

# La criminalité en France



## Rapport 2012 de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales

*Sous la direction de*  
Alain Bauer  
et Christophe Souleux





# Rapport 2012

## La criminalité en France

# Sommaire

## La criminalité en France

**R**ecueillir l'ensemble des données statistiques relatives à la délinquance et à la criminalité, exploiter ces données, être force de proposition auprès des pouvoirs publics, assurer une fonction de veille sur les phénomènes criminels actuels ou émergents, communiquer le plus largement possible les conclusions de ces analyses, autant de missions que l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) assume depuis bientôt neuf ans.

Dans le droit fil de ses précédents rapports, l'ONDRP, avec cette huitième édition, livre l'ensemble des données disponibles sur la délinquance en France pour l'année 2011. Enrichie de points spécifiques à certaines formes de criminalité, croisant les sources, multipliant les approches et livrant un regard sur l'étranger, l'Observatoire s'applique à fournir un document riche, accessible et documenté.

Outre de nombreuses études, le lecteur y trouvera des documents méthodologiques, de nombreuses références et des renvois vers d'autres publications de l'Observatoire consultables depuis ce site.

Comme chaque année, le rapport annuel qui vous est présenté ici contient également les résultats de l'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité », réalisé en partenariat avec l'INSEE. Cette enquête complète les données fournies par l'ensemble des administrations ou organismes publics ou privés relatives à la délinquance, à partir des réponses collectées auprès de plus de 17 000 ménages ou personnes de 14 ans et plus.

Enfin, ont notamment participé à la rédaction de ce rapport les membres du Conseil d'Orientation indépendant de l'ONDRP, les personnels de l'ONDRP, de nombreuses administrations ou organismes publics, ainsi que de nombreux contributeurs parmi lesquels Eric DEBARBIEUX, Pierre-Victor TOURNIER, Fabrice MURAT, Christian MACHU, etc.

Avant propos .....	7
Introduction .....	9
Préambule méthodologique .....	15

### *Dossier I – La victimation*

• Victimation personnelle et opinions sur la sécurité mesurées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2012 .....	23
• Les atteintes aux biens déclarées par les ménages et les personnes de 14 ans et plus de 2006 à 2011 d'après les enquêtes « Cadre de vie et sécurité » .....	119
• La victimation des personnels du premier degré en France et leur perception du climat scolaire .....	203

### *Dossier II – Crimes et délits constatés*

• Criminalité organisée et délinquance spécialisée .....	219
• L'activité des Offices centraux de police judiciaire de la Gendarmerie nationale ..	236
• Les crimes et délits enregistrés en Île-de-France et dans le Grand Paris en 2011 ..	245
• Éléments de mesure des violences au sein du couple .....	355
• Éléments de connaissance sur la fraude aux documents et à l'identité en 2011 ..	383
• La cybercriminalité et les infractions liées à l'utilisation frauduleuse d'internet ..	391
• Le Panorama de la cybercriminalité en 2011 selon le Club de la sécurité de l'information français (CLUSIF) .....	399

### *Réponses pénales*

• L'activité judiciaire pénale en 2011 .....	413
• Les personnes prises en charge par l'administration pénitentiaire en 2011 .....	427
• Sanctions pénales prononcées en 2010 .....	439
• Démographie du placement sous écrou en 2012 .....	461
• Décès sous écrou .....	473
• Les traitements judiciaires des mineurs délinquants et leur conséquence .....	489



## Fiches thématiques

1. Les atteintes aux biens constatées .....	498
2. Les atteintes volontaires à l'intégrité physique .....	504
3. Les escroqueries et infractions économiques et financières .....	510
4. Les infractions révélées par l'action des services en 2011 .....	516
5. Les « autres crimes et délits » constatés par les services de police et unités de gendarmerie en 2011 .....	522
6. Les personnes mises en cause pour crime et délits non routiers en 2011 .....	528
7. Les mineurs et les majeurs mis en cause par les services de police et les unités de gendarmerie en 2011 .....	540
8. Les hommes et les femmes mis en cause par les services de police et les unités de gendarmerie en 2011 .....	550
9. Les mis en cause pour atteintes aux biens en 2011 .....	558
10. Les mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique en 2011 .....	566
11. Les mis en cause pour escroqueries et infractions économiques et financières .....	572
12. Les mis en cause pour infractions révélées par l'action des services en 2011 .....	578
13. Les phénomènes criminels traités par la Direction général des douanes .....	584
14. Les infractions au code de la consommation et au droit de la concurrence en 2011 .....	592
15. Les infractions fiscales en 2011 .....	598
16. Les vols dans les coffres bancaires et les distributeurs automatiques de billets de banque recensés par l'OCLDI en 2011 .....	604
17. Les vols de fret recensés par l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante en 2011 .....	612
18. Les vols de métaux et tentatives portés à la connaissance de l'OCLDI en 2011 .....	620
19. Les vols de métaux et tentatives de vols enregistrés dans les espaces de transport de la SNCF en 2011 .....	628
20. Les tags et graffitis constatés dans les espaces de la SNCF en 2011 .....	636
21. Les signalements des usagers dans la main courante informatisée en 2011 .....	642
22. Les signalements enregistrés dans la main courante informatisée du Grand Paris .....	652
23. Insécurité routière et délinquance routière en 2011 .....	710
24. Les contraventions dressées pour violences par les unités de la Gendarmerie nationale en 2011 .....	718
25. Les violences et les incivilités recensées dans le football amateur lors de la saison 2011-2012 .....	726
26. Les infractions au droit de l'environnement constatées en 2011 par la Gendarmerie nationale, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques .....	738
27. Les atteintes contre le groupe La Poste, ses collaborateurs, ses clients et ses activités en 2011 .....	752
28. Les signaux d'alarme tirés abusivement à bord des trains SNCF .....	760
29. Les actes de violence recensés dans les établissements publics du second degré en 2011-2012 .....	764
30. Les appels au « 17-Police-secours » pour différends conjugaux enregistrés par la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP) .....	772

31. La lutte contre le trafic de stupéfiants par les services des douanes .....	784
32. Les contrefaçons appréhendées par la direction générale des Douanes .....	796
33. Les incendies volontaires de véhicules en 2011 : éléments de compréhension et de comptage .....	804

## Les atteintes déclarées par certaines professions

1. Les atteintes aux personnels et aux biens de la police nationale .....	814
2. Les atteintes aux personnels et aux biens de la gendarmerie nationale .....	818
3. Les condamnations prononcées pour infractions dont sont victimes les magistrats ou jurés (2001-2011) .....	828
4. Les agressions déclarées par les pompiers volontaires et professionnels .....	832
5. Les atteintes aux personnels et aux biens de la direction générale des douanes .....	842
6. Les infractions à la législation du travail et les atteintes contre les agents de contrôle en 2011 .....	846
7. Les atteintes aux biens et aux personnes recensées par l'OPTP de la ville de Paris .....	850
8. Les atteintes subies par les personnels des entreprises de transport .....	862
9. Les incidents déclarés par les médecins en 2011 .....	870
10. Les actes de violence signalés en milieu hospitalier .....	874
11. Les atteintes recensées contre les personnels du secteur privé de la sécurité .....	880

## Géographie criminelle de la France

Géographie départementale des crimes et délits enregistrés en 2011 .....	887
--	-----

## Regards sur l'étranger

La criminalité enregistrée aux États-Unis .....	956
La criminalité enregistrée au Canada .....	960
La victimation en 2011/2012 en Angleterre et au Pays de Galles .....	964
La criminalité enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles .....	968
La criminalité enregistrée en Allemagne .....	972
La criminalité enregistrée en Espagne .....	976

Préconisations 2012 .....	983
---------------------------	-----

## Annexes

Les indicateurs de l'ONDRP .....	989
Notice sur les personnels ONDRP .....	993
Les rédacteurs des articles .....	997
Remerciements .....	1005
Bibliographie .....	1009

**L**e monde en changeant, soumet nos sociétés à de profondes mutations et les oblige en permanence à des choix. Si ce propos a été rebattu, ces mutations emportent des enjeux et des risques, pour certains nouveaux, qu'il faut identifier pour mieux les anticiper. Ce sujet a déjà été abondamment traité dans les précédents rapports annuels de l'ONDRP comme dans nombre de publications de l'Institut, et suite à une année 2011 riche en actualité comme en réflexions, cette nouvelle édition ne fera pas exception.

Mais ces mutations mettent aussi à l'épreuve l'organisation de nos institutions. Être en capacité de réagir aux menaces nouvelles que ces transformations génèrent, d'en comprendre les causes, les manifestations, et d'en gérer les conséquences ou d'en prévenir l'émergence, cela implique en effet aussi de savoir adapter, réorganiser, parfois réorienter ses priorités.

Les difficultés sont ici nombreuses. Elles sont d'abord politiques. Quel nouveau défi relève pour sa gestion de la collectivité publique tout entière ? Quel autre n'en relève pas ? Comment y fait-t-on face ? Autant de questions auxquelles les réponses relèvent de choix collectifs. Le regard du technicien, sans être prépondérant, compte pourtant.

Les réponses apportées relèvent aussi de la capacité de nos sociétés à réagir et se réorganiser face à ces évolutions. Des attentes nouvelles naissent auxquelles les pouvoirs publics doivent donner suite. La définition ou redéfinition de l'action publique doit pouvoir se faire rapidement, tout comme l'identification des attentes auxquelles ces actions répondent. La conception de ces actions doit être juste, mesurée et proportionnée. Elle doit pouvoir recevoir une application dans un temps compatible avec les problèmes qu'elle traite. La puissance publique, dans son organisation et son action, ne doit pas seulement gagner en rapidité, mais aussi en plasticité. C'est par conséquent l'ensemble de l'action publique qui se trouve désormais interrogé, depuis ses modes de conception jusqu'à ses modalités d'exécution. Ici, l'INHESJ peut apporter son savoir-faire.

L'Institut jouit d'une réputation et d'une légitimité qui se sont affirmées en vingt-trois ans d'existence. Cette position, cette audience qui est la sienne, il la doit à la qualité de ses travaux, de ses recherches, de ses formations, de ses publications, de ses partenariats nombreux et suivis. Il la doit aussi, et peut-être avant tout, à la composition même de son personnel, à son investissement, à l'engagement, à ses côtés, de personnalités reconnues dont le soutien aura été indéfectible depuis l'origine. Il la doit enfin à la qualité de ses interlocuteurs qui, au-delà de leurs contributions, l'auront également conduit à se questionner sur le sens et le contenu de son travail et de ses missions. Cette expertise et cette position sont désormais acquises à l'Institut comme à l'Observatoire.

Dans un monde changeant, l'INHESJ a pour devoir d'appréhender ce mouvement, de toujours faire évoluer la réflexion sur les questions de sécurité et de justice, de ne jamais craindre de remettre aujourd'hui en question les acquis d'hier, sans la certitude non plus qu'ils valent pour demain. Dès lors, il lui appartient de toujours nourrir le débat, d'y participer, d'en suivre les évolutions et d'en tirer les enseignements pour le plus grand bénéfice de la collectivité publique.

## INTRODUCTION

Alain BAUER

Professeur de criminologie au Conservatoire National des Arts et Métiers  
Président par intérim du Conseil d'Orientation de l'ONDRP

Ceci implique très logiquement qu'il soit en capacité de mieux capitaliser les résultats de ses productions et de faire dialoguer davantage encore l'ensemble des métiers concernés par ces questions. Il est ici nécessaire que l'INHESJ approfondisse ses liens et son travail avec le monde de la recherche, tout en veillant toujours à y associer les services opérationnels des ministères. Ses fonctions de veille et de conseil auprès des pouvoirs publics doivent, également, être développées, de la même façon qu'il est souhaitable qu'il soit davantage associé à la redéfinition des outils de l'action publique.

Mais il faut aller plus loin. L'Institut doit poursuivre la mise en réseau des acteurs de la sécurité et de la justice et organiser davantage encore le débat autour des questions émergentes. Il peut mieux encore qu'aujourd'hui permettre le partage et la diffusion des travaux. Sa capacité d'anticipation repose aussi sur son aptitude à susciter une réflexion plurielle et suivie à propos de ces phénomènes et sur la diffusion rapide et choisie des résultats auxquels il est parvenu.

L'INHESJ est lieu de ressources autant que de débats et de réflexion. Les moyens auxquels l'Institut donne accès, qu'il s'agisse des compétences ou des données qu'il peut mobiliser, doivent par ailleurs être mises à disposition des pouvoirs publics pour leur permettre de définir leurs actions et de les conduire dans les délais voulus.

À cet égard, le nouveau site de l'Institut, et le nouveau format du rapport annuel de l'ONDRP, tels qu'ils vous sont présentés aujourd'hui, participent de cette large réflexion et de cette évolution dans les méthodes de travail.

L'Institut se devait en effet de faire évoluer ses medias. Il dispose désormais d'un site à la fois plus performant et plus ergonomique, appelé à évoluer rapidement, la version actuelle n'étant qu'une première étape d'un processus plus ambitieux. A terme, l'Institut disposera d'un outil plus interactif, en direction du public et de ses lecteurs, permettant un dialogue enrichi et continu dans l'intérêt de la connaissance.

La mise en ligne du rapport sous le format actuel constitue l'une des déclinaisons première de ce changement souhaité. Cette nouvelle version électronique, qui, désormais se substitue à la version papier habituelle, permettra à terme une plus grande interactivité avec l'utilisateur et un meilleur partage des fruits de nos travaux avec le plus grand nombre. Ce format vaudra d'ailleurs pour toutes les publications de l'Observatoire et de l'INHESJ.

L'Institut n'est pas seulement un laboratoire d'idées au service des pouvoirs publics. Lieu d'échanges et de réflexion, il est aussi un lieu de création et d'innovation. Cette richesse doit être mise au service de la collectivité dans toute la mesure possible.

Enfin, il convient de saluer l'ensemble du travail accompli par le président du conseil d'orientation sortant, Monsieur Alain Bauer. L'ONDRP lui doit sa position d'indépendance et son assise. Sans oublier, dans cet hommage, l'investissement et l'engagement de toute l'équipe de l'Observatoire, qui permettent depuis déjà plusieurs années à ce rapport d'exister.

Excellente lecture à tous.

André-Michel VENTRE

Directeur de l'Institut national des hautes études  
de la sécurité et de la justice

Voici neuf années que l'OND (devenu par la suite ONDRP pour réponses pénales) a vu le jour. Et neuf années que j'en assure, avec le soutien de Marie Louise FORT, sa vice Présidente (du 17 août 2005 au 15 octobre 2008 et du 6 mai 2010 à aujourd'hui) et François-Noël BUFFET (du 15 octobre 2008 au 6 mai 2010) la présidence du Conseil d'Orientation, objet administratif en partie non identifié au sein duquel les représentants de l'État sont minoritaires.

Lorsqu'en novembre 2003, l'Observatoire national de la délinquance (OND) a été créé, suite au rapport des parlementaires Christophe CARESCHE et Robert PANDRAUD, il s'est vu confier plusieurs missions centrées sur un objectif : mieux connaître la réalité criminelle en **modernisant le système statistique public** sur ce sujet et en fournissant des analyses détaillées sur les évolutions des phénomènes criminels.

Pour ce faire, depuis 2004, l'Observatoire a développé une **approche multisource** des statistiques de la délinquance qui dépasse largement la simple analyse des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie nationales.

Il a notamment élaboré un **corpus méthodologique** permettant de mieux exploiter les statistiques administratives sur les crimes et délits enregistrés par les services de police et les unités de gendarmerie en tenant compte à la fois de leur intérêt mais aussi de leurs limites.

Car, si contrairement à ce qu'on entend ici et là, le ministère de l'Intérieur dispose d'un outil statistique qui est partiel, parcellaire (parfois partial), mais surtout trop archaïque pour être aujourd'hui le dispositif le mieux adapté à la connaissance des phénomènes criminels, il n'en reflète pas moins une réalité qui est identique dans tous les pays au monde : **c'est un système qui traduit l'activité d'enregistrement des crimes et délits par les services de police**. Ce sont toujours des policiers qui enregistrent les plaintes. Ces outils statistiques sont donc bien entendu dépendants des pratiques d'enregistrement et de leurs nomenclatures. Comme l'a indiqué l'OND, dès 2004, dans son rapport annuel, cet outil statistique, dit « état 4001 » est limité et a de nombreuses contraintes. Toutefois, aucun outil statistique ne peut être fiable à 100%. Il en est de même pour tous les autres indicateurs économiques ou sociaux. La question n'est pas nécessairement liée à l'outil mais à l'usage qui en est fait.

L'ONDRP n'est pas propriétaire de l'état 4001. Il n'en est même pas le dépositaire. Il n'en est qu'un utilisateur. Son outil est l'enquête de victimation. Il la présente lors d'une conférence de presse spécifique à l'occasion de son rapport annuel en novembre. Début janvier, il publie les résultats connus des activités d'enregistrement des services de police et des unités de gendarmerie. Il les met en perspective avec les données connues de l'enquête de victimation précédente (partout dans le monde ces dernières sont au mieux annuelles).

L'ONDRP n'a pas non plus le monopole de la présentation des données statistiques. Il n'a pas vocation à se substituer ni aux élus de la Nation, ni au Gouvernement. L'ONDRP, lors de chacune des conférences de presse ou interventions extérieures, présente les chiffres avec les limites scientifiques de leur interprétation, quitte à se trouver en fort décalage avec la communication ministérielle. Ceci est constaté par les observateurs et les journalistes lors de chacune de ces communications.

Télécharger  
la fiche

**L'ONDRP a une vocation nationale** et ne peut par ailleurs se substituer, en l'état actuel de ses moyens, aux acteurs opérationnels territoriaux. Il a la responsabilité de définir des indicateurs à partir des sources et des systèmes existants. L'ONDRP a ainsi demandé depuis longtemps à être associé à la mise en œuvre des systèmes de cartographie envisagés au sein des services de police et de gendarmerie ou au travail sur les indicateurs de la réponse pénale. Là encore il ne peut s'imposer et son association dépend de la seule volonté des ministères concernés.

**L'analyse statistique de l'état 4001 n'échappe pas pour autant à la rigueur scientifique.** Au contraire, depuis neuf ans, chaque publication de l'ONDRP est accompagnée de longs développements sur les questions méthodologiques et les différentes façons d'appréhender les différentes statistiques de la délinquance qu'elles soient issues de l'état 4001 ou de l'enquête « Cadre de vie et sécurité ».

Aujourd'hui, **grâce au travail de l'ONDRP, l'état 4001 n'est plus une boîte noire** tant en ce qui concerne les pratiques sur le recueil des informations à la base que sur son agrégation au sommet. En effet, au fur et à mesure des études produites par l'ONDRP, la question sur les pratiques d'enregistrement et leurs conséquences sur l'outil statistique a été régulièrement mise en exergue. Il en a été ainsi des rapports faits élucidés / faits constatés supérieurs à 100%, des mois tronqués de quelques jours d'enregistrement ou encore, plus récemment, de la modification des pratiques d'enregistrement des escroqueries à la carte bancaire suite à des orientations données par les services du ministère de la Justice.

Sur ce dernier point, l'Observatoire, dès son bulletin mensuel de février 2010, a été le premier à signaler ces pratiques, mais de plus, il a répété ce constat dans chacun des bulletins mensuels suivants et à chaque fois que la question est abordée.

En janvier 2011, lors de la présentation annuelle des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie, en présence du ministre de l'Intérieur, l'ONDRP a publié et a indiqué que les évolutions des faits constatés d'escroqueries ne pouvaient être commentées et analysées à cause de ces ruptures d'enregistrement dues pour l'essentiel à l'application de circulaires d'orientations pénales locales émanant de certains parquets. C'est d'ailleurs suite à ces publications que le ministère de la Justice a diffusé en février 2010 une circulaire nationale demandant que ces procédés soient abandonnés, avant un récent revirement. Ce constat, ainsi que de nombreux autres éléments d'analyse, ont été cités abondamment dans le rapport de la Cour des Comptes sur l'organisation et la gestion des forces de sécurité publique (juillet 2011) à partir des publications et des analyses de l'ONDRP.

Par ailleurs, les mécanismes à l'œuvre lors de l'enregistrement d'une plainte sont connus et ont déjà été largement analysés soit par l'OND soit par d'autres chercheurs comme Frédéric OCQUETEAU, Directeur de recherches au CNRS. De même toutes les méthodes visant à contourner les règles méthodologiques sont bien connues et ont fait l'objet de nombreux commentaires.

\* \* \*

Mais surtout, après des expériences d'enquêtes locales ou nationales menées par le CESDIP ou par l'INSEE en France dès les années 1980, après des dizaines d'années d'expérimentation aux États-Unis ou en Grande-Bretagne, l'Observatoire et l'INSEE se sont vus confier la mission de doter la France d'un dispositif annuel d'**enquête nationale de victimation**.

Ainsi, depuis 2007, l'enquête annuelle « Cadre de vie et sécurité » permet de disposer de données obtenues par l'interrogation directe d'un échantillon de la population et non plus uniquement de données sur les faits portés à la seule connaissance de la police et de la gendarmerie. L'ONDRP la considère comme l'un des dispositifs majeurs de connaissance de la criminalité. **La France est ainsi, avec la Grande-Bretagne et les Pays-Bas notamment, l'un des seuls pays européens à disposer d'un dispositif pérenne de victimation.**

Ainsi, sur des phénomènes comme les vols, les actes de vandalisme, les violences, y compris celles commises au sein de la famille, la France s'est pourvue d'un outil d'une très grande richesse qui est largement exploité par l'ONDRP et qui mériterait sûrement qu'on y consacre encore plus de moyens.

Parmi les avancées majeures, on peut notamment citer les travaux sur les **violences physiques ou sexuelles au sein du ménage** qui apportent une contribution majeure à la connaissance de ces phénomènes, leur fréquence, le profil des victimes ainsi que les suites et les conséquences des actes subis. Mais on peut également citer les études sur le sentiment d'insécurité, la perception des problèmes de drogue par les habitants, l'opinion des victimes de violences physiques et sexuelles sur la suite réservée à leur plainte ou la perception des habitants sur l'efficacité de la police.

\* \* \*

Depuis sa création en 2003, le personnel de l'Observatoire national de la délinquance savait que la tâche qui lui incombait serait difficile.

Avant la création de l'OND, il existait un rituel qui consistait, d'une part pour le ministère de l'Intérieur à publier les chiffres sur les faits constatés sans rigueur statistique, dans le cadre d'une communication propre à des sources inconnues et, d'autre part, aux spécialistes des questions d'expliquer dans les médias en quoi les pratiques du ministère étaient peu rigoureuses sans, d'ailleurs, avoir toujours accès aux sources primaires.

Il manquait un acteur, **la statistique publique**, qui au sein de l'administration doit assurer la rigueur statistique. En application de textes européens, elle est chargée du traitement des statistiques **en toute indépendance professionnelle**. Or, son absence avant 2004 du champ des statistiques de la délinquance et de la criminalité avait de nombreux avantages : le ministère de l'Intérieur communiquait librement sans cadre méthodologique et les « experts » pouvaient légitimer leur présence médiatique en commentant de simples propos institutionnels.

Aujourd'hui, l'Observatoire a bouleversé ce champ à travers des publications statistiques régulières et une démarche inhérente à la statistique publique. Ce bouleversement a concerné tout d'abord les statistiques sur les faits constatés dont la présentation a été profondément modifiée par l'ONDRP.

Par exemple, la décision, prise dès 2004, par le conseil d'orientation de l'ONDRP de ne plus diffuser le total des faits constatés a fait l'objet d'un consensus européen lors d'une réunion de juin 2011 à Luxembourg. Elle s'appliquera dans les prochaines publications de l'Union européenne sur la délinquance enregistrée soit sept ans après ce que l'Observatoire a initié en France. L'ONDRP rappelle ainsi à chacune de ses publications que le chiffre unique sur les crimes et délits enregistrés n'est pas pertinent. Cela a même conduit le ministère de l'Intérieur, en février 2010, à diffuser une circulaire mettant fin à l'utilisation du chiffre unique dans les publications réalisées et diffusées par la DGPN et la DGGN. Depuis plusieurs mois, dans chaque bulletin mensuel, en page 3, il est systématiquement rappelé dans un tableau synthétique les taux de plainte issus de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » mettant ainsi en exergue la relativité des données administratives.

C'est pourquoi, il convient de préciser que **l'Observatoire n'est pas un organisme de recherche mais un acteur de la statistique publique** dont le personnel est notamment composé de quatre statisticiens de l'INSEE, dont son responsable des statistiques, en plus des autres agents, contractuels, gendarmes ou policiers qui travaillent dans le cadre des règles de la statistique publique. L'ONDRP est membre du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) au sein duquel il présente annuellement son programme d'étude et travaille en étroite liaison avec l'INSEE qui est présent au sein de son conseil d'orientation. Les travaux de l'ONDRP sont suivis par l'Autorité de la Statistique Publique (ASP) qui a proposé à l'ONDRP la labellisation de ses travaux.

**Les seuls garants de la rigueur scientifique de l'ONDRP sont donc les structures de la statistique publique française, CNIS, INSEE et Autorité de la Statistique Publique.** En neuf ans, aucune de ces structures, ni d'ailleurs aucun autre acteur, n'ont mis en cause les publications et analyses de l'ONDRP sur le fond.

\* \* \*

Comme tout organisme statistique, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) a comme activité principale **la production, l'analyse et la diffusion de statistiques** sur la criminalité et la délinquance.

La diffusion de statistiques par l'ONDRP s'effectue à travers différentes publications dont la principale est le rapport annuel qui paraît en novembre ou encore par l'intermédiaire du site Cartocrime.net. Les autres publications régulières sont le bulletin annuel et les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée. Ils sont disponibles gratuitement en ligne. Des études statistiques sont aussi publiées tout au long de l'année dans différentes collections : « Grand Angle », « Repères », « Focus » ou « Résultats et Méthodes ». **Toutes les études réalisées par l'ONDRP sont publiées.** L'ONDRP travaille donc en toute **transparence**.

Dans le même esprit, l'Observatoire a souhaité dès ses premières publications permettre à ses lecteurs de connaître aussi précisément que possible les détails de l'élaboration de ses études. L'introduction de chaque document permet de le situer dans la production statistique d'ensemble de l'Observatoire. On y trouve en particulier l'origine de la demande ou la justification de l'auto saisine.

Pour l'Observatoire, **l'impartialité passe par la transparence sur les méthodes, sur les décisions et sur la nature des hypothèses d'interprétation qu'il propose.**

En statistique, comme dans tous les domaines, si on vise l'objectivité, on ne peut pas se poser en juge et partie. Pour l'ONDRP, c'est au lecteur de se faire une opinion sur le caractère rigoureux de sa démarche statistique. C'est pourquoi, l'Observatoire pratique la transparence : **il explique tous ses choix en détail**, certains diront avec une extrême minutie, et il n'hésite pas à pointer ceux dont les fondements sont les plus fragiles.

Lorsque plusieurs choix sont légitimes, celui retenu par l'ONDRP est présenté comme tel et non comme l'unique option envisageable. Cette démarche lui a permis d'établir des **relations de confiance** avec tous les services qui lui transmettent des données, dont le nombre élevé explique la taille de son rapport annuel. C'est notamment en privilégiant l'échange et le dialogue avec les deux directions générales de la police et de la gendarmerie nationales, ainsi qu'avec la Préfecture de Police, que l'ONDRP a aujourd'hui accès à une diversité de données.

**L'ONDRP n'a pas vocation à devenir le militant d'une opposition mécanique aux administrations.** Son rôle est d'abord pédagogique et informatif. L'ONDRP a donc choisi de convaincre ses interlocuteurs de la nécessité d'une plus grande rigueur statistique qui l'a toujours guidé, plus que l'opposition ou le dénigrement systématique. La principale conséquence de cette démarche a été l'évolution progressive et positive de certaines pratiques. La **démarche statistique** de l'ONDRP par sa **cohérence** et sa **continuité** a ainsi permis à ses travaux, et notamment à ses indicateurs sur les crimes et délits enregistrés, de se diffuser petit à petit au sein de la police et de la gendarmerie nationales.

Par ailleurs, par sa position administrative originale, l'Observatoire est un **lieu d'échange et de dialogue des représentants de nombreux ministères détenteurs de données** (Intérieur, Justice, Transports, Éducation nationale, Ville, ou encore Économie et Finances), de statisticiens publics issus de l'INSEE, de chercheurs, d'élus et de représentants de la société civile. C'est justement le fait que l'ONDRP ne soit pas intégré à un ministère qui permet de faire progresser

les méthodes de production et d'analyse des données. Une configuration plus classique comprendrait trois acteurs, deux SSM, Intérieur et Justice, et l'INSEE pour les enquêtes. L'avantage de l'Observatoire est d'offrir un espace d'échange entre ces trois institutions qui ne dépend pas directement de l'un d'entre eux.

**Une coopération avec les administrations n'est pas synonyme de connivence.** Ainsi, outre que l'ONDRP rappelle à chaque publication les **limites** des concepts utilisés dans le cadre de l'analyse des données administratives, il n'a jamais hésité à mettre en exergue - et souvent il fut le premier - les **anomalies statistiques** qu'il est conduit à observer.

Organisme recevant à la fois les statistiques nationales de délinquance enregistrée et de victimation, l'Observatoire a conçu **un système de suivi des phénomènes de délinquance qui s'appuie sur des sources complémentaires de nature très différente.**

Il procède à des **analyses comparées sur l'évolution dans le temps** des principales atteintes visant les personnes physiques ou leurs biens (vols, vandalisme, violences physiques ou sexuelles) à partir des tendances observées dans les statistiques administratives et selon les résultats de l'enquête annuelle de victimation.

**L'ONDRP est parvenu, non sans mal, à faire comprendre que le chiffre unique n'avait aucun sens. Il a contribué à montrer que l'analyse de la criminalité était une démarche beaucoup plus complexe que la diffusion de quelques chiffres. Il a initié un vaste chantier visant à réfléchir et à concevoir de nouveaux indicateurs.**

**De même, qu'il a su développer avec l'INSEE l'enquête annuelle de victimation « Cadre de vie et sécurité » ce qui lui a permis d'en extraire de nombreux résultats, et, grâce au soutien du ministère de l'Éducation nationale et d'Eric DEBARBIEUX, il a été à l'initiative de la mise en place de la première enquête de victimation en milieu scolaire.**

**Dans un cadre institutionnel favorable à la production d'une statistique publique indépendante, l'ONDRP permet à la France de figurer parmi les pays disposant d'un système complet reposant sur des recensements administratifs et des données d'enquêtes. Il est en mesure, en confrontant les résultats des différentes sources qu'il a contribué à créer ou à faire évoluer, de dresser un bilan des phénomènes de délinquance au cours du passé récent. Avant la création de l'Observatoire, une telle démarche était souhaitée par de nombreuses voix. Elle est désormais mise en œuvre par l'ONDRP selon un calendrier annuel qu'il a lui-même défini.**

Dans ses perspectives de travail l'ONDRP entend développer ses relations avec le ministère de la Justice et notamment son service statistique ministériel en vue de pouvoir réaliser des études sur les réponses pénales. Il attend également beaucoup des nouveaux systèmes d'information mis en place au sein de la police et de la gendarmerie nationales et qui devraient lui permettre de recueillir un ensemble de données beaucoup plus détaillées que celles de l'état 4001.

\* \* \*

À l'heure où je quitte mes fonctions, après avoir remis ma démission de Président du conseil d'orientation au Premier ministre, je ne peux que saluer tous ceux, parlementaires, ministres, Premiers ministres, présidents de la République, partenaires institutionnels au premier rang desquels se place l'INSEE, mais surtout agents et personnels de l'ONDRP, qui ont permis de parcourir tant de chemin.

**Le ministère de l'Intérieur reste, rappelons le, la seule administration à avoir délégué l'analyse et la diffusion de ses statistiques à un organisme naturellement indépendant.** Au-delà des polémiques, d'une certaine dose de mauvaise foi, de manque d'information, de suivi distant, d'amnésie relative et de quelques contre-vérités bien assénées, la participation de

L'ONDRP à la mise en place d'un système d'analyse de la criminalité et de la délinquance plus performant et plus indépendant est reconnu au niveau scientifique international et cela ne peut être sous-estimé par les commentateurs nationaux.

Je ne peux que souhaiter que les progrès entrepris depuis huit ans soient préservés et consolidés et que **les moyens soient donnés à l'ONDRP en vue de pouvoir poursuivre sa mission en toute indépendance**. J'appelle aussi de mes vœux que la transparence et la collaboration fructueuse qui a sous-tendue les relations avec le ministère de l'Intérieur se retrouvent dans la coopération avec le ministère de la Justice et ses services. Si, dans quelques années, l'ONDRP parvient enfin à pouvoir produire des études multi-sources en y insérant les multiples dimensions de la filière pénale, des poursuites à la mise à exécution des peines, on pourra alors dire que le challenge du rapport Caresche-Pandraud aura été atteint.

Je tiens tout particulièrement à remercier tous les membres du conseil d'orientation qui ont accompagné et soutenu l'évolution de l'ONDRP, et notamment les deux directions générales de la police et de la gendarmerie ainsi que l'INSEE, qui ont pu observer au quotidien les preuves d'indépendance de l'ONDRP.

Je tiens également à saluer le travail de tous les collaborateurs de l'ONDRP qui, chaque jour, et bien que parfois étonnés, voire attristés par les critiques, mais surtout la méconnaissance de leur action, poursuivent leur travail avec rigueur, sérieux, indépendance et sens de l'intérêt général en vue de faire progresser la connaissance des phénomènes criminels et pouvoir ainsi être utiles aux politiques publiques et au contrôle citoyen nécessaire à la vie d'une démocratie vivante.

Ce rapport annuel démontre une nouvelle fois que la production de l'ONDRP est conforme à la mission qui lui a été confiée et aux différentes préconisations qui avait été émises par le Conseil d'orientation. Il complète les nombreuses études, souvent inédites, réalisées et diffusées tout au long de l'année. Toutefois, pour la première fois, il n'inclura pas de préconisations. Je laisse ainsi le soin à mon successeur de définir, avec les membres du conseil d'orientation et en concertation avec les personnels de l'ONDRP, les recommandations utiles à de futurs travaux.

## PRÉAMBULE MÉTHODOLOGIQUE

Christophe SOULLEZ, Chef du département ONDRP

**D**epuis sa création, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales<sup>1</sup> (ONDRP) rappelle dans toutes ses publications que la mesure des phénomènes de délinquance exige de ne pas se limiter aux seules statistiques administratives sur les faits constatés par les services de police et les unités de gendarmerie.

Celles-ci doivent nécessairement être complétées par des informations issues d'autres sources et notamment par les résultats des enquêtes directes auprès des victimes, qu'on appelle «*enquêtes de victimation*»<sup>2</sup>, qui permettent de disposer de données inédites qui portent tant sur les infractions non déclarées par les victimes que sur les caractéristiques de celles-ci (sexe, âge, profession, revenus, lieux d'habitation, statut marital, etc.).

Ce constat, les Américains l'ont fait il y a plus de 30 ans<sup>3</sup> et ils ont été suivis par les Anglais depuis 25 ans avec la British Crime Survey (BCS). Il y a cinq ans, la France s'est dotée à son tour d'un dispositif d'enquêtes annuelles de victimation. Ces enquêtes sont menées par l'INSEE sur un modèle défini en coopération avec l'ONDRP qui analyse et diffuse les résultats.

On peut, pour illustrer l'intérêt de ces enquêtes, prendre l'exemple de la mesure des violences. Aujourd'hui, l'outil statistique policier ne permet pas de distinguer les violences commises sur la voie ou dans les lieux publics des violences perpétrées dans la sphère privée (violences intrafamiliales ou conjugales). Celles-ci sont comptabilisées au sein d'un même index de l'outil statistique policier : l'index 7 sur les coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels. Il ne permet pas non plus de connaître le nombre de victimes qui ne déposent pas plainte, celles qui pour de multiples raisons ne vont pas jusqu'à aller déclarer à la police ou à la gendarmerie les violences qu'elles subissent.

Grâce à une enquête directe auprès des victimes potentielles, on acquiert une connaissance des phénomènes de violences, inaccessible précédemment. On peut notamment déterminer le profil des victimes, leur lien avec leur agresseur, le taux de plainte, la qualité de l'accueil de la police pour celles qui ont porté plainte ou encore les causes de l'absence de plainte pour les autres. Grâce à ce type d'enquêtes, la question des violences aux personnes peut être abordée de façon plus précise et nous permet ainsi de distinguer les violences commises sur la voie ou dans les lieux publics des violences entre époux ou encore entre ex-conjoints<sup>4</sup>.

La mise en place du dispositif d'enquêtes annuelles de victimation INSEE-ONDRP place la France, aux côtés des États-Unis et de la Grande-Bretagne, parmi les pays qui disposent ainsi d'un double système statistique pérenne permettant de mieux appréhender la réalité criminelle.

Comme l'expérience le montre, les enquêtes de victimation sont très appréciées des personnes interrogées. Victimes et non-victimes constatent que l'on s'intéresse à leur sécurité au quotidien et que certains événements qui ont perturbé leur vie sont pris en considération. Elles rapprochent ainsi le décideur politique du citoyen sur ce thème majeur de la sécurité des personnes et des biens.

**La transparence ne consiste donc pas à ne retenir que les informations officielles sur les faits constatés par les services de police et les unités de gendarmerie.** En effet, on le sait, de très nombreuses victimes ne déposent pas plainte auprès des services de police ou des unités de gendarmerie. **Il est donc capital de mener des enquêtes de ce type afin de mieux cerner la réalité criminelle au-delà des seuls faits déclarés.**

- • • (1) Dénommé Observatoire national de la délinquance (OND) lors de sa création en 2004, les missions de l'OND ont été élargies à l'analyse statistique des réponses pénales par le décret n°2009-1321 du 28 octobre 2009.
- (2) Également appelées enquêtes «*Cadre de vie et sécurité*».
- (3) Voir l'article de Jean-Paul Grémy «*La première enquête de victimation au monde : the national crime victimization survey (NCVS)*», Rapport annuel 2007, OND/INHES, novembre 2007.
- (4) Voir l'article «*Les victimes de violences physiques et de violences sexuelles en 2005 et 2006*», rapport annuel 2007, OND/INHES, novembre 2007 et «*Grand angle n°14*», OND/INHES, juillet 2008.

Télécharger  
la fiche

## L'état 4001<sup>5</sup>

En France, les statistiques de la criminalité et de la délinquance enregistrées par les services de police et les unités de la gendarmerie sont centralisées et publiées depuis 1972 par le ministère de l'Intérieur. Elles incluent l'ensemble des crimes et délits (incriminations du Code pénal), constatés par les différents services de police et les unités de la gendarmerie nationales, faisant l'objet d'un procès-verbal adressé au parquet. Cette compilation, composée de 107 index (dont 4 ne sont pas utilisés) et de 12 colonnes, se nomme « état 4001 ».

Il appartient au service central d'étude de la délinquance de la Division des études et de la prospective (DEP) de la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) de collecter auprès des différentes directions de la police et de la gendarmerie nationales les données chiffrées alimentant la base statistique nationale. Elle assure la centralisation terminale et l'exploitation des données chiffrées 4001 (chiffres tous services et par service de constatation).

Les données statistiques collectées par la DCPJ répondent à trois critères :

- L'enregistrement des seuls crimes et délits portés à la connaissance des services de police ainsi que des unités de gendarmerie et consignés dans une procédure transmise à l'autorité judiciaire.
- Une nomenclature comportant 107 index et 12 colonnes qui recense les faits constatés, les faits élucidés, les gardes à vue ainsi que des données relatives aux personnes mises en cause (majeur, mineur, français ou étrangers, suites judiciaires).
- Des règles méthodologiques communes à l'ensemble des services collecteurs.

La comptabilisation statistique des crimes et délits s'effectue à partir d'unités de compte (victime, victime entendue, plaignant, infraction, procédure, auteur, véhicule et

chèque) spécifiques à chacun des index de la nomenclature. Ces unités de compte fixent les modalités de comptage au moment de l'enregistrement. Les unités de compte sont donc différentes selon les infractions.

La collecte des données est réalisée au niveau de chaque service collecteur chaque fois qu'est établie une procédure judiciaire dans laquelle est consignée une infraction présumée crime ou délit. La collecte est donc centralisée au niveau de chacune des directions de la police (sécurité publique, police aux frontières, renseignement intérieur, police judiciaire, préfecture de police) et de la gendarmerie nationales. Il revient à ces échelons centraux de transmettre l'intégralité de leurs fichiers statistiques à la DCPJ (*art. D.8 du code de procédure pénale*).

Pour la police nationale, la collecte s'effectue grâce à une application interne au ministère de l'Intérieur : le STIC-FCE (Système de traitement des infractions constatées – Faits constatés élucidés) qui permet d'enregistrer dans des grilles de saisie des données issues des procédures traitées par les officiers de police judiciaire. Pour la préfecture de police de Paris, le même travail est effectué à partir d'un système appelé OMEGA.

Pour la gendarmerie nationale, les fichiers statistiques créés sur les Bases départementales des statistiques de la délinquance (BDSD) de la gendarmerie rassemblent des données saisies dans les messages d'information statistique (MIS) établis par les brigades territoriales. L'ensemble des bases départementales est ensuite fusionné mensuellement dans une base nationale de données traitée à Rosny-sous-Bois.

L'état 4001 ne porte que sur les crimes et délits faisant l'objet d'un procès-verbal. Il exclut donc les contraventions qui, tout en étant portées à la connaissance des services, ne sont pas enregistrées dans l'outil statistique officiel. Il ne recense pas non plus les signalements des usagers en main courante ou les délits routiers.

généralement dans les questionnaires de victimation sont les cambriolages, les vols de voitures, les vols à la roulotte, le vandalisme contre le véhicule, les vols simples ou avec violences et les agressions.

- • (5) Voir également « L'outil statistique des faits constatés par les services de police et les unités de gendarmerie (état 4001) : généralités et limites », « Comment appréhender l'état 4001 ? », Rapport annuel 2005, OND/INHES, mars 2006.

Pour chaque type de victimation, on mesure sa fréquence durant la période de référence (une personne peut, par exemple, avoir été cambriolée deux fois au cours de la période). Puis, on cherche à obtenir plus de détails sur la dernière victimation en date. On demande si, suite à la victimation, une plainte ou une simple déclaration a été déposée à la police ou à la gendarmerie. On demande éventuellement les motifs du non-signalement.

L'ensemble des indicateurs fournis par les enquêtes de victimation permet de mieux

connaître les catégories de la population ou bien les territoires qui sont les plus exposés à telle ou telle sorte d'atteintes. Ils permettent aussi de mesurer l'existence et la nature éventuelle d'un lien entre degré d'exposition ou de victimation et opinions sur la sécurité. Via le taux de plainte, ils permettent aussi d'évaluer le nombre d'atteintes qui ne sont pas enregistrées par les services de police ou les unités de gendarmerie au regard de celles qui sont comptabilisées dans les statistiques administratives.

## Enquête de victimation et état 4001

Tous les délits et les crimes portés à la connaissance des autorités ne sont pas recensés dans les enquêtes de victimation (ex. : infractions économiques et financières, infractions à la législation sur les stupéfiants ou à la police des étrangers, homicides, etc.) alors qu'ils le sont dans l'état 4001.

Par ailleurs, le champ des infractions enregistrées par l'enquête de victimation est bien plus large que celui des statistiques administratives puisqu'il comprend une partie des contraventions (injures, violences sans ITT ou vandalisme) ou des signalements en main courante non comptabilisés dans les statistiques de l'état 4001.

**L'enquête de victimation est donc source d'information complémentaire de l'ensemble des statistiques administratives.** On peut dire que ces dernières révèlent la criminalité connue alors que les enquêtes de victimation révèlent la criminalité vécue.

À partir des réponses des personnes interrogées lors d'une enquête de victimation, on peut estimer, pour une infraction abordée dans l'enquête, le nombre total de faits subis au cours d'une année donnée et parmi ceux-ci, le nombre de faits ayant été suivis d'une plainte. Une enquête de victimation fournit donc pour chaque infraction qu'elle propose une mesure autonome d'une statistique administrative bien connue : le nombre de faits constatés par la police et la gendarmerie enregistrés grâce à l'outil de saisie appelé « état 4001 ».

Spontanément, on pourrait penser que les chiffres relatifs à un même phénomène obtenus d'une part, en collectant des données administratives, d'autre part en exploitant des données d'enquêtes doivent être proches,

voire égaux. L'expérience montre que ce n'est pas toujours le cas sans pour autant que l'une ou l'autre des sources soit en cause. Un enregistrement dans l'état 4001 signifie qu'il y a eu l'intervention d'un professionnel, policier ou gendarme, dans le processus de saisie, lors de la rédaction du procès-verbal initial notamment. L'acteur décisif dans une enquête de victimation n'est pas un professionnel mais la victime. Il n'existe pas de nécessité pour que policier et victime perçoivent un même événement de façon similaire.

Pour chaque infraction de type délits, on vérifie si le total estimé des plaintes à partir de l'enquête est compatible avec celui des faits constatés par la police ou la gendarmerie. Si c'est le cas, on en conclut *a posteriori* que les deux sources mesurent sans doute des phénomènes proches. Quand ce n'est pas le cas, on recherche des motifs pouvant expliquer le décalage observé et, en général, on trouve plusieurs raisons portant sur les définitions ou les exclusions.

Avant toute comparaison, il faut toujours veiller à ce que les grandeurs issues d'une enquête de victimation et de l'état 4001 soient comparables, du strict point de vue théorique. La période de temps, les définitions, le mode de comptage doivent être compatibles pour permettre la confrontation.

À cet égard, on peut rappeler que le total des faits constatés enregistrés dans l'état 4001 est composé d'atteintes qui ne sont pas abordées lors des enquêtes de victimation comme les infractions économiques et financières ou celles révélées par l'action des services. **De ce fait, le chiffre global des faits constatés ne peut en aucun cas être comparé avec les données de l'enquête de victimation.** Inversement, pour

## Les enquêtes de victimation

On appelle enquête de victimation un type d'enquête où les personnes répondantes sont interrogées sur certaines infractions dont elles ont pu être victimes au cours d'une période donnée. Les infractions qui figurent

## 4

## Comparaison n'est pas raison

certaines atteintes, comme les violences ou les actes de destruction ou de dégradation, seuls les faits les plus graves sont des délits et ont donc vocation à être enregistrés dans l'état 4001. Les atteintes plus légères sont des contraventions qui, par construction, ne sont pas comptées parmi les faits de l'état 4001. La comparaison directe du total des faits mesurés lors d'une quête de victimation

Chaque année, lors de la publication du bilan annuel ou du rapport annuel de l'ONDRP, de nombreuses entités – journaux, agences de tourisme et d'autres structures manifestant de l'intérêt pour la criminalité – utilisent les chiffres présentés pour faire un classement des régions ou des départements.

Ces classements ne sont qu'un rapide extrait du choix offert aux utilisateurs de ces données. Ceux-ci ne s'intéressent pas aux multiples facteurs qui caractérisent la criminalité dans une zone géographique donnée : taille du département ou de la région, degré d'urbanisation... En conséquence ces classements conduisent à des analyses parfois simplistes ou incomplètes qui engendrent des perceptions trompeuses.

Pour mesurer la criminalité, et l'efficacité de la réponse policière d'une zone à l'autre, il est nécessaire de prendre en compte différents facteurs, dont certains ayant un impact significatif sur la criminalité, qui ne sont pas aisément mesurables ou généralisables dans tous les lieux.

Des informations géographiques et démographiques sont des éléments susceptibles d'impacter la nature et/ou l'évolution des crimes et délits enregistrés. Plusieurs sources d'information accessible permettent de faciliter l'étude d'un certain nombre de variables affectant localement la criminalité. Par exemple, les données de l'INSEE peuvent être utilisées pour mieux comprendre la structure d'une

puis dans l'état 4001 conduit à d'importantes erreurs d'interprétation. La comparaison est toujours envisageable mais elle doit se faire dans un cadre méthodologique très précis si on recherche des conclusions pertinentes. **On s'attachera toujours plus à comparer les évolutions en tendance plutôt que les niveaux bruts mesurés une année donnée.**

population locale. Les flux de population sur un territoire, la composition par âge et sexe, le niveau d'éducation et la structure familiale dominante, sont par exemple des caractéristiques importantes à prendre en compte pour effectuer une évaluation fine des crimes et délits constatés par la police et la gendarmerie.

L'activité des services de police et des unités de gendarmerie est également un facteur clé de compréhension de la nature et de l'ampleur de la criminalité survenant dans un secteur. Par exemple, un département peut enregistrer plus de délits qu'un autre de taille comparable, non pas parce qu'il y a plus de criminalité, mais plutôt parce que les services de police déploient une plus forte activité et identifient plus d'infractions. L'attitude des citoyens face à la criminalité et leurs pratiques de déclaration de la criminalité ont également un impact sur le volume de faits portés à la connaissance de la police.

Il incombe à tous les utilisateurs de données d'être bien informés des modalités de collectes des données disponibles afin de pouvoir interpréter les évolutions du nombre de crimes et délits enregistrés en France avec sérénité et circonspection. Le croisement de données multi-sources, démarche mise en œuvre par l'ONDRP dans ses études, favorise une appréhension en convergence ou divergence de phénomènes évolutifs et complexes.

FAITS DECLARÉS LORS D'ENQUÊTES DIRECTES AUPRÈS DES VICTIMES		FAITS DECLARÉS A LA POLICE OU A LA GENDARMERIE		
VICTIMATION (enquête INSEE/ONDRP)		SIGNALEMENTS	PLAINTES	
Victimation ménages	Victimation individus	Main courante	Contraventions	Crimes et délits (état 4001)
Ensemble des atteintes aux ménages déclarées dans les enquêtes de victimation (cambriolages, vols de voiture, vols de deux roues, vols dans et sur la voiture dont vols d'accessoires automobiles, dégradations de domicile, dégradations de véhicules)	Ensemble des agressions physiques ou verbales déclarées par les individus dans les enquêtes de victimation (vols avec violences, violences physiques hors vol, insultes ou menaces)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signalements des usagers pour des faits qui ne constituent pas des contraventions, des délits ou des crimes.</li> <li>- Signalements de faits dont les victimes ne souhaitent pas déposer une plainte mais faire un signalement.</li> </ul>	Toutes les contraventions de la 1 <sup>ère</sup> à la 5 <sup>e</sup> classe y compris les violences légères (avec une ITT < 8 jours et sans circonstances aggravantes), les injures, et les dégradations légères	Ensemble des crimes et délits enregistrés par les services de police et les unités de gendarmerie.

# Dossier I :

# *La victimation*

---



# VICTIMATION PERSONNELLE ET OPINIONS SUR LA SÉCURITÉ MESURÉES LORS DES ENQUÊTES « CADRE DE VIE ET SÉCURITÉ » DE 2007 À 2012

## Introduction

En janvier 2007, soit environ trois années après la création de l'Observatoire national de la délinquance<sup>1</sup>, le dispositif d'enquête nationale de victimation « Cadre de vie et sécurité » a été lancé. Il est le fruit d'un partenariat entre l'INSEE et l'ONDRP que nous pouvons qualifier de « maîtrise d'ouvrage partagée ». L'INSEE réalise la collecte entre janvier et avril, chaque année depuis 2007, en tant que « maître d'œuvre » de l'enquête (Voir la présentation<sup>2</sup> de l'enquête sur le site du conseil national de l'information statistique).

En 2005 et 2006, les deux premiers rapports annuels de l'Observatoire ont été rendus publics en mars. En 2007, afin de disposer des premiers résultats de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » s'étant déroulée en début d'année, ce calendrier a été modifié : la parution du rapport intervient depuis au mois de novembre.

Le cadre méthodologique dans lequel s'inscrivent les travaux de l'ONDRP sur les enquêtes « Cadre de vie et sécurité » est présenté sous la forme d'un lexique appelé « Dictionnaire méthodologique de l'enquête "Cadre de vie et sécurité" »<sup>3</sup>. Les renvois vers ce dictionnaire sont signalés par la mention « DM » placée en exposant. Les principaux concepts évoqués par la suite y sont définis (Voir par exemple, « données brutes » ou « données pondérées »).

La collecte de la 6<sup>e</sup> enquête « Cadre de vie et sécurité » s'est terminée en avril 2012. Dans le présent article, l'Observatoire compare ses résultats à ceux des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » précédentes afin d'étudier l'évolution de différentes statistiques :

1. Les taux de victimation<sup>DM</sup> annuels pour les atteintes personnelles (*proportions de personnes de 14 ans et plus<sup>DM</sup> se déclarant victimes de vols ou tentatives de vol personnelles<sup>4</sup>, de violences physiques, menaces ou insultes hors ménage<sup>DM</sup>*) entre 2006 et 2011.
2. Les opinions des personnes de 14 ans et plus sur des questions de sécurité exprimées de 2007 à 2012.
3. Les proportions de personnes de 18 à 75 ans<sup>DM</sup> se déclarant victimes de violences physiques ou sexuelles sur deux ans, entre 2006-2007 et 2010-2011.

Les statistiques extraites des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » au sujet de la victimation personnelle<sup>DM</sup> ou, par exemple, sur le sentiment d'insécurité<sup>DM</sup>, en fournissent une mesure relative. Cela signifie qu'avec un autre outil de mesure, la fréquence des mêmes phénomènes pourrait être estimée (Voir « données estimées »<sup>DM</sup>) à des niveaux différents.

En revanche, l'ONDRP considère que les résultats des six enquêtes annuelles « Cadre de vie et sécurité » disponibles à ce jour, sont susceptibles d'être exploitées en évolution : si l'on observe, pour un phénomène donné, une variation significative<sup>DM</sup> au sens statistique du terme, on fait l'hypothèse qu'elle indique la tendance suivie par celui-ci.

Le présent article se compose d'une part, d'un chapitre « principaux résultats » où les évolutions en tendances des statistiques citées ci-dessus sont décrites et commentées, et, d'autre part, de trois chapitres où ces résultats sont présentés sous forme de tableaux et graphiques.

- • • (1) Devenu le 1<sup>er</sup> janvier 2010, Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP).
- (2) [http://www.cnis.fr/files/content/sites/Cnis/files/Fichiers/commissions/services\\_publics\\_services\\_aux\\_publics/2011/documents\\_preparatoires/DPR\\_2011\\_1re\\_reunion\\_COM\\_services\\_publics\\_fiche\\_enquete\\_opportunit%C3%A9\\_cadre\\_de\\_vie.PDF](http://www.cnis.fr/files/content/sites/Cnis/files/Fichiers/commissions/services_publics_services_aux_publics/2011/documents_preparatoires/DPR_2011_1re_reunion_COM_services_publics_fiche_enquete_opportunit%C3%A9_cadre_de_vie.PDF)
- (3) [http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/lexique/dico\\_methodo\\_interactif\\_v2.pdf](http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/lexique/dico_methodo_interactif_v2.pdf)
- (4) En dehors des vols liés aux résidences ou aux véhicules.

Télécharger  
l'article

## Présentation des résultats

Entre janvier et avril 2012, environ 17 000 personnes de 14 ans et plus habitant la France métropolitaine, parmi lesquelles 7 437 hommes et 9 584 femmes, ont répondu à l'enquête annuelle de victimation « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP. Elles ont été interrogées sur les atteintes personnelles<sup>5</sup> subies au cours des années 2010 et 2011 et sur leurs opinions en matière de sécurité.

Les statistiques déduites des réponses obtenues ainsi peuvent être comparées à celles collectées lors des cinq enquêtes « Cadre de vie et sécurité » précédentes. Pour ce qui est des taux de victimation annuels<sup>DM 6</sup>, c'est-à-dire des « proportions de personnes s'étant déclarées victimes sur un an », leurs variations peuvent être étudiées sur la période 2006-2011 (Voir tableaux et graphiques de résultats<sup>7</sup>, chapitre 1).

Les questions d'opinion sur la sécurité personnelle (« sentiment d'insécurité » ou « préoccupation pour la délinquance ») fournissent, quant à elles, des indicateurs qu'on date de l'année de chaque enquête. Leur suivi s'effectue entre 2007 et 2012 (Voir chapitre 2).

Les actes de type « violences sexuelles » ou « violences intra-ménage » (de la part d'une personne qui, au moment de l'enquête, vit dans le même logement que le répondant) sont abordés par des questions de victimation posées à un échantillon de personnes de 18 à 75 ans (Voir introduction du chapitre 3). Lors de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2012, 13 358 personnes de 18 à 75 ans (5 895 hommes et 7 463 femmes) ont été interrogées sur ces atteintes.

Les proportions des personnes se déclarant victimes de violences physiques ou de violences sexuelles, « hors ménage » ou « intra-ménage », se rapportent à une période de deux ans<sup>DM</sup>, composée des deux années civiles précédant chaque enquête. Pour ces statistiques, l'analyse en tendance est menée sur cinq périodes consécutives, de 2006-2007 à 2010-2011.

Les résultats extraits des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » exploités dans le présent article sont des estimations relatives à deux populations de la France métropolitaine, les personnes de 14 ans et plus et les personnes de 18 à 75 ans. Ils sont obtenus par l'interrogation d'échantillons de personnes dont la taille détermine, en grande partie, leur niveau de précision<sup>DM</sup>.

À chaque grandeur mesurée dans les enquêtes « Cadre de vie et sécurité » est associée ce qui peut être assimilé à une marge d'erreur<sup>DM</sup> (Voir graphique 3). L'existence de cette « marge d'erreur » explique pourquoi, lorsqu'on compare des séries de taux, il n'est pas toujours possible d'en déduire une tendance. Ce n'est le cas que si les écarts observés sont suffisamment élevés au regard du degré de précision de l'enquête pour être considérés comme significatifs au sens statistique du terme (Voir tableau 3A).

Les chapitres 1 à 3 sont composés de tableaux et graphiques se rapportant aux périodes d'étude évoquées : soit, selon le cas, « 2006 à 2011 », « 2007 à 2012 » ou « 2006-2007 » à « 2010-2011 ». Ils sont accompagnés de tableaux dont la forme « en escalier » permet de représenter les résultats des tests de significativité entre années, ou entre périodes de deux ans comparées (Voir, par exemple, Tableau 3B).

En annexe 2, on trouvera des tableaux complémentaires sur les seuils de significativité des variations. Ils comprennent des seuils, ou risque d'erreur, allant de 1 % à 10 %. Par rapport aux articles des précédents rapports annuels, les seuils utilisés sont désormais de 5 % pour une variation significative et 1 % pour une variation très significative (Voir notes du tableau 3A).

On rappelle, par ailleurs, que la formulation des questions a une grande influence sur les données extraites des réponses collectées lors de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » (Voir Annexe 1). Elles sont indissociables de l'outil de mesure qui a servi à les obtenir.

- • (5) En dehors des violences à caractère sexuel ou des atteintes intra-ménage (celles dont l'auteur vit avec la personne interrogée au moment où celle-ci répond à l'enquête).
- (6) La mention<sup>DM</sup> renvoie au « Dictionnaire méthodologique des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » ».
- (7) Les tableaux sur les taux de victimation annuels comportent les taux de victimation sur deux ans, entre 2005-2006 et 2010-2011, ainsi que les taux sur un an entre 2006 et 2011 qui peuvent en être déduits grâce aux questions de datation des atteintes subies.

## PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

### Les victimations personnelles déclarées par les personnes de 14 ans et plus

1

Lors de chacune des six enquêtes annuelles « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP de 2007 à 2012, entre 16 500 et 17 500 personnes de 14 ans et plus ont été interrogées. Les échantillons de répondants ainsi constitués sont représentatifs<sup>8</sup> d'une population dont la taille est estimée, pour l'année 2012, à 51,1 millions de personnes de 14 ans et plus dont un peu moins de 24,5 millions d'hommes et près de 26,7 millions de femmes.

Pour chacune des cinq atteintes personnelles figurant dans le questionnaire individuel<sup>DM</sup> des enquêtes « Cadre de vie et sécurité », on mesure, à partir des réponses fournies, un taux de victimation annuel, soit la part, exprimée en pourcentage, de personnes se déclarant victime sur un an (au cours de l'année civile précédant l'enquête).

Ces taux de victimation permettent d'estimer les nombres de « victimes déclarées » dans la population des 14 ans et plus. L'expression « victime déclarée » est préférée au terme de « victime » car elle permet d'insister sur le caractère déclaratif des statistiques obtenues lors d'une enquête de victimation. Une « victime » au sens de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » est une personne qui se déclare victime en réponse aux questions posées.

D'après les résultats de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2012, on observe qu'un peu plus de **0,5 %** des personnes de 14 ans et plus ont déclaré avoir été victimes de **vols ou tentatives de vols personnels<sup>9</sup> avec violences ou menaces** en 2011. Le nombre de « victimes déclarées » correspondant est estimé à **264 000 personnes de 14 ans et plus**.

La part des personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes apparaît comme **stable depuis 4 ans** : elle est comprise entre 0,4 % et 0,6 %. Ces taux ne sont pas significativement différents, au sens statistique du terme, de celui de 2011.

Le nombre de « victimes déclarées » s'est établi en 2009 et 2010 à des valeurs proches, en ordre de grandeur<sup>DM</sup>, de celle de 2011, respectivement à 277 000 et 287 000 personnes de 14 ans et plus.

En 2006<sup>10</sup>, le taux de vols et tentatives de vols personnels avec violences ou menaces avait été mesuré à 0,7 % des personnes de 14 ans et plus et le nombre de « victimes déclarées » se situait à plus de 340 000. **Entre 2006 et 2011**, la **diminution** de la proportion de personnes se déclarant victimes est **significative**.

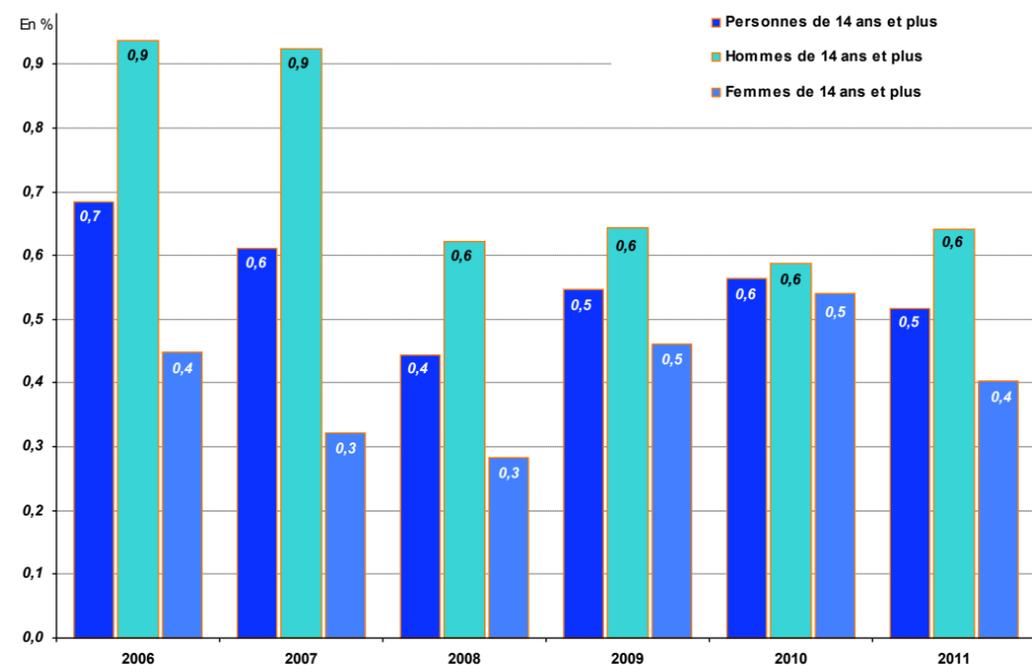
Plus de 0,9 % des hommes de 14 ans et plus déclaraient avoir été victimes de vols ou tentatives de vols personnels avec violences ou menaces en 2006 ou 2007. Le nombre estimé de « victimes déclarées » sur un an de sexe masculin dépassait alors 220 000.

Ce taux a connu une baisse significative de 0,3 point<sup>11</sup> en 2008. Depuis, il ne varie plus : en **2011**, pour la 4<sup>e</sup> année consécutive, il s'élève à **0,6 %**, soit **157 000 hommes de 14 ans et plus** en nombre estimés de « victimes déclarées » de vols ou tentatives de vols personnels avec violences ou menaces.

En 2011, la part des **femmes de 14 ans et plus** disant avoir subi au moins un vol (ou une tentative de vol) personnel avec violences ou menaces se situe à **0,4 %**, soit un peu moins de **110 000 femmes** « victimes déclarées ». Ce taux de victimation, identique à celui de 2006, ne varie pas significativement par rapport à ceux des années 2007 à 2010 : 0,3 % en 2007 ou 2008 ; 0,5 % en 2009 et 2010. Entre 2008 et 2010, il avait connu une hausse très significative.

- • (8) La représentativité de l'échantillon<sup>DM</sup> est assurée par la qualité de la base de sondage qui est issue des enquêtes annuelles de recensement<sup>DM</sup> de l'INSEE, par le caractère aléatoire de tirage des logements « enquêtés » et par les redressements suivant la méthode de calage sur marge<sup>DM</sup> effectués après la collecte.
- (9) En dehors des actes visant les biens des ménages, vols et tentatives liés aux logements ou aux véhicules.
- (10) Par la suite on sous-entendra que « en 2006 » (idem pour les autres années) signifie que la personne, interrogée en 2007, a déclaré avoir été victime au cours de l'année précédente.
- (11) Les différences entre 2 pourcentages, ici entre des taux de victimation de 0,9 % et de 0,6 %, ne sont pas exprimées en pourcentage mais en point afin d'éviter les confusions avec les taux de variations.

**Graphique PE1. Proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vols personnels avec violences ou menaces sur un an, de 2006 à 2011 selon le sexe.**



Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

\* \* \*

En 2006, et plus récemment en 2009, on avait estimé le nombre de personnes de 14 ans et plus « victimes déclarées » de vols ou tentatives de vols personnels sans violence, ni menace à près de 1,1 millions. Cela correspondait, pour chacune des deux années, à une proportion de plus de 2,1 % de personnes s'étant déclarées victimes.

En comparaison, le taux observé en 2011, inférieur à 1,7 %, est en baisse très significative<sup>12</sup>. Il avait diminué de 0,3 point entre 2009 et 2010, passant de 2,1 % à 1,8 %. La tendance est confirmée en 2011. Le nombre de « victimes déclarées » de vols ou tentatives de vols personnels sans violence, ni menace est évalué, sur cette dernière année, à moins de 870 000 personnes de 14 ans et plus.

L'ordre de grandeur de ce nombre a changé par rapport à 2009. Il avait alors été estimé à environ 1 070 000. La différence d'environ 300 000 « victimes déclarées »

explique pourquoi la baisse est considérée comme très significative au sens statistique du terme.

Elle peut aussi conduire à s'interroger sur la qualité de la mesure de la fréquence des vols ou tentatives de vols personnels sans violence, ni menace subis par les personnes de 14 ans et plus. En effet, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) considère qu'une série de taux de victimation doit afficher une relative stabilité en ordre de grandeur avant de pouvoir être interprétée en tendance.

En 2007 et en 2008, la part des personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vols personnels sans violence, ni menace s'est élevée à 1,9 %, et le nombre estimé de « victimes déclarées » était voisin de 950 000. Ces deux taux de victimation annuels, proches de celui de 2008, se situe à un niveau « intermédiaire » non significativement différent celui de 2,1 % de 2009 ou du 1,7 % de 2011.

Ils fournissent, d'après l'ONDRP, à la série étudiée, cette « stabilité en ordre de grandeur » permettant

- • (12) Une variation est dite « très significative », si d'après les résultats des tests de significativité, elle est associée à un seuil de 1 % (Voir notes du tableau 3A), c'est-à-dire qu'on estime à au moins 99 %, la probabilité de la variation ne soit pas due aux aléas d'échantillonnage (Voir Données estimées<sup>DM</sup>). Lorsque le risque d'erreur est compris entre 1 % et moins de 5 %, elle est dite « significative ». Dès lors, qu'il est supérieur ou égal à 5 %, la variation n'est pas considérée comme significative

d'établir qu'entre 2009 et 2011 la variation significative en tendance observée ne résulte pas de l'instabilité de l'outil de mesure<sup>13</sup>.

La différence de 0,4 point qui détermine la tendance entre 2009 et 2011 ne fournit pas, simultanément, une estimation du niveau de la variation comme on pourrait le faire avec des statistiques obtenues par recensement exhaustif.

Comme avec toute donnée d'enquête, cette valeur est associée à une « marge d'erreur » (Voir intervalles de confiance<sup>DM</sup> à 95 %). Elle est mesurée à un peu moins de 0,3 point. Cela signifie que la variation entre 2009 et 2011 a moins de 2,5 % de risque d'être inférieure en valeur absolue à - 0,1 point et moins de 2,5 % de risque d'être supérieure en valeur absolue à - 0,7 point. Un tel intervalle ne fournit pas ce que l'ONDRP appelle un ordre de grandeur de la variation. En revanche, l'Observatoire propose d'exploiter sa borne inférieure en valeur absolue, soit - 0,1 point, comme une « estimation par défaut » de la variation.

Ainsi, entre 2009 et 2011, la baisse du taux de victimation des vols et tentatives de vols personnels subis par les personnes de 14 ans et plus est estimé au minimum à - 6,4 %, soit environ - 70 000 « victimes déclarées » au moins (en valeur absolue).

Mesurée à 2,2 % en 2006, la part des hommes de 14 ans et plus s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vols personnels sans violence, ni menace a peu varié les 4 années suivantes : elle s'affichait à 1,9 % en 2007 et 2009 et à 2 % en 2008 et 2010. L'estimation du nombre annuel de « victimes déclarées » était alors comprise entre 445 000 et 495 000 hommes.

En 2011, le taux de victimation, soit 1,5 %, est très significativement inférieur à celui de 2006, et significativement inférieur à ceux de 2007, 2008 et 2010. Le nombre de victimes déclarées correspondant ne dépasse pas 375 000 hommes de 14 ans et plus.

Entre 2010 et 2011, la part des hommes se déclarant victimes a diminué de 0,5 point et le nombre de « victimes déclarées » s'est réduit de près d'un quart. Cette variation intervient après une période de stabilité de 4 ans.

De 2006 à 2008, la part des femmes de 14 ans et plus se déclarant victimes de vols ou tentatives de vols personnels sans violence, ni menace s'établissait à chaque fois à 0,1 point de moins que celle des hommes : elle est notamment passée de 2,1 % à 1,8 % de 2006 à 2007 tandis que celle des hommes variait de 2,2 % à 1,9 %.

En revanche, elle a connu une hausse très significative de 0,5 point entre 2008 et 2009, suivie d'une baisse très significative de 0,8 point en 2010 alors que celle des hommes était presque stable.

En 2011, la part des femmes de 14 ans et plus se déclarant victimes de vols ou tentatives de vols personnels sans violence, ni menace revient à son niveau de 2007, soit 1,8 %, avec un nombre estimé de « victimes déclarées » de près de 490 000 femmes, très proche de ceux de 2007 ou 2008. Par rapport à 2010, elle ne varie pas significativement.

En 2009, la part des femmes de 14 ans et plus se déclarant victimes de vols ou tentatives de vols personnels sans violence, ni menace avait fortement augmenté, pour atteindre 2,4 %, avant de diminuer fortement en 2010 (1,6 %). Commentant ces chiffres dans son précédent rapport annuel, l'ONDRP avait signalé en novembre 2011 que « Grâce à la prochaine enquête et aux suivantes », il serait possible de « mettre en perspective l'instabilité des variations observées en 2009 et 2010 ».

Ce retour aux valeurs observées avant la forte hausse de 2009 et la forte baisse de 2010, conforte l'hypothèse<sup>14</sup> selon laquelle, l'ordre de grandeur du nombre annuel de femmes se déclarant victimes est voisin de 500 000. Bien plus que la baisse très significative mesurée entre 2009 et 2011, c'est la proximité avec les valeurs des années 2007 et 2008 qui est considérée par l'Observatoire comme l'élément de tendance à retenir.

Pour ce qui est des hommes, la forte baisse de 2011 pourrait être due à une instabilité de la même nature. Son interprétation doit, elle aussi, être mise en attente des futurs résultats des enquêtes « Cadre de vie et sécurité », sachant qu'une confirmation de la baisse est tout aussi envisageable.

\*\*\*

- • (13) L'ONDRP n'a jamais supposé que les questions de victimation qu'il a rédigées en 2005 et 2006 avec l'INSEE fourniraient nécessairement des séries interprétables en tendance. C'est au regard des taux de victimation collectés chaque année qu'il se prononce sur la « robustesse statistique » des variations mesurées. Celle-ci n'est pas acquise : on doit la vérifier à chaque nouvelle enquête. La démarche est facilitée par l'existence de nombreux points de comparaison passés. Cela explique pourquoi le caractère annuel de l'enquête renforce la qualité du dispositif « Cadre de vie et sécurité ».
- (14) Extrait du rapport annuel 2011 : « Les statistiques annuelles précédentes, portant sur 2006, 2007 et 2008, permettent dès à présent, de remarquer que l'estimation en ordre de grandeur d'un peu plus de 500 000 femmes se déclarant victimes de vols personnels sans violence, ni menace ou tentatives par an, se situe précisément entre les deux valeurs extrêmes mesurées en 2009 et 2010 ».

En dehors des vols et tentatives de vols dont il vient d'être question<sup>15</sup>, mais aussi en dehors des violences sexuelles abordées ultérieurement, on distingue les atteintes personnelles hors ménage subies par les personnes de 14 ans et plus selon leur nature : violences physiques, menaces (hors violence) ou insultes (hors violence ou menace). L'expression « hors ménage » signifie que l'auteur de l'atteinte ne vit pas, au moment de l'enquête, dans le même logement que la personne interrogée.

Lors des deux enquêtes « Cadre de vie et sécurité » les plus récentes, celles de 2011 et de 2012, la part des personnes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de **violences physiques hors ménage** sur un an a été mesurée à la même valeur, **1,3 %**, et le nombre estimé de « victimes déclarées » n'a quasiment pas varié : 657 000 en 2010 et **651 000 personnes** de 14 ans et plus en 2011.

Cette proximité des résultats obtenus pour les années 2010 et 2011 contraste avec l'écart observé en 2008 et 2009 : le taux de victimation annuel des violences physiques hors ménage atteignait alors près de 1,7% et on évaluait à plus de 830 000 le nombre de « victimes déclarées ». Déjà, en 2007, ce nombre se situait

à plus de 800 000 personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes, soit 1,6 % d'entre elles.

En conséquence, la proportion de personnes de 14 ans et plus qui ont dit avoir subi au moins un acte de violences physiques hors ménage en 2011 est inférieure de 0,3 à 0,4 point, par rapport à celles de 2007, 2008 et 2009. Une telle **baisse est très significative** au sens statistique du terme.

En 2006, le taux de victimation des violences physiques hors ménage, soit 1,5 %, et le nombre estimé de « victimes déclarées », soit un peu moins de 740 000 personnes de 14 ans et plus s'étaient établis à des niveaux intermédiaires, non significativement différents de ceux, supérieurs des années 2007 à 2009, ou de ceux plus faibles des années 2010-2011.

Lorsque, fin 2011, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales a commenté les variations de la part des personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes de violences physiques hors ménage sur la période 2006-2010, il avait signalé que son passage de 1,7 % en 2008 ou en 2009 à 1,3 % en 2010 nécessiterait des « vérifications à partir des résultats des futures enquêtes "Cadre de vie et sécurité" » mais qu'« à court terme, sans se prononcer

sur son intensité, on [pouvait alors] considérer qu'une baisse [avait] vraisemblablement eu lieu en 2010 par rapport aux années 2008 ou 2009. ».

Les réponses des personnes de 14 ans et plus interrogées lors de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2012 ont fourni, pour l'année 2011, un taux de victimation égal à celui de 2010. Il est donc, lui aussi, très significativement inférieur aux taux des années 2007 à 2009.

L'Observatoire en déduit que l'intensité de la baisse observée a peu de risque d'être le résultat de l'instabilité de l'outil de mesure. Il apparaît possible d'en fournir ce que l'ONDRP appelle une « estimation par défaut », qui tient compte de la marge d'erreur associée à toute donnée extraite des enquêtes « Cadre de vie et sécurité ». Ainsi, on estime, par exemple, qu'entre 2009 et 2011, le taux de victimation des violences physiques hors ménage a baissé au minimum de 7,2 %, ce qui correspond à -60 000 « victimes déclarées » au moins (en valeur absolue).

En 2011, 1,5 % des hommes de 14 ans et plus ont déclaré avoir été victimes de violences physiques hors ménage, soit un taux égal à celui de 2010. Pour ces deux années, on évalue le nombre de « victimes déclarées » à environ **360 000 hommes**.

Entre 2007 et 2009, la part des hommes ayant dit avoir subi au moins un acte de violences physiques hors ménage se situait à un niveau proche, voire supérieur, à 2 %. Les taux mesurés pour 2010 et 2011 sont **très significativement inférieurs** à ceux des trois années précédentes au cours desquelles le nombre estimé d'hommes se déclarant victimes s'élevait à plus de 475 000.

La proportion de femmes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de violences physiques hors ménage a diminué de 2009 à 2011, passant de 1,4% à 1,1%, mais cette variation n'est pas considérée comme significative au sens statistique du terme<sup>16</sup>.

On estime à un peu moins de **300 000 femmes** le nombre de « victimes déclarées » en 2011, soit un nombre très proche de ceux observés en 2006, 2007 ou 2010. En 2008 et 2009, il avait atteint près de 350 000.

\*\*\*

En 2008, plus de 4 % des personnes de 14 ans et plus s'étaient déclarées victimes de **menaces hors ménage (hors violences)**. Cette part a diminué **très significativement** de 0,6 point en 2009 et la tendance à la **baisse** s'est poursuivie

depuis : en 2011, elle est mesurée à **3,1 %**, soit près d'un point de moins par rapport à 2008.

Le nombre de « victimes déclarées » de menaces hors ménage (hors violences), soit un peu moins **1,6 millions** personnes de 14 ans et plus en 2011, est estimé avec une marge d'erreur de l'ordre de plus ou moins 130 000 personnes. Cela explique en partie pourquoi, le taux de 3,1 % de 2011 n'est pas significativement différent de celui de 3,4 % de 2009 ou de 3,3 % de 2010. Lors de ces deux années, le nombre de « victimes déclarées » de menaces hors ménage (hors violences) a été évalué à environ 1,7 millions.

En revanche, entre 2008 et les trois années suivantes, il apparaît que l'ordre de grandeur du nombre estimé de « victimes déclarées » de menaces hors ménage (hors violences) a connu une très forte baisse. En 2008, il s'élevait à plus de 2 millions de personnes de 14 ans et plus. À cette date, ce nombre n'apparaissait pas comme très significativement différent de ceux des années précédentes, 2006 et 2007 qui étaient compris entre 1,8 et 1,9 millions.

De 2006 à 2008, en moyenne, 3,8 % des personnes de 14 ans et plus ont déclaré avoir été victimes de menaces hors ménage (hors violences) à comparer à moins de 3,3 % de 2009 à 2011. Il apparaît que ce sont les réponses des hommes de 14 ans et plus qui sont à l'origine de ce changement d'ordre de grandeur.

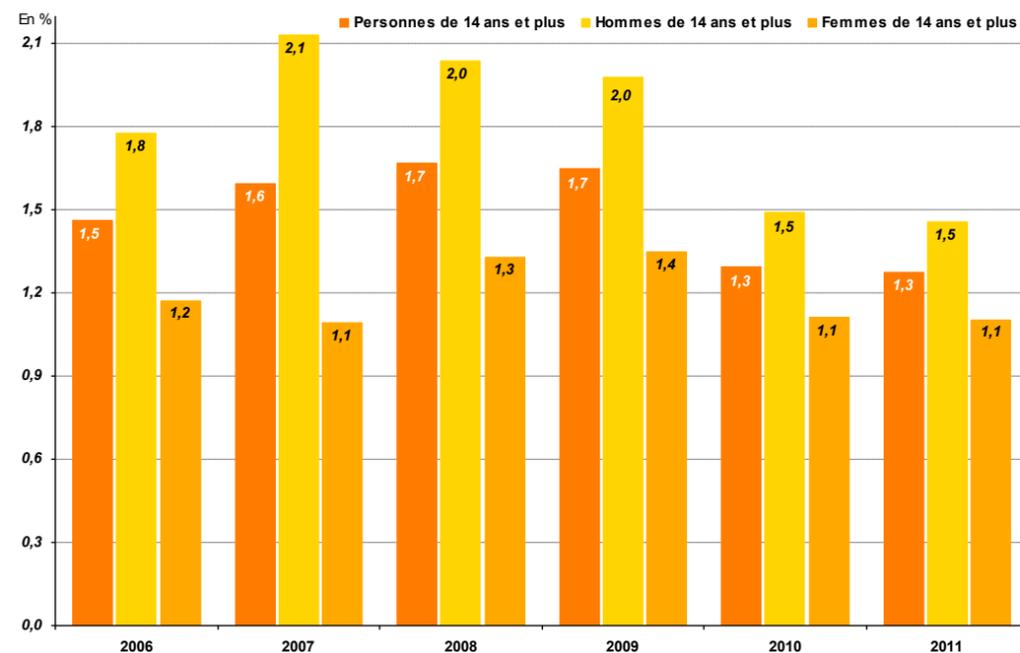
Entre 2008 et 2011, la part des hommes de 14 ans et plus s'étant déclarés victimes de menaces hors ménage (hors violences) est passée de plus de 4,6 % à **3,2 %**. Le nombre estimé de « victimes déclarées », ne dépasse pas **785 000 hommes** en 2011 alors qu'il était supérieur à 1,1 millions en 2008.

Dans ce contexte, ce n'est pas la **forte significativité de la baisse** qui retient l'attention mais plutôt la difficulté à lui donner une signification. Or, comme pour les violences physiques hors ménage, on n'observe pas une telle instabilité du taux de victimation pour les femmes.

En 2011, un peu plus de **3 %** des femmes de 14 ans et plus se sont déclarées victimes de menaces hors ménage (hors violences). Ce taux est plus faible que ceux mesurés les cinq années précédentes, mais il n'est en **baisse significative** que par rapport à celui de 3,5 % observé en 2008. Il s'est situé à 3,3 % en 2006 et 2007 puis à 3,2 % en 2009 et 2010.

En 2009, on a estimé le nombre de femmes « victimes déclarées » de menaces hors ménage (hors violences) à plus de 930 000. En 2011, ce nombre est voisin de **800 000 femmes** de 14 ans

Graphique PE2. Proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarés victimes de violences physiques hors ménage (hors vol) sur un an, de 2006 à 2011 selon le sexe.



Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

• • (15) Par la suite, les atteintes personnelles sont considérées en dehors de tout vol ou tentative de vol.

• • (16) D'après les seuils de significativité appliqués dans le présent article (Voir notes du tableau 3A).

et plus. Lors des quatre autres années, il s'est établi à des valeurs très proches, entre 845 000 et 875 000 « victimes déclarées ».

*Hommes et femmes de 14 ans et plus ont en commun d'afficher une baisse significative, voire très significative, du taux de victimation des menaces hors ménage (hors violences) entre 2008 et 2011. La tendance à la baisse en est plutôt confortée.*

*En comparant les taux selon le sexe sur la période 2006-2008 puis sur 2009-2011, il apparaît que les écarts se sont fortement réduits. Entre 2006 et 2008, en moyenne, 4,3 % des hommes et 3,4 % des femmes de 14 ans et plus s'étaient déclarées victimes de menaces hors ménage (hors violences) tandis qu'entre 2009 et 2011, ces part sont mesurées respectivement à 3,4 % et 3,2 %, soit deux taux non significativement différents entre eux.*

*Il existe donc une rupture statistique entre 2008 et 2009, non seulement en niveau de taux de victimation pour l'ensemble des 14 ans et plus, mais aussi en terme d'écart « Hommes/Femmes » pour les atteintes de type menaces hors ménage (hors violences).*

*L'Observatoire envisage deux types d'interprétations, non exclusives : d'une part, on ne peut pas exclure que l'allongement des séries de taux de victimation dont on dispose conduise, à terme, et peut-être dès à présent après six enquêtes, à observer des changements structurels. Les menaces hors ménage (hors violences) subies par les personnes de 14 ans et plus entre 2009 et 2011 seraient, sous cette hypothèse, moins fréquentes qu'entre 2006 et 2008 et réparties de façon plus homogène selon le sexe. Le caractère soudain de la rupture de 2009 n'exclut pas ce scénario mais oblige à s'interroger sur une autre éventualité.*

*On peut avoir le sentiment qu'après une période d'instabilité concernant tout particulièrement les hommes se déclarant victimes de menaces hors ménage (hors violences), le dispositif d'enquête est, depuis 2009, mieux à même d'en estimer la fréquence. L'instabilité pourrait avoir, en partie, comme origine les exclusions associées à cette atteinte, « vols », « violences physiques ou sexuelles » ou encore « actes dont l'auteur vit dans le même logement que l'enquêté ».*

*Le renouvellement à un rythme annuel de l'enquête, avec les formations, les bilans de collecte et les publications de résultats qu'il implique, pourrait avoir été un facteur d'amélioration de la définition de l'atteinte pour les enquêteurs et les enquêtés, en particulier par une meilleure prise en compte des exclusions.*

*Pour vérifier la pertinence de telles hypothèses, et plus généralement afin d'en savoir plus sur la façon d'appréhender les variations des séries de taux de*

- • (17) Une comparaison concernant les vols a déjà été effectuée après les deux premières enquêtes « Cadre de vie et sécurité » (Voir Rapport annuel 2008, « Les victimations subies en 2006 et 2007 »). Sa mise à jour est à l'étude.

*victimation au fur et à mesure qu'elles s'étendent, l'Observatoire souhaite mener, au sujet des atteintes personnelles<sup>17</sup>, des comparaisons avec les résultats de l'enquête de victimation annuelle de l'Angleterre et du Pays-de-Galles (CSEW, Crime Survey for England and Wales). Il a sollicité en ce sens le responsable de cette enquête qui est devenue annuelle en 2001 et s'appelait alors British Crime Survey.*

\*\*\*

Un peu plus de **8,7 %** des personnes de 14 ans et plus se sont déclarées victimes d'**insultes hors ménage (hors violences ou menaces)** en 2011. Cela correspond à un nombre estimé de victimes déclarées de moins de **4,5 millions** de personnes.

*Ce taux de victimation ne prétend pas mesurer la fréquence des actes d'insultes subies par les personnes de 14 ans et plus. On suppose qu'en réponse à la question de victimation portant sur ce type d'atteintes, plus encore que pour les autres, la mémoire peut parfois faire défaut aux enquêtés.*

*La perception de ce qu'est un acte d'insulte intervient aussi très vraisemblablement dans la mesure de leur fréquence : selon la sensibilité de la personne interrogée, le même épisode d'insultes au sens des enquêtes « Cadre de vie et sécurité », c'est-à-dire hors vol, hors ménage et hors violences ou menaces, peut avoir été très vite oublié ou, à l'inverse, avoir marqué suffisamment la mémoire pour être évoqué lors de l'enquête.*

En 2009 et 2010, 9,8 % des personnes de 14 ans et plus ont dit avoir subi au moins un acte d'insulte sur un an. Précédemment, de 2006 à 2008, cette part avait été mesurée à plus de 10 %, et notamment à 10,6 % en 2007.

En 2011, par rapport aux cinq années précédentes, elle diminue de 1 point au minimum, et même de près de 2 points par rapport à 2007. Toutes ces **baisses** sont **très significatives** au sens statistique du terme.

*Le taux de victimation des insultes change d'ordre de grandeur en 2011 après avoir été voisin de 10 % au cours des trois années antérieures, de 2008 à 2010. Les insultes sont, comme on l'a évoqué, une atteinte pour laquelle on peut s'attendre à une instabilité de la mesure. Cependant, elle s'était, au contraire, révélée assez stable entre 2006 et 2010, surtout à partir de 2008.*

*Comme précédemment, face à une valeur se situant à un niveau très différent de celles des années passées, l'Observatoire met en avant la tendance, mais ne se prononce pas, à court terme, sur l'intensité de la variation.*

En 2011, la part des **hommes** de 14 ans et plus se déclarant victimes d'insultes hors ménage (hors violences, ou menaces), soit **8,6 %**, est peu inférieure à celle des **femmes**, soit **8,9 %**. Elles sont toutes deux en **baisse significative** par rapport à celles mesurées les années précédentes. Par exemple, entre 2010 et 2011, le taux de victimation est passé de 9,8 % à 8,6 % pour les hommes et de 9,7 % à 8,9 % pour les femmes.

\*\*\*

*Les personnes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes d'une atteinte personnelle au cours des deux années précédant l'enquête décrivent l'acte le plus récent subi sur la période. Il leur est, entre autres, demandé si elles ont porté plainte à la police ou à la gendarmerie à la suite de cet acte. La réponse à cette question permet de déterminer, au sein de la population des personnes s'étant déclarées victimes, la part de celles qui ont dit avoir porté plainte à la suite de l'acte le plus récent. L'Observatoire considère que ce rapport fournit une estimation de la fréquence des plaintes, ou taux de plainte, pour les victimations subies par les personnes de 14 ans et plus.*

Pour les **vols ou tentatives de vol personnels avec violences ou menaces**, plus de **37 %** des personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes en 2011 ont dit avoir porté plainte à la suite de l'acte le plus récent. En 2010, ce taux se situait à environ 39 %, soit une valeur peu différente.

En revanche, précédemment, il a connu des variations plus irrégulières, passant, par exemple, de plus de 42 % en 2006 ou 2007 à moins de 25 % en 2008. Depuis, trois ans, il est compris entre 32 % et 40 %.

La part des victimes déclarées de **vols ou tentatives de vol personnels sans violence, ni menace** qui ont porté plainte à la suite de l'acte le plus récent est mesurée à 33,3 % en 2011, soit précisément un tiers. Elle est très proche de celles observées entre 2006 et 2008, et à peine supérieure à celles d'environ 30 % des 2009 et 2010.

*Pour les vols personnels et tentatives, le taux de plainte peut aussi être estimé à partir du calcul du nombre d'atteintes subies sur un an et de celles ayant fait l'objet d'une plainte (Voir article sur les atteintes aux biens déclarées par les ménages et les personnes de 14 ans et plus de 2006 à 2011).*

Pour la première fois, en 2011, plus de **30 %** des personnes s'étant déclarées victimes de **violences physiques hors ménage** ont dit avoir porté plainte à la suite de l'acte le plus récent subi sur un an.

Lors des cinq années précédentes, cette proportion n'avait pas dépassé 27,5 %. Si on excepte la valeur singulière observée en 2008, soit 17,2 %, elle s'est montrée assez stable de 2006 à 2010, s'établissant à un peu plus de 25 %.

Environ **10 %** des « victimes déclarées » de **menaces hors ménage (hors violences)** en 2011 ont dit avoir porté plainte à la suite de l'acte le plus récent. Ce taux ne dépassait pas 7 % en 2010. Il avait varié entre 8,1 % et 11,3 % de 2006 à 2009.

Moins de **3 %** des personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes d'**insultes hors ménage (hors violences ou menaces)** en 2011, ont porté plainte pour à la suite de l'acte le plus récent. Depuis 2006, cette part est stable en ordre de grandeur, comprise entre un peu plus de 2 % et moins de 3,5 %.

## Les opinions sur la sécurité exprimées par les personnes de 14 ans et plus de 2007 à 2012

# 2

*L'évolution de la fréquence du sentiment d'insécurité chez les personnes de 14 ans et plus est étudiée par l'intermédiaire de deux questions de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » : on demande aux enquêtés s'il leur « arrive personnellement de [se] sentir en insécurité à [leur] domicile » ou « dans [leur] quartier ou [leur] village » (Voir formulation, Annexe 1).*

*L'Observatoire regroupe les modalités de réponses « souvent », « de temps en temps » ou « rarement » afin de définir la proportion de personnes de 14 ans et plus qui déclarent qu'il leur arrive de se sentir en insécurité « au domicile » ou « dans [leur] quartier*

*ou [leur] village ». Parmi elles, on s'intéresse plus particulièrement à celles qui disent que cela arrive de façon assez régulière, « de temps en temps », voire « souvent ».*

*Une troisième question d'opinion, celle relative à la préoccupation pour les problèmes de délinquance « dans la société française actuelle », fait aussi l'objet d'une analyse en tendance entre 2007 et 2012.*

Un peu plus de **16 % des personnes de 14 ans et plus** interrogées entre janvier et avril **2012** lors de l'enquête « Cadre de vie et sécurité », ont dit qu'il leur arrivait de se

sentir en **insécurité** à leur **domicile**, dont près de 9% qui ont déclaré que cela se produisait « souvent » ou « de temps en temps ».

Ces deux proportions se situent, en 2012, à leur niveau le plus élevé depuis 2007, date de la première enquête « Cadre de vie et sécurité ».

On mesurait déjà à près de 16 % la part des personnes de 14 ans et plus qui déclaraient qu'il leur arrivait de se sentir en insécurité à leur domicile, en 2010 (15,9 %) et en 2011 (15,8 %). Elle ne s'accroît pas significativement en 2012 par rapport à 2011 ou 2010. En revanche, par rapport aux années 2007 à 2009, elle est en **hausse très significative**: elle est passée, par exemple, de 15 % en 2007 à 16,3 % en 2012.

En 2008, moins de 13,3% des personnes de 14 ans et plus avaient dit qu'il leur arrivait de se sentir en insécurité à leur domicile. **En quatre ans, ce taux s'est élevé de 3 points.**

Toujours en 2008, moins de 7 % des personnes de 14 ans et plus déclaraient se sentir «souvent» ou « de temps en temps » en

**insécurité à leur domicile.** Depuis, elle s'est appréciée de 2,2 points de façon continue, passant de 6,8 % en 2008 à 8,4 % en 2010 avant d'atteindre **9 % en 2012**. Cette valeur est **significativement supérieure** à celle de 2010 et très significativement supérieure à celles de 2006 à 2009.

Au cours de l'enquête «Cadre de vie et sécurité» de **2012, 10,8 % des hommes et 21,3 % des femmes** de 14 ans ont dit qu'il leur arrivait de ressentir de l'**insécurité à leur domicile**. Par rapport à 2011, la part des hommes est en hausse significative d'un 1 point alors qu'elle est stable pour les femmes.

En 2007, près de 20 % des femmes de 14 ans et plus s'étaient déclarées «en insécurité au domicile»<sup>18</sup> et moins de 10 % des hommes. Depuis, la part des femmes s'établit chaque année à un niveau environ deux fois supérieur à celle des hommes.

Par exemple, en 2008, près de 18 % des femmes avaient dit qu'il leur arrivait de se sentir en insécurité à leur domicile à comparer

à 8,2 % pour les hommes. Ce sont les taux les plus faibles observés sur la période d'étude. En 2010, après une hausse très significative par rapport à 2008, concernant à la fois les femmes (+ 2,9 points) et les hommes (+ 2,3 points), ils se sont élevés respectivement à 20,8 % et 10,5 %.

En **2012, 12,2 % des femmes de 14 ans et plus** ont déclaré se sentir « souvent » ou « de temps en temps » en **insécurité au domicile**. Avant 2012, cette part n'avait pas été mesurée à plus de 12 %. Elle est en **augmentation très significative** par rapport à celles de 2008 (9,5 %) et de 2009 (10,5 %).

En 2008, moins de 4 % des **hommes de 14 ans et plus** avaient déclaré qu'il leur arrivait « souvent » ou « temps en temps » de se sentir en insécurité à leur domicile. Ils sont **5,5 %** dans ce cas **en 2012, soit significativement plus** qu'en 2008, 2009 (4,2 %) ou 2011 (4,8 %).

\*\*\*

*On rappelle que le « quartier »<sup>DM</sup> au sens des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» est un territoire dont la définition dépend de la personne interrogée : il s'agit de ce que chaque répondant considère comme étant « son quartier ».*

En 2012, **20,7 %** des personnes de 14 ans et plus ont déclaré qu'il leur arrivait de se sentir en **insécurité** dans leur **quartier** ou leur **village**. Ce taux est en **hausse significative** par rapport à 2011. Il avait alors été mesuré à environ 20 %.

En 2010, la part des personnes disant qu'il leur arrive de se sentir en insécurité dans leur quartier ou leur village se situait à niveau proche de celui de 2012, soit 20,6 %. Elle était alors très significativement supérieure à celle des trois années précédentes. Il en est de même en 2012, notamment en comparaison de la valeur observée en 2008 à 18,1 %. En quatre ans, il s'est accru de 2,6 points.

Cette variation résulte, en premier lieu, de l'augmentation de la proportion de personnes de 14 ans et plus qui disent ressentir « **souvent** » ou « **de temps et temps** » de l'insécurité dans leur quartier ou leur village : elle est passée de 9,8 % en 2008 à **11,7 %** en 2012, soit près de 2 points de plus.

De 2007 à 2011, cette part avait atteint 11 % au maximum. Ce fut le cas en 2007 et, plus récemment, en 2010 ou 2011. Par rapport à ces valeurs, elle est en **augmentation significative** en 2012. La hausse est même très significative entre 2008 ou 2009, et 2012.

\*\*\*

Plus du quart (**25,6 %**) des **femmes** de 14 ans et plus ont dit qu'il leur arrive de se sentir en **insécurité** dans leur **quartier** ou leur **village** en 2012, dont **14,9 %** pour lesquelles cela se produit, « **souvent** » ou « **de temps en temps** ».

Ces deux parts sont supérieures à celles des années précédentes. La hausse n'est cependant pas significative par rapport aux plus récentes, 2010 et 2011, au cours desquelles on mesurait déjà des valeurs supérieures, respectivement à 25 % et à 14 %.

En revanche, de 2007 à 2009, au plus, 24 % des femmes de 14 ans et plus déclaraient qu'il leur arrivait de se sentir en insécurité dans leur quartier ou leur village. Par rapport à ces années, le taux de 2012 a connu une **augmentation très significative**. En 2008, notamment, il n'atteignait pas 22 %. Depuis, il s'est apprécié de 3,6 points.

En 2007, 13,6 % des femmes de 14 ans et plus disaient ressentir « souvent » ou « de temps en temps » de l'insécurité dans leur quartier. Les deux années suivantes, cette proportion s'est située à un niveau plus faible, en particulier en 2008 (12,3 %). En comparaison des valeurs mesurées pour les premières trois années de la période d'étude, celle de 2012, soit près de 15 %, est en hausse très significative.

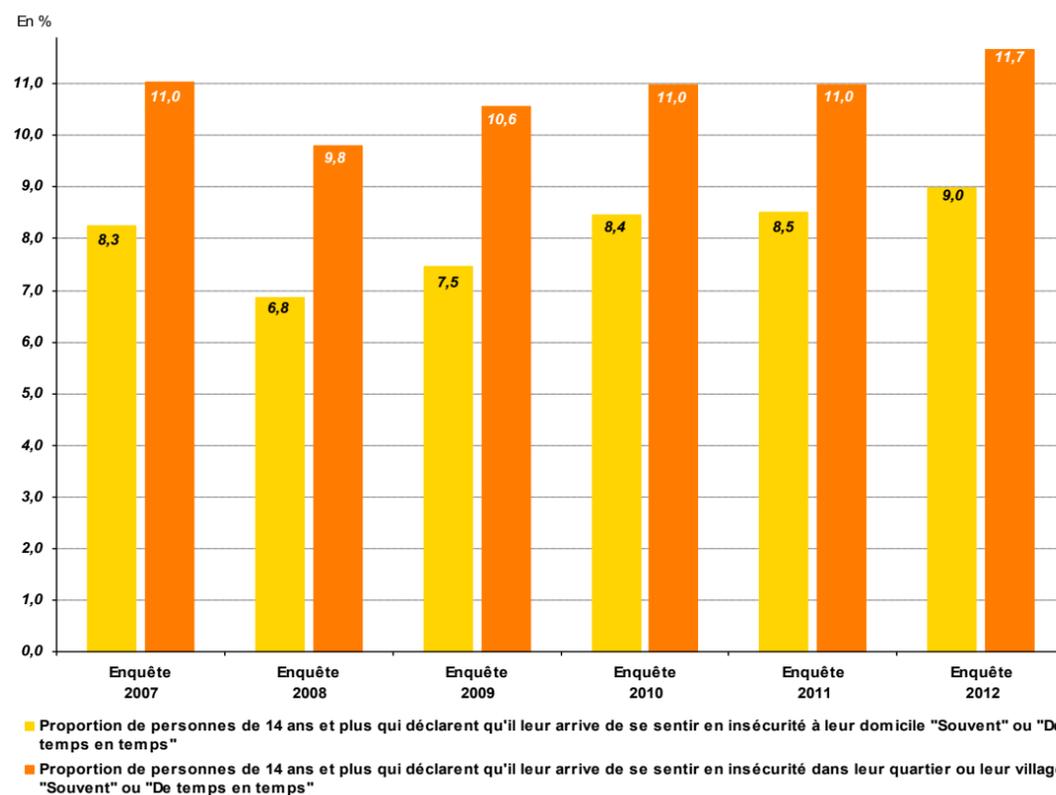
En 2012, la part des **hommes** déclarant qu'il leur arrive de ressentir de l'insécurité dans leur quartier ou leur village, soit **15,4 %**, est inférieure de plus de 10 points à celle des femmes. En 2008 et 2009, elle s'était établie à environ 14 %. Elle s'est **élevée significativement** entre ces années et 2012.

La hausse, comprise entre + 0,2 point et + 0,9 point, n'est en revanche pas significative entre 2007 (14,7 %), 2010 (15,2 %) ou 2011 (14,5 %) et 2012.

Un peu plus de 8,2 % des hommes de 14 ans et plus ont dit, en 2007, qu'il leur arrivait « souvent » ou « de temps en temps » de se sentir en insécurité dans leur quartier ou leur village. Ce taux n'a pas dépassé 7,5 % lors des quatre années suivantes. En 2012, il revient à son niveau de 2007. Il est en hausse significative par rapport à 2010 (7,3 %) et 2011 (7,4 %), et en hausse très significative par rapport à 2008 (7,1 %).

*Une liste de huit problèmes de la « société française actuelle » est soumise, selon un ordre aléatoire, aux personnes de 14 ans et plus ayant répondu aux enquêtes de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » (Voir annexe 1). Il leur est demandé de désigner*

**Graphique PE3. Proportions de personnes de 14 ans et plus qui déclarent qu'il leur arrive « souvent » ou « de temps en temps » de se sentir en insécurité « à leur domicile » ou « dans leur quartier ou leur village » de 2007 à 2012 selon le sexe.**



Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE.

• • • (18) « Souvent », « de temps en temps » ou « rarement ».

parmi eux, « les trois les plus préoccupants » puis « le plus préoccupant ». Un enquêté n'est cependant pas contraint de citer trois problèmes, il peut n'en retenir que deux ou même un seul.

En 2012, **49,5 %** des personnes de 14 ans et plus ont choisi, parmi les huit choix proposés, la **délinquance** comme étant, selon elles, **l'un des trois problèmes « les plus préoccupants dans la société française actuelle »**.

Plus des trois quarts des personnes interrogées en 2012 ont cité « le chômage, la précarité de l'emploi » (76,5 %) et un peu moins de 60 %, la pauvreté (58,6 %).

Les cinq autres problèmes ont été retenus dans la liste des « trois les plus préoccupants » moins souvent que la délinquance<sup>19</sup> : il s'agit, par ordre décroissant de fréquence, de la santé (37,6 %), du racisme, de la discrimination (22,5 %), de l'environnement (19,4 %), de la sécurité routière (15,9 %) et du terrorisme, des attentats (13,7 %).

Début 2009, moins de 43,5 % des personnes de 14 ans et plus avaient dit que la délinquance était l'un des trois problèmes les plus préoccupants dans la société française actuelle. Cette part a connu deux hausses très significatives en 2010 (+ 6,7 points) et en 2011 (+ 2 points). Elle a atteint près de 52 % en 2011. En 2012, elle est en **baisse très significative** par rapport à cette valeur, tout en restant très significativement supérieure à celle de 2009.

En 2012, **13,4 %** des personnes de 14 ans et plus ont désigné, parmi les **problèmes** cités, la **délinquance** comme étant **le plus préoccupant dans la société française actuelle**. Cette part place ce problème en 4<sup>e</sup> position après « le chômage, la précarité de l'emploi » (41,3 %), la pauvreté (19,4 %), et juste après la santé (13,7 %). Elle s'est réduite de 3 points en un an, ce qui constitue **une diminution très significative**. En 2011, elle atteignait presque 16,4 %.

De janvier à avril 2012, tout comme ce fut le cas de janvier à avril 2009, au moment où la collecte de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » a eu lieu, l'actualité des mois précédents avait été marquée par des épisodes de crises économiques, financières ou monétaires (second semestre 2008 ou 2011). L'Observatoire considère que ce contexte explique très largement pourquoi la part des personnes de 14 ans et plus ayant cité le chômage comme le problème le plus

préoccupant s'est fortement accru en 2009 et 2012 par rapport à l'année précédente : elle est passée de moins de 27 % en 2008 à plus de 40 % en 2009, et de 36,2 % en 2011 à 41,3 % en 2012.

De même, l'Observatoire met en relation la hausse de trois points de la part de la délinquance comme « principal problème dans la société française actuelle » observée entre 2010 et 2011 avec le traitement médiatique des questions de délinquance à partir de l'été 2010. Cette relation ne repose pas sur des éléments tangibles. C'est une hypothèse.

La mise en avant de certains thèmes dans les médias lors des mois précédents l'enquête pourrait, selon l'ONDRP, avoir un fort impact sur les réponses à la question relatives aux problèmes « dans société française actuelle » : lorsqu'un problème est rendu plus visible que précédemment, la proportion de personnes de 14 ans et plus le déclarant comme étant « le plus préoccupant » pourrait s'en trouver augmentée au détriment d'un ou plusieurs autres.

Il se trouve qu'au cours du présent semestre, le second de 2012, les questions de délinquance sont, à nouveau, au cœur de l'actualité. Il sera, de ce fait, très intéressant de tester la validité de l'hypothèse proposée par l'ONDRP pour interpréter les résultats collectés par le passé à l'aune de ceux qui le seront à partir de janvier 2013.

En 2009, les proportions d'hommes et de femmes de 14 ans et plus qui ont cité, parmi les huit problèmes proposés, la délinquance comme étant le plus préoccupant dans la société française actuelle, étaient presque égales, respectivement 10,1 % et 10,3 %.

Depuis, elles n'ont pas conservé une telle proximité mais elles ont suivi la même tendance. Elles ont d'abord connu deux hausses annuelles très significatives : + 2,9 points pour les hommes et + 3,5 points pour les femmes entre 2009 et 2010, puis + 3,1 points et + 2,9 points entre 2010 et 2011.

En 2011, 16,1 % des hommes et 16,7 % des femmes de 14 ans et plus ont désigné la **délinquance** comme le **problème le plus préoccupant**. En 2012, ces deux taux ont chacun **baissé très significativement** de trois points environ. Ils se situent à **13,1 %** pour les **hommes** et **13,6 %** pour les **femmes** en 2012, soit des valeurs très proches de celles de 2010 (13 % et 13,8 %).

• • • (19) L'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité » ne permet pas de classer les différents problèmes comme on pourrait le faire dans une enquête « généraliste » car son sujet principal est l'un d'entre eux. Cela a vraisemblablement un impact sur la façon de répondre à la question sur les problèmes.

## Les violences physiques ou sexuelles déclarées sur 2 ans par les personnes de 18 à 75 ans

3

On étudie l'évolution des proportions de personnes se déclarant victimes de violences physiques ou sexuelles lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » dans un cadre méthodologique distinct de celui mis en œuvre pour analyser les variations des taux de victimation pour les atteintes personnelles déclarées par les personnes de 14 ans et plus (Voir chapitre 1).

D'une part, comme cela est expliqué dans l'introduction du 3<sup>e</sup> chapitre, l'échantillon qui répond aux questions de victimation sur les violences sexuelles ou sur les violences intra-ménage (celles dont l'auteur vit, au moment de l'enquête, dans le même logement que l'enquêté), est composé de personnes ayant entre 18 et 75 ans. D'autre part, les taux de victimation se rapportent à des périodes de deux ans (les deux années civiles précédant l'enquête) allant de 2006-2007 à 2010-2011.

En 2012, 13 358 personnes de 18 à 75 ans, dont 5 895 hommes et 7 463 femmes, ont répondu aux questions de victimation de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » portant sur les différents types de violences physiques ou sexuelles envisagés (hors ménage ou intra-ménage). Leurs réponses, exprimées en données pondérées<sup>DM</sup>, se rapportent à une population dont on estime la taille à un peu plus de 43,5 millions de personnes de 18 à 75 ans habitant la France métropolitaine en 2012, dont environ 21,2 millions d'hommes et 22,3 millions de femmes.

Un peu moins de **0,7 %** des personnes de 18 à 75 ans ont déclaré avoir été victimes de **violences sexuelles hors ménage en 2010-2011**. Cette part n'est **pas significativement différente** de celles qui ont été mesurées lors des quatre périodes de deux ans précédentes. Elles s'étaient établies à 0,6 % en 2006-2007, 2007-2008 et 2009-2010, ou à un peu plus de 0,8 % en 2008-2009.

On estime le nombre de « victimes déclarées » de violences sexuelles hors ménage à **286 000 personnes de 18 à 75 ans** en 2010-2011. Ce nombre est très proche de ceux observés en 2006-2007 ou en 2009-2010, soit 278 000. Il a varié de moins de 260 000 en 2007-2008 à plus de 350 000 en 2008-2009. La hausse significative du taux de victimation qui avait été observée

à l'époque a été suivie d'une baisse tout aussi significative dès 2009-2010.

Cet épisode conforte l'hypothèse de stabilité : le nombre moyen de « victimes déclarées » de violences sexuelles hors ménage de 18 à 75 ans sur deux ans de 2006-2007 à 2010-2011, soit environ 290 000, est presque égal à la valeur estimée pour la période la plus récente.

Un peu moins de **0,4 %** des **hommes de 18 à 75 ans** ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles hors ménage au cours des années 2010-2011, soit un nombre estimé de « victimes déclarées » de **80 000 hommes**.

En 2008-2009 et 2009-2010, le taux de victimation s'établissait à 0,3 % et le nombre d'hommes de 18 à 75 ans se déclarant victimes était estimé respectivement à 69 000 et 61 000. Il apparaît comme **stable** sur les trois périodes de deux ans les plus récentes.

La part des hommes de 18 à 75 ans se déclarant victimes de violences sexuelles hors ménage avait connu des variations plus irrégulières précédemment. Elle est passée de 0,5 % en 2006-2007 à 0,2 % en 2007-2008, soit d'un nombre estimé de victimes déclarées de plus de 100 000 hommes à moins de 35 000.

Ainsi, lors des premières enquêtes « Cadre de vie et sécurité », ce nombre estimé a été d'abord divisé par trois avant d'être multiplié par deux pour atteindre près de 70 000 en 2008-2009. Les variations les plus récentes ont pu être commentées car le taux de victimation, et donc le nombre estimé de « victimes déclarées », s'est stabilisé depuis.

Cependant, le niveau des taux de violences sexuelles hors ménage déclarées par les hommes de 18 à 75 ans n'en apparaît pas moins comme faible au regard du degré de précision d'une enquête annuelle « Cadre de vie et sécurité ».

Par exemple, la marge d'erreur associée au taux de 0,4 % sur deux ans fournit lors de l'enquête 2012 représente près de 0,2 point<sup>20</sup>. L'estimation en volume est comprise entre deux valeurs, 45 000 et 115 000 hommes de 18 à 75 ans, qui fournissent un ordre de grandeur peu précis.

• • • (20) Dans le présent article, pour éviter les confusions, les taux de victimation sont exprimés en pourcentage. Lorsqu'ils sont voisins de 0,5 %, l'utilisation de taux pour 1 000 personnes serait plus adaptée (Voir « le profil des personnes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint ou ex-conjoint », « Repères » 18, Octobre 2012).

En cumulant les résultats des cinq enquêtes disponibles, on forme des échantillons dont la taille améliore la précision des estimations. Entre 2008 et 2012, près de 30 000 hommes de 18 à 75 ans ont été questionnés au sujet des violences sexuelles hors ménage subies. En moyenne, on estime qu'un peu plus de 0,3 % d'entre eux se sont déclarés victimes sur deux ans. Le nombre moyen par an de « victimes déclarées » d'environ 70 000 hommes, est estimé avec une marge d'erreur de plus ou moins 15 000. On dispose ainsi d'un ordre de grandeur bien plus précis se rapportant à une période de temps allant de 2006-2007 à 2010-2011.

La part des **femmes de 18 à 75 ans** se déclarant victimes de violences sexuelles hors ménage a été mesurée à **0,9 %** en **2010-2011**. Elle est **stable** par rapport à la période précédente, 2009-2010 (1 %) et en comparaison de valeurs observées en 2006-2007 (0,8 %) et en 2007-2008 (1 %).

Entre 2006-2007 et 2008-2009, la part des femmes de 18 à 75 ans se déclarant victimes de violences sexuelles hors ménage s'était accrue très significativement. Elle avait atteint 1,3 % en 2008-2009. Elle a baissé significativement depuis.

On estime à un peu moins de **210 000** le nombre de femmes de 18 à 75 ans « victimes déclarées » de violences sexuelles hors ménage en 2010-2011. Il est proche, en ordre de grandeur, de ceux de 2007-2008 et de 2009-2010, respectivement 225 000 et 217 000. Entre 2006-2007 et 2008-2009, il avait varié de moins de 180 000 à plus de 280 000.

Une marge d'erreur voisine de plus ou moins 50 000 « victimes déclarées » est associée à ces estimations en volume. Comme pour les hommes, on peut obtenir une évaluation avec un degré de précision supérieure en cumulant les résultats des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » : en moyenne, de 2006-2007 à 2010-2011, 1 % des femmes de 18 à 75 ans se sont déclarées victimes de violences sexuelles hors ménage sur deux ans, soit un nombre d'environ 220 000 « victimes déclarées » estimé à plus ou moins 25 000 femmes de 18 à 75 ans.

\*\*\*

- • (21) Lors de la conception d'une enquête, le niveau de détail des questions posées détermine le temps d'enquête. On cherche à ne pas dépasser le seuil au-delà duquel on perd l'attention des personnes interrogées.
- (22) Voir « Violences physiques ou sexuelles au sein du ménage - Description par les personnes de 18 à 75 ans se déclarant victimes des suites et des conséquences des actes subis », Repères 15, Juillet 2011.
- (23) Pour une variation « significative » mais qui n'est pas « très significative », la variation minimale est tout juste différente de 0.

Deux parties distinctes du questionnaire des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » sont consacrées aux violences hors ménage : l'une sur les violences physiques (Voir « Victimation personnelles déclarées par les personnes de 14 ans et plus »), l'autre sur les violences sexuelles (Voir ci-dessus).

Pour les violences intra-ménage, celles dont l'auteur vit, au moment de l'enquête, dans le même logement que la personne interrogée, on peut aborder séparément les cas de violences physiques (hors violences sexuelles) de ceux de violences sexuelles (accompagnées ou non de violences physiques).

En revanche, si une personne de 18 à 75 ans déclare avoir été victime sur deux ans, d'une part, de violences physiques intra-ménage, et d'autre part, de violences sexuelles intra-ménage, afin d'éviter de la soumettre à un temps d'enquête trop long<sup>21</sup>, certaines questions<sup>22</sup> sont alors posées pour « tout acte de violence physique ou sexuelle intra-ménage » subi sur deux ans. C'est pourquoi, en matière de violences intra-ménage, l'ONDRP a choisi d'étudier l'évolution des taux de victimation pour les actes à caractère « physique ou sexuelles ».

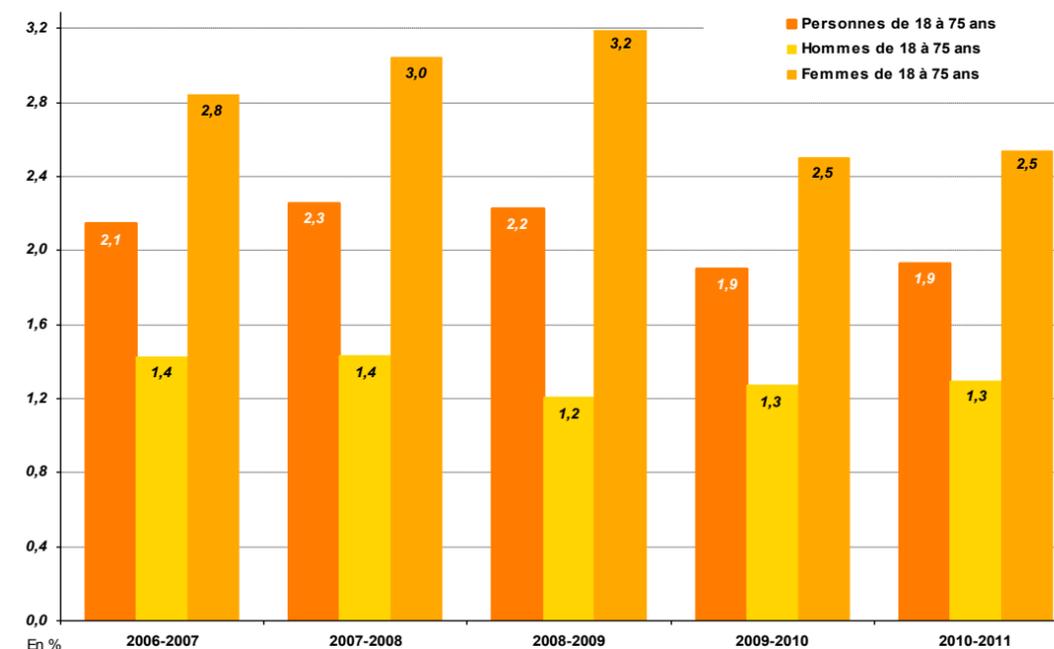
Un peu plus de **1,9 %** des personnes de 18 à 75 ans ont dit avoir subi au moins un acte de **violences physiques ou sexuelles intra-ménage** sur deux ans, en **2010-2011**. Ce taux est égal à celui mesuré lors de la période précédente, 2009-2010.

Par rapport aux années 2007-2008 et 2008-2009, il a connu une **baisse significative**. Il se situait alors à plus de 2,2 %.

Le nombre de « victimes déclarées » de violences physiques ou sexuelles intra-ménage s'élevait à près de 975 000 en 2007-2008. On l'estime à **841 000 personnes de 18 à 75 ans** en 2010-2011.

Les écarts observés entre 2007-2008 ou 2008-2009 et 2010-2011 sont « significatifs », sans pour autant être « très significatifs » d'après la terminologie utilisée (Voir notes du tableau 3A). Cela signifie que, d'après les résultats des tests statistiques, la différence est suffisante pour fournir une tendance, mais pas plus. L'estimation de l'intensité minimale des variations n'est menée que lorsqu'elles sont très significatives<sup>23</sup>.

Graphique PE4. Proportion de personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles intra-ménage sur 2 ans de 2006-2007 à 2010-2011 selon le sexe.



Champ : 18 à 75 ans

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2008 à 2012, INSEE

Près de **1,3 %** des **hommes de 18 à 75 ans** ont déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles intra-ménage en 2010-2011. Cette part est **stable** par rapport à celles mesurées lors des périodes précédentes : en 2006-2007 et 2007-2008, elle se situait à 1,4 %, en 2008-2009 à 1,2 % et elle s'élevait déjà à 1,3 % en 2009-2010.

Le nombre estimé de « victimes déclarées » s'établit à **274 000 hommes** de 18 à 75 ans en 2010-2011. Au plus, il avait atteint 300 000 en 2007-2008, sachant que lors de la période suivante, en 2008-2009, il s'affichait à 254 000.

La proximité entre ces différentes valeurs au regard du degré de précision de l'enquête traduit bien la notion de « stabilité en ordre de grandeur ».

En 2008-2009, on avait estimé à plus de 700 000, le nombre de femmes de 18 à 75 ans « victimes déclarées » de violences physiques ou sexuelles intra-ménage. Cela correspondait alors à un taux de victimation proche de 3,2 %. Il était plus élevé que ceux observés précédemment, en 2006-2007 (2,8 %) ou en 2007-2008 (3 %), sans en être, cependant, significativement supérieur au sens statistique du terme.

En revanche, on observe depuis une **baisse très significative** : la part des femmes de 18 à 75 ans se déclarant victimes de violences physiques

ou sexuelles intra-ménage a diminué de 0,7 point dès 2009-2010 et elle se situe à **2,5 %** en **2010-2011**, pour la seconde période consécutive.

Le nombre estimé de « victimes déclarées » en 2010-2011, soit **567 000 femmes de 18 à 75 ans** est proche de celui mesuré en 2009-2010, soit 558 000. À l'inverse, il est inférieur de plus de 100 000 « victimes déclarées » par rapport à ceux de 2007-2008 (672 000) et de 2008-2009 (707 000).

Il y a un an, on manquait de recul pour commenter la forte baisse de la part des femmes de 18 à 75 ans se déclarant victimes de violences physiques ou sexuelles intra-ménage entre 2008-2009 et 2009-2010. Désormais, le niveau atteint, soit 2,5 %, correspond à la valeur mesurée pour la période la plus récente, 2009-2010, et n'apparaît plus comme une « valeur isolée ».

De même, on ne peut pas considérer le taux de 2008-2009, soit 3,2 %, comme un point singulier de la série étudiée : en 2007-2008, déjà, il avait été supérieur à 3 %. Par rapport à cette période, la baisse en 2009-2010 ou en 2010-2011 est, elle aussi, significative (sans être « très significative »).

Les résultats de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2012 confirment donc, selon l'ONDRP, la tendance apparue lors de l'enquête précédente et, puisque la variation entre 2008-2009 et 2010-2011 est « très significative », une « estimation par défaut » de son intensité peut même être calculée.

La baisse du taux de victimation de 0,7 point est, en effet, une donnée d'enquête soumise, elle-même, à une marge d'erreur. Au minimum<sup>24</sup>, on évalue cette variation à un peu plus de - 0,1 point, soit - 3,6 % entre 2008-2009 et 2010-2011. Cela correspond à une différence en volume de - 25 000 femmes de 18 à 75 ans « victimes déclarées » au moins (en valeur absolue).

\*\*\*

Les personnes de 18 à 75 ans qui déclarent avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles intra-ménage sont interrogées sur l'auteur ou les auteurs des actes subis sur deux ans. Cela permet de déterminer la part de celles qui disent que leur conjoint en est l'« auteur principal »<sup>25</sup>.

Par définition, il s'agit du conjoint « au moment de l'enquête », ce qu'on peut appeler le « conjoint actuel ». Comme il est mentionné dans le questionnaire, la notion de conjoint est à prendre « au sens large », ce qui inclut « mari ou femme, concubin(e), compagnon ou compagne, petit(e) ami(e) ».

Les violences par ex-conjoint, y compris celles par conjoint au moment de l'acte mais pas au moment de l'enquête, font partie des atteintes dites « hors ménage ». Lors de la description de l'atteinte la plus récente subie sur deux ans, les personnes s'étant déclarées victimes de violences physiques hors ménage peuvent dire si un ex-conjoint en a été l'auteur. Il en est de même pour les violences sexuelles hors ménage.

On en déduit un taux de violences physiques ou sexuelles par ex-conjoint. Il s'agit de la part des personnes qui, s'étant déclarées victimes de violences physiques ou sexuelles hors ménage, ont dit qu'un ex-conjoint est l'auteur de l'acte de violences physiques ou de l'acte de violences sexuelles le plus récent sur deux ans.

On dispose donc de taux de victimation au sujet des violences par ex-conjoint ou « conjoint actuel » reposant sur deux approches différentes (« dernière atteinte en date sur deux ans » ou « auteur principal sur deux ans »). Ainsi établis, ils permettent de disposer d'un indicateur statistique portant sur ce qu'on appelle dans les enquêtes de victimation les violences par partenaires intimes (« intimate partner violence » – <http://bjs.ojp.usdoj.gov/content/pub/pdf/cv11.pdf> (Table 1, page 2).

Toute personne s'étant déclarée victime de violences physiques ou sexuelles hors ménage par ex-conjoint ou de violences physiques ou sexuelles intra ménage par conjoint, d'après les définitions proposées, figurent parmi

ce qui sera désigné comme les victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint ou ex-conjoint (Voir pour l'étude de leur profil, le « Repères » n°18 d'octobre 2012).

Un peu plus de 1,2 % des personnes de 18 à 75 ans ont déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint ou ex-conjoint en 2010-2011.

Depuis 2006-2007, ce taux a peu varié : il se situait alors à 1,3 %. Au plus, en 2008-2009, il a atteint 1,4 %, et au moins, en 2009-2010, il a été mesuré à près de 1,2 %. Il est stable en ordre de grandeur sur la période étudiée.

Le nombre estimé de « victimes déclarées » de violences physiques ou sexuelles par conjoint ou ex-conjoint, soit 541 000 en 2010-2011, est très proche de celui observé en 2006-2007 (549 000). Entre temps, il s'est établi entre 500 000 et 600 000 personnes de 18 à 75 ans.

On observe une stabilité encore supérieure pour les violences physiques ou sexuelles par conjoint : le nombre de « victimes déclarées », soit 381 000 en 2010-2011, est voisin de 400 000 pour la cinquième période de deux ans consécutive. La part des personnes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes, qui s'élevait à 1 % en 2006-2007 et 2007-2009, est égale à 0,9 % depuis.

La part des personnes de 18 à 75 ans se déclarant victimes de violences physiques ou sexuelles par ex-conjoint est, quant à elle, inférieure à 0,4 % en 2010-2011, soit 170 000 « victimes déclarées ».

Entre 2007-2008 et 2008-2009, elle était passée de moins de 0,3 % à près de 0,5 %. Cette hausse est très significative. Toujours par rapport à 2007-2008, le taux de 2010-2011 est en hausse significative. Cependant, pour des taux ne dépassant pas 0,5 %, comme on l'a vu précédemment, des variations de 0,1 ou 0,2 point sont significatives au sens statistique du terme avant tout en raison du niveau du taux auquel elles se rapportent.

Une interprétation en tendance aurait été plus envisageable si, en 2009-2010, la part des personnes de 18 à 75 ans se déclarant victimes de violences physiques ou sexuelles par ex-conjoint n'était pas revenue à sa valeur de 2007-2008, soit moins de 0,3 %.

En 2010-2011, 0,6 % des hommes et 1,8 % des femmes de 18 à 75 ans ont déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles

par conjoint ou ex-conjoint. On estime les nombres de « victimes déclarées » à 137 000 hommes et 404 000 femmes.

Le taux de victimation ne présente pas de variations significatives par rapport aux périodes précédentes. Il s'avère particulièrement stable pour les hommes puisqu'il s'est élevé à 0,6 % ou 0,7 % lors de chacune des périodes allant de 2006-2007 à 2010-2011.

Pour les femmes de 18 à 75 ans, il a connu une baisse significative entre 2008-2009 et 2009-2010, passant de 2,1 % à 1,6 %. Cependant, ces deux proportions ne sont pas significativement différentes de celle de 1,8 % de 2010-2011, ni des précédentes, soit 1,9 % en 2006-2007 et 1,8 % en 2007-2008.

Le nombre estimé de femmes de 18 à 75 ans se déclarant victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint ou ex-conjoint a atteint près de 460 000 en 2008-2009 alors qu'il avait été stable à un peu plus de 400 000 en 2006-2007 et 2007-2008. Puis, il a baissé de près de 100 000 « victimes déclarées » en 2009-2010 lorsqu'il a été mesuré à 361 000.

Que ce soit en volume ou en fréquence, les valeurs observées en 2010-2011 reviennent à leur niveau d'avant ces deux périodes de relative instabilité (environ 400 000 « victimes déclarées » et un taux de victimation d'un peu plus de 1,8 %). Cela permet, selon l'Observatoire, de conclure à la stabilité de la tendance, sachant qu'il y a un an, celle-ci était très difficilement lisible.

Cela illustre assez bien la notion d'ordre de grandeur : lors de trois des cinq périodes étudiées, on a estimé à des valeurs quasiment égales (à 405 000) le nombre de femmes « victimes déclarées ». Par rapport à ce niveau moyen, le chiffre a pu s'établir à plus de 455 000 pour une autre période et à moins de 365 000 la suivante, sans pour autant qu'on considère que le taux de victimation ait varié significativement.

\*\*\*

Les personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victime de violences sexuelles hors ménage sont interrogées sur la nature de l'acte le plus récent subi sur deux ans afin de déterminer sa nature. On leur propose trois modalités de réponse : « Un viol, un rapport sexuel forcé », « Une tentative de viol » ou « une autre agression sexuelle ».

On peut, à partir des réponses fournies, calculer la part des personnes ayant déclaré avoir subi un viol ou une tentative de viol lors de l'acte de violences sexuelles hors ménage le plus récent sur deux ans.

Pour les violences sexuelles intra-ménage, les questions posées concernent la période de deux ans dans

son ensemble : on demande aux personnes s'étant déclarées victimes si « à la suite d'au moins un des incidents » sur deux ans, elles ont subi « un rapport sexuel forcé », « une tentative de rapport sexuel forcé » ou « des atouchements sexuels ».

Cela permet d'obtenir la part des personnes s'étant déclarées victimes de viols ou tentatives de viol intra-ménage sur deux ans.

On peut alors obtenir un indicateur statistique sur les viols et tentatives de viol dans leur ensemble : il s'agit de la part des personnes qui « ayant dit avoir été victimes de violences sexuelles hors ménage sur deux ans, ont déclaré avoir subi un viol ou une tentative lors de l'acte le plus récent hors ménage » ou qui « ayant dit avoir été victimes de violences sexuelles intra-ménage sur deux ans, ont déclaré avoir subi au moins un viol ou une tentative au cours de cette période ».

De 2006-2007 à 2010-2011, entre 0,4 % et 0,6 % des personnes de 18 à 75 ans ont déclaré avoir été victimes de viols ou de tentatives de viol sur deux ans, d'après l'indicateur extrait à ce sujet des enquêtes « Cadre de vie et sécurité ».

Cette part se situe à un peu plus de 0,4 % en 2010-2011, comme cela a été le cas en 2007-2008 ou en 2009-2010. En 2006-2007, elle a été proche de 0,5 %, seuil qu'elle n'a dépassé légèrement qu'en 2008-2009.

Entre 2010-2011 et les périodes précédentes, le taux de victimation des viols et tentatives de viol a varié d'à peine plus de 0,1 point. On peut donc le considérer comme stable.

Le nombre de « victimes déclarées » de viols et tentatives de viol est estimé à 193 000 personnes de 18 à 75 ans en 2010 en 2010-2011.

Il avait atteint près de 250 000 en 2008-2009 avant d'être évalué à un niveau inférieur à 180 000 la période suivante. Cela résultait alors d'une baisse significative du taux de victimation qui était pourtant inférieure à - 0,2 point.

Cependant, la significativité de cette variation est due, en premier lieu, au niveau voisin de 0,5 % des parts de personnes se déclarant victimes qui sont comparées. Comme on l'a évoqué pour d'autres atteintes ayant de tels taux de victimation, la taille de l'échantillon d'une enquête annuelle « Cadre de vie et sécurité » fournit des estimations en ordre de grandeur qui peuvent s'avérer difficilement exploitables. Pour les viols et tentatives, le nombre de « victimes déclarées » est estimé avec une marge d'erreur de plus ou moins 50 000 personnes.

Pour obtenir une estimation plus précise, on cumule les résultats des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » pour former un échantillon de taille bien supérieur. Il est composé de près de 67 000 personnes de 18 à 75 ans interrogées de 2008 à 2012. En moyenne,

• • (24) Il s'agit de la borne supérieure de l'intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 % de la variation (Voir Graphique 21D).

(25) En cas de « conjoint » auteur unique, la notion d'auteur principal se confond avec celle d'auteur. Si l'enquêté déclare avoir été victime de plusieurs auteurs au sein du ménage, il leur est demandé « qui a été l'auteur principal ? » en cas d'acte unique subi sur 2 ans ou « qui a commis le plus d'incidents » en cas d'actes multiples.

un peu moins de 0,5 % entre elles ont déclaré avoir été victimes de viols ou tentatives de viol sur deux ans. Le nombre moyen de « victimes déclarées » entre 2006-2007 et 2010-2011, soit 202 000, est estimé à environ 22 000 personnes près.

Lors des dernières enquêtes «Cadre de vie et sécurité», parmi les quelques 6000 hommes de 18 à 75 ans ayant répondu aux questions de victimation sur les violences sexuelles, moins de 10 ont déclaré avoir été victimes de viols ou tentatives de viols. Dans un tel cas, les taux de victimation mesurés lors de chaque enquête sont soumis à un aléa qui est jugé trop grand par l'ONDRP pour qu'ils soient exploitables. On s'en tient aux valeurs moyennes obtenues à partir des 5 enquêtes «Cadre de vie et sécurité».

En moyenne de 2006-2007 à 2010-2011, un peu moins de 0,2 % des hommes de 18 à 75 ans se sont déclarés victimes de viols ou tentatives de viol sur deux ans. Le nombre moyen de « victimes déclarées » sur deux ans est ainsi estimé à environ 34 000 hommes en moyenne.

La part des femmes de 18 à 75 ans se déclarant victimes de viols ou tentatives de viol est passée de 0,6 % en 2006-2007 à 1 % en 2008-2009. Cette variation était alors très significative. On avait estimé à moins de 140 000 femmes le nombre de victimes déclarées en 2006-2007 et à près de 215 000 en 2008-2009.

Lors des deux dernières périodes de deux ans, la part des femmes de 18 à 75 ans ayant dit avoir subi au moins un viol ou une tentative de viol sur deux ans est en baisse significative par rapport à 2008-2009. Elle a été mésestimée à 0,7 % en 2009-2010 et en 2010-2011. Le nombre estimé de «victimes déclarées» s'est établi successivement à 159 000 femmes en 2009-2010 et à 154 000 en 2010-2011.

Une marge d'erreur de plus ou moins 45 000 femmes « victimes déclarées » est associée à ces estimations. Cela ne fournit donc pas une grande précision. Comme la hausse de 0,4 point entre 2006-2007 et 2008-2009 s'est déroulée en deux temps (+ 0,2 point lors de 2 périodes consécutives) et que la baisse de 0,3 point de 2009-2010 a été confirmée en 2010-2011 par un même taux mesuré à nouveau à 0,7 %, l'Observatoire considère comme envisageable que ces variations ne soient pas que la conséquence d'une instabilité des résultats fournis par l'outil de mesure. À court terme, il apparaît cependant préférable de s'en tenir aux valeurs moyennes.

En moyenne, sur les cinq périodes étudiées, soit à partir d'un échantillon de plus de 37500 femmes interrogées de 2008 à 2012, on mesure que 0,8 % des femmes de 18 à 75 ans se sont déclarées victimes de viols ou tentatives de viol sur deux

ans. Le nombre de « victimes déclarées » atteint près de 168 000 en moyenne, avec une précision de plus ou moins 20 000 femmes.

\*\*\*

On estime la fréquence de la plainte, en matière de violences physiques ou sexuelles subies par les personnes de 18 à 75 ans par un taux dont le mode de calcul varie selon le type d'atteintes. Pour les violences sexuelles hors ménage, on rapporte au nombre total de victimes déclarées, celles qui ont dit avoir porté plainte à la suite l'acte le plus récent subi sur deux ans. Pour les violences physiques ou sexuelles intra-ménage, on demande aux victimes déclarées si, à la suite de l'un au moins des actes subis sur deux ans, elles ont déposé une plainte auprès de la police ou de la gendarmerie. Le taux de plainte est estimé en rapportant le nombre ainsi obtenu à celui du total des victimes déclarées.

Moins de 4 % des personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences sexuelles hors ménage en 2010-2011, ont dit avoir porté plainte à la suite de l'acte le plus récent subi sur la période. Cette part avait déjà été mesurée à un tel niveau en 2006-2007. En revanche, lors des autres périodes, elle se situait à des valeurs supérieures : de 9,5 % en 2007-2008 à plus de 12 % en 2009-2010.

On peut retenir, qu'en moyenne, de 2006-2007 à 2010-2011, 8,1 % des personnes de 18 à 75 ans se déclarant victimes de violences sexuelles hors ménage ont déposé plainte à la suite de l'acte le plus récent. Ce taux est inférieur à 2,5 % pour les hommes alors qu'il atteint près de 10 % pour les femmes.

Toujours en moyenne, 7,5 % des personnes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes de violences physiques ou sexuelles intra-ménage de 2006-2007 à 2010-2011, ont dit, qu'à la suite de l'un au moins des actes subis sur deux ans, elles ont porté plainte. Cette part moyenne, qui est inférieure à 3,5 % pour les hommes, s'établit à 9,3 % pour les femmes.

Pour la période 2010-2011, plus de 12 % des femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles, ont dit avoir porté plainte à la suite de l'un au moins des actes subis sur deux ans. Précédemment, ce taux n'avait pas dépassé 10 %.

En matière de violences physiques ou sexuelles par conjoint<sup>26</sup> sur personnes de 18 à 75 ans, on évalue la proportion moyenne de victimes déclarées ayant porté plainte à la suite de l'un au moins des actes subis de 2006-2007 à 2010-2011 à 7,7 %, sachant qu'elle est voisine de 5 % pour les hommes et de 9 % pour les femmes.

• • •(26) Le conjoint au moment de l'enquête ou conjoint actuel.

## Principaux enseignements

**Graphique PE1.** Proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vols personnels avec violences ou menaces sur un an, de 2006 à 2011 selon le sexe

**Graphique PE2.** Proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarés victimes de violences physiques hors ménage (hors vol) sur un an, de 2006 à 2011 selon le sexe

**Graphique PE3.** Proportions de personnes de 14 ans et plus qui déclarent qu'il leur arrive « souvent » ou « de temps en temps » de se sentir en insécurité « à leur domicile » ou « dans leur quartier ou leur village » de 2007 à 2012 selon le sexe

**Graphique PE4.** Proportion de personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles intra-ménage sur 2 ans de 2006-2007 à 2010-2011 selon le sexe

### 1. Les victimations personnelles déclarées par les personnes de 14 ans et plus

**Tableau 1.** Nombres de personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012 exprimés en données brutes<sup>DM</sup> et en données pondérées<sup>DM</sup> et poids<sup>DM</sup> moyen lors de chaque enquête selon le sexe

**Graphique 1.** Proportions des personnes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes d'atteintes personnelles sur 2 ans, en 2010 ou en 2011 ; ou sur un an, en 2011

**Tableau 2.** Répartition des personnes de 14 ans et plus ayant déclaré lors de l'enquête «Cadre de vie et sécurité» de 2012 avoir été victimes d'atteintes personnelles par type d'atteintes et par année de victimation

**Graphique 2.** Proportions d'hommes et de femmes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes d'atteintes personnelles en 2011

### Vols et tentatives de vol personnels avec violences ou menaces

**Tableau 3A.** Les personnes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de vols ou de tentatives de vol avec violences ou menaces sur 2 ans ou sur 1 an

**Tableau 3B.** Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vols personnels avec violences ou menaces sur 2 ans ou sur 1 an

**Tableau 3C.** « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vols personnels avec violences ou menaces sur 2 ans ou sur 1 an

**Graphique 3.** Proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels avec violences ou menaces sur un an, de 2006 à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %

**Tableau 4A.** Hommes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de vols ou de tentatives de vol avec violences ou menaces sur 2 ans ou sur 1 an

**Tableau 4B.** Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion d'hommes de 14 ans et plus s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vols personnels avec violences ou menaces sur 2 ans ou sur 1 an

## Violences physiques hors ménage (*hors vol*)

**Tableau 4C.** « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion d'hommes de 14 ans et plus s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vols personnels avec violences ou menaces sur 2 ans ou sur 1 an

**Tableau 5A.** Femmes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de vols ou de tentatives de vol avec violences ou menaces sur 2 ans ou sur 1 an

**Tableau 5B.** Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de femmes de 14 ans et plus s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vols personnels avec violences ou menaces sur 2 ans ou sur 1 an

**Tableau 5C.** « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de femmes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vols personnels avec violences ou menaces sur 2 ans ou sur 1 an

**Graphique 4.** Proportion d'hommes et de femmes de 14 ans et plus s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vol personnels avec violences ou menaces sur un an, de 2006 à 2011

### Vols et tentatives de vol personnels sans violence, ni menace

**Tableau 6A.** Les personnes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de vols ou de tentatives de vol sans violence, ni menace sur 2 ans ou sur 1 an

**Tableau 6B.** Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels sans violence, ni menace sur 2 ans ou sur 1 an

**Tableau 6C.** « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vols personnels sans violence, ni menace sur 2 ans ou sur 1 an

**Graphique 5.** Proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels sans violence, ni menace sur un an, de 2006 à 2011 et intervalle de confiance <sup>DM</sup> à 95 %

**Graphique 5bis.** Les variations exprimées en point <sup>DM</sup> entre la proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels sans violence, ni menace en 2011 et celles mesurées pour les années 2006 à 2010 et intervalles de confiance <sup>DM</sup> à 95 %

**Tableau 7A.** Hommes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de vols ou de tentatives de vol sans violence, ni menace sur 2 ans ou sur 1 an

**Tableau 7B.** Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion d'hommes de 14 ans et plus s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vol personnels sans violence, ni menace sur 2 ans ou sur 1 an

**Tableau 7C.** « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion d'hommes de 14 ans et plus s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vols personnels sans violence, ni menace sur 2 ans ou sur 1 an

**Tableau 8A.** Femmes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de vols ou de tentatives de vol sans violence, ni menace sur 2 ans ou sur 1 an

**Tableau 8B.** Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de femmes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vols personnels sans violence, ni menace sur 2 ans ou sur 1 an

**Tableau 8C.** « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de femmes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vols personnels sans violence, ni menace sur 2 ans ou sur 1 an

**Graphique 6.** Proportion d'hommes et de femmes de 14 ans et plus s'étant déclarés victimes de vol ou tentatives de vol personnels sans violence, ni menace sur un an, de 2006 à 2011

**Tableau 9A.** Les personnes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques hors ménage (*hors vol*) sur 2 ans ou sur 1 an

**Tableau 9B.** Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de violences physiques hors ménage (*hors vol*) sur 2 ans ou sur 1 an

**Tableau 9C.** « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes violences physiques hors ménage (*hors vol*) sur 2 ans ou sur 1 an

**Graphique 7.** Proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de violences physiques hors ménage (*hors vol*) sur un an, de 2006 à 2011 et intervalle de confiance <sup>DM</sup> à 95 %

**Graphique 7bis.** Les variations exprimées en point <sup>DM</sup> entre la proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de violences physiques hors ménage (*hors vol*) en 2011 et celles mesurées pour les années 2006 à 2010 et intervalles de confiance <sup>DM</sup> à 95 %

**Tableau 10A.** Hommes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques hors ménage (*hors vol*) sur 2 ans ou sur 1 an

**Tableau 10B.** Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion d'hommes de 14 ans et plus s'étant déclarés victimes de violences physiques hors ménage (*hors vol*) sur 2 ans ou sur 1 an

**Tableau 10C.** « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion d'hommes de 14 ans et plus s'étant déclarés victimes de violences physiques hors ménage (*hors vol*) sur 2 ans ou sur 1 an

**Tableau 11A.** Femmes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques hors ménage (*hors vol*) sur 2 ans ou sur 1 an

**Tableau 11B.** Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de femmes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de violences physiques hors ménage (*hors vol*) sur 2 ans ou sur 1 an

**Tableau 11C.** « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de femmes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de violences physiques hors ménage (*hors vol*) sur 2 ans ou sur 1 an

**Graphique 8.** Proportion d'hommes et de femmes de 14 ans et plus s'étant déclarés victimes de violences physiques hors ménage (*hors vol*) sur un an, de 2006 à 2011

## Menaces hors ménage (*hors vols, hors violences*)

**Tableau 12A.** Les personnes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de menaces hors ménage (*hors vol, hors violences*) sur 2 ans ou sur 1 an

**Tableau 12B.** Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de menaces hors ménage (*hors vol, hors violences*) sur 2 ans ou sur 1 an

**Tableau 12C.** « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de menaces hors ménage (*hors vol, hors violences*) sur 2 ans ou sur 1 an

**Graphique 9.** Proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de menaces hors ménage (*hors vol, hors violences*) sur un an, de 2006 à 2011 et intervalle de confiance <sup>DM</sup> à 95 %

**Tableau 13A.** Hommes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de menaces hors ménage (*hors vol, hors violences*) sur 2 ans ou sur 1 an

**Tableau 13B.** Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion d'hommes de 14 ans et plus s'étant déclarés victimes de menaces (*hors vol, hors ménage, hors violences*) sur 2 ans ou sur 1 an

**Tableau 13C.** « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion d'hommes de 14 ans et plus s'étant déclarés victimes de menaces hors ménage (*hors vol, hors violences*) sur 2 ans ou sur 1 an

**Tableau 14A.** Femmes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de menaces hors ménage (*hors vol, hors violences*) sur 2 ans ou sur 1 an

**Tableau 14B.** Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de femmes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de menaces (*hors vol, hors ménage, hors violences*) sur 2 ans ou sur 1 an

**Tableau 14C.** « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de femmes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de menaces (*hors vol, hors ménage, hors violences*) sur 2 ans ou sur 1 an

**Graphique 10.** Proportion d'hommes et de femmes de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarés victimes de menaces hors ménage (*hors vol, hors violences*) sur un an, de 2006 à 2011

### Insultes hors ménage (*hors vol, hors violences ou menaces*)

**Tableau 15A.** Les personnes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes d'insultes (*hors vol, ménage, violences ou menaces*) sur 2 ans ou sur 1 an

**Tableau 15B.** Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives d'insultes (*hors vol, ménage, violences ou menaces*) sur 2 ans ou sur 1 an

**Tableau 15C.** « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes d'insultes (*hors vol, ménage, violences ou menaces*) sur 2 ans ou sur 1 an

**Graphique 11.** Proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes d'insultes hors ménage (*hors vol, hors violences ou menaces*) sur un an, de 2006 à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %

**Tableau 16A.** Hommes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes d'insultes (*hors vol, ménage, violences ou menaces*) sur 2 ans ou sur 1 an

**Tableau 16B.** Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion d'hommes de 14 ans et plus s'étant déclarés d'insultes hors ménage (*hors vol, hors violences ou menaces*) sur 2 ans ou sur 1 an

**Tableau 16C.** « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion d'hommes de 14 ans et plus s'étant déclarés victimes d'insultes hors ménage (*hors vol, hors violences ou menaces*) sur 2 ans ou sur 1 an

**Tableau 17A.** Femmes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes d'insultes hors ménage (*hors vol, hors violences ou menaces*) sur 2 ans ou sur 1 an

**Tableau 17B.** Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de femmes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes d'insultes hors ménage (*hors vol, hors violences ou menaces*) sur 2 ans ou sur 1 an

**Tableau 17C.** « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de femmes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes d'insultes hors ménage (*hors vol, hors violences ou menaces*) sur 2 ans ou sur 1 an

**Graphique 12.** Proportion d'hommes et de femmes de 14 ans et plus s'étant déclarés victimes d'insultes hors ménage (*hors vol, hors violences ou menaces*) sur un an, de 2006 à 2011

### Taux de plainte des atteintes déclarées par les personnes 14 ans et plus

**Tableau 18A.** Le taux de plainte (*proportion de victimes ayant déclaré avoir porté plainte à la suite de l'atteinte la plus récente*) des atteintes personnelles déclarées sur 2 ans par les personnes de 14 ans et plus

**Tableau 18B.** Le taux de plainte (*proportion de victimes ayant déclaré avoir porté plainte à la suite de l'atteinte la plus récente*) des atteintes personnelles déclarées sur 1 an par les personnes de 14 ans et plus

**Tableau 19.** Le taux de plainte (*proportion de victimes ayant déclaré avoir porté plainte à la suite de l'atteinte la plus récente*) des atteintes personnelles déclarées sur 2 ans par les hommes de 14 ans et plus

**Tableau 20.** Le taux de plainte (*proportion de victimes ayant déclaré avoir porté plainte à la suite de l'atteinte la plus récente*) des atteintes personnelles déclarées sur 2 ans par les femmes de 14 ans et plus

## 2. Les opinions sur la sécurité exprimées par les personnes de 14 ans et plus de 2007 à 2012

### Sentiment d'insécurité au domicile

**Graphique 13.** Proportions de personnes de 14 ans et plus qui déclarent qu'il leur arrive de se sentir en insécurité à leur domicile de 2007 à 2012

**Tableau 21A.** Proportions de personnes de 14 ans et plus ayant déclaré qu'il leur arrive de se sentir en insécurité à leur domicile entre 2007 et 2012

**Tableau 21B.** Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes de 14 ans et plus ayant déclaré qu'il leur arrive de se sentir en insécurité à leur domicile entre 2007 et 2012

**Tableau 22A.** Proportions d'hommes de 14 ans et plus ayant déclaré qu'il leur arrive de se sentir en insécurité à leur domicile mesurées entre 2007 et 2012

**Tableau 22B.** Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion d'hommes de 14 ans et plus ayant déclaré qu'il leur arrive de se sentir en insécurité à leur domicile entre 2007 et 2012

**Tableau 23A.** Proportions de femmes de 14 ans et plus ayant déclaré qu'il leur arrive de se sentir en insécurité à leur domicile mesurées entre 2007 et 2012

**Tableau 23B.** Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de femmes de 14 ans et plus ayant déclaré qu'il leur arrive de se sentir en insécurité à leur domicile entre 2007 et 2012

**Graphique 14.** Proportions d'hommes et de femmes de 14 ans et plus qui déclarent qu'il leur arrive « souvent » ou « temps en temps » de se sentir en insécurité à leur domicile de 2007 à 2012

### Sentiment d'insécurité dans le quartier ou le village

**Graphique 15.** Proportions de personnes de 14 ans et plus qui déclarent qu'il leur arrive de se sentir en insécurité dans leur quartier ou leur village de 2007 à 2012

**Tableau 24A.** Proportions de personnes de 14 ans et plus ayant déclaré qu'il leur arrive de se sentir en insécurité dans leur quartier ou leur village

**Tableau 24B.** Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes de 14 ans et plus ayant déclaré qu'il leur arrive de se sentir en insécurité dans leur quartier ou leur village entre 2007 et 2012

**Tableau 25A.** Proportions d'hommes de 14 ans et plus ayant déclaré qu'il leur arrive de se sentir en insécurité dans leur quartier ou leur village

**Tableau 25B.** Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion d'hommes de 14 ans et plus ayant déclaré qu'il leur arrive de se sentir en insécurité dans leur quartier ou leur village entre 2007 et 2012

**Tableau 26A.** Proportions de femmes de 14 ans et plus ayant déclaré qu'il leur arrive de se sentir en insécurité dans leur quartier ou leur village

**Tableau 26B.** Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de femmes de 14 ans et plus ayant déclaré qu'il leur arrive de se sentir en insécurité dans leur quartier ou leur village entre 2007 et 2012

**Graphique 16.** Proportions d'hommes et de femmes de 14 ans et plus qui déclarent qu'il leur arrive « souvent » ou « temps en temps » de se sentir en insécurité dans leur quartier ou leur village de 2007 à 2012

## Problèmes les plus préoccupants dans la « société française actuelle »

**Tableau 27A.** Proportions de personnes de 14 ans et plus ayant cité, parmi une liste de 8 problèmes, ceux qu'elles considèrent comme les plus préoccupants « dans la société française actuelle »

**Tableau 27B.** Proportions de personnes de 14 ans et plus ayant cité chacun des problèmes parmi la liste de 8 problèmes proposés comme le plus préoccupant « dans la société française actuelle »

**Graphique 17.** Proportions de personnes de 14 ans et plus ayant cité, parmi une liste de 8 problèmes, la délinquance comme l'un des 3 les plus préoccupants « dans la société française actuelle » et proportion de ceux qui ont cité la délinquance comme le problème le plus préoccupant

**Tableau 28A.** Proportions de personnes de 14 ans et plus ayant cité la délinquance comme l'un des 3 « problèmes les plus préoccupants dans la société française actuelle » et proportion de personnes l'ayant cité comme le problème le plus préoccupant

**Tableau 28B.** Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes de 14 ans et plus ayant cité la délinquance comme l'un des 3 « problèmes les plus préoccupants dans la société française actuelle », voire le problème le plus préoccupant

**Tableau 29A.** Proportions d'hommes de 14 ans et plus ayant cité la délinquance comme l'un des 3 « problèmes les plus préoccupants dans la société française actuelle » et proportion de ceux l'ayant cité comme le problème le plus préoccupant

**Tableau 29B.** Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion d'hommes de 14 ans et plus ayant cité la délinquance comme l'un des 3 « problèmes les plus préoccupants dans la société française actuelle », voire le problème le plus préoccupant

**Tableau 30A.** Proportions de femmes de 14 ans et plus ayant cité la délinquance comme l'un des 3 « problèmes les plus préoccupants dans la société française actuelle » et proportion de celles l'ayant cité comme le problème le plus préoccupant

**Tableau 30B.** Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de femmes de 14 ans et plus ayant cité la délinquance comme l'un des 3 « problèmes les plus préoccupants dans la société française actuelle », voire le problème le plus préoccupant

**Graphique 18.** Proportions d'hommes et de femmes de 14 ans et plus ayant cité, parmi une liste de 8 problèmes\*, la délinquance comme le plus préoccupant « dans la société française actuelle »

## 3. Les violences physiques ou sexuelles déclarées sur 2 ans par les personnes de 18 à 75 ans, dont violences physiques ou sexuelles par conjoint ou ex-conjoint

**Tableau 31.** Nombres de personnes de 18 à 75 ans ayant répondu au questionnaire auto-administré des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2008 à 2012

### Violences physiques ou sexuelles hors ménage ou intra-ménage

**Graphique 19.** Proportion de personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques hors ménage, de violences hors ménage ou de violences physiques ou sexuelles hors ménage sur 2 ans de 2006-2007 à 2010-2011

**Tableau 32A.** Les personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques hors ménage, de violences sexuelles hors ménage ou de violences physiques ou sexuelles intra-ménage sur 2 ans

**Tableau 32B.** Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques hors ménage, de violences sexuelles hors ménage ou de violences physiques ou sexuelles intra-ménage sur 2 ans

**Tableau 32C.** « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques hors ménage, de violences sexuelles hors ménage ou de violences physiques ou sexuelles intra-ménage sur 2 ans

**Graphique 20A.** Proportion de personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques hors ménage sur 2 ans de 2006-2007 à 2010-2011

**Graphique 20B.** Proportion de personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences sexuelles hors ménage sur 2 ans de 2006-2007 à 2010-2011

**Graphique 20C.** Proportion de personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles intra-ménage sur 2 ans de 2006-2007 à 2010-2011

**Tableau 33A.** Hommes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques hors ménage, de violences sexuelles hors ménage ou de violences physiques ou sexuelles intra-ménage sur 2 ans

**Tableau 33B.** Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion d'hommes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques hors ménage, de violences sexuelles hors ménage ou de violences physiques ou sexuelles intra-ménage sur 2 ans

**Tableau 33C.** « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion d'hommes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques hors ménage, de violences sexuelles hors ménage ou de violences physiques ou sexuelles intra-ménage sur 2 ans

**Tableau 34A.** Femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques hors ménage, de violences sexuelles hors ménage ou de violences physiques ou sexuelles intra-ménage sur 2 ans

**Tableau 34B.** Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques hors ménage, de violences sexuelles hors ménage ou de violences physiques ou sexuelles intra-ménage sur 2 ans

**Tableau 34C.** « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques hors ménage, de violences sexuelles hors ménage ou de violences physiques ou sexuelles intra-ménage sur 2 ans

**Graphique 21A.** Proportion d'hommes et de femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques hors ménage sur 2 ans de 2006-2007 à 2010-2011

**Graphique 21B.** Proportion d'hommes et de femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences sexuelles hors ménage sur 2 ans de 2006-2007 à 2010-2011

**Graphique 21C.** Proportion d'hommes et de femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles intra-ménage sur 2 ans de 2006-2007 à 2010-2011

**Graphique 21D.** Les variations exprimées en point<sup>DM</sup> entre la proportion de femmes de 18 ans à 75 ans s'étant déclarées victimes de violences physiques ou sexuelles intra-ménage entre 2010-2011 et celles mesurées lors des périodes précédentes de 2006-2007 à 2009-2010 et intervalles de confiance<sup>DM</sup> à 95 %

### Violences physiques ou sexuelles par conjoint ou ex-conjoint

**Tableau 35A.** Les personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint ou ex-conjoint sur 2 ans

**Tableau 35B.** Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint ou ex-conjoint sur 2 ans

**Tableau 35C.** « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint\* ou ex-conjoint\*\* sur 2 ans

## Les victimations personnelles déclarées par les personnes de 14 ans et plus

### 1.1 Les échantillons interrogés lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012

**Graphique 22A.** Proportion de personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint ou ex-conjoint sur 2 ans de 2006-2007 à 2010-2011 et intervalle de confiance <sup>DM</sup> à 95 %

**Graphique 22B.** Proportion d'hommes et de femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint\* ou ex-conjoint\*\* sur 2 ans de 2006-2007 à 2010-2011 et intervalle de confiance <sup>DM</sup> à 95 %

**Tableau 36A.** Hommes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint\* ou ex-conjoint\*\* sur 2 ans

**Tableau 36B.** Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion d'hommes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint\* ou ex-conjoint\*\* sur 2 ans

**Tableau 36C.** « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion d'hommes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint\* ou ex-conjoint\*\* sur 2 ans

**Tableau 37A.** Femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint\* ou ex-conjoint\*\* sur 2 ans lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2008 à 2012

**Tableau 37B.** Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint\* ou ex-conjoint\*\* sur 2 ans

**Tableau 37C.** « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint\* ou ex-conjoint\*\* sur 2 ans

### Viols et tentatives de viol hors ménage ou intra-ménage

**Tableau 38.** Les personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de viols ou tentative de viol hors ménage ou intra-ménage sur 2 ans lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2008 à 2012

**Tableau 39A.** Les personnes de 18 à 75 ans, les hommes, les femmes ayant déclaré avoir été victimes de viols ou tentatives de viol sur 2 ans lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2008 à 2012

**Tableau 39B.** Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion personnes de 18 à 75 ans, d'hommes et de femmes ayant déclaré avoir été victimes de viols ou tentatives de viol sur 2 ans

**Tableau 39C.** « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion personnes de 18 à 75 ans, d'hommes et de femmes ayant déclaré avoir été victimes de viols ou tentatives de viol sur 2 ans

**Taux de plainte pour les violences physiques ou sexuelles déclarées sur 2 ans par les personnes de 18 à 75 ans**

**Tableau 40A.** Le taux de plainte (proportion de victimes ayant déclaré avoir porté plainte à la suite de l'acte le plus récent) des violences physiques hors ménage déclarées sur 2 ans par les personnes de 18 ans à 75 ans

**Tableau 40B.** Le taux de plainte (proportion de victimes ayant déclaré avoir porté plainte à la suite de l'acte le plus récent) des violences sexuelles hors ménage déclarées sur 2 ans par les personnes de 18 ans à 75 ans

**Tableau 41A.** Le taux de plainte (proportion de victimes ayant déclaré avoir porté plainte à la suite de l'un au moins des actes subis sur 2 ans) des violences physiques ou sexuelles intra ménage déclarées sur 2 ans par les personnes de 18 ans à 75 ans

**Tableau 41B.** Le taux de plainte (proportion de victimes ayant déclaré avoir porté plainte à la suite de l'un au moins des actes subis sur 2 ans) des violences physiques ou sexuelles par conjoint\* déclarées sur 2 ans par les personnes de 18 ans à 75 ans

\* \* \*

**Tableau 1.** Nombres de personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012 exprimés en données brutes <sup>DM</sup> et en données pondérées <sup>DM</sup> et poids <sup>DM</sup> moyen lors de chaque enquête selon le sexe

Année de l'enquête	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Nombre de personnes de 14 ans et plus interrogées</b>						
Effectifs en données brutes	17 496	17 176	17 123	16 518	16 958	17 021
Effectifs en données pondérées	50 336 000	50 372 000	50 755 000	50 577 000	50 859 000	51 115 000
Poids moyen des personnes de 14 ans et plus	2 877	2 933	2 964	3 062	2 999	3 003
<b>Nombre d'hommes de 14 ans et plus interrogés</b>						
Effectifs en données brutes	7 574	7 341	7 324	7 069	7 395	7 437
Effectifs en données pondérées	24 219 000	24 231 000	24 280 000	24 183 000	24 330 000	24 461 000
Poids moyen des hommes de 14 ans et plus	3 198	3 301	3 315	3 421	3 290	3 289
<b>Nombre de femmes de 14 ans et plus interrogées</b>						
Effectifs en données brutes	9 922	9 835	9 799	9 449	9 563	9 584
Effectifs en données pondérées	26 118 000	26 141 000	26 476 000	26 394 000	26 529 000	26 655 000
Poids moyen des femmes de 14 ans et plus	2 632	2 658	2 702	2 793	2 774	2 781

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

**Notes de lecture :** En 2012, 17 021 personnes de 14 ans et plus ont été interrogées lors de l'enquête «Cadre de vie et sécurité» dont 7 437 hommes et 9 584 femmes. On estime la taille de la population des 14 ans et plus habitants la France métropolitaine à un peu plus de 51,1 millions de personnes. L'échantillon <sup>DM</sup> de l'enquête «Cadre de vie et sécurité» a pour vocation de fournir des estimations <sup>DM</sup> relatives à cette population.

Au terme d'une procédure de pondération <sup>DM</sup> selon la méthode dite de « calage sur marge »<sup>DM</sup>, l'INSEE attribue à chaque répondant une valeur numérique appelée poids <sup>DM</sup>. Les résultats extraits des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» sont obtenus en tenant compte de ces poids, soit à partir de données dites pondérées <sup>DM</sup>. Les données non pondérées sont aussi appelées « données brutes »<sup>DM</sup>.

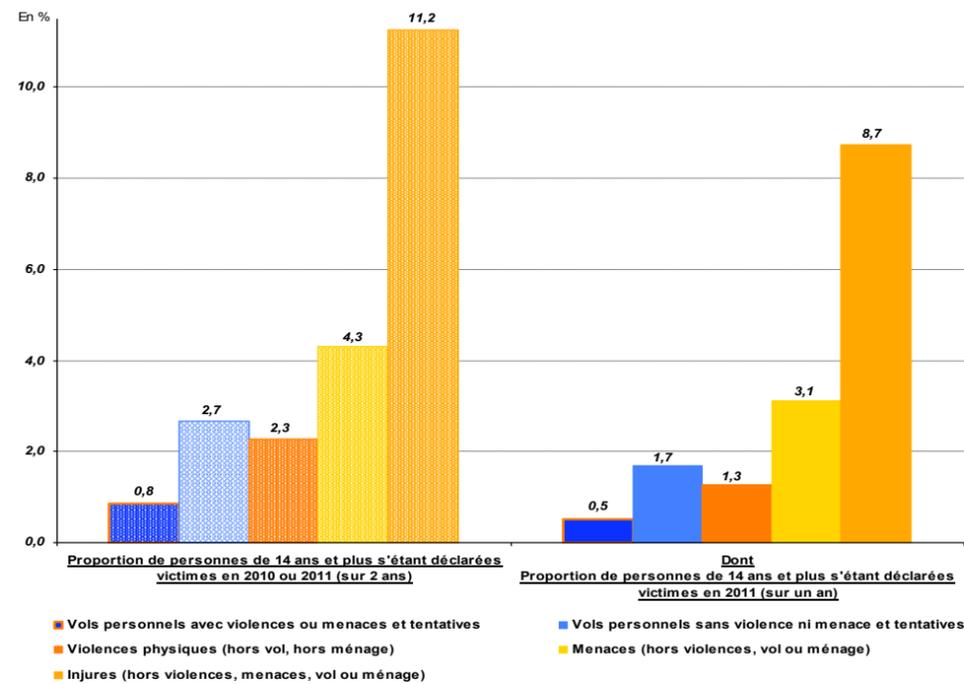
En moyenne, le poids d'une personne de l'échantillon de l'enquête «Cadre de vie et sécurité» de 2012 s'établit à un peu plus de 3 000. Cette valeur varie, pour chaque répondant, en fonction du mode de tirage de l'échantillon <sup>DM</sup> et de la « non-réponse »<sup>DM</sup>. On trouvera dans le « Dictionnaire méthodologique de l'enquête «Cadre de vie et sécurité»<sup>27</sup> une explication détaillée du processus de pondération (Voir « données pondérées »). La différence de poids moyen qu'on observe entre hommes et femmes permet d'en aborder un des aspects.

Aux termes de la collecte et de la pondération de l'enquête «Cadre de vie et sécurité» de 2012, il apparaît que le poids moyen des hommes, soit près de 3 300, est très supérieur à celui des femmes qui est inférieure à 2 800. Cela signifie qu'en moyenne, un homme de l'échantillon a une contribution numérique supérieure à celle d'une femme. Il s'agit d'une conséquence du comportement des répondants : les femmes répondent plus que les hommes à l'enquête, si bien que, pour obtenir une répartition entre hommes et femmes de 14 ans et plus conforme à celle estimée à partir des enquêtes annuelles de recensement <sup>DM</sup> et de l'enquête emploi <sup>DM</sup> de l'INSEE, le poids qui est affecté aux hommes de l'échantillon est, en moyenne, supérieur à celui des femmes.

Ce type de traitement de la « non-réponse » suppose que, pour tout groupe de la population, y compris ceux qui répondent moins souvent que les autres à l'enquête, les personnes ayant effectivement été interrogées soient représentatives de leur situation. Il s'agit d'une hypothèse d'autant plus vraisemblable, au sens statistique du terme, qu'on dispose d'un échantillon de grande taille. Cependant sa vérification formelle semble très difficile, voire impossible, à mettre en œuvre. Elle nécessiterait de pouvoir interroger les personnes ayant refusé de répondre à l'enquête pour s'assurer que leur « non-réponse » n'est pas en relation avec les thématiques de l'enquête, comme, par exemple, avec le fait d'avoir été victimes d'atteintes personnelles au cours du passé récent.

• • •(27) [http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/lexique/dico\\_methodo\\_interactif\\_v2.pdf](http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/lexique/dico_methodo_interactif_v2.pdf)

Graphique 1. Proportions des personnes de 14 ans et plus ayant déclaré lors de l'enquête «Cadre de vie et sécurité» de 2012 avoir été victimes d'atteintes personnelles sur 2 ans, en 2010 ou en 2011 ; ou sur un an, en 2011.



Champ : 14 ans et plus

Source : Enquête «Cadre de vie et sécurité» 2012, INSEE

**Notes de lecture :** On mesure la proportion de personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes pour chacune des cinq atteintes personnelles abordées dans les enquêtes «Cadre de vie et sécurité» à partir d'une question de victimation <sup>DM</sup> (Voir leur formulation <sup>DM</sup> en annexe 1) dont la période de référence <sup>DM</sup> est composée des deux années civiles précédant l'enquête.

Il a, par exemple, été demandé aux personnes interrogées lors de l'enquête «Cadre de vie et sécurité» de 2012 si elles avaient été victimes de « vols ou tentatives de vols personnels avec violences ou menaces » en 2010 ou 2011. On mesure ainsi que 0,8 % des personnes de 14 ans et plus se sont déclarées victimes sur ces deux années.

Toute personne se déclarant victime est questionnée sur le nombre d'atteintes subies lors de chacune des deux années de la période de référence et, donc en particulier, sur l'année civile précédant l'enquête. On en déduit un taux de victimation sur un an, soit la proportion de personnes ayant déclaré avoir subi au moins une atteinte au cours de l'année civile précédente. Pour les vols ou tentatives de vols personnels avec violences ou menace et, d'après les résultats de l'enquête «Cadre de vie et sécurité» de 2012, ce taux se situe à 0,5 % pour l'année 2011.

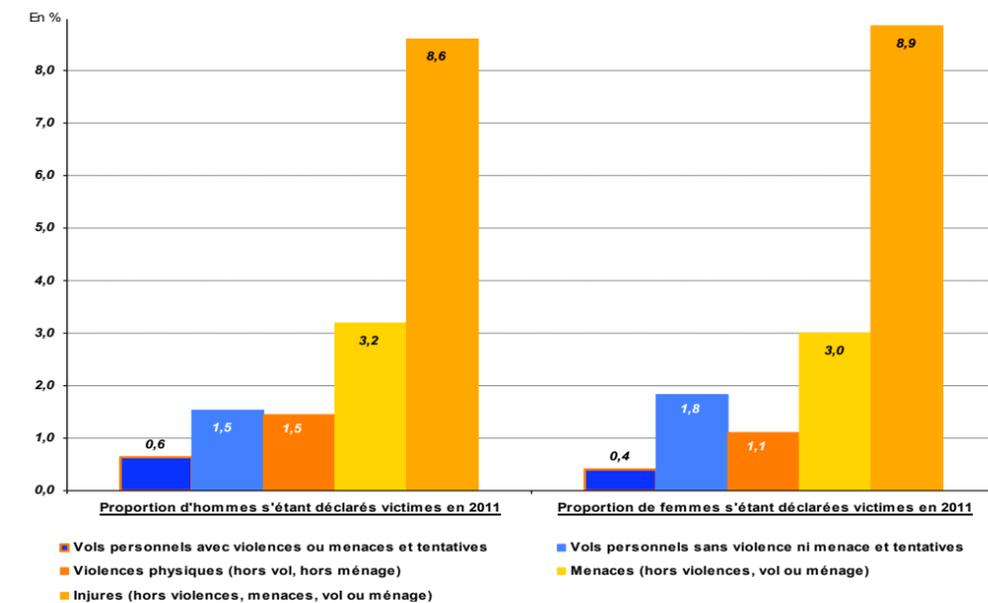
Tableau 2. Répartition des personnes de 14 ans et plus ayant déclaré lors de l'enquête «Cadre de vie et sécurité» de 2012 avoir été victimes d'atteintes personnelles par type d'atteintes et par année de victimation.

Enquête "Cadre de vie et sécurité" 2012	Vois personnels avec violences ou menaces et tentatives	Vois personnels sans violence ni menace et tentatives	Violences physiques (hors vol, hors ménage)	Menaces (hors vol, violences, hors ménage)	Injures (hors vol, violences, ou menaces, hors ménage)
Personnes de 14 ans et plus					
Répartition en %					
Personnes s'étant déclarées victimes sur 2 ans, en 2010 et/ou en 2011	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Personnes s'étant déclarées victimes sur 1 an, en 2011	60,8	63,2	55,7	71,9	77,8
Dont Personnes s'étant déclarées victimes en 2011 uniquement	52,1	55,9	45,1	43,5	30,2
Personnes s'étant déclarées victimes en 2010 uniquement	39,2	36,8	44,3	28,1	22,2
Personnes s'étant déclarées victimes en 2010 et en 2011	8,7	7,3	10,7	28,4	47,6

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquête «Cadre de vie et sécurité» 2012, INSEE

Graphique 2. Proportions d'hommes et de femmes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes d'atteintes personnelles en 2011 lors de l'enquête «Cadre de vie et sécurité» de 2012.



Champ : 14 ans et plus

Source : Enquête «Cadre de vie et sécurité» 2012, INSEE

## 1.2 Les vols et tentatives de vol personnels avec violences ou menaces déclarés par les personnes de 14 ans et plus lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012

**Tableau 3A. Les personnes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de vols ou de tentatives de vol avec violences ou menaces sur 2 ans ou sur 1 an lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.**

Enquête "Cadre de vie et sécurité"		Vols et tentatives de vols personnels avec violences ou menaces déclarés sur 2 ans					
Personnes de 14 ans et plus							
Période de victimation		2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Estimation du nombre de personnes s'étant déclarées victimes sur 2 ans		505 000	537 000	384 000	471 000	511 000	434 000
Proportion de personnes s'étant déclarées victimes sur 2 ans (en %)		1,0	1,1	0,8	0,9	1,0	0,8
Significativité des variations des taux de victimation d'une période de 2 ans à la suivante*			ns	--	+	ns	ns
Dont		Vols et tentatives de vols personnels avec violences ou menaces déclarés sur 1 an					
Période de victimation		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Estimation du nombre de personnes s'étant déclarées victimes sur 1 an		344 000	308 000	226 000	277 000	287 000	264 000
Proportion de personnes s'étant déclarées victimes sur 1 an (en %)		0,7	0,6	0,4	0,5	0,6	0,5
Significativité des variations annuelles des taux de victimation*			ns	-	ns	ns	ns
Part du nombre de victimes sur 1 an rapporté au nombre de victimes déclarées sur 2 ans (en %)		68,2	57,4	58,9	58,8	56,1	60,8

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

\* ns «Variation non significative au seuil de 5 %» ; ++ «Hausse très significative» (Seuil : 1 %) ; + «Hausse significative» (Seuil : 5 %) ; - «Baisse significative» (Seuil : 5 %) ; -- «Baisse très significative» (Seuil : 1 %) (Voir « Dictionnaire Méthodologique »DM)

**Notes de lecture :** On peut exprimer la proportion de personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes en nombre estimé de « victimes déclarées » (il s'agit d'un « nombre de victimes » car, par définition, ce que fournit une enquête de victimation sont des statistiques sur les personnes se déclarant victimes). On évalue ainsi, par exemple, à 264 000 le nombre de « victimes déclarées » de vols et tentatives de vols personnels avec violences ou menaces en 2011.

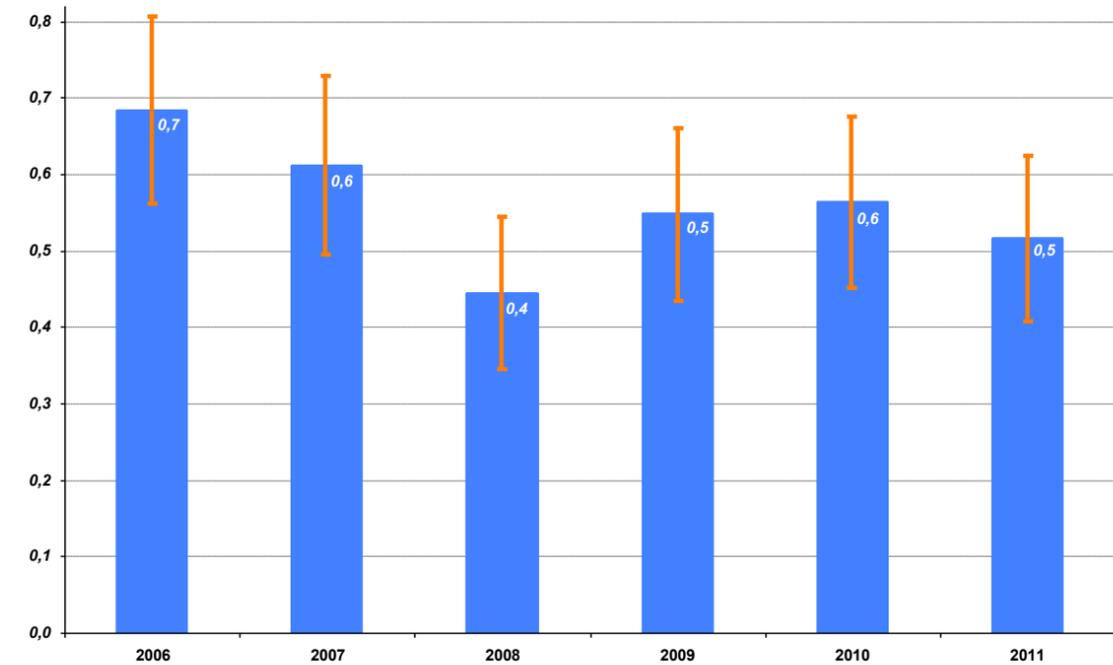
Les variations des taux de victimation entre deux périodes sont dites « significatives » au sens statistique du terme si la différence observée entre les taux comparés est suffisamment grande au regard du degré de précision de l'enquête <sup>DM</sup>.

La comparaison de deux taux de victimation s'effectue par l'intermédiaire d'un test statistique <sup>DM</sup> valable pour un type particulier de tirage d'échantillon <sup>DM</sup>, les tirages aléatoires simples. Comme le tirage des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» est plus complexe, l'usage des formules valables pour les tirages aléatoires simples repose sur une hypothèse : on suppose que leurs résultats sont une bonne approximation de ceux qu'on obtiendrait en appliquant des formules plus adaptées.

En 2012, l'Observatoire a sollicité l'INSEE à ce sujet, qu'on appelle les « calculs de précision ». Des travaux sont en cours. Dans l'attente de leurs résultats, les tests définis pour les tirages aléatoires simples sont à nouveau utilisés dans le présent rapport annuel. L'Observatoire a cependant décidé à l'aune des premiers éléments d'analyse fournis par les travaux méthodologiques entamés en 2012, de modifier les seuils de significativité précédemment appliqués.

Désormais, une variation sera dite significative si le risque de se tromper en la considérant comme telle est inférieur à 5 % et elle sera considérée comme très significative si ce risque est inférieur à 1 %. Précédemment les seuils retenus étaient respectivement « 10 % » pour les variations significatives et « 2 % » pour les variations « très significatives ». En annexe, on trouvera des tableaux fournissant les seuils de significativité des variations des taux de victimation. Ils permettent de signaler les variations précédemment considérées comme significatives qui ne le sont plus car le seuil de significativité est passé de 10 % à 5 %.

**Graphique 3. Proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vols personnels avec violences ou menaces sur un an, de 2006 à 2011 et intervalle de confiance <sup>DM</sup> à 95 %.**



Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

**Notes de lecture :** Sous l'hypothèse que, pour les calculs de précision, le tirage de l'échantillon des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» permet d'appliquer, en première approximation, les formules valables pour un tirage aléatoire simple (voir notes du tableau 3A), on peut associer à toute proportion extraite de ces enquêtes un intervalle dit de « confiance » qui est représenté ci-dessus sous la forme d'un segment placé à la verticale.

Le calcul d'un intervalle de confiance nécessite de choisir, au préalable, un seuil. Le seuil usuel de 95 % signifie que l'intervalle obtenu a 95 % de chance de contenir la valeur qu'on cherche à estimer, ici la proportion de victimes déclarées sur un an.

L'intervalle de confiance à 95 % fournit ce que l'Observatoire appelle le degré de précision <sup>DM</sup> de l'enquête dont on déduit l'ordre de grandeur <sup>DM</sup> des statistiques qui en sont extraites (Voir définition « Données estimées » dans le « Dictionnaire méthodologique de l'enquête «Cadre de vie et sécurité» »).

Le degré de précision dépend de la taille de l'échantillon interrogé et de la valeur du taux estimé. D'après les résultats de l'enquête «Cadre de vie et sécurité» de 2012 dont l'échantillon comprend d'environ 17 000 personnes, on estime à un peu plus de 0,5 % la proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels avec violences ou menaces en 2011. L'intervalle de confiance de cette proportion est compris, entre un peu plus de 0,4 % et un peu plus de 0,6 %. Le degré de précision de la proportion est voisin de 0,1 point <sup>DM</sup>.

• • •(28) [http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/lexique/dico\\_methodo\\_interactif\\_v2.pdf](http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/lexique/dico_methodo_interactif_v2.pdf)

Tableau 3B. Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vols personnels avec violences ou menaces sur 2 ans ou sur 1 an lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

Période de victimation	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions de personnes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de <b>Vols ou tentatives de vols personnels avec violences ou menaces sur 2 ans</b> (% en données pondérées)	1,0	ns	--	ns	ns	ns
		1,1	--	ns	ns	-
			0,8	+	++	ns
				0,9	ns	ns
					1,0	ns
						0,8
Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Proportions de personnes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de <b>Vols ou tentatives de vols personnels avec violences ou menaces sur 1 an</b> (% en données pondérées)	0,7	ns	--	ns	ns	-
		0,6	-	ns	ns	ns
			0,4	ns	ns	ns
				0,5	ns	ns
					0,6	ns
						0,5
<b>ns</b> Variation non significative au seuil de 5 %	<b>++</b> Hausse très significative (seuil 1 %)	<b>+</b> Hausse significative (seuil 5 %)	<b>-</b> Baisse significative (seuil 5 %)	<b>--</b> Baisse très significative (seuil 1 %)		

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

**Notes de lecture :** Les proportions mesurées lors de l'enquête «Cadre de vie et sécurité» en 2012, soit 0,8 % sur deux ans (pour la période 2010-2011) et 0,5 % sur un an (pour 2011), peuvent être comparées à celles mesurées lors des enquêtes précédentes afin de déterminer grâce à un test statistique<sup>DM</sup> si elles sont significativement supérieures, inférieures ou non significativement différentes. Pour le taux de 0,5 % se rapportant à 2011, il apparaît qu'il est en baisse significative par rapport à celui de 2006 et qu'il est non significativement différent de ceux de 2007, 2008, 2009 et 2010.

Tableau 4A. Hommes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de vols ou de tentatives de vol avec violences ou menaces sur 2 ans ou sur 1 an lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

Enquête "Cadre de vie et sécurité"	Vols et tentatives de vols personnels avec violences ou menaces déclarés sur 2 ans					
Hommes de 14 ans et plus						
Période de victimation	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Estimation du nombre d'hommes s'étant déclarés victimes sur 2 ans	324 000	349 000	248 000	248 000	256 000	246 000
Proportion d'hommes s'étant déclarés victimes sur 2 ans (en %)	1,3	1,4	1,0	1,0	1,1	1,0
Significativité des variations des taux de victimation d'une période de 2 ans à la suivante*		ns	-	ns	ns	ns
Dont	Vols et tentatives de vols personnels avec violences ou menaces déclarés sur 1 an					
Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Estimation du nombre d'hommes s'étant déclarés victimes sur 1 an	227 000	224 000	151 000	155 000	143 000	157 000
Proportion d'hommes s'étant déclarés victimes sur 1 an (en %)	0,9	0,9	0,6	0,6	0,6	0,6
Significativité des variations annuelles des taux de victimation*		ns	-	ns	ns	ns
Part du nombre de victimes sur 1 an rapporté au nombre de victimes déclarées sur 2 ans (en %)	69,9	64,2	60,8	62,6	56,0	63,8

Champ : Hommes de 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

\* ns «Variation non significative au seuil de 5 %»; ++ «Hausse très significative» (Seuil : 1 %); + «Hausse significative» (Seuil : 5 %); - «Baisse significative» (Seuil : 5 %); -- «Baisse très significative» (Seuil : 1 %) (Voir «Dictionnaire Méthodologique»<sup>DM</sup>)

Tableau 5A. Femmes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de vols ou de tentatives de vols avec violences ou menaces sur 2 ans ou sur 1 an lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

Enquête "Cadre de vie et sécurité"	Vols et tentatives de vols personnels avec violences ou menaces déclarés sur 2 ans					
Femmes de 14 ans et plus						
Période de victimation	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Estimation du nombre de femmes s'étant déclarées victimes sur 2 ans	180 000	188 000	136 000	223 000	255 000	188 000
Proportion de femmes s'étant déclarées victimes sur 2 ans (en %)	0,7	0,7	0,5	0,8	1,0	0,7
Significativité des variations des taux de victimation d'une période de 2 ans à la suivante*		ns	-	++	ns	-
Dont	Vols et tentatives de vols personnels avec violences ou menaces déclarés sur 1 an					
Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Estimation du nombre de femmes s'étant déclarées victimes sur 1 an	117 000	84 000	75 000	122 000	144 000	107 000
Proportion de femmes s'étant déclarées victimes sur 1 an (en %)	0,4	0,3	0,3	0,5	0,5	0,4
Significativité des variations annuelles des taux de victimation*		ns	ns	+	ns	ns
Part du nombre de victimes sur 1 an rapporté au nombre de victimes déclarées sur 2 ans (en %)	65,1	44,8	55,3	54,5	56,3	57,0

Champ : Femmes de 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

\* ns «Variation non significative au seuil de 5 %»; ++ «Hausse très significative» (Seuil : 1 %); + «Hausse significative» (Seuil : 5 %); - «Baisse significative» (Seuil : 5 %); -- «Baisse très significative» (Seuil : 1 %) (Voir «Dictionnaire Méthodologique»<sup>DM</sup>)

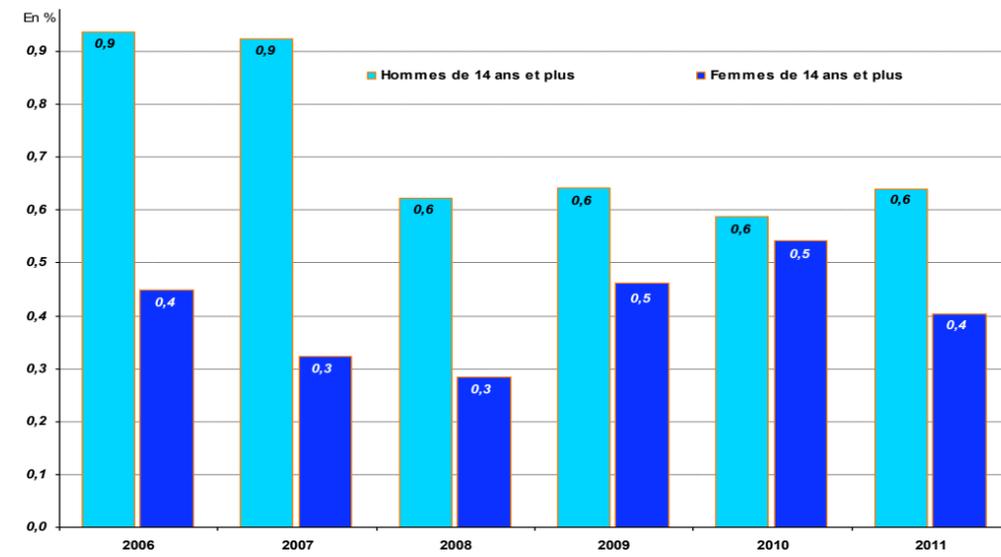
Tableau 5B. Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de femmes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vols personnels avec violences ou menaces sur 2 ans ou sur 1 an lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

Période de victimation	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions de femmes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de <b>Vols ou tentatives de vols personnels avec violences ou menaces sur 2 ans</b> (% en données pondérées)	0,7	ns	ns	ns	+	ns
		0,7	-	ns	+	ns
			0,5	++	++	+
				0,8	ns	ns
					1,0	-
						0,7
Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Proportions de femmes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de <b>Vols ou tentatives de vols personnels avec violences ou menaces sur 1 an</b> (% en données pondérées)	0,4	ns	-	ns	ns	ns
		0,3	ns	ns	+	ns
			0,3	+	++	ns
				0,5	ns	ns
					0,5	ns
						0,4
<b>ns</b> Variation non significative au seuil de 5 %	<b>++</b> Hausse très significative (seuil 1 %)	<b>+</b> Hausse significative (seuil 5 %)	<b>-</b> Baisse significative (seuil 5 %)	<b>--</b> Baisse très significative (seuil 1 %)		

Champ : Femmes de 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

Graphique 4. Proportion d'hommes et de femmes de 14 ans et plus s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vols personnels avec violences ou menaces sur un an, de 2006 à 2011.

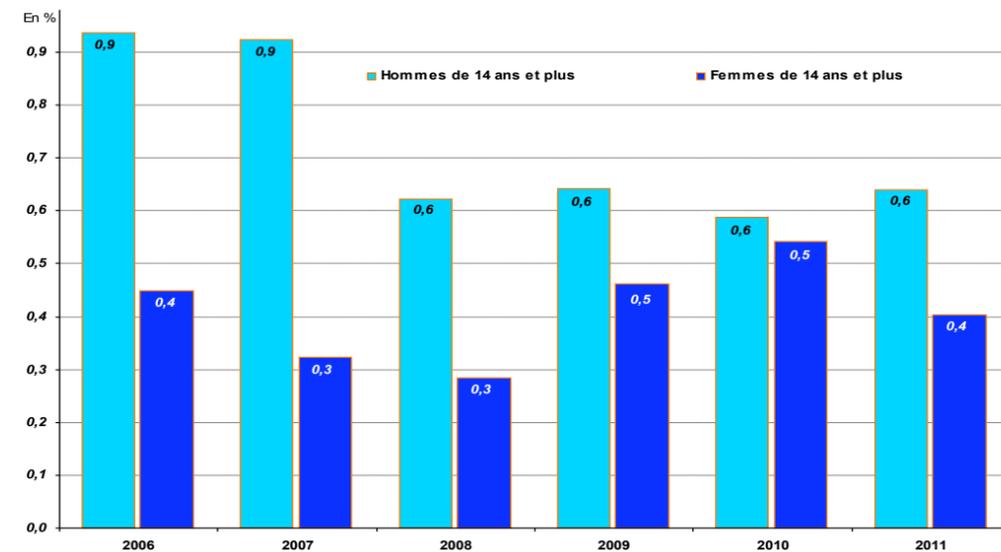


Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

### 1.3 Les vols et tentatives de vols personnels sans violences, ni menace déclarés par les personnes de 14 ans et plus lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012

Tableau 6A. Les personnes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de vols ou tentatives de vols sans violence, ni menace sur 2 ans ou sur 1 an lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.



Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

\* ns «Variation non significative au seuil de 5 %»; ++ «Hausse très significative» (Seuil : 1 %); + «Hausse significative» (Seuil : 5 %); - «Baisse significative» (Seuil : 5 %); -- «Baisse très significative» (Seuil : 1 %) (Voir «Dictionnaire Méthodologique»<sup>DM</sup>)

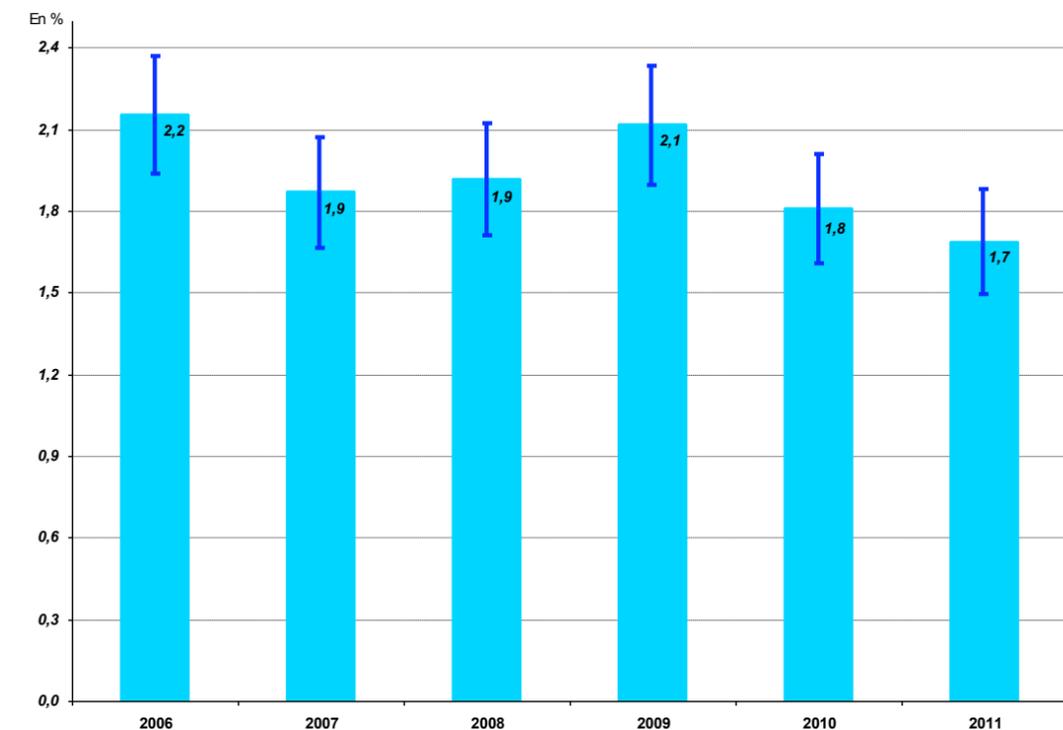
Tableau 6B. Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vols personnels sans violence, ni menace sur 2 ans ou sur 1 an lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

Période de victimation	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions de personnes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de Vols ou tentatives de vols personnels sans violence, ni menace sur 2 ans (% en données pondérées)	3,5	ns	ns	ns	-	--
		3,4	ns	ns	ns	--
			3,3	ns	ns	--
				3,5	-	--
					3,1	--
						2,7
Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Proportions de personnes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de Vols ou tentatives de vols personnels sans violence, ni menace sur 1 an (% en données pondérées)	2,2	-	ns	ns	-	--
		1,9	ns	ns	ns	ns
			1,9	ns	ns	ns
				2,1	-	--
					1,8	ns
						1,7
ns Variation non significative au seuil de 5 %    ++ Hausse très significative (seuil 1 %)    - Baisse significative (seuil 5 %) + Hausse significative (seuil 5 %)    -- Baisse très significative (seuil 1 %)						

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

Graphique 5. Proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vols personnels sans violence, ni menace sur un an, de 2006 à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %.



Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

Tableau 7A. Hommes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de vols ou de tentatives de vols sans violence, ni menace sur 2 ans ou sur 1 an lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

Enquête "Cadre de vie et sécurité" Hommes de 14 ans et plus		Vols et tentatives de vols personnels sans violence, ni menace déclarés sur 2 ans					
Période de victimation	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	
Estimation du nombre d'hommes s'étant déclarés victimes sur 2 ans	854 000	845 000	834 000	793 000	799 000	568 000	
Proportion d'hommes s'étant déclarés victimes sur 2 ans (en %)	3,5	3,5	3,4	3,3	3,3	2,3	
Significativité des variations des taux de victimation d'une période de 2 ans à la suivante*		ns	ns	ns	ns	--	
Dont		Vols et tentatives de vols personnels sans violence, ni menace déclarés sur 1 an					
Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010	2011	
Estimation du nombre d'hommes s'étant déclarés victimes sur 1 an	529 000	466 000	484 000	449 000	492 000	374 000	
Proportion d'hommes s'étant déclarés victimes sur 1 an (en %)	2,2	1,9	2,0	1,9	2,0	1,5	
Significativité des variations annuelles des taux de victimation*		ns	ns	ns	ns	-	
Part du nombre de victimes sur 1 an rapporté au nombre de victimes déclarées sur 2 ans (en %)	61,9	55,1	58,1	56,6	61,5	65,8	

Champ : Hommes de 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

\* ns «Variation non significative au seuil de 5 %»; ++ «Hausse très significative» (Seuil : 1 %); + «Hausse significative» (Seuil : 5 %); - «Baisse significative» (Seuil : 5 %); -- «Baisse très significative» (Seuil : 1 %) (Voir « Dictionnaire Méthodologique »<sup>DM</sup>)

Tableau 7B. Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion d'hommes de 14 ans et plus s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vols personnels sans violence, ni menace sur 2 ans ou sur 1 an lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

Période de victimation	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions d'hommes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de Vols ou tentatives de vols personnels sans violence, ni menace sur 2 ans (% en données pondérées)	3,5	ns	ns	ns	ns	--
		3,5	ns	ns	ns	--
			3,4	ns	ns	--
				3,3	ns	--
					3,3	--
						2,3
Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Proportions d'hommes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de Vols ou tentatives de vols personnels sans violence, ni menace sur 1 an (% en données pondérées)	2,2	ns	ns	ns	ns	--
		1,9	ns	ns	ns	-
			2,0	ns	ns	-
				1,9	ns	ns
					2,0	-
						1,5
ns Variation non significative au seuil de 5 %	++ Hausse très significative (seuil 1 %)	+ Hausse significative (seuil 5 %)	- Baisse significative (seuil 5 %)	-- Baisse très significative (seuil 1 %)		

Champ : Hommes de 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

Tableau 8A. Femmes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de vols ou de tentatives de vols sans violence, ni menace sur 2 ans ou sur 1 an lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

Enquête "Cadre de vie et sécurité" Femmes de 14 ans et plus		Vols et tentatives de vols personnels sans violence, ni menace déclarés sur 2 ans					
Période de victimation	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	
Estimation du nombre de femmes s'étant déclarées victimes sur 2 ans	917 000	871 000	863 000	995 000	779 000	797 000	
Proportion de femmes s'étant déclarées victimes sur 2 ans (en %)	3,5	3,3	3,3	3,8	2,9	3,0	
Significativité des variations des taux de victimation d'une période de 2 ans à la suivante*		ns	ns	+	--	ns	
Dont		Vols et tentatives de vols personnels sans violence, ni menace déclarés sur 1 an					
Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010	2011	
Estimation du nombre de femmes s'étant déclarées victimes sur 1 an	556 000	477 000	491 000	622 000	428 000	489 000	
Proportion de femmes s'étant déclarées victimes sur 1 an (en %)	2,1	1,8	1,9	2,4	1,6	1,8	
Significativité des variations annuelles des taux de victimation*		ns	ns	++	--	ns	
Part du nombre de victimes sur 1 an rapporté au nombre de victimes déclarées sur 2 ans (en %)	60,6	54,8	56,8	62,5	54,9	61,3	

Champ : Femmes de 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

\* ns «Variation non significative au seuil de 5 %»; ++ «Hausse très significative» (Seuil : 1 %); + «Hausse significative» (Seuil : 5 %); - «Baisse significative» (Seuil : 5 %); -- «Baisse très significative» (Seuil : 1 %) (Voir « Dictionnaire Méthodologique »<sup>DM</sup>)

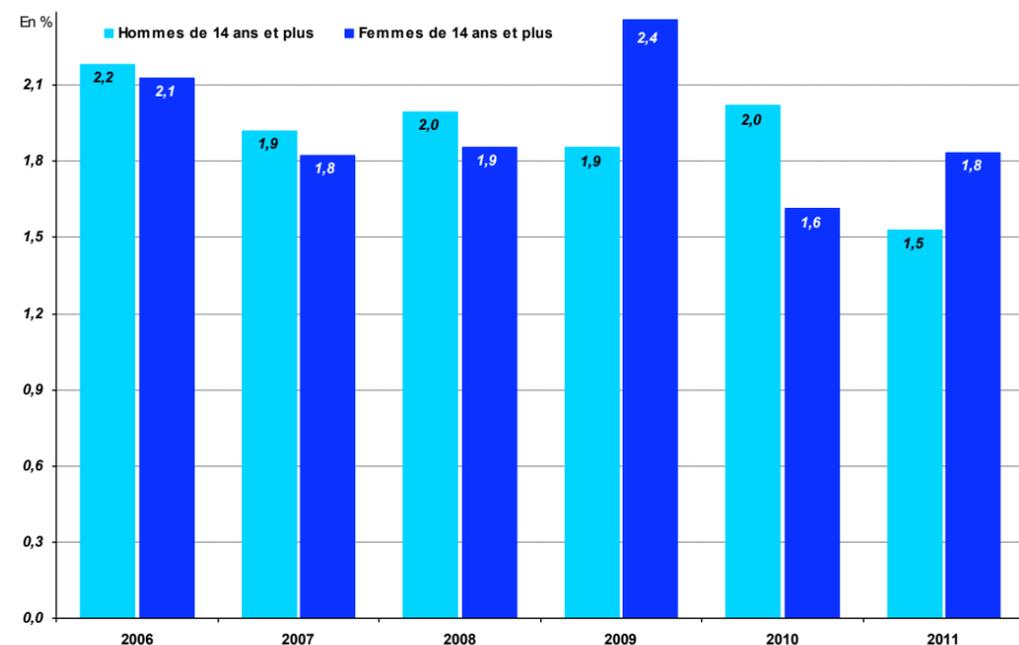
Tableau 8B. Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de femmes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vols personnels sans violence, ni menace sur 2 ans ou sur 1 an lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

Période de victimation	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions de femmes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de Vols ou tentatives de vols personnels sans violence, ni menace sur 2 ans (% en données pondérées)	3,5	ns	ns	ns	-	-
		3,3	ns	ns	ns	ns
			3,3	+	ns	ns
				3,8	--	--
					2,9	ns
						3,0
Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Proportions de femmes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de Vols ou tentatives de vols personnels sans violence, ni menace sur 1 an (% en données pondérées)	2,1	ns	ns	ns	--	ns
		1,8	ns	++	ns	ns
			1,9	++	ns	ns
				2,4	--	--
					1,6	ns
						1,8
ns Variation non significative au seuil de 5 %	++ Hausse très significative (seuil 1 %)	+ Hausse significative (seuil 5 %)	- Baisse significative (seuil 5 %)	-- Baisse très significative (seuil 1 %)		

Champ : Hommes de 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

Graphique 6. Proportion d'hommes et de femmes de 14 ans et plus s'étant déclarés victimes de vol ou tentatives de vols personnels sans violence, ni menace sur un an, de 2006 à 2011.



Champ : 14 ans et plu

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

#### 1.4 Les violences physiques hors ménage (hors vol) déclarées par les personnes de 14 ans et plus lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012

Tableau 9A. Les personnes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de Violences physiques hors ménage (hors vol) sur 2 ans ou sur 1 an lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

Enquête "Cadre de vie et sécurité"		Violences physiques hors ménage sur 2 ans (hors vol)					
Personnes de 14 ans et plus							
Période de victimation		2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Estimation du nombre de personnes s'étant déclarées victimes sur 2 ans		1 163 000	1 270 000	1 316 000	1 289 000	1 067 000	1 169 000
Proportion de personnes s'étant déclarées victimes sur 2 ans (en %)		2,3	2,5	2,6	2,5	2,1	2,3
Significativité des variations des taux de victimation d'une période de 2 ans à la suivante*			ns	ns	ns	--	ns
Dont		Violences physiques hors ménage sur 1 an (hors vol)					
Période de victimation		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Estimation du nombre de personnes s'étant déclarées victimes sur 1 an		736 000	803 000	847 000	835 000	657 000	651 000
Proportion de personnes s'étant déclarées victimes sur 1 an (en %)		1,5	1,6	1,7	1,7	1,3	1,3
Significativité des variations annuelles des taux de victimation*			ns	ns	ns	--	ns
Part du nombre de victimes sur 1 an rapporté au nombre de victimes déclarées sur 2 ans (en %)		63,3	63,2	64,4	64,8	61,6	55,7

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

\* ns «Variation non significative au seuil de 5 %»; ++ «Hausse très significative» (Seuil : 1 %); + «Hausse significative» (Seuil : 5 %); - «Baisse significative» (Seuil : 5 %); -- «Baisse très significative» (Seuil : 1 %) (Voir «Dictionnaire Méthodologique»DM)

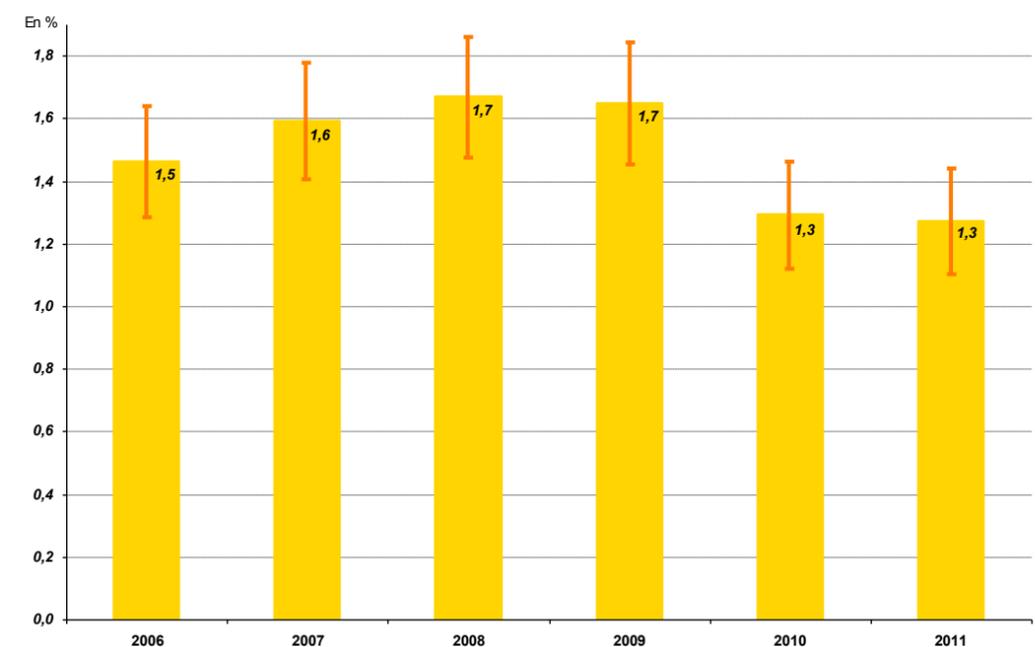
Tableau 9B. Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de violences physiques hors ménage (hors vol) sur 2 ans ou sur 1 an lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012

Période de victimation	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions de personnes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de Violences physiques hors ménage (hors vol) sur 2 ans	2,3	ns	+	ns	ns	ns
		2,5	ns	ns	--	ns
			2,6	ns	--	-
				2,5	--	ns
					2,1	ns
						2,3
Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Proportions de personnes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de Violences physiques hors ménage (hors vol) sur 1 an	1,5	ns	ns	ns	ns	ns
		1,6	ns	ns	--	--
			1,7	ns	--	--
				1,7	--	--
					1,3	ns
						1,3

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

\* ns «Variation non significative au seuil de 5 %»; ++ «Hausse très significative» (Seuil : 1 %); + «Hausse significative» (Seuil : 5 %); - «Baisse significative» (Seuil : 5 %); -- «Baisse très significative» (Seuil : 1 %) (Voir «Dictionnaire Méthodologique»DM)

Graphique 7. Proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de violences physiques hors ménage (hors vol) sur un an, de 2006 à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %.

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

Tableau 10A. Hommes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de Violences physiques hors ménage (hors vol) sur 2 ans ou sur 1 an lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

Enquête "Cadre de vie et sécurité"		Violences physiques hors ménage sur 2 ans (hors vol)					
Hommes de 14 ans et plus							
Période de victimation		2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Estimation du nombre d'hommes s'étant déclarés victimes sur 2 ans		639 000	802 000	742 000	688 000	568 000	632 000
Proportion d'hommes s'étant déclarés victimes sur 2 ans (en %)		2,6	3,3	3,1	2,8	2,3	2,6
Significativité des variations des taux de victimation d'une période de 2 ans à la suivante*			++	ns	ns	-	ns
Dont		Violences physiques hors ménage sur 1 an (hors vol)					
Période de victimation		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Estimation du nombre d'hommes s'étant déclarés victimes sur 1 an		430 000	517 000	495 000	478 000	363 000	357 000
Proportion d'hommes s'étant déclarés victimes sur 1 an (en %)		1,8	2,1	2,0	2,0	1,5	1,5
Significativité des variations annuelles des taux de victimation*			ns	ns	ns	-	ns
Part du nombre de victimes sur 1 an rapporté au nombre de victimes déclarées sur 2 ans (en %)		67,2	64,4	66,7	69,5	63,8	56,5

Champ : Hommes de 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

\* ns «Variation non significative au seuil de 5 %»; ++ «Hausse très significative» (Seuil : 1 %); + «Hausse significative» (Seuil : 5 %); - «Baisse significative» (Seuil : 5 %); -- «Baisse très significative» (Seuil : 1 %) (Voir «Dictionnaire Méthodologique»<sup>DM</sup>)

Tableau 10B. Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion d'hommes de 14 ans et plus s'étant déclarés victimes de Violences physiques hors ménage (hors vol) sur 2 ans ou sur 1 an lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

Période de victimation	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions d'hommes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de Violences physiques hors ménage (hors vol) sur 2 ans (% en données pondérées)	2,6	++	ns	ns	ns	ns
		3,3	ns	ns	--	--
			3,1	ns	--	-
				2,8	-	ns
					2,3	ns
						2,6
Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Proportions d'hommes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de Violences physiques hors ménage (hors vol) sur 1 an (% en données pondérées)	1,8	ns	ns	ns	ns	ns
		2,1	ns	ns	--	--
			2,0	ns	--	--
				2,0	-	--
					1,5	ns
						1,5

Champ : Hommes de 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

Tableau 11A. Femmes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de Violences physiques hors ménage (hors vol) sur 2 ans ou sur 1 an lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

Enquête "Cadre de vie et sécurité"		Violences physiques hors ménage sur 2 ans (hors vol)					
Femmes de 14 ans et plus							
Période de victimation		2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Estimation du nombre de femmes s'étant déclarées victimes sur 2 ans		523 000	468 000	574 000	601 000	499 000	537 000
Proportion de femmes s'étant déclarées victimes sur 2 ans (en %)		2,0	1,8	2,2	2,3	1,9	2,0
Significativité des variations des taux de victimation d'une période de 2 ans à la suivante*			ns	+	ns	-	ns
Dont		Violences physiques hors ménage sur 1 an (hors vol)					
Période de victimation		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Estimation du nombre de femmes s'étant déclarées victimes sur 1 an		306 000	286 000	352 000	357 000	295 000	294 000
Proportion de femmes s'étant déclarées victimes sur 1 an (en %)		1,2	1,1	1,3	1,4	1,1	1,1
Significativité des variations annuelles des taux de victimation*			ns	ns	ns	ns	ns
Part du nombre de victimes sur 1 an rapporté au nombre de victimes déclarées sur 2 ans (en %)		58,5	61,1	61,4	59,3	59,0	54,8

Champ : Femmes de 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

\* ns «Variation non significative au seuil de 5 %»; ++ «Hausse très significative» (Seuil : 1 %); + «Hausse significative» (Seuil : 5 %); - «Baisse significative» (Seuil : 5 %); -- «Baisse très significative» (Seuil : 1 %) (Voir «Dictionnaire Méthodologique»<sup>DM</sup>)

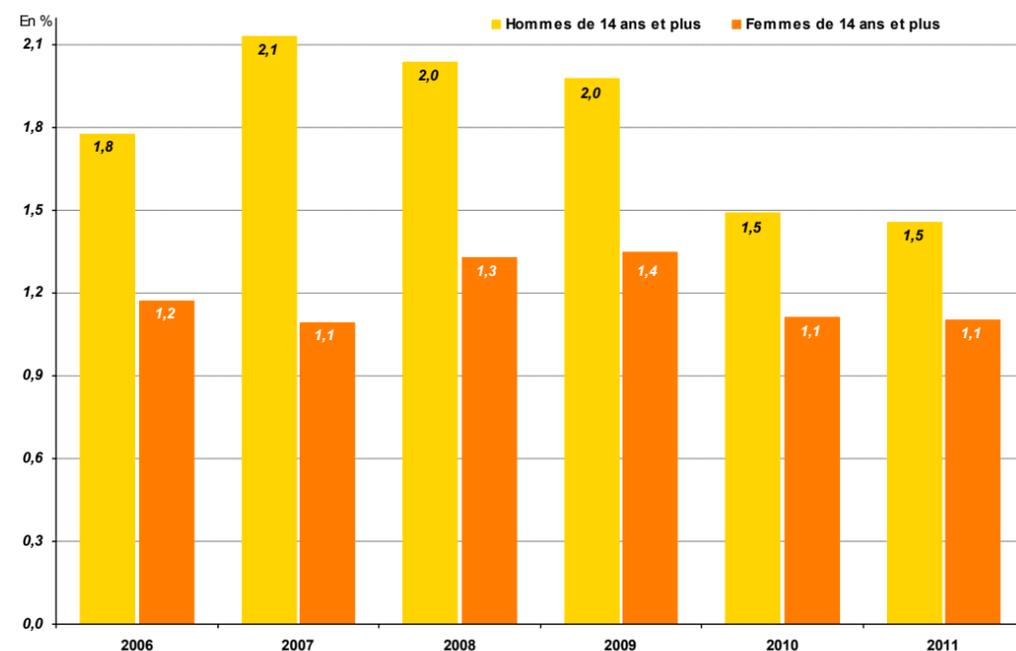
Tableau 11B. Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de femmes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de violences physiques hors ménage (hors vol) sur 2 ans ou sur 1 an lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

Période de victimation	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions de femmes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de Violences physiques hors ménage (hors vol) sur 2 ans (% en données pondérées)	2,0	ns	ns	ns	ns	ns
		1,8	+	++	ns	ns
			2,2	ns	ns	ns
				2,3	-	ns
					1,9	ns
						2,0
Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Proportions de femmes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de Violences physiques hors ménage (hors vol) sur 1 an (% en données pondérées)	1,2	ns	ns	ns	ns	ns
		1,1	ns	ns	ns	ns
			1,3	ns	ns	ns
				1,4	ns	ns
					1,1	ns
						1,1

Champ : Femmes de 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

Graphique 8. Proportion d'hommes et de femmes de 14 ans et plus s'étant déclarés victimes de violences physiques hors ménage (hors vol) sur un an, de 2006 à 2011.



Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

### 1.5 Les menaces hors ménage (hors vol, hors violences) déclarées par les personnes de 14 ans et plus lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012

Tableau 12A. Les personnes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de menaces hors ménage (hors vol, hors violences) sur 2 ans ou sur 1 an lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

Enquête "Cadre de vie et sécurité"		Menaces hors ménage sur 2 ans (hors vol, hors violences)					
Personnes de 14 ans et plus							
Période de victimation		2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Estimation du nombre de personnes s'étant déclarées victimes sur 2 ans		2 543 000	2 566 000	2 728 000	2 330 000	2 379 000	2 205 000
Proportion de personnes s'étant déclarées victimes sur 2 ans (en %)		5,1	5,1	5,4	4,6	4,7	4,3
Significativité des variations des taux de victimation d'une période de 2 ans à la suivante*			ns	ns	--	ns	ns
Dont		Menaces hors ménage sur 1 an (hors vol, hors violences)					
Période de victimation		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Estimation du nombre de personnes s'étant déclarées victimes sur 1 an		1 893 000	1 842 000	2 055 000	1 708 000	1 698 000	1 585 000
Proportion de personnes s'étant déclarées victimes sur 1 an (en %)		3,8	3,7	4,0	3,4	3,3	3,1
Significativité des variations annuelles des taux de victimation*			ns	+	--	ns	ns
Part du nombre de victimes sur 1 an rapporté au nombre de victimes déclarées sur 2 ans (en %)		74,4	71,8	75,4	73,3	71,4	71,9

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

\* ns «Variation non significative au seuil de 5 %»; ++ «Hausse très significative» (Seuil : 1 %); + «Hausse significative» (Seuil : 5 %); - «Baisse significative» (Seuil : 5 %); -- «Baisse très significative» (Seuil : 1 %) (Voir «Dictionnaire Méthodologique»<sup>DM</sup>)

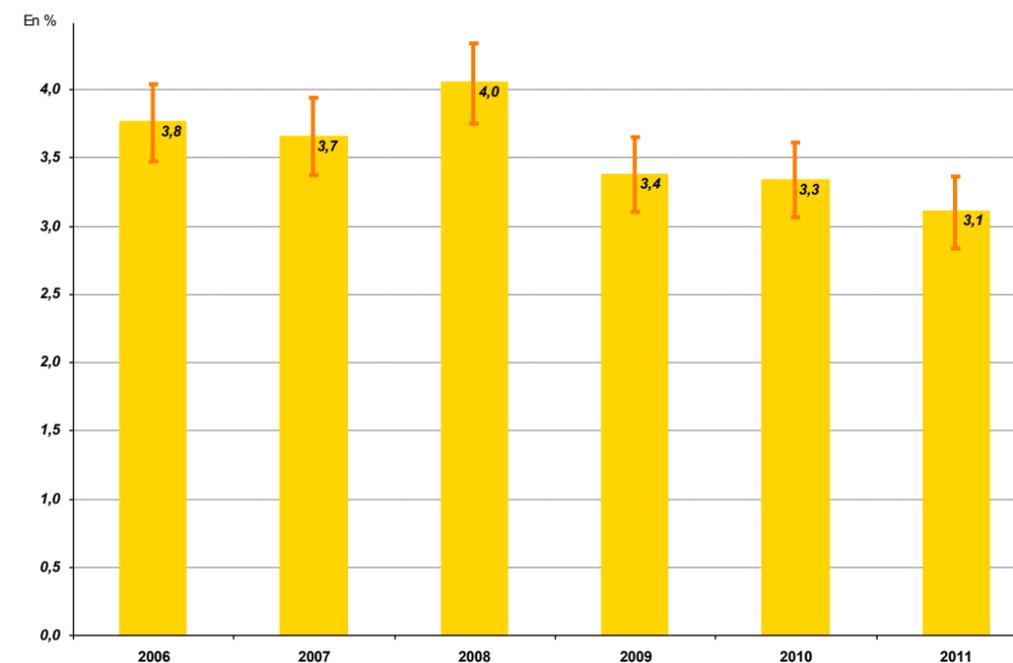
Tableau 12B. SignificativitéDM des variations de la proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de menaces hors ménage (hors vol, hors violences) sur 2 ans ou sur 1 an lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

Période de victimation	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions de personnes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de						
Menaces hors ménage (hors vol, hors violences) sur 2 ans	5,1	ns	ns	-	ns	--
(% en données pondérées)		5,1	ns	-	-	--
			5,4	--	--	--
				4,6	ns	ns
					4,7	ns
						4,3
Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Proportions de personnes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de						
Menaces hors ménage (hors vol, hors violences) sur 1 an	3,8	ns	ns	-	-	--
(% en données pondérées)		3,7	+	ns	ns	--
			4,0	--	--	--
				3,4	ns	ns
					3,3	ns
						3,1
ns Variation non significative au seuil de 5 %	++ Hausse très significative (seuil 1 %)	+ Hausse significative (seuil 5 %)	- Baisse significative (seuil 5 %)	-- Baisse très significative (seuil 1 %)		

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

Graphique 9. Proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de menaces hors ménage (hors vol, hors violences) sur un an, de 2006 à 2011 et intervalle de confiance DM à 95 %.



Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

Tableau 13A. Hommes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de menaces hors ménage (hors vol, hors violences) sur 2 ans ou sur 1 an lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

Enquête "Cadre de vie et sécurité"		Menaces hors ménage sur 2 ans (hors vol, hors violences)					
Hommes de 14 ans et plus							
Période de victimation		2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Estimation du nombre d'hommes s'étant déclarés victimes sur 2 ans		1 357 000	1 294 000	1 486 000	1 121 000	1 110 000	1 089 000
Proportion d'hommes s'étant déclarés victimes sur 2 ans (en %)		5,6	5,3	6,1	4,6	4,6	4,5
Significativité des variations des taux de victimation d'une période de 2 ans à la suivante*			ns	+	--	ns	ns
Dont		Menaces hors ménage sur 1 an (hors vol, hors violences)					
Période de victimation		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Estimation du nombre d'hommes s'étant déclarés victimes sur 1 an		1 021 000	968 000	1 120 000	859 000	839 000	784 000
Proportion d'hommes s'étant déclarés victimes sur 1 an (en %)		4,2	4,0	4,6	3,6	3,4	3,2
Significativité des variations annuelles des taux de victimation*			ns	+	--	ns	ns
Part du nombre de victimes sur 1 an rapporté au nombre de victimes déclarées sur 2 ans (en %)		75,2	74,8	75,4	76,7	75,5	72,0

Champ : Hommes de 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

\* ns «Variation non significative au seuil de 5 %»; ++ «Hausse très significative» (Seuil : 1 %); + «Hausse significative» (Seuil : 5 %); - «Baisse significative» (Seuil : 5 %); -- «Baisse très significative» (Seuil : 1 %) (Voir « Dictionnaire Méthodologique »DM)

Tableau 13B. Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion d'hommes de 14 ans et plus s'étant déclarés victimes de menaces hors ménage (hors vol, hors violences) sur 2 ans ou sur 1 an lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

Période de victimation	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	
Proportions d'hommes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de Menaces hors ménage (hors vol, hors violences) sur 2 ans (% en données pondérées)	5,6	ns	ns	--	--	--	
		5,3	+	-	-	--	
			6,1	--	--	--	
				4,6	ns	ns	
					4,6	ns	
						4,5	
Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010	2011	
Proportions d'hommes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de Menaces hors ménage (hors vol, hors violences) sur 1 an (% en données pondérées)	4,2	ns	ns	-	--	--	
		4,0	+	ns	-	--	
			4,6	--	--	--	
				3,6	ns	ns	
					3,4	ns	
						3,2	
ns Variation non significative au seuil de 5 %		++ Hausse très significative (seuil 1 %)		- Baisse significative (seuil 5 %)			
		+ Hausse significative (seuil 5 %)		-- Baisse très significative (seuil 1 %)			

Champ : Hommes de 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

Tableau 14A. Femmes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de vols ou de tentatives de menaces hors ménage (hors vol, hors violences) sur 2 ans ou sur 1 an lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

Enquête "Cadre de vie et sécurité"		Menaces hors ménage sur 2 ans (hors vol, hors violences)					
Femmes de 14 ans et plus							
Période de victimation		2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Estimation du nombre de femmes s'étant déclarées victimes sur 2 ans		1 186 000	1 272 000	1 241 000	1 209 000	1 269 000	1 116 000
Proportion de femmes s'étant déclarées victimes sur 2 ans (en %)		4,5	4,9	4,7	4,6	4,8	4,2
Significativité des variations des taux de victimation d'une période de 2 ans à la suivante*			ns	ns	ns	ns	-
Dont		Menaces hors ménage sur 1 an (hors vol, hors violences)					
Période de victimation		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Estimation du nombre de femmes s'étant déclarées victimes sur 1 an		872 000	874 000	935 000	849 000	859 000	801 000
Proportion de femmes s'étant déclarées victimes sur 1 an (en %)		3,3	3,3	3,5	3,2	3,2	3,0
Significativité des variations annuelles des taux de victimation*			ns	ns	ns	ns	ns
Part du nombre de victimes sur 1 an rapporté au nombre de victimes déclarées sur 2 ans (en %)		73,5	68,7	75,3	70,2	67,8	71,8

Champ : Femmes de 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

\* ns «Variation non significative au seuil de 5 %»; ++ «Hausse très significative» (Seuil : 1 %); + «Hausse significative» (Seuil : 5 %); - «Baisse significative» (Seuil : 5 %); -- «Baisse très significative» (Seuil : 1 %) (Voir « Dictionnaire Méthodologique »DM)

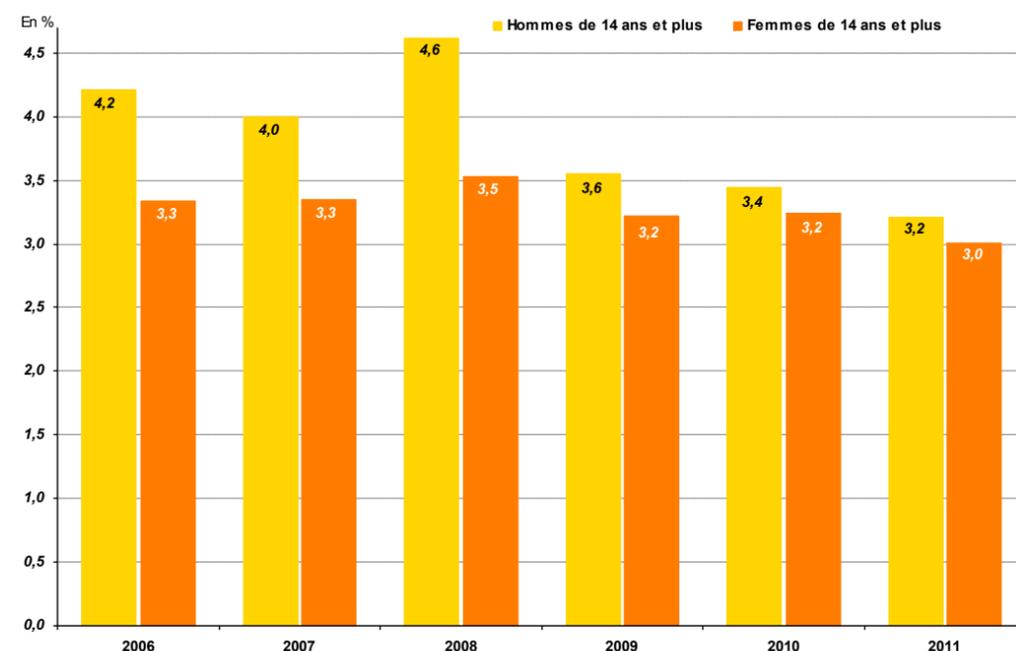
Tableau 14B. Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de femmes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de menaces hors ménage (hors vol, hors violences) sur 2 ans ou sur 1 an lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012

Période de victimation	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	
Proportions de femmes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de Menaces hors ménage (hors vol, hors violences) sur 2 ans (% en données pondérées)	4,5	ns	ns	ns	ns	ns	
		4,9	ns	ns	ns	-	
			4,7	ns	ns	-	
				4,6	ns	ns	
					4,8	-	
						4,2	
Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010	2011	
Proportions de femmes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de Menaces hors ménage (hors vol, hors violences) sur 1 an (% en données pondérées)	3,3	ns	ns	ns	ns	ns	
		3,3	ns	ns	ns	ns	
			3,5	ns	ns	-	
				3,2	ns	ns	
					3,2	ns	
						3,0	
ns Variation non significative au seuil de 5 %		++ Hausse très significative (seuil 1 %)		- Baisse significative (seuil 5 %)			
		+ Hausse significative (seuil 5 %)		-- Baisse très significative (seuil 1 %)			

Champ : Femmes de 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

Graphique 10. Proportion d'hommes et de femmes de 14 ans et plus s'étant déclarés victimes de menaces hors ménage (hors vol, hors violences) sur un an, de 2006 à 2011.



Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

## 1.6 Les Insultes hors ménage (hors vol, hors violences ou menaces) déclarées par les personnes de 14 ans et plus lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012

Tableau 15A. Les personnes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes d'insultes hors ménage (hors vol, hors violences ou menaces) sur 2 ans ou sur 1 an lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

Enquête "Cadre de vie et sécurité"		Insultes hors ménage sur 2 ans (hors vol, hors violences ou menaces)					
Personnes de 14 ans et plus							
Période de victimation		2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Estimation du nombre de personnes s'étant déclarées victimes sur 2 ans		6 604 000	6 861 000	6 493 000	6 259 000	6 235 000	5 748 000
Proportion de personnes s'étant déclarées victimes sur 2 ans (en %)		13,1	13,6	12,8	12,4	12,3	11,2
Significativité des variations des taux de victimation d'une période de 2 ans à la suivante*			ns	-	ns	ns	--
Dont		Insultes hors ménage sur 1 an (hors vol, hors violences ou menaces)					
Période de victimation		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Estimation du nombre de personnes s'étant déclarées victimes sur 1 an		5 178 000	5 356 000	5 193 000	4 959 000	4 978 000	4 469 000
Proportion de personnes s'étant déclarées victimes sur 1 an (en %)		10,3	10,6	10,2	9,8	9,8	8,7
Significativité des variations annuelles des taux de victimation*			ns	ns	ns	ns	--
Part du nombre de victimes sur 1 an rapporté au nombre de victimes déclarées sur 2 ans (en %)		78,4	78,1	80,0	79,2	79,8	77,8

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

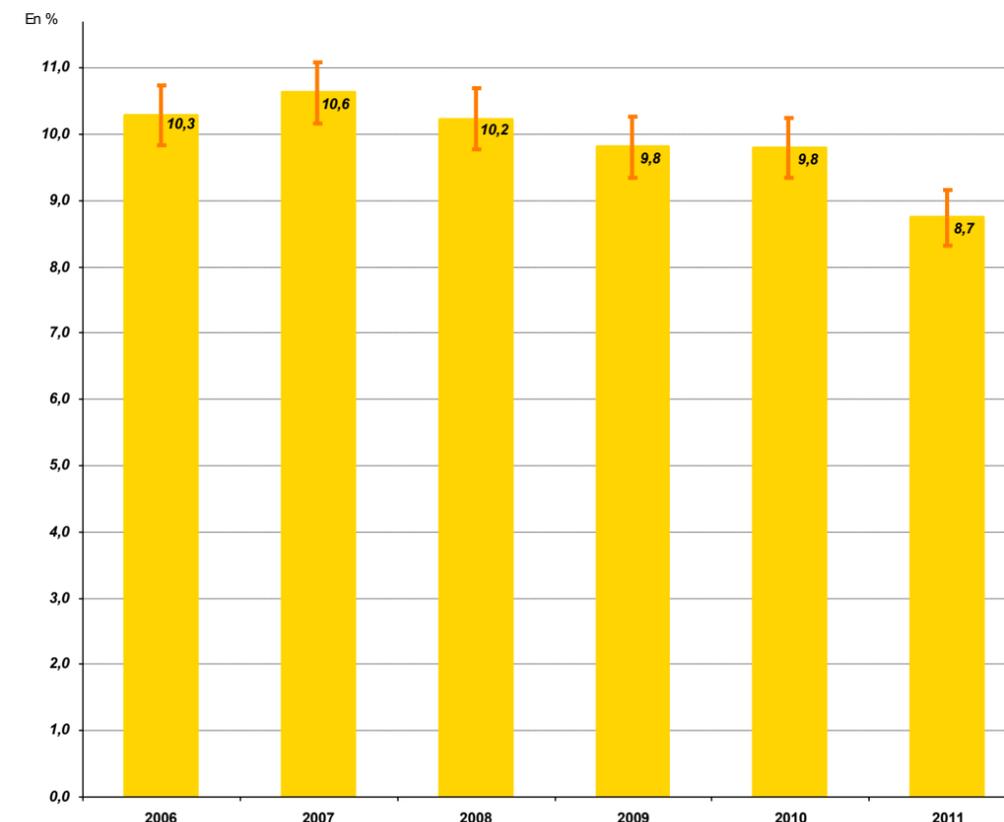
\* ns «Variation non significative au seuil de 5 %»; ++ «Hausse très significative» (Seuil : 1 %); + «Hausse significative» (Seuil : 5 %); - «Baisse significative» (Seuil : 5 %); -- «Baisse très significative» (Seuil : 1 %) (Voir «Dictionnaire Méthodologique»DM)

Tableau 15B. Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes d'insultes hors ménage (hors vol, hors violences ou menaces) sur 2 ans ou sur 1 an lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012

Période de victimation	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions de personnes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de Insultes hors ménage (hors vol, hors violences ou menaces) sur 2 ans (% en données pondérées)	13,1	ns	ns	-	--	--
		13,6	-	--	--	--
			12,8	ns	ns	--
				12,4	ns	--
					12,3	--
						11,2
Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Proportions de personnes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de Insultes hors ménage (hors vol, hors violences ou menaces) sur 1 an (% en données pondérées)	10,3	ns	ns	ns	ns	--
		10,6	ns	--	--	--
			10,2	ns	ns	--
				9,8	ns	--
					9,8	--
						8,7
ns Variation non significative au seuil de 5 %	++ Hausse très significative (seuil 1 %)	- Baisse significative (seuil 5 %)	-- Baisse très significative (seuil 1 %)			

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

Graphique 11. Proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes d'insultes hors ménage (hors vol, hors violences ou menaces) sur un an, de 2006 à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %.

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

Tableau 16A. Hommes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes d'insultes hors ménage (hors vol, hors violences ou menaces) sur 2 ans ou sur 1 an lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

Enquête "Cadre de vie et sécurité"		Insultes hors ménage sur 2 ans (hors vol, hors violences ou menaces)					
Hommes de 14 ans et plus							
Période de victimation		2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Estimation du nombre d'hommes s'étant déclarés victimes sur 2 ans		2 970 000	3 185 000	3 114 000	2 831 000	2 896 000	2 688 000
Proportion d'hommes s'étant déclarés victimes sur 2 ans (en %)		12,3	13,1	12,8	11,7	11,9	11,0
Significativité des variations des taux de victimation d'une période de 2 ans à la suivante*			ns	ns	-	ns	-
Dont		Insultes hors ménage sur 1 an (hors vol, hors violences ou menaces)					
Période de victimation		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Estimation du nombre d'hommes s'étant déclarés victimes sur 1 an		2 396 000	2 491 000	2 524 000	2 284 000	2 395 000	2 105 000
Proportion d'hommes s'étant déclarés victimes sur 1 an (en %)		9,9	10,3	10,4	9,4	9,8	8,6
Significativité des variations annuelles des taux de victimation*			ns	ns	-	ns	--
Part du nombre de victimes sur 1 an rapporté au nombre de victimes déclarées sur 2 ans (en %)		80,7	78,2	81,1	80,7	82,7	78,3

Champ : Hommes de 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

\* ns «Variation non significative au seuil de 5 %»; ++ «Hausse très significative» (Seuil : 1 %); + «Hausse significative» (Seuil : 5 %); - «Baisse significative» (Seuil : 5 %); - «Baisse très significative» (Seuil : 1 %) (Voir « Dictionnaire Méthodologique »<sup>DM</sup>)

Tableau 16B. Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion d'hommes de 14 ans et plus s'étant déclarés victimes de d'insultes hors ménage (hors vol, hors violences ou menaces) sur 2 ans ou sur 1 an lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

Période de victimation	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions d'hommes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de Insultes hors ménage (hors vol, hors violences ou menaces) sur 2 ans (% en données pondérées)	12,3	ns	ns	ns	ns	--
		13,1	ns	--	-	--
			12,8	-	-	--
				11,7	ns	ns
					11,9	-
						11,0
Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Proportions d'hommes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de Insultes hors ménage (hors vol, hors violences ou menaces) sur 1 an (% en données pondérées)	9,9	ns	ns	ns	ns	--
		10,3	ns	-	ns	--
			10,4	-	ns	--
				9,4	ns	-
					9,8	--
						8,6
ns Variation non significative au seuil de 5 %		++ Hausse très significative (seuil 1 %)		- Baisse significative (seuil 5 %)		-- Baisse très significative (seuil 1 %)
		+ Hausse significative (seuil 5 %)		-- Baisse très significative (seuil 1 %)		

Champ : Hommes de 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

Tableau 17A. Femmes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de d'insultes hors ménage (hors vol, hors violences ou menaces) sur 2 ans ou sur 1 an lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

Enquête "Cadre de vie et sécurité"		Insultes hors ménage sur 2 ans (hors vol, hors violences ou menaces)					
Femmes de 14 ans et plus							
Période de victimation		2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Estimation du nombre de femmes s'étant déclarées victimes sur 2 ans		3 634 000	3 676 000	3 379 000	3 428 000	3 339 000	3 060 000
Proportion de femmes s'étant déclarées victimes sur 2 ans (en %)		13,9	14,1	12,8	13,0	12,6	11,5
Significativité des variations des taux de victimation d'une période de 2 ans à la suivante*			ns	--	ns	ns	--
Dont		Insultes hors ménage sur 1 an (hors vol, hors violences ou menaces)					
Période de victimation		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Estimation du nombre de femmes s'étant déclarées victimes sur 1 an		2 782 000	2 865 000	2 669 000	2 675 000	2 583 000	2 364 000
Proportion de femmes s'étant déclarées victimes sur 1 an (en %)		10,7	11,0	10,1	10,1	9,7	8,9
Significativité des variations annuelles des taux de victimation*			ns	-	ns	ns	-
Part du nombre de victimes sur 1 an rapporté au nombre de victimes déclarées sur 2 ans (en %)		76,6	77,9	79,0	78,1	77,3	77,2

Champ : Femmes de 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

\* ns «Variation non significative au seuil de 5 %»; ++ «Hausse très significative» (Seuil : 1 %); + «Hausse significative» (Seuil : 5 %); - «Baisse significative» (Seuil : 5 %); - «Baisse très significative» (Seuil : 1 %) (Voir « Dictionnaire Méthodologique »<sup>DM</sup>)

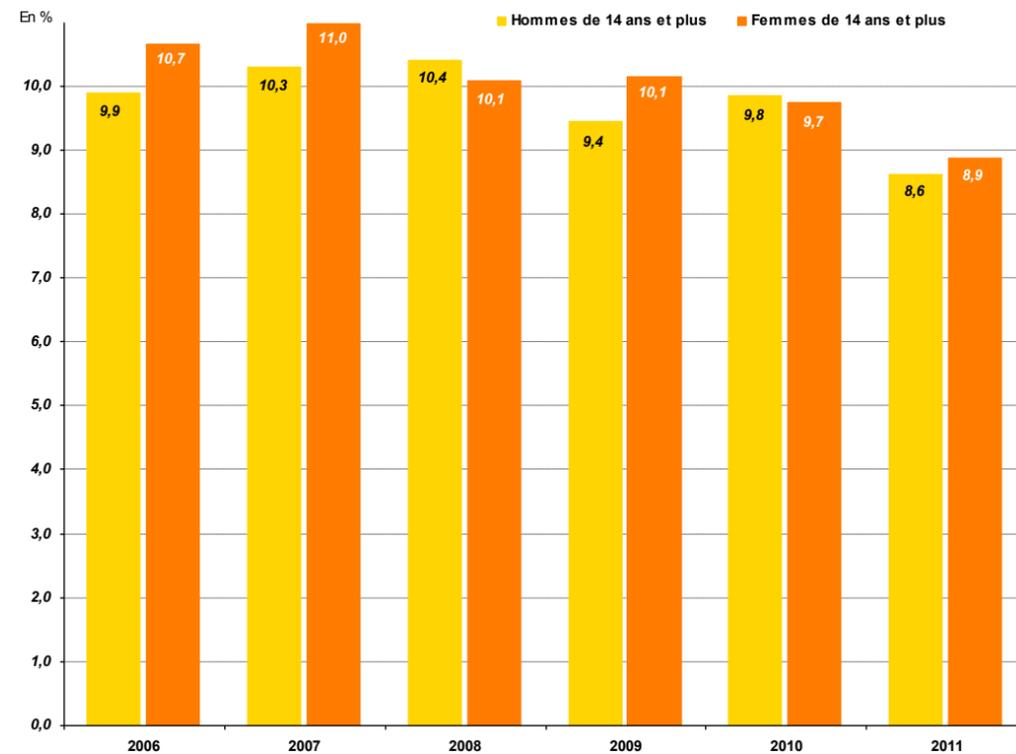
Tableau 17B. Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de femmes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes d'insultes hors ménage (hors vol, hors violences ou menaces) sur 2 ans ou sur 1 an lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

Période de victimation	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions de femmes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de Insultes hors ménage (hors vol, hors violences ou menaces) sur 2 ans (% en données pondérées)	13,9	ns	--	-	--	--
		14,1	--	-	--	--
			12,8	ns	ns	--
				13,0	ns	--
					12,6	--
						11,5
Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Proportions de femmes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de Insultes hors ménage (hors vol, hors violences ou menaces) sur 1 an (% en données pondérées)	10,7	ns	ns	ns	-	--
		11,0	-	-	--	--
			10,1	ns	ns	--
				10,1	ns	--
					9,7	-
						8,9
ns Variation non significative au seuil de 5 %		++ Hausse très significative (seuil 1 %)		- Baisse significative (seuil 5 %)		-- Baisse très significative (seuil 1 %)
		+ Hausse significative (seuil 5 %)		-- Baisse très significative (seuil 1 %)		

Champ : Femmes de 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

Graphique 12. Proportion d'hommes et de femmes de 14 ans et plus s'étant déclarés victimes d'insultes hors ménage (hors vol, hors violences ou menaces) sur un an, de 2006 à 2011.



Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

## 1.7 Proportion de victimes ayant déclaré avoir porté plainte (Taux de plainte DM)

Tableau 18A. Le taux de plainte (proportion de victimes ayant déclaré avoir porté plainte à la suite de l'atteinte la plus récente) des atteintes personnelles déclarées sur 2 ans par les personnes de 14 ans et plus.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" Personnes de 14 ans et plus	Proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes qui ont dit avoir porté plainte à la suite de l'atteinte la plus récente sur 2 ans (en %)						
	Période de victimation	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Vols et tentative de vols personnels avec violences ou menaces		44,8	46,6	31,5	39,6	42,1	45,4
Vols personnels sans violence ni menace et tentatives		38,6	36,6	38,2	33,1	33,4	37,0
Violences physiques hors ménage (hors vol)		25,9	29,6	21,6	27,3	24,9	27,4
Menaces hors ménage (hors vol, hors violences)		9,3	13,1	9,7	11,4	8,6	10,3
Injures hors ménage (hors vol, hors violences ou menaces)		3,1	3,1	3,2	3,4	2,6	2,8

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

Tableau 18B. Le taux de plainte (proportion de victimes ayant déclaré avoir porté plainte à la suite de l'atteinte la plus récente) des atteintes personnelles déclarées sur 1 an par les personnes de 14 ans et plus.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" Personnes de 14 ans et plus	Proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes qui ont dit avoir porté plainte à la suite de l'atteinte la plus récente sur 1 an (en %)						
	Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Vols et tentative de vols personnels avec violences ou menaces		42,9	43,5	24,8	32,8	39,1	37,5
Vols personnels sans violence ni menace et tentatives		34,3	33,0	34,3	29,9	30,0	33,3
Violences physiques hors ménage (hors vol)		26,2	26,3	17,2	27,4	25,1	30,3
Menaces hors ménage (hors vol, hors violences)		8,1	10,6	9,5	11,3	7,0	10,4
Injures hors ménage (hors vol, hors violences ou menaces)		2,9	2,4	2,8	3,4	2,3	2,6

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

Tableau 19. Le taux de plainte (proportion de victimes ayant déclaré avoir porté plainte à la suite de l'atteinte la plus récente) des atteintes personnelles déclarées sur 2 ans par les hommes de 14 ans et plus.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" Hommes de 14 ans et plus	Proportion d'hommes de 14 ans et plus s'étant déclarés victimes qui ont dit avoir porté plainte à la suite de l'atteinte la plus récente sur 2 ans (en %)						
	Période de victimation	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Vols et tentative de vols personnels avec violences ou menaces		44,2	46,9	30,1	38,1	36,2	41,3
Vols personnels sans violence ni menace et tentatives		41,6	33,8	39,0	31,9	30,3	37,1
Violences physiques hors ménage (hors vol)		23,9	30,1	20,9	25,7	22,1	26,2
Menaces hors ménage (hors vol, hors violences)		7,5	12,6	6,6	11,7	7,5	9,9
Injures hors ménage (hors vol, hors violences ou menaces)		2,6	2,8	2,5	3,4	1,4	2,4

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

Tableau 19. Le taux de plainte (proportion de victimes ayant déclaré avoir porté plainte à la suite de l'atteinte la plus récente) des atteintes personnelles déclarées sur 2 ans par les femmes de 14 ans et plus.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" Femmes de 14 ans et plus	Proportion de femmes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes qui ont dit avoir porté plainte à la suite de l'atteinte la plus récente sur 2 ans (en %)						
	Période de victimation	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Vols et tentative de vols personnels avec violences ou menaces		45,8	46,0	34,1	41,2	48,0	50,7
Vols personnels sans violence ni menace et tentatives		35,8	39,3	37,5	34,1	36,6	36,9
Violences physiques hors ménage (hors vol)		28,3	28,7	22,5	29,1	28,1	29,0
Menaces hors ménage (hors vol, hors violences)		11,4	13,6	13,5	11,2	9,7	10,7
Injures hors ménage (hors vol, hors violences ou menaces)		3,5	3,4	3,8	3,4	3,6	3,2

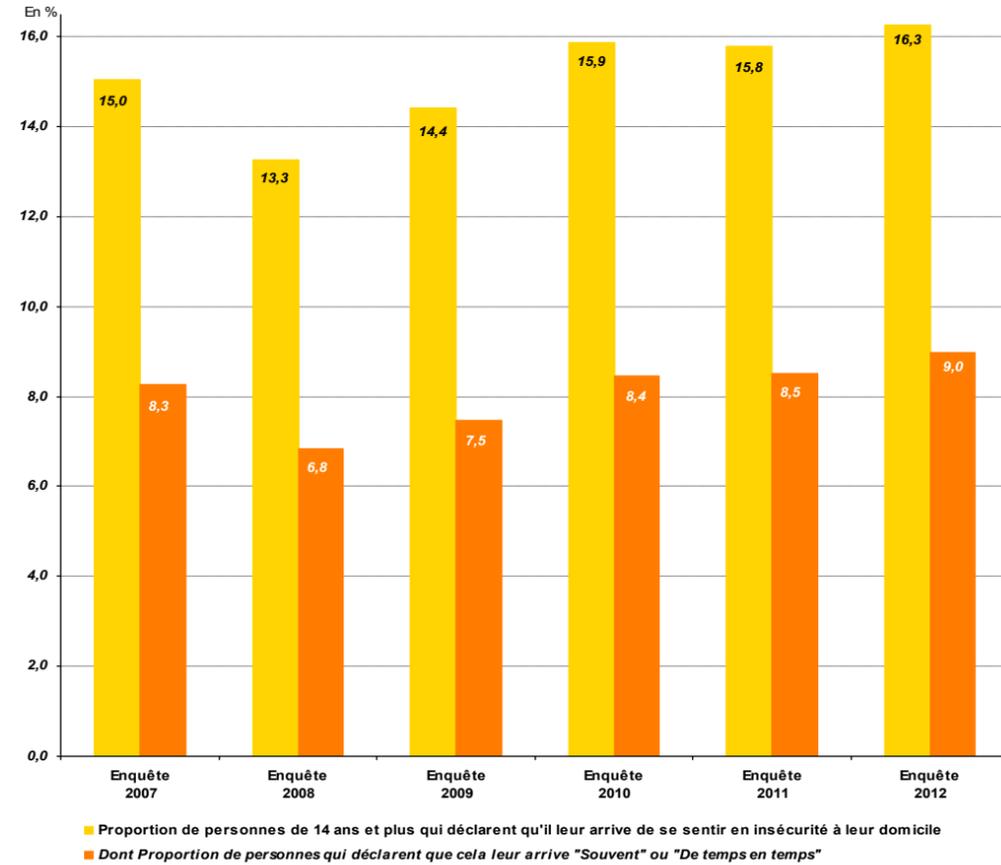
Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

## Les opinions sur la sécurité exprimées par les personnes de 14 ans et plus de 2007 à 2012

### 2.1 Sentiment d'insécurité au domicile

Graphique 13. Proportions de personnes de 14 ans et plus qui déclarent qu'il leur arrive de se sentir en insécurité à leur domicile de 2007 à 2012.



Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

Tableau 21A. Proportions de personnes de 14 ans et plus ayant déclaré qu'il leur arrive de se sentir en insécurité à leur domicile mesurées lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

Enquête "Cadre de vie et sécurité" Personnes de 14 ans et plus	Question : "Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité à votre domicile ?"					
	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Proportion de personnes ayant répondu « souvent », « de temps en temps » ou « rarement » (en %)	15,0	13,3	14,4	15,9	15,8	16,3
Significativité des variations annuelles *		--	++	++	ns	ns
<b>Dont</b>						
Proportion de personnes ayant répondu « souvent » ou « de temps en temps » (en %)	8,3	6,8	7,5	8,4	8,5	9,0
Significativité des variations annuelles *		--	+	++	ns	ns

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

Tableau 21B. Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes de 14 ans et plus ayant déclaré qu'il leur arrive de se sentir en insécurité à leur domicile entre 2007 et 2012.

Année de l'enquête	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Proportions de personnes de 14 ans et plus ayant déclaré qu'il leur arrive de se sentir en insécurité à leur domicile Réponses « souvent », « de temps en temps » ou « rarement » (% en données pondérées)	15,0	--	ns	+	+	++
		13,3	++	++	++	++
			14,4	++	++	++
				15,9	ns	ns
					15,8	ns
						16,3
<b>Dont</b>						
Proportions de personnes de 14 ans et plus ayant déclaré qu'il leur arrive « souvent » ou « de temps en temps » de se sentir en insécurité à leur domicile (% en données pondérées)	8,3	--	--	ns	ns	++
		6,8	+	++	++	++
			7,5	++	++	++
				8,4	ns	+
					8,5	ns
						9,0
<b>ns</b> Variation non significative au seuil de 5 %              ++ Hausse très significative (seuil 1 %)              - Baisse significative (seuil 5 %)              + Hausse significative (seuil 5 %)              -- Baisse très significative (seuil 1 %)						

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

Tableau 22A. Proportions d'hommes de 14 ans et plus ayant déclaré qu'il leur arrive de se sentir en insécurité à leur domicile mesurées lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

Enquête "Cadre de vie et sécurité" Hommes de 14 ans et plus	Question : "Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité à votre domicile ?"					
	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Proportion d'hommes ayant répondu « souvent », « de temps en temps » ou « rarement » (en %)	9,8	8,2	8,8	10,5	9,8	10,8
Significativité des variations annuelles *		--	ns	++	ns	+
<b>Dont</b>						
Proportion d'hommes ayant répondu « souvent » ou « de temps en temps » (en %)	5,0	4,0	4,2	5,0	4,8	5,5
Significativité des variations annuelles *		--	ns	+	ns	+

Champ : Hommes de 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

\* ns «Variation non significative au seuil de 5 %»; ++ «Hausse très significative» (Seuil : 1 %); + «Hausse significative» (Seuil : 5 %); - «Baisse significative» (Seuil : 5 %); -- «Baisse très significative» (Seuil : 1 %) (Voir « Dictionnaire Méthodologique »<sup>DM</sup>)

**Tableau 22B. Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion d'hommes de 14 ans et plus ayant déclaré qu'il leur arrive de se sentir en insécurité à leur domicile entre 2007 et 2012.**

Année de l'enquête	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Proportions d'hommes de 14 ans et plus ayant déclaré qu'il leur arrive de se sentir en insécurité à leur domicile Réponses « souvent », « de temps en temps » ou « rarement » (% en données pondérées)	9,8	--	-	ns	ns	+
		8,2	ns	++	++	++
			8,8	++	+	++
				10,5	ns	ns
				9,8		+
						10,8
<b>Dont</b>						
Proportions d'hommes de 14 ans et plus ayant déclaré qu'il leur arrive « souvent » ou « de temps en temps » de se sentir en insécurité à leur domicile (% en données pondérées)	5,0	--	--	ns	ns	ns
		4,0	ns	++	++	++
			4,2	+	+	++
				5,0	ns	ns
				4,8		+
						5,5
<b>ns</b> Variation non significative au seuil de 5 %						
++ Hausse très significative (seuil 1 %)						
+ Hausse significative (seuil 5 %)						
- Baisse significative (seuil 5 %)						
-- Baisse très significative (seuil 1 %)						

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

**Tableau 23B. Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de femmes de 14 ans et plus ayant déclaré qu'il leur arrive de se sentir en insécurité à leur domicile entre 2007 et 2012.**

Année de l'enquête	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Proportions de femmes de 14 ans et plus ayant déclaré qu'il leur arrive de se sentir en insécurité à leur domicile Réponses « souvent », « de temps en temps » ou « rarement » (% en données pondérées)	19,9	--	ns	ns	++	++
		17,9	++	++	++	++
			19,6	+	++	++
				20,8	ns	ns
				21,2		ns
						21,3
<b>Dont</b>						
Proportions de femmes de 14 ans et plus ayant déclaré qu'il leur arrive « souvent » ou « de temps en temps » de se sentir en insécurité à leur domicile (% en données pondérées)	11,3	--	-	ns	ns	+
		9,5	+	++	++	++
			10,5	++	++	++
				11,6	ns	ns
				11,9		ns
						12,2
<b>ns</b> Variation non significative au seuil de 5 %						
++ Hausse très significative (seuil 1 %)						
+ Hausse significative (seuil 5 %)						
- Baisse significative (seuil 5 %)						
-- Baisse très significative (seuil 1 %)						

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

**Tableau 23A. Proportions de femmes de 14 ans et plus ayant déclaré qu'il leur arrive de se sentir en insécurité à leur domicile mesurées lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.**

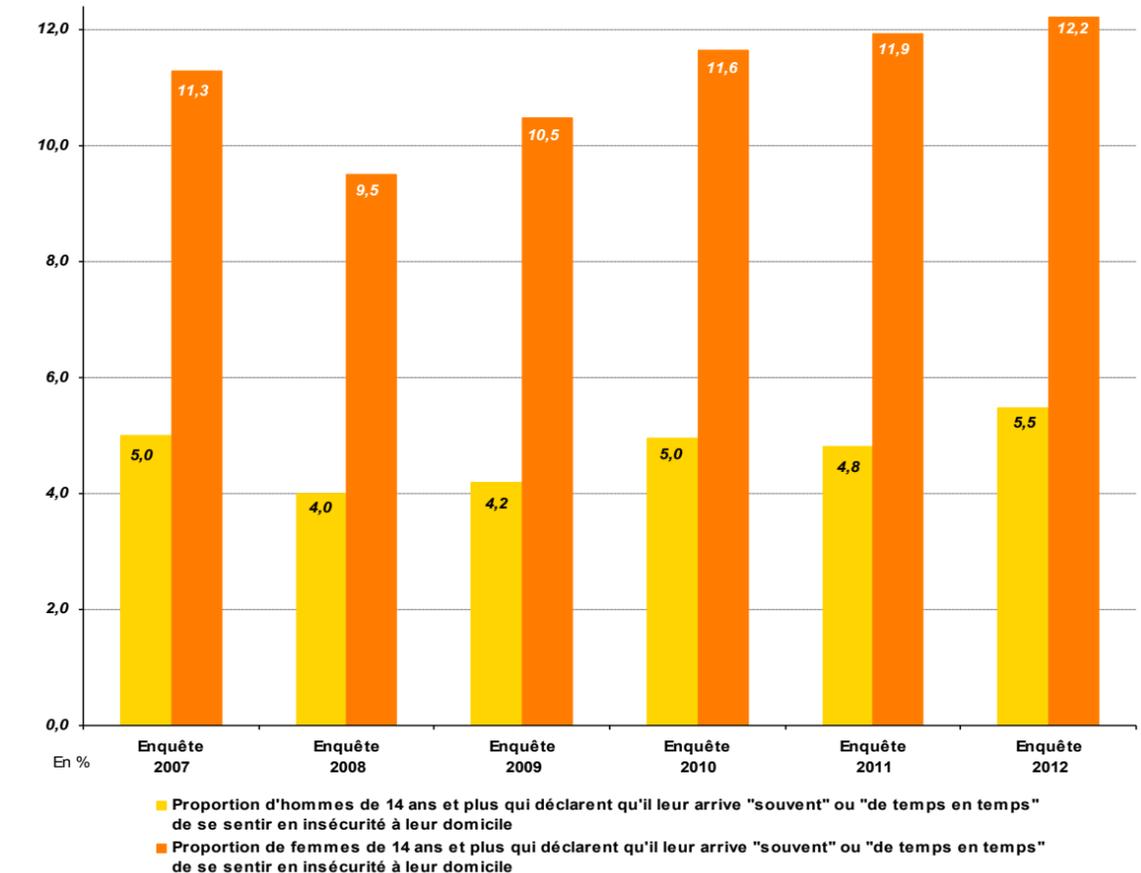
Enquête "Cadre de vie et sécurité" Femmes de 14 ans et plus	Question : "Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité à votre domicile ?"					
	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Proportion de femmes ayant répondu « souvent », « de temps en temps » ou « rarement » (en %)	19,9	17,9	19,6	20,8	21,2	21,3
Significativité des variations annuelles *		--	++	+	ns	ns
<b>Dont</b>						
Proportion de femmes ayant répondu « souvent » ou « de temps en temps » (en %)	11,3	9,5	10,5	11,6	11,9	12,2
Significativité des variations annuelles *		--	+	++	ns	ns

Champ : Femmes 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

\* ns «Variation non significative au seuil de 5 %»; ++ «Hausse très significative» (Seuil : 1 %); + «Hausse significative» (Seuil : 5 %); - «Baisse significative» (Seuil : 5 %); -- «Baisse très significative» (Seuil : 1 %) (Voir « Dictionnaire Méthodologique »<sup>DM</sup>)

**Graphique 14. Proportions d'hommes et de femmes de 14 ans et plus qui déclarent qu'il leur arrive « souvent » ou « temps en temps » de se sentir en insécurité à leur domicile de 2007 à 2012.**

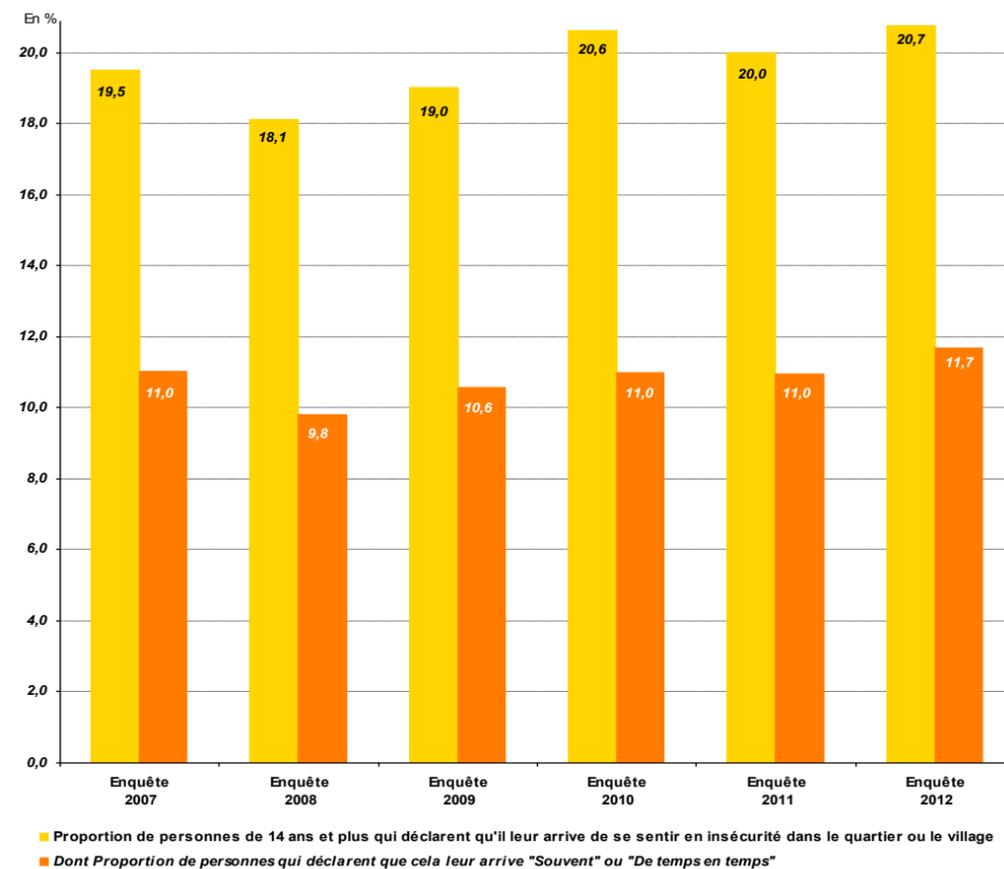


Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

## 2.2 Sentiment d'insécurité dans le quartier ou le village

Graphique 15. Proportions de personnes de 14 ans et plus qui déclarent qu'il leur arrive de se sentir en insécurité dans leur quartier ou leur village de 2007 à 2012.



Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

Tableau 24A. Proportions de personnes de 14 ans et plus ayant déclaré qu'il leur arrive de se sentir en insécurité dans leur quartier ou leur village mesurées lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

Enquête "Cadre de vie et sécurité" Personnes de 14 ans et plus	Question : "Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité dans votre quartier ou votre village ?"					
	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Année de l'enquête						
Proportion de personnes ayant répondu « souvent », « de temps en temps » ou « rarement » (en %)	19,5	18,1	19,0	20,6	20,0	20,7
Significativité des variations annuelles *		--	+	++	ns	+
<b>Dont</b>						
Proportion de personnes ayant répondu « souvent » ou « de temps en temps » (en %)	11,0	9,8	10,6	11,0	11,0	11,7
Significativité des variations annuelles *		--	++	ns	ns	+

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

\* ns «Variation non significative au seuil de 5 %»; ++ «Hausse très significative» (Seuil : 1 %); + «Hausse significative» (Seuil : 5 %); - «Baisse significative» (Seuil : 5 %); - «Baisse très significative» (Seuil : 1 %) (Voir « Dictionnaire Méthodologique »<sup>DM</sup>)

Tableau 24B. Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes de 14 ans et plus ayant déclaré qu'il leur arrive de se sentir en insécurité dans leur quartier ou leur village entre 2007 et 2012.

Année de l'enquête	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Proportions de personnes de 14 ans et plus ayant déclaré qu'il leur arrive de se sentir en insécurité dans votre quartier ou votre village	19,5	--	ns	++	ns	++
Réponses « souvent », « de temps en temps » ou « rarement »		18,1	+	++	++	++
(% en données pondérées)			19,0	++	+	++
				20,6	ns	ns
					20,0	+
						20,7
<b>Dont</b>						
Proportions de personnes de 14 ans et plus ayant déclaré qu'il leur arrive « souvent » ou « de temps en temps » de se sentir en insécurité dans votre quartier ou votre village	11,0	--	ns	ns	ns	+
Réponses « souvent », « de temps en temps » ou « rarement »		9,8	++	++	++	++
(% en données pondérées)			10,6	ns	ns	++
				11,0	ns	+
					11,0	+
						11,7
ns Variation non significative au seuil de 5 %	++ Hausse très significative (seuil 1 %)	+	ns	- Baisse significative (seuil 5 %)	-- Baisse très significative (seuil 1 %)	

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

Tableau 25A. Proportions d'hommes de 14 ans et plus ayant déclaré qu'il leur arrive de se sentir en insécurité dans leur quartier ou leur village mesurées lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

Enquête "Cadre de vie et sécurité" Hommes de 14 ans et plus	Question : "Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité dans votre quartier ou votre village ?"					
	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Année de l'enquête						
Proportion d'hommes ayant répondu « souvent », « de temps en temps » ou « rarement » (en %)	14,7	14,0	14,1	15,2	14,5	15,4
Significativité des variations annuelles *		ns	ns	+	ns	ns
<b>Dont</b>						
Proportion d'hommes ayant répondu « souvent » ou « de temps en temps » (en %)	8,2	7,1	7,5	7,3	7,4	8,2
Significativité des variations annuelles *		--	ns	ns	ns	+

Champ : Hommes de 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

\* ns «Variation non significative au seuil de 5 %»; ++ «Hausse très significative» (Seuil : 1 %); + «Hausse significative» (Seuil : 5 %); - «Baisse significative» (Seuil : 5 %); - «Baisse très significative» (Seuil : 1 %) (Voir « Dictionnaire Méthodologique »<sup>DM</sup>)

Tableau 25B. Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion d'hommes de 14 ans et plus ayant déclaré qu'il leur arrive de se sentir en insécurité dans leur quartier ou leur village entre 2007 et 2012.

Année de l'enquête	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Proportions d'hommes de 14 ans et plus ayant déclaré qu'il leur arrive de se sentir en insécurité dans votre quartier ou votre village Réponses « souvent », « de temps en temps » ou « rarement » (% en données pondérées)	14,7	ns	ns	ns	ns	ns
		14,0	ns	+	ns	++
			14,1	+	ns	+
				15,2	ns	ns
				14,5		ns
						15,4
<b>Dont</b>						
Proportions d'hommes de 14 ans et plus ayant déclaré qu'il leur arrive « souvent » ou « de temps en temps » de se sentir en insécurité dans votre quartier ou votre village (% en données pondérées)	8,2	--	ns	-	-	ns
		7,1	ns	ns	ns	++
			7,5	ns	ns	ns
				7,3	ns	+
				7,4		+
						8,2
<b>ns</b> Variation non significative au seuil de 5 %						
<b>++</b> Hausse très significative (seuil 1 %)						
<b>+</b> Hausse significative (seuil 5 %)						
<b>-</b> Baisse significative (seuil 5 %)						
<b>--</b> Baisse très significative (seuil 1 %)						

Champ : Hommes de 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

Tableau 26B. Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de femmes de 14 ans et plus ayant déclaré qu'il leur arrive de se sentir en insécurité dans leur quartier ou leur village entre 2007 et 2012.

Année de l'enquête	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Proportions de femmes de 14 ans et plus ayant déclaré qu'il leur arrive de se sentir en insécurité dans votre quartier ou votre village Réponses « souvent », « de temps en temps » ou « rarement » (% en données pondérées)	24,0	--	ns	++	+	++
		22,0	++	++	++	++
			23,5	++	++	++
				25,6	ns	ns
				25,0		ns
						25,6
<b>Dont</b>						
Proportions de femmes de 14 ans et plus ayant déclaré qu'il leur arrive « souvent » ou « de temps en temps » de se sentir en insécurité dans votre quartier ou votre village (% en données pondérées)	13,6	--	ns	ns	ns	++
		12,3	+	++	++	++
			13,4	+	+	++
				14,4	ns	ns
				14,2		ns
						14,9
<b>ns</b> Variation non significative au seuil de 5 %						
<b>++</b> Hausse très significative (seuil 1 %)						
<b>+</b> Hausse significative (seuil 5 %)						
<b>-</b> Baisse significative (seuil 5 %)						
<b>--</b> Baisse très significative (seuil 1 %)						

Champ : Femmes de 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

Tableau 26A. Proportions de femmes de 14 ans et plus ayant déclaré qu'il leur arrive de se sentir en insécurité dans leur quartier ou leur village mesurées lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

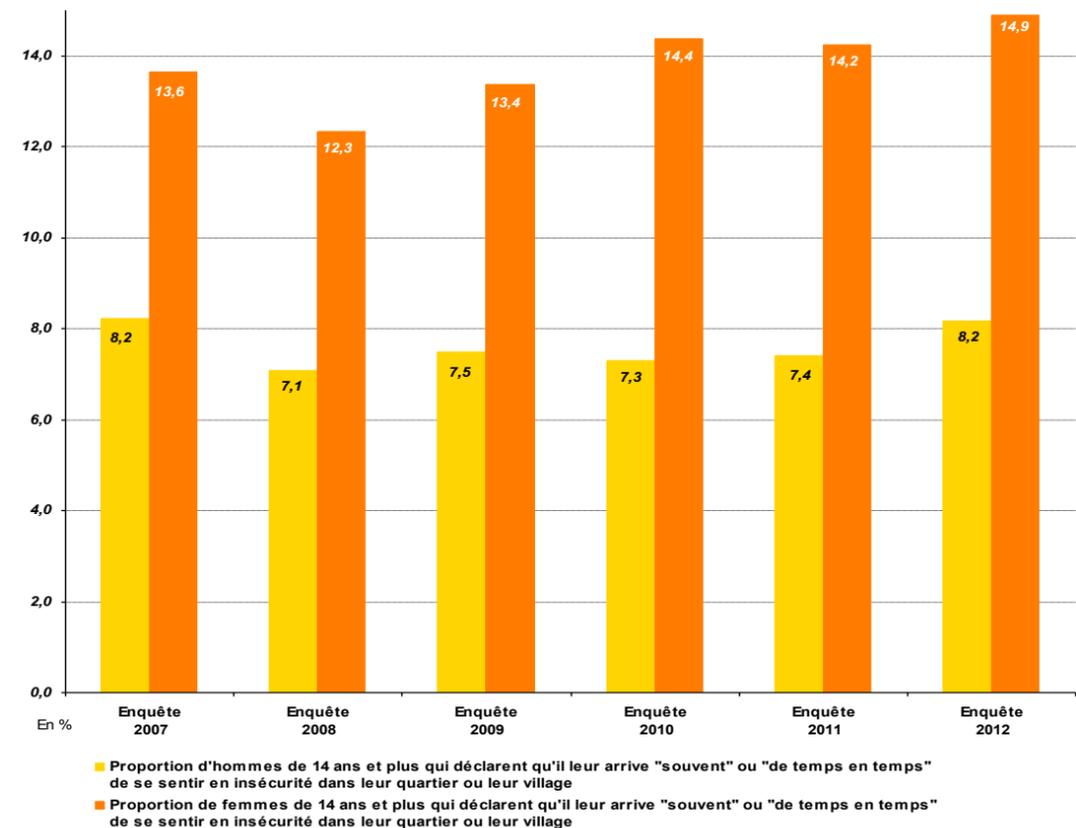
Enquête "Cadre de vie et sécurité" Femmes de 14 ans et plus	Question : "Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité dans votre quartier ou votre village ?"					
	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Proportion de femmes ayant répondu « souvent », « de temps en temps » ou « rarement » (en %)	24,0	22,0	23,5	25,6	25,0	25,6
Significativité des variations annuelles *		--	++	++	ns	ns
<b>Dont</b>						
Proportion de femmes ayant répondu « souvent » ou « de temps en temps » (en %)	13,6	12,3	13,4	14,4	14,2	14,9
Significativité des variations annuelles *		--	+	+	ns	ns

Champ : Femmes 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

\* ns «Variation non significative au seuil de 5 %»; ++ «Hausse très significative» (Seuil : 1 %); + «Hausse significative» (Seuil : 5 %); - «Baisse significative» (Seuil : 5 %); -- «Baisse très significative» (Seuil : 1 %) (Voir « Dictionnaire Méthodologique »<sup>DM</sup>)

Graphique 16. Proportions d'hommes et de femmes de 14 ans et plus qui déclarent qu'il leur arrive « souvent » ou « temps en temps » de se sentir en insécurité dans leur quartier ou leur village de 2007 à 2012.



Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

## 2.3 Problèmes les plus préoccupants dans la « société française actuelle »

Tableau 27A. Proportions de personnes de 14 ans et plus ayant cité, parmi une liste de 8 problèmes, ceux qu'elles considèrent comme les plus préoccupants « dans la société française actuelle » (jusqu'à 3 réponses possibles) lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

Enquête "Cadre de vie et sécurité"		Question : « De la liste des problèmes suivants*, quels sont d'après vous les 3 les plus préoccupants dans la société française actuelle ? »					
Personnes de 14 ans et plus		Proportion de personnes de 14 ans et plus ayant cité le problème parmi les 3 les plus préoccupants (en %)					
Année de l'enquête		2007	2008	2009	2010	2011	2012
Le chômage, la précarité de l'emploi		65,5	61,7	75,5	75,4	71,9	76,5
La délinquance		48,7	45,1	43,3	50,0	52,0	49,5
L'environnement (pollution de l'air, pollution des sols, qualité de l'eau, ...)		33,4	33,3	30,1	25,8	23,2	19,4
La pauvreté		49,7	54,7	56,2	55,6	54,5	58,6
Le racisme, la discrimination		26,2	23,4	22,0	23,0	23,6	22,5
La santé (alimentation, SIDA, grippe et autres épidémies,...)		35,1	39,7	38,2	35,0	36,7	37,6
La sécurité routière		14,8	15,2	12,8	15,6	14,6	15,9
Le terrorisme, les attentats		18,9	17,2	14,6	12,7	17,3	13,7

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

\* Liste composée de 8 modalités de réponse (colonne de gauche) qui sont proposées aux enquêtés dans un ordre aléatoire

Tableau 27B. Proportions de personnes de 14 ans et plus ayant cité chacun des problèmes parmi la liste de 8 problèmes proposés comme le plus préoccupant « dans la société française actuelle » lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

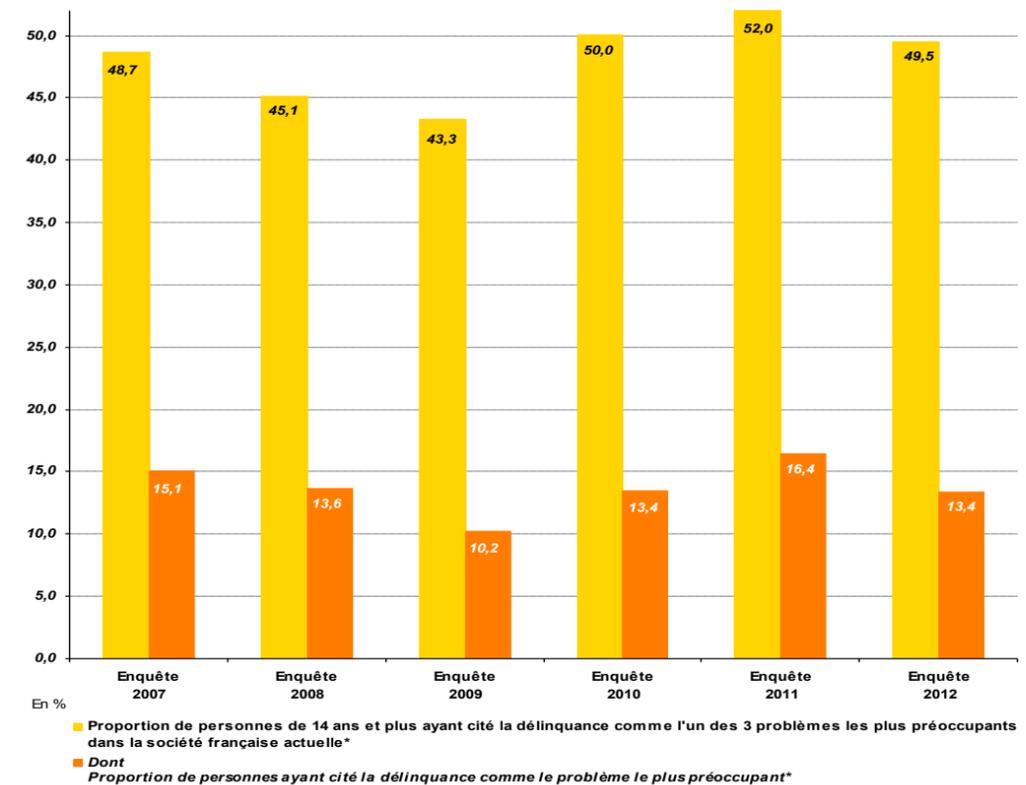
Enquête "Cadre de vie et sécurité"		[Pour les 1 à 3 problèmes cités comme les « plus préoccupants dans la société française actuelle » parmi la liste de 8 problèmes proposés ]					
Personnes de 14 ans et plus		Question : « Quel est le plus préoccupant »					
		Proportion de personnes de 14 ans et plus ayant cité le problème comme le plus préoccupant (en %)					
Année de l'enquête		2007	2008	2009	2010	2011	2012
Le chômage, la précarité de l'emploi		30,1	26,8	40,4	40,7	36,2	41,3
La délinquance		15,1	13,6	10,2	13,4	16,4	13,4
L'environnement (pollution de l'air, pollution des sols, qualité de l'eau, ...)		10,5	9,9	6,7	5,6	4,5	3,3
La pauvreté		17,5	21,5	19,8	18,9	19,0	19,4
Le racisme, la discrimination		5,4	4,5	3,4	3,4	4,0	3,7
La santé (alimentation, SIDA, grippe et autres épidémies,...)		14,4	16,9	14,7	12,9	14,1	13,7
La sécurité routière		2,2	2,3	1,5	2,4	1,8	2,0
Le terrorisme, les attentats		4,8	4,3	3,2	2,7	4,0	3,2

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

\* Liste composée de 8 modalités de réponse (colonne de gauche) qui sont proposées aux enquêtés dans un ordre aléatoire

Graphique 17. Proportions de personnes de 14 ans et plus ayant cité, parmi une liste de 8 problèmes\*, la délinquance comme l'un des 3 les plus préoccupants « dans la société française actuelle » et proportion de ceux qui ont cité la délinquance comme le problème le plus préoccupant.



Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

\* Il est demandé aux enquêtés de citer jusqu'à 3 problèmes qu'ils considèrent comme « les plus préoccupants dans la société française actuelle » parmi une liste de 8 problèmes puis de choisir parmi les 3 problèmes cités celui qui est le plus préoccupant (voir formulation en annexe 1).

Tableau 28A. Proportions de personnes de 14 ans et plus ayant cité la délinquance comme l'un des 3 « problèmes les plus préoccupants dans la société française actuelle » et proportion de personnes l'ayant cité comme le problème le plus préoccupant lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

Enquête "Cadre de vie et sécurité"		La délinquance est citée comme l'un des 3 problèmes** les plus préoccupants dans la société française actuelle, voire comme le problème le plus préoccupant					
Personnes de 14 ans et plus							
Année de l'enquête		2007	2008	2009	2010	2011	2012
Proportion de personnes de 14 ans et plus ayant cité la délinquance comme l'un des 3 problèmes les plus préoccupants dans la société française actuelle** (en %)		48,7	45,1	43,3	50,0	52,0	49,5
Significativité des variations annuelles *			--	--	++	++	--
<b>Dont</b>							
Proportion de personnes de 14 ans et plus ayant cité la délinquance comme le problème le plus préoccupant ** (en %)		15,1	13,6	10,2	13,4	16,4	13,4
Significativité des variations annuelles *			--	--	++	++	--

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

\* ns «Variation non significative au seuil de 5 %»; ++ «Hausse très significative» (Seuil : 1 %); + «Hausse significative» (Seuil : 5 %); - «Baisse significative» (Seuil : 5 %); - «Baisse très significative» (Seuil : 1 %) (Voir « Dictionnaire Méthodologique »<sup>DM</sup>);

\*\* Il est demandé aux enquêtés de citer jusqu'à 3 problèmes qu'ils considèrent comme « les plus préoccupants dans la société française actuelle » parmi une liste de 8 problèmes puis de choisir parmi les 3 problèmes cités celui qui est le plus préoccupant (voir formulation en annexe 1).

Tableau 28B. Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes de 14 ans et plus ayant cité la délinquance comme l'un des 3 « problèmes les plus préoccupants dans la société française actuelle », voire le problème le plus préoccupant, lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2012.

Année de l'enquête	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Proportion de personnes de 14 ans et plus ayant cité la délinquance comme l'un des 3 problèmes les plus préoccupants dans la société française actuelle*	48,7	--	--	++	++	ns
		45,1	--	++	++	++
			43,3	++	++	++
				50,0	++	ns
					52,0	--
(% en données pondérées)						49,5
<b>Dont</b>						
Proportion de personnes de 14 ans et plus ayant cité la délinquance comme le problème le plus préoccupant dans la société française actuelle*	15,1	--	--	--	++	--
		13,6	--	ns	++	ns
			10,2	++	++	++
				13,4	++	ns
					16,4	--
(% en données pondérées)						13,4
ns Variation non significative au seuil de 5 %	++ Hausse très significative (seuil 1 %)					
	+ Hausse significative (seuil 5 %)	-- Baisse très significative (seuil 1 %)				
			- Baisse significative (seuil 5 %)			
				-- Baisse très significative (seuil 1 %)		

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

\* Il est demandé aux enquêtés de citer jusqu'à 3 problèmes qu'ils considèrent comme « les plus préoccupants dans la société française actuelle » parmi une liste de 8 problèmes puis de choisir parmi les 3 problèmes cités celui qui est le plus préoccupant (voir formulation en annexe 1).

Tableau 29A. Proportions d'hommes de 14 ans et plus ayant cité la délinquance comme l'un des 3 « problèmes les plus préoccupants dans la société française actuelle » et proportion de ceux l'ayant cité comme le problème le plus préoccupant lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2012.

Enquête "Cadre de vie et sécurité" Hommes de 14 ans et plus	La délinquance est citée comme l'un des 3 problèmes** les plus préoccupants dans la société française actuelle, voire comme le problème le plus préoccupant					
Année de l'enquête	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Proportion d'hommes de 14 ans et plus ayant cité la délinquance comme l'un des 3 problèmes les plus préoccupants dans la société française actuelle** (en %)	47,7	44,7	42,7	49,9	51,8	48,8
Significativité des variations annuelles *		--	--	++	++	--
<b>Dont</b>						
Proportion d'hommes de 14 ans et plus ayant cité la délinquance comme le problème le plus préoccupant ** (en %)	14,2	13,5	10,1	13,0	16,1	13,1
Significativité des variations annuelles *		ns	--	++	++	--

Champ : Hommes 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

\* ns «Variation non significative au seuil de 5 %» ; ++ «Hausse très significative» (Seuil : 1 %) ; + «Hausse significative» (Seuil : 5 %) ; - «Baisse significative» (Seuil : 5 %) ; -- «Baisse très significative» (Seuil : 1 %) (Voir « Dictionnaire Méthodologique »<sup>DM</sup>) ;

\*\* Il est demandé aux enquêtés de citer jusqu'à 3 problèmes qu'ils considèrent comme « les plus préoccupants dans la société française actuelle » parmi une liste de 8 problèmes puis de choisir parmi les 3 problèmes cités celui qui est le plus préoccupant (voir formulation en annexe 1).

Tableau 29B. Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion d'hommes de 14 ans et plus ayant cité la délinquance comme l'un des 3 « problèmes les plus préoccupants dans la société française actuelle », voire le problème le plus préoccupant, lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2012.

Année de l'enquête	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Proportion d'hommes de 14 ans et plus ayant cité la délinquance comme l'un des 3 problèmes les plus préoccupants dans la société française actuelle*	47,7	--	--	++	++	ns
		44,7	--	++	++	++
			42,7	++	++	++
				49,9	++	ns
					51,8	--
(% en données pondérées)						48,8
<b>Dont</b>						
Proportion d'hommes de 14 ans et plus ayant cité la délinquance comme le problème le plus préoccupant dans la société française actuelle*	14,2	ns	--	-	++	-
		13,5	--	ns	++	ns
			10,1	++	++	++
				13,0	++	ns
					16,1	--
(% en données pondérées)						13,1
ns Variation non significative au seuil de 5 %	++ Hausse très significative (seuil 1 %)					
	+ Hausse significative (seuil 5 %)	-- Baisse très significative (seuil 1 %)				
			- Baisse significative (seuil 5 %)			
				-- Baisse très significative (seuil 1 %)		

Champ : Hommes de 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

\* Il est demandé aux enquêtés de citer jusqu'à 3 problèmes qu'ils considèrent comme « les plus préoccupants dans la société française actuelle » parmi une liste de 8 problèmes puis de choisir parmi les 3 problèmes cités celui qui est le plus préoccupant (voir formulation en annexe 1).

Tableau 30A. Proportions de femmes de 14 ans et plus ayant cité la délinquance comme l'un des 3 « problèmes les plus préoccupants dans la société française actuelle » et proportion de celles l'ayant cité comme le problème le plus préoccupant lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2012.

Enquête "Cadre de vie et sécurité" Femmes de 14 ans et plus	La délinquance est citée comme l'un des 3 problèmes** les plus préoccupants dans la société française actuelle, voire comme le problème le plus préoccupant					
Année de l'enquête	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Proportion de femmes de 14 ans et plus ayant cité la délinquance comme l'un des 3 problèmes les plus préoccupants dans la société française actuelle** (en %)	49,5	45,6	43,8	50,2	52,1	50,2
Significativité des variations annuelles *		--	--	++	++	--
<b>Dont</b>						
Proportion de femmes de 14 ans et plus ayant cité la délinquance comme le problème le plus préoccupant ** (en %)	15,9	13,8	10,3	13,8	16,7	13,6
Significativité des variations annuelles *		--	--	++	++	--

Champ : Femmes de 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

\* ns «Variation non significative au seuil de 5 %» ; ++ «Hausse très significative» (Seuil : 1 %) ; + «Hausse significative» (Seuil : 5 %) ; - «Baisse significative» (Seuil : 5 %) ; -- «Baisse très significative» (Seuil : 1 %) (Voir « Dictionnaire Méthodologique »<sup>DM</sup>) ;

\*\* Il est demandé aux enquêtés de citer jusqu'à 3 problèmes qu'ils considèrent comme « les plus préoccupants dans la société française actuelle » parmi une liste de 8 problèmes puis de choisir parmi les 3 problèmes cités celui qui est le plus préoccupant (voir formulation en annexe 1).

Tableau 30B. Significativité DM des variations de la proportion de femmes de 14 ans et plus ayant cité la délinquance comme l'un des 3 « problèmes les plus préoccupants dans la société française actuelle », voire le problème le plus préoccupant, lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2012..

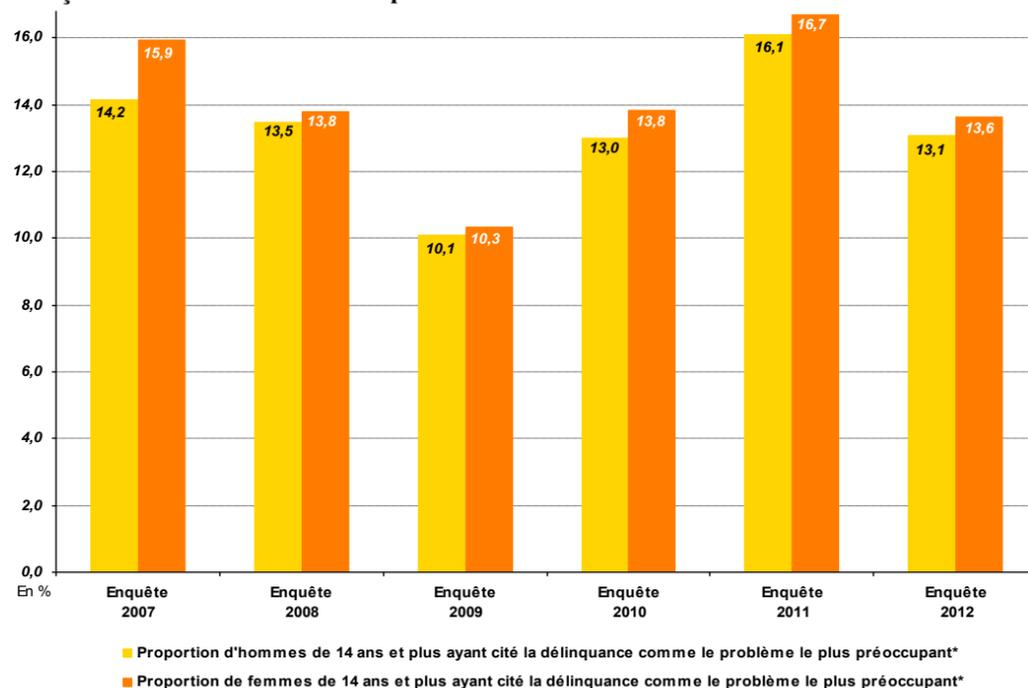
Année de l'enquête	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Proportion de femmes de 14 ans et plus ayant cité la délinquance comme l'un des 3 problèmes les plus préoccupants dans la société française actuelle*	49,5	--	--	ns	++	ns
(% en données pondérées)		45,6	43,8	50,2	52,1	50,2
Dont						
Proportion de femmes de 14 ans et plus ayant cité la délinquance comme le problème le plus préoccupant dans la société française actuelle*	15,9	--	--	ns	++	ns
(% en données pondérées)		13,8	10,3	13,8	16,7	13,6
ns Variation non significative au seuil de 5 %	++ Hausse très significative (seuil 1 %)	+ Hausse significative (seuil 5 %)	- Baisse significative (seuil 5 %)	-- Baisse très significative (seuil 1 %)		

Champ : Femmes de 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

\* Il est demandé aux enquêtés de citer jusqu'à 3 problèmes qu'ils considèrent comme « les plus préoccupants dans la société française actuelle » parmi une liste de 8 problèmes puis de choisir parmi les 3 problèmes cités celui qui est le plus préoccupant (voir formulation en annexe 1).

Graphique 18. Proportions d'hommes et de femmes de 14 ans et plus ayant cité, parmi une liste de 8 problèmes\*, la délinquance comme le plus préoccupant « dans la société française actuelle » lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2012.



Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

\* Il est demandé aux enquêtés de citer jusqu'à 3 problèmes qu'ils considèrent comme « les plus préoccupants dans la société française actuelle » parmi une liste de 8 problèmes puis de choisir parmi les 3 problèmes cités celui qui est le plus préoccupant (voir formulation en annexe 1).

## Les violences physiques ou sexuelles déclarées sur 2 ans par les personnes de 18 à 75 ans, de 2006-2007 à 2010-2011

Les phénomènes de « violences sexuelles hors ménage »<sup>DM</sup> (dont l'auteur ne vit pas, au moment de l'enquête, avec la personne interrogée) et ceux de « violences physiques ou sexuelles intra-ménage »<sup>DM</sup> (dont l'auteur vit, au moment de l'enquête, avec la personne interrogée) sont abordés dans les enquêtes « Cadre de vie et sécurité » par l'intermédiaire d'un « questionnaire auto administré »<sup>DM</sup>. Ce choix de protocole<sup>DM</sup> de passation permet aux enquêtés de prendre connaissance des questions et d'y répondre de façon autonome.

Si on considère l'ensemble des phénomènes de violences physiques ou sexuelles, il existe donc deux modes de collecte différents dans les enquêtes « Cadre de vie et sécurité ». On rappelle que la question de victimation sur les « violences physiques hors ménage » (Voir partie 1) est posée lors d'un entretien dit « en face-à-face ». Dans ce cas, c'est un enquêteur qui pose les questions et qui saisit les réponses fournies.

Le questionnaire auto administré offre des conditions de confidentialité qui sont nécessaires à l'interrogation sur les phénomènes de violences les plus « sensibles »<sup>DM</sup>, qu'il s'agisse de violences sexuelles ou de violences de la part d'une personne qui, au moment de l'enquête vit dans le même logement que la personne interrogée.

Pour obtenir ces conditions de confidentialité, la personne enquêtée doit, d'une part, accepter, au terme de l'entretien en face-à-face avec l'enquêteur de l'INSEE, de répondre au questionnaire auto administré et d'autre part, il faut qu'elle soit physiquement en mesure d'y répondre de façon autonome (sans l'intervention de toute autre personne).

En raison de leur minorité, les personnes de 14 ans à moins de 18 ans ne répondent pas au

questionnaire auto administré sur les violences sensibles. Leur poser des questions sur les violences de la part des personnes vivant avec elles, y compris leurs parents, exigerait, en effet, de demander la permission de ces derniers.

L'enquête « Événements de vie et santé » de la DREES (« Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques » du ministère de la Santé) de novembre 2005 a été, pour l'INSEE, l'enquête pionnière en matière de questionnaire auto administré. Lors de la conception de l'enquête « Cadre de vie et sécurité », il a été décidé, non seulement, de reprendre le principe du questionnaire auto administré afin d'aborder les questions de victimation sur les violences sensibles, mais aussi d'appliquer la même limite d'âge supérieure, soit 75 ans.

Le choix d'une limite d'âge supérieure est imposé par l'exigence d'autonomie: avec l'âge, la proportion de personnes qui n'est pas physiquement apte à répondre de façon autonome au questionnaire auto administré s'accroît. La première enquête « Cadre de vie et sécurité » a permis de le vérifier: les personnes ayant entre 60 et 75 ans ont rencontré plus de difficultés que les autres pour répondre au questionnaire auto administré. Leurs réponses se sont avérées inexploitable au sens statistique du terme.

Le protocole du questionnaire auto administré de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » a été modifié dès 2008 et depuis, grâce à la correction apportée, l'enquête est en mesure de fournir des données de victimation sur les violences sensibles déclarées par les personnes de 18 à 75 ans. Comme ce n'est pas le cas de celle de 2007, dans le présent chapitre, ce ne sont pas les résultats des enquêtes 2007 à 2012 qui sont présentés (Voir chapitres précédents), mais ceux des enquêtes 2008 à 2012.

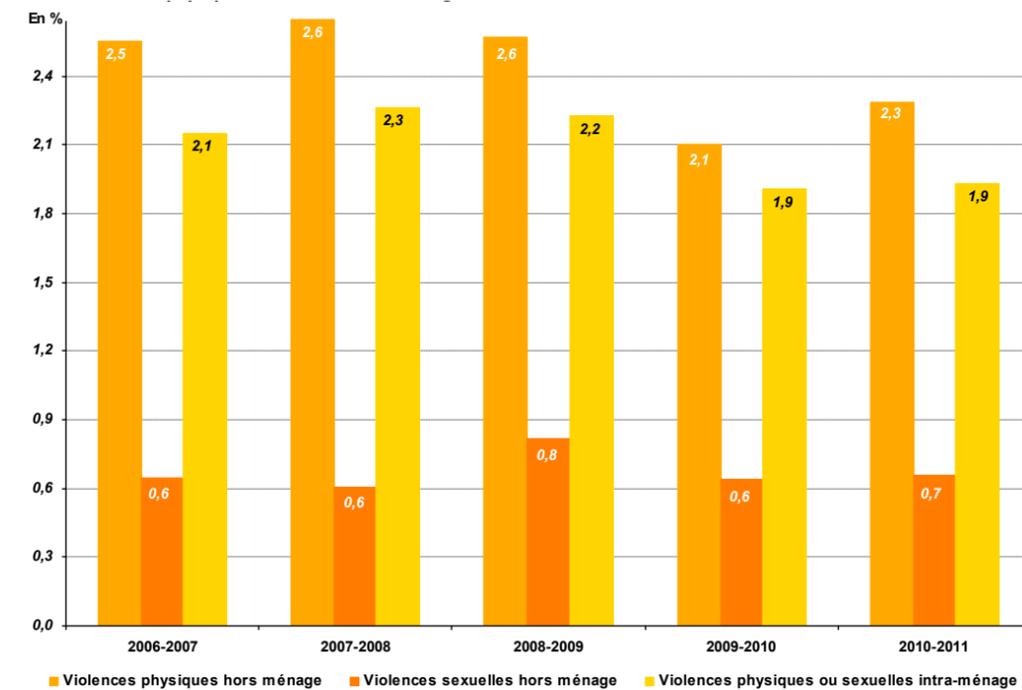
Tableau 31. Nombres de personnes de 18 à 75 ans ayant répondu au questionnaire auto-administré des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2008 à 2012 exprimés en données brutes <sup>DM</sup> et en données pondérées <sup>DM</sup> et poids <sup>DM</sup> moyen lors de chaque enquête selon le sexe.

	Enquête 2008	Enquête 2009	Enquête 2010	Enquête 2011	Enquête 2012
<b>Nombre de personnes interrogées</b>					
Effectifs en données brutes	13 719	13 605	13 036	13 202	13 358
Effectifs en données pondérées	42 914 000	43 026 000	43 175 000	43 413 000	43 570 000
Poids moyen des personnes de 18 à 75 ans	3 128	3 162	3 312	3 288	3 262
<b>Nombre d'hommes de 18 à 75 ans interrogés</b>					
Effectifs en données brutes	5 968	5 911	5 699	5 893	5 895
Effectifs en données pondérées	21 007 000	20 943 000	21 011 000	21 122 000	21 233 000
Poids moyen des hommes de 14 ans et plus	3 520	3 543	3 687	3 584	3 602
<b>Nombre de femmes de 18 à 75 ans interrogées</b>					
Effectifs en données brutes	7 751	7 694	7 337	7 309	7 463
Effectifs en données pondérées	21 907 000	22 083 000	22 164 000	22 291 000	22 336 000
Poids moyen des femmes de 14 ans et plus	2 826	2 870	3 021	3 050	2 993

Champ : 18 à 75 ans  
 Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2012, INSEE  
 Notes de lecture : En 2012, 13 358 personnes de 18 à 75 ans ont répondu questionnaire auto administré de l'enquête «Cadre de vie et sécurité» dont 5 895 hommes et 7 463 femmes. On estime la taille de la population des 18 à 75 ans habitants la France métropolitaine à un peu plus de 43,5 millions de personnes.

### 3.1 Les violences physiques hors ménage, les violences sexuelles hors ménage et les violences physiques ou sexuelles intra-ménage déclarées sur 2 ans par les personnes de 18 à 75 ans

Graphique 19. Proportion de personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques hors ménage, de violences hors ménage ou de violences physiques ou sexuelles hors ménage sur 2 ans de 2006-2007 à 2010-2011.



Champ : 18 à 75 ans  
 Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2012, INSEE

Notes de lecture : Le questionnaire auto administré des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» comporte des questions de victimation sur les violences sexuelles hors ménage (de la part d'une personne qui ne vit pas, au moment de l'enquête, dans le même logement que le répondant), et sur les violences physiques ou sexuelles intra-ménage (de la part d'une personne qui vit, au moment de l'enquête, avec le répondant). Les personnes de 18 à 75 ans ayant répondu au questionnaire auto administré, ont, au préalable, été interrogées « en face à face » sur les violences physiques hors ménage (Voir introduction du présent chapitre). On propose d'analyser, selon les trois types d'atteintes ainsi définis, l'évolution des phénomènes de violences physiques et sexuelles déclarées sur 2 ans par les personnes de 18 à 75 ans.

Tableau 32A. Les personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques hors ménage, de violences sexuelles hors ménage ou de violences physiques ou sexuelles intra-ménage sur 2 ans lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2008 à 2012.

Personnes de 18 à 75 ans	Période de victimation				
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
<b>Violences physiques hors ménage</b>					
Estimation du nombre de personnes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes sur 2 ans	1 094 000	1 139 000	1 110 000	913 000	995 000
Proportion de personnes s'étant déclarées victimes sur 2 ans (en %)	2,5	2,6	2,6	2,1	2,3
Significativité des variations des taux de victimation d'une période de 2 ans à la suivante*		ns	ns	--	ns
<b>Violences sexuelles hors ménage</b>					
Estimation du nombre de personnes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes sur 2 ans	278 000	259 000	353 000	278 000	286 000
Proportion de personnes s'étant déclarées victimes sur 2 ans (en %)	0,6	0,6	0,8	0,6	0,7
Significativité des variations des taux de victimation d'une période de 2 ans à la suivante*		ns	+	-	ns
<b>Violences physiques ou sexuelles intra-ménage</b>					
Estimation du nombre de personnes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes sur 2 ans	921 000	972 000	961 000	826 000	841 000
Proportion de personnes s'étant déclarées victimes sur 2 ans (en %)	2,1	2,3	2,2	1,9	1,9
Significativité des variations des taux de victimation d'une période de 2 ans à la suivante*		ns	ns	-	ns

Champ : 18 à 75 ans

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2012, INSEE

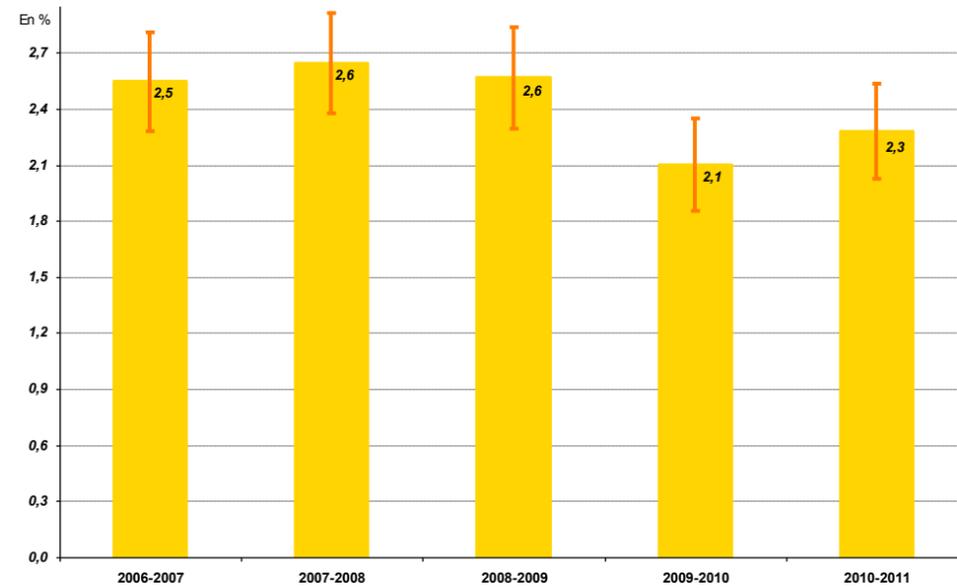
Tableau 32B. Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques hors ménage, de violences sexuelles hors ménage ou de violences physiques ou sexuelles intra-ménage sur 2 ans lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2008 à 2012.

Période de victimation	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions de personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques hors ménage sur 2 ans (% en données pondérées)	2,5	ns	ns	--	ns
		2,6	ns	--	-
			2,6	--	ns
				2,1	ns
					2,3
Proportions de personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences sexuelles hors ménage sur 2 ans (% en données pondérées)	0,6	ns	ns	ns	ns
		0,6	+	ns	ns
			0,8	-	ns
				0,6	ns
					0,7
Proportions de personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles intra-ménage sur 2 ans (% en données pondérées)	2,1	ns	ns	ns	ns
		2,3	ns	-	-
			2,2	-	-
				1,9	ns
					1,9

Champ : 18 à 75 ans

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2012, INSEE

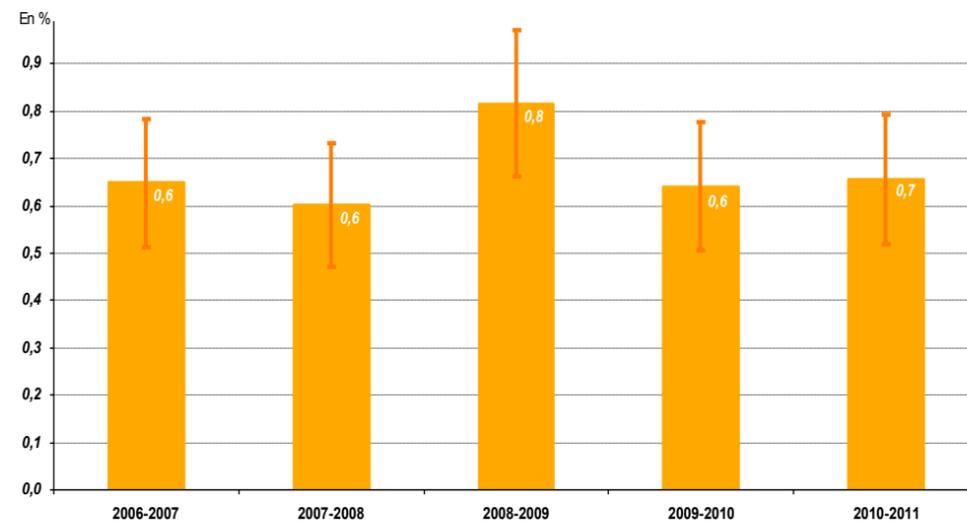
Graphique 20A. Proportion de personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques hors ménage sur 2 ans de 2006-2007 à 2010-2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %.



Champ : 18 à 75 ans

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2012, INSEE

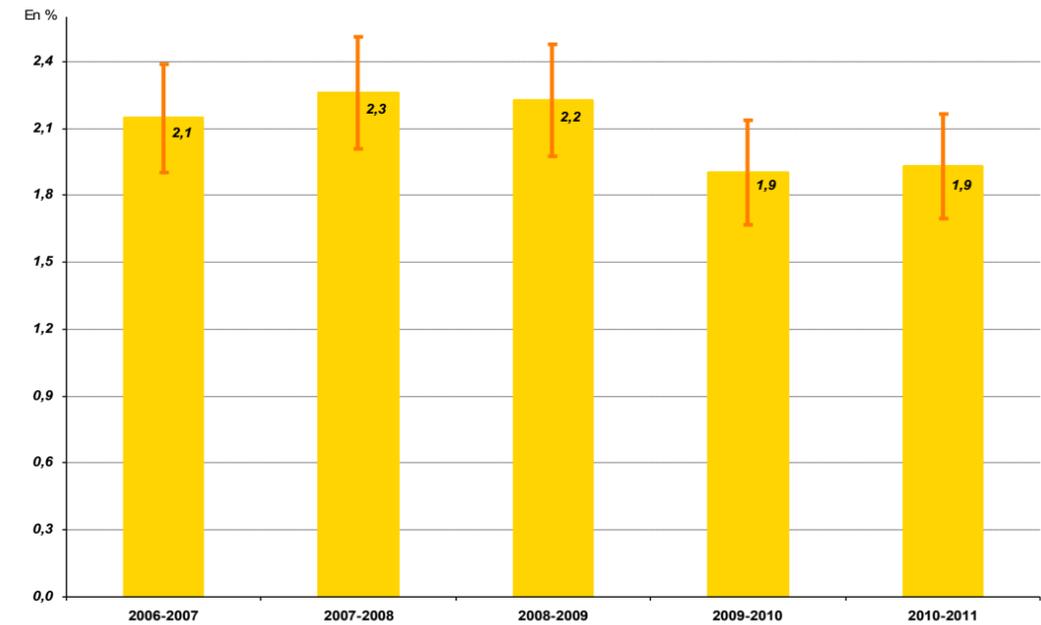
Graphique 20B. Proportion de personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences sexuelles hors ménage sur 2 ans de 2006-2007 à 2010-2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %.



Champ : 18 à 75 ans

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2012, INSEE

Graphique 20C. Proportion de personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles intra-ménage sur 2 ans de 2006-2007 à 2010-2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %.



Champ : 18 à 75 ans

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2012, INSEE

Tableau 33A. Hommes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques hors ménage, de violences sexuelles hors ménage ou de violences physiques ou sexuelles intra-ménage sur 2 ans lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2008 à 2012.

Hommes de 18 à 75 ans	Période de victimation				
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
<b>Violences physiques hors ménage</b>					
Estimation du nombre d'hommes de 18 à 75 ans s'étant déclarés victimes sur 2 ans	664 000	676 000	560 000	469 000	520 000
Proportion d'hommes s'étant déclarés victimes sur 2 ans (en %)	3,2	3,2	2,7	2,2	2,5
Significativité des variations des taux de victimation d'une période de 2 ans à la suivante*		ns	-	ns	ns
<b>Violences sexuelles hors ménage</b>					
Estimation du nombre d'hommes de 18 à 75 ans s'étant déclarés victimes sur 2 ans	101 000	34 000	69 000	61 000	80 000
Proportion d'hommes s'étant déclarés victimes sur 2 ans (en %)	0,5	0,2	0,3	0,3	0,4
Significativité des variations des taux de victimation d'une période de 2 ans à la suivante*		--	+	ns	ns
<b>Violences physiques ou sexuelles intra-ménage</b>					
Estimation du nombre d'hommes de 18 à 75 ans s'étant déclarés victimes sur 2 ans	299 000	300 000	254 000	268 000	274 000
Proportion d'hommes s'étant déclarés victimes sur 2 ans (en %)	1,4	1,4	1,2	1,3	1,3
Significativité des variations des taux de victimation d'une période de 2 ans à la suivante*		ns	ns	ns	ns

Champ : Hommes de 18 à 75 ans

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2012, INSEE

Tableau 33B. Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion d'hommes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques hors ménage, de violences sexuelles hors ménage ou de violences physiques ou sexuelles intra-ménage sur 2 ans lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2008 à 2012.

Période de victimation	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions d'hommes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques hors ménage sur 2 ans (% en données pondérées)	3,2	ns	ns	--	--
		3,2	-	--	--
			2,7	ns	ns
				2,2	ns
					2,5
Proportions d'hommes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences sexuelles hors ménage sur 2 ans (% en données pondérées)	0,5	--	ns	-	ns
		0,2	+	ns	+
			0,3	ns	ns
				0,3	ns
					0,4
Proportions d'hommes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles intra-ménage sur 2 ans (% en données pondérées)	1,4	ns	ns	ns	ns
		1,4	ns	ns	ns
			1,2	ns	ns
				1,3	ns
					1,3

ns Variation non significative au seuil de 5 %    ++ Hausse très significative (seuil 1 %)    - Baisse significative (seuil 5 %)  
+ Hausse significative (seuil 5 %)    -- Baisse très significative (seuil 1 %)

Champ : 18 à 75 ans

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2012, INSEE

Tableau 32B. Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques hors ménage, de violences sexuelles hors ménage ou de violences physiques ou sexuelles intra-ménage sur 2 ans lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2008 à 2012.

Femmes de 18 à 75 ans	Période de victimation				
<b>Violences physiques hors ménage</b>	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Estimation du nombre de femmes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes sur 2 ans	430 000	463 000	550 000	445 000	475 000
Proportion de femmes s'étant déclarées victimes sur 2 ans (en %)	2,0	2,1	2,5	2,0	2,1
Significativité des variations des taux de victimation d'une période de 2 ans à la suivante*		ns	ns	-	ns
<b>Violences sexuelles hors ménage</b>	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Estimation du nombre de femmes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes sur 2 ans	177 000	225 000	283 000	217 000	206 000
Proportion de femmes s'étant déclarées victimes sur 2 ans (en %)	0,8	1,0	1,3	1,0	0,9
Significativité des variations des taux de victimation d'une période de 2 ans à la suivante*		ns	ns	-	ns
<b>Violences physiques ou sexuelles intra-ménage</b>	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Estimation du nombre de femmes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes sur 2 ans	623 000	672 000	707 000	558 000	567 000
Proportion de femmes s'étant déclarées victimes sur 2 ans (en %)	2,8	3,0	3,2	2,5	2,5
Significativité des variations des taux de victimation d'une période de 2 ans à la suivante*		ns	ns	--	ns

Champ : Femmes 18 à 75 ans

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2012, INSEE

\* ns «Variation non significative au seuil de 5 %»; ++ «Hausse très significative» (Seuil : 1 %); + «Hausse significative» (Seuil : 5 %); - «Baisse significative» (Seuil : 5 %); -- «Baisse très significative» (Seuil : 1 %) (Voir «Dictionnaire Méthodologique»<sup>DM</sup>)

Tableau 34B. Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques hors ménage, de violences sexuelles hors ménage ou de violences physiques ou sexuelles intra-ménage sur 2 ans lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2008 à 2012.

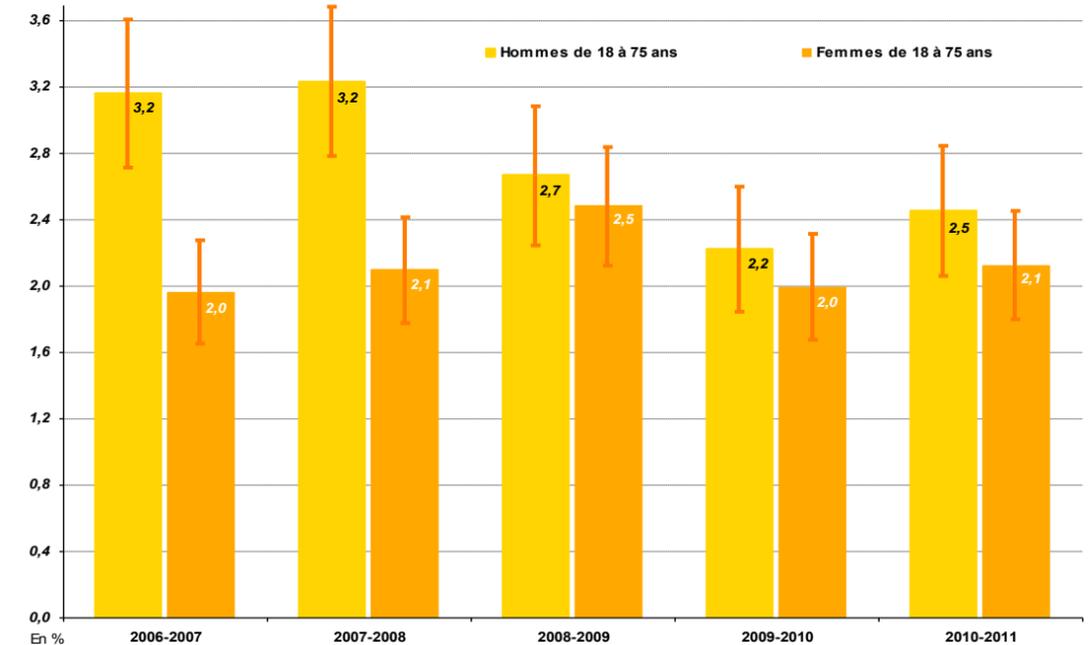
Période de victimation	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions de femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques hors ménage sur 2 ans (% en données pondérées)	2,0	ns	+	ns	ns
		2,1	ns	ns	ns
			2,5	-	ns
				2,0	ns
					2,1
Proportions de femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences sexuelles hors ménage sur 2 ans (% en données pondérées)	0,8	ns	++	ns	ns
		1,0	ns	ns	ns
			1,3	-	-
				1,0	ns
					0,9
Proportions de femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles intra-ménage sur 2 ans (% en données pondérées)	2,8	ns	ns	ns	ns
		3,0	ns	-	-
			3,2	--	--
				2,5	ns
					2,5

ns Variation non significative au seuil de 5 %    ++ Hausse très significative (seuil 1 %)    - Baisse significative (seuil 5 %)  
+ Hausse significative (seuil 5 %)    -- Baisse très significative (seuil 1 %)

Champ : Femmes 18 à 75 ans

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2012, INSEE

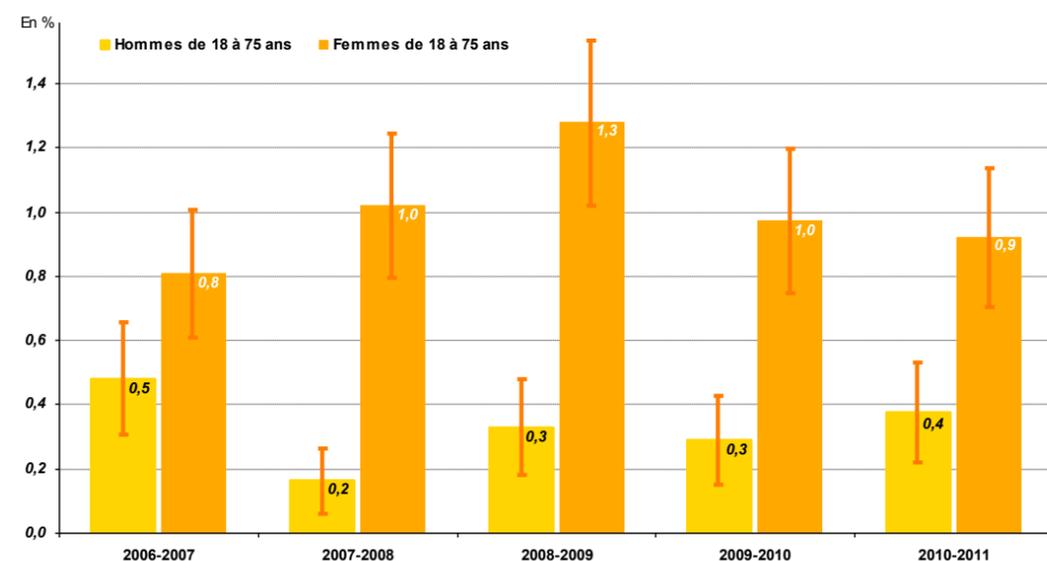
Graphique 21A. Proportion d'hommes et de femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques hors ménage sur 2 ans de 2006-2007 à 2010-2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %.



Champ : 18 à 75 ans

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2012, INSEE

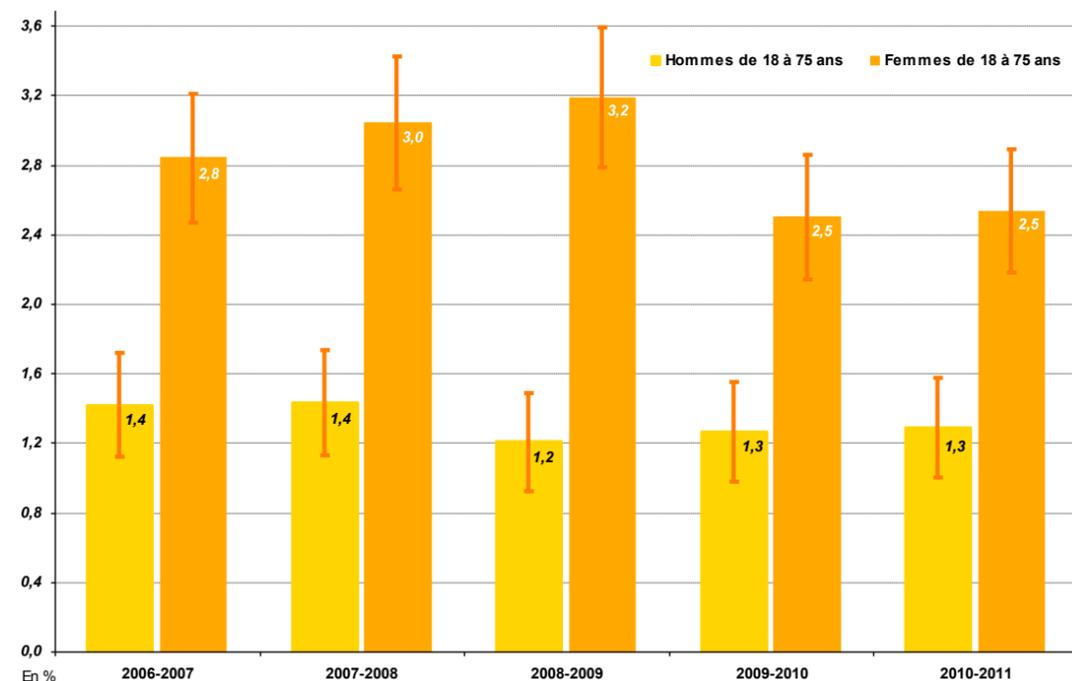
Graphique 21B. Proportion d'hommes et de femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences sexuelles hors ménage sur 2 ans de 2006-2007 à 2010-2011 et intervalle de confiance <sup>DM</sup> à 95 %.



Champ : 18 à 75 ans

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2012, INSEE

Graphique 21C. Proportion d'hommes et de femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles intra-ménage sur 2 ans de 2006-2007 à 2010-2011 et intervalle de confiance <sup>DM</sup> à 95 %.



Champ : 18 à 75 ans

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2012, INSEE

### 3.2 Les violences physiques ou sexuelles par conjoint ou ex-conjoint déclarées sur 2 ans par les personnes de 18 à 75 ans de 2006-2007 à 2010-2011

Tableau 35A. Les personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint\* ou ex-conjoint\*\* sur 2 ans lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2008 à 2012.

Personnes de 18 à 75 ans	Période de victimation				
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
<b>Violences physiques ou sexuelles par conjoint* ou ex-conjoint**</b>					
Estimation du nombre de personnes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes sur 2 ans	549 000	527 000	592 000	503 000	541 000
Proportion de personnes s'étant déclarées victimes sur 2 ans (en %)	1,3	1,2	1,4	1,2	1,2
Significativité des variations des taux de victimation d'une période de 2 ans à la suivante*		ns	ns	ns	ns
<b>Dont</b>					
<b>Violences physiques ou sexuelles par conjoint*</b>					
Estimation du nombre de personnes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes sur 2 ans	427 000	420 000	397 000	382 000	381 000
Proportion de personnes s'étant déclarées victimes sur 2 ans (en %)	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9
Significativité des variations des taux de victimation d'une période de 2 ans à la suivante*		ns	ns	ns	ns
<b>Violences physiques ou sexuelles par ex-conjoint**</b>					
Estimation du nombre de personnes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes sur 2 ans	127 000	112 000	196 000	126 000	170 000
Proportion de personnes s'étant déclarées victimes sur 2 ans (en %)	0,3	0,3	0,5	0,3	0,4
Significativité des variations des taux de victimation d'une période de 2 ans à la suivante*		ns	++	-	ns

Champ : 18 à 75 ans

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2012, INSEE

\* Le terme « conjoint » désigne le conjoint de la personne interrogée au moment de l'enquête (le « conjoint actuel »). Lors du questionnement sur les violences physiques ou sexuelles intra-ménage<sup>DM</sup>, les personnes se déclarant victimes au cours des deux années civiles (période de référence<sup>DM</sup>) précédents l'enquête peuvent dire si leur conjoint est l'auteur (ou l'auteur principal en cas d'auteurs multiples) de l'acte (ou des actes) de violences subis au cours de cette période. On considère la notion de conjoint au « sens large », ce qui inclut, notamment, les « concubins, concubines », les « compagnons, compagnes » ou les « petits amis, petites amies ».

\*\* Le terme « ex-conjoint » désigne tout ex-conjoint de la personne interrogée au moment de l'enquête. Les questions détaillées sur les violences physiques ou sexuelles de la part d'une personne ne vivant pas dans le même ménage (hors ménage<sup>DM</sup>) que la victime au moment de l'enquête, permettent de lui demander, pour les actes de violences physiques d'une part, ou les actes de violences sexuelles d'autre part, si l'auteur de l'acte le plus récent subi sur deux ans est un ex-conjoint ou, si parmi les auteurs, se trouve un ex-conjoint. Cela inclut les ex-conjoints « auteurs » de violences physiques ou sexuelles qui, au moment de l'acte le plus récent sur deux ans, était le conjoint de la personne se déclarant victime. On considère la notion d'ex-conjoint au « sens large », ce qui, outre les ex-maris, les ex-femmes et les « ex-partenaires pacés », inclut aussi les « ex-concubins, ex-concubines », les « ex-compagnons, ex-compagnes » ou les « ex-petits amis, ex-petites amies ».

Tableau 35B. Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint\* ou ex-conjoint\*\* sur 2 ans lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2008 à 2012.

Période de victimation	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions de personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint* ou ex-conjoint** sur 2 ans (% en données pondérées)	1,3	ns	ns	ns	ns
		1,2	ns	ns	ns
			1,4	ns	ns
				1,2	ns
					1,2
Proportions de personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint* sur 2 ans (% en données pondérées)	1,0	ns	ns	ns	ns
		1,0	ns	ns	ns
			0,9	ns	ns
				0,9	ns
					0,9
Proportions de personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles par ex-conjoint** sur 2 ans (% en données pondérées)	0,3	ns	+	ns	ns
		0,3	++	ns	+
			0,5	-	ns
				0,3	ns
					0,4

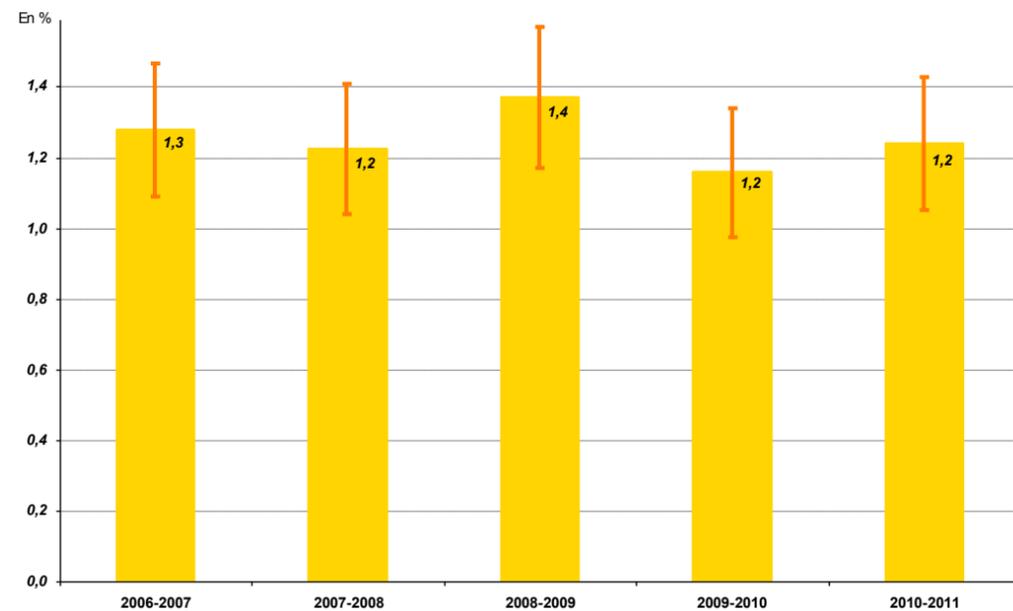
**ns** Variation non significative au seuil de 5 %   
 ++ Hausse très significative (seuil 1 %)   
 - Baisse significative (seuil 5 %)   
 + Hausse significative (seuil 5 %)   
 -- Baisse très significative (seuil 1 %)

Champ : 18 à 75 ans

Voir note \* et \*\* du tableau 35A

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2012, INSEE

Graphique 22A. Proportion de personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint\* ou ex-conjoint\*\* sur 2 ans de 2006-2007 à 2010-2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %.

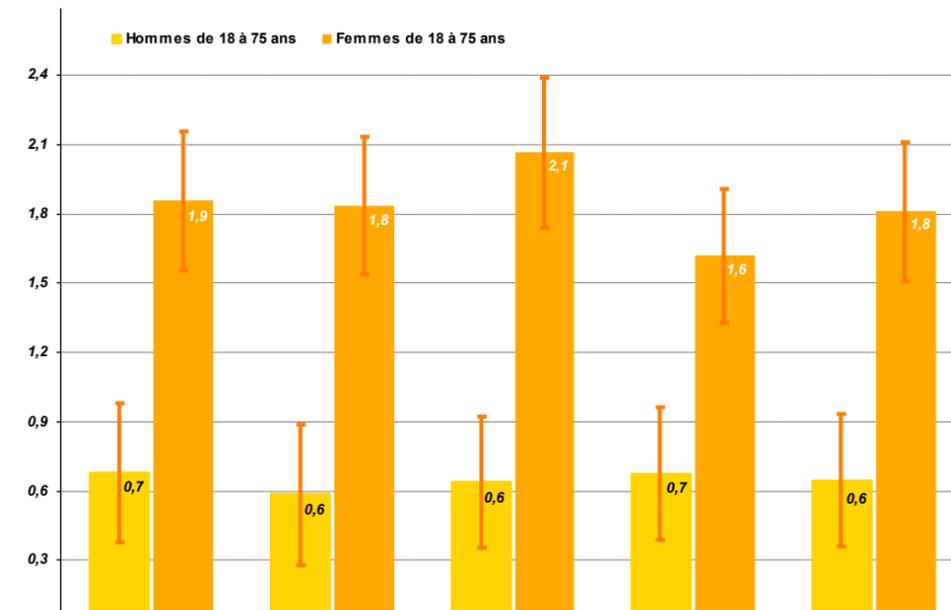


Champ : 18 à 75 ans

Voir note \* et \*\* du tableau 35A

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2012, INSEE

Graphique 22B. Proportion d'hommes et de femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint\* ou ex-conjoint\*\* sur 2 ans de 2006-2007 à 2010-2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %.



Champ : 18 à 75 ans

Voir note \* et \*\* du tableau 35A

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2012, INSEE

Tableau 36A. Hommes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint\* ou ex-conjoint\*\* sur 2 ans lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2008 à 2012.

Hommes de 18 à 75 ans	Période de victimation				
<b>Violences physiques ou sexuelles par conjoint* ou ex-conjoint**</b>	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Estimation du nombre d'hommes de 18 à 75 ans s'étant déclarés victimes sur 2 ans	143 000	122 000	134 000	142 000	137 000
Proportion d'hommes s'étant déclarés victimes sur 2 ans (en %)	0,7	0,6	0,6	0,7	0,6
Significativité des variations des taux de victimation d'une période de 2 ans à la suivante*		ns	ns	ns	ns
<b>Dont</b>					
<b>Violences physiques ou sexuelles par conjoint*</b>	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Estimation du nombre d'hommes de 18 à 75 ans s'étant déclarés victimes sur 2 ans	126 000	110 000	115 000	123 000	128 000
Proportion d'hommes s'étant déclarés victimes sur 2 ans (en %)	0,6	0,5	0,5	0,6	0,6
Significativité des variations des taux de victimation d'une période de 2 ans à la suivante*		ns	ns	ns	ns
<b>Violences physiques ou sexuelles par ex-conjoint**</b>	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Estimation du nombre d'hommes de 18 à 75 ans s'étant déclarés victimes sur 2 ans	20 000 <	20 000 <	20 000 <	20 000 <	20 000 <
Proportion d'hommes s'étant déclarés victimes sur 2 ans (en %)	0,1 <	0,1 <	0,1 <	0,1 <	0,1 <
Significativité des variations des taux de victimation d'une période de 2 ans à la suivante*		ns	ns	ns	ns

Champ : Hommes de 18 à 75 ans

Voir note \* et \*\* du tableau 35A

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2012, INSEE

Tableau 36B. Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion d'hommes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint\* ou ex-conjoint\*\* sur 2 ans lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2008 à 2012.

Période de victimation	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions d'hommes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de Violences physiques ou sexuelles par conjoint* ou ex-conjoint** sur 2 ans (% en données pondérées)	0,7	ns	ns	ns	ns
		0,6	ns	ns	ns
			0,6	ns	ns
				0,7	ns
					0,6
Période de victimation	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions d'hommes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de Violences physiques ou sexuelles par conjoint*	0,6	ns	ns	ns	ns
		0,5	ns	ns	ns
			0,5	ns	ns
				0,6	ns
					0,6
Période de victimation	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions d'hommes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de Violences physiques ou sexuelles par ex-conjoint**	0,1 <	ns	ns	ns	ns
		0,1 <	ns	ns	ns
			0,1 <	ns	ns
				0,1 <	ns
					0,1 <
ns Variation non significative au seuil de 5 %	++ Hausse très significative (seuil 1 %)	+ Hausse significative (seuil 5 %)	- Baisse significative (seuil 5 %)	-- Baisse très significative (seuil 1 %)	

Champ : Hommes de 18 à 75 ans  
Voir note \* et \*\* du tableau 35A

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2012, INSEE

Tableau 37A. Femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint\* ou ex-conjoint\*\* sur 2 ans lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2008 à 2012.

Femmes de 18 à 75 ans	Période de victimation				
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Violences physiques ou sexuelles par conjoint* ou ex-conjoint**					
Estimation du nombre de femmes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes sur 2 ans	406 000	405 000	458 000	361 000	404 000
Proportion de femmes s'étant déclarées victimes sur 2 ans (en %)	1,9	1,8	2,1	1,6	1,8
Significativité des variations des taux de victimation d'une période de 2 ans à la suivante*		ns	ns	-	ns
<b>Dont</b>					
Violences physiques ou sexuelles par conjoint*					
Estimation du nombre de femmes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes sur 2 ans	301 000	310 000	282 000	259 000	254 000
Proportion de femmes s'étant déclarées victimes sur 2 ans (en %)	1,4	1,4	1,3	1,2	1,1
Significativité des variations des taux de victimation d'une période de 2 ans à la suivante*		ns	ns	ns	ns
Violences physiques ou sexuelles par ex-conjoint**					
Estimation du nombre de femmes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes sur 2 ans	110 000	100 000	178 000	107 000	161 000
Proportion de femmes s'étant déclarées victimes sur 2 ans (en %)	0,5	0,5	0,8	0,5	0,7
Significativité des variations des taux de victimation d'une période de 2 ans à la suivante*		ns	++	--	+

Champ : Femmes de 18 à 75 ans  
Voir note \* et \*\* du tableau 35A

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2012, INSEE

Tableau 37B. Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint\* ou ex-conjoint\*\* sur 2 ans lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2008 à 2012.

Période de victimation	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions de femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de Violences physiques ou sexuelles par conjoint* ou ex-conjoint** sur 2 ans (% en données pondérées)	1,9	ns	ns	ns	ns
		1,8	ns	ns	ns
			2,1	-	ns
				1,6	ns
					1,8
Période de victimation	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions de femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de Violences physiques ou sexuelles par conjoint*	1,4	ns	ns	ns	ns
		1,4	ns	ns	ns
			1,3	ns	ns
				1,2	ns
					1,1
Période de victimation	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions de femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de Violences physiques ou sexuelles par ex-conjoint**	0,5	ns	+	ns	+
		0,5	++	ns	+
			0,8	--	ns
				0,5	+
					0,7
ns Variation non significative au seuil de 5 %	++ Hausse très significative (seuil 1 %)	+ Hausse significative (seuil 5 %)	- Baisse significative (seuil 5 %)	-- Baisse très significative (seuil 1 %)	

Champ : Hommes de 18 à 75 ans  
Voir note \* et \*\* du tableau 35A

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2012, INSEE

### 3.3 Les viols et tentatives de viol hors ménage ou intra-ménage déclarés sur 2 ans par les personnes de 18 à 75 ans

Tableau 38. Les personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de viols ou tentative de viol hors ménage ou intra-ménage sur 2 ans lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2008 à 2012.

Personnes de 18 à 75 ans	Période de victimation				
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Viols et tentatives de viol					
Estimation du nombre de personnes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes sur 2 ans	212 000	186 000	244 000	176 000	193 000
Proportion de personnes s'étant déclarées victimes sur 2 ans (en %)	0,5	0,4	0,6	0,4	0,4
Significativité des variations des taux de victimation d'une période de 2 ans à la suivante*		ns	ns	-	ns
<b>Dont</b>					
Viols et tentatives de viol hors ménage*					
Estimation du nombre de personnes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes sur 2 ans	132 000	123 000	144 000	118 000	137 000
Proportion de personnes s'étant déclarées victimes sur 2 ans (en %)	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Significativité des variations des taux de victimation d'une période de 2 ans à la suivante*		ns	ns	ns	ns
Viols et tentatives de viol intra-ménage*					
Estimation du nombre de personnes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes sur 2 ans	116 000	86 000	120 000	72 000	65 000
Proportion de personnes s'étant déclarées victimes sur 2 ans (en %)	0,3	0,2	0,3	0,2	0,1
Significativité des variations des taux de victimation d'une période de 2 ans à la suivante*		ns	ns	-	ns

Champ : 18 à 75 ans

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2012, INSEE

\* Les victimes de viols et tentatives de viol hors ménage sont les personnes qui ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles hors ménage sur 2 ans et qui ont dit que l'acte le plus récent est un viol ou une tentative de viol.

\*\* Les victimes de viols et tentatives de viol intra-ménage sont les personnes qui ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles intra-ménage et qui ont dit que l'un au moins des actes subis est un viol ou une tentative de viol.

Tableau 39A. Les personnes de 18 à 75 ans, les hommes, les femmes ayant déclaré avoir été victimes de viols ou tentatives de viol sur 2 ans lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2008 à 2012.

Viols et tentatives de viol	Période de victimation				
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
<b>Personnes de 18 à 75 ans</b>					
Estimation du nombre de personnes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes sur 2 ans	212 000	186 000	244 000	176 000	193 000
Proportion de personnes s'étant déclarées victimes sur 2 ans (en %)	0,5	0,4	0,6	0,4	0,4
Significativité des variations des taux de victimation d'une période de 2 ans à la suivante*		ns	ns	-	ns
<b>Hommes de 18 à 75 ans</b>	Moyenne* sur 2 ans (de 2006-2007 à 2010-2011)				
Estimation du nombre de personnes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes sur 2 ans	34 000				
Proportion de personnes s'étant déclarées victimes sur 2 ans (en %)	0,2				
Significativité des variations des taux de victimation d'une période de 2 ans à la suivante*					
<b>Femmes de 18 à 75 ans</b>					
Estimation du nombre de personnes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes sur 2 ans	136 000	176 000	214 000	159 000	154 000
Proportion de personnes s'étant déclarées victimes sur 2 ans (en %)	0,6	0,8	1,0	0,7	0,7
Significativité des variations des taux de victimation d'une période de 2 ans à la suivante*		ns	ns	-	ns

Champ : 18 à 75 ans

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2012, INSEE

\* En raison d'un nombre d'hommes de 18 à 75 ans se déclarant victimes de viols ou tentatives de viol qui lors de chaque enquête «Cadre de vie et sécurité» de 2008 à 2012 a été inférieur au plus de 13 et le plus souvent inférieur à 10, les statistiques sur ces phénomènes sont calculés en moyenne sur l'ensemble des 5 enquêtes. Lorsque l'effectif de répondants concernés est aussi faible, une variation de quelques unités, relevant de l'aléa d'enquête, peut être « significative » au sens des formules statistiques appliquées alors qu'elle n'est pas interprétable en tant que telle.

En moyenne, lors des 5 enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2008 à 2012, 0,5 % des personnes de 18 à 75 ans ont déclaré avoir été victimes de viols ou tentatives de viol sur 2 ans, entre 2006-2007 et 2010-2011, soit un nombre de « victimes déclarées » estimé en moyenne à 202 000 sur 2 ans.

Ce taux de victimation moyen sur 2 ans pour viols et tentatives de viol s'établit à 0,8 % pour les femmes de 18 à 75 ans, soit, en moyenne de 2006-2007 à 2010-2011, 168 000 « victimes déclarées » sur 2 ans.

Tableau 39B. Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion personnes\* de 18 à 75 ans et de femmes\* de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de viols ou tentatives de viol sur 2 ans lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2008 à 2012.

Période de victimation	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions de personnes* de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de Viols ou tentatives de viol sur 2 ans (% en données pondérées)	0,5	ns	ns	ns	ns
		0,4	ns	ns	ns
			0,6	-	ns
				0,4	ns
					0,4
Proportions de femmes* de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de Viols ou tentatives de viol sur 2 ans (% en données pondérées)	0,6	ns	++	ns	ns
		0,8	ns	ns	ns
			1,0	-	-
				0,7	ns
					0,7
ns Variation non significative au seuil de 5 %		++ Hausse très significative (seuil 1 %)		- Baisse significative (seuil 5 %)	
		+ Hausse significative (seuil 5 %)		-- Baisse très significative (seuil 1 %)	

Champ : 18 à 75 ans

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2012, INSEE

Voir note \* du Tableau 39A

### 3.4 Taux de plainte pour les violences physiques hors ménage, les violences sexuelles hors ménage ou les violences physiques ou sexuelles intra-ménage, (dont violences par conjoint) déclarées sur 2 ans par les personnes de 18 à 75 ans

Tableau 40A. Le taux de plainte (proportion de victimes ayant déclaré avoir porté plainte à la suite de l'acte le plus récent) des violences physiques hors ménage déclarées sur 2 ans par les personnes de 18 ans à 75 ans.

Période de victimation	Résultats cumulés sur les 5 périodes	Proportion de « victimes déclarées » ayant dit avoir porté plainte à la suite de l'acte de Violences physiques hors ménage le plus récent sur 2 ans (en %)				
		2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Personnes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes	26,2	27,1	22,9	28,1	25,5	27,6
Hommes de 18 à 75 ans s'étant déclarés victimes	25,0	27,6	23,5	26,6	21,4	25,4
Femmes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes	27,7	26,3	22,0	29,7	29,8	30,0

Champ : Personnes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes de violences physiques hors ménage sur 2 ans

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2012, INSEE

Tableau 40B. Le taux de plainte (proportion de victimes ayant déclaré avoir porté plainte à la suite de l'acte le plus récent) des violences sexuelles hors ménage déclarées sur 2 ans par les personnes de 18 ans à 75 ans.

Période de victimation	Résultats cumulés sur les 5 périodes	Proportion de « victimes déclarées » ayant dit avoir porté plainte à la suite de l'acte de Violences sexuelles hors ménage le plus récent sur 2 ans (en %)				
		2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Personnes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes	8,1	3,6	9,5	12,1	11,0	3,8
Hommes de 18 à 75 ans s'étant déclarés victimes	2,3	*	*	*	*	*
Femmes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes	10,0	5,2	10,9	13,4	14,1	4,0

Champ : Personnes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes de violences sexuelles hors ménage sur 2 ans

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2012, INSEE

\* Echantillons d'hommes se déclarant victimes de taille trop limitée pour fournir des valeurs significatives lors de chaque enquête considérée séparément.

Tableau 41A. Le taux de plainte (proportion de victimes ayant déclaré avoir porté plainte à la suite de l'un au moins des actes subis sur 2 ans) des violences physiques ou sexuelles intra-ménage déclarées sur 2 ans par les personnes de 18 ans à 75 ans.

Enquête "Cadre de vie et sécurité"	Période de victimation	Résultats cumulés sur les 5 périodes	Proportion de victimes ayant déclaré avoir porté plainte à la suite de l'un au moins des actes de Violences physiques ou sexuelles intra-ménage le plus récent sur 2 ans (en %)				
			2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
	Personnes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes	7,5	7,5	8,1	5,4	6,8	9,8
	Hommes de 18 à 75 ans s'étant déclarés victimes	3,5	3,1	4,7	3,9	1,2	4,3
	Femmes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes	9,3	9,6	9,7	6,0	9,4	12,4

Champ : 18 à 75 ans

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2011, INSEE

Tableau 41B. Le taux de plainte (proportion de victimes ayant déclaré avoir porté plainte à la suite de l'un au moins des actes subis sur 2 ans) des violences physiques ou sexuelles par conjoint\* déclarées sur 2 ans par les personnes de 18 ans à 75 ans.

Enquête "Cadre de vie et sécurité"	Proportion de victimes ayant déclaré que le conjoint* est l'«auteur principal»** des violences physiques ou sexuelles intra-ménage déclarées sur 2 ans et qui ont dit avoir porté plainte à la suite de l'un au moins des actes subi sur 2 ans (en %)					
Période de victimation	Résultats cumulés sur les 5 périodes	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Personnes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes	7,7	5,6	10,1	6,1	6,8	10,1
Hommes de 18 à 75 ans s'étant déclarés victimes	5,4	5,2	12,7	3,0	2,3	4,3
Femmes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes	8,7	5,8	9,1	7,4	9,0	13,1

Champ : 18 à 75 ans

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

Voir note \* du tableau 35A

\*\* Les personnes qui se déclarent victimes de violences physiques ou sexuelles intra-ménage sont interrogées sur le déroulement du ou des actes subis sur 2 ans. En cas d'acte unique ayant plusieurs auteurs, on demande à la personne interrogée de désigner parmi eux, celui qui en est l'«auteur principal». En cas d'actes multiples, on lui demande de désigner la personne du ménage qui « a commis le plus d'incidents ».

## Formulation des questions

### Questions de victimation posées aux personnes de 14 ans et plus

Les questions sont présentées dans leur version du questionnaire individuel de 2012, soit avec comme période de référence les deux années civiles précédentes, 2010 et 2011.

d'une personne qui ne vit pas actuellement dans le même logement que vous ? (y.c. de la part d'un ex-conjoint ou conjoint qui ne vit plus actuellement avec vous)

*Il peut s'agir de gifles, de coups, de blessures*

Notes enquêteurs : Exclure les violences à caractère sexuel

Prendre conjoint au sens large: mari ou femme, concubin(e), compagnon ou compagne, petit(e) ami(e) »

#### Vols et tentative de vols personnels

##### Vols et tentative de vols personnels avec violences ou menaces

« En 2010 ou 2011, avez-vous été personnellement victime d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences physiques ou menaces ?

##### Menaces hors ménage (hors violences)

« En 2010 ou 2011, en dehors de tout vol ou violences, avez-vous été personnellement victime de menaces de la part d'une personne qui ne vit pas actuellement dans le même logement que vous ?

Exemples : vol avec coups et blessures, vol à l'arraché de sac à main ou de téléphone portable, vol avec menaces verbales ou à l'aide d'une arme, racket ou tentative de racket »

*Il peut s'agir de menaces verbales contre les biens ou les personnes, menaces anonymes par courrier ou par téléphone : menacer de s'en prendre à des biens du ménage, menacer de coups ou de mort, menacer de faire des révélations »*

##### Vols et tentative de vols personnels sans violences ou ni menaces

« Toujours en 2010 ou 2011, avez-vous été personnellement victime d'un vol ou d'une tentative de vol sans violences physiques, ni menaces ?

##### Insultes ou injures hors ménage (hors violences ou menaces)

« En 2010 ou 2011, en dehors de tout vol, violences ou menaces abordés précédemment, avez-vous été personnellement victime d'insultes ou d'injures de la part d'une personne qui ne vit pas actuellement dans le même logement que vous ?

Exemples : vol par un pickpocket, vol d'un portefeuille, d'un sac, d'un manteau, d'un téléphone portable ou de tout autre bien personnel dans un lieu public (restaurant, vestiaire) ou sur votre lieu de travail ou d'étude »

*Il peut s'agir d'injures à caractère discriminatoire ou diffamatoire, d'injures verbales ou écrites, en dehors de toutes menaces »*

#### Atteintes aux personnes hors vol

##### Violences physiques hors ménage

« En 2010 ou 2011, avez-vous été personnellement victime de violences physiques de la part

## Questions d'opinion sur la sécurité posées aux 14 ans et plus

### Sentiment d'insécurité au domicile

« Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité à votre domicile ? »

Modalités de réponses :

- « Souvent »
- « De temps en temps »
- « Rarement »
- « Jamais »
- « Ne sait pas »

### Sentiment d'insécurité dans le quartier ou le village

« Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité dans votre quartier ou dans votre village ? »

Modalités de réponses :

- « Souvent »
- « De temps en temps »
- « Rarement »
- « Jamais »
- « Ne sait pas »

### Problèmes préoccupants dans la société française actuelle

« De la liste des problèmes suivants, quels sont d'après vous les trois les plus préoccupants dans la société française actuelle ? »

Modalités de réponses (ordre aléatoire) :

« La santé (alimentation, SIDA, grippe et autres épidémies,...) »

« L'environnement (pollution de l'air, pollution des sols, qualité de l'eau,...) »

« Le terrorisme, les attentats »

« Le chômage, la précarité de l'emploi »

« La délinquance »

« La pauvreté »

« La sécurité routière »

« Le racisme, la discrimination »

« Quel est le plus préoccupant ? »

## Les seuils de significativité des variations des taux de victimation

2

Tableau 3C. « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vols personnels avec violences ou menaces sur 2 ans ou sur 1 an lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

Période de victimation	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions de personnes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de Vols ou tentatives de vols personnels avec violences ou menaces sur 2 ans (% en données pondérées)	1,0	1,1	- à 1 %	+ à 5 %	+ à 1 %	- à 10 %
			0,8	0,9	1,0	0,8
Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Proportions de personnes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de Vols ou tentatives de vols personnels avec violences ou menaces sur 1 an (% en données pondérées)	0,7	0,6	- à 1 %	- à 10 %	+ à 10 %	- à 5 %
			0,4	0,5	0,6	0,5
à 1 % : Significativité au seuil de 1 %    à 2 % : Significativité au seuil de 2 %    - Variation à la baisse à 5 % : Significativité au seuil de 5 %    à 10 % : Significativité au seuil de 10 %    + Variation à la hausse						

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

Tableau 4C. « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion d'hommes de 14 ans et plus s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vols personnels avec violences ou menaces sur 2 ans ou sur 1 an lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

Période de victimation	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions d'hommes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de Vols ou tentatives de vols personnels avec violences ou menaces sur 2 ans (% en données pondérées)	1,3	1,4	- à 5 %	- à 5 %	- à 10 %	- à 5 %
			1,0	1,0	1,1	1,0
Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Proportions d'hommes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de Vols ou tentatives de vols personnels avec violences ou menaces sur 1 an (% en données pondérées)	0,9	0,9	- à 2 %	- à 5 %	- à 1 %	- à 5 %
			0,6	0,6	0,6	0,6
à 1 % : Significativité au seuil de 1 %    à 2 % : Significativité au seuil de 2 %    - Variation à la baisse à 5 % : Significativité au seuil de 5 %    à 10 % : Significativité au seuil de 10 %    + Variation à la hausse						

Champ : Hommes de 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

Tableau 5C. « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de femmes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vols personnels avec violences ou menaces sur 2 ans ou sur 1 an lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

Période de victimation	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions de femmes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de <b>Vols ou tentatives de vols personnels avec violences ou menaces sur 2 ans</b> (% en données pondérées)	0,7		- à 10 %		+ à 2 %	
		0,7	- à 5 %		+ à 5 %	
			0,5	+ à 1 %	+ à 1 %	+ à 5 %
				0,8		
					1,0	- à 5 %
						0,7
Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Proportions de femmes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de <b>Vols ou tentatives de vols personnels avec violences ou menaces sur 1 an</b> (% en données pondérées)	0,4	- à 10 %	- à 5 %			
		0,3		+ à 10 %	+ à 2 %	
			0,3	+ à 5 %	+ à 1 %	+ à 10 %
				0,5		
					0,5	- à 10 %
						0,4
à 1 % : Significativité au seuil de 1 %    à 2 % : Significativité au seuil de 2 %    - Variation à la baisse à 5 % : Significativité au seuil de 5 %    à 10 % : Significativité au seuil de 10 %    + Variation à la hausse						

Champ : Femmes de 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

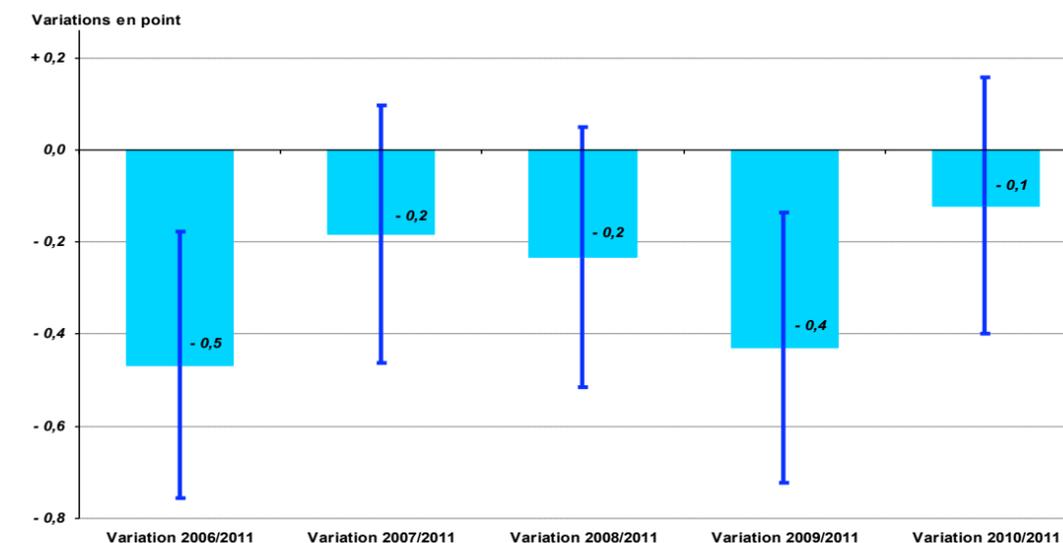
Tableau 6C. « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vols personnels sans violence, ni menace sur 2 ans ou sur 1 an lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

Période de victimation	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions de personnes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de <b>Vols ou tentatives de vols personnels sans violence, ni menace sur 2 ans</b> (% en données pondérées)	3,5				- à 2 %	- à 1 %
		3,4			- à 10 %	- à 1 %
			3,3			- à 1 %
				3,5	- à 2 %	- à 1 %
					3,1	- à 1 %
						2,7
Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Proportions de personnes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de <b>Vols ou tentatives de vols personnels sans violence, ni menace sur 1 an</b> (% en données pondérées)	2,2	- à 5 %	- à 10 %		- à 2 %	- à 1 %
		1,9		+ à 10 %		
			1,9			- à 10 %
				2,1	- à 5 %	- à 1 %
					1,8	
						1,7
à 1 % : Significativité au seuil de 1 %    à 2 % : Significativité au seuil de 2 %    - Variation à la baisse à 5 % : Significativité au seuil de 5 %    à 10 % : Significativité au seuil de 10 %    + Variation à la hausse						

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

Graphique 5bis. Les variations exprimées en point<sup>DM</sup> entre la proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vols personnels sans violence, ni menace en 2011 et celles mesurées pour les années 2006 à 2010 et intervalles de confiance<sup>DM</sup> à 95 %.



Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

**Notes de lecture :** En 2009, 2,1 % des personnes de 14 ans et plus ont déclaré avoir été victimes de vols ou tentatives de vols personnels sans violence, ni menace (Graphique 5). En 2011, ce taux s'est établi à 1,7 %, soit - 0,4 point. Cette variation est très significative au sens statistique du terme (Tableau 6B), c'est-à-dire, selon la terminologie proposée par l'ONDRP, qu'elle est significative au seuil de 1 % (Tableau 6C). On peut lui associer un intervalle de confiance à 95 % qui est représenté ci-dessus.

La variation en point qu'on cherche à estimer est comprise entre - 0,1 point et - 0,7 point. Cela signifie, en particulier, qu'elle a moins de 2,5 % de risque d'être supérieure à - 0,1 point et moins de 2,5 % de risque d'être inférieure à - 0,7 point.

Compte tenu de la marge d'erreur de 0,3 point associée à la variation mesurée de - 0,4 point, l'ONDRP ne considère pas celle-ci comme susceptible de fournir un ordre de grandeur de la variation. Il se propose de la caractériser par un autre indicateur statistique qu'on peut appeler « estimation par défaut de la variation » qui est la borne de l'intervalle de confiance ayant la valeur absolue la plus petite, ici il s'agit de - 0,1 point. On peut dire que la baisse observée à une très grande probabilité d'être au moins égale à - 0,1 point (97,5 %). Cette « estimation par défaut de la variation » peut s'exprimer en proportion ce qui permet de dire qu'entre 2009 et 2011, on estime que la baisse du taux de victimation a été, au minimum, de - 6,4 %, ce qui correspond à - 70 000 « victimes déclarées » au moins.

Tableau 7C. « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion d'hommes de 14 ans et plus s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vols personnels sans violence, ni menace sur 2 ans ou sur 1 an lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

Période de victimation	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions d'hommes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de <b>Vols ou tentatives de vols personnels sans violence, ni menace sur 2 ans</b> (% en données pondérées)	3,5					- à 1 %
		3,5				- à 1 %
			3,4			- à 1 %
				3,3		- à 1 %
					3,3	- à 1 %
						2,3
Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Proportions d'hommes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de <b>Vols ou tentatives de vols personnels sans violence, ni menace sur 1 an</b> (% en données pondérées)	2,2			- à 10 %		- à 1 %
		1,9				- à 5 %
			2,0			- à 2 %
				1,9		- à 10 %
					2,0	- à 2 %
						1,5
à 1 % : Significativité au seuil de 1 %    à 2 % : Significativité au seuil de 2 %    - Variation à la baisse à 5 % : Significativité au seuil de 5 %    à 10 % : Significativité au seuil de 10 %    + Variation à la hausse						

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

Tableau 8C. « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de femmes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vols personnels sans violence, ni menace sur 2 ans ou sur 1 an lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

Période de victimation	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions de femmes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de <b>Vols ou tentatives de vols personnels sans violence, ni menace sur 2 ans</b> (% en données pondérées)	3,5				- à 2 %	- à 5 %
		3,3		+ à 10 %	- à 10 %	- à 10 %
			3,3	+ à 5 %	- à 10 %	
				3,8	- à 1 %	- à 1 %
					2,9	3,0
Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Proportions de femmes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de <b>Vols ou tentatives de vols personnels sans violence, ni menace sur 1 an</b> (% en données pondérées)	2,1	- à 10 %	- à 10 %		- à 1 %	- à 10 %
		1,8		+ à 1 %		
			1,9	+ à 1 %		
				2,4	- à 1 %	- à 1 %
					1,6	1,8
à 1 % : Significativité au seuil de 1 %		à 2 % : Significativité au seuil de 2 %		- Variation à la baisse		
à 5 % : Significativité au seuil de 5 %		à 10 % : Significativité au seuil de 10 %		+ Variation à la hausse		

Champ : Femmes de 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

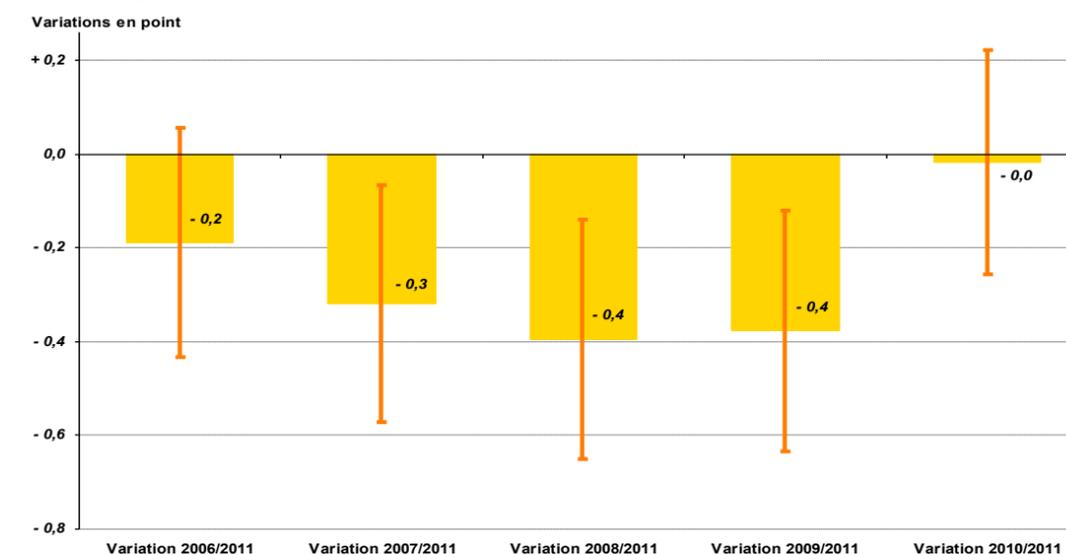
Tableau 9C. « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de Violences physiques hors ménage (hors vol) sur 2 ans ou sur 1 an lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

Période de victimation	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions de personnes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de <b>Violences physiques hors ménage (hors vol) sur 2 ans</b> (% en données pondérées)	2,3		+ à 5 %	+ à 10 %	- à 10 %	
		2,5			- à 1 %	- à 10 %
			2,6		- à 1 %	- à 5 %
				2,5	- à 1 %	- à 10 %
					2,1	2,3
Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Proportions de personnes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de <b>Violences physiques hors ménage (hors vol) sur 1 an</b> (% en données pondérées)	1,5		+ à 10 %	+ à 10 %	- à 10 %	- à 10 %
		1,6			- à 1 %	- à 1 %
			1,7		- à 1 %	- à 1 %
				1,7	- à 1 %	- à 1 %
					1,3	1,3
à 1 % : Significativité au seuil de 1 %		à 2 % : Significativité au seuil de 2 %		- Variation à la baisse		
à 5 % : Significativité au seuil de 5 %		à 10 % : Significativité au seuil de 10 %		+ Variation à la hausse		

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

Graphique 7bis. Les variations exprimées en point<sup>DM</sup> entre la proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de violences physiques hors ménage (hors vol) en 2011 et celles mesurées pour les années 2006 à 2010 et intervalles de confiance<sup>DM</sup> à 95 %.



Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

**Notes de lecture :** En 2009, 1,7 % des personnes de 14 ans et plus ont déclaré avoir été victimes de violences physiques hors ménage (Graphique 7). En 2011, ce taux s'est établi à 1,3 %, soit - 0,4 point. Cette variation est très significative au sens statistique du terme (Tableau 9B), c'est-à-dire, selon la terminologie proposée par l'ONDRP, qu'elle est significative au seuil de 1 % (Tableau 9C).

On peut lui associer un intervalle de confiance à 95 % qui est représenté ci-dessus. La variation en point qu'on cherche à estimer est comprise entre - 0,1 point et - 0,7 point. Cela signifie, en particulier, qu'elle a moins de 2,5 % de risque d'être supérieure à - 0,1 point et moins de 2,5 % de risque d'être inférieure à - 0,7 point.

Compte tenu de la marge d'erreur d'un peu moins de 0,3 point associée à la variation mesurée de - 0,4 point, l'ONDRP ne considère pas celle-ci comme susceptible de fournir un ordre de grandeur de la variation. Il se propose de la caractériser par un autre indicateur statistique qu'on peut appeler « estimation par défaut de la variation » qui est la borne de l'intervalle de confiance ayant la valeur absolue la plus petite, ici il s'agit de - 0,1 point. On peut dire que la baisse observée à une très grande probabilité d'être au moins égale à - 0,1 point (97,5 %). Cette « estimation par défaut de la variation » peut s'exprimer en proportion ce qui permet de dire qu'entre 2009 et 2011, on estime que la baisse du taux de victimation a été, au minimum, de - 7,2 %, ce qui correspond à - 60 000 « victimes déclarées » au moins.

Tableau 10C. « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion d'hommes de 14 ans et plus s'étant déclarés victimes de Violences physiques hors ménage (hors vol) sur 2 ans ou sur 1 an lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

Période de victimation	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions d'hommes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de <b>Violences physiques hors ménage (hors vol) sur 2 ans</b> (% en données pondérées)	2,6	+ à 1 %	+ à 10 %			
		3,3		- à 10 %	- à 1 %	- à 1 %
			3,1		- à 1 %	- à 5 %
				2,8	- à 5 %	
					2,3	2,6
Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Proportions d'hommes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de <b>Violences physiques hors ménage (hors vol) sur 1 an</b> (% en données pondérées)	1,8	+ à 10 %			- à 10 %	- à 10 %
		2,1			- à 1 %	- à 1 %
			2,0		- à 1 %	- à 1 %
				2,0	- à 2 %	- à 1 %
					1,5	1,5
à 1 % : Significativité au seuil de 1 %		à 2 % : Significativité au seuil de 2 %		- Variation à la baisse		
à 5 % : Significativité au seuil de 5 %		à 10 % : Significativité au seuil de 10 %		+ Variation à la hausse		

Champ : Hommes de 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

Tableau 11C. « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de femmes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de Violences physiques hors ménage (hors vol) sur 2 ans ou sur 1 an lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

Période de victimation	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions de femmes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de <b>Violences physiques hors ménage</b> (hors vol) <b>sur 2 ans</b> (% en données pondérées)	2,0			+ à 10 %		
		1,8	+ à 5 %	+ à 1 %		
			2,2		- à 10 %	
				2,3	- à 5 %	
					1,9	
						2,0
Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Proportions de femmes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de <b>Violences physiques hors ménage</b> (hors vol) <b>sur 1 an</b> (% en données pondérées)	1,2					
		1,1	+ à 10 %	+ à 10 %		
			1,3		- à 10 %	- à 10 %
				1,4	- à 10 %	- à 10 %
					1,1	
						1,1
à 1 % : Significativité au seuil de 1 %    à 2 % : Significativité au seuil de 2 %    - Variation à la baisse à 5 % : Significativité au seuil de 5 %    à 10 % : Significativité au seuil de 10 %    + Variation à la hausse						

Champ : Femmes de 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

Tableau 13C. « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion d'hommes de 14 ans et plus s'étant déclarés victimes de menaces (hors vol, hors ménage, hors violences) sur 2 ans ou sur 1 an lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

Période de victimation	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions d'hommes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de <b>Menaces hors ménage</b> (hors vol, hors violences) <b>sur 2 ans</b> (% en données pondérées)	5,6		+ à 10 %	- à 1 %	- à 1 %	- à 1 %
		5,3	+ à 5 %	- à 5 %	- à 2 %	- à 1 %
			6,1	- à 1 %	- à 1 %	- à 1 %
				4,6		
					4,6	
						4,5
Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Proportions d'hommes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de <b>Menaces hors ménage</b> (hors vol, hors violences) <b>sur 1 an</b> (% en données pondérées)	4,2			- à 2 %	- à 1 %	- à 1 %
		4,0	+ à 5 %	- à 10 %	- à 5 %	- à 1 %
			4,6	- à 1 %	- à 1 %	- à 1 %
				3,6		
					3,4	
						3,2
à 1 % : Significativité au seuil de 1 %    à 2 % : Significativité au seuil de 2 %    - Variation à la baisse à 5 % : Significativité au seuil de 5 %    à 10 % : Significativité au seuil de 10 %    + Variation à la hausse						

Champ : Hommes de 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

Tableau 12C. « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de menaces (hors vol, hors ménage, hors violences) sur 2 ans ou sur 1 an lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

Période de victimation	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions de personnes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de <b>Menaces hors ménage</b> (hors vol, hors violences) <b>sur 2 ans</b> (% en données pondérées)	5,1		+ à 10 %	- à 5 %	- à 10 %	- à 1 %
		5,1		- à 2 %	- à 5 %	- à 1 %
			5,4	- à 1 %	- à 1 %	- à 1 %
				4,6		- à 10 %
					4,7	- à 10 %
						4,3
Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Proportions de personnes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de <b>Menaces hors ménage</b> (hors vol, hors violences) <b>sur 1 an</b> (% en données pondérées)	3,8		+ à 10 %	- à 5 %	- à 2 %	- à 1 %
		3,7	+ à 5 %	- à 10 %	- à 10 %	- à 1 %
			4,0	- à 1 %	- à 1 %	- à 1 %
				3,4		- à 10 %
					3,3	
						3,1
à 1 % : Significativité au seuil de 1 %    à 2 % : Significativité au seuil de 2 %    - Variation à la baisse à 5 % : Significativité au seuil de 5 %    à 10 % : Significativité au seuil de 10 %    + Variation à la hausse						

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

Tableau 14C. « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de femmes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de menaces (hors vol, hors ménage, hors violences) sur 2 ans ou sur 1 an lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

Période de victimation	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions de femmes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de <b>Menaces hors ménage</b> (hors vol, hors violences) <b>sur 2 ans</b> (% en données pondérées)	4,5					
		4,9				- à 2 %
			4,7			- à 5 %
				4,6		- à 10 %
					4,8	- à 5 %
						4,2
Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Proportions de femmes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de <b>Menaces hors ménage</b> (hors vol, hors violences) <b>sur 1 an</b> (% en données pondérées)	3,3					- à 10 %
		3,3				- à 10 %
			3,5			- à 2 %
				3,2		
					3,2	
						3,0
à 1 % : Significativité au seuil de 1 %    à 2 % : Significativité au seuil de 2 %    - Variation à la baisse à 5 % : Significativité au seuil de 5 %    à 10 % : Significativité au seuil de 10 %    + Variation à la hausse						

Champ : Femmes de 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

Tableau 15C. « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes d'insultes hors ménage (hors vol, hors violences ou menaces) sur 2 ans ou sur 1 an lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

Période de victimation	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions de personnes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes d'insultes hors ménage (hors vol, hors violences ou menaces) sur 2 ans (% en données pondérées)	13,1	+ à 10 %		- à 2 %	- à 1 %	- à 1 %
		13,6	- à 2 %	- à 1 %	- à 1 %	- à 1 %
			12,8		- à 10 %	- à 1 %
				12,4		- à 1 %
					12,3	- à 1 %
						11,2
Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Proportions de personnes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes d'insultes hors ménage (hors vol, hors violences ou menaces) sur 1 an (% en données pondérées)	2,2	- à 5 %	- à 10 %		- à 2 %	- à 1 %
		1,9		+ à 10 %		
			1,9			- à 10 %
				2,1	- à 5 %	- à 1 %
					1,8	
						1,7
à 1 % : Significativité au seuil de 1 %    à 2 % : Significativité au seuil de 2 %    - Variation à la baisse à 5 % : Significativité au seuil de 5 %    à 10 % : Significativité au seuil de 10 %    + Variation à la hausse						

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

Tableau 16C. « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion d'hommes de 14 ans et plus s'étant déclarés victimes d'insultes hors ménage (hors vol, hors violences ou menaces) sur 2 ans ou sur 1 an lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

Période de victimation	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions d'hommes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes d'insultes hors ménage (hors vol, hors violences ou menaces) sur 2 ans (% en données pondérées)	12,3	+ à 10 %				- à 1 %
		13,1		- à 1 %	- à 2 %	- à 1 %
			12,8	- à 5 %	- à 5 %	- à 1 %
				11,7		- à 10 %
					11,9	- à 5 %
						11,0
Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Proportions d'hommes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes d'insultes hors ménage (hors vol, hors violences ou menaces) sur 1 an (% en données pondérées)	2,2			- à 10 %		- à 1 %
		1,9				- à 5 %
			2,0			- à 2 %
				1,9		- à 10 %
					2,0	- à 2 %
						1,5
à 1 % : Significativité au seuil de 1 %    à 2 % : Significativité au seuil de 2 %    - Variation à la baisse à 5 % : Significativité au seuil de 5 %    à 10 % : Significativité au seuil de 10 %    + Variation à la hausse						

Champ : Hommes de 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

Tableau 17C. « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de femmes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes d'insultes hors ménage (hors vol, hors violences ou menaces) sur 2 ans ou sur 1 an lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.

Période de victimation	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions de femmes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes d'insultes hors ménage (hors vol, hors violences ou menaces) sur 2 ans (% en données pondérées)	13,9		- à 1 %	- à 5 %	- à 1 %	- à 1 %
		14,1	- à 1 %	- à 2 %	- à 1 %	- à 1 %
			12,8			- à 1 %
				13,0		- à 1 %
					12,6	- à 1 %
						11,5
Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Proportions de femmes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes d'insultes hors ménage (hors vol, hors violences ou menaces) sur 1 an (% en données pondérées)	10,7		- à 10 %		- à 2 %	- à 1 %
		11,0	- à 5 %	- à 5 %	- à 1 %	- à 1 %
			10,1			- à 1 %
				10,1		- à 1 %
					9,7	- à 2 %
						8,9
à 1 % : Significativité au seuil de 1 %    à 2 % : Significativité au seuil de 2 %    - Variation à la baisse à 5 % : Significativité au seuil de 5 %    à 10 % : Significativité au seuil de 10 %    + Variation à la hausse						

Champ : Femmes de 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

Tableau 32C. « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques hors ménage, de violences sexuelles hors ménage ou de violences physiques ou sexuelles intra-ménage sur 2 ans lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2008 à 2012.

Période de victimation	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions de personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques hors ménage sur 2 ans (% en données pondérées)	2,5			- à 1 %	- à 10 %
		2,6		- à 1 %	- à 5 %
			2,6	- à 1 %	- à 10 %
				2,1	
					2,3
Période de victimation	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions de personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences sexuelles hors ménage sur 2 ans (% en données pondérées)	0,6		+ à 10 %		
		0,6	+ à 2 %		
			0,8	- à 5 %	- à 10 %
				0,6	
					0,7
Période de victimation	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions de personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles intra-ménage sur 2 ans (% en données pondérées)	2,1			- à 10 %	
		2,3		- à 5 %	- à 5 %
			2,2	- à 5 %	- à 5 %
				1,9	
					1,9
à 1 % : Significativité au seuil de 1 %    à 2 % : Significativité au seuil de 2 %    - Variation à la baisse à 5 % : Significativité au seuil de 5 %    à 10 % : Significativité au seuil de 10 %    + Variation à la hausse					

Champ : 18 à 75 ans

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2012, INSEE

Tableau 33C. « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion d'hommes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques hors ménage, de violences sexuelles hors ménage ou de violences physiques ou sexuelles intra-ménage sur 2 ans lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2008 à 2012.

Période de victimation	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions d'hommes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques hors ménage sur 2 ans (% en données pondérées)	3,2		- à 10 %	- à 1 %	- à 1 %
		3,2	- à 5 %	- à 1 %	- à 1 %
			2,7	- à 10 %	
				2,2	
					2,5
Proportions d'hommes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences sexuelles hors ménage sur 2 ans (% en données pondérées)	0,5	- à 1 %		- à 5 %	
		0,2	+ à 5 %	+ à 10 %	+ à 2 %
			0,3		
				0,3	
					0,4
Proportions d'hommes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles intra-ménage sur 2 ans (% en données pondérées)	1,4				
		1,4			
			1,2		
				1,3	
					1,3
à 1 % : Significativité au seuil de 1 %		à 2 % : Significativité au seuil de 2 %		- Variation à la baisse	
à 5 % : Significativité au seuil de 5 %		à 10 % : Significativité au seuil de 10 %		+ Variation à la hausse	

Champ : Hommes de 18 à 75 ans

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2012, INSEE

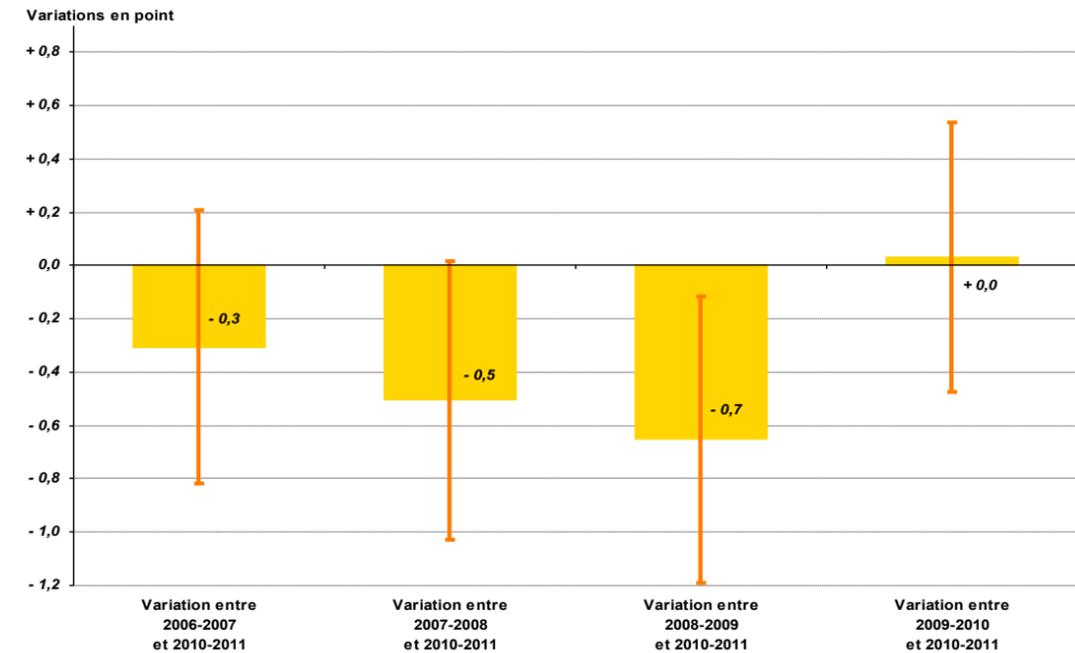
Tableau 34C. « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques hors ménage, de violences sexuelles hors ménage ou de violences physiques ou sexuelles intra-ménage sur 2 ans lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2008 à 2012.

Période de victimation	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions de femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques hors ménage sur 2 ans (% en données pondérées)	2,0		+ à 2 %		
		2,1	+ à 10 %		
			2,5	- à 5 %	- à 10 %
				2,0	
					2,1
Proportions de femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques hors ménage sur 2 ans (% en données pondérées)	0,8	+ à 10 %	+ à 1 %		
		1,0	+ à 10 %		
			1,3	- à 5 %	- à 2 %
				1,0	
					0,9
Proportions de femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles intra-ménage sur 2 ans (% en données pondérées)	2,8			- à 10 %	
		3,0		- à 5 %	- à 5 %
			3,2	- à 1 %	- à 1 %
				2,5	
					2,5
à 1 % : Significativité au seuil de 1 %		à 2 % : Significativité au seuil de 2 %		- Variation à la baisse	
à 5 % : Significativité au seuil de 5 %		à 10 % : Significativité au seuil de 10 %		+ Variation à la hausse	

Champ : Femmes 18 à 75 ans

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2012, INSEE

Graphique 21D. Les variations exprimées en point<sup>DM</sup> entre la proportion de femmes de 18 ans à 75 ans s'étant déclarées victimes de violences physiques ou sexuelles intra-ménage entre 2010-2011 et celles mesurées lors des périodes précédentes de 2006-2007 à 2009-2010 et intervalles de confiance DM à 95 %.



Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2012, INSEE

**Notes de lecture :** En 2008-2009, 3,2 % des femmes de 18 à 75 ans ont déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles intra-ménage (Graphique 21C). En 2010-2011, ce taux s'est établi à 2,5 %, soit - 0,7 point. Cette variation est très significative au sens statistique du terme (Tableau 34B), c'est-à-dire, selon la terminologie proposée par l'ONDRP, qu'elle est significative au seuil de 1 % (Tableau 34C).

On peut lui associer un intervalle de confiance à 95 % qui est représenté ci-dessus. La variation en point qu'on cherche à estimer est comprise entre - 0,1 point et - 1,2 point. Cela signifie, en particulier, qu'elle a moins de 2,5 % de risque d'être supérieure à - 0,1 point et moins de 2,5 % de risque d'être inférieure à - 1,2 point.

Compte tenu de la marge d'erreur d'un peu moins de près de 0,6 point associée à la variation mesurée de - 0,7 point, l'ONDRP ne considère pas celle-ci comme susceptible de fournir un ordre de grandeur de la variation. Il se propose de la caractériser par un autre indicateur statistique qu'on peut appeler « estimation par défaut de la variation » qui est la borne de l'intervalle de confiance ayant la valeur absolue la plus petite, ici il s'agit de - 0,1 point. On peut dire que la baisse observée a une très grande probabilité d'être au moins égale à - 0,1 point (97,5 %). Cette « estimation par défaut de la variation » peut s'exprimer en proportion ce qui permet de dire qu'entre 2008-2009 et 2010-2011, on estime que la baisse du taux de victimation a été, au minimum, de - 3,6 %, ce qui correspond à - 25 000 « victimes déclarées » au moins.

Tableau 35C. « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint\* ou ex-conjoint\*\* sur 2 ans lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2008 à 2012.

Période de victimation	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions de personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de Violences physiques ou sexuelles par conjoint* ou ex-conjoint** sur 2 ans (% en données pondérées)	1,3				
		1,2			
			1,4	- à 10 %	
				1,2	
					1,2
<b>Période de victimation</b>					
Proportions de personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de Violences physiques ou sexuelles par conjoint* sur 2 ans (% en données pondérées)	1,0				
		1,0			
			0,9		
				0,9	
					0,9
<b>Période de victimation</b>					
Proportions de personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de Violences physiques ou sexuelles par ex-conjoint** sur 2 ans (% en données pondérées)	0,3		+ à 2 %		+ à 10 %
		0,3	+ à 1 %		+ à 5 %
			0,5	- à 2 %	
				0,3	+ à 10 %
					0,4
à 1 % : Significativité au seuil de 1 %    à 2 % : Significativité au seuil de 2 %    - Variation à la baisse à 5 % : Significativité au seuil de 5 %    à 10 % : Significativité au seuil de 10 %    + Variation à la hausse					

Champ : 18 à 75 ans

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2012, INSEE

Voir note \* et \*\* du tableau 35A

Tableau 36C. « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion d'hommes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint\* ou ex-conjoint\*\* sur 2 ans lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2008 à 2012.

Période de victimation	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions d'hommes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de Violences physiques ou sexuelles par conjoint* ou ex-conjoint** sur 2 ans (% en données pondérées)	0,7				
		0,6			
			0,6		
				0,7	
					0,6
<b>Période de victimation</b>					
Proportions d'hommes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de Violences physiques ou sexuelles par conjoint* sur 2 ans (% en données pondérées)	0,6				
		0,5			
			0,5		
				0,6	
					0,6
<b>Période de victimation</b>					
Proportions d'hommes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de Violences physiques ou sexuelles par ex-conjoint** sur 2 ans (% en données pondérées)	0,1 <				
		0,1 <			
			0,1 <		
				0,1 <	
					0,1 <
à 1 % : Significativité au seuil de 1 %    à 2 % : Significativité au seuil de 2 %    - Variation à la baisse à 5 % : Significativité au seuil de 5 %    à 10 % : Significativité au seuil de 10 %    + Variation à la hausse					

Champ : Hommes de 18 à 75 ans

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2012, INSEE

Voir note \* et \*\* du tableau 35A

Tableau 37C. « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint\* ou ex-conjoint\*\* sur 2 ans lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2008 à 2012.

Période de victimation	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions de femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de Violences physiques ou sexuelles par conjoint* ou ex-conjoint** sur 2 ans (% en données pondérées)	1,9				
		1,8			
			2,1	- à 5 %	
				1,6	
					1,8
<b>Période de victimation</b>					
Proportions de femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de Violences physiques ou sexuelles par conjoint* sur 2 ans (% en données pondérées)	1,4				- à 10 %
		1,4		- à 10 %	- à 10 %
			1,3		
				1,2	
					1,1
<b>Période de victimation</b>					
Proportions de femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de Violences physiques ou sexuelles par ex-conjoint** sur 2 ans (% en données pondérées)	0,5		+ à 2 %		+ à 5 %
		0,5	+ à 1 %		+ à 2 %
			0,8	- à 1 %	
				0,5	+ à 5 %
					0,7
à 1 % : Significativité au seuil de 1 %    à 2 % : Significativité au seuil de 2 %    - Variation à la baisse à 5 % : Significativité au seuil de 5 %    à 10 % : Significativité au seuil de 10 %    + Variation à la hausse					

Champ : Femmes de 18 à 75 ans

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2012, INSEE

Voir note \* et \*\* du tableau 35A

Tableau 39C « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion personnes de 18 à 75 ans, d'hommes et de femmes ayant déclaré avoir été victimes de viols ou tentatives de viol sur 2 ans lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2008 à 2012.

Période de victimation	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Proportions de personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de Viols ou tentatives de viol sur 2 ans (% en données pondérées)	0,5				
		0,4	+ à 10 %		
			0,6	- à 5 %	- à 10 %
				0,4	
					0,4
<b>Période de victimation</b>					
Proportions de femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de Viols ou tentatives de viol sur 2 ans (% en données pondérées)	0,6				
		0,8	+ à 1 %		
			1,0	- à 5 %	- à 5 %
				0,7	
					0,7
à 1 % : Significativité au seuil de 1 %    à 2 % : Significativité au seuil de 2 %    - Variation à la baisse à 5 % : Significativité au seuil de 5 %    à 10 % : Significativité au seuil de 10 %    + Variation à la hausse					

Champ : 18 à 75 ans

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2012, INSEE

Voir note \* du Tableau 39A

# LES ATTEINTES AUX BIENS DÉCLARÉES PAR LES MÉNAGES ET LES PERSONNES DE 14 ANS ET PLUS DE 2006 À 2011 D'APRÈS LES ENQUÊTES « CADRE DE VIE ET SÉCURITÉ »

## Introduction

Chaque année depuis 2007, les données statistiques sur la délinquance disponibles à l'échelle de la France métropolitaine s'enrichissent grâce au dispositif d'enquêtes de victimation « Cadre de vie et sécurité » développé par l'INSEE et l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales<sup>1</sup> (ONDRP).

L'enquête « Cadre de vie et sécurité » dont la collecte a eu lieu de janvier à avril 2012 est ainsi la 6<sup>e</sup> de la série. Dans le présent article, elle est exploitée en tendance pour ce qui est des atteintes aux biens<sup>2</sup>, sachant que bien d'autres approches sont envisageables comme l'étude du profil des personnes se déclarant victimes<sup>3</sup>, celle des caractéristiques<sup>4</sup> des atteintes subies ou de leurs suites et conséquences<sup>5</sup>.

L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales publie les premières données en évolution extraites des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » en ouverture de son rapport annuel depuis 2007. Pour ce faire, le rapport paraît au mois de novembre, sachant que l'INSEE transmet à l'Observatoire les résultats de l'enquête dont la collecte s'est terminée en avril dans le courant du mois de juillet.

Le traitement des données auquel procède l'INSEE comprend une étape cruciale dite de « pondération » dont les principes sont expliqués dans le « Dictionnaire méthodologique de l'enquête "Cadre de vie et sécurité" »<sup>6</sup>. Les renvois vers ce document méthodologique de référence sont signalés par les initiales <sup>DM</sup>.

Aujourd'hui, grâce au travail accompli par l'INSEE et l'ONDRP, la France dispose de statistiques de victimation portant, pour les vols et tentatives de vol déclarés par les ménages ( *cambriolages, vols liés aux véhicules* ) ou ceux déclarés par les personnes de 14 ans et plus<sup>7</sup> ( *vols personnels avec violences ou menaces, vols personnels sans violence, ni menace* ), sur six années<sup>8</sup>, de 2006 à 2011.

Disposer d'une telle période d'étude pour mener des analyses tendanciennes sur la victimation est une situation inédite en France, en raison de la taille des échantillons annuels (17 000  *ménages ou personnes de 14 ans et plus en moyenne* ), de la stabilité et du niveau de détail de l'outil de mesure.

Pour autant, une série de six points de comparaison est encore bien modeste au regard des décennies d'expérience des deux enquêtes nationales de référence, la « *National*

- • (1) Connue avant 2010, sous le nom d'Observatoire national de la délinquance (OND).
- (2) Pour les autres types d'atteintes, voir « *Victimation personnelle et opinions sur la sécurité mesurées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2012* ».
- (3) [http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/reperes/reperes\\_18\\_CR.pdf](http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/reperes/reperes_18_CR.pdf)
- (4) [http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/grand\\_angle/ga-22.pdf](http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/grand_angle/ga-22.pdf)
- (5) [http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/reperes/reperes\\_15.pdf](http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/reperes/reperes_15.pdf)
- (6) [http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/lexique/dico\\_methodo\\_interactif\\_v2.pdf](http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/lexique/dico_methodo_interactif_v2.pdf)
- (7) Pour les atteintes personnelles hors vol, voir *article cité à la note 2 ci-dessus*.
- (8) Pour les actes de vandalisme, on dispose d'une série de 5 points de comparaison, de 2007 à 2011, car au terme de la première enquête « Cadre de vie et sécurité » portant sur les atteintes subies en 2006, il est apparu nécessaire de modifier la formulation de la question de victimation dès l'enquête suivante portant sur 2007.

Télécharger  
l'article

Télécharger  
les données

Crime Victimization Survey » (NCVS) des États-Unis et la « British Crime Survey » (BCS) qui a été récemment rebaptisée « Crime Survey for England and Wales » (CSEW) pour correspondre plus explicitement à sa zone géographique.

Inversement, de nombreux pays ne disposent pas d'un tel recul, ceux qui ont lancé (ou relancé) leur dispositif d'enquêtes annuelles de victimation plus récemment (Australie, Mexique, Afrique du Sud) et, a fortiori, ceux dans lesquels il n'existe pas d'enquête nationale, qu'elle soit annuelle, ou même régulière.

**Une enquête annuelle de victimation avec une taille d'échantillon suffisante est la réponse la plus adaptée à la demande sociale d'évaluation de la fréquence et de l'évolution des phénomènes de délinquance.**

Une enquête renouvelée à un autre rythme, y compris tous les 2 ans, n'est pas en mesure de répondre à cette demande car elle serait perçue comme une source de données, au mieux complémentaire, au pire marginale,

face aux statistiques annuelles et même mensuelles sur la délinquance constatée par la police et la gendarmerie.

Or, les enquêtes de victimation ne viennent pas que « compléter » les données sur les plaintes enregistrées, elles sont la condition pour que celles-ci aient un quelconque intérêt statistique.

Dès janvier 2012, le bilan de la délinquance en 2011 a été questionné. L'ONDRP a alors expliqué, comme il le fait chaque année, qu'à cette date et donc à partir des seuls chiffres sur les faits constatés par la police et la gendarmerie, un tel bilan ne peut être établi. Il avait alors proposé des « éclairages victimation » portant sur la période 2006-2010.

Il fera de même, en janvier 2013, sur la période 2006-2011, en s'appuyant sur les premiers résultats en tendance concernant 2011 qui sont proposés, pour les atteintes aux biens, dans le présent article.

## Présentation des résultats

L'enquête « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP de 2012 a permis d'interroger 17 021 ménages ou personnes de 14 ans et plus au sujet, entre autres, des atteintes aux biens subies en 2011.

D'après la *définition* fournie par l'INSEE, un ménage<sup>9</sup>, « au sens statistique du terme », désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne. Selon les enquêtes, d'autres conditions sont utilisées pour définir ce qu'est un ménage<sup>10</sup>. »

Les ménages répondent à neuf questions de victimation sur les atteintes aux biens, trois sur les vols et tentatives de vol liés aux résidences, dont les cambriolages de la résidence principale, quatre sur les vols et tentatives de vol liés aux véhicules (voiture, deux-roues à moteur, vélo) et deux sur les actes de vandalisme contre le logement ou la voiture.

Les vols et tentatives de vol subis par les personnes de 14 ans et plus, en dehors des actes liés aux résidences ou aux véhicules de leur ménage, sont appelés « vols personnels ». Ils sont abordés par l'intermédiaire de deux questions de victimation, l'une sur les vols et tentatives de vol personnels avec violences ou menaces, l'autre sur les vols et tentatives de vol personnels sans violence, ni menace.

Pour chaque atteinte, ou chaque regroupement d'atteintes, on étudie l'évolution de leur fréquence à partir de deux taux extraits des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » : la proportion de ménages ou de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarés victimes lors de l'année civile précédant l'enquête, et le nombre estimé d'atteintes déclarées « pour 100 ménages » ou « 100 personnes de 14 ans et plus ».

Ces taux permettent, par extrapolation, d'estimer le nombre de ménages ou de personnes de 14 ans et plus « victimes » au sein de la population de la France métropolitaine. Afin d'insister sur la nature « déclarative » de la collecte à partir de laquelle ces nombres sont estimés, l'Observatoire leur associe l'unité « victimes déclarées » plutôt que « victimes ».

- • (9) La mention <sup>DM</sup> renvoie au « Dictionnaire méthodologique des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » ».
- (10) Voir <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/menage-enq-menages.htm>

Les nombres de « victimes déclarées » se rapportent, en 2011, à une population de près de 27,8 millions de ménage habitant la France métropolitaine, et un peu plus de 51,1 millions de personnes de 14 ans et plus d'après les estimations de l'INSEE.

L'extrapolation des réponses des échantillons de ménages et de personnes de 14 ans et plus à l'échelle de la France métropolitaine s'effectue grâce à ce que l'on appelle la « pondération ».

Ce procédé statistique consiste à affecter une valeur numérique, ou « poids », à chaque répondant en fonction de ses caractéristiques sociodémographiques afin d'assurer aux échantillons une représentativité des ménages et personnes de 14 ans et plus de la France métropolitaine (Voir « Calage sur Marge »<sup>DM</sup>).

Le poids moyen s'établit à 1 632 pour les ménages de l'échantillon de l'enquête « Cadre vie et sécurité » 2012 et à 3 003 pour les personnes de 14 ans et plus.

Les résultats extraits des enquêtes « Cadre vie et sécurité » dépendent de la formulation des questions et, en tout premier lieu, de celles portant sur les atteintes (les questions de victimation, voir Annexe 1).

On a pu vérifier la sensibilité des réponses à la formulation des questions lors de la première enquête « Cadre vie et sécurité », celle dont la collecte a eu lieu début 2007 et qui portait sur les atteintes subies en 2006.

Les questions sur les actes de vandalisme ont été posées en 2007 sans y ajouter des exemples illustratifs présents lors d'enquêtes antérieures. Les proportions de ménages se déclarant victimes, ou taux de victimation, ont été alors mesurées à des niveaux inférieurs à ceux déjà publiés<sup>11</sup>.

Ces exemples qui ont pour vocation d'aider les enquêtés à se représenter ce qu'on entend par « vandalisme contre le logement » (« inscriptions ou tags sur les murs, destruction de boîte aux lettres, dégradation de portail ou de clôture ») ou « contre la voiture » (« carrosserie abîmée, peinture rayée, arrachage de rétroviseur ») ont été rétablis dès l'enquête « Cadre vie et sécurité » 2008 portant sur des événements ayant eu lieu en 2007.

En conséquence, si la stabilité de la formulation des questions de victimation sur les vols et tentatives déclarés par les ménages ou les personnes de 14 ans et plus permet d'étudier l'évolution des taux de victimation entre 2006 et 2011, pour les actes de vandalisme, cette période est réduite d'un an. On suit leurs variations en tendance entre 2007 et 2011.

Les comparaisons des statistiques annuelles de victimation extraites des enquêtes « Cadre vie et sécurité », proportions de ménages ou de personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes ou nombre estimé d'atteintes déclarées « pour 100 ménages » ou « 100 personnes de 14 ans et plus », s'effectuent à l'aide de tests de significativité<sup>DM</sup>.

En première approche, on peut dire qu'il existe une marge d'erreur<sup>DM</sup> associée à ces statistiques en raison des aléas d'échantillonnage (Voir graphique avec représentation de l'intervalle de confiance à 95 %<sup>DM</sup>). Pour qu'une différence exprimée en valeur absolue soit considérée comme « significative », voire « très significative » d'après le sens statistique attribué par l'ONDRP, il faut qu'elle soit supérieure à ce qu'on appellera le « degré de précision »<sup>DM</sup> de l'enquête. En deçà de cette valeur, qui dépend en premier lieu de la taille de l'échantillon, les différences observées seront dites « non significatives ». Dans ce cas, elle est trop faible au regard de la marge d'erreur de l'enquête pour fournir une tendance.

Les seuils de significativité utilisés comme référence par l'ONDRP sur la période 2006-2011<sup>12</sup> ont été modifiés, dans un sens plus restrictif<sup>13</sup>, par rapport à ceux utilisés précédemment<sup>14</sup>, comme cela est expliqué dans l'article « Victimation personnelle et opinions sur la sécurité mesurées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2012 » (Voir « Présentation des résultats »). Les tableaux en annexe 2 permettent de disposer, pour chaque variation étudiée, des seuils de significativité détaillés. On peut ainsi lire les résultats en fonction de la nouvelle norme proposée par l'Observatoire ou en fonction de celle en vigueur jusqu'à l'année dernière.

- • • (11) Voir « Grand Angle » 2 et 9 extraits des résultats des extensions « victimation » des enquêtes de l'INSEE sur les conditions de vie des ménages de 2005 et 2006.
- (12) Un risque d'erreur de 5 % pour les variations significatives et 1 % pour les variations très significatives.
- (13) Des travaux sur la significativité des variations ont été lancés en 2012 par les méthodologues de l'INSEE à la demande de l'ONDRP.
- (14) Un risque d'erreur de 10 % pour les variations significatives et 2 % pour les variations très significatives

## PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

### 1 Évolution de la proportion de ménages ou de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarés victimes

Les six enquêtes «Cadre de vie et sécurité» INSEE-ONDRP s'étant déroulées de 2007 à 2012 permettent d'observer des évolutions sur tout ou partie de la période 2006-2011 qui diffèrent très fortement selon le type d'atteintes aux biens.

D'après les déclarations des ménages de France métropolitaine interrogés de janvier à avril 2012, on estime que **7,5 %** d'entre eux ont été victimes de **vols ou de tentatives de vol visant leurs résidences ou leurs véhicules** en 2011. Cela correspond à nombre de « victimes déclarées » de près de **2,1 millions de ménages**.

Par rapport aux trois années précédentes, 2008 (7,8 %), 2009 (7,7 %) et 2010 (7,6 %), la part des ménages s'étant déclarés victimes de vols ou de tentatives de vol **n'a pas varié significativement**. En revanche, elle est en baisse très significative en comparaison des niveaux mesurés en 2006 et 2007, soit respectivement, 8,9 % et 8,3 %. En 2006, on avait estimé le nombre de ménages « victimes déclarées » à plus de 2 350 000.

Le taux de victimation des ménages a baissé de plus d'un point<sup>15</sup> en matière de vol et tentatives entre 2006 et 2008, en raison de la variation observée pour les **vols et tentatives de vol liés aux véhicules à moteur** : la part des ménages s'étant déclarés victimes est passée de 5,5 % en 2006 à 4,6 % en 2008. Depuis la tendance s'est poursuivie : en 2011, moins de **3,6 %** des ménages ont dit avoir subi au moins un vol lié à un véhicule à moteur ou au moins une tentative.

Cette proportion est en **baisse très significative** non seulement par rapport à celles des années 2006 à 2008, mais aussi en comparaison des valeurs les plus récentes, 4,4 % en 2009 et surtout 4,2 % en 2010. En un an, elle a diminué de 0,6 point.

• • (15) Les différences entre 2 pourcentages, ici entre des taux de victimation de 8,9 % et de 7,8 %, ne sont pas exprimées en pourcentage mais en point afin d'éviter les confusions avec les taux de variations.

En 2011, on évalue à environ **1 million** le nombre de ménages s'étant déclarés victimes de vols et tentatives de vol liés aux véhicules à moteur. En 2006, ce nombre se situait à 1 450 000 de ménages « victimes déclarées ».

En 2006, la part des ménages s'étant déclarés victimes de **vols ou tentatives de vol liés aux résidences**, soit 2,8 %, était près de 2 fois inférieure à celle des vols et tentatives de vol liés aux véhicules à moteur.

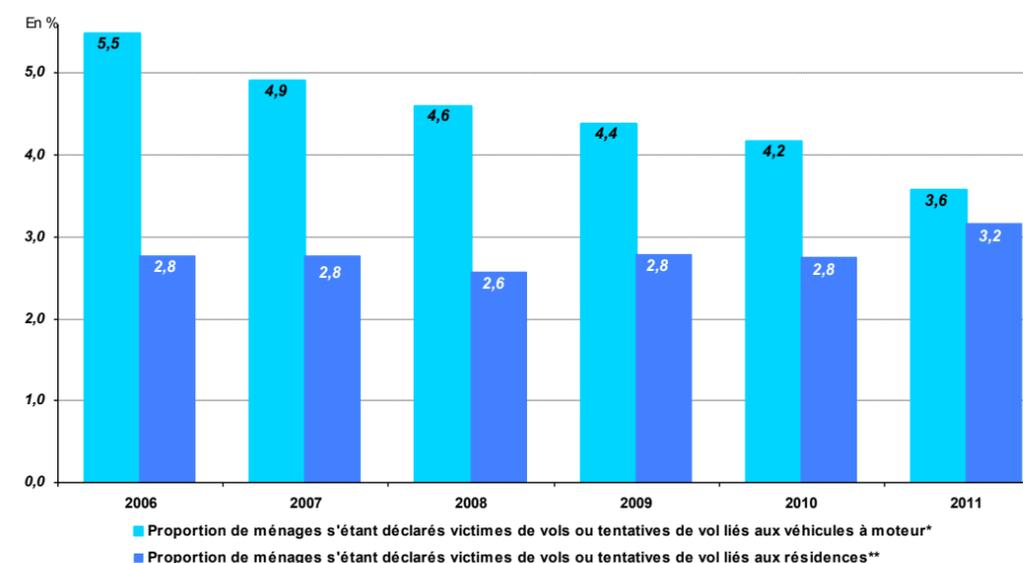
En 2011, elle atteint **3,2 %**, au terme d'une **hausse significative** par rapport aux cinq années précédentes, au cours desquelles elle avait peu varié. Ainsi, elle n'est plus, en 2011, inférieure au taux de victimation des vols et tentatives de vol liés aux véhicules à moteur que de 0,4 point.

Ce phénomène de « rapprochement » s'explique par la baisse régulière observée pour les vols et tentatives de vol liés aux véhicules à moteur mais aussi par l'augmentation de la part des ménages qui se déclarant victimes de cambriolages ou tentatives de cambriolage de la résidence principale.

Elle avait, dans un premier temps, connu une baisse très significative, passant de 1,6 % en 2006 à 1,3 % en 2008. Depuis 2008, cette proportion de ménages se déclarant victimes de **cambriolages ou tentative de cambriolage de la résidence principale** s'est élevée chaque année de façon de plus en plus forte : + 0,1 point environ entre 2008 et 2009, + 0,2 point en 2010 et + 0,3 point en 2011.

Le taux de près de **2 %** atteint en 2011 est en **augmentation significative** par rapport à celui 2010 (1,7 %), et très significative par rapport à ceux de 2007 à 2009. En 2011, on estime à près de **550 000** le nombre de ménages « victimes déclarées » de cambriolages ou tentatives de

Graphique PE1. Proportion de ménages s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vol liés aux véhicules à moteur\* ou aux résidences\*\* de 2006 à 2011.



Champ : Ménages

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

\* Vol ou tentative de vol du véhicule pour les voitures et les deux-roues à moteur (moto, scooter ou cyclomoteur) et vols et tentatives de vol dans ou sur la voiture (voir formulation des questions en annexe 1)

\*\* Vols avec ou sans effraction dans la résidence principale ou les autres lieux possédés ou loués par les ménages

cambriolage de la résidence principale. Ce nombre avait été évalué à moins de 365 000 en 2008.

Pour les actes de vandalisme aussi, le taux de victimation ne suit pas la même tendance selon le type de biens visés : en 2011, il **baisse très significativement** par rapport à 2010 pour les **actes de vandalisme contre la voiture**. Il est passé de 5,4 % à **4,8 %** en un an. Il s'agit de la seconde diminution consécutive, après celle de près de - 0,5 point mesurée entre 2009 et 2010.

De 2007 à 2009, près de 6 % des ménages se déclaraient victimes d'actes de vandalisme contre la voiture, soit plus de 1,6 millions de « victimes déclarées par an ». Ce nombre estimé est inférieur à **1 330 000 ménages** en 2011.

Pour les **actes de vandalisme contre le logement**, la variation de - 0,2 point entre 2010 et 2011 n'est **pas significative**. La part des ménages qui se sont déclarés victimes en 2011, soit **2,7 %**, correspondant à **744 000 ménages** en nombre estimé de victimes déclarées, est certes, en baisse significative par rapport à celle de 2009 (3 %), mais elle n'est pas non plus significativement différente des taux antérieurs : 2,9 % en 2007 et 2,7 % en 2008.

La série de taux de victimation sur les **vols et tentatives de vol de vélo** affiche une plus grande **stabilité** encore : en 2011, **1,1 %** des ménages ont déclaré avoir été victimes d'au moins une atteinte de ce type, soit un peu plus de **300 000** d'entre eux, en nombre estimé de « victimes déclarées ». Lors des cinq années précédentes, ce taux a varié au plus de 0,1 point, se situant à 1 % en 2008 ou 2010, ou à 1,2 % en 2007 ou 2009. Ces écarts ne sont pas significatifs.

La part des **personnes de 14 ans et plus** s'étant déclarées victimes de **vols ou tentatives de vol personnels** ne dépasse pas **2,2 %** en 2011, soit la valeur la plus faible depuis 2006. Elle ne diminue **pas significativement** par rapport à 2010 (2,4 %) ou 2008 (2,3 %). En revanche, par rapport à 2006 (2,8 %) ou 2009 (2,6 %), elle se situe à un niveau très significativement inférieur.

On estime à **1,1 million** le nombre de « victimes déclarées » de **14 ans et plus** de vols ou tentatives de vol personnels en 2011. Il avait été mesuré à plus de 1,3 million en 2006 ou en 2009.

\*\*\*

## Évolution des nombres de vols ou tentatives de vol déclarés pour 100 ménages ou 100 personnes de 14 ans et plus

Pour chacune des questions de victimation, les ménages ou les personnes de 14 ans et plus qui ont dit avoir été victimes, sont interrogés sur le nombre de vols, de tentatives de vol, ou d'actes de vandalisme subis lors de l'année civile précédant l'enquête. On déduit des réponses obtenues aux questions de comptage, le nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages ou pour 100 personnes de 14 ans et plus, et, par extrapolation, des estimations des nombres d'atteintes subies <sup>DM</sup>.

On estime à un peu moins de **4,1 millions en 2011**, le nombre de **vols ou tentatives de vol** déclarés par les ménages ou les personnes de 14 ans et plus.

D'une part, les **ménages** ont déclaré avoir subi en 2011 près de **2,7 millions** de vols ou tentatives de vol ayant visé une résidence ou un véhicule (voiture ou deux-roues), soit **9,7 vols ou tentatives pour 100 ménages**.

Ce taux est en hausse de 0,4 point par rapport à **2010** (9,3 atteintes pour 100 ménages), mais l'écart n'est **pas significatif**. Il en est de même par rapport à **2009** (10,1 atteintes pour 100 ménages).

Si aucune tendance n'apparaît sur le très court terme, par rapport à **2006** ou **2007**, la variation à la **baisse** est **très significative** : le nombre de vols et tentatives de vol s'établissait alors respectivement à 11,5 et 10,9 pour 100 ménages. En 2006, le nombre estimé de vols et tentatives de vol subis par les ménages s'élevait à plus de 3 millions.

D'autre part, on estime que les **personnes de 14 ans et plus** ont déclaré avoir été victimes d'un peu moins de **1,4 million** de vols ou tentatives (hors vols ou tentatives liés aux résidences ou aux véhicules) en 2011, soit **2,7 vols ou tentatives pour 100 personnes de 14 ans et plus**.

Ce nombre moyen ne varie **pas significativement** par rapport à **2010** : il avait été mesuré à environ 2,9 vols ou tentatives de vol pour 100 personnes de 14 ans et plus, soit environ 1,5 million en nombre estimé.

Or, lors de trois des quatre années précédentes, en **2006**, **2008** et à nouveau en **2009**, on avait évalué ce nombre à plus de 1,8 million de vols ou tentatives de vol personnels. Cela correspondait alors à des taux de plus de 3,6 vols ou tentatives pour 100 personnes de 14 ans et plus. Par rapport à ces trois années, la **diminution** de 0,9 point au moins observée en 2011 est **très significative**.

Le **total des vols et tentatives de vol déclarés par les ménages et les personnes de 14 ans et plus en 2011**, s'avère particulièrement proche de celui de 2010, étant donné l'ordre de grandeur de ces estimations comprises en 4 millions et 4,1 millions. L'absence de variations significatives des nombres d'atteintes pour 100 ménages ou 100 personnes de 14 ans et plus entre ces deux années se traduit donc par une **stabilité** de leur somme **sur un an**.

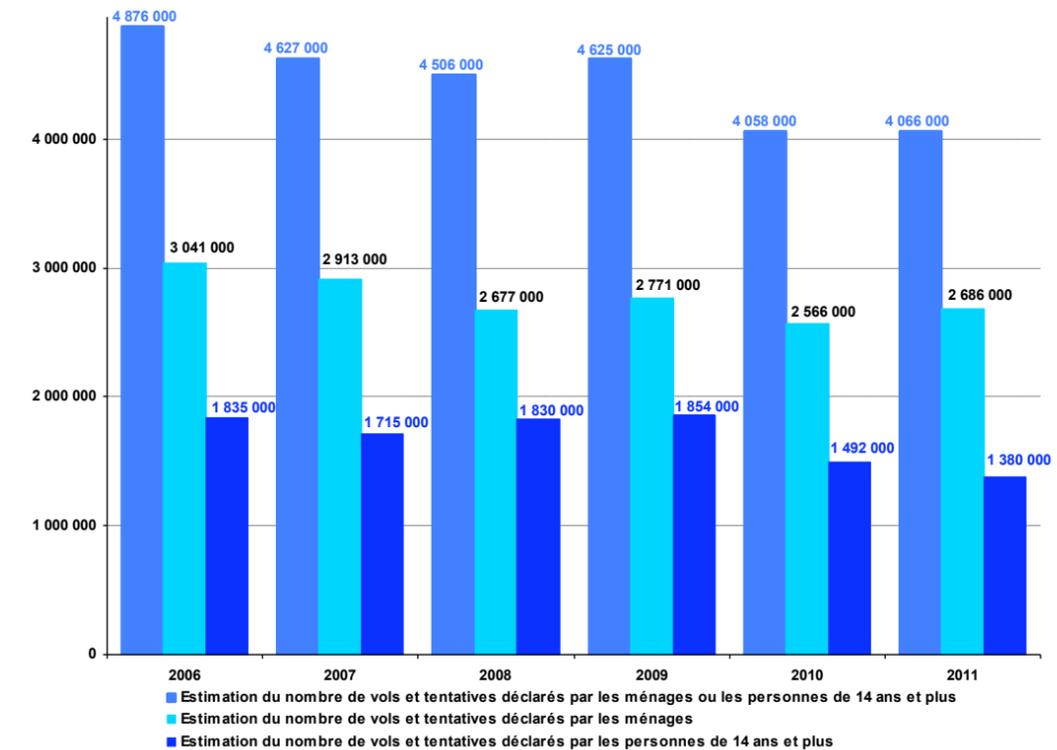
Par rapport aux années précédentes, **2006 à 2009**, à l'inverse, il connaît une **forte baisse** : en 2006, on avait évalué, à partir de leurs déclarations, que les ménages et les personnes de 14 ans et plus avaient subi près de 4,9 millions de vols et ce nombre était encore estimé à plus de 4,6 millions en 2009.

D'après les résultats extraits des enquêtes «Cadre de vie et sécurité», on mesure ainsi que le **nombre estimé de vols et tentatives de vol visant les biens des ménages (résidences ou véhicules) ou subis personnellement par les 14 ans et plus a baissé** de près de **17 %** entre **2006 et 2011**.

Le nombre estimé de vols et tentatives de vol personnels déclarés par les 14 ans et plus a diminué de près de 25 % en cinq ans, alors que la variation a été d'une intensité deux fois moindre pour le nombre de vols et tentatives déclarés par les ménages (- 11,7 %).

Pour la plupart des vols abordés dans l'enquête «Cadre de vie et sécurité», les tentatives font l'objet d'une question de comptage spécifique. Lorsque ce n'est pas le cas, comme pour les vols liés aux résidences, et en particulier pour les cambriolages de la résidence

Graphique PE2. Les nombres estimés de vols et tentatives de vol déclarés par les ménages et les personnes de 14 ans et plus de 2006 à 2011.



Champ : Ménages et 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

principale, la part des tentatives <sup>DM</sup> est déterminée d'après les descriptions fournies par les ménages à propos de l'atteinte la plus récente ou des deux atteintes les plus récentes subies au cours de l'année civile précédant l'enquête.

En 2011, le nombre estimé de plus de 4 millions de vols et tentatives de vol déclarés par les ménages ou les personnes de 14 ans et plus, se répartit en près de **2,9 millions de vols (hors tentative)** et moins de **1,2 million de tentatives**. Les tentatives de vol représentent **29 %** du nombre estimé d'atteintes subies.

Cette part est très proche de celle mesurée en 2006, soit 29,1 %. En cinq ans, les nombres estimés ont varié à un rythme assez peu différent : -16,4 % pour les vols (hors tentative) et -17,2 % pour les tentatives. En 2006, on avait évalué le nombre de vols hors tentative à plus de 3,4 millions et celui des tentatives à 1,4 million.

Pour chaque type d'atteintes, la description des suites de l'acte le plus récent sur un an, et éventuellement des deux derniers actes (pour les ménages ou les personnes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir subi plusieurs actes sur un an) permet d'estimer le nombre de vols

ou tentatives de vol suivis d'une plainte et ainsi de calculer leur part rapportée au nombre total d'atteintes déclarées, ou « taux de plainte » <sup>DM</sup>.

On estime que près de **1,4 million** des **vols et tentatives de vol déclarés par les ménages ou les personnes de 14 ans et plus** ont été **suivis d'une plainte en 2011**, soit **34 %** d'entre eux.

Ce taux de plainte est égal à celui mesuré en 2010. Il était passé de plus de 36 % en 2006 à moins de 32 % en 2008. Il se situe à un niveau supérieur en 2010 ou 2011 sans pour autant revenir à celui de 2006, ou de 2007 (35,6 %).

Or, par rapport à ces années, le **taux de plainte** a baissé de 5,7 points pour les **tentatives de vol** déclarées par les ménages ou les personnes de 14 ans et plus. Mesuré à 26,4 % en 2006 et en 2007, il ne dépasse pas **20,7 % en 2011**.

La part des **vols (hors tentative) suivis d'une plainte** s'établit à **39,4 % en 2011**, soit un point de moins qu'en 2006. Par rapport à 2007 (39,3 %), elle ne varie pas.

\*\*\*

## Comparaison en tendance avec les statistiques sur les faits constatés de vols contre particuliers et assimilés

Il n'existe aucune correspondance simple à définir entre ce qu'on appelle « vols et tentatives de vol déclarés par les ménages ou les personnes de 14 ans et plus » dans les enquêtes «Cadre de vie et sécurité» et les statistiques sur les faits constatés par la police et la gendarmerie, enregistrés grâce à l'outil qui leur est commun, l'état 4001.

L'Observatoire regroupe les index d'infractions de la nomenclature de l'état 4001 relatifs aux vols, en excluant ceux contre des personnes morales, afin de construire un indicateur appelé « faits constatés de vols contre particuliers et assimilés » (Voir chapitre 4.2). Il considère qu'il est possible de procéder à des comparaisons en tendance entre celui-ci et les nombre estimé de vols et tentatives de vol déclarés par les ménages ou les personnes de 14 ans et plus dans les enquêtes «Cadre de vie et sécurité».

En 2011, la police et la gendarmerie ont enregistré **1 561 980 faits constatés de vols contre particuliers et assimilés**. Ce nombre a peu varié au cours des quatre dernières années : entre 2008 et 2011, il a été compris entre 1 550 000 et 1 575 000.

Il est, en revanche, en baisse de 12,3 % entre 2006 et 2011 (soit -219 071 faits constatés) et de 5,4 % entre 2007 et 2011.

La **tendance à la baisse** observée **entre 2006 et 2011** est donc **commune** aux vols et tentatives de vol au sens des enquêtes «**Cadre de vie et sécurité**» et aux **faits constatés** de vols contre particuliers et assimilés enregistrés par la police et la gendarmerie avec des variations respectivement de -16,4 % et de -12,3 %, relativement comparables en ordre de grandeur.

Sur une plus courte période, et notamment entre 2008 et 2011, la diminution du nombre estimé de vols et tentatives de vol déclarés par les ménages ou les personnes de 14 ans et plus n'apparaît pas à la lecture des statistiques sur les faits constatés de vols contre particuliers et assimilés. En 2008, 1 560 080 de ces faits ont été enregistrés, soit, à moins de 2 000 faits constatés près, le chiffre à nouveau observé en 2011.

Or, comme on l'a vu, ce sont les vols et tentatives de vol personnels déclarés par les 14 ans et plus qui ont vu leur nombre estimé baisser fortement sur cette période, passant de plus de 1,8 million en 2008 à moins de 1,4 million en 2011.

Au cours de ces mêmes années, le nombre de vols et tentatives de vol déclarés pour 100 ménages n'a pas varié significativement. En particulier, le nombre de vols et tentatives a été estimé à un peu moins de 2,7 millions tant en 2008 qu'en 2011. De surcroît, sa baisse de près de 12 % entre 2006 et 2011 est très proche de celle des faits constatés de vols contre des particuliers et assimilés.

Pour l'ensemble des vols et tentatives de vol déclarés par les ménages et les personnes de 14 ans et plus, on observe une convergence en tendance entre 2006 et 2011, ce qui permet à l'ONDRP de considérer qu'entre ces deux années, la fréquence des vols et tentatives considérés a baissé en France métropolitaine.

Entre 2008 et 2011, si la stabilité des faits constatés de vols contre particuliers et assimilés fait écho à celle des vols et tentatives de vol déclarés par les ménages, il n'en va pas de même pour les vols et tentatives de vol personnels déclarés par les 14 ans et plus. Le nombre estimé de ces atteintes a baissé de plus de 25 % en quatre ans.

Cependant, pour les vols et tentatives de vol personnels suivis d'une plainte, leur nombre estimé a conservé son ordre de grandeur au cours de cette période, passant de 475 000 en 2008 à 452 000 en 2011. Cela se traduit par une augmentation du taux de plainte de près de 7 points. Il atteint 32,7 % en 2011 à comparer à moins de 26 % en 2008.

L'impossibilité d'associer aux faits de vols constatés par la police et la gendarmerie le profil de la victime ou leur nature (vols ou tentatives), ne permet pas de savoir combien de personnes de 14 ans et plus ont porté plainte pour vols ou pour tentatives, hors vols liés aux résidences ou aux véhicules. La rigidité de l'état 4001 limite fortement les possibilités d'analyse lorsque sa nomenclature ne comprend pas d'index appropriés, comme c'est aussi le cas pour les vols de vélo.

En matière de vols et tentatives de vol déclarés par les ménages, des comparaisons en tendance peuvent être menées pour les vols ou tentatives liés aux véhicules à moteur et pour les cambriolages ou tentatives de cambriolage de la résidence principale.

Le nombre estimé de **vols et tentatives de vol liés aux véhicules à moteur** déclarés par les ménages a baissé de façon continue au cours de la période étudiée, passant de 6,9 pour 100 ménages en 2006 à **4,6 pour 100 ménages en 2011**, soit, en nombre estimé, de plus de 1,8 million de vols et tentatives à moins de **1,3 million**. Il a **diminué** ainsi de plus de **30 % en cinq ans**.

La variation entre 2006 et 2011 du nombre de faits constatés de vols liés aux véhicules à moteur enregistrés par la police et la gendarmerie fourni par l'état 4001 présente un grand nombre de similitudes avec celles des nombres estimés extraits des enquêtes «Cadre de vie et sécurité».

En 2011, **551 844** faits de **vols liés aux véhicules à moteur** ont été constatés. Ce nombre a diminué de **25,8 %** en 5 ans (-191 852 faits constatés). En 2006, 743 696 vols liés aux véhicules à moteur avait été enregistrés par la police ou la gendarmerie.

Entre 2006 et 2008, le nombre estimé de vols et tentatives de vol liés aux véhicules à moteur déclarés par les ménages a varié de -13,7 % et celui des faits constatés correspondant de -13,4 %. L'intensité de la baisse s'est ralentie en 2009, à la fois pour le nombre estimé à partir des réponses des ménages interrogés, -2 % sur un an, et pour les faits constatés, -1,6 %. En conséquence, sur trois ans, le taux de variation s'établit à la même valeur, -15,4 % d'après les deux sources comparées.

En 2009, on a estimé à un peu plus de 1,5 millions le nombre de vols et tentatives de vol liés aux véhicules à moteur déclarés par les ménages. En deux ans, il a baissé de 17,5 %. Cette variation est un peu plus élevée que celle observée pour les faits constatés de vols liés aux véhicules à moteur, soit -12,3 % entre 2009 et 2011.

La proximité des statistiques sur les vols et tentatives de vol liés aux véhicules à moteur est très grande, surtout au regard du degré de précision de l'enquête «Cadre de vie et sécurité». On dispose ainsi d'une évolution que l'on peut qualifier de très convergente

entre les deux sources, ce qui permet à l'ONDRP de considérer qu'en France métropolitaine, depuis 2006, le nombre de vols et tentatives liés aux véhicules à moteur est en baisse continue, et qu'en cinq ans, elle s'établit aux environs de -25 %.

En 2011, on évalue à plus de **600 000** le nombre de **cambriolages ou tentatives de cambriolage de la résidence principale** déclarés, soit **2,2 pour 100 ménages**. Ce taux est en **hausse très significative** par rapport à ceux des quatre années précédentes, en particulier par rapport à celui de 2010, soit 1,7 cambriolages ou tentatives de cambriolage de la résidence principale pour 100 ménages.

De 2006 à 2010, le nombre de cambriolages ou tentatives de cambriolage de la résidence principale déclarés par les ménages n'avait jamais été estimé à plus de 475 000. Il a **augmenté de 28,2 % entre 2006 et 2011**.

En 2011, **201 988 cambriolages de locaux d'habitations principales** ont été enregistrés par la police et la gendarmerie en France métropolitaine. Ce nombre s'est élevé de près de **25 %** en 5 ans (soit + 40 234 faits constatés). En 2006, il s'établissait à 161 764.

Selon les deux sources, enquête «Cadre de vie et sécurité» et état 4001, entre 2006 et 2008, les nombres observés ont été en baisse : celui des cambriolages ou tentatives de cambriolage de la résidence principale déclarés pour 100 ménages est passé de 1,8 en 2006 à moins de 1,5 en 2008, ce qui constitue une diminution significative. Les cambriolages de locaux d'habitations principales enregistrés ont, pour leur part, baissé de 6,1 % en deux ans (soit -10 027 faits constatés).

Depuis 2008, toujours d'après les deux sources, la hausse a été continue : le nombre estimé de cambriolages ou tentatives de cambriolage de la résidence principale pour 100 ménages a augmenté de 0,1 point sur un an en 2009 et en 2010 puis de 0,3 point en 2011. Leur nombre estimé, qui se situait à moins de 405 000 en 2008, s'est élevé de près de 50 % en 3 ans.

Les faits constatés de cambriolages de locaux d'habitations principales se sont, quant à eux, accrus successivement de 8,2 % sur un an en 2009, de 5,1 % en 2010 et de 17,1 % en 2011, soit au total + 33,1 % en 3 ans. Leur nombre est passé de moins de 152 000 en 2008 à près de 202 000 en 2011.

## 4

## Évolution des nombres d'actes de vandalisme déclarés pour 100 ménages et comparaison en tendance avec les faits constatés de destructions, dégradations de véhicules privés et assimilés

On rappelle que la période d'étude des statistiques de victimation sur les actes de vandalisme, contre le logement ou la voiture, déclarés par les ménages ne comprend pas l'année 2006 (Voir présentations des résultats).

D'après les déclarations des ménages, leur logement ou leur voiture ont été visés par un nombre estimé de **3 150 000 actes de vandalisme** en 2011, soit **11,3 actes pour 100 ménages**. Plus de 22 % des ménages s'étant déclarés victimes, ont dit avoir subi 2 actes ou plus sur un an. En moyenne, chacun des ménages se disant victimes a déclaré 1,6 acte en 2011.

En raison de ce facteur multiplicatif, les écarts du taux d'actes de vandalisme pour 100 ménages de 0,5 point, voire de 1 point, ne sont pas significatifs. En particulier, la **variation** de 0,9 point observé entre 2010 et 2011, n'est **pas significative**. En 2010, on avait estimé à plus de 3 370 000 le nombre d'actes de vandalisme contre le logement ou la voiture, soit 12,2 actes pour 100 ménages.

De même, par rapport à celui de 2007 (12,2 actes pour 100 ménages) ou celui de 2008 (11,8), le nombre estimé d'actes subis pour 100 ménages en 2011 n'est pas significativement inférieur. En revanche, il est en baisse significative entre 2009 et 2011. En 2009, on l'a évalué à 12,7 actes pour 100 ménages.

En 2011, on estime que les ménages ont été victimes de près de **1,4 million d'actes de vandalisme contre leur logement**, soit **5 actes déclarés pour 100 ménages**. Ce nombre moyen est estimé à peu près au même niveau qu'en 2009 ou en 2010 (4,9 actes pour 100 ménages). Cette **stabilité** contraste

avec la baisse significative de 0,3 point en deux ans de la proportion de ménages s'étant déclarés victimes. Elle résulte d'une augmentation du nombre d'actes déclarés par ménages victimes : il atteint 1,9 acte par ménage se déclarant victimes en 2011 à comparer à 1,6 en 2009.

\*\*\*

Entre 2010 et 2011, le nombre d'**actes de vandalisme contre la voiture** a diminué de 1 point, passant de 7,3 à **6,3 pour 100 ménages**. Il est en **baisse très significative** sur un an, mais aussi par rapport à ceux des trois années précédentes, 2007 (7,8 actes pour 100 ménages), 2008 (7,4) et 2009 (7,7).

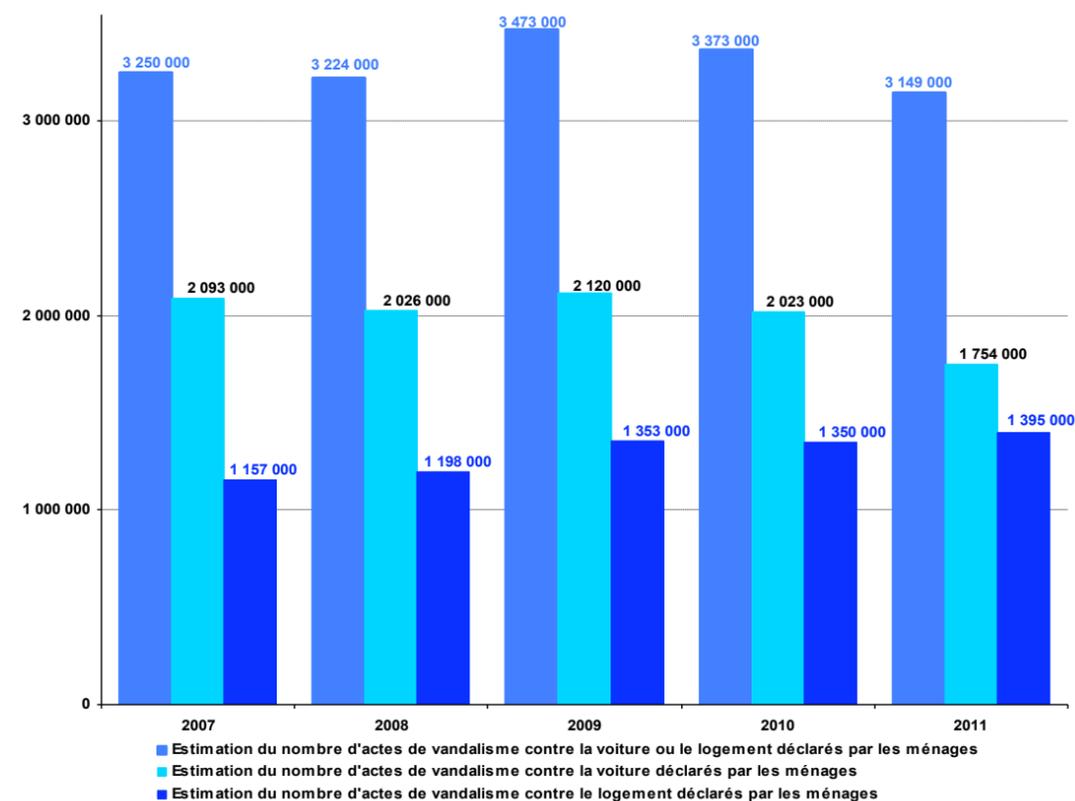
De 2007 à 2010, on avait estimé le nombre d'actes de vandalisme contre la voiture à plus de 2 millions. En 2011, il est compris entre 1,7 et 1,8 million.

*Les plaintes pour actes de vandalisme ne sont recensées exhaustivement que par la gendarmerie nationale, car son système d'information lui permet de connaître le nombre de contraventions pour destructions ou dégradations enregistrées par ses unités.*

*En 2012, le système d'information de la police nationale en matière de statistiques sur la délinquance n'a toujours pas été mis à jour par rapport au dispositif lancé en 1995. Entre autre conséquence, cela signifie que le nombre de contraventions pour destructions ou dégradations enregistrées par la police nationale est inconnu.*

*À l'échelle de la France métropolitaine, on dispose des données sur les plaintes pour destructions ou dégradations si elles ont été enregistrées dans l'état 4001, c'est-à-dire si elles ont été qualifiées de crime ou délit par l'officier de police judiciaire qui a reçu la plainte.*

Graphique PE3. Les nombres estimés d'actes de vandalisme contre la voiture ou le logement déclarés par les ménages de 2007\* à 2011.



Champ : Ménages ;  
\* Voir Note \*\* Tableau 2.A

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

Au mieux, au sujet des actes de vandalisme contre la voiture, l'ONDRP se propose d'extraire de l'état 4001, un regroupement composé des faits d'« incendies volontaires de biens privés » et des faits de « destructions, dégradations de véhicules privés ». On doit pour ce faire supposer que la plupart des incendies volontaires de biens privés sont des incendies de véhicules (Voir Repères 16, janvier 2012). On définit ainsi un indicateur appelé « faits constatés de destructions ou dégradations de véhicules privés et assimilés » qui servira de référence pour la comparaison en tendance avec les nombres estimés d'actes de vandalisme contre la voiture.

En 2011, **184 146 faits constatés de destructions ou dégradations de véhicules privés et assimilés** ont été enregistrés par la police et la gendarmerie en France métropolitaine. Ce nombre a baissé continûment depuis 2007 : -7,3 % sur un an en 2008, -6,4 % en 2009, -8,3 % et -12,1 % entre 2010 et 2011. **Entre 2007 et 2011**, il a ainsi **diminué de 30 %**, soit -78 870 faits constatés.

En 2007, on avait estimé le nombre d'**actes de vandalisme contre la voiture déclarés par les ménages** à près de 2,1 millions. Il n'a pas varié significativement lors des trois années suivantes : il s'est situé à un peu plus de 2 millions en 2008 et 2010 et à 2 120 000 en 2009. En 2011, ce nombre estimé change d'ordre de grandeur et s'établit à **1 754 000**. Il est en **baisse** de 13 % par rapport à 2010 et de **16 %** par rapport à 2007.

On observe donc une convergence en tendance entre 2010 et 2011, avec des taux de variations assez proches entre l'indicateur extrait de l'état 4001 et le nombre estimé d'actes de vandalisme contre la voiture déclarés par les ménages lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité».

Entre 2007 et 2011, la tendance à la baisse est commune aux deux sources comparées mais c'est avant tout la conséquence de la convergence entre 2010 et 2011. Sur quatre ans, non seulement l'intensité de la baisse est deux fois plus faible pour

le nombre estimé d'actes de vandalisme contre la voiture déclarés par les ménages mais surtout, celle-ci n'a pas été régulière contrairement à ce qui a été observé pour les faits constatés de destructions ou dégradations de véhicules privés et assimilés.

L'ONDRP avait déjà établi précédemment qu'entre 2007 et 2010, les sources n'étaient pas convergentes

en tendance pour les actes de vandalisme (Voir *bulletin annuel 2011*, janvier 2012, page 11). Entre 2010 et 2011, pour ceux ayant visé la voiture, ce n'est plus le cas. On manque toutefois encore de recul pour interpréter cette tendance à la baisse commune. Il sera donc nécessaire d'attendre la prochaine enquête.

Tableau CC1. Nombres estimés de ménages « victimes déclarées » de vols ou tentatives de vol visant leurs résidences ou leurs véhicules en 2011 – Proportion de ménages s'étant déclarés victimes en 2011 - Significativité des variations entre 2006 et 2011 ou entre 2010 et 2011.

	Les ménages s'étant déclarés victimes en 2011			
	En Nombre estimé	En %	Significativité de la variation entre 2006 et 2011	Significativité de la variation entre 2010 et 2011
Vols ou tentatives de vol visant les résidences ou les véhicules des ménages	2 073 000	7,5	--	ns
Vols ou tentatives de vol liés aux résidences	877 000	3,2	+	+
Cambriolages ou tentatives de cambriolage de la résidence principale	542 000	2,0	+	+
Vols sans effraction dans la résidence principale	273 000	1,0	ns	ns
Vols ou tentatives de vol dans les résidences ou lieux possédés ou loués par les ménages (hors résidence principale)	94 000	0,3	ns	++
Vols ou tentatives de vol liés aux véhicules à moteur	994 000	3,6	--	--
Vols ou tentatives de vol de voiture	244 000	0,9	--	--
Vols ou tentatives de vol dans ou sur la voiture	731 000	2,6	--	ns
Vols ou tentatives de vol de deux-roues à moteur	93 000	0,3	-	ns
Vols ou tentatives de vol de vélo	307 000	1,1	ns	ns

Champ : Ménages

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE  
 ns «Variation non significative» ; ++ «Hausse très significative» ; + «Hausse significative» ; - «Baisse significative» ; -- «Baisse très significative» (voir « Dictionnaire méthodologique »)

Tableau CC2. Nombre estimé de vols et tentatives de vol visant les résidences ou les véhicules des ménages en 2011 – Nombre pour 100 ménages en 2011 - Significativité des variations entre 2006 et 2011 ou entre 2010 et 2011.

	Les vols et tentatives de vol déclarés par les ménages en 2011			
	En Nombre Estimé*	Nombre pour 100 ménages	Significativité de la variation entre 2006 et 2011	Significativité de la variation entre 2010 et 2011
Vols et tentatives de vol visant les résidences ou les véhicules des ménages	2 686 000	9,7	--	ns
Vols et tentatives de vol liés aux résidences	1 086 000	3,9	+	++
Cambriolages et tentatives de cambriolage de la résidence principale	606 000	2,2	+	++
Vols sans effraction dans la résidence principale	309 000	1,1	ns	ns
Vols et tentatives de vol dans les résidences ou lieux possédés ou loués par les ménages (hors résidence principale)	172 000	0,6	ns	++
Vols et tentatives de vol liés aux véhicules à moteur	1 268 000	4,6	--	ns
Vols et tentatives de vol de voiture	281 000	1,0	--	--
Vols et tentatives de vol dans ou sur la voiture	850 000	3,1	--	ns
Vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur	137 000	0,5	ns	+
Vols et tentatives de vol de vélo	331 000	1,2	ns	ns

Champ : Ménages

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE  
 ns «Variation non significative» ; ++ «Hausse très significative» ; + «Hausse significative» ; - «Baisse significative» ; -- «Baisse très significative» (voir « Dictionnaire méthodologique »)

\* Les sommes de valeurs arrondies peuvent différer de la valeur arrondie de la somme

**Tableau CC3. Nombres estimés de ménages « victimes déclarées » d'actes de vandalismes contre le logement ou la voiture en 2011 – Proportion de ménages s'étant déclarés victimes - Significativité des variations entre 2007\* et 2011 ou entre 2010 et 2011.**

	Les ménages s'étant déclarés victimes en 2011			
	En Nombre Estimé	En %	Significativité de la variation entre 2007 et 2011	Significativité de la variation entre 2010 et 2011
Actes de vandalisme contre le logement ou la voiture	1 991 000	7,2	--	--
Actes de vandalisme contre le logement	744 000	2,7	ns	ns
Actes de vandalisme contre la voiture	1 327 000	4,8	--	--

Champ : Ménages  
 ns «Variation non significative» ; ++ «Hausse très significative» ; + «Hausse significative» ; - «Baisse significative» ; -- «Baisse très significative» (voir « Dictionnaire méthodologique »)  
 Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE  
 \* Voir Note \*\* Tableau 2.A

**Tableau CC4. Nombre estimé d'actes de vandalisme contre le logement ou la voiture en 2011 – Nombre pour 100 ménages en 2011 - Significativité des variations entre 2007\* et 2011 ou entre 2010 et 2011.**

	Les actes de vandalisme déclarés par les ménages en 2011			
	En Nombre Estimé	Nombre pour 100 ménages	Significativité de la variation entre 2007 et 2011	Significativité de la variation entre 2010 et 2011
Actes de vandalisme contre le logement ou la voiture	3 149 000	11,3	ns	ns
Actes de vandalisme contre le logement	1 395 000	5,0	ns	ns
Actes de vandalisme contre la voiture	1 754 000	6,3	--	--

Champ : Ménages  
 ns «Variation non significative» ; ++ «Hausse très significative» ; + «Hausse significative» ; - «Baisse significative» ; -- «Baisse très significative» (voir « Dictionnaire méthodologique »)  
 Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE  
 \* Voir Note \*\* Tableau 2.A

**Tableau CC5. Nombres estimés de personnes de 14 ans et plus « victimes déclarées » de vols ou tentatives de vol personnels en 2011 – Proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes - Significativité des variations entre 2006 et 2011 ou entre 2010 et 2011.**

	Les personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes en 2011			
	En Nombre Estimé	En %	Significativité de la variation entre 2006 et 2011	Significativité de la variation entre 2010 et 2011
Vols ou tentatives de vol personnels	1 108 000	2,2	--	ns
Vols ou tentatives de vol personnels avec violences ou menaces	264 000	0,5	-	ns
Vols ou tentatives de vol personnels sans violence, ni menace	863 000	1,7	--	ns

Champ : 14 ans et plus  
 ns «Variation non significative» ; ++ «Hausse très significative» ; + «Hausse significative» ; - «Baisse significative» ; -- «Baisse très significative» (voir « Dictionnaire méthodologique »)  
 Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

**Tableau CC6. Nombre estimé vols ou tentatives de vol personnels en 2011 – Nombre pour 100 personnes de 14 ans et plus en 2011 - Significativité des variations entre 2006 et 2011 ou entre 2010 et 2011.**

	Vols et tentatives déclarés par les personnes de 14 ans et plus en 2011			
	En Nombre Estimé	Nombre pour 100 personnes de 14 ans et plus	Significativité de la variation entre 2006 et 2011	Significativité de la variation entre 2010 et 2011
Vols ou tentatives de vol personnels	1 380 000	2,7	--	ns
Vols ou tentatives de vol personnels avec violences ou menaces	361 000	0,7	ns	ns
Vols ou tentatives de vol personnels sans violence, ni menace	1 019 000	2,0	--	ns

Champ : 14 ans et plus  
 ns «Variation non significative» ; ++ «Hausse très significative» ; + «Hausse significative» ; - «Baisse significative» ; -- «Baisse très significative» (voir « Dictionnaire méthodologique »)  
 Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

## INDEX DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

### Principaux enseignements

**Graphique PE1.** Proportion de ménages s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vol liés aux véhicules à moteur ou aux résidences de 2006 à 2011

**Graphique PE2.** Les nombres estimés de vols et tentatives de vol déclarés par les ménages et les personnes de 14 ans et plus de 2006 à 2011

**Graphique PE3.** Les nombres estimés d'actes de vandalisme contre la voiture ou le logement déclarés par les ménages de 2007\* à 2011

### Chiffres clés

**Tableau CC1.** Nombres estimés de ménages « victimes déclarées » de vols ou tentatives de vol visant leurs résidences ou leurs véhicules en 2011 – Proportion de ménages s'étant déclarés victimes en 2011 - Significativité des variations entre 2006 et 2011 ou entre 2010 et 2011

**Tableau CC2.** Nombre estimé de vols et tentatives de vol visant les résidences ou les véhicules des ménages en 2011 – Nombre pour 100 ménages en 2011 - Significativité des variations entre 2006 et 2011 ou entre 2010 et 2011

**Tableau CC3.** Nombres estimés de ménages « victimes déclarées » d'actes de vandalismes contre le logement ou la voiture en 2011 – Proportion de ménages s'étant déclarés victimes - Significativité des variations entre 2007 et 2011 ou entre 2010 et 2011

**Tableau CC4.** Nombre estimé d'actes de vandalisme contre le logement ou la voiture en 2011 – Nombre pour 100 ménages en 2011 - Significativité des variations entre 2007 et 2011 ou entre 2010 et 2011

**Tableau CC5.** Nombres estimés de personnes de 14 ans et plus « victimes déclarées » de vols ou tentatives de vol personnels en 2011 – Proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes - Significativité des variations entre 2006 et 2011 ou entre 2010 et 2011

**Tableau CC6.** Nombre estimé vols ou tentatives de vol personnels en 2011 – Nombre pour 100 personnes de 14 ans et plus en 2011 - Significativité des variations entre 2006 et 2011 ou entre 2010 et 2011

### 1. Échantillons de ménages et de personnes de 14 ans et plus interrogés lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012

**Tableau 1.** Nombres de ménages<sup>DM</sup> et personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012 exprimés en données brutes<sup>DM</sup> et en données pondérées<sup>DM</sup> et poids<sup>DM</sup> moyen

**Graphique 1.** La taille des échantillons de ménages et de personnes de 14 ans et plus interrogés lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012

### 2. Les atteintes aux biens des ménages

**Tableau 2.A** Proportion de ménages s'étant déclarés victimes d'atteintes aux biens (vols, tentatives de vol, acte de vandalisme) contre ses résidences ou véhicules de 2007 à 2011 et nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages

**Tableau 2.B** Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de ménages s'étant déclarés victimes d'atteintes aux biens et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages de 2007 à 2011

**Tableau 2.C** « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de ménages s'étant déclarés victimes d'atteintes aux biens et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages de 2007 à 2011

**Graphique 2.A** Proportion de ménages s'étant déclarés victimes d'atteintes aux biens de 2007 à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %

**Graphique 2.B** Nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages de 2007 à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %



### Les vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur

**Tableau 12.A** Proportion de ménages s'étant déclarés victimes de vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur de 2006 à 2011 et nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages

**Tableau 12.B** Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de ménages s'étant déclarés victimes de vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur de 2006 à 2011 et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages

**Tableau 12.C** « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de ménages s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vol de deux-roues\* à moteur de 2006 à 2011 et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages

### 2.13 Les vols et tentatives de vol de vélos

**Tableau 13.A** Proportion de ménages s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vol de vélo de 2006 à 2011 et nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages

**Tableau 13.B** Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de ménages s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vol de vélo de 2006 à 2011 et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages

**Tableau 13.C** « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de ménages s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vol de vélo de 2006 à 2011 et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages

**Graphique 8.A** Proportion de ménages s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vol de vélo de 2006 à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %

**Graphique 8.B** Nombre de vols de vols et tentatives de vol de vélo déclarés pour 100 ménages de 2006 à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %

## 2.2 Les actes de vandalisme contre le logement ou la voiture

**Tableau 14.A** Proportion de ménages s'étant déclarés victimes d'actes de vandalisme contre le logement ou la voiture de 2007 à 2011 et nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages

**Tableau 14.B** Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de ménages s'étant déclarés victimes d'actes de vandalisme contre le logement ou la voiture et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages de 2007 à 2011

**Tableau 14.C** « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de ménages s'étant déclarés victimes d'actes de vandalisme contre le logement ou la voiture et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages de 2007 à 2011

**Graphique 9.A** Proportion de ménages s'étant déclarés victimes d'actes de vandalisme contre le logement ou la voiture de 2007 à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %

**Graphique 9.B** Nombre d'actes de vandalisme contre le logement ou la voiture pour 100 ménages de 2007 à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %

### 2.21 Les actes de vandalismes contre le logement

**Tableau 15.A** Proportion de ménages s'étant déclarés victimes d'actes de vandalisme contre le logement de 2007 à 2011 et nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages

**Tableau 15.B** Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de ménages s'étant déclarés victimes d'actes de vandalisme contre le logement et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages de 2007 à 2011

**Tableau 15.C** « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de ménages s'étant déclarés victimes d'actes de vandalisme contre le logement et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages de 2007 à 2011

**Graphique 10.A** Proportion de ménages s'étant déclarés victimes d'actes de vandalisme contre le logement de 2007 à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %

**Graphique 10.B** Nombre d'actes de vandalisme contre le logement pour 100 ménages de 2007\* à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %

### 2.22 Les actes de vandalismes contre la voiture

**Tableau 16.A** Proportion de ménages s'étant déclarés victimes d'actes de vandalisme contre la voiture de 2007 à 2011 et nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages

**Tableau 16.B** Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de ménages s'étant déclarés victimes d'actes de vandalisme contre la voiture et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages de 2007 à 2011

**Tableau 16.C** « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de ménages s'étant déclarés victimes d'actes de vandalisme contre la voiture et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages de 2007\* à 2011

**Graphique 11.A** Proportion de ménages s'étant déclarés victimes d'actes de vandalisme contre la voiture de 2007\* à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %

**Graphique 11.B** Nombre d'actes de vandalisme contre la voiture pour 100 ménages de 2007\* à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %

## 3. Les vols et tentatives de vol personnels déclarés par les personnes de 14 ans et plus

**Tableau 17.A** Proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels de 2006 à 2011 et nombre d'atteintes déclarées pour 100 personnes de 14 ans et plus

**Tableau 17.B** Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels de 2006 à 2011 et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 personnes de 14 ans et plus

**Tableau 17.C** « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels\* de 2006 à 2011 et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 personnes de 14 ans et plus

**Graphique 12.A** Proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels\* de 2006 à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %

**Graphique 12.B** Nombre de vols et tentatives de vol personnels\* déclarés pour 100 personnes de 14 ans et plus de 2006 à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %

### 3.1 Les vols et tentatives de vol personnels avec violences ou menaces déclarés par les personnes de 14 ans et plus

**Tableau 18.A** Proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels\* avec violences ou menaces de 2006 à 2011 et nombre d'atteintes déclarées pour 100 personnes de 14 ans et plus

**Tableau 18.B** Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels\* avec violences ou menaces de 2006 à 2011 et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 personnes de 14 ans et plus

**Tableau 18.C** « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels avec violences ou menaces de 2006 à 2011 et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 personnes de 14 ans et plus

**Graphique 13.A** Proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels avec violences ou menaces de 2006 à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %

**Graphique 13.B** Nombre de vols et tentatives de vol personnels avec violences ou menaces déclarés pour 100 personnes de 14 ans et plus de 2006 à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %

### 3.2 Les vols et tentatives de vol personnels sans violence, ni menace déclarés par les personnes de 14 ans et plus

**Tableau 19.A** Proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels\* sans violence, ni menace de 2006 à 2011 et nombre d'atteintes déclarées pour 100 personnes de 14 ans et plus

**Tableau 19.B** Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels\* sans violence, ni menace de 2006 à 2011 et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 personnes de 14 ans et plus

**Tableau 19.C** « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels\* sans violence, ni menace de 2006 à 2011 et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 personnes de 14 ans et plus

**Graphique 14.A** Proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels\* sans violence, ni menace de 2006 à 2011 et intervalle de confiance <sup>DM</sup> à 95 %

**Graphique 14.B** Nombre de vols et tentatives de vol personnels\* sans violence, ni menace déclarés pour 100 personnes de 14 ans et plus de 2006 à 2011 et intervalle de confiance <sup>DM</sup> à 95 %

## 4. Les atteintes aux biens déclarées par les ménages ou par les personnes de 14 ans et plus

### 4.1 Part des tentatives de vol et taux de plainte par type d'atteintes

#### 4.1.1 Part des tentatives et taux de plainte des vols et tentatives de vol visant les biens des ménages

**Tableau 20.** Nombres estimés de Vols et Tentatives de vol visant les résidences ou les véhicules des ménages déclarés pour les années 2006 à 2011 et nombre pour 100 ménages

**Tableau 21.** Nombres estimés de Vols (hors tentative) visant les résidences ou les véhicules des ménages déclarés pour les années 2006 à 2011 et nombre pour 100 ménages

**Tableau 22.** Nombres estimés de Tentatives de vol visant les résidences ou les véhicules des ménages déclarés pour les années 2006 à 2011 et nombre pour 100 ménages

**Tableau 23.** Nombres estimés de Vols et tentatives de vol visant les résidences ou les véhicules des ménages déclarés pour les années 2006 à 2011 et part des tentatives

**Tableau 24.** Nombres estimés de plaintes pour Vols et Tentatives de vol visant les résidences ou les véhicules des ménages déclarés pour les années 2006 à 2011 et taux de plainte

**Tableau 25.** Nombres estimés de plaintes pour Vols (*hors tentative*) visant les résidences ou les véhicules des ménages déclarés pour les années 2006 à 2011 et taux de plainte

**Tableau 26.** Nombres estimés de plaintes pour Tentatives de vol visant les résidences ou les véhicules des ménages déclarés pour les années 2006 à 2011 et taux de plainte

#### 4.1.2 Part des tentatives et taux de plainte des vols et tentatives de vol personnels déclarés par les personnes de 14 ans et plus

**Tableau 27.** Nombres estimés de Vols et Tentatives de vol personnels déclarés par les personnes de 14 ans et plus de 2006 à 2011 et nombre pour 100 personnes de 14 ans et plus

**Tableau 28.** Nombres estimés de Vols et Tentatives de vol personnels déclarés par les personnes de 14 ans et plus de 2006 à 2011 et part des tentatives

**Tableau 29.** Nombres estimés de plaintes pour Vols et Tentatives de vol personnels déclarés par les personnes de 14 ans et plus de 2006 à 2011 et taux de plainte

#### 4.1.3 Part des tentatives et taux de plainte des vols et tentatives de vol déclarés par les ménages ou les personnes de 14 ans et plus

**Tableau 30.A** Nombres estimés de vols et tentatives de vol déclarés par les ménages ou les personnes de 14 ans et plus pour les années 2006 à 2011 et taux de plainte

**Tableau 30.B** Nombres estimés de vols et tentatives de vol déclarés par les ménages ou les personnes de 14 ans et plus pour les années 2006 à 2011, taux de tentatives et taux de plainte pour les vols (*hors tentative*) et les tentatives

#### 4.1.4 Taux de plainte des actes de vandalisme déclarés par les ménages et des atteintes aux biens déclarés par les ménages ou les personnes de 14 ans et plus

**Tableau 31.** Nombres estimés d'actes de vandalisme déclarés par les ménages de 2007 à 2011 et taux de plainte

**Tableau 32.** Nombres estimés d'atteintes aux biens déclarés par les ménages et les personnes de 14 ans et plus pour les années 2007\* à 2011 et taux de plainte

## 4.2 Comparaison en tendance avec les faits constatés de vols contre particuliers et assimilés et de délits de destructions, dégradations de biens privés

**Tableau 33.A** Les faits constatés de vols contre des particuliers ou assimilés de 2006 à 2011

**Tableau 33.B** Les faits constatés de Destructions, dégradations de biens privés de 2006 à 2011

**Graphique 15.A** Évolution du nombre estimé de vols et tentatives de vol déclarés par les ménages et les personnes de 14 ans et plus de 2006 à 2011 exprimé en base 100 « 2006 » <sup>DM</sup>

**Graphique 15.B** Évolution du nombre estimé de vols et tentatives de vol suivis d'une plainte déclarés par les ménages et les personnes de 14 ans et plus de 2006 à 2011 exprimée en base 100 « 2006 » <sup>DM</sup>

**Graphique 16.** Évolution du nombre de faits constatés de vols contre particuliers et assimilés <sup>DM</sup> enregistrés par la police et la gendarmerie de 2006 à 2011 exprimée en base 100 « 2006 » <sup>DM</sup>

**Graphique 17.A** Évolution du nombre estimé de vols et tentatives de vol liés aux véhicules à moteur déclarés par les ménages de 2006 à 2011 exprimée en base 100 « 2006 » <sup>DM</sup>

**Graphique 17.B** Évolution du nombre estimé de vols et tentatives de vol liés aux véhicules suivis d'une plainte déclarés par les ménages et les personnes de 14 ans et plus de 2006 à 2011 exprimée en base 100 « 2006 » <sup>DM</sup>

**Graphique 18.** Évolution du nombre de faits constatés de vols liés aux véhicules à moteur enregistrés par la police et la gendarmerie de 2006 à 2011 exprimée en base 100 « 2006 » <sup>DM</sup>

**Graphique 19.A** Évolution du nombre estimé de cambriolages et tentatives de cambriolage de la résidence principale déclarés par les ménages de 2006 à 2011 exprimée en base 100 « 2006 » <sup>DM</sup>

**Graphique 19.B** Évolution du nombre estimé de cambriolages et tentatives de cambriolage de la résidence principale suivis d'une plainte déclarés par les ménages de 2006 à 2011 exprimée en base 100 « 2006 » <sup>DM</sup>

**Graphique 20.** Évolution du nombre de faits constatés de Cambriolages de locaux d'habitations principales enregistrés de 2006 à 2011 exprimée en base 100 « 2006 » <sup>DM</sup>

**Graphique 21.A** Évolution du nombre estimé d'actes de vandalisme contre le logement ou la voiture déclarés par les ménages de 2007 à 2011 exprimée en base 100 « 2007 » <sup>DM</sup>

**Graphique 21.B** Évolution du nombre estimé d'actes de vandalisme contre le logement ou la voiture suivis d'une plainte de 2007 à 2011 exprimée en base 100 « 2007 » <sup>DM</sup>

**Graphique 22.** Évolution du nombre de faits constatés de destructions, dégradations de biens privés enregistrés par la police et la gendarmerie de 2007 à 2011 exprimée en base 100 « 2007 » <sup>DM</sup>

**Graphique 23.A** Évolution du nombre estimé d'actes de vandalisme contre la voiture déclarés par les ménages de 2007 à 2011 exprimée en base 100 « 2007 » <sup>DM</sup>

**Graphique 23.B** Évolution du nombre estimé d'actes de vandalisme contre la voiture suivis d'une plainte de 2007 à 2011 exprimée en base 100 « 2007 » <sup>DM</sup>

**Graphique 24.** Évolution du nombre de faits constatés de destructions, dégradations de véhicules privés et assimilés enregistrés par la police et la gendarmerie de 2007 à 2011 exprimée en base 100 « 2007 » <sup>DM</sup>

## Échantillons de ménages et de personnes de 14 ans et plus interrogés lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012

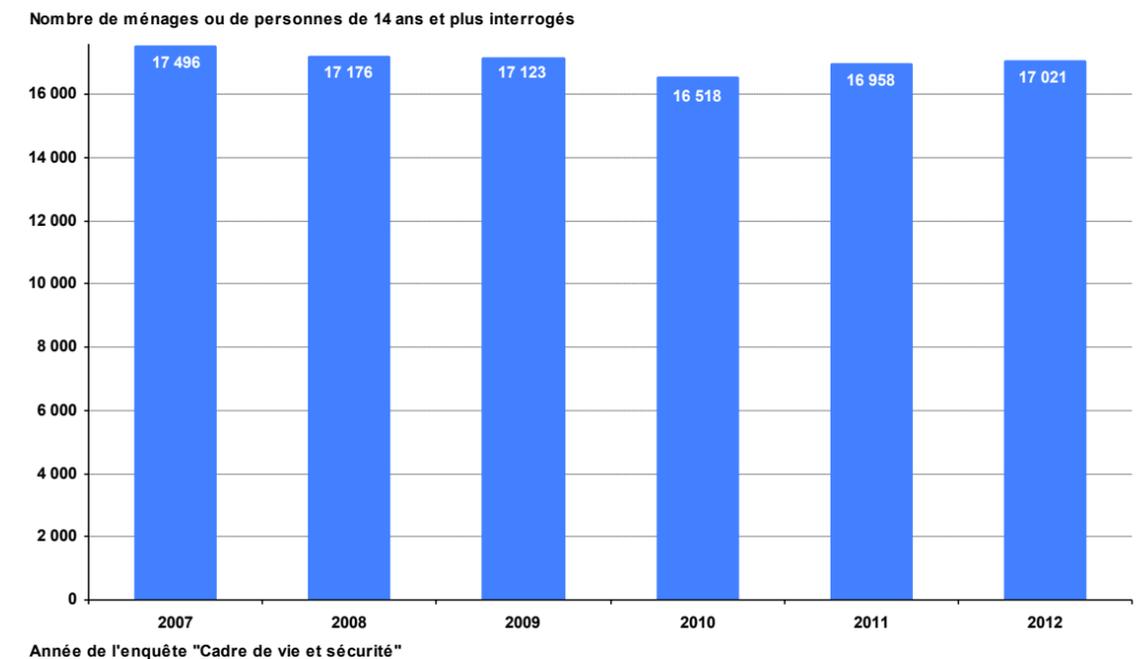
Tableau 1. Nombres de ménages<sup>DM</sup> et personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012 exprimés en données brutes<sup>DM</sup> et en données pondérées<sup>DM</sup> et poids<sup>DM</sup> moyen.

Année de l'enquête	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Nombre de ménages interrogés</b>						
Effectifs en données brutes	17 496	17 176	17 123	16 518	16 958	17 021
Effectifs en données pondérées	26 426 000	26 736 000	27 255 000	27 425 000	27 548 000	27 773 000
Poids moyen des ménages	1 510	1 557	1 592	1 660	1 625	1 632
<b>Nombre de personnes de 14 ans et plus interrogées</b>						
Effectifs en données brutes	17 496	17 176	17 123	16 518	16 958	17 021
Effectifs en données pondérées	50 336 000	50 372 000	50 755 000	50 577 000	50 859 000	51 115 000
Poids moyen des personnes de 14 ans et plus	2 877	2 933	2 964	3 062	2 999	3 003

Champ : Ménages ou 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

Graphique 1. La taille des échantillons de ménages et de personnes de 14 ans et plus interrogés lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2012.



Champ : Ménages ou 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

## 2 Les atteintes aux biens des ménages (vols, tentatives de vol et actes de vandalisme)

Tableau 2.A Proportion de ménages s'étant déclarés victimes d'atteintes aux biens (vols, tentatives de vol, acte de vandalisme) contre ses résidences ou véhicules\* de 2007\*\* à 2011 et nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages.

Enquête "Cadre de vie et sécurité"	Atteintes aux biens des ménages*					
	2006**	2007	2008	2009	2010	2011
Période de victimation						
Estimation du nombre de ménages s'étant déclarés victimes		4 014 000	3 915 000	4 024 000	3 901 000	3 696 000
Proportion de ménages s'étant déclarés victimes (en %)		15,0	14,4	14,7	14,2	13,3
Significativité des variations annuelles			-	ns	ns	-
Estimation du nombre d'atteintes déclarées par les ménages		6 163 000	5 901 000	6 244 000	5 939 000	5 835 000
Nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages		23,1	21,6	22,8	21,6	21,0
Significativité des variations annuelles			--	+	-	ns
Proportion de ménages victimes ayant déclaré avoir subi 2 atteintes ou plus (en %)		28,4	27,4	27,2	26,2	26,1
Nombre moyen d'atteintes déclarées par les ménages victimes		1,5	1,5	1,6	1,5	1,6

Champ : Ménages

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

ns «Variation non significative» ; ++ «Hausse très significative» ; + «Hausse significative» ; - «Baisse significative» ; -- «Baisse très significative» (voir « dictionnaire méthodologique »)

\* Vols et tentatives de vol dans les résidences des ménages (avec ou sans effraction), vols et tentatives de vol liés aux véhicules (voitures, deux-roues à moteur ou vélo) et actes de vandalisme contre le logement ou la voiture

\*\* La formulation des questions de victimation sur les actes de vandalisme a été modifiée à l'issue de la première enquête «Cadre de vie et sécurité» dont la collecte a eu lieu en 2007 et qui portait, entre autres, sur les atteintes subies en 2006. Ces modifications ne permettent pas de comparer les résultats collectés pour 2006 à ceux qui l'ont été pour les années suivantes. En conséquence, les statistiques sur les actes de vandalisme contre la voiture ou le logement des ménages ne sont pas exploitables sur 6 ans, de 2006 à 2011, comme c'est le cas pour les vols et tentatives visant les biens des ménages, mais sur 5 ans de 2007 à 2011. Cela concerne aussi les « atteintes aux biens des ménages » puisque ce regroupement comprend les vols et tentatives visant les biens des ménages et les actes de vandalisme contre la voiture ou le logement.

Tableau 2.B Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de ménages s'étant déclarés victimes d'atteintes aux biens\* et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages de 2007\*\* à 2011.

Atteintes aux biens des ménages*	2006**	2007	2008	2009	2010	2011
Proportions de ménages s'étant déclarés victimes (% en données pondérées)		15,0	-	ns	-	--
			14,4	ns	ns	--
				14,7	ns	--
					14,2	-
						13,3
Atteintes aux biens des ménages*	2006**	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages (en données pondérées)		23,1	--	ns	--	--
			21,6	+	ns	ns
				22,8	-	--
					21,6	ns
						21,0
ns Variation non significative au seuil de 5 %    ++ Hausse très significative (seuil 1 %)    - Baisse significative (seuil 5 %)    -- Baisse très significative (seuil 1 %)						

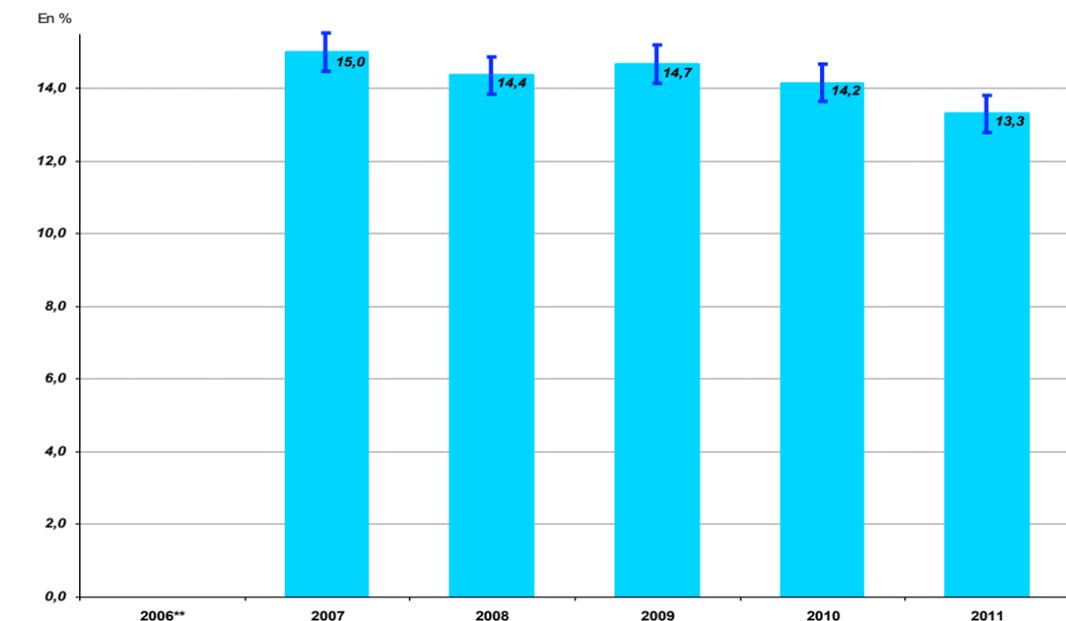
Champ : Ménages

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

ns «Variation non significative» ; ++ «Hausse très significative» ; + «Hausse significative» ; - «Baisse significative» ; -- «Baisse très significative» (voir « dictionnaire méthodologique »)

Voir Notes \* et \*\* Tableau 2.A

Graphique 2.A Proportion de ménages s'étant déclarés victimes d'atteintes aux biens\* de 2007\*\* à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %.

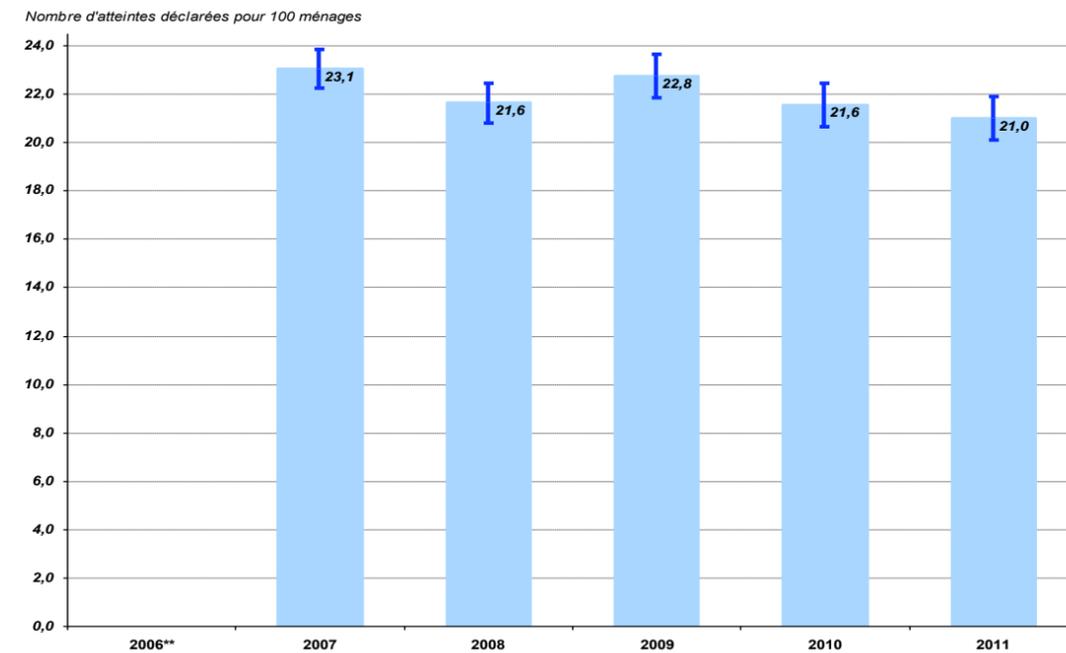


Champ : Ménages

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

Voir Notes \* et \*\* Tableau 2.A

Graphique 2.B Nombre d'atteintes aux biens\* pour 100 ménages de 2007\*\* à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %.



Champ : Ménages

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

Voir Notes \* et \*\* Tableau 2.A

## 2.1 Les vols et tentatives de vol visant les biens des ménages (résidences ou véhicules)

Tableau 3.A Nombre d'atteintes aux biens\* pour 100 ménages de 2007\*\* à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %.

Enquête "Cadre de vie et sécurité"	Vols et tentatives de vol visant les résidences ou les véhicules des ménages*					
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Période de victimation						
Estimation du nombre de ménages s'étant déclarés victimes	2 357 000	2 224 000	2 118 000	2 125 000	2 083 000	2 073 000
Proportion de ménages s'étant déclarés victimes (en %)	8,9	8,3	7,8	7,7	7,6	7,5
Significativité des variations annuelles		-	-	ns	ns	ns
Estimation du nombre d'atteintes déclarées par les ménages	3 041 000	2 913 000	2 677 000	2 771 000	2 566 000	2 686 000
Nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages	11,5	10,9	9,8	10,1	9,3	9,7
Significativité des variations annuelles		ns	--	ns	-	ns
Proportion de ménages victimes ayant déclaré avoir subi 2 atteintes ou plus (en %)	19,3	18,5	18,9	19,0	15,5	15,8
Nombre moyen d'atteintes déclarées par les ménages victimes	1,3	1,3	1,3	1,3	1,2	1,3

Champ : Ménages

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

ns «Variation non significative» ; ++ «Hausse très significative» ; + «Hausse significative» ; - «Baisse significative» ; -- «Baisse très significative» (voir « dictionnaire méthodologique »)

\* Vols avec ou sans effraction dans la résidence principale ou les autres lieux possédés ou loués par les ménages, Vols ou tentatives de vol liés aux véhicules (voitures, deux-roues à moteur et vélos)

Tableau 3.B Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion ménages s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vol visant ses résidences ou véhicules\* de 2006 à 2011 et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages.

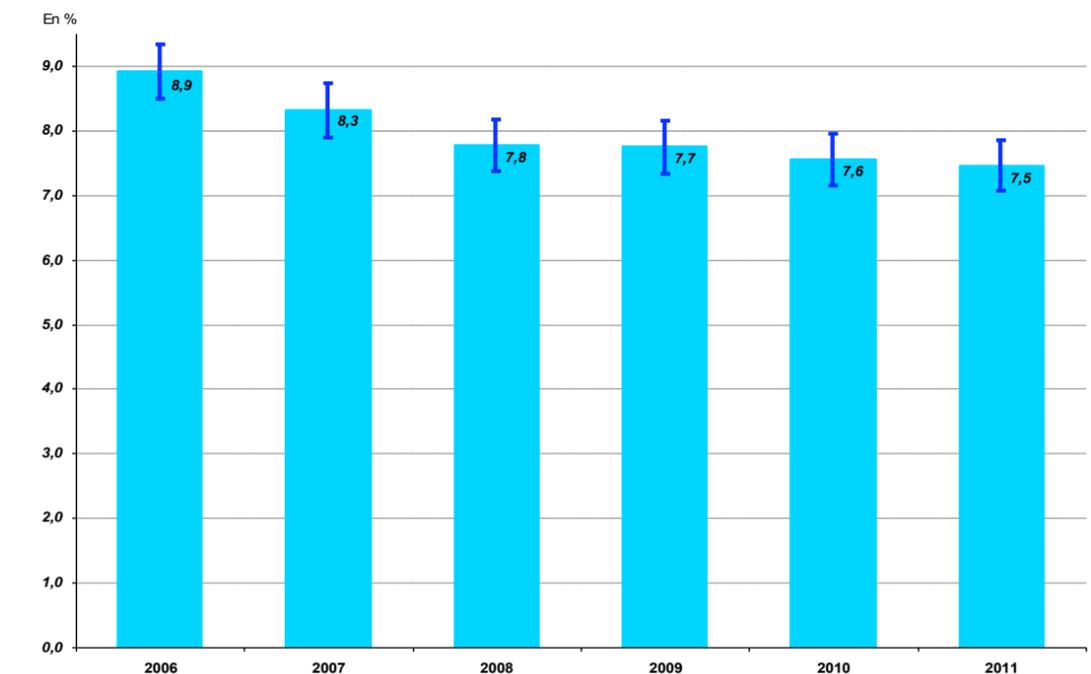
Vols et tentatives de vol visant les résidences ou les véhicules du ménage*	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Proportions de ménages s'étant déclarés victimes (% en données pondérées)	8,9	-	--	--	--	--
		8,3	-	-	--	--
			7,8	ns	ns	ns
				7,7	ns	ns
					7,6	ns
						7,5
Vols et tentatives de vol visant les résidences ou les véhicules du ménage*	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages (en données pondérées)	11,5	ns	--	--	--	--
		10,9	--	ns	--	--
			9,8	ns	ns	ns
				10,1	-	ns
					9,3	ns
						9,7
ns Variation non significative au seuil de 5 %		++ Hausse très significative (seuil 1 %)	- Baisse significative (seuil 5 %)			
		+ Hausse significative (seuil 5 %)	-- Baisse très significative (seuil 1 %)			

Champ : Ménages

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

\* Vols avec ou sans effraction dans la résidence principale ou les autres lieux possédés ou loués par les ménages, Vols ou tentatives de vol liés aux véhicules (voitures, deux-roues à moteur et vélos)

Graphique 3.A Proportion de ménages s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vol visant ses résidences ou véhicules\* de 2006 à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %.



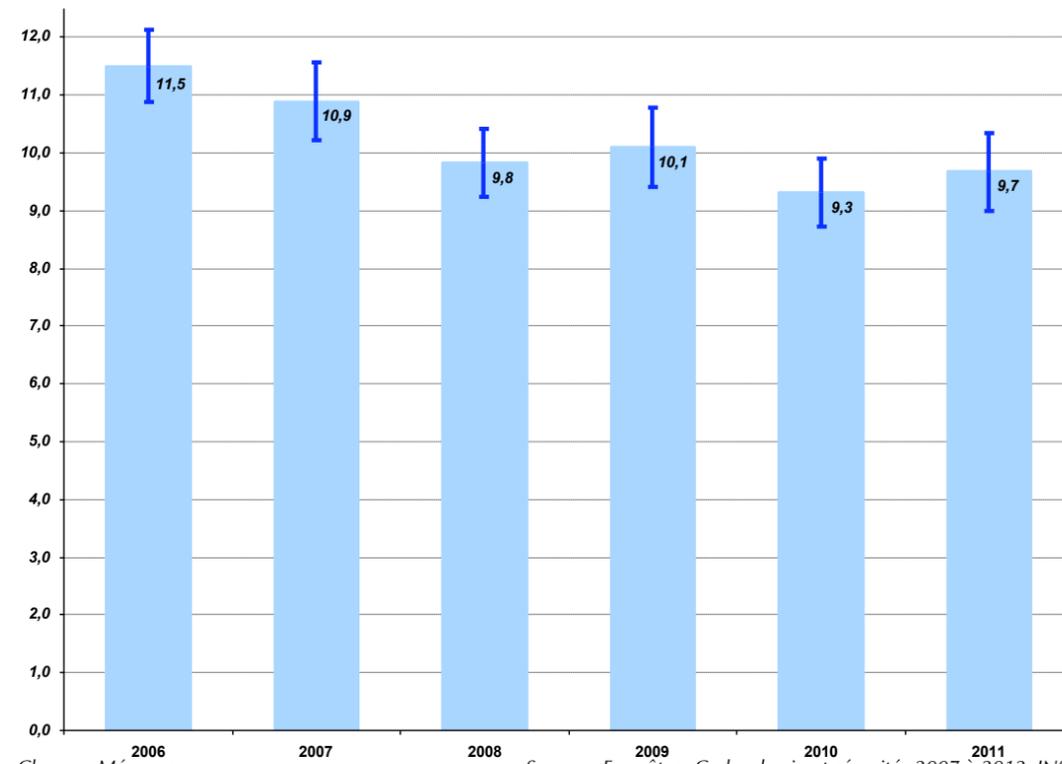
Champ : Ménages

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

\* Vols avec ou sans effraction dans la résidence principale ou les autres lieux possédés ou loués par les ménages, Vols ou tentatives de vol liés aux véhicules (voitures, deux-roues à moteur et vélos)

Graphique 3.B Nombre de vols et tentatives de vol liés aux résidences ou aux véhicules\* déclarés pour 100 ménages de 2006 à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %.

Nombre de vols et tentatives déclarés pour 100 ménages



Champ : Ménages

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

\* Vols avec ou sans effraction dans la résidence principale ou les autres lieux possédés ou loués par les ménages, Vols ou tentatives de vol liés aux véhicules (voitures, deux-roues à moteur et vélos)

## 2.11 Les vols et tentatives de vol liés aux résidences

Tableau 4A. Proportion de ménages ayant déclaré avoir été victimes de vols ou tentatives de vol liés aux résidences de 2006 à 2011 et nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages..

Enquête "Cadre de vie et sécurité"	Vols et tentatives de vol liés aux résidences*					
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Période de victimation						
Estimation du nombre de ménages s'étant déclarés victimes	730 000	740 000	698 000	763 000	760 000	877 000
Proportion de ménages s'étant déclarés victimes (en %)	2,8	2,8	2,6	2,8	2,8	3,2
Significativité des variations annuelles		ns	ns	ns	ns	+
Estimation du nombre d'atteintes déclarées par les ménages	900 000	900 000	783 000	892 000	849 000	1 086 000
Nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages	3,4	3,4	2,9	3,3	3,1	3,9
Significativité des variations annuelles		ns	-	ns	ns	++
Proportion de ménages victimes ayant déclaré avoir subi 2 atteintes ou plus (en %)	13,0	11,8	8,8	9,5	7,1	10,6
Nombre moyen d'atteintes déclarées par les ménages victimes	1,2	1,2	1,1	1,2	1,1	1,2

Champ : Ménages

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

ns «Variation non significative» ; ++ «Hausse très significative» ; + «Hausse significative» ; - «Baisse significative» ; -- «Baisse très significative» (voir « dictionnaire méthodologique »)

\* Vols avec ou sans effraction dans la résidence principale ou les autres lieux possédés ou loués par les ménages

Tableau 4.B Significativité<sup>DM</sup> des variations de ménages s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vol liés à ses résidences\* de 2006 à 2011 et nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages.

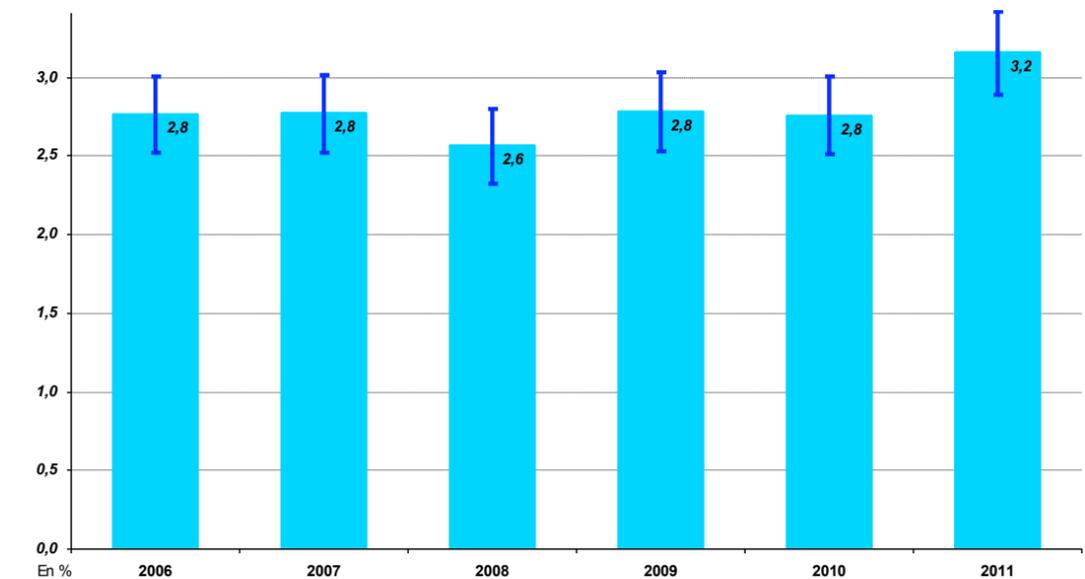
Vols ou tentatives de vol liés aux résidences*	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	2,8	ns	ns	ns	ns	+
Proportions de ménages s'étant déclarés victimes		2,8	ns	ns	ns	+
(% en données pondérées)			2,6	ns	ns	++
				2,8	ns	+
					2,8	+
						3,2
Vols et tentatives de vol liés aux résidences*	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	3,4	ns	-	ns	ns	+
Nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages		3,4	-	ns	ns	+
(en données pondérées)			2,9	ns	ns	++
				3,3	ns	+
					3,1	++
						3,9
ns Variation non significative au seuil de 5 %	++ Hausse très significative (seuil 1 %)	- Baisse significative (seuil 5 %)				
	+ Hausse significative (seuil 5 %)	-- Baisse très significative (seuil 1 %)				

Champ : Ménages

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

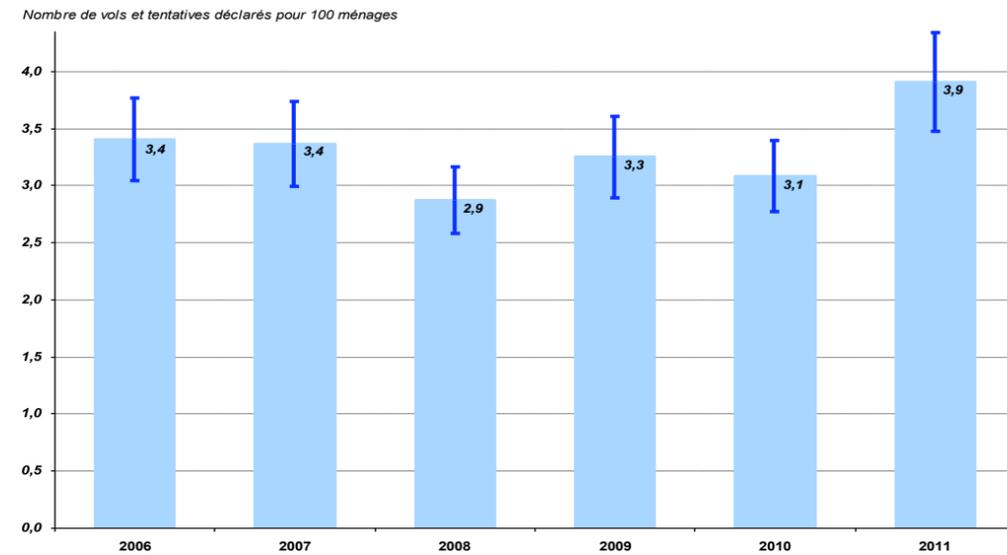
\* Vols avec ou sans effraction dans la résidence principale ou les autres lieux possédés ou loués par les ménages

Graphique 4.A Proportion de ménages s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vol liés aux résidences de 2006 à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %.



Champ : Ménages

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

Graphique 4.B Nombre de vols et tentatives de vol liés aux résidences déclarés pour 100 ménages de 2006 à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %.

Champ : Ménages

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

### 2.111 Les cambriolages (vols avec effraction<sup>DM</sup>) et tentatives de cambriolage de la résidence principale

Tableau 5.A Proportion de ménages s'étant déclarés victimes de cambriolages\* (vols avec effraction<sup>DM</sup>) ou de tentatives de cambriolage de la résidence principale de 2006 à 2011 et nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages.

Enquête "Cadre de vie et sécurité"	Cambriolages* et tentatives de cambriolage de la résidence principale					
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Période de victimation</b>						
<b>Estimation du nombre de ménages s'étant déclarés victimes</b>	434 000	425 000	363 000	402 000	456 000	542 000
<b>Proportion de ménages s'étant déclarés victimes (en %)</b>	1,6	1,6	1,3	1,5	1,7	2,0
<b>Significativité des variations annuelles</b>		ns	-	ns	ns	+
<b>Estimation du nombre d'atteintes déclarées par les ménages</b>	473 000	454 000	405 000	434 000	473 000	606 000
<b>Nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages</b>	1,8	1,7	1,5	1,6	1,7	2,2
<b>Significativité des variations annuelles</b>		ns	ns	ns	ns	++
<b>Proportion de ménages victimes ayant déclaré avoir subi 2 atteintes ou plus (en %)</b>	6,0	5,7	8,2	5,7	3,5	7,0
<b>Nombre moyen d'atteintes déclarées par les ménages victimes</b>	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0	1,1

Champ : Ménages

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

ns «Variation non significative» ; ++ «Hausse très significative» ; + «Hausse significative» ; - «Baisse significative» ; -- «Baisse très significative» (voir «dictionnaire méthodologique»)

\* Y compris vols avec escalade ou vols avec usage de fausses clés (voir annexe 1, Formulation des questions), dans le logement et ses dépendances attenantes ou non attenantes (caves, garages, cellier).

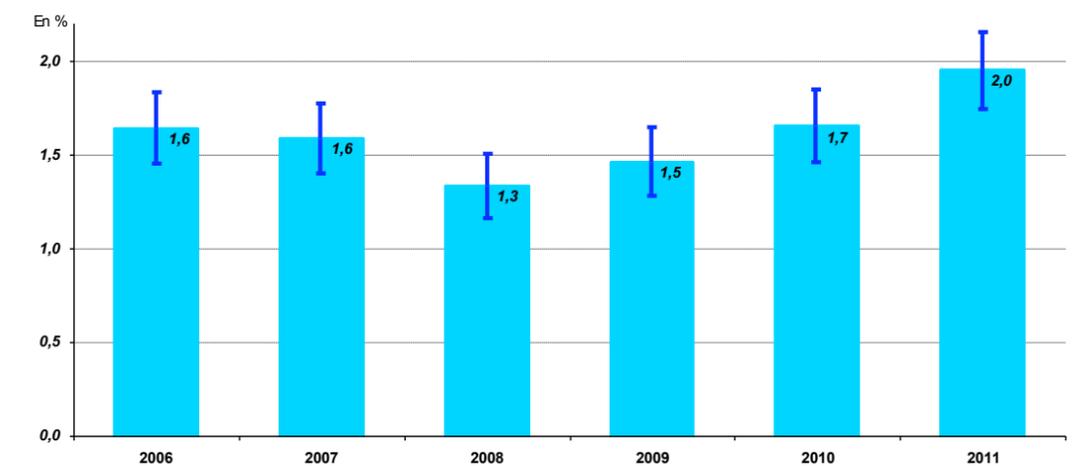
Tableau 5.B Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de ménages s'étant déclarés victimes de cambriolages\* (vols avec effraction<sup>DM</sup>) ou tentatives de cambriolage de la résidence principale de 2006 à 2011 et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages.

Cambriolages* ou tentatives de cambriolage de la résidence principale	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	<b>Proportions de ménages s'étant déclarés victimes</b> (% en données pondérées)	1,6	ns	--	ns	ns
		1,6	-	ns	ns	++
			1,3	ns	++	++
				1,5	ns	++
					1,7	+
						2,0
<b>Nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages</b> (en données pondérées)	1,8	ns	-	ns	ns	+
		1,7	ns	ns	ns	++
			1,5	ns	ns	++
				1,6	ns	++
					1,7	++
						2,2
<b>ns</b> Variation non significative au seuil de 5 %						
<b>++</b> Hausse très significative (seuil 1 %)						
<b>+</b> Hausse significative (seuil 5 %)						
<b>-</b> Baisse significative (seuil 5 %)						
<b>--</b> Baisse très significative (seuil 1 %)						

Champ : Ménages

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

\* Y compris vols avec escalade ou vols avec usage de fausses clés (voir annexe 1, Formulation des questions), dans le logement et ses dépendances attenantes ou non attenantes (caves, garages, cellier).

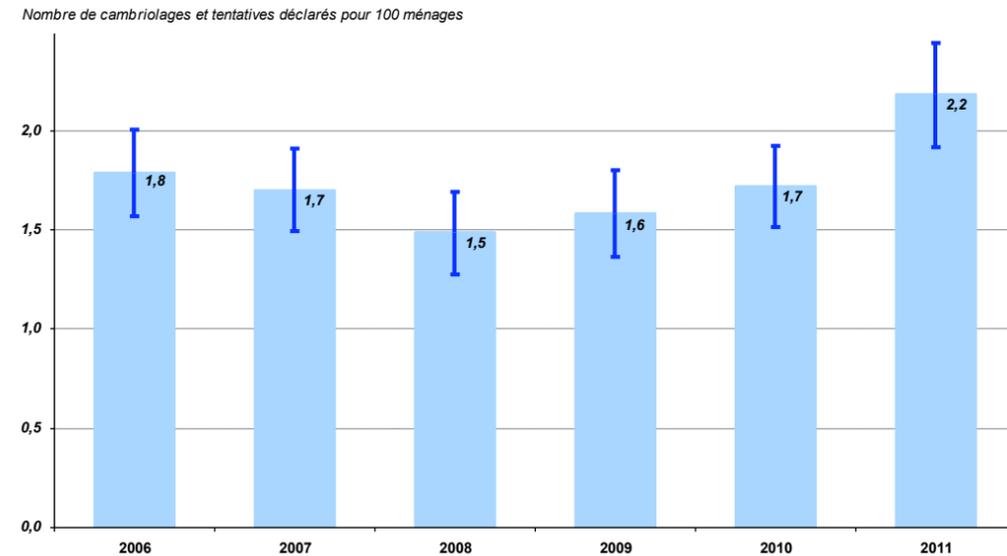
Graphique 5.A Proportion de ménages s'étant déclarés victimes de cambriolages\* ou tentatives de cambriolage de la résidence principale de 2006 à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %.

Champ : Ménages

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

\* Y compris vols avec escalade ou vols avec usage de fausses clés (voir annexe 1, Formulation des questions), dans le logement et ses dépendances attenantes ou non attenantes (caves, garages, cellier).

Graphique 5.B Nombre de vols de cambriolages\* et tentatives de cambriolage de la résidence principale déclarés pour 100 ménages de 2006 à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %.



Champ : Ménages

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

\* Y compris vols avec escalade ou vols avec usage de fausses clés (voir annexe 1, Formulation des questions), dans le logement et ses dépendances attenantes ou non attenantes (caves, garages, cellier).

Tableau 6.B Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de ménages s'étant déclarés victimes de vols sans effraction dans la résidence principale de 2006 à 2011 et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages.

Vols sans effraction dans la résidence principale	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Proportions de ménages s'étant déclarés victimes (% en données pondérées)	0,9	ns	ns	ns	ns	ns
		1,0	ns	ns	ns	ns
			1,0	ns	ns	ns
				1,0	ns	ns
					1,0	ns
						1,0
Vols sans effraction dans la résidence principale	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages (en données pondérées)	1,1	ns	ns	ns	ns	ns
		1,3	ns	ns	ns	ns
			1,0	ns	ns	ns
				1,2	ns	ns
					1,1	ns
						1,1
ns Variation non significative au seuil de 5 %	++ Hausse très significative (seuil 1 %)	+ Hausse significative (seuil 5 %)	- Baisse significative (seuil 5 %)	-- Baisse très significative (seuil 1 %)		

Champ : Ménages

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

## 2.112 Les vols sans effraction dans la résidence principale

Tableau 6.A Proportion de ménages s'étant déclarés victimes de vols sans effraction dans la résidence principale de 2006 à 2011 et nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages.

Enquête "Cadre de vie et sécurité"	Vols sans effraction dans la résidence principale					
Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Estimation du nombre de ménages s'étant déclarés victimes	237 000	262 000	263 000	279 000	262 000	273 000
Proportion de ménages s'étant déclarés victimes (en %)	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Significativité des variations annuelles		ns	ns	ns	ns	ns
Estimation du nombre d'atteintes déclarées par les ménages	295 000	336 000	275 000	323 000	309 000	309 000
Nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages	1,1	1,3	1,0	1,2	1,1	1,1
Significativité des variations annuelles		ns	ns	ns	ns	ns
Proportion de ménages victimes ayant déclaré avoir subi 2 atteintes ou plus (en %)	12,5	8,7	4,5	7,8	8,1	6,8
Nombre moyen d'atteintes déclarées par les ménages victimes	1,2	1,3	1,0	1,2	1,2	1,1

Champ : Ménages

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

ns «Variation non significative» ; ++ «Hausse très significative» ; + «Hausse significative» ; - «Baisse significative» ; -- «Baisse très significative» (voir « dictionnaire méthodologique »)

## 2.113 Les vols et tentatives de vol dans les résidences ou lieux possédés ou loués par les ménages (hors résidence principale)

Tableau 7.A Proportion de ménages s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vol dans les résidences ou lieux\* possédés ou loués par les ménages hors résidence principale de 2006 à 2011 et nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages.

Enquête "Cadre de vie et sécurité"	Vols et tentatives de vol dans les résidences ou lieux* possédés ou loués par les ménages (hors résidence principale)					
Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Estimation du nombre de ménages s'étant déclarés victimes	83 000	73 000	84 000	98 000	53 000	94 000
Proportion de ménages s'étant déclarés victimes (en %)	0,3	0,3	0,3	0,4	0,2	0,3
Significativité des variations annuelles		ns	ns	ns	--	++
Estimation du nombre d'atteintes déclarées par les ménages	132 000	110 000	103 000	134 000	67 000	172 000
Nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages	0,5	0,4	0,4	0,5	0,2	0,6
Significativité des variations annuelles		ns	ns	ns	--	++
Proportion de ménages victimes ayant déclaré avoir subi 2 atteintes ou plus (en %)	24,1	32,6	9,8	15,7	14,8	22,9
Nombre moyen d'atteintes déclarées par les ménages victimes	1,6	1,5	1,2	1,4	1,3	1,8

Champ : Ménages

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

ns «Variation non significative» ; ++ «Hausse très significative» ; + «Hausse significative» ; - «Baisse significative» ; -- «Baisse très significative» (voir « dictionnaire méthodologique »)

\* Il peut s'agir d'une résidence secondaire ou d'un lieu comme un jardin privatif, un terrain avec une caravane ou un mobile-home possédés ou loués par le ménage.

**Tableau 7.B Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de ménages s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vol dans les résidences ou lieux\* possédés ou loués par les ménages hors résidence principale de 2006 à 2011 et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages**

Vols ou tentatives de vol dans les résidences ou lieux* possédés ou loués par les ménages (hors résidence principale)	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Proportions de ménages s'étant déclarés victimes</b> (% en données pondérées)	0,3	ns	ns	ns	-	ns
		0,3	ns	ns	ns	ns
			0,3	ns	-	ns
				0,4	--	ns
					0,2	++
						0,3
Vols et tentatives de vol dans les résidences ou lieux* possédés ou loués par les ménages (hors résidence principale)	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages</b> (en données pondérées)	0,5	ns	ns	ns	--	ns
		0,4	ns	ns	-	ns
			0,4	ns	ns	+
				0,5	--	ns
					0,2	++
						0,6
<b>ns</b> Variation non significative au seuil de 5 %	<b>++</b> Hausse très significative (seuil 1 %)	<b>+</b> Hausse significative (seuil 5 %)	<b>-</b> Baisse significative (seuil 5 %)	<b>--</b> Baisse très significative (seuil 1 %)		

Champ : Ménages

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

\* Il peut s'agir d'une résidence secondaire ou d'un lieu comme un jardin privatif, un terrain avec une caravane ou un mobile-home possédés ou loués par le ménage.

**Tableau 8.B Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion ménages s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vol liés aux véhicules à moteur\* de 2006 à 2011 et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages.**

Vols ou tentatives de vol liés aux véhicules à moteur	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Proportions de ménages s'étant déclarés victimes</b> (% en données pondérées)	5,5	--	--	--	--	--
		4,9	ns	-	--	--
			4,6	ns	-	--
				4,4	ns	--
					4,2	--
						3,6
Vols et tentatives de vol liés aux véhicules à moteur	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages</b> (en données pondérées)	6,9	-	--	--	--	--
		6,3	ns	-	--	--
			5,8	ns	-	--
				5,6	ns	--
					5,1	ns
						4,6
<b>ns</b> Variation non significative au seuil de 5 %	<b>++</b> Hausse très significative (seuil 1 %)	<b>+</b> Hausse significative (seuil 5 %)	<b>-</b> Baisse significative (seuil 5 %)	<b>--</b> Baisse très significative (seuil 1 %)		

Champ : Ménages

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

\* Vol ou tentative de vol du véhicule pour les voitures et les deux-roues à moteur (moto, scooter ou cyclomoteur) et vols et tentatives de vol dans ou sur la voiture (voir formulation des questions en annexe 1)

## 2.12 Les vols et tentatives de vol liées aux véhicules à moteur

**Tableau 8.A Proportion de ménages s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vol liés aux véhicules à moteur\* de 2006 à 2011 et nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages.**

Enquête "Cadre de vie et sécurité"	Vols et tentatives de vol liés aux véhicules à moteur*					
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Période de victimation</b>						
<b>Estimation du nombre de ménages s'étant déclarés victimes</b>	1 450 000	1 310 000	1 254 000	1 201 000	1 150 000	994 000
<b>Proportion de ménages s'étant déclarés victimes (en %)</b>	5,5	4,9	4,6	4,4	4,2	3,6
<b>Significativité des variations annuelles</b>		--	ns	ns	ns	--
<b>Estimation du nombre d'atteintes déclarées par les ménages</b>	1 816 000	1 679 000	1 568 000	1 537 000	1 397 000	1 268 000
<b>Nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages</b>	6,9	6,3	5,8	5,6	5,1	4,6
<b>Significativité des variations annuelles</b>		-	ns	ns	ns	ns
<b>Proportion de ménages victimes ayant déclaré avoir subi 2 atteintes ou plus (en %)</b>	18,7	16,9	18,4	16,9	15,1	14,4
<b>Nombre moyen d'atteintes déclarées par les ménages victimes</b>	1,3	1,3	1,3	1,3	1,2	1,3

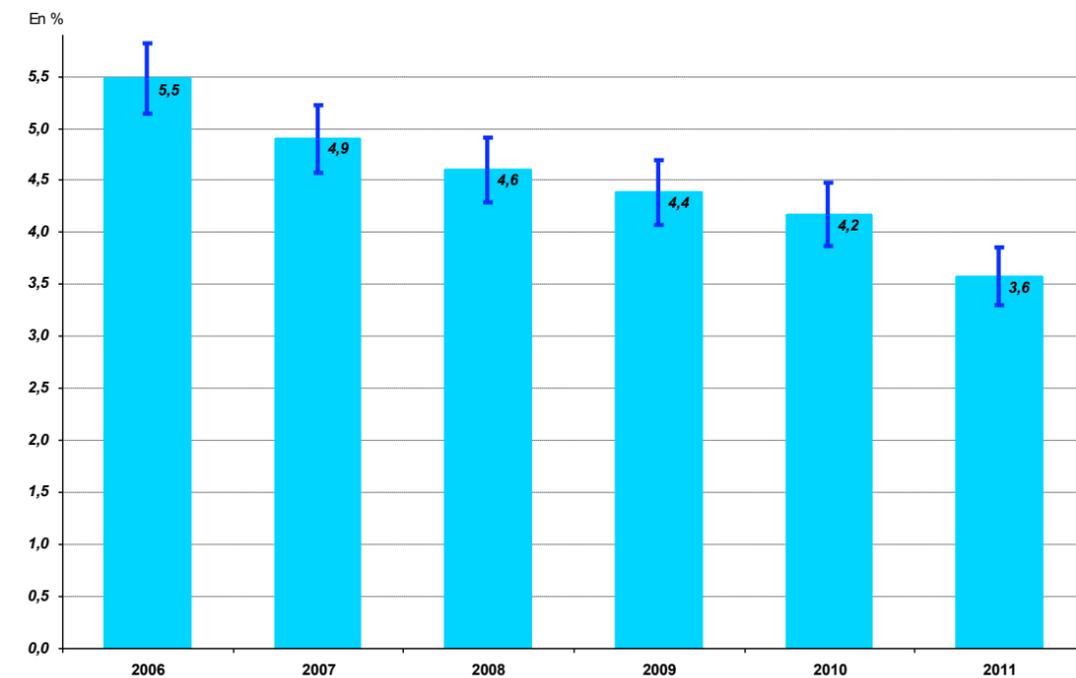
Champ : Ménages

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

ns «Variation non significative» ; ++ «Hausse très significative» ; + «Hausse significative» ; - «Baisse significative» ; -- «Baisse très significative» (voir « dictionnaire méthodologique »)

\* Vol ou tentative de vol du véhicule pour les voitures et les deux-roues à moteur (moto, scooter ou cyclomoteur) et vols et tentatives de vol dans ou sur la voiture (voir formulation des questions en annexe 1)

**Graphique 6.A Proportion de ménages s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vol liés aux véhicules à moteur\* de 2006 à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %.**

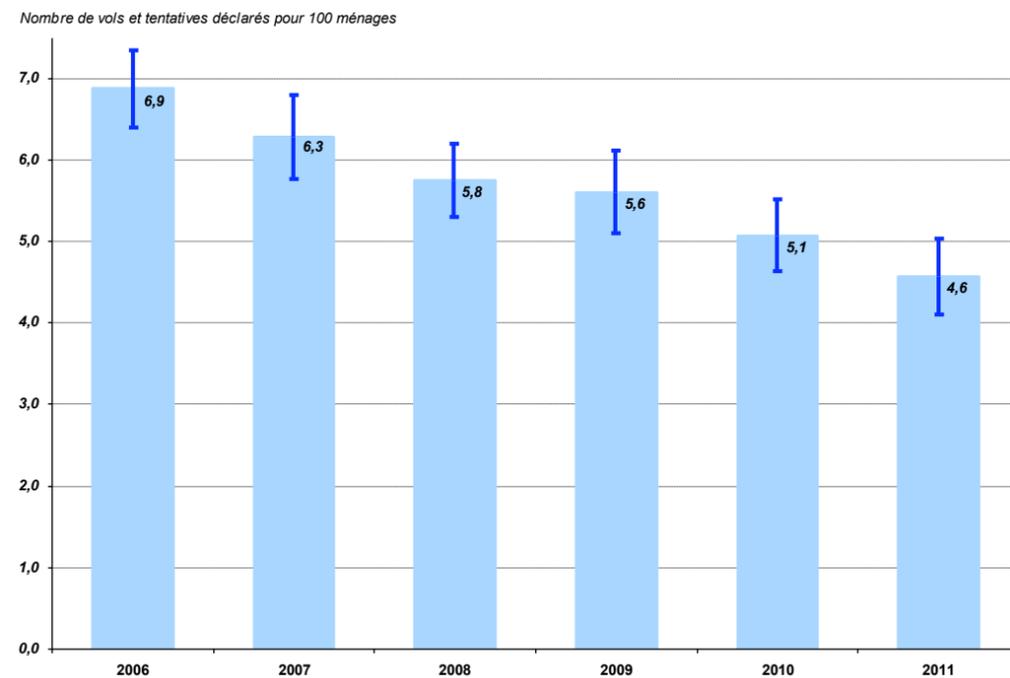


Champ : Ménages

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

\* Vol ou tentative de vol du véhicule pour les voitures et les deux-roues à moteur (moto, scooter ou cyclomoteur) et vols et tentatives de vol dans ou sur la voiture (voir formulation des questions en annexe 1)

Graphique 6.B Nombre de vols ou tentatives de vol liés aux véhicules à moteur\* déclarés pour 100 ménages de 2006 à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %.



Champ : Ménages

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

\* Vol ou tentative de vol du véhicule pour les voitures et les deux-roues à moteur (moto, scooter ou cyclomoteur) et vols et tentatives de vol dans ou sur la voiture (voir formulation des questions en annexe 1)

## 2.121 Les vols et tentatives de vol liés à la voiture

Tableau 9.A Proportion de ménages s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vol liés à la voiture\* de 2006 à 2011 et nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages.

Enquête "Cadre de vie et sécurité"	Vols et tentatives de vol liés à la voiture*					
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Période de victimation</b>						
<b>Estimation du nombre de ménages s'étant déclarés victimes</b>	1 339 000	1 211 000	1 170 000	1 086 000	1 072 000	913 000
<b>Proportion de ménages s'étant déclarés victimes (en %)</b>	5,1	4,5	4,3	4,0	3,9	3,3
<b>Significativité des variations annuelles</b>		--	ns	ns	ns	--
<b>Estimation du nombre d'atteintes déclarées par les ménages</b>	1 670 000	1 562 000	1 466 000	1 378 000	1 301 000	1 131 000
<b>Nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages</b>	6,3	5,8	5,4	5,0	4,7	4,1
<b>Significativité des variations annuelles</b>		ns	ns	ns	ns	-
<b>Proportion de ménages victimes ayant déclaré avoir subi 2 atteintes ou plus (en %)</b>	18,7	17,3	18,1	17,1	14,6	13,8
<b>Nombre moyen d'atteintes déclarées par les ménages victimes</b>	1,2	1,3	1,3	1,3	1,2	1,2

Champ : Ménages

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

ns «Variation non significative» ; ++ «Hausse très significative» ; + «Hausse significative» ; - «Baisse significative» ; -- «Baisse très significative» (voir « dictionnaire méthodologique »)

\* « Vols et tentatives de vol de voiture » ou « Vols et tentatives de vol dans ou sur la voiture » (voir formulation des questions en annexe 1)

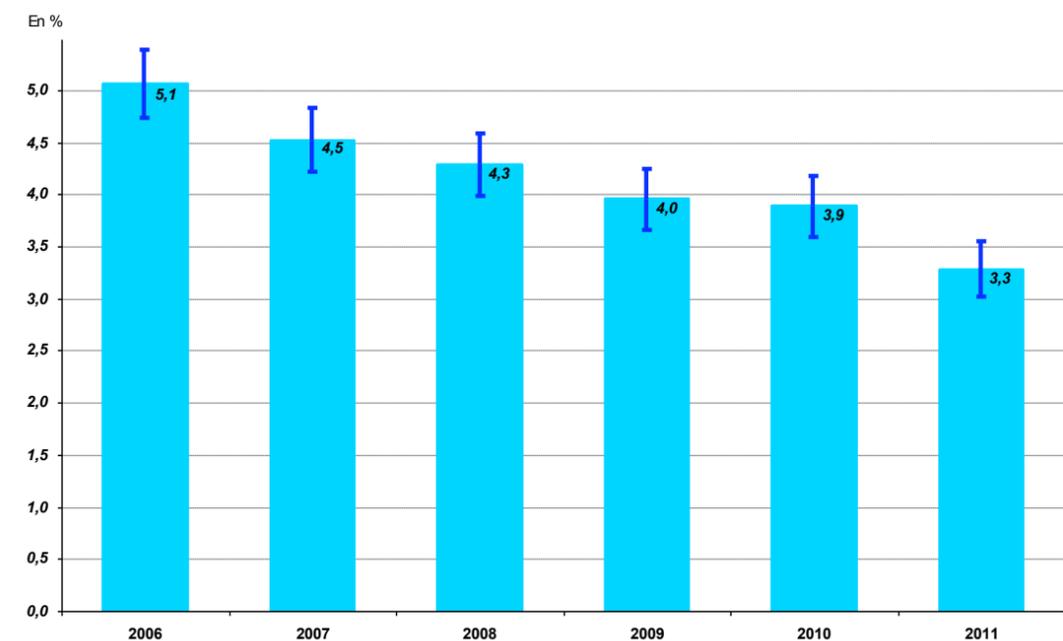
Tableau 9.B Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion ménages s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vol liés à la voiture\* de 2006 à 2011 et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages.

Vols ou tentatives de vol liés à la voiture*	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Proportions de ménages s'étant déclarés victimes</b> (% en données pondérées)	5,1	--	--	--	--	--
		4,5	ns	--	--	--
			4,3	ns	-	--
				4,0	ns	--
					3,9	--
						3,3
<b>Vols et tentatives de vol liés à la voiture*</b>						
<b>Nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages</b> (en données pondérées)	6,3	ns	--	--	--	--
		5,8	ns	-	--	--
			5,4	ns	-	--
				5,0	ns	--
					4,7	-
						4,1
<b>ns Variation non significative au seuil de 5 %</b>	<b>++ Hausse très significative (seuil 1 %)</b>	<b>+ Hausse significative (seuil 5 %)</b>	<b>- Baisse significative (seuil 5 %)</b>	<b>-- Baisse très significative (seuil 1 %)</b>		

Champ : Ménages

\* « Vols et tentatives de vol de voiture » ou « Vols et tentatives de vol dans ou sur la voiture » (voir formulation des questions en annexe 1)

Graphique 7.A Proportion de ménages s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vol liés à la voiture\* de 2006 à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %.

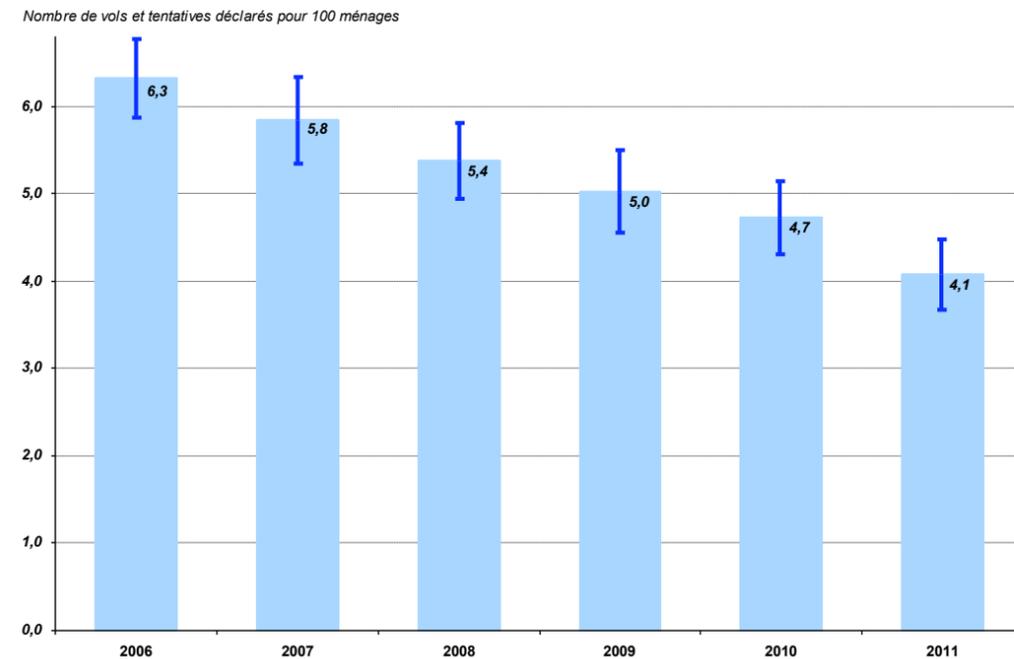


Champ : Ménages

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

\* « Vols et tentatives de vol de voiture » ou « Vols et tentatives de vol dans ou sur la voiture » (voir formulation des questions en annexe 1)

Graphique 7.B Nombre de vols et tentatives de vol liés à la voiture\* déclarés pour 100 ménages de 2006 à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %.



Champ : Ménages

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

\* « Vol ou tentative de vol de voiture » ou « Vols et tentatives de vol dans ou sur la voiture » (voir formulation des questions en annexe 1)

Tableau 10.B Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de ménages s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vol de voiture de 2006 à 2011 et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages.

Vols ou tentatives de vol de voiture	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Proportions de ménages s'étant déclarés victimes (% en données pondérées)	1,9	--	--	--	--	--
		1,5	ns	ns	-	--
			1,5	ns	1,3	ns
					1,3	0,9
Vols et tentative de vols de voiture	2,2	-	--	--	--	--
		1,8	ns	-	-	--
			1,7	ns	ns	--
				1,4	1,5	1,0
ns Variation non significative au seuil de 5 %		++ Hausse très significative (seuil 1 %)	+ Hausse significative (seuil 5 %)	- Baisse significative (seuil 5 %)	-- Baisse très significative (seuil 1 %)	

Champ : Ménages

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

## 2.122 Les vols et tentatives de vol de voiture

Tableau 10.A Proportion de ménages s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vol de voiture de 2006 à 2011 et nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages.

Enquête "Cadre de vie et sécurité"	Vols et tentatives de vol de voiture					
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Période de victimation						
Estimation du nombre de ménages s'étant déclarés victimes	501 000	409 000	416 000	365 000	354 000	244 000
Proportion de ménages s'étant déclarés victimes (en %)	1,9	1,5	1,5	1,3	1,3	0,9
Significativité des variations annuelles		--	ns	ns	ns	--
Estimation du nombre d'atteintes déclarées par les ménages	568 000	480 000	453 000	396 000	404 000	281 000
Nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages	2,2	1,8	1,7	1,4	1,5	1,0
Significativité des variations annuelles		-	ns	ns	ns	--
Proportion de ménages victimes ayant déclaré avoir subi 2 atteintes ou plus (en %)	10,1	12,9	7,4	7,1	7,5	8,0
Nombre moyen d'atteintes déclarées par les ménages victimes	1,1	1,2	1,1	1,1	1,1	1,2

Champ : Ménages

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

ns «Variation non significative» ; ++ «Hausse très significative» ; + «Hausse significative» ; - «Baisse significative» ; -- «Baisse très significative» (voir « dictionnaire méthodologique »)

## 2.123 Les vols et tentatives de vol dans ou sur la voiture

Tableau 11.A Proportion de ménages s'étant déclarés victimes de vols et tentatives de vol dans ou sur la voiture de 2006 à 2011 et nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages.

Enquête "Cadre de vie et sécurité"	Vols et tentatives de vol dans ou sur la voiture					
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Période de victimation						
Estimation du nombre de ménages s'étant déclarés victimes	985 000	895 000	849 000	798 000	794 000	731 000
Proportion de ménages s'étant déclarés victimes (en %)	3,7	3,3	3,1	2,9	2,9	2,6
Significativité des variations annuelles		-	ns	ns	ns	ns
Estimation du nombre d'atteintes déclarées par les ménages	1 102 000	1 082 000	1 013 000	982 000	898 000	850 000
Nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages	4,2	4,0	3,7	3,6	3,3	3,1
Significativité des variations annuelles		ns	ns	ns	ns	ns
Proportion de ménages victimes ayant déclaré avoir subi 2 atteintes ou plus (en %)	9,5	10,0	13,8	13,1	9,4	9,1
Nombre moyen d'atteintes déclarées par les ménages victimes	1,1	1,2	1,2	1,2	1,1	1,2

Champ : Ménages

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

ns «Variation non significative» ; ++ «Hausse très significative» ; + «Hausse significative» ; - «Baisse significative» ; -- «Baisse très significative» (voir « dictionnaire méthodologique »)

Tableau 11.B Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de ménages s'étant déclarés victimes de vols et tentatives de vol dans ou sur la voiture de 2006 à 2011 et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages.

Vols ou tentatives de vol de voiture	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Proportions de ménages s'étant déclarés victimes (% en données pondérées)	1,9	--	--	--	--	--
		1,5	ns	ns	-	--
			1,5	ns	-	--
				1,3	ns	--
					1,3	--
						0,9
Vols et tentative de vols de voiture	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages (en données pondérées)	2,2	-	--	--	--	--
		1,8	ns	-	-	--
			1,7	ns	ns	--
				1,4	ns	--
					1,5	--
						1,0
ns Variation non significative au seuil de 5 %	++ Hausse très significative (seuil 1 %)		- Baisse significative (seuil 5 %)			
	+ Hausse significative (seuil 5 %)		-- Baisse très significative (seuil 1 %)			

Champ : Ménages

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

Tableau 12.B Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de ménages s'étant déclarés victimes de vols et tentatives de vol de deux-roues\* à moteur de 2006 à 2011 et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages.

Vols ou tentatives de vol de deux-roues* à moteur	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Proportions de ménages s'étant déclarés victimes (% en données pondérées)	0,5	ns	-	ns	--	-
		0,4	ns	ns	-	ns
			0,3	ns	ns	ns
				0,4	-	ns
					0,3	ns
						0,3
Vols et tentatives de vol de deux-roues* à moteur	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages (en données pondérées)	0,5	ns	-	ns	--	ns
		0,4	ns	ns	ns	ns
			0,4	+	ns	ns
				0,6	-	ns
					0,3	+
						0,5
à 1 % : Significativité au seuil de 1 %	à 2 % : Significativité au seuil de 2 %		-		Variation à la baisse	
à 5 % : Significativité au seuil de 5 %	à 10 % : Significativité au seuil de 10 %		+		Variation à la hausse	

Champ : Ménages

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

\* Deux-roues à moteur : moto, scooter ou cyclomoteur

## 2.124 Les vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur

Tableau 12.A Proportion de ménages s'étant déclarés victimes de vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur de 2006 à 2011 et nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages.

Enquête "Cadre de vie et sécurité"	Vols et tentatives de vol dans ou sur la voiture					
Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Estimation du nombre de ménages s'étant déclarés victimes	985 000	895 000	849 000	798 000	794 000	731 000
Proportion de ménages s'étant déclarés victimes (en %)	3,7	3,3	3,1	2,9	2,9	2,6
Significativité des variations annuelles		-	ns	ns	ns	ns
Estimation du nombre d'atteintes déclarées par les ménages	1 102 000	1 082 000	1 013 000	982 000	898 000	850 000
Nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages	4,2	4,0	3,7	3,6	3,3	3,1
Significativité des variations annuelles		ns	ns	ns	ns	ns
Proportion de ménages victimes ayant déclaré avoir subi 2 atteintes ou plus (en %)	9,5	10,0	13,8	13,1	9,4	9,1
Nombre moyen d'atteintes déclarées par les ménages victimes	1,1	1,2	1,2	1,2	1,1	1,2

Champ : Ménages

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

ns «Variation non significative» ; ++ «Hausse très significative» ; + «Hausse significative» ; - «Baisse significative» ; -- «Baisse très significative» (voir « dictionnaire méthodologique »)

\* Deux-roues à moteur : moto, scooter ou cyclomoteur

## 2.13 Les vols et tentatives de vol de vélo

Tableau 13.A Proportion de ménages s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vol de vélo de 2006 à 2011 et nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages.

Enquête "Cadre de vie et sécurité"	Vols et tentatives de vol de vélo					
Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Estimation du nombre de ménages s'étant déclarés victimes	304 000	314 000	273 000	319 000	275 000	307 000
Proportion de ménages s'étant déclarés victimes (en %)	1,1	1,2	1,0	1,2	1,0	1,1
Significativité des variations annuelles		ns	ns	ns	ns	ns
Estimation du nombre d'atteintes déclarées par les ménages	326 000	334 000	325 000	342 000	319 000	331 000
Nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages	1,2	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2
Significativité des variations annuelles		ns	ns	ns	ns	ns
Proportion de ménages victimes ayant déclaré avoir subi 2 atteintes ou plus (en %)	6,9	4,9	14,5	6,7	9,0	5,7
Nombre moyen d'atteintes déclarées par les ménages victimes	1,1	1,1	1,2	1,1	1,2	1,1

Champ : Ménages

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

ns «Variation non significative» ; ++ «Hausse très significative» ; + «Hausse significative» ; - «Baisse significative» ; -- «Baisse très significative» (voir « dictionnaire méthodologique »)

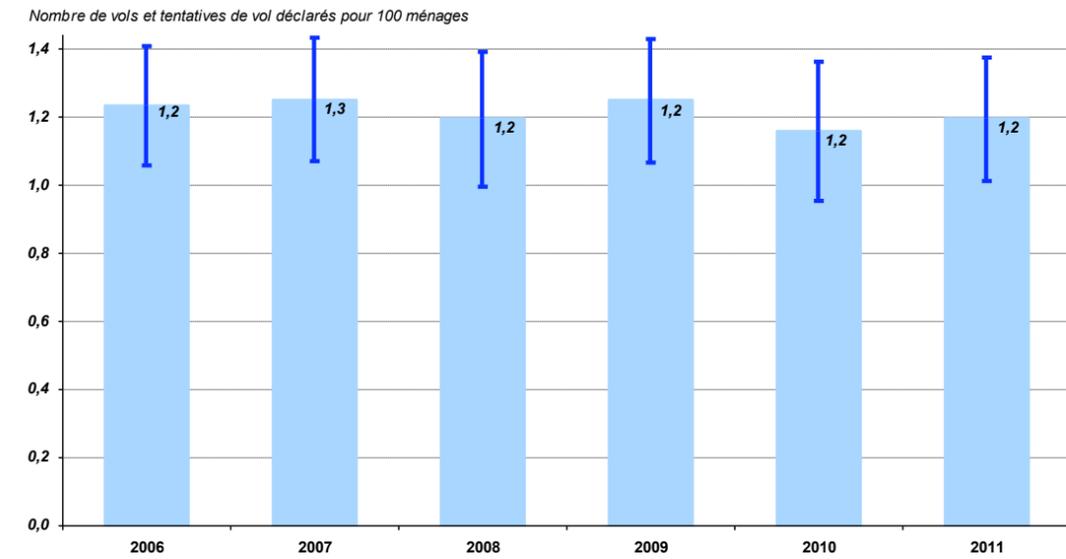
Tableau 13.B Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de ménages s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vol de vélo de 2006 à 2011 et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages.

Vols ou tentatives de vol de vélo	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Proportions de ménages s'étant déclarés victimes (% en données pondérées)	1,1	ns	ns	ns	ns	ns
		1,2	ns	ns	ns	ns
			1,0	ns	ns	ns
				1,2	ns	ns
					1,0	ns
						1,1
Vols et tentatives de vol de vélo	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages (en données pondérées)	1,2	ns	ns	ns	ns	ns
		1,3	ns	ns	ns	ns
			1,2	ns	ns	ns
				1,2	ns	ns
					1,2	ns
						1,2
<b>ns</b> Variation non significative au seuil de 5 %              ++ Hausse très significative (seuil 1 %)              - Baisse significative (seuil 5 %)              + Hausse significative (seuil 5 %)              -- Baisse très significative (seuil 1 %)						

Champ : Ménages

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

Graphique 8.B Nombre de vols de vols ou tentatives de vol de vélo déclarés pour 100 ménages de 2006 à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %.



Champ : Ménages

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

## 2.2 Les actes de vandalisme contre le logement ou la voiture

Tableau 14.A Proportion de ménages s'étant déclarés victimes d'actes de vandalisme contre le logement ou la voiture de 2007\* à 2011 et nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages.

Enquête "Cadre de vie et sécurité"	Actes de vandalisme contre le logement ou la voiture					
	2006*	2007	2008	2009	2010	2011
Période de victimation						
Estimation du nombre de ménages s'étant déclarés victimes		2 271 000	2 250 000	2 337 000	2 198 000	1 991 000
Proportion de ménages s'étant déclarés victimes (en %)		8,5	8,3	8,5	8,0	7,2
Significativité des variations annuelles			ns	ns	-	--
Estimation du nombre d'atteintes déclarées par les ménages		3 250 000	3 224 000	3 473 000	3 373 000	3 149 000
Nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages		12,2	11,8	12,7	12,2	11,3
Significativité des variations annuelles			ns	ns	ns	ns
Proportion de ménages victimes ayant déclaré avoir subi 2 atteintes ou plus (en %)		20,3	20,1	21,5	23,1	22,7
Nombre moyen d'atteintes déclarées par les ménages victimes		1,4	1,4	1,5	1,5	1,6

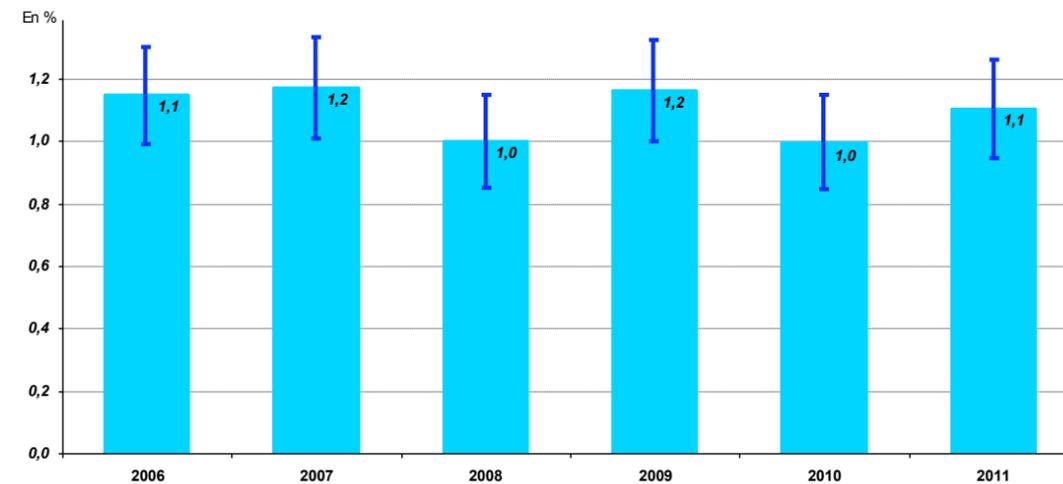
Champ : Ménages

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

ns «Variation non significative» ; ++ «Hausse très significative» ; + «Hausse significative» ; - «Baisse significative» ; -- «Baisse très significative» (voir « dictionnaire méthodologique »)

\* La formulation des questions de victimation sur les actes de vandalisme a été modifiée à l'issue de la première enquête « Cadre de vie et sécurité » dont la collecte a eu lieu en 2007 et qui portait, entre autres, sur les atteintes subies en 2006. Ces modifications ne permettent pas de comparer les résultats collectés pour 2006 à ceux qui l'ont été pour les années suivantes. En conséquence, les statistiques sur les actes de vandalisme contre la voiture ou le logement des ménages ne sont pas exploitables sur 6 ans, de 2006 à 2011, comme c'est le cas pour les vols et tentatives visant les biens des ménages, mais sur 5 ans de 2007 à 2011.

Graphique 8.A Proportion de ménages s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vol de vélo de 2006 à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %.



Champ : Ménages

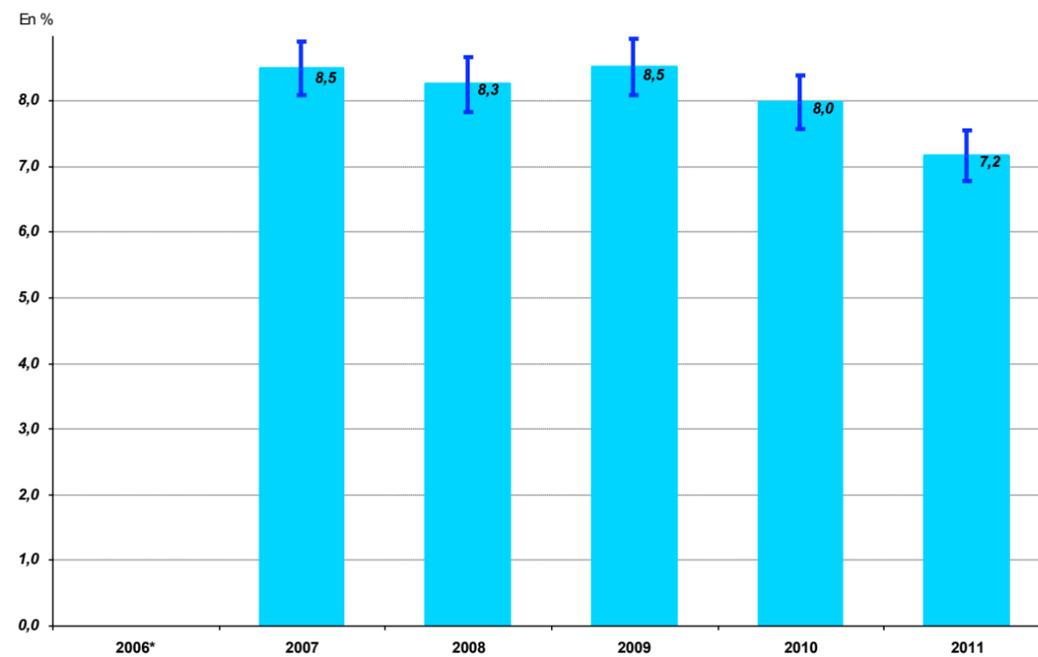
Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

**Tableau 14.B Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de ménages s'étant déclarés victimes d'actes de vandalisme contre le logement ou la voiture et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages de 2007\* à 2011.**

Actes de vandalisme contre le logement ou la voiture	2006*	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Proportions de ménages s'étant déclarés victimes</b> (% en données pondérées)		8,5	ns	ns	-	--
			8,3	ns	ns	--
				8,5	-	--
					8,0	--
						7,2
<b>Actes de vandalisme contre le logement ou la voiture</b>	<b>2006*</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
<b>Nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages</b> (en données pondérées)		12,2	ns	ns	ns	ns
			11,8	ns	ns	ns
				12,7	ns	-
					12,2	ns
						11,3
<b>ns</b> Variation non significative au seuil de 5 %	<b>++</b> Hausse très significative (seuil 1 %)	<b>+</b> Hausse significative (seuil 5 %)	<b>-</b> Baisse significative (seuil 5 %)	<b>--</b> Baisse très significative (seuil 1 %)		

Champ : Ménages  
 ns «Variation non significative» ; ++ «Hausse très significative» ; + «Hausse significative» ; - «Baisse significative» ; -- «Baisse très significative» (voir « dictionnaire méthodologique »)  
 Voir Notes \* Tableau 14.A

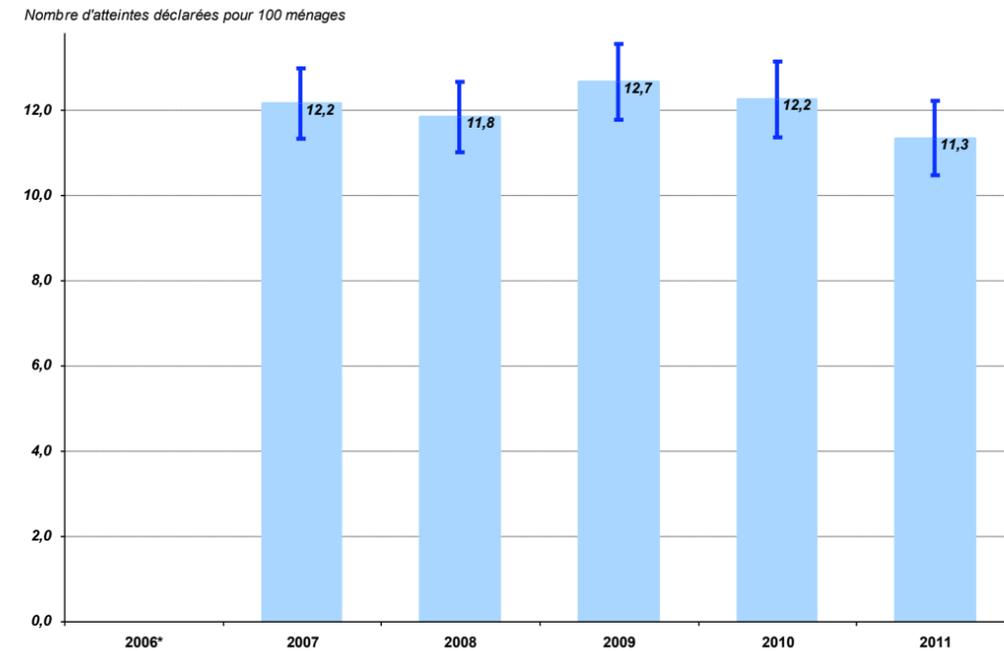
**Graphique 9.A Proportion de ménages s'étant déclarés victimes d'actes de vandalisme contre le logement ou la voiture de 2007\* à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %.**



Champ : Ménages  
 Voir Notes \* Tableau 14.A

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

**Graphique 9.B Nombre d'actes de vandalisme contre le logement ou la voiture pour 100 ménages de 2007\* à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %.**



Champ : Ménages  
 Voir Notes \* Tableau 14.A

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

## 2.21 Les actes de vandalisme contre le logement

**Tableau 15A. Proportion de ménages s'étant déclarés victimes d'actes de vandalisme contre le logement de 2007\* à 2011 et nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages.**

Enquête "Cadre de vie et sécurité"	Actes de vandalisme contre le logement					
	2006*	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Période de victimation</b>						
<b>Estimation du nombre de ménages s'étant déclarés victimes</b>		784 000	724 000	830 000	797 000	744 000
<b>Proportion de ménages s'étant déclarés victimes (en %)</b>		2,9	2,7	3,0	2,9	2,7
<b>Significativité des variations annuelles</b>			ns	+	ns	ns
<b>Estimation du nombre d'atteintes déclarées par les ménages</b>		1 157 000	1 198 000	1 353 000	1 350 000	1 395 000
<b>Nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages</b>		4,3	4,4	4,9	4,9	5,0
<b>Significativité des variations annuelles</b>			ns	ns	ns	ns
<b>Proportion de ménages victimes ayant déclaré avoir subi 2 atteintes ou plus (en %)</b>		17,7	21,0	19,5	23,0	25,7
<b>Nombre moyen d'atteintes déclarées par les ménages victimes</b>		1,5	1,7	1,6	1,7	1,9

Champ : Ménages  
 ns «Variation non significative» ; ++ «Hausse très significative» ; + «Hausse significative» ; - «Baisse significative» ; -- «Baisse très significative» (voir « dictionnaire méthodologique »)  
 Voir Notes \* Tableau 14.A

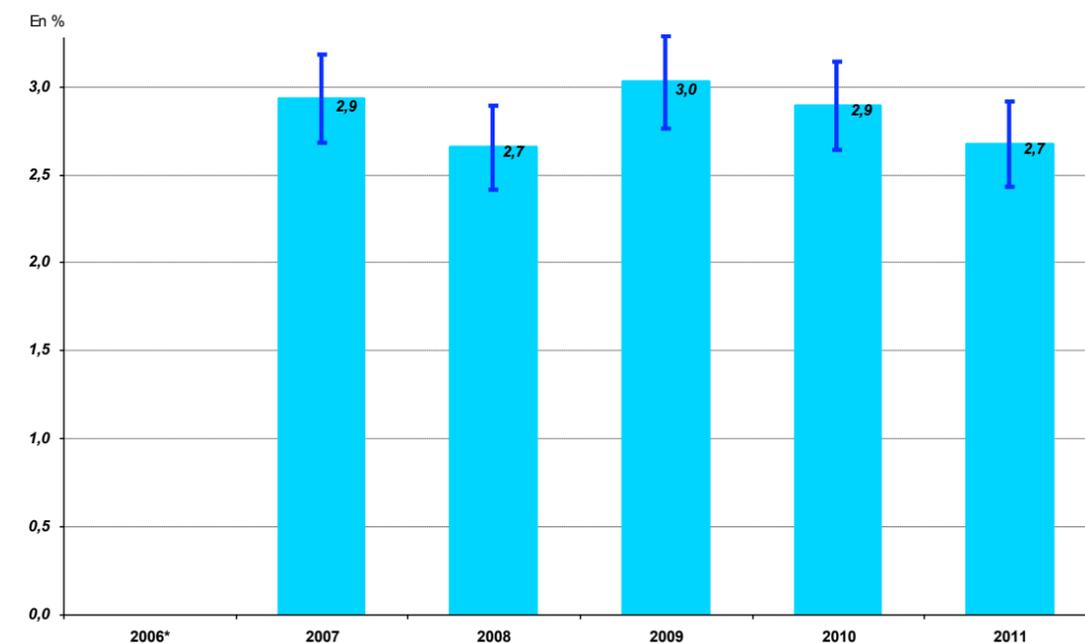
Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

**Tableau 15.B Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de ménages s'étant déclarés victimes d'actes de vandalisme contre le logement et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages de 2007\* à 2011.**

Actes de vandalisme contre le logement	2006*	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Proportions de ménages s'étant déclarés victimes</b> (% en données pondérées)		2,9	ns	ns	ns	ns
			2,7	+	ns	ns
				3,0	ns	-
					2,9	ns
						2,7
Actes de vandalisme contre le logement	2006*	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages</b> (en données pondérées)		4,3	ns	ns	ns	ns
			4,4	ns	ns	ns
				4,9	ns	ns
					4,9	ns
						5,0
<b>ns</b> Variation non significative au seuil de 5 %		<b>++</b> Hausse très significative (seuil 1 %)		<b>-</b> Baisse significative (seuil 5 %)		
		<b>+</b> Hausse significative (seuil 5 %)		<b>--</b> Baisse très significative (seuil 1 %)		

Champ : Ménages  
 ns «Variation non significative» ; ++ «Hausse très significative» ; + «Hausse significative» ; - «Baisse significative» ; - «Baisse très significative» (voir « dictionnaire méthodologique »)  
 Voir Notes \* Tableau 14.A

**Graphique 10.A Proportion de ménages s'étant déclarés victimes d'actes de vandalisme contre le logement de 2007\* à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %.**

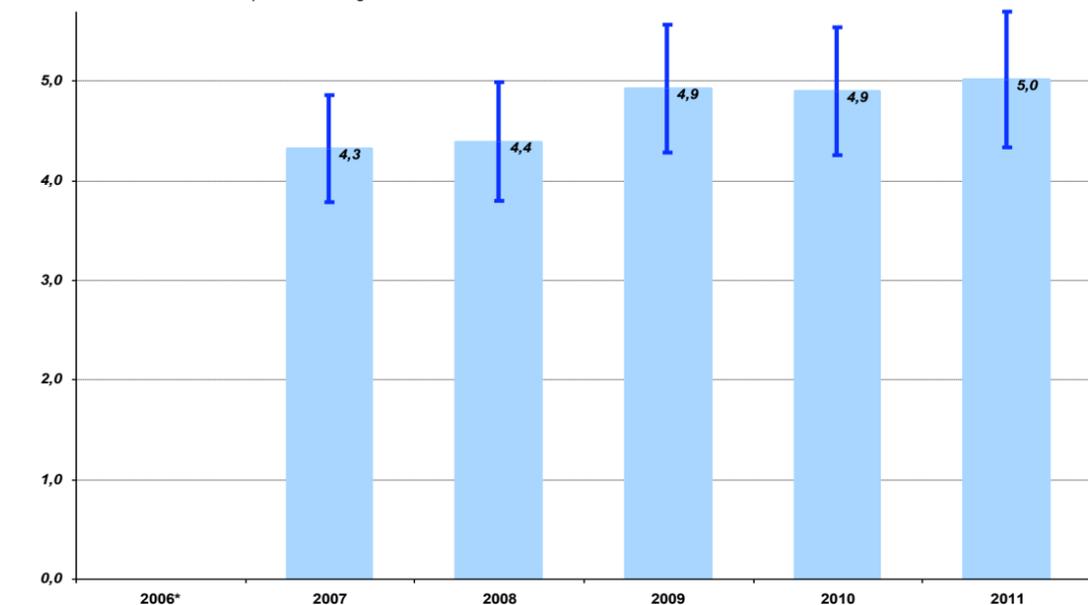


Champ : Ménages  
 Voir Notes \*Tableau 14.A

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

**Graphique 10.B Nombre d'actes de vandalisme contre le logement pour 100 ménages de 2007\* à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %.**

Nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages



Champ : Ménages  
 Voir Notes \* Tableau 14.A

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

## 2.22 Les actes de vandalisme contre la voiture

**Tableau 16.A Proportion de ménages s'étant déclarés victimes d'actes de vandalisme contre la voiture de 2007\* à 2011 et nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages.**

Enquête "Cadre de vie et sécurité"	Actes de vandalisme contre la voiture					
	2006*	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Période de victimation</b>						
<b>Estimation du nombre de ménages s'étant déclarés victimes</b>		1 604 000	1 616 000	1 611 000	1 490 000	1 327 000
<b>Proportion de ménages s'étant déclarés victimes (en %)</b>		6,0	5,9	5,9	5,4	4,8
<b>Significativité des variations annuelles</b>			ns	ns	-	--
<b>Estimation du nombre d'atteintes déclarées par les ménages</b>		2 093 000	2 026 000	2 120 000	2 023 000	1 754 000
<b>Nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages</b>		7,8	7,4	7,7	7,3	6,3
<b>Significativité des variations annuelles</b>			ns	ns	ns	--
<b>Proportion de ménages victimes ayant déclaré avoir subi 2 atteintes ou plus (en %)</b>		15,8	14,9	18,6	18,3	17,3
<b>Nombre moyen d'atteintes déclarées par les ménages victimes</b>		1,3	1,3	1,3	1,4	1,3

Champ : Ménages  
 ns «Variation non significative» ; ++ «Hausse très significative» ; + «Hausse significative» ; - «Baisse significative» ; - «Baisse très significative» (voir « dictionnaire méthodologique »)

\* La formulation des questions de victimation sur les actes de vandalisme a été modifiée à l'issue de la première enquête «Cadre de vie et sécurité» dont la collecte a eu lieu en 2007 et qui portait, entre autres, sur les atteintes subies en 2006. Ces modifications ne permettent pas de comparer les résultats collectés pour 2006 à ceux qui l'ont été pour les années suivantes. En conséquence, les statistiques sur les actes de vandalisme contre la voiture ou le logement des ménages ne sont pas exploitables sur 6 ans, de 2006 à 2011, comme c'est le cas pour les vols et tentatives visant les biens des ménages, mais sur 5 ans de 2007 à 2011.

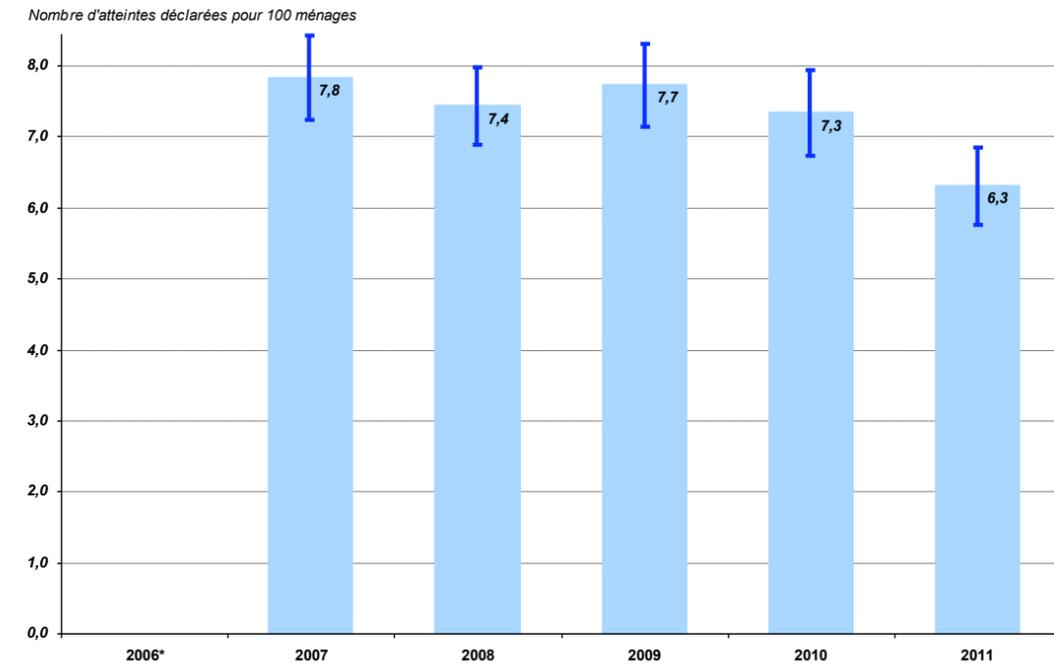
Tableau 16.B Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de ménages s'étant déclarés victimes d'actes de vandalisme contre la voiture et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages de 2007\* à 2011.

Actes de vandalisme contre la voiture	2006*	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Proportions de ménages s'étant déclarés victimes</b> (% en données pondérées)		6,0	ns	ns	--	--
			5,9	ns	-	--
				5,9	-	--
					5,4	--
						4,8
<b>Actes de vandalisme contre la voiture</b>	<b>2006*</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
<b>Nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages</b> (en données pondérées)		7,8	ns	ns	ns	--
			7,4	ns	ns	--
				7,7	ns	--
					7,3	--
						6,3
<b>ns</b> Variation non significative au seuil de 5 %	<b>++</b> Hausse très significative (seuil 1 %)	<b>+</b> Hausse significative (seuil 5 %)	<b>-</b> Baisse significative (seuil 5 %)	<b>--</b> Baisse très significative (seuil 1 %)		

Champ : Ménages  
 ns «Variation non significative» ; ++ «Hausse très significative» ; + «Hausse significative» ; - «Baisse significative» ; -- «Baisse très significative» (voir «dictionnaire méthodologique»)  
 Voir Notes \* Tableau 14.A

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

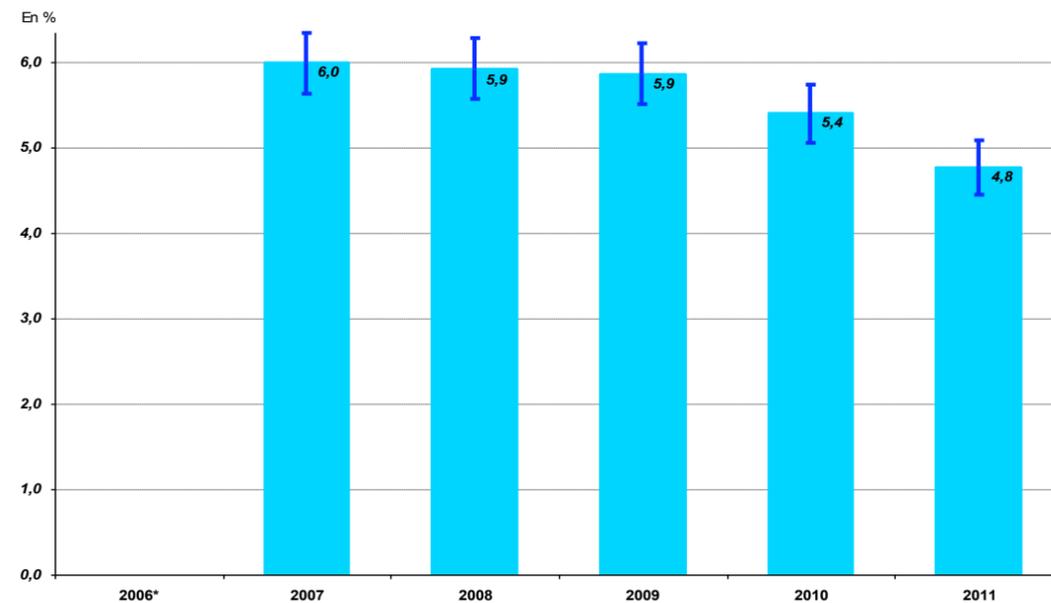
Graphique 11.B Nombre d'actes de vandalisme contre la voiture pour 100 ménages de 2007\* à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %.



Champ : Ménages  
 Voir Notes \* Tableau 14.A

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

Graphique 11.A Proportion de ménages s'étant déclarés victimes d'actes de vandalisme contre la voiture de 2007\* à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %.



Champ : Ménages  
 Voir Notes \* Tableau 14.A

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

## Les vols et tentatives de vol personnels déclarés par les personnes de 14 ans et plus

Tableau 17.A Proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels\* de 2006 à 2011 et nombre d'atteintes déclarées pour 100 personnes de 14 ans et plus.

Enquête "Cadre de vie et sécurité"	Vols et tentatives de vol personnels*					
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Période de victimation</b>						
<b>Estimation du nombre de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes</b>	1 394 000	1 247 000	1 184 000	1 335 000	1 200 000	1 108 000
<b>Proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes (en %)</b>	2,8	2,5	2,3	2,6	2,4	2,2
<b>Significativité des variations annuelles</b>		-	ns	+	-	ns
<b>Estimation du nombre d'atteintes déclarées par les personnes de 14 ans et plus</b>	1 835 000	1 715 000	1 830 000	1 854 000	1 492 000	1 380 000
<b>Nombre d'atteintes déclarées pour 100 personnes de 14 ans et plus</b>	3,6	3,4	3,6	3,7	2,9	2,7
<b>Significativité des variations annuelles</b>		ns	ns	ns	-	ns
<b>Proportion de personnes de 14 ans et plus victimes ayant déclaré avoir subi 2 atteintes ou plus (en %)</b>	14,0	14,7	12,5	13,3	8,4	11,5
<b>Nombre moyen d'atteintes déclarées par les personnes de 14 ans et plus victimes</b>	1,3	1,4	1,5	1,4	1,2	1,2

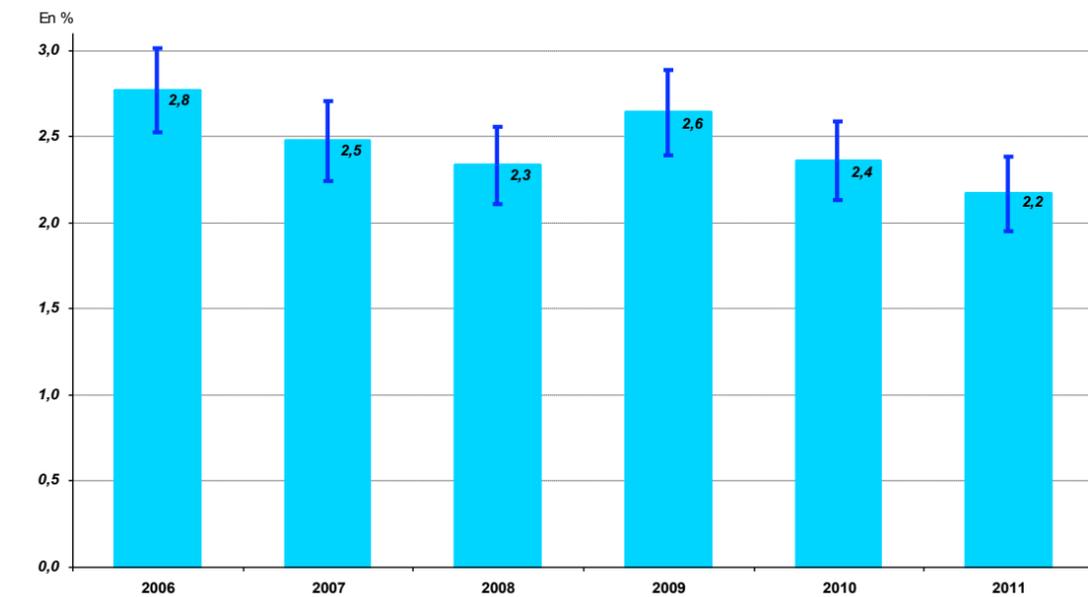
Champ : 14 ans et plus  
 ns «Variation non significative» ; ++ «Hausse très significative» ; + «Hausse significative» ; - «Baisse significative» ; - «Baisse très significative» (voir «dictionnaire méthodologique»)  
 \* Hors vols et tentatives de vol liés aux résidences ou aux véhicules

Tableau 17.B Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels\* de 2006 à 2011 et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 personnes de 14 ans et plus.

Vols ou tentatives de vol personnels*	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Proportions de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes</b> (% en données pondérées)	2,8	-	--	ns	--	--
		2,5	ns	ns	ns	-
			2,3	+	ns	ns
				2,6	-	--
					2,4	ns
						2,2
<b>Vols et tentatives de vol personnels*</b>						
<b>Nombre d'atteintes déclarées pour 100 personnes de 14 ans et plus</b> (en données pondérées)	3,6	ns	ns	ns	-	--
		3,4	ns	ns	ns	--
			3,6	ns	ns	-
				3,7	-	--
					2,9	ns
						2,7

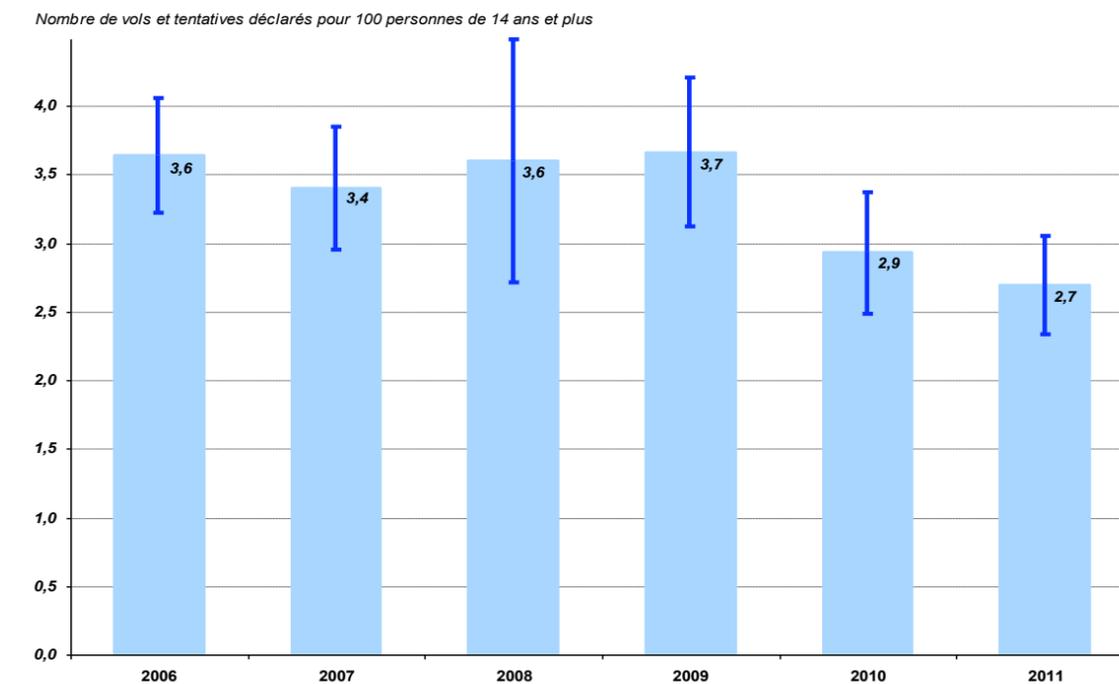
Champ : 14 ans et plus  
 \* Hors vols et tentatives de vol liés aux résidences ou aux véhicules

Graphique 12.A Proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels\* de 2006 à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %.



Champ : 14 ans et plus  
 Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE  
 \* Hors vols et tentatives de vol liés aux résidences ou aux véhicules

Graphique 12.B Nombre de vols et tentatives de vol personnels\* déclarés pour 100 personnes de 14 ans et plus de 2006 à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %.



Champ : 14 ans et plus  
 Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE  
 \* Hors vols et tentatives de vol liés aux résidences ou aux véhicules

### 3.1 Les vols et tentatives de vol personnels avec violences ou menaces déclarés par les personnes de 14 ans et plus

Tableau 18.A Proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels\* avec violences ou menaces de 2006 à 2011 et nombre d'atteintes déclarées pour 100 personnes de 14 ans et plus.

Enquête « Cadre de vie et sécurité »	Vols et tentatives de vol personnels* avec violences ou menaces					
Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Estimation du nombre de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes	344 000	308 000	226 000	277 000	287 000	264 000
Proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes (en %)	0,7	0,6	0,4	0,5	0,6	0,5
Significativité des variations annuelles		ns	-	ns	ns	ns
Estimation du nombre d'atteintes déclarées par les personnes de 14 ans et plus	481 000	518 000	446 000	309 000	373 000	361 000
Nombre d'atteintes déclarées pour 100 personnes de 14 ans et plus	1,0	1,0	0,9	0,6	0,7	0,7
Significativité des variations annuelles		ns	ns	ns	ns	ns
Proportion de personnes de 14 ans et plus victimes ayant déclaré avoir subi 2 atteintes ou plus (en %)	17,3	21,7	18,4	11,4	9,3	13,8
Nombre moyen d'atteintes déclarées par les personnes de 14 ans et plus victimes	1,4	1,7	2,0	1,1	1,3	1,4

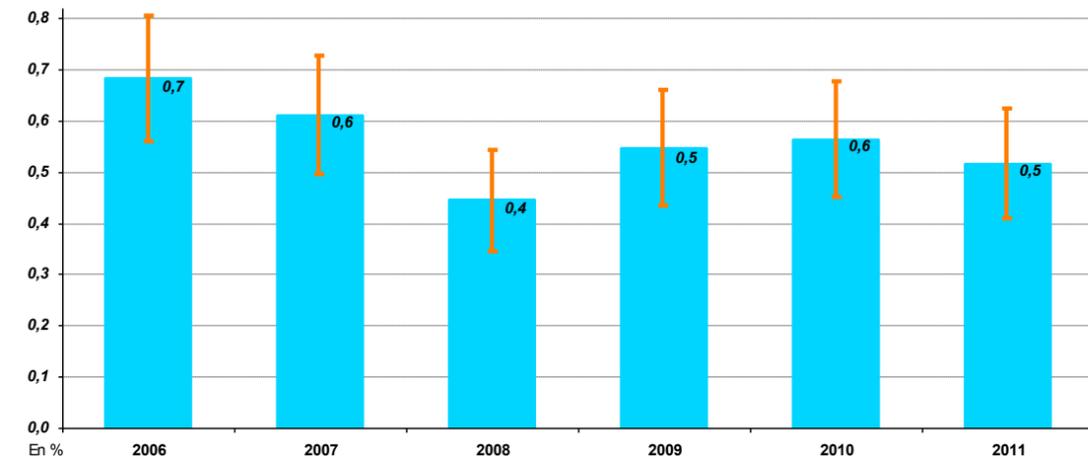
Champ : 14 ans et plus  
 Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE  
 ns «Variation non significative» ; ++ «Hausse très significative» ; + «Hausse significative» ; - «Baisse significative» ; - «Baisse très significative» (voir « dictionnaire méthodologique »)  
 \* Hors vols et tentatives de vol liés aux résidences ou aux véhicules

Tableau 18.B Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels\* avec violences ou menaces de 2006 à 2011 et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 personnes de 14 ans et plus.

Vols ou tentatives de vol personnels* avec violences ou menaces	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	0,7	ns	--	ns	ns	-
Proportions de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes (% en données pondérées)		0,6	-	ns	ns	ns
			0,4	ns	ns	ns
				0,5	ns	ns
					0,6	ns
						0,5
Vols et tentatives de vol personnels* avec violences ou menaces	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	1,0	ns	ns	--	ns	ns
Nombre d'atteintes déclarées pour 100 personnes de 14 ans et plus (en données pondérées)		1,0	ns	--	ns	-
			0,9	ns	ns	ns
				0,6	ns	ns
					0,7	ns
						0,7

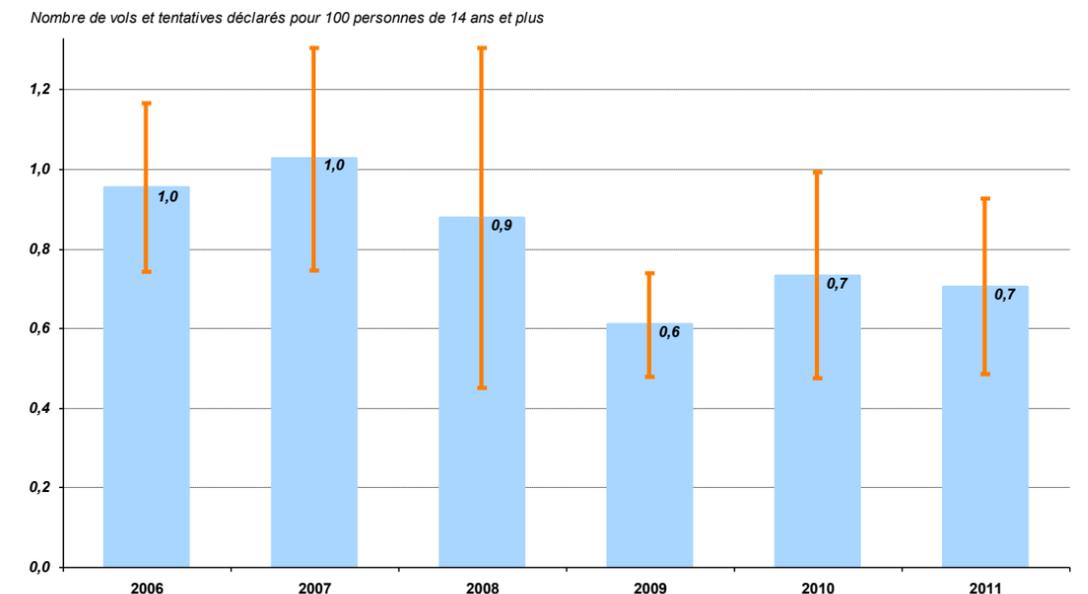
Champ : 14 ans et plus  
 Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE  
 \* Hors vols et tentatives de vol liés aux résidences ou aux véhicules

Graphique 13.A Proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels\* avec violences ou menaces de 2006 à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %.



Champ : 14 ans et plus  
 Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE  
 \* Hors vols et tentatives de vol liés aux résidences ou aux véhicules

Graphique 13.B Nombre de vols et tentatives de vol personnels\* avec violences ou menaces déclarés pour 100 personnes de 14 ans et plus de 2006 à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %.



Champ : 14 ans et plus  
 Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE  
 \* Hors vols et tentatives de vol liés aux résidences ou aux véhicules

### 3.2 Les vols et tentatives de vol personnels sans violence, ni menace déclarés par les personnes de 14 ans et plus

Tableau 19.A Proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels\* sans violence, ni menace de 2006 à 2011 et nombre d'atteintes déclarées pour 100 personnes de 14 ans et plus.

Enquête "Cadre de vie et sécurité"	Vols et tentatives de vol personnels* sans violence, ni menace					
Période de victimation	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Estimation du nombre de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes	1 085 000	943 000	975 000	1 071 000	920 000	863 000
Proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes (en %)	2,2	1,9	1,9	2,1	1,8	1,7
Significativité des variations annuelles		-	ns	ns	-	ns
Estimation du nombre d'atteintes déclarées par les personnes de 14 ans et plus	1 354 000	1 197 000	1 384 000	1 546 000	1 119 000	1 019 000
Nombre d'atteintes déclarées pour 100 personnes de 14 ans et plus	2,7	2,4	2,7	3,1	2,2	2,0
Significativité des variations annuelles		ns	ns	ns	--	ns
Proportion de personnes de 14 ans et plus victimes ayant déclaré avoir subi 2 atteintes ou plus (en %)	13,7	12,2	11,8	13,3	7,8	9,5
Nombre moyen d'atteintes déclarées par les personnes de 14 ans et plus victimes	1,2	1,3	1,4	1,4	1,2	1,2

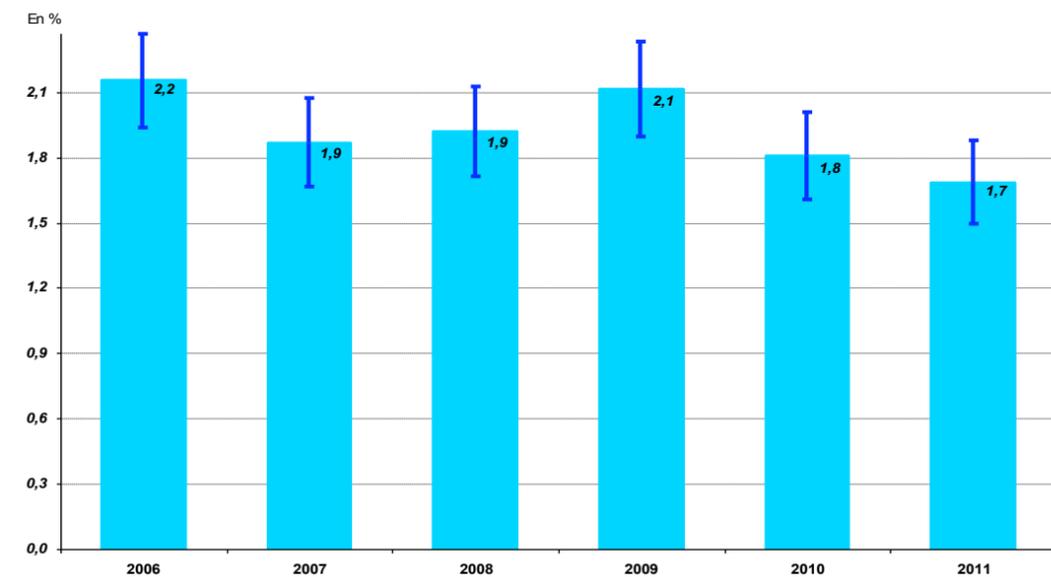
Champ : 14 ans et plus  
 ns «Variation non significative» ; ++ «Hausse très significative» ; + «Hausse significative» ; - «Baisse significative» ; -- «Baisse très significative» (voir «dictionnaire méthodologique»)  
 \* Hors vols et tentatives de vol liés aux résidences ou aux véhicules

Tableau 19.B Significativité<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels\* sans violence, ni menace de 2006 à 2011 et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 personnes de 14 ans et plus.

Vols ou tentatives de vol personnels* sans violence, ni menace	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Proportions de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes (% en données pondérées)	2,2	-	ns	ns	-	--
		1,9	ns	ns	ns	ns
			1,9	ns	ns	ns
				2,1	-	--
					1,8	ns
						1,7
Vols ou tentatives de vol personnels* sans violence, ni menace	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre d'atteintes déclarées pour 100 personnes de 14 ans et plus (en données pondérées)	2,7	ns	ns	ns	-	--
		2,4	ns	+	ns	-
			2,7	ns	-	--
				3,1	--	--
					2,2	ns
						2,0

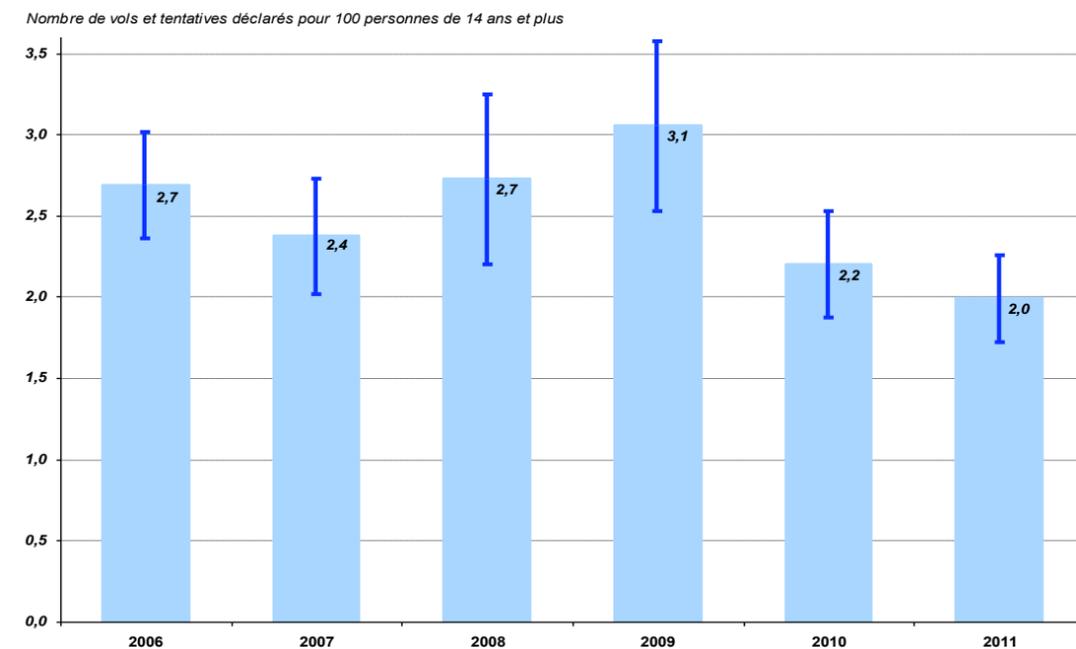
ns Variation non significative au seuil de 5 % ; ++ Hausse très significative (seuil 1 %) ; + Hausse significative (seuil 5 %) ; - Baisse significative (seuil 5 %) ; -- Baisse très significative (seuil 1 %)  
 Champ : 14 ans et plus  
 Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE  
 \* Hors vols et tentatives de vol liés aux résidences ou aux véhicules

Graphique 14.A Proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels\* sans violence, ni menace de 2006 à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %.



Champ : 14 ans et plus  
 Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE  
 \* Hors vols et tentatives de vol liés aux résidences ou aux véhicules

Graphique 14.B Nombre de vols et tentatives de vol personnels\* sans violence, ni menace déclarés pour 100 personnes de 14 ans et plus de 2006 à 2011 et intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 %.



Champ : 14 ans et plus  
 Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE  
 \* Hors vols et tentatives de vol liés aux résidences ou aux véhicules

## 4

## Les atteintes aux biens déclarées par les ménages ou par les personnes de 14 ans et plus

### 4.1 Part des tentatives de vol et taux de plainte par type d'atteintes

#### 4.1.1 Part des tentatives et taux de plainte des vols et tentatives de vol visant les biens des ménages

[Télécharger](#)

Tableau 20. Nombres estimés de Vols et Tentatives de vol visant les résidences ou les véhicules des ménages déclarés pour les années 2006 à 2011 et nombre pour 100 ménages.

Estimation du nombre* d'atteintes déclarées par les ménages	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Vols et tentatives de vol visant les résidences ou les véhicules des ménages</b>	<b>3 041 000</b>	<b>2 913 000</b>	<b>2 677 000</b>	<b>2 771 000</b>	<b>2 566 000</b>	<b>2 686 000</b>
Nombre pour 100 ménages	11,5	10,9	9,8	10,1	9,3	9,7
<b>Vols et tentatives de vol liés aux résidences</b>	<b>900 000</b>	<b>900 000</b>	<b>783 000</b>	<b>892 000</b>	<b>849 000</b>	<b>1 086 000</b>
Nombre pour 100 ménages	3,4	3,4	2,9	3,3	3,1	3,9
<b>Cambriolages et tentatives de cambriolage de la résidence principale</b>	<b>473 000</b>	<b>454 000</b>	<b>405 000</b>	<b>434 000</b>	<b>473 000</b>	<b>606 000</b>
Nombre pour 100 ménages	1,8	1,7	1,5	1,6	1,7	2,2
<b>Vols sans effraction dans la résidence principale</b>	<b>295 000</b>	<b>336 000</b>	<b>275 000</b>	<b>323 000</b>	<b>309 000</b>	<b>309 000</b>
Nombre pour 100 ménages	1,1	1,3	1,0	1,2	1,1	1,1
<b>Vols et tentatives de vol dans les résidences ou lieux possédés ou loués par les ménages (hors résidence principale)</b>	<b>132 000</b>	<b>110 000</b>	<b>103 000</b>	<b>134 000</b>	<b>67 000</b>	<b>172 000</b>
Nombre pour 100 ménages	0,5	0,4	0,4	0,5	0,2	0,6
<b>Vols et tentatives de vol liés aux véhicules à moteur</b>	<b>1 816 000</b>	<b>1 679 000</b>	<b>1 568 000</b>	<b>1 537 000</b>	<b>1 397 000</b>	<b>1 268 000</b>
Nombre pour 100 ménages	6,9	6,3	5,8	5,6	5,1	4,6
<b>Vols et tentatives de vol de voiture</b>	<b>568 000</b>	<b>480 000</b>	<b>453 000</b>	<b>396 000</b>	<b>404 000</b>	<b>281 000</b>
Nombre pour 100 ménages	2,2	1,8	1,7	1,4	1,5	1,0
<b>Vols et tentatives de vol dans ou sur la voiture</b>	<b>1 102 000</b>	<b>1 082 000</b>	<b>1 013 000</b>	<b>982 000</b>	<b>898 000</b>	<b>850 000</b>
Nombre pour 100 ménages	4,2	4,0	3,7	3,6	3,3	3,1
<b>Vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur</b>	<b>145 000</b>	<b>117 000</b>	<b>103 000</b>	<b>160 000</b>	<b>96 000</b>	<b>137 000</b>
Nombre pour 100 ménages	0,5	0,4	0,4	0,6	0,3	0,5
<b>Vols et tentatives de vol de vélo</b>	<b>326 000</b>	<b>334 000</b>	<b>325 000</b>	<b>342 000</b>	<b>319 000</b>	<b>331 000</b>
Nombre pour 100 ménages	1,2	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2

Champ : Ménages

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

\* Les sommes de valeurs arrondies peuvent différer de la valeur arrondie de la somme

[Télécharger](#)

Tableau 21. Nombres estimés de Vols (hors tentative) visant les résidences ou les véhicules des ménages déclarés pour les années 2006 à 2011 et nombre pour 100 ménages.

Estimation du nombre* d'atteintes déclarées par les ménages	2006 <sup>DM</sup>	2007 <sup>DM</sup>	2008	2009	2010	2011
<b>Vols (hors tentative) visant les résidences ou les véhicules des ménages**</b>	<b>2 101 000</b>	<b>2 085 000</b>	<b>1 803 000</b>	<b>1 891 000</b>	<b>1 792 000</b>	<b>1 874 000</b>
Nombre pour 100 ménages	7,9	7,8	6,6	6,9	6,5	6,7
<b>Vols (hors tentative) liés aux résidences</b>	<b>628 000</b>	<b>636 000</b>	<b>548 000</b>	<b>637 000</b>	<b>587 000</b>	<b>765 000</b>
Nombre pour 100 ménages	2,4	2,4	2,0	2,3	2,1	2,8
<b>Cambriolages (hors tentative) de la résidence principale</b>	<b>222 000</b>	<b>219 000</b>	<b>196 000</b>	<b>210 000</b>	<b>226 000</b>	<b>311 000</b>
Nombre pour 100 ménages	0,8	0,8	0,7	0,8	0,8	1,1
<b>Vols sans effraction dans la résidence principale</b>	<b>295 000</b>	<b>336 000</b>	<b>275 000</b>	<b>323 000</b>	<b>309 000</b>	<b>309 000</b>
Nombre pour 100 ménages	1,1	1,3	1,0	1,2	1,1	1,1
<b>Vols (hors tentative) dans les résidences ou lieux possédés ou loués par les ménages (hors résidence principale)</b>	<b>111 000</b>	<b>81 000</b>	<b>78 000</b>	<b>103 000</b>	<b>52 000</b>	<b>145 000</b>
Nombre pour 100 ménages	0,4	0,3	0,3	0,4	0,2	0,5
<b>Vols (hors tentative) liés aux véhicules à moteur**</b>	<b>1 207 000</b>	<b>1 163 000</b>	<b>986 000</b>	<b>955 000</b>	<b>929 000</b>	<b>830 000</b>
Nombre pour 100 ménages	4,6	4,3	3,6	3,5	3,4	3,0
<b>Vols (hors tentative) de voiture</b>	<b>117 000</b>	<b>120 000</b>	<b>108 000</b>	<b>92 000</b>	<b>87 000</b>	<b>70 000</b>
Nombre pour 100 ménages	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3
<b>Vols (hors tentative) dans ou sur la voiture</b>	<b>1 011 000</b>	<b>967 000</b>	<b>823 000</b>	<b>796 000</b>	<b>777 000</b>	<b>707 000</b>
Nombre pour 100 ménages	3,8	3,6	3,0	2,9	2,8	2,5
<b>Vols (hors tentative) de deux-roues à moteur**</b>	<b>79 000</b>	<b>75 000</b>	<b>54 000</b>	<b>68 000</b>	<b>66 000</b>	<b>54 000</b>
Nombre pour 100 ménages	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2
<b>Vols (hors tentative) de vol de vélo</b>	<b>266 000</b>	<b>286 000</b>	<b>269 000</b>	<b>299 000</b>	<b>276 000</b>	<b>278 000</b>
Nombre pour 100 ménages	1,0	1,1	1,0	1,1	1,0	1,0

Champ : Ménages

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

\* Les sommes de valeurs arrondies peuvent différer de la valeur arrondie de la somme

\*\* Lors de l'ajout du nombre de vols (hors tentative) de deux-roues à moteur extraits de l'enquête «Cadre de vie et sécurité» 2012, il est apparu que les nombres publiés pour la période 2006-2010 dans le précédent rapport annuel de l'ONDRP étaient erronés. La ligne correspondant aux vols (hors tentative) de deux-roues à moteur a donc fait l'objet non seulement d'une mise à jour mais aussi d'une correction par rapport à sa version publiée en novembre 2011. Il en est de même pour les 2 lignes du tableau correspondant à des sommes comprenant les nombres de vols (hors tentative) de deux-roues à moteur.

Télécharger

Tableau 22. Nombres estimés de Tentatives de vol visant les résidences ou les véhicules des ménages déclarés pour les années 2006 à 2011 et nombre pour 100 ménages.

Estimation du nombre* d'atteintes déclarées par les ménages	2006 <sup>DM</sup>	2007 <sup>DM</sup>	2008	2009	2010	2011
<b>Tentatives de vol visant les résidences ou les véhicules**</b>	<b>940 000</b>	<b>828 000</b>	<b>874 000</b>	<b>879 000</b>	<b>774 000</b>	<b>812 000</b>
<b>Nombre pour 100 ménages</b>	<b>3,6</b>	<b>3,1</b>	<b>3,2</b>	<b>3,2</b>	<b>2,8</b>	<b>2,9</b>
<b>Tentatives de vol liés aux résidences</b>	<b>272 000</b>	<b>264 000</b>	<b>235 000</b>	<b>255 000</b>	<b>263 000</b>	<b>321 000</b>
Nombre pour 100 ménages	1,0	1,0	0,9	0,9	1,0	1,2
<b>Tentatives de cambriolage de la résidence principale</b>	<b>251 000</b>	<b>236 000</b>	<b>209 000</b>	<b>224 000</b>	<b>247 000</b>	<b>294 000</b>
Nombre pour 100 ménages	0,9	0,9	0,8	0,8	0,9	1,1
<b>Tentatives de vol dans les résidences ou lieux possédés ou loués par les ménages (hors résidence principale)</b>	<b>21 000</b>	<b>28 000</b>	<b>25 000</b>	<b>31 000</b>	<b>16 000</b>	<b>27 000</b>
Nombre pour 100 ménages	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
<b>Tentatives de vol lié aux véhicules à moteur**</b>	<b>609 000</b>	<b>516 000</b>	<b>583 000</b>	<b>582 000</b>	<b>468 000</b>	<b>438 000</b>
Nombre pour 100 ménages	2,3	1,9	2,1	2,1	1,7	1,6
<b>Tentatives de vol de voiture</b>	<b>451 000</b>	<b>360 000</b>	<b>345 000</b>	<b>304 000</b>	<b>317 000</b>	<b>211 000</b>
Nombre pour 100 ménages	1,7	1,3	1,3	1,1	1,2	0,8
<b>Tentatives de vol dans ou sur la voiture</b>	<b>92 000</b>	<b>114 000</b>	<b>189 000</b>	<b>186 000</b>	<b>121 000</b>	<b>144 000</b>
Nombre pour 100 ménages	0,3	0,4	0,7	0,7	0,4	0,5
<b>Tentatives de vol de deux-roues à moteur**</b>	<b>66 000</b>	<b>42 000</b>	<b>48 000</b>	<b>92 000</b>	<b>30 000</b>	<b>83 000</b>
Nombre pour 100 ménages	0,2	0,2	0,2	0,3	0,1	0,3
<b>Tentatives de vol de vélo</b>	<b>60 000</b>	<b>48 000</b>	<b>57 000</b>	<b>43 000</b>	<b>43 000</b>	<b>53 000</b>
Nombre pour 100 ménages	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2

Champ : Ménages

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

\* Les sommes de valeurs arrondies peuvent différer de la valeur arrondie de la somme

\*\* Lors de l'ajout du nombre de tentatives de vol de deux-roues à moteur extraits de l'enquête «Cadre de vie et sécurité» 2012, il est apparu que les nombres publiés pour la période 2006-2010 dans le précédent rapport annuel de l'ONDRP étaient erronés. La ligne correspondant aux tentatives de vol de deux-roues à moteur a donc fait l'objet non seulement d'une mise à jour mais aussi d'une correction par rapport à sa version publiée en novembre 2011. Il en est de même pour les 2 lignes du tableau correspondant à des sommes comprenant les nombres de tentatives de vol de deux-roues à moteur.

Télécharger

Tableau 23. Nombres estimés de Vols et Tentatives de vol visant les résidences ou les véhicules des ménages déclarés pour les années 2006 à 2011 et Part des Tentatives.

Estimation du nombre* d'atteintes déclarées par les ménages	2006 <sup>DM</sup>	2007 <sup>DM</sup>	2008	2009	2010	2011
<b>Vols et tentatives de vol visant les résidences ou les véhicules des ménages</b>	<b>3 041 000</b>	<b>2 913 000</b>	<b>2 677 000</b>	<b>2 771 000</b>	<b>2 566 000</b>	<b>2 686 000</b>
<b>Part** des tentatives (en %)</b>	<b>30,9</b>	<b>28,4</b>	<b>32,7</b>	<b>31,7</b>	<b>30,2</b>	<b>30,2</b>
<b>Vols et tentatives de vol liés aux résidences</b>	<b>900 000</b>	<b>900 000</b>	<b>783 000</b>	<b>892 000</b>	<b>849 000</b>	<b>1 086 000</b>
Part des tentatives (en %)	30,2	29,4	30,0	28,6	30,9	29,6
<b>Cambriolages et tentatives de cambriolage de la résidence principale</b>	<b>473 000</b>	<b>454 000</b>	<b>405 000</b>	<b>434 000</b>	<b>473 000</b>	<b>606 000</b>
Part des tentatives (en %)	53,0	51,9	51,7	51,6	52,2	48,6
<b>Vols sans effraction dans la résidence principale</b>	<b>295 000</b>	<b>336 000</b>	<b>275 000</b>	<b>323 000</b>	<b>309 000</b>	<b>309 000</b>
Part des tentatives (en %)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Vols et tentatives de vol dans les résidences ou lieux possédés ou loués par les ménages hors résidence principale</b>	<b>132 000</b>	<b>110 000</b>	<b>103 000</b>	<b>134 000</b>	<b>67 000</b>	<b>172 000</b>
Part des tentatives (en %)	16,0	25,8	24,6	23,0	23,2	15,5
<b>Vols et tentatives de vol liés aux véhicules à moteur</b>	<b>1 816 000</b>	<b>1 679 000</b>	<b>1 568 000</b>	<b>1 537 000</b>	<b>1 397 000</b>	<b>1 268 000</b>
Part** des tentatives (en %)	33,5	30,7	37,2	37,9	33,5	34,6
<b>Vols et tentatives de vol de voiture</b>	<b>568 000</b>	<b>480 000</b>	<b>453 000</b>	<b>396 000</b>	<b>404 000</b>	<b>281 000</b>
Part des tentatives (en %)	79,4	75,0	76,2	76,8	78,5	75,3
<b>Vols et tentatives de vol dans ou sur la voiture<sup>DM</sup></b>	<b>1 102 000</b>	<b>1 082 000</b>	<b>1 013 000</b>	<b>982 000</b>	<b>898 000</b>	<b>850 000</b>
Part des tentatives (en %)	8,3	10,6	18,7	18,9	13,5	16,9
<b>Vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur</b>	<b>145 000</b>	<b>117 000</b>	<b>103 000</b>	<b>160 000</b>	<b>96 000</b>	<b>137 000</b>
Part** des tentatives (en %)	45,5	36,0	47,0	57,6	31,3	60,6
<b>Vols et tentatives de vol de vélo</b>	<b>326 000</b>	<b>334 000</b>	<b>325 000</b>	<b>342 000</b>	<b>319 000</b>	<b>331 000</b>
Part des tentatives (en %)	18,4	14,3	17,5	12,5	13,5	16,0

Champ : Ménages

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

\* Les sommes de valeurs arrondies peuvent différer de la valeur arrondie de la somme

Voir notes \*\* des tableau 21 et 22

Télécharger

Tableau 24. Nombres estimés de plaintes pour Vols et Tentatives de vol visant les résidences ou les véhicules des ménages déclarés pour les années 2006 à 2011 et Taux de plainte.

Estimation du nombre* d'atteintes déclarées par les ménages suivies d'une plainte	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Vols et tentatives de vol visant les résidences ou les véhicules des ménages suivies d'une plainte**</b>	<b>1 188 000</b>	<b>1 124 000</b>	<b>945 000</b>	<b>1 060 000</b>	<b>969 000</b>	<b>929 000</b>
<i>Taux de plainte (en %)</i>	<i>39,1</i>	<i>38,6</i>	<i>35,3</i>	<i>38,3</i>	<i>37,7</i>	<i>34,6</i>
<b>Vols et tentatives de vol liés aux résidences suivis d'une plainte</b>	<b>370 000</b>	<b>378 000</b>	<b>328 000</b>	<b>394 000</b>	<b>356 000</b>	<b>438 000</b>
<i>Taux de plainte (en %)</i>	<i>41,1</i>	<i>42,0</i>	<i>41,9</i>	<i>44,2</i>	<i>41,9</i>	<i>40,3</i>
<b>Cambriolages et tentatives de cambriolage de la résidence principale suivis d'une plainte</b>	<b>258 000</b>	<b>247 000</b>	<b>222 000</b>	<b>251 000</b>	<b>274 000</b>	<b>308 000</b>
<i>Taux de plainte (en %)</i>	<i>54,5</i>	<i>54,4</i>	<i>54,8</i>	<i>57,9</i>	<i>57,8</i>	<i>50,9</i>
<b>Vols sans effraction dans la résidence principale suivis d'une plainte</b>	<b>58 000</b>	<b>86 000</b>	<b>57 000</b>	<b>90 000</b>	<b>67 000</b>	<b>80 000</b>
<i>Taux de plainte (en %)</i>	<i>19,8</i>	<i>25,7</i>	<i>20,8</i>	<i>27,9</i>	<i>21,8</i>	<i>25,9</i>
<b>Vols et tentatives de vol dans les résidences ou lieux possédés ou loués par les ménages hors résidence principale suivis d'une plainte</b>	<b>54 000</b>	<b>45 000</b>	<b>49 000</b>	<b>53 000</b>	<b>15 000</b>	<b>50 000</b>
<i>Taux de plainte (en %)</i>	<i>40,7</i>	<i>40,7</i>	<i>47,5</i>	<i>39,4</i>	<i>21,8</i>	<i>28,9</i>
<b>Vols et tentatives de vol liés aux véhicules à moteur suivis d'une plainte</b>	<b>757 000</b>	<b>693 000</b>	<b>573 000</b>	<b>593 000</b>	<b>564 000</b>	<b>447 000</b>
<i>Taux de plainte (en %)</i>	<i>41,7</i>	<i>41,3</i>	<i>36,5</i>	<i>38,6</i>	<i>40,4</i>	<i>35,2</i>
<b>Vols et tentatives de vol de voiture suivis d'une plainte</b>	<b>296 000</b>	<b>265 000</b>	<b>225 000</b>	<b>183 000</b>	<b>212 000</b>	<b>145 000</b>
<i>Taux de plainte (en %)</i>	<i>52,0</i>	<i>55,2</i>	<i>49,8</i>	<i>46,4</i>	<i>52,4</i>	<i>51,6</i>
<b>Vols et tentatives de vol dans ou sur la voiture suivis d'une plainte</b>	<b>382 000</b>	<b>360 000</b>	<b>287 000</b>	<b>319 000</b>	<b>304 000</b>	<b>249 000</b>
<i>Taux de plainte (en %)</i>	<i>34,6</i>	<i>33,3</i>	<i>28,3</i>	<i>32,4</i>	<i>33,8</i>	<i>29,3</i>
<b>Vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur suivis d'une plainte</b>	<b>80 000</b>	<b>69 000</b>	<b>60 000</b>	<b>91 000</b>	<b>49 000</b>	<b>52 000</b>
<i>Taux de plainte (en %)</i>	<i>55,0</i>	<i>58,4</i>	<i>58,6</i>	<i>57,2</i>	<i>50,9</i>	<i>38,3</i>
<b>Vols et tentatives de vol de vélo suivis d'une plainte</b>	<b>62 000</b>	<b>52 000</b>	<b>44 000</b>	<b>72 000</b>	<b>49 000</b>	<b>44 000</b>
<i>Taux de plainte (en %)</i>	<i>18,9</i>	<i>15,6</i>	<i>13,6</i>	<i>21,1</i>	<i>15,3</i>	<i>13,4</i>

Champ : Ménages

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

\* Les sommes de valeurs arrondies peuvent différer de la valeur arrondie de la somme

Voir notes \*\* des tableau 21 et 22

Télécharger

Tableau 25. Nombres estimés de plaintes pour Vols (hors tentative) visant les résidences ou les véhicules des ménages déclarés pour les années 2006 à 2011 et taux de plainte.

Estimation du nombre d'atteintes* déclarées par les ménages suivies d'une plainte	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Vols (hors tentative) visant les résidences ou les véhicules des ménages suivis d'une plainte **</b>	<b>850 000</b>	<b>828 000</b>	<b>688 000</b>	<b>787 000</b>	<b>708 000</b>	<b>719 000</b>
<i>Taux de plainte (en %)</i>	<i>40,5</i>	<i>39,7</i>	<i>38,2</i>	<i>41,6</i>	<i>39,5</i>	<i>38,4</i>
<b>Vols (hors tentative) liés aux résidences suivis d'une plainte</b>	<b>265 000</b>	<b>289 000</b>	<b>246 000</b>	<b>303 000</b>	<b>263 000</b>	<b>343 000</b>
<i>Taux de plainte (en %)</i>	<i>42,2</i>	<i>45,5</i>	<i>44,8</i>	<i>47,6</i>	<i>44,8</i>	<i>44,8</i>
<b>Cambriolages (hors tentative) de la résidence principale suivis d'une plainte</b>	<b>156 000</b>	<b>166 000</b>	<b>151 000</b>	<b>175 000</b>	<b>183 000</b>	<b>223 000</b>
<i>Taux de plainte (en %)</i>	<i>70,4</i>	<i>76,0</i>	<i>77,4</i>	<i>83,5</i>	<i>80,7</i>	<i>71,6</i>
<b>Vols sans effraction dans la résidence principale suivis d'une plainte</b>	<b>58 000</b>	<b>86 000</b>	<b>57 000</b>	<b>90 000</b>	<b>67 000</b>	<b>80 000</b>
<i>Taux de plainte (en %)</i>	<i>19,8</i>	<i>25,7</i>	<i>20,8</i>	<i>27,9</i>	<i>21,8</i>	<i>25,9</i>
<b>Vols (hors tentative) dans les résidences ou lieux possédés ou loués par les ménages hors résidence principale suivis d'une plainte</b>	<b>50 000</b>	<b>37 000</b>	<b>37 000</b>	<b>38 000</b>	<b>13 000</b>	<b>40 000</b>
<i>Taux de plainte (en %)</i>	<i>45,3</i>	<i>45,5</i>	<i>47,5</i>	<i>36,6</i>	<i>25,1</i>	<i>27,6</i>
<b>Vols (hors tentative) liés aux véhicules à moteur suivis d'une plainte</b>	<b>524 000</b>	<b>487 000</b>	<b>400 000</b>	<b>414 000</b>	<b>397 000</b>	<b>334 000</b>
<i>Taux de plainte (en %)</i>	<i>43,4</i>	<i>41,9</i>	<i>40,6</i>	<i>43,3</i>	<i>42,8</i>	<i>40,3</i>
<b>Vols (hors tentative) de voiture suivis d'une plainte</b>	<b>111 000</b>	<b>109 000</b>	<b>95 000</b>	<b>82 000</b>	<b>79 000</b>	<b>61 000</b>
<i>Taux de plainte (en %)</i>	<i>94,5</i>	<i>90,6</i>	<i>88,1</i>	<i>89,5</i>	<i>91,4</i>	<i>88,1</i>
<b>Vols (hors tentative) dans ou sur la voiture suivis d'une plainte</b>	<b>348 000</b>	<b>321 000</b>	<b>254 000</b>	<b>279 000</b>	<b>274 000</b>	<b>229 000</b>
<i>Taux de plainte (en %)</i>	<i>34,5</i>	<i>33,1</i>	<i>30,8</i>	<i>35,0</i>	<i>35,3</i>	<i>32,4</i>
<b>Vols (hors tentative) de deux-roues à moteur suivis d'une plainte</b>	<b>65 000</b>	<b>57 000</b>	<b>51 000</b>	<b>53 000</b>	<b>44 000</b>	<b>44 000</b>
<i>Taux de plainte (en %)</i>	<i>81,8</i>	<i>76,1</i>	<i>94,5</i>	<i>78,6</i>	<i>66,2</i>	<i>81,6</i>
<b>Vols (hors tentative) de vol de vélo suivis d'une plainte</b>	<b>61 000</b>	<b>52 000</b>	<b>42 000</b>	<b>69 000</b>	<b>48 000</b>	<b>42 000</b>
<i>Taux de plainte (en %)</i>	<i>23,0</i>	<i>18,3</i>	<i>15,6</i>	<i>23,2</i>	<i>17,3</i>	<i>15,2</i>

Champ : Ménages

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

\* Les sommes de valeurs arrondies peuvent différer de la valeur arrondie de la somme

Voir notes \*\* des tableau 21 et 22

Télécharger

Tableau 26. Nombres estimés de plaintes pour Tentatives de vol visant les résidences ou les véhicules des ménages déclarés pour les années 2006 à 2011 et taux de plainte.

Estimation du nombre d'atteintes déclarées par les ménages qui ont été suivies d'une plainte	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Tentatives de vol visant les résidences ou les véhicules des ménages**</b>	<b>338 000</b>	<b>296 000</b>	<b>257 000</b>	<b>273 000</b>	<b>260 000</b>	<b>210 000</b>
Taux de plainte (en %)	36,0	35,7	29,4	31,1	33,7	25,8
<b>Dont</b>						
<b>Tentatives de vol lié aux résidences</b>	<b>105 000</b>	<b>89 000</b>	<b>82 000</b>	<b>91 000</b>	<b>93 000</b>	<b>95 000</b>
Taux de plainte (en %)	38,5	33,7	35,1	35,7	35,3	29,6
<b>Dont</b>						
<b>Tentatives de cambriolage de la résidence principale suivis d'une plainte</b>	<b>101 000</b>	<b>81 000</b>	<b>70 000</b>	<b>76 000</b>	<b>91 000</b>	<b>86 000</b>
Taux de plainte (en %)	40,4	34,5	33,7	33,9	36,8	29,0
<b>Tentatives de vol lié aux véhicules à moteur</b>	<b>233 000</b>	<b>207 000</b>	<b>173 000</b>	<b>179 000</b>	<b>167 000</b>	<b>113 000</b>
Taux de plainte (en %)	38,3	40,0	29,6	30,8	35,6	25,7
<b>Dont</b>						
<b>Tentatives de vol de voiture suivis d'une plainte</b>	<b>185 000</b>	<b>156 000</b>	<b>131 000</b>	<b>101 000</b>	<b>132 000</b>	<b>84 000</b>
Taux de plainte (en %)	41,0	43,3	37,9	33,3	41,8	39,6

Champ : Ménages  
Voir notes \*\* des tableaux 21 et 22

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

#### 4.12 Part des tentatives et taux de plainte des vols et tentatives de vol personnels déclarés par les personnes de 14 ans et plus

Télécharger

Tableau 27. Nombres estimés de Vols et Tentatives de vol personnels déclarés par les personnes de 14 ans et plus de 2006 à 2011 et nombre pour 100 personnes de 14 ans et plus.

Estimation du nombre* d'atteintes déclarées par les personnes de 14 ans et plus	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Vols et tentatives de vol personnels</b>	<b>1 835 000</b>	<b>1 715 000</b>	<b>1 830 000</b>	<b>1 854 000</b>	<b>1 492 000</b>	<b>1 380 000</b>
Nombre pour 100 personnes de 14 ans et plus	3,6	3,4	3,6	3,7	2,9	2,7
<b>Vols personnels (hors tentative)</b>	<b>1 354 000</b>	<b>1 206 000</b>	<b>1 236 000</b>	<b>1 374 000</b>	<b>1 051 000</b>	<b>1 015 000</b>
Nombre pour 100 personnes de 14 ans et plus	2,7	2,4	2,4	2,7	2,1	2,0
<b>Tentatives de vol personnel</b>	<b>481 000</b>	<b>508 000</b>	<b>594 000</b>	<b>480 000</b>	<b>441 000</b>	<b>365 000</b>
Nombre pour 100 personnes de 14 ans et plus	1,0	1,0	1,2	0,9	0,9	0,7
<b>Vols et tentatives de vol personnel avec violences ou menaces</b>	<b>481 000</b>	<b>518 000</b>	<b>446 000</b>	<b>309 000</b>	<b>373 000</b>	<b>361 000</b>
Nombre pour 100 personnes de 14 ans et plus	1,0	1,0	0,9	0,6	0,7	0,7
<b>Vols personnels (hors tentative) avec violences ou menaces</b>	<b>289 000</b>	<b>285 000</b>	<b>220 000</b>	<b>140 000</b>	<b>190 000</b>	<b>179 000</b>
Nombre pour 100 personnes de 14 ans et plus	0,6	0,6	0,4	0,3	0,4	0,4
<b>Tentatives de vol personnel avec violences ou menaces</b>	<b>192 000</b>	<b>233 000</b>	<b>226 000</b>	<b>168 000</b>	<b>183 000</b>	<b>182 000</b>
Nombre pour 100 personnes de 14 ans et plus	0,4	0,5	0,4	0,3	0,4	0,4
<b>Vols et tentatives de vol personnels sans violence, ni menace</b>	<b>1 354 000</b>	<b>1 197 000</b>	<b>1 384 000</b>	<b>1 546 000</b>	<b>1 119 000</b>	<b>1 019 000</b>
Nombre pour 100 personnes de 14 ans et plus	2,7	2,4	2,7	3,1	2,2	2,0
<b>Vols personnels (hors tentative) sans violence, ni menace</b>	<b>1 065 000</b>	<b>922 000</b>	<b>1 016 000</b>	<b>1 234 000</b>	<b>860 000</b>	<b>836 000</b>
Nombre pour 100 personnes de 14 ans et plus	2,1	1,8	2,0	2,4	1,7	1,6
<b>Tentatives de vol personnel sans violence, ni menace</b>	<b>289 000</b>	<b>275 000</b>	<b>368 000</b>	<b>312 000</b>	<b>258 000</b>	<b>183 000</b>
Nombre pour 100 personnes de 14 ans et plus	0,6	0,5	0,7	0,6	0,5	0,4

Champ : 14 ans et plus  
valeur arrondie de la somme

\* Les sommes de valeurs arrondies peuvent différer de la

Télécharger

Tableau 28. Nombres estimés de Vols et Tentatives de vol personnels déclarés par les personnes de 14 ans et plus de 2006 à 2011 et part des tentatives.

Estimation du nombre* d'atteintes déclarées par les personnes de 14 ans et plus	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Vols et tentatives de vol personnels</b>	<b>1 835 000</b>	<b>1 715 000</b>	<b>1 830 000</b>	<b>1 854 000</b>	<b>1 492 000</b>	<b>1 380 000</b>
Part des tentatives (en %)	26,2	29,6	32,4	25,9	29,6	26,4
<b>Dont</b>						
<b>Tentatives de vol personnel</b>	<b>481 000</b>	<b>508 000</b>	<b>594 000</b>	<b>480 000</b>	<b>441 000</b>	<b>365 000</b>
<b>Vols et tentatives de vol personnel avec violences ou menaces</b>	<b>481 000</b>	<b>518 000</b>	<b>446 000</b>	<b>309 000</b>	<b>373 000</b>	<b>361 000</b>
Part des tentatives (en %)	39,9	45,0	50,6	54,5	49,0	50,4
<b>Dont</b>						
<b>Tentatives de vol personnel avec violences ou menaces</b>	<b>192 000</b>	<b>233 000</b>	<b>226 000</b>	<b>168 000</b>	<b>183 000</b>	<b>182 000</b>
<b>Vols et tentatives de vol personnels sans violence, ni menace</b>	<b>1 354 000</b>	<b>1 197 000</b>	<b>1 384 000</b>	<b>1 546 000</b>	<b>1 119 000</b>	<b>1 019 000</b>
Part des tentatives (en %)	21,3	23,0	26,6	20,2	23,1	17,9
<b>Dont</b>						
<b>Tentatives de vol personnel sans violence, ni menace</b>	<b>289 000</b>	<b>275 000</b>	<b>368 000</b>	<b>312 000</b>	<b>258 000</b>	<b>183 000</b>

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

\* Les sommes de valeurs arrondies peuvent différer de la valeur arrondie de la somme

Télécharger

Tableau 29. Nombres estimés de plaintes pour Vols et Tentatives de vol personnels déclarés par les personnes de 14 ans et plus de 2006 à 2011 et taux de plainte.

Estimation du nombre* d'atteintes déclarées par les personnes de 14 ans et plus suivies d'une plainte	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Vols et tentatives de vol personnels suivies d'une plainte</b>	<b>583 000</b>	<b>524 000</b>	<b>475 000</b>	<b>453 000</b>	<b>412 000</b>	<b>452 000</b>
Taux de plainte (en %)	31,8	30,6	26,0	24,4	27,6	32,7
<b>Vols personnels (hors tentative) suivis d'une plainte</b>	<b>547 000</b>	<b>467 000</b>	<b>466 000</b>	<b>418 000</b>	<b>392 000</b>	<b>418 000</b>
Taux de plainte (en %)	40,4	38,7	37,7	30,4	37,3	41,2
<b>Tentatives de vol personnel suivies d'une plainte</b>	<b>36 000</b>	<b>58 000</b>	<b>9 000</b>	<b>36 000</b>	<b>20 000</b>	<b>33 000</b>
Taux de plainte (en %)	7,6	11,4	1,5	7,5	4,6	9,1
<b>Vols et tentatives de vol personnel avec violences ou menaces suivis d'une plainte</b>	<b>166 000</b>	<b>187 000</b>	<b>98 000</b>	<b>92 000</b>	<b>130 000</b>	<b>109 000</b>
Taux de plainte (en %)	34,6	36,2	21,9	29,8	34,8	30,1
<b>Vols personnels (hors tentative) avec violences ou menaces suivis d'une plainte</b>	<b>141 000</b>	<b>157 000</b>	<b>92 000</b>	<b>83 000</b>	<b>118 000</b>	<b>93 000</b>
Taux de plainte (en %)	48,9	55,3	41,9	59,2	62,0	52,0
<b>Tentatives de vol personnel avec violences ou menaces suivis d'une plainte</b>	<b>25 000</b>	<b>30 000</b>	<b>6 000</b>	<b>9 000</b>	<b>12 000</b>	<b>16 000</b>
Taux de plainte (en %)	12,9	12,9	2,5	5,3	6,5	8,6
<b>Vols et tentatives de vol personnels sans violence, ni menace suivis d'une plainte</b>	<b>417 000</b>	<b>337 000</b>	<b>377 000</b>	<b>361 000</b>	<b>283 000</b>	<b>343 000</b>
Taux de plainte (en %)	30,8	28,2	27,3	23,4	25,3	33,6
<b>Vols personnels (hors tentative) sans violence, ni menace suivis d'une plainte</b>	<b>405 000</b>	<b>309 000</b>	<b>374 000</b>	<b>334 000</b>	<b>274 000</b>	<b>325 000</b>
Taux de plainte (en %)	38,1	33,5	36,8	27,1	31,9	38,9
<b>Tentatives de vol personnel sans violence, ni menace suivis d'une plainte</b>	<b>12 000</b>	<b>28 000</b>	<b>3 000</b>	<b>27 000</b>	<b>8 000</b>	<b>18 000</b>
Taux de plainte (en %)	4,0	10,1	0,8	8,6	3,2	9,7

Champ : 14 ans et plus  
valeur arrondie de la somme

\* Les sommes de valeurs arrondies peuvent différer de la

#### 4.13 Part des tentatives et taux de plainte des vols et tentatives de vol déclarés par les ménages ou les personnes de 14 ans et plus

Télécharger

Tableau 30.A Nombres estimés de vols et tentatives de vol déclarés par les ménages ou les personnes de 14 ans et plus pour les années 2006 à 2011 et taux de plainte.

Ménages et Personnes de 14 ans et plus Estimations du nombre* d'atteintes déclarées	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Vols et tentatives de vol déclarés par les ménages ou les personnes de 14 ans et plus</b>	<b>4 876 000</b>	<b>4 627 000</b>	<b>4 506 000</b>	<b>4 625 000</b>	<b>4 058 000</b>	<b>4 066 000</b>
<i>Dont</i>						
<b>Vols et tentatives de vol suivis d'une plainte</b>	<b>1 771 000</b>	<b>1 648 000</b>	<b>1 420 000</b>	<b>1 513 000</b>	<b>1 381 000</b>	<b>1 381 000</b>
<b>Taux de plainte (en %)</b>	<b>36,3</b>	<b>35,6</b>	<b>31,5</b>	<b>32,7</b>	<b>34,0</b>	<b>34,0</b>
<b>Vols et tentatives de vol déclarés par les ménages</b>	<b>3 041 000</b>	<b>2 913 000</b>	<b>2 677 000</b>	<b>2 771 000</b>	<b>2 566 000</b>	<b>2 686 000</b>
<i>Dont</i>						
<b>Vols et tentatives de vol déclarés par les ménages suivis d'une plainte</b>	<b>1 188 000</b>	<b>1 124 000</b>	<b>945 000</b>	<b>1 060 000</b>	<b>969 000</b>	<b>929 000</b>
<b>Taux de plainte (en %)</b>	<b>39,1</b>	<b>38,6</b>	<b>35,3</b>	<b>38,3</b>	<b>37,7</b>	<b>34,6</b>
<b>Vols et tentatives de vol déclarés par les personnes de 14 ans et plus</b>	<b>1 835 000</b>	<b>1 715 000</b>	<b>1 830 000</b>	<b>1 854 000</b>	<b>1 492 000</b>	<b>1 380 000</b>
<i>Dont</i>						
<b>Vols et tentatives de vol personnels déclarés par les personnes de 14 ans et plus suivis d'une plainte</b>	<b>583 000</b>	<b>524 000</b>	<b>475 000</b>	<b>453 000</b>	<b>412 000</b>	<b>452 000</b>
<b>Taux de plainte (en %)</b>	<b>31,8</b>	<b>30,6</b>	<b>26,0</b>	<b>24,4</b>	<b>27,6</b>	<b>32,7</b>

Champ : Ménages ; 14 ans et plus Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2011, INSEE  
\* Les sommes de valeurs arrondies peuvent différer de la valeur arrondie de la somme

Télécharger

Tableau 30.B Nombres estimés de vols et tentatives de vol déclarés par les ménages ou les personnes de 14 ans et plus pour les années 2006 à 2011, taux de tentatives et taux de plainte pour les vols (hors tentative) et les tentatives.

Ménages et Personnes de 14 ans et plus Estimations du nombre* d'atteintes déclarées	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Vols et tentatives de vol déclarés par les ménages ou les personnes de 14 ans et plus</b>	<b>4 876 000</b>	<b>4 627 000</b>	<b>4 506 000</b>	<b>4 625 000</b>	<b>4 058 000</b>	<b>4 066 000</b>
<b>Taux de tentatives (en %)</b>	<b>29,1</b>	<b>28,9</b>	<b>32,6</b>	<b>29,4</b>	<b>29,9</b>	<b>29,0</b>
<b>Vols (hors tentative) déclarés par les ménages ou les personnes de 14 ans et plus</b>	<b>3 455 000</b>	<b>3 291 000</b>	<b>3 039 000</b>	<b>3 265 000</b>	<b>2 843 000</b>	<b>2 889 000</b>
<i>Dont</i>						
<b>Vols (hors tentative) suivis d'une plainte</b>	<b>1 397 000</b>	<b>1 295 000</b>	<b>1 154 000</b>	<b>1 204 000</b>	<b>1 100 000</b>	<b>1 138 000</b>
<b>Taux de plainte (en %)</b>	<b>40,4</b>	<b>39,3</b>	<b>38,0</b>	<b>36,9</b>	<b>38,7</b>	<b>39,4</b>
<b>Tentatives de vol déclarés par les ménages ou les personnes de 14 ans et plus</b>	<b>1 421 000</b>	<b>1 336 000</b>	<b>1 468 000</b>	<b>1 360 000</b>	<b>1 215 000</b>	<b>1 177 000</b>
<i>Dont</i>						
<b>Tentatives de vol suivis d'une plainte</b>	<b>375 000</b>	<b>353 000</b>	<b>266 000</b>	<b>309 000</b>	<b>281 000</b>	<b>243 000</b>
<b>Taux de plainte (en %)</b>	<b>26,4</b>	<b>26,4</b>	<b>18,1</b>	<b>22,7</b>	<b>23,1</b>	<b>20,7</b>

Champ : Ménages ; 14 ans et plus Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2011, INSEE  
\* Les sommes de valeurs arrondies peuvent différer de la valeur arrondie de la somme

#### 4.14 Taux de plainte des actes de vandalisme déclarés par les ménages et des atteintes aux biens déclarés par les ménages ou les personnes de 14 ans et plus

Télécharger

Tableau 31. Nombres estimés d'actes de vandalisme déclarés par les ménages pour les années 2007\* à 2011 et taux de plainte.

Ménages Estimations du nombre d'atteintes déclarées**	2006*	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Actes de vandalisme contre le logement ou la voiture</b>		<b>3 250 000</b>	<b>3 224 000</b>	<b>3 473 000</b>	<b>3 373 000</b>	<b>3 149 000</b>
<i>Dont</i>						
<b>Actes de vandalisme contre le logement ou la voiture suivis d'une plainte</b>		<b>579 000</b>	<b>506 000</b>	<b>543 000</b>	<b>461 000</b>	<b>440 000</b>
<b>Taux de plainte (en %)</b>		<b>17,8</b>	<b>15,7</b>	<b>15,6</b>	<b>13,7</b>	<b>14,0</b>
<b>Actes de vandalisme contre le logement</b>		<b>1 157 000</b>	<b>1 198 000</b>	<b>1 353 000</b>	<b>1 350 000</b>	<b>1 395 000</b>
<i>Dont</i>						
<b>Actes de vandalisme contre le logement suivis d'une plainte</b>		<b>119 000</b>	<b>113 000</b>	<b>144 000</b>	<b>128 000</b>	<b>117 000</b>
<b>Taux de plainte (en %)</b>		<b>10,3</b>	<b>9,5</b>	<b>10,7</b>	<b>9,5</b>	<b>8,4</b>
<b>Actes de vandalisme contre la voiture</b>		<b>2 093 000</b>	<b>2 026 000</b>	<b>2 120 000</b>	<b>2 023 000</b>	<b>1 754 000</b>
<i>Dont</i>						
<b>Actes de vandalisme contre la voiture suivis d'une plainte</b>		<b>460 000</b>	<b>392 000</b>	<b>399 000</b>	<b>333 000</b>	<b>323 000</b>
<b>Taux de plainte (en %)</b>		<b>22,0</b>	<b>19,4</b>	<b>18,8</b>	<b>16,5</b>	<b>18,4</b>

Champ : Ménages Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE  
Voir Notes \* Tableau 14.A  
\*\* Les sommes de valeurs arrondies peuvent différer de la valeur arrondie de la somme

Télécharger

Tableau 32. Nombres estimés d'atteintes aux biens déclarés par les ménages et les personnes de 14 ans et plus pour les années 2007\* à 2011 et taux de plainte.

Ménages et Personnes de 14 ans et plus Estimations du nombre** d'atteintes déclarées	2006*	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Atteintes aux biens déclarés par les ménages ou les personnes de 14 ans et plus</b>		<b>7 878 000</b>	<b>7 730 000</b>	<b>8 098 000</b>	<b>7 431 000</b>	<b>7 215 000</b>
<i>Dont</i>						
<b>Atteintes aux biens suivies d'une plainte</b>		<b>2 227 000</b>	<b>1 926 000</b>	<b>2 057 000</b>	<b>1 843 000</b>	<b>1 821 000</b>
<b>Taux de plainte (en %)</b>		<b>28,3</b>	<b>24,9</b>	<b>25,4</b>	<b>24,8</b>	<b>25,2</b>
<b>Vols et tentatives de vol déclarés par les ménages ou les personnes de 14 ans et plus</b>	<b>4 876 000</b>	<b>4 627 000</b>	<b>4 506 000</b>	<b>4 625 000</b>	<b>4 058 000</b>	<b>4 066 000</b>
<i>Dont</i>						
<b>Vols et tentatives de vol suivis d'une plainte</b>	<b>1 771 000</b>	<b>1 648 000</b>	<b>1 420 000</b>	<b>1 513 000</b>	<b>1 381 000</b>	<b>1 381 000</b>
<b>Taux de plainte (en %)</b>	<b>36,3</b>	<b>35,6</b>	<b>31,5</b>	<b>32,7</b>	<b>34,0</b>	<b>34,0</b>
<b>Actes de vandalisme contre le logement ou la voiture déclarés par les ménages</b>		<b>3 250 000</b>	<b>3 224 000</b>	<b>3 473 000</b>	<b>3 373 000</b>	<b>3 149 000</b>
<i>Dont</i>						
<b>Actes de vandalisme contre le logement ou la voiture suivis d'une plainte</b>		<b>579 000</b>	<b>506 000</b>	<b>543 000</b>	<b>461 000</b>	<b>440 000</b>
<b>Taux de plainte (en %)</b>		<b>17,8</b>	<b>15,7</b>	<b>15,6</b>	<b>13,7</b>	<b>14,0</b>

Champ : Ménages et 14 ans et plus Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE  
Voir Notes \* Tableau 14.A  
\*\* Les sommes de valeurs arrondies peuvent différer de la valeur arrondie de la somme

## 4.2 Comparaison en tendance avec les faits constatés de vols contre particuliers et assimilés et de délits de destructions, dégradations de biens privés

Les plaintes pour atteintes aux biens, c'est-à-dire pour vols, tentatives de vol ou actes de vandalisme ne sont enregistrées dans l'outil statistique commun à la police et à la gendarmerie, l'état 4001, que s'il s'agit de crimes ou délits. Cela inclut tous les vols et tentatives de vol mais pas tous les actes de vandalisme car, selon le cas, ils peuvent être qualifiés de crimes ou délits, mais aussi de contraventions, un type d'infraction de moindre gravité.

Il n'existe pas de statistiques nationales sur les contraventions enregistrées par la police et la gendarmerie car seule cette dernière est en mesure de les fournir. La Police nationale ne collecte pas, à l'échelle nationale, de données sur les contraventions.

La nomenclature d'enregistrement des crimes et délits de l'état 4001, l'outil statistique commun à la police et la gendarmerie nationale, comprend 36 index correspondant à des faits de vols. La recherche d'une base de comparaison entre les statistiques sur les vols extraits des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » et celles sur les faits constatés consiste à déterminer les index qui correspondent en tout, ou partie, soit à des vols visant les biens des ménages, soit à des vols personnels.

Tous les index comportant une mention du type « contre établissements financiers, industriels ou commerciaux », soit 6 d'entre eux, et plus généralement tous ceux visant des biens de personnes morales (« vols à l'étalage » ou « vols de véhicules de transport avec fret ») ne comprennent pas, par définition, des vols dont les ménages ou les personnes de 14 ans et plus auraient été victimes.

À l'inverse, tous les index qui font explicitement référence à une victime personne physique, qu'on désigne dans la nomenclature comme des vols « contre des particuliers », ainsi que les cambriolages des résidences des ménages (index 27 et 28, tableau 33.A) sont retenus pour comparaison.

Pour les autres index comme les vols liés aux véhicules (index 35 à 38) et tous les index comportant une mention « autres » sans précision sur le type de victimes (« Autres vols avec armes blanches » ou « Cambriolages d'autres lieux »), l'ONDRP fait l'hypothèse que les particuliers en sont, le plus souvent, les victimes. Ils sont assimilés par l'Observatoire à des vols contre des particuliers. Un ensemble d'index appelé « vols contre particuliers et assimilés » servant d'éléments

de comparaison avec les données extraites des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » est ainsi défini.

La nomenclature de l'état 4001 comprend 7 index d'infractions relatifs à des crimes et délits de destructions, dégradations (Tableau 33.B), dont 2 sur les « incendies volontaires » (index 62 et 63) et 2 sur les « attentats à l'explosif » (index 64 et 65). On distingue ces infractions selon qu'elles visent des « biens publics » (index 62 et 64) ou des « biens privés » (index 63 et 65).

Les « autres destructions, dégradations », hors incendie volontaire ou attentat à l'explosif, sont aussi réparties selon cette distinction « biens public / biens privés » (index 66 et 67), à l'exception des « destructions et dégradations de véhicules privés » auxquelles un index spécifique est consacré (index 68).

Les actes de vandalisme contre les biens des ménages faisant l'objet d'une plainte figurent, par définition, parmi les destructions, dégradations de biens privés, tout comme les actes dont sont victimes les personnes morales de droit privé, comme les entreprises privées ou les commerces.

On définit un ensemble appelé, « destructions, dégradations de biens privés » qui réunit les index 63, « Incendies volontaires de biens privés », index 65, « Attentats à l'explosif contre des biens privés », index 68, « Autres destructions et dégradations de biens privés » et index 69, « Destructions et dégradations de véhicules privés ».

On détermine ainsi de 2 indicateurs extraits de l'état 4001, les faits constatés de « vols contre des particuliers et assimilés » et les faits constatés de « destructions, dégradations de biens privés » à partir desquels, l'ONDRP se propose d'effectuer des comparaisons en tendance avec les statistiques extraites des enquêtes « Cadre de vie et sécurité ».

Sans être intrinsèquement proches, les périmètres des faits constatés de « vols contre des particuliers et assimilés » et des « vols et tentatives de vol déclarés par les ménage ou les personnes de 14 ans et plus », le sont pourtant bien plus, qu'entre les faits constatés de « destructions, dégradations de biens privés » et les actes de vandalisme déclarés par les ménages.

Cela concerne notamment les cambriolages de la résidence principale et les vols liés aux véhicules à moteur, ce qui permet d'envisager des comparaisons à leur niveau.

Télécharger

Tableau 33.A Les faits constatés de vols contre des particuliers ou assimilés de 2006 à 2011.

Index	Libellé de l'infraction	Faits constatés					
		2006	2007	2008	2009	2010	2011
	<b>Vols contre des particuliers et assimilés</b>	<b>1 781 051</b>	<b>1 651 259</b>	<b>1 560 080</b>	<b>1 572 021</b>	<b>1 554 067</b>	<b>1 561 980</b>
	<b>Faits constatés de vols liés aux véhicules à moteur</b>	<b>743 696</b>	<b>694 582</b>	<b>640 022</b>	<b>629 509</b>	<b>593 847</b>	<b>551 844</b>
35	Vols d'automobiles	157 437	143 130	131 077	127 742	121 251	116 232
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	346 484	324 072	290 051	288 033	271 430	246 633
37	Vols à la roulotte	154 608	146 251	138 865	133 822	127 511	118 808
38	Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	85 167	81 129	80 029	79 912	73 655	70 171
	<b>Faits constatés de cambriolages de locaux d'habitations principales</b>	<b>161 764</b>	<b>150 624</b>	<b>151 737</b>	<b>164 150</b>	<b>172 497</b>	<b>201 998</b>
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	161 764	150 624	151 737	164 150	172 497	201 998
	<b>Autres faits constatés de vols contre particulier et assimilés</b>	<b>875 591</b>	<b>806 053</b>	<b>768 321</b>	<b>778 362</b>	<b>787 723</b>	<b>808 138</b>
28	Cambriolages de résidences secondaires	16 076	15 156	14 513	15 258	14 027	14 273
30	Cambriolages d'autres lieux	69 607	66 037	61 643	61 006	58 171	53 605
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	10 992	9 853	9 571	9 118	7 870	8 557
32	Vols à la tire	104 595	95 853	87 733	88 400	89 239	88 859
42	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés	202 244	196 352	191 733	194 864	193 078	197 009
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics	350 212	314 971	302 134	303 644	310 444	330 290
18	Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	572	465	607	673	674	689
19	Autres vols à main armée	1 689	1 461	1 539	1 749	1 513	1 532
21	Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	614	616	577	660	700	693
22	Autres vols avec armes blanches	9 928	8 456	7 320	7 307	7 603	7 152
24	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	1 503	1 319	1 372	1 432	1 474	1 403
25	Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public	49 466	44 000	41 363	44 296	50 046	50 824
26	Vols violents sans arme contre d'autres victimes	58 093	51 514	48 216	49 955	52 884	53 252

Source : état 4001 annuel, DCPJ

Télécharger

Tableau 33.B Les faits constatés de destructions, dégradations de biens privés de 2006 à 2011.

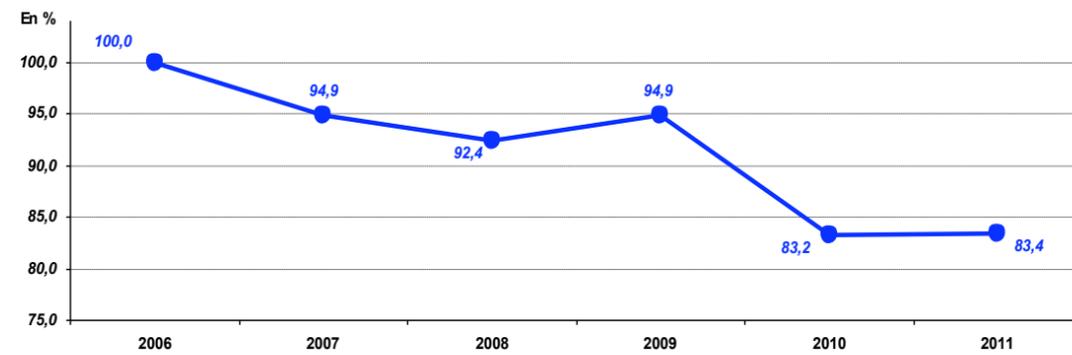
Index	Libellé de l'infraction	Faits constatés					
		2006	2007	2008	2009	2010	2011
	<b>Destructions, dégradations de biens privés</b>	<b>443 156</b>	<b>412 059</b>	<b>387 255</b>	<b>362 723</b>	<b>334 776</b>	<b>301 216</b>
63	Incendies volontaires de biens privés	38 027	39 999	35 640	39 887	38 108	35 232
65	Attentats à l'explosif contre des biens privés	266	205	123	92	115	88
67	Autres destructions et dégradations de biens privés	161 374	148 838	143 216	134 272	125 151	116 982
68	Destructions et dégradations de véhicules privés	243 489	223 017	208 276	188 472	171 402	148 914
63 et 68	<b>Destructions, dégradations de véhicules privés et assimilés (y compris incendies volontaires de biens privés)</b>	<b>281 516</b>	<b>263 016</b>	<b>243 916</b>	<b>228 359</b>	<b>209 510</b>	<b>184 146</b>

Source : état 4001 annuel, DCPJ

En faisant l'hypothèse que les faits enregistrés à l'index « incendies volontaires de biens privés » sont, dans la plupart des cas, des « incendies volontaires de véhicules privés » (voir Repères 16, « Les incendies volontaires de véhicules : éléments de compréhension et de comptage », janvier 2012), l'ONDRP propose de les ajouter aux « Destructions et dégradations de véhicules privés » afin définir un total qu'il appelle « Destructions, dégradations de véhicules privés et assimilés ».

L'Observatoire a vérifié que ce total, au regard des valeurs observées, et malgré ses fortes limites (absence des contraventions, pas de possibilité de compter séparément les actes visant les véhicules des particuliers et prise en compte de tous les incendies volontaires de biens privés sans pouvoir distinguer ceux contre véhicules privés), permet des comparaisons en tendance avec les statistiques sur les actes de vandalisme contre la voiture déclarés par les ménages.

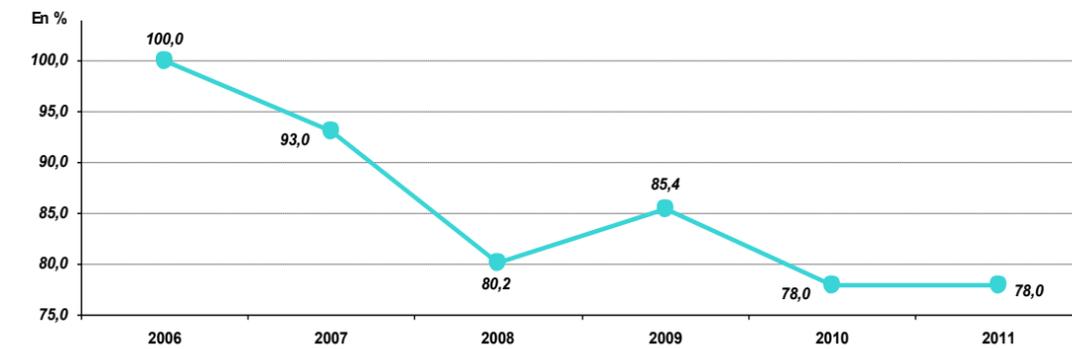
**Graphique 15.A** Évolution du nombre estimé de vols et tentatives de vol déclarés par les ménages et les personnes de 14 ans et plus de 2006 à 2011 exprimée en base 100 « 2006 »<sup>DM</sup>.



Champ : Ménages ; 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

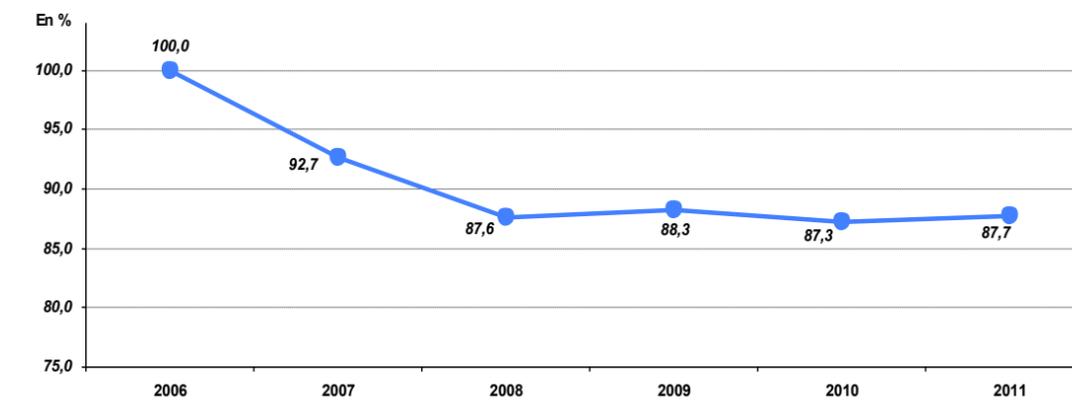
**Graphique 15.B** Évolution du nombre estimé de vols et tentatives de vol suivis d'une plainte déclarés par les ménages et les personnes de 14 ans et plus de 2006 à 2011 exprimée en base 100 « 2006 »<sup>DM</sup>.



Champ : Ménages ; 14 ans et plus

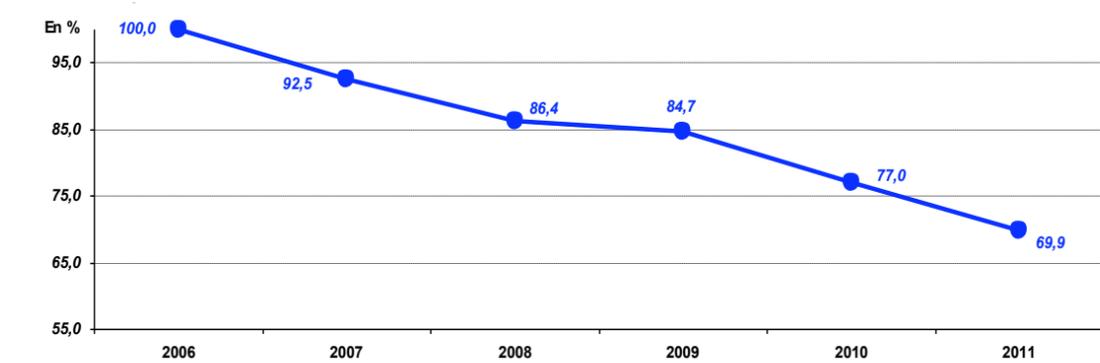
Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

**Graphique 16.** Évolution du nombre de faits constatés de vols contre particuliers et assimilés<sup>DM</sup> enregistrés par la police et la gendarmerie de 2006 à 2011 exprimée en base 100 « 2006 »<sup>DM</sup>.



Source : État 4001 annuel, DCPJ

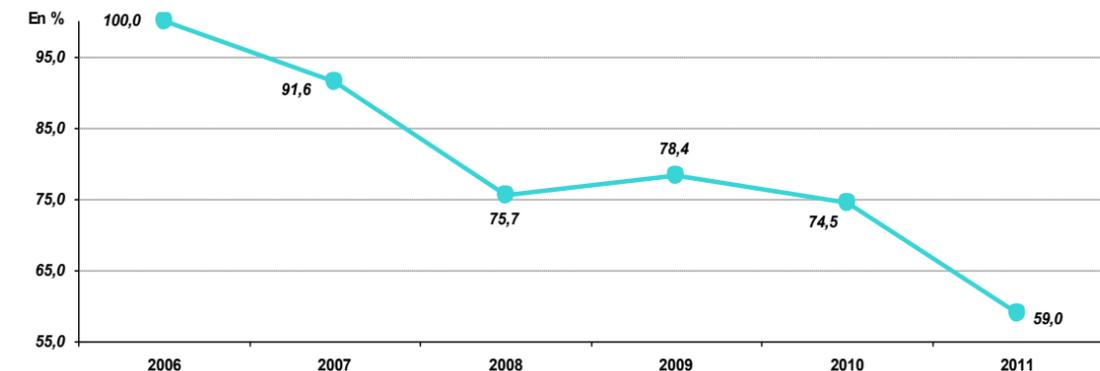
**Graphique 17.A** Évolution du nombre estimé de vols et tentatives de vol liés aux véhicules à moteur déclarés par les ménages de 2006 à 2011 exprimée en base 100 « 2006 »<sup>DM</sup>.



Champ : Ménages

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

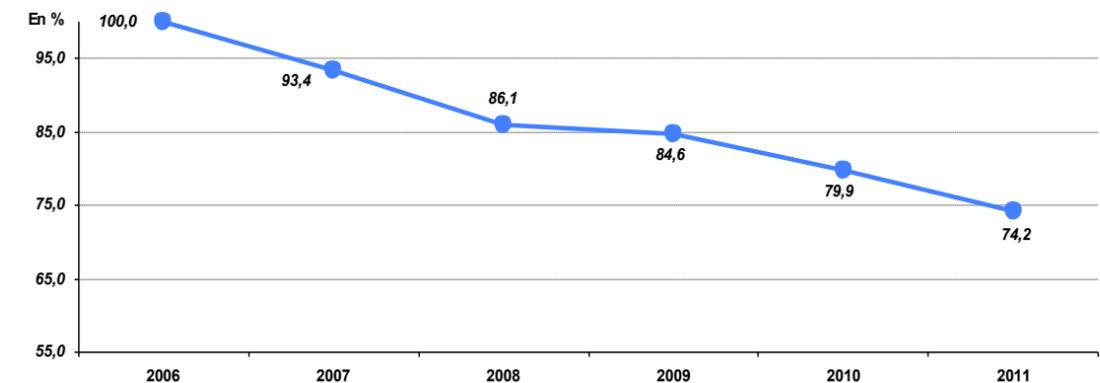
**Graphique 17.B** Évolution du nombre estimé de vols et tentatives de vol liés aux véhicules suivis d'une plainte déclarés par les ménages de 2006 à 2011 exprimée en base 100 « 2006 »<sup>DM</sup>.



Champ : Ménages

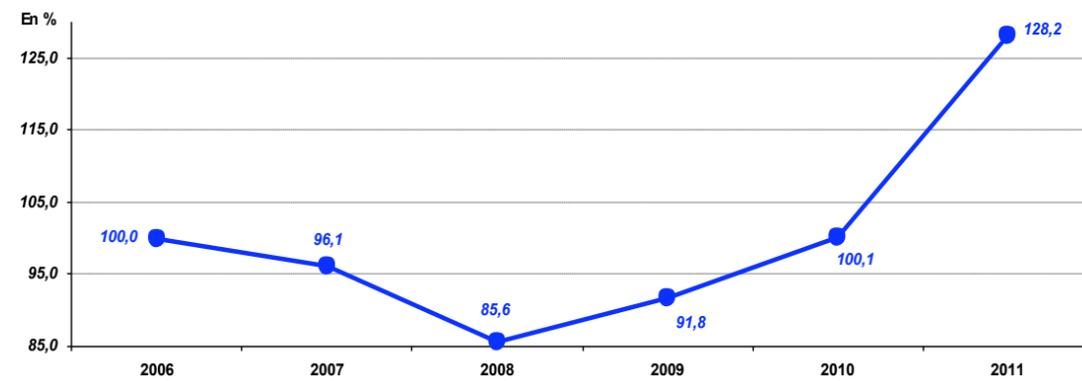
Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

**Graphique 18.** Évolution du nombre de faits constatés de vols liés aux véhicules à moteur enregistrés par la police et la gendarmerie de 2006 à 2011 exprimée en base 100 « 2006 »<sup>DM</sup>.



Source : État 4001 annuel, DCPJ

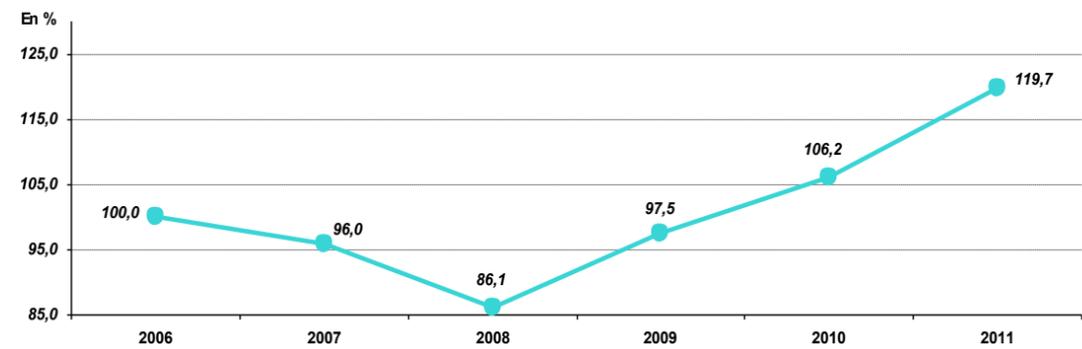
**Graphique 19.A** Évolution du nombre estimé de cambriolages et tentatives de cambriolage de la résidence principale déclarés par les ménages de 2006 à 2011 exprimée en base 100 « 2006 »<sup>DM</sup>.



Champ : Ménages

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

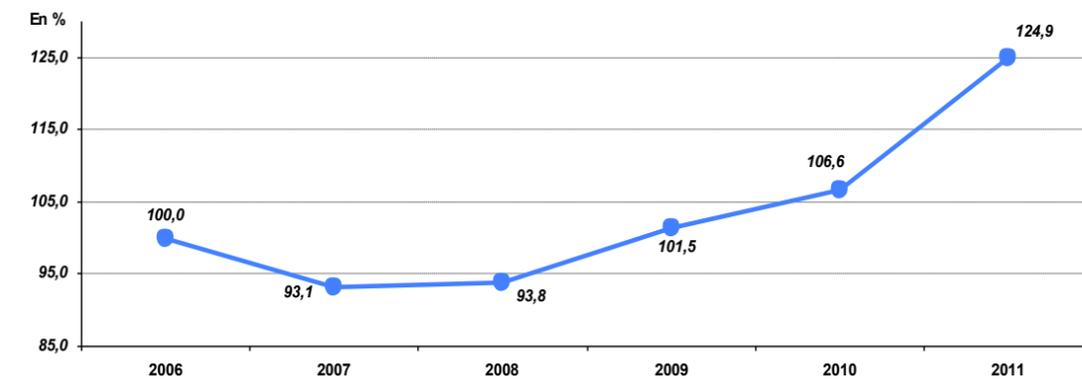
**Graphique 19.B** Évolution du nombre estimé de cambriolages et tentatives de cambriolage de la résidence principale suivis d'une plainte déclarés par les ménages de 2006 à 2011 exprimée en base 100 « 2006 »<sup>DM</sup>.



Champ : Ménages

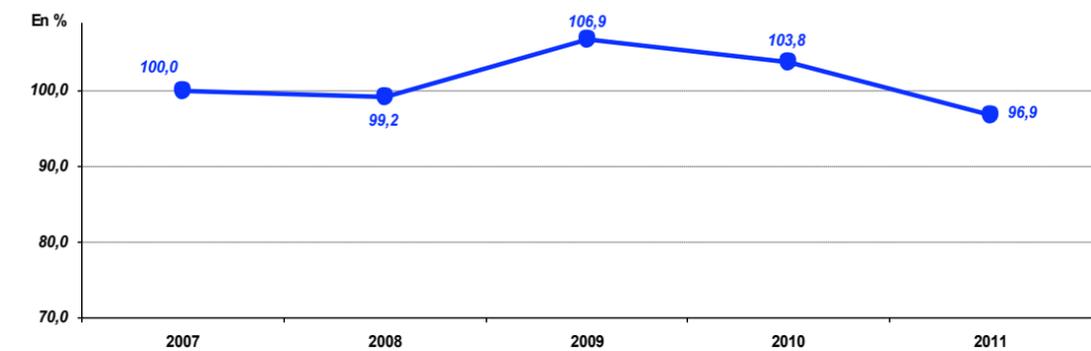
Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

**Graphique 20.** Évolution du nombre de faits constatés de Cambriolages de locaux d'habitations principales enregistrés de 2006 à 2011 exprimée en base 100 « 2006 »<sup>DM</sup>.



Source : État 4001 annuel, DCPJ

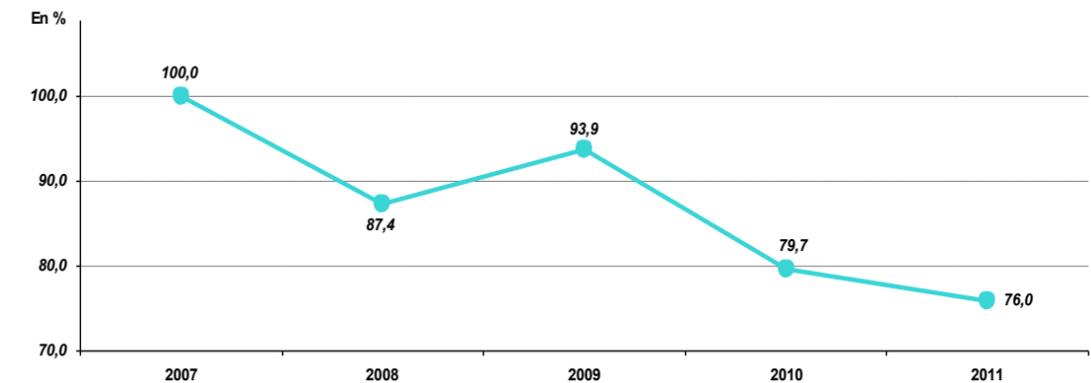
**Graphique 21.A** Évolution du nombre estimé d'actes de vandalisme contre le logement ou la voiture déclarés par les ménages de 2007 à 2011 exprimée en base 100 « 2007 »<sup>DM</sup>.



Champ : Ménage

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2012, INSEE

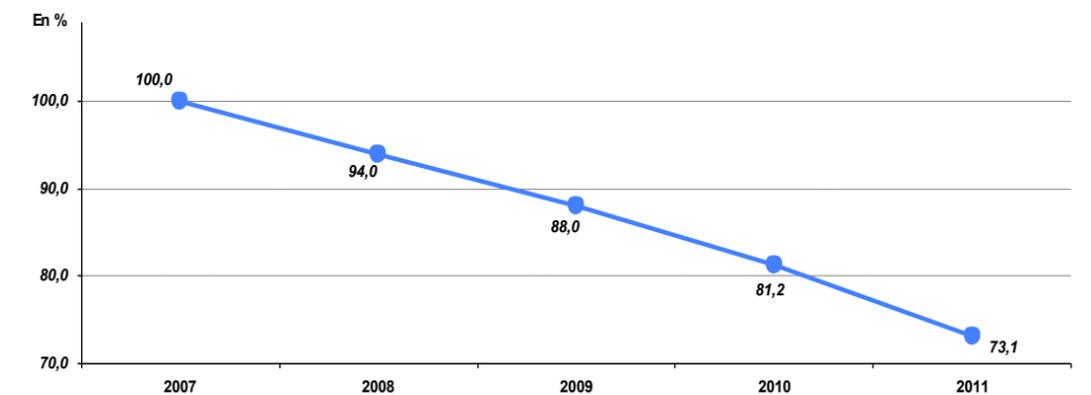
**Graphique 21.B** Évolution du nombre estimé d'actes de vandalisme contre le logement ou la voiture suivis d'une plainte de 2007 à 2011 exprimée en base 100 « 2007 »<sup>DM</sup>.



Champ : Ménages

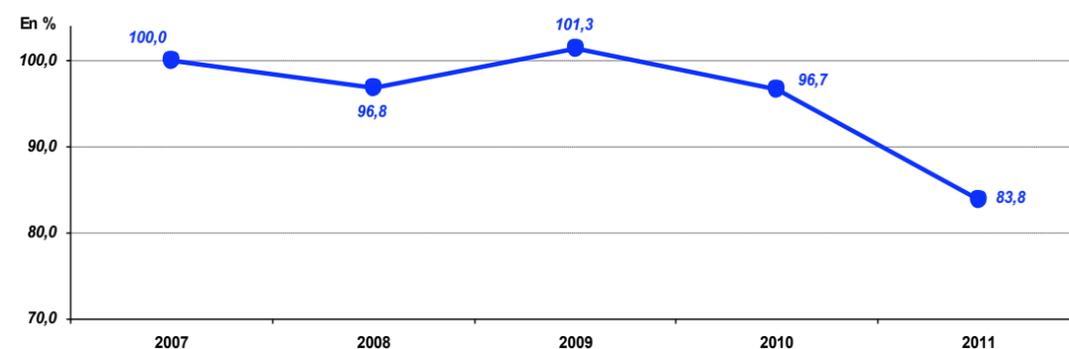
Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2012, INSEE

**Graphique 22.** Évolution du nombre de faits constatés de destructions, dégradations de biens privés enregistrés par la police et la gendarmerie de 2007 à 2011 exprimée en base 100 « 2007 »<sup>DM</sup>.



Source : État 4001 annuel, DCPJ

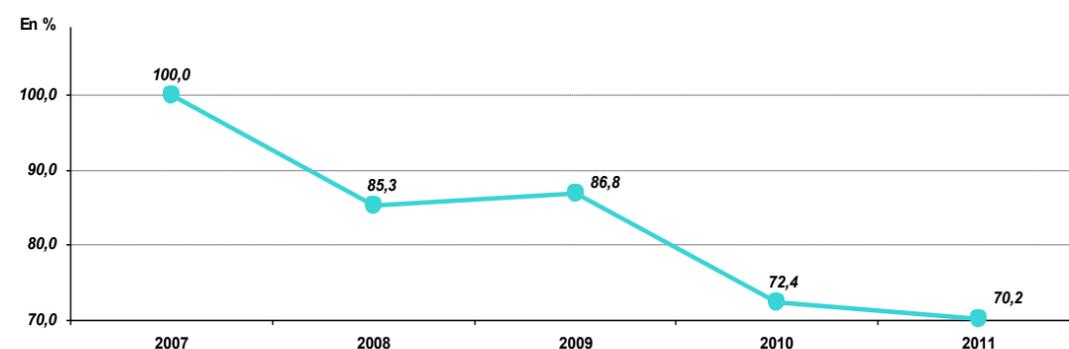
Graphique 23.A Évolution du nombre estimé d'actes de vandalisme contre la voiture déclarés par les ménages de 2007 à 2011 exprimée en base 100 « 2007 »<sup>DM</sup>.



Champ : Ménages

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2012, INSEE

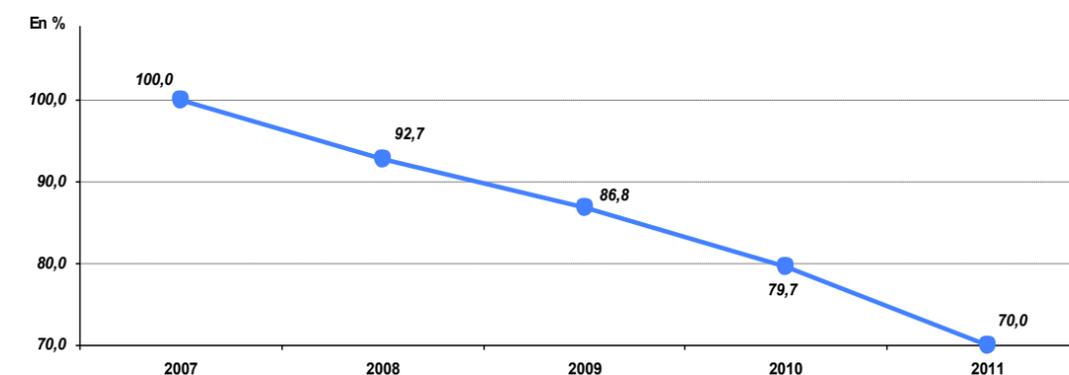
Graphique 23.B Évolution du nombre estimé d'actes de vandalisme contre la voiture suivis d'une plainte de 2007 à 2011 exprimée en base 100 « 2007 »<sup>DM</sup>.



Champ : Ménages

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2012, INSEE

Graphique 24. Évolution du nombre de faits constatés de destructions, dégradations de véhicules privés et assimilés enregistrés par la police et la gendarmerie de 2007 à 2011 exprimée en base 100 « 2007 »<sup>DM</sup>.



Source : État 4001 annuel, DCPJ

## Formulation des questions

L'enquête «Cadre de vie et sécurité» comporte 9 questions de victimation dans sa partie «ménage»<sup>DM</sup> et 2 dans sa partie «individuelle»<sup>DM</sup>, en face à face portant sur des atteintes aux biens (vols ou tentatives ; actes de vandalisme). Elles sont présentées dans l'ordre du questionnaire et dans leur version de l'enquête 2012, soit avec les années 2010 et 2011 comme période de référence<sup>DM</sup>.

### Ménages : Atteintes aux biens des ménages (résidences ou véhicules)

*Il peut s'agir d'un jardin privatif, d'un terrain avec une caravane ou un mobile-home possédé ou loué par le ménage.*

#### Vols et tentative de vols visant les biens des ménages

##### Vols et tentative de vols liés aux résidences des ménages

##### Vols et tentative de vols liés à la voiture

##### Les vols et tentatives de vol de voiture

##### Les cambriolages et tentatives de cambriolage de la résidence principale

« En 2010 ou 2011, avez-vous été victime d'un vol ou d'une tentative de vol de voiture vous appartenant ? »

« En 2010 ou 2011, avez-vous été victime d'un cambriolage ou d'une tentative de cambriolage de votre logement ? »

*Il y a cambriolage dans tous les cas où des personnes se sont introduites avec effraction dans le logement ou une de ses dépendances (cave ou grenier), y compris les cas où il n'y a pas eu de vol. Les entrées par escalade ou fausses clés sont assimilées à des entrées par effraction.*

##### Les vols d'objets dans ou sur la voiture et tentatives

« En 2010 ou 2011, avez-vous été victime d'un vol ou d'une tentative de vol d'objets, d'accessoires, de pièces se trouvant dans ou sur votre voiture ? »

##### Les vols sans effraction dans la résidence principale

« En 2010 ou 2011, avez-vous été victime d'un vol sans effraction dans votre logement (y compris dans ses dépendances) ? »

##### Vols et tentative de vols de deux-roues

##### Les vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur

« En 2010 ou 2011, avez-vous été victime d'un vol ou d'une tentative de vol d'un deux-roues à moteur (moto, scooter, cyclomoteur) vous appartenant ? »

##### Les vols dans les autres résidences ou lieux possédés ou loués par les ménages

« En 2010 ou 2011, avez-vous été victime d'un vol ou d'une tentative dans un autre lieu possédé ou loué par votre ménage (résidence secondaire ou autre) ? »

##### Les vols et tentatives de vol de vélos

« En 2010 ou 2011, avez-vous été victime d'un vol ou d'une tentative de vol de vélo vous appartenant ? »

### Actes de vandalisme contre la résidence principale ou la voiture

#### Actes de vandalisme contre la résidence principale

« En 2010 ou 2011, en dehors des vols déjà abordés, avez-vous été victime d'actes de destruction ou de dégradation volontaires de votre résidence principale ? »

Exemples : inscriptions ou tags sur les murs, destruction de boîte aux lettres, dégradation de portail ou de clôture, vitres cassées ou volets arrachés, plantes piétinées, etc. »

#### Actes de vandalisme contre la voiture

« En 2010 ou 2011, en dehors des vols déjà abordés, avez-vous été victime d'actes de destruction ou de dégradation volontaires de votre voiture ? »

Exemple : carrosserie abîmée, peinture rayée, arrachage de rétroviseur ou bris de glace qui ne résultent pas d'un accident de la circulation, véhicule incendié, pneus crevés... »

Commentaire : les exemples en italique qui illustrent ce qu'on appelle, dans l'enquête, des actes de vandalisme n'étaient pas présents lors de l'enquête de 2007 <sup>DM</sup> portant, entre autres, sur les atteintes subies en 2006. En conséquence, les deux questions précédentes sont exploitées sur la période 2007-2011.

### Personnes de 14 ans et plus : Vols et tentatives de vol personnels

#### Vols et tentative de vols personnels avec violences ou menaces

« En 2010 ou 2011, avez-vous été personnellement victime d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences physiques ou menaces ? »

Exemples : vol avec coups et blessures, vol à l'arraché de sac à main ou de téléphone portable, vol avec menaces verbales ou à l'aide d'une arme, racket ou tentative de racket »

#### Vols et tentative de vols personnels sans violence, ni menaces

« Toujours En 2010 ou 2011, avez-vous été personnellement victime d'un vol ou d'une tentative de vol sans violences physiques, ni menaces ? »

Exemples : vol par un pickpocket, vol d'un portefeuille, d'un sac, d'un manteau, d'un téléphone portable ou de tout autre bien personnel dans un lieu public (restaurant, vestiaire) ou sur votre lieu de travail ou d'étude »

## Les seuils de significativité des variations des taux de victimation

2

Tableau 2.C « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de ménages s'étant déclarés victimes d'atteintes aux biens\* et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages de 2007\*\* à 2011.

Atteintes aux biens des ménages*	2006**	2007	2008	2009	2010	2011
Proportions de ménages s'étant déclarés victimes (% en données pondérées)		15,0	- à 5 %		- à 2 %	- à 1 %
			14,4			- à 1 %
				14,7	- à 10 %	- à 1 %
					14,2	- à 2 %
						13,3
Atteintes aux biens des ménages*	2006**	2007	2008	2009	2010	2011
		23,1	- à 1 %		- à 1 %	- à 1 %
			21,6	+ à 5 %		
				22,8	- à 5 %	- à 1 %
				21,6		21,0
ns Variation non significative au seuil de 5 %		++ Hausse très significative (seuil 1 %)		- Baisse significative (seuil 5 %)		
		+ Hausse significative (seuil 5 %)		-- Baisse très significative (seuil 1 %)		

Champ : Ménages

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE  
ns «Variation non significative»; ++ «Hausse très significative»; + «Hausse significative»; - «Baisse significative»; - «Baisse très significative» (voir « dictionnaire méthodologique »)

Voir Notes \* et \*\* Tableau 2.A

Tableau 3.C « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion ménages s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vol visant ses résidences ou véhicules\* de 2006 à 2011 et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages.

Vols et tentatives de vol visant les résidences ou les véhicules du ménage*	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Proportions de ménages s'étant déclarés victimes (% en données pondérées)	8,9	- à 5 %	- à 1 %	- à 1 %	- à 1 %	- à 1 %
		8,3	- à 5 %	- à 5 %	- à 1 %	- à 1 %
			7,8			
				7,7		
					7,6	
						7,5
Vols et tentatives de vol visant les résidences ou les véhicules du ménage*	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	11,5	- à 10 %	- à 1 %	- à 1 %	- à 1 %	- à 1 %
		10,9	- à 1 %	- à 10 %	- à 1 %	- à 1 %
			9,8			
			10,1	- à 5 %		
				9,3		9,7
à 1 % : Significativité au seuil de 1 %		à 2 % : Significativité au seuil de 2 %		- Variation à la baisse		
à 5 % : Significativité au seuil de 5 %		à 10 % : Significativité au seuil de 10 %		+ Variation à la hausse		

Champ : Ménages

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE  
\* Vols avec ou sans effraction dans la résidence principale ou les autres lieux possédés ou loués par les ménages, Vols ou tentatives de vol liés aux véhicules (voitures, deux-roues à moteur et vélos)

Tableau 4.C « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion ménages s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vol visant ses résidences de 2006 à 2011 et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages.

Vols et tentatives de vol liés aux résidences des ménages	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Proportions de ménages s'étant déclarés victimes</b> (% en données pondérées)	2,8	2,8	2,6	2,8	2,8	3,2
						+ à 2 %
						+ à 2 %
						+ à 1 %
						+ à 5 %
						+ à 2 %
						3,2
<b>Vols et tentatives de vol liés aux résidences des ménages</b>						
<b>Nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages</b> (en données pondérées)	3,4	3,4	2,9	3,3	3,1	3,9
						+ à 5 %
						+ à 5 %
						- à 2 %
						+ à 10 %
						+ à 1 %
						+ à 2 %
						+ à 1 %
						3,9
à 1 % : Significativité au seuil de 1 %    à 2 % : Significativité au seuil de 2 %    - Variation à la baisse à 5 % : Significativité au seuil de 5 %    à 10 % : Significativité au seuil de 10 %    + Variation à la hausse						

Champ : Ménages

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

Tableau 5.C « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de ménages s'étant déclarés victimes de cambriolages\* (vols avec effraction<sup>DM</sup>) et tentatives de cambriolage de la résidence principale de 2006 à 2011 et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages.

Cambriolages* et tentatives de cambriolage de la résidence principale	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Proportions de ménages s'étant déclarés victimes</b> (% en données pondérées)	1,6	1,6	1,3	1,5	1,7	2,0
						+ à 2 %
						+ à 1 %
						+ à 1 %
						+ à 10 %
						+ à 5 %
						2,0
<b>Cambriolages* et tentatives de cambriolage de la résidence principale</b>						
<b>Nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages</b> (en données pondérées)	1,8	1,7	1,5	1,6	1,7	2,2
						+ à 2 %
						+ à 1 %
						+ à 10 %
						+ à 1 %
						+ à 1 %
						2,2
à 1 % : Significativité au seuil de 1 %    à 2 % : Significativité au seuil de 2 %    - Variation à la baisse à 5 % : Significativité au seuil de 5 %    à 10 % : Significativité au seuil de 10 %    + Variation à la hausse						

Champ : Ménages

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

\* Y compris vols avec escalade ou vols avec usage de fausses clés (voir annexe 1, Formulation des questions), dans le logement et ses dépendances attenantes ou non attenantes (caves, garages, cellier).

Tableau 6.C « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de ménages s'étant déclarés victimes de vols sans effraction dans la résidence principale de 2006 à 2011 et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages.

Vols sans effraction dans la résidence principale	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Proportions de ménages s'étant déclarés victimes</b> (% en données pondérées)	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
						+ à 2 %
						+ à 2 %
						+ à 1 %
						+ à 5 %
						+ à 2 %
						1,0
<b>Vols sans effraction dans la résidence principale</b>						
<b>Nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages</b> (en données pondérées)	1,1	1,3	1,0	1,2	1,1	1,1
						+ à 5 %
						+ à 5 %
						- à 10 %
						+ à 1 %
						+ à 2 %
						1,1
à 1 % : Significativité au seuil de 1 %    à 2 % : Significativité au seuil de 2 %    - Variation à la baisse à 5 % : Significativité au seuil de 5 %    à 10 % : Significativité au seuil de 10 %    + Variation à la hausse						

Champ : Ménages

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

Tableau 7.C « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de ménages s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vol dans les résidences ou lieux\* possédés ou loués par les ménages hors résidence principale de 2006 à 2011 et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages.

Vols ou tentatives de vol dans les résidences ou lieux* possédés ou loués par les ménages (hors résidence principale)	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Proportions de ménages s'étant déclarés victimes</b> (% en données pondérées)	0,3	0,3	0,3	0,4	0,2	0,3
						+ à 2 %
						+ à 10 %
						- à 10 %
						- à 2 %
						- à 1 %
						+ à 1 %
						0,3
<b>Vols et tentatives de vol dans les résidences ou lieux* possédés ou loués par les ménages (hors résidence principale)</b>						
<b>Nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages</b> (en données pondérées)	0,5	0,4	0,4	0,5	0,2	0,6
						- à 1 %
						- à 5 %
						+ à 10 %
						- à 10 %
						+ à 5 %
						- à 1 %
						+ à 1 %
						0,6
à 1 % : Significativité au seuil de 1 %    à 2 % : Significativité au seuil de 2 %    - Variation à la baisse à 5 % : Significativité au seuil de 5 %    à 10 % : Significativité au seuil de 10 %    + Variation à la hausse						

Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

\* Il peut s'agir d'une résidence secondaire ou d'un lieu comme un jardin privatif, un terrain avec une caravane ou un mobile-home possédés ou loués par le ménage.

Tableau 8.C « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion ménages s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vol liés aux véhicules à moteur\* de 2006 à 2011 et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages.

Vols ou tentatives de vol liés aux véhicules à moteur	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	5,5	- à 1 %	- à 1 %	- à 1 %	- à 1 %	- à 1 %
<b>Proportions de ménages s'étant déclarés victimes</b> (% en données pondérées)		4,9	- à 10 %	- à 2 %	- à 1 %	- à 1 %
			4,6		- à 5 %	- à 1 %
				4,4		- à 1 %
					4,2	- à 1 %
						3,6
Vols et tentatives de vol liés aux véhicules à moteur	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	6,9	- à 5 %	- à 1 %	- à 1 %	- à 1 %	- à 1 %
<b>Nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages</b> (en données pondérées)		6,3	- à 10 %	- à 5 %	- à 1 %	- à 1 %
			5,8		- à 2 %	- à 1 %
				5,6	- à 10 %	- à 1 %
					5,1	- à 10 %
						4,6
à 1 % : Significativité au seuil de 1 %    à 2 % : Significativité au seuil de 2 %    - Variation à la baisse à 5 % : Significativité au seuil de 5 %    à 10 % : Significativité au seuil de 10 %    + Variation à la hausse						

Champ : Ménages

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

\* Vol ou tentative de vol du véhicule pour les voitures et les deux-roues à moteur (moto, scooter ou cyclomoteur) et vols et tentatives de vol dans ou sur la voiture (voir formulation des questions en annexe 1)

Tableau 9.C « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion ménages s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vol liés à la voiture\* de 2006 à 2011 et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages.

Vols ou tentatives de vol liés à la voiture*	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	5,1	- à 1 %	- à 1 %	- à 1 %	- à 1 %	- à 1 %
<b>Proportions de ménages s'étant déclarés victimes</b> (% en données pondérées)		4,5		- à 1 %	- à 1 %	- à 1 %
			4,3	- à 10 %	- à 5 %	- à 1 %
				4,0		- à 1 %
					3,9	- à 1 %
						3,3
Vols et tentatives de vol liés à la voiture*	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	6,3	- à 10 %	- à 1 %	- à 1 %	- à 1 %	- à 1 %
<b>Nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages</b> (en données pondérées)		5,8	- à 10 %	- à 2 %	- à 1 %	- à 1 %
			5,4		- à 2 %	- à 1 %
				5,0		- à 1 %
					4,7	- à 5 %
						4,1
à 1 % : Significativité au seuil de 1 %    à 2 % : Significativité au seuil de 2 %    - Variation à la baisse à 5 % : Significativité au seuil de 5 %    à 10 % : Significativité au seuil de 10 %    + Variation à la hausse						

Champ : Ménages

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

\* « Vols et tentatives de vol de voiture » ou « Vols et tentatives de vol dans ou sur la voiture » (voir formulation des questions en annexe 1)

Tableau 10.C « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de ménages s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vol de voiture de 2006 à 2011 et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages.

Vols ou tentatives de vol de voiture	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	1,9	- à 1 %	- à 1 %	- à 1 %	- à 1 %	- à 1 %
<b>Proportions de ménages s'étant déclarés victimes</b> (% en données pondérées)		1,5		- à 10 %	- à 5 %	- à 1 %
			1,5	- à 10 %	- à 5 %	- à 1 %
				1,3		- à 1 %
					1,3	- à 1 %
						0,9
Vols et tentative de vols de voiture	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	2,2	- à 5 %	- à 1 %	- à 1 %	- à 1 %	- à 1 %
<b>Nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages</b> (en données pondérées)		1,8		- à 2 %	- à 5 %	- à 1 %
			1,7	- à 10 %		- à 1 %
				1,4		- à 1 %
					1,5	- à 1 %
						1,0
à 1 % : Significativité au seuil de 1 %    à 2 % : Significativité au seuil de 2 %    - Variation à la baisse à 5 % : Significativité au seuil de 5 %    à 10 % : Significativité au seuil de 10 %    + Variation à la hausse						

Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

Tableau 11.C « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion ménages s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vol dans ou sur la voiture de 2006 à 2011 et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages.

Vols ou tentatives de vol dans ou sur la voiture	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	3,7	- à 5 %	- à 1 %	- à 1 %	- à 1 %	- à 1 %
<b>Proportions de ménages s'étant déclarés victimes</b> (% en données pondérées)		3,3		- à 2 %	- à 1 %	- à 1 %
			3,1			- à 1 %
				2,9		- à 10 %
					2,9	- à 10 %
						2,6
Vols et tentatives de vol dans ou sur la voiture	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	4,2		- à 5 %	- à 2 %	- à 1 %	- à 1 %
<b>Nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages</b> (en données pondérées)		4,0		- à 10 %	- à 1 %	- à 1 %
			3,7		- à 5 %	- à 1 %
				3,6		- à 5 %
					3,3	
						3,1
à 1 % : Significativité au seuil de 1 %    à 2 % : Significativité au seuil de 2 %    - Variation à la baisse à 5 % : Significativité au seuil de 5 %    à 10 % : Significativité au seuil de 10 %    + Variation à la hausse						

Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

Tableau 12.C « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de ménages s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vol de deux-roues\* à moteur de 2006 à 2011 et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages.

Vols ou tentatives de vol de deux-roues* à moteur	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Proportions de ménages s'étant déclarés victimes</b> (% en données pondérées)	0,5	0,4	- à 5 %	0,3	- à 1 %	- à 5 %
				+ à 10 %		
				0,4	- à 2 %	- à 10 %
					0,3	
						0,3
Vols et tentatives de vol de deux-roues* à moteur	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages</b> (en données pondérées)	0,5	0,4	- à 5 %	0,4	- à 1 %	
				+ à 10 %		
			0,4	+ à 5 %		
				0,6	- à 2 %	
					0,3	+ à 5 %
						0,5

à 1 % : Significativité au seuil de 1 %    à 2 % : Significativité au seuil de 2 %    - Variation à la baisse  
à 5 % : Significativité au seuil de 5 %    à 10 % : Significativité au seuil de 10 %    + Variation à la hausse

Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

\* Deux-roues à moteur : moto, scooter ou cyclomoteur

Tableau 13.C « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de ménages s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vol de vélo de 2006 à 2011 et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages.

Vols ou tentatives de vol de vélo	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Proportions de ménages s'étant déclarés victimes</b> (% en données pondérées)	1,1	1,2	- à 10 %	1,0	- à 10 %	
				+ à 10 %		
				1,2	- à 10 %	
					1,0	
						1,1
Vols et tentatives de vol de vélo	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages</b> (en données pondérées)	1,2	1,3				
			1,2			
				1,2		
					1,2	
						1,2

à 1 % : Significativité au seuil de 1 %    à 2 % : Significativité au seuil de 2 %    - Variation à la baisse  
à 5 % : Significativité au seuil de 5 %    à 10 % : Significativité au seuil de 10 %    + Variation à la hausse

Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

Tableau 14.C « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de ménages s'étant déclarés victimes d'actes de vandalisme contre le logement ou la voiture et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages de 2007\* à 2011.

Actes de vandalisme contre le logement ou la voiture	2006*	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Proportions de ménages s'étant déclarés victimes</b> (% en données pondérées)		8,5			- à 5 %	- à 1 %
			8,3			- à 1 %
				8,5	- à 5 %	- à 1 %
					8,0	- à 1 %
						7,2
Actes de vandalisme contre le logement ou la voiture	2006*	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages</b> (en données pondérées)		12,2				- à 10 %
			11,8	+ à 10 %		- à 2 %
				12,7		- à 10 %
					12,2	- à 10 %
						11,3

ns Variation non significative au seuil de 5 %    ++ Hausse très significative (seuil 1 %)    - Baisse significative (seuil 5 %)  
+ Hausse significative (seuil 5 %)    -- Baisse très significative (seuil 1 %)

Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

ns «Variation non significative» ; ++ «Hausse très significative» ; + «Hausse significative» ; - «Baisse significative» ; -- «Baisse très significative» (voir « dictionnaire méthodologique »)

Voir Notes \* Tableau 14.A

Tableau 15.C « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de ménages s'étant déclarés victimes d'actes de vandalisme contre le logement et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages de 2007\* à 2011.

Actes de vandalisme contre le logement	2006*	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Proportions de ménages s'étant déclarés victimes</b> (% en données pondérées)		2,9	- à 10 %			- à 10 %
			2,7	+ à 5 %	+ à 10 %	
				3,0		- à 5 %
					2,9	
						2,7
Actes de vandalisme contre le logement	2006*	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages</b> (en données pondérées)		4,3		+ à 10 %	+ à 10 %	+ à 10 %
			4,4			+ à 10 %
				4,9		
					4,9	
						5,0

ns Variation non significative au seuil de 5 %    ++ Hausse très significative (seuil 1 %)    - Baisse significative (seuil 5 %)  
+ Hausse significative (seuil 5 %)    -- Baisse très significative (seuil 1 %)

Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

ns «Variation non significative» ; ++ «Hausse très significative» ; + «Hausse significative» ; - «Baisse significative» ; -- «Baisse très significative» (voir « dictionnaire méthodologique »)

Voir Notes \* Tableau 14.A

Tableau 16.C « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de ménages s'étant déclarés victimes d'actes de vandalisme contre la voiture et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages de 2007\* à 2011.

Actes de vandalisme contre la voiture	2006*	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Proportions de ménages s'étant déclarés victimes</b> (% en données pondérées)		6,0			- à 1 %	- à 1 %
			5,9		- à 2 %	- à 1 %
				5,9	- à 5 %	- à 1 %
					5,4	- à 1 %
						4,8
Actes de vandalisme contre la voiture	2006*	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages</b> (en données pondérées)		7,8				- à 1 %
			7,4			- à 1 %
				7,7		- à 1 %
					7,3	- à 1 %
						6,3
<b>ns</b> Variation non significative au seuil de 5 %    ++ Hausse très significative (seuil 1 %)    - Baisse significative (seuil 5 %)    + Hausse significative (seuil 5 %)    -- Baisse très significative (seuil 1 %)						

Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE  
ns «Variation non significative»; ++ «Hausse très significative»; + «Hausse significative»; - «Baisse significative»; - «Baisse très significative» (voir « dictionnaire méthodologique »)  
Voir Notes \* Tableau 14.A

Tableau 17.C « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels\* de 2006 à 2011 et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 personnes de 14 ans et plus.

Vols ou tentatives de vol personnels*	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Proportions de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes</b> (% en données pondérées)	2,8	- à 5 %	- à 1 %		- à 1 %	- à 1 %
		2,5				- à 5 %
			2,3	+ à 5 %		
				2,6	- à 5 %	- à 1 %
					2,4	
						2,2
Vols et tentatives de vol personnels*	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Nombre d'atteintes déclarées pour 100 personnes de 14 ans et plus</b> (en données pondérées)	3,6				- à 2 %	- à 1 %
		3,4			- à 10 %	- à 1 %
			3,6		- à 10 %	- à 5 %
				3,7	- à 2 %	- à 1 %
					2,9	
						2,7
<b>à 1 % : Significativité au seuil de 1 %</b> <b>à 2 % : Significativité au seuil de 2 %</b> - Variation à la baisse <b>à 5 % : Significativité au seuil de 5 %</b> <b>à 10 % : Significativité au seuil de 10 %</b> + Variation à la hausse						

Champ : 14 ans et plus

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE  
ns «Variation non significative»; ++ «Hausse très significative»; + «Hausse significative»; - «Baisse significative»; - «Baisse très significative» (voir « dictionnaire méthodologique »)  
\* Hors vols et tentatives de vol liés aux résidences ou aux véhicules

Tableau 18.C « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels\* avec violences ou menaces de 2006 à 2011 et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 personnes de 14 ans et plus.

Vols ou tentatives de vol personnels* avec violences ou menaces	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Proportions de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes</b> (% en données pondérées)	0,7		- à 1 %	- à 10 %	- à 10 %	- à 5 %
		0,6	- à 2 %			
			0,4	+ à 10 %	+ à 10 %	
				0,5		
					0,6	
						0,5
Vols ou tentatives de vol personnels* avec violences ou menaces	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Nombre d'atteintes déclarées pour 100 personnes de 14 ans et plus</b> (en données pondérées)	1,0			- à 1 %	- à 10 %	- à 10 %
		1,0		- à 1 %	- à 10 %	- à 5 %
			0,9			
				0,6		
					0,7	
						0,7
<b>à 1 % : Significativité au seuil de 1 %</b> <b>à 2 % : Significativité au seuil de 2 %</b> - Variation à la baisse <b>à 5 % : Significativité au seuil de 5 %</b> <b>à 10 % : Significativité au seuil de 10 %</b> + Variation à la hausse						

Champ : 14 ans et plus

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE  
ns «Variation non significative»; ++ «Hausse très significative»; + «Hausse significative»; - «Baisse significative»; - «Baisse très significative» (voir « dictionnaire méthodologique »)  
\* Hors vols et tentatives de vol liés aux résidences ou aux véhicules

Tableau 19.C « Seuils de significativité »<sup>DM</sup> des variations de la proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels\* sans violence, ni menace de 2006 à 2011 et du nombre d'atteintes déclarées pour 100 personnes de 14 ans et plus.

Vols ou tentatives de vol personnels* sans violence, ni menace	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Proportions de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes</b> (% en données pondérées)	2,2	- à 5 %	- à 10 %		- à 2 %	- à 1 %
		1,9		+ à 10 %		
			1,9			- à 10 %
				2,1	- à 5 %	- à 1 %
					1,8	
						1,7
Vols ou tentatives de vol personnels* sans violence, ou menace	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Nombre d'atteintes déclarées pour 100 personnes de 14 ans et plus</b> (en données pondérées)	2,7				- à 2 %	- à 1 %
		2,4		+ à 2 %		- à 5 %
			2,7		- à 5 %	- à 1 %
				3,1	- à 1 %	- à 1 %
					2,2	
						2,0
<b>à 1 % : Significativité au seuil de 1 %</b> <b>à 2 % : Significativité au seuil de 2 %</b> - Variation à la baisse <b>à 5 % : Significativité au seuil de 5 %</b> <b>à 10 % : Significativité au seuil de 10 %</b> + Variation à la hausse						

Champ : 14 ans et plus

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE  
ns «Variation non significative»; ++ «Hausse très significative»; + «Hausse significative»; - «Baisse significative»; - «Baisse très significative» (voir « dictionnaire méthodologique »)  
\* Hors vols et tentatives de vol liés aux résidences ou aux véhicules

# LA VICTIMATION DES PERSONNELS DU PREMIER DEGRÉ EN FRANCE ET LEUR PERCEPTION DU CLIMAT SCOLAIRE

Éric DEBARBIEUX

Observatoire International de la Violence à l'École – Université Paris-Est Créteil

Cet article concerne la toute première enquête de victimation en milieu scolaire menée en France au niveau national auprès des personnels du premier degré de l'Éducation nationale – seules existent une enquête menée par notre observatoire à l'échelle d'un département (Debarbieux, 2012) auprès des personnels de la Seine-Saint-Denis et une autre auprès des personnels de direction (Debarbieux et Fotinos, 2010).

Si en effet la France s'est intéressée à la mise en place d'enquêtes de victimation auprès des élèves<sup>1</sup> il a été beaucoup plus difficile de mettre en place des enquêtes en ce qui concerne les personnels. En particulier l'enquête de la DEPP en 2011 n'a pu recueillir un nombre suffisant de réponses au questionnaire proposé aux enseignants pour pouvoir être utilisée. Il est probable qu'à l'époque dans un climat tendu entre le ministère et les personnels une méfiance se soit installée faisant rejeter cette enquête. Les soutiens reçus pour notre recherche ont sans doute été essentiels pour sa réussite, avec 11 820 réponses, ce qui en fait le plus important échantillon réalisé sur la question en France. Ces soutiens ont été financiers : Médiateur de la République, Fédération des Autonomes de solidarité – Union Solidariste Universitaire (FAS-USU) et nous avons pu bénéficier de soutiens moraux essentiels avec l'appui des syndicats d'enseignants du premier degré qui ont relayé notre appel auprès des personnels. La collaboration entre une équipe universitaire, une institution officielle, les syndicats d'enseignants et une importante fédération de l'économie sociale a été une condition de possibilité de cette recherche, relayée également par plusieurs personnalités et autorités.

Télécharger  
l'article

203

## Fiche technique

1

L'enquête a été réalisée en avril-mai 2011 par voie électronique du 9 mai au 5 juin 2011. Le mailing (avec un rappel à + 1 semaine) a été fait par la FAS-USU auprès d'environ 120 000 adhérents du premier degré de cette fédération. 21 622 personnes se sont connectées sur le site et 11 820 ont complété le questionnaire jusqu'au bout dans un temps moyen de réponse de 17 minutes 51 secondes soit un taux d'aboutissement de 55%. L'étude du jeu de données est satisfaisante : bonne homogénéité des réponses, taux de remplissage important. Nous avons dû éliminer 136 questionnaires (en général abandon de la saisie avec un taux de remplissage inférieur à 50%).

Le questionnaire comprend 80 questions.

- 27 variables indépendantes habituelles (âge, genre) ou liées à la fonction, à la carrière, à la formation, aux variables sociales du lieu d'exercice (catégorie urbaine, effectif, PCS des parents, présence d'un RASED, dispositif de l'éducation prioritaire etc.)
- 11 questions portant sur la qualité du « climat scolaire » (relations avec les élèves, entre adultes, sentiment de sécurité etc.).
- 34 questions portant sur la victimation, la fréquence et les circonstances de ces victimations depuis l'outrage simple aux violences physiques avec ou sans armes.
- 7 questions portant sur des difficultés particulières (comportements agressifs, relations avec la hiérarchie et les parents).
- 1 question ouverte finale concernant les propositions.

• • • (1) Par exemple DEPP, 2011 en ce qui concerne les élèves du collège et UNICEF/OIEVE, Debarbieux, 2010 en ce qui concerne les élèves des écoles primaires.

## Le climat scolaire

### Questions de méthode

Le lien entre qualité du climat scolaire et victimation est un des acquis majeurs de la recherche, tant en France qu'à l'international<sup>2</sup>. En tout état de cause, les recherches montrent qu'un climat scolaire positif est un facteur de résilience et de bien-être, et qu'il joue un rôle prépondérant dans la prévention de la violence. Un climat scolaire positif agit de manière favorable sur les états dépressifs, les idées suicidaires et la victimation (De Pedro, 2012). Un climat scolaire positif est également associé à la réduction des agressions et de la violence (Karcher 2002, Gregory et al. 2010), du harcèlement (Kosciw et Elizabeth 2006; Blaya, 2006; Debarbieux, 2010), du harcèlement sexuel (Shalhevet Attar-Schwartz, 2009).

Nous ferons nôtres les propositions définitionnelles du *National School Climate Center* (Cohen et alii, 2012 in press): Le climat scolaire reflète le jugement qu'ont les parents, les éducateurs et les élèves de leur expérience de la vie et du travail au sein de l'école.

Pour mesurer ce climat scolaire nous avons employé onze variables dans cette enquête<sup>3</sup>. Ce sont des questions à échelle en quatre points (par exemple : mauvais, plutôt mauvais, plutôt bon, bon) qui concernent :

- L'évaluation générale du climat scolaire
- La relation entre élèves
- La relation des enseignants avec les élèves
- La relation élèves – personnel de service
- Le respect par les élèves
- Le respect par les parents
- La qualité de la vie d'équipe
- L'application de la discipline
- La présence de violence
- Le sentiment de sécurité au sein de l'école
- L'appréciation du quartier environnant

• • • (2) BENBENISTHY, R. & ASTOR, R.A. (2005), *School Violence in Context: Culture, Neighborhood, Family, School and Gender*. New York: Oxford University Press. GOTTFREDSON, (D.C.) (2001). *Schools and delinquency*, Cambridge: University Press. DEBARBIEUX, E. (1996), *La violence en milieu scolaire - 1- Etat des lieux*. Paris, ESF.  
(3) La qualité de cette mesure est attestée par un excellent coefficient d'homogénéité (alpha de Cronbach=0,85).

### Évaluation du climat scolaire par les personnels

En combinant les onze variables utilisées pour mesurer le climat scolaire, nous calculons un Indice de Climat Scolaire réparti en quatre classes d'amplitudes égales selon que les réponses tendent vers le médiocre, le plutôt médiocre, le plutôt bon et le bon. La valeur moyenne (minimum possible 1, maximum 4) est de 3,1.

**Tableau 1. Appréciation du climat scolaire par les personnels (Indice composite portant sur 11 variables).**

ICS	Nb. cit.	Fréq.
Médiocre	69	0,6%
Plutôt médiocre	923	7,8%
Plutôt bon	5960	50,6%
Bon	4824	41,0%
<b>TOTAL CIT.</b>	<b>11776</b>	<b>100%</b>

C'est une majorité de personnels des écoles françaises qui estiment le climat scolaire positif (91,7% dont 41% bon). Dans le premier degré l'Indice de Climat Scolaire est élevé – témoignant de relations plus apaisées que dans le second degré. Ceci est constant dans nos enquêtes auprès des élèves et se confirme avec nos enquêtes auprès des personnels: l'école élémentaire est une école de proximité, où la personne de l'enseignant est une référence forte, plus que dans le collège où la diversité des enseignants et leur identification à une discipline voisine avec un plus grand fractionnement horaire.

Il y a malgré cette appréciation positive une certaine dispersion des réponses. Cette appréciation est contrastée suivant la situation de ces personnels et de leur établissement scolaire.

### Un climat scolaire dépendant de la situation des personnels

La taille de l'établissement scolaire est une première variable explicative de la relative différence de perception du climat scolaire par les personnels. Ainsi, dans les petites écoles 54% des personnels estiment le climat bon (40,5 plutôt bon) et seulement 6,7% plutôt médiocre ou médiocre, tandis que dans les écoles de plus de 300 élèves 32,7% estiment le climat bon (54,4 plutôt bon) et 12,9% plutôt médiocre ou médiocre. Ce n'est qu'une nuance mais elle est significative et dépend tout autant de la situation de ces petites écoles, très largement rurales où la proximité avec les parents et la communauté est plus forte. La variable « nombre d'élèves dans l'école » explique 10,67% de la variance de l'Indice de Climat Scolaire.

Par contre le nombre d'élèves par classe est peu explicatif (moins de 5% de la variance) et joue dans l'autre sens: d'après les réponses des seuls enseignants ce sont les classes les moins nombreuses qui ont un climat plus détérioré: 15,3% des classes de moins de 15 élèves (dont 23% des classes de moins de 10 élèves) ont un climat scolaire jugé médiocre ou plutôt médiocre contre environ 9% des classes de 25 élèves et plus. En réalité le nombre d'élèves par classe a un rôle

réduit, et ce qui joue comme variable cachée est l'appartenance à des classes spécialisées ou le niveau d'enseignement (tableau 2).

Bref, malgré un effectif plus chargé par classe les enseignants de maternelle ont la meilleure appréciation du climat scolaire, tandis que malgré un effectif restreint les enseignants dans le spécialisé ont une perception moins positive.

Le fait d'être dans un dispositif d'éducation prioritaire explique aussi 18,49% de la variance. 15,8% des personnels exerçant dans un de ces dispositifs jugent le climat scolaire médiocre ou plutôt médiocre, contre 6,5% en dehors de ces dispositifs. L'effet cumulatif de l'âge et de l'exercice dans l'éducation prioritaire (EP) est important: 24,2% des personnels exerçant dans l'EP et ayant moins de 6 ans d'ancienneté estiment le climat médiocre ou plutôt médiocre.

Une deuxième composante importante est la présence de la violence, présence forte ou plutôt forte pour près du quart des répondants (24,4%). Cette présence forte de la violence est fortement corrélée socialement: le fait d'être ou non dans l'EP explique 28,45% de la variance de « violence » ou si l'on veut 46,5% des personnels exerçant dans l'EP estiment la violence souvent présente (dont 11,4% très souvent) contre 18,3% de ceux qui n'exercent pas dans l'EP (dont 2,6% très souvent) (tableau 3).

**Tableau 2. Lien entre le climat scolaire et le niveau – y compris spécialisé.**

ICS	Médiocre	Plutôt bon	Bon	TOTAL
<b>Classe</b>				
Maternelle	7,4%	48,8%	43,8%	100%
Elémentaire hors spécialisé	10,9%	52,9%	36,2%	100%
CLIS et spécialisé	10,2%	57,2%	22,6%	100%
<b>TOTAL</b>	<b>9,9%</b>	<b>51,6%</b>	<b>38,5%</b>	<b>100%</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 133,6$ , ddl = 4, 1-p = >99,9%.  
% de variance expliquée (V de Cramer) : 8,98 %. Ce tableau est construit sur la strate de population «enseignant» contenant 8 285.

**Tableau 3. Violence perçue suivant l'implantation ou non dans un dispositif de l'éducation prioritaire.**

vidence	Très souvent	Plutôt souvent	Pas très souvent	Jamais	TOTAL
<b>EP</b>					
Non	2,6%	15,7%	73,8%	8,0%	100%
EP	11,4%	35,1%	50,2%	3,3%	100%
<b>TOTAL</b>	<b>4,5%</b>	<b>19,9%</b>	<b>68,7%</b>	<b>7,0%</b>	<b>100%</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 956,4$ , ddl = 3, 1-p = >99,9%. Les cases encadrées en bleu (rose) sont celles pour lesquelles l'effectif réel est nettement supérieur (inférieur) à l'effectif théorique. Le  $\chi^2$  est calculé sur le tableau des citations (effectifs marginaux égaux à la somme des effectifs lignes/colonnes). % de variance expliquée (V de Cramer) : 28,45%.  
Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 11867 citations.

## 3

## La victimation des personnels

### Questions de méthode

La France est un des rares pays à tenter de relever les faits de violence à l'école en utilisant un signalement par les chefs d'établissements et les directeurs des faits graves qui se sont produits dans leur école, leur collège ou leur lycée. Il n'y a pas une volonté de « cacher les faits ». Cependant, la critique la plus importante des relevés administratifs, qui ont pourtant leur intérêt, est que ce type de statistiques minore le nombre d'incidents et a fortiori le nombre de victimes. Ceci ne signifie pas que les données administratives sont sans valeur. Elles sont d'ailleurs en assez bonne corrélation tendancielle avec la délinquance réelle (Cusson, 1990). Mais elles ne peuvent pas rendre compte de l'expérience victimaire. Elles ne montrent que l'aspect le plus visible du phénomène. La victimation observée et rapportée ne prend pas en compte les victimations de faible niveau soit parce qu'elles ne sont pas connues ou prises au sérieux soit parce qu'elles ne sont pas perçues dans leur répétitivité.

Pour pallier les difficultés et les insuffisances intrinsèques du relevé administratif, se sont développées des enquêtes dites de victimation (Killias, 1991), d'abord hors de l'école, puis spécifiques à la violence et à la délinquance en milieu scolaire, constituant des bases de données qui permettent de mieux mesurer l'importance et l'évolution de la violence en

6 ans d'ancienneté et dans l'Éducation prioritaire sont un sur quatre à avoir une vision négative du climat scolaire. C'est ici une différence majeure avec les résultats des enquêtes auprès des élèves dans lesquelles les variables liées au profil sociodémographique de la population d'enquête ne sont guère opérantes.

Des facteurs internes comme la solidarité des équipes ou la cohérence dans la gestion de la discipline sont cependant au moins aussi importants que ces facteurs sociaux. Le sentiment de solitude, marqué par le manque de solidarité dans les équipes est cause d'un effondrement du rapport à leur école – et sans doute à leur métier – de la part de ceux qui en souffrent.

milieu scolaire, mais ces enquêtes n'ont pas été régulières, par manque de moyens et de suivi politique. Seuls les États-Unis sont allés jusqu'au bout de la logique en créant de larges enquêtes en milieu scolaire menées annuellement auprès d'échantillons contrôlés de 70 000 élèves (*National Crime Victimization Survey, enquête annuelle*) ou de 60 000 enseignants et membres du personnel de direction (*School and staffing survey, depuis 1993*) ou encore de 11 000 à 16 000 élèves pour le *Youth Risk Behavior Survey*, depuis 1993, et depuis 1995 des échantillons de environ 9 000 élèves pour le *School Crime Supplement*.

En France, après une longue phase de débats où les scientifiques ont joué un grand rôle les enquêtes de victimation sont maintenant mieux acceptées en milieu général (*enquête annuelle INSEE/ONDRP*) et en milieu scolaire. Après de nombreuses enquêtes effectuées auprès des élèves par l'Observatoire International de la Violence à l'école (Debarbieux, 1996; 1998; 2003; 2011) et par d'autres équipes (Carra et Sicot, 1997; Carra, 2009) le ministère de l'Éducation nationale a enfin réalisé sa première enquête en collèges qui doit être renouvelée en principe tous les deux ans. Cependant aucune enquête d'envergure ne concernait les personnels. Notre enquête en Seine-Saint-Denis (Debarbieux 2012) a été la première publiée portant sur l'ensemble des personnels. Cette nouvelle enquête est la première enquête nationale à concerner les personnels du premier degré.

### Les indicateurs de victimation

Les catégories retenues recourent grosso modo des catégories juridiques, même si la formulation, après test a du parfois être différente.

Les indicateurs sont répartis en 53 questions qui recourent également des indications sur les auteurs, les lieux, les conséquences et l'éventuelle répétition des faits.

- La violence verbale: Insultes, menaces, menaces avec armes, cyberviolence;
- La violence physique: coups, blessures, blessures avec armes;
- Les vols et dommages aux biens: vol d'objet personnel, vol d'argent, vol de véhicule, dégradation du véhicule;
- Le harcèlement et les violences symboliques: harcèlement, homophobie, sexisme, racisme, ostracisme.

Les auteurs des violences ont été recensés: élèves, groupes d'élèves, parents (ou membre de la famille), personnels de l'établissement, intrus dans l'établissement, inconnus. Les lieux de commission des violences ont été considérés dans l'établissement, à la sortie de l'établissement, dans le quartier autour de l'établissement et dans un autre lieu.

La fréquence des faits a été étudiée entre jamais, une ou deux fois, trois ou quatre fois et cinq fois et plus. Rappelons que l'enquête

a été menée au mois de mai 2011 et porte donc grosso modo sur une année scolaire, l'année 2010/2011. Les conséquences étudiées ont été les conséquences médicales (ITT et *suivi psychologique*) et les signalements.

Bien entendu ce type de questionnaire ne peut prendre en compte TOUTES les difficultés éventuelles de l'expérience pédagogique et éducative.

### Résultats : Les victimations

Les principales victimations étudiées sont regroupées dans le tableau suivant qui donne les résultats sur l'échantillon global (*tableau 4*).

L'ordre des victimations est à peu près celui qui était attendu: priorité aux violences verbales: injures (35,8%) mais aussi menaces (17,1%), vol (12,3%) puis violences physiques banales (*bousculades*, 5,6%) ou plus sérieuses (coups, 3,6%). Les faits très graves sont rares: si 0,04% (5 cas) des répondants disent avoir été blessé avec une arme, encore est-ce le cas une seule fois par un pistolet à billes, et 1 fois par une arme à feu, les deux autres cas étant avec un objet contondant. 1 seul cas de blessure avec arme a entraîné une ITT de plus de 8 jours, 1 cas d'ITT de moins de 8 jours, 3 cas sans ITT. Au niveau des bousculades 14 cas ont entraîné une ITT de plus de 8 jours (0,1% des répondants) et 50 une ITT de moins de 8 jours. 90% des cas de bousculades n'ont pas entraîné d'arrêt de travail. Au niveau des coups, sur 409 cas

Tableau 4. Principaux types de victimation subie par les personnels.

	% victimes
Injures	35,8%
Menaces	17,1%
Ostracisme	14,5%
Harcèlement	14%
Vol	12,3%
Dégradation véhicule	10,7%
Bousculades	5,6%
Vol véhicule (école)	5,3%
Coups	3,6%
Vol argent	3,3%
Menaces avec armes	1,8%
Insultes cyber	1,6%
Vol dans véhicule (école)	0,7%
Harcèlement sexuel	0,3%
Blessure avec arme	0,04%

87,5% n'ont pas entraîné d'ITT, 12 cas (0,1% des répondants) une ITT de plus de 8 jours et 39 (0,54% des répondants) une ITT de moins de 8 jours. Un certain nombre de cas a nécessité un suivi médical ou psychologique et rarement une hospitalisation.

**Tableau 5. Soins éventuels pour les enseignants ayant été frappés.**

Soins	Nb. cit.	Fréq.
Non victimes	11413	96,4%
Des soins médicaux	38	0,3%
Une hospitalisation	4	0,0%
Un suivi psychologique	46	0,4%
Aucun soin	333	2,8%
<b>TOTAL CIT.</b>	<b>11834</b>	<b>100%</b>

La cyberviolence contre les personnels n'est pas très répandue puisqu'elle touche 1,6% des répondants. Il serait intéressant de vérifier une tendance sur les types d'insultes suivant les PCS: la cyberviolence contre les enseignants est plus pratiquée dans le favorisé (2% de victimes) que dans le défavorisé (1%), les écrits et les rumeurs sont aussi nettement plus présents dans le favorisé (13% des insultes vs 8% se font par écrit, 23% vs 16% sont des rumeurs) par contre les agressions verbales directes, et en particulier les gestes obscènes sont plus le fait du défavorisé (26% vs 16%).

Deux types de victimation moins attendus ont une grande importance quantitative: l'ostracisme entre collègues: 14,5% des répondants disent avoir été mis à l'écart par des collègues et le harcèlement: 14% des répondants disent se sentir harcelés depuis le début de l'année, mais plutôt rarement par harcèlement sexuel (0,3% des répondants). Ces cas de harcèlement révèlent en école primaire des tensions entre adultes: 38% des cas de harcèlement ont pour auteur un autre membre du personnel et 45% des parents d'élèves, et près de 10% des autres personnes, dont la hiérarchie. Ce qui revient à dire que 5,2% des personnels s'estiment harcelés par des collègues et 6,2% par des parents.

La répétition et l'association des victimations sont importantes. La polyvictimation répétée est à la base de phénomènes de stress intense, de perte d'estime de soi et de démotivation professionnelle. En associant les cinq victimations les plus fréquentes nous obtenons

trois classes principales de répondants: une classe majoritaire (62%) de personnels peu ou pas victimes (pas de victimation ou 1 seul type de victimation peu grave et non répétée), une classe de personnels (26%) victimes très occasionnelles (1 ou 2 types de victimation, uniquement verbales ou d'appropriation, non répétées) et une classe de victimes répétées (8,3%) (entre 3 et 5 victimations associées et répétées surtout en ce qui concerne les victimations verbales). Ceci ne signifie pas que 8,3% des personnels sont harcelés par leurs élèves, le terme serait beaucoup trop fort.

**Tableau 6. Victimations répétées subie par les personnels du fait des élèves.**

Victimations répétées	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	435	3,7%
Victimation très faible	7329	62,0%
Victimation occasionnelle	3073	26,0%
Victimation répétée	983	8,3%
<b>TOTAL CIT.</b>	<b>11820</b>	<b>100%</b>

## Résultats : les victimes, les lieux de la victimation et les agresseurs

L'enquête de victimation ne révèle pas seulement le nombre de victimes et la fréquence des victimations. Elle révèle aussi si certaines catégories sont plus victimes que d'autres, comment et par qui.

Les variables corrélées à la victimation sont sans surprise les mêmes que celles qui étaient corrélées au climat scolaire: d'abord une faible significativité moyenne quant au genre, les femmes ne sont pas plus victimes que les hommes: 68% des hommes vs 63% des femmes ne sont JAMAIS victimes d'insultes, cependant elles le sont plus (20% des cas vs 16% des cas) par des parents. Elles ne sont pas plus victimes de menaces, de bousculades, de coups, ne sont pas plus victimes de vol (objets, argent, véhicule), de dégradation de véhicule. Elles s'estiment cependant plus fréquemment (14,5% vs 11%) harcelées autant par un membre du personnel que par des parents. Mais elles ne sont pour autant pas plus souvent victimes d'agressions répétées par les élèves.

Il convient de ne pas exagérer la réalité quantitative des agressions physiques par

**Tableau 7. Auteurs suivant les types d'agression subie par les personnels.**

	Non victimes nr	Un élève	Un groupe d'élèves	Membre personnel	parents	Intrus inconnus	Inconnus dehors
Auteurs insultés	57,6 %	12,9 %	3,9 %	3,2 %	20,1 %	0,8 %	1,5 %
Auteurs menacés	80,8 %	3,2 %	0,8 %	1,4 %	12,7 %	0,5 %	0,6 %
Auteurs bousculades	94 %	4,1 %	0,9%	0,2 %	0,8 %	0,0 %	0,0 %
Auteurs coups	96,4%	3,1 %	0,3 %	0,0 %	0,2 %	0,0 %	0,6 %

les parents. Cependant certains parents sont de manière importante auteurs d'agressions verbales (tableau 7).

Largement moins de 1% des personnels est victime de violence physique par les parents: le risque est de 0,2% en ce qui concerne les coups, 0,8% les bousculades. Toutefois on remarquera que un répondant sur 5 dit avoir été insulté par des parents et 1 sur 8 avoir été menacé par ceux-ci. La fonction du répondant est ici en cause suivant que l'on soit directeur ou enseignant.

Les personnels se disant les plus insultés (51% vs 36% en moyenne) sont les directeurs avec décharge complète. Ce sont eux aussi qui disent avoir reçu le plus de menaces (30% vs 17% en moyenne) et ils ont même été un peu plus bousculés (7,2 vs 6,2%) ou frappés (4,9% vs 4,1%) que les enseignants. C'est au niveau des auteurs que les différences

sont les plus sensibles. Les plus victimes de groupes d'élèves sont les remplaçants. Les enseignants sont surtout victimes des élèves et les directeurs des parents.

Malgré leur rareté, les violences physiques par les parents atteignent de manière plus fréquente les directeurs, surtout dans les plus grosses écoles: 2,1% des directeurs avec décharge complète sont bousculés par des parents (1,8% avec demi-décharge, 1% avec quart de décharge et 0,9% sans décharge contre 0,6% pour les enseignants). De même 0,7% des directeurs des grosses écoles sont frappés par des parents, ce qui est peu mais plus fréquent que pour leurs adjoints (0,1%) ou les directeurs des écoles sans décharge (0,0%).

Ce n'est cependant pas au niveau de la violence physique que le problème est le plus fréquent. Les tableaux 8 et 9, qui concerne les insultes révèle ainsi très clairement la

**Tableau 8. Auteurs des insultes suivant la fonction de la victime.**

Auteur insulte	Non-victimes	par un élève	groupe élèves	Membre du personnel	parents	intrus inconnus	inconnus dehors	TOTAL
<b>Fonction</b>								
Direction avec décharge complète	41,4%	10,3%	2,7%	4,2%	3,3%	3,3%	3,8%	100%
Direction avec demi-décharge	47,6%	11,2%	1,8%	4,7%	3,9%	1,8%	3,0%	100%
direction avec 1/4 de décharge	55,6%	7,0%	1,7%	4,3%	3,7%	1,1%	1,6%	100%
direction sans décharge	58,8%	6,3%	1,7%	4,0%	2,9%	0,7%	1,7%	100%
Enseignant	58,8%	4,8%	4,6%	2,7%	7,2%	0,7%	1,3%	100%
en poste en RASED	72,0%	3,5%	0,4%	3,6%	8,5%	0,7%	1,4%	100%
autre	53,5%	14,0%	11,0%	5,5%	5,0%	0,0%	1,0%	100%
<b>TOTAL</b>	<b>57,5%</b>	<b>13,0%</b>	<b>3,9%</b>	<b>3,2%</b>	<b>20,2%</b>	<b>0,8%</b>	<b>1,5%</b>	<b>100%</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 548,2$ ,  $ddl = 36$ ,  $1-p = >99,9\%$ .

% de variance expliquée (V de Cramer) : 8,79%. Il en va de même pour les menaces.

**Tableau 9. Auteurs des insultes suivant la fonction de la victime.**

Fonction	Auteurs menaces	parents	TOTAL
Non réponse		2,9%	100%
Direction avec décharge complète		27,0%	100%
Direction avec demi-décharge		24,7%	100%
Direction avec 1/4 de décharge		19,7%	100%
Direction sans décharge		17,6%	100%
Enseignant		10,6%	100%
En poste en RASED		5,0%	100%
Autre		6,9%	100%
<b>TOTAL</b>		<b>13,1%</b>	<b>100%</b>

surexposition des directeurs à une violence verbale par les parents, surexposition qui est fonction de la taille de l'école.

La rareté des coups reçus est la règle pour tous les métiers de l'école toutefois ce sont les enseignants spécialisés qui sont les plus exposés: 16,5% vs 5,5% en moyenne ont été bousculés et 11 % ont été frappés soit 4 fois plus que la moyenne, et quatre fois plus souvent à répétition. Cette situation est d'autant plus difficile qu'un peu plus d'un enseignant sur cinq des CLIS (21 %) s'estime ostracisé par au moins une partie de l'équipe. Il semble que ceux qui ont le plus de difficultés dans des classes difficiles sont (*prudemment?*) mis à l'écart par leurs collègues.

Le fait d'être dans l'éducation prioritaire est un facteur aggravant pour tous les types de victimation par les élèves et ce dans un rapport moyen de 1 à 2. Pour la violence verbale: 17,2 % des personnels sont insultés 3 fois et plus s'ils sont dans l'éducation prioritaire vs 9,7% ailleurs, 9,2% ont subi des bousculades vs 4,7%, 5 % ont été frappés vs 3%, 18% ont été volés vs 11%... L'effet cumulatif est important puisque 13,6% (*contre 7,3%*) des personnels exerçant dans l'EP sont soumis à une victimation répétée. Encore ces résultats sont-ils trop massifs et l'on peut noter que par exemple si 75 % des enseignants exerçant dans les écoles très favorisées (*moins de 15% de PCS défavorisées*) n'ont pas été insultés, ce n'est plus le cas que pour 45,7 % de ceux qui exercent dans les écoles très défavorisées.

Les menaces sont également plus fréquentes dans les écoles très défavorisées et elles ne sont pas du même type: 14% sont des menaces de mort (*vs 3% dans le très favorisé*) mais dans le très favorisé 37% vs 25% sont des menaces pour «obliger à faire quelque chose». Cette différence

est également celle de la violence physique: cinq fois plus de bousculades dans le très défavorisé (11,7%) que dans le très favorisé (2,5%) ou encore pour les coups: 6,6% frappés dans le très défavorisé vs 1,9% dans le très favorisé.

La répétition victimaire chez les enseignants du premier degré apparaît clairement liée à la situation sociale de leur école. Le risque d'être victime à répétition est pour les enseignants plus de quatre fois plus important selon qu'on exerce dans les écoles les plus défavorisées ou les plus favorisées: ce risque est présent pour 1 enseignant sur 5 dans les quartiers les plus démunis, et pour 1 sur 23 dans les plus favorisés soit près de cinq fois plus. C'est bien en ce sens qu'il faut continuer à dire que la sociologie de la violence à l'école est une sociologie de l'exclusion, du moins en France (Debarbieux, 1996 ; Devine, 2001).

Il est nécessaire de relativiser l'importance des intrusions dans la victimation des personnels et dans ces agressions. Toutefois au niveau de la violence verbale, particulièrement dirigée contre les directeurs la part des parents est assez importante.

Ainsi 0,02% des personnels du premier degré ont été frappés par des intrus, 0,2% par des parents. 0,04% ont été bousculés par des intrus dans l'école et dans la même proportion par des inconnus à l'extérieur de l'école. 0,8% l'ont été par des parents. Par contre 20% ont été insultés par des parents et 12,7% menacés. Ce sont les directeurs des écoles, et particulièrement des grosses écoles qui sont les plus exposés aux agressions parentales, qu'elles soient verbales ou physiques. C'est le tiers d'entre eux environ qui a été insulté ou le quart qui a été menacé par des parents au cours de l'année scolaire de référence.

**Tableau 10. Lien entre la fréquence des insultes reçues par les personnels et la variable pourcentage de PCS défavorisées dans l'école d'exercice.**

Insultes	Jamais	1 ou 2 fois	3 ou 4 fois	Plus de 4 fois	TOTAL
<b>PCS</b>					
Moins de 15%	75,1%	19,0%	3,4%	2,5%	100%
de 15 à moins de 30%	68,6%	23,3%	4,7%	3,4%	100%
de 30 à moins de 50%	59,4%	27,7%	7,1%	5,9%	100%
de 50 à moins de 75%	52,5%	30,6%	8,9%	8,1%	100%
75% et plus.	45,7%	30,0%	2,4%	1,9%	100%
<b>TOTA</b>	<b>64,2%</b>	<b>24,6%</b>	<b>6,1%</b>	<b>5,2%</b>	<b>100%</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 622,9$ , ddl = 12, 1-p = >99,9%. % de variance expliquée (V de Cramer) : 13,25%

La violence est en fait surtout interne et inscrite au cœur de la relation pédagogique comme de la relation éducative avec les parents d'élèves. Très peu d'intrus inconnus sont impliqués. Ainsi les bousculades sont très nettement le fait des élèves dans l'école (93% des cas) ainsi que les coups (93,6%): très peu fréquemment les auteurs de violence physique sont des intrus inconnus (0,5% des cas soit dans notre échantillon 2 cas au total sur 422). 0,2% des personnels déclarent avoir été frappés par des parents. Cependant il faut bien noter que les coups donnés par les jeunes enfants sont plutôt considérés comme une difficulté de la vie pédagogique que dramatisés et allant jusqu'à une plainte, ce qui n'est certainement pas le cas des problèmes avec les parents.

Toutefois ces proportions, sans que cela bouleverse les tendances lourdes, sont différentes selon la donne sociale. En effet le pourcentage d'agression par des intrus ou des inconnus augmente nettement avec la difficulté sociale. Ainsi moins de 2 % des insultes en milieu très favorisé sont émises par des inconnus contre 11% en milieu très défavorisé. De même les agressions par des groupes d'élèves augmentent avec les difficultés sociales: au niveau des insultes, de 5% en milieu favorisé à 13% en milieu très défavorisé. Au niveau des violences physiques, de 0,2% pour les bousculades à 2,3%. Bref, même restant très minoritaires, les violences dans les zones les plus difficiles sont plus souvent collectives en interne, et plus souvent intrusives, même si ces intrusions ne représentent encore qu'une agression sur 10 (*une sur cinquante en milieu favorisé*).

## Un problème de respect et de violence « institutionnelle » ?

4

Une ultime question, ouverte celle-ci, était ainsi rédigée:

**« Enfin, en conclusion nous vous remercions de nous dire quelles sont les suggestions que vous pourriez faire pour améliorer votre pratique professionnelle et le bien-être dans les écoles de ce pays ? »**

Cette question a suscité un grand intérêt et 8022 individus y ont répondu, de manière parfois très circonstanciée, générant un verbatim de 1112 pages. Nous avons procédé à un tirage aléatoire de 3430 questionnaires, soit une application de 30%. Nous avons cependant lu la totalité des réponses, avant de lancer l'analyse thématique. Trente thèmes principaux ont été retenus. Voici la répartition ordonnée des thèmes les plus récurrents (*tableau 11*).

La manière dont les répondants se sont emparés de cette question est extrêmement intéressante. En effet elle a été utilisée en complément du questionnaire pour préciser que la violence subie allait au-delà des questions factuelles posées et qu'en particulier, la locution est parfois employée, ce dont souffraient un grand nombre de répondants était une « violence institutionnelle » forte de la part de la hiérarchie et le sentiment d'un mépris social alimenté par un déficit d'image (accusation des médias), le « consumérisme »

des parents et une attaque « contre le service public » par le biais de la suppression des postes sous prétexte de RGPP.

Les thèmes abordés sont multiples, et souvent co-occurents.

Plusieurs grandes lignes se dégagent:

- La première ligne représentée chez 81% des répondants est une critique très virulente de la hiérarchie proche et lointaine, et des relations humaines à l'Éducation nationale, mais aussi de la manière jugée irréaliste et bureaucratique dont sont mises en œuvre les réformes. Le sentiment de ne pas être écouté est très vif. Certains thèmes cristallisent ces mécontentements: l'inspection, la paperasse jugée inutile, les évaluations nationales des élèves, la manière dont l'aide personnalisée a été mise en place, les programmes trop lourds et sans arrêts remis en cause, les rythmes scolaires. Parfois cela débouche vers des revendications de plus grande autonomie, cette autonomie étant souvent évoquée par ceux qui souhaitent plus de sanctions et d'exclusion des élèves perturbateurs.

- La deuxième représentée chez 80% est liée à un malaise sociétal profond qui s'exprime autour de 3 thèmes principaux: La relation aux

**Tableau 11. Analyse thématique fréquentielle de la question « quelles sont les suggestions que vous pourriez faire pour améliorer votre pratique professionnelle et le bien-être dans les écoles de ce pays » ?**

Contenu suggestions	Nb. cit.	Fréq.
Parents	697	30,6%
Critique hiérarchie (IEN)	571	25,1%
Moins d'élèves/classe/école	549	24,1%
Personnels spécialisés	496	21,8%
Formation	416	18,3%
Troubles du comportement	339	14,9%
Respect Reconnaissance	337	14,8%
vie d'équipe_	305	13,4%
Statut des directeurs	271	11,9%
Enseignant surnuméraire/encadrement	240	10,5%
Pb social/mixité	189	8,3%
Critiques haure hiérarchie	176	7,7%
Sanctions	175	7,7%
Moyens matériels et administratifs	172	7,6%
Paperasse	167	7,3%
Abandon RGPP	132	5,8%
Salaire	126	5,5%
Allègement programmes	125	5,5%
Espace écoute	119	5,2%
Pédagogie	118	5,2%
Image/média	115	5,1%
Changement rythmes	114	5,0%
Supension réformes par le haut	109	4,8%
Plus d'AIS	101	4,4%
Remise en cause évaluation national	99	4,4%
Pbs collectivité	89	3,9%
Remise en cause intégration	79	3,5%
Critiques enseignants	70	3,1%
Abandon aide perso	63	2,8%
Suivi santé perso	56	2,5%
Autonomie	51	2,2%
Recrutement/stabilisation	38	1,7%
Pb débutants	37	1,6%
Plus de remplaçants	36	1,6%
Reconversion/évolution	26	1,1%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>2276</b>	

parents d'élèves, le sentiment de ne pas être respectés, reconnus et pris au sérieux comme professionnels, le dénigrement par les médias. C'est à ce thème qu'est le plus souvent associé celui des statuts (*chez les directeurs, vis-à-vis en particulier des parents et des politiques locaux*) et des salaires (*plus comme marqueur symbolique*).

- La troisième 71% est une revendication claire en termes de moyens, surtout humains et une remise en cause attendue des suppressions de postes. Le nombre d'élèves par classe est la principale revendication, mais la demande d'enseignants surnuméraires pour dédoubler les classes, et bien sûr de personnels spécialisés est tout aussi importante. Les

petites structures (moins de 8 classes) sont globalement plébiscitées. C'est sur ce thème que cependant la demande de différenciation est la plus forte suivant des critères sociaux.

- La quatrième (44,6%) fortement liée à la précédente (*en réalité 56% des répondants demandant plus de moyens le font pour pouvoir faire face et aider les enfants à gros problèmes de comportement*), est une interrogation angoissée sur la manière de prendre en compte les élèves en difficulté, particulièrement lorsqu'il s'agit de troubles du comportement et sur les effets pervers d'une intégration obligatoire, liée à la loi de 2005, sans qu'elle soit accompagnée d'une vraie politique d'aide et de formation.

- La cinquième (28%) est celle de la formation continue et initiale, jugée nécessaire. Les problèmes d'entrée dans le métier sont évoqués. Ce n'est pas une demande de didactique ou de « savoirs disciplinaires » qui est en jeu mais plus souvent de pédagogie, de psychologie, de compétences concrètes telles la gestion des conflits. La formation est aussi liée à une demande d'analyse des pratiques, d'aide supplémentaire par des lieux d'écoute dans et hors école mais aussi à un suivi médical (*médecine du travail*) et à des possibilités de reconversion pour les plus fragiles.

Il est intéressant de noter que ce ne sont pas les demandes de moyens, contrairement à ce qui est souvent affirmé, qui viennent en premier, même s'ils sont très importants mais bien la reconnaissance sociale, en particulier par les parents, et la demande d'une autre gestion humaine par la hiérarchie qui est en jeu. Faisons l'hypothèse que la réduction des postes, même si elle a eu des effets concrets par augmentation du nombre moyen d'élèves par classe et la suppression de postes d'aide (RASED) a aussi et peut-être surtout atteint profondément les personnels comme le signe d'un profond mépris à leur égard.

- Ce qui est en jeu n'est pas tant une victimation « factuelle » des personnels que le sentiment d'une perte de sens, de déchéance sociale et de mutation globale du métier. La période écoulée avec la RGPP et les suppressions de postes est bien sûr en jeu. Pour autant, et avant même les revendications en termes de « moyens », très présentes cependant, les répondants vivent une véritable « violence institutionnelle » tout autant qu'un « malaise sociétal » : manque de respect des parents, des médias, de la hiérarchie. Les questions salariales, importantes en soi, sont surtout évoquées comme un marqueur du peu d'importance sociale qui leur est accordée.

- L'impression de ne pas être écouté, d'être dirigé de manière bureaucratique, non respectueuse, domine. Une remise en cause des hiérarchies, locales et lointaines est forte, non pas en tant que hiérarchie mais en termes de gestion lointaine et infantilissante. La manière de réformer est en question : programmes, rythmes, intégration, évaluation, « outils de pilotage » et « paperasse » apparaissent sans lien avec le réel et surtout le possible, suscitant culpabilité, scepticisme, parfois colère.

- La relation avec les parents est très problématique, attirant aussi bien un discours de décadence sociale et morale réclamant des sanctions et de l'exclusion que, plus majoritairement une proposition d'aide, d'éducation parentale, de partenariat.

- Les demandes de moyens tourment beaucoup autour des élèves difficiles et des élèves en difficulté et particulièrement en cas de handicap mental et de troubles du comportement. Ces demandes peuvent être des demandes d'exclusion, de sanctions, mais plus souvent elles sont un appel à l'aide de spécialistes formés. Si les AVS sont appréciés ils (elles) sont souvent considérés comme peu efficaces, démunis, non formés. La diminution des personnels de RASED est un « casus belli » important vis-à-vis de l'institution. Les différences entre les personnels de ZUS et les autres sont sensibles à cet égard : la demande de différenciation sociale des moyens est très présente, dans un but d'égalité républicaine.

- Cette demande de moyens vise au même objectif : des écoles qui restent de petites structures, des classes peu chargées (autour de 24 élèves ce qui est la moyenne... mais pas la réalité pour de nombreuses classes). Cependant la possibilité de dédoublement avec un enseignant ou du personnel surnuméraire est aussi évoquée comme une excellente solution, un peu sur le modèle des « support teachers » tel qu'il a été développé d'ailleurs au Royaume-Uni ou en Europe du Nord.

- La demande de formation est très présente. Elle est aussi bien demande de formation initiale que de formation continue. C'est une formation à la communication, à la gestion des conflits, à l'analyse des pratiques qui est sollicitée. La maîtrise apparaît comme une totale erreur.

## Discussion

Notre enquête pourrait s'interpréter d'une manière sociologiquement assez classique comme un des signes « d'une évolution continue de l'école républicaine vers la perte de sens » (Testanière, 1966) liée à la massification de l'école qui a permis l'arrivée autrefois exceptionnelle des élèves de classes populaires dans le second degré et qui dans le premier degré maintenant pensé comme une étape dans une scolarité longue ne peut plus cacher les inégalités du système. Ainsi Dubet (1994, 1998 a, 1998b) a souvent proposé de classer les violences à l'école suivant trois dimensions: une dimension « scolaire », liée directement à la dérégulation du système, une dimension liée à l'entrée des conduites délinquantes par envahissement de la vie du quartier, dimension dont on a vu combien elle est restreinte, et une troisième dimension, pour lui « la plus significative d'un point de vue sociologique » et qui n'est pas « une violence sociale qui entre dans l'école » mais une violence « antiscolaire », directement tournée vers les personnes et les biens qui représentent l'école.

Un type de violence, proprement scolaire, est directement lié à la massification et aux nouveaux publics, et l'accord des sociologues est unanime (Ballion, 1982, 1991; Payet, 1992b; Peralva, 1997 etc.). Une école qui se massifie est une école qui met à jour les inégalités qu'elle accueille et renforce. Prost (1992) a bien montré comment avait succédé à un système ouvertement inégalitaire - le primaire aux classes populaires, le Lycée aux héritiers - une école où la stratification sociale s'est paradoxalement trouvée légitimée par une visibilité nouvelle des processus de sélection. Les liens avec la « violence symbolique » décrite par Bourdieu et Passeron (1970) sont forts: les violences inégales constatées seraient simplement la conséquence d'une « loi de conservation de la violence », qui est en dernière analyse « le produit de la « violence interne » des structures économiques et des mécanismes sociaux relayés par la violence active des hommes (Bourdieu, 1997, p. 274).

Une bonne partie de nos résultats pourraient alimenter un tel modèle, en montrant l'inégalité devant le risque de victimation. La plainte contre les parents d'élèves participe ainsi de la coupure et du malentendu entre l'école et les classes populaires. Disons-le: l'importance de l'inégalité sociale dans la victimation des

enseignants est importante. Le fait de travailler en Zone urbaine sensible, dans des dispositifs de l'éducation prioritaire et dans les quartiers les plus défavorisés multiplie par 2 le risque d'être victime. Plus de 46% des personnels travaillant dans l'éducation prioritaire contre 18% ailleurs (et même 56% dans les quartiers les plus défavorisés contre 9% dans les quartiers les plus favorisés) estiment qu'il y a beaucoup de violence dans leur école. En ce qui concerne la victimation des enseignants la sociologie de la violence à l'école est bien une sociologie de l'exclusion sociale. Ces résultats sont en accord avec la recherche internationale. Gottfredson en particulier (2001) a bien montré, et nos résultats vont tout à fait dans le même sens, que si la victimation des élèves est moyennement corrélée aux variables socio-démographiques celle des enseignants et des personnels l'est fortement.

En réalité nos résultats ne montrent pas que l'école primaire est une école dont les personnels méprisent leur public et les parents, même si les plaintes sont fréquentes, même si une fraction des personnels est effectivement dans une demande d'exclusion et d'alourdissement des sanctions. Cette fraction est de 4 à 5% des répondants. Mais interpréter à cette aune la totalité du problème serait excessif et somme toute méprisant. La série « frustration-agression » qui sous-tend le modèle de la violence « populaire » versus l'école « coloniale », n'explique pas tout des violences, d'autant qu'elle peut être très culpabilisante pour les professionnels agressés, qui ont au moins ce mérite: être là, dans la faille de l'exclusion. Nos résultats ne montrent pas non plus une situation « explosive » dans les écoles de France, y compris dans les quartiers les plus difficiles. Le climat scolaire y est perçu comme plutôt favorable, et massivement. Plutôt qu'une « dérive » globale, plutôt qu'un fatalisme social c'est plutôt une demande locale d'aide qui est réclamée. Les personnels des écoles ne renient pas les missions d'intégration et l'idéologie même battue en brèche de l'école pour tous. Ils disent seulement, modestement, qu'ils ne savent pas tout faire et qu'il faut les aider plus que les culpabiliser.

Soyons carrés: soit on rabat les difficultés repérées sous l'ordre d'une sorte de fantasme des enseignants qui procéderaient ainsi à un tri social et pathologisant des élèves non-conformes et alors on se contente de cette

sociologie de la déconstruction (assez simpliste finalement et uniquement macrosociologique) soit on se pose la question des aides et réponses qui peuvent être apportées localement pour des enfants qui sont en souffrance et danger d'exclusion et pas seulement d'ailleurs en milieu populaire, en s'interrogeant sur la part entre le soin et les remédiations précoces qui permettraient d'éviter cette exclusion et également une vraie souffrance des personnels. Bien sûr il est vraisemblable que la pathologie mentale soit elle aussi inégalitaire et que les difficultés des élèves soient liées au cumul des difficultés sociales. Cependant il existe des problèmes de ce type en milieu favorisé et quelles qu'en soient les causes ils se révèlent largement à l'école; or les enseignants, les personnels en général, même au niveau des personnels spécialisés y sont peu préparés.

Il faut se situer entre une lutte nécessaire contre l'exclusion sociale dont notre recherche montre l'importance et un renforcement des aides en milieu ordinaire. La très grande majorité des répondants ne remet pas en cause les valeurs réelles qui sous-tendent une école de l'égalité, y compris pour les plus fragiles et les plus difficiles, mais ils estiment l'assumer seuls, sans formation, sans reconnaissance sociale.

Le système hiérarchique de l'éducation nationale apparaît largement inadapté, et pour beaucoup violent. Il ne s'agit pas ici d'en

accuser les personnes: les IEN si souvent mis en cause par les répondants sont d'abord ceux qui ont été l'échelon hiérarchique proche devant gérer les suppressions de postes et leur métier a été tout autant impossible. Toutefois la gouvernance d'un système hypercentralisé qui ne pense « l'autonomie » que dans une délégation descendante et dans un « pilotage » de plus en plus illisible et bureaucratique a contribué à casser la confiance des personnels, à contester toute possibilité de réforme jugée comme imposée.

Les personnels du premier degré ne sont plus un « corps » organisé autour de quelques idées mobilisatrices et de centrales syndicales parfaitement représentatives – ce qui n'est pas ici un plaidoyer antisyndical. Sans renier une histoire et ses symboles, la demande de reconnaissance et d'amélioration d'une professionnalité est devenue majeure. Autrement dit l'enseignement si c'est encore une mission est bien conçu comme un métier qui s'apprend (*formation initiale*), qui s'améliore (*formation continue*), qui s'organise et qui ne se fait pas seul. Plus que des révélations sur une « victimation » épouvantable par les élèves ou les parents l'enquête nous révèle d'abord et surtout un « ras-le-bol » des personnels, des difficultés de gestion des ressources humaines et un désir de respect qui ne sera pas facile à combler.

## Références bibliographiques

- BALLION, R. (1991). *La bonne école*. Paris, Hatier.
- BOURDIEU, P., PASSERON, J.-C. (1970). *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*. Paris : Minuit.
- BOURDIEU, P. (1997). *Méditations pascaliennes*. Paris : Le Seuil.
- CARRA, C., SICOT, F. (1997). *Une autre perspective sur les violences scolaires : l'expérience de victimation in* Charlot, B. and Emin, J.C., (ed.), *La violence à l'école : Etat des savoirs*. Paris : Armand Colin.
- COHEN, J., MCCABE, E. M., MICHELLI, N. M., & PICKERAL, T. (2009). *School climate: Research, policy, teacher education and practice*. Teachers College Record, 111(1), 180-213. (Available on: <http://www.tcrecord.org/Content.asp?ContentId=15220>)
- CUSSON, M. (1990). *Croissance et décroissance du crime*. Paris, PUF.
- DEBARBIEUX, E. et FOTINOS, G. (2010). *La victimation des Personnels de direction de l'éducation nationale*. Financement CASDEN-BP (2010). Avec Georges Fotinos. Téléchargeable: [http://www.afpsu.com/ressources/rapport\\_fotinos.pdf](http://www.afpsu.com/ressources/rapport_fotinos.pdf)
- DEBARBIEUX, E. (1996). *La violence en milieu scolaire - 1- État des lieux*. Paris, ESF

DEBARBIEUX, E. (2011). *Enquête nationale de victimation et climat scolaire auprès d'enfants âgés de 8 à 12 ans. A l'école des enfants heureux... enfin presque*. On line :

[http://www.unicef.fr/userfiles/UNICEF\\_FRANCE\\_violences\\_scolaires\\_mars\\_2011.pdf](http://www.unicef.fr/userfiles/UNICEF_FRANCE_violences_scolaires_mars_2011.pdf)

DEBARBIEUX, E. (2012). *Enquête de victimation et de climat scolaire auprès des personnels de l'éducation nationale en Seine-Saint-Denis*. Conseil général de la Seine Saint-Denis, janvier 2012. On line :

<http://www.seine-saint-denis.fr/Enquete-de-victimation-et-de.html>

DE PEDRO K. (2012). «School Climate Improvement in Schools: A Comprehensive Theoretical and Methodological Approach», *Review of the Literature*. Rossier School of Education, University of Southern California.

DEPP/MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (2011). *Résultats de la première enquête nationale de victimation au sein des collèges publics au printemps 2011*. Note d'information n°12-14, octobre. On line: [http://media.education.gouv.fr/file/2011/49/0/DEPP-NI-2011-14-enquete-nationale-victimation-colleges-publics\\_197490.pdf](http://media.education.gouv.fr/file/2011/49/0/DEPP-NI-2011-14-enquete-nationale-victimation-colleges-publics_197490.pdf)

DEVINE (J.) (2001), « Le marché de la violence scolaire », in DEBARBIEUX E. et BLAYA C. (2001), *Violences à l'école et politiques publiques*, Paris, ESF.

DUBET F. (1994). «Les mutations du système scolaire et les violences à l'école», *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 15

GOTTFREDSON, (D.C.) (2001). *Schools and delinquency*, Cambridge: University Press.

GREGORY, A., CORNELL, D., FAN, X., SHERAS, P., SHIH, T., & HUANG, F. (2010). «Authoritative school discipline: High school practices associated with lower student bullying and victimization». *Journal of Educational Psychology*, 102: 483-496.

KARCHER, M. J. (2002a) «Connectedness and school violence: A framework for developmental interventions». In E. GERLER (Ed.), *Handbook of school violence (7-40)*. Binghamton, NY: Haworth.

KOSCIW, J. G., & Elizabeth M. D. (2006). *The 2005 National School Climate Survey: The experiences of lesbian, gay, bisexual and transgender youth in our nation's schools*. New York: GLSEN.

PAYET, J.P. (1995). *Collèges de banlieue. Ethnographie d'un monde scolaire*. Paris, Méridiens Klincksieck.

SHALHEVET ATTAR-SCHWARTZ (2009). «Peer sexual harassment victimization at school: The roles of student characteristics, cultural affiliation, and school factors». *American Journal of Orthopsychiatry*, 79: 3: 407-420.

TESTANIÈRE J. (1967). «Chahut traditionnel et chahut anémique dans l'enseignement secondaire». *Revue Française de Sociologie*, n°8.

## Dossier II :

# Les crimes et délits constatés

## L'ACTIVITÉ DES OFFICES CENTRAUX DE POLICE JUDICIAIRE

### *Criminalité organisée et délinquance spécialisée : les tendances observées, au cours de l'année 2011, par les offices centraux de la direction centrale de la police judiciaire*



Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ)  
Direction générale de la police nationale (DGPN)

Au sein de la Direction générale de la police nationale, la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) est plus particulièrement chargée, sur l'ensemble du territoire national, de la lutte contre la criminalité organisée et la délinquance spécialisée. À ce titre, elle assure la coordination des offices centraux de police judiciaire et la coordination nationale et unique des Groupes d'intervention régionaux (GIR). Elle gère également, au profit de l'ensemble des services et unités de la police et de la gendarmerie nationales, les instruments de la coopération opérationnelle internationale de police.

Pour mener à bien ses missions, elle dispose de structures centrales, interministérielles et opérationnelles et de structures territoriales. Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, ses effectifs étaient de 5 237 fonctionnaires, dont 177 militaires de la Gendarmerie nationale et agents détachés des Impôts.

La DCPJ comprend, au niveau central, quatre sous-directions dont la sous-direction de la lutte contre la criminalité organisée et la délinquance financière (SDLCODF) au sein de laquelle sont placés huit

offices centraux ayant des compétences opérationnelles nationales et chargés de la lutte contre la criminalité organisée, la criminalité violente et la délinquance financière.

Elle comprend également des structures territoriales selon un maillage opérationnel qui s'organise autour de neuf directions interrégionales de la police judiciaire et deux directions régionales de la police judiciaire auxquelles s'ajoutent treize brigades de recherche et d'intervention et dix-sept GIR<sup>1</sup>.

L'organisation des services centraux de la DCPJ permet d'apporter une réponse adaptée aux évolutions majeures du banditisme et du terrorisme. Elle favorise la mutualisation du potentiel opérationnel, le développement et la systématisation de l'approche patrimoniale et financière des enquêtes, le renforcement de la coopération internationale opérationnelle et l'analyse stratégique des phénomènes criminels.

Chacun des huit offices centraux de la DCPJ a un champ de compétence spécifique, ce qui permet d'appréhender, dans sa plus grande diversité, la plupart des phénomènes criminels.

Télécharger l'article

## L'Office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO) 1



Cet office a été créé par l'arrêté du 6 mai 2006 et est compétent en matière de lutte contre les groupes criminels quelles que soient leurs activités illicites. Néanmoins, son action est particulièrement tournée vers les homicides commis entre malfaiteurs, les

extorsions y compris lorsqu'elles accompagnent un enlèvement de personne, les trafics de véhicules volés et de faux documents, les vols qualifiés, les évasions violentes, les trafics d'armes et les associations de malfaiteurs en liaison avec ces infractions.

• • • (1) Quatre GIR « police » sont rattachés à la Préfecture de Police et le GIR de La Réunion à la Direction centrale de la sécurité publique. Par ailleurs, quinze GIR sont rattachés à la Gendarmerie nationale.

Pour accomplir ses missions il s'appuie sur trois brigades :

- la brigade nationale de répression du banditisme et des trafics chargée de la lutte contre le grand banditisme (homicides, extorsions de fonds, enlèvements, etc.), les trafics d'armes, de documents et de véhicules volés;
- la brigade de recherche des fugitifs;
- la brigade de recherche et d'intervention criminelle nationale.

Par ailleurs, il anime et coordonne l'action des treize Brigades de recherche et d'intervention (BRI) mises en place au sein des services territoriaux de la DCPJ et chargées de rechercher, surveiller et interpeller les malfaiteurs relevant de la grande criminalité.

Au cours de l'année 2011, dans les principaux domaines relevant de sa compétence, l'office a observé les tendances suivantes.

### Les vols à main armée

En 2011, Le nombre de vols à main armée, tous objectifs confondus, est en baisse de -7,62% par rapport à l'année 2010 (5 726 faits constatés en 2011 contre 6 198 en 2010) Il s'agit de la deuxième année consécutive de baisse (-12,38% en 2010)<sup>2</sup>.

Dans le domaine du banditisme, les tendances observées en 2011 par l'OCLCO sont les suivantes :

- Une augmentation conséquente de +23,8% des **attaques de bijouteries** (359 faits), faisant suite à une hausse de +25,1% en 2010 et de +52,5% en 2009. Les effets conjugués de la hausse importante du prix de l'or et d'une sécurisation poussée des établissements bancaires et du transport de fonds expliquent vraisemblablement cette tendance.
- En matière de transport de fonds, l'année 2011 a été marquée par :
  - cinq attaques de centres-forts et la mort d'un convoyeur. Deux équipes de malfaiteurs impliquées dans ces faits ont été neutralisées par les services d'enquête de la DCPJ;
  - l'augmentation du nombre d'attaques de fourgons blindés en phase piétonne

• • (2) Source : état 4001.

(3) Source : état 4001.

(4) Source OCLCO. Ces données concernent les vols de tous les véhicules immatriculés en France et à l'étranger signalés volés, dont les deux roues, remorques, etc.

(5) Source Fichier des véhicules volés (FVV).

(convoyeurs sortis du camion) : 10 attaques en 2011 contre deux en 2010. Le nombre d'attaques de fourgons blindés en circulation reste faible : 2 faits en 2011 contre 3 en 2010. Les malfaiteurs semblent plutôt s'orienter vers des cibles plus « accessibles », comme les transports de fonds non sécurisés, malgré des butins beaucoup plus faibles;

- les attaques d'employés alimentant les distributeurs automatiques de billets sont en hausse de +36% (53 faits) après une très nette diminution de -35% constatée en 2010 (39 faits en 2010 contre 60 en 2009) et se caractérisent par un fort taux d'échec (53% des attaques).

➤ **Concernant le secteur bancaire**, le nombre d'agressions commises au préjudice des établissements bancaires diminue encore de façon sensible en 2011 : -30% (56 faits recensés en 2011 contre 80 en 2010);

➤ L'augmentation du nombre de faits commis **au préjudice de cibles moins traditionnelles du banditisme**, mais où sont manipulées des sommes en espèces, peu ou moins protégées et immédiatement disponibles : les commerces de proximité (2364 faits), les buralistes-tabac-PMU (540 faits), les petites et moyennes surfaces (474 faits), les restaurants et débits de boissons (320 faits), les grandes surfaces (245 faits) et les stations services (245 faits).

En 2011, les vols à main armée commis au préjudice des établissements industriels et commerciaux ont régressé de -11,75% (3 206 faits constatés en 2011 contre 3 633 en 2010)<sup>3</sup>.

### Le trafic de véhicules volés

Les vols de véhicules ont connu une baisse continue entre 2002 (283 617 faits constatés) et 2010 (161 184 faits constatés). L'année 2011 rompt avec cette dynamique et enregistre une hausse de +3,55% (166 908 faits constatés)<sup>4</sup>, expliquée en partie par la hausse du nombre de vols de cyclomoteurs.

Environ un véhicule volé immatriculé (automobiles, motocyclettes, camions, camionnettes, remorques, cyclomoteurs, etc.) sur deux a été retrouvé en 2011 (75 449 véhicules découverts sur 166 098 volés)<sup>5</sup>.

Plus particulièrement, en 2011, après plusieurs années de hausse, les « *home-jacking* » reculent de -8,26% en 2011 (511 faits constatés en zone police contre 557 en 2010) et de -29,15% pour les « *car-jacking* » (564 faits constatés en zone police en 2011 contre 796 en 2010)<sup>6</sup>. En zone gendarmerie, pour ces deux modes opératoires, la tendance est également à la baisse (382 faits constatés en 2011 contre 409 en 2010, soit un recul de -7,06%)<sup>7</sup>.

De nouveaux modes opératoires, apparentés à l'escroquerie, apparus depuis plusieurs années (escroqueries au leasing, détournement de véhicules loués, usage de pièces d'identité et de modes de paiement apocryphes, faux virements bancaires...) ont tendance à se développer, au détriment des vols simples ou commis avec violence. Les équipes se spécialisent désormais dans la délinquance astucieuse en bande organisée qui procèdent par faux dossiers de crédit, escroqueries à l'assurance, faux virements bancaires voire par détournement de flottes entières de véhicules de location par des sociétés fictives.

Un nouveau phénomène est apparu depuis quelques années, le vol dit « **à la souris** » qui consiste à reprogrammer une carte ou une clef vierge grâce à un ordinateur de poche connecté sur l'ordinateur de bord du véhicule. Cette technique nécessite une complicité interne d'un employé de la marque qui fournit les codes permettant la reprogrammation de l'électronique du véhicule.

Les bénéfices permis par les trafics de véhicules ont attiré des organisations criminelles très structurées et spécialisées, le plus souvent africaines, maghrébines ou originaires de l'Europe de l'Est qui s'appuient sur l'implantation de leurs communautés sur le territoire national.

Le Maghreb et l'Afrique demeurent les principales destinations des véhicules volés : il s'agit principalement de véhicules haut de gamme, de berlines, de 4x4 ainsi que d'engins de chantier, exportés par voie routière ou maritime. Viennent ensuite les Balkans, région de destination et zone de rebond vers les marchés émergents du Caucase et du sous-continent arabe. Les groupes criminels serbes sont très actifs, important tout particulièrement des véhicules utilitaires ou de haut de gamme et recourant aux méthodes

• • (6) Source : base nationale du STIC.

(7) Source : Gendarmerie nationale (JUDEX).

(8) Source : état 4001.

du vol traditionnel, facilité par l'usage d'outils informatiques. Une nouvelle route alimente en poids lourds et engins de travaux publics les marchés parallèles polonais et baltes. Déjà présente en Belgique depuis plusieurs années, cette filière touche désormais le Nord et l'Est de la France.

### Le trafic de faux documents

Le trafic de faux papiers destiné à alimenter le grand banditisme semble plus résiduel et laisse place au **développement d'offices de fabrication** de documents d'identité apocryphes et de documents à caractère privé, ayant pour principal objectif de favoriser les escroqueries aux prestations sociales, aux opérations bancaires ou au maintien d'étrangers en situation irrégulière sur le sol national. L'amélioration significative du niveau de sécurité de documents d'identité tels que le passeport biométrique ou le certificat d'immatriculation conduit les organisations criminelles à se tourner vers « l'obtention induite » de documents officiels, qui consiste à se faire délivrer un document officiel sur présentation de pièces justificatives apocryphes peu ou mal sécurisées.

Les faussaires s'adaptent aux nouvelles technologies en ayant recours aux moyens externalisés de sauvegarde de type « clé USB » qui rendent les données transportables, échangeables et dissimulables. On assiste donc à une **dématérialisation des offices de production de faux documents**.

Au cours de l'année 2011, 14 193 faits constatés portant sur les faux documents administratifs ont été constatés contre 13 141 en 2010, soit une hausse de 8%.<sup>8</sup>

### Le trafic d'armes

Le trafic d'armes en France alimente indifféremment le milieu du banditisme et du crime organisé (pour des attaques de centres-forts ou de fourgons blindés, des règlements de comptes, etc.), celui de la délinquance et des cités sensibles (pour la protection de trafics en tous genres et notamment de stupéfiants) et enfin celui des collectionneurs peu regardants sur l'origine des armes.

Trois sources principales d'approvisionnement et de circulation des armes en France

## 2

## L'Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (OCRTIS)



### Présentation de l'OCRTIS

L'OCRTIS a été créé par décret en date du 3 août 1953 et est chargé de centraliser tous les renseignements pouvant faciliter la recherche et la prévention du trafic illicite des stupéfiants ainsi que de coordonner toutes les opérations tendant à la répression de ce trafic.

L'office est un organe d'administration centrale qui réunit l'information relative au trafic illicite des stupéfiants mais également un service opérationnel de police judiciaire qui dispose d'une compétence nationale et procède à des enquêtes en matière de trafic national et international.

Le plan global de lutte contre le trafic de drogue élaboré en 2010 a placé l'OCRTIS au centre d'un dispositif de renforcement de la répression du trafic illicite de stupéfiants et renforcé sa dimension opérationnelle et stratégique :

- trois antennes territoriales de l'office ont été créées à Lille, Marseille et Fort-de-France par arrêté du 27 août 2010. Cette dernière dispose désormais de deux détachements implantés à Pointe-à-Pitre et à Saint-Martin;
- une division du renseignement et de la stratégie a été créée, le 1<sup>er</sup> octobre 2010, au sein de l'office afin de répondre à l'accroissement rapide des besoins d'analyse de l'information et à la multiplication des origines de la menace. En liaison avec les partenaires

• • •(9) Source 4001

(10) La catégorie « autres infractions à la législation sur les stupéfiants » comprend notamment la provocation à l'usage et au trafic de stupéfiants, les ordonnances de complaisances, etc.).

à améliorer l'information de la SCAEMS et témoigne également de la bonne activité des services répressifs dans ce domaine.

Concernant plus particulièrement les armes dites de guerre (fusils d'assaut, fusils-mitrailleurs et pistolets-mitrailleurs), armes automatiques classées en 1<sup>ère</sup> catégorie et interdites aux particuliers, il est noté une hausse des saisies : 164 saisies effectuées entre 2011 contre 90 en 2010 et 67 en 2009. Toutefois, elles ne représentent que 4 % du total des armes saisies par les services répressifs (3,3 % du total des armes saisies en 2010 et 4,4 % en 2009).

La « kalachnikov » ou « AK 47 » a été saisie à soixante-cinq reprises et représente 1,6 % du total des armes saisies en France.

institutionnels concernés, elle contribue à une veille précoce sur l'état des trafics ainsi qu'à la définition d'une stratégie proactive d'action des services de police chargés de la lutte contre les trafics de drogue.

Ces aménagements substantiels apportent au dispositif national une capacité nouvelle d'action, de coordination des opérations et d'analyse de la menace comme en atteste le bilan 2011 des services répressifs français et les saisies opérées par les services de police, les unités de gendarmerie et la douane.

### Quelques éléments chiffrés

#### ➤ Les personnes mises en cause<sup>9</sup>

Au cours de l'année 2011, 189 772 personnes ont été mises en cause pour des infractions à la législation sur les stupéfiants par les services de police et les unités de gendarmerie, soit une hausse de + 7,21 %.

Ce bilan se détaille comme suit :

- 152 020 personnes mises en cause pour usage (+ 10,32 %);
- 19 226 personnes mises en cause pour usage-revente (- 7,59 %);
- 11 648 personnes mises en cause pour trafic/revente sans usage (- 4,38 %);
- 6 878 personnes mises en cause pour autres infractions à la législation sur les stupéfiants<sup>10</sup> (+ 10,63 %).

#### ➤ Les saisies opérées par les services de police, de gendarmerie et de la douane (source OSIRIS - outil et système d'informations relatives aux infractions sur les stupéfiants)

157 395 saisies ont été opérées en 2011 contre 129 529 en 2010 (+ 21,51 %).

- **Les saisies de cannabis** sont en hausse : 61,2 tonnes (+ 6,60 %) dont 55,6 tonnes de résine (+ 5,60 %) et 5,4 tonnes d'herbe (+ 19,10 %).
- **Les saisies de cocaïne** sont également en forte augmentation : 10,6 tonnes contre 4,125 tonnes en 2010, soit une augmentation de + 158 %.
- **Les saisies d'opiacés (héroïne)** sont en forte diminution : 883 kg saisis en 2011 contre 1 087 kg en 2010, soit une baisse de - 18,77 %.
- **Les saisies d'ecstasy et d'amphétamines** sont en forte augmentation : 1 510 000 comprimés d'ecstasy saisis en 2011 contre 663 595 en 2010, soit une augmentation de + 127 % et 600 kg d'amphétamines saisis en 2011 contre 176 kg en 2010, soit une hausse de + 241 %.

### La physionomie générale des trafics : traits marquants

#### ➤ Le trafic international de stupéfiants connaît en France depuis moins d'une dizaine d'années une véritable mutation, révélant la capacité d'adaptation des criminels :

- les groupes, qui se constituent et se défont au gré des opportunités, adaptent leur offre de produits stupéfiants à une demande nationale globalement en hausse;
- le renforcement de la lutte contre le trafic de stupéfiants notamment au travers du plan national anti-drogues a contraint les trafiquants à modifier leur organisation afin de conserver la rentabilité de leurs transactions et provoqué un mouvement de professionnalisation des trafiquants qui s'accompagne d'un recours de plus en plus fréquent à l'usage des armes.

#### ➤ Cinq phénomènes participent de la modification générale des trafics :

- la logique économique conduit les grossistes à proposer des offres nouvelles : produits de synthèse, produits venant d'autres pays producteurs (résine d'Afghanistan) ou ventes de « polyproduits » pour des usagers devenus parfois « polyconsommateurs »;

- la recherche de trafics plus lucratifs par les groupes criminels entraîne un développement géographique des marchés, en zones urbaines mais aussi périurbaines ou rurales;

- les activités criminelles intègrent le blanchiment des capitaux issus des trafics. Les trafiquants sont passés de l'économie souterraine « traditionnelle » à une logique financière criminelle (le chiffre d'affaires annuel français est estimé à 2 milliards d'euros). 37 millions d'euros ont été saisis en 2011 dans le cadre d'affaires de stupéfiants (39 millions en 2010);

- les enquêtes ont également permis de mieux appréhender l'évolution de la physionomie des réseaux de trafic de cannabis, souvent aux confins d'autres champs infractionnels : violences, vols à main armée... Les dernières tendances révèlent qu'ils se sont morcelés, que les quantités acheminées ont été réduites (la moyenne des quantités transportées par « go-fast » se situe aux alentours de 450 kg contre 500 à 600 kg en 2010 en application d'une stratégie d'évitement du risque) et que la rentabilité de leur activité criminelle a considérablement baissé en cinq ans (un « go-fasteur » gagnait en moyenne quatre à cinq fois plus en 2000 qu'en 2010);

- la captation de production d'herbe de cannabis « indoor » par des organisations criminelles est implantée au plus près des consommateurs et extrêmement rentable (jusqu'à 5 récoltes par an) : la culture en intérieur concurrence les filières traditionnelles ainsi que la « cannabiculture domestique » déjà présente sur le sol français (200 000 « cannabiculteurs »). À l'image de la tendance détectée dans plusieurs pays d'Europe (Pays-Bas, Royaume-Uni, République Tchèque, etc.), il apparaît que des groupes criminels, notamment asiatiques, sont impliqués dans cette activité illicite. Les migrants sont employés comme « jardiniers » dans ces « cannabis factories » afin de payer ou rembourser leur passage aux filières d'immigration clandestine.

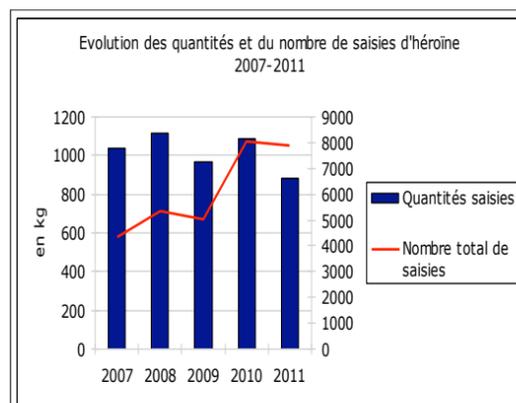
#### ➤ Les Pays-Bas pour l'héroïne et le Maroc pour le cannabis demeurent les principales zones d'approvisionnement des trafiquants.

Le rôle primordial des groupes criminels néerlandais s'explique notamment par les liens qu'ils entretiennent avec des groupes criminels turcs et marocains.

➤ **80% de l'héroïne produite en Afghanistan emprunte la route dite des Balkans pour pénétrer le marché européen**, cheminant à travers l'Iran et la Turquie, puis la zone balkanique. Les groupes turcophones se sont spécialisés dans l'acheminement de l'héroïne. L'Allemagne et les Pays-Bas sont une zone de rebond pour l'héroïne avant sa distribution en Europe (200 tonnes sur les 800 tonnes annuelles de production estimées par l'ONUDD). Les organisations criminelles albanaises qui disposent de relais logistiques en France semblent également ne pas négliger le trafic de produits de coupage de l'héroïne.

La route et le chemin de fer sont les vecteurs privilégiés pour l'acheminement et la multiplication des points d'entrée; la géographie des lieux induit un approvisionnement fractionné et répété de l'héroïne sur notre territoire. Cette drogue est vendue au détail en moyenne 35 euros le gramme (10 à 15 tonnes consommées en France annuellement).

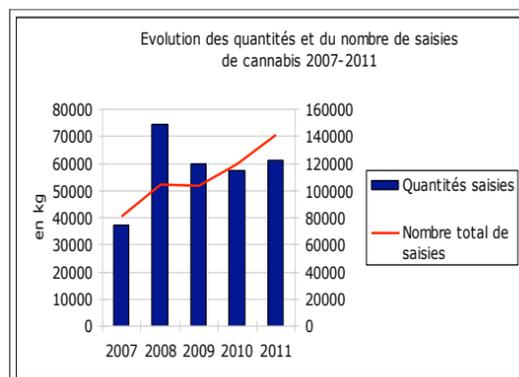
La traditionnelle route des Balkans semble cependant être peu à peu délaissée pour laisser place à un transit par la Turquie et la route terrestre du Nord-Caucase (Afghanistan, Asie centrale, Russie, Ukraine, Europe de l'Est et Europe de l'Ouest).



➤ **S'agissant du trafic de cannabis, le transport par la route depuis le Maroc via l'Espagne demeure le mode opératoire majeur.** Le produit quitte le pays de production (1000 tonnes par an – estimation l'ONUDD) principalement par mer soit à bord d'embarcations pneumatiques semi-rigides fortement motorisées de type « go-fast » vers les côtes espagnoles, soit dans des camions ou ensembles routiers empruntant les voies

maritimes commerciales entre le Maroc, l'Espagne et la France. Conditionnée dans des « valises marocaines » ou en vrac dans les cargaisons au milieu d'un chargement légal, la drogue emprunte soit le passage Tanger/Sète par voie maritime, avec une remontée par la route, soit le passage Tanger/Alger.

À côté des « go-fast », des « go-slow » (véhicules de tourisme transportant de plus petites quantités de cannabis par le réseau routier secondaire) sont apparus. Le véhicule porteur peut progresser seul ou accompagné de véhicules ouvriers et suiveurs. Les trafiquants ont de plus en plus recours au vecteur aérien pour acheminer la résine marocaine en Espagne ou en France.



Le prix d'achat de la résine de cannabis sur le territoire marocain se situe aux alentours de 400 euros le kg et varie fortement en fonction de la qualité. Le prix de vente en France oscille entre 2400 et 3700 euros le kg. L'utilisateur se procure le gramme de cannabis en moyenne à cinq euros.

En 2011, la résine de cannabis conditionnée sous forme d'ovules dites d'« olives » permettant un transport « in corpore » est réapparue. Leur prix de vente se situe aux alentours de 8 euros.

➤ **L'Afrique occidentale demeure une des principales zones de rebond (lieux de stockage et de redistribution) du trafic de cocaïne en provenance d'Amérique du Sud et à destination de l'Europe.**

Les groupes criminels sud-américains se sont implantés en Afrique de l'Ouest en raison de la vulnérabilité de cette région (où la corruption est facilitée par un niveau de vie très bas), créant des sociétés d'import-export, des pêcheries,

des complexes hôteliers, etc. La corruption, pouvant aller jusqu'aux niveaux les plus hauts de l'État, leur permet d'acheminer de grandes quantités de cocaïne.

À noter le rôle de plus en plus important des groupes criminels ouest-africains, notamment nigériens, dans le trafic de cocaïne. Auparavant chargés de la logistique des sud-américains, certains groupes ouest-africains, parfois payés en produits stupéfiants, sont eux-mêmes partie prenante dans le trafic à destination de l'Europe (marché secondaire de la cocaïne, illustré par le trafic *in corpore*).

La tendance dévoilée en 2009 concernant des avions de gros portage de type cargos transportant plusieurs tonnes de stupéfiants depuis le Venezuela ou le Brésil, atterrissant sur des pistes de fortune dans le désert malien, ne semble pas évoluer.

En revanche, il semble que l'utilisation des conteneurs augmente fortement et constitue une réelle menace comme en attestent les grandes quantités de cocaïne interceptées sur ce vecteur et notamment la saisie de 702 kg de ce produit au Havre le 10 janvier 2011.

Les cargaisons, morcelées, sont ensuite acheminées à travers le désert jusqu'à d'autres zones de transit du Nord-ouest de l'Afrique, dont le Maroc. Les routes sont de plus en plus diversifiées, allant pour certaines jusqu'en Afrique de l'Est. Alors qu'il semblait épargné par le trafic de cocaïne, le Maroc a été confronté ces dernières années à plusieurs saisies de ce produit, qui suivrait les mêmes routes éprouvées que le cannabis.

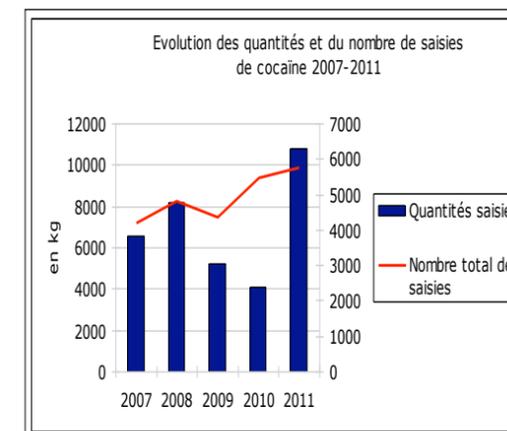
De même, le vecteur aérien, notamment par l'utilisation de « courriers » ou « mules », reste toujours à un haut niveau avec environ 250 passagers interpellés par les services répressifs français, sans compter les avions de tourisme entre le Maroc et l'Espagne.

Les routes de la cocaïne sont éclatées : des saisies ont été opérées en Europe du Nord (pays baltes, Pologne et Allemagne) ainsi que dans les Balkans et en Europe de l'Est (Bulgarie, Roumanie).

La République Dominicaine semble s'imposer dans l'arc caribéen comme le principal pays de transit de la cocaïne à destination de l'Europe (700 kg de cocaïne provenance de cet État ont été saisis en France en 2011 contre 145 en 2010, soit +482%).

Longtemps réservée à des consommateurs « jet set », la cocaïne pénètre l'ensemble des couches de la société : vendue 60 euros le

gramme, elle est régulièrement consommée par environ 400 000 personnes en France, selon l'OFDT. Nombre de réseaux précédemment spécialisés dans le trafic de résine de cannabis marocaine ont évolué vers le trafic de cocaïne environ dix fois plus rémunérateur. De nouveaux acteurs de ce trafic sont apparus et ont créé des filières d'importation de cocaïne vers la France (notamment vers certaines cités sensibles) à partir de l'Afrique (Sénégal, Mali) et de l'arc antillais où ils pratiquent le troc (résine de cannabis contre cocaïne). Ils se fournissent également aux Pays-Bas.



➤ **En matière de trafic de drogues de synthèse, la France demeure un pays de transit d'amphétamine, de méthamphétamine et de substances proches de l'ecstasy.**

Le marché de la consommation des drogues de synthèse, dominé par l'ecstasy et les amphétamines, demeure assez restreint, concentré autour de la mouvance dite « techno » et du milieu des « clubbers », majoritairement en région parisienne et à la frontière belge, où ces substances sont plus facilement accessibles.

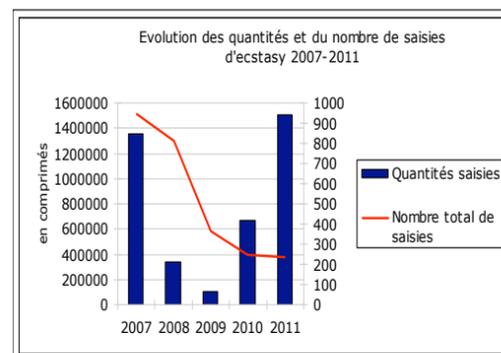
Les prix restent stables à la vente au détail (autour de 6 euros le comprimé d'ecstasy) tandis qu'ils augmentent sensiblement en gros (3000 euros le kg en 2011 contre 2500 euros le kg l'année précédente).

De très nombreuses saisies ont été effectuées principalement dans le Nord et l'Est de la France, essentiellement à destination du Royaume-Uni, de l'Espagne et de l'Italie. De même, les saisies dans les aéroports parisiens ont révélé la présence de laboratoires de drogues de synthèse en Afrique de l'Ouest.

Des groupes ouest-africains, notamment nigériens, ont diversifié leur activité en

produisant des drogues de synthèse destinées aux marchés extra-européens : Japon, Australie, États-Unis et Moyen-Orient.

De nouvelles substances synthétiques baptisées « *legal high* », dont les propriétés sont très proches de celles des produits stupéfiants, ont fait leur apparition depuis quelques années en Europe. Le marché français reste encore peu touché par ce type de drogues.



### 3 L'Office central pour la répression de la traite des êtres humains (OCRTEH)



L'OCRTEH a été créé par un décret du 31 octobre 1958 et est chargé de centraliser tous les renseignements sur la prostitution et le proxénétisme au niveau national et international, d'analyser et mesurer l'évolution des réseaux et des comportements, de mener et coordonner les opérations tendant à la répression de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.

Depuis les années 1990, la France est devenue un pays de destination des réseaux de prostitution. Les importants déséquilibres économiques entre les pays d'Europe de l'Ouest et les pays sources de la prostitution (Roumanie, Bulgarie, Nigeria, Brésil et Chine, pour les principaux, par ordre d'importance en 2011) et l'entrée en vigueur du principe de libre circulation des personnes au sein des États signataires de la convention de Schengen ont été les causes premières de cette évolution : en 2011, 80% des personnes prostituées identifiées en France étaient de nationalité étrangère, cette proportion atteignant 90% pour la prostitution de rue.

Les groupes criminels organisant la prostitution ou la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle sont pour l'essentiel de type communautaire : victimes (à 90% des femmes) et proxénètes sont fréquemment issus de la même région de leur pays d'origine ou de la même communauté ethnique (notamment tzigane pour la prostitution de voie publique roumaine, bulgare ou moldave).

Le caractère international de la prostitution en France recouvre cependant des réalités très différentes :

- **face à la quasi disparition de la prostitution de rue française (10% de l'ensemble)**, des micro-réseaux étrangers, familiaux ou claniques (roumains, bulgares ou camerounais), ont organisé sur l'ensemble du territoire à des fins de subsistance, la prostitution sur la voie publique de jeunes femmes de leur communauté, en pratiquant des prix extrêmement faibles (de 30 à 50 euros la prestation). Ces structures se sont multipliées et sont peu à peu entrées dans des logiques de rentabilité, conduisant à accroître les contraintes morales ou physiques imposées aux prostituées ;
- **des organisations criminelles transnationales étrangères** se sont spécialisées dans la traite des êtres humains aux fins de prostitution, occupant ainsi la place laissée vacante par les « milieux » traditionnels français. Très structurées, elles recrutent les victimes dans leur pays d'origine.

Les jeunes femmes qui n'ont pour la plupart aucune attache familiale et ne parlent pas la langue française vivent le plus souvent sans aucun titre de séjour. Elles doivent rembourser au réseau criminel le coût très élevé de leur immigration (jusqu'à 50 000 euros) et sont contraintes, parfois par la violence, à se prostituer à des tarifs extrêmement faibles et dans des conditions matérielles et sanitaires très précaires.

C'est particulièrement le cas pour les réseaux nigériens ou pour les organisations criminelles issues de la communauté tzigane (roumaine, bulgare, ou moldave), qui rapatrient ensuite l'ensemble des profits générés dans leurs pays respectifs, par mandats, par porteurs ou *via* un système de banquiers officieux œuvrant au sein de leur communauté ;

- **des structures internationales légères**, souvent domiciliées à l'étranger, se sont multipliées et diffusent en France, *via* Internet, une offre de prostitution extrêmement large à des tarifs modérés (de 100 à 200 euros la prestation), en exploitant la détresse financière de ressortissantes sud-américaines (brésiliennes notamment) ou de jeunes femmes originaires d'Europe de l'Est.

Elles organisent des « *city-tours* » itinérants où les prostituées, exerçant en hôtel, se déplacent de ville en ville tous les trois jours en moyenne dans une logique de prudence vis-à-vis des forces de l'ordre et d'adaptation à la demande locale. Ces réseaux visent les petites et moyennes villes de province, où la concurrence de la prostitution de rue est moindre. Ces organisations peuvent ainsi « employer » à distance une vingtaine de victimes et les profits recueillis, à raison de 50% des gains des prostituées, sont considérables, à hauteur de 90 000 euros par mois.

Enfin, le proxénétisme de luxe, confidentiel et destiné aux clients fortunés, reste florissant, notamment dans les grands centres urbains ou les stations touristiques réputées.

Cette prostitution est organisée pour l'essentiel par des proxénètes demeurant en Europe de l'Est (Russie, Ukraine notamment), qui perçoivent environ 50% des bénéfices réalisés en France. Les prostituées de luxe ont leur profil disponible sur Internet et pratiquent des tarifs très élevés (au moins 400 euros la prestation, 1 000 euros la nuit, 4 000 euros le week-end, sans compter l'hébergement et le transport). Elles sont dirigées à distance et parfois surveillées par des hommes de main chargés d'intervenir en cas de problème ou de tentative d'émancipation.

La prostitution de luxe est également organisée par des proxénètes français, véritables « entremetteurs » professionnels, bien introduits dans les milieux fortunés et directement rémunérés par les clients pour les mettre en relation avec des prostituées de luxe. Celles-ci conservent l'intégralité du paiement de la prestation par le client.

**Le vecteur Internet** (sites d'escort, sites d'annonces, réseaux sociaux) est un axe important du développement de la prostitution. Ce « racolage en ligne » cache de très nombreux réseaux structurés, allant du schéma mafieux au modèle « familial ». Si sa mesure est actuellement impossible à prendre, il est toutefois à mettre en relation avec la recrudescence constatée en 2011 des agressions, vols et viols commis à l'encontre des prostituées effectuant leurs prestations dans des chambres d'hôtels.

#### Quelques éléments chiffrés<sup>11</sup>

En 2011, 45 réseaux de proxénétisme liés à la criminalité organisée ont été démantelés par la Police nationale (contre 39 en 2010) : 15 étaient en provenance d'Europe de l'Est, 13 en provenance d'Amérique latine (8 du Brésil), 4 en provenance d'Asie (Chine), 10 en provenance d'Afrique (9 du Nigeria) et 3 du Maghreb.

654 victimes de proxénétisme ont été recensées dont 639 femmes.

887 individus ont été mis en cause pour des faits de proxénétisme (contre 895 en 2010, soit un léger recul de -0,89%). 2 473 procédures de racolage ont été établies par les services de police et unités de gendarmerie (contre 2 130 en 2010, en progression de +16,10%)<sup>12</sup>.

Au niveau mondial, cette traite génère des profits considérables, estimés par l'ONUDC (Office des Nations unies contre la drogue et le crime) à plus de 32 milliards de dollars annuels, pour 2,4 millions de victimes. En France, le nombre de prostituées est estimé à environ 20 000 pour un chiffre d'affaire de 3 milliards d'euros par an.

• • (11) Source : OCRTEH.  
(12) Source : état4001.

## 4 L'Office central pour la répression des violences aux personnes (OCRVP)



Cet office, créé en 2006, est compétent en matière de lutte contre les infractions violentes à l'encontre des personnes: homicides, tentatives d'homicides, viols et agressions sexuelles, pédopornographie, séquestrations et enlèvements.

Il mène également des recherches concernant les personnes majeures et mineures disparues dans des conditions inquiétantes et les découvertes de cadavres non identifiés. Depuis 2009, l'office centralise les informations et traite les dossiers judiciaires relatifs aux dérives sectaires constitutives d'infractions pénales. À cet effet, une Cellule d'Assistance et d'Interventions en Matière de Dérives Sectaires (CAIMADES) a été créée. Elle entretient des contacts avec la MIVILUDES (Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires).

Le champ opérationnel de l'OCRVP a par ailleurs été élargi grâce à des initiatives destinées à améliorer la lutte contre le tourisme sexuel et la pédopornographie sur Internet qui fait l'objet d'une attention particulière. Après la publication du texte autorisant les «cyberpatrouilles», le groupe central des mineurs victimes de l'OCRVP a initié une stratégie de lutte contre les «prédateurs» fréquentant les réseaux Internet et surveille régulièrement certains forums sensibles.

Pour le traitement des dossiers les plus complexes les enquêteurs de l'office ont recours à l'analyse criminelle grâce au logiciel SALVAC (Système d'analyse des liens de la violence associée aux crimes) qui a été officialisé par décret du 23 juin 2009. L'office dispose également depuis septembre 2009 d'un psychologue, spécialisé dans l'analyse comportementale criminologique. Depuis 2007, une cellule dédiée à l'analyse criminelle composée d'officiers de police judiciaire - analystes intervient en support des groupes opérationnels de l'office mais aussi des services extérieurs qui en font la demande.

L'OCRVP participe également à la gestion du Fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAIS), institué par la loi du 9 mars 2004, et

qui vise à prévenir le renouvellement des infractions à caractère sexuel ou violent et à faciliter l'identification de leurs auteurs.

Dans sa mission de répression des atteintes aux personnes et de lutte contre les enlèvements et séquestrations, il est responsable de la mise en œuvre du plan «**alerte enlèvement**». Activé depuis le 28 février 2006 suivant le modèle Américain de «**AMBER Alert**», le dispositif a été mis en œuvre à dix reprises. À chaque fois les enfants ont été retrouvés en vie.

### Quelques éléments chiffrés<sup>13</sup>

Avec un total national de 468012 faits constatés en 2011 (contre 467348 en 2010), tous services de police et de gendarmerie confondus, les atteintes aux personnes ont augmenté de +0,14% par rapport à l'année précédente.

41,10% de ces faits portent sur des faits de violences volontaires (en baisse de -0,34% avec 192 376 faits en 2011 contre 193 027 faits en 2010), 17,38% des menaces (en baisse de -0,79% avec 81 348 faits en 2011 contre 81 992 faits en 2010), 5,85% des violences contre personnes dépositaires de l'autorité publique (en baisse de -0,31% avec 27 382 faits en 2011 contre 27 466 faits en 2010) et 5,10% des violences sexuelles (en hausse de +3,95% avec 23 871 faits en 2011 contre 22 963 faits en 2010).

Les taux d'élucidation pour les affaires de violences volontaires (77,25%) et de violences sexuelles (75,89%) restent élevés.

743 homicides ont été enregistrés (contre 675 en 2010, soit une hausse de +10,07%), ainsi que 1 203 tentatives d'homicides (contre 1 071 en 2010, en progression de +12,32%). 93,11% de ces affaires ont été élucidées.

64 318 personnes majeures et mineures ont été portées disparues (fugues, disparitions inquiétantes, recherches dans l'intérêt des familles), soit une évolution de +9,1% par rapport à 2010 (58 932 personnes disparues)<sup>14</sup>.

Il n'a pas été constaté de véritable nouveau type de criminalité dans les violences aux personnes.

• • •(13) Source : état 4001.

(14) Source OCRVP.

## 5

## L'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (OCLCTIC)



Créé par le décret du 15 mai 2000, l'office a pour domaine de compétence les infractions spécifiques à la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication et celles dont la commission est facilitée ou liée à l'utilisation de ces technologies.

Les infractions perpétrées au moyen des technologies de l'information et de la communication, plus connues sous le vocable de «**cybercriminalité**», recouvrent des processus criminels variés, caractérisés par l'utilisation de technologies sophistiquées et des modes de commission distants, qui s'abstraient de tout contact entre l'auteur et la victime: les infractions portant atteinte aux systèmes de traitement automatisé de données, les fraudes aux télécommunications, les fraudes aux cartes de paiement et microprocesseurs, les piratages informatiques, toutes les formes de capture de données bancaires sur Internet, le piratage des distributeurs de billets ou de carburant.

Pour remplir ses missions, l'office peut effectuer une surveillance active des réseaux (sites web, forums de discussions, etc.) et dispose d'une section opérationnelle comprenant un groupe spécialisé dans les atteintes aux systèmes et cartes de paiement, les fraudes aux opérateurs de communication électronique, les atteintes aux systèmes de traitement automatisé de données et les escroqueries sur Internet.

Sont implantés au sein de l'office:

- la «**plate-forme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements (PHAROS)**» chargée d'exploiter le portail généraliste [www.internet-signalement.gouv.fr](http://www.internet-signalement.gouv.fr). Opérationnelle depuis le 6 janvier 2009, elle permet à tout internaute de signaler un contenu illicite sur Internet (contenus racistes ou négationnistes, pédophilie, appels à la haine, atteintes aux mineurs, etc.).

En 2011, la plate-forme a reçu 101 171 signalements (77 646 en 2010) dont près de la moitié (49 262) concernent des escroqueries et extorsions de fonds commises sur Internet.

- la **plate-forme téléphonique d'information et de prévention sur les escroqueries,**

• • •(15) Source: OCLCTIC.

**baptisée «info-escroqueries», dédiée à l'information du public en matière d'escroqueries.**

En 2011, la plate-forme a reçu 26 520 appels (15 000 en 2010) dont 14 795 ont été pris en compte: 4 879 ont fait l'objet d'un signalement à la plate-forme PHAROS (33%), 2 111 ont été dirigés vers des services de la police nationale (14,30%) et 1 028 vers les unités de la gendarmerie nationale (6,90%), en vue d'un éventuel dépôt de plainte.

L'OCLCTIC a mis en place un réseau composé de 395 investigateurs en cybercriminalité équipés et déployés sur le territoire national dans les différentes directions d'emploi de la police nationale (données au deuxième trimestre 2012).

Les tendances observées ces dernières années sur la professionnalisation des groupes criminels organisés se sont confirmées en 2011 dans le contexte de crise financière. Les réseaux criminels organisés tentent de récupérer certains informaticiens, victimes d'un licenciement économique, susceptibles de mettre leurs compétences et leurs connaissances au service de l'économie cybercriminelle.

### Les captations de données bancaires sur Internet

Il existe plusieurs moyens de récupération des données bancaires sur Internet:

- Le «**skimming**» (essentiellement en provenance des pays de l'Est nouveaux entrants dans l'Union européenne) qui consiste à ajouter un dispositif physique sur le distributeur automatique de billets pour capter les données enregistrées sur la bande magnétique de la carte bancaire. Il est couplé à un matériel discret permettant la capture du code confidentiel (faux claviers, micro caméras pointant sur le clavier).

En 2011, 622 attaques de distributeurs de billets ont été recensées contre 527 en 2010 (+18%) et 32 attaques de terminaux de paiement (30 en 2010)<sup>15</sup>.

- Le « **phishing** ». L'internaute est invité par l'envoi massif de messages « e-mail » à se connecter sur un site contrefait qu'il croit légitime (en général celui de sa banque).
- Le « **pharming** » qui vise le piratage des serveurs, point de passage obligé entre l'ordinateur de la victime et le site qu'elle souhaite atteindre, avec réorientation automatique des demandes d'accès vers un site contrefait.
- Le « **carding** » qui concerne le trafic de données de cartes de paiement, aisément utilisables ou négociables pour le commerce en ligne. Il s'agit de forums sécurisés par un parrainage valant « bourse d'échange » des données bancaires entre organisations criminelles, concepteurs de « *malwares* », vendeurs et clients.

L'office a observé pour la première fois en 2010 des attaques de serveurs contenant des données bancaires (centrale de réservation hôtelière, centrale de réservation aérienne, plate-forme de sites e-commerce). Des clients de banques françaises ont aussi été victimes d'attaques de « *carder* » (trafiquants de cartes bancaires) dirigées sur leurs comptes bancaires.

En 2011, l'activité de l'office a permis de mettre à jour la première série de contrefaçons de carte bancaire EMV (*Eurocard*, *Mastercard*, *Visa*) utilisant un piratage de type « *man in the middle* » : une puce modifiée sur l'original de la carte bancaire permet d'intercepter la communication entre celle-ci et le terminal de paiement électronique s'affranchissant ainsi de l'autorisation de paiement au moment de la transaction bancaire.

Le développement important de ces fraudes est étroitement lié à l'essor de groupes criminels organisés et structurés d'Europe de l'Est, de Bulgarie et tout particulièrement de Roumanie, pays qui fait aujourd'hui figure de véritable centre névralgique européen de la « cybercriminalité ». De fait, des groupes criminels spécialisés dans le trafic de stupéfiants, le trafic de véhicules ou la prostitution se sont peu à peu orientés vers la « cybercriminalité », particulièrement rémunératrice et présentant des risques moindres sur le plan pénal.

- • (16) Source : OCLCTIC.
- (17) Source : OCLCTIC.

## La contrefaçon et l'usage frauduleux de cartes bancaires

Pour l'essentiel les cartes contrefaites sont fabriquées par des officines implantées aux Pays-bas ou en Espagne. Les « donneurs d'ordres » sont situés en Asie du Sud-Est et recrutent des « mules » (chinois, malais, roumains, slovaques) qui participent à des raids d'achats frauduleux dans les capitales européennes.

Ceux-ci sont en possession de dizaines ou centaines de fausses cartes de paiement, encodées à l'aide d'informations captées et achetées sous forme de listings sur Internet. Les exécutants, volontaires ou contraints, achètent en un temps très court, dans une ville ciblée, des produits de luxe (vêtements, bijoux, montres) qui sont envoyés par colis en Chine ou par transport routier en Roumanie ou au Royaume-Uni.

Le nombre de personnes mises en cause pour fraude à la carte bancaire s'est stabilisé en 2011 : 234 personnes mises en cause et 235 en 2010<sup>16</sup>.

Une dizaine d'officines de contrefaçons de cartes bancaires ont été démantelées sur l'ensemble du territoire national au cours de l'année 2011<sup>17</sup>.

## Les escroqueries sur Internet (atteintes aux systèmes virtuels de paiement)

Les manifestations les plus visibles de cette forme de criminalité sont :

- la **vente à distance (VAD)** qui porte sur des achats de biens ou de services effectués par Internet ou téléphone, et payés à l'aide de références de cartes de paiement créées ou volées ;

Les « cybercriminels » manifestent également un grand intérêt pour le **trafic de données de commerce en ligne**. Ce trafic s'est totalement mondialisé à la faveur du développement du « e-commerce » et est susceptible de prendre encore plus d'ampleur dans les années à venir.

Le préjudice subi par les victimes de fraudes à la vente à distance s'élève à 190 millions d'euros en 2011 (contre 150 millions d'euros en 2010).

Le **succès grandissant des réseaux sociaux** attire de plus en plus de pirates et d'opportunistes devenus spécialistes en ingénierie

sociale, ce qui leur permet l'**acquisition déloyale d'informations clefs pour la commission de leurs escroqueries**. Le succès de ces réseaux s'accompagne aussi d'une augmentation du risque pour les entreprises (vols d'informations, campagne de désinformation, déstabilisation). Facebook a été victime de « *phishing* » et Twitter de campagnes de pourriels.

- **Les escroqueries sur Internet** qui présentent des modes opératoires déjà identifiés et les caractéristiques suivantes :

- les escroqueries à la vente ou à l'achat de biens (par le biais de sites de vente par correspondance ou de petites annonces). Outre le site marchand « *ebay* », des sites d'annonces comme « *le boncoin.fr* » ou « *kijiji.fr* » sont utilisés de manière croissante pour la commission d'escroqueries en raison de la grande facilité de mise en ligne d'une annonce ;
- le « *scam 419* » ou « escroquerie à la nigériane » (fausses loteries, héritages mirobolants...). En Afrique de l'Ouest se développe une véritable culture de l'escroquerie en ligne au détriment de victimes occidentales. Il est constaté une réelle organisation de groupes criminels basés en Afrique avec de nombreux complices en France ;
- les escroqueries « à l'emploi », avec signature d'un pseudo contrat de travail consistant pour la victime à renvoyer à une adresse donnée des colis expédiés à ses noms et adresses personnels, qui en définitive lui seront facturés ;
- le développement des « *scams à la romance* » : ce type d'escroquerie s'exerce sur les sites de rencontre et consiste, après avoir noué une relation à distance, à soutirer au correspondant de fortes sommes d'argent pour financer des billets d'avion à avancer ou des soins urgents ;
- le développement des demandes de paiement par virement bancaire ou mandat cash pour contourner la méfiance des victimes à l'égard de *Western Union* ;
- la présence sur les forums de discussion « anti-arnaques » d'individus manifestement proches des auteurs d'escroqueries qui interviennent pour rassurer sur l'honnêteté d'une personne évoquée défavorablement par les internautes ou se faisant passer pour des policiers africains et proposant de garantir les internautes contre toute tentative d'escroquerie moyennant des frais d'enquête ;

- • (18) Source : Base nationale du STIC.

- le « **money muling** » qui est une technique reposant sur l'emploi « d'écrans » proposant aux internautes de se charger de mouvements de fonds illégaux. Ces personnes participent alors, plus ou moins sciemment, à la chaîne du blanchiment d'argent et à la collecte d'objets achetés frauduleusement.

## Les fraudes aux opérateurs de communications électroniques

La **téléphonie mobile** confirme également son statut de vecteur privilégié de commission d'escroqueries avec le développement important des fraudes aux SMS (diffusion de messages trompeurs incitant à appeler un numéro surtaxé, ouvertures frauduleuses de lignes GSM, acquisition de codes de jeux sur des sites « d'instantanés gagnants » en vue de remporter des lots). Ces infractions engendrent des préjudices de plusieurs millions d'euros aux opérateurs.

Le **développement des smartphones** fait l'objet d'une attention accrue en raison de la pluralité fonctionnelle de ces appareils qui permettent de stocker des données personnelles, de se connecter et de téléphoner. Ces fonctionnalités en feront certainement un objet à pirater pour l'obtention d'informations personnelles ou la dissémination de virus ou autres *malwares*.

Récemment, l'office a mis à jour, pour la première fois, une escroquerie commise par une bande organisée ayant conçu une fausse application sur *Android* téléchargeable pour les *smartphones*, permettant le renvoi de plusieurs appels sur des numéros de téléphone surtaxés au bénéfice des cybercriminels et à l'insu des propriétaires des abonnements.

## Les atteintes aux systèmes de traitement automatisé de données

Le nombre de **cyber-attaques** est toujours élevé en 2011 : 474 atteintes à un système de traitement automatisé de données ont été enregistrées en 2011 contre 243 en 2010 (+95,06%)<sup>18</sup>. Toutes les entreprises privées sont dorénavant les cibles des hackers pour des motifs crapuleux de captation de données personnelles, d'espionnage industriel ou pour des motifs idéologiques.

Au titre de ces malveillances sur Internet, sont apparus les « botnets » (contraction de *robots of the network*) qui sont des réseaux de plusieurs milliers voire millions d'ordinateurs infectés (zombies) par des logiciels malveillants et contrôlés à distance par d'autres ordinateurs. Ils sont structurés de façon à permettre à leur propriétaire de transmettre des ordres à tout ou partie des machines du « botnet » et de les actionner à leur guise (le « botnet coreflood » désactivé en 2011 par la justice américaine a compromis plus de deux millions d'ordinateurs avec pour objectif le vol de données bancaires).

Les techniques de piratage sont de plus en plus sophistiquées et employées dans une logique de massification des fraudes à l'échelle internationale. Les plus usitées sont :

- le « **pharming** » qui vise le piratage des serveurs, point de passage obligé entre l'ordinateur de la victime et le site qu'elle souhaite atteindre, avec réorientation automatique des demandes d'accès vers un site contrefait souvent à des fins de récupération de données personnelles;
- le « **cheval de troie** » qui se caractérise par un dispositif « espion » introduit dans

l'ordinateur de l'internaute, permettant ainsi d'intercepter à son insu ses données confidentielles;

- le « **hacking** » qui concerne l'attaque des ordinateurs du système bancaire ou des réseaux de paiement.

Plus que jamais, le ressort principal de la « cybercriminalité » est la recherche du profit.

La vente de vulnérabilités ou de données confidentielles ainsi que la location d'infrastructures d'attaque (pour la diffusion de SPAMS notamment) constituent un véritable marché mondialisé. La mobilisation des États occidentaux en faveur de la lutte contre la « cybercriminalité » contribue également à la migration des ressources criminelles dans des pays ne disposant pas de législation « anti-cybercriminalité » ni des moyens techniques et humains nécessaires pour faire face à ce type de délinquance. On assiste donc progressivement à l'apparition de « paradis numériques » dans lesquels les « cybercriminels » peuvent agir anonymement. Pointée du doigt, l'Afrique s'équipe progressivement d'une législation adéquate.

- la **Brigade de recherches et d'investigations financières nationale (BRIFN)** chargée d'apporter un soutien opérationnel aux services d'enquêtes spécialisés dans la lutte contre le blanchiment d'argent et les autres manifestations de la criminalité organisée dans le domaine économique et financier.

Cette tendance lourde du blanchiment est à rapprocher du fonctionnement des cercles de jeux où les identités des « banquiers » ne sont pas connues.

Enfin, l'utilisation détournée des cartes de paiement prépayées rechargeables constitue une manière d'opérer émergente pour le blanchiment d'argent sale. Toute personne peut acheter plusieurs cartes sans justifier de son identité avec de faux documents d'identité et les utiliser dans des commerces ou distributeurs de billets, quel que soit le pays.

## Le blanchiment

Corollaire des profits générés par le crime organisé, le blanchiment est une infraction difficile à démontrer car il faut à la fois rechercher un critère de compétence (que les fonds transitent par la France ou que l'investissement soit réalisé en France) et démontrer le lien entre un flux financier et la commission d'une infraction ayant généré un profit.

Le trafic de stupéfiants demeure l'infraction d'origine la plus importante car il génère des bénéfices considérables utilisés pour l'acquisition de biens immobiliers dans les pays d'origine puis, par la suite, la réalisation de placements. À cet effet, le recours à des sociétés civiles immobilières est récurrent.

À côté du dépôt d'espèces dans des banques étrangères, on note l'usage de représentations de banques étrangères en France, ne disposant que de « guichets » sur le territoire national, rendant ainsi anonymes leurs opérations.

La tendance est toutefois au blanchiment hors circuit bancaire. Le quadrillage des circuits bancaires oblige en effet les blanchisseurs à trouver d'autres biais. C'est notamment « l'investissement » dans le domaine du travail clandestin et de l'immigration irrégulière : la création de sociétés employant ce type de main d'œuvre permet de les rémunérer en espèces provenant de différents trafics.

L'activité commerciale, quelle que soit sa nature, est un débouché pour les trafiquants de stupéfiants et d'une manière générale pour les organisations criminelles. Des structures commerciales sont créées avec une vraie activité et permettent d'injecter des espèces issues du trafic qui seront noyées dans la masse d'argent propre. Les restaurants, bars, tabacs, sociétés de taxi-phones sont des commerces très prisés dans la mesure où ils génèrent beaucoup d'espèces.

Se développent également les prêts à des taux usuraires (prêts rémunérateurs à hauteur de 12%) par l'intermédiaire de certaines communautés ou milieux comme celui du jeu.

• • (19) Source : état 4001.

(20) Source : PIAC.

## Les escroqueries

En 2011, le nombre de faits constatés d'escroqueries et abus de confiance par les services de police et unités de gendarmerie est en léger retrait de -1,68% (199 408 faits constatés en 2011 contre 202 774 en 2010)<sup>19</sup>.

Les escroqueries aux faux ordres de virement, phénomène déjà observé en 2010, se sont développées au cours de l'année 2011 grâce au recours aux cartes de paiement prépayées rechargeables et aux plates-formes de dématérialisation des numéros de téléphone.

Les auteurs prenant contact avec des filiales de grands groupes, *via* des plates-formes téléphoniques implantées en Israël, se font passer pour des dirigeants du groupe et sollicitent le versement en toute confidentialité d'importantes sommes d'argent. Les flux financiers sont la plupart du temps à destination de la Chine.

En septembre 2011, l'office et la direction régionale de la police judiciaire de Versailles ont mis fin à l'activité de trois malfaiteurs franco-israéliens qui avaient réussi à faire virer sur un compte en Suisse plus de 4 millions d'euros par une société multinationale.

## L'identification et la saisie des avoirs criminels<sup>20</sup>

En 2011, la plate-forme d'identification des avoirs criminels placée au sein de l'OCRGDF a enregistré un montant total des saisies opérées par les services de la police et de la gendarmerie de plus de 247 millions d'euros (contre 156 millions en 2010).

À eux seuls, les services relevant de la DCPJ ont procédé à la saisie de plus de 150 millions d'euros (contre 83 millions d'euros en 2010), soit 60,70% du total des avoirs criminels saisis).

## L'Office central pour la répression de la grande délinquance financière (OCRGDF)



Cet office, qui a été créé par un décret du 9 mai 1990 modifié par la loi du 11 juillet 2001, a pour domaine de compétence les infractions à caractère économique, commercial et financier liées à la criminalité professionnelle ou organisée, notamment celle en relation avec le grand banditisme, le terrorisme ou le trafic de stupéfiants.

Son action est principalement orientée vers :

- la lutte contre le blanchiment d'argent produit de crimes ou de délits;
- la lutte contre le financement du terrorisme;
- la lutte contre les escroqueries et les fraudes communautaires qui sont le fait d'escrocs chevronnés ou d'ampleur nationale;
- la recherche et l'identification en vue de la saisie et de la confiscation des avoirs criminels, en complément des enquêtes menées par les autres services et unités de police et de gendarmerie.

Sont rattachés à l'OCRGDF :

- la **Brigade centrale de répression des fraudes communautaires**, en liaison avec l'Office de Lutte Anti-Fraude à Bruxelles, chargée des atteintes aux intérêts financiers de l'Union européenne;
- la **Plate-forme d'identification des avoirs criminels (PIAC)**, chargée de l'identification des avoirs financiers et des biens patrimoniaux des délinquants, en vue de leur saisie ou de leur confiscation et de la centralisation des informations relatives à la détection d'avoirs illégaux par les services d'enquête en tous points du territoire national.

La PIAC a été désignée bureau de recouvrement des avoirs pour la France par les instances européennes et est en étroite relation avec l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués créée le 1<sup>er</sup> janvier 2011 :

## L'Office central pour la répression du faux monnayage (OCRFM)



L'office, qui a été créé par un arrêté du 11 septembre 1929, est compétent en matière de prévention et répression du faux-monnayage. À ce titre, il centralise tous les renseignements pouvant faciliter les recherches, la prévention et la répression de ce phénomène.

En 2011, 596611 faux billets d'euro ont été détectés en Europe contre 751 000 en 2010, soit une baisse de près de 20%.

La France reste le pays européen le plus concerné par le faux-monnayage notamment pour les billets de valeur faciale 20 et 50 euros, suivie par l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne. La mise en circulation de billets apocryphes de 100 euros a progressé de +19% en 2011.

Les productions offset, qui allient quantité et qualité, et qui nécessitent d'importants moyens financiers, techniques et du personnel qualifié, sont quant à elles localisées principalement en Italie, plus particulièrement dans la région de Naples, et dans une moindre mesure en Bulgarie, en Lituanie, en Grande-Bretagne, en Colombie ou encore au Pérou.

72% des billets apocryphes circulant en France proviennent quasi-exclusivement d'Italie et sont fabriqués selon la méthode traditionnelle offset, les 28% restant étant produits en France et issus de chaînes graphiques numériques.

Les contrefaçons numériques d'origine française sont produites en plus ou moins grande quantité, les principaux faussaires appartenant à la communauté des gens du voyage. Exceptionnellement des particuliers dévoient le matériel informatique domestique pour subvenir à des difficultés économiques.

21 officines numériques ont été démantelées en France, en 2011<sup>21</sup>.

L'euro est également contrefait en dehors de la zone euro. Le nombre important d'ateliers clandestins découverts au cours de l'année 2011 met en exergue le phénomène de la multiplication des officines étrangères contrefaisant l'euro :

– découverte en **Colombie** de plusieurs officines offset produisant des faux billets d'euros et de dollars américains, au cours de l'année 2011 ;

– découverte en **Bulgarie** d'une officine offset de faux billets de 100 euros et 100 dollars, en avril 2011, et d'une officine produisant des faux billets de 500 euros, en mai 2011 ;

– découverte en **Pologne** d'une officine offset de faux billets de 50 euros et de 500 euros, en octobre 2011.

Ces réseaux criminels, souvent chapeautés par les organisations mafieuses, sont particulièrement structurés et cloisonnent les différentes étapes de production, de transport, de distribution et d'émission pour éviter que les forces de l'ordre identifient les commanditaires et les principaux protagonistes. Des liens, notamment entre la Camorra napolitaine et les organisations criminelles françaises des régions PACA et lyonnaise, ont été à plusieurs reprises constatés.

La distribution est le fait soit de groupes criminels étrangers (filiales lituanienes, polonaises, bulgares ou encore africaines originaires du Ghana, Sénégal ou Côte-d'Ivoire), soit de ressortissants français issus notamment des banlieues sensibles, qui s'approvisionnent directement à la source ou se font adresser des colis postaux.

Ces filières de distribution opèrent ensuite souvent sous forme de « raids » dans les villes de province. Durant ces « raids », ces individus, organisés en petites équipes, écoulent les faux billets auprès de commerces, sans en conserver de stock. Le principal mode opératoire reste le rendu de monnaie lors de l'achat d'articles de faible valeur. En 2010, plusieurs réseaux d'écoulement de faux billets d'origine italienne ont été démantelés en France.

S'agissant de la monnaie métallique, les émissions de fausse pièce sont assez limitées à ce jour, de l'ordre de 160 000 par an sur la zone euro et sont réparties pour moitié entre les pièces de 2 euros et les pièces de 1 euro et 50 centimes d'euro.

• • •(21) Source: OCRFM.

En 2011, deux ateliers clandestins ont été démantelés en Italie et en Belgique.

Le bilan d'activité des services de police et unités de la gendarmerie s'établit comme suit pour l'année 2011<sup>22</sup> :

– 1 441 faits de faux monnayage ont été constatés sur le territoire national (contre 1 784 en 2010) ;

– 705 personnes ont été placées en garde à vue (contre 850 en 2010) ;

– le taux d'élucidation est de 86,7%, contre 86,21 % en 2010 ;

– 21 officines numériques ont été démantelées sur le territoire national<sup>23</sup>.



## L'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC)

L'OCBC a été créé par le décret du 2 juin 1975 modifié par le décret du 25 mars 1997. L'une de ses principales missions est d'assurer la protection des biens culturels et la prévention des vols les concernant.

La France est à la fois un pays cible du trafic mais également un pays de transit ou un pays de destination des objets volés.

Au cours de l'année 2011, le nombre de vols de biens culturels a reculé de -18,65%, les vols dans les lieux de culte ayant doublé en un an (245 vols constatés en 2011 contre 119 en 2010).

La plupart de ces vols portent sur des objets non protégés au titre des monuments historiques (mobiliers, sculptures, orfèvrerie) et 92 ont été commis dans des cimetières pour les métaux entrant dans leur composition.

L'identification des objets volés est possible grâce à l'utilisation de la base de données nationale des objets volés TREIMA II qui contient à ce jour plus de 86 000 objets et 33 000 affaires.

\* \* \*

Les objets d'art de grande valeur concentrent désormais l'activité criminelle de bandes organisées.

Ils sont rapidement exportés, dans un temps très voisin du vol, vers des zones de transit situées dans des pays voisins où des marchands peu scrupuleux assurent leur blanchiment par une revente rapide.

La Belgique constitue l'une des premières destinations des filières internationales pour l'écoulement de châsses reliquaires (reliquaire en forme de sarcophage) très demandées par les collectionneurs russes.

Plusieurs équipes de malfaiteurs organisés, dites les « *Rathkeale Rovers* » et appartenant à la communauté des gens du voyage irlandais, sévissent en Europe dans les musées, à la recherche de cornes de rhinocéros et de coupes libatoires, à destination du marché asiatique.

L'OCBC s'est saisi du phénomène dès le mois de mars 2011, date du premier vol commis au musée d'histoire naturelle de Rouen. En France, 22 vols et tentatives de vols de cornes ou objets dérivés ont été recensés depuis deux ans.

• • •(22) Source: état 4001.  
(23) Source: OCRFM.

## L'activité des offices centraux de la police judiciaire de la Gendarmerie nationale

Direction générale de la Gendarmerie nationale (DGGN)

1

### L'Office Central de Lutte contre le Travail Illégal (OCLTI)



Créé par décret n° 2005-455 du 12 mai 2005, au sein de la sous-direction de la police judiciaire de la gendarmerie nationale (SDPJ), l'Office central de lutte contre le travail illégal possède un domaine d'action étendu qui s'articule pour l'essentiel autour de la protection des intérêts économiques et sociaux.

Chargé de lutter contre le travail illégal, au sens large du terme, l'OCLTI participe également à la lutte contre des infractions plus spécifiques telles certaines formes de traites des êtres humains, lorsqu'elles ont pour objet de livrer les victimes à des conditions de travail ou d'hébergement contraires à la dignité humaine.

Afin de s'inscrire pleinement dans les récentes évolutions institutionnelles en matière de lutte contre le travail illégal et la fraude, cet office central a, par ailleurs, fait évoluer ses structures et ses capacités d'investigation afin de mieux combattre les infractions connexes au travail illégal : le blanchiment, les abus de biens sociaux, l'escroquerie, l'abus de faiblesse et les formes les plus complexes de la fraude aux prestations sociales.

L'OCLTI est composé d'officiers et de sous-officiers de gendarmerie, de fonctionnaires de police, de fonctionnaires de l'inspection du travail, et d'un inspecteur du recouvrement de l'ACOSS, répartis au sein de deux divisions opérationnelles :

- \* **une division d'appui**, dont les missions principales s'articulent autour du recueil et de l'exploitation du renseignement, de l'élaboration de documents de synthèse et de l'assistance aux unités ;
- \* **une division d'investigation**, plus spécialement chargée de l'exécution des enquêtes judiciaires complexes dont la direction est confiée à l'OCLTI.

#### Activités

##### Assistance aux unités et services

La mission d'assistance se traduit par des activités d'investigation, de soutien opérationnel et de renseignement au profit des unités, services et administrations. L'office est ainsi appelé à travailler en étroite coopération avec de nombreux services opérationnels dans une matière réputée technique. A cet effet, il bénéficie de l'expertise de fonctionnaires de l'inspection du travail et d'un inspecteur du recouvrement de l'ACOSS détachés, et tient à jour un fonds documentaire utile à la compréhension de la matière. Par ailleurs, chaque année de nombreuses informations sont dispensées tant en interne qu'au sein d'instituts de formation rattachés à d'autres administrations.

##### Plate-forme d'appel

Quotidiennement, le travail des spécialistes affectés à la plate-forme unique d'appel est rythmé par l'exploitation des informations et les demandes de renseignements ; véritable pivot de la circulation de l'information au sein de l'office ce service constitue aussi le premier échelon de traitement des questions juridiques et méthodologiques en provenance des différents corps de contrôle (inspection du travail, URSSAF, MSA, police gendarmerie).

##### Appui et analyse

L'OCLTI est également doté d'un groupe appui et évaluation, un service en partie projetable, qui est en capacité non seulement de réaliser des analyses sur dossier, mais également d'expertiser et d'évaluer des situations complexes in situ ; l'objectif est de suggérer des solutions adaptées en fonction

de la nature mais surtout de la complexité des investigations à réaliser. Cette démarche originale permet de proposer aux magistrats et enquêteurs des stratégies adaptées, pouvant aller de la simple « feuille de route » - préconisant des investigations à réaliser - jusqu'à la création d'une cellule de coordination regroupant plusieurs services en divers points du territoire.

106 missions d'évaluation ont ainsi été réalisées sur l'ensemble du territoire en 2011. Une majorité de sollicitations concernaient des enquêtes ouvertes pour fraude au détachement de travailleurs dans le cadre de prestations de services transnationales (sous-traitance, entreprises de travail temporaire étrangères, délocalisations), notamment dans les secteurs du bâtiment et du transport terrestre de marchandises.

#### Le travail illégal vu à travers l'investigation judiciaire

**Entreprises de travail temporaire.** L'internationalisation croissante de l'activité des groupes de sociétés joue un rôle important dans le développement de la fraude en lien avec les entreprises de travail temporaire (ETT). L'ETT peut apporter des solutions pour donner de la flexibilité aux entreprises, mais présente des risques dès lors que son activité s'inscrit uniquement dans une logique d'optimisation sociale. Il n'est donc pas rare de voir des entreprises étrangères exercer cette activité en dehors de tout cadre légal, quand ce ne sont pas des filiales d'entreprises « éphémères » exclusivement conçues pour servir en toute illégalité de réservoir de main d'œuvre à bas-coûts. Les infractions constatées sont principalement l'exercice illégal de l'activité d'ETT et les fraudes massives au détachement transnational de salariés, plus rarement le défaut d'établissement en France.

**Le transport terrestre de marchandises.** Ce secteur connaît une libéralisation et une internationalisation croissantes, doublées de fortes contraintes économiques, dans un contexte de concurrence exacerbée. Les transporteurs tentent donc de réduire les coûts et d'optimiser les charges en externalisant une partie de leur activité, parfois au mépris de la loi. La relative stabilité du nombre de poursuites engagées au cours des dernières années donne l'apparence d'un secteur fortement contrôlé et maîtrisé, alors qu'en réalité la situation est plus nuancée.

Le principal risque provient de la délocalisation du transport terrestre de marchandises dans les pays européens où le coût de la main d'œuvre reste faible. La tentation est grande pour certains entrepreneurs établis en France de créer des filiales à l'étranger et d'utiliser ces ressources dans des structures franco-françaises par des montages financiers et sociaux frauduleux. Des enquêtes récentes ont ainsi montré que certains parcs de tracteurs routiers pouvaient être composés à 10 % de véhicules étrangers. Les délocalisations fictives sont généralement sanctionnées dans le cadre de poursuites pour prêt illégal de main-d'œuvre ou marchandage, des délits dont la preuve est cependant difficile à produire. Les investigations réalisées exigent des techniques éprouvées ainsi qu'une approche géographique étendue en raison notamment de la dispersion des moyens.

**La sécurité privée.** La sécurité privée en France est un secteur professionnel qui compte majoritairement des entreprises de prestation de services. Ce secteur d'activité, qui a connu une forte croissance au cours des dernières années, est grand consommateur de main-d'œuvre et donc traditionnellement exposé en matière de travail illégal.

La situation semble cependant évoluer favorablement, il faut sans doute y voir les effets bénéfiques d'une réglementation renforcée (Lois de 1995 et de 2003 et plus récemment LOPPSI II).

Il reste que les dossiers judiciaires mettant en cause de telles entreprises révèlent généralement des fraudes de grande ampleur, dont la preuve est toujours difficile à apporter en raison de la complexité des montages mis en place par les dirigeants de société.

**Le commerce.** Le commerce regroupe un nombre considérable d'activités qui se prêtent aisément à la dissimulation d'activité.

L'apparition de nouveaux statuts comme l'auto-entrepreneuriat expose davantage ce secteur qui depuis quelques années connaît aussi un développement de la multigérance et des entreprises dites éphémères. Les montages frauduleux, parfois très élaborés, de circuits de commercialisation parallèles font fréquemment cohabiter la dissimulation totale ou partielle d'activité avec d'autres infractions à caractère économique et financier : abus de biens sociaux, blanchiment, tromperie aggravée, contrefaçon et importation illégale.

**Le BTP.** Des délinquants chevronnés, dont certains sont issus du banditisme traditionnel, se livrent désormais aussi à des activités du bâtiment. Des pratiques illicites ont ainsi été mises en évidence à travers les différents modes de financement du PKK. Ces activités se traduisent avant tout par du travail dissimulé, de la fraude aux prestations, de la fraude fiscale et du blanchiment.

Les malfaiteurs s'appuient sur des entreprises de façade pour donner l'illusion d'un statut de gérant de société commerciale et utilisent des procédés de sous-traitance en cascade et des montages complexes sur fond d'entreprises éphémères.

La multigérance ou la gérance de « paille » permet de masquer ces activités délictueuses et ainsi d'éviter les contrôles afin d'organiser une fraude à grande échelle qui génère des profits substantiels.

**L'hôtellerie et la restauration.** Traditionnellement ce secteur – qui regroupe plus de 175 000 établissements – souffre d'une mauvaise réputation en termes d'emploi : horaires élastiques, faibles salaires, pénibilité de certaines tâches.

Depuis de nombreuses années, face aux difficultés de recrutement, les entreprises du secteur se tournent vers une main d'œuvre peu qualifiée, d'origine étrangère et peu regardante quant aux conditions de travail. Les fraudes les plus importantes surviennent dans les groupes de sociétés (restaurants à thème, restauration rapide ou à emporter, livraisons rapides).

La fraude organisée se traduit alors par le recours massif à l'emploi d'étrangers sans titre, intégrant généralement une filière d'immigration clandestine. A cela s'ajoute, la dissimulation d'activité et les abus de biens sociaux sous couvert de fausses facturations et de double comptabilité.

**L'agriculture.** Les activités agricoles liées au travail saisonnier entraînent une forte demande de main d'œuvre non qualifiée.

En dépit des mesures de simplification des formalités et de réduction de charges sociales, la dissimulation de salariés et/ou d'activité reste soutenue, à l'instar d'autres secteurs, comme le bâtiment ou la restauration. La fraude d'envergure se manifeste principalement au travers des infractions au détachement transnational de salariés.

**Cas particulier des Travellers irlandais.** La communauté des Travellers, composée

d'itinérants anglais et irlandais, est très active en France depuis plusieurs années. Familiers des escroqueries et de la tromperie aggravée, les membres de cette communauté sont à la tête de sociétés commerciales de façade ou éphémères. Très attachés à un mode de vie clanique et itinérant, ces individus cultivent l'opacité de fonctionnement de leurs structures commerciales et maîtrisent les techniques de blanchiment de fonds y compris à l'international.

### Focus sur la fraude sociale

Le suivi des enquêtes à haut enjeu financier en matière de fraude sociale, mis en œuvre depuis janvier 2011 – limité pour des raisons techniques aux enquêtes traitées par les unités de la gendarmerie –, indique que les infractions entrant dans le champ de définition de la fraude sociale au sens pénal (Art. L114-16-1 du CSS) sont, dans la plupart des cas, poursuivies concomitamment à d'autres infractions dont notamment le travail illégal sous ses diverses formes. Certaines enquêtes ont cependant révélé des situations dans lesquelles la fraude aux prestations sur fond d'escroqueries et de falsifications de documents constituait l'enjeu majeur. Ces investigations font l'objet d'un signalement spécifique de la part des services d'enquête. Bien qu'à l'état d'expérimentation, ce dispositif a révélé, au cours de l'année 2011, neuf procédures de ce type qui représentaient à elles seules un préjudice de 8 964 000 euros.

### Bilan financier : redressements mis en recouvrement

Le chiffre des cotisations sociales dues par les auteurs d'infractions de travail illégal et leur mise en recouvrement constituent des prérogatives propres aux Urssaf. Il s'agit d'imposer aux mis en cause le respect des obligations financières résultant de l'application du Code de la sécurité sociale.

Les services d'enquête révèlent au cours de leurs investigations d'importants préjudices sociaux qui constituent de ce fait un élément clé dans leurs échanges avec les URSSAF et les différents organismes sociaux.

Les dissimulations d'activité mises à jour lors des enquêtes se traduisent en outre par des fraudes fiscales conséquentes et, à ce

titre, incitent au développement des échanges d'informations avec l'administration fiscale.

Cette coopération accrue entre les services a permis, au cours des dernières années, de mieux révéler la nature et le montant des différents préjudices subis par l'Etat, nonobstant le meilleur ciblage des dossiers et l'amélioration des techniques d'enquête.

Le montant cumulé des préjudices sociaux et fiscaux, révélés lors des enquêtes réalisées par l'OCLTI en 2011, s'élève à près de 33 000 000 d'euros et s'inscrit donc en nette hausse par rapport à l'année précédente.

### Le travail illégal en quelques chiffres

Trois index statistiques de l'état 4001 concernent plus particulièrement le travail illégal :

- l'index 93 intitulé « travail clandestin » (*terminologie abandonnée depuis 1997*) vise toutes les formes de travail dissimulé ;
- l'index 94 est relatif à l'emploi d'étranger sans titre de travail ;



## L'Office Central de Lutte contre la Délinquance Itinérante

2

Cet office a été créé par décret le 24 juin 2004 et a pour mission :

- de renforcer l'efficacité de la lutte contre la délinquance itinérante en favorisant une meilleure circulation de l'information entre les différentes administrations concernées ;
- d'observer et d'étudier les comportements les plus caractéristiques des auteurs, coauteurs et complices des infractions entrant dans son domaine de compétence ;
- d'animer et de coordonner, à l'échelon national et au plan opérationnel, les investigations relatives à ces infractions ;
- d'assister les unités de la Gendarmerie nationale et les services de la Police nationale, ainsi que ceux de tous les autres ministères intéressés en cas d'infractions entrant dans son domaine de compétence ;

L'office est au niveau national, le point central des échanges opérationnels internationaux et entretient des liens avec les services spécialisés des autres états ou organismes internationaux, en étroite collaboration avec les services concernés de la direction centrale de la police judiciaire.

Ainsi l'OCLDI a-t-il une vocation duale :

1° C'est un service de l'administration centrale. Il peut, à ce titre, créer des cellules d'enquête et élaborer des directives nationales. Il constitue, dans son domaine de compétence, le point de contact central pour les échanges internationaux (BCN Interpol).

2° C'est une unité opérationnelle à compétence nationale, qui conduit, en co-saisine avec les unités de gendarmerie et les services de police, des enquêtes ciblées sur des équipes de malfaiteurs itinérants.

### Domaine de compétences

L'OCLDI a pour domaine de compétence la lutte « contre la criminalité et la délinquance commises par des malfaiteurs d'habitude qui agissent en équipes structurées et itinérantes en plusieurs points du territoire ».

Cette criminalité itinérante a été inscrite à l'agenda européen dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne en 2010, et a débouché sur un certain nombre de propositions et une définition *européenne* : « Un groupe criminel mobile (itinérant) est une association de malfaiteurs qui s'enrichissent en recourant systématiquement au vol de biens ou à la fraude, sur un vaste territoire, et qui sont actifs à l'échelle internationale. » Elle est d'ailleurs aujourd'hui l'une des huit priorités de l'Union Européenne pour le cycle politique 2011-2013, ce qui se traduit par un projet européen EMPACT, dont l'OCLDI est co-driver, aux côtés de la police judiciaire fédérale belge.

En effet, les groupes criminels itinérants étrangers, principalement issus d'Europe Orientale et de l'ex-Union Soviétique, ont un rôle croissant dans la délinquance itinérante en France, ce qui nécessite une très solide coopération internationale (Europol, Interpol et relations bilatérales) et une méthodologie d'enquêtes particulière. C'est pourquoi l'OCLDI y consacre une part croissante de son activité.

En France, la délinquance itinérante prend principalement la forme de :

- vols avec violences au domicile de particuliers,
- vols de coffres-forts et de distributeurs automatiques de billets dans les agences bancaires et les établissements commerciaux,
- cambriolages de locaux industriels ou commerciaux, notamment avec voiture bélier,
- vols de métaux,
- vols de fret et attaques d'entrepôt,
- vols et agressions au préjudice de personnes âgées, notamment vols avec usage de fausse qualité et vols par ruse.

Les données chiffrées sont tributaires de la remontée d'information. De surcroît certains phénomènes infractionnels, non indexés dans l'état 4001, imposent une extraction manuelle. Ainsi les tendances qui en sont tirées ne peuvent être admises comme certaines et

l'interprétation de ces chiffres n'est donnée qu'à titre indicatif.

### Tendance des phénomènes de délinquance suivis par l'OCLDI :

**Les vols de métaux** : 11 673 faits de vols de métaux ont été portés à la connaissance de l'OCLDI au cours de l'année 2011, soit une augmentation de 0,16 %, par rapport à l'année précédente.

**Les vols de fret** : 1 433 faits de vols de fret ont été portés à la connaissance de l'OCLDI au cours de l'année 2011, ce qui correspond à hausse de 12,3 % par rapport à l'année précédente. Dans 82 % des cas, les méfaits ont lieu pendant le transport routier (notamment sur les aires de stationnement routier et de repos autoroutier) et dans 18 % des cas sur les sites de stockage. Les catégories « alcool », « alimentation-boissons » et « vêtements-chaussures-marroquinerie » représentent respectivement 16 %, 15 % et 13 % du nombre annuel d'atteintes. En terme de préjudice, les catégories « vêtements-chaussures-marroquinerie », « parfums-cosmétiques » et « cigarettes » sont respectivement comptabilisées à 20 %, 19 % et 15 % du préjudice total annuel.

**Les atteintes aux distributeurs automatiques de billets** : 209 faits d'arrachages ou de tentatives d'arrachages de distributeurs automatiques de billets ont été portés à la connaissance de l'OCLDI en 2011. Les départements des Bouches-du-Rhône, du Gard, de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis, du Nord, du Doubs, de l'Isère et de l'Hérault enregistrent 40% des faits. Si l'on compare le nombre d'attaques au nombre de DAB implantés sur le territoire (53 000 DAB), le ratio est de 0,39 % (et de seulement 0,07 % si l'on ne considère que les attaques réussies).

**Les vols de coffres bancaires** : 370 faits visant les coffres bancaires ont été portés à la connaissance de l'OCLDI en 2011. Les départements de la Somme, de l'Aisne, de la Marne, de l'Isère et du Gard sont les plus affectés. L'enseigne « La Poste » comptabilise la moitié des vols. Les agences postales communales implantées dans des locaux communaux bénéficient d'un niveau de sécurité souvent limité et sont de ce fait plus vulnérables.

**Les vols et les agressions au préjudice des personnes âgées** : 2 966 faits de vols et d'agressions de personnes âgées ont été portés

à la connaissance de l'OCLDI en 2011 contre 3 268 en 2010 soit une baisse de 9,24 %. Les vols astucieux (vols à la fausse qualité et vols par ruse) représentent plus de la moitié des méfaits.

**Les vols avec violences à domicile accompagnés de séquestration** : Depuis plusieurs années, des individus déterminés, encagoulés, vêtus de sombre, commettent des vols au préjudice de particuliers. Les malfaiteurs, après avoir séquestré leurs victimes (retraités, commerçants ou chefs d'entreprises dans près de 2/3 des cas) à leur domicile, commettent des violences et s'emparent principalement des liquidités, des bijoux et des cartes bancaires avant de prendre la fuite. En 2011, 421 agressions (50 % des cas) ont été accompagnées de violences physiques ; 5 d'actes de torture et 14 de viols ou de violences sexuelles. Dans 38 % des cas, les victimes sont ligotées ou bâillonnées.

En 2011, 9 personnes sont décédées consécutivement à ces faits.

Entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2011, 843 faits ont ainsi été portés à la connaissance de l'OCLDI, contre 854 au cours de l'année 2010, ce qui traduit une diminution de 1,29 %. Les régions Ile-de-France et Provence-Alpes-Côte-D'azur sont les plus touchées. En

2011, 479 interpellations d'individus (dont 201 pour des faits antérieurs à 2011) ont été portées à la connaissance de l'OCLDI, ce qui représente 119 équipes démantelées.

### Résultats de l'OCLDI

Pour l'année 2011, la contribution directe de l'OCLDI en moyens matériels et/ou humains a permis l'interpellation de 266 d'entre eux, dont 112 ont été placés sous mandat de dépôt.

Par ailleurs, en 2011 l'office a :

- dirigé et/ou coordonné l'activité de 32 cellules nationales d'enquête pour des cambriolages de commerces, des vols de fret, des vols avec violences commis aux domiciles de particuliers, des vols de coffres-forts dans les établissements bancaires et dans les commerces ou pour du blanchiment de flux financiers ;
- suivi l'activité d'une soixantaine de groupes de travail mis en place dans les régions.

L'OCLDI a par ailleurs apporté 1 258 concours techniques aux unités de gendarmerie, aux services de police et aux services de police étrangers.



## L'Office Central de Lutte contre les Atteintes à l'Environnement et à la Santé Publique (OCLAESP)

# 3

Créé par décret n°2004-612 du 24 juin 2004, l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) a vocation à s'intéresser à l'ensemble du contentieux découlant des atteintes portées à l'environnement et à la santé publique.

Organe interministériel, il est composé de gendarmes et policiers, ainsi que d'un représentant de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), d'un représentant du ministère des Sports, d'un pharmacien inspecteur de santé publique du ministère des Affaires sociales et de la santé et d'un représentant du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'énergie (MEDDE).

Disposant d'une compétence nationale, il a pour triple mission :

- d'animer, de coordonner les investigations de police judiciaire relatives aux infractions entrant dans son domaine de compétence, et d'assister au plan opérationnel les unités de la gendarmerie et les services de la police nationales, ainsi que tous les autres ministères intéressés ;
- d'observer, d'étudier les comportements les plus caractéristiques des auteurs et complices, de centraliser les informations relatives à cette forme de délinquance en favorisant leur meilleure circulation et en participant à des actions de formation et d'information ;

- de constituer pour la France, dans son domaine de compétence, le point de contact central dans les échanges internationaux et d'entretenir des liaisons opérationnelles avec les services spécialisés des autres Etats ainsi qu'avec les organismes internationaux.

### État de la criminalité

L'activité de l'OCLAESP se répartit entre le suivi des contentieux liés aux atteintes à l'environnement et ceux en lien avec la santé publique.

Dans les deux cas, les problématiques traitées sont souvent nouvelles et engendrent des investigations techniques parfois complexes, sur de grandes étendues géographiques, avec de nombreuses victimes.

**Les infractions constatées révèlent systématiquement des situations traduisant tant des calculs d'opportunité que des actions dûment planifiées et orchestrées, qui peuvent être classées en trois catégories :**

- infractions dites d'opportunisme visant à satisfaire des besoins ponctuels ;
- infractions résultant de stratégies d'entreprise ;
- infractions liées à la criminalité organisée.

Pour 2011, l'engagement de l'office s'est organisé autour de la gestion des principaux dossiers suivants :

### Dans le domaine de la protection de l'environnement :

L'office a plus particulièrement été saisi d'enquêtes liées aux pollutions des milieux physiques (air, sol, eau), aux trafics illicites de déchets, à la protection de la faune et de la flore (trafics d'espèces protégées ou réglementées), ainsi qu'aux trafics de produits phytopharmaceutiques.

Les dossiers traitant de pollutions des sols et/ou de l'eau occupent une place importante dans le portefeuille d'affaires de l'office. Parmi elles, on retiendra notamment :

- des incidents ou accidents ayant lieu dans des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ou des pollutions importantes au PCB et/ou à la dioxine engendrées par d'anciens sites industriels ;
- des enfouissements et/ou abandons illégaux de déchets entraînant des pollutions de sols et de nappes phréatiques.

S'appuyant principalement sur la réalisation et l'usage de faux, les trafics de déchets révèlent une forme de criminalité cherchant à obtenir des gains substantiels estimés à plusieurs milliards d'euros à l'échelle mondiale.

Les opérations de contrôle de transports de déchets organisées à l'initiative de l'office dans le cadre du réseau « IMPEL / TFS », ont confirmé à chaque occasion le caractère récurrent des pratiques interdites et mis au jour plusieurs filières, dont notamment des trafics :

- de déchets d'équipements électroniques (DEEE) illégalement expédiés vers l'Asie et le Moyen-Orient;
- de véhicules hors d'usage (VHU) exportés essentiellement vers l'Afrique sous l'appellation véhicules d'occasion ou sous la mention « effets personnels ».

Dans ce domaine, une action conjointe avec la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) du MEDDE a été initiée, visant à inspecter les installations classées afin de sanctionner les sites de démantèlement de véhicules en infraction avec la législation.

Une opération commune avec la DGPR a également été menée en juillet 2011 au plan national, visant à diligenter des enquêtes contre les détenteurs de transformateurs contenant des PCB et contrevenant à la réglementation en vigueur.

Dans le domaine des espèces protégées et/ou réglementées, le nombre d'infractions à la Convention de Washington est passé de 601 en 2010 à 730 en 2011.

Le commerce illégal d'espèces faunistiques et floristiques d'Asie, d'Afrique ou d'Amérique du Sud, est estimé à plus de 160 milliards d'euros par an. Il prend sa source auprès de collectionneurs, de fabricants de médicaments, d'industriels de l'agroalimentaire qui ne mesurent pas toujours l'impact de ce pillage organisé, sur les équilibres naturels.

Les trafics de ces espèces menacées de disparition, recouvrent un quadruple enjeu sociétal s'exprimant sur le plan :

- de la sécurité : régulièrement des animaux illégalement importés et dangereux s'échappent ou sont abandonnés sur la voie publique ;
- de la santé publique : de nombreuses espèces peuvent être le vecteur de maladies dangereuses pour l'homme et l'animal (psittacose, grippe aviaire, ...)

- de l'économie : ce type de trafic alimente l'économie souterraine ;
- des relations internationales : la lutte contre les trafiquants doit être commune entre les pays d'origine et les pays destinataires des espèces commercialisées.

En mai 2011, dans le cadre de l'**Opération Viande de brousse**, l'office a coordonné, sous l'égide d'INTERPOL, l'action de plusieurs services de l'État (douane, office national de la chasse et de la faune sauvage, brigade nationale des enquêtes vétérinaires et phytosanitaires, gendarmerie des transports aériens).

Une trentaine de vols en provenance d'Afrique et à destination de Paris Charles-de-Gaulle a fait l'objet de contrôles, conduisant à la saisie de 260 kg de produits provenant d'espèces protégées (primates, antilopes, pangolins, serpents, crocodiles, éléphants) et à l'interpellation de 9 passagers qui ont fait l'objet de procédures douanières et judiciaires. L'un d'entre eux a été condamné, en comparution immédiate, à 8 mois de prison avec sursis et 20 000 euros d'amende.

Les trafics de produits phytopharmaceutiques (herbicides, insecticides, fongicides, engrais, ...), constituant des atteintes insidieuses à l'environnement et à la santé publique, ont fait l'objet d'enquêtes en 2011.

Visant à gagner de l'argent en proposant à la vente des produits destinés à accélérer ou accentuer artificiellement le développement des végétaux – fruits et légumes confondus – ou augmenter leur productivité, ces trafics se matérialisent sous trois formes :

- le détournement de la réglementation sur les permis de commerce parallèle ;
- la mise sur le marché de produits sans autorisation ;
- la contrefaçon de produits phytopharmaceutiques autorisés.

Les affaires traitées par l'office sont complexes avec une dimension internationale et financière.

Elles sont l'œuvre de délinquants en col blanc relayés par des intermédiaires économiques bien implantés sur le sol français.

### Dans le domaine de la protection de la santé publique :

En 2011, l'OCLAESP s'est fortement impliqué dans la lutte contre les trafics de produits de santé, les déviations sanitaires et

agroalimentaires et le dopage.

La lutte contre les trafics de produits de santé concerne :

- les médicaments contrefaisants et/ou falsifiés ;
- les médicaments ne bénéficiant pas d'autorisation de mise sur le marché (AMM) ;
- les dispositifs médicaux contrefaisants ou ne répondant pas aux exigences de normes ou présentant un risque sanitaire ;
- les médicaments vétérinaires ;
- les produits dérivés du corps humain ;
- le charlatanisme.

Parmi les principaux dossiers traités par l'office, il convient de signaler des cas de tromperie dans les domaines des médicaments :

- saisie de 200 000 gélules produites en France, contenant des substances inefficaces contre le paludisme et à destination de la république démocratique du Congo, du Togo, du Congo-Brazzaville et du Gabon
- saisie dans le cadre d'un trafic international de 700 kg de médicaments contrefaisants traitant les maladies cardiovasculaires et la schizophrénie, en provenance de Chine et à destination du Royaume-Uni,
- saisie dans le cadre d'un trafic international de 600 boîtes de Rivotril (médicament détourné par les toxicomanes au Maghreb et plus particulièrement en Algérie), acquises avec de fausses ordonnances dans des pharmacies françaises.

Au plan stratégique, l'office a été le représentant français signataire de la convention MEDICRIME, premier traité sur le crime pharmaceutique adopté sous l'égide du Conseil de l'Europe.

Comme chaque année, l'office a également participé à l'opération « **Pangéa** », initiée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation internationale de police (Interpol) pour lutter contre les trafics de médicaments sur Internet.

Associant 81 pays, cette opération conduite au plan national en étroite collaboration avec l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS), s'est soldée par l'identification de 171 sites illégaux dont 12 localisés en France, la saisie par la Douane de 109 700 médicaments de contrebande, le

démantèlement d'une officine de médecine traditionnelle chinoise et la réalisation de 49 procédures judiciaires aboutissant à la fermeture de 46 sites internet illicites en lien avec la France.

Dans le domaine de l'agroalimentaire, plusieurs procédures ont révélé l'usage de médicaments vétérinaires prohibés (antibiotiques, anti-inflammatoires,...), dans l'élevage d'animaux de rente. Cette utilisation peut induire des effets secondaires sur l'organisme des consommateurs (allergies, intoxications, antibio-résistance, cancers).

L'office a également été engagé aux côtés de la Direction générale de l'alimentation (DGAL) dans le cadre d'une opération de niveau national, visant à saisir des appareils de filtration et de centrifugation interdits dans de nombreuses exploitations laitières.

Cela a donné lieu à plusieurs enquêtes judiciaires conduisant à l'interpellation de 6 revendeurs de matériels interdits, dont l'un a été mis en examen.

L'office a enfin pris une part active dans l'opération internationale **OPSON**.

Dans le cadre de la lutte contre les trafics agroalimentaires, Europol et Interpol ont initié une opération d'envergure internationale dénommée OPSON, qui s'est déroulée du 28 novembre au 4 décembre 2011.

Cette opération avait pour objectif de lutter contre les contrefaçons, les tromperies et les falsifications touchant toutes les étapes de la chaîne alimentaire.

L'office a coordonné à l'échelle nationale les actions entreprises par les services et unités de la police et de la gendarmerie nationales, en lien étroit avec la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

Au niveau européen, plusieurs centaines de tonnes de denrées impropres à la consommation humaine et de denrées contrefaisantes ont été saisies. Cette opération a eu un fort retentissement médiatique en France et à l'étranger, sensibilisant ainsi le consommateur

sur les risques de santé publique liés à la consommation de denrées alimentaires.

Dans le cadre de sa mission de lutte contre le dopage, l'office s'est plus particulièrement investi dans les domaines du cyclisme, du cyclo-cross amateur, de l'athlétisme et des sports de combat.

Les trafics organisés de stéroïdes anabolisants dans les salles de musculation constituent également une problématique importante. Elle a conduit à l'ouverture de plusieurs enquêtes en 2011, mais également à la poursuite des investigations débutées en 2010, sous l'égide d'Eurojust et qui avaient permis le démantèlement d'un réseau mondial de 200 000 clients – dont 20 000 en France – ayant généré 30 millions de dollars de chiffre d'affaire sur trois ans.

#### **Dans le domaine de la problématique « amiante » :**

L'office a poursuivi aux côtés des groupes régionaux de la police et de la gendarmerie nationales la gestion des commissions rogatoires et enquêtes préliminaires délivrées en ce domaine.

À la date du 31 décembre 2011, 75 enquêtes ont été rendues à la justice après exécution et 13 dossiers étaient en cours d'exploitation.

La problématique des déchets « amiantés », résultant des travaux de démolition ou de réhabilitation de bâtiments contenant de l'amiante et pour lesquels la réglementation n'est pas respectée à des fins lucratives nécessite toujours une vigilance particulière de l'office. Plusieurs affaires de ce type ont ainsi été initiées en 2011.

#### **Dans le domaine des relations internationales :**

L'action internationale de l'office s'est concrétisée par :

- le traitement de 100 demandes d'assistance ;
- la participation à 37 réunions et colloques internationaux en dehors du territoire national à l'étranger.

\* \* \*

## LES CRIMES ET DÉLITS ENREGISTRÉS EN ÎLE-DE-FRANCE ET DANS LE GRAND PARIS EN 2011

### Avant-propos méthodologique

#### Territoires

Conformément à la méthodologie de l'état 4001, outil d'enregistrement des crimes et délits utilisé par les services de police et les unités de gendarmerie, la ventilation géographique des crimes et délits constatés dans les territoires de sécurité de proximité parisiens correspond au lieu d'enregistrement des faits. Ce système statistique ne renseigne pas sur le lieu de commission du fait.

En raison du principe dit du « guichet unique », les victimes peuvent déposer plainte sans tenir compte du lieu de l'infraction. Il n'existe pas de processus de consolidation géographique des faits dans le système statistique actuel utilisé par la police et la gendarmerie nationales. Ainsi, un certain nombre de faits commis à Paris sont enregistrés dans les autres départements français et notamment ceux des départements de la petite couronne. Symétriquement, un certain nombre de faits enregistrés à Paris sont perpétrés dans les autres départements français.

Par conséquent, la géographie des faits correspond à la géographie des lieux d'enregistrement des plaintes. Les résultats doivent donc être appréciés comme des informations de tendances (ex : tel territoire a tendance à être plus exposé que tel autre). On note en effet à partir des résultats tirés des expériences de géolocalisation des faits sur Paris<sup>1</sup> qu'en moyenne près de 10 % d'entre eux ne correspondent pas au territoire où ils ont été enregistrés.

#### Taux

Les différences de surfaces territoriales et la nature des territoires entraînent des variations quantitatives de fréquentation par la population que ne peut corriger le calcul en taux par habitant. En effet, tantôt à dominante résidentielle, tantôt à dominante tertiaire, ou récréative, commerciale ou encore touristique, ces espaces ne sont pas directement comparables par la standardisation par habitant, car celle-ci ne prend en compte que la dimension statique de la population (les habitants) et non la dimension dynamique (flux de personnes) qui vient augmenter et diminuer la somme du nombre d'habitants selon les périodes. Les petits territoires très fréquentés et peu habités sont donc pénalisés dans cette statistique (notamment pour les infractions liées aux concentrations de populations ou de biens comme les vols et les vols avec violences). C'est notamment le cas des centres-villes ou des destinations touristiques.

Ce biais est amplifié par la géographie des lieux de prise de plainte, le nombre plus ou moins élevé de points d'accueil, leur fonctionnement et leur lieu d'implantation. Par exemple à Paris (*carte 1*), on observe que certains arrondissements sont mieux pourvus que d'autres (trois points pour le 1<sup>er</sup> contre 1 pour le 2<sup>e</sup> ou 2 pour le 17<sup>e</sup>). Certaines parties du territoire parisien regroupent des lieux

• • • (1) Grand Angle 24 : « Analyse géolocalisée des atteintes volontaires à l'intégrité physique commises sur la voie publique à Paris en 2008 », <http://www.inhesj.fr/?q=content/grand-angle>.

Télécharger l'article

Télécharger les données

de prise de plaintes très proches les uns des autres (les points des arrondissements 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> sont très proches tandis que ceux du 15<sup>e</sup> sont très éloignés). On peut donc émettre l'hypothèse que les territoires où les lieux d'accueil des plaignants et où ces lieux sont rapprochés, sont susceptibles de recueillir plus de plaintes que les territoires qui en sont moins pourvus.

### Carte 1. Lieux de prise de plainte à Paris.



Source : Préfecture de police / DSPAP / Etat Major / BAStats – Traitement ONDRP

### Source

L'analyse géographique de la criminalité sur les territoires porte sur les faits enregistrés par les directions territoriales de sécurité de proximité (DTSP) de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP). Ces faits ne comprennent pas ceux enregistrés par la Direction de la police judiciaire parisienne ni ceux commis dans les transports et enregistrés par la sous-direction régionale de la police des transports (SDRPT). Le total des faits de la DSPAP est donc inférieur au total des faits enregistrés sur le territoire du Grand-Paris et correspond à ce que l'on pourrait assimiler aux faits relevant de la sécurité publique hors transports publics.

### Population

Le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 fixe les catégories de population et leur composition. La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

En raison de l'absence de double compte, la population de référence utilisée par l'ONDRP est la population municipale<sup>2</sup>. Les estimations sont élaborées sur la base des résultats du recensement, à partir des chiffres des naissances et des décès et des estimations de soldes migratoires selon la formule suivante : Population (01/01/N) = Population (01/01/N-1) + naissances (N-1) – décès (N-1) + solde migratoire (N-1)

• • (2) Voir en annexe les autres modes de comptage de la population utilisés par l'INSEE pour le recensement.

Le solde migratoire national est estimé à partir de diverses sources d'informations administratives et des résultats des recensements de la population antérieurs. Les soldes migratoires départementaux et régionaux sont estimés par prolongation des tendances passées puis « calage » sur le solde migratoire national.

La population prise en compte pour le calcul des taux est la population légale municipale millésimée 2009 entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 d'après l'Insee.

### Territoire du Grand Paris

Depuis plusieurs années, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) replace la criminalité enregistrée à Paris dans le contexte régional francilien. L'un des facteurs principaux de ce choix est la quantité importante d'échanges de flux de populations entre la capitale et l'ensemble des départements franciliens grâce à un réseau de transports de plus en plus dense. Il est dès lors très difficile d'isoler l'activité criminelle enregistrée à Paris en ignorant les variations dans les autres départements franciliens, car les limites administratives n'ont plus grand sens du point de vue des déplacements des personnes et donc des phénomènes criminels.

Ce parti pris de présentation de l'ONDRP a été conforté par la publication du « décret relatif à la compétence territoriale de certaines directions et certains services de la Préfecture de police<sup>3</sup> » qui a créé la Direction de la sécurité publique de l'agglomération parisienne (DSPAP). L'article 2 confie à la Préfecture, la recherche, « la centralisation et l'analyse des renseignements (...) dans tous les domaines susceptibles d'intéresser l'ordre public, notamment ceux relatifs aux phénomènes de violences ». Cela signifie que l'analyse de la criminalité commise à Paris prend en compte un environnement géographique pour le moment limité aux départements de la petite couronne, mais qui pourra s'étendre, à terme, à l'ensemble des départements de l'Île-de-France.

Le territoire de la DSPAP est composé de Paris, de la Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne. La sécurité publique dans chaque département est insérée dans une Direction territoriale de sécurité de proximité et subdivisée en circonscriptions. Chacune des circonscriptions de police est composée d'une ou plusieurs communes. Dans ce cadre, la circonscription de la Défense est un territoire du Grand Paris particulier constitué à partir du périmètre de l'Établissement public d'aménagement de la Défense Seine Arche (EPADSA) et qui emprunte des parties de communes à Nanterre, Puteaux et Courbevoie.

Pour la première fois, la présentation de la géographie de la criminalité sur le Grand-Paris s'appuie sur ce découpage territorial de 84 espaces de sécurité publique.

### Période d'analyse

La période analysée est l'année 2011. La présentation des évolutions porte sur la variation connue entre l'année 2011 et l'année 2010. Pour la première partie traitant des faits enregistrés en Île-de-France, l'ONDRP met à jour les évolutions avec un historique remontant à 1999.

### Acronymes utilisés

- ONDRP : Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales
- DTSP : Direction territoriale de sécurité de proximité
- CSP : Circonscription de sécurité de proximité
- DSPAP : Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne
- SDRPT : Sous-direction régionale de la police des transports
- SIT : Service d'investigation transversale
- ST : Sûreté territoriale

\* \* \*

• • (3) Décret n°2009-898 du 24 juillet 2009 - NOR : IOCX0916443D.

## PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

### Les évolutions des indicateurs de crimes et délits enregistrés en Île-de-France

#### Les atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrées en Île-de-France ont diminué de 2,3 % en 2011

En 2011, 143 130 faits d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) ont été enregistrés par les services de police et les unités de gendarmerie sur le territoire de l'Île-de-France. Ce nombre est en baisse de 2,3 % (-3 354 faits) par rapport à l'année précédente. Elle intervient après trois années de hausses consécutives.

Parmi les quatre unités territoriales (*Paris, petite couronne, Grand Paris, Île-de-France*), seule la petite couronne affiche une légère hausse en 2011 (+ 1 %, + 578 faits). Sur ce territoire, les atteintes volontaires à l'intégrité physique totalisent 59 640 faits. Les nombres de faits enregistrés sur les autres agrégats territoriaux sont tous nettement en baisse. À Paris, ils diminuent de 7,6 % (- 2 934) et atteignent un total de 35 775 en 2011. La variation est moins importante sur le Grand Paris (- 2356, - 2,4 %), soit un total de 95 415 faits. Sur le territoire de la grande couronne, la baisse est de 2 %, soit (- 998 faits) pour un total de 47 715 faits enregistrés en 2011.

La capitale et son département limitrophe du nord-est, la Seine-Saint-Denis, enregistrent depuis 13 ans des niveaux de faits bien plus élevés que les autres départements de la région. Tout en étant à un niveau toujours très élevé, le nombre des atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrées à Paris tend à se stabiliser, voire à diminuer, comme en 2011 (- 7,6 %, 35 775 faits). L'évolution constatée en Seine-Saint-Denis est inverse. Le nombre de ces atteintes est toujours plus élevé depuis 1999, jusqu'à pratiquement égaler le nombre de faits enregistrés à Paris en 2011 : 31 331 faits en Seine-Saint-Denis contre 35 775 à Paris. La nouvelle hausse enregistrée en 2011 par la Seine-Saint-Denis (+ 1,5 %) peut laisser imaginer un croisement des courbes entre ce département et Paris à court terme, notamment si l'évolution du nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrées à Paris poursuit la décrue amorcée en 2011.

#### Les atteintes aux biens enregistrées en Île-de-France baissent sur la région (- 2,1 %) et notamment à Paris (- 3,2 %) et dans la petite couronne (- 2,7 %).

Après la légère hausse du nombre d'atteintes aux biens enregistrées en 2009 (+ 0,1 %) et le retournement à la baisse en 2010 (- 0,4 %), cette catégorie d'infraction est à nouveau en diminution en 2011 sur la région Île-de-France : - 2,1 %, soit 12 154 faits. Au total, 558 593 faits d'atteintes aux biens ont été enregistrés sur le territoire de l'Île-de-France en 2011.

Les quatre unités territoriales (*Paris, petite couronne, Grand Paris, Île-de-France*) enregistrent des évolutions en baisse du nombre de faits, mais avec des amplitudes différentes selon les territoires. Le Grand Paris (352 889 faits) enregistre une baisse de 2,9 % (10 491 faits). À Paris, la baisse est de 3,2 % (- 4 881 faits) pour atteindre un total de désormais 143 184 faits. Le nombre d'infractions constatées diminue également dans la petite couronne (- 2,7 %, - 5 810 faits) où le total est désormais de 209 705 faits. La baisse du nombre de faits enregistrés par la grande couronne est en revanche plus faible : - 0,8 %, - 1 663 faits, soit un total de faits constatés de 205 704 en 2011.

#### Le nombre d'infractions révélées par l'action des services repart à la hausse en 2011 avec une progression de 10 % des faits enregistrés

En 2011, l'activité d'initiative de la police et de la gendarmerie est repartie à la hausse. 116 978 faits d'infractions révélées par l'action des services ont été constatés, soit une augmentation de 10 % correspondant à + 7 176 faits. Au sein de l'Île-de-France, les nombres de faits enregistrés dans les quatre territoires que sont Paris, la petite couronne, la grande couronne et le Grand Paris varient tous à la hausse, alors que l'on avait constaté l'inverse en 2010.

C'est dans la grande couronne que la hausse est la plus significative. Les infractions révélées par l'action des services y augmentent de 10,2 % (+ 3 897 *faits*) pour atteindre 42 258 faits. La petite couronne, qui était en 2010 le premier territoire par l'ampleur de la baisse des faits constatés (-9,5 %) voit ces faits progresser de 5 % en 2011 (+ 1 901 *faits*) à 39 842 faits. À Paris, les faits enregistrés d'infractions révélées par l'action des services augmentent de 4,1 % (+ 1 378 *faits*), soit 34 878 faits. Enfin, sur le territoire du Grand Paris, l'augmentation est de 4,6 %, soit 3 279 faits supplémentaires constatés pour atteindre 74 720 faits.

\* \* \* \*

## Les principaux indicateurs des crimes et délits enregistrés dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris

*Note. Les principaux enseignements sont une sélection de l'ensemble des indicateurs et catégories d'indicateurs des crimes et délits enregistrés dans le Grand Paris en 2011.*

### Les atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrées dans le Grand Paris ont diminué de 3,7 % en 2011

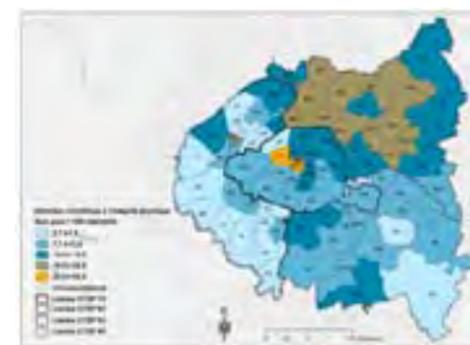
#### Variations

Le nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrées dans les circonscriptions du Grand Paris a baissé de 3,7 % en 2011, soit - 3 378 faits. Leur nombre s'établit à 89 154. Ce recul des faits concerne 49 des 84 circonscriptions de sécurité de proximité (CSP), soit une majorité de 58,3 % des territoires dans le Grand Paris. Parmi ceux-ci, trois circonscriptions affichent des baisses importantes supérieures à 30 %. Il s'agit du 10<sup>e</sup> arrondissement (- 40,8 %, - 1 053 *faits*), de Neuilly-sur-Seine (- 35,1 %, - 87 *faits*) et du 4<sup>e</sup> arrondissement (- 32,4 %, - 221 *faits*). En volume, outre dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, ces baisses sont en nombre élevé à Saint-Denis (- 925 faits, -22,1 %), dans le 15<sup>e</sup> (- 362 *faits*, - 15,4 %), dans le 1<sup>er</sup> arrondissement (- 307 *faits*, - 25,6 %).

Une minorité de circonscriptions (35, soit 41,7 %) voient leur nombre d'enregistrements d'atteintes volontaires à l'intégrité physique progresser en 2011. En pourcentage, la plus forte hausse est observée sur le territoire de la Défense (+ 32,1 %, + 152 faits). Trois autres circonscriptions de sécurité de proximité enregistrent également des hausses supérieures à 20 % : Charenton-le-Pont (+ 28,4 %, + 93 faits), Bondy (+ 24,4 %, + 313 faits) et Courbevoie (+ 22,8 %, + 116 faits). Outre la CSP de Bondy, on note que les hausses les plus importantes en volume de faits sont relevées dans les CSP des Lilas (+ 264 faits, + 16,9 %), Stains (+ 245, + 17 %), Nanterre (+ 217 faits, + 18,2 %), Montreuil (+ 198 faits, + 14,8 %).

#### Taux

**Carte vignette 1. Les taux d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.**



Source : préfecture de police, DSPAP, état-major, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP.

Dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris, le taux moyen d'atteintes volontaires à l'intégrité physique s'élève à 13,4 faits pour 1 000 habitants. On relève le taux le plus élevé dans celle du 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris (50,6 ‰) et le plus bas dans celle de Neuilly-sur-Seine (2,7 ‰), soit une différence de 47,9 points entre deux circonscriptions distantes de 3,5 km à vol d'oiseau. Géographiquement, les circonscriptions dont les taux figurent parmi les plus élevés sont situées dans le nord et l'ouest de la DTSP 93 (*carte 5*). Elles forment un agrégat de territoires de taux de valeurs homogènes constitués à l'est par Aulnay-sous-Bois (23,9 ‰) et Le Raincy (23,1 ‰), à l'ouest par Saint-Ouen (26,6 ‰), au nord par Stains (27,1 ‰) et au sud par Le Blanc-Mesnil (23,3 ‰). Mais dans le Grand Paris, les circonscriptions du 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris (50,6 ‰), du 8<sup>e</sup> (38,5 ‰), du 2<sup>e</sup> (28,9 ‰) et de la Défense (27,2 ‰) enregistrent les taux d'atteintes volontaires à l'intégrité physique les plus élevés.

*Ces territoires partagent la caractéristique de drainer une importante population se déplaçant pour le travail, les loisirs et les achats, d'être des lieux de destination touristique.*

## Les faits constatés de violences physiques non crapuleuses enregistrés en 2011 dans les circonscriptions du Grand Paris ont affiché une forte baisse : - 4,8 %

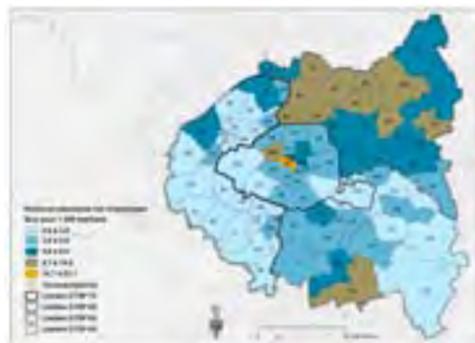
### Variations

Dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris, le nombre de faits enregistrés de violences physiques non crapuleuses a diminué en moyenne de 4,8 % (- 1 703 faits). Le total de violences physiques non crapuleuses s'élève à 33 751 faits en 2011. À l'échelle des 84 circonscriptions, 54 d'entre elles enregistrent des baisses du nombre des violences physiques non crapuleuses (64,3 %). La plus prononcée est enregistrée par la circonscription de sécurité de proximité de Neuilly-sur-Seine (- 37,2 %, - 29 faits). À la suite de cette circonscription, douze territoires enregistrent des baisses supérieures à 20 % et notamment : Levallois-Perret (- 28,8 %, - 60 faits), Gagny (- 26,1 %, - 87 faits), le 10<sup>e</sup> arrondissement (-25,8 %, - 238 faits) et Meudon (- 25,6 %, - 41 faits). En volume, on observe des baisses importantes de cette catégorie d'infractions, notamment au-delà de 180 faits, dans quatre circonscriptions de sécurité de proximité : le 10<sup>e</sup> arrondissement (- 238 faits, - 25,8 %), le 15<sup>e</sup> (- 231 faits, - 23 %), Saint-Denis (- 219 faits, - 18,6 %), Bobigny (- 181 faits, -22,2 %).

Trente circonscriptions de sécurité de proximité (35,7 %) enregistrent des nombres de faits en hausse en 2011. Les principaux pourcentages concernent la CSP de Saint-Cloud (+ 55,2 %, + 58 faits), celle de Vincennes (+ 34,6 %, + 44 faits), le 7<sup>e</sup> arrondissement (+ 27,3 %, + 57 faits) ou encore la CSP de Maisons-Alfort (+ 23,1 %, + 42 faits). Les hausses se traduisent généralement par des variations de faibles volumes. Cependant, dans quelques circonscriptions, le nombre de faits en hausse est relativement élevé, comme dans la CSP de Bondy (+ 132 faits, + 21,3 %), dans celle de Clichy-sous-Bois (+ 87 faits, + 20,7 %), dans la CSP de Stains (+ 71 faits, + 13,8 %) ou encore dans celle de Neuilly-sur-Marne (+ 70 faits, + 21,3 %).

### Taux

Carte vignette 2. Les taux de violences physiques non crapuleuses enregistrés dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.



Source : préfecture de police, DSPAP, état-major, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP.

Le taux moyen de violences physiques non crapuleuses enregistré par les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris s'est établi à 5,1 ‰ en 2011. La distribution des taux de violences physiques non crapuleuses à travers les circonscriptions de sécurité de proximité laisse apparaître une nette fracture entre les circonscriptions situées dans le Nord parisien, précisément en Seine-Saint-Denis, et celles situées dans l'Ouest parisien, y compris les territoires de l'ouest de la capitale. Dans le nord du Grand Paris, les CSP enregistrent des taux élevés et plus élevés que la moyenne. En Seine-Saint-Denis, contrairement aux DTSP 75, 92 et 94, aucune circonscription de sécurité de proximité de n'enregistre un taux inférieur à 5,2 ‰. Au nord de ce département, un groupe de circonscriptions enregistre des taux élevés et forme un ensemble sur lequel les taux sont d'un niveau élevé et homogène. Il s'agit de 10 territoires dont les taux s'échelonnent entre 8,5 ‰ (Saint-Denis) et 10,5 ‰ (Aulnay-sous-Bois) : Drancy (8,5 ‰), Bondy (10,1 ‰), Le Blanc-Mesnil (9,5 ‰), La Courneuve (9,5 ‰), Saint-Ouen (9,1 ‰), Aubervilliers (9,4 ‰) et Stains (9,4 ‰), Clichy-sous-Bois (9,3 ‰). Cette vaste étendue territoriale constitue le cœur géographique du phénomène des violences physiques non

crapuleuses dans le Grand Paris. Le territoire qui abrite les circonscriptions qui enregistrent les taux les plus élevés est cependant Paris. Dans cette DTSP, le 1<sup>er</sup> arrondissement affiche un taux de 23,5 violences physiques non crapuleuses pour 1 000 habitants et le 8<sup>e</sup> un taux de 14,6 ‰.

## Le nombre de violences physiques crapuleuses a baissé de 1,4 % sur le Grand Paris, mais, pour une majorité de circonscriptions, les faits enregistrés dans cette catégorie ont augmenté

### Variations

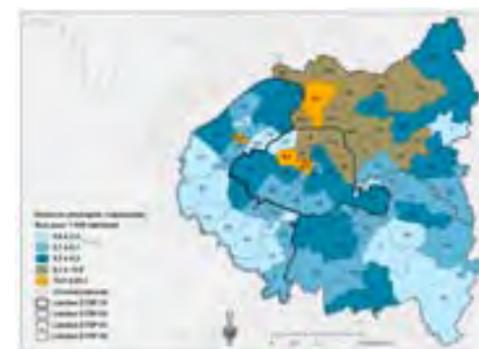
Sur le territoire du Grand Paris, les violences physiques crapuleuses enregistrées par les circonscriptions de sécurité de proximité ont légèrement diminué en 2011 : - 1,4 %, soit - 589 faits. Cependant, le total des faits enregistrés se situe toujours au-delà de 40 000 faits, 40 328 précisément. À l'échelle des circonscriptions, on ne relève de baisse des faits que dans 39 d'entre elles, soit une minorité de 46,4 % du total des circonscriptions. **La baisse globale des faits enregistrée à l'échelle du Grand Paris masque en réalité de fortes disparités territoriales en matière d'évolutions des faits de violences crapuleuses.**

En pourcentage, les faits diminuent le plus fortement dans la circonscription de sécurité de proximité de Clichy-sous-Bois (- 69,1 %, - 246 faits), dans celle de Saint-Cloud (- 59,4 %, - 57 faits) ou encore à Neuilly-sur-Seine (- 49 %, - 51 faits) et dans le 10<sup>e</sup> arrondissement (- 49 %, - 600 faits). **Cette dernière circonscription enregistre un des volumes les plus élevés de baisse de faits et contribue pour près de la moitié à la baisse des faits enregistrés dans la DTSP de Paris. La circonscription de Saint-Denis enregistre la plus forte diminution en volume : - 613 faits, - 24,4 %, dans un département où l'on observe également des baisses importantes dans les circonscriptions de Clichy-sous-Bois (- 246 faits, - 69,1 %) et de La Courneuve (- 221 faits, - 27 %).**

Les variations en hausse du nombre de violences physiques crapuleuses concernent une majorité de 45 circonscriptions (53,6 %) du Grand Paris. Pour quatre d'entre elles, cette hausse dépasse 50 %, ce qui constitue un taux élevé et d'autant plus significatif qu'il intervient dans un volume élevé de faits. Ainsi, la circonscription de Courbevoie affiche une hausse de 89,9 % (+ 125 faits), celle du Raincy de 72,9 % (+ 161 faits). Dans celle d'Ivry-sur-Seine, la hausse est de 68,3 % (+ 127 faits) et elle est de 59,7 % (+ 184 faits) à Nanterre. En volume, la progression du nombre de violences physiques crapuleuses dépasse 100 faits dans 12 circonscriptions. Pour quatre de ces territoires, la hausse est supérieure à 150 faits : Les Lilas (+ 188 faits, + 26,4 %), Nanterre (+ 184, + 59,7 %), Bondy (+ 167 faits, + 37,3 %) et Le Raincy (+ 161 faits, + 72,9 %).

### Taux

Carte vignette 3. Les taux de violences physiques crapuleuses enregistrés dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.



Source : préfecture de police, DSPAP, état-major, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP.

Le taux de violences crapuleuses sur le territoire du Grand Paris a atteint 6,1 pour 1 000 habitants en 2011. La géographie des taux de violences crapuleuses enregistrés par les circonscriptions de sécurité de proximité fait apparaître un large agrégat de territoires voisins qui partagent la caractéristique d'afficher des taux élevés. Cette étendue territoriale traverse deux départements. Elle porte sur 20 circonscriptions à partir du 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris (19,8 ‰) jusqu'au nord de la Seine-Saint-Denis, la CSP de Stains (13,9 ‰). Il s'étend sur la partie nord-ouest de la Seine-Saint-Denis avec notamment les CSP de Saint-Denis (16,9 ‰), Saint-Ouen (12,6 ‰) et Aubervilliers (12,5 ‰). Dans l'est du département, il concerne les CSP d'Aulnay-sous-Bois (9,1 ‰), Le Blanc-Mesnil (10,4 ‰), Le Raincy (12 ‰) et Rosny-sous-Bois (9,4 ‰). Dans sa partie centrale et sud, il englobe les CSP de Pantin (12,9 ‰) et Les Lilas (9 ‰). Les trois arrondissements périphériques du nord de la capitale sont compris dans ce groupe : 18<sup>e</sup> (9 ‰), 19<sup>e</sup> (11,3 ‰) et 20<sup>e</sup> (9,2 ‰). Le 9<sup>e</sup> arrondissement réalise le joint entre le centre de Paris et le nord du Grand Paris (9,3 ‰). Le taux le plus élevé parmi

les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris ne se trouve cependant pas dans cet agrégat de territoires, mais dans l'ouest, dans la CSP de la Défense : 20,2 ‰.

## Les faits de menaces de violences enregistrés dans le Grand Paris ont reculé de 6,5 % en 2011 et notamment dans le 13<sup>e</sup> arrondissement (-45,2 %) et dans la CSP de Saint-Denis (- 24,9 %)

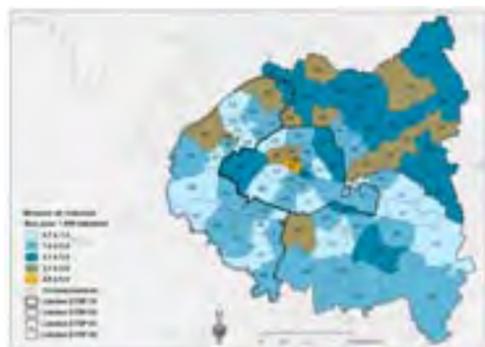
### Variations

Les menaces de violences enregistrées dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris ont globalement baissé de 6,5 % en 2011 (- 916 faits) pour revenir à un total de 13 072 faits. Une majorité de 52 circonscriptions de sécurité de proximité (62 %) a enregistré des menaces de violences en baisse ou stables pour l'année 2011. Parmi ces territoires, la circonscription de sécurité de proximité de Sèvres affiche le plus fort pourcentage de baisse (- 46,9 %), mais il ne représente que le faible volume de 30 faits. En revanche, ces pourcentages sont plus révélateurs d'un retournement de tendance en raison des volumes de faits qui y sont associés dans le 13<sup>e</sup> arrondissement (- 45,2 %, - 149 faits) et dans le 10<sup>e</sup> (- 37,2 %, - 103 faits). **On observe également une baisse importante de 110 faits de menaces de violences dans la circonscription de Saint-Denis (- 24,9 %), la seconde par le volume sur le Grand Paris.**

32 CSP, soit 38,1 % des territoires, enregistrent des hausses de faits de menaces de violences en 2011. Les plus forts pourcentages sont relevés dans les circonscriptions de Clichy-sous-Bois (+ 80,2 %, + 85 faits) et Montreuil (+ 44,6 %, + 100 faits). En volume, la circonscription de Montreuil enregistre la plus forte variation en hausse : + 100 faits, + 44,6 %. On constate également des hausses de faits qui se traduisent par des volumes élevés dans les CSP de Clichy-sous-Bois (+ 85 faits, + 80,2 %) et d'Aulnay-sous-Bois (+ 74 faits, + 18,2 %).

### Taux

Carte vignette 4. Les taux de menaces de violences enregistrés dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.



Source : préfecture de police, DSPAP, état-major, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP.

Le taux moyen de menaces de violences enregistrées dans les circonscriptions du Grand Paris s'établit à 2 faits pour 1 000 habitants en 2011. Mis à part la petite concentration territoriale de taux élevés dans quatre arrondissements de la capitale, la géographie des taux telle qu'elle apparaît à l'échelle des circonscriptions sur le territoire du Grand Paris ne laisse pas apparaître une cohérence spatiale particulière.

On note cependant une bande territoriale de taux élevés joignant quatre circonscriptions de sécurité de proximité qui s'étend d'ouest en est sur les CSP de Montreuil (3,1 ‰), Rosny-sous-Bois (3,7 ‰), Le Raincy (3,2 ‰), Clichy-sous-Bois (3,5 ‰). Une seule circonscription enregistre un taux plus de trois fois supérieur à la moyenne des circonscriptions du Grand Paris : le 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris (6,5 ‰).

Tous les taux inférieurs à 1 fait de menaces de violences pour 1 000 habitants sont situés dans des circonscriptions de l'Ouest parisien, dont Sèvres qui enregistre le taux le plus faible : 0,7 ‰. Les circonscriptions de La Garennes-Colombes, Neuilly-sur-Seine, Saint-Cloud (0,8 ‰) et enfin le 15<sup>e</sup> et Montrouge (0,9 ‰) enregistrent des taux également bas de menaces de violences.

## Les atteintes aux biens enregistrées en 2011 ont diminué de 3,7 % dans le Grand Paris et dans toutes directions territoriales de sécurité de proximité

### Variations

Les atteintes aux biens enregistrées par les circonscriptions de sécurité de proximité (CSP) sont globalement en baisse sur l'espace du Grand Paris en 2011 : - 3,7 % (13 073 faits). Leur total atteint désormais la somme de 341 060 faits. La baisse d'ensemble constatée à l'échelle des directions territoriales de sécurité de proximité concerne 54 circonscriptions, ce qui ne représente finalement pas une majorité écrasante de territoires (64,2 %). Moins de la moitié affiche une baisse égale ou supérieure à la moyenne des circonscriptions : 40, soit 47,6 % des circonscriptions. La baisse des

atteintes aux biens enregistrées dans le Grand Paris n'est donc pas aussi générale que les chiffres traduisant les évolutions globales peuvent le laisser penser.

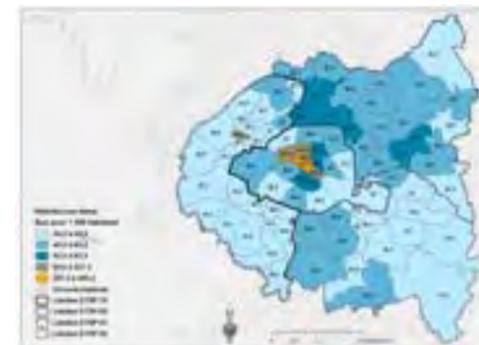
Cinq circonscriptions voient le nombre de faits d'atteintes aux biens baisser fortement en pourcentage et en volume. La première d'entre elles est Gagny où l'on constate une baisse de 29,8 %, soit - 795 faits. Toujours dans la DTSP 93, la CSP de Clichy-sous-Bois (- 29,1 %, - 955 faits) et celle de Rosny-sous-Bois (- 24,4 %, - 1 007 faits), enregistrent des diminutions de ces atteintes supérieures à 20 %, de même que les CSP du 17<sup>e</sup> arrondissement (- 22,6 %, - 1 626 faits) et de Boissy-Saint-Léger (- 22,1 %, - 769 faits).

En volume, les baisses les plus importantes concernent trois circonscriptions de sécurité de proximité déjà mentionnées : Clichy-sous-Bois, Rosny-sous-Bois, le 17<sup>e</sup> arrondissement. Les CSP de Gagny (- 795 faits, - 29,8 %), La Courneuve (- 785 faits, - 17,1 %), Boissy-Saint-Léger (- 769 faits, - 22,1 %) et Asnières (- 740 faits, - 15,9 %) enregistrent aussi des volumes en forte diminution et supérieures à 700 faits. **Il est intéressant de constater que sur les 54 circonscriptions de sécurité de proximité qui enregistrent des baisses d'atteintes aux biens, on trouve 17 circonscriptions de la Seine-Saint-Denis sur 22, soit 77 % des territoires de la DTSP 93.**

Par opposition, des hausses du nombre d'atteintes aux biens sont constatées dans 30 circonscriptions de sécurité de proximité (35,7 %), mais les plus fortes touchent notamment les CSP du 5<sup>e</sup> arrondissement de Paris (+ 13,2 %, soit + 600 faits) et des Lilas (+ 10,2 %, soit + 590 faits). À elles deux, ces circonscriptions enregistrent un volume de faits supplémentaires qui représente 23,2 % de la somme de ces faits collectés par les 30 circonscriptions. Il s'agit donc d'une hausse pour partie concentrée sur ces deux territoires.

### Taux

Carte vignette 5. Les taux d'atteintes aux biens enregistrés dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.



Source : préfecture de police, DSPAP, état-major, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP.

Le taux moyen d'atteintes aux biens calculé sur le nombre de faits enregistrés dans les circonscriptions de sécurité de proximité pour 1 000 habitants s'est établi à 51,3 faits pour 1 000 habitants en 2011 sur le Grand Paris.

La géographie des taux tels qu'ils sont enregistrés par les circonscriptions du Grand Paris fait apparaître des valeurs plus élevées dans une large partie de Paris au centre de la capitale et dans les circonscriptions limitrophes du nord de la capitale, en Seine-Saint-Denis. Les circonscriptions du centre de Paris concentrent la plupart des taux très élevés d'atteintes aux biens. Avec un taux de 420,3 ‰, le 1<sup>er</sup> arrondissement enregistre une valeur qui dépasse de près de 9 fois le taux moyen et de deux fois le second taux le plus élevé que l'on observe dans le 8<sup>e</sup> arrondissement (227,2 ‰).

On observe également une relative homogénéité de la distribution spatiale des taux qu'ils soient moins élevés ou faibles à travers les circonscriptions du Grand Paris. Autrement dit, on observe une cohérence entre les valeurs de taux et les

territoires selon leur position géographique. Ce phénomène est constaté en Seine-Saint-Denis pour des circonscriptions affichant des taux relativement élevés : Saint-Denis (87 ‰), Saint-Ouen (67,8 ‰), Aubervilliers (73 ‰), Pantin (76,1 ‰). Inversement, dans les Hauts-de-Seine, la plupart des circonscriptions de cette direction territoriale de sécurité de proximité affichent des taux relativement homogènes et bas qui s'étagent entre 24,2 ‰ (Montrouge) et 44,6 ‰ (Antony) formant un vaste territoire présentant des taux bas. Une distribution spatiale des atteintes aux biens que l'on reconnaît dans la partie sud-est du Val-de-Marne entre les CSP de Boissy-Saint-Léger (31,4 ‰) et Choisy-le-Roi (43,9 ‰).

## En 2011 on observe une faible variation du nombre de vols sans violence enregistrés dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris : - 0,8 %

### Variations

En 2011, le nombre de vols sans violence enregistrés par les circonscriptions du Grand Paris a peu varié. Cette catégorie a baissé de 0,8 %, soit - 1 957 faits, ce qui représente peu par rapport au total de 250 058 faits enregistrés sur la période. Cette baisse légère est alimentée uniquement par la baisse des faits en Seine-Saint-Denis. Elle a été de 4,2 % (- 2 542 faits) alors que les autres DTSP ont enregistré de petites hausses.

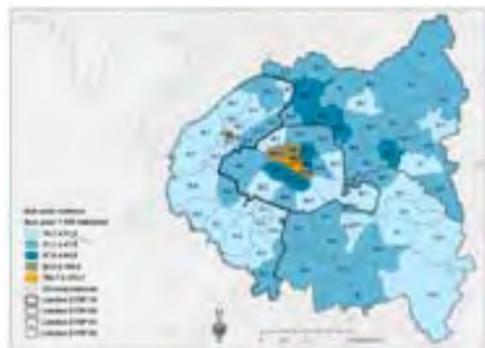
À l'échelle des circonscriptions, on note une parité parfaite entre les territoires où le nombre de faits est en baisse et ceux où il est en hausse.

Dans les circonscriptions où les vols sans violence ont le plus augmenté en pourcentage, le plus fort est affiché par Drancy (+ 15,3 %, + 298 faits). En volume, les plus fortes hausses sont constatées dans des circonscriptions de la capitale et notamment dans le 11<sup>e</sup> arrondissement (+ 806 faits, + 11 %).

S'agissant des 42 circonscriptions qui enregistrent des baisses de faits, les plus forts pourcentages sont relevés dans les CSP de Clichy-sous-Bois (- 32,8 %, - 724 faits), dans le 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris (- 23,7 %, - 1 503 faits) et dans la CSP de Boissy-Saint-Léger (- 23,4 %, - 593 faits). Il vient d'être mentionné, le 17<sup>e</sup> arrondissement enregistre un volume de vols sans violence en baisse très supérieur à toutes les autres circonscriptions du Grand Paris. La diminution de 724 faits enregistrée par la CSP de Clichy-sous-Bois (- 32,8 %) apparaît de ce fait beaucoup plus mesurée. Mais elle constitue la seconde plus forte variation en baisse des CSP du Grand Paris en 2011.

### Taux

Carte vignette 6. Les taux de vols sans violence enregistrés dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.



Source : préfecture de police, DSPAP, état-major, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP.

Puteaux, qui est la circonscription de sécurité de proximité qui enregistre le niveau le plus faible affiche un peu plus de 16 vols pour 1 000 habitants soit 732 vols de ce type enregistrés en 2011. Le phénomène des vols sans violence est donc répandu à un niveau relativement élevé sur l'ensemble des circonscriptions du Grand Paris.

Les taux les plus élevés de vols sans violence sont concentrés dans les arrondissements du centre de la capitale et sur le territoire de la Défense. Le 1<sup>er</sup> arrondissement (374,1 ‰), le 8<sup>e</sup> (184,6 ‰), les circonscriptions de la Défense (122 ‰), du 4<sup>e</sup> arrondissement (121,8 ‰), du 2<sup>e</sup> arrondissement (101,6 ‰) et du 9<sup>e</sup> (100 ‰), enregistrent les taux les plus élevés et pour les premiers d'entre eux trois fois supérieurs à celui enregistré en moyenne sur l'espace du Grand Paris, soit 37,6 ‰.

En opposition à ces territoires, les circonscriptions de l'ouest du Grand Paris qui constituent pour l'essentiel du département des Hauts-de-Seine et celles du sud-ouest, soit la moitié est du Val-de-Marne, enregistrent quant à elles les taux les plus bas de vols sans violence. Dans la DTSP 92, on observe des taux notablement faibles dans la circonscription de Puteaux (16,3 ‰). Dans la DTSP 94, les taux sont bas dans sept circonscriptions de sécurité de proximité et notamment dans la CSP de Boissy-Saint-Léger (22,6 ‰).

Si les taux élevés des vols sans violence ne concernent finalement que peu de territoires, le niveau intrinsèque de cette catégorie d'infractions est élevé sur l'ensemble du Grand Paris. En effet,

## La hausse du nombre de cambriolages de résidences principales constaté en 2011 sur le Grand Paris (+ 15,7 %) est principalement la conséquence des constatations réalisées en Seine-Saint-Denis (+ 19,7 %) et à Paris (+ 17 %)

### Variations

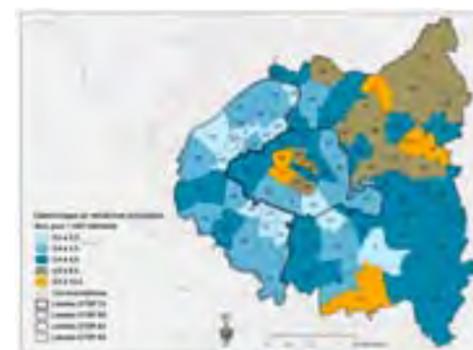
Dans le Grand Paris, les cambriolages de résidences principales ont augmenté de 15,7 % (+ 3 439 faits) ce qui porte le total des faits à 25 329 en 2011. Cette infraction représente 73,2 % de l'ensemble des cambriolages dans cet espace. Si toutes les directions territoriales ont enregistré une augmentation plus ou moins forte du phénomène, l'augmentation générale sur le Grand Paris est notamment la conséquence des constatations faites en Seine-Saint-Denis qui, avec 1 280 faits supplémentaires, soit + 19,7 %, enregistre la plus forte hausse en volume et à Paris (+ 1 236 faits, + 17 %).

54 circonscriptions de sécurité de proximité ont enregistré des hausses du nombre de cambriolages de résidences principales, soit 76,2 % de ces territoires. Dans ces circonscriptions, on constate de fortes progressions en pourcentage de cambriolages de résidences principales. Elles se traduisent également par des volumes relativement élevés de faits. Par exemple, dans la CSP de Clamart, les cambriolages de résidences principales augmentent de 76,4 % (+ 120 faits), de 66,3 % dans la CSP de Boulogne-Billancourt (+ 116 faits), de 65,7 % dans la CSP du 5<sup>e</sup> arrondissement (+ 155 faits). La plus forte progression du nombre de faits de cambriolages de résidences principales est observée dans la CSP d'Aulnay-sous-Bois (+ 203 faits, + 35,3 %).

Parmi la minorité de 30 circonscriptions de sécurité de proximité qui affichent une variation en baisse, les faits diminuent le plus fortement dans 8<sup>e</sup> arrondissement (- 36,3 %, - 159 faits), dans la CSP de Boissy-Saint-Léger (- 33,8 %, - 158 faits) et dans celle de Rosny-sous-Bois (- 28,7 %, - 94 faits). Par les volumes concernés, ces variations sont révélatrices de la tendance baissière des cambriolages de résidences principales sur ces territoires contre la tendance générale du Grand Paris.

### Taux

Carte vignette 7. Les taux de cambriolages d'habitations principales enregistrés dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.



Source : préfecture de police, DSPAP, état-major, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP.

Dans l'espace du Grand Paris, les circonscriptions de sécurité de proximité ont enregistré un taux moyen de 3,8 cambriolages de résidences principales pour 1 000 habitants. Les circonscriptions de sécurité de proximité qui enregistrent des taux élevés ou très élevés de cambriolages de résidences principales forment des groupes situés dans le centre de Paris, dans l'est de la Seine-Saint-Denis et au sud du département du Val-de-Marne.

Dans le centre de la DTSP 75, les circonscriptions du 2<sup>e</sup> arrondissement (7,8 ‰), 7<sup>e</sup> arrondissement (7,3 ‰), 8<sup>e</sup> arrondissement (6,9 ‰), enregistrent des taux parmi les plus élevés du Grand Paris. Toujours dans la partie centrale de la capitale, les 5<sup>e</sup> (6,4 ‰), 3<sup>e</sup> (6,3 ‰), 6<sup>e</sup> (5,2 ‰) et 9<sup>e</sup> arrondissements (5,3 ‰) enregistrent également des taux élevés et forment, avec les trois premiers arrondissements, un agrégat homogène de territoires présentant des taux élevés de cambriolages de résidences principales.

La DTSP 93 enregistre le taux le plus élevé de cambriolages de résidences principales. Dans ce département qui compte 22 circonscriptions de sécurité de proximité, 10 territoires dans nord-est du département enregistrent des taux élevés compris entre 5 ‰ et 5,9 ‰. On note le peu d'écart de taux entre la circonscription qui enregistre la valeur la plus basse de cette fourchette (Drancy, 5 ‰) et le territoire qui affiche la valeur la plus haute (Aulnay-sous-Bois, 5,9 ‰). Cela signifie que la diffusion de ce phénomène est générale dans cette partie nord-est de la DTSP.

## Le nombre de vols violents sans arme enregistré sur le Grand Paris en 2011 est quasi stable par rapport à l'année précédente : + 0,5 %

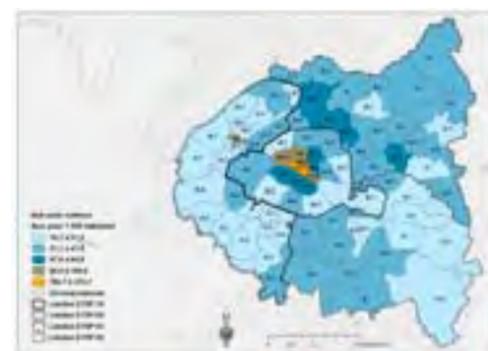
### Variations

37 499 vols violents sans arme ont été enregistrés par les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011. Ce nombre est en très légère hausse sur ce territoire : + 0,5 % (+ 181 faits). Mais si, sur la globalité de ce territoire, les faits de vols violents sans arme s'affichent en hausse légère, cette tendance concerne aussi une majorité de circonscriptions de sécurité de proximité : 51, soit 60,7 % des territoires. Parmi celles-ci, sept enregistrent une hausse dépassant 40 % qui se traduit également par des hausses importantes en volume. C'est le cas de la circonscription de Courbevoie qui affiche la plus forte hausse en pourcentage (+ 91 %, + 121 faits), et aussi celles du Raincy (+ 90,6 %, + 173 faits), Ivry-sur-Seine (72,4 %, + 126 faits), Nanterre (+ 71,7 %, + 182 faits), Bondy (+ 46,3 %, + 187 faits) et Vitry-sur-Seine (+ 42,2 %, + 152 faits). En volume de faits, la hausse la plus importante concerne la circonscription des Lilas (+ 207 faits, + 32,8 %).

Les circonscriptions dont le nombre de faits de vols avec violences sans arme apparaît en baisse sont minoritaires. Elles sont 33, soit un peu moins de 40 % des CSP. De manière quasi symétrique à ce qui a été observé pour les circonscriptions de sécurité de proximité ayant enregistré des hausses, quelques territoires enregistrent de fortes baisses de faits. C'est le cas pour les circonscriptions de Clichy-sous-Bois où l'on observe une diminution de 73,6 % des vols violents sans arme enregistrés (- 248 faits), du 4<sup>e</sup> arrondissement de Paris (- 48,5 %, - 174 faits), du 10<sup>e</sup> arrondissement (- 44,4 %, - 433 faits) et du 1<sup>er</sup> arrondissement (- 44,2 %, - 433 faits). C'est cependant dans la circonscription de Saint-Denis que l'on constate la baisse la plus importante du nombre de faits de vols avec violences sans arme : - 589 faits, soit - 24,1 %.

### Taux

Carte vignette 8. Les taux de vols avec violences sans arme enregistrés dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.



Source : préfecture de police, DSPAP, état-major, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP.

La géographie des taux de vols avec violences sans arme enregistrés dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris met en exergue une exposition forte des territoires centraux de la DTSP 75, mais aussi une part élevée des circonscriptions situées dans la DTSP 93. Le taux moyen relevé sur le Grand Paris est de 5,6 vols avec violences sans arme pour 1 000 habitants. Sur les 33 circonscriptions dont le taux est supérieur à la moyenne du Grand Paris, 15 sont situées en Seine-Saint-Denis (45,5 %) et 13 à Paris (39,4 %).

Au centre de la DTSP 75, quatre territoires contigus enregistrent des taux de vols avec violences sans arme parmi les plus élevés du Grand Paris : 8<sup>e</sup> arrondissement (17,8 ‰), 1<sup>er</sup> arrondissement (16,4 ‰), 2<sup>e</sup> arrondissement (15,7 ‰). Dans le nord du Grand Paris (englobant le 19<sup>e</sup> arrondissement), on constate la présence d'un groupe de 7 circonscriptions de sécurité de proximité partageant des limites territoriales et affichant des taux relativement homogènes autour de la CSP de Saint-Denis (le taux de 16,4 ‰ est égal) celui du 1<sup>er</sup> arrondissement : Stains (13,5 ‰), Pantin (12,4 ‰), Aubervilliers (12,2 ‰), Saint-Ouen (12,2 ‰), Bobigny (11,6 ‰), Le Raincy (11,5 ‰), le 19<sup>e</sup> arrondissement (11,1 ‰).

## Le nombre de vols violents sans arme contre les femmes sur la voie publique a progressé plus fortement en 2011 (+ 1,1 %) que l'ensemble de la catégorie des vols avec violences (+ 0,5 %)

### Variations

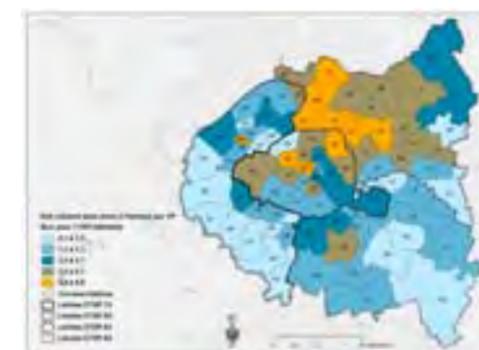
Les vols violents sans arme contre les femmes sur la voie publique enregistrés dans les circonscriptions de sécurité de proximité ont progressé de 1,1 % (+ 218 faits) en 2011 sur le Grand Paris pour atteindre un total de 19 341 faits. Cette progression est plus forte en pourcentage que la hausse de la catégorie de vols avec violences sans arme dont l'index 25 fait partie (+ 0,5 %). Ainsi, si l'on recalcule la catégorie des vols avec violences sans arme en excluant les vols violents contre les femmes sur la voie publique, on obtient une baisse de 0,2 % de la catégorie (- 37 faits).

51 circonscriptions de sécurité de proximité ont enregistré des faits de vols avec violences sans arme contre les femmes en hausse en 2011, soit 60,7 % des circonscriptions du Grand Paris. Les plus fortes hausses en pourcentage portent sur des volumes réduits de faits, ce qui produit un résultat qui peut dépasser le double du nombre de faits initial. C'est le cas pour les progressions constatées dans les 5 circonscriptions qui ont enregistré les pourcentages les plus élevés : La Garenne-Colombes (+ 157,1 %, + 11 faits), Le Raincy (+ 149,3 %, + 109 faits), Saint-Maur-des-Fossés (+ 133,3 %, + 32 faits), Courbevoie (+ 107,7 %, + 70 faits) et Ivry-sur-Seine (+ 105,2 %, + 81 faits).

S'agissant des circonscriptions affichant des pourcentages de faits de violences sans arme contre les femmes sur la voie publique en baisse, Clichy-sous-Bois est celle qui enregistre le taux le plus élevé (- 81,9 %, - 140 faits). Le volume est ici conséquent. On note que cette circonscription est voisine de celle du Raincy qui, on l'a vu, a enregistré le résultat inverse. À noter enfin que les baisses de faits sont relativement concentrées sur cinq circonscriptions (Saint-Denis, 10<sup>e</sup>, La Courneuve, Clichy-sous-Bois et 1<sup>er</sup> arrondissement) qui totalisent à elles seules 1 070 faits (59 % du total du nombre de faits en baisse), alors que les hausses sont plus lissées sur les circonscriptions.

### Taux

Carte vignette 9. Les taux de vols avec violences contre les femmes sur la voie publique enregistrés dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.



Source : préfecture de police, DSPAP, état-major, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP.

Le taux moyen de vols avec violences sans arme contre les femmes sur la voie publique du Grand Paris d'après les faits enregistrés par les circonscriptions de sécurité publique s'est établi à 2,9 faits pour 1 000 habitants en 2011. La géographie des taux enregistrés par les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris fait apparaître une large zone de circonscriptions à taux élevés et voisins, située en bordure nord de Paris) comprenant 6 circonscriptions de la DTSP 93 : Saint-Denis (9,9 ‰), Stains (7,5 ‰), Aubervilliers (7,3 ‰), Saint-Ouen (7,2 ‰), Pantin (7,1 ‰), Bobigny (6,4 ‰), auxquelles on ajoute le 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris (6,5 ‰).

Ce groupe de circonscriptions est lui-même inséré dans une vaste zone de 14 circonscriptions dont les taux s'étagent entre les 3,6 ‰ de Villeneuve-la-Garenne et les 5,7 ‰ du Raincy. Ce spot s'étend du 16<sup>e</sup> arrondissement à l'ouest (4,1 ‰) à la CSP d'Aulnay-sous-Bois à l'est (4 ‰) et du 5<sup>e</sup> arrondissement au sud (3,9 ‰) à la CSP de Stains au nord (7,5 ‰, en passant par les arrondissements centraux parisiens : 8<sup>e</sup> (9,3 ‰), 1<sup>er</sup> (6,5 ‰) et 2<sup>e</sup> (7,1 ‰)). Cette vaste étendue territoriale est une zone cohérente en termes de niveaux

de risques élevés d'être victime et c'est la plus grande surface de territoires en relation les uns avec les autres mise en évidence par l'analyse géographique pour tous les indicateurs et catégories d'indicateurs. Cela signifie que les délits de vols avec violences sans arme contre les femmes sur la voie publique relèvent d'un phénomène qui n'est géographiquement pas concentré, mais qui n'en demeure pas moins largement plus présent qu'ailleurs sur une partie spécifique du Grand Paris

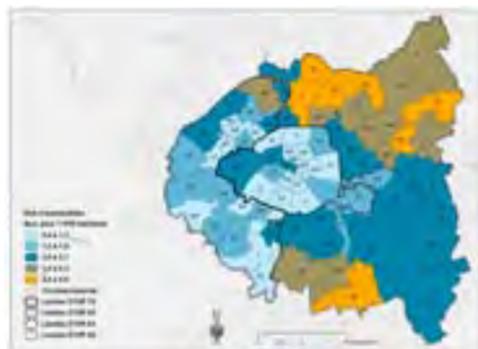
## En 2011, les taux élevés de vols d'automobiles relevés sur le Grand Paris concernent principalement les circonscriptions de sécurité de proximité de la Seine-Saint-Denis

### Variations

Dans le Grand Paris, les vols d'automobiles enregistrés par les circonscriptions de sécurité de proximité ont progressé de 8,8 % en moyenne. Ils s'élevèrent à 14 129 en 2011, soit 1 137 faits supplémentaires. Dans 59 circonscriptions de sécurité de proximité (70,2 %) les faits enregistrés progressent ou sont stables par rapport à 2010. Les faits augmentent dans les volumes les plus élevés dans la circonscription de Clichy-sous-Bois (+ 91 faits, + 71,7 %) et ils dépassent 60 faits dans les CSP du Kremlin-Bicêtre (+ 82 faits, + 23,8 %), de Colombes (+ 67 faits, + 59,8 %), au Blanc-Mesnil (+ 65 faits, 29,5 %), à Drancy (+ 64 faits, + 40,8 %). Parmi la minorité de circonscriptions de sécurité de proximité qui enregistrent des baisses du nombre de vols d'automobiles, les volumes les plus importants sont constatés dans les CSP de Gagny (- 99 faits, - 38,8 %), Rosny-sous-Bois (- 57 faits, - 26,6 %) et Le Raincy (- 42 faits, - 20,7 %). En hausse comme en baisse, les variations en volumes ne sont numériquement pas très importantes.

### Taux

Carte vignette 10. Les taux de vols d'automobiles enregistrés dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.



Source : préfecture de police, DSPAP, état-major, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP.

Le taux moyen de vols d'automobiles pour 1 000 habitants dans le Grand Paris calculé à partir des enregistrements effectués par les circonscriptions de sécurité de proximité s'élève à 2,1 ‰. Au nord de Paris, une large bande de territoires s'étendant de Saint-Denis (5 ‰) à l'ouest jusqu'à la CSP de Livry-Gargan (4,7 ‰) comprend des circonscriptions enregistrant des taux élevés de vols d'automobiles par rapport au reste des territoires du Grand Paris. Il s'agit de 15 circonscriptions de sécurité de proximité au sein desquelles se trouvent les territoires sur lesquels les taux sont les plus élevés du Grand Paris. Outre Saint-Denis, circonscription déjà mentionnée, les CSP du Blanc-Mesnil (5,6 ‰), du Raincy et de Stains (5,1 ‰), La Courneuve (4,9 ‰) et Livry-Gargan (4,7 ‰).

Les circonscriptions affichant des taux élevés de vols d'automobiles et situés hors de la Seine-Saint-Denis ne sont pas nombreuses. Outre Villeneuve-Saint-Georges, le Val-de-Marne compte également les CSP de Choisy-le-Roi (3,9 ‰) et de l'Hay-les-Roses (3,3 ‰) dans ce cas. Dans les Hauts-de-Seine, la circonscription de Gennevilliers est également à ce niveau de taux de vols d'automobiles : 4,3 ‰.

## Le nombre de destructions et dégradations enregistrées dans le Grand Paris a baissé de 17,2 % en 2011

### Variations

En 2011, sur le Grand Paris, la catégorie des destructions et dégradations a enregistré une baisse de 17,2 %, soit 10 540 faits, ramenant le total des infractions à 50 679 faits. Une majorité de 69 circonscriptions (82,1 %) a enregistré une diminution des faits de destructions et dégradations. Ce phénomène baissier touche donc une large partie du territoire du Grand Paris et n'est pas concentré sur quelques circonscriptions.

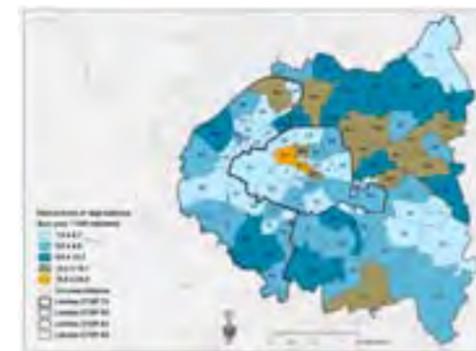
La plus forte baisse de faits est affichée par la circonscription de Gagny où ils diminuent de 63 % (- 557 faits). Le 18<sup>e</sup> arrondissement enregistre une diminution de 56,7 % (- 495 faits), Charenton-le-Pont de 55 % (- 211 faits) et Villepinte de 50 % (- 397 faits). Bien qu'important, le volume de faits constatés en baisse dans la CSP de Gagny n'est pas le plus élevé. La plus forte baisse en nombre est enregistrée par la circonscription de sécurité de proximité du 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris :

- 557 faits, - 63 %). Le 20<sup>e</sup> arrondissement et Gagny sont les deux seules CSP à afficher une baisse supérieure à 500 faits.

Quinze circonscriptions de sécurité de proximité ont enregistré des faits de destructions et dégradations en hausse. Pour un peu moins de la moitié d'entre elles, la hausse est supérieure à 10 % et seulement trois territoires affichent des taux qui dépassent 20 %. Il s'agit des CSP du 3<sup>e</sup> (+73 %, + 54 faits), du 16<sup>e</sup> (+ 30,5 %, + 139 faits) et de Livry-Gargan (+ 24,4 %, + 120 faits).

### Taux

Carte vignette 11. Les taux de destructions et dégradations enregistrés dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.



Source : préfecture de police, DSPAP, état-major, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP.

Le taux de destructions et dégradations enregistré en moyenne dans les circonscriptions de sécurité de proximité sur le Grand Paris est de 7,6 faits pour 1 000 habitants. L'essentiel des circonscriptions qui enregistrent des taux élevés est situé en Seine-Saint-Denis et dans le centre de Paris. Dix-huit circonscriptions situées en Seine-Saint-Denis enregistrent des taux élevés. Parmi celles-ci, on distingue huit CSP dont les taux de destructions et dégradations sont particulièrement élevés dans ce département et notamment Bobigny (15,6 ‰), Le Raincy (16,7 ‰) et Rosny-sous-Bois (16,1 ‰).

À Paris, quatre arrondissements dont trois centraux enregistrent des taux élevés tandis que le reste des arrondissements affichent des taux bas. On note ici un fort contraste territorial interne aux circonscriptions de la capitale. Le 1<sup>er</sup> arrondissement enregistre un taux de 26,5 ‰, soit une valeur 3,5 fois supérieure au taux moyen du Grand Paris et près de 5 fois supérieure au taux moyen de la capitale.

## Les taux élevés d'infractions révélées par l'action des services concernent en premier lieu les arrondissements centraux de Paris et notamment le 1<sup>er</sup> arrondissement : 78 ‰

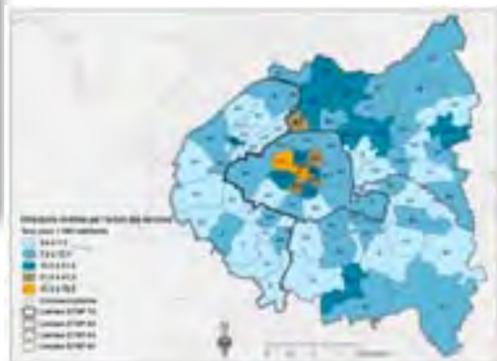
### Variations

Les infractions révélées par l'action des services enregistrées dans les circonscriptions de sécurité de proximité ont augmenté de 3,8 % en 2011 (+ 2 305 faits) pour atteindre le total de 62 915 faits. Une majorité de 51 circonscriptions de sécurité de proximité a enregistré des augmentations de leur nombre d'infractions révélées par l'action des services (60,7 %). Cette augmentation d'activité est particulièrement forte dans la CSP de Clichy-sous-Bois où les faits progressent de 134,7 % (+ 474 faits). Sept circonscriptions enregistrent néanmoins des hausses supérieures à 30 % avec des volumes de faits importants : 20<sup>e</sup> arrondissement (+ 54,8 %, + 581 faits), Vanves (+ 53,5 %, + 199 faits), Boissy-Saint-Léger (+ 50,5 %, + 235 faits), Suresnes (+ 48 %, 121 faits), Neuilly-sur-Marne (+ 47,7 %, 124 faits), Le Blanc-Mesnil (+ 33 %, + 154 faits) et Pantin (+ 31,5 %, + 184 faits).

Trente-trois circonscriptions ont enregistré un nombre de faits d'infractions révélées par l'action des services en baisse, soit 39,3 % des territoires. Un peu moins de la moitié affichent des baisses supérieures à 10 % (15 CSP) et dans cinq d'entre elles, elles sont supérieures à 20 %. La plus forte est enregistrée par la circonscription de sécurité de proximité du Raincy où ces infractions apparaissent en diminution de 34,3 % (- 110 faits). Un pourcentage de baisse que l'on retrouve à une décimale près dans le 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris, mais qui se traduit par un nombre de faits plus important (- 34,2 %, - 533 faits).

**Taux**

**Carte vignette 12. Les taux d'infractions révélées par l'action des services enregistrés dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.**



Source : préfecture de police, DSPAP, état-major, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP.

Dans le Grand Paris, les taux d'infractions révélées par l'action des services sont essentiellement concentrés sur les circonscriptions du centre de la capitale et sur une circonscription de sécurité de proximité de la DTSP 93 : Saint-Ouen.

25 % des circonscriptions enregistrent des taux supérieurs à 12 ‰, valeur qui constitue le seuil des taux élevés par rapport à la moyenne. Huit sont en Seine-Saint-Denis dont six groupées au nord de Paris, dix concernent les arrondissements centraux parisiens, une est située dans le Val-de-Marne (Choisy-le-Roi, 13,3 ‰) et la dernière, le territoire de la Défense, est située dans les Hauts-de-Seine (19,6 ‰).

Les taux les plus élevés d'infractions révélées par l'action des services sont enregistrés dans des circonscriptions de sécurité de proximité de la capitale. Les 10 circonscriptions qui composent le cœur de la capitale enregistrent des taux s'étalant de 12,9 ‰ dans le 5<sup>e</sup> arrondissement à 78 ‰ dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, territoire qui affiche le taux le plus élevé du Grand Paris. Le 8<sup>e</sup> enregistre également un taux très élevé par rapport à la moyenne du Grand Paris : 51,3 ‰. Et c'est aussi le cas pour le 2<sup>e</sup> arrondissement (41,2 ‰) et le 4<sup>e</sup> arrondissement (35,2 ‰).

### Sur le Grand Paris, les infractions à la législation sur les stupéfiants enregistrées par les circonscriptions de sécurité de proximité ont augmenté de plus de 800 faits constatés en 2011

**Variations**

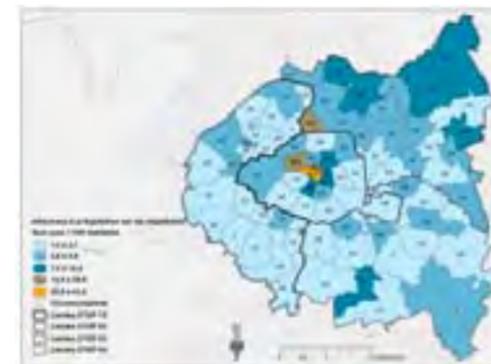
Sur le Grand Paris, les infractions à la législation sur les stupéfiants enregistrées en 2011 par les circonscriptions de sécurité de proximité ont augmenté de 2,8 % (+ 801 faits) et atteignent un total de 29 610 faits. Une petite majorité de 45 circonscriptions de sécurité de proximité (53,6 %) a enregistré une hausse de faits. Parmi celles-ci, deux affichent de très fortes augmentations de faits en pourcentages. La plus forte est constatée à Clichy-sous-Bois où les infractions à la législation sur les stupéfiants augmentent de 487,6 %, soit + 473 faits. Dans la CSP de Neuilly-sur-Marne, la progression est de 124,7 %, mais elle est moins spectaculaire en nombre de faits : + 101. Outre Clichy-sous-Bois, dix circonscriptions de sécurité de proximité enregistrent des hausses supérieures à 100 faits. Les plus fortes sont constatées dans la CSP de Saint-Ouen (+ 179 faits, + 21,2 %), à Boissy-Saint-Léger (+ 178 faits, + 70,1 %), dans le 20<sup>e</sup> arrondissement (+ 178 faits, + 45,5 %).

Trente-neuf territoires (46,4 %) enregistrent des baisses du nombre d'infractions à la législation sur les stupéfiants. Pour 10 d'entre eux, cette diminution est supérieure à 20 %. La plus forte baisse en pourcentage est enregistrée par la circonscription du Raincy (- 54,3 %, - 95 faits). Deux CSP enregistrent également des baisses de faits importantes : le 14<sup>e</sup> arrondissement (- 36,5 %, - 290 faits) et le 7<sup>e</sup> arrondissement (- 35,1 %, - 106 faits). En volume, huit circonscriptions affichent une diminution supérieure à 100 faits et pour trois d'entre elles, cette baisse est supérieure à 200 faits. Il s'agit de la circonscription du 8<sup>e</sup> arrondissement (- 296 faits, - 21,5 %), des 14<sup>e</sup> (- 290 faits, - 36,5 %) et 16<sup>e</sup> arrondissements (- 226 faits, - 23,9 %).

**Taux**

Le taux moyen enregistré sur le Grand Paris à partir des faits recensés par les circonscriptions de sécurité de proximité s'élève à 4,5 faits pour 1 000 habitants en 2011. Les taux les plus élevés sont enregistrés par la circonscription du 1<sup>er</sup> arrondissement (42,4 ‰) et par celles des 8<sup>e</sup> (26,8 ‰) et 2<sup>e</sup> arrondissements (16,6 ‰) à Paris. Bien qu'éloignée du centre de la

**Carte vignette 13. Les taux d'infractions à la législation sur les stupéfiants enregistrés dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.**



Source : préfecture de police, DSPAP, état-major, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP.

capitale, la circonscription de Saint-Ouen dans le département de la Seine-Saint-Denis enregistre des taux d'infractions à la législation sur les stupéfiants proches de celui connu par le 8<sup>e</sup> arrondissement : 21,2 ‰.

Autour des arrondissements centraux de la capitale et dans les circonscriptions du nord de la Seine-Saint-Denis, on note la présence de territoires mitoyens qui affichent des taux relativement élevés d'infractions à la législation sur les stupéfiants. À Paris, ces territoires sont composés des 3<sup>e</sup> (7,6 ‰), 9<sup>e</sup> (6,2 ‰), 10<sup>e</sup> (9,4 ‰), 5<sup>e</sup> (5,7 ‰), 6<sup>e</sup> arrondissements (8,8 ‰). En Seine-Saint-Denis, ils concernent les CSP de Stains (7,5 ‰) et La Courneuve (8,2 ‰), d'une part, Villepinte (7,8 ‰), Aulnay-sous-Bois (7,1 ‰), Clichy-sous-Bois (10,4 ‰), d'autre part.

Les circonscriptions de sécurité de proximité qui enregistrent des taux bas sont notamment groupées dans les Hauts-de-Seine. Dans le nord de ce département, un premier groupe de sept CSP mitoyennes affiche des taux allant de 1,4 ‰ (Levallois-Perret) à 2,8 ‰ (La Garenne-Colombes). Ce département abrite les circonscriptions dont les taux sont parmi les plus bas : Levallois-

Perret (1,4 ‰), Courbevoie (1,7 ‰), le 15<sup>e</sup> (1,8 ‰), Clichy-la-Garenne (2 ‰), Boulogne-Billancourt, Clamart et Neuilly-sur-Seine, toutes à 2,2 ‰.

# LES CRIMES ET DÉLITS ENREGISTRÉS EN ÎLE-DE-FRANCE EN 2011

1

## Les atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrées en 2011 ont diminué de 2,3 % en Île-de-France

En 2011, 143 130 faits d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) ont été enregistrés par les services de police et les unités de gendarmerie sur le territoire de l'Île-de-France. Ce nombre est en baisse de 2,3 % (-3 354 faits) par rapport à l'année précédente et vient mettre un terme provisoire à trois années de hausses consécutives.

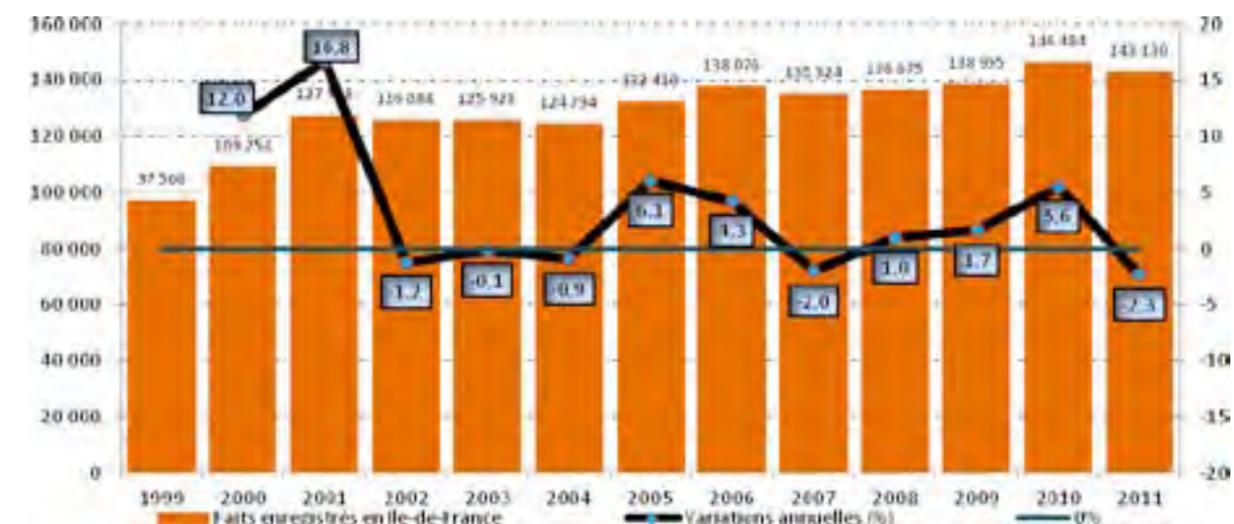
C'est la sixième fois au cours de ces 13 dernières années, que le nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrées sur ce territoire recule (graphique 1). L'année 1999 constitue la référence basse par le volume d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (97 560 faits) et 2010 le point haut (146 484 faits). Malgré la baisse constatée en 2011, cette dernière année demeure parmi celles qui ont enregistré le plus grand nombre de ces atteintes depuis 1999.

**Contrairement à la tendance régionale, les atteintes volontaires à l'intégrité physique augmentent en Seine-Saint-Denis et dans le Val-d'Oise**

Parmi les quatre agrégats territoriaux (tableau 1), seule la petite couronne a varié légèrement en hausse en 2011 (+ 1 %, + 578 faits) et atteint un total de 59 640 faits, alors que la tendance générale sur l'Île-de-France est à une baisse des faits enregistrés pour ces infractions : - 3 354 faits (- 2,3 % par rapport à 2010).

Les faits enregistrés sur les autres agrégats territoriaux sont nettement en baisse à Paris (- 2 934, - 7,6 %) pour atteindre un total de 35 775 faits. La variation est plus faible pour le nombre de faits enregistrés sur le Grand Paris (- 2 356,

**Graphique 1. Les atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrées de 1999 à 2011 en Île de France et les variations annuelles.**



Source : état 4001 annuel, DCPJ - Traitement : ONDRP

Note - Le territoire de l'Île-de-France est composé de huit départements que l'on peut agréger en plusieurs sous-ensembles territoriaux. Le découpage commun comprend Paris, puis la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne) et enfin la grande couronne (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Val-d'Oise). Le Grand Paris de la sécurité intègre Paris et la petite couronne, soit un découpage prenant en compte les quatre départements centraux d'un côté et les départements de la grande couronne de l'autre. Ce dernier découpage fait l'objet d'un développement spécifique dans le cadre de l'analyse de la géographie des infractions à travers les faits enregistrés dans les circonscriptions de police.

- 2,4 %), soit un total de 95 415 faits, puis en grande couronne (- 998, - 2 %).

À l'échelle des départements, la diminution des faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique a été notamment alimentée par le département de Paris (- 2 934 faits, - 7,6 %), la Seine-et-Marne (- 888 faits, - 7 %) et l'Essonne (- 547 faits, - 4,8 %). À l'opposé de la tendance globale régionale, ces faits ont sensiblement augmenté dans le Val-d'Oise (+ 516, +3,7 %) et en Seine-Saint-Denis (+ 454, + 1,5 %). Dans les Hauts-de-Seine (+ 99, + 0,7 %), les Yvelines (- 79, - 0,7 %) et dans le Val-de-Marne (+ 25, +0,2 %), on note une relative stabilité du nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrées entre 2010 et 2011.

**La plus forte hausse d'atteintes volontaires à l'intégrité physique est enregistrée par la petite couronne: + 72,8 % en treize ans**

Sur la longue période d'observation définie pour ce rapport (graphique 2), on observe que les atteintes volontaires à l'intégrité physique sont en progression quasi constante en Île-de-France (graphique 1) et sur chacun des quatre agrégats territoriaux (graphique 2).

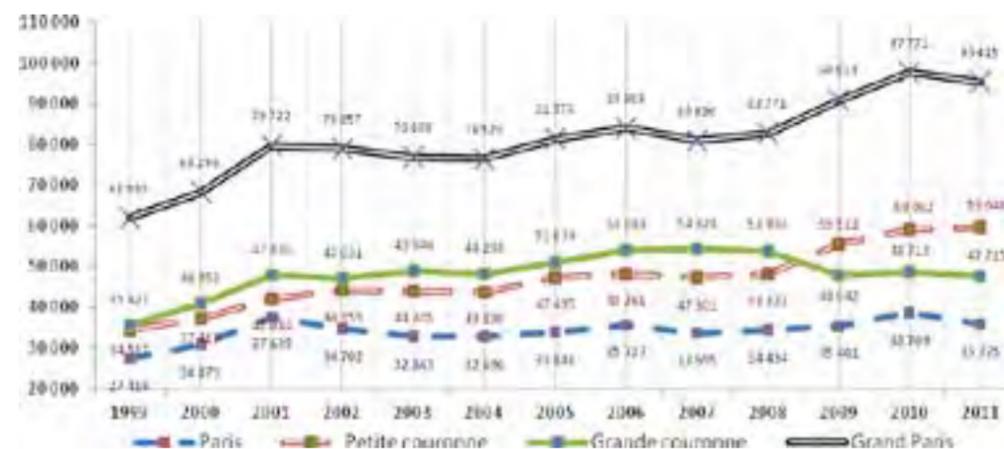
En Île-de-France, entre 1999 et 2011, la progression est de + 46,7 %, 45570 faits. Seulement cinq des douze variations enregistrées au cours de cette période ressortent en baisse – notamment en 2002, 2003 et 2004.

**Tableau 1. Les nombres et variations des atteintes volontaires à l'intégrité physique dans les différentes unités territoriales de l'Île-de-France de 2010 à 2011.**

Départements	Atteintes volontaires à l'intégrité physique en 2010 (nb)	Atteintes volontaires à l'intégrité physique en 2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)
<b>Grand Paris</b>	<b>97 771</b>	<b>95 415</b>	<b>- 2 356</b>	<b>- 2,4</b>
<b>Petite couronne</b>	<b>59 062</b>	<b>59 640</b>	<b>578</b>	<b>1,0</b>
<b>Grande Couronne</b>	<b>48 713</b>	<b>47 715</b>	<b>- 998</b>	<b>- 2,0</b>
<b>Paris</b>	<b>38 709</b>	<b>35 775</b>	<b>- 2 934</b>	<b>- 7,6</b>
Seine-et-Marne	12 686	11 798	-888	- 7,0
Yvelines	10 861	10 782	-79	- 0,7
Essonne	11 367	10 820	- 547	- 4,8
Val-d'Oise	13 799	14 315	516	3,7
Hauts-de-Seine	13 605	13 704	99	0,7
Seine-Saint-Denis	30 877	31 331	454	1,5
Val-de-Marne	14 580	14 605	25	0,2

Source : état 4001 annuel, DCPJ - Traitement : ONDRP

**Graphique 2. Les atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrées de 1999 à 2011 sur quatre territoires de l'Île-de-France.**



Source : DCPJ, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP

Sur cette période, la variation négative enregistrée en 2011 est donc relativement rare et on note également qu'il s'agit de la plus forte amplitude à la baisse (- 2,3 %).

S'agissant des quatre agrégats territoriaux (Paris, petite couronne, Grand Paris, Île-de-France), aucun d'eux ne ressort en baisse sur la période. Les faits enregistrés à Paris progressent de 30,5 % (+ 8 359 faits), soit 35 775 faits. Ils augmentent fortement sur la petite couronne (+72,8 %, 25 123 faits) pour atteindre 59 640 faits, et, sur le Grand Paris (+ 54,1 %, 33 482 faits), soit 95 415 et moins sensiblement en grande couronne (+ 33,9 %, 12 088 faits), soit 47 717 faits. Depuis 2009, la petite couronne enregistre plus de faits d'atteintes volontaires à l'intégrité physique que la grande couronne et les courbes continuent à s'écarter.

**Le nombre de faits d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés en Seine-Saint-Denis pourrait égaler à court terme celui de Paris**

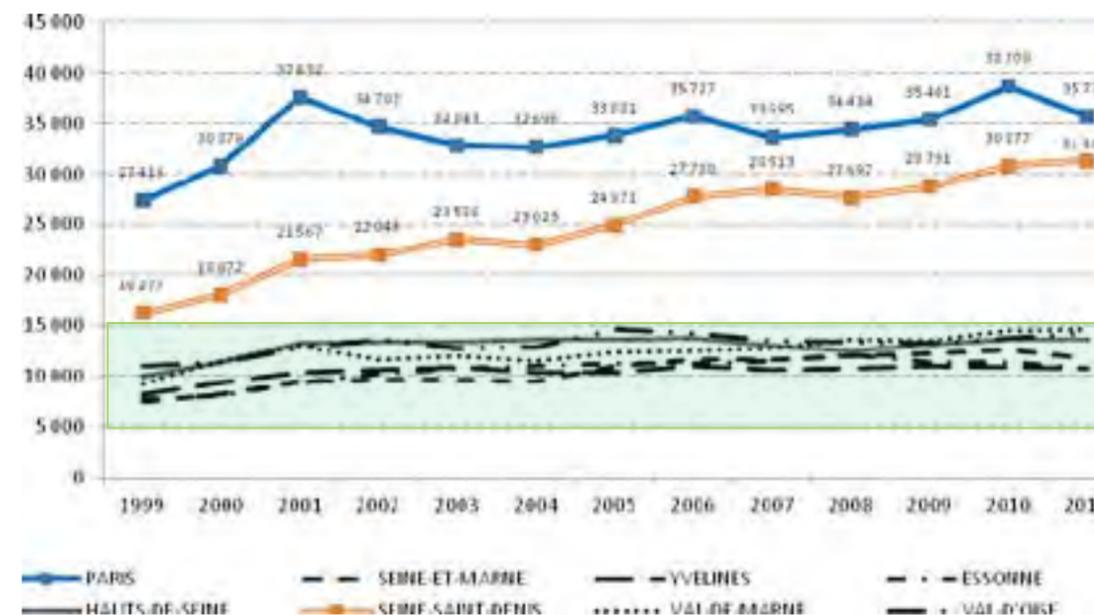
Le niveau du nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrées à Paris et en Seine-Saint-Denis diffère des autres départements de l'Île-de-France (graphique 3). Dans ces derniers, ce nombre varie entre un

seuil de 7 510 (Seine-et-Marne en 1999) et un plafond de 14 721 faits (Val-d'Oise en 2005). Même si le département du Val-de-Marne et celui des Hauts-de-Seine se rapprochent de ce nombre en 2011, leur nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique demeure près de moitié inférieur au nombre de faits enregistrés par Paris et par la Seine-Saint-Denis.

La capitale et son département limitrophe du nord-est, la Seine-Saint-Denis, enregistrent depuis 13 ans des niveaux de faits bien plus élevés que les autres départements de la région. À Paris ce niveau est d'environ deux fois supérieur à celui des six départements précédemment cités. Mais si en 1999, mis à part Paris, la Seine-Saint-Denis enregistrait le niveau le plus élevé d'atteintes volontaires à l'intégrité physique de la région, celui-ci restait proche des départements des petite et grande couronnes. Il était autour de 16 000 quand ces départements enregistraient un niveau de faits compris entre 7 et 11 000, le territoire de Paris enregistrant quant à lui plus de 27 000 faits (graphique 3). En 2011, la situation est radicalement différente.

Tout en étant à un niveau toujours très élevé, le nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistré par Paris tend à se stabiliser, voire à diminuer, comme en 2011 (- 7,6 %, 35 775 faits). L'évolution constatée en Seine-Saint-Denis est inverse. Le nombre de

**Graphique 3. Les atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrées de 1999 à 2011 dans les départements de l'Île-de-France.**



Source : DCPJ, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP

ces atteintes est toujours plus élevé depuis 1999, jusqu'à pratiquement égalé le nombre de faits enregistrés à Paris en 2011 : 31 331 faits en Seine-Saint-Denis contre 35 775 à Paris. La nouvelle hausse enregistrée en 2011 par la Seine-Saint-Denis (+ 1,5 %) peut laisser imaginer un croisement des courbes entre ce département et Paris à court terme, notamment si l'évolution du nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistré à Paris poursuit la décrue amorcée en 2011.

### La Seine-Saint-Denis enregistre le taux le plus élevé d'atteintes volontaires à l'intégrité physique des départements d'Île-de-France : 20,7%

En Île-de-France, le taux moyen d'atteintes volontaires à l'intégrité physique est de 12,2 faits pour 1 000 habitants, en baisse de 1,8 point par rapport à l'année précédente. Ce taux est inférieur à celui observé sur le territoire du Grand Paris (14,9 ‰, en baisse de 0,6 point) et de la petite couronne (13,5 ‰, inchangé). En revanche, le taux enregistré par Paris est très nettement supérieur (16 ‰, en baisse

1,5 point) tandis que le taux constaté dans la grande couronne est nettement inférieur à la moyenne régionale : 9,4 ‰, en baisse de 0,2 point (tableau 2). Paris, la petite couronne et par voie de conséquence le Grand Paris sont donc les territoires les plus exposés aux atteintes volontaires à l'intégrité physique en Île-de-France (carte 1).

Deux départements dépassent le taux moyen régional d'atteintes volontaires à l'intégrité physique. Le premier d'entre eux est la Seine-Saint-Denis qui enregistre un taux de 20,7 ‰ (en hausse de 0,2 point) – il dépasse pour la seconde fois les 20 ‰ – dans un volume de faits qui continue d'augmenter. Paris constitue le second département à enregistrer un taux très élevé par rapport à la moyenne régionale : 16 ‰ (- 1,5 point) dans le volume de faits le plus élevé de la région, mais en baisse.

Le Val-d'Oise enregistre le même taux que la moyenne régionale (12,2 ‰, en hausse de 0,4 point) et le Val-de-Marne un taux inférieur, mais approchant de cette moyenne (11,1 ‰, inchangé). Comme en 2010, les départements des Hauts-de-Seine, l'Essonne, la Seine-et-Marne et les Yvelines affichent les taux les plus bas (tableau 2). En 2011, ils sont inférieurs ou égaux à 9 ‰.

Carte 1. Les taux d'atteintes volontaires à l'intégrité physique sur la carte des départements de l'Île-de-France et du Grand Paris.



Source : DCPJ, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP

Tableau 2. Les taux d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrées en 2011 dans les quatre agrégations territoriales de l'Île-de-France et les départements.

Territoires	Population	Atteintes volontaires à l'intégrité physique (nb)	Taux
	(nb)		(‰)
<b>Grand Paris</b>	<b>6 653 370</b>	95 415	<b>14,3</b>
<b>Petite couronne</b>	<b>4 419 265</b>	59 640	<b>13,5</b>
<b>Grande couronne</b>	<b>5 097 870</b>	47 715	<b>9,4</b>
<b>Paris</b>	<b>2 234 105</b>	35 775	<b>16</b>
Seine-Saint-Denis	1 515 983	31 331	20,7
Val-de-Marne	1 318 537	14 605	11,1
Val-d'Oise	1 168 892	14 315	12,2
Hauts-de-Seine	1 584 745	13 704	8,6
Seine-et-Marne	1 313 414	11 798	9
Essonne	1 208 004	10 820	9
Yvelines	1 407 560	10 782	7,7

Source : DCPJ, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP

## Le nombre d'atteintes aux biens enregistrées en 2011 en Île-de-France est en baisse de 2,1 %

# 2

Après la légère hausse du nombre d'atteintes aux biens enregistrés en 2009 (+ 0,1 %), et le retournement à la baisse en 2010 (- 2 198 faits, soit - 0,4 %), cette catégorie d'infraction est à nouveau en diminution en 2011 sur la région Île-de-France : 558 593 faits, soit - 2,1 % (- 12 154 faits).

Après avoir amorcé une baisse de 2002 à 2007, on observe que le nombre d'atteintes aux biens enregistrées depuis s'est relativement stabilisé autour de 570 000 faits par an depuis l'année 2008. En 2011, ce palier a cédé et avec une diminution supérieure à 2 %, la statistique montre l'amorce d'une nouvelle diminution sensible du nombre d'atteintes aux biens en Île-de-France.

### Les évolutions des quatre agrégats territoriaux parisiens montrent une baisse généralisée des atteintes aux biens

Au sein de l'Île-de-France, les évolutions du nombre d'atteintes aux biens enregistrées dans les quatre agrégats territoriaux (Paris, petite couronne, Grand Paris, Île-de-France) sont relativement convergentes (graphique 4). Tous enregistrent une diminution de faits entre 2010 et 2011 mais avec, cependant, des amplitudes différentes.

Premier par le volume, le territoire du Grand Paris (352 889 faits) affiche une baisse d'atteintes aux biens enregistrées par la police de - 2,9 %

Graphique 4. Les atteintes aux biens enregistrées de 1999 à 2011 en Île-de-France et les variations annuelles.



Source : DCPJ, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP

Graphique 5. Les atteintes aux biens enregistrées de 1999 à 2011 dans les quatre agrégats territoriaux de l'Île-de-France.



Source : DCPJ, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP

(10 491 faits). Les deux territoires de cet agrégat enregistrent deux diminutions de faits dans des proportions similaires. Les atteintes aux biens diminuent à Paris de 3,2 % (- 4 881 faits) pour atteindre 143 184 faits et de 2,7 % dans la petite couronne (- 5 810 faits), soit 209 705 faits. La variation enregistrée par la grande couronne est en revanche plus faible : - 0,8 % (- 1 663 faits), soit un total de 205 704 faits en 2011.

**À l'inverse de la tendance régionale, le département de l'Essonne enregistre une hausse des atteintes aux biens : + 1,3 %**

Les évolutions des atteintes aux biens enregistrées dans les départements d'Île-de-France en 2011 montrent que la baisse est plus

Tableau 3. Les nombres et variations d'atteintes aux biens dans les départements de l'Île-de-France de 2009 à 2010.

Départements	Atteintes aux biens 2010 (nb)	Atteintes aux biens 2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)
<b>Grand Paris</b>	<b>363 380</b>	<b>352 889</b>	<b>- 10 491</b>	<b>- 2,9</b>
<b>Petite couronne</b>	<b>215 515</b>	<b>209 705</b>	<b>- 5 810</b>	<b>- 2,7</b>
<b>Grande couronne</b>	<b>207 367</b>	<b>205 704</b>	<b>- 1 663</b>	<b>- 0,8</b>
Paris	147 865	143 184	- 4 681	- 3,2
Yvelines	55 130	55 060	- 70	- 0,1
Seine-et-Marne	50 981	50 497	- 484	- 0,9
Essonne	44 390	44 988	598	1,3
Seine-Saint-Denis	93 636	90 466	- 3 170	- 3,4
Val-d'Oise	56 866	55 159	- 1 707	- 3,0
Val-de-Marne	59 547	58 636	- 911	- 1,5
Hauts-de-Seine	62 332	60 603	- 1 729	- 2,8

Source : DCPJ, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP

prononcée dans ceux qui sont situés au centre qu'à la périphérie de la région (tableau 3). En effet, Paris et les départements de la petite couronne enregistrent des baisses plus marquées que celles constatées en grande couronne. Sur ce dernier territoire, l'Essonne enregistre même une hausse des faits constatés d'atteintes aux biens (+ 1,3 %, soit + 598 faits).

À Paris, la baisse est de 3,2 % (- 4 681 faits), en Seine-Saint-Denis elle est de - 3,4 % (- 3 170 faits), dans les Hauts-de-Seine les faits diminuent de - 2,8 % (- 1 729 faits) et le Val-de-Marne enregistrent une diminution de 1,5 % (- 911 faits).

Dans les départements de la grande couronne, l'évolution à la baisse demeure forte dans le Val-d'Oise (- 3 %, soit - 1 707 faits), mais plus mesurée dans la Seine-et-Marne (- 0,9 %, - 484 faits) et dans les Yvelines (- 0,1 %, - 70 faits). Comme cela a déjà été indiqué plus haut, l'Essonne se distingue en affichant une hausse des faits enregistrés en 2011.

**Le taux le plus élevé d'atteintes aux biens est observé à Paris : 64,1 faits pour 1 000 habitants**

En 2011, les taux d'atteintes aux biens observés dans chacune des échelles territoriales de l'Île-de-France (tableau 4) mettent en exergue le taux de Paris qui avec 64,1 atteintes aux biens pour 1 000 habitants (- 2,8 points) est le plus élevé en Île-de-France, quelle que soit l'agrégation territoriale. Il est aussi nettement supérieur au taux régional moyen (47,5 %, - 1,4 point).

Le taux d'atteintes aux biens constaté dans la petite couronne (47,5 %, - 1,9 point) est égal au taux régional et supérieur au taux enregistré par la grande couronne (40,4 %) qui reste quasi stable de 2010 à 2011 (- 0,5 point). Logiquement, le taux d'atteintes aux biens enregistré par le territoire du Grand Paris fait partie des plus élevés de la région : 53 %, - 2,2 points).

En observant les taux d'atteintes aux biens enregistrés à l'échelle des départements, on note que celui affiché par la Seine-Saint-Denis est supérieur à celui du Grand Paris et se rapproche de celui de Paris : 59,7 %, - 2,5 points. Tous les autres départements enregistrent des valeurs proches, mais inférieures à la moyenne régionale (Val-d'Oise 44,5 %, - 1,6 point, Val-de-Marne 44,5 %, - 1 point) ou très inférieure à cette moyenne : Yvelines (39,1 %, - 0,1 point), Seine-et-Marne (38,4 %, - 0,7 point), Hauts-de-Seine (38,2 %, - 2 points), Essonne (37,2 %, + 0,4 point).

**En 2011, les infractions révélées par l'action des services ont progressé de 10 % et jamais la police parisienne n'a autant constaté d'infractions dans cette catégorie**

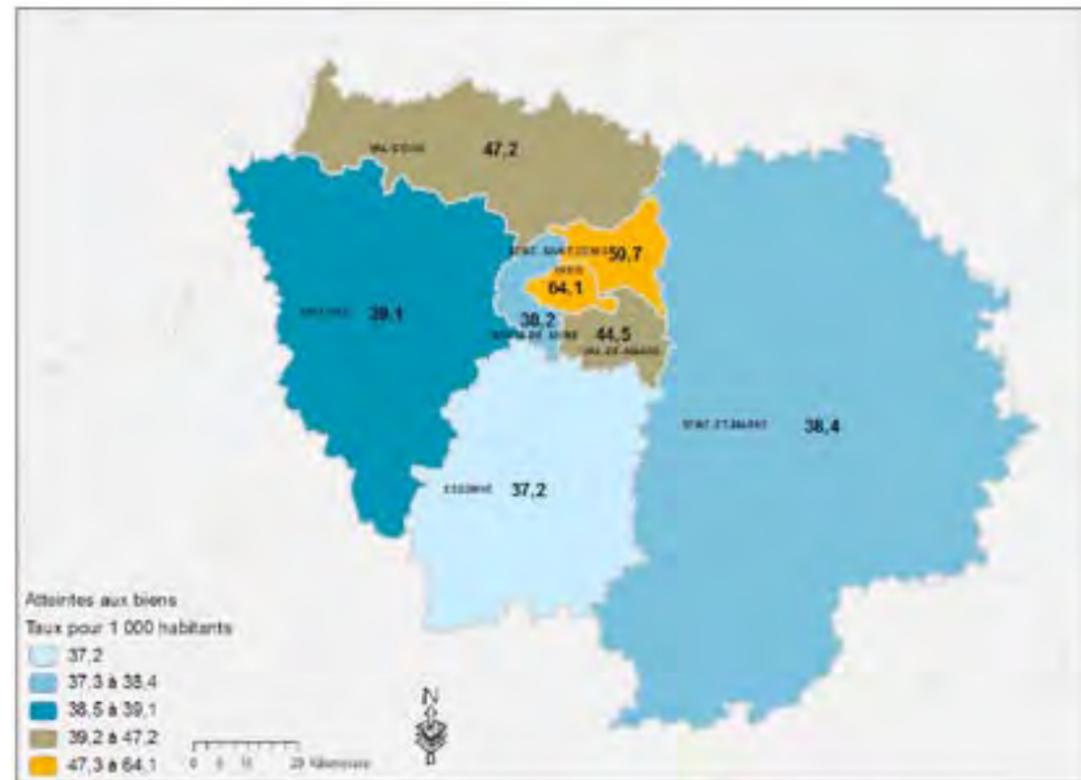
Note - L'interprétation des statistiques des infractions révélées par l'action des services doit tenir compte du fait que cet indicateur reflète l'activité d'initiative des services de police et non l'évolution des infractions agrégées dans cet indicateur (infractions liées aux stupéfiants, infractions du domaine de la police des étrangers, infractions à la législation sur le travail, ports

**Tableau 4. Les taux d'atteintes aux biens enregistrés en 2011 dans les trois agrégations territoriales de l'Île-de-France.**

Territoires	Population	Atteintes aux biens en 2011 (nb)	Taux (%)
<b>Grand Paris</b>	<b>6 653 370</b>	<b>352 889</b>	<b>53,0</b>
<b>Petite couronne</b>	<b>4 419 265</b>	<b>209 705</b>	<b>47,5</b>
<b>Grande couronne</b>	<b>5 097 870</b>	<b>205 704</b>	<b>40,4</b>
<b>Paris</b>	<b>2 234 105</b>	<b>143 184</b>	<b>64,1</b>
Seine-Saint-Denis	1 515 983	90 466	59,7
Hauts-de-Seine	1 584 745	60 603	38,2
Val-de-Marne	1 318 537	58 636	44,5
Val-d'Oise	1 168 892	55 159	47,2
Yvelines	1 407 560	55 060	39,1
Seine-et-Marne	1 313 414	50 497	38,4
Essonne	1 208 004	44 988	37,2

Source : DCPJ, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP

**Carte 2. Les taux d'atteintes aux biens sur la carte des départements de l'Île-de-France et du Grand Paris.**



Source : DCPJ, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP

d'armes prohibées... ). Les faits sont constatés à la suite d'un travail d'initiative de la police ou de la gendarmerie et non à la suite d'une plainte, comme c'est le cas pour les faits d'atteintes aux biens ou d'atteintes volontaires à l'intégrité physique. L'évolution du nombre de ces faits ne dépend pas du comportement des victimes puisque, sauf cas rare, il n'y en a pas<sup>4</sup>.

Les infractions révélées par l'action des services en Île-de-France avaient atteint leur niveau le plus élevé en 2008 avec 115 662 infractions constatées. Après une légère diminution de 0,2 % en 2009, la baisse du nombre d'infractions relevées par l'action des services s'est nettement accentuée en 2010. Avec seulement 109 802 faits constatés, il s'agissait d'une baisse de (- 4,9 %), replaçant l'activité de police en Île-de-France pour les infractions relevées à son initiative à un niveau un peu supérieur, mais comparable à celui constaté en 2007. En 2011, l'activité d'initiative de la police et de la gendarmerie est repartie à la hausse. 116 978 faits ont été constatés, soit une augmentation de 10 % (+ 7 176 faits).

Note - En 2011, nous avons émis l'hypothèse que les résultats de l'activité de police concernant les infractions révélées par l'action des services constatées en 2010 et en 2009 pouvaient constituer un seuil statistique dont les causes étaient potentiellement endogènes à l'organisation policière. À périmètre de forces de police constant ou en diminution suite à l'application de la

RGPP, le nombre d'infractions relevées à l'initiative de la police pourrait mécaniquement stagner ou régresser. Cette diminution apparente d'activité mesurée par cet indicateur pouvait aussi provenir d'aspects organisationnels des forces de sécurité : modification du commandement passant de la direction de la sécurité publique à la préfecture de police ; utilisation intensive des effectifs auparavant employés pour la lutte contre les infractions à la législation sur les étrangers ou sur les stupéfiants (deux principaux types d'infractions de cet indicateur) sur d'autres types de délinquance ; réactivation de la doctrine de police de proximité en petite couronne suite à l'intégration de la sécurité publique dans le commandement de la préfecture.

« Les priorités assignées aux services de police en 2010 se sont concrétisées par des plans d'action communs aux quatre départements : lutte contre les stupéfiants, lutte contre les vols et les cambriolages, lutte contre les bandes, lutte contre la délinquance itinérante et lutte contre les violences aux personnes. En outre, plus généralement, l'accent a été porté sur la qualité de la relation police/population.

Il s'avère que la hausse constatée en 2011 remet en cause la plupart de ces hypothèses et laisse à penser que la stagnation des faits en 2009 et 2010 était principalement un effet de la réorganisation de la police de sécurité publique au sein de la DSPAP. En 2011, jamais la police parisienne n'a autant constaté de faits d'initiative depuis 1999.

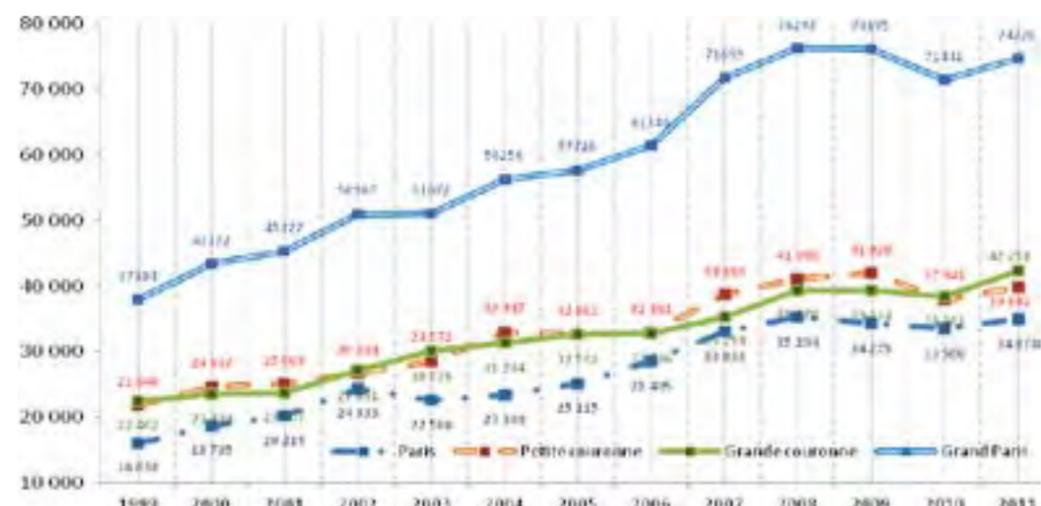
**Graphique 6. Les infractions révélées par l'action des services de 1999 à 2011 en Île-de-France et les variations annuelles.**



Source : DCPJ, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP

• • • (4) Pour aller plus loin, voir le n°4 de la publication *Repères* de l'ONDRP : « Les infractions révélées par l'action des services : faits constatés et personnes mises en cause » ([www.ondrp.fr](http://www.ondrp.fr))

Graphique 7. Les infractions révélées par l'action des services enregistrés de 1999 à 2011 dans les quatre agrégats territoriaux de l'Île-de-France.



Source : DCPJ, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP

### La hausse des infractions révélées par l'action des services est constatée sur les quatre agrégats territoriaux de l'Île-de-France

Au sein de l'Île-de-France, le nombre de faits enregistrés dans les quatre territoires que sont Paris, la petite couronne, la grande couronne et le Grand Paris varient tous à la hausse, alors que l'on avait constaté l'inverse en 2010 (graphique 7).

C'est en grande couronne que cette hausse est la plus significative. Les infractions révélées par l'action des services y augmentent de 10,2% (+ 3 897 faits) pour atteindre 42 258 faits. La petite couronne, qui était en 2010 le premier territoire par l'ampleur de la baisse des faits constatés (- 9,5 %) voit ces faits progresser de 5 % en 2011 (+ 1 901 faits) à 39 842 faits. À Paris, les faits enregistrés d'infractions révélées par l'action des services augmentent de 4,1 % (+ 1 378 faits), soit 34 878 faits. Enfin, sur le territoire du Grand Paris, l'augmentation est de 4,6 %, soit 3 279 faits supplémentaires constatés pour atteindre 74 720 faits.

### Les infractions révélées par l'action des services ont augmenté le plus fortement dans les départements de la grande couronne : + 10,2 %

Paris demeure en 2011 et de très loin le département qui enregistre le nombre le plus

élevé d'infractions révélées par l'action des services (34 878 faits, soit une hausse de 4,1 %, + 1 378 faits). Second département par l'activité d'initiative des services, la Seine-Saint-Denis a vu l'activité progresser de 5,7 %, soit + 921 faits constatés, portant le total à 17 063. Les infractions révélées par l'action des services dans le département des Yvelines ont le plus augmenté en pourcentage de l'Île-de-France, soit + 12,9 % (+ 1 104 faits) aboutissant à un total de 9 642 faits constatés (tableau 5).

Le Val-d'Oise a aussi vu l'augmentation des actions d'initiative dépasser les 10 % avec une augmentation de 12,1 %, soit + 1 366 faits et un total en 2011 de 12 677 faits. C'est enfin le cas du département des Hauts-de-Seine où l'activité d'initiative de police a progressé de 10,7 %, soit + 1 093 faits et un total de 11 339 faits constatés.

En Seine-et-Marne et dans l'Essonne, la progression de l'activité a été moins prononcée. Elle a augmenté de 7,9 % (+ 827 faits) en Seine-et-Marne pour un total de 11 252 et de 7,4 % dans l'Essonne (+ 600 faits) et un total de 8 687 faits.

Le département du Val-de-Marne est le seul à enregistrer une diminution des infractions révélées par l'action des services. Elle est de 1 %, soit - 113 faits et un total de 11 440 faits constatés. Ce département enregistre la deuxième baisse consécutive depuis l'année 2009 qui avait totalisé le nombre le plus important de cette catégorie d'infractions depuis 1999 (13 373 faits).

Tableau 5. Les nombres et variations d'infractions révélées par l'action des services dans les quatre agrégats territoriaux et les départements de l'Île-de-France en 2010 et 2011.

Territoires	Infractions révélées par l'action des services en 2010 (nb)	Infractions révélées par l'action des services en 2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)
<b>Grand Paris</b>	<b>71 441</b>	<b>74 720</b>	<b>3 279</b>	<b>4,6</b>
<b>Petite couronne</b>	<b>37 941</b>	<b>39 842</b>	<b>1 901</b>	<b>5,0</b>
<b>Grande couronne</b>	<b>38 361</b>	<b>42 258</b>	<b>3 897</b>	<b>10,2</b>
Paris	33 500	34 878	1 378	4,1
Seine-et-Marne	10 425	11 252	827	7,9
Yvelines	8 538	9 642	1 104	12,9
Essonne	8 087	8 687	600	7,4
Hauts-de-Seine	10 246	11 339	1 093	10,7
Seine-Saint-Denis	16 142	17 063	921	5,7
Val-de-Marne	11 553	11 440	- 113	- 1,0
Val-d'Oise	11 311	12 677	1 366	12,1

Source : DCPJ, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP

### Au cours de l'année 2011, Paris a enregistré le taux le plus élevé d'infractions révélées par l'action des services en Île-de-France : 15,6 faits pour 1 000 habitants

Quel que soit le territoire d'Île-de-France (département ou agrégat territorial), le taux le plus élevé d'infractions révélées par l'action des services pour 1 000 habitants est constaté à Paris. Il s'élève à 15,6 ‰ (+ 0,6 point). Hormis ce département, la Seine-Saint-Denis (11,3 ‰, + 0,6 point) et le Grand Paris (11,2 ‰, + 0,5

point) sont les deux seuls territoires dont le taux est supérieur à 10 ‰, taux qui constitue le taux moyen sur l'Île-de-France. Ces territoires concentrent donc particulièrement l'action des services, de police en l'occurrence (tableau 6).

On note que les taux enregistrés par les quatre unités territoriales que sont Paris, le Grand Paris, la petite couronne et la grande couronne diminuent à mesure que l'on s'éloigne du centre géographique que constitue la capitale. Le taux d'infractions révélées par l'action des services est de 15,6 ‰ à Paris, 11,2 ‰ dans le Grand Paris, 9 ‰ en petite couronne et 8,3 ‰ en grande couronne.

Tableau 6. Les taux d'infractions révélées par l'action des services enregistrés en 2010 dans les quatre agrégats territoriaux et départements de l'Île-de-France en 2011.

Départements	Population	Infractions révélées par l'action des services en 2011 (nb)	Taux (‰)
<b>Grand Paris</b>	<b>6 653 370</b>	<b>74 720</b>	<b>11,2</b>
<b>Petite couronne</b>	<b>4 419 265</b>	<b>39 842</b>	<b>9,0</b>
<b>Grande couronne</b>	<b>5 097 870</b>	<b>42 258</b>	<b>8,3</b>
Paris	2 234 105	34 878	15,6
Seine-et-Marne	1 313 414	11 252	8,6
Yvelines	1 407 560	9 642	6,9
Essonne	1 208 004	8 687	7,2
Hauts-de-Seine	1 584 745	11 339	7,2
Seine-Saint-Denis	1 515 983	17 063	11,3
Val-de-Marne	1 318 537	11 440	8,7
Val-d'Oise	1 168 892	12 677	10,8

Source : DCPJ, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP

[Retour sommaire](#)

Carte 3. Les taux d'infractions révélées par l'action des services sur la carte des départements de l'Île-de-France et du Grand Paris.



Source : DCPJ, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP

À l'échelle des départements, Paris (15,6 ‰, + 0,6 point), la Seine-Saint-Denis (11,3 ‰, + 0,6 point) et le Val-d'Oise (10,8 ‰, + 1,1 point) dépassent le taux moyen de la région avec notamment une forte progression dans le Val-d'Oise. Les taux d'infractions révélés par l'action des services enregistrés dans les cinq autres

départements sont bien inférieurs et notamment dans les Yvelines : 6,9 ‰ (tableau 6). La plupart des taux sont cependant en progression par rapport à 2010, deux départements y font exception : Les Hauts-de-Seine (- 2,6 points) et le Val-de-Marne (- 2 points).

## LES CRIMES ET DÉLITS ENREGISTRÉS PAR LA DSPAP DANS LES CIRCONSCRIPTIONS DE SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ DU GRAND PARIS EN 2011

Note à propos des faits constatés à Paris et de ceux pris en compte dans l'analyse dans les circonscriptions de sécurité de proximité (CSP) du Grand Paris.

La présentation et l'analyse de la distribution des faits dans les circonscriptions de sécurité de proximité portent sur les faits enregistrés par la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP). C'est la seule direction parisienne à produire actuellement des données qui rattachent la statistique de la plupart des faits de crimes et délits aux circonscriptions d'enregistrement. En revanche, la direction parisienne de la police judiciaire, la sous-direction régionale de la police des transports et certains services comme les sûretés départementales localisent leur statistique non opérationnelle au département. Par conséquent ces faits ne figurent pas dans cette présentation et entraîne donc un écart statistique entre le nombre de faits enregistrés à l'échelle d'un département et le nombre de faits enregistrés dans les circonscriptions de sécurité de proximité du même département.

Le système statistique dit « 4001 » localise les faits au lieu de leur enregistrement et non au lieu de leur commission. Ceci aboutit à des biais statistiques que l'ONDRP a mentionné à plusieurs reprises et mis en exergue dans plusieurs publications, dont le Grand Angle 24 sur l'analyse géolocalisée des atteintes volontaires à l'intégrité physique commises sur la voie publique à Paris en 2008. Ce biais est renforcé sur le Grand Paris par l'implantation à Paris et dans les départements de la petite couronne des services transversaux ou centraux à compétence nationale.

La règle statistique de la prise en compte du fait au lieu de son enregistrement fausse la représentation géographique des phénomènes de crimes et délits. Elle fausse d'autant plus le résultat que l'analyse porte des petits territoires. Cette règle sera corrigée avec la mise en œuvre prochaine des nouveaux systèmes de saisies et de stockage des données au sein de la police et de la gendarmerie qui permettront d'établir une statistique d'après une logique des territoires et non plus des services<sup>5</sup>.

Compte tenu des éléments qui viennent d'être évoqués, la géographie des crimes et délits par circonscription de sécurité de proximité du Grand Paris doit donc être interprétée avec prudence et comprise comme une présentation en tendance de la distribution des phénomènes criminels enregistrés par la police de sécurité de proximité parisienne.

### Statistiques Repères

- Nombre total de faits enregistrés sur le territoire du Grand Paris en 2011 tous services inclus : 560 567.
- Nombre total de faits enregistrés par la DSPAP : 541 033 (96,6 % du total enregistré sur le territoire du Grand Paris par tous les services de police).
- Nombre total de faits non localisés dans les circonscriptions de sécurité de proximité : 17 142 (14 016 au SDRPT<sup>6</sup>, 97 au STADE<sup>7</sup>, 26 au STJA<sup>8</sup>, 134 au SIT<sup>9</sup>, 2 573 dans les ST<sup>10</sup>, 296 dans UTILE<sup>11</sup>). Ces faits représentent 3,2 % des faits enregistrés par la DSPAP.
- Nombre total de faits enregistrés et localisés à l'échelle de la circonscription de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011 : **523 891**. Ceci représente 93,5 % du total des faits enregistrés sur le territoire du Grand Paris par tous les services de police.

- • (5) Ces nouveaux systèmes permettront d'établir un état statistique dénommé 4001 + qui comptabilisera les faits à la commune de commission sur la base de la nomenclature actuelle en 107 index. Ils sont prévus pour entrer en fonction en 2013.
- (6) Sous direction régionale de la police des transports, compétente sur la zone de défense de Paris sur tous les transports en commun. La zone correspond à la région Île-de-France. Tous les faits entrant dans cette statistique des crimes et délits ne concernent donc pas uniquement le territoire du Grand Paris.
- (7) Service transversal d'agglomération des événements qui dépend de la sous-direction des services spécialisés de la DSPAP.
- (8) Service de traitement judiciaire des accidents, en charge de l'investigation suite à des accidents corporels graves ou mortels de la circulation sur le territoire de la capitale.
- (9) Service de l'investigation transversale, qui couvre la capitale pour les affaires sérielles et celles qui demandent des analyses de transversalité. Ce service est notamment compétent pour les investigations sur les cambriolages, les vols avec violences, les vols par ruse et les affrontements entre bandes.
- (10) La sûreté territoriale est le service d'investigation judiciaire local. Sa statistique est à l'échelle du département.
- (11) Champ statistique regroupant notamment les infractions à la législation sur les étrangers, uniquement utilisé à la DTSP93.

[Retour sommaire](#)

### Les circonscriptions de police de proximité du Grand Paris en 2011

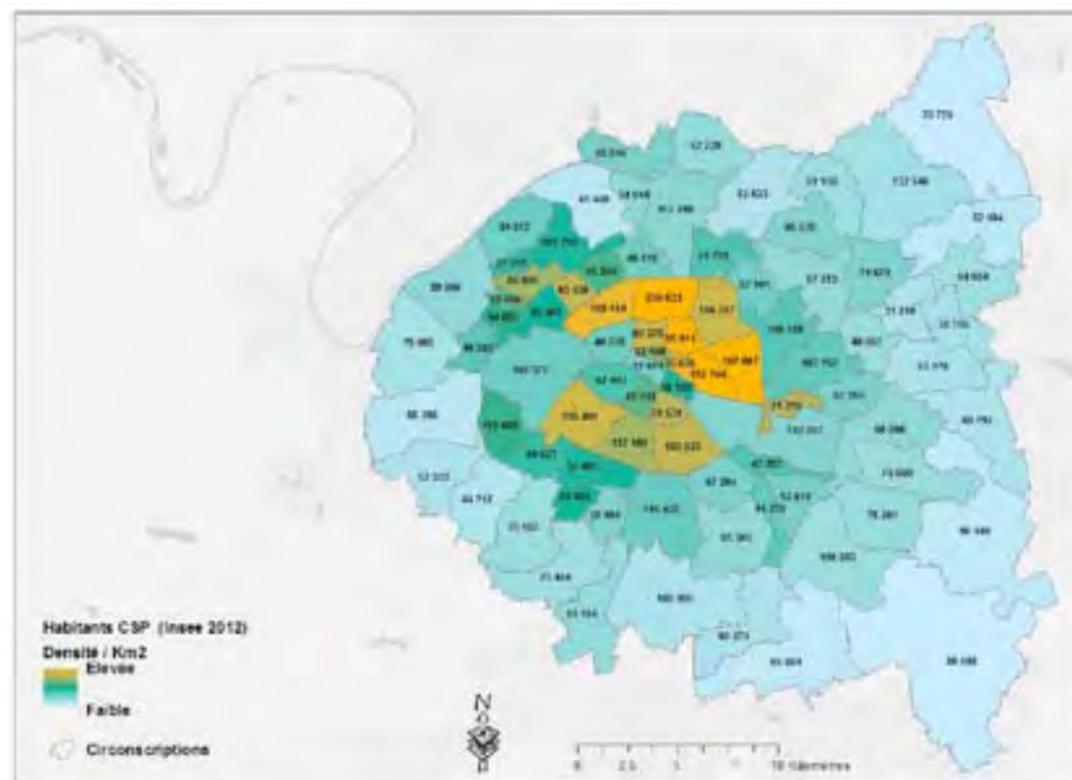
La direction de sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP) est en charge de la sécurité publique du Grand Paris. Ce territoire couvre les départements de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne, soit une population de 6 630 370 habitants selon le dernier recensement de l'Insee (population municipale, recensement de la population 2009, entrée en vigueur 1<sup>er</sup> janvier 2012, limites territoriales des circonscriptions administratives au 1<sup>er</sup> janvier 2011).

La DSPAP mise en place en septembre 2009 par le regroupement de la direction de la police urbaine de proximité (Paris) avec les directions de la sécurité publique des trois départements de la petite couronne est organisée dorénavant selon une articulation en quatre directions territoriales de sécurité de proximité (DTSP) qui bénéficient d'une analyse transversale menée par l'état major de la DSPAP qui est aussi le fournisseur des données de l'ONDRP. Chacune des directions territoriales couvre un territoire départemental découpé en circonscriptions de proximités. Elles sont au nombre de 84, dont 20 pour la DTSP 75, 25 pour la DTSP 92, 22 pour la DTSP 93 et 17 pour la DTSP 94.

Chacune des circonscriptions comprend au moins un territoire communal, mais correspond souvent à l'agrégation de plusieurs communes. Le découpage de la circonscription de la Défense fait exception à la règle, car elle est dessinée sur les limites de l'établissement public d'aménagement de la Défense-Seine-Arche (EPADSA) qui emprunte lui-même des parties de territoires aux communes de Courbevoie, Puteaux et Nanterre.

Sur la circonscription de la Défense, la population des habitants a été estimée à 23 000, en majorité sur le territoire de Courbevoie (estimation de l'établissement public). On doit cependant observer que sur ce territoire la dominante des personnes présentes est plutôt constituée de flux et non pas d'habitants. À l'instar des 1<sup>er</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements de Paris, les flux de personnes présentes sur le territoire sont très supérieurs à la population des habitants recensés. Ainsi

Carte 4. Le découpage des circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris, leur population et leur densité en 2011.



Source : INSEE recensement de la population 2009, millésime 1<sup>er</sup> janvier 2012 - Traitement : ONDRP

170 000 personnes sont accueillies dans les bureaux situés à la Défense (source EPADSA) et 450 000 personnes transitent quotidiennement par les points transports du site (source RATP). Le niveau de taux qui ressort de l'analyse des faits constatés est donc artificiellement renforcé par ce phénomène de flux que le calcul ne prend pas en compte.

Enfin, en 2010, un redécoupage de circonscriptions a été réalisé par la DSPAP au sein de la DTSP 93. Il a concerné les circonscriptions de Clichy-sous-Bois, Le Raincy, Villemonble, Montfermeil, Gagny et Rosny-sous-Bois. La circonscription du Raincy comprend désormais les communes du Raincy et de Villemonble. La circonscription de Clichy-sous-Bois comprend la commune de Clichy-sous-Bois et celle de Montfermeil. Gagny et Rosny-sous-Bois sont des communes circonscriptions. Cette transformation des limites territoriales a été intégrée dans les statistiques dès 2010 pour les faits constatés des crimes et des délits.

Tableau 7. La liste des circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.

Direction territoriale de sécurité de proximité	N°	Nom	Population (nb)	Superficie (km2)	Densité (hab. km2)
DTSP 75	1	1 <sup>er</sup>	17 614	1,8	9 786
DTSP 75	2	2 <sup>e</sup>	22 400	1,0	22 400
DTSP 75	3	3 <sup>e</sup>	35 655	1,2	29 713
DTSP 75	4	4 <sup>e</sup>	28 192	1,6	17 620
DTSP 75	5	5 <sup>e</sup>	61 531	2,4	25 638
DTSP 75	6	6 <sup>e</sup>	43 143	2,2	19 610
DTSP 75	7	7 <sup>e</sup>	57 442	4,4	13 055
DTSP 75	8	8 <sup>e</sup>	40 278	3,8	10 599
DTSP 75	9	9 <sup>e</sup>	60 275	2,2	27 398
DTSP 75	10	10 <sup>e</sup>	95 911	2,9	33 073
DTSP 75	11	11 <sup>e</sup>	152 744	3,7	41 282
DTSP 75	12	12 <sup>e</sup>	142 897	16,7	8 557
DTSP 75	13	13 <sup>e</sup>	182 032	6,9	26 381
DTSP 75	14	14 <sup>e</sup>	137 189	5,7	24 068
DTSP 75	15	15 <sup>e</sup>	236 491	8,6	27 499
DTSP 75	16	16 <sup>e</sup>	169 372	16,0	10 586
DTSP 75	17	17 <sup>e</sup>	168 454	5,6	30 081
DTSP 75	18	18 <sup>e</sup>	200 631	6,0	33 439
DTSP 75	19	19 <sup>e</sup>	184 787	6,8	27 175
DTSP 75	20	20 <sup>e</sup>	197 067	6,0	32 845
DTSP 92	21	Antony	81 194	11,4	7 122
DTSP 92	22	Asnières	109 756	6,8	16 141
DTSP 92	23	Bagneux	38 495	4,2	9 165
DTSP 92	24	Boulogne-Billancourt	113 085	6,2	18 240
DTSP 92	25	Châtenay-Malabry	75 404	12,5	6 032
DTSP 92	26	Clamart	79 150	12,2	6 488
DTSP 92	27	Clichy-la-Garenne	58 200	3,1	18 774
DTSP 92	28	Colombes	84 572	7,8	10 843
DTSP 92	29	Courbevoie	86 945	3,7	23 499
DTSP 92	30	La Garenne-Colombes	27 091	1,8	15 051
DTSP 92	31	Gennevilliers	41 400	11,6	3 569
DTSP 92	32	Issy-les-Moulineaux	64 027	4,3	14 890
DTSP 92	33	La Défense	23 000	1,2	19 167
DTSP 92	34	Levallois-Perret	63 436	2,4	26 432
DTSP 92	35	Meudon	44 717	10,0	4 472
DTSP 92	36	Montrouge	80 858	5,0	16 172
DTSP 92	37	Nanterre	89 966	12,2	7 374
DTSP 92	38	Neuilly-sur-Seine	60 501	3,7	16 352
DTSP 92	39	Puteaux	44 892	2,5	17 957
DTSP 92	40	Rueil-Malmaison	79 065	14,6	5 415
DTSP 92	41	Sèvres	52 203	11,2	4 661
DTSP 92	42	Saint-Cloud	58 298	16,8	3 470
DTSP 92	43	Suresnes	46 053	3,8	12 119
DTSP 92	44	Vanves	57 493	3,6	15 970
DTSP 92	45	Villeneuve-la-Garenne	24 944	3,2	7 795
DTSP 93	46	Aubervilliers	74 701	5,8	12 879
DTSP 93	47	Aulnay-sous-Bois	132 546	23,5	5 640
DTSP 93	48	Bobigny	87 773	11,8	7 438
DTSP 93	49	Bondy	74 674	8,4	8 890
DTSP 93	50	Clichy-sous-Bois	54 684	9,4	5 817
DTSP 93	51	Drancy	66 670	7,8	8 547
DTSP 93	52	Épinay-sur-Seine	66 595	6,9	9 651
DTSP 93	53	Gagny	38 765	7,0	5 538
DTSP 93	54	La Courneuve	62 523	13,5	4 631
DTSP 93	55	Le Blanc-Mesnil	51 106	8,1	6 309
DTSP 93	56	Le Raincy	31 810	6,3	5 049
DTSP 93	57	Les Lilas	100 185	8,0	12 523
DTSP 93	58	Livry-Gargan	52 184	15,3	3 411
DTSP 93	59	Montreuil	103 192	8,9	11 595
DTSP 93	60	Neuilly-sur-Marne	53 475	10,4	5 142
DTSP 93	61	Noisy-le-Grand	69 792	14,7	4 748
DTSP 93	62	Pantin	52 161	5,0	10 432
DTSP 93	63	Rosny-sous-Bois	40 867	5,9	6 927
DTSP 93	64	Saint-Denis	112 766	14,1	7 998
DTSP 93	65	Saint-Ouen	46 510	4,3	10 816
DTSP 93	66	Stains	62 228	8,8	7 071
DTSP 93	67	Villepinte	70 776	33,0	2 145
DTSP 94	68	Alfortville	44 278	3,7	11 967
DTSP 94	69	Boissy-Saint-Léger	86 058	52,6	1 636
DTSP 94	70	Champigny-sur-Marne	75 090	11,3	6 645
DTSP 94	71	Charenton-le-Pont	43 283	3,3	13 116
DTSP 94	72	Chenneviers-sur-Marne	90 149	31,4	2 871
DTSP 94	73	Choisy-le-Roi	60 274	12,0	5 023
DTSP 94	74	Créteil	105 953	16,9	6 269
DTSP 94	75	Fontenay-sous-Bois	53 258	5,6	9 510
DTSP 94	76	Ivry-sur-Seine	57 254	6,1	9 386
DTSP 94	77	Le Kremlin-Bicêtre	146 428	13,1	11 178
DTSP 94	78	L'Hay-les-Roses	108 996	22,3	4 888
DTSP 94	79	Maisons-Alfort	52 619	5,4	9 744
DTSP 94	80	Nogent-sur-Marne	96 066	12,4	7 747
DTSP 94	81	Saint-Maur-des-Fossés	75 251	11,3	6 659
DTSP 94	82	Villeneuve-Saint-Georges	66 884	23,1	2 895
DTSP 94	83	Vincennes	71 316	2,8	25 470
DTSP 94	84	Vitry-sur-Seine	85 380	11,6	7 360

Source : INSEE recensement de la population 2009, millésime 1<sup>er</sup> janvier 2012 - Traitement : ONDRP

## Les atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrées dans les circonscriptions de la DSPAP ont baissé de 3,7 % en 2011

**Repère statistique.** 93 029 faits d'atteintes volontaires à l'intégrité physique ont été au total enregistrés dans les directions territoriales de sécurité de proximité (DTSP) en 2011. Sur ce total, 3 875 faits ont été enregistrés par l'un des huit services transversaux des DTSP (4,2 %) et n'ont pas été attachés à une circonscription particulière (tableau 8). Le total des faits d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés dans les circonscriptions de sécurité de proximité (CSP) s'élève à 89 154 en 2011, en baisse de 3,7 % par rapport à 2010 (- 3 378 faits). Sur le total des faits enregistrés dans les circonscriptions de sécurité de proximité, les atteintes volontaires à l'intégrité physique représentent 17 %.

**Tableau 8. Les atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrées par les services transversaux des DTSP du Grand Paris en 2011.**

Services	Atteintes volontaires à l'intégrité physique (nb)	(%)
SDRPT	3 233	83,4
STADE	13	0,3
SIT	11	0,3
STJA	0	0,0
ST 92	193	5,0
ST 93	65	1,7
UTILE	3	0,1
ST 94	357	9,2
<b>Total</b>	<b>3 875</b>	<b>100,0</b>

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major  
- Traitement : ONDRP

### Les CSP du 10<sup>e</sup> et de Saint-Denis ont contribué le plus fortement à la baisse des atteintes volontaires à l'intégrité physique sur le Grand Paris

Sous l'intitulé des atteintes volontaires à l'intégrité physique, toutes les atteintes et menaces criminelles ou délictueuses aux personnes sont regroupées pour former

l'indicateur de référence des violences contre les personnes. Cet indicateur est décomposé en quatre catégories : les violences physiques non crapuleuses, les violences physiques crapuleuses, les violences sexuelles et les menaces de violences. Ces catégories seront présentées infra et ces présentations seront complétées par une analyse de l'index des coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels.

Dans le Grand Paris, les atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrées dans les circonscriptions de sécurité de proximité ont diminué de 3,7 %, soit - 3 378 faits, pour s'établir à 89 154. Cette baisse globale de ces atteintes est notamment alimentée par les circonscriptions de la DTSP de Paris qui enregistrent une diminution de 9,7 % des faits (- 3 304). Les circonscriptions de la Seine-Saint-Denis enregistrent également une diminution de fait, mais beaucoup plus faible : - 0,9 % (- 275 faits). Celles des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne enregistrent, quant à elles, des hausses modérées de faits constatés : + 0,7 % (+ 91 faits) dans la DTSP 92 et + 0,8 % (+ 110 faits) dans la DTSP 94 (tableau 9).

En 2011, les baisses de faits d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés concernent 49 des 84 circonscriptions de sécurité de proximité, soit une majorité de 58,3 % des territoires (tableau 10). Parmi ceux-ci, trois circonscriptions affichent des baisses importantes supérieures à 30 %. Il s'agit du 10<sup>e</sup> arrondissement (- 40,8 %, - 1 053 faits), de Neuilly-sur-Seine (- 35,1 %, - 87 faits) et du 4<sup>e</sup> arrondissement (- 32,4 %, - 221 faits). Ces baisses élevées en pourcentage n'interviennent cependant pas dans de forts volumes pour Neuilly-sur-Seine et le 4<sup>e</sup> arrondissement.

En volume, outre dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, ces baisses sont en nombre élevé à Saint-Denis (- 925 faits, -22,1 %), dans le 15<sup>e</sup> (- 362 faits, - 15,4 %), dans le 1<sup>er</sup> arrondissement (- 307 faits, - 25,6 %). On note que ces volumes en baisse sont relevés sur des territoires très peuplés (15<sup>e</sup>, Saint-Denis) ou drainants des flux élevés de population (1<sup>er</sup> et 8<sup>e</sup>). Ces sont ces territoires qui contribuent le plus à la tendance générale.

Cependant, dans une tendance globale à la diminution des violences aux personnes sur le Grand Paris, les circonscriptions de sécurité

de proximité qui enregistrent de gros volumes d'atteintes volontaires à l'intégrité physique en 2010 n'affichent pas pour autant une variation des faits en forte baisse. C'est le cas notamment pour le 19<sup>e</sup> arrondissement où la baisse des faits est limitée à 19 (- 1,4 %). Dans le 18<sup>e</sup>, les atteintes volontaires à l'intégrité physique ne diminuent que de 3 faits, soit - 0,1 %. À Aulnay-sous-Bois, la baisse est de 77 faits (- 2,5 %). En revanche, dans la CSP de Saint-Denis, le nombre de faits d'atteintes volontaires à l'intégrité physique est en fort recul (- 925 faits, - 22,1 %) alors qu'il s'agit de la première circonscription par le volume d'atteintes enregistrées en 2010. A contrario, les CSP d'Aulnay-sous-Bois et du 20<sup>e</sup> arrondissement qui figurent également parmi les CSP à volumes élevés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique affichent une variation en hausse, respectivement + 77 faits (+ 2,5 %) et + 151 faits (+ 5 %).

Une minorité de circonscriptions (35, soit 41,7 %) voient leur nombre d'enregistrements d'atteintes volontaires à l'intégrité physique progresser en 2011. En pourcentage, la plus forte hausse est observée sur le territoire de la Défense (+ 32,1 %, + 152 faits). Trois autres circonscriptions de sécurité de proximité enregistrent également des hausses supérieures à 20 % : Charenton-le-Pont (+ 28,4 %, + 93 faits), Bondy (+ 24,4 %, + 313 faits) et Courbevoie (+ 22,8 %, + 116 faits). À part la circonscription de sécurité de sécurité de Bondy qui enregistre à la fois un pourcentage et un volume élevés de hausse de faits, ces hausses interviennent cependant dans un volume faible de faits.

Outre la CSP de Bondy, on note que les hausses les plus importantes en volume de faits d'atteintes volontaires à l'intégrité physique sont relevées dans les CSP des Lilas (+ 264 faits, + 16,9 %), Stains (+ 245, + 17 %), Nanterre (+ 217

faits, + 18,2 %), Montreuil (+ 198 faits, + 14,8 %). Les principales circonscriptions qui recueillent des volumes élevés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique et des hausses en 2011 sont le 20<sup>e</sup> arrondissement (+ 151 faits, + 5 %) dans un volume de 3 186 faits, Aulnay-Sous-Bois (+ 77 faits, + 2,5 %) pour 3 162 faits et Le Kremlin-Bicêtre (+ 50 faits, + 2,4 %) dans un volume de 2 162 faits.

### Les CSP du nord et de l'ouest de la Seine-Saint-Denis forment un agrégat territorial homogène de taux élevés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique

Dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris, le taux moyen d'atteintes volontaires à l'intégrité physique est de 13,4 faits pour 1000 habitants. Ce taux varie cependant fortement d'une direction territoriale de sécurité de proximité à une autre (tableau 9). Ainsi, en 2011, les circonscriptions de la DTSP de la Seine-Saint-Denis ont enregistré un taux moyen de 20,6 ‰, tandis que celles des Hauts-de-Seine ont limité de taux à 8,2 ‰. Entre ces extrêmes, la DTSP de Paris enregistre un taux très légèrement supérieur à la moyenne du Grand Paris, soit 13,7 ‰ et celle du Val-de-Marne un taux inférieur (10,5 ‰).

Les différences entre les niveaux de taux sont aussi très importantes parmi les 84 circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris. On relève le taux le plus élevé dans celle du 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris (50,6 ‰) et le plus bas dans celle de Neuilly-sur-Seine (2,7 ‰), soit une différence de 47,9 points entre deux circonscriptions distantes de 3,5 km à vol d'oiseau.

**Tableau 9. Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (taux et variations) enregistrées dans les directions territoriales de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.**

Taux CSP : 13,4 ‰ Variation CSP : - 3,7 %	Atteintes volontaires à l'intégrité physique				
	2010 (nb)	2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux 2011 (‰)
<b>CSP 75</b>	33 959	30 655	- 3 304	- 9,7	13,7
<b>CSP 92</b>	13 387	13 478	91	0,7	8,5
<b>CSP 93</b>	31 495	31 220	- 275	- 0,9	20,6
<b>CSP 94</b>	13 691	13 801	110	0,8	10,5
<b>Total</b>	<b>92 532</b>	<b>89 154</b>	<b>- 3 378</b>	<b>- 3,7</b>	<b>13,4</b>

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major - Traitement : ONDRP



cette catégorie. Elles sont agrégées notamment aux coups et blessures volontaires. Leur part moyenne est estimée à environ 30 % au sein de l'index des coups et blessures volontaire (index 7 de l'état 4001)<sup>12</sup>. On ne dispose en revanche pas d'indication d'estimation de leur représentativité sur des territoires plus réduits comme les départements ou les circonscriptions de sécurité de proximité et notamment sur le Grand Paris. Il est cependant vraisemblable que, comme tous les phénomènes de crimes et délits, cette part varie fortement d'un territoire à l'autre en fonction de facteurs d'influences qui tiennent notamment aux caractéristiques territoriales.

Dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris, les violences physiques non crapuleuses enregistrées ont diminué en moyenne de 4,8 % (- 1 703 faits) et s'élèvent à 33 751 faits en 2011. C'est une baisse supérieure à celle affichée par l'indicateur des atteintes volontaires à l'intégrité physique (-3,7%).

Fait notable, toutes les directions territoriales de sécurité de proximité (DTSP) affichent des volumes de faits en baisse (tableau 11). La plus forte diminution en pourcentage est observée dans la DTSP 92 (- 8,5 %, soit 459), mais en volume, c'est la DTSP 75 qui enregistre la diminution la plus importante (- 895 faits, - 7,8%). La DTSP 94 (- 2,5 %, -154 faits) et la DTSP 93 (- 1,6 %, - 195 faits) enregistrent des évolutions comparables.

À l'échelle des 84 circonscriptions, 54 d'entre elles enregistrent des baisses du nombre des violences physiques non crapuleuses (64,3 %), un taux supérieur à celui constaté pour la globalité des atteintes volontaires à l'intégrité physique.

En pourcentage la baisse la plus prononcée est enregistrée par la CSP de Neuilly-sur-Seine (- 37,2 %, - 29 faits). À la suite de cette CSP, douze circonscriptions enregistrent une diminution des faits supérieure à 20 % et notamment Levallois-Perret (- 28,8 %, - 60 faits), Gagny (- 26,1 %, - 87 %), le 10<sup>e</sup> arrondissement (-25,8 %, - 238 faits) et Meudon (- 25,6 %, - 41 faits).

En volume, on observe des baisses importantes qui se situent au-delà de 180 faits dans quatre circonscriptions de sécurité de proximité : le 10<sup>e</sup> arrondissement (- 238 faits, - 25,8 %), le 15<sup>e</sup> (- 231 faits, - 23 %), Saint-Denis (- 219 faits, - 18,6 %), Bobigny (- 181 faits, -22,2 %).

Trente circonscriptions de sécurité de proximité (35,7 %) enregistrent des nombres de faits en hausse en 2011. Les principaux

pourcentages concernent la CSP de Saint-Cloud (+ 55,2 %, + 58 faits), celle de Vincennes (+ 34,6 %, + 44 faits), le 7<sup>e</sup> arrondissement (+ 27,3 %, + 57 faits) ou encore la CSP de Maisons-Alfort (+ 23,1 %, + 42 faits). Les hausses se traduisent généralement par des variations de faibles volumes. Cependant, dans quelques circonscriptions, le nombre de faits en hausse est relativement élevé, comme dans la CSP de Bondy (+ 132 faits, + 21,3 %), dans celle de Clichy-sous-Bois (+ 87 faits, + 20,7 %), dans la CSP de Stains (+ 71 faits, + 13,8 %) ou encore dans celle de Neuilly-sur-Marne (+ 70 faits, + 21,3 %).

Les circonscriptions qui enregistrent les plus gros volumes de faits en 2010 enregistrent également plutôt des variations en baisse ou stables. La CSP d'Aulnay-sous-Bois affiche une stabilité (- 3 faits, - 0,2 %) de même que celle du 18<sup>e</sup> arrondissement (- 50 faits, - 4,2 %), tandis que les baisses de faits sont plus prononcées dans les CSP de Saint-Denis (- 219 faits, - 18,6 %), du 15<sup>e</sup> (- 231 faits, -23 %), dans le 19<sup>e</sup> (- 68 faits, - 7,3 %) et dans le 10<sup>e</sup> (- 238 faits, - 25,8 %). Mais dans l'arrondissement voisin du 20<sup>e</sup> où le volume de faits est comparable, on constate une petite hausse de 1 %, soit + 9 faits.

### 10 circonscriptions voisines du nord parisien enregistrent des taux élevés de violences physiques non crapuleuses

Le taux moyen de violences physiques non crapuleuses enregistrées par les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris s'est établi à 5,1 ‰ en 2011 (tableau 11). Parmi les directions territoriales de proximité, seule la Seine-Saint-Denis enregistre un taux supérieur au taux moyen (8,1 ‰). Le taux le plus faible est affiché par la DTSP des Hauts-de-Seine (3,1 ‰). Les taux affichés par les DTSP de Paris (4,4 ‰) et du Val-de-Marne (4,5 ‰) se rapprochent du taux moyen du Grand Paris.

Sur le Grand Paris, la distribution des taux de violences physiques non crapuleuses à travers les circonscriptions de sécurité de proximité laisse apparaître une nette fracture entre les circonscriptions situées dans le nord parisien, précisément en Seine-Saint-Denis, et celles situées dans l'ouest parisien, y compris les territoires de l'ouest de la capitale (carte 6).

Globalement, si nombre de circonscriptions situées dans le nord parisien forment un ensemble qui s'apparente à un *hot spot* (point chaud) et dans un environnement de taux plutôt élevés, nombre de celles situées dans l'ouest parisien et dans le sud-est forment ce que l'on désigne par *cold spot* et dans un environnement de taux bas.

En Seine-Saint-Denis, contrairement aux DTSP 75, 92 et 94, aucune circonscription de sécurité de proximité de la DTSP n'enregistre un taux inférieur à 3,5 ‰ qui constitue pourtant le plus haut taux de la première fourchette de taux (0,8 ‰ à 3,5 ‰). Dans la DTSP 93, le taux le plus faible observé dans les circonscriptions s'établit à 5,2 ‰. Il est enregistré dans la CSP de Noisy-le-Grand située en limite départementale au sud-est.

De façon comparable à la distribution des taux d'atteintes volontaires à l'intégrité physique sur le territoire du Grand Paris, on retrouve un ensemble de circonscriptions de sécurité de proximité présentant des taux élevés de niveau homogène qui forment un agrégat territorial cohérent (carte 6). Il s'agit de 10 territoires dont les taux s'échelonnent entre 8,5 ‰ (Saint-Denis) et 10,5 ‰ (Aulnay-sous-Bois) : Drancy (8,5 ‰), Bondy (10,1 ‰), Le Blanc-Mesnil (9,5 ‰), La Courneuve (9,5 ‰), Saint-Ouen (9,1 ‰), Aubervilliers (9,4 ‰) et Stains (9,4 ‰), Clichy-sous-Bois (9,3 ‰). Ces circonscriptions sont en outre insérées dans un ensemble de onze circonscriptions voisines dont les taux sont relativement élevés.

Cette vaste étendue territoriale constitue le cœur géographique du phénomène des violences physiques non crapuleuses dans le Grand Paris. Elle s'étend de la CSP d'Épinay-sur-Seine (7,1 ‰) à l'ouest, à celle de Villepinte (7 ‰) à l'est, jusqu'à la CSP de Neuilly-sur-Marne (7,5 ‰) au sud.

Le territoire qui abrite les circonscriptions qui enregistrent les taux les plus élevés est cependant Paris. Dans cette DTSP, le 1<sup>er</sup> arrondissement affiche un taux de 23,5 violences physiques non crapuleuses pour 1 000 habitants et le 8<sup>e</sup> un taux de 14,6 ‰.

Enfin, tout au sud du Grand Paris, on observe un taux également élevé enregistré par la circonscription de Villeneuve-Saint-Georges (8,7 ‰) alors que les circonscriptions avoisinantes affichent des taux de violences physiques

non crapuleuses proches ou inférieures à la moyenne parisienne.

*Note - En raison de la nature des territoires et de leur fréquentation, il est vraisemblable de penser que les causes et les phénomènes criminels qui génèrent des taux élevés de violences physiques non crapuleuses enregistrées sont différents d'une circonscription à une autre. Ces violences sont notamment composées des index recensant les coups et blessures volontaires. Ces index recensent deux grands types de violences qui se produisent dans des contextes différents : les violences entre personnes dont le motif n'est pas connu (rixes, différends, bagarres, violences sur personnes ayant autorité) et qui ont généralement pour cadre la voie publique, les lieux publics et les lieux accueillant du public ; les violences et mauvais traitements à enfants et violences entre conjoints qui ont pour caractéristique de se dérouler dans un cadre d'habitat. En raison de la spécialisation territoriale qui préside à l'organisation de l'espace urbain, on peut estimer que les circonscriptions qui présentent un profil d'occupation territoriale dominé par l'habitat ont plus de probabilités de recenser une plus forte proportion de violences entre conjoints au sein des violences physiques non crapuleuses. Inversement, les circonscriptions où le contexte est plus orienté vers les équipements de loisirs, de transports, commerciaux, récréatifs, voire touristiques, recenseront vraisemblablement une proportion plus importante de violences physiques résultant de rixes, conflits sur la voie publique, etc. Un taux élevé dans deux circonscriptions différentes doit donc être appréhendé à la lumière de cette analyse et n'a ni la même signification ni la même portée pour les autorités publiques.*

*Dans le centre de Paris, les 1<sup>er</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements sont des circonscriptions dont la nature territoriale est très largement composée d'espaces commerciaux, de lieux touristiques, d'activités du secteur tertiaire. Dans les circonscriptions qui ne drainent pas de flux particuliers de personnes, comme celles situées en Seine-Saint-Denis, l'occupation territoriale est plutôt dominée par l'habitat, à l'exception de certaines zones réduites bien spécifiques composées d'espaces industriels ou tertiaires par exemple la Plaine-Saint-Denis. On aura donc sur ces territoires une composition d'infractions de violences physiques non crapuleuses différente de celle des deux arrondissements de Paris. Les taux de violences élevés dans ces circonscriptions n'ont donc vraisemblablement pas la même signification et ne réclament pas les mêmes réponses de la part des autorités.*

• • (12) Éléments de mesure des violences au sein du couple, Rapport annuel 2011 (p. 309), [www.ondrp.fr](http://www.ondrp.fr).

Tableau 11. Les violences physiques non crapuleuses (taux et variations) enregistrées dans les directions territoriales de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.

Taux CSP : 5,1 ‰	Violences physiques non crapuleuses				
Variation CSP : - 4,8 %	2010 (nb)	2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
<b>CSP 75</b>	11 487	10 592	- 895	- 7,8	4,7
<b>CSP 92</b>	5 410	4 951	- 459	- 8,5	3,1
<b>CSP 93</b>	12 513	12 318	- 195	- 1,6	8,1
<b>CSP 94</b>	6 044	5 890	- 154	- 2,5	4,5
<b>Total</b>	<b>35 454</b>	<b>33 751</b>	<b>- 1 703</b>	<b>- 4,8</b>	<b>5,1</b>

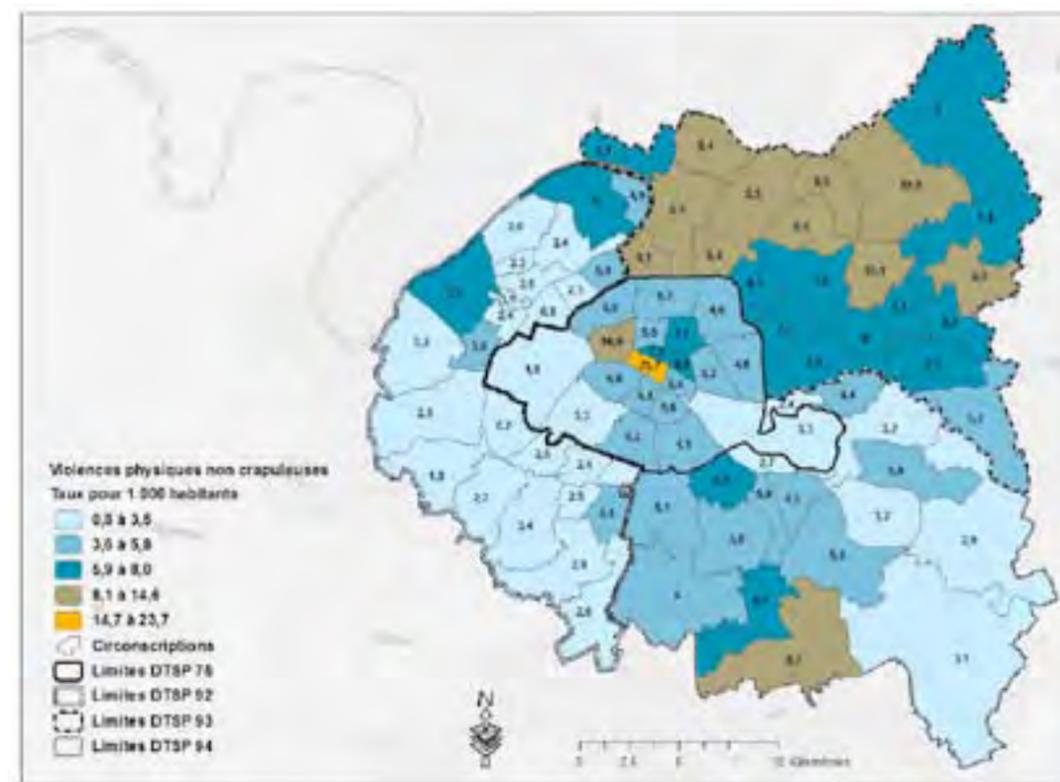
Source : préfecture de police, DSPAP, état-major - Traitement : ONDRP

Tableau 12. Les violences physiques non crapuleuses (taux et variations) enregistrées dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.

N°	Nom	Population (nb)	Violences physiques non crapuleuses en 2010 (nb)	Violences physiques non crapuleuses en 2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (%)
1	1 <sup>er</sup>	17 614	459	418	- 41	- 8,9	23,7
2	2 <sup>e</sup>	22 400	185	161	- 24	- 13,0	7,2
3	3 <sup>e</sup>	35 655	216	244	28	13,0	6,8
4	4 <sup>e</sup>	28 192	183	152	- 31	- 16,9	5,4
5	5 <sup>e</sup>	61 531	336	344	8	2,4	5,6
6	6 <sup>e</sup>	43 143	243	188	- 55	- 22,6	4,4
7	7 <sup>e</sup>	57 442	209	266	57	27,3	4,6
8	8 <sup>e</sup>	40 278	635	587	- 48	- 7,6	14,6
9	9 <sup>e</sup>	60 275	378	336	- 42	- 11,1	5,6
10	10 <sup>e</sup>	95 911	922	684	- 238	- 25,8	7,1
11	11 <sup>e</sup>	152 744	739	644	- 95	- 12,9	4,2
12	12 <sup>e</sup>	142 897	529	474	- 55	- 10,4	3,3
13	13 <sup>e</sup>	182 032	714	752	38	5,3	4,1
14	14 <sup>e</sup>	137 189	627	582	- 45	- 7,2	4,2
15	15 <sup>e</sup>	236 491	1 003	772	- 231	- 23,0	3,3
16	16 <sup>e</sup>	169 372	325	304	- 21	- 6,5	1,8
17	17 <sup>e</sup>	168 454	763	772	9	1,2	4,6
18	18 <sup>e</sup>	200 631	1 196	1 146	- 50	- 4,2	5,7
19	19 <sup>e</sup>	184 787	927	859	- 68	- 7,3	4,6
20	20 <sup>e</sup>	197 067	898	907	9	1,0	4,6
21	Antony	81 194	265	236	- 29	- 10,9	2,9
22	Asnières	109 756	397	375	- 22	- 5,5	3,4
23	Bagneux	38 495	186	170	- 16	- 8,6	4,4
24	Boulogne-Billancourt	113 085	294	246	- 48	- 16,3	2,2
25	Châtenay-Malabry	75 404	228	220	- 8	- 3,5	2,9
26	Clamart	79 150	260	270	10	3,8	3,4
27	Clichy-la-Garenne	58 200	420	317	- 103	- 24,5	5,4
28	Colombes	84 572	246	233	- 13	- 5,3	2,8
29	Courbevoie	86 945	239	229	- 10	- 4,2	2,6
30	La Garenne-Colombes	27 091	59	60	1	1,7	2,2
31	Gennevilliers	41 400	279	248	- 31	- 11,1	6,0
32	Issy-les-Moulineaux	64 027	192	168	- 24	- 12,5	2,6
33	La Défense	23 000	69	81	12	17,4	3,5
34	Levallois-Perret	63 436	208	148	- 60	- 28,8	2,3
35	Meudon	44 717	160	119	- 41	- 25,6	2,7
36	Montrouge	80 858	257	205	- 52	- 20,2	2,5
37	Nanterre	89 966	546	600	54	9,9	6,7
38	Neuilly-sur-Seine	60 501	78	49	- 29	- 37,2	0,8
39	Puteaux	44 892	139	108	- 31	- 22,3	2,4
40	Rueil-Malmaison	79 065	182	174	- 8	- 4,4	2,2
41	Sèvres	52 203	102	92	- 10	- 9,8	1,8
42	Saint-Cloud	58 298	105	163	58	55,2	2,8
43	Suresnes	46 053	206	179	- 27	- 13,1	3,9
44	Vanves	57 493	164	139	- 25	- 15,2	2,4
45	Villeneuve-la-Garenne	24 944	129	122	- 7	- 5,4	4,9
46	Aubervilliers	74 701	798	705	- 93	- 11,7	9,4
47	Aulnay-sous-Bois	132 546	1 392	1 389	- 3	- 0,2	10,5
48	Bobigny	87 773	817	636	- 181	- 22,2	7,2
49	Bondy	74 674	620	752	132	21,3	10,1
50	Clichy-sous-Bois	54 684	420	507	87	20,7	9,3
51	Drancy	66 670	568	567	- 1	- 0,2	8,5
52	Épinay-sur-Seine	66 595	425	473	48	11,3	7,1
53	Gagny	38 765	333	246	- 87	- 26,1	6,3
54	La Courneuve	62 523	572	595	23	4,0	9,5
55	Le Blanc-Mesnil	51 106	429	484	55	12,8	9,5
56	Le Raincy	31 810	267	225	- 42	- 15,7	7,1
57	Les Lilas	100 185	695	722	27	3,9	7,2
58	Livry-Gargan	52 184	326	372	46	14,1	7,1
59	Montreuil	103 192	740	762	22	3,0	7,4
60	Neuilly-sur-Marne	53 475	329	399	70	21,3	7,5
61	Noisy-le-Grand	69 792	427	364	- 63	- 14,8	5,2
62	Pantin	52 161	323	328	5	1,5	6,3
63	Rosny-sous-Bois	40 867	433	327	- 106	- 24,5	8,0
64	Saint-Denis	112 766	1 180	961	- 219	- 18,6	8,5
65	Saint-Ouen	46 510	415	424	9	2,2	9,1
66	Stains	62 228	515	586	71	13,8	9,4
67	Villepinte	70 776	489	494	5	1,0	7,0
68	Alfortville	44 278	261	255	- 6	- 2,3	5,8
69	Boissy-Saint-Léger	86 058	303	269	- 34	- 11,2	3,1
70	Champigny-sur-Marne	75 090	399	404	5	1,3	5,4
71	Charenton-le-Pont	43 283	104	119	15	14,4	2,7
72	Chennevières-sur-Marne	90 149	295	264	- 31	- 10,5	2,9
73	Choisy-le-Roi	60 274	341	369	28	8,2	6,1
74	Créteil	105 953	588	569	- 19	- 3,2	5,4
75	Fontenay-sous-Bois	53 258	278	233	- 45	- 16,2	4,4
76	Ivry-sur-Seine	57 254	477	364	- 113	- 23,7	6,4
77	Le Kremlin-Bicêtre	146 428	773	751	- 22	- 2,8	5,1
78	L'Hay-les-Roses	108 996	439	432	- 7	- 1,6	4,0
79	Maisons-Alfort	52 619	182	224	42	23,1	4,3
80	Nogent-sur-Marne	96 066	328	310	- 18	- 5,5	3,2
81	Saint-Maur-des-Fossés	75 251	240	238	- 2	- 0,8	3,2
82	Villeneuve-Saint-Georges	66 884	549	582	33	6,0	8,7
83	Vincennes	71 316	127	171	44	34,6	2,4
84	Vitry-sur-Seine	85 380	360	336	- 24	- 6,7	3,9

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major - Traitement : ONDRP

Carte 6. La géographie des taux de violences physiques non crapuleuses d'après les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.



Source : préfecture de police, DSPAP, état-major - Traitement : ONDRP

**Les violences physiques crapuleuses enregistrées ont globalement diminué en 2011 (- 1,4 %), mais elles ont progressé dans une majorité de circonscriptions du Grand Paris**

La catégorie des violences physiques crapuleuses recense les faits de violences entre les personnes qui comportent une dimension de vol. Y sont enregistrés tous les faits de vols avec violences, avec arme ou sans arme, les règlements de compte entre malfaiteurs (lorsqu'ils peuvent être qualifiés comme tels lors de la saisie des faits), les homicides et prises d'otages en lien avec un vol.

Sur le territoire du Grand Paris, les violences physiques crapuleuses enregistrées par les CSP ont légèrement diminué en 2011 : - 1,4 %, soit - 589 faits. Le total des faits enregistrés se situe toujours au-delà de 40 000 faits, 40 328 précisément (tableau 13). La catégorie

des violences physiques crapuleuses peut s'apparenter aux vols commis avec violences (vols avec violences sans arme ou avec arme, prise d'otage à l'occasion de vol, règlement de compte entre malfaiteurs, homicides pour vols)

À l'instar de l'indicateur des atteintes volontaires à l'intégrité physique, on n'observe pas de convergences d'évolution de cette catégorie de violences dans les DTSP. Paris contribue le plus fortement à la baisse des violences physiques crapuleuses (- 1 421 faits, - 8,4 %) sur le territoire du Grand Paris et, dans une plus faible mesure, la DTSP 93 (- 273 faits, - 1,9 %). Ces baisses interviennent dans les directions de sécurité de proximité qui enregistrent les volumes de faits les plus élevés : 15 522 pour Paris et 13 854 pour la Seine-Saint-Denis. Elles ont donc un impact important sur la statistique du Grand Paris. Mais on observe deux hausses de ces faits de violences enregistrés par la DTSP des Hauts-de-Seine (+ 650 faits, + 13,1 %) et la DTSP du Val-de-Marne (+ 455 faits, + 9,3 %).

À l'échelle des circonscriptions on ne relève de baisse des faits que dans 39 d'entre elles, soit 46,4 % du total des circonscriptions. La baisse globale des faits enregistrée à l'échelle du Grand Paris masque en réalité de fortes disparités territoriales et n'est finalement observée que dans une minorité des circonscriptions (tableau 14).

En pourcentage, les faits diminuent le plus fortement dans la circonscription de sécurité de proximité de Clichy-sous-Bois (- 69,1 %, - 246 faits), dans celle de Saint-Cloud (- 59,4 %, - 57 faits) ou encore à Neuilly-sur-Seine (- 49 %, - 51 faits) et dans le 10<sup>e</sup> arrondissement (- 49 %, - 600 faits). Cette dernière circonscription enregistre un des volumes les plus élevés de baisse de faits et contribue pour près de la moitié à la baisse des faits de la DTSP de Paris.

Dans la capitale, 17 arrondissements sur 20 ont enregistré moins de faits de violences crapuleuses en 2011. Mis à part le 10<sup>e</sup>, on trouve les variations les plus importantes en volume dans le 1<sup>er</sup> (- 220 faits, - 38,7 %), dans le 4<sup>e</sup> (- 168 faits, - 43,5 %), le 12<sup>e</sup> (- 128 faits, - 12,1 %) dans le 15<sup>e</sup> (- 118 faits, - 10,9 %).

Mais à quelques unités près, c'est dans la circonscription de Saint-Denis que l'on enregistre la plus forte diminution en volume : - 613 faits, - 24,4 %, dans un département où l'on observe également des baisses importantes dans les circonscriptions de Clichy-sous-Bois (- 246 faits, - 69,1 %) et de La Courneuve (- 221 faits, - 27 %).

Les variations du nombre de violences physiques crapuleuses enregistrées en hausse concernent une majorité de 45 circonscriptions (53,6 %) du Grand Paris. Pour quatre d'entre elles, cette hausse dépasse 50 %, ce qui constitue un taux élevé et d'autant plus significatif qu'il intervient dans un volume élevé de faits (tableau 14). La circonscription de Courbevoie affiche une hausse de 89,9 % (+ 125 faits), celle du Raincy de 72,9 % (+ 161 faits). Dans celle d'Ivry-sur-Seine, la hausse est de 68,3 % (+ 127 faits) et elle est de 59,7 % (+ 184 faits) à Nanterre.

En volume, la progression du nombre de violences physiques crapuleuses dépasse 100 faits dans 12 circonscriptions. Pour quatre de ces territoires, la hausse est supérieure à 150 faits : Les Lilas (+ 188 faits, + 26,4 %), Nanterre (+ 184, + 59,7 %), Bondy (+ 167 faits, + 37,3 %) et Le Raincy (+ 161 faits, + 72,9 %).

Les variations enregistrées dans les circonscriptions qui enregistrent le plus grand nombre de faits en 2010 ne suivent pas toujours la tendance baissière affichée par le Grand Paris.

La circonscription qui enregistre le volume le plus élevé de violences crapuleuses en 2010 est Saint-Denis. En 2011, elle affiche une baisse importante de 613 faits (- 24,4 %). Mais les trois circonscriptions suivantes qui enregistrent les trois plus gros volumes tous supérieurs à 1700 faits en 2010 affichent des variations en hausse : le 19<sup>e</sup> (+ 83 faits, soit + 4,1 %), le 18<sup>e</sup> arrondissement (+ 54 faits, + 3,1 %), le 20<sup>e</sup> arrondissement (+ 104 faits, + 6,1 %).

### Les circonscriptions de l'ouest et du sud du Grand Paris enregistrent les plus faibles taux de violences physiques crapuleuses

6,1 violences crapuleuses pour 1 000 habitants : c'est le taux relevé pour cette forme d'atteintes aux personnes sur le territoire du Grand Paris (tableau 13). Le taux de cette catégorie est le moins élevé dans la circonscription de sécurité de proximité des Hauts-de-Seine (3,5 ‰) et dans celle du Val-de-Marne (4,1 ‰). Il est proche de la moyenne à Paris (6,9 ‰) et il est le plus élevé dans celle de la Seine-Saint-Denis (9,1 ‰).

La géographie des taux de violences crapuleuses enregistrés par les circonscriptions de sécurité de proximité fait apparaître un large agrégat de territoires voisins qui partagent la caractéristique d'afficher des taux élevés et qui traversent deux départements (carte 7). Cet agrégat porte sur 20 circonscriptions à partir du 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris (19,8 ‰) jusqu'au nord de la Seine-Saint-Denis, la CSP de Stains (13,9 ‰).

Il s'étend sur la partie nord-ouest de la Seine-Saint-Denis avec notamment les CSP de Saint-Denis (16,9 ‰), Saint-Ouen (12,6 ‰) et Aubervilliers (12,5 ‰). Dans l'est du département, il concerne les CSP d'Aulnay-sous-Bois (9,1 ‰), Le Blanc-Mesnil (10,4 ‰), Le Raincy (12 ‰) et Rosny-sous-Bois (9,4 ‰).

Dans sa partie centrale et sud, il englobe les CSP de Pantin (12,9 ‰) et Les Lilas (9 ‰). Les trois arrondissements périphériques du nord de la capitale sont compris dans cet agrégat : 18<sup>e</sup> (9 ‰), 19<sup>e</sup> (11,3 ‰) et 20<sup>e</sup> (9,2 ‰). Le 9<sup>e</sup> arrondissement réalise le joint entre le centre de Paris et le nord du Grand Paris (9,3 ‰).

Au sein de cet agrégat, les circonscriptions de sécurité de proximité du 1<sup>er</sup> arrondissement (19,8 ‰), du 8<sup>e</sup> arrondissement (18,9 ‰), de Saint-Denis (16,9 ‰) et du 2<sup>e</sup> arrondissement (16,8 ‰) enregistrent les taux les plus élevés (tableau 14).

Le taux le plus élevé parmi les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris ne se trouve cependant pas dans cet agrégat de territoires, mais dans l'ouest, dans la CSP de la Défense : 20,2 ‰.

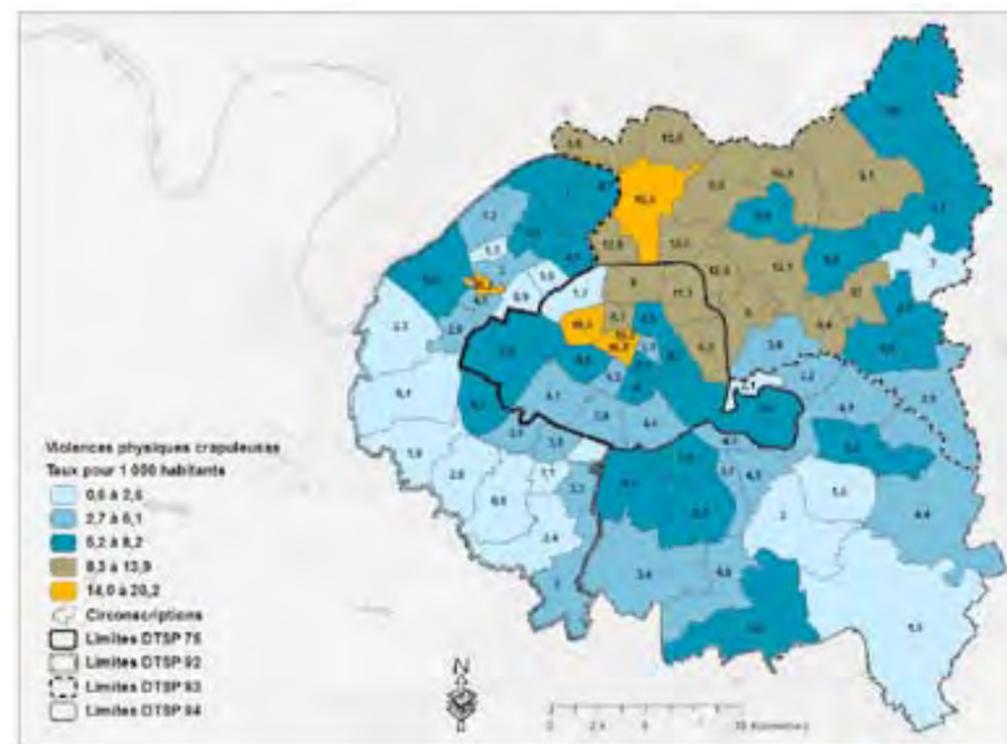
Les circonscriptions situées dans l'ouest du Grand Paris enregistrent des taux faibles de violences physiques crapuleuses et notamment Clamart (0,6 ‰), Saint-Cloud (0,7 ‰) Neuilly-sur-Seine (0,8 ‰) ou encore Montrouge (1,1 ‰). On constate également que des circonscriptions enregistrent des taux faibles dans le sud de la DTSP du Val-de-Marne, notamment à Boissy-Saint-Léger et à Saint-Maur-des-Fossés (1,6 ‰).

*Note - S'agissant des infractions de violences physiques crapuleuses, elles sont pour l'essentiel commises sur la voie publique ou dans les lieux publics, comme l'ont montrées les analyses sur les faits géolocalisés à Paris (Grand Angle n°24). Leur nombre est donc particulièrement dépendant de la présence des personnes dans ces lieux. Pour cette raison, et notamment pour cette catégorie d'infractions, ce taux comme ceux des 1<sup>er</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements, est pour partie artificiel en raison du caractère particulier de ces territoires quasi exclusivement occupés par des activités tertiaires, des lieux touristiques et récréatifs, des espaces commerciaux et des infrastructures de transports publics. Autant de points d'attraction pour des flux d'une population qui n'est que de passage. Par exemple, la circonscription*

*de la Défense est traversée par d'importants flux de personnes qui ne sont pas pris en compte dans le calcul du taux, ce qui le fausse. 464 faits de violences physiques crapuleuses ont été enregistrés dans cette circonscription en 2011. Rapporté aux 170 000 personnes qui travaillent quotidiennement sur ce territoire et non plus aux 23 000 habitants estimés par l'EPADESA, ce nombre de faits renvoie à un taux de violences physiques crapuleuses de 2,7 ‰, soit l'un des plus faibles du Grand Paris. En revanche, les 382 faits relevés dans la circonscription du Raincy concernent bien la base statistique des 13 779 habitants recensés. Ce territoire ne draine pas de flux de population particulier et il est essentiellement résidentiel.*

À l'opposé, les taux faibles de violences physiques crapuleuses sont observés dans l'ouest du Grand Paris sur des territoires voisins qui forment une chaîne continue de taux bas : Rueil-Malmaison (2,3 ‰), Saint-Cloud (0,7 ‰), Sèvres (1,9 ‰), Meudon (2,6 ‰), Clamart (0,6 ‰), Châtenay-Malabry (2,4 ‰), Montrouge (1,1 ‰). S'y ajoutent les circonscriptions de Neuilly-sur-Seine (0,9 ‰), Levallois-Perret (1,6 ‰), La Garenne-Colombes (1,5 ‰) et aussi le 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris (1,7 ‰). Trois circonscriptions du sud du Grand Paris enregistrent également des taux peu élevés : Saint-Maur-des-Fossés (1,6 ‰), Créteil (2 ‰) et Boissy-Saint-Léger (1,6 ‰).

Carte 7. La géographie des taux de violences physiques crapuleuses d'après les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.



Source : préfecture de police, DSPAP, état-major - Traitement : ONDRP

Tableau 13. Les violences physiques crapuleuses (taux et variations) enregistrées dans les directions territoriales de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.

Table with 6 columns: CSP, 2010 (nb), 2011 (nb), Écarts (nb), Variations (%), Taux (‰). Rows include CSP 75, CSP 92, CSP 93, CSP 94, and Total.

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major - Traitement : ONDRP

Les violences sexuelles enregistrées dans les circonscriptions de sécurité de proximité ont baissé globalement de 7,8 % sur le Grand Paris

les années précédentes celle-ci ne sera pas produite. La carte et les colonnes des nombres et taux sont fournies ici à titre d'information et le lecteur doit tenir compte que ces informations ne représentent le phénomène que très partiellement.

Note - L'enregistrement de la plupart des violences sexuelles à Paris est effectué par trois sous-directions implantées dans trois arrondissements. La géographie des faits étant réalisée au lieu de l'enregistrement, il apparaît que ces faits ne peuvent donc être localisés que dans ces trois arrondissements.

La catégorie des violences sexuelles est composée des faits constatés de viols et de harcèlements pratiqués sur des personnes majeures ou mineures. L'ONDRP n'intègre pas

Tableau 14. Les violences physiques crapuleuses (taux et variations) enregistrées dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.

Table with 7 columns: N°, Nom, Population (nb), Violences physiques crapuleuses en 2010 (nb), Violences physiques crapuleuses en 2011 (nb), Écarts (nb), Variations (%), Taux (‰). Rows 1-43.

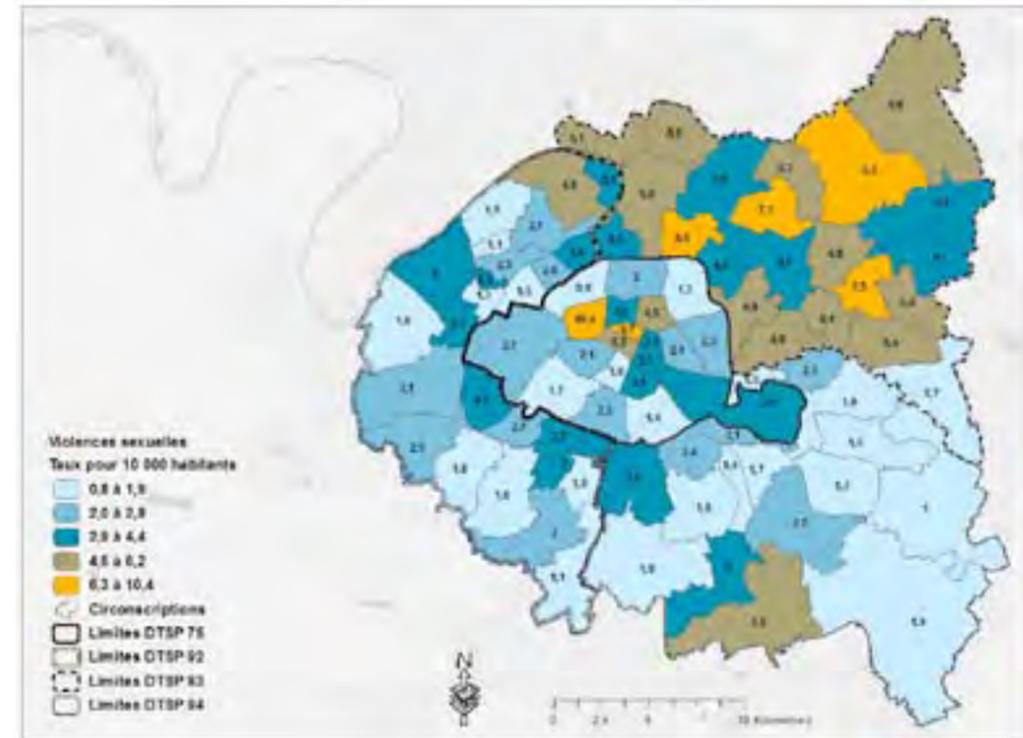
Table with 7 columns: N°, Nom, Population (nb), Violences physiques crapuleuses en 2010 (nb), Violences physiques crapuleuses en 2011 (nb), Écarts (nb), Variations (%), Taux (‰). Rows 44-84.

Tableau 15. Les violences sexuelles (taux et variations) enregistrées dans les directions territoriales de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.

Table with 6 columns: CSP, 2010 (nb), 2011 (nb), Écarts (nb), Variations (%), Taux 2011 / 10 000. Rows include CSP 75, CSP 92, CSP 93, CSP 94, and Total.

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major - Traitement : ONDRP

Carte 8. La géographie des taux de violences sexuelles d'après les faits enregistrés par les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.



Source : préfecture de police, DSPAP, état-major - Traitement : ONDRP





en 2011. La variation en pourcentage la plus importante en baisse est relevée dans la circonscription de Neuilly-sur-Seine (- 37,7%, - 23 faits), mais dans un très petit volume d'infractions (38 faits). De même, Meudon affiche une variation similaire avec une baisse de 31,8% (- 41 faits) dans un volume également faible de 88 faits.

Les baisses significatives en nombre de faits de coups et blessures volontaires sont observées dans les circonscriptions du 15<sup>e</sup> arrondissement de Paris (- 239 faits, - 26,2%), du 10<sup>e</sup> (- 172 faits, - 23,6%), de Bobigny (- 127 faits, -23,5%), de Saint-Denis (- 127 faits, - 13,9%) et de Rosny-sous-Bois (- 103 faits, - 30,2%).

Parmi les 32 circonscriptions de sécurité de proximité qui affichent une hausse des faits de coups et blessures volontaires en 2011, un peu moins de la moitié enregistre un taux supérieur à 10% et 9 un taux supérieur à 20% (tableau 20). Les variations les plus fortes en pourcentages sont enregistrées par Saint-Cloud (+ 34,5%, +30 faits), Bondy (+ 29,4%, + 153 faits), Vincennes (+ 28,8%, + 32 faits), le 7<sup>e</sup> arrondissement (+26,1%, + 43 faits) et Maisons-Alfort (+ 26%, +40 faits). En volume, l'augmentation de ces faits de violences aux personnes est notamment observée dans deux circonscriptions : Bondy (+153 faits, + 29,4%) et le 13<sup>e</sup> arrondissement (+ 99 faits, + 18,1%).

On constate que le volume de faits enregistrés dans une circonscription ne semble pas avoir globalement d'influence sur le sens de la variation. Ce constat déjà mis en évidence pour les catégories d'atteintes volontaires à l'intégrité physique précédemment présentées est aussi noté pour les coups et blessures volontaires. Certes, les sept circonscriptions avec les nombres les plus élevés de faits en 2010 enregistrent des baisses de faits en 2011, dont Aulnay-sous-Bois (- 86 faits, - 7,8%), Saint-Denis - 13,9% pour - 127 faits, le 18<sup>e</sup> arrondissement

(- 82 faits, - 7,9%), le 15<sup>e</sup> (- 239 faits, - 26,2%). Mais on ne peut pas établir de corrélation entre les volumes et les variations pour suffisamment de territoires pour que cela soit significatif. Par exemple, les faits augmentent dans le 13<sup>e</sup> arrondissement (+ 99 faits, + 18,1%) et dans la CSP de Bondy (+ 153 faits, + 29,4%) qui figurent pourtant parmi les circonscriptions enregistrant des volumes élevés.

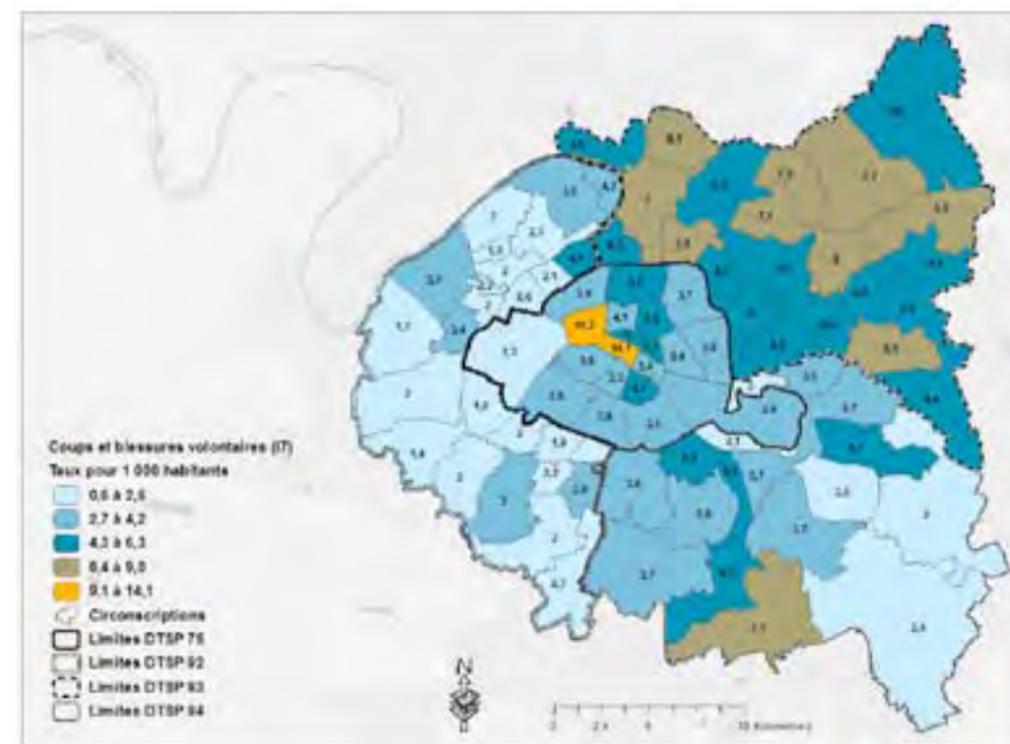
### La géographie des taux de coups et blessures volontaires ne diffère que très peu de celle des faits de violences physiques non crapuleuses

Le taux moyen de coups et blessures volontaires établi à partir des enregistrements des circonscriptions de sécurité de proximité s'établit à 3,9 faits pour 1 000 habitants en 2011. Seule la DTSP de la Seine-Saint-Denis (6,3‰) dépasse ce taux moyen. La DTSP des Hauts-de-Seine enregistre le taux le plus bas (2,3‰) et les DTSP de Paris et Val-de-Marne présentent des taux similaires, respectivement : 3,8‰ et 3,5‰.

À peu de différences près, la géographie des taux de coups et blessures volontaires enregistrées par les circonscriptions de sécurité de proximité ressemble à celle des violences physiques non crapuleuses (carte 19 et carte 6). Constat logique : les coups et blessures ont représenté 78,3% des violences physiques non crapuleuses sur le Grand Paris en 2011. Les taux élevés concernent les circonscriptions de sécurité de proximité du nord du Grand Paris et pour l'essentiel situées dans le département de la Seine-Saint-Denis.

Pour apprécier les différences, on compare les écarts de taux entre les circonscriptions pour chacune des deux catégories de violences aux

Carte 10. La géographie des taux de coups et blessures volontaires d'après les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.



Source : préfecture de police, DSPAP, état-major - Traitement : ONDRP

personnes. Des différences sont notamment repérées à Paris où le 8<sup>e</sup> arrondissement (11,2‰) réduit son écart de taux avec celui du 1<sup>er</sup> arrondissement (14,1‰), ce qui est aussi le cas des 18<sup>e</sup> (4,7‰) et 5<sup>e</sup> arrondissements (4,7‰), le 15<sup>e</sup> (2,8‰), le 12<sup>e</sup> (2,8‰) ou encore en Seine-Saint-Denis pour la circonscription de Neuilly-sur-Marne (6,9‰), Livry-Gargan (6,5‰). On observe le même phénomène dans le Val-de-Marne avec la circonscription d'Alfortville (5,8‰) et celle de Champigny-sur-Marne (4,7‰). Dans les Hauts-de-Seine, Clichy-la-Garenne (4,7‰) et Clamart (3‰) sont dans également dans cette situation. Pour ces territoires, l'exposition relative à cette catégorie par rapport aux autres territoires est plus élevée.

À l'inverse, l'exposition relative de plusieurs circonscriptions tend à diminuer pour les coups et blessures volontaires. C'est le cas pour la CSP de Nanterre (3,7‰) de Gennevilliers (3,6‰), La Courneuve (6,2‰), Clichy-sous-Bois (5,4‰).

Si l'on retrouve dans les deux catégories de violences aux personnes les 1<sup>er</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements comme étant les territoires enregistrant les taux les plus élevés, la hiérarchie des territoires est ensuite quelque peu bouleversée (tableau 20). Bondy (9‰) et Stains (8,1‰) affichent des niveaux de taux de coups et blessures volontaires qui les exposent relativement plus dans le Grand Paris par rapport aux taux relevés pour les violences physiques non crapuleuses sur les autres circonscriptions. C'est le cas inverse pour les circonscriptions d'Aulnay-sous-Bois (7,7‰), La Courneuve (6,2‰) et Clichy-sous-Bois (5,4‰).

Les taux les plus faibles de coups et blessures volontaires sont enregistrés par Neuilly-sur-Seine (0,6‰), la circonscription du 16<sup>e</sup> arrondissement (1,3‰), Sèvres (1,4‰), Rueil-Malmaison (1,7‰), Boulogne-Billancourt (1,8‰), Vanves et La Garenne-Colombes (1,9‰).

Tableau 19. Les coups et blessures volontaires (taux et variations) enregistrés dans les directions territoriales de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.

Taux CSP : 3,9 ‰	Autres coups et blessures volontaires				
Variation CSP : - 5,2 %	2010 (nb)	2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
<b>CSP 75</b>	9 160	8 508	- 652	- 7,1	3,8
<b>CSP 92</b>	4 048	3 689	- 359	- 8,9	2,3
<b>CSP 93</b>	96 669	9 421	- 280	- 2,8	6,3
<b>CSP 94</b>	4 755	4 620	- 135	- 2,8	3,5
<b>Total</b>	<b>27 632</b>	<b>26 238</b>	<b>- 1 426</b>	<b>- 5,2</b>	<b>3,9</b>

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major - Traitement : ONDRP

Tableau 20. Les coups et blessures volontaires (taux et variations) enregistrés dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011 et les taux de violences physiques non crapuleuses.

N°	Nom	Population (nb)	Coups et blessures volontaires en 2010 (nb)	Coups et blessures volontaires en 2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (%) coups et blessures	Taux (%) violences physiques non crapuleuses
1	1 <sup>a</sup>	17 614	294	248	-46	-15,6	14,1	23,7
2	2 <sup>a</sup>	22 400	130	113	-17	-13,1	5,0	7,2
3	3 <sup>a</sup>	35 655	184	202	18	9,8	5,7	6,8
4	4 <sup>a</sup>	28 192	118	95	-23	-19,5	3,4	5,4
5	5 <sup>a</sup>	61 531	281	292	11	3,9	4,7	5,6
6	6 <sup>a</sup>	43 143	185	144	-41	-22,2	3,3	4,4
7	7 <sup>a</sup>	57 442	165	208	43	26,1	3,6	4,6
8	8 <sup>a</sup>	40 278	427	453	26	6,1	11,2	14,6
9	9 <sup>a</sup>	60 275	267	247	-20	-7,5	4,1	5,6
10	10 <sup>a</sup>	95 911	728	556	-172	-23,6	5,8	7,1
11	11 <sup>a</sup>	152 744	606	523	-83	-13,7	3,4	4,2
12	12 <sup>a</sup>	142 897	442	410	-32	-7,2	2,9	3,3
13	13 <sup>a</sup>	182 032	547	646	99	18,1	3,5	4,1
14	14 <sup>a</sup>	137 189	481	492	11	2,3	3,6	4,2
15	15 <sup>a</sup>	236 491	912	673	-239	-26,2	2,8	3,3
16	16 <sup>a</sup>	169 372	249	220	-29	-11,6	1,3	1,8
17	17 <sup>a</sup>	168 454	628	654	26	4,1	3,9	4,6
18	18 <sup>a</sup>	200 631	1033	951	-82	-7,9	4,7	5,7
19	19 <sup>a</sup>	184 787	758	677	-81	-10,7	3,7	4,6
20	20 <sup>a</sup>	197 067	725	704	-21	-2,9	3,6	4,6
21	Antony	81 194	221	189	-32	-14,5	2,3	2,9
22	Asnières	109 756	263	257	-6	-2,3	2,3	3,4
23	Bagneux	38 495	134	111	-23	-17,2	2,9	4,4
24	Boulogne-Billancourt	113 085	250	204	-46	-18,4	1,8	2,2
25	Châtenay-Malabry	75 404	151	148	-3	-2,0	2,0	2,9
26	Clichy-la-Garenne	58 200	348	271	-77	-22,1	4,7	5,4
27	Colombes	84 572	173	166	-7	-4,0	2,0	2,8
28	Courbevoie	86 945	168	170	2	1,2	2,0	2,6
29	La Garenne-Colombes	27 091	43	52	9	20,9	1,9	2,2
30	Gennevilliers	41 400	182	151	-31	-17,0	3,6	6,0
31	Issy-les-Moulineaux	64 027	151	131	-20	-13,2	2,0	2,6
32	La Défense	23 000	51	50	-1	-2,0	2,2	3,5
33	Levallois-Perret	63 436	189	133	-56	-29,6	2,1	2,3
34	Meudon	44 717	129	88	-41	-31,8	2,0	2,7
35	Montrouge	80 858	204	174	-30	-14,7	2,2	2,5
36	Nanterre	89 966	307	337	30	9,8	3,7	6,7
37	Neuilly-sur-Seine	60 501	61	38	-23	-37,7	0,6	0,8
38	Puteaux	44 892	117	91	-26	-22,2	2,0	2,4
39	Rueil-Malmaison	79 065	135	133	-2	-1,5	1,7	2,2
40	Sèvres	52 203	71	72	1	1,4	1,4	1,8
41	Saint-Cloud	58 298	87	117	30	34,5	2,0	2,8
42	Suresnes	46 053	174	155	-19	-10,9	3,4	3,9

Source : préfecture de police, DSPAP, état-maj - Traitement : ONDRP

## Sur le territoire du Grand Paris, les atteintes aux biens enregistrées par les circonscriptions de sécurité de proximité ont reculé de 3,7 %

**Repère statistique** - 349505 faits d'atteintes aux biens ont été au total enregistrés dans les directions territoriales de sécurité de proximité (DTSP) en 2011. Sur ce total, 8 445 faits ont été enregistrés par l'un des huit services transversaux des DTSP (2,4 %) et n'ont pas été rattachés à une circonscription particulière (tableau 21). Le total des faits d'atteintes aux biens enregistrés dans les circonscriptions de sécurité de proximité (CSP) s'élève à 341 060 en 2011, en baisse de 3,7 % par rapport à 2010 (13 073 faits). Sur le total des faits enregistrés dans les circonscriptions de sécurité de proximité, les atteintes aux biens représentent 65,1 %.

Tableau 21. Les atteintes aux biens enregistrées par les services transversaux des DTSP du Grand Paris en 2011.

Services	Atteintes aux biens (nb)	(%)
SDRPT	8 214	97,3
STADE	14	0,2
SIT	32	0,4
STJA	2	0,0
ST 92	128	1,5
ST 93	13	0,1
UTILE	1	0,0
ST 94	41	0,5
<b>Total</b>	<b>8 445</b>	<b>100,0</b>

Source : préfecture de police, DSPAP, état-maj, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP

### Fortement en baisse en Seine-Saint-Denis, les atteintes aux biens ont diminué dans la majeure partie des circonscriptions de ce département

L'indicateur des atteintes aux biens recense tous les faits de délits qui ont pour cible les biens. Il s'agit de l'indicateur qui recense le plus grand nombre de crimes et délits au sein

du système statistique d'enregistrement 4001. Afin de mieux en comprendre les évolutions, il a été désagrégé en douze catégories et sous catégories : vols sans violence, cambriolages, cambriolages de locaux d'habitations principales, vols simples contre les particuliers, autres vols simples, vols violents sans arme, vols violents sans arme contre les femmes sur la voie publique et autres lieux publics, vols avec armes blanches, vols liés aux véhicules à moteur, vols d'automobiles, destructions et dégradations, incendies volontaires de biens publics et privés.

Les atteintes aux biens enregistrées par les circonscriptions de sécurité de proximité (CSP) sont globalement en baisse sur l'espace du Grand Paris en 2011 : - 3,7 % (13 073 faits). Leur total atteint désormais la somme de 341 060 faits. Cette orientation à la baisse se retrouve également dans chacune des quatre circonscriptions de sécurité de proximité et plus nettement pour la Seine-Saint-Denis, Paris et les Hauts-de-Seine (tableau 22).

Les faits enregistrés par les circonscriptions de sécurité de proximité de la Seine-Saint-Denis affichent la plus forte baisse en volume et en pourcentage alors que ce département n'est pas le plus concerné par ces atteintes : -6,3 %, soit - 6 055 faits. Dans la DTSP 75, premier département par le nombre de faits enregistrés d'atteintes aux biens, ces atteintes sont en diminution de 3,1 %, soit - 4 340 faits. Le nombre d'atteintes aux biens baisse également dans les circonscriptions des Hauts-de-Seine (-2,9 %, - 1 808 faits), mais de manière moins sensible dans les CSP du Val-de-Marne (-1,5 %, - 860 faits).

Malgré la baisse d'ensemble constatée à l'échelle des directions territoriales de sécurité de proximité, 54 circonscriptions ont enregistré une diminution des faits d'atteintes aux biens en 2011 ce qui ne représente finalement pas une grande majorité de territoires (64,2 %). Moins de la moitié affichent une baisse égale ou supérieure à la moyenne des circonscriptions : 40, soit 47,6 % des circonscriptions. La baisse des atteintes aux biens enregistrées dans le Grand Paris n'est donc pas aussi générale que les chiffres traduisant les évolutions globales peuvent le laisser penser (tableau 23).

Cinq circonscriptions voient le nombre de faits d'atteintes aux biens se réduire fortement en pourcentage et en volume. La première d'entre elles est Gagny où l'on constate une baisse de 29,8 %, soit - 795 faits. Toujours dans la DTSP 93, la CSP de Clichy-sous-Bois (- 29,1 %, - 955 faits) et celle de Rosny-sous-Bois (- 24,4 %, - 1 007 faits) enregistrent des diminutions de ces atteintes supérieures à 20 %, de même que les CSP du 17<sup>e</sup> arrondissement (- 22,6 %, - 1 626 faits) et de Boissy-Saint-Léger (- 22,1 %, - 769 faits).

En volume, les baisses les plus importantes concernent trois circonscriptions de sécurité de proximité déjà citée : Clichy-sous-Bois (- 29,1 %, - 955 faits), Rosny-sous-Bois (- 24,4 %, - 1 007 faits), 17<sup>e</sup> arrondissement (- 22,6 %, - 1 626 faits). Les CSP de Gagny (- 795 faits, - 29,8 %), La Courneuve (- 785 faits, - 17,1 %), Boissy-Saint-Léger (- 769 faits, 22,1 %) et Asnières (- 740 faits, - 15,9 %) enregistrent aussi des volumes en forte diminution et supérieurs à 700 faits. Il est intéressant de constater que sur les 54 circonscriptions de sécurité de proximité qui enregistrent des baisses d'atteintes aux biens, on trouve 17 circonscriptions de la Seine-Saint-Denis sur 22. Seules les circonscriptions de Pantin (+ 8 %, + 295 faits), Les Lilas (+ 10,2 %, + 590 faits), Drancy (+7,4 %, 225 faits), Le Blanc-Mesnil (+ 4 %, 118 faits) et Livry-Gargan (+5,6 %, + 140 faits) enregistrent des hausses. La baisse très significative constatée sur la DTSP 93 s'étend donc à une étendue très importante du département et n'est pas concentrée sur une ou deux circonscriptions comme cela aurait pu être un cas d'hypothèse.

Par opposition, des hausses du nombre d'atteintes aux biens sont constatées dans 30 circonscriptions de sécurité de proximité (35,7%), mais les plus fortes touchent notamment les CSP du 5<sup>e</sup> arrondissement de Paris (+ 13,2 %, soit + 600 faits) et des Lilas (+ 10,2 %, soit + 590 faits). À elles deux, ces circonscriptions enregistrent un volume de faits supplémentaires qui représente 23,2 % de la somme de ces faits collectés par les 30 circonscriptions. Il s'agit donc d'une hausse pour partie concentrée sur ces deux territoires. On note cependant que la CSP du 11<sup>e</sup> arrondissement (+ 3,8 %, + 322 faits), celle de Pantin (+ 8 %, + 295 faits) et celle du 4<sup>e</sup> arrondissement (+ 7,6 %, + 291 faits) affichent également des hausses élevées du nombre de faits et en tout cas proche ou supérieures à 300 atteintes aux biens.

Les cinq premières circonscriptions de sécurité de proximité qui avaient enregistré le plus de faits en 2010 affichent des évolutions

en baisse. Chacune d'elle a enregistré plus de 9 000 atteintes aux biens en 2010. Dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, elles sont en baisse de 3,4 % (- 343 faits). À Saint-Denis ces faits régressent de 4,5 % (- 465 faits) ce qui ramène le total à 9 808 faits. Dans le 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris, les atteintes aux biens diminuent de 462 faits (- 4,5 %). Le 16<sup>e</sup> arrondissement de la capitale a enregistré une baisse de 1,6 %. Enfin, le 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris a enregistré une diminution de 1,1 % de faits d'atteintes aux biens (- 103 faits). On note parmi les circonscriptions enregistrant des volumes élevés de ces atteintes, la forte baisse enregistrée par le 17<sup>e</sup> arrondissement : - 1626 faits, - 22,6 %.

### La plupart des taux élevés d'atteintes aux biens sont concentrés dans les circonscriptions au centre de Paris et notamment dans le 1<sup>er</sup> arrondissement : 420,3‰

Le taux moyen d'atteintes aux biens calculé sur le nombre de faits enregistrés dans les circonscriptions de sécurité de proximité pour 1 000 habitants s'est établi à 51,3 faits pour 1 000 habitants en 2011 sur le Grand Paris. Ce taux est supérieur à Paris (59,8‰) et dans le département de la Seine-Saint-Denis (59,2‰). On constate ici la proximité des résultats entre ces deux départements pourtant si différents. Le Val-de-Marne (43,4‰) et les Hauts-de-Seine (38,1‰) enregistrent en revanche des taux nettement inférieurs à la moyenne du Grand Paris (tableau 22).

La géographie des taux tels qu'ils sont enregistrés par les circonscriptions du Grand Paris fait apparaître des valeurs plus élevées dans une large partie de Paris au centre de la capitale et dans les circonscriptions limitrophes du nord de la capitale, en Seine-Saint-Denis. À l'opposé, de très grandes étendues du Grand Paris enregistrent des taux d'atteintes aux biens inférieurs à la moyenne. Elles sont situées dans l'ouest du Grand Paris couvrant la majeure partie du département des Hauts-de-Seine et dans son sud-est, les trois quarts du département du Val-de-Marne (carte 11).

Les circonscriptions du centre de Paris concentrent la plupart des taux très élevés d'atteintes aux biens (tableau 23). Avec un taux de 420,3‰, le 1<sup>er</sup> arrondissement enregistre une valeur qui dépasse de près de 9 fois le taux moyen et de deux fois le second taux le plus

élevé que l'on observe dans le 8<sup>e</sup> arrondissement (227,2‰). On constate également des taux élevés dans quatre arrondissements voisins des 1<sup>er</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements : le 4<sup>e</sup> (145,3‰), le 9<sup>e</sup> (123,9‰), le 2<sup>e</sup> (123,3‰) et le 3<sup>e</sup> (93,5‰). Hors de ces territoires parisiens, une seule circonscription enregistre un taux comparable. Il s'agit de la circonscription de sécurité de proximité de la Défense (149,4‰).

Si ce groupe de circonscriptions proches les uns des autres concentre les taux d'atteintes aux biens les plus élevés, on observe également une relative homogénéité de la distribution spatiale des taux qu'ils soient moins élevés ou plus faibles à travers les circonscriptions

du Grand Paris. Autrement dit, on observe une cohérence entre les valeurs de taux et les territoires selon leur position géographique.

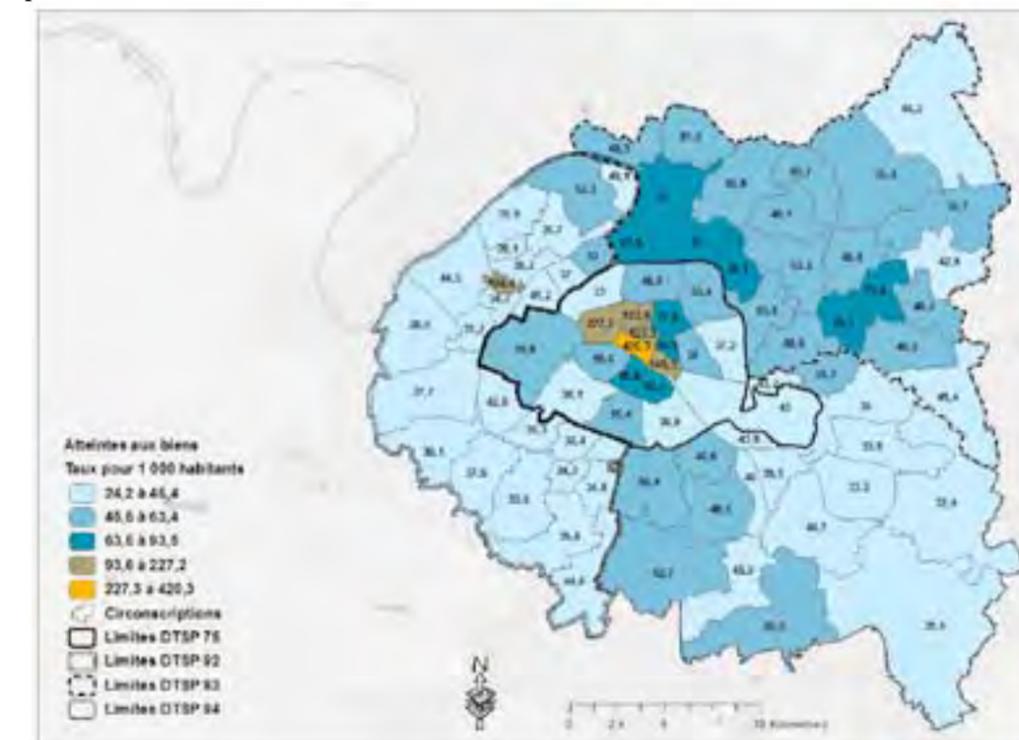
Ce phénomène est constaté en Seine-Saint-Denis pour des circonscriptions affichant des taux relativement élevés : Saint-Denis (87‰), Saint-Ouen (67,8‰), Aubervilliers (73‰), Pantin (76,1‰). Mais c'est également vrai dans ce département pour douze circonscriptions dont les taux vont de 48,4‰ (Bondy) à 63,4‰ (Les Lilas), territoires auxquels on doit ajouter la circonscription de Fontenay-sous-Bois qui, bien qu'étant du département du Val-de-Marne, affiche un taux plus proche des circonscriptions de la Seine-Saint-Denis (51,7‰).

Tableau 22. Les atteintes aux biens (taux et variations) enregistrées dans les directions territoriales de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.

Variation CSP : - 3,7 %	Atteintes aux biens					
	Taux CSP : 51,3 ‰	2010 (nb)	2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
<b>CSP 75</b>		137 993	133 653	- 4 340	- 3,1	59,8
<b>CSP 92</b>		62 238	60 430	- 1 808	- 2,9	38,1
<b>CSP 93</b>		95 878	89 813	- 6 065	- 6,3	59,2
<b>CSP 94</b>		58 024	57 164	- 860	- 1,5	43,4
<b>Total</b>		<b>354 133</b>	<b>341 060</b>	<b>- 13 073</b>	<b>- 3,7</b>	<b>51,3</b>

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP.

Carte 11. La géographie des atteintes aux biens d'après les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.



Source : préfecture de police, DSPAP, état-major, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP.





industriels ou commerciaux, les cambriolages d'autres lieux. Une première présentation portera sur l'ensemble de la catégorie des cambriolages puis s'intéressera aux cambriolages de locaux de résidences principales enregistrés dans les circonscriptions de sécurité de proximité.

L'ensemble des cambriolages enregistrés par les circonscriptions de sécurité de proximité est en hausse de 5,9 % (+ 1 031 faits) sur l'espace du Grand Paris en 2011. Le total des cambriolages s'élève à 34 592. Cette hausse concerne trois des quatre départements du Grand Paris, la DTSP 75 enregistrant quant à elle une stabilité : - 3 faits, soit 0 % de variation (tableau 26).

C'est dans les CSP de la Seine-Saint-Denis que la hausse constatée est la plus importante (tableau 27). Les faits ont augmenté de 14,2 %, soit + 1 240 faits. Elle est de moindre ampleur dans la CSP des Hauts-de-Seine (+ 11,5 %, + 576 faits) et relativement faible dans les circonscriptions du Val-de-Marne (+ 1,8 %, + 118 faits).

56 circonscriptions du Grand Paris ont enregistré une hausse des cambriolages, soit 66,6 % des circonscriptions. On assiste donc à un phénomène de hausse qui est étendu (tableau 27). Ces progressions du nombre de faits sont constatées dans une majorité de circonscriptions des Hauts-de-Seine, dans les arrondissements du sud de Paris, dans les trois quart des circonscriptions de la Seine-Saint-Denis et dans la moitié de celles du Val-de-Marne. La hausse des cambriolages touche indistinctement les zones géographiques aisées et économiquement défavorisées du Grand Paris et dans la capitale, elle atteint les arrondissements périphériques du sud (13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>), mais aussi le 16<sup>e</sup>, les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup>. À l'est le 11<sup>e</sup> et le 20<sup>e</sup> sont également concernés par des hausses.

La plus forte hausse en pourcentage est enregistrée par la circonscription de sécurité de proximité de Clamart (+ 65,2 %, + 137 faits). Cinq circonscriptions enregistrent également des hausses supérieures à 40 % : Pantin (+ 54,9 %, + 147 faits), Stains (+ 54,8 %, - 136 faits), Boulogne-Billancourt (+ 43,3 %, + 132 faits), Sèvres (+ 42,4 %, + 61 faits), Le Raincy (+ 40,6 %, 114 faits). En volume de faits, les hausses les plus fortes sont enregistrées par la CSP d'Aulnay-sous-Bois (+ 203 faits, + 28,6 %), puis Villeneuve-Saint-Georges (+ 17 faits, + 37,6 %) et Montreuil (+ 166 faits, + 31,7 %).

Par opposition, les territoires qui enregistrent des baisses de faits sont notamment situés dans les arrondissements du centre-ouest

(1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>) et nord de Paris ainsi que dans les circonscriptions de l'est de la Seine-Saint-Denis. Les baisses des cambriolages sont les plus significatives dans la circonscription de Boissy-Saint-Léger (- 36,2 %, - 221 faits), dans le 1<sup>er</sup> arrondissement (- 36,2 %, - 93 faits) et dans le 8<sup>e</sup> arrondissement (- 34,5 %, - 271 faits). Boissy-Saint-Léger et la circonscription du 8<sup>e</sup> arrondissement sont les territoires qui enregistrent également des fortes baisses de leur volume de cambriolages.

Les variations enregistrées par les circonscriptions de sécurité de proximité qui comptent les plus hauts volumes de faits en 2010 sont faibles, voire inexistantes pour les trois premières d'entre elles. Le 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris affiche une baisse de 20 faits (-1,9 %), dans le 18<sup>e</sup>, le nombre de faits enregistrés en 2010 et 2011 est identique à l'unité près (987) et dans le 11<sup>e</sup> arrondissement les faits augmentent de 0,5 % (+ 5 faits). Si l'on prend les 20 premières circonscriptions par les volumes enregistrés, on constate que neuf d'entre eux enregistrent un nombre de faits en baisse, dont certaines sont fortes comme dans la CSP du 8<sup>e</sup> (- 271 faits), ou Boissy-Saint-Léger (- 221 faits).

### Les arrondissements situés dans un large périmètre au centre de Paris concentrent les taux élevés de cambriolages et notamment le 2<sup>e</sup> arrondissement : 14,4 ‰

L'examen de la géographie des valeurs de taux de cambriolages enregistrés dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011 fait apparaître des variations entre les départements mais pas sur de grandes amplitudes (tableau 26).

Le taux moyen de cambriolages relevé dans les circonscriptions du Grand Paris est de 5,2 faits pour 1 000 habitants. La DTSP 94 enregistre un taux identique et Paris un taux légèrement supérieur (5,5 ‰). Le taux le plus élevé est enregistré par la DTSP 93 (6,6 ‰) et le plus faible par la DTSP 92 (3,5 ‰).

La distribution spatiale des taux à travers les CSP reflète cette absence d'amplitude des valeurs de taux, mais elle met en évidence trois phénomènes (carte 13).

On constate en premier lieu la présence de quatre circonscriptions qui se démarquent par leur niveau élevé de taux : Le Blanc-Mesnil (10,8 ‰), Le Raincy (12,4 ‰), le 8<sup>e</sup>

arrondissement de Paris (12,8 ‰) et le 2<sup>e</sup> arrondissement (14,4 ‰). Dans la DTSP 93, le taux enregistré par la circonscription du Raincy se situe dans une zone géographique où l'on peut observer des circonscriptions voisines dont les taux sont aussi relativement élevés et en tout cas plus que la moyenne constatée dans les circonscriptions de la Seine-Saint-Denis : Gagny (8,6 ‰), Rosny-sous-Bois (7,5 ‰) et également Neuilly-sur-Marne (7,2 ‰).

Un niveau comparable de taux est relevé dans la circonscription de Pantin (8 ‰) limitrophe des arrondissements de l'est parisien et dans celle de Villeneuve-Saint-Georges (9,1 ‰) dans le sud du Val-de-Marne (carte 13). Ce niveau, on le retrouve enfin dans sept circonscriptions

situées au centre de la capitale qui forment avec le 8<sup>e</sup> et le 2<sup>e</sup> un ensemble de territoires solidaires : 1<sup>er</sup> (9,3 ‰), 3<sup>e</sup> (9,2 ‰), 4<sup>e</sup> (8,1 ‰), 5<sup>e</sup> (8,8 ‰), 6<sup>e</sup> (7,5 ‰), 7<sup>e</sup> (9,6 ‰), 9<sup>e</sup> (8,6 ‰).

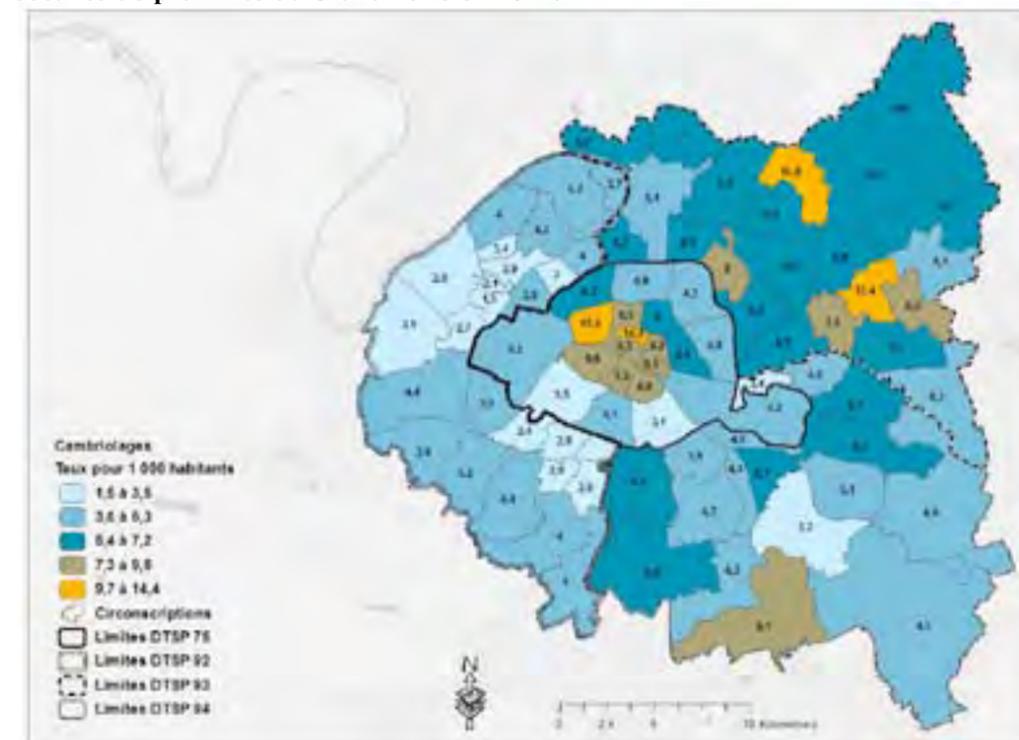
À l'opposé, les taux les plus bas de cambriolages sont relevés dans les CSP de Puteaux (1,5 ‰), la Défense (2,1 ‰), Issy-les-Moulineaux (2,4 ‰), Suresnes (2,7 ‰), Bagneux, Nanterre, Vanves, toutes trois affichant un taux de 2,8 ‰. Les taux les plus bas sont généralement situés dans les circonscriptions de l'ouest du Grand Paris, dans le sud-ouest en bordure du 15<sup>e</sup> arrondissement (Issy-les-Moulineaux, 2,4 ‰, Vanves, 2,8 ‰, Montrouge, 2,9 ‰, Bagneux, 2,8 ‰) et aussi dans le sud-est dans celle de Vincennes (3,4 ‰) et de Créteil (3,2 ‰).

Tableau 26. L'ensemble des cambriolages (taux et variations) enregistrés dans les directions territoriales de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.

Taux CSP : 5,2 (‰)	Ensemble des cambriolages					
	Variation CSP : 5,9 %	2010 (nb)	2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
		12 264	12 261	- 3	0,0	5,5
		4 992	5 568	576	11,5	3,5
		8 730	9 970	1 240	14,2	6,6
		6 675	6 793	118	1,8	5,2
		<b>32 661</b>	<b>34 592</b>	<b>1 931</b>	<b>5,9</b>	<b>5,2</b>

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP.

Carte 13. La géographie de l'ensemble des cambriolages d'après les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.



Source : préfecture de police, DSPAP, état-major, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP.





des occupants. Une analyse à l'échelle géographique d'une circonscription devrait porter en priorité sur les facteurs contextuels de la circonscription. Par exemple : les caractéristiques socio démographiques du lieu et de son voisinage, le lieu de résidence des personnes mises en cause pour des faits de cambriolages, les flux de population domicile-travail. À une échelle micro locale, l'analyse devra porter sur la recherche d'éléments aggravants ou minorants les principaux facteurs explicatifs auparavant mis en lumière. Par exemple : présence ou absence d'une surveillance active, présence ou absence de protections mécaniques.

La géographie de la distribution des taux de cambriolages de résidences principales enregistrés par les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris montre que les taux les plus faibles sont notamment situés dans une frange de territoires limitrophes de Paris situés au sud-ouest de la capitale (carte 14). Il s'agit des CSP de Montrouge (2,3 ‰), Vanves (2,2 ‰), Bagneux (1,6 ‰), Issy-les-Moulineaux (1,6 ‰) et Boulogne-Billancourt (2,6 ‰), auxquelles nous joignons le 15<sup>e</sup> arrondissement (2,5 ‰). Toujours dans le département des Hauts-de-Seine, les taux de cambriolages de résidences principales sont peu élevés dans les circonscriptions du nord de cette unité territoriale et notamment la Défense (0,2 ‰), Puteaux (1 ‰), Nanterre (1,4 ‰), Levallois-Perret (1,8 ‰), Clichy-la-Garenne (2,3 ‰), Gennevilliers (2,5 ‰) et Villeneuve-la-Garenne (1,8 ‰). À noter la présence d'un groupe de circonscriptions dans le sud de Paris, proches par leur position géographique et par la valeur de leur taux, qui forment un agrégat territorial continu à taux bas : 13<sup>e</sup> (2,3 ‰), Vincennes (2,6 ‰), 12<sup>e</sup> arrondissement (2,6 ‰), Ivry-sur-Seine (2,3 ‰). Non loin, la circonscription de Créteil (2 ‰) complète la liste des territoires qui enregistrent de faibles taux de cambriolages de résidences principales.

### Les vols simples contre les particuliers enregistrés dans les circonscriptions de la capitale ont augmenté de près de 4 % en 2011

La catégorie des vols simples contre les particuliers comprend les index statistiques portant sur les vols à la tire, les autres vols simples contre les particuliers dans les locaux privés, publics et lieux publics. Cette catégorie est en augmentation de 3,6 % (+ 3 907 faits), ce qui porte le nombre total de faits enregistrés dans les circonscriptions de sécurité de proximité à 113 960 (tableau 30).

Toutes les directions territoriales de sécurité de proximité ont connu une hausse du nombre de faits enregistrés en 2011, mais c'est à Paris que ce nombre a le plus progressé (+ 2 375 faits, + 4 %). Les vols simples contre les particuliers augmentent dans les autres départements mais dans des proportions plus faibles : + 629 faits dans les circonscriptions de la DTSP 94 (+ 4,9 %), + 513 faits dans celles du département des Hauts-de-Seine (+ 2,7 %) et + 390 faits dans celui de la Seine-Saint-Denis (+ 2,1 %). Bien que la tendance à la hausse se retrouve dans chaque département, la direction globalement haussière de la variation des vols simples contre les particuliers est d'abord alimentée par Paris où le nombre de faits enregistrés s'élève à 62 071, soit 54,5 % du total. Au sein du Grand Paris, cette catégorie d'infractions concerne en premier lieu le territoire de la capitale.

Une majorité de 49 circonscriptions de sécurité de proximité (58,3 %) affiche une hausse des vols simples contre les particuliers (tableau 30). La plus forte en pourcentage est constatée dans la circonscription du Blanc-Mesnil (+ 43,4 %, + 137 faits). Des progressions de faits supérieures à 30 % sont aussi constatées dans les circonscriptions d'Alfortville (+ 39,9 %, + 132 faits), Saint-Denis (+ 37,4 %, + 658 faits), Drancy (+ 35,4 %, + 139 faits), Rueil-Malmaison (+ 33,2 %, + 131 faits), Bagneux (+ 30,2 %, + 83 faits) et Les Lilas (+ 30,1 %, + 315 faits). Mais les plus forts volumes de hausses sont enregistrés par les CSP de Paris, notamment le 1<sup>er</sup> arrondissement (+ 889 faits, + 19,6 %), le 11<sup>e</sup> (+ 698 faits, + 19 %), le 8<sup>e</sup> (+ 670 faits, + 16,7 %), le 4<sup>e</sup> (+ 462 faits, + 25,9 %) et le 9<sup>e</sup> (+ 460 faits, + 13,5 %), avec une exception qui concerne Saint-Denis dans la DTSP 93 : (+ 658 faits, + 37,4 %).

Des baisses de faits ont été enregistrées par 34 circonscriptions de sécurité de proximité. En pourcentage, les plus importantes concernent les CSP de Clichy-sous-Bois (- 43,3 %, - 410 faits), Le Raincy (- 32,8 %, - 188 faits) et le 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris (- 1 045 faits, - 30,6 %) dont la baisse en valeur absolue est la plus forte sur le Grand Paris. On retrouve parmi les baisses les plus importantes en nombre de faits la circonscription de Clichy-sous-Bois (- 410 faits, - 43,3 %). Le 7<sup>e</sup> arrondissement de Paris enregistre la seconde plus forte baisse en nombre (- 502 faits, - 24,4 %) et le 3<sup>e</sup> arrondissement affiche également une baisse supérieure à 40 faits (- 404 faits, - 18,1 %).

Sur les principales circonscriptions qui enregistrent les nombres les plus élevés de faits de vols simples contre les particuliers en

2010, la plupart enregistrent des hausses ou une stabilité en 2011 (tableau 31). Ainsi, dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, premier arrondissement par le volume de faits enregistrés en 2010, la progression est de 19,6 % (+ 889 faits). Elle est également forte dans le 8<sup>e</sup> (+ 16,7 %, + 670 faits), dans le 16<sup>e</sup> (+ 8,5 %, + 338 faits) ou encore dans le 11<sup>e</sup> (+ 19 %, + 698 faits), dans le 10<sup>e</sup> (+ 8,7 %, + 300 faits) et dans le 9<sup>e</sup> (+ 13,5 %, + 460 faits). En revanche, dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, deuxième arrondissement par le volume, on constate une stabilité de la variation (+ 1 fait, 0 %), et une légère progression dans le 14<sup>e</sup> (+ 77 faits, + 2 %). Le 17<sup>e</sup> arrondissement enregistre à contrario une baisse conséquente de 1 045 faits, soit - 30,6 %.

### Trois arrondissements centraux de la capitale concentrent l'essentiel des taux les plus élevés de vols simples contre les particuliers

Dans le Grand Paris, le taux moyen de vols simples contre les particuliers s'établit à 17,1 faits pour 1 000 habitants. Avec un taux de 27,8 ‰, seule la DTSP 75 dépasse cette moyenne, alors que le taux de la DTSP 92 est de 12,4 ‰, équivalent à celui calculé pour la Seine-Saint-Denis (12,3 ‰), le taux de 10,3 ‰ dans Val-de-Marne étant le plus faible des DTSP (tableau 30).

La géographie de ces taux laisse apparaître une concentration de taux élevés dans la plupart des arrondissements de la capitale (carte 15). Cependant, trois arrondissements centraux affichent des taux très nettement plus élevés que les autres circonscriptions du Grand Paris et, parmi ces derniers, le taux du 1<sup>er</sup> arrondissement dénote par sa valeur nettement plus élevée. Le 1<sup>er</sup> arrondissement enregistre un taux de 308 faits pour 1 000 habitants, ce

qui est déjà près de 18 fois supérieur au taux moyen calculé pour le Grand Paris (17,1 ‰) et déjà près de 3 fois supérieur au deuxième taux le plus élevé constaté dans la CSP du 8<sup>e</sup> arrondissement (116 ‰).

Il s'agit de deux espaces dont la nature territoriale est similaire : ils attirent des flux importants de population, car ils abritent des lieux récréatifs, des nœuds de transports publics, des destinations touristiques, des espaces commerciaux et tertiaires en nombre. Outre qu'il s'agit de contextes propices aux vols, les taux traduisent l'absence de prise en compte de la population de passage dans le calcul. Ce phénomène est aussi à l'œuvre sur le territoire de la Défense (63,3 ‰) et dans tous les arrondissements centraux de Paris. Le biais statistique est présent, mais les taux traduisent cependant une activité délictuelle importante sur ces territoires en matière de vols simples contre les personnes, respectivement de 5 425 faits dans le 1<sup>er</sup> arrondissement et de 4 672 faits constatés dans le 8<sup>e</sup> arrondissement.

Sur un plan général, on constate que très peu de circonscriptions de sécurité de proximité éloignées de la capitale affichent des taux très supérieurs à la moyenne du Grand Paris (17,1 ‰). Toujours à Paris, les arrondissements limitrophes des 1<sup>er</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements enregistrent aussi des taux élevés. C'est notamment le cas pour la CSP du 4<sup>e</sup> (79,7 ‰), celle du 9<sup>e</sup> (64,4 ‰), la CSP du 3<sup>e</sup> (51,3 ‰), celles des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements (44 ‰) et du 10<sup>e</sup> (38,9 ‰).

À l'extérieur de Paris, une chaîne de cinq circonscriptions de sécurité de proximité situées à l'ouest et au nord en mitoyenneté avec la DTSP 75, enregistrent des taux supérieurs à la moyenne du Grand Paris avec une certaine homogénéité : Neuilly-sur-Seine (20,8 ‰), Levallois-Perret (18 ‰), Clichy-la-Garenne (17,6 ‰) Saint-Ouen (17,9 ‰) et Saint-Denis

Tableau 30. Les vols simples contre les particuliers (taux et variations) enregistrés dans les directions territoriales de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.

Taux CSP : 17,1 ‰	Vols simples contre les particuliers					
	Variation CSP : 3,6 %	2010 (nb)	2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
	<b>CSP 75</b>	59 696	62 071	2 375	4,0	27,8
	<b>CSP 92</b>	19 212	19 725	513	2,7	12,4
	<b>CSP 93</b>	18 258	18 648	390	2,1	12,3
	<b>CSP 94</b>	12 887	13 516	629	4,9	10,3
	<b>Total</b>	<b>110 053</b>	<b>113 960</b>	<b>3 907</b>	<b>3,6</b>	<b>17,1</b>

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP.





Si, sur la globalité du territoire, les faits de vols violents sans arme enregistrés sont en légère hausse, cette tendance concerne une majorité de circonscriptions de sécurité de proximité (tableau 35) : 51 (60,7 %). Parmi celles-ci, sept enregistrent une hausse dépassant 40 % qui se traduit également par des hausses importantes en volume. C'est le cas de la circonscription de Courbevoie qui affiche la plus forte hausse en pourcentage (+ 91 %, + 121 faits), et aussi celles du Raincy (+ 90,6 %, + 173 faits), Ivry-sur-Seine (72,4 %, + 126 faits), Nanterre (+ 71,7 %, + 182 faits, Bondy (+ 46,3 %, + 187 faits) et Vitry-sur-Seine (+ 42,2 %, + 152 faits). La circonscription de Charenton-le-Pont enregistre également une forte hausse en pourcentage (+ 46,6 %) mais elle se traduit par une hausse de 61 faits. Quelques territoires enregistrent donc de fortes progressions de faits.

En volume de faits, la hausse la plus importante concerne la circonscription des Lilas (+ 207 faits, + 32,8 %), puis l'on retrouve les circonscriptions déjà mentionnées pour leur hausse importante en pourcentage (Bondy, Le Raincy, Nanterre) auxquelles vient s'ajouter la CSP de Stains (+ 160 faits, + 23,5 %). Douze circonscriptions enregistrent des hausses supérieures à la barre symbolique des 100 faits (tableau 35).

Les circonscriptions dont le nombre de faits de vols avec violences sans arme apparaît en baisse sont minoritaires. Elles sont 33, soit un peu moins de 40 % des CSP. De manière quasi symétrique à ce qui a été observé pour les circonscriptions de sécurité de proximité ayant enregistré des hausses, quelques territoires enregistrent de fortes baisses de faits. C'est le cas pour les circonscriptions de Clichy-sous-Bois où l'on observe une diminution de 73,6 % des vols violents sans arme enregistrés (- 248 faits), du 4<sup>e</sup> arrondissement de Paris (- 48,5 %, - 174 faits), du 10<sup>e</sup> arrondissement (- 44,4 %, - 433 faits) et du 1<sup>er</sup> arrondissement (- 44,2 %, - 433 faits). C'est cependant dans la circonscription de Saint-Denis que l'on constate la baisse la plus importante du nombre de faits de vols avec violences sans arme : - 589 faits, soit - 24,1 %. Plusieurs circonscriptions enregistrent des diminutions de leur nombre de faits de vols avec violences sans arme supérieures à 40 %, mais dans des volumes relativement faibles : Saint-Cloud (- 51 faits, - 61,4 %), Neuilly-sur-Seine (- 41 faits, - 48,2 %), Levallois-Perret (- 46 faits, - 34,6 %) ou encore Noisy-le-Grand (- 78 faits, - 31,2 %).

Dans les circonscriptions qui enregistrent des volumes importants de faits, supérieures à 1 000

faits en 2010, les variations sont faibles sauf dans celle de Saint-Denis où cette catégorie d'infractions a diminué de 589 faits (- 24,1 %) comme mentionné plus haut. Dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, circonscription qui recense le deuxième volume de vols avec violences sans arme, la variation est de 4,7 %, + 92 faits. Cinq autres circonscriptions enregistrent plus de 1 000 faits. Elles partagent toutes des variations modérées, voire quasi inexistantes pour certaines. Le 20<sup>e</sup> affiche une hausse de 138 faits (+ 8,6 %). Bobigny enregistre aussi une hausse supérieure à 100 faits (+ 117 faits, soit + 11,6 %). Mais dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, la progression est limitée à 72 faits (+ 4,6 %). La circonscription d'Aulnay-sous-Bois affiche une très légère diminution de faits enregistrés (- 3 faits, - 0,3 %), tandis que le 16<sup>e</sup> arrondissement enregistre une petite régression des vols avec violences sans arme : - 78 faits, - 6,3 % (tableau 35).

### Les taux les plus élevés de vols avec violences sans arme sont enregistrés par les circonscriptions situées à Paris et en Seine-Saint-Denis

La géographie des taux de vols avec violences sans arme enregistrés dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris met en évidence une exposition forte des territoires centraux de la DTSP 75, mais aussi de certaines circonscriptions situées dans la DTSP 93 (carte 17). Le taux moyen relevé sur le Grand Paris est de 5,6 vols avec violences sans arme pour 1 000 habitants (tableau 34).

Sur les 33 circonscriptions dont le taux est supérieur à la moyenne du Grand Paris, quinze sont situées en Seine-Saint-Denis (45,5 %), treize à Paris (39,4 %), trois dans les Hauts-de-Seine (9,1 %) et deux dans le Val-de-Marne (6 %).

Au centre de la DTSP 75, trois territoires partageant des limites territoriales enregistrent des taux de vols avec violences sans arme parmi les plus élevés du Grand Paris : 8<sup>e</sup> arrondissement (17,8 ‰), 1<sup>er</sup> arrondissement (16,4 ‰), 2<sup>e</sup> arrondissement (15,7 ‰). Dans le nord du Grand Paris (englobant le 19<sup>e</sup> arrondissement), on constate la présence d'un groupe de 7 circonscriptions de sécurité de proximité partageant des limites territoriales et affichant des taux relativement homogènes autour de la CSP de Saint-Denis dont le taux de

16,4 ‰ est égal à celui du 1<sup>er</sup> arrondissement : Stains (13,5 ‰), Pantin (12,4 ‰), Aubervilliers (12,2 ‰), Saint-Ouen (12,2 ‰), Bobigny (11,6 ‰), Le Raincy (11,5 ‰), le 19<sup>e</sup> arrondissement (11,1 ‰).

Dans l'ouest du Grand Paris, la circonscription de la Défense (18,9 ‰) se différencie de la majeure partie des CSP des Hauts-de-Seine qui, mis à part la CSP de Gennevilliers (5,5 ‰), celle de Villeneuve-la-Garenne (6,1 ‰) et celle de Clichy-la-Garenne (6,3 ‰), présentent des taux bas. La Défense est le territoire qui enregistre le taux le plus de vols violents sans arme sur le Grand Paris.

Rappelons cependant que les faits enregistrés sur le territoire de la Défense sont rapportés à une base statistique de population qui ne tient, ici comme ailleurs, pas compte de la population réellement présente et donc susceptible d'être victime. Sur un territoire particulier comme la Défense où les habitants sont infiniment moins nombreux que la population issue des flux, le niveau de taux est donc artificiellement élevé (carte 17).

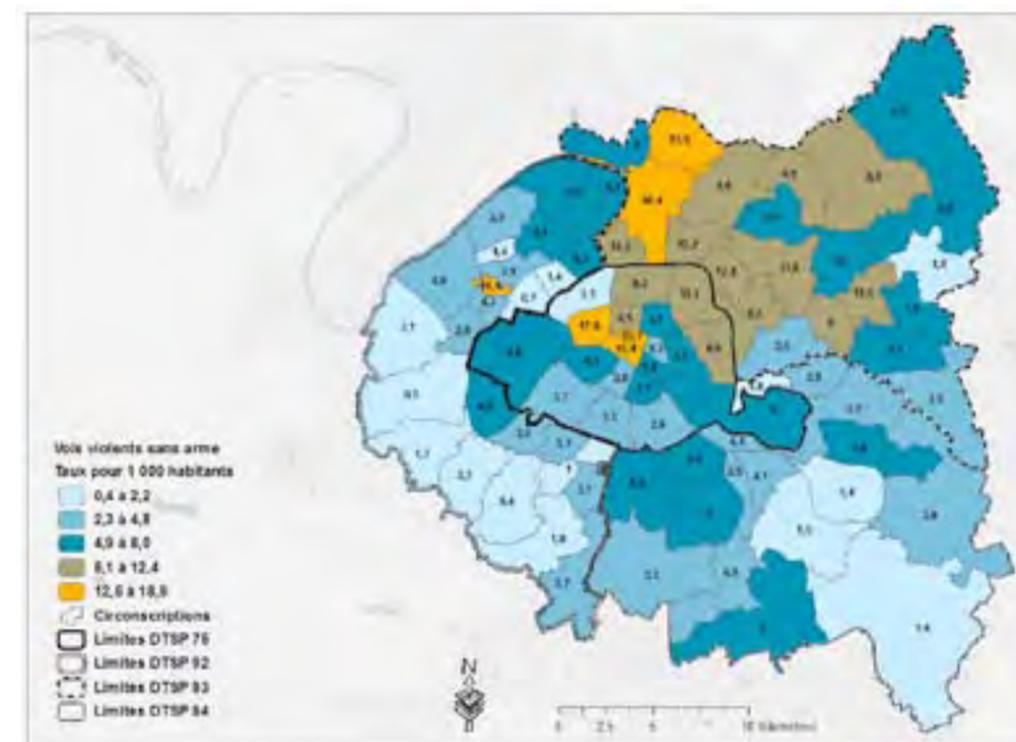
De larges parties de l'espace du Grand Paris affichent des taux faibles de vols avec violences sans arme. C'est notamment le cas dans l'ouest où la plupart des circonscriptions des Hauts-de-Seine enregistrent des taux inférieurs ou

Tableau 34. Les vols violents sans arme (taux et variations) enregistrés dans les directions territoriales de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.

Taux CSP : 5,6 ‰	Vols violents sans arme				
Variation CSP : 0,5 %	2010 (nb)	2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
<b>CSP 75</b>	15 230	14 293	- 937	- 6,2	6,4
<b>CSP 92</b>	4 445	5 113	668	15,0	3,2
<b>CSP 93</b>	13 195	13 144	- 51	- 0,4	8,7
<b>CSP 94</b>	4 448	4 949	501	11,3	3,8
<b>Total</b>	<b>37 318</b>	<b>37 499</b>	<b>181</b>	<b>0,5</b>	<b>5,6</b>

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP.

Carte 17. La géographie des vols violents sans arme d'après les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.



Source : préfecture de police, DSPAP, état-major, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP.





sans arme contre les femmes sur la voie publique sont très nettement présents dans les CSP de l'ouest et du sud du Grand Paris, comme Saint-Cloud (0,2 ‰), Neuilly-sur-Seine (0,3 ‰) ou Boissy-Saint-Léger (0,5 ‰) et Saint-Maur-des-Fossés (0,7 ‰).

Le taux enregistré par Clichy-sous-Bois (0,6 ‰) s'inscrit en contraste avec celui du Raincy. Là où l'on s'attend à trouver au Raincy un taux proche de ceux observés dans l'ouest parisien parce que le niveau économique de la ville est comparable par exemple à la situation de la circonscription de Neuilly-sur-Seine, on constate un taux proche de Saint-Denis. Et à Clichy-sous-Bois, circonscription pauvre qui a notamment été le cadre de départ des émeutes urbaines de 2005, où l'on s'attend à constater un taux élevé de vols avec violences sans arme contre les femmes sur la voie publique, on observe cette fois un taux proche de ceux affichés par les circonscriptions les moins touchées de l'ouest parisien, comme Saint-Cloud. Ce paradoxe apparent mériterait d'être analysé par une étude particulière qui mettrait en lumière les différents facteurs produisant cette situation.

### Les vols avec armes blanches - une catégorie d'infractions marginale au sein des vols avec violences - enregistrent une baisse de 8,9 % sur le Grand Paris

La catégorie des vols avec armes blanches comprend les actes contre les établissements financiers, commerciaux ou industriels, contre les particuliers à leur domicile, autres vols avec armes blanches. En 2011, elle affiche une baisse des faits de 8,9 %, soit - 224 faits et atteint un total de 2298 faits enregistrés dans les circonscriptions du Grand Paris.

Mis à part la DTSP 92 (+ 5,4 %, + 18 faits), les départements du Grand Paris enregistrent une baisse de cette catégorie. Elle est de 16,3 % dans le Val-de-Marne (- 64 faits), - 15,1 %, en Seine-Saint-Denis (- 75 faits) et - 7,9 % à Paris (- 103 faits). On observe que le nombre de vols commis avec des armes blanches enregistrés dans les circonscriptions du Grand Paris est relativement réduit. Paris est le seul département à dépasser 1 000 faits et les autres départements enregistrent moins de 500 faits (tableau 38). Comparé aux vols simples, le volume des vols avec armes blanches représente 1,7 %. Et comparés aux vols commis avec violences, mais sans arme, ils représentent 6,1 %.

58 % des circonscriptions de sécurité de proximité ont enregistré des faits de vols avec armes blanches en baisse ou stables en 2011 (tableau 39). Quelques-unes d'entre elles ont même vu disparaître quasiment cette catégorie d'infractions. Il s'agit notamment de la CSP de Stains (- 90,9 %, - 20 faits), de Bagneux (- 84,6 %, - 11 faits), de Neuilly-sur-Marne (- 80 %, - 12 faits), ou encore de la CSP de Vanves (- 76,9 %, - 10 faits). En volume, les circonscriptions de sécurité de proximité du 20<sup>e</sup> arrondissement (- 35 faits, - 38,9 %), du 12<sup>e</sup> arrondissement (- 22 faits, - 21,2 %), de Nogent-sur-Marne (- 21 faits, - 58,3 %), de Stains (- 20 faits, - 90,9 %) et du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris (- 20 faits, - 14,9 %) enregistrent les principales diminutions de faits.

Trente-cinq circonscriptions de sécurité de proximité ont enregistré des hausses variables de faits sur le Grand Paris en 2011. Sept d'entre elles affichent des hausses très importantes en pourcentage, mais qui ne portent que sur des volumes le plus souvent marginaux. C'est notamment le cas pour la CSP de Sèvres dont les faits augmentent de 700 %, mais qui passent d'un chiffre de 1 à 8. On constate le même résultat dans la CSP de Villeneuve-la-Garenne où la progression de 6 faits aboutit à un pourcentage de + 300 % (tableau 39). La hausse en pourcentage la plus significative est observée dans la CSP de La Courneuve où les 206,7 % de hausse traduisent une augmentation de plus de 31 faits. Cette CSP enregistre la deuxième progression en volume de faits de toutes les circonscriptions, le premier volume étant enregistré par le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris (+42 faits, + 87,5 %).

Les variations constatées dans les CSP qui enregistrent les plus gros volumes de vols avec armes blanches en 2010 sont toutes orientées à la baisse. Dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, cette catégorie diminue de 9 % (- 17 faits) de même que dans le 11<sup>e</sup> arrondissement où ces vols baissent de 14,9 % (- 20 faits). Dans le 12<sup>e</sup>, ils diminuent de 21,2 % (- 22 faits), dans la CSP du 16<sup>e</sup> la baisse des faits est de 15,7 % (- 16 faits) et elle est de 38,9 % dans le 20<sup>e</sup> (-35 faits).

Relativiser la présentation en pourcentage ne signifie pas pour autant minimiser le phénomène. Là où quasiment rien ne se passait et où apparaît une forme nouvelle de délit peut être considéré comme un épiphénomène, un accident, un fait exceptionnel ou un signal de dégradation. Seule une analyse sur une période plus longue permettra d'apporter quelques hypothétiques éléments de réponse.

### Les taux élevés de vols avec armes blanches sont essentiellement situés dans la capitale et dans les arrondissements de la rive droite de la Seine

Les faibles nombres de vols avec armes blanches enregistrés dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris conduisent à présenter la géographie des taux sur 10 000 habitants et non pas sur 1 000 habitants comme c'est l'usage à l'ONDRP.

Le taux moyen de vols avec armes blanches relevé sur le Grand Paris à partir des faits

enregistrés par les CSP est de 3,5 pour 10 000 habitants (tableau 38). Le département de la Seine-Saint-Denis reflète la même valeur tandis qu'à Paris le taux est supérieur (5,3 / 10 000) et inférieur dans les deux DTSP des Hauts-de-Seine (2,2 / 10 000) et du Val-de-Marne (2,5 / 10 000).

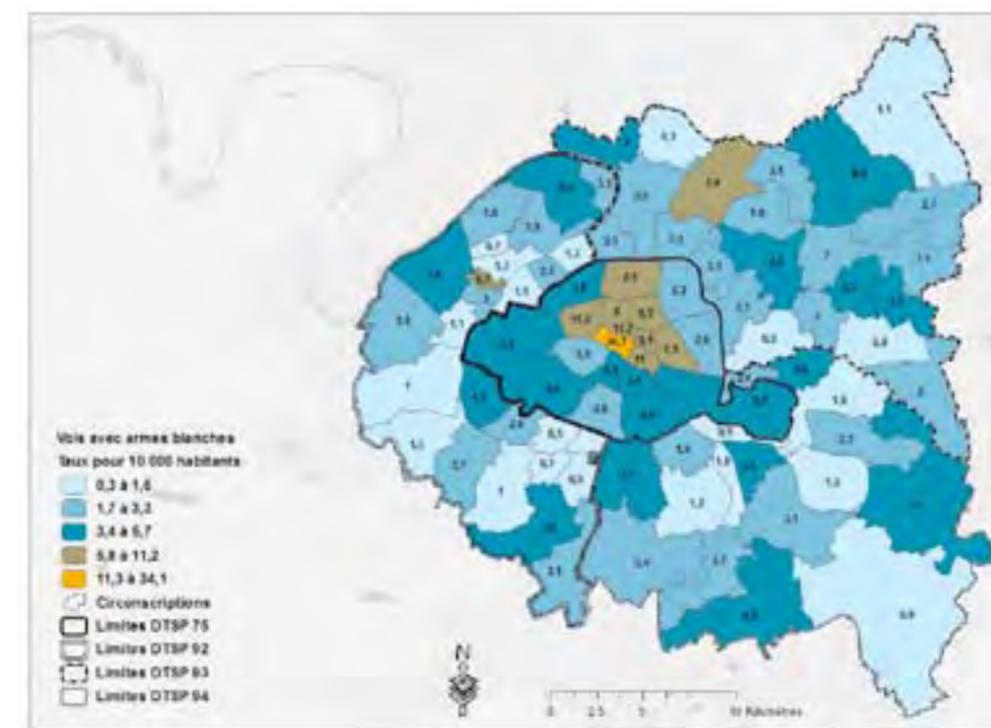
Quatre circonscriptions de sécurité de proximité enregistrent des taux élevés et supérieurs à 10 / 10 000 habitants: le 1<sup>er</sup> arrondissement (34,1 / 10 000), les 8<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> arrondissements (11,2 / 10 000), le 4<sup>e</sup> arrondissement (11 / 10 000), mais seulement une minorité de 28 CSP enregistre des taux supérieurs à la moyenne du Grand Paris, soit 33,3 %. Les taux élevés sont

Tableau 38. Les vols avec armes blanches (taux et variations) enregistrés dans les directions territoriales de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.

Taux CSP : 0,3 / 10 000	Vols avec armes blanches					
	Variation CSP : - 8,9 %	2010 (nb)	2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux / 10 000
		1 298	1 195	- 103	- 7,9	5,3
		335	353	18	5,4	2,2
		496	421	- 75	- 15,1	2,8
		393	329	- 64	- 16,3	2,5
		<b>2 522</b>	<b>2 298</b>	<b>- 224</b>	<b>- 8,9</b>	<b>3,5</b>

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP.

Carte 19. La géographie des vols avec armes blanches d'après les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.



Source : préfecture de police, DSPAP, état-major, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP.



Au nord, huit circonscriptions partageant des limites territoriales, ont également des taux élevés de niveau homogène s'étalant de 18,3 ‰ pour le plus bas (La Courneuve) à 26,7 ‰ (Saint-Denis). Ce groupe est aussi composé par Aubervilliers (25,3 ‰), Stains (20,5 ‰), Gennevilliers (19,4 ‰), Pantin (19,4 ‰), Le Blanc-Mesnil (19,2 ‰) et Saint-Ouen (19,1 ‰). Ces circonscriptions forment le groupe de territoires à taux élevés dont l'étendue est la plus vaste. Mais plus largement, il est composé de 20 circonscriptions situées au nord de Paris et dans l'est du Grand Paris auxquelles il faut encore ajouter les CSP de Villeneuve-la-Garenne et de Gennevilliers qui bien que séparées par la

Seine, affichent des taux proches de ceux des CSP de Seine Saint-Denis. Cet espace continu s'étend notamment sur 19 circonscriptions voisines situées en Seine-Saint-Denis, une située dans le Val-de-Marne et deux dans les Hauts-de-Seine. Il forme le territoire le plus exposé à cette catégorie d'infraction dans le Grand Paris (carte 20).

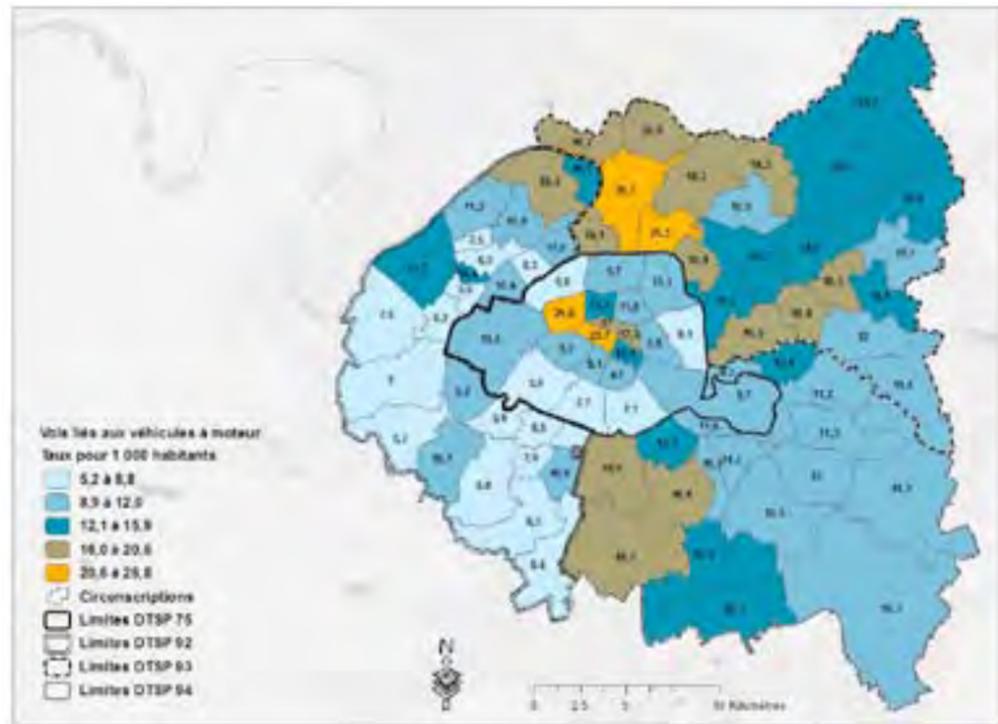
On peut constater également que dans le centre de la capitale, quatre circonscriptions de sécurité de proximité présentent également des taux élevés tout en étant géographiquement reliées: le 8<sup>e</sup> arrondissement (26,8 ‰), le 1<sup>er</sup> (23,7 ‰), le 3<sup>e</sup> (17,8 ‰) et le 2<sup>e</sup> (17 ‰).

Tableau 40. Les vols liés aux véhicules à moteur (taux et variations) enregistrés dans les directions territoriales de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.

Table with 6 columns: Taux CSP : 12 ‰, Variation CSP : -7,3 ‰, 2010 (nb), 2011 (nb), Écarts (nb), Variations (%), Taux (‰). Rows include CSP 75, 92, 93, 94, and Total.

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP.

Carte 20. La géographie des vols liés aux véhicules à moteur d'après les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.



Source : préfecture de police, DSPAP, état-major, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP.

Tableau 41. Les vols liés aux véhicules à moteur (taux et variations) enregistrés dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.

Table with 7 columns: N°, Nom, Population (nb), Vols liés aux véhicules à moteur en 2010 (nb), Vols liés aux véhicules à moteur en 2011 (nb), Écarts (nb), Variations (%), Taux (‰). Lists 43 districts with their respective statistics.

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major - Traitement : ONDRP

Table with 7 columns: N°, Nom, Population (nb), Vols liés aux véhicules à moteur en 2010 (nb), Vols liés aux véhicules à moteur en 2011 (nb), Écarts (nb), Variations (%), Taux (‰). Lists 44 districts with their respective statistics.

Dans le sud du Grand Paris, six circonscriptions mitoyennes enregistrent des taux un peu moins élevés que ceux recensés dans les circonscriptions précédemment évoquées, mais qui partagent le fait d'être homogènes et supérieurs à la moyenne du Grand Paris. il s'agit de Gentilly (19,6 ‰), l'Hay-les-Roses (18,7 ‰), Vitry-sur-Seine (16,6 ‰), Choisy-le-Roi (15,3 ‰), Villeneuve-Saint-Georges (15,3 ‰) et Ivry-sur-Seine (13,3 ‰).

On observe qu'en matière de vols liés aux véhicules à moteur, le taux enregistré par la CSP de Saint-Denis est équivalent à celui observé dans le 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Il n'a d'autre équivalent que dans la circonscription d'Aubervilliers, une autre CSP de la DTSP 93.

Les faibles taux de vols liés aux véhicules à moteur sont constatés dans les circonscriptions

de l'ouest parisien et notamment dans la CSP de Sèvres (5,2 ‰), du 15<sup>e</sup> et de Puteaux (5,6 ‰), dans le 17<sup>e</sup> et dans celle de Courbevoie (6,9 ‰). Dans l'est parisien, le 20<sup>e</sup> arrondissement enregistre un taux (8,1 ‰) inférieur à la moyenne du Grand Paris (tableau 41).

Les vols d'automobiles enregistrés par les circonscriptions de sécurité de proximité sont en progression moyenne de 8,8 % en 2011 sur le Grand Paris

Dans le Grand Paris, les vols d'automobiles enregistrés par les circonscriptions de sécurité de proximité ont progressé de 8,8 % en

moyenne. Ils s'élèvent à 14 129, soit 1 137 faits supplémentaires. Cette variation est inégale selon les départements bien que tous affichent des faits en hausse. Elle est forte dans les Hauts-de-Seine, département qui enregistre traditionnellement le moins de faits de vols d'automobiles dans le Grand Paris (+17,2 %, + 341 faits). Le Val-de-Marne affiche une hausse de 10,5 % (+ 324 faits). À Paris les faits progressent de 6,5 % (+ 164 faits) et dans la Seine-Saint-Denis ils sont en hausse de 5,7 %, soit + 308 faits (tableau 42).

Dans 59 circonscriptions de sécurité de proximité (70,2 %) les faits enregistrés progressent ou sont stables par rapport à 2010 (tableau 43). Ils progressent dans de fortes proportions, mais en nombre faible dans la circonscription de la Défense (+ 100 %, + 11 faits), dans celle de Villeneuve-la-Garenne (+ 73,5 %, + 25 faits), à Clichy-sous-Bois (+ 71,7 %, + 91 faits) dans le 3e arrondissement (+ 60 %, + 12 faits), dans la CSP de Charenton-le-Pont (+ 52,9 %, + 27 faits) ou encore à Courbevoie (+ 46 %, + 23 faits). Les faits progressent dans les volumes les plus élevés dans la circonscription de Clichy-sous-Bois (+ 91 faits, + 71,7 %) et ils dépassent 60 faits dans les CSP du Kremlin-Bicêtre (+ 82 faits, + 23,8 %), de Colombes (+ 67 faits, + 59,8 %), au Blanc-Mesnil (+ 65 faits, 29,5 %), à Drancy (+ 64 faits, + 40,8 %).

Parmi la minorité de circonscriptions de sécurité de proximité qui enregistrent des baisses du nombre de vols d'automobiles, la circonscription de sécurité de proximité de La Garenne-Colombes affiche le plus fort pourcentage : - 51,6 %, - 16 faits. En dehors de cette circonscription, la baisse du nombre de faits est supérieure à 30 % dans seulement deux circonscriptions : Gagny (- 38,8 %, - 99 faits), le 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris (- 32,4 %, - 36 faits). Les volumes les plus importants de diminution de vols d'automobiles sont enregistrés par les CSP de Gagny (- 99 faits, - 38,8 %), Rosny-sous-Bois (- 57 faits, - 26,6 %) et Le Raincy (- 42 faits, - 20,7 %). En hausse comme en baisse, les variations en volumes ne sont numériquement pas très importantes.

Les variations constatées dans les circonscriptions qui enregistraient des volumes élevés de vols d'automobiles en 2010 ne sont pas convergentes. Dans la CSP d'Aulnay-sous-Bois, les faits baissent de 1,8 % (- 10 faits). Dans celle de Saint-Denis, ils sont en hausse de 6,3 % (+ 33 faits). Les vols d'automobiles enregistrés dans la CSP du Kremlin-Bicêtre augmentent de 23,8 % (+ 82 faits). Dans le 16<sup>e</sup> arrondissement,

la progression est de 10,2 % (+ 37 faits). La CSP de l'Hay-les-Roses voit le nombre de ces vols s'élever de 15 % (+ 47 faits), mais à Stains ils diminuent de 2,7 % (- 9 faits).

Les taux de vols d'automobiles sont faibles dans les circonscriptions de Paris et de l'ouest du Grand Paris et élevés sur le reste du territoire

La géographie des taux enregistrés par les circonscriptions de sécurité de proximité fait apparaître un contraste entre les territoires situés sur Paris et dans les Hauts de Seine, qui enregistrent des taux peu élevés de vols d'automobiles et les autres parties du Grand Paris où sont constatés des taux de vols bien plus hauts et notamment dans les circonscriptions de la Seine-Saint-Denis (carte 21).

Le taux moyen de vols d'automobiles pour 1 000 habitants dans le Grand Paris calculé à partir des enregistrements effectués par les circonscriptions de sécurité de proximité s'élève à 2,1 ‰ (tableau 42). Il est plus élevé dans la direction territoriale de sécurité de proximité de la Seine-Saint-Denis (3,8 ‰) et dans la DTSP du Val-de-Marne (2,6 ‰).

Au nord de Paris, une large bande de territoires s'étendant de Saint-Denis (5 ‰) à l'ouest jusqu'à la CSP de Livry-Gargan (4,7 ‰) comprend des circonscriptions enregistrant des taux élevés de vols d'automobiles par rapport au reste des territoires du Grand Paris (carte 21). Il s'agit de 15 circonscriptions de sécurité de proximité au sein desquelles se trouvent les territoires sur lesquels les taux sont les plus élevés du Grand Paris. Outre Saint-Denis, circonscription déjà mentionnée, les CSP du Blanc-Mesnil (5,6 ‰), du Raincy et de Stains (5,1 ‰), La Courneuve (4,9 ‰) et Livry-Gargan (4,7 ‰) sont concernés par des niveaux de taux les plus élevés pour cette infraction. La seule circonscription qui affiche un niveau de taux comparable dans le Grand Paris est celle de Villeneuve-Saint-Georges dans le sud du Val-de-Marne (4,8 ‰).

Les circonscriptions affichant des taux élevés de vols d'automobiles et situées hors de la Seine-Saint-Denis ne sont pas nombreuses. Outre Villeneuve-Saint-Georges, le Val-de-Marne compte également les CSP de Choisy-le-Roi (3,9 ‰) et de l'Hay-les-Roses (3,3 ‰) dans ce cas. Dans les Hauts-de-Seine, la circonscription de Gennevilliers est également à ce niveau de taux de vols d'automobiles : 4,3 ‰ (tableau 43).

Si les taux de vols d'automobiles enregistrés dans les circonscriptions du Val-de-Marne ne sont pas comparables à ceux des CSP de Seine-

Saint-Denis, les territoires de ce département enregistrent cependant des taux relativement plus élevés que ceux constatés à Paris et dans les Hauts-de-Seine (carte 21).

Par contraste, les circonscriptions de Paris et des Hauts de Seine enregistrent pour la plupart des taux inférieurs à la moyenne du Grand Paris, voire très inférieurs. À Paris, seulement trois arrondissements sont concernés par un taux supérieur à la moyenne du Grand Paris : le 8<sup>e</sup> arrondissement (2,7 ‰), le 16<sup>e</sup> arrondissement (2,4 ‰), et le 1<sup>er</sup> arrondissement (2,2 ‰). Dans les Hauts-de-Seine, les circonscriptions de Gennevilliers (4,3 ‰) et de Villeneuve-la-Garenne sont au dessus, Colombes, Nanterre et Bagneux enregistrant des taux égaux à la moyenne du Grand Paris.

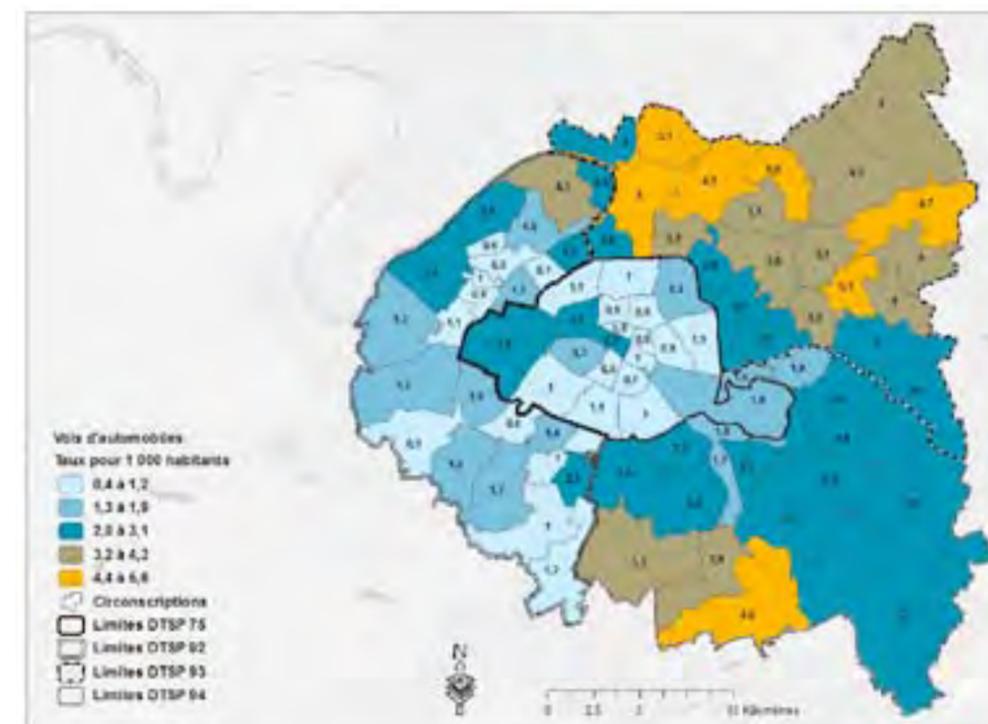
La distribution spatiale des taux de vols d'automobiles enregistrés dans les circonscriptions de sécurité de proximité révèle une carte peu habituelle en matière de représentation des crimes et délits sur le Grand Paris. En effet, contrairement à un schéma qui met en avant des taux élevés dans les arrondissements centraux pour la plupart des catégories d'infractions, ce n'est pas ici le cas, même si ces arrondissements demeurent plus exposés que les autres. Ceci est vraisemblablement dû à la protection des automobiles par les nombreuses infrastructures de stationnement présentes à Paris et qui bénéficient d'une surveillance. Cette différence peut aussi être due à la réduction progressive des stationnements sur la voie publique. Dans les deux cas, ces facteurs agissent sur la réduction de l'opportunité de vol. Ce sont des facteurs qui peuvent notamment expliquer la rupture brutale des niveaux de taux entre Paris et sa proche banlieue, cette dernière ne bénéficiant pas du même contexte.

Tableau 42. Les vols d'automobiles (taux et variations) enregistrés dans les directions territoriales de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.

Taux CSP : 2,1 ‰ Variation CSP : 8,8 %	Vols d'automobiles				
	2010 (nb)	2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
<b>CSP 75</b>	2 519	2 683	164	6,5	1,2
<b>CSP 92</b>	1 984	2 325	341	17,2	1,5
<b>CSP 93</b>	5 400	5 708	308	5,7	3,8
<b>CSP 94</b>	3 089	3 413	324	10,5	2,6
<b>Total</b>	<b>12 992</b>	<b>14 129</b>	<b>1 137</b>	<b>8,8</b>	<b>2,1</b>

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP.

Carte 21. La géographie des vols d'automobiles d'après les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.



Source : préfecture de police, DSPAP, état-major, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP.





- 12,7 %). Et l'on peut considérer que le résultat est stable dans la CSP des Lilas (+ 1 fait). À Nanterre les faits enregistrés progressent (+ 32 faits, + 29,4 %), mais ils diminuent à nouveau dans les 11 circonscriptions suivantes (tableau 47).

### Les circonscriptions de sécurité de proximité des départements de la petite couronne concentrent les taux élevés d'incendies volontaires

Le taux moyen d'incendies volontaires sur le territoire du Grand Paris s'établit à 5,3 / 10 000 habitants en 2011. Les différences de niveaux de taux entre les quatre directions territoriales permettent de mettre en avant le contraste entre Paris et les départements périphériques. À Paris, le taux est de 1,7 / 10 000 habitants, soit un niveau très inférieur au taux moyen, mais aussi au second taux le plus bas qui est enregistré par la CSP des Hauts-de-Seine (4,3 / 10 000 habitants). Le Val-de-Marne enregistre un taux moyen de 5,9 / 10 000 habitants, mais le taux enregistré dans la DTSP 93 est près du double avec un taux de 10,9 / 10 000 habitants. Les incendies volontaires sont en premier lieu un phénomène présent en banlieue parisienne (tableau 46).

La géographie issue des taux d'incendies volontaires enregistrés par les circonscriptions de sécurité de proximité confirme la prééminence du phénomène dans les DTSP de la banlieue de Paris (carte 23). Excepté le 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris qui enregistre un taux d'incendies volontaires de 6,2 / 10 000 habitants, aucun des 19 autres arrondissements de la capitale n'atteint le taux moyen du Grand Paris ni même ne dépasse les 3,3 / 10 000 observés dans le 19<sup>e</sup> arrondissement. Le 2<sup>e</sup> arrondissement (0,4 / 10 000 habitants) et le 7<sup>e</sup> (0,5 / 10 000 habitants) enregistrent deux taux parmi les plus faibles de tous les territoires avec les circonscriptions limitrophes de Paris que sont Vincennes et Neuilly-sur-Seine (0,3 / 10 000).

Les taux élevés d'incendies volontaires sont particulièrement présents dans les circonscriptions de la Seine-Saint-Denis. Toutes les cir-

conscriptions de ce département qui possèdent une limite territoriale avec Paris enregistrent des taux compris entre 7,7 / 10 000 habitants (Pantin) et 12,9 / 10 000 (Les Lilas), soit des valeurs plus élevées que le taux moyen. Elles forment une bande continue de territoires, à laquelle deux circonscriptions à taux comparables sont reliées: La Courneuve (9,9 / 10 000) et Épinay-sur-Seine (10,4 / 10 000 habitants) qui comprend les circonscriptions de Saint-Denis (8,8 / 10 000), Saint-Ouen (9,2 / 10 000) et Aubervilliers (8,8 / 10 000). On retrouve également ce niveau de taux d'incendies volontaires dans deux circonscriptions du sud de ce département (Noisy-le-Grand, 7,5 / 10 000 habitants) et Neuilly-sur-Marne (10,1 / 10 000 habitants), Gagny (8,5 / 10 000), Rosny-sous-Bois (10 / 10 000), Les Lilas (12,9 / 10 000) et un peu plus au nord dans la CSP de Bondy (9,1 / 10 000).

Les circonscriptions qui enregistrent les taux très élevés sont situées au nord du département, c'est à dire les plus éloignés de la capitale. Il s'agit de Stains (18,1 / 10 000), Le Blanc-Mesnil (14,5 / 10 000), Aulnay-sous-Bois (20,7 / 10 000) et Villepinte (16,5 / 10 000). Ce département abrite également l'un des territoires où le taux d'incendies volontaires est le plus élevé du Grand Paris: Clichy-sous-Bois (22,3 / 10 000). Mais le taux le plus élevé d'incendies volontaires revient à la CSP Gennevilliers (24,2 / 10 000) dans les Hauts-de-Seine.

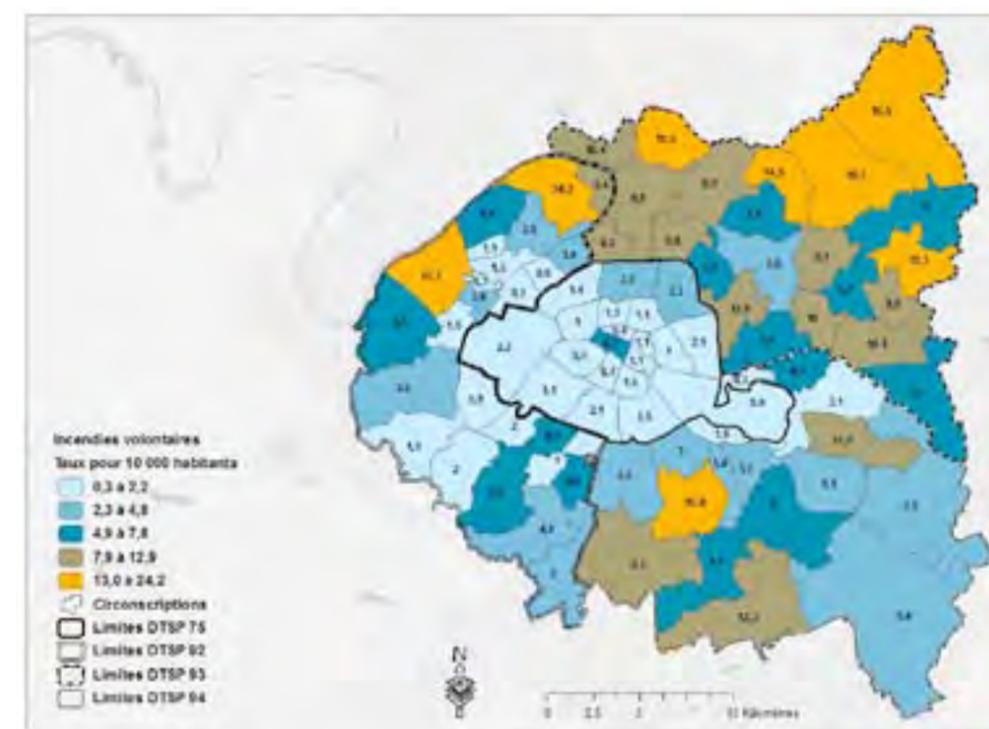
Trois circonscriptions situées dans les Hauts-de-Seine et dans le Val-de-Marne enregistrent cependant des taux comparables. Il s'agit dans les Hauts-de-Seine de la circonscription de Gennevilliers (24,2 / 10 000) et de celle de Nanterre (15,7 / 10 000). Dans le Val-de-Marne, la circonscription de Vitry-sur-Seine enregistre un taux de 15,9 / 10 000. Dans ce département on observe également des taux élevés d'incendies volontaires dans les CSP de Champigny-sur-Marne (11,7 / 10 000), Villeneuve-Saint-Georges (12,3 / 10 000) et l'Hay-les-Roses (9,2 / 10 000). Enfin, avec un taux d'incendie volontaire de 8,4 / 10 000, la circonscription de Villeneuve-la-Garenne dans la DTSP 92 fait partie des territoires à taux élevés dans le Grand Paris (tableau 47).

Tableau 46. Les incendies volontaires de biens publics et privés (taux et variations) enregistrés dans les directions territoriales de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.

Taux CSP : 0,5 / 10 000	Incendies volontaires de biens publics et privés				
Variation CSP : - 12,9 %	2010 (nb)	2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux / 10 000
<b>CSP 75</b>	517	390	- 127	- 24,6	1,7
<b>CSP 92</b>	672	674	2	0,3	4,3
<b>CSSP 93</b>	2 023	1 656	- 367	- 18,1	10,9
<b>CSSP 94</b>	800	776	- 24	- 3,0	5,9
<b>Total</b>	<b>4 012</b>	<b>3 496</b>	<b>- 516</b>	<b>- 12,9</b>	<b>5,3</b>

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP.

Carte 23. La géographie des incendies volontaires de biens publics et privés d'après les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.



Source : préfecture de police, DSPAP, état-major, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP.

**Note à propos de l'interprétation de la carte 23.** L'ONDRP appelle l'attention du lecteur sur la confusion que peut apporter l'interprétation visuelle de la symbologie de la cartographie présentée et la réalité statistique présentée. Cette carte choroplèthe\* rend compte des incendies volontaires en taux pour 10 000 habitants et il se trouve que les deux territoires les plus étendus de la Seine-Saint-Denis sont aussi ceux qui enregistrent des taux élevés. La symbologie choisie et la taille des territoires concernés peuvent aboutir à une dramatisation du rendu cartographique et il est bien entendu que toutes les parties de ces circonscriptions ne sont pas concernées au même chef par cette catégorie d'infractions. Au-delà de la sémiologie cartographique et des biais de cette visualisation, il nous apparaît important de souligner qu'une véritable analyse spatiale des faits criminels considère le phénomène en lui-même indépendamment des limites territoriales au sein desquelles il survient. L'analyse doit donc procéder de données géolocalisées non agrégées à des territoires ou à des découpages administratifs afin d'exploiter les informations de lieux uniquement en termes géographiques. L'agrégation à des unités territoriales peut ensuite être effectuée en tenant compte de la nécessité de produire une image équilibrée. Malheureusement, ce type de données de crimes et délits n'est pour l'heure pas accessible en France sous forme de routines, ce qui nous contraint à utiliser d'autres formes d'analyse et de visualisation, certes non satisfaisantes, mais, nous le pensons, utiles malgré tout à l'appropriation et à la compréhension des phénomènes qu'elles décrivent.

\* Carte statistique qui applique une quantité (plethos) relative à un espace géographique (khorè). Ce procédé a été imaginé par le polytechnicien français Charles Dupin au XIX<sup>e</sup> siècle.

## Le nombre d'infractions révélées par l'action des services a progressé de 3,8 % en moyenne sur le Grand Paris en 2011

Tableau 47. Les incendies volontaires de biens publics et privés (taux et variations) enregistrés dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.

N°	Nom	Population (nb)	Incendies volontaires en 2010 (nb)	Incendies volontaires en 2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux / 10 000
1	1 <sup>er</sup>	17 614	7	11	4	57,1	6,2
2	2 <sup>e</sup>	22 400	5	1	-4	-80,0	0,4
3	3 <sup>e</sup>	35 655	10	4	-6	-60,0	1,1
4	4 <sup>e</sup>	28 192	5	3	-2	-40,0	1,1
5	5 <sup>e</sup>	61 531	15	10	-5	-33,3	1,6
6	6 <sup>e</sup>	43 143	7	3	-4	-57,1	0,7
7	7 <sup>e</sup>	57 442	1	3	2	200,0	0,5
8	8 <sup>e</sup>	40 278	8	4	-4	-50,0	1,0
9	9 <sup>e</sup>	60 275	16	7	-9	-56,3	1,2
10	10 <sup>e</sup>	95 911	37	11	-26	-70,3	1,1
11	11 <sup>e</sup>	152 744	38	16	-22	-57,9	1,0
12	12 <sup>e</sup>	142 897	28	12	-16	-57,1	0,8
13	13 <sup>e</sup>	182 032	27	28	1	3,7	1,5
14	14 <sup>e</sup>	137 189	33	29	-4	-12,1	2,1
15	15 <sup>e</sup>	236 491	27	26	-1	-3,7	1,1
16	16 <sup>e</sup>	169 372	32	38	6	18,8	2,2
17	17 <sup>e</sup>	168 454	34	23	-11	-32,4	1,4
18	18 <sup>e</sup>	200 631	56	58	2	3,6	2,9
19	19 <sup>e</sup>	184 787	62	61	-1	-1,6	3,3
20	20 <sup>e</sup>	197 067	69	42	-27	-39,1	2,1
21	Antony	81 194	16	24	8	50,0	3,0
22	Asnières	109 756	48	29	-19	-39,6	2,6
23	Bagneux	38 495	33	21	-12	-36,4	5,5
24	Boulogne-Billancourt	113 085	4	9	5	125,0	0,8
25	Châtenay-Malabry	75 404	52	36	-16	-30,8	4,8
26	Clamart	79 150	53	45	-8	-15,1	5,7
27	Clichy-la-Garenne	58 200	20	22	2	10,0	3,8
28	Colombes	84 572	31	43	12	38,7	5,1
29	Courbevoie	86 945	4	13	9	225,0	1,5
30	La Garenne-Colombes	27 091	3	3	0	0,0	1,1
31	Gennevilliers	41 400	111	100	-11	-9,9	24,2
32	Issy-les-Moulineaux	64 027	12	13	1	8,3	2,0
33	La Défense	23 000	9	3	-6	-66,7	1,3
34	Levallois-Perret	63 436	2	4	2	100,0	0,6
35	Meudon	44 717	17	9	-8	-47,1	2,0
36	Montrouge	80 858	26	8	-18	-69,2	1,0
37	Nanterre	89 966	109	141	32	29,4	15,7
38	Neuilly-sur-Seine	60 501	3	2	-1	-33,3	0,3
39	Puteaux	44 892	14	17	3	21,4	3,8
40	Rueil-Malmaison	79 065	25	40	15	60,0	5,1
41	Sèvres	52 203	8	10	2	25,0	1,9
42	Saint-Cloud	58 298	18	15	-3	-16,7	2,6

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major - Traitement : ONDRP

**Repère statistique** - 66 238 faits d'infractions révélées par l'action des services ont été au total enregistrés dans les directions territoriales de sécurité de proximité (DTSP) en 2011. Sur ce total, 3 323 faits ont été enregistrés par l'un des huit services transversaux des DTSP (5 %) et n'ont pas été attachés à une circonscription particulière (tableau 48). Le total des faits d'infractions révélées par l'action des services (CSP) s'élève à 62 915 en 2011, en hausse de 3,8 % par rapport à 2010 (+ 2 305 faits). Sur le total des faits enregistrés dans les circonscriptions de sécurité de proximité, les infractions révélées par l'action des services représentent 18,4 %.

Tableau 48. Les infractions révélées par l'action des services enregistrées par les services transversaux des DTSP du Grand Paris en 2011.

Services	Infractions révélées par l'action des services (nb)	(%)
SDRPT	1 384	41,6
STADE	24	0,7
SIT	42	1,3
STJA	11	0,3
ST 92	1 182	35,6
ST 93	73	2,2
UTILE	289	8,7
ST 94	318	9,6
<b>Total</b>	<b>3 323</b>	<b>100,0</b>

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP

Le niveau de faits et les variations de l'indicateur des infractions révélées par l'action des services sont directement dépendants de l'activité des services. Cet indicateur regroupe en effet des infractions dites « sans victime » qui ne peuvent être connues sans une action d'initiative (proactive) des services, notamment les infractions à la législation sur les stupéfiants et les infractions à la législation sur les étrangers. Ces deux dernières catégories seront présentées à la suite de celle de l'indicateur. Les variations enregistrées par les circonscriptions

tiennent donc autant à l'activité criminelle sur le terrain qu'à la capacité des services de police à se mobiliser contre cette criminalité. Par conséquent, une hausse des infractions révélées par l'action des services peut être le résultat d'une activité accrue de la police contre certains types d'infractions sans que l'activité criminelle n'augmente pour autant. De même, la hausse de certains délits peut conduire la police à renforcer sa vigilance et à réorienter son action. Dans les deux cas, les résultats statistiques se traduiront par une augmentation des faits constatés dans cette catégorie, mais avec des causes différentes.

Les infractions révélées par l'action des services enregistrées dans les circonscriptions de sécurité de proximité ont augmenté de 3,8 % en 2011 (+ 2 305 faits) pour atteindre le total de 62 915 faits (tableau 49). Ce mouvement de hausse des faits est constaté sur les quatre départements du Grand Paris mais il est plus ou moins important selon les territoires. À Paris et dans le département de la Seine-Saint-Denis, les hausses se situent dans la moyenne du Grand Paris. Dans la DTSP 75, les faits constatés augmentent de 3,6 % (+ 931 faits) et en Seine-Saint-Denis, ils progressent de 3,8 % (+ 607 faits). Dans la DTSP 92, la hausse est en revanche beaucoup plus prononcée avec une augmentation de 7,3 % (+ 680 faits) alors que le département du Val-de-Marne enregistre une quasi-stabilité des infractions révélées par l'action des services : + 0,9 %, + 87 faits.

Une majorité de 51 circonscriptions de sécurité de proximité a enregistré des augmentations de leur nombre d'infractions révélées par l'action des services (60,7 %). Cette augmentation d'activité est particulièrement forte dans la CSP de Clichy-sous-Bois où les faits progressent de 134,7 % (+ 474 faits). C'est la seule circonscription du Grand Paris à enregistrer une hausse de cette ampleur (tableau 50). Sept circonscriptions enregistrent néanmoins des hausses supérieures à 30 % avec des volumes de faits importants : 20<sup>e</sup> arrondissement (+ 54,8 %, + 581 faits), Vanves (+ 53,5 %, + 199 faits), Boissy-Saint-Léger (+ 50,5 %, + 235 faits), Suresnes (+ 48 %, 121 faits), Neuilly-sur-Marne (+ 47,7 %, 124 faits), Le Blanc-Mesnil (+ 33 %, + 154 faits) et Pantin (+ 31,5 %, + 184 faits).

Vingt circonscriptions de sécurité de proximité enregistrent des hausses supérieures à 100 faits. Parmi ces territoires qui affichent des hausses importantes d'activité, le 20<sup>e</sup> arrondissement et la circonscription de Clichy-sous-Bois se distinguent des autres circonscriptions par l'amplitude des volumes de faits concernés. Dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, les faits augmentent de 581 (+ 54,8 %) et à Clichy-sous-Bois, la circonscription compte 474 faits supplémentaires (+ 134,7 %). Les volumes d'augmentations d'infractions révélées par l'action des services sont aussi relativement élevés dans les 10<sup>e</sup> (+ 251 faits, + 12,4 %) et 11<sup>e</sup> arrondissements de Paris (+ 249 faits, + 19,2 %), dans la circonscription de Boissy-Saint-Léger (+ 235 faits, + 50,5 %) et dans le 18<sup>e</sup> arrondissement (+ 222 faits, + 15 %).

Trente-trois circonscriptions ont enregistré un nombre de faits d'infractions révélées par l'action des services en baisse, soit 39,3 % des territoires. Un peu moins de la moitié affichent des baisses supérieures à 10 % (15 CSP) et dans cinq d'entre elles, elles sont supérieures à 20 %. La plus forte est enregistrée par la circonscription de sécurité de proximité du Raincy où ces infractions apparaissent en diminution de 34,3 % (- 110 faits). Un pourcentage de baisse que l'on retrouve à une décimale près dans le 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris, mais qui se traduit par un nombre de faits plus important (- 34,2 %, - 533 faits). Les circonscriptions de Gagny (- 27,5 %, - 124 faits), Villepinte (- 20,6 %, - 205 faits) et du 13<sup>e</sup> arrondissement (- 20,3 %, - 316 faits) enregistrent également une réduction du nombre de faits au-delà de 20 % (tableau 50).

En 2010, deux circonscriptions de sécurité de proximité ont enregistré plus de 2 000 faits. Les variations constatées sur ces deux territoires divergent. Dans le 8<sup>e</sup>, première circonscription par le volume de ces infractions, les infractions révélées par l'action des services ont baissé de 7,1 % (- 159 faits). Dans le 10<sup>e</sup>, deuxième CSP où les infractions révélées par l'action des services ont été les plus nombreuses sur le Grand Paris, elles ont augmenté de 12,4 % (+ 251 faits). Ces divergences de direction de variations se répètent dans les circonscriptions suivantes, de sorte que l'on ne peut pas tirer d'enseignement à partir des volumes de faits enregistrés.

### Sept circonscriptions, dont six au centre de la capitale et Saint-Ouen, concentrent les taux élevés d'infractions révélées par l'action des services sur le Grand Paris

Sur le Grand Paris, les taux d'infractions révélées par l'action des services sont essentiellement concentrés sur les circonscriptions du centre de la capitale et sur une circonscription de sécurité de proximité de la DTSP 93 : Saint-Ouen. Cette géographie des taux élevés apparaît dans les taux moyens des faits rapportés à la population des directions territoriales de sécurité de proximité. Dans l'espace du Grand Paris, le taux moyen d'infractions révélées par l'action des services à partir des faits recensés par les circonscriptions de sécurité de proximité s'établit à 9,5 ‰ (tableau 49). Il est plus élevé dans les départements de Paris (12,1 ‰) et de la Seine-Saint-Denis (10,9 ‰) et très inférieur dans les départements du Val-de-Marne (7,2 ‰) et des Hauts-de-Seine (6,3 ‰).

Dans le grand Paris (carte 24), 25 % des circonscriptions enregistrent des taux supérieurs à 12 ‰, valeur qui constitue le seuil des taux élevés par rapport à la moyenne. Huit sont en Seine-Saint-Denis dont six groupées au nord de Paris, dix concernent les arrondissements centraux parisiens, une est située dans le Val-de-Marne (Choisy-le-Roi, 13,3 ‰) et la dernière, le territoire de la Défense, est située dans les Hauts-de-Seine (19,6 ‰). En Seine-Saint-Denis, le taux le plus élevé d'infractions révélées par l'action des services est enregistré par la CSP de Saint-Ouen (28,6 ‰). Limitrophe de Saint-Ouen, un ensemble de cinq circonscriptions implantées en limite des arrondissements du nord de la capitale forme une étendue territoriale dont les taux sont comparables : La Courneuve (16,2 ‰), Stains (15,2 ‰), Pantin (14,7 ‰), Saint-Denis (12,9 ‰), Bobigny (12,6 ‰). Plus à l'est, à l'instar de ces CSP, la circonscription de Clichy-sous-Bois, isolée dans un contexte de CSP qui enregistrent des taux faibles, affiche un taux élevé de 15,1 faits pour 1 000 habitants.

Mais les taux les plus élevés d'infractions révélées par l'action des services sont enregistrés dans des circonscriptions de sécurité de proximité de la capitale. Les 10 circonscriptions qui composent le cœur de la capitale enregistrent des taux s'étalant de 12,9 ‰ dans le 5<sup>e</sup> arrondissement à 78 ‰ dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, territoire qui affiche le taux le plus élevé du Grand Paris.

Le 8<sup>e</sup> enregistre également un taux très élevé par rapport à la moyenne du Grand Paris : 51,3 ‰. Et c'est aussi le cas pour le 2<sup>e</sup> arrondissement (41,2 ‰) et le 4<sup>e</sup> arrondissement (35,2 ‰). Les six arrondissements suivants enregistrent des taux un peu moins hauts, mais qui sont néanmoins très différents des taux enregistrés dans les dix autres arrondissements parisiens (carte 24). Il s'agit des CSP du 10<sup>e</sup> (23,8 ‰), 6<sup>e</sup> (23,6 ‰), 7<sup>e</sup> (21,5 ‰), 3<sup>e</sup> (20,9 ‰), 9<sup>e</sup> (13,8 ‰), 5<sup>e</sup> (12,9 ‰).

Sur le Grand Paris, les circonscriptions qui enregistrent les taux les plus bas d'infractions révélées par l'action des services sont Livry-Gargan (3,4 ‰), Courbevoie (3,6 ‰) et Alfortville (3,9 ‰).

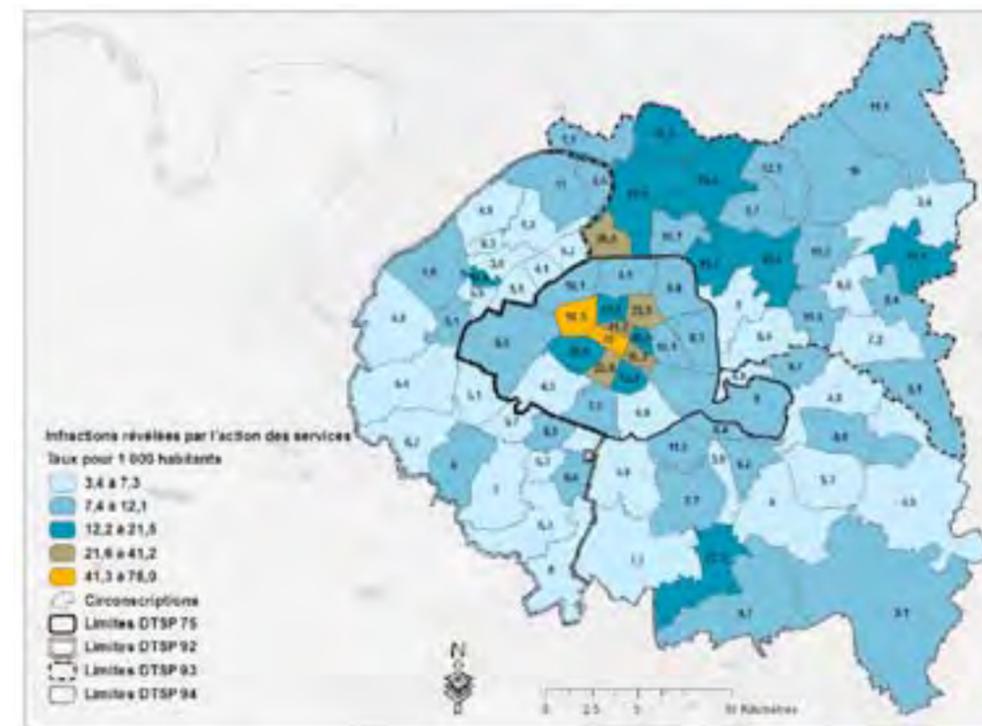
Les taux élevés enregistrés par les arrondissements centraux de la capitale rendent compte de la présence policière sur des territoires attractifs du point de vue des flux de population et ne recensant que de faibles nombres d'habitants (voir la carte de la population au début de cette présentation par circonscriptions). La concentration des taux élevés sur 10 arrondissements et notamment 8 au nord de Paris renseigne sur les territoires prioritaires choisis par la police dans la lutte contre les principales infractions recensées par cet indicateur : les infractions à la législation sur les stupéfiants et les infractions à la législation sur les étrangers. Elles représentent respectivement 47,1 % et 28,9 % des faits.

Tableau 49. Les infractions révélées par l'action des services (taux et variations) enregistrées dans les directions territoriales de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.

Taux CSP : 9,5 ‰ Variation CSP : 3,8 %	Infractions révélées par l'action des services				
	2010 (nb)	2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
<b>CSP 75</b>	26 039	26 970	931	3,6	12,1
<b>CSP 92</b>	9 303	9 983	680	7,3	6,3
<b>CSP 93</b>	15 845	16 452	607	3,8	10,9
<b>CSP 94</b>	9 423	9 510	87	0,9	7,2
<b>Total</b>	<b>60 610</b>	<b>62 915</b>	<b>2 305</b>	<b>3,8</b>	<b>9,5</b>

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP

Carte 24. La géographie des infractions révélées par l'action des services d'après les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.



Source : préfecture de police, DSPAP, état-major, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP

**Tableau 50. Les infractions révélées par l'action des services (taux et variations) enregistrées dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.**

N°	Nom	Population (nb)	Infractions révélées par l'action des services en 2010 (nb)	Infractions révélées par l'action des services en 2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
1	1 <sup>er</sup>	17 614	1 453	1 374	- 79	5,4	78,0
2	2 <sup>e</sup>	22 400	733	922	189	- 25,8	41,2
3	3 <sup>e</sup>	35 655	690	745	55	- 8,0	20,9
4	4 <sup>e</sup>	28 192	932	991	59	- 6,3	35,2
5	5 <sup>e</sup>	61 531	831	795	- 36	4,3	12,9
6	6 <sup>e</sup>	43 143	907	1 019	112	- 12,3	23,6
7	7 <sup>e</sup>	57 442	1 066	1 235	169	- 15,9	21,5
8	8 <sup>e</sup>	40 278	2 226	2 067	- 159	7,1	51,3
9	9 <sup>e</sup>	60 275	978	834	- 144	14,7	13,8
10	10 <sup>e</sup>	95 911	2 031	2 282	251	- 12,4	23,8
11	11 <sup>e</sup>	152 744	1 299	1 548	249	- 19,2	10,1
12	12 <sup>e</sup>	142 897	1 186	1 290	104	- 8,8	9,0
13	13 <sup>e</sup>	182 032	1 554	1 238	- 316	20,3	6,8
14	14 <sup>e</sup>	137 189	1 559	1 026	- 533	34,2	7,5
15	15 <sup>e</sup>	236 491	1 105	1 064	- 41	3,7	4,5
16	16 <sup>e</sup>	169 372	1 703	1 669	- 34	2,0	9,9
17	17 <sup>e</sup>	168 454	1 566	1 704	138	- 8,8	10,1
18	18 <sup>e</sup>	200 631	1 478	1 700	222	- 15,0	8,5
19	19 <sup>e</sup>	184 787	1 681	1 825	144	- 8,6	9,9
20	20 <sup>e</sup>	197 067	1 061	1 642	581	- 54,8	8,3
21	Antony	81 194	430	491	61	- 14,2	6,0
22	Asnières	109 756	561	571	10	- 1,8	5,2
23	Bagneux	38 495	283	332	49	- 17,3	8,6
24	Boulogne-Billancourt	113 085	502	579	77	- 15,3	5,1
25	Châtenay-Malabry	75 404	416	403	- 13	3,1	5,3
26	Clamart	79 150	336	392	56	- 16,7	5,0
27	Clichy-la-Garenne	58 200	352	303	- 49	13,9	5,2
28	Colombes	84 572	449	413	- 36	8,0	4,9
29	Courbevoie	86 945	346	312	- 34	9,8	3,6
30	La Garenne-Colombes	27 091	184	171	- 13	7,1	6,3
31	Gennevilliers	41 400	359	456	97	- 27,0	11,0
32	Issy-les-Moulineaux	64 027	340	367	27	- 7,9	5,7
33	La Défense	23 000	438	451	13	- 3,0	19,6
34	Levallois-Perret	63 436	224	258	34	- 15,2	4,1
35	Meudon	44 717	335	356	21	- 6,3	8,0
36	Montrouge	80 858	385	428	43	- 11,2	5,3
37	Nanterre	89 966	1 006	885	- 121	12,0	9,8
38	Neuilly-sur-Seine	60 501	271	330	59	- 21,8	5,5
39	Puteaux	44 892	194	247	53	- 27,3	5,5
40	Rueil-Malmaison	79 065	420	379	- 41	9,8	4,8
41	Sèvres	52 203	323	326	3	- 0,9	6,2
42	Saint-Cloud	58 298	314	376	62	- 19,7	6,4

Source : préfecture de police, DSPAP, état-majior - Traitement : ONDRP

### Le nombre d'infractions à la législation sur les stupéfiants progresse de 2,8 % en moyenne sur le Grand Paris

Sur le Grand Paris, les infractions à la législation sur les stupéfiants enregistrées en 2011 par les circonscriptions de sécurité de proximité ont augmenté de 2,8 % (+ 801 faits) et atteignent un total de 29 610 faits. On constate (tableau 51) un pourcentage d'augmentation similaire dans le département du Val-de-Marne (+ 2,9 %, + 801 faits). Il est supérieur dans le département de la Seine-Saint-Denis (+ 8,1 %, + 655 faits) et très supérieur dans le Département des Hauts-de-Seine où les faits progressent de 15,1 % (+ 639 faits). En revanche, Paris enregistre une baisse des faits de 5,4 % (- 629 faits).

Une petite majorité de 45 circonscriptions de sécurité de proximité (53,6 %) a enregistré une hausse de faits. Parmi celles-ci, deux affichent de très fortes augmentations de faits en pourcentages. La plus forte hausse est constatée à Clichy-sous-Bois où les infractions à la législation sur les stupéfiants augmentent de 487,6 %, soit + 473 faits. Dans la CSP de Neuilly-sur-Marne, la progression est de 124,7 %, mais elle est moins spectaculaire en nombre de faits : + 101. Outre Clichy-sous-Bois, dix circonscriptions de sécurité de proximité enregistrent des hausses supérieures à 100 faits. Les plus fortes sont constatées dans la CSP de Saint-Ouen (+ 179 faits, + 21,2 %), à Boissy-Saint-Léger (+ 178 faits, + 70,1 %), dans le 20<sup>e</sup> arrondissement (+ 178 faits, + 45,5 %), dans le 17<sup>e</sup> arrondissement (+ 157 faits, + 20,7 %) et

dans la CSP de Saint-Denis (+ 153 faits, + 28,1 %). Pour cette catégorie d'infractions, les hausses élevées de faits sont plutôt concentrées sur quelques circonscriptions (tableau 52).

Trente-neuf territoires (46,4%) enregistrent des baisses du nombre d'infractions à la législation sur les stupéfiants. Pour 10 d'entre eux, cette diminution est supérieure à 20 %. La plus forte baisse en pourcentage est enregistrée par la circonscription du Raincy (- 54,3 %, - 95 faits). Deux CSP enregistrent également des baisses de faits importantes : le 14<sup>e</sup> arrondissement (- 36,5 %, - 290 faits) et le 7<sup>e</sup> arrondissement (- 35,1 %, - 106 faits). Ces circonscriptions de sécurité de proximité sont les seules à enregistrer une

variation en baisse au-delà de 30 %. En volume, huit circonscriptions affichent une diminution supérieure à 100 faits et pour trois d'entre elles cette baisse est supérieure à 200 faits. Il s'agit de la circonscription du 8<sup>e</sup> arrondissement (- 296 faits, - 21,5 %), des 14<sup>e</sup> (- 290 faits, - 36,5 %) et 16<sup>e</sup> arrondissements (- 226 faits, - 23,9 %).

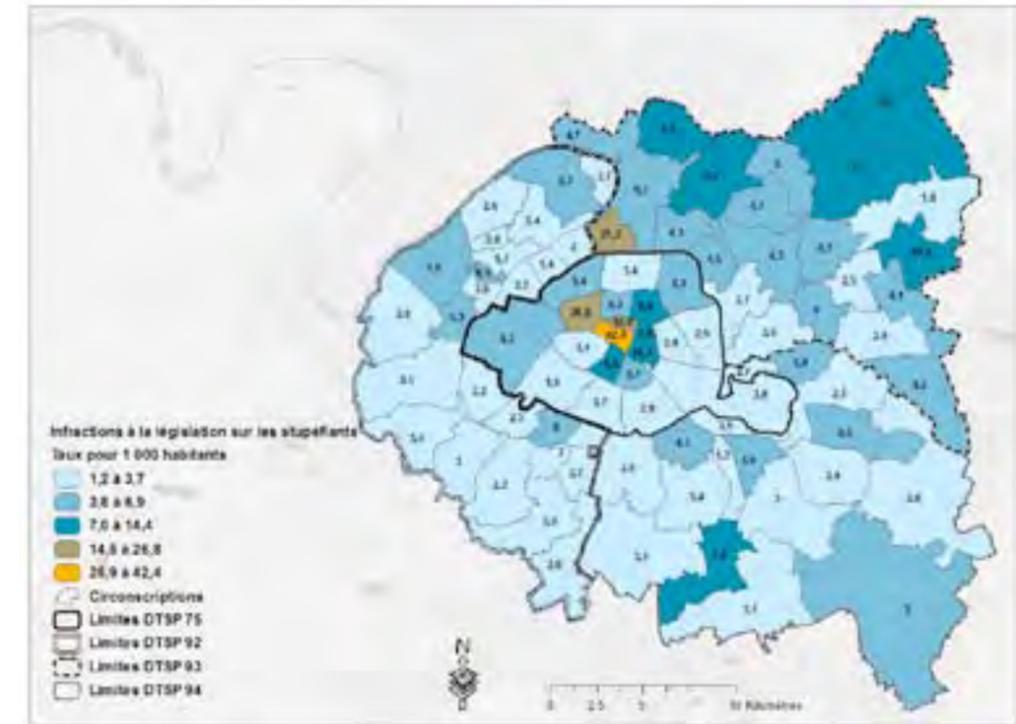
Les circonscriptions qui comptaient le plus de faits en 2010 ont enregistré des variations plutôt en baisse en 2011 (tableau 52). C'est le cas pour le 8<sup>e</sup> (- 21,5 %, - 296 faits), Aulnay-sous-Bois (- 1,6 %, - 15 faits), le 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris (- 23,9 %, - 226 faits) ou encore le 19<sup>e</sup> arrondissement (- 10,8 %, - 95 faits).

**Tableau 51. Les infractions à la législation sur les stupéfiants (taux et variations) enregistrées dans les directions territoriales de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.**

Taux CSP : 4,5 ‰	Infractions à la législation sur les stupéfiants				
Variation CSP : 2,8 %	2010 (nb)	2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
<b>CSP 75</b>	11 733	11 104	- 629	- 5,4	5,0
<b>CSP 92</b>	4 230	4 869	639	15,1	3,1
<b>CSP 93</b>	8 084	8 739	655	8,1	5,8
<b>CSP 94</b>	4 762	4 898	136	2,9	3,7
<b>Total</b>	28 809	29 610	801	2,8	4,5

Source : préfecture de police, DSPAP, état-majior, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP

**Carte 25. La géographie des infractions à la législation sur les stupéfiants d'après les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.**



Source : préfecture de police, DSPAP, état-majior, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP

**Tableau 52. Les infractions à la législation sur les stupéfiants (taux et variations) enregistrées dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.**

N°	Nom	Population (nb)	Infractions à la législation sur les stupéfiants en 2010 (nb)	Infractions à la législation sur les stupéfiants en 2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
1	1 <sup>er</sup>	17 614	838	747	- 91	- 10,9	42,4
2	2 <sup>e</sup>	22 400	282	372	90	31,9	16,6
3	3 <sup>e</sup>	35 655	234	272	38	16,2	7,6
4	4 <sup>e</sup>	28 192	453	406	- 47	- 10,4	14,4
5	5 <sup>e</sup>	61 531	300	352	52	17,3	5,7
6	6 <sup>e</sup>	43 143	251	380	129	51,4	8,8
7	7 <sup>e</sup>	57 442	302	196	- 106	- 35,1	3,4
8	8 <sup>e</sup>	40 278	1 376	1 080	- 296	- 21,5	26,8
9	9 <sup>e</sup>	60 275	528	374	- 154	- 29,2	6,2
10	10 <sup>e</sup>	95 911	859	898	39	4,5	9,4
11	11 <sup>e</sup>	152 744	400	403	3	0,8	2,6
12	12 <sup>e</sup>	142 897	521	516	- 5	- 1,0	3,6
13	13 <sup>e</sup>	182 032	522	503	- 19	- 3,6	2,8
14	14 <sup>e</sup>	137 189	794	504	- 290	- 36,5	3,7
15	15 <sup>e</sup>	236 491	496	431	- 65	- 13,1	1,8
16	16 <sup>e</sup>	169 372	944	718	- 226	- 23,9	4,2
17	17 <sup>e</sup>	168 454	759	916	157	20,7	5,4
18	18 <sup>e</sup>	200 631	600	679	79	13,2	3,4
19	19 <sup>e</sup>	184 787	883	788	- 95	- 10,8	4,3
20	20 <sup>e</sup>	197 067	391	569	178	45,5	2,9
21	Antony	81 194	185	208	23	12,4	2,6
22	Asnières	109 756	173	262	89	51,4	2,4
23	Bagneux	38 495	123	142	19	15,4	3,7
24	Boulogne-Billancourt	113 085	172	252	80	46,5	2,2
25	Châtenay-Malabry	75 404	240	210	- 30	- 12,5	2,8
26	Clamart	79 150	157	177	20	12,7	2,2
27	Clichy-la-Garenne	58 200	97	115	18	18,6	2,0
28	Colombes	84 572	229	221	- 8	- 3,5	2,6
29	Courbevoie	86 945	137	144	7	5,1	1,7
30	La Garenne-Colombes	27 091	74	75	1	1,4	2,8
31	Gennevilliers	41 400	175	235	60	34,3	5,7
32	Issy-les-Moulineaux	64 027	127	149	22	17,3	2,3
33	La Défense	23 000	188	159	- 29	- 15,4	6,9
34	Levallois-Perret	63 436	73	89	16	21,9	1,4
35	Meudon	44 717	136	133	- 3	- 2,2	3,0
36	Montrouge	80 858	199	239	40	20,1	3,0
37	Nanterre	89 966	537	499	- 38	- 7,1	5,5
38	Neuilly-sur-Seine	60 501	112	132	20	17,9	2,2
39	Puteaux	44 892	91	160	69	75,8	3,6
40	Rueil-Malmaison	79 065	271	223	- 48	- 17,7	2,8
41	Sèvres	52 203	172	186	14	8,1	3,6
42	Saint-Cloud	58 298	139	202	63	45,3	3,5

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major - Traitement : ONDRP

### Les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> arrondissements et Saint-Ouen enregistrent les taux les plus élevés d'infractions à la législation sur les stupéfiants

Le taux moyen enregistré sur le Grand Paris à partir des faits recensés par les circonscriptions de sécurité de proximité s'élève à 4,5 faits pour 1 000 habitants en 2011 (tableau 51). Deux directions territoriales de sécurité de proximité affichent des taux supérieurs à cette moyenne (Seine-Saint-Denis, 5,8 ‰ et Paris, 5 ‰) et deux enregistrent des taux inférieurs (Val-de-Marne, 3,7 ‰ et Hauts-de-Seine, 3,1 ‰). Mais contrairement à l'indicateur des infractions révélées par l'action des services

- • (16) L'étendue est calculée en retranchant la valeur la plus basse à la valeur la plus haute d'une série.

– les infractions à la législation sur les stupéfiants sont une catégorie de cet indicateur – l'étendue statistique<sup>16</sup> des taux est faible, ce qui indique une relative homogénéité des taux des départements pour cette catégorie.

La géographie des taux d'infractions à la législation sur les stupéfiants tels qu'enregistrés par les circonscriptions de sécurité de proximité fait cependant apparaître des différences notables entre les territoires situés à Paris et en Seine-Saint-Denis qui abritent des CSP dont les taux sont plutôt élevés et les territoires situés notamment dans le nord-ouest et le sud-ouest du Grand Paris dont les taux sont plutôt bas. Dans le sud, constitué par le département de Val-de-Marne, on ne note pas de cohérence particulière entre les taux affichés par les circonscriptions (carte 25).

Les taux les plus élevés sont enregistrés par la circonscription du 1<sup>er</sup> arrondissement (42,4 ‰) et par celles des 8<sup>e</sup> (26,8 ‰) et 2<sup>e</sup> arrondissements (16,6 ‰) à Paris. Bien qu'éloignée du centre de la capitale, la circonscription de Saint-Ouen dans le département de la Seine-Saint-Denis enregistre des taux d'infractions à la législation sur les stupéfiants proches de celui connu par le 8<sup>e</sup> arrondissement : 21,2 ‰. Et, de nouveau au centre de la capitale, deux circonscriptions enregistrent des taux supérieurs à 10 ‰ : le 2<sup>e</sup> arrondissement (16,6 ‰) et le 4<sup>e</sup> arrondissement (14,4 ‰).

Autour des arrondissements centraux de la capitale et dans les circonscriptions du nord de la Seine-Saint-Denis, on note la présence de territoires mitoyens qui affichent des taux relativement élevés d'infractions à la législation sur les stupéfiants. À Paris, ces territoires sont composés des 3<sup>e</sup> (7,6 ‰), 9<sup>e</sup> (6,2 ‰), 10<sup>e</sup> (9,4 ‰), 5<sup>e</sup> (5,7 ‰), 6<sup>e</sup> arrondissements (8,8 ‰). En Seine-Saint-Denis, ils concernent les CSP de Stains (7,5 ‰) et La Courneuve (8,2 ‰), d'une part, Villepinte (7,8 ‰), Aulnay-sous-Bois (7,1 ‰), Clichy-sous-Bois (10,4 ‰), d'autre part.

Les circonscriptions de sécurité de proximité qui enregistrent des taux bas sont notamment groupées dans les Hauts-de-Seine (carte 25). Dans le nord de ce département, un premier groupe de sept CSP mitoyennes affiche des taux allant de 1,4 ‰ (Levallois-Perret) à 2,8 ‰ (La Garenne-Colombes). Dans le sud du département, un second groupe de circonscriptions voisines enregistrent des taux allant de 2,2 ‰ (Clamart, Boulogne-Billancourt) à 3 ‰ (Montrouge).

On note également la présence de circonscriptions qui enregistrent de faibles taux d'infractions à la législation sur les stupéfiants à Paris (15<sup>e</sup> arrondissement, 1,8 ‰), dans le Val-de-Marne (Alfortville, 1,2 ‰) et aussi en Seine-Saint-Denis (Livry-Gargan, 1,8 ‰). Alfortville est la circonscription qui enregistre le taux d'infractions à la législation sur les stupéfiants le plus faible du Grand Paris. Mais les circonscriptions dont les taux sont bas sont situées dans la partie ouest du Grand Paris : Levallois-Perret (1,4 ‰), Courbevoie (1,7 ‰), le 15<sup>e</sup> (1,8 ‰), Clichy-la-Garenne (2 ‰), Boulogne-Billancourt, Clamart et Neuilly-sur-Seine, toutes à 2,2 ‰ (tableau 52).

La géographie des faits d'infractions à la législation sur les stupéfiants traduit la géographie de l'action de la police sur des territoires qu'elle a choisis. Il ne s'agit pas d'une géographie qui pourrait être confondue avec celle des consommateurs ou des trafiquants de stupéfiants. Cependant, il est logique de penser que l'action déployée par la police sur ces territoires a pour ambition

de répondre à un phénomène réputé plus prévalent sur ceux-ci qu'ailleurs. De fait, on peut penser que cette géographie reflète vraisemblablement une partie de la dispersion du phénomène d'infractions à la législation sur les stupéfiants dans le Grand Paris.

### 64,3 % des circonscriptions de sécurité de proximité ont enregistré une hausse des infractions à la législation sur les étrangers

Les infractions à la législation sur les étrangers correspondent à trois index statistiques qui portent sur les conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers, l'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour d'étrangers et les autres infractions à la police des étrangers comme, par exemple, le refus d'embarquer. Cette catégorie d'infractions est en hausse sur le Grand Paris où ces faits enregistrés par les circonscriptions de sécurité de proximité ont progressé de 10,9 ‰ (+ 1 783 faits). Le total atteint désormais 18 181 faits constatés (tableau 53).

L'action des services de police contre les infractions à la police des étrangers a fortement progressé à Paris (+ 21,8 ‰, + 1 610 faits) et de manière beaucoup plus réduite dans les directions territoriales de proximité (DTSP) des Hauts-de-Seine (+ 3,2 ‰, + 100 faits), et de la Seine-Saint-Denis (+ 2,4 ‰, + 86 faits). Dans le Val-de-Marne, le nombre de faits apparaît quasi stable : - 0,6 ‰, - 13 faits.

Les faits ont progressé dans 54 circonscriptions de sécurité de proximité, soit une majorité de 64,3 ‰ de territoires sur le Grand Paris. Les plus fortes hausses de faits en pourcentage sont constatées dans les CSP du 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris (+ 155,2 ‰, + 222 faits), dans le 20<sup>e</sup> arrondissement (+ 119,2 ‰, + 372 faits), ainsi que dans la circonscription de Rosny-sous-Bois (+ 96 ‰, + 48 faits). Outre les 20<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> déjà mentionnés, les augmentations en volume sont les plus élevées dans six arrondissements parisiens et deux CSP de la DTSP 93 : 19<sup>e</sup> arrondissement (+ 256 faits, + 68,6 ‰), 10<sup>e</sup> (+ 192, + 27,7 ‰), 16<sup>e</sup> (+ 172, + 43,1 ‰), 11<sup>e</sup> (+ 166 faits, + 32,1 ‰), 7<sup>e</sup> (+ 150 faits, + 24,4 ‰), 8<sup>e</sup> (+ 122 faits, + 29,8 ‰), Pantin (+ 164 faits, + 68 ‰), Bobigny (+ 105 faits, + 25,1 ‰).

Vingt-neuf circonscriptions enregistrent un nombre de faits en baisse, soit 34,5 ‰ des territoires. Les plus forts pourcentages sont enregistrés dans les circonscriptions de Villepinte (- 53,8 ‰, - 56 faits) et Aulnay-sous-Bois (- 52,3 ‰, - 101 faits). En volume, seules trois circonscriptions de sécurité de proximité



## ZOOM SUR LES VIOLENCES PHYSIQUES CRAPULEUSES ET NON CRAPULEUSES DANS LES CIRCONSCRIPTIONS DE SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ

### Dans près de six circonscriptions de sécurité de proximité sur dix, les violences physiques crapuleuses sont supérieures aux violences physiques non crapuleuses

Le Grand Paris représente dans une situation particulière en France par son niveau de rapport entre les violences physiques crapuleuses et les violences physiques non crapuleuses. En effet, dans plus de la moitié de ses circonscriptions de sécurité de proximité, le nombre de violences physiques crapuleuses enregistrées dépasse celui des violences physiques non crapuleuses : 48 sur 84, soit 54,4 %.

La catégorie de l'indicateur des violences physiques crapuleuses est, rappelons-le, composé d'index d'infractions qui mesurent les règlements de compte entre malfaiteurs, les homicides et prises d'otages pour vol, les vols violents avec ou sans arme. Ce sont des faits qui se déroulent très généralement sur la voie publique (*rues, boulevards, avenues*), les lieux publics ou accessibles au public (*services et équipements publics, squares et parcs, transports publics, espaces commerciaux*).

Les violences physiques non crapuleuses regroupent des faits de violences dont le motif n'est pas associé au vol. Ce sont les homicides pour des motifs autres que crapuleux, les coups et blessures volontaires, les violences et

mauvais traitements ou abandons d'enfants, les séquestrations. On trouve dans la catégorie des violences physiques non crapuleuses toutes les violences entre conjoints dont l'importance est évaluée en moyenne à 30 % de la catégorie<sup>17</sup>.

Si l'on transpose la comparaison de ces deux catégories à l'échelle départementale, on ne trouve un niveau de violences physiques crapuleuses plus élevé que dans quatre départements : Paris, les Bouches-du-Rhône, la Seine-Saint-Denis et les Hauts-de-Seine, soit trois départements du Grand Paris sur quatre. En France métropolitaine avec les DOM-ROM, ces départements ne représentent que 4 % du total. Cela signifie que globalement dans ces départements, la violence sur l'espace public est plus importante que celle mesurée dans l'espace privé.

Les facteurs qui aboutissent à cette situation sont probablement multiples. La littérature nous apprend<sup>18</sup> cependant que les territoires de revente de stupéfiants, ceux de la prostitution de rue, les quartiers qui concentrent des personnes en nombre important à un moment donné dans des espaces particuliers (*écoles, les bars, les restaurants, lieux récréatifs, fast foods, automates de retrait d'argent, gares et environnement*) sont plus propices au passage à l'acte car ils offrent comparativement plus d'opportunités.

La combinaison de ces facteurs aboutit à ce qu'au sein du Grand Paris, dans une majorité de circonscriptions, le nombre de violences

physiques crapuleuses enregistré est supérieur au nombre de violences physiques non crapuleuses (*tableau 55*). Ces circonscriptions enregistrent 75,4 % de ces faits de violences, ce qui est supérieur à leur représentativité au sein du Grand Paris.

Parmi ces circonscriptions, on observe que 16 d'entre elles totalisent des écarts de faits de violences physiques crapuleuses supérieurs à 200 par rapport aux faits de violences physiques non crapuleuses. Ces territoires qui ne représentent que 19 % des circonscriptions du Grand Paris concentrent cependant 42,3 % des faits de violences crapuleuses.

On constate cependant des écarts très significatifs dans cinq circonscriptions qui, ne représentant que 5,9 % des territoires, enregistrent pourtant près du quart (22,2 %) des 40 328 faits de violences physiques crapuleuses sur le Grand Paris (8 859 faits). Ce sont aussi les cinq premières circonscriptions par le volume des faits de violences physiques crapuleuses enregistrés (*tableau 54*). Il s'agit des CSP du 19<sup>e</sup> arrondissement (2 087 faits), Saint-Denis (1 904 faits), le 18<sup>e</sup> (1 814 faits), le 20<sup>e</sup> (1 808 faits) et le 16<sup>e</sup> (1 246 faits). En matière

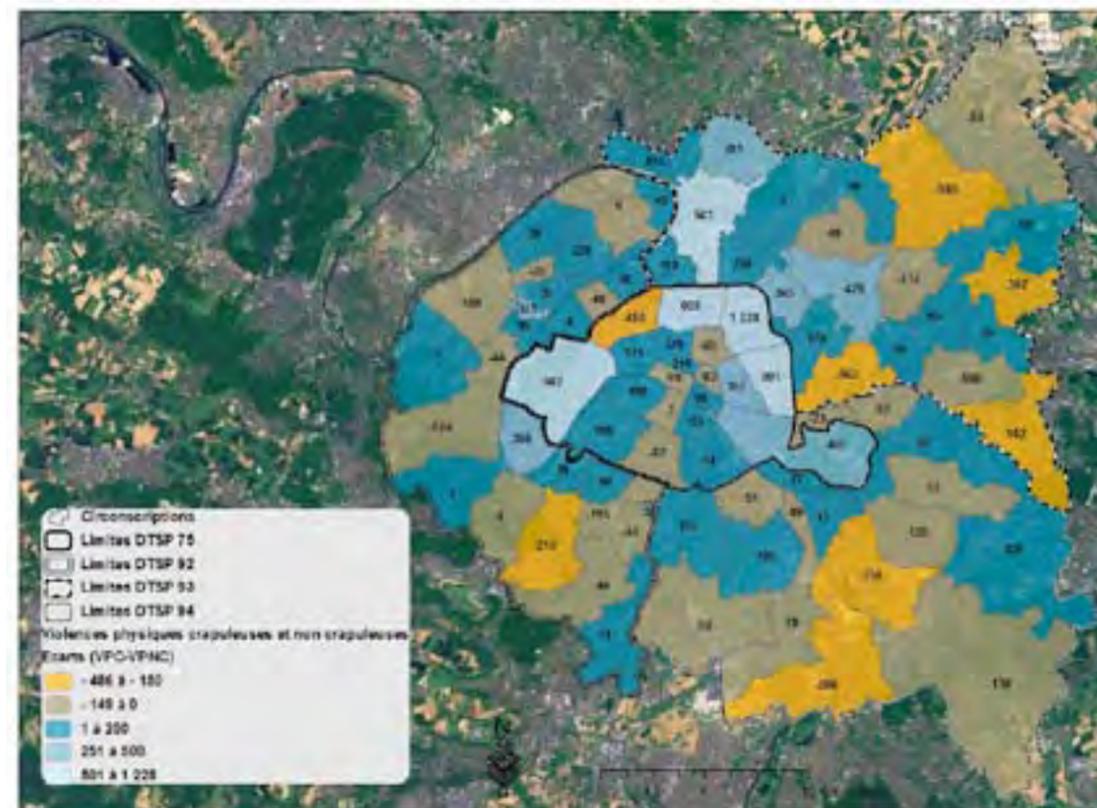
de violences aux personnes, ces circonscriptions présentent la caractéristique d'être les territoires où cette catégorie de violences est fortement représentée (*carte 27*).

**Tableau 55. Les circonscriptions de sécurité de proximité enregistrant le différentiel positif de violences physiques crapuleuses le plus élevé par rapport aux violences physiques non crapuleuses en 2011.**

CSP	Violences physiques crapuleuses (nb)	Écarts / Violences Physiques non crapuleuses (nb)
19 <sup>e</sup>	2 087	+ 1 228
Saint-Denis	1 904	+ 943
18 <sup>e</sup>	1 814	+ 668
20 <sup>e</sup>	1 818	+ 901
16 <sup>e</sup>	1 246	+ 942
<b>Total</b>	<b>8 869</b>	<b>+ 4 682</b>

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP

**Carte 27. Les écarts de violences physiques crapuleuses et non crapuleuses enregistrées dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.**



Source : préfecture de police, DSPAP, état-major, état 4001 annuel - Traitement : ONDRP

- • (17) Voir notamment à ce sujet le GA 14 publié par l'ONDRP : [http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/grand\\_angle/ond-ga14.pdf](http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/grand_angle/ond-ga14.pdf) et les rapports annuels de l'Observatoire.
- (18) Kennedy, L.W. & Baron, S.W. (1993). Routine Activities and a Subculture of Violence: A Study of Violence on the Street. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 30 (1), 88-112; Scott, M., S. & Dedel, K. (2006). Street Prostitution. Washington, DC: Office of Community Oriented Policing Services, U.S. Department of Justice; Tilley, N., Smith, J., Finer, S., Erol, R., Charles, C. & Dobby, J. (2005). Problem Solving Street Crime: Practical Lessons from the Street Crime Initiative. London, United Kingdom: Home Office Research, Development and Statistics Directorate; Wright, R. & S. Decker. (1997). *Armed Robbers in Action: Stickups and Street Culture*. Boston: Northeastern University Press; Block, R.L. & Block, C.R. (1995). Criminal Careers of Public Places. In J.E.Eck and D.Weisburd (Eds.), *Crime and Place*. Monsey, NY: Criminal Justice Press; McCord, E.S. & Ratcliffe, J.H. (2007) A Micro-spatial analysis of the demographic and criminogenic environment of drug markets in Philadelphia, *Australian and New Zealand Journal of Hot Spots, Criminology* 29:725-753; Stucky, T.D. & Ottensman, J.R. 2009. Land Use and Violent Crime. *Criminology* 47:1223-64; Tilley, N., Smith, J., Finer, S., Erol, R., Charles, C. & Dobby, J. (2005). Problem Solving Street Crime: Practical Lessons from the Street Crime Initiative. London, United Kingdom: Home Office Research, Development and Statistics Directorate; Wright, R. & S. Decker. (1997). *Armed Robbers in Action: Stickups and Street Culture*. Boston: Northeastern University Press.

Tableau 56. Comparaisons des nombres de violences physiques crapuleuses par rapport aux nombres de violences physiques non crapuleuses enregistrés dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011 (tri décroissant).

N°	Nom	Population (nb)	Violences physiques non crapuleuses en 2011 (nb)	Violences physiques crapuleuses en 2011 (nb)	Écart VPC (nb)
19	19 <sup>e</sup>	184 787	859	2 087	1 228
64	Saint-Denis	112 766	961	1 904	943
16	16 <sup>e</sup>	169 372	304	1 246	942
20	20 <sup>e</sup>	197 067	907	1 808	901
18	18 <sup>e</sup>	200 631	1 146	1 814	668
12	12 <sup>e</sup>	142 897	474	934	460
48	Bobigny	87 773	636	1 065	429
33	La Défense	23 000	81	464	383
24	Boulogne-Billancourt	113 085	246	601	355
62	Pantin	52 161	328	673	345
11	11 <sup>e</sup>	152 744	644	951	307
66	Stains	62 228	586	867	281
46	Aubervilliers	74 701	705	935	230
22	Asnières	109 756	375	603	228
9	9 <sup>e</sup>	60 275	336	562	226
2	2 <sup>e</sup>	22 400	161	377	216
15	15 <sup>e</sup>	236 491	772	967	195
84	Vitry-sur-Seine	85 380	336	526	190
57	Les Lilas	100 185	722	901	179
8	8 <sup>e</sup>	40 278	587	762	175
65	Saint-Ouen	46 510	424	588	164
56	Le Raincy	31 810	225	382	157
77	Le Kremlin-Bicêtre	146 428	751	906	155
5	5 <sup>e</sup>	61 531	344	494	150
72	Chennevières-sur-Marne	90 149	264	393	129
52	Épinay-sur-Seine	66 595	473	589	116
7	7 <sup>e</sup>	57 442	266	374	108
39	Puteaux	44 892	108	207	99
80	Nogent-sur-Marne	96 066	310	397	87
32	Issy-les-Moulineaux	64 027	168	247	79
71	Charenton-le-Pont	43 283	119	196	77
4	4 <sup>e</sup>	28 192	152	218	66
27	Clichy-la-Garenne	58 200	317	377	60
44	Vanves	57 493	139	199	60
53	Gagny	38 765	246	305	59
63	Rosny-sous-Bois	40 867	327	385	58
13	13 <sup>e</sup>	182 032	752	803	51
55	Le Blanc-Mesnil	51 106	484	534	50
45	Villeneuve-la-Garenne	24 944	122	167	45
28	Colombes	84 572	233	272	39
29	Courbevoie	86 945	229	264	35
79	Maison-Alfort	52 619	224	237	13
21	Antony	81 194	236	247	11
58	Livry-Gargan	52 184	372	382	10
41	Sèvres	52 203	92	99	7
40	Rueil-Malmaison	79 065	174	180	6
38	Neuilly-sur-Seine	60 501	49	53	4
54	La Courneuve	62 523	595	597	2
31	Gennevilliers	41 400	248	248	0
6	6 <sup>e</sup>	43 143	188	185	- 3
35	Meudon	44 717	119	115	- 4
70	Champigny-sur-Marne	75 090	404	391	- 13
30	La Garenne-Colombes	27 091	60	40	- 20
83	Vincennes	71 316	171	148	- 23
25	Châtenay-Malabry	75 404	220	180	- 40
23	Bagneux	38 495	170	126	- 44
43	Suresnes	46 053	179	135	- 44
34	Levallois-Perret	63 436	148	102	- 46
51	Drancy	66 670	567	521	- 46
76	Ivry-sur-Seine	57 254	364	313	- 51
78	L'Hay-les-Roses	108 996	432	374	- 58
10	10 <sup>e</sup>	95 911	684	624	- 60
75	Fontenay-sous-Bois	53 258	233	171	- 62
3	3 <sup>e</sup>	35 655	244	181	- 63
1	1 <sup>e</sup>	17 614	418	349	- 69
73	Choisy-le-Roi	60 274	369	293	- 76
14	14 <sup>e</sup>	137 189	582	500	- 82
68	Alfortville	44 278	255	166	- 89
67	Villepinte	70 776	494	396	- 98
60	Neuilly-sur-Marne	53 475	399	299	- 100
37	Nanterre	89 966	600	492	- 108
36	Montrouge	80 858	205	90	- 115
81	Saint-Maur-des-Fossés	75 251	238	118	- 120
42	Saint-Cloud	58 298	163	39	- 124
69	Boissy-Saint-Léger	86 058	269	139	- 130
49	Bondy	74 674	752	615	- 137
61	Noisy-le-Grand	69 792	364	202	- 162
47	Aulnay-sous-Bois	132 546	1 389	1 204	- 185
82	Villeneuve-Saint-Georges	66 884	582	373	- 209
26	Clamart	79 150	270	51	- 219
74	Créteil	105 953	569	213	- 356
59	Montreuil	103 192	762	400	- 362
50	Clichy-sous-Bois	54 684	507	110	- 397
17	17 <sup>e</sup>	168 454	772	286	- 486

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major - Traitement : ONDRP

## Annexe I. Les autres modes de comptages de la population

### Population comptée à part

La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune, mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

- les personnes mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune, mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune ;
- les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune ; la communauté faisant partie de la liste suivante :
  - services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou de long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales ;
  - communautés religieuses ;
  - casernes ou établissements militaires ;
- les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études ;
- les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune au sens de la loi du 3 janvier 1969 et non recensées dans la commune.

### Population totale

La population totale est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

### Ensemble de communes

Conformément au décret n°2003-485 du 5 juin 2003, la population totale d'un ensemble de communes est la somme des populations totales des communes qui le constituent. La population municipale d'un ensemble de communes est la somme des populations municipales des communes qui le constituent.

### Communes associées

En l'application de la loi n°71-588 du 16 juillet 1971 sur les fusions et regroupements de communes, un certain nombre de communes, résultant de fusions réalisées depuis cette date, comportent une ou plusieurs « communes associées ». La population d'une fraction de commune est la population municipale calculée pour cette fraction de commune.

### Fractions cantonales

Un certain nombre de communes, en général les plus peuplées sont découpées en fractions cantonales. La population d'une fraction de commune est la population municipale calculée pour cette fraction de commune.

### Nombre de communes

Lorsque, dans un département, le territoire d'une commune est réparti entre plusieurs cantons, celle-ci compte pour une unité dans le nombre de communes de chacun de ces cantons, mais ne compte que pour une unité dans le nombre de communes de l'arrondissement et du département. Cela explique que le nombre de communes d'un arrondissement (ou du département) ne soit pas toujours le total des nombres de communes des cantons le constituant.

## Annexe 2. Les limites territoriales

Les populations indiquées correspondent aux communes, cantons, arrondissements existant au 1er janvier 2009 dans les limites en vigueur à cette date.

L'INSEE attribue à chaque région, département, arrondissement, canton et commune, un code. Un arrondissement, un canton ou une commune est parfaitement identifié par la concaténation\* du code du département dans lequel il se situe et de son propre code.

Une fraction cantonale est identifiée par le code du canton auquel elle appartient et le code de la commune.

Le rappel de ces différents codes dans tous les tableaux permet de connaître la composition cantonale et communale des arrondissements ainsi que la composition communale des cantons.

Ces codes sont publiés dans le Code officiel géographique dont la dernière édition, à jour au 1er janvier 2009, est disponible sur le site [insee.fr](http://www.insee.fr). L'historique des communes depuis 1943, qui permet de connaître les modifications des limites territoriales, est également disponible sur le site.

[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

## Annexe 3. Population résidente et population fluctuante

Les taux d'infractions sont calculés sur la base de la population des résidents telle que recensée par l'INSEE. Cependant, la population des habitants ne correspond pas à la population des personnes présentes dans l'arrondissement. En effet, le nombre de personnes présentes à Paris fluctue selon l'heure de la journée, le jour de la semaine, le mois dans l'année<sup>19</sup>. Les taux représentent donc une indication plus ou moins fiable et significative du risque d'être victime. Ainsi, certains arrondissements peu habités, mais très attractifs comme le 1<sup>er</sup> sont victimes de ce biais statistique qui aboutit à leur surexposition artificielle pour certains types d'infractions comme les vols, les vols commis avec violences. En revanche, cet effet est moins sensible en matière de cambriolages puisque le nombre de logements présents sur le territoire d'analyse entretient un rapport relativement étroit avec le nombre d'habitants.

Les services territoriaux bénéficient d'une analyse transversale menée par un état major d'agglomération auquel est rattachée la salle d'information et de commandement (SIC) de la DSPAP. Il pilote les événements d'ampleur (*manifestations sportives, violences urbaines*) nécessitant un renfort important d'effectifs et de moyens, notamment de moyens spécialisés.

Dans Paris, la direction territoriale de sécurité de proximité (DTSP 75), découpée en trois Districts, dispose de près de cent points d'accueil du public répartis dans toute la capitale. Vingt commissariats centraux d'arrondissement, dont dépendent plusieurs unités de police de quartier (UPO), un service de voie publique chargé de la sécurité générale et du secours et un service d'accueil, de recherche et d'investigation Judiciaire (SARIJ).

La DSPAP est chargée, en liaison avec les autres services de la police nationale et de la gendarmerie nationale territorialement compétents, du commandement et de la mise en œuvre opérationnels des moyens de prévention, de sécurisation et de lutte contre la criminalité et la délinquance sur les réseaux de transport en commun de voyageurs par voie ferrée de la région d'Île de France et de la coordination des interventions des services de sécurité des entreprises exploitantes.

Elle assure, en coordination avec les services territoriaux de police et de gendarmerie, et les services de sécurité de la RATP et de la SNCF, la sécurité des sept millions de voyageurs qui empruntent quotidiennement les transports en commun franciliens. Chaque jour, près de 130 patrouilles sécurisent 600 gares et 700 rames de métro, RER, trains de banlieue et bus en concentrant leurs efforts sur les lignes et horaires les plus sensibles. Au moment où ce rapport est publié, la DSPAP rassemble quelque 26 600 agents de la fonction publique, dont 21 100 fonctionnaires de police, près de 700 adjoints de sécurité et 4 900 agents administratifs. Ses effectifs, sauf circonstances exceptionnelles, se consacrent entièrement à la sécurité des citoyens résidents ou transitant sur le territoire de l'agglomération parisienne.

\* \* \*

## Annexe 4. La Direction de sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP)

Créée le 14 septembre 2009, la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP) est née du mariage de la police urbaine de proximité (DPUP) et des directions départementales de sécurité publique (DDSP) des trois départements de la petite couronne. Elle est dirigée par un directeur des services actifs et par un directeur adjoint.

Missionnée pour prévenir et lutter au quotidien contre la petite et la moyenne délinquance, et plus particulièrement celle commise sur la voie publique (*vols avec violences, vols à la tire, dégradations, etc.*), elle veille à la tranquillité publique.

De plus, elle reçoit et traite les appels d'urgence et les doléances. Elle assure un accueil permanent du public, notamment des victimes, elle porte assistance aux personnes et mène des actions de partenariat avec les collectivités territoriales et la population en matière de sécurité. À ce titre, elle concourt également aux missions de police administrative et, au titre de la prévention et de la lutte contre les bandes, d'information générale. Enfin, elle s'attache à l'application de la réglementation routière et au maintien de l'ordre.

- • (19) Voir à ce sujet l'article « Mesure du nombre de faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique rapporté à la taille de la population présente en moyenne », dans le rapport 2007. Voir aussi la présentation de Christophe Terrier « La population varie tous les jours, les gens ne sont plus là où on les attend », pour la 1<sup>ère</sup> rencontre internationale sur les Observatoires de la criminalité (<http://www.crime-prevention-intl.org/>) Voir enfin « a 24-hour average estimate of the population present in a spatial unit », Ambient population and Crime Analysis, Martin A. Andresen, School of Criminology, Institute for Canadian Urban Research Studies, Simon Fraser University.

(\* ) Assemblage de deux chaînes de caractères en une seule cellule.

# ÉLÉMENTS DE MESURE DES VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE

Les statistiques sur les faits constatés de violences entre conjoints, collectées auprès des unités de la gendarmerie et services de la police nationales, s'appuient sur des données spécifiques à l'évaluation des violences au sein du couple (rapport annuel de la direction centrale de la sécurité publique ou rapport de la préfecture de police de Paris, données obtenues à partir d'extractions des bases de la gendarmerie nationale). Celles-ci ne sont pas issues de l'état 4001 en ce qui concerne les services de police (sécurité publique et préfecture de police de Paris) mais d'un comptage indépendant. La Gendarmerie nationale, quant à elle, utilise un outil informatique qui alimente l'état 4001 et qui permet, grâce à un champ non obligatoire, le lien familial, d'extraire ces données<sup>1</sup>.

Les statistiques collectées ne reflètent donc pas de manière exhaustive les violences entre conjoints ou ex-conjoints mais constituent un apport sur les tendances relatives aux faits enregistrés par les différentes institutions.

L'ONDRP s'appuie également sur les statistiques produites à partir des appels reçus par la plateforme téléphonique ouverte aux femmes victimes de violences au sein du couple, le « 3919 ». Elles sont, en effet, une source d'informations à la fois quantitatives et qualitatives permettant d'améliorer la connaissance de ce phénomène.

**146 personnes, 122 femmes et 24 hommes, sont décédés en 2011, victimes de leur conjoint(e) ou ex-conjoint(e)<sup>2</sup> (-19% par rapport à 2010). Le nombre de décès au sein du couple recensés par la délégation aux victimes (DAV) en 2011 est le plus faible constaté depuis 2006, année de la première « étude nationale des morts violentes au sein du couple ».** L'année précédente, 174 personnes étaient décédées (146 femmes et 28 hommes pour 173 faits recensés), 165 en 2009 (140 femmes et 25 hommes), 184 en 2008 (157 femmes et 27 hommes) et 192 en 2007 (166 femmes et 26 hommes). Ces 146 atteintes mortelles sont constituées de 80 meurtres (62 femmes et 18 hommes), 59 assassinats (53 femmes et 6 hommes) et 7 faits de violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner (7 femmes).

En 2011, 20,1 % des 693 « homicides pour d'autres motifs » enregistrés au titre de l'index 3 de l'état 4001 étaient des homicides volontaires, meurtres et assassinats sur conjoint(e) ou ex-conjoint(e). Ce sont cinq points de moins qu'en 2010 (25,1 % en 2010, 28,4 % en 2009). Sur les 122 faits alimentant l'index 6 de l'état 4001 « coups et blessures volontaires suivis de mort », 5,7 % étaient des faits commis au sein du couple (9,8 % en 2010).

78 victimes collatérales ont été directement impliquées dans ces crimes entre conjoints en 2011 : 11 enfants mineurs (6 en 2010), 2 enfants majeurs, 4 proches ont été tués dans le même temps que le (ou la) conjoint(e) ou ex-conjoint(e). 61 auteurs(es) se sont suicidés après l'acte. **224 personnes sont donc décédées en lien direct avec les violences mortelles recensées au sein du couple en 2011.** À ce chiffre, peuvent être ajoutés 25 morts violentes parmi les couples « non officialisés » (amants, petits amis) ou rivaux mais aussi 13 autres enfants tués dans le cadre de violences conjugales sans homicide de l'un des deux parents ainsi que 5 auteurs, du meurtre de l'un ou de plusieurs de ces 13 enfants, qui se sont suicidés. **Au total, 267 décès ont été recensés en 2011 qui sont imputables aux violences au sein du couple.**

Les unités de la gendarmerie nationale et les services de la Direction centrale de la sécurité publique ont enregistré 100 tentatives d'homicide sur des femmes par leur conjoint(e) ou ex-conjointe en 2011. 906 plaintes pour viols commis sur des femmes au sein du couple ont été dénombrées.

- • (1) La méthodologie liée au recueil de ces données a été développée dans les premières études sur les « éléments de mesure des violences entre conjoints », rapports annuels, INHES/OND, Mars 2006 et novembre 2007. Quant aux données de l'état 4001 produites, l'ONDRP utilise le champ « France métropolitaine » et « département et région d'outre-mer », l'exception de Mayotte qui a acquis ce statut le 31 mars 2001 (communication des données : Direction centrale de la police judiciaire -DCPJ).
- (2) Afin de rendre plus fluide la lecture, les termes « conjoint(e), ex-conjoint(e) ou partenaire » seront le plus souvent seuls employés mais engloberont toutes les situations familiales expressément prévues par la loi comme circonstance aggravante et mises en place pour le recueil des données par les différentes institutions. Il s'agit de : concubin(e), ex-concubin(e), pacsé, ex-pacsé.

En 2011, 53 868 violences non mortelles sur des femmes au sein du couple ont été enregistrées par les unités de gendarmerie et les services de la sécurité publique, soit 27,9% des 193 148 violences enregistrées dans l'index 7 « autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels » de l'état 4001.

Pour la première fois, la Direction centrale de la sécurité publique a collecté auprès de ses services des données sur les hommes victimes au sein du couple permettant de donner une tendance des faits commis sur une autre partie du territoire puisque seuls les faits enregistrés par la gendarmerie nationale étaient connus. Ainsi, aux 3 596 conjoints de sexe masculin recensés par la gendarmerie s'ajoutent 4 444 faits collectés auprès des directions départementales de la sécurité publique, soit 8 538 hommes victimes dans leur couple, un peu moins de 4,4% des 193 148 violences enregistrées dans l'index 7 « autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels » de l'état 4001.

La Direction de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne (DSPAP) composée de Paris et, depuis le second semestre 2009 des Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne, a comptabilisé 6 132 procédures en 2011 (8 365 en 2010) concernant des violences au sein du couple. Ce volume tient compte de tous les faits dont les personnels ont pu être saisis (viols, homicides, violences volontaires...).

108 504 signalements d'usagers (femmes et hommes) sur les mains courantes informatisées (MCI) ont été comptabilisés par la Direction centrale de la sécurité publique (DCSP) et de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP) en 2011, au sein de l'index « Différends entre époux et concubins », soit respectivement 82 754 et 25 760 « mains courantes ».

En 2011, la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) a reçu au « 3919 » 70 619 appels, traité 42 140 de ces appels dont 17 590 concernant une situation de violences entre conjoints (14 459 qu'elle a directement gérées et 3 131 qui ont été orientés vers d'autres associations pour cause de saturation). Son analyse porte sur les femmes victimes d'un auteur masculin (13 866 en 2011). Plus de 52% des femmes ayant déclaré un partenaire régulier étaient mariées ou pacsées en 2011 et 38% vivaient en concubinage ou union libre. 52% ont déclaré avoir subi 3 formes de violences. Parmi les fiches renseignées, près de 88% faisaient état de violences psychologiques, 79,4% de violences physiques, plus de 72% des violences verbales et 6% de violences sexuelles. Il ressort que les humiliations (73%), les coups à main nue (67,5%), les viols conjugaux (52,3%), les privations de ressources (37%) sont les actes les plus couramment commis dans chaque type de violences répertoriées. Les causes d'apparition ou d'aggravation des violences évoquées par les femmes victimes étaient la consommation d'alcool chez l'auteur et, en ce qui concerne la situation familiale, la séparation ou le divorce, la présence d'enfants et la grossesse principalement. Lorsque les victimes ont effectué des démarches, ce sont en principalement vers les unités de gendarmerie ou les services de police.

En 2011, 86,4% des 13 866 femmes victimes avaient au moins un enfant et 10,5% étaient enceintes avec au moins un enfant. 83,5% des enfants vivaient sur le lieu des violences exercées et 82,4% en ont été témoin. **Plus de 15% ont fait l'objet de violences en même temps que la victime.** 2,5% n'y étaient pas exposés directement (ils connaissaient l'existence des violences dans le couple).

## Les décès d'origine criminelle entre conjoints ou ex-conjoints

1

Note : La Délégation aux victimes (DAV)<sup>3</sup> conduit son étude sur les décès d'origine criminelle entre conjoints ou ex-conjoints à partir des messages ou télégrammes opérationnels transmis par les directions centrales de la gendarmerie et de la police nationales. En contact direct avec les enquêteurs, la DAV se tient informée du déroulement des affaires, en particulier lorsqu'une tentative d'homicide devient un homicide suite au décès de la victime dans un temps plus ou moins proche de la date des faits. Tous les statuts familiaux sont pris en compte : époux, concubins, « pacsés » et « ex- » pour les trois statuts. Elle fait aussi état des homicides survenus entre « petits amis ou ex-petits amis ». Les éléments d'enquête recueillis permettent à la délégation aux victimes de livrer une étude statistique qualitative sur les auteurs et les victimes et de révéler des dommages collatéraux (autres victimes, suicides, enfants témoins...).

**En 2011, 146 personnes sont décédées, victimes de leur conjoint ou ex-conjoint dont 122 femmes et 24 hommes.**

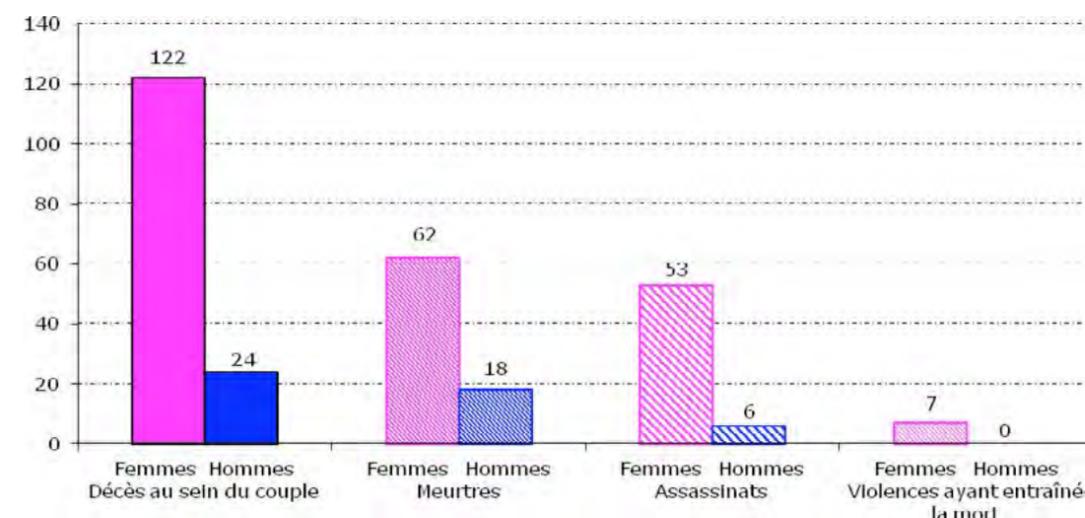
**Le nombre de décès au sein du couple recensés par la délégation aux victimes (DAV) en 2011 est le plus faible constaté depuis**

**2006, année de la première « étude nationale des morts violentes au sein du couple ».** 146 faits ont été dénombrés soit 28 de moins qu'en 2010 qui en comptait 174. Rappelons que le volume le plus élevé date de 2007, 192 décès au sein du couple et le plus faible de 2009 avec 165 décès recensés.

122 femmes et 24 hommes ont été victimes de leur partenaire ou ex-partenaire, soit 24 femmes et 4 hommes de moins qu'en 2010. La part des hommes victimes en 2011 a peu varié : 16,4% de l'ensemble des décès au sein du couple contre 16,1% en 2010 (28 hommes tués) et 15,2% en 2009 (25 hommes) (graphique 1).

Ces 146 atteintes mortelles se constituaient de 139 homicides volontaires (115 femmes et 24 hommes) et de 7 faits de violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner (7 femmes). Les homicides volontaires sont soit des meurtres, et 80 ont été perpétrés (62 femmes et 18 hommes), soit des assassinats c'est-à-dire des meurtres prémédités et 59 ont été commis sur conjoint ou ex-conjoint (53 femmes et 6 hommes)<sup>4</sup> (graphique 1).

Graphique 1. Décès dans le couple par sexe et répartition par type d'infraction en 2011.



Source : Délégation aux victimes, Direction générale de la police nationale - Traitement ONDRP

- • (3) La DAV est une structure nationale relevant du ministère de l'Intérieur. Mise en place le 11 octobre 2005, elle a pour missions de faire des propositions pour améliorer la prise en compte des victimes dans les services relevant de son ministère, d'entretenir des liens et de relayer les attentes des associations de victimes et d'aide aux victimes. Sous couvert du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales, elle initie depuis quelques années une « étude nationale des décès au sein du couple ».

- (4) L'article 221-1 du code pénal stipule que « le fait de donner volontairement la mort à autrui est un meurtre » et l'article 221-3 du même code que « le meurtre avec préméditation constitue un assassinat ». Ce sont ces deux articles qui qualifient juridiquement les homicides volontaires.

Les homicides, volontaires ou involontaires, entre conjoints ou ex-conjoints, ont diminué en 2011 (146 contre 174 en 2010), mais la part des assassinats<sup>5</sup> a, quant à elle, doublé en un an, passant de 20% à 40%, soit de 36 faits en 2010 à 59 en 2011. En 2009, les assassinats représentaient plus de 15% des homicides entre conjoints ou ex-conjoints (25 faits) et cette part se situait entre 11% et 12% entre 2006 et 2008 (graphique 2).

Ces 23 assassinats de plus en 2011 ont représenté une hausse de près de 64%. Entre 2007 et 2011, trois fois plus d'assassinats ont été recensés, 23 faits ayant été constatés en 2007. Une seule diminution a été enregistrée, en 2008, -13%, mais elle ne portait que sur trois faits (23 en 2007 et 20 en 2008) (graphique 3).

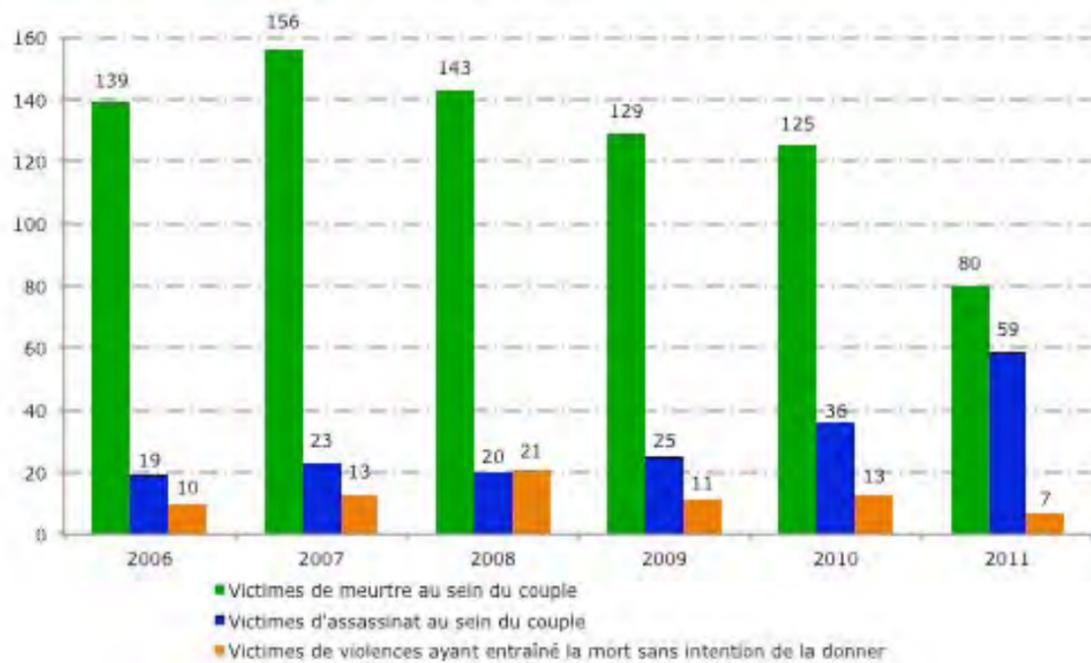
Les homicides au sein du couple auraient plutôt comme spécificité l'absence de préméditation, l'acte se perpétrant lors d'une querelle qui se termine plus mal que les précédentes, même si, souvent, les violences passées contenaient ou sous-entendaient déjà des menaces de mort. Cette absence de préméditation dans

les homicides conjugaux est également soulignée par la Délégation aux victimes. Cette tendance haussière des assassinats d'année en année, pourrait donc mettre un terme à cette spécificité.

Le nombre de victimes de meurtre, homicide non-prémédité, ont diminué de 36%, passant de 125 victimes en 2010 à 80 en 2011. Il baisse depuis 2008 (143 victimes) après une hausse en 2007 (156 victimes contre 139 en 2006). Les victimes de violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner ont également diminué, de près de moitié en 2011 : 7 victimes recensées contre 13 en 2010. Depuis 2007 le nombre de victimes de ce type d'infraction<sup>6</sup>, se situait entre 10 et 13 victimes avec une exception en 2008, 21 victimes ayant été recensés.

Les décès d'origine criminelle constatés au sein du couple sont comptabilisés dans l'index 3 de l'état 4001 « homicides pour d'autres motifs » c'est-à-dire autres que pour voler ou à l'occasion de vols. En 2011, les 139 homicides volontaires, meurtres et assassinats, sur conjoint(e) ou ex-conjoint(e) représen-

Graphique 2. Les victimes d'homicides volontaires et involontaires commis au sein du couple entre 2007 et 2011.



Source : Délégation aux victimes, Direction générale de la police nationale - Traitement ONDRP

• • (5) Il est important de rappeler que ces faits peuvent être, par la suite, requalifiés par le parquet ou le juge d'instruction, les qualifications recensées dans l'étude de la DAV sont celles des services de police et de gendarmerie découlant de leurs investigations.

(6) Rappelons qu'il s'agit de la qualification donnée par les enquêteurs découlant de leurs constatations.

Graphique 3. Évolution des décès au sein du couple entre 2007 et 2011 avec mise en perspective de l'évolution du nombre de meurtres et assassinats.



Source : Délégation aux victimes, Direction générale de la police nationale - Traitement ONDRP

taient 20,1% des 693 faits enregistrés sous l'index 3 de l'état 4001. Ce sont 5 points de moins qu'en 2010 (25,1% des 641 crimes de l'index 3, soit 100 homicides volontaires sur conjoint(e) ou ex-conjoint(e)).

L'index 6 de l'état 4001 regroupe les « coups et blessures volontaires suivis de mort », soit 122 faits en 2011 dont 5,7% s'avéraient être des violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner sur conjoint(e) ou ex-conjoint(e) contre 9,8% en 2010 (13 des 133 faits enregistrés au sein de l'état 4001).

En 2011, autant de décès au sein du couple ont été constatés en zone de compétence de la gendarmerie nationale et de la police nationale. C'est plutôt une constante dans le temps que l'écart de volume soit peu marqué : à quelques unités près, les volumes de faits constatés sont assez semblables, les quelques faits de plus étant en zone de compétence de la police nationale. Une exception s'est produite en 2010 : la tendance s'est inversée et l'écart a été un peu plus significatif : 96 des 174 décès ont été recensés en zone de compétence de la gendarmerie nationale et 78 en zone de compétence de la police nationale, sachant qu'un couple s'est entre-tué et a constitué une seule procédure diligentée par les services de la police nationale.

## Les victimes collatérales, victimes directes

Les violences entre conjoints font très souvent des victimes collatérales. Ce sont, le plus généralement, les enfants du couple qui sont considérés par la victimologie comme les premières victimes dites « secondaires ». Ce type de victimation n'est pas toujours aisé à quantifier. Les investigations des enquêteurs doivent permettre de les rattacher sans équivoque à l'homicide du partenaire ou aux violences ayant entraîné sa mort.

**11 enfants mineurs ont été tués en 2011** quant il y en a eu 6 en 2010 (10 en 2009, 9 en 2008 et 11 en 2006 mais un seul en 2007). Ces 11 enfants ont été tués en même temps que leur mère par leur père. Certains de ces enfants appartenaient à une même fratrie puisque qu'ils apparaissent dans 6 affaires (dont 4 en zone de compétence de la gendarmerie nationale). Des 6 auteurs impliqués dans ces crimes, 4 se sont suicidés et un a fait une tentative de suicide.

On peut souligner que dans deux des 146 faits enregistrés, les femmes qui ont été tuées étaient enceintes. Les fœtus n'ont pas survécu (fœtus non comptabilisés dans ces décès collatéraux).

D'autres victimes collatérales à ces homicides volontaires et violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner ont été recensées. Un homme a tué, dans le même temps, son épouse, sa fille majeure et sa mère ; un autre a

tué sa concubine et la fille majeure de celle-ci; un troisième a battu à mort sa compagne et l'amant de celle-ci. Deux hommes ont tué leur ex-compagne et le nouveau partenaire de ces dernières.

**17 personnes dont 11 enfants sont mortes, tuées au même moment que le conjoint ou l'ex-conjoint.**

La Délégation aux victimes souligne dans ses études sur les morts violentes au sein du couple que le suicide ou la tentative de suicide de l'auteur sont une spécificité attachée à ce type de crimes perpétrés sur les conjoints. **En 2011, 61 auteurs dont 4 femmes se sont suicidés** contre 55 (dont 2 femmes) l'année précédente. Il y avait eu 54 suicides d'auteurs, hommes exclusivement, en 2009, 59 en 2008 dont une femme, 66 hommes en 2007. En 2011 toujours, 21 hommes auteurs ont tenté de se suicider contre 18 tentatives (15 hommes, 3 femmes) en 2010. Il y avait eu 12 et 13 tentatives en 2007 et 2009 et 21 tentatives (19 hommes, 2 femmes) en 2008. **Le taux de suicide et tentatives de suicide des auteurs se situe, chaque année depuis 2007, autour de 40% et plus. Il est passé à plus de 56% en 2011 (82 suicides et tentatives de suicide).**

**En 2011, 224 personnes sont mortes des suites de violences au sein du couple, 146 conjoint(e)s ou ex-conjoint(e)s et 78 victimes collatérales (11 enfants mineurs, 2 enfants majeurs, 4 proches, 61 suicides d'auteur(e)).** 239 décès avaient été recensés en 2010 (232 en 2009, 254 en 2008 et 266 en 2007).

Nous pouvons encore préciser que du fait de conflits graves entre conjoints ou ex-conjoints, mais qui n'ont pas entraîné la mort de l'un des deux partenaires car il s'agissait de séparations difficiles, de disputes ou de tentatives d'homicide, au moins 13 enfants ont été tués en 2011. Les faits ont été commis par 5 pères et 4 mères. Des fratries sont donc encore concernées. 5 des auteurs se sont suicidés et 2 l'ont tenté.

De plus, parmi les 146 affaires enregistrées par la DAV, les investigations ont par ailleurs établi que, dans 8 cas (16 en 2010), 15 enfants mineurs avaient été témoins de la mort du conjoint. Pour 11 des crimes, c'est un enfant du couple qui a contacté les secours soit parce qu'il était présent au moment des faits soit parce qu'il a découvert le corps. Enfin, 29 enfants ont été dénombrés comme étant présents au domicile lorsque le crime a été commis mais n'en ont pas été témoins.

## Les décès dans les couples « non officiels » et hors du couple mais en lien avec le couple

Des morts violentes se produisent également dans des relations pour lesquelles cette notion de couple n'entre pas dans le champ d'application du code pénal en tant que circonstance aggravante. En 2011, 12 homicides ont été recensés (16 décès en 2010, 12 en 2009) : 4 par un amant ou une maîtresse, 8 par un petit ami ou une relation amoureuse « épisodique » (ou *ex-petit ami* ou *ex-relation « épisodique »*). 1 auteur s'est suicidé.

En outre, des anciens ou nouveaux compagnons s'en sont pris par jalousie à des rivaux, anciens ou nouveaux, avérés ou même imaginés tels quels, et ce sont 13 homicides encore que peut considérer comme directement en lien avec la notion de couple. L'un des auteurs s'est ensuite suicidé.

**Ainsi, 267 personnes au moins sont mortes en 2011 (de morts violentes ou suicides), lorsque l'on additionne tous ces décès qui ont tous un lien (démonstré par les investigations) avec les relations de couple (au sens général du terme, relation en cours ou terminée au moment des faits). 280 personnes avaient été comptabilisées en 2010 (tableau 1).**

Signalons que les unités de gendarmerie et les services de police ont élucidé, en 2010, 13 homicides volontaires commis antérieurement à 2011 en lien avec les relations de couple, soit du fait de la fuite de l'auteur, soit de l'absence de cadavre ou de son identification. Dans une affaire, la victime avait séjourné 18 mois dans un congélateur. Dans une autre, la mort s'est produite après plusieurs mois d'un coma provoqué par des violences volontaires.

## Les contextes liés aux homicides du conjoint

**Ce sont les couples mariés qui sont principalement concernés par ces décès violents entre conjoints.** En 2011, 53,4% des conjoints étaient mariés, soit 78 couples (56,3% soit 98 couples en 2010), près de 29% vivaient en concubinage, soit 42 couples (30% soit 52 couples en 2010), près de 18%, 26 couples, étaient séparés ou divorcés. Parmi ces derniers, 7 ex-époux, 18 ex-concubins et 1 ex-pacsé ont

Tableau 1. Nombre de décès recensés en 2011 du fait des violences entre conjoints et ayant un lien avec les relations de couple.

Décès recensés liés aux violences entre conjoints	Année 2010	Année 2011
<b>Total</b>	<b>280</b>	<b>267</b>
<b>Conjoints</b>	<b>174</b>	<b>146</b>
<i>dont femmes</i>	146	122
<i>dont hommes</i>	28	24
Victimes collatérales	65	78
<i>dont enfants mineurs</i>	6	11
<i>dont enfants majeurs</i>	2	2
<i>dont proches</i>	2	4
<i>dont suicides de l'auteur</i>	55	61
Partenaires -couples non officialisés	16	12
Rivaux (réels ou imaginaires - actuels ou passés)	17	13
Enfants mineurs tués au cours de conflits sans mort de l'un des conjoints	6	13
Suicides d'auteur du meurtre d'enfants au cours de conflits sans homicide volontaire ou involontaire de l'un des conjoints	2	5

Source : Délégation aux victimes - Traitement ONDRP

été tués. **Les faits commis entre « ex- » ont augmenté** puisqu'en 2010, les crimes affectaient 23 couples séparés ou divorcés (13,2%) soit et 18 couples en 2009 (près de 11%).

Les investigations menées font apparaître que **les circonstances principales des homicides volontaires ou involontaires au sein du couple sont la séparation et les disputes.** En 2011, 53 homicides ayant pour motif la séparation (57 en 2010), déjà réalisée ou en cours au moment des faits, ont été mis en évidence dont 52 lorsque l'auteur est un homme. 25 homicides ou violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner se sont déroulés au cours de disputes (14 auteurs hommes et 11 auteurs femmes). Les disputes sont la première cause de passage à l'acte chez les femmes. En 2011, la folie ou la dépression ont motivé 14 passages à l'acte (12 auteurs hommes). 13 hommes ont tué par jalousie en 2011.

En 2011, 9 homicides ont été commis par des hommes du fait de la maladie de leur conjointe. Ce sont des cas « d'euthanasie » mais la loi ne reconnaît pas le droit d'abrégier les souffrances d'une personne condamnée par la maladie et, de plus, l'euthanasie n'est pas une qualification pénale. Aussi ce sont des crimes avec la circonstance aggravante du lien familial comme pour les autres couples. 13 avaient été perpétrés en 2010 et 20 en 2009 également par des auteurs hommes. Au total, 20 décès

ont été imputés en 2011 à la maladie et/ou la vieillesse de l'un des deux conjoints voire des deux. 18 victimes étaient des femmes et 2 des hommes, tous atteints de pathologies lourdes (Alzheimer, Parkinson, tétraplégie, cancers, etc.). Dans cette situation particulière, on note que les tous les auteurs ou presque recourent ensuite au suicide: en 2011, 13 auteurs se sont suicidés et le suicide est resté à l'état de tentative pour 5 autres (10 suicides et 3 tentatives en 2010 sur 13 faits ; 16 suicides et 3 tentatives sur les 20 faits de 2009).

Dans près de 44,5% des faits, soit 65 sur 146, il n'a été constaté la présence d'aucune substance (alcool, stupéfiants, médicaments) susceptible d'altérer le discernement lors du passage à l'acte (54% soit 93 faits en 2010).

**Dans près de 28% des affaires, les 41 auteurs, dont 28 hommes et 13 femmes, étaient sous l'emprise de l'alcool lors du passage à l'acte.** 19 victimes avaient consommé de l'alcool au moment des faits et dans 15 affaires, les deux protagonistes étaient alcoolisés. Par ailleurs, il a été établi que 23 couples étaient dépendants (11 en 2010, 22 en 2009) qu'ils aient ou non consommé de l'alcool au moment des faits. En 2010, 53 auteurs, soit 31% des faits, étaient sous l'emprise de l'alcool au moment des faits. En 2011, les stupéfiants ont été mis en évidence dans 9 faits: chez 5 auteurs, 2 victimes et 2 couples.

Parmi les 146 faits dénombrés, 44 personnes avaient des troubles psychiatriques et/ou psychologiques: 21 auteurs, 7 victimes et 8 couples (les deux partenaires). 7 auteurs et 2 victimes avaient déjà été internés. 15 auteurs et 10 victimes étaient sous médicaments psychotropes au moment des faits.

**L'antériorité des violences entre les conjoints ou ex-conjoints** n'apparaît pas toujours au cours des enquêtes, en particulier lorsque l'auteur se suicide ou lorsqu'il n'y a pas eu de signalement (plainte ou mention sur main courante) au préalable. Chez 48 victimes (41 femmes et 7 hommes) et 19 auteurs (12 femmes et 7 hommes), il existait, antérieurement à la commission des faits, au moins une forme de violences enregistrée par les autorités (plainte, main courante, procès-verbal de renseignements judiciaires, intervention au domicile). Dans 11 couples, les violences étaient réciproques.

**Plus de 67% des faits ont été commis avec une arme ou arme par destination en 2011.** L'arme à feu a été utilisée par 46 auteurs, l'arme blanche a servi dans 41 cas et les armes par destination ont tué à 11 reprises. Cependant la strangulation est, après les armes à feu et les armes blanches, la troisième cause de décès (30 décès en 2011). 7 victimes sont également mortes sous les coups, de poings et de pieds, du conjoint(e). 68% des 24 auteurs féminins (près de 93% en 2010) ont utilisé une arme pour tuer (11 armes blanches, 3 armes à feu et 3 armes par destination). 5 auteurs féminins ont étranglé leur partenaire (1 en 2010). 43 auteurs masculins ont utilisé une arme à feu, 30 une arme blanche et 8 une arme par destination soit 67% des 121 hommes auteurs. 25 ont utilisé la strangulation, 6 les coups.

**L'inactivité (sans emploi ou retraite) est également une caractéristique des homicides entre conjoints ou ex-conjoints.** En 2011, 58% des auteurs n'avaient pas d'activité professionnelle (62% en 2010, 67% en 2009): plus de 30% étaient retraités (44 auteurs) et 28% sans emploi (41 auteurs). 56% des victimes étaient également en inactivité, soit 31,5% sans emploi (46 victimes) et plus de 24% retraitées (36 victimes). Les deux conjoints, ou ex-conjoints, étaient en inactivité dans 66 couples ce qui représente également une part importante de plus de 45% des 146 couples. Parmi les actifs, la catégorie socioprofessionnelle des employés reste la plus représentée, en particulier chez les victimes, au nombre de 36 en 2011 (24,7%) et 21 auteurs (14,3%), suivie des ouvriers (16 auteurs et 6 victimes), des artisans/commerçants/

chefs d'entreprise (10 auteurs et 5 victimes) et des professions intermédiaires (9 auteurs et 8 victimes). 5 auteurs et 9 victimes étaient cadres et professions intellectuelles supérieures.

**Les auteurs et les victimes d'homicides ou de violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner, conjoints ou ex-conjoints, se situent principalement dans la tranche d'âge « 41/50 ans ».** En 2011, près de 27% des auteurs, soit 39 conjoints ou ex-conjoints et 26% des victimes (38 personnes dont 33 femmes) entraient dans cette catégorie, déjà la plus impactée en 2010 (39 auteurs et 41 victimes dont 36 femmes).

Chez les auteurs, la seconde tranche d'âge concernée est celle des « 51/60 ans » (27 auteurs). Chez les victimes, la seconde tranche d'âge est celle des « 31/40 ans » (29 victimes). 26 auteurs et 25 victimes avaient plus de 70 ans dont 13 auteurs et 14 victimes plus de 80 ans. Dans 30 couples, il existait un écart de 10 ans et plus entre les conjoints ou ex-conjoints et dans 6 de ces couples, il existait une différence d'âge de plus de 20 ans. Le plus jeune auteur était une jeune femme de 18 ans et la plus jeune des victimes, également une femme, en avait 19.

En 2011, 18 auteurs et 13 victimes étaient de nationalité étrangère contre respectivement 28 auteurs et 24 victimes en 2010. 3 auteurs et 2 victimes appartenaient à l'Union européenne. Dans 10 couples sur les 146, les deux conjoints ou ex-conjoints étaient de nationalité étrangère.

Selon la Délégation aux victimes, en 2011, la tendance qui se dégagerait sur la répartition journalière des faits serait un passage à l'acte plutôt le vendredi (27 faits). La tendance mensuelle semblerait porter sur les mois de janvier, mai et octobre (tendance mensuelle semblable en 2010). Quant au lieu de commission des faits, c'est incontestablement le domicile du couple (118 faits en 2011 soit près de 81% des 146 affaires).

**En 2011, les départements enregistrant le plus grand nombre de faits étaient les Bouches-du-Rhône et le Nord dans lesquels 8 homicides ou violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner ont été recensés (13 et 10 faits respectivement dans les Alpes-Maritimes et en Seine-Maritime en 2010).** Ces crimes ont fait 17 victimes en Île-de-France dont 4 dans les Yvelines et dans le Val-de-Marne. Outre-mer, la Réunion reste le département le plus touché avec 6 faits (4 en 2010) suivi de la Guadeloupe avec 4 faits (1 en 2010).

## Les violences au sein du couple enregistrées par la Gendarmerie nationale

2

La remontée des statistiques depuis les unités de gendarmerie passe par le message d'information statistique (MIS). Ce dernier alimente ensuite l'état 4001. Une requête spécifique permet de distinguer les violences entre conjoints<sup>7</sup>.

En 2009, s'est ajoutée aux catégories des conjoints, concubins et ex-conjoints, ex-concubins, celle des couples « pacsés » ou « ex-pacsés »<sup>8</sup>.

### Les viols conjugaux

**En 2011, la gendarmerie nationale a enregistré 465 plaintes de victimes de viol commis par leur conjoint, soit près de 23 % de faits de plus en une année.**

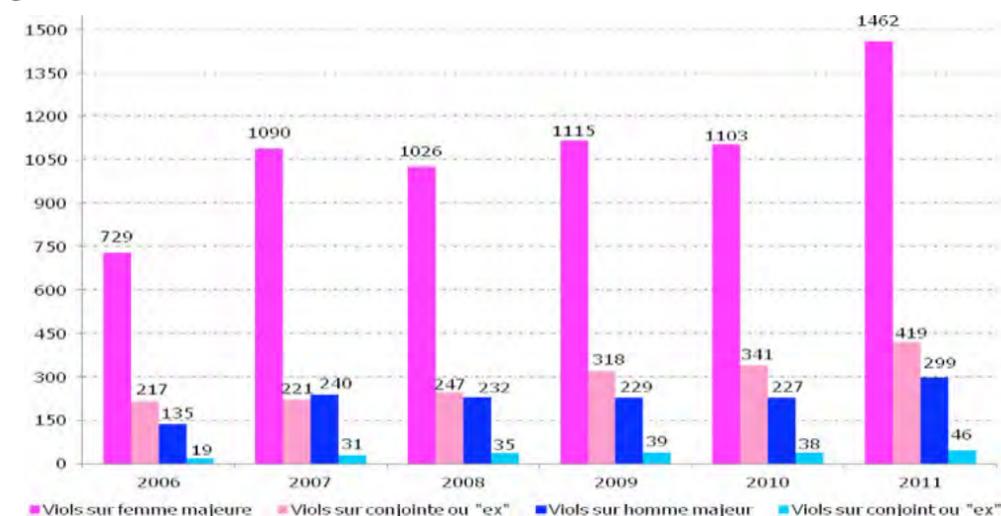
1761 viols sur personnes majeures, constatés par les unités de la Gendarmerie nationale, ont été enregistrés dans l'état 4001, en 2011, soit 32,4% de faits supplémentaires par rapport à 2010, (1 330 faits). Cela correspond à 431 plaintes de plus en un an. Il faut remonter à 2007 pour mesurer une variation plus importante encore: +54% (1 330 faits dénombrés en 2007 contre 864 en 2006).

1462 de ces 1761 viols ont été perpétrés sur des femmes majeures ce qui constitue une hausse du nombre de procédures s'élevant à 32,5% (+359 faits), la plus importante depuis 2007, +49,5% (1 090 faits en 2007 contre 729 en 2006).

299 hommes majeurs ont déposé plainte pour viol auprès d'une unité de gendarmerie en 2011 contre 227 en 2010, soit +31,7%. C'est en 2007 également que l'on trouve une variation annuelle à la hausse, et elle est importante, +77,8%. 240 viols sur hommes majeurs avaient alors été enregistrés pour 135 en 2006 (graphique 4).

Parmi ces viols sur personnes majeures, les outils de la Gendarmerie nationale permettent de distinguer les faits commis au sein du couple. Mais les champs de la rubrique qui catégorise les types de victimes, comme conjoint, concubin, pacsé et les « ex- » de ces trois items, sont facultatifs pour le remplissage du message d'information statistique (MIS) puisque ces champs ne concernent pas l'état 4001. Cependant les instructions données commandent de remplir ces champs pour les nécessités liées à la connaissance des phénomènes

**Graphique 4. Viols sur majeurs et sur conjoints, concubins et « ex- » constatés par la gendarmerie nationale entre 2006 et 2011.**



Source : Bureau de contrôle de gestion et de l'évaluation de la performance, DGCN - Traitement ONDRP

**Note de lecture :** L'intitulé conjoint(e) ou « ex » recouvre les conjoints mariés, les concubins, les personnes « pacsées » et les « ex » de ces trois types d'union.

- • (7) Se référer pour la méthodologie à l'étude « Eléments de mesure des violences entre conjoints », Rapport annuel, INHES/OND, Mars 2006
- (8) Le PACS ou Pacte civil de solidarité est un contrat de droit français ayant pour objet d'organiser la vie commune de deux personnes, une sorte d'union civile à la différence dû à la différence du concubinage, simple union de fait.

criminels. Aussi, s'il est de mise de considérer les chiffres présentés comme une tendance par souci de prudence, ils peuvent être considérés comme tout à fait représentatifs des faits dénoncés par les victimes auprès des unités de la gendarmerie nationale.

**En 2011, 465 viols commis sur conjoint(e)s ont été enregistrés par les unités de gendarmerie, +22,7% par rapport à 2010 (379 faits), soit 86 viols de plus.**

Une augmentation importante de l'ensemble des viols de femmes et d'hommes sur la période 2006/2007 (près de 54%) a été soulignée ci-avant. Sur la même période, les viols au sein du couple avaient augmenté de près de 7% (252 faits en 2007 contre 236 en 2006). La hausse la plus forte de viols sur conjoints est intervenue en 2009, soit 26,6%, 357 faits ayant été enregistrés en 2009 contre 282 en 2008.

**En 2011, la part des viols commis ou tentés au sein du couple, parmi les 1761 viols constatés par les unités de gendarmerie et enregistrés dans l'état 4001 à l'index 46 «viols sur des majeurs», s'élevait à 26,4%, soit 2 points de moins qu'en 2010.**

**419 des 465 viols conjugaux enregistrés ont été subis par une femme, 46 par un homme (graphique 4).** Les viols conjugaux dont sont victimes les femmes en particulier sont en hausse constante chaque année. Ainsi 80 faits ont été recensés en 2002, 120 en 2004, 247 en 2008, 341 en 2010 par exemple.

Pour autant, on ne saurait dire si elle doit être attribuée aux faits qui augmentent ou, plus certainement, à une dénonciation plus importante de ces crimes par les victimes de mieux en mieux informées grâce aux associations et aux campagnes médiatiques de sensibilisation.

**En 2011, ces 419 viols sur des femmes au sein du couple représentaient près de 28,7% des 1462 viols commis sur des femmes majeures, soit une baisse d'un peu plus de deux points, la première depuis plusieurs années: en 2010, la part des viols de femmes au sein du couple dans le total des viols de femmes enregistrés était de 31% (341 conjointes parmi les 1103 viols sur des femmes majeures), de 28,5% en 2009, 24,1% en 2008, 20,3% en 2007.**

Le nombre de viols conjugaux dont des hommes ont été victimes en 2011 a augmenté

- • (9) Année à partir de laquelle l'ONDRP a commencé à compiler ce type de données. Cependant, les analyses et graphiques ne remontent plus jusqu'à cette période pour des raisons de clarté dans la lecture sauf à ce que l'information paraisse intéressante. Le lecteur est donc invité à se reporter aux précédents rapports annuels publiés.

(10) Voir « Éléments de mesure des violences entre conjoints » - rapport annuel 2009, INHES/OND, 2<sup>e</sup> partie, p. 252 et 253.

(11) Voir la note de bas de page « 10 ».

(12) Voir la note de bas de page « 10 ».

de 8 faits, 46 pour 38 en 2010 (39 en 2009). C'est le volume le plus élevé enregistré en zone gendarmerie depuis 2002<sup>9</sup>. L'augmentation la plus significative s'est produite entre 2006, 19 faits enregistrés, et 2007, 31 faits, soit plus de 63% de hausse (+ 12 faits).

La part de ces hommes victimes de viol dans leur couple, rapportée à l'ensemble des viols sur hommes majeurs, soit 299 en 2011, est de 15,4%. Comme pour les femmes victimes au sein du couple, cette part est légèrement inférieure à ce qu'elle était en 2010, soit 16,7% (17% en 2009, 15% en 2008, 13% en 2007).

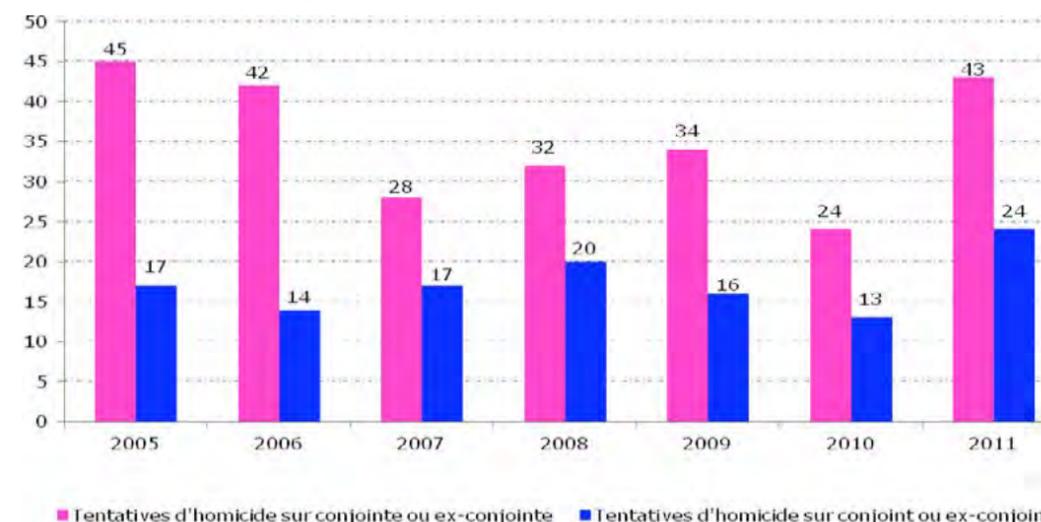
## Les tentatives d'homicide dans le couple

**67 tentatives d'homicides sur femme ou homme par leur conjoint(e), ou ex-conjoint(e), ont été constatées par les unités de la gendarmerie nationale en 2011.**

En orientant l'analyse de ce phénomène sur la commission des faits (avec les précautions qui s'imposent), les tentatives d'homicide peuvent être assimilées à des actes manqués: l'intention coupable de l'auteur existe, il est déterminé à donner la mort au conjoint mais celui-ci ne survit qu'indépendamment de la volonté de l'auteur des faits. Ces tentatives d'homicide sont des assassinats ou des meurtres « non aboutis ». Ainsi, une tentative d'homicide peut être requalifiée en homicide volontaire quand la victime décède plus ou moins longtemps après la commission des faits. Cependant, si un fait est enregistré « tentative d'homicide » dans les statistiques, il n'est pas prévu de modifier la donnée statistique si l'infraction est par la suite requalifiée « homicide »<sup>10</sup>.

**En 2011, 43 femmes et 24 hommes ont été victimes d'une tentative d'homicide perpétrée par leur conjoint(e) ou ex-conjoint(e)** soit 67 personnes qui ne sont pas décédées alors que leur conjoint cherchait à les tuer. Il s'agit du nombre de faits le plus important enregistré depuis 2002<sup>11</sup> Les tentatives avaient diminué en 2010 (24 femmes et 13 hommes, soit 37 conjoints) et en 2009 (34 femmes et 20 hommes, 50 conjoints). 52 faits avaient été enregistrés en 2008 (32 femmes et 20 hommes). Le nombre de conjoints ou ex-conjoints masculins victimes d'une tentative d'homicide en 2011 est le plus élevé depuis 2002<sup>12</sup>.

**Graphique 5. Nombre de victimes de tentative d'homicide par conjoint, concubin, « pacsés » ou « ex- » enregistrées par la Gendarmerie nationale de 2006 à 2011.**



Source : Bureau de contrôle de gestion et de l'évaluation de la performance, DCGN - Traitement ONDRP

**Note de lecture :** L'intitulé conjoint(e) ou « ex » recouvre les conjoints mariés, les concubins, les personnes « pacsées » et les « ex » de ces trois types d'union.

Les 67 tentatives d'homicide au sein du couple enregistrées en 2011 ont constitué une hausse en une année de plus de 81%, soit 30 faits de plus qu'en 2010. Elle concerne autant les femmes que les hommes: +19 femmes et +11 hommes victimes (graphique 5).

l'index 7 de l'état 4001, à savoir « les coups, les violences ou voies de faits ayant entraîné une incapacité permanente partielle ou une incapacité totale de travail supérieure ou égale à 8 jours ou une ITT inférieure à 8 jours ».

Le nombre de violences sur conjoint(e), ou ex-conjoint(e), enregistrées par la gendarmerie nationale en 2011 a augmenté de 8,3%, passant de 19694 procédures en 2010 à 21320 en 2011. Ce sont deux points de plus qu'en 2010 qui avait été une année de hausse très ralentie en comparaison des années antérieures, 6% contre 13,4% en 2009, 19% en 2008, 15,6% en 2007.

**Sur ces 21320 victimes de violences non mortelles au sein du couple, 17226 étaient des femmes, soit près de 81%.** 4094 étaient des hommes. Ces violences sur conjointes ou ex-conjointes ont augmenté de 7% (16098 en 2010) et de 14% sur les conjoints ou ex-conjoints (3596 en 2010) (Graphique 6).

**Les 21320 violences non mortelles au sein du couple, représentent 35,4% des 60170 faits de violences volontaires enregistrés sous l'index 7 de l'état 4001** par les unités de la Gendarmerie

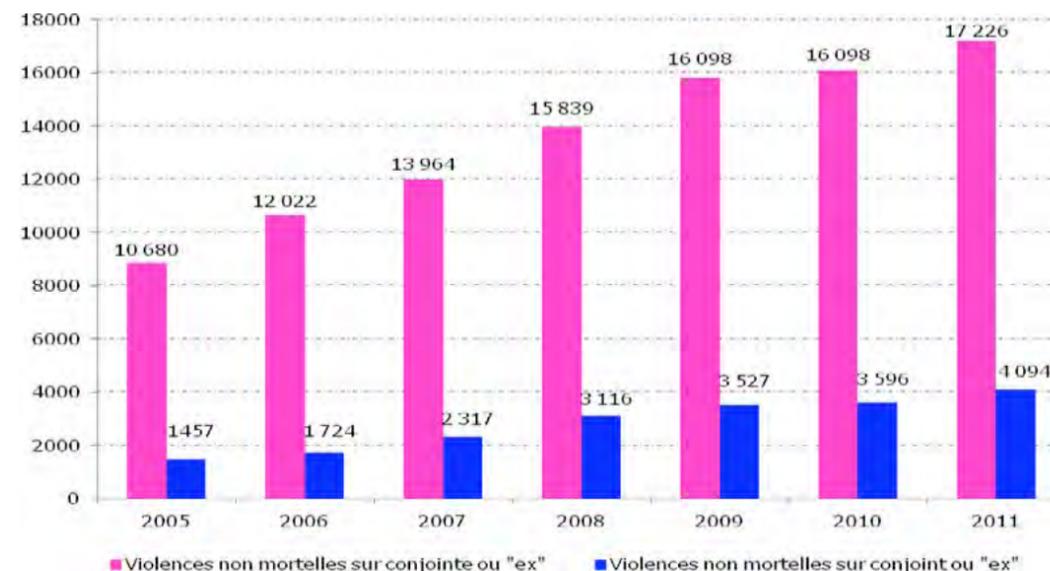
## Les autres coups et blessures criminels ou correctionnels<sup>13</sup>

**En 2011, les unités de la gendarmerie nationale ont enregistré 21320 plaintes de femmes ou d'hommes victimes de violences non mortelles perpétrées par leur conjoint(e) ou ex-conjoint(e)<sup>14</sup>.**

L'outil statistique de la gendarmerie nationale permet l'extraction des données qui alimentent directement l'état 4001. Ces données peuvent être discriminées selon la situation familiale des victimes et auteurs, masculins et féminins (conjoints, concubins, ex-conjoints, etc.). Toutefois, contrairement aux services de police, cet outil ne distingue pas les violences avec ou sans incapacité totale de travail (ITT). Ces violences non mortelles correspondent aux infractions enregistrées dans

- • (13) Les faits de violences volontaires sur femmes majeures par conjoint ou ex-conjoint enregistrés par la police et la gendarmerie nationales font l'objet d'une étude approfondie de l'OND sur la période 2004-2007 intitulée « Grand Angle 14 » et publiée en juillet 2008. Cette étude contient par ailleurs un « zoom » sur les faits constatés de violences volontaires sur hommes majeurs par conjoint en zone gendarmerie pour la même période.

(14) Rappel: les conjoints ou ex-conjoints comprennent ici également les pacsé(e)s, « ex-pacsé(e)s » les concubin(e)s et les ex-concubin(e)s.

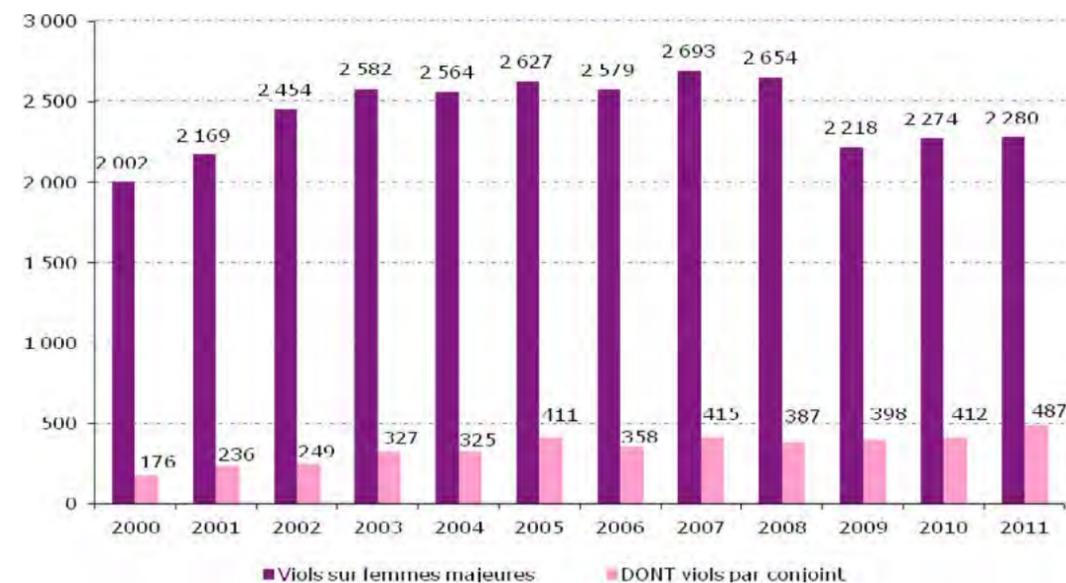
**Graphique 6. Nombre de violences non mortelles sur conjoint, concubin, « pacsés » ou « ex- » enregistrées par la gendarmerie nationale de 2004 à 2011.**

Source : Bureau de contrôle de gestion et de l'évaluation de la performance, DGCN - Traitement ONDRP

**Note de lecture :** L'intitulé conjoint(e) ou « ex » recouvre les conjoints mariés, les concubins, les personnes « pacsées » et les « ex » de ces trois types d'union.

nationale<sup>15</sup>. Cette part était de 36% en 2010. Il convient de préciser qu'en 2011, l'ensemble de ces violences volontaires, indexées « autres coups et blessures criminels et correctionnels »

dans l'état 4001, a légèrement diminué de -0,6% par rapport à l'année précédente (54 260 faits enregistrés), baisse identique à celle de 2010 (54 584 faits en 2009).

**Graphique 7. Viols sur femmes majeures et viols sur femmes au sein du couple recensés par la DCSP entre 2000 et 2011.**

Source : Direction centrale de la sécurité publique, DGPN - Traitement ONDRP\*

**Note de lecture :** À compter de l'année 2009, les données présentées ne tiennent plus compte des départements des Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne lesquels ont été rattachés à la préfecture de police.

Les tendances à la baisse qui peuvent donc être observées en 2010 sont donc à imputer à ce changement dont l'impact peut être d'autant plus fortement ressenti que le département de la Seine-Saint-Denis enregistre un nombre élevé de violences entre conjoints<sup>18</sup>.

Rappelons que depuis 2009, ces données ne tiennent plus compte des trois départements de la petite couronne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne, devenus des directions territoriales de la préfecture de police de Paris.

On aurait pu s'attendre donc à une baisse des faits constatés par la DCSP. Or, en 2008, 387 viols sur conjointe, ou ex-conjointe, avaient été recensés. Les volumes enregistrés en 2009 et 2010, respectivement 398 et 412 faits, semblent indiquer qu'il y ait de plus en plus de plaintes sans que l'on puisse pourtant en déduire que ces crimes sont en augmentation. Rappelons que les associations communiquent de plus en plus sur ce crime qui vaut également entre conjoints et qu'il a été dénoncé dans les campagnes médiatiques sur les violences faites aux femmes en 2010 en particulier. En ce qui concerne, les viols sur femmes majeures, nous constatons que l'absence des trois départements évoqués impacte logiquement les volumes des deux dernières années. Ainsi, entre 2008 et 2009, le nombre de ces faits s'est infléchi 16,4%. Depuis, le nombre de faits est à la hausse mais celle-ci est très modérée.

**57 tentatives d'homicide sur conjointe ou ex-conjointe ont été enregistrées en 2011.** Ce sont 4 faits de plus qu'en 2010, 53 crimes recensés (50 en 2009, 45 en 2008, 53 en 2007).

• • • (18) Se reporter aux rapports annuels de l'ONDRP des années antérieures.

## Les violences au sein du couple, sur femmes majeures, enregistrées par la direction centrale de la sécurité publique

Les directions départementales de la sécurité publique (DDSP) comptabilisent les statistiques relatives aux procédures établies pour des violences sur femmes majeures par le conjoint (époux, concubins), dans le cadre d'un rapport annuel indépendant de l'état 4001 adressé à la direction centrale de la sécurité publique<sup>17</sup>. Les chiffres présentés reflètent donc des tendances. Par ailleurs, dans ce rapport, ne sont comptabilisées que les atteintes sur les femmes majeures au sein du couple.

Dans le cadre de la réorganisation territoriale des services de police, en particulier du « Grand Paris »,

la direction centrale de la sécurité publique a « perdu » trois directions départementales de la sécurité publique, celles de la petite couronne à savoir les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne. Ces trois départements ont été rattachés à la préfecture de police de Paris sous la Direction de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne (DSPAP) entrée en vigueur le 14 septembre 2009. Ce sont désormais des directions territoriales de la sécurité de proximité (DTSP 92, DTSP 93 et DTSP 94) et les données les concernant sont désormais présentées dans la partie concernant la préfecture de police.

- • (15) Les violences non mortelles au sein du couple sont rapportées aux faits enregistrés sous l'index 7 pour la France métropolitaine et DROM.
- (16) Les faits de violences volontaires sur femmes majeures par conjoint ou ex-conjoint enregistrés par la police et la gendarmerie nationale font l'objet d'une étude approfondie de l'OND sur la période 2004-2007 intitulée « Grand Angle 14 » et publiée en juillet 2008. Seuls sont donc présentés ici les données de l'année 2008 et qui concernent exclusivement les femmes majeures victimes du conjoint.
- (17) Se référer pour la méthodologie à l'étude « Eléments de mesure des violences entre conjoints », Rapport annuel, INHES/OND, Mars 2006.

## Les autres coups et blessures criminels ou correctionnels

Jusqu'alors, le rapport sur les violences faites aux femmes de la Direction centrale de la sécurité publique permettait de distinguer les violences volontaires ayant entraîné une incapacité totale de travail inférieure ou égale à 8 jours ou une ITT supérieure à 8 jours (Cf. Annexe 1). Cette distinction paraissait d'autant plus intéressante qu'elle constituait un élément qualitatif supplémentaire dans l'évaluation et la connaissance des violences au sein du couple : le degré de gravité des coups portés lorsqu'ils ne sont pas mortels.

Par ailleurs, cette notion a été introduite par le législateur et l'auteur des faits sera condamné en vertu d'un texte ou d'un autre selon que la victime est reconnue pour avoir subi des violences avec une ITT inférieure ou égale à 8 jours, supérieure à 8 jours ou des violences ayant entraîné mutilation ou infirmité (Cf. Annexe 2).

Cette reconnaissance de la gravité des violences est attestée par un certificat médical (même si celui-ci n'est pas indispensable au juge pour évaluer l'ITT s'il peut l'estimer par d'autres éléments – cf. Annexe 2). Il est vrai que l'existence de ce document a induit des questionnements du fait de la qualité du médecin le rédigeant (médecin de famille, médecin hospitalier, médecin légiste) quant à la difficulté de l'évaluation du nombre de jours à délivrer du fait qu'il n'existe pas de grille définie de barème de l'ITT avec les blessures constatées, physiques et psychologiques. Ceci vaut surtout lorsque les victimes se présentent avec un certificat médical émanant d'un médecin non légiste.

Il faut également ajouter que des certificats médicaux sont (de plus en plus) délivrés pour « retentissement psychologique » car la victime de violences peut se présenter à un médecin sans marque visible sur le corps et être cependant très choquée, terrorisée, etc.

Cependant, avec les années, la (re)connaissance de cette violence intrafamiliale, la formation, en particulier, des personnels de la police et de la gendarmerie nationale (mise en place de référents), les victimes sont désormais dirigées, autant que possible, vers les établissements où officient des médecins légistes plus à même de délivrer des certificats médicaux qui ne seront pas contestables, par les auteurs, devant les tribunaux.

Les données collectées auprès de la DCSP les années précédentes ont permis de constater une diminution de la part des violences volontaires ayant entraîné une

incapacité totale de supérieure à 8 jours<sup>20</sup>. En 2000, elles représentaient plus de 18% des faits enregistrés, près de 9% en 2007 et moins de 6% en 2010 (ces 6% ne comprennent pas les faits enregistrés par les trois départements parisiens ayant été rattachés à la préfecture de police de Paris).

Selon l'ONDRP, la connaissance de l'ITT grâce au rapport annuel de la DCSP était un élément pertinent d'autant que cette information n'est plus connue que par le biais des condamnations, sachant qu'un certain nombre de plaintes n'aboutissent pas à une condamnation (retrait de la plainte par la victime, médiation ...)

**32 548 violences non mortelles sur femmes majeures, conjointes ou ex-conjointes, ont été recensées par les services des directions départementales de la sécurité publique, en 2011.** Ce sont 235 faits de plus qu'en 2010, soit une hausse inférieure à 1%, 32 415 faits ayant alors été dénombrés par la DCSP. En 2009, première année de comptage des faits sans les trois départements rattachés à la préfecture de police de Paris (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne), 31 769 faits avaient été enregistrés. Sur cette période de deux ans, la hausse aura été de 2,5%.

En 2011, 4 de ces violences sur femmes majeures étaient des violences ayant entraîné mutilation ou infirmité (3 en 2010 et 2 en 2009).

**Un quart des coups et blessures correctionnels ou criminels dénombrés par la DCSP concernent les violences sur femme majeure au sein du couple en 2011.** La part des 32 548 violences non mortelles sur femmes majeures, conjointes ou ex-conjointes, parmi les 132 978 faits enregistrés dans l'index 7 « autres coups et blessures criminels ou correctionnels » de l'état 4001 a atteint 24,3 %<sup>21</sup> (25,2 % en 2010).

**Neuf départements ayant comptabilisé plus de 1 000 violences non mortelles sur conjointe ou ex-conjointe représentaient 40% des 32 548 faits enregistrés, en 2011.** Parmi ceux-ci, le département du Nord a recensé 2 857 faits, les Bouches-du-Rhône 2 017, le Pas de Calais 1 318 (dont 2 violences ayant entraîné mutilation ou infirmité), le Val-d'Oise 1 245 et la Seine-et-Marne 1 221. En 2010, le Nord et les Bouches-du-Rhône présentaient également les volumes les plus élevés de violences non mortelles sur femmes majeures au sein du couple, respectivement

2 751 et 1 702 faits. Outre-mer, en 2011, la Réunion a comptabilisé 508 faits (438 en 2010), suivie de la Martinique avec 355 faits dont 2 violences ayant entraîné mutilation ou infirmité (420 en 2010). À l'opposé, 4 faits ont été enregistrés dans la Creuse (en 2010, le plus faible volume de plaintes était de 16, dans le Cantal), 12 en Lozère, 16 dans le Gers.

## Les hommes victimes au sein du couple

En 2011 et pour la première fois, la DCSP a demandé aux directions départementales de lui communiquer le nombre de faits dont peuvent être victimes les hommes au sein du couple. La DCSP insiste sur le fait que les remontées ont été réalisées par un comptage dit « manuel », plus ou moins affiné selon les outils mis en place. Ces chiffres ne sont donc pas exhaustifs des faits portés à la connaissance de ces services de police.

Sur 133 viols sur hommes majeurs portés à la connaissance de la DCSP, 2 viols sur conjoint ont été dénombrés.

207 faits commis ou tentés sur conjoint ou ex-conjoint ont été qualifiés dans son rapport annuel « agressions sexuelles ».

2 faits de violences ayant entraîné mutilation ou infirmité ont été recensés (4 femmes selon ce même rapport).

20 tentatives d'homicide sur conjoint ou ex-conjoint ont été enregistrées. Rappelons qu'en zone de compétence de la Gendarmerie nationale 24 hommes ont été victimes d'une tentative d'homicide perpétrée par leur conjoint(e) ou ex-conjoint(e).

**4 444 violences volontaires non mortelles ont été portées à la connaissance de la DCSP en 2011.** Ces faits ont été enregistrés dans l'index 7 « autres coups et blessures criminels ou correctionnels » de l'état 4001, soit 132 978 faits pour le volume concernant les services de police rattachés à la DCSP. La part des hommes victimes de violences au sein de leur couple était de 3,3 % en 2011.

La Gendarmerie nationale a enregistré 4 094 violences non mortelles commises sur des hommes en 2011. Or, le volume de la DCSP est supérieur à celui de la Gendarmerie nationale alors qu'il s'agit d'une toute première demande de communication des faits à l'échelon central et que, au sein des services, cette variable « conjoint, ex-conjoint » a pu ne pas être

aisée à mettre en place. La police nationale ayant une compétence géographique qui comprend 95% de la population, on peut supposer qu'avec une mise en place plus systématique et organisée, comme pour les femmes victimes, ce chiffre pourrait s'avérer supérieur.

**Il ressort qu'en 2011, 8 538 hommes ont été victimes au sein de leur couple de violences non mortelles,** sur le territoire national, hors zone de compétence de la préfecture de police (départements 75, 92, 93 et 94).

## La main courante informatisée

**La DCSP a comptabilisé 82 754 signalements d'usagers sur la main courante pour « différends entre époux et concubins » en 2011.** Ce sont 523 signalements d'usagers de moins qu'en 2010, 82 231 « mains courantes » déposées, soit une baisse inférieure à 1%. Les signalements pour « différends entre époux et concubins » étaient déjà en baisse de 2,9% puisque 84 664 avaient été comptabilisés en 2009.

Ces 82 754 signalements d'usagers sur la main courante pour « différends entre époux et concubins » sont indexés dans une rubrique de la main courante informatisée de la DCSP intitulée « D-Différends ». Celle-ci regroupe un certain nombre d'index de l'ordre des différends entre personnes de la même famille ou non, des litiges concernant la garde des enfants, les relations commerciales, le droit du travail, etc. (Cf. Annexe 3). **En 2011, 412 966 signalements d'usagers ont été enregistrés dans cette rubrique et la part des « différends entre époux et concubins » était de 20% (20,3% en 2010).** En comparaison, dans la rubrique des différends, l'index qui recouvre le plus grand nombre de signalements est celui relatif aux différends pour la garde des enfants : 107 047 signalements d'usagers en 2011, soit près de 26% de ladite rubrique. C'était déjà le cas en 2010 (plus de 26%).

Le département du Nord a recensé le plus gros volume de signalements d'usagers pour « différends entre époux et concubins » en 2011, soit 7 080 (7 398 en 2010). Suivent, les Yvelines, 4 520 mains courantes (4 445 en 2010), la Seine-et-Marne, 4 417 mains courantes (3 995 en 2010) et les Bouches-du-Rhône, 4 236 (4 086 en 2010). Outre-mer, la Réunion et la Polynésie française ont été les plus exposées en 2011 avec respectivement 761 et 427 signalements enregistrés.

- • (19) Parmi ces 2 280 viols sur femmes majeures qui comprennent 487 viols sur conjointe ou ex-conjointe, 133 viols sont des viols collectifs.
- (20) Voir les précédents rapports annuels de l'ONDRP.
- (21) Les violences non mortelles au sein du couple sont rapportées aux faits enregistrés sous l'index 7 pour la France métropolitaine et DROM.

## Les données de la préfecture de Police de Paris

À l'instar de la Police nationale, la préfecture de Police de Paris<sup>22</sup> a produit, pendant plusieurs années, des statistiques relatives aux violences dans le couple dans un rapport annuel distinct en compilant les données relatives aux procédures et aux signalements d'usagers consignés dans la main courante. La vocation de ce rapport a évolué avec le temps et a plutôt laissé place au bilan des actions menées par les services dans les circonscriptions. L'ONDRP a donc dû, ces deux dernières années, s'orienter vers d'autres sources afin de d'obtenir des éléments d'information statistique sur les violences au sein du couple dans la zone de compétence de la préfecture de police de Paris.

Dans le cadre de la réorganisation territoriale des services de police, en particulier du « Grand Paris », au sein de la préfecture de Police de Paris a été créée la Direction de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne (DSPAP). Entrée en vigueur le 14 septembre 2009 elle est regroupée désormais la direction de la Police Urbaine de Proximité et les Directions Départementales de Sécurité Publique des trois départements de la petite couronne : Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne. Ces quatre entités sont devenues quatre directions territoriales de la sécurité de proximité.

En 2010, chaque direction territoriale de la sécurité de proximité (DTSP) a constitué ses propres résultats statistiques. Partant du constat qu'il n'y a ni unité ni uniformité de données, l'ONDRP a présenté distinctement les éléments collectés auprès de chaque DTSP pour les plaintes déposées.

En ce qui concerne les procédures de l'année 2011 enregistrées par les 4 directions territoriales de la sécurité de proximité (DTSP), la DSPAP a procédé à une harmonisation statistique dont elle a adressé un bilan global et succinct à l'ONDRP.

En 2011, les services de police des directions territoriales de la sécurité de proximité (DTSP) de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ont enregistré 6 132 faits commis au sein du couple. Ce volume

regroupe toutes les infractions correctionnelles et criminelles physiques et psychologiques portées à la connaissance des personnels. 1 907 faits ont été enregistrés à Paris, 985 dans les Hauts-de-Seine, 2 177 en Seine-Saint-Denis et 1 063 dans le Val-de-Marne.

Ces 6 132 procédures recouvrent 74 viols conjugaux (6 dénombrés à Paris, 13 dans les Hauts-de-Seine, 43 en Seine-Saint-Denis et 12 dans le Val-de-Marne) ainsi que des violences ayant entraîné la mort et des violences volontaires criminelles ou correctionnelles lesquelles ont été additionnées, soit 5 547 faits (1 762 à Paris, 905 dans les Hauts-de-Seine, 1 922 en Seine-Saint-Denis et 958 dans le Val-de-Marne).

Dans ces 6 132 procédures, sont également intégrés les homicides et tentatives d'homicide également additionnés, soit 3 faits<sup>23</sup>, 14 agressions sexuelles et harcèlements et 494 menaces et chantages.

### La main courante informatisée<sup>24</sup>

Parmi les moyens permettant de lutter contre la violence dans le couple, il y a l'incitation à déposer plainte plutôt que de signaler les faits en les enregistrant dans le registre des mains courantes. Si l'enquêteur doit désormais, obligatoirement, proposer à la victime de déposer plainte lorsque les faits le justifient, celle-ci ne peut y être contrainte, le choix lui appartenant. Ainsi, nombre de victimes ne sont pas prêtes, pour de multiples raisons, à déposer plainte contre leur conjoint et optent, dans un premier temps, pour une main courante. Mais il arrive aussi parfois que, du fait de la gravité des faits ou prise de conscience de la victime, une plainte soit quasi concomitante d'une main courante déjà déposée.

• • • (22) Voir « Éléments de mesure des violences entre conjoints », Rapports annuels, INHES/OND, Mars 2006 – Novembre 2007.

(23) L'ONDRP n'est donc pas en mesure de préciser lesquels de ces 3 faits sont des homicides et des tentatives d'homicide. Si la DSPAP fait état de 2 faits à Paris et du troisième en Seine-Saint-Denis, il faut préciser que le rapport de la Délégation aux victimes a recensé 8 personnes tuées par leur conjoint ou ex-conjoint sur le territoire du « Grand Paris » en 2011 (meurtres, assassinats ou violences ayant entraîné la mort) dont 2 à Paris, 2 en Seine-Saint-Denis et 4 dans le Val-de-Marne. Il faut préciser également que les services de la DSPAP ne sont pas saisis de tous les faits les plus graves, comme les homicides ou les viols, lesquels peuvent être confiés à des services spécialisés. Dans ce cas, ces faits, qui se sont déroulés dans sa zone de compétence territoriale, n'apparaissent pas dans les statistiques de la DSPAP.

(24) Voir « Les signalements enregistrés dans la main courante informatisée de la préfecture de Police en 2011 », Rapport annuel 2012, ONDRP

Tableau 2. Signalements d'usagers de la main courante informatisée de la préfecture de Police pour différends entre époux et concubins en 2011.

Signalements d'usagers de la main courante informatisée de la Préfecture de police	Année 2011	Part (en %)
Total de la rubrique " D-Différends "	115 082	
dont "Différends époux / concubins"	25 759	22,4%
<b>Différends époux / concubins</b>	<b>25 760</b>	<b>100,0%</b>
Paris	5 890	22,9%
Hauts-de-Seine	6 375	24,7%
Seine-Saint-Denis	8 182	31,8%
Val-de-Marne	5 313	20,6%

Source : Préfecture de police, DSPAP, état-major – Traitement ONDRP  
Note de lecture : Les signalements d'usagers de la main courante de la Brigade des réseaux ferrés ne sont pas comptabilisés.

25 760 signalements d'usagers sur la main courante pour « différends entre époux/concubins » ont été enregistrés par les services de la Direction de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne (DSPAP) en 2011<sup>25</sup>. Ils ont augmenté de 5,2%. 24 488 signalements avaient été recensés en 2010<sup>26</sup>.

À l'identique de la Direction centrale de la sécurité publique, la main courante informatisée de la Direction de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne (DSPAP) reprend les mêmes rubriques et index. Ainsi les signalements d'usagers sur la main courante pour « différends entre époux/concubins » sont indexés dans une rubrique intitulée « D-Différends » le même type de signalements d'usagers. En 2011, 115 082 signalements

d'usagers ont été enregistrés (111 708 en 2010) dans cette rubrique dont 22,4% (25 760) indexés « différends entre époux/concubins » (près de 22% en 2010) (Cf. Annexe 4).

À Paris, 5 890 signalements d'usagers sur la main courante ont été enregistrés « différends entre époux/concubins » en 2011, soit 2,6% de moins qu'en 2010 qui en comptait 6 045. Il y a eu 6 375 signalements d'usagers sur la main courante dans le département des Hauts-de-Seine (6 331 en 2010, +0,7%), 8 182 signalements en Seine-Saint-Denis (7 520 en 2010, +8,8%) et 5 313 dans le Val-de-Marne (4 592 en 2010, +15,7%). En 2011, près de 32% des 25 760 signalements pour « différends entre époux/concubins » résultaient des mains courantes de la Seine-Saint-Denis (tableau 2).

## L'enquête de victimation

### 6

L'enquête de victimation est un type d'enquête dans laquelle les personnes répondantes sont interrogées, en face à face, sur certaines infractions dont elles ont pu être victimes au cours d'une période donnée. Il s'agit d'une source d'information complémentaire de l'ensemble des statistiques administratives.

L'ensemble des indicateurs fournis par les enquêtes de victimation permet de mieux connaître les catégories de la population ou bien les territoires qui sont les plus exposés à telle ou telle sorte d'atteintes. Ils permettent aussi de mesurer l'existence et la nature éventuelle d'un lien entre degré d'exposition ou de victimation et opinions sur la sécurité.

L'enquête de victimation est source d'information complémentaire de l'ensemble des statistiques administratives.

Le cumul des résultats des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2008 à 2012 permet d'étudier ce qu'on appelle le « profil des victimes » de violences physiques ou sexuelles par conjoint ou ex-conjoint.

Les réponses fournies par l'échantillon cumulé de 66 920 personnes de 18 à 75 ans interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2008 à 2012 permettent d'établir un taux dit

• • • (25) Les volumes présentés ne tiennent pas compte des signalements d'usagers auprès de la Brigade des réseaux ferrés (BRF) qui a une compétence territoriale étendue à l'Île-de-France.

(26) Ce volume ne tient pas compte des signalements susceptibles d'avoir été enregistrés par la Brigade des réseaux ferrés (BRF).

«de personnes s'étant déclarées victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint ou ex-conjoint» au sein de la population des personnes de 18 à 75 ans habitant la France métropolitaine. La taille de cette population est estimée à 43,2 millions de personnes d'après la valeur moyenne obtenue sur les cinq enquêtes annuelles consécutives considérées. Ce taux se situe à 12,5%, ce qui signifie que sur 1 000 personnes de 18 à 75 ans, 12,5 ont déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint ou ex-conjoint sur 2 ans. Cela correspond à un nombre estimé de «victimes déclarées» d'environ 542 000, toujours en moyenne sur les cinq enquêtes.

Pour plus des trois quart d'entre elles, les victimes déclarées ont dit avoir subi au moins un acte de violences physiques par conjoint ou ex-conjoint sur 2 ans: on mesure à 10,8%,

la proportion de personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques par conjoint ou ex-conjoint, soit, en nombre estimé, près de 470 000 «victimes déclarées». Pour les violences sexuelles par conjoint ou ex-conjoint, le taux est inférieur à 3%. On évalue le nombre de victimes déclarées sur 2 ans pour ces actes à 120 000. De même, on compte bien plus de personnes s'étant déclarées victimes d'au moins un acte de violences physiques ou sexuelles par conjoint, soit, en proportion, 9,3%, que par ex-conjoint, soit 3,4%. Les nombres estimés de victimes déclarées sur 2 ans s'établissent à environ 400 000 pour les violences physiques ou sexuelles par conjoint et à moins de 150 000 pour les violences physiques ou sexuelles par ex-conjoint.

## 7

## La fédération nationale solidarité femmes: le «3919»

La Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) est une association régie par la loi de 1901, créée pour lutter contre les violences faites aux femmes et tout particulièrement contre les violences conjugales<sup>28</sup>. Elle est constituée de 65 associations membres en 2010 et fonctionne sur la base de la représentation régionale dite par «territoire» depuis 2003. Elle est à ce jour composée de huit territoires couvrant la France entière: le territoire DOM-TOM (4 associations), Nord-Troyes (5), Île-de-France (13), Est (6), Rhône-Alpes (9), Sud-est (7), Sud-ouest (15) et Ouest (6).

La FNSF se compose de deux services fonctionnels et d'une équipe administrative: le service Formation-observation-recherche-écoute (FORE) et le service Violences Conjugales Info (VCI).

En 1992, la FNSF fonde, avec le soutien du secrétariat d'État aux femmes, une plateforme d'écoute téléphonique «Violences Conjugales-Femmes Info Service». La nécessité de remplacer le numéro de téléphone existant par un numéro court, à moindre coût et facilement mémorisable se fait jour et, le 14 mars 2007, Catherine Vautrin, ministre déléguée à la Cohésion sociale et la Parité met en place le «3919». Le service d'écoute, toujours géré par la FNSF prend alors le nom de «Violences Conjugales Info». Une année durant, le «3919» est au prix d'un appel local puis, début 2008, il est transformé en numéro vert gratuit permettant

ainsi qu'il soit masqué sur les factures téléphoniques des appelants. Il s'agit de protéger les victimes.

En 2010, la FNSF a été désignée pour être «l'opérateur opérationnel» de la Grande Cause Nationale des violences faites aux femmes. De fait, les compétences de la plateforme téléphonique ont été élargies à l'ensemble des violences faites aux femmes et son service d'écoute pour les périodes de campagnes médiatiques a été réorganisé en instaurant un pré-accueil téléphonique pour désengorger les lignes et renommé durant ces périodes «3919 – Violences Femmes Info». À ces occasions, les appels ont sensiblement augmenté. Ce pré-accueil était destiné à filtrer les appels afin d'écarter les appels parasites, d'orienter les problématiques liées à d'autres formes de violences vers les services d'écoute ou associations concernées et de transférer les appels liés aux violences dans le couple aux écoutantes du «3919». La particularité de l'année 2010 et son impact sur les volumes d'appels conduisent l'ONDRP à ne pas faire état des variations annuelles pour la période 2010/2011. Rappelons seulement qu'en 2010, ce sont plus de 91 300 appels qui ont été reçus (+12% par rapport à 2009) et que près de 50 400 ont été traités (+50% par rapport à 2009). Plus de 19 700 des appels traités concernaient des situations de violences conjugales (+2,2%).

• • (27) Voir «Le profil des personnes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint ou ex-conjoint sur 2 ans lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» INSEE-ONDRP de 2008 à 2012», Repères n°18, ONDRP - Octobre 2012.

(28) Voir «Éléments de mesure des violences entre conjoints», Rapports annuels, INHES/OND, Mars 2006 – Novembre 2007.

Tableau 3. Nombre d'appels téléphoniques reçus sur la plateforme téléphonique du «3919- Violences Conjugales Info» en 2011.

Nombre d'appels téléphoniques	Année 2011
Nombre d'appels entrants	70 619
Nombre d'appels traités	42 140
dont appels parasites	26 561
dont appels informations / renseignements	3 376
dont appels autres violences	1 823
<b>dont appels Violences Conjugales</b>	<b>17 590</b>
<b>dont fiches VC traitées par la plateforme</b>	<b>14 459</b>
dont appels VC réorientés	3 131

Source : Fédération Nationale-Solidarité Femmes – Traitement ONDRP

**70 619 appels<sup>29</sup> ont été reçus, au total, sur la plateforme d'écoute téléphonique en 2011 et 42 140 de ces appels ont été traités.** Parmi ceux-ci, 26 561 s'avéraient être des appels dits «parasites» (erreurs, insultes, plaisanteries...), 3 376 étaient des demandes d'informations et de renseignements et 1 822 concernaient d'autres formes de violences. Enfin, **17 590 appels avaient trait à une situation de violences entre conjoints ou ex-conjoints**, soit 41,7 % des 42 140 appels traités. Parmi ces 17 590 appels, 3 131 ont été orientés directement par le pôle du pré-accueil vers une autre association, membre ou non du réseau de la FNSF, car les lignes des écoutantes étaient saturées. Ce sont donc 14 459 appels qui ont été pris en charge par les écoutantes spécialisées du «3919» et fait l'objet d'une fiche informatisée (tableau 3).

Les campagnes médiatiques ont un impact sur les volumes d'appels qui augmentent manifestement quel que soit le type d'appels (les appels dits «parasites» augmentent également). En 2011, les appels traités ont légèrement augmenté à l'occasion de la «journée internationale de lutte pour les droits des femmes», le 8 mars. La FNSF avait diffusé auprès de l'ensemble des médias (TV, presse écrite, radio...) un communiqué de presse intitulé «Célébrations du 8 mars: L'inquiétude grandissante des associations». Le 26 juillet, une large publicité à été faite autour de la présentation de la synthèse du Rapport Annuel de la FNSF relatif au bilan et à l'analyse des appels reçus

au 3919-VCI en 2010 «2010 - Grande Cause Nationale de lutte contre les violences faites aux femmes». Le nombre d'appels au «3919» a augmenté dans les jours qui ont suivi, notamment en août. À l'occasion de la «Journée Internationale pour l'élimination de la violence contre les femmes», le 25 novembre, la FNSF avait organisé une campagne médiatique nationale intitulée «Bourreau Banal» sur le thème des auteurs de violences conjugales: 15 jours de diffusion des visuels dans divers magazines, 2 mois d'affichage des visuels sur des supports de mobilier urbain. Par ailleurs, Madame Roselyne Bachelot-Narquin, Ministre des solidarités et de la cohésion sociale a lancé une campagne médiatique nationale relative aux violences sexuelles et a désigné le «3919-Violences Conjugales Info» comme opérateur de cette campagne. Du 14 novembre au 24 décembre 2011, période de campagne, le nom du service a été modifié en «Violences Femmes Info» et les missions d'écoute du service ont été étendues à l'ensemble des violences sexuelles (viol conjugal, viol hors cadre conjugal, agressions sexuelles...). En novembre et décembre, le «3919» a traité respectivement 7 087 et 7 493 appels quand chaque autre mois de l'année elle en a traité entre 2 500 et 3 000.

Les écoutantes notent également que les différentes campagnes programmées ont une influence sur les indicateurs (profils, relations, âges des appelants, victimes).

• • • (29) Ce sont des appels dits «entrants» ce qui signifie que l'appelant compose le numéro d'appel et attend soit le message d'accueil soit qu'une écoutante réponde. Ne sont pas comptabilisés les appels raccrochés.

Tous les appels font l'objet d'une fiche. Ils se répartissent en fiches « violences conjugales » et fiches « blanches »<sup>30</sup>, ces dernières concernant les demandes de renseignements, les autres violences ou les appels dits « parasites ». Les fiches faisant état d'une situation de violences conjugales sont anonymes et ne contiennent que les éléments que l'appelant(e) a envie de communiquer<sup>31</sup>. Les questions posées ne visent pas à compléter la fiche, elles sont destinées à la compréhension de l'écouter. L'écoute étant la mission principale des personnels de la plateforme, tous les items ne sont donc pas toujours renseignés, d'autant qu'il peut y avoir des difficultés à aborder des questions touchant à l'intimité par exemple. Ces fiches n'ont pas une vocation statistique mais leur étude permet d'améliorer la compréhension de ce phénomène et d'identifier des éléments de contexte sur la typologie des victimes, leur parcours. Cependant, les tendances qui se dégagent de l'analyse de l'ensemble des fiches sont d'autant plus fiables que la FNSF a élaboré plus de 218 200 fiches relatives aux violences dans le couple depuis la création de la plateforme en 1992.

**En 2010, plus de 14 400 fiches pour violences entre conjoints ont été établies par le service d'écoute « 3919-Violences Conjugales Info » de la FNSF.**

Sur les 42 140 appels pris en compte par les personnels de la plateforme téléphonique en 2011, 14 459 ont fait l'objet d'une fiche de renseignements par une écouter de la FNSF, s'agissant d'une situation de violences conjugales. Rappelons que l'afflux d'appels lors de campagnes médiatiques a contraint à dévier 3 131 autres appels pour des violences entre conjoints vers d'autres structures, le « 3919 » étant saturés d'appels. Autrement, ce sont 17 590 fiches qui auraient été produites par les écouter de la plateforme.

Le taux de remplissage de la variable « sexe », plus de 99% en 2011, donne une répartition des violences selon le type de relation de couple comme suit : 96% de fiches « femmes victimes/homme auteur » (13 866 fiches), 2% de fiches « homme victime/femme auteure » (291 fiches), 1% de fiches « femme victime/femme auteure » (144 fiches) et 0,7% de fiches « homme

• • • (30) Les fiches blanches sont établies pour tous les appels ne concernant pas une situation de violences conjugales : des demandes d'information, d'autres situations de violences, des appels dits « parasites » erronés voire malveillants... En 2011, plus de 58% des 42 140 appels, soit 24 550 ont fait l'objet d'une fiche « blanche ».

(31) Ce service d'écoute ne procède à aucun suivi de dossier. Même s'il arrive que la personne éprouve le besoin de rappeler, chaque appel est considéré comme un premier contact et fait l'objet d'une nouvelle fiche.

(32) Partenaire au sens large : conjoint, concubin, pacsé, ...

victime/homme auteur (102 fiches). Seules 56 fiches n'informent pas sur le sexe de la victime ou de l'auteur (il y avait eu 180 fiches en 2010 et 1 212 en 2009 pour lesquelles le sexe n'était pas renseigné).

*Important : la FNSF a fait le choix, à compter de 2010 d'analyser uniquement les situations où une femme est victime de son partenaire<sup>32</sup> (ou « ex-partenaire ») masculin.*

*En 2011, cela représente 13 866 fiches – soit 95,9% des 14 459 fiches Violences conjugales renseignées – à partir desquelles la FNSF a pu identifier des indicateurs, élaborer des tendances.*

Ce sont essentiellement les victimes qui contactent la plateforme téléphonique (le trois-quarts en 2011) et des femmes (93,4% des appelants en 2011). Un certain nombre d'appels émanent de professionnels, principalement du secteur social (près de 55% en 2011) et du secteur santé (près de 28%). 44% des appels provenant d'un membre de la famille sont ceux d'un parent et 25% d'un frère ou d'une sœur de la victime. En 2011, 86 auteurs de violences sur leur conjoint(e) ont appelé.

L'analyse des variables par la FNSF, lorsqu'elles ont été complétées dans le cadre de l'entretien téléphonique, a donc été réalisée sur la base des 13 866 fiches concernant des femmes victimes d'un homme (conjoint, concubin, ex-conjoint, etc.).

## Éléments sur les victimes et les auteurs

Des 13 866 fiches faisant état d'une relation du type femme victime/homme auteur, il ressort que la relation qu'entretient la victime avec l'auteur est, principalement une relation régulière (88,2% des 13 552 fiches renseignées) c'est-à-dire un lien marital ou un PACS (58,2% des 11 948 fiches faisant état d'une relation régulière) et, dans 38% des fiches concernant cette relation régulière, un concubinage ou une union libre. 11% des 13 552 fiches renseignées font mention de violences commises par un ex-partenaire. Ainsi, **les violences se produisent principalement entre mari et femme mariés depuis plus de 10 ans.**

L'âge des victimes a été rapporté dans 51,4% des 13 866 fiches (soit 7 124). Cette variable est peu renseignée car non jugée essentielle à l'entretien. 27,3% de ces femmes (1 948 des 7 124 fiches) avaient moins de 30 ans, près de 47% entre 30 et 50 ans (3 343 fiches) et 25,7% 50 ans et plus (1 833). L'âge des auteurs a été mentionné dans 5 022 fiches (36,2% des 13 866 fiches). La majorité d'entre eux avaient entre 30 et 50 ans (2 575 fiches sur 5 022), 31% 50 ans et plus (2 575 fiches) et moins de 18% étaient des hommes d'âge inférieur à 30 ans (892 fiches).

*La Fédération nationale Solidarité femmes s'intéresse à la nationalité des victimes estimant que celles-ci subissent ce qu'elle nomme les « doubles violences ». Ces femmes sont maltraitées (par le conjoint, exploitées par des tiers comme esclaves domestiques ou sexuelles, ...) et sont victimes de leur statut d'étrangère quand elles sont empêchées de faire valoir leurs droits (confiscation du passeport par le conjoint, empêchées de faire régulariser leur situation, ...). La connaissance de la nationalité de ces femmes requiert parfois une gestion de leur cas différente du fait de ces droits à faire valoir par exemple.*

*Par ailleurs, pour la FNSF, la méconnaissance de la langue, des recours, l'enfermement dans lequel elles sont tenues par le conjoint permet de supposer que les taux des étrangères victimes sont minorés (elles n'ont pas accès à l'information sur le « 3919 »). La Fédération présume également qu'une part non négligeable des fiches ne mentionnant pas la nationalité concerne des appels d'étrangères.*

En 2011, sur les 5 545 fiches comportant la nationalité de la victime, soit 40% des 13 866 fiches, près de 21% faisaient état d'une nationalité étrangère (1 157 fiches). Sur les 30% de fiches mentionnant la nationalité de l'auteur (4 167 fiches), un peu plus de 26% étaient étrangers (1 089 fiches).

L'activité socioprofessionnelle des victimes figurait sur 63,6% des 13 866 fiches (8 822), celle des auteurs concernait 7 009 fiches (50,5%). Il en ressort que **51,7% des victimes avaient un emploi et 67,4% des auteurs**. Dans les situations sans emploi, les victimes étaient plus nombreuses (plus de 21%) contre un peu plus de 6% des auteurs. En mettant en correspondance l'âge et l'activité, il apparaît qu'il y avait plus d'étudiantes chez les victimes et plus de retraités chez les auteurs.

Dans les situations d'emploi, les variables sont relativement constantes d'années en années. Ainsi, les femmes victimes sont principalement des employées, 65% en 2011, ou exercent une profession « intermédiaire »

(10,8% des fiches complétées en 2011). 7,3% étaient cadres ou avaient une profession intellectuelle supérieure, 5% étaient des artisans, des commerçantes ou des chefs d'entreprise. 1,1% de ces victimes étaient des ouvrières en 2011. La distribution chez les auteurs diffère quelque peu. Si 47,5% d'entre eux étaient des employés en 2011, 17% exerçaient comme cadre ou dans une profession intellectuelle supérieure, 13,2% étaient artisans ou commerçants ou chefs d'entreprise. 8,5% étaient des ouvriers et 7,5% avaient une profession « intermédiaire ».

## Nature des violences subies

*La plateforme téléphonique est avant tout un lieu d'écoute permettant aux victimes de se libérer quelque peu en racontant ce qu'elles subissent. À partir de l'échange entre l'appelante et l'écouter, la FNSF établit un inventaire de ces violences, de leur fréquence et de leur durée dans le temps.*

*Par définition, les violences sur conjoint se distinguent du conflit familial en ce qu'elles visent à dominer, anéantir l'autre ; de fait, s'agissant d'un phénomène graduel, les types de violences se cumulent et se répètent dans le temps. La FNSF a sa propre typologie des violences conjugales et a construit six indicateurs : les violences verbales (cris, injures, ...), les violences psychologiques (humiliations, menaces, ...), les violences physiques (coups, brûlures, séquestrations, ...), les violences sexuelles (viols, pratiques sexuelles imposées, ...), les violences économiques (privations de ressources, interdiction de travailler, ...) et les violences administratives (confiscation des documents d'identité, limite d'accès aux droits, ...).*

*Rappelons que les données présentées ci-après sont issues des 13 866 fiches concernant des violences commises par des hommes sur leur partenaire féminine.*

**Les femmes victimes ont subi plusieurs types de violences dont des violences psychologiques qui ont été énoncées dans la grande majorité des appels.**

Dans les 13 866 fiches mentionnant les violences subies, les six types de violences définies par la FNSF ont été cités à 35 437 reprises parce que la plupart des femmes victimes subissent plusieurs formes de violences. Ainsi, si 13% des victimes ont cité une forme de violence et 27% deux formes de violences, **52% des femmes victimes ont indiqué qu'elles subissaient 3 formes de violences**. 7% de femmes ont fait état de 4 types de violences.

En 2011, 87,8% des 13 866 fiches décrivant les atteintes subies étaient des violences psychologiques (12 168 fiches).

Dans ces 12 168 fiches, 46 994 violences psychologiques ont été enregistrées. Les humiliations ont été citées à 8 829 reprises (72,6%). 8 697 fiches citaient le dénigrement et le mépris (71,5%), 6 718 fiches le harcèlement (55,2%), 6 627 fiches les menaces, intimidations et interdictions (54,5%). Nous citerons également les menaces de mort avec 2 001 fiches (16,4%). (tableau 4).

Il faut ajouter que, parmi ces violences psychologiques, figuraient les menaces d'atteintes aux enfants ou d'enlèvement des enfants avec un taux de près de 14% en 2011,

soit 1 677 fiches. Les menaces d'atteintes aux enfants ou de leur enlèvement ont augmenté alors même que le nombre des violences enregistrées en 2010 est supérieur, ainsi que nous l'avons souligné plus avant: ces menaces représentaient 11,2% des 13 168 fiches de violences psychologiques (1 476 fiches). En 2009, sur les 11 749 fiches renseignées, elles étaient citées 1 205 fois, soit une part de 10,3%.

En 2011, 79,4% des 13 866 fiches renseignées ont fait état de violences physiques ce qui a représenté 11 004 fiches. 20 939 actes de violences ont été mentionnés dans ces 11 004 fiches de violences physiques. Invariablement, ce sont les coups «à main nue» qui sont assés: cités à 7 423 reprises, ils ont représenté

67,5% des 11 004 violences physiques citées. Suivent les bousculades (près de 33%), les gifles (près de 30,6%), les projections d'objet (9,7%). 750 fiches (6,8%) ont fait état de strangulations, 427 (4%) de menaces avec arme. 154 victimes ont évoqué une tentative de meurtre (tableau 4).

72,3% des 13 866 fiches décrivant des violences, soit 10 025 fiches, ont mentionné des violences verbales. Elles ont été évoquées à 17 110 reprises. Elles se sont principalement manifestées par des injures (plus de 82%) et les cris (75,2%).

Le viol par le conjoint a représenté 52,3% des 1 082 fiches citant des violences sexuelles. 240 fiches ont fait état de harcèlement sexuel (29%). Les victimes ont également évoqué des pratiques sexuelles imposées (17,5% soit 145 fiches), des tentatives de viols (8,6% soit 71 fiches), des partenaires sexuels imposés (3,4%, soit 28 fiches) ou encore de la prostitution (1% soit 9 fiches) (tableau 4).

Selon la FNSF, les victimes ont indiqué dans les fiches concernant ces violences, que 53,3% des violences physiques et 50,5% des violences sexuelles duraient depuis plusieurs années. 56,1% des violences physiques et 53% des violences sexuelles étaient permanentes.

Les écoutantes de la plateforme téléphonique distinguent également les violences dites économiques et administratives. Les violences économiques consistent mettre en état de dépendance financière sa victime. Ainsi, en 2011, elles figuraient dans 7,5% des 13 866 fiches renseignées et étaient principalement constituées par la privation des ressources (37%), le contrôle des dépenses (31,2%), la confiscation des ressources propres de la victime (27,6%) ou l'interdiction de travailler (20,6%). Les violences administratives (empêcher la victime de se rendre dans les administrations, lui retirer ses pièces d'identité...) ont fait l'objet de 154 fiches concernant la confiscation des documents administratifs (passeport, titre de séjour...) principalement.

## Motifs des violences

Les indicateurs relatifs aux contextes d'apparition et/ou d'aggravation de ces violences ont évolué en 2009, prenant en compte des facteurs comme les problèmes de santé de l'auteur (au sens très général du terme puisqu'il comprend l'alcoolisme ou la consommation de stupéfiants par exemple).

En 2011, 5 218 des 15 231 fiches «femme victime/homme auteur» comportaient des

informations sur l'apparition et/ou l'aggravation des violences. Les appelant(e) les ont citées à 5 355 reprises. 54,3% des fiches (2 460) concernaient des problèmes de santé (pris au sens large), 46,6% (2 114 fiches) avaient trait à la situation familiale (grossesse, séparation...). La situation professionnelle de l'auteur est citée à 322 reprises (7,1%).

2 460 fiches mentionnaient le sexe du ou des conjoints concernés par les problèmes de santé comme facteur d'apparition ou d'aggravation des violences. Les auteurs étaient cités à 2 180 reprises (88,6%) et les victimes 471 fois (19%).

Chez l'auteur, les problèmes d'alcool étaient mentionnés dans plus de 63% des 2 180 fiches, la jalousie (pathologique) dans 31,2% des fiches. Le troisième facteur cité était la consommation de drogue (14% des fiches évoquant les problèmes de santé chez l'auteur). Au regard des informations recueillies par les écoutantes, l'alcool semble un facteur d'aggravation plutôt que d'apparition des violences.

Parmi les 471 fiches évoquant des problèmes de santé chez la victime, provoquant et/ou aggravant les violences, c'est la maladie ou le handicap physique de celle-ci qui a été le plus cité (42,3%), puis les problèmes d'alcool (près de 30%).

Lorsqu'il est fait mention de la situation familiale dans le cadre des violences entre conjoints, 2 840 fois citées dans les 2 114 fiches concernées, le premier facteur était le divorce ou la séparation (27,2%), suivi de la présence d'enfants (24%), de la relation de l'auteur avec une autre personne (près de 22%) ou du mariage lui-même (plus de 21%).

Dans les 322 fiches évoquant la situation professionnelle de l'auteur en tant de facteur d'aggravation ou d'apparition des violences, même si cet échantillon est trop faible pour être représentatif, il ressort que la retraite est le 1er facteur cité, avant le chômage ou le licenciement.

## Conséquences des violences sur les victimes

Les violences du conjoint, de quelque nature quelles soient, ne sont pas sans effet sur leur victime et les troubles induits peuvent être autant temporaires que définitifs.

8 202 des 13 866 fiches concernant des violences sur femme par leur partenaire masculin informaient sur les conséquences de

Tableau 4. Nombre de fiches d'écoute réalisées sur la plateforme « 3919 » et volumes d'actes de violences déclarés par les femmes victimes de leur conjoint en 2011.

Nombre de fiches et d'actes de violences subis	Année 2011
Fiches "femmes victime / hommes auteur"	13 866
Total des fiches mentionnant les types de violences subies	13 866
<i>Nombre de ces violences déclarées</i>	35 437
Fiches mentionnant des violences psychologiques	12 168
<i>Nombre de violences psychologiques déclarées</i>	46 994
<i>dont humiliations</i>	8 697
<i>dont dénigrement / mépris</i>	8 829
<i>dont menaces / intimidation / interdictions</i>	6 627
Fiches mentionnant des violences physiques	11 004
<i>Nombre de violences physiques déclarées</i>	20 939
<i>dont Coups à main nue</i>	7 423
<i>Bousculades</i>	3 608
<i>Gifles</i>	3 367
Fiches mentionnant des violences verbales	10 025
<i>Nombre de violences verbales déclarées</i>	17 110
<i>dont injures / insultes</i>	8 227
Fiches mentionnant des violences sexuelles	828
<i>Nombre de violences sexuelles déclarées</i>	1 082
<i>dont viol conjugal</i>	433
<i>dont harcèlement sexuel</i>	240
Fiches mentionnant des violences économiques	1 045
<i>Nombre de violences économiques déclarées</i>	1 483
Fiches mentionnant des violences administratives	154
<i>Nombre de violences administratives déclarées</i>	192

Source : Fédération Nationale-Solidarité Femmes – Traitement ONDRP

ces violences. Les séquelles des violences ont été citées à 12 483 reprises. Il s'agit d'atteintes à la santé mentale (87%, 7 133 *fiches*), à la santé physique (33,3%), d'isolement (28%), d'atteintes à la situation économique de la victime (3%).

Les altérations de la santé mentale évoquées en 2011 étaient principalement par de l'anxiété<sup>33</sup> (près de 84% des 7 133 *fiches*), la dépression (22,3%), les tentatives de suicide et suicide (4,3%). Les 2 728 *fiches* citant des atteintes à la santé physique faisaient état d'atteintes physiques temporaires<sup>34</sup> (87%), définitives (5,1%), d'invalidité (1,4%).

L'impact sur la situation économique des victimes se traduit le plus souvent par la démission de l'emploi, 40,6% des 249 *fiches* citant cette variable en 2011, mais aussi par le licenciement des victimes, plus de 11%. La variable « autre » comprend plus de 40% des *fiches* et concerne les difficultés financières, l'endettement dus à des arrêts de travail fréquents, des frais médicaux. Cet échantillon est également très limité mais la FNSF fait le même constat chaque année.

## Démarches entreprises et suites données

Sur les 13 866 *fiches* analysées, 64% (8 808) indiquaient que les victimes avaient fait au moins une démarche mais que 29% n'en ont engagé aucune.

En fait, 19 396 démarches ont été recensées dans ces 8 808 *fiches*. Les victimes ont effectué souvent plusieurs démarches. Les plus fréquentes ont été les recours aux services de police ou de gendarmerie nationales, soit plus de 65% des 8 808 *fiches* concernées. En fait, les démarches auprès des services de police ou des unités de gendarmerie n'ont concerné que 41% de l'ensemble des 13 866 femmes victimes d'un conjoint masculin.

Suivaient les contacts avec des services de santé, près de 46%, la Justice, 25,4%, le secteur social, près de 12% ou les associations,

7,5%. Les démarches auprès de la police ou de la gendarmerie étaient plutôt des dépôts de plaintes (53,6%), 32,7% étaient des mains courantes ou des procès-verbaux de renseignements judiciaires et 20,6% des demandes d'intervention. Dans le cas du recours à la Justice, 71,4% des victimes ont eu recours à un avocat, près de 49% ont entrepris une demande en divorce, 21,6% des démarches pour un droit de garde du ou des enfants. Lorsque les victimes ont recours aux services de santé, elles se sont principalement adressées à un médecin généraliste (près de 52%) ou se sont rendues dans un service hospitalier (30,2%). Par ailleurs, si 64% des victimes qui ont effectué des démarches de santé ont obtenu un certificat médical, elles ne représentaient que 18% des 13 866 victimes.

## Les enfants, victimes collatérales

L'expérience des associations de la FNSF, les appels aux services d'écoute dédiés aux violences, ont permis de considérer que l'impact des violences sur les enfants, même s'ils ne sont pas maltraités directement, est au moins aussi fort qu'il l'est pour leur mère, ou le parent maltraité plus généralement, et qu'ils sont donc des victimes de ces violences dans le couple. Aujourd'hui, cet état de fait doit être considéré à part entière dans la lutte contre les violences au sein du couple et certaines des campagnes médiatiques de l'année 2010 avaient d'ailleurs porté des messages en ce sens.

**En 2011, 86,4% des 13 866 femmes victimes déclaraient au moins un enfant dans la famille et 10,5% étaient enceintes avec au moins un enfant au moment des violences. 83,5% des enfants vivaient au domicile où s'exerçaient les violences. Parmi les enfants vivant avec leur(s) parent(s), 82,4% ont été témoins des violences, 15,2 ont été maltraités en même temps que la victime et 2,5% n'ont pas été directement exposés (ce qui signifie qu'ils connaissaient l'existence de ces violences dans le couple).**

\* \* \*

• • • (33) La variable « anxiété » regroupe les crises d'angoisse, les troubles du sommeil, la fatigabilité ...

(34) La variable « atteintes physiques temporaires » comprend les contusions, les brûlures, les fractures, les troubles sensoriels ...

## ANNEXE 1

### L'incapacité totale de travail

L'incapacité totale de travail (ITT) est une notion purement juridique, dont le sigle entré dans le langage courant tant médical que judiciaire, prête parfois à confusion. Il est souvent compris comme « incapacité temporaire totale », qui est une notion de droit civil visant à évaluer le dommage corporel dans le cadre d'expertises civiles ou d'assurances. Il se confond plus couramment encore avec « l'incapacité temporaire de travail » ; en effet, en matière de coups et blessures, par exemple, cette compréhension de l'ITT paraît plus conforme à la réalité car elle est assimilée à un arrêt de travail.

Pourtant, l'ITT trouve bien sa source dans la jurisprudence, non dans le domaine médical, même s'il appartient au médecin de se prononcer pour l'évaluer.

De plus, et c'est souvent pour cela qu'il y a méprise sur le sigle, l'incapacité ne doit pas être déterminée au sens de « totale » ; il ne s'agit pas d'une incapacité absolue (immobilisation complète de la victime), mais de l'impossibilité d'effectuer un travail normal ; la victime peut être en mesure d'effectuer certaines tâches.

Ainsi, la Cour de cassation a admis dans un arrêt du 22 novembre 1982 que l'incapacité totale de travail n'impliquait pas nécessairement « l'impossibilité pour la victime de se livrer à un effort physique afin d'accomplir elle-même des tâches ménagères ». Une femme, victime des coups de son époux, justifiant d'une incapacité totale de travail supérieure à 8 jours, avait fait des courses trois jours après les violences. L'époux s'était pourvu en cassation, remettant en cause l'estimation des juges sur la durée de l'incapacité totale de travail. La Cour de cassation avait rejeté ce pourvoi sur la base ci-dessus citée. Un arrêt de la Cour de cassation en date du 6 février 2001 a repris ce même attendu pour rejeter un pourvoi de même nature.

Le terme « travail » quant à lui concerne, au-delà des activités professionnelles, l'ensemble des activités personnelles de la victime. Il s'agit de prendre en compte les gestes de la vie courante et non de limiter l'incapacité à une activité physique, une activité habituelle, un emploi.

L'appréciation de l'incapacité totale de travail est un point fort dans le parcours de la victime de violences dans le couple. Le médecin va devoir trouver une correspondance entre sa souffrance psychologique – qui peut avoir, pour manifestation, une perte de l'appétit, la négligence de sa personne, le besoin de rester cloîtrée au domicile, ... – et les actes de la vie courante, ou une correspondance entre les conséquences des coups portés et les activités usuelles (« l'œil au beurre noir », le nez cassé empêchent-ils de travailler ou d'aller chercher les enfants à l'école ?).

La détermination de l'ITT est donc majeure en ce qui concerne le nombre de jours et a une incidence sur la qualification juridique des faits et la peine encourue, quoique l'infraction reste dans tous les cas délictuelle. Ainsi, en dehors de toute autre circonstance aggravante, les violences par conjoint ou concubin n'ayant entraîné aucune incapacité totale de travail ou suivies d'une incapacité totale de travail n'excédant pas huit jours sont punies d'une peine pouvant aller jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende, tandis que la peine encourue pour des violences de ce type ayant entraîné une incapacité totale de travail supérieure à huit jours est d'un maximum de 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.

Cependant, il n'existe pas de barème en la matière. S'il appartient au médecin de fixer la durée de l'incapacité totale de travail, le juge reste souverain dans son appréciation. Et, il faudrait rappeler que selon la Cour de cassation (CA Basse-Terre, 22/02/1994 – *gazette du palais* 1994,1, *somm.* 298) le certificat médical n'est pas indispensable pour établir la durée de l'incapacité totale de travail, si le juge est à même de déterminer cette durée par des éléments contenus dans le dossier.

Le médecin se livre à un examen clinique, mais cet examen doit non seulement faire état des dommages physiques mais aussi des dommages psychologiques causés à la victime.

Si la détermination de l'ITT est importante tant pour l'auteur que pour la victime, elle reste un critère de qualification des faits parmi d'autres et n'est pas toujours définitive

(un nouveau certificat médical peut être présenté au magistrat) donc les faits peuvent être requalifiés.

Pourtant, au-delà d'un nombre de jours qui déterminera la qualification pénale, le juge doit pouvoir mesurer la gravité de ces faits à travers l'examen médical pratiqué; les séquelles psychologiques, les lésions physiques, mais également les «déclarations» de la victime

doivent être recueillies par le médecin: le juge s'appuiera ainsi sur des informations objectives.

Le certificat médical a également tout son intérêt pour les services de police ou les unités de gendarmerie dans le cadre de la conduite de leurs investigations, mais pour autant, il n'est pas obligatoire que la victime l'ait en sa possession pour effectuer le dépôt de plainte.

## ANNEXE 2

### Article 222-7 :

Les violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner sont punies de quinze ans de réclusion criminelle.

**Article 222-8 :** Modifié par la Loi n°2012-954 du 6 août 2012 - art. 4

L'infraction définie à l'article 222-7 est punie de vingt ans de réclusion criminelle lorsqu'elle est commise :

...

6° Par le conjoint ou le concubin de la victime ou le partenaire lié à la victime par un pacte civil de solidarité ;

...

Les deux premiers alinéas de l'article 132-23 relatif à la période de sûreté sont applicables aux infractions prévues par le présent article.

### Article 222-9 :

Les violences ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente sont punies de dix ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende.

**Article 222-10 :** Modifié par la Loi n°2012-954 du 6 août 2012 - art. 4

L'infraction définie à l'article 222-9 est punie de quinze ans de réclusion criminelle lorsqu'elle est commise :

...

6° Par le conjoint ou le concubin de la victime ou le partenaire lié à la victime par un pacte civil de solidarité ;

...

Les deux premiers alinéas de l'article 132-23 relatif à la période de sûreté sont applicables aux infractions prévues par le présent article.

### Article 222-11 :

Les violences ayant entraîné une incapacité totale de travail pendant plus de huit jours sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

**Article 222-12 :** Modifié par la Loi n°2012-954 du 6 août 2012 - art. 4

L'infraction définie à l'article 222-11 est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende lorsqu'elle est commise :

...

6° Par le conjoint ou le concubin de la victime ou le partenaire lié à la victime par un pacte civil de solidarité ;

...

Les deux premiers alinéas de l'article 132-23 relatif à la période de sûreté sont applicables aux infractions prévues par le présent article.

**Article 222-13 :** Modifié par la Loi n°2012-954 du 6 août 2012 - art. 4

Les violences ayant entraîné une incapacité de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ayant entraîné aucune incapacité de travail sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende lorsqu'elles sont commises :

...

6° Par le conjoint ou le concubin de la victime ou le partenaire lié à la victime par un pacte civil de solidarité ;

...

Les peines encourues sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 75 000 euros d'amende lorsque l'infraction définie au premier alinéa est commise sur un mineur de quinze ans par un ascendant légitime, naturel ou adoptif ou par toute autre personne ayant autorité sur le mineur. Les peines sont également

portées à cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende lorsque cette infraction, ayant entraîné une incapacité totale de travail inférieure ou égale à huit jours, est commise dans deux des circonstances prévues aux 1° et suivants du présent article. Les peines sont portées à sept ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende lorsqu'elle est commise dans trois de ces circonstances.

**Article 222-14-3 :** Créé par LOI n°2010-769 du 9 juillet 2010 - art. 31

Les violences prévues par les dispositions de la présente section sont réprimées quelle que soit leur nature, y compris s'il s'agit de violences psychologiques.

## ANNEXE 3

### Rubrique « D- DIFFERENDS » de la main courante informatisée de la direction centrale de la sécurité publique.

D - DIFFERENDS	Année 2011
<b>TOTAL</b>	<b>412 966</b>
Différends familiaux	39 830
Différends entre époux / concubins	82 754
Différends a/s garde des enfants	107 047
Abandons de domicile familial	39 192
Litiges a/s droit de l'urbanisme / habitation	6 526
Litiges commerciaux	31 402
Litige a/s droit du travail	13 129
Rixes sur voies / lieux publics	6 893
Différends entre usagers de la route	12 780
Différends de voisinage	73 413

Source : Direction centrale de la sécurité publique - Etat-major - Traitement ONDRP

## ANNEXE 4

### Rubrique « D- DIFFERENDS » de la main courante informatisée de la Direction de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne (DSPAP).

Année 2011	DTSP 75	DTSP 92	DTSP 93	DTSP 94	MCI
<b>D - DIFFERENDS</b>	<b>30 547</b>	<b>26 577</b>	<b>35 041</b>	<b>22 917</b>	<b>115 082</b>
Différends familiaux	2 911	2 482	3 137	1 981	10 511
Différends entre époux / concubins	5 890	6 375	8 182	5 313	25 760
Différends a/s garde des enfants	4 754	5 261	6 403	4 671	21 089
Abandons de domicile familial	2 429	2 614	4 175	2 771	11 989
Litiges a/s droit de l'urbanisme / habitation	1 259	589	1 146	642	3 636
Litiges commerciaux	2 536	1 655	4 154	1 635	9 980
Litige a/s droit du travail	2 677	1 355	1 270	1 017	6 319
Rixes sur voies / lieux publics	598	322	443	242	1 605
Différends entre usagers de la route	914	890	917	691	3 412
Différends de voisinage	6 579	5 034	5 214	3 954	20 781

Source : Préfecture de police, DSPAP, ETAT MAJOR - Traitement ONDRP

# ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE SUR LA FRAUDE AUX DOCUMENTS ET À L'IDENTITÉ EN 2011

Dans le présent article, le terme de « fraude aux documents et à l'identité » a été choisi, car cette notion est retenue par l'ensemble des services luttant contre ce type d'infractions<sup>1</sup>. Il regroupe deux types de fraudes bien distinctes dans leur mode de réalisation : la fraude documentaire et la fraude à l'identité.

La première est indépendante de la deuxième et porte principalement sur la falsification, et la contrefaçon de documents.

Quant à la fraude à l'identité, elle ne se limite pas à la fraude documentaire. En effet, la fraude à l'identité se traduit également par l'usurpation d'identité au sens de l'article 434-23 du Code pénal et l'altération d'identité, au sens de l'article 433-19 du Code pénal. Ces délits sont par essence moins faciles à cerner, car ce sont généralement des infractions support d'une autre. En effet, ce type de fraude porte aussi bien sur les justificatifs nécessaires à l'obtention de titres (état civil) que sur les titres eux-mêmes.

La fraude à l'identité recouvre deux grands types de modes opératoires :

- l'usage frauduleux du document : le fraudeur utilise un document authentique qui ne lui appartient pas et se sert de sa ressemblance physique avec le titulaire du document.
- l'obtention induue de document : le délinquant va présenter de faux justificatifs ou des justificatifs d'un tiers pour obtenir un document authentique. L'identité utilisée peut être celle du fraudeur, celle d'un tiers ou une identité fictive.

Seuls des éléments de mesure de la fraude aux documents et à l'identité seront fournis du fait de la multiplicité des sources disponibles.

## Principaux enseignements

En 2011, 14 193 faits constatés de fraudes documentaires et à l'identité ont été enregistrés par les services de police et les unités de gendarmerie. Après deux années de baisse successives, le nombre de fraudes documentaires augmente de 8 % entre 2010 et 2011.

Le nombre de personnes mises en cause pour ce type d'infraction a également augmenté de plus de 11 % entre 2010 et 2011 : 9 592 personnes ont été mises en cause pour fraudes documentaires et à l'identité en 2011 contre 8 632 en 2010. Sur une période plus large, le nombre de personnes mises en cause a crû de plus de 25 %.

Tous les types de fraudes documentaires constatées (faux documents d'identité, faux documents concernant la circulation des véhicules et autres faux documents administratifs) augmentent entre 2010 et 2011, respectivement de 5 %, de 15,3 % et de 6,5 %.

En 2011, en France métropolitaine, la Police aux frontières (PAF) a interpellé 8 996 porteurs de faux documents et intercepté 14 126 faux documents. Ces interpellations et ces saisies augmentent respectivement de 7,5 et 16,8 % par rapport à 2010.

Ces documents recouvrent plusieurs natures de fraude : la plus fréquente étant la contrefaçon avec 5 092 documents contrefaits (30,1 % de la fraude).

En 2011, 5 775 documents frauduleux français ont été saisis par la PAF. Parmi ces faux documents, on y dénombre notamment 908 titres de séjour, 200 visas, 762 cartes d'identité, 643 passeports, 125 permis de conduire, 576 actes d'état civil ou encore 45 composteurs et timbre.

• • (1) Cette définition résulte des travaux du groupe interministériel d'experts de lutte contre la fraude à l'identité (GIELFI) mis en place le 18 décembre 2006.

Télécharger  
l'article

Télécharger  
les données

## Trois sources exploitées

Les données recueillies sont issues de trois outils statistiques différents. Plusieurs approches sont donc envisageables pour quantifier le phénomène de fraudes.

L'état 4001 permet de recenser le nombre de fraudes aux documents et à l'identité constatées par les services de police et les unités de gendarmerie. Lors de l'enregistrement, l'unité de compte est alors la procédure. Mais ces données nationales ne permettent pas de connaître avec précision l'état de la fraude à l'identité. Seuls trois index de l'état 4001 permettent d'appréhender partiellement ce phénomène : l'index 81 (faux documents d'identité), l'index 82 (faux documents concernant la circulation des véhicules) et l'index 83 (autres faux documents administratifs). Ces index limitent notre étude à l'analyse descriptive de l'infraction de fabrication et/ou d'usage de faux documents d'identité ou administratifs et non à la fraude de documents au sens plus large (faux en écriture, faux chèques, etc.).

La Direction centrale de la police aux frontières (DCPAF) est chargée de recueillir les informations relatives à la fraude documentaire constatée par ses services, s'il s'agit de documents constatés dans le cadre d'une procédure de travail illégal par exemple, ils seront comptabilisés. Elle comptabilise ce type de fraude à partir du nombre de fraudeurs interpellés et du nombre d'interceptions de documents. Le bureau de la fraude documentaire à la DCPAF est chargé de recueillir des informations sur la fraude aux documents et à l'identité aux points de passage autorisés et sur tout le territoire français en général.

Cette direction a mis en place en 2003, une application statistique appelée « Programme d'analyse des flux et indicateurs statistiques

d'activité » (PAFISA) qui comprend des données sur la fraude documentaire et à l'identité commise par des étrangers en situation irrégulière sur le territoire. Ce logiciel comptabilise l'ensemble des données quelque soit la nationalité du mis en cause. Ainsi, les Français sont les 3<sup>e</sup> porteurs de faux interceptés. En outre, il est comptabilisé également les procédures administratives de non admission pour lesquelles juridiquement la personne n'est pas entrée sur le territoire. PAFISA dispose également d'une partie des données des douanes et de la gendarmerie.

L'ONDRP a ainsi reçu de la DCPAF le bilan annuel 2011. C'est un exemple de contribution d'une source statistique administrative, distincte de l'état 4001, susceptible de fournir des informations utiles à l'étude de ce phénomène.

La sous-direction de la police technique et scientifique (SDPTS) met en œuvre, pour l'ensemble des services de la police nationale, les moyens techniques, scientifiques et informatiques nationaux d'aide à l'enquête. Elle concourt à la conception des traitements informatiques nationaux de police judiciaire et des traitements d'identification communs à la police et à la gendarmerie nationales, assure leur direction d'application ainsi que la gestion du fonds de documentation criminelle et les diffusions.

À l'aide du Fichier automatisé des empreintes digitales (FAED), dont la direction d'application est le service central d'identité judiciaire de la sous-direction de la police technique et scientifique, il est possible de connaître le nombre d'usurpations et d'identités multiples. Le nombre de signalements sous au moins deux états civils distincts correspond aux personnes mises en cause dans une affaire pénale et qui ont déclaré aux fonctionnaires de la police et aux militaires de la gendarmerie au moins deux identités.

forte hausse (+8,6%), alors que durant les deux années suivantes, 2009 et 2010, ce nombre a connu une baisse de 12%. Le nombre de faits constatés de fraudes documentaires et à l'identité connaît, pour finir, à nouveau une forte hausse entre 2010 et 2011, passant de 13 141 à 14 193 (soit +8,0%).

Depuis 2006 le nombre de mis en cause pour ce type d'infraction ne cesse d'augmenter (tableau 2).

Leur nombre est passé de 7 617 en 2006 à 9 592 en 2011, soit une augmentation de 25,9%.

De ce fait, le nombre de mis en cause pour 100 faits constatés est passé de 55,4 en 2006 à 67,6 en 2011 (+12,2 points). Sur la période étudiée, 2011 est l'année durant laquelle ce ratio a été le plus fort.

### Le nombre de procédures de « faux documents d'identité » enregistré par la police et la gendarmerie a augmenté de 5 % entre 2010 et 2011

En 2011, 6 658 procédures de « faux documents d'identité » ont été enregistrées. Leur nombre a augmenté de 5,0% entre 2010 et 2011 après avoir connu deux années de baisse successives

entre 2008 et 2010. Malgré cette augmentation, les procédures de « faux documents d'identité » enregistrées en 2011 sont moins importantes que celles enregistrées en 2006. En cinq ans, le nombre de « faux documents d'identité » enregistré a diminué de 4,5%.

Plus de 4 300 personnes ont été mises en cause en 2011 pour infraction de « faux documents à l'identité ». Le nombre de mis en cause pour cette infraction a augmenté de plus de 18,3% entre 2010 et 2011, passant de 3 668 personnes mises en cause à 4 340. Entre 2006 et 2011, le nombre de mis en cause pour cette infraction n'a pas cessé d'augmenter. Il est passé de 3 022 personnes mises en cause en 2006 à 4 340 en 2011, soit une augmentation de 43,6%.

### Télécharger

Tableau 1. Nombre de faits constatés de fraudes documentaires et/ou identitaires par les services de police et de gendarmerie entre 2006 et 2011.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variation entre 2006 et 2011 en %
<b>Total des fraudes documentaires et/ou identitaires</b>	<b>13 742</b>	<b>14 907</b>	<b>14 928</b>	<b>13 888</b>	<b>13 141</b>	<b>14 193</b>	+ 3,3
Variation en %	-	+ 8,5	+ 0,1	- 7,0	- 5,4	+ 8,0	
<b>Faux documents d'identité</b>	<b>6 970</b>	<b>7 834</b>	<b>8 114</b>	<b>7 093</b>	<b>6 342</b>	<b>6 658</b>	- 4,5
Variation en %	-	+ 12,4	+ 3,6	- 12,6	- 10,6	+ 5	
<b>Faux documents concernant la circulation des véhicules</b>	<b>3 177</b>	<b>3 141</b>	<b>3 261</b>	<b>3 273</b>	<b>3 327</b>	<b>3 836</b>	+ 20,7
Variation en %	-	- 1,1	+ 3,8	+ 0,4	+ 1,6	+ 15,3	
<b>Autres faux documents administratifs</b>	<b>3 595</b>	<b>3 932</b>	<b>3 553</b>	<b>3 522</b>	<b>3 472</b>	<b>3 699</b>	+ 2,9
Variation en %	-	+ 9,4	- 9,6	- 0,9	- 1,4	+ 6,5	

Source : État 4001 annuel, DCPI.

### Télécharger

Tableau 2. Nombre de personnes mises en cause pour fraudes documentaires et/ou identitaires par les services de police et de gendarmerie entre 2006 et 2011.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variation entre 2006 et 2011 en %
<b>Total des fraudes documentaires et/ou identitaires</b>	<b>7 617</b>	<b>7 759</b>	<b>8 260</b>	<b>8 508</b>	<b>8 632</b>	<b>9 592</b>	+ 25,9
Variation annuelle (en %)	-	+ 1,9	+ 6,5	+ 3,0	+ 1,5	+11,1	
<b>Faux documents d'identité</b>	<b>3 022</b>	<b>3 190</b>	<b>3 583</b>	<b>3 593</b>	<b>3 668</b>	<b>4 340</b>	+ 43,6
Variation annuelle (en %)	-	+ 5,6	+ 12,3	+ 0,3	+ 2,1	+ 18,3	
<b>Faux documents concernant la circulation des véhicules</b>	<b>2 474</b>	<b>2 362</b>	<b>2 401</b>	<b>2 604</b>	<b>2 567</b>	<b>2 823</b>	+ 14,1
Variation annuelle (en %)	-	- 4,5	+ 1,7	+ 8,5	- 1,4	+ 10,0	
<b>Autres faux documents administratifs</b>	<b>2 121</b>	<b>2 207</b>	<b>2 276</b>	<b>2 311</b>	<b>2 397</b>	<b>2 429</b>	+ 14,5
Variation annuelle (en %)	-	+ 4,1	+ 3,1	+ 1,5	+ 3,7	+1,3	

Source : état 4001 annuel, DCPI.

## 2 La fraude documentaire et à l'identité selon l'état 4001

### En 2011, 14 193 faits constatés de fraudes documentaires et/ou à l'identité ont été enregistrés par les services de police et les unités de gendarmerie

Entre 2006 et 2011, ce nombre a augmenté de 3,3%, mais cette augmentation n'a pas été linéaire (tableau 1). En effet, entre 2006 et 2008 le nombre de faits constatés de fraudes documentaires et/ou à l'identité a connu une

## 3

## L'enregistrement de la fraude aux documents et à l'identité par la Police aux frontières

**En 2011, 3 836 faits de falsification de documents concernant la circulation des véhicules ont été enregistrés**

Il s'agit principalement de la fraude relative au permis de conduire, document apprécié des fraudeurs en raison de sa plus grande vulnérabilité.

Entre 2010 et 2011, le nombre de faits constatés relatif à cette infraction a augmenté de 15,3%. Il s'agit de l'augmentation la plus prononcée depuis 2006. En cinq années, le

nombre de faits enregistrés de falsifications de documents concernant la circulation des véhicules est passé de 3 177 à 3 838 (+20,8%).

Pour ce type d'infractions, 2 823 personnes ont été mises en cause en 2011, soit 10% de plus qu'en 2010. Malgré l'augmentation du nombre de mis en cause pour cette infraction entre 2010 et 2011, le nombre de mis en cause pour 100 faits constatés a diminué de 4,3 points entre 2006 et 2011, passant de 77,9 en 2006 à 73,6 en 2011.

### Les différents types de fraudes :

**La contrefaçon :** reproduction intégrale d'un document d'identité.

**La falsification :** modification d'un ou plusieurs éléments d'un document authentique. La falsification peut porter sur la date de validité, sur les mentions d'identité ou encore sur la photographie.

**Volés vierges :** documents authentiques ayant été volés avant leur personnalisation et qui seront complétés par le voleur, le receleur ou le faussaire par la suite. Ils pourront alors être qualifiés de falsifications.

**L'usage frauduleux :** usurpation d'identité ou utilisation du document d'un tiers.

**L'obtention frauduleuse :** document authentique délivré sur la base d'un faux acte d'état civil, d'un faux acte de naissance ou d'une identité fantaisiste justifiée au moyen de faux documents.

### Zones géographiques retenues par la PAF :

Le découpage géographique de l'application statistique de la PAF (PAFISA) ne correspond pas aux régions administratives, mais aux directions zonales de la police aux frontières. Mise à part l'Île-de-France, on en dénombre six en France métropolitaine :

**Zone Nord :** Nord-Pas-de-Calais, Picardie.

**Zone Ouest :** Haute-Normandie, Basse-Normandie, Bretagne, Pays-De-La-Loire, Centre.

**Zone Est :** Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne, Bourgogne et Franche-Comté.

**Zone Sud-est :** Auvergne, Rhône-Alpes.

**Zone Sud :** Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Corse, Languedoc-Roussillon.

**Zone Sud-ouest :** Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes.

**En France métropolitaine, le nombre de porteurs de faux documents et le nombre de faux documents ont augmenté entre 2010 et 2011 respectivement de 7,5 % et de 16,8 %**

En 2011, 8 996 porteurs de faux documents ont été interpellés en France métropolitaine par les services de la police aux frontières. Ces interpellations ont augmenté de 7,5% par rapport à 2010 (tableau 3).

Le nombre de porteurs de faux interpellés a augmenté dans toutes les zones géographiques de France excepté dans zone Est où le nombre d'interpellations de porteurs de faux a connu une forte baisse (-28,4%).

L'augmentation la plus marquée du nombre de porteurs de faux interceptés, entre 2010 et 2011, se situe dans la zone Nord où l'évolution à la hausse approche les 35%. La zone Sud Ouest connaît également une forte augmentation du nombre d'interpellation de porteur de faux (+31,2%). Leur nombre dans les zones Sud, Sud-est, et Île-de-France augmentent également, mais de manière moins prononcée, respectivement de 13,3%, de 5,6% et de 4,1%.

**Tableau 3. Nombre et évolution de porteurs de faux et de faux documents interceptés par la police aux frontières, par zone géographique, en 2010 et 2011.**

	Porteur de faux			Faux documents			Nombre de faux documents interceptés pour 100 porteurs de faux interpellés en 2011
	2010	2011	évolution en %	2010	2011	évolution en %	
<b>Zone Nord</b>	1 033	1 390	34,6 %	1 146	1 580	37,9 %	<b>114</b>
<b>Zone Sud</b>	1 138	1 289	13,3 %	1 648	3 006	82,4 %	<b>233</b>
<b>Zone Ouest</b>	465	570	22,6 %	673	676	0,4 %	<b>119</b>
<b>Zone Est</b>	1 041	745	-28,4 %	1 840	1 704	-7,4 %	<b>229</b>
<b>Zone Sud Ouest</b>	353	463	31,2 %	498	607	21,9 %	<b>131</b>
<b>Zone Sud Est</b>	1 457	1 539	5,6 %	2 612	2 645	1,3 %	<b>172</b>
<b>Zone Ile de France</b>	2 881	3 000	4,1 %	3 680	3 908	6,2 %	<b>130</b>
<b>Ensemble</b>	<b>8 368</b>	<b>8 996</b>	<b>7,5 %</b>	<b>12 097</b>	<b>14 126</b>	<b>16,8 %</b>	<b>157</b>

Source : fichier PAFISA

Malgré la faible augmentation du nombre d'interpellations de porteur de faux dans cette zone, la région Île-de-France est la zone géographique qui, en 2011, a enregistré le plus d'interpellations de porteurs de faux (soit 3 000). Un tiers des porteurs de faux sont interceptés dans cette zone.

**En 2011, ces interpellations ont permis d'intercepter 14 126 faux documents en France métropolitaine**

Le nombre de faux documents interceptés est passé de 12 097 en 2010 à 14 126 en 2011, soit une augmentation de plus de 16% en un an. Cette augmentation est principalement due au fait que le nombre de faux documents interceptés ait presque doublé dans la zone Sud (+82,4%). Leur nombre est passé de 1 648 en 2010 à 3 006 en 2011.

Selon la PAF, la hausse du nombre de faux documents interceptés dans cette zone s'expliquerait notamment « par le démantèlement d'une filière d'aide à l'entrée et au séjour irrégulier permettant à de faux artistes algériens de venir en France ». Ce démantèlement a permis la saisie de 1 164 faux documents (autorisations de travail, invitations à caractère artistique et contrats de travail) dans la zone Sud.

Comme pour le nombre de porteurs de faux interpellés, le nombre de faux documents interceptés diminue entre 2010 et 2011 uniquement dans la zone Est (-7,4%). En 2011, la

région Île de France est, comme pour le nombre d'interpellations de porteur de faux, la zone dans laquelle s'effectue le plus d'interceptions de faux documents (3 908). Ce nombre a augmenté entre 2010 et 2011 de 6,2%.

**En 2011, en France métropolitaine, il y a eu 157 faux documents interceptés pour 100 porteurs de faux interpellés**

Le fait de connaître le nombre de porteurs de faux interpellés et le nombre de faux documents interceptés nous permet de calculer un ratio de faux documents pour 100 porteurs de faux. Il suffit pour cela de diviser le nombre de faux documents interceptés par le nombre de porteurs de faux interpellés puis de multiplier le résultat par 100.

En 2011, en France métropolitaine, il y a eu 14 126 faux documents interceptés pour 8 996 porteurs de faux interpellés, le ratio de faux documents pour 100 porteurs de faux a donc été de 157.

Avec 3 006 faux documents interceptés et 1 289 porteurs de faux interceptés, la zone Sud est celle qui enregistre le ratio de faux documents pour 100 porteurs de faux le plus élevé, soit 233.

Ce ratio élevé est principalement dû au démantèlement d'une filière d'aide à l'entrée et au séjour irrégulier évoqué précédemment. À titre indicatif, en 2010, le ratio de faux documents pour 100 porteurs de faux dans cette zone était égal à la moyenne nationale, soit 145.

A contrario, en 2011, la zone dans laquelle le ratio de faux documents pour 100 porteurs de faux a été le plus faible est la zone nord (ratio de 114, soit 1 580 faux documents interceptés pour 1 390 porteurs de faux interpellés).

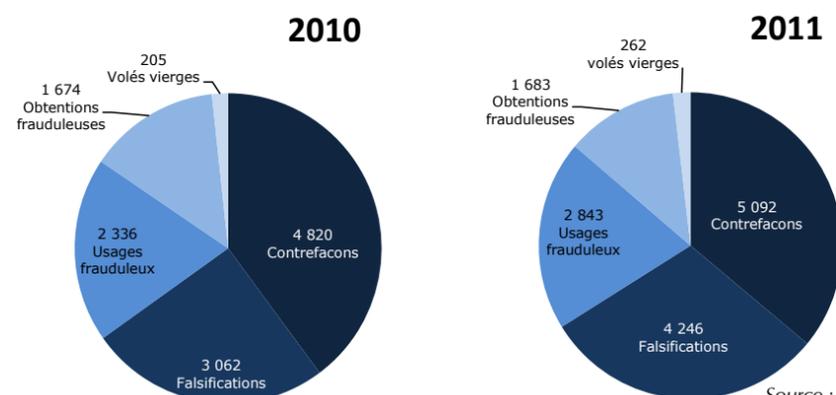
### En 2011, la contrefaçon est le type de fraude le plus couramment constaté, soit 5 092

En 2011, les services de la police aux frontières (PAF) ont réalisé plus de 14 000 interceptions de documents frauduleux. Ces documents recouvrent plusieurs natures de fraude. Les plus fréquentes relèvent de la contrefaçon et de la falsification de documents d'identité et dans une moindre mesure de l'usage frauduleux. Ces trois types de fraudes représentent plus de 86 % des interceptions aux points de passages autorisés. Durant cette année, 5 092 interceptions concernent la contrefaçon (soit 36,1 % des saisies), 4 246 concernent la falsification (soit 30,1 % de l'ensemble) et 2 843 l'usage frauduleux, qui représente 20,1 % des interceptions totales (graphique 1). Viennent ensuite l'obtention frauduleuse avec 1 683 saisies (soit 11,9 % des saisies enregistrées en 2011) et les vols vierges avec 262 documents interceptés (soit 1,9 % des saisies enregistrées).

### Entre 2010 et 2011, le nombre de falsifications interceptées a augmenté de 38,7 %, passant de 3 062 à 4 246

Les falsifications enregistrées ne sont pas les seuls types de faux documents interceptés à augmenter entre 2010 et 2011. En effet, en un an, tous les types de faux documents interceptés

Graphique 1. Nombre de faux documents interceptés par la police aux frontières en France métropolitaine, par types de fraudes en 2010 et 2011.



Source : DGP, DCPAF-fichier PAFISA

ont augmenté. L'augmentation a été de 27,8 % pour les vols vierges (passant de 205 à 262 vols vierges interceptés), de 21,7 % pour les usages frauduleux (passant de 2 336 à 2 843). Le nombre de contrefaçons interceptées n'augmente, entre 2010 et 2011, que de 5,6 %, mais reste le type de faux documents le plus interceptés en 2010 et en 2011. Pour finir, le nombre d'obtentions frauduleuses interceptées augmente également, mais très faiblement entre 2010 et 2011 (+0,5 %, passant de 1 674 à 1 683).

### En 2011, 5 775 faux documents français ont été interceptés par la police aux frontières

La fraude aux documents et à l'identité enregistrée par la PAF va dépendre de l'activité des services et des orientations données par le Ministère de l'Intérieur. De plus, la nature de la fraude peut dépendre du type de documents interceptés et de l'évolution de leur « sécurisation ». Chacun de ces documents se présente différemment et est donc attaqué de manière différente par le fraudeur qui va s'adapter aux « sécurités physiques » présentes sur le document.

En 2011, 5 775 documents frauduleux français ont été saisis. On y dénombre notamment 908 titres de séjour, 200 visas, 762 cartes d'identité, 643 passeports, 125 permis de conduire, 576 actes d'état civil, 45 composteurs et timbre et 2 516 autres faux documents (catégorie « divers ») (tableau 4).

Les faux titres de séjour sont les documents français les plus interceptés en 2011 (908). Ils représentent 15,7 % de l'ensemble des faux documents français saisis par la PAF. On dénombre 323 obtentions frauduleuses de titres de séjour, ce qui représente 35,6 % des fraudes sur ces documents (graphique 2).

Tableau 4. Les différents types de documents français interceptés par la PAF selon la nature de fraudes en 2011 en métropole.

	Ensemble des documents	Titres de séjour <sup>1</sup>	Visas <sup>2</sup>	Cartes d'identité	Passeports <sup>2</sup>	Permis de conduire	actes d'état civil <sup>4</sup>	composteurs et timbres	Divers <sup>5</sup>
<b>Total faux documents français</b>	<b>5 775</b>	<b>908</b>	<b>200</b>	<b>762</b>	<b>643</b>	<b>125</b>	<b>576</b>	<b>45</b>	<b>2 516</b>
<b>Contrefaçons</b>	<b>1 446</b>	232	34	117	21	37	395	43	567
<b>Falsifications</b>	<b>1 769</b>	98	91	46	182	12	20	1	1 319
<b>Usages frauduleux</b>	<b>1 217</b>	255	23	256	203	23	51	1	405
<b>Obtentions frauduleuses</b>	<b>1 331</b>	323	52	341	228	52	110	0	225
<b>Vols vierges</b>	<b>12</b>	0	0	2	9	1	0	0	0

Source : DGP, DCPAF

(1) Carte résident, carte séjour CEE, carte séjour temporaire, certificat OFPRA, certificat résident algérien, récépissé carte séjour, récépissé, statut réfugié, titre séjour.

(2) Tous types passeports, Titre de voyage de réfugié (convention de 51), Titre de voyage de réfugié (convention de 54).

(3) Tous types visas.

(4) Actes de naissance (certificats), actes de naissance de l'outre-mer, actes de naissance du SCEC de Nantes.

(5) Permis de résident et de travail, APS (autorisation provisoire de séjour), Attestation d'accueil, Attestation d'assurance, Certificat d'immatriculation, Certificat de Nationalité Française, Documents apocryphes, Certificats médicaux, Justificatifs de domicile, Diplômes, Autres documents.

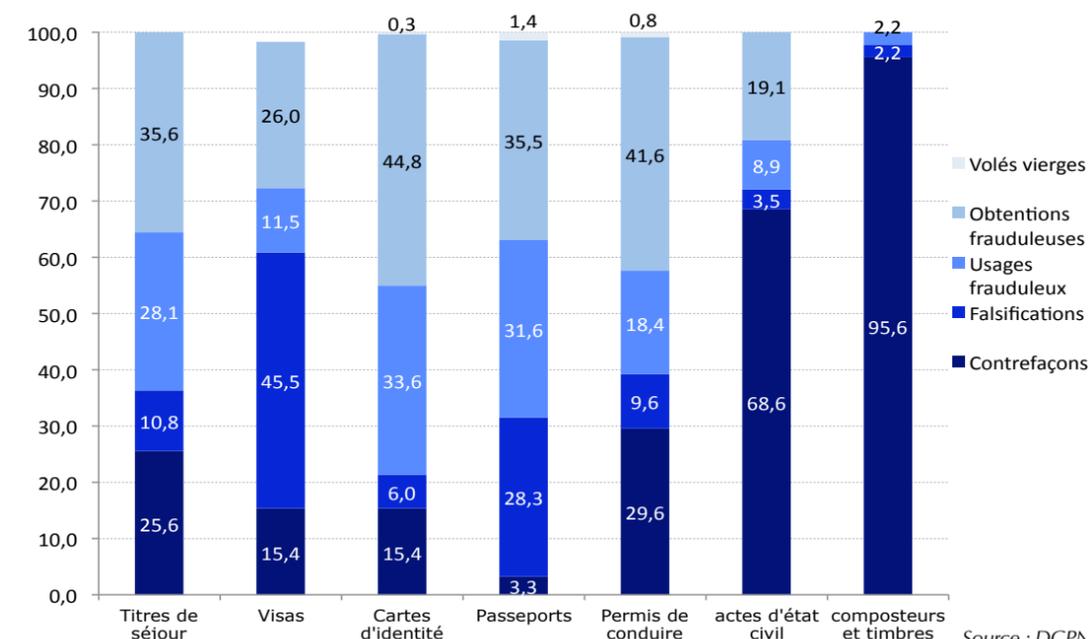
### 643 faux passeports français ont été interceptés par la police aux frontières en 2011

Sur ces 643 faux passeports français interceptés, on dénombre 228 obtentions frauduleuses, 203 usages frauduleux, et 182

falsifications parmi les documents saisis, soit respectivement 35,5 %, 31,6 % et 28,3 % de l'ensemble des passeports interceptés en 2010.

S'agissant des fausses cartes d'identité interceptées (762), 341 faux documents sont des obtentions frauduleuses et 256 proviennent d'usages frauduleux, soit respectivement 44,8 % et, 33,6 % de l'ensemble.

Graphique 2. Répartition des principaux documents français interceptés par la PAF par nature de fraudes sur l'ensemble du territoire français en 2011.



Source : DGP, DCPAF-fichier PAFISA

# LA CYBERCRIMINALITÉ ET LES INFRACTIONS LIÉES À L'UTILISATION FRAUDULEUSE D'INTERNET: ÉLÉMENTS DE MESURE ET D'ANALYSE

Jorick GUILLANEUF, chargé d'études statistiques à l'ONDRP

## 4 Les identités multiples : le nombre de signalements en hausse depuis 2006

En 2011, 576 faux **actes d'états civils** français ont été saisis par la PAF. La majorité de ces faux actes d'état civil interceptés était des contrefaçons, soit 395 (68,6% de la totalité de ce type de faux documents français saisis).

Les faux **visas** interceptés sont au nombre de 200 en 2011; 45,5% d'entre eux étant des falsifications et 26,0% des obtentions frauduleuses.

Le **permis de conduire** est le sixième type de documents saisis : 125 faux permis de conduire ont été interceptés sur tout le territoire français par la PAF en 2011. Comme pour les cartes d'identité et les titres de séjour, le premier type de fraude est l'obtention frauduleuse : plus de 40 % des faux permis de conduire saisis. La contrefaçon représente 29,6% de ces faux documents.

Le nombre d'usurpations et d'identités multiples détectées est calculé à partir du fichier automatisé des empreintes digitales dont la direction d'application est le service central d'identité judiciaire de la sous-direction de la police technique et scientifique. Le nombre de signalements sous au moins deux états civils distincts correspond aux personnes mises en cause dans une affaire pénale et qui ont déclaré aux fonctionnaires de la police et aux militaires de la gendarmerie au moins deux identités.

Cependant, la limite de ces enregistrements est l'impossibilité de distinguer les usurpations avérées de celles résultant de fautes d'orthographe ou d'erreurs dans l'enregistrement phonétique des identités lors

de la signalisation des mis en cause placés en garde à vue pour une affaire de crimes ou délits.

En 2011, 121 574 personnes ont été signalées pour l'utilisation d'au moins deux états civils différents (tableau 5). Depuis 2005, on constate que les données de la police technique et scientifique sur ce type de signalement ne cessent d'augmenter (+90,5% en 5 ans soit 57743). Hormis au cours de l'année 2010, les hausses annuelles sont supérieures à 10%. En 2011, l'augmentation du nombre de signalements de personnes mises en cause utilisant deux identités différentes est de plus de 20% par rapport à 2010 (soit 20 817 signalements supplémentaires).

Tableau 5. Le signalement de personnes mises en cause utilisant aux moins deux états civils différents entre 2006 et 2011.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2006-2011 (en %)
Nombre d'individus signalés sous au moins deux états civils différents	63 831	74 059	83 589	98 350	100 757	121 574	+ 90,5
Variation annuelle (en %)	+ 33,0	+ 16,0	+ 12,9	+ 17,7	+ 2,4	+ 20,7	-

Source : DGP, DCPI/PTS

\* \* \*

## 1 Préambule méthodologique

### La cybercriminalité : des infractions très diverses...

Dans le sens commun, la **cybercriminalité** regroupe l'ensemble des infractions susceptibles d'être commises ou facilitées par l'utilisation d'un système informatique, généralement connecté à un réseau. Ainsi définie, elle peut faire référence à des infractions très diverses. Leur étude sur le plan statistique nécessite de distinguer :

**1 - Les infractions liées aux systèmes d'information et aux systèmes de traitement automatisés des données** (accès frauduleux, altération d'un système, attaque par déni de service...), engendrées par le développement des réseaux informatiques, notamment Internet.

**2 - Les infractions liées aux formes de criminalité « traditionnelles »,** qui ont pu évoluer avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ou être facilitées par ces dernières, et donc constituer un nouveau vecteur de criminalité. Cette deuxième catégorie regroupe par exemple les escroqueries, dont de nouvelles formes ont pu apparaître avec Internet (usages frauduleux de cartes de crédit en ligne, phishing<sup>1</sup>, etc.), les menaces et injures de toutes natures qui peuvent

dorénavant être diffusées via les nouveaux moyens de communication électronique (messagerie, forums, réseaux sociaux...), la diffusion d'images pédopornographiques qui est également facilitée par les réseaux et Internet, etc.

### ... qui ne peuvent être étudiées par les approches habituelles de l'ONDRP

Au même titre que les phénomènes criminels étudiés habituellement par l'ONDRP, les formes de criminalité en lien avec l'utilisation des NTIC peuvent être abordées par deux approches différentes : les crimes et délits portés à la connaissance des administrations et les enquêtes réalisées auprès de la population ou des entreprises.

Lorsqu'un crime ou un délit est porté à la connaissance de la police ou de la gendarmerie, l'infraction fait l'objet d'un enregistrement statistique par le biais d'un outil nommé « état 4001 », géré par la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ)<sup>2</sup>. Celui-ci ne permet pas de recenser les crimes et délits routiers, les contraventions, ou les crimes et délits constatés par d'autres administrations

• • (1) Le « phishing » (ou « hameçonnage ») est une technique utilisée par les fraudeurs visant à soutirer des informations personnelles à leurs victimes en se faisant passer pour un tiers de confiance (banque, administration...). Un exemple : [http://www.caf.fr/popup\\_CourrielFrauduleux2.htm](http://www.caf.fr/popup_CourrielFrauduleux2.htm)

(2) Voir Résultats et Méthodes n°1 - Comment appréhender l'outil statistique des faits constatés par les services de police et les unités de gendarmerie : [http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/resultats\\_et\\_methodes/lettreond1.pdf](http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/resultats_et_methodes/lettreond1.pdf)

comme la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), qui lutte également contre les infractions économiques commises sur Internet (par exemple la revente en ligne de biens contrefaits) par le biais du programme « Cyberdouane ».

Les faits constatés sont enregistrés à l'aide d'une nomenclature de 103 index numérotés de 1 à 107 et, à ce jour, **aucun des index de l'état 4001 ne permet une mesure directe des phénomènes liés à la cybercriminalité.** Certains index regroupent des infractions qui ont pu, en partie, être commises ou facilitées par l'utilisation des NTIC, d'Internet. Par exemple l'index 91, des « escroqueries et abus de confiance » (199408 faits constatés en 2011), recense des escroqueries liées à l'utilisation frauduleuse de numéro de carte bancaire sur Internet, mais également d'autres formes d'escroqueries (fausse qualité, détournement d'objets confiés...). De plus, les atteintes aux systèmes de traitement automatisé des données (STAD) ne sont pas recensées au sein d'un index particulier de l'état 4001 et sont intégrées à l'index 107 (« Autres délits »).

*Pour des infractions commises ou facilitées par les NTIC, l'utilisation de ces dernières ne constitue souvent pas l'infraction principale du fait constaté. Par exemple, dans le cas d'une atteinte sexuelle commise sur un mineur de moins de 15 ans par un majeur mis en contact avec la victime par Internet, l'infraction principale retenue sera l'atteinte sexuelle et non l'utilisation d'Internet ou le non-respect des conditions d'utilisation d'un service de discussion en ligne et le fait sera classé à l'index 50 des « atteintes sexuelles ».*

*De plus, la dernière révision de la nomenclature de l'état 4001 a eu lieu en 1996, à une époque où l'équipement en micro-ordinateurs et l'accès à Internet n'étaient pas généralisés<sup>3</sup>. Par conséquent la lutte contre la cybercriminalité n'était pas aussi soutenue qu'aujourd'hui. Ce constat explique probablement l'absence d'un index particulier recensant les atteintes aux STAD ou les traitements illégaux de données nominatives informatisées.*

**Les statistiques extraites de sources administratives comme l'état 4001, ne représentent ainsi qu'une partie du phénomène, celle qui est portée à la connaissance des administrations compétentes.** Les sources administratives ne

- • (3) En 1996, 15 % des ménages français disposaient d'un micro-ordinateur à leur domicile et en 1999, 6,5 % avaient accès à Internet. Voir l'INSEE Première 1011 : [http://www.insee.fr/fr/ffc/docs\\_ffc/ip1011.pdf](http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ip1011.pdf)
- (4) Voir la présentation méthodologique de l'enquête de victimation au sein de ce rapport annuel
- (5) Un logiciel malveillant (ou « malware ») désigne un programme développé dans le but de nuire à un système informatique et de le détourner de son fonctionnement habituel, sans le consentement de l'utilisateur.

permettent pas de dénombrer précisément le nombre d'actes illicites commis sur Internet ou par le biais des NTIC, mais peuvent fournir des informations qualitatives, intéressantes à des fins opérationnelles, sur les infractions et les méthodes utilisées par les « cybercriminels ».

### Les enquêtes de victimation ne peuvent être utilisées que dans la mesure où l'enquête s'identifie comme « victime »

L'autre source statistique principale des études de l'ONDRP est l'enquête « Cadre de vie et sécurité », ou « enquête de victimation », qui est menée conjointement depuis 2007 avec l'Institut national des statistiques et des études économiques (INSEE). Chaque année, un échantillon d'environ 17000 ménages et individus représentatif de la population française est interrogé sur les atteintes dont ils auraient pu être victimes, indépendamment de l'existence ou non d'un dépôt de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie nationales. Les personnes qui se déclarent victimes d'une atteinte sont soumises à un ensemble de questions permettant de fournir différentes caractéristiques de la dernière atteinte subie (déroulement, préjudice subi, suites...).

Outre le fait que la précision des statistiques établies dépende de la taille de l'échantillon de personnes interrogées<sup>4</sup>, les enquêtes de victimation comportent également un biais propre à la mesure des infractions liées à la cybercriminalité. **Pour ce type d'infraction, il n'est pas toujours aisé, pour un individu, de prendre conscience qu'il a été victime.** Certaines formes de cybercriminalité, comme celles liées à l'altération du fonctionnement d'un système d'information (par exemple l'introduction d'un malware<sup>5</sup> sur un ordinateur personnel), ou au vol de données ou documents dématérialisés, peuvent s'avérer totalement transparentes et n'avoir aucune conséquence « visible » pour l'utilisateur.

Par exemple, les formes d'escroqueries liées à l'ingénierie sociale, qui visent à soutirer des biens ou des informations d'une victime via une manipulation mentale, notamment le « phishing » ou les « arnaques nigérianes »<sup>6</sup>, sont efficaces car l'individu croit être en contact avec un interlocuteur de confiance et n'a pas conscience d'être victime.

De la même façon, un individu aura pu voir son micro-ordinateur intégré à un réseau de machines zombies, appelé « botnet », et utilisé à son insu pour la commission d'une infraction, comme une attaque par déni de service, le relai de courriels indésirables<sup>7</sup> (« spams »), ou l'infection d'autres machines. **L'ampleur de tels phénomènes est par conséquent très complexe à mesurer sur le plan statistique** car ces « utilisations détournées » sont parfois difficiles à détecter en l'absence de connaissances avancées en sécurité informatique.

En d'autres termes, il ne peut être envisagé d'interroger une personne au sein de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » sur le fait qu'elle ait été victime ou non de « phishing » ou que son ordinateur ait été utilisé à son insu pour la commission d'infractions, car bien souvent ces dernières n'ont pas conscience d'être victimes. Au contraire d'un vol « traditionnel » qui aura comme conséquence pour la victime la dépossession d'un objet physiquement matérialisé (téléphone, voiture, portefeuille...), les données ou documents numériques peuvent être dupliqués très facilement sans le moindre coût et être subtilisés de façon quasi-transparente. En revanche, une escroquerie bancaire, même commise ou facilitée par Internet, aura toujours pour conséquence un débit frauduleux d'argent que la victime pourra constater sur un compte bancaire.

Ainsi pour la première fois en 2010 un ensemble de questions traitant des escroqueries bancaires a été intégré au sein de l'enquête de victimation. Il permet d'estimer l'ampleur du phénomène et de décrire différentes caractéristiques de ces atteintes, et notamment le rôle des NTIC et d'Internet dans leur commission. Ces questions ont fait

l'objet d'une étude de l'Observatoire, publiée en mars 2012<sup>8</sup>.

Cette étude montrait notamment que 1,8 % des ménages déclarent avoir été victimes d'au moins un débit frauduleux sur leur(s) compte(s) bancaires au cours de l'année 2010, pour une estimation de 500000 ménages victimes. 50 % des ménages victimes disent que le débit (ou série de débits) frauduleux le plus récent résulte d'un achat effectué à l'aide de leurs informations bancaires sur Internet. 60 % d'entre eux ignorent totalement comment l'auteur a procédé pour obtenir ces informations.

Les atteintes aux systèmes de traitement automatisé des données pourraient en revanche être étudiées par le biais d'une enquête soumise aux entreprises, à l'aide d'une question de victimation spécifique. Certains pays, comme le Mexique, disposent d'une enquête de victimation aux entreprises qui, outre les atteintes aux STAD, permettent d'évaluer l'ampleur des infractions pénales dont les entreprises sont victimes.

Le dossier thématique du rapport annuel de l'année passée présente également la plateforme PHAROS<sup>9</sup> (plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements) mise en place par l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (OCLCTIC). Celle-ci permet aux internautes de « signaler les contenus ou comportements présumés illicites au regard du droit pénal, quel que soit le type d'infraction ». Au même titre que l'état 4001, cette plateforme ne vise pas à dénombrer de manière exhaustive les infractions commises sur Internet. Elle est limitée, d'une part, à ce que les internautes auront identifié comme infraction pénale au cours de leur navigation sur Internet, et d'autre part, au fait que ces derniers aient pris l'initiative de porter ces infractions à la connaissance des autorités par le biais de cette plateforme, qui peut être très liée aux opérations de communications menées pour la promouvoir.

- • (6) Les arnaques nigérianes (ou « scam ») désignent une forme d'escroquerie en ligne basée sur l'envoi d'un courriel à la victime l'incitant à effectuer un transfert d'argent à une personne sensée posséder une quantité importante d'argent, ou suite à une victoire (non réelle) à un jeu de hasard.
- (7) Voir par exemple : <http://www.01net.com/editorial/530844/la-chute-du-botnet-rustock-a-diminue-d-un-tiers-le-volume-de-spams/>
- (8) Voir : [http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/reperes/repere17\\_v2.pdf](http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/reperes/repere17_v2.pdf)
- (9) Voir : [http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/rapport\\_annuel/ra2011/Cybercriminalite/083%20C08%20OCLCTIC%20CR.pdf](http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/rapport_annuel/ra2011/Cybercriminalite/083%20C08%20OCLCTIC%20CR.pdf)

## Les atteintes aux systèmes de traitement automatisé des données enregistrées par la police et la gendarmerie entre 2009 et 2010

### Avertissement

Les données présentées au sein de ce paragraphe sont extraites des systèmes d'information des services de police et unités de gendarmerie, respectivement le STIC-BN (base nationale du système d'enregistrement des infractions constatées) pour la police et JUDEX (système judiciaire de documentation et d'exploitation) pour la gendarmerie.

Ces sources de données n'avaient pas, à leur création, vocation à être exploitées statistiquement mais à être utilisées à des fins opérationnelles. Elles permettent d'identifier certaines catégories d'infractions liées à la cybercriminalité, notamment les atteintes aux systèmes de traitement automatisés des données (STAD).

Outre les limites des statistiques administratives, présentées précédemment, les sources exploitées ici sont principalement utilisées à des fins opérationnelles. Elles ne visent pas à être exhaustives ou à fournir des tendances sur le nombre ou la nature des infractions qui sont commises ou facilitées par l'utilisation d'Internet mais à **décrire l'activité d'enregistrement des services de police et unités de gendarmerie dans le domaine de la cybercriminalité.**

### Hausse des faits constatés d'atteintes aux systèmes de traitement automatisé des données entre 2010 et 2011

En 2011, 1139 atteintes aux systèmes de traitement automatisé des données (STAD) ont été enregistrées par les services de police et les unités de gendarmerie nationales (tableau 1).

Ces atteintes sont essentiellement des accès ou maintiens frauduleux dans un STAD (1124 faits constatés en 2011). 458 accès ou maintiens frauduleux dans un STAD enregistrés par la police et la gendarmerie ont engendré l'altération du fonctionnement du système, ou l'ajout, modification ou suppression de données, soit 40% de l'ensemble des atteintes aux STAD constatées. Le nombre d'infractions liées à la fourniture de moyen matériel ou informatique permettant l'accès frauduleux ou

Tableau 1. Nombres et variations annuelles des atteintes aux systèmes de traitement automatisé de données enregistrées par la police et la gendarmerie entre 2009 et 2011.

Infraction	2009	2010	2011	Variations 2009/2010 (en volume et en %)
<b>Atteintes aux systèmes de traitement automatisé des données</b>	<b>419</b>	<b>626</b>	<b>1 139</b>	
Variations en volume	-	+ 207	+ 513	+ 720
Variations en %	-	+ 49,4	+ 81,9	+ 171,8
<b>Accès ou maintien frauduleux dans un STAD</b>	<b>416</b>	<b>617</b>	<b>1 124</b>	
Variations en volume	-	+ 201	+ 507	+ 708
Variations en %	-	+ 48,3	+ 82,2	+ 170,2
<i>dont</i> Accès ou maintien frauduleux dans un STAD avec altération ou suppression/modification de données	165	241	458	
Variations en volume	-	+ 76	+ 217	+ 293
Variations en %	-	+ 46,1	+ 90,0	+ 177,6
<b>Fourniture de moyen matériel ou informatique d'entrave ou d'accès frauduleux à un système informatique</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>15</b>	
Variations en volume	-	+ 6	+ 6	+ 12
Variations en %	-	ns	ns	ns

Source : STIC-BN, DCPJ - JUDEX, DGGN - Traitement ONDRP

l'entrave à un système informatique est peu élevé en 2011 (15 faits constatés).

En 2009, 419 atteintes aux STAD étaient enregistrées par la police et la gendarmerie. Entre 2009 et 2010, 207 faits supplémentaires sont enregistrés, soit une hausse d'environ +49%. Entre 2010 et 2011, le nombre de faits constatés d'atteintes aux STAD augmente

également mais de façon plus prononcée : +82% soit 507 faits constatés supplémentaires.

Les accès ou maintiens frauduleux dans un STAD avec altération ou modification/suppression de données varient dans des proportions proches. Ils augmentent de +46% entre 2009 et 2010 (+76 faits constatés) puis de +90% l'année suivante (+217 faits constatés).

## Éléments supplémentaires sur certaines catégories d'infractions commises ou facilitées par Internet et liées à la criminalité traditionnelle

### Stabilité entre 2010 et 2011 du nombre de faits constatés d'escroqueries et abus de confiance commis sur Internet

En 2011, 33299 escroqueries et infractions assimilées, enregistrées par la police et la gendarmerie, ont été commises ou facilitées par l'utilisation d'Internet (tableau 2). 80% de ces infractions sont des escroqueries et abus de confiance (26654 faits constatés en 2011). 6645 falsifications et usages frauduleux de cartes de crédit sur Internet ont également été constatés par la police et la gendarmerie.

En 2009, 37357 infractions de délinquance astucieuse sur Internet étaient enregistrées par les services de police et unités de gendarmerie nationales. Elles diminuent d'environ 9% entre 2009 et 2010, soit 3429 faits constatés de moins. Cette variation résulte essentiellement de la baisse des falsifications et usages frauduleux

de cartes de crédit sur Internet constatés par la police et la gendarmerie, qui diminuent de 28% entre 2009 et 2010 (-2610 faits constatés).

Le nombre de faits constatés d'escroqueries et infractions assimilées commises sur Internet demeure stable entre 2010 et 2011, avec 16 faits constatés supplémentaires. Les deux index composant cette catégorie d'infractions sont également stables.

Entre 2009 et 2011, les escroqueries et infractions assimilées commises sur Internet, enregistrées par la police et la gendarmerie, diminuent de plus de 9%, soit environ 3400 faits constatés de moins.

Les règles d'enregistrement d'une partie des infractions composant cet indicateur ont été modifiées à plusieurs reprises depuis le second semestre 2009. Des infractions de type « escroqueries à la carte bancaire » correspondant à des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » ou de « falsifications et usages de cartes de crédit » ne sont plus enregistrées comme auparavant.

Tableau 2. Nombres et variations annuelles des infractions de délinquance astucieuse commises par le biais d'Internet et enregistrés par la police et la gendarmerie entre 2009 et 2011.

Infraction	2009	2010	2011	Variations 2009/2010 (en volume et en %)
<b>Escroqueries et infractions économiques et financières commises sur Internet</b>	<b>37 357</b>	<b>33 928</b>	<b>33 944</b>	
Variations en volume	-	- 3 429	+ 16	- 3 413
Variations en %	-	- 9,2	+ 0,0	- 9,1
<b>Escroqueries et abus de confiance</b>	<b>28 044</b>	<b>27 225</b>	<b>27 259</b>	
Variations en volume	-	- 819	+ 34	- 785
Variations en %	-	- 2,9	+ 0,1	- 2,8
<b>Falsifications et usages de cartes de crédit</b>	<b>9 313</b>	<b>6 703</b>	<b>6 685</b>	
Variations en volume	-	- 2 610	- 18	- 2 628
Variations en %	-	- 28,0	- 0,3	- 28,2

Source : STIC-BN, DCPJ - JUDEX, DGGN - Traitement ONDRP

Si un débit frauduleux a eu lieu alors que le titulaire du compte bancaire est toujours en possession matérielle de sa carte bancaire, certains juristes ont considéré que le plaignant devait être la banque et non le titulaire du compte qui, sous réserve de remboursement, n'en subirait pas le préjudice patrimonial.

Ces types de faits semblent assez directement liés à des formes d'escroqueries qui sont commises ou facilitées par l'usage d'Internet et peuvent donc expliquer, au moins en partie, la baisse des faits d'escroqueries et d'usages frauduleux de cartes de crédit sur Internet observée entre 2009 et 2011.

Le Repère n°16 de l'Observatoire avait par ailleurs établi que la proportion de personnes se déclarant victimes de débits frauduleux sur leur compte bancaire ne variait pas de façon significative entre 2009 et 2010, ce qui ne permet pas de confirmer l'hypothèse d'une baisse spécifique de ce type d'infractions.

### Baisse des faits constatés d'atteintes aux droits de la personne résultant des traitements informatiques entre 2010 et 2011

Les atteintes à la dignité et à la personnalité regroupent des infractions très diverses. S'agissant de celles commises ou facilitées par l'utilisation d'Internet, il s'agit notamment d'actes d'injures (à caractère raciale, religieuse...), de discriminations ou de diffamations proférées par le biais d'Internet ou des moyens de communication électronique (messagerie, réseaux sociaux...) ou d'atteintes aux droits de la personne résultant des traitements informatiques (collecte ou utilisation frauduleuse de données ou documents informatisés nominatifs ou portant atteinte à la vie privée).

**Tableau 3. Nombres et variations annuelles des atteintes à la dignité et à la personnalité commises par le biais d'Internet et enregistrées par la police et la gendarmerie entre 2009 et 2011.**

Infraction	2009	2010	2011	Variations 2009/2010 (en volume et en %)
<b>Atteintes à la dignité et à la personnalité commises par le biais d'Internet</b>	<b>1 235</b>	<b>1 528</b>	<b>1 692</b>	
Variations en volume	-	+ 293	+ 164	+ 457
Variations en %	-	+ 23,7	+ 10,7	+ 37,0
dont Atteintes aux droits de la personne résultant des traitements informatiques	248	245	224	
Variations en volume	-	- 3	- 21	- 24
Variations en %	-	- 1,2	- 8,6	- 9,7

Source : STIC-BN, DCPJ - JUDEX, DGGN - Traitement ONDRP

En 2011, 1 692 atteintes à la dignité et à la personnalité commises par le biais d'Internet ou des NTIC ont été enregistrées par la police et la gendarmerie (tableau 3). 13% de ces infractions concernent des atteintes aux droits de la personne résultant des traitements informatiques, soit 224 faits constatés.

En 2009, 1 235 atteintes à la dignité et à la personnalité étaient enregistrées. Elles connaissent deux hausses, une première de +24% entre 2009 et 2010 suivie d'une augmentation moins prononcée de +10,7% entre 2010 et 2011. Si le nombre d'atteintes aux droits de la personne résultant des traitements informatiques est stable entre 2009 et 2010, il diminue entre 2010 et 2011 : -8,6% soit -21 faits.

### Les atteintes sexuelles commises par le biais d'Internet sont essentiellement liées à la pédopornographie en ligne

Les atteintes sexuelles sont également de natures très diverses et regroupent principalement des infractions d'exhibitions sexuelles sur Internet, de racolage, des agressions sexuelles sans violence, contrainte ou menace ou des infractions liées à la pédopornographie en ligne (diffusion ou détention d'images à caractère pornographique d'un mineur).

En 2011, 275 atteintes sexuelles commises sur Internet (c'est-à-dire dans les cas où l'auteur utilise Internet, ou contacte sa victime par le biais d'Internet) ont été enregistrées au sein des systèmes opérationnels de la police et de la gendarmerie (tableau 4). Ces dernières

**Tableau 4. Nombres et variations annuelles des atteintes sexuelles commises par le biais d'Internet et enregistrées par la police et la gendarmerie entre 2009 et 2011.**

Infraction	2009	2010	2011	Variations 2009/2010 (en volume et en %)
<b>Atteintes sexuelles commises par le biais d'Internet</b>	<b>385</b>	<b>330</b>	<b>275</b>	
Variations en volume	-	- 55	- 55	- 110
Variations en %	-	- 14,3	- 16,7	- 28,6
dont Diffusion ou détention de l'image à caractère pornographique d'un mineur	277	226	198	
Variations en volume	-	- 51	- 28	- 79
Variations en %	-	- 18,4	- 12,4	- 28,5

Source : STIC-BN, DCPJ - JUDEX, DGGN - Traitement ONDRP

sont essentiellement des infractions liées à la diffusion ou à la détention d'images à caractère pornographique d'un mineur. Avec 198 faits constatés, ces infractions représentent en 2011 plus des deux tiers des atteintes sexuelles enregistrées.

Le nombre d'atteintes sexuelles commises sur Internet et enregistrées par la police et

la gendarmerie diminue entre 2009 et 2010 : -14%, ce qui représente un volume de 55 faits constatés. Il baisse également entre 2010 et 2011 de 16% (-55 faits constatés).

Le nombre de faits constatés liés à la pédopornographie en ligne diminue également entre 2009 et 2010 (-18%, soit -51 faits constatés), et entre 2010 et 2011 (-12%, soit -28 faits constatés).

\* \* \*

# LE PANORAMA DE LA CYBERCRIMINALITÉ EN 2011 SELON LE CLUB DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION FRANÇAIS (CLUSIF)

François PAGET, Secrétaire Général du CLUSIF

En 2002, le Club de la sécurité de l'information français<sup>1</sup> (CLUSIF) présentait son premier Panorama de la Cybercriminalité. Créé à l'initiative de son Président, Pascal Lointier, et piloté par lui-même, jusqu'à son brutal décès en février 2012, cet événement est très vite devenu incontournable pour tous ceux qui s'intéressent à la sécurité des systèmes d'information, qu'ils soient utilisateurs en entreprises ou collectivités publiques, ou offreurs de solutions ou de services issus de tous les secteurs d'activité de l'économie.

Depuis dix ans, cet événement permet d'apprécier les tendances ainsi que l'émergence de nouveaux risques. Il permet

de relativiser et mettre en perspective des incidents qui ont, à tort ou à raison, défrayé la chronique. À partir de 2009, le panorama s'est élargi aux événements accidentels et aux faits de société pouvant induire ou aggraver des actions cybercriminelles. La sélection des sujets est réalisée par un groupe de travail pluriel constitué d'assureurs, de journalistes, d'officiers de police et de gendarmerie, de RSSI (Responsable de la sécurité des systèmes d'information) et d'offeurs de biens et de services. Les informations utilisées proviennent exclusivement de sources ouvertes.

L'édition 2012 du Panorama s'est focalisée sur neuf grands sujets.

Télécharger l'article

## Cybercrime : infos et intox 2011

1

399

L'année 2011 a encore connu de nombreuses attaques visant notamment des administrations et des grands comptes.

Reprises dans les médias, il n'a pas été toujours facile de décrypter les annonces de ces attaques, d'en comprendre la portée et d'en estimer l'impact. Certaines attaques, comme celles perpétrées contre les sociétés *Epsilon* et *Sony*, ont atteint le cœur même des systèmes d'information. En s'en prenant aux autorités de certifications telles que Comodo, RSA, DigiNotar et KPN, c'est toute la chaîne de confiance de délégation des certificats numériques qui a été mise en péril. Facteur aggravant, la découverte de certaines intrusions ne s'est opérée que plusieurs mois, voire années, après la date présumée de leur occurrence, comme pour le ministère des Finances ou *Areva*.

Malgré le fort retentissement de certaines affaires de compromission ou d'intrusion, il n'a pas toujours été possible de déterminer si le *buzz* était justifié ou s'il était plus une forme de communication destinée à masquer certains faits ou la gravité de leurs conséquences. Soulignons simplement que les organisations qui étaient préparées ont mieux su gérer la crise en mettant en place une communication officielle, qui a parfois réussi à orienter les médias pour en limiter l'impact négatif.

Une autre tendance en 2011 est l'accroissement du *flash mob* malveillant (proposition de rendez-vous *via* les réseaux sociaux pour mener une action répréhensible), des attaques par déni de service et des *malwares* sur les mobiles.

Ce dernier point a longtemps ressemblé à un *buzz* et à une menace contestable brandie

- • • (1) Le CLUSIF, anciennement « Club de la sécurité des systèmes d'information français », est une association française d'entreprises et de collectivités à but non lucratif fondée en 1985. Il a pour vocation la réflexion et les échanges autour de différents domaines de la sécurité de l'information : gestion des risques, politiques de sécurité, cybercriminalité, intelligence économique, etc.

par les vendeurs de solutions de sécurité pour mobiles. Mais il s'agit bien aujourd'hui d'une réalité qui éclabousse même les sociétés de logiciel reconnues. Ainsi, en novembre 2011, un chercheur en sécurité informatique américain, Trevor Eckhart, s'interrogeait sur les fonctionnalités du logiciel *Carrier IQ* sur *Android*. Censé être un outil d'analyse pour mesurer la qualité de service, il enregistrerait une partie des données émises par le téléphone, et était d'ailleurs installé d'office par plusieurs éditeurs et opérateurs nord-américains. Démenties par l'éditeur, ces affirmations ne pouvaient être vérifiées que par une action de reverse-ingénierie dont la pratique était interdite. L'éditeur a menacé d'attaquer en justice tous ceux qui s'y seraient essayés. Comment alors prouver la véracité des assertions initiales ?

L'expression anglophone *Fear Uncertainty and Doubt* (FUD, en français : la peur, l'incertitude et le doute) est une expression qui semble donc bien adaptée à certains objectifs de communication utilisés en 2011. On les retrouve lorsque les menaces qui sont détectées ne peuvent pas être prouvées et que la partie accusée réfute leur existence, tout comme lorsque certaines études empreintes de catastrophisme jouent sur la peur avec des affirmations difficilement vérifiables du type « la cybercriminalité dépasse le trafic de drogue » qui a de nouveau été jetée en pâture dans la presse.

Les sites de dépôt de fichiers et de données tels que PasteBin, DropBox ou PasteHTML ont vu leur notoriété exploser, de même que leur usage, associé à un canal de diffusion anonyme. Un petit tweet avec un lien vers la page contenant des informations piratées, et une masse de curieux s'y précipite. Mais qui va vérifier que les informations publiées sont réelles, intègres et complètes ? L'existence de cette source d'information d'abord relayée, fait le *buzz*. Mais qui accorde du crédit à une victime si elle déclare que les données publiées sont fausses ?

Au regard d'un incident de sécurité, tous les protagonistes peuvent, à un moment ou à un autre, espérer tirer bénéfice d'une information déformée : les médias pour faire du *buzz*, les victimes ou les États pour se défendre, les éditeurs pour promouvoir une solution, les chercheurs et les pirates pour mettre en avant leurs savoir-faire et leurs idéaux.

On ne le dira jamais assez, mais toute information doit être vérifiée avant d'être publiée. Il ne s'agit pas de compter le nombre de sources disant la même chose (généralement des reprises d'une source information unique), mais de remonter à LA source de l'information, et d'en qualifier la pertinence, la fiabilité et l'intégrité. Par exemple, quel crédit accorder à une revendication émise par un anonyme ?

## Moyens de paiement : innovations... dans la fraude

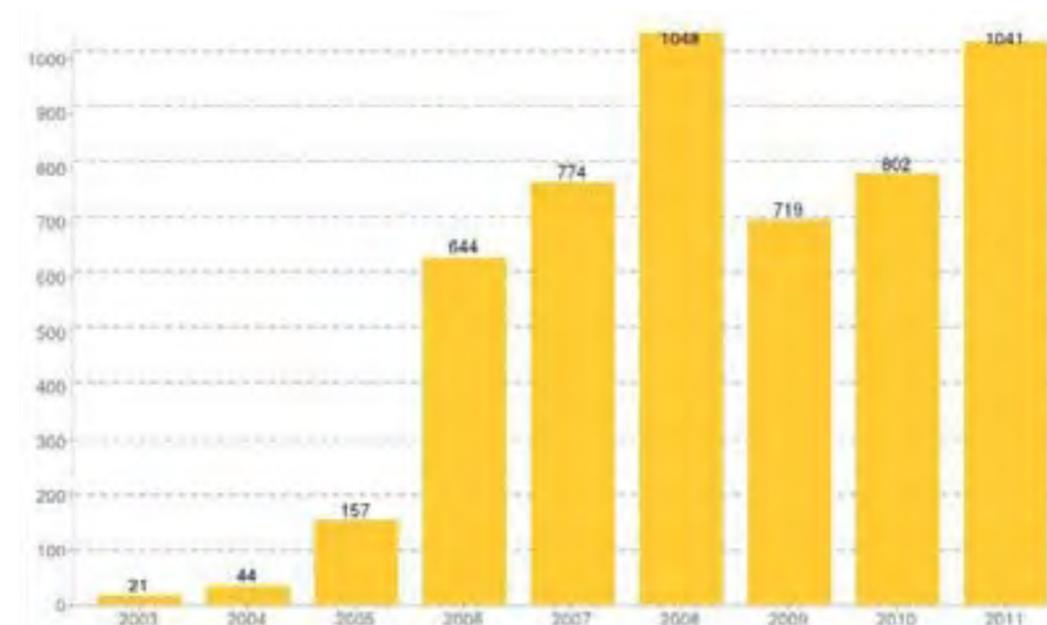
Après une accalmie relative d'environ deux ans, le nombre d'incidents signalés, en 2011, pour des fuites accidentelles ou intentionnelles de données est à la hausse. Ce retournement de tendance n'est pas imputable à un évènement majeur mais provient d'une succession de faits engageant chacun plus de 10 millions d'enregistrements. Huit incidents survenus en 2011 se retrouvent, en effet, parmi les vingt plus importants depuis 1984. Même si ceux-ci ne concernent pas toujours le domaine financier, les données personnelles détournées se retrouvent exploitées et servent à des escroqueries de type usurpation d'identité. La finalité est bien entendu financière.

Le *skimming* est un autre moyen permettant d'obtenir frauduleusement des informations bancaires. Placé directement sur les distributeurs de billets, un petit équipement permet de copier électroniquement les informations issues

de la piste magnétique d'une carte bancaire. Parfois c'est une mini-caméra qui filme la frappe du code PIN sur le clavier. Certains de ces kits sont aujourd'hui conçus à partir d'imprimantes industrielles 3D normalement destinées à la production d'outils en plastique de très haut de gamme. Leur présence est pour le moment difficilement décelable.

Une fois aux mains des cybercriminels, les données volées sont mises en vente sur Internet. Les forums d'antan dédiés aux négociations directes entre acheteurs et vendeurs laissent la place à de véritables boutiques en ligne où l'on peut faire son choix selon différents critères tels que la banque, la localisation ou la nationalité de la victime. Le trafic de cartes se transforme en cybercriminalité de masse. Plusieurs dizaines de milliers de cartes bancaires d'origine française ont ainsi été repérées.

Graphique 1. Estimation du nombre d'incidents impliquant une perte de données personnelles.



Source : DataLossDB.org

La collecte d'identifiants bancaires passe aussi par l'utilisation de *phishing* et de *malware*. Dans ce domaine également, 2011 a été une année d'innovation. Le cheval de Troie TDL4, possède un redoutable système de *rootkit* lui permettant de communiquer avec des procédés stéganographiques. Cette technique permet de cacher certaines instructions essentielles à la survie du *malware* dans une image postée sur un blog anodin que le programme ira déchiffrer s'il perd le lien avec son serveur de contrôle.

Après la diffusion du code source de Zeus début mai 2011, de nombreuses variantes ont vu le jour (*Citadel*, *ICE IX*, etc.). Elles permettent des attaques de type *man-in-the-middle* temps réel, persistant et multi-canal. Par exemple, pendant que le client d'un portail de banque en ligne effectue une transaction, le pirate modifie à la volée la demande de virement afin qu'elle soit effectuée au bénéfice d'un comparse (une mule). L'attaque est dite persistante car l'historique des transactions est également sous contrôle pour n'afficher aucune anomalie. Elle est enfin, et par ailleurs, multi-canal car elle fait appel à des chevaux de Troie bancaires mobiles comme *Zitmo* (*Zeus in the mobile*) ou *Spitmo* (*SpyEye in the mobile*) qui interceptent et modifient les échanges SMS avec la banque de la victime lorsque celle-ci a mis en place un processus d'authentification à double facteur.

En 2011, l'innovation a aussi concerné la lutte contre les *botnets*. Pour mettre fin à *Coreflood*, le FBI a pris la main sur ses serveurs de contrôle pour envoyer une commande d'arrêt à toutes les machines infectées.

Pour faire tomber *Kelihos*, Microsoft est parvenu à convaincre la justice de faire fermer une extension de nom de domaines (le ccTLD *cz.cc*) sur laquelle il était possible d'enregistrer gratuitement des noms de domaine sans aucune vérification d'identité.

Il est donc possible de réguler l'hébergement Internet au sein de zones de non-droit au même titre qu'ailleurs.

À côté des fermetures de *botnets*, plusieurs arrestations ont marqué 2011. L'opération *Swiper*, réalisée par les forces de l'ordre américaines, a permis d'identifier un gang regroupant plus de 100 personnes et responsable sur 16 mois d'un préjudice de 13 millions de dollars. Cette arrestation est la plus importante dans l'histoire de la cybercriminalité aux États-Unis, mais le record sera sans doute battu d'année en année. En Ukraine, quatre personnes responsables d'un préjudice potentiel de 20 millions de dollars ont été arrêtées.

Enfin, 2011 a été marquée par l'émergence de *Bitcoin*. Conçue en 2009, cette monnaie virtuelle, complètement décentralisée et anonyme a, depuis lors, plusieurs fois défrayé la chronique (vol de *Bitcoins*, vente de marchandises illégales).

## Mobilité: les menaces se précisent

L'année 2011 a donc été une année charnière. Concrétisant les craintes de 2010, elle nous donne des indications sur les futurs modes opératoires de fraude.

Karsten Nohl publie à nouveau des présentations portant sur la cryptographie dans les réseaux de télécommunication. Après avoir démontré, en 2010, qu'il pouvait casser le chiffrement GSM avec des moyens très peu coûteux, il récidive, un an plus tard, en pointant du doigt les failles de la technologie GPRS.

2011 c'est aussi l'année où les *femtocells* révèlent leurs failles (écoute passive, usurpation d'identité, envoi d'SMS surtaxés). Ces antennes 3G miniatures peuvent être installées par les opérateurs chez des abonnés où la réception est faible ou inexistante. En juillet 2011, THC rend publique une ancienne vulnérabilité sur la *femtocell* de Vodafone. Lors du Blackhat 2011, d'autres failles corrigées font l'objet de démonstrations d'attaques sur du matériel utilisé en France qui pourrait ne pas avoir été rectifié.

Sur les mobiles, la course au déblocage (*jailbreak*) reste favorable aux personnes malveillantes. Elle fait douter de la sécurité de leurs systèmes d'exploitation. Posée sur le mode ironique (puisque Android est basé sur Linux dont la réputation sécuritaire est meilleure que celle de Windows), Pierre Caron s'interroge: «Android devient-il le Windows XP du mobile?» Cette question amène à poser le constat que plus la part de marché d'un système d'exploitation est importante, plus elle intéressera les pirates. Les nombreuses attaques de Linux, à travers Android, ne doivent donc pas surprendre: elles ne sont pas seulement liées à la sécurité intrinsèque du système d'exploitation.

En 2011, les failles d'Android ont, par exemple, permis de dérober des identifiants Google ClientLogin qui circulaient en clair ou encore d'installer des applications sans autorisation. iOS pour iPhone et iPad ne sont pas épargnés. Des failles sur le chiffrement SSL, des contournements de code PIN et de restriction d'exécution ont aussi été mis à jour en 2011.

Outre les vulnérabilités, les mobiles sont de plus en plus convoités par les programmes malveillants. Le malware GGTracker qui cherche à abonner ses victimes à des SMS surtaxés a

connu une propagation très importante aux États-Unis. LOIC, utilisé par les Anonymous sur des plateformes PC pour faire du déni de service, a donné naissance à une variante destinée à Android. En Tunisie, d'autres hackers ont créé *Android.Arsipam*; à la fois copie conforme d'une application légitime et virus propagandiste envoyant des SMS favorables au mouvement révolutionnaire.

À la fin 2011, aucun *malware* se propageant par l'exploitation d'une faille dans le système d'exploitation d'un téléphone mobile n'avait encore été détecté: tous les cas de propagation recensés s'appuyaient exclusivement sur de l'ingénierie sociale: sous un prétexte fallacieux, le *malware*, dissimulé par exemple sous la forme d'une application légitime, demandait à l'utilisateur l'autorisation de s'installer.

On notera enfin quelques dérives du côté d'opérateurs trop zélés qui semblent parfois rechercher l'accès à certaines données privées. Parfait pour un *malware*, HTC Loggers, outil de débogage inséré sur certains terminaux HTC, donnait l'accès aux données du téléphone (enregistrement des frappes au clavier, mails et mots de passe) sans avoir besoin d'en demander l'autorisation. La faille a été corrigée rapidement mais HTC n'a pas donné d'explication quant à l'utilité de ce programme.

Préinstallé sur 150 millions de téléphones aux États-Unis, le dispositif de débogage Carrier IQ a également défrayé la chronique en 2011. Considéré comme un *rootkit*, il permettait de faire remonter des informations aux opérateurs (numéros de téléphone utilisés, données de géolocalisation, frappes sur le clavier numérique, URL visités, etc.). Suite à la révélation de sa présence sur Android, mais aussi sur *Blackberry*, on dit même que des procès auraient vu le jour. Certains opérateurs ont reconnu qu'ils en demandaient l'installation sur les terminaux qu'ils vendaient mais aucune réponse claire n'est venue de Carrier IQ qui a simplement reconnu que la capture de SMS était possible en prétendant qu'il s'agissait d'un *bug*. Dans le cas de HTC, on sait aujourd'hui que la fonction litigieuse avait été sciemment activée.

Problématique purement nord-américaine, la polémique touche aussi à la possibilité qu'auraient eue les forces de l'ordre et le FBI d'accéder à ces données.

## Confiance sur internet: les autorités de certification compromises

Avoir confiance sur Internet implique de savoir qui est en face de soi et d'être sûr que les échanges restent confidentiels. Le moyen classique pour s'en assurer est de s'en remettre à un tiers fiable, à même de délivrer des cartes d'identité numériques appelées certificats. Ceux-ci permettent alors la mise en place du chiffrement des échanges et la vérification d'identité. Quand un internaute souhaite accéder de manière sécurisée à une page web (en général *https://*), le navigateur lui demande de fournir son certificat qui sera vérifié en fonction de l'autorité de certification qui l'a délivré. Le navigateur fait confiance à cette autorité qui a initialement fourni le certificat au site, après avoir vérifié son authenticité. La sécurité de ces structures doit donc être irréprochable pour éviter la fabrication de faux certificats, suivis d'usurpations d'identité et d'écoutes des échanges. Malheureusement, tout au long de 2011, plusieurs autorités de certification ont été au cœur de la tourmente.

L'affaire la plus marquante concerne Diginotar<sup>2</sup>. En voici les principales étapes (*graphique 2*).

Le 27 août 2011, un internaute Iranien, Ali Borhani, consulte sa messagerie Gmail, découvre une erreur de certificat et alerte le public par l'intermédiaire de divers forums. L'enquête montrera que les attaques contre cette autorité

de certification avaient débuté en juin et qu'un pirate, alors inconnu, avait fabriqué des faux certificats dès le 10 juillet. Le 22, Diginotar découvre l'attaque et décide de la tenir secrète. Ne mesurant pas l'impact de l'incident, il choisit également de ne pas révoquer ses certificats. Durant tout le mois d'août, 531 faux certificats sont fabriqués (Skype, Twitter, Yahoo, Google...). Des certificats génériques en *.\*.com* et *.\*.org* sont aussi générés donnant accès à des milliers d'autres domaines.

Les 29 et 30 août, suite à une notification des CERT, les principaux navigateurs (Google, Firefox, Internet Explorer) révoquent certains de ces certificats. Le 31 août, le gouvernement des Pays Bas entre en scène et s'inquiète de la compromission de nombreux de ses télé-services. Le 4 septembre, l'utilisation des services numériques est déconseillée aux Pays-Bas qui recommandent le retour au papier!

Le 6 septembre, le *hacker* se dévoile. Il se fait appeler *Comodohacker* (Comodo étant une autre autorité de certification attaquée). Il affiche des motivations très politiques, révèle que son objectif était l'écoute des communications et se dit au service de son pays: l'Iran. C'est effectivement dans ce pays que les certificats compromis ont été le plus utilisés.

Graphique 2. Principales étapes dans l'affaire Diginotar.



Source : Clusif, G r me Billois

• • • (2) <http://www.networking4all.com/en/ssl+certificates/ssl+news/time-line+for+the+diginotar+hack/>

## Ruptures de service: les accidents aussi!

Le 20 septembre, Diginotar dépose le bilan. Les compromissions dont il a fait l'objet provoquent une remise en cause des fondamentaux puisque le modèle de confiance montre ses limites. Elles servent aussi de déclencheur à diverses initiatives d'amélioration (de la part de Google, IETF, EFF...), que nous suivrons en 2012.

Alors que la cybercriminalité défraie la chronique, les accidents sont toujours aussi présents et leurs impacts tout aussi forts. 2011 a été une année très riche en événements de ce type. Les accidents touchent à la disponibilité. C'est souvent ce que voit l'utilisateur qui a tendance, par conséquent, à y être plus attentif qu'à la confidentialité.

Le premier incident que nous relaterons s'est produit à Velizy le 12 mai 2011<sup>3</sup>. Des fibres optiques sont broyées par une pelleteuse opérant sur le chantier du tramway. L'impact est immédiat. Ces fibres acheminent le trafic d'opérateurs et d'hébergeurs de premier plan tels que Verizon, SFR, Colt, Free et Prosodi. Parmi les organisations impactées se trouve un hébergeur qui fournit des services à Dior, Carrefour, la CAMIF, le ministère de la Défense ou encore le BHV. Certains lancent des opérations de bascule et utilisent leur plan de reprise d'activité. D'autres qui n'ont rien prévu, doivent subir la coupure; c'est le cas des literies Matelsom qui annonceront plus tard 250 000 euros de perte et la mise au chômage technique de 120 personnes.

L'incident est pourtant parfaitement géré: une fois la coupure signalée, les réparations sont réalisées en huit heures grâce aux soudeurs de fibre qui, par équipes de 2 personnes peuvent chacune ressouder plus de 200 fibres en une journée. Cet accident aurait pu néanmoins être évité si une redondance de collecte avait été prévue. Envisagée, ce projet avait été justement repoussé à cause des travaux.

Le second évènement a touché la société RIM en octobre 2011<sup>4</sup>. Du 10 au 13, cette société qui exploite le service de messagerie

Cette attaque n'est qu'un exemple parmi d'autres, elle montre une nouvelle tendance apparue en 2011: celle d'attaquer les fournisseurs de solution de sécurité. Les pirates préfèrent désormais fabriquer un double des clés qui protègent les systèmes d'informations plutôt que de forcer la serrure et la porte blindée des organisations ciblées.

des *Blackberry* essuie une panne qui touche des millions d'utilisateurs. La communication est bien menée et transparente. Le fondateur présente ses excuses publiquement et la société offre 100 euros d'applications à tous les clients touchés<sup>5</sup>. Même si le geste est apprécié il reste négligeable par rapports aux impacts, en particulier pour les organisations. Quelques temps plus tard, RIM annoncera officiellement qu'une défaillance d'un cœur de réseau en Angleterre est responsable de la panne. On apprendra aussi que le non fonctionnement des équipements de secours a entraîné une réaction en chaîne allant jusqu'à créer une corruption de la base de données. Depuis lors, RIM réfléchit à des changements en profondeur dans ses infrastructures: on apprend toujours beaucoup des accidents, même lorsque des plans efficaces sont déjà prévus.

Les accidents sont donc une menace réelle qui nécessite d'évaluer ses risques et de s'y préparer. Le tremblement de terre puis le tsunami qui entraîna l'accident nucléaire de Fukushima en mars 2011 eurent de terribles conséquences en termes humains. Dans le domaine des télécommunications, il est pourtant un exemple réussi de réaction à une crise majeure. L'opérateur japonais NTT est, en effet, parvenu à mettre en place un vrai mécanisme de gestion de crise à la hauteur de l'évènement<sup>6</sup>. En mobilisant 5 000 personnes, il a pu mettre à disposition 2 076 téléphones spéciaux gratuits, 830 téléphones satellitaires et 100 sites de chargement gratuit de portables. Accompagné par une mobilisation internationale, il rétablit plus de 90% des services téléphoniques dans un délai de 18 jours.

- • (3) <http://www.zdnet.fr/blogs/infra-net/une-pelleteuse-coupe-le-site-web-du-ministere-de-la-defense-et-beaucoup-d-autres-39760750.htm>
- (4) <http://www.telegraph.co.uk/technology/news/8825661/BlackBerry-blackout-how-it-happened.html#>
- (5) <http://www.marketwire.com/press-release/research-in-motion-offers-free-premium-apps-customers-following-service-interruptions-nasdaq-rimm-1573574.htm>
- (6) <https://itunews.itu.int/Fr/1630-Le-Japon-au-lendemain-du-tremblement-de-terre-et-du-tsunami-note.aspx>

Tous ces exemples nous montrent qu'il faut rester humble devant les accidents: ils arriveront que nous le voulions ou non. En revanche, tester régulièrement ses plans de continuité et ses plans de reprise permet d'être

prêt pour remédier au pire. Notons enfin que certaines méthodes utilisées pour contrer les accidents sont aussi utiles pour lutter contre la cybercriminalité.

## L'Hactivisme en 2011: entre enfantillage et conscience politique

En 2010, le CLUSIF avait déjà traité la problématique hacktiviste autour du phénomène Anonymous et de son engagement en faveur de *Wikileaks*. Un an après, il nous a semblé important de revenir sur le sujet pour montrer qu'en 2011 leur champ d'action s'était élargi avec des cibles touchant aussi bien le monde industriel, les États, les individus, et même les criminels.

Aujourd'hui, l'hactivisme rassemble trois grandes familles d'intervenants. Les premiers sont les Anonymous. Ils représentent la facette la plus médiatisée du mouvement. Ils se sont faits connaître comme les partisans d'un Internet libre et les ennemis de tous ceux qu'ils accusent de vouloir entraver la circulation de l'information. Leurs méthodes sont souvent reprises du *hacking*: attaques en déni de service distribué, piratage, vol et divulgation d'informations personnelles et/ou confidentielles. Ne dédaignant pas la plaisanterie de mauvais goût, leurs motivations s'éloignent parfois de l'acte politique.

François Paget regroupe les seconds sous la terminologie des cyber-indignés. Ce sont pour lui de vrais militants tels que ceux du groupe *Telecomix*<sup>7</sup> qui se dit sans leader et sans hiérarchie et parle de *do-ocratie*: une forme de structure souple dans laquelle les individus s'assignent eux-mêmes des tâches et les exécutent en toute responsabilité. Ils ont fait parler d'eux au moment des révolutions en Egypte et en Syrie en aidant notamment à la remise en marche de l'accès web en Egypte alors que le gouvernement Mubarak avait coupé internet. Ce groupe donne aussi des cours de cryptographie à quelques ONGs. Malgré des motivations qui sembleront parfois louables, les *Telecomix* n'hésitent pas, non plus, à agir dans l'illégalité pour défendre certaines de leurs causes (aide à l'hébergement de sites interdits en France). D'autres cyber-indignés utilisent Internet et les réseaux sociaux comme moyens de liaison et outils de propagande et

de renseignement. On trouve parmi eux des cyber-dissidents qui, comme leurs équivalents dans la vie réelle, ne reconnaissent plus la légitimité de la puissance politique à laquelle ils devraient obéir. En incitant à des actions d'éclat sur Internet, et dans la vie réelle, ils espèrent faire avancer la démocratie dans leur pays et combattre la corruption.

On regroupe les troisièmes sous la bannière des cyber-guerriers; ces patriotes forment des cyber-armées qui fleurissent dans de nombreux pays à tendance totalitaire. Vrai ou faux, ils prétendent agir au nom de leur gouvernement et soutiennent leurs thèses nationalistes et extrémistes. Leur principale arme est le défacement de sites. Utilisant également des outils DDoS, ils tentent de faire taire les dissidents qui, depuis l'étranger, cherchent à amener la démocratie dans leur pays d'origine. On estime qu'un millier de défacements sont effectués journalièrement et certains jours ce chiffre atteint le million. Environ 10% d'entre eux sont l'œuvre d'activistes. Tant qu'ils ne touchent pas de sites influents, ces actions n'ont que peu d'impact. En décembre, avec l'adoption par le parlement de la proposition de la loi réprimant la négation du génocide, des personnes se disant proche des cyber-armées turques ont défacé le site de Valérie Boyer (député à l'origine du texte) et celui de Patrick Devedjian (député d'origine arménienne).

Côté entreprise, l'attaque la plus emblématique de 2011 – parlons ici plutôt d'une succession d'attaques – concerne Sony<sup>8</sup>. À l'origine du conflit, Anonymous réclame le droit au débridage (*jailbreak*) de la PS3 ainsi que l'arrêt des poursuites contre ceux qui l'ont réalisé et explicité (George Hotz, alias *GeoHot* et Alexander Egorenkov, alias *graf chokolo*). D'avril à juin, de nombreuses attaques sont référencées. Quelques-unes de ces attaques sont sans doute le fait de cybercriminels ayant profité des portes ouvertes par tous ceux se réclamant

- • (7) <http://owni.fr/2011/07/25/telecomix-%C2%AB-hacker-pour-la-liberte-%C2%BB/>
- (8) [http://attrition.org/security/rants/sony\\_aka\\_sownage.html](http://attrition.org/security/rants/sony_aka_sownage.html)

d'Anonymous. Plus de cent millions de données personnelles sont ainsi détournées. Et Sony, dont l'action n'a cessé de baisser depuis le tsunami de mars 2011, annonce en pleine crise que 170 millions de dollars seront nécessaires pour répondre aux attaques. À la fin 2011, Sony continuait d'être malmené du fait de son soutien à la SOPA (*Stop Online Piracy Act*), projet de loi alors en discussion à la Chambre des représentants des États-Unis qui, selon ses détracteurs, menace les libertés sur Internet.

HBGary est une autre entreprise perturbée par l'hacktivisme. En février, le *Financial Times* révèle que son dirigeant, Aaron Barr, envisage de fournir au FBI des informations nominatives sur les Anonymous. Dès le lendemain les serveurs de l'entreprise sont piratés et 70 000 mails mis en libre accès sur le net<sup>9</sup>. Les révélations qui s'en suivent sur certaines méthodes contestables, mises en place par cette société travaillant dans la sécurité, poussent son dirigeant à la démission.

Le troisième cas emblématique, extrait d'une longue liste d'entreprises victimes de l'hacktivisme, concerne le cabinet privé américain *Stratfor*, lui aussi spécialisé dans la sécurité<sup>10</sup>. Ses serveurs sont piratés à la fin décembre, et environ 4 000 de ses clients voient leurs données personnelles et bancaires diffusées. Une vingtaine de clients français sont touchés. Pour prouver leur méfait, les auteurs diffusent des preuves de versements à des organisations caritatives. Tout comme pour Sony, cette attaque qui cible une entreprise, atteint également le grand public, et dans le cas présent les ONGs, qui durent parfois payer des frais de répudiation de paiement (*chargeback*).

L'année 2011 se distingue aussi par la multiplication des actions menées contre les forces de l'ordre et les personnes publiques. Elle peut être qualifiée comme l'année du doxing, qui consiste en la publication de photos, de coordonnées, de données personnelles et familiales en représailles à une action menée par un individu. Ce fut par exemple le cas en Californie après qu'un officier de police ait aspergé de gaz poivré des manifestants faisant un sitting, le 18 novembre 2011, sur le campus de leur université de Davis<sup>11</sup>. Quelques heures

plus tard, de nombreuses données personnelles le concernant sont diffusées sur le net. Les internautes sont invités à mener des actions de représailles : faire livrer des dizaines de pizzas à son domicile, inonder d'appels son téléphone, etc.

Lorsque ces données personnelles touchent un groupe d'individus et sont centralisées sur un site Internet, on parle de *copwatching*. En France, les tribunaux ont demandé la fermeture d'un tel site en octobre<sup>12</sup>. Loin de faire disparaître ces données, cette démarche n'a fait qu'amplifier le phénomène en entraînant la création de nombreux sites miroirs régulièrement actualisés.

Aux États-Unis, le collectif Antisec, proche des Anonymous, a divulgué tout au long de l'année des données volées sur des serveurs de services de police ou de sociétés travaillant directement avec elles (opérations *Chinga La Migra*, opérations *F\*\*K FBI Friday*).

En 2011, le monde politique (souvent de droite) s'est, lui aussi, fréquemment retrouvé victime du *doxing* et du *copwatching*. On citera, par exemple, la mise en ligne d'un site se voulant humoristique et s'en prenant à quelques élus de l'ancienne majorité présidentielle, puis la diffusion, sur Pastebin, de quatre fichiers contenant des données personnelles touchant 1 300 cadres de l'UMP. Ces informations, qui n'étaient pas hautement confidentielles, avaient été captées sur le serveur d'une petite société Rouennaise travaillant pour le compte de certains cadres du mouvement<sup>13</sup>.

Une dizaine d'autres attaques de ce type ont jalonné l'année en France ou aux États-Unis. Les institutions internationales n'ont pas été épargnées. Fin novembre étaient visés, les Nations unies, l'OCDE, l'OMS ou encore l'UNICEF.

En 2011, la mouvance Anonymous s'est aussi attaquée au monde criminel. En août, un jeune membre sympathisant du groupe est enlevé au Mexique par le cartel *Los Zetas* alors qu'il distribue des tracts (opération *PaperStorm*)<sup>14</sup>. Il aurait été libéré après qu'une vidéo menace de dévoiler le nom de divers hommes publics du pays, liés au cartel. Vrai ou faux, cette histoire ne doit pas nous faire oublier le sort de plusieurs

autres activistes et journalistes sauvagement assassinés par ce groupe particulièrement violent.

Les pédophiles furent aussi la cible des Anonymous. En octobre une liste d'un million d'individus, supposé fréquenter le site Lolita City, est divulguée sur le net<sup>15</sup>.

Non structuré, le mouvement Anonymous s'est dispersé et déchiré tout au long de l'année. À plusieurs reprises, les ordres et les contre-ordres ont desservi leur cause. Les tentatives

d'actions coordonnées entre manifestants et cyber manifestants n'ont eu que peu d'impact. Des luttes intestines ont entraîné de nombreuses délations entre factions d'activistes approuvant ou désapprouvant des méthodes se rapprochant trop de la cybercriminalité pure et dure<sup>16</sup>. 2011 a été une année pendant laquelle les Anonymous ont cherché à se construire. Au 31 décembre, c'était loin d'être gagné. Et, entre Anonymous, cyber-indignés et cyber-armées, il est toujours aussi difficile de s'y retrouver.

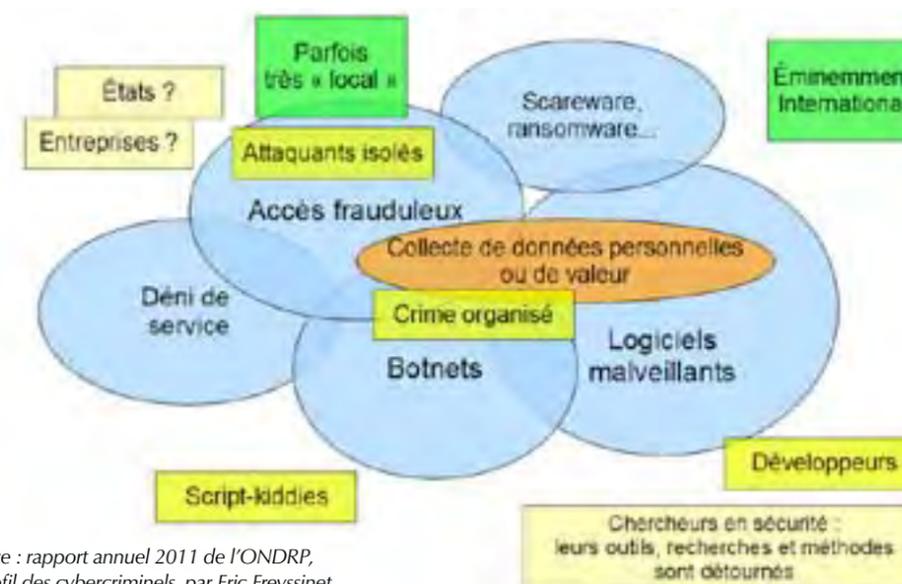
## Événements judiciaires et débats juridiques

En 2011, et conformément aux missions qui lui ont été confiées, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), publie son rapport annuel sur l'état de la criminalité en France<sup>17</sup>. Il y fait état de 33 000 cyber-infractions. Un élément déjà rapporté par le CLUSIF est confirmé dans cette étude : il s'agit du très faible nombre d'investigations menées sur les atteintes aux données à caractère personnel. C'est un sujet sur lequel des efforts certains restent à faire.

Le rapport précise également le profil des cybercriminels. Acteur isolé ou membre

d'une structure organisée, chacun remplit un rôle précis, du développement de logiciel au blanchiment de l'argent. Les chefs de gangs n'hésitent pas à investir de gros moyens financiers et humains pour créer de véritables sociétés cybercriminelles selon les schémas de l'industrie informatique légale. Certains états et certaines entreprises ayant pignon sur rue flirtent aussi avec l'illégalité. S'ils n'y prennent garde, les chercheurs en sécurité et les développeurs peuvent aussi avoir leur part de responsabilité lorsqu'ils dévoilent sans précaution les vulnérabilités qu'ils découvrent.

Graphique 3. Les atteintes aux systèmes de traitement automatisé de données et infractions associées.



Source : rapport annuel 2011 de l'ONDRP, le profil des cybercriminels, par Eric Freyssinet

- • • (15) <http://arstechnica.com/business/news/2011/11/anonymous-collects-publishes-ip-addresses-of-alleged-pedophiles.ars>
- (16) <http://blogs.mcafee.com/mcafee-labs/the-rise-and-fall-of-anonymous>
- (17) [http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/rapport\\_annuel/ra2011/synthese\\_rapport\\_2011.pdf](http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/rapport_annuel/ra2011/synthese_rapport_2011.pdf)

- • • (9) <http://www.forbes.com/sites/seanlawson/2011/02/22/hbgary-hearts-apple/>
- (10) <http://venturebeat.com/2011/12/30/stratfor-data-dump/>
- (11) [http://daviswiki.org/November\\_18,\\_2011\\_UC\\_Davis\\_Police\\_Response\\_to\\_Occupy\\_UC\\_Davis](http://daviswiki.org/November_18,_2011_UC_Davis_Police_Response_to_Occupy_UC_Davis)
- (12) [http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/daj/publications/lettre-daj/2011/lettre108/tgi\\_paris\\_copwatch.pdf](http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/publications/lettre-daj/2011/lettre108/tgi_paris_copwatch.pdf)
- (13) <http://www.rue89.com/2011/11/08/donnees-perso-le-piratage-vise-le-groupe-ump-lassemblee-226342>
- (14) <http://www.guardian.co.uk/technology/2011/nov/02/anonymous-zetas-hacking-climbdown>

Un centre européen de lutte contre le cyber-crime devrait être mis en place d'ici 2013. Il devrait faire partie d'Europol et répondre aux besoins d'échanges et d'informations en temps réel entre les pays.

Plusieurs nouveaux textes sont à l'étude ou ont été votés au cours de l'année :

- La LOPPSI 2 (*loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure*) prévoit qu'il soit possible d'imposer aux fournisseurs d'accès le blocage des sites pédopornographiques par décision de justice. Par ailleurs, l'usurpation d'identité devient un délit. Les nombreuses personnes qui voient leur identité usurpée sur les réseaux sociaux vont, par exemple, pouvoir faire appel à la loi pour que disparaissent leurs faux profils et que soient punis ceux qui les alimentent.
- Deux directives européennes sont en travaux depuis deux ans pour rénover le dispositif commun au sein de l'Union européenne :
  - en matière de protection des mineurs, la directive vise notamment à ce que tous les pays européens travaillent sur l'identification des victimes et autres individus présents sur des documents pédopornographiques<sup>18</sup>;
  - en matière d'attaques contre les systèmes informatiques, la directive souhaite que l'on réprime spécifiquement la mise en place de *botnets*. C'est une évolution importante qui veut faire évoluer les pays européens n'ayant pas encore d'outil juridique pour lutter contre les botnets.
- Enfin, l'année 2011 a transposé en droit français l'obligation de notification des incidents de sécurité concernant les données à caractère personnel chez les fournisseurs de services de communication électronique accessibles au public<sup>19</sup>. C'est ici une harmonisation au niveau européen qui s'opère. Comme d'autres, le CLUSIF souhaite que cette mesure soit étendue à tous les autres professionnels et organismes ayant à manipuler des données personnelles

- • (18) <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:335:0001:0014:FR:PDF>
- (19) <http://www.reseaux-telecoms.net/tribunes-experts/lire-notification-des-incident-de-securite%C2%A0-le-rssi-doit-se-preparer-a-un-changement-en-profondeur-48.html>
- (20) <http://www.zdnet.com/blog/facebook/facebook-promises-changes-following-irish-privacy-audit/6511>

informatisées, afin de pouvoir mieux répondre aux incidents qui restent parfois méconnus des services de police.

D'autres faits notables d'actualités et liés à la protection des données personnelles sont venus émailler l'année 2011. Il s'agit tout d'abord de *Facebook* qui fait évoluer sa plate-forme et offre régulièrement de nouveaux services sans suffisamment informer le consommateur sur l'usage qu'il fait de ses données. En Irlande, où se trouve le siège de la société, comme aux États-Unis, les autorités craignent des dérives et sont en alerte. Cette inquiétude a poussé *Facebook* à revoir sa position en faisant diverses propositions en vue de mieux protéger ses clients<sup>20</sup>. Il en est allé de même pour *Google*.

Du côté des mobiles, c'est le manque de maturité des professionnels qui est montré du doigt. L'affaire *Carrier IQ*, encore elle, montre qu'il faudrait sans doute mieux contrôler les opérateurs mobiles et les développeurs d'applications, notamment quand celles-ci sont déployées à grande échelle.

Tout semble se passer comme si les professionnels qui traitent les données personnelles ne les considéraient pas comme suffisamment précieuses pour correctement les protéger. C'est aussi l'impression qui ressort de l'affaire *Sony* (voir le sujet sur l'*hacktivisme*) ou des autres cas de vols massifs de données personnelles en Corée du Sud, en Israël et aux États-Unis. Dans certains de ces cas, des erreurs graves furent commises alors que des systèmes de sécurisation étaient pourtant mis en place.

La prise de conscience des entreprises est donc primordiale. Avec cette suite d'exemples, force est de constater qu'elles ne savent pas toujours repérer les informations sensibles qu'elles utilisent et qu'elles doivent protéger. Faire le point sur cette question est donc une étape essentielle que nombre d'entre elles se devraient de faire en 2012. Ensuite, des évolutions juridiques sont sans doute nécessaires pour aider les victimes de fuites de données incontrôlées. L'obligation de notification des incidents, étendue à tous les professionnels, puis l'enquête judiciaire qui suivrait, devrait, sans conteste, inciter les entreprises à s'améliorer en ce domaine.

## Hacking dans le biomédical

8

Nombreux parmi nous se souviennent de *Conficker* qui s'est propagé en 2009 dans plusieurs établissements de santé<sup>21</sup>. Le cas s'est reproduit en 2011, dans un hôpital proche d'Atlanta, qui subit, à son tour, de fortes perturbations suite à la propagation d'un ver informatique<sup>22</sup>. Cette nouvelle histoire prouve que les leçons du passé n'ont pas été retenues. À chaque fois, la supervision était faible et l'interconnexion des réseaux amplifia les problèmes de sécurité. Enfin, les points d'entrée n'étaient pas maîtrisés : ces intrus sont arrivés par le biais de clés USB apportées par des médecins et introduites dans des appareils médicaux.

Outre l'appareillage *in situ*, l'autre danger pour le patient, provient des dispositifs miniatures que la science offre aujourd'hui aux malades. Implantées dans le corps du patient, les pompes à insuline et les *pacemakers* sont pilotés depuis l'extérieur à l'aide de technologies sans fil (*Bluetooth*, *Wifi* ou *radio*). En 2011, un chercheur américain diabétique, Jay Radcliffe, a démontré qu'il était possible de prendre le contrôle d'une pompe à insuline à distance<sup>23</sup>. Interceptant la

fréquence de communication propriétaire, il l'a retransmise modifiée après avoir changé le ratio sucre/sang à même de délivrer une dose mortelle. Cette démonstration faisait suite à des publications de 2008 s'intéressant alors aux *pacemakers* et aux défibrillateurs cardiaques<sup>24</sup>.

En 2011, les transports d'urgence, eux aussi, furent victimes de malware. En Nouvelle-Zélande, un virus paralysa le système de réponse automatique du centre de communication du principal réseau d'ambulances du pays traitant 90% des transports médicalisés<sup>25</sup>. Pendant 24 heures, les affectations de véhicules se firent manuellement. Là encore, tout semble prouver qu'il ne s'agissait pas d'une attaque ciblée.

À l'hôpital comme ailleurs, la frontière des spécificités métier ou production n'est plus une protection. La mutualisation des réseaux (radiologie, surveillance vidéo, etc.) est devenue une source de vulnérabilité. Elle étend la menace à des outils de production qu'il est maintenant nécessaire de sécuriser.

## SCADA, services de secours, systèmes d'armes : tous ciblés

9

Les équipements SCADA (*Supervisory Control and Data Acquisition*) permettent le contrôle, la surveillance et la collecte de données, sur des équipements industriels souvent d'importance vitale (centrales nucléaires, canalisations de gaz et pétrole, approvisionnements en eau et en électricité, etc.). Les récentes attaques *Stuxnet* et *Duqu*, la multiplication des annonces de vulnérabilités, les preuves par l'exemple et quelques faits divers de 2011 inquiètent particulièrement les industriels pétroliers<sup>26</sup>.

Dans une usine de retraitement de l'eau située à Springfield aux États-Unis, une pompe de distribution a été détruite suite à l'intrusion d'un cyber attaquant dans le système SCADA qui la contrôlait<sup>27</sup>. Pour atteindre son objectif,

le pirate a utilisé les codes d'accès que le concepteur de la solution conservait, sans doute, pour des raisons de maintenance. Il a été démontré qu'il s'était introduit dans le système au moins deux mois auparavant. Après l'incident, les gestionnaires de l'usine ont déclaré que le danger de piratage de tels systèmes est définitivement écarté. Une semaine plus tard, un autre *hacker* a démontré que ces propos étaient erronés puisqu'il réussit à trouver et à publier les plans du système de gestion des eaux de Houston. Son objectif était de dénoncer la communication trop rassurante de Springfield.

En 2011, des chercheurs recensaient des attaques à l'encontre de 29 entreprises

- • (21) <http://www.tomshardware.com/news/Conficker-Worm-Hospital-Equipment,7620.html>
- (22) <http://www.wsbtv.com/news/news/local/hospital-diverting-trauma-cases-due-computer-probl/nFyYY/>
- (23) [http://blogs.computerworld.com/18744/black\\_hat\\_lethal\\_hack\\_and\\_wireless\\_attack\\_on\\_insulin\\_pumps\\_to\\_kill\\_people](http://blogs.computerworld.com/18744/black_hat_lethal_hack_and_wireless_attack_on_insulin_pumps_to_kill_people)
- (24) <http://www.secure-medicine.org/icd-study/icd-study.pdf>
- (25) <http://www.stuff.co.nz/waikato-times/news/5953497/Computer-virus-hits-ambulances>
- (26) <http://www.bbc.co.uk/news/technology-16137573>
- (27) <http://www.wired.com/threatlevel/2011/11/hackers-destroy-water-pump/>

de l'industrie chimique et 19 autres dans le milieu de la défense<sup>28</sup>. La technique utilisée fut souvent triviale: un simple courriel piégé accompagné d'un lien ou d'une pièce jointe.

L'informatique semble donc vulnérable à bien des niveaux. Les chercheurs et les pirates s'intéressent aujourd'hui aux satellites<sup>29</sup>, aux drones militaires<sup>30</sup>, aux aiguillages ferroviaires<sup>31</sup> et même aux automates de gestion d'ouverture et de fermeture de portes de cellules de prison<sup>32</sup>, même si le maillon faible reste souvent l'utilisateur.

Aucune infrastructure n'est donc à l'abri d'attaques. Une extrême vigilance s'impose et la communication rassurante ne protège pas. Elle peut être, au contraire, le point de départ de nouvelles attaques destinées à la contredire. Les entreprises doivent donc y veiller: dire que tout va bien peut inciter un pirate à tenter de prouver le contraire.

Le Club de la Sécurité de l'Information Français est un club professionnel, constitué en association indépendante, ouvert à toute entreprise ou collectivité. Il accueille des utilisateurs et des offreurs issus de tous les secteurs d'activité de l'économie. Sa finalité est d'agir pour la sécurité de l'information, facteur de pérennité des entreprises et des collectivités publiques. Il entend ainsi sensibiliser tous les acteurs en intégrant une dimension transversale dans ses groupes de réflexion: management des risques, droit, intelligence économique...

De nombreux groupes de travail se réunissent régulièrement pour traiter de thématiques variées en fonction de l'actualité et des besoins des membres.

Le CLUSIF a des relais régionaux, les CLUSIR et des partenaires européens, les CLUSI.

\* \* \*

# Réponses pénales

- • •(28) [http://www.theregister.co.uk/2011/10/31/chemical\\_firms\\_hacked/](http://www.theregister.co.uk/2011/10/31/chemical_firms_hacked/)
- (29) <http://www.undernews.fr/hacking-hacktivisme/un-satellite-en-orbite-pas-a-l%E2%80%99abri-d%E2%80%99un-piratage.html>
- (30) <http://www.wired.com/dangerroom/2011/10/virus-hits-drone-fleet/>
- (31) <http://www.reuters.com/article/2011/12/28/us-trains-security-idUSTRE7BR0C520111228>
- (32) <http://arstechnica.com/business/2011/11/vulnerabilities-give-hackers-ability-to-open-prison-cells-from-afar/>

# L'ACTIVITÉ JUDICIAIRE PÉNALE

Secrétariat général, Sous-direction de la Statistique et des Études,  
ministère de la Justice et des Libertés

L'activité judiciaire est décrite selon les différentes étapes de la filière pénale : d'abord dans sa phase de poursuite (orientations du parquet, mesures de sûreté avant jugement), puis par type de juridiction (cours d'assises, tribunaux correctionnels, juges et tribunaux pour enfants, tribunaux de police, cours d'appel, cour de cassation) et enfin en analysant les suites des jugements (condamnations, réitération et récidive et indemnisation des victimes). Précisons que les statistiques fournies résultent pour l'essentiel des « cadres du parquet » ; or le déploiement progressif du logiciel Cassiopée en juridiction a rendu difficile la collecte de statistiques homogènes, des estimations ont dues être réalisées sur les deux dernières années 2010 et 2011, notées « e » dans les tableaux.

Télécharger  
l'article

## La phase de poursuite

1

### L'activité des parquets

En 2011, 5,2 millions de plaintes et procès-verbaux sont parvenus aux parquets, dont seulement 2 millions avec un auteur connu.

#### Les orientations

Déduction faite des dessaisissements et des affaires en cours, le volume des affaires traitées pour 2011 s'élève à un peu plus de 4,7 millions d'affaires, soit un ordre de grandeur comparable à celui des années 2008 et 2009 (tableau 2).

Le bloc des affaires traitées se compose d'une part, des affaires non poursuivables et, d'autre part, des affaires susceptibles d'être poursuivies.

Le premier groupe (70% des affaires traitées) comprend les procédures pour lesquelles un

motif de nature juridique fait obstacle à une poursuite (y compris les absences d'infraction et les charges insuffisantes, soit 490 000 affaires) et celles dont l'auteur n'a pu être identifié au terme de l'enquête (2,8 millions de procédures).

Le second groupe (30% des affaires traitées), constitué des affaires poursuivables, se décompose selon qu'elles ont fait l'objet d'une réponse pénale (poursuites, procédures alternatives et compositions pénales) ou d'un classement sans suite. Le nombre d'affaires poursuivables s'élève à 1,4 million. La part des affaires poursuivables dans les affaires traitées est très différente dans les seules affaires mettant en cause des mineurs (84%) du fait de l'extrême rareté des procédures contre auteur mineur inconnu. Les affaires poursuivables mettant en cause au moins un mineur (151 000) représentent 10,6% de l'ensemble des affaires poursuivables.

Tableau 1. Procédures pénales transmises aux parquets.

	2007		2008		2009		2010		2011	
Procédures transmises aux parquets	5 273 909	100%	5 101 119	100%	5 030 578	100%	4 966 994	100%	5 243 334	100%
Variation annuelle (en %)	-0,7		-3,3		-1,4		-1,3		5,6	
Procédures avec auteur inconnu	3 082 620	58%	2 843 310	56%	2 833 641	56%	2 870 645	58%	3 191 209	61%
Procédures avec auteur connu	2 191 289	42%	2 257 809	44%	2 196 937	44%	2 096 349	42%	2 052 125	39%

Source : exploitation statistique des Cadres du parquet - SDSE - ministère de la Justice et des Libertés

Tableau 2 . Orientations des affaires poursuivables par les parquets.

	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Affaires pénales traitées</b>	<b>4 903 537</b>	<b>4 726 539</b>	<b>4 667 943</b>	<b>4 502 363</b>	<b>4 751 586</b>
<b>Affaires non poursuivables</b>	<b>3 427 002</b>	<b>3 226 128</b>	<b>3 180 268</b>	<b>3 099 692</b>	<b>3 333 020</b>
- Absence d'infraction, charges insuffisantes, motif juridique	449 496	482 429	496 635	481 832	490 298
- Défaut d'élucidation	2 977 506	2 743 699	2 683 633	2 617 860	2 842 722
<b>Affaires poursuivables</b>	<b>1 476 535</b>	<b>1 500 411</b>	<b>1 487 675</b>	<b>1 402 671</b>	<b>1 418 566</b>
<i>Part des affaires traitées</i>	<i>30,1</i>	<i>31,7</i>	<i>31,9</i>	<i>31,2</i>	<i>29,9</i>
- Poursuites	684 734	668 946	673 684	639 317	628 368
<i>Part des affaires poursuivables</i>	<i>46,4</i>	<i>44,6</i>	<i>45,3</i>	<i>45,6</i>	<i>44,3</i>
- Procédures alternatives réussies	490 434	544 715	558 047	527 530	558 003
<i>Part des affaires poursuivables</i>	<i>33,2</i>	<i>36,3</i>	<i>37,5</i>	<i>37,6</i>	<i>39,3</i>
- Composition pénale	59 770	67 230	73 392	72 785	72 519
<i>Part des affaires poursuivables</i>	<i>4,0</i>	<i>4,5</i>	<i>4,9</i>	<i>5,2</i>	<i>5,1</i>
- Classements sans suite	241 597	219 520	182 552	163 039	159 676
<i>Part des affaires poursuivables</i>	<i>16,4</i>	<i>14,6</i>	<i>12,3</i>	<i>11,6</i>	<i>11,3</i>
<b>Taux de réponse pénale</b>	<b>83,6</b>	<b>85,4</b>	<b>87,7</b>	<b>88,4</b>	<b>88,7</b>

Source : Exploitation statistique des Cadres du parquet - SDSE - Ministère de la Justice

En 2011, une réponse pénale a été donnée à 88,7% de ces affaires poursuivables, soit une proportion proche de celle de l'année précédente (88,4%).

Cette réponse pénale a pris trois formes: la poursuite devant une juridiction de jugement ou d'instruction (50%), la composition pénale (6%) ou la mise en œuvre d'une procédure alternative aux poursuites (44%). Ainsi désormais, la réponse pénale se partage de façon égale entre poursuites et alternatives aux poursuites (y compris compositions pénales).

### Les poursuites

Le nombre total d'affaires poursuivies par les parquets en 2011 s'élève à 628368 ce qui représente 44,3% des affaires poursuivables et 50% de la réponse pénale. Il se répartit selon plusieurs modes de poursuites (tableau 3):

- Au nombre de 17548, les saisines du juge d'instruction représentent 2,8% des poursuites, chiffre en baisse depuis 2007.
- 48500 affaires ont été transmises au juge des enfants (7,7% des poursuites).

Tableau 3. Les affaires poursuivies par les parquets.

	2007	2008	2009	2010	2011	
<b>Total affaires poursuivies</b>	<b>684 734</b>	<b>668 946</b>	<b>673 684</b>	<b>639 317</b>	<b>628 368</b>	<b>100,0</b>
<i>(var. annuelle en %)</i>	<i>-3,3</i>	<i>-2,3</i>	<i>+0,7</i>	<i>-5,1</i>	<i>-1,7</i>	
Saisines du juge d'instruction	28 063	23 409	20 899	19 640	17 548	2,8
Saisines du juge des enfants	57 967	56 505	56 274	53 969	48 539	7,7
Poursuites devant le tribunal correctionnel	533 767	530 760	540 654	514 699	513 911	81,8
- comparution immédiate	46 233	45 369	43 670	42 056	36 282	5,8
- convocation sur PV du procureur	16 801	17 511	18 154	17 403	15 349	2,4
- convocation par OPJ	200 360	194 301	189 621	179 182	183 205	29,2
- citation directe	90 747	81 129	66 968	61 468	50 477	8,0
- ordonnance pénale	129 914	136 124	144 711	136 291	151 029	24,0
- comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC)	49 712	56 326	77 530	78 299	77 569	12,3
Poursuites devant les tribunaux de police	64 937	58 272	55 857	51 009	48 370	7,7
- convocation sur PV	13 169	13 741	15 341	14 415	15 399	2,5
- citation directe	16 400	12 829	10 150	9 291	7 914	1,3
- ordonnance pénale	35 368	31 702	30 366	27 303	25 057	4,0

Source : exploitation statistique des Cadres du parquet - SDSE - ministère de la Justice et des Libertés

- 514000 affaires ont été poursuivies devant le tribunal correctionnel selon les procédures suivantes (en % des poursuites) dont:

- 15 349 convocations par procès-verbal du procureur (3%);
- 36282 comparutions immédiates (7%);
- 183 205 COPJ (36%);
- 50 477 citations directes (10%);
- 151 029 ordonnances pénales (29%), procédures en croissance quasi continue depuis 2006 (*hormis en 2010*);
- 77569 comparutions sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC) (15%).

Au sein des poursuites devant le tribunal correctionnel, le taux de procédures simplifiées (*ordonnances pénales délictuelles et CRPC*) augmente par rapport à 2010 et s'établit à 44,5% des poursuites.

Le taux de poursuites rapides hors ordonnances pénales (*comparutions immédiates, convocations par procès-verbal, convocations par OPJ et CRPC*) est assez stable en 2011, à 61% des poursuites devant le tribunal correctionnel.

En contrepartie, les citations directes, en baisse continue, n'en représentent plus que 10%

Un peu plus de 48000 affaires ont été poursuivies devant les tribunaux de police soit 8% des poursuites.

### Les alternatives aux poursuites

558000 affaires poursuivables ont donné lieu à une **procédure alternative réussie**. Cette forme de réponse judiciaire a concerné 39,3% des affaires poursuivables et représente 44,3% de la réponse pénale. Le rappel à la loi constitue un peu plus de la moitié de ces procédures (51%), les classements pour autres poursuites ou sanctions non pénales prononcées le plus souvent à l'égard d'étrangers en situation irrégulière en représentent 21%, les régularisations ou plaignant désintéressé sur demande du parquet 20%, les médiations ou réparation mineur 4%, enfin dans 4% des cas l'auteur est orienté vers une structure sanitaire ou sociale.

### Les compositions pénales

Les 72519 compositions pénales réussies constituent, depuis 2001, le troisième volet de la réponse pénale. Cette procédure s'est

appliquée à 5,1% des affaires poursuivables en 2011 et représentent 5,8% de la réponse pénale.

### Les classements sans suite

Le nombre de classements sans suite pour inopportunité se situe à près de 160000 affaires, soit un taux de classement sans suite de 11,3%. Le motif le plus représenté (35%) est celui des recherches infructueuses qui n'ont pas permis de retrouver l'auteur de l'infraction malgré son identification. Viennent ensuite les situations où le plaignant ou la victime ont été désintéressés, ont retiré leur plainte, ou avaient concouru à l'infraction (34%), enfin dans 20% des cas le trouble ou préjudice a été considéré comme peu important.

### Les affaires de mineurs

Les parquets des mineurs ont apporté une réponse pénale à 95% des 151000 affaires poursuivables mettant en cause un mineur, ce qui représente un taux de réponse pénale significativement plus élevé que sur l'ensemble des affaires poursuivables (88,7%).

Ce résultat a été obtenu en recourant légèrement moins souvent aux poursuites dans les affaires impliquant des mineurs que pour l'ensemble des affaires pénales (*respectivement 36% et 44% des affaires poursuivables*), et en utilisant bien plus fréquemment les procédures alternatives aux poursuites, 58% des cas à comparer à 39% pour l'ensemble des affaires poursuivables (tableau 4). Parmi ces procédures alternatives, on trouve d'abord les réparations-mineur, qui constituent une mesure spécifique à ces derniers. Médiation, injonction thérapeutique, désintéressement du plaignant ou régularisation sont plutôt moins utilisés pour les mineurs qu'ils ne le sont sur l'ensemble des affaires. En revanche, la réponse « légère » que constitue le rappel à la loi semble particulièrement adaptée à la délinquance des mineurs, puisqu'il représente les deux tiers des mesures alternatives mises en œuvre dans les affaires mettant en cause des mineurs.

Corrélativement, les classements sans suite pour inopportunité des poursuites ont été décidés dans 5% des affaires mettant en cause des mineurs (*à comparer aux 11% dans les affaires mettant en cause exclusivement des majeurs*).

La part des affaires de mineurs dans l'ensemble des affaires poursuivables reste stable autour de 8 à 9% sur les cinq dernières années.

Tableau 4. Mineurs délinquants - Activité des parquets.

	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Affaires de mineurs traitées</b>	<b>178 812</b>	<b>181 449</b>	<b>182 530</b>	<b>173 000</b>	<b>180 389</b>
<b>Affaires non poursuivables</b>	<b>28 961</b>	<b>31 116</b>	<b>31 870</b>	<b>29 079</b>	<b>29 416</b>
<b>Affaires poursuivables</b>	<b>149 851</b>	<b>150 333</b>	<b>150 660</b>	<b>143 921</b>	<b>150 973</b>
% d'affaires de mineurs dans l'ensemble des affaires poursuivies	8,8%	8,8%	8,6%	8,4%	8,4%
<b>Poursuites</b>	<b>59 936</b>	<b>58 550</b>	<b>57 974</b>	<b>56 707</b>	<b>54 995</b>
Saisines du juge des enfants	56 664	55 019	54 399	53 285	51 850
Présentation immédiate	1 303	1 486	1 683	1 736	1 515
Saisines du juge d'instruction	1 969	2 045	1 892	1 686	1 630
<b>Procédures alternatives</b>	<b>73 883</b>	<b>77 795</b>	<b>80 884</b>	<b>77 140</b>	<b>87 005</b>
dont rappels à la loi	51 144	52 314	54 354	52 000	58 000
<b>Compositions pénales</b>	<b>251</b>	<b>558</b>	<b>1 048</b>	<b>1 284</b>	<b>1 362</b>
<b>Classements sans suite</b>	<b>15 781</b>	<b>13 430</b>	<b>10 754</b>	<b>8 790</b>	<b>7 610</b>
Taux de réponse pénale %	89,5	91,1	92,9	93,9	95,0

Source : exploitation statistique des Cadres du parquet - SDSE - Ministère de la Justice et des libertés

### Les mesures de sûreté avant jugement : détention provisoire et contrôle judiciaire

- En 2011, 33 400 personnes ont été mises en examen dans le cadre d'une instruction. Dans le même temps près de 2 700 personnes ont été entendues comme « témoin assisté » (tableau 5).
- Le nombre de personnes mises en examen qui ont été placées en détention provisoire en 2011 s'élève à près de 16 000 (48,2% des mis en examen).

- Le recours au contrôle judiciaire est plus fréquent et a concerné 64,8% des personnes mises en examen en 2011, soit plus de 21 000 personnes.
- Parallèlement, près de 15 000 personnes ont été mises en détention provisoire, le plus souvent pour une très courte durée dans le cadre d'une procédure de comparution immédiate et 13 700 ont fait l'objet d'une mise sous contrôle judiciaire par le tribunal correctionnel

Tableau 5. Mesures de sûreté prises avant jugement.

	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Mesures prises dans le cadre de l'instruction</b>					
Nombre de personnes mises en examen	47 431	45 537	42 295	36 543	33 356
dont personnes morales	346	427	344	422	429
Nombre de témoins assistés	5 306	5 012	4 274	3 085	2 731
dont personnes morales	180	197	165	131	122
Nombre de personnes mises en détention provisoire	19 087	18 709	17 058	16 625	15 871
Nombre de personnes mises sous contrôle judiciaire	28 839	27 749	26 931	23 250	21 348
dont placement de mineurs en centre éducatif fermé pour délit	103	87	114	90	243
% de personnes en examen placées en détention provisoire	40,5	41,5	40,7	46,0	48,2
% de personnes en examen placées sous contrôle judiciaire	61,2	61,5	64,2	64,4	64,8
<b>Mesures prises dans le cadre du tribunal correctionnel</b>					
Nombre de personnes mises en détention provisoire	18 986	18 016	18 429	15 947	14 860
Nombre de personnes mises sous contrôle judiciaire	10 468	11 885	12 474	13 060	13 705

Source : exploitation statistique des Cadres du parquet - SDSE - Ministère de la Justice et des libertés

## L'activité des juridictions

### Les cours d'assises

Les cours d'assises ont prononcé un total de 2 329 arrêts (1 968 en premier ressort et 361 en appel). Les décisions rendues en premier ressort ont baissé de 3,3%, celles rendues en appel de 22,7% (tableau 6).

Avec près 500 appels formés en 2011, le taux d'appel s'élève à 25%. Le taux d'acquiescement des cours d'assises d'appel, à 7,2%, est peu élevé, il reste supérieur à celui obtenu en premier ressort (4,9%).

Le nombre total de personnes jugées s'élève à 3 152 (2 707 en premier ressort et 445 en appel).

### Les tribunaux correctionnels

L'ensemble des décisions rendues par les tribunaux correctionnels s'élève à 592 087 en 2011 (tableau 7). Elles se composent de jugements portant condamnation ou relaxe (334 908), des ordonnances pénales délictuelles (144 587) et

des ordonnances d'homologation de CRPC, comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (60 447).

Les autres décisions des tribunaux correctionnels (jugements sur intérêts civils essentiellement) s'élèvent à 52 145.

Dans les jugements portant condamnation ou relaxe :

- 374 271 personnes physiques ont été, soit condamnées (337 711), soit relaxées (33 734), ce qui aboutit à un taux de relaxe de 9%, soit ont vu le prononcé de leur peine ajourné (2 826).
- 3 164 personnes morales ont été soit condamnées (2 211), soit relaxées (885), ce qui aboutit à un taux de relaxe de 28% très éloigné de celui des personnes physiques, soit ont vu le prononcé de leur peines ajourné (68).

Par ordonnances pénales 144 363 personnes ont été condamnées et 224 ont été relaxées, soit un taux de relaxe très faible de 0,1%.

Tableau 6. Activité des cours d'assises.

	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Cour d'assises de premier ressort</b>					
<b>Arrêts prononcés</b>	<b>2 447</b>	<b>2 314</b>	<b>2 172</b>	<b>2 035</b>	<b>1 968</b>
(var. annuelle en %)	-2,7	-5,4	-6,1	-6,3	-3,3
dont frappés d'appel	555	577	558	500	497
<b>Toutes personnes jugées en cour d'assises</b>	<b>3 580</b>	<b>3 240</b>	<b>3 032</b>	<b>2 886</b>	<b>2 707</b>
(var. annuelle en %)	-4,4	-9,5	-6,4	-4,8	-6,2
Condamnées	3 344	3 033	2 842	2 715	2 575
Acquittées	236	207	190	171	132
<b>Cour d'assises d'appel</b>					
<b>Arrêts prononcés</b>	<b>430</b>	<b>381</b>	<b>487</b>	<b>467</b>	<b>361</b>
(var. annuelle en %)	-5,1	-11,4	+27,8	-4,1	-22,7
dont frappés d'un pourvoi en cassation	109	95	131	143	91
<b>Toutes personnes jugées en cour d'assises</b>	<b>579</b>	<b>485</b>	<b>595</b>	<b>577</b>	<b>445</b>
Condamnées	501	431	522	508	414
Acquittées	78	54	73	69	31

Source : exploitation statistique des Cadres du parquet - SDSE - Ministère de la Justice et des libertés

Tableau 7. Activité des tribunaux correctionnels.

	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Toutes décisions</b>	<b>577 196</b>	<b>584 549</b>	<b>587 738</b>	<b>577 970</b>	<b>592 087</b>
(var. annuelle en %)	+0,2	+1,3	+0,5	-1,7	+2,4
Jugements portant condamnation ou relaxe	366 064	359 185	341 865	332 189	334 908
Ordonnances pénales	121 485	126 667	139 093	136 812	144 587
Ordonnances d'homologation de CRPC	47 799	55 092	62 757	61 543	60 447
Autres décisions (jugements sur intérêts civils)	41 848	43 605	44 023	47 426	52 145

Source : exploitation statistique des Cadres du parquet - SDSE - Ministère de la Justice et des libertés

## Les juges et tribunaux pour enfants

Environ 72 000 mineurs délinquants ont été orientés vers les juges des enfants en 2011. Par comparaison avec les 55 000 affaires transmises par les parquets, ceci veut dire que chaque affaire a concerné en moyenne 1,3 mineur.

Les procédures rapides sont les plus utilisées par les parquets pour transmettre les dossiers aux juges des enfants (tableau 8). Les convocations par officier de police judiciaire (COPJ) (sur instruction du parquet le jeune quitte le commissariat avec une convocation devant le juge des enfants) et les requêtes pénales avec déferrement (le jeune est conduit devant le juge des enfants à l'issue de la garde à vue) ont représenté 71 % des modes de saisine en 2011.

Les requêtes pénales ordinaires des parquets (14 852 soit 20,7% du total), qui laissent au juge des enfants le choix de la date de convocation du jeune sont en baisse et se situent très en retrait par rapport aux COPJ. Les renvois devant le juge des enfants ou le tribunal pour enfants après une instruction interviennent pour 3,7%.

Enfin, 1 900 jeunes ont fait l'objet d'une comparution à délai rapproché et 1 600 d'une présentation immédiate devant la juridiction pour mineurs (jugement à délai rapproché) ce qui représente un peu moins de 5% des modes de saisines.

La structure par âge est stable dans le temps, près de la moitié (47,7%) des mineurs délinquants poursuivis devant le juge des

enfants sont âgés de 15 ou 16 ans. Les mineurs de moins de 13 ans représentent 4,1% de ces mineurs, les 13-14 ans 20,7% et les mineurs de 17 ans 26,8%.

Les juges ont prononcé 36 304 mesures présentencielles à l'encontre des mineurs soit 2,3% de moins qu'en 2010: le contrôle judiciaire et la détention provisoire, représentent respectivement 16,0% et 3,6% de ces mesures, les placements, libertés surveillées et réparations, 59,5%. Enfin 20,9% de ces mesures présentencielles sont des mesures d'investigations sur la situation du mineur (enquêtes sociales, IOE, expertises ou recueil de renseignements socio éducatifs).

Les juges des enfants et les tribunaux pour enfants ont prononcé 7 625 décisions écartant la poursuite ou la responsabilité du mineur, c'est à dire des ordonnances de non-lieu ou des jugements de relaxe ou prononçant la nullité de la procédure. Pour les mineurs reconnus coupables, le nombre de mesures et sanctions prononcées s'élève à près de 65 000, un chiffre en baisse de 3,5% par rapport à 2010. Les admonestations, remises à parents et dispenses de peine constituent la réponse judiciaire prépondérante (26 000 décisions soit 39,9%), suivies des mesures de liberté surveillée, de protection judiciaire, de placement et de réparation (15,6%) et des peines d'emprisonnement avec sursis simple (13,3%). Viennent ensuite les emprisonnements fermes (7,8%), les amendes (5,7%), et les emprisonnements avec sursis et mise à l'épreuve (7,5%). Enfin, le travail d'intérêt général et le sursis TIG constituent 6,7% des sanctions prononcées et les sanctions éducatives 3,5%.

Tableau 8. Les saisines du juge des enfants - mineurs délinquants.

	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Mineurs délinquants dont le juge a été saisi</b>	<b>81 081</b>	<b>78 809</b>	<b>77 731</b>	<b>76 164</b>	<b>71 871</b>
<b>modes de saisine</b>					
COPJ	45 101	44 977	45 263	45 527	43 035
Requêtes pénales avec déferrement	9 416	9 067	9 420	8 803	7 802
Requêtes pénales sans déferrement	21 140	19 445	17 532	16 145	14 852
Comparutions à délai rapproché	1 077	932	1 270	1 325	1 862
Renvois du juge d'instruction	3 241	3 123	2 875	2 647	2 679
Présentation immédiate devant la juridiction pour mineurs	1 106	1 265	1 371	1 717	1 641
<b>âges des mineurs</b>	<b>81 081</b>	<b>78 809</b>	<b>77 731</b>	<b>76 164</b>	<b>71 871</b>
12 ans et moins	3 153	2 995	2 980	2 968	2 960
13, 14 ans	16 018	15 373	15 923	15 592	14 909
15, 16 ans	38 521	37 722	36 982	36 058	34 303
17 ans	22 938	22 325	21 555	20 720	19 266
Non renseigné	451	394	291	826	433

Source : exploitation statistique des Tableaux de bord des tribunaux pour enfants - SDSE Ministère de la Justice

Tableau 9. Activité des juges et tribunaux pour enfants.

	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Toutes mesures présentencielles</b>	<b>33 201</b>	<b>34 060</b>	<b>36 056</b>	<b>37 156</b>	<b>36 304</b>
Enquête sociale, IOE, expertise, RRSE	7 722	7 989	8 178	7 560	7 605
Placement, liberté surveillée, réparation	20 162	20 580	22 203	22 883	21 602
Contrôle judiciaire	4 277	4 449	4 828	5 694	5 808
Détention provisoire	1 040	1 042	847	1 019	1 289
<b>Tous mineurs jugés</b>	<b>77 698</b>	<b>76 778</b>	<b>73 958</b>	<b>70 814</b>	<b>73 116</b>
Mineurs jugés en audience de Cabinet	41 966	40 386	39 947	37 660	39 328
Mineurs jugés en audience de TPE	35 732	36 392	34 011	33 154	33 788
<b>Décisions rejetant la poursuite</b>	<b>9 408</b>	<b>9 202</b>	<b>8 912</b>	<b>7 634</b>	<b>7 625</b>
<b>Mesures et sanctions définitives</b>	<b>76 046</b>	<b>74 864</b>	<b>70 908</b>	<b>67 334</b>	<b>64 993</b>
<b>- Mesures éducatives</b>					
Admonestations, remises à parent, dispenses de mesure ou de peine	33 297	31 182	29 649	27 424	25 935
Liberté surveillée, protection judiciaire, placement, réparation	10 513	11 091	12 023	11 524	10 121
<b>- Sanctions éducatives</b>					
<b>- Peines</b>					
TIG, sursis TIG, stage de citoyenneté, suivi socio judiciaire	4 670	4 826	4 721	4 641	4 885
Amende ferme ou avec sursis	5 060	5 244	4 639	3 716	3 708
Emprisonnement avec sursis simple	9 401	9 516	8 509	8 513	8 638
Emprisonnement avec sursis avec mise à l'épreuve	5 080	5 095	4 340	4 437	4 348
Emprisonnement avec au moins une partie ferme	6 159	5 730	5 064	5 157	5 066

Source : exploitation statistique des Tableaux de bord des tribunaux pour enfants - SDSE Ministère de la Justice.

RRSE: recueil de renseignements socio-éducatifs

## Les tribunaux de Police et juridictions de proximité

En 2011, les amendes forfaitaires majorées ont baissées mais restent néanmoins au dessus de la barre des 9 millions (tableau 10). Les affaires poursuivies s'élèvent à 375 000 et un peu plus d'un million d'affaires ont été classées sans suite.

- Cette même année, les affaires traitées par les tribunaux de police (hors intérêts civils) sont en baisse de 8% par rapport à 2010. Cette évolution touche tous les types de procédure.

- Parallèlement, devant la juridiction de proximité (qui ne traite plus que les contraventions des 4 premières classes), les poursuites connaissent une baisse de 11% avec 371 000 affaires poursuivies. L'ensemble des affaires traitées par la juridiction de proximité baissent de 1,4% par rapport à 2010. Cette baisse s'observe surtout sur les jugements (-9%), les ordonnances pénales étant stables.

## Les cours d'appel

Les chambres des appels correctionnels ont été saisies de 48 610 affaires nouvelles en 2011, soit une légère hausse (+0,4%) par rapport à 2010 (tableau 11).

Elles ont rendu 50 444 arrêts (-2,9%) et réexaminé l'affaire pénale de 38 231 personnes (-5,6%) dont 91,6% ont été condamnées.

De leur côté, les chambres de l'instruction ont rendu 35 644 arrêts soit une hausse de 1,7% par rapport à 2010. Le nombre des arrêts statuant sur la détention provisoire ou le contrôle judiciaire progresse de 6,4% tandis que celui des arrêts statuant sur appel d'une décision du juge d'instruction est stable (tableau 12).

Les arrêts rendus en matière criminelle se situent à 398 pour l'année 2011, chiffre en hausse de 5% par rapport à 2010.

## La Cour de cassation

En 2011, le volume d'affaires pénales nouvelles soumises à la Cour de cassation (8 882 affaires) a augmenté de 10,6%. Le nombre

**Tableau 10. Activité des tribunaux de police et juridictions de proximité.**

	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Saisines OMP</b>	<b>13 733 124</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>
Amendes forfaitaires impayées	13 278 363	nd	nd	nd	nd
Ordonnances pénales, citations directes	454 761	nd	nd	nd	nd
<b>Orientations</b>					
Classements sans suite	1 220 295	777 697	723 131	866 491	1 044 898
Amendes forfaitaires majorées	11 461 540	9 607 665	8 828 871	9 411 683	9 100 571
Affaires poursuivies devant le tribunal de police	1 742	2 121	3 034	3 784	3 875
Affaires poursuivies devant la juridiction de proximité	448 113	454 815	423 835	417 996	370 993
<b>Affaires traitées par le tribunal de police</b>	<b>74 541</b>	<b>67 422</b>	<b>67 322</b>	<b>65 098</b>	<b>59 586</b>
<b>Contraventions des 4 premières classes</b>	<b>3 469</b>	<b>2 743</b>	<b>3 884</b>	<b>9 985</b>	<b>6 240</b>
Ordonnances pénales	1 214	582	1 722	6 496	3 439
Jugements *	2 255	2 161	2 162	3 489	2 801
<b>Contraventions de 5<sup>ème</sup> classe</b>	<b>71 072</b>	<b>64 679</b>	<b>63 438</b>	<b>55 113</b>	<b>53 346</b>
Ordonnances pénales	34 721	30 480	31 143	27 205	26 958
Jugements *	36 351	34 199	32 295	27 908	26 388
<b>Affaires traitées par la juridiction de proximité</b>	<b>360 523</b>	<b>390 012</b>	<b>347 219</b>	<b>343 454</b>	<b>338 745</b>
<b>Contraventions des 4 premières classes</b>	<b>360 523</b>	<b>390 012</b>	<b>347 219</b>	<b>343 454</b>	<b>338 745</b>
Ordonnances pénales	256 885	276 477	244 321	250 836	249 507
Jugements *	103 638	113 535	102 898	92 618	89 238

Source : exploitation statistique des Cadres du parquet - SDSE - Ministère de la Justice \* Hors intérêts civils

**Tableau 11. L'activité des chambres des appels correctionnels.**

	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Affaires nouvelles*</b>	<b>49 409</b>	<b>52 721</b>	<b>49 576</b>	<b>48 409</b>	<b>48 610</b>
dont en matière pénale**	39 978	42 951	41 483	39 641	39 704
<b>Décisions rendues*</b>	<b>48 047</b>	<b>52 337</b>	<b>51 615</b>	<b>51 952</b>	<b>50 444</b>
dont en matière pénale**	38 145	41 100	41 956	41 882	39 995
<b>Personnes concernées</b>	<b>35 969</b>	<b>36 985</b>	<b>38 353</b>	<b>40 512</b>	<b>38 231</b>
- condamnées	32 700	33 750	35 052	37 390	35 036
- relaxées	3 269	3 235	3 301	3 122	3 195

Source : exploitation statistique des Cadres du parquet - SDSE - Ministère de la Justice

\* Y compris intérêts civils et autres dispositions

\*\* Arrêts et ordonnances sur appel de jugement correctionnels, de police ou du tribunal pour enfants

**Tableau 12. L'activité pénale des cours d'appel - les chambres de l'instruction.**

	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Arrêts rendus</b>	<b>39 820</b>	<b>35 679</b>	<b>36 091</b>	<b>35 059</b>	<b>35 644</b>
(var. annuelle en %)	-2,5	-10,4	+1,2	-2,9	+1,7
- de mise en accusation	401	393	373	379	398
- statuant sur la détention provisoire ou le contrôle judiciaire	16 009	16 530	17 419	17 243	18 351
- sur appel d'une décision du juge d'instruction ou sur évocation	8 538	7 344	6 826	6 140	6 146
- autres	14 872	11 412	11 473	11 297	10 749

Source : exploitation statistique des Cadres du parquet - SDSE - Ministère de la Justice

**Tableau 13. Activité pénale de la Cour de cassation.**

	2007	2008	2009e	2010	2011
<b>Affaires nouvelles</b>	<b>7 962</b>	<b>8 348</b>	<b>8 408</b>	<b>8 033</b>	<b>8 882</b>
(var. annuelle en %)	-13,5	4,8	0,7	-4,5	10,6
<b>Affaires terminées</b>	<b>8 468</b>	<b>8 149</b>	<b>8 192</b>	<b>8 082</b>	<b>7 926</b>
(var. annuelle en %)	-6,4	-3,8	0,5	-1,3	-1,9
<b>Décisions rendues</b>	<b>8 468</b>	<b>8 149</b>	<b>8 192</b>	<b>8 082</b>	<b>7 926</b>
- cassation	513	480	534	600	592
- rejet du pourvoi	1 747	1 557	1 477	1 526	1 689
- irrecevabilité	156	131	232	102	102
- désistement	557	540	605	542	510
- non admission	4 738	4 726	4 651	4 556	4 322
- autres	757	715	693	756	711

Source : rapport annuel d'activité de la Cour de cassation e : données estimées

d'arrêts rendus par la Cour de cassation s'est établi à 7926 décisions, soit 1,9% de moins qu'en 2010.

Parmi ces décisions, la procédure de filtrage instituée par la loi organique du 25 juin 2001 permet à la Cour de déclarer « non admis » les pourvois irrecevables ou non fondés sur un moyen sérieux de cassation. Depuis 2002 les affaires en non-admission représentent environ la moitié des décisions rendues, part qui se situe en 2011 à 54,5%. Ces non-admissions

viennent diminuer d'autant les décisions de rejet, d'irrecevabilité et les autres décisions.

Les arrêts de cassation prononcés en matière pénale (592 décisions rendues en 2011) sont en légère baisse en 2011 ; ils ont constitué 7,5% de l'ensemble des décisions et 16,4% des seules affaires soumises à la chambre (*non-admission exceptée*).

De leur côté, les rejets de pourvois représentent 46,9% des seules affaires admises.

## L'analyse des décisions

3

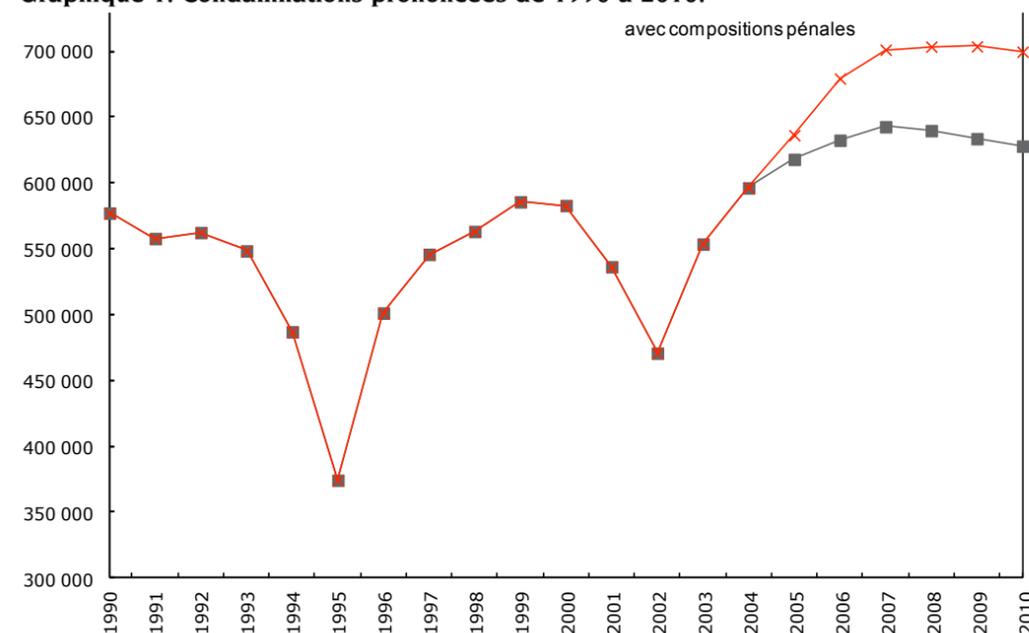
### Les condamnations prononcées

En raison des délais de signification, d'appel et de transmission par les juridictions au Casier judiciaire, les statistiques issues de cette source sont plus anciennes. Ainsi seule une version provisoire des condamnations prononcées en 2010 est actuellement disponible.

- Les condamnations prononcées en 2010 pour crime, délit ou contravention de 5<sup>e</sup> classe et inscrites au Casier judiciaire national sont au nombre de 628 052, en légère baisse de 0,9% par rapport à 2009 (tableau 14). Cette

évolution à la baisse s'observe sur tous les types de juridiction. Parallèlement, 72 000 compositions pénales ont été prononcées et inscrites au casier judiciaire, on observe ainsi une quasi stabilité de l'ensemble des décisions inscrites au casier judiciaire sur les quatre dernières années.

Les condamnations des tribunaux correctionnels sont dans la continuité de 2009 à un peu plus de 500 000. Les condamnations prononcées par les juges pour enfants affichent une baisse de 11%. Les cours d'appel (mineurs) baissent légèrement à moins de 1%.

**Graphique 1. Condamnations prononcées de 1990 à 2010.**

Source : Exploitation statistique du Casier Judiciaire National - SDSE - Ministère de la Justice

Source : exploitation statistique du Casier judiciaire national - SDSE - Ministère de la Justice

**Tableau 14. Les condamnations prononcées.**(crimes, délits et contraventions de 5<sup>e</sup> classe : hors compositions pénales)

	2006	2007	2008	2009r	2010p
<b>Ensemble des condamnations</b>	<b>644 225</b>	<b>642 803</b>	<b>639 853</b>	<b>633 736</b>	<b>628 052</b>
(var. annuelle en %)	+4,2	-0,2	-0,5	-1,0	-0,9
Cours d'assises majeurs	5	2 780	2 487	2 416	2 348
Cours d'assises mineurs	356	397	366	280	270
Cours d'appel majeurs	26 564	26 353	26 751	27 392	27 130
Cours d'appel mineurs	439	505	579	536	499
Tribunaux correctionnels	503 411	508 166	510 552	508 630	505 942
Tribunaux pour enfants	29 142	30 888	31 649	30 430	30 305
Juges des enfants	27 120	25 775	24 934	24 286	21 571
Tribunaux de police et juridictions de proximité	56 963	47 760	42 409	39 615	39 895
Tribunaux militaires	225	179	126	151	92

Source : exploitation statistique du Casier judiciaire - SDSE - Ministère de la Justice

p : données provisoires – r : données rectifiées

**Les peines prononcées**

L'ensemble des peines d'emprisonnement baisse de 1% (tableau 15). Les peines d'emprisonnement en toute ou partie ferme augmentent de 3,1% tandis que le nombre des peines d'emprisonnement avec sursis total diminue de 3,5%. Les peines d'amendes continuent de progresser très légèrement (+0,2%) tandis que les peines de substitution diminuent de 2,2% à l'exception des jours-amende (+3,7%). La structure des peines prononcées en 2010 reste très proche de celle de 2009.

**Les infractions sanctionnées**

Les condamnations pour **crime** sont en baisse en 2010 dans la continuité de 2009 (-1,8%). Les condamnations pour viols, qui constituent un peu plus de la moitié des condamnations pour crimes, baissent de 4,4%. Globalement près de quatre crimes sur cinq portent atteinte à la personne.

Les **délits** qui constituent 93% des condamnations sont en légère baisse avec -1%. Du fait de la correctionnalisation de certaines infractions routières et de la priorité donnée à ce

**Tableau 15. Peines principales prononcées dans les condamnations (toutes juridictions).**

	2006		2007		2008		2009r		2010p	
	Nombre	%								
<b>Toutes peines principales</b>	<b>647 111</b>	<b>100,0</b>	<b>642 803</b>	<b>100,0</b>	<b>639 853</b>	<b>100,0</b>	<b>633 736</b>	<b>100,0</b>	<b>628 052</b>	<b>100,0</b>
<b>Réclusion</b>	<b>1 291</b>	<b>0,2</b>	<b>1 247</b>	<b>0,2</b>	<b>1 056</b>	<b>0,2</b>	<b>1 111</b>	<b>0,2</b>	<b>1 147</b>	<b>0,2</b>
<b>Emprisonnement</b>	<b>316 880</b>	<b>49,0</b>	<b>320 787</b>	<b>49,9</b>	<b>322 716</b>	<b>50,4</b>	<b>308 447</b>	<b>48,7</b>	<b>305 488</b>	<b>48,6</b>
Emprisonnement ferme ou avec sursis partiel	119 854	18,5	125 122	19,5	125 342	19,6	119 703	18,9	123 380	19,6
- Emprisonnement ferme	93 823	14,5	96 627	15,0	91 844	14,4	86 150	13,6	89 135	14,2
- Empr.avec sursis partiel	26 031	4,0	28 495	4,4	33 498	5,2	33 553	5,3	34 245	5,5
avec mise à l'épreuve	19 731	3,0	22 408	3,5	27 676	4,3	28 378	4,5	29 174	4,6
simple	6 300	1,0	6 087	0,9	5 822	0,9	5 175	0,8	5 071	0,8
Emprisonnement.avec sursis total	197 026	30,4	195 665	30,4	197 374	30,8	188 744	29,8	182 108	29,0
avec mise à l'épreuve	51 598	8,0	54 772	8,5	57 918	9,1	57 305	9,0	55 759	8,9
avec TIG	9 697	1,5	9 061	1,4	8 806	1,4	9 253	1,5	9 301	1,5
simple	135 731	21,0	131 832	20,5	130 650	20,4	122 186	19,3	117 048	18,6
<b>Amende</b>	<b>227 964</b>	<b>35,2</b>	<b>223 093</b>	<b>34,7</b>	<b>218 677</b>	<b>34,2</b>	<b>223 882</b>	<b>35,3</b>	<b>224 224</b>	<b>35,7</b>
<b>Peine de substitution</b>	<b>63 171</b>	<b>9,8</b>	<b>61 358</b>	<b>9,5</b>	<b>60 832</b>	<b>9,5</b>	<b>64 118</b>	<b>10,1</b>	<b>62 721</b>	<b>10,0</b>
dont :										
Susp.permis de conduire	20 905	3,2	18 583	2,9	15 140	2,4	13 622	2,1	12 725	2,0
TIG	15 411	2,4	15 065	2,3	14 948	2,3	17 219	2,7	16 851	2,7
Jours-amendes	19 971	3,1	20 292	3,2	22 099	3,5	23 377	3,7	24 246	3,9
Interdiction du territoire	885	0,1	795	0,1	843	0,1	569	0,1	498	0,1
Interd.permis de conduire	1 976	0,3	2 047	0,3	2 033	0,3	2 055	0,3	1 749	0,3
<b>Mesure éducative</b>	<b>28 815</b>	<b>4,5</b>	<b>27 352</b>	<b>4,3</b>	<b>26 761</b>	<b>4,2</b>	<b>26 051</b>	<b>4,1</b>	<b>25 306</b>	<b>4,0</b>
<b>Sanction éducative</b>	<b>849</b>	<b>0,1</b>	<b>1 065</b>	<b>0,2</b>	<b>1 789</b>	<b>0,3</b>	<b>2 060</b>	<b>0,3</b>	<b>1 939</b>	<b>0,3</b>
<b>Dispense de peine</b>	<b>8 141</b>	<b>1,3</b>	<b>7 901</b>	<b>1,2</b>	<b>8 022</b>	<b>1,3</b>	<b>8 067</b>	<b>1,3</b>	<b>7 227</b>	<b>1,2</b>

Source : exploitation statistique du Casier judiciaire - SDSE - Ministère de la Justice

p : données provisoires – r : données rectifiées

**Tableau 16. Les infractions sanctionnées dans les condamnations.**

	2006	2007	2008	2009r	2010p
<b>Toutes condamnations</b>	<b>647 111</b>	<b>642 803</b>	<b>639 853</b>	<b>633 736</b>	<b>628 052</b>
<b>Crime</b>	<b>3 325</b>	<b>3 273</b>	<b>2 923</b>	<b>2 756</b>	<b>2 706</b>
dont					
Viols	1 710	1 668	1 496	1 419	1 356
Homicides et violences volontaires	838	901	789	772	791
Vols criminels	777	704	638	565	559
<b>Délit</b>	<b>582 761</b>	<b>587 841</b>	<b>590 681</b>	<b>587 614</b>	<b>581 867</b>
dont					
Atteintes aux biens	146 036	141 638	138 199	132 461	130 928
Circulation routière et transport	242 055	247 193	242 102	246 745	243 954
Infractions sur les stupéfiants	35 377	37 357	43 355	47 306	50 100
Atteintes volontaires à la personne	83 324	87 288	90 269	89 311	87 721
Atteintes involontaires à la personne	12 344	11 650	11 596	10 275	9 108
Infractions économiques et financières	16 835	16 378	16 321	15 787	14 374
Police des étrangers - nomades	5 767	5 312	5 643	4 988	4 685
Commerce et transport d'armes	4 802	4 568	4 840	4 879	4 936
Faux en écriture publique ou privée	4 738	4 558	4 884	4 240	4 275
Atteinte à l'environnement	3 555	3 513	3 531	3 042	2 875
Outrages rébellion	25 816	25 861	27 230	26 143	26 381
<b>Contravention de 5e classe</b>	<b>61 025</b>	<b>51 689</b>	<b>46 249</b>	<b>43 366</b>	<b>43 479</b>
dont					
Circulation routière et transport	31 827	27 351	24 812	23 548	24 804
Blessures involontaires	791	618	626	454	383
Coups et violences volontaires	12 420	10 876	10 409	9 636	9 328
Atteintes à l'environnement	4 635	3 635	2 852	2 739	2 711
Infractions économiques	5 253	3 573	2 459	1 953	1 850
Atteintes aux biens	5 334	4 989	4 449	4 424	3 895

Source : exploitation statistique du Casier judiciaire - SDSE - Ministère de la Justice

p : données provisoires – r : données rectifiées

secteur par la Police et la Gendarmerie, les délits routiers représentent 38,8% des condamnations, loin devant les atteintes aux biens (20,8%). Viennent ensuite les condamnations pour violences volontaires à personne (14%), les infractions à la législation sur les stupéfiants (8%) et les outrages et rébellions (4,2%). Seules les condamnations pour infractions à la législation sur les stupéfiants présentent une évolution sensible et continuent leur progression (+5,9%), les autres sont soit stables, soit en baisse (circulation routière, atteintes aux personnes).

Enfin, 6,9% des condamnations inscrites au casier judiciaire sanctionnent des **contraventions** de 5<sup>e</sup> classe dont plus de la moitié relèvent encore de la sécurité routière et des transports (57%) et 21,5% des coups et violences volontaires.

**La durée des procédures pénales**

En matière criminelle (toutes juridictions confondues), le délai imputable à l'institution judiciaire a été estimé à 34,5 mois (25,4 mois pour le déroulement de l'instruction, 9,1 mois pour le délai d'audience).

La durée moyenne des procédures délictuelles est stable en 2010, à 12,5 mois (tableau 17).

Du point de vue infractionnel, les condamnations en matière de stupéfiants sont prononcées plus de 16 mois après les faits (du fait notamment d'un recours fréquent à l'instruction); à l'inverse les infractions concernant la circulation routière sont jugées beaucoup plus rapidement (7 mois). Enfin la durée de traitement des contraventions de 5<sup>e</sup> classe est stable et s'établit à 10,5 mois en 2010.

**La réitération et la récidive des condamnés**

Selon les définitions retenues (Cf. encadré), le taux de réitération et de récidive des condamnés pour délit s'établit, pour les condamnés de 2010 (et avec un recul de 5 années) à 39,5% (tableau 18).

Ce taux englobe réitération et récidive qui présente chacun une évolution différente. Le taux de récidive augmente de plus d'un point en 2010 dans la continuité des années précédentes, il dépasse désormais les 10%.

**Tableau 17. Durée moyenne en mois des procédures aboutissant à une condamnation (date de la condamnation – date des faits sauf pour les crimes).**

	2006	2007	2008r	2009r	2010p
<b>Toutes condamnations</b>	<b>12,2</b>	<b>12,4</b>	<b>12,7</b>	<b>12,8</b>	<b>12,6</b>
<b>Pour crime</b>	<b>34,1</b>	<b>34,8</b>	<b>34,0</b>	<b>33,9</b>	<b>34,5</b>
<b>Pour délit</b>	<b>12,0</b>	<b>12,4</b>	<b>12,8</b>	<b>12,7</b>	<b>12,5</b>
dont : vol, recel	12,1	12,9	13,4	13,3	12,8
circulation routière	6,5	6,7	6,8	7,0	7,0
coups et violences volontaires	10,8	11,1	11,3	11,3	11,2
stupéfiants	17,5	17,3	17,1	16,0	16,0
étrangers	8,4	9,3	10,9	9,9	9,5
<b>Pour contravention de 5ème classe</b>	<b>10,9</b>	<b>10,9</b>	<b>10,7</b>	<b>10,6</b>	<b>10,5</b>
dont : circulation routière	10,0	8,8	8,5	8,4	8,4
environnement	10,6	11,7	12,1	12,8	12,8

Source : exploitation statistique du Casier judiciaire - SDSE - Ministère de la Justice

**Tableau 18. Réitération et récidive parmi les condamnés.**

	nombre de condamnés	nombre de réitérants et de récidivistes					
		Ensemble	%	récidivistes	%	réitérants	%
2000	382 218	128 140	33,5	16 979	4,4	111 161	29,1
2001*	355 820	123 763	34,8	17 459	4,9	106 304	29,9
2002*	328 464	118 245	36,0	18 635	5,7	99 610	30,3
2003*	372 437	131 202	35,2	21 723	5,8	109 479	29,4
2004	410 559	143 486	34,9	25 181	6,1	118 305	28,8
2005	476 654	160 619	33,7	29 430	6,2	131 189	27,5
2006	529 447	176 415	33,3	36 832	7,0	139 583	26,4
2007	544 845	189 300	34,7	43 873	8,0	145 427	26,7
2008	553 132	202 351	36,6	51 051	9,2	151 300	27,4
2009r	554 539	211 613	38,2	54 383	9,8	157 230	28,4
2010**	475 838	187 790	39,5	52 993	11,1	134 797	28,3

Source : exploitation statistique du Casier judiciaire - SDSE - Ministère de la Justice

\* Ces années sont marquées par un déficit de condamnations du à l'amnistie

\*\* Données provisoires représentant environ 90% de l'ensemble

Le taux de réitération est stable et se situe à 28,3%. La progression apparente du **taux de récidive légale**, qui passe de 4,4% en 2000 à 11,1% en 2010, s'explique en partie par une meilleure prise en compte de l'état de récidive légale dans les condamnations du fait de la loi sur les peines planchers applicables aux délinquants en état de récidive légale. En parallèle le taux de réitération évolue plus lentement.

On notera que l'année 2010 est encore incomplète ce qui peut expliquer une surévaluation du taux. Par ailleurs, la hausse du nombre de condamnations pour délits observée depuis 2005 est due en grande partie à la correctionnalisation de certaines infractions routières ainsi qu'à la prise en compte de nouvelles procédures comme l'ordonnance pénale et la composition pénale.

Le taux de réitération varie selon la nature des délits sanctionnés par la dernière condamnation (tableau 19). Il est ainsi plus élevé dans les contentieux relatifs aux vol-recel (29,6%), pour outrage (49,3%) ou port d'arme (47,8%). Il est en revanche plus faible en matière de délits de conduite en état alcoolique (16,4%), de délits sexuels (12,6%) ou de police des étrangers (16,0%).

Si l'on vise la **récidive légale** retenue dans les condamnations, les taux sont nettement plus faibles : 11,1% des condamnés pour délit et 6,0% des condamnés pour crime ont été condamnés en 2010 en état de récidive légale (tableau 20). Les taux de récidive les plus élevés s'observent pour la conduite en état alcoolique (16,1%) ou pour les vols (17,0%); les plus faibles pour les ports d'arme (3,2%), les destructions/dégradations (3,9%) ou les délits sexuels (5,0%).

L'exploitation statistique du casier judiciaire permet d'appréhender la récidive et la réitération par une évaluation quantitative du phénomène. La méthodologie s'appuie sur la définition de la récidive légale telle que décrite dans le code pénal, mais propose une approche statistique de la réitération pour disposer d'une catégorie comparable à celle de la récidive en termes de passé pénal.

### Définition légale de la récidive

*En matière délictuelle* : Le premier terme de la récidive doit être un délit, et le deuxième terme le même délit, ou un délit assimilé par la loi, commis dans le délai de cinq ans à compter de l'expiration ou de la prescription de la précédente peine (Art. 132-10 du CP).

*En matière criminelle* : Le premier terme de la récidive doit être un crime ou un délit puni de 10 ans d'emprisonnement, et le deuxième terme doit être un crime (Art. 132-8 du CP).

Dans tous les cas, la récidive fait encourir le double des peines prévues (*ou la perpétuité pour un crime puni de vingt ou trente ans de réclusion*).

### Définition légale de la réitération

Il y a réitération d'infractions pénales lorsqu'une personne a déjà été condamnée définitivement pour un crime ou un délit et commet une nouvelle infraction qui ne répond pas aux conditions de la récidive légale (Art 132-16-7 al.1).

Cette définition légale de la réitération est récente puisque qu'elle n'est introduite dans le code pénal qu'en décembre 2005 par la loi n°2005-1549.

### Définitions statistiques retenues

**Le taux de récidive** légale se calcule à partir de l'identification au casier judiciaire des condamnations visant la récidive légale. La récidive légale est soit directement indiquée dans la condamnation, soit déduite de la nature de l'infraction sanctionnée. On peut ainsi calculer chaque année, la part des condamnés en état de récidive légale. Il faut toutefois signaler que la mention de la récidive légale sur les fiches du casier judiciaire s'est nettement améliorée au cours des années récentes, rendant sa mesure plus effective.

**Le taux de réitération** statistique ne peut pas se calculer directement et la méthode est plus complexe. En effet grâce à l'identifiant de la personne condamnée une année donnée, il est possible de rechercher si durant les années précédentes, celle-ci avait déjà été condamnée, avant les faits sanctionnés par la condamnation de référence. L'étude de la réitération permet d'identifier la nature de l'infraction à l'origine des deux condamnations successives, ainsi que les peines prononcées dans les deux cas.

Ainsi, un condamné est considéré comme réitérant s'il n'est pas condamné comme récidiviste et si l'infraction sanctionnée une année donnée a été commise après une précédente condamnation, observée sur les cinq années précédentes.

Bien que le texte de loi ne limite pas l'observation de la réitération à une période de temps donnée comme c'est le cas pour la récidive, il a semblé cohérent de limiter l'observation de la réitération des délinquants, aux cinq années précédant la condamnation de référence, afin d'obtenir une notion comparable à la récidive, car prenant en compte le « passé pénal » du condamné sur une même période.

**Tableau 19. Taux de réitérants par type de délits.**

	2006	2007	2008	2009r	2010*
Nombre de condamnés pour délits	529 447	544 845	553 132	554 539	475 838
<b>Nombre de condamnés en situation de réitération</b>	<b>139 583</b>	<b>145 427</b>	<b>151 300</b>	<b>157 230</b>	<b>134 797</b>
<b>Taux de réitérants (%)</b>	<b>26,4</b>	<b>26,7</b>	<b>27,4</b>	<b>28,4</b>	<b>28,3</b>
selon le type de délit sanctionné par la condamnation de référence					
Vol - recel	32,4	31,0	30,7	30,7	29,6
Conduite en état alcoolique	14,5	15,4	15,9	16,6	16,4
Violences volontaires	30,4	30,1	30,2	30,3	29,7
Infraction à la législation sur les stupéfiants	32,9	33,7	34,7	36,6	36,7
Outrage - rébellion	43,8	45,6	47,3	48,3	49,3
Destruction - dégradation	32,3	33,2	33,7	34,3	34,5
Atteinte aux mœurs	12,3	13,0	13,4	13,5	12,6
Police des étrangers	21,6	18,7	18,3	20,0	16,0
Port d'arme	41,2	42,3	44,4	46,1	47,8

Source : exploitation statistique du Casier judiciaire - SDSE - Ministère de la Justice

\* Condamnations inscrites au Casier judiciaire jusqu'en juillet 2011.

Tableau 20. Taux de récidivistes par type de crimes et types de délits.

	2006	2007	2008r	2009r	2010*
Nombre de condamnés pour crimes	3 305	3 245	2 867	2 731	2 670
<b>Nombre de condamnés en situation de récidive</b>	<b>130</b>	<b>128</b>	<b>129</b>	<b>126</b>	<b>160</b>
Taux de récidivistes (%)	3,9	3,9	4,5	4,6	6,0
dont selon le type de crime					
Homicides volontaires	3,1	2,9	2,5	3,4	3,7
Viols	2,2	2,7	2,5	3,3	4,1
Vols, recels, destructions	9,5	8,9	12,1	11,0	14,6
Nombre de condamnés pour délits	529 447	544 845	553 132	554 539	475 838
<b>Nombre de condamnés en situation de récidive</b>	<b>36 832</b>	<b>43 873</b>	<b>51 051</b>	<b>54 383</b>	<b>52 993</b>
Taux de récidivistes (%)	7,0	8,0	9,2	9,8	11,1
dont selon le type de délit					
Vol - recel	9,8	12,0	13,8	14,5	17,0
Conduite en état alcoolique	12,4	13,0	14,6	15,2	16,1
Violences volontaires	4,9	6,1	7,5	8,8	10,7
Infraction à la législation sur les stupéfiants	6,2	7,5	8,5	8,6	10,1
Outrage - rébellion	3,0	3,6	3,9	4,0	4,8
Destruction - dégradation	2,2	2,5	3,2	3,1	3,9
Délits sexuels	3,5	3,8	4,3	4,2	5,0
Police des étrangers	4,1	6,3	6,3	5,8	6,7
Port d'arme	1,7	2,1	2,1	2,6	3,2

Source : exploitation statistique du Casier judiciaire - SDSE - Ministère de la Justice

\* Condamnations inscrites au Casier judiciaire jusqu'en juillet 2011.

## 4

## L'indemnisation des victimes

Près de 3,5 millions de victimes ont été dénombrées dans les procédures enregistrées par les parquets en 2011. Les personnes morales représentent 16% de ces victimes. Une constitution de partie civile a été jugée recevable par la juridiction de jugement pour 160 000 victimes, parmi lesquelles 33 000 sont des personnes morales.

Le droit des victimes d'infraction à être indemnisées des dommages subis (*dommages corporels graves et, dans une moindre mesure, dommages*

*corporels légers et dommages matériels*) a généré une activité des commissions d'indemnisation des victimes d'infractions (CIVI) en baisse du point de vue du nombre de dossiers ouverts.

Les commissions d'indemnisation des victimes ont eu à traiter 19 756 dossiers en 2011 soit 4,1% de moins qu'en 2010. Le montant total des indemnisations accordées s'élève à près de 247 millions d'euros, soit 5% de plus qu'en 2010.

Tableau 21. Indemnisation des victimes d'infractions.

	2007	2008	2009	2010	2011
Victimes enregistrées au bureau d'ordre	3 113 009	3 137 901	3 032 204	2 983 379	3 495 793
dont personnes morales	321 539	323 417	357 332	463 208	555 600
Victimes dont la constitution de partie civile a été jugée recevable par la juridiction de jugement	116 803	121 288	124 263	145 252	159 877
dont victimes majeures	89 779	93 558	96 067	111 954	121 872
dont victimes mineures	2 786	2 833	3 231	3 985	4 958
dont victimes personnes morales	24 238	24 897	24 499	29 259	33 047

b/ Commission d'indemnisation des victimes d'infractions (CIVI)

	2007	2008	2009	2010	2011
Dossiers ouverts	18 271	18 878	21 166	20 599	19 756
Décisions rendues	22 430	22 323	23 162	23 527	23 177
Montants accordés (en Million d'Euros)	227,66	238,56	244,07	236,00	246,82

Source : exploitation statistique du Casier judiciaire - SDSE - Ministère de la Justice

## LES PERSONNES PRISES EN CHARGE PAR L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

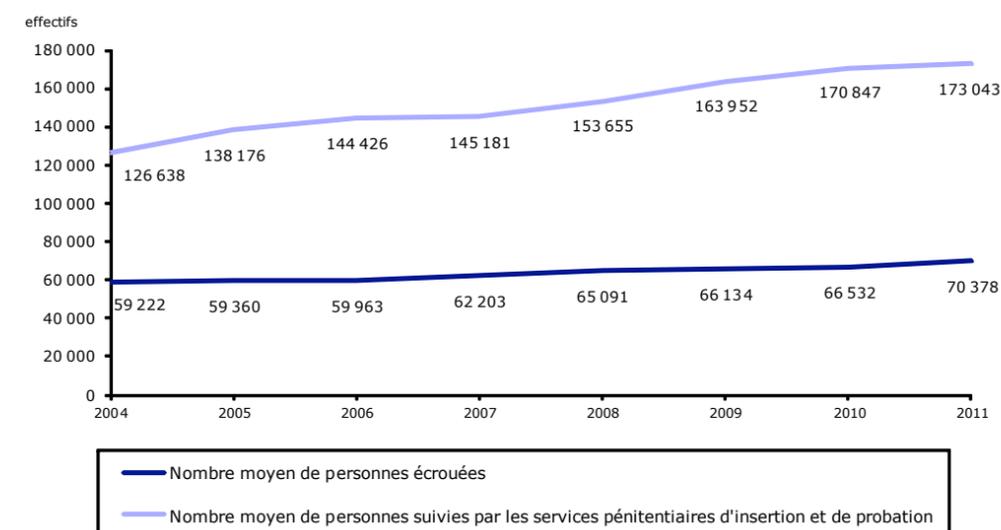
Anna-Maud KOMPERDRA, Angélique HAZARD, Bureau des études et de la prospective, PMJ5

L'administration pénitentiaire participe à l'exécution des décisions et condamnations pénales, au maintien de la sécurité publique, à la prévention de la récidive et favorise la réinsertion sociale des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire. Elle prend donc en charge toute personne faisant l'objet d'une mesure restrictive ou privative de liberté par décision de justice.

En 2011, environ **243 000 personnes en moyenne<sup>1</sup>** étaient ainsi placées sous la responsabilité de l'administration pénitentiaire. Sur 10 personnes, 7 étaient suivies en milieu ouvert et 3 personnes étaient écrouées<sup>2</sup> et suivies en milieu fermé. Sur huit années, le nombre de personnes prises en charge par l'administration pénitentiaire a augmenté de près de 35% ce qui représente environ 64 000 personnes de plus. Cette hausse est principalement liée à l'augmentation du nombre de personnes suivies en milieu ouvert par les services pénitentiaires d'insertion et de probation.

Télécharger l'article

Figure 1. Évolution du nombre moyen annuel de personnes prises en charge par l'administration pénitentiaire, France entière.



Champ : France entière Sources : statistique mensuelle des personnes écrouées et détenues, statistique du milieu ouvert, PMJ5/DAP- Ministère de la Justice et des Libertés

- • (1) Population moyenne  $P = \frac{1}{2} \times [P(1.1.n) + P(1.1.n+1)]$ .
- (2) Pour les statistiques produites par la DAP, les personnes bénéficiant d'une mesure de type placement sous surveillance électronique, placement à l'extérieur ou semi-liberté sont comptabilisées dans l'ensemble de la population écrouée au temps t même si elles bénéficient d'un suivi des services pénitentiaires d'insertion et de probation.

## Évolution récente de la population sous écrou

Sur huit années, la population moyenne sous écrou a augmenté de 18% mais de manière peu homogène. Relativement stable en 2004-2006 (+1%) après un épisode de forte croissance, la population écrouée a connu une nouvelle période de hausse entre 2006 et 2008 (+9%). Les années 2009 et 2010 se caractérisent par un ralentissement du rythme de croissance de la population (+2% en 2010 par rapport à 2008). Enfin, entre 2010 et 2011, la population écrouée moyenne a augmenté de 6%, la plus forte hausse annuelle. Toutefois, il convient d'analyser plus finement ces résultats (tableau 1).

Les personnes écrouées condamnées peuvent être soit détenues au sein d'un établissement pénitentiaire, soit écrouées non détenues dans la mesure où elles exécutent leur peine sous les régimes du placement sous surveillance électronique ou sous celui du placement à l'extérieur sans hébergement dans un établissement pénitentiaire (tableau 1bis).

La croissance du nombre moyen de personnes écrouées entre 2008 et 2011 (+8%) s'explique par la hausse de la population détenue (+2%) et de la population non détenue (PSE et PE) qui a cru de manière importante (+125%). En moyenne en 2011, 89% des écroués étaient détenus contre 95% en 2008.

Tableau 1. Évolution du nombre moyen de personnes sous écrou, selon la catégorie pénale.

Année	Prévenus	Condamnés écroués	Ensemble personnes écrouées
2001	16 116	32 100	48 216
2002	18 488	33 513	52 001
2003	21 301	36 026	57 327
2004	20 942	38 280	59 222
2005	19 933	39 427	59 360
2006	19 108	40 855	59 963
2007	17 640	44 563	62 203
2008	16 365	48 726	65 091
2009	15 664	50 470	66 134
2010	15 549	50 984	66 532
2011	15 991	54 387	70 378

Champ: France entière Source: Statistique mensuelle de la population écrouée et détenue: PMJ5/DAP- Ministère de la Justice et des Libertés

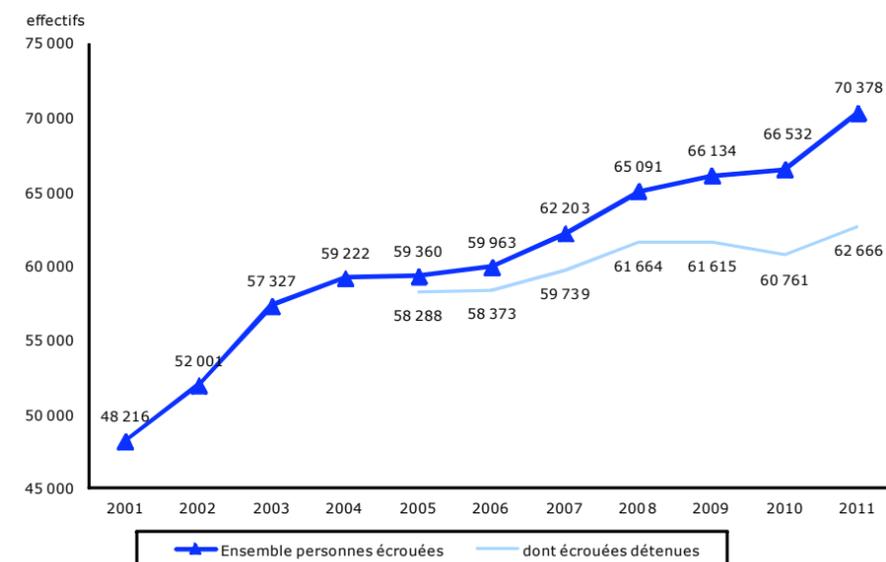
Tableau 1bis. Évolution du nombre moyen de personnes détenues et non détenues, selon la catégorie pénale depuis 2005.

	Ecroués détenus	Ecroués non détenus *	Ensemble personnes écrouées	% écroués non détenus
2005	58 288	1 072	59 360	2 %
2006	58 373	1 590	59 963	3 %
2007	59 739	2 464	62 203	4 %
2008	61 664	3 427	65 091	5 %
2009	61 615	4 519	66 134	7 %
2010	60 761	5 771	66 532	9 %
2011	62 666	7 712	70 378	11 %

Source: Statistique mensuelle de la population écrouée et détenue: PMJ5/DAP - Ministère de la Justice et des Libertés  
Champ: France entière

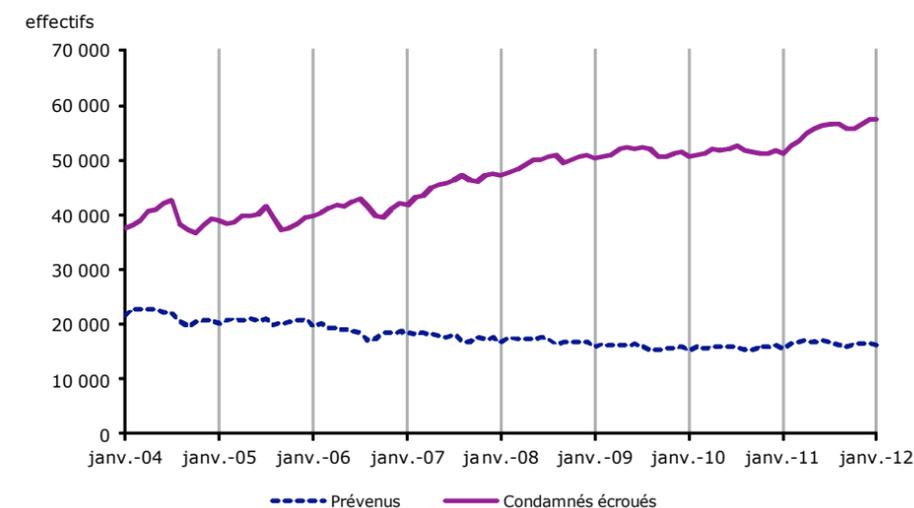
\*Personnes placées sous surveillance électronique ou en placement à l'extérieur non hébergées.

Figure 2. Évolution du nombre moyen annuel de personnes écrouées.



Sources : statistique mensuelle des personnes écrouées et détenues PMJ5/DAP- Ministère de la Justice et des Libertés  
Champ: France entière

Figure 3. Évolution du nombre de personnes écrouées selon la catégorie pénale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004.



Sources : statistique mensuelle des personnes écrouées et détenues PMJ5/DAP- Ministère de la Justice et des Libertés  
Champ: France entière

### Une forte augmentation du nombre de condamnés écroués

La hausse de la population écrouée depuis 2004 (figure 2) est principalement liée à l'évolution de la population condamnée (+53%), les personnes en détention provisoire ayant en effet fortement diminué sur la période (-25%). De plus la dernière année se caractérise par une augmentation du rythme d'accroissement de la population de condamnés sous écrou (+1% en moyenne entre le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et 2011 et +12% entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et 2012).

### Un allongement des durées moyennes de détention depuis 2007

L'indicateur de durée moyenne sous écrou a augmenté depuis 2007. Dans un même temps, le nombre de personnes écrouées a diminué entre 2007 et 2010, pour connaître une hausse en 2011.

Comme le montre la figure 4, depuis 2004 trois périodes se dessinent :

- La hausse de la population écrouée observée avant 2007 est liée à une augmentation des entrées en détention principalement pour

la mise à exécution de condamnations à des très courtes peines (+48% des entrants condamnés à moins de 6 mois entre 2004 et 2007) alors que les durées moyennes sous écrou demeurent relativement stables.

– Inversement, la poursuite de la croissance de la population sous écrou depuis 2007 est liée à un allongement des durées moyenne de détention, sous l'effet de l'entrée en vigueur de la loi du 10 août 2007 (relative à la lutte contre la récidive des majeurs et des mineurs en matière correctionnelle) qui instaure des peines minimales pour les récidivistes, alors même que le nombre d'entrées baisse significativement. Cette baisse des entrées (-8% entre 2007 et 2011) est d'une part due à une chute des incarcérations au titre d'une détention provisoire (notamment dans le cadre d'une comparution immédiate -20%) et d'autre part à un ralentissement de la croissance des incarcérations pour exécution d'une condamnation (+2%).

– Enfin, sur la dernière année, l'année 2011, le nombre d'entrées est en hausse: +6%. Cette hausse s'explique par l'augmentation du nombre de mises à exécution des condamnations: +15%.

Les entrées de condamnés à des peines de moins de 6 mois ont augmenté de 5% depuis 2007. Il en est de même avec les entrées de condamnés à des peines de 6 mois à moins d'1 an et de 1 à moins de 3 ans qui ont vu leur effectif croître de manière significative sur la période (respectivement +30% et +73%) mais leur part en 2011 dans l'ensemble des condamnés définitifs entrant en détention est moindre (37%).

### Une modification du profil pénal des condamnés sous écrou

Ces évolutions ont affecté la structure de la population par catégorie pénale et par quantum de peine. En 2011, plus 77% de la population moyenne écrouée était condamnée contre 65% en 2004 (tableau 3).

En 2011, les deux tiers des condamnés écroués purgeaient une peine de moins de 3 ans contre un peu plus de la moitié des effectifs en 2004.

Depuis 2007, la tendance est à une forte augmentation des condamnés écroués pour des peines de 1 à moins de 3 ans (+64%): ils représentent désormais 29% du nombre moyen de condamnés sous écrou contre 22% en 2007.

Tableau 2. Evolution de l'indicateur de durées moyennes sous écrou.

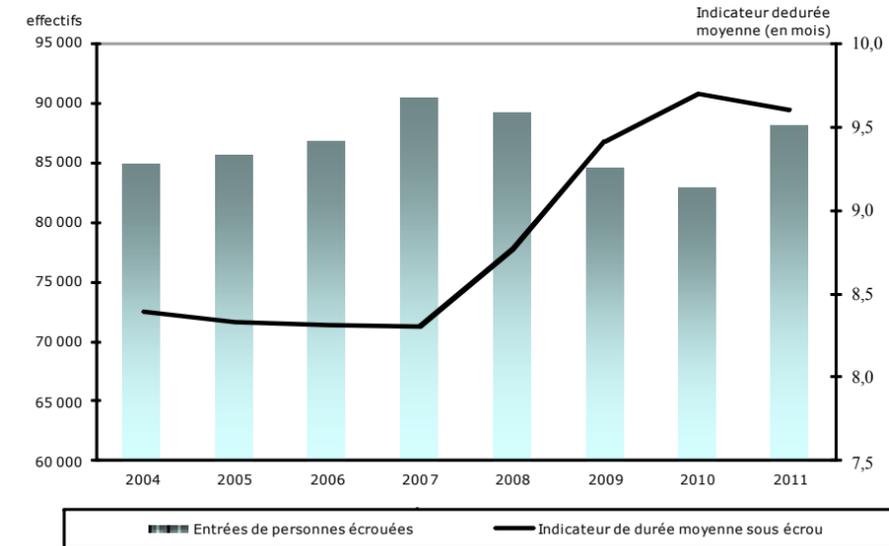
Années	Durée moyenne sous écrou *		
	Entrées de personnes écrouées	Population moyenne de personnes écrouées	Indicateur de durée moyenne sous écrou
2001	67 308	48 216	8,6
2002	81 533	52 001	7,7
2003	81 905	57 327	8,4
2004	84 710	59 222	8,4
2005	85 540	59 360	8,3
2006	86 594	59 963	8,3
2007	90 270	62 203	8,3
2008	89 054	65 091	8,8
2009	84 354	66 134	9,4
2010	82 725	66 532	9,7
2011	88 058	70 378	9,6

Champ: France entière Sources : statistique trimestrielle de la population prise en charge en milieu fermé PMJ5/DAP- Ministère de la Justice et des Libertés

Population moyenne:  $P = 1/2 \times [P(1.1.n) + P(1.1.n+1)]$  \* Durée moyenne sous écrou : [(population moyenne de personnes écrouées)/(entrées de personnes écrouées)]\*12 (en mois)

- •(3) La catégorie pénale « condamné » prime sur celle de « prévenu » en cas d'affaires multiples.

Figure 4. Évolution du nombre d'entrées en détention depuis 2004 (flux) et de l'indicateur de durées moyenne de détention.



Champ: France entière Sources : statistique trimestrielle de la population prise en charge en milieu fermé PMJ5/DAP- Ministère de la Justice et des Libertés

Tableau 2bis. Évolution du nombre d'entrées en détention depuis 2004 (flux).

Année	Entrées de prévenus	Mises à exécution d'une condamnation	dont			
			Moins de 6 mois	6 mois à moins d'1 an	1 à moins de 3 ans	3 ans et plus
2004	58 591	26 119	15 362	6 712	3 173	580
2005	60 948	24 594	14 421	6 115	3 091	583
2006	56 752	29 842	18 879	6 398	3 241	765
2007	55 581	34 689	22 788	7 058	3 352	732
2008	52 115	36 939	24 174	7 431	3 836	631
2009	48 067	36 289	23 377	7 625	3 999	598
2010	47 405	35 320	21 906	7 730	4 108	597
2011	47 315	40 743	23 980	9 272	5 814	688

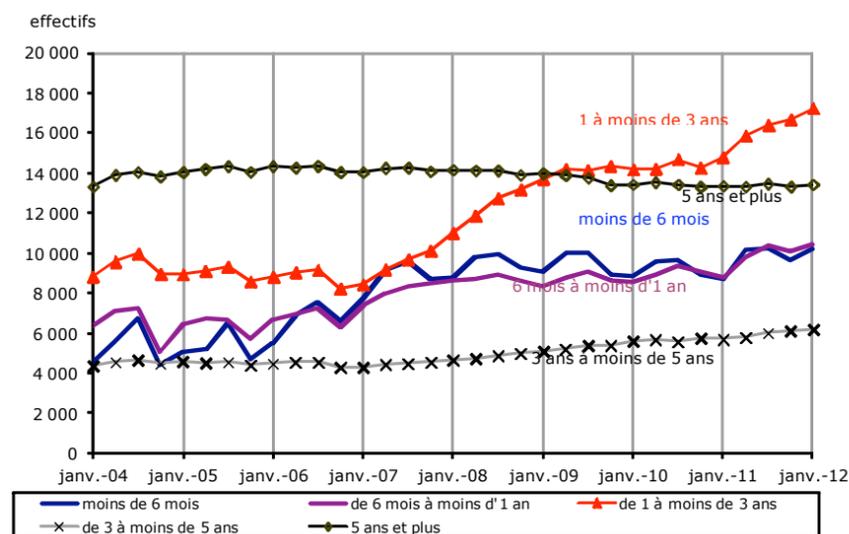
Champ: France entière Sources : statistique trimestrielle de la population prise en charge en milieu fermé PMJ5/DAP- Ministère de la Justice et des Libertés

Tableau 3. Evolution du nombre moyen de condamnés écroués selon le quantum de peine.

Année	Moins d'1 an	de 1 à moins de 3 ans	de 3 à moins de 5 ans	5 ans et plus
2004	11 229	8 882	4 463	13 686
2005	11 825	8 870	4 528	14 191
2006	13 644	8 628	4 391	14 189
2007	16 256	9 735	4 470	14 098
2008	17 397	12 371	4 874	14 082
2009	17 434	13 945	5 366	13 722
2010	17 490	14 477	5 669	13 399
2011	19 088	16 003	5 956	13 338

Champ: France entière Sources : statistique trimestrielle de la population prise en charge en milieu fermé PMJ5/DAP- Ministère de la Justice et des Libertés

Figure 5. Évolution du nombre de personnes condamnées selon le quantum de la peine depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, France entière.



Sources : statistique trimestrielle de la population prise en charge en milieu fermé PMJ5/DAP- Ministère de la Justice et des Libertés  
Champ: France entière

En revanche, si les condamnés aux peines les plus courtes (*moins d'1 an*) avaient fortement augmenté avant 2007, leur croissance s'est accélérée cette dernière année.

En effet, après s'être stabilisé en 2009 et 2010 (+0,2% et +0,3%), leur effectif a fortement augmenté en 2011 (+9%). Ils demeurent les plus représentés puisqu'ils regroupent 35% de l'ensemble des condamnés écroués.

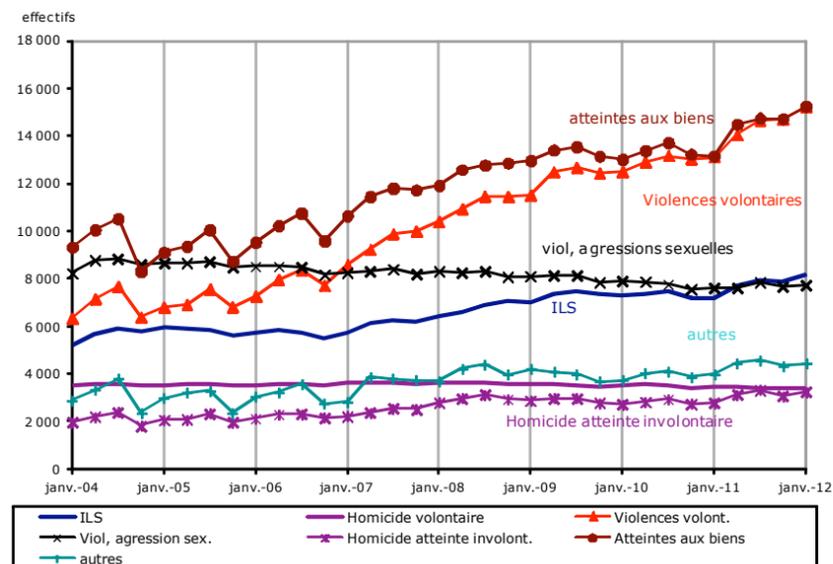
A *contrario*, les effectifs moyens des condamnés à une peine de plus de 5 ans sont plus ou moins stables depuis 2004 ce qui, au vu de l'augmentation de la population écrouée,

se traduit par une diminution de la part des condamnés écroués dont le quantum de peine est supérieur ou égal à 5 ans. En 2011, 24% des condamnés étaient écroués à une peine de 5 ans ou plus contre 36% en 2004.

La structure par infraction des condamnés écroués s'est également modifiée au cours des dernières années.

Les dix dernières années ont été marquées par une croissance importante de la population condamnée écrouée pour des violences volontaires contre les personnes (x 4) et, dans une moindre mesure, des condamnés pour

Figure 6. Évolution du nombre de personnes condamnées selon le quantum de la peine depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004.



Sources : statistique trimestrielle de la population prise en charge en milieu fermé PMJ5/DAP- Ministère de la Justice et des Libertés  
Champ: France entière

Tableau 4. Evolution du nombre moyen de condamnés écroués selon l'infraction principale.

Année	Ensemble des condamnés écroués	dont					
		Violences volontaires	Viol, agression sex.	Homicide volontaire	Homicide atteinte involont.	ILS	Atteintes aux biens
2004	38 280	6 575	8 455	3 494	2 023	5 567	9 225
2005	39 427	7 046	8 600	3 513	2 100	5 828	9 334
2006	40 855	7 934	8 399	3 574	2 175	5 735	10 103
2007	44 563	9 492	8 290	3 618	2 513	6 097	11 288
2008	48 726	10 959	8 210	3 604	2 845	6 716	12 441
2009	50 470	12 007	8 005	3 536	2 808	7 158	12 992
2010	50 984	12 805	7 767	3 460	2 761	7 243	13 094
2011	54 387	14 177	7 677	3 424	3 023	7 668	14 210

Champ : France entière

Source : Statistique trimestrielle de la population prise en charge en milieu fermé, PMJ5/DAP- Ministère de la Justice et des Libertés

recel, escroquerie, abus de confiance (x 3). Les condamnés pour infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS) ont, eux aussi, connu une hausse significative depuis 2002 (x 2) même si la progression n'a pas été continue. La part des condamnés pour viols et agressions sexuelles qui avait connu une croissance sans commune mesure dans les années 1980-1990 a fortement diminué depuis 2001 (-10 points).

En 2011, la hausse du nombre moyen de condamnés pour violences et blessures volontaires contre les personnes se poursuit mais à un rythme plus modéré (+11%) comparé aux années précédentes (+20% en 2007, +15%

en 2008, +10% en 2009 et +8% en 2010). Les condamnés écroués ILS qui augmentaient de manière sensible depuis 2007: +6% en 2007, +10% en 2008, +7% en 2009 stagnent en 2010 (+1%) pour connaître une nouvelle hausse en 2011 (+6%).

Parmi les « atteintes aux biens », ce sont surtout les vols qualifiés (+38%) et les infractions de type recel, escroquerie, abus de confiance (+26%) qui ont augmenté entre 2007 et 2011.

Les condamnés présents pour homicides et atteintes involontaires, essentiellement liés à la circulation routière, qui avaient fortement progressé en 2007 (+16%) et 2008 (+13%), ont

Tableau 4bis. Évolution des pourcentages de condamnés écroués selon l'infraction principale.

Année	Ensemble des condamnés écroués	dont					
		Violences volontaires	Viol, agression sex.	Homicide volontaire	Homicide atteinte involont.	ILS	atteintes aux biens
2004	100%	17 %	22 %	9 %	5 %	15 %	24 %
2005	100%	18 %	22 %	9 %	5 %	15 %	24 %
2006	100%	19 %	21 %	9 %	5 %	14 %	25 %
2007	100%	21 %	19 %	8 %	6 %	14 %	25 %
2008	100%	22 %	17 %	7 %	6 %	14 %	26 %
2009	100%	24 %	16 %	7 %	6 %	14 %	26 %
2010	100%	25 %	15 %	7 %	5 %	14 %	26 %
2011	100%	26 %	14 %	6 %	6 %	14 %	26 %

Champ : France entière

Source : Statistique trimestrielle de la population prise en charge en milieu fermé, PMJ5/DAP- Ministère de la Justice et des Libertés

connu une légère baisse entre 2009 et 2010 (-3%) pour augmenter de nouveau en 2011 (+12%).

En 2011, les personnes condamnées écrouées pour violences volontaires et atteintes aux biens sont les plus nombreuses. En 2004, les infractions les plus courantes sont les atteintes aux biens et les viols, agressions sexuelles. Ainsi, la proportion des personnes condamnées écrouées pour viols et agressions sexuelles a diminué entre 2004 et 2011 tandis que la proportion des personnes condamnées écrouées pour violences volontaires a progressé. Pour les autres infractions, le pourcentage est resté stable.

Ainsi en moyenne en 2011, les condamnés pour violences et blessures volontaires représentent 26% des condamnés, suivis des condamnés pour viol et agressions sexuelles (14%) puis par les condamnés pour infractions à la législation sur les stupéfiants (14%).

Les changements de structure de la population écrouée se sont accompagnés de changements des modalités d'exécution de la peine privative de liberté notamment avec le développement des aménagements de peine.

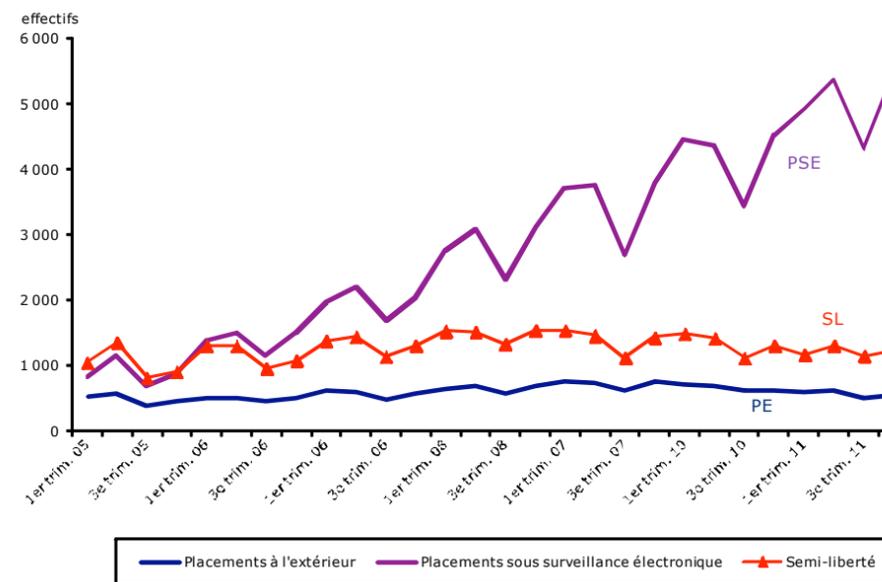
## Un développement des aménagements de peine

En 2011, 18% des condamnés sous écrou en moyenne bénéficiaient d'un aménagement de peine dont 72% d'une mesure de placement sous surveillance électronique, 18% d'une mesure de semi-liberté et 10% d'un placement à l'extérieur avec ou sans détention.

Les aménagements de peine sous écrou ont ainsi plus que triplé depuis 2005 essentiellement en raison du développement des mesures de placement sous surveillance électronique (PSE). En 2011, la mesure de PSE représentait 58% de l'ensemble des aménagements de peine sous écrou octroyés par les juridictions. Les autres mesures de type placement à l'extérieur et semi-liberté ont augmenté de manière plus modérée.

Ces mesures sont amenées à se développer au cours des prochaines années en raison notamment de l'application de la loi du 24 novembre 2009 dite « loi pénitentiaire<sup>4</sup> » dont les dispositions ont considérablement élargi les possibilités d'octroi (*quantum et reliquat de moins de 2 ans*) et donc le nombre de personnes concernées. D'autre part début 2011, en plus de

Figure 7. Evolution du nombre d'aménagements de peine sous écrou prononcés, France entière.



Champ : France entière  
Source : Statistique mensuelle de la population écrouée et détenue en France, PMJ5/DAP- Ministère de la Justice et des Libertés

la mesure de PSE « classique » (*prononcé ab-initio par la juridiction de jugement, ou suivant les procédures prévues aux articles 723-15, 723-20 ou 712-6 du CPP*), le placement sous surveillance électronique devient une modalité d'exécution de la peine pour les condamnés à une peine inférieure ou égale à 5 ans, qui n'ont pas d'aménagement en cours et à qui il reste 4 mois d'emprisonnement à effectuer.

En définitive, ces deux dernières années se caractérisent par une forte hausse du nombre moyen de personnes écrouées en 2011 liée à

une augmentation des entrées alors que les durées moyennes de détention s'allongent. Le nombre de personnes détenues augmente légèrement et les personnes bénéficiant d'une mesure de placement sous surveillance électronique sont de plus en plus nombreuses.

Le développement des aménagements de peine tout comme celui des alternatives à l'incarcération se traduit également par un accroissement du nombre de personnes prises en charge par les services pénitentiaires d'insertion et de probation en milieu ouvert.

Tableau 5. Évolution du nombre moyen (stock) de condamnés sous écrou aménagés.

années	Population moyenne			Total aménagés écroués	Total condamnés écroués	%
	PSE	PE	Semi-Liberté			
2005	790	515	1 205	2 510	39 427	6,4 %
2006	1 260	615	1 280	3 155	40 855	7,7 %
2007	2 077	755	1 486	4 318	44 563	9,7 %
2008	2 969	839	1 638	5 445	48 726	11,2 %
2009	3 960	1 005	1 654	6 619	50 470	13,1 %
2010	5 128	1 081	1 671	7 880	50 984	15,5 %
2011	7 092	985	1 767	9 844	54 387	18,1 %

Population moyenne:  $P = 1/2 \times [ P(1.1.n) + P(1.1.n+1) ]$

Champ : France entière Source : Statistique mensuelle de la population écrouée et détenue en France, PMJ5/DAP- Ministère de la Justice et des Libertés

Tableau 6. Évolution du nombre d'aménagements de peine sous écrou accordés (flux hors LC)

	PE	PSE	SL	Ensemble des aménagements de peine sous écrou
2005	1 944	3 575	4 128	9 647
2006	1 980	5 562	4 655	12 197
2007	2 289	7 900	5 283	15 472
2008	2 608	11 259	5 928	19 795
2009	2 890	13 994	5 578	22 462
2010	2 651	16 797	5 331	24 779
2011	2 258	20 082	4 889	34 710

Champ : France entière

Source : Extractions trimestrielles GIDE, PMJ5/DAP- Ministère de la Justice et des Libertés

## Évolution récente de la population prise en charge par les services d'insertion et de probation en milieu ouvert

2

La population sous la responsabilité de l'administration pénitentiaire au titre d'une mesure ou d'une peine restrictive de liberté a été **multipliée par deux en 20 ans** même si cette tendance générale masque des périodes de ralentissement, voire de léger recul.

Depuis 2005, l'augmentation du nombre de personnes et de mesures suivies par les services pénitentiaires d'insertion et de probation en milieu ouvert a été quasiment continue.

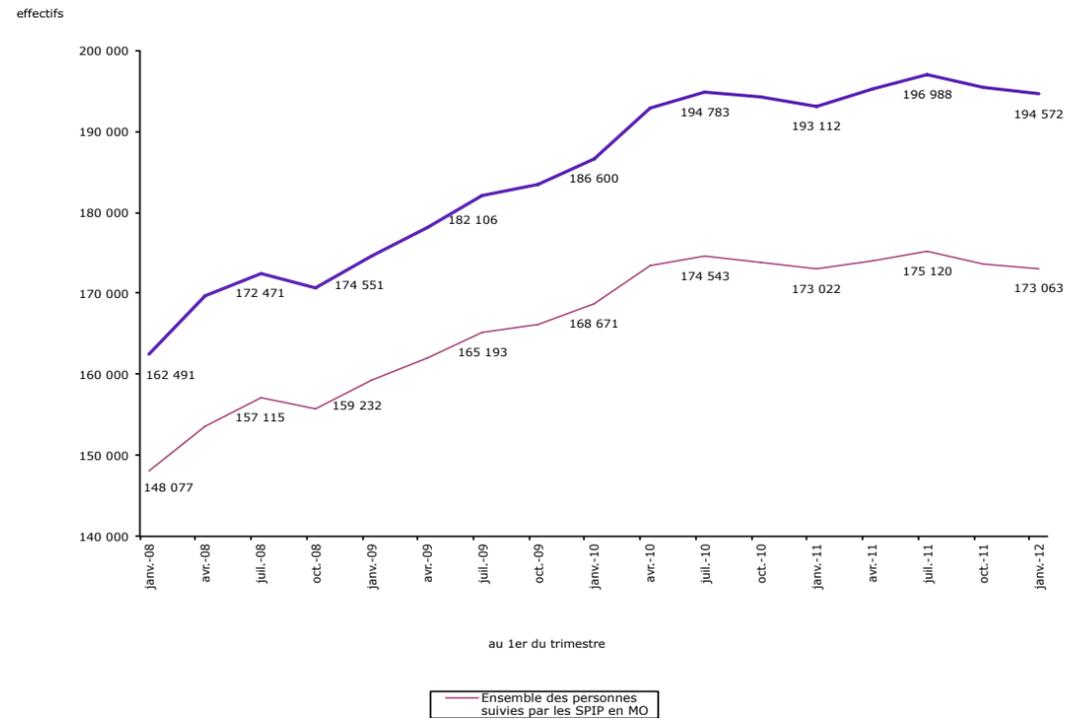
**Une hausse des mesures et des enquêtes réalisées par les SPIP qui révèlent une activité des personnels en milieu ouvert toujours plus intense**

Ainsi, les alternatives à l'incarcération<sup>5</sup> représentent la très grosse majorité des mesures suivies par les SPIP en milieu

• • • (4) Loi n°2009-1436 du 24 novembre 2009 pénitentiaire.

(5) Sursis avec mise à l'épreuve (SME), Travail d'intérêt général et sursis TIG (TIG et sursis TIG), Contrôle judiciaire (CJ), Suivis socio-judiciaire (SSJ); Ajournement avec mise à l'épreuve (AME), Interdictions de séjour (IS).

Figure 8. Évolution du nombre de personnes suivies, au 1<sup>er</sup> jour de chaque trimestre depuis 2008, par les services pénitentiaires d'insertion et de probation en milieu ouvert



Champ : France entière hors Polynésie et Mayotte.

Source : requête unique d'extraction APPI, DAP/PMJ5

ouvert. Leurs effectifs ont doublé en 20 ans sous l'effet de l'essor de la mesure de sursis avec mise à l'épreuve (SME). Le SME a tout particulièrement augmenté au cours des quatre dernières années (+13%), pour atteindre 143 865 mesures suivies en moyenne<sup>6</sup> par les SPIP en 2011. L'augmentation de cette mesure a été favorisée par différentes dispositions législatives, en particulier celles instituant les peines minimales pour les récidivistes (*dites « peines plancher »*), qui peuvent être assorties pour partie ou totalement d'un SME (*loi du 10 août 2007*). Elles viennent s'ajouter à l'élargissement du SME aux condamnations allant jusqu'à 10 ans d'emprisonnement lorsque la personne se trouve en état de récidive légale (*loi du 12 décembre 2005*).

Le travail d'intérêt général et le sursis TIG se sont également considérablement développés depuis 1989 (x5). En moyenne en 2011, plus de 31 000 mesures de ce type sont suivies par

les SPIP contre près de 6 000 en 1989. Plus récemment, si le nombre moyen de TIG et sursis TIG a augmenté de 30% depuis 2007, leur part demeure toutefois relativement stable. Ils représentent en moyenne en 2011, 16% des mesures alternatives suivies par les SPIP.

Les mesures de suivi socio-judiciaire<sup>7</sup> poursuivent leur augmentation (+96% depuis 2007) passant de 2 313 mesures suivies par les SPIP en moyenne à 4 531 en 2011. La loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a encore considérablement élargi le domaine d'application de cette mesure qui concerne désormais les infractions violentes aggravées commises dans le contexte familial<sup>8</sup>.

Les mesures de contrôle judiciaire, de nature pré-sentencielle, ont été multipliées par trois entre 1989 et 2007. Depuis 2007, les contrôles judiciaires suivis sont en léger recul (-3%), ils sont au nombre de 3 667 en 2011.

• • •(6) Moyenne des mesures suivies:  $M = 1/2 \times [ M(1.1.n) + M(1.1.n+1) ]$ .

(7) Martine Herzog-Evans, *Droit de l'exécution des peines*, DALLOZ 2007/2008. « Le suivi socio judiciaire est une peine restrictive de liberté pouvant être infligée aux auteurs d'infractions à caractère sexuel ou contre les personnes d'une particulière gravité, qui s'accompagne d'obligations sociales ou médico-psychologiques, exécutées sous le contrôle du JAP et qui, à défaut d'être observées, entraînent la mise à exécution de la peine principale, privative de liberté ».

(8) Martine Herzog-Evans, *Droit de l'exécution des peines*, DALLOZ 2007/2008.

Tableau 7. Répartition des mesures suivies par les SPIP en milieu ouvert en 2007 et 2011.

	2007		2011		Evolution 2007/2011
	effectifs	Part (%)	effectifs	Part (%)	
<b>Ensemble des personnes suivies en milieu ouvert</b>	<b>145 181</b>		<b>173 043</b>		
Sursis avec mise à l'épreuve	119 463	75%	143 865	74%	20%
Libérations conditionnelles	6 726	4%	7 046	4%	5%
Travail d'intérêt général (TIG) et sursis TIG	24 220	15%	31 498	16%	30%
Contrôles Judiciaires	3 767	2%	3 667	2%	-3%
Interdictions de séjour	795	0%	669	0%	-16%
Ajournements avec mises à l'épreuve	264	0%	183	0%	-31%
Suivis socio-judiciaires	2 313	1%	4 531	2%	96%
Travail non rémunéré	1 877	1%	2 380	1%	27%
<b>Ensemble des mesures suivies en milieu ouvert*</b>	<b>159 513</b>	<b>100%</b>	<b>193 839</b>	<b>100%</b>	<b>22 %</b>

Champ : France entière hors Polynésie et Mayotte.

Source : requête unique d'extraction APPI, DAP/PMJ5

(\*) Ces données ne comptabilisent pas les mesures de surveillances judiciaires et les stages de citoyenneté suivis par les SPIP dont les problèmes de fiabilité sous APPI nécessitent temporairement une collecte manuelle.

Population moyenne:  $P = 1/2 \times [ P(1.1.n) + P(1.1.n+1) ]$

Les autres mesures alternatives telles que l'interdiction de séjour et l'ajournement avec mise à l'épreuve sont en perte de vitesse: respectivement -16% et -31% des mesures suivies en moyenne en milieu ouvert depuis 2007. Leur part respective dans l'ensemble des mesures alternatives suivies restent marginales (moins de 1%).

Le travail non rémunéré suivis par les SPIP, comme alternative aux poursuites, est une mesure qui s'est progressivement développée au cours des dernières années. En 2011, 2 380 mesures étaient suivies par les SPIP en milieu ouvert contre 1 877 en 2007. Cette mesure ne représente toutefois que 1% de l'ensemble des mesures suivies.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, une collecte de données statistiques réalisée auprès de chaque antenne de SPIP fait notamment état de 792 stages de citoyenneté (SC: art. 135-5-1 du CP) et 403 mesures de surveillances judiciaires suivies (contre respectivement 677 et 369 au 1<sup>er</sup> janvier 2010).

Si le nombre de mesures de libération conditionnelle suivies par les SPIP a

globalement augmenté de près de 30% depuis 1989, cette hausse masque des périodes de ralentissement, voire de léger recul. Plus récemment, le nombre moyen de mesures de libérations conditionnelles suivies par les SPIP a augmenté de 5% entre 2007 et 2011.

En 2011, 7 481 mesures ont été accordées par les juges et par les tribunaux de l'application des peines contre 6 436 en 2007.

Les SPIP ont également en charge les enquêtes qui se sont considérablement accrues ces dernières années.

Les enquêtes réalisées par les SPIP dans le cadre de l'article 723-15<sup>9</sup> du CPP ont fortement progressé entre 2007 et 2011 (+29%). En 2011, 36 568 enquêtes visant à déterminer les modalités d'aménagement ou d'exécution de la peine préalablement à sa mise à exécution, ont été réalisées par les SPIP en milieu ouvert (contre 28 444 en 2007). Cette forte augmentation est à mettre en relation avec le nouvel article 474 du CPP, qui permet la remise au condamné d'un avis de convocation à comparaître, et plus généralement avec une politique de

• • •(9) Anciennement art D. 49-1. L'article 723-15 alinéa 1 du CPP dispose que « préalablement à la mise à exécution à l'encontre d'une personne non incarcérée d'une condamnation à une peine égale ou inférieure à un an d'emprisonnement ou pour laquelle la durée de la détention à subir est inférieure ou égale à 1 an, ou, en cas de cumul de condamnations concernant la même personne si le total des peines prononcées ou restant à subir est inférieur ou égal à 1 an, le ministère public communique au juge de l'application des peines, afin de déterminer les modalités d'exécution de la peine, un extrait de la décision accompagnée, le cas échéant, de toutes informations utiles. »

développement des aménagements des courtes peines ces dernières années. L'article 723-15, tout comme l'article 474, vise notamment à éviter les courtes incarcérations et leurs effets désocialisants sur la personne en favorisant l'exécution en milieu ouvert des courtes peines d'emprisonnement.

Les enquêtes sociales rapides (ESR) préalables au jugement sont finalement relativement stables depuis 2007. Pour mémoire, elles avaient été multipliées par deux entre 2003 et 2007, du fait de leur systématisation par la loi du 9 mars 2004 portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité.

En définitive, l'activité des SPIP au cours des prochaines années s'intensifiera encore du fait de l'application des dispositions de la loi pénitentiaire concernant tant les aménagements de peine que les nouvelles mesures d'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE anciennement *contrôle judiciaire sous PSE*) et d'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM). Leur mise en application récente ne permet pas encore d'en dresser un bilan quantitatif.

\* \* \*

## SANCTIONS PÉNALES PRONONCÉES EN 2010

*Quelles sont les infractions sanctionnées ?*

*À quoi condamne-t-on ?*

*Quelles évolutions dans la façon de sanctionner depuis 10 ans ?*

Pierre-Victor TOURNIER, Directeur de recherches au CNRS,  
Centre d'histoire sociale du XX<sup>e</sup> siècle, Université Paris I

Télécharger  
l'article

*L'analyse que nous présentons ici repose, exclusivement, sur la statistique issue du casier judiciaire produite sous l'autorité du Secrétariat général du Ministère de la Justice<sup>1</sup>. Les sanctions inscrites au casier judiciaire sont les condamnations pour crimes, délits et contraventions de 5<sup>e</sup> classe. Les statistiques issues du casier permettent de décrire les infractions sanctionnées par les juridictions, les procédures de jugement, la nature et le quantum des peines prononcées, les caractéristiques démographiques des personnes sanctionnées (sexe, âge à la condamnation, nationalité). Les dernières données publiées portent sur l'année 2010<sup>2</sup>. Pour cette période, on compte 628 052 condamnations prononcées, inscrites au casier judiciaire (France entière).*

*Certaines condamnations sanctionnent plusieurs infractions. Dans le cas d'infractions multiples, le traitement statistique du casier judiciaire prend en compte au maximum quatre infractions : infraction principale, infractions de rang 2, 3 et 4. En 2010, on compte 447 140 condamnations liées à une seule infraction (soit 71 % des condamnations).*

*Globalement, le nombre d'infractions sanctionnées s'élève à 940 781, soit en moyenne 1,5 infraction par condamnation : 447 140 infractions uniques, 180 912 infractions principales/infractions multiples (447 140 + 180 912 = 628 052, soit le nombre de condamnations) et 312 729 infractions associées de rang 2, 3 ou 4.*

*Enfin certaines condamnations peuvent comporter plusieurs peines. En 2010, on compte 892 140 peines, soit en moyenne 1,4 peine par condamnation.*

- • • (1) Sous-direction de la Statistique et des Études.
- (2) Baux Dominique, «Les condamnations. Année 2010», ministère de la Justice et des Libertés, Secrétariat général, Service support et moyens du ministère, Sous-direction de la statistique et des études, décembre 2011, 254 p.

## Quelles sont les infractions sanctionnées en 2010 ?

Sur les 628 052 condamnations prononcées en 2010, inscrites au casier judiciaire, on compte 2 706 crimes (0,4 %), 581 867 délits (93 %) et 43 479 contraventions de 5<sup>e</sup> classe (6,9 %). La proportion de condamnations à infraction unique varie considérablement en fonction de la catégorie de l'infraction : 92 % pour les contraventions de 5<sup>e</sup> classe, 70 % pour les délits et seulement 48 % pour les crimes (tableau 1).

On trouvera dans les tableaux suivants les infractions principales les plus fréquentes parmi les condamnations prononcées. Pour chacune d'entre elles, on indique la proportion de condamnations à infraction unique.

En matière de crimes, le viol est le motif de 50 % des condamnations, mais 39 % seulement des dossiers sont à infraction unique (tableau 2).

Pour ce qui est des délits (tableau 3), arrivent en tête les conduites en état alcoolique (21 %), avec un taux d'infraction unique de 85 % et les coups et blessures volontaires avec interruption temporaire de travail (ITT) inférieure ou égale à 8 jours, avec circonstances aggravantes (8,3 %, taux d'infraction unique de 72 %). Les contraventions de 5<sup>e</sup> classe sont principalement prononcées pour grand excès de vitesse (32 %, 100 % de dossiers à infraction unique), coups et blessures volontaires avec ITT inférieure ou égale à 8 jours (22 %, 96 % d'infractions uniques) (tableau 4).

**Tableau 1. Condamnations inscrites au casier judiciaire en 2010.**

	Ensemble		Crimes		Délits		Contraventions de 5 <sup>e</sup> classe	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>628 052</b>	<b>100,0</b>	<b>2 706</b>	<b>100,0</b>	<b>581 867</b>	<b>100,0</b>	<b>43 479</b>	<b>100,0</b>
Infraction unique	447 140	71,2	1 288	47,6	405 963	69,8	39 889	91,7
Infraction multiple	180 912	28,8	1 418	52,4	175 904	30,2	3 590	8,3

Champ : France entière

Sur la base des données du Secrétariat général du Ministère de la Justice et des Libertés/SDSE

**Tableau 2. Condamnations pour un crime, inscrites au casier judiciaire en 2010.**

Infraction principale	Ensemble		Condamnations à infraction unique	
	Effectif	%	Effectif	Taux
<b>Ensemble</b>	<b>2 706</b>	<b>100,0</b>	<b>1 288</b>	<b>47,6</b>
Viol	1 356	50,1	528	38,9
Vol, recel, destruction	455	16,8	190	41,8
Homicide volontaire	437	16,1	313	71,6
Coups et violences volontaires	354	13,1	242	68,4
Autre crime	104	3,8	15	14,4

Champ : France entière

Sur la base des données du Secrétariat général du Ministère de la Justice et des Libertés/SDSE

**Tableau 3. Condamnations pour un délit, inscrites au casier judiciaire en 2010.**

Infraction principale	Ensemble		Condamnations à infraction unique	
	Effectif	%	Effectif	Taux
<b>Ensemble</b>	<b>581 867</b>	<b>100,0</b>	<b>405 963</b>	<b>69,8</b>
Conduite en état alcoolique	122 546	21,1	104 042	84,9
CBV (*)	48 335	8,3	34 666	71,7
Conduite sans permis	36 129	6,6	23 484	65,0
Défaut d'assurance (circ. routière)	31 147	5,4	24 765	79,5

...

**Suite Tableau 3. Condamnations pour un délit, inscrites au casier judiciaire en 2010.**

Usage illicite de stupéfiants	28 146	4,8	21 238	75,5
Vol simple	24 060	4,1	16 082	66,8
Conduite malgré susp. de permis	22 616	3,9	16 947	74,9
Vol avec 1 circonstance aggravante	22 019	3,8	16 607	75,4
Vol avec 2 ou 3 circonstances aggr	20 683	3,6	13 719	66,3
Outrage à agent de la force publique	12 608		6 039	47,9
Conduite, usage de stupéfiant	12 428		9 577	77,1
Recel simple	12 272		8 639	70,4
Détention acquisition de stupéfiants	10 831		1 433	13,2
Escroquerie	9 255		6 408	69,2
Refus d'obtempérer (circ. routière)	8 981		3 878	43,2
Blessures involontaires par conducteur	7 879		4 362	55,4
CBV**	7 489		5 498	73,4
Destruction d'un bien d'autrui	7 104		4 835	68,1
Commerce, transport de stupéfiants	7 023		64	0,9
Menaces	6 610		3 565	53,9
Vol avec destruction ou dégradation	6 597		4 474	67,8
Vol avec effraction	4 852		3 274	67,5
Travail illégal	4 598		2 698	58,7
Abandon de famille	4 429		4 364	98,5
Vol avec violences	4 473		3 038	67,9
Destruction bien d'autrui avec effraction	4 258		3 006	70,6
Port et transport illicite d'armes	3 865			
Entrée ou séjour irrégulier d'un étranger	3 700		1 167	31,5
Délit de fuite (circ. routière)	3 559		2 048	57,5
Rébellion	3 531		1 416	40,1
Autre délit	103 904		54 630	52,6

Champ : France entière

\* Coups et blessures volontaires avec ITT inférieure ou égale à 8 jours, avec circonstances aggravantes.

\*\* Coups et blessures volontaires avec ITT supérieur à 8 jours, avec circonstances aggravantes.

Sur la base des données du Secrétariat général du Ministère de la Justice et des Libertés/SDSE

**Tableau 4. Condamnations pour une contravention de 5<sup>e</sup> classe, inscrites au casier judiciaire en 2010.**

Infraction principale	Ensemble		Condamnations à infraction unique	
	Effectif	%	Effectif	%
<b>Ensemble</b>	<b>43 479</b>	<b>100,0</b>	<b>39 889</b>	<b>91,7</b>
Grand excès de vitesse	13 992	32,2	13 980	99,9
CBV avec ITT inf. ou égale à 8 j	9 328	21,5	8 940	95,8
Dégradation ou détérioration légère d'un bien d'autrui	3 852	8,9	3 671	95,3
Règlementation sur les conditions de travail (transport)	3 660	8,4	2 388	65,2
Autre contravention de 5e classe	12 647	29,1	10 910	86,3

Champ : France entière

Sur la base des données du Secrétariat général du Ministère de la Justice et des Libertés/SDSE

## À quoi condamne-t-on en 2010 ?

Répondre à cette question n'est simple que pour les contraventions de 5<sup>e</sup> classe. En droit, les peines contraventionnelles sont l'amende (maximum de 1500 euros pour les contraventions de 5<sup>e</sup> classe, 3000 euros en cas de récidive, dans certains cas) et les peines privatives ou restrictives de droits, prévues à

l'article 131-14 du Code pénal. Depuis la mise en application du nouveau Code pénal, le 1<sup>er</sup> mars 1994, les peines privatives de liberté ne peuvent plus être prononcées pour les contraventions de 5<sup>e</sup> classe. En 2010, la sanction est dans 93 % des cas l'amende (tableau 5).

Tableau 5. Sanctions prononcées pour crimes, délits et contraventions de 5<sup>e</sup> classe en 2010.

	Ensemble		Crimes		Délits		Contraventions de 5 <sup>e</sup> classe	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Ensemble	628 052	100,0	2 706	100,0	581 867	100,0	43 479	100,0
<b>Détention et réclusion</b>	<b>1 147</b>	<b>0,2</b>	<b>1 147</b>	<b>42,4</b>				
<b>Emprisonnement</b>	<b>305 488</b>	<b>48,6</b>	<b>1 516</b>	<b>56,0</b>	<b>303 972</b>	<b>52,2</b>		
- Ferme	89 135		817		88 318			
- Sursis partiel	34 245		403		33 842			
Simple	5 071		118		4 953			
SME	29 174		285		28 889			
- Sursis total	182 108		296		181 812			
Simple	117 048		121		116 927			
SME	55 759		175		55 584			
SME TIG	9 301		0		9 301			
<b>Amende</b>	<b>224 224</b>	<b>35,7</b>	<b>1</b>	<b>...</b>	<b>183 898</b>	<b>31,6</b>	<b>40 325</b>	<b>92,7</b>
<b>Peine dite de « substitution »</b>	<b>62 721</b>	<b>10,0</b>	<b>1</b>	<b>...</b>	<b>60 841</b>	<b>10,5</b>	<b>1 879</b>	<b>4,3</b>
- Suspension de permis de conduire	12 725		0		11 948		777	
- TIG	16 807		1		15 892		914	
- Jours-amendes	24 246		0		24 246		0	
- Autres	8 943		0		8 755		188	
<b>Mesure éducative</b>	<b>25 306</b>	<b>4,0</b>	<b>32</b>	<b>1,2</b>	<b>24 617</b>	<b>4,2</b>	<b>657</b>	<b>1,5</b>
<b>Sanction éducative</b>	<b>1 939</b>	<b>0,3</b>	<b>7</b>	<b>0,3</b>	<b>1 908</b>	<b>0,3</b>	<b>24</b>	<b>0,1</b>
<b>Dispense de peine</b>	<b>7 227</b>	<b>1,2</b>	<b>2</b>	<b>0,1</b>	<b>6 631</b>	<b>1,1</b>	<b>594</b>	<b>1,4</b>

Champ : France entière  
Sur la base des données du Secrétariat général du Ministère de la Justice et des Libertés/SDSE

En matière de crimes, comme de délits, on doit procéder en plusieurs étapes.

#### Pour les crimes

- Étape 1. - Distinction peines de réclusion ou de détention criminelle, peines d'emprisonnement, autres peines.
- Étape 2. - Pour les peines d'emprisonnement, distinction entre peines fermes, peines avec sursis partiels (peines mixtes) et peines avec sursis total.
- Étape 3. - Pour les peines d'emprisonnement avec sursis partiel, distinction entre sursis simple (sans supervision) et sursis avec mise à l'épreuve (SME).
- Étape 4. - Pour les peines d'emprisonnement avec sursis total, distinction entre sursis simple et sursis avec mise à l'épreuve (SME) (tableau 5)
- Étape 5. - Synthèse des étapes précédentes : quelle est la place de la prison ? (tableau 6).
- Étape 6. - Pour les peines privatives de liberté fermes (y compris avec sursis partiel), distribution selon le quantum ferme (tableaux 7 et suivants)

– Étape 7. - Pour les peines privatives de liberté fermes (y compris avec sursis partiel), quantum ferme moyen. Nous avons introduit ici la distinction entre condamnations à infraction unique et condamnations à infractions multiples (tableau 12). Cette distinction aurait pu être introduite dès le tableau 5.

#### Pour les délits

On devra ici examiner, en plus, la question des amendes, celle des peines dites de substitution (principalement suspension de permis de conduire, travail d'intérêt général, jours-amendes) et celle des mesures ou sanctions éducatives et des dispenses de peine.

Nous laisserons le lecteur effectuer ce parcours et découvrir les différents indicateurs que nous proposons. On notera, tout de même, qu'en matière de crime et de délit, les peines privatives de liberté fermes et avec sursis partiel représentent 21% des condamnations (tableau 6). Si on y ajoute les peines avec sursis total, cela fait 52% des condamnations. Le quantum moyen ferme est de 9,7 ans pour les

Tableau 6. Sanctions prononcées pour crimes ou délits en 2010 : la place de la prison et des alternatives.

	Ensemble		Crimes		Délits	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
<b>Ensemble</b>	<b>584 573</b>	<b>100,0</b>	<b>2 706</b>	<b>100,0</b>	<b>581 867</b>	<b>100,0</b>
Détention et réclusion	1 147	0,2	1 147	42,4		
Emprisonnement ferme	89 135	15,2	817	30,2	88 318	15,2
Emprisonnement ferme sursis partiel simple	5 071	0,9	118	4,4	4 953	0,9
Emprisonnement ferme sursis partiel SME	29 174	5,0	285	10,5	28 889	5,0
Emprisonnement sursis total simple	117 048	20,0	121	4,5	116 927	20,1
Emprisonnement sursis total SME	55 759	9,5	175	6,5	55 584	9,6
Emprisonnement sursis total SME-TIG	9 301	1,6	0	0,0	9 301	1,6
Autres peines	277 938	47,5	43	1,6	277 895	47,8

Champ : France entière  
Sur la base des données du Secrétariat général du Ministère de la Justice et des Libertés/SDSE

Tableau 7. Condamnations pour crime ou délit - peines privatives de liberté, fermes ou avec sursis partiel prononcées en 2010.

Peine ferme prononcée	Effectifs	%	% cumulés
<b>Ensemble</b>	<b>124 527</b>	<b>100,0</b>	
Moins d'un an	96 460	77,5	77,5
Un an à moins de 5 ans	25 039	20,1	97,6
5 ans à moins de 10 ans	1 780	1,4	99,0
10 ans et plus (1)	1 248	1,0	100,0

(1) Y compris les 16 peines à perpétuité  
Champ : France entière  
Sur la base des données du Secrétariat général du Ministère de la Justice et des Libertés/SDSE

crimes (perpétuités exclues) et de 7,4 mois pour les délits (tableau 12). En 2010, les juridictions de jugement ont prononcé 98 571 années de détention<sup>3</sup> auxquelles il faut ajouter 16 peines à perpétuité. Si on les ajoute sur la base d'une durée moyenne de détention de 20 ans<sup>4</sup>, cela donne environ 98 900 années de détention.

Parmi les condamnations pour crimes, on compte 1 147 peines de détention ou de réclusion criminelle et 1 220 peines d'emprisonnement ferme ou avec sursis partiel (peines mixtes) qui se répartissent de la manière suivante :

Tableau 8. Condamnations pour crime - peines de détention ou de réclusion criminelle prononcées en 2010.

Peine ferme prononcée	Effectifs	%	% cumulés
<b>Ensemble</b>	<b>1 147</b>	<b>100,0</b>	
Moins d'un an	0		
Un an à moins de 5 ans	0		
5 ans à moins de 10 ans	0		
10 ans et plus (1)	1 147	100,0	100,0

(1) Y compris les 16 peines à perpétuité  
Champ : France entière  
Sur la base des données du Secrétariat général du Ministère de la Justice et des Libertés/SDSE

• • • (3)  $124 511 \times 9,5 / 12 = 98 571$ .

(4) Annie Kensey, «Durée effective des peines perpétuelles», Cahiers de démographie pénitentiaire, 18, Paris, direction de l'administration pénitentiaire, 2005.

**Tableau 9. Condamnations pour crime - peines d'emprisonnement, fermes ou avec sursis partiel prononcées en 2010.**

Peine ferme prononcée	Effectifs	%	% cumulés
<b>Ensemble</b>	<b>1 220</b>	<b>100,0</b>	
Moins d'un an	53	4,3	4,3
Un an à moins de 5 ans	415	34,0	38,3
5 ans à moins de 10 ans	696	57,0	95,3
10 ans et plus	56	4,6	100,0

Champ : France entière

Sur la base des données du Secrétariat général du Ministère de la Justice et des Libertés/ SDSE

Parmi les condamnations pour délits, on compte 122 160 peines d'emprisonnement ferme ou avec sursis partiel (peines mixtes) qui se répartissent de la manière suivante :

**Tableau 10. Condamnations pour délit - peines d'emprisonnement, fermes ou avec sursis partiel prononcées en 2010.**

Peine ferme prononcée	Effectifs	%	% cumulés
<b>Ensemble</b>	<b>122 160</b>	<b>100,0</b>	
Moins d'un an	96 407	78,9	78,9
Un an à moins de 5 ans	24 624	20,2	99,1
5 ans à moins de 10 ans	1 084	0,9	100,0
10 ans et plus	45	0,0	100,0

Champ : France entière

Sur la base des données du Secrétariat général du Ministère de la Justice et des Libertés/ SDSE

Les 96 407 courtes peines (moins d'un an) qui représentent donc 79% des peines privatives de liberté, fermes prononcées se répartissent elles-mêmes de la façon suivante (délits uniquement) :

**Tableau 11. Condamnations pour délit - peines d'emprisonnement à un an ou moins, fermes ou avec sursis partiel, prononcées en 2010.**

Peine ferme prononcée	Effectifs	%	% cumulés
<b>Ensemble</b>	<b>96 407</b>	<b>100,0</b>	
Moins d'un mois	2 476	2,6	2,6
1 mois à moins de 3 mois	33 996	35,3	37,9
3 mois à moins de 6 mois	34 751	36,0	73,9
6 mois à moins d'un an	25 184	26,1	100,0

Champ : France entière

Sur la base des données du Secrétariat général du Ministère de la Justice et des Libertés/ SDSE

**Tableau 12. Sanctions privatives de liberté fermes (y compris avec sursis partiel) prononcées pour crimes ou délits en 2010: quantum moyen.**

	Ensemble	Crimes		Délits
		Réclusion Détenue	Emprisonnement	
<b>Ensemble</b>				
Effectif	124 511	1 131	1 220	122 160
Quantum moyen	9,5 m	174,5 m	62,1 m	7,4 m
		116,2 m		
<b>Infraction unique</b>				
Effectif	60 608	497	607	59 504
Quantum moyen	7,5 m	177,6 m	59,6 m	5,5 m
		112,7 m		
<b>Infractions multiples</b>				
Effectif	63 903	634	613	62 656
Quantum moyen	11,3 m	172,1 m	64,7 m	9,2 m
		119,3 m		

Sans les 16 condamnations à perpétuité. Champ : France entière  
Sur la base des données du Secrétariat général du Ministère de la Justice et des Libertés/ SDSE

## Les sanctions sont-elles plus « lourdes » aujourd'hui qu'hier ?

Compte tenu de ce nous venons de présenter supra, il est évident que répondre à une telle question n'est pas particulièrement simple. Le tableau 13 permet de visualiser l'évolution, depuis 2000, d'un certain nombre d'indicateurs calculés sur l'ensemble des délits et des crimes sanctionnés.

En premier lieu, il faut noter que ces indicateurs sont calculés sur une masse de délits et de crimes sanctionnés en augmentation de 39% entre 2001 et 2009 (tableau 13). Cette évolution s'accompagne d'une croissance continue du nombre total d'années de détention pro-

noncées : de 80 200 années en 2000 à plus de 100 000 années en 2008, même si on note une baisse en 2009 (95 000) <sup>5</sup>.

Nous avons rapporté le nombre total d'années de détention prononcées une année donnée, au nombre total de condamnations prononcées pour délit ou crime – quelle que soit la nature de la sanction. En 2000, cet indice est de 18 années de détention pour 100 condamnations prononcées, il augmente jusqu'en 2003 pour atteindre 21 p. 100, puis il baisse : il est de 16 années en 2009.

**Tableau 13. Sanctions prononcées pour crimes et délits (2000 – 2010).**

	2000	2001	2002*	2003	2004
Effectifs	449 850	425 811	387 741	437 283	489 111
Proportion de peines privatives de liberté	63 %	49 %	54 %	68 %	53 %
Proportion de peines privatives de liberté fermes ou avec sursis partiel	22 %	18 %	21 %	25 %	19 %
Quantum ferme moyen (**)	9,6 m	9,9 m	10 m	10 m	9,7 m
Crimes (**)	9,0 a	9,3 a	9,6 a	8,9 a	8,7 a
Délits	6,8 m	6,7 m	7,3 m	7,5 m	7,3 m
Total d'années de détention prononcées (***)	80 200 a	80 700 a	87 200 a	91 400 a	93 300 a
Années de détention pour 100 condamnations prononcées	<b>18 a</b>	<b>19 a</b>	<b>22 a</b>	<b>21 a</b>	<b>19 a</b>

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Effectifs	554 077	585 245	620 242	583 917	592 002	584 573
Proportion de peines privatives de liberté	49 %	52 %	54 %	55 %	53 %	52 %
Proportion de peines privatives de liberté fermes ou avec sursis partiel	18 %	20 %	21 %	21 %	21 %	21 %
Quantum ferme moyen (**)	9,8 m	9,2 m	9,2 m	9,7 m	9,2 m	9,5 m
Crimes (**)	9,1 a	9,1 a	9,2 a	9,3 a	9,2 a	9,7 a
Délits	7,2 m	6,8 m	6,8 m	7,2 m	7,2 m	7,4 m
Total d'années de détention prononcées (***)	93 500 a	92 700 a	99 900 a	101 430 a	94 376 a	98 891
Années de détention pour 100 condamnations prononcées	<b>17 a</b>	<b>16 a</b>	<b>16 a</b>	<b>17 a</b>	<b>16 a</b>	<b>17 a</b>

\* Année d'amnistie, \*\* non compris les perpétuités \*\*\* y compris les perpétuités, ramenées à 20 ans.  
Champ : France entière  
Sur la base des données du Secrétariat général du Ministère de la Justice et des Libertés/ SDSE

- • • (5) Dans ces analyses, on ne prend pas en compte les données de l'année 2002 marquées par l'amnistie qui a suivi l'élection présidentielle.

Ainsi peut-on mettre en évidence deux périodes « 2000-2003 » où le recours – global – à la prison croît et « 2004-2007 », où il tend à décroître.

Pour aller plus loin, il faudrait naturellement tenir compte de la nature des infractions sanctionnées. On va retrouver ces deux périodes (et ce schéma : ↑suivi de ↓), de façon plus ou moins nette quant aux autres indicateurs utilisés : proportion de peines privatives de liberté de 63% en 2000, 68% en 2003, 53% en 2009 ; proportion de peines privatives de liberté

fermes ou avec sursis partiel de 22% en 2000, 25% en 2003, 21% en 2009 ; quantum ferme moyen de 9,6 mois en 2000, 10 mois en 2003, 9,2 mois en 2009.

Afin de dépasser cette approche globale, nous allons maintenant étudier cinq contentieux spécifiques, deux crimes et trois délits : le meurtre, le viol, les coups et blessures volontaires avec ITT inférieure ou égale à 8 jours, avec circonstances aggravantes, le vol simple, la conduite en état alcoolique.

## 4 Étude spécifique de quelques contentieux

### Homicides volontaires

Les 437 homicides volontaires sanctionnés par les cours d'assises en 2010 représentent 16% des condamnations prononcées pour un crime. Il s'agit de meurtres (216, soit 49%), d'assassinats (126, soit 29%), de meurtres sur mineur de moins de 15 ans (19, soit 4,3%) ou autres (76, soit 17%).

Les données présentées dans le tableau 14 permettent de suivre l'évolution des sanctions prononcées en matière de meurtre depuis 2000. Sur la période, le volume a varié entre 313 en 2005 et 216 en 2010. Ici la peine privative de liberté ferme ou assortie d'un sursis partiel est la règle (de 97% à 100% sur la période). Le quantum moyen (ferme) est en légère augmentation depuis 2004 : 13,8 ans en 2009 et 2010 contre 12,8 ans en 2004 et avant.

Tableau 14. Sanctions prononcées pour meurtre (infraction unique ou non) : 2000 – 2010.

	2000	2001	2002*	2003	2004
<b>Total</b>	<b>272</b>	<b>312</b>	<b>308</b>	<b>273</b>	<b>292</b>
<b>Peines privatives de liberté</b>	272	312	308	273	291
Dont réclusion criminelle	191	211	215	189	210
<b>Ferme ou assorti d'un sursis partiel</b>	270	306	299	268	285
Moins d'un an	2	2	2	3	1
1 an à moins de 3 ans	13	12	15	6	6
3 ans à moins de 5 ans	8	10	8	6	5
5 ans à moins de 10 ans	54	62	55	54	53
10 ans à moins de 20ans	144	167	168	156	170
20 ans et plus (sans perpétuité)	47	51	49	41	50
Perpétuité	2	2	2	2	0
<b>Assorti d'un sursis total</b>	2	6	9	4	6
Sursis simple	1	5	6	1	3
Sursis avec mise à l'épreuve	1	1	3	3	3
Sursis avec mise à l'épreuve et TIG	0	0	0	0	0
<b>Autres décisions</b>	0	0	0	1	1

...

Suite tableau 14. Sanctions prononcées pour meurtre (infraction unique ou non) : 2000 – 2010.

	2000	2001	2002*	2003	2004
<b>% Peines privatives de liberté</b>	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
% peines fermes ou assorties d'un sursis partiel/ensemble des peines privatives de liberté	99 %	98 %	97 %	98 %	98 %
% peines de moins de 5 ans/ensemble des peines fermes ou assorties d'un sursis partiel	8,5 %	7,8 %	8,4 %	5,6 %	4,2 %
% peines de moins de 10 ans/ensemble des peines fermes ou assorties d'un sursis partiel	29 %	28 %	27 %	26 %	23 %
% peines de moins de 20 ans/ensemble des peines fermes ou assorties d'un sursis partiel	82 %	83 %	83 %	84 %	82 %
Durée moyenne de la peine ferme (en années, perpétuité exclue)	<b>12,8 a</b>	<b>12,7 a</b>	<b>12,7 a</b>	<b>12,9 a</b>	<b>12,8 a</b>

\* Année d'amnistie

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Total</b>	<b>313</b>	<b>297</b>	<b>308</b>	<b>295</b>	<b>217</b>	<b>216</b>
<b>Peines privatives de liberté</b>	313	297	308	295	217	216
Dont réclusion criminelle	228	224	221	231	168	172
<b>Ferme ou assorti d'un sursis partiel</b>	311	291	307	294	214	214
Moins d'un an	2	2	0	2	0	4
1 an à moins de 3 ans	12	4	12	8	5	5
3 ans à moins de 5 ans	4	6	9	3	7	3
5 ans à moins de 10 ans	57	46	55	44	30	22
10 ans à moins de 20ans	177	177	182	181	129	139
20 ans et plus (sans perpétuité)	58	54	47	53	42	41
Perpétuité	1	2	2	3	1	0
<b>Assorti d'un sursis total</b>	2	6	1	1	3	2
Sursis simple	1	5	0	1	3	1
Sursis avec mise à l'épreuve	1	1	1	0	0	1
Sursis avec mise à l'épreuve et TIG	0	0	0	0	0	0
<b>Autres décisions</b>	0	0	0	0	0	0

...

Suite tableau 14. Sanctions prononcées pour meurtre (infraction unique ou non) : 2000 – 2010.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
% Peines privatives de liberté	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
% peines fermes ou assorties d'un sursis partiel/ensemble des peines privatives de liberté	99 %	98 %	100 %	100 %	99 %	99 %
% peines de moins de 5 ans/ensemble des peines fermes ou assorties d'un sursis partiel	5,8 %	4,1 %	6,8 %	4,4 %	5,6 %	5,6 %
% peines de moins de 10 ans/ensemble des peines fermes ou assorties d'un sursis partiel	24 %	20 %	25 %	19 %	20 %	16 %
% peines de moins de 20 ans/ensemble des peines fermes ou assorties d'un sursis partiel	81 %	81 %	84 %	81 %	80 %	81 %
Durée moyenne de la peine ferme (en années, perpétuité exclue)	13,3 a	13,5 a	12,8 a	13,8 a	13,8 a	13,8 a

Champ : France entière

Sur la base des données du Secrétariat général du Ministère de la Justice et des Libertés/ SDSE

## Violences sexuelles

Les violences sexuelles sanctionnées par les juridictions en 2010 (8235 condamnations de toutes catégories) représentent 50% des condamnations prononcées pour un crime (1356 condamnations) et 1,2% des condamnations pour un délit (6879 condamnations). En ce qui concerne les crimes, il s'agit de viols avec circonstances aggravantes (467, soit 34%), viols sur mineur de moins de 15 ans (395, soit 29%), viols simples et autres (276, soit 20%), viols commis par plusieurs personnes (109, soit 8,0%) et viols par ascendant ou personne ayant autorité (109, soit 8,0%). Pour les délits, il s'agit principalement d'atteintes ou agressions sexuelles sur mineur avec circonstances aggravantes (2832, soit 41%), agressions sexuelles (1488, soit 22%), autres atteintes aux mœurs sur mineur (1227, soit 18%)...

Les données présentées dans le tableau 15 permettent de suivre l'évolution des sanctions prononcées en matière de viol depuis 2000. De 2000 à 2010, le nombre de condamnations en la matière varie entre un maximum de 1814 en 2006 et un minimum de 1356 en 2010. Si comme pour le meurtre, la peine privative de liberté est la règle (98% ou 99%), elle peut être assortie d'un sursis total - dans une proportion

en légère augmentation sur la période: de 11% en 2000, à 17% en 2009 et 2010. Pour les peines fermes ou avec sursis partiel, le quantum moyen (ferme) est stable de 2000 à 2009, fluctuant autour de 8,3 ans, la distribution aussi. Le quantum est de 8,9 ans en 2010 et la proportion de peines de 10 ans ou plus n'a jamais été aussi élevée depuis 2000 (48%).

## Coups et violences volontaires non sexuelles

Les condamnations pour coups et violences volontaires (non sexuelles) prononcées par les juridictions en 2010 (70928 condamnations de toutes catégories) représentent 13% des condamnations pour un crime (354 condamnations), 11% des condamnations pour un délit (61246 condamnations) et 21% des contraventions de 5e classe (9328 condamnations). En ce qui concerne les crimes, il s'agit de coups et violences volontaires avec mort non intentionnelle (196, soit 55%), envers mineur (28, soit 7,9%), avec infirmité permanente (26, soit 7,3%) et autres (104, soit 29%). Les délits se répartissent de la façon suivante: les coups et blessures volontaires avec ITT inférieure ou égale à 8 jours, avec

Tableau 15. Sanctions prononcées pour viol (infraction unique ou non) : 2000 – 2010.

	2000	2001	2002*	2003	2004
<b>Total</b>	<b>1 623</b>	<b>1 656</b>	<b>1 582</b>	<b>1 710</b>	<b>1 744</b>
<b>Peines privatives de liberté</b>	1 609	1 639	1 565	1 691	1 727
Dont réclusion criminelle	558	591	589	598	575
Ferme ou assorti d'un sursis partiel	1 439	1 455	1 383	1 472	1 483
Moins d'un an	75	78	73	71	75
1 an à moins de 3 ans	108	143	126	140	166
3 ans à moins de 5 ans	140	145	101	133	146
5 ans à moins de 10 ans	509	458	462	478	480
10 ans à moins de 20ans	566	574	573	612	587
20 ans et plus (sans perpétuité)	36	52	44	35	27
Perpétuité	5	5	4	3	2
Assorti d'un sursis total	170	184	182	219	244
Sursis simple	52	51	63	69	79
Sursis avec mise à l'épreuve	117	133	119	150	165
Sursis avec mise à l'épreuve et TIG	1	0	0	0	0
<b>Autres décisions</b>	14	17	17	19	17

\* Année d'amnistie

	2000	2001	2002*	2003	2004
% Peines privatives de liberté	99 %	99 %	99 %	99 %	99 %
% peines fermes ou assorties d'un sursis partiel/ensemble des peines privatives de liberté	89 %	89 %	88 %	87 %	86 %
% peines de moins de 5 ans/ensemble des peines fermes ou assorties d'un sursis partiel	22 %	25 %	22 %	23 %	26 %
% peines de moins de 10 ans/ensemble des peines fermes ou assorties d'un sursis partiel	58 %	57 %	55 %	56 %	58 %
Durée moyenne de la peine ferme (en années, perpétuité exclue)	8,3 a	8,3 a	8,7 a	8,3 a	8,0 a

\* Année d'amnistie

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Total</b>	<b>1 626</b>	<b>1 814</b>	<b>1 729</b>	<b>1 684</b>	<b>1 392</b>	<b>1 356</b>
<b>Peines privatives de liberté</b>	1 608	1 777	1703	1 646	1 361	1 327
Dont réclusion criminelle	568	589	573	552	473	497
Ferme ou assorti d'un sursis partiel	1 392	1 412	1409	1 382	1 123	1 102
Moins d'un an	63	63	62	50	38	26
1 an à moins de 3 ans	147	134	164	162	98	137
3 ans à moins de 5 ans	101	109	105	109	82	64
5 ans à moins de 10 ans	484	481	470	468	404	352
10 ans à moins de 20ans	562	593	569	551	481	488
20 ans et plus (sans perpétuité)	33	30	37	38	18	34
Perpétuité	2	2	2	4	2	1

Suite tableau 15. Sanctions prononcées pour viol (infraction unique ou non) : 2000 – 2010.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<i>Assorti d'un sursis total</i>	216	365	294	264	238	225
Sursis simple	69	143	121	92	80	81
Sursis avec mise à l'épreuve	147	221	173	172	158	144
Sursis avec mise à l'épreuve et TIG	0	1	0	0	0	0
<b>Autres décisions</b>	18	37	26	38	31	29

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>% Peines privatives de liberté</b>	99 %	98 %	98 %	98 %	98 %	98 %
<i>% peines fermes ou assorties d'un sursis partiel/ensemble des peines privatives de liberté</i>	87 %	79 %	83 %	84 %	83 %	83 %
<i>% peines de moins de 5 ans/ensemble des peines fermes ou assorties d'un sursis partiel</i>	22 %	22 %	23 %	23 %	19 %	21 %
<i>% peines de moins de 10 ans/ensemble des peines fermes ou assorties d'un sursis partiel</i>	57 %	56 %	57 %	57 %	55 %	52 %
Durée moyenne de la peine ferme (en années, perpétuité exclue)	<b>8,4 a</b>	<b>8,3 a</b>	<b>8,3 a</b>	<b>8,3 a</b>	<b>8,4 a</b>	<b>8,9 a</b>

Champ : France entière

Sur la base des données du Secrétariat général du Ministère de la Justice et des Libertés/ SDSE

circonstances aggravantes (48335, soit 79%), avec ITT supérieure à 8 jours et circonstances aggravantes (7489, soit 12%), avec ITT supérieure à 8 jours et sans circonstances aggravantes (3160, soit 5,1%), envers mineurs de moins de 15 ans, avec incapacité supérieure à 8 jours (1109, soit 1,8%), envers mineurs de moins de 15 ans, avec incapacité inférieure ou égale à 8 jours (839, soit 1,4%) et autres violences envers mineurs (314, soit 0,5%). Quant aux contraventions de 5<sup>e</sup> classe, il s'agit de coups et blessures volontaires avec ITT inférieure ou égale à 8 jours.

Les données présentées dans le tableau 16 permettent de suivre l'évolution des sanctions prononcées en matière de coups et blessures volontaires avec ITT inférieure ou égale à 8 jours, avec circonstances aggravantes de 2000 à 2010. Sur la période, le volume de condamnations a augmenté de 71%. La proportion des peines d'emprisonnement est assez stable (75%). Parmi celles-ci, la part des peines fermes, en totalité ou partiellement, l'est aussi (33%), mais le quantum - partie ferme -, lui, augmente : 4,9 mois en 2000, 6,0 en 2009, 6,2 en 2010.

Tableau 16. Sanctions prononcées pour coups et blessures volontaires avec ITT inférieure ou égale à 8 jours, avec circonstances aggravantes (infraction unique ou non) : 2000 – 2010.

	2000	2001	2002*	2003	2004
<b>Total</b>	<b>28 225</b>	<b>27 722</b>	<b>22 732</b>	<b>28 121</b>	<b>32 463</b>
<b>Peines privatives de liberté</b>	20 957	20 415	17 577	22 320	25 264
<i>Ferme ou assorti d'un sursis partiel</i>	6 711	6 799	7 058	7 249	7 904
Moins d'un mois	233	227	157	165	180
1 mois à moins de 3 mois	2 153	2 018	1 628	1 837	2 156
3 mois à moins de 6 mois	2 217	2 348	2 483	2 383	2 672
6 mois à moins d'un an	1 468	1 520	1 907	1 933	1 969
1 an et plus	640	686	883	931	927
<i>Assorti d'un sursis total</i>	14 246	13 616	10 519	15 071	17 360
Sursis simple	9 089	8 689	5 675	9 281	10 833
Sursis avec mise à l'épreuve	4 333	4 231	4 072	5 030	5 676
Sursis avec mise à l'épreuve et TIG	824	696	772	760	851

\* Année d'amnistie

Suite tableau 16. Sanctions prononcées pour coups et blessures volontaires avec ITT inférieure ou égale à 8 jours, avec circonstances aggravantes (infraction unique ou non) : 2000 – 2010.

	2000	2001	2002*	2003	2004
<b>Amende</b>	2 968	2 813	1 755	2 087	2 483
<b>Autres décisions</b>	4 300	4 494	3 400	3 714	4 716
<i>Dont jours amendes</i>	804	927	654	732	905
<i>Dont TIG</i>	658	595	619	638	730

	2000	2001	2002*	2003	2004
<b>% Peines privatives de liberté</b>	74 %	74 %	77 %	79 %	78 %
<b>% Amendes</b>	11 %	10 %	7,7 %	7,4 %	7,6 %
<b>% Autres décisions</b>	15 %	16 %	15 %	14 %	14 %
<i>% peines fermes ou assorties d'un sursis partiel/ensemble des peines privatives de liberté</i>	32 %	33 %	40 %	32 %	31 %
<i>% peines de moins de 1 mois/ensemble des peines fermes ou assorties d'un sursis partiel</i>	3,5 %	3,3 %	2,2 %	2,3 %	2,3 %
<i>% peines de moins de 3 mois/ensemble des peines fermes ou assorties d'un sursis partiel</i>	36 %	33 %	25 %	28 %	30 %
<i>% peines de moins de 6 mois/ensemble des peines fermes ou assorties d'un sursis partiel</i>	69 %	68 %	60 %	60 %	63 %
Durée moyenne de la peine ferme (en mois)	<b>4,9 m</b>	<b>5,1 m</b>	<b>5,7 m</b>	<b>5,7 m</b>	<b>5,4 m</b>

\* Année d'amnistie

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Total</b>	<b>35 032</b>	<b>39 872</b>	<b>45 930</b>	<b>47 472</b>	<b>48 368</b>	<b>48 335</b>
<b>Peines privatives de liberté</b>	26 165	29 928	34 698	35 745	36 239	36 341
<i>Ferme ou assorti d'un sursis partiel</i>	8 472	9 759	11 395	11 844	12 189	12 693
Moins d'un mois	200	257	219	184	186	192
1 mois à moins de 3 mois	2 293	2 768	3 320	2 947	2 995	2 908
3 mois à moins de 6 mois	2 926	3 426	3 886	3 801	3 913	3 973
6 mois à moins d'un an	2 070	2 292	2 663	2 980	3 036	3 263
1 an et plus	983	1 016	1 307	1 932	2 059	2 357
<i>Assorti d'un sursis total</i>	17 693	20 169	23 303	23 901	24 050	23 648
Sursis simple	11 452	12 898	14 323	14 388	14 387	13 949
Sursis avec mise à l'épreuve	5 418	6 416	8 128	8 640	8 795	8 805
Sursis avec mise à l'épreuve et TIG	823	855	852	873	868	894
<b>Amende</b>	3 199	2 929	3 426	3 479	3 626	3 443
<b>Autres décisions</b>	5 668	7 015	7 806	8 248	8 503	8 551
<i>Dont jours amendes</i>	928	1 190	1 337	1 433	1 450	1 416
<i>Dont TIG</i>	945	1 101	1 218	1 190	1 445	1 439

Suite tableau 16. Sanctions prononcées pour coups et blessures volontaires avec ITT inférieure ou égale à 8 jours, avec circonstances aggravantes (infraction unique ou non) : 2000 – 2010.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>% Peines privatives de liberté</b>	75 %	75 %	75 %	75 %	75 %	75 %
<b>% Amendes</b>	9,1 %	7,3 %	7,5 %	7,3 %	7,5 %	7,1 %
<b>% Autres décisions</b>	16 %	18 %	17 %	18 %	18 %	18 %
<b>% peines fermes ou assorties d'un sursis partiel/ensemble des peines privatives de liberté</b>	32 %	33 %	33 %	33 %	34 %	35 %
<b>% peines de moins de 1 mois/ensemble des peines fermes ou assorties d'un sursis partiel</b>	2,4 %	2,6 %	1,9 %	1,6 %	1,5 %	1,5 %
<b>% peines de moins de 3 mois/ensemble des peines fermes ou assorties d'un sursis partiel</b>	29 %	31 %	31 %	26 %	26 %	24 %
<b>% peines de moins de 6 mois/ensemble des peines fermes ou assorties d'un sursis partiel</b>	64 %	66 %	65 %	59 %	58 %	56 %
Durée moyenne de la peine ferme (en mois)	<b>5,4 m</b>	<b>5,2 m</b>	<b>5,3 m</b>	<b>5,9 m</b>	<b>6,0 m</b>	<b>6,2 m</b>

Champ : France entière

Sur la base des données du Secrétariat général du Ministère de la Justice et des Libertés/ SDSE

## Vol simple

Les vols sanctionnés par les juridictions en 2010 (83 083 condamnations de toutes catégories) représentent 15% des condamnations prononcées pour un crime (398 condamnations) et 14% des condamnations pour un délit (82 685 condamnations). En ce qui concerne les crimes, il s'agit de vols avec port d'arme (280, soit 70%) ou d'autres vols qualifiés (118, soit 30%). Les délits se répartissent de la façon suivante : vols simples (24 060, soit 29%), vols avec une circonstance aggravante (22 019, soit 27%), vols avec deux ou trois circonstances aggravantes (20 683, soit 25%), vols avec destruction ou dégradation (6 597, soit 8,0%), vols avec effraction (4 852, soit 5,9%) et vols avec violence (4 473, soit 5,4%).

Les données présentées dans le tableau 17 permettent de suivre l'évolution des sanctions prononcées en matière de vol simple

depuis 2000. De 2000 à 2010, le nombre de condamnations en la matière a baissé de 37%. On observe une aggravation des peines de 2000 à 2003 puis une tendance inverse jusqu'en 2007 : proportion de peines privatives de liberté de 65% en 2000, 71% en 2003, 67% en 2007 et évolutions contraires - plus ou moins marquées - de la proportion des amendes et des « autres décisions ». Si le quantum ferme moyen suit le même schéma (3,9 mois en 2000, 4,4 mois en 2003, 4,0 mois en 2007, la proportion, parmi les peines privatives de liberté, des peines fermes ou assorties d'un sursis partiel suit un schéma inversé : 46% en 2000, 41% en 2003, 48% en 2007. Toujours est-il que l'on se retrouve en 2007 dans une situation fortement proche de celle de 2000. En revanche, les années 2008, 2009 et 2010 sont caractérisées par une nette aggravation des peines fermes.

Tableau 17. Sanctions prononcées pour vol simple (infraction unique ou non) : 2000 – 2010.

	2000	2001	2002*	2003	2004
<b>Total</b>	<b>38 158</b>	<b>33 937</b>	<b>22 412</b>	<b>29 577</b>	<b>31 491</b>
<b>Peines privatives de liberté</b>	<b>24 781</b>	<b>21 935</b>	<b>15 653</b>	<b>21 025</b>	<b>21 995</b>
<i>Ferme ou assorti d'un sursis partiel</i>	11 307	10 043	8 052	8 617	9 168
Moins d'un mois	764	641	303	365	469
1 mois à moins de 3 mois	4 403	3 789	2 082	2 863	3 383
3 mois à moins de 6 mois	3 665	3 357	2 995	2 992	3 139
6 mois à moins d'un an	1 824	1 666	1 977	1 762	1 583
1 an et plus	651	590	695	635	594
<i>Assorti d'un sursis total</i>	13 474	11 892	7 601	12 408	12 827
Sursis simple	9 303	8 055	4 486	9 123	9 313
Sursis avec mise à l'épreuve	3 139	2 935	2 344	2 579	2 734
Sursis avec mise à l'épreuve et TIG	1 032	902	771	706	780
<b>Amende</b>	<b>6 166</b>	<b>5 336</b>	<b>2 571</b>	<b>3 833</b>	<b>4 118</b>
<b>Autres décisions</b>	<b>7 211</b>	<b>4 188</b>	<b>4 188</b>	<b>4 719</b>	<b>5 378</b>
<i>Dont jours amendes</i>	1 571	1 607	780	1 066	1 254
<i>Dont TIG</i>	1 467	1 197	1 082	1 047	1 044

	2000	2001	2002*	2003	2004
<b>% Peines privatives de liberté</b>	65 %	65 %	70 %	71 %	70 %
<b>% Amendes</b>	16 %	16 %	11 %	13 %	13 %
<b>% Autres décisions</b>	19 %	19 %	19 %	16 %	17 %
<b>% peines fermes ou assorties d'un sursis partiel/ensemble des peines privatives de liberté</b>	46 %	46 %	51 %	41 %	42 %
<b>% peines de moins de 1 mois/ensemble des peines fermes ou assorties d'un sursis partiel</b>	6,8 %	6,4 %	3,8 %	4,2 %	5,1 %
<b>% peines de moins de 3 mois/ensemble des peines fermes ou assorties d'un sursis partiel</b>	46 %	44 %	30 %	37 %	42 %
<b>% peines de moins de 6 mois/ensemble des peines fermes ou assorties d'un sursis partiel</b>	78 %	78 %	67 %	72 %	76 %
Durée moyenne de la peine ferme (en mois)	<b>3,9 m</b>	<b>3,9 m</b>	<b>5,0 m</b>	<b>4,4 m</b>	<b>4,1 m</b>

\* Année d'amnistie

...

Suite tableau 17. Sanctions prononcées pour vol simple (infraction unique ou non) : 2000 – 2010.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Total</b>	<b>31 330</b>	<b>28 821</b>	<b>28 519</b>	<b>26 188</b>	<b>24 965</b>	<b>24 060</b>
<b>Peines privatives de liberté</b>	<b>19 735</b>	<b>19 286</b>	<b>19 223</b>	<b>17 551</b>	<b>16 715</b>	<b>16 055</b>
<i>Ferme ou assorti d'un sursis partiel</i>	8 684	8 642	9 145	8 344	8 126	7 977
Moins d'un mois	467	432	509	349	376	289
1 mois à moins de 3 mois	3 193	3 303	3 550	2661	2 790	2 713
3 mois à moins de 6 mois	2 974	2 920	2 919	2640	2 357	2 323
6 mois à moins d'un an	1 475	1 467	1 483	1 523	1 444	1 442
1 an et plus	575	520	684	1 171	1 159	1 210
<i>Assorti d'un sursis total</i>	11 051	10 644	10 078	9 207	8 589	8 078
Sursis simple	7 998	7 728	7 294	6 431	5 846	5 594
Sursis avec mise à l'épreuve	2 357	2 219	2 205	2 198	2 097	1 836
Sursis avec mise à l'épreuve et TIG	696	697	579	578	646	648
<b>Amende</b>	<b>5 524</b>	<b>3 474</b>	<b>3 576</b>	<b>3 261</b>	<b>2 997</b>	<b>3 044</b>
<b>Autres décisions</b>	<b>6 071</b>	<b>6 061</b>	<b>5 720</b>	<b>5 376</b>	<b>5 253</b>	<b>4 961</b>
Dont jours amendes	1 223	1 236	1 396	1 253	1 216	1 216
Dont TIG	1 268	1 282	1 286	1 128	1 327	1 280

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>% Peines privatives de liberté</b>	<b>63 %</b>	<b>67 %</b>				
<b>% Amendes</b>	<b>18 %</b>	<b>12 %</b>	<b>13 %</b>	<b>12 %</b>	<b>12 %</b>	<b>13 %</b>
<b>% Autres décisions</b>	<b>19 %</b>	<b>21 %</b>	<b>20 %</b>	<b>21 %</b>	<b>21 %</b>	<b>20 %</b>
<i>% peines fermes ou assorties d'un sursis partiel/ensemble des peines privatives de liberté</i>	<i>44 %</i>	<i>45 %</i>	<i>48 %</i>	<i>48 %</i>	<i>49 %</i>	<i>50 %</i>
<i>% peines de moins de 1 mois/ensemble des peines fermes ou assorties d'un sursis partiel</i>	<i>5,4 %</i>	<i>5,0 %</i>	<i>5,6 %</i>	<i>4,2 %</i>	<i>4,6 %</i>	<i>3,6 %</i>
<i>% peines de moins de 3 mois/ensemble des peines fermes ou assorties d'un sursis partiel</i>	<i>42 %</i>	<i>43 %</i>	<i>44 %</i>	<i>36 %</i>	<i>39 %</i>	<i>33 %</i>
<i>% peines de moins de 6 mois/ensemble des peines fermes ou assorties d'un sursis partiel</i>	<i>76 %</i>	<i>77 %</i>	<i>76 %</i>	<i>68 %</i>	<i>68 %</i>	<i>67 %</i>
Durée moyenne de la peine ferme (en mois)	<b>4,1 m</b>	<b>4,0 m</b>	<b>4,0 m</b>	<b>4,9 m</b>	<b>4,9 m</b>	<b>5,0 m</b>

Champ : France entière

Sur la base des données du Secrétariat général du Ministère de la Justice et des Libertés/ SDSE

## Circulation routière

Les infractions en matière de circulation routière sanctionnées par les juridictions en 2010 (255 448 *condamnations de toutes catégories*), représentent 41 % des condamnations prononcées pour un délit (240 454 *condamnations*) et 34 % des condamnations pour une contravention de 5<sup>e</sup> classe (14 994 *condamnations*). En ce qui concerne les délits, il s'agit principalement de conduites en état alcoolique (122 546, soit 51 %), de conduites sans permis (36 129, soit 15 %), de défauts d'assurance (31 147, soit 13 %) et de conduites malgré suspension de permis (22 616, soit 9,4 %). Parmi les contraventions de 5<sup>e</sup> classe, on compte essentiellement de grands excès de vitesse (13 992, soit 93 %).

Les données présentées dans le tableau 18 permettent de suivre l'évolution des sanctions prononcées en matière de conduite en état alcoolique de 2000 à 2010. Sur la période, le volume de condamnations a augmenté de 13 %. La part des amendes n'a cessé d'augmenter entre 2000 (22 %) et 2010 (50 %). Mais les peines d'emprisonnement, certes moins fréquentes sont de plus en plus souvent fermes - en totalité ou partiellement (11 % en 2000, 20 % en 2009, 21 % en 2010). Après une forte augmentation des quanta jusqu'en 2003 (2,8 mois en 2000,

3,6 mois en 2003), on observe depuis une stabilisation autour d'une valeur moyenne de 3,5 mois (partie ferme). Le quantum moyen est de 3,6 mois en 2010.

Les analyses précédentes devraient évidemment être complétées en examinant, pour chaque contentieux, s'il y a eu, sur la période, des évolutions de la répartition entre condamnations à infraction unique et condamnations à infractions multiples et en prenant en compte d'autres contentieux. Cette première approche met en évidence une distinction très nette dans l'évolution des sanctions prononcées entre crimes et délits : stabilité remarquable pour les meurtres et les viols, schéma en deux phases pour les délits étudiés - avec des nuances - sévérité accrue sur la première période et retour du balancier à partir de 2004. Assiste-t-on à partir de 2007 à une nouvelle inversion de tendance du fait de l'application de la loi du 10 août 2007 renforçant la lutte contre la récidive des majeurs et des mineurs et introduisant les peines planchers ?

C'est bien ce qui semble être le cas pour les coups et blessures volontaires avec ITT inférieure ou égale à 8 jours, avec circonstances aggravantes et le vol simple.

Tableau 18. Sanctions prononcées pour conduite en état alcoolique (infraction unique ou non) : 2000 – 2010.

	2000	2001	2002*	2003	2004
<b>Total</b>	<b>108 461</b>	<b>103 915</b>	<b>100 243</b>	<b>110 010</b>	<b>110 868</b>
<b>Peines privatives de liberté</b>	62 209	59 573	60 627	67 633	60 500
<i>Ferme ou assorti d'un sursis partiel</i>	6 558	6 919	8 037	9 759	8 982
Moins de 3 mois	3 702	3 530	3 720	4 283	3 997
3 mois à moins de 6 mois	2 021	2 344	2 803	3 401	3 183
6 mois à moins d'un an	699	859	1 213	1 638	1 463
1 an et plus	136	186	301	437	339
<i>Assorti d'un sursis total</i>	55 651	52 654	55 590	57 874	51 518
Sursis simple	41 358	38 498	38 374	42 174	35 783
Sursis avec mise à l'épreuve	12 699	12 737	13 022	14 490	14 503
Sursis avec mise à l'épreuve et TIG	1 594	1 419	1 194	1 210	1 232
<b>Amende</b>	<b>24 230</b>	<b>23 346</b>	<b>22 075</b>	<b>26 327</b>	<b>35 251</b>
<b>Autres décisions</b>	<b>22 022</b>	<b>20 996</b>	<b>17 541</b>	<b>16 050</b>	<b>18 117</b>
<i>Suspension de permis</i>	16 318	15 492	13 052	11 324	9 916
<i>Interdiction de permis</i>	2 089	1 999	1 722	1 404	1 309
Dont jours amendes	1 939	2 087	1 675	2 166	2 522
Dont TIG	1 020	795	651	707	729

\* Année d'amnistie

[Retour sommaire](#)

Suite tableau 18. Sanctions prononcées pour conduite en état alcoolique (infraction unique ou non) : 2000 – 2010.

	2000	2001	2002*	2003	2004
<b>% Peines privatives de liberté</b>	57 %	57 %	60 %	61 %	55 %
<b>% Amendes</b>	22 %	22 %	22 %	24 %	29 %
<b>% Autres décisions</b>	21 %	21 %	18 %	15 %	16 %
<b>% peines fermes ou assorties d'un sursis partiel/ensemble des peines privatives de liberté</b>	11 %	12 %	13 %	14 %	15 %
<b>% peines de moins de 3 mois/ensemble des peines fermes ou assorties d'un sursis partiel</b>	56 %	51 %	46 %	44 %	45 %
<b>% peines de moins de 6 mois/ensemble des peines fermes ou assorties d'un sursis partiel</b>	87 %	85 %	81 %	79 %	80 %
Durée moyenne de la peine ferme (en mois)	<b>2,8 m</b>	<b>3,1 m</b>	<b>3,4 m</b>	<b>3,6 m</b>	<b>3,5 m</b>

\* Année d'amnistie

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Total</b>	<b>118 252</b>	<b>130 231</b>	<b>138 870</b>	<b>126 258</b>	<b>126 137</b>	<b>122 546</b>
<b>Peines privatives de liberté</b>	56 133	54 823	56 341	51 935	48 166	44 000
<i>Ferme ou assorti d'un sursis partiel</i>	9 223	9 486	10 338	9 899	9 444	9 352
Moins de 3 mois	4 055	4 351	4 658	4 348	4 063	3 835
3 mois à moins de 6 mois	3 394	3 458	3 779	3 705	3 567	3 667
6 mois à moins d'un an	1 464	1 402	1 594	1 512	1 491	1 526
1 an et plus	310	275	307	334	323	324
<i>Assorti d'un sursis total</i>	46 910	45 337	46 003	41 036	38 722	34 648
Sursis simple	32 630	30 350	29 509	25 681	22 841	19 966
Sursis avec mise à l'épreuve	13 189	13 832	15 376	15 337	14 895	13 739
Sursis avec mise à l'épreuve et TIG	1 091	1 155	1 118	1 018	986	943
<b>Amende</b>	44 336	55 623	61 182	56 355	59 375	61 469
<b>Autres décisions</b>	17 783	19 785	21 347	17 968	18 596	17 077
Dont suspension de permis	11 069	12 485	13 026	9 469	8 300	7 828
Dont interdiction de permis	1 272	1 331	1 537	1 398	1 433	1 170
Dont jours amendes	1 207	1 438	3 757	3 765	4 372	4 445
Dont TIG	881	1 040	976	964	1 159	1 033

...

Suite tableau 18. Sanctions prononcées pour conduite en état alcoolique (infraction unique ou non) : 2000 – 2010.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>% Peines privatives de liberté</b>	47 %	42 %	41 %	41 %	38 %	36 %
<b>% Amendes</b>	37 %	43 %	44 %	45 %	47 %	50 %
<b>% Autres décisions</b>	16 %	15 %	15 %	14 %	15 %	14 %
<b>% peines fermes ou assorties d'un sursis partiel/ensemble des peines privatives de liberté</b>	16 %	17 %	18 %	19 %	20 %	21 %
<b>% peines de moins de 3 mois/ensemble des peines fermes ou assorties d'un sursis partiel</b>	44 %	46 %	45 %	44 %	43 %	41 %
<b>% peines de moins de 6 mois/ensemble des peines fermes ou assorties d'un sursis partiel</b>	81 %	82 %	82 %	81 %	81 %	80 %
Durée moyenne de la peine ferme (en mois)	<b>3,5 m</b>	<b>3,4 m</b>	<b>3,4 m</b>	<b>3,5 m</b>	<b>3,5 m</b>	<b>3,6 m</b>

Champ : France entière

Sur la base des données du Secrétariat général du Ministère de la Justice et des Libertés/ SDSE

## Observations des membres du Conseil d'orientation



### Observations du ministère de la justice

DIRECTION DES AFFAIRES CRIMINELLES ET DES GRACES  
Pôle d'Évaluation des Politiques Pénales

*Précision méthodologique: Les données statistiques présentées ci-dessous sont issues des tables définitives extraites du casier judiciaire national (CJN) par la sous-direction de la statistique et des études (SDSE), pour les années antérieures à 2010, et les données provisoires pour 2010, données exploitées par le Pôle d'évaluation des politiques pénales (PEPP) de la DACG, d'où de légères différences de chiffres avec l'article.*

Le Ministère de la Justice souhaite apporter des précisions à l'article de M. Tournier sur les condamnations pénales. L'étude fait état de l'augmentation du nombre de condamnations inscrites au casier judiciaire national (§1), de la croissance du nombre d'années d'emprisonnement prononcé (§2) et de l'évolution des condamnations pour viols (§3). Ces constats méritent d'être complétés par les éléments suivants.

De façon générale, l'analyse des évolutions des condamnations et des sanctions prononcées suppose une prise en compte, sur la période étudiée, de l'évolution législative tant en matière d'infractions que de procédures applicables. Elle suppose aussi parfois une analyse plus fine tenant compte d'effets de structure.

### 1 – Évolution du nombre de condamnations prononcées et inscrites au casier judiciaire

Tout d'abord, il faut préciser que les condamnations pour crime n'ont pas augmenté entre 2001 et 2010; l'augmentation de 39% relevée porte donc sur les délits.

Comme le montre le tableau A, l'augmentation des condamnations pour délits est spécifiquement liée à certains contentieux et notamment au contentieux routier dont le nombre de condamnations a presque été multiplié par deux entre 2001 et 2010 du fait de la correctionnalisation des certaines infractions comme le défaut de permis de conduire. La seule augmentation du contentieux routier explique 68,5% de l'augmentation totale du nombre de condamnations délictuelles. On peut noter également la forte hausse des condamnations pour infractions à la législation sur les stupéfiants dont la moitié concerne le simple usage contre un tiers au début des années 2000.

Tableau A : répartition des condamnations par catégories d'infractions

Nature agrégée d'infractions		2001	2010	% évolution
<b>Tous crimes et délits</b>		<b>417 289</b>	<b>584 573</b>	<b>40%</b>
Crime	<b>Total Crimes</b>	<b>3 114</b>	<b>2 706</b>	<b>-13%</b>
	<i>dont</i>			
	Viols et attentats à la pudeur	1 656	1 356	-18%
	Vols, recel, destruction	662	495	-25%
	Homicides volontaires	483	437	-10%
Coups et violences volontaires	281	354	26%	
Délit	<b>Total Délits</b>	<b>414 175</b>	<b>581 867</b>	<b>40%</b>
	<i>dont</i>			
	Circulation routière	125 615	240 454	91%
	Vols, recels	105 612	97 049	-8%
	Coups et violences volontaires	39 447	61 246	55%
	Infractions sur les stupéfiants	21 203	50 100	136%
	Ordre administratif et judiciaire	21 028	26 381	25%
	Destructions, dégradation	15 498	17 451	13%
	Escroqueries, abus de confiance	13 179	16 428	25%
	Autres atteintes à la personne	7 870	12 091	54%
	Atteintes aux mœurs	8 134	8 883	9%
	Homicides et Blessures involontaires	9 479	9 108	-4%
	Travail et sécurité sociale	6 262	6 125	-2%
	Atteintes à la famille	6 082	5 501	-10%
	Commerce et transport d'armes	5 389	4 936	-8%
	Police des étrangers, nomades	5 528	4 685	-15%
	Faux en écriture publique ou privée	4 109	4 275	4%

Ces fortes augmentations du nombre des condamnations n'entraînent pas une hausse proportionnelle des peines d'emprisonnement car, en ces matières, l'emprisonnement ferme demeure exceptionnel et des procédures simplifiées de jugement, qui ne permettent pas le prononcé d'une peine d'emprisonnement, ont été mises en œuvre. C'est ainsi que pour le contentieux routier, seulement 32% des condamnations comportent une peine privative de liberté, dont 31% avec une partie ferme, contre respectivement 66% et 43% pour les autres délits. Entre 2001 et 2010 le nombre de peines privatives de liberté a augmenté de 8% tandis que celui des autres types de peines augmentait de 72%, ce qui provoque une diminution de dix points du taux de peines privatives de liberté sur la période passant de 63% en 2000 à 52% en 2010.

### 2 – Evolution du nombre d'années de détention

Le tableau B montre l'évolution du nombre cumulé d'années de détention fermes prononcées au cours des différentes années de condamnations. Avec plus de 98000 années de détention, l'année 2010 présente le nombre le plus élevé de la période après 2008 et 2005. En revanche le début des années 2000 est impacté par la loi d'amnistie de 2002 qui réduit le nombre de condamnations inscrites ces années là. En fait l'évolution n'est pas linéaire sur la période avec des points bas en 2001, 2006 et 2009.<sup>1</sup>

Tableau B : nombre d'années d'emprisonnement ferme prononcées

Année	Nb. d'années fermes de détention prononcées (hors perpétuités)
1998	90179
1999	88700
2000	78993
2001	78146
2002	83943
2003	90828
2004	91932
2005	96585
2006	92778
2007	95764
2008	96511
2009	93501
2010	98301

Source : CJN- traitement PEPP

L'évolution du taux de récidive dans les condamnations qui est passé de 5% en 2004 à 13% en 2010, ainsi que l'application des peines planchers expliquent en partie les évolutions constatées.

En effet, si l'on compare les peines prononcées de 2004 à 2006 et celles prononcées de 2008 à 2010, on constate que la loi du 10 août 2007 instituant des peines minimales en cas de récidive n'a pas entraîné un recours plus important aux peines d'emprisonnement, qui étaient déjà très majoritaires pour les condamnations pour des délits commis en récidive. En revanche, lorsque de l'emprisonnement est prononcé, le quantum moyen a augmenté de près de 6 mois (+73%).

### 3 – Évolution des condamnations pour viols

Afin de comprendre l'évolution du taux de peines privatives de liberté fermes en matière de viols, il est nécessaire d'isoler l'évolution due à la part des condamnés mineurs pour ces infractions, de 23% des condamnés en 2000, ils en représentent 28% en 2010.

La prise en compte de cet effet de structure permet donc de relativiser l'évolution décrite sur l'ensemble des viols : pour les seuls condamnés majeurs, la structure des peines demeure très stable sur la période (tableaux C et D).

(1) Le nombre d'années de détention a été calculé par addition des quantités de chaque condamnation et non à partir de données agrégées comme dans l'article de M. Tournier

Tableau C : données sur les condamnations pour viols

Année	Nombre de condamnations	Condamnations comportant une peine privative de liberté assortie d'un sursis total	% de sursis total	Condamnations comportant une peine privative de liberté ferme d'un quantum égal ou supérieur à 10 ans	Condamnations comportant une peine privative de liberté totalement ferme	Condamnations comportant une peine privative de liberté partiellement ferme	% peines de plus de 10 ans /ensemble des peines fermes ou assorties d'un sursis partiel
2000	1623	170	10%	607	1148	291	42%
2001	1656	184	11%	631	1135	320	43%
2002	1582	182	12%	621	1119	264	45%
2003	1710	219	13%	650	1173	299	44%
2004	1759	253	14%	623	1152	336	42%
2005	1802	290	16%	643	1195	297	43%
2006	1710	313	18%	612	1113	249	45%
2007	1668	290	17%	571	1072	279	42%
2008	1496	238	16%	483	954	268	40%
2009	1419	241	17%	532	965	182	46%
2010	1356	225	17%	523	905	197	47%

Source : CJN- traitement PEPP

Tableau D : données sur les condamnations pour viols pour les seuls majeurs

Année	Nombre de condamnations	Condamnations comportant une peine privative de liberté assortie d'un sursis total	% de sursis total	Condamnations comportant une peine privative de liberté ferme d'un quantum égal ou supérieur à 10 ans	Condamnations comportant une peine privative de liberté totalement ferme	Condamnations comportant une peine privative de liberté partiellement ferme	% peines de plus de 10 ans /ensemble des peines fermes ou assorties d'un sursis partiel
2000	1238	26	2%	597	1083	129	49%
2001	1223	31	3%	615	1063	129	52%
2002	1219	34	3%	615	1066	119	52%
2003	1289	35	3%	643	1116	138	51%
2004	1260	24	2%	617	1085	151	50%
2005	1322	41	3%	632	1138	143	49%
2006	1241	48	4%	606	1055	138	51%
2007	1202	35	3%	563	1020	147	48%
2008	1055	40	4%	476	891	124	47%
2009	1022	30	3%	521	913	79	53%
2010	994	28	3%	512	866	100	53%

Source : CJN- traitement PEPP

## DÉMOGRAPHIE DU PLACEMENT SOUS ÉCROU

*Population sous écrou, population détenue, inflation carcérale, surpopulation, densité, places inoccupées, détenus en surnombre*

Pierre-Victor TOURNIER, Directeur de recherches au CNRS, Centre d'histoire sociale du XX<sup>e</sup> siècle, Université Paris I

Au 1<sup>er</sup> juin 2012, le nombre de personnes sous écrou comme le nombre de détenus a atteint des records, en termes absolus, historiques : 77 674 personnes sous écrou dont 66 915 personnes détenues (France entière). À cette même date, l'administration pénitentiaire dispose de 57 127 places opérationnelles, soit un «surpeuplement apparent» de 66 915 - 57 127 = 9 788. Mais certains établissements ne sont pas surpeuplés. On compte, dans ces derniers, 2 742 places disponibles. Le nombre de détenus en surnombre est donc de 12 530 (9 788 + 2 742 = 12 530). Reste à savoir si le retour récent de l'inflation carcérale est de nature conjoncturelle (conséquences de l'affaire de Pornic) ou non.

Au 1<sup>er</sup> juin 2012, l'effectif de la population sous écrou est de 77 674 (France entière) : 16 756 prévenus détenus, 50 159 condamnés détenus (soit 66 915 personnes détenues), 9 506 condamnés placés sous surveillance électronique en aménagement de peine, 605 condamnés placés sous surveillance électronique en fin de peine (SEFIP)<sup>1</sup> et 648 condamnés en placement à l'extérieur, sans hébergement pénitentiaire<sup>2</sup>. Cette distinction, parmi les personnes sous écrou, entre personnes effectivement en détention et personnes non détenues a été introduite dans la statistique pénitentiaire en 2004. Si le placement à l'extérieur a été créé par la loi du 17 juillet 1970, le PSE date seulement de la loi du 19 décembre 1997, les premiers PSE étant mis en application à partir d'octobre 2000<sup>3</sup>.

Dans les discours sur la situation des prisons, on confond souvent deux concepts pourtant différents : celui d'inflation carcérale et celui de surpopulation. Pour ce qui est de l'inflation - voire de la déflation - il importe, avec le développement du PSE, de préciser si on parle du placement sous écrou, dans son ensemble ou de la seule population détenue. Parler d'inflation carcérale, c'est constater que l'augmentation du nombre de personnes sous écrou - ou détenues - est «très importante», c'est-à-dire sans commune mesure avec l'augmentation du nombre d'habitants<sup>4</sup>, et ce, sans référence aux questions de capacité des établissements pénitentiaires. Le concept d'inflation n'a réellement de sens qu'en référence à un intervalle de temps suffisamment long pour que les évolutions ne soient pas simplement conjoncturelles. Depuis 1980, la population sous écrou, n'avait connu, qu'une seule période de déflation, entre 1996 et 2002. Qu'en est-il sur la période récente ?

- • (1) Loi pénitentiaire du 24 novembre 2009. Peuvent bénéficier d'une surveillance électronique de fin de peine (SEFIP), les personnes condamnées à une peine d'emprisonnement inférieure ou égale à 5 ans, à qui il reste moins de quatre mois à exécuter, sous réserve qu'elles consentent à la mesure, que celle-ci soit compatible avec leur personnalité, qu'il n'y ait pas de risque de récidive ou d'impossibilité matérielle de mettre en œuvre le placement.
- (2) Statistique mensuelle de la population sous écrou, Direction de l'administration pénitentiaire, bureau PMJ5.
- (3) Au 1<sup>er</sup> juillet 2004, sur un total de 64 813 personnes sous écrou, on compte 63 652 détenus, 815 condamnés sous PSE et 346 condamnés en placement à l'extérieur (sans hébergement pénitentiaire).
- (4) Pour mémoire : en 2010, la population française a augmenté de 360 000 personnes, soit +0,6%. L'accroissement de la population a été de 0,5% en 2009, 0,6% en 2008 et 2007, 0,7% en 2006 (INSEE).

Télécharger l'article

## Population sous écrou : le retour de l'inflation

Pour caractériser l'évolution de la population sous écrou depuis 2008, il faut distinguer cinq phases (tableau 1). Au cours de l'année 2007, l'inflation carcérale que l'on observe depuis 2002, se poursuit suivant un rythme en hausse puis en baisse. Du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 1<sup>er</sup> juin 2008, l'inflation connaît un rythme de 6%. Pendant le 2<sup>e</sup> semestre de 2008 et le 1<sup>er</sup> semestre 2009, l'inflation continue mais le rythme baisse de 5,5% (1<sup>er</sup> juillet 2008 / 1<sup>er</sup> juillet 2007) à 1,1% (1<sup>er</sup> juin 2009 / 1<sup>er</sup> juin 2008). Dans une troisième phase, on assiste à une stabilisation autour de 67 000–68 000 personnes

sous écrou. Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, on compte ainsi 66 975 personnes sous écrou pour un nombre d'habitants, à cette date, de 65,027 millions (INSEE), soit un taux de placement sous écrou de 103 pour 100 000 habitants. Mais depuis le début de l'année 2011, on entre de nouveau dans une période de forte inflation, selon un rythme qui va en s'accroissant. Au 1<sup>er</sup> mai 2012, le nombre de personnes sous écrou atteint un record historique de 77 752, soit un taux de placement sous écrou de 119 pour 100 000 habitants.

**Tableau 1. Population sous écrou : 2007–2012 / taux d'accroissement annuel calculé au 1<sup>er</sup> jour de chaque mois.**

1.1 - Phase 1. 1<sup>er</sup> janvier 2007 - 1<sup>er</sup> décembre 2007 :  
inflation avec rythme en hausse puis en baisse.

Ecroués	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6
2006	59 522	60 634	60 667	61 107	60 758	61 099
2007	<b>60 403</b>	61 525	62 204	63 290	63 365	63 598
2007/ 2006	1,5 %	1,5 %	2,5 %	3,6 %	4,3 %	4,1 %

Ecroués	1.7	1.8	1.9	1.10	1.11	1.12
2006	61 413	58 492	57 235	57 876	59 441	61 030
2007	64 616	64 069	63 129	63 500	64 475	65 046
2007/ 2006	5,2 %	9,5 %	10 %	9,7 %	8,5 %	6,6 %

Champ : France entière

1.2 - Phase 2. 1<sup>er</sup> janvier 2008 - 1<sup>er</sup> juin 2008 : inflation au rythme de 6 % par an.

Ecroués	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6
2007	60 403	61 525	62 204	63 290	63 365	63 598
2008	64 003	65 200	65 842	66 720	67 338	67 611
2008/ 2007	6,0 %	6,0 %	5,8 %	5,4 %	6,3 %	6,3 %

Champ : France entière

1.3 - Phase 3. 1<sup>er</sup> juillet 2008 - 1<sup>er</sup> juin 2009 : inflation avec baisse du rythme.

Ecroués	1.7	1.8	1.9	1.10	1.11	1.12
2007	64 616	64 069	63 129	63 500	64 475	65 046
2008	68 151	67 565	66 211	66 712	67 545	67 695
2008/ 2007	5,5 %	5,5 %	4,9 %	5,1 %	4,8 %	4,1 %

Ecroués	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6
2008	64 003	65 200	65 842	66 720	67 338	67 611
2009	66 178	66 980	67 253	68 244	68 555	68 344
2009/ 2008	3,9 %	2,7 %	2,1 %	2,3 %	1,8 %	1,1 %

Champ : France entière

1.4 - Phase 4. 1<sup>er</sup> juillet 2009 - 1<sup>er</sup> janvier 2011 :  
stabilisation autour de 67 000 – 68 000 personnes sous écrou.

Ecroués	1.7	1.8	1.9	1.10	1.11	1.12
2008	68 151	67 565	66 211	66 712	67 545	67 695
2009	68 518	67 494	66 240	66 307	66 855	67 393
2009/ 2008	0,5 %	- 0,1 %	0,0 %	- 0,6 %	- 1,0 %	- 0,4 %

Ecroués	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6
2009	66 178	66 980	67 253	68 244	68 555	68 344
2010	66 089	66 710	66 901	67 757	67 851	67 981
2010/ 2009	- 0,1 %	- 0,4 %	- 0,5 %	- 0,7 %	- 1,0 %	- 0,5 %

Ecroués	1.7	1.8	1.9	1.10	1.11	1.12
2009	68 518	67 494	66 240	66 307	66 855	67 393
2010	68 659	67 262	66 629	66 925	67 165	67 878
2010/ 2009	+ 0,2 %	- 0,3 %	+ 0,6 %	+ 0,9 %	+ 0,5 %	+ 0,7 %

Champ : France entière

1.5 - Phase 5. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 :  
nouvelle phase d'inflation, plus de 76 000 personnes sous écrou.

Ecroués	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6
2010	66 089	66 710	66 901	67 757	67 851	67 981
2011	66 975	68 864	70 198	71 913	72 575	73 277
2011/ 2010	+ 1,3 %	+ 3,2 %	+ 4,9 %	+ 6,1 %	+ 7,0 %	+ 7,8 %

Ecroués	1.7	1.8	1.9	1.10	1.11	1.12
2010	68 659	67 262	66 629	66 925	67 165	67 878
2011	73 320	72 613	71 742	72 326	73 149	74 108
2011/ 2010	+ 6,8 %	+ 8,0 %	+ 7,7 %	+ 8,1 %	+ 8,9 %	+ 9,2 %

Ecroués	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6
2011	66 975	68 864	70 198	71 913	72 575	73 277
2012	73 780	75 222	76 428	77 588	77 752	77 674
2012/ 2011	+ 10,2 %	+ 9,2 %	+ 8,9 %	7,9 %	7,1 %	6,0 %

Champ : France entière

Sur la base des données fournies par l'administration pénitentiaire

## Population détenue : La fin de la déflation

Décrire l'évolution de la population détenue depuis 2008 revient à distinguer six phases (tableau 2). Du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 1<sup>er</sup> décembre 2007, le nombre de détenus augmente selon un rythme en hausse puis en baisse. Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2008, l'inflation se poursuit au rythme annuel de 5%. Pendant le 2<sup>e</sup> semestre de 2008, l'inflation continue mais le rythme baisse de 3,9% (1<sup>er</sup> juillet 2008 / 1<sup>er</sup> juillet 2007) à 2,6% (1<sup>er</sup> décembre 2008 / 1<sup>er</sup> décembre 2007). 3<sup>e</sup> phase, la population détenue se stabilise autour 63 000, au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2009. Puis nous entrons dans une

période de déflation, la population détenue baissant à un rythme de -2% puis de -1% par an. Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, le nombre de personnes détenues est de 60 544. Ce qui correspond à un taux de détenus de 93 pour 100 000 habitants. On assiste, ensuite, à un renversement de tendance le nombre de détenus augmentant à un rythme qui va en s'accroissant. Au 1<sup>er</sup> mai 2012, le nombre de personnes détenues atteint, lui aussi un record historique, en terme absolu<sup>5</sup> : 67 161 soit un taux de 103 détenus de pour 100 000 habitants.

- • • (5) Le 1<sup>er</sup> janvier 1946, le nombre de détenus dans les prisons métropolitaines était de 62 033, soit un taux de détenus de 155 pour 100 000 habitants. Près de la moitié des personnes sont détenues pour faits de collaboration avec l'Allemagne nazie. Le taux de détenus diminuera rapidement : 152 p. 100 000 au 1<sup>er</sup> janvier 1947, 139 p. 100 000 au 1<sup>er</sup> janvier 1948, 117 au 1<sup>er</sup> janvier 1949, 88 au 1<sup>er</sup> janvier 1950. Voir Tournier Pierre V., *La prison à la lumière du nombre : démographie carcérale en trois dimensions*, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, mémoire d'habilitation à diriger des recherches, publié par le CESDIP, 1996, 200 pages.

**Tableau 2. - Population détenue : 2007 – 2011 / taux d'accroissement annuel calculé au 1<sup>er</sup> jour de chaque mois.**

2.1 - Phase 1. 1<sup>er</sup> janvier 2007 - 1<sup>er</sup> décembre 2007 :  
inflation avec rythme en hausse puis en baisse.

Détenus	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6
2006	58 344	59 248	59 167	59 453	59 035	59 303
2007	58 402	59 288	59 892	60 771	60 698	60 870
2007/ 2006	0,1 %	0,0 %	1,2 %	2,2 %	2,8 %	2,6 %

Détenus	1.7	1.8	1.9	1.10	1.11	1.12
2006	59 488	56 806	55 754	56 311	57 612	59 015
2007	61 810	61 289	60 677	61 063	61 763	62 009
2007/ 2006	3,9 %	7,9 %	8,8 %	8,4 %	7,2 %	5,1 %

Champ : France entière

2.2 - Phase 2. 1<sup>er</sup> janvier 2008 - 1<sup>er</sup> juin 2008 : inflation au rythme de 4,5 % par an.

Détenus	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6
2007	58 402	59 288	59 892	60 771	60 698	60 870
2008	61 076	62 094	62 586	63 211	63 645	63 838
2008/ 2007	4,6 %	4,7 %	4,5 %	4,0 %	4,9 %	4,9 %

Champ : France entière

2.3. - Phase 3. 1<sup>er</sup> juillet 2008 - 1<sup>er</sup> décembre 2008 : inflation avec baisse du rythme.

Détenus	1.7	1.8	1.9	1.10	1.11	1.12
2007	61 810	61 289	60 677	61 063	61 763	62 009
2008	64 250	63 783	62 843	63 185	63 750	63 619
2008/ 2007	3,9 %	4,0 %	3,6 %	3,5 %	3,2 %	2,6 %

Champ : France entière

2.4 - Phase 4. 1<sup>er</sup> janvier 2009 - 1<sup>er</sup> juin 2009 : stabilisation autour de 63 000 détenus.

Détenus	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6
2008	61 076	62 094	62 586	63 211	63 645	63 838
2009	62 252	62 744	62 700	63 351	63 397	63 277
2009/ 2008	1,9 %	1,0 %	0,2 %	0,2 %	- 0,4 %	- 0,9 %

Champ : France entière

2.5 - Phase 5. 1<sup>er</sup> juillet 2009 - 1<sup>er</sup> décembre 2010 : déflation au rythme de - 2 % puis - 1 % par an.

Détenus	1.7	1.8	1.9	1.10	1.11	1.12
2008	64 250	63 783	62 843	63 185	63 750	63 619
2009	63 189	62 420	61 787	61 781	62 073	62 181
2009/ 2008	- 1,7 %	- 2,0 %	- 2,2 %	- 2,2 %	- 2,6 %	- 2,3 %

Détenus	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6
2009	62 252	62 744	62 700	63 351	63 397	63 277
2010	60 978	61 363	61 353	61 706	61 604	61 656
2010/ 2009	- 2,0 %	- 2,2 %	- 2,1 %	- 2,6 %	- 2,8 %	- 2,6 %

Détenus	1.7	1.8	1.9	1.10	1.11	1.12
2009	63 189	62 420	61 787	61 781	62 073	62 181
2010	62 113	60 881	60 789	61 142	61 428	61 473
2010/ 2009	- 1,7 %	- 2,5 %	- 1,6 %	- 1,0 %	- 1,0 %	- 1,1 %

Champ : France entière

2.6 - Phase 6. - Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2010 : reprise de l'inflation, plus de 66 000 détenus.

Détenus	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6
2010	60 978	61 363	61 353	61 706	61 604	61 656
2011	60 544	61 771	62 685	64 148	64 584	64 971
2011/ 2010	- 0,7 %	+ 0,7 %	+ 2,2 %	+ 4,0 %	+ 4,8 %	5,4 %

Détenus	1.7	1.8	1.9	1.10	1.11	1.12
2010	62 113	60 881	60 789	61 142	61 428	61 473
2011	64 726	64 052	63 602	64 147	64 711	65 262
2011/ 2010	+ 4,4 %	+ 5,2 %	+ 4,6 %	+ 4,9 %	+ 5,3 %	6,2 %

Détenus	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6
2011	60 544	61 771	62 685	64 148	64 584	64 971
2012	64 787	65 699	66 445	67 161	67 073	66 915
2012 / 2011	+ 7,0 %	+ 6,4 %	+ 6,0 %	+ 4,7 %	+ 3,9 %	3,0 %

Champ : France entière Sur la base des données fournies par l'administration pénitentiaire

## Une relance de l'inflation conjoncturelle ?

Il est bien difficile, en l'état, de répondre à cette question. Certains observateurs sont enclins à rapprocher cette nouvelle évolution, à la hausse, des effectifs des personnes sous écrou comme des personnes détenues, de l'affaire dite de Pornic et de son traitement médiatique, politique et judiciaire. Rappelons les faits : en janvier, la jeune Laëticia Perrais est tuée, son corps sera retrouvée mutilée ; Tony Meilhon est rapidement mis en cause. Son casier judiciaire est chargé et, au moment des faits, il aurait dû être suivi dans le cadre d'une mise à l'épreuve par le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de Nantes. Mais il ne l'était pas, le service, débordé, n'avait pas considéré son dossier comme prioritaire. Le président de la République, avant toute enquête, réclamera des sanctions contre magistrats, fonctionnaires pénitentiaires et fonctionnaires de police. Différentes missions seront mises en place et le débat public sera relancé sur la question de la mise à exécution des peines privatives de liberté, des conditions d'application des peines en milieu ouvert, des aménagements et de la récidive. Pour nombre de raisons, un tel climat a pu favoriser le recours à la détention : recours accru à la détention provisoire, préférée au contrôle judiciaire, limitation, par précaution, des aménagements, ab initio, des courtes peines, mise à exécution accélérée des peines fermes, « en attente », prononcées à l'encontre d'un prévenu libre à l'audience, etc.

Pour dépasser le simple niveau des hypothèses, on doit commencer par examiner si cette augmentation des effectifs (statistique de stock) est liée à une augmentation des entrées sous écrou et des entrées en détention ou une augmentation des durées du temps passé sous écrou ou en détention. On peut suivre, dans le tableau 3, l'évolution des trois paramètres : entrées sous écrou annuelles, population moyenne et durées moyenne sous écrou de 2006 à 2011. En 2011, l'accroissement du nombre moyen de personnes sous écrou est lié à une augmentation du nombre d'entrées sous écrou, en hausse de 6,4 % par rapport à 2010 (88 058 contre 82 725). L'indicateur de la durée moyenne du temps passé sous écrou reste stable, mais à un niveau record (9,8 mois).

Si le nombre d'entrées sous écrou a augmenté de + 5 333 en 2011 par rapport 2010, c'est essentiellement du fait de l'augmentation des entrées sur extrait de jugement correctionnel (+ 5 397), les entrées de prévenus dans le cadre d'une information étant en légère baisse et celles dans le cadre d'une procédure de comparution immédiate en légère hausse. L'accroissement de ces entrées sur extrait de jugement concerne les peines de moins de 6 mois (+ 2074), de 6 mois à moins d'un an (+ 1 524), d'un an à moins de 3 ans (+ 1 706).

Il est à noter que le poids des entrées sous écrou sur extrait de jugement en matière correctionnelle ne cesse d'augmenter : 2005 = 28 %, 2006 = 34 %, 2007 = 37 %, 2008 = 40 %, 2009 = 42 %, 2010 = 41 %, 2011 = 45 %.

**Tableau 3. - Population sous écrou : entrées sous écrou annuelles, population moyenne et durées moyenne sous écrou : 2006-2011.**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Entrées annuelles (E)	86 594	90 270	89 054	84 355	82 725	88 058
Population moyenne (P) i)	59 938	63 268	66 716	67 362	67 317	71 755
Durée moyenne sous écrou (d, en mois) (ii)	8,3 m	8,4 m	9,0 m	9,6 m	9,8 m	9,8 m

Champ : France entière

Sur la base des données fournies par l'administration pénitentiaire

(i) Moyenne sur les effectifs au 1<sup>er</sup> jour de chaque mois

(ii) Cet indicateur du temps moyen passé sous écrou (d) est calculé à partir de la formule  $P = E \times d$  (où P est l'effectif moyen au cours de l'année et E le nombre de mises sous écrou dans l'année, formule qui repose sur l'hypothèse de stationnarité (mises sous écrou annuelles constantes, calendriers des sorties identiques pour toutes les cohortes d'écroués).

## Surpopulation des établissements pénitentiaires et densité carcérale

Contrairement à l'inflation, le concept de «surpopulation carcérale» se réfère à la situation à une date  $t$  donnée. Il ne concerne que la population effectivement détenue et décrit l'inadéquation, à un instant  $t$ , entre le nombre de détenus et la capacité «d'accueil» des établissements pénitentiaires.

La surpopulation est traditionnellement évaluée par ce que nous avons appelé la «densité carcérale». Appelé aussi taux d'occupation – terme ambigu s'il en est car cela peut faire penser à un taux d'activité –, la densité carcérale se calcule en rapportant le nombre de détenus à la date  $t$ , à la capacité opérationnelle des établissements pénitentiaires. Généralement exprimée pour 100, la densité est un indice d'état (dit de «stock»).

Au 1<sup>er</sup> juin 2012, l'administration pénitentiaire dispose d'une capacité opérationnelle, pour la France entière, de 57 127 places pour un nombre de détenus de 66 915. Ce qui donne une densité globale  $66915/57127 = 11^e$  détenus pour 100 places.

Mais l'évaluation de la densité carcérale, au niveau global d'un État, n'a qu'un sens limité. Une situation globalement satisfaisante, si l'on peut dire (densité = 100), peut, en fait,

recouvrir des situations explosives dans tel ou tel établissement masquées par l'existence d'établissements sous-utilisés (inadéquation du parc pénitentiaire aux besoins locaux). Regardons l'exemple d'école suivant (tableau 4).

Le calcul de la densité moyenne, obtenue en faisant la moyenne arithmétique des densités par établissement, donne sur cet exemple, une densité de 111%. Le diagnostic est ainsi déjà moins optimiste que celui donné par la densité globale de 100 (calculée en rapportant le nombre total de détenus au nombre total de places).

Plus généralement, une densité globale inférieure ou égale à 100 et une densité supérieure strictement à 100 ne donnent pas lieu à des interprétations duales. Si la densité est strictement supérieure à 100, c'est qu'il y a au moins un établissement surpeuplé, voire plus. De toute évidence, la situation n'est pas satisfaisante. En revanche, si la densité globale est inférieure ou égale à 100, il se peut qu'il y ait des établissements surpeuplés. On ne peut pas alors se satisfaire de cette information. Il faut en savoir plus et étudier la situation de chaque établissement, voire de chaque quartier pour les centres pénitentiaires.

Tableau 4. - Densité globale et densités locales: exemple fictif.

	Nombre de détenus	Nombre de places	Densité p. 100
Prison n°1	460	500	92
Prison n°2	120	80	150
Prison n°3	500	450	111
Prison n°4	700	750	93
Ensemble	1780	1 780	100

## Nombre de détenus en surnombre

Il y a plus de quatre ans, nous avons introduit un nouvel indice de la surpopulation, le «nombre de détenus en surnombre». Sa définition, comme son calcul, ne sont pas toujours compris. Considérons deux établissements pénitentiaires A et B. À la date  $t$ , A dispose de 100 places opérationnelles et B de 150 places, soit un total de 250 places.

**1<sup>er</sup> cas.** A reçoit 120 détenus et B 180 détenus. Globalement, il y a 300 détenus pour 250 places, soit un écart de 50. Il y a 20 détenus en surnombre dans A et 30 détenus en surnombre dans B ( $20 + 30 = 50$ ). Le nombre total de détenus en surnombre correspond bien à l'écart positif entre le nombre total de détenus et le nombre total de places.

**2<sup>e</sup> cas.** A reçoit 80 détenus et B 110 détenus. Globalement, il y a 190 détenus pour 250 places, soit un écart de -60. Il y a 20 places libres dans A et 40 places libres dans B ( $20 + 40 = 60$ ). Le nombre total de places libres correspond bien à l'écart (négatif) entre le nombre total de détenus et le nombre total de places.

**3<sup>e</sup> cas.** A reçoit 80 détenus et B 180 détenus. Globalement, il y a 260 détenus pour 250 places, soit un écart de +10 (ce que nous appelons la «surpopulation apparente»). En réalité, il y a 20 places libres dans A et 30 détenus en surnombre dans B. Soit un nombre global de détenus en surnombre de 30. L'écart, positif, entre le nombre total de détenus et le nombre total de places indique bien un état de surpopulation, mais ne mesure pas le nombre de détenus en surnombre.

\* Détenus en surnombre = surpopulation apparente + nombre de places libres ( $30 = 10 + 20$ )

**4<sup>e</sup> cas.** A reçoit 110 détenus et B 120 détenus. Globalement, il y a 230 détenus pour 250 places, soit un écart de -20 (sous-population apparente). En réalité, il y a 10 détenus en

surnombre dans A et 30 places libres dans B. Soit un nombre global de détenus en surnombre de 10. L'écart, négatif entre le nombre total de détenus et le nombre total de places indique simplement que tous les établissements ne sont pas surpeuplés.

\* Détenus en surnombre = surpopulation apparente + nombre de places libres ( $10 = -20 + 30$ )

Les données du tableau 5 permettent de suivre l'évolution, depuis 2007, du nombre de places opérationnelles, de la population détenue, de la surpopulation apparente, du nombre de places inoccupées et du nombre de détenus en surnombre.

Entre 2007 et 2008, le nombre de places opérationnelles a légèrement augmenté: 50 500, en moyenne mensuelle, en 2007, 50 800 en 2008. Cette croissance s'est accompagnée d'une baisse du nombre de places inoccupées: 1 450, en moyenne, en 2007 et 1 250 en 2008. En revanche, l'accroissement du nombre de places en 2009 et 2010 s'est accompagné d'un accroissement important du nombre de places inoccupées (tableau 6).

Tableau 5. - Détenus en surnombre: évolution 2007 - 2012.

5.1 - Année 2007: nombre moyen de détenus en surnombre dans l'année = 11 617.

	1/1/07	1/2/07	1/3/07	1/4/07	1/5/07	1/6/07
Places opérationnelles	50 588	50 588	50 393	50 300	50 207	50 329
Détenus	58 402	59 288	59 892	60 771	60 698	60 870
Surpopulation apparente	7 814	8 700	9 499	10 471	10 491	10 541
Places inoccupées	1 966	1 713	1 548	1 118	1 243	1 275
Détenus en surnombre	9 780	10 413	11 047	11 589	11 734	11 816

	1/7/07	1/8/07	1/9/07	1/10/07	1/11/07	1/12/07
Places opérationnelles	50 557	50 637	50 731	50 714	50 727	50 705
Détenus	61 810	61 289	60 677	61 063	61 763	62 009
Surpopulation apparente	11 253	10 652	9 946	10 349	11 036	11 304
Places inoccupées	1 342	1 351	1 645	1 564	1 277	1 301
Détenus en surnombre	12 595	12 003	11 591	11 913	12 313	12 605

Champ : France entière

5.2 - Année 2008: nombre moyen de détenus en surnombre dans l'année = 13 604.

	1/1/08	1/2/08	1/3/08	1/4/08	1/5/08	1/6/08
Places opérationnelles	50 693	50 713	50 737	50 631	50 746	50 807
Détenus	61 076	62 094	62 586	63 211	63 645	63 838
Surpopulation apparente	10 383	11 381	11 849	12 580	12 899	13 031
Places inoccupées	1 565	1 432	1 147	1 289	1 225	1 206
Détenus en surnombre	11 948	12 813	12 996	13 869	14 124	14 237

	1/7/08	1/8/08	1/9/08	1/10/08	1/11/08	1/12/08
Places opérationnelles	50 806	50 835	50 881	50 936	50 989	50 963
Détenus	64 250	63 783	62 843	63 185	63 750	63 619
Surpopulation apparente	13 444	12 948	11 962	12 249	12 761	12 656
Places inoccupées	1 145	1 121	1 150	1 265	1 261	1 301
Détenus en surnombre	<b>14 589</b>	14 069	13 112	13 514	14 022	13 957

Champ : France entière



Au 1<sup>er</sup> juin 2012 (France entière), le nombre de personnes détenues est de 66 915 pour un nombre de places opérationnelles de 57 127, soit un surpeuplement apparent de  $66\,915 - 57\,127 = 9\,788$ . Mais on compte 2 742 places disponibles. Le nombre de détenus en surnombre est donc de  $12\,530$  ( $9\,788 + 2\,742 = 12\,530$ ). Nous laissons le soin au lecteur d'examiner les variations entre la métropole et l'outre-mer et entre les différents types d'établissement – ou quartiers des centres

pénitentiaires (tableau 8) : maisons d'arrêt (MA) et établissements pour peines (centres pour peines aménagées – CPA, centres de semi-liberté autonomes – CSL, établissements pour mineurs – EPM, centres de détention – CD et maisons centrales – MC. Contrairement à ce que l'on affirme souvent, la surpopulation ne concerne pas uniquement les maisons d'arrêt – ou quartiers « maison d'arrêt » des centres pénitentiaires.

**Tableau 8. - La surpopulation des établissements pénitentiaires : situation au 1<sup>er</sup> juin 2012.**

#### 8.1 - France entière.

	Ensemble	Maisons d'arrêt (i)	Etablissement pour peine
Places opérationnelles	57 127	34 107	23 020
Détenus	66 915	45 329	21 586
Surpopulation apparente	9 788	11 222	- 1434
Places inoccupées	2 742	765	1 977
Détenus en surnombre	12 530	11 987	543
<b>% de détenus en surnombre / places</b>	<b>22 %</b>	<b>35 %</b>	<b>2,4 %</b>

(i) et CSL non autonomes

#### 8.2 - Métropole.

	Ensemble	Maisons d'arrêt (i)	Etablissement pour peine
Places opérationnelles	53 665	32 286	21 379
Détenus	62 326	42 671	19 655
Surpopulation apparente	8 661	10 385	- 1 724
Places inoccupées	2 635	720	1 915
Détenus en surnombre	11 296	11 105	191
<b>% de détenus en surnombre / places</b>	<b>21 %</b>	<b>34 %</b>	<b>0,9 %</b>

(i) et CSL non autonomes

#### 8.3 - Outre mer.

	Ensemble	Maisons d'arrêt	Etablissement pour peine
Places opérationnelles	3 462	1 821	1 641
Détenus	4 589	2 658	1 931
Surpopulation apparente	1 127	837	290
Places inoccupées	107	45	62
Détenus en surnombre	1 234	882	352
<b>% de détenus en surnombre / places</b>	<b>36 %</b>	<b>48 %</b>	<b>21 %</b>

Sur la base des données fournies par l'administration pénitentiaire

Le programme de 13 200 places, en cours de réalisation, comprenait six établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM), désormais en service, et quinze établissements pour majeurs dont les premiers ont ouvert en 2008. Les deux derniers établissements devraient être mis en service en 2012 (maison d'arrêt de Nantes et maison centrale de Vendin-le-Vieil). Le 6 mars 2009, lors du débat au Sénat sur la loi pénitentiaire, la Garde des Sceaux, Rachida Dati, donnait les indications suivantes sur ce que devrait être l'état du parc pénitentiaire en fin de réalisation du « programme 13 200 » : « le Gouvernement souhaite indiquer très clairement à la représentation nationale que notre parc immobilier ne nous permet pas aujourd'hui – il ne le permettra pas davantage demain – de mettre en œuvre le dispositif actuellement proposé dans le texte issu des travaux de la commission. Il faut être très clair. En effet, en 2012, les 64 000 places seront réparties entre 45 500 cellules individuelles et 8 500 cellules collectives. Ces chiffres montrent à quel point la marge de manœuvre est réduite. À cet égard, le dispositif prévu par la commission paraît des plus difficiles à mettre en œuvre de manière effective, je tiens à le dire ».

La garde des Sceaux contestait ainsi le choix assumé par la majorité du Sénat du principe de l'encellulement individuel. Malgré l'opposition de la nouvelle garde des Sceaux, Michèle Alliot-Marie, ce principe sera entériné dans le texte adopté définitivement par le Parlement, mais son application repoussée à plus tard (novembre 2014, selon l'article 100 de la loi pénitentiaire).

#### Fuite en avant ?

Cet engagement, concernant l'encellulement individuel sera-t-il tenu ? Combien de places opérationnelles en novembre 2014 ? Combien de cellules individuelles ? Pour combien de détenus ? Avec quelles conditions de détention, avec quel degré de respect des règles pénitentiaires européennes (RPE) ? Nous n'en savons rien. Peu de temps avant l'élection présidentielle, la majorité UMP, à l'Assemblée nationale, avait choisi la fuite en avant en s'engageant à porter à 80 000 le nombre de places, fin 2017 (loi du 27 mars 2012 de programmation relative à l'exécution des peines). Ce programme devrait être fortement revu à la baisse, voire annulé, par la nouvelle majorité socialiste à l'Assemblée nationale élue le 17 juin 2012<sup>6</sup>.

#### Pour en savoir plus

TOURNIER Pierre V. *Loi pénitentiaire. Contexte et enjeux*, Éditions L'Harmattan, coll. « Sciences criminelles » – Controverses, janvier 2008, 114 pages.

---, « École du crime ou école de la citoyenneté ? Éloge de la prison en démocratie », in *À quoi sert la prison dans une société démocratique ?*, Les Cahiers de la Sécurité, n°12, 2010, p. 32-41.

---, « L'État des prisons françaises », in *Les prisons*, Revue Pouvoir, n°135, Novembre 2010, p. 29-40.

---, *Dictionnaire de démographie pénale. Des outils pour arpenter le champ pénal*, L'Harmattan, Coll. « Criminologie », Décembre 2010, 211 p.

--- *Observatoire des prisons et autres lieux d'enfermement (OPALE), Données actualisées au 1<sup>er</sup> jour de chaque mois*, Université Paris 1, Panthéon Sorbonne, Centre d'histoire sociale du XX<sup>e</sup> siècle.

TOURNIER Pierre V., (dir.), *Dialectique carcérale. Quand la prison s'ouvre et résiste au changement*, L'Harmattan, Coll. « Criminologie », février 2012, 319 p.

TOURNIER Pierre V. (dir.), *Enfermements. Populations, Espaces, Temps, Processus, Politique*. Premier colloque jeunes chercheurs sur la privation de liberté, L'Harmattan, coll. « Criminologie », juin 2012, 393 p.

• • • (6) TOURNIER P.V., *Prison : le (faible) programme des candidats pour 2012, 43.000, 60.000, 68.500, 80.000, 100.000 places ?* 21 novembre 2011.

<http://leplus.nouvelobs.com/contribution/216193;prison-le-faible-programme-des-candidats-pour-2012.html>

- TOURNIER P.V., *Le numerus clausus pénitentiaire : une idée qui fait son chemin*, 26 février 2012 <http://leplus.nouvelobs.com/contribution/336148-un-detenu-une-place-en-prison-une-idee-simple-qui-fait-son-chemin.html>

- TOURNIER P.V., *Numerus clausus pénitentiaire. Suite. Quelle est, aujourd'hui, la position des socialistes ?*, 30 mars 2012. <http://leplus.nouvelobs.com/contribution/516358-politique-carcerale-face-au-tout-securitaire-de-sarkozy-les-hesitations-de-hollande.html>

# LES DÉCÈS SOUS ÉCROU

Pierre-Victor TOURNIER, Directeur de recherches au CNRS,  
Centre d'histoire sociale du XX<sup>e</sup> siècle, Université Paris 1

En 2011, 249 décès sous écrou ont été recensés par l'Administration pénitentiaire, toutes causes confondues, pour une population moyenne de 70 377 personnes sous écrou, soit un taux de mortalité sous écrou de 3,5 pour 1 000. Sur ces 249 décès, on compte 123 décès naturels, 123 suicides (116 en détention et 7 hors détention) et 3 homicides en détention. Avec une valeur de 17 pour 10 000, (18 en 2009 et 2010), le taux de suicides sous écrou est un des plus élevés de l'Union européenne. Le risque suicidaire est quatre fois plus élevé pour les prévenus que pour les condamnés. Environ 15 % des suicides ont lieu dans les dix premiers jours d'écrou, 2/3 des suicides étant perpétrés au-delà des trois premiers mois passés sous écrou.

Télécharger  
l'article

1

## Décès sous écrou

Rappelons que la population sous écrou est constituée de 73 780 personnes au 1<sup>er</sup> janvier 2012, (France entière). Elle se compose de prévenus détenus (16 279), de condamnés détenus (48 508) et de condamnés non détenus (8 993). Parmi ces derniers, on compte 7 889 condamnés placés sous surveillance électronique en aménagement de peine, 528 condamnés

placés sous surveillance électronique en fin de peine et 576 condamnés en placement à l'extérieur, sans hébergement pénitentiaire. Ajoutons que, parmi les condamnés détenus, certains bénéficient d'un régime de semi-liberté (1 677) ou d'un placement à l'extérieur, avec hébergement pénitentiaire (359), sans parler des bénéficiaires des permissions de sortir.

473

Tableau 1. Décès sous écrou depuis 2005.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Total</b>	241	215	216	244	268	263	<b>249</b>	
<b>Suicide (en détention et hors détention)</b>	122	93	96	115	122	121	<b>123</b>	
<b>Décès naturels</b>	114	119	118	125	144	138	<b>123</b>	
<b>Homicides (en détention)</b>	5	3	2	4	2	4	<b>3</b>	
<b>Nombre de personnes sous écrou au 1<sup>er</sup> janvier</b>	59 197	59 522	60 403	64 003	66 178	66 089	<b>66 975</b>	<b>73 780</b>
<b>Nombre moyen de personnes sous écrou</b>	59 359	59 962	62 203	65 090	66 133	66 532	<b>70 377</b>	
<b>Taux de mortalité sous écrou pour 10 000</b>	41	36	35	37	41	40	<b>35</b>	
<b>Taux de suicides sous écrou pour 10 000</b>	21	16	15	18	18	18	<b>17</b>	

Champ : France entière sur la base des données fournies par l'administration pénitentiaire.

En 2011, sur les 249 décès sous écrou enregistrés par la direction de l'administration pénitentiaire, on compte 123 décès naturels, 123 suicides (en détention ou hors détention) et 3 homicides (en détention).

Mesurant la fréquence de survenue d'un événement dans une population donnée (assimilable à un risque), les taux de mortalité ou de suicide s'obtiennent en rapportant le nombre d'événements – décès ou suicides – de l'année, à la population susceptible de courir ce risque. Comme estimation de la population sous écrou, nous avons pris la moyenne arithmétique des effectifs en début d'année et en fin d'année. La meilleure estimation

du nombre moyen de personnes sous écrou l'année n serait le nombre dit d'«écroués-année»: on détermine le nombre total des journées passées sous écrou par l'ensemble des personnes ayant passé au moins une journée sous écrou au cours de l'année de référence; le nombre d'écroués-année s'obtient alors en divisant ce nombre de journées passées sous écrou par 365 (366 les années bissextiles). Cependant, nous ne disposons pas de données pour ce faire.

Depuis 2005, le taux de mortalité sous écrou fluctue entre 35 et 41 pour 10000 (Tableau 1), le taux de suicide variant de 15 à 21 pour 10000.

## 2 Évolution du nombre de suicides sous écrou sur deux décennies

Les données du tableau 2 permettent de décrire l'évolution du taux de suicides sous écrou depuis 1989. De 1989 à 1996, le taux croît de 13 pour 10000 à 25 pour 10000. En 1996, on a recensé un maximum de 138 suicides, effectif jamais égalé depuis, malgré la hausse de la

population sous écrou. De 1997 à 2005, les taux restent à un niveau élevé (autour de 22 pour 10000). Au cours des dernières années, les taux sont relativement plus bas (entre 16 pour 10000 et 18 pour 10000 depuis 2006).

Tableau 2. Suicides sous écrou depuis 1989.

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Écroués au 1 <sup>er</sup> janv.	46 531	45 419	49 105	50 112	50 532	52 555	53 905	55 043
Nombre moyen d'écroués	45 975	47 262	49 608	50 322	51 543	53 230	54 474	54 759
Suicides	62	59	67	95	101	101	107	138
Taux de suicide pour 10 000	13	12	14	19	20	19	20	25

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Écroués au 1 <sup>er</sup> janv	54 496	53 844	53 055	51 903	47 837	48 594	55 407	59 246
Nombre moyen d'écroués	54 170	53 449	52 479	49 870	48 215	52 000	57 326	59 302
Suicides	127	119	125	120	104	122	120	115
Taux de suicide pour 10 000	23	22	24	24	22	23	21	19

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Écroués au 1 <sup>er</sup> janv	59 197	59 522	60 403	64 003	66 178	66 089	66 975	73 280
Nombre moyen d'écroués	59 359	59 962	62 203	65 090	66 133	66 532	70 377	
Suicides	122	93	96	115	122	121	123	
Taux de suicide pour 10 000	21	16	15	18	18	18	17	

Champ : France entière. Sur la base des données fournies par l'administration pénitentiaire

Nous allons désormais examiner les suicides sous écrou recensés ces trois dernières années (2009-2010-2011).

### Lieu du passage à l'acte et lieu du décès

D'après la distinction selon le lieu du passage à l'acte: on compte, en 2011, un nombre un peu plus important de suicides en détention qu'en 2009 et 2010 (116 contre 109 en 2010 et 115 en 2009) et moins de suicides hors détention, 7 contre 10 en 2010 et 7 en 2009) (Tableau 3).

Dans une période où le placement sous surveillance (PSE) tend à se développer, on notera qu'en 2010, 6 suicides ont été perpétrés

dans le cadre de cet aménagement de peine. Le nombre de PSE en cours était de 4489 au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et de 5767 au 1<sup>er</sup> janvier 2011, soit un nombre moyen de 5128 PSE en 2010. Même s'il faut être prudent dans l'interprétation de taux calculés sur des petits effectifs, 6 suicides en 2010, cela donne un taux de mortalité par suicide sous PSE de 12 pour 10000 (Tableau 4) contre 18 pour 10000 pour l'ensemble des personnes sous écrou.

Curieusement, pour 2011, l'administration pénitentiaire donne un chiffre global des passages à l'acte sous PSE, en permission de sortir ou en chantier extérieur. Aussi pour cette dernière année, il n'est pas possible de calculer un taux de mortalité par suicide sous PSE.

Tableau 3. Suicides sous écrou: lieu du passage à l'acte et lieu du décès.

	2009		2010		2011	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
<b>Ensemble</b>	<b>122</b>	<b>100</b>	<b>121</b>	<b>100</b>	<b>123</b>	<b>100</b>
<b>Passage à l'acte en détention</b>	<b>115</b>	<b>94</b>	<b>109</b>	<b>90</b>	<b>116</b>	<b>94</b>
Passage à l'acte et décès en détention	105	86	95	79	100	81
Passage à l'acte en détention et décès à l'hôpital	10	8	14	11	16	13
<b>Passage à l'acte hors détention</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>5,7</b>
Passage à l'acte sous PSE (1)	1	1	6	5	5	4,1
Passage à l'acte en PS (1), Chantier extérieur	2	2	3	2,5		
Passage et décès à l'hôpital	4	3	3	2,5	2	1,6

(1) PSE : placement sous surveillance électronique ; PS : permission de sortir.

Champ : France entière sur la base des données fournies par l'administration pénitentiaire / PMJ-MPLS

Tableau 4. Taux de mortalité par suicide sous PSE, 2006 – 2010.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de suicides	3	2	3	1	6	n.d.	...
PSE au 1 <sup>er</sup> janvier	871	1 648	2 506	3 431	4 489	5 767	8 417
PSE moyen	1 259	2 077	2 983	3 960	5 128	7 092	...
Taux de suicide pour 10 000	24	9,6	10	2,5	12	n.d.	...

n.d : non disponible

Champ : France entière sur la base des données fournies par l'administration pénitentiaire / PMJ-MPLS

## Risque suicidaire et catégorie pénale

En 2011 comme en 2010 et 2009, le taux de mortalité par suicide, sous écrou, est beaucoup plus élevé parmi les prévenus que parmi les condamnés (Tableau 5). En 2011, le taux chez

les prévenus est plus de 4 fois supérieur à celui des condamnés: 44 pour 10000 contre 10 pour 10000. La baisse du nombre de prévenus, dans la population sous écrou, depuis 2006 peut expliquer, en partie, la baisse relative du suicide sous écrou, sur les dernières années.

**Tableau 5. Taux de mortalité par suicide sous écrou selon la catégorie pénale.**

Colonnes A et B : nombre de personnes détenus au 1er janvier n et n+1. La répartition selon la nationalité est estimée sur la base de celle de la population sous écrou.

Colonne C : population moyenne détenue au cours de l'année n.

Colonne D : nombre de suicides en détention au cours de l'année n.

Colonne E : taux de mortalité par suicide en détention pour 10 000, l'année n.

	A	B	C	D	E
	1/1/09	1/1/10	2009	2009	2009
<b>Ensemble</b>	66 178	66 089	66 133	122	18,4
<b>Prévenus</b>	15 933	15 395	15 664	55	35,1
<b>Condamnés</b>	50 245	50 694	50 469	67	13,3

	A	B	C	D	E
	1/1/10	1/1/11	2010	2010	2010
<b>Ensemble</b>	66 089	66 975	66 532	121	18,2
<b>Prévenus</b>	15 395	15 702	15 548	57	36,7
<b>Condamnés</b>	50 694	51 273	50 984	64	12,6

	A	B	C	D	E
	1/1/11	1/1/12	2011	2011	2011
<b>Ensemble</b>	6 975	7 780	7 377	123	17,5
<b>Prévenus</b>	1 702	1 279	1 990	70	43,8
<b>Condamnés</b>	5 273	5 501	5 387	53	9,7

### Évolution des taux de mortalité par suicide

	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Ensemble</b>	18,4	18,2	17,5		
<b>Prévenus</b>	35,1	36,7	43,8		
<b>Condamnés</b>	13,3	12,6	9,7		

Champ : France entière sur la base des données fournies par l'administration pénitentiaire / PMJ-MPLS

## Risque suicidaire et sexe

Il est rarissime qu'une femme sous écrou se suicide: 1 suicide en 2009, 2 en 2010. Or, on a recensé 6 suicides de femmes en 2011; ce qui est considérable (Tableau 6). Cela donne un taux

de mortalité par suicide de 25 pour 10000 en 2011, contre 9 pour 10000 en 2010, et 4 pour 10000 en 2009. Là encore, il faut rester prudent dans l'interprétation de taux calculés sur des petits effectifs, mais le fait mérite l'attention.

**Tableau 6. Taux de mortalité par suicide sous écrou selon le sexe.**

Colonnes A et B : nombre de personnes détenus au 1er janvier n et n+1. La répartition selon la nationalité est estimée sur la base de celle de la population sous écrou.

Colonne C : population moyenne détenue au cours de l'année n.

Colonne D : nombre de suicides en détention au cours de l'année n.

Colonne E : taux de mortalité par suicide en détention pour 10 000, l'année n.

	A	B	C	D	E
	1/1/09	1/1/10	2009	2009	2009
<b>Ensemble</b>	66 178	66 089	66 133	122	18,4
<b>Hommes</b>	63 902	63 814	63 858	121	18,9
<b>Femmes</b>	2 276	2 275	2 275	1	4,4

	A	B	C	D	E
	1/1/10	1/1/11	2010	2010	2010
<b>Ensemble</b>	66 089	66 975	66 532	121	18,2
<b>Hommes</b>	63 814	64 712	64 263	119	18,5
<b>Femmes</b>	2 275	2 263	2 269	2	8,8

	A	B	C	D	E
	1/1/11	1/1/12	2011	2011	2011
<b>Ensemble</b>	66975	73780	70377	123	17,5
<b>Hommes</b>	64712	71157	67934	117	17,2
<b>Femmes</b>	2 263	2 623	2 443	6	24,6

### Évolution des taux de mortalité par suicide

	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Ensemble</b>	18,4	18,2	17,5	...	...
<b>Hommes</b>	18,9	18,5	17,2	...	...
<b>Femmes</b>	4,4	8,8	24,6	...	...

Champ : France entière sur la base des données fournies par l'administration pénitentiaire / PMJ-MPLS

## Risque suicidaire et âge

En 2010, 5 suicides avaient été perpétrés par des mineurs, soit un taux de mortalité par suicide très élevé de 74 pour 10000, contre 9,2 pour les 18/20 ans, 17 pour les 20/40 ans et 20 pour les personnes âgées de plus de 40 ans.

Pour 2011, curieusement, les données sur les mineurs n'ont pas été isolées, seul le chiffre des suicides des « moins de 21 ans » était fourni, 4 contre 8 en 2010 et 6 en 2009. (Tableau 7).

**Tableau 7. Taux de mortalité par suicide sous écrou selon l'âge.**

Colonnes A et B : nombre de personnes détenus au 1er janvier n et n+1. La répartition selon la nationalité est estimée sur la base de celle de la population sous écrou.

Colonne C : population moyenne détenue au cours de l'année n.

Colonne D : nombre de suicides en détention au cours de l'année n.

Colonne E : taux de mortalité par suicide en détention pour 10 000, l'année n.

### 2009

	A	B	C	D	E
	1/1/09	1/1/10	2009	2009	2009
<b>Ensemble</b>	66 178	66 089	66 133	122	18,4
<b>Moins de 18 ans</b>	681	672	676	1	14,8
<b>18 à moins de 21 ans</b>	4 886	4 883	4 884	5	10,2
<b>21 à moins de 40 ans</b>	41 835	41 983	41 909	70	16,7
<b>40 ans et plus</b>	18 776	18 551	18 664	46	24,6

### 2010

	A	B	C	D	E
	1/1/10	1/1/11	2010	2010	2010
<b>Ensemble</b>	66 089	66 975	66 532	121	18,2
<b>Moins de 18 ans</b>	672	692	682	5	73,3
<b>18 à moins de 21 ans</b>	4 883	5 018	4 950	3	6,1
<b>21 à moins de 40 ans</b>	41 983	42 759	42 371	75	17,7
<b>40 ans et plus</b>	18 551	18 506	18 529	38	20,5

### 2011

	A	B	C	D	E
	1/1/11	1/1/12	2011	2011	2011
<b>Ensemble</b>	66 975	73 780	70 377	123	17,5
<b>Moins de 18 ans</b>	692	717	704	4	7,70
<b>18 à moins de 21 ans</b>	5 018	5 365	5 191		
<b>21 à moins de 40 ans</b>	42 759	47 591	45 175	63	13,9
<b>40 ans et plus</b>	18 506	20 107	19 307	56	29,0

### Évolution des taux de mortalité par suicide

	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Ensemble</b>	18,4	18,2	17,5		
<b>Moins de 18 ans</b>	14,8	73,3	7,70		
<b>18 à moins de 21 ans</b>	10,2	6,1			
<b>21 à moins de 40 ans</b>	16,7	17,7	13,9		
<b>40 ans et plus</b>	24,6	20,5	29,0		

Champ : France entière sur la base des données fournies par l'administration pénitentiaire / PMJ-MPLS

## Passages à l'acte en détention

Examinons maintenant les suicides perpétrés en détention.

### Lieu du passage à l'acte en détention

En 2010, 11% des suicides (en détention) ont été perpétrés en quartier disciplinaire, contre 16% en 2009 (Tableau 8).

Pour 2011, nous ne connaissons cette répartition que pour les 100 suicides perpétrés en détention et suivi d'un décès en détention. Par ailleurs, pour les 72 suicides perpétrés en cellule, la distinction des années précédentes, pourtant intéressante n'est pas donnée : « seul en cellule », « cellule doublée, co-détenu absent », « cellule doublée, co-détenu présent ».

**Tableau 8. Suicides en détention : lieu du passage à l'acte.**

	2009		2010		2011*	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
<b>Ensemble</b>	115	100	109	100	100	100
<b>En cellule</b>	77	67	70	64	72	72
<b>Seul en cellule</b>	43	38	43	40	n.d.	n.d.
<b>Cellule doublée, co-détenu absent</b>	22	19	19	17	n.d.	n.d.
<b>Cellule doublée, co-détenu présent</b>	12	10	8	7	n.d.	n.d.
<b>Autres</b>	38	33	39	36	28	28
<b>Quartier arrivant</b>	9	8	11	10	11	11
<b>Quartier disciplinaire</b>	18	16	13	11	8	8
<b>Quartier d'isolement</b>	7	6	4	4	6	6
<b>SMPR</b>	4	3	5	5	2	2
<b>Quartier mineur, quartier de semi-liberté.</b>	0	0	6	6	1	1

\* Suicides en détention, décès en détention

Champ : France entière sur la base des données fournies par l'administration pénitentiaire / PMJ-MPLS

### Risque suicidaire selon le type d'établissement

Le taux de mortalité par suicide, plus élevé chez les prévenus que chez les condamnés, est aussi deux fois plus élevé en maison d'arrêt qu'en établissement pour peine. Mais n'oublions

pas que la majorité des personnes détenues en maison d'arrêt sont des condamnés. Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, on compte 64 787 détenus, 16 279 prévenus, 27 650 condamnés en maison d'arrêt, 20 858 condamnés en établissement pour peine (Tableau 9 ci-après).

**Tableau 9. Taux de suicide par type d'établissement (passage à l'acte en détention).**

Colonnes A et B : nombre de personnes détenus au 1er janvier n et n+1. La répartition selon la nationalité est estimée sur la base de celle de la population sous écrou.

Colonne C : population moyenne détenue au cours de l'année n.

Colonne D : nombre de suicides en détention au cours de l'année n.

Colonne E : taux de mortalité par suicide en détention pour 10 000, l'année n.

	A	B	C	D	E
	1/1/09	1/1/10	2009	2009	2009
<b>Ensemble</b>	62 252	60 978	61 615	115	18,7
<b>Ensemble Maisons d'arrêt et quartier MA</b>	43 708	41 401	42 554	94	22,1
<b>Maison d'arrêt</b>				70	
<b>Quartier « maison d'arrêt »</b>				24	
<b>Etablissements et quartiers pour peine</b>	18 544	19 577	19 061	21	11,0
<b>Centre de détention</b>	15 740	16 983	16 361	13	12,2
<b>Quartier « centre de détention »</b>				7	
<b>Maison centrale</b>	1 773	1 526	1 649	1	6,1
<b>Quartier « maison centrale »</b>				0	
<b>Etablissement pour mineurs (EPM)</b>	190	217		0	0
<b>CPA ou quartier CPA</b>	261	278		0	0
<b>CSL ou quartier CSL autonome</b>	580	573		0	0

	A	B	C	D	E
	1/1/10	1/1/11	2010	2010	2011
<b>Ensemble</b>	60 978	60 544	60 761	109	17,9
<b>Ensemble Maisons d'arrêt et quartier MA</b>	41 401	40 488	40 944	87	21,2
<b>Maison d'arrêt</b>				64	
<b>Quartier « maison d'arrêt »</b>				23	
<b>Etablissements et quartiers pour peine</b>	19 577	20 056	19 816	22	11,1
<b>Centre de détention</b>	16 983	17 497	17 240	7	10,4
<b>Quartier « centre de détention »</b>				11	
<b>Maison centrale</b>	1 526	1 490	1 508	3	19,9
<b>Quartier « maison centrale »</b>				0	
<b>Etablissement pour mineurs (EPM)</b>	217	239	228	1	44
<b>CPA ou quartier CPA</b>	278	261	269	0	0
<b>CSL ou quartier CSL autonome</b>	573	569	571	0	0

	A	B	C	D*	E
	1/1/11	1/1/12	2011	2011	2011
<b>Ensemble</b>	60 544	64 792	62 668	100	<b>16,0</b>
<b>Ensemble Maisons d'arrêt et quartier MA</b>	40 488	43 929	42 208	82	<b>19,4</b>
<b>Maison d'arrêt</b>					
<b>Quartier « maison d'arrêt »</b>					
<b>Etablissements et quartiers pour peine</b>	20 056	20 863	20 460	18	<b>8,80</b>
<b>Centre de détention</b>	17 497	17 995	17 746	14	<b>7,89</b>
<b>Quartier « centre de détention »</b>					
<b>Maison centrale</b>	1 490	1 566	1 528	4	<b>26,2</b>
<b>Quartier « maison centrale »</b>					
<b>Etablissement pour mineurs (EPM)</b>	239	263	251	0	<b>0,0</b>
<b>CPA ou quartier CPA</b>	261	362	311	0	<b>0,0</b>
<b>CSL ou quartier CSL autonome</b>	569	677	623	0	<b>0,0</b>

\* Suicides en détention, décès en détention  
Champ : France entière sur la base des données fournies par l'administration pénitentiaire / PMJ-MPLS

### Évolution des taux de mortalité par suicide

	2009	2010	2011*	2012	2013
<b>Ensemble</b>	18,7	17,9	<b>16,0</b>		
<b>Ensemble Maisons d'arrêt et quartier MA</b>	22,1	21,2	<b>19,4</b>		
<b>Maison d'arrêt</b>					
<b>Quartier « maison d'arrêt »</b>					
<b>Etablissements et quartiers pour peine</b>	11,0	11,1	<b>8,80</b>		
<b>Centre de détention</b>	12,2	10,4	<b>7,89</b>		
<b>Quartier « centre de détention »</b>					
<b>Maison centrale</b>	6,1	19,9	<b>26,2</b>		
<b>Quartier « maison centrale »</b>					
<b>Etablissement pour mineurs (EPM)</b>	0	44	<b>0</b>		
<b>CPA ou quartier CPA</b>	0	0	<b>0</b>		
<b>CSL ou quartier CSL autonome</b>	0	0	<b>0</b>		

\* Suicides en détention, décès en détention

### Suicide en détention : modes de perpétration

Pour 2011, nous ne connaissons cette répartition que pour les 100 suicides perpétrés en détention et suivi d'un décès en détention. Compte tenu de toutes les précautions prises par l'administration, la pendaison reste pratiquement le seul moyen d'attenter à ses jours, en détention (Tableau 10 ci-après).

### Risque suicidaire et procédure

50 à 60% des détenus qui se sont suicidés en 2009 ou en 2010 étaient en détention provisoire dans le cadre d'une procédure correctionnelle ou étaient en cours d'exécution d'une peine pour un délit. Nous n'avons pas d'éléments concernant l'ensemble de la population détenue permettant de calculer des taux selon la procédure (Tableau 11).

Nous ne disposons pas de cette information pour 2011.

**Tableau 10. Suicides en détention et mode de perpétration.**

	2009		2010		2011*	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
<b>Ensemble</b>	<b>115</b>	100	<b>109</b>	100	<b>100</b>	100
<b>Pendaison</b>	109	95	105	96	95	95
<b>Absorption de médicaments</b>	2	2	2	2	1	1
<b>Coupures</b>	3	2	1	1	1	1
<b>Autre</b>	1	1	1	1	3	3

\* Suicides en détention, décès en détention

Champ : France entière sur la base des données fournies par l'administration pénitentiaire / PMJ-MPLS

**Tableau 11. Suicides en détention et procédure.**

	2009		2010		2011	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
<b>Ensemble</b>	<b>115</b>	100	<b>109</b>	100	n.d.	100
<b>Correctionnelle</b>	59	51	65	60	n.d.	
<b>Criminelle</b>	56	49	44	40	n.d.	

N.d. non disponible

Champ : France entière sur la base des données fournies par l'administration pénitentiaire / PMJ-MPLS

### Risque suicidaire et type d'infraction

22% des détenus qui se sont suicidés (en détention) en 2010 étaient poursuivis ou sanctionnés pour une infraction à caractère sexuel contre 30% en 2009. À titre de

comparaison, la proportion de la population des condamnés sous écrou pour ce type d'infractions était de 16,1% au 1<sup>er</sup> janvier 2009 et 15,6 au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Nous n'avons pas de données sur les prévenus selon l'infraction poursuivie (Tableau 12)

**Tableau 12. Suicides en détention et type d'infraction.**

	2009		2010		2011	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
<b>Ensemble</b>	<b>115</b>	100	<b>109</b>	100	<b>116</b>	100
<b>Auteur d'infraction à caractère sexuel.</b>	35	30	24	22	n.d.	
<b>Autre</b>	80	70	85	78	n.d.	

Champ : France entière sur la base des données fournies par l'administration pénitentiaire / PMJ-MPLS

La nomenclature utilisée pour les données de 2011 ne permet pas d'isoler les infractions à caractère sexuel. À partir de cette nomenclature dont nous ignorons l'origine, les 116 suicides perpétrés en détention se répartissent de la façon suivante :

- « homicide volontaire » = 38;
- « atteinte corporelle volontaire sur majeur » = 33;
- « vol aggravé » = 17;
- « atteinte corporelle volontaire sur mineur » = 16;
- « escroquerie » = 3;
- « infraction à la législation sur les stupéfiants et les produits dopants » = 3;
- « vol criminel » = 2;
- « vol simple » = 2;

- « infractions aux règles de conduite » = 1;
- « atteinte à la vie privée » = 1.

### Moment du suicide au cours de la détention

En 2011, comme en 2010 ou 2009, environ 15% des suicides ont lieu dans les dix premiers jours d'écrou. 2/3 des suicides ont lieu au delà des trois premiers mois passés sous écrou (Tableau 13).

En 2011, comme en 2010 et 2009, environ 15 à 17% des suicides ont lieu dans les dix premiers jours d'écrou dans l'établissement. En 2009, 54% des suicides ont lieu au delà des trois premiers mois sous écrou dans l'établissement. Ce pourcentage est de 57% en 2010 et de 64% en 2011 (Tableau 14).

**Tableau 13. Suicides en détention et temps déjà passé sous écrou.**

	2009			2010			2011		
	Eff.	%	% cum.	Eff.	%	% cum.	Eff.	%	% cum.
<b>Ensemble</b>	<b>115</b>	100		<b>109</b>	100		<b>116</b>	100	
<b>10 jours et moins</b>	18	16	16	15	14	14	17	14	14
<b>Plus de 10 jours à 30 jours.</b>	2	2	18	9	8	22	5	4	18
<b>Plus de 30 jours à 90 jours.</b>	23	20	38	12	11	33	16	14	32
<b>Plus de 90 jours</b>	72	62	100	73	67	100	78	67	100

Champ : France entière sur la base des données fournies par l'administration pénitentiaire / PMJ-MPLS

**Tableau 14. Suicides en détention et temps déjà passé sous écrou, dans l'établissement.**

	2009			2010			2011		
	Eff.	%	% cum.	Eff.	%	% cum.	Eff.	%	% cum.
<b>Ensemble</b>	<b>115</b>	100		<b>109</b>	100		<b>116</b>	100	
<b>10 jours et moins</b>	20	17	17	19	17	17	17	15	15
<b>Plus de 10 jours à 30 jours</b>	2	2	19	13	12	29	6	5	20
<b>Plus de 30 jours à 90 jours</b>	31	27	46	15	14	43	19	16	36
<b>Plus de 90 jours</b>	62	54	100	62	57	100	74	64	100

Champ : France entière sur la base des données fournies par l'administration pénitentiaire / PMJ-MPLS

## Risque suicidaire et nationalité

Les taux de mortalité par suicide sont très proches entre détenus français et étrangers (Tableau 15).

### Établissements à risque ?

Nous avons dressé la liste des établissements pénitentiaires où l'on a recensé au moins 3 suicides en 2010 ou en 2011. Insistons sur la prudence dont on doit faire preuve à la lecture de taux calculés sur des petits effectifs.

Ainsi la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis avec 3 suicides en 2011 a un taux de mortalité par suicide inférieur au taux national. Avec 4 suicides en 2011, la maison d'arrêt de Fresnes ou celle des Baumettes ont des taux proches du taux national.

Cependant, en 2011, on notera les taux particulièrement élevés de la maison d'arrêt de Lyon-Corbas (89 pour 10 000 avec 8 suicides), du centre de détention de Val-de-Reuil (58 pour 10 000 avec 4 suicides), du centre pénitentiaire de Rennes-Vezin (54 pour 10 000 avec 3 suicides).

**Tableau 15. – Taux de mortalité par suicide en détention selon la nationalité.**

Colonnes A et B : nombre de personnes détenus au 1er janvier n et n+1. La répartition selon la nationalité est estimée sur la base de celle de la population sous écrou.

Colonne C : population moyenne détenue au cours de l'année n.

Colonne D : nombre de suicides en détention au cours de l'année n.

Colonne E : taux de mortalité par suicide en détention pour 10 000, l'année n.

	2009				
	A	B	C	D	E
	1/1/09	1/1/10	2009	2009	2009
<b>Ensemble</b>	62 252	60 978	61 615	115	18,7
<b>Français</b>	50 934	50 146	50 540	95	18,8
<b>Etrangers</b>	11 318	10 832	11 075	20	18,1

	2010				
	A	B	C	D	E
	1/1/10	1/1/11	2010	2010	2010
<b>Ensemble</b>	60 978	60 544	60 761	109	17,9
<b>Français</b>	50 146	49 748	49 947	87	17,4
<b>Etrangers</b>	10 832	10 796	10 814	22	20,3

	2011				
	A	B	C	D	E
	1/1/11	1/1/12	2011	2011	2011
<b>Ensemble</b>	60 544	64 792	62 668	116	18,5
<b>Français</b>	49 748	53 399	51 573	97	18,8
<b>Etrangers</b>	10 796	11 393	11 095	19	17,1

### Évolution des taux de mortalité par suicide

	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Ensemble</b>	18,7	17,9	<b>18,5</b>		
<b>Français</b>	18,8	17,4	<b>18,8</b>		
<b>Etrangers</b>	18,1	20,3	<b>17,1</b>		

Champ : France entière sur la base des données fournies par l'administration pénitentiaire / PMJ-MPLS

**Tableau 16. Établissements où l'on a recensé au moins 3 suicides.**

2010	Nombre de suicides	Nombre de détenus 1/1/2011	Taux de suicide pour 10 000
Ensemble (France entière)	109	60 544	18
dont Fleury Mérogis, MA	3	3 474	8,6
dont Fresnes MA	6	2 124	28
dont Béziers (qMA, qCD)	3	742	40
dont Longuenesse (qMA qCD)	3	730	41
dont Strasbourg MA	3	676	44
dont Paris La Santé MA	3	645	47
dont Toulouse Seyses (qMA, qCSL)	4	816	49
dont Nancy-Maxeville (qMA, qCD)	3	597	50
dont Perpignan (qMA, qCD)	3	592	51
dont Mont-de-Marsan (MA, CD, CSL)	3	500	60
dont Rouen MA	3	491	61

Champ : France entière sur la base des données fournies par l'administration pénitentiaire / PMJ-MPLS

	Nombre de suicides	Nombre de détenus 1/1/2012	Taux de suicide pour 10 000
Ensemble (France entière)	116	64 787	18
dont Fleury Mérogis, MA	6	3 681	16
dont Fresnes MA	4	2 215	18
dont <b>Lyon Corbas MA</b>	<b>8</b>	<b>898</b>	<b>89</b>
dont Marseille Baumettes	4	1 758	23
dont Toulouse Seyses (qMA, qCSL)	4	885	45
dont <b>Val-de-Rueil</b>	<b>4</b>	<b>717</b>	<b>58</b>
dont Aix-Luynes	3	859	35
dont Bourg-en-Bresse (CP)	3	684	44
dont Nancy-Maxeville	3	697	43
dont <b>Rennes-Vezin</b>	<b>3</b>	<b>553</b>	<b>54</b>
dont Toulon-la-Farlède	3	714	42
dont Villeneuve-lès-Magelone	3	652	46
dont Yvelines (Bois d'Arcy)	3	801	37

Champ : France entière sur la base des données fournies par l'administration pénitentiaire / PMJ-MPLS

## Éléments de comparaison au sein de l'Union européenne

La Statistique pénale annuelle du Conseil de l'Europe (SPACE) que nous avons créée au début des années 1980<sup>1</sup> permet de comparer la mortalité carcérale et les taux de suicides dans les pays membres. Nous nous sommes limités ici aux 27 États de l'Union européenne (Tableau 17). Les chiffres les plus récents diffusés

par le Conseil de l'Europe portent sur l'année 2009. Dans SPACE, les taux sont calculés en rapportant le nombre d'événements (décès ou suicides) à la population au 1<sup>er</sup> septembre de l'année, prise comme estimation de la population moyenne de l'année.

Tableau 17. Mortalité carcérale en 2009 dans l'Union européenne.

	Nombre total de décès	Nombre de suicides	Taux de mortalité pour 10 000	Taux de suicides pour 10 000
Allemagne	160	64	21,8	8,7
Autriche	25	7	29,7	8,3
Belgique	45	13	41,3	11,9
Bulgarie	46	6	45,9	6,0
Chypre	0	0	0,0	0,0
Danemark	11	5	29,6	13,4
Espagne	251	27	36,9	4,0
Estonie	1	1	2,8	2,8
Finlande	6	1	16,7	2,8
France**	268	122	40,5	19,7
Grèce	33	n.d	29,8	n.d
Hongrie	51	6	32,4	3,8
Irlande	10	2	25,5	5,1
Italie	158	58	24,7	9,1
Lettonie	27	6	38,6	8,6
Lituanie	32	13	38,6	15,7
Luxembourg	5	2	73,6	29,5
Malte	n.d	n.d	n.d	n.d
Pays-Bas	29	10	24,9	8,6
Pologne	125	41	14,9	4,9
Portugal	56	16	50,5	14,4

\*\* Données corrigées.

Suite...

- • • (1) Le système SPACE est aujourd'hui géré par Marcelo F. Aebi et son équipe de l'Université de Lausanne.

Suite... Tableau 17. Mortalité carcérale en 2009 dans l'Union européenne.

Rép. Tchèque	39	13	17,7	5,9
Roumanie	86	9	31,8	3,3
Royaume-Uni				
Angleterre P. de G.	169	61	20,3	7,3
Irlande du Nord	8	n.d	54,9	n.d
Ecosse	22	6	27,1	7,4
Slovaquie	19	5	20,7	5,5
Slovénie	4	2	29,3	14,7
Suède	11	2	15,4	2,8

\* États qui n'incluent pas dans ces chiffres, les décès qui ont lieu à l'hôpital : Irlande.

\* États qui n'incluent pas dans ces chiffres, les suicides qui ont lieu à l'hôpital : Danemark, Estonie, Finlande, Luxembourg et Slovaquie.

\* États qui n'incluent pas dans ces chiffres, les décès qui ont lieu dans le cadre d'un aménagement de peine (hors de la détention) : Belgique, Chypre, Danemark, Estonie, Finlande, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Angleterre, Pays de Galles et Ecosse.

Deux pays ne fournissent pas de données sur la mortalité carcérale : la France et Malte. Nous n'avons pas non plus de données sur les suicides pour Malte et pour le Royaume-Uni, nous n'avons de données que pour l'Angleterre, Pays de Galles et Ecosse).

Pour la France, le nombre de suicides indiqué dans SPACE est de 109, pour une population de 61 781, soit un taux de 17,6 pour 10000.

Comme nous l'avons vu *supra*, pour 2009, le nombre décès sous écrou est de 268, le nombre de suicides sous écrou de 122 et le nombre de suicides en détention de 115. Au 1<sup>er</sup> septembre 2009, la France compte 66240 personnes sous écrou dont 61 797 sont détenus. Cela donne un taux de mortalité sous écrou de 40,5 pour 10000, un taux de suicide sous écrou de 19,7 pour 10000 et un taux de suicide en détention de

18,6 pour 10000. Nous avons donc corrigé, dans le tableau, les données pour la France.

Le taux de mortalité varie de 0 (Chypre) à 74 pour 10000 au Luxembourg. Avec un taux de mortalité de 41 pour 10000, comme en Belgique, la France n'est dépassée que par la Bulgarie (46), le Portugal (51), l'Irlande du Nord (55) et le Luxembourg (74). Pour aller plus loin dans cette comparaison, encore faudrait-il au moins disposer de la structure d'âge des populations carcérales et de la répartition des décès selon l'âge. Nous pourrions alors calculer des taux de mortalité comparatifs à structure d'âge constante.

En ce qui concerne les suicides, les taux varient de 0 (Chypre), à 30 pour 10000 au Luxembourg. Les taux sont particulièrement élevés en Slovénie (15), en Lituanie (16), en Belgique (16) et surtout en France (20 pour 10000).

## Proposition pour améliorer la collecte des données sur les décès sous écrou

Il y a trois ans, nous avons fait des propositions en matière d'information sur la question des suicides sous écrou<sup>2</sup>. Communiquées à la

direction de l'administration pénitentiaire, ces propositions n'ont fait l'objet d'aucun commentaire de sa part, ni approbation, ni

- • • (2) Pierre V. Tournier, «Infractions et réponses pénales. Chronique de la naissance annoncée d'un Nouvel Observatoire, Observatoire national de la délinquance (OND)», *Débat*, n°2, décembre 2009, 11 p.

critique. Aussi n'est-il peut-être pas inutile de les reprendre ici. Tenir une statistique, en temps réel, des suicides n'a guère de sens. En effet, il n'est pas toujours évident de décider qu'un décès sous écrou est un suicide avéré (suicide = action de causer volontairement sa propre mort) et non un homicide, un décès naturel ou accidentel. Un délai peut être nécessaire. La question se pose évidemment tout particulièrement pour les décès par ingestion de médicaments ou à la suite d'une overdose. Il n'est pas aisé d'établir, dans ces cas, l'existence d'une volonté de mourir, en l'absence de lettre laissée par le détenu, le sujet n'ayant pas eu nécessairement une vision objective des risques pris. C'est une question très largement traitée dans la littérature scientifique.

En cas de décès sous écrou, le procureur de la République est informé (Art. D 280 du code de procédure pénale). Il se rend sur place s'il le juge nécessaire et se fait assister de personnes capables d'apprécier la nature des circonstances du décès [...]. Sur ses instructions, une enquête aux fins de recherche des causes de la mort est ouverte. [...]. À l'issue d'un délai de huit jours à compter des

instructions de ce magistrat, ces investigations peuvent se poursuivre dans les formes d'une enquête préliminaire. Le procureur de la République peut aussi requérir information pour recherche des causes de la mort (Art. 74 du CPP). Dans certains cas, la procédure peut durer des mois.

Afin de pouvoir disposer d'une statistique incontestable, sur un sujet qui fait souvent polémique de la part des contempteurs de la prison, nous préconisons la publication, début janvier de l'année *n* d'une statistique provisoire de l'ensemble des décès sous écrou, selon la cause, du deuxième semestre de l'année *n-1* et d'une statistique consolidée du deuxième semestre de l'année *n-2* (après collecte des informations manquantes auprès du parquet). De même, début juillet de l'année *n*, seraient publiées une statistique provisoire de l'ensemble des décès sous écrou, selon la cause, du premier semestre de l'année *n* et d'une statistique consolidée du premier semestre de l'année *n-1*. Il s'agit bien, dans notre esprit, d'une statistique de l'ensemble des décès survenus sous écrou, quel qu'en soit la cause. Peut-être finirons-nous par être entendu par les autorités compétentes ?

## Référence bibliographiques

CONSEIL DE L'EUROPE, *Statistique pénale annuelle du Conseil de l'Europe* (SPACE), enquête 2010, 2012.

DUTHÉ (G.), HAZARD (A.), KENSEY (A.), PAN KÉ SHON (J-L), 2009, « Suicide en prison : la France comparée à ses voisins européens », INED, *Populations & Sociétés*, 462, décembre, 4 p.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE, « Le suicide en prison : mesure, dispositifs de prévention, évaluation, Direction de l'administration pénitentiaire », *Travaux & Documents*, n°78, 2010, 136 p.

TOURNIER (P.V.), 2011, « À propos d'Europe. Retour sur la question des suicides sous écrou et des statistiques pénitentiaires en général », *Arpenter le Champ pénal*, 142, 8 juin 2009, 2-3.

TOURNIER (P.V.), 2011, « Décès sous écrou (France 2011) », in *Rapport 2011 de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales* (ONDRP), Chapitre « Réponses pénales », Éditions du CNRS, 423-432.

TOURNIER (P.V.), 2009 « Suicides sous écrou », *Arpenter le Champ pénal*, 148-149, 31 août, 2-6.

TOURNIER (P.V.), 2009, « Infractions et réponses pénales. Chronique de la naissance annoncée d'un Nouvel Observatoire, Observatoire national de la délinquance (OND) », *Débat*, n°2, décembre, 11 p.

\* \* \*



# LES TRAITEMENTS JUDICAIRES DES MINEURS DÉLINQUANTS ET LEUR CONSÉQUENCE

Sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation  
Direction de la protection judiciaire de la jeunesse  
Sous-direction de la statistique et des études  
Secrétariat général  
Ministère de la Justice

La justice des mineurs a évolué à travers une série de lois qui ont ponctué la dernière période, depuis 2002. L'examen de la filière pénale permet de mesurer leur impact à partir du relevé des pratiques des parquets et des juges des enfants, en examinant la fréquence des diverses procédures. Au parquet, l'essor des procédures alternatives aux poursuites est concomitant de la baisse des abandons de poursuites et on garde, ce faisant, la trace de la commission de l'infraction. Du côté du juge des enfants, il y a davantage de mesures probatoires, de mise à l'épreuve et donc de contrainte, à travers des investigations ou des périodes de probation. De plus, les procédures récentes comme le jugement à délai rapproché ou la présentation immédiate sont utilisés de façon modeste par rapport au principal du flux concernant des mineurs qui n'ont le plus souvent qu'un seul contact avec la Justice, ces nouvelles procédures visant principalement une population très ciblée mais peu nombreuse de mineurs réitérants.

En aval, l'examen de l'évolution des mineurs ayant eu affaire avec l'institution judiciaire une première fois, montre que cette expérience sera la seule durant le temps de la minorité, sur une période d'observation de six années au maximum, pour 65 % d'entre eux. Cette proportion de sortie de la délinquance varie suivant la nature du contentieux et au sein de chaque groupe d'infractions et selon le type de mesure prise à l'encontre du mineur. En matière de vol comme de violences, c'est le placement qui obtient le score le plus élevé, et dans le cas des affaires de destruction/dégradation, ce sont les mesures de milieu ouvert et notamment la réparation. Toutefois, il demeure difficile d'isoler l'efficacité de la mesure car le phénomène présente un biais de sélection dans la mesure où la décision du magistrat dépend du profil du mineur.

La justice des mineurs a évolué récemment à la suite d'une série de lois qui ont ponctué le cours de la dernière décennie<sup>1</sup>. Ces textes ont suscité de nombreux débats, cependant limités à des oppositions de principe et, de façon constante, au rappel de l'exposé des motifs de l'Ordonnance n°45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante, sans procéder à un examen détaillé de leur impact sur les pratiques des différents acteurs de la justice des mineurs (parquet, juge des enfants, tribunal pour enfants, professionnels de l'action éducative). Pourtant la coexistence voire la « concurrence » entre les dispositifs récents et les plus anciens pose la question des choix que font ces acteurs entre les voies prévues.

• • (1) Notamment loi n° 2002-1138 du 9 septembre 2002 d'orientation et de programmation pour la justice et loi n°2004-204 du 9 mars 2004 portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité, loi n°2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure, loi n°2005-1549 du 12 décembre 2005 relative au traitement de la récidive des infractions pénales, loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, loi n°2011-939 du 10 août 2011 sur la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale et le jugement des mineurs

Télécharger l'article

Pour éclairer cette question, une étude a été conduite mobilisant le panel des mineurs suivis en justice (cf. encadré n°1) sur la période 1999-2010 et en se concentrant sur les procédures les plus fréquentes de façon à examiner l'activité

et à mesurer l'évolution des pratiques sur la dernière décennie, à partir de la comparaison de deux périodes temporelles : 1999-2002 et 2007-2010.

### Encadré n°1. Le panel des mineurs suivis en justice

Le panel des mineurs suivis en justice est un outil statistique constitué à partir d'une collecte annuelle auprès de l'ensemble des juridictions pour mineurs (parquets et tribunaux pour enfants). Il couvre désormais la période 1999-2010 et la dernière version comprend 117 000 mineurs et 304 000 affaires pour les mineurs concernés.

Le panel stocke les événements vécus dans le temps par un échantillon représentatif et permanent d'une population de mineurs permettant d'avoir des informations sur les mineurs suivis par l'institution judiciaire, principalement sur : le jeune et son environnement familial ; les motifs de saisine de l'institution judiciaire aussi bien au niveau des parquets des mineurs que des juges pour enfants et des tribunaux pour enfants ; le contenu et les modalités de la réponse de l'institution judiciaire pour les parquets (date et nature des décisions, motifs des décisions de classement, enquêtes et dessaisissement...), pour les juges des enfants et pour les tribunaux pour enfants.

L'échantillon est constitué de tous les mineurs ayant affaire avec l'institution judiciaire (parquets et tribunaux pour enfants) nés entre le 1<sup>er</sup> et le 15 octobre et quelle que soit leur année de naissance. Il représente donc 1/24<sup>e</sup> de la population des mineurs connus de la justice et est donc représentatif. Il permet de suivre les mêmes mineurs en assistance éducative (jusqu'à l'âge de 18 ans voire jusqu'à 21 ans pour la protection des jeunes majeurs) et en délinquance (tant que les faits sont commis antérieurement à leur majorité).

Chaque année, le panel enregistre les événements (judiciaires et familiaux) concernant les mineurs déjà présents dans le panel (car déjà connus de la Justice) ainsi que les événements concernant les mineurs nés entre le 1<sup>er</sup> et le 15 octobre et signalés pour la première fois aux juridictions pour enfants.

## 1

### Au parquet des mineurs

#### Les niveaux de réponse

Parmi les dossiers, sont d'abord identifiées les orientations directes qui correspondent aux décisions prises immédiatement après l'ouverture du dossier au parquet en excluant les dossiers toujours en cours ainsi que les jonctions et les dessaisissements. Quatre grands niveaux de réponse peuvent être distingués parmi les réponses des parquetiers :

1.- Le premier niveau comprend les dossiers pour lesquels l'action publique ne peut pas s'appliquer ou n'est pas opportune (22% des dossiers). On y trouve les situations où un motif juridique s'oppose à la poursuite (*absence d'infraction ou infraction non caractérisée*) ainsi que les situations classées sans suite pour préjudice peu important, auteurs inconnus, désistement ou désintéressement du plaignant ainsi que les dossiers réorientés au civil.

2.- Au deuxième niveau, l'action du ministère public se traduit par une mesure alternative aux poursuites (22% des dossiers) qui prend la forme d'un simple rappel à la loi ou d'un avertissement écrit ou oral venant sanctionner des infractions peu graves et/ou commises par des mineurs qui ne sont pas connus de ses services. Ce dispositif permet la clôture du dossier tout en signifiant au mineur qu'en dépit de l'absence de poursuites, son dossier conserve la trace de la commission d'une infraction dont l'institution garde la mémoire.

3.- Le troisième niveau concerne des procédures alternatives plus lourdes parce que plus contraignantes pour le mineur (7%) dont plus de la moitié d'entre elles sont des médiations pénales correspondant parfois à des médiations-réparations, environ un tiers sont des réparations et dans une moindre mesure des compositions pénales et des injonctions thérapeutiques.

4.- Le quatrième niveau de réponse recouvre les poursuites proprement dites avec le renvoi devant les juridictions pour mineurs : juge des enfants et tribunal pour enfants qui représentent 17% de l'ensemble des dossiers observés<sup>2</sup>.

5.- Enfin, le niveau restant qui concerne moins d'un tiers des procédures ; regroupe des types diversifiés à faible importance numérique.

des atteintes aux personnes et une baisse équivalente des vols simples. Dans ce contexte, il apparaît une relative stabilité des orientations, à l'exception du rappel à la loi qui connaît une croissance très prononcée (+ 8 %), concomitante de la diminution de la part des dossiers pour lesquels il y a absence de poursuites (-6%), afin de donner des suites à certaines infractions commises par les mineurs. Dans le contexte social, médiatique et politique récent entourant la délinquance juvénile, les magistrats du parquet sont largement incités à ne pas minorer l'importance de leurs dossiers par un classement dit « sec » pour des faits jugés « sans gravité », et à donner à ceux-ci une « réponse pénale systématique », comme le rappel à la loi souvent assorti d'avertissements concernant l'engagement de poursuites plus sévères en cas de retour devant la Justice. Il y a de cette façon l'introduction pour l'institution d'une sorte de « cliquet », avec une incitation affichée à déférer le mineur en cas de réitération.

#### La stabilité des orientations

Si l'on compare l'évolution en début et en fin de décennie, on constate, tout d'abord, une augmentation du volume des dossiers (+12%) qui s'accompagne d'une modification de la nature des infractions devenant sensiblement plus grave avec une hausse de six points

### Au sein des juridictions pour mineurs

## 2

#### Les modalités de traitement judiciaire

La gestion des dossiers chez le juge des enfants emprunte deux formes :

Soit en un seul temps (hypothèse dans laquelle la décision du juge des enfants est prise sans investigation complémentaire sur les faits ou la personnalité du mineur), en orientation directe, comme dans 27% des cas où une mesure est prononcée directement en audience de cabinet, avant la clôture du dossier : dans un cas sur deux une admonestation, dans un cas sur quatre la remise à parents, dans un cas sur dix la réparation, puis la dispense de mesure, la liberté surveillée et la protection judiciaire. C'est le mode de gestion le plus simple et le plus rapide pour le juge des enfants, associé dans trois cas sur quatre à des mesures relativement peu contraignantes pour le mineur. Il s'applique à des dossiers de faible gravité pour des mineurs inconnus de l'institution. Toutefois, dans un cas sur dix, le juge renvoie immédiatement le mineur devant le tribunal

pour enfants par une ordonnance de renvoi (ORTE). Environ la moitié des dossiers seront alors sanctionnés par une peine (*emprisonnement* : 73%, *amende* : 15%, *travail d'intérêt général* (TIG) : 10%, *stage de citoyenneté* : 2%). Près d'un dossier sur cinq fera l'objet de mesures moins sévères assez similaires à celles prononcées en audience de cabinet (remise à parents, liberté surveillée, réparation, avertissement).

Soit en deux temps (hypothèse dans laquelle le juge des enfants adopte une décision au terme d'investigations complémentaires sur les faits ou la personnalité du mineur et ordonne des mesures probatoires), après une investigation ou, en réalité, après ce que l'on peut considérer comme une période de probation. Cette gestion concerne les mesures pré-sentencielles (35,5%), et plus particulièrement les mesures pré-sentencielles hors investigations (25% des orientations directes). Ces dernières recouvrent en réalité des mesures probatoires où le mineur est suivi et où son évolution est examinée, sur une période donnée. C'est pourquoi on les distingue traditionnellement des mesures immédiates (comme l'admonestation ou la remise à parents).

• • • (2) Les données de la Cour d'assises pour mineurs et du Tribunal correctionnel des mineurs ne sont pas collectées dans le panel.

Ces mesures (hors investigations) incluent pour moitié des mesures provisoires de réparation (50%), ainsi que des libertés surveillées préjudicielles (LSP) (38%). Dans les deux cas, l'utilisation de ces mesures signifie l'existence d'une forme de mise à l'épreuve à l'issue de laquelle, en cas de succès, le mineur est renvoyé en audience de cabinet (30% des cas) pour y être finalement dispensé de mesure ou admonesté. La surveillance associée à ces mesures actives est un levier d'action important pour le juge des enfants, parce cela lui permet de définir les marges temporelles d'une surveillance qu'il veut plus ou moins longue, avec la possibilité de relancer le processus si cela s'avère nécessaire (LSP et réparation pré-sentencielle, seules ou combinées dans le temps); et si cela s'avère également nécessaire, le processus peut être relancé une seconde fois (réparation post LSP, ou inversement LSP post réparation) en attendant la clôture du dossier en audience de cabinet ou devant le tribunal. En cas d'échec (14%) le mineur est renvoyé devant le tribunal pour enfants avec à la clef des mesures beaucoup plus coercitives (emprisonnement, travail d'intérêt général, amende pour un tiers des mineurs renvoyés devant le tribunal).

### Les évolutions les plus notables

C'est ainsi au niveau des juridictions de jugement que s'observent les évolutions les plus notables au cours de ces dix dernières années. Ces transformations sont davantage liées à la réorganisation des outils traditionnels de la justice des mineurs, qu'à la mise en œuvre des nouveaux. Il s'agit pour l'essentiel de la généralisation de procédures probatoires.

Les mesures pré-sentencielles, destinées aux mineurs (hors investigation) sont passées de 11% à 25% des orientations directes. On y retrouve systématiquement les mesures actives impliquant la surveillance du mineur par les services judiciaires (LSP, réparation pré-sentencielle notamment). Cette hausse se fait au détriment des mesures définitives de cabinet prises en orientation directe, c'est-à-dire immédiatement après la saisine du juge des enfants (passant de 46% à 27%).

Ces dernières mesures clôturant les dossiers ne cessent pas d'exister, mais elles auront tendance à être mises en œuvre plus tard, à l'issue d'une période d'observation sur laquelle le magistrat pourra appuyer au moins en partie sa décision. Dans ce cadre, la réparation prononcée comme mesure provisoire joue un rôle important en représentant la moitié des mesures pré-sentencielles à destination du mineur (elle ne représentait qu'un quart de celles-ci en début de période).

La réparation, qui réclame d'ailleurs l'adhésion du mineur lorsqu'elle est prononcée en tant que mesure alternative aux poursuites, est une mesure efficace pour conduire le mineur à reconnaître son acte et à prendre connaissance du lien entre la nature de ce dernier et le contenu de la mesure. Cette dimension intrinsèque à la prise en charge est moins présente dans d'autres décisions.

La tendance est donc à une surveillance active du mineur, probablement motivée par des éléments de contexte social et politique importants. Mais elle ne se fait pas principalement par la mise en œuvre de mesures, peines ou sanctions nouvelles, mais à partir d'une simple réorganisation des orientations traditionnelles, directes ou indirectes, composées de mouvements, à un, deux, voire à trois temps.

et présentation immédiate) ne représentent en effet que 2% des jugements parmi les actes de saisine du juge pour enfants. Parallèlement, les sanctions éducatives (introduites en 2002) représentent moins de 3% de l'ensemble des mesures et sanctions définitives. Mais ces nouveaux dispositifs visaient principalement une population très ciblée mais peu nombreuse de mineurs réitérants.

## L'analyse des carrières délinquantes des mineurs

L'analyse quantitative des carrières délinquantes des mineurs gagne à se pencher sur la part des mineurs qui ne retournent pas devant la justice, autrement dit qui sont « désistants » (terme d'origine anglaise traduit parfois par « désistement » ou plus généralement par « sortie de délinquance », qui désigne en langage courant le contraire de la récidive). On traite ici du cas particulier de la première rencontre du délinquant avec l'institution judiciaire et des premières mesures qui seront prises à son encontre avec leur efficacité

relative, qu'il s'agisse de classement, de procédures alternatives aux poursuites, de dispense de mesure ou de condamnations. On examine ainsi une majorité peu étudiée des personnes ayant eu un premier contact avec la justice et qui ne reviennent pas durant les six années qui ont suivi. Pour mesurer ce phénomène, on utilise le panel des mineurs avec une méthodologie originale qui fait notamment appel aux modèles de survie de Kaplan-Meier (cf. encadré n°2).

### Encadré n°2. L'approche des carrières délinquantes des mineurs

D'une part, l'examen de la récidive conduit à s'intéresser à la carrière délinquante, qui a une fin, mais qui surtout a un début. En l'état, la grande majorité des études portant sur la notion de récidive positionne ce point de départ après une première condamnation, c'est-à-dire après un premier passage de l'individu devant le tribunal. De tels travaux reposent en effet souvent sur l'usage du Casier Judiciaire National et s'avèrent incomplets. Ne sont en effet pas inscrits au Casier les procédures alternatives et les classements, ainsi que les mesures civiles prises au cabinet du juge des enfants, et finalement certaines décisions de fin de poursuites liées à l'amendement manifeste du mineur durant la procédure même. Or c'est souvent par ce genre d'événement que commencent les contacts du mineur avec la justice. Ce sont des situations qu'il faut impérativement inclure parce qu'elles peuvent impulser une grande partie des événements postérieurs. Attendre la première condamnation inscrite au casier pour faire démarrer les carrières délinquantes (ou, pire, le premier séjour en détention) tronque systématiquement une partie importante des biographies à l'étude, et fait oublier une grande partie des trajectoires arrêtées d'entrée de jeu, pour se centrer sur des profils déjà bien particuliers et problématiques pour la prise en charge judiciaire. Le but est alors de ramener avec les mineurs recensés dans le casier la masse écrasante et peu connue de ceux qui, ayant eu affaire avec l'institution judiciaire une première fois, ne « réitère » pas au sens large, c'est-à-dire ne retournent pas devant la justice.

C'est pourquoi on utilise le panel des mineurs qui contient ces éléments absents du casier judiciaire.

D'autre part, plutôt que de s'intéresser aux causes du retour devant le tribunal, on va rechercher au contraire les facteurs faisant qu'un individu quitte la délinquance. Traditionnellement ce renversement de perspective est lié à l'usage de variables extrajudiciaires postérieures à la mise à exécution d'une peine, allant chercher de nouveaux facteurs explicatifs dans le vieillissement et dans la maturation de l'individu, dans les développements d'une vie maritale ou professionnelle, dans sa mobilité géographique, dans la mutation de son réseau social, etc. Ici on s'intéresse à la variation de la proportion du phénomène suivant la nature du contentieux et au sein de chaque groupe d'infractions et selon le type de mesure prise à l'encontre du mineur. Toutefois, sans qu'il soit possible d'isoler l'efficacité proprement dite de la mesure car la décision du magistrat dépend du profil du mineur.

De plus, à la racine de la méthode, se trouve une observation simple : quand on analyse la survenue d'un événement, on va considérer qu'à tout moment du temps une probabilité existe de le voir apparaître, qu'on appelle le « risque instantané ». Ce risque étant donné, on comprend que plus le temps passe, plus la probabilité « cumulée » devient importante d'avoir vu se réaliser au moins une fois l'événement en question, puisque se répète à chaque instant le risque instantané posé au départ. Le risque instantané peut alors être représenté par une fonction décroissante : plus le temps passe, plus ce risque instantané décroît ; dans ce cas le fait de prolonger indéfiniment la période d'observation (ou « période de risque ») ne produira pas une saturation de l'incidence du phénomène dans la population analysée. Au contraire on observera des « survivants » (d'où le nom de ces méthodes), c'est-à-dire des individus qui à l'issue de la période restent exempts de l'événement analysé : ce sont ces individus « survivants » qu'il s'agit de compter. Le modèle le plus largement utilisé est l'équation de survie dite de Kaplan-Meier qui permet de donner à chaque moment la proportion d'individus survivants, sans que les censurés (qui disparaissent de l'effectif parce qu'ils sont devenus majeurs, par exemple) augmentent artificiellement cette proportion. Cette méthode est donc tout à fait adaptée au panel des mineurs qui contient par construction des trajectoires tronquées ou censurées par l'entrée dans la majorité. ...

## Les nouvelles procédures

Enfin, on observe que les nouvelles procédures comme le jugement à délai rapproché (introduit en 2002) ou la présentation immédiate (introduite en 2007) qui visent à présenter plus rapidement le jeune devant la juridiction pour mineurs sont utilisés de façon réduite par rapport aux principaux flux précités qui concernent les flux les plus fréquents de mineurs qui n'ont le plus souvent qu'un seul contact avec la Justice. Ces deux procédures (délai rapproché

## Des résultats différents selon l'infraction et le type de mesure

### Suite... Encadré n°2. L'approche des carrières délinquantes des mineurs

Enfin, l'estimation par la méthode de Kaplan-Meier des taux de désistance des mineurs, avant leur majorité, suppose pour donner des résultats non biaisés, que les populations de mineurs à l'étude soient homogènes au regard de leur comportement de non-réitération, et ce quelque soit l'âge de leur première infraction. Une batterie de tests a été réalisée pour vérifier, en probabilité, que les générations de première infraction de 14 à 17 ans ont des taux de non-réitération sensiblement voisins, taux estimés avec la méthode de Kaplan-Meier; ce qui permet de conclure à l'homogénéité. On notera que sur les mineurs de 13 et moins, une légère sous-réitération a été estimée. À côté de l'homogénéité, l'indépendance entre l'âge à la première infraction et la réitération a été aussi testée positivement à l'aide d'un modèle de Cox. En conséquence, les taux de désistance calculés sur plusieurs générations de première infraction, de 14 à 17 ans, ne sont pas biaisés.

L'estimation finale, compte tenu de la troncature à droite (*le mineur atteint la majorité ou son suivi n'est pas complet dans le panel*), donne après six années d'observation au maximum un taux de désistance de 65% environ. En d'autres termes, 65% des mineurs ayant eu affaire avec l'institution judiciaire ne commettent pas durant leur minorité de nouvelle infraction identifiée dans une procédure en cours ou achevée, relevée au maximum au cours des six années qui suivent.

L'ordre de grandeur de ce taux est cohérent avec ceux établis dans d'autres travaux. Une étude faite à partir du Casier Judiciaire National (Carrasco, Timbart, 2010, voir également Razafindranovona, 2006), indique un taux de réitérants tous types de délits et d'âges confondus de 27% (*soit 73% de non réitérants sur la période étudiée*), ce qui correspond à notre ordre de grandeur. Une autre étude consacrée spécifiquement aux mineurs et réalisée sur la période 1999-2004 (Razafindranovona, 2007) conforte ce résultat: en incluant la période située après 18 ans, le taux de réitération atteint 55% (*soit 45% de non réitérants*); l'estimation de Kaplan-Meier ayant la particularité de tenir compte de la césure à droite, un taux situé entre ces deux valeurs paraît raisonnable. Par ailleurs, ces études réalisées à partir du casier judiciaire national peuvent donner une représentation déformée du phénomène,

parce qu'elles ne font commencer l'histoire judiciaire de l'individu qu'avec sa première condamnation. Avant celle-ci, de nombreuses étapes sont alors passées sous silence. Les alternatives aux poursuites comme le rappel à la loi ne sont pas inscrites au casier, de même que les décisions de cabinet ouvrant parallèlement un dossier au civil sur des faits initiaux de délinquance, ou tout simplement les décisions de classements/dispense de mesure pour lesquelles nous n'avons aucune raison de présupposer qu'elles sont sans effet sur la conduite postérieure du mineur. Dans les études faites à partir du casier judiciaire, ces individus (finalement condamnés) sont ainsi considérés implicitement comme des primo-délinquants à l'issue de leur première condamnation, alors que leur passé judiciaire peut être déjà chargé d'événements non-inscrits au casier, mais présents dans un fichier comme le panel. Or nombre d'études précédentes ont montré que les probabilités de réitération augmentent avec le nombre d'antécédents. L'estimation du taux de retour s'en trouve donc surestimée sur la base d'un effet de sélection. Afin de tester cette idée, la même méthode a été appliquée aux mineurs concernés par un second passage au tribunal: l'estimateur de Kaplan-Meier chute à 45%, ce qui rapproche du taux précité de 1999-2004 (Razafindranovona, 2007).

Au delà d'un taux global, il est intéressant d'examiner les probabilités de retour suivant la nature du premier contact avec la justice. En effet, le résultat varie suivant le type de mesure prise à l'encontre du mineur compte tenu de la nature du contentieux. La ventilation par famille de contentieux et la prise en compte des primo-délinquants uniquement réduisent les risques de biais de sélection. En toute rigueur, on observe un taux de désistance qui peut s'expliquer par l'efficacité de la mesure mais aussi par un effet de sélection sur la mesure (*on appliquera une telle mesure en fonction du profil du mineur*). D'où des résultats commentés par grande famille de contentieux car les populations sont différentes selon les types de délits.

Pour le contentieux des vols simples, au total, 65% environ des mineurs sont désistants sur la période étudiée. On observe ensuite quelles sont les mesures qui apparaissent les plus propres à faire augmenter ou diminuer cette propension moyenne à la sortie de délinquance, tout en observant lesquelles sont les plus souvent utilisées. Les mesures alternatives aux poursuites et les mesures légères comme l'admonestation qui sont les deux principales mesures prononcées (59% et 18% de l'ensemble des mesures, hors classement direct), affichent des taux de désistance assez élevés pour ce type d'infraction. Ce taux important à l'issue d'une procédure alternative aux poursuites illustre l'idée selon laquelle une bonne part de la réponse pénale s'adresse à une « délinquance réactionnelle ou de provocation » qui est avant tout en rapport avec un environnement perturbé autour du mineur; cette délinquance se trouve alors traitée par des mesures alternatives qui peuvent être efficaces parce qu'elles manifestent l'intérêt de l'environnement pour le sujet. Cependant, c'est une mesure toute opposée, le placement, qui obtient le score le plus important. On peut penser en outre que la décision de placement intervient justement quand l'acte signale des problèmes sociaux requérant une intervention pas tant pour sanctionner que pour protéger le mineur. À l'inverse le suivi parallèle au civil et au pénal présente le plus bas taux, et nombre de professionnels du domaine suggèrent que les mineurs et les parents sélectionnés par les mesures de milieu ouvert sont parfois ceux-là même avec lesquels le travail éducatif

s'avère d'emblée particulièrement difficile, faute de l'adhésion totale ou partielle qui le facilite et qui permet des mesures plus ambitieuses en quelque sorte. À l'inverse, l'admonestation, la remise à parent ou même le placement qui réussissent, s'appuient sur une collaboration active des mineurs et des parents au déroulement de la sanction.

S'agissant du vol aggravé, la répartition des mesures change mais pas celle de leurs effets, qui restent assez voisins, les mesures en milieu ouvert (*réparation, liberté surveillée, TIG*) sont un peu moins corrélées à des taux de désistance élevés.

Dans le cas des affaires de destruction/dégradation, les taux de désistance par mesure sont encore plus contrastés. Ce sont les mesures de type réparation (*plus nombreuses que la liberté surveillée et le TIG*) qui dominent largement avec près de 80% de désistants après leur prononcé par le juge des enfants. Assez logiquement on retrouve en deuxième position la même mesure mais ordonnée par les parquets (*procédures alternatives*). Vient ensuite le classement de ces affaires. Les mesures qui semblent réussir le moins bien sont le placement et le suivi parallèle au civil. Ces mesures présentent des proportions de désistants en deçà de la moyenne du groupe. La réparation est, comme on l'a dit, une mesure efficace. Pourtant, l'admonestation/remise à parent est fréquemment préférée à la réparation bien que cette dernière apparaisse plus porteuse de désistance.

Dans le cas des violences, la hiérarchie des mesures est toute autre. La proportion de désistants est de 60% environ mais les mesures de type admonestation/remise à parents correspondent alors à de faibles taux (*de l'ordre de 30%*). Les mesures les plus corrélées à la désistance sont, dans l'ordre, le placement (*on tient compte de la période de neutralisation induite par la longueur du séjour en institution*), les procédures alternatives ordonnées par le parquet (*la réparation, qui domine largement sur la médiation et les injonctions thérapeutiques*), puis les mesures de réparation, la liberté surveillée ou le TIG. D'un côté donc une coercition très appuyée avec le placement, certainement liée au cas les plus graves, de l'autre une contrainte moindre avec la

## 6

## Une baisse récente du nombre de mineurs mis en cause

Les chiffres concernant les garçons mineurs mis en cause par la police ou la gendarmerie pour crimes et délits non routiers, après avoir augmenté continuellement ces dernières années notamment entre 2006 et 2010, ont baissé de 7,1 % en 2011 (*pour les filles, la baisse est de -0,9%*), comme l'indique la publication de l'ONDRP (*Grand Angle, n°30, juillet 2012*). Plus précisément, à l'exception des infractions à la législation sur les stupéfiants qui continuent de progresser, les atteintes aux biens, les atteintes volontaires à l'intégrité physique et aux dépositaires de l'autorité publique ont sensiblement diminué tout particulièrement chez les garçons (*respectivement -10,5%, -6,1%, -18,7%*).

Cette baisse s'est prolongée durant le premier semestre 2012 puisque le nombre de mineurs

Pour cette nature d'infraction (*l'agression d'autrui*), les réponses qui engendrent une implication plus forte du mineur et de sa famille sont plus corrélées avec un fort taux de désistance.

mis en cause au premier semestre 2012 est en baisse de 7,1 % par rapport au premier semestre de l'année 2011 (*-7,5% pour les garçons; -5,5% pour les filles*). Cette diminution concerne aussi bien les atteintes aux biens (-10,4%) et les atteintes volontaires à l'intégrité physique (-6,9%). Toutefois, les mises en cause pour infractions révélées par l'action des services augmentent légèrement (+1,1%), à l'instar de ce qui s'est passé en 2011, notamment en raison d'une hausse des mises en cause pour infraction à la législation sur les stupéfiants (+12,1%).

C'est pourquoi les prochaines années seront cruciales pour examiner la tendance, voir si elle se confirme ou si l'augmentation tendancielle aura été un phénomène « transitoire » (Hacking, 1998).

# Fiches thématiques

### Pour en savoir plus :

- AUBUSSON DE CAVARLAY (B.), 2002, « Filières pénales et choix de la peine », in MUCCHIELLI (L.), ROBERT (P.), *Crime et sécurité – l'état des savoirs*, La Découverte, 2002, p. 347-356.
- AUBUSSON DE CAVARLAY (B.), 1987, « Les filières pénales. Etude quantitative des cheminements judiciaires », *Déviance et contrôle social*, n°43, CESDIP.
- CARRASCO (V.), TIMBART (O.), 2010, « Les condamnés de 2007 en état de récidive ou de réitération », *Infostat Justice*, n°108, septembre.
- DELARRE (S.), MESNARD (O.), 2012, « Les filières pénales de prise en charge des mineurs dans les années 2000 », *Infostat Justice*, n°115, février.
- DELARRE (S.), (à paraître), « Trajectoires judiciaires des mineurs et désistance », *Infostat Justice* n°119.
- DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE, 2011, « Les flux de mineurs délinquants », *Rapport 2011 de l'ONDRP*.
- ELIAS (N.), 1974, *La Civilisation des mœurs*. Paris : Poche Pocket.
- HACKING (I.), 1998, *Mad travelers: Reflections on the reality of transient mental illness*, Charlottesville, Va.: University of Virginia Press (traduction française par Françoise Bouillot, *Les Fous voyageurs* (2002), Paris, les Empêcheurs de penser en rond).
- KENSEY (A.), BENAOUA (A.), « Les risques de récidive des sortants de prison », *Cahier de démographie pénitentiaire*, n°36, Mai 2011.
- MOHAMMED (M.), 2012, *Les sorties de délinquance. Théories, méthodes, enquêtes*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches ».
- RAZAFINDRANOVA (T.), LUMBROSO (S.), 2007, « Une analyse statistique du traitement judiciaire de la délinquance des mineurs », *Infostat Justice* n°96, septembre.



# Les atteintes aux biens constatées par les services de police et les unités de gendarmerie en 2011



## Principaux enseignements

En 2011, 2 146 479 atteintes aux biens ont été enregistrées en France métropolitaine par les services de police et les unités de gendarmerie. Sur plus de 2,1 millions de faits constatés d'atteintes aux biens, 1 804 598 vols composés de 1 683 632 vols sans violence et 120 966 vols avec violences ont été constatés. De ce fait, plus des trois quarts des atteintes aux biens sont des vols sans violence. 341 881 destructions et dégradations ont été recensées par les services de police et les unités de gendarmerie, soit 15,9% de l'ensemble des atteintes aux biens.

En 2011, 34 atteintes aux biens ont été enregistrées pour 1 000 habitants en France métropolitaine. Il s'agit du taux le plus bas enregistré depuis 1996 où il s'établissait à près de 48‰ (soit 2 765 191 faits constatés). Ainsi, de 1996 à 2011, le nombre d'atteintes aux biens pour 1 000 habitants a diminué de 14 points soit 648 712 faits constatés.

Le nombre d'atteintes aux biens a baissé de 1,7% par rapport à 2010 : 2 184 460 atteintes aux biens ont été enregistrées à cette période par les services de police et les unités de gendarmerie. Même si le nombre d'atteintes aux biens est en baisse continue depuis 2006, les diminutions enregistrées entre 2010 et 2011 sont de plus faible ampleur que les années précédentes : -1,6% entre 2009 et 2010, et -1,7% entre 2010 et 2011, contre -6,7% entre 2006 et 2007.

Ce sont les destructions et dégradations qui sont à l'origine de la légère variation du nombre d'atteintes aux biens entre 2010 et 2011. Le nombre de destructions et dégradations a baissé de plus de 10% (38 586 faits constatés), tandis que le nombre de vols (avec et sans violences) est resté stable (+0,03%, soit +605 faits constatés).

## Près de 85% des atteintes aux biens enregistrées par les services de police et les unités de gendarmerie sont des vols

En 2011, 2 146 479 atteintes aux biens ont été constatées par les services de police et les unités de gendarmerie en France métropolitaine. Ces faits sont constitués de 1 804 598 vols et de 341 881 destructions et dégradations soit respectivement 84,1% et 15,9% des faits constatés (graphique 1).

Les vols enregistrés par les services de police et les unités de gendarmerie sont des vols sans violence avec plus de 1,6 million de faits enregistrés en 2011. Ce type de faits constatés représente 78,4% de l'ensemble des atteintes aux biens. Parmi ces vols, on distingue les vols liés aux véhicules à moteur, les cambriolages, et les vols simples.

En 2011, les vols liés aux véhicules à moteur et les cambriolages restent la forme la plus courante des vols sans violence avec 552 125 vols liés aux véhicules à moteur, et 341 895 cambriolages et vols avec entrée par ruse (tableau 1). De ce fait, plus d'un vol sans violence sur deux est soit un vol lié aux véhicules à moteur, cambriolage ou assimilé.

789 612 vols simples ont été constatés en 2011, dont la plupart sont des vols contre des particuliers avec 616 158 faits constatés par les services de police ou les unités de gendarmerie.

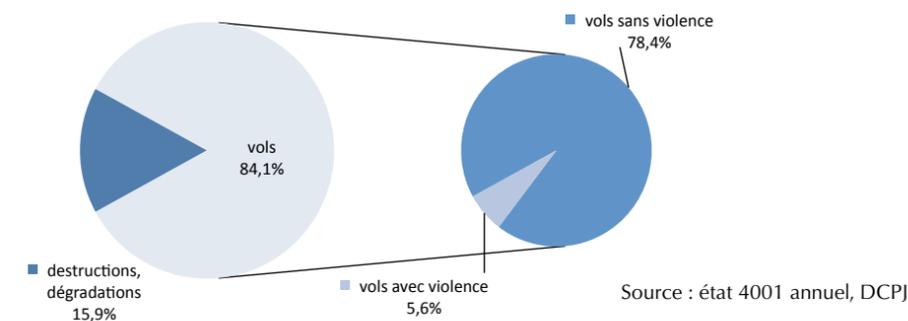
En 2011, 120 966 vols avec violences ont été constatés par les services de police et les unités de la gendarmerie. Cette catégorie représente moins de 6% de l'ensemble des atteintes aux biens enregistrées cette année. Parmi les vols avec violences, on distingue les vols commis avec ou sans arme. Ces derniers représentent la majorité des vols enregistrés par les services de police et les unités de gendarmerie avec 106 301 vols violents sans arme constatés et 14 665 vols commis avec arme. Les vols violents commis avec une arme représentent de ce fait moins de 1% de l'ensemble des atteintes aux biens et les vols violents sans arme près de 5%.

341 881 faits de destructions ou dégradations ont fait l'objet d'une procédure par les services de police et les unités de gendarmerie en 2011. La plupart de ces faits sont des destructions et des dégradations qui ne sont ni des actes d'attentats ni des incendies : 301 527 faits de ce type ont été enregistrés en 2011 dont 148 914 destructions et dégradations de véhicules privés (hors attentats et incendies).

## Le nombre d'atteintes aux biens pour 1000 habitants est le plus faible depuis 1996

L'analyse de l'évolution du nombre de faits constatés entre 1996 et 2011 s'effectue en tenant compte de la variation de la taille de la population de la France métropolitaine. Les statistiques sur la population sont issues des enquêtes de recensement de l'Insee et des estimations de population au 1<sup>er</sup> janvier (cf. Bulletin mensuel de l'Observatoire national de la délinquance, janvier 2012, tableau 2). Ces chiffres sont établis pour 1 000 habitants pour plus de lisibilité.

Graphique 1. Composition des atteintes aux biens en 2011.



Source : état 4001 annuel, DCPJ

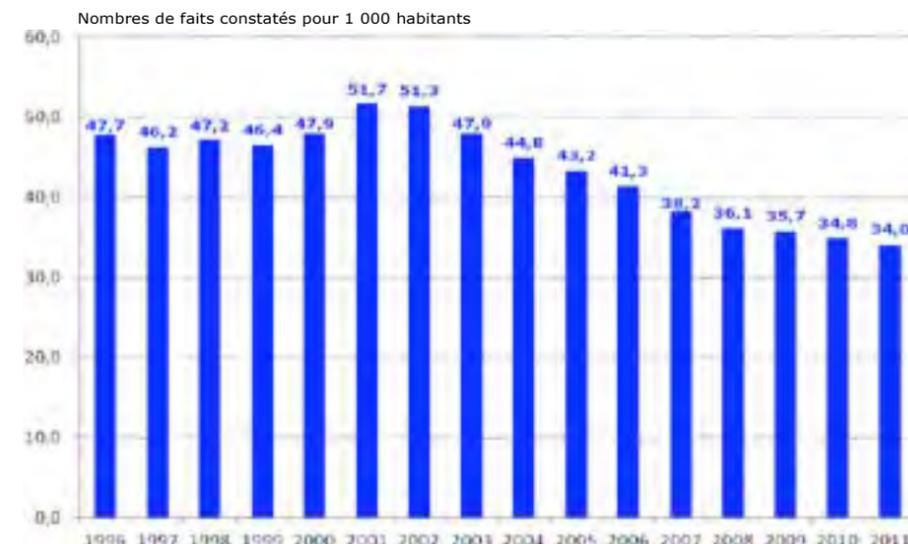
Tableau 1. Nombres et parts de faits constatés d'atteintes aux biens en France métropolitaine en 2011.

Atteintes aux biens	Nombre de faits constatés	Part (en %)
<b>Atteintes aux biens</b>	<b>2 146 479</b>	<b>100,0</b>
<b>Vols</b>	<b>1 804 598</b>	<b>84,1</b>
<i>dont</i>		
<b>Vols sans violence</b>	<b>1 683 632</b>	<b>78,4</b>
<i>dont</i>		
<b>Vols simples contre des particuliers (hors vols liés aux véhicules à moteur)</b>	<b>616 158</b>	<b>28,7</b>
<b>Vols liés aux véhicules à moteur</b>	<b>552 125</b>	<b>25,7</b>
<b>Cambriolages</b>	<b>333 338</b>	<b>15,5</b>
<b>Autres vols sans violence</b>	<b>182 011</b>	<b>8,5</b>
<b>Vols avec violences</b>	<b>120 966</b>	<b>5,6</b>
<i>dont</i>		
<b>Vols violents sans arme</b>	<b>106 301</b>	<b>4,9</b>
<b>Vols avec armes blanches</b>	<b>8 939</b>	<b>0,4</b>
<b>Vols à main armée</b>	<b>5 726</b>	<b>0,3</b>
<b>Destructions, dégradations</b>	<b>341 881</b>	<b>15,9</b>

Source : état 4001 annuel, DCPJ

Note de lecture : 1 683 632 vols sans violence ont été enregistrés par les services de police et les unités de gendarmerie en 2011, soit 78,4% de l'ensemble des atteintes aux biens.

Graphique 2. Nombre d'atteintes aux biens constatées pour 1 000 habitants en France métropolitaine de 1996 à 2011.



Sources : état 4001 annuel, DCPJ, enquêtes de recensement et estimations de populations au 1<sup>er</sup> janvier, Insee

En 2011, 34 atteintes aux biens pour 1 000 habitants ont été constatées en France métropolitaine (graphique 2). Il s'agit du taux le plus bas observé depuis 1996.

Cette année-là, 2 765 191 faits étaient constatés soit 47,7 pour 1 000 habitants. Depuis 2001, le nombre de faits constatés d'atteintes aux biens a connu une baisse significative qui a bouleversé l'ordre de grandeur du taux d'atteintes aux biens enregistrées par habitant.

Après une période de stabilité observée entre 1996 et 2000 où ce taux se situait entre 46‰ et 48‰, le nombre d'atteintes aux biens de France métropolitaine enregistrées pour 1 000 habitants connaît une hausse significative en 2001 en atteignant sa valeur la plus élevée avec un taux de 51,7‰. L'année suivante, ce taux se maintient à une valeur proche, avec 51,3 atteintes aux biens pour 1 000 habitants. Néanmoins, à partir de 2003, le nombre d'atteintes aux biens n'a cessé de diminuer. À cette période, il s'établissait à moins de 48‰ retrouvant la stabilité observée entre 1996 et 2000 avec moins de 2,9 millions de faits constatés.

Depuis 2004, le rythme de décroissance s'accroît et chaque nouvelle baisse annuelle conduit à un niveau inédit : elle est passée sous le seuil des 45‰ avec près de 2,7 millions de faits d'atteintes aux biens constatés.

Les baisses du nombre d'atteintes aux biens observées entre 2005 et 2006 sont de plus faible ampleur que les années précédentes avec des taux respectivement de 43,2 et 41,3‰. C'est en 2007 que pour la première fois le nombre d'atteintes aux biens pour 1 000 habitants est inférieur à 40‰.

En 2010 et 2011, le nombre d'atteintes aux biens diminue, mais de manière moins importante que les années précédentes. En 2010, 34,8 atteintes aux biens pour 1 000 habitants étaient recensées, avec une baisse de 0,9 point de ce taux par rapport à 2009. En 2011, cette baisse est toujours inférieure à 1 point avec 34 faits d'atteintes aux biens constatés pour 1 000 habitants. Entre 2004 et 2008, le nombre d'atteintes aux biens pour 1 000 habitants diminuait chaque année de 1,6 à 3,2 points.

### En 2011, le nombre d'atteintes aux biens diminue légèrement...

2 146 479 faits constatés d'atteintes aux biens ont été enregistrés par les services de police et les unités de gendarmerie en 2011 (contre 2 184 460 l'an passé) ce qui représente une baisse de moins de 2% du nombre d'atteintes aux biens par rapport à 2010 (tableau 2).

Néanmoins, même si le nombre d'atteintes aux biens est en baisse continue depuis 2006, les baisses enregistrées en 2010 et 2011 sont de plus faible ampleur, toutes deux n'excédant pas les 2% contrastant avec les diminutions constatées en 2007 et 2008, où elles étaient comprises respectivement entre -6,7% et -5,1%.

Cette légère baisse du nombre d'atteintes aux biens masque des disparités selon les infractions relevées. Elle résulte d'une légère baisse des vols (avec ou sans violence), et d'une baisse plus importante du nombre de destructions et de dégradations.

### ... en raison d'une forte baisse des destructions et dégradations...

Entre 2010 et 2011, le nombre de destructions et dégradations a diminué de plus de 10% pour atteindre 341 881 faits constatés (385 86 faits constatés). C'est la cinquième année consécutive qu'une évolution de cette ampleur est constatée pour ce type d'atteintes aux biens. La diminution des destructions et dégradations enregistrée depuis 2006 excède chaque année les 5% et dépasse les 30% entre 2006 et 2011 (151 881 faits constatés).

Ce sont les destructions et les dégradations qui ne sont ni des incendies, ni des attentats qui sont à l'origine de cette forte diminution. Ces dernières sont en baisse continue depuis 2006 pour atteindre 301 527 faits constatés en 2011 (-10,5%, soit 35 227 faits constatés par rapport à 2010).

Tous les index qui composent ce type d'atteintes (hors attentats et incendies) diminuent, mais ce sont surtout les destructions et dégradations de véhicules privés qui ont le plus baissé en 2011: -13,1% soit 22 488 faits constatés en moins par rapport à 2010 (tableau 3). Quant aux deux autres catégories à savoir les destructions et dégradations de biens publics, et les destructions et dégradations de biens privés, ils ont aussi diminué, mais dans des volumes moins prononcés que les destructions et dégradations de véhicules privés. Cette baisse est respectivement de -11,4% (-4 570 faits constatés) et de -7,6% (-8 169 faits constatés).

### ... et d'une relative stabilité des vols

Le nombre de vols enregistrés par les services de police et les unités de gendarmerie reste assez stable avec 1 804 598 faits constatés (+0,03% par rapport à 2010, soit +605 faits constatés). Cette relative stabilité est la conséquence d'une stabilité des vols avec et sans violence (tableau 2).

Entre 2010 et 2011, le nombre de vols sans violence a peu varié avec une hausse inférieure à 1% (+ 677 faits constatés) (tableau 2). Ces derniers ont connu de fortes baisses significatives entre 2006 et 2008 (entre -6,5% et -5%). L'année suivante, leur volume est resté stable: +0,3% du nombre de vols sans violence constaté, soit 4 500 faits supplémentaires entre 2008 et 2009. La stabilité du nombre de vols sans violence enregistrés est la deuxième sur les cinq dernières années.

Ce sont les vols simples et les cambriolages et vols avec entrée par ruse qui, par compensation, sont à l'origine de la relative stabilité du nombre de vols sans violence. Ces derniers sont en hausse continue

Tableau 2. Nombres et évolutions annuelles des faits constatés d'atteintes aux biens enregistrées en France métropolitaine entre 2006 et 2011.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variations entre 2006 et 2011 (en volume et en %)
<b>Atteintes aux biens</b>	<b>2 534 097</b>	<b>2 363 519</b>	<b>2 243 498</b>	<b>2 227 649</b>	<b>2 184 460</b>	<b>2 146 479</b>	- 387 618
Variations en volume	-	- 170 578	- 120 021	- 15 849	- 43 189	- 37 981	- 387 618
Variations en %	-	- 6,7	- 5,1	- 0,7	- 1,9	- 1,7	- 15,3
<b>Vols</b>	<b>2 040 335</b>	<b>1 901 124</b>	<b>1 805 876</b>	<b>1 816 508</b>	<b>1 803 993</b>	<b>1 804 598</b>	- 235 737
Variations en volume	-	- 139 211	- 95 248	10 632	- 12 515	+ 605	- 235 737
Variations en %	-	- 6,8	- 5,0	+ 0,6	- 0,7	+ 0,0	- 11,6
<b>Vols sans violence</b>	<b>1 913 145</b>	<b>1 788 239</b>	<b>1 699 243</b>	<b>1 703 743</b>	<b>1 682 955</b>	<b>1 683 632</b>	- 229 513
Variations en volume	-	- 124 906	- 88 996	+ 4 500	- 20 788	+ 677	- 229 513
Variations en %	-	- 6,5	- 5,0	+ 0,3	- 1,2	+ 0,0	- 12,0
Dont Vols liés aux véhicules à moteur	744 245	694 981	640 400	629 802	594 137	552 125	- 192 120
Variations en volume	-	- 49 264	- 54 581	- 10 598	- 35 665	- 42 012	- 192 120
Variations en %	-	- 6,6	- 7,9	- 1,7	- 5,7	- 7,1	- 25,8
Dont Cambriolages et vols avec entrée par ruse	346 044	322 237	307 744	320 418	323 954	341 895	- 4 149
Variations en volume	-	- 23 807	- 14 493	12 674	+ 3 536	17 941	- 4 149
Variations en %	-	- 6,9	- 4,5	+ 4,1	+ 1,1	+ 5,5	- 1,2
Vols simples (hors vols liés aux véhicules à moteur)	822 856	771 021	751 099	753 523	764 864	789 612	- 33 244
Variations en volume	-	- 51 835	- 19 922	+ 2 424	11 341	24 748	- 33 244
Variations en %	-	- 6,3	- 2,6	+ 0,3	+ 1,5	+ 3,2	- 4,0
<b>Vols avec violences</b>	<b>127 190</b>	<b>112 885</b>	<b>106 633</b>	<b>112 765</b>	<b>121 038</b>	<b>120 966</b>	- 6 224
Variations en volume	-	- 14 305	- 6 252	+ 6 132	+ 8 273	- 72	- 6 224
Variations en %	-	- 11,2	- 5,5	+ 5,8	+ 7,3	- 0,1	- 4,9
Vols à main armée	5 759	5 294	6 107	7 074	6 198	5 726	- 33
Variations en volume	-	- 465	+ 813	+ 967	- 876	- 472	- 33
Variations en %	-	- 8,1	+ 15,4	+ 15,8	- 12,4	- 7,6	- 0,6
Vols avec armes blanches	11 421	9 897	8 749	9 090	9 513	8 939	- 2 482
Variations en volume	-	- 1 524	- 1 148	+ 341	+ 423	- 574	- 2 482
Variations en %	-	- 13,3	- 11,6	+ 3,9	+ 4,7	- 6,0	- 21,7
Vols violents sans arme	110 010	97 694	91 777	96 601	105 327	106 301	- 3 709
Variations en volume	-	- 12 316	- 5 917	+ 4 824	+ 8 726	+ 974	- 3 709
Variations en %	-	- 11,2	- 6,1	+ 5,3	+ 9,0	+ 0,9	- 3,4
<b>Destructions et dégradations</b>	<b>493 762</b>	<b>462 395</b>	<b>437 622</b>	<b>411 141</b>	<b>380 467</b>	<b>341 881</b>	- 151 881
Variations en volume	-	- 31 367	- 24 773	- 26 481	- 30 674	- 38 586	- 151 881
Variations en %	-	- 6,4	- 5,4	- 6,1	- 7,5	- 10,1	- 30,8
Incendies volontaires	43 943	46 032	41 085	45 582	43 568	40 244	- 3 699
Variations en volume	-	+ 2 089	- 4 947	+ 4 497	- 2 014	- 3 324	- 3 699
Variations en %	-	+ 4,8	- 10,7	+ 10,9	- 4,4	- 7,6	- 8,4
Destructions et dégradations (hors incendies et attentats)	449 471	416 057	396 370	365 435	336 754	301 527	- 147 944
Variations en volume	-	- 33 414	- 19 687	- 30 935	- 28 681	- 35 227	- 147 944
Variations en %	-	- 7,4	- 4,7	- 7,8	- 7,8	- 10,5	- 32,9

Source : état 4001 annuel, DCPJ

depuis 2009 et leur nombre atteint respectivement 789612 et 341895 faits constatés en 2011, soit une hausse de +3,2% et +5,5% par rapport à 2010 (tableau 2).

Les vols liés aux véhicules à moteur diminuent pour la cinquième année consécutive (tableau 2), mais cette forte baisse ne compense pas la forte hausse du nombre de vols simples et de cambriolages et vols avec entrée par ruse. Après une diminution de près de 6% entre 2009 et 2010, le nombre de vols liés aux véhicules à moteur constatés en 2011 par les services de police et les unités de gendarmerie diminue de plus de 7% (42012 faits constatés par rapport à 2010). En cinq ans, ce type d'atteintes aux biens a diminué de -25,8% ce qui représente en volume une diminution de 192120 faits constatés.

Cette baisse concerne tous les index se rapportant à cette catégorie d'atteintes aux biens, à savoir: les vols d'automobiles (-4,1%, soit -5019 faits constatés par rapport à 2010), les vols à la roulotte (-9,1%, soit 24797 faits constatés par rapport à 2010), les vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés (-6,8%, soit -8703 faits constatés par rapport à 2010), les vols de véhicules motorisés à 2 roues (-4,7% soit -3484 faits constatés par rapport à 2010), et les vols de véhicules de transport avec fret (-3,1%, soit -9 faits constatés par rapport à 2010) (tableau 3).

**Le nombre de vols avec violences reste relativement stable: -0,1% entre 2010 et 2011** (-72 faits constatés). C'est la troisième fois que ce type d'atteintes aux biens connaît une baisse, mais de manière moins prononcée

que les deux précédentes années. En effet, en 2007 et 2008, leur nombre a connu une très forte baisse de -11,2% (14305 faits constatés par rapport à 2006) et de -5,5% (-6252 faits constatés par rapport à 2007) (tableau 2).

En 2011, le nombre de vols violents sans arme augmente légèrement avec +0,9% de faits constatés par les services de police ou les unités de gendarmerie. Ce sont les deux index qui composent ce type d'atteintes aux biens, à savoir les vols violents sans arme contre des femmes sur la voie publique ou dans un autre lieu public et les vols violents contre d'autres victimes, qui sont à l'origine de cette légère hausse.

En 2011, le nombre de **vols violents sans arme** contre des femmes sur la voie publique ou dans un autre lieu public augmente de +1,6% (soit +778 faits constatés par rapport à 2010). C'est la deuxième année consécutive que ce type d'atteintes aux biens dépasse les 50000 faits constatés.

Le nombre de vols violents contre d'autres victimes augmente également, mais dans une ampleur plus modérée avec une hausse inférieure à 1%.

Le nombre de **vols commis avec une arme** baisse en 2011. C'est la quatrième fois depuis 2006 que leur nombre diminue. Cette diminution s'explique par le nombre de vols à main armée et le nombre de vols avec armes blanches qui baissent respectivement de -7,6% (-472 faits constatés par rapport en 2010) et de -6% (-574 faits constatés par rapport à 2010).

Tableau 3. Nombres de faits constatés d'atteintes aux biens en France métropolitaine entre 2006 et 2011.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Atteintes aux biens</b>	<b>2 534 097</b>	<b>2 363 519</b>	<b>2 243 498</b>	<b>2 227 649</b>	<b>2 184 460</b>	<b>2 146 479</b>
<b>Vols</b>	<b>2 040 335</b>	<b>1 901 124</b>	<b>1 805 876</b>	<b>1 816 508</b>	<b>1 803 993</b>	<b>1 804 598</b>
<b>Vols sans violence</b>	<b>1 913 145</b>	<b>1 788 239</b>	<b>1 699 243</b>	<b>1 703 743</b>	<b>1 682 955</b>	<b>1 683 632</b>
<b>Vols liés aux véhicules à moteur</b>	<b>744 245</b>	<b>694 981</b>	<b>640 400</b>	<b>629 802</b>	<b>594 137</b>	<b>552 125</b>
Vols d'automobiles	157 437	143 130	131 077	127 742	121 251	116 232
Vols à la roulotte	346 484	324 072	290 051	288 033	271 430	246 633
Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	154 608	146 251	138 865	133 822	127 511	118 808
Vols de véhicules motorisés à 2 roues	85 167	81 129	80 029	79 912	73 655	70 171
Vols de véhicules de transport avec fret	549	399	378	293	290	281
<b>Cambriolages et vols avec entrée par ruse</b>	<b>346 044</b>	<b>322 237</b>	<b>307 744</b>	<b>320 418</b>	<b>323 954</b>	<b>341 895</b>
<b>Cambriolages</b>	<b>335 052</b>	<b>312 384</b>	<b>298 173</b>	<b>311 300</b>	<b>316 084</b>	<b>333 338</b>
Cambriolages de locaux d'habitations principales	161 764	150 624	151 737	164 150	172 497	201 998
Cambriolages de résidences secondaires	16 076	15 156	14 513	15 258	14 027	14 273
Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	87 605	80 567	70 280	70 886	71 389	63 462
Cambriolages d'autres lieux	69 607	66 037	61 643	61 006	58 171	53 605
Vols avec entrée par ruse en tous lieux	10 992	9 853	9 571	9 118	7 870	8 557
<b>Vols simples contre particuliers (hors vols liés aux véhicules à moteur)</b>	<b>657 051</b>	<b>607 176</b>	<b>581 600</b>	<b>586 908</b>	<b>592 761</b>	<b>616 158</b>
Vols à la tire	104 595	95 853	87 733	88 400	89 239	88 859
Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés	202 244	196 352	191 733	194 864	193 078	197 009
Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics	350 212	314 971	302 134	303 644	310 444	330 290
<b>Vols simples contre d'autres victimes (hors vols liés aux véhicules à moteur)</b>	<b>165 805</b>	<b>163 845</b>	<b>169 499</b>	<b>166 615</b>	<b>172 103</b>	<b>173 454</b>
Vols à l'étalage	60 348	60 378	62 724	69 284	70 764	67 529
Vols simples sur chantier	16 962	17 012	17 645	15 262	17 693	18 461
Vols simples sur exploitations agricoles	5 923	6 269	7 554	6 953	7 618	8 602
Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	82 572	80 186	81 576	75 116	76 028	78 862
<b>Vols avec violences</b>	<b>127 190</b>	<b>112 885</b>	<b>106 633</b>	<b>112 765</b>	<b>121 038</b>	<b>120 966</b>
<b>Vols à main armée</b>	<b>5 759</b>	<b>5 294</b>	<b>6 107</b>	<b>7 074</b>	<b>6 198</b>	<b>5 726</b>
Vols à main armée contre des établissements financiers	584	416	429	397	336	236
Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	2 882	2 907	3 502	4 226	3 633	3 206
Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	32	45	30	29	42	63
Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	572	465	607	673	674	689
Autres vols à main armée	1 689	1 461	1 539	1 749	1 513	1 532
<b>Vols avec armes blanches</b>	<b>11 421</b>	<b>9 897</b>	<b>8 749</b>	<b>9 090</b>	<b>9 513</b>	<b>8 939</b>
Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	879	825	852	1 123	1 210	1 094
Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	614	616	577	660	700	693
Autres vols avec armes blanches	9 928	8 456	7 320	7 307	7 603	7 152
<b>Vols violents sans arme</b>	<b>110 010</b>	<b>97 694</b>	<b>91 777</b>	<b>96 601</b>	<b>105 327</b>	<b>106 301</b>
Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	948	861	826	918	923	822
Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	1 503	1 319	1 372	1 432	1 474	1 403
Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public	49 466	44 000	41 363	44 296	50 046	50 824
Vols violents sans arme contre d'autres victimes	58 093	51 514	48 216	49 955	52 884	53 252
<b>Destructions, dégradations</b>	<b>493 762</b>	<b>462 395</b>	<b>437 622</b>	<b>411 141</b>	<b>380 467</b>	<b>341 881</b>
<b>Incendies volontaires</b>	<b>43 943</b>	<b>46 032</b>	<b>41 085</b>	<b>45 582</b>	<b>43 568</b>	<b>40 244</b>
Incendies volontaires de biens publics	5 916	6 033	5 445	5 695	5 460	5 012
Incendies volontaires de biens privés	38 027	39 999	35 640	39 887	38 108	35 232
<b>Attentats à l'explosif</b>	<b>348</b>	<b>306</b>	<b>167</b>	<b>124</b>	<b>145</b>	<b>110</b>
Attentats à l'explosif contre des biens publics	82	101	44	32	30	22
Attentats à l'explosif contre des biens privés	266	205	123	92	115	88
<b>Destructions, dégradations (hors incendies et attentats)</b>	<b>449 471</b>	<b>416 057</b>	<b>396 370</b>	<b>365 435</b>	<b>336 754</b>	<b>301 527</b>
Destructions et dégradations de biens publics (hors attentats, incendies)	44 608	44 202	44 878	42 691	40 201	35 631
Destructions et dégradations de biens privés (hors attentats, incendies et véhicules privés)	161 374	148 838	143 216	134 272	125 151	116 982
Destructions et dégradations de véhicules privés	243 489	223 017	208 276	188 472	171 402	148 914

Source : état 4001 annuel, DCPJ

## Les atteintes volontaires à l'intégrité physique constatées par les services de police et les unités de gendarmerie en 2011



### Principaux enseignements

En 2011, 468 012 atteintes volontaires à l'intégrité physique ont été enregistrées en France métropolitaine dont un peu plus de la moitié sont des violences physiques non crapuleuses (241 674 faits constatés). 121 119 faits de violences crapuleuses ont été constatés, soit 25,9% de l'ensemble des atteintes volontaires à l'intégrité physique. Enfin, 81 348 faits de menaces ou chantages ainsi que 23 871 violences sexuelles ont été recensés en 2011 par les services de police et les unités de gendarmerie.

En 2011, 7,4 atteintes volontaires à l'intégrité physique pour 1 000 habitants ont été constatées. Ce taux est resté stable entre 2010 et 2011, et reste le plus élevé depuis 1996, qui comptait plus de 228 000 atteintes volontaires à l'intégrité physique cette année-là.

Le nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique a peu varié entre 2010 et 2011 : +0,1 %, soit 664 faits supplémentaires. Cette relative stabilité est la deuxième enregistrée après celle de 2007 (-0,2%, soit -889 faits constatés).

Elle s'explique principalement par le fait que les violences physiques crapuleuses et non crapuleuses ont peu varié entre 2010 et 2011, respectivement de 0,1% pour la première (soit -73 faits constatés) et de +0,2% pour la seconde (soit +473 faits constatés).

Les violences physiques crapuleuses sont restées stables en raison du nombre de vols avec violences qui n'a pas augmenté entre 2010 et 2011 (-0,1%, soit -132 faits constatés).

En ce qui concerne les violences physiques non crapuleuses, ce sont les « coups et violences volontaires mortels » qui n'ont pas varié (-0,3%, soit -643 faits constatés).

Même si le nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique est resté stable en 2011, les violences sexuelles ont quant à elles augmenté de 4% (+908 faits constatés). En cinq ans, il s'agit de la troisième hausse enregistrée après celle de 2006/2007 (+1,7%, soit +383 faits constatés), et celle de 2007/2008 (+3,4%, soit +784 faits constatés). En revanche, le nombre de faits constatés pour menaces ou chantages recule pour la première fois depuis 2006 (-0,8%, soit -644 faits constatés) en raison d'une forte diminution du nombre de menaces ou chantages qui ont pour but l'extorsion de fonds (-5,5%, soit -546 faits constatés).

### Plus d'une atteinte volontaire à l'intégrité physique sur deux est une violence non crapuleuse en 2011

En 2011, 468 012 atteintes volontaires à l'intégrité physique ont été enregistrées par les services de police et les unités de gendarmerie en France métropolitaine.

Ces faits sont constitués de 241 674 violences physiques non crapuleuses, c'est-à-dire des violences qui n'ont pas été commises dans le but de commettre un vol, ni pour un motif sexuel, 121 119 violences physiques crapuleuses, 81 348 menaces ou chantages, et 23 871 violences sexuelles.

Un peu plus de la moitié des atteintes volontaires à l'intégrité physique constatées par les services de police et les unités de gendarmerie en 2011 sont des violences physiques non crapuleuses,

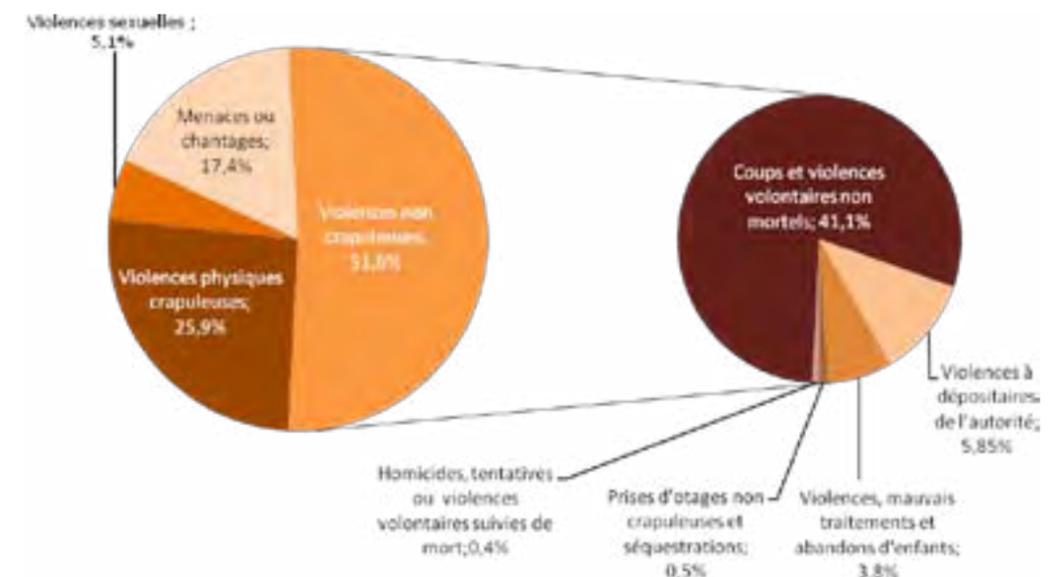
soit 51,6% de faits constatés (graphique 1). La plupart de ces faits sont des coups et violences volontaires non mortels qui représentent en 2011 41,1% (soit 192 263 faits constatés) de l'ensemble des atteintes volontaires à l'intégrité physique. Parmi les autres catégories des violences physiques non crapuleuses, on dénombre 27 382 violences commises à l'encontre des dépositaires de l'autorité, 17 889 violences, mauvais traitements et abandons d'enfants<sup>1</sup>. Ces deux catégories représentent près de 10% de l'ensemble des atteintes volontaires à l'intégrité physique.

Enfin, 2 217 prises d'otages non crapuleuses et séquestrations, et 1 923 homicides, tentatives ou violences volontaires suivies de mort ont été enregistrées en 2011 par les services de police et unités de gendarmerie. Ces types de violences regroupent respectivement 0,5% et 0,4% de l'ensemble des atteintes volontaires à l'intégrité physique.

• • •(1) Les violences, mauvais traitements et abandons d'enfants, ne sont pas seulement des actes de violence physique.

Télécharger

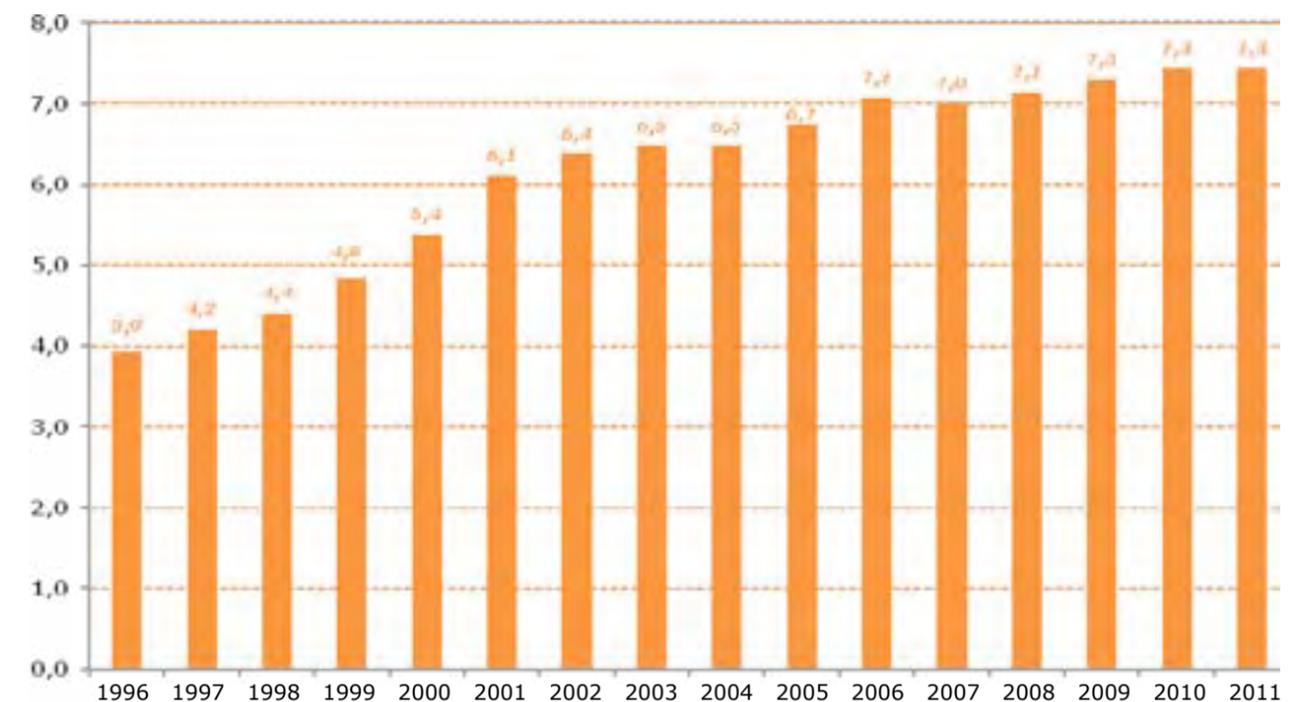
Graphique 1. Composition des atteintes volontaires à l'intégrité physique constatées en 2011.



Source : état 4001 annuel, DCPJ

Télécharger

Graphique 2. Nombre de faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique pour 1 000 habitants de 1996 à 2011 en France métropolitaine.



Sources : état 4001 annuel, DCPJ, enquêtes de recensement et estimations de population au 1<sup>er</sup> janvier, Insee

Télécharger la fiche

Télécharger les données

Plus d'un quart des faits d'atteintes volontaires à l'intégrité physique constatés en 2011 sont des violences physiques crapuleuses (soit 121 119 faits constatés). Il s'agit principalement de vols avec violences qui avec 120 966 faits constatés en 2011 (tableau 1), représentent 25,8 % de l'ensemble des atteintes volontaires à l'intégrité physique. La plupart des vols avec violences sont des vols violents sans arme avec 106 301 faits constatés en 2011. On dénombre également 8 939 vols avec armes blanches et 5 726 vols à main armée. Les vols violents avec armes regroupent moins de 4 % des atteintes volontaires à l'intégrité physique en 2011.

Les menaces ou chantages sont les types d'atteintes volontaires à l'intégrité physique les plus fréquentes après les violences physiques (hors violences sexuelles). 81 348 faits de ce type ont été constatés en 2011, soit 17,4 % de l'ensemble des atteintes volontaires à l'intégrité physique. Dans près de 9 cas sur 10 (soit 72 046 faits constatés), ces menaces ou chantages n'ont pas pour but l'extorsion de fonds (tableau 3).

23 871 violences de nature sexuelle ont été constatées en 2011 par les services de police et les unités de gendarmerie. Ce type de crimes ou délits regroupent 5,1 % de l'ensemble des atteintes volontaires à l'intégrité physique. Ces faits sont des viols (10 406 faits constatés en 2011), des harcèlements sexuels et autres agressions (13 465 faits constatés) (tableau 1).

### Le nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique pour 1 000 habitants en 2011 est le même qu'en 2010

L'analyse de l'évolution du nombre de faits constatés entre 1996 et 2011 s'effectue en tenant compte de la variation de la taille de la population de la France métropolitaine. Les statistiques sur la population sont issues des enquêtes de recensement de l'Insee et des estimations de population au 1<sup>er</sup> janvier (cf. Bulletin mensuel de l'Observatoire national de la délinquance, janvier 2012, tableau 2). Ces chiffres sont établis pour 1 000 habitants pour plus de lisibilité.

En 2011, 7,4 atteintes volontaires à l'intégrité physique pour 1 000 habitants ont été constatées en France métropolitaine. Entre 2010 et 2011, ce taux n'a pas varié et reste le plus élevé depuis 1996 (graphique 2). Cette année-là, 228 030 atteintes volontaires à l'intégrité physique étaient enregistrées, soit 3,9 faits constatés pour 1 000 habitants.

Depuis 1996, le nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique ne cesse de progresser. Entre 1996 et 2000, la progression du taux d'atteintes volontaires à l'intégrité physique s'échelonnait de 0,2 à 0,6 point avec une forte augmentation de ce taux enregistrée en 2000. À cette période, le seuil s'établissait à 5,4 ‰ contre 4,8 ‰ l'an passé (soit + 0,6 point) (graphique 2).

En 2001, le nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique pour 1 000 habitants dépasse la barre des 6 ‰ et depuis leur nombre ne cesse d'augmenter (en moyenne, la progression varie entre 0,1 et 0,7 point). Néanmoins, entre 2003 et 2004 ce taux a connu une stabilité (avec 6,5 atteintes volontaires à l'intégrité physique pour 1 000 habitants constatées à cette période) avant de continuer sa progression dès 2005.

Depuis 2006, le nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique pour 1 000 habitants est supérieur à 7 ‰, mais leur progression est de plus faible ampleur que les années précédentes. Entre 2006 et 2008, le taux d'atteintes volontaires à l'intégrité physique est resté stable (entre 7 ‰ et 7,1 ‰). Ce taux a par la suite augmenté dès 2009, et se stabilise depuis 2010 à 7,4 atteintes volontaires à l'intégrité physique pour 1 000 habitants.

### La stabilité des atteintes volontaires à l'intégrité physique en 2011 résulte...

Entre 2010 et 2011, le nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique est stable : + 0,1 %, soit 664 faits supplémentaires constatés (tableau 2). C'est la deuxième fois après 2007 que leur nombre connaît une relative stabilité. Cette année-là, 433 284 atteintes volontaires à l'intégrité physique ont été enregistrées soit - 899 faits constatés par rapport à 2006 (- 0,2 %). Entre 2008 et 2010, la hausse du nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique progressait chaque année d'environ 2,5 %. Sur les cinq dernières années, la hausse est de + 7,8 % ce qui se traduit par 33 829 faits constatés supplémentaires.

### ...d'une stabilité des violences physiques crapuleuses et non crapuleuses

Entre 2010 et 2011, le nombre de violences physiques crapuleuses est stable : - 0,1 % (soit - 73 faits en moins constatés en 2011) contrairement

Tableau 1. Nombres et parts de faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique en France métropolitaine en 2011.

	nombre de faits constatés	part (%)
<b>Atteintes volontaires à l'intégrité physique</b>	<b>468 012</b>	<b>100</b>
<b>Violences physiques non crapuleuses</b>	<b>241 674</b>	<b>51,6</b>
<i>dont</i>		
Coups et violences volontaires non mortels	192 263	41,1
<b>Violences commises à l'encontre des dépositaires de l'autorité</b>	<b>27 382</b>	<b>5,9</b>
<b>Violences, mauvais traitements, et abandons d'enfants</b>	<b>17 889</b>	<b>3,8</b>
<b>Autres violences non crapuleuses</b>	<b>4 140</b>	<b>0,9</b>
<b>Violences physiques crapuleuses</b>	<b>121 119</b>	<b>25,9</b>
<b>Vols avec violences</b>	<b>120 966</b>	<b>25,8</b>
<i>dont</i>		
Vols violents sans arme	106 301	22,7
Vols avec armes blanches	8 939	1,9
Vols à main armée	5 726	1,2
<b>Violences sexuelles</b>	<b>23 871</b>	<b>5,1</b>
<i>dont</i>		
Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles	13 465	2,9
Viols	10 406	2,2
<b>Menaces ou chantages</b>	<b>81 348</b>	<b>17,4</b>

Source : état 4001 annuel, DCPJ

Tableau 2. Nombres et évolutions annuelles des atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrées en France métropolitaine entre 2006 et 2011.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variations entre 2006 et 2011 (en volume et en %)
<b>Atteintes volontaires à l'intégrité physique</b>	<b>434 183</b>	<b>433 284</b>	<b>443 671</b>	<b>455 911</b>	<b>467 348</b>	<b>468 012</b>	<b>33 829</b>
Variations en volume	-	- 899	10 387	12 240	11 437	+ 664	33 829
Variations en %	-	- 0,2	+ 2,4	+ 2,8	+ 2,5	+ 0,1	+ 7,8
<b>Violences physiques crapuleuses</b>	<b>127 400</b>	<b>113 060</b>	<b>106 869</b>	<b>112 909</b>	<b>121 192</b>	<b>121 119</b>	<b>- 6 281</b>
Variations en volume	-	- 14 340	- 6 191	+ 6 040	+ 8 283	- 73	- 6 281
Variations en %	-	- 11,3	- 5,5	+ 5,7	+ 7,3	- 0,1	- 4,9
<i>Dont Vols avec violences</i>	<i>127 190</i>	<i>112 885</i>	<i>106 633</i>	<i>112 765</i>	<i>121 038</i>	<i>120 966</i>	<i>- 6 284</i>
Variations en volume	-	- 14 305	- 6 252	+ 6 132	+ 8 273	- 132	- 6 284
Variations en %	-	- 11,2	- 5,5	+ 5,8	+ 7,3	- 0,1	- 4,9
<i>Dont Vols violents sans arme</i>	<i>110 010</i>	<i>97 694</i>	<i>91 777</i>	<i>96 601</i>	<i>105 327</i>	<i>106 301</i>	<i>- 3 709</i>
Variations en volume	-	- 12 316	- 5 917	+ 4 824	+ 8 726	+ 974	- 3 709
Variations en %	-	- 11,2	- 6,1	+ 5,3	+ 9,0	+ 0,9	- 3,4
<b>Violences physiques non crapuleuses</b>	<b>206 903</b>	<b>219 455</b>	<b>233 533</b>	<b>239 876</b>	<b>241 201</b>	<b>241 674</b>	<b>34 771</b>
Variations en volume	-	12 552	14 078	+ 6 343	+ 1 325	+ 473	34 771
Variations en %	-	+ 6,1	+ 6,4	+ 2,7	+ 0,6	+ 0,2	+ 16,8
<i>Dont Coups et violences volontaires non mortels</i>	<i>164 359</i>	<i>175 886</i>	<i>187 937</i>	<i>193 405</i>	<i>192 906</i>	<i>192 263</i>	<i>27 904</i>
Variations en volume	-	11 527	12 051	+ 5 468	- 499	- 643	27 904
Variations en %	-	+ 7,0	+ 6,9	+ 2,9	- 0,3	- 0,3	+ 17,0
<i>Dont Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants.</i>	<i>13 496</i>	<i>14 485</i>	<i>15 500</i>	<i>16 042</i>	<i>17 024</i>	<i>17 889</i>	<i>+ 4 393</i>
Variations en volume	-	+ 989	+ 1 015	+ 542	+ 982	+ 865	+ 4 393
Variations en %	-	+ 7,3	+ 7,0	+ 3,5	+ 6,1	+ 5,1	+ 32,6
<i>Dont Violences à dépositaires de l'autorité</i>	<i>24 851</i>	<i>25 117</i>	<i>26 177</i>	<i>26 721</i>	<i>27 466</i>	<i>27 382</i>	<i>+ 2 531</i>
Variations en volume	-	+ 266	+ 1 060	+ 544	+ 745	- 84	+ 2 531
Variations en %	-	+ 1,1	+ 4,2	+ 2,1	+ 2,8	- 0,3	+ 10,2
<b>Violences sexuelles</b>	<b>22 864</b>	<b>23 247</b>	<b>24 031</b>	<b>23 253</b>	<b>22 963</b>	<b>23 871</b>	<b>+ 1 007</b>
Variations en volume	-	+ 383	+ 784	- 778	- 290	+ 908	+ 1 007
Variations en %	-	+ 1,7	+ 3,4	- 3,2	- 1,2	+ 4,0	+ 4,4
<i>Dont Viols</i>	<i>9 784</i>	<i>10 132</i>	<i>10 277</i>	<i>9 842</i>	<i>10 108</i>	<i>10 406</i>	<i>+ 622</i>
Variations en volume	-	+ 348	+ 145	- 435	+ 266	+ 298	+ 622
Variations en %	-	+ 3,6	+ 1,4	- 4,2	+ 2,7	+ 2,9	+ 6,4
<i>Dont Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles</i>	<i>13 080</i>	<i>13 115</i>	<i>13 754</i>	<i>13 411</i>	<i>12 855</i>	<i>13 465</i>	<i>+ 385</i>
Variations en volume	-	+ 35	+ 639	- 343	- 556	+ 610	+ 385
Variations en %	-	+ 0,3	+ 4,9	- 2,5	- 4,1	+ 4,7	+ 2,9
<b>Menaces ou chantages</b>	<b>77 016</b>	<b>77 522</b>	<b>79 238</b>	<b>79 873</b>	<b>81 992</b>	<b>81 348</b>	<b>+ 4 332</b>
Variations en volume	-	+ 506	+ 1 716	+ 635	+ 2 119	- 644	+ 4 332
Variations en %	-	+ 0,7	+ 2,2	+ 0,8	+ 2,7	- 0,8	+ 5,6

Source : état 4001 annuel, DCPJ

aux deux années précédentes où leur nombre était en hausse respectivement de +5,7% et de +7,3%. Le fait que les violences physiques crapuleuses ont peu varié entre 2010 et 2011 résulte principalement d'une stabilité du nombre de vols avec violences, qui est elle-même la conséquence d'une très faible variation du nombre de vols violents commis sans arme (tableau 2). Ainsi, entre 2010 et 2011 le nombre de vols avec violences diminue de -0,1% (soit 132 faits en moins par rapport à 2010), et le nombre de vols violents sans faire l'usage d'une arme augmente de +0,9% (soit 974 faits supplémentaires constatés en 2011).

**La stabilité observée sur le nombre de vols violents sans utiliser une arme cache des disparités au sein des index composant cet indicateur.**

Les deux principaux index en volume, à savoir les vols violents sans arme contre des femmes sur la voie publique ou dans un autre lieu public, et les vols violents sans arme contre d'autres victimes sont restés stables avec une variation n'excédant pas les 2%.

En revanche, les deux autres index (vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux et industriels, et les vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile) ont fortement diminué entre 2010 et 2011 (tableau 2).

Cette baisse est de près de 5% pour les vols violents contre des établissements financiers, commerciaux et industriels (-71 faits constatés en moins en 2011), et de près de 11% pour les vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile (-101 faits constatés en moins en 2011), néanmoins elle ne permet pas de compenser la légère hausse observée sur les deux principaux index regroupant les vols violents sans faire usage d'une arme.

**En 2011, les violences physiques non crapuleuses n'ont pas varié: +0,2%, soit 473 faits supplémentaires (tableau 1).** Les violences à dépositaires de l'autorité se stabilisent (-0,3%, soit -84 faits constatés par rapport à 2010), après quatre années de hausses continues. En cinq ans, l'augmentation de ce type de violences est de 10,2% (+2 531 faits constatés entre 2006 et 2011).

**C'est la deuxième année consécutive que le nombre de coups et violences volontaires non mortels n'augmente plus.** Entre 2010 et 2011, la baisse enregistrée est identique (-0,3%, soit -643 faits constatés par rapport à 2010). Sur les cinq dernières années, l'augmentation de ce type d'atteintes volontaires à l'intégrité physique est inférieure à 20% (27 904 faits constatés entre 2006 et 2011).

Les violences, mauvais traitements et abandons d'enfants, connaissent une hausse dont le volume cumulé est supérieur à la baisse des coups et violences volontaires non mortels: le nombre de violences, mauvais traitements et abandons d'enfants, augmente de plus de 5,1% entre 2010 et 2011 (+865 faits constatés). Cette catégorie d'atteintes a enregistré des hausses continues depuis 2006.

### Hausse significative des violences sexuelles et baisse du nombre de menaces et chantages entre 2010 et 2011

**Le nombre de violences sexuelles est en forte progression en 2011: +4% soit 908 faits supplémentaires par rapport à 2010 (tableau 2).** Depuis 2006, il s'agit de la troisième hausse de ce type de violences. Elle intervient après deux années consécutives de baisse enregistrée en 2009 et 2010. Ainsi, le nombre de violences sexuelles est ainsi revenu en 2011 à un niveau proche de celui enregistré en 2008 (24 031 faits constatés). Cette hausse est principalement due à une forte progression du nombre de faits constatés de harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles: +4,7% par rapport à 2010 (soit 610 faits supplémentaires), et d'une hausse (moins prononcée) des viols: +2,9% (soit 298 faits supplémentaires).

**Enfin, les menaces ou chantages reculent de 0,8% (-644 faits constatés) par rapport à 2010. C'est la première fois que cette catégorie d'atteintes volontaires physique diminue depuis 2006 (tableau 1).** Cette variation est la conséquence d'une forte diminution du nombre de menaces ou chantages qui ont pour but l'extorsion de fonds (-5,5%, soit -546 faits constatés par rapport à 2010).

\* \* \*

Télécharger

Tableau 3. Nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrées entre 2006 et 2011.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Atteintes volontaires à l'intégrité physique</b>	<b>434 183</b>	<b>433 284</b>	<b>443 671</b>	<b>455 911</b>	<b>467 348</b>	<b>468 012</b>
<b>Violences physiques crapuleuses</b>	<b>127 400</b>	<b>113 060</b>	<b>106 869</b>	<b>112 909</b>	<b>121 192</b>	<b>121 119</b>
<b>Vols avec violences</b>	<b>127 190</b>	<b>112 885</b>	<b>106 633</b>	<b>112 765</b>	<b>121 038</b>	<b>120 966</b>
<b>Vols à main armée</b>	<b>5 759</b>	<b>5 294</b>	<b>6 107</b>	<b>7 074</b>	<b>6 198</b>	<b>5 726</b>
Vols à main armée contre des établissements financiers	584	416	429	397	336	236
Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	2 882	2 907	3 502	4 226	3 633	3 206
Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	32	45	30	29	42	63
Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	572	465	607	673	674	689
Autres vols à main armée	1 689	1 461	1 539	1 749	1 513	1 532
<b>Vols avec armes blanches</b>	<b>11 421</b>	<b>9 897</b>	<b>8 749</b>	<b>9 090</b>	<b>9 513</b>	<b>8 939</b>
Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	879	825	852	1 123	1 210	1 094
Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	614	616	577	660	700	693
Autres vols avec armes blanches	9 928	8 456	7 320	7 307	7 603	7 152
<b>Vols violents sans arme</b>	<b>110 010</b>	<b>97 694</b>	<b>91 777</b>	<b>96 601</b>	<b>105 327</b>	<b>106 301</b>
Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	948	861	826	918	923	822
Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	1 503	1 319	1 372	1 432	1 474	1 403
Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public	49 466	44 000	41 363	44 296	50 046	50 824
Vols violents sans arme contre d'autres victimes	58 093	51 514	48 216	49 955	52 884	53 252
<b>Autres violences crapuleuses</b>	<b>210</b>	<b>175</b>	<b>236</b>	<b>144</b>	<b>154</b>	<b>153</b>
Homicides pour voler et à l'occasion de vols	36	35	30	27	36	37
Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	47	61	61	44	56	42
Règlements de compte entre malfaiteurs	86	58	126	49	43	57
Prises d'otages à l'occasion de vols	41	21	19	24	19	17
<b>Violences physiques non crapuleuses</b>	<b>206 903</b>	<b>219 455</b>	<b>233 533</b>	<b>239 876</b>	<b>241 201</b>	<b>241 674</b>
<b>Coups et violences volontaires non mortels</b>	<b>164 359</b>	<b>175 886</b>	<b>187 937</b>	<b>193 405</b>	<b>192 906</b>	<b>192 263</b>
<b>Homicides, tentatives ou violences volontaires suivies de mort</b>	<b>1 950</b>	<b>1 879</b>	<b>1 864</b>	<b>1 647</b>	<b>1 732</b>	<b>1 923</b>
Homicides pour d'autres motifs	676	672	643	542	550	592
Tentatives homicides pour d'autres motifs	1 011	979	999	904	1 015	1 161
Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	81	61	40	64	46	57
Coups et blessures volontaires suivis de mort	182	167	182	137	121	113
<b>Prises d'otages non crapuleuses et séquestrations</b>	<b>2 247</b>	<b>2 088</b>	<b>2 055</b>	<b>2 061</b>	<b>2 073</b>	<b>2 217</b>
Prises d'otages dans un autre but	24	15	17	25	14	12
Séquestrations	2 223	2 073	2 038	2 036	2 059	2 205
<b>Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants.</b>	<b>13 496</b>	<b>14 485</b>	<b>15 500</b>	<b>16 042</b>	<b>17 024</b>	<b>17 889</b>
<b>Violences à dépositaires de l'autorité</b>	<b>24 851</b>	<b>25 117</b>	<b>26 177</b>	<b>26 721</b>	<b>27 466</b>	<b>27 382</b>
<b>Violences sexuelles</b>	<b>22 864</b>	<b>23 247</b>	<b>24 031</b>	<b>23 253</b>	<b>22 963</b>	<b>23 871</b>
<b>Viols</b>	<b>9 784</b>	<b>10 132</b>	<b>10 277</b>	<b>9 842</b>	<b>10 108</b>	<b>10 406</b>
Viols sur des majeur(e)s	4 443	4 677	4 634	4 581	4 720	4 983
Viols sur des mineur(e)s	5 341	5 455	5 643	5 261	5 388	5 423
<b>Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles</b>	<b>13 080</b>	<b>13 115</b>	<b>13 754</b>	<b>13 411</b>	<b>12 855</b>	<b>13 465</b>
Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s	4 823	4 909	5 116	5 146	4 735	5 418
Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s	8 257	8 206	8 638	8 265	8 120	8 047
<b>Menaces ou chantages</b>	<b>77 016</b>	<b>77 522</b>	<b>79 238</b>	<b>79 873</b>	<b>81 992</b>	<b>81 348</b>
Menaces ou chantages pour extorsion de fonds	10 481	10 299	9 492	9 268	9 848	9 302
Menaces ou chantages dans un autre but	66 535	67 223	69 746	70 605	72 144	72 046

Source : état 4001 annuel, DCPJ

## Les escroqueries et infractions économiques et financières constatées par les services de police et les unités de gendarmerie en 2011



### Principaux enseignements

En 2011, 350 040 escroqueries et infractions économiques et financières ont été constatées par les services de police et les unités de gendarmerie. Plus de 9 faits sur 10 sont des escroqueries ou abus de confiance ou des infractions de falsification et d'usages de cartes de crédit et de chèques.

Les règles d'enregistrement d'une partie des infractions composant cet indicateur ont été modifiées au cours du second semestre 2009. À la suite d'initiatives locales, des infractions de type « escroqueries à la carte bancaire » correspondant à des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » ou de « falsification et usages de cartes de crédit » n'ont pas été enregistrées comme auparavant.

Les faits composant ces deux index représentent en 2011 respectivement 57,0% (199 408 faits constatés d'escroqueries et abus de confiance) et 13,6% (47 448 faits constatés de falsification et usages de cartes de crédit). Ainsi, plus des deux tiers des faits composant l'indicateur des escroqueries et infractions économiques et financières ont subi ce que l'ONDRP considère être une rupture statistique.

Les changements des règles d'enregistrement intervenus fin 2009 ne permettent pas de commenter la baisse observée des escroqueries et infractions économiques et financières entre 2010 et 2011. Le nombre d'escroqueries et infractions économiques et financières diminue de 1,3% (-4 616 faits constatés). Cette légère variation résulte essentiellement de l'index « escroqueries et abus de confiance » qui a subi des modifications dans les règles d'enregistrement : leur nombre a baissé de 1,7%, soit -3 366 faits constatés entre 2010 et 2011.

### Plus de 9 faits d'escroqueries et infractions économiques et financières sur 10 sont des infractions de délinquance astucieuse

En 2011, 350 040 escroqueries et infractions économiques et financières ont été enregistrées par les services de police et les unités de gendarmerie. La délinquance astucieuse<sup>1</sup> représente plus de 92% des faits d'escroqueries et infractions économiques et financières avec 322 217 faits constatés par la police ou la gendarmerie en 2011 (graphique 1). 27 823 infractions économiques et financières ont été constatées, ce qui représente un peu moins de 8% des faits.

Parmi les faits de délinquance astucieuse, 199 408 escroqueries et abus de confiance ont été dénombrés par la police et la gendarmerie. Ces faits regroupent 57% de l'ensemble des escroqueries et infractions économiques et financières en 2011. Les infractions aux chèques et cartes de crédit, qui représentent la deuxième forme de délinquance astucieuse avec 112 715 faits constatés, regroupent 32,2% des escroqueries et infractions économiques et financières enregistrées en 2011. Ces infractions sont composées en majorité de falsifications et usages de chèques volés (56 354 faits constatés) et de falsifications et usages de cartes de crédit (47 448 faits constatés).

• • • (1) Le terme « astucieuse » est défini comme l'appropriation frauduleuse d'un bien, valeur ou service obtenue par tromperie ou préjudice d'une personne physique ou morale.

### 5,5 escroqueries et infractions économiques et financières ont été constatées en 2011 pour 1 000 habitants

L'analyse de l'évolution du nombre de faits constatés entre 1996 et 2011 s'effectue en tenant compte de la variation de la taille de la population de la France métropolitaine. Les statistiques sur la population sont issues des enquêtes de recensement de l'Insee et des estimations de population au 1<sup>er</sup> janvier (cf. Bulletin mensuel de l'Observatoire national de la délinquance, janvier 2012, tableau 2). Ces chiffres sont établis pour 1 000 habitants pour plus de lisibilité.

En 2011, 5,5 escroqueries et infractions économiques et financières ont été enregistrées pour 1 000 habitants en France métropolitaine.

En 1996, ce taux s'établissait à 5,4 faits pour 1 000 habitants (310 910 faits constatés).

Depuis, le nombre d'escroqueries et infractions économiques et financières pour 1 000 habitants, a connu à la fois des périodes de baisse et de hausse sur les quinze dernières années.

Entre 1996 et 1998, ce taux a connu trois années de baisse consécutives (variant de 5,4 à 4,9‰), avant de repartir à la hausse dès 1999 pour atteindre sa valeur la plus élevée en 2001, avec 6,2 escroqueries

[Télécharger](#)

Graphique 1. Composition des escroqueries et infractions économiques et financières en 2011.

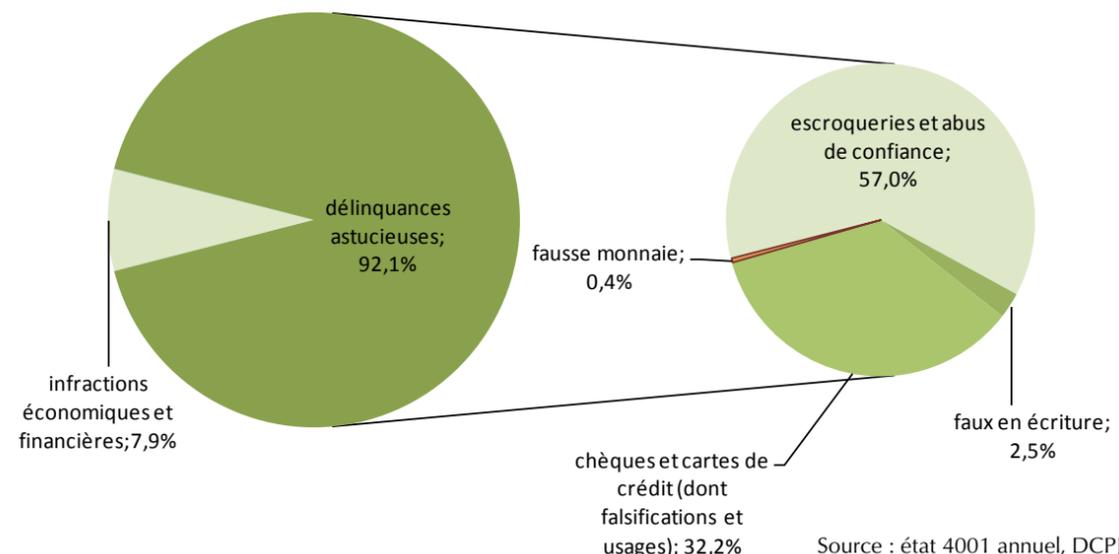

[Télécharger](#)

Tableau 1. Nombres et parts de faits constatés d'escroqueries et d'infractions économiques et financières en France métropolitaine en 2011.

	nombre de faits constatés	part (%)
<b>Escroqueries et infractions économiques et financières</b>	<b>350 040</b>	<b>100,0</b>
délinquance astucieuse	322 217	92,1
dont		
infractions dont les règles d'enregistrement ont subi <sup>2</sup> des variations depuis la fin 2009	246 856	70,5
dont		
escroqueries et abus de confiance	199 408	57,0
falsifications et usages de cartes de crédit	47 448	13,6
infractions qui n'ont pas subi de variations dans leurs règles d'enregistrement	103 184	29,5
dont		
falsifications et usages de chèques volés	56 354	16,1
infractions économiques et financières	27 823	7,9
infractions à la législation sur les chèques	8 913	2,5
faux en écriture	8 653	2,5
fausse monnaie	1 441	0,4

Source : état 4001 annuel, DCPJ

Note de lecture du tableau : 199 408 escroqueries et abus de confiance ont été constatés par les services de police et les unités de gendarmerie en 2011, soit 57,0% de l'ensemble des escroqueries et infractions économiques et financières.

• • • (2) Depuis la fin 2009, les règles d'enregistrement des faits constatés d'escroqueries à la carte bancaire ont connu différentes évolutions dont certaines ont été contradictoires. Par conséquent, il n'est plus possible d'exploiter ou de comparer les statistiques de l'indicateur « Escroqueries et infractions économiques et financières » qui comprend ces faits. Voir paragraphe « Des modifications des règles d'enregistrement intervenus fin 2009 ne permettent pas de commenter la baisse observée des escroqueries et infractions économiques et financières en 2011 » pour plus de précision.

[Télécharger la fiche](#)
[Télécharger les données](#)

et infractions économiques et financières pour 1 000 habitants constatées cette année-là (graphique 2). Il a ensuite diminué jusqu'en 2005 pour atteindre une valeur proche de son niveau de 1997 et 1999 avec 5,2 faits pour 1 000 habitants.

Entre 2005 et 2008, le nombre d'escroqueries et d'infractions économiques et financières repart à la hausse, et dépasse en 2008 six faits constatés pour 1 000 habitants revenant ainsi à un niveau proche du maximum enregistré en 2001.

Depuis 2009, leur nombre est en baisse continue. Cette baisse peut être imputée à des changements de règles d'enregistrement de certains types de faits<sup>3</sup>.

### Des modifications de règles d'enregistrement intervenues fin 2009 ne permettent pas de commenter la baisse observée des escroqueries et infractions économiques et financières en 2011<sup>4</sup>

Les règles d'enregistrement d'une partie des infractions composant cet indicateur ont été modifiées à plusieurs reprises depuis le second semestre 2009. Des infractions de type « escroqueries à la carte bancaire » correspondant à des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » ou de « falsifications et usages de cartes de crédit » ne sont plus enregistrées comme auparavant. Si un débit frauduleux a eu lieu alors que le titulaire du compte bancaire est toujours en possession matérielle de sa carte bancaire, certains juristes ont considéré que le plaignant devait être la banque et non le titulaire du compte qui, sous réserve de remboursement, n'en subirait pas le préjudice patrimonial. Les faits composant ces deux index représentent en 2011 respectivement 57,0% (199 408 faits constatés d'escroqueries et abus de confiance) et 13,6% (47 448 falsifications et usages de cartes de crédit). Ainsi, plus de 70% des faits composant l'indicateur des escroqueries et infractions économiques et financières ont subi des modifications dans les règles d'enregistrement, ce que l'ONDRP considère être une rupture statistique.

Par conséquent, le commentaire qui suit portera uniquement sur les variations des faits qui n'ont pas, à la connaissance de l'ONDRP, subi de rupture statistique.

En effet, la baisse globale des escroqueries et infractions économiques et financières de 1,3% entre 2010 et 2011 (soit -4 616 faits constatés) est essentiellement expliquée par une légère baisse de l'index escroqueries et abus de confiance, soit -1,7% (12 479 faits constatés) et d'une relative stabilité pour les falsifications et usages de cartes de crédit, soit +1,4% (+655 faits constatés entre 2010 et 2011).

### Les infractions qui n'ont a priori pas subi de rupture statistique : baisse du nombre de falsifications et d'usages de chèques volés et augmentation du nombre d'infractions économiques et financières

Les faits constatés décrivant les escroqueries et infractions économiques et financières qui n'ont pas subi de modification dans les règles d'enregistrement entre 2010 et 2011 regroupent moins de 30% du total des faits de cet indicateur (93 090 faits constatés). Il s'agit principalement des faits de falsifications et usages de chèques volés et des infractions économiques et financières.

Entre 2010 et 2011, le nombre de falsifications et usages de chèques volés repart à la baisse avec -8,2% (-5 051 faits constatés), après une période de stabilisation enregistrée entre 2009 et 2010: +0,2% soit 98 faits constatés supplémentaires.

Pour la première fois depuis 2006, le nombre de falsifications et d'usages de chèques volés est le plus bas, avec moins de 60 000 faits constatés et sur les cinq dernières années la part de ce type d'infractions a diminué d'environ 27%, soit -6 307 faits constatés.

En 2011, les infractions économiques et financières augmentent après deux années de baisse consécutives observées entre 2009 et 2010: +15,3%, soit 3 699 faits constatés supplémentaires. Depuis 2006, il s'agit de la troisième hausse constatée pour ce type d'infraction: en 2006 et 2007, ces deux augmentations étaient comprises entre +8,8% et +6,2%. Entre 2006 et 2011, le nombre d'infractions économiques et financières augmente de plus de 21% (+4 843 faits constatés).

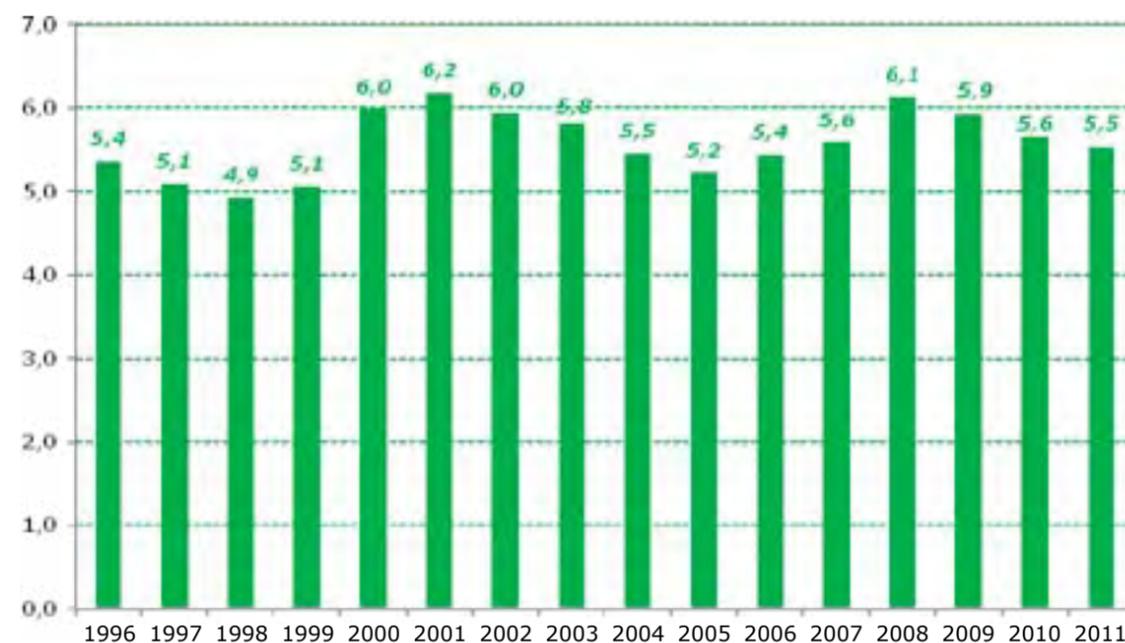
\* \* \*

• • • (3) Voir paragraphe sur les modifications des règles d'enregistrement intervenues fin 2009 concernant les index 90 (les falsifications et usages de cartes de crédit) et 91 (les escroqueries et les abus de confiance) de l'état 4001.

(4) Bulletin annuel 2011 : [http://www.inhesi.fr/fichiers/ondrp/Bulletinannuel/ba\\_2011.pdf](http://www.inhesi.fr/fichiers/ondrp/Bulletinannuel/ba_2011.pdf)

Télécharger

Graphique 2. Nombres d'escroqueries et infractions économiques et financières pour 1 000 habitants en France métropolitaine entre 1996 et 2011.



Source : état 4001 annuel, DCPJ, enquêtes de recensement et estimations de population au 1<sup>er</sup> janvier, Insee

Tableau 2. Nombres et évolutions des escroqueries et infractions économiques et financières entre 2006 et 2011.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variations entre 2006 et 2011 (en volume et en %)
<b>Escroqueries et infractions économiques et financières</b>	<b>334 064</b>	<b>345 416</b>	<b>381 032</b>	<b>370 728</b>	<b>354 656</b>	<b>350 040</b>	<b>+ 15 976</b>
Variations annuelles en volume	-	+ 11 352	+ 35 616	- 10 304	- 16 072	- 4 616	+ 15 976
Variations annuelles en %	-	+ 3,4	+ 10,3	- 2,7	- 4,3	- 1,3	+ 4,8
<b>Délinquance astucieuse</b>	<b>311 084</b>	<b>320 417</b>	<b>354 485</b>	<b>345 906</b>	<b>330 532</b>	<b>322 217</b>	<b>+ 11 133</b>
Variations annuelles en volume	-	+ 9 333	+ 34 068	- 8 579	- 15 374	- 8 315	+ 11 133
Variations annuelles en %	-	+ 3,0	+ 10,6	- 2,4	- 4,4	- 2,5	+ 3,6
<b>Dont Escroqueries et abus de confiance</b>	<b>163 111</b>	<b>177 309</b>	<b>214 402</b>	<b>215 253</b>	<b>202 774</b>	<b>199 408</b>	<b>+ 36 297</b>
Variations annuelles en volume	-	+ 14 198	+ 37 093	+ 851	- 12 479	- 3 366	+ 36 297
Variations annuelles en %	-	+ 8,7	+ 20,9	+ 0,4	- 5,8	- 1,7	+ 22,3
<b>Dont Chèques et cartes de crédit (dont falsifications et usages)</b>	<b>138 216</b>	<b>133 185</b>	<b>129 497</b>	<b>120 092</b>	<b>117 244</b>	<b>122 715</b>	<b>- 15 501</b>
Variations annuelles en volume	-	- 5 031	- 3 688	- 9 405	- 2 848	+ 5 471	- 15 501
Variations annuelles en %	-	- 3,6	- 2,8	- 7,3	- 2,4	+ 4,7	- 11,2
<b>dont Falsification et usages de chèques volés</b>	<b>77 462</b>	<b>72 883</b>	<b>67 715</b>	<b>61 307</b>	<b>61 405</b>	<b>56 354</b>	<b>- 21 108</b>
Variations annuelles en volume	-	- 4 579	- 5 168	- 6 408	+ 98	- 5 051	- 21 108
Variations annuelles en %	-	- 5,9	- 7,1	- 9,5	+ 0,2	- 8,2	- 27,2
<b>dont Falsification et usages de cartes de crédit</b>	<b>53 755</b>	<b>53 458</b>	<b>54 058</b>	<b>50 500</b>	<b>46 793</b>	<b>47 448</b>	<b>- 6 307</b>
Variations annuelles en volume	-	- 297	+ 600	- 3 558	- 3 707	+ 655	- 6 307
Variations annuelles en %	-	- 0,6	+ 1,1	- 6,6	- 7,3	+ 1,4	- 11,7
<b>Infractions économiques et financières</b>	<b>22 980</b>	<b>24 999</b>	<b>26 547</b>	<b>24 822</b>	<b>24 124</b>	<b>27 823</b>	<b>+ 4 843</b>
Variations annuelles en volume	-	+ 2 019	+ 1 548	- 1 725	- 698	+ 3 699	+ 4 843
Variations annuelles en %	-	+ 8,8	+ 6,2	- 6,5	- 2,8	+ 15,3	+ 21,1

Source : état 4001 annuel, DCPJ

Télécharger

Tableau 3. Nombres d'escroqueries et infractions économiques et financières enregistrées en France métropolitaine entre 2006 et 2011.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Escroqueries et infractions économiques et financières</b>	<b>318 680</b>	<b>334 064</b>	<b>345 416</b>	<b>381 032</b>	<b>370 728</b>	<b>354 656</b>	<b>350 040</b>
<b>Délinquance astucieuse</b>	<b>297 179</b>	<b>311 084</b>	<b>320 417</b>	<b>354 485</b>	<b>345 906</b>	<b>330 532</b>	<b>322 217</b>
<b>Escroqueries et abus de confiance</b>	<b>142 107</b>	<b>163 111</b>	<b>177 309</b>	<b>214 402</b>	<b>215 253</b>	<b>202 774</b>	<b>199 408</b>
<b>Chèques et cartes de crédit (dont falsifications et usages)</b>	<b>145 700</b>	<b>138 216</b>	<b>133 185</b>	<b>129 497</b>	<b>120 092</b>	<b>117 244</b>	<b>122 715</b>
Falsification et usages de chèques volés	88 719	77 462	72 883	67 715	61 307	61 405	56 354
Falsification et usages de cartes de crédit	48 416	53 755	53 458	54 058	50 500	46 793	47 448
Infractions à la législation sur les chèques	8 565	6 999	6 844	7 724	8 285	9 046	8 913
<b>Faux en écriture</b>	<b>7 551</b>	<b>7 793</b>	<b>8 126</b>	<b>8 676</b>	<b>8 552</b>	<b>8 730</b>	<b>8 653</b>
Faux en écriture publique et authentique	1 802	2 151	2 037	2 185	2 086	2 141	2 069
Autres faux en écriture	5 749	5 642	6 089	6 491	6 466	6 589	6 584
<b>Fausse monnaie</b>	<b>1 821</b>	<b>1 964</b>	<b>1 797</b>	<b>1 910</b>	<b>2 009</b>	<b>1 784</b>	<b>1 441</b>
<b>Infractions économiques et financières</b>	<b>21 501</b>	<b>22 980</b>	<b>24 999</b>	<b>26 547</b>	<b>24 822</b>	<b>24 124</b>	<b>27 823</b>
<b>Contrefaçons</b>	<b>2 462</b>	<b>2 307</b>	<b>2 167</b>	<b>2 034</b>	<b>2 133</b>	<b>2 011</b>	<b>2 141</b>
Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	1 907	1 957	1 840	1 735	1 891	1 675	1 881
Contrefaçons littéraires et artistiques	555	350	327	299	242	336	260
<b>Délits économiques et financiers</b>	<b>9 391</b>	<b>10 040</b>	<b>9 701</b>	<b>9 949</b>	<b>9 442</b>	<b>9 263</b>	<b>12 192</b>
Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	1 673	1 893	1 985	1 876	1 711	1 688	1 452
Prix illicites, publicité fautive et infractions aux règles de la concurrence	668	501	419	500	368	259	304
Achats et ventes sans factures	452	475	375	352	344	288	446
Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	1 033	1 280	1 165	1 299	1 265	1 121	1 185
Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	1 936	2 158	2 119	2 038	2 072	2 445	2 553
Fraudes fiscales	760	870	753	880	726	785	882
Autres délits économiques et financiers	2 869	2 863	2 885	3 004	2 956	2 677	5 370
<b>Infractions à la législation sur le travail</b>	<b>9 648</b>	<b>10 633</b>	<b>13 131</b>	<b>14 564</b>	<b>13 247</b>	<b>12 850</b>	<b>13 490</b>
Travail clandestin	7 757	8 420	9 996	10 896	9 826	9 641	10 162
Emploi d'étranger sans titre de travail	1 634	1 893	2 772	3 275	3 093	2 900	2 933
Marchandage - prêt de main d'œuvre	257	320	363	393	328	309	395

Source : état 4001 annuel, DCPJ

## Les publications de

## l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales



Directeur de la publication : André-Michel VENTRE – Rédacteur en chef : Christophe SOULLEZ

### NOMBRES ET PROFILS DES MIS EN CAUSE POUR CRIMES ET DÉLITS NON ROUTIERS EN 2011<sup>1</sup>

En 2011<sup>1</sup>, environ 69% des mis en cause pour crimes et délits non routiers sont des hommes majeurs et 14,7% des hommes mineurs. Les femmes majeures représentent un peu plus de 13% des mis en cause et les femmes mineures 3,1%. Par rapport à 2006, la part des hommes mineurs au sein des mis en cause est en baisse alors qu'elle augmente pour les femmes majeures et les femmes mineures. Pour les hommes majeurs elle est stable

Mickaël SCHERR, *Chargé d'études statistiques à l'ONDRP*Etienne PERRON-BAILLY, *Chargé d'études statistiques à l'ONDRP*

L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) exploite des statistiques qui, le plus souvent, sont collectées par d'autres administrations. En matière de crimes et délits non routiers enregistrés, c'est la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) qui centralise les données collectées par l'ensemble des services de police et des unités de gendarmerie grâce à l'outil statistique appelé état 4001.

La DCPJ transmet chaque mois à l'Observatoire les statistiques provisoires sur les faits constatés, les faits élucidés et les personnes mises en cause pour crimes et délits non routiers et, chaque fin de semestre, ce sont les données consolidées formant la statistique annuelle de l'état 4001 qu'elle envoie à l'ONDRP.

Tous les mois depuis février 2006, et tous les ans depuis 2007, l'Observatoire assure la diffusion des données mensuelles et annuelles de l'état 4001 par l'intermédiaire de bulletins statistiques, d'article d'études ou de fiches thématiques.

En complément de ces publications, la question de la mise à disposition des données détaillées de l'état 4001 s'est posée à l'ONDRP. Pour les faits constatés à l'échelle départementale, l'Observatoire a lancé en 2009 une application en ligne, [cartocrime.net](http://cartocrime.net), qui les rend accessibles. Elles sont aussi mises en forme dans un recueil statistique appelé « [Crimes et délits constatés par département](#) ».

En 2012, dès la fin du mois de janvier, les statistiques sur les faits constatés, les faits élucidés et les personnes mises en cause en 2011 ont été diffusées dans un ensemble de recueils appelés [tableaux de bord annuels](#) de l'ONDRP. Cela répondait à la volonté de rendre disponibles aussi rapidement que possible les données annuelles les plus récentes.

••• (1) Hors « Décembre Gendarmerie », voir « Développements sur ».



INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE  
Département de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales  
École Militaire – 1 place Joffre – Case 39 – 75700 PARIS 07 SP – Tél. : 01 76 64 89 00 – Fax. : 01 76 64 89 31

Retrouvez l'intégralité de ce numéro de **Grand Angle**  
sur [www.inhesj.fr](http://www.inhesj.fr)

## Les infractions révélées par l'action des services de police et les unités de gendarmerie en 2011



### Principaux enseignements

En 2011, 382 362 infractions révélées par l'action des services (IRAS) ont été enregistrées. Près de la moitié de ces infractions, sont liées à la législation sur les stupéfiants (184 397 faits constatés). 93 077 infractions à la police des étrangers ont été constatées, soit environ le quart de l'ensemble des infractions révélées par l'action des services.

Entre 2010 et 2011, le nombre d'infractions révélées par l'action des services a fortement progressé : +6,4% soit 23 070 faits constatés. Cette augmentation fait suite à deux années de baisse consécutives : -3,3%, soit 12 520 faits constatés entre 2008 et 2009 et -3,5%, soit 12 972 faits constatés entre 2009 et 2010.

Cette forte progression s'explique principalement par la hausse du nombre d'infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS) : +7%, soit 11 996 faits constatés supplémentaires par rapport à 2010.

Le nombre d'infractions à la police des étrangers (ILE) a aussi augmenté de plus de 8% (+7 240 faits constatés entre 2010 et 2011). Cette hausse intervient après deux années de baisse continues enregistrées une première fois entre 2008 et 2009 (-5,3%, soit -5 274 faits constatés), et une deuxième fois entre 2009 et 2010 (-9,8%, soit -9 291 faits constatés).

Les infractions révélées par l'action des services dépendent de l'activité des services de police et de gendarmerie. L'étude de leur évolution sur une longue période nécessite par conséquent de rapporter le nombre de faits constatés au nombre de policiers ou gendarmes qui les constatent. En 2011, près de 23 infractions pour dix policiers ou gendarmes ont été révélées par l'action des services. Il s'agit du taux le plus élevé depuis 1996, où près de 13 infractions pour dix policiers ou gendarmes étaient recensées.

### Près de la moitié des infractions révélées par l'action des services sont une infraction à la législation sur les stupéfiants

En 2011, 382 362 infractions révélées par l'action des services ont été constatées. Elles sont constituées principalement d'infractions à la législation sur les stupéfiants et d'infractions à la police des étrangers qui regroupent à elles deux plus de 70% des infractions révélées par l'action des services (graphique 1).

184 397 infractions à la législation sur les stupéfiants ont été enregistrées par les services en 2011, ce qui représente 48,2% des infractions révélées par l'action des services. Ces infractions sont essentiellement des usages de stupéfiants, avec un volume de 153 968 faits (tableau 1), soit plus de 40% de l'ensemble des infractions révélées par l'action des services.

93 077 infractions révélées par l'action des services sont relatives à la police des étrangers. Elles représentent environ le quart de l'ensemble des infractions révélées par l'action des services. Il s'agit de la deuxième forme d'infractions la plus courante après les « infractions à la législation sur les stupéfiants ».

Les infractions aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers constituent principalement cette catégorie d'infractions avec plus de 84 410 faits enregistrés par l'action des services en 2011 (tableau 1).

Les recels représentent moins de 10% des infractions révélées par l'action des services de police et des

unités de gendarmerie, avec 36 513 faits constatés. Par ailleurs, 34 252 infractions révélées par l'action des services en 2011, sont liées au port ou à la détention d'arme prohibée, soit 9% de l'ensemble des infractions révélées par l'action des services.

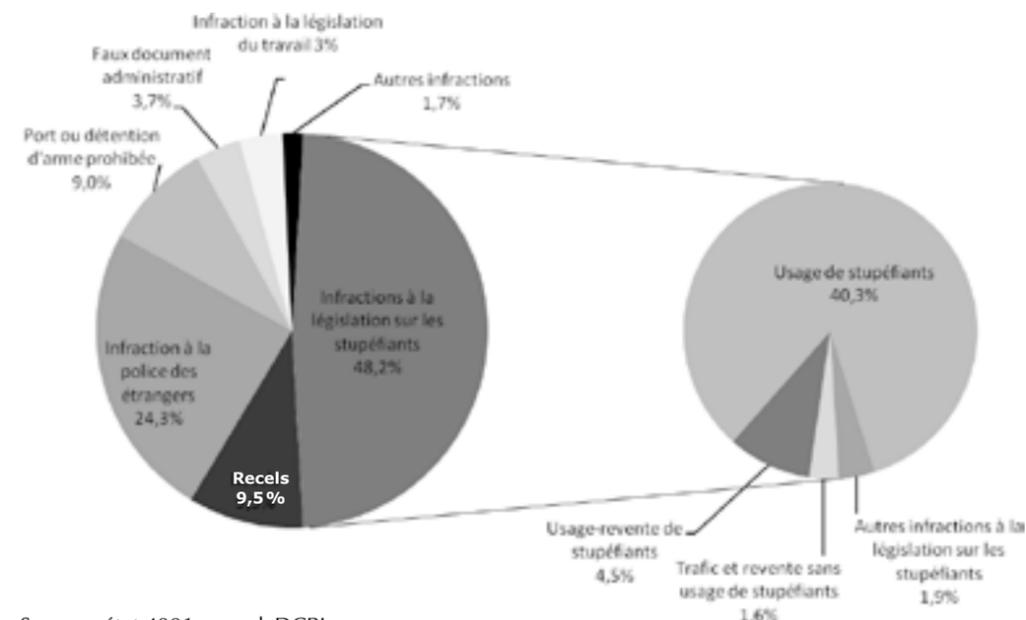
Les infractions liées à la législation du travail et aux faux documents administratifs représentent chacune moins de 4% des infractions révélées par l'action des services, avec respectivement 13 490 et 14 193 faits constatés.

### En 2011, le nombre d'infractions révélées par l'action des services pour 10 policiers ou gendarmes qui les constatent est le plus élevé depuis 1996

Les infractions révélées par l'action des services dépendent de l'activité des services. Par conséquent, afin d'étudier leurs évolutions sur une longue période, il convient de rapporter le nombre de faits constatés au nombre de policiers ou de gendarmes qui les constatent. Sont, pour ce faire, pris en compte les effectifs des services de la sécurité publique, de la police aux frontières, de la préfecture de police et des CRS qui, au sein de la Police nationale, procèdent à la constatation de ces infractions. Pour la Gendarmerie nationale sont pris en compte les effectifs des groupements de gendarmerie départementaux, de la gendarmerie mobile, maritime, de l'air et des transports aériens, ainsi que de la garde républicaine. Ces effectifs permettent d'établir le rapport entre le nombre de faits constatés à l'initiative des services et le nombre d'agents susceptibles de mener ces actions proactives.

[Télécharger](#)

Graphique 1. Composition des infractions révélées par l'action des services en 2011.



Source : état 4001 annuel, DCPJ.

[Télécharger](#)

Tableau 1. Nombres et parts d'infractions révélées par l'action des services en 2011.

	nombre de faits constatés	part (%)
<b>Infractions révélées par l'action des services</b>	<b>382 362</b>	<b>100,0</b>
<i>dont</i>		
<b>Infractions à la législation sur les stupéfiants</b>	<b>184 397</b>	<b>48,2</b>
<i>dont</i>		
<b>Usages de stupéfiants</b>	<b>153 968</b>	<b>40,3</b>
<b>Infractions à la police des étrangers</b>	<b>93 077</b>	<b>24,3</b>
<i>dont</i>		
<b>Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour</b>	<b>84 414</b>	<b>22,1</b>
<b>Recels</b>	<b>36 513</b>	<b>9,5</b>
<b>Port ou détention d'armes prohibées</b>	<b>34 252</b>	<b>9,0</b>
<b>Infractions à la législation du travail</b>	<b>13 490</b>	<b>3,0</b>
<b>Faux documents administratifs</b>	<b>14 193</b>	<b>3,7</b>
<b>Autres infractions</b>	<b>6 440</b>	<b>1,7</b>

Source : état 4001 annuel, DCPJ

**Note de lecture du tableau :** 184 397 infractions à la législation des stupéfiants ont été constatées par l'action des services en 2011, dont 153 968 infractions liées à l'usage de stupéfiants.

En 2011, près de 23 infractions sont révélées pour 10 policiers ou gendarmes (graphique 2). Il s'agit du taux le plus élevé enregistré depuis 1996. Cette année-là, il était proche de 13 infractions révélées par l'action de 10 policiers ou gendarmes.

Entre 1996 et 2001, le nombre d'infractions révélées par l'action des services est resté relativement stable, compris entre 13 et 14 infractions enregistrées pour 10 policiers ou gendarmes.

Entre 2001 et 2008, le nombre d'infractions révélées par l'action des services a progressé chaque année, avec plus de 22 infractions constatées pour 10 policiers ou gendarmes en 2008.

Entre 2008 et 2009, le nombre d'infractions révélées par l'action des services diminuait pour la première fois depuis 2001, pour atteindre 21,5 infractions pour 10 policiers ou gendarmes. En 2011, le nombre d'infractions révélées par l'action des services repart à la hausse après deux années de baisse consécutives.

Les variations de ce taux doivent tenir compte des évolutions du nombre de faits constatés avec le nombre de policiers et gendarmes qui les constatent. En effet, entre 2010 et 2011, le nombre d'infractions révélées par l'action des services est passé de 359 292 à 382 362 infractions, soit une hausse de 6,4% (23 070 infractions constatées). Sur la même période, les effectifs des policiers et gendarmes ont diminué quant à eux de 1,5% (-2 482 policiers et gendarmes). Cependant comme cette baisse est moins importante et elle entraîne une hausse du nombre d'infractions révélées pour 10 policiers ou gendarmes.

### La hausse du nombre d'infractions révélées par l'action des services est principalement la conséquence de l'augmentation du nombre d'infractions à la législation des stupéfiants

En 2011, le nombre d'infractions révélées par l'action des services augmente de +6,4%, ce qui représente en volume, une hausse de 23 070 faits constatés. Il s'agit de la troisième augmentation enregistrée après deux années de baisse consécutives.

Entre 2006 et 2008, ce nombre connaît deux années de hausse: entre 2006 et 2007 (+5,7%, soit 19 135 faits constatés), puis entre 2007 et 2008 (+8,6%, soit 30 489 faits constatés), avant de diminuer une première fois entre 2008 et 2009 (-3,3%, soit 12 520 faits constatés), puis une seconde fois entre 2009 et 2010 (-3,5%, soit 12 972 faits constatés).

Cette hausse est essentiellement due à l'augmentation du nombre d'infractions à la législation des stupéfiants.

Ce sont les infractions liées à «l'usage des stupéfiants» qui sont à l'origine de la hausse du nombre d'infractions à la législation des stupéfiants. Entre 2010 et 2011, ce type d'infractions qui regroupent

plus de 80% des faits d'infractions à la législation des stupéfiants a augmenté de 8,5% soit 12 095 faits constatés supplémentaires. Quant aux autres index qui composent cette catégorie, seul l'index «autres infractions à la législation sur les stupéfiants» connaît une hausse importante supérieure à 13% (+ 867 faits constatés), tandis que l'index «usage-revente de stupéfiants» diminue de près de 6% (-1 025 faits constatés).

C'est la troisième fois que le nombre d'infractions à la législation des stupéfiants augmente, après deux années de baisse consécutives. En effet, entre 2008 et 2009, leur nombre a diminué de -1,7% (- 3 094 faits constatés), puis entre 2009 et 2010 de -1,4% (-2 469 faits constatés). En cinq ans, ce type d'infractions a augmenté de 21,7%, soit 32 910 faits constatés.

Les infractions à la police des étrangers sont en hausse de plus de 8% (+7 240 faits constatés) par rapport à 2010. L'augmentation du nombre d'infractions à la police des étrangers est en majorité due à la hausse des infractions liées aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers. Ce type d'infractions, qui représentent plus de 90% des infractions à la police des étrangers, est en hausse de 9,6% par rapport à 2010 (+ 7 396 faits constatés).

Entre 2006 et 2007, le nombre d'infractions à la police des étrangers a augmenté de 12%, passant de 87 821 à 98 332 infractions (soit +10 511 faits constatés), avant de connaître entre 2007 et 2008 une hausse de plus faible ampleur (+2,1%, soit 2 070 faits constatés supplémentaires). C'est en 2009 que pour la première fois, leur nombre baisse passant de 100 402 en 2008 à 95 128 infractions en 2009 (-5,3%, soit -5 274 faits constatés).

En 2010, cette baisse se poursuit et le nombre d'infractions à la police des étrangers atteint son niveau le plus bas, avec moins de 86 000 infractions révélées par l'action des services (-9,8%, soit -9 291 faits constatés). En cinq ans, le nombre d'infractions à la police des étrangers est en hausse de 6%, soit 5 256 faits constatés supplémentaires.

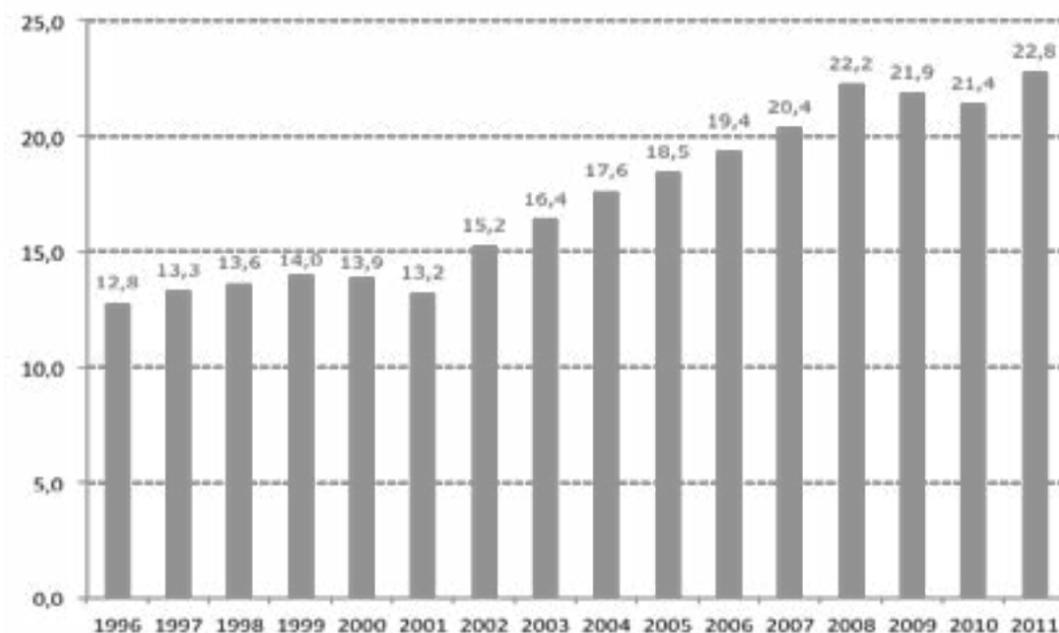
Après une période de stabilisation entre 2009 et 2010, le nombre d'infractions liées au port ou à la détention d'armes prohibées repart à la hausse en 2011 (+6%, soit +1 942 faits constatés). Il s'agit de la quatrième hausse enregistrée pour ce type d'infractions. Entre 2006 et 2009, ce nombre connaît trois hausses consécutives (+ 21,5%, soit +5 698 faits constatés), et pour la première fois en 2010, le nombre d'infractions liées au port ou à la détention d'armes prohibées se stabilise (+0,3%, soit +105 faits constatés). Sur la période 2006-2011, leur nombre a augmenté de plus de 29% (+7 745 faits constatés).

Le nombre de recels est stable en 2011 (-0,7%, soit -248 faits constatés) après deux années de baisse consécutives enregistrées entre 2008 et 2009 (-9,6%, soit -3 984 faits constatés), puis entre 2009 et 2010 (-1,6%, soit -584 faits constatés). En cinq ans, leur nombre a reculé de -8,4%, soit -3 334 faits.

\* \* \*

Télécharger

Graphique 2. Nombres d'infractions révélées par l'action des services pour 10 policiers et gendarmes de 1996 à 2011.



Source : état 4001 annuel, DCPJ

Télécharger

Tableau 2. Nombres et évolutions annuelles des infractions révélées par l'action des services en France métropolitaine entre 2006 et 2011.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variations entre 2006 et 2011 (en volume et en %)
<b>Infractions révélées par l'action des services</b>	<b>335 160</b>	<b>354 295</b>	<b>384 784</b>	<b>372 264</b>	<b>359 292</b>	<b>382 362</b>	
Variations annuelles en volume		+ 19 135	+ 30 489	- 12 520	- 12 972	+ 23 070	+ 47 202
Variations annuelles en %		+ 5,7	+ 8,6	- 3,3	- 3,5	+ 6,4	+ 14,1
<b>Dont Recels</b>	<b>39 847</b>	<b>38 446</b>	<b>41 329</b>	<b>37 345</b>	<b>36 761</b>	<b>36 513</b>	
Variations annuelles en volume		- 1 401	+ 2 883	- 3 984	- 584	- 248	- 3 334
Variations annuelles en %		- 3,5	+ 7,5	- 9,6	- 1,6	- 0,7	- 8,4
<b>Dont Infractions à la législation des stupéfiants</b>	<b>151 487</b>	<b>157 008</b>	<b>177 964</b>	<b>174 870</b>	<b>172 401</b>	<b>184 397</b>	
Variations annuelles en volume		+ 5 521	+ 20 956	- 3 094	- 2 469	+ 11 996	+ 32 910
Variations annuelles en %		+ 3,6	+ 13,3	- 1,7	- 1,4	+ 7,0	+ 21,7
<b>Dont Usage de stupéfiants</b>	<b>115 917</b>	<b>121 232</b>	<b>139 483</b>	<b>141 603</b>	<b>141 873</b>	<b>153 968</b>	
Variations annuelles en volume		+ 5 315	+ 18 251	+ 2 120	+ 270	+ 12 095	+ 38 051
Variations annuelles en %		+ 4,6	+ 15,1	+ 1,5	+ 0,2	+ 8,5	+ 32,8
<b>Dont Infraction à la police des étrangers</b>	<b>87 821</b>	<b>98 332</b>	<b>100 402</b>	<b>95 128</b>	<b>85 837</b>	<b>93 077</b>	
Variations annuelles en volume		+ 10 511	+ 2 070	- 5 274	- 9 291	+ 7 240	+ 5 256
Variations annuelles en %		+ 12,0	+ 2,1	- 5,3	- 9,8	+ 8,4	+ 6,0
<b>Dont Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers</b>	<b>77 948</b>	<b>88 088</b>	<b>90 203</b>	<b>85 043</b>	<b>77 018</b>	<b>84 414</b>	
Variations annuelles en volume		+ 10 140	+ 2 115	- 5 160	- 8 025	+ 7 396	+ 6 466
Variations annuelles en %		+ 13,0	+ 2,4	- 5,7	- 9,4	+ 9,6	+ 8,3
<b>Dont Port ou détention d'arme prohibée</b>	<b>26 507</b>	<b>27 744</b>	<b>30 413</b>	<b>32 205</b>	<b>32 310</b>	<b>34 252</b>	
Variations annuelles en volume		+ 1 237	+ 2 669	+ 1 792	+ 105	+ 1 942	+ 7 745
Variations annuelles en %		+ 4,7	+ 9,6	+ 5,9	+ 0,3	+ 6,0	+ 29,2

Source : état 4001 annuel, DCPJ

Retour sommaire

Télécharger

Tableau 3. Nombres d'infractions révélées par l'action des services entre 2006 et 2011.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Infractions révélées par l'action des services</b>	<b>335 160</b>	<b>354 295</b>	<b>384 784</b>	<b>372 264</b>	<b>359 292</b>	<b>382 362</b>
<b>Recels</b>	<b>39 847</b>	<b>38 446</b>	<b>41 329</b>	<b>37 345</b>	<b>36 761</b>	<b>36 513</b>
<b>Infractions à la législation des stupéfiants</b>	<b>151 487</b>	<b>157 008</b>	<b>177 964</b>	<b>174 870</b>	<b>172 401</b>	<b>184 397</b>
Trafic et revente sans usage de stupéfiants	5792	5797	6128	6007	5869	5928
Usage-revente de stupéfiants	17 034	16 369	18 707	18 087	18 119	17 094
Usage de stupéfiants	115 917	121 232	139 483	141 603	141 873	153 968
Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	12 744	13 610	13 646	9173	6540	7407
<b>Infraction à la police des étrangers</b>	<b>87 821</b>	<b>98 332</b>	<b>100 402</b>	<b>95 128</b>	<b>85 837</b>	<b>93 077</b>
Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers	77 948	88 088	90 203	85 043	77 018	84 414
Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers	3264	3839	4402	4409	4306	4387
Autres infractions à la police des étrangers	6609	6405	5797	5676	4513	4276
<b>Port ou détention d'arme prohibée</b>	<b>26 507</b>	<b>27 744</b>	<b>30 413</b>	<b>32 205</b>	<b>32 310</b>	<b>34 252</b>
<b>Faux document administratif</b>	<b>13 742</b>	<b>14 907</b>	<b>14 928</b>	<b>13 888</b>	<b>13 141</b>	<b>14 193</b>
Faux documents d'identité	6970	7834	8114	7093	6342	6658
Faux documents concernant la circulation des véhicules	3177	3141	3261	3273	3327	3836
Autres faux documents administratifs	3595	3932	3553	3522	3472	3699
<b>Infraction à la législation du travail</b>	<b>10 633</b>	<b>13 131</b>	<b>14 564</b>	<b>13 247</b>	<b>12 850</b>	<b>13 490</b>
Travail clandestin	8420	9996	10 896	9826	9641	10 162
Emploi d'étranger sans titre de travail	1893	2772	3275	3093	2900	2933
Marchandage - prêt de main d'œuvre	320	363	393	328	309	395
<b>Autres infractions</b>	<b>5123</b>	<b>4727</b>	<b>5184</b>	<b>5581</b>	<b>5992</b>	<b>5992</b>
Délits de débits de boissons et infraction à la réglementation sur l'alcool et le tabac	715	668	823	912	987	991
Délits des courses et des jeux	162	174	191	184	299	304
Délits interdiction de séjour et de paraître	295	237	270	204	297	257
Atteintes à l'environnement	1874	2036	2346	2575	2820	3031
Chasse et pêche	1613	1157	1109	1242	1158	1367
Proxénétisme	464	455	445	464	431	490

Source : état 4001 annuel, DCPJ

## Les publications de

## l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales



Directeur de la publication : André-Michel VENTRE – Rédacteur en chef : Christophe SOULLEZ

### OPINION SUR L'EFFICACITE DE L'ACTION DE LA POLICE ET DE LA GENDARMERIE : UNE PERCEPTION EN TROIS DIMENSIONS

**46,5% des personnes de 14 ans et plus déclarent<sup>1</sup> que l'action de la police ou de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans leur quartier ou leur village est « efficace » ou « très efficace », 27,7% qu'elle est peu « efficace » ou « pas efficace du tout » et 25,8% n'ont pas d'opinion<sup>2</sup>**

Cyril RIZK, Responsable des statistiques à l'ONDRP

Les enquêtes annuelles de victimation « Cadre de vie et sécurité » menées conjointement par l'INSEE et l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) offrent des possibilités d'analyse sur des thématiques très variées.

Ce dispositif d'enquêtes s'est développé au sein du système statistique public français à partir de l'année 2005, en s'inspirant notamment des travaux menés depuis bientôt 40 ans aux États-Unis, en Angleterre et Pays de Galles ou en France<sup>3</sup>.

À ce jour, on dispose des résultats de cinq enquêtes annuelles, dont la collecte a eu lieu entre 2007 à 2011. Elles ont permis d'interroger en moyenne environ 17 000 ménages (voir définitions) et 17 000 personnes de 14 ans et plus chaque année (voir développements).

Le questionnaire des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » comprend des questions sur la victimation, d'une part, et sur la sécurité des personnes et des biens dans leur cadre de vie (le quartier ou le village) d'autre part. Le terme de victimation est un néologisme qu'on emploie pour désigner les atteintes que déclarent avoir subies les ménages ou les personnes interrogées.

Depuis 2007, l'ONDRP a publié de nombreuses études sur la victimation exploitant les résultats des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP.

Dans le rapport annuel qui paraît en novembre de chaque année (pour 2010, voir [1] en annexe), l'observatoire étudie les variations des taux de victimation annuels, c'est à dire des proportions de ménages se déclarant victimes d'atteintes aux biens (vols ou actes de vandalisme) ou des proportions de personnes se déclarant victimes de violences, menaces ou injures.

••• (1) Lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP de 2007 à 2011

(2) Réponse : « Ne sait pas ».

(3) Aux États-Unis, depuis les années 1970 avec l'enquête « National Crime Victimization Survey » (NCVS), en Angleterre et Galles depuis les années 1980 avec la « British Crime Survey » (BCS) et en France avec l'enquête nationale de 1986 et les enquêtes locales du centre de recherche sur le droit et les institutions pénales (CESDIP).



INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE  
Département de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales  
École Militaire – 1 place Joffre – Case 39 – 75700 PARIS 07 SP – Tél. : 01 76 64 89 00 – Fax. : 01 76 64 89 31

Retrouvez l'intégralité de ce numéro de **Grand Angle**  
sur **www.inhesj.fr**

## Les « autres crimes et délits » constatés par les services de police et les unités de gendarmerie en 2011

### Les infractions non comprises dans les indicateurs de l'ONDRP



#### Principaux enseignements

**223 710 faits constatés des « autres crimes et délits »** ont été enregistrés par les services de police et les unités de gendarmerie en 2011. Cette catégorie regroupe différents types de crimes et délits dont 29 066 faits d'outrages à dépositaire de l'autorité, 30 273 atteintes à la dignité et à la personnalité, 1 658 atteintes sexuelles, ainsi que 41 296 délits au sujet de la garde des mineurs et du non-versement de la pension alimentaire.

**Les faits d'outrages à dépositaire de l'autorité ont diminué de 3,3%** (- 1 005 faits constatés). Il s'agit de la troisième baisse enregistrée pour ce type de faits après celle de 2008 et de 2009.

**Les atteintes à la dignité et à la personnalité ont peu varié entre 2010 et 2011** : -0,6% (- 180 faits constatés) après deux années de baisse consécutives, entre 2008 et 2009 (- 4,7%, soit - 1 558 faits constatés), puis entre 2009 et 2010 (- 3,6%, soit - 1 130 faits constatés).

**Les atteintes sexuelles ont quant à elles fortement augmenté de plus de 10%** (+ 1 486 faits constatés entre 2010 et 2011). Ce type de violence regroupe essentiellement les infractions d'exhibitions sexuelles, d'atteintes sexuelles sans violence, contrainte ou menace.

**Enfin le nombre de délits au sujet de la garde des mineurs et de non-versement de la pension est resté stable** : + 0,2%, soit 63 faits constatés.

Les crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie sont recensés grâce à une nomenclature d'une centaine d'index. L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) ne considère pas le nombre total des faits constatés obtenus en additionnant tous les index comme un indicateur pertinent de la criminalité enregistrée. Il préfère commenter des regroupements homogènes de faits constatés, appelés « indicateurs », qui sont au nombre de quatre : les atteintes aux biens, les atteintes volontaires à l'intégrité physique, les escroqueries et infractions économiques et financières et les infractions révélées par l'action des services.

Les crimes et délits qui ne sont comptabilisés dans aucun de ces quatre indicateurs sont regroupés par l'ONDRP dans la catégorie des « autres crimes et délits ».

En 2011, 223 710 faits constatés par les services de police et les unités de la gendarmerie n'appartiennent à aucun des quatre indicateurs de l'ONDRP (graphique 1). Le volume de cet ensemble d'infractions est plus faible que celui des autres indicateurs de l'ONDRP : il est environ 10 fois inférieur à celui des atteintes aux biens (2 146 479 faits constatés en 2011), plus de deux fois inférieur au nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (468 012 faits constatés), et environ 1,6 fois inférieur à celui des escroqueries et infractions économiques et financières (350 040 faits) ou des infractions révélées par l'action des services (382 362 faits constatés).

La catégorie des « autres crimes et délits » regroupe des types de crimes et délits de nature très différente : les atteintes sexuelles, les atteintes à la dignité et à la personnalité, les violations de domicile, les délits au sujet de la garde des mineurs, le non-versement de la pension alimentaire, les outrages à dépositaire de l'autorité publique, les fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène, les autres délits contre la santé publique et la réglementation des professions médicales, les atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation, les destructions, cruautés et autres délits envers les animaux et le dernier index intitulé « autres délits » qui permet d'enregistrer les infractions qui n'entrent dans aucun des index existants.

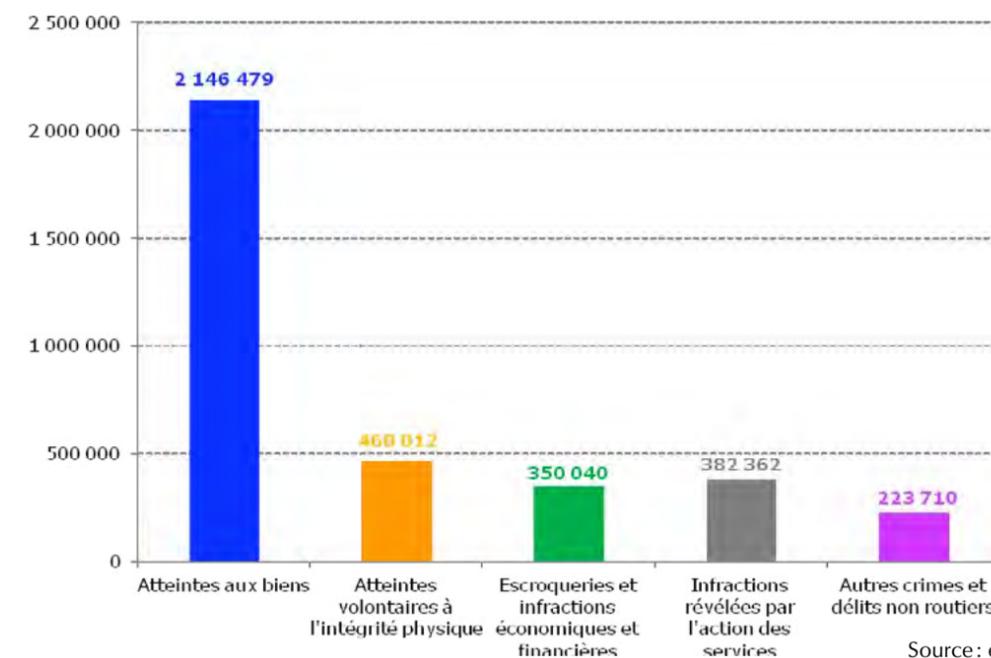
L'hétérogénéité des crimes et délits regroupés dans la catégorie des « autres crimes et délits » ne permet pas une analyse globale. L'analyse détaillée portera ainsi uniquement sur les types d'infractions pour lesquels au moins 10 000 faits ont été constatés en 2011.

#### Le nombre d'outrages à dépositaire de l'autorité est en baisse pour la troisième année consécutive

D'après le Code pénal (article 433-5), « constituent » un outrage [...] les paroles, gestes ou menaces, les écrits ou les images de toute nature non rendus publics ou l'envoi d'objets quelconques adressés à une personne chargée d'une mission de service public,

[Télécharger](#)

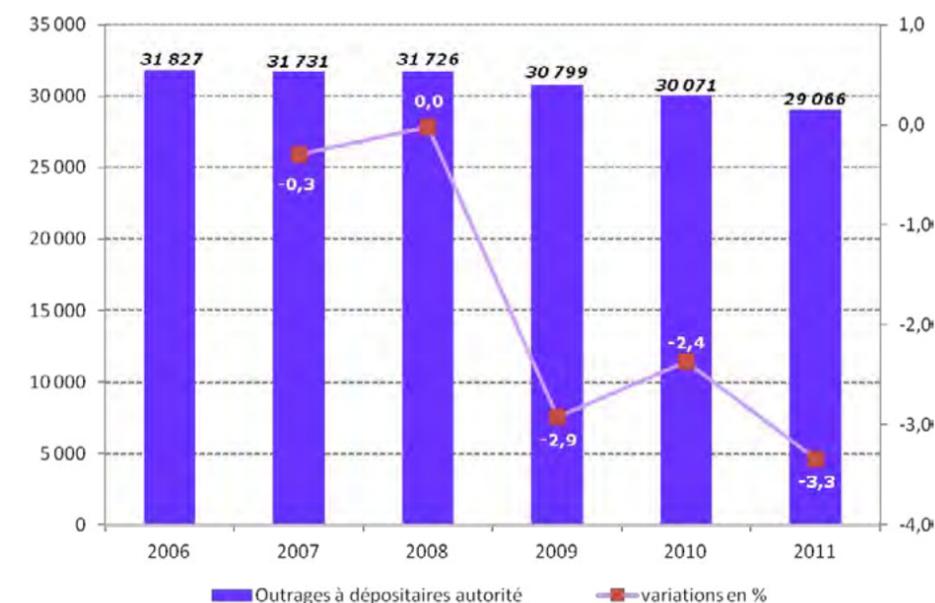
Graphique 1. Nombre de faits constatés selon les indicateurs de l'ONDRP et la catégorie « autres crimes et délits »\* en 2011.



\* Les indicateurs de l'ONDRP sont définis pour rendre compte de l'évolution du nombre de faits constatés de différentes formes de délinquance. Leur étude s'effectue séparément, ce qui explique notamment que certains types d'infractions puissent figurer dans deux indicateurs distincts (qui se trouvent à la fois dans les indicateurs des atteintes aux biens et des atteintes volontaires à l'intégrité physique et des infractions à la législation sur le travail à la fois infractions économiques et financières et infractions révélées par l'action des services). De ce fait, la somme des indicateurs de l'ONDRP ne correspond pas à celle des faits constatés, en raison des doubles comptes. Nous rappelons que la somme des faits constatés (sans double compte) n'est pas une donnée que commente l'ONDRP car il s'agit d'un ensemble trop hétérogène qui ne peut être appréhendé en tant que tel.

[Télécharger](#)

Graphique 2. Nombres et variations annuelles des faits constatés d'outrages à dépositaire de l'autorité entre 2006 et 2011.


[Retour sommaire](#)
[Télécharger la fiche](#)
[Télécharger les données](#)

dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de sa mission, et de nature à porter atteinte à sa dignité ou au respect dû à la fonction dont elle est investie ».

Notons que dans l'état 4001, les outrages à une personne chargée d'une mission de service public ne sont pas comptabilisés à l'index où sont recensés les outrages à dépositaire de l'autorité. Ces infractions sont en effet enregistrées avec les atteintes à la personnalité et à la dignité.

En 2011, 29 066 faits d'outrages à dépositaire de l'autorité sont enregistrés par les services de police et les unités de gendarmerie nationales, soit une baisse de -3,3% par rapport à 2010 (-1 005 faits constatés). Il s'agit de la troisième baisse consécutive enregistrée pour ce type de faits après celle enregistrée entre 2008 et 2009 (-2,9%, soit -927 faits constatés), et entre 2009 et 2010 (-2,4%, soit -728 faits constatés).

Entre 2006 et 2008, le nombre d'outrages à dépositaire de l'autorité est resté stable avec des variations annuelles comprises entre +0,0% et -0,3% (graphique 2). En cinq ans, ce type de faits constaté par la police ou la gendarmerie a diminué de -8,7%, soit -2 761 faits constatés.

### Stabilisation du nombre d'atteintes à la dignité et à la personnalité entre 2010 et 2011

Les atteintes à la dignité et à la personnalité sont constituées des infractions de troubles à la tranquillité d'autrui par des appels téléphoniques, des infractions de diffamation envers un particulier, d'injures publiques sans provocation ou encore de harcèlement moral ou de dénonciation calomnieuse.

**30 273 atteintes à la dignité et à la personnalité ont été constatées en 2011** par les services de police ou les unités de la gendarmerie (graphique 3). Le nombre de ce type d'infractions est stable par rapport à 2010: -0,6% (-180 faits constatés). Cette relative stabilité fait suite à deux années de baisse consécutives enregistrées entre 2008 et 2009 (-4,7%, soit -1 558 faits constatés), et entre 2009 et 2010 (-3,6%, soit -1 130 faits constatés).

Avant 2008, le nombre d'atteintes à la dignité et à la personnalité était en hausse continue. Entre 2006 et 2008, il est passé de 27 255 à 33 141 faits constatés, ce qui représente une augmentation de 21,6% (+5 886 faits constatés). Sur la période 2006-2011, les atteintes à la dignité de la personne sont en hausse de plus de 11% (+3 018 faits constatés).

### Forte augmentation du nombre d'atteintes sexuelles entre 2010 et 2011

Les atteintes sexuelles regroupent essentiellement les infractions d'exhibitions sexuelles, ou d'atteintes sexuelles sans violence, contrainte ou menace. On y compte aussi les délits de racolage.

**En 2011, 15 658 atteintes sexuelles ont été constatées** par les services de police et les unités de gendarmerie (graphique 4). Ce type d'atteintes est en forte progression par rapport à 2010: +10,5%, soit 1 486 faits supplémentaires.

Ce chiffre repart à la hausse en 2011, après deux années de baisse consécutives enregistrées entre 2008 et 2009 (-5,0%, soit -793 faits constatés), et entre 2009 et 2010 (-5,2%, soit -783 faits constatés).

En cinq ans, le nombre d'atteintes sexuelles a reculé de moins de 2%, ce qui représente en volume 205 faits constatés en moins.

### Le nombre de délits au sujet de la garde des mineurs et de non-versement de la pension alimentaire ne varie pas entre 2010 et 2011

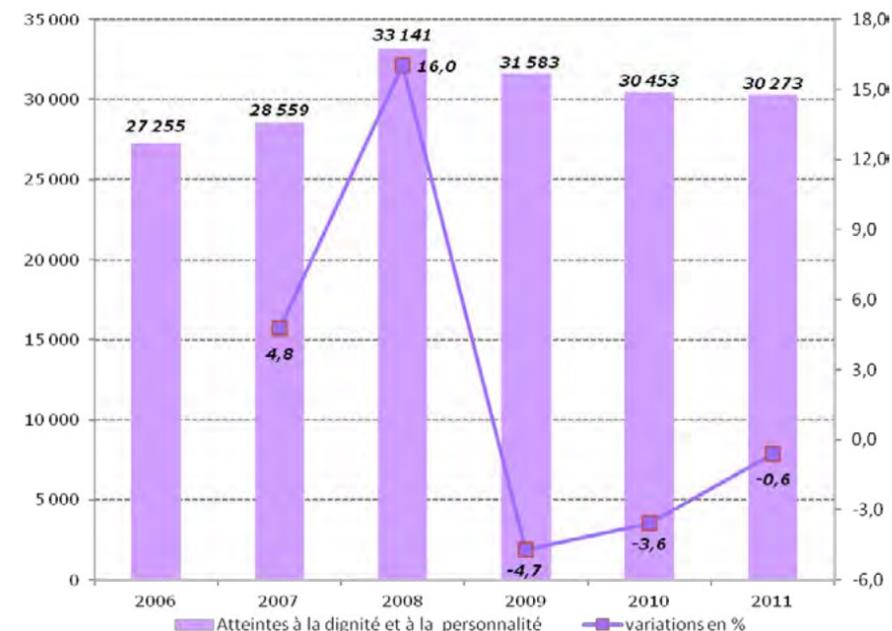
**En 2011, 41 296 délits au sujet de la garde des mineurs et de non-versement de la pension alimentaire ont été constatés.** Ce chiffre est stable par rapport à 2010: +0,2%, soit 63 faits supplémentaires. En 2008 et 2009, ce nombre connaissait des hausses plus prononcées respectivement de +3,6% et +1,4%. Ces deux hausses succédaient à une baisse enregistrée en 2007 supérieure à 6%, ce qui correspond en volume à -2 675 faits.

En cinq ans, le nombre de délits au sujet de la garde des mineurs et de non-versement de la pension alimentaire est stable (-288 faits constatés, soit -0,7%).

\* \* \*

Télécharger

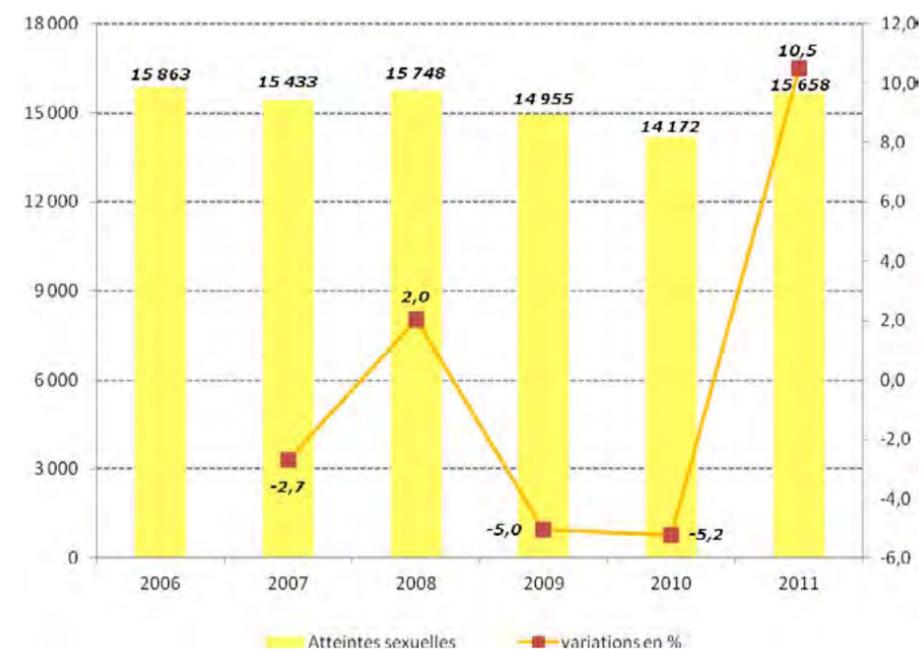
Graphique 3. Nombres et variations annuelles des faits constatés d'atteintes à la dignité et à la personnalité entre 2006 et 2011.



Source : état 4001 annuel, DCPJ

Télécharger

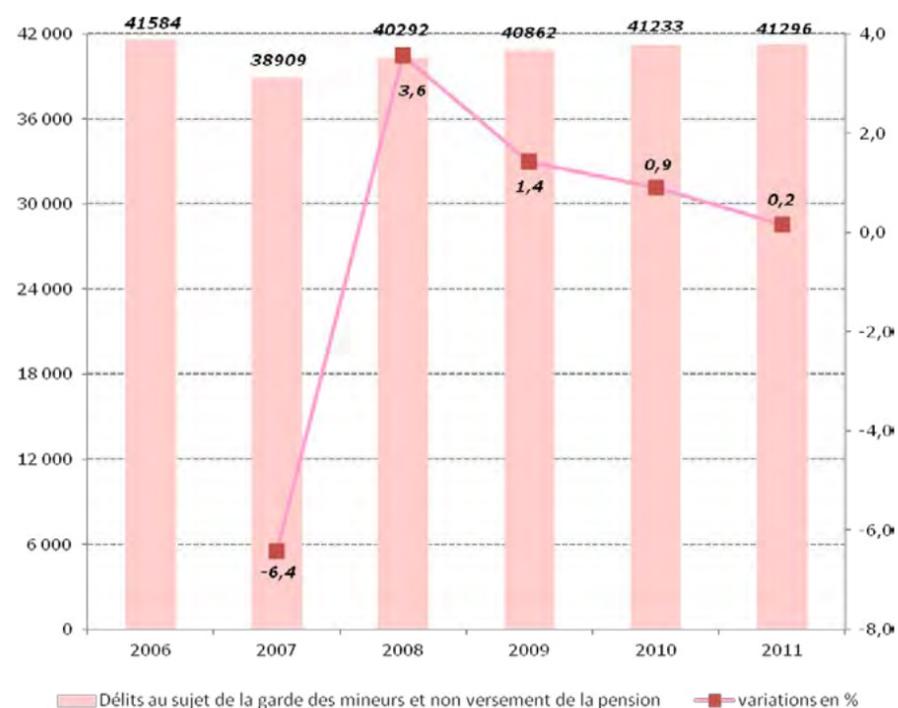
Graphique 4. Nombres et variations annuelles des faits constatés d'atteintes sexuelles entre 2006 et 2011.



Source : état 4001 annuel, DCPJ

Télécharger

Graphique 5. Nombres et variations annuelles des faits constatés de délits au sujet de la garde des mineurs et de non-versement de la pension alimentaire entre 2006 et 2011.



Source : état 4001 annuel, DCPJ

Tableau 1. Nombres et évolutions des autres crimes et délits entre 2006 et 2011.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Autres crimes et délits non routiers</b>	<b>225 907</b>	<b>218 795</b>	<b>226 541</b>	<b>220 716</b>	<b>216 035</b>	<b>223 710</b>
Variations en volume		-7 112	+7 746	-5 825	-4 681	+7 675
Variations en %		-3,1	+3,5	-2,6	-2,1	+3,6
<b>Outrages à dépositaire de l'autorité</b>	<b>31 827</b>	<b>31 731</b>	<b>31 726</b>	<b>30 799</b>	<b>30 071</b>	<b>29 066</b>
Variations en volume		-96	-5	-927	-728	-1 005
Variations en %		-0,3	0,0	-2,9	-2,4	-3,3
<b>Atteintes sexuelles</b>	<b>15 863</b>	<b>15 433</b>	<b>15 748</b>	<b>14 955</b>	<b>14 172</b>	<b>15 658</b>
Variations en volume		-430	+315	-793	-783	+1 486
Variations en %		-2,7	+2,0	-5,0	-5,2	+10,5
<b>Atteintes à la dignité et à la personnalité</b>	<b>27 255</b>	<b>28 559</b>	<b>33 141</b>	<b>31 583</b>	<b>30 453</b>	<b>30 273</b>
Variations en volume		+1 304	+4 582	-1 558	-1 130	-180
Variations en %		+4,8	+16,0	-4,7	-3,6	-0,6
<b>Délits au sujet de la garde des mineurs et de non-versement de la pension alimentaire</b>	<b>41 584</b>	<b>38 909</b>	<b>40 292</b>	<b>40 862</b>	<b>41 233</b>	<b>41 296</b>
Variations en volume		-2 675	+1 383	+570	+371	+63
Variations en %		-6,4	+3,6	+1,4	+0,9	+0,2

Source : état 4001 annuel, DCPJ

## Les publications de

## l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales



Directeur de la publication : André-Michel VENTRE – Rédacteur en chef : Christophe SOULLEZ

### FRÉQUENCE ET CARACTÉRISTIQUES DES VOLS ET TENTATIVES DE VOL PERSONNELS<sup>1</sup> DE TÉLÉPHONE PORTABLE DÉCLARÉS PAR LES PERSONNES DE 14 ANS ET PLUS LORS DES ENQUÊTES « CADRE DE VIE ET SÉCURITÉ » 2007 À 2011

La proportion de personnes s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vol personnels de téléphone portable, soit 1,2 % en 2010, est en baisse très significative par rapport à celles de 2006 (1,6 %) ou 2007 (1,7 %).

En 2006 ou 2007, on estimait le nombre de vols et tentatives de vol personnels de téléphone portable déclarés par les personnes de 14 ans et plus à environ 1,1 million sur un an. Ce nombre a fortement baissé en 2008 et est assez stable depuis. En 2010, il est évalué à un peu moins de 775 000.

Jorick GUILLANEUF, Chargé d'études statistiques à l'ONDRP

Depuis 2007, la France s'est dotée d'un dispositif d'enquêtes annuelles de victimation à l'initiative de l'INSEE et de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP). Il a été intitulé enquêtes « Cadre de vie et sécurité »<sup>2</sup>.

Lorsque le projet était en phase de conception, en 2005 et 2006, il existait dans le monde moins d'une demi-douzaine de pays dotés d'enquêtes de victimation annuelles<sup>3</sup>. Parmi ces enquêtes, on peut considérer comme « principale référence internationale », la *National Crime Victimization Survey* (NCVS) des États-Unis, première enquête nationale de victimation dont la collecte a débuté en 1972, et la *British Crime Survey* (BCS) lancée en 1982 en Angleterre et au Pays de Galles qui est devenue annuelle en 2001.

..... (1) Hors vols commis ou tentés dans la voiture ou le logement.

(2) Voir [http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/lexique/dico\\_methodo\\_interactif\\_v2.pdf](http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/lexique/dico_methodo_interactif_v2.pdf) afin de consulter le « dictionnaire méthodologique » de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » qui comprend les définitions détaillées des principales notions relatives à ces enquêtes.

(3) Voir « Inventaire 2005 ONUDC-CÉE des enquêtes de victimation » dans le « Manuel sur les enquêtes de victimation » de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime, Commission économique des Nations unies pour l'Europe (UNODC-UNECE) 2009, pages 12 à 13 ([http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/Crime-statistics/Manual\\_Victimization\\_French\\_030210.pdf](http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/Crime-statistics/Manual_Victimization_French_030210.pdf)).



INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE  
Département de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales  
École Militaire – 1 place Joffre – Case 39 – 75700 PARIS 07 SP – Tél. : 01 76 64 89 00 – Fax. : 01 76 64 89 31

Retrouvez l'intégralité de ce numéro de **Grand Angle**  
sur **www.inhesj.fr**

## Les personnes mises en cause pour crimes et délits non routiers en 2011



### Informations et rappels

Lorsqu'une personne au moins est mise en cause pour un fait constaté de crime ou délit non routier enregistré par la police ou la gendarmerie dans l'état 4001<sup>1</sup>, le fait est compté comme élucidé. Les concepts de « faits élucidés » et de « personnes mises en cause » sont donc liés. Ils relèvent de deux comptabilités différentes mais résultent d'une même activité, que l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) nomme « activité d'élucidation / Mise en cause ».

Le cadre méthodologique au sein duquel s'inscrivent les travaux de l'ONDRP sur les faits élucidés et les personnes mises en cause est décrit dans la « [Méthodologie des tableaux de bord annuels de l'ONDRP](#) ».

Par ailleurs, les mis en cause, qui font l'objet de la présente étude, ne doivent pas être assimilés aux auteurs d'infractions. Ces deux notions se distinguent à plusieurs titres. La première raison étant que la totalité des auteurs ne sont pas mis en cause. Ils le sont, uniquement, si les faits sont portés à la connaissance de la police ou de la gendarmerie (faits constatés) et qu'une personne au moins, est identifiée (faits élucidés). De plus, la mise en cause d'un individu est la première étape du processus de réponse pénale, qui n'aboutit pas forcément à la condamnation. Par conséquent, ce n'est qu'au terme de la procédure judiciaire qu'une personne peut être déclarée « auteur », si une décision définitive conclut à sa culpabilité.

**Avertissement :** D'après les informations dont dispose l'Observatoire, les personnes mises en cause par la Gendarmerie nationale en décembre ont été comptabilisées différemment en 2011. Avant la mise en service au 1<sup>er</sup> janvier 2012 d'une nouvelle application informatique appelée « Pulsar », il a été demandé aux gendarmes de clôturer toutes les procédures figurant dans l'ancienne application, y compris celles qui auraient été enregistrées plus tardivement si la mise à jour n'avait pas eu lieu. Il en a résulté, selon l'ONDRP, un enregistrement anticipé de plusieurs dizaines de milliers de mis en cause.

Afin d'étudier l'évolution du nombre et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers entre 2006 et 2011, l'ONDRP propose une méthode de comparaison consistant à exclure, pour chaque année de la période considérée, les personnes mises en cause en décembre par la gendarmerie.

Cela permet de définir une statistique de mis en cause en 2011 dite **hors « Décembre Gendarmerie »** qui est comparable avec celle des années précédentes. L'ONDRP a vérifié que les variations des nombres de mis en cause hors « Décembre Gendarmerie » entre 2006 et 2010, soit sur la période non perturbée, sont proches, voire très proches des variations annuelles du nombre total de mis en cause. Elles en constituent aux yeux de l'ONDRP une estimation permettant d'analyser l'évolution du nombre et du profil des mis en cause entre 2006 et 2011.

Des précisions sont apportées sur ce changement dans la partie à caractère méthodologique intitulée « Développement sur » du [Grand Angle n°30](#), « Nombres et profils des mis en cause pour crimes et délits non routiers en 2011 ».

### Le taux de mis en cause pour 1 000 habitants reste stable en 2011 par rapport à 2010

La population française ayant évolué depuis 1996, tant en terme de nombre que de structure, il est nécessaire de rapporter le nombre de mis en cause aux effectifs de la population française, ceci afin de suivre les évolutions du nombre de mis en cause sur une longue période. Le paragraphe suivant présente donc les taux de mis en cause pour 1 000 habitants de France métropolitaine, qui correspondent au rapport entre le nombre de mis en cause une année donnée et le nombre de personnes recensées au sein de la population française, établi (ou estimé pour les années les plus récentes) lors des recensements effectués par l'Insee.

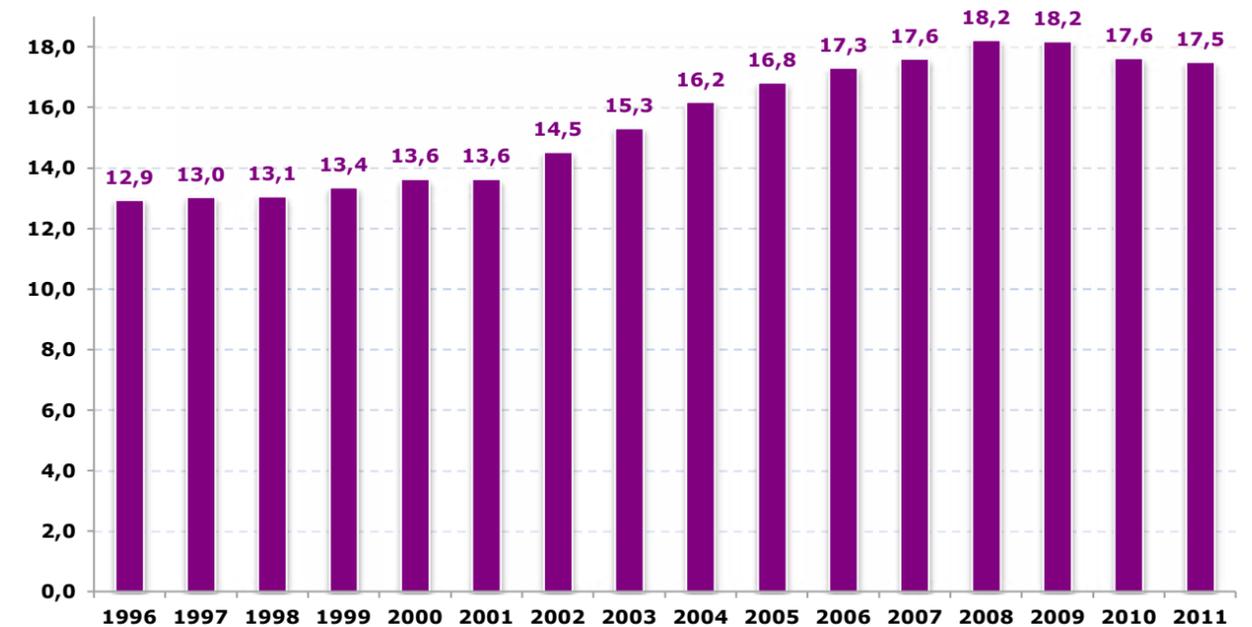
En 2011, on dénombre 1 106 388 personnes mises en cause (hors « Décembre Gendarmerie ») par les services de police ou les unités de gendarmerie nationales (tableau 1). L'INSEE estime par ailleurs que la population française s'élève à 63 127 768 de personnes cette année-là. Ainsi, en 2011, 17,5 personnes ont été mises en cause pour crimes et délits non routiers pour 1 000 habitants de France métropolitaine (voir graphique 1).

De 1996 à 2001, le taux de mis en cause pour 1 000 habitants était en légère augmentation, de 12,9‰ à 13,6‰, ce niveau étant bien inférieur à celui de 2011. À partir de 2002, il a connu une hausse sensible, jusqu'en 2008, où ce taux atteint 18,2‰ (soit une augmentation de 4,6 points en 7 ans).

- • (1) On appelle « état 4001 » l'outil d'enregistrement des crimes et délits non routiers commun à la police et la gendarmerie. Les notions de « faits constatés », de « faits élucidés » et de « personnes mises en cause » sont propres à l'état 4001 (voir « Définitions »).

[Télécharger](#)

Graphique 1. Évolution du nombre de personnes mises en cause pour 1 000 habitants de 1996 à 2011 (hors « Décembre Gendarmerie »).



Source : état 4001 annuel, DCPJ ; Estimations de populations, INSEE

[Télécharger](#)

Tableau 1. Les personnes mises en cause pour crimes et délits non routiers de 2006 à 2011 (hors « Décembre Gendarmerie »).

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variations entre 2006 et 2011 (en nombre et en %)
<b>Personnes mises en cause pour crimes et délits non routiers</b>	<b>1 063 159</b>	<b>1 089 145</b>	<b>1 133 097</b>	<b>1 136 782</b>	<b>1 107 485</b>	<b>1 106 388</b>	
Variations annuelles en nombre	-	+ 25 986	+ 43 952	+ 3 685	- 29 297	- 1 097	+ 43 229
Variations annuelles en %	-	+ 2,4	+ 4,0	+ 0,3	- 2,6	- 0,1	+ 4,1
<b>Atteintes aux biens</b>	<b>307 388</b>	<b>302 950</b>	<b>298 680</b>	<b>304 629</b>	<b>303 238</b>	<b>287 852</b>	
Variations annuelles en nombre	-	- 4 438	- 4 270	+ 5 949	- 1 391	- 15 386	- 19 536
Variations annuelles en %	-	- 1,4	- 1,4	+ 2,0	- 0,5	- 5,1	- 6,4
<b>Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols)</b>	<b>207 265</b>	<b>220 362</b>	<b>229 654</b>	<b>237 505</b>	<b>232 657</b>	<b>227 996</b>	
Variations annuelles en nombre	-	+ 13 097	+ 9 292	+ 7 851	- 4 848	- 4 661	+ 20 731
Variations annuelles en %	-	+ 6,3	+ 4,2	+ 3,4	- 2,0	- 2,0	+ 10,0
<b>Escroqueries et infractions économiques et financières (hors droit du travail)</b>	<b>74 734</b>	<b>75 564</b>	<b>80 310</b>	<b>83 005</b>	<b>79 657</b>	<b>81 393</b>	
Variations annuelles en nombre	-	+ 830	+ 4 746	+ 2 695	- 3 348	+ 1 736	+ 6 659
Variations annuelles en %	-	+ 1,1	+ 6,3	+ 3,4	- 4,0	+ 2,2	+ 8,9
<b>Infractions révélées par l'action des services</b>	<b>328 811</b>	<b>347 222</b>	<b>376 887</b>	<b>365 989</b>	<b>351 052</b>	<b>364 596</b>	
Variations annuelles en nombre	-	+ 18 411	+ 29 665	- 10 898	- 14 937	+ 13 544	+ 35 785
Variations annuelles en %	-	+ 5,6	+ 8,5	- 2,9	- 4,1	+ 3,9	+ 10,9
<b>Autres infractions</b>	<b>144 961</b>	<b>143 047</b>	<b>147 566</b>	<b>145 654</b>	<b>140 881</b>	<b>144 551</b>	
Variations annuelles en nombre	-	- 1 914	+ 4 519	- 1 912	- 4 773	+ 3 670	- 410
Variations annuelles en %	-	- 1,3	+ 3,2	- 1,3	- 3,3	+ 2,6	- 0,3

Champ : France métropolitaine hors « Décembre Gendarmerie »

Source : État 4001 annuel, DCPJ ; État 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

[Retour sommaire](#)
[Télécharger la fiche](#)
[Télécharger les données](#)

Mais entre 2008 et 2009, le taux de mis en cause pour 1 000 habitants de France métropolitaine a cessé d'augmenter, et reste stable en 2009 à 18,2 ‰. En 2010, la tendance n'est plus à la hausse. Si on avait constaté une stabilité entre 2008 et 2009 (- 0,04 point), la baisse entre 2009 et 2010 est bien plus marquée, puisque le taux de mis en cause pour 1 000 habitants passe de 18,2 ‰ à 17,6 ‰ (- 0,6 point). En 2011, ce ratio poursuit sa baisse, mais de façon moins importante qu'en 2010, en s'établissant à 17,5 ‰.

### Stabilisation du nombre de mis en cause en 2011 après une baisse importante en 2010

*L'étude des variations annuelles des nombres de mis en cause par type de crimes et délits non routiers, répartis selon les indicateurs de l'ONDRP dans leur format aménagé, s'effectue sur la période 2006 / 2011. Celle-ci est considérée par l'ONDRP comme un compromis entre une période plus longue qui nécessiterait de rapporter le nombre de mis en cause par indicateur au nombre d'habitants comme dans la partie précédente, et une période plus courte qui ne fournirait pas assez de recul à l'analyse (voir « méthodologie des tableaux de bord annuels de l'ONDRP<sup>2</sup> »).*

Le nombre de mis en cause hors « Décembre Gendarmerie » pour crimes et délits non routiers s'élevait en 2006 à 1 063 159. Il a augmenté sur les deux années suivantes (+ 2,4 % en 2007 et + 4,0 % en 2008) pour atteindre 1 133 097 (soit + 69 938 mis en cause en 2 ans).

L'année 2009 voit le nombre de mis en cause augmenter très faiblement (+ 0,3 %, soit + 3 685 mis en cause), ce qui contraste fortement avec l'évolution annuelle des années précédentes. Ce fort ralentissement de la hausse du nombre de mis en cause est suivi en 2010 d'un retournement de la tendance : ce nombre diminue de 2,6 % (soit - 29 297 mis en cause).

La tendance baissière se poursuit en 2011, mais de façon bien moins prononcée. Le nombre de mis en cause ne baisse que de 0,1 % (soit - 1 097 mis en cause). La situation est donc assez stable par rapport à l'année précédente.

Globalement, l'évolution sur 6 années (de 2006 à 2011) est à la hausse (+ 4,1 %), mais deux périodes se distinguent clairement : une hausse de 2006 à 2009, puis une baisse jusqu'en 2011. De même, le nombre total des mis en cause en 2011 par rapport à 2010 est stable, ce qui n'est pas le cas si l'on étudie les différents types d'infractions.

### Entre 2010 et 2011, baisse du nombre de mis en cause pour atteintes aux biens, hausse pour infractions révélées par l'action des services

Si le total des mis en cause reste stable en 2011 par rapport à 2010, ce n'est pas le cas pour tous les types d'infractions. Les atteintes aux biens accusent en effet une forte baisse, la plus forte depuis 2006 : - 5,1 % soit - 15 386 mis en cause.

Les mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique sont en baisse, pour la deuxième année consécutive (- 2,0 % en 2010 et - 2,0 % en 2011). Ce retournement de tendance est d'autant plus remarquable que de 2006 à 2009 le nombre de mis en cause n'avait jamais cessé d'augmenter (+ 14,6 % entre 2006 et 2010).

Le nombre de mis en cause pour escroqueries et infractions économiques et financières est en hausse en 2011 (+ 2,2 %, soit + 1 736 mis en cause). Depuis 2006, il a, au total, augmenté de 8,9 % (soit + 6 659 mis en cause). De 2006 à 2009, ce nombre est en hausse de 11,1 %, puis diminue de 4 % en 2010. L'année 2011 marque donc le retour à la hausse du nombre de mis en cause pour escroqueries et infractions économiques et financières.

Les mis en cause pour infractions révélées par l'action des services voient leur nombre varier fortement sur la période 2006 / 2011. Après deux années de hausse importante entre 2006 et 2008 (+ 14,6 %, soit + 48 076 mis en cause en 2 ans), leur nombre diminue jusqu'en 2010 (- 6,9 %, soit - 25 835 mis en cause) pour atteindre 351 052 mis en cause. En 2011 le nombre de mis en cause repart à la hausse (+ 3,9 %, soit + 13 544 mis en cause) pour s'établir à 364 596.

**Avertissement** : l'activité d'« élucidation / mise en cause » se traduit d'un point de vue statistique par deux enregistrements distincts : faits élucidés d'une part, suivant le principe que tout fait constaté pour lequel une personne au moins est mise en cause est comptabilisé comme « élucidé », et personnes mises en cause, d'autre part. Selon la nature de l'infraction, pour un fait élucidé, il peut y avoir plusieurs mis en cause tout comme pour un mis en cause, il peut y avoir plusieurs faits élucidés.

En 2011, 287 852 personnes ont été mises en cause pour **atteintes aux biens** (crimes et délits de types vols ou destructions et dégradations) hors « Décembre Gendarmerie » (tableau 2). Par rapport à 2006, il est en baisse de 6,4 %, soit - 19 536 personnes mises en cause pour atteintes aux biens en 5 ans.

L'essentiel de cette diminution est due à la variation observée entre 2010 et 2011, qui s'établit à - 5,1 %, soit - 15 386 personnes mises en cause pour atteintes aux biens sur un an. Entre 2006 et 2010, la baisse avait été plus limitée : - 1,4 % (soit - 4 150 mis en cause).

Le nombre de faits élucidés pour atteintes aux biens avait, lui aussi, été relativement stable en ordre de grandeur entre 2006 et 2010, se situant, hors « Décembre Gendarmerie », entre 320 000 et moins de 329 000 faits élucidés par an. Il diminue lui aussi de plus de 5 % entre 2010 et 2011 : - 5,6 %, soit - 17 980 faits élucidés. En 2011, le nombre de faits élucidés ne dépasse pas 305 000.

Ces évolutions à la baisse des nombres de faits élucidés et de personnes mises en cause sont, en proportion, plus accentuées entre 2010 et 2011 que celle du nombre de faits constatés d'atteintes aux biens : sur un an, il varie de - 1,8 % (soit - 39 189 faits constatés).

En 2010, le rapport entre le nombre de faits élucidés et celui des faits constatés s'établissait à 15,1 %. Ce rapport qui se situait à 13,2 % en 2006, s'appréciait alors de près de 2 points (voir définitions) en 4 ans. Cette variation était la conséquence d'une baisse de près de 14 % des faits constatés entre 2006 et 2010 (soit - 342 502 faits constatés) bien plus marquée que celles des faits élucidés (- 1,7 % en 4 ans, soit - 5 613 faits élucidés).

Entre 2010 et 2011, un phénomène inverse se produit : en raison d'une plus forte diminution, lorsqu'elle est exprimée en proportion, du nombre de faits élucidés par rapport à celui des faits constatés, le rapport « élucidés / constatés » se réduit de 0,6 point sur un an. En 2011, il s'élève à 14,5 %.

En 2010, pour 100 faits élucidés d'atteintes aux biens, 94 personnes ont été mises en cause. En 2011, ce ratio « mis en cause / faits élucidés » varie de + 0,5 point. Cela signifie qu'en 2011, à nombre de faits élucidés d'atteintes aux biens constant, le nombre de mis en cause est légèrement supérieur à 2010. Cela explique pourquoi la baisse entre 2010 et 2011 est, en proportion, plus importante pour les faits élucidés (- 5,6 %) que pour les mis en cause (- 5,1 %).

*La baisse du nombre de mis en cause pour atteintes aux biens entre 2010 et 2011 s'explique très largement par celle des faits élucidés. Or, comme le nombre de faits constatés d'atteintes aux biens connaît une baisse de moins de 2 %, c'est plus précisément la baisse de la fréquence d'élucidation qui explique celle des mis en cause.*

S'agissant des atteintes de type **destructions et dégradations**, en 2011, 63 919 personnes ont été mises en cause, hors « Décembre Gendarmerie ». Ce nombre diminue régulièrement depuis 2006. Il était de 82 845 cette année-là et a baissé de 22,8 %, soit - 18 926 mis en cause sur cinq ans.

La variation la plus forte de ces cinq dernières années est celle observée entre 2010 et 2011. Elle est de - 11 %, soit - 7 932 personnes mises en cause pour destructions et dégradations sur un an. Entre 2006 et 2010, la baisse la plus importante avait été enregistrée l'année précédente : - 6,4 % (soit - 4 882 mis en cause) entre 2009 et 2010.

Le nombre de faits élucidés pour destructions et dégradations a également diminué régulièrement entre 2006 et 2011. La baisse du nombre de mis en cause a été d'un ordre de grandeur comparable à

celle des faits élucidés, - 19,4 % en 5 ans (soit - 18 228 faits élucidés). En 2011, il diminue de 9,7 %, soit - 8 200 faits élucidés.

Ces évolutions à la baisse des nombres de faits élucidés et de personnes mises en cause entre 2010 et 2011 sont, en proportion, quasiment équivalentes à celle du nombre de faits constatés pour destructions et dégradations : sur un an, il varie de - 10,2 % (soit - 38 474 faits constatés).

En 2011, le rapport entre le nombre de faits élucidés et celui des faits constatés s'établit à 22,4 %. Ce rapport qui se situait à 19,3 % en 2006, s'est apprécié de 3 points (voir définitions) en 5 ans. C'est la conséquence d'une baisse de 22,9 % en 4 ans des faits constatés entre 2006 et 2010 (soit - 111 806 faits constatés) plus marquée que celles des faits élucidés (- 10,7 % en 4 ans, soit - 10 088 faits élucidés).

La baisse du nombre de mis en cause pour atteintes aux biens entre 2010 et 2011 s'explique très largement par celle des faits constatés. Leur nombre connaît une baisse de plus de 10 %, qui est répercutée en grande partie sur le nombre de faits élucidés, elle-même à l'origine de la quasi-totalité de la diminution des mis en cause.

*Au regard des statistiques relatives aux atteintes de type « destructions et dégradations », issues des résultats des enquêtes annuelles « Cadre de vie et sécurité » l'ONDRP estime que la baisse des faits constatés est en partie due à une modification du mode d'enregistrement de certaines infractions qui étaient initialement considérées comme des délits et qui le sont dorénavant comme des contraventions<sup>3</sup>.*

*Les contraventions n'étant pas enregistrées dans l'état 4001, ce transfert a eu pour effet de réduire le champ couvert par l'état 4001 en matière de destructions et dégradations, aux actes les plus graves. Ce transfert s'est traduit par une baisse du nombre de faits constatés, de faits élucidés ainsi que de mis en cause pour les atteintes de type destructions et dégradations.*

En 2011, 203 384 personnes ont été mises en cause pour **vols sans violence** hors « Décembre Gendarmerie ». Alors que, depuis 2007, leur nombre augmentait régulièrement (+ 9 117 mis en cause entre 2007 et 2010, soit + 4,5 %), en 2011, il diminue de 3 %, soit - 6 386 mis en cause.

Entre 2007 et 2010 le nombre de faits élucidés pour vols sans violence a augmenté de manière sensiblement équivalente au nombre de mis en cause : + 4,5 %, soit + 10 732. En 2011, la baisse est de 4,1 % soit - 9 187 faits élucidés pour atteindre 212 386.

Etant donné la baisse moins prononcée du nombre de mis en cause que de faits élucidés, la statistique d'activité d'« Élucidation / Mise en cause » des vols sans violence a suivi une tendance à la hausse sur un an. Le ratio qui s'établissait à 94,7 en 2010 est de 95,8 en 2011, soit + 1,1 point.

La diminution du nombre de mis en cause entre 2010 et 2011, concerne des vols sans violence pour lesquels les faits constatés sont également en baisse et, en premier lieu, les « vols liés aux véhicules à moteurs ».

• • • (2) [http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/tableaux\\_de\\_bord/tb2011/Methodologie%20TB.pdf](http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/tableaux_de_bord/tb2011/Methodologie%20TB.pdf)

• • • (3) Voir bulletin mensuel de mai 2012 : [http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/bulletinmensuel/bm\\_mai\\_2012\\_s\\_dgpn.pdf](http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/bulletinmensuel/bm_mai_2012_s_dgpn.pdf)

En 2011, 33 467 personnes ont été mises en cause pour « vols liés aux véhicules à moteurs », hors « Décembre Gendarmerie ». La variation la plus forte de ces cinq dernières années est celle observée entre 2010 et 2011. Elle est de -10,2%, soit -3 810 personnes mises en cause pour vols liés aux véhicules à moteurs sur un an.

La baisse du nombre de mis en cause pour vols liés aux véhicules à moteurs entre 2010 et 2011 s'explique très largement par celle des faits constatés. Leur nombre connaît une variation de -7,1%, qui a engendré une baisse plus importante du nombre de faits élucidés, elle-même à l'origine d'une diminution plus marquée de celle des mis en cause.

En 2011, 20 549 personnes ont été mises en cause pour « vols avec violences », hors « Décembre Gendarmerie ». Ce nombre a connu une baisse entre 2006 et 2008 (-2 451 soit, -11,1%), puis une hausse entre 2008 et 2010 (+1 948 soit, +9,9%). Il est de nouveau en baisse en 2011: -4,9%, soit -1 068 personnes mises en cause pour vols avec violences.

Le nombre de faits élucidés de vols avec violences qui s'établissait à 17 669 en 2006, est de 16 236 en 2011. Il a suivi des variations sensiblement équivalentes à celles du nombre de mis en cause entre 2006 et 2011: -12,5% entre 2006 et 2008, +8,8% entre 2008 et 2010. En 2011, la baisse est inférieure de 1,4 point à celle des mis en cause: -3,5% soit -593 faits élucidés.

En 2011, les nombres de faits constatés de vols à main armée et vols avec armes blanches baissent respectivement de 7,3% et 6,1% (soit, pour ces deux atteintes cumulées, -1 014 faits constatés), alors que ceux de vols violents sans armes augmentent de 0,9% (soit +902 faits constatés).

En 2011, la légère baisse du ratio « faits élucidés / faits constatés » des vols avec violences (-0,5 point en un an pour atteindre 13,5% en 2011), contraste avec une diminution plus marquée du ratio « mis en cause / faits élucidés » (Le ratio qui s'établissait à 128,5 en 2010 est de 126,6 en 2011, soit -1,9 point). Elle est engendrée par une baisse plus prononcée du nombre de mis en cause que de faits élucidés: -3,5% pour les faits élucidés (soit -593 faits élucidés) et -4,9% pour les mis en cause (soit -1 068 mis en cause).

La baisse de 1,9 point du ratio « mis en cause / faits élucidés » en 2011 pour des vols avec violences résulte d'une hausse des ratios pour les vols à main armée et des vols avec armes blanches (en cumulé, -4,1 points en 2011), cumulées à une baisse du ratio pour les vols violents sans arme (elle est de -3,9 points en 2011) cette dernière infraction ayant davantage de poids au sein des vols avec violences.

La diminution du ratio « faits élucidés / faits constatés » des vols avec violences s'explique par des baisses plus accentuées des nombre de faits élucidés que de faits constatés pour les vols à main armée, les vols avec armes blanches ainsi que par des tendances inverses entre le nombre de faits élucidés et celui des faits constatés pour des vols violents sans armes (à la baisse pour le premier et à la hausse pour le deuxième).

Le nombre de mis en cause pour vols avec violences baisse pour chacune des atteintes qui composent les vols violents sans arme en 2011, à savoir les vols à main armée, les vols avec armes blanches ainsi que les vols violents sans arme, mais pour les deux premières la baisse du nombre de mis en cause est moindre que celle des faits élucidés, alors que pour les vols violents sans arme elle est plus marquée.

En 2011, un peu moins de 228 000 personnes ont été mises en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) hors « Décembre Gendarmerie » (tableau 3). Ce nombre est en baisse par rapport à 2010 de 2% (-4 661 mis en cause). Cette baisse est similaire à la variation observée entre 2009 et 2010, année pour laquelle le nombre de mis en cause était aussi en baisse de 2% (-4 848 mis en cause).

Les faits élucidés sont également en baisse en 2011, mais dans une moindre mesure: -0,9%, soit -2 412 faits élucidés. Ceci implique donc une baisse du ratio « mis en cause / fait élucidé », de 1 point, pour atteindre 90,3%.

Cette même année les faits constatés augmentent faiblement: +0,2%, soit +633 faits constatés. Cette évolution, à la hausse, contraste singulièrement avec celle des faits élucidés et des mis en cause, ces deux grandeurs voyant leur nombre baisser. L'effet sur le rapport « élucidés / constatés » est net: il baisse de 0,8 point, et s'établit à 74,2% en 2011.

La hausse des faits constatés d'une part et la baisse des faits élucidés et mis en cause d'autre part, est un phénomène qui avait déjà été observé en 2010.

Les deux dernières années apparaissent comme singulières car, pour la première fois depuis 2006, le nombre de faits élucidés et de mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique hors vol est en baisse: -2,7% entre 2009 et 2011 pour les faits élucidés (soit -6 932 faits élucidés) et -4,0% pour les mis en cause (soit -9 509 personnes). Or, dans le même temps, le nombre de faits constatés a augmenté de près de 1,1% (soit +3 737 faits constatés).

La baisse du nombre de mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique hors vol s'explique en deux temps:

Entre 2009 et 2010, le rapport « élucidés / constatés » décroît: il est passé de 77,1% en 2009 à 75,0% en 2010, alors que le rapport « mis en cause / fait élucidé » n'a lui que très peu diminué (-0,3 point entre 2009 et 2010). En 2010, c'est donc essentiellement la diminution du rapport « élucidés / constatés » qui est à l'origine de la baisse du nombre de mis en cause.

En 2011, les éléments à l'origine de la baisse sont doubles. Ils relèvent à la fois de la baisse du rapport « élucidés / constatés » et de celle du rapport « mis en cause / fait élucidé »: Entre 2010 et 2011, le rapport « élucidés / constatés » décroît de 0,8 point pour atteindre 74,2 et le rapport « mis en cause / fait élucidé » baisse de 1 point pour atteindre 90,3%. En 2011, c'est donc la diminution de la fréquence d'élucidation, ainsi que la baisse du rapport « mis en cause / fait élucidé » qui a engendré une baisse du nombre de mis en cause.

La recherche des causes de la baisse de plus de 9 500 mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) entre 2009 et 2011 conduit donc à s'interroger à la fois sur celle du rapport « élucidés / constatés » entre 2009 et 2011 et celle du rapport « mis en cause / fait élucidé » entre 2010 et 2011 par type d'infractions.

On dénombre 175 655 mis en cause en 2011 pour violences physiques non crapuleuses hors « Décembre Gendarmerie ». Leur nombre est en forte baisse sur deux ans (-3,7%, soit -6 813 mis en cause) entre 2009 et 2011. Ils avaient vu leur nombre augmenter de 18,1% (soit +27 961 mis en cause) de 2006 à 2009.

Entre 2009 et 2011, les faits élucidés sont également en baisse (-2,4%, soit -4 544 faits élucidés). Ceci implique une baisse du ratio « mis en cause / fait élucidés » (-1,3 point), dont la principale baisse a été observée entre 2010 et 2011 (-1,0 point).

Les faits constatés de violences physiques non crapuleuses sont en légère hausse depuis 2009 (+0,8% sur deux ans, soit +1 782 faits constatés). Ceci entraîne alors une baisse du rapport « élucidés / constatés » de 1,5 point par rapport à 2009.

Les baisses respectives des ratios « élucidés / constatés » et « mis en cause / fait élucidés » sont à l'origine de la baisse du nombre de mis en cause.

En 2011, 144 192 individus ont été mis en cause pour coups et blessures volontaires non mortels sur 15 ans et plus. En 2011, le nombre de mis en cause pour coups et blessures volontaires non mortels sur 15 ans et plus a diminué de 1,8% (soit -3 737 individus) et en 2010 de 2,5% (soit -2 604 individus). Au total sur ces deux années, le nombre de mis en cause a baissé de 4,2% (soit -6 341 mis en cause).

Entre 2009 et 2011 le nombre de faits élucidés a diminué de 3,4% (soit -5 005 faits élucidés). Cette baisse, moins importante que celle des mis en cause, a impliqué une baisse du rapport « mis en cause / fait élucidé » de 0,8 point en deux ans, dont 0,7 point entre 2010 et 2011.

Les faits constatés de coups et blessures volontaires non mortels sur 15 ans et plus sont en légère baisse entre 2009 et 2011: -0,4% sur deux ans, soit -797 faits constatés. Cette faible baisse, conjuguée à celle, plus forte, des faits élucidés, induit une diminution du rapport « élucidés / constatés » de 2,3 points en deux ans (-1,6 point en 2010 et -0,7 point en 2011).

En 2011, 15 682 personnes ont été mises en cause pour violences à dépositaires de l'autorité hors « Décembre Gendarmerie ». Ils subissent une baisse de 5,8% entre 2010 et 2011 (soit -971 mis en cause). Cette baisse est consécutive à celle qui avait été constatée en 2010 (-0,5%).

Les faits élucidés sont également en baisse, de 2,1% (soit -524 faits élucidés). Le rapport « mis en cause / fait élucidé » diminue pour la seconde année consécutive (baisse de -1,0 point en 2010 et -2,5 points en 2011) et atteint ainsi son niveau le plus faible depuis 2006.

Fait nouveau en 2011, le nombre de faits constatés pour violences à dépositaires de l'autorité diminue légèrement (-0,6%, soit -161 faits constatés). Cette baisse est inférieure à celle des faits élucidés, ce qui induit une diminution du rapport « élucidés / constatés », qui s'élève à 91,8%, niveau le plus faible depuis 2006.

Tableau 2. Nombre de faits élucidés et de personnes mises en cause pour Atteintes aux biens entre 2006 et 2011 (hors « Décembre Gendarmerie »).

		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Atteintes aux biens	Faits élucidés	328 118	320 611	320 262	323 014	322 505	304 525
	Personnes mises en cause	307 388	302 950	298 680	304 629	303 238	287 852
	Rapport « Mis en cause / Faits élucidés » (en %)	93,7	94,5	93,3	94,3	94,0	94,5
Vols sans violence	Faits élucidés	216 258	210 841	213 381	217 302	221 573	212 386
	Personnes mises en cause	202 423	200 653	200 786	206 869	209 770	203 384
	Rapport « Mis en cause / Faits élucidés » (en %)	93,6	95,2	94,1	95,2	94,7	95,8
Vols avec violences	Faits élucidés	17 669	16 333	15 462	16 155	16 829	16 236
	Personnes mises en cause	22 120	21 118	19 669	21 027	21 617	20 549
	Rapport « Mis en cause / Faits élucidés » (en %)	125,2	129,3	127,2	130,2	128,5	126,6
Destructions, dégradations	Faits élucidés	94 191	93 437	91 419	89 557	84 103	75 903
	Personnes mises en cause	82 845	81 179	78 225	76 733	71 851	63 919
	Rapport « Mis en cause / Faits élucidés » (en %)	88,0	86,9	85,6	85,7	85,4	84,2

Champ : France métropolitaine hors « Décembre Gendarmerie »

Source : État 4001 annuel, DCPJ ; État 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

Inversement, les mis en cause, les faits élucidés et les faits constatés de violences, mauvais traitements et abandons d'enfants sont en hausse régulière depuis 2006. En 2011, le nombre de mis en cause s'établit à 12 701 hors « Décembre Gendarmerie ».

*La distinction de ces quatre sous indicateurs nous permet de déceler deux tendances inverses qui sont à l'origine des variations contradictoires pour les violences physiques non crapuleuses en 2011, à la hausse pour les faits constatés, à la baisse pour les faits élucidés ainsi que pour les mis en cause :*

*Hausse du nombre de fait constatés, élucidés et de personnes mises en cause pour des violences, mauvais traitements et abandons d'enfants et des autres violences non crapuleuses. Baisse du nombre de fait constatés, élucidés et de personnes mises en cause pour les coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15 ans et plus ainsi que des violences à dépositaires de l'autorité.*

*En dépit de ces évolutions contradictoires, on retrouve dans chaque sous indicateurs détaillés ici une constante : les rapports « faits élucidés / faits constatés » et « mis en cause / fait élucidé » sont en baisse sur les deux dernières années (à l'exception du ratio « mis en cause / fait élucidé » pour les autres violences physiques non crapuleuses en 2010).*

*On peut donc imputer la baisse du nombre de mis en cause depuis 2010 à deux effets distincts : elle est liée d'une part à la diminution du nombre de mis en cause par fait élucidé et d'autre part à la baisse du nombre de fait élucidés due à la dégradation du rapport « élucidés / constatés ».*

En 2011, on dénombre 13 635 mis en cause pour **violences sexuelles** hors « Décembre Gendarmerie ». Ce nombre est en baisse par rapport à 2010, de 1,2% (soit - 166 mis en cause). Depuis 2006, le nombre de mis en cause n'a pas subi de très forte variation : il a augmenté entre 2006 et 2008 (où il a atteint 14 315), puis diminué jusqu'en 2011, où il atteint son niveau le plus faible de la période considérée.

Le nombre de faits élucidés est de 16 569 en 2011 hors « Décembre Gendarmerie », exactement comme en 2010. Cette stagnation, conjuguée à la baisse du nombre de mis en cause, indique que moins de mis en cause l'ont été par fait élucidé, donc une baisse du rapport « mis en cause / fait élucidés » de 1,0 point.

Les faits constatés de violences sexuelles sont en hausse en 2011, de 3,4% (+769 faits constatés). Cette évolution étant bien supérieure à celle des faits élucidés, le rapport « élucidés / constatés » se déprécie (-2,5 points). Depuis 2009, ce ratio a diminué de 5,2 points.

*Ce niveau de détail est insuffisant pour étudier les violences sexuelles. L'augmentation du nombre de faits constatés ne concorde pas avec la stagnation du nombre de faits élucidés, ni de la diminution du nombre de mis en cause. La distinction des agressions sexuelles sur majeurs de celles sur mineurs nous permettra de mettre en évidence des variations inverses.*

En 2011, le nombre de mis en cause pour violences sexuelles sur des majeurs s'élève à 5 313 hors

« Décembre Gendarmerie » et est en hausse par rapport à 2010 de 4,3% (soit +221 mis en cause). C'est le niveau de mis en cause le plus élevé depuis 2006.

Le nombre de fait élucidés est également en hausse, de 7,6 % (soit +448 faits élucidés), et atteint 6 325 faits élucidés, valeur la plus élevée depuis 2006. Cette hausse étant plus importante que celle des faits élucidés, le ratio « mis en cause / fait élucidé » diminue de 2,6 points, pour atteindre 84,0%.

Les faits constatés de violences sexuelles sur majeurs sont aussi en hausse, de 10,1% (soit +937 faits constatés). Leur nombre est de 10 174 en 2011 hors « Décembre Gendarmerie ». Le ratio « élucidés / constatés » est en baisse, de 1,5 point. Une baisse de ce rapport avait déjà été enregistrée en 2010, de 2,2 points. Sa valeur en 2011 (62,2%) est donc la plus faible depuis 2006.

Inversement à l'évolution des agressions sexuelles sur majeurs, les grandeurs relatives aux agressions sexuelles sur mineurs sont en baisse. Le nombre de mis en cause atteint 8 322 en 2011, en baisse par rapport à 2010 de 4,4% (soit -387 mis en cause).

Les faits élucidés d'agressions sexuelles sur mineurs sont également en baisse, mais dans une moindre mesure que les mis en cause (-4,2 %, soit -448 faits élucidés). Ceci implique une dépréciation du rapport « mis en cause / fait élucidé » de 0,2 point.

De même, les faits constatés sont en baisse, mais d'une moindre intensité que les faits élucidés : -1,3% soit -168 faits constatés. Le ratio « élucidés / constatés » est donc en baisse de 2,4 points. Depuis 2009, ce rapport est en baisse de 5,9 points depuis 2009.

*Les variations inverses enregistrées pour les violences sexuelles dans leur ensemble entre 2010 et 2011, à la hausse pour les faits constatés, en stagnation pour les faits élucidés et à la baisse pour les mis en cause, sont le résultat d'une hausse, du nombre de fait constatés, élucidés et de personnes mises en cause pour des agressions sexuelles sur des majeur(e)s et d'une baisse des agressions sexuelles sur des mineur(e)s.*

*On retrouve néanmoins une cohérence entre ces deux ensembles d'infractions, puisque les rapports « élucidés / constatés » et « mis en cause / fait élucidé » sont en baisse pour ces deux agrégats.*

En 2011, le nombre de mis en cause pour **menaces et chantages** est de 38 581 hors « Décembre Gendarmerie », en baisse par rapport à 2010 de 3,2% (soit - 1 274 mis en cause). La variation des mis en cause pour menaces et chantages depuis 2006 est similaire à celle de la totalité des mis en cause pour atteintes volontaire à l'intégrité physique : en hausse de 2006 à 2009, puis en baisse jusqu'en 2011.

Les faits élucidés de menaces et chantages sont également en baisse, mais dans une moindre mesure : -1,7 % soit -942 faits élucidés. Ceci implique une baisse du ratio « mis en cause / fait élucidé » de 1,1 point, qui s'élève à 71,8 % en 2011, son niveau le plus faible depuis 2006.

Télécharger

**Tableau 3. Nombre de faits élucidés et de personnes mises en cause pour Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols) entre 2006 et 2011 (hors « Décembre Gendarmerie »).**

		2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols)</b>	Faits élucidés	224 767	240 028	250 654	259 292	254 772	252 360
	Personnes mises en cause	207 265	220 362	229 654	237 505	232 657	227 996
	Rapport « Mis en cause / Faits élucidés » (en %)	92,2	91,8	91,6	91,6	91,3	90,3
<i>Dont</i>							
<b>Violences physiques non crapuleuses</b>	Faits élucidés	156 831	169 933	179 218	186 464	183 394	181 920
	Personnes mises en cause	154 507	167 155	175 715	182 468	178 860	175 655
	Rapport « Mis en cause / Faits élucidés » (en %)	98,5	98,4	98,0	97,9	97,5	96,6
<b>Violences sexuelles</b>	Faits élucidés	16 739	17 286	17 658	17 423	16 569	16 569
	Personnes mises en cause	13 712	13 957	14 315	14 257	13 801	13 635
	Rapport « Mis en cause / Faits élucidés » (en %)	81,9	80,7	81,1	81,8	83,3	82,3
<b>Menaces et chantages</b>	Faits élucidés	51 060	52 691	53 642	55 292	54 711	53 769
	Personnes mises en cause	38 930	39 153	39 479	40 649	39 855	38 581
	Rapport « Mis en cause / Faits élucidés » (en %)	76,2	74,3	73,6	73,5	72,8	71,8

Champ : France métropolitaine hors « Décembre Gendarmerie »

Source : État 4001 annuel, DCPJ ; État 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

Le nombre de mis en cause pour **escroqueries et infractions économiques et financières** s'établit à 81 393 en 2011, « hors Décembre Gendarmerie » (tableau 4). Il avait été en forte augmentation entre 2006 et 2009, passant de 74 734 mis en cause à 83 005 (+11,1%). En 2010, le nombre de mis en cause est en baisse (-4,0%), et en hausse en 2011 (+2,2 %, soit +1 736 mis en cause).

Les faits élucidés sont en baisse entre 2010 et 2011 (-1,0 %, soit -1 558 faits). La baisse du nombre de faits élucidés conjuguée à la hausse des mis en cause aboutit à une appréciation du rapport « mis en cause / faits élucidés », qui passe de 49,4 à 50,9 mis en cause pour 100 faits élucidés (+1,5 point). Notons que le rapport « mis en cause / faits élucidés » est en hausse chaque année depuis 2006.

Les faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières sont en recul en 2011 par rapport à l'année précédente, puisqu'on en dénombre 4045 de moins (soit -1,2%). Entre 2010 et 2011, la variation des faits élucidés est quasiment similaire en taux (-1,0%). Il en résulte un rapport « faits élucidés / faits constatés » constant entre ces deux années (il ne s'apprécie que de 0,1 point).

*Il est, à ce stade, impossible d'expliquer les raisons de la baisse des faits constatés et élucidés d'une part, et de la hausse des*

*mis en cause d'autre part. Comme cela a été fait pour les types d'atteintes traités précédemment, il s'agira d'étudier des sous-ensembles à l'origine de ces variations.*

Les mis en cause pour **escroqueries et infractions assimilées** sont en baisse, de 1 613 mis en cause (-2,4%), leur nombre passant de 67 275 en 2010 à 65 662 en 2011 hors « Décembre Gendarmerie ».

L'évolution de 2006 à 2010 entre les mis en cause pour escroqueries et infractions assimilées est similaire à celle des escroqueries et infractions économiques et financières (hors droit du travail). Pour les escroqueries et infractions assimilées, le nombre de mis en cause est en hausse de 2006 à 2009 (+14,1% en 3 ans, soit +8 706 mis en cause), suivie d'une baisse en 2010 (-4,4%, soit -3 080 mis en cause).

En 2011 le nombre de mis en cause pour escroqueries et infractions assimilées (-2,4 %, soit -1 613 mis en cause) suit pour la première fois depuis 2006 une tendance divergente de celle des escroqueries et infractions économiques et financières (+2,2% soit +1 736 mis en cause).

Les faits élucidés d'escroqueries et infractions assimilées sont en baisse depuis 2008 : ils sont passés de 163 015 à 142 989 (-12,3%, soit -20 026 faits élucidés). Entre 2010 et 2011, ils baissent de 3,1% (soit -4 643 faits

élucidés). Ainsi le rapport « mis en cause / faits élucidés » est assez stable entre 2010 et 2011 puisqu'il s'apprécie de 0,3 point.

En 2011, 312837 faits constatés d'escroqueries et infractions assimilées ont été enregistrées hors « Décembre Gendarmerie ». Ce nombre subi un recul important par rapport à 2010 où l'on dénombrait 319918 faits constatés (soit -2,2%, -7081 faits constatés).

Il résulte de cette baisse une diminution des faits élucidés, de 4643 faits. La baisse, en taux, des faits élucidés est cependant plus importante que pour les faits constatés (-3,1%), ce qui implique une légère baisse du rapport « élucidés / constatés » de 0,4 point.

En 2011, la diminution du nombre de faits constatés d'escroqueries et infractions assimilées a eu un impact à la baisse

sur le nombre de mis en cause. Cette répercussion s'est faite via une légère baisse du rapport « élucidés / constatés » et une constance du rapport « mis en cause / fait élucidé ».

Le nombre de mis en cause pour **infractions économiques et financières (hors droit du travail)** est en hausse, dans de fortes proportions: +27% soit +3349 mis en cause.

Cette hausse est extrêmement importante au regard de la situation des années précédentes: entre 2006 et 2010, le nombre de mis en cause pour ce type d'infraction a oscillé entre 13100 et 12300. Il est en baisse régulière chaque année sur cette période. En 2011, ce nombre atteint 15731.

Les faits élucidés sont également en hausse: +22,4%, soit +3085 faits élucidés. Cette hausse étant toutefois

plus faible que celle des mis en cause, le rapport « mis en cause / faits élucidés » s'apprécie de 3,4 points (93,5% en 2011).

Le nombre de faits constatés d'infractions économiques et financières (hors droit du travail) est en hausse en 2011, de 28,2% (soit +3036 faits constatés) pour s'établir à 13787 hors « Décembre Gendarmerie ». Cette hausse des faits constatés est suivie d'une hausse plus faible des faits élucidés: +22,4%. Le rapport « faits élucidés / faits constatés » diminue donc, passant de 127,8 à 122,1.

De la même façon que pour les escroqueries et infractions assimilées, la hausse des mis en cause pour infractions économiques et financières sont dues pour l'essentiel aux majeurs, qui représentent plus de 98% des mis en cause. Les hommes majeurs voient ainsi leur nombre augmenter de 29% (soit +2883 mis en cause), et les femmes majeures de 16,2% (soit +366 mises en cause). Il importe de préciser l'origine de ces hausses, qui sont inédites depuis 2006.

Cette hausse des mis en cause pour infractions économiques et financières (hors droit du travail) a pour origine principale un index d'infractions, le 106<sup>e</sup> (« autres délits économiques et financiers »). Ainsi le nombre de faits constatés a plus que doublé (+103,8%, soit +2690 faits constatés), les faits élucidés sont en hausse de plus de 60% (+2156 faits élucidés) et le nombre de mis en cause est presque doublé (+96,8%, soit +2863 mis en cause).

La quasi-totalité de la hausse du nombre de mis en cause pour des infractions économiques et financières provient d'un seul index. Cette hausse est probablement due à l'infraction de vente à la sauvette depuis mai 2011. Dès lors, les faits de vente à la sauvette sont comptabilisés comme des délits économiques, alors qu'auparavant, ils n'entraient pas dans le champ de l'état 4001, puisqu'ils étaient considérés comme des contraventions.

Le nombre de mis en cause pour **infractions révélées par l'action des services** s'établit à 364596 individus en 2011 hors « Décembre Gendarmerie » (tableau 5). Ce nombre est en augmentation de 3,9%, soit +13544 mis en cause entre 2010 et 2011. Cette hausse intervient après deux années consécutives de baisse, ce qui permet de retrouver un nombre de mis en cause proche de celui de 2009.

Entre 2006 et 2008, le nombre de mis en cause était passé de 328811 à 376887 (soit +14,6% en deux ans), avant de connaître une baisse jusqu'en 2010, année pour laquelle il s'établissait à 351052 (soit -6,9% en deux ans). L'année 2011 marque donc un retour de la tendance haussière, puisque le nombre de mis en cause s'apprécie de 3,9%.

Les faits élucidés sont en hausse de 6% (+21157 faits élucidés) par rapport à 2010, et les mis en cause augmentent moins que les faits élucidés (+3,9%, soit +13544 mis en cause). Il y a donc un déficit d'environ 6000 mis en cause en 2011 par rapport à 2010, le rapport « mis

en cause / faits élucidés » se déprécie, il perd 2 points en passant de 99,5% à 97,5%.

D'autre part, le nombre de faits constatés d'infractions révélées par l'action des services est en forte hausse en 2011 par rapport à 2010: +6,4%, soit +22539 faits constatés. Leur nombre passe ainsi de 351867 à 374406 en un an hors « Décembre Gendarmerie ». Le nombre de faits élucidés est en hausse de 6,0%, soit +21157, et s'élève en 2011 à 374130 faits. Ces hausses étant quasiment équivalentes, tant en volume qu'en taux, le rapport « faits élucidés / faits constatés » reste relativement stable, passant de 100,3% à 99,9%.

Le principal élément d'explication de la hausse des mis en cause pour infractions révélées par l'action des services est à rechercher dans les sous indicateurs d'infractions à la législation sur les stupéfiants et les infractions à la législation sur les étrangers. Il est particulièrement intéressant de noter la hausse plus mesurée des mis en cause par rapport à celle des faits élucidés, et donc la baisse du rapport « mis en cause / faits élucidés ». Nous fournirons deux éléments d'explication concernant cette hausse plus faible du nombre de mis en cause en 2011 par rapport aux faits élucidés.

à l'image de ce qui se produit pour la globalité des infractions révélées par l'action des services, le nombre de mis en cause pour infractions à la législation des étrangers est en hausse en 2011, mais dans des proportions bien plus faibles que les faits constatés et élucidés.

Le nombre de mis en cause pour **infractions à la législation sur les étrangers (ILE)** augmente de 1,9% soit +1740 mis en cause en 2011. Mais cette hausse du nombre total de mis en cause pour infractions à la législation sur les étrangers résulte de tendance différentes selon les catégories de mis en cause.

A moyen terme, le nombre de ces mis en cause subit des variations assez fortes depuis 2006 (année où il s'élève à 97809). Il augmente fortement en 2007 (+13,3%) et en 2008 (+7,3%) et passe largement au dessus de la barre de 100000 mis en cause cette année là. Les deux années suivantes sont marquées par deux fortes baisses: -13,2% en 2009 et -10,5% en 2010.

Le nombre global de mis en cause pour infractions révélées par l'action des services hors ILE augmente de 4,8%, soit +11804 mis en cause. L'analyse des faits élucidés (+5,3%, soit +14310 faits élucidés), nous permet de dire que le ratio « mis en cause / faits élucidés » est toujours à la baisse: 96,6% en 2010 contre 95,9% en 2011.

Les faits constatés d'infractions révélées par l'action des services « hors ILE » subissent une hausse (+5,8%, soit +15397 faits constatés), comparable à celle des faits élucidés; ainsi, le rapport « élucidés / constatés » reste plutôt stable, passant de 100,5% à 100,1%.

L'analyse des infractions à la législation sur les stupéfiants permet d'expliquer la baisse du rapport « mis en cause / faits élucidés ». En effet, le schéma d'évolution des faits constatés, élucidés et des mis en cause par rapport à 2010 est similaire à celui évoqué supra pour la totalité des infractions révélées par

**Tableau 4. Nombre de faits élucidés et de personnes mises en cause pour Escroqueries et infractions économiques et financières (hors droit du travail) entre 2006 et 2011 (hors « Décembre Gendarmerie »).**

		2006	2007	2008	2009*	2010*	2011*
<b>Escroqueries et infractions économiques et financières (hors droit du travail)</b>	Faits élucidés*	181 208	173 460	177 595	172 544	161 377	159 819
	Personnes mises en cause	74 734	75 564	80 310	83 005	79 657	81 393
	Rapport « Mis en cause / Faits élucidés » (en %)	41,2	43,6	45,2	48,1	49,4	50,9
<b>Escroqueries* et infractions assimilées</b>	Faits élucidés*	166 146	159 273	163 015	158 866	147 632	142 989
	Personnes mises en cause	61 649	62 618	67 597	70 355	67 275	65 662
	Rapport « Mis en cause / Faits élucidés » (en %)	37,1	39,3	41,5	44,3	45,6	45,9
<i>Dont</i>							
Escroqueries et abus de confiance (index 91)	Faits élucidés*	66 296	68 149	72 905	74 465	69 248	71 063
	Personnes mises en cause	40 986	43 375	47 857	50 603	48 428	48 066
	Rapport « Mis en cause / Faits élucidés » (en %)	61,8	63,6	65,6	68,0	69,9	67,6
<b>Infractions économiques et financières (hors droit du travail)</b>	Faits élucidés	15 062	14 187	14 580	13 678	13 745	16 830
	Personnes mises en cause	13 085	12 946	12 713	12 650	12 382	15 731
	Rapport « Mis en cause / Faits élucidés » (en %)	86,9	91,3	87,2	92,5	90,1	93,5
<i>Dont</i>							
Autres infractions économiques et financières (index 106)	Faits élucidés*	2 768	2 856	3 161	3 060	3 566	5 722
	Personnes mises en cause	3 063	2 844	3 148	3 264	2 959	5 822
	Rapport « Mis en cause / Faits élucidés » (en %)	110,7	99,6	99,6	106,7	83,0	101,7

Champ : France métropolitaine hors « Décembre Gendarmerie »

Source : État 4001 annuel, DCPJ ; État 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

\* A la fin de l'année 2009, selon les informations dont dispose l'ONDRP, les pratiques de saisies des faits constatés d'escroqueries à la carte bancaire ont été modifiées, vraisemblablement à la demande de certains parquets. Une partie des faits précédemment enregistrés ne l'a plus été dans les mêmes conditions, ce qui signifie que la comparaison des statistiques de la fin 2009 et des années suivantes, avec les années précédentes, est davantage révélatrice des variations du fonctionnement de l'outil d'enregistrement que de celles du phénomène de délinquance à l'origine des plaintes, les escroqueries à la carte bancaire..

l'action des services: +6,9% pour les faits constatés (+11 605 faits), +6,8% pour les faits élucidés (+11 409 faits), et l'évolution du nombre de mis en cause est légèrement inférieure à celle des faits élucidés : +5,0% soit +8538 mis en cause.

On retrouve donc bien ici une stabilité du rapport « élucidés / constatés » (- 0,1 point), et une baisse du rapport « mis en cause / faits élucidés » (- 1,7 point).

L'origine de la baisse du ratio « mis en cause / faits élucidés » est à rechercher dans les index 55 et 56: l'index 55 « trafic et revente sans usages de stupéfiants » est stable en ce qui concerne les faits constatés (+0,9%, soit +49 faits), les faits élucidés (+0,1%, +3 faits), mais les mis en cause sont en baisse (-7,2%, soit

-845 mis en cause). Le nombre de mis en cause par fait élucidé diminue : en 2010, on comptait quasiment 2 mis en cause pour un fait élucidé (1,98), et en 2011 on n'en compte plus que 1,83.

De la même façon pour l'index 56, « usage-revente de stupéfiants », les nombres de faits constatés et élucidés sont tous deux en baisse de 4,9%, alors que les mis en cause baissent de 11,4% (-2 197 mis en cause). Ici encore le rapport « mis en cause / faits élucidés » diminue, passant de 112,8% en 2010 à 105,2% en 2011.

S'agissant des trafics et reventes sans usages ainsi que pour les usages-reventes de stupéfiants, la baisse du nombre de mis en cause ne concorde pas avec l'évolution des faits élucidés. Cela signifie que pour ces infractions, en 2011, moins de personnes

ont été mises en cause par procédure, ce qui se traduit par une baisse pour ces index des rapports « mis en cause / faits élucidés ».

Pour ces deux index le nombre de mis en cause est en baisse en 2011. Les deux baisses respectives n'ont qu'un impact modéré sur le nombre total de mis en cause pour infractions à la législation sur les stupéfiants, car l'index qui pèse le plus cette catégorie d'infractions est l'index 57: « usages de stupéfiants ».

S'agissant des usages de stupéfiants, le rapport « faits élucidés / faits constatés » reste stable (99,8% en 2010 et 99,6% en 2011) et le rapport « mis en cause / faits élucidés » également (96,7% en 2010 et 97,0% en 2011). Les nombres de faits constatés, élucidés et mis en cause sont très proches puisqu'ils augmentent

respectivement de 8,3%, 8,2% et 8,5%. Suite à cette augmentation, le nombre de mis en cause pour usage de stupéfiant atteint 145 680 mis en cause en 2011, alors qu'il était de 134 230 l'année précédente.

Ce qui retient l'attention, en 2011, c'est l'augmentation du nombre de mis en cause pour usage de stupéfiants. La quasi intégralité de l'augmentation du nombre de mis en cause pour infractions à la législation sur les stupéfiants s'explique par celle observée pour usage de stupéfiants.

S'agissant de la répartition des mis en cause par sexe et âge, c'est également les variations observées pour cet index qui ont largement déterminé celles observées pour l'ensemble des infractions à la législation sur les stupéfiants.

\* \* \*

Télécharger

**Tableau 5. Nombre de faits élucidés et de personnes mises en cause pour Infractions révélées par l'action des services entre 2006 et 2011 (hors « Décembre Gendarmerie »).**

		2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Infractions révélées par l'action des services</b>	<b>Faits élucidés</b>	<b>337 447</b>	<b>354 050</b>	<b>378 025</b>	<b>369 262</b>	<b>352 973</b>	<b>374 130</b>
	Personnes mises en cause	328 811	347 222	376 887	365 989	351 052	364 596
	<b>Rapport « Mis en cause / Faits élucidés » (en %)</b>	<b>97,4</b>	<b>98,1</b>	<b>99,7</b>	<b>99,1</b>	<b>99,5</b>	<b>97,5</b>
<i>Dont</i>							
<b>Infractions à la législation sur les stupéfiants</b>	<b>Faits élucidés</b>	<b>152 222</b>	<b>156 176</b>	<b>173 415</b>	<b>172 930</b>	<b>167 873</b>	<b>179 282</b>
	Personnes mises en cause	146 928	149 722	167 654	172 604	171 186	179 724
	<b>Rapport « Mis en cause / Faits élucidés » (en %)</b>	<b>96,5</b>	<b>95,9</b>	<b>96,7</b>	<b>99,8</b>	<b>102,0</b>	<b>100,2</b>
<i>Dont</i>							
Usages de stupéfiants (index 57)	Faits élucidés	116 449	120 612	136 701	140 191	138 855	150 214
	Personnes mises en cause	109 412	112 624	129 152	134 817	134 230	145 680
	Rapport « Mis en cause / Faits élucidés » (en %)	94,0	93,4	94,5	96,2	96,7	97,0
Trafic et revente sans usage (index 55) et usages-revente (index 56) de stupéfiants	Faits élucidés	22 928	22 482	24 082	23 578	23 107	22 264
	Personnes mises en cause	26 222	25 802	27 266	29 227	31 129	28 087
	Rapport « Mis en cause / Faits élucidés » (en %)	114,4	114,8	113,2	124,0	134,7	126,2
<b>Infractions à la législation sur les étrangers</b>	<b>Faits élucidés</b>	<b>87 410</b>	<b>97 656</b>	<b>99 612</b>	<b>94 351</b>	<b>85 156</b>	<b>92 003</b>
	Personnes mises en cause	97 809	110 866	118 966	103 252	92 379	94 119
	<b>Rapport « Mis en cause / Faits élucidés » (en %)</b>	<b>111,9</b>	<b>113,5</b>	<b>119,4</b>	<b>109,4</b>	<b>108,5</b>	<b>102,3</b>
<i>Dont</i>							
Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers (index 69)	Faits élucidés	77 572	87 515	89 534	84 362	76 391	83 429
	Personnes mises en cause	89 644	102 717	111 026	95 587	84 581	86 056
	Rapport « Mis en cause / Faits élucidés » (en %)	115,6	117,4	124,0	113,3	110,7	103,1

Champ : France métropolitaine hors « Décembre Gendarmerie »

Source : État 4001 annuel, DCPJ ; État 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

## Les mineurs et les majeurs mis en cause par les services de police et les unités de gendarmerie en 2011



### Principaux enseignements

L'année 2011 montre une stagnation du nombre de mis en cause après une année 2010 qui avait vu leur nombre baisser. Mais cette évolution générale masque de fortes disparités entre mis en cause selon qu'ils soient majeurs ou mineurs.

On notera surtout que l'année 2011 marque un changement dans les tendances entre majeurs et mineurs par rapport à 2010. En effet, la stabilité globale du nombre de mis en cause (- 0,1 %) est la conjonction d'une hausse des majeurs (+ 1,3 %, soit + 11 719 mis en cause) et d'une baisse marquée des mineurs (- 6,1 %, soit - 12 816 mis en cause).

On retrouve cet écart entre majeurs et mineurs dans tous les indicateurs. Pour les atteintes aux biens, les majeurs sont en baisse de - 2,9 % (soit - 5 882 mis en cause) et les mineurs également, mais dans des proportions bien plus importantes : - 9,3 % (- 9 504 mis en cause). Les majeurs mis en cause pour infractions révélées par l'action des services sont en hausse (+ 4,5 %, soit + 13 719 mis en cause) alors que le nombre de mineurs stagne (- 0,4 %, soit - 175 mis en cause). Pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique, la baisse des mineurs est encore une fois bien plus importante en taux que celle des majeurs, respectivement - 4,8 % (soit - 2 136 mis en cause) et - 1,3 % (soit - 2 525 mis en cause).

Cela a pour conséquence une baisse généralisée de la part des mineurs au sein des mis en cause : elle passe de 33,8 % à 32,3 % pour les atteintes aux biens, et de 12,5 % à 12 % pour les infractions révélées par l'action des services. Au sein de la totalité des mis en cause, leur part décroît de plus d'un point : 17,8 % 2011.

Ces deux catégories voient leur nombre de mis en cause baisser pour les atteintes aux biens et les atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols), et augmenter pour les escroqueries et infractions économiques et financières. Pour les infractions révélées par l'action des services, les majeurs sont en forte hausse et les mineurs sont stables.

**Avertissement :** D'après les informations dont dispose l'Observatoire, les personnes mises en cause par la gendarmerie nationale en décembre ont été comptabilisées différemment en 2011. Avant la mise en service au 1er janvier 2012 d'une nouvelle application informatique appelée « Pulsar », il a été demandé aux gendarmes de clôturer toutes les procédures figurant dans l'ancienne application, y compris celles qui auraient été enregistrées plus tardivement si la mise à jour n'avait pas eu lieu. Il en a résulté, selon l'ONDRP, un enregistrement anticipé de plusieurs dizaines de milliers de mis en cause.

**Afin d'étudier l'évolution du nombre et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers entre 2006 et 2011, l'ONDRP propose une méthode de comparaison consistant à exclure, pour chaque année de la période considérée, les personnes mises en cause en décembre par la gendarmerie.**

Cela permet de définir une statistique de mis en cause en 2011 dite hors « Décembre Gendarmerie » qui est comparable avec celle des années précédentes. L'ONDRP a vérifié que les variations des nombres de mis en cause hors « Décembre Gendarmerie » entre 2006 et 2010, soit sur la période non perturbée, sont proches, voire très proches des variations annuelles du nombre total de mis en cause. Elles en constituent aux yeux de l'ONDRP une estimation permettant d'analyser l'évolution du nombre et du profil des mis en cause entre 2006 et 2011.

Des précisions sont apportées sur ce changement dans la partie à caractère méthodologique intitulée « Développement sur » du Grand Angle 30, « Nombres et profils des mis en cause pour crimes et délits non routiers en 2011 ».

### Inversion des tendances entre les nombres de majeurs et mineurs mis en cause

En 2011, 1 106 388 personnes ont été mises en cause (hors « décembre gendarmerie ») pour crimes et délits par les services de police et les unités de gendarmerie. On recense 909 891 majeurs mis en cause et 196 497 mineurs mis en cause (hors « décembre gendarmerie »). La part des mineurs dans la totalité des mis en cause est de 17,8 % (tableau 1). De 2006 à 2008, cette part des mineurs mis en cause s'était dépréciée (de 18,3 % à 17,7 %), car si leur nombre augmentait, le nombre de majeurs mis en cause a connu une hausse plus prononcée (tableau 1).

En 2009 et 2010, le nombre de majeurs mis en cause a diminué par rapport aux années précédentes (respectivement - 0,4 % et - 3,3 %) alors que celui des mineurs est en hausse sur cette période (respectivement

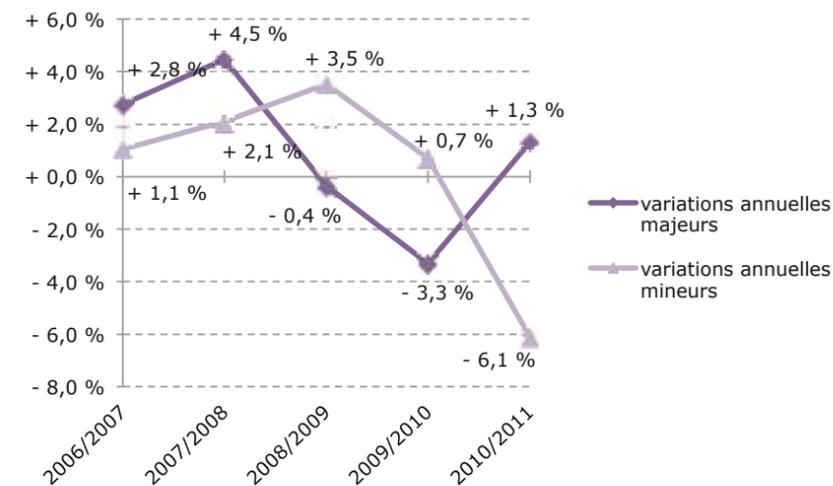
Télécharger

Tableau 1. Nombre et évolution annuelle des mineurs et majeurs mis en cause (hors « décembre gendarmerie ») entre 2006 et 2011.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variations entre 2006 et 2010 (en volume et en %)
<b>Nombre de personnes mises en cause</b>	<b>1 063 159</b>	<b>1 089 145</b>	<b>1 133 097</b>	<b>1 136 782</b>	<b>1 107 485</b>	<b>1 106 388</b>	
variations annuelles en volume	-	+ 25 986	+ 43 952	+ 3 685	- 29 297	- 1 097	<b>+ 43 229</b>
variations annuelles en %	-	+ 2,4	+ 4,0	+ 0,3	- 2,6	- 0,1	<b>+ 4,1</b>
<b>Nombre de majeurs mis en cause</b>	<b>868 541</b>	<b>892 470</b>	<b>932 290</b>	<b>928 904</b>	<b>898 172</b>	<b>909 891</b>	
variations annuelles en volume	-	+ 23 929	+ 39 820	- 3 386	- 30 732	+ 11 719	<b>+ 41 350</b>
variations annuelles en %	-	+ 2,8	+ 4,5	- 0,4	- 3,3	+ 1,3	<b>+ 4,8</b>
<b>Nombre de mineurs mis en cause</b>	<b>194 618</b>	<b>196 675</b>	<b>200 807</b>	<b>207 878</b>	<b>209 313</b>	<b>196 497</b>	
variations annuelles en volume	-	+ 2 057	+ 4 132	+ 7 071	+ 1 435	- 12 816	<b>+ 1 879</b>
variations annuelles en %	-	+ 1,1	+ 2,1	+ 3,5	+ 0,7	- 6,1	<b>+ 1,0</b>
Part des mineurs en %	<b>18,3</b>	<b>18,1</b>	<b>17,7</b>	<b>18,3</b>	<b>18,9</b>	<b>17,8</b>	

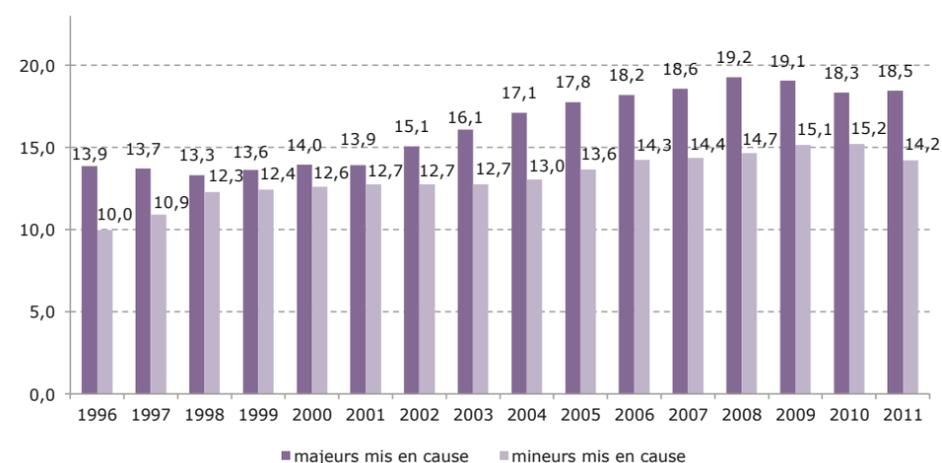
Source : état 4001 annuel, état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

Graphique 1. Evolution annuelle des nombres de mis en cause (hors « décembre gendarmerie ») majeurs et mineurs entre 2006 et 2011.



Source : état 4001 annuel, état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

Graphique 2. Nombre de mis en cause majeurs et mineurs (hors « décembre gendarmerie ») pour 1 000 habitants entre 1996 et 2011.



Source : état 4001 annuel, état 4001 mensuel, DCPJ ; Recensement Insee

Télécharger la fiche

Télécharger les données

+ 3,5 % et + 0,7 %), faisant passer la part des mineurs mis en cause de 17,7 % à 18,9 %. L'année 2011 marque un inversement de la tendance entre majeurs et mineurs : alors que le nombre de personnes majeures mises en cause augmente de + 1,3 % (soit + 11 719 mis en cause), le nombre de mineurs régresse de - 6,1 % (soit - 12 816 mis en cause). La part des mineurs dans l'ensemble des mis en cause retrouve alors un niveau proche du plus faible sur la période considérée (en 2008), soit 17,8 %.

Alors qu'en 2007 et 2008 les tendances des évolutions annuelles des nombres de mis en cause majeurs et mineurs allaient dans le même sens (en hausse), en 2009 et 2010 on a comptabilisé davantage de mineurs et moins de majeurs (graphique 1). C'est donc un retournement de tendance prononcé qu'on observe cette année, avec une hausse du nombre de majeurs mis en cause et une baisse marquée du nombre de mineurs (graphique 1). Au total, sur la période 2006 / 2011, le nombre de majeurs mis en cause augmente de 4,8 % et celui des mineurs de 1 %, pour une augmentation globale de 4,1 % du nombre de mis en cause.

### Le retournement de tendance s'observe aussi dans les taux pour 1 000 habitants

La population française ayant évolué depuis 1996, tant en terme d'effectif que de structure, il est nécessaire de rapporter le nombre de mis en cause aux effectifs de la population française, ceci afin de suivre les évolutions du nombre de majeurs et de mineurs mis en cause sur une longue période. Le paragraphe suivant présente donc les taux de majeurs mis en cause pour mille habitants, qui correspond au rapport entre le nombre de majeurs mis en cause une année donnée et le nombre de majeurs recensés au sein de la population française (France métropolitaine), établi (ou estimé pour les années les plus récentes) lors des recensements effectués par l'Insee. Un calcul équivalent est effectué opéré pour les mineurs.

En 2011, 18,5 majeurs sont mis en cause pour 1 000 majeurs de France métropolitaine, et 14,2 mineurs sont mis en cause pour 1 000 mineurs (graphique 2). Le taux de majeurs mis en cause est supérieur à celui des mineurs, et l'écart entre ces taux en 2011 est proche de celui observé en début de période, puisqu'il s'élevait en 1996 à 13,9 ‰ pour les majeurs et 10,0 ‰ pour les mineurs. Ces taux pour 1 000 habitants se sont tous deux appréciés depuis 1996, de 4,6 points pour les majeurs et de 4,2 points pour les mineurs.

Le nombre de mineurs mis en cause pour 1 000 habitants est en augmentation chaque année depuis 1996 (sauf en 2002 et 2003 où il stagne). L'année 2011 constitue alors une situation particulière : une baisse du taux de mineurs mis en cause de 1 point. Une telle situation est inédite, et le taux de mineurs mis en cause pour 1 000 mineurs revient à un niveau proche de celui de 2006. Le nombre de majeurs mis en cause pour 1 000 majeurs connaît des évolutions différentes : il diminue de 1996 à 1998, passant de 13,9 ‰ à 13,3 ‰,

avant d'augmenter jusqu'en 2008 où il atteint un plus haut de 19,2 ‰. Le taux reste stable en 2009 (- 0,1 point) mais chute en 2010 à 18,3 ‰. En 2011 il reste à un niveau proche de celui de 2010 avec 18,5 majeurs mis en cause pour 1 000 majeurs de France métropolitaine.

### La hausse du nombre de majeurs mis en cause est expliquée par les infractions révélées par l'action des services

En 2011, le nombre de personnes mises en cause a baissé de - 0,1 % (soit - 1 097 mis en cause), mais le nombre de majeurs mis en cause est en hausse de + 1,3 % (soit + 11 719 mis en cause). Cette forte hausse du nombre de mis en cause majeurs est, pour une large part, due à l'augmentation des mis en cause pour infractions révélées par l'action des services. L'effet de ce type d'infractions sur le nombre de mineurs mis en cause est bien plus faible.

En 2011, 364 596 personnes ont été mises en cause (hors « décembre gendarmerie ») pour infractions révélées par l'action des services de police et les unités de gendarmerie. Parmi elles, on dénombre 320 735 majeurs et 43 861 mineurs (tableau 3). Le nombre de mis en cause augmente cette année de façon significative (+ 3,9 %, soit + 13 544 mis en cause), notamment en raison de la hausse du nombre de mis en cause majeurs (+ 4,5 % soit + 13 719 majeurs mis en cause). Le nombre de mineurs mis en cause est en faible diminution : - 0,4 % soit - 175 mineurs mis en cause. En conséquence, la part des mineurs diminue au sein des mis en cause pour infractions révélées par l'action des services, passant de 12,5 % à 12 %.

En ce qui concerne les majeurs mis en cause, quasiment toutes les catégories d'infractions qui composent l'indicateur des infractions révélées par l'action des services sont en augmentation : il en va ainsi des faux documents administratifs (+ 8,7 %, + 716 mis en cause), des ports ou détention d'armes prohibées (+ 9,1 %, soit + 1 841 mis en cause). Le type d'infractions qui contribue le plus à cette hausse sont les infractions à la législation sur les stupéfiants (+ 3,4 %, soit + 5 059 mis en cause), cette hausse provenant des majeurs mis en cause pour usage de stupéfiants (+ 7 %, soit + 8 119 mis en cause). Un autre type d'infractions dont le nombre de majeurs mis en cause est en forte augmentation sont les infractions à la législation sur les étrangers (+ 5,7 %, soit + 4 880 mis en cause), cette hausse étant essentiellement due aux infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers, infraction en hausse de + 5,9 % (+ 4 590 mis en cause). La seule exception à cette tendance globale à la hausse est pour les recels, qui stagnent (- 0,3 %, soit - 75 mis en cause).

Le nombre de mineurs mis en cause pour infractions révélées par l'action des services en 2011 est assez

Télécharger

Tableau 2. Nombre de majeurs et de mineurs mis en cause (hors « décembre gendarmerie ») pour infractions révélées par l'action des services en 2010 et 2011.

	nombre de majeurs mis en cause		variations annuelles (en volume et en %)	nombre de mineurs mis en cause		variations annuelles (en volume et en %)	part des mineurs dans les mis en cause (en %)	
	2010	2011		2010	2011		2010	2011
<b>Infractions révélées par l'action des services</b>	<b>307 016</b>	<b>320 735</b>	<b>+ 13 719</b> <b>+ 4,5</b>	<b>44 036</b>	<b>43 861</b>	<b>- 175</b> <b>- 0,4</b>	<b>12,5</b>	<b>12,0</b>
dont								
<b>Infractions à la législation sur les stupéfiants</b>	<b>148 886</b>	<b>153 945</b>	<b>+ 5 059</b> <b>+ 3,4</b>	<b>22 300</b>	<b>25 779</b>	<b>+ 3 479</b> <b>+ 15,6</b>	<b>13,0</b>	<b>14,3</b>
dont								
Usages de stupéfiants	116 196	124 315	+ 8 119 + 7,0	18 034	21 365	+ 3 331 + 18,5	13,4	14,7
<b>Infractions à la législation sur les étrangers</b>	<b>85 335</b>	<b>90 215</b>	<b>+ 4 880</b> <b>+ 5,7</b>	<b>7 044</b>	<b>3 904</b>	<b>- 3 140</b> <b>- 44,6</b>	<b>7,6</b>	<b>4,1</b>
dont								
Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers	77 598	82 188	+ 4 590 + 5,9	6 983	3 868	- 3 115 - 44,6	8,3	4,5
<b>Recels</b>	<b>26 596</b>	<b>26 521</b>	<b>- 75</b> <b>- 0,3</b>	<b>9 781</b>	<b>9 505</b>	<b>- 276</b> <b>- 2,8</b>	<b>26,9</b>	<b>26,4</b>
<b>Faux documents administratifs</b>	<b>8 237</b>	<b>8 953</b>	<b>+ 716</b> <b>+ 8,7</b>	<b>134</b>	<b>182</b>	<b>+ 48</b> <b>+ 35,8</b>	<b>1,6</b>	<b>2,0</b>
<b>Port ou détention d'armes prohibées</b>	<b>20 245</b>	<b>22 086</b>	<b>+ 1 841</b> <b>+ 9,1</b>	<b>4 634</b>	<b>4 372</b>	<b>- 262</b> <b>- 5,7</b>	<b>18,6</b>	<b>16,5</b>

Source : état 4001 annuel, état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

Télécharger

Tableau 3. Nombre et évolutions des majeurs et des mineurs mis en cause (hors « décembre gendarmerie ») pour infractions révélées par l'action des services de 2006 à 2011.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Infractions révélées par l'action des services</b>	<b>328 811</b>	<b>347 222</b>	<b>376 887</b>	<b>365 989</b>	<b>351 052</b>	<b>364 596</b>
variations en %	-	+ 5,6	+ 8,5	- 2,9	- 4,1	+ 3,9
nombre de majeurs mis en cause	292 295	312 447	337 443	324 208	307 016	320 735
variations en %	-	+ 6,9	+ 8,0	- 3,9	- 5,3	+ 4,5
nombre de mineurs mis en cause	36 516	34 775	39 444	41 781	44 036	43 861
variations en %	-	- 4,8	+ 13,4	+ 5,9	+ 5,4	- 0,4
<b>Dont Infractions à la législation sur les stupéfiants</b>	<b>146 928</b>	<b>149 722</b>	<b>167 654</b>	<b>172 604</b>	<b>171 186</b>	<b>179 724</b>
variations en %	-	+ 1,9	+ 12,0	+ 3,0	- 0,8	+ 5,0
nombre de majeurs mis en cause	128 777	132 664	147 174	150 212	148 886	153 945
variations en %	-	+ 3,0	+ 10,9	+ 2,1	- 0,9	+ 3,4
nombre de mineurs mis en cause	18 151	17 058	20 480	22 392	22 300	25 779
variations en %	-	- 6,0	+ 20,1	+ 9,3	- 0,4	+ 15,6
<b>Dont Infractions à la législation sur les étrangers</b>	<b>97 809</b>	<b>110 866</b>	<b>118 966</b>	<b>103 252</b>	<b>92 379</b>	<b>94 119</b>
variations en %	-	+ 13,3	+ 7,3	- 13,2	- 10,5	+ 1,9
nombre de majeurs mis en cause	93 226	107 869	115 750	99 448	85 335	90 215
variations en %	-	+ 15,7	+ 7,3	- 14,1	- 14,2	+ 5,7
nombre de mineurs mis en cause	4 583	2 997	3 216	3 804	7 044	3 904
variations en %	-	- 34,6	+ 7,3	+ 18,3	+ 85,2	- 44,6

Source : état 4001 annuel, état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

stable par rapport à 2010 puisqu'il ne baisse que de 0,4 % (soit - 175 mineurs mis en cause). Mais cette stabilité ne se retrouve pas dans toutes les sous-catégories d'infractions : les mis en cause pour recels et les ports ou détention d'armes prohibées restent plutôt stables (respectivement - 276 et - 262 mis en cause), alors que le nombre de mineurs mis en cause varie plus fortement pour infractions à la législation sur les stupéfiants et infractions à la législation sur les étrangers.

Le nombre de mineurs mis en cause pour infractions à la législation sur les stupéfiants est en hausse de 15,6 % (soit + 3 479 mineurs mis en cause), dont une hausse de + 18,5 % pour les seules mises en cause pour usages de stupéfiants (soit + 3 331 mineurs mis en cause). Les mis en cause pour infractions à la législation sur les étrangers connaissent pour leur part une forte baisse de - 44,6 % par rapport à 2010 (- 3 140 mis en cause). La hausse et la baisse combinée de ces deux types d'infractions impliquent une stabilité du nombre global de mineurs mis en cause pour infractions révélées par l'action des services.

Cette baisse des mis en cause pour infractions à la législation sur les étrangers doit être mise en perspective avec la situation des années précédentes : de 2006 à 2007, le nombre de mis en cause mineurs pour cette catégorie d'infractions passe de 4 583 à 2 997 (- 34,6 %), puis il reste jusqu'en 2009 sous la barre des 4 000 mis en cause (3 804 en 2009). L'année 2010 est marquée par un pic pour les mineurs mis en cause pour infractions à la législation sur les étrangers, puisque leur nombre augmente de plus de 85 % pour s'établir à 7 044 mis en cause. L'année 2011 montre donc un retour à une situation proche des années précédentes puisque le nombre de mis en cause repasse sous le seuil des 4 000 (3 904 mineurs mis en cause).

L'année 2011 marque une rupture avec 2010 : le nombre global de mis en cause pour infractions révélées par l'action des services repart à la hausse après deux années consécutives de baisse (- 2,9 % en 2009, - 4,1 % en 2010 et + 3,9 % en 2011) et ceci est essentiellement dû au nombre de majeurs mis en cause. Après avoir vu leur nombre augmenter entre 2006 et 2008 (de 292 295 à 337 443 mis en cause) il a baissé jusqu'en 2010 (à 307 016 mis en cause). L'année 2011 renoue alors avec la tendance des années 2007-2008 et on constate une inversion par rapport à 2009-2010.

Le nombre de mis en cause mineurs, après avoir baissé entre 2006 et 2007, est en augmentation constante jusqu'en 2010 (de 34 775 mis en cause en 2007 à 44 036 en 2010, soit + 26,7 %). Il semble qu'on assiste en 2011 à une stabilisation de cette tendance haussière (- 0,4 %) mais les fortes variations de certains index d'infractions (sur les stupéfiants et les étrangers) ne permettent pas de dire si cette stabilisation est durable.

## La baisse du nombre de mineurs mis en cause est le fait des atteintes aux biens

En 2011, le nombre de mis en cause (hors « décembre gendarmerie ») pour **atteintes aux biens** a diminué de façon significative, passant de 303 238 à 287 852 (soit - 5,1 %). Le nombre de majeurs mis en cause pour atteintes aux biens diminue de façon modérée (- 2,9 %, soit - 5 882 mis en cause), alors que celui des mineurs est en forte baisse puisqu'il passe très largement sous le seuil des 100 000 mis en cause (92 998 mis en cause en 2011 soit - 9,3 % par rapport à 2010). De ce fait, le part des mineurs au sein des mis en cause décroît : elle était de 33,8 % en 2010 contre 32,3 % en 2011 (tableau 4).

La baisse du nombre de majeurs mis en cause est due à des diminutions modérées des majeurs mis en cause pour vols sans violence et vols avec violences d'une part, et d'autre part, à la baisse très marquée des hommes majeurs pour destructions et dégradations. Les mis en cause pour vols avec violences restent à un niveau stable : un peu plus de 11 000 majeurs mis en cause (en baisse de - 2 %). En ce qui concerne les vols sans violence, le nombre de majeurs mis en cause baisse de - 1,4 % (- 2 065 mis en cause) par rapport à 2010 ; pour les destructions et dégradations ce nombre est en baisse de - 7,9 % (- 3 581 mis en cause).

**En termes d'évolution depuis 2006, la situation des majeurs reste stable** : au niveau global, le nombre de mis en cause majeurs a connu une baisse significative entre 2006 et 2007 (- 2,4 %) avant de se stabiliser entre 198 000 et 203 000 mis en cause jusqu'en 2010. En 2011, leur nombre subi une baisse d'une ampleur modérée pour passer sous la barre de 195 000 (tableau 5).

Les évolutions par catégories d'infractions montrent cette rupture : le nombre de majeurs mis en cause pour vols sans violence accuse en 2011 une baisse (- 1,4 %) après trois années de hausse consécutives ; pour les destructions et dégradations ce nombre est en baisse (- 7,9 %) dans la continuité de ce qui a été constaté en 2010, mais cette baisse est bien plus forte que pour les années 2007 à 2009. S'agissant des vols avec violences, la situation semble se stabiliser : après des baisses importantes en 2007 et 2008 (respectivement - 3,9 % et - 9,4 %) le nombre de majeurs mis en cause repart à la hausse en 2009 (+ 5,3 %), et il se stabilise entre 11 000 et 12 000 pour les années 2009 à 2011.

**Pour les mineurs mis en cause pour atteintes aux biens**, la situation est différente, et l'année 2011 constitue bien une rupture par rapport aux années précédentes car aucune baisse aussi importante du nombre de mis en cause mineurs n'avait été enregistrée sur la période étudiée.

Depuis 2006, le nombre de mineurs mis en cause se situait toujours autour de 100 000 (en 2008, le nombre de mineurs mis en cause était de 99 697 chutant de - 2,8 % par rapport à 2007). En 2011, il s'établit à 92 998 mis en cause,

Télécharger

Tableau 4. Nombre de majeurs et de mineurs mis en cause (hors « décembre gendarmerie ») pour atteintes aux biens en 2010 et 2011.

	nombre de majeurs mis en cause		variations annuelles (en volume et en %)	nombre de mineurs mis en cause		variations annuelles (en volume et en %)	part des mineurs dans les mis en cause (en %)	
	2010	2011		2010	2011		2010	2011
<b>Atteintes aux biens</b>	<b>200 736</b>	<b>194 854</b>	<b>- 5 882</b> <b>- 2,9</b>	<b>102 502</b>	<b>92 998</b>	<b>- 9 504</b> <b>- 9,3</b>	<b>33,8</b>	<b>32,3</b>
<b>Vols sans violence</b>	<b>144 007</b>	<b>141 942</b>	<b>- 2 065</b> <b>- 1,4</b>	<b>65 763</b>	<b>61 442</b>	<b>- 4 321</b> <b>- 6,6</b>	<b>31,4</b>	<b>30,2</b>
dont								
Vols liés aux véhicules à moteur	23 461	21 627	- 1 834 - 7,8	13 816	11 840	- 1 976 - 14,3	37,1	35,4
Cambriolages	25 401	25 601	+ 200 + 0,8	12 017	11 128	- 889 - 7,4	32,1	30,3
Vols simples	94 377	94 023	- 354 - 0,4	39 651	38 249	- 1 402 - 3,5	29,6	28,9
<b>Vols avec violences</b>	<b>11 618</b>	<b>11 382</b>	<b>- 236</b> <b>- 2,0</b>	<b>9 999</b>	<b>9 167</b>	<b>- 832</b> <b>- 8,3</b>	<b>46,3</b>	<b>44,6</b>
dont								
Vols à main armée	2 422	2 300	- 122 - 5,0	546	500	- 46 - 8,4	18,4	17,9
Vols avec armes blanches	1 611	1 506	- 105 - 6,5	938	869	- 69 - 7,4	36,8	36,6
Vols violents sans arme	7 585	7 576	- 9 - 0,1	8 515	7 798	- 717 - 8,4	52,9	50,7
<b>Destructions, dégradations</b>	<b>45 111</b>	<b>41 530</b>	<b>- 3 581</b> <b>- 7,9</b>	<b>26 740</b>	<b>22 389</b>	<b>- 4 351</b> <b>- 16,3</b>	<b>37,2</b>	<b>35,0</b>
dont								
Incendies volontaires	3 763	3 617	- 146 - 3,9	3 633	3 237	- 396 - 10,9	49,1	47,2
Destructions et dégradations (hors incendies et attentats)	41 324	37 895	- 3 429 - 8,3	23 086	19 132	- 3 954 - 17,1	35,8	33,5

Source : état 4001 annuel, état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

Télécharger

Tableau 5. Nombre et évolutions des majeurs et des mineurs mis en cause (hors « décembre gendarmerie ») pour atteintes aux biens de 2006 à 2011.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Atteintes aux biens</b>	<b>307 388</b>	<b>302 950</b>	<b>298 680</b>	<b>304 629</b>	<b>303 238</b>	<b>287 852</b>
variations en %	-	- 1,4	- 1,4	+ 2,0	- 0,5	- 5,1
nombre de majeurs mis en cause	205 284	200 375	198 983	202 028	200 736	194 854
variations en %	-	- 2,4	- 0,7	+ 1,5	- 0,6	- 2,9
nombre de mineurs mis en cause	102 104	102 575	99 697	102 601	102 502	92 998
variations en %	-	+ 0,5	- 2,8	+ 2,9	- 0,1	- 9,3
<b>Vols sans violence</b>	<b>202 423</b>	<b>200 653</b>	<b>200 786</b>	<b>206 869</b>	<b>209 770</b>	<b>203 384</b>
variations en %	-	- 0,9	+ 0,1	+ 3,0	+ 1,4	- 3,0
nombre de majeurs mis en cause	137 954	135 941	137 278	141 207	144 007	141 942
variations en %	-	- 1,5	+ 1,0	+ 2,9	+ 2,0	- 1,4
nombre de mineurs mis en cause	64 469	64 712	63 508	65 662	65 763	61 442
variations en %	-	+ 0,4	- 1,9	+ 3,4	+ 0,2	- 6,6
<b>Vols avec violences</b>	<b>22 120</b>	<b>21 118</b>	<b>19 669</b>	<b>21 027</b>	<b>21 617</b>	<b>20 549</b>
variations en %	-	- 4,5	- 6,9	+ 6,9	+ 2,8	- 4,9
nombre de majeurs mis en cause	12 918	12 408	11 247	11 841	11 618	11 382
variations en %	-	- 3,9	- 9,4	+ 5,3	- 1,9	- 2,0
nombre de mineurs mis en cause	9 202	8 710	8 422	9 186	9 999	9 167
variations en %	-	- 5,3	- 3,3	+ 9,1	+ 8,9	- 8,3
<b>Destructions, dégradations</b>	<b>82 845</b>	<b>81 179</b>	<b>78 225</b>	<b>76 733</b>	<b>71 851</b>	<b>63 919</b>
variations en %	-	- 2,0	- 3,6	- 1,9	- 6,4	- 11,0
nombre de majeurs mis en cause	54 412	52 026	50 458	48 980	45 111	41 530
variations en %	-	- 4,4	- 3,0	- 2,9	- 7,9	- 7,9
nombre de mineurs mis en cause	28 433	29 153	27 767	27 753	26 740	22 389
variations en %	-	+ 2,5	- 4,8	- 0,1	- 3,7	- 16,3

Source : état 4001 annuel, état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

en baisse de 9,3 % par rapport à l'année précédente (soit - 9 504 mis en cause).

Le nombre de mineurs mis en cause est en baisse pour toutes les catégories d'atteintes aux biens par rapport à 2010 : pour les vols sans violence il diminue de - 6,6 % (- 4 321 mis en cause), notamment en raison de la baisse des mis en cause mineurs pour vols liés aux véhicules à moteur (- 14,3 % soit - 1 976 mis en cause), pour cambriolages (-7,4 %, soit - 889 mis en cause) et pour vols simples (- 3,5 % soit - 1 402 mis en cause).

La baisse du nombre de mis en cause pour atteintes aux biens s'explique par la diminution de leur nombre pour vols avec violences (- 8,3 %, soit - 832 mis en cause), principalement due à la baisse du nombre de mineurs mis en cause pour vols violents sans arme (- 8,4 %, soit - 717 mis en cause). Le nombre de mis en cause pour destructions et dégradations est en forte baisse (- 16,3 %, soit - 4 351 mis en cause).

Pour les vols avec violences, vols sans violence et destructions et dégradations, la part des mineurs au sein des mis en cause diminue.

Sur une plus longue période, la rupture de l'année 2011 pour les mis en cause mineurs se confirme. Les mis en cause pour vols sans violence connaissent leur niveau le plus faible sur la période 2006/2011, avec un volume de 61 442 mineurs ; pour les vols avec violences, le nombre de mineurs mis en cause diminue entre 2006 et 2008 passant de 9 202 à 8 422, puis il est en hausse en 2009 et 2010 où il atteint 9 999 mis en cause (+ 18,7 % en deux ans) et, en 2011, ce nombre revient à niveau proche de celui de 2009 et 2006, mais en enregistrant la baisse la plus forte de la période (- 8,3 % soit - 832 mis en cause). Pour les destructions et dégradations, on constate une baisse du nombre de mis en cause mineurs chaque année depuis 2008 mais l'ampleur de la baisse de 2011 est inédite (- 16,3 %).

### La part des mineurs baisse dans les atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols violents)

En 2011, 227 996 personnes ont été mises en cause (hors « décembre gendarmerie »), dont 185 168 majeurs et 42 828 mineurs pour **atteintes volontaires à l'intégrité physique** (hors vols). Les variations des nombres de majeurs et mineurs mis en cause n'ont pas la même conséquence sur le total des mis en cause que celles exposées pour les atteintes aux biens et les infractions révélées par l'action des services, en raison de leur plus faible volume.

Par rapport à 2010, le nombre de mineurs mis en cause a diminué de - 4,8 % soit - 2 136 mis en cause. Les majeurs subissent une évolution assez proche en volume, puisque leur nombre baisse de - 1,3 % (soit - 2 525 mis en cause). Ainsi, le nombre global de mis en cause est en baisse en 2011, (- 2,0 % par rapport à 2010,

soit - 4 661 mis en cause), et la part des mineurs au sein des mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique diminue de 19,3 % en 2010 à 18,8 % en 2011.

Pour les majeurs, comme pour les mineurs, ces évolutions s'expliquent principalement par les mis en cause pour violences physiques non crapuleuses : en baisse de 0,9 % pour les majeurs (soit - 1 282 mis en cause), ils diminuent de 5,4 % pour les mineurs (soit - 1 923 mis en cause). Les coups et blessures volontaires non mortels sur 15 ans et plus jouent un rôle important dans ces évolutions : - 1 % pour les mis en cause majeurs (soit - 1 193 mis en cause) et - 5,4 % pour les mineurs (soit - 1 411 mis en cause). A noter également la baisse du nombre de mineurs mis en cause pour violences à dépositaires de l'autorité (- 16,4 % soit - 641 mis en cause) (tableau 6).

Les autres catégories d'atteintes volontaires à l'intégrité physique connaissent des évolutions moins marquées en terme de volume de mis en cause : le nombre de majeurs mis en cause pour violences sexuelles diminue de - 1,8 % (soit - 182 mis en cause) et pour les mineurs il est en hausse de 0,5 % (soit + 16 mis en cause). Ces variations s'expliquent surtout par la hausse des nombres de mis en cause pour viols. Pour les menaces ou chantages, le nombre de mis en cause est en baisse : - 3,1 % pour les majeurs (soit - 1 039 mis en cause) et - 3,8 % pour les mineurs (soit - 235 mis en cause).

Entre 2006 et 2009 le nombre de mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) affichait une tendance à la hausse, tant pour les majeurs que pour les mineurs. L'année 2010 avait alors été marquée par un décrochage pour ces deux populations, avec une baisse plus prononcée pour les majeurs. En 2011, la tendance est moindre pour ces derniers, mais la baisse du nombre de mis en cause mineurs s'intensifie. Ces variations s'expliquent en majorité par les évolutions des mis en cause pour violences physiques non crapuleuses, qui représentent plus des trois quarts des mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique.

### Les mis en cause pour délits économiques et financiers en hausse

Le nombre de mis en cause (hors « décembre gendarmerie ») pour **escroqueries et infractions économiques et financières (hors droit du travail)** est en hausse en 2011 par rapport à 2010 (+ 2,2 % soit + 1 736 mis en cause). Jusqu'en 2010 le nombre global de mis en cause suit une évolution comparable à celle décrite plus haut pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique depuis 2006 : en hausse constante de 2006 à 2009, ce nombre affiche une baisse marquée en 2010. Mais en 2011, il repart à la hausse à la fois pour les majeurs et les mineurs : + 2,2 % pour les majeurs (soit + 1 697 mis en cause) et + 1 % pour les mineurs (soit + 39 mis en cause).

Télécharger

Tableau 6. Nombre de majeurs et de mineurs mis en cause (hors « décembre gendarmerie ») pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols violents) en 2010 et 2011.

	nombre de majeurs mis en cause		variations annuelles (en volume et en %)	nombre de mineurs mis en cause		variations annuelles (en volume et en %)	part des mineurs dans les mis en cause (en %)	
	2010	2011		2010	2011		2010	2011
<b>Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol)</b>	<b>187 693</b>	<b>185 168</b>	<b>- 2 525</b>	<b>44 964</b>	<b>42 828</b>	<b>- 2 136</b>	<b>19,3</b>	<b>18,8</b>
<i>dont</i>			<b>- 1,3</b>			<b>- 4,8</b>		
<b>violences physiques non crapuleuses</b>	<b>143 571</b>	<b>142 289</b>	<b>- 1 282</b>	<b>35 289</b>	<b>33 366</b>	<b>- 1 923</b>	<b>19,7</b>	<b>19,0</b>
<i>dont</i>			<b>- 0,9</b>			<b>- 5,4</b>		
Coups et blessures volontaires non mortels sur 15 ans et plus	120 446	119 253	- 1 193	26 350	24 939	- 1 411	18,0	17,3
			- 1,0			- 5,4		
violences à dépositaires de l'autorité	12 756	12 426	- 330	3 897	3 256	- 641	23,4	20,8
			- 2,6			- 16,4		
<b>Violences sexuelles</b>	<b>10 331</b>	<b>10 149</b>	<b>- 182</b>	<b>3 470</b>	<b>3 486</b>	<b>+ 16</b>	<b>25,1</b>	<b>25,6</b>
<i>dont</i>			<b>- 1,8</b>			<b>+ 0,5</b>		
Viols	4 945	4 959	+ 14	1 572	1 618	+ 46	24,1	24,6
			+ 0,3			+ 2,9		
Harcèlements et autres agressions sexuelles	5 386	5 190	- 196	1 898	1 868	- 30	26,1	26,5
			- 3,6			- 1,6		
<b>Menaces ou chantages</b>	<b>33 661</b>	<b>32 622</b>	<b>- 1 039</b>	<b>6 194</b>	<b>5 959</b>	<b>- 235</b>	<b>15,5</b>	<b>15,4</b>
			<b>- 3,1</b>			<b>- 3,8</b>		

Source : état 4001 annuel, état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

Télécharger

Tableau 7. Nombre et évolutions des majeurs et des mineurs mis en cause (hors « décembre gendarmerie ») pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols violents) de 2006 à 2011.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol)</b>	<b>207 265</b>	<b>220 362</b>	<b>229 654</b>	<b>237 505</b>	<b>232 657</b>	<b>227 996</b>
<i>variations en %</i>	-	+ 6,3	+ 4,2	+ 3,4	- 2,0	- 2,0
<i>dont</i>						
nombre de majeurs mis en cause	168 583	178 390	186 221	192 111	187 693	185 168
<i>variations en %</i>	-	+ 5,8	+ 4,4	+ 3,2	- 2,3	- 1,3
nombre de mineurs mis en cause	38 682	41 972	43 433	45 394	44 964	42 828
<i>variations en %</i>	-	+ 8,5	+ 3,5	+ 4,5	- 0,9	- 4,8
<b>Violences physiques non crapuleuses</b>	<b>154 507</b>	<b>167 155</b>	<b>175 715</b>	<b>182 468</b>	<b>178 860</b>	<b>175 655</b>
<i>variations en %</i>	-	+ 8,2	+ 5,1	+ 3,8	- 2,0	- 1,8
nombre de majeurs mis en cause	125 234	134 639	141 992	146 936	143 571	142 289
<i>variations en %</i>	-	+ 7,5	+ 5,5	+ 3,5	- 2,3	- 0,9
nombre de mineurs mis en cause	29 273	32 516	33 723	35 532	35 289	33 366
<i>variations en %</i>	-	+ 11,1	+ 3,7	+ 5,4	- 0,7	- 5,4
<b>Violences sexuelles</b>	<b>13 712</b>	<b>13 957</b>	<b>14 315</b>	<b>14 257</b>	<b>13 801</b>	<b>13 635</b>
<i>variations en %</i>	-	+ 1,8	+ 2,6	- 0,4	- 3,2	- 1,2
nombre de majeurs mis en cause	10 471	10 590	10 615	10 697	10 331	10 149
<i>variations en %</i>	-	+ 1,1	+ 0,2	+ 0,8	- 3,4	- 1,8
nombre de mineurs mis en cause	3 241	3 367	3 700	3 560	3 470	3 486
<i>variations en %</i>	-	+ 3,9	+ 9,9	- 3,8	- 2,5	+ 0,5
<b>Menaces ou chantages</b>	<b>38 930</b>	<b>39 153</b>	<b>39 479</b>	<b>40 649</b>	<b>39 855</b>	<b>38 581</b>
<i>variations en %</i>	-	+ 0,6	+ 0,8	+ 3,0	- 2,0	- 3,2
nombre de majeurs mis en cause	32 777	33 074	33 481	34 352	33 661	32 622
<i>variations en %</i>	-	+ 0,9	+ 1,2	+ 2,6	- 2,0	- 3,1
nombre de mineurs mis en cause	6 153	6 079	5 998	6 297	6 194	5 959
<i>variations en %</i>	-	- 1,2	- 1,3	+ 5,0	- 1,6	- 3,8

Source : état 4001 annuel, état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

En 2011 la part des mineurs est de 4,6 %, et elle est restée stable : entre 4,4 % et 4,8 %, depuis 2006 (tableau 8). Cette faible proportion de mineurs au sein des mis en cause pour escroqueries et infractions économiques et financières (hors droit du travail) implique que les variations de leur nombre ont un faible impact sur les variations totales des mis en cause pour cet indicateur.

Les variations du nombre global de mis en cause sont très liées aux variations des mis en cause pour escroqueries et abus de confiance, qui représentent près de 60 % des escroqueries et infractions économiques et financières (hors droit du travail). Mais en 2011, la hausse du nombre de mis en cause

pour ce type d'infractions s'explique surtout par les délits économiques et financiers : les mis en cause pour cette catégorie sont en hausse de + 29,6 % (soit + 3 234 mis en cause), la hausse la plus forte sur la période considérée. En effet, 2011 constitue un pic pour les mis en cause pour délits économiques et financiers, puisque leur nombre dépasse les 14 000 alors qu'il n'était pas allé au delà de 12 000 sur toute la période 2006-2010. On explique ceci par le fait qu'une nouvelle infraction est considérée comme un délit depuis mai 2011 : les ventes à la sauvette sont depuis ce moment comptabilisées dans l'état 4001 alors qu'elles n'y étaient pas auparavant.

## Les publications de

## l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales



Directeur de la publication : André-Michel VENTRE – Rédacteur en chef : Christophe SOULLEZ

### ÉTUDE DES CARACTÉRISTIQUES DE SEXE ET D'ÂGE DES AUTEURS DE CRIMES ET DÉLITS À PARTIR D'UNE APPROCHE « MULTI-SOURCES »

**En 2010, près d'une personne mise en cause pour vol violent sur deux est mineure. Un peu moins de la moitié des victimes de vols violents recensés au sein des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011 déclarent que le dernier acte a été commis ou tenté par au moins un auteur mineur**

Jorick Guillauneuf, chargé d'études statistiques à l'ONDRP

L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) dispose de plusieurs types de sources statistiques dans le cadre de ses missions de mesure et d'étude des phénomènes de criminalité et de délinquance : le dispositif d'enquêtes annuelles de victimation « Cadre de vie et sécurité », menées avec l'Institut national des statistiques et des études économiques (INSEE), l'outil d'enregistrement des crimes et délits de la police et de la gendarmerie, l'état 4001, mais également d'autres sources dans le cadre d'études thématiques.

Le 27e numéro de la publication « Grand Angle » fait suite aux statistiques publiées récemment sur les faits élucidés et les personnes mises en cause par la police et la gendarmerie (voir le « Grand Angle 26 »). Il vise à fournir des caractéristiques d'âge et de sexe de ces dernières.

Pour la première fois depuis sa création, l'ONDRP propose de compléter et de mettre en perspective les statistiques sur les personnes mises en cause par les services de police et les unités de gendarmerie avec des données sur les auteurs d'atteintes personnelles tels qu'ils sont décrits par leurs victimes au sein de l'enquête annuelle de victimation.

Rappelons qu'une personne est comptée comme mise en cause en fonction d'une méthodologie précise, et que l'enquête de victimation, qui permet d'obtenir les caractéristiques des auteurs décrits par leur victime, est soumise à un protocole de collecte rigoureux défini par l'INSEE. Les différences entre ces concepts sont explicitées au sein du chapitre à caractère méthodologique « Développements ».

.... (1) [http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/grand\\_angle/GA26.pdf](http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/grand_angle/GA26.pdf)

INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE  
Département de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales  
École Militaire – 1 place Joffre – Case 39 – 75700 PARIS 07 SP – Tél. : 01 76 64 89 00 – Fax. : 01 76 64 89 31

Télécharger

**Tableau 8. Nombre et évolutions des majeurs et des mineurs mis en cause pour escroqueries et infractions économiques et financières (hors infractions à la législation du travail) de 2006 à 2011.**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Escroqueries et infractions économiques et financières (hors infractions à la législation du travail)</b>	<b>74 734</b>	<b>75 564</b>	<b>80 310</b>	<b>83 005</b>	<b>79 657</b>	<b>81 393</b>
variations en %	-	+ 1,1	+ 6,3	+ 3,4	- 4,0	+ 2,2
nombre de majeurs mis en cause	71 437	71 983	76 513	78 992	75 932	77 629
variations en %	-	+ 0,8	+ 6,3	+ 3,2	- 3,9	+ 2,2
nombre de mineurs mis en cause	3 297	3 581	3 797	4 013	3 725	3 764
variations en %	-	+ 8,6	+ 6,0	+ 5,7	- 7,2	+ 1,0
<b>Dont Escroqueries et abus de confiance</b>	<b>40 986</b>	<b>43 375</b>	<b>47 857</b>	<b>50 603</b>	<b>48 428</b>	<b>48 066</b>
variations en %	-	+ 5,8	+ 10,3	+ 5,7	- 4,3	- 0,7
nombre de majeurs mis en cause	39 049	41 266	45 473	47 885	45 834	45 407
variations en %	-	+ 5,7	+ 10,2	+ 5,3	- 4,3	- 0,9
nombre de mineurs mis en cause	1 937	2 109	2 384	2 718	2 594	2 659
variations en %	-	+ 8,9	+ 13,0	+ 14,0	- 4,6	+ 2,5
<b>Dont Délits économiques et financiers</b>	<b>11 436</b>	<b>11 295</b>	<b>11 213</b>	<b>10 980</b>	<b>10 910</b>	<b>14 144</b>
variations en %	-	- 1,2	- 0,7	- 2,1	- 0,6	+ 29,6
nombre de majeurs mis en cause	11 330	11 089	11 036	10 850	10 800	13 953
variations en %	-	- 2,1	- 0,5	- 1,7	- 0,5	+ 29,2
nombre de mineurs mis en cause	106	206	177	130	110	191
variations en %	-	+ 94,3	- 14,1	- 26,6	- 15,4	+ 73,6
<b>Part des mineurs mis en cause au sein des mis en cause (en %)</b>	<b>4,4</b>	<b>4,7</b>	<b>4,7</b>	<b>4,8</b>	<b>4,7</b>	<b>4,6</b>

Source : état 4001 annuel, état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

Retrouvez l'intégralité de ce numéro de **Grand Angle**  
sur **www.inhesj.fr**

## Les hommes et les femmes mis en cause par services de police et les unités de gendarmerie en 2011



### Principaux enseignements

L'année 2011 est marquée par une stagnation du nombre de mis en cause (hors « Décembre gendarmerie ») après une année 2010 qui avait vu leur nombre baisser. Ce constat global masque des divergences selon les indicateurs : une hausse pour les escroqueries et infractions économiques et financières (+2,2%), et pour les infractions révélées par l'action des services (+3,9%). En revanche, les mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique affichent une baisse de -2% en 2011, et les atteintes aux biens également (-5,1%). Les parts d'hommes et femmes mis en cause pour 1 000 habitants restent stables par rapport à 2010.

Les tendances dans l'évolution des nombres de mis en cause hommes et femmes sont convergentes pour les infractions révélées par l'action des services : ce nombre est en hausse de +3,9% pour les hommes (soit +12598 mis en cause) et de +3,1% pour les femmes (soit +946 mises en cause). En revanche, les tendances divergent entre les hommes et les femmes mis en cause pour atteintes aux biens : le nombre d'hommes est en forte baisse de -5,8% (soit -14447 mis en cause), et le nombre de femmes est plus stable (-1,7%, soit -939 mises en cause). Le cas des atteintes volontaires à l'intégrité physique est encore plus marquant : -2,6% pour les hommes (soit -5197 mis en cause) et +1,6% pour les femmes (soit +536 mises en cause).

**Avertissement :** d'après les informations dont dispose l'Observatoire, les personnes mises en cause par la Gendarmerie nationale en décembre ont été comptabilisées différemment en 2011. Avant la mise en service au 1<sup>er</sup> janvier 2012 d'une nouvelle application informatique appelée « Pulsar », il a été demandé aux gendarmes de clôturer toutes les procédures figurant dans l'ancienne application, y compris celles qui auraient été enregistrées plus tardivement si la mise à jour n'avait pas eu lieu. Il en a résulté, selon l'ONDRP, un enregistrement anticipé de plusieurs dizaines de milliers de mis en cause.

Afin d'étudier l'évolution du nombre et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers entre 2006 et 2011, l'ONDRP propose une méthode de comparaison consistant à exclure, pour chaque année de la période considérée, les personnes mises en cause en décembre par la gendarmerie.

Cela permet de définir une statistique de mis en cause en 2011 dite hors « Décembre Gendarmerie » qui est comparable avec celle des années précédentes. L'ONDRP a vérifié que les variations des nombres de mis en cause hors « Décembre Gendarmerie » entre 2006 et 2010, soit sur la période non perturbée, sont proches, voire très proches des variations annuelles du nombre total de mis en cause. Elles en constituent aux yeux de l'ONDRP une estimation permettant d'analyser l'évolution du nombre et du profil des mis en cause entre 2006 et 2011.

Des précisions sont apportées sur ce changement dans la partie à caractère méthodologique intitulée « Développement sur » du Grand Angle n°30, « Nombres et profils des mis en cause pour crimes et délits non routiers en 2011 ».

### En 2011 le nombre de mis en cause (hors « Décembre gendarmerie ») reste stable

En 2011, 1 063 888 personnes ont été mises en cause (hors « Décembre gendarmerie ») pour crimes et délits par les services de police et les unités de gendarmerie. On recense 927 319 hommes mis en cause et 179 069 femmes mises en cause. La part des femmes dans la totalité des mis en cause est de 16,2% (tableau 1). De 2006 à 2008 cette part se situait autour des 15%, mais, entre 2009 et 2010, elle a augmenté d'un point pour s'établir à 16,1%. La part des femmes mises en cause en 2011 est donc plutôt stable par rapport à l'an dernier.

L'augmentation observée du nombre de femmes parmi les mis en cause en 2009 et 2010 s'explique par la hausse du nombre de femmes mises en cause (+3,4% en 2009, +0,5% en 2010) et par la baisse du nombre d'hommes mis en cause (respectivement -0,2% et -3,2%). L'année 2011 montre alors des tendances plus convergentes entre les évolutions des nombres d'hommes et de femmes mises en cause (-0,3% pour les hommes et +0,7% pour les femmes).

L'année 2010 semble marquer un creux avec la plus forte baisse des hommes mis en cause (-3,2%) depuis 2006 et la plus faible hausse pour les femmes (+0,5%). Les chiffres de l'année 2011 se situent dans la continuité de ce creux de 2010, avec une stagnation des nombres

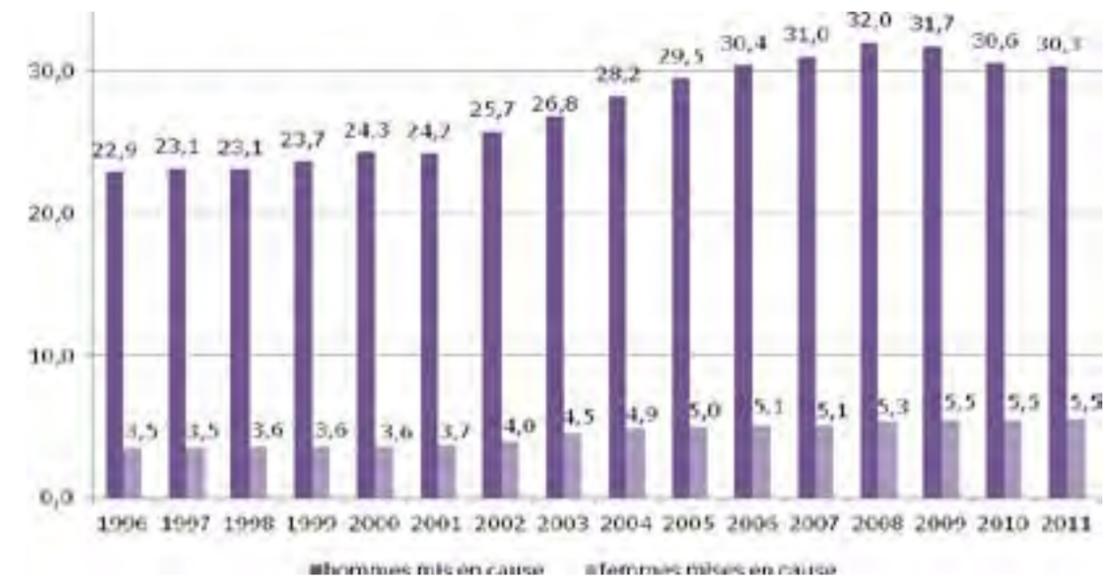
[Télécharger](#)

Tableau 1. Nombre d'hommes et de femmes mis en cause (hors « Décembre gendarmerie ») pour crimes et délits non routiers entre 2006 et 2011.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variations entre 2006 et 2010 (en volume et en %)
<b>Nombre de personnes mises en cause</b>	<b>1 063 159</b>	<b>1 089 145</b>	<b>1 133 097</b>	<b>1 136 782</b>	<b>1 107 485</b>	<b>1 106 388</b>	
variations annuelles en volume	-	+ 25 986	+ 43 952	+ 3 685	- 29 297	- 1 097	<b>+ 43 229</b>
variations annuelles en %	-	+ 2,4	+ 4,0	+ 0,3	- 2,6	- 0,1	<b>+ 4,1</b>
<b>Nombre d'hommes mis en cause</b>	<b>902 904</b>	<b>927 318</b>	<b>962 098</b>	<b>959 927</b>	<b>929 673</b>	<b>927 319</b>	
variations annuelles en volume	-	+ 24 414	+ 34 780	- 2 171	- 30 254	- 2 354	<b>+ 24 415</b>
variations annuelles en %	-	+ 2,7	+ 3,8	- 0,2	- 3,2	- 0,3	<b>+ 2,7</b>
<b>Nombre de femmes mises en cause</b>	<b>160 255</b>	<b>161 827</b>	<b>170 999</b>	<b>176 855</b>	<b>177 812</b>	<b>179 069</b>	
variations annuelles en volume	-	+ 1 572	+ 9 172	+ 5 856	+ 957	+ 1 257	<b>+ 18 814</b>
variations annuelles en %	-	+ 1,0	+ 5,7	+ 3,4	+ 0,5	+ 0,7	<b>+ 11,7</b>
Part des femmes en %	<b>15,1</b>	<b>14,9</b>	<b>15,1</b>	<b>15,6</b>	<b>16,1</b>	<b>16,2</b>	

Source : état 4001 annuel, état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

Graphique 1. Nombre de mis en cause (hommes et femmes) pour 1 000 habitants.



Source : état 4001 annuel, état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP. Recensement Insee

[Télécharger la fiche](#)
[Télécharger les données](#)

de mis en cause d'un niveau comparable à l'année 2010. Au total, sur la période 2006/2011, le nombre d'hommes mis en cause augmente de 2,7% et celui des femmes de 11,7%, pour une hausse globale de 4,1% du nombre de mis en cause.

### Le nombre d'hommes mis en cause pour 1 000 habitants reste stable

La population française ayant évolué depuis 1996, tant en terme d'effectif que de structure, il est nécessaire de rapporter le nombre de mis en cause aux effectifs de la population française, ceci afin de suivre les évolutions du nombre d'hommes et de femmes mis en cause sur une longue période. Le paragraphe suivant présente donc les taux pour mille habitants d'hommes mis en cause, qui correspond au rapport entre le nombre d'hommes mis en cause une année donnée et le nombre d'hommes recensés au sein de la population de France métropolitaine, établi (ou estimé pour les années les plus récentes) lors des recensements effectués par l'Insee. Un calcul équivalent est effectué pour les femmes.

En 2011, 30,3 hommes ont été mis en cause pour 1 000 hommes en France métropolitaine et 5,5 femmes sont mises en cause pour 1 000 femmes de France métropolitaine (graphique 1). Le nombre d'hommes mis en cause pour 1 000 hommes est largement supérieur à celui des femmes. En début de période, en 1996, ces taux pour 1 000 habitants selon le sexe étaient de 22,9 pour les hommes contre 3,5 pour les femmes.

Le taux des femmes mises en cause n'a pas subi de variation brutale sur la période, en alternant des phases de stabilité (entre 3,5‰ et 3,7‰ de 1996 à 2001) et des phases de faible hausse (entre 2002 et 2007 il passe de 4,0‰ à 5,1‰). Depuis 2008 il oscille entre 5,3 et 5,5. À noter qu'aucune baisse du nombre de femmes mises en cause pour 1 000 femmes de France métropolitaine n'a été constatée sur la période considérée.

Le nombre d'hommes mis en cause connaît des variations plus marquées: d'abord une faible hausse de 1996 à 2001 (de 22,9‰ à 24,2‰). Ensuite ce taux augmente continuellement de 2001 à 2008, passant de moins de 25 hommes mis en cause pour 1 000 hommes à 32,0. Le pic de 2008 est suivi d'une diminution, la première depuis 2001, pour s'établir à 30,6‰ en 2010. En 2011, il poursuit très légèrement sa baisse, passant à 30,3 hommes mis en cause pour 1 000 hommes en France métropolitaine.

La relative stabilité des hommes mis en cause (-0,3%) ainsi que des femmes (+0,7%) masque en vérité des tendances divergentes selon le type d'infraction considéré. Certaines infractions voient les nombres d'hommes et de femmes mis en cause baisser (atteintes aux biens), d'autres augmenter (escroqueries et infractions économiques et financières, infractions révélées par l'action des services) et pour un autre type d'infractions les tendances entre hommes et femmes divergent (atteintes volontaires à l'intégrité physique).

### Le nombre de femmes et d'hommes mis en cause (hors « Décembre gendarmerie ») pour atteintes aux biens est en baisse

En 2011, 234 727 hommes et 53 125 femmes ont été mis en cause (hors « Décembre gendarmerie ») pour atteintes aux biens par les services de police et les unités de gendarmerie (tableau 2). Le nombre global de mis en cause pour atteintes aux biens accuse une baisse certaine par rapport à l'an dernier (-5,1% soit -15 386 mis en cause). Mais cette baisse est essentiellement due à la diminution du nombre d'hommes mis en cause de -5,8% (soit -14 447 mis en cause). Le nombre de femmes mises en cause accuse une baisse plus faible (-1,7% soit -939 mises en cause). Cependant, ces évolutions globales masquent une disparité des situations selon la catégorie d'atteintes aux biens considérée.

Le nombre d'hommes mis en cause est en baisse dans toutes les catégories: les mis en cause pour vols avec violences diminuent de 5,2% (soit -1 027 mis en cause). Le nombre de mis en cause pour vols sans violence connaît une évolution à la baisse (-0,9% soit -1 572 mis en cause), en majorité due aux vols liés aux véhicules à moteur: ces derniers sont en diminution de -10,2% (soit -3 674 mis en cause). Dans le même temps, les hommes mis en cause pour cambriolages et vols simples diminuent plus faiblement (respectivement -2,9% soit -1 053 mis en cause et -1,4% soit -1 298 mis en cause).

Mais la majeure partie de la baisse du nombre d'hommes mis en cause pour atteintes aux biens est le fait des destructions et dégradations: entre 2010 et 2011 ce nombre diminue de 11,4% soit 7 386 mis en cause de moins. On observe le même phénomène en ce qui concerne les femmes: leur nombre de mises en cause pour destructions et dégradations baisse de 7,9% en 2011, soit 546 mises en cause de moins. Ceci confirme une tendance de long terme. En effet, depuis 2006, on a pu observer chaque année une baisse du nombre de mis en cause pour destructions et dégradations, pour les hommes et les femmes à la fois (sauf en 2008 où le nombre de femmes mises en cause progresse de 2,7%). La baisse constatée en 2011 cette année reste tout de même la plus marquée depuis 2006 (voir tableau 3).

Le nombre de femmes mises en cause pour vols avec violences reste globalement stable (-2,1%, soit -41 mises en cause) (voir tableau 2). Même si les évolutions en pourcentage peuvent sembler fortes (+23,5% pour les vols à main armée, +16,3% pour les vols avec armes blanches), les volumes considérés sont faibles (respectivement +20 et +22 mises en cause).

Le nombre de femmes mises en cause pour vols sans violence subit une évolution à la baisse moins forte que celle constatée pour les hommes. Les femmes mises en cause sont en baisse de 0,8% (soit -352 mises en cause). Cette évolution est en majeure partie due aux vols simples qui voient leur nombre de mise en cause

Télécharger

Tableau 2. Nombre d'hommes et de femmes mis en cause (hors « Décembre gendarmerie ») pour atteintes aux biens en 2010 et 2011.

	nombre d'hommes mis en cause		variations annuelles (en volume et en %)	nombre de femmes mises en cause		variations annuelles (en volume et en %)	part des femmes dans les mis en cause (en %)	
	2010	2011		2010	2011		2010	2011
<b>Atteintes aux biens</b>	<b>249 174</b>	<b>234 727</b>	<b>- 14 447</b> <b>- 5,8</b>	<b>54 064</b>	<b>53 125</b>	<b>- 939</b> <b>- 1,7</b>	<b>17,8</b>	<b>18,5</b>
<b>Vols sans violence</b>	<b>164 522</b>	<b>158 497</b>	<b>- 6 025</b> <b>- 3,7</b>	<b>45 239</b>	<b>44 887</b>	<b>- 352</b> <b>- 0,8</b>	<b>21,6</b>	<b>22,1</b>
dont								
Vols liés aux véhicules à moteur	35 996	32 322	- 3 674 - 10,2	1 281	1 145	- 136 - 10,6	3,4	3,4
Cambriolages	35 867	34 814	- 1 053 - 2,9	2 589	2 831	+ 242 + 9,3	6,7	7,5
Vols simples	92 659	91 361	- 1 298 - 1,4	41 369	40 911	- 458 - 1,1	30,9	30,9
<b>Vols avec violences</b>	<b>19 676</b>	<b>18 649</b>	<b>- 1 027</b> <b>- 5,2</b>	<b>1 941</b>	<b>1 900</b>	<b>- 41</b> <b>- 2,1</b>	<b>9,0</b>	<b>9,2</b>
dont								
Vols à main armée	2 883	2 695	- 188 - 6,5	85	105	+ 20 + 23,5	2,9	3,8
Vols avec armes blanches	2 414	2 218	- 196 - 8,1	135	157	+ 22 + 16,3	5,3	6,6
Vols violents sans armes	14 379	13 736	- 643 - 4,5	1 721	1 638	- 83 - 4,8	10,7	10,7
<b>Destructions, dégradations</b>	<b>64 967</b>	<b>57 581</b>	<b>- 7 386</b> <b>- 11,4</b>	<b>6 884</b>	<b>6 338</b>	<b>- 546</b> <b>- 7,9</b>	<b>9,6</b>	<b>9,9</b>
dont								
Incendies volontaires	6 845	6 360	- 485 - 7,1	551	494	- 57 - 10,3	7,4	7,2
Destructions et dégradations (hors incendies et attentats)	58 079	51 183	- 6 896 - 11,9	6 331	5 844	- 487 - 7,7	9,8	10,2

Source : état 4001 annuel, état 4001 mensuel, DCPI ; Traitements ONDRP

Télécharger

Tableau 3. Nombre et évolutions des hommes et des femmes mis en cause (hors « Décembre gendarmerie ») pour atteintes aux biens de 2006 à 2011.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Atteintes aux biens</b>	<b>307 388</b>	<b>302 950</b>	<b>298 680</b>	<b>304 629</b>	<b>303 238</b>	<b>287 852</b>
variations en %	-	- 1,4	- 1,4	+ 2,0	- 0,5	- 5,1
nombre d'hommes mis en cause	260 008	255 669	249 032	251 192	249 174	234 727
variations en %	-	- 1,7	- 2,6	+ 0,9	- 0,8	- 5,8
nombre de femmes mises en cause	47 380	47 281	49 648	53 437	54 064	53 125
variations en %	-	- 0,2	+ 5,0	+ 7,6	+ 1,2	- 1,7
<b>Vols sans violence</b>	<b>202 423</b>	<b>200 653</b>	<b>200 786</b>	<b>206 869</b>	<b>209 770</b>	<b>203 384</b>
variations en %	-	- 0,9	+ 0,1	+ 3,0	+ 1,4	- 3,0
nombre d'hommes mis en cause	164 120	162 161	160 043	162 356	164 531	158 497
variations en %	-	- 1,2	- 1,3	+ 1,4	+ 1,3	- 3,7
nombre de femmes mises en cause	38 303	38 492	40 743	44 513	45 239	44 887
variations en %	-	+ 0,5	+ 5,8	+ 9,3	+ 1,6	- 0,8
<b>Vols avec violences</b>	<b>22 120</b>	<b>21 118</b>	<b>19 669</b>	<b>21 027</b>	<b>21 617</b>	<b>20 549</b>
variations en %	-	- 4,5	- 6,9	+ 6,9	+ 2,8	- 4,9
nombre d'hommes mis en cause	20 477	19 598	18 273	19 346	19 676	18 649
variations en %	-	- 4,3	- 6,8	+ 5,9	+ 1,7	- 5,2
nombre de femmes mises en cause	1 643	1 520	1 396	1 681	1 941	1 900
variations en %	-	- 7,5	- 8,2	+ 20,4	+ 15,5	- 2,1
<b>Destructions, dégradations</b>	<b>82 845</b>	<b>81 179</b>	<b>78 225</b>	<b>76 733</b>	<b>71 851</b>	<b>63 919</b>
variations en %	-	- 2,0	- 3,6	- 1,9	- 6,4	- 11,0
nombre d'hommes mis en cause	75 411	73 910	70 716	69 490	64 967	57 581
variations en %	-	- 2,0	- 4,3	- 1,7	- 6,5	- 11,4
nombre de femmes mises en cause	7 434	7 269	7 509	7 243	6 884	6 338
variations en %	-	- 2,2	+ 3,3	- 3,5	- 5,0	- 7,9

Source : état 4001 annuel, état 4001 mensuel, DCPI ; Traitements ONDRP

baisser (-1,1% soit -458 mises en cause). Les vols simples ont aussi la particularité de présenter un fort taux de femmes au sein des mis en cause (30,6%). Les mises en cause pour vols liés aux véhicules à moteur sont également en baisse (-10,6%, soit -136 mises en cause). Les mises en cause pour cambriolages connaissent un bond de +9,3% (soit +242 mises en cause).

### Le nombre de mis en cause (hors « Décembre gendarmerie ») pour escroqueries et infractions économiques et financières en forte hausse pour les hommes et les femmes

En 2011, il y a eu 88 782 mis en cause (hors « Décembre gendarmerie ») pour **escroqueries et infractions économiques et financières (hors droit du travail)** par les services de police et les unités de gendarmerie nationales (voir tableau 4). La part des femmes au sein de cet indicateur est assez élevée puisqu'elles représentent 29,2% des mis en cause. Le nombre global de mis en cause augmente assez fortement (+6,2% soit +5 186 mis en cause), de même que le nombre d'hommes (+6,8% soit +4 020 mis en cause) et de femmes mis en cause (+4,7% soit +1 166 mises en cause).

Cette hausse du nombre de mis en cause s'explique notamment par l'augmentation des mis en cause pour délits économiques et financiers: après une baisse de 2007 à 2009 et une stagnation en 2010, le nombre de mis en cause est en forte hausse cette année, de 33,2% (soit +3 821 mis en cause). Cette tendance se retrouve tant chez les hommes (+35,5%, +3 310 mis en cause) que chez les femmes (+23,1%, +511 mises en cause).

Le nombre de mis en cause pour escroqueries et abus de confiance repart à la hausse: après trois années d'augmentation soutenue (de 2007 à 2009), le nombre de mis en cause pour ce type d'infractions avait connu un net recul en 2010 (-4,2%). L'année 2011 affiche une hausse modérée du nombre de mis en cause pour escroqueries et abus de confiance de +3,0%.

### Les infractions révélées par l'action des services compensent la baisse précédemment constatée du nombre de mis en cause pour atteintes aux biens

En 2011, 348 253 hommes et 33 779 femmes ont été mis en cause (hors « Décembre gendarmerie ») pour infractions révélées par l'action des services (tableau 5). Contrairement à l'année dernière, où le nombre d'hommes mis en cause diminuait (-4,4%) et celui des femmes augmentait (+3%), cette année le **nombre de mis en cause des deux catégories est en hausse** (+5,9% pour les hommes et +5,6% pour les femmes). Ceci implique une hausse du nombre global de mis en cause pour infractions révélées par l'action des services de +5,9% (tableau 6).

La hausse du nombre d'hommes mis en cause pour infractions révélées par l'action des services s'explique en grande partie par la hausse des hommes mis en cause pour infractions à la législation sur les stupéfiants (+7,1%, soit +11 646 mis en cause), et plus particulièrement par la forte progression des mis en cause pour usages de stupéfiants (+10,0% soit +12 807 mis en cause). **Le nombre d'hommes mis en cause pour infractions à la législation sur les stupéfiants atteint alors son plus haut niveau depuis 2006** (soit 174 598 hommes mis en cause). Le phénomène est similaire en ce qui concerne les femmes: c'est la première fois qu'on dépasse le seuil des 15 000 mises en cause, et la hausse des mises en cause pour infractions à la législation sur les stupéfiants est de +8,0% (soit +1 120 mises en cause) avec une hausse des mis en cause pour usages de stupéfiants de +13,7% (soit +1 410 mises en cause). Après deux années plutôt stables, en 2009 et 2010, les mis en cause pour infractions à la législation sur les stupéfiants retrouvent un rythme de croissance soutenu en 2011.

Les infractions à la législation sur les étrangers montrent une stabilisation du nombre de mis en cause: après deux années de fortes hausses en 2007 et 2008 (respectivement +13,3% et +7,1%), ce chiffre est en régression en 2009 et 2010 (respectivement -13,3% et -10,4%). Le nombre global de mis en cause est en 2011 plutôt stable par rapport à 2010 avec une faible hausse de 2,3% (soit +2 161 mis en cause). Les variations pour hommes et femmes sont assez proches cette année (respectivement +2,4% et +1,4%) ce qui n'était pas arrivé depuis 2007.

Si en 2010 la part des femmes au sein des mis en cause pour infractions révélées par l'action des services avait fortement crû (de 8,3% à 8,9%), du fait de la hausse du nombre de femmes mises en cause conjuguée à la baisse du nombre d'hommes mis en cause pour ce type d'infractions, en 2011 cette part reste stable par rapport à l'an dernier, à 8,8%.

### Stabilisation du nombre d'hommes mis en cause (hors « Décembre gendarmerie ») pour atteintes volontaires à l'intégrité physique, reprise de la hausse pour les femmes

En 2011, en France métropolitaine, 205 800 hommes et 34 705 femmes ont été mis en cause (hors « Décembre gendarmerie ») par les services de police et les unités de gendarmerie nationales pour **atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols violents)** (tableau 7). **Les évolutions des nombres de mis en cause divergent entre hommes et femmes**: le nombre d'hommes mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique stagne par rapport à l'an dernier (-0,3% soit -640 mis en cause), alors que celui des femmes augmente (+3,6%, soit +1 197 mises en cause).

Sur la période 2006/2011, les variations du nombre de mis en cause sont diverses (voir tableau 8): de 2007 à 2009,

Télécharger

Tableau 4. Nombre et évolutions des hommes et des femmes mis en cause (hors « Décembre gendarmerie ») pour escroqueries et infractions économiques et financières de 2006 à 2011.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Escroqueries et infractions économiques et financières (hors infractions à la législation du travail)</b>	<b>74 734</b>	<b>75 564</b>	<b>80 310</b>	<b>83 005</b>	<b>79 657</b>	<b>81 393</b>
variations en %	-	+ 1,1	+ 6,3	+ 3,4	- 4,0	+ 2,2
nombre d'hommes mis en cause	53 934	54 306	57 278	58 915	56 053	57 605
variations en %	-	+ 0,7	+ 5,5	+ 2,9	- 4,9	+ 2,8
nombre de femmes mises en cause	20 800	21 258	23 032	24 090	23 604	23 788
variations en %	-	+ 2,2	+ 8,3	+ 4,6	- 2,0	+ 0,8
<b>Dont Escroqueries et abus de confiance</b>	<b>40 986</b>	<b>43 375</b>	<b>47 857</b>	<b>50 603</b>	<b>48 428</b>	<b>48 066</b>
variations en %	-	+ 5,8	+ 10,3	+ 5,7	- 4,3	- 0,7
nombre d'hommes mis en cause	29 980	31 352	34 383	36 067	34 133	33 580
variations en %	-	+ 4,6	+ 9,7	+ 4,9	- 5,4	- 1,6
nombre de femmes mises en cause	11 006	12 023	13 474	14 536	14 295	14 486
variations en %	-	+ 9,2	+ 12,1	+ 7,9	- 1,7	+ 1,3
<b>Dont Délits économiques et financiers</b>	<b>11 436</b>	<b>11 295</b>	<b>11 213</b>	<b>10 980</b>	<b>10 910</b>	<b>14 144</b>
variations en %	-	- 1,2	- 0,7	- 2,1	- 0,6	+ 29,6
nombre d'hommes mis en cause	9 350	9 322	9 114	8 867	8 808	11 655
variations en %	-	- 0,3	- 2,2	- 2,7	- 0,7	+ 32,3
nombre de femmes mises en cause	2 086	1 973	2 099	2 113	2 102	2 489
variations en %	-	- 5,4	+ 6,4	+ 0,7	- 0,5	+ 18,4
<b>Part des femmes mises en cause au sein des mis en cause (en %)</b>	<b>27,8</b>	<b>28,1</b>	<b>28,7</b>	<b>29,0</b>	<b>29,6</b>	<b>29,2</b>

Source : état 4001 annuel, état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

Télécharger

Tableau 5. Nombre d'hommes et de femmes mis en cause (hors « Décembre gendarmerie ») pour infractions révélées par l'action des services en 2010 et 2011.

	nombre d'hommes mis en cause		variations annuelles (en volume et en %)	nombre de femmes mises en cause		variations annuelles (en volume et en %)	part des femmes dans les mis en cause (en %)	
	2010	2011		2010	2011		2010	2011
<b>Infractions révélées par l'action des services</b>	<b>320 095</b>	<b>332 693</b>	<b>+ 12 598</b>	<b>30 957</b>	<b>31 903</b>	<b>+ 946</b>	<b>8,8</b>	<b>8,8</b>
dont			<b>+ 3,9</b>			<b>+ 3,1</b>		
<b>Infractions à la législation sur les stupéfiants</b>	<b>157 677</b>	<b>165 587</b>	<b>+ 7 910</b>	<b>13 509</b>	<b>14 137</b>	<b>+ 628</b>	<b>7,9</b>	<b>7,9</b>
dont			<b>+ 5,0</b>			<b>+ 4,6</b>		
Usages de stupéfiants	124 282	134 648	+ 10 366	9 948	11 032	+ 1 084	7,4	7,6
			+ 8,3			+ 10,9		
<b>Infractions à la législation sur les étrangers</b>	<b>84 117</b>	<b>85 779</b>	<b>+ 1 662</b>	<b>8 262</b>	<b>8 340</b>	<b>+ 78</b>	<b>8,9</b>	<b>8,9</b>
dont			<b>+ 2,0</b>			<b>+ 0,9</b>		
Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers	77 435	78 953	+ 1 518	7 146	7 103	- 43	8,4	8,3
			+ 2,0			- 0,6		
Recels	32 374	32 177	- 197	4 003	3 849	- 154	11,0	10,7
			- 0,6			- 3,8		
Faux documents administratifs	6 833	7 511	+ 678	1 538	1 624	+ 86	18,4	17,8
			+ 9,9			+ 5,6		
Port ou détention d'armes prohibées	23 952	25 371	+ 1 419	927	1 087	+ 160	3,7	4,1
			+ 5,9			+ 17,3		

Source : état 4001 annuel, état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

Télécharger

Tableau 6. Nombre et évolutions des hommes et des femmes mis en cause (hors « Décembre gendarmerie ») pour infractions révélées par l'action des services de 2006 à 2011.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Infractions révélées par l'action des services</b>	<b>328 811</b>	<b>347 222</b>	<b>376 887</b>	<b>365 989</b>	<b>351 052</b>	<b>364 596</b>
<i>variations en %</i>	-	+ 5,6	+ 8,5	- 2,9	- 4,1	+ 3,9
nombre d'hommes mis en cause	298 926	317 710	345 657	335 897	320 095	332 693
<i>variations en %</i>	-	+ 6,3	+ 8,8	- 2,8	- 4,7	+ 3,9
nombre de femmes mises en cause	29 885	29 512	31 230	30 092	30 957	31 903
<i>variations en %</i>	-	- 1,2	+ 5,8	- 3,6	+ 2,9	+ 3,1
<b>Dont Infractions à la législation sur les stupéfiants</b>	<b>146 928</b>	<b>149 722</b>	<b>167 654</b>	<b>172 604</b>	<b>171 186</b>	<b>179 724</b>
<i>variations en %</i>	-	+ 1,9	+ 12,0	+ 3,0	- 0,8	+ 5,0
nombre d'hommes mis en cause	135 497	137 584	154 283	159 317	157 677	165 587
<i>variations en %</i>	-	+ 1,5	+ 12,1	+ 3,3	- 1,0	+ 5,0
nombre de femmes mises en cause	11 431	12 138	13 371	13 287	13 509	14 137
<i>variations en %</i>	-	+ 6,2	+ 10,2	- 0,6	+ 1,7	+ 4,6
<b>Dont Infractions à la législation sur les étrangers</b>	<b>97 809</b>	<b>110 866</b>	<b>118 966</b>	<b>103 252</b>	<b>92 379</b>	<b>94 119</b>
<i>variations en %</i>	-	+ 13,3	+ 7,3	- 13,2	- 10,5	+ 1,9
nombre d'hommes mis en cause	88 608	102 505	110 445	95 568	84 117	85 779
<i>variations en %</i>	-	+ 15,7	+ 7,7	- 13,5	- 12,0	+ 2,0
nombre de femmes mises en cause	9 201	8 361	8 521	7 684	8 262	8 340
<i>variations en %</i>	-	- 9,1	+ 1,9	- 9,8	+ 7,5	+ 0,9

Source : état 4001 annuel, état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

le nombre de mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique augmente, le taux d'évolution annuel global se situe entre 3,4% et 6,2%, avec un taux pour les hommes plus faible que celui des femmes (+6,1% contre +7,2% en 2007, +4,0% contre +7,0% en 2008, +3,0% contre +6,2% en 2009). Mais, en 2010, la hausse est interrompue : le nombre global de mis en cause baisse de 2,2%, avec une faible hausse du nombre de femmes mises en cause (+1,4%) et une baisse significative du nombre d'hommes (-2,7%). Cette année 2010 marque un véritable « creux » dans les mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique : ceci est confirmé par le retour d'une tendance légèrement haussière en 2011 (+0,2%) qui est essentiellement due à l'augmentation du nombre de femmes mises en cause (+3,6%) puisque le nombre d'hommes mis en cause est en très légère diminution (-0,3%). Il faudra en 2013, lorsque les chiffres de 2012 seront disponibles, voir si cette tendance à la hausse se confirme ou si la phase de stagnation actuelle perdure.

**Le nombre d'hommes mis en cause est stable en 2011 par rapport à 2010 :** les mis en cause pour violences physiques non crapuleuses sont assez stables (-0,4%, soit -598 mis en cause), de même que pour les menaces ou chantages (-1,9%, soit -684 mis en cause).

La hausse des mis en cause pour violences sexuelles est de +3,9%, mais ceci correspond à un volume de mis en cause proche de celui des autres catégories d'infractions (+550 mis en cause). L'index qui connaît la plus forte baisse du nombre de mis en cause sont les violences à dépositaire de l'autorité (-805 mis en cause). C'est ce qui est principalement à l'origine de la baisse des violences physiques non crapuleuses.

**La part des femmes varie assez fortement selon le sous-indicateur considéré :** très faible pour les violences sexuelles (en 2011, seulement 2% des mis en cause sont des femmes), cette part est plus élevée pour les violences physiques non crapuleuses (15,6% en 2011), surtout en raison de la forte part des femmes dans les mis en cause pour violences, mauvais traitements et abandons d'enfants (33%). La hausse du nombre de femmes mises en cause s'explique surtout par l'augmentation de celles-ci pour les violences physiques non crapuleuses (+3,8% soit +1052 mises en cause) : on remarque le rôle important des coups et blessures non mortels sur 15 ans et plus (+2,9% soit +639 mises en cause) et des violences, mauvais traitements et abandons d'enfants (+7,9% soit +320 mises en cause) dans cette augmentation.

\* \* \*

Télécharger

Tableau 7. Nombre d'hommes et de femmes mis en cause (hors « Décembre gendarmerie ») pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols violents) en 2010 et 2011.

	nombre d'hommes mis en cause		variations annuelles (en volume et en %)	nombre de femmes mises en cause		variations annuelles (en volume et en %)	part des femmes dans les mis en cause (en %)	
	2010	2011		2010	2011		2010	2011
<b>Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol)</b>	<b>200 003</b>	<b>194 806</b>	<b>- 5 197</b>	<b>32 654</b>	<b>33 190</b>	<b>+ 536</b>	<b>14,0</b>	<b>14,6</b>
<i>variations en %</i>	-	- 2,6	- 2,6	-	-	+ 1,6	-	-
<i>dont</i>								
<b>Violences physiques non crapuleuses</b>	<b>151 766</b>	<b>148 080</b>	<b>- 3 686</b>	<b>27 094</b>	<b>27 575</b>	<b>+ 481</b>	<b>15,1</b>	<b>15,7</b>
<i>variations en %</i>	-	- 2,4	- 2,4	-	-	+ 1,8	-	-
<i>dont</i>								
Coups et blessures volontaires non mortels sur 15 ans et plus	125 553	122 734	- 2 819	21 243	21 449	+ 206	14,5	14,9
<i>variations en %</i>	-	- 2,2	- 2,2	-	-	+ 1,0	-	-
Violences à dépositaires de l'autorité	15 144	14 153	- 991	1 509	1 529	+ 20	9,1	9,8
<i>variations en %</i>	-	- 6,5	- 6,5	-	-	+ 1,3	-	-
Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants	8 393	8 502	+ 109	3 984	4 199	+ 215	32,2	33,1
<i>variations en %</i>	-	+ 1,3	+ 1,3	-	-	+ 5,4	-	-
<b>Violences sexuelles</b>	<b>13 493</b>	<b>13 361</b>	<b>- 132</b>	<b>308</b>	<b>274</b>	<b>- 34</b>	<b>2,2</b>	<b>2,0</b>
<i>variations en %</i>	-	- 1,0	- 1,0	-	-	- 11,0	-	-
<i>dont</i>								
Viols	6 409	6 465	+ 56	108	112	+ 4	1,7	1,7
<i>variations en %</i>	-	+ 0,9	+ 0,9	-	-	+ 3,7	-	-
Harcèlements et autres agressions sexuelles	7 084	6 896	- 188	200	162	- 38	2,7	2,3
<i>variations en %</i>	-	- 2,7	- 2,7	-	-	- 19,0	-	-
<b>Menaces ou chantages</b>	<b>34 612</b>	<b>33 246</b>	<b>- 1 366</b>	<b>5 243</b>	<b>5 335</b>	<b>+ 92</b>	<b>13,2</b>	<b>13,8</b>
<i>variations en %</i>	-	- 3,9	- 3,9	-	-	+ 1,8	-	-

Source : état 4001 annuel, état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

Télécharger

Tableau 8. Nombre et évolutions des hommes et des femmes mis en cause (hors « Décembre gendarmerie ») pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols violents) de 2006 à 2011.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol)</b>	<b>207 265</b>	<b>220 362</b>	<b>229 654</b>	<b>237 505</b>	<b>232 657</b>	<b>227 996</b>
<i>variations en %</i>	-	+ 6,3	+ 4,2	+ 3,4	- 2,0	- 2,0
<i>dont</i>						
nombre d'hommes mis en cause	180 847	192 056	199 399	205 353	200 003	194 806
<i>variations en %</i>	-	+ 6,2	+ 3,8	+ 3,0	- 2,6	- 2,6
nombre de femmes mises en cause	26 418	28 306	30 255	32 152	32 654	33 190
<i>variations en %</i>	-	+ 7,1	+ 6,9	+ 6,3	+ 1,6	+ 1,6
<b>Violences physiques non crapuleuses</b>	<b>154 507</b>	<b>167 155</b>	<b>175 715</b>	<b>182 468</b>	<b>178 860</b>	<b>175 655</b>
<i>variations en %</i>	-	+ 8,2	+ 5,1	+ 3,8	- 2,0	- 1,8
nombre d'hommes mis en cause	133 589	144 113	150 820	155 939	151 766	148 080
<i>variations en %</i>	-	+ 7,9	+ 4,7	+ 3,4	- 2,7	- 2,4
nombre de femmes mises en cause	20 918	23 042	24 895	26 529	27 094	27 575
<i>variations en %</i>	-	+ 10,2	+ 8,0	+ 6,6	+ 2,1	+ 1,8
<b>Violences sexuelles</b>	<b>13 712</b>	<b>13 957</b>	<b>14 315</b>	<b>14 257</b>	<b>13 801</b>	<b>13 635</b>
<i>variations en %</i>	-	+ 1,8	+ 2,6	- 0,4	- 3,2	- 1,2
nombre d'hommes mis en cause	13 386	13 685	13 998	13 946	13 493	13 361
<i>variations en %</i>	-	+ 2,2	+ 2,3	- 0,4	- 3,2	- 1,0
nombre de femmes mises en cause	326	272	317	311	308	274
<i>variations en %</i>	-	- 16,6	+ 16,5	- 1,9	- 1,0	- 11,0
<b>Menaces ou chantages</b>	<b>38 930</b>	<b>39 153</b>	<b>39 479</b>	<b>40 649</b>	<b>39 855</b>	<b>38 581</b>
<i>variations en %</i>	-	+ 0,6	+ 0,8	+ 3,0	- 2,0	- 3,2
nombre d'hommes mis en cause	33 770	34 164	34 450	35 345	34 612	33 246
<i>variations en %</i>	-	+ 1,2	+ 0,8	+ 2,6	- 2,1	- 3,9
nombre de femmes mises en cause	5 160	4 989	5 029	5 304	5 243	5 335
<i>variations en %</i>	-	- 3,3	+ 0,8	+ 5,5	- 1,2	+ 1,8

Source : état 4001 annuel, état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

## Les mis en cause pour atteintes aux biens en 2011



### Principaux enseignements

En 2011, 287 852 personnes ont été mises en cause pour **atteintes aux biens** hors « Décembre Gendarmerie ». Parmi celles-ci, 55,5% sont des hommes majeurs, 26% des hommes mineurs, un peu plus de 12% des femmes majeures et 6,3% des femmes mineures.

En 2011, la baisse du nombre de mis en cause pour atteintes aux biens a concerné en premier lieu les hommes mineurs. En un an, leur nombre décroît de 10,5%, ce qui équivaut à plus de la moitié de la baisse. Le nombre d'hommes majeurs et de femmes mineures diminue dans des proportions moindres : respectivement -3,4% et -3,9%.

Les nombres de mis en cause pour **destructions et dégradations** ainsi que pour **vols liés aux véhicules à moteurs** diminuent régulièrement entre 2006 et 2011, de plus de 20% sur cinq ans. En 2011 la baisse s'établit à -11,0% pour les destructions et dégradations et à -10,2% pour les vols liés aux véhicules à moteurs sur un an.

En 2011, le nombre de mis en cause pour **vols avec violences** baisse de 4,9% par rapport à 2010. Cette variation s'explique pour près des deux tiers par la diminution du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour vols violents sans armes. En 2011, leur part était de 39,1%, contre 40,8% en 2010.

Pour les **vols sans violence** hors vols liés aux véhicules à moteur, le nombre de mis en cause est en baisse de 1,5% sur un an. Pour ces infractions entre 2010 et 2011, la part des hommes mineurs au sein des mis en cause diminue de -0,8 point (pour atteindre 20,5%) alors que celle des hommes majeurs s'apprécie de 0,6 point (pour atteindre 53,8%).

Ainsi, en 2011, le nombre d'hommes mineurs mis en cause pour atteintes aux biens connaît une baisse sur un an pour les différents types de vols considérés ainsi que pour les destructions et dégradations. En conséquence, la part des hommes mineurs diminue de 1,6 point au sein des atteintes aux biens entre 2010 et 2011, alors que la part des hommes majeurs mis en cause augmente de 0,9 point et celle des femmes majeures de 0,5 point.

**Avertissement :** d'après les informations dont dispose l'Observatoire, les personnes mises en cause par la gendarmerie nationale en décembre ont été comptabilisées différemment en 2011. Avant la mise en service au 1<sup>er</sup> janvier 2012 d'une nouvelle application informatique appelée « Pulsar », il a été demandé aux gendarmes de clôturer toutes les procédures figurant dans l'ancienne application, y compris celles qui auraient été enregistrées plus tardivement si la mise à jour n'avait pas eu lieu. Il en a résulté, selon l'ONDRP, un enregistrement anticipé de plusieurs dizaines de milliers de mis en cause.

Afin d'étudier l'évolution du nombre et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers entre 2006 et 2011, l'ONDRP propose une méthode de comparaison consistant à exclure, pour chaque année de la période considérée, les personnes mises en cause en décembre par la gendarmerie.

Cela permet de définir une statistique de mis en cause en 2011 dite hors « **Décembre Gendarmerie** » qui est comparable avec celle des années précédentes. L'ONDRP a vérifié que les variations des nombres de mis en cause hors « Décembre Gendarmerie » entre 2006 et 2010, soit sur la période non perturbée, sont proches, voire très proches des variations annuelles du nombre total de mis en cause. Elles en constituent aux yeux de l'ONDRP une estimation permettant d'analyser l'évolution du nombre et du profil des mis en cause entre 2006 et 2011.

Des précisions sont apportées sur ce changement dans la partie à caractère méthodologique intitulée « Développement sur » du Grand Angle n°30, « Nombres et profils des mis en cause pour crimes et délits non routiers en 2011 ».

### Surreprésentation des mineurs au sein des mis en cause pour atteintes aux biens en 2011

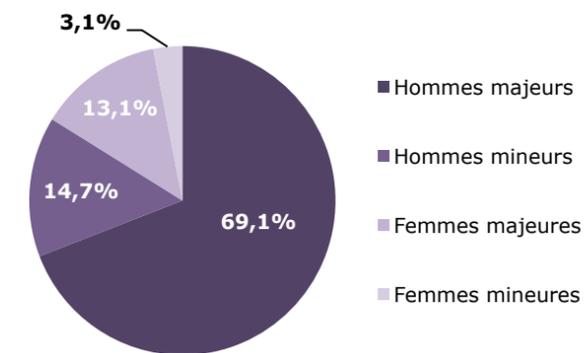
En 2011, 287 852 personnes ont été mises en cause pour des atteintes aux biens hors « Décembre Gendarmerie » (Tableau 1). Parmi elles, ont été mis en cause 159 898 hommes majeurs, 74 829 hommes mineurs, près de 34 956 femmes majeures et 18 169 femmes mineures.

Dans la majorité des cas, ce sont des hommes qui sont mis en cause pour des atteintes aux biens. Ils représentent à eux seuls, pour l'année 2011, plus de 8 mis en cause sur 10. Cependant, la part des hommes majeurs mis en cause pour des atteintes aux biens est nettement moindre que celle de ceux mis en cause pour l'ensemble des crimes et délits.

En 2011, elle est de 55,5% pour les hommes majeurs mis en cause pour des atteintes aux biens, alors qu'elle atteint quasiment 70% toutes infractions confondues (Graphique 1). A contrario, **les hommes mineurs sont eux,**

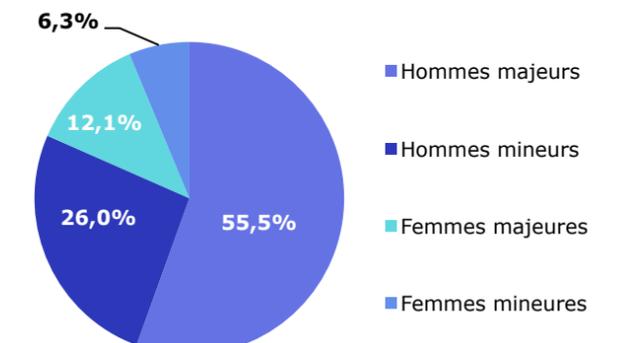
Graphique 1. Répartition selon l'âge et le sexe des mis en cause pour des atteintes aux biens et pour tous les crimes ou délits constatés en 2011.

Nombre de personnes mises en cause en 2011 pour tous les crimes et délits.



Champ : France métropolitaine hors « Décembre Gendarmerie »  
Source : État 4001 annuel, DCPJ ; État 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

Nombre de personnes mises en cause en 2011 pour atteintes aux biens



Champ : France métropolitaine hors « Décembre Gendarmerie »  
Source : État 4001 annuel, DCPJ ; État 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

Tableau 1. Nombres et évolutions annuelles du nombre de mis en cause selon l'âge et le sexe entre 2006 et 2011 pour Atteintes aux biens (hors « Décembre Gendarmerie »).

Personnes mises en cause par sexe et âge		2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Atteintes aux biens</b>	<b>Personnes mises en cause</b>	<b>307 388</b>	<b>302 950</b>	<b>298 680</b>	<b>304 629</b>	<b>303 238</b>	<b>287 852</b>
	Variations annuelles (en volume)	-	- 4 438	- 4 270	+ 5 949	- 1 391	- 15 386
	Variations annuelles (en %)	-	- 1,4	- 1,4	+ 2,0	- 0,5	- 5,1
	<b>Hommes majeurs</b>	<b>172 635</b>	<b>167 757</b>	<b>164 670</b>	<b>166 540</b>	<b>165 576</b>	<b>159 898</b>
	Variations annuelles (en volume)	-	- 4 878	- 3 087	+ 1 870	- 964	- 5 678
	Variations annuelles (en %)	-	- 2,8	- 1,8	+ 1,1	- 0,6	- 3,4
	<b>Hommes mineurs</b>	<b>87 373</b>	<b>87 912</b>	<b>84 362</b>	<b>84 652</b>	<b>83 598</b>	<b>74 829</b>
	Variations annuelles (en volume)	-	+ 539	- 3 550	+ 290	- 1 054	- 8 769
	Variations annuelles (en %)	-	+ 0,6	- 4,0	+ 0,3	- 1,2	- 10,5
	<b>Femmes majeures</b>	<b>32 649</b>	<b>32 618</b>	<b>34 313</b>	<b>35 488</b>	<b>35 160</b>	<b>34 956</b>
	Variations annuelles (en volume)	-	- 31	+ 1 695	+ 1 175	- 328	- 204
	Variations annuelles (en %)	-	- 0,1	+ 5,2	+ 3,4	- 0,9	- 0,6
<b>Femmes mineures</b>	<b>14 731</b>	<b>14 663</b>	<b>15 335</b>	<b>17 949</b>	<b>18 904</b>	<b>18 169</b>	
Variations annuelles (en volume)	-	- 68	+ 672	+ 2 614	+ 955	- 735	
Variations annuelles (en %)	-	- 0,5	+ 4,6	+ 17,0	+ 5,3	- 3,9	

Champ : France métropolitaine hors « Décembre Gendarmerie »  
Source : État 4001 annuel, DCPJ ; État 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

**surreprésentés au sein des mis en cause pour des atteintes aux biens**: 26% d'entre eux sont des garçons mineurs, alors que leur part est de 14,7% pour tous crimes et délits confondus.

Les femmes majeures représentent 12,1% de l'ensemble des mis en cause pour atteintes aux biens. Leur part est quasiment équivalente à celle calculée tous crimes et délits confondus (soit 13,1%). Concernant les femmes de moins de 18 ans, bien qu'elles soient minoritaires au sein des mis en cause pour atteintes aux biens, elles sont nettement surreprésentées pour ce type d'atteinte (6,3% pour les atteintes aux biens contre 3,1% pour tous crimes et délits confondus).

### Diminution du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour atteintes aux biens en 2011

En 2011, la baisse la plus importante du nombre de mis en cause pour atteintes aux biens, qu'elle soit calculée en taux ou en volume, concerne les hommes mineurs. En un an, leur nombre décroît de 10,5%, ce qui représente une diminution du nombre de mis en cause de 8 769, soit plus des 55% de l'ensemble de la baisse des mis en cause.

Le nombre d'hommes majeurs et de femmes mineures sont également en baisse en 2011, dans des proportions moindres que les hommes mineurs (respectivement -3,4% et -3,9%) mais supérieures aux femmes majeures (-0,6%).

Entre 2006 et 2011, le nombre de mis en cause diminue de 6,4%, soit une baisse de 19 536 mis en cause. Cette variation est essentiellement la conséquence de la diminution enregistrée au cours de la dernière année: en 2011, les hommes et les femmes, majeurs et mineurs mis en cause totalisent une baisse de -5,1% (soit -15 386 mis en cause) alors qu'entre 2006 et 2010, la baisse globale était de -4 150 mis en cause. Sur cette période, la variation la plus élevée avait été enregistrée entre 2008 et 2009 avec une hausse de +2%.

### Le nombre de mis en cause pour destructions et dégradations diminue entre 2010 et 2011 pour toutes les catégories de mis en cause

En 2011, 63 919 personnes ont été mises en cause pour «**destructions et dégradations**» (Tableau 2), hors «**Décembre Gendarmerie**». Ce nombre diminue régulièrement depuis 2006. Il était de 82 845 cette année-là et a baissé de -22,8%, soit -18 926 mis en cause sur cinq ans. Que ce soit lors de la dernière année d'observation, ou sur une période plus longue, cette baisse concerne chacune des catégories de sexe et d'âge des mis en cause.

En 2011, parmi les 63 919 personnes mises en cause pour destructions et dégradations, on dénombre 37 022 hommes majeurs, 20 559 hommes mineurs, 4 508 femmes majeures ainsi que 1 830 femmes mineures.

Avec 57,9% d'hommes majeurs et 32,2% de mineurs, les hommes constituent 90% des individus mis en cause pour destructions et dégradations en 2011 (Tableau 3). Les proportions des femmes – majeures et mineures – s'établissent respectivement à 7,1% et 2,9%.

La variation la plus forte de ces cinq dernières années est celle observée entre 2010 et 2011. Elle est de -11%, soit -7 932 personnes mises en cause pour destructions et dégradations sur un an.

Jusqu'en 2010, le nombre de mis en cause hors «**Décembre Gendarmerie**» a diminué régulièrement: au cours des cinq années, il est passé de 82 845 à 71 851. En 2011, le nombre de mis en cause, inférieur à 64 000, a subi une baisse plus importante que les années précédentes.

Entre 2006 et 2010, la baisse s'expliquait essentiellement par une diminution du nombre d'hommes majeurs mis en cause: la diminution du nombre de mis en cause s'établit à -10 994 personnes sur quatre ans, dont -8 550 hommes majeurs, soit plus de 75% de la baisse.

En 2011 la baisse du nombre de mis en cause pour destructions et dégradations s'explique en premier lieu par celle des hommes mineurs (-3 984 mis en cause) puis par celles des hommes majeurs (-3 402 mis en cause).

Même si les baisses des nombres de femmes majeures et mineures sont plus faibles en volume (respectivement -179 et -367), le nombre de femmes mineures diminue fortement en taux.

En 2011, la baisse du nombre de mis en cause mineurs s'est accélérée. Au cours de cette dernière année, la baisse du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour destructions et dégradations atteint -16,2%, et celle des femmes mineures -16,7%, alors que leurs nombres baissaient respectivement de -3,9% et -1,3% l'année précédente.

### Il en est de même pour les mis en cause pour vols liés aux véhicules à moteurs

En 2011, 33 467 personnes ont été mises en cause pour «**vols liés aux véhicules à moteurs**», hors «**Décembre Gendarmerie**». Ce nombre est en baisse régulière depuis 2006. Il est passé de 41 958 en 2006 à 33 467 en 2011 hors «**Décembre Gendarmerie**» (-8 491 soit -20,2%).

Entre 2006 et 2010, la baisse la plus importante avait été enregistrée en 2008 (-4,5%, soit -1 865 mis en cause). Le nombre de mis en cause hors «**Décembre Gendarmerie**» a diminué régulièrement entre 2006 et 2010, il est passé de 41 958 à 37 277. En 2011 il est inférieur à 33 500, a subi une baisse plus importante que les années précédentes. Elle est de -10,2%, soit -3 810 personnes mises en cause pour vols liés aux véhicules à moteurs sur un an.

En 2011, parmi les 33 467 personnes mises en cause pour vols liés aux véhicules à moteurs, on dénombre 20 834 hommes majeurs, 11 488 hommes mineurs, 793 femmes majeures ainsi que 352 femmes mineures.

Télécharger

Tableau 2. Nombres et évolutions annuelles du nombre de mis en cause selon l'âge et le sexe entre 2006 et 2011 par type d'Atteintes aux biens (hors «**Décembre Gendarmerie**»).

Personnes mises en cause par sexe et âge		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Atteintes aux biens	<b>Personnes mises en cause</b>	<b>307 388</b>	<b>302 950</b>	<b>298 680</b>	<b>304 629</b>	<b>303 238</b>	<b>287 852</b>
	Variations annuelles (en %)	-	-1,4	-1,4	+2,0	-0,5	-5,1
	<b>Hommes majeurs</b>	<b>172 635</b>	<b>167 757</b>	<b>164 670</b>	<b>166 540</b>	<b>165 576</b>	<b>159 898</b>
	Variations annuelles (en %)	-	-2,8	-1,8	+1,1	-0,6	-3,4
	<b>Hommes mineurs</b>	<b>87 373</b>	<b>87 912</b>	<b>84 362</b>	<b>84 652</b>	<b>83 598</b>	<b>74 829</b>
	Variations annuelles (en %)	-	+0,6	-4,0	+0,3	-1,2	-10,5
<b>Femmes majeures</b>	<b>32 649</b>	<b>32 618</b>	<b>34 313</b>	<b>35 488</b>	<b>35 160</b>	<b>34 956</b>	
Variations annuelles (en %)	-	-0,1	+5,2	+3,4	-0,9	-0,6	
<b>Femmes mineures</b>	<b>14 731</b>	<b>14 663</b>	<b>15 335</b>	<b>17 949</b>	<b>18 904</b>	<b>18 169</b>	
Variations annuelles (en %)	-	-0,5	+4,6	+17,0	+5,3	-3,9	
Vols avec violences	<b>Personnes mises en cause</b>	<b>22 120</b>	<b>21 118</b>	<b>19 669</b>	<b>21 027</b>	<b>21 617</b>	<b>20 549</b>
	Variations annuelles (en %)	-	-4,5	-6,9	+6,9	+2,8	-4,9
	<b>Hommes majeurs</b>	<b>12 083</b>	<b>11 655</b>	<b>10 496</b>	<b>11 071</b>	<b>10 854</b>	<b>10 617</b>
	Variations annuelles (en %)	-	-3,5	-9,9	+5,5	-2,0	-2,2
	<b>Hommes mineurs</b>	<b>8 394</b>	<b>7 943</b>	<b>7 777</b>	<b>8 275</b>	<b>8 822</b>	<b>8 032</b>
	Variations annuelles (en %)	-	-5,4	-2,1	+6,4	+6,6	-9,0
<b>Femmes majeures</b>	<b>835</b>	<b>753</b>	<b>751</b>	<b>770</b>	<b>764</b>	<b>765</b>	
Variations annuelles (en %)	-	-9,8	-0,3	+2,5	-0,8	+0,1	
<b>Femmes mineures</b>	<b>808</b>	<b>767</b>	<b>645</b>	<b>911</b>	<b>1 177</b>	<b>1 135</b>	
Variations annuelles (en %)	-	-5,1	-15,9	+41,2	+29,2	-3,6	
Vols sans violence (hors vols liés aux véhicules à moteurs)	<b>Personnes mises en cause</b>	<b>160 465</b>	<b>159 044</b>	<b>161 042</b>	<b>168 162</b>	<b>172 493</b>	<b>169 917</b>
	Variations annuelles (en %)	-	-0,9	+1,3	+4,4	+2,6	-1,5
	<b>Hommes majeurs</b>	<b>85 683</b>	<b>84 841</b>	<b>85 151</b>	<b>88 119</b>	<b>91 711</b>	<b>91 425</b>
	Variations annuelles (en %)	-	-1,0	+0,4	+3,5	+4,1	-0,3
	<b>Hommes mineurs</b>	<b>37 868</b>	<b>37 057</b>	<b>36 487</b>	<b>36 810</b>	<b>36 824</b>	<b>34 750</b>
	Variations annuelles (en %)	-	-2,1	-1,5	+0,9	+0,0	-5,6
<b>Femmes majeures</b>	<b>25 436</b>	<b>25 698</b>	<b>27 278</b>	<b>28 829</b>	<b>28 835</b>	<b>28 890</b>	
Variations annuelles (en %)	-	+1,0	+6,1	+5,7	+0,0	+0,2	
<b>Femmes mineures</b>	<b>11 478</b>	<b>11 448</b>	<b>12 126</b>	<b>14 404</b>	<b>15 123</b>	<b>14 852</b>	
Variations annuelles (en %)	-	-0,3	+5,9	+18,8	+5,0	-1,8	
vols liés aux véhicules à moteurs	<b>Personnes mises en cause</b>	<b>41 958</b>	<b>41 609</b>	<b>39 744</b>	<b>38 707</b>	<b>37 277</b>	<b>33 467</b>
	Variations annuelles (en %)	-	-0,8	-4,5	-2,6	-3,7	-10,2
	<b>Hommes majeurs</b>	<b>25 895</b>	<b>24 486</b>	<b>23 895</b>	<b>23 386</b>	<b>22 587</b>	<b>20 834</b>
	Variations annuelles (en %)	-	-5,4	-2,4	-2,1	-3,4	-7,8
	<b>Hommes mineurs</b>	<b>14 674</b>	<b>15 777</b>	<b>14 510</b>	<b>14 041</b>	<b>13 409</b>	<b>11 488</b>
	Variations annuelles (en %)	-	+7,5	-8,0	-3,2	-4,5	-14,3
<b>Femmes majeures</b>	<b>940</b>	<b>916</b>	<b>954</b>	<b>873</b>	<b>874</b>	<b>793</b>	
Variations annuelles (en %)	-	-2,6	+4,1	-8,5	+0,1	-9,3	
<b>Femmes mineures</b>	<b>449</b>	<b>430</b>	<b>385</b>	<b>407</b>	<b>407</b>	<b>352</b>	
Variations annuelles (en %)	-	-4,2	-10,5	+5,7	0,0	-13,5	
Destructions et dégradations	<b>Personnes mises en cause</b>	<b>82 845</b>	<b>81 179</b>	<b>78 225</b>	<b>76 733</b>	<b>71 851</b>	<b>63 919</b>
	Variations annuelles (en %)	-	-2,0	-3,6	-1,9	-6,4	-11,0
	<b>Hommes majeurs</b>	<b>48 974</b>	<b>46 775</b>	<b>45 128</b>	<b>43 964</b>	<b>40 424</b>	<b>37 022</b>
	Variations annuelles (en %)	-	-4,5	-3,5	-2,6	-8,1	-8,4
	<b>Hommes mineurs</b>	<b>26 437</b>	<b>27 135</b>	<b>25 588</b>	<b>25 526</b>	<b>24 543</b>	<b>20 559</b>
	Variations annuelles (en %)	-	+2,6	-5,7	-0,2	-3,9	-16,2
<b>Femmes majeures</b>	<b>5 438</b>	<b>5 251</b>	<b>5 330</b>	<b>5 016</b>	<b>4 687</b>	<b>4 508</b>	
Variations annuelles (en %)	-	-3,4	+1,5	-5,9	-6,6	-3,8	
<b>Femmes mineures</b>	<b>1 996</b>	<b>2 018</b>	<b>2 179</b>	<b>2 227</b>	<b>2 197</b>	<b>1 830</b>	
Variations annuelles (en %)	-	+1,1	+8,0	+2,2	-1,3	-16,7	

Champ : France métropolitaine hors «**Décembre Gendarmerie**»

Source : État 4001 annuel, DCPJ ; État 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

[Retour sommaire](#)

Cette dernière année, avec des parts qui s'établissent respectivement à 62,3% pour les hommes majeurs et 34,3 % pour les hommes mineurs, les hommes constituent plus de 95% des individus mis en cause pour vols liés aux véhicules à moteurs en 2011. Les proportions des femmes – majeures et mineures – sont respectivement de 2,4% et 1,1%.

Entre 2010 et 2011, le nombre de mis en cause pour vols liés aux véhicules à moteurs diminue de 10,2%. Que l'on considère la variation à court terme (entre 2010 et 2011) ou la variation sur cinq ans (de 2006 à 2011), cette baisse concerne chacune des catégories de sexe et d'âge des mis en cause.

En 2011, la baisse la plus importante, qu'elle soit calculée en taux ou en volume, est enregistrée pour les hommes mineurs. La diminution de leur nombre atteint -14,3%, soit -1921 mis en cause.

Entre 2006 et 2011, la baisse la plus importante, calculée en taux, est également enregistrée pour les hommes mineurs mis en cause, elle atteint -21,7%. Par contre, en volume, avec une variation de -5061 mis en cause, c'est le nombre d'hommes majeurs qui a le plus diminué.

À l'image des destructions dégradations, la baisse du nombre de mis en cause pour vols liés aux véhicules à moteurs en 2011, mais également sur cinq ans, concerne toutes les catégories de mis en cause, indépendamment de leur sexe ou de leur âge.

Que ce soit pour les destructions et dégradations ou pour les vols liés aux véhicules à moteurs, les hommes mineurs sont la catégorie de mis en cause qui, en volume, a le plus diminué entre 2010 et 2011.

### Diminution du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour vols avec violences

En 2011, 20 549 personnes ont été mises en cause pour « vols avec violences », hors « Décembre Gendarmerie ». Ce nombre a connu une baisse entre 2006 et 2008 (-2451 soit, -11,1%), puis une hausse entre 2008 et 2010 (+1948 soit, +9,9%). Il est de nouveau en baisse en 2011 : -4,9%, soit -1068 personnes mises en cause pour vols avec violences sur un an.

Entre 2008 et 2010 le nombre de mis en cause pour vols avec violences hors « Décembre Gendarmerie » augmentait globalement de 9,9%. Au cours de ces deux années, les nombres de mineurs – filles et garçons – mis en cause pour ce type d'infraction, ont respectivement augmenté de +1045 (soit +13,4%) et +532 (soit +82,5%).

En 2011, hormis la stabilité du nombre de femmes majeures mises en cause pour vols avec violences, chacune des trois autres catégories de mis en cause est en baisse.

Avec, une baisse de -9,0% qui équivaut à une diminution de leur nombre de -790 individus, les hommes mineurs mis en cause pour vols avec violences constituent la catégorie qui a le plus baissé en taux et en volume.

Cette diminution résulte essentiellement de celle enregistrée pour vols violents sans armes: -8,9% soit -660 individus.

Entre 2010 et 2011, les baisse respectives des nombres d'hommes majeurs (-237 mis en cause, soit -2,2%) et de femmes mineures (-42 mises en cause, soit -3,6%) mis en cause pour vols avec violences sont plus modérées que celles des hommes mineurs.

En 2011, la baisse du nombre de mis en cause pour vols avec violences est enregistrée pour chacune des catégories de mis en cause, à l'exception des femmes majeures. Cette diminution est essentiellement due à la baisse du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour vols violents sans armes.

### Diminution du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour vols sans violences

En 2011, 169917 personnes ont été mises en cause pour vols sans violence (hors vols liés aux véhicules à moteurs) hors « Décembre Gendarmerie ». Alors que depuis 2007, leur nombre augmentait régulièrement (+13 449 mis en cause entre 2007 et 2010, soit +8,5%), en 2011, il diminue de 1,5%, soit -2576 mis en cause.

Entre 2010 et 2011, les nombres d'hommes mineurs mis en cause pour des infractions de type vols sans violences (hors vols liés aux véhicules à moteurs) diminuent de 5,6%, soit -2074 mis en cause. Les nombres d'hommes majeurs et de femmes mineures diminuent également dans des proportions moindres: respectivement -286 et -271 mis en cause. Cette même année, seul le nombre de femmes majeures augmente pour ce type d'infraction (+0,2%, soit +55 mis en cause).

Sur l'ensemble de la période 2006/2011, le nombre de mis en cause pour vols sans violences (hors vols liés aux véhicules à moteurs) a augmenté de 5,9%, soit près de 9500 mis en cause. Sur cette période, seul le nombre d'hommes mineurs diminue (-8,2%, soit -3 118 mis en cause).

### Augmentation du nombre de femmes mineures mises en cause pour vols simples contre des particuliers (hors vols à la tire)

En 2011, le nombre de personnes mises en cause pour des infractions de type « vols simples contre des particuliers » augmente de 3%, soit +1417 individus. Cette augmentation s'explique, en particulier par la hausse du nombre de femmes mineures mises en cause pour ce type d'infraction. La hausse du nombre de filles est supérieure à 21% en 2011. En volume, l'augmentation atteint +916 femmes mineures.

Les nombres d'hommes – majeurs et mineurs – mis en cause pour des infractions de type « vols simples contre des particuliers » augmentent respectivement de 1,2% et 2,8%, soit +285 et +338 mis en cause. Cette dernière

Tableau 3. Proportion d'hommes et de femmes mineur(e)s et majeur(e)s au sein des mis en cause pour des Atteintes aux biens de 2006 à 2011 (hors « Décembre Gendarmerie »).

Parts respectives des mis en cause par sexe et âge		2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Atteintes aux biens</b>	<b>Personnes mises en cause</b>	<b>307 388</b>	<b>302 950</b>	<b>298 680</b>	<b>304 629</b>	<b>303 238</b>	<b>287 852</b>
	Hommes majeurs	56,2	55,4	55,1	54,7	54,6	55,5
	Hommes mineurs	28,4	29,0	28,2	27,8	27,6	26,0
	Femmes majeures	10,6	10,8	11,5	11,6	11,6	12,1
	Femmes mineures	4,8	4,8	5,1	5,9	6,2	6,3
<b>Vols avec violences</b>	<b>Personnes mises en cause</b>	<b>22 120</b>	<b>21 118</b>	<b>19 669</b>	<b>21 027</b>	<b>21 617</b>	<b>20 549</b>
	Hommes majeurs	54,6	55,2	53,4	52,7	50,2	51,7
	Hommes mineurs	37,9	37,6	39,5	39,4	40,8	39,1
	Femmes majeures	3,8	3,6	3,8	3,7	3,5	3,7
	Femmes mineures	3,7	3,6	3,3	4,3	5,4	5,5
<b>Vols sans violence (hors vols liés aux véhicules à moteurs)</b>	<b>Personnes mises en cause</b>	<b>160 465</b>	<b>159 044</b>	<b>161 042</b>	<b>168 162</b>	<b>172 493</b>	<b>169 917</b>
	Hommes majeurs	53,4	53,3	52,9	52,4	53,2	53,8
	Hommes mineurs	23,6	23,3	22,7	21,9	21,3	20,5
	Femmes majeures	15,9	16,2	16,9	17,1	16,7	17,0
	Femmes mineures	7,2	7,2	7,5	8,6	8,8	8,7
<b>vols liés aux véhicules à moteurs</b>	<b>Personnes mises en cause</b>	<b>41 958</b>	<b>41 609</b>	<b>39 744</b>	<b>38 707</b>	<b>37 277</b>	<b>33 467</b>
	Hommes majeurs	61,7	58,8	60,1	60,4	60,6	62,3
	Hommes mineurs	35,0	37,9	36,5	36,3	36,0	34,3
	Femmes majeures	2,2	2,2	2,4	2,3	2,3	2,4
	Femmes mineures	1,1	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1
<b>Destructions et dégradations</b>	<b>Personnes mises en cause</b>	<b>82 845</b>	<b>81 179</b>	<b>78 225</b>	<b>76 733</b>	<b>71 851</b>	<b>63 919</b>
	Hommes majeurs	59,1	57,6	57,7	57,3	56,3	57,9
	Hommes mineurs	31,9	33,4	32,7	33,3	34,2	32,2
	Femmes majeures	6,6	6,5	6,8	6,5	6,5	7,1
	Femmes mineures	2,4	2,5	2,8	2,9	3,1	2,9

Champ : France métropolitaine hors « Décembre Gendarmerie »

Source : État 4001 annuel, DCPJ ; État 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

année, seul le nombre de femmes majeures diminue pour ce type d'infraction (-1,6%, soit -122 mis en cause).

Sur l'ensemble de la période 2006/2011, le nombre de filles a quasiment doublé pour ce type d'infraction, puisqu'il est passé de 2 666 en 2006 à 5 200 en 2011 (+95,0%, soit +2 534 mises en cause). Sur cette période, les variations des autres catégories ont été moindres: le nombre d'hommes – majeurs et mineurs – mis en cause a diminué de -1 % et le nombre de femmes majeures a augmenté de 1,8%.

### Baisse du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour cambriolages de locaux d'habitations principales et secondaires

En 2011, 36 729 personnes ont été mises en cause pour **cambriolages** hors « Décembre Gendarmerie ». Alors qu'en 2009 et 2010, leur nombre augmentait (+1 548 soit +4,7% en 2009 et +2 667 soit +7,7% en 2010), en 2011, il diminue de 1,8%, soit -689 mis en cause.

S'agissant des cambriolages de locaux d'habitations principales et secondaires, le nombre de mis en cause est en hausse régulière depuis 2006. Il est passé de 14 530 en 2006 à 18 662 en 2011 hors « Décembre Gendarmerie », soit +28,4% (+4 132 mis en cause).

Cette dernière année, le nombre de personnes mises en cause pour cambriolages de locaux d'habitations principales et secondaires augmente alors que le nombre d'hommes mineurs est en baisse, de -5,8% (soit -310 mis en cause).

En 2011, le nombre de personnes mises en cause pour cambriolages d'autres lieux (dont locaux industriels, commerciaux et financiers) diminue de 7,8%, soit -1 538 mis en cause. Chacune des catégories de mis en cause diminue. En taux, la baisse la plus importante concerne les femmes mineures avec -15,9% et en volume elle concerne les hommes mineurs avec -789 mis en cause.

*Dans un contexte de hausse générale du nombre de mis en cause pour cambriolages de locaux d'habitations principales et secondaires, en 2011, le nombre d'hommes mineurs mis en cause pour ce type d'infraction est en baisse.*

### Diminution du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour vols à l'étalage

En 2011, les nombres de mis en cause pour vols à l'étalage et pour vols simples contre des établissements publics ou privés s'établissent respectivement à 59 916 et 20 802 individus hors « Décembre Gendarmerie ».

Fait nouveau, cette dernière année le nombre de mis en cause pour **vols à l'étalage** diminue de 7,1% (soit, -4 577 individus), alors que de 2006 à 2010, leur nombre augmentait régulièrement (+14,7%, soit +8 253 mis en cause en 4 ans).

En 2011, les nombres de mineurs – garçons et filles – mis en cause pour ce type d'infraction ont diminué respectivement de -1 365 et -1 369 individus, soit -13,0% et -14,6%. Les nombres de majeur(e)s sont également en baisse, avec -1 749 (soit, -6,2%) pour les hommes et -94 (soit, -0,6%) pour les femmes.

Entre 2006 et 2011, seuls les hommes mineurs mis en cause pour vols à l'étalage diminuent. La baisse atteint -18,9%, soit -2 128 mis en cause.

Inversement, le nombre de mis en cause pour **vols simples contre des établissements publics ou privés** est en hausse: en 2011 l'augmentation est de +6,2% (soit +1 404 personnes).

En 2011, les nombres de majeurs – hommes et femmes – mis en cause ont augmenté respectivement de 808 et 234 individus, soit +6,1% et +7,3%. Les nombres d'hommes mineurs sont également en hausse, de +4,3% (soit, +115 mis en cause). Par contre le nombre de femmes mineures mises en cause diminue de 4,3%, soit -19 filles.

*S'agissant des autres vols sans violences, c'est la baisse du nombre de mis en cause pour vols à l'étalage qui retient l'attention en 2011. Toutes les catégories de mis en cause sont en baisse pour ce type d'infraction même si la diminution du nombre de mineur(e)s est plus accentuée.*

### En 2011, diminution de la part des hommes mineurs mis en cause pour tous les sous indicateurs qui composent les atteintes aux biens

Dans un contexte de baisse du nombre de mis en cause pour atteintes aux biens, la part des hommes mineurs baisse au profit des autres catégories. En 2011, la proportion d'hommes mineurs diminue de 1,6 point pour atteindre 26,0%. Cette dernière année, les proportions de femmes majeures et mineures augmentent respectivement de 0,5 et 0,1 point et celle des hommes majeurs de 0,9 point.

La baisse de la part des hommes mineurs est observée pour tous les sous indicateurs qui composent les atteintes aux biens. Cette baisse de la part des hommes mineurs entraîne le plus souvent une hausse de celle des hommes majeurs.

Ainsi, pour les **vols avec violences**, la part des hommes mineurs (39,1% en 2011) diminue de -1,7 point par rapport à 2010. Les hommes majeurs, à 51,7% des mis en cause, voient leur part augmenter de +1,5 point. Les parts des femmes majeures et mineures sont plutôt stables (respectivement +0,2 et +0,1 point).

Au sein des vols avec violences, on remarque la baisse de la part des hommes mineurs mis en cause pour **vols avec armes blanches** de -1,0 point, qui s'élève à 33,9%, parallèlement à la hausse des parts des femmes majeures et mineures (respectivement +0,5 et +0,8 point), la part des femmes s'élevant à 6,7%.

En ce qui les **vols violents sans armes**, la part des hommes mineurs baisse de -2,1 points, et atteint 43,8%,

alors que la part des hommes majeurs est en hausse de +2,2 points, à 45,5% en 2011.

Pour les **vols liés aux véhicules à moteur**, l'évolution est globalement similaire: baisse de la part des hommes mineurs (34,3% en 2011) de -1,6 point; hausse de la part des hommes majeurs (62,3% en 2011) de +1,7 point; stagnation des parts des femmes majeures et mineures, qui cumulent 3,4% des mis en cause.

Pour les **destructions et dégradations**, la part des hommes mineurs (32,2% en 2011) est également en baisse de -2,0 points; les hommes majeurs voient leur part (57,9% en 2011) augmenter de +1,7 point. La part des femmes majeures, de 7,1%, est aussi en augmentation de +0,5 point, celle des femmes mineures en baisse légère de -0,2 point, à 2,9%.

L'évolution des parts respectives pour les **vols sans violences** (hors liés aux véhicules à moteur) suit globalement le même schéma, bien que ces variations soient moins prononcées que pour les autres sous-indicateurs. Ainsi, la part des hommes mineurs mis en cause diminue de -0,9 point pour atteindre 20,5%, et celle des hommes majeurs est en hausse de +0,6 point à 53,8%.

La part des hommes mineurs mis en cause pour **vols simples contre des particuliers** est globalement stable (-0,1 point, soit 25,7% des mis en cause), alors que les parts des hommes et femmes majeurs sont en baisse (respectivement -0,9 et -0,7 point). La part des femmes mineures est donc en hausse de +1,6 point, et atteint 10,7% des mis en cause.

Cette hausse de la part des femmes mineures est essentiellement due à la hausse pour vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics (+2,7 points), alors que toutes les autres catégories de mis en cause voient leurs parts baisser pour ce type d'infractions. Pour les vols simples contre particuliers dans des locaux privés, c'est la part des hommes majeurs qui augmente (+1,4 point) alors que les parts des autres catégories sont en baisse ou stable.

\* \* \*

Le cas des vols à la tire est assez atypique, car on constate une hausse de la part des hommes mineurs mis en cause (+3,2 points) qui atteint 27,2%, et une baisse de celle des hommes majeurs (-3,8 points) à 30,6%.

Entre 2010 et 2011, les mis en cause pour **cambriolages** subissent aussi une modification de leur structure, puisque la part des hommes mineurs baisse de -2,4 point et atteint 27,1% en 2011, alors que celle des hommes majeurs s'apprécie de +1,6 point pour s'élever à 65,7% des mis en cause.

La baisse de la part des hommes mineurs mis en cause est essentiellement due aux cambriolages de locaux d'habitations principales et secondaires, où la part des hommes mineurs diminue de -3,0 points pour s'établir à 27,2%. Toutes les autres catégories voient leur part augmenter, la hausse la plus forte étant pour les hommes majeurs avec +1,4 point.

Pour les cambriolages d'autres lieux, la part des hommes mineurs est aussi en baisse, de -1,9 point et s'établit à 27,0%. De même, la part des hommes majeurs augmente de +2,1 points pour atteindre 68,9%.

Les mis en cause pour **autres vols sans violences** voient la part des majeurs (hommes et femmes) augmenter (respectivement +1,1 et +1,0 point), alors que les parts des hommes et femmes mineurs diminuent (respectivement -0,9 et -1,2 point). Ceci s'explique par les variations des vols à l'étalage, qui rassemblent plus de 70 % des mis en cause pour autres vols sans violences. Pour cet index d'infraction, les parts des hommes et femmes majeurs augmentent (respectivement +0,4 et +1,8 point) et les parts des hommes et femmes mineurs sont en baisse (respectivement -1,0 et -1,2 point).

Ainsi, en 2011, le nombre d'hommes mineurs mis en cause pour atteintes aux biens connaît une baisse sur un an pour les différents types de vols considérés ainsi que pour les destructions et dégradations. En conséquence, la part des hommes mineurs diminue de 1,6 point au sein des mis en cause pour atteintes aux biens entre 2010 et 2011, alors que la part des hommes majeurs mis en cause augmente de 0,9 point et celle des femmes majeures de 0,5 point.

## Les mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols) en 2011



### Principaux enseignements

En 2011, 227 996 personnes ont été mises en cause pour **atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol)**, hors « Décembre Gendarmerie ». Leur nombre a baissé de 2 % par rapport à 2010.

Le nombre d'hommes mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) diminue de 2,6 % sur un an tandis que celui des femmes augmente de 1,6 %.

Avec une variation de -6,1 % entre 2010 et 2011 du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol), leur part au sein des mis en cause baisse : elle passe de 15,9 % en 2010 à 15,3 % en 2011. Dans le même temps, les proportions de chacune des autres catégories de mis en cause augmentent légèrement.

Entre 2010 et 2011, les mis en cause pour **violences physiques non crapuleuses** sont en baisse de 1,8 %, du fait de la diminution du nombre d'hommes majeurs et mineurs (*respectivement -1,4 % et -7,1 %*) alors que pour les femmes, le nombre de mises en cause augmente (+1,9 % pour les majeures et +1,4 % pour les mineures). Pour ces atteintes, la part des hommes mineurs décroît de près de 1 point sur un an : elle s'établit à 15 % en 2011.

En 2011 pour les **menaces ou chantages** les parts des hommes majeurs et mineurs mis en cause évoluent à la baisse par rapport à 2010 (-0,3 point pour chacune des deux catégories). Les parts respectives des femmes majeures et mineures, quant à elles, augmentent (*respectivement +0,5 point et +0,2 point*).

Entre 2010 et 2011, alors que la baisse du nombre d'hommes majeurs mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) s'explique autant par une diminution de leur mise en cause pour violences physiques non crapuleuses que pour menaces ou chantages, la baisse du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) est essentiellement concentrée sur les violences physiques non crapuleuses.

**Avertissement :** d'après les informations dont dispose l'Observatoire, les personnes mises en cause par la gendarmerie nationale en décembre ont été comptabilisées différemment en 2011. Avant la mise en service au 1er janvier 2012 d'une nouvelle application informatique appelée « Pulsar », il a été demandé aux gendarmes de clôturer toutes les procédures figurant dans l'ancienne application, y compris celles qui auraient été enregistrées plus tardivement si la mise à jour n'avait pas eu lieu. Il en a résulté, selon l'ONDRP, un enregistrement anticipé de plusieurs dizaines de milliers de mis en cause.

**Afin d'étudier l'évolution du nombre et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers entre 2006 et 2011, l'ONDRP propose une méthode de comparaison consistant à exclure, pour chaque année de la période considérée, les personnes mises en cause en décembre par la gendarmerie.**

Cela permet de définir une statistique de mis en cause en 2011 dite hors « Décembre Gendarmerie » qui est comparable avec celle des années précédentes. L'ONDRP a vérifié que les variations des nombres de mis en cause hors « Décembre Gendarmerie » entre 2006 et 2010, soit sur la période non perturbée, sont proches, voire très proches des variations annuelles du nombre total de mis en cause. Elles en constituent aux yeux de l'ONDRP une estimation permettant d'analyser l'évolution du nombre et du profil des mis en cause entre 2006 et 2011.

Des précisions sont apportées sur ce changement dans la partie à caractère méthodologique intitulée « Développement sur » du Grand Angle n°30, « Nombres et profils des mis en cause pour crimes et délits non routiers en 2011 ».

### Les hommes mineurs sont surreprésentés parmi les mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols)

En 2011, 227 996 personnes ont été mises en cause pour des atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) hors « Décembre gendarmerie ». Parmi elles, on dénombre 194 806 hommes dont 160 031 majeurs et 34 775 mineurs. Les femmes sont minoritaires, elles sont au nombre de 33 190, dont 25 137 majeures et 8 053 mineures (Tableau 1).

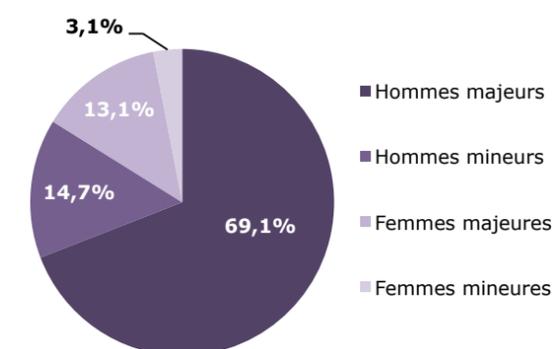
En 2011, 70,2 % des mis en cause pour des atteintes volontaires à l'intégrité physique sont des hommes

majeurs et 15,3 % des hommes mineurs. Les parts des femmes majeures et mineures sont respectivement de 11 % et de 3,5 %. La même année, plus de 69 % des mis en cause toutes atteintes confondues sont des hommes majeurs et 3 % des femmes mineures (Graphique 1).

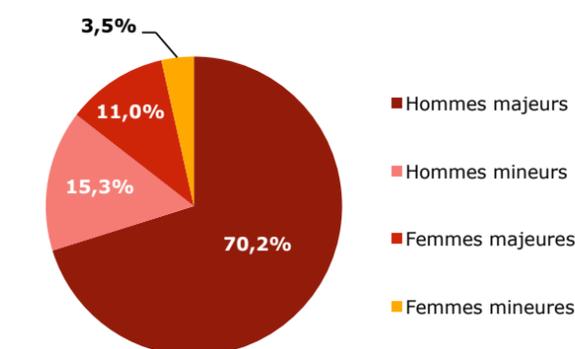
Pour l'ensemble des crimes ou délits, la proportion de femmes majeures parmi les mis en cause est de 13,1 %. En comparaison à cette part moyenne, la catégorie des femmes majeures mises en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique est sous-représentée puisqu'elle est inférieure de 2,1 points. Contrairement aux femmes majeures, l'ensemble des autres catégories de mis en cause sont légèrement surreprésentées.

Graphique 1. Répartition du nombre de personnes mises en cause selon l'âge et le sexe en 2011.

Répartition de mis en cause pour tous les crimes et délits



Répartition de mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols).



Champ : France métropolitaine hors « Décembre gendarmerie »

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

Tableau 1. Nombres et évolutions annuelles du nombre de mis en cause selon l'âge et le sexe entre 2006 et 2011 pour Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) (hors « Décembre Gendarmerie »).

Personnes mises en cause par sexe et âge	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Personnes mises en cause</b>	<b>207 265</b>	<b>220 362</b>	<b>229 654</b>	<b>237 505</b>	<b>232 657</b>	<b>227 996</b>
Variations annuelles (en volume)	-	+ 13 097	+ 9 292	+ 7 851	- 4 848	- 4 661
Variations annuelles (en %)	-	+ 6,3	+ 4,2	+ 3,4	- 2,0	- 2,0
<b>Hommes majeurs</b>	<b>147 881</b>	<b>156 609</b>	<b>162 834</b>	<b>167 461</b>	<b>162 973</b>	<b>160 031</b>
Variations annuelles (en volume)	-	+ 8 728	+ 6 225	+ 4 627	- 4 488	- 2 942
Variations annuelles (en %)	-	+ 5,9	+ 4,0	+ 2,8	- 2,7	- 1,8
<b>Hommes mineurs</b>	<b>32 966</b>	<b>35 447</b>	<b>36 565</b>	<b>37 892</b>	<b>37 030</b>	<b>34 775</b>
Variations annuelles (en volume)	-	+ 2 481	+ 1 118	+ 1 327	- 862	- 2 255
Variations annuelles (en %)	-	+ 7,5	+ 3,2	+ 3,6	- 2,3	- 6,1
<b>Femmes majeures</b>	<b>20 702</b>	<b>21 781</b>	<b>23 387</b>	<b>24 650</b>	<b>24 720</b>	<b>25 137</b>
Variations annuelles (en volume)	-	+ 1 079	+ 1 606	+ 1 263	+ 70	+ 417
Variations annuelles (en %)	-	+ 5,2	+ 7,4	+ 5,4	+ 0,3	+ 1,7
<b>Femmes mineures</b>	<b>5 716</b>	<b>6 525</b>	<b>6 868</b>	<b>7 502</b>	<b>7 934</b>	<b>8 053</b>
Variations annuelles (en volume)	-	+ 809	+ 343	+ 634	+ 432	+ 119
Variations annuelles (en %)	-	+ 14,2	+ 5,3	+ 9,2	+ 5,8	+ 1,5

Champ : France métropolitaine hors « Décembre gendarmerie »

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

## Diminution du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) en 2011

Avec une variation de -6,1% entre 2010 et 2011, le nombre d'hommes mineurs mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) représente la catégorie qui a le plus diminué en taux. En volume la baisse représente 2255 individus de moins en un an, proche de celle du nombre d'hommes majeurs (-2942, soit -1,8% en 2011).

Entre 2009 et 2011, le nombre de mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) a diminué de 4%. Ces deux dernières années sont caractérisées par une diminution du nombre d'hommes – mineurs et majeurs – mis en cause: -4,4% soit -7430 hommes majeurs mis en cause, -8,2% soit -3117 hommes mineurs mis en cause. Inversement, le nombre de femmes – majeures et mineures – a augmenté de 3,2% entre 2009 et 2011, soit 1038 femmes supplémentaires.

De 2006 à 2011, le nombre de personnes mises en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) augmente, quel que soit le sexe ou l'âge des individus. Entre 2006 et 2011, le nombre de majeur(e)s mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) a augmenté de 16585 individus et le nombre de mineur(e)s de 4146 hors « Décembre Gendarmerie ». Tous sexes et âges confondus, la hausse du nombre de mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) est de +10% sur 5 ans, soit +20731 individus supplémentaires.

## Baisse du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour violences physiques non crapuleuses

On dénombre 175655 mis en cause en 2011 pour violences physiques non crapuleuses hors « Décembre gendarmerie » (Tableau 2). Ce nombre est en baisse de -1,8% par rapport à 2010 (soit -3205 mis en cause).

Les mis en cause pour violences physiques non crapuleuses sont en forte baisse sur deux ans (-3,7%, soit -6813 mis en cause) entre 2009 et 2011. Ils avaient vu leur nombre augmenter de +18,1% (soit +27961 mis en cause) de 2006 à 2009.

En 2011, 144192 individus ont été mis en cause pour coups et blessures volontaires non mortels sur 15 ans et plus. En 2011, le nombre de mis en cause pour coups et blessures volontaires non mortels sur 15 ans et plus a diminué de -1,8% (soit -3737 individus) et en 2010 de -2,5% (soit -2604 individus). Au total sur ces deux années, le nombre de mis en cause a baissé de 4,2% (soit -6341 mis en cause).

En 2011, 15682 personnes ont été mises en cause pour violences à dépositaires de l'autorité hors « Décembre gendarmerie ». Les mis en cause subissent

une baisse de -5,8% entre 2010 et 2011 (soit -971 mis en cause). Cette baisse est consécutive à celle qui avait été constatée en 2010 (-0,5%).

Alors qu'en 2010, la baisse du nombre de mis en cause pour coups et blessures volontaires non mortels sur 15 ans et plus provenait essentiellement de celle du nombre d'hommes majeurs, en 2011, elle résulte à la fois de la baisse du nombre d'hommes majeurs et mineurs mis en cause.

Cette dernière année, en volume, la baisse du nombre d'hommes mineurs pour coups et blessures volontaires non mortels sur 15 ans et plus est quasiment équivalente à celle des hommes majeurs (-1459 hommes majeurs et -1351 hommes mineurs), en taux, elle lui est supérieure de 5 points (-1,4% pour les hommes majeurs et -6,4% pour les hommes mineurs).

En 2011, la baisse du nombre de mis en cause pour violences à dépositaires de l'autorité provient exclusivement de la baisse du nombre d'hommes et, pour l'essentiel, de celle des mineurs. En taux ou en volume, la baisse du nombre d'hommes mineurs est supérieure à celle des hommes majeurs (-332 hommes majeurs soit -2,9% et -659 hommes mineurs soit -18,7%).

Cette dernière année, l'ensemble des catégories de mis en cause pour violences, mauvais traitements et abandons d'enfants sont à la hausse. Les femmes mineures constituent la catégorie qui a le plus augmenté en taux et en volume (+11,5% soit +125 femmes). Les mis en cause pour autres violences physiques non crapuleuses sont en très légère hausse (+1,5% soit +46 mis en cause).

Entre 2009 et 2011, la baisse du nombre d'hommes mis en cause pour violences physiques non crapuleuses résulte d'une baisse de leur mise en cause pour coups et blessures volontaires non mortels sur 15 ans et plus, ainsi que pour violences à dépositaires de l'autorité. En 2011, un fait remarquable est que la baisse du nombre de mis en cause pour ces deux infractions concerne davantage les hommes mineurs.

S'agissant de la hausse des mis en cause pour violences, mauvais traitements et abandon d'enfants ainsi que des autres violences physiques non crapuleuses, leur faible augmentation, en volume, n'a qu'un impact marginal sur le total des mis en cause pour violences physiques non crapuleuses.

## Diminution du nombre d'hommes majeurs mis en cause pour violences sexuelles

En 2011, on dénombre 13635 mis en cause pour violences sexuelles hors « Décembre gendarmerie ». Ce nombre est en baisse par rapport à 2010, de -1,2% (soit -166 mis en cause). Depuis 2006, le nombre de mis en cause n'a pas subi de très forte variation, il a augmenté entre 2006 et 2008 (où il a atteint 14315), puis diminué jusqu'en 2011, où il atteint son niveau le plus faible de la période considérée.

En 2011, le nombre de mis en cause pour violences sexuelles sur des majeurs s'élève à 5313 hors « Décembre gendarmerie », en hausse par rapport à

Télécharger

Tableau 2. Nombres et évolutions annuelles du nombre de mis en cause selon l'âge et le sexe entre 2006 et 2011 par type d'Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) (hors « Décembre Gendarmerie »).

Personnes mises en cause par sexe et âge		2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol)</b>	<b>Personnes mises en cause</b>	<b>207 265</b>	<b>220 362</b>	<b>229 654</b>	<b>237 505</b>	<b>232 657</b>	<b>227 996</b>
	Variations annuelles (en %)	-	+ 6,3	+ 4,2	+ 3,4	- 2,0	- 2,0
	<b>Hommes majeurs</b>	<b>147 881</b>	<b>156 609</b>	<b>162 834</b>	<b>167 461</b>	<b>162 973</b>	<b>160 031</b>
	Variations annuelles (en %)	-	+ 5,9	+ 4,0	+ 2,8	- 2,7	- 1,8
	<b>Hommes mineurs</b>	<b>32 966</b>	<b>35 447</b>	<b>36 565</b>	<b>37 892</b>	<b>37 030</b>	<b>34 775</b>
	Variations annuelles (en %)	-	+ 7,5	+ 3,2	+ 3,6	- 2,3	- 6,1
<b>Femmes majeures</b>	<b>20 702</b>	<b>21 781</b>	<b>23 387</b>	<b>24 650</b>	<b>24 720</b>	<b>25 137</b>	
Variations annuelles (en %)	-	+ 5,2	+ 7,4	+ 5,4	+ 0,3	+ 1,7	
<b>Femmes mineures</b>	<b>5 716</b>	<b>6 525</b>	<b>6 868</b>	<b>7 502</b>	<b>7 934</b>	<b>8 053</b>	
Variations annuelles (en %)	-	+ 14,2	+ 5,3	+ 9,2	+ 5,8	+ 1,5	
<b>Dont</b>							
<b>Violences physiques non crapuleuses</b>	<b>Personnes mises en cause</b>	<b>154 507</b>	<b>167 155</b>	<b>175 715</b>	<b>182 468</b>	<b>178 860</b>	<b>175 655</b>
	Variations annuelles (en %)	-	+ 8,2	+ 5,1	+ 3,8	- 2,0	- 1,8
	<b>Hommes majeurs</b>	<b>109 018</b>	<b>117 214</b>	<b>123 065</b>	<b>126 947</b>	<b>123 361</b>	<b>121 694</b>
	Variations annuelles (en %)	-	+ 7,5	+ 5,0	+ 3,2	- 2,8	- 1,4
	<b>Hommes mineurs</b>	<b>24 571</b>	<b>26 899</b>	<b>27 755</b>	<b>28 992</b>	<b>28 405</b>	<b>26 386</b>
	Variations annuelles (en %)	-	+ 9,5	+ 3,2	+ 4,5	- 2,0	- 7,1
<b>Femmes majeures</b>	<b>16 216</b>	<b>17 425</b>	<b>18 927</b>	<b>19 989</b>	<b>20 210</b>	<b>20 595</b>	
Variations annuelles (en %)	-	+ 7,5	+ 8,6	+ 5,6	+ 1,1	+ 1,9	
<b>Femmes mineures</b>	<b>4 702</b>	<b>5 617</b>	<b>5 968</b>	<b>6 540</b>	<b>6 884</b>	<b>6 980</b>	
Variations annuelles (en %)	-	+ 19,5	+ 6,2	+ 9,6	+ 5,3	+ 1,4	
<b>Violences sexuelles</b>	<b>Personnes mises en cause</b>	<b>13 712</b>	<b>13 957</b>	<b>14 315</b>	<b>14 257</b>	<b>13 801</b>	<b>13 635</b>
	Variations annuelles (en %)	-	+ 1,8	+ 2,6	- 0,4	- 3,2	- 1,2
	<b>Hommes majeurs</b>	<b>10 242</b>	<b>10 387</b>	<b>10 411</b>	<b>10 473</b>	<b>10 142</b>	<b>9 966</b>
	Variations annuelles (en %)	-	+ 1,4	+ 0,2	+ 0,6	- 3,2	- 1,7
	<b>Hommes mineurs</b>	<b>3 144</b>	<b>3 298</b>	<b>3 587</b>	<b>3 473</b>	<b>3 351</b>	<b>3 395</b>
	Variations annuelles (en %)	-	+ 4,9	+ 8,8	- 3,2	- 3,5	+ 1,3
<b>Femmes majeures</b>	<b>229</b>	<b>203</b>	<b>204</b>	<b>224</b>	<b>189</b>	<b>183</b>	
Variations annuelles (en %)	-	- 11,4	+ 0,5	+ 9,8	- 15,6	- 3,2	
<b>Femmes mineures</b>	<b>97</b>	<b>69</b>	<b>113</b>	<b>87</b>	<b>119</b>	<b>91</b>	
Variations annuelles (en %)	-	- 28,9	+ 63,8	- 23,0	+ 36,8	- 23,5	
<b>Menaces ou chantages</b>	<b>Personnes mises en cause</b>	<b>38 930</b>	<b>39 153</b>	<b>39 479</b>	<b>40 649</b>	<b>39 855</b>	<b>38 581</b>
	Variations annuelles (en %)	-	+ 0,6	+ 0,8	+ 3,0	- 2,0	- 3,2
	<b>Hommes majeurs</b>	<b>28 534</b>	<b>28 924</b>	<b>29 238</b>	<b>29 923</b>	<b>29 348</b>	<b>28 269</b>
	Variations annuelles (en %)	-	+ 1,4	+ 1,1	+ 2,3	- 1,9	- 3,7
	<b>Hommes mineurs</b>	<b>5 236</b>	<b>5 240</b>	<b>5 212</b>	<b>5 422</b>	<b>5 264</b>	<b>4 977</b>
	Variations annuelles (en %)	-	+ 0,1	- 0,5	+ 4,0	- 2,9	- 5,5
<b>Femmes majeures</b>	<b>4 243</b>	<b>4 150</b>	<b>4 243</b>	<b>4 429</b>	<b>4 313</b>	<b>4 353</b>	
Variations annuelles (en %)	-	- 2,2	+ 2,2	+ 4,4	- 2,6	+ 0,9	
<b>Femmes mineures</b>	<b>917</b>	<b>839</b>	<b>786</b>	<b>875</b>	<b>930</b>	<b>982</b>	
Variations annuelles (en %)	-	- 8,5	- 6,3	+ 11,3	+ 6,3	+ 5,6	

Champ : France métropolitaine hors « Décembre gendarmerie »

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

[Retour sommaire](#)

2010 de +4,3% (soit +221 mis en cause). C'est le niveau de mis en cause le plus élevé depuis 2006.

Inversement à l'évolution des agressions sexuelles sur majeurs, les grandeurs relatives aux **agressions sexuelles sur mineurs** sont en baisse. Le nombre de mis en cause atteint 8322 en 2011, en baisse par rapport à 2010 de -4,4% (soit -387 mis en cause).

Avec un total de 274 mises en cause pour des violences sexuelles sur majeur(e)s ou mineur(e)s en 2011 hors « Décembre gendarmerie », les femmes présentent un volume marginal. Les hommes constituent, dès lors, près de 98% des mis en cause pour ce type d'infraction.

La hausse du nombre de mis en cause pour des violences sexuelles sur des majeur(e)s provient exclusivement de celle des hommes majeurs. En effet, entre 2010 et 2011, les hommes majeurs constituent la seule catégorie de mis en cause qui a augmenté pour des agressions sexuelles sur des majeur(e)s : +5,2%, soit 248 individus supplémentaires. Inversement, les autres catégories de mis en cause ont légèrement diminué.

La baisse du nombre de mis en cause pour des violences sexuelles sur des mineur(e)s provient quasiment exclusivement de celle des hommes majeurs. En 2011, ils constituent la principale catégorie de mis en cause qui a diminué pour des agressions sexuelles sur des mineur(e)s : -7,9%, soit -424 individus.

*Concernant les violences sexuelles sur majeurs ou mineurs, ce sont essentiellement les hommes majeurs qui sont à l'origine des variations du nombre de mis en cause. Il en résulte une baisse du nombre d'hommes majeurs mis en cause pour violences sexuelles, elle-même à l'origine de la baisse du total des mis en cause pour violences sexuelles.*

### Baisse du nombre d'hommes majeurs mis en cause pour menaces et chantages

En 2011, le nombre de mis en cause pour **menaces ou chantages** est de 38 581 hors « Décembre gendarmerie », en baisse par rapport à 2010 de 3,2% (soit -1 274 mis en cause). La variation des mis en cause pour menaces et chantages depuis 2006 est similaire à celle de la totalité des mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique : en hausse de 2006 à 2009, puis en baisse jusqu'en 2011.

La baisse du nombre de mis en cause provient exclusivement de celle des hommes. En effet, entre 2010 et 2011, le nombre d'hommes mis en cause pour menaces ou chantages a diminué : -3,7% pour les hommes majeurs et -5,5% pour les hommes mineurs. En volume, la baisse du nombre d'hommes est constituée de 1 079 majeurs et 287 mineurs hors « Décembre Gendarmerie ».

Inversement, le nombre de femmes mises en cause pour ce type d'infraction augmente : +0,9% pour les femmes majeures et +5,6% pour les femmes mineures. En volume, la hausse du nombre de femmes est constituée de 40 majeures et 52 mineures.

*À l'instar des violences physiques non crapuleuses, la baisse du nombre de mis en cause pour menaces ou chantages observée en 2011 concerne exclusivement les hommes. Par contre, à la différence des violences physiques non crapuleuses, atteinte pour laquelle la baisse provient en majorité des hommes mineurs, s'agissant des menaces et chantages, la baisse, en volume, provient essentiellement des hommes majeurs.*

### En 2011, diminution de la part des hommes mineurs mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol)

Entre 2010 et 2011, la proportion d'hommes mineurs diminue de 0,7 point pour atteindre 15,3% (Tableau 3). Dans le même temps, les proportions de chacune des autres catégories de mis en cause augmentent légèrement.

En 2011 77% des mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) le sont pour des **violences physiques non crapuleuses**. Pour ce sous-indicateur, la part des hommes mineurs est en baisse de -0,9 point, pour atteindre 15,0% des mis en cause en 2011, alors que les parts des autres catégories de mis en cause sont toutes en hausse.

L'index des coups et blessures volontaires non mortels sur 15 ans et plus regroupe 82% des mis en cause au sein des violences physiques non crapuleuses en 2011. Pour cet index, la part des hommes mineurs est en baisse de -0,7 point (elle est de 13,6% en 2011) et les parts des autres catégories sont en faible hausse.

Pour les violences à dépositaires de l'autorité, la part des hommes mineurs est aussi en baisse, de -2,9 points (pour atteindre 18,3% des mis en cause en 2011) alors que la part des hommes majeurs est en hausse significative (+2,2 points pour atteindre 72,0% des mis en cause en 2011).

En ce qui concerne les violences, mauvais traitements et abandons d'enfants, la part des hommes mineurs baisse de -0,6 point pour atteindre 29,4%, et la part des femmes mineures est en hausse de 0,8 point (elle est de 9,6% des mis en cause en 2011).

Pour les autres violences physiques non crapuleuses, la part des hommes mineurs est également en baisse (-1 point) et atteint 6,2%. La part des femmes majeures augmente le plus (+0,7 point), à 11,9%.

Dans le cas des **violences sexuelles**, la part des hommes mineurs s'apprécie de +0,6 point. Les parts des autres catégories restent stables ou sont en faible baisse.

Cette augmentation de la part des hommes mineurs s'explique notamment par les violences sexuelles sur mineurs, où leur part s'apprécie de +2,3 points, pour atteindre 38,3% des mis en cause. En parallèle, la part des hommes majeurs diminue (-2,2 points). En 2011, ils représentent 59,2% des mis en cause pour violences sexuelles sur mineurs.

Les parts des mis en cause pour **menaces ou chantages** restent assez stables, même si on note

Tableau 3. Proportion d'hommes et de femmes mineur(e)s et majeur(e)s au sein des mis en cause pour des Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) de 2006 à 2011 (hors « Décembre Gendarmerie »)

Parts respectives des mis en cause par sexe et âge		2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol)</b>	<b>Personnes mises en cause</b>	207 265	220 362	229 654	237 505	232 657	227 996
	Hommes majeurs	71,3	71,1	70,9	70,5	70,0	70,2
	Hommes mineurs	15,9	16,1	15,9	16,0	15,9	15,3
	Femmes majeures	10,0	9,9	10,2	10,4	10,6	11,0
	Femmes mineures	2,8	3,0	3,0	3,2	3,4	3,5
<b>Dont</b>							
<b>Violences physiques non crapuleuses</b>	<b>Personnes mises en cause</b>	154 507	167 155	175 715	182 468	178 860	175 655
	Hommes majeurs	70,6	70,1	70,0	69,6	69,0	69,3
	Hommes mineurs	15,9	16,1	15,8	15,9	15,9	15,0
	Femmes majeures	10,5	10,4	10,8	11,0	11,3	11,7
	Femmes mineures	3,0	3,4	3,4	3,6	3,8	4,0
<b>Violences sexuelles</b>	<b>Personnes mises en cause</b>	13 712	13 957	14 315	14 257	13 801	13 635
	Hommes majeurs	74,7	74,4	72,7	73,5	73,5	73,1
	Hommes mineurs	22,9	23,6	25,1	24,4	24,3	24,9
	Femmes majeures	1,7	1,5	1,4	1,6	1,4	1,3
	Femmes mineures	0,7	0,5	0,8	0,6	0,9	0,7
<b>Menaces ou chantages</b>	<b>Personnes mises en cause</b>	38 930	39 153	39 479	40 649	39 855	38 581
	Hommes majeurs	73,3	73,9	74,1	73,6	73,6	73,3
	Hommes mineurs	13,4	13,4	13,2	13,3	13,2	12,9
	Femmes majeures	10,9	10,6	10,7	10,9	10,8	11,3
	Femmes mineures	2,4	2,1	2,0	2,2	2,3	2,5

Champ : France métropolitaine hors « Décembre Gendarmerie »

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

une légère baisse de la part des hommes majeurs et mineurs (respectivement -0,4 et -0,3 point), et une légère hausse de celles des femmes majeures et mineures (respectivement +0,5 et +0,2 point).

*Au regard de la différenciation des individus mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) par âge ou par sexe, il apparaît que la baisse du nombre de mis en cause, enregistrée depuis 2010 provient exclusivement de celle des hommes. Il apparaît également que deux atteintes en particulier, les violences physiques non crapuleuses et les menaces ou chantages, sont à l'origine de la baisse plus globale des mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité*

*physique (hors vol). La faiblesse des volumes relatifs aux variations des mis en cause pour violences sexuelles n'ont qu'un impact marginal sur l'évolution des mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol).*

*Entre 2010 et 2011, alors que la baisse du nombre d'hommes majeurs mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) s'explique autant par une diminution de leur mise en cause pour violences physiques non crapuleuses que pour menaces ou chantages, la baisse du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) est essentiellement concentrée sur les violences physiques non crapuleuses.*

\* \* \*

# Les mis en cause pour escroqueries et infractions économiques et financières (hors infractions à la législation du travail) en 2011



## Principaux enseignements

En 2011, 81 393 personnes ont été mises en cause pour **escroqueries et infractions économiques et financières (hors droit du travail)** et hors « Décembre Gendarmerie ». Leur nombre augmente de 2,2% sur un an. On rappelle que cette variation est liée à une évolution des « Pratiques d'enregistrement des escroqueries par carte bancaire sur les escroqueries et infractions économiques et financières » (Voir *Méthodologie des tableaux de bord annuels*).

Les majeurs représentent la majorité des mis en cause pour escroqueries et infractions économiques et financières hors droit du travail en 2011 : 67,8% d'hommes majeurs et 27,6% de femmes majeures.

Entre 2010 et 2011, la part des hommes majeurs au sein des mis en cause s'est accrue de 0,7 point pour escroqueries et infractions économiques et financières hors droit du travail. Elle baisse de 0,7 point pour les femmes majeures. Or, entre 2006 et 2010, la proportion d'hommes majeurs parmi les mis en cause avait diminué de 1,9 point tandis que celle des femmes majeures augmentait de 1,7 point.

L'inclusion, au sein de l'index 106 (« autres infractions économiques et financières ») d'un nouveau délit, les ventes à la sauvette, a eu pour effet d'augmenter le nombre de mis en cause au sein de cet index. Cela a concerné tout particulièrement les hommes majeurs : leur part a augmenté de +8,5 points sur un an et atteint 81,7% en 2011 pour cet index 106.

Cette modification a par conséquent eu une répercussion à la hausse sur la part des hommes majeurs mis en cause pour escroqueries et infractions économiques et financières hors droit du travail. Elle a eu l'effet inverse sur la part des femmes majeures.

**Avertissement :** D'après les informations dont dispose l'Observatoire, les personnes mises en cause par la gendarmerie nationale en décembre ont été comptabilisées différemment en 2011. Avant la mise en service au 1er janvier 2012 d'une nouvelle application informatique appelée « Pulsar », il a été demandé aux gendarmes de clôturer toutes les procédures figurant dans l'ancienne application, y compris celles qui auraient été enregistrées plus tardivement si la mise à jour n'avait pas eu lieu. Il en a résulté, selon l'ONDRP, un enregistrement anticipé de plusieurs dizaines de milliers de mis en cause.

Afin d'étudier l'évolution du nombre et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers entre 2006 et 2011, l'ONDRP propose une méthode de comparaison consistant à exclure, pour chaque année de la période considérée, les personnes mises en cause en décembre par la gendarmerie.

Cela permet de définir une statistique de mis en cause en 2011 dite **hors « Décembre Gendarmerie »** qui est comparable avec celle des années précédentes. L'ONDRP a vérifié que les variations des nombres de mis en cause hors « Décembre Gendarmerie » entre 2006 et 2010, soit sur la période non perturbée, sont proches, voire très proches des variations annuelles du nombre total de mis en cause. Elles en constituent aux yeux de l'ONDRP une estimation permettant d'analyser l'évolution du nombre et du profil des mis en cause entre 2006 et 2011.

Des précisions sont apportées sur ce changement dans la partie à caractère méthodologique intitulée « Développement sur » du Grand Angle n°30, « Nombres et profils des mis en cause pour crimes et délits non routiers en 2011 ».

## En 2011, près de 96% des mis en cause pour infractions économiques et financières (hors infractions à la législation du travail) sont majeurs en 2010

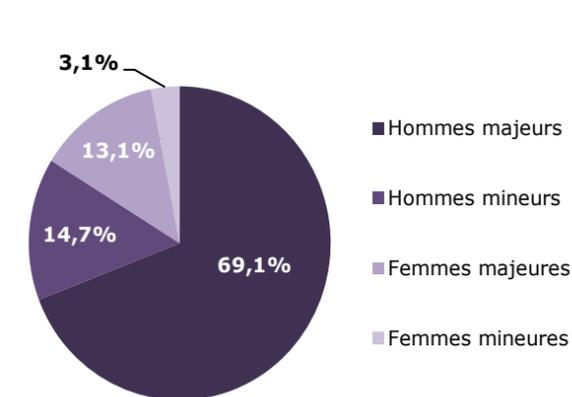
En 2011, 81 393 personnes ont été mises en cause pour des escroqueries et des infractions économiques et financières (hors infractions à la législation du travail) (graphique 1). Parmi elles, les hommes majeurs sont au nombre de 55 168 et les femmes majeures de 22 461 (Tableau 1). Les individus majeurs représentent, à eux

seuls, près de 96% de l'ensemble des mis en cause pour infractions économiques et financières, avec près de 68% d'hommes et plus de 27% de femmes. S'agissant de l'ensemble des crimes et délits, plus de 69% des mis en cause sont des hommes majeurs et 13% des femmes majeures. Aussi, les hommes sont mis en cause dans une proportion quasiment équivalente et les femmes majeures sont nettement surreprésentées pour ce type d'infraction.

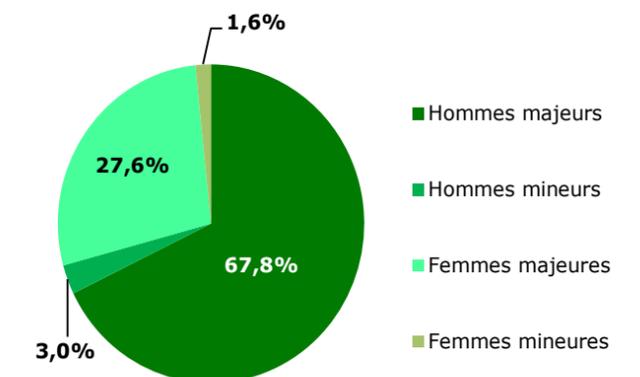
Inversement, les mineurs – hommes et femmes – sont minoritaires au sein des mis en cause pour infractions

Graphique 1. Répartition des mis en cause pour tous les crimes et délits et pour les Escroqueries et les infractions économiques et financières selon l'âge et le sexe en 2011.

Nombre de personnes mises en cause en 2011 pour tous les crimes et délits



Nombre de personnes mises en cause en 2011 pour escroqueries et infractions économiques et financières



Champ : France métropolitaine hors « Décembre gendarmerie »

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

Tableau 1. Nombres et évolutions annuelles du nombre de mis en cause selon l'âge et le sexe entre 2006 et 2011 pour Escroqueries et infractions économique et financières (hors « Décembre Gendarmerie »).

Personnes mises en cause par sexe et âge		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Escroqueries et infractions économiques et financières	<b>Personnes mises en cause</b>	<b>74 734</b>	<b>75 564</b>	<b>80 310</b>	<b>83 005</b>	<b>79 657</b>	<b>81 393</b>
	Variations annuelles (en volume)	-	+ 830	+ 4 746	+ 2 695	- 3 348	+ 1 736
	Variations annuelles (en %)	-	+ 1,1	+ 6,3	+ 3,4	- 4,0	+ 2,2
	<b>Hommes majeurs</b>	<b>51 626</b>	<b>51 830</b>	<b>54 571</b>	<b>56 040</b>	<b>53 478</b>	<b>55 168</b>
	Variations annuelles (en volume)	-	+ 204	+ 2 741	+ 1 469	- 2 562	+ 1 690
	Variations annuelles (en %)	-	+ 0,4	+ 5,3	+ 2,7	- 4,6	+ 3,2
	<b>Hommes mineurs</b>	<b>2 308</b>	<b>2 476</b>	<b>2 707</b>	<b>2 875</b>	<b>2 575</b>	<b>2 437</b>
	Variations annuelles (en volume)	-	+ 168	+ 231	+ 168	- 300	- 138
	Variations annuelles (en %)	-	+ 7,3	+ 9,3	+ 6,2	- 10,4	- 5,4
	<b>Femmes majeures</b>	<b>19 811</b>	<b>20 153</b>	<b>21 942</b>	<b>22 952</b>	<b>22 454</b>	<b>22 461</b>
	Variations annuelles (en volume)	-	+ 342	+ 1 789	+ 1 010	- 498	+ 7
	Variations annuelles (en %)	-	+ 1,7	+ 8,9	+ 4,6	- 2,2	+ 0,0
<b>Femmes mineures</b>	<b>989</b>	<b>1 105</b>	<b>1 090</b>	<b>1 138</b>	<b>1 150</b>	<b>1 327</b>	
Variations annuelles (en volume)	-	+ 116	- 15	+ 48	+ 12	+ 177	
Variations annuelles (en %)	-	+ 11,7	- 1,4	+ 4,4	+ 1,1	+ 15,4	

Champ : France métropolitaine hors « Décembre gendarmerie »

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

économiques et financières. En 2011, on recense 3 % d'hommes mineurs (2 437 *individus*) et 1,6% de femmes mineures (1 327 *individus*). Pour l'ensemble des crimes et délits, leurs parts s'établissent respectivement à 14,7% et 3,1%. Les mineurs des deux sexes sont donc sous-représentés pour ce type d'infraction.

Les majeurs représentent la majorité des mis en cause pour escroqueries et infractions économiques et financières (plus de 95% en 2011). Les variations des nombres de mineurs mis en cause, minoritaires pour ce type d'infraction, n'ont que peu d'impact sur le total des mis en cause. Par conséquent, ce sont les évolutions respectives des hommes et des femmes majeur(e)s qui retiendront notre attention.

En 2011, la hausse la plus importante, en volume, pour escroqueries et infractions économiques et financières, concerne les hommes majeurs. En un an, leur nombre croît de 3,2%, ce qui représente une augmentation du nombre de mis en cause de 1 690, soit la quasi-totalité de la hausse de l'ensemble des mis en cause (Elle atteint +1 736 *individus mis en cause* en 2011). Avec +7 personnes mises en cause en 2011, le nombre de femmes majeures mises en cause pour escroqueries et infractions économiques et financières est quant à lui stable.

*Le nombre de mis en cause pour escroqueries et infractions économiques et financières résulte de deux tendances opposées. D'une part, une baisse du nombre de mis en cause pour les escroqueries et infractions assimilées et d'autre part, une augmentation du nombre de mis en cause pour infractions économiques et financières.*

### Baisse du nombre d'hommes majeurs mis en cause pour escroqueries et infractions assimilées

Les mis en cause pour **escroqueries et infractions assimilées** sont en baisse, de -1 613 mis en cause (-2,4%), leur nombre passant de 67 275 en 2010 à 65 662 en 2011 hors « Décembre Gendarmerie » (Tableau 2).

L'évolution de 2006 à 2010 entre les mis en cause pour escroqueries et infractions assimilées est similaire à celle des escroqueries et infractions économiques et financières (hors droit du travail). Pour les escroqueries et infractions assimilées, le nombre de mis en cause est en hausse de 2006 à 2009 (+14,1% en 3 ans, soit +8 706 *mis en cause*), suivie d'une baisse en 2010 (-4,4%, soit -3 080 *mis en cause*).

En 2011, le nombre de mis en cause pour escroqueries et infractions assimilées (-2,4%, soit -1 613 *mis en cause*) suit pour la première fois depuis 2006 une tendance divergente de celle des escroqueries et infractions économiques et financières (+2,2% soit +1 736 *mis en cause*).

*Les majeurs représentent la majorité des mis en cause pour escroqueries et infractions assimilées (soit près de 95%). Les variations des nombres de mineurs mis en cause seront donc considérés comme marginales et n'ayant pas d'impact significatif sur le total des mis en cause pour ce type d'infractions.*

Le nombre d'hommes majeurs mis en cause en 2011 est en forte baisse, il diminue de 2,7% (soit -1 193 *mis en cause*), passant de 43 551 à 42 358 mis en cause hors « Décembre Gendarmerie ». La baisse des femmes majeures est moins marquée avec -1,8% (soit -359 *mis en cause*). Les femmes mineures constituent la seule catégorie de mis en cause en hausse, avec 154 mises en cause supplémentaires.

Les parts des mis en cause pour escroqueries et infractions assimilées subissent des variations assez faibles: les parts des hommes majeurs et mineurs baissent légèrement, de -0,2 point chacune; les parts des femmes, majeures et mineures, sont en faible hausse, respectivement de +0,2 et +0,3 point.

### Hausse du nombre d'hommes majeurs mis en cause pour infractions économiques et financières (hors droit du travail)

Le nombre de mis en cause pour **infractions économiques et financières (hors droit du travail)** est en hausse, dans de fortes proportions: +27% soit +3 349 mis en cause.

Cette hausse est extrêmement importante au regard de la situation des années précédentes: entre 2006 et 2010, le nombre de mis en cause pour ce type d'infraction a oscillé entre 13 100 et 12 300. Il est en baisse régulière chaque année sur cette période. En 2011, ce nombre atteint 15 731.

De la même façon que pour les escroqueries et infractions assimilées, la hausse des mis en cause pour infractions économiques et financières sont dues pour l'essentiel aux majeurs, qui représentent plus de 98% des mis en cause (Tableau 3). Les hommes majeurs voient ainsi leur nombre augmenter de 29% (soit +2 883 *mis en cause*), et les femmes majeures de +16,2% (soit +366 *mis en cause*). Il importe de préciser l'origine de ces hausses, qui sont inédites depuis 2006.

Cette hausse des mis en cause pour infractions économiques et financières (hors droit du travail) a pour origine principale un index d'infractions, le 106 (« autres délits économiques et financiers »). Ainsi le nombre de faits constatés a plus que doublé (+103,8%, soit +2 690 *faits constatés*), les faits élucidés sont en hausse de plus de 60% (+2 156 *faits élucidés*) et le nombre de mis en cause est presque doublé (+96,8%, soit +2 863 *mis en cause*).

*La quasi-totalité de la hausse du nombre de mis en cause pour des infractions économiques et financières provient d'un seul index. Cette hausse est probablement due à l'infraction de vente à la sauvette depuis mai 2011. Dès lors, les faits de vente à la sauvette sont comptabilisés comme des délits, alors qu'auparavant, ils n'entraient pas dans le champ de l'état 4001, puisqu'ils étaient considérés comme des contraventions.*

L'inclusion, au sein de l'index 106 d'un nouveau délit, les ventes à la sauvette, a eu pour effet d'augmenter le nombre de mis en cause au sein de cet index. Depuis

Télécharger

Tableau 2. Nombres et évolutions annuelles du nombre de mis en cause selon l'âge et le sexe entre 2006 et 2011 par type d'Escroqueries et infractions économique et financières (hors « Décembre Gendarmerie »).

Personnes mises en cause par sexe et âge		2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Escroqueries et infractions économiques et financières</b>	<b>Personnes mises en cause</b>	<b>74 734</b>	<b>75 564</b>	<b>80 310</b>	<b>83 005</b>	<b>79 657</b>	<b>81 393</b>
	Variations annuelles (en volume)	-	+ 830	+ 4 746	+ 2 695	- 3 348	+ 1 736
	Variations annuelles (en %)	-	+ 1,1	+ 6,3	+ 3,4	- 4,0	+ 2,2
	<b>Hommes majeurs</b>	<b>51 626</b>	<b>51 830</b>	<b>54 571</b>	<b>56 040</b>	<b>53 478</b>	<b>55 168</b>
	Variations annuelles (en volume)	-	+ 204	+ 2 741	+ 1 469	- 2 562	+ 1 690
	Variations annuelles (en %)	-	+ 0,4	+ 5,3	+ 2,7	- 4,6	+ 3,2
	<b>Hommes mineurs</b>	<b>2 308</b>	<b>2 476</b>	<b>2 707</b>	<b>2 875</b>	<b>2 575</b>	<b>2 437</b>
	Variations annuelles (en volume)	-	+ 168	+ 231	+ 168	- 300	- 138
	Variations annuelles (en %)	-	+ 7,3	+ 9,3	+ 6,2	- 10,4	- 5,4
	<b>Femmes majeures</b>	<b>19 811</b>	<b>20 153</b>	<b>21 942</b>	<b>22 952</b>	<b>22 454</b>	<b>22 461</b>
	Variations annuelles (en volume)	-	+ 342	+ 1 789	+ 1 010	- 498	+ 7
	Variations annuelles (en %)	-	+ 1,7	+ 8,9	+ 4,6	- 2,2	+ 0,0
<b>Femmes mineures</b>	<b>989</b>	<b>1 105</b>	<b>1 090</b>	<b>1 138</b>	<b>1 150</b>	<b>1 327</b>	
Variations annuelles (en volume)	-	+ 116	- 15	+ 48	+ 12	+ 177	
Variations annuelles (en %)	-	+ 11,7	- 1,4	+ 4,4	+ 1,1	+ 15,4	
<b>Escroqueries et infractions assimilées</b>	<b>Personnes mises en cause</b>	<b>61 649</b>	<b>62 618</b>	<b>67 597</b>	<b>70 355</b>	<b>67 275</b>	<b>65 662</b>
	Variations annuelles (en volume)	-	+ 969	+ 4 979	+ 2 758	- 3 080	- 1 613
	Variations annuelles (en %)	-	+ 1,6	+ 8,0	+ 4,1	- 4,4	- 2,4
	<b>Hommes majeurs</b>	<b>40 996</b>	<b>41 361</b>	<b>44 414</b>	<b>45 917</b>	<b>43 551</b>	<b>42 358</b>
	Variations annuelles (en volume)	-	+ 365	+ 3 053	+ 1 503	- 2 366	- 1 193
	Variations annuelles (en %)	-	+ 0,9	+ 7,4	+ 3,4	- 5,2	- 2,7
	<b>Hommes mineurs</b>	<b>2 158</b>	<b>2 174</b>	<b>2 440</b>	<b>2 634</b>	<b>2 387</b>	<b>2 172</b>
	Variations annuelles (en volume)	-	+ 16	+ 266	+ 194	- 247	- 215
	Variations annuelles (en %)	-	+ 0,7	+ 12,2	+ 8,0	- 9,4	- 9,0
	<b>Femmes majeures</b>	<b>17 517</b>	<b>17 993</b>	<b>19 665</b>	<b>20 677</b>	<b>20 195</b>	<b>19 836</b>
	Variations annuelles (en volume)	-	+ 476	+ 1 672	+ 1 012	- 482	- 359
	Variations annuelles (en %)	-	+ 2,7	+ 9,3	+ 5,1	- 2,3	- 1,8
<b>Femmes mineures</b>	<b>978</b>	<b>1 090</b>	<b>1 078</b>	<b>1 127</b>	<b>1 142</b>	<b>1 296</b>	
Variations annuelles (en volume)	-	+ 112	- 12	+ 49	+ 15	+ 154	
Variations annuelles (en %)	-	+ 11,5	- 1,1	+ 4,5	+ 1,3	+ 13,5	
<b>Infractions économiques et financières (hors droit du travail)</b>	<b>Personnes mises en cause</b>	<b>13 085</b>	<b>12 946</b>	<b>12 713</b>	<b>12 650</b>	<b>12 382</b>	<b>15 731</b>
	Variations annuelles (en volume)	-	- 139	- 233	- 63	- 268	+ 3 349
	Variations annuelles (en %)	-	- 1,1	- 1,8	- 0,5	- 2,1	+ 27,0
	<b>Hommes majeurs</b>	<b>10 630</b>	<b>10 469</b>	<b>10 157</b>	<b>10 123</b>	<b>9 927</b>	<b>12 810</b>
	Variations annuelles (en volume)	-	- 161	- 312	- 34	- 196	+ 2 883
	Variations annuelles (en %)	-	- 1,5	- 3,0	- 0,3	- 1,9	+ 29,0
	<b>Hommes mineurs</b>	<b>150</b>	<b>302</b>	<b>267</b>	<b>241</b>	<b>188</b>	<b>265</b>
	Variations annuelles (en volume)	-	+ 152	- 35	- 26	- 53	+ 77
	Variations annuelles (en %)	-	+ 101,3	- 11,6	- 9,7	- 22,0	+ 41,0
	<b>Femmes majeures</b>	<b>2 294</b>	<b>2 160</b>	<b>2 277</b>	<b>2 275</b>	<b>2 259</b>	<b>2 625</b>
	Variations annuelles (en volume)	-	- 134	+ 117	- 2	- 16	+ 366
	Variations annuelles (en %)	-	- 5,8	+ 5,4	- 0,1	- 0,7	+ 16,2
<b>Femmes mineures</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>31</b>	
Variations annuelles (en volume)	-	+ 4	- 3	- 1	- 3	+ 23	
Variations annuelles (en %)	-	+ 36,4	- 20,0	- 8,3	- 27,3	+ 287,5	

Champ : France métropolitaine hors « Décembre gendarmerie »

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

Tableau 3. Proportion d'hommes et de femmes mineur(e)s et majeur(e)s au sein des mis en cause pour des **Escroqueries et infractions économique et financières** de 2006 à 2011 (hors « Décembre Gendarmerie »).

Parts respectives des mis en cause par sexe et âge		2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Escroqueries et infractions économiques et financières</b>	<b>Personnes mises en cause</b>	<b>74 734</b>	<b>75 564</b>	<b>80 310</b>	<b>83 005</b>	<b>79 657</b>	<b>81 393</b>
	Hommes majeurs	69,1	68,6	68,0	67,5	67,1	67,8
	Hommes mineurs	3,1	3,3	3,4	3,5	3,2	3,0
	Femmes majeures	26,5	26,7	27,3	27,7	28,2	27,6
	Femmes mineures	1,3	1,5	1,4	1,4	1,4	1,6
<b>Escroqueries et infractions assimilées</b>	<b>Personnes mises en cause</b>	<b>61 649</b>	<b>62 618</b>	<b>67 597</b>	<b>70 355</b>	<b>67 275</b>	<b>65 662</b>
	Hommes majeurs	66,5	66,1	65,7	65,3	64,7	64,5
	Hommes mineurs	3,5	3,5	3,6	3,7	3,5	3,3
	Femmes majeures	28,4	28,7	29,1	29,4	30,0	30,2
	Femmes mineures	1,6	1,7	1,6	1,6	1,7	2,0
<b>Infractions économiques et financières (hors droit du travail)</b>	<b>Personnes mises en cause</b>	<b>13 085</b>	<b>12 946</b>	<b>12 713</b>	<b>12 650</b>	<b>12 382</b>	<b>15 731</b>
	Hommes majeurs	81,2	80,9	79,9	80,0	80,2	81,4
	Hommes mineurs	1,1	2,3	2,1	1,9	1,5	1,7
	Femmes majeures	17,5	16,7	17,9	18,0	18,2	16,7
	Femmes mineures	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2

Champ : France métropolitaine hors « Décembre gendarmerie »

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

cet ajout, en 2011, la part des hommes majeurs au sein de cet index a augmenté de 8,5 point pour atteindre 81,7%. Les parts des mineurs ont très peu bougé, mais la part des femmes majeures a fortement baissé dans cet index 106, passant de 23,8% à 15,3%.

Cette modification a, par conséquent, également eu une répercussion à la hausse sur la part des hommes majeurs pour infractions économiques et financières (hors droit du travail) et, à un niveau encore plus aggloméré, sur la part des hommes majeurs pour escroqueries et infractions économiques et financières. Cette modification a eu l'effet inverse sur la part des femmes majeures mises en cause pour escroqueries et infractions économiques et financières.

### Hausse de la part des hommes majeurs parmi les mis en cause pour escroqueries et infractions économiques et financières (hors droit du travail)

En 2011, la part des hommes majeurs augmente pour escroqueries et infractions économiques et financières et baisse pour les femmes majeures, alors que de 2006 à 2010, la part des hommes majeurs diminuait chaque année, au profit d'une augmentation de la part des femmes majeures. Entre 2006 et 2010, la proportion

d'hommes majeurs a diminué globalement de 1,9 point et augmente, en 2011 de 0,6 point pour atteindre 67,8%. Entre 2006 et 2010 la part des femmes majeures a augmenté de 1,7 point, elle diminue de 0,6 point en 2011 pour atteindre 27,6%.

Pour les **escroqueries et infractions assimilées**, la part des hommes majeurs diminue assez faiblement (-0,2 point, soit 64,5% des mis en cause), et celle des femmes majeures augmente de façon symétrique (+0,2 point, soit 30,2% des mis en cause).

S'agissant des **infractions économiques et financières**, les parts des majeurs varient plus fortement: la part des hommes majeurs est en hausse de +1,3 point (soit 81,4% des mis en cause), et celle des femmes majeures diminue de -1,6 point (soit 16,7% des mis en cause).

Ces variations s'expliquent notamment par un index d'infractions, les « autres infractions économiques et financières ». En effet, entre 2010 et 2011, la part des hommes majeurs, pour cet index, s'est appréciée de +8,5 points pour s'établir à 81,7% (contre 73,2% en 2010). Inversement, la part des femmes mises en cause s'est dépréciée de -8,5 points, passant de 23,8% en 2010 à 15,3% en 2011.

*Il est probable que le fait que la vente à la sauvette soit considérée comme un délit depuis mai 2011 ait eu un impact à la hausse sur le nombre de mis en cause, en particulier pour les hommes majeurs.*

\* \* \*

# Les publications de

## l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales



Directeur de la publication : André-Michel VENTRE, Directeur de l'INHESJ – Rédacteur en chef : Christophe SOULLEZ, chef du département de l'ONDRP

### Le profil des personnes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint<sup>1</sup> ou ex-conjoint sur 2 ans lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP de 2008 à 2012

Cyril RIZK, Responsable des statistiques à l'ONDRP

Le dispositif d'enquêtes annuelles de victimation « Cadre de vie et sécurité », fruit d'un partenariat entre l'INSEE et l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), permet d'interroger les personnes de 18 à 75 ans sur les actes de violences physiques ou de violences sexuelles subis sur 2 ans<sup>2</sup>, y compris ceux dont l'auteur fait partie du ménage<sup>3</sup> (Voir Annexe 1).

Au mois de novembre prochain, l'ONDRP étudiera, dans son rapport annuel, l'évolution entre 2006-2007 et 2010-2011, de la proportion de personnes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes de violences, qu'il s'agisse de violences physiques ou de violences sexuelles, de violences « hors ménage » ou de violences « intra-ménage ».

Pour la période allant de 2006-2007 à 2009-2010, les résultats de ces analyses de type « tendanciel » ont été publiés en novembre 2011 dans le précédent rapport annuel de l'ONDRP (Voir chapitre « Les violences physiques intra-ménage et les violences sexuelles déclarées par les personnes de 18 à 75 ans » du premier article du rapport 2011).

Précédemment, en juillet 2011, dans le [numéro 15](#) de la collection « Repères », l'Observatoire s'est intéressé aux suites et aux conséquences des actes de violences physiques ou sexuelles au sein du ménage décrites par les personnes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2008 à 2010.

Pour ce faire, les statistiques des enquêtes annuelles « Cadre de vie et sécurité » disponibles à l'époque n'ont pas été comparées entre elles mais cumulées afin de disposer d'un échantillon de « victimes déclarées » dont la taille autorise des analyses de type « structurel ». Ces analyses permettent de déterminer les caractéristiques des phénomènes de violences telles qu'elles sont mesurées dans l'enquête « Cadre de vie et sécurité ».

- (1) On considère la notion de conjoint au « sens large », ce qui inclut, notamment, les « concubins, concubines », les « compagnons, compagnes » ou les « petits amis, petites amies ».
- (2) Cette période dite de « référence » correspond aux 2 années civiles précédant l'enquête. Par exemple, pour les personnes interrogées en 2012, les « 2 ans » correspondent aux années 2010-2011.
- (3) Voir [http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/lexique/dico\\_methodo\\_interactif\\_v2.pdf](http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/lexique/dico_methodo_interactif_v2.pdf) afin de consulter le « dictionnaire méthodologique de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » qui comprend les définitions détaillées des principales notions relatives à ces enquêtes.

INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE  
Département de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales  
École militaire – 1 place Joffre – Case 39 – 75700 Paris 07 SP – Tél : 01 76 64 89 00 – Fax : 01 76 64 89 31  
Contact : Christophe SOULLEZ, chef du département ONDRP – [www.inhesj.fr](http://www.inhesj.fr)

Retrouvez l'intégralité de ce numéro de **Repères**  
sur [www.inhesj.fr](http://www.inhesj.fr)

## Les mis en cause pour infractions révélées par l'action des services en 2011

### Principaux enseignements

En 2011, le nombre de mis en cause pour **infractions révélées par l'action des services** atteint 364 596 individus hors « Décembre gendarmerie ». Il a augmenté de 3,9% sur un an.

Dans ce contexte de hausse du nombre de mis en cause pour des infractions révélées par l'action des services entre 2010 et 2011, la part des hommes majeurs augmente de 0,6 point pour atteindre 80,2% et celle des hommes mineurs baisse d'autant pour s'établir à 11%. Cette même année, les proportions de femmes mineures et majeures sont relativement stables (+/-0,1 point) : 7,8% pour les femmes majeures et 1% pour les femmes mineures.

Entre 2010 et 2011, la hausse de 8,5% des mis en cause pour **usages de stupéfiants** a contribué pour plus de moitié à l'augmentation du nombre de mis en cause pour l'ensemble des infractions révélées par l'action des services.

Or, pour ces infractions, la proportion d'hommes majeurs, soit 79,2% en 2011, diminue de 1,2 point sur un an, et celle des hommes mineurs (13,2%) augmente de 1 point.

Pour les **infractions à la législation sur les étrangers (ILE)**, on observe le schéma inverse : la part des hommes majeurs au sein des mis en cause, soit 87,3% en 2011, s'apprécie de 3,5 points sur un an, et celle des hommes mineurs (3,8%) est en baisse de près de moitié sur un an (-3,4 points). Les parts respectives des femmes majeures et mineures sont, quant à elles, relativement stables (respectivement +0,0 point et -0,1 point).

La répartition des mis en cause pour ILE entre hommes majeurs et hommes mineurs varie fortement entre 2010 et 2011 car, après une année 2010 au cours de laquelle le nombre d'hommes mineurs mis en cause avait connu une augmentation très singulière, les valeurs mesurées en 2011 reviennent à des niveaux proches de ceux d'avant 2010. La singularité de 2010 a fait l'objet de l'encadré « Zoom sur » du Grand Angle n°26<sup>1</sup> : « Les mis en cause pour infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers entre 2005 et 2010 ».

Ce qu'on peut présenter comme à un retour, en 2011, à la situation observée avant 2010, se traduit à court terme, entre 2010 et 2011, par une forte baisse en volume du nombre de mineurs mis en cause pour infractions à la législation sur les étrangers. Elle a un fort impact sur celle de l'ensemble des hommes mineurs mis en cause pour infractions révélées par l'action des services, et se répercute aussi plus largement à l'ensemble des mis en cause pour crimes et délits non routiers.

**Avertissement :** D'après les informations dont dispose l'Observatoire, les personnes mises en cause par la gendarmerie nationale en décembre ont été comptabilisées différemment en 2011. Avant la mise en service au 1er janvier 2012 d'une nouvelle application informatique appelée « Pulsar », il a été demandé aux gendarmes de clôturer toutes les procédures figurant dans l'ancienne application, y compris celles qui auraient été enregistrées plus tardivement si la mise à jour n'avait pas eu lieu. Il en a résulté, selon l'ONDRP, un enregistrement anticipé de plusieurs dizaines de milliers de mis en cause.

Afin d'étudier l'évolution du nombre et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers entre 2006 et 2011, l'ONDRP propose une méthode de comparaison consistant à exclure, pour chaque année de la période considérée, les personnes mises en cause en décembre par la gendarmerie.

Cela permet de définir une statistique de mis en cause en 2011 dite hors « Décembre gendarmerie » qui est comparable avec celle des années précédentes. L'ONDRP a vérifié que les variations des nombres de mis en cause hors « Décembre Gendarmerie » entre 2006 et 2010, soit sur la période non perturbée, sont proches, voire très proches des variations annuelles du nombre total de mis en cause. Elles en constituent aux yeux de l'ONDRP une estimation permettant d'analyser l'évolution du nombre et du profil des mis en cause entre 2006 et 2011.

Des précisions sont apportées sur ce changement dans la partie à caractère méthodologique intitulée « Développement sur » du Grand Angle n°30, « Nombres et profils des mis en cause pour crimes et délits non routiers en 2011 ».

### Plus de 80% des mis en cause pour infractions révélées par l'action des services sont des hommes majeurs

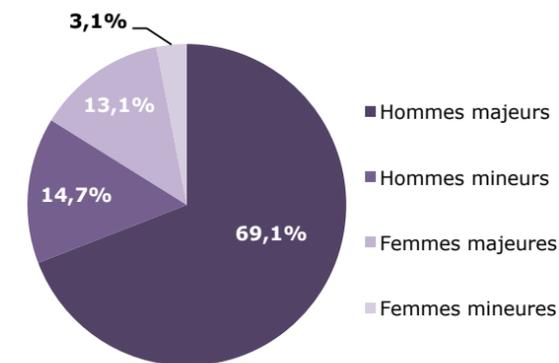
En 2011, 364 596 individus ont été mis en cause pour des **infractions révélées par l'action des services**. Parmi eux, on dénombre 292 470 hommes majeurs, 40 223 hommes mineurs, 28 265 femmes majeures, et

3 638 femmes mineures. Une majorité de mis en cause, sont des hommes majeurs puisqu'ils constituent, à eux seuls, plus de 80% des mis en cause pour des infractions révélées par l'action des services, alors qu'au sein des mis en cause pour l'ensemble des crimes et délits, la proportion d'hommes majeurs se situe en dessous de 70%. Il s'agit du type d'atteinte pour lequel la surreprésentation des hommes majeurs est la plus forte.

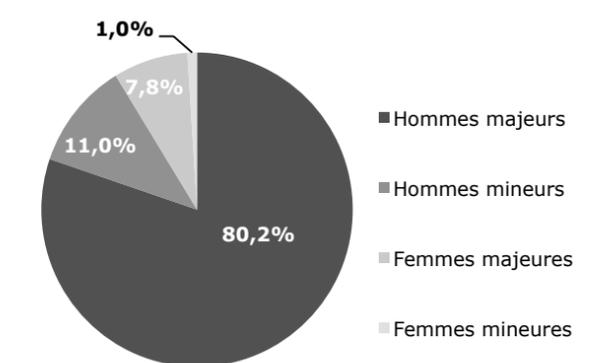
• • • (1) [http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/grand\\_angle/GA26.pdf](http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/grand_angle/GA26.pdf)

Graphique 1. Répartition des mis en cause selon l'âge et le sexe en 2011.

Nombre de personnes mises en cause en 2011 pour tous les crimes et délits



Nombre de personnes mises en cause en 2011 pour infractions révélées par l'action des services



Champ : France métropolitaine hors « Décembre gendarmerie »

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

Tableau 1. Nombres et évolutions annuelles du nombre de mis en cause selon l'âge et le sexe entre 2006 et 2011 pour Infractions révélées par l'action des services (hors « Décembre gendarmerie »).

Personnes mises en cause par sexe et âge		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Infractions révélées par l'action des services	<b>Personnes mises en cause</b>	<b>328 811</b>	<b>347 222</b>	<b>376 887</b>	<b>365 989</b>	<b>351 052</b>	<b>364 596</b>
	Variations annuelles (en volume)	-	+ 18 411	+ 29 665	- 10 898	- 14 937	+ 13 544
	Variations annuelles (en %)	-	+ 5,6	+ 8,5	- 2,9	- 4,1	+ 3,9
	<b>Hommes majeurs</b>	<b>265 472</b>	<b>285 652</b>	<b>309 102</b>	<b>297 176</b>	<b>279 329</b>	<b>292 470</b>
	Variations annuelles (en volume)	-	+ 20 180	+ 23 450	- 11 926	- 17 847	+ 13 141
	Variations annuelles (en %)	-	+ 7,6	+ 8,2	- 3,9	- 6,0	+ 4,7
	<b>Hommes mineurs</b>	<b>33 454</b>	<b>32 058</b>	<b>36 555</b>	<b>38 721</b>	<b>40 766</b>	<b>40 223</b>
	Variations annuelles (en volume)	-	- 1 396	+ 4 497	+ 2 166	+ 2 045	- 543
	Variations annuelles (en %)	-	- 4,2	+ 14,0	+ 5,9	+ 5,3	- 1,3
	<b>Femmes majeures</b>	<b>26 823</b>	<b>26 795</b>	<b>28 341</b>	<b>27 032</b>	<b>27 687</b>	<b>28 265</b>
	Variations annuelles (en volume)	-	- 28	+ 1 546	- 1 309	+ 655	+ 578
	Variations annuelles (en %)	-	- 0,1	+ 5,8	- 4,6	+ 2,4	+ 2,1
<b>Femmes mineures</b>	<b>3 062</b>	<b>2 717</b>	<b>2 889</b>	<b>3 060</b>	<b>3 270</b>	<b>3 638</b>	
Variations annuelles (en volume)	-	- 345	+ 172	+ 171	+ 210	+ 368	
Variations annuelles (en %)	-	- 11,3	+ 6,3	+ 5,9	+ 6,9	+ 11,3	

Champ : France métropolitaine hors « Décembre gendarmerie »

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

L'ensemble des autres catégories de mis en cause est sous-représenté parmi les mis en cause pour des infractions révélées par l'action des services. En 2011, 7,8% des mis en cause pour ces infractions sont des femmes majeures, alors que pour l'ensemble des crimes ou délits leur part est de plus de 13%. De même, 11,1% des mis en cause pour des infractions révélées par l'action des services sont des hommes mineurs, tandis que leur part pour tous les types de crimes ou délits est de 14,7%. Enfin, la proportion de femmes mineures, minoritaires au sein des mis en cause pour tous les crimes ou délits (elle s'établit à 3% en 2011), est marginale pour des infractions révélées par l'action des services (avec 1%).

### En 2011, augmentation du nombre d'hommes majeurs mis en cause pour infractions révélées par l'action des services

En 2011, le nombre de mis en cause pour **infractions révélées par l'action des services** a augmenté de 3,9%, soit +13 544 mis en cause. En volume, la hausse la plus importante du nombre de mis en cause pour ce type d'infractions concerne les hommes majeurs. En un an, leur nombre a crû de 13 141 mis en cause, soit la quasi-totalité de l'augmentation du nombre de mis en cause, tous sexes et âges confondus.

Cette dernière année, les femmes – mineures et majeures – mises en cause pour infractions révélées par l'action des services sont également à la hausse: +578 pour les majeures et +368 pour les mineures. Avec -543 mis en cause, seuls les hommes mineurs mis en cause pour infractions révélées par l'action des services sont en baisse.

De 2006 à 2011, le nombre de personnes mises en cause pour infractions révélées par l'action des services augmente, quel que soit le sexe ou l'âge des individus. Entre 2006 et 2011, le nombre d'hommes mis en cause pour infractions révélées par l'action des services a augmenté de 33 767 individus et le nombre de femmes de 2018. Tous sexes et âges confondus, la hausse du nombre de mis en cause pour infractions révélées par l'action des services est de +11,0% sur 5 ans, soit 35 785 individus supplémentaires.

### Baisse du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour infractions à la législation sur les étrangers

Le nombre de mis en cause pour **infractions à la législation sur les étrangers** augmente de +1,9% soit +1 740 mis en cause en 2011. Mais cette hausse du nombre total de mis en cause pour infractions à la législation sur les étrangers résulte de tendances différentes selon les catégories de mis en cause.

À moyen terme, le nombre de ces mis en cause subit des variations assez fortes depuis 2006 (année où il s'élève

à 97 809). Il augmente fortement en 2007 (+13,3%) et en 2008 (+7,3%) et passe largement au dessus de la barre de 100 000 mis en cause cette année-là. Les deux années suivantes sont marquées par deux fortes baisses, -13,2% en 2009 et -10,5% en 2010.

L'augmentation du nombre d'hommes mineurs mis en cause est particulièrement importante en 2010: +86,7% (soit +3 100 mis en cause). Alors que les hommes mineurs ne représentaient qu'une faible part des mis en cause entre 2007 et 2009, n'excédant pas les 4%, celle-ci est passée en 2010 à plus de 7%.

La baisse de -3,4 points de la part des hommes mineurs en 2011, apparaît comme un retour à la normale, si on compare l'année 2011 et les années précédentes à 2010. En effet, l'année 2010 avait été particulièrement atypique pour les hommes mineurs mis en cause pour infractions à la législation sur les étrangers.

*Il y a donc une baisse de 3 080 hommes mineurs mis en cause (-46,1%) pour infractions à la législation sur les étrangers en 2011, dont on peut légitimement considérer qu'elle n'est que l'effet mécanique d'une année 2010 bien trop élevée par rapport à la normale.*

*On pourra trouver plus de détails sur les raisons de cette hausse atypique en 2010 du nombre d'hommes mineurs mis en cause dans le « Zoom sur » du Grand Angle n°26: « Les mis en cause pour infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers entre 2005 et 2010 »<sup>2</sup>.*

Pour les autres catégories de mis en cause, les évolutions sont bien moins fortes en taux. Les hommes majeurs voient leur nombre augmenter (+6,1% soit +4 742 mis en cause). Les femmes majeures restent à peu près au même niveau que l'année précédente (+1,7%, soit +138 mis en cause) et la part des femmes mineures est marginale (308 mis en cause, 0,3% des mis en cause pour infractions à la législation sur les étrangers).

Étant donné la situation atypique de 2010, la projection de la part des hommes mineurs mis en cause cette année-là sur l'année 2011 serait difficilement interprétable. Afin d'éviter toute confusion, elle ne sera pas calculée pour cette atteinte. On peut cependant affirmer que les hommes majeurs mis en cause restent largement majoritaire pour les infractions à la législation sur les étrangers: en 2011, 87,3% sont des hommes majeurs.

### Augmentation du nombre d'hommes mis en cause pour usage de stupéfiants

Entre 2010 et 2011, le nombre de mis en cause pour infractions à la législation sur les stupéfiants augmente de +5,0% soit +8 538 mis en cause. L'ensemble des catégories de mis en cause sont en hausse: +3,6% pour les hommes majeurs (+4 874 individus), +14,9% pour les hommes mineurs (+3 036 individus), +1,6% pour les femmes majeures (+185 individus) et +23,4% pour les femmes mineures (+443 individus).

Entre 2010 et 2011, l'ensemble des catégories de mis en cause pour **usage de stupéfiants** enregistre

Télécharger

Tableau 2. Nombres et évolutions annuelles du nombre de mis en cause selon l'âge et le sexe entre 2006 et 2011 par type d'infractions révélées par l'action des services (hors « Décembre gendarmerie »).

Personnes mises en cause par sexe et âge		2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Infractions révélées par l'action des services</b>	<b>Personnes mises en cause</b>	<b>328 811</b>	<b>347 222</b>	<b>376 887</b>	<b>365 989</b>	<b>351 052</b>	<b>364 596</b>
	Variations annuelles (en %)	-	+ 5,6	+ 8,5	- 2,9	- 4,1	+ 3,9
	<b>Hommes majeurs</b>	<b>265 472</b>	<b>285 652</b>	<b>309 102</b>	<b>297 176</b>	<b>279 329</b>	<b>292 470</b>
	Variations annuelles (en %)	-	+ 7,6	+ 8,2	- 3,9	- 6,0	+ 4,7
	<b>Hommes mineurs</b>	<b>33 454</b>	<b>32 058</b>	<b>36 555</b>	<b>38 721</b>	<b>40 766</b>	<b>40 223</b>
	Variations annuelles (en %)	-	- 4,2	+ 14,0	+ 5,9	+ 5,3	- 1,3
<b>Femmes majeures</b>	<b>26 823</b>	<b>26 795</b>	<b>28 341</b>	<b>27 032</b>	<b>27 687</b>	<b>28 265</b>	
Variations annuelles (en %)	-	- 0,1	+ 5,8	- 4,6	+ 2,4	+ 2,1	
<b>Femmes mineures</b>	<b>3 062</b>	<b>2 717</b>	<b>2 889</b>	<b>3 060</b>	<b>3 270</b>	<b>3 638</b>	
Variations annuelles (en %)	-	- 11,3	+ 6,3	+ 5,9	+ 6,9	+ 11,3	
<b>Infractions à la législation sur les stupéfiants</b>	<b>Personnes mises en cause</b>	<b>146 928</b>	<b>149 722</b>	<b>167 654</b>	<b>172 604</b>	<b>171 186</b>	<b>179 724</b>
	Variations annuelles (en %)	-	+ 1,9	+ 12,0	+ 3,0	- 0,8	+ 5,0
	<b>Hommes majeurs</b>	<b>119 019</b>	<b>122 077</b>	<b>135 496</b>	<b>138 770</b>	<b>137 269</b>	<b>142 143</b>
	Variations annuelles (en %)	-	+ 2,6	+ 11,0	+ 2,4	- 1,1	+ 3,6
	<b>Hommes mineurs</b>	<b>16 478</b>	<b>15 507</b>	<b>18 787</b>	<b>20 547</b>	<b>20 408</b>	<b>23 444</b>
	Variations annuelles (en %)	-	- 5,9	+ 21,2	+ 9,4	- 0,7	+ 14,9
<b>Femmes majeures</b>	<b>9 758</b>	<b>10 587</b>	<b>11 678</b>	<b>11 442</b>	<b>11 617</b>	<b>11 802</b>	
Variations annuelles (en %)	-	+ 8,5	+ 10,3	- 2,0	+ 1,5	+ 1,6	
<b>Femmes mineures</b>	<b>1 673</b>	<b>1 551</b>	<b>1 693</b>	<b>1 845</b>	<b>1 892</b>	<b>2 335</b>	
Variations annuelles (en %)	-	- 7,3	+ 9,2	+ 9,0	+ 2,5	+ 23,4	
<b>Infractions à la législation sur les étrangers</b>	<b>Personnes mises en cause</b>	<b>97 809</b>	<b>110 866</b>	<b>118 966</b>	<b>103 252</b>	<b>92 379</b>	<b>94 119</b>
	Variations annuelles (en %)	-	+ 13,3	+ 7,3	- 13,2	- 10,5	+ 1,9
	<b>Hommes majeurs</b>	<b>84 340</b>	<b>99 709</b>	<b>107 419</b>	<b>91 992</b>	<b>77 441</b>	<b>82 183</b>
	Variations annuelles (en %)	-	+ 18,2	+ 7,7	- 14,4	- 15,8	+ 6,1
	<b>Hommes mineurs</b>	<b>4 268</b>	<b>2 796</b>	<b>3 026</b>	<b>3 576</b>	<b>6 676</b>	<b>3 596</b>
	Variations annuelles (en %)	-	- 34,5	+ 8,2	+ 18,2	+ 86,7	- 46,1
<b>Femmes majeures</b>	<b>8 886</b>	<b>8 160</b>	<b>8 331</b>	<b>7 456</b>	<b>7 894</b>	<b>8 032</b>	
Variations annuelles (en %)	-	- 8,2	+ 2,1	- 10,5	+ 5,9	+ 1,7	
<b>Femmes mineures</b>	<b>315</b>	<b>201</b>	<b>190</b>	<b>228</b>	<b>368</b>	<b>308</b>	
Variations annuelles (en %)	-	- 36,2	- 5,5	+ 20,0	+ 61,4	- 16,3	
<b>Autres infractions révélées par l'action des services</b>	<b>Personnes mises en cause</b>	<b>84 074</b>	<b>86 634</b>	<b>90 267</b>	<b>90 133</b>	<b>87 487</b>	<b>90 753</b>
	Variations annuelles (en %)	-	+ 3,0	+ 4,2	- 0,1	- 2,9	+ 3,7
	<b>Hommes majeurs</b>	<b>62 113</b>	<b>63 866</b>	<b>66 187</b>	<b>66 414</b>	<b>64 619</b>	<b>68 144</b>
	Variations annuelles (en %)	-	+ 2,8	+ 3,6	+ 0,3	- 2,7	+ 5,5
	<b>Hommes mineurs</b>	<b>12 708</b>	<b>13 755</b>	<b>14 742</b>	<b>14 598</b>	<b>13 682</b>	<b>13 183</b>
	Variations annuelles (en %)	-	+ 8,2	+ 7,2	- 1,0	- 6,3	- 3,6
<b>Femmes majeures</b>	<b>8 179</b>	<b>8 048</b>	<b>8 332</b>	<b>8 134</b>	<b>8 176</b>	<b>8 431</b>	
Variations annuelles (en %)	-	- 1,6	+ 3,5	- 2,4	+ 0,5	+ 3,1	
<b>Femmes mineures</b>	<b>1 074</b>	<b>965</b>	<b>1 006</b>	<b>987</b>	<b>1 010</b>	<b>995</b>	
Variations annuelles (en %)	-	- 10,1	+ 4,2	- 1,9	+ 2,3	- 1,5	
<b>Infractions révélées par l'action des services (hors ILE)</b>	<b>Personnes mises en cause</b>	<b>231 002</b>	<b>236 356</b>	<b>257 921</b>	<b>262 737</b>	<b>258 673</b>	<b>270 477</b>
	Variations annuelles (en %)	-	+ 2,3	+ 9,1	+ 1,9	- 1,5	+ 4,6
	<b>Hommes majeurs</b>	<b>181 132</b>	<b>185 943</b>	<b>201 683</b>	<b>205 184</b>	<b>201 888</b>	<b>210 287</b>
	Variations annuelles (en %)	-	+ 2,7	+ 8,5	+ 1,7	- 1,6	+ 4,2
	<b>Hommes mineurs</b>	<b>29 186</b>	<b>29 262</b>	<b>33 529</b>	<b>35 145</b>	<b>34 090</b>	<b>36 627</b>
	Variations annuelles (en %)	-	+ 0,3	+ 14,6	+ 4,8	- 3,0	+ 7,4
<b>Femmes majeures</b>	<b>17 937</b>	<b>18 635</b>	<b>20 010</b>	<b>19 576</b>	<b>19 793</b>	<b>20 233</b>	
Variations annuelles (en %)	-	+ 3,9	+ 7,4	- 2,2	+ 1,1	+ 2,2	
<b>Femmes mineures</b>	<b>2 747</b>	<b>2 516</b>	<b>2 699</b>	<b>2 832</b>	<b>2 902</b>	<b>3 330</b>	
Variations annuelles (en %)	-	- 8,4	+ 7,3	+ 4,9	+ 2,5	+ 14,7	

Champ : France métropolitaine hors « Décembre gendarmerie »

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

• • • (2) [http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/grand\\_angle/GA26.pdf](http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/grand_angle/GA26.pdf)

une hausse de +5,0%. En volume, la hausse la plus importante est enregistrée pour les hommes majeurs (+7482 *mis en cause*), viennent ensuite les hommes mineurs (+2884 *mis en cause*).

Les hommes majeurs représentent la majorité des mis en cause pour usage de stupéfiants (79,2% en 2011). Néanmoins, leur part au sein des mis en cause pour cet index n'a jamais été aussi faible depuis 2006: c'est la première fois qu'elle passe sous le seuil des 80%.

Inversement, les hommes mineurs mis en cause pour usage de stupéfiants n'ont pas eu une part aussi élevée depuis 2006 : ils représentent 13,2% des mis en cause.

Deuxième fait notable cette dernière année, on enregistre une baisse du nombre de mis en cause pour **usage-revente de stupéfiants** de -2 197 individus. Cette baisse provient, pour l'essentiel, de la baisse du nombre d'hommes majeurs (soit -2030 *mis en cause*).

*S'agissant des Trafics et reventes sans usage de stupéfiant ainsi que des autres infractions à la législation sur les stupéfiants, l'évolution des volumes de mis en cause n'a qu'un impact modéré sur le total des mis en cause pour infractions à la législation sur les stupéfiants.*

En 2011, la hausse du nombre d'hommes majeurs mis en cause pour infractions à la législation sur les stupéfiants résulte d'une hausse importante de leur mise en cause pour usage de stupéfiants (+7482 *mis en cause*), et d'une baisse mesurée de leur mise en cause pour usage-revente de stupéfiants (-2030 *mis en cause*).

*S'agissant des hommes mineurs, la hausse de leur nombre pour infractions à la législation sur les stupéfiants provient, comme pour les hommes majeurs d'une hausse de leur mise en cause pour usage de stupéfiants. Par contre, à la différence des hommes majeurs, elle n'est pas compensée par la baisse des hommes mineurs mis en cause pour un autre type d'infraction liée aux stupéfiants.*

### Augmentation du nombre d'hommes majeurs mis en cause pour les autres infractions révélées par l'action des services

*Dans cette partie, on traitera des mis en cause pour recels, port ou détention d'armes prohibées et des autres infractions révélées par l'action des services (comprenant les infractions à la législation du travail, faux documents administratifs, et autres infractions).*

Les **recels** voient leur nombre de mis en cause diminuer légèrement (-0,1%, soit -351 *mis en cause*). Chaque année depuis 2006 ce nombre est en baisse: il était de 40 520 en 2006 contre 36 026 en 2011 (-11,1%, soit -4 494 *mis en cause* en 5 ans).

Les nombres d'hommes majeurs et femmes mineures sont en faible hausse, et ceux des hommes mineurs et femmes majeures en faible baisse. Ceci implique une stabilité de la structure des mis en cause pour recels.

Pour les infractions de **port ou détention d'armes prohibées**, le nombre de mis en cause s'élève à 26 458, en forte hausse par rapport à 2010 de +6,3%, soit +1 579 mis en cause. C'est d'ailleurs sa valeur la plus élevée depuis 2006 (19 936 *mis en cause*); ce nombre est en hausse de +32,7% sur la période.

Les évolutions des nombres de mis en cause sont très différentes entre majeurs et mineurs: les hommes et femmes majeurs sont en hausse (*respectivement* +8,4% et +26,8%) et les hommes et femmes mineurs sont en baisse (*respectivement* -5,0% et -20,3%). La part des majeurs s'apprécie donc de façon significative (+2,1 *points*).

### Hausse de la part des hommes majeurs mis en cause pour infractions révélées par l'action des services

Dans un contexte de hausse du nombre de mis en cause pour des infractions révélées par l'action des services, entre 2010 et 2011, la part des hommes majeurs augmente de 0,6 point pour atteindre 80,2% et celle des hommes mineurs baisse d'autant pour atteindre 11,0%. Dans le même temps, les proportions de femmes mineures et majeures sont relativement stables (+/- 0,1 *point*).

Une atteinte en particulier, les usages de stupéfiants, est à l'origine de la majorité de la hausse du nombre de mis en cause pour infractions révélées par l'action des services. Avec une variation de +7482 individus entre 2010 et 2011, le nombre d'hommes majeurs mis en cause pour infractions révélées par l'action des services, représente la catégorie qui a le plus augmenté, en volume. La hausse du nombre d'hommes mineurs atteint +17,6% en 2011, soit +2884 *mis en cause*; cette hausse pour les hommes mineurs étant supérieure en taux à celle des hommes majeurs.

Il en résulte une baisse de la part des hommes majeurs au profit des hommes mineurs. Entre 2010 et 2011, la proportion d'hommes majeurs mis en cause pour usage de stupéfiants diminue de 1,2 point pour atteindre 79,2% et celle des hommes mineurs augmente de 1 point pour atteindre 13,2%. Dans le même temps, les proportions des femmes – majeures et mineures – mises en cause varient peu.

*Il apparaît qu'une atteinte en particulier, les usages de stupéfiants, est à l'origine de l'essentiel de la hausse, plus globale, de celle des mis en cause pour infractions révélées par l'action des services. Par contre, cette atteinte, qui représente 40% des mis en cause pour infractions révélées par l'action des services en 2011, n'est pas à l'origine de l'augmentation de la part des hommes majeurs mis en cause pour infractions révélées par l'action des services.*

*En effet, la part des hommes majeurs est en baisse en 2011 pour usage de stupéfiants, la hausse de leur part au sein des infractions révélées par l'action des services est à rechercher pour d'autres infractions.*

En 2011 ce sont, en particulier, pour les infractions à la législation sur les étrangers que les parts des mis en

**Tableau 3. Proportion d'hommes et de femmes mineur(e)s et majeur(e)s au sein des mis en cause pour des Infractions révélées par l'action des services de 2006 à 2011 (hors « Décembre gendarmerie »).**

Parts respectives des mis en cause par sexe et âge		2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Infractions révélées par l'action des services</b>	<b>Personnes mises en cause</b>	<b>328 811</b>	<b>347 222</b>	<b>376 887</b>	<b>365 989</b>	<b>351 052</b>	<b>364 596</b>
	Hommes majeurs	80,7	82,3	82,0	81,2	79,6	80,2
	Hommes mineurs	10,2	9,2	9,7	10,6	11,6	11,0
	Femmes majeures	8,2	7,7	7,5	7,4	7,9	7,8
	Femmes mineures	0,9	0,8	0,8	0,8	0,9	1,0
<b>Infractions à la législation sur les stupéfiants</b>	<b>Personnes mises en cause</b>	<b>146 928</b>	<b>149 722</b>	<b>167 654</b>	<b>172 604</b>	<b>171 186</b>	<b>179 724</b>
	Hommes majeurs	81,0	81,5	80,8	80,4	80,2	79,1
	Hommes mineurs	11,2	10,4	11,2	11,9	11,9	13,0
	Femmes majeures	6,6	7,1	7,0	6,6	6,8	6,6
	Femmes mineures	1,1	1,0	1,0	1,1	1,1	1,3
<b>Infractions à la législation sur les étrangers</b>	<b>Personnes mises en cause</b>	<b>97 809</b>	<b>110 866</b>	<b>118 966</b>	<b>103 252</b>	<b>92 379</b>	<b>94 119</b>
	Hommes majeurs	86,2	89,9	90,3	89,1	83,8	87,3
	Hommes mineurs	4,4	2,5	2,5	3,5	7,2	3,8
	Femmes majeures	9,1	7,4	7,0	7,2	8,5	8,5
	Femmes mineures	0,3	0,2	0,2	0,2	0,4	0,3
<b>Autres infractions révélées par l'action des services</b>	<b>Personnes mises en cause</b>	<b>84 074</b>	<b>86 634</b>	<b>90 267</b>	<b>90 133</b>	<b>87 487</b>	<b>90 753</b>
	Hommes majeurs	73,9	73,7	73,3	73,7	73,9	75,1
	Hommes mineurs	15,1	15,9	16,3	16,2	15,6	14,5
	Femmes majeures	9,7	9,3	9,2	9,0	9,3	9,3
	Femmes mineures	1,3	1,1	1,1	1,1	1,2	1,1
<b>Infractions révélées par l'action des services (hors ILE)</b>	<b>Personnes mises en cause</b>	<b>231 002</b>	<b>236 356</b>	<b>257 921</b>	<b>262 737</b>	<b>258 673</b>	<b>270 477</b>
	Hommes majeurs	78,4	78,7	78,2	78,1	78,0	77,7
	Hommes mineurs	12,6	12,4	13,0	13,4	13,2	13,5
	Femmes majeures	7,8	7,9	7,8	7,5	7,7	7,5
	Femmes mineures	1,2	1,1	1,0	1,1	1,1	1,2

Champ : France métropolitaine hors « Décembre gendarmerie »

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

cause évoluent à la hausse pour les hommes majeurs (+3,5 *points*) et à la baisse pour les hommes mineurs (-3,4 *points*). Les parts respectives des femmes majeures et mineures sont, quant à elles, relativement stable (*respectivement* +0,0 *point* et -0,1 *point*).

*Les évolutions importantes des parts respectives des hommes mis en cause pour infractions à la législation sur les étrangers, à la hausse pour les majeurs, à la baisse pour les mineurs sont dues à une année 2010 atypique pour laquelle le nombre d'hommes mineurs mis en cause était anormalement élevé. Les raisons de cette année atypique sont expliquées, en détail, dans le « Zoom sur » du Grand Angle n°26<sup>3</sup> : « Les mis en cause pour infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers entre 2005 et 2010 ».*

Pour les infractions de Recels, la part des hommes mineurs mis en cause diminue de -0,6 point pour atteindre 24,2% des mis en cause. Inversement, la part des hommes majeurs s'apprécie de 0,9 point, à 65,1%.

• • • (3) [http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/grand\\_angle/GA26.pdf](http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/grand_angle/GA26.pdf)

Pour les faits de port ou détention d'armes prohibées, la part des mineurs est en baisse: celle des femmes mineures est en recul de -0,2 point et atteint 0,6% des mis en cause, et celle des hommes mineurs de -1,9 point à 16,0%. Les parts des majeurs, au contraire, s'apprécient: +0,6 point pour les femmes (soit 3,5 % des mis en cause) et +1,5 point pour les hommes (soit 79,9% des mis en cause).

*En tout état de cause, la baisse importante du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour infraction à la législation sur les étrangers, entre 2010 et 2011, s'est répercutée sur la structure de l'ensemble des mis en cause pour infractions révélées par l'action des services.*

*Pour les infractions à la législation sur les étrangers, où l'effet de structure est particulièrement fort (-3206 mis en cause) et l'effet volume assez faible, mais en sens inverse (+126 mis en cause), on a une illustration quantitative de la baisse de la part des hommes mineurs.*

# Les phénomènes criminels traités par la Direction générale des douanes et des droits indirects en 2011



Compétente en matière de lutte contre la fraude et les grands trafics internationaux, chargée d'une mission économique, fiscale, de protection du consommateur et de l'espace national et européen, la Direction générale des douanes et des droits indirects se positionne comme une administration au cœur de la lutte contre les phénomènes liés à la criminalité organisée.

## Des résultats marquants dans la lutte contre les trafics de stupéfiants

En 2011, les services douaniers ont intercepté 42,1 tonnes de drogues diverses. Ainsi, en volume, les résultats enregistrent une progression notable de 16,8 % par rapport à l'année 2010 au cours de laquelle 36,1 tonnes de produits stupéfiants avaient été interceptées. La valeur globale de l'ensemble des produits stupéfiants saisis a augmenté significativement et s'établit à 425,1 millions d'euros, soit + 37,5 % comparé à celle de l'année antérieure (tableau 1).

L'année 2011 a été marquée par un résultat à nouveau exceptionnel obtenu en matière de saisie de cocaïne pour atteindre 8,3 tonnes (+ 62,7 %). De plus, le volume global de cannabis saisi a également augmenté de façon sensible (+ 13,8 %) par rapport à 2010 (soit 30,5 tonnes contre 26,8 tonnes, tableau 2).

Par ailleurs, les quantités d'héroïne appréhendées par les services restent stables et demeurent à un niveau supérieur à 340 kilogrammes depuis ces cinq dernières années.

Pour ce qui concerne les drogues de synthèse, les services ont également fait montre d'une grande efficacité. Ainsi, les volumes d'ecstasy et d'amphétamine interceptés ont progressé de façon importante (respectivement 2 177 407 doses contre 983 394 doses en 2010 et 568 kilogrammes contre 122 kilogrammes en 2010, tableau 2).

En revanche, on constate un fléchissement des quantités de khat interceptées (- 11,6 %) ainsi que des saisies de LSD (837 doses en 2011 contre 24 601 en 2010).

**Tableau 2. Évolution des quantités saisies par catégorie depuis 2007 (en kilogrammes).**

Type / Années	2007	2008	2009	2010	2011
Résine de cannabis	34 702	53 800	35 937	23 689	<b>26 626</b>
Cocaïne	4 202	4 458	5 117	5 144	<b>8 279</b>
Herbe de cannabis	1 800	2 700	1 710	3 124	<b>3 874</b>
Héroïne	345	542	432	372	<b>373</b>
Khat	3 089	3 279	2 564	2 106	<b>1 861</b>
Amphétamines	264	112	348	121	<b>569</b>
Ecstasy (doses)	1 152 116	147 739	28 939	983 393	<b>2 177 407</b>

**Tableau 1. Résultats sur les stupéfiants entre 2007 et 2011.**

Année	Quantité de drogue saisie (en tonnes)
2007	49,7
2008	65,7
2009	47,1
2010	36,1
2011	42,1

Source : DGDDI, rapport annuel 2010

## La saisie de cocaïne : un résultat sans précédent depuis vingt ans (8 279,4 kilogrammes soit + 62,7 %)

La DGDDI enregistre pour la troisième année consécutive un résultat sans précédent pour les saisies de cocaïne depuis ces vingt dernières années : 8 279 kilogrammes ont été appréhendés au titre de l'année 2011. Cette hausse est notamment la conséquence d'une augmentation du nombre d'affaires comprises entre 10 kilogrammes et 100 kilogrammes (36 contre 21) et entre 100 kilogrammes et 1 tonne (13 contre 4). Ainsi, le volume global de cocaïne intercepté par ou grâce

(affaires réalisées à l'étranger) aux services douaniers a connu une augmentation de près de 215 % depuis 2005 et de 500 % depuis 2000. À périmètre identique, ce résultat 2011 est nettement supérieur à celui enregistré en 2010 (5 144 kilogrammes).

Trois saisies remarquables sont, notamment, à rattacher à l'action de l'administration des douanes : l'une, portant sur 1 127 kilogrammes réalisée aux Antilles le 2 juillet 2011 par la Brigade garde-côtes (BGC) de Saint-Martin, après l'arraisonnement et le contrôle du navire dénommé « MOONSHADOW », battant pavillon allemand ; l'autre, portant sur 702,5 kilogrammes réalisée le 10 janvier 2011 par des agents de la Cellule d'étude et de lutte contre les trafics illicites par conteneurs du Havre (CELTIC) et de l'antenne du Havre de la Direction des opérations douanières (DOD), assistés de leurs collègues des Brigades de surveillance extérieures portuaire (BSEP), des navires (BSEN) et des conteneurs (BSEC) du Havre ; la dernière portant sur 1 200 kilogrammes réalisée le 2 juin 2011 par les autorités britanniques à l'encontre du voilier « LOUISE » dans le cadre de la coopération internationale avec la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED).

Le principal vecteur d'acheminement de la cocaïne demeure la voie maritime qui progresse avec la saisie de 5 628,7 kilogrammes en 2011 contre 3 560,3 kilogrammes en 2010, devançant les moyens de transport routier comptabilisant 1 561,4 kilogrammes contre 531,9 kilogrammes en 2010, et aérien avec 978,4 kilogrammes contre 823,8 kilogrammes.

Les saisies de cocaïne opérées dans le fret commercial sont en progression avec 2 253,6 kilogrammes saisis en 2011 contre 1 908,9 kilogrammes en 2010.

Concernant la provenance, la part des pays d'Amérique du Sud et d'Amérique Centrale reste prépondérante avec 41,4 % du volume. Sont plus particulièrement concernés : le Venezuela avec 1 475,4 kilogrammes contre 1 783,4 kilogrammes, la Colombie et le Brésil pour des quantités plus réduites. À noter également la progression du volume de cocaïne en provenance du Panama avec 704,6 kilogrammes en 2011 contre 0,200 kilogramme en 2010. Par ailleurs, le passage par la région caribéenne se vérifie encore avec 505,3 kilogrammes saisis en 2011 contre 184,5 kilogrammes en 2010. 36,2 % de la cocaïne interceptée était principalement destinée aux pays du continent européen.

## Les drogues de synthèse

Les services douaniers demeurent particulièrement attentifs en matière de lutte contre les drogues de synthèse en 2011, et plus particulièrement en ce qui concerne les saisies d'ecstasy et d'amphétamine dont on assiste à une progression du volume des saisies, qui permet à la DGDDI d'afficher ses meilleurs résultats en la matière sur ces dix dernières années.

## 2 177 407 doses d'ecstasy interceptées en 2011

Les quantités d'ecstasy saisies en 2011 sont en nette hausse avec 2 177 407 doses contre 983 394 doses en 2010 et 28 939 en 2009, grâce à l'interception de 1 400 000 doses par la BSI FRET de Calais tunnel et la réalisation de deux contentieux dépassant les 200 000 doses : 440 000 doses appréhendées le 1<sup>er</sup> avril 2011 par la Brigade de surveillance intérieure (BSI) de Baisieux Camphin de la Direction régionale de Lille ; 207 400 doses interceptées par la BSI de Calais tunnel de la Direction régionale de Dunkerque.

97,4 % de l'ecstasy a été essentiellement appréhendée dans le Nord de la France en provenance des pays du Benelux, et acheminée quasi exclusivement par la voie routière (plus particulièrement les véhicules de tourisme) ; les vecteurs ferroviaire et aérien étant nettement moins usités.

Si 66 % du volume global d'ecstasy appréhendé n'ont pu se voir reconnaître une destination, près de 33 % des quantités totales interceptées en 2011 étaient destinées à divers pays du continent européen, dont la France, avec 484 813 doses, et le Royaume-Uni avec 207 404 doses ; les quantités destinées à l'Espagne et à l'Italie sont en nette diminution, soit respectivement 6 081 doses en 2011 contre 81 741 en 2010 et 1 432 doses en 2011 contre 10 294 en 2010, contrairement à celles destinées à la Suisse qui progressent légèrement (soit 5 539 doses en 2011 contre 2 802 en 2010).

## 568,9 kilogrammes d'amphétamines et méthamphétamines saisis en 2011 (+ 370,5 %)

Les saisies de méthamphétamines (la méthamphétamine est un dérivé puissant de l'amphétamine) ont été orientées à la hausse à nouveau en 2011. En effet, le volume global de ce type de produit a augmenté notablement en un an (+ 219,6 %) pour se situer à 48,9 kilogrammes contre 15,3 kilogrammes en 2010 et de modestes quantités appréhendées au cours des années antérieures (2006 : 352 grammes ; 2007 : 147 grammes ; 2008 : 247 grammes et 2009 : 100 grammes).

Ce produit, en provenance d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Togo et Mali), était acheminé par la voie aérienne à destination essentiellement de l'Asie du Sud-Est (Japon, Corée du Sud, Malaisie et Philippines). Les interceptions ont été réalisées en majorité par les services de la direction interrégionale de Roissy.

De même, la quantité globale d'amphétamines saisie a connu une importante progression de 370,5 % par rapport à l'année précédente. Cette hausse est due à la réalisation de huit affaires supérieures à 15 kilogrammes contre deux en 2010, dont un contentieux portant sur 158,7 kilogrammes réalisé le 2 novembre 2011 dans la circonscription de Dunkerque et deux dossiers portant respectivement sur 81,6 kilogrammes appréhendés le 5 novembre 2011 par la BSI d'Halluin-Reckem (Direction de Lille) et 81,5 kilogrammes interceptés le 13 mars 2011 à Calais.

Télécharger la fiche

Les amphétamines provenaient essentiellement des Pays-Bas et de Belgique, soit 84,6 % du volume total appréhendé, et ont été acheminées quasi-exclusivement par la voie routière. 454,9 kilogrammes étaient destinés au Royaume-Uni et 30,1 kilogrammes à l'Espagne. Les saisies ont été réalisées principalement dans le Nord de la France.

### Autres drogues

#### Cannabis (30,5 tonnes soit + 13,7 %)

On constate une nette hausse du volume de cannabis saisi en 2011 avec 30,5 tonnes saisies contre 26,8 tonnes en 2010. Cette évolution concerne tant la résine de cannabis (26,6 tonnes contre 23,7 tonnes en 2010) que l'herbe de cannabis (3,9 tonnes contre 3,1 tonnes en 2010), laquelle représente 12,7 % de la quantité totale de cannabis appréhendé. Ce résultat s'explique notamment par une augmentation du nombre des saisies comprises entre 100 kilogrammes et une tonne, soit 44 en 2011 contre 29 en 2010.

Le cannabis en provenance du Maroc *via* la péninsule ibérique représente 45,9 % des quantités totales appréhendées alors même que 40,9 % du volume global de cannabis n'avait pas de pays de provenance identifié. Le cannabis demeure majoritairement acheminé par la voie routière (plus particulièrement dans les véhicules légers). Le volume global de cannabis appréhendé dans le fret commercial est en diminution. Il représente 32,6 % contre 60,8 % de la quantité totale interceptée.

Les principaux destinataires du cannabis intercepté sur le territoire demeurent essentiellement les pays de l'Union européenne avec 68 % des quantités totales saisies. La France et le Royaume-Uni voient leur part augmenter par rapport à 2010 avec respectivement 30,5 % du volume total intercepté contre 29,7 % et 23,8 % contre 9,8 %, devançant ainsi les Pays-Bas qui totalisent 5,6 % contre 14,8 % en 2010.

#### Héroïne (373 kilogrammes soit + 0,2 %)

La quantité totale d'héroïne appréhendée en 2011 est stable avec + 0,2 % par rapport à 2010 où 371,8 kilogrammes avaient été interceptés. Ainsi, le volume de ce produit intercepté par les services demeure à un niveau élevé dépassant les 300 kilogrammes par an depuis 2003. L'héroïne saisie provenait principalement du Benelux pour 47,2 %, et plus particulièrement des Pays-Bas avec 27,8 % des quantités appréhendées et de la Belgique pour 19,1 %.

Par ailleurs, on note d'une part un effondrement du volume d'héroïne en provenance d'Afrique avec 1,4 kilogramme contre 42,1 kilogrammes en 2010 et d'autre part, la présence, traditionnelle, du Pakistan et de l'Iran comme pays de provenance reconnus, pour 30 kilogrammes au total. L'acheminement de l'héroïne a été effectué quasi-exclusivement par la voie routière dont la part progresse avec 82 % en 2011 contre 76,1 % en 2010, au détriment du vecteur aérien (10,9 % contre 17,1 % en 2010).

Les pays de l'Union européenne restent les destinataires principaux de l'héroïne pour 60,6 % des quantités saisies, notamment la France avec 38,6 % et l'Espagne avec 18,7 %.

#### Khat (1 861,2 kilogrammes, soit - 11,6 %)

Classé comme stupéfiant en France, ce produit n'est pas placé sous contrôle international. Il est introduit clandestinement dans certains pays d'Europe et d'Amérique du Nord. Les quantités de khat appréhendées diminuent de 11,6 % par rapport à l'année précédente avec 1 861,2 kilogrammes en 2011 contre 2 105,7 kilogrammes en 2010. Ce résultat s'explique par la baisse du nombre d'affaires contentieuses situées entre 20 et 100 kilogrammes (36 contre 39 l'année précédente) alors même que le nombre de saisies supérieures à 100 kilogrammes augmente (2 contre aucune en 2010). Les quantités de ce produit provenant directement des pays producteurs (Éthiopie et Djibouti) diminuent fortement avec 38,6 kilogrammes contre 257,14 kilogrammes en 2010. On constate une importante augmentation des volumes en provenance des Pays-Bas avec 462,6 kilogrammes en 2011 contre 182,7 kilogrammes en 2010, et une légère baisse, bien que le volume reste important, pour la Belgique avec 229,7 kilogrammes en 2011 contre 234,3 kilogrammes en 2010. En revanche, on note un net recul de la quantité de khat appréhendée en provenance du Royaume-Uni avec 52,7 kilogrammes contre 204,2 kilogrammes en 2010, de la Suisse avec 35 kilogrammes contre 154,2 kilogrammes en 2010.

À l'identique de 2010, l'acheminement de la drogue est majoritairement assuré par le vecteur aérien pour 49,5 %, devant les modes routier dont la part progresse cependant avec 31,8 % contre 15,7 % en 2010 et ferroviaire qui est stable avec 5,3 % contre 5,8 % en 2010. 52,5 % du volume total des saisies ont été opérées majoritairement en région parisienne. 43,6 % de la quantité totale interceptée était destinée aux pays européens (Union européenne et Suisse), devant le continent Nord-Américain (26,9 % du volume total).

### La douane lutte contre les trafics de cigarettes pour protéger le réseau de distribution et la politique de santé publique

En 2011, les services douaniers ont procédé à la constatation de 13 258 infractions (12 796 en 2010) en matière de cigarettes et de tabac. Ces constatations ont abouti à la saisie de 462 tonnes de tabac ce qui représente une valeur de 109 millions d'euros, contre 346,7 tonnes de produits du tabac d'une valeur de 81 millions d'euros en 2010, soit une augmentation des saisies de 33 %. Parmi les 462 tonnes saisies, 404 tonnes étaient des cigarettes, soit 87 % des prises.

L'action de la douane est résolument orientée dans la lutte contre les grandes organisations de fraude, à cet

égard 66 affaires portent sur des saisies supérieures à 1 tonne totalisent plus de 366 tonnes, soit 80 % du total. Les dossiers significatifs font l'objet d'investigations judiciaires par le Service national de douane judiciaire (SNDJ).

### Typologie de la fraude

Les saisies portant sur de grosses quantités de cigarettes sont principalement réalisées par la DOD (*avec 236 tonnes*) de Dunkerque, Chambéry et Le Havre.

La lutte contre la vente à distance de cigarettes et notamment via internet se caractérise par une vigilance permanente des agents dans les centres de fret express et postal. À cet égard, 36 tonnes de tabacs et cigarettes ont été saisies, soit 6,3 % en valeur.

Les saisies dans le fret maritime constituent une part importante du total, la direction du Havre a ainsi saisi plus de 20 tonnes de tabacs et cigarettes et de nombreux dossiers de la DNRED sont finalisés aux terminaux portuaires du Havre (*12 pour 92 tonnes*).

Les saisies de tabacs et cigarettes dans les aéroports d'Île de France se sont maintenues en 2011, en effet les directions de Roissy et d'Orly ont saisi tant dans le fret commercial qu'à l'encontre des voyageurs plus de 35,5 tonnes de tabacs et cigarettes.

### Exemples d'affaires marquantes

**6,2 tonnes de cigarettes interceptées par les douaniers de Bourgogne.** Le 14 juin 2011, les agents des brigades de surveillance des douanes de Chalon-sur-Saône et de Dijon décident de contrôler sur l'A6 un camion frigo affrété pour le transport de poissons frais en provenance d'Italie et interceptent 6,2 tonnes de cigarettes dissimulées dans le chargement.

**Plus de 5,2 tonnes de cigarettes saisies par les douaniers de Nancy.** Le mercredi 8 juin 2011 en début de matinée, les agents motocyclistes de la brigade des douanes de Nancy ont intercepté un camion immatriculé en Grèce sur l'autoroute A 31. Le chauffeur, résident grec, né au Kazakhstan, a déclaré aux douaniers transporter des bobines en papier chargées dans un port de la péninsule hellénique à destination d'une entreprise hollandaise. À l'ouverture de la remorque, les agents constatent la présence de bobines de papier filmées d'un poids unitaire d'environ 300 kg. Devant la présence d'indices suspects, les douaniers décident de poursuivre leurs investigations en déchargeant la cargaison et découvrent 5,2 tonnes de cigarettes dissimulées au cœur de 76 bobines de papier filmées, le chargement qui représente plus de 26 000 cartouches est estimé à plus de 1,5 million d'euros.

### La douane lutte contre les contrefaçons pour protéger l'économie légale et les consommateurs

En 2011, les services douaniers ont intercepté près de **8,9 millions d'articles** (hors cigarettes) contre **6,2**

**millions** en 2010. Il s'agit là du nombre record d'articles contrefaisants saisis par les douaniers français.

### Nature des marchandises saisies

Parmi les articles saisis, une part importante des contrefaçons est constituée d'articles de papeterie avec 2,1 millions, viennent ensuite les vêtements, textiles et chaussures avec plus de 1,9 million d'articles ce qui représente près de 21 % de l'ensemble des contrefaçons saisis par la douane en 2011, enfin avec 1,3 million d'articles saisis les éléments de bricolage et de fixation représentent la troisième catégorie des produits les plus contrefaisants (*soit plus de 14 % du total*).

### Origine des marchandises saisies

La part des marchandises pour laquelle **l'origine est connue** représente un peu plus de **76,3 %** de la totalité des articles saisis en 2011.

Pour les origines connues, hors cigarettes de contrefaçon, **l'Asie demeure** la première région de production de contrefaçons avec **64,9 %** en 2011 (71 % en 2010).

### Destination des marchandises saisies

La destination principale des contrefaçons interceptées demeure la France : en 2011, près de **5 millions** des articles interceptés étaient destinés au **marché national**. La deuxième aire de destination des contrefaçons saisies est l'Afrique, avec plus de 24 % des saisies.

### Typologie de la fraude

Un peu plus du tiers des contrefaçons saisies en **2011** par les douaniers (plus de 3 millions d'articles) ont été réalisées dans des **entrepôts et autres lieux de stockage**, le plus souvent suite à une constatation initiale ayant permis de mener des investigations et de localiser les lieux de stockage.

La part des marchandises saisies en **2011** à l'occasion de **contrôles physiques** représente **32,5 %** des saisies (**environ 3 millions d'articles**), soit près du double d'articles saisis sur les vecteurs du **fret express et des colis postaux (plus de 1,4 million)**.

### Le contrôle des transferts physiques transfrontaliers de capitaux

Afin de lutter contre les transferts de capitaux occultes, la législation douanière, régie par le règlement (CE) N°1889/2005 du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2005 relatif aux contrôles de l'argent liquide entrant ou sortant de la communauté (en ce qui concerne les flux extracommunautaires) et par l'article L.152-1 du Code monétaire et financier repris à l'article 464 du code des douanes (en ce qui concerne les flux intra-

communautaires), oblige toute personne physique à déclarer les transferts physiques de sommes, titres ou valeurs supérieurs ou égaux à 10 000 euros.

Une personne transportant 10 000 euros ou plus sans en avoir fait la déclaration auprès de la douane commet un manquement à l'obligation déclarative (MOD).

Par le seul prisme de la législation relative au contrôle des mouvements financiers, les services douaniers appréhendent directement les sommes qui proviennent de l'exercice d'une activité illicite et contribuent à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Les dossiers significatifs font l'objet d'investigations judiciaires par le Service national de douane judiciaire (SNDJ).

### Résultats globaux

Concernant les transferts de capitaux déclarés, **25 808 déclarations de capitaux** (DKS) ont été déposées en France en 2011, pour un montant total de **1 806 723 050 euros**. La valeur moyenne des DKS s'élève à 70 000 euros.

En matière de transferts physiques de capitaux non déclarés, les services douaniers ont constaté en 2011, **1 298 manquements à l'obligation déclarative de capitaux** (MOD) portant sur un montant de plus de **84,5 millions d'euros**.

Le nombre de MOD constaté baisse en 2011 de 5 % et le montant total des MOD de 3,8 %.

Sur l'ensemble des constatations réalisées en 2011 :

- 16 MOD portaient sur **plus de 500 000 euros** ;
- 277 affaires étaient comprises **entre 50 000 euros et 500 000 euros** ;
- Plus du ¼ des constatations (**1 005**) portaient sur des **montants inférieurs à 50 000 euros**.

Après une forte baisse de la valeur moyenne des MOD entre 2009 avec 157 200 euros et en 2010 avec 64 396 euros (*soit -58 % par rapport à 2009*), celle-ci se stabilise en 2011 à **65 193 d'euros**.

En 2011, les capitaux non déclarés se sont majoritairement présentés sous la forme d'espèces, tant en nombre avec 94,6 % des MOD qu'en valeur (74,4 %). Les chèques restent le second support de capitaux découverts, mais ne représentent que 3,2 % des MOD constatés.

### Analyse des résultats : une diversification des pays de provenance et de destination

En matière de flux déclarés, les principales destinations des capitaux déclarés sont, en valeur, la Suisse (35 % de l'ensemble des valeurs déclarées) et le Mali (13 %).

En matière de capitaux non déclarés, en nombre, les MOD constatés en 2011 l'ont davantage été à l'importation (43,5 %) qu'à l'exportation (27,6 %) et en transit (28,8 %).

#### À l'entrée du territoire :

Comme en 2009 et 2010, le flux **Suisse → France** se distingue tant du point de vue du nombre de MOD constaté que de celui de la valeur en cause. À eux seuls, la Suisse et le Luxembourg représentent 40 % des MOD constatés à l'importation en 2011 (33 % en valeur).

#### À la sortie du territoire :

Plusieurs constats peuvent être dressés :

- comme en 2010, la **Chine** est en première place des pays d'exportation des capitaux non déclarés avec 47 MOD ;
- en valeur, la **Suisse** arrive en tête des destinations des transferts de capitaux non déclarés (Luxembourg en 2010). Les MOD constatés vers le Luxembourg connaissent une forte baisse tant en nombre qu'en valeur, contrairement à ceux observés à destination de la Suisse qui augmentent très fortement (+37 % en nombre et +700 % en valeur) ;
- le Mali entre dans le classement des pays de destination le plus souvent impliqué dans les MOD.

#### S'agissant des fonds qui transitent par le territoire national :

À l'instar du constat tiré en 2010, 25 % des MOD constatés en transit en 2011 avaient pour pays d'origine la **Suisse** et étaient destinés à un pays européen (Italie, Belgique, Allemagne, Espagne, Royaume-Uni ou Pays-Bas).

L'axe **Espagne → Chine** reste toujours important, mais a diminué de moitié par rapport à 2010, passant de 32 à 16 constatations.

Comme en 2010, les axes **Pays-Bas → Espagne** et **Espagne → Allemagne** apparaissent porteurs, ce qui peut être mis en relation avec les trajets empruntés pour les stupéfiants.

### Des résultats en faveur de la protection des espèces menacées

#### Le rôle de la douane en matière de protection des espèces menacées

Le trafic illégal des espèces animales et végétales sauvages menacées d'extinction est la deuxième cause de leur disparition, après la destruction des milieux naturels. La douane a notamment pour mission, dans ce domaine, de faire respecter la convention internationale signée à Washington en 1973 (CITES) et ratifiée par la France, qui interdit ou soumet à autorisation,

l'importation, l'exportation et la réexportation des espèces menacées et des parties ou des produits qui en sont issus.

### Les chiffres 2011

En 2011, le nombre de constatations effectuées par les services douaniers a continué de progresser pour atteindre **667 constatations** contre 649 durant l'année 2010.

La répartition des constatations entre les services a été, cette année, davantage équilibrée, avec 49,9 % des constatations à porter à l'actif des services en charge du contrôle des voyageurs, notamment dans les **aéroports franciliens**, mais aussi dans le **sud-est de la France** (Marseille et Nice), ainsi que dans les départements d'outre-mer) et **49 % à celui des services des opérations commerciales** (très majoritairement en Ile de France, surtout dans les aéroports). L'ensemble des affaires réalisées a conduit à la saisie de **12 359 spécimens** contre 11 129 en 2010, auxquels il convient d'ajouter près de **8 tonnes de produits divers**, essentiellement des coquillages et des coraux.

Parmi les spécimens saisis, on dénombre :

- 272 animaux vivants ;
- 50 animaux naturalisés ;
- 1 277 pièces d'ivoire brut ou travaillé ;
- 668 coquillages et coraux ;

**10 092 articles et produits divers, issus d'espèces protégées** (orchidées, peaux, etc.).

#### L'ivoire

En 2011, **81 constatations** (87 en 2010) ont porté sur de l'**ivoire brut ou travaillé** provenant, notamment, du **Congo**, du **Nigéria** et de la **Guinée**, pour un poids de 548,7 kilogrammes (556,3 kilogrammes en 2010). Les quantités saisies reculent légèrement, mais elles attestent de la pérennité du trafic d'ivoire (pour mémoire, en 2010 les quantités saisies avaient, à nombre de constatations stables, été multipliées par 7 par rapport à 2009). 70 % des constatations ont été réalisées sur le **vecteur aérien**.

#### Les animaux vivants

Le nombre d'animaux vivants interceptés (272) est en baisse par rapport à celui enregistré en 2010 (713).

Ce sont essentiellement les **reptiles** (tortues terrestres) et les **oiseaux** qui font l'objet des prises (tableau. 3).

D'une manière générale, les **tortues de terre** de l'île de Madagascar ou des pays du **bassin méditerranéen** apparaissent régulièrement dans les saisies d'animaux vivants.

Les services vétérinaires inspectent les animaux vivants recueillis par la douane et leur apportent les soins permettant de garantir leur survie. Celle-ci est souvent compromise par les conditions de transport et le stress liés à leur capture. Dans la mesure du possible, une réexportation dans le pays d'origine est privilégiée par la douane, dans l'optique d'une réintroduction dans le milieu naturel. Lorsque cette réintroduction n'est pas envisageable, la douane cherche une solution d'accueil pour les animaux saisis dans les zoos ou les réserves animalières.

#### Le caviar

**116 kilogrammes** de caviar ont été interceptés par les services douaniers en 2011. Le nombre de constatations demeure stable avec **149 constatations** contre 148 en 2010. Le **caviar**, intercepté essentiellement dans les colis postaux, en majorité par les agents du centre de dédouanement postal de Chilly-Mazarin et de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle, est majoritairement d'**origine russe et ukrainienne**.

#### Coquillages et coraux

Les constatations sur les spécimens de coquillages et de coraux (**79 constatations**) enregistrent une légère baisse par rapport à l'année précédente, au cours de laquelle 89 constatations avaient été effectuées. **668 spécimens** ont été saisis (contre 1 336 en 2010), provenant pour une large part des Antilles. Cette baisse est toutefois très largement compensée par l'explosion de la quantité des coquillages et coraux saisis : plus de **7 tonnes en 2011** contre 292 kilogrammes en 2010. Il s'agit très majoritairement de lambis illégalement pêchés dans les eaux caribéennes, saisis par les douaniers des Antilles. Par ailleurs, près de **270 spécimens** (700 en 2010) ainsi que **32 kilogrammes de coquillages et coraux** (4,8 kilogrammes en 2010) ont été découverts lors du contrôle d'envois postaux, expédiés de la Guadeloupe et de la Martinique à destination de la métropole.

Tableau 3. Répartition des spécimens d'animaux vivants saisis en 2011.

OISEAUX		REPTILES			AUTRES	
Psittacidés	Autres	Caméléons Iguanes Lézards Varans	Serpents	Tortues	Singes	Autres
12	22	18	2	213	4	1
<b>34</b>		<b>233</b>			<b>5</b>	

**Animaux naturalisés**

Le nombre des constatations portant sur des animaux naturalisés décroît à nouveau légèrement, avec **28 constatations** enregistrées en 2011 contre 36 en 2010. Il semble que l'attrait exercé par les cobras et scorpions conservés dans de l'alcool, ramenaient par les touristes en provenance de pays asiatiques, décline ; en effet, seuls **36 spécimens** ont été appréhendés par les douaniers en 2011 (72 % de la totalité des saisies).

**Articles issus d'espèces animales ou végétales**

En revanche, le nombre d'articles divers et produits issus d'espèces animales ou végétales protégées est en augmentation de 46 %, avec **10 092 spécimens saisis en 2011** contre 6 917 en 2010, dont 1 254 orchidées. Près de **700 kilogrammes** de produits divers ont par ailleurs été saisis, parmi lesquels 108 kilogrammes de bois d'agar, venant ainsi confirmer la tendance apparue l'an passé en ce domaine.

\* \* \*

# Les publications de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales



Directeur de la publication : André-Michel VENTRE, Directeur de l'INHESJ  
Rédacteur en chef : Christophe SOULLEZ, chef du département ONDRP

## LA CONTREFAÇON EN FRANCE

*Éléments de mesure et d'analyse  
du phénomène*

Andy HYEANS, chargé d'études à l'ONDRP  
Jorick GUILLANEUF, chargé d'études statistiques à l'ONDRP



Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice  
Département de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales  
École Militaire - 1, place Joffre, Case 39 - 75700 PARIS 07 SP - Tél. : 01 76 64 89 00 - Fax : 01 76 64 89 31  
Contact : Christophe Soulez, responsable du département ONDRP, ondrp@inhesj.fr - [www.inhesj.fr](http://www.inhesj.fr)



Retrouvez l'intégralité de ce numéro de **FOCUS**  
sur [www.inhesj.fr](http://www.inhesj.fr)

## Les infractions au code de la consommation et au droit de la concurrence en 2011

### Principaux enseignements

En 2011, les enquêteurs de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) ont contrôlé 153 763 établissements différents au cours desquels ils ont réalisé 854 239 « actions de contrôle », soit en moyenne 5,6 contrôles pour un établissement visité.

Entre 2010 et 2011, le nombre d'établissements contrôlés est en baisse de 4%. La diminution du nombre d'« actions de contrôle » est moindre en proportion que celle du nombre d'établissements contrôlés. Le rapport entre ces deux valeurs qui s'établissait à 5,4 en 2010 augmente de 0,2 point en 2011.

En 2011, 60% des « actions de contrôle » ont été effectuées dans le secteur de la protection économique du consommateur 30% dans le secteur de la sécurité du consommateur et 10% dans le secteur de la régulation concurrentielle des marchés.

Parmi les suites des « actions de contrôle » effectuées par les agents de la DGCCRF en 2011, tous secteurs confondus, on dénombre 66 757 rappels à la réglementation et 60 790 notifications d'informations réglementaires.

Par ailleurs, 14 058 infractions ont été relevées par procès-verbaux et 12 149 mesures de police administrative ont été ordonnées en 2011. Ces mesures qui sanctionnent des infractions majeures sont moins fréquentes.

### Baisse du nombre d'établissements visités et hausse de la fréquence des contrôles entre 2010 et 2011

Au cours d'un même déplacement dans un établissement, plusieurs actions de contrôle peuvent être réalisées. Ces actions de contrôle correspondent à autant de « vérifications » ou de « points de réglementation contrôlés ».

En 2011, les enquêteurs de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) ont contrôlé 153 763 établissements différents au cours desquels ils ont réalisé 854 239 actions de contrôle, soit en moyenne 5,6 contrôles pour un établissement visité (tableau 1).

Entre 2010 et 2011, le nombre d'actions de contrôle est en baisse de 1,9% (en 2010, il s'établissait à 871 219) et celle du nombre d'établissements contrôlés de 4%. La diminution du nombre d'actions de contrôle est moindre en proportion que celle du nombre d'établissements contrôlés. Le rapport entre ces deux valeurs qui s'établissait à 5,4 en 2010 est supérieur de 0,2 point en 2011. Cela signifie que pour 100 établissements contrôlés on compte en moyenne davantage d'actions de contrôle en 2011 en comparaison à 2010.

Entre 2009 et 2010, le nombre d'actions de contrôle était en baisse de 3,3%, ce qui correspondait à une diminution quasi équivalente du nombre d'établissements différents contrôlés (-3,9%). Ainsi, entre ces deux années le nombre de points de réglementation contrôlés pour un établissement est resté stable (5,4 actions de contrôle pour un établissement contrôlé en 2009 et 2010).

### Baisse du nombre de vérifications réglementaires pour chacun des secteurs

L'activité de contrôle de la DGCCRF concerne trois principaux secteurs :

- la **régulation concurrentielle des marchés** : agir contre les pratiques faussant le jeu de la concurrence ;
- la **protection économique du consommateur** : faire respecter les règles relatives à l'information des consommateurs et à la loyauté des pratiques commerciales à leur égard ;
- la **sécurité des consommateurs** : garantir leur sécurité physique et leur santé.

On dénombre 508 895 actions de contrôle effectuées dans le secteur de la protection économique du consommateur et plus de 265 166 actions de contrôle dans le secteur de la sécurité du consommateur en 2011. Ces deux secteurs représentent respectivement 60% et 30% de l'ensemble des actions de contrôle effectuées en 2011 (graphique 1).

Entre 2010 et 2011, dans ces deux secteurs qui concernent directement les consommateurs, l'activité de contrôle est en baisse : -6 470 actions de contrôle dans le secteur de la protection économique, soit -1,3% et -5 815 dans celui de la sécurité, soit -2,1% (tableau 2).

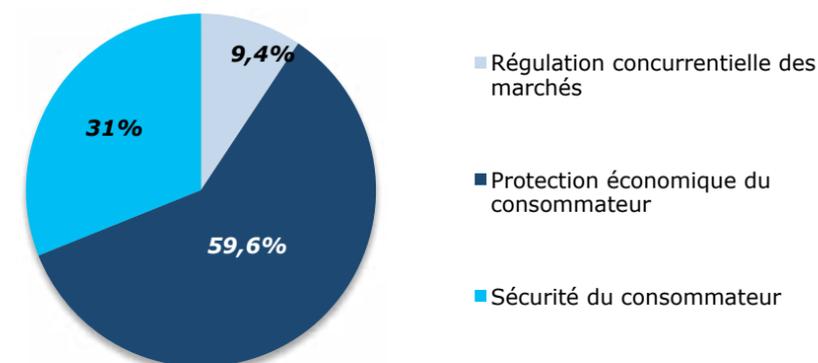
En 2011, le secteur de la régulation concurrentielle des marchés concentre 10% de l'activité de contrôle. Le nombre d'actions de contrôle dans ce domaine s'établit à 80 178 en 2011, alors qu'il était de 84 873 en 2010, soit une baisse de 5,5%.

Tableau 1. Évolution des nombres d'établissements contrôlés et d'actions de contrôle entre 2009 et 2011.

	2009	2010	2011
<b>Nombre d'établissements contrôlés</b>	<b>166 656</b>	<b>160 094</b>	<b>153 763</b>
Variations annuelles (en volume)	-	- 6 562	- 6 331
Variations annuelles (en %)	-	- 3,9	- 4,0
<b>Activité générale de contrôle</b>	<b>901 161</b>	<b>871 219</b>	<b>854 239</b>
Variations annuelles (en volume)	-	- 29 942	- 16 980
Variations annuelles (en %)	-	- 3,3	- 1,9
<b>Ratio "activité générale de contrôle / nombre d'établissements contrôlés"</b>	<b>5,4</b>	<b>5,4</b>	<b>5,6</b>

Source : rapport d'activité annuelle, DGCCRF

Graphique 1. Répartition des « actions de contrôle » selon le secteur de compétence en 2011.



Source : rapport d'activité annuelle, DGCCRF

Tableau 2. Évolution de l'activité générale de contrôle selon le type d'action entre 2009 et 2011.

	2009	2010	2011
<b>Activité générale de contrôle</b>	<b>901 161</b>	<b>871 219</b>	<b>854 239</b>
Variations annuelles (en volume)	-	- 29 942	- 16 980
Variations annuelles (en %)	-	- 3,3	- 1,9
<b>Action de contrôle "Régulation concurrentielle des marchés"</b>	<b>118 461</b>	<b>84 873</b>	<b>80 178</b>
Variations annuelles (en volume)	-	- 33 588	- 4 695
Variations annuelles (en %)	-	- 28,4	- 5,5
<b>Action de contrôle "Protection économique du consommateur"</b>	<b>501 413</b>	<b>515 365</b>	<b>508 895</b>
Variations annuelles (en volume)	-	+ 13 952	- 6 470
Variations annuelles (en %)	-	+ 2,8	- 1,3
<b>Action de contrôle "Sécurité du consommateur"</b>	<b>281 287</b>	<b>270 981</b>	<b>265 166</b>
Variations annuelles (en volume)	-	- 10 306	- 5 815
Variations annuelles (en %)	-	- 3,7	- 2,1

Source : rapport d'activité annuelle, DGCCRF

La baisse importante du nombre d'actions de contrôle observées entre 2009 et 2010 dans le secteur de la régulation concurrentielle des marchés (-28,4% soit -33588 actions de contrôle) s'explique en partie par la fin de la mobilisation, courant 2009, qui avait pour but la vérification de la mise en place de l'engagement de baisse de TVA dans la restauration, ainsi que de la veille préventive sur les produits de première nécessité lors du plan « pandémie grippe A ».

Ces deux thématiques conjoncturelles représentaient 19212 actions de contrôle en 2009 et leur terme est à l'origine de près de 60% de la baisse en matière de régulation concurrentielle des marchés.

### Seules les infractions sanctionnées par procès-verbaux sont en hausse dans un contexte de baisse de l'activité générale de contrôle

Parmi les suites des actions de contrôle effectuées par les agents de la DGCCRF en 2011, tous secteurs confondus, on dénombre 66 757 rappels à la réglementation<sup>1</sup> et 60 790 notifications d'informations réglementaires<sup>2</sup> (graphique 2). Ces dernières sont des infractions mineures qui, en général, ne donnent pas lieu à des sanctions si l'entreprise corrige le manquement constaté.

En comparaison avec l'année 2010, le nombre de rappels à la réglementation a diminué de 0,6% et celui des notifications est en baisse de 10,6%. Entre 2009 et 2008, ces types d'infractions étaient en hausse (respectivement +12,0% et +14,2%)

Par ailleurs, 14 058<sup>3</sup> infractions ont été relevées par procès-verbaux<sup>4</sup> et 12 149 mesures de police administrative<sup>5</sup> ont été ordonnées en 2011. Ces mesures qui sanctionnent des infractions majeures sont moins fréquentes.

Entre 2010 et 2011, on enregistre une hausse de +4,3% du nombre d'infractions relevées par procès-verbaux. Leur nombre était en baisse l'année précédente (soit -9,9% entre 2009 et 2010).

- • • (1) Avertissement adressé par l'administration à une entreprise, en cas d'infraction peu grave, suivi d'un second contrôle.
- (2) Information communiquée par l'administration à une entreprise sur la réglementation applicable, en cas d'infraction mineure.
- (3) Le total des infractions relevées par procès-verbaux (14 058) est différent de la somme des infractions relevés par procès-verbaux dans les trois secteurs de compétences de la DGCCRF (13 536) car 522 infractions, non affectables à un secteur particulier, ne sont pas reprises dans le tableau détaillé (tableau 1).
- (4) Transaction possible au parquet, soit une transaction financière sans suite judiciaire sur autorisation du procureur de la République.
- (5) Mesures ordonnées par l'administration mettant en demeure une entreprise de prendre des dispositions pour : une mise en conformité, un retrait du marché d'un produit dangereux, rappel d'un lot de produits ou une fermeture d'un établissement.

Inversement, le nombre d'injonctions et de mises en demeure par la police administrative a augmenté régulièrement entre 2009 et 2011 : +20,4% entre 2009 et 2010 et +10,2% entre 2010 et 2011.

### Les suites données aux contrôles selon le secteur en 2011

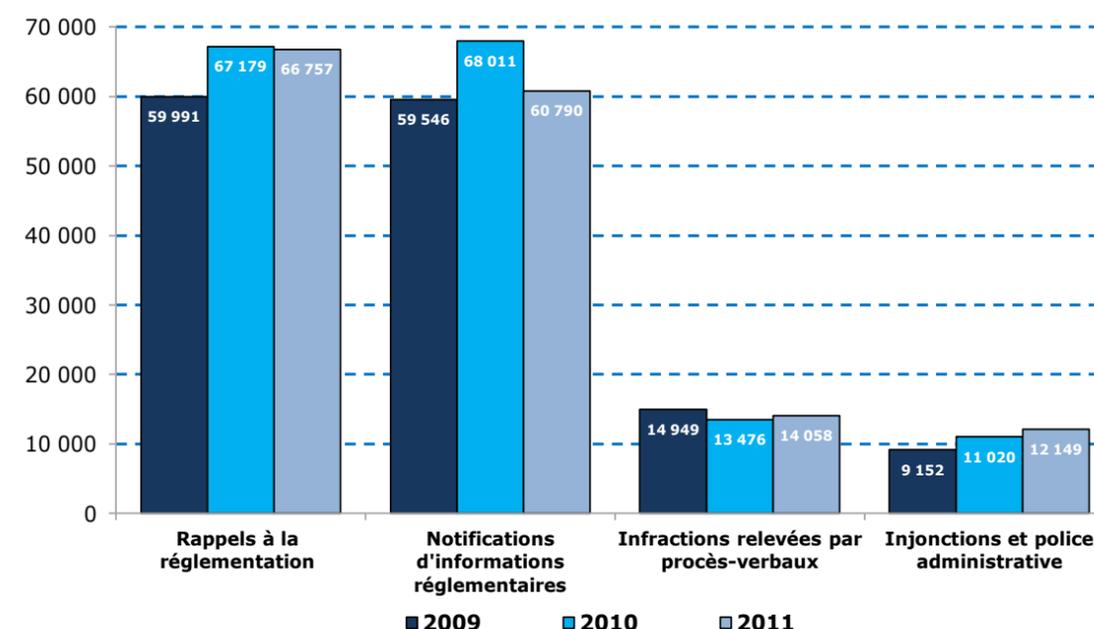
Pour 1 000 contrôles réalisés dans le secteur de la **régulation concurrentielle des marchés** en 2011, les agents de la DGCCRF ont relevé 13 infractions par procès-verbaux, 1 mesure de police administrative, 51 rappels à la réglementation et 67 notifications d'information réglementaires (tableau 3).

En 2011, dans le secteur de la **protection économique du consommateur**, pour 1 000 actions de contrôle, on dénombre 83 rappels à la réglementation, 78 notifications, 18 infractions relevées par procès-verbaux et 8 mesures de police administrative. Ce secteur dont le nombre d'actions de contrôle est le plus important, est aussi celui dont on dénombre la part la plus importante des intentions de suites aux contrôles. Dans la majorité des cas, ces mesures restent mineures.

Dans le secteur de la **sécurité du consommateur**, le ratio relatif aux injonctions et mesures de police administrative, qui sanctionnent des infractions majeures, est nettement supérieur à ceux des deux autres secteurs. Pour 1 000 contrôles effectués en 2011, 30 ont donné lieu à une injonction ou à une mesure de police administrative, alors que ce ratio s'établit à 8 pour 1 000 dans le domaine de la protection économique du consommateur et à 1 pour 1 000 dans le domaine de la régulation concurrentielle des marchés.

Quelle que soit l'année ou le secteur concerné, les deux ratios relatifs aux infractions majeures (procès verbaux et police administrative) atteignent des valeurs nettement moins élevées que ceux qui concernent des infractions mineures (rappels à la réglementation et notifications d'informations réglementaires).

Graphique 2. Évolution de l'activité de contrôle selon les secteurs de compétence entre 2009 et 2011.



Source : rapport d'activité annuelle, DGCCRF

Tableau 3. Les intentions de suites aux contrôles effectués entre 2009 et 2011 selon le secteur de compétence.

	2009		2010		2011	
	En volume	Ratio "suite % contrôles"	En volume	Ratio "suite % contrôles"	En volume	Ratio "suite % contrôles"
<b>Action de contrôle "Régulation concurrentielle des marchés"</b>	<b>118 461</b>	<b>-</b>	<b>84 873</b>	<b>-</b>	<b>80 178</b>	<b>-</b>
Dont rappels à la réglementation	3 413	28,8	3 762	44,3	4 121	51,4
Dont notifications d'informations réglementaires	5 498	46,4	6 062	71,4	5 407	67,4
Dont infractions relevées par procès-verbaux	892	7,5	929	10,9	1 063	13,3
Dont injonctions et police administrative	65	0,5	104	1,2	111	1,4
<b>Action de contrôle "Protection économique du consommateur"</b>	<b>501 413</b>	<b>-</b>	<b>515 365</b>	<b>-</b>	<b>508 895</b>	<b>-</b>
Dont rappels à la réglementation	36 778	73,3	43 494	84,4	42 484	83,5
Dont notifications d'informations réglementaires	38 200	76,2	45 208	87,7	39 528	77,7
Dont infractions relevées par procès-verbaux	8 942	17,8	8 765	17,0	9 051	17,8
Dont injonctions et police administrative	2 111	4,2	3 340	6,5	4 109	8,1
<b>Action de contrôle "Sécurité du consommateur"</b>	<b>281 287</b>	<b>-</b>	<b>270 981</b>	<b>-</b>	<b>265 166</b>	<b>-</b>
Dont rappels à la réglementation	19 800	70,4	19 923	73,5	20 152	76,0
Dont notifications d'informations réglementaires	15 848	56,3	16 741	61,8	15 855	59,8
Dont infractions relevées par procès-verbaux	4 797	17,1	3 460	12,8	3 422	12,9
Dont injonctions et police administrative	6 976	24,8	7 576	28,0	7 929	29,9

Source : rapport d'activité annuelle, DGCCRF

## Définitions et méthode de collecte

Lors de la visite d'un établissement, chaque intervention des enquêteurs de la DGCCRF fait l'objet d'un enregistrement comportant la nature des « actions de contrôle » effectuées et les suites prévues. Il arrive très souvent que plusieurs « actions de contrôle » soient associées à la visite d'un même établissement. Si le contrôle se solde par le constat d'une infraction, un dossier contentieux est alors ouvert. Il existe deux possibilités de mesures en cas d'infraction majeure : « la police administrative » et « les procès-verbaux ».

Toutefois, pour les manquements les moins graves, lorsqu'une infraction est constatée, la DGCCRF utilise les « rappels à la réglementation » ou les « notifications d'informations réglementaires » qui lui permettent de ne pas engager une procédure contentieuse si l'établissement contrôlé corrige le manquement constaté.

La DGCCRF n'a pas un retour exhaustif des suites données par les parquets à ses procédures.

A l'instar des statistiques de la direction générale des impôts ou de celles de la direction générale des douanes et des droits indirects, les statistiques de la DGCCRF dépendent de l'activité de ses services et des priorités fixées par les autorités ministérielles.

## Les infractions constatées par les agents de la DGCCRF sont essentiellement révélées par les contrôles effectués dans les entreprises.

Ainsi, depuis quelques années, la DGCCRF oriente ses contrôles en direction des secteurs les plus sensibles et les plus propices à la commission d'une infraction relevant de son champ de compétence. Par conséquent, plus les contrôles seront ciblés vers des secteurs à risque, plus le nombre d'infractions révélées pourra être important.

D'importantes variations saisonnières peuvent également être constatées en fonction des priorités fixées par l'administration centrale. Ainsi, durant les périodes estivales, les infractions concernant la réglementation sur l'hygiène dans les restaurants, sont généralement en forte hausse par rapport au reste de l'année puisque, en été, une grande majorité des agents concentre ses contrôles vers les établissements susceptibles de contrevenir à cette réglementation.

Il est donc très difficile d'interpréter les statistiques de la DGCCRF qui ne permettent pas nécessairement d'indiquer si une augmentation des procès-verbaux pour certaines infractions tient à un meilleur ciblage (donc à des contrôles plus efficaces) ou est vraiment révélatrice d'une évolution de fond du phénomène.

De 2002 à 2007, le dispositif statistique a été stable mais en 2008, la DGCCRF a réalisé une refonte de la nomenclature de ses activités de contrôle. Des anciennes activités détaillées (dans l'ancienne nomenclature) ont fusionné pour former de nouveaux items aux contours plus larges. Dorénavant, les trois missions de la DGCCRF, la « régulation concurrentielle des marchés », la « protection économique » et la « sécurité du consommateur », sont davantage distinctes les unes des autres. En effet, auparavant, il était difficile de distinguer les activités qui relevaient de la protection économique du consommateur et de celles qui se rattachaient à la sécurité du consommateur.

\* \* \*

# Les publications de

## L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales



Directeur de la publication : André-Michel VENTRE, Directeur de l'INHES – Rédacteur en chef : Christophe SOULLEZ, chef du département de l'OND

Les infractions au droit de l'environnement constatées en 2008 par la gendarmerie nationale, l'office national de la chasse et de la faune sauvage et l'office national de l'eau et des milieux aquatiques

Yannick SILVAIN, adjudant de la gendarmerie nationale, chargé d'études à l'OND

Ce nouveau numéro de la collection « Repères » est consacré aux infractions au droit de l'environnement constatées en 2008 par les militaires de la Gendarmerie nationale, les agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) ainsi que par les agents de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA). On peut considérer l'activité de ces trois organismes comme représentative de l'ensemble de la délinquance environnementale constatée : la gendarmerie est traditionnellement et historiquement très impliquée dans les questions d'environnement et, en 2008, le ministère de l'écologie estimait que pour la seule police de l'eau, l'ONEMA avait initié en 2006 45,8 % des infractions constatées tandis que l'ONCFS était à l'origine de plus de 80 % des procédures établies en matière de police de la chasse et de protection de la faune et de la flore.

Pour la première fois, ce ne sont pas des données issues de l'état 4001, l'outil statistique d'enregistrement des crimes et délits, commun à la police et la gendarmerie nationales, qui sont ici étudiées. En effet, en matière de délinquance environnementale, l'état 4001 n'offre qu'une vue très partielle du phénomène. Il ne comptabilise que les infractions pénalement qualifiées de crime ou de délit. Or, 80 % des infractions au droit de l'environnement sont de nature contraventionnelle et n'apparaissent donc pas dans la statistique policière. De plus, l'état 4001 n'est alimenté que par la police et la gendarmerie nationales. N'y apparaissent donc pas les délits constatés par de nombreuses autres agences dotées de pouvoirs de police en matière de droit de l'environnement comme l'ONCFS ou l'ONEMA. Enfin, le nombre trop restreint d'index consacrés à la problématique de l'environnement dans la nomenclature de l'état 4001 ne permet pas d'avoir une vision suffisamment précise de cette délinquance qui est particulièrement protéiforme.

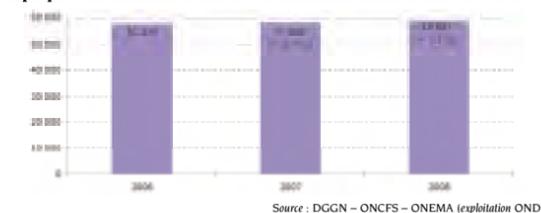
Ce sont donc des informations extraites des bases de données de la gendarmerie nationale, de l'ONCFS et de l'ONEMA qui sont présentées ici et qui contribuent à nous fournir une image plus exhaustive de la délinquance environnementale. Il faut toutefois tenir compte du fait que, comme c'est le cas avec l'état 4001, les chiffres ne témoignent pas de l'ensemble de la délinquance commise et ne font que refléter l'activité d'initiative des services, qui dépend de leur charge de travail mais aussi des orientations locales, dans un domaine où les plaintes sont encore assez rares.

André-Michel VENTRE  
Directeur de l'Institut national des hautes études de sécurité

Alain BAUER  
Professeur de criminologie au CNAM,  
Président du Conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance

En 2008, les militaires de la gendarmerie nationale ainsi que les agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) ont relevé 58 585 infractions au droit de l'environnement, soit une hausse de + 1,3 % par rapport à l'année 2007 (+ 727 infractions). En 2006, 57 470 infractions de ce type avaient été constatées (graphique 1).

Graphique 1 : Les infractions au droit de l'environnement constatées entre 2006 et 2008.



INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES DE SÉCURITÉ – Département de l'observatoire national de la délinquance  
Les Borromées, 3 avenue du Stade de France, 93218 Saint-Denis-La-Plaine cedex Tél. : 01 55 84 53 00 - Fax : 01 55 84 54 29  
Contact : Christophe Soullez, chef du département OND - observatoire.inhes@interieur.gouv.fr - www.inhes.interieur.gouv.fr



Retrouvez l'intégralité de ce numéro de Repères  
sur [www.inhesj.fr](http://www.inhesj.fr)

## Les infractions fiscales en 2011



En 2011, la Direction générale des finances publiques (DGFiP) a effectué 51 441 contrôles fiscaux contre 51 572 en 2010 (soit -0,3%) portant soit sur la comptabilité des entreprises (92% des contrôles), soit sur la situation fiscale des contribuables (7,8% des contrôles). 4 033 contrôles ont, en 2011, porté sur l'examen de situations fiscales personnelles.

Sur l'ensemble de ces contrôles, plus de 20,9% ont donné lieu à l'application de pénalités pour manquements délibérés ou manœuvres frauduleuses. Ce sont ainsi 10 759 cas de fraude qui ont été constatés par les services fiscaux en 2011, soit une hausse de 4,8% par rapport à 2010 (+493 faits).

En 2011, les contrôles fiscaux sur les particuliers, après examens contradictoires, ont rapporté 810 millions d'euros à l'administration fiscale.

En 2011, 966 poursuites ont été engagées par l'administration fiscale. Plus de 50% des poursuites concernait le motif suivant: «Constatation de dissimulations dont réalisation d'opérations fictives», soit 510 poursuites engagées.

**Depuis 2006, le nombre total de contrôles externes réalisés par la Direction générale des finances publiques (DGFiP) ne cesse de baisser. Il est passé de 52 429 contrôles en 2006 à 51 441 en 2011**

Il existe plusieurs types de contrôles: les contrôles sur pièce et les contrôles externes. Le contrôle sur pièce consiste en la vérification aléatoire de la déclaration d'impôts sur le revenu déposée par les contribuables chaque année dans les différents Centres des Impôts<sup>1</sup>. Lorsque certaines déclarations font l'objet de «demandes d'informations portant sur plusieurs points», l'administration fiscale préfère proposer un contrôle externe.

Il existe deux grands types de contrôles externes: la vérification de comptabilité des entreprises (elle peut être générale, simple ou ponctuelle) et l'examen de situation fiscale personnelle.

Le nombre de contrôles externes réalisé par la DGFiP a chuté de 1,9% entre 2006 et 2011. Cette diminution est relativement faible mais linéaire sur la période étudiée. La baisse varie de -0,1% (entre 2009 et 2010) à -0,8% (entre 2008 et 2009).

Parmi les 51 441 contrôles externes effectués en 2011, il y a eu 47 408 vérifications de comptabilité des entreprises et 4 033 examens de situation fiscale personnelle. Entre 2006 et 2011, ces deux types de contrôles externes ont baissé de 0,9% pour les vérifications de comptabilité et de 11,9% pour les examens de situation fiscale personnelle (tableau 1).

**En 2011, sur les 51 441 contrôles externes réalisés, 10 759 ont donné lieu à pénalités pour manquements délibérés ou manœuvres frauduleuses**

Le nombre de contrôles externes réalisés en 2011 donnant lieu à des pénalités pour manquements délibérés ou manœuvres frauduleuses (10 759) équivaut à 21 opérations pour 100 contrôles fiscaux externes.

Si ce nombre d'opérations donnant lieu à pénalités a augmenté entre 2010 et 2011 (+4,8%), il est en réalité en baisse de 8% lorsqu'on le compare au nombre d'opérations donnant lieu à pénalités de 2006 (tableau 1).

En 2011, ces opérations donnant lieu à pénalités pour manquements délibérés ou manœuvres frauduleuses représentent près de 21% de la totalité des contrôles externes. Cette part a diminué de 0,4 point par rapport à celle de 2010.

**En 2011, lors des contrôles fiscaux sur les particuliers, après examens contradictoires, 810 millions d'euros ont été rappelés par l'administration fiscale (droits nets et pénalités<sup>2</sup>)**

Le montant total rappelé par la Direction générale des finances publiques, droits nets et pénalités comprises, a augmenté de plus de 30% entre 2010 et 2011. Entre 2006 et 2011, le montant des droits nets rappelés et des pénalités n'a jamais été aussi élevé qu'en 2011.

- • (1) L'Observatoire ne dispose pas d'information sur le nombre exact de contrôle sur pièce.
- • (2) Les droits nets correspondent au montant du recouvrement de l'impôt éludé, des pénalités peuvent être ajoutées en cas de retard ou d'insuffisance dans la déclaration.

Tableau 1. Évolution des contrôles externes entre 2006 et 2011.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2006/2011 (en %)
<b>Total des contrôles externes</b>	<b>52 429</b>	<b>52 292</b>	<b>52 010</b>	<b>51 615</b>	<b>51 572</b>	<b>51 441</b>	<b>- 1,9</b>
Vérifications de comptabilité des entreprises	47 851	47 784	47 844	47 703	47 689	47 408	- 0,9
Examens de situation fiscale personnelle	4 578	4 508	4 166	3 912	3 883	4 033	- 11,9
<b>Parmi le total des contrôles externes :</b>							
Opérations donnant lieu à pénalités pour manquements délibérés ou manœuvres frauduleuses	11 692	12 215	10 208	9 713	10 266	10 759	- 8,0
Part (en %)	22,3	23,2	19,6	18,8	21,3	20,9%	-
Ratio du nombre d'opérations donnant lieu à pénalité pour 100 contrôles externes	22	23	20	19	20	21	-

Source : Direction générale des finances publiques

Graphique 1. Droits nets rappelés et pénalités collectées, en millions d'euros, liés aux examens contradictoires de l'ensemble de la situation fiscale personnelle entre 2006 et 2011.

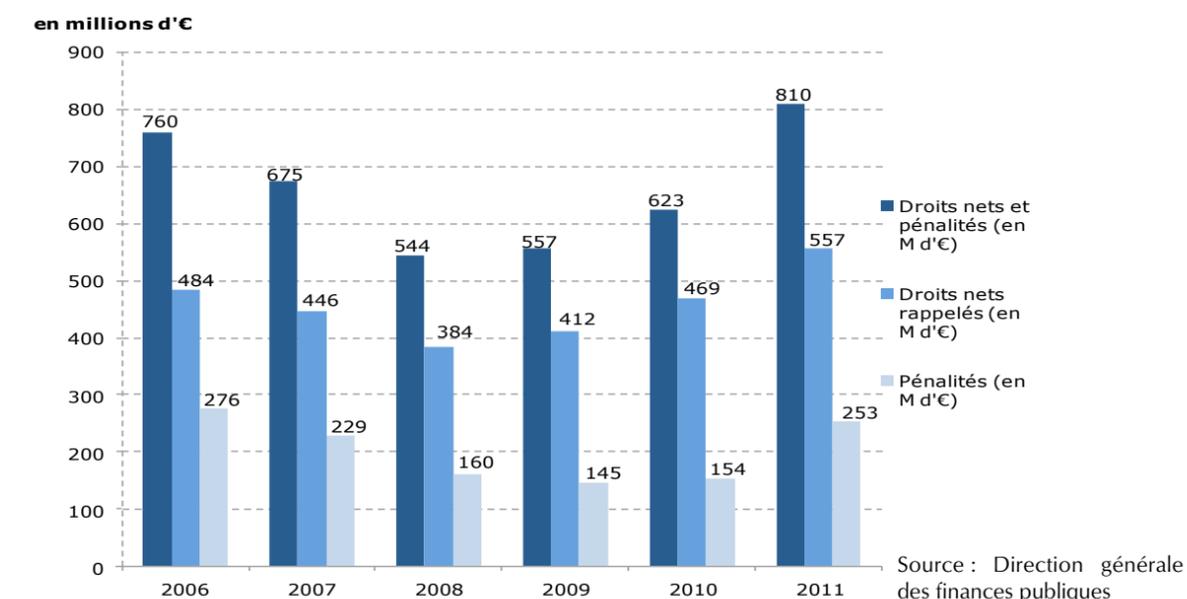


Tableau 2. Vérifications de comptabilité des entreprises et rappels entre 2006 et 2011.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Ensemble des vérifications de comptabilité des entreprises</b>	<b>47 851</b>	<b>47 784</b>	<b>47 844</b>	<b>47 703</b>	<b>47 689</b>	<b>47 408</b>
Vérifications générales	40 190	40 098	39 359	39 435	39 264	38 574
Vérifications simples	2 764	2 474	2 600	2 709	3 160	3 210
Vérifications ponctuelles	4 897	5 212	5 885	5 559 <sup>3</sup>	5 265	5 624
<b>Ensemble des droits nets et pénalités (en M d'€)</b>	<b>9 184</b>	<b>9 843</b>	<b>9 019</b>	<b>9 378</b>	<b>9 777</b>	<b>10 005</b>
Droits nets (en M d'€)	6 420	6 579	6 734	7 194	7 485	7 792
Pénalités (en M d'€)	2 764	3 264	2 285	2 184	2 292	2 213

Source : Direction générale des finances publiques

- • • (3) Les résultats transmis en 2011 par la DGFiP diffèrent légèrement de ceux transmis en 2009 et 2010 sur les résultats 2008 et 2009. Les écarts proviennent d'une correction statistique réalisée a posteriori.

Cette hausse s'explique par l'augmentation des droits nets: 557 millions d'euros en 2011 contre 469 millions en 2009 (+18,8%). Le montant des pénalités augmente également fortement, passant de 154 millions d'euros en 2010 à 253 millions en 2011 (+64,3%). Malgré la forte augmentation du montant des pénalités entre 2010 et 2011, 2006 reste l'année durant laquelle ce montant fut le plus collecté par la direction générale des finances publiques à savoir 276 millions d'euros (graphique 1).

### Si le nombre de vérifications de comptabilité d'entreprise baisse entre 2010 et 2011 (-0,6%), le montant collecté par l'administration fiscale en droits nets et en pénalités (en million d'euros) augmente durant cette période (+2,3%)

En 2011, l'administration fiscale a effectué 47 408 vérifications de comptabilité d'entreprises. Entre 2006 et 2011, le nombre de vérifications de comptabilité a été plutôt stable puisque ce nombre a évolué chaque année entre 0,1% et 0,6%.

Trois types de vérifications de comptabilité sont effectués par l'administration fiscale. Les vérifications générales sont les plus fréquentes, elles représentent en 2011 plus de 81% des contrôles, soit 38 574 vérifications et sont en très légère baisse (-1,8%) par rapport à 2010. Les vérifications ponctuelles représentent, cette même année, 11,9% de l'ensemble des vérifications de comptabilité des entreprises, et ont augmenté de 6,8% entre 2010 et 2011, passant de 5 265 à 5 624. Quant aux vérifications simples, qui représentent 6,8% de l'ensemble des vérifications de comptabilité des entreprises, elles augmentent légèrement de 1,6% (passant de 3 160 en 2010 à 3 210 en 2011), poursuivant la hausse entamée en 2007 (+29,7% de vérifications simples effectuées par l'administration fiscale entre 2007 et 2011) (tableau 2).

Les résultats de l'ensemble des contrôles fiscaux effectué auprès des entreprises ont permis le rappel de 10 005 millions d'euros en 2011 contre 9 777 millions d'euros en 2010, soit une hausse de 2,3% du montant total (droits nets et pénalités). Alors que le montant des droits nets perçu par l'administration fiscale augmente de manière continue depuis 2006, passant de 6 420 millions d'euros à 7 792 millions en 2011 (soit +21,4%), le montant des pénalités diminue de près de 20% durant cette période, passant de 2 764 millions en 2006 à 2 213 millions en 2011.

### En 2011, les services fiscaux ont réalisé 2 851 opérations appelées «droits d'enquête»

Pour rechercher les manquements aux règles de facturation auxquelles sont soumis les assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée (en application du code général des impôts ainsi qu'aux dispositions adoptées par les États membres pour l'application de l'article 22-3 de la sixième directive (CEE) n°77-388 du 17 mai 1977), les agents des impôts ayant au moins le grade de contrôleur peuvent se faire présenter les factures, la comptabilité ainsi que les livres, les registres et les documents professionnels pouvant se rapporter à des opérations ayant donné ou devant donner lieu à facturation. Ces opérations sont appelées droits d'enquête et sont réglementées par les articles L80 F à L 80 I du livre des procédures fiscales.

Le nombre de droits d'enquête réalisé en 2011 a chuté de 7% par rapport à 2010 (3 056 droits d'enquête avaient été réalisés). Ces droits d'enquêtes peuvent donner lieu à des sanctions. En 2011, 1,3 sanction a été prononcée pour 100 contrôles réalisés. Le ratio sanctions / droits d'enquête ne cesse de baisser depuis 2007. Il est passé de 4,7 sanctions pour 100 contrôles à 1,3 en 2011 (soit -3,6 points de moins) (graphique 2).

### En 2011, 966 poursuites pénales ont été engagées par l'administration fiscale

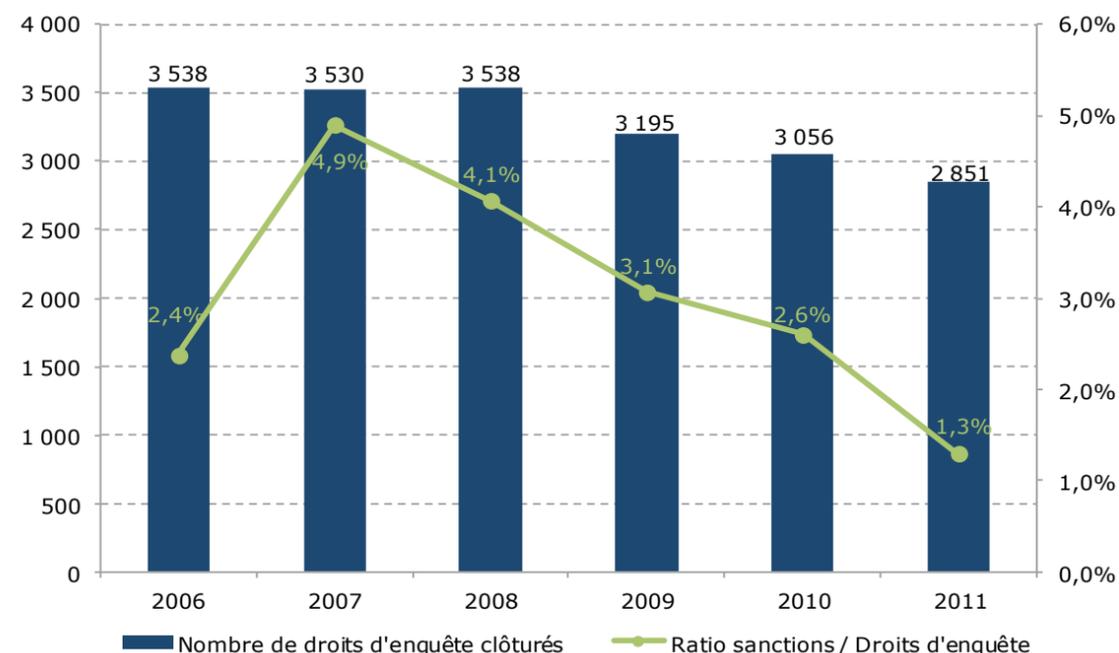
Lors des contrôles fiscaux externes, les infractions constatées font l'objet de pénalités. Dans les dossiers où la fraude est caractérisée et conséquente, des poursuites pénales peuvent être engagées sur avis conforme de la commission des infractions fiscales.

Le nombre de poursuites pénales engagées en 2011 a baissé par rapport à leur nombre de 2010. Elles sont passées de 981 en 2010 à 966 en 2011, soit une diminution de 1,5% (tableau 3).

Plus de 50% des poursuites engagées en 2011 concernent la constatation de dissimulations y compris les réalisations d'opérations fictives, soit 510 poursuites sur un tel motif. Ont été recensées la même année 285 poursuites à titre de défaut de déclaration et exercice d'activités occultes, soit un peu moins de 30% du total. Le nombre de poursuites pour ce motif a fortement baissé entre 2010 et 2011 (-13,6%). Les poursuites engagées par l'administration fiscale pour «autres procédés de fraude»<sup>4</sup> s'élèvent à 171 en 2010. Le nombre de poursuites engagées pour «autres procédés de fraude» augmente de 54,1% par rapport à 2010, année durant laquelle il y eut 111 poursuites engagées par l'administration fiscale.

• • • (4) Ils consistent principalement en des montages fiscaux très élaborés, revendication abusive de régimes fiscaux d'exception ou plus favorables ou en organisation d'insolvabilité.

Graphique 2. Nombre de droits d'enquête réalisés pour le contrôle et la facturation et le ratio des sanctions qui en découlent entre 2006 et 2011.



Source : Direction générale des finances publiques

Tableau 3 : Nature des poursuites pénales entre 2006 et 2011.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010/2011 (en %)
<b>Ensemble des poursuites pénales</b>	<b>917</b>	<b>972</b>	<b>992</b>	<b>939</b>	<b>981</b>	<b>966</b>	<b>- 1,6</b>
Défaut de déclaration et exercice d'activités occultes	237	232	340	275	330	285	- 13,6
Part (en %)	25,8	23,9	34,3	29,3	33,6	29,5	-
Constatation de dissimulations dont réalisation d'opérations fictives	565	612	523	555	540	510	- 5,6
Part (en %)	61,6	63,0	52,3	59,1	55,0	52,8	-
Autres procédés de fraude	115	128	129	109	111	171	+ 54,1
Part (en %)	12,5	13,2	13,0	11,6	11,3	17,7	-

Source : Direction générale des finances publiques

Début avril 2008, la Direction générale des impôts (DGI) et la Direction générale de la comptabilité publique (DGCP) ont fusionné de manière effective pour former la Direction générale des finances publiques (DGFIP). Cette dernière reprend les compétences des deux directions précédentes, à savoir la fiscalité et le recouvrement des impôts, la comptabilité et le conseil aux collectivités publiques.

### Les contrôles fiscaux

Dans le cadre de sa mission de contrôle fiscal, et lors d'une rectification fiscale, à laquelle est associée la mise en recouvrement de pénalités, voire la mise en œuvre de poursuites pénales en cas de fraude fiscale caractérisée, la direction générale des finances publiques peut avoir affaire à deux types de comportements : les erreurs involontaires et la fraude.

Lors d'un contrôle fiscal, ayant pour conséquence une procédure de rectification de l'impôt, il faut distinguer : ❶ les personnes de bonne foi qui n'auront alors qu'à s'acquitter du complément d'impôt et de l'intérêt de retard après rectification, ❷ les personnes pour lesquelles la mauvaise foi est avérée et qui devront alors régler le complément d'impôt et/ou les pénalités de retard, et ❸ les personnes qui ont manifestement la volonté de frauder et pour lesquelles des poursuites pénales sont alors envisageables.

L'analyse de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) ne portera que sur les données relatives aux contribuables de mauvaise foi ou ayant commis des manœuvres frauduleuses, dont ceux ayant fait l'objet de poursuites pénales. Les statistiques portant sur les contribuables ayant fait l'objet d'un redressement fiscal mais ayant été considérés comme de bonne foi par l'administration sont exclues du champ d'études de l'ONDRP.

La Direction générale des finances publiques met en œuvre 5 grands types de procédures :

1. Le contrôle de premier niveau, dit « contrôle sur pièces » (ou de « cabinet ») exercé par les centres des impôts. Ce contrôle concerne l'ensemble des impôts dus par une entreprise ou un particulier. Il est réalisé par un rapprochement des déclarations avec les informations et documents figurant au dossier fiscal. C'est un contrôle portant plutôt sur des erreurs ou des oublis. La bonne foi est majoritairement retenue. En 2004, c'est ainsi que plus d'un million de rectifications de dossiers de personnes physiques et environ 300 000 rectifications concernant les entreprises ont été réalisées. Le contrôle sur pièces est systématique pour les contribuables déclarant plus de 150 000 € de revenu brut par an. Aucune profession particulière n'est nécessairement visée par ces contrôles.

2. Le contrôle de deuxième niveau, dit « contrôle externe », concerne les dossiers comportant des indices d'anomalies, insuffisances ou présomptions de fraude dont l'examen nécessite la mise en œuvre de procédures garantissant le respect des droits de la défense. La vérification se déroule sur place, dans les entreprises.

3. La DGFIP met également en œuvre un contrôle de facturation des entreprises, par la procédure de droit d'enquête, en vue de déceler les détournements des règles concernant la TVA. Les infractions constatées peuvent être sanctionnées par des amendes.

4. Par la réalisation de droits de visite et de saisie, la DGFIP dispose aussi de la possibilité de réaliser des perquisitions, sous l'autorité et le contrôle d'un magistrat. En 2004, 231 opérations de ce type ont été réalisées.

5. Enfin, un certain nombre de contrôles fiscaux externes (cf. 2) donne lieu à l'engagement de **poursuites pénales**. Celles-ci ne sont déclenchées que dans le cas où la fraude est importante et caractérisée<sup>5</sup>. Elles ne sont engagées que sur avis conforme de la commission des infractions fiscales (CIF). Cet avis lie la DGFIP. Le maximum de la peine encourue (en pratique) est de 6 mois d'emprisonnement avec sursis et 15 000 € d'amende. Il y a entre 900 et 1 000 dossiers de ce type par an.

### La méthode de collecte

Les statistiques de la Direction générale des finances publiques sont réalisées grâce à une application informatique alimentée par les échelons locaux. Elles sont disponibles depuis 1999.

Les données de la DGFIP ne permettent pas d'évaluer la fraude fiscale en France. **Ce sont des données d'activité**. Le nombre d'affaires traitées par année est conditionné par les effectifs en personnel.

Par ailleurs, depuis 2000, l'administration fiscale a réorienté son action. Dans le cadre d'un contrat d'objectifs signé avec la direction du budget, la Direction générale des finances publiques oriente ses contrôles vers les cas « manifestement les plus frauduleux », d'où une hausse du montant total des pénalités appliquées. Les contrôles sont plus ciblés. Ainsi, en 1999, 13,8% des contrôles (sur anomalies) étaient à finalité répressive contre 20,3% en 2004. Ces contrôles, sur présomption d'infraction, peuvent être effectués grâce aux informations et aux renseignements recueillis par la Direction nationale d'enquêtes fiscales (DNEF) ou les Brigades de contrôle et de recherche (BCR) au niveau départemental.

# Les publications de

## l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales



Directeur de la publication : André-Michel VENTRE – Rédacteur en chef : Christophe SOULLEZ

### ENTRE 2003 ET 2008, LES INFRACTIONS DE TRAVAIL DISSIMULÉ CONSTATÉES PAR LES SERVICES VERBALISATEURS ONT PLUS QUE DOUBLÉ

Les quelques 14 000 infractions de travail dissimulé enregistrées en 2008 représentent près des trois quarts des infractions de travail illégal recensées par la Direction générale du travail dans son analyse annuelle de verbalisation

Valérie Bonvoisin, chargée d'études à l'OND

L'observatoire national de la délinquance (OND) exploite deux grands types de sources statistiques dans ses études : d'une part les données recueillies par une administration ou tout organisme qui procède à un recensement total ou partiel des infractions qui sont portées à sa connaissance et les données d'enquêtes auprès d'un échantillon de la population, appelées enquêtes de victimation, d'autre part.

Pour les données administratives, l'OND exploite principalement les statistiques sur les crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie nationales grâce à l'outil qui leur est commun, l'état 4001. Or, comme l'OND l'explique depuis 2004, l'état 4001 est une source qui souffre de limites très contraignantes. À moyen terme, l'OND souhaite que celles-ci soient corrigées par les nouvelles applications informatiques développées tant par la police que par la gendarmerie.

Il existe aussi, pour certains domaines du champ infractionnel, des limites à l'état 4001 qui sont indépendantes de ses caractéristiques techniques. Lorsque d'autres agents de la fonction publique, comme les inspecteurs du travail ou des impôts par exemple, sont habilités à dresser des procès-verbaux de constatation d'infractions et à les transmettre au procureur de la République sans intervention de la police ou de la gendarmerie, ces infractions ne peuvent pas figurer dans l'état 4001.

Dans tous les domaines où les faits sont constatés par la police, la gendarmerie et au moins une autre administration, seule la centralisation des procédures peut permettre d'en avoir une approche globale. Or, en matière d'infractions au droit du travail, la Direction générale du travail (DGT) du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville mène une analyse annuelle de verbalisation sur le travail illégal qui consiste précisément à centraliser des statistiques sur les procès-verbaux établis par la police, la gendarmerie, l'inspection du travail, l'administration fiscale, les douanes ou encore les organismes de Sécurité sociale<sup>1</sup>.

Dans le présent *Grand Angle*, le 20<sup>e</sup> de la série, l'OND propose d'exploiter les données collectées par la DGT sur les procès-verbaux d'infractions de travail illégal. C'est le premier grand angle thématique qui n'est pas consacré à des infractions de type atteintes aux biens ou atteintes aux personnes (violences ou menaces).

•••(1) Voir la liste exhaustive dans *Développements sur...*



INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES DE SÉCURITÉ – Département de l'Observatoire national de la délinquance  
Les Borromées, 3 avenue du Stade de France, 93218 Saint-Denis-La-Plaine cedex Tél. : 01 55 84 53 00 - Fax : 01 55 84 54 29

••• (5) La CIF n'accepte pas de traiter des affaires d'un montant de fraude inférieur à 60 000 €.

## Les vols dans les coffres bancaires et les distributeurs automatiques de billets de banque recensés par l'OCLDI en 2011



En 2011, l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI) <sup>1</sup> a recensé, en France métropolitaine, 370 vols ou tentatives de vols de coffres bancaires, soit une diminution de 19 % en comparaison de l'année précédente (458 faits dénombrés).

Le nombre d'arrachements de distributeurs automatiques de billets de banque (DAB), ou tentatives, est resté stable en 2011 puisque 209 faits ont été portés à la connaissance de l'OCLDI contre 208 en 2010.

La majorité des vols de coffres bancaires (81%) et arrachements de DAB (79%) sont restés à l'état de tentatives en 2011.

Les explosifs sont de plus en plus fréquemment utilisés pour s'attaquer aux DAB. 26 % des arrachements de DAB sans pénétration dans l'enceinte enregistrés par l'OCLDI en 2011 ont été opérés à l'aide d'explosifs (55 faits, dont 36 avec explosifs gazeux et 19 avec substances explosives), contre 13 % des arrachements en 2010 et moins encore les années précédentes.

Télécharger la fiche

L'Office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI) a un champ de compétence déterminé en ce qui concerne sa mission de lutte contre les atteintes aux coffres bancaires et distributeurs automatiques de billets de banque. Il est défini par la nature de ces atteintes.

Les coffres bancaires désignent tout contenant de valeurs autre que le distributeur automatique de billets de banque (*coffre, caisson temporisé, coffre de transfert, mallette de transfert,...*). Sont concernés uniquement les coffres du domaine bancaire et non ceux propriété des sociétés, centres commerciaux ou les coffres privés.

Les vols et tentatives d'arrachement (*mot consacré désignant aussi bien le vol de l'appareil que du seul contenu, les billets*) de distributeurs automatiques de billets (DAB) se traduisent par une atteinte physique au DAB en façade ou par l'arrière depuis le local sécurisé. Sont concernés les DAB/GAB (*guichet automatique bancaire*) installés aussi bien dans les banques que les commerces et centres commerciaux. Les agressions de « dabistes », techniciens de maintenance, pour s'emparer du numéraire pendant le réapprovisionnement du DAB, alors que le système d'encrage est désactivé, ne sont pas comptabilisées sous cet index par l'office central. Ils sont du ressort de l'Office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO).

Près de 39 000 agences bancaires sont installées sur le territoire <sup>2</sup> (y compris les points de vente de La Poste, 17 000 en 2011 dont 10 000 bureaux de poste <sup>3</sup>).

Les établissements de La Poste (au sens large) représentent environ 38% des bureaux implantés en France. Viennent ensuite le Crédit Agricole (12 %) et la Caisse d'Épargne (10 %).

En 2010, la France dispose d'un parc de distributeurs de billets de banque (DAB/GAB) composé de 58 170 appareils <sup>4</sup> (56 243 en 2010).

### Moins de vols et tentatives de vols de coffres bancaires recensés par l'OCLDI en 2011 <sup>5</sup>

Le nombre de vols de coffres bancaires portés à la connaissance de l'Office central a baissé en 2011, passant à 370 alors qu'il était de 458 l'année précédente. Ce sont 88 faits de moins, soit - 19,2%. On peut préciser que l'on observait déjà une diminution de plus de 19% en 2010, 567 vols de coffres bancaires ou tentatives ayant été enregistrés par l'Office central en 2009.

À l'instar des années antérieures, la majorité des faits commis ou tentés ont concerné l'enseigne La Poste.

• • (1) Voir aussi « L'activité des offices centraux de police judiciaire »

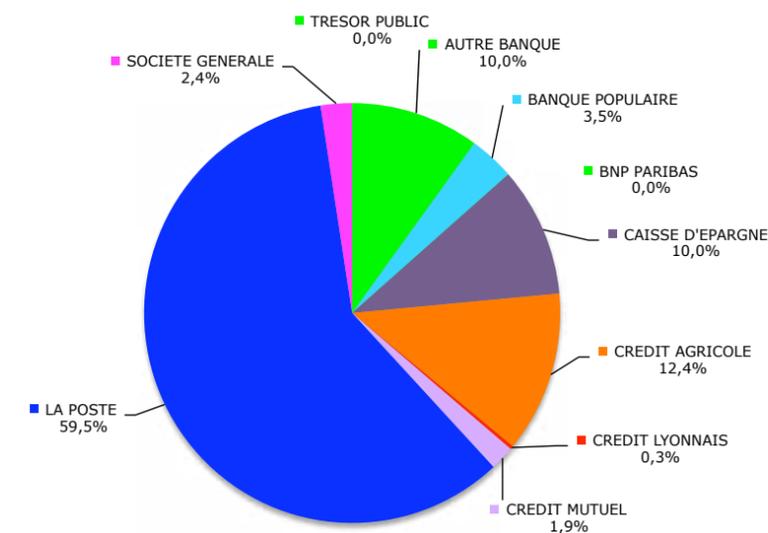
(2) Source : Rapport d'activité de la Fédération bancaire française (FBF) 2011

(3) Source : Enseigne La Poste « Les 17 000 points de contact de l'enseigne La Poste sont prestataires pour les trois métiers du Groupe La Poste : le Courrier (60 % du chiffre d'affaire du Groupe), le Colis et la Banque Postale. Les bureaux de poste ne sont donc pas des agences bancaires comme les autres réseaux mais se rapprochent plus des établissements commerciaux ».

(4) Source : Groupement des Cartes Bancaires « CB », rapport d'activité 2011.

(5) Les données collectées ne concernent que le territoire métropolitain.

Graphique 1. Répartition par enseigne des vols commis ou tentés dans les coffres bancaires portés à la connaissance de l'OCLDI en 2011.



Source : Office central de lutte contre la délinquance itinérante – Traitement ONDRP

Tableau 1. Répartition par régions métropolitaines des vols commis ou tentés enregistrés par l'OCLDI de 2007 à 2011

REGION	Nombre de commis ou tentés dans les coffres bancaires				
	2007	2008	2009	2010	2011
ALSACE	14	11	4	3	8
AQUITAINE	26	31	42	19	12
AUVERGNE	14	7	12	8	3
BASSE NORMANDIE	2	8	10	3	5
BOURGOGNE	21	7	7	16	8
BRETAGNE	22	14	67	30	26
CENTRE	87	43	31	24	31
CHAMPAGNE ARDENNE	16	37	32	28	8
CORSE	1	1	4	3	2
FRANCHE COMTE	31	5	14	12	17
HAUTE NORMANDIE	12	13	11	5	10
ILE DE FRANCE	26	27	33	58	35
LANGUEDOC ROUSSILLON	34	20	24	26	14
LIMOUSIN	18	23	19	4	3
LORRAINE	41	14	12	30	8
MIDI PYRENEES	48	18	31	10	10
NORD PAS DE CALAIS	7	6	17	16	9
PROVENCE ALPES COTES D'AZUR	22	10	19	45	36
PAYS DE LA LOIRE	93	17	61	17	44
PICARDIE	14	17	36	44	21
POITOU CHARENTES	44	20	32	12	17
RHONE ALPES	55	40	49	45	43
<b>Total</b>	<b>648</b>	<b>389</b>	<b>567</b>	<b>458</b>	<b>370</b>

Source : Office central de lutte contre la délinquance itinérante – Traitement ONDRP

Sur les 370 faits portés à la connaissance de l'Office central, 59,5% concernaient cette enseigne, soit 220 vols de coffres bancaires commis ou tentés (graphique 1). Ce taux est en hausse par rapport à 2010, 50,4 %, mais est resté inférieur à celui des années précédentes puisqu'en 2007 et 2009 près de 74 % des établissements concernés par ces attaques appartenaient à La Poste (soit 478 des 648 faits tentés ou commis en 2007 et 419 des 567 faits recensés en 2009), près de 77% en 2008 (299 des 386 faits).

La Poste a pour obligation d'État d'avoir un maillage territorial aussi complet que possible<sup>6</sup>. Elle est fortement implantée en zone rurale. Les établissements de La Poste se répartissent entre les bureaux de Poste (installations dans les locaux de l'enseigne) et les agences postales communales (les principaux services – hors opérations bancaires – y sont proposés dans des locaux communaux mis à disposition<sup>7</sup>). Ces agences postales communales sont installées dans des locaux mis à disposition, comme des locaux communaux qui ne sont pas, à l'origine, des établissements bancaires et qui restent par ailleurs sous gestion communale. Malgré les efforts entrepris, les agences postales communales ne bénéficient pas toujours d'une sécurisation optimale. C'est pourquoi, cette enseigne est surexposée, alors même que, le plus souvent, en zone rurale les sommes d'argent transitant par ses guichets sont relativement faibles.

La seconde enseigne affectée par ces attaques, selon les données enregistrées par l'OCLDI, a été le Crédit Agricole: 46 faits en 2011, soit 12,4%, loin derrière La Poste. Le volume de faits enregistrés a diminué de plus de 8 points par rapport à 2010: 20,7% des 458 atteintes recensées, soit 95 faits. Cette baisse en 2011 peut être relativisée car elle succède à une année de hausse relativement importante. En effet, en 2009 le nombre de faits dénombrés s'élevait à 54 pour une part de 9,5% des 567 faits connus et en 2008, 36 infractions avaient été enregistrées lesquelles représentaient 9,3% de l'ensemble des 389 faits (graphique 1).

37 vols tentés ou commis ont été recensés dans les agences de la Caisse d'Épargne, soit une part de 10 % de l'ensemble (42 faits en 2010). 37 est également le volume comptabilisé pour la catégorie « autre banque », toutes les autres enseignes moins implantées sur le territoire métropolitain.

Alors que 18 faits avaient été recensés en 2010 pour l'enseigne BNP PARIBAS, il n'y en a eu aucun en 2011. Précisons toutefois qu'il y en avait 4 en 2009.

- • •(6) Le Groupe La Poste est investi d'une mission de service public lui imposant le versement des prestations sociales ainsi qu'une présence sur tout le territoire
- (7) Parmi les 17 000 points de contact du Groupe La Poste, 10 300 sont des bureaux de poste. Les autres sont des Agences Postales Communales : intégrées dans les locaux de la mairie, tenus par des agents communaux, ces Agences Postales Communales n'effectuent pas d'opérations bancaires mais seulement des opérations de retrait ou de versement de dépannage à hauteur de 300 euros maximum. Par conséquent, les locaux communaux mis à disposition étant peu à très peu sécurisés rendent vulnérables ces APC.

## En 2011, les faits restés à l'état de tentatives ont représenté 81 % des atteintes aux coffres bancaires

Parmi les 370 faits dénombrés par l'OCLDI en 2011, près de 19 % (71 faits) ont abouti au vol après pénétration dans les lieux. C'est à peine plus qu'en 2010 : moins de 17 % (69 faits). En 2009, la part des vols réalisés s'élevait à 31,6 %, soit 179 faits sur 567 portés à la connaissance de l'office central.

Les attaques de coffres bancaires restent donc généralement à l'état de tentatives: 80,8%, soit 299 des 370 faits de 2011, 84,5 % soit 349 faits sur 458 en 2010, 68,4 % soit 388 faits sur 567 en 2009.

La pénétration dans l'établissement par la porte est un mode opératoire récurrent. Il représente chaque année plus de 80% des vols et tentatives de vols. En 2011, plus de 12 % des malfaiteurs sont passés ou ont tenté de passer par une fenêtre et moins de 6 % se sont attaqués à une cloison ou au toit de l'établissement. L'étude des procédures met en avant que les échecs à la pénétration dans l'enceinte sont principalement dus à des moyens inadaptés, trois fois sur quatre. Dans quelques cas c'est une alarme ou bien l'intervention de témoins ou d'agents de la force publique qui met en fuite les malfaiteurs.

Lorsque l'enceinte a pu être franchie, les échecs ne sont pas moins fréquents et se répartissent là aussi entre les moyens inadaptés, le déclenchement de l'alarme, dans la grande majorité des cas, l'encrage des billets ou l'intervention extérieure (témoin(s), agent(s) de la force publique).

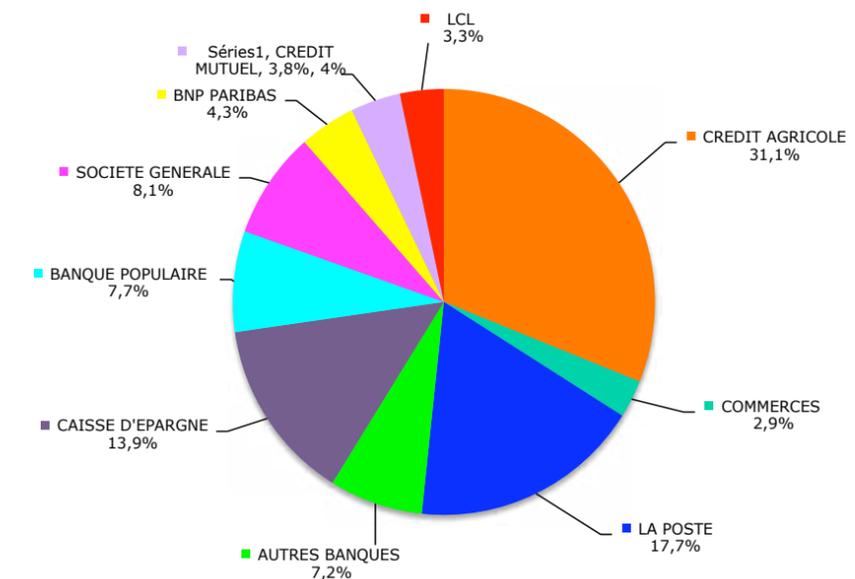
## Le pied de biche reste le plus usité des modes opératoires identifiés pour forcer les enceintes et les coffres bancaires

Les banques ont mis au point une nomenclature des modes opératoires usités lors des vols de coffres bancaires et de DAB, reprise par l'OCLDI dès sa création, afin d'améliorer le flux des échanges d'informations.

Quatre manières d'opérer se distinguent : mécanique (pied de biche, masse, disqueuse, cric, perceuse, etc.), thermique (chalumeau, etc.), arrachement (élingue, tractopelle, bélier, etc.) et autre (c'est-à-dire explosif gazeux ou militaire, cryogénéisation et ruse).

Lorsque le mode opératoire est identifié au cours des investigations, il ressort que les moyens mécaniques sont très majoritairement utilisés par les malfaiteurs

Graphique 2. Répartition par enseigne des vols commis ou tentés de distributeurs automatiques de billets de banque (DAB), sur le territoire métropolitain en 2010.



Source : Office central de lutte contre la délinquance itinérante - traitement ONDRP

Tableau 2. Répartition par région du nombre de vols de DAB/GAB commis ou tentés recensés par l'OCLDI de 2007 à 2011.

REGION	Nombre d'arrachements de DAB commis ou tentés				
	ANNEE 2007	ANNEE 2008	ANNEE 2009	ANNEE 2010	ANNEE 2011
ALSACE	2	3	3	2	1
AQUITAINE	1	2	3	2	8
AUVERGNE	1	0	1	5	5
BASSE NORMANDIE	0	2	4	0	2
BOURGOGNE	2	6	6	15	13
BRETAGNE	3	1	5	3	1
CENTRE	0	5	4	7	1
CHAMPAGNE ARDENNE	1	1	13	4	4
CORSE	1	0	4	3	5
FRANCHE COMTE	0	5	5	7	4
HAUTE NORMANDIE	0	1	0	1	2
ILE DE FRANCE	6	26	34	44	32
LANGUEDOC ROUSSILLON	4	2	6	21	34
LIMOUSIN	0	0	1	2	1
LORRAINE	2	4	6	13	1
MIDI PYRENEES	6	2	15	5	6
NORD PAS DE CALAIS	0	5	11	7	5
PAYS DE LA LOIRE	3	8	8	6	10
PICARDIE	3	2	10	5	7
POITOU CHARENTES	2	2	5	9	2
PROVENCE ALPES COTES D'AZUR	18	15	18	28	46
RHONE ALPES	3	7	32	19	19
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>99</b>	<b>194</b>	<b>208</b>	<b>209</b>

Source : Office central de lutte contre la délinquance itinérante - Traitement ONDRP

(grands classiques et facilité d'acquisition et d'emploi) : plus de 95 % des atteintes à l'établissement pour pénétrer dans les lieux et près de 86 % des atteintes aux coffres bancaires<sup>8</sup>. Et c'est le pied de biche qui est le plus couramment employé parmi les modes opératoires mis en œuvre identifiés tant pour s'attaquer à l'enceinte, qu'au coffre une fois dans les lieux. En 2011, les explosifs ont été utilisés à 5 reprises pour ouvrir ou tenter d'ouvrir le coffre bancaire comme en 2010 contre une seule fois en 2009.

### En 2011, selon les faits recensés par l'OCLDI, 40 % des atteintes aux coffres bancaires se sont déroulées les lundi et vendredi

En 2011, près de 21 % (77 faits) des atteintes aux coffres bancaires se sont produites le lundi et un peu plus de 18 % (67 faits) le vendredi<sup>9</sup>. Les samedis et dimanches sont les jours les plus « calmes », moitié moins de faits ayant été portés à la connaissance de l'Office central. La répartition journalière des atteintes présente une structure assez similaire aux années précédentes.

En ce qui concerne les variations saisonnières, le mois de janvier a été notablement le plus affecté avec 55 faits (15 % du total). Le second mois impacté a été avril avec 38 faits (10,3 %). L'année précédente, les deux mois surexposés avaient été juin (59 faits) et avril (51 faits). Le mois le moins impacté en 2011 a été mai (18 faits) suivi de juin (22 faits), tandis qu'en 2010 il s'agissait de décembre (17 faits) et novembre (31 faits).

### Les régions Pays-de-la-Loire et Rhône-Alpes ont enregistré le nombre de faits le plus important en 2011, selon l'OCLDI

Les données présentées ne sont pas exhaustives. Il s'agit d'informations provenant des unités de gendarmerie et des services de police mais aussi des établissements bancaires, collectées par l'OCLDI ou qui lui sont transmises (cf. « Méthodologie »). Cependant, elles restituent la tendance du phénomène. La présentation des faits dans l'espace doit donc prendre en compte le fait qu'une hausse ou une baisse significative par rapport à l'année précédente peut être attribuée à la remontée des informations à l'Office central sans pourtant exclure une recrudescence des atteintes des faits.

En 2011, dans deux régions, le nombre d'attaques de coffres bancaires portées à la connaissance de l'Office central a été relativement supérieur aux volumes enregistrés dans les autres régions. Il s'agit des Pays-de-la-Loire et de Rhône-Alpes avec respectivement

44 et 43 faits. L'année précédente, l'Île-de-France avait enregistré le plus grand volume de faits (58 faits), suivie des régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Rhône-Alpes (45 faits).

En 2011, l'Office central a recensé 38 attaques en Île-de-France, soit près de 40 % de faits de moins (-23 faits). On retrouve le volume de l'année 2009 puisque 33 faits avaient alors été dénombrés (tableau 1).

Les volumes de vols de coffres bancaires commis ou tentés en région Pays-de-la-Loire présentent une fluctuation assez nette d'année en année puisque les 44 faits en 2011 ont fait suite à 17 faits en 2010, 61 en 2009, 17 en 2008 et 93 en 2007. En l'état actuel de la communication des données, nous ne sommes pas en mesure d'indiquer si les années 2010 et 2008, voire 2011, pourraient être des années au cours desquelles l'Office central a été destinataire de moins d'informations.

La région Rhône-Alpes, à l'inverse, reste sur les volumes plus constants : 43 faits en 2011, 45 en 2010, 49 en 2009, 40 en 2008 et 55 en 2007.

Dans la région Champagne-Ardenne ont été recensés 8 faits en 2011 quand il y en avait eu 28 en 2010, 32 en 2009, 37 en 2008 et 16 en 2007.

Sur un plan départemental, précisons que les plus gros volumes de vols de tentatives de vols dénombrés par l'OCLDI ne se trouvent pas toujours dans les régions présentant elles-mêmes les plus grands nombre de faits. 15 faits ont été dénombrés dans le département de l'Indre-et-Loire en 2011 qui fait partie de la région Centre, 13 faits dans le Morbihan (Bretagne) et dans les Bouches-du-Rhône (Provence-Alpes-Côte-d'Azur), 12 dans le Maine-et-Loire (Pays-de-la-Loire), 11 faits dans l'Oise (Picardie) et en Vendée (Pays-de-la-Loire).

On remarque également que les volumes de faits les plus élevés proviennent généralement de départements limitrophes parfois rattachés à des régions différentes. Il en est ainsi de l'Indre-et-Loire, de la Sarthe, des Deux-Sèvres (8 faits), de la Vendée, de la Loire-Atlantique (8 faits) et du Morbihan.

### En 2011, 209 atteintes aux DAB ont été portées à la connaissance de l'OCLDI

Le nombre d'arrachements ou tentatives d'arrachements de DAB<sup>10</sup> recensés par l'Office central en 2011, soit 209 faits, est stable puisque l'année précédente ce sont 208 faits qui ont été enregistrés. Précisons qu'il y en avait eu 194 en 2009 mais 99 en 2008 et 58 en 2007. Cela marque donc une tendance haussière de ce type d'infractions.

Toutes les banques ne sont pas visées pareillement. On présume que leur implantation, plutôt rurale, voire isolée et l'importance du nombre d'appareils mis en place puisse favoriser le passage à l'acte ou bien le contraire. Le Crédit Agricole compte bien moins d'agences que le Groupe La Poste mais ce sont pourtant les DAB de cette enseigne qui sont les plus attaqués : les agences de La Poste en milieu rural ne sont pas toutes équipées de DAB alors que celles du Crédit Agricole, très implanté en zone rurale également (11 600 fin 2011<sup>11</sup>), en possèdent quasiment toutes un (auxquels il faut ajouter ceux installés sous cette enseigne dans les commerces).

En 2011, 31 % des 209 arrachements de DAB et tentatives ont concerné le Crédit Agricole (34 % en 2010, 71 faits). La Poste a été victime de près de 18 % des faits recensés par l'OCLDI, soit 37 faits (14 % en 2010 avec 29 faits). La troisième enseigne impactée fut la Caisse d'Épargne avec 14 % des faits, soit 29 délits tentés ou commis (moins de 10 % en 2010 avec 20 faits) (graphique 1).

### En 2011, les explosifs et les voitures bélier ont constitué le mode opératoire principal lorsque les moyens utilisés par les malfaiteurs ont été identifiés

Les DAB, dans leur grande majorité, sont installés à l'extérieur de l'agence bancaire, ce qui est également le cas d'une partie de ceux situés dans les centres commerciaux. Cependant, comme pour les attaques de coffres bancaires, les échecs sont majoritaires alors même que les malfaiteurs se donnent les moyens de réussir (tractopelles, explosifs, ...). Sur les 209 arrachements de DAB et tentatives recensés par l'OCLDI, 165 sont restés à l'état de tentative soit près de 79 % contre près de 81 % en 2010 (168 faits). Cela représente 44 arrachements réussis pour les malfaiteurs (40 en 2010).

Comme en 2010 et 2009, les procédures ont fait apparaître une majorité d'arrachements ou de tentatives d'arrachement du DAB sans pénétration dans l'établissement bancaire ou commercial : ils étaient près de 71,3 % en 2011, soit 149 attaques extérieures (61,5 % en 2010, 63,4 % en 2009)<sup>12</sup>.

Les modes opératoires sont agrégés à l'identique de ceux des coffres bancaires (cf. ci-avant). Les moyens mécaniques restent privilégiés. En 2011, la percussion à l'aide d'une voiture bélier a été identifiée à 39 reprises sur 149 attaques depuis l'extérieur du DAB. Pour arracher le DAB de son socle, les malfaiteurs s'emparent le plus souvent d'un engin de chantier (11 usages de tractopelle sur 149 faits sans pénétration).

• • (11) Voir <http://www.credit-agricole.com> - Les chiffres-clés

(12) Les automates contenant des fonds (DAB ou GAB) sont les éléments les plus sécurisés des agences bancaires. Ils sont munis d'une cage d'acier contre l'arrachage, d'un coffre renforcé contre la pénétration et pour beaucoup d'un système d'encrage des billets. La partie « la plus fragile » est l'arrière des appareils qui se trouve en accès depuis le local sécurisé, d'où le nombre de pénétrations dans l'enceinte.

(13) Par jour de semaine il faut comprendre du jour « J » énoncé à 00h00 au lendemain 24h00, sachant que les malfaiteurs agissent surtout la nuit.

Des moyens beaucoup plus lourds sont également mis en œuvre par les malfaiteurs s'attaquant aux DAB extérieurs. Ainsi, en 2011, à 19 reprises des substances explosives solides ont été utilisées ainsi que 36 explosifs gazeux. Ces derniers étaient en forte progression en 2011, aucun n'ayant été recensés en 2010, tandis que 24 substances explosives solides l'avaient été. En 2009, 11 recours aux explosifs ont été dénombrés (7 substances explosives solides et 4 explosifs gazeux) et 5 en 2008 (4 substances explosives solides et 1 explosif gazeux). Signalons 2 faits en 2011 commis ou tentés au moyen de substances explosives solides pour pénétrer dans l'enceinte, 3 en 2010, 2 en 2009 et aucun en 2008.

Les attaques de DAB génèrent des dégâts considérables aux infrastructures lesquels sont financièrement souvent bien plus préjudiciables que les sommes dérobées.

### En 2011, plus de 21 % des attaques de DAB se sont déroulées dans la nuit du jeudi au vendredi

À l'évidence, les malfaiteurs s'en prennent aux DAB lorsqu'ils pensent qu'ils seront les plus à même de leur garantir un butin important : en tout début de semaine lorsque le remplissage s'effectue pour les jours à venir et le vendredi pour alimenter le week-end. En 2011, 44 faits ont été commis ou tentés le vendredi, soit plus de 20 %, 35 faits le lundi et 34 le mardi (la nuit essentiellement)<sup>13</sup>.

En ce qui concerne les actes perpétrés au cours du mois, ils sont répartis tout au long de l'année avec une surexposition du mois d'avril en 2011. 26 faits ont été portés à la connaissance de l'Office central pour le mois en question. La fréquence suivante est de 19 et concerne janvier, mai, juillet et septembre.

### Les faits portés à la connaissance de l'OCLDI, ont fait apparaître une surexposition des régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Languedoc-Roussillon et Île-de-France apparaissent en 2011

À l'image des données recueillies pour les attaques de coffres bancaires, il est difficile d'établir une perspective des régions les plus ou les moins concernées par les arrachements de DAB puisque, dans une large mesure, les volumes présentés dépendent de la remontée des informations à l'OCLDI. Aussi, une hausse ou une baisse significative ne peut pas être formellement interprétée comme correspondant à des faits commis ou tentés

• • (8) Ces chiffres s'entendent pour les tentatives comme pour les vols réalisés.

(9) Par jour de semaine il faut comprendre du jour « J » énoncé à 00h00 au lendemain 24h00, sachant que les malfaiteurs agissent la nuit.

(10) Les données présentées ne concernent que le territoire métropolitain.

mais peut avoir trait au recueil des informations par l'Office central. Ainsi, par exemple, 6 faits ont été recensés en Ile-de-France en 2007 mais 26 en 2008, 34 en 2009. Cependant, il ne peut être exclu qu'une année donnée, une région soit écumée par des malfaiteurs.

En 2011, trois régions ont constitué 53,6% des 209 arrachements de DAB et tentatives sur le territoire métropolitain. La première région est Provence-Alpes-Côte-d'Azur qui a totalisé 22% des atteintes, soit 46 faits. Ce sont 18 de plus qu'en 2010, 28 faits ayant alors été recensés (tableau 2).

Languedoc-Roussillon a totalisé 34 faits, soit 16,3% de l'ensemble des atteintes. Ce sont 13 faits de plus qu'en 2010 qui en a compté 21 et une augmentation de 62%.

La troisième région, l'Île-de-France, a concentré 15,3% des arrachements de DAB et tentatives recensés. Cependant, et à l'inverse des deux premières régions citées, le nombre de faits a baissé: 32 faits ont été portés à la connaissance de l'Office central en 2011 contre 44 en 2010, soit -27,3%. 2010 était une année

haussière puisque 34 faits avaient été comptabilisés en 2009.

Un écart relativement important est apparu entre les volumes de ces trois régions et les suivants. 19 faits ont été comptabilisés par l'Office central en région Rhône-Alpes en 2011 (19 en 2010 mais 32 en 2009). Ce sont ensuite 13 faits qui ont été commis ou tentés en Bourgogne en 2011 (15 en 2010, 6 en 2009).

Au sein des régions, des départements peuvent être plus ou moins affectés. Ainsi, en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, 31 des 46 faits dénombrés ont été commis ou tentés dans les Bouches-du-Rhône, soit 67,4%. Sur les 34 faits commis ou tentés dans le Languedoc-Roussillon, 19 l'ont été dans le département du Gard, soit 56% et 9 dans l'Hérault. Ces deux départements, limitrophes de surcroît, ont donc représenté 82,4% du total régional. Signalons également que le Gard et les Bouches-du-Rhône sont des départements frontaliers.

7 arrachements de DAB ont été commis ou tentés dans les départements de l'Isère, de l'Yonne et de la Seine-et-Marne.

### Méthode

Les données présentées par l'ONDRP et transmises par l'OCLDI sont tributaires de la remontée d'information. De plus, pour la gendarmerie nationale, une extraction manuelle s'impose pour certains phénomènes infractionnels qui ne sont pas indexés dans l'état 4001.

Les données collectées auprès de l'OCLDI sont issues de la base Judex, outil de rapprochement judiciaire de la gendarmerie nationale, mais aussi de messages directement adressés par les unités de la gendarmerie et les services de la police nationales. Les établissements bancaires alimentent également l'Office central.

### Précision apportée par l'Office central de la délinquance itinérante

*Malgré les difficultés de l'exercice statistique, des imprécisions, voire des lacunes des données chiffrées recueillies, l'office parvient à dégager des tendances et une cartographie des phénomènes criminels les plus marquants et récurrents. Ces données disparates, qui ne prétendent pas à l'exhaustivité sont recueillies dans une perspective opérationnelle et non pas à des fins de communication ou de statistique institutionnelle. Leur interprétation hors contexte est donc soumise à certaines précautions.*

# Les publications de

## L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales



Directeur de la publication : André-Michel VENTRE – Rédacteur en chef : Christophe SOULLEZ

### LES CARACTÉRISTIQUES DES CAMBRIOLAGES DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE DÉCRITES PAR LES MENAGES VICTIMES

Exploitation des données extraites des enquêtes annuelles de victimation « cadre de vie et sécurité » INSEE/ONDRP sur les cambriolages et les tentatives de cambriolage de la résidence principale

Cyril Rizk, Responsable des statistiques à l'ONDRP

Les questions autour des phénomènes de délinquance sont bien plus nombreuses et précises que celles auxquelles on peut répondre à partir des seules données administratives disponibles. On aimerait pouvoir, pour chaque plainte enregistrée, savoir où et quand les faits se sont déroulés, quelle est leur nature et leur mode opératoire, ou encore quel est le profil de la ou des victimes. Ces informations qui figurent dans les procédures ne font pas l'objet d'une collecte statistique à l'échelle nationale et, en conséquence, la seule consultation de l'outil statistique d'enregistrement des crimes et délits s'avère souvent incomplète.

Tout en réaffirmant l'intérêt de la mise en service d'applications informatiques modernes capables de fournir des données détaillées sur les plaintes enregistrées par la police et la gendarmerie, on peut rappeler que, par définition, elles ne se rapportent qu'aux faits pour lesquels les victimes auront fait la démarche de déposer plainte. Un outil statistique sur les plaintes, qu'il soit riche ou sommaire, ne peut pas suffire à la connaissance des phénomènes de délinquance qui en sont à l'origine.

Afin de collecter des informations auprès de toutes les victimes, qu'elles aient porté plainte ou non, on mène des enquêtes statistiques en population générale dites « enquêtes de victimation ». Ce procédé, qui a été conçu aux États-Unis il y a une quarantaine d'années, consiste à interroger un échantillon de ménages ou d'individus sur les atteintes dont ils ont pu avoir été victimes au cours du passé récent.

L'une des missions de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) était, lors de sa création en 2003, de doter la France d'une enquête nationale de victimation afin de pouvoir analyser les phénomènes de délinquance sans devoir s'en tenir aux seules statistiques administratives. L'Angleterre et le Pays de Galles fournissaient à l'époque l'exemple d'un territoire dont l'enquête de victimation, la « British Crime Survey » (BCS), était devenue une source de données majeure sur la délinquance.

En partenariat avec l'INSEE, l'ONDRP a développé de 2004 à 2006 un dispositif d'enquêtes de victimation appelé « cadre de vie et sécurité » qui a permis, en 2007, de lancer la première d'une série d'enquêtes annuelles qui en comporte quatre aujourd'hui. Depuis 2007, le rapport annuel est publié en novembre ce qui permet d'exploiter les résultats de l'enquête « cadre de vie et sécurité » dont la collecte a eu lieu au premier trimestre de l'année. Ils sont présentés en évolution comme on peut le voir dans les articles du rapport annuel 2009<sup>1</sup>.

•••(1) Voir La victimation en 2008 : atteintes aux biens des ménages et atteintes personnelles déclarées par les 14 ans et plus [1] et Les victimes de violences physiques et de violences sexuelles dans les enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2008 et 2009 [2]



INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE  
Département de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales  
École Militaire - 1 place Joffre - Case 39 - 75700 PARIS 07 SP - Tél. : 01 76 64 89 00 - Fax. : 01 76 64 89 31

Retrouvez l'intégralité de ce numéro de **Grand Angle**  
sur **www.inhesj.fr**

## Les vols de fret recensés par l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante en 2011



1 433 vols de fret commis ou tentés ont été portés à la connaissance de l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI) en 2011. Ce type de faits a augmenté de 12,3% en un an, 1 276 vols de fret commis ou tentés ayant été recensés par l'Office central en 2010. Ces types de vols sont réalisés principalement lors du transport des marchandises, ils l'étaient à 74,6% en 2011 soit deux points de plus qu'en 2010, et plutôt lorsque le véhicule est stationné sur une aire du réseau routier (37% des faits en 2011).

Le nombre de vols à la fois du chargement et du véhicule a significativement diminué, 60 faits contre 215 en 2010 dénombrés par l'Office central. Au contraire, les vols sur les plateformes de chargement ou entrepôts ont fortement augmenté, 263 dénombrés (61 en 2010).

En 2011, près de 45% des vols de fret et tentatives ont concerné les secteurs « alcools » (plus de 16%), « alimentation / boissons » (près de 15%) et « vêtements-chaussures » (13,4%). Le préjudice financier estimé par l'OCLDI au regard des informations collectées (la nature du fret n'étant pas spécifiée dans un certain nombre de procédures) s'est élevé à plus de 29 millions d'euros.

Le fret (à l'origine il s'agissait du prix du transport des marchandises par mer) se définit comme la cargaison d'un navire, le chargement d'un camion ou d'un avion et leur transport. Le vol de fret<sup>1</sup> n'est pas une infraction spécifiquement prévue et réprimée par le Code pénal, de même que dérober du fret ne constitue pas une circonstance aggravante. C'est le vol qui est sanctionné et peut être accompagné de circonstances aggravantes limitativement déterminées par la loi<sup>2</sup>.

L'Office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI)<sup>3</sup> a, parmi ses missions, celle de coordonner les investigations en matière de vols de marchandises et d'assister les enquêteurs des unités de gendarmerie ou des services de police nationale dans leurs enquêtes.

Par ailleurs, Europol a mis en place, le 4 juillet 2008, un groupe de travail tout spécialement chargé de la lutte contre les vols de fret à l'échelle de l'Europe. L'un des objectifs de ce groupe de travail est d'harmoniser l'analyse des vols de fret, c'est-à-dire définir ce type de vol, classifier les modes opératoires et calculer les préjudices à l'identique. L'OCLDI a adopté ce standard à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Ainsi, Europol estime que ce sont 8,2 milliards d'euros de marchandises qui sont dérobées annuellement en Europe, coût qui serait bien plus élevé si l'on y ajoutait les préjudices annexes tels que les réparations, le remplacement des marchandises et leur réacheminement, les atteintes à la réputation des entreprises, etc.<sup>4</sup>

Sont comptabilisés comme vols de fret, les vols de marchandises faisant l'objet d'un dépôt de plainte et commis à l'occasion de leur transport routier ou sur le site même de leur stockage, dès lors qu'il ne s'agit pas d'un vol strictement interne à l'entreprise (commis par un employé).

### Les vols de fret commis ou tentés enregistrés par l'OCLDI ont augmenté de près de 13% en 2011

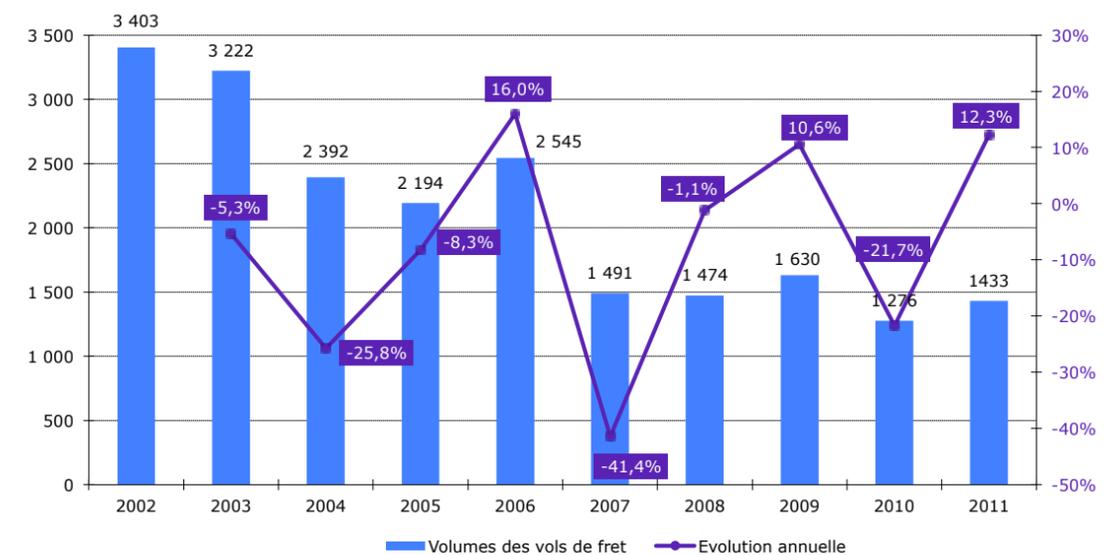
En 2011, l'Office central a recensé 1 433 procédures diligentées par des unités de gendarmerie et des services de police nationale<sup>5</sup> sur le territoire métropolitain. Après une baisse de 21,7% en 2010, les vols de fret commis ou tentés ont augmenté de 12,7% en 2011. En effet, 1 276 faits avaient été collectés par l'Office central en 2010 quant il y en avait eu 1 630 en 2009. Précisons qu'en 2007 et 2008, 1 491 et 1 474 faits avaient été enregistrés (graphique 1).

Les volumes de ces dernières années restent cependant en deçà de ceux des années antérieures à 2007. Ainsi, 2 545 faits avaient été dénombrés en 2006, 2 394 en 2004 ou 3 403 en 2002 par exemple.

Les variations constatées peuvent avoir pour origine, et pour une part que nous ne pouvons déterminer, la remontée des informations auprès de l'OCLDI. Cependant, la protection des marchandises, devenue une priorité dans le milieu du transport de fret, peut

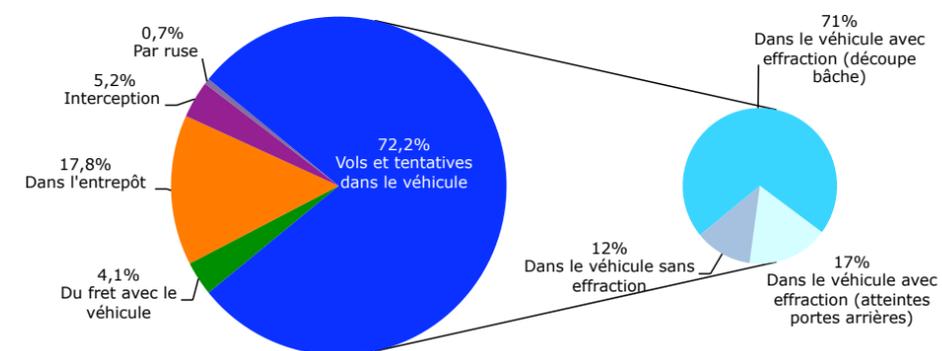
- • • (1) La notion de fret est définie dans la fiche thématique n° 21 du rapport annuel OND/INHES, 2006, p. 352.
- (2) Articles 311-1 et suivants du Code pénal.
- (3) Voir aussi « l'activité des Offices centraux de police judiciaire de la gendarmerie nationale ».
- (4) « Cargo Theft Report – Applying the Brakes to Road Cargo Crime in Europe » EUROPOL, 2009.
- (5) Les données présentées ne concernent que la France métropolitaine.

Graphique 1. Nombre de vols de fret commis ou tentés, portés à la connaissance de l'OCLDI et évolution annuelle entre 2002 et 2011.



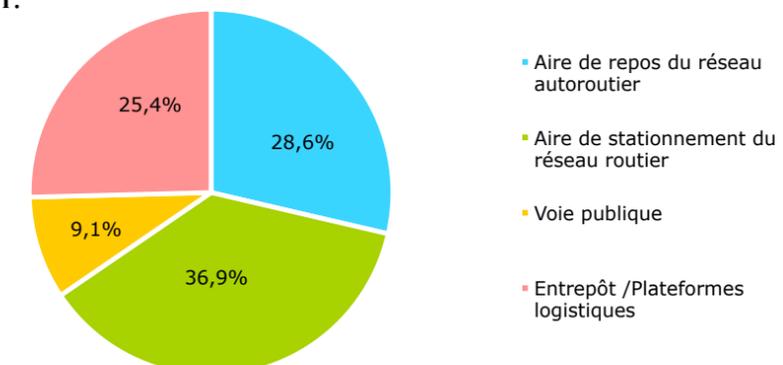
Source : Office central de lutte contre la délinquance itinérante – Traitement ONDRP – Métropole

Graphique 2. Typologie des vols de fret commis ou tentés, portés à la connaissance de l'OCLDI en 2011.



Source : Office central de lutte contre la délinquance itinérante – Traitement ONDRP

Graphique 3. Lieux de commission des faits tentés ou commis portés à la connaissance de l'OCLDI en 2011.



Source : Office central de lutte contre la délinquance itinérante – Traitement ONDRP

également expliquer les écarts de volumes des années 2002/2003 et ceux de ces dernières années: une collaboration efficiente entre le monde de l'entreprise et les forces de l'ordre en matière d'information, de conseils de gestion des risques, un investissement renforcé pour sécuriser les biens transportés ou des surveillances accrues des aires de repos. Par ailleurs, les chauffeurs sont incités à ne plus s'isoler sur les lieux de stationnement, les camions sont équipés de bâches renforcées, de système de verrouillage et déverrouillage à distance, le GPS s'est systématisé et des balises sont incorporées dans les marchandises « à risques ». Les efforts ont également porté sur la sécurisation des entrepôts qui sont de plus en plus équipés de systèmes de vidéosurveillance.

Il faut souligner qu'il existe également des escroqueries<sup>6</sup> commises par des transporteurs eux-mêmes: tout ou partie de la marchandise confiée dans un pays traversé et figurant sur la feuille de route est volée; une plainte est déposée dans un pays limitrophe, dans le pays destinataire du fret ou dans leur pays d'origine. Ils n'ignorent pas que, dans ces conditions, l'enquête aura fort peu de chances d'aboutir.

### En 2011, les chargements dans les véhicules de transport sont restés la cible principale des malfaiteurs: 72 % des vols commis ou tentés recensés par l'OCLDI

À compter de 2008, l'Office central ne retient plus le vol simple dans la typologie des modes opératoires se conformant ainsi aux préconisations du groupe de travail Europol.

Cinq catégories sont distinguées: le vol dans le véhicule (avec ou sans effraction alors que le véhicule est stationné), le vol du véhicule chargé (le ou les délinquants s'emparent avec ou sans effraction du véhicule, camion ou véhicule tracteur et sa remorque, en stationnement), le vol dans l'entrepôt (cambriolage des entreprises, locaux commerciaux avec intervention extérieure, à ne pas confondre avec le vol dit « à la détourne » interne à l'entreprise ou société), l'interception (le véhicule est intercepté et les faits sont commis avec usage de la violence) et le vol par ruse (à l'insu du chauffeur ou de la société, la marchandise est livrée ailleurs qu'à l'endroit prévu, les auteurs s'immiscent dans les bourses internet du fret routier, s'identifient par de faux documents avec lesquels ils procèdent à l'enlèvement des marchandises).

En 2011, à l'instar des années antérieures, les vols de fret ont été commis ou tentés dans le véhicule principalement, quand bien même leur part était en légère baisse par rapport à l'année précédente. Ainsi, ils concernaient 1035 des 1433 faits recensés soit

72,2% contre 74,5% en 2010 (950 des 1276 faits recensés) (graphique 2). En volume, cela a représenté 85 faits supplémentaires.

Pour s'emparer du fret contenu dans les véhicules, les malfaiteurs opèrent très généralement en s'attaquant à la bâche. Ce procédé a été employé pour 71% des 1035 vols dans le véhicule en 2011. Selon l'OCLDI, ce mode opératoire correspond plutôt à des vols d'opportunité c'est-à-dire que les malfaiteurs ne savent pas toujours ce qu'ils vont trouver. L'effraction des portes des véhicules a représenté 17% des affaires et 12% des vols ont été commis sans effraction (ce qui dénoterait un manque de sécurisation des véhicules).

Les vols de véhicules avec leur chargement ont, pour leur part, très nettement diminué puisqu'ils sont passés de 215 faits en 2010 à 60 en 2011, soit -72%. C'est aussi une baisse par rapport à l'année 2009 car 120 faits avaient été enregistrés par l'Office central. Notons que le volume de 2011 s'approche du nombre de faits enregistrés en 2008: 76 vols de fret avec le véhicule avaient été répertoriés par l'Office central, soit 5,2% des 1474 faits recensés.

En 2011, ces 60 faits ont constitué une part de 4,1% de la totalité des 1433 vols commis ou tentés (16,8% des 1276 faits en 2010). Cependant, le vol du véhicule n'est généralement pas un « bonus » pour les malfaiteurs puisqu'il est souvent abandonné après déchargement des marchandises.

À l'inverse, les vols tentés ou commis dans les entrepôts ont fortement augmenté en un an. Ils ont été multipliés par 4, passant de 61 faits en 2010 (4,8% de l'ensemble des faits) à 263 en 2011 (17,8%). Cette évolution de 13 points doit être nuancée car le nombre de faits enregistrés en 2010 avait diminué par rapport à l'année 2009. En effet, 120 vols commis ou tentés sur ces plateformes de stockage des marchandises avaient été alors dénombrés et représentaient 7,4% des 1630 faits totalisés.

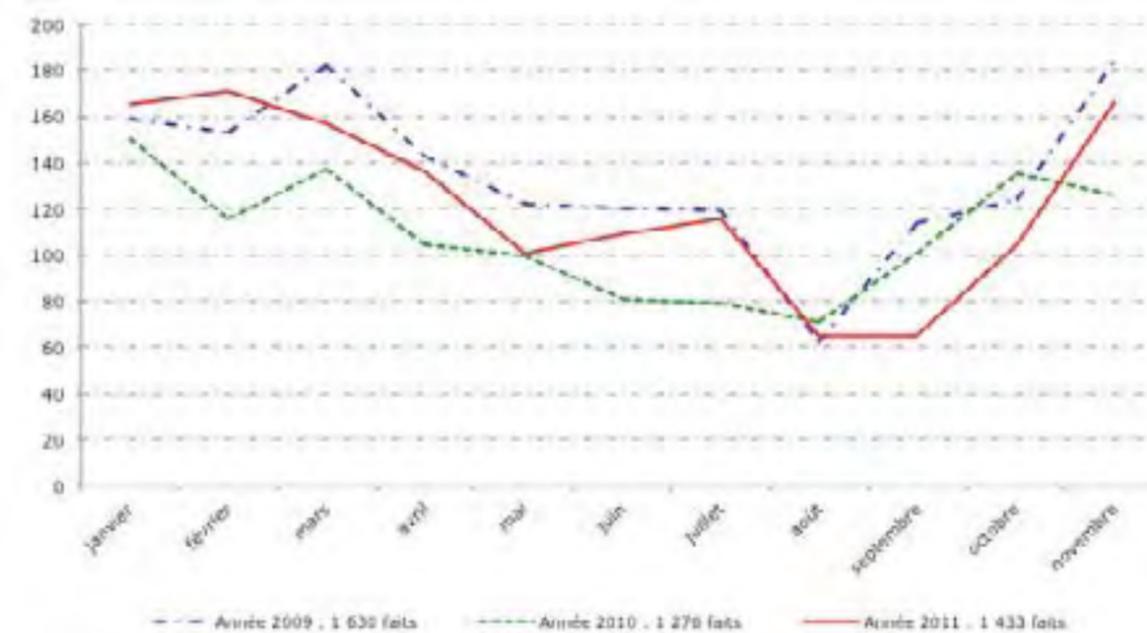
L'interception consiste à stopper un véhicule en roulage, en usurpant parfois la fonction de policier pour simuler un contrôle de police (véhicule avec gyrophare, etc.). En 2011, 65 faits de ce type ont été portés à la connaissance de l'OCLDI, +51% par rapport à 2010 (49 faits), mais 65 faits avaient été également été dénombrés en 2009. La part des interceptions en 2011 s'élève à 5,2% de la totalité des faits (graphique 2).

10 vols par ruse ont été enregistrés en 2011 alors qu'il n'y en avait eu qu'un seul l'année précédente, mais 6 en 2009. Ils représentent moins de 1% de l'ensemble des faits.

Pour un certain nombre de ces faits, les malfaiteurs étaient armés. En 2011, 74 vols à main armée ont été constatés (les 65 interceptions, 8 en entrepôts et 1 pour le vol du véhicule avec le fret). Il y en a eu 49 lors d'interceptions dénombrés par l'OCLDI en 2010.

• • (6) Elles ne peuvent être caractérisées que lorsque les enquêtes ont abouti et permis de les révéler; mais ces dernières s'avèrent longues et ardues.

Graphique 4. Répartition mensuelle des vols de fret portés à la connaissance de l'OCLDI de 2009 à 2011



Source : Office central de lutte contre la délinquance itinérante - Traitement ONDRP

Tableau 1. Codification harmonisée à l'échelle européenne des marchandises dérobées lors des vols de fret.

Les catégories d'objets dérobés dans les vols de fret		
A	A1	Electronique - Electrique
	A2	Informatique Téléphonie
B		Vêtements - Chaussures
C		Alimentation - Boissons
D		Appareils ménagers
E		Alcools
F		Cigarettes
G	G1	Divers
	G2	Construction - Industriel - Automobile
	G3	Art - Antiquités
	G4	Produits chimiques
	G5	Carburants Métaux
H		Parfums - Cosmétiques

Source : Office central de lutte contre la délinquance itinérante - Traitement ONDRP

**Note de lecture :** la catégorie « D » regroupe tous les objets présents dans une habitation (biens mobiliers, équipements de cuisine, produits ménagers). La sous-catégorie « G1 » correspond aux marchandises à usage industriel, commercial, destinées à la construction et inclut les machines, les vitres, les véhicules, etc.

## La part des vols de fret commis ou tentés sur les aires de stationnement du réseau routier est restée prépondérante en 2011, bien qu'en baisse, alors que celle des faits tentés ou commis sur les aires de repos des autoroutes a augmenté

L'OCLDI localise les lieux de commission des faits selon quatre catégories: les aires de repos du réseau autoroutier, les aires de stationnement du réseau routier (voies de circulation autres que les autoroutes), la voie publique (chauffeur en livraison, etc.), les entrepôts ou plateformes logistiques (les vols de fret dans le véhicule ou avec le véhicule sont comptabilisés dans cette catégorie s'ils se sont produits alors que le véhicule est stationné dans l'entreprise ou au quai de chargement).

La majorité des vols de fret collectés par l'OCLDI sont perpétrés pendant leur transport, tandis que les véhicules sont en stationnement et principalement lorsque le chauffeur est au repos, la nuit. Ils sont donc agrégés dans les trois premières catégories ci-avant évoquées. En 2011, 74,6% des attaques se sont déroulées au cours du transport, soit 1 069 des 1 433 faits. Ce sont plus de deux points supplémentaires par rapport à 2010 (72,4%, soit 924 des 1 276 faits). Cela reste cependant en deçà des taux des années 2009 et 2008, respectivement plus de 80% (1 308 faits sur 1 630) et 87% (1 284 faits sur 1 474).

Les vols du fret commis ou tentés pendant leur transport le sont principalement sur les aires de stationnement du réseau routier. En 2011, 529 faits y ont été dénombrés, à peine moins qu'en 2010: 533 faits. On note cependant, sur un plus long terme, une diminution qui perdure puisque 584 faits avaient été dénombrés en 2009 et 625 en 2008. En 2011, ils ont constitué près de 37% de la totalité des faits (près de 49% en 2010).

Le second type de lieu ciblé par les malfaiteurs est l'aire du réseau autoroutier. En 2011, 410 faits ont été portés à la connaissance de l'OCLDI, soit 32% de faits de plus qu'en 2010 (311 faits). Leur part, 28,6% était également supérieure de 4 points à celle de l'année précédente (24,4%). Moins de faits avaient également été recensés par l'OCLDI en 2009 et 2008 (328 sur 1 630 faits en 2009 et 358 sur 1 474 en 2008).

Les vols de fret commis ou tentés dans les entrepôts ou plateformes de stockage<sup>7</sup>, et enregistrés par l'OCLDI, ont augmenté en volume en 2011, 364 faits contre 352 en 2010 (322 en 2009, 190 en 2008), mais leur part a légèrement baissé. Elle représente 25,4% de la totalité des faits en 2011 contre 27,6% en 2010 (près de 20% en 2009 et 2008).

• • (7) L'OCLDI comptabilise dans cette catégorie les vols de fret tentés ou commis dans le véhicule et les vols commis avec le véhicule lorsque lesdits véhicules sont stationnés dans l'entreprise ou au quai de chargement.

(8) Source: Commissariat général au développement durable - *Observation et statistiques* n°222, juin 2011 - ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

La France métropolitaine, qui partage ses frontières terrestres avec six pays, possède un réseau de circulation de grande densité. En termes de transports intérieurs terrestres de marchandises<sup>8</sup>, le volume d'activité s'élève, en 2011, à 168 263 millions de tonnes-kilomètres sous pavillon français ce qui constitue un faible redressement de +2,4%, amorcé en 2010 avec +5,3% car faisant suite à une baisse de plus de 14% constatée en 2009. Le transport de marchandises sous pavillon étranger est baissé à nouveau de 3%, soit 10 031 millions de tonnes-kilomètres après s'être stabilisé en 2010 suite à une diminution importante de 26,5% en 2009.

## 59% des vols de fret commis ou tentés se sont produits au cours des premier et dernier trimestres, principalement la nuit

Chaque année, la temporalité des vols de fret et tentatives se dessine selon un schéma assez identique. La période surexposée s'étale sur les derniers mois de l'année et les premiers de l'année suivante, plus précisément de novembre à février-mars. On constate que ce sont les mois de novembre et de février qui présentent les volumes de faits les plus importants. À l'inverse, la période « creuse » couvre les mois de juin à septembre avec, invariablement, un mois d'août plus faiblement impacté. De même, les faits se commettent principalement la nuit alors que les chauffeurs sont en pause, les véhicules stationnés sur les parkings et autres aires de repos.

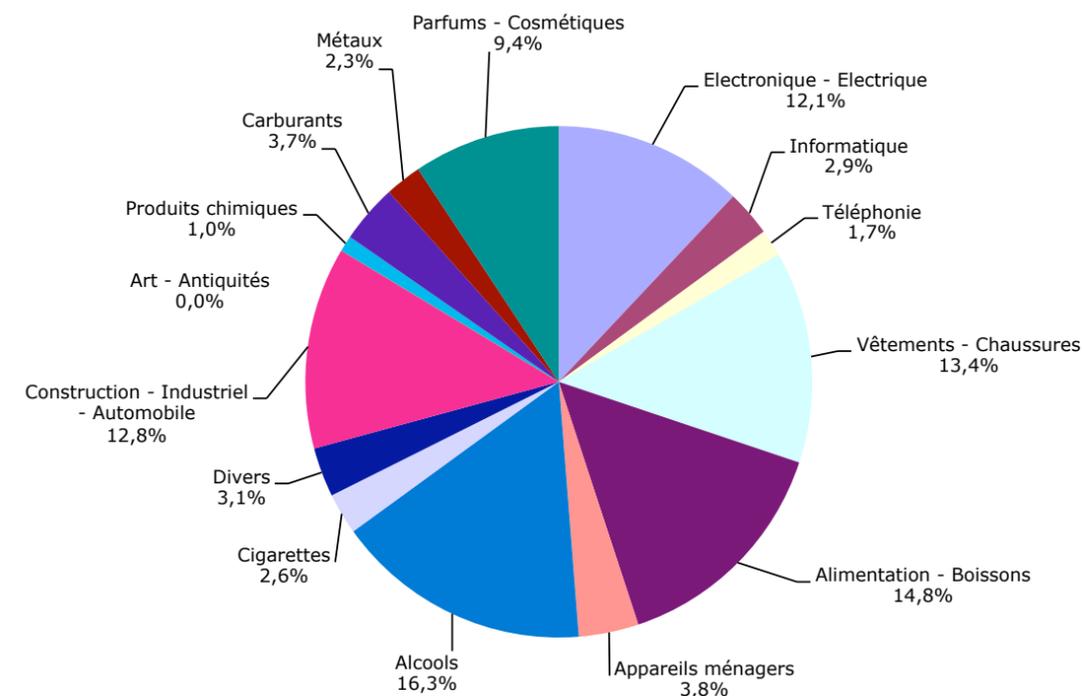
En 2011, les premier et dernier trimestres ont absorbé près de 59% des 1 433 vols de fret tentés ou commis soit plus de 840 faits, dont près de 500 entre janvier et mars. Le 3e trimestre a été le moins affecté par ces infractions, environ 17%, d'autant que le mois d'août a été le plus faiblement exposé, 65 faits dénombrés (71 en 2010, 62 en 2009 et 2008) (graphique 4).

## En 2011, le secteur « alcools » a fait un bond de 6 points pour atteindre 16,3% des vols de fret portés à la connaissance de l'OCLDI

Le groupe de travail Europol a mis en place une liste des marchandises volées commune à l'ensemble des pays membres. Sept catégories ont été définies et sont complétées par des sous catégories. À l'initiative de l'OCLDI, et en accord avec les pays membres du groupe de travail Europol, la France compte une huitième catégorie ajoutée du fait du nombre de vols portant sur les cosmétiques et les parfums (tableau 1).

Il ressort des procédures et enquêtes diligentées que les vols et tentatives de vols de fret sont commis, pour une part non négligeable, à « l'aveugle », en particulier

Graphique 5. Répartition des vols de fret par catégories et sous catégories de marchandises en 2011.



Source : Office central de lutte contre la délinquance itinérante - Traitement ONDRP

dans les véhicules, les malfaiteurs ignorant assez souvent de quoi se composent les chargements.

L'objectif des bandes organisées est le vol en quantités importantes car les filières d'écoulement sont nombreuses sur le marché et lucratives. Ces malfaiteurs répondent également à la loi de l'offre et de la demande (produits en vogue, fêtes de fin d'année). Des marchandises sont donc plus prisées que d'autres, d'autant que certaines, comme les spiritueux ou l'habillement, transitent en gros volume.

La nature du chargement au moment du dépôt de plainte n'est pas toujours connue. Les chauffeurs ignorent parfois ce qu'ils transportent précisément. Aussi, l'analyse des marchandises volées ne porte pas sur la totalité des faits.

En 2011, 5 des 15 catégories définies d'objets volés ont concentré près de 70% des faits pour lesquels les marchandises ont été spécifiées dans les procédures (soit environ 1 000 affaires). Ces secteurs sont, par ordre d'importance: « alcools », « alimentation-boissons », « vêtements-chaussures », « construction/industriel/automobile » et « électronique-électrique ».

La part des vols d'alcool s'est élevée à 16,3% de l'ensemble des vols de fret et tentatives faits pour lesquels les marchandises ont été précisées (soit 162 faits), contre 10% en 2010 et 2008 (114 et 147 faits) et 12%

en 2009 (200 faits). Selon l'OCLDI, 28% des vols d'alcools se sont produits dans les entrepôts ou plateformes de chargement.

Le second type de marchandises concernées par ces infractions est le secteur « alimentation-boissons », avec une part de près de 14,8% et 147 faits recensés, en légère baisse par rapport à 2010 (15,4% des faits concernés soit 171 faits).

Le secteur « téléphonie » avait été marqué par une baisse très conséquente du nombre de faits enregistrés en 2010, 13 vols soit une part de 1,2% des affaires recensées alors qu'il y en avait eu 218 en 2009 représentant 12% des procédures pour lesquels la nature du fret était spécifiée. L'année 2011 a été semblable à 2010: 17 faits soit 1,7% du total.

## 29 millions d'euros de préjudice estimés par l'OCLDI en 2011

Le vol de fret revêt un caractère particulier à cause des préjudices directs et induits. En effet, le dommage ne se limite pas aux marchandises dérobées. Il peut s'étendre aux dégradations parfois conséquentes sur les véhicules allant parfois jusqu'à la destruction ou au vol de ceux-ci<sup>9</sup>. Les infrastructures des bâtiments de stockage ne sont pas épargnées. Ainsi, il n'est pas rare que

• • (9) En l'occurrence, l'OCLDI prend en compte la valeur à neuf du véhicule pour l'estimation du préjudice total.

le préjudice relatif au fret soit insignifiant (*camion vide, marchandises sans intérêt*) et qu'il réside en tout ou partie dans les dommages collatéraux occasionnés.

Les implications financières et économiques peuvent être élevées pour les propriétaires des marchandises, mais aussi pour les transporteurs en cas de non-garantie de franchise (la franchise pour vol peut représenter jusqu'à une fois et demie le prix du transport). Ces derniers se voient aussi contraints par des limites de responsabilité. Les sinistres représentent plus de 40% des indemnités par les sociétés d'assurance, des clauses d'assurance imposées aux transporteurs sont difficiles à mettre en œuvre et comportent une réduction du taux de garantie<sup>10</sup>.

L'estimation du préjudice réel est délicate puisqu'elle fait entrer en ligne de compte plusieurs acteurs : propriétaire, transporteur, assureur. Il faut savoir que lorsqu'un transporteur a pris en compte un chargement, il en prend l'entière responsabilité. En cas de vol, il lui appartient, et à lui seul, de traiter avec son assureur. De ce fait, le préjudice est mal identifié dans les procédures car, souvent, les transporteurs ne sont pas précis sur leur chargement, n'ayant pas toujours connaissance de sa valeur. De plus, le remboursement par l'assureur se fait, pour la plupart des marchandises volées, au poids, ce qui laisse le montant du préjudice à l'état d'estimation plus ou moins précise. Aussi le transporteur fournit généralement aux forces de l'ordre, cette base de remboursement (lorsqu'elle est communiquée).

Le remboursement au poids des marchandises volées autorise donc difficilement une évaluation réelle du préjudice.

Pour estimer les préjudices subis, l'OCLDI se base sur le prix de vente des marchandises<sup>11</sup>. Il est important de signaler qu'il y a fréquemment des différences entre les déclarations des compagnies de transports ou les sociétés commerciales et celles effectuées au moment des faits auprès des unités de gendarmerie ou services de police.

Les sommes annoncées donnent donc une simple indication du préjudice annuel d'autant qu'il ne concerne que les affaires connues de l'Office central. Cette information reste sous-évaluée : elle ne tient compte ni du « manque à gagner », ni des dégâts matériels occasionnés lors des vols alors que ce préjudice s'avère parfois conséquent. Ces informations ne sont généralement pas communiquées par les victimes.

En 2011, au regard des procédures qui lui sont transmises, l'OCLDI estime, a minima, le préjudice à 29 000 000 euros. Cela constitue un préjudice moyen de plus de 22 700 euros pour les 1 433 faits enregistrés. Rappelons que pour un volume de faits presque semblable, 1 474, le préjudice estimé de l'année 2008 s'est avéré nettement plus élevé : 42 788 800 euros, soit un préjudice moyen par affaire de plus de 29 000 euros.

Si les vols de fret dans le véhicule représentent l'essentiel des faits, en termes de préjudice ce sont ceux commis dans les entrepôts qui pèsent le plus ; en effet, le préjudice estimé est, pour ces derniers, de plus de 10 351 000 euros, soit 37% du préjudice total alors que celui estimé pour les vols dans les véhicules s'élève à plus de 5 906 000 euros soit 21% du préjudice total. Rappelons les volumes de faits commis recensés par l'OCLDI : 215 dans les entrepôts et 950 dans les véhicules. Par ailleurs, les 49 vols avec interception ont causé un préjudice estimé à 8 836 800 euros soit 31% du préjudice total.

Il ressort de l'analyse des procédures par l'Office central que les secteurs « vêtements-chaussures-maroquinerie », « parfums-cosmétiques » et « cigarettes » ont représenté les plus gros préjudices, avec respectivement 5 451 000 euros, 4 116 000 euros et 5 290 000 euros en 2011. À eux seuls ces trois secteurs ont représenté plus de 50% du préjudice global.

En termes de ratio, le « tabac » a constitué le plus fort préjudice, plus de 158 000 euros par vol. Suit la « téléphonie » avec un ratio de 135 000 euros par fait délictueux et le secteur « parfums-cosmétiques » 57 000 euros.

## Méthode

Les données présentées par l'ONDRP et transmises par l'OCLDI sont tributaires de la remontée d'information. De plus, pour la gendarmerie nationale, une extraction manuelle s'impose pour certains phénomènes infractionnels qui ne sont pas indexés dans l'état 4001.

Les données collectées auprès de l'OCLDI sont issues de la base Judex, outil de rapprochement judiciaire de la gendarmerie nationale, mais aussi de messages directement adressés par les unités de la gendarmerie et de la police nationales et les différents acteurs du monde du transport.

Des protocoles ont été mis en place avec les transporteurs victimes qui font remonter des informations correspondant à des faits dont ils sont victimes, mais pour lesquels les chauffeurs n'ont pas déposé plainte ou ont effectué cette démarche à l'étranger.

Les recoupements effectués permettent d'asseoir des tendances. Les faits comptabilisés par l'OCLDI font l'objet d'un dépôt de plainte.

\*\*\*

D'autre part, si la gendarmerie a, en interne, constitué des distinctions dans la remontée des informations lui permettant de distinguer les vols de fret des autres vols (et parmi les vols de fret, ceux commis avec violences, séquestration, etc.), ce n'est pas le cas de la police nationale dont le système ne permet pas de discriminer certaines infractions intéressant l'OCLDI. De ce fait, même si elles représentent une part significative, peu de procédures sont encore adressées à l'Office central : 92 en 2011, 48 en 2010, 84 en 2009, quant il y en a eu 111 en 2008 et 53 en 2007.

### Précisions apportées par l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante

*Malgré les difficultés de l'exercice statistique, des imprécisions, voire des lacunes des données chiffrées recueillies, l'Office parvient à dégager des tendances et une cartographie des phénomènes criminels les plus marquants et récurrents. Ces données disparates, qui ne prétendent pas à l'exhaustivité sont recueillies dans une perspective opérationnelle et non pas à des fins de communication ou de statistique institutionnelle. Leur interprétation hors contexte est donc soumise à certaines précautions.*

• • • (10) « Le vol de fret routier : un risque assurable ? » - Les ateliers de l'assurance - Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) - 2003.

(11) Pour chaque affaire et depuis 2006, l'OCLDI estime le préjudice basé sur la valeur marchande réelle (ou supposée l'être) : les analystes de la plateforme d'analyse et de documentation recherchent les produits et les quantités transportées et leur valeur commerciale sur le marché. La méthode s'avère artisanale et fastidieuse quand une collaboration des parties prenantes (victimes et assureurs) permettrait de prendre la pleine mesure des implications de ce phénomène criminel.

## Les vols de métaux et tentatives portés à la connaissance de l'OCLDI en 2011

En 2011, l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI) a recensé 11 673 vols de métaux et tentatives commis en zone de compétence de la gendarmerie et de la police nationales.

Près de 80 % de ces vols ont été commis avec effraction. Les lieux prisés par les malfaiteurs entrent dans la catégorie des « entreprises » (sociétés, usines, récupérateurs de métaux, etc.) lesquels constituent près de 30 % des victimes. Les « domaines de l'État » comme les communes, les sociétés telles que la SNCF, RTE ou ERDF par exemple subissent, quant à eux, plus de 28 % des atteintes.

Le cuivre est le métal le plus recherché par les malfaiteurs. En 2011, il représentait près de 64 % des métaux volés dénombrés par l'Office central, loin devant l'acier et le plomb/étain (respectivement 11 % et 10 %).

Les personnes mises en cause pour vols de métaux et tentatives étaient principalement des « itinérants internationaux », soit près de 52 % des mis en cause. Les « locaux » représentaient 32 % des mis en cause.

En 2011, près de 12 % des vols de métaux et tentatives ont été enregistrés en Ile-de-France, 7,6 % en Pays-de-Loire. S'agissant des départements, trois d'entre eux se distinguent : la Loire-Atlantique (495 faits), le Nord (459) et la Gironde (422).

Les métaux non ferreux (cuivre, zinc, aluminium, nickel, titane, etc.) sont cotés en bourse sur le *London Metal Exchange* (LME), premier marché mondial des métaux non ferreux. Ils sont l'objet de spéculations internationales<sup>1</sup> et les cours peuvent s'envoler, leur donnant une valeur marchande élevée au recyclage. Ces métaux sont donc au cœur d'un marché illicite au sein duquel évoluent des délinquants occasionnels, mais aussi et surtout des bandes organisées et familles non sédentarisées qui se sont spécialisées dans cette catégorie de délits<sup>2</sup>.

L'Office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI)<sup>3</sup> étudie ce phénomène et les réseaux criminels qui y sont attachés tant en France que sur le plan international. Il prend en compte les faits concernant tous les métaux bruts (acier, aluminium, cuivre, nickel, zinc, métaux semi-précieux, etc.) ainsi que leurs dérivés (batteries, pots catalytiques, systèmes d'arrosage agricoles, etc.).

Les vols de métaux sont devenus un phénomène criminel de grande ampleur en particulier en termes de préjudices financiers pour les victimes (principalement des entreprises privées, des entreprises d'État, etc.). Ainsi, nombre de conventions ont été signées à l'échelon régional ou départemental entre les différents

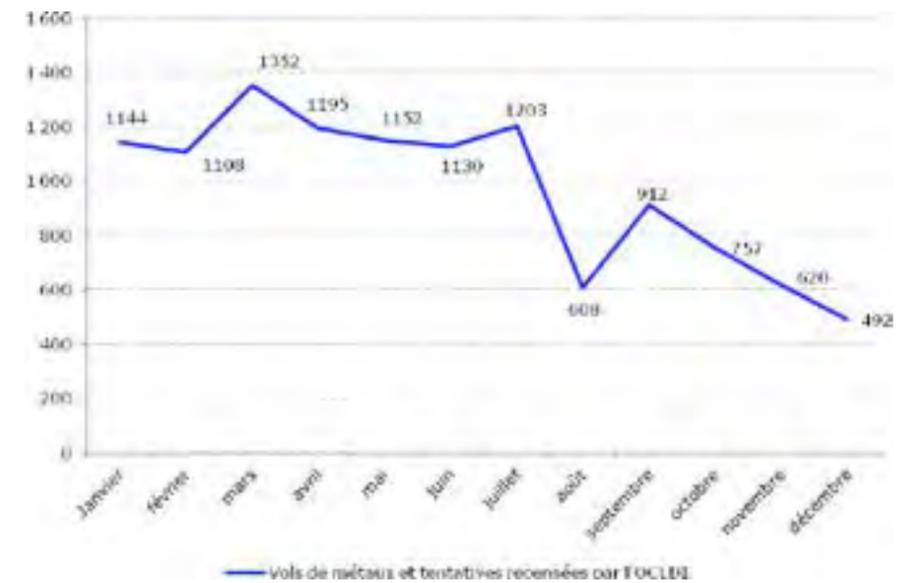
acteurs comme les représentants de l'État, les forces de police et les entreprises. La SNCF, particulièrement concernée par ces atteintes, lançait, en mars 2011, un plan d'urgence financé à hauteur de 40 millions d'euros par l'entreprise et l'État. Un mois plus tôt, le 14 février 2011, elle signait un protocole d'accord avec la gendarmerie nationale visant à inclure des moyens aériens dans les actions de surveillance des voies. De même, le législateur apportait sa contribution en précisant les modalités de revente<sup>4</sup>. En 2011, l'ONDRP avait choisi d'approfondir cette thématique par une publication indépendante du rapport annuel<sup>5</sup>.

Afin de mieux rendre compte de ces atteintes et de leurs conséquences, l'ONDRP avait obtenu, pour cette publication ponctuelle<sup>6</sup>, le concours de l'Observatoire national de la délinquance dans les transports pour les faits supportés par la SNCF, ainsi que des filiales de EDF, à savoir ERDF (Électricité Réseau Distribution France) et RTE (Réseau de Transport d'Électricité).

Les données collectées par l'OCLDI sont tributaires de la remontée des informations par les services concernés. L'Office central insiste donc sur le fait que les résultats en étant issus ne peuvent que dégager une tendance. Aussi, l'ONDRP s'est orienté vers une présentation distincte dans ses publications antérieures des faits collectés en zone de compétence de la

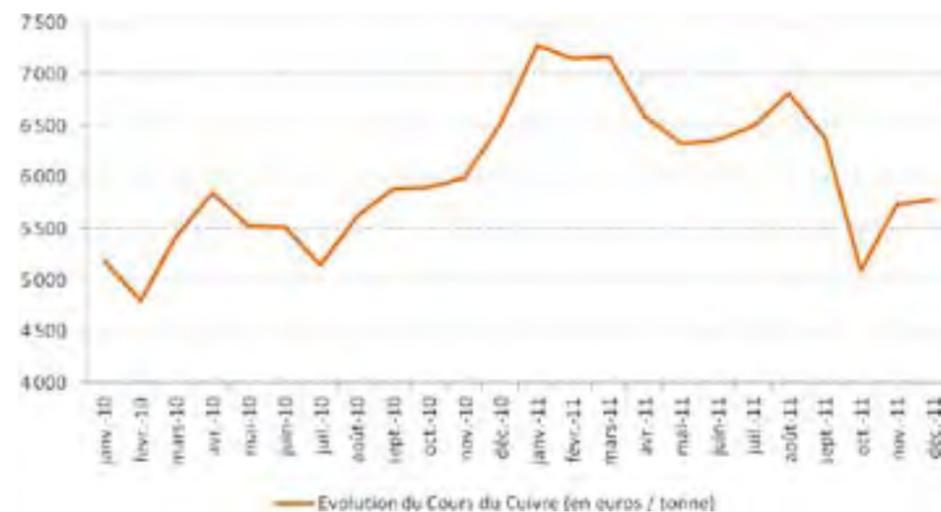
- • (1) La Chine est le plus gros consommateur de la planète (6,8 millions de tonnes en 2010) mais aussi d'acier et de zinc et le deuxième consommateur d'aluminium. La consommation de cuivre par la Chine représente 40 % de la production mondiale en 2010. Elle doit importer 75 % de ses besoins en cuivre, 30 % de son plomb et de son zinc.
- (2) « Les vols de métaux enregistrés par la Gendarmerie nationale » p. 338 - Rapport annuel 2007 et p. 478 - Rapport annuel 2008 - INHES/OND.
- (3) Voir aussi dans le présent rapport « L'activité des offices centraux de police judiciaire de la gendarmerie nationale ».
- (4) Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - article 203, modifiant l'article L.112-6 du code monétaire et financier. Loi n° 2011-900 du 29 juillet 2011 de finances rectificative - article 51.
- (5) « Les vols de métaux en France métropolitaine en 2010 - Sur la base des faits collectés par l'OCLDI : éléments de mesure et mise en perspective des préjudices et conséquence du phénomène » Focus n° 7 - juin 2012, ONDRP.
- (6) Voir note de bas de page 4.

Graphique 1. Vols de métaux et tentatives recensés par l'OCLDI en 2011.



Source : Office central de lutte contre la délinquance itinérante - Traitement ONDRP

Graphique 2. Cours du cuivre entre janvier 2010 et décembre 2011.



Source : KME Group S.p.A.- Traitement ONDRP

gendarmerie et en zone de compétence de la police. L'Office central reçoit les données de la Police nationale à partir des télégrammes qui lui sont adressés par les Directions départementales de la sécurité publique (DDSP). Celles de la gendarmerie nationale sont extraites des comptes-rendus de police judiciaire et des messages d'informations judiciaires de la base JUDEX indexés « vol de métaux » par le STRJD (Service technique d'information judiciaire et de documentation). Une partie de ces extractions doit être traitée manuellement. Des mots-clés sont utilisés pour retrouver les vols et tentatives de vols de métaux. Au contraire, la police nationale ne distingue pas les vols de métaux des autres vols dans ses bases. Aussi, il appartient à chaque service de faire remonter les faits chaque fois qu'une procédure est diligentée pour tentatives ou vols de métaux. En effet, les vols de métaux ne peuvent être qualifiés pénalement sous cette appellation. Ils sont considérés comme des vols simples ou aggravés et ne sont pas distingués dans la nomenclature de l'état 4001, l'outil d'enregistrement des crimes et délits par les services de police et les unités de la gendarmerie nationale. Or, les données intéressantes les vols de métaux doivent faire l'objet d'une extraction spécifique pour chaque institution et sont ensuite communiquées à l'OCLDI. De surcroît, les grandes fédérations, ainsi que des établissements comme la SNCF, contribuent également à alimenter la plateforme d'analyse et de documentation de l'office central.

En 2011, le nombre de télégrammes reçus des services de police à l'OCLDI a fortement augmenté en comparaison avec les années antérieures. À l'inverse, est apparue une baisse relativement significative des faits provenant de la gendarmerie nationale. L'addition des deux sources conduit à un volume de faits quasi identique à celui de l'année 2010. En ce qui concerne la police nationale, l'hypothèse liée à la hausse porte sur une amélioration de la transmission des informations à l'Office central. La diminution du volume de faits côté gendarmerie s'expliquerait, selon les informations recueillies auprès de l'Office central, par une modification apportée dans l'outil statistique qui a perturbé la prise en compte d'un nombre conséquent de faits et en a bloqué l'extraction. De fait, selon l'évaluation de l'Office central si ce problème technique n'avait pas existé, alors les volumes de l'année 2011 auraient été à la hausse de l'ordre de 20 % à 30 %. Une analyse sur l'évolution des faits de l'année 2011 ne serait donc pas pertinente.

De part la nécessité d'appréhender au mieux cette délinquance et la difficulté d'obtenir une information statistique tendant à l'exhaustivité, l'OCLDI a mis au point une fiche de renseignements commune aux services de police et unités de gendarmerie à compléter à chaque vol de métaux ou tentative et à lui transmettre, via les voies hiérarchiques propres à chaque administration. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, la transmission des données sera harmonisée et on peut estimer qu'elle tendra sinon à l'exhaustivité du moins à une tendance très proche de la réalité des faits commis donnant lieu à une plainte.

Les éléments développés ci-avant conduisent l'ONDRP à présenter les vols commis ou tentés en 2011 sans distinguer la force de police à l'origine de la procédure et sans tenir compte des évolutions dont la présentation ne serait pas significative.

## Près de 11 700 vols de métaux et tentatives ont été dénombrés par l'OCLDI en 2011 dont 31 % au cours du premier trimestre

Sur le territoire métropolitain, 11 673 vols de métaux et tentatives ont été recensés par l'Office central en 2011. S'il s'agit d'infractions qui ont fait l'objet d'une procédure diligentée par les services de police ou les unités de gendarmerie nationales, il faut rappeler qu'une part des victimes ne dépose pas plainte, l'estimant « inutile » (métaux jamais retrouvés ou souvent transformés ou dénaturés, auteurs non retrouvés ou insolubles) ou jugeant le préjudice faible. Cette part est impossible à estimer mais les préjudices causés par ces infractions sont tels que les entreprises et les fédérations incitent de plus en plus les victimes à déposer plainte.

La répartition mensuelle des vols de métaux et tentatives fait état de près de 61 % des infractions au cours des six premiers mois de l'année dont 31 % au premier trimestre. Les mois les plus exposés, selon les faits portés à la connaissance de l'office central, ont été les mois de mars (1 352), juillet (1 203) et avril (1 195). Les mois au cours desquels ont été recensés les plus faibles volumes de faits sont : décembre (492), août (608) et novembre (620). Cependant, il faut rappeler que le problème technique rencontré par la Gendarmerie nationale et évoqué supra pourrait avoir influé sur le report des faits de ce deuxième semestre 2011 à l'Office central (Graphique 1).

L'importance des volumes des premiers mois de l'année pourrait s'expliquer par le fait que les cours des métaux et tout spécialement du cuivre ont entamé une hausse importante et continue à compter du mois de juillet 2010 et jusqu'au mois de décembre de la même année (graphique 2).

La recherche du profit maximal étant la principale motivation des voleurs de métaux, il semblerait logique qu'ils soient sensibilisés aux variations des cours des métaux. Aussi l'hypothèse peut être envisagée qu'il existe un décalage entre les cours et les passages à l'acte, le temps que les informations circulent tant chez les voleurs d'opportunité que chez les malfaiteurs organisés en bande.

De même, les cours du cuivre baissent dès le mois de mars et, s'ils rebondissent à la hausse en juillet et août, ils repartent à la baisse jusqu'en octobre. Là encore, on pourrait supposer que l'influence des cours se fait ressentir avec un décalage dans le temps.

Tout comme pour d'autres phénomènes criminels, on constate qu'aux périodes de vacances scolaires moins de faits sont recensés. C'est ainsi qu'au mois de février ont été dénombrés 1 108 faits. Une diminution a été observée à compter d'avril qui s'est prolongée en mai et juin. Mais c'est surtout en août que le nombre recensé a été très bas : 608 faits.

Tableau 1. Types de métaux volés dérobés en 2011 à partir des faits portés à la connaissance de l'OCLDI.

Type de métaux dérobés	Pièces de métal dénombrées par l'OCLDI en 2011	
	Nombre	Part (en %)
Ensemble des "pièces"	12 605	100,0
Cuivre	8 040	63,8
Acier	1 365	10,8
Plomb / Etain	1 217	9,7
Aluminium	476	3,8
Fonte	461	3,7
Inox	322	2,6
Laiton	279	2,2
Zinc	162	1,3
Métaux précieux	129	1,0
Bronze	128	1,0
Nickel	18	0,1
Titane	8	0,1

Source : Office central de lutte contre la délinquance itinérante – Traitement ONDRP

### Note de lecture :

Un fait pouvant concerner le vol de plusieurs métaux différents, l'OCLDI les comptabilise à hauteur de trois métaux maximum par procédure (l'analyse des procédures requiert une charge de travail importante et il y a rarement plus de trois métaux volés en même temps). C'est ainsi qu'en 2011, les 11 673 faits portés à la connaissance de l'OCLDI ont donné lieu à l'identification de 12 605 métaux subtilisés. L'index « métaux précieux » ne comprend ni l'or ni l'argent mais des métaux comme le palladium, le rhodium.

Tableau 2. Catégories de lieux cibles des auteurs de vols de métaux et tentatives en 2011.

Typologie des sites cibles de vols de métaux et tentatives	Faits portés à la connaissance de l'OCLDI en 2011	
	Nombre	Part (en %)
TOTAL	11 673	100,0
Entreprises (sociétés, usines, récupérateurs de métaux, garages, etc.)	3 462	29,7
Domaines de l'État (SNCF, communes, RTE, SRDF, France Télécom, etc.)	3 175	27,2
Chantiers (carrières, chantiers de BTP, etc.)	2 019	17,3
Entrepôts (coopératives, fermes, lieux désaffectés, etc.)	1 727	14,8
Propriétés privées (terrains, bâtiments, véhicules, etc.)	1 290	11,1

Source : Office central de lutte contre la délinquance itinérante – Traitement ONDRP

## Près de 80 % des vols de métaux et tentatives ont été commis par effraction en 2011

Jusqu'en 2009, la majorité des faits étaient des vols simples (lieux non clôturés, voie publique, lieux désaffectés, dans des véhicules avec remorque sans atteinte au «contenant» pour accéder aux biens convoités). Ils avaient alors constitué près de 67 % de la totalité des vols de métaux et tentatives portés à la connaissance de l'OCLDI. À compter de 2010, la répartition s'est inversée. Ce sont les vols par effraction qui ont constitué l'essentiel des modes opératoires (plus de 63 % des 11 654 faits recensés). L'effraction consiste en la matière à pénétrer sur des chantiers clôturés, s'introduire dans des bâtiments, découper les bâches des poids lourds ou des remorques, etc. Selon l'OCLDI, les entreprises, ayant pris des mesures pour protéger les sites, ont ainsi fait barrière aux délinquants, entravant ainsi leurs activités criminelles.

En 2011, 9 248 des 11 673 vols de métaux et tentatives portés à la connaissance de l'Office central ont été commis par effraction, soit 79,2 %. 2 421 vols simples ont été dénombrés, soit 20,7 %.

Les vols aggravés (avec armes, avec violences, séquestration du chauffeur du véhicule, etc.) sont très rares pour ce type de faits, quelques unités dénombrées par an. En 2011, il y en a eu 4 contre 6 l'année précédente (2 en 2009, 3 en 2008 et 6 en 2007).

## Métal le plus recherché, le cuivre représente 64 % des métaux dérobés en 2011. Dans une moindre mesure, l'acier et le plomb/étain ont été également les plus visés (respectivement 11 % et 10 % des métaux volés)

Les métaux volés ne le sont pas seulement sous forme de matières brutes. Les vols concernent aussi des produits finis et/ou installés (portes, câbles, etc.), occasionnant régulièrement des dégâts considérables aux infrastructures.

L'OCLDI a comptabilisé 12 605 métaux volés lors des 11 673 vols enregistrés en 2011<sup>7</sup>. D'année en année, le cuivre constitue l'essentiel des infractions. De nombreuses installations en sont pourvues et il est donc plus aisément accessible pour les malfaiteurs d'habitude ou occasionnels. Par ailleurs, la demande de cuivre est forte et le fait qu'il fasse l'objet d'une cotation boursière peut être une incitation, en particulier lorsque les cours sont très hauts.

• • • (7) Dans le cadre de l'étude du phénomène, les analystes de l'Office central comptabilisent les différents métaux volés pouvant apparaître dans une même enquête, avec un maximum de trois métaux différents pour une même procédure.  
(8) Voir les précédents rapports annuels de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales.

L'Office central a comptabilisé 8 040 pièces de cuivre (matériels, matériaux, objets) parmi les 12 605 métaux dérobés en 2011, soit 63,4 % (tableau 1).

L'acier est généralement le deuxième métal le plus dérobé. Cependant, il l'est dans une proportion bien différente puisque 1 365 pièces ont été répertoriées par l'Office central ce qui n'a représenté que 10,8 % de la totalité des métaux volés recensés. Il est suivi du Plomb/étain avec 1 217 pièces recensées soit 9,7 %. Dans des proportions moindres, ont été dénombrés 476 pièces d'aluminium (3,8 %), 461 de fonte (3,7 %), 322 d'inco (2,6 %).

## Les entreprises ont été les cibles privilégiées des auteurs de vols de métaux et tentatives en 2011 (30 %) suivies des propriétés de l'État (plus de 27 %)

L'Office central a classifié les lieux visités par les auteurs des vols de métaux et tentatives selon cinq catégories : les chantiers (carrières, chantiers de BTP, etc.), les domaines de l'État (SNCF, RTE, ERDF, communes, France Télécom, etc.), les entrepôts (fermes agricoles, lieux désaffectés, coopératives), les entreprises (récupérateurs de métaux, sociétés, usines, frets etc.), les propriétés privées.

En 2011, 29,7 % des faits portés à la connaissance de l'OCLDI ont été commis à l'encontre des entreprises, soit 3 462 victimes appartenant à cette catégorie. 3 175 autres procédures ont concerné les domaines de l'État, soit 27,2 % des 11 673 faits. Les chantiers ont été la troisième cible des voleurs de métaux, avec 2 019 faits (plus de 17 %). Les entrepôts puis les propriétés privées ont respectivement représenté près de 15 % et 11 % des faits enregistrés.

## En 2011, 52 % des mis en cause entraient dans la catégorie des « itinérants internationaux »

L'OCLDI a établi quatre profils d'auteurs : les individus français ou étrangers résidant à proximité du lieu de commission des faits (agrégés « locaux » par l'Office central), les malfaiteurs itinérants français, les employés et les itinérants internationaux.

Les mis en cause dans les affaires de vols de métaux et tentatives étaient, le plus souvent, des individus résidant dans les environs plus ou moins proches des lieux de commission des faits, suivis de près par les « itinérants internationaux »<sup>8</sup>. Mais, en 2011, ces derniers ont représenté la majorité des 3 546 individus mis en cause par les unités de gendarmerie ou les services de

Tableau 3. Vols de métaux enregistrés par la gendarmerie nationale, portés à la connaissance de l'OCLDI, par région et départements, en 2011

Vols de métaux et tentatives portés à la connaissance de l'OCLDI			
Régions métropolitaines et départements significatifs	Nombre (année 2011)	Régions métropolitaines et départements significatifs	Nombre (année 2011)
<b>Alsace</b>	<b>259</b>	<b>Languedoc-Roussillon</b>	<b>449</b>
<i>dont Bas-Rhin</i>	<i>148</i>	<i>dont Hérault</i>	<i>190</i>
<b>Aquitaine</b>	<b>787</b>	<i>dont Gard</i>	<i>147</i>
<i>dont Gironde</i>	<i>422</i>	<b>Limousin</b>	<b>116</b>
<i>dont Landes</i>	<i>143</i>	<b>Lorraine</b>	<b>752</b>
<b>Auvergne</b>	<b>226</b>	<i>dont Moselle</i>	<i>339</i>
<i>dont Puy-de-Dôme</i>	<i>127</i>	<i>dont Meurthe-et-Moselle</i>	<i>189</i>
<b>Basse-Normandie</b>	<b>160</b>	<b>Midi-Pyrénées</b>	<b>747</b>
<b>Bourgogne</b>	<b>354</b>	<i>dont Tarn-et-Garonne</i>	<i>176</i>
<i>dont Yonne</i>	<i>132</i>	<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	<b>827</b>
<i>dont Côte-d'Or</i>	<i>112</i>	<i>dont Nord</i>	<i>459</i>
<b>Bretagne</b>	<b>855</b>	<i>dont Pas-de-Calais</i>	<i>368</i>
<i>dont Morbihan</i>	<i>287</i>	<b>Provence-Alpes-Côte-D'azur</b>	<b>426</b>
<i>dont Côtes-d'Armor</i>	<i>222</i>	<i>dont Bouches-du-Rhône</i>	<i>185</i>
<b>Centre</b>	<b>638</b>	<b>Pays-de-la-Loire</b>	<b>887</b>
<i>dont Eure-et-Loir</i>	<i>142</i>	<i>dont Loire-Atlantique</i>	<i>495</i>
<i>dont Loiret</i>	<i>134</i>	<i>dont Maine-et-Loire</i>	<i>135</i>
<b>Champagne-Ardenne</b>	<b>413</b>	<i>dont Vendée</i>	<i>118</i>
<i>dont Marne</i>	<i>178</i>	<b>Picardie</b>	<b>473</b>
<b>Corse</b>	<b>29</b>	<i>dont Somme</i>	<i>205</i>
<b>Franche-Comté</b>	<b>249</b>	<i>dont Aisne</i>	<i>174</i>
<b>Haute-Normandie</b>	<b>286</b>	<b>Poitou-Charentes</b>	<b>516</b>
<i>dont Eure</i>	<i>155</i>	<i>dont Charente-Maritime</i>	<i>270</i>
<b>Ile-de-France</b>	<b>1 375</b>	<i>dont Charente</i>	<i>126</i>
<i>dont Seine-et-Marne</i>	<i>298</i>	<b>Rhône-Alpes</b>	<b>849</b>
<i>dont Val-de-Marne</i>	<i>265</i>	<i>dont Isère</i>	<i>251</i>
<i>dont Seine-Saint-Denis</i>	<i>223</i>	<i>dont Rhône</i>	<i>144</i>

Source : Office central de lutte contre la délinquance itinérante – Traitement ONDRP

police, soit 1 835 personnes (51,7 %). 1 133 « locaux » ont été mis en cause (32 % de l'ensemble). Les « itinérants français » ont représenté 15 % des mis en cause, soit 549 individus et 29 mis en cause étaient des employés des sites visés (tableau 2).

*Cette évolution est à considérer avec précautions, du fait de possibles biais dus à la collecte des faits en zone gendarmerie.*

### Près de 12 % des vols de métaux et tentatives portés à la connaissance de l'OCLDI en 2011 s'étaient déroulés en Ile-de-France

*Comme cela a été expliqué en préambule, la collecte des faits par l'OCLDI pour l'année 2011 se différencie des années antérieures par le fait qu'il y a une bien meilleure remontée des informations par les services de police, d'une part, et, d'autre part, par une anomalie technique dans les outils informatiques de la gendarmerie nationale qui n'a pas permis de récupérer, un certain nombre de faits disséminés sur le territoire. Ces deux éléments impactent donc la distribution géographique, en particulier en zone de compétence de la police nationale puisqu'elle est bien plus réduite et conduit donc à une localisation plus concentrée des faits portés à la connaissance de l'Office central.*

En 2011, l'Office central a eu connaissance de 1 375 vols de métaux commis ou tentés dans la région Ile-de-France, première région touchée (11,8 % des 11 673 faits dénombrés). 298 faits ont été recensés en Seine-et-Marne, 265 dans le Val-de-Marne, 223 en Seine-Saint-Denis et un peu plus de 100 dans les trois autres départements qui composent la région.

Pays de la Loire a été la seconde région impactée par les vols de métaux commis ou tentés. On peut préciser que cette région est particulièrement exposée depuis plusieurs années, et en particulier le département de la Loire-Atlantique<sup>9</sup>. 7,6 % des faits ont été enregistrés dans cette région (887) dont 56 % en Loire-Atlantique (495 faits). Les régions Bretagne, Rhône-Alpes et Nord-Pas-de-Calais ont également dénombré chacune plus de 7 % de la totalité des faits portés à la connaissance de l'Office central (tableau 3).

Mentionnons également la région Aquitaine qui a totalisé 787 faits signalés en 2011 (6,7%). L'un des départements de cette région, la Gironde, a été particulièrement exposé aux vols de métaux. En effet, avec 422 infractions portées à la connaissance de l'Office central, la Gironde cumule près de 53,6 % du total des infractions enregistrées en Aquitaine et se distingue en étant le 3<sup>e</sup> département métropolitain en termes de volume derrière la Loire-Atlantique, citée *supra*, et le Nord, 459 faits.

### Précision apportée par l'Office central de la délinquance itinérante

*Malgré les difficultés de l'exercice statistique, des imprécisions, voire des lacunes des données chiffrées recueillies, l'Office parvient à dégager des tendances et une cartographie des phénomènes criminels les plus marquants et récurrents. Ces données disparates, qui ne prétendent pas à l'exhaustivité sont recueillies dans une perspective opérationnelle et non à des fins de communication ou de statistique institutionnelle. Leur interprétation hors contexte est donc soumise à certaines précautions.*

## Les publications de

## l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales



Directeur de la publication : André-Michel VENTRE, Directeur de l'INHESJ  
Rédacteur en chef : Christophe SOULLEZ, chef du département ONDRP

## LES VOLS DE MÉTAUX EN FRANCE MÉTROPOLITAINE EN 2010

*Sur la base des faits collectés par l'OCLDI  
et auprès d'entreprises : éléments de mesure  
et mise en perspective des préjudices  
et conséquences du phénomène*

Valérie BONVOISIN, Chargée d'études à l'ONDRP

Avec la contribution de Fabrice FUSSY,  
chef de l'Observatoire national de la délinquance dans les transports



Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice  
Département de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales  
École Militaire - 1, place Joffre, Case 39 - 75700 PARIS 07 SP - Tél. : 01 76 64 89 00 - Fax : 01 76 64 89 31  
Contact : Christophe Soullez, responsable du département ONDRP, ondrp@inhesj.fr - www.inhesj.fr



• • • (9) Idem note de bas de page 8.

## Les vols de métaux et tentatives de vols enregistrés dans les espaces de transport de la SNCF en 2011



Observatoire national de la délinquance dans les transports / SNCF

Depuis le second semestre 2005, la SNCF fait l'objet de vols répétés de métaux le long des voies, dans les chantiers et sur les sites de stockage : tourets de cuivre dérobés, caténaires et câbles télécoms coupés et prélevés, éléments du contrôle électrique des voies démontés... L'infrastructure ferroviaire de la SNCF, essentiellement composée de matériaux métalliques, est devenue une cible privilégiée pour les auteurs de vols de métaux qui revendent ensuite leur butin à des ferrailleurs recycleurs. Les auteurs de ces vols engrangent ainsi des profits substantiels s'expliquant par la hausse des cours des métaux et notamment de celui du cuivre qui atteint des niveaux records depuis 2006.

Avec un réseau de transport d'envergure nationale, composé notamment de plus de 30 000 km de voies ferrées et de 3 000 gares, la SNCF apparaît en France comme l'opérateur de transport le plus affecté par ce phénomène. En 2011, la SNCF enregistre 3 121 vols et tentatives de vols de métaux contre 3 353 en 2010 soit une diminution de près de 7%. Le volume des vols et tentatives amorce donc une décroissance après le nombre record de faits répertoriés en 2010. De 2005 à 2011, ce sont près de 16 000 vols et tentatives de vols de métaux qui ont été comptabilisés.

Ces vols de métaux peuvent entraîner des conséquences graves. Ils affectent le fonctionnement de la signalisation et des installations de sécurité, souvent pendant plusieurs heures, ce qui pénalise la circulation des trains et met en cause la sécurité des voyageurs et des agents.

En 2011, les vols de métaux ont coûté 35 millions d'euros à la SNCF et à RFF et provoqué près de 6 000 heures de retards cumulés dans la circulation des trains.

Le présent état des lieux a pour objectif de décrire et d'analyser ce phénomène spécifique à partir des informations principalement issues du système d'information CEZAR<sup>1</sup> de la SNCF, compteur statistique des actes transgressifs constatés par les agents sur le réseau de l'entreprise ou portés à leur connaissance.

### Les câbles, objet du délit

Parmi l'ensemble des matériels utilisés par la SNCF, les câbles électriques qui parcourent le réseau de chemin de fer sont les plus convoités. Sur les 3 121 vols et tentatives commis en 2011, 60% ont pour cible ce type de câbles (*graphique 1*). Cette forte proportion de câbles volés prend également en compte les tourets de cuivre dérobés sur les sites de stockage et dans les chantiers de l'opérateur de transport.

À ces divers câbles s'ajoutent ceux des installations de sécurité et des installations fixes de traction électrique (IFTE) qui représentent chacune 10% des matériels volés. Les IFTE se composent des caténaires (câbles qui alimentent en électricité les locomotives à traction électrique), les *feeders* (câbles qui alimentent les caténaires) et les câbles RCT<sup>2</sup> (câbles reliant les rails à la sous-station qui permettent le retour du courant). Enfin, les nappes aériennes représentent une part de 4% des matériels volés. Les nappes aériennes correspondent

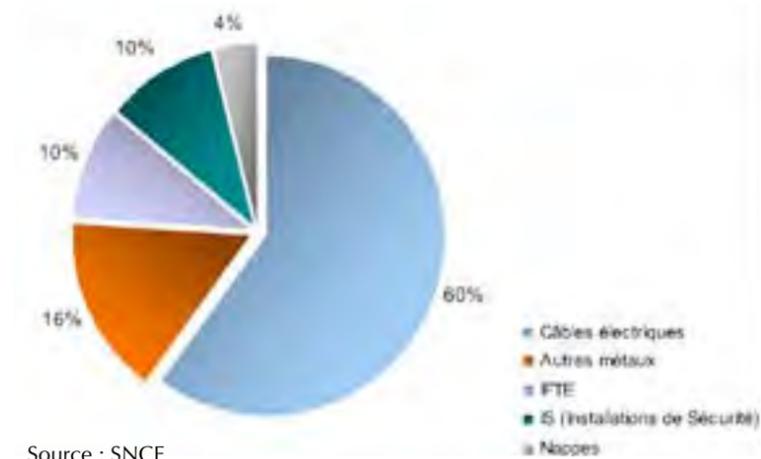
aux câbles accrochés aux poteaux le long des voies non électrifiées servant à la transmission du téléphone, aux installations de sécurité des passages à niveau et aux blocks manuels (*système gérant l'espacement des trains*).

### Une ruée sur le métal rouge

En 2011, le cuivre reste de très loin le métal le plus recherché dans les espaces de la SNCF. Le métal rouge représente ainsi 82% du volume des vols et tentatives (*graphique 2*). Le fer, le plomb et enfin les autres métaux se partagent les 18% restants. S'agissant du plomb dont la part n'a cessé de croître depuis 2007, celui-ci correspond aux batteries de secours volées dans les locaux techniques de la SNCF ou à proximité des voies. Ce métal dont le cours reste bas malgré une hausse progressive depuis fin 2008 est cependant de plus en plus prisé en raison de sa forte densité et du haut potentiel de recyclage des batteries.

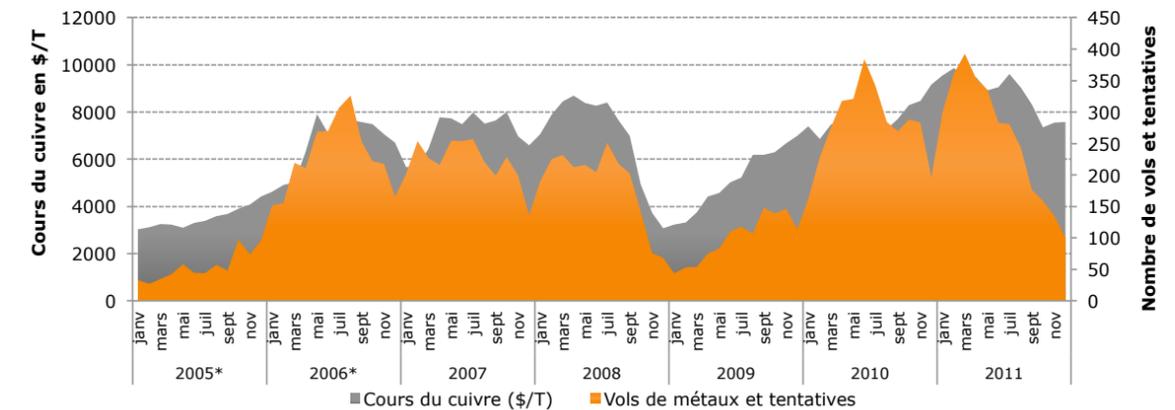
- • (1) Pour « Connaître l'Evolution des Zones à Risques ».
- (2) Pour Retour du Courant de Traction.

Graphique 1. Répartition des vols et tentatives de vols de métaux commis en 2011 par type de matériel.



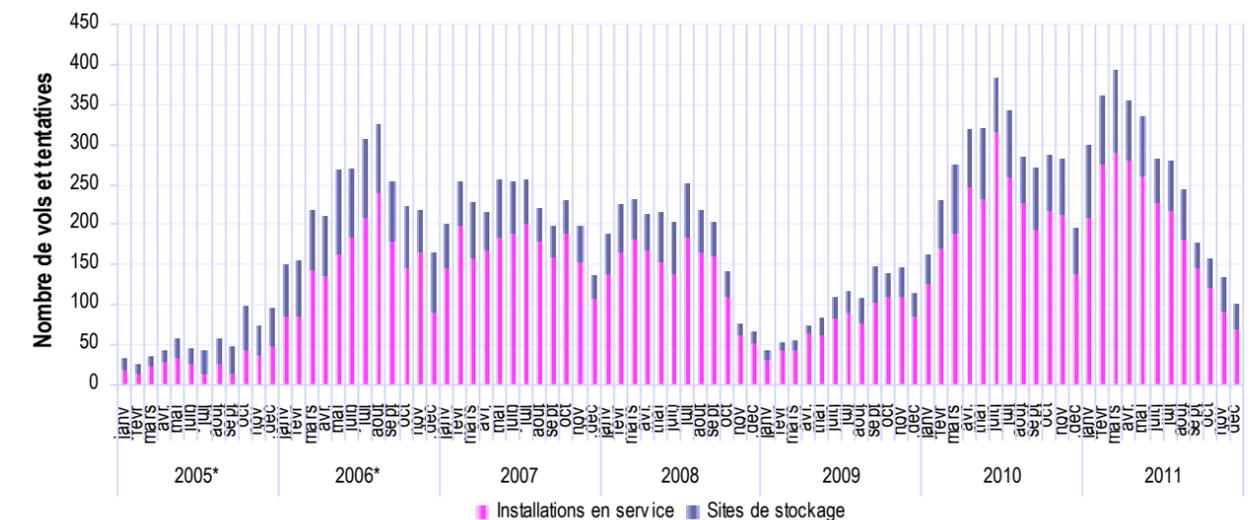
Source : SNCF

Graphique 2. Répartition des vols et tentatives de vols de métaux commis en 2011 par type de métal.



Source : SNCF

Graphique 3. Répartition mensuelle des vols de métaux et tentatives de vols commis dans les espaces de la SNCF selon leur localisation (sur les installations en service / sur les sites de stockage).



Source : SNCF

## Les lignes de circulation visées

Ces vols et tentatives ont lieu à la fois sur les sites de stockage et sur les chantiers, notamment les chantiers de renouvellement des voies ou de construction de lignes nouvelles, et au sein même des installations en service. Toutefois, la proportion entre les vols et tentatives commis sur les sites de stockage et ceux affectant les installations en service (en ligne) s'est considérablement modifiée à partir de 2006. D'une proportion égale en 2005, la part des actes affectant les lignes ferroviaires devient majoritaire à partir de 2006 et représente plus de 75% du total en 2011 (graphique 3).

## Une disparité territoriale des vols de métaux et tentatives en fonction des sites affectés et du type de métal

**Méthodologie :** les cartographies des vols et tentatives présentées ci-dessous sont réalisées à partir du géoréférencement des informations recensées par l'opérateur de transport. Les faits sont représentés sous forme de symbole ponctuel par discrétisation<sup>3</sup> où le nombre d'actes est agrégé en fonction de leur lieu de commission. La taille du symbole ponctuel est proportionnelle au nombre de faits mettant ainsi en exergue les lieux les plus affectés par ce type de vols.

La carte 1 offre une photographie des vols et tentatives commis en 2011 dans les emprises de la SNCF. Si, à première vue, l'ensemble du pays apparaît touché par le phénomène, deux observations sont à mettre en évidence :

- certaines lignes ferroviaires sont nettement plus affectées que d'autres. Ainsi les lignes Paris-Lyon-Marseille, Marseille-Nîmes-Montpellier-Perpignan, Thionville-Metz-Nancy, Lille-Lens-Douai-Valenciennes, Tarbes-Toulouse-Albi, Lyon-Les Alpes sont les plus touchées. À l'opposé, les lignes du centre de la France ainsi que du nord-ouest demeurent plus épargnées ;
- certains lieux concentrent une grande quantité de vols et tentatives : Rouen, Lille, Tourcoing, Aniche, Bordeaux, Narbonne, Noisy-le-Sec, Corbeil-Essonnes...

Cette hétérogénéité tant axiale que par site correspond respectivement aux vols et tentatives commis sur les installations en service, autrement dit sur les voies (carte 2) et ceux sur les sites de stockage (carte 3). Cette dernière carte révèle que les vols et tentatives sont récurrents dans plusieurs sites de stockage de la SNCF où certains peuvent cumuler plus de 10 vols et tentatives en 2011. À contrario, les vols et tentatives en ligne sont rarement commis au même endroit à quelques exceptions près.

Des disparités géographiques des vols et tentatives sont également visibles en fonction du type de métaux les plus convoités (cuivre, plomb et fer). Si la carte des

vols de cuivre et tentatives (carte 4) semble identique à celle des vols de métaux et tentatives commis en 2011 (carte 1) compte tenu de la forte proportion des vols de ce type de métal, les autres cartes concernant le plomb (carte 5) et le fer (carte 6) sont plus contrastées. S'agissant du plomb, une géographie très précise se dessine puisque les vols sont essentiellement commis dans le sud de la France, sur les lignes bordant l'arc méditerranéen et notamment sur la portion de ligne Montpellier-Nîmes-Avignon-Aix-en-Provence. Il existe également une zone de concentration sur la ligne reliant Toulouse à Albi mais aussi à proximité de Perpignan. À l'opposé, les vols de fer et tentatives affectent davantage le nord de la France avec trois zones de concentration significatives : la première en Ile-de-France, la deuxième dans une zone allant de Dunkerque à Valenciennes en passant par Lille et enfin la troisième dans la région de Nancy. Enfin, de plus faibles concentrations peuvent être identifiées en Charente-Maritime ainsi que dans les périphéries de Toulouse, Nîmes et Marseille.

## Un lien avec l'évolution des marchés mondiaux

Par le passé, l'augmentation des vols de métaux avait déjà été observée lors des périodes de crise de l'économie mondiale : les chocs pétroliers, la guerre du Golfe, la crise asiatique en 1997, etc. Le cours du cuivre avait alors augmenté et les vols de métaux également mais ils n'avaient jamais atteint l'ampleur que nous leur connaissons actuellement.

Le prix des métaux battant successivement des records depuis le deuxième trimestre 2006, le nombre de vols et tentatives a suivi la même courbe ascendante (graphique 4). Ce lien est également perceptible lors du net reflux du cours du cuivre de fin 2008 lié au ralentissement de la croissance mondiale affectant notamment les secteurs de l'automobile et du bâtiment. Le nombre de vols de métaux et tentatives y retrouve son niveau de 2005 avant la nouvelle envolée du cours du cuivre fin 2010 et durant le premier semestre 2011.

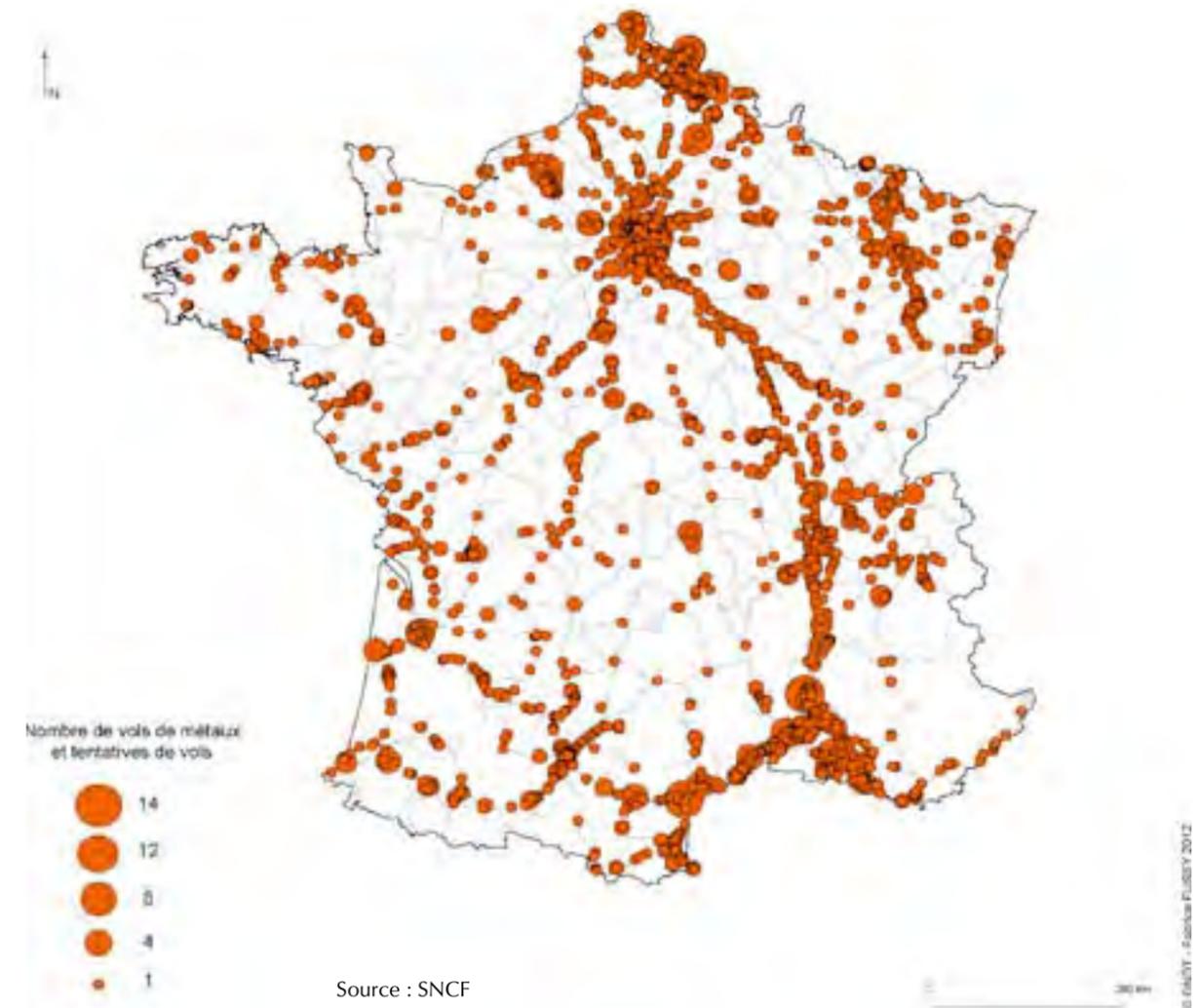
L'augmentation soudaine du cours du cuivre depuis 2005 résulte de la conjonction de trois principaux facteurs :

- l'arrivée de la Chine sur le marché mondial en 2000. Elle se positionne au premier rang des consommateurs de cuivre au monde depuis 2002 (la Chine a absorbé 40% de la production mondiale en 2010) ;
- la reprise de la consommation par les principaux pays consommateurs tels les États-Unis ou l'Europe après une période de marasme ;
- l'effet spéculatif sur ces évolutions brutales.

Cette relation pressentie entre les vols de métaux et le cours mensuel du cuivre s'est confirmée avec le calcul du coefficient de corrélation, qui seul pouvait prouver

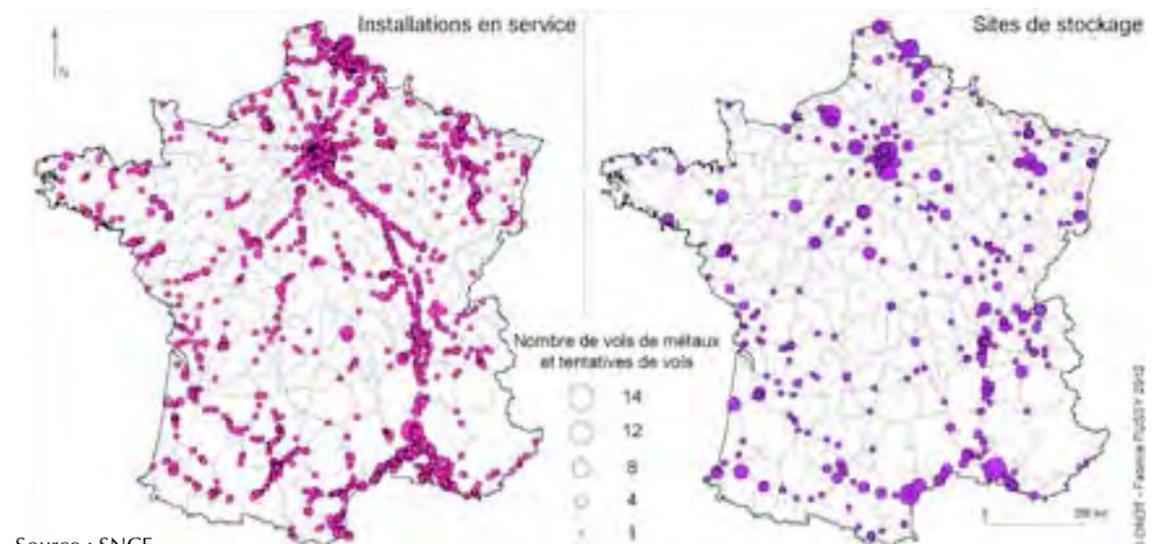
• • • (3) La discrétisation consiste à découper les valeurs numériques quantifiant les actes (la série statistique) selon des classes.

Carte 1. Géographie des vols et tentatives de vols de métaux sur le réseau de la SNCF en 2011.



Source : SNCF

Cartes 2 et 3. Géographie des vols et tentatives de vols de métaux sur le réseau de la SNCF en 2011 selon leur localisation (installations en service/site de stockage).



Source : SNCF

statistiquement l'existence ou non de ce lien. De 2005 à 2011, la corrélation entre le volume mensuel des vols de métaux et tentatives et le cours mensuel du cuivre s'élève à 0,82 et révèle ainsi l'existence d'un lien étroit entre économie globale et ce type de prédation. Il s'agit d'un cas rare de « rationalité délictuelle ».

Une autre hypothèse doit être vérifiée selon laquelle les auteurs de ce type de vols observeraient davantage la tendance des cours et non le cours avec précision. Pour cela, le coefficient de corrélation entre le taux d'évolution mensuelle des vols et tentatives et celui

du cours du cuivre a été calculé. S'établissant à 0,28, il indique que ces deux évolutions sont faiblement corrélées. Toutefois, cette hypothèse ne doit pas occulter les effets possibles de la médiatisation des vols sur les comportements des auteurs. D'autres facteurs doivent également être pris en compte comme le rôle de certains recycleurs peu regardants sur l'origine des métaux, l'effet dissuasif des perquisitions des forces de police et de gendarmerie ou encore des premières actions mises en place par la SNCF pour lutter contre ce phénomène.

## RÉPONSES APPORTÉES POUR LUTTER CONTRE CE PHÉNOMÈNE

### Les réponses de la SNCF : des mesures techniques et humaines

Dès 2006, la SNCF a engagé une réflexion sur les actions qu'elle pouvait entreprendre pour lutter contre les vols de métaux et notamment les vols de cuivre. Cette réflexion a abouti au lancement d'un programme d'investissement de 12 millions d'euros sur trois ans (2008-2010) dédié à la protection de l'infrastructure. Pour synthétiser, les réponses de la SNCF s'organisent en deux volets : les mesures techniques et les mesures humaines.

#### Clôtures, alarmes et surveillance pour sécuriser les lieux

Les actions de protection des installations portent essentiellement sur les parcs de câbles, les sous-stations et les postes d'aiguillage.

S'agissant des lieux bien délimités comme les sites de stockage, les grands chantiers ou les locaux techniques dans lesquels ont été commis 25% des vols et tentatives de vol de métaux enregistrés en 2011, la SNCF procède à leur sécurisation à partir de clôtures, de systèmes d'alarme et de télésurveillance.

Concernant la protection des voies, de loin la plus complexe compte tenu de l'étendue de ces dernières, la SNCF équipe progressivement les zones où ces actes de malveillance sont particulièrement graves et fréquents de systèmes d'alarme appelés SEZAM<sup>4</sup>.

Par ailleurs, l'opérateur procède à l'installation de systèmes d'ancrage ou d'enfouissement des câbles sur les tronçons les plus exposés.

Un arsenal technologique est encore actuellement à l'étude avec pour objectif de faciliter l'identification lors des perquisitions policières et la traçabilité des câbles de l'opérateur à partir de solution de marquage visible ou invisible à l'œil nu, l'élaboration de nouveaux alliages ou encore l'introduction de puces GSM-GPS dans les tourets de cuivre.

#### Mobilisations des agents de la SNCF et des forces de l'ordre

Les mesures humaines portent sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs et notamment des agents

travaillant sur les voies, dans les postes d'aiguillage ou dans les centres de gestion des circulations qui sont directement confrontés aux vols de cuivre.

L'Office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI) et les services de police et unités de gendarmerie nationales organisent des tournées communes et des opérations de police administrative chez les ferrailleurs.

De plus, depuis la signature le 14 février 2011 d'une convention entre la SNCF et la Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), des actions de surveillance aérienne par hélicoptères sont effectuées par la gendarmerie.

Enfin, de 2011 à 2013, la SNCF recrutera 300 agents supplémentaires de la SUGE dont une partie sera dédiée à la prévention des vols de cuivre permettant ainsi d'intensifier la surveillance des lignes et des sites.

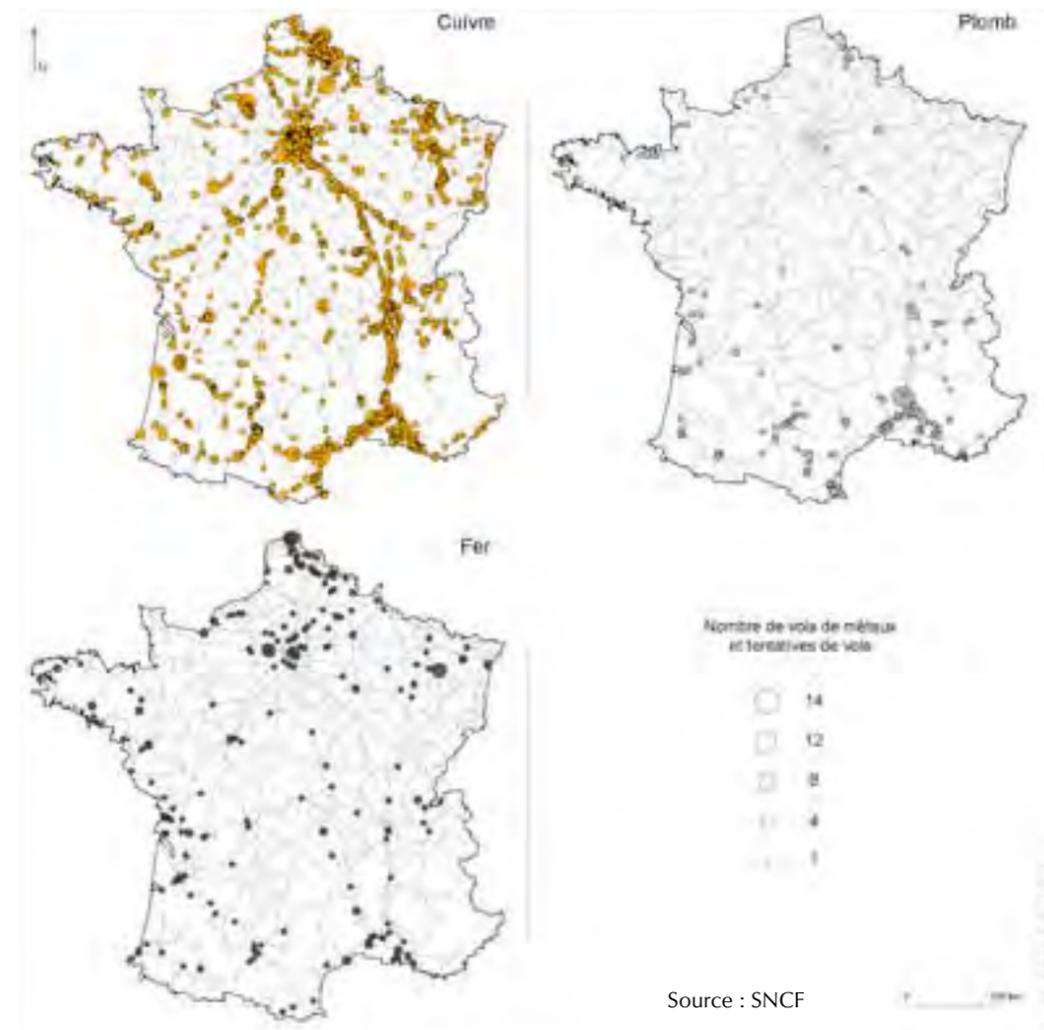
Ce renforcement des partenariats et plus généralement de la présence humaine dans les emprises de la SNCF reste indispensable et doit s'intensifier à la fois pour dissuader les auteurs de passer à l'acte et pour poursuivre les investigations et procéder à des interpellations. En effet, les auteurs sont très mobiles et difficiles à interpellier comme le montre le graphique 5. À l'exception de l'année 2009, le taux de vols de métaux et tentatives ayant donné lieu à des interpellations varie entre 6% et 7%. Toutefois, ce ratio est à interpréter avec prudence car il ne permet pas de savoir si les auteurs interpellés ont commis d'autres faits avant leur interpellation.

### La réponse du ministère chargé des transports : le plan d'urgence de sécurisation des voies ferrées

Le gouvernement a annoncé le 3 mars 2011 la mise en place d'un plan d'urgence consacré à la sécurisation des voies ferrées et des lieux de stockage. Ce plan intervient dans un contexte de recrudescence de ce type d'actes en 2010 et après un incident particulièrement dommageable qui a occasionné le blocage de plus de 30 000 voyageurs au cours d'un week-end de chassé-

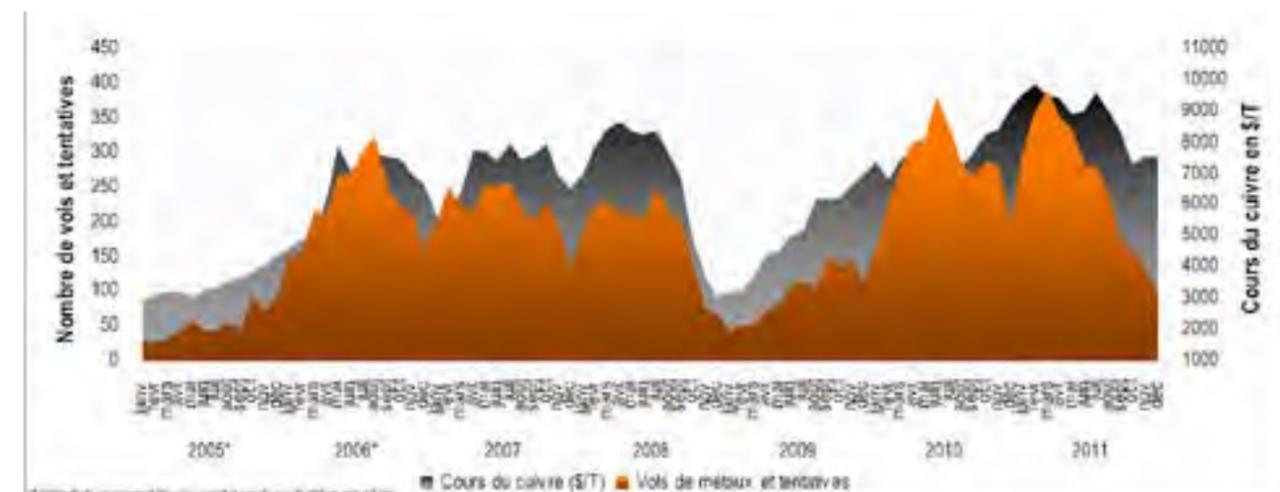
• • • (4) Pour Sécurisation de Zones par Alarme Mobile.

Cartes 4, 5 et 6. Géographie des vols et tentatives de vols de métaux sur le réseau de la SNCF en 2011 selon le type de métal.



Source : SNCF

Graphique 4. Répartition mensuelle des vols de métaux et tentatives de vols commis dans les espaces de la SNCF et évolution du cours du cuivre de 2005 à 2011 (Source : SNCF & London Mercantile Exchange).



Source : SNCF

croisé de février 2011. Le coût de ce plan est estimé à 40 millions d'euros échelonné sur 18 mois et sa mise en œuvre confiée à RFF et à la SNCF.

Le plan de sécurisation des voies ferrées s'articule autour de quatre axes prioritaires qui corroborent les mesures adoptées par la SNCF :

- la protection des voies, renforçant ainsi les actions déployées par l'opérateur dès 2008 auxquelles s'ajoute la mise en place de la télésurveillance de certains tronçons sensibles ;
- la protection des sites qui consiste à équiper les bâtiments et leurs abords (sous-station, poste d'aiguillage, parc de stockage) de dispositifs de sécurisation cités précédemment associés à un système d'éclairage dans l'enceinte des sites ;
- les nouvelles technologies actuellement à l'étude telles des dispositifs de localisation des points de coupure des câbles ;
- la surveillance du réseau effectuée par hélicoptères équipés de moyens de vision nocturne.

### Les réponses pénales

Rappelons tout d'abord les principales dispositions relatives aux risques qu'encourent les auteurs de vols et de déprédations applicables aux vols de métaux :

- le vol simple est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (*article 311-3 du code pénal*) ;
- le vol est aggravé et est puni de cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende notamment lorsqu'il est précédé, accompagné ou suivi d'un acte de destruction, dégradation ou détérioration ou lorsqu'il est commis dans un local d'habitation ou dans un lieu utilisé ou destiné à l'entrepôt de fonds, valeurs, marchandises ou matériels (*article 311-4 du code pénal*) ;
- la destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui par l'effet d'une substance explosive, d'un incendie ou de tout autre moyen de nature à créer un danger pour les personnes est punie de dix ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende (*article 322-6 du code pénal*).

Par ailleurs, pour dissuader les auteurs de commettre ce type de vols, les peines ont été alourdies par la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI) du 14 mars 2011 notamment en cas de vol aggravé.

Ainsi, l'article 311-5 du code pénal punit de sept ans d'emprisonnement et de 100 000 euros d'amende lorsque le vol est commis dans un lieu utilisé ou

destiné à l'entrepôt de fonds, valeurs, marchandises ou matériels, en pénétrant dans les lieux par ruse, effraction ou escalade et les peines peuvent être portées à dix ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende en cas de circonstances aggravantes.

Les infractions recherchées visent également les réseaux de revente des métaux. La LOPPSI a modifié l'article 321-7 du code pénal et punit désormais de six mois d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende le fait pour les acheteurs de métaux de ne pas noter sur un registre la nature, les caractéristiques, la provenance, le mode de règlement des objets acquis ou détenus en vue de la vente ou de l'échange et permettant l'identification de ces objets ainsi que celle des personnes qui les ont vendus ou apportés à l'échange.

Enfin, pour limiter les transactions illicites et favoriser un suivi et une transparence en matière de revente, le décret n°2011-114 paru le 27 janvier 2011 limite dorénavant le paiement en espèces à 500 euros pour l'achat au détail de métaux ferreux et non ferreux (D.112-4 et L.112-6 du code monétaire et financier).

### Une préoccupation européenne

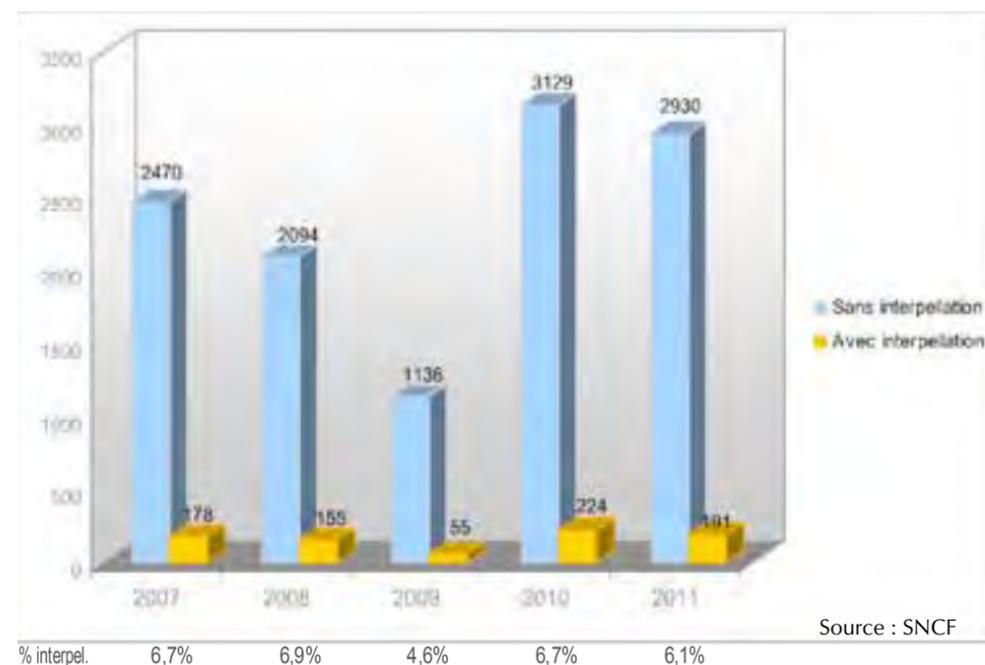
Le phénomène des vols de métaux dépasse très largement les frontières françaises. Il est même devenu une préoccupation de premier ordre en Europe. À l'instar de la France, l'Italie, la Grande-Bretagne, la Belgique et l'Espagne enregistrent depuis 2006 des augmentations ou des volumes de faits records.

Cette problématique des vols de métaux commis sur les réseaux de transport d'Europe a amené l'association européenne « Collaboration des services de police ferroviaire et de sûreté » (COLPOFER)<sup>5</sup> à mettre en place de 2006 à 2009 un groupe de travail dédié à la lutte contre les vols de métaux. Son activité a porté sur le développement d'outils de prévention des vols de métaux et une sensibilisation de tous les acteurs concernés : autorités, ferrailleurs, employés de chemins de fer...

Puis, sous l'impulsion de l'Union internationale des chemins de fer (UIC), un nouveau groupe de travail s'est constitué en juin 2011 afin d'identifier un ensemble de mesures concrètes et communes à mettre en œuvre. Ce groupe de travail, placé sous la présidence de la SNCF, comprend des représentants de la Grande-Bretagne, du Maroc, de l'Italie, de la Belgique, du Japon, de l'Autriche, de la Slovaquie et de la France. Les chemins de fer allemands et espagnols ont décidé récemment de rejoindre le groupe. Les chemins de fer suisses viennent d'être sollicités par l'UIC.

• • • (5) Créée en 1981 par six compagnies ferroviaires et des services de police ferroviaire d'Europe occidentale, l'association européenne COLPOFER qui fait aujourd'hui partie de l'UIC, comprend désormais 40 membres issus de 25 pays représentant des entreprises ferroviaires, des gestionnaires d'infrastructures et des autorités de police et de gendarmerie. Le principe de la création de COLPOFER consistait à effacer les frontières européennes en matière de sûreté pour les voyageurs comme pour le fret. Des groupes de travail se sont donc créés sur l'anti-terrorisme, la fraude, la collaboration lors de grands événements, les graffitis etc.

Graphique 5. Vols et tentatives de vols de métaux ayant conduit ou non à des interpellations entre 2007 et 2011.



## Les tags et graffitis constatés dans les espaces de la SNCF en 2011



Observatoire national de la délinquance dans les transports / SNCF

Le présent article a pour objectif de décrire et d'analyser le phénomène des tags et des graffitis à partir d'une étude portant sur le traitement des tags et graffitis<sup>1</sup> menée par le ministère chargé des transports et des informations issues du système d'information CEZAR<sup>2</sup> de la SNCF, compteur statistique des actes transgressifs constatés par les agents sur le réseau de l'entreprise ou portés à leur connaissance.

### Du tag au graff

Les tags, graffs, graffitis, gravures et fresques rassemblent l'ensemble des inscriptions, des dessins peints ou gravés pouvant véhiculer des messages sur un support qui n'est normalement pas prévu à cet effet.

Plus précisément, le tag (*marque, signature*) est le dessin stylisé du nom de l'artiste. C'est un logo plus qu'une écriture que souvent seuls les initiés parviennent à déchiffrer. Le graff (ou « *piece* »), voire « *masterpiece* » (*fresque*) est le nom le plus souvent donné aux graffitis sophistiqués et exécutés à partir de plusieurs couleurs. Il existe de nombreuses techniques d'apposition des tags et graffitis : la peinture à partir de bombes aérosol avec ou sans pochoir, appliquée au pinceau, au rouleau ou pulvérisée à l'aide d'un aérographe<sup>3</sup>. La gravure sur les surfaces vitrées ou métalliques appelée « *scratchfitti* » est également utilisée tout comme le marqueur, le stylo ou la craie. De la préhistoire à nos jours, ce phénomène universel n'a cessé d'évoluer au gré des modes, des supports disponibles, des nouvelles peintures et encres mais aussi des techniques de nettoyage.

De nombreuses raisons peuvent motiver les auteurs de tags et graffitis : défis artistiques, territorialité, publicité, messages politiques et polémiques... Toujours est-il que l'objectif premier de l'apposition d'un tag ou d'un graffiti est de le rendre visible au plus grand nombre de personnes et ce par tous les moyens. Ainsi les auteurs ciblent particulièrement les voies de communication et les moyens mobiles. Les voies ferrées, la voirie urbaine, notamment les autoroutes et les voies rapides, qui drainent d'importants flux de voyageurs constituent

des emplacements privilégiés pour les tagueurs. Toutefois, ces derniers peuvent aussi être amenés à toucher un public ciblé. Il n'est donc pas rare d'apercevoir des tags et des graffitis dans les zones de moindre fréquentation comme les routes de campagne et les communes rurales. Les ouvrages d'art (*ponts, tunnels...*), les équipements routiers (*signalisation, écrans acoustiques, candélabres...*), le mobilier urbain et certains équipements dédiés (*transformateur EDF, poste d'aiguillage SNCF...*) ne sont pas épargnés.

Si, Outre Atlantique, les tags et graffitis modernes sont nés dans les quartiers pauvres des années 1960, en France, ils apparaissent un peu plus tardivement, au cours des années 1980, dans le milieu des jeunes parisiens aisés. À partir des années 1990, le phénomène s'étend à la province et se démocratise. Aujourd'hui, les tags et graffitis ne sont pas seulement l'œuvre de jeunes désœuvrés de banlieue ; ils demeurent indépendants de toute origine sociale et ethnique particulière selon l'enquête menée par M.-L. FELONNEAU et S. BUSQUETS en 2001.

### Une vision ambivalente du phénomène et un impact non négligeable pour la SNCF

Ce phénomène est unique car il est à la fois perçu comme des souillures, des incivilités, des dégradations voire du vandalisme mais aussi paradoxalement comme des œuvres d'art où les médias (*presse, Internet, télévision*) participent à la renommée et à la consécration des tagueurs comme des artistes reconnus et cotés dans le monde de la peinture.

Compte tenu de l'envergure de son réseau, la SNCF représente une cible de choix pour les tagueurs et leurs actes ont un impact non négligeable sur l'entreprise de transport. En termes de coût de traitement de ces dégradations, la remise en état des rames taguées s'élève à 4 millions d'euros par an dont 2 millions pour la seule région Île-de-France.

En luttant contre les tags et graffitis, la SNCF entend contenir un phénomène que les voyageurs considèrent d'abord comme une gêne assimilée à la malpropreté des espaces de transport, une « gêne » qui est l'un des vecteurs du sentiment d'insécurité dans les transports. En effet, une étude menée en 2008 et en 2010 sur le sentiment d'insécurité des voyageurs et des personnels dans les emprises de la SNCF montre que celui-ci est plus fort dans les situations où l'individu a l'impression d'être dépendant de l'environnement.

L'absence de contrôle sur l'environnement procure des sentiments d'inconfort, de stress et d'agressivité qui peuvent l'amener à vouloir éviter cette « non-maîtrise » de l'espace. Ainsi, sur une quinzaine de situations repérées comme anxiogènes, les voyageurs et personnels classent « un environnement sale » et « des installations dégradées » dans les cinq situations leur procurant un fort degré d'insécurité. À la dégradation des supports, s'ajoutent les messages subversifs que certains graffitis cherchent à véhiculer : racisme, xénophobie, incitation à la violence... qui contribuent à renforcer cette mauvaise image de la qualité de service.

Par ailleurs, si pour la plupart des voyageurs, le mode « transport en commun » relève davantage d'une utilisation contrainte que d'un véritable choix, certains voyageurs peuvent réagir en adaptant leur comportement pour se rassurer face à leur perception du risque. D'autres, en revanche, modifient leurs habitudes de voyage (*changement d'itinéraire, d'horaire, réduction de fréquentation*) ou adoptent plus radicalement une forme d'évitement en empruntant un autre moyen de transport que le train.

Si le coût direct de remise en état des rames taguées est facile à déterminer, les modifications de comportements des voyageurs et les stratégies d'évitement sont extrêmement difficiles à évaluer.

Pour lutter plus efficacement contre ce phénomène, la SNCF s'est engagée depuis 2007 à améliorer sa connaissance de cette

problématique en portant une attention particulière à son recensement.

### Un recensement fiable des tags et graffitis

L'ensemble des tags, graffs, graffitis, gravures et fresques sont comptabilisés dans la base de données CEZAR de la SNCF comme des actes de malveillance sur les biens. Qualifiés de dommages, ils sont regroupés en trois catégories : les graffitis/tags, les fresques et les gravures. Le recensement de ces faits offre la possibilité à la SNCF d'apprécier l'ampleur du phénomène et de connaître son impact direct sur les infrastructures de transport. Depuis 2007, année au cours de laquelle une sensibilisation des personnels a été effectuée en vue d'améliorer la remontée d'informations, le recensement est considéré comme fiable.

Les graffitis/tags représentent la quasi totalité des actes recensés en raison de leur omniprésence dans les espaces de la SNCF. On les retrouve à la fois sur les trains et sur les installations fixes : gares, bâtiments, ouvrages d'art, équipements le long des 30 000 kilomètres de voies ferrées. Les surfaces concernées sont immenses. Depuis 2007, le volume de cette catégorie de faits varie entre 5 000 et 6 000 tags et graffitis par an. L'évolution entre 2010 et 2011 est relativement stable (*tableau 1 et figure 1*).

Les fresques et les gravures représentent moins de 2% du total des actes et sont principalement présentes sur le matériel roulant expliquant de fait ce faible volume par rapport aux graffitis/tags. Le nombre de fresques diminue progressivement depuis 2008. Cette tendance s'explique notamment par les différentes actions mises en place pour protéger les rames.

**Méthodologie :** la cartographie des tags/graffitis, fresques et gravures constatés dans les espaces de la SNCF présentée ci-dessous est réalisée à partir du géoréférencement des informations recensées par l'opérateur de transport. Ces actes de malveillance sur les biens sont représentés sous forme de symbole ponctuel par discrétisation<sup>4</sup> où le nombre de faits est agrégé en fonction de leur lieu de commission. La taille du symbole ponctuel est proportionnelle au nombre global de tags/graffitis, fresques et gravures mettant ainsi en exergue les lieux les plus affectés par ce type de faits.

• • (1) SETRA, 2010, Stratégies pour le traitement des tags et graffitis.  
(2) Pour « Connaître l'Évolution des Zones à Risques ».  
(3) Outil à air comprimé pulvérisant de la peinture.

• • (4) La discrétisation consiste à découper les valeurs numériques quantifiant les actes (la série statistique) selon des classes.

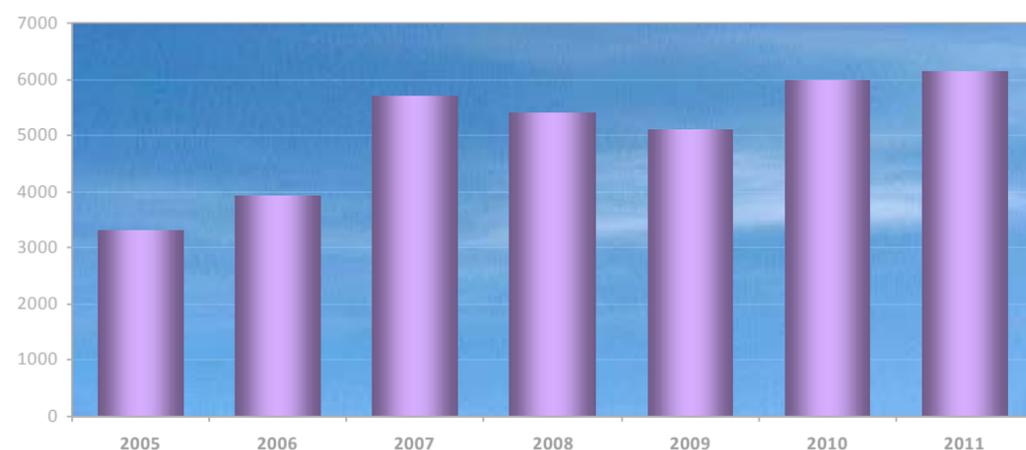
Télécharger la fiche

Tableau 1. Volume et évolution des graffitis/tags, fresques et gravures à la SNCF.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Graffitis/tags	3179	3748	5413	5172	4856	5801	5978
Fresques	66	128	224	165	110	105	94
Gravures	76	61	63	74	118	71	80
Total	3321	3937	5700	5411	5084	5977	6152
Evolution en %	-	+18,5	+44,8	-5,1	-6,0	+17,6	+2,9

Source : SNCF

Figure 1. Volume global des tags/graffitis, fresques et gravures dans les espaces de la SNCF.



■ Nombre de tags /graffitis, fresques et gravures Source : SNCF

La cartographie des tags/graffitis, fresques et gravures révèle une concentration évidente de ce type de malveillance dans la région francilienne et plus spécifiquement sur les lignes ferroviaires situées entre la gare de Paris-Nord et le nord de la région. Les autres lignes sont moins affectées à l'exception d'une zone de concentration ponctuelle localisée dans le Val-de-Marne. D'autres zones de concentration de moindre ampleur peuvent être observées dans les agglomérations toulousaine, bordelaise, lyonnaise, nîmoise ou encore lilloise mettant en évidence le caractère urbain de cette pratique. Le pourtour méditerranéen est également confronté à cette problématique.

La figure 2 corrobore les constatations faites à partir de la cartographie des tags et graffitis en 2011 : le périmètre de Transilien<sup>5</sup> est davantage affecté que celui des trains express régionaux (TER). La figure 2 laisse apparaître une évolution du volume des faits constatés par l'opérateur de transport depuis l'amélioration

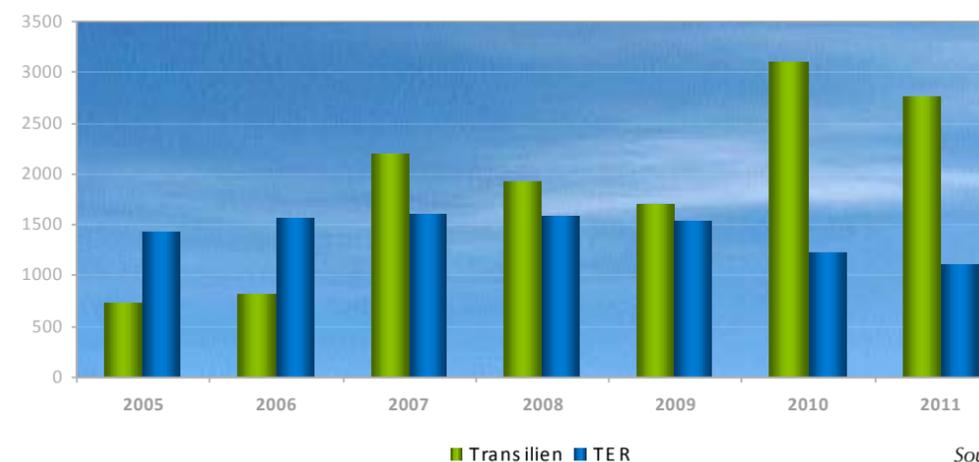
des remontées d'informations en 2007. Si en 2005 et 2006 le nombre de tags/graffitis, fresques et gravures était plus important en province sur le périmètre TER que sur celui de Transilien, dès 2007 la tendance s'inverse. En 2010 et 2011, cette spécificité « francilienne » du phénomène est encore plus nette : deux fois plus de faits sont commis sur le périmètre Transilien.

### Politiques de prévention mises en place par la SNCF

#### Création de cellules anti-tags au sein de la Surveillance générale (SUGE)

Confrontée à la recrudescence de ces faits, la SNCF a décidé de créer dès 2008, principalement à Paris, des cellules anti-tags au sein de la SUGE, son service interne de sécurité. Aujourd'hui, chaque direction zonale de sûreté dispose de personnels dédiés à la lutte anti-

Figure 2. Volume global des tags/graffitis, fresques et gravures dans les périmètres Transilien et TER.



Source : SNCF

tags. Pour optimiser l'efficacité de ces cellules, tous les agents de la SUGE sont équipés d'appareils et peuvent ainsi photographier les tags qu'ils découvrent lorsqu'ils accomplissent leurs tâches quotidiennes d'accompagnement des trains et de sécurisation des gares. Les photos, dépôts de plainte, rapports internes divers sont ensuite minutieusement stockés et archivés dans une base de données, ce qui permet, en cas d'interpellation d'un tagueur que celui-ci soit poursuivi pour l'ensemble des actes commis.

Les cellules anti-tags ont pour principales missions de centraliser les informations en provenance du terrain en répertoriant les tags dans la base de données CEZAR, localiser les zones sensibles, déposer des plaintes et suivre les actions en justice après interpellation de l'auteur, collaborer avec les partenaires externes : police, gendarmerie, cellules anti-tags de la RATP... dans le cadre de regroupements de procédures et vérifier les devis estimatifs de remise en état des matériels.

#### De nouveaux moyens techniques utilisés

Des moyens techniques ont été mis au point pour décourager les auteurs de tags et graffitis, comme l'utilisation de vernis, de films plastiques anti-graffitis et de peintures anti-tags qui empêchent la peinture de sécher correctement ou qui facilitent les opérations de nettoyage. Pour protéger les rames, la SNCF recourt au pelliculage qui consiste à recouvrir d'une pellicule continue et résistante le support empêchant ainsi la pénétration des

peintures et des encres des tags. Cependant, les tagueurs se sont également adaptés et ont appris à contrer ces techniques en utilisant des produits de plus en plus difficiles à traiter. Par ailleurs, des mesures de sécurisation des lieux de stationnement des rames en Île-de-France comme en province ont été déployées.

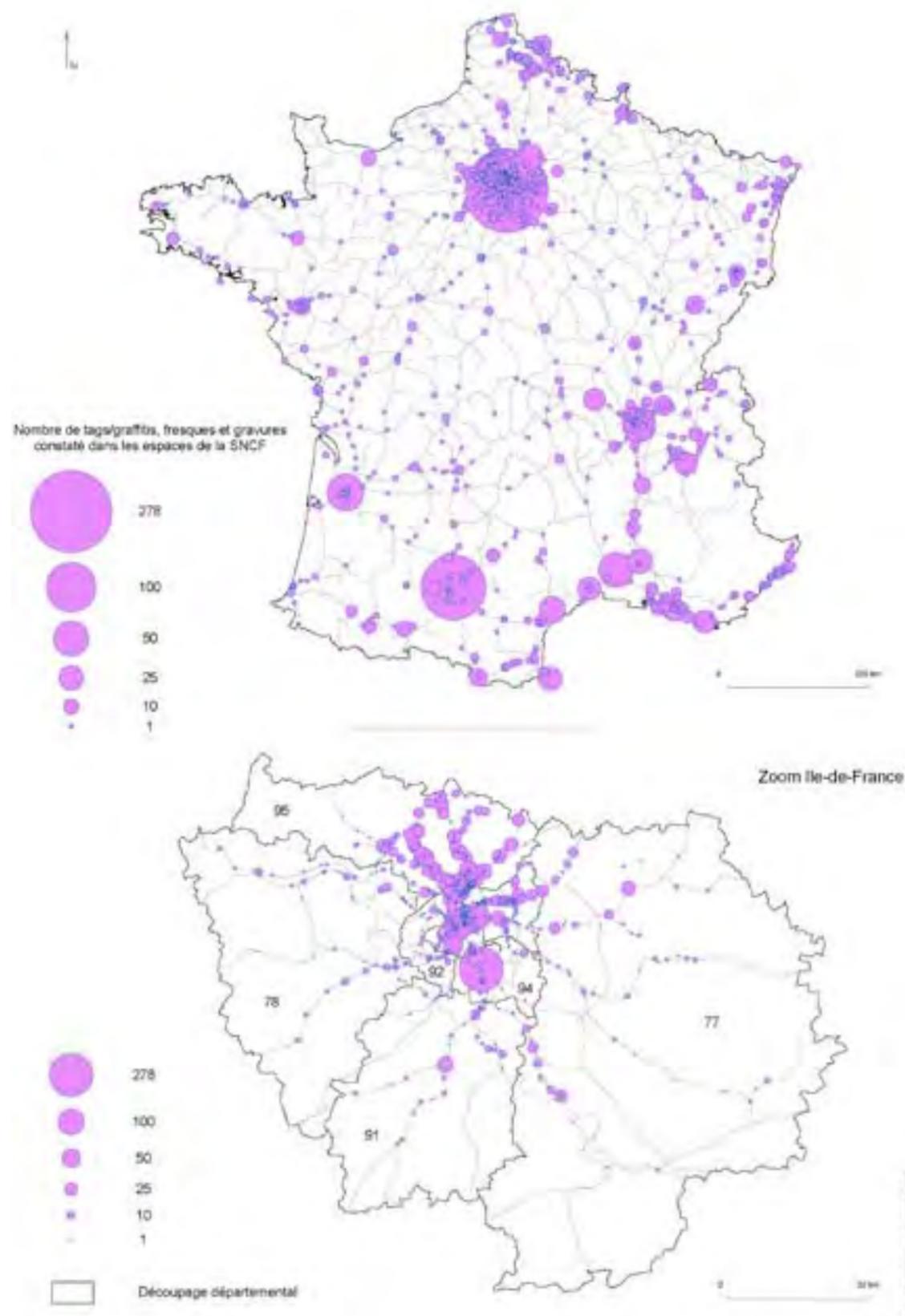
#### Sensibilisation des jeunes

La SNCF intervient en milieu scolaire depuis une quinzaine d'années, afin de sensibiliser les publics scolaires (*primaire et secondaire*) à la sécurité et à la citoyenneté dans les transports avec le programme « Voyageur et citoyen ». Ces interventions sont réalisées par des agents de terrain, notamment dans des établissements situés à proximité d'emprises ferroviaires (*gares, abords de voies, zones de triage...*) ou en réaction dans des zones où des comportements à risques ont été signalés.

Par ailleurs, la SNCF s'associe avec les parquets en lien avec les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) de départements afin de mettre en œuvre des « stages citoyenneté ». Ces stages ont pour objet de faire réfléchir les participants aux conséquences de leurs comportements ou d'actes délictueux, de les sensibiliser aux risques encourus (*risques d'électrocution, traversées de voies dangereuses*), de les responsabiliser dans leur rôle de citoyen et de leur faire prendre conscience de leurs droits, mais aussi des obligations qu'impliquent la vie en société et le respect de la loi. Ils sont en général proposés par le parquet aux personnes primo délinquantes sur une durée de 3 à 4 jours où elles peuvent échanger et débattre avec différents représentants d'institutions : associations, partenaires public, SUGE...

• • • (5) Transilien est le nom commercial actuel des trains de banlieue de la SNCF en Île-de-France.

Carte 1. Géographie des tags/graffitis, fresques et gravures dans les espaces de la SNCF en 2011.



Source : SNCF

Toutes ces actions participent à l'amélioration quotidienne de la qualité du service rendu aux voyageurs.

### Sanctions pénales

Dans les décisions de justice, on observe que l'éventail des sanctions pénales s'étend du simple rappel à l'ordre, en passant par les travaux d'intérêt général, l'amende et les peines de prison avec sursis voire ferme. Actuellement, les sanctions tendent à plus de sévérité : les peines d'amende peuvent atteindre des montants très importants et des peines de prison ferme peuvent être prononcées. À titre d'exemple, le tribunal de Melun en décembre 2010 a condamné un jeune homme de 20 ans à deux mois de prison ferme pour « dégradation d'un bien appartenant à autrui ». D'autres affaires emblématiques sont relatées dans l'encadré 1.

En 2002, confronté à un phénomène d'ampleur doublé d'un facteur de risque aggravant notamment en cas de traversée des voies, le législateur est intervenu pour que les tags et graffitis constituent un délit quel que soit le dommage qui en résulte (*léger ou important*). Auparavant, cette infraction était considérée comme un dommage léger punie d'une

contravention de 5<sup>e</sup> classe. Ainsi, désormais, aux termes de l'article 322-1 du code pénal (*alinéa 1*), pour les dommages importants, « la destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui est punie de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende ». Pour les dommages légers, l'alinéa 2, introduit en 2002, prévoit que « le fait de tracer des inscriptions, des signes ou des dessins, sans autorisation préalable, sur les façades, les véhicules, les voies publiques ou le mobilier urbain est puni de 3 750 euros d'amende et d'une peine de travail d'intérêt général ».

L'article 322-3 du code pénal prévoit en outre une aggravation des sanctions. Ainsi, pour les dommages importants, l'infraction est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende et pour les dommages légers de 15 000 euros d'amende et d'une peine d'intérêt général si les dégradations sont opérées dans certaines circonstances. À titre d'exemple, on peut citer le fait d'être en groupe et/ou lorsque les dégradations sont commises dans un local destiné à l'entrepôt de marchandises ou de matériels en pénétrant dans les lieux par ruse, effraction ou escalade et/ou lorsque le bien détruit, dégradé ou détérioré est destiné à l'utilité ou à la décoration publique et appartient à une personne publique ou chargée d'une mission de service public.

#### Encadré 1. Affaires emblématiques résolues en collaboration avec les forces de l'ordre, les cellules anti-tags de la SNCF et de la RATP

- Juin 2007, deux célèbres tagueurs surnommés « Vices » et « Azyle » ont été arrêtés en flagrant délit et condamnés début 2011 à 600 000 € d'amende pour avoir réalisé 250 tags sur des rames, des murs et des tunnels du métro et du RER parisiens.
- Octobre 2011, l'auteur de plusieurs centaines de graffitis sur des équipements de la SNCF a été interpellé. La SNCF a déposé plainte pour 322 faits de dégradation par gravures et graffitis commis entre janvier 2009 et août 2011 portant la même signature. Le montant du préjudice a été évalué à plus de 95 000 €.
- Novembre 2011, un tagueur présent principalement sur le réseau Île-de-France a été identifié puis arrêté par les enquêteurs de la cellule de lutte contre les tags de la police régionale des transports (PRT). Le préjudice pour la SNCF des 123 tags et graffitis commis entre avril 2009 et janvier 2011 s'élève à plus de 90 000 €.
- Juin 2012, un tagueur sévissant depuis plusieurs années en Île-de-France a été interpellé par la cellule anti-tag de la PRT. La SNCF a déposé plainte pour 583 faits et un préjudice estimé à près de 500 000 €.

## Les signalements des usagers dans la main courante informatisée de la Police nationale en 2011

En 2011, 1 083 727 déclarations sont enregistrées par la police nationale au sein de la main courante informatisée. Par rapport à 2010, le nombre de mains courantes augmente de 3,6 %, soit 37 576 déclarations supplémentaires.

Près de la moitié des déclarations enregistrées dans la MCI concernent des différends (528 059 déclarations en 2011), près d'un tiers des différends à caractère familial (338 089 déclarations). Le nombre de déclarations de différends augmente de 1,9 % entre 2010 et 2011.

290 713 déclarations concernent des crimes et délits, dont 68 107 des atteintes aux biens et 125 414 des atteintes aux personnes (hors vols violents). Le nombre de déclarations de crimes et délits augmente de 6,5 % entre 2010 et 2011.

Cette variation, résultant essentiellement des déclarations répertoriées sous la rubrique « autres crimes et délits » (+ 27 %), explique principalement la hausse des déclarations enregistrées dans la MCI.

**Avertissement :** la main courante informatisée (MCI) est un outil relativement jeune, progressivement mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 au sein de la seule Police nationale, permettant de répertorier toutes les déclarations ne faisant pas ou ne pouvant pas faire l'objet d'une plainte. La collecte des données via la MCI a connu des améliorations susceptibles d'expliquer une partie de la hausse des déclarations d'usagers.

Un fait enregistré dans la main courante informatisée peut également faire l'objet d'une procédure transmise au parquet. Un même fait peut donc être, en même temps, enregistré dans la MCI et dans l'outil d'enregistrement des crimes et délits de la police et la gendarmerie nationales, appelé « état 4001 ». Par ailleurs, nombre de faits répertoriés sous l'onglet « crimes et délits » ne sont pas constitutifs d'infractions, la main courante informatisée faisant parfois office de « fourre-tout » lorsqu'un fait est difficile à qualifier d'un point de vue strictement pénal. En effet, il n'existe pas d'onglet spécifique sous lequel regrouper les déclarations spontanées des usagers qui ne dénoncent aucune infraction.

Il existe deux comptabilités distinctes pour ce qui est des enregistrements effectués sur la MCI : celle de la Préfecture de Police (PP), et celle de la Direction Centrale de la Sécurité Publique (DCSP).

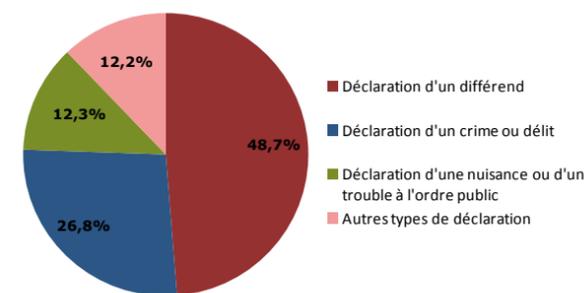
Jusqu'en 2008, les nomenclatures utilisées par les logiciels étaient différentes, et les chiffres fournis par la PP et la DCSP ne pouvaient pas faire l'objet d'un regroupement en vue d'un bilan au niveau national. La présente fiche décrit ainsi des données transmises à l'ONDRP sur les mains courantes enregistrées par les services de police nationale, entre 2008 et 2011, en France métropolitaine, y compris en Ile-de-France, ainsi que dans les départements et territoires d'outre-mer.

Les 20 rubriques composant la main courante informatisée étant d'une grande hétérogénéité, l'analyse sera détaillée uniquement pour celles enregistrant le plus grand nombre de signalements, à savoir les rubriques « Différends », « Crimes et délits » et « Nuisances et troubles de l'ordre public ». Ces trois rubriques regroupent en 2011 environ 88 % de l'ensemble des signalements des usagers.

### Hausse du nombre de déclarations d'usagers dans la MCI entre 2010 et 2011

En 2011, 1 083 727 déclarations sont enregistrées par la police nationale au sein de la main courante informatisée (tableau 1). 528 059 ont pour objet la déclaration d'un différend, soit près de 49 % de l'ensemble des déclarations d'usagers au sein de la MCI (graphique 1). Les déclarations de cette rubrique concernent principalement des différends à caractère familial (différends familiaux, différends entre époux/concubins, différends au sujet de la garde des enfants...), qui représentent près des deux tiers des différends déclarés par les usagers (338 089 déclarations en 2011).

Graphique 1. Répartition des MCI par rubrique en 2011.



Source : Ministère de l'Intérieur – DGNP/DCSP – PP – Traitement ONDRP

Télécharger

Tableau 1. Nombres et variations annuelles des déclarations d'usagers dans la MCI entre 2008 et 2011.

	2008	2009	2010	2011	Variation 2008/2011 (en %)
<b>Total des déclarations d'usagers</b>	<b>1 006 925</b>	<b>1 063 158</b>	<b>1 046 151</b>	<b>1 083 727</b>	<b>+ 7,6</b>
Variation annuelle en %	-	+ 5,6	- 1,6	+ 3,6	
<b>Déclaration d'un différend</b>	<b>511 656</b>	<b>528 983</b>	<b>518 056</b>	<b>528 059</b>	<b>+ 3,2</b>
Variation annuelle en %	-	+ 3,4	- 2,1	+ 1,9	
dont différends à caractère familial	328 002	337 954	334 765	338 089	+ 3,1
Variation annuelle en %	-	+ 3,0	- 0,9	+ 1,0	
<b>Déclaration d'un crime ou délit</b>	<b>253 057</b>	<b>278 484</b>	<b>273 058</b>	<b>290 713</b>	<b>+ 14,9</b>
Variation annuelle en %	-	+ 10,0	- 1,9	+ 6,5	
dont atteintes aux personnes (hors vols violents)	118 361	125 381	122 429	125 414	+ 6,0
Variation annuelle en %	-	+ 5,9	- 2,4	+ 2,4	
dont atteintes aux biens	70 586	74 196	71 017	68 107	- 3,5
Variation annuelle en %	-	+ 5,1	- 4,3	- 4,1	
<b>Déclaration d'une nuisance ou d'un trouble à l'ordre public</b>	<b>115 848</b>	<b>124 596</b>	<b>123 503</b>	<b>133 071</b>	<b>+ 14,9</b>
Variation annuelle en %	-	+ 7,6	- 0,9	+ 7,7	
<b>Autres types de déclaration</b>	<b>126 364</b>	<b>131 095</b>	<b>131 534</b>	<b>131 884</b>	<b>+ 4,4</b>
Variation annuelle en %	-	+ 3,7	+ 0,3	+ 0,3	

Source : Ministère de l'Intérieur – DGNP/DCSP – PP – Traitement ONDRP

Télécharger

Tableau 2. Nombre de déclarations d'usagers dans la rubrique « Crimes et délits » de la MCI entre 2008 et 2011.

	2008	2009	2010	2011	Variation 2010/2011 (en %)
<b>Total de la rubrique « Crimes et délits »</b>	<b>253 057</b>	<b>278 484</b>	<b>273 058</b>	<b>290 713</b>	<b>+ 6,5</b>
<b>Atteintes aux biens</b>	<b>70 586</b>	<b>74 196</b>	<b>71 017</b>	<b>68 107</b>	<b>- 4,1</b>
Dégradations de véhicules	11 286	11 487	10 113	9 570	- 5,4
Dégradations de biens autres que véhicules	15 581	16 009	15 130	14 007	- 7,4
Dégradations de mobilier urbain	1 243	1 220	1 085	1 031	- 5,0
Tags	1 221	1 001	880	897	+ 1,9
Vols à main armée	58	68	56	66	+ 17,9
Vols	34 735	38 016	37 621	37 110	- 1,4
Vols avec violences	563	600	564	559	- 0,9
Vols avec effraction	1 177	1 220	1 240	1 227	- 1,0
Vols de véhicules	2 100	2 040	1 783	1 714	- 3,9
Vols à la roulotte	572	577	613	539	- 12,1
Vols à l'étalage	1 552	1 422	1 493	930	- 37,7
Grivèleries	498	536	439	457	+ 4,1
<b>Atteintes aux personnes (hors vols violents)</b>	<b>118 361</b>	<b>125 381</b>	<b>122 429</b>	<b>125 414</b>	<b>+ 2,4</b>
Coups et blessures	24 056	25 525	24 695	24 829	+ 0,5
Injures - menaces	93 487	99 239	97 137	100 026	+ 3,0
Violences ou outrages à agent investi d'une mission de service public	818	617	597	559	- 6,4
<b>Autres</b>	<b>64 110</b>	<b>78 907</b>	<b>79 612</b>	<b>97 192</b>	<b>+ 22,1</b>
Infractions à la législation sur le séjour en France	199	542	435	415	- 4,6
Infractions à la législation sur les stupéfiants	5 218	4 978	2 368	1 235	- 47,8
Infractions à la législation sur les professions réglementées	83	82	94	75	- 20,2
Infractions à la législation sur le travail	165	159	156	142	- 9,0
Ventes à la sauvette	249	407	505	353	- 30,1
Ports ou détentions d'armes prohibées	555	620	579	472	- 18,5
Infractions a/s animaux dangereux	1 112	1 039	841	926	+ 10,1
C-E-A, C-E-I	168	124	112	157	+ 40,2
Délits de fuite	1 840	1 929	1 797	1 570	- 12,6
Autres délits routiers	1 613	1 414	1 489	1 598	+ 7,3
Autres crimes ou délits	52 908	67 613	71 236	90 249	+ 26,7

Source : Ministère de l'Intérieur – DGNP/DCSP – PP – Traitement ONDRP

Retour sommaire

Télécharger la fiche

Télécharger les données

290 713 faits ont été enregistrés au sein de la rubrique « crimes et délits » en 2011, soit 27% de l'ensemble des mains courantes enregistrées. 68 107 faits de cette rubrique concernent des atteintes aux biens, 125 414 faits des atteintes aux personnes (hors vols violents qui sont comptabilisés au sein des atteintes aux biens) et 97 192 des crimes et délits n'entrant pas dans le champ de ces deux indicateurs.

133 071 déclarations enregistrées au sein de la MCI par la police nationale concernent une nuisance ou un trouble à l'ordre public, soit 12% de l'ensemble des déclarations enregistrées en 2011. Cette rubrique regroupe des types de faits variés comme les tapages nocturnes ou diurnes, les signalements de véhicules ou individus suspects, ou des infractions au stationnement. Enfin 131 884 déclarations ou signalements dans la MCI n'entrent dans aucune des rubriques évoquées précédemment.

En 2008, le nombre de déclarations enregistrées par la police nationale était légèrement supérieur à 1 million (1 006 925 déclarations). Il augmente une première fois entre 2008 et 2009 (+5,6%, soit +56 233 déclarations) et diminue légèrement l'année suivante (-1,6% entre 2009 et 2010, soit -17 007 déclarations). Entre 2010 et 2011, le nombre de déclarations au sein de la MCI augmente à nouveau. La hausse observée, de 3,6%, correspond à 37 516 déclarations supplémentaires en un an.

Entre 2008 et 2011, les déclarations enregistrées par la police nationale au sein de la MCI augmentent de +7,6%, soit 76 802 déclarations supplémentaires.

### Augmentation de 6,5% entre 2010 et 2011 des déclarations de la rubrique « Crimes et délits »

Entre 2010 et 2011, le nombre de déclarations d'usagers enregistrées dans la rubrique « Crimes et délits » de la MCI augmente de 6,5%, soit 17 655 déclarations supplémentaires. Ainsi près de la moitié de la hausse du nombre de déclarations dans la MCI résulte des déclarations de crimes et délits.

Le nombre de déclarations pour des atteintes aux personnes (hors vols violents) augmente de 2,4% entre 2010 et 2011 (+2 985 déclarations), essentiellement en raison d'une hausse des déclarations de la rubrique « injures – menaces » (+2 889 déclarations entre 2010 et 2011) (tableau 2).

Cette hausse est compensée par une baisse équivalente en volume des déclarations enregistrées pour des atteintes aux biens, qui diminuent de 4,1% entre 2010 et 2011 (-2 910 déclarations). Le nombre de

déclarations des principales rubriques composant cette catégorie sont en baisse: -7,4% pour les dégradations de biens autres que véhicules (-1 123 déclarations entre 2010 et 2011), -5,4% pour les dégradations de véhicules (-543 déclarations) et -1,4% pour les vols simples (-511 déclarations).

La hausse du nombre de déclarations de crimes et délits résulte principalement de la rubrique « autres crimes et délits », qui regroupe tous les crimes et délits non routiers n'entrant pas dans les autres rubriques: +26,7%, soit +19 013 déclarations.

*Selon les éléments éléments que l'ONDRP a pu obtenir de la Direction générale de la police nationale, cette hausse serait directement liée aux changements de pratiques d'enregistrement des faits d'escroqueries et usages frauduleux de cartes de crédit.*

*Suite à une note de la Direction des affaires criminelles et des grâces (DACG) du 2 août 2011, des infractions de type « escroqueries à la carte bancaire » correspondant à des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » ou de « falsifications et usages de cartes de crédit » ne sont plus enregistrées comme auparavant. Si un débit frauduleux a eu lieu alors que le titulaire du compte bancaire est toujours en possession matérielle de sa carte bancaire, certains juristes ont considéré que le plaignant devait être la banque et non le titulaire du compte qui, sous réserve de remboursement, n'en subirait pas le préjudice patrimonial.*

*Cette note a eu des conséquences statistiques immédiates, à la baisse, sur le nombre de faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » et de « falsifications et usages frauduleux de cartes de crédit ». Elles sont depuis régulièrement rappelées dans les bulletins mensuels de l'Observatoire<sup>1</sup> et dans le présent rapport annuel<sup>2</sup>.*

*S'agissant des mains courantes enregistrées par la police nationale, de janvier à juillet 2011, 27 051 déclarations sont enregistrées dans la MCI sous la rubrique « autres crimes et délits », soit une hausse de 4,4% par rapport à 2010 (25 894 déclarations de janvier à juillet 2010). D'août à décembre 2011, soit après la publication de la note de la DACG, 32 017 déclarations sont enregistrées sous cette rubrique, soit près de 80% de plus qu'entre août et décembre 2010 (17 888 déclarations).*

*Plus de 90% de la hausse des déclarations de la rubrique « autres crimes et délits » est concentrée entre août et décembre 2011. Cette variation semble donc bien directement liée aux changements de pratiques d'enregistrement de certains faits d'escroqueries à la carte bancaire, qui faisaient auparavant l'objet d'une plainte, et qui sont enregistrés à présent sous forme de mains courantes.*

Entre 2009 et 2010, la baisse des déclarations de crimes et délits provenait des déclarations d'injures et menaces (-2%, soit -2 102 déclarations), ainsi que des infractions à la législation sur les stupéfiants (-52%, soit -2 610 déclarations).

• • • (1) Voir par exemple : [http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/bulletinmensuel/BM\\_Juillet\\_12.pdf](http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/bulletinmensuel/BM_Juillet_12.pdf)

(2) Voir la fiche sur « les escroqueries et infractions économiques et financières constatées par les services de police et unités de gendarmerie en 2011 ».

Télécharger

Tableau 3. Nombre de déclarations d'usagers dans la rubrique « Différends » de la MCI entre 2008 et 2011.

	2008	2009	2010	2011	Variation 2010/2011 (en %)
<b>Total de la rubrique « Différends »</b>	<b>511 656</b>	<b>528 983</b>	<b>518 056</b>	<b>528 059</b>	<b>+ 1,9</b>
<b>Différends à caractère familial</b>	<b>328 002</b>	<b>337 954</b>	<b>334 765</b>	<b>338 089</b>	<b>+ 1,0</b>
Différends familiaux	50 841	50 735	48 955	50 319	+ 2,8
Différends entre époux / concubins	108 757	111 982	107 419	108 487	+ 1,0
Différends a/s garde des enfants	120 856	123 105	127 251	128 149	+ 0,7
Abandons de domicile familial	47 548	52 132	51 140	51 134	- 0,0
<b>Autres différends</b>	<b>183 654</b>	<b>191 029</b>	<b>183 291</b>	<b>189 970</b>	<b>+ 3,6</b>
Litiges a/s droit de l'urbanisme / habitation	9 592	10 399	10 044	10 154	+ 1,1
Litiges commerciaux	30 275	35 055	38 537	41 472	+ 7,6
Litige a/s droit du travail	19 188	20 061	18 556	19 483	+ 5,0
Rixes sur voies / lieux publics	10 368	9 372	8 391	8 537	+ 1,7
Différends entre usagers de la route	17 934	17 569	16 344	16 192	- 0,9
Différends de voisinage	96 297	98 573	91 419	94 132	+ 3,0

Source : Ministère de l'Intérieur – DGPN/DCSP – PP – Traitement ONDRP

Télécharger

Tableau 4. Nombre de déclarations d'usagers dans la rubrique « Nuisances et troubles à l'ordre public » de la MCI entre 2008 et 2011.

	2008	2009	2010	2011	Variation 2010/2011 (en %)
<b>Total de la rubrique « Nuisances et troubles à l'ordre public »</b>	<b>115 848</b>	<b>124 596</b>	<b>123 503</b>	<b>133 071</b>	<b>+ 7,7</b>
Tapages diurnes	2 184	2 206	2 151	2 081	- 3,3
Tapages nocturnes	8 902	10 527	10 289	10 609	+ 3,1
Raves-parties	19	11	7	18	- *
Troubles de voisinage	6 756	6 993	6 637	6 939	+ 4,6
Perturbateurs - indésirables	36 236	38 822	38 982	41 588	+ 6,7
Individus - véhicules suspects	10 913	11 431	11 235	13 126	+ 16,8
Stockages d'armes ou de substances incendiaires	64	73	53	59	+ 11,3
Stockages de stupéfiants	29	25	31	20	- 35,5
Troubles à l'hygiène ou à la salubrité	975	956	819	874	+ 6,7
Pollutions	133	123	127	119	- 6,3
Dépôts d'immondices	588	637	593	591	- 0,3
Coups de feu	126	113	118	97	- 17,8
Jets de pétards	186	187	176	138	- 21,6
Jets de projectiles	1 329	1 314	1 245	1 119	- 10,1
Jets de substances incendiaires	43	37	25	30	+ 20,0
Divagations d'animaux	2 961	2 484	2 240	2 065	- 7,8
Sans domicile fixe	256	254	226	182	- 19,5
Infractions au stationnement avec verbalisation	390	300	424	525	+ 23,8
Infractions au stationnement avec mise en fourrière	144	121	166	117	- 29,5
Véhicules abandonnés sur la voie publique	225	238	236	201	- 14,8
Autres contraventions au code de la route	2 107	1 764	1 654	2 470	+ 49,3
Stationnements irréguliers de nomades	82	75	69	63	- 8,7
Ivresses publiques et manifestes	251	166	132	147	+ 11,4
Rodéos automobiles	166	147	135	145	+ 7,4
Contraventions à la police des transports	147	120	127	105	- 17,3
Nuisances diverses	40 636	45 472	45 606	49 643	+ 8,9

Source : Ministère de l'Intérieur – DGPN/DCSP – PP – Traitement ONDRP.

\* Les taux de variations portant sur des faibles volumes de déclarations (moins de 20 par an) ne sont pas présentés, car leur valeur n'est pas significative.

## Près d'une déclaration enregistrée en 2011 sur trois concerne un différend à caractère familial

Entre 2010 et 2011, le nombre de déclarations enregistrée par la police nationale au sein de la MCI de la rubrique « Différends » augmente d'environ 2%, soit environ 10 000 déclarations de plus en un an.

Cette variation s'explique principalement par les déclarations de litiges commerciaux, en hausse de 7,6% (+2 935 déclarations entre 2010 et 2011) et les différends de voisinage (+3%, soit +2 713 déclarations). Les déclarations portant sur des litiges au sujet du droit du travail varient de +5%, soit 927 déclarations supplémentaires (tableau 3).

Les déclarations de différends à caractère familial augmentent également mais de façon moins prononcée: +1%, ce qui correspond à 3 324 déclarations supplémentaires entre 2010 et 2011. Les déclarations portant sur des différends familiaux sont en hausse (+2,8%, soit +1 364 déclarations) et ceux concernant la garde des enfants et les abandons de domicile familial sont stables (respectivement +0,7% et +0,0%).

L'année passée, les déclarations de différends de voisinage diminuaient (-7,3% entre 2009 et 2010, soit -7 154 déclarations), ainsi que les différends entre époux et concubins (-4%, soit -4 563 déclarations), et cette baisse expliquait plus des deux tiers de la baisse globale entre 2009 et 2010 des déclarations enregistrées par la police nationale dans la rubrique « Différends » de la MCI.

## Les déclarations de nuisances et troubles à l'ordre public sont en hausse de 7,7% entre 2010 et 2011

10 000 déclarations supplémentaires sont enregistrées sous la rubrique des « nuisances et troubles à l'ordre public » entre 2010 et 2011, soit une hausse de 7,7%. Les signalements de perturbateurs et indésirables augmentent de près de 7% (+2 606 déclarations entre 2010 et 2011).

Ceux concernant des individus ou des véhicules suspects augmentent de près de 17% (+1 891 déclarations) et les signalements enregistrés sous la rubrique des « nuisances diverses » sont en hausse d'environ +9% (+4 037 déclarations). Ces trois rubriques expliquent l'essentiel de la hausse des signalements enregistrés en tant que « nuisances et troubles à l'ordre public » (tableau 4).

• • • (3) Sauf exception, ces services sont généralement implantés dans les agglomérations de plus de 10 000 habitants.

(4) ‰ = « pour mille »

Les signalements de tapages nocturnes augmentent de 3,1%, soit 320 déclarations supplémentaires et deux relatifs à des tapages diurnes diminuent dans des proportions équivalentes (-3,3%).

Les signalements enregistrés sous la rubrique des « autres contraventions au code de la route » connaissent une hausse prononcée, d'environ 49%, soit 816 déclarations de plus entre 2010 et 2011.

## Les déclarations de main courante enregistrées au sein de la rubrique « Crimes ou délits » dans les départements métropolitains

En 2011, 282 955 déclarations pour des faits de crimes et délits ont été enregistrées par les services de police nationale au sein de la main courante informatisée (tableau 5).

*L'étude des mains courantes au sein de chaque département métropolitain nécessite de rapporter leur nombre à la population du département, et plus particulièrement celle présente dans les zones couvertes par la Police nationale<sup>3</sup>. On définit le taux de déclarations de crimes et délits comme le rapport entre le nombre de déclarations enregistrées au sein de la MCI par les services de police du département et la population des zones couvertes, telle qu'elle est estimée au sein des recensements de l'INSEE.*

En 2011, dans la zone couverte par la Police nationale en France métropolitaine, neuf déclarations sont enregistrées dans la main courante informatisée pour 1 000 habitants. Ces taux ne révèlent pas de réelle unité géographique. Ils ne permettent pas de distinguer des départements ou régions remarquables enregistrant un nombre élevé de crimes et délits sous forme de main courante.

Trois départements présentent un taux de déclaration sous forme de mains courantes plus de deux fois supérieur à la moyenne nationale la Meuse (18,8‰<sup>4</sup>), le Jura (18,4‰) et la Haute-Saône (18‰).

Cinq départements enregistrent plus de 10 000 déclarations de crimes et délits sous forme de main courante: Paris, le Nord, et les trois départements de la petite Couronne (Hauts-de-Seine, Val-de-Marne et Seine-Saint-Denis). Ces départements enregistrent des taux de faits constatés d'atteintes aux biens et d'atteintes volontaires à l'intégrité physique élevés mais leur taux de déclaration de crimes et délits dans la MCI n'est pas très différent de celui observé pour la France métropolitaine (compris entre 8,6‰ et 12,5‰).

Télécharger

Tableau 5. Nombre et taux de mains courantes enregistrées pour un crime ou un délit entre 2008 et 2011 en France métropolitaine.

Département	2008	2009	2010	2011	Variations 2010/2011 (en %)	Population de référence de la zone Police (au 1 <sup>er</sup> janvier 2009)	Nombre de déclarations pour 1 000 habitants en 2011
<b>Total</b>	<b>245 716</b>	<b>272 334</b>	<b>265 972</b>	<b>282 955</b>	<b>+ 6,4</b>	<b>31 445 954</b>	<b>9,0</b>
Ain	556	671	586	573	-2,2	86 779	6,6
Aisne	2 373	1 973	1 469	1 681	+14,4	169 352	9,9
Allier	1 056	1 379	1 734	1 740	+0,3	147 085	11,8
Alpes-de-Haute-Provence	582	737	866	690	-20,3	39 493	17,5
Alpes-Maritimes	5 897	8 008	9 953	9 702	-2,5	751 375	12,9
Ardèche	990	804	824	547	-33,6	57 672	9,5
Ardennes	338	519	768	483	-37,1	82 574	5,8
Ariège	279	254	226	234	+3,5	27 418	8,5
Aube	1 227	1 203	1 486	1 038	-30,1	122 073	8,5
Aude	1 194	1 370	1 317	1 582	+20,1	110 834	14,3
Aveyron	177	216	286	208	-27,3	80 334	2,6
Bas-Rhin	2 593	2 935	3 473	3 737	+7,6	439 529	8,5
Bouches-du-Rhône	6 455	7 974	7 814	9 156	+17,2	1 505 555	6,1
Calvados	2 219	3 165	1 791	2 298	+28,3	262 414	8,8
Cantal	231	248	365	482	+32,1	34 216	14,1
Charente	919	781	842	1 039	+23,4	113 012	9,2
Charente-Maritime	1 037	1 274	1 352	1 460	+8,0	193 788	7,5
Cher	684	676	645	768	+19,1	115 659	6,6
Corrèze	475	565	647	769	+18,9	74 853	10,3
Corse-du-Sud	446	329	358	495	+38,3	64 306	7,7
Côte-d'Or	978	1 563	1 453	1 514	+4,2	196 253	7,7
Côtes-d'Armor	1 262	1 247	1 502	1 762	+17,3	102 815	17,1
Creuse	201	178	166	154	-7,2	13 844	11,1
Deux-Sèvres	585	536	554	664	+19,9	75 263	8,8
Dordogne	1 122	1 170	1 220	1 593	+30,6	93 014	17,1
Doubs	2 014	2 093	1 654	1 485	-10,2	207 301	7,2
Drôme	555	590	631	521	-17,4	172 784	3,0
Essonne	7 712	9 805	8 463	7 167	-15,3	858 411	8,3
Eure	1 448	1 058	874	1 059	+21,2	125 012	8,5
Eure-et-Loir	1 009	991	1 001	1 374	+37,3	129 080	10,6
Finistère	1 133	1 516	1 527	1 593	+4,3	252 273	6,3
Gard	1 024	1 196	1 343	1 372	+2,2	243 484	5,6
Gers	222	218	268	217	-19,0	21 792	10,0
Gironde	4 287	4 258	4 642	5 268	+13,5	654 536	8,0
Haute-Corse	327	286	279	271	-2,9	58 772	4,6
Haute-Garonne	432	368	412	1 223	+196,8	534 623	2,3
Haute-Loire	203	298	229	157	-31,4	34 382	4,6
Haute-Marne	1 054	479	446	546	+22,4	55 019	9,9
Hauts-Alpes	482	671	669	749	+12,0	50 817	14,7
Haute-Saône	747	944	782	666	-14,8	36 945	18,0
Haute-Savoie	1 281	1 622	1 946	1 758	-9,7	184 890	9,5
Hauts-Pyrénées	1 110	1 188	1 151	1 098	-4,6	86 588	12,7
Haute-Vienne	387	490	575	733	+27,5	181 524	4,0
Haut-Rhin	1 818	2 098	2 029	2 286	+12,7	270 160	8,5
Hauts-de-Seine	15 734	19 716	17 625	19 479	+10,5	1 561 745	12,5
Hérault	3 666	3 851	3 569	3 638	+1,9	444 814	8,2
Ille-et-Vilaine	1 627	1 635	2 051	3 175	+54,8	317 126	10,0
Indre	535	632	571	743	+30,1	64 122	11,6
Indre-et-Loire	1 831	2 525	2 661	2 592	-2,6	226 534	11,4
Isère	4 044	5 055	3 933	3 171	-19,4	346 838	9,1
Jura	923	878	800	893	+11,6	48 445	18,4
Landes	454	608	798	784	-1,8	72 671	10,8
Loire	2 796	3 458	3 325	4 751	+42,9	405 288	11,7
Loire-Atlantique	4 561	3 950	4 271	4 236	-0,8	510 464	8,3
Loiret	1 307	2 328	1 724	1 514	-12,2	295 832	5,1
Loir-et-Cher	1 022	1 260	1 112	1 036	-6,8	94 061	11,0
Lot	315	317	176	254	+44,3	25 919	9,8
Lot-et-Garonne	863	804	812	861	+6,0	85 046	10,1
Lozère	277	213	168	180	+7,1	12 285	14,7
Maine-et-Loire	1 728	1 400	1 523	1 954	+28,3	274 528	7,1
Manche	1 574	1 624	1 358	1 348	-0,7	137 714	9,8
Marne	2 636	2 833	2 963	3 187	+7,6	304 888	10,5
Mayenne	482	482	443	554	+25,1	69 436	8,0
Meurthe-et-Moselle	4 802	4 492	4 256	4 974	+16,9	450 253	11,0
Meuse	676	771	719	880	+22,4	46 765	18,8
Morbihan	1 626	1 607	2 016	1 934	-4,1	174 281	11,1
Moselle	3 958	4 288	4 408	4 572	+3,7	470 077	9,7
Nièvre	175	204	135	307	+127,4	37 470	8,2
Nord	14 356	16 448	16 782	16 481	-1,8	1 907 284	8,6
Oise	1 822	2 421	2 337	2 231	-4,5	177 729	12,6
Orne	1 002	813	810	994	+22,7	74 576	13,3
Paris	26 466	28 680	24 678	22 207	-10,0	2 234 105	9,9
Pas-de-Calais	7 408	7 659	6 652	7 171	+7,8	911 944	7,9
Puy-de-Dôme	1 285	1 574	2 008	1 961	-2,3	273 845	7,2
Pyrénées-Atlantiques	1 490	1 933	2 780	2 553	-8,2	306 771	8,3
Pyrénées-Orientales	1 145	1 094	1 032	1 362	+32,0	117 905	11,6
Rhône	3 195	4 764	5 847	6 219	+6,4	1 125 720	5,5
Saône-et-Loire	224	182	340	538	+58,2	179 684	3,0
Sarthe	1 600	1 547	1 410	1 519	+7,7	160 850	9,4
Savoie	908	912	712	839	+17,8	126 260	6,6
Seine-et-Marne	8 172	7 917	7 940	9 837	+23,9	956 031	10,3
Seine-Maritime	4 636	5 355	5 605	5 620	+0,3	758 161	7,4
Seine-Saint-Denis	14 488	15 040	14 915	15 411	+3,3	1 515 983	10,2
Somme	655	863	676	809	+19,7	189 628	4,3
Tarn	1 145	1 254	859	897	+4,4	137 011	6,5
Tarn-et-Garonne	333	345	294	278	-5,4	69 086	4,0
Territoire de Belfort	192	235	250	449	+79,6	74 323	6,0
Val-de-Marne	14 006	15 511	15 099	16 118	+6,7	1 318 537	12,2
Val-d'Oise	6 701	6 665	7 129	9 210	+29,2	908 364	10,1
Var	3 804	4 240	3 284	4 613	+40,5	561 301	8,2
Vaucluse	2 405	2 345	1 959	1 899	-3,1	183 426	10,4
Vendée	1 369	1 213	1 347	1 480	+9,9	93 306	15,9
Vienne	854	792	860	914	+6,3	154 097	5,9
Vosges	941	983	1 190	1 404	+18,0	92 558	15,2
Yonne	425	398	352	510	+44,9	76 347	6,7
Yvelines	5 956	6 276	6 790	8 502	+25,2	1 166 617	7,3

Source: Ministère de l'Intérieur - DGP/DCSP - PP - Traitement ONDRP.

Tableau 6. Répartition détaillée des signalements enregistrés dans la MCI par la DCSP et la PP entre 2008 et 2011.

		2008	2009	2010	2011	Variation 2010/2011 (en %)
		Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	
<b>A</b>	<b>ACCIDENTS</b>	<b>19 718</b>	<b>19 259</b>	<b>18 398</b>	<b>17 563</b>	<b>- 4,5</b>
A01	Accidents corporels de la route	2 765	2 621	2 595	2 694	+ 3,8
A02	Accidents matériels de la route	16 871	16 587	15 746	14 819	- 5,9
A11	Accidents ferroviaires corporels	40	23	17	8	- *
A12	Accidents ferroviaires matériels	12	8	9	20	+ 122,2
A21	Accidents d'aéronefs corporels	1	2	2	2	- *
A22	Accidents d'aéronefs matériels	5	6	6	7	- *
A31	Accidents fluviaux corporels	7	3	3	2	- *
A32	Accidents fluviaux matériels	17	9	20	11	- *
<b>B</b>	<b>ALERTES (bombes,...)</b>	<b>119</b>	<b>75</b>	<b>83</b>	<b>81</b>	<b>- 2,4</b>
BAB	Fausse alerte à la bombe	12	5	6	2	- *
BCD	Colis ou enveloppes suspects non explosifs	39	25	32	34	+ 6,3
BDE	Découvertes d'engins explosifs	59	40	40	39	- 2,5
BCS	Neutralisations d'engins explosifs	8	4	4	6	- *
BDA	Alertes sur aéronefs (code à usage PAF)	1	1	1	0	- *
<b>C</b>	<b>DECOUVERTES DE CADAVRES</b>	<b>327</b>	<b>251</b>	<b>318</b>	<b>381</b>	<b>+ 19,8</b>
CCR	Homicides volontaires	5	5	3	3	- *
CNA	Morts naturelles	242	193	234	286	+ 22,2
CSU	Décès - cause suspecte	51	27	48	54	+ 12,5
CAC	Décès - cause accidentelle	29	26	33	38	+ 15,2
<b>D</b>	<b>DIFFERENDS</b>	<b>511 656</b>	<b>528 983</b>	<b>518 056</b>	<b>528 059</b>	<b>+ 1,9</b>
DF0	Différends familiaux	50 841	50 735	48 955	50 319	+ 2,8
DF1	Différends entre époux / concubins	108 757	111 982	107 419	108 487	+ 1,0
DF2	Différends a/s garde des enfants	120 856	123 105	127 251	128 149	+ 0,7
DF3	Abandons de domicile familial	47 548	52 132	51 140	51 134	- 0,0
DHA	Litiges a/s droit de l'urbanisme / habitation	9 592	10 399	10 044	10 154	+ 1,1
DCO	Litiges commerciaux	30 275	35 055	38 537	41 472	+ 7,6
DTR	Litige a/s droit du travail	19 188	20 061	18 556	19 483	+ 5,0
DPU	Rixes sur voies / lieux publics	10 368	9 372	8 391	8 537	+ 1,7
DUR	Différends entre usagers de la route	17 934	17 569	16 344	16 192	- 0,9
DVO	Différends de voisinage	96 297	98 573	91 419	94 132	+ 3,0
<b>E</b>	<b>EXPLOSIONS</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>20</b>	<b>30</b>	<b>+ 50,0</b>
EPU	Explosions dans établissements publics	3	4	1	1	- *
ECI	Explosions dans commerces ou industries	5	6	2	5	- *
EHA	Explosions dans habitations	16	10	9	7	- *
EVE	Explosions de véhicules	4	4	5	6	- *
ELA	Explosions dans autres lieux	8	12	3	11	- *
<b>F</b>	<b>ALIENES</b>	<b>266</b>	<b>211</b>	<b>218</b>	<b>188</b>	<b>- 13,8</b>
F00	Hospitalisations volontaires d'aliénés	107	93	90	93	+ 3,3
F01	Hospitalisations d'office d'aliénés	159	118	128	95	- 25,8
<b>G</b>	<b>SUICIDES ET TENTATIVES</b>	<b>544</b>	<b>510</b>	<b>475</b>	<b>540</b>	<b>+ 13,7</b>
G00	Tentatives de suicide - auteurs majeurs	460	423	396	453	+ 14,4
G01	Tentatives de suicide - auteurs mineurs	49	41	42	46	+ 9,5
G10	Suicides - auteur majeur	33	46	34	38	+ 11,8
G11	Suicides - auteur mineur	2	0	3	3	- *
<b>J</b>	<b>OBJETS PERDUS / TROUVES</b>	<b>65 687</b>	<b>72 498</b>	<b>75 140</b>	<b>77 044</b>	<b>+ 2,5</b>
JPO	Pertes de documents officiels	46 728	53 305	56 080	57 422	+ 2,4
JAN	Pertes d'animaux	1 697	1 520	1 257	1 288	+ 2,5
JDV	Pertes d'objets mobiliers	9 424	10 227	10 232	10 695	+ 4,5
JTR	Objets trouvés	7 836	7 446	7 571	7 639	+ 0,9
<b>I</b>	<b>INCENDIES</b>	<b>1 752</b>	<b>1 776</b>	<b>1 775</b>	<b>1 759</b>	<b>- 0,9</b>
IEP	Incendies dans établissements publics	36	32	26	44	+ 69,2
ICI	Incendies dans commerces / industries	50	59	53	56	+ 5,7
IHA	Incendies dans habitations	263	247	248	267	+ 7,7
IPO	Feux de poubelles	553	595	651	615	- 5,5
IVA	Incendies de véhicules	500	471	436	424	- 2,8
ILA	Incendies autres lieux	350	372	361	353	- 2,2
<b>K</b>	<b>CRIMES ET DELITS</b>	<b>253 057</b>	<b>278 484</b>	<b>273 058</b>	<b>290 713</b>	<b>+ 6,5</b>
KDV	Dégradations de véhicules	11 286	11 487	10 113	9 570	- 5,4
KDB	Dégradations de biens autres que véhicules	15 581	16 009	15 130	14 007	- 7,4
KDM	Dégradations de mobilier urbain	1 243	1 220	1 085	1 031	- 5,0
KDT	Tags	1 221	1 001	880	897	+ 1,9
KV0	Vols à main armée	58	68	56	66	+ 17,9
KV1	Vols	34 735	38 016	37 621	37 110	- 1,4
KV2	Vols avec violences	563	600	564	559	- 0,9
KV3	Vols avec effraction	1 177	1 220	1 240	1 227	- 1,0
KV4	Vols de véhicules	2 100	2 040	1 783	1 714	- 3,9
KV5	Vols à la roulotte	572	577	613	539	- 12,1
KV6	Vols à l'étaillage	1 552	1 422	1 493	930	- 37,7
KV7	Grivèleries	498	536	439	457	+ 4,1
KP0	Coups et blessures	24 056	25 525	24 695	24 829	+ 0,5
KP1	Injures - menaces	93 487	99 239	97 137	100 026	+ 3,0
KP2	Violences ou outrages à agent investi d'une mission de service public	818	617	597	559	- 6,4
KF1	Infractions à la législation sur le séjour en France	199	542	435	415	- 4,6

Source : Ministère de l'Intérieur - DGPN/DCSP - PP - Traitement ONDRP.

Tableau 6 (suite...). Répartition détaillée des signalements enregistrés dans la MCI par la DCSP et la PP entre 2008 et 2011.

		2008	2009	2010	2011	Variation 2010/2011 (en %)
		Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	
KF2	Infractions à la législation sur les stupéfiants	5 218	4 978	2 368	1 235	- 47,8
KF3	Infractions à la législation sur les professions réglementées	83	82	94	75	- 20,2
KF4	Infractions à la législation sur le travail	165	159	156	142	- 9,0
KF5	Ventes à la sauvette	249	407	505	353	- 30,1
KF6	Ports ou détentions d'armes prohibées	555	620	579	472	- 18,5
KA1	Infractions a/s animaux dangereux	1 112	1 039	841	926	+ 10,1
KR1	C-E-A, C-E-I	168	124	112	157	+ 40,2
KR2	Délits de fuite	1 840	1 929	1 797	1 570	- 12,6
KR3	Autres délits routiers	1 613	1 414	1 489	1 598	+ 7,3
K98	Autres crimes ou délits	52 908	67 613	71 236	90 249	+ 26,7
<b>M</b>	<b>MALADES</b>	<b>2 653</b>	<b>2 584</b>	<b>2 718</b>	<b>2 786</b>	<b>+ 2,5</b>
MVP	Malades - blessés sur la voie publique	788	795	787	782	- 0,6
M01	Malades - blessés à domicile	681	523	704	743	+ 5,5
M99	Malades - blessés autre lieu	1 184	1 266	1 227	1 261	+ 2,8
<b>N</b>	<b>NUISANCES ET TROUBLES DE L'ORDRE PUBLIC</b>	<b>115 848</b>	<b>124 596</b>	<b>123 503</b>	<b>133 071</b>	<b>+ 7,7</b>
N00	Tapages diurnes	2 184	2 206	2 151	2 081	- 3,3
N01	Tapages nocturnes	8 902	10 527	10 289	10 609	+ 3,1
N02	Raves-parties	19	11	7	18	- *
N03	Troubles de voisinage	6 756	6 993	6 637	6 939	+ 4,6
N04	Perturbateurs - indésirables	36 236	38 822	38 982	41 588	+ 6,7
N11	Individus - véhicules suspects	10 913	11 431	11 235	13 126	+ 16,8
N12	Stockages d'armes ou de substances incendiaires	64	73	53	59	+ 11,3
N13	Stockages de stupéfiants	29	25	31	20	- 35,5
N21	Troubles à l'hygiène ou à la salubrité	975	956	819	874	+ 6,7
N22	Pollutions	133	123	127	119	- 6,3
N23	Dépôts d'immondices	588	637	593	591	- 0,3
N30	Coups de feu	126	113	118	97	- 17,8
N31	Jets de pétards	186	187	176	138	- 21,6
N32	Jets de projectiles	1 329	1 314	1 245	1 119	- 10,1
N33	Jets de substances incendiaires	43	37	25	30	+ 20,0
N40	Divagations d'animaux	2 961	2 484	2 240	2 065	- 7,8
N50	Sans domicile fixe	256	254	226	182	- 19,5
N60	Infractions au stationnement avec verbalisation	390	300	424	525	+ 23,8
N61	Infractions au stationnement avec mise en fourrière	144	121	166	117	- 29,5
N62	Véhicules abandonnés sur la voie publique	225	238	236	201	- 14,8
N63	Autres contraventions au code de la route	2 107	1 764	1 654	2 470	+ 49,3
N70	Stationnements irréguliers de nomades	82	75	69	63	- 8,7
N80	Ivresses publiques et manifestes	251	166	132	147	+ 11,4
N90	Rodéos automobiles	166	147	135	145	+ 7,4
N98	Contraventions à la police des transports	147	120	127	105	- 17,3
N99	Nuisances diverses	40 636	45 472	45 606	49 643	+ 8,9
<b>O</b>	<b>DEGATS (eaux, gaz,...)</b>	<b>288</b>	<b>331</b>	<b>310</b>	<b>230</b>	<b>- 25,8</b>
O00	Inondations suite à intempéries ou crues	20	9	22	13	- *
O01	Inondations suite à fuites	139	199	158	126	- 20,3
O11	Dégâts suite à éboulements ou effondrements	50	48	48	44	- 8,3
O12	Dégâts suite à intempéries	47	56	67	26	- 61,2
O21	Fuites de gaz	32	19	15	21	+ 40,0
<b>Q</b>	<b>AFFAIRES DE MŒURS</b>	<b>2 164</b>	<b>2 134</b>	<b>1 795</b>	<b>2 200</b>	<b>+ 22,6</b>
Q01	Exhibitions sexuelles	610	589	458	561	+ 22,5
Q10	Prostitution - racolage	70	68	49	65	+ 32,7
Q99	Autres infractions aux mœurs	1 484	1 477	1 288	1 574	+ 22,2
<b>R</b>	<b>PERSONNES RECHERCHEES</b>	<b>29 033</b>	<b>27 907</b>	<b>26 382</b>	<b>25 791</b>	<b>- 2,2</b>
RAD	Recherches / Découvertes d'aliénés disparus	605	584	424	360	- 15,1
RAP	Recherches / Découvertes de majeurs disparus	6 343	5 775	5 305	5 112	- 3,6
ROP	Ouvertures de portes aux fins de recherches de personnes	80	63	62	64	+ 3,2
REV	Recherches / Découvertes de détenus évadés	41	50	57	38	- 33,3
RMD	Recherches / Découvertes de mineurs disparus	3 603	3 392	3 082	3 005	- 2,5
RMF	Recherches / Découvertes de mineurs en fugue	17 269	16 993	16 869	16 091	- 4,6
RVD	Recherches / Découvertes de personnes âgées disparus	429	355	320	377	+ 17,8
RPT	Découvertes de personnes inscrites au FPR	124	147	149	162	+ 8,7
RPZ	Découvertes de personnes recherchées cadre enquête judiciaire	83	91	80	111	+ 38,8
RMA	Fiches de mise en attention (code spécifique PAF)	45	32	24	48	+ 100,0
RAF	Avis à famille	411	425	460	423	- 8,0
<b>S</b>	<b>ALARMS DANS ETABLISSEMENTS PUBLICS</b>	<b>85</b>	<b>26</b>	<b>38</b>	<b>32</b>	<b>- 15,8</b>
SB0	Fausse alarmes dans établissements bancaires	2	7	15	10	- *
SB1	Alarmes avec VAMA dans établissements bancaires	1	0	0	0	- *
SF0	Fausse alarmes à la Banque de France	10	2	1	1	- *

Source : Ministère de l'Intérieur - DGPN/DCSP - PP - Traitement ONDRP.

Tableau 6 (suite...). Répartition détaillée des signalements enregistrés dans la MCI par la DCSP et la PP entre 2008 et 2011.

		2008	2009	2010	2011	Variation 2010/2011 (en %)
		Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	
SF1	Alarmes avec VAMA à la Banque de France	0	0	0	0	- *
SP0	Fausses alarmes dans établissements de la Poste	11	4	7	3	- *
SP1	Alarmes avec VAMA dans établissements de la Poste	0	2	1	0	- *
ST0	Fausses alarmes dans agences Trésor Public	5	1	3	4	- *
ST1	Alarmes avec VAMA dans agences Trésor Public	0	0	0	0	- *
SA0	Déclenchements d'alarmes dans les Maisons d'arrêt	3	3	3	2	- *
SR0	Déclenchements d'alarmes dans des locaux de police	36	1	2	8	- *
SJ0	Déclenchements d'alarmes dans des tribunaux ou Cours d'Appel	1	0	0	1	- *
SS0	Déclenchements d'alarmes dans des Préfectures - Sous-préfectures	16	6	6	3	- *
<b>T</b>	<b>ACCIDENTS DU TRAVAIL</b>	<b>74</b>	<b>58</b>	<b>77</b>	<b>68</b>	<b>- 11,7</b>
TEC	Accidents du travail corporels en entreprises	42	40	49	35	- 28,6
TEM	Accidents du travail mortels en entreprises	1	0	1	0	- *
TCC	Accidents du travail corporels sur chantiers	29	18	26	32	+ 23,1
TCM	Accidents du travail mortels sur chantiers	2	0	1	1	- *
<b>V</b>	<b>ALARMES DANS LOCAUX PRIVES</b>	<b>137</b>	<b>130</b>	<b>115</b>	<b>105</b>	<b>- 8,7</b>
VL0	Déclenchements intempestifs d'alarmes locales	103	95	83	66	- 20,5
VL1	Alarmes locales avec effraction	8	8	8	8	- *
VV0	Fausses alarmes - sociétés de surveillance	19	21	16	25	+ 56,3
VV1	Alarmes société de surveillance avec effraction	7	6	8	6	- *
<b>W</b>	<b>VEHICULES VOLES</b>	<b>233</b>	<b>237</b>	<b>208</b>	<b>203</b>	<b>- 2,4</b>
W01	Découvertes de véhicules quatre roues volés	130	128	108	103	- 4,6
W02	Découvertes de véhicules deux-roues à moteur volés	88	95	82	80	- 2,4
W03	Découvertes de véhicules mis en surveillance	15	14	18	20	+ 11,1
<b>X</b>	<b>DECLARATIONS FANTAISISTES</b>	<b>3 248</b>	<b>3 072</b>	<b>3 014</b>	<b>2 883</b>	<b>- 4,3</b>
X01	Déclarations sans suite (absence de faits en cours ou passés)	3 198	3 025	2 964	2 836	- 4,3
X02	Déclarations fantaisistes aux fins de guet-apens à AFP	50	47	50	47	- 6,0
<b>TOTAL</b>		<b>1 006 925</b>	<b>1 063 158</b>	<b>1 046 151</b>	<b>1 083 727</b>	<b>+ 3,6</b>

Source : Ministère de l'Intérieur - DGNP/DCSP - PP - Traitement ONDRP

\* Les taux de variations portant sur des faibles volumes de déclarations (moins de 20 par an) ne sont pas présentés, car leur valeur n'est pas significative.

## Les publications de

## l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales



Directeur de la publication : André-Michel VENTRE, Directeur de l'INHESJ - Rédacteur en chef : Christophe SOULLEZ, chef du département de l'ONDRP

## Le profil des personnes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint<sup>1</sup> ou ex-conjoint sur 2 ans lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP de 2008 à 2012

Cyril RIZK, Responsable des statistiques à l'ONDRP

Le dispositif d'enquêtes annuelles de victimation « Cadre de vie et sécurité », fruit d'un partenariat entre l'INSEE et l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), permet d'interroger les personnes de 18 à 75 ans sur les actes de violences physiques ou de violences sexuelles subis sur 2 ans<sup>2</sup>, y compris ceux dont l'auteur fait partie du ménage<sup>3</sup> (Voir Annexe 1).

Au mois de novembre prochain, l'ONDRP étudiera, dans son rapport annuel, l'évolution entre 2006-2007 et 2010-2011, de la proportion de personnes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes de violences, qu'il s'agisse de violences physiques ou de violences sexuelles, de violences « hors ménage » ou de violences « intra-ménage ».

Pour la période allant de 2006-2007 à 2009-2010, les résultats de ces analyses de type « tendanciel » ont été publiés en novembre 2011 dans le précédent rapport annuel de l'ONDRP (Voir chapitre « Les violences physiques intra-ménage et les violences sexuelles déclarées par les personnes de 18 à 75 ans » du premier article du rapport 2011).

Précédemment, en juillet 2011, dans le numéro 15 de la collection « Repères », l'Observatoire s'est intéressé aux suites et aux conséquences des actes de violences physiques ou sexuelles au sein du ménage décrites par les personnes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2008 à 2010.

Pour ce faire, les statistiques des enquêtes annuelles « Cadre de vie et sécurité » disponibles à l'époque n'ont pas été comparées entre elles mais cumulées afin de disposer d'un échantillon de « victimes déclarées » dont la taille autorise des analyses de type « structurel ». Ces analyses permettent de déterminer les caractéristiques des phénomènes de violences telles qu'elles sont mesurées dans l'enquête « Cadre de vie et sécurité ».

••• (1) On considère la notion de conjoint au « sens large », ce qui inclut, notamment, les « concubins, concubines », les « compagnons, compagnes » ou les « petits amis, petites amies ».

(2) Cette période dite de « référence » correspond aux 2 années civiles précédant l'enquête. Par exemple, pour les personnes interrogées en 2012, les « 2 ans » correspondent aux années 2010-2011.

(3) Voir [http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/lexique/dico\\_methodo\\_interactif\\_v2.pdf](http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/lexique/dico_methodo_interactif_v2.pdf) afin de consulter le « dictionnaire méthodologique de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » » qui comprend les définitions détaillées des principales notions relatives à ces enquêtes.

INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE  
Département de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales  
École militaire - 1 place Joffre - Case 39 - 75700 Paris 07 SP - Tél : 01 76 64 89 00 - Fax : 01 76 64 89 31  
Contact : Christophe SOULLEZ, chef du département ONDRP - [www.inhesj.fr](http://www.inhesj.fr)

Retrouvez l'intégralité de ce numéro de Repères  
sur [www.inhesj.fr](http://www.inhesj.fr)

## Les signalements enregistrés dans la main courante informatisée du Grand Paris en 2011

### Avant propos méthodologique

#### À propos de la main courante informatisée

La main courante informatisée (MCI) est à la fois un outil de gestion des services et un instrument de mesure des déclarations des usagers lorsqu'ils se rendent au commissariat de police et qu'une plainte n'est pas enregistrée immédiatement. Ainsi, contrairement au dépôt de plainte, la déclaration de l'usager ne déclenche pas de procédure judiciaire. Mais les informations qui y sont mentionnées peuvent être à l'origine d'une action policière réactive, par exemple la convocation d'une personne, ou d'une action proactive comme par exemple des pré-positionnements dans un quartier suite à des signalements de nuisances. Sur un plan strictement statistique, les signalements reçus sur la main courante informatisée ne peuvent être cumulés avec les faits constatés enregistrés dans l'état statistique 4001 des crimes et délits car il s'agit de sources différentes. **Par ailleurs certains signalements d'usagers peuvent également et donc cumulativement faire l'objet d'une plainte.**

La main courante informatisée (MCI) est une application centrale conçue dans les années 1990 et mise en œuvre le 10 avril 1995 dans les circonscriptions de sécurité publique. Elle consiste en un traitement automatisé fondé réglementairement sur les dispositions contenues dans la circulaire SN/PU/36.30 du 29 novembre 1963 qui traite du fonctionnement des circonscriptions de Sécurité Publique en ce qui concerne notamment l'ouverture et la tenue des différents registres ainsi que le classement des archives.

Après avis favorable de la Commission nationale informatique et liberté (CNIL)<sup>1</sup>, le ministre de l'Intérieur et le Garde des Sceaux ont pris conjointement un arrêté autorisant la création d'un traitement automatisé dit « main courante informatisée » (MCI) dans tous les commissariats de police<sup>2</sup>. Sa finalité est de « gérer les événements de manière chronologique pour faciliter ensuite les recherches opérationnelles et la production de statistiques et (aussi) de permettre une gestion nominative de l'activité du personnel en fonction des règles d'emploi en vigueur », indique l'arrêté.

La main courante est un registre d'activité administrative. En effet, en droit français, la dénonciation des crimes, délits ou contraventions est recueillie sous forme de plainte, laquelle est obligatoirement

transmise au procureur de la République, chargé de l'opportunité des poursuites. En conséquence la main courante n'a pas théoriquement vocation à recueillir des déclarations portant sur des faits à caractère pénal.

Cette règle, en dehors d'instructions écrites du procureur de la République, est impérative quel que soit le montant du préjudice subi. La seule dérogation concerne l'hypothèse où la victime ne désire pas donner immédiatement une suite à son affaire. Pour cela, il faut que le préjudice soit faible, le comportement du déclarant ne doit pas être dicté par la crainte ou par des pressions, l'absence de réaction policière ou judiciaire ne doit pas être de nature à laisser ultérieurement survenir des atteintes aux personnes ou aux biens.

Ces éléments de définition figurent dans une note de service DGPN/DCSP du 17 janvier 2003 à l'attention des directeurs départementaux de la sécurité publique. Un signalement sur une main courante de la police est donc une déclaration d'un particulier à propos d'un événement dont les éléments constitutifs ne peuvent justifier un dépôt de plainte. C'est une simple déclaration qui n'est pas un acte d'enquête et ne constitue pas une preuve judiciaire.

L'organisation actuelle de la main courante en « tables d'emplois » et en « tables d'événements »<sup>3</sup> distingue les informations qui relèvent d'une mention de police de ceux qui sont des déclarations d'usagers. Les données traitées dans cette publication ne relèvent que des déclarations d'usagers telles qu'elles ressortent de « l'état statistique 3.1.2. ».

Ces déclarations d'usagers sont organisées selon une nomenclature articulée en 20 rubriques comportant 147 index de catégories. Certaines de ces catégories sont plus ou moins précises et donc pas toujours satisfaisantes pour les besoins de l'analyse.

Malgré ce qui a pu être précisé précédemment, il existe des cas où des faits inscrits sur une main courante peuvent également faire l'objet d'une plainte. Cela peut s'expliquer de plusieurs manières. Les mentions sur main courante concernent, normalement, des événements qui sont à l'évidence des faits qui ne peuvent être instruits par une plainte en raison de la nature même des signalements. C'est par exemple le cas de la catégorie des Nuisances et troubles de l'ordre public (tapages, troubles de voisinage, perturbateurs, etc.).

Mais dans le cas de faits entrant dans le champ pénal, la justification peut résulter du choix de la personne (victime ou plaignant) qui souhaite porter l'information à la connaissance des autorités de police, mais qui ne veut pas que son signalement ait des suites judiciaires.

Elle peut également être due à l'insuffisance d'éléments constitutifs d'une plainte pour que la police enregistre l'information sous cette forme.

Enfin, la dernière justification est technique. Lorsqu'un service de police doit transmettre l'affaire à un autre service, l'inscription du fait en main courante permet au service saisi initialement d'en garder une trace qui peut être aisément retrouvée par la suite. Cette pratique est usuelle à Paris.

En tout état de cause, la main courante informatisée est un fichier non judiciaire, mais qui possède l'avantage d'être renseigné sur des domaines qui entrent malgré tout dans le champ du contentieux pénal. On trouve notamment au sein des rubriques qui regroupent les Différends et les Nuisances, des informations qui peuvent être considérées comme des indicateurs avancés de dégradations de situations individuelles ou collectives.

Cette fonction apparaît clairement dans la rubrique des Différends à travers les catégories de Différends familiaux, Différends entre époux ou concubins, Différends au sujet de la garde des enfants. Ces informations peuvent constituer des alertes en matière de violences intrafamiliales ou de violences entre conjoints et déclencher des actions individualisées de prévention en partenariat avec les services sociaux, par exemple.

Elle apparaît aussi sur un plan collectif à travers la catégorie des Différends de voisinage, mais surtout dans la rubrique des Nuisances lorsqu'il s'agit de signalements de Nuisances nocturnes, de signalements de Perturbateurs ou d'Indésirables, de Rodéos automobiles, de Nuisances sonores dues aux Jets de pétards, etc.

Ces signalements peuvent être traduits, notamment lorsqu'ils sont répétitifs, comme des signaux de désorganisation de la vie sociale locale ou de l'émergence d'activités illégales. Ils peuvent constituer en cela des indicateurs avancés d'une situation localisée en voie de dégradation. Ces informations reflètent des éléments concrets non pénaux, mais qui facilitent la création d'un ressenti d'insécurité.

#### N-MCI

Une nouvelle main courante dénommée « N-MCI » est appelée à entrer en service prochainement simultanément au sein de la sécurité publique et de la préfecture de police.

Ce fichier regroupera des informations sur les agents de police, sur les personnes déposant une main courante et les personnes accueillies dans un service de police. Elle est expérimentée dans les circonscriptions de sécurité publique de Marseille et d'Aix-en-Provence et depuis l'année 2009 dans l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône.

#### La MCI à la préfecture de police

Jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2006, la préfecture de police a utilisé sa propre nomenclature d'enregistrement des événements sur main courante (MCPP) en huit domaines (six pour la nomenclature DCSP) et ce n'est qu'à cette date qu'elle a achevé son informatisation<sup>4</sup> pour migrer en main courante informatisée de la préfecture de police (MCIPP). Depuis 2008, la préfecture de police utilise la même nomenclature que la MCI de la Direction centrale de la sécurité publique (DCSP). On parle désormais de MCI et non plus de MCIPP. Le traitement, les règles d'emploi et de gestion sont maintenant uniformes sur l'ensemble des circonscriptions de police.

Le 14 septembre 2009, la Direction de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne (DSPAP) a été créée dans le cadre de la réforme de l'organisation de la sécurité publique visant à harmoniser et coordonner les effectifs sur le territoire du Grand Paris. La MCI de la préfecture de police intègre naturellement à partir de cette date les enregistrements réalisés dans les ex-circonscriptions de sécurité publique des trois départements de la petite couronne : Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne. La MCI de la PP couvre désormais 83 circonscriptions de police (dont 20 arrondissements de Paris), 125 communes et 6 597 852 d'habitants<sup>5</sup>. Les Directions départementales de sécurité publique de ces départements ont pris le nom de « Direction territoriale de sécurité de proximité » (DTSP).

#### Localisation et temporalité

La localisation des déclarations d'usagers déposées sur la main courante informatisée correspond au lieu de l'enregistrement de ces déclarations. De même, la date inscrite sur la main courante est la date de l'enregistrement de l'événement et non pas la date de l'événement. Par conséquent la géographie des déclarations correspond à la géographie des lieux d'enregistrement des déclarations et non aux lieux qui servent de cadre aux événements rapportés par ces déclarations. L'analyse de la temporalité des événements n'est pas possible sans une recherche dans le corps de la déclaration. Les résultats doivent donc être appréciés comme des informations de tendances et la MCI présente à ce jour les mêmes défauts que l'état statistique 4001 sur les crimes et délits enregistrés par les services de police et les unités de gendarmerie. **Comme pour l'état 4001 qui évolue vers une logique**

(1) Avis 95005 du 8 février 1994.

(2) Arrêté du 24 février 1995.

(3) Police routière (22 index), police générale (49 index), événements (20 rubriques, 147 index), activités opérationnelles (48 index) et partenariats (29 index).

(4) Voir la main courante de la préfecture de Police de Paris en 2006, INHES/OND - *La criminalité en France*, rapport 2007 (p. 189, 190,191) - www.ondrp.fr

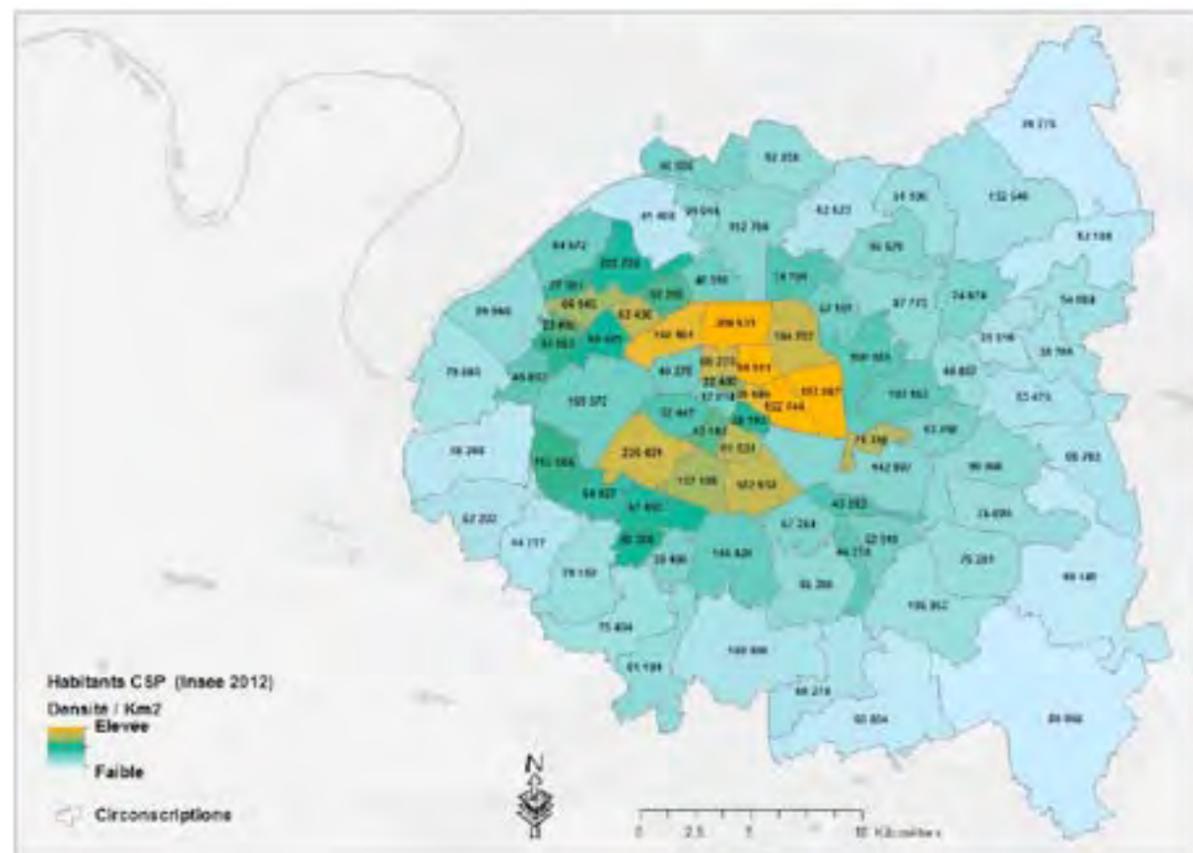
(5) Insee, recensement de la population 2008, limites territoriales au 1<sup>er</sup> janvier 2010, population municipale légale au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

de statistique par territoires à travers la mise en œuvre du « 4001 + », nous préconisons d'introduire une dimension spatio-temporelle dans les déclarations d'usagers enregistrés dans la MCI en localisant les déclarations au lieu de l'évènement et à la date de l'évènement.

#### Source

L'analyse géographique des mains courantes informatisées porte sur les déclarations enregistrées par les Directions territoriales de sécurité de proximité (DTSP) de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP). Ces faits ne comprennent pas ceux enregistrés par la Brigade des réseaux ferrés (BRF) un service transversal qui enregistre l'ensemble des déclarations d'usagers à l'échelle régionale, mais les localise à l'échelle de Paris. En 2011, la BRF a enregistré 2 395 mains courantes, soit 3,5% du total des mains courantes informatisées enregistrées à Paris et 1% de l'ensemble des 238 963 déclarations d'usagers enregistrées dans le Grand Paris. Le nombre de mains courantes déposées dans les circonscriptions de sécurité de proximité et concernant ces territoires s'élève à 236 568 en 2011.

**Carte 1. Découpage des circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris, population et densité en 2011.**



Source : INSEE recensement de la population 2009, millésime 1er janvier 2012 - Traitement : ONDRP

(6) Voir en annexe les autres modes de comptage de la population utilisés par l'INSEE pour le recensement.

#### Population

Le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 fixe les catégories de population et leur composition. La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

En raison de l'absence de double compte, la population de référence utilisée par l'ONDRP est la population municipale<sup>6</sup>. Les estimations sont élaborées sur la base des résultats du recensement, à partir des chiffres des naissances et des décès et des estimations de soldes migratoires selon la formule suivante : Population (01/01/N) = Population (01/01/N1) + naissances (N-1) – décès (N-1) + solde migratoire (N-1).

Le solde migratoire national est estimé à partir de diverses sources d'informations administratives et des résultats des recensements de la population antérieurs. Les soldes migratoires départementaux et régionaux

sont estimés par prolongation des tendances passées puis « calage » sur le solde migratoire national.

La population prise en compte pour le calcul des taux est la population légale municipale millésimée 2009 entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 d'après l'Insee.

#### Territoire du Grand Paris

Le territoire de la DSPAP est composé de Paris, de la Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne. La sécurité publique dans chaque département est insérée dans une Direction territoriale de sécurité de proximité et subdivisée en circonscriptions. Chacune des circonscriptions de police est composée d'une ou plusieurs communes. Dans ce cadre, la circonscription de la Défense est un territoire du Grand Paris particulier constitué à partir du périmètre de l'Établissement public d'aménagement de la Défense Seine Arche (EPADSA) et qui emprunte des parties de territoires aux communes de Nanterre, Puteaux et Courbevoie.

En 2010, la DSPAP a procédé à un redécoupage portant sur quatre circonscriptions de sécurité de proximité. La commune de Villemomble a été rattachée à celle du Raincy pour constituer la circonscription du Raincy. La commune de Montfermeil forme avec la commune de Clichy-sous-Bois la circonscription de Clichy-sous-Bois. Les communes de Gagny et de Rosny-sous-Bois forment des circonscriptions à part entière.

Ceci a produit une rupture statistique dans la comptabilisation des mains courantes par circonscription qui ne permet pas de présenter les variations entre 2010 et 2011 sur ces quatre nouveaux territoires dans les tableaux récapitulatifs. En revanche, les taux 2011 sont présentés pour chacune des circonscriptions.

Après la publication du Grand Angle 25 qui pour la première fois présentait une géographie des mains courantes sur le Grand-Paris la mise à jour insérée dans le rapport annuel de l'ONDRP porte désormais sur l'échelle des circonscriptions de sécurité de proximité (CSP).

**Tableau 1. Liste des circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.**

Direction territoriale de sécurité de proximité	N°	Nom	Population (nb)	Superficie (km <sup>2</sup> )	Densité (hab. km <sup>2</sup> )
DTSP 75	1	1 <sup>er</sup>	17 614	1,8	9 786
DTSP 75	2	2 <sup>e</sup>	22 400	1,0	22 400
DTSP 75	3	3 <sup>e</sup>	35 655	1,2	29 713
DTSP 75	4	4 <sup>e</sup>	28 192	1,6	17 620
DTSP 75	5	5 <sup>e</sup>	61 531	2,4	25 638
DTSP 75	6	6 <sup>e</sup>	43 143	2,2	19 610
DTSP 75	7	7 <sup>e</sup>	57 442	4,4	13 055
DTSP 75	8	8 <sup>e</sup>	40 278	3,8	10 599
DTSP 75	9	9 <sup>e</sup>	60 275	2,2	27 398
DTSP 75	10	10 <sup>e</sup>	95 911	2,9	33 073
DTSP 75	11	11 <sup>e</sup>	152 744	3,7	41 282
DTSP 75	12	12 <sup>e</sup>	142 897	16,7	8 557
DTSP 75	13	13 <sup>e</sup>	182 032	6,9	26 381
DTSP 75	14	14 <sup>e</sup>	137 189	5,7	24 068
DTSP 75	15	15 <sup>e</sup>	236 491	8,6	27 499
DTSP 75	16	16 <sup>e</sup>	169 372	16,0	10 586
DTSP 75	17	17 <sup>e</sup>	168 454	5,6	30 081
DTSP 75	18	18 <sup>e</sup>	200 631	6,0	33 439
DTSP 75	19	19 <sup>e</sup>	184 787	6,8	27 175
DTSP 75	20	20 <sup>e</sup>	197 067	6,0	32 845
DTSP 92	21	Antony	81 194	11,4	7 122
DTSP 92	22	Asnières	109 756	6,8	16 141
DTSP 92	23	Bagneux	38 495	4,2	9 165
DTSP 92	24	Boulogne-Billancourt	113 085	6,2	18 240
DTSP 92	25	Châtenay-Malabry	75 404	12,5	6 032
DTSP 92	26	Clamart	79 150	12,2	6 488
DTSP 92	27	Clichy-la-Garenne	58 200	3,1	18 774
DTSP 92	28	Colombes	84 572	7,8	10 843
DTSP 92	29	Courbevoie	86 945	3,7	23 499
DTSP 92	30	La Garenne-Colombes	27 091	1,8	15 051
DTSP 92	31	Gennevilliers	41 400	11,6	3 569

## PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Direction territoriale de sécurité de proximité	N°	Nom	Population (nb)	Superficie (km <sup>2</sup> )	Densité (hab. km <sup>2</sup> )
DTSP 92	32	Issy-les-Moulineaux	64 027	4,3	14 890
DTSP 92	33	La Défense	23 000	1,2	19 167
DTSP 92	34	Levallois-Perret	63 436	2,4	26 432
DTSP 92	35	Meudon	44 717	10,0	4 472
DTSP 92	36	Montrouge	80 858	5,0	16 172
DTSP 92	37	Nanterre	89 966	12,2	7 374
DTSP 92	38	Neuilly-sur-Seine	60 501	3,7	16 352
DTSP 92	39	Puteaux	44 892	2,5	17 957
DTSP 92	40	Rueil-Malmaison	79 065	14,6	5 415
DTSP 92	41	Sèvres	52 203	11,2	4 661
DTSP 92	42	Saint-Cloud	58 298	16,8	3 470
DTSP 92	43	Suresnes	46 053	3,8	12 119
DTSP 92	44	Vanves	57 493	3,6	15 970
DTSP 92	45	Villeneuve-la-Garenne	24 944	3,2	7 795
DTSP 93	46	Aubervilliers	74 701	5,8	12 879
DTSP 93	47	Aulnay-sous-Bois	132 546	23,5	5 640
DTSP 93	48	Bobigny	87 773	11,8	7 438
DTSP 93	49	Bondy	74 674	8,4	8 890
DTSP 93	50	Clichy-sous-Bois	54 684	9,4	5 817
DTSP 93	51	Drancy	66 670	7,8	8 547
DTSP 93	52	Épinay-sur-Seine	66 595	6,9	9 651
DTSP 93	53	Gagny	38 765	7,0	5 538
DTSP 93	54	La Courneuve	62 523	13,5	4 631
DTSP 93	55	Le Blanc-Mesnil	51 106	8,1	6 309
DTSP 93	56	Le Raincy	31 810	6,3	5 049
DTSP 93	57	Les Lilas	100 185	8,0	12 523
DTSP 93	58	Livry-Gargan	52 184	15,3	3 411
DTSP 93	59	Montreuil	103 192	8,9	11 595
DTSP 93	60	Neuilly-sur-Marne	53 475	10,4	5 142
DTSP 93	61	Noisy-le-Grand	69 792	14,7	4 748
DTSP 93	62	Pantin	52 161	5,0	10 432
DTSP 93	63	Rosny-sous-Bois	40 867	5,9	6 927
DTSP 93	64	Saint-Denis	112 766	14,1	7 998
DTSP 93	65	Saint-Ouen	46 510	4,3	10 816
DTSP 93	66	Stains	62 228	8,8	7 071
DTSP 93	67	Villepinte	70 776	33,0	2 145
DTSP 94	68	Alfortville	44 278	3,7	11 967
DTSP 94	69	Boissy-Saint-Léger	86 058	52,6	1 636
DTSP 94	70	Champigny-sur-Marne	75 090	11,3	6 645
DTSP 94	71	Charenton-le-Pont	43 283	3,3	13 116
DTSP 94	72	Chennevières-sur-Marne	90 149	31,4	2 871
DTSP 94	73	Choisy-le-Roi	60 274	12,0	5 023
DTSP 94	74	Créteil	105 953	16,9	6 269
DTSP 94	75	Fontenay-sous-Bois	53 258	5,6	9 510
DTSP 94	76	Ivry-sur-Seine	57 254	6,1	9 386
DTSP 94	77	Le Kremlin-Bicêtre	146 428	13,1	11 178
DTSP 94	78	L'Hay-les-Roses	108 996	22,3	4 888
DTSP 94	79	Maisons-Alfort	52 619	5,4	9 744
DTSP 94	80	Nogent-sur-Marne	96 066	12,4	7 747
DTSP 94	81	Saint-Maur-des-Fossés	75 251	11,3	6 659
DTSP 94	82	Villeneuve-Saint-Georges	66 884	23,1	2 895
DTSP 94	83	Vincennes	71 316	2,8	25 470
DTSP 94	84	Vitry-sur-Seine	85 380	11,6	7 360

Source : INSEE recensement de la population 2009, millésime 1<sup>er</sup> janvier 2012  
- Traitement : ONDRP

## Abréviations utilisées

ONDRP : Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales

DTSP : Direction territoriale de sécurité de proximité

CSP : Circonscription de sécurité de proximité

DSPAP : Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne

SDRPT : Sous-direction régionale de la police des transports

BRF : Brigade des réseaux ferrés

MCI : Main courante informatisée

### Les déclarations d'usagers sur la main courante informatisée du Grand Paris ont augmenté de 4,7 % en 2011



Source : préfecture de police, DSPAP, état major  
- Traitement ONDRP

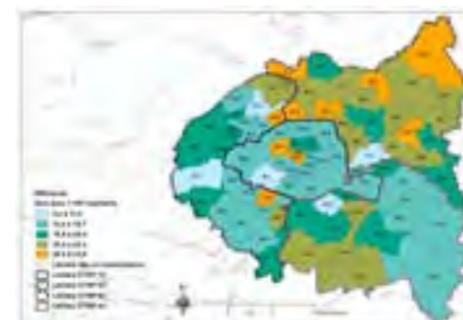
236 568 déclarations d'usagers<sup>7</sup> ont été déposées sur la main courante informatisée (MCI) dans les Circonscriptions de sécurité de proximité (CSP) de la Direction de sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP) en 2011. Ce total est en augmentation de 4,7 %, soit 10 637 signalements d'événements supplémentaires par rapport à 2010.

Le taux moyen par habitant de signalements sur la main courante informatisée dans le Grand Paris à partir des événements déclarés dans les circonscriptions de sécurité de proximité est de 35,6 signalements pour 1 000 habitants. Dans les départements de la Seine-Saint-Denis et des Hauts-de-Seine, cette valeur est dépassée. La DTSP 93 enregistre le taux de signalements le plus élevé du Grand Paris (43,6‰) et celui de la DTSP 92 atteint 36,8 déclarations pour 1 000 habitants. Le département du Val-de-Marne enregistre un taux de signalements équivalent au taux moyen du Grand Paris (35,5‰). En revanche le taux enregistré par Paris est nettement inférieur à celui constaté dans les autres départements : 29,4‰.

Les déclarations d'usagers sont enregistrées dans vingt rubriques. Mais quatre d'entre elles regroupent 97% des signalements. Près de la moitié des déclarations concerne la rubrique des Différends (115 082 déclarations, soit 48,6%). Deuxième rubrique par le volume, les Crimes et délits représentent un peu moins du tiers du total des déclarations d'usagers sur le Grand Paris : 73 990 déclarations, soit 30,4%. Deux dernières rubriques enregistrent des déclarations dans des volumes qui représentent près de 10 % de l'ensemble des déclarations : les Nuisances et troubles de l'ordre public (22 577 déclarations, 9,5%) et les Objets perdus / trouvés (19 165 déclarations, 8,1%).

La géographie des taux enregistrés par les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris révèle une agrégation territoriale de neuf circonscriptions situées dans la partie nord du Grand Paris. Elle enregistre des taux élevés de signalements par rapport au reste du territoire. Bien que moins étendue que la première, on constate la présence au centre de Paris d'une seconde agrégation de circonscriptions enregistrant des taux élevés et parmi elles les CSP du 1<sup>er</sup> arrondissement (102,5 ‰) et du 8<sup>e</sup> arrondissement (70 ‰).

### Les circonscriptions de sécurité de proximité situées dans le nord du Grand Paris recueillent en moyenne les taux les plus élevés de déclarations sur la main courante informatisée pour des Différends



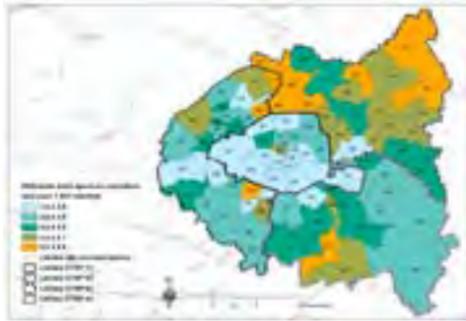
Source : préfecture de police, DSPAP, état major  
- Traitement ONDRP

La main courante informatisée a enregistré 115 082 signalements d'usagers pour des Différends en 2011 sur le Grand Paris. Ces signalements représentent 48,6% des déclarations sur la MCI. Leur nombre progresse de 4,6 %, soit +5 042 signalements. La rubrique est composée de dix catégories de signalements désagrégeant la rubrique des Différends (tableau 7). La plus représentative est la catégorie des Différends entre époux ou concubins (22,4% du total des Différends, 25 792 déclarations) avec la catégorie des Différends au sujet de la garde des enfants (18,3%, 21 115 déclarations) et celle des Différends de voisinage (18,1%, 20 808 déclarations). On constate que, rassemblées, les catégories en lien avec des différends d'ordre familiaux forment la principale thématique de la rubrique : 69 435 déclarations, soit 60,3% de la rubrique.

(7) Ces déclarations ne comprennent pas les signalements d'usagers reçus par la Brigade des réseaux ferrés, un service de la Sous-direction régionale de la police des transports (SDRPT) qui localise tous ses enregistrements sur la DTSP 75, mais qui est compétent sur la région Île-de-France.

La géographie des taux de Différends selon le découpage des circonscriptions de sécurité de proximité fait apparaître une exposition massive des CSP de la Seine-Saint-Denis aux taux élevés. Dans cette Direction territoriale de sécurité de proximité, 18 circonscriptions enregistrent des taux supérieurs à 20‰, un seul territoire enregistrant un taux inférieur à la moyenne constatée dans le Grand Paris 17,3‰ : Montreuil 6,2‰.

### Les déclarations d'usagers sur la main courante informatisée pour des Différends entre époux ou concubins ont progressé de 5,2% en 2011



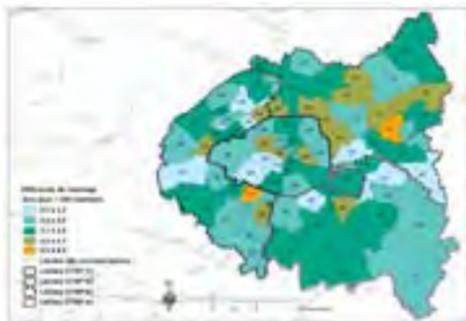
Source : préfecture de police, DSPAP, état major  
- Traitement ONDRP

Les mains courantes concernant les Différends entre époux ou concubins sont enregistrés dans la rubrique des Différends. Elles représentent 22,4 % de l'ensemble des Différends, soit avec un volume de 25 760 signalements, la première catégorie de cette rubrique. Les déclarations sur la MCI pour des Différends entre époux ou concubins sont en hausse de 5,2 % en 2011 en moyenne sur le Grand Paris. Ce mouvement de hausse est constaté dans toutes les Directions territoriales de sécurité de proximité à l'exception de Paris qui affiche un nombre en baisse de 2,6 % (- 155 déclarations).

Sur le Grand Paris, le taux moyen de déclarations de Différends entre époux ou concubins s'établit à 3,9 pour 1 000 habitants. Deux Directions territoriales de sécurité de proximité enregistrent des taux similaires et proches de cette moyenne : la DTSP 92 et la DTSP 94, chacune 4 ‰. En revanche, le taux affiché par la DTSP 93 est nettement plus élevé (5,4 ‰), alors que celui enregistré dans la DTSP 75 est quant à lui très inférieur à

la moyenne du Grand Paris : 2,6 ‰. La géographie des taux de Différends entre époux ou concubins enregistrés par les Circonscriptions de sécurité de proximité n'est pas très éloignée de la carte des taux de Différends, mais elle accentue le contraste entre les taux élevés recensés dans la quasi-totalité des CSP de la Seine-Saint-Denis et ceux affichés par les CSP des autres départements.

### Les déclarations de Différends de voisinage enregistrées sur la main courante informatisée ont augmenté dans toutes les directions territoriales de sécurité de proximité et de 8,8% en moyenne



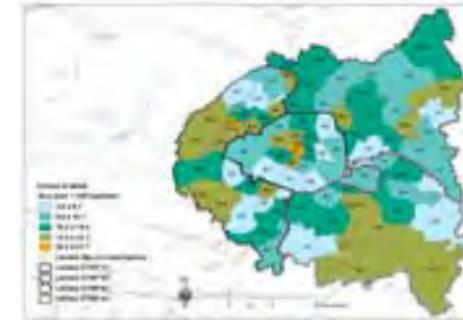
Source : préfecture de police, DSPAP, état major  
- Traitement ONDRP

La catégorie des Différends de voisinage représente 18,1 % de la rubrique recensant les déclarations d'usagers pour des Différends. Le nombre de signalements dans cette catégorie a augmenté de 8,8% sur le Grand Paris (+ 1 677 déclarations) en 2011, mais aussi dans chacune des Directions territoriales de sécurité de proximité : 2,3% dans la DTSP 75 (+ 148 déclarations), 5,1 % dans la DTSP 92 (+ 245 déclarations), 8% dans la DTSP 93 (+ 385 déclarations) et de 29,4% dans la DTSP 94 (+ 899 déclarations).

Dans le Grand Paris, le taux moyen de Différends de voisinage à partir des déclarations enregistrées dans les CSP s'établit à 3,1 signalements pour 1 000 habitants. Les taux relevés dans chaque département ne sont pas éloignés de cette moyenne, ce qui signifie que les déclarations des usagers portant sur cette catégorie de différends sont proportionnellement réparties avec la même fréquence à travers les circonscriptions. La DTSP 93 affiche le taux le plus élevé des départements (3,5‰) devant la

DTSP 92 (3,2 ‰), tandis que l'on constate que les DTSP 94 (3 ‰) et 75 (2,9 ‰) enregistrent des taux légèrement inférieurs à la moyenne du Grand Paris. Les taux élevés de Différends de voisinage concernent en premier lieu des Circonscriptions de sécurité de proximité situées en bordure de la capitale. On constate également des taux comparables dans quelques circonscriptions situées dans l'est et la partie centrale de la Seine-Saint-Denis et enfin dans trois arrondissements de Paris.

### La rubrique des Crimes et délits représente près d'un tiers du total des mains courantes enregistrées en 2011 dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris



Source : préfecture de police, DSPAP, état major  
- Traitement ONDRP

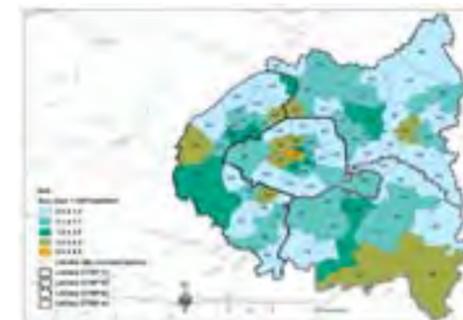
La rubrique des Crimes et délits compte 71 990 déclarations en 2011 et représente 30,4% de la main courante informatisée. Cette rubrique est composée de 26 catégories dont quatre recueillent 64 311 déclarations, soit 89,3% de la totalité : les Vols (11,9%, 8 552 déclarations), les Injures et menaces (26,7%, 19 209 déclarations), les Autres crimes ou délits (42,9%, 30 911 déclarations) et les Coups et blessures (7,8 %, 5 639 déclarations).

En 2011, le nombre des signalements pour cette rubrique a augmenté de 4,3% sur la globalité des circonscriptions de sécurité de proximité, soit +2987 déclarations. Cependant, les variations divergent d'un département à l'autre. Le nombre de signalements baisse à Paris de 9,7 % (-2 236 déclarations). Il augmente quasiment symétriquement dans le département des Hauts-de-Seine (+ 10,5 %, + 1 854 déclarations). En Seine-Saint-Denis, la hausse est plus modérée et s'établit à 6,9%, soit 1 005 déclarations, tandis que le Val-de-Marne enregistre une augmentation de 17,2 % qui se traduit par 2 364 déclarations supplémentaires pour les Crimes ou délits.

Le taux moyen de déclarations de crimes ou délits sur la main courante informatisée s'est établi à 10,8 signalements pour 1 000 habitants en 2011. Les départements du Val-de-Marne (12,2 ‰) et des Hauts-de-Seine (12,3 ‰) enregistrent des moyennes de signalements plus élevées tandis que la Seine-Denis affiche une moyenne de déclarations de crimes ou délits quasi-similaire au Grand Paris (10,3 ‰). Le taux enregistré par Paris est nettement inférieur à la moyenne du Grand Paris : 9,3 ‰.

Les circonscriptions de sécurité de proximité du 1<sup>er</sup> arrondissement et de la Défense enregistrent les taux les plus élevés pour cette catégorie, respectivement : 51,7 ‰ et 42,2 ‰. La géographie des taux tels qu'enregistrés par les CSP montre que les territoires qui affichent les taux élevés se situent dans les arrondissements du centre de Paris, dans le centre et l'ouest des Hauts-de-Seine et dans le centre et le sud du Val-de-Marne.

### Le taux de déclarations de Vols sur la main courante informatisée dans le 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris est supérieur de 8,5 fois le taux moyen du Grand Paris



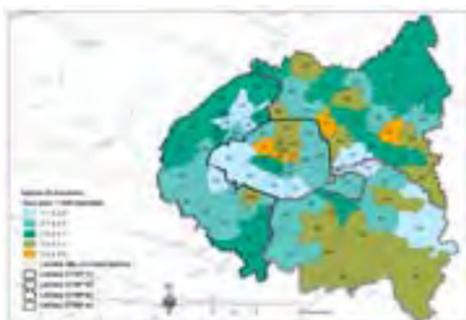
Source : préfecture de police, DSPAP, état major  
- Traitement ONDRP

Les Vols forment une catégorie de la main courante informatisée dans la rubrique des Crimes et délits. 8 552 déclarations ont été enregistrées en 2011 dans les circonscriptions de sécurité de proximité de la DSPAP. Ce total représente 11,9 % de l'ensemble de la rubrique. Sur la globalité des CSP, ces déclarations sont en baisse de 5,8%, soit -524 déclarations. Trois départements sur les quatre du Grand Paris enregistrent des baisses d'amplitudes variables : - 24,9 % à Paris (- 794 déclarations), -1,5% dans les Hauts-de-Seine (-39 déclarations), -1,3% dans la Seine-Saint-Denis (-22 déclarations). En revanche, le nombre de déclarations a augmenté de 20,7% dans le Val-de-Marne (+ 331 déclarations).

Le taux moyen de déclarations d'usagers sur la main courante informatisée pour des Vols s'est établi à 1,3 ‰ en 2011. Ce taux est dépassé par les circonscriptions de la DTSP 92 (1,6 ‰) et de la DTSP 94 (1,5 ‰) tandis que les DTSP 75 et 93 enregistrent un taux identique et inférieur à la moyenne : 1,1 ‰. La géographie des taux tels qu'enregistrés

dans les différentes circonscriptions de sécurité du Grand Paris en 2011 fait apparaître une concentration de territoires présentant des valeurs élevées dans le centre-ouest de Paris. Au sein de cet agrégat d'arrondissements qui partagent des limites territoriales, le taux affiché par le 1<sup>er</sup> arrondissement est nettement le plus élevé : 8,5 ‰ soit 6,5 fois la valeur du taux moyen. C'est le seul territoire du Grand Paris à afficher un tel niveau de taux.

### Les signalements d'Injures et menaces par les usagers sur la main courante informatisée ont augmenté de 3,1 % dans les circonscriptions du Grand Paris

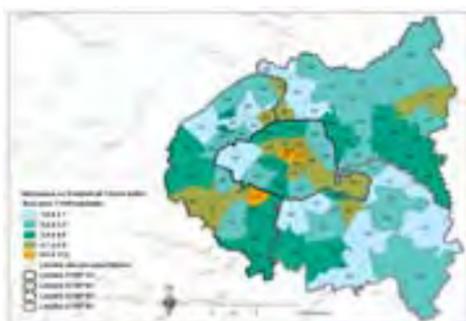


Source : préfecture de police, DSPAP, état major  
- Traitement ONDRP

Les déclarations sur main courante pour des Injures et menaces représentent la première catégorie de signalements au sein de la rubrique des Crimes ou délits (26,7%). 19 209 déclarations d'usagers pour Injures et menaces ont été enregistrées au sein de la main courante informatisée en 2011, soit une augmentation de 3,1 % (+ 571 déclarations). À l'échelle des départements, elle est principalement alimentée par la DTSP 94 : + 11,7%, + 423 déclarations. Le département des Hauts-de-Seine enregistre lui aussi une augmentation de déclarations d'Injures et menaces, mais dans une moindre proportion (+ 2,8 %, + 114 déclarations). Le département de Paris enregistre une petite hausse de déclarations, mais qui est proche de la stabilité (+ 0,9% + 53 déclarations), tandis que quasi symétriquement, le département de la Seine-Saint-Denis affiche une très légère baisse de 0,4 % (- 19 déclarations).

En 2011, 2,9 déclarations pour 1 000 habitants signalant des injures et menaces ont été déposées en moyenne dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris. Deux DTSP ont enregistré des taux supérieurs à cette moyenne : la DTSP du Val-de-Marne (3,1 ‰) et celle de la Seine-Saint-Denis (3,3 ‰). Les deux dernières DTSP ont quant à elles enregistré des taux inférieurs : 2,7 ‰ pour Paris et 2,6 ‰ pour les Hauts-de-Seine.

### Les Nuisances ou troubles de l'ordre public déclarés par les usagers sur la main courante informatisée ont augmenté de 5,9 % dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris



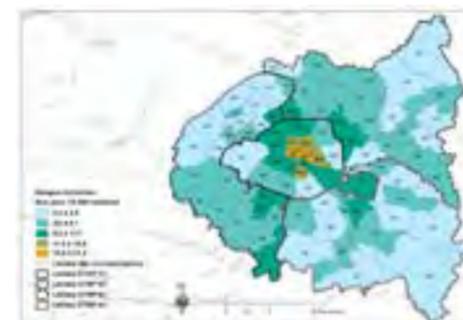
Source : préfecture de police, DSPAP, état major  
- Traitement ONDRP

Avec 9,5 % de l'ensemble des mains courantes et 22 577 déclarations d'usagers, la rubrique des Nuisances et troubles de l'ordre public est la troisième la plus représentative dans la main courante informatisée du Grand Paris en 2011. Cette rubrique est composée de 26 catégories, mais trois items concentrent l'essentiel des déclarations des usagers : les Tapages nocturnes (16,1 %, 3 645 déclarations), les signalements pour des Perturbateurs ou indésirables (29,7 %, 6 715 déclarations), les Nuisances de voisinage (8,3 %, 1 882 déclarations). En 2011, le nombre de déclarations d'usagers a augmenté de 5,9 % (+ 1 255 déclarations). Cette orientation à la hausse est vérifiée dans les départements du Val-de-Marne (+ 27,8 %, + 742 déclarations), de la Seine-Saint-Denis (+ 6,1 %, + 276 déclarations) et de Paris (+ 4,8 %, + 400 déclarations). En revanche, ce nombre baisse dans les Hauts-de-Seine (- 2,8 %, - 163 déclarations).

Le taux moyen de déclarations d'usagers pour des Nuisances ou troubles de l'ordre public sur le Grand Paris s'est établi à 3,4 pour 1 000 habitants en 2011. Les départements de Paris (3,9 ‰) et des Hauts-de-Seine (3,5 ‰) dépassent légèrement cette moyenne tandis que le taux enregistré par le département de la Seine-Saint-Denis (3,2 ‰) est légèrement inférieur, plus nettement pour le taux enregistré par la DTSP du Val-de-Marne (2,6 ‰).

La géographie des taux enregistrés par chacune des 84 circonscriptions de sécurité de proximité montre une concentration des valeurs élevées dans une large étendue du centre parisien et notamment les trois premiers arrondissements : 1<sup>er</sup> (11,2 ‰), 2<sup>e</sup> (10,3 ‰), 3<sup>e</sup> (9,3 ‰), qui sont également dans cet ordre les trois taux les plus élevés du Grand Paris.

### Près de la moitié des 3 645 signalements d'usagers du Grand Paris pour des Tapages nocturnes sont issus de la MCI parisienne



Source : préfecture de police, DSPAP, état major  
- Traitement ONDRP

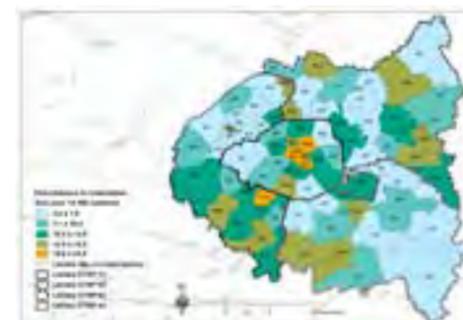
Le nombre de signalements d'usagers sur la main courante informatisée pour des Tapages nocturnes est relativement faible parmi l'ensemble des signalements recueillis dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris. Ces 3 645 signalements représentent 1,5 % du total des déclarations d'usagers, mais 16,1 % de l'ensemble de la rubrique des Nuisances ou troubles de l'ordre public. Près de 48,8 % des signalements pour des tapages nocturnes sont enregistrés à Paris.

En 2011, les déclarations de Tapages nocturnes par les usagers ont progressé de 1,4 % sur la globalité des circonscriptions de sécurité de proximité, soit une petite hausse de 49 déclarations. Bien que le premier contributeur à l'alimentation de cette catégorie de main courante affiche une variation en baisse de 5,7 %, - 107 déclarations à Paris, celle-ci ne suffit pas à compenser l'augmentation enregistrée par le département du Val-de-Marne (+ 39,8 %, + 135 déclarations). De même, la légère baisse de 4,4 % du nombre de déclarations, soit - 33 déclarations dans le Val-de-

Marne, n'équilibre pas la hausse constatée dans le département de la Seine-Saint-Denis (+ 8,8 %, + 54 déclarations).

En 2011, on a dénombré 5,5 déclarations de Tapages nocturnes sur la main courante informatisée pour 10 000 habitants. À l'échelle du Grand Paris, selon ce compte, il ne s'agit pas d'un phénomène rapporté fréquemment aux autorités. Il l'est cependant plus fréquemment à Paris (8/10 000) que dans les autres départements où l'on constate des taux inférieurs à la moyenne : Hauts-de-Seine (4,6 / 10 000), Seine-Saint-Denis (4,4 / 10 000) et Val-de-Marne (3,6 / 10 000). La géographie des taux de Tapages nocturnes fait nettement apparaître une dichotomie entre les circonscriptions du centre et du nord de la capitale et celles situées dans la majeure partie du territoire du Grand Paris.

### Les déclarations d'usagers signalant des Perturbateurs ou indésirables sur l'espace du Grand Paris ont augmenté de 4,5 % en 2011



Source : préfecture de police, DSPAP, état major  
- Traitement ONDRP

La catégorie des Perturbateurs ou indésirables représente 29,7 % de la rubrique des Nuisances ou troubles de l'ordre public. Elle compte 6 715 déclarations d'usagers sur la main courante informatisée en 2011, soit une progression de 4,5 % (+ 291 déclarations). Trois départements sur les quatre du Grand Paris ont affiché des hausses du nombre de déclarations dans cette catégorie. Le Val-de-Marne a enregistré une augmentation de 21,8 % de ces déclarations (+ 205 déclarations), la Seine-Saint-Denis 12,6 % (+ 166 déclarations), Paris + 2,4 % (+ 58 déclarations). En revanche, les Hauts-de-Seine ont enregistré une baisse des déclarations de Perturbateurs ou indésirables de 8,1 %, soit - 138 déclarations.

Le taux moyen de déclarations sur la main courante informatisée pour signaler la présence de Perturbateurs ou indésirables s'est établi à 10,1 pour 10 000 habitants. Les DTSP 92 et 93 sont proches de cette moyenne. Elles présentent des taux de 9,9 / 10 000. Le taux moyen de déclarations enregistré à Paris s'en éloigne par le haut (11,3 / 10 000), tandis que

ce même taux calculé dans le Val-de-Marne est inférieur à celui du Grand Paris (8,7 / 10 000). La géographie des taux de déclarations de signalements de Perturbateurs ou indésirables pointe les arrondissements centraux de Paris comme ceux qui enregistrent les valeurs les plus hautes, mais ils ne sont pas les seuls. À Paris, six des huit circonscriptions centrales de la rive droite de la Seine enregistrent des taux élevés de signalements.

\* \* \*

## Le nombre de déclarations d'utilisateurs a augmenté de 4,7 % dans le Grand Paris en 2011

236 568 déclarations d'utilisateurs<sup>8</sup> ont été enregistrées sur la Main courante informatisée (MCI) dans les Circonscriptions de sécurité de proximité (CSP) de la Direction de sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP) en 2011. Ce total est en augmentation de 4,7 % par rapport à 2010, soit 10 637 signalements d'événements supplémentaires.

Les variations des nombres de signalements sont d'ampleurs inégales selon les départements. À Paris, leur nombre diminue de 3,2 % (-2165 faits) pour s'établir désormais à un total de 65 629 déclarations. Paris est le seul département à afficher une variation en baisse. On constate ainsi dans le département des Hauts-de-Seine une hausse de 3,5 % des signalements (+ 1 974 déclarations) soit 58 388 signalements. Elle est de 6,3 % (+ 3 898 déclarations) dans le département de la Seine-Saint-Denis qui enregistre 65 704 déclarations et de 17,4 % dans le Val-de-Marne (+ 6 930 déclarations) soit 46 847 déclarations (tableau 2).

Les taux de variations de déclarations d'utilisateurs dans les circonscriptions de sécurité de proximité<sup>9</sup> sont extrêmement différents selon les territoires. Ils s'affichent entre - 37,8 %, taux enregistré par le 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris et +97,6 % enregistré par la circonscription de Vanves. Une majorité de 52 territoires affiche des taux en hausse, soit 61,9 % de l'ensemble des circonscriptions (tableau 3).

Outre la circonscription de Vanves dont le taux très élevé de progression des signalements est atypique au sein des CSP du Grand Paris, onze circonscriptions de sécurité de proximité enregistrent des augmentations supérieures à 20 %. Parmi elles, cinq dépassent 30 % : Fontenay-sous-Bois (+31,6 %, +400 déclarations), Vincennes (+31,2 %, +427 déclarations), Vitry-sur-Seine (+ 30,5 %, + 729 déclarations), Aubervilliers (+30,5 %, +1058 déclarations), Villeneuve-Saint-Georges (+30,3 %, +748 déclarations). En volume les signalements augmentent le plus dans les CSP de Vanves (+ 1 841 déclarations, + 97,6 %), Aubervilliers (+1 058 déclarations, + 30,5 %), Le Kremlin-Bicêtre (+ 796 déclarations, +18,8 %), Villeneuve-Saint-Georges (+ 748 déclarations, +30,3 %), Vitry-sur-Seine (+729 déclarations, + 30,5 %).

Vingt-huit CSP enregistrent des baisses de déclarations d'utilisateurs. Les baisses les plus importantes sont constatées dans les circonscriptions du 1<sup>er</sup> arrondissement

ement (- 37,8 %, - 1 096 déclarations) et d'Asnières (- 35,4 %, - 1 100 déclarations). Ces deux circonscriptions enregistrent également les deux plus forts volumes de variations de signalements d'utilisateurs en baisse. On constate aussi une forte baisse du volume des déclarations dans le 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris (- 894 déclarations, - 24,1 %).

Le taux moyen de signalements sur la main courante informatisée dans le Grand Paris à partir des événements déclarés dans les circonscriptions de sécurité de proximité est de 35,6 signalements pour 1000 habitants. Dans les départements de la Seine-Saint-Denis et des Hauts-de-Seine, cette valeur est dépassée. La DTSP 93 enregistre le taux de signalements le plus élevé du Grand Paris (43,6 ‰) et celui de la DTSP 92 atteint 36,8 déclarations pour 1 000 habitants. Le département du Val-de-Marne enregistre un taux de signalements équivalent au taux moyen du Grand Paris (35,5 ‰). En revanche le taux enregistré par Paris est nettement inférieur à celui constaté dans les autres départements : 29,4 ‰.

La géographie des taux enregistrés par les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris met en évidence une agrégation de circonscriptions située dans la partie nord du Grand Paris. Elle enregistre des taux élevés de signalements par rapport au reste du territoire (carte 1). Cet agrégat comprend neuf circonscriptions et notamment quatre CSP dont les taux sont les plus élevés : Clichy-la-Garenne (66,6 ‰), Saint-Ouen (61,1 ‰), Aubervilliers (60,6 ‰), Pantin (58,7 ‰). On ne trouve pas au sein du Grand Paris d'autres groupes de territoires qui se ressemblent par le niveau de leurs taux élevés et formant une étendue aussi vaste. À l'est, isolée dans un voisinage de circonscriptions dont les taux s'échelonnent entre 37,5 ‰ (Bobigny) et 43,1 ‰ (Gagny), la CSP du Raincy enregistre un niveau de taux élevé, le plus haut de la DTSP 93 : 63,6 ‰. Toujours dans l'est du Grand Paris et au sein de la DTSP 93, les circonscriptions mitoyennes de Villepinte (47,9 ‰) et Livry-Gargan (49,3 ‰) enregistrent des taux élevés.

Bien que moins étendu que le premier, on constate la présence au centre de Paris d'un second agrégat de circonscriptions enregistrant des taux élevés et parmi elles les CSP du 1<sup>er</sup> arrondissement (102,5 ‰) et du 8<sup>e</sup> arrondissement (70 ‰). Ce groupe est également composé des CSP du 2<sup>e</sup> arrondissement (55,2 ‰) du 9<sup>e</sup> (44,5 ‰) et du 10<sup>e</sup> (45 ‰).

Mis à part ces deux groupes de territoires qui affichent une proximité à la fois géographique et de niveau de taux, on n'observe pas de distribution comparable ailleurs sur le territoire du Grand Paris, y compris pour

les territoires enregistrant des taux d'enregistrement de signalements d'utilisateurs peu élevés.

Deux dernières circonscriptions affichent des taux élevés au sein du Grand Paris. Les deux sont situées dans le département des Hauts-de-Seine. Il s'agit du territoire de la Défense, lequel enregistre un taux de 65,1 déclarations pour 1 000 habitants et de la CSP de Vanves (64,8 ‰).

Trente-trois circonscriptions de sécurité de proximité ont enregistré des taux de signalements inférieurs au taux moyen du Grand Paris. Ces circonscriptions représentent 39,3 % du total des territoires. Leur distribution au sein des limites du Grand Paris les situe plutôt dans le sud-est du département du Val-de-Marne et dans les arrondissements périphériques parisiens. Sept circonscriptions affichent des taux parmi les plus bas dont trois ne dépassent pas 20 signalements pour 1 000 habitants. La CSP de Montreuil enregistre le taux le plus bas du Grand Paris (14,3 ‰). Elle est limitrophe de CSP qui enregistrent des taux bien plus élevés, comme Rosny-sous-Bois (40,5 ‰) ou Les Lilas (45,4 ‰) par exemple.

Dans le nord du Grand Paris, la CSP d'Asnières présente un profil géographique similaire. Cette circonscription enregistre un taux faible (18,5 ‰) dans

un environnement de territoires qui affichent des taux beaucoup plus élevés : Gennevilliers (41,9 ‰), Courbevoie (32,8 ‰), La Garenne-Colombes (33,1 ‰).

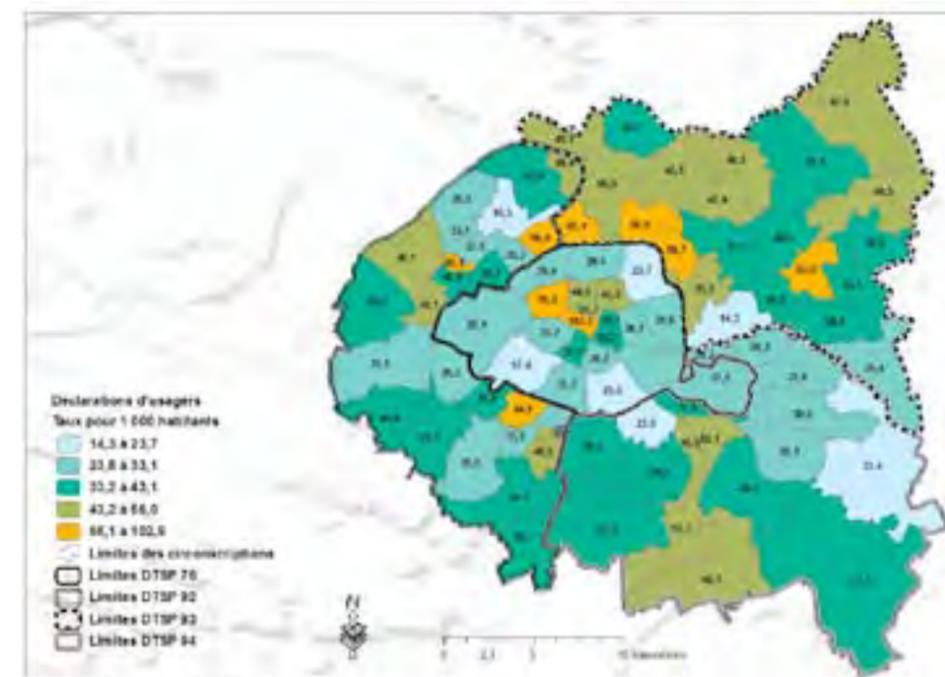
À Paris, trois arrondissements périphériques affichent des taux comparables aux territoires qui viennent d'être mentionnés. Le 19<sup>e</sup> arrondissement (23,7 ‰) est limitrophe par le nord des CSP d'Aubervilliers et de Pantin dont on a déjà mentionné les taux très élevés dans le contexte du Grand Paris. En limite sud-ouest, la CSP du 10<sup>e</sup> arrondissement affiche une valeur de taux qui représente près du double de celui du 19<sup>e</sup> arrondissement : 45 ‰. Dans le sud de Paris, le 13<sup>e</sup> arrondissement enregistre un taux de 23,6 ‰, proche de la CSP limitrophe d'Ivry-sur-Seine. Dans l'ouest de la capitale, le taux de 17,4 ‰ enregistré par le 15<sup>e</sup> arrondissement est le plus faible de Paris.

Enfin, dans le sud-est du Grand Paris, la circonscription de sécurité de proximité de Chennevières-sur-Marne affiche le second taux le plus faible du Val-de-Marne (23,4 ‰) et l'un des plus bas du Grand Paris. La DTSP 94 ne compte aucun taux supérieur à 53,3 ‰ (Choisy-le-Roi) et donc aucune circonscription qui présente un taux très élevé de déclarations d'utilisateurs comme on le constate dans les autres directions territoriales (carte 2).

**Tableau 2. Les déclarations d'utilisateurs sur la main courante informatisée (nombres, taux et variations) enregistrées dans les Directions territoriales de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011 (hors BRF).**

Nom	Population	MCI en 2010 (nb)	MCI en 2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
DTSP 75	2 234 105	67 794	65 629	- 2 165	- 3,2	29,4
DTSP 92	1 584 745	56 414	58 388	1 974	3,5	36,8
DTSP 93	1 505 983	61 806	65 704	3 898	6,3	43,6
DTSP 94	1 318 537	39 917	46 847	6 930	17,4	35,5
<b>Total</b>	<b>6 643 370</b>	<b>225 931</b>	<b>236 568</b>	<b>10 637</b>	<b>4,7</b>	<b>35,6</b>

Source : préfecture de police, DSPAP, état major - Traitement ONDRP



**Carte 2. Les taux de la main courante informatisée (MCI) enregistrés par les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.**

Source : préfecture de police, DSPAP, état major - Traitement ONDRP

(8) Ces déclarations ne comprennent pas les signalements d'utilisateurs reçus par la Brigade des réseaux ferrés, un service de la Sous-direction régionale de la police des transports (SDRPT) qui localise tous ses enregistrements sur la DTSP 75, mais qui est compétent sur la région Île-de-France.

(9) En raison du redécoupage des circonscriptions de Rosny-sous-Bois, Le Raincy, Gagny, Clichy-sous-Bois courant 2010, le taux d'évolution n'est pas fiable entre 2010 et 2011 pour l'enregistrement des mains courantes. Par conséquent, il n'est pas calculé. La date de référence pour la présentation des évolutions des signalements à partir des déclarations d'utilisateurs dans ces CSP est désormais l'année 2011.

**Tableau 3. Les déclarations d'usagers en nombres, variations et taux enregistrés par les Circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.**

N°	Nom	Population (nb)	Déclarations d'usagers en 2010 (nb)	Déclarations d'usagers en 2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
1	1 <sup>er</sup>	17 614	2 902	1 806	- 1 096	- 37,8	102,5
2	2 <sup>e</sup>	22 400	1 213	1 237	24	2,0	55,2
3	3 <sup>e</sup>	35 655	1 381	1 417	36	2,6	39,7
4	4 <sup>e</sup>	28 192	1 145	1 007	- 138	- 12,1	35,7
5	5 <sup>e</sup>	61 531	2 029	1 736	- 293	- 14,4	28,2
6	6 <sup>e</sup>	43 143	1 935	1 628	- 307	- 15,9	37,7
7	7 <sup>e</sup>	57 442	1 852	1 880	28	1,5	32,7
8	8 <sup>e</sup>	40 278	3 715	2 821	- 894	- 24,1	70,0
9	9 <sup>e</sup>	60 275	2 954	2 681	- 273	- 9,2	44,5
10	10 <sup>e</sup>	95 911	4 482	4 318	- 164	- 3,7	45,0
11	11 <sup>e</sup>	152 744	3 513	4 081	568	16,2	26,7
12	12 <sup>e</sup>	142 897	3 890	3 932	42	1,1	27,5
13	13 <sup>e</sup>	182 032	4 284	4 298	14	0,3	23,6
14	14 <sup>e</sup>	137 189	3 826	3 733	- 93	- 2,4	27,2
15	15 <sup>e</sup>	236 491	4 202	4 116	- 86	- 2,0	17,4
16	16 <sup>e</sup>	169 372	4 365	4 247	- 118	- 2,7	25,1
17	17 <sup>e</sup>	168 454	4 320	4 784	464	10,7	28,4
18	18 <sup>e</sup>	200 631	6 156	5 896	- 260	- 4,2	29,4
19	19 <sup>e</sup>	184 787	4 589	4 381	- 208	- 4,5	23,7
20	20 <sup>e</sup>	197 067	5 041	5 630	589	11,7	28,6
21	Antony	81 194	2 626	2 853	227	8,6	35,1
22	Asnières	109 756	3 137	2 027	- 1 110	- 35,4	18,5
23	Bagneux	38 495	1 485	1 791	306	20,6	46,5
24	Boulogne-Billancourt	113 085	3 322	2 975	- 347	- 10,4	26,3
25	Châtenay-Malabry	75 404	2 157	2 605	448	20,8	34,5
26	Clamart	79 150	2 333	2 100	- 233	- 10,0	26,5
27	Clichy-la-Garenne	58 200	3 402	3 874	472	13,9	66,6
28	Colombes	84 572	2 157	2 237	80	3,7	26,5
29	Courbevoie	86 945	2 875	2 853	- 22	- 0,8	32,8
30	La Garenne-Colombes	27 091	808	898	90	11,1	33,1
31	Gennevilliers	41 400	1 599	1 736	137	8,6	41,9
32	Issy-les-Moulineaux	64 027	2 541	2 551	10	0,4	39,8
33	La Défense	23 000	1 209	1 498	289	23,9	65,1
34	Levallois-Perret	63 436	1 950	1 796	- 154	- 7,9	28,3
35	Meudon	44 717	1 747	1 872	125	7,2	41,9
36	Montrouge	80 858	2 153	2 096	- 57	- 2,6	25,9
37	Nanterre	89 966	3 979	4 151	172	4,3	46,1
38	Neuilly-sur-Seine	60 501	2 353	2 340	- 13	- 0,6	38,7
39	Puteaux	44 892	1 897	1 834	- 63	- 3,3	40,9
40	Rueil-Malmaison	79 065	3 539	3 289	- 250	- 7,1	41,6
41	Sèvres	52 203	2 203	2 211	8	0,4	42,4
42	Saint-Cloud	58 298	2 033	1 813	- 220	- 10,8	31,1
43	Suresnes	46 053	1 989	2 030	41	2,1	44,1
44	Vanves	57 493	1 886	3 727	1 841	97,6	64,8
45	Villeneuve-la-Garenne	24 944	1 034	1 231	197	19,1	49,4
46	Aubervilliers	74 701	3 469	4 527	1 058	30,5	60,6
47	Aulnay-sous-Bois	132 546	4 642	4 917	275	5,9	37,1
48	Bobigny	87 773	3 867	3 291	- 576	- 14,9	37,5
49	Bondy	74 674	3 458	3 034	- 424	- 12,3	40,6
50	Clichy-sous-Bois	54 684	NS	2 089	NS	NS	38,2
51	Drancy	66 670	3 010	3 163	153	5,1	47,4
52	Épinay-sur-Seine	66 595	2 949	3 045	96	3,3	45,7

Source : préfecture de police, DSPAP, état major – Traitement ONDRP

**Tableau 3. suite**

N°	Nom	Population (nb)	Déclarations d'usagers en 2010 (nb)	Déclarations d'usagers en 2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
54	La Courneuve	62 523	2 638	2 843	205	7,8	45,5
55	Le Blanc-Mesnil	51 106	2 296	2 531	235	10,2	49,5
56	Le Raincy	31 810	NS	2 024	NS	NS	63,6
57	Les Lilas	100 185	4 584	4 547	- 37	- 0,8	45,4
58	Livry-Gargan	52 184	2 313	2 572	259	11,2	49,3
59	Montreuil	103 192	1 967	1 473	- 494	- 25,1	14,3
60	Neuilly-sur-Marne	53 475	2 129	2 064	- 65	- 3,1	38,6
61	Noisy-le-Grand	69 792	1 910	2 049	139	7,3	29,4
62	Pantin	52 161	2 665	3 063	398	14,9	58,7
63	Rosny-sous-Bois	40 867	NS	1 656	NS	NS	40,5
64	Saint-Denis	112 766	6 017	6 316	299	5,0	56,0
65	Saint-Ouen	46 510	2 596	2 843	247	9,5	61,1
66	Stains	62 228	2 751	2 595	- 156	- 5,7	41,7
67	Villepinte	70 776	3 026	3 391	365	12,1	47,9
68	Alfortville	44 278	1 970	2 078	108	5,5	46,9
69	Boissy-Saint-Léger	86 058	2 937	3 540	603	20,5	41,1
70	Champigny-sur-Marne	75 090	1 814	2 251	437	24,1	30,0
71	Charenton-le-Pont	43 283	1 441	1 608	167	11,6	37,2
72	Chennevières-sur-Marne	90 149	1 711	2 110	399	23,3	23,4
73	Choisy-le-Roi	60 274	2 943	3 212	269	9,1	53,3
74	Créteil	105 953	3 731	4 313	582	15,6	40,7
75	Fontenay-sous-Bois	53 258	1 267	1 667	400	31,6	31,3
76	Ivry-sur-Seine	57 254	1 280	1 319	39	3,0	23,0
77	Le Kremlin-Bicêtre	146 428	4 227	5 023	796	18,8	34,3
78	L'Hay-les-Roses	108 996	3 628	4 060	432	11,9	37,2
79	Maisons-Alfort	52 619	2 291	2 637	346	15,1	50,1
80	Nogent-sur-Marne	96 066	2 286	2 633	347	15,2	27,4
81	Saint-Maur-des-Fossés	75 251	2 162	2 263	101	4,7	30,1
82	Villeneuve-Saint-Georges	66 884	2 471	3 219	748	30,3	48,1
83	Vincennes	71 316	1 370	1 797	427	31,2	25,2
84	Vitry-sur-Seine	85 380	2 388	3 117	729	30,5	36,5

Source : préfecture de police, DSPAP, état major – Traitement ONDRP

### Pour près de la moitié, les signalements des usagers sur la main courante informatisée du Grand Paris portent sur des différends

Les déclarations d'usagers sur main courante sont enregistrées dans vingt rubriques (tableau 4). Mais seulement quatre d'entre elles regroupent 97% des signalements et près de la moitié les déclarations concernent la rubrique des Différends (115 082 déclarations, soit 48,6%). Deuxième rubrique par le volume, les Crimes et délits représentent un peu moins du tiers du total des déclarations d'usagers sur le Grand Paris : 73 990 déclarations, soit 30,4%. Deux dernières rubriques enregistrent des déclarations dans des volumes qui représentent près de 10 % de l'ensemble

des déclarations : les Nuisances et troubles de l'ordre public (22 577 déclarations, 9,5 %) et les Objets perdus/trouvés (19 165 déclarations, 8,1 %).

Six rubriques enregistrent un nombre de déclarations qui représentent chacune d'elles entre 0,1 % et 1,2 % de l'ensemble de la main courante informatisée. Il s'agit de la rubrique des déclarations portant sur des signalements d'Accidents (1,2%, 2 937 déclarations), Personnes recherchées (1,1%, 2 673 déclarations), Appels fantaisistes (0,3%, 606 déclarations), Affaires de mœurs (0,2%, 362 déclarations), Incendies (0,1%, 351 déclarations), Malades (0,1%, 320 déclarations). Les dix dernières rubriques totalisent ensemble 505 déclarations, ce qui représente 0,2% des mains courantes du Grand Paris (graphique 1).

Les développements de cette présentation concernent la rubrique des Différends et les catégories des Différends entre époux ou concubins, les différends de voisinage, la rubrique des Crimes et délits et les

catégories des Vols et Injures et menaces, la rubrique des Nuisances avec la catégorie des Nuisances nocturnes et celle des Perturbateurs ou indésirables. La totalité de la main courante informatisée est consultable en annexe I et téléchargeable [ici](#).

La représentativité des principales rubriques et catégories de rubriques au sein de la main courante informatisée varie selon les directions territoriales de sécurité de proximité. Ainsi, la rubrique des Différends représente en moyenne 48,6% des mains courantes dans le Grand Paris. Elle représente 46,5% de la MCI dans la DTSP 75 (30 547 déclarations), 45,4 % dans la DTSP 92 (26 577 déclarations), 53,3 % dans la DTSP 93 (35 041 déclarations) et 48,9 % dans la DTSP 94 (22 917 déclarations).

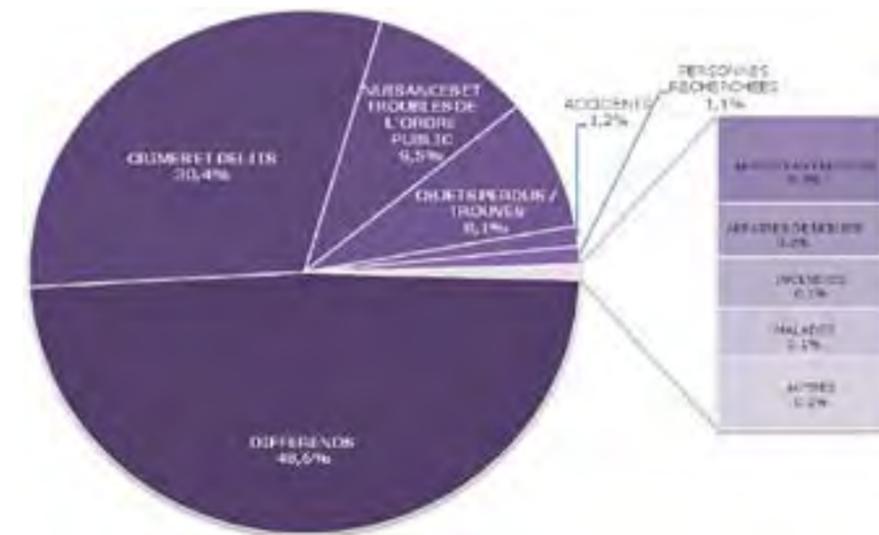
Dans le Grand Paris, les mains courantes pour des Différends entre époux ou concubins pèsent en moyenne 10,9%. Elles représentent 9% du total des signalements à Paris (5 890 déclarations), 10,9 % dans les Hauts-de-Seine (6 375 déclarations), 12,5% en Seine-Saint-Denis (8 182 déclarations), 11,3 % dans le Val-de-Marne (5 313 déclarations). La catégorie des Différends de voisinage représente 8,8% dans le Grand Paris. Mais c'est 10 % des mains courantes informatisées à Paris (6 579 déclarations), 8,6% dans les Hauts-de-Seine (5 034 déclarations), 7,9% dans la Seine-Saint-Denis (5 214 déclarations) et 8,4 % dans le Val-de-Marne (3 954 déclarations).

La rubrique des Crimes et délits est représentée à 31,7 % dans l'ensemble des mains courantes enregistrées à Paris (20 809 déclarations), 33,4% dans les Hauts-de-Seine (19 479 déclarations), 34,4% dans le Val-de-

Marne (16 118 déclarations), mais seulement 23,7% dans la Seine-Saint-Denis (15 584 déclarations). On constate pour les mains courantes portant sur les Vols des différences similaires entre les départements. À Paris, les MCI pour Vols ont représenté 3,6 % des mains courantes (2 392 déclarations), 4,5 % dans les Hauts-de-Seine (2 605 déclarations) et 4,1 % dans le Val-de-Marne (1 928 déclarations), mais 2,5% en Seine-Saint-Denis (1 627 déclarations) pour une moyenne de 3,6% dans le Grand Paris. Les mains courantes pour Injures et menaces alimentent en moyenne 8,1% du total des mains courantes. À Paris, ce taux est de 9,2 % (6 036 déclarations), 7,2 % dans les Hauts-de-Seine (4 192 déclarations), 7,5 % dans la Seine-Saint-Denis (4 950 déclarations) et 8,6 % dans le Val-de-Marne (4 031 déclarations).

Les mains courantes enregistrées dans la rubrique des Nuisances et troubles de l'ordre public sont surreprésentées à Paris par rapport aux autres départements du Grand Paris dont la moyenne s'établit à 9,5 %. Cette rubrique représente 13,4 % des déclarations à Paris (8 775 déclarations), mais seulement 9,6 % dans le département des Hauts-de-Seine (5 616 déclarations), 7,3 % en Seine-Saint-Denis (4 773 déclarations) et 7,3 % également dans le Val-de-Marne (3 413 déclarations). Au sein de cette rubrique, on retrouve des écarts similaires parmi les catégories détaillées par la MCI. Par exemple, les Tapages nocturnes représentent 2,7% des mains courantes à Paris (1 782 déclarations) contre 1,2 % dans les Hauts-de-Seine (722 déclarations), 1 % en Seine-Saint-Denis (667 déclarations) et 1 % dans le Val-de-Marne (474 déclarations) pour une moyenne dans le Grand Paris de 1,5 %.

Graphique 1. La représentativité des rubriques de la main courante d'usagers de la DSPAP, en pourcentage (hors BRF).



Source : préfecture de police, DSPAP, état major – Traitement ONDRP

## Le nombre de déclarations de Différends sur la main courante informatisée a augmenté de 4,6 % et particulièrement dans le Val-de-Marne (+ 17,3 %)

La Main courante informatisée (MCI) regroupe 115 082 signalements d'usagers pour des Différends en 2011 sur le Grand Paris. Ces signalements représentent 48,6 % des déclarations sur la MCI. Leur nombre progresse de 4,6 % par rapport à 2010, soit + 5 042 signalements (tableau 5). La rubrique est composée de dix catégories de signalements (tableau 7). La plus représentative est la catégorie des Différends entre époux ou concubins (22,4%, 25 792 déclarations) avec la catégorie des Différends au sujet de la garde des enfants (18,3%, 21 115 déclarations) et celle des Différends de voisinage (18,1%, 20 808 déclarations). On constate que, rassemblées, les catégories en lien avec des différends d'ordre familiaux forment la principale thématique de la rubrique : 69 435 déclarations, soit 60,3 %.

L'évolution du nombre des signalements de Différends varie selon les Directions territoriales de proximité (DTSP) dont l'une affiche une baisse des

déclarations et trois des hausses par rapport à 2010. La baisse est constatée à Paris où le nombre de déclarations est en recul de 1,3 %, - 415 déclarations. Ce nombre est en revanche en hausse dans le département des Hauts-de-Seine (+ 1,9%, + 508 déclarations), dans celui de la Seine-Saint-Denis (+ 4,4%, + 1 467 déclarations) et plus fortement dans le Val-de-Marne (+ 17,9 %, + 3 482 déclarations).

62,5 % des circonscriptions de sécurité de proximité ont enregistré une hausse des déclarations de Différends en 2011, soit 50 territoires<sup>10</sup>. En pourcentage, les plus fortes hausses concernent les CSP de Vanves (+ 81,8 %, + 850 déclarations), Vincennes (+ 38,5 %, + 298 déclarations), Villeneuve-Saint-Georges (+ 33,8 %, + 403 déclarations). En volume, outre les CSP de Vanves et de Villeneuve Saint-Georges déjà mentionnées pour l'amplitude de leur hausse en pourcentage, la CSP du Kremlin-Bicêtre (+ 464 déclarations, + 24,6 %), celle d'Aubervilliers (+ 351 déclarations, + 18,2 %), celle de Créteil (+ 350 déclarations, + 20,1%) et enfin celle de Vitry-sur-Seine (+ 336 déclarations, + 26,6 %) enregistrent les hausses de signalements les plus fortes.

Trente CSP enregistrent des baisses de déclarations de Différends dans le Grand Paris, soit 37,5% des territoires. Les baisses les plus importantes en pourcentage concernent les CSP d'Asnières (-38,8 %,

Tableau 4. Les nombres de mains courantes enregistrés par rubriques dans les Directions territoriales de sécurité de proximité et au total sur le Grand Paris en 2011 (hors BRF).

Télécharger

Année 2011	DTSP 75	DTSP 92	DTSP 93	DTSP 94	MCI Grand Paris
A - ACCIDENTS	790	676	776	695	2 937
B - ALERTES (bombes,...)	7	2	6	0	15
C - DÉCOUVERTES DE CADAVRES	128	12	20	19	179
D - DIFFÉRENDS	30 547	26 577	35 041	22 917	115 082
E - EXPLOSIONS	2	1	3	1	7
F - ALIÉNÉS	17	10	8	5	40
G - SUICIDES ET TENTATIVES	52	24	19	16	111
J - OBJETS PERDUS / TROUVÉS	3 025	4 867	8 161	3 112	19 165
I - INCENDIES	73	70	107	101	351
K - CRIMES ET DÉLITS	20 809	19 479	15 584	16 118	71 990
M - MALADES	99	110	48	63	320
N - NUISANCES ET TROUBLES DE L'ORDRE PUBLIC	8 775	5 616	4 773	3 413	22 577
O - DÉGÂTS (eaux, gaz, etc.)	48	16	9	8	81
Q - AFFAIRES DE MŒURS	144	98	68	52	362
R - PERSONNES RECHERCHÉES	976	495	929	273	2 673
S - ALARMES DANS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	2	0	0	0	2
T - ACCIDENTS DU TRAVAIL	13	1	1	0	15
V - ALARMES DANS LOCAUX PRIVÉS	5	0	3	0	8
W - VÉHICULES VOLÉS	16	5	19	7	47
X - APPELS FANTAISISTES	101	329	129	47	606
<b>Total 2011 (hors BRF)</b>	<b>65 629</b>	<b>58 388</b>	<b>65 704</b>	<b>46 847</b>	<b>236 568</b>

Source : préfecture de police, DSPAP, état major – Traitement ONDRP

- 716 déclarations), Montreuil (- 32,6 %, - 310 déclarations), le 1er arrondissement (-28,6 %, -231 déclarations), Saint-Cloud (-25,9 %, -172 déclarations). En volumes de déclarations, on retrouve les CSP d'Asnières et Bondy comme étant celles qui enregistrent les plus forts volumes en baisse. Mais les CSP de Bondy (-309 déclarations, -15,4%), Bobigny (-255 déclarations, -12,5%), le 1er arrondissement (-231 déclarations, -28,6 %), Neuilly-sur-Marne (-218 déclarations, -14,9 %) et le 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris (-207 déclarations, -8%) enregistrent également des diminutions de déclarations de Différends en nombres importants. On constate cependant que la baisse enregistrée par la CSP d'Asnières est atypique par son ampleur des autres territoires du Grand Paris (tableau 6).

### La plupart des circonscriptions situées en Seine-Saint-Denis enregistrent des taux élevés de déclarations de Différends

Le taux moyen de déclarations de Différends enregistré dans la MCI sur le Grand Paris à partir des enregistrements des circonscriptions de sécurité de proximité s'établit à 17,3 signalements pour 1 000 habitants. Ce taux est équivalent dans le département du Val-de-Marne (17,4 ‰). Il est moins élevé à Paris (13,7 ‰) et dans les Hauts-de-Seine (16,8 ‰). En revanche, le taux de 23,3 ‰ enregistré par les CSP de la Seine-Saint-Denis est nettement plus élevé que le taux moyen (tableau 5).

La géographie des taux de Différends selon le découpage des circonscriptions de sécurité de proximité fait apparaître une exposition massive des CSP de la Seine-Saint-Denis aux taux élevés (carte 3). Dans cette Direction territoriale de sécurité de proximité, 18 circonscriptions enregistrent des taux supérieurs à 20 ‰, un seul territoire enregistrant un taux inférieur à la moyenne constatée dans le Grand Paris: Montreuil

6,2‰. Parmi les circonscriptions de la Seine-Saint-Denis qui enregistrent des taux de Différends élevés, celle du Raincy affiche la valeur la plus haute (32,9 ‰), un taux qui est uniquement égalé par la CSP de Vanves sur la totalité du Grand Paris. Les circonscriptions de Villepinte (31 ‰), Le Blanc-Mesnil (30,8‰), Aubervilliers (30,5 ‰), Saint-Ouen (27,6‰) et Épinay-sur-Seine (27,5 ‰), enregistrent également des taux de Différends très élevés en Seine-Saint-Denis.

Outre ces dernières Circonscriptions de sécurité de proximité, on constate des valeurs comparables à Paris dans deux arrondissements centraux de la capitale : 1<sup>er</sup> (32,8 ‰), et 8<sup>e</sup> (29,1 ‰). Au nord et limitrophe de Saint-Ouen, le CSP de Clichy-la-Garenne dans le département des Hauts-de-Seine affiche également un taux élevé (28,2 ‰) de la même façon que la CSP de Vanves située dans la partie sud de ce même département (32,9 ‰) et celle de Bagneux (24,7 ‰).

Toujours dans le département des Hauts-de-Seine, mais à nouveau dans le nord, les circonscriptions de Villeneuve-la-Garenne (23,1 ‰) et de Gennevilliers (26,1 ‰) affichent des taux de Différends enregistrés sur la MCI dans les mêmes niveaux de valeurs que ceux de la majorité des CSP de la Seine-Saint-Denis, mais aussi dans le sud du Grand Paris, dans le département du Val-de-Marne, dans les circonscriptions de Villeneuve-Saint-Georges (23,8 ‰), Choisy-le-Roi (24,8‰), l'Hay-les-Roses (22,1 ‰), Alfortville (21,7‰), Maisons-Alfort (21,1 ‰).

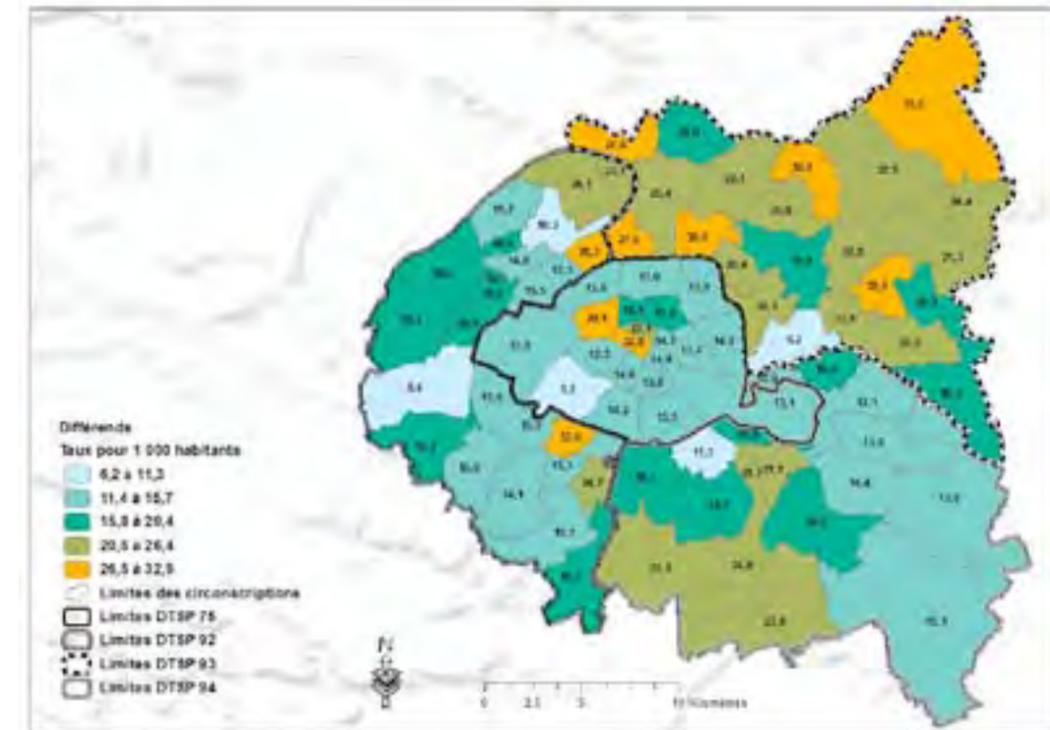
La géographie des circonscriptions qui recèlent des taux de Différends à valeurs basses ne montre pas de cohérences spatiales particulières. Autrement dit, on ne constate pas la présence de formes groupées de territoires dont les taux seraient proches et très bas. Quarante-quatre CSP affichent des taux inférieurs à la moyenne du Grand Paris, ce qui représente 55 % des territoires. Mais seulement trois circonscriptions enregistrent des valeurs inférieures à 10 déclarations pour 1 000 habitants et elles sont isolées les unes des autres. Il s'agit de Montreuil (6,2 ‰), Saint-Cloud (8,4 ‰) et le 15<sup>e</sup> arrondissement (9 ‰).

**Tableau 5. Les Différends enregistrés sur la main courante informatisée (nombres, taux et variations) des Directions territoriales de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011 (hors BRF).**

Nom	Population	Différends en 2010 (nb)	Différends en 2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
DTSP 75	2 234 105	30 962	30 547	- 415	- 1,3	13,7
DTSP 92	1 584 745	26 069	26 577	508	1,9	16,8
DTSP 93	1 505 983	33 574	35 041	1 467	4,4	23,3
DTSP 94	1 318 537	19 435	22 917	3 482	17,9	17,4
<b>Total</b>	<b>6 643 370</b>	<b>110 040</b>	<b>115 082</b>	<b>5 042</b>	<b>4,6</b>	<b>17,3</b>

Source : préfecture de police, DSPAP, état major - Traitement ONDRP

**Carte 3. La géographie des taux de Différends enregistrés sur la main courante informatisée d'après les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.**



Source : préfecture de police, DSPAP, état major - Traitement ONDRP

Télécharger

**Tableau 6. Les Différends (nombres, taux et variations) enregistrés sur la main courante informatisée dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.**

N°	Nom	Population (nb)	Différends en 2010 (nb)	Différends en 2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
1	1 <sup>er</sup>	17 614	809	578	- 231	- 28,6	32,8
2	2 <sup>e</sup>	22 400	532	495	- 37	- 7,0	22,1
3	3 <sup>e</sup>	35 655	535	507	- 28	- 5,2	14,2
4	4 <sup>e</sup>	28 192	489	405	- 84	- 17,2	14,4
5	5 <sup>e</sup>	61 531	990	853	- 137	- 13,8	13,9
6	6 <sup>e</sup>	43 143	650	637	- 13	- 2,0	14,8
7	7 <sup>e</sup>	57 442	734	709	- 25	- 3,4	12,3
8	8 <sup>e</sup>	40 278	1 139	1 171	32	2,8	29,1
9	9 <sup>e</sup>	60 275	1 082	973	- 109	- 10,1	16,1
10	10 <sup>e</sup>	95 911	1 516	1 677	161	10,6	17,5
11	11 <sup>e</sup>	152 744	1 886	2 022	136	7,2	13,2
12	12 <sup>e</sup>	142 897	1 978	1 867	- 111	- 5,6	13,1
13	13 <sup>e</sup>	182 032	2 491	2 461	- 30	- 1,2	13,5
14	14 <sup>e</sup>	137 189	1 876	1 944	68	3,6	14,2
15	15 <sup>e</sup>	236 491	2 256	2 173	- 83	- 3,7	9,2
16	16 <sup>e</sup>	169 372	2 196	2 111	- 85	- 3,9	12,5
17	17 <sup>e</sup>	168 454	2 149	2 185	36	1,7	13,0
18	18 <sup>e</sup>	200 631	2 515	2 600	85	3,4	13,0
19	19 <sup>e</sup>	184 787	2 583	2 376	- 207	- 8,0	12,9
20	20 <sup>e</sup>	197 067	2 556	2 803	247	9,7	14,2
21	Antony	81 194	1 336	1 486	150	11,2	18,3
22	Asnières	109 756	1 845	1 129	- 716	- 38,8	10,3
23	Bagneux	38 495	802	949	147	18,3	24,7
24	Boulogne-Billancourt	113 085	1 677	1 530	- 147	- 8,8	13,5
25	Châtenay-Malabry	75 404	891	1 136	245	27,5	15,1

Source : préfecture de police, DSPAP, état major - Traitement ONDRP

Tableau 6. suite.

N°	Nom	Population (nb)	Différends en 2010 (nb)	Différends en 2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
26	Clamart	79 150	1 244	1 114	- 130	- 10,5	14,1
27	Clichy-la-Garenne	58 200	1 556	1 642	86	5,5	28,2
28	Colombes	84 572	1 283	1 328	45	3,5	15,7
29	Courbevoie	86 945	1 299	1 283	- 16	- 1,2	14,8
30	La Garenne-Colombes	27 091	432	459	27	6,3	16,9
31	Gennevilliers	41 400	1 014	1 082	68	6,7	26,1
32	Issy-les-Moulineaux	64 027	890	972	82	9,2	15,2
33	La Défense	23 000	334	384	50	15,0	16,7
34	Levallois-Perret	63 436	877	780	- 97	- 11,1	12,3
35	Meudon	44 717	639	672	33	5,2	15,0
36	Montrouge	80 858	1 088	1 075	- 13	- 1,2	13,3
37	Nanterre	89 966	1 700	1 767	67	3,9	19,6
38	Neuilly-sur-Seine	60 501	914	936	22	2,4	15,5
39	Puteaux	44 892	869	818	- 51	- 5,9	18,2
40	Rueil-Malmaison	79 065	1 333	1 296	- 37	- 2,8	16,4
41	Sèvres	52 203	927	843	- 84	- 9,1	16,1
42	Saint-Cloud	58 298	664	492	- 172	- 25,9	8,4
43	Suresnes	46 053	902	938	36	4,0	20,4
44	Vanves	57 493	1 039	1 889	850	81,8	32,9
45	Villeneuve-la-Garenne	24 944	514	577	63	12,3	23,1
46	Aubervilliers	74 701	1 924	2 275	351	18,2	30,5
47	Aulnay-sous-Bois	132 546	2 714	2 983	269	9,9	22,5
48	Bobigny	87 773	1 999	1 744	- 255	- 12,8	19,9
49	Bondy	74 674	2 011	1 702	- 309	- 15,4	22,8
50	Clichy-sous-Bois	54 684	NS	1 166	NS	NS	21,3
51	Drancy	66 670	1 524	1 668	144	9,4	25,0
52	Épinay-sur-Seine	66 595	1 763	1 840	77	4,4	27,6
53	Gagny	38 765	NS	785	NS	NS	20,3
54	La Courneuve	62 523	1 353	1 420	67	5,0	22,7
55	Le Blanc-Mesnil	51 106	1 386	1 576	190	13,7	30,8
56	Le Raincy	31 810	NS	1 048	NS	NS	32,9
57	Les Lilas	100 185	2 627	2 635	8	0,3	26,3
58	Livry-Gargan	52 184	1 158	1 273	115	9,9	24,4
59	Montreuil	103 192	950	640	- 310	- 32,6	6,2
60	Neuilly-sur-Marne	53 475	1 460	1 242	- 218	- 14,9	23,2
61	Noisy-le-Grand	69 792	1 070	1 158	88	8,2	16,6
62	Pantin	52 161	1 266	1 376	110	8,7	26,4
63	Rosny-sous-Bois	40 867	NS	923	NS	NS	22,6
64	Saint-Denis	112 766	2 889	2 862	- 27	- 0,9	25,4
65	Saint-Ouen	46 510	1 149	1 286	137	11,9	27,6
66	Stains	62 228	1 288	1 247	- 41	- 3,2	20,0
67	Villepinte	70 776	1 898	2 192	294	15,5	31,0
68	Alfortville	44 278	835	961	126	15,1	21,7
69	Boissy-Saint-Léger	86 058	1 077	1 298	221	20,5	15,1
70	Champigny-sur-Marne	75 090	988	1 044	56	5,7	13,9
71	Charenton-le-Pont	43 283	645	732	87	13,5	16,9
72	Chennevières-sur-Marne	90 149	986	1 251	265	26,9	13,9
73	Choisy-le-Roi	60 274	1 354	1 496	142	10,5	24,8
74	Créteil	105 953	1 738	2 088	350	20,1	19,7
75	Fontenay-sous-Bois	53 258	801	1 011	210	26,2	19,0
76	Ivry-sur-Seine	57 254	569	647	78	13,7	11,3
77	Le Kremlin-Bicêtre	146 428	1 890	2 354	464	24,6	16,1
78	L'Hay-les-Roses	108 996	2 115	2 412	297	14,0	22,1
79	Maisons-Alfort	52 619	924	1 111	187	20,2	21,1
80	Nogent-sur-Marne	96 066	1 301	1 162	- 139	- 10,7	12,1
81	Saint-Maur-des-Fossés	75 251	984	1 085	101	10,3	14,4
82	Villeneuve-Saint-Georges	66 884	1 191	1 594	403	33,8	23,8
83	Vincennes	71 316	774	1 072	298	38,5	15,0
84	Vitry-sur-Seine	85 380	1 263	1 599	336	26,6	18,7

Source : préfecture de police, DSPAP, état major - Traitement ONDRP

Tableau 7. Le nombre de déclarations dans la rubrique des Différends enregistrées sur la main courante informatisée dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011 et leur ventilation en catégories (hors BRF).

Rubrique	Différends en 2011 (nb)	(%)
<b>DIFFÉRENDS</b>	<b>115 082</b>	<b>100,0</b>
<i>Dont</i>		
<i>Différends familiaux</i>	10 511	9,1
<i>Différends entre époux / concubins</i>	25 760	22,4
<i>Différends a/s garde des enfants</i>	21 089	18,3
<i>Abandons de domicile familial</i>	11 989	10,4
<i>Litiges a/s droit de l'urbanisme / habitation</i>	3 636	3,2
<i>Litiges commerciaux</i>	9 980	8,7
<i>Litige a/s droit du travail</i>	6 319	5,5
<i>Rixes sur voies / lieux publics</i>	1 605	1,4
<i>Différends entre usagers de la route</i>	3 412	3,0
<i>Différends de voisinage</i>	20 781	18,1

Source : préfecture de police, DSPAP, état major - Traitement ONDRP

### Les signalements pour des Différends entre époux ou concubins augmentent dans une majorité de circonscriptions et globalement de 5,2 % sur le Grand Paris

Les mains courantes concernant les Différends entre époux ou concubins sont regroupés au sein de la rubrique des Différends. Elles représentent 22,4 % de l'ensemble, soit avec un volume de 25 760 signalements, la première catégorie de cette rubrique (tableau 7). Les déclarations sur la MCI pour des Différends entre époux ou concubins sont en hausse de 5,2% en 2011 en moyenne sur le Grand Paris (tableau 8). Ce mouvement de hausse est constaté dans toutes les Directions territoriales de sécurité de proximité à l'exception de Paris qui enregistre un nombre en baisse de 2,6 % (- 155 déclarations). Dans les Hauts-de-Seine, l'augmentation des signalements est de 0,7 % (+ 44 déclarations). Elle est de 8,8 % dans la Seine-Saint-Denis (+ 662 déclarations) et de 15,7 % dans le Val-de-Marne (+ 721 déclarations).

Dans les Circonscriptions de sécurité de proximité, l'augmentation est très élevée à Vanves qui fait plus que doubler le nombre enregistré en 2010 (+ 104,1 %, + 282 déclarations). Elle est également forte, mais dans des proportions moindres dans les CSP de Fontenay-sous-Bois (+ 60,1 %, + 89 déclarations), Vincennes (+ 50,6 %, + 85 déclarations), Chennevières-sur-Marne (+ 39,4 %, + 87 déclarations), ou encore Aubervilliers (+ 36,3 %, + 129 déclarations). En volume, les CSP de Vanves et Aubervilliers (déjà mentionnées) affichent de fortes

amplitudes à la hausse du nombre de déclarations pour des Différends entre époux ou concubins. Mais c'est aussi le cas pour les CSP du Kremlin -Bicêtre (+ 115 déclarations, + 27,4 %) ou de Vitry-sur-Seine (+ 99 déclarations, + 32 %). Quarante-six circonscriptions de sécurité de proximité ont enregistré un nombre de déclarations de Différends entre époux ou concubin en hausse en 2011, soit une majorité de 57,5 % (tableau 9).

Parmi la minorité de CSP qui enregistre des baisses du nombre de déclarations dans cette catégorie, le 4<sup>e</sup> arrondissement (-40,2%, -35 déclarations), la CSP d'Asnières (-38,5%, -175 déclarations), le 5<sup>e</sup> arrondissement (-33,2%, -72 déclarations), sont les territoires où le nombre de déclarations diminue le plus en pourcentage. En volume, l'amplitude à la baisse est la plus forte dans les CSP d'Asnières (- 175 déclarations, - 38,5 %), le 5<sup>e</sup> arrondissement de Paris (- 72 déclarations, - 33,2 %), Bobigny (- 66 déclarations, - 14,3 %) et le 15<sup>e</sup> arrondissement (- 64 déclarations, - 12,1 %).

### La DTSP 93 concentre l'essentiel des taux élevés de déclarations de Différends entre époux ou concubins relevés par les circonscriptions de sécurité de proximité

Sur le Grand Paris, le taux moyen de déclarations de Différends entre époux ou concubins s'établit à 3,9 pour 1 000 habitants. Deux Directions territoriales de sécurité de proximité enregistrent des taux similaires

et proches de cette moyenne : la DTSP 92 et la DTSP 94, chacune 4%. En revanche, le taux affiché par la DTSP 93 est nettement plus élevé (5,4‰), alors que celui enregistré dans la DTSP 75 est quant à lui très inférieur à la moyenne du Grand Paris : 2,6 ‰ (tableau 8).

La géographie des taux de Différends entre époux ou concubins enregistrés par les Circonscriptions de sécurité de proximité sur l'espace du Grand Paris n'est pas très éloignée de la carte des taux de Différends (carte 4), mais elle accentue le contraste entre les taux élevés recensés dans la quasi-totalité des CSP de la Seine-Saint-Denis et ceux affichés par les CSP des autres départements. Mis à part la circonscription de Montreuil (2 ‰), tous les territoires de la Seine-Saint-Denis enregistrent des taux plus élevés que la moyenne et notamment dans l'ouest du département les CSP d'Épinay-sur-Seine (7 ‰), de Saint-Denis (6,8 ‰), Saint-Ouen (6,6 ‰), Aubervilliers (6,5 ‰) ainsi que dans l'est les CSP de Villepinte (7,1 ‰), le Blanc-Mesnil (6,7 ‰) et Livry-Gargan (6,5 ‰). Si l'on y ajoute les CSP enregistrant des taux relativement élevés, c'est-à-dire dans une fourchette comprise entre 4,9 et 6,1 ‰ qui constitue la classe immédiatement inférieure à la classe des valeurs les plus hautes, on obtient deux vastes ensembles de territoires composés de 16 circonscriptions de sécurité de proximité qui partagent des limites et sont donc proches. On doit également y ajouter la CSP de Clichy-la-Garenne, un territoire limitrophe de Saint-Ouen et qui en dehors de la géographie, partage la caractéristique d'un taux élevé de Différends entre époux ou concubins (6,9 ‰). Bien que séparée par la Seine et appartenant à l'unité administrative des Hauts-de-Seine, le taux affiché par la circonscription de Villeneuve-la-Garenne (7 ‰) a plus à voir avec les taux constatés en Seine-Saint-Denis que dans les Hauts-de-Seine. Dans une situation comparable, la circonscription de Gennevilliers affiche un taux de 5,7 déclarations pour 1 000 habitants, soit une valeur

équivalente à celles affichées par Pantin (5,4 ‰) ou Les-Lilas (5,1 ‰) en Seine-Saint-Denis.

Le taux le plus élevé de Différends entre époux ou concubins est cependant constaté dans la DTSP 92, la CSP de Vanves, laquelle enregistre un taux de 9,6 ‰. Il s'agit d'une valeur nettement plus élevée que celles constatées dans son environnement, mis à part la CSP de Bagneux qui enregistre un taux relativement élevé de 6 ‰ et donc très supérieur à la moyenne.

Dans la DTSP du Val-de-Marne, on constate la présence d'un groupe étendu de Circonscriptions de sécurité de proximité présentant des valeurs basses de taux. Elles sont situées dans l'est du département et comprennent notamment au nord la CSP de Nogent-sur-Marne (2,9 ‰) et au sud la CSP de Boissy-Saint-Léger (3,8 ‰). Dans le centre du département et dans sa partie sud on constate en revanche des taux de déclarations de Différends entre époux ou concubins élevés dans la CSP de Choisy-le-Roi (6,9 ‰), dans celles d'Alfortville et Villeneuve-Saint-Georges (5 ‰).

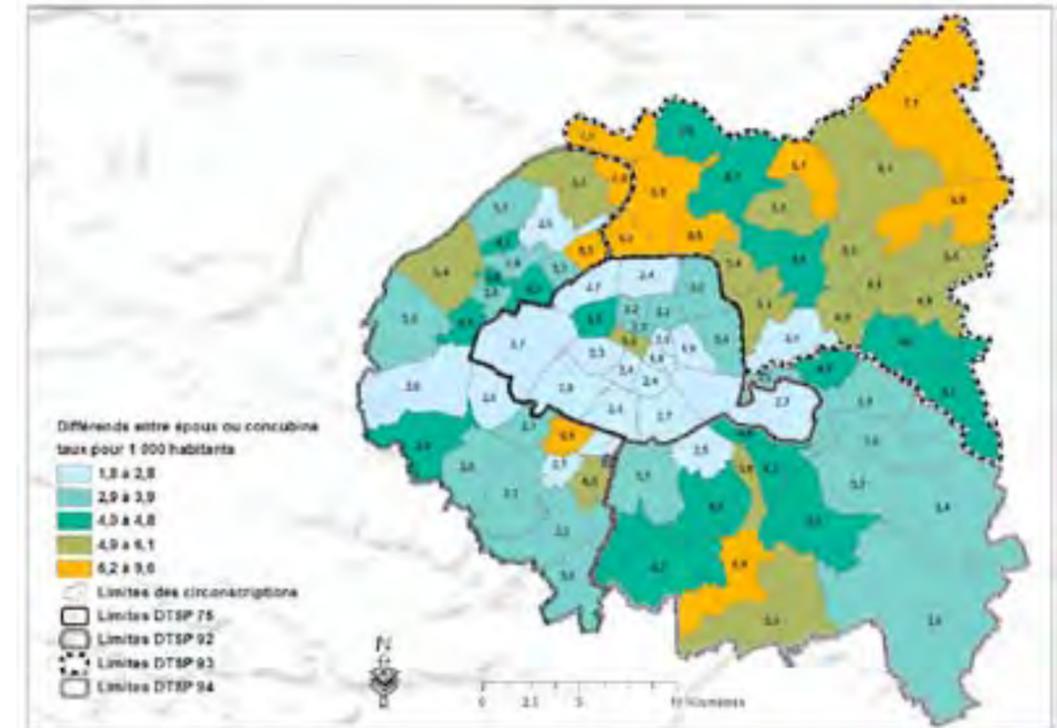
À noter enfin que les taux de déclarations pour cette catégorie de Différends sont faibles à Paris et notamment dans les arrondissements du centre, du sud et ouest de la capitale ainsi que dans deux CSP du nord : le 17<sup>e</sup> arrondissement (2,7 ‰) et le 18<sup>e</sup> (2,4 ‰). Treize arrondissements sur vingt affichent des taux compris entre 1,8 ‰ et 2,8 ‰ et notamment le 4<sup>e</sup> (1,8 ‰), le 11<sup>e</sup> (1,9 ‰) pour le bas de la fourchette de taux et le 3<sup>e</sup> (2,8 ‰) et le 16<sup>e</sup> (2,7 ‰) pour le haut de cette même fourchette (tableau 9). Au centre de ce territoire, les circonscriptions de sécurité de proximité du 1<sup>er</sup> arrondissement (5,2 ‰) et du 8<sup>e</sup> (4,5 ‰) affichent les taux de déclarations de Différends entre époux et concubins les plus élevés de la DTSP 75, mais très nettement en deçà des valeurs recelées habituellement par ces territoires.

**Tableau 8. Différends entre époux ou concubins enregistrés sur la main courante informatisée (nombres, taux et variations) des Directions territoriales de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011 (hors BRF).**

Nom	Population	Différends entre époux ou concubins en 2010 (nb)	Différends entre époux ou concubins en 2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
DTSP 75	2 234 105	6 045	5 890	- 155	- 2,6	2,6
DTSP 92	1 584 745	6 331	6 375	44	0,7	4,0
DTSP 93	1 505 983	7 520	8 182	662	8,8	5,4
DTSP 94	1 318 537	4 592	5 313	721	15,7	4,0
<b>Total</b>	<b>6 643 370</b>	<b>24 488</b>	<b>25 760</b>	<b>1 272</b>	<b>5,2</b>	<b>3,9</b>

Source : préfecture de police, DSPAP, état major – Traitement ONDRP

**Carte 4. Géographie des taux de Différends entre époux ou concubins enregistrés sur la main courante informatisée d'après les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.**



Source : préfecture de police, DSPAP, état major – Traitement ONDRP

Télécharger

**Tableau 9. Différends entre époux ou concubins (nombres, taux et variations) enregistrés sur la main courante informatisée dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011 (hors BRF).**

N°	Nom	Population (nb)	Différends entre époux ou concubins en 2010 (nb)	Différends entre époux ou concubins en 2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
1	1er	17 614	131	92	- 39	- 29,8	5,2
2	2 <sup>e</sup>	22 400	89	74	- 15	- 16,9	3,3
3	3 <sup>e</sup>	35 655	95	99	4	4,2	2,8
4	4 <sup>e</sup>	28 192	87	52	- 35	- 40,2	1,8
5	5 <sup>e</sup>	61 531	217	145	- 72	- 33,2	2,4
6	6 <sup>e</sup>	43 143	137	105	- 32	- 23,4	2,4
7	7 <sup>e</sup>	57 442	152	134	- 18	- 11,8	2,3
8	8 <sup>e</sup>	40 278	191	183	- 8	- 4,2	4,5
9	9 <sup>e</sup>	60 275	195	190	- 5	- 2,6	3,2
10	10 <sup>e</sup>	95 911	254	303	49	19,3	3,2
11	11 <sup>e</sup>	152 744	252	289	37	14,7	1,9
12	12 <sup>e</sup>	142 897	355	316	- 39	- 11,0	2,2
13	13 <sup>e</sup>	182 032	534	498	- 36	- 6,7	2,7
14	14 <sup>e</sup>	137 189	275	330	55	20,0	2,4
15	15 <sup>e</sup>	236 491	528	464	- 64	- 12,1	2,0
16	16 <sup>e</sup>	169 372	489	464	- 25	- 5,1	2,7
17	17 <sup>e</sup>	168 454	396	448	52	13,1	2,7
18	18 <sup>e</sup>	200 631	453	488	35	7,7	2,4
19	19 <sup>e</sup>	184 787	605	546	- 59	- 9,8	3,0
20	20 <sup>e</sup>	197 067	610	670	60	9,8	3,4
21	Antony	81 194	291	293	2	0,7	3,6
22	Asnières	109 756	455	280	- 175	- 38,5	2,6
23	Bagneux	38 495	179	231	52	29,1	6,0
24	Boulogne-Billancourt	113 085	343	290	- 53	- 15,5	2,6

Source : préfecture de police, DSPAP, état major – Traitement ONDRP

Tableau 9. suite.

N°	Nom	Population (nb)	Différends entre époux ou concubins en 2010 (nb)	Différends entre époux ou concubins en 2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
25	Châtenay-Malabry	75 404	214	272	58	27,1	3,6
26	Clamart	79 150	280	258	- 22	- 7,9	3,3
27	Clichy-la-Garenne	58 200	366	404	38	10,4	6,9
28	Colombes	84 572	329	292	- 37	- 11,2	3,5
29	Courbevoie	86 945	392	335	- 57	- 14,5	3,9
30	La Garenne-Colombes	27 091	87	113	26	29,9	4,2
31	Gennevilliers	41 400	238	236	- 2	- 0,8	5,7
32	Issy-les-Moulineaux	64 027	212	212	0	0,0	3,3
33	La Défense	23 000	84	93	9	10,7	4,0
34	Levallois-Perret	63 436	226	211	- 15	- 6,6	3,3
35	Meudon	44 717	181	159	- 22	- 12,2	3,6
36	Montrouge	80 858	249	215	- 34	- 13,7	2,7
37	Nanterre	89 966	451	488	37	8,2	5,4
38	Neuilly-sur-Seine	60 501	218	260	42	19,3	4,3
39	Puteaux	44 892	225	172	- 53	- 23,6	3,8
40	Rueil-Malmaison	79 065	249	267	18	7,2	3,4
41	Sèvres	52 203	233	206	- 27	- 11,6	3,9
42	Saint-Cloud	58 298	201	153	- 48	- 23,9	2,6
43	Suresnes	46 053	221	208	- 13	- 5,9	4,5
44	Vanves	57 493	271	553	282	104,1	9,6
45	Villeneuve-la-Garenne	24 944	136	174	38	27,9	7,0
46	Aubervilliers	74 701	355	484	129	36,3	6,5
47	Aulnay-sous-Bois	132 546	714	802	88	12,3	6,1
48	Bobigny	87 773	460	394	- 66	- 14,3	4,5
49	Bondy	74 674	438	440	2	0,5	5,9
50	Clichy-sous-Bois	54 684	NS	296	NS	NS	5,4
51	Drancy	66 670	310	347	37	11,9	5,2
52	Épinay-sur-Seine	66 595	431	468	37	8,6	7,0
53	Gagny	38 765	NS	191	NS	NS	4,9
54	La Courneuve	62 523	312	292	- 20	- 6,4	4,7
55	Le Blanc-Mesnil	51 106	284	342	58	20,4	6,7
56	Le Raincy	31 810	NS	195	NS	NS	6,1
57	Les Lilas	100 185	456	510	54	11,8	5,1
58	Livry-Gargan	52 184	258	339	81	31,4	6,5
59	Montreuil	103 192	249	210	- 39	- 15,7	2,0
60	Neuilly-sur-Marne	53 475	239	216	- 23	- 9,6	4,0
61	Noisy-le-Grand	69 792	303	313	10	3,3	4,5
62	Pantin	52 161	227	281	54	23,8	5,4
63	Rosny-sous-Bois	40 867	NS	202	NS	NS	4,9
64	Saint-Denis	112 766	823	768	- 55	- 6,7	6,8
65	Saint-Ouen	46 510	273	309	36	13,2	6,6
66	Stains	62 228	272	280	8	2,9	4,5
67	Villepinte	70 776	428	503	75	17,5	7,1
68	Alfortville	44 278	194	222	28	14,4	5,0
69	Boissy-Saint-Léger	86 058	298	326	28	9,4	3,8
70	Champigny-sur-Marne	75 090	254	223	- 31	- 12,2	3,0
71	Charenton-le-Pont	43 283	161	197	36	22,4	4,6
72	Chennevières-sur-Marne	90 149	221	308	87	39,4	3,4
73	Choisy-le-Roi	60 274	358	417	59	16,5	6,9
74	Créteil	105 953	422	502	80	19,0	4,7
75	Fontenay-sous-Bois	53 258	148	237	89	60,1	4,5
76	Ivry-sur-Seine	57 254	135	143	8	5,9	2,5
77	Le Kremlin-Bicêtre	146 428	420	535	115	27,4	3,7
78	L'Hay-les-Roses	108 996	447	458	11	2,5	4,2
79	Maisons-Alfort	52 619	212	223	11	5,2	4,2
80	Nogent-sur-Marne	96 066	312	283	- 29	- 9,3	2,9
81	Saint-Maur-des-Fossés	75 251	227	244	17	7,5	3,2
82	Villeneuve-Saint-Georges	66 884	306	334	28	9,2	5,0
83	Vincennes	71 316	168	253	85	50,6	3,5
84	Vitry-sur-Seine	85 380	309	408	99	32,0	4,8

Source : préfecture de police, DSPAP, état major – Traitement ONDRP

## Le nombre de déclarations sur la main courante informatisée pour des Différends de voisinage a progressé de 8,8 % en 2011 et dans tous les départements du Grand Paris

La catégorie des Différends de voisinage est, avec celle des Différends entre époux ou concubins (22,4 %) et celle des Différends au sujet de la garde des enfants (18,3 %), quantitativement l'une des plus importantes au sein de la rubrique des Différends. Avec 20 781 déclarations en 2011, elle représente 18,1% de la rubrique.

Le nombre de signalements dans cette catégorie a augmenté de 8,8 % sur le Grand Paris (+ 1 677 déclarations), mais aussi dans chacune des Directions territoriales de sécurité de proximité avec des amplitudes variables. Les signalements progressent de 2,3 % dans la DTSP 75 (+ 148 déclarations), 5,1 % dans la DTSP 92 (+ 245 déclarations), 8 % dans la DTSP 93 (+ 385 déclarations) et de 29,4 % dans la DTSP 94 (+ 899 déclarations).

Près de six circonscriptions sur dix ont enregistré des hausses de déclarations de Différends de voisinage. Sur ces 47 territoires (58,8 % de la totalité), on constate de fortes hausses du nombre de déclarations dans la CSP de Vanves (+ 122,3 %, + 269 déclarations), la CSP de Vitry-sur-Seine (+ 67,7 %, + 111 déclarations) et Créteil notamment (+ 62,3 %, + 123 déclarations). La CSP de Vanves enregistre également le plus haut volume de hausse de signalements avec les CSP de Créteil (+ 129 déclarations, + 62,3 %), Le Kremlin-Bicêtre (+ 120 déclarations, + 41,8 %), Vitry-sur-Seine (+ 111 déclarations, + 67,7 %), le 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris (+ 105 déclarations, + 20,2 %) et Aubervilliers (+ 103 déclarations, + 38,9 %). Ces circonscriptions de sécurité de proximité sont aussi les territoires sur lesquels les volumes en hausse sont les plus importants parmi les CSP du Grand Paris (tableau 11).

Trente-trois circonscriptions de sécurité de proximité, soit une minorité de 41,2% des territoires, ont enregistré des baisses de déclarations d'usagers sur la main courante informatisée pour des Différends de voisinage. Mais seulement treize d'entre elles enregistrent des baisses supérieures à 10% et trois supérieures à 30 %. On constate donc une concentration des diminutions de déclarations en pourcentage sur relativement peu de territoires : le 6<sup>e</sup> arrondissement (-31,4 %, -38 déclarations), Asnières (-39,2 %, -129 déclarations) et Montreuil (- 60,5 %, - 118 déclarations). Les principaux volumes de déclarations en baisse concernent également peu de Circonscriptions de sécurité de proximité. Les deux principaux territoires

sont aussi ceux qui ont enregistré la plus forte baisse en pourcentage, à savoir: la CSP d'Asnières (- 129 déclarations, - 39,2%) et la CSP de Montreuil (- 118 déclarations, - 60,5 %). Les circonscriptions qui affichent ensuite les baisses les plus importantes de volumes de déclarations se limitent à des variations représentant une cinquantaine de déclarations: Clamart (-51 déclarations, - 22 %), Bobigny (- 51 déclarations, - 17,8%). À noter que près d'une circonscription de sécurité de proximité sur trois enregistrant des déclarations en diminution a enregistré des variations inférieures à 10 déclarations.

## Les taux de signalement pour des Différends de voisinage varient peu d'une circonscription de sécurité de proximité à une autre

Dans le Grand Paris, le taux moyen de Différends de voisinage à partir des déclarations enregistrées dans les CSP s'établit à 3,1 signalements pour 1 000 habitants. Les taux relevés dans chaque département ne sont pas éloignés de cette moyenne, ce qui signifie que les déclarations des usagers portant sur cette catégorie de différends sont proportionnellement réparties avec la même fréquence à travers les circonscriptions. Le résultat du calcul de l'étendue<sup>11</sup> des taux (0,6) le confirme. La DTSP 93 affiche le taux le plus élevé des départements (3,5 ‰) devant la DTSP 92 (3,2 ‰), tandis que l'on constate que les DTSP 94 (3 ‰) et 75 (2,9 ‰) enregistrent des taux légèrement inférieurs à la moyenne du Grand Paris (tableau 10).

Les taux élevés de Différends de voisinage touchent en premier lieu des Circonscriptions de sécurité de proximité situées en bordure de la capitale. On constate des taux comparables sur des territoires situés dans l'est et la partie centrale de la Seine-Saint-Denis et enfin dans trois arrondissements de Paris. Le Val-de-Marne est le département où la moyenne des taux des Circonscriptions de sécurité de proximité (3 ‰) est la plus faible des départements (carte 5). Mis à part la CSP de Maisons-Alfort qui affiche une valeur de 4,3 déclarations pour 1 000 habitants, toutes les CSP de ce département enregistrent des taux compris entre 2,1 ‰ (Nogent-sur-Marne) et 3,7 ‰ (Fontenay-sous-Bois).

En limite de Paris, les circonscriptions de Clichy-la-Garenne (5,1 ‰), Saint-Ouen (5,2 ‰) Aubervilliers (4,9 ‰), Pantin et Les Lilas (4,2 ‰), Suresnes (4,3 ‰), Vanves (8,5 ‰), Maisons-Alfort (4,3 ‰) enregistrent des taux élevés, voire les plus élevés du Grand Paris pour la CSP de Vanves. Un agrégat de territoires présentant des taux élevés est présent dans le centre-

(11) L'étendue d'une série statistique est le résultat de la différence entre la valeur la plus haute et la valeur la plus basse.

est de la Seine-Saint-Denis. Il est constitué par cinq circonscriptions dont les taux s'échelonnent de 4,1 ‰ à Bondy jusqu'à 8,2 ‰ dans la CSP du Raincy, en passant par Livry-Gargan (4,2 ‰), Drancy (4,5 ‰) et Le Blanc-Mesnil (4,7 ‰). Dans la DTSP 92, la circonscription de Bagneux affiche un taux Différends de voisinage de 4,9 ‰, comparable aux taux relevés dans les CSP de la Seine-Saint-Denis et de Paris enregistrant des taux élevés, mais dans un environnement de territoires affichant des taux bas.

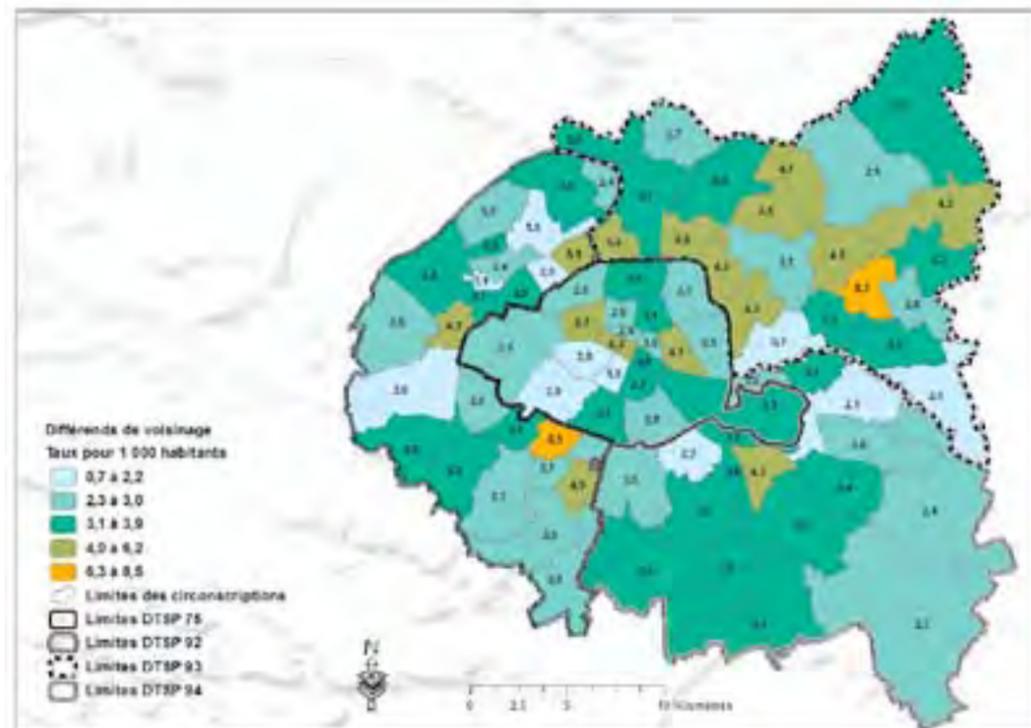
Trente-sept circonscriptions enregistrent des taux inférieurs à la moyenne, soit 44 % des territoires. Mais seulement quatre CSP enregistrent des taux de Différends de voisinage inférieurs à 2 ‰ : Montreuil (0,7 ‰), la Défense (1,1 ‰), Asnières (1,8 ‰) et le 6<sup>e</sup> arrondissement de Paris (1,9 ‰).

**Tableau 10. Différends de voisinage enregistrés sur la main courante informatisée (nombres, taux et variations) des Directions territoriales de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011 (hors BRF).**

Nom	Population	Différends de voisinage en 2010 (nb)	Différends de voisinage en 2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
DTSP 75	2 234 105	6 431	6 579	148	2,3	2,9
DTSP 92	1 584 745	4 789	5 034	245	5,1	3,2
DTSP 93	1 505 983	4 829	5 214	385	8,0	3,5
DTSP 94	1 318 537	3 055	3 954	899	29,4	3,0
<b>Total</b>	<b>6 643 370</b>	<b>19 104</b>	<b>20 781</b>	<b>1 677</b>	<b>8,8</b>	<b>3,1</b>

Source : préfecture de police, DSPAP, état major – Traitement ONDRP

**Carte 5. Géographie des taux de Différends de voisinage enregistrés sur la main informatisée d'après les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.**



Source : préfecture de police, DSPAP, état major – Traitement ONDRP

Télécharger

**Tableau 11. Différends de voisinage (nombres, taux et variations) enregistrés sur la main courante informatisée dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011 (hors BRF).**

N°	Nom	Population (nb)	Différends de voisinage en 2010 (nb)	Différends de voisinage en 2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
1	1 <sup>er</sup>	17 614	119	110	- 9	- 7,6	6,2
2	2 <sup>e</sup>	22 400	85	64	- 21	- 24,7	2,9
3	3 <sup>e</sup>	35 655	103	99	- 4	- 3,9	2,8
4	4 <sup>e</sup>	28 192	74	101	27	36,5	3,6
5	5 <sup>e</sup>	61 531	179	206	27	15,1	3,3
6	6 <sup>e</sup>	43 143	121	83	- 38	- 31,4	1,9
7	7 <sup>e</sup>	57 442	148	114	- 34	- 23,0	2,0
8	8 <sup>e</sup>	40 278	145	170	25	17,2	4,2
9	9 <sup>e</sup>	60 275	189	150	- 39	- 20,6	2,5
10	10 <sup>e</sup>	95 911	273	300	27	9,9	3,1
11	11 <sup>e</sup>	152 744	521	626	105	20,2	4,1
12	12 <sup>e</sup>	142 897	510	475	- 35	- 6,9	3,3
13	13 <sup>e</sup>	182 032	484	517	33	6,8	2,8
14	14 <sup>e</sup>	137 189	440	450	10	2,3	3,3
15	15 <sup>e</sup>	236 491	491	482	- 9	- 1,8	2,0
16	16 <sup>e</sup>	169 372	415	407	- 8	- 1,9	2,4
17	17 <sup>e</sup>	168 454	487	473	- 14	- 2,9	2,8
18	18 <sup>e</sup>	200 631	643	712	69	10,7	3,5
19	19 <sup>e</sup>	184 787	486	471	- 15	- 3,1	2,5
20	20 <sup>e</sup>	197 067	518	569	51	9,8	2,9
21	Antony	81 194	232	230	- 2	- 0,9	2,8
22	Asnières	109 756	329	200	- 129	- 39,2	1,8
23	Bagneux	38 495	142	189	47	33,1	4,9
24	Boulogne-Billancourt	113 085	346	320	- 26	- 7,5	2,8
25	Châtenay-Malabry	75 404	215	228	13	6,0	3,0
26	Clamart	79 150	232	181	- 51	- 22,0	2,3
27	Clichy-la-Garenne	58 200	295	297	2	0,7	5,1
28	Colombes	84 572	248	251	3	1,2	3,0
29	Courbevoie	86 945	180	209	29	16,1	2,4
30	La Garenne-Colombes	27 091	77	96	19	24,7	3,5
31	Gennevilliers	41 400	148	161	13	8,8	3,9
32	Issy-les-Moulineaux	64 027	177	197	20	11,3	3,1
33	La Défense	23 000	27	25	- 2	- 7,4	1,1
34	Levallois-Perret	63 436	145	127	- 18	- 12,4	2,0
35	Meudon	44 717	134	169	35	26,1	3,8
36	Montrouge	80 858	256	215	- 41	- 16,0	2,7
37	Nanterre	89 966	228	307	79	34,6	3,4
38	Neuilly-sur-Seine	60 501	150	210	60	40,0	3,5
39	Puteaux	44 892	178	166	- 12	- 6,7	3,7
40	Rueil-Malmaison	79 065	204	201	- 3	- 1,5	2,5
41	Sèvres	52 203	199	197	- 2	- 1,0	3,8
42	Saint-Cloud	58 298	144	114	- 30	- 20,8	2,0
43	Suresnes	46 053	208	196	- 12	- 5,8	4,3
44	Vanves	57 493	220	489	269	122,3	8,5
45	Villeneuve-la-Garenne	24 944	75	59	- 16	- 21,3	2,4

Source : préfecture de police, DSPAP, état major – Traitement ONDRP

Tableau 11. suite.

N°	Nom	Population (nb)	Différends de voisinage en 2010 (nb)	Différends de voisinages en 2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
45	Villeneuve-la-Garenne	24 944	75	59	- 16	- 21,3	2,4
46	Aubervilliers	74 701	265	368	103	38,9	4,9
47	Aulnay-sous-Bois	132 546	356	326	- 30	- 8,4	2,5
48	Bobigny	87 773	287	236	- 51	- 17,8	2,7
49	Bondy	74 674	316	303	- 13	- 4,1	4,1
50	Clichy-sous-Bois	54 684	NS	183	NS	NS	3,3
51	Drancy	66 670	229	301	72	31,4	4,5
52	Épinay-sur-Seine	66 595	221	251	30	13,6	3,8
53	Gagny	38 765	NS	107	NS	NS	2,8
54	La Courneuve	62 523	234	211	- 23	- 9,8	3,4
55	Le Blanc-Mesnil	51 106	214	242	28	13,1	4,7
56	Le Raincy	31 810	NS	260	NS	NS	8,2
57	Les Lilas	100 185	426	418	- 8	- 1,9	4,2
58	Livry-Gargan	52 184	198	217	19	9,6	4,2
59	Montreuil	103 192	195	77	- 118	- 60,5	0,7
60	Neuilly-sur-Marne	53 475	168	165	- 3	- 1,8	3,1
61	Noisy-le-Grand	69 792	122	140	18	14,8	2,0
62	Pantin	52 161	188	221	33	17,6	4,2
63	Rosny-sous-Bois	40 867	NS	136	NS	NS	3,3
64	Saint-Denis	112 766	377	412	35	9,3	3,7
65	Saint-Ouen	46 510	195	242	47	24,1	5,2
66	Stains	62 228	158	170	12	7,6	2,7
67	Villepinte	70 776	239	228	- 11	- 4,6	3,2
68	Alfortville	44 278	124	159	35	28,2	3,6
69	Boissy-Saint-Léger	86 058	161	197	36	22,4	2,3
70	Champigny-sur-Marne	75 090	159	207	48	30,2	2,8
71	Charenton-le-Pont	43 283	125	140	15	12,0	3,2
72	Chennevières-sur-Marne	90 149	151	216	65	43,0	2,4
73	Choisy-le-Roi	60 274	191	208	17	8,9	3,5
74	Créteil	105 953	207	336	129	62,3	3,2
75	Fontenay-sous-Bois	53 258	153	196	43	28,1	3,7
76	Ivry-sur-Seine	57 254	107	125	18	16,8	2,2
77	Le Kremlin-Bicêtre	146 428	287	407	120	41,8	2,8
78	L'Hay-les-Roses	108 996	299	367	68	22,7	3,4
79	Maisons-Alfort	52 619	167	225	58	34,7	4,3
80	Nogent-sur-Marne	96 066	239	205	- 34	- 14,2	2,1
81	Saint-Maur-des-Fossés	75 251	181	253	72	39,8	3,4
82	Villeneuve-Saint-Georges	66 884	178	227	49	27,5	3,4
83	Vincennes	71 316	162	211	49	30,2	3,0
84	Vitry-sur-Seine	85 380	164	275	111	67,7	3,2

Source : préfecture de police, DSPAP, état major – Traitement ONDRP

## Les déclarations de Crimes ou délits sur la main courante informatisée ont augmenté de 4,3 % dans les Circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris

La rubrique des Crimes et délits compte 71990 déclarations en 2011 et représente 30,4 % de la main courante informatisée. Cette rubrique est composée de 26 catégories dont quatre recueillent 64 311 déclarations, soit 89,3 % de la totalité : les Vols (11,9 %, 8 552 déclarations), les Injures et menaces (26,7 %, 19209 déclarations), les Autres crimes ou délits (42,9 %, 30 911 déclarations), les Coups et blessures (7,8 %, 5 639 déclarations)

*Note. La catégorie des Autres crimes ou délits représente près de la moitié de la rubrique, mais ne peut être analysée en raison de l'absence d'information sur son contenu. Mais l'importance de son volume témoigne de l'inadaptation de la nomenclature de la rubrique des Crimes et délits à la nature exacte des signalements des usagers devant entrer dans cette rubrique. Ces informations sont a priori inclassables par les policiers à partir de la nomenclature qui leur est proposée.*

En 2011, le nombre des signalements pour cette rubrique a augmenté de 4,3% sur la globalité des circonscriptions de sécurité de proximité, soit +2987 déclarations. Cependant, les variations divergent d'un département à l'autre. Le nombre de signalements baisse à Paris de 9,7 % (- 2 236 déclarations). Il augmente quasiment symétriquement dans le département des Hauts-de-Seine (+10,5%, +1854 déclarations). Dans la Seine-Saint-Denis, la hausse est plus modérée et s'établit à 6,9 %, soit 1005 déclarations, tandis que le Val-de-Marne enregistre une augmentation de 17,2% qui se traduit par 2364 déclarations concernant les Crimes ou délits supplémentaires (tableau 12).

61,2% des circonscriptions (49 territoires) ont enregistré des hausses du nombre de déclarations pour des Crimes ou délits (tableau 13). Ces hausses dépassent 50 % dans 14 circonscriptions de sécurité de proximité et 100 % dans six CSP. La hausse la plus forte est constatée dans la CSP de Vanves (+ 287,2 %, + 661 déclarations), puis dans la circonscription de sécurité de proximité de Nogent-sur-Marne (+ 173,1 %, + 474 déclarations), Champigny-sur-Marne (+ 119,1 %, + 185 déclarations), Clichy-la-Garenne (+ 118,9 %, + 408 déclarations), Aubervilliers (+ 115,2 %, + 227 déclarations) et Villeneuve-la-Garenne (+ 102,2 %, + 132 déclarations). En volumes de hausses, on retrouve les plus fortes valeurs dans les circonscriptions de sécurité de proximité de Vanves, Nogent-sur-Marne, Clichy-la-Garenne (voir plus haut) et aussi dans la CSP de Saint-Denis (+ 372 déclarations, + 83,9 %), celle de Boissy-Saint-Léger (+ 336 déclarations, + 45,1 %), et celle du Kremlin-Bicêtre (+ 334 déclarations, + 39,8 %).

Trente et une circonscriptions de sécurité de proximité ont enregistré des baisses de déclarations pour des crimes ou délits en 2011 (38,6%). Vingt affichent des baisses supérieures à 10%, treize supérieures à 20% et sept supérieures à 30%. Parmi les valeurs les plus élevées, la CSP d'Asnières enregistre la baisse de déclarations la plus forte avec -56,3%, soit -169 signalements avec la CSP du 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris (- 46,3 %, -786 déclarations), le 8<sup>e</sup> arrondissement (-39,9%, -672 déclarations), Bobigny (-38,5%, - 247 déclarations), Ivry-sur-Seine (- 37,8 %, - 112 déclarations). Des volumes en baisse très importants ont été constatés dans les CSP du 1<sup>er</sup> arrondissement et du 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris (mentionnées plus haut) et aussi dans le 10<sup>e</sup> arrondissement (-569 déclarations, - 33,9 %), dans le 14<sup>e</sup> arrondissement (- 336 déclarations, - 28,7 %) et dans le 6<sup>e</sup> arrondissement (-309 déclarations, - 30,8 %). On note la surreprésentation des circonscriptions de sécurité de proximité de la DTSP 75 parmi les territoires qui enregistrent les plus fortes baisses et la surreprésentation des CSP de la banlieue de la capitale parmi les territoires qui enregistrent les plus fortes hausses.

## Le 1<sup>er</sup> arrondissement (51,7‰) et la Défense (42,2 ‰) enregistrent les taux les plus élevés de déclarations de Crimes ou délits sur la main courante informatisée

Le taux moyen de déclarations de crimes ou délits sur la main courante informatisée s'est établi à 10,8 signalements pour 1000 habitants (tableau 12). Les départements du Val-de-Marne (12,2 ‰) et des Hauts-de-Seine (12,3 ‰) enregistrent des moyennes de signalements plus élevées tandis que la Seine-Denis affiche une moyenne de déclarations de crimes ou délits similaires au Grand Paris (10,3 ‰) et que celle enregistrée par Paris est nettement inférieure (9,3 ‰).

Le taux de Crimes ou délits enregistré dans la main courante informatisée se distingue par sa valeur très élevée dans les circonscriptions de sécurité de proximité du 1<sup>er</sup> arrondissement (51,7 ‰) et de la Défense (42,2 ‰). La géographie des taux tels qu'enregistrés par les CSP montre que les territoires qui affichent les taux élevés se situent dans les arrondissements du centre de Paris, dans le centre et l'ouest des Hauts-de-Seine et dans le centre et le sud du Val-de-Marne.

À Paris, le 8<sup>e</sup> arrondissement (25,1 ‰), le 2<sup>e</sup> (20,3 ‰), le 9<sup>e</sup> (19,3 ‰) et le 6<sup>e</sup> (16,1 ‰), sont les principaux territoires enregistrant des taux élevés. Des taux de niveaux similaires sont constatés dans 10 circonscriptions des Hauts-de-Seine dont Vanves (19,5 ‰), Suresnes (19,2 ‰), Clichy-la-Garenne (18,7 ‰), Sèvres (17,7 ‰) ou encore Nanterre (17,6 ‰).

Dans le Val-de-Marne, un groupe de six CSP partageant des limites territoriales partagent également une proximité de valeurs de taux (carte 6). Ces territoires sont situés dans le centre et le sud du département, les taux les plus élevés étant constatés dans les CSP du sud de la DTSP 94 : Boissy-Saint-Léger (21,1‰), Choisy-le-Roi (20,3‰). Les autres circonscriptions de sécurité de proximité concernées sont : Alfortville (17,5‰), Maisons-Alfort (15,8‰), Villeneuve-Saint-Georges (15,7‰) et Créteil (15,4‰).

Les circonscriptions de la Seine-Saint-Denis n'enregistrent globalement pas de taux élevés de déclarations de Crimes ou délits sur la main courante informatisée. Seulement trois territoires affichent des taux comparables aux circonscriptions qui viennent

d'être mentionnées : Pantin (16,2‰), Le Raincy (20,4‰) et Livry-Gargan (15,4‰).

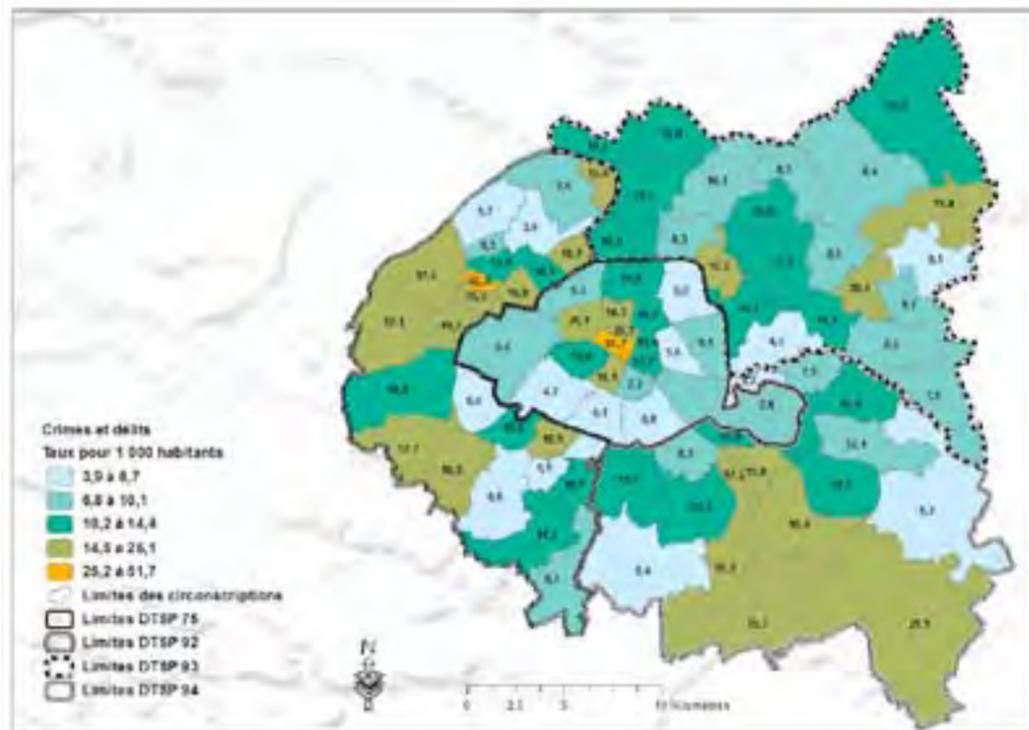
Trente-six circonscriptions enregistrent des taux inférieurs à la moyenne, soit 42,9% des territoires. Les plus faibles sont relevés à Asnières (3,9‰), dans le 15<sup>e</sup> arrondissement de Paris (4,2‰), dans la CSP de Montreuil (4,5‰) et dans celle de Vincennes (4,7‰). Géographiquement, les taux faibles concernent notamment les trois arrondissements du sud de la capitale (carte 6) que sont les 13<sup>e</sup> (6,6‰), 14<sup>e</sup> (6,1‰) et 15<sup>e</sup> (4,2‰) avec en bordure les CSP de Boulogne-Billancourt (6‰) et Montrouge (5,5‰). Mais spatialement, les taux enregistrés par les circonscriptions de sécurité de proximité ne suivent pas un modèle en particulier.

**Tableau 12. Crimes et délits enregistrés sur la main courante informatisée (nombres, taux et variations) des Directions territoriales de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011 (hors BRF).**

Nom	Population	Crimes et délits en 2010 (nb)	Crimes et délits en 2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
DTSP 75	2 234 105	23 045	20 809	- 2 236	- 9,7	9,3
DTSP 92	1 584 745	17 625	19 479	1 854	10,5	12,3
DTSP 93	1 505 983	14 579	15 584	1 005	6,9	10,3
DTSP 94	1 318 537	13 754	16 118	2 364	17,2	12,2
<b>Total</b>	<b>6 643 370</b>	<b>69 003</b>	<b>71 990</b>	<b>2 987</b>	<b>4,3</b>	<b>10,8</b>

Source : préfecture de police, DSPAP, état major - Traitement ONDRP

**Carte 6. La géographie des taux de crimes et délits enregistrés sur la main courante informatisée d'après les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.**



Source : préfecture de police, DSPAP, état major - Traitement ONDRP

Télécharger

**Tableau 13. Crimes et délits (nombres, taux et variations) enregistrés sur la main courante informatisée dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011 (hors BRF).**

N°	Nom	Population (nb)	Crimes et délits en 2010 (nb)	Crimes et délits en 2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
1	1 <sup>er</sup>	17 614	1 697	911	- 786	- 46,3	51,7
2	2 <sup>e</sup>	22 400	415	454	39	9,4	20,3
3	3 <sup>e</sup>	35 655	432	496	64	14,8	13,9
4	4 <sup>e</sup>	28 192	431	357	- 74	- 17,2	12,7
5	5 <sup>e</sup>	61 531	590	471	- 119	- 20,2	7,7
6	6 <sup>e</sup>	43 143	1 003	694	- 309	- 30,8	16,1
7	7 <sup>e</sup>	57 442	816	804	- 12	- 1,5	14,0
8	8 <sup>e</sup>	40 278	1 684	1 012	- 672	- 39,9	25,1
9	9 <sup>e</sup>	60 275	1 361	1 166	- 195	- 14,3	19,3
10	10 <sup>e</sup>	95 911	1 676	1 107	- 569	- 33,9	11,5
11	11 <sup>e</sup>	152 744	760	853	93	12,2	5,6
12	12 <sup>e</sup>	142 897	957	1 084	127	13,3	7,6
13	13 <sup>e</sup>	182 032	1 166	1 201	35	3,0	6,6
14	14 <sup>e</sup>	137 189	1 170	834	- 336	- 28,7	6,1
15	15 <sup>e</sup>	236 491	900	990	90	10,0	4,2
16	16 <sup>e</sup>	169 372	1 421	1 421	0	0,0	8,4
17	17 <sup>e</sup>	168 454	1 295	1 564	269	20,8	9,3
18	18 <sup>e</sup>	200 631	2 593	2 364	- 229	- 8,8	11,8
19	19 <sup>e</sup>	184 787	1 076	1 226	150	13,9	6,6
20	20 <sup>e</sup>	197 067	1 602	1 800	198	12,4	9,1
21	Antony	81 194	552	704	152	54,8	8,7
22	Asnières	109 756	597	428	- 169	- 56,3	3,9
23	Bagneux	38 495	376	451	75	39,7	11,7
24	Boulogne-Billancourt	113 085	778	676	- 102	- 26,1	6,0
25	Châtenay-Malabry	75 404	769	841	72	18,6	11,2
26	Clamart	79 150	543	521	- 22	- 8,1	6,6
27	Clichy-la-Garenne	58 200	683	1 091	408	118,9	18,7
28	Colombes	84 572	504	570	66	26,1	6,7
29	Courbevoie	86 945	1 190	1 179	- 11	- 1,8	13,6
30	La Garenne-Colombes	27 091	179	226	47	52,3	8,3
31	Gennevilliers	41 400	289	315	26	17,9	7,6
32	Issy-les-Moulineaux	64 027	787	832	45	11,4	13,0
33	La Défense	23 000	769	971	202	52,3	42,2
34	Levallois-Perret	63 436	696	694	- 2	- 0,6	10,9
35	Meudon	44 717	606	742	136	44,7	16,6
36	Montrouge	80 858	437	447	10	4,6	5,5
37	Nanterre	89 966	1 449	1 587	138	19,0	17,6
38	Neuilly-sur-Seine	60 501	1 030	1 018	- 12	- 2,3	16,8
39	Puteaux	44 892	635	683	48	15,0	15,2
40	Rueil-Malmaison	79 065	1 479	1 352	- 127	- 17,1	17,1
41	Sèvres	52 203	855	922	67	15,6	17,7
42	Saint-Cloud	58 298	900	837	- 63	- 13,9	14,4
43	Suresnes	46 053	807	884	77	19,0	19,2
44	Vanves	57 493	458	1 119	661	287,2	19,5
45	Villeneuve-la-Garenne	24 944	257	389	132	102,2	15,6
46	Aubervilliers	74 701	392	619	227	115,2	8,3

Source : préfecture de police, DSPAP, état major - Traitement ONDRP

Tableau 13. suite.

N°	Nom	Population (nb)	Crimes et délits en 2010 (nb)	Crimes et délits en 2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
46	Aubervilliers	74 701	392	619	227	115,2	8,3
47	Aulnay-sous-Bois	132 546	1 188	1 120	- 68	- 11,4	8,4
48	Bobigny	87 773	1 277	1 030	- 247	- 38,5	11,7
49	Bondy	74 674	619	631	12	3,9	8,5
50	Clichy-sous-Bois	54 684	NS	336	NS	NS	6,1
51	Drancy	66 670	1 001	935	- 66	- 13,1	14,0
52	Épinay-sur-Seine	66 595	666	745	79	23,6	11,2
53	Gagny	38 765	NS	375	NS	NS	9,7
54	La Courneuve	62 523	523	633	110	41,9	10,1
55	Le Blanc-Mesnil	51 106	486	426	- 60	- 24,6	8,3
56	Le Raincy	31 810	NS	649	NS	NS	20,4
57	Les Lilas	100 185	1 178	1 122	- 56	- 9,5	11,2
58	Livry-Gargan	52 184	752	805	53	14,0	15,4
59	Montreuil	103 192	490	460	- 30	- 12,2	4,5
60	Neuilly-sur-Marne	53 475	373	430	57	30,4	8,0
61	Noisy-le-Grand	69 792	449	499	50	22,2	7,1
62	Pantin	52 161	742	845	103	27,6	16,2
63	Rosny-sous-Bois	40 867	NS	452	NS	NS	11,1
64	Saint-Denis	112 766	882	1 254	372	83,9	11,1
65	Saint-Ouen	46 510	599	666	67	22,3	14,3
66	Stains	62 228	921	808	- 113	- 24,4	13,0
67	Villepinte	70 776	706	744	38	10,7	10,5
68	Alfortville	44 278	813	776	- 37	- 9,1	17,5
69	Boissy-Saint-Léger	86 058	1 481	1 817	336	45,1	21,1
70	Champigny-sur-Marne	75 090	476	761	285	119,1	10,1
71	Charenton-le-Pont	43 283	559	599	40	14,2	13,8
72	Chennevières-sur-Marne	90 149	482	563	81	33,4	6,2
73	Choisy-le-Roi	60 274	1 134	1 222	88	15,4	20,3
74	Créteil	105 953	1 509	1 634	125	16,5	15,4
75	Fontenay-sous-Bois	53 258	279	397	118	84,2	7,5
76	Ivry-sur-Seine	57 254	589	477	- 112	- 37,8	8,3
77	Le Kremlin-Bicêtre	146 428	1 670	2 004	334	39,8	13,7
78	L'Hay-les-Roses	108 996	484	700	216	88,8	6,4
79	Maisons-Alfort	52 619	853	830	- 23	- 5,4	15,8
80	Nogent-sur-Marne	96 066	545	1 019	474	173,1	10,6
81	Saint-Maur-des-Fossés	75 251	895	877	- 18	- 4,0	11,7
82	Villeneuve-Saint-Georges	66 884	825	1 050	225	54,3	15,7
83	Vincennes	71 316	381	337	- 44	- 23,0	4,7
84	Vitry-sur-Seine	85 380	779	1 055	276	70,5	12,4

Source : préfecture de police, DSPAP, état major - Traitement ONDRP

Tableau 14. Nombre de déclarations dans la rubrique des Crimes et délits enregistrés sur la main courante informatisée dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011 et leur ventilation en catégories (hors BRF).

Rubrique	Crimes et délits en 2011 (nb)	(%)
<b>K - CRIMES ET DÉLITS</b>	<b>71 990</b>	<b>100,0</b>
<i>Dont</i>		
Dégradations de véhicules	1 248	1,7
Dégradations de biens autres que véhicules	2 301	3,2
Dégradations de mobilier urbain	182	0,3
Tags	145	0,2
Vols à main armée	17	0,0
Vols	8 552	11,9
Vols avec violences	216	0,3
Vols avec effraction	268	0,4
Vols de véhicules	264	0,4
Vols à la roulotte	86	0,1
Vols à l'étalage	518	0,7
Grivèleries	99	0,1
Coups et blessures	5 639	7,8
Injures - menaces	19 209	26,7
Violences ou outrages à agent investi d'une mission de service public	157	0,2
Infractions à la législation sur le séjour en France	157	0,2
Infractions à la législation sur les stupéfiants	653	0,9
Infractions à la législation sur les professions réglementées	16	0,0
Infractions à la législation sur le travail	43	0,1
Ventes à la sauvette	171	0,2
Ports ou détentions d'armes prohibées	125	0,2
Infractions a/s animaux dangereux	248	0,3
C-E-A, C-E-I	20	0,0
Délits de fuite	276	0,4
Autres délits routiers	469	0,7
Autres crimes ou délits	30 911	42,9

Source : préfecture de police, DSPAP, état major - Traitement ONDRP

À l'échelle du Grand Paris, les déclarations de Vols sur la main courante informatisée ont baissé de près de 6%, mais une majorité de circonscriptions ont enregistré des hausses du nombre de ces signalements

Les Vols forment une catégorie de la rubrique des Crimes et délits. 8 552 déclarations sur la main courante informatisée pour cet événement ont été enregistrées en 2011 dans les Circonscriptions de sécurité de proximité (CSP) de la DSPAP. Ce total représente 11,9% de l'ensemble de la rubrique. Sur la globalité des CSP, ces déclarations sont en baisse de 5,8 %, soit -524 déclarations. Trois départements sur les quatre du Grand Paris enregistrent des baisses plus ou moins fortes : - 24,9 % à Paris (- 794 déclarations), - 1,5 % dans les Hauts-de-Seine (-39 déclarations), - 1,3 % dans la Seine-Saint-Denis (-22 déclarations). En revanche, le nombre de déclarations a augmenté de 20,7% dans le Val-de-Marne (+ 331 déclarations).

Une majorité de 58,8% des circonscriptions de sécurité de proximité enregistre des hausses de leur nombre de déclarations de vols (47 territoires). Douze d'entre elles dépassent 50% de hausse, mais quatre font plus que doubler leur nombre de MCI dans cette catégorie : Vitry-sur-Seine (+261,5%, +102 déclarations), Vanves (+186,7 %, + 112 déclarations), Fontenay-sous-Bois (+155,6%, +28 déclarations), Champigny-sur-Marne (+ 128,9 %, + 58 déclarations). La CSP d'Issy-les-Moulineaux enregistre également un quasi doublement de ces déclarations d'une année sur l'autre : +98%, +48 déclarations. En volume, l'augmentation la plus importante du nombre de mains courantes pour des Vols est enregistrée dans la CSP de Clichy-la-Garenne, soit + 124 déclarations (+ 83,2%). Les circonscriptions de Vanves et de Vitry-sur-Seine (déjà mentionnées) ont aussi enregistré des volumes élevés de déclarations en hausse ainsi que Boissy-Saint-Léger (+ 64 déclarations, +32,3%), Champigny-sur-Marne (+58 déclarations,

+32,3%), Champigny-sur-Marne (+58 déclarations, +128,9 %) et le 12<sup>e</sup> arrondissement (+ 55 déclarations, + 37,4 %).

40% des circonscriptions (32 territoires) ont enregistré une baisse des déclarations de Vols sur la main courante informatisée en 2011 sur le Grand Paris (tableau 16). La plupart de ces baisses sont peu élevées en pourcentage et en volume. Ainsi, 23 CSP (28,8 %) enregistrent des variations inférieures à 30 % et seulement trois circonscriptions dépassent 50% de baisse de leur nombre de déclarations. Parmi ces trois territoires, la variation est la plus forte dans la CSP du 8<sup>e</sup> arrondissement où l'on constate une baisse de 82,4 % des déclarations, mais surtout une diminution très importante en volume: -655 déclarations. Cette variation est atypique par rapport aux autres variations enregistrées par les CSP affichant des déclarations en baisse. Cette CSP concentre à elle seule 37,2% du total des baisses du nombre de déclarations et a des conséquences sur l'orientation du résultat global à la baisse sur le Grand Paris, alors que pour une majorité les territoires des hausses ont été enregistrés.

*Ceci illustre parfaitement l'illusion donnée par une statistique produite à une échelle spatiale trop globale qui prend ainsi le risque de masquer des variations contradictoires qui se produisent à des échelles inférieures.*

On ne trouve ainsi de variations portant sur des volumes de baisses relativement amples que dans deux autres CSP : Suresnes (- 189 déclarations, - 71,3 %), 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris (- 132 déclarations, - 47 %).

## Le 1<sup>er</sup> arrondissement enregistre un taux de déclaration de Vols sur main courante près de 7 fois supérieur au taux moyen du Grand Paris

Dans l'espace du Grand Paris, le taux moyen de déclarations d'usagers sur la main courante informatisée pour des Vols s'est établi à 1,3 ‰ en 2011 (tableau 15). Ce taux est dépassé par les circonscriptions de la DTSP 92 (1,6 ‰) et de la DTSP 94 (1,5 ‰) tandis que

**Tableau 15. Vols enregistrés sur la main courante informatisée (nombres, taux et variations) des directions territoriales de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011 (hors BRF).**

Nom	Population	Vols en 2010 (nb)	Vols en 2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
DTSP 75	2 234 105	3 186	2 392	- 794	- 24,9	1,1
DTSP 92	1 584 745	2 644	2 605	- 39	- 1,5	1,6
DTSP 93	1 505 983	1 649	1 627	- 22	- 1,3	1,1
DTSP 94	1 318 537	1 597	1 928	331	20,7	1,5
<b>Total</b>	<b>6 643 370</b>	<b>9 076</b>	<b>8 552</b>	<b>- 524</b>	<b>- 5,8</b>	<b>1,3</b>

Source : préfecture de police, DSPAP, état major - Traitement ONDRP

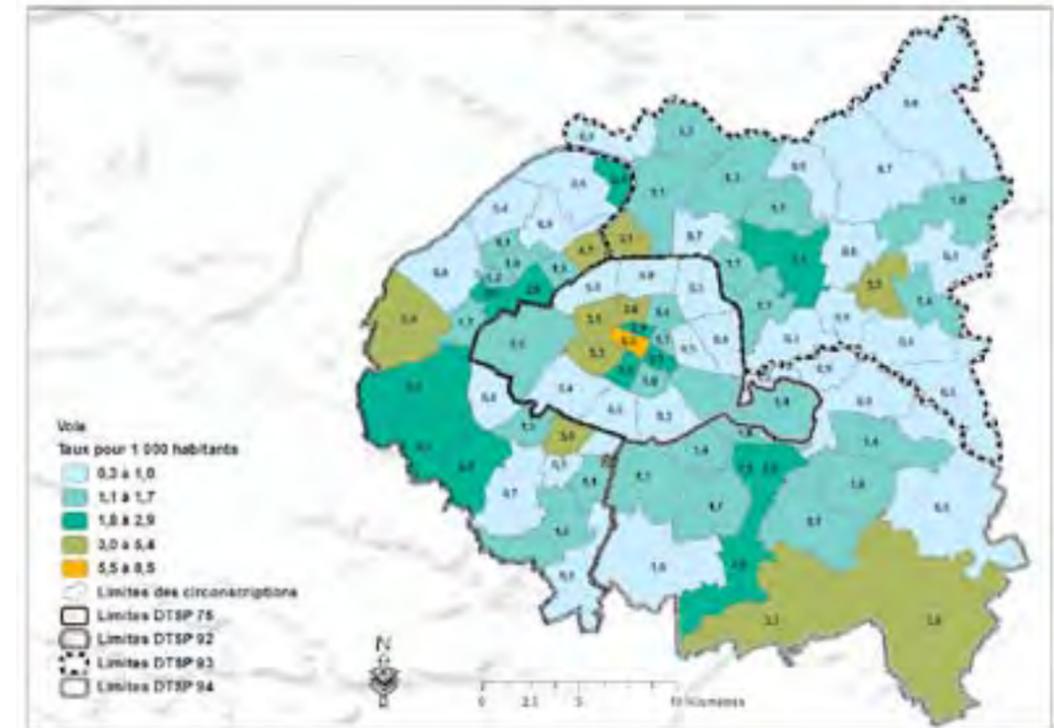
les DTSP 75 et 93 enregistrent un taux identique et inférieur à la moyenne : 1,1 ‰.

La géographie des taux tels qu'enregistrés dans les différentes circonscriptions de sécurité du Grand Paris en 2011 fait apparaître une concentration de territoires présentant des valeurs élevées dans le centre-ouest de Paris. Au sein de cet agrégat d'arrondissements géographiquement proches, le taux affiché par le 1<sup>er</sup> arrondissement est nettement plus élevé: 8,5‰, soit 6,5 fois la valeur du taux moyen. C'est le seul territoire à afficher un tel niveau de taux. Le second taux le plus élevé de cet agrégat est affiché par le 9<sup>e</sup> arrondissement: 3,8‰. Le taux enregistré par le 1<sup>er</sup> arrondissement est donc très différent du reste des taux enregistrés par les autres CSP du Grand Paris, mais il est aussi très différent, par sa valeur haute, des taux enregistrés par les circonscriptions de sécurité de proximité de son voisinage. Il s'agit du 7<sup>e</sup> arrondissement (3,3 ‰), du 8<sup>e</sup> arrondissement (3,5 ‰), du 9<sup>e</sup> arrondissement (3,8 ‰).

Au nord de la capitale mais limitrophe des arrondissements du 17<sup>e</sup> et du 18<sup>e</sup>, les CSP de Clichy-la-Garenne et de Saint-Ouen, affichent des taux de déclarations de Vols élevés, respectivement de 4,7 ‰ et de 3,1‰. On retrouve ce niveau de taux dans la CSP de Vanves (3‰), du Raincy (3,3‰) et de Rueil-Malmaison (5,4‰), autant de territoires dont les taux élevés diffèrent de ceux enregistrés par les circonscriptions de sécurité de proximité de leur voisinage. Dans le sud du Val-de-Marne, deux vastes circonscriptions mitoyennes partagent également des taux élevés approchant: Villeneuve-Saint-Georges (3,3 ‰) et Boissy-Saint-Léger (3‰).

Les circonscriptions présentant des taux bas et hauts se partagent avec un équilibre relatif de part et d'autre de la moyenne du Grand Paris. 43 CSP affichent des taux inférieurs, 36 enregistrent des taux supérieurs et 5 des taux égaux. Les CSP ayant enregistré des taux faibles sont spatialement dispersés sur l'espace du Grand Paris. On constate cependant que les arrondissements périphériques de Paris enregistrent tous des taux faibles, voire très faibles de déclarations de Vols sur main courante informatisée, et notamment le 13<sup>e</sup> (0,3 ‰), le 15<sup>e</sup> (0,4 ‰) et le 19<sup>e</sup> (0,5 ‰). Bien que non périphérique, le 11<sup>e</sup> arrondissement affiche également un taux de 0,5 ‰ (carte 7).

**Carte 7. Géographie des taux de Vols enregistrés sur la main courante informatisée d'après les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.**



Source : préfecture de police, DSPAP, état major - Traitement ONDRP

Télécharger

**Tableau 16. Vols (nombres, taux et variations) enregistrés sur la main courante informatisée dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011 (hors BRF).**

N°	Nom	Population (nb)	Vols en 2010 (nb)	Vols en 2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
1	1 <sup>er</sup>	17 614	281	149	- 132	- 47,0	8,5
2	2 <sup>e</sup>	22 400	54	65	11	20,4	2,9
3	3 <sup>e</sup>	35 655	50	46	- 4	- 8,0	1,3
4	4 <sup>e</sup>	28 192	56	59	3	5,4	2,1
5	5 <sup>e</sup>	61 531	60	61	1	1,7	1,0
6	6 <sup>e</sup>	43 143	191	113	- 78	- 40,8	2,6
7	7 <sup>e</sup>	57 442	234	191	- 43	- 18,4	3,3
8	8 <sup>e</sup>	40 278	795	140	- 655	- 82,4	3,5
9	9 <sup>e</sup>	60 275	241	231	- 10	- 4,1	3,8
10	10 <sup>e</sup>	95 911	138	136	- 2	- 1,4	1,4
11	11 <sup>e</sup>	152 744	64	69	5	7,8	0,5
12	12 <sup>e</sup>	142 897	147	202	55	37,4	1,4
13	13 <sup>e</sup>	182 032	48	51	3	6,3	0,3
14	14 <sup>e</sup>	137 189	110	80	- 30	- 27,3	0,6
15	15 <sup>e</sup>	236 491	78	85	7	9,0	0,4
16	16 <sup>e</sup>	169 372	190	174	- 16	- 8,4	1,0
17	17 <sup>e</sup>	168 454	97	141	44	45,4	0,8
18	18 <sup>e</sup>	200 631	158	181	23	14,6	0,9
19	19 <sup>e</sup>	184 787	85	97	12	14,1	0,5
20	20 <sup>e</sup>	197 067	109	121	12	11,0	0,6

Source : préfecture de police, DSPAP, état major - Traitement ONDRP

Tableau 16. suite.

N°	Nom	Population (nb)	Vols en 2010 (nb)	Vols en 2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
21	Antony	81 194	52	62	10	19,2	0,8
22	Asnières	109 756	140	102	- 38	- 27,1	0,9
23	Bagneux	38 495	71	43	- 28	- 39,4	1,1
24	Boulogne-Billancourt	113 085	81	91	10	12,3	0,8
25	Châtenay-Malabry	75 404	159	122	- 37	- 23,3	1,6
26	Clamart	79 150	81	57	- 24	- 29,6	0,7
27	Clichy-la-Garenne	58 200	149	273	124	83,2	4,7
28	Colombes	84 572	27	34	7	25,9	0,4
29	Courbevoie	86 945	109	86	- 23	- 21,1	1,0
30	La Garenne-Colombes	27 091	26	30	4	15,4	1,1
31	Gennevilliers	41 400	21	23	2	9,5	0,6
32	Issy-les-Moulineaux	64 027	49	97	48	98,0	1,5
33	La Défense	23 000	44	28	- 16	- 36,4	1,2
34	Levallois-Perret	63 436	78	93	15	19,2	1,5
35	Meudon	44 717	75	96	21	28,0	2,1
36	Montrouge	80 858	45	72	27	60,0	0,9
37	Nanterre	89 966	76	54	- 22	- 28,9	0,6
38	Neuilly-sur-Seine	60 501	118	169	51	43,2	2,8
39	Puteaux	44 892	130	89	- 41	- 31,5	2,0
40	Rueil-Malmaison	79 065	500	424	- 76	- 15,2	5,4
41	Sèvres	52 203	96	120	24	25,0	2,3
42	Saint-Cloud	58 298	147	133	- 14	- 9,5	2,3
43	Suresnes	46 053	265	76	- 189	- 71,3	1,7
44	Vanves	57 493	60	172	112	186,7	3,0
45	Villeneuve-la-Garenne	24 944	45	59	14	31,1	2,4
46	Aubervilliers	74 701	31	50	19	61,3	0,7
47	Aulnay-sous-Bois	132 546	91	96	5	5,5	0,7
48	Bobigny	87 773	180	190	10	5,6	2,2
49	Bondy	74 674	32	62	30	93,8	0,8
50	Clichy-sous-Bois	54 684	NS	21	NS	NS	0,4
51	Drancy	66 670	171	114	- 57	- 33,3	1,7
52	Épinay-sur-Seine	66 595	64	52	- 12	- 18,8	0,8
53	Gagny	38 765	NS	55	NS	NS	1,4
54	La Courneuve	62 523	56	79	23	41,1	1,3
55	Le Blanc-Mesnil	51 106	37	45	8	21,6	0,9
56	Le Raincy	31 810	NS	104	NS	NS	3,3
57	Les Lilas	100 185	122	129	7	5,7	1,3
58	Livry-Gargan	52 184	67	54	- 13	- 19,4	1,0
59	Montreuil	103 192	51	36	- 15	- 29,4	0,3
60	Neuilly-sur-Marne	53 475	23	41	18	78,3	0,8
61	Noisy-le-Grand	69 792	33	33	0	0,0	0,5
62	Pantin	52 161	130	59	- 71	- 54,6	1,1
63	Rosny-sous-Bois	40 867	NS	19	NS	NS	0,5
64	Saint-Denis	112 766	130	124	- 6	- 4,6	1,1
65	Saint-Ouen	46 510	117	143	26	22,2	3,1
66	Stains	62 228	70	79	9	12,9	1,3
67	Villepinte	70 776	47	42	- 5	- 10,6	0,6
68	Alfortville	44 278	78	84	6	7,7	1,9

Source : préfecture de police, DSPAP, état major - Traitement ONDRP

Tableau 16. fin.

N°	Nom	Population (nb)	Vols en 2010 (nb)	Vols en 2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
69	Boissy-Saint-Léger	86 058	198	262	64	32,3	3,0
70	Champigny-sur-Marne	75 090	45	103	58	128,9	1,4
71	Charenton-le-Pont	43 283	63	68	5	7,9	1,6
72	Chennevières-sur-Marne	90 149	48	41	- 7	- 14,6	0,5
73	Choisy-le-Roi	60 274	143	153	10	7,0	2,5
74	Créteil	105 953	156	115	- 41	- 26,3	1,1
75	Fontenay-sous-Bois	53 258	18	46	28	155,6	0,9
76	Ivry-sur-Seine	57 254	104	80	- 24	- 23,1	1,4
77	Le Kremlin-Bicêtre	146 428	206	196	- 10	- 4,9	1,3
78	L'Hay-les-Roses	108 996	75	105	30	40,0	1,0
79	Maisons-Alfort	52 619	64	106	42	65,6	2,0
80	Nogent-sur-Marne	96 066	76	57	- 19	- 25,0	0,6
81	Saint-Maur-des-Fossés	75 251	59	79	20	33,9	1,0
82	Villeneuve-Saint-Georges	66 884	180	224	44	24,4	3,3
83	Vincennes	71 316	45	68	23	51,1	1,0
84	Vitry-sur-Seine	85 380	39	141	102	261,5	1,7

Source : préfecture de police, DSPAP, état major - Traitement ONDRP

### Les déclarations d'usagers sur la main courante informatisée pour des Injures et menaces sont en hausse de 3,1 % sur le Grand Paris

Les déclarations sur main courante pour des Injures et menaces représentent la première catégorie de signalements au sein de la rubrique des Crimes ou délits si l'on excepte la catégorie « fourre-tout » constituée par les « Autres crimes ou délits ». 19209 déclarations pour Injures et menaces ont été déposées sur la main courante informatisée en 2011, soit une augmentation de 3,1% (+571 déclarations) pour une représentativité de 26,7% au sein de la rubrique. Cette augmentation ne se retrouve pas toujours à l'échelle des départements (tableau 17). Elle est principalement alimentée par le département du Val-de-Marne (+11,7%, +423 déclarations). Le département des Hauts-de-Seine enregistre lui aussi une augmentation de déclarations d'Injures et menaces, mais dans une moindre proportion (+2,8%, +114 déclarations). Le département de Paris enregistre une petite hausse de déclarations, mais qui est proche de la stabilité (+0,9% +53 déclarations) tandis que quasi symétriquement, le département de la Seine-Saint-Denis affiche une très légère baisse de 0,4% (-19 déclarations).

55% des circonscriptions de sécurité de proximité ont enregistré des hausses de leur nombre de déclarations d'Injures et menaces sur la main courante informatisée, soit 44 territoires (tableau 18). Vingt et une affichent des progressions supérieures à 20%, mais les gros pourcentages sont constatés dans seulement deux circonscriptions: Aubervilliers (+74,1%, +80 déclarations) et Vanves (+71,2%, +116 déclarations).

Les circonscriptions d'Issy-les-Moulineaux (+45,6%, +47 déclarations) et de Villeneuve-Saint-Georges (+44,9%, +99 déclarations) sont les seules à dépasser 40% d'augmentation. En volume de progression du nombre de déclarations, on retrouve les CSP de Villeneuve-Saint-Georges et de Vanves comme étant les territoires enregistrant les plus fortes augmentations en 2011. Les CSP de Créteil (+82 déclarations, +24,7%), d'Aubervilliers (+80 déclarations, +74,1%), de Champigny-sur-Marne (+80 déclarations, +39,6%), de Choisy-le-Roi (+78 déclarations, +36,6%) et du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris (+78 déclarations, +24%) ont également enregistré des augmentations en nombre de signalements d'Injures et menaces élevées.

Parmi la minorité de 36 circonscriptions de sécurité de proximité qui ont affiché des nombres de déclarations d'usagers en baisse pour des Injures et menaces (45%), seulement sept d'entre elles ont dépassé le taux de 20%. Pour quatre de ces CSP, la baisse du nombre des déclarations est inférieure à 30%: la Défense (-26,3%, -30 déclarations), Bagneux (-25%, -38 déclarations), Boulogne-Billancourt (-24,1%, -72 déclarations), le Blanc-Mesnil (-23,9%, -44 déclarations). Trois circonscriptions de sécurité de proximité affichent les baisses de taux de pourcentages les plus importants: Chennevières-sur-Marne (-32,1%, -78 déclarations), le 4<sup>e</sup> arrondissement (-33,3%, -33 déclarations) et le 14<sup>e</sup> arrondissement (-35,9%, -142 déclarations). Cette dernière circonscription enregistre également le nombre le plus élevé de baisses de déclarations parmi les circonscriptions du Grand Paris. Un nombre élevé est aussi constaté dans le 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris (-81 déclarations, -16%) dans la circonscription de sécurité de proximité de Chennevières-sur-Marne (-78 déclarations, -32,1%) ou encore dans celle de Boulogne-Billancourt (-72 déclarations, -24,1%).

## Les arrondissements périphériques du sud de la capitale concentrent une partie étendue de territoires enregistrant des taux faibles de déclarations sur la MCI pour des Injures et menaces

En 2011, 2,9 déclarations pour 1 000 habitants signalant des injures et menaces ont été déposées en moyenne dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris. Deux DTSP ont enregistré des taux supérieurs à cette moyenne : la DTSP du Val-de-Marne (3,1‰) et celle de la Seine-Saint-Denis (3,3‰). Les deux dernières DTSP ont quant à elles enregistré des taux inférieurs : 2,7‰ pour Paris et 2,6‰ pour les Hauts-de-Seine (tableau 17).

La distribution des taux à travers les circonscriptions de sécurité de proximité fait apparaître de larges étendues de territoires qui forment des ensembles cohérents, que ce soit dans les niveaux de taux élevés, moyens ou bas. Ces ensembles territoriaux respectent relativement bien les limites territoriales des départements (carte 8).

On constate ainsi à Paris des taux faibles et homogènes dans les quatre arrondissements périphériques du sud de Paris que sont le 13<sup>e</sup> (1,7‰), le 14<sup>e</sup> (1,8‰), le 15<sup>e</sup> (1,3‰) et le 16<sup>e</sup> (1,9‰). Toujours dans la capitale, un groupe de sept circonscriptions de sécurité de proximité dans le centre géographique de Paris et vers le nord, affiche des taux élevés à très élevés. Cette étendue territoriale est délimitée au sud par le 1<sup>er</sup> arrondissement (8,6‰), à l'est par le 3<sup>e</sup> arrondissement (5,5‰), à l'ouest par le 8<sup>e</sup> (7,7‰) et plus vers le nord par les 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> arrondissements (4,4‰) et par le 18<sup>e</sup> (4,1‰). Ce groupe comprend également en plein centre le 2<sup>e</sup> arrondissement qui enregistre un taux de 5,1‰ (tableau 18).

Dans le département du Val-de-Marne, six circonscriptions de sécurité de proximité groupées dans le centre et le sud-est de la DTSP enregistrent des taux de déclarations sur main courante pour des Injures et de menaces dont les valeurs sont proches : Choisy-le-Roi (4,8‰), Villeneuve-Saint-Georges (4,4‰), Boissy-Saint-Léger (4,3‰), Alfortville (4,1‰), Vitry-sur-Seine (4‰), Créteil (3,9‰). Ces circonscriptions forment une étendue territoriale vaste et cohérente enregistrant des taux relativement élevés de déclarations dans cette catégorie des Injures et menaces.

Le département des Hauts-de-Seine présente également une géographie des taux enregistrés par les CSP, qui groupe les territoires affichant des valeurs comparables (carte 8). Dans le nord du département, un

groupe de trois circonscriptions formant une continuité territoriale enregistre des taux bas : Levallois-Perret (1,8‰), Courbevoie (1,9‰), Asnières (1,2‰). Ce groupe est bordé par un autre groupe de CSP composé par 9 circonscriptions de sécurité de proximité dont les taux sont proches de la moyenne du Grand Paris ou légèrement supérieurs. Ces taux s'étagent de 2,8‰ (La Garenne-Colombes) à 3,7‰ (la Défense), en passant par 3‰ relevés dans la CSP de Colombes ou 3,3 dans la CSP de Villeneuve-la-Garenne. Au sud de ce groupe, une autre étendue continue composée par six circonscriptions de sécurité de proximité présente des taux cohérents et bas de déclarations d'Injures et menaces. Ce groupe est notamment composé au nord par la CSP de Saint-Cloud (2,3‰) et au sud par la CSP de Montrouge (2,1‰) et celle de Clamart (2,2‰). Au sein de la DTSP 92, on doit noter le faible taux de déclarations d'Injures et menaces relevé dans la CSP de Boulogne-Billancourt, un taux de 2‰ qui le rapproche plus de sa circonscription voisine parisienne du 16<sup>e</sup> arrondissement que celles de son environnement immédiat dans les Hauts-de-Seine ; mais aussi le taux isolé élevé présenté par la circonscription de Vanves : 4,9‰.

Le département de la Seine-Saint-Denis offre l'image la moins cohérente des départements en matière de taux de déclarations d'Injures et menaces relevés dans les circonscriptions de sécurité de proximité (carte 8). Deux circonscriptions affichent des taux parmi les plus élevés du Grand Paris : Pantin (5,7‰) et Le Raincy (5,5‰). Mais elles sont géographiquement isolées dans un environnement de territoires qui enregistrent des taux nettement plus bas comme la CSP de Bondy (2,5‰) mitoyenne du Raincy ou Aubervilliers (2,5‰) mitoyenne de Pantin. Dans l'ouest du département, la CSP de Saint-Ouen enregistre un taux de 3,8‰ de déclarations d'usagers pour des injures et menaces qui est plus en cohérence avec celui relevé dans la CSP limitrophe du 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris (4,1‰) que dans la CSP voisine de la DTSP 93 : Saint-Denis (2,6‰). Dans le nord du département, la circonscription de Stains affiche un taux élevé de 4,7‰ qui intervient également dans un environnement de territoires dont les taux sont nettement plus bas comme à La Courneuve ou Épinay-sur-Seine (3,3‰). On constate enfin la présence de quatre dernières CSP qui présentent des taux relativement élevés disséminés à travers cette DTSP : Pantin (4,3‰), Drancy (4‰), Gagny et Noisy-le-Grand (3,8‰).

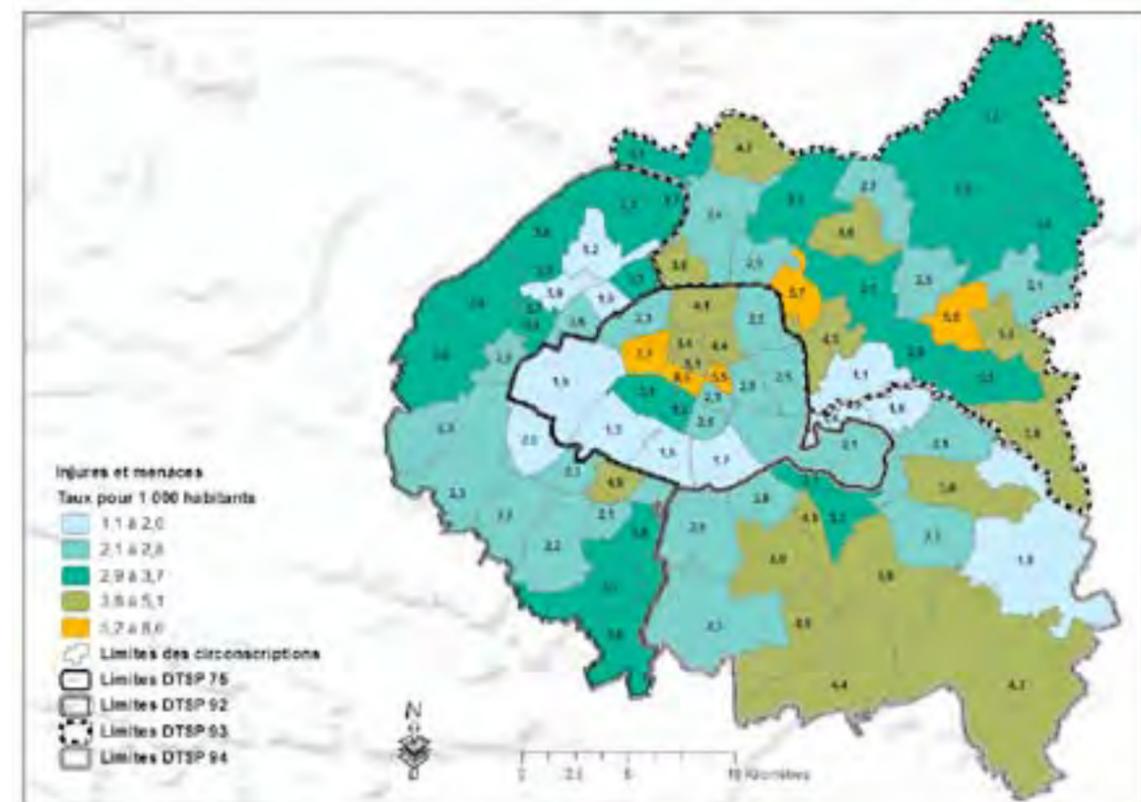
Trente-huit circonscriptions de sécurité de proximité ont enregistré des taux inférieurs à la moyenne, soit 45,2 % de la totalité des territoires (tableau 18). Quatre CSP affichent les taux les plus faibles du Grand Paris, des taux qui sont inférieurs à 1,5 déclaration d'Injures et menaces pour 1 000 habitants, soit les CSP de Vincennes (1,4‰), du 15<sup>e</sup> arrondissement de Paris (1,3‰), Asnières (1,2‰), Montreuil (1,1‰).

Tableau 17. Injures et menaces enregistrées sur la main courante informatisée (nombres, taux et variations) des directions territoriales de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011 (hors BRF).

Nom	Population	Injures et menaces en 2010 (nb)	Injures et menaces en 2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
DTSP 75	2 234 105	5 983	6 036	53	0,9	2,7
DTSP 92	1 584 745	4 078	4 192	114	2,8	2,6
DTSP 93	1 505 983	4 969	4 950	- 19	- 0,4	3,3
DTSP 94	1 318 537	3 608	4 031	423	11,7	3,1
<b>Total</b>	<b>6 643 370</b>	<b>18 638</b>	<b>19 209</b>	<b>571</b>	<b>3,1</b>	<b>2,9</b>

Source : préfecture de police, DSPAP, état major - Traitement ONDRP

Carte 8. La géographie des taux d'Injures et menaces enregistrées sur la main courante informatisée d'après les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.



Source : préfecture de police, DSPAP, état major - Traitement ONDRP

Tableau 18. Injures et menaces (nombres, taux et variations) enregistrées sur la main courante informatisée dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011 (hors BRP).

N°	Nom	Population (nb)	Injures et menaces en 2010 (nb)	Injures et menaces en 2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
1	1 <sup>er</sup>	17 614	176	151	- 25	- 14,2	8,6
2	2 <sup>e</sup>	22 400	142	115	- 27	- 19,0	5,1
3	3 <sup>e</sup>	35 655	152	197	45	29,6	5,5
4	4 <sup>e</sup>	28 192	99	66	- 33	- 33,3	2,3
5	5 <sup>e</sup>	61 531	148	162	14	9,5	2,6
6	6 <sup>e</sup>	43 143	135	139	4	3,0	3,2
7	7 <sup>e</sup>	57 442	168	177	9	5,4	3,1
8	8 <sup>e</sup>	40 278	303	312	9	3,0	7,7
9	9 <sup>e</sup>	60 275	201	264	63	31,3	4,4
10	10 <sup>e</sup>	95 911	507	426	- 81	- 16,0	4,4
11	11 <sup>e</sup>	152 744	325	403	78	24,0	2,6
12	12 <sup>e</sup>	142 897	280	298	18	6,4	2,1
13	13 <sup>e</sup>	182 032	267	315	48	18,0	1,7
14	14 <sup>e</sup>	137 189	395	253	- 142	- 35,9	1,8
15	15 <sup>e</sup>	236 491	307	299	- 8	- 2,6	1,3
16	16 <sup>e</sup>	169 372	308	318	10	3,2	1,9
17	17 <sup>e</sup>	168 454	419	394	- 25	- 6,0	2,3
18	18 <sup>e</sup>	200 631	765	831	66	8,6	4,1
19	19 <sup>e</sup>	184 787	442	430	- 12	- 2,7	2,3
20	20 <sup>e</sup>	197 067	444	486	42	9,5	2,5
21	Antony	81 194	176	241	65	36,9	3,0
22	Asnières	109 756	136	133	- 3	- 2,2	1,2
23	Bagneux	38 495	152	114	- 38	- 25,0	3,0
24	Boulogne-Billancourt	113 085	299	227	- 72	- 24,1	2,0
25	Châtenay-Malabry	75 404	254	226	- 28	- 11,0	3,0
26	Clamart	79 150	201	176	- 25	- 12,4	2,2
27	Clichy-la-Garenne	58 200	197	192	- 5	- 2,5	3,3
28	Colombes	84 572	191	255	64	33,5	3,0
29	Courbevoie	86 945	166	164	- 2	- 1,2	1,9
30	La Garenne-Colombes	27 091	61	77	16	26,2	2,8
31	Gennevilliers	41 400	139	138	- 1	- 0,7	3,3
32	Issy-les-Moulineaux	64 027	103	150	47	45,6	2,3
33	La Défense	23 000	114	84	- 30	- 26,3	3,7
34	Levallois-Perret	63 436	124	112	- 12	- 9,7	1,8
35	Meudon	44 717	119	121	2	1,7	2,7
36	Montrouge	80 858	202	169	- 33	- 16,3	2,1
37	Nanterre	89 966	339	303	- 36	- 10,6	3,4
38	Neuilly-sur-Seine	60 501	134	159	25	18,7	2,6
39	Puteaux	44 892	111	149	38	34,2	3,3
40	Rueil-Malmaison	79 065	299	270	- 29	- 9,7	3,4
41	Sèvres	52 203	89	119	30	33,7	2,3
42	Saint-Cloud	58 298	130	136	6	4,6	2,3
43	Suresnes	46 053	119	117	- 2	- 1,7	2,5
44	Vanves	57 493	163	279	116	71,2	4,9
45	Villeneuve-la-Garenne	24 944	60	81	21	35,0	3,2

Source : préfecture de police, DSPAP, état major – Traitement ONDRP

Tableau 18. suite.

N°	Nom	Population (nb)	Injures et menaces en 2010 (nb)	Injures et menaces en 2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
46	Aubervilliers	74 701	108	188	80	74,1	2,5
47	Aulnay-sous-Bois	132 546	455	466	11	2,4	3,5
48	Bobigny	87 773	322	270	- 52	- 16,1	3,1
49	Bondy	74 674	208	190	- 18	- 8,7	2,5
50	Clichy-sous-Bois	54 684	NS	114	NS	NS	2,1
51	Drancy	66 670	242	269	27	11,2	4,0
52	Épinay-sur-Seine	66 595	243	223	- 20	- 8,2	3,3
53	Gagny	38 765	NS	146	NS	NS	3,8
54	La Courneuve	62 523	198	205	7	3,5	3,3
55	Le Blanc-Mesnil	51 106	184	140	- 44	- 23,9	2,7
56	Le Raincy	31 810	NS	176	NS	NS 0	5,5
57	Les Lilas	100 185	487	433	- 54	- 11,1	4,3
58	Livry-Gargan	52 184	140	169	29	20,7	3,2
59	Montreuil	103 192	135	110	- 25	- 18,5	1,1
60	Neuilly-sur-Marne	53 475	176	177	1	0,6	3,3
61	Noisy-le-Grand	69 792	249	268	19	7,6	3,8
62	Pantin	52 161	277	299	22	7,9	5,7
63	Rosny-sous-Bois	40 867	NS	118	NS	NS	2,9
64	Saint-Denis	112 766	361	294	- 67	- 18,6	2,6
65	Saint-Ouen	46 510	213	179	- 34	- 16,0	3,8
66	Stains	62 228	287	291	4	1,4	4,7
67	Villepinte	70 776	256	225	- 31	- 12,1	3,2
68	Alfortville	44 278	208	180	- 28	- 13,5	4,1
69	Boissy-Saint-Léger	86 058	388	368	- 20	- 5,2	4,3
70	Champigny-sur-Marne	75 090	202	282	80	39,6	3,8
71	Charenton-le-Pont	43 283	130	144	14	10,8	3,3
72	Chennevières-sur-Marne	90 149	243	165	- 78	- 32,1	1,8
73	Choisy-le-Roi	60 274	213	291	78	36,6	4,8
74	Créteil	105 953	332	414	82	24,7	3,9
75	Fontenay-sous-Bois	53 258	74	94	20	27,0	1,8
76	Ivry-sur-Seine	57 254	141	158	17	12,1	2,8
77	Le Kremlin-Bicêtre	146 428	375	385	10	2,7	2,6
78	L'Hay-les-Roses	108 996	183	250	67	36,6	2,3
79	Maisons-Alfort	52 619	186	174	- 12	- 6,5	3,3
80	Nogent-sur-Marne	96 066	194	204	10	5,2	2,1
81	Saint-Maur-des-Fossés	75 251	153	186	33	21,6	2,5
82	Villeneuve-Saint-Georges	66 884	205	297	92	44,9	4,4
83	Vincennes	71 316	113	99	- 14	- 12,4	1,4
84	Vitry-sur-Seine	85 380	268	340	72	26,9	4,0

Source : préfecture de police, DSPAP, état major – Traitement ONDRP

## Les déclarations d'usagers pour des Nuisances ou troubles de l'ordre public sur la main courante informatisée sont en hausse de 5,9 %

La rubrique des Nuisances et troubles de l'ordre public est la troisième la plus représentative dans la main courante informatisée du Grand Paris en 2011. Elle représente 9,5% de l'ensemble des mains courantes et 22577 déclarations. Cette rubrique est composée de 26 catégories de nuisances et troubles de l'ordre public. Mais trois items concentrent l'essentiel des déclarations des usagers : les Tapages nocturnes (16,1%, 3645 déclarations), les signalements pour des Perturbateurs ou indésirables (29,7%, 6715 déclarations), les Nuisances de voisinage (8,3%, 1882 déclarations). Une dernière catégorie recueille un nombre important de déclarations : les Nuisances diverses (27,5%, 6203 déclarations). Mais cette dernière catégorie ne sera pas présentée en raison du caractère incertain de son contenu (tableau 21).

En 2011, le nombre de déclarations d'usagers sur la main courante informatisée des circonscriptions de sécurité du Grand Paris a augmenté de 5,9 % (+1255 déclarations). Cette orientation à la hausse est vérifiée dans les départements du Val-de-Marne (+ 27,8 %, + 742 déclarations), de la Seine-Saint-Denis (+ 6,1 %, + 276 déclarations) et de Paris (+ 4,8 %, + 400 déclarations). En revanche, ce nombre baisse dans les Hauts-de-Seine (-2,8%, -163 déclarations). Au total, 22 577 déclarations ont été déposées sur la main courante informatisée en 2011 dans les CSP du Grand Paris pour des événements de Nuisances ou troubles de l'ordre public (tableau 19).

53,6% des circonscriptions de sécurité de proximité ont enregistré des hausses de déclarations pour cette catégorie, soit 45 territoires. Sur ce total, la hausse est supérieure à 50% dans moins du quart des circonscriptions et elle est conséquente en pourcentage dans trois CSP : Vanves (+ 131,3 %, + 285 déclarations), Ivry-sur-Seine (+115,2%, +53 déclarations), Vincennes (+ 93,1%, + 95 déclarations). En volume, la hausse des déclarations d'usagers pour des Nuisances ou troubles à l'ordre public est particulièrement forte sur sept territoires. Le volume le plus élevé est constaté dans la CSP du 11<sup>e</sup> arrondissement (+305 déclarations, +45,76%), mais constate également des volumes élevés dans la CSP de Vanves (+285 déclarations, +131,3%), dans le 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris (+ 159 déclarations, + 34,2%), le 17<sup>e</sup> (+ 101 déclarations, + 17,8 %), Vincennes (+ 95 déclarations, + 93,1 %), le 10<sup>e</sup> (+ 95 déclarations, + 17,8 %) et la CSP de Choisy-le-Roi (+ 92 déclarations, + 50,5 %).

Trente-cinq circonscriptions de sécurité de proximité ont affiché une baisse des déclarations d'usagers pour des nuisances ou troubles de l'ordre public (43,6%). Les baisses dépassent 20 % dans neuf circonscriptions et 30% sur seulement deux territoires : Montreuil (-32,3 %, - 135 déclarations), Levallois-Perret (- 34,3 %, - 46 déclarations). En volume, quatre circonscriptions enregistrent des baisses de nombres de déclarations pour des nuisances ou troubles de l'ordre public nettement supérieurs aux autres territoires : le 19<sup>e</sup> arrondissement (- 169 déclarations, - 28,5 %), Montreuil (- 135 déclarations, - 32,3 %), Issy-les-Moulineaux (- 123 déclarations, -23,3%), le 18<sup>e</sup> arrondissement (-108 déclarations, - 13,2 %).

## Les taux élevés de déclarations pour des nuisances ou troubles de l'ordre public sont relevés dans les Circonscriptions de sécurité de proximité d'un large centre parisien

Le taux moyen de déclarations d'usagers pour des Nuisances ou troubles de l'ordre public sur le Grand Paris s'est établi à 3,4 pour 1000 habitants en 2011. Les départements de Paris (3,9‰) et des Hauts-de-Seine (3,5 ‰) dépassent légèrement cette moyenne tandis que le taux enregistré par le département de la Seine-Saint-Denis (3,2 ‰) est légèrement inférieur, plus nettement pour le taux enregistré par la DTSP du Val-de-Marne (2,6 ‰).

La géographie des taux enregistrés par chacune des 84 circonscriptions de sécurité de proximité montre une concentration des valeurs élevées dans une large étendue du centre parisien et notamment les trois premiers arrondissements : 1<sup>er</sup> (11,2 ‰), 2<sup>e</sup> (10,3 ‰), 3<sup>e</sup> (9,3 ‰), qui sont également dans cet ordre les trois taux les plus élevés du Grand Paris. Ces trois territoires font partie d'un ensemble plus large qui comprend au total 10 circonscriptions (carte 9) présentant des taux allant de 5,1 ‰ (12<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements) à 6,5 ‰ (10<sup>e</sup> arrondissement). Avec le 4<sup>e</sup> (6 ‰), le 8<sup>e</sup> (5,7 ‰), le 9<sup>e</sup> (5,8 ‰) et le 11<sup>e</sup> (6,4 ‰), cet ensemble de circonscriptions forme un groupe dont les taux et les territoires sont proches.

On constate également des valeurs de taux de cet ordre dans trois circonscriptions moyennes pour deux d'entre elles situées au nord de la capitale (Saint-Ouen, 5,6 ‰, Clichy-la-Garenne, 5,3 ‰ et Villeneuve-la-Garenne, 5,8 ‰). Dans l'ouest du Grand Paris, un groupe de CSP partageant des limites territoriales, enregistrent aussi des valeurs hautes de taux de déclarations de Nuisances ou troubles de l'ordre public : Issy-les-

Moulineaux (6,3 ‰), Meudon et Sèvres (5,7 ‰). Inscrite dans ce groupe, la CSP de Vanves affiche quant à elle un taux de 8,7‰, comparable à ceux relevés dans les arrondissements centraux de la capitale. Enfin, deux circonscriptions situées pour l'une en Seine-Saint-Denis et pour l'autre dans le Val-de-Marne affichent également des taux élevés, mais chacune dans un contexte de voisinage de territoires dont les taux sont plus faibles (carte 9). Il s'agit de la CSP de Maisons-Alfort (5,7 ‰) et celle de Livry-Gargan (6,1 ‰).

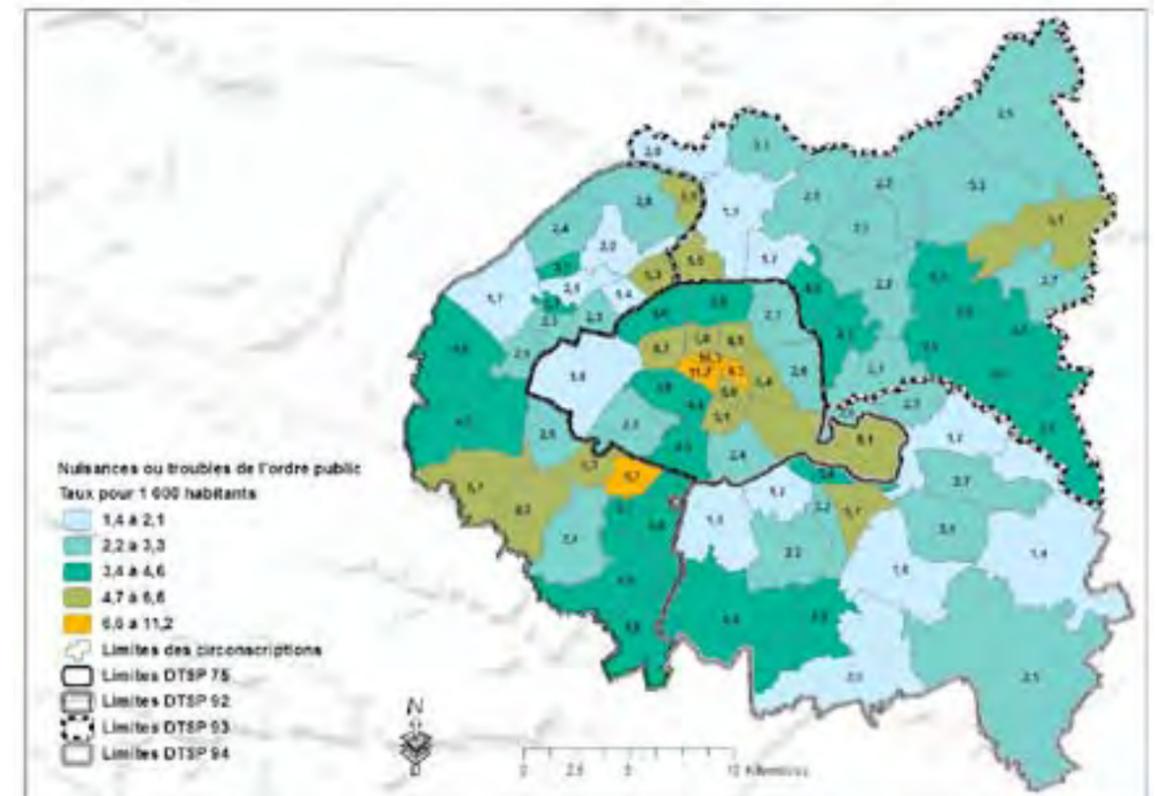
Une petite minorité de 41 circonscriptions (48,8 %) de sécurité de proximité du Grand Paris a enregistré des taux de déclarations de Nuisances ou troubles de l'ordre public inférieurs à la moyenne. Pour un quart d'entre elles, leur taux n'atteint pas deux déclarations pour 1 000 habitants et les deux taux les plus faibles pour cette catégorie de déclarations sont relevés dans les circonscriptions de Levallois-Perret et Chennevières-sur-Marne, 1,4 ‰ chacune (tableau 20).

**Tableau 19. Nuisances et troubles de l'ordre public enregistrés sur la main courante informatisée (nombres, taux et variations) des Directions territoriales de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011 (hors BRF).**

Nom	Population	Nuisances ou troubles de l'ordre public en 2010 (nb)	Nuisances ou troubles de l'ordre public en 2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
DTSP 75	2 234 105	8 375	8 775	400	4,8	3,9
DTSP 92	1 584 745	5 779	5 616	- 163	- 2,8	3,5
DTSP 93	1 505 983	4 497	4 773	276	6,1	3,2
DTSP 94	1 318 537	2 671	3 413	742	27,8	2,6
<b>Total</b>	<b>6 643 370</b>	<b>21 322</b>	<b>22 577</b>	<b>1 255</b>	<b>5,9</b>	<b>3,4</b>

Source : préfecture de police, DSPAP, état major – Traitement ONDRP

**Carte 9. Géographie des taux de Nuisances et troubles de l'ordre public enregistrée sur la main courante informatisée d'après les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.**



Source : préfecture de police, DSPAP, état major – Traitement ONDRP

**Tableau 20. Nuisances et troubles de l'ordre public (nombres, taux et variations) enregistrés sur la main courante informatisée dans les Circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011 (hors BRF).**

N°	Nom	Population (nb)	Nuisances ou troubles de l'ordre public en 2010 (nb)	Nuisances ou troubles de l'ordre public en 2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
1	1 <sup>er</sup>	17 614	211	197	- 14	- 6,6	11,2
2	2 <sup>e</sup>	22 400	204	231	27	13,2	10,3
3	3 <sup>e</sup>	35 655	334	333	- 1	- 0,3	9,3
4	4 <sup>e</sup>	28 192	156	168	12	7,7	6,0
5	5 <sup>e</sup>	61 531	339	316	- 23	- 6,8	5,1
6	6 <sup>e</sup>	43 143	198	191	- 7	- 3,5	4,4
7	7 <sup>e</sup>	57 442	192	223	31	16,1	3,9
8	8 <sup>e</sup>	40 278	236	229	- 7	- 3,0	5,7
9	9 <sup>e</sup>	60 275	327	351	24	7,3	5,8
10	10 <sup>e</sup>	95 911	533	628	95	17,8	6,5
11	11 <sup>e</sup>	152 744	667	972	305	45,7	6,4
12	12 <sup>e</sup>	142 897	680	722	42	6,2	5,1
13	13 <sup>e</sup>	182 032	453	444	- 9	- 2,0	2,4
14	14 <sup>e</sup>	137 189	465	624	159	34,2	4,5
15	15 <sup>e</sup>	236 491	584	536	- 48	- 8,2	2,3
16	16 <sup>e</sup>	169 372	336	301	- 35	- 10,4	1,8
17	17 <sup>e</sup>	168 454	569	670	101	17,8	4,0
18	18 <sup>e</sup>	200 631	817	709	- 108	- 13,2	3,5
19	19 <sup>e</sup>	184 787	594	425	- 169	- 28,5	2,3
20	20 <sup>e</sup>	197 067	480	505	25	5,2	2,6
21	Antony	81 194	396	322	- 74	- 18,7	4,0
22	Asnières	109 756	291	220	- 71	- 24,4	2,0
23	Bagneux	38 495	147	153	6	4,1	4,0
24	Boulogne-Billancourt	113 085	317	283	- 34	- 10,7	2,5
25	Châtenay-Malabry	75 404	282	305	23	8,2	4,0
26	Clamart	79 150	279	211	- 68	- 24,4	2,7
27	Clichy-la-Garenne	58 200	276	308	32	11,6	5,3
28	Colombes	84 572	234	205	- 29	- 12,4	2,4
29	Courbevoie	86 945	170	179	9	5,3	2,1
30	La Garenne-Colombes	27 091	114	96	- 18	- 15,8	3,5
31	Gennevilliers	41 400	159	117	- 42	- 26,4	2,8
32	Issy-les-Moulineaux	64 027	528	405	- 123	- 23,3	6,3
33	La Défense	23 000	58	85	27	46,6	3,7
34	Levallois-Perret	63 436	134	88	- 46	- 34,3	1,4
35	Meudon	44 717	316	257	- 59	- 18,7	5,7
36	Montrouge	80 858	303	298	- 5	- 1,7	3,7
37	Nanterre	89 966	182	157	- 25	- 13,7	1,7
38	Neuilly-sur-Seine	60 501	161	139	- 22	- 13,7	2,3
39	Puteaux	44 892	101	105	4	4,0	2,3
40	Rueil-Malmaison	79 065	374	363	- 11	- 2,9	4,6
41	Sèvres	52 203	219	296	77	35,2	5,7
42	Saint-Cloud	58 298	237	260	23	9,7	4,5
43	Suresnes	46 053	162	118	- 44	- 27,2	2,6
44	Vanves	57 493	217	502	285	131,3	8,7

Source : préfecture de police, DSPAP, état major - Traitement ONDRP

**Tableau 20. suite.**

N°	Nom	Population (nb)	Nuisances ou troubles de l'ordre public en 2010 (nb)	Nuisances ou troubles de l'ordre public en 2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
45	Villeneuve-la-Garenne	24 944	122	144	22	18,0	5,8
46	Aubervilliers	74 701	84	129	45	53,6	1,7
47	Aulnay-sous-Bois	132 546	357	422	65	18,2	3,2
48	Bobigny	87 773	214	192	- 22	- 10,3	2,2
49	Bondy	74 674	390	321	- 69	- 17,7	4,3
50	Clichy-sous-Bois	54 684	NS	146	NS	NS	2,7
51	Drancy	66 670	115	167	52	45,2	2,5
52	Épinay-sur-Seine	66 595	175	132	- 43	- 24,6	2,0
53	Gagny	38 765	NS	135	NS	NS	3,5
54	La Courneuve	62 523	115	177	62	53,9	2,8
55	Le Blanc-Mesnil	51 106	90	113	23	25,6	2,2
56	Le Raincy	31 810	NS	146	NS	NS	4,6
57	Les Lilas	100 185	487	418	- 69	- 14,2	4,2
58	Livry-Gargan	52 184	264	318	54	20,5	6,1
59	Montreuil	103 192	418	283	- 135	- 32,3	2,7
60	Neuilly-sur-Marne	53 475	127	209	82	64,6	3,9
61	Noisy-le-Grand	69 792	245	264	19	7,8	3,8
62	Pantin	52 161	162	209	47	29,0	4,0
63	Rosny-sous-Bois	40 867	NS	143	NS	NS	3,5
64	Saint-Denis	112 766	230	210	- 20	- 8,7	1,9
65	Saint-Ouen	46 510	263	259	- 4	- 1,5	5,6
66	Stains	62 228	163	204	41	25,2	3,3
67	Villepinte	70 776	156	176	20	12,8	2,5
68	Alfortville	44 278	170	142	- 28	- 16,5	3,2
69	Boissy-Saint-Léger	86 058	175	216	41	23,4	2,5
70	Champigny-sur-Marne	75 090	126	200	74	58,7	2,7
71	Charenton-le-Pont	43 283	118	146	28	23,7	3,4
72	Chennevières-sur-Marne	90 149	94	127	33	35,1	1,4
73	Choisy-le-Roi	60 274	182	274	92	50,5	4,5
74	Créteil	105 953	134	165	31	23,1	1,6
75	Fontenay-sous-Bois	53 258	81	123	42	51,9	2,3
76	Ivry-sur-Seine	57 254	46	99	53	115,2	1,7
77	Le Kremlin-Bicêtre	146 428	274	270	- 4	- 1,5	1,8
78	L'Hay-les-Roses	108 996	442	478	36	8,1	4,4
79	Maisons-Alfort	52 619	217	299	82	37,8	5,7
80	Nogent-sur-Marne	96 066	143	167	24	16,8	1,7
81	Saint-Maur-des-Fossés	75 251	109	184	75	68,8	2,4
82	Villeneuve-Saint-Georges	66 884	142	136	- 6	- 4,2	2,0
83	Vincennes	71 316	102	197	95	93,1	2,8
84	Vitry-sur-Seine	85 380	116	190	74	63,8	2,2

Source : préfecture de police, DSPAP, état major - Traitement ONDRP

**Tableau 21. Nombre de déclarations dans la rubrique des Nuisances et troubles de l'ordre public enregistré sur la main courante informatisée dans les Circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011 et leur ventilation en catégories (hors BRF).**

Rubrique	Nuisances et troubles de l'ordre public en 2011 (nb)	(%)
<b>N - NUISANCES ET TROUBLES DE L'ORDRE PUBLIC</b>	<b>22 577</b>	<b>100,0</b>
<i>Dont</i>		
Tapages diurnes	654	2,9
Tapages nocturnes	3 645	16,1
Raves parties	4	0,0
Troubles de voisinage	1 879	8,3
Perturbateurs - indésirables	6 715	29,7
Individus - véhicules suspects	1 952	8,6
Stockages d'armes ou de substances incendiaires	12	0,1
Stockages de stupéfiants	3	0,0
Troubles à l'hygiène ou à la salubrité	181	0,8
Pollutions	25	0,1
Dépôts d'immondices	99	0,4
Coups de feu	6	0,0
Jets de pétards	29	0,1
Jets de projectiles	205	0,9
Jets de substances incendiaires	12	0,1
Divagations d'animaux	171	0,8
Sans domicile fixe	28	0,1
Infractions au stationnement avec verbalisation	111	0,5
Infractions au stationnement avec mise en fourrière	29	0,1
Véhicules abandonnés sur la voie publique	15	0,1
Autres contraventions au Code de la route	516	2,3
Stationnements irréguliers de nomades	5	0,0
Ivresses publiques et manifestes	31	0,1
Rodéos automobiles	14	0,1
Contraventions à la police des transports	33	0,1
Nuisances diverses	6 203	27,5

Source : préfecture de police, DSPAP, état major - Traitement ONDRP

## Les déclarations d'usagers sur la MCI pour des Tapages nocturnes sont en très légère hausse (+ 1,4 %)

Le nombre de signalements d'usagers sur la main courante informatisée pour des Tapages nocturnes est relativement faible parmi l'ensemble des signalements recueillis dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris. Ces 3 645 signalements représentent 1,5% du total des déclarations d'usagers, mais 16,1% de l'ensemble de la

rubrique des Nuisances ou troubles de l'ordre public. Fait notable, 48,8 % des signalements pour des tapages nocturnes proviennent de Paris. **Cette forte influence dans le résultat total est unique parmi les rubriques et catégories de la main courante informatisée du Grand Paris.** Elle correspond au caractère de certains territoires parisiens donc le statut de fréquentation est dominé par les activités festives, de loisirs, de consommation, qui drainent des flux de personnes en nombre important dans certains arrondissements.

En 2011, les déclarations de Tapages nocturnes par les usagers ont progressé de 1,4% sur la globalité

des circonscriptions de sécurité de proximité, soit traduit en nombre, une très petite hausse de 49 déclarations (tableau 22). Bien que le premier contributeur à l'alimentation de cette catégorie de main courante affiche une variation en baisse de 5,7%, -107 déclarations à Paris, celle-ci ne suffit pas à compenser l'augmentation enregistrée par le département du Val-de-Marne (+39,8 %, +135 déclarations). De même, la petite baisse de 4,4 % du nombre de déclarations, soit -33 déclarations dans le Val-de-Marne, n'équilibre pas la non moins petite hausse constatée dans le département de la Seine-Saint-Denis (+8,8 %, +54 déclarations).

En raison des petits nombres sur lesquelles portent les variations calculées entre 2010 et 2011 dans les circonscriptions de sécurité de proximité, les variations en pourcentage ne sont pas significatives. Elles seront mentionnées uniquement pour information. Trente-neuf CSP ont enregistré des nombres de déclarations en hausse dans cette catégorie. Il s'agit donc d'une petite minorité représentant 48,7% des territoires. Parmi ces circonscriptions, les hausses sont numériquement faibles. Vingt-deux circonscriptions enregistrent des hausses supérieures à dix déclarations et seulement six territoires des hausses supérieures à vingt déclarations : Antony (+ 21 déclarations, + 56,8 %), 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris (+ 22 déclarations, + 19,1 %), Maisons-Alfort (+ 24 déclarations, + 82,8 %), 7<sup>e</sup> arrondissement (+ 25 déclarations, + 96,2 %), Champigny-sur-Marne (+ 26 déclarations, + 130 %), Montrouge (+ 28 déclarations, + 50,9 %).

Symétriquement, 39 circonscriptions ont enregistré des nombres en baisse de déclarations des usagers pour des Tapages nocturnes (tableau 23). Dix-sept de ces territoires, soit près de la moitié, ont enregistré des diminutions supérieures à dix déclarations et trois ont dépassé les 20 enregistrements : Meudon (- 21 déclarations, - 55,3 %), le 19<sup>e</sup> arrondissement (- 27 déclarations, - 28,1 %) et le 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris (- 65 déclarations, - 30 %). Deux CSP ont enregistré un nombre égal de déclarations pour des Tapages nocturnes en 2010 et en 2011 : Villeneuve-la-Garenne (15 déclarations), Bagneux (21 déclarations).

## Les taux de Tapages nocturnes élevés concernent essentiellement Paris et notamment les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements

En 2011, on a dénombré 5,5 déclarations de Tapages nocturnes sur la main courante informatisée pour 10 000 habitants. À l'échelle du Grand Paris, selon ce compte, il ne s'agit pas d'un phénomène rapporté fréquemment aux autorités. Il l'est cependant plus fréquemment à Paris (8 / 10 000) que dans les autres départements où l'on constate des taux inférieurs à la moyenne : Hauts-de-Seine (4,6 / 10 000), Seine-Saint-Denis (4,4 / 10 000) et Val-de-Marne (3,6 / 10 000).

La géographie des taux de Tapages nocturnes fait nettement apparaître une dichotomie entre les circonscriptions du centre et du nord de la capitale et celles situées dans la majeure partie du territoire du Grand Paris (carte 10). Cette géographie reflète également le déséquilibre du nombre de signalements entre Paris et les autres DTSP, comme cela a été mentionné par avant. Sept circonscriptions de sécurité de proximité concentrent l'essentiel des taux élevés enregistrés sur le Grand Paris. Elles sont toutes situées dans le centre élargi de la capitale. Il s'agit des CSP du 2<sup>e</sup> arrondissement (31,3 / 10 000), 3<sup>e</sup> arrondissement (30,9 / 10 000), 11<sup>e</sup> arrondissement (19,8 / 10 000), 1<sup>er</sup> arrondissement (19,3 / 10 000), 5<sup>e</sup> arrondissement (16,1 / 10 000), 9<sup>e</sup> arrondissement (13,8 / 10 000) et 10<sup>e</sup> arrondissement (13,3 / 10 000). Sur cet espace qui même à la fois de l'habitat et des activités de loisirs, festives, culturelles et de restauration, les taux de déclarations pour des Tapages nocturnes sont supérieurs de 2,4 à 5,7 fois la moyenne relevée sur le Grand Paris (tableau 23).

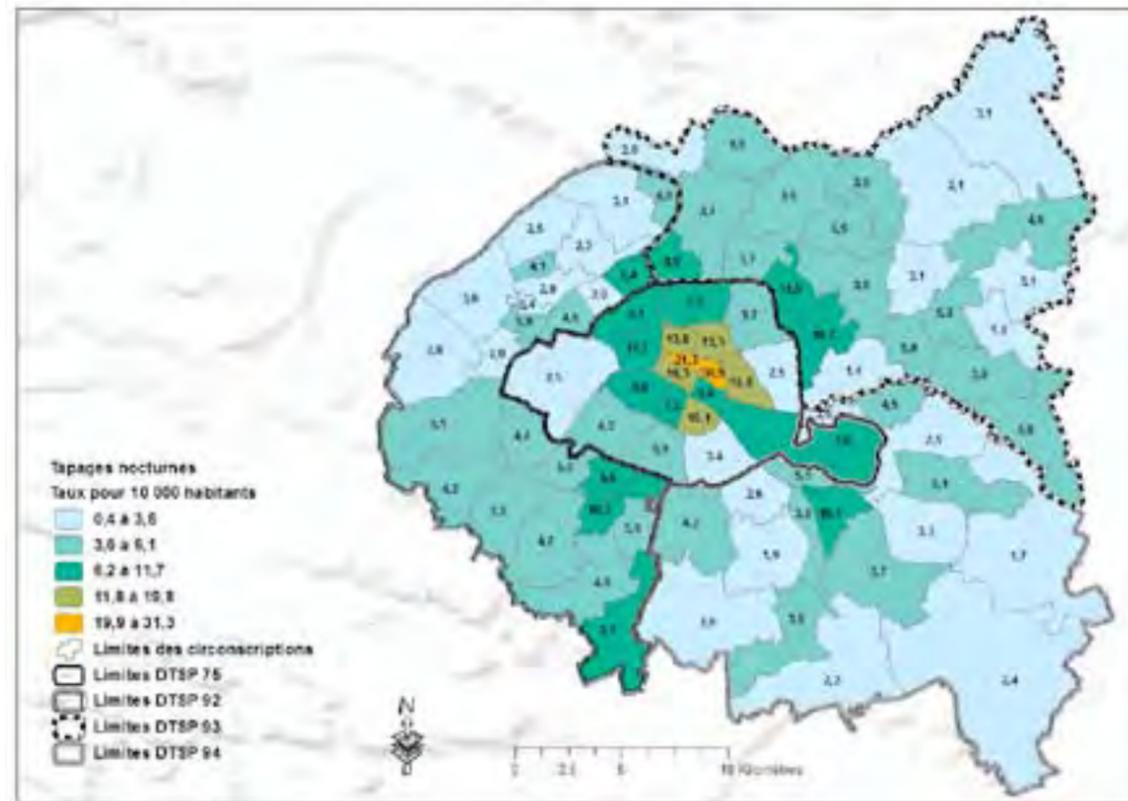
Cinquante-trois circonscriptions de sécurité de proximité ont affiché des taux de déclarations d'usagers pour des Tapages nocturnes inférieurs à la moyenne des circonscriptions en 2011, soit une large majorité de 63,1 % des territoires. Cinq circonscriptions ont enregistré des taux inférieurs à 2 / 10 000 : Vitry-sur-Seine (1,9 / 10 000), Gagny (1,8 / 10 000), Chênevières sur Marne (1,7 / 10 000), Montreuil (1,4 / 10 000), La Défense (0,4 / 10 000).

**Tableau 22. Tapages nocturnes enregistrés sur la main courante informatisée (nombres, taux et variations) des directions territoriales de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011 (hors BRF).**

Nom	Population	Tapages nocturnes en 2010 (nb)	Tapages nocturnes en 2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux / 10 000
DTSP 75	2 234 105	1 889	1 782	- 107	- 5,7	8,0
DTSP 92	1 584 745	755	722	- 33	- 4,4	4,6
DTSP 93	1 505 983	613	667	54	8,8	4,4
DTSP 94	1 318 537	339	474	135	39,8	3,6
<b>Total</b>	<b>6 643 370</b>	<b>3 596</b>	<b>3 645</b>	<b>49</b>	<b>1,4</b>	<b>5,5</b>

Source : préfecture de police, DSPAP, état major - Traitement ONDRP

Carte 10. Géographie des taux de Tapages nocturnes enregistrés sur la main courante informatisée d'après les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.



Source : préfecture de police, DSPAP, état major – Traitement ONDRP

Tableau 23. suite.

N°	Nom	Population (nb)	Tapages nocturnes en 2010 (nb)	Tapages nocturnes en 2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux / 10 000
17	17 <sup>e</sup>	168 454	115	137	22	19,1	8,1
18	18 <sup>e</sup>	200 631	217	152	- 65	- 30,0	7,6
19	19 <sup>e</sup>	184 787	96	69	- 27	- 28,1	3,7
20	20 <sup>e</sup>	197 067	63	50	- 13	- 20,6	2,5
21	Antony	81 194	37	58	21	56,8	7,1
22	Asnières	109 756	36	25	- 11	- 30,6	2,3
23	Bagneux	38 495	21	21	0	0,0	5,5
24	Boulogne-Billancourt	113 085	61	53	- 8	- 13,1	4,7
25	Châtenay-Malabry	75 404	39	36	- 3	- 7,7	4,8
26	Clamart	79 150	33	37	4	12,1	4,7
27	Clichy-la-Garenne	58 200	61	49	- 12	- 19,7	8,4
28	Colombes	84 572	27	21	- 6	- 22,2	2,5
29	Courbevoie	86 945	23	25	2	8,7	2,9
30	La Garenne-Colombes	27 091	25	11	- 14	- 56,0	4,1
31	Gennevilliers	41 400	6	13	7	116,7	3,1
32	Issy-les-Moulineaux	64 027	45	32	- 13	- 28,9	5,0
33	La Défense	23 000	4	1	- 3	- 75,0	0,4
34	Levallois-Perret	63 436	15	13	- 2	- 13,3	2,0
35	Meudon	44 717	38	17	- 21	- 55,3	3,8
36	Montrouge	80 858	55	83	28	50,9	10,3
37	Nanterre	89 966	38	27	- 11	- 28,9	3,0
38	Neuilly-sur-Seine	60 501	28	27	- 1	- 3,6	4,5
39	Puteaux	44 892	14	26	12	85,7	5,8
40	Rueil-Malmaison	79 065	24	22	- 2	- 8,3	2,8
41	Sèvres	52 203	24	22	- 2	- 8,3	4,2
42	Saint-Cloud	58 298	35	30	- 5	- 14,3	5,1
43	Suresnes	46 053	16	9	- 7	- 43,8	2,0
44	Vanves	57 493	35	49	14	40,0	8,5
45	Villeneuve-la-Garenne	24 944	15	15	0	0,0	6,0
46	Aubervilliers	74 701	12	28	16	133,3	3,7
47	Aulnay-sous-Bois	132 546	23	28	5	21,7	2,1
48	Bobigny	87 773	45	33	- 12	- 26,7	3,8
49	Bondy	74 674	27	23	- 4	- 14,8	3,1
50	Clichy-sous-Bois	54 684	NS	17	NS	NS	3,1
51	Drancy	66 670	24	37	13	54,2	5,5
52	Épinay-sur-Seine	66 595	13	17	4	30,8	2,6
53	Gagny	38 765	NS	7	NS	NS	1,8
54	La Courneuve	62 523	14	24	10	71,4	3,8
55	Le Blanc-Mesnil	51 106	9	20	11	122,2	3,9
56	Le Raincy	31 810	NS	17	NS	NS	5,3
57	Les Lilas	100 185	113	107	- 6	- 5,3	10,7
58	Livry-Gargan	52 184	11	24	13	118,2	4,6
59	Montreuil	103 192	29	14	- 15	- 51,7	1,4
60	Neuilly-sur-Marne	53 475	9	21	12	133,3	3,9
61	Noisy-le-Grand	69 792	46	28	- 18	- 39,1	4,0
62	Pantin	52 161	50	60	10	20,0	11,5
63	Rosny-sous-Bois	40 867	NS	23	NS	NS	5,6

Source : préfecture de police, DSPAP, état major – Traitement ONDRP

Tableau 23. Tapages nocturnes (nombres, taux et variations) enregistrés sur la main courante informatisée dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011 (hors BRF).

N°	Nom	Population (nb)	Tapages nocturnes en 2010 (nb)	Tapages nocturnes en 2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux / 10 000
1	1 <sup>er</sup>	17 614	41	34	- 7	- 17,1	19,3
2	2 <sup>e</sup>	22 400	83	70	- 13	- 15,7	31,3
3	3 <sup>e</sup>	35 655	92	110	18	19,6	30,9
4	4 <sup>e</sup>	28 192	36	27	- 9	- 25,0	9,6
5	5 <sup>e</sup>	61 531	92	99	7	7,6	16,1
6	6 <sup>e</sup>	43 143	45	31	- 14	- 31,1	7,2
7	7 <sup>e</sup>	57 442	26	51	25	96,2	8,9
8	8 <sup>e</sup>	40 278	45	47	2	4,4	11,7
9	9 <sup>e</sup>	60 275	65	83	18	27,7	13,8
10	10 <sup>e</sup>	95 911	137	128	- 9	- 6,6	13,3
11	11 <sup>e</sup>	152 744	314	303	- 11	- 3,5	19,8
12	12 <sup>e</sup>	142 897	117	100	- 17	- 14,5	7,0
13	13 <sup>e</sup>	182 032	55	61	6	10,9	3,4
14	14 <sup>e</sup>	137 189	85	81	- 4	- 4,7	5,9
15	15 <sup>e</sup>	236 491	113	106	- 7	- 6,2	4,5
16	16 <sup>e</sup>	169 372	52	43	- 9	- 17,3	2,5

Source : préfecture de police, DSPAP, état major – Traitement ONDRP

Tableau 23. fin.

N°	Nom	Population (nb)	Tapages nocturnes en 2010 (nb)	Tapages nocturnes en 2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux / 10 000
64	Saint-Denis	112 766	51	42	- 9	- 17,6	3,7
65	Saint-Ouen	46 510	49	40	- 9	- 18,4	8,6
66	Stains	62 228	27	35	8	29,6	5,6
67	Villepinte	70 776	20	22	2	10,0	3,1
68	Alfortville	44 278	22	17	- 5	- 22,7	3,8
69	Boissy-Saint-Léger	86 058	19	21	2	10,5	2,4
70	Champigny-sur-Marne	75 090	20	46	26	130,0	6,1
71	Charenton-le-Pont	43 283	12	24	12	100,0	5,5
72	Chennevières-sur-Marne	90 149	8	15	7	87,5	1,7
73	Choisy-le-Roi	60 274	17	23	6	35,3	3,8
74	Créteil	105 953	22	39	17	77,3	3,7
75	Fontenay-sous-Bois	53 258	13	24	11	84,6	4,5
76	Ivry-sur-Seine	57 254	14	15	1	7,1	2,6
77	Le Kremlin-Bicêtre	146 428	53	61	8	15,1	4,2
78	L'Hay-les-Roses	108 996	42	31	- 11	- 26,2	2,8
79	Maisons-Alfort	52 619	29	53	24	82,8	10,1
80	Nogent-sur-Marne	96 066	9	24	15	166,7	2,5
81	Saint-Maur-des-Fossés	75 251	11	25	14	127,3	3,3
82	Villeneuve-Saint-Georges	66 884	16	15	- 1	- 6,3	2,2
83	Vincennes	71 316	19	25	6	31,6	3,5
84	Vitry-sur-Seine	85 380	13	16	3	23,1	1,9

Source : préfecture de police, DSPAP, état major – Traitement ONDRP

## Une majorité de territoires a enregistré une hausse des déclarations sur la MCI relatives à des Perturbateurs ou indésirables, une hausse qui est globalement de 4,5% sur le Grand Paris

La catégorie des Perturbateurs ou indésirables représente 29,7% de la rubrique des Nuisances ou troubles de l'ordre public. Elle compte 6715 déclarations d'usagers sur la main courante informatisée en 2011, soit une progression de 4,5% (+291 déclarations).

Trois départements sur les quatre du Grand Paris ont affiché des hausses du nombre de déclarations dans cette catégorie. Le Val-de-Marne a enregistré une augmentation de 21,8% de ces déclarations (+205 déclarations), la Seine-Saint-Denis 12,6% (+166 déclarations), Paris +2,4% (+58 déclarations). En revanche, les Hauts-de-Seine ont enregistré une baisse des déclarations de Perturbateurs ou indésirables de 8,1%, soit -138 déclarations (tableau 24).

Les circonscriptions qui ont enregistré des hausses de déclarations dans cette catégorie de main courante sont majoritaires (tableau 25). En 2011 elles sont au nombre de 45, soit 56,3% des territoires. Les hausses constatées dans dix d'entre elles dépassent 50%. La CSP d'Ivry-sur-Seine enregistre la plus forte progression, mais dans un pourcentage atypique des progressions constatées dans les circonscriptions qui affichent des nombres en progression. Elle est de 163,6% (+18 déclarations) et s'explique notamment par la faiblesse du nombre de signalements pris en référence (tableau 25). La circonscription de la Défense est également dans ce cas. Elle progresse de 87% (+20 déclarations), mais sur une base de 23 déclarations en 2010. Les variations des circonscriptions de sécurité de proximité qui suivent ces deux premiers territoires sont un peu plus significatives car calculées sur des volumes un peu plus élevés. Ainsi les déclarations de Perturbateurs ou indésirables enregistrées dans la CSP de Vanves progressent de 83,3% (+55 déclarations). Celles enregistrées dans la CSP de Neuilly-sur-Marne progressent de 79,6% (+39 déclarations) et celles prises dans la CSP de Champigny-sur-Marne augmentent de 79,1% (+34 déclarations). Les volumes de hausse les plus élevés sont enregistrés par les circonscriptions du 11<sup>e</sup> (+79 déclarations, +8,3%), Aulnay-sous-Bois (+53 déclarations, +34%) et du 14<sup>e</sup> (+52 déclarations, +26,9%).

42,5% des territoires composant le Grand Paris ont enregistré des baisses de déclarations relatives à des signalements de Perturbateurs ou indésirables, soit 34 circonscriptions de sécurité de proximité. Treize de ces territoires ont enregistré des baisses des déclarations supérieures à 20% et cinq supérieures à 40%. Pour ces dernières, il s'agit des CSP d'Antony (-40,2%, -68 déclarations), Montreuil (-40,3%, -29 déclarations), Alfortville (-43,1%, -28 déclarations), Gennevilliers (-50,9%, -28 déclarations), Suresnes (-53,7%, -29 déclarations). En volume de variations, douze territoires ont enregistré des baisses de plus de 20 déclarations pour des signalements relatifs à des perturbateurs ou des indésirables (tableau 25). Les volumes les plus importants sont cependant relevés dans trois circonscriptions : 18<sup>e</sup> arrondissement (-50 déclarations, -16,2%), 19<sup>e</sup> arrondissement (-53 déclarations, -29,8%), Antony (-68 déclarations, -40,2%).

*Note. On touche ici une des limites de l'échelle géographique qui est utilisée pour la présentation des résultats. En matière de Perturbateurs ou indésirables, il est possible, et même vraisemblable, que les 20 ou 40 signalements qui sont enregistrés dans une circonscription de sécurité de proximité émanent d'un quartier voire d'un lieu particulier au sein d'un quartier, comme une gare, un centre commercial, un immeuble ou encore une barre d'immeuble. En l'état actuel des données fournies à l'échelle de la circonscription de police, il n'est cependant pas possible de vérifier cette supposition. Les 40 signalements sont cartographiés sur la totalité de circonscriptions et génèrent une densité pondérée en fonction des habitants et des résultats comparatifs trouvés dans les autres circonscriptions de la surface étudiée. Or, il est bien évident que cela change tout quant à l'interprétation des résultats. Sur une circonscription telle que Villeneuve-Saint-Georges, 40 signalements sur une année répartis sur les 23 km<sup>2</sup> de superficie de l'unité administrative et aux 66 884 habitants recensés ne représentent... rien. Mais si l'on rapporte ce phénomène à un lieu particulier et unique, alors les signalements prennent un autre sens et seraient susceptibles de déclencher une réponse appropriée des autorités en charge de la sécurité et également de la tranquillité publiques.*

## Les arrondissements centraux de la rive droite de la Seine à Paris présentent les taux les plus élevés de déclarations relatives à la présence de Perturbateurs ou indésirables

Le taux moyen de déclarations sur la main courante informatisée pour signaler la présence de Perturbateurs ou indésirables s'est établi à 10,1 pour 10 000 habitants (tableau 24). Les DTSP 92 et 93 sont proches de cette moyenne. Elles présentent toutes deux un taux de 9,9 / 10 000. Le taux moyen de déclarations enregistré à Paris s'en éloigne par le haut (11,3 / 10 000), tandis que ce

même taux calculé dans le Val-de-Marne est inférieur à celui du Grand Paris (8,7 / 10 000).

Les taux des 84 circonscriptions de sécurité de proximité se répartissent à parts égales de part et d'autre de la moyenne : 42 affichent des taux supérieurs et 42 sont inférieurs. Parmi les taux supérieurs à la moyenne, cinq circonscriptions affichent des taux dont les valeurs dépassent 20 / 10 000 habitants, soit : Vanves (21 / 10 000), le 4<sup>e</sup> arrondissement de Paris (23,1 / 10 000), le 1<sup>er</sup> arrondissement (23,3 / 10 000), le 10<sup>e</sup> arrondissement (24,6 / 10 000) et le 2<sup>e</sup> (26,8 / 10 000). Parmi les circonscriptions de sécurité de proximité qui enregistrent des taux bas, sept affichent des valeurs inférieures à 5 / 10 000 et deux des valeurs inférieures à 3 / 10 000. Pour ces dernières il s'agit des CSP de Levallois-Perret (3,8 / 10 000) et du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris (3,4 / 10 000).

La géographie des taux de déclarations de signalements de Perturbateurs ou indésirables pointe les arrondissements centraux de Paris comme ceux qui enregistrent les valeurs les plus hautes, mais ils ne sont pas les seuls (carte 11). À Paris, six des huit circonscriptions centrales de la rive droite de la Seine enregistrent des taux élevés de signalements : le 2<sup>e</sup> (26,8 / 10 000), le 10<sup>e</sup> (24,6 / 10 000), le 1<sup>er</sup> (23,3 / 10 000), le 4<sup>e</sup> (23,1 / 10 000), le 9<sup>e</sup> (18,9 / 10 000) et le 3<sup>e</sup> (18,8 / 10 000). Avec un taux de 17,9 / 10 000, la CSP du 14<sup>e</sup> affiche un taux comparable aux arrondissements centraux qui viennent d'être mentionnés. Elle jouxte la CSP de Vanves dont le taux de 21 / 10 000 la place au niveau des CSP de l'hyper-centre parisien. Toujours dans les Hauts-de-Seine, quatre circonscriptions affichent également des taux élevés sans pour autant former un groupe spatialement cohérent : Villeneuve-la-Garenne (16 / 10 000), la Défense (18,7 / 10 000), Meudon (19,5 / 10 000) et Châtenay-Malabry (15,1 / 10 000). Géographiquement, on doit distinguer entre la partie nord du département dont les CSP enregistrent des taux bas de déclarations (8,8 / 10 000 en moyenne) et la partie sud où les CSP enregistrent des taux plus élevés : 12,8 / 10 000 en moyenne.

Dans le Val-de-Marne, trois CSP, dont deux mitoyennes, affichent des taux élevés dans les niveaux précités : Maisons-Alfort (18,2 / 10 000), l'Hay-les-Roses (19,5 / 10 000) et Choisy-le-Roi (17,8 / 10 000). Dans ce département, les taux de déclarations de Perturbateurs ou indésirables enregistrés par les circonscriptions sont légèrement plus bas en moyenne que dans les autres départements du Grand Paris.

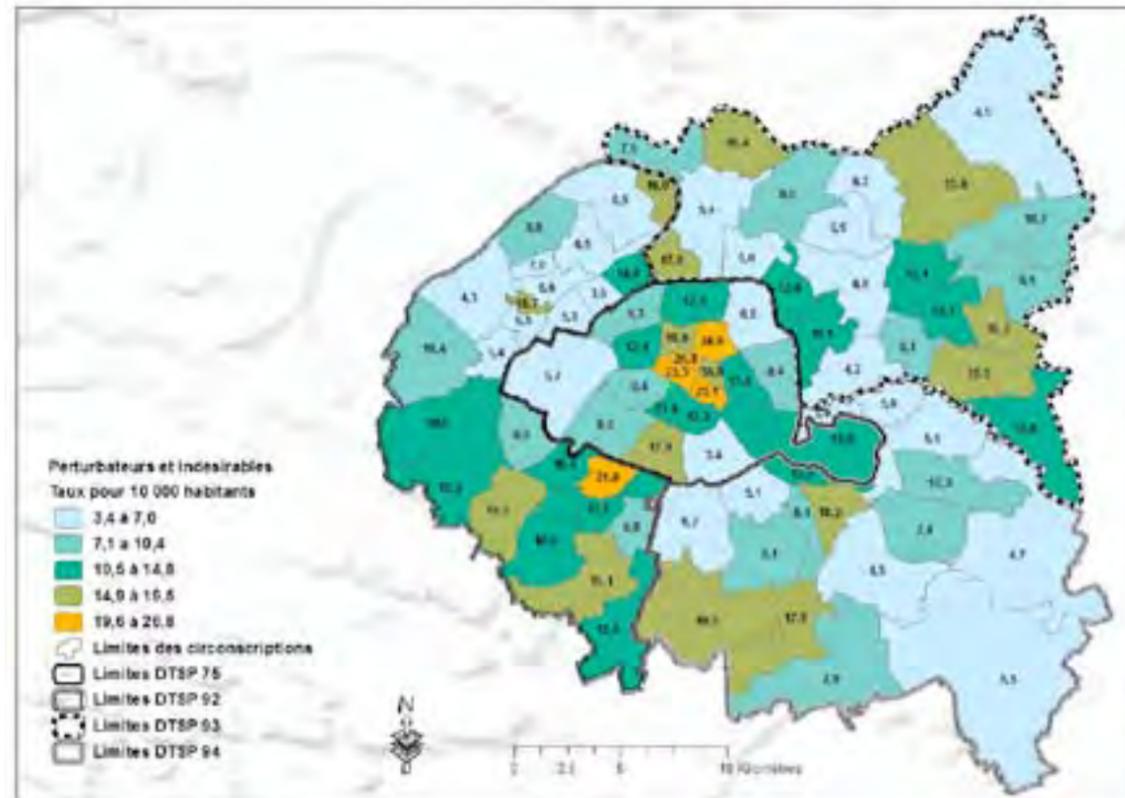
Enfin en Seine-Saint-Denis, on constate que les taux élevés de déclarations sur la main courante informatisée pour des présences de perturbateurs ou indésirables sont plutôt situés en périphérie de département. On les trouve dans l'est du département dans les CSP de Neuilly-sur-Marne (16,5 / 10 000) et de Gagny (16,3 / 10 000), en limite ouest dans la circonscription de Saint-Ouen (17,6 / 10 000) et au nord dans les CSP de Stains (16,4 / 10 000) et d'Aulnay-sous-Bois (15,8 / 10 000).

Tableau 24. Perturbateurs ou indésirables enregistrés sur la main courante informatisée (nombres, taux et variations) des Directions territoriales de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011 (hors BRF).

Nom	Population	Perturbateurs ou indésirables en 2010 (nb)	Perturbateurs ou indésirables en 2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux / 10 000
DTSP 75	2 234 105	2 464	2 522	58	2,4	11,3
DTSP 92	1 584 745	1 699	1 561	- 138	- 8,1	9,9
DTSP 93	1 505 983	1 320	1 486	166	12,6	9,9
DTSP 94	1 318 537	941	1 146	205	21,8	8,7
<b>Total</b>	<b>6 643 370</b>	<b>6 424</b>	<b>6 715</b>	<b>291</b>	<b>4,5</b>	<b>10,1</b>

Source : préfecture de police, DSPAP, état major – Traitement ONDRP

Carte 11. Géographie des taux de Perturbateurs ou indésirables enregistrés sur la main courante informatisée d'après les Circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011.



Source : préfecture de police, DSPAP, état major – Traitement ONDRP

Télécharger

Tableau 25. Perturbateurs ou indésirables (nombres, taux et variations) enregistrés sur la main courante informatisée dans les Circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011 (hors BRF).

N°	Nom	Population (nb)	Perturbateurs et indésirables en 2010 (nb)	Perturbateurs et indésirables en 2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux / 10 000
1	1 <sup>er</sup>	17 614	47	41	- 6	- 12,8	23,3
2	2 <sup>e</sup>	22 400	43	60	17	39,5	26,8
3	3 <sup>e</sup>	35 655	81	67	- 14	- 17,3	18,8
4	4 <sup>e</sup>	28 192	48	65	17	35,4	23,1
5	5 <sup>e</sup>	61 531	73	75	2	2,7	12,2
6	6 <sup>e</sup>	43 143	44	49	5	11,4	11,4
7	7 <sup>e</sup>	57 442	58	54	- 4	- 6,9	9,4
8	8 <sup>e</sup>	40 278	70	54	- 16	- 22,9	13,4
9	9 <sup>e</sup>	60 275	117	114	- 3	- 2,6	18,9
10	10 <sup>e</sup>	95 911	162	236	74	45,7	24,6
11	11 <sup>e</sup>	152 744	132	211	79	59,8	13,8
12	12 <sup>e</sup>	142 897	187	199	12	6,4	13,9
13	13 <sup>e</sup>	182 032	82	61	- 21	- 25,6	3,4
14	14 <sup>e</sup>	137 189	193	245	52	26,9	17,9
15	15 <sup>e</sup>	236 491	200	189	- 11	- 5,5	8,0
16	16 <sup>e</sup>	169 372	109	97	- 12	- 11,0	5,7
17	17 <sup>e</sup>	168 454	143	156	13	9,1	9,3
18	18 <sup>e</sup>	200 631	308	258	- 50	- 16,2	12,9
19	19 <sup>e</sup>	184 787	178	125	- 53	- 29,8	6,8
20	20 <sup>e</sup>	197 067	189	166	- 23	- 12,2	8,4
21	Antony	81 194	169	101	- 68	- 40,2	12,4
22	Asnières	109 756	83	71	- 12	- 14,5	6,5
23	Bagneux	38 495	33	33	0	0,0	8,6
24	Boulogne-Billancourt	113 085	104	90	- 14	- 13,5	8,0
25	Châtenay-Malabry	75 404	117	114	- 3	- 2,6	15,1
26	Clamart	79 150	116	86	- 30	- 25,9	10,9
27	Clichy-la-Garenne	58 200	79	86	7	8,9	14,8
28	Colombes	84 572	80	68	- 12	- 15,0	8,0
29	Courbevoie	86 945	55	57	2	3,6	6,6
30	La Garenne-Colombes	27 091	24	19	- 5	- 20,8	7,0
31	Gennevilliers	41 400	55	27	- 28	- 50,9	6,5
32	Issy-les-Moulineaux	64 027	72	68	- 4	- 5,6	10,6
33	La Défense	23 000	23	43	20	87,0	18,7
34	Levallois-Perret	63 436	35	24	- 11	- 31,4	3,8
35	Meudon	44 717	111	87	- 24	- 21,6	19,5
36	Montrouge	80 858	103	93	- 10	- 9,7	11,5
37	Nanterre	89 966	41	39	- 2	- 4,9	4,3
38	Neuilly-sur-Seine	60 501	31	32	1	3,2	5,3
39	Puteaux	44 892	36	29	- 7	- 19,4	6,5
40	Rueil-Malmaison	79 065	69	82	13	18,8	10,4
41	Sèvres	52 203	52	64	12	23,1	12,3
42	Saint-Cloud	58 298	61	62	1	1,6	10,6
43	Suresnes	46 053	54	25	- 29	- 53,7	5,4
44	Vanves	57 493	66	121	55	83,3	21,0

Source : préfecture de police, DSPAP, état major – Traitement ONDRP

Tableau 25. suite.

N°	Nom	Population (nb)	Perturbateurs et indésirables en 2010 (nb)	Perturbateurs et indésirables en 2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux / 10 000
45	Villeneuve-la-Garenne	24 944	30	40	10	33,3	16,0
46	Aubervilliers	74 701	36	37	1	2,8	5,0
47	Aulnay-sous-Bois	132 546	156	209	53	34,0	15,8
48	Bobigny	87 773	71	58	- 13	- 18,3	6,6
49	Bondy	74 674	80	90	10	12,5	12,1
50	Clichy-sous-Bois	54 684	NS	46	NS	NS	8,4
51	Drancy	66 670	30	37	7	23,3	5,5
52	Épinay-sur-Seine	66 595	83	50	- 33	- 39,8	7,5
53	Gagny	38 765	NS	63	NS	NS	16,3
54	La Courneuve	62 523	37	50	13	35,1	8,0
55	Le Blanc-Mesnil	51 106	39	32	- 7	- 17,9	6,3
56	Le Raincy	31 810	NS	45	NS	NS	14,1
57	Les Lilas	100 185	115	111	- 4	- 3,5	11,1
58	Livry-Gargan	52 184	31	53	22	71,0	10,2
59	Montreuil	103 192	72	43	- 29	- 40,3	4,2
60	Neuilly-sur-Marne	53 475	49	88	39	79,6	16,5
61	Noisy-le-Grand	69 792	72	89	17	23,6	12,8
62	Pantin	52 161	54	71	17	31,5	13,6
63	Rosny-sous-Bois	40 867	NS	37	NS	NS	9,1
64	Saint-Denis	112 766	60	61	1	1,7	5,4
65	Saint-Ouen	46 510	62	82	20	32,3	17,6
66	Stains	62 228	82	102	20	24,4	16,4
67	Villepinte	70 776	37	32	- 5	- 13,5	4,5
68	Alfortville	44 278	65	37	- 28	- 43,1	8,4
69	Boissy-Saint-Léger	86 058	54	47	- 7	- 13,0	5,5
70	Champigny-sur-Marne	75 090	43	77	34	79,1	10,3
71	Charenton-le-Pont	43 283	51	54	3	5,9	12,5
72	Chennevières-sur-Marne	90 149	32	42	10	31,3	4,7
73	Choisy-le-Roi	60 274	73	107	34	46,6	17,8
74	Créteil	105 953	39	48	9	23,1	4,5
75	Fontenay-sous-Bois	53 258	24	31	7	29,2	5,8
76	Ivry-sur-Seine	57 254	11	29	18	163,6	5,1
77	Le Kremlin-Bicêtre	146 428	71	91	20	28,2	6,2
78	L'Hay-les-Roses	108 996	211	213	2	0,9	19,5
79	Maisons-Alfort	52 619	63	96	33	52,4	18,2
80	Nogent-sur-Marne	96 066	52	54	2	3,8	5,6
81	Saint-Maur-des-Fossés	75 251	37	56	19	51,4	7,4
82	Villeneuve-Saint-Georges	66 884	37	53	16	43,2	7,9
83	Vincennes	71 316	35	42	7	20,0	5,9
84	Vitry-sur-Seine	85 380	43	69	26	60,5	8,1

Source : préfecture de police, DSPAP, état major – Traitement ONDRP

## ANNEXES

Télécharger

Annexe 1. Les nombres de mains courantes par rubriques et catégories de rubriques enregistrés par les Directions territoriales du Grand Paris en 2011 (hors BRF).

Année 2011	DTSP 75	DTSP 92	DTSP 93	DTSP 94	MCI Grand Paris
<b>A - ACCIDENTS</b>	<b>790</b>	<b>676</b>	<b>776</b>	<b>695</b>	<b>2 937</b>
Accidents corporels de la route	182	115	154	65	516
Accidents matériels de la route	603	561	619	629	2 412
Accidents ferroviaires corporels	3	0	2	0	5
Accidents ferroviaires matériels	0	0	0	0	0
Accidents d'aéronefs corporels	0	0	0	0	0
Accidents d'aéronefs matériels	1	0	1	1	3
Accidents fluviaux corporels	1	0	0	0	1
Accidents fluviaux matériels	0	0	0	0	0
<b>B - ALERTES (bombes,...)</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>15</b>
Fausses alertes à la bombe	0	0	1	0	1
Colis ou enveloppes suspects non explosifs	6	1	2	0	9
Découvertes d'engins explosifs	1	1	3	0	5
Neutralisations d'engins explosifs	0	0	0	0	0
Alertes sur aéronefs (code à usage PAF)	0	0	0	0	0
<b>C - DÉCOUVERTES DE CADAVRES</b>	<b>128</b>	<b>12</b>	<b>20</b>	<b>19</b>	<b>179</b>
Homicides volontaires	1	0	0	0	1
Morts naturelles	89	10	18	15	132
Décès - cause suspecte	23	2	2	3	30
Décès - cause accidentelle	15	0	0	1	16
<b>D - DIFFÉRENDS</b>	<b>30 547</b>	<b>26 577</b>	<b>35 041</b>	<b>22 917</b>	<b>115 082</b>
Différends familiaux	2 911	2 482	3 137	1 981	10 511
Différends entre époux / concubins	5 890	6 375	8 182	5 313	25 760
Différends a/s garde des enfants	4 754	5 261	6 403	4 671	21 089
Abandons de domicile familial	2 429	2 614	4 175	2 771	11 989
Litiges a/s droit de l'urbanisme / habitation	1 259	589	1 146	642	3 636
Litiges commerciaux	2 536	1 655	4 154	1 635	9 980
Litige a/s droit du travail	2 677	1 355	1 270	1 017	6 319
Rixes sur voies / lieux publics	598	322	443	242	1 605
Différends entre usagers de la route	914	890	917	691	3 412
Différends de voisinage	6 579	5 034	5 214	3 954	20 781
<b>E - EXPLOSIONS</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>7</b>
Explosions dans établissements publics	0	0	0	0	0
Explosions dans commerces ou industries	1	0	1	0	2
Explosions dans habitations	1	1	0	1	3
Explosions de véhicules	0	0	1	0	1
Explosions dans autres lieux	0	0	1	0	1

Source : préfecture de police, DSPAP, état major – Traitement ONDRP

Année 2011	DTSP 75	DTSP 92	DTSP 93	DTSP 94	MCI Grand Paris
<b>F - ALIENES</b>	<b>17</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>40</b>
Hospitalisations volontaires d'aliénés	9	3	5	2	19
Hospitalisations d'office d'aliénés	8	7	3	3	21
<b>G - SUICIDES ET TENTATIVES</b>	<b>52</b>	<b>24</b>	<b>19</b>	<b>16</b>	<b>111</b>
Tentatives de suicide - auteurs majeurs	36	22	17	15	90
Tentatives de suicide - auteurs mineurs	4	1	2	1	8
Suicides - auteur majeur	12	1	0	0	13
Suicides - auteur mineur	0	0	0	0	0
<b>J - OBJETS PERDUS / TROUVES</b>	<b>3 025</b>	<b>4 867</b>	<b>8 161</b>	<b>3 112</b>	<b>19 165</b>
Pertes de documents officiels	1 476	3 775	6 698	2 540	14 489
Pertes d'animaux	38	33	98	15	184
Pertes d'objets mobiliers	591	744	833	331	2 499
Objets trouvés	920	315	532	226	1 993
<b>I - INCENDIES</b>	<b>73</b>	<b>70</b>	<b>107</b>	<b>101</b>	<b>351</b>
Incendies dans établissements publics	0	2	2	3	7
Incendies dans commerces / industries	10	6	4	2	22
Incendies dans habitations	25	20	16	10	71
Feux de poubelles	2	9	14	34	59
Incendies de véhicules	21	16	57	37	131
Incendies autres lieux	15	17	14	15	61
<b>K - CRIMES ET DÉLITS</b>	<b>20 809</b>	<b>19 479</b>	<b>15 584</b>	<b>16 118</b>	<b>71 990</b>
Dégradations de véhicules	277	438	234	299	1 248
Dégradations de biens autres que véhicules	565	727	439	570	2 301
Dégradations de mobilier urbain	49	57	42	34	182
Tags	45	62	26	12	145
Vols à main armée	5	2	4	6	17
Vols	2 392	2 605	1 627	1 928	8 552
Vols avec violences	66	45	71	34	216
Vols avec effraction	71	52	83	62	268
Vols de véhicules	87	44	88	45	264
Vols à la roulotte	24	18	32	12	86
Vols à l'étalage	437	19	42	20	518
Grivèleries	58	12	19	10	99
Coups et blessures	1 751	1 369	1 130	1 389	5 639
Injures - menaces	6 036	4 192	4 950	4 031	19 209
Violences ou outrages à agent investi d'une mission de service public	42	55	36	24	157
Infractions à la législation sur le séjour en France	144	7	5	1	157
Infractions à la législation sur les stupéfiants	587	29	27	10	653
Infractions à la législation sur les professions réglementées	12	0	3	1	16
Infractions à la législation sur le travail	20	10	6	7	43
Ventes à la sauvette	158	3	6	4	171

Source : préfecture de police, DSPAP, état major – Traitement ONDRP

Année 2011	DTSP 75	DTSP 92	DTSP 93	DTSP 94	MCI Grand Paris
Ports ou détentions d'armes prohibées	71	37	7	10	125
Infractions a/s animaux dangereux	55	66	75	52	248
C-E-A, C-E-I	8	4	5	3	20
Délits de fuite	35	60	59	122	276
Autres délits routiers	147	75	181	66	469
Autres crimes ou délits	7 667	9 491	6 387	7 366	30 911
<b>M - MALADES</b>	<b>99</b>	<b>110</b>	<b>48</b>	<b>63</b>	<b>320</b>
Malades - blessés sur la voie publique	22	44	17	16	99
Malades - blessés à domicile	35	26	11	26	98
Malades - blessés autre lieu	42	40	20	21	123
					0
<b>N - NUISANCES ET TROUBLES DE L'ORDRE PUBLIC</b>	<b>8 775</b>	<b>5 616</b>	<b>4 773</b>	<b>3 413</b>	<b>22 577</b>
Tapages diurnes	231	162	149	112	654
Tapages nocturnes	1 782	722	667	474	3 645
Raves parties	0	0	2	2	4
Troubles de voisinage	996	363	314	206	1 879
Perturbateurs - indésirables	2 522	1 561	1 486	1 146	6 715
Individus - véhicules suspects	732	541	323	356	1 952
Stockages d'armes ou de substances incendiaires	3	8	1	0	12
Stockages de stupéfiants	2	0	1	0	3
Troubles à l'hygiène ou à la salubrité	70	44	36	31	181
Pollutions	8	6	7	4	25
Dépôts d'immondices	32	25	24	18	99
Coups de feu	0	3	2	1	6
Jets de pétards	12	6	2	9	29
Jets de projectiles	82	69	28	26	205
Jets de substances incendiaires	6	0	0	6	12
Divagations d'animaux	38	43	47	43	171
Sans domicile fixe	13	4	9	2	28
Infractions au stationnement avec verbalisation	34	32	29	16	111
Infractions au stationnement avec mise en fourrière	7	6	8	8	29
Véhicules abandonnés sur la voie publique	4	6	4	1	15
Autres contraventions au Code de la route	59	126	304	27	516
Stationnements irréguliers de nomades	0	0	3	2	5
Ivresses publiques et manifestes	21	6	4	0	31
Rodéos automobiles	1	2	4	7	14
Contraventions à la police des transports	11	16	2	4	33
Nuisances diverses	2 109	1 865	1 317	912	6 203
<b>O - DEGATS (eaux, gaz, etc.)</b>	<b>48</b>	<b>16</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>81</b>
Inondations suite à intempéries ou crues	1	0	0	0	1
Inondations suite à fuites	37	13	8	5	63
Dégâts suite à éboulements ou effondrements	6	0	0	1	7
Dégâts suite à intempéries	2	1	1	0	4
Fuites de gaz	2	2	0	2	6

Source : préfecture de police, DSPAP, état major – Traitement ONDRP

Année 2011	DTSP 75	DTSP 92	DTSP 93	DTSP 94	MCI Grand Paris
<b>Q - AFFAIRES DE MŒURS</b>	<b>144</b>	<b>98</b>	<b>68</b>	<b>52</b>	<b>362</b>
<i>Exhibitions sexuelles</i>	34	21	13	11	79
<i>Prostitution - racolage</i>	15	1	0	0	16
<i>Autres infractions aux mœurs</i>	95	76	55	41	267
<b>R - PERSONNES RECHERCHEES</b>	<b>976</b>	<b>495</b>	<b>929</b>	<b>273</b>	<b>2 673</b>
<i>Recherches / Découvertes d'aliénés disparus</i>	13	6	6	4	29
<i>Recherches / Découvertes de majeurs disparus</i>	298	130	206	88	722
<i>Ouvertures de portes aux fins de recherches de personnes</i>	1	2	5	0	8
<i>Recherches / Découvertes de détenus évadés</i>	2	0	0	0	2
<i>Recherches / Découvertes de mineurs disparus</i>	237	76	156	48	517
<i>Recherches / Découvertes de mineurs en fugue</i>	342	220	492	108	1 162
<i>Recherches / Découvertes de personnes âgées disparues</i>	18	16	22	3	59
<i>Découvertes de personnes inscrites au FPR</i>	35	3	6	12	56
<i>Découvertes de personnes recherchées cadre enquête judiciaire</i>	12	4	3	3	22
<i>Fiches de mise en attention (code spécifique PAF)</i>	1	4	2	1	8
<i>Avis à famille</i>	17	34	31	6	88
<b>S - ALARMES DANS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<i>Fausses alarmes dans établissements bancaires</i>	1	0	0	0	1
<i>Alarmes avec VAMA dans établissements bancaires</i>	0	0	0	0	0
<i>Fausses alarmes à la Banque de France</i>	0	0	0	0	0
<i>Alarmes avec VAMA à la Banque de France</i>	0	0	0	0	0
<i>Fausses alarmes dans établissements de la Poste</i>	0	0	0	0	0
<i>Alarmes avec VAMA dans établissements de la Poste</i>	0	0	0	0	0
<i>Fausses alarmes dans agences Trésor Public</i>	0	0	0	0	0
<i>Alarmes avec VAMA dans agences Trésor Public</i>	0	0	0	0	0
<i>Déclenchements d'alarmes dans les Maisons d'arrêt</i>	0	0	0	0	0
<i>Déclenchements d'alarmes dans des locaux de police</i>	0	0	0	0	0
<i>Déclenchements d'alarmes dans des tribunaux ou Cours d'Appel</i>	1	0	0	0	1
<i>Déclenchements d'alarmes dans des Préfectures - Sous-préfectures</i>	0	0	0	0	0
<b>T - ACCIDENTS DU TRAVAIL</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>15</b>
<i>Accidents du travail corporels en entreprises</i>	7	0	1	0	8
<i>Accidents du travail mortels en entreprises</i>	0	0	0	0	0
<i>Accidents du travail corporels sur chantiers</i>	6	1	0	0	7
<i>Accidents du travail mortels sur chantiers</i>	0	0	0	0	0

Source : préfecture de police, DSPAP, état major – Traitement ONDRP

Année 2011	DTSP 75	DTSP 92	DTSP 93	DTSP 94	MCI Grand Paris
<b>V - ALARMES DANS LOCAUX PRIVÉS</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>8</b>
<i>Déclenchements intempestifs d'alarmes locales</i>	5	0	1	0	6
<i>Alarmes locales avec effraction</i>	0	0	0	0	0
<i>Fausses alarmes - sociétés de surveillance</i>	0	0	2	0	2
<i>Alarmes société de surveillance avec effraction</i>	0	0	0	0	0
<b>W - VÉHICULES VOLÉS</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>19</b>	<b>7</b>	<b>47</b>
<i>Découvertes de véhicules quatre roues volés</i>	8	2	10	4	24
<i>Découvertes de véhicules deux-roues à moteur volés</i>	7	3	5	3	18
<i>Découvertes de véhicules mis en surveillance</i>	1	0	4	0	5
<b>X - APPELS FANTAISISTES</b>	<b>101</b>	<b>329</b>	<b>129</b>	<b>47</b>	<b>606</b>
<i>Interventions sans suite (absence de faits en cours ou passés)</i>	101	329	126	47	603
<i>Appels fantaisistes aux fins de guet-apens à AFP</i>	0	0	3	0	3
<b>Total 2011 (hors BRF)</b>	<b>65 629</b>	<b>58 388</b>	<b>65 704</b>	<b>46 847</b>	<b>236 568</b>

Source : préfecture de police, DSPAP, état major – Traitement ONDRP

# Insécurité routière et délinquance routière en 2011

Observatoire national interministériel de la sécurité routière – Christian MACHU, Adjoint au secrétaire général

## Introduction

L'accident de la circulation est un mécanisme complexe où interviennent de très nombreux facteurs. Il traduit, à un premier niveau d'analyse, un dysfonctionnement du système de circulation dans l'interaction de ses composantes : l'utilisateur de la route, le véhicule et la route.

C'est généralement dans ces interactions qu'il faut chercher les relations causales menant à l'accident.

Certaines recherches ont permis de mieux connaître les comportements naturels du conducteur au delà des spécificités du comportement « délictuel ». Elles mettent en évidence que la tâche de conduite est une tâche nécessitant la mobilisation de toutes les facultés physiques et intellectuelles du conducteur. Elles ont ainsi permis de préciser deux concepts fondamentaux : la vigilance et l'attention dont la dégradation peut se traduire par des erreurs de conduite.

Ces erreurs peuvent être de différentes natures. Il peut s'agir d'une erreur de perception, d'une erreur d'interprétation ou d'une mauvaise réaction du conducteur. Des éléments d'aptitude peuvent intervenir également comme l'expérience du conducteur, sa formation initiale ou encore ses capacités physiques.

Le non-respect des règles de conduite et de comportement est donc une erreur parmi d'autres. Dans bien des cas, il s'agit d'un acte d'incivilité plutôt que d'un acte de délinquance, toutes les infractions routières n'étant pas délictuelles (*au sens du code pénal*). C'est pourquoi la délinquance routière proprement dite ne concerne qu'une partie de l'accidentalité (*estimée à environ 30%*).

D'ailleurs, les auteurs de « petites » infractions ne se considèrent pas comme des délinquants (*des chauffards dans le langage populaire*). Ils se sentent donc individuellement moins concernés par les campagnes de communication. L'introduction du contrôle/sanction automatisé des excès de vitesse et ses résultats positifs ont permis de faire des progrès significatifs en matière de réduction de l'accidentalité, notamment en agissant sur cette population de conducteurs. On estime qu'à partir de 2002 plus de 25 000 vies ont été ainsi préservées. Cette politique a engendré une prise de conscience collective de l'impact de la vitesse sur l'insécurité routière, se traduisant par une baisse des vitesses moyennes pratiquées de plus de 10 km/h sur la période. Si le nombre d'excès de grande vitesse du domaine de la délinquance a fortement diminué, c'est la sanction de tous les dépassements de la limitation de la vitesse autorisée même les plus petits qui a permis d'obtenir des flux de circulation moins rapides et les gains constatés.

Les infractions au code de la route sont un des facteurs de l'insécurité routière soit dans l'occurrence de l'accident, soit dans sa gravité : les vitesses excessives (*au delà de la limitation de vitesse ou inadaptée aux circonstances*) et/ou l'alcool sont des facteurs présents dans plus de 50% des accidents mortels.

C'est par une meilleure connaissance de tous les facteurs concourant à l'accident et une évaluation de leurs enjeux réels, qu'il est possible de trouver les moyens de prévenir les accidents et d'atteindre les objectifs assignés de réduction du nombre des victimes de la route.

Pour y parvenir, des démarches scientifiques sont utilisées, principalement en exploitant les données accidents recueillies par les forces de l'ordre pour tous les accidents corporels au moyen d'une fiche appelée « Bulletin d'analyse des accidents corporels » (BAAC). L'exploitation de ces fiches permet une analyse descriptive de l'accidentalité et d'appréhender les enjeux. L'analyse des procès-verbaux d'accidents qui sont également systématiquement dressés à la suite d'un accident corporel permet une analyse explicative de l'accident et d'identifier les facteurs d'occurrence et de gravité.

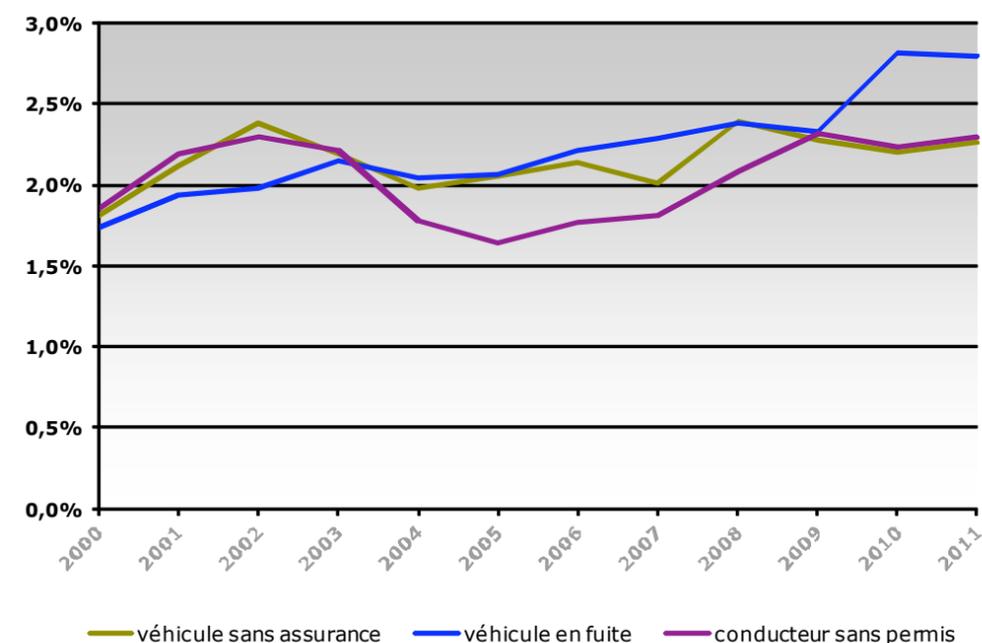
Comme dans le monde médical, les progrès dans le domaine de la sécurité routière se font également à travers les échanges entre experts internationaux puisque l'insécurité routière est un enjeu planétaire : 1,2 millions de personnes ont été tuées sur les routes au niveau mondial en 2010 et 30 408 sur les routes de la communauté européenne en 2011.

L'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) a la charge en France de collecter toutes les informations statistiques pertinentes relatives à l'accidentalité routière, de les mettre en forme, de les interpréter et de les diffuser.

La présente contribution au rapport annuel de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) se propose de rassembler les éléments spécifiques concernant la délinquance routière parmi l'ensemble des infractions au code de la route et d'analyser de manière plus approfondie les deux principales causes d'occurrence d'accidents pouvant présenter un caractère délictuel : l'excès de vitesse, la conduite sous l'influence de l'alcool. Figurent également des éléments sur la conduite sous l'influence de psychotropes.

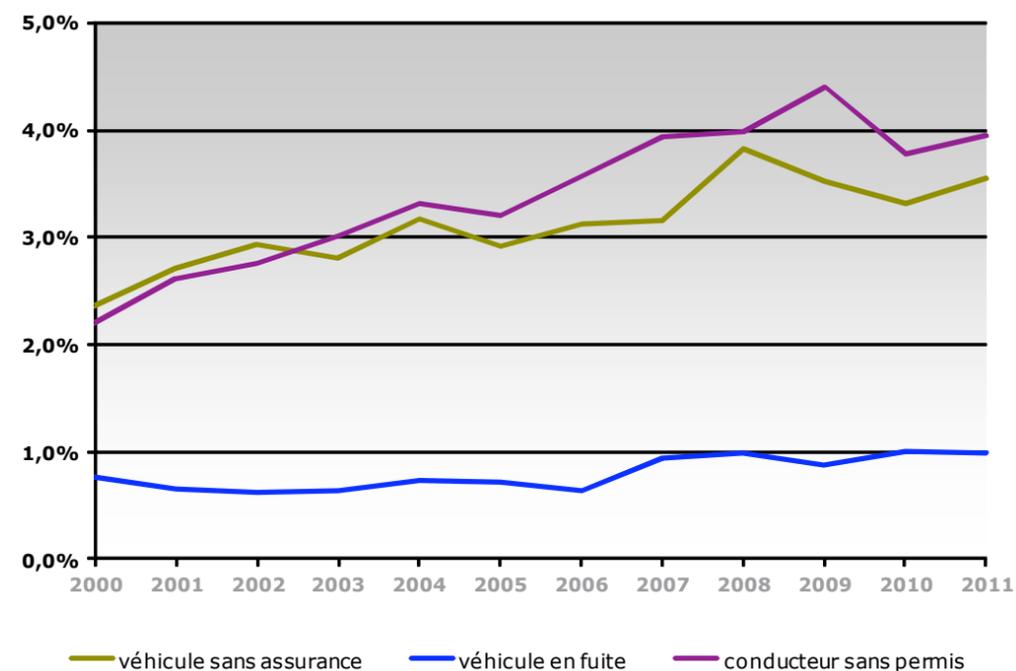
Cette contribution reprend un certain nombre de données du bilan de l'année 2011 – La sécurité routière en France – consultable en ligne et téléchargeable sur les pages Web de l'ONISR.

Graphique 1. Part d'utilisateurs selon les trois comportements délictueux depuis 2000 lors d'accidents corporels.



Source : ONISR, fichier des accidents

Graphique 2. Part d'utilisateurs selon les trois comportements délictueux depuis 2000 lors de d'accidents mortels.



Source : ONISR, fichier des accidents

Ces analyses se fondent notamment sur les données « accidents » relevées par les forces de l'ordre sur les lieux de l'accident et sur les données « condamnations » communiquées par la sous-direction de la statistique et des études du ministère de la Justice.

Les données 2011 « infractions » et « permis à points » collectées par la direction de la modernisation et de l'action territoriale (DMAT) au ministère de l'Intérieur n'étant pas encore publiées, un rappel de quelques données 2010 est inclus dans les analyses ci-après.

## Panorama général des délits au code de la route

### Les délits routiers constatés

552278 délits routiers ont été constatés en 2010 par les forces de l'ordre. En constante augmentation depuis 2001, le nombre des délits routiers s'élève en 2010 à plus du double de celui de 2001 (source Ministère de l'intérieur – DMAT – 2010).

### Les sanctions judiciaires

Compte tenu des délais qui s'écoulent entre la commission d'une infraction, le prononcé de sa peine et son inscription au casier judiciaire, les données définitives publiées par la sous-direction de la statistique du ministère de la Justice portent sur les condamnations de l'année 2010.

Ainsi, en 2010, 302300 condamnations ont sanctionné 376211 infractions routières, ce qui représente 43% de l'ensemble des condamnations et 37% de l'ensemble des délits et contraventions de 5<sup>e</sup> classe sanctionnés par une condamnation.

Ces infractions routières sanctionnées par la justice peuvent être regroupées en quatre grandes catégories.

a) Toutes les infractions liées au non-respect des règles de conduite constituent le premier groupe avec 59% des condamnations prononcées. Y ont été rassemblés la conduite en état alcoolique mais également le grand excès de vitesse. Ces délits sont approfondis dans les pages suivantes.

b) Le second groupe par ordre d'importance vise les infractions dites « papiers » qui représentent 32% des condamnations. Elles comprennent notamment tous les manquements ou irrégularités en matière de permis de conduire ou d'assurance.

L'analyse de l'accidentalité menée par l'ONISR met en évidence que depuis 1998, l'infraction « sans permis » (conducteur ne disposant pas d'un permis valide) dans les accidents corporels est en hausse régulière, passant de 1,3% à 2,3% en 2011. Cette progression est plus sensible encore pour les accidents mortels, passant de 1,8% à 4,4% pour redescendre à 4% en 2010.

Parmi les conducteurs « sans permis », il convient de considérer les deux familles suivantes :

– La première est celle des conducteurs qui ont eu leur permis mais l'ont perdu soit qu'il ait été invalidé, soit qu'il ait été supprimé. Cette première catégorie représente 20% de la population des conducteurs sans permis impliqués dans un accident corporel, soit 0,5% des conducteurs impliqués dans un accident corporel et 0,9% des conducteurs impliqués dans un accident mortel. Cette infraction est fortement liée à l'alcool, 44% de ces conducteurs impliqués dans les accidents corporels présentaient un taux d'alcoolémie positif, contre 5,5% des conducteurs en possession du permis. Ils étaient 51% dans les accidents mortels, contre 16,0% des conducteurs en possession du permis. Cela tendrait à démontrer que les conducteurs avec un permis perdu, impliqués dans des accidents corporels sont pour la plupart des conducteurs « multi-infractionnistes » dans leur comportement.

– La deuxième catégorie est la plus nombreuse. Elle concerne les personnes n'ayant jamais eu le permis (70%) ou présentant un permis non valable (10%). Cette population représente 1,8% des conducteurs impliqués dans un accident corporel et 3% dans les accidents mortels.

La part des motocyclistes est importante dans le pourcentage de conducteurs sans permis impliqués dans un accident corporel et mortel (respectivement 4,4% et 8,1% contre 1,9% et 3,7% pour les conducteurs de véhicules de tourisme). Les motocyclistes, représentant 18% des véhicules impliqués dans les accidents corporels, constituent 37% des conducteurs en défaut de permis.

Le tableau 1 exclut les véhicules et conducteurs en fuite dont l'information est manquante ainsi que les catégories de véhicules ne nécessitant pas de permis (ne restent que les motocyclistes, VL, VU, PL, Quads lourds, autobus et autocars).

c) Les infractions tendant à faire obstacle aux contrôles constituent le troisième groupe avec 5% des condamnations (délit de fuite, refus d'obtempérer ou de se soumettre aux vérifications).

15938 condamnations ont été ainsi prononcées en 2010, dont 4310 pour délits de fuite, ce qui représente une baisse par rapport à 2008 de 9,4%.

L'analyse de l'accidentalité menée par l'ONISR montre qu'en 2011, l'infraction pour délit de fuite était présente dans 2,8% des accidents corporels. Le nombre de situation de fuite en cas d'accident mortel est très faible (moins d'une cinquantaine par an). Le délit de fuite concerne davantage l'accident léger dont a été victime un usager vulnérable, piéton ou deux-roues. Ces délits sont par ailleurs essentiellement commis dans les grandes villes. 8,9% des accidents corporels dans les villes de plus de 300000 habitants ont été suivis par un délit de fuite.

Tableau 1. Les conducteurs sans permis dans les accidents corporels.

Année 2011	Permis suspendus ou invalidés	Défaut de permis ou catégorie non valable	Conducteurs sans permis
Total conducteurs impliqués dans un accident corporel	0,5 %	1,8 %	2,3 %
- dont conducteurs de motocyclettes	0,6 %	3,8 %	4,4 %
- dont conducteurs de voitures de tourisme	0,5 %	1,4 %	1,9 %
Total conducteurs impliqués dans un accident mortel	0,9 %	3,0 %	4,0 %
- dont conducteurs de motocyclettes	1,5 %	6,6 %	8,1 %
- dont conducteurs de voitures de tourisme	1,0 %	2,7 %	3,7 %

Source : ONISR, fichier des accidents

d) Les atteintes corporelles involontaires par conducteur avec ou sans état alcoolique constituent le quatrième groupe d'infractions à caractère délictuel. Elles représentent environ 3 % des condamnations. 9236 condamnations ont été ainsi prononcées en 2010 dont 772 homicides involontaires, ce qui représente une baisse d'environ 45,9 % depuis 2000.

On remarquera que seulement 19 % des accidents mortels se traduisent par la condamnation pour homicide du conducteur (environ 30% si l'on considère uniquement les accidents mortels avec un tiers).

### Les sanctions administratives :

Le nombre total de points retirés dans le cadre du permis à points, a franchi en 2010 la barre des 10 millions. Il augmente de 9,3% par rapport à 2009 passant de 9273484 à 10139522 (source Ministère de l'intérieur – DMAT – 2010).

## La vitesse

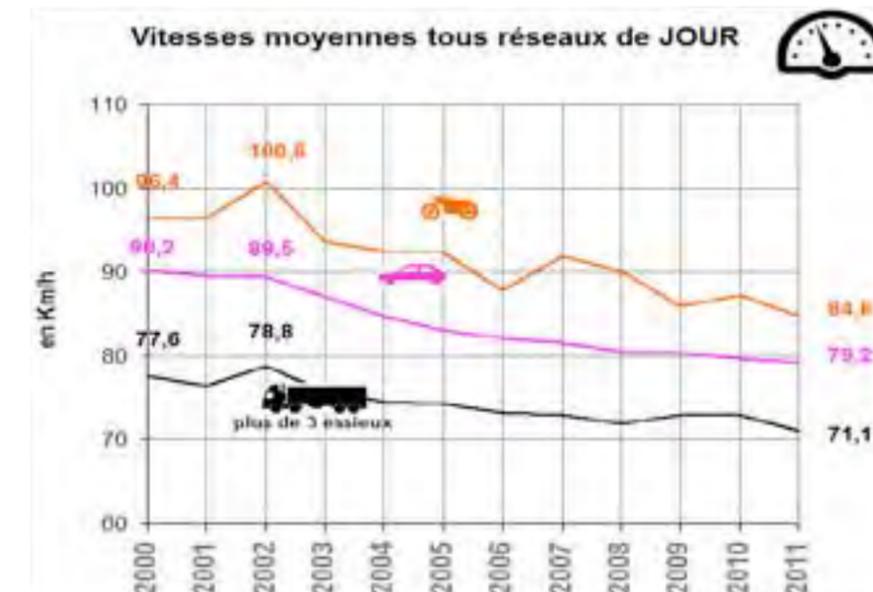
### Les enjeux

Les risques d'accident augmentent avec la vitesse du véhicule. Plus le flux de circulation est dense, plus ces risques sont élevés et plus la gravité de l'accident, dès lors qu'il a lieu, est importante. En effet, indépendamment de l'accident en lui-même, plus le véhicule roule vite, plus les capacités de réaction du conducteur décroissent. De plus la gravité de l'accident (le degré d'atteinte corporelle) dépend étroitement de l'énergie de choc, donc des vitesses en jeu avant et au moment du choc.

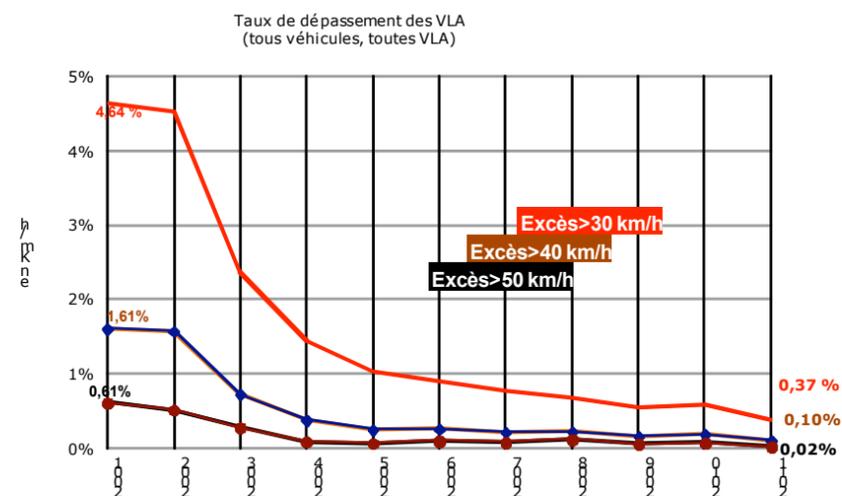
La vitesse (inadaptée ou excessive) jouerait ainsi un rôle prépondérant dans plus de 40% des accidents mortels. C'est pourquoi il est important de suivre l'évolution des vitesses pratiquées pour comprendre l'évolution du nombre d'accidents et leurs conséquences.

Ainsi, des mesures des vitesses pratiquées sont réalisées par l'Observatoire national interministériel

Graphique 3.



**Graphique 4. Les taux de dépassement de plus de 30 km/h, 40 km/h et 50 km/h des vitesses maximales autorisées.**



de sécurité routière depuis 2000, selon un protocole opératoire très précis utilisant des radars identiques à ceux des forces de l'ordre. Ces mesures représentent environ 200 000 données par an. Leur analyse donne un éclairage sur les vitesses moyennes pratiquées par les différentes catégories d'usagers et leurs évolutions, sur les différents réseaux routiers français urbains et de rase campagne, de jour comme de nuit, ainsi que sur les dépassements de la vitesse maximale autorisée.

La vitesse moyenne pratiquée de jour par les automobilistes qui se situait autour de 90 km/h en 2000 se situe maintenant autour de 79 km/h en 2011, tous réseaux confondus, ce qui représente une baisse significative ayant eu un impact majeur dans la réduction de la mortalité enregistrée durant la même période. La vitesse moyenne de jour des motocyclistes a suivi la même évolution mais se situe environ 5 km/h au-dessus de la vitesse moyenne pratiquée par les automobilistes.

Le taux de dépassement de plus de 10 km/h pour les voitures de tourisme, proche des 40 % en 2002 est descendu pour la première fois sous les 20 % en 2004 et se situe en 2011 autour de 15 %. Ce taux est nettement supérieur pour les motocyclistes. Il est de l'ordre de 20 % après avoir été de l'ordre de 50 % en 2000. Les petits dépassements des vitesses maximales autorisées restent néanmoins une pratique encore très répandue malgré la baisse très significative enregistrée depuis 2002.

De surcroît, l'analyse des résultats de la campagne de mesure 2011 laisse penser que les vitesses mesurées ne seraient plus tout à fait le reflet des vitesses réellement pratiquées. En effet, les dispositifs de mesure (quoique totalement distincts et indépendants des radars du contrôle-sanction automatique) seraient détectés et signalés à une fraction suffisante des usagers pour affecter la moyenne des vitesses calculée.

Une première série de tests effectués en 2011 sur des routes limitées à 110 km/h met en évidence un biais de l'ordre de 6 % sur la vitesse moyenne calculée compte tenu du mode opératoire. Ce biais est sans doute présent depuis plusieurs années sans pour autant affecter la tendance générale à la baisse observée sur les vitesses pratiquées.

### Les infractions constatées

Les contraventions à la vitesse (contrôle traditionnel et contrôle automatique) a représenté 10 096 626 infractions en 2010 contre 9 869 021 en 2009 soit 2,3 % d'augmentation (source Ministère de l'intérieur – DMAT – 2010).

9 059 730 concernent uniquement le contrôle automatisé (soit 89,7 %).

275 dispositifs de contrôle supplémentaires fixes ont été implantés en 2011.

Le nombre de dispositifs de contrôle automatisé de la vitesse installés fin 2011 s'élève ainsi à 3 031, dont 2 098 radars fixes et 933 radars embarqués (source DSCR-DCA – 2012).

La répartition des radars fixes par type de voie était fin 2010 la suivante : 15,9 % des radars fixes étaient installés sur les autoroutes, 27,9 % sur les routes nationales, 53,0 % sur les routes départementales, 2,2 % sur les voies communales et 0,5 % sur les boulevards périphériques.

### Les sanctions judiciaires

14 295 condamnations ont été prononcées pour un grand excès de vitesse. Ce nombre augmente de 10 % pour la deuxième année consécutive (les données ayant été réactualisées à la hausse). Il reste néanmoins inférieur

au niveau de 2004 où plus de 20 000 condamnations avaient été prononcées (source – Ministère de la justice – Sous-direction de la statistique – 2010).

Le grand excès de vitesse étant une contravention de 5<sup>e</sup> classe, il est traité par les tribunaux de police et la peine prononcée est pour l'essentiel une amende d'un montant moyen de 381 euros.

### Les sanctions administratives

La poursuite du déploiement du système contrôle/sanction s'est traduite par une augmentation de 4,4 % du nombre de points retirés pour excès de vitesse. Ce nombre est de 5 869 839, soit 57,9 % du nombre total des points retirés (source Ministère de l'intérieur – DMAT – 2010).

La ventilation par nombre de points perdus était la suivante :

- **Perte d'un point :** 2 778 071 points ont été retirés pour un excès inférieur à 20 km/h lorsque la vitesse est supérieure à 50 km/h (47,3 % des points retirés pour excès de vitesse).
- **Perte d'un point :** 1 549 177 points ont été retirés pour un excès inférieur à 20 km/h lorsque la vitesse est égale ou inférieure à 50 km/h (26,4 %).
- **Perte de 2 points :** 968 112 points ont été retirés pour un excès de vitesse entre 20 et 30 km/h (16,5 %).
- **Perte de 3 points :** 409 497 points ont été retirés pour un excès de vitesse entre 30 et 40 km/h (7,0 %).
- **Perte de 4 points :** 108 408 points ont été retirés pour un excès de vitesse entre 40 et 50 km/h (1,8 %).
- **Perte de 6 points :** 56 574 points ont été retirés pour un excès de vitesse d'au moins 50 km/h (0,96 %).

## L'alcool

### Les enjeux

Une conduite sûre nécessite une vigilance de tous les instants. Les facteurs pouvant affecter la vigilance sont nombreux : la fatigue, les troubles du sommeil, le temps de conduite excessif...

Parmi ces facteurs, les psychotropes (alcool, cannabis, médicaments) sont fréquemment retrouvés chez les conducteurs accidentés. Ces substances affectent fortement les fonctions du système nerveux, induisant notamment des modifications des capacités physiologiques de l'individu.

L'alcool est un de ces facteurs qui revient le plus fréquemment dans les accidents corporels et mortels. Son impact peut être analysé car il est plutôt bien renseigné (à hauteur de 80 %) dans les bulletins d'accidents (BAAC) à la différence d'autres facteurs comme la drogue où l'information n'est pas immédiatement constatable.

Le bilan des accidents dans lesquels le facteur « alcool » est présent reste lourd malgré l'amélioration globale de la sécurité routière.

En 2011, 31 % des personnes tuées, 15 % des personnes blessées hospitalisées et 9 % des personnes blessées légèrement étaient impliquées dans un accident où au moins un des conducteurs présentait un taux illégal parmi les accidents au taux d'alcool connu.

Par extrapolation, l'ONISR estime que le nombre d'accidents corporels où au moins un conducteur présentait un taux d'alcool illégal a été en 2011 de 7 218 et celui des accidents mortels de 1 101. Il en résulte l'estimation du bilan des victimes suivant : 1 221 personnes tuées, 9 182 personnes blessées dont 4 541 personnes hospitalisées.

Ces accidents ont une forte spécificité temporelle. Ainsi, 45,4 % des accidents mortels se sont produits en fin de semaine (tableau 2).

**Tableau 2. Accidents corporels et mortels par types d'accidents en 2011.**

		Accidents corporels				Accidents mortels			
		Total	à taux d'alcool connu	dont avec alcool	% d'accidents corporels avec alcool	Total	à taux d'alcool connu	dont avec alcool	% d'accidents mortels avec alcool
Semaine	Jour	34 975	27 640	1 103	4,0%	1 489	1 146	143	12,5%
	Nuit	11 690	9 319	1 467	15,7%	766	613	217	35,4%
	<b>Ensemble</b>	<b>46 665</b>	<b>36 959</b>	<b>2 570</b>	<b>7,0%</b>	<b>2 255</b>	<b>1 759</b>	<b>360</b>	<b>20,5%</b>
Fin de semaine* ou jour férié**	Jour	10 165	8 240	913	11,1%	603	484	139	28,7%
	Nuit	8 194	6 548	2 237	34,2%	789	650	376	57,8%
	<b>Ensemble</b>	<b>18 359</b>	<b>14 788</b>	<b>3 150</b>	<b>21,3%</b>	<b>1 392</b>	<b>1 134</b>	<b>515</b>	<b>45,4%</b>
Ensemble	Jour	45 140	35 880	2 016	5,6%	2 092	1 630	282	17,3%
	Nuit	19 884	15 867	3 704	23,3%	1 555	1 263	593	47,0%
	<b>Ensemble</b>	<b>65 024</b>	<b>51 747</b>	<b>5 720</b>	<b>11,1%</b>	<b>3 647</b>	<b>2 893</b>	<b>875</b>	<b>30,2%</b>

Source : ONISR, fichier des accidents

\* du vendredi 21h au lundi 8h

\*\* un jour férié commence la veille à 21 heures et finit le lendemain matin à 8 heures

**Tableau 3. Conducteurs au taux d'alcool positif impliqués dans un accident selon leur taux d'alcool en 2011.**

Taux d'alcool	Impliqués dans un accident corporel	% du total	Impliqués dans un accident mortel	% du total
0,5 - 0,79 g/l	670	11,6	75	8,4
0,80 - 1,49 g/l	1 966	34,0	281	31,6
1,5 - 1,99 g/l	1 455	25,1	215	24,2
2 - 2,99 g/l	1 442	24,9	259	29,1
3 g/l et plus	256	4,4	59	6,6
<b>Total</b>	<b>5 789</b>	<b>100,0</b>	<b>889</b>	<b>100,0</b>

Source : ONISR, fichier des accidents

Dans plus de 90% des accidents mortels en présence d'alcool, le taux d'alcool est supérieur à 0,8g/l, seuil délictuel et dans plus de 37%, ce taux est supérieur à 2g/l (voir tableau 3).

À noter également que les conducteurs masculins sont très fortement sur-représentés: 87% dans les accidents corporels, 92% dans les accidents mortels.

### Les infractions constatées

La conduite sous l'emprise de l'alcool constitue le premier délit routier. En 2010, 30,3% des délits sont des infractions relatives à l'alcoolémie au volant (taux d'alcool supérieur à 0,8 g/l), soit un volume de 167347 (source Ministère de l'intérieur – DMAT – 2010).

Les contraventions pour infraction avec un taux d'alcool compris entre 0,5 et 0,8 g/l sont passés en 2010 de 97555 à 103816, soit une augmentation de 6,4%.

### Les sanctions judiciaires

Ces infractions se sont traduites par 150049 condamnations dont 23909 concernaient de la récidive (16%). 29% ont fait l'objet d'une peine d'emprisonnement dont 4,7% ferme, 53,6% d'une peine d'amendes et 18,8% d'une peine de substitution (source – Ministère de la justice – Sous-direction de la statistique – 2010).

Lorsque le conducteur est sous l'influence de l'alcool lors d'un accident corporel (2145 condamnations en 2010), l'emprisonnement est prononcé dans 84,0% des peines dont 6,4% avec une partie ferme.

Si l'accident corporel a provoqué le décès d'une personne (203 condamnations), l'emprisonnement est la règle puisqu'il est prononcé en moyenne dans 99% des sanctions dont 8,9% avec une partie ferme.

72% des compositions pénales sont des conduites en état alcoolique qui se traduisent par une inscription au casier judiciaire et 51% des ordonnances pénales. Les jugements du tribunal sont pour près de la moitié des condamnations pour conduite en état alcoolique.

### Les sanctions administratives

Les infractions à l'alcoolémie représentent un peu moins de 2,6% du total des infractions passibles de retrait de points soit 9,6% du nombre de points retirés mais constituent la première infraction conduisant à un solde nul (source Ministère de l'intérieur – DMAT – 2010).

## Cannabis et autres drogues

### Les enjeux

L'enquête de référence SAM (Stupéfiants et accidents mortels de la circulation routière (Projet SAM) – Convention OFDT/CEESAR – septembre 2005), menée en 2002-2003 avait permis d'évaluer à 230 le nombre annuel de personnes tuées sur la route imputables au cannabis, directement ou indirectement (sur-responsabilité et sur-vulnérabilité), sur la base d'une enquête qui avait tout juste précédé la création du délit de conduite sous l'emprise de stupéfiants par la loi n°2003-87 dite loi Dell'Agnola, applicable au 31 mars 2003.

La fraction de mortalité attribuable au cannabis selon cette enquête historique ne peut donc pas être extrapolée pour 2011: d'une part le cadre légal a fondamentalement changé, d'autre part les pratiques générales de consommation de stupéfiants dans la population ont évolué.

L'enquête SAM n'a pas fait encore l'objet d'une actualisation à ce jour. Cependant, ses évaluations de risques relatifs restent, elles, valables: sous influence d'alcool seul, le risque pour un conducteur d'être responsable d'un accident mortel est multiplié par 8,5. Le même risque n'est multiplié que par 1,8 sous influence de cannabis seul, mais par 14 en cas d'association alcool + cannabis (observée dans plus d'un tiers des cas mortels avec facteur cannabis).

Depuis, une rubrique «drogue» a été ajoutée au recueil des données «accidents». L'ONISR exploite cette donnée depuis 2008.

En 2011 l'exploitation de cette rubrique donne 1832 accidents corporels dont 455 accidents mortels (soit 12,5% d'entre eux) où au moins un conducteur a subi un test positif au cannabis, que l'accident lui soit imputable

Résultats examens drogue (dépistage et prise de sang)	Accidents*		Victimes**	
	corporels	dont mortels	Tués	Blessés

### ANNEE 2008

Résultats positifs	1 314	1,6%	438	11,1%	498	11,6%	1 758	1,9%
Résultats négatifs	2 935	3,9%	1 343	34,1%	1 475	34,5%	3 241	3,5%
Indéterminés	70 238	94,3%	2 152	54,7%	2 302	53,8%	88 799	94,7%
<b>Ensemble</b>	<b>74 487</b>	<b>100%</b>	<b>3 933</b>	<b>100%</b>	<b>4 275</b>	<b>100%</b>	<b>93 798</b>	<b>100%</b>

### ANNEE 2009

Résultats positifs	1 526	2,1%	467	11,8%	510	11,9%	2 060	2,3%
Résultats négatifs	3 915	5,4%	1 475	37,3%	1 592	37,3%	4 276	4,7%
Indéterminés	66 874	92,5%	2 014	50,9%	2 171	50,8%	84 598	93,0%
<b>Ensemble</b>	<b>72 315</b>	<b>100%</b>	<b>3 956</b>	<b>100%</b>	<b>4 273</b>	<b>100%</b>	<b>90 934</b>	<b>100%</b>

### ANNEE 2010

Résultats positifs	1 521	2,3%	468	12,6%	522	13,1%	2 007	2,4%
Résultats négatifs	4 147	6,2%	1 403	37,9%	1 502	37,6%	4 763	5,6%
Indéterminés	61 620	91,6%	1 835	49,5%	1 968	49,3%	77 691	92,0%
<b>Ensemble</b>	<b>67 288</b>	<b>100%</b>	<b>3 706</b>	<b>100%</b>	<b>3 992</b>	<b>100%</b>	<b>84 461</b>	<b>100%</b>

### ANNEE 2011

Résultats positifs	1 832	2,8%	455	12,5%	499	12,6%	2 452	3,0%
Résultats négatifs	9 341	14,4%	1 619	44,4%	1 752	44,2%	11 332	13,9%
Indéterminés	53 851	82,8%	1 573	43,1%	1 712	43,2%	67 467	83,0%
<b>Ensemble</b>	<b>65 024</b>	<b>100%</b>	<b>3 647</b>	<b>100%</b>	<b>3 963</b>	<b>100%</b>	<b>81 251</b>	<b>100%</b>

ou non. Ces accidents mortels avec facteur cannabis établi ont provoqué 499 décès (soit 12,6% de la mortalité routière). La réalité est vraisemblablement plus élevée, les résultats issus de cette rubrique restant encore non représentatifs de la présence de drogue dans les accidents car renseignée que dans un cas sur 10 dans les fiches BAAC.

### Les infractions constatées

En 2010, les dépistages de stupéfiants suite à un accident mortel étaient en diminution de 1,5% (4204 en 2010 contre 4270 en 2009) (source Ministère de l'intérieur – DMAT – 2010).

Les tests positifs qui en découlent étaient en baisse de 4,1% passant de 560 à 537.

Le taux de positivité était par conséquent en diminution de 0,7% passant de 13,1% en 2009 à 12,8% en 2010.

### Les sanctions judiciaires et administratives

En 2010, ces infractions se sont traduites par 14919 condamnations. Elles ont doublé par rapport à 2008 (source – Ministère de la justice – Sous-direction de la statistique – 2010).

\* \* \*

## Les contraventions dressées pour violences par les unités de la Gendarmerie nationale en 2011

**Le nombre de faits de violences contraventionnelles enregistrés par la Gendarmerie nationale a sensiblement diminué de -2,6 % en 2011**

En 2011, les militaires de la Gendarmerie nationale ont relevé dans leur zone de compétence<sup>1</sup> **42 896 contraventions** pour des faits de violences volontaires (*graphique 1*). Il s'agissait de violences n'ayant entraîné aucune incapacité totale de travail (contravention pénale de **4<sup>e</sup> classe**) ou une incapacité totale de travail n'excédant pas 8 jours (contravention pénale de **5<sup>e</sup> classe**), à la condition que ces violences ne soient pas accompagnées de circonstances aggravantes tenant à la qualité de la victime ou de l'auteur, voire aux conditions dans lesquelles elles ont été exercées. Ces deux infractions représentent à elles seules 88,7% du volume total des contraventions pénales (de la 3<sup>e</sup> classe à la 5<sup>e</sup> classe) constatées par la Gendarmerie nationale pour violences, menaces de violences, et aide ou assistance à violences.

L'année 2011 présente pour la quatrième année consécutive une diminution du nombre de faits constatés: -1 144 faits par rapport à 2010, soit une baisse de -2,6% (*graphique 1*). Depuis 2007, le nombre de contraventions dressées pour ce type de faits est en baisse: -7,5% de faits. Entre 2007 et 2008, on enregistre en effet une diminution du nombre de faits constatés: -1 231 faits, soit une baisse de -2,7%. Puis, entre 2008 et 2009, il a été constaté 497 faits en moins soit une baisse de -1,1%. Enfin, entre 2009 et 2010 on enregistrait une baisse de -1,3% (596 faits de moins).

Globalement, entre 2007 et 2011, la baisse enregistrée est de -3 638 faits ce qui équivaut à -7,5%.

La tendance nationale est légèrement à la baisse. Mais parmi les 96 départements faisant l'objet de l'étude<sup>2</sup>, en volume, on constate que 37 d'entre eux enregistrent une évolution inversée par rapport à cette tendance (*contre 40 en 2010*). Toutefois, pour 29 de ces départements, le nombre de faits supplémentaires est inférieur à 50.

Les 3 départements qui affichent l'augmentation la plus importante sont les Hautes-Pyrénées (+21,1%), les Deux-Sèvres (+19,8%) et la Corse du Sud (+19,85%). Trois départements restent stables: il s'agit des Hautes-Alpes, du Maine-et-Loire et de la Loire-Atlantique.

Dans 56 départements, le nombre de faits constatés de violences contraventionnelles a baissé en 2011. Pour 41 de ces départements, la baisse n'excède pas 50 faits.

- • • (1) Soit approximativement 95 % du territoire national et 50 % de la population.
- (2) Voir méthodologie.

En variation, les baisses les plus importantes sont constatées dans l'Orne (-28,6%), en Indre-et-Loire (-18,3%) et dans l'Oise (-17,3%) (*Carte 1*).

### Près de 15 fois plus de violences contraventionnelles (en volume) dans l'Hérault qu'en Lozère

En 2011, les militaires de la Gendarmerie nationale ont constaté en moyenne 447 faits de violences contraventionnelles par département. En 2010 cette moyenne s'établissait à 459 faits.

Depuis 2007, le département pour lequel on a constaté le moins de violences contraventionnelles est celui de la Lozère, avec en moyenne 74 faits par an depuis 2007 (84 faits en 2011, 72 faits en 2010, 73 en 2009 et 2008 et 68 en 2007). A l'opposé, c'est dans l'Hérault que le nombre de faits enregistrés est le plus élevé en 2011, avec 1 242 faits constatés (1 245 faits en 2010). Le département de l'Hérault, pour lequel avait été constaté le nombre le plus élevé de faits de violences contraventionnelles en 2009 (1 349 faits) se situait à la troisième place en 2010 avec 1 236 faits constatés (1 468 en 2008 et 1 309 en 2007).

La Réunion se situe en 2011 au deuxième rang avec 1 198 faits constatés (*au premier rang en 2010 avec 1 416 faits constatés*).

### Au niveau national et en zone Gendarmerie, le nombre de violences contraventionnelles pour 10 000 habitants s'établit à 13,5 en 2011

La baisse du taux de violences contraventionnelles pour 10 000 habitants en zone gendarmerie, amorcée en 2007, se confirme avec pour 2011 un taux de 13,5 (13,9 en 2010 et 14,3 en 2009). En 2007 et 2008, on dénombrait respectivement 15,8 et 14,5 faits de violences contraventionnelles pour 10 000 habitants en zone gendarmerie.

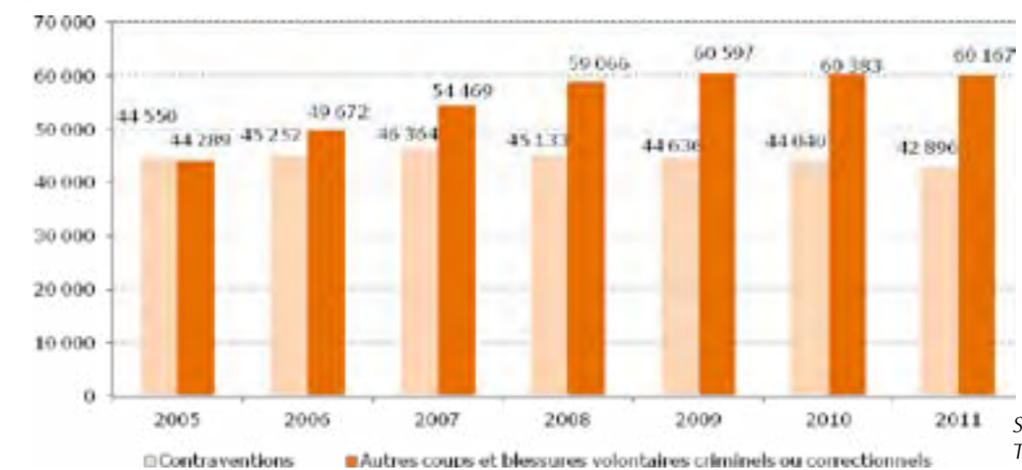
### Le taux de violences contraventionnelles pour 10 000 habitants en Guyane est 4,4 fois supérieur à celui du Maine-et-Loire en 2011

Au niveau départemental, on constate que 60 départements enregistrent un taux inférieur ou égal au taux national (13,5 faits pour 10 000 habitants). Le Maine-et-Loire enregistre le taux le plus bas (7,6 faits pour 10 000



Télécharger

Graphique 1. Évolutions comparées du nombre d'infractions constatées par la Gendarmerie nationale pour violences contraventionnelles et pour «Autres C.B.V. criminels ou correctionnels» entre 2005 et 2011.



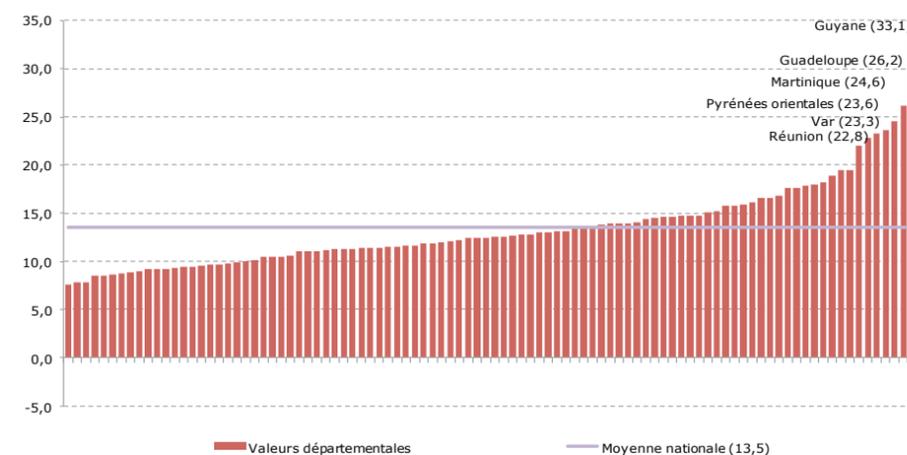
Source : DGCN - BCGEP / Traitement ONDRP

Carte 1. Variation des violences contraventionnelles entre 2010 et 2011 (%).



Source : DGCN - BCGEP / Traitement ONDRP. Population municipale légale valide au 1<sup>er</sup> janvier 2011 en zone gendarmerie, source Insee.

Graphique 2. Taux de violences contraventionnelles par département pour 10 000 habitants en 2011, par ordre croissant (zone Gendarmerie nationale).



Télécharger

Source : DGCN - BCGEP / Traitement ONDRP. Population municipale légale valide au 1<sup>er</sup> janvier 2011 en zone gendarmerie, source Insee.

Télécharger la fiche

Télécharger les données

habitants en 2011 et 2010). C'est l'Aveyron qui enregistrait le moins de faits pour 10 000 habitants en 2010 (7,4 faits pour 10 000 habitants en 2010 contre 7,8 faits pour 10 000 habitants en 2011). En 2009, il s'agissait de la Haute-Corse (3 faits pour 10 000 habitants) et en 2008 de la Creuse avec 7,2 faits pour 10 000 habitants.

En 2011, six départements présentent des taux de violences contraventionnelles relativement élevés au regard de la moyenne nationale (13,9 faits pour 10 000 habitants) (graphique 2). Il s'agit de la Guyane (33,1 faits pour 10 000 habitants), de la Guadeloupe (26,2 faits pour 10 000 habitants), de la Martinique (24,6 faits pour 10 000 habitants), des Pyrénées-Orientales (23,6 faits pour 10 000 habitants), du Var (23,3 faits pour 10 000 habitants) et de la Réunion (22,8 faits pour 10 000 habitants).

En 2010, les départements présentant les plus forts taux de violences contraventionnelles étaient la Guyane (32,7 faits pour 10 000 habitants), la Réunion (26,9 faits pour 10 000 habitants), la Martinique (24,8 faits pour 10 000 habitants), la Guadeloupe (24,1 faits pour 10 000 habitants), les Pyrénées-Orientales (23,3 faits pour 10 000 habitants) et le Var (23,1 faits pour 10 000 habitants).

À l'inverse en 2011, le Maine-et-Loire, l'Aveyron, ainsi que les Pyrénées-Atlantiques présentent les taux les plus faibles.

En 2010, ce sont également les départements de l'Aveyron et du Maine-et-Loire qui présentaient les taux les plus faibles (respectivement 7,4 et 7,6 faits pour 10 000 habitants).

Globalement, en ce qui concerne l'année 2011 le nord-ouest et le centre de l'hexagone apparaissent moins exposés par rapport au nombre d'habitants que l'est et le sud. Les régions les plus exposées sont les départements d'Outre-mer, et la façade méditerranéenne (Carte 2).

### En 2011, baisse de 0,4 % des « Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels » (Index 7) constatés par les militaires de la Gendarmerie nationale

En 2005, on pouvait observer une certaine équivalence entre le nombre de faits constatés pour violences contraventionnelles et le nombre de faits constatés recensés à l'index 7 de l'état statistique 4001 sous l'intitulé « Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels », puisque leur nombre s'établissait respectivement à 44 550 et 44 289 faits. De 2006 à 2007, ces deux catégories de violences ont évolué à la hausse : en 2006, respectivement 45 252 et 49 672 faits ; en 2007, respectivement 46 364 et 54 469 faits (graphique 1).

À partir de 2008, alors que le nombre de faits constatés pour violences contraventionnelles baisse, le nombre de faits constatés pour « Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels » augmente (respectivement 45 133 et 59 066). En 2009, on constate de nouveau

une baisse des violences contraventionnelles et une augmentation des faits relevant de l'index 7 de l'état 4001 (respectivement 44 636 et 60 597).

En 2010, alors que les violences contraventionnelles accusent encore une baisse (-596 faits constatés), on constate également une diminution toute aussi légère des « Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels » (-214 faits constatés).

En 2011, la tendance est la même que celle observée en 2010. Les violences contraventionnelles diminuent tout comme les violences délictuelles qui affichent une baisse de 0,4 % (-216 faits constatés).

Globalement, depuis 2005, l'écart entre le nombre de faits constatés pour violences contraventionnelles et le nombre de faits constatés pour « Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels » n'a cessé de croître. Ainsi, de 2007 à 2011, l'écart est passé de 8 105 faits en 2007, puis 13 933 faits en 2008, 15 661 faits en 2009, 16 343 en 2010 et à 17 271 en 2011.

En ce qui concerne les faits relatifs à l'index 7, en 2009, on constatait que le phénomène de hausse observé depuis 2005 tendait à se ralentir. Entre 2005 et 2006, l'augmentation des « Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels » était de 12,2 % (+5 383 faits) ; entre 2006 et 2007, elle était de 9,7 % (+4 797 faits), entre 2007 et 2008, elle était de 8,4 % (+4 597 faits). Entre 2008 et 2009, la hausse est de 2,6 % soit une augmentation de 1 531 faits, tandis qu'en 2010, il est constaté une baisse de -0,4 %, soit 214 faits en moins. **En 2011, l'évolution de cet index présente une variation équivalente à la baisse précédente (-0,4 %) avec 216 faits constatés en moins.**

### Une baisse nationale des « Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels » (Index 7), qui ne doit pas masquer des disparités départementales

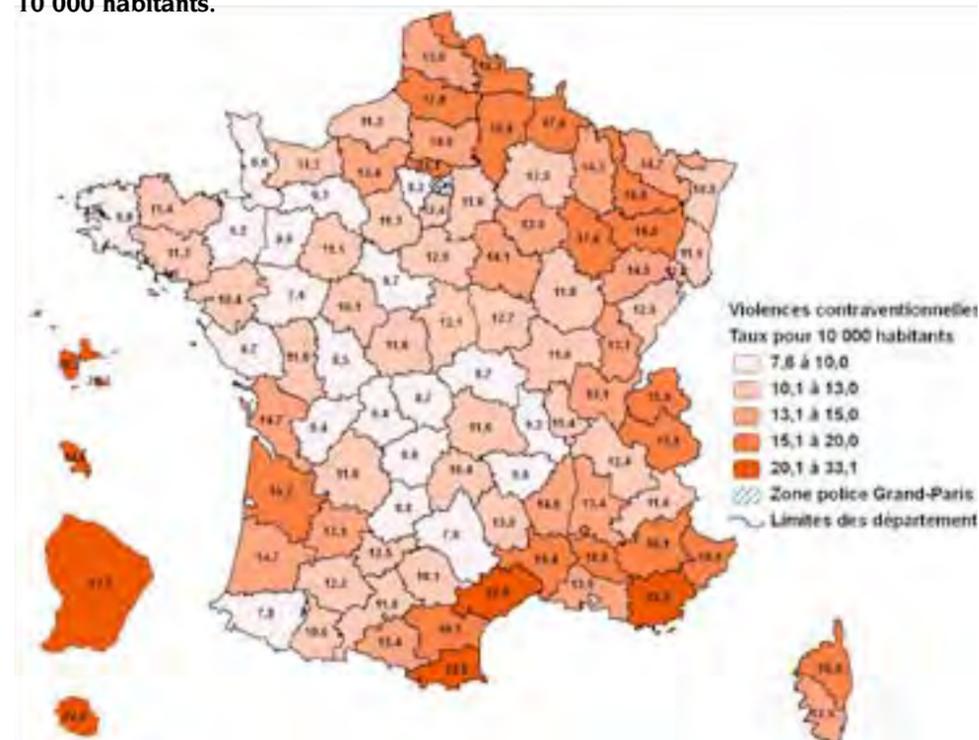
Même si au niveau national, le nombre de faits constatés pour « Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels » baisse légèrement, on constate que dans 47 départements, soit près de la moitié des départements étudiés, ce nombre évolue de manière inverse. Les départements qui présentent les plus fortes hausses en volume sont la Réunion (+281 faits), la Haute-Garonne (+155 faits) et l'Aisne (+120 faits).

La baisse concerne 45 départements. Pour 24 d'entre eux, il s'agit d'une baisse inférieure ou égale à 50 faits constatés. Les baisses les plus importantes en volume sont enregistrées en Martinique (-241 faits, soit 15,5 % de baisse), dans le Rhône (-139 faits, soit 10,5 % de baisse) et en Gironde (-123 faits, soit une baisse de 7,3 %) (Carte 3).

En volume, les départements présentant le plus de faits constatés en 2011 sont la Réunion (2019 faits constatés), la Guadeloupe (2019 faits constatés), et le Nord (1 689 faits constatés).

Télécharger

Carte 2. Les violences contraventionnelles constatées en 2011 par la Gendarmerie nationale, en taux pour 10 000 habitants.



Source : DGGN - BCGEP / Traitement ONDRP. Population municipale légale valide au 1<sup>er</sup> janvier 2011 en zone gendarmerie, source Insee.

Carte 3. Variation des « Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels » entre 2010 et 2011 (%).



Source : DGGN - BCGEP / Traitement ONDRP. Population municipale légale valide au 1<sup>er</sup> janvier 2011 en zone gendarmerie, source Insee.

Retour sommaire

## Le nombre moyen de faits constatés à l'index des «Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels» par département est de 627 contre 446 pour les violences contraventionnelles en 2011

Le département où les militaires de la Gendarmerie ont enregistré le moins de faits relevant de l'index 7 de l'Etat 4001 est la Lozère (91 faits contre 102 en 2010), tandis que c'est à la Réunion qu'ils en ont enregistré le plus (2019 faits contre 1 738 en 2010).

## Les trois départements présentant les plus forts taux d'«Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels» figurent également parmi ceux présentant les plus forts taux en matière de violences contraventionnelles

Au niveau national, le taux des «Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels» pour 10000 habitants se situe en 2011 à 19,0, taux à rapprocher des 13,5 faits de violences contraventionnelles pour 10000 habitants.

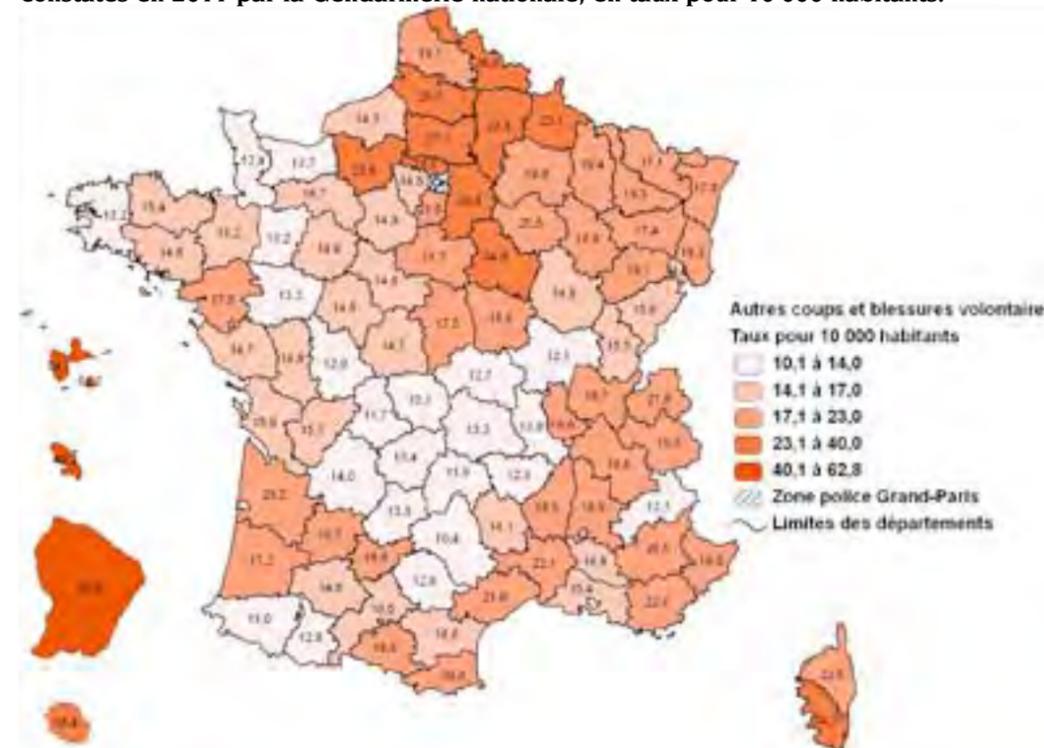
Au niveau départemental, on remarque que 65 départements présentent un taux d'«Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels» pour 10000 habitants inférieur ou égal au taux national. La Creuse affiche le taux le plus faible soit 10,1. Ce département est suivi de l'Aveyron (10,4) et des Pyrénées-Atlantiques (11,0).

La Guyane (62,8 faits pour 10000 habitants), la Guadeloupe (54,7 faits pour 10000 habitants), la Martinique (49,0 faits pour 10000 habitants), ainsi que la Réunion (38,4 faits pour 10000 habitants) affichent les taux d'«Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels» pour 10000 habitants les plus hauts. Ces quatre départements d'outre-mer faisaient déjà partie des départements présentant les plus forts taux de violences contraventionnelles en 2010.

Les départements d'Outre-mer, le nord-est de l'hexagone semblent les plus exposés par les «Autres coups et blessures criminels ou correctionnels» (carte 4).

[Télécharger](#)

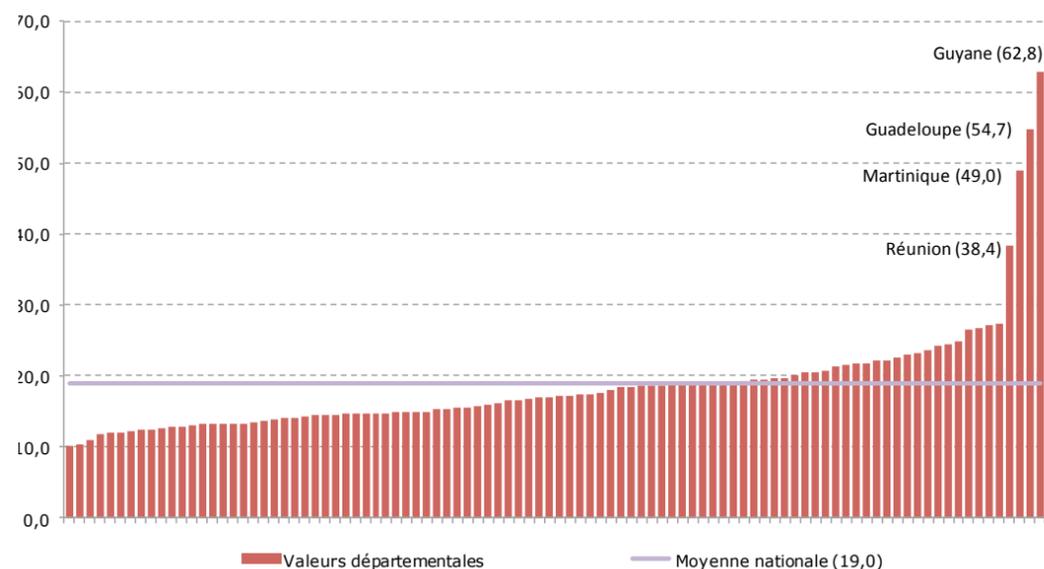
Carte 4. «Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels» (index 7 de l'état 4001) constatés en 2011 par la Gendarmerie nationale, en taux pour 10 000 habitants.



Source : DGGN – BCGEP / Traitement ONDRP. Population municipale légale valide au 1<sup>er</sup> janvier 2011 en zone gendarmerie, source Insee.

[Télécharger](#)

Graphique 3. «Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels» par département, pour 10 000 habitants en 2011, par ordre croissant (zone Gendarmerie nationale).



Source : DGGN – BCGEP / Traitement ONDRP. Population municipale légale valide au 1<sup>er</sup> janvier 2011 en zone gendarmerie, source Insee.

### Méthodologie

Cette fiche thématique n'a pas vocation à rendre compte de la situation dans sa globalité car elle ne porte que sur les faits constatés par la Gendarmerie nationale dans sa zone de compétence. Ainsi, Paris et les départements de la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne) n'apparaissent pas car ils relèvent exclusivement de la compétence de la Préfecture de police et de la Police nationale en matière de sécurité publique. Sur la période, il n'a pas été tenu compte des quelques faits constatés par les brigades de gendarmerie qui sont néanmoins implantées dans ces départements<sup>3</sup>.

Faute de données chiffrées complètes les concernant, les collectivités d'outre-mer et la nouvelle Calédonie n'ont pas été prises en considération. L'étude porte donc sur 92 départements métropolitains et 4 départements d'outre-mer. Il convient de préciser que les données de la Guadeloupe continuent à intégrer pour des raisons de continuité

statistique celles des deux nouvelles collectivités d'outre-mer depuis 2007 à savoir Saint Barthélemy et Saint-Martin.

Les taux de violences pour 10000 habitants ont été calculés à partir du nombre de personnes dont la sécurité est effectivement assurée par la gendarmerie (population municipale légale valide au 1<sup>er</sup> janvier 2011, source INSEE).

Les violences criminelles et délictuelles citées sont celles relevant de l'index 7 de l'état statistique 4001 («Autres coups et blessures criminelles ou correctionnels»). Ce choix réside dans le fait qu'un parallèle entre les violences contraventionnelles et l'indicateur «Atteintes volontaires à l'intégrité physique», tel que défini par l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) et comprenant les violences physiques non crapuleuses, les violences physiques crapuleuses, les violences sexuelles et les menaces de violences, n'est pas apparu pertinent.

• • • (3) L'article 15-3 du Code de Procédure Pénale, comme la Charte de l'accueil qui s'applique indifféremment à la police et à la gendarmerie, laisse à chaque victime toute latitude pour déposer plainte auprès du service de son choix. Ceci explique que les brigades de gendarmerie implantées dans Paris et sa petite couronne puissent enregistrer des contraventions, même si cela représente un volume très faible (0 faits en 2011, 2 en faits en 2010, 26 faits en 2009, 28 faits en 2008, 29 faits en 2007 et 26 faits en 2006).

**Annexe 1. Taux de violences contraventionnelles, par département, pour 10 000 habitants, en 2011, par ordre croissant.**

Code	Département	Nombre de faits 2011	Nombre de faits pour 10 000 habitants	Code	Département	Nombre de faits 2011	Nombre de faits pour 10 000 habitants
49	MAINE ET LOIRE	376	7,6	51	MARNE	325	12,5
12	AVEYRON	151	7,8	25	DOUBS	392	12,6
64	PYRENEES ATLANTIQUES	262	7,8	58	NIEVRE	233	12,7
86	VIENNE	226	8,5	90	TERRITOIRE DE BELFORT	86	12,8
19	CORREZE	142	8,6	45	LOIRET	451	12,8
23	CREUSE	95	8,7	48	LOZERE	84	13,0
03	ALLIER	170	8,7	62	PAS DE CALAIS	718	13,0
46	LOT	128	8,8	39	JURA	275	13,1
53	MAYENNE	208	9,0	01	AIN	639	13,1
35	ILLE ET VILAINE	585	9,2	27	EURE	601	13,4
78	YVELINES	218	9,2	26	DROME	406	13,4
42	LOIRE	293	9,2	09	ARIEGE	163	13,4
61	ORNE	202	9,3	13	BOUCHES DU RHONE	644	13,9
16	CHARENTE	221	9,4	10	AUBE	248	13,9
87	HAUTE VIENNE	180	9,4	2A	CORSE DU SUD	104	13,9
43	HAUTE LOIRE	178	9,6	47	LOT ET GARONNE	334	13,9
50	MANCHE	342	9,6	89	YONNE	376	14,1
85	VENDEE	498	9,7	55	MEUSE	210	14,3
41	LOIR ET CHER	224	9,7	70	HAUTE SAONE	290	14,5
29	FINISTERE	622	9,9	07	ARDECHE	339	14,6
37	INDRE ET LOIRE	357	10,1	40	LANDES	434	14,7
81	TARN	222	10,1	17	CHARENTE MARITIME	602	14,7
15	CANTAL	119	10,4	57	MOSELLE	835	14,7
44	LOIRE ATLANTIQUE	765	10,4	60	OISE	911	14,8
67	BAS RHIN	675	10,5	95	VAL D OISE	390	15,1
65	HAUTES PYRENEES	149	10,6	33	GIRONDE	1169	15,2
79	DEUX SEVRES	315	11,0	02	AISNE	579	15,8
24	DORDOGNE	347	11,0	73	SAVOIE	440	15,8
71	SAONE ET LOIRE	409	11,0	74	HAUTE SAVOIE	837	15,9
72	SARTHE	438	11,1	04	ALPES DE HAUTE PROVENCE	188	16,1
76	SEINE MARITIME	547	11,2	88	VOSGES	476	16,6
56	MORBIHAN	595	11,3	54	MEURTHE ET MOSELLE	461	16,6
28	EURE ET LOIR	330	11,3	2B	HAUTE CORSE	173	16,9
14	CALVADOS	465	11,3	52	HAUTE MARNE	230	17,6
69	RHONE	723	11,4	08	ARDENNES	353	17,6
22	COTES D ARMOR	539	11,4	80	SOMME	667	17,9
05	HAUTES ALPES	96	11,6	06	ALPES MARITIMES	581	18,0
36	INDRE	194	11,6	59	NORD	1163	18,2
77	SEINE ET MARNE	406	11,6	84	VAUCLUSE	630	18,9
63	PUY DE DOME	408	11,6	30	GARD	865	19,4
31	HAUTE GARONNE	793	11,8	11	AUDE	459	19,5
21	COTE D OR	356	11,8	34	HERAULT	1242	22,0
68	HAUT RHIN	564	11,9	974	REUNION	1198	22,8
18	CHER	235	12,1	83	VAR	1011	23,3
32	GERS	198	12,2	66	PYRENEES ORIENTALES	757	23,6
38	ISERE	1032	12,4	972	MARTINIQUE	657	24,6
91	ESSONNE	429	12,4	971	GUADELOUPE	950	26,2
82	TARN ET GARONNE	204	12,5	973	GUYANE	489	33,1

Source : DGGN - BCGEP / Traitement ONDRP. Population municipale légale valide au 1<sup>er</sup> janvier 2011 en zone gendarmerie, source Insee.

**Annexe 2. Taux des « Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels » (index 7 de l'état 4001), par département, pour 10 000 habitants, en 2011, par ordre croissant.**

Code	Départements	Nombre de faits 2011	Nombre de faits pour 10 000 habitants	Code	Départements	Nombre de faits 2011	Nombre de faits pour 10 000 habitants
23	CREUSE	111	10,1	40	LANDES	508	17,2
12	AVEYRON	202	10,4	67	BAS RHIN	1 112	17,3
64	PYRENEES ATLANTIQUES	368	11,0	88	VOSGES	498	17,4
87	HAUTE VIENNE	224	11,7	18	CHER	339	17,5
15	CANTAL	136	11,9	44	LOIRE ATLANTIQUE	1 283	17,5
86	VIENNE	319	12,0	82	TARN ET GARONNE	294	18,0
71	SAONE ET LOIRE	449	12,1	68	HAUT RHIN	865	18,3
43	HAUTE LOIRE	229	12,3	07	ARDECHE	428	18,5
50	MANCHE	441	12,4	38	ISERE	1 544	18,6
65	HAUTES PYRENEES	178	12,6	69	RHONE	1 185	18,6
03	ALLIER	248	12,7	01	AIN	910	18,7
81	TARN	280	12,8	47	LOT ET GARONNE	449	18,7
05	HAUTES ALPES	109	13,1	52	HAUTE MARNE	245	18,8
53	MAYENNE	307	13,2	58	NIEVRE	347	18,9
29	FINISTERE	835	13,2	26	DROME	572	18,9
46	LOT	193	13,3	06	ALPES MARITIMES	612	19,0
49	MAINE ET LOIRE	654	13,3	73	SAVOIE	531	19,0
63	PUY DE DOME	468	13,3	70	HAUTE SAONE	381	19,1
19	CORREZE	223	13,4	54	MEURTHE ET MOSELLE	536	19,3
14	CALVADOS	561	13,7	55	MEUSE	284	19,4
42	LOIRE	437	13,8	09	ARIEGE	236	19,5
24	DORDOGNE	440	14,0	62	PAS DE CALAIS	1 085	19,7
48	LOZERE	91	14,1	51	MARNE	512	19,8
76	SEINE MARITIME	698	14,3	33	GIRONDE	1 553	20,2
90	TERRITOIRE DE BELFORT	97	14,4	04	ALPES DE HAUTE PROVENCE	239	20,5
78	YVELINES	343	14,5	10	AUBE	367	20,5
41	LOIR ET CHER	335	14,6	66	PYRENEES ORIENTALES	668	20,8
37	INDRE ET LOIRE	520	14,6	45	LOIRET	749	21,3
36	INDRE	247	14,7	91	ESSONNE	748	21,6
85	VENDEE	759	14,7	34	HERAULT	1 227	21,8
32	GERS	239	14,8	74	HAUTE SAVOIE	1 148	21,8
56	MORBIHAN	780	14,8	30	GARD	982	22,1
79	DEUX SEVRES	425	14,9	83	VAR	958	22,1
72	SARTHE	588	14,9	2B	HAUTE CORSE	231	22,5
21	COTE D OR	449	14,9	08	ARDENNES	462	23,1
28	EURE ET LOIR	436	14,9	95	VAL D OISE	597	23,1
13	BOUCHES DU RHONE	713	15,4	27	EURE	1 056	23,6
22	COTES D ARMOR	730	15,4	2A	CORSE DU SUD	182	24,3
39	JURA	326	15,5	77	SEINE ET MARNE	855	24,4
25	DOUBS	485	15,6	89	YONNE	663	24,8
16	CHARENTE	369	15,7	59	NORD	1 689	26,5
17	CHARENTE MARITIME	649	15,8	80	SOMME	997	26,7
35	ILLE ET VILAINE	1 033	16,2	60	OISE	1 672	27,1
31	HAUTE GARONNE	1 106	16,5	02	AIN	1 007	27,4
11	AUDE	392	16,6	974	REUNION	2 019	38,4
61	ORNE	363	16,7	972	MARTINIQUE	1 311	49,0
84	VAUCLUSE	563	16,9	971	GUADELOUPE	1 986	54,7
57	MOSELLE	968	17,1	973	GUYANE	929	62,8

Source : DGGN - BCGEP / Traitement ONDRP. Population municipale légale valide au 1<sup>er</sup> janvier 2011 en zone gendarmerie, source Insee.

**Annexe 3. Carte des départements de France.**


## Les violences et les incivilités recensées dans le football amateur lors de la saison 2011-2012



Pour la saison 2011-2012, la Fédération Française de Football (FFF) comptait 1 946 821 licenciés, 16 600 clubs, et a organisé un peu plus de 1 000 000 de matches (amateurs).

L'omniprésence du football dans les débats sur la violence dans le sport ne doit pas être occultée, mais elle focalise l'attention au détriment d'autres sports. Les données statistiques disponibles en la matière ne concernent malheureusement que le monde du football dans la mesure où il est le seul à s'être doté d'outils de mesure des actes contraires à l'éthique sportive distincts de leurs commissions de discipline<sup>1</sup>.

Selon la base de données<sup>2</sup> de l'Observatoire des comportements de la FFF, sur 1 000 rencontres de football amateur disputées durant la saison 2011-2012, 18,2 matches ont été entachés d'au moins un incident. Ce chiffre est relativement stable par rapport à la saison précédente (17,8 matches avaient été entachés d'au moins un incident pour 1 000 joués durant la saison 2010-2011).

En 2011-2012, 49,0% des matches à incident(s) net(s) retenus se caractérisent par une agression verbale (49,1% en 2010-2011), tandis que 46,4% se caractérisent par une agression physique (contre 46,0% la saison précédente).

Le total des atteintes se répartit principalement entre les joueurs et les arbitres, respectivement à 53,1% et à 43,5%. Une majorité des joueurs sont victimes d'agression physique (76,7%), tandis que les arbitres sont en majorité victimes d'agressions verbales (84,8%). D'un autre point de vue, 92,3% des victimes de coups/brutalités sont des joueurs: 4 453 joueurs sur un total de 4 826 victimes de coups/brutalités en 2011-2012 (4 450 joueurs sur un total de 4 760 victimes de coups en 2010-2011, soit 93,5%). Par ailleurs, les arbitres et autres officiels représentent 74,9% des victimes de propos grossiers ou injurieux et à 76,1% des victimes de menaces ou intimidations.

Selon le profil des agresseurs, le type d'agression commise varie. Les joueurs agresseurs cumulent 90,3% de la totalité des atteintes. En 2011-2012, 49,4% des joueurs agresseurs ont commis des agressions physiques et 46,8% d'entre eux des agressions verbales. 82,4% des dirigeants agresseurs ont commis des agressions verbales (84,6% en 2010-2011).

Le nombre de matches à incident(s) brut(s)<sup>3</sup> recensés par l'Observatoire des comportements de la FFF est passé de 7 750 lors de la saison 2006-2007 à 12 008 lors de la saison 2007-2008, puis à 11 575 en 2008-2009, à 12 328 en 2009-2010 et à 12 803 en ce qui concerne la saison 2010-2011. En 2011-2012, 12 856 matches à incident(s) brut ont été recensés. On observe donc une certaine stabilité du nombre de matches à incident(s) brut par rapport à la saison 2010-2011 (tableau 1).

Si on a pu constater un accroissement du nombre de matches à incident(s) bruts au fil des saisons depuis la création de l'Observatoire des comportements, cela ne traduit toutefois pas forcément une aggravation de la violence au sein du football amateur. Cet accroissement peut aussi s'expliquer par un meilleur recensement des matches à incident(s), fruit d'une implication accrue des ligues et districts de football, toujours encouragés en ce sens par la Fédération Française de Football. Le nombre de centres de gestion<sup>4</sup> participant a ainsi

progressé de saison en saison: il était de 79 en 2006-2007, de 107 en 2007-2008, de 115 en 2008-2009, de 118 pour la saison 2009-2010 et de 125 pour la saison 2010-2011. Pour la saison 2011-2012, le nombre de centres de gestion participant reste à 125<sup>5</sup> sur un total de 126 disposant de l'Observatoire des comportements. Ainsi, 99,2% des centres de gestion participent à l'effort du recensement des matches à incident(s).

L'exploitation des données de la saison 2011-2012 permet de constater une stabilité des matches à incident(s) brut(s) par rapport à la saison 2010-2011 (seulement 53 matches à incident(s) brut(s) supplémentaires) pour un nombre de centres de gestion participant constant par rapport à 2010-2011. Néanmoins, cette stabilité est à relativiser du fait d'une baisse du nombre de matches officiels couverts (711 375 matches en 2010-2011 contre 700 274 en 2011-2012) par l'Observatoire des comportements (tableau 1).

- • (1) Voir à ce sujet le Focus n°8, « Violences, incivilité et autres infractions spécifiques aux activités physiques et sportives en France de 2005 à 2011. Présentation des sources et des indicateurs disponibles ».
- (2) Données arrêtées au 19 juillet 2012.
- (3) Le nombre de matches à incident(s) brut(s) correspond au nombre de matches à incident(s) avant traitement (« nettoyage ») de la base de données (voir le paragraphe « constitution de l'échantillon »).
- (4) Les centres de gestion sont les districts (101), les ligues (24) et la Fédération.
- (5) Les chiffres comptabilisent les ligues d'outre-mer participant: Réunion et Martinique.

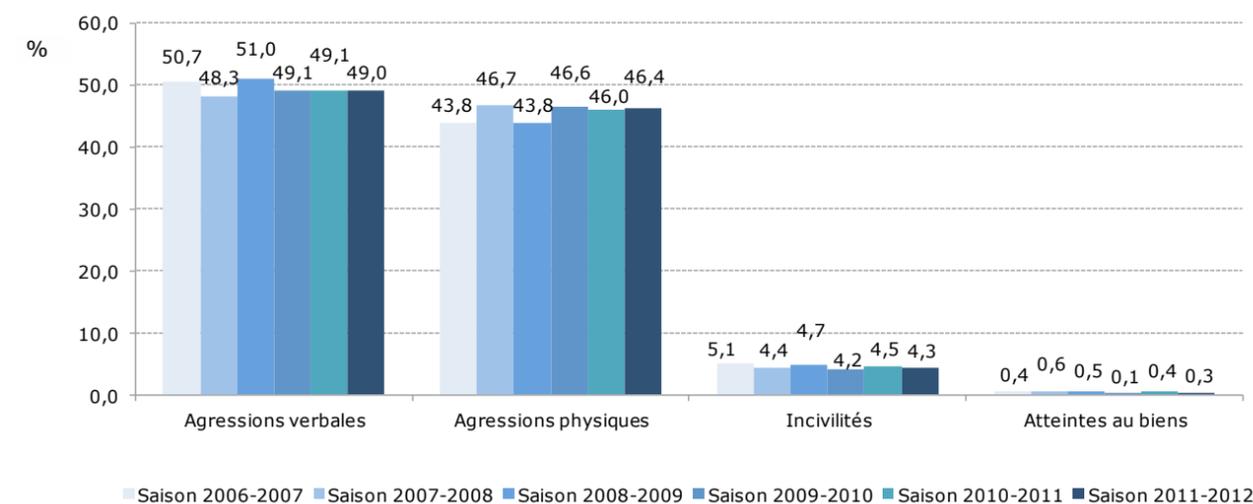
[Télécharger](#)

Tableau 1. Nombre et principales caractéristiques des matches à incident(s) brut(s) et net(s) retenus de la saison 2006-2007 à la saison 2011-2012.

	Saison 2006-2007	Saison 2007-2008	Saison 2008-2009	Saison 2009-2010	Saison 2010-2011	Saison 2011-2012
Nombre de centres de gestion disposant de l'Observatoire des comportements de la FFF	126	126	126	126	126	126
Nombre de centres de gestion participant au signalement des incidents	79	107	115	118	125	125
Nombre de matches joués couverts par l'Observatoire des comportements de la FFF	552 420	679 729	709 514	683 024	711 375	700 274
<b>Nombre de matches à incident(s) brut(s) signalés</b>	<b>7 750</b>	<b>12 008</b>	<b>11 575</b>	<b>12 328</b>	<b>12 803</b>	<b>12 856</b>
Variations en %	-	+ 54,9 %	- 3,6 %	+ 6,5 %	+ 3,8 %	+ 0,4 %
Nombre de matches à incident(s) net(s) signalés	7 501	11 689	11 338	11 702	12 692	12 736
Variations en %	-	+ 55,8 %	- 3,0 %	+ 3,2 %	+ 8,5 %	+ 0,3 %
Dont matches entachés de plusieurs incidents	1 065	2 022	1 674	1 574	1 819	1 784
Dont matches classés sensibles au préalable	76	100	34	131	87	119
Dont matches arrêtés	353	504	454	492	429	475
Nombre de matches à incident(s) entachés d'au moins un incident pour 1 000 matches joués couverts par l'Observatoire des comportements de la FFF	13,6	17,2	16,0	17,1	17,8	18,2
Nombre d'incidents bruts total signalés	8 869	15 165	14 039	14 758	15 427	15 379
Nombre de matches à incident(s) net(s) entachés d'atteintes à caractères racistes	107	103	78	82	86	76
Soit en %	1,4	0,9	0,7	0,7	0,7	0,6

Source : FFF, Observatoire des comportements (traitement ONDRP).

Graphique 1. Répartition des matches à incident(s) par nature d'incident(s) de la saison 2006-2007 à la saison 2011-2012 (en %).



Source : FFF, Observatoire des comportements (traitement ONDRP).

[Télécharger la fiche](#)
[Télécharger les données](#)

Cette étude a été réalisée sur la base d'un échantillon de 12 736 matches à incident(s) net(s)<sup>6</sup> disputés durant la saison 2011-2012. L'approche qualitative du phénomène a été privilégiée<sup>7</sup>. Les échantillons des saisons 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 étaient respectivement de 7 501, 11 689, 11 338, 11 702 et 12 696 matches à incident(s) net(s).

**Très peu de matches classés sensibles préalablement ont été perturbés par un ou plusieurs incidents.** 119 matches classés sensibles (0,9% sur le total des matches à incident(s) net recensés<sup>8</sup>) ont ainsi été marqués par un ou plusieurs incidents à l'occasion de la saison 2011-2012, 87 en 2010-2011, 131 en 2009-2010, 34 en 2008-2009, 100 en 2007-2008, et 76 en 2006-2007 (tableau 1).

**Lors de la saison 2011-2012, 14,0% du nombre de matches à incident(s) net(s) ont été troublés par des incidents multiples.** Sur les 12 736 matches à incident(s) net(s) retenus, 1 784 ont été concernés par au moins deux incidents. La saison précédente, ce sont 1 819 matches à incident(s) qui avaient été entachés par plusieurs incidents, soit 14,3% de l'ensemble des matches à incident(s) net(s) retenus lors de cette saison. On constate donc une baisse de 0,3 point des matches à incidents multiples en 2011-2012 (tableau 1).

### L'agression verbale est toujours la plus fréquente lors des matches à incident(s)

En 2011-2012, 49,0% des matches à incident(s) net(s) retenus se caractérisent par une agression verbale (49,1% en 2010-2011), tandis que 46,4% se caractérisent par une agression physique (contre 46,0% la saison précédente). Les matches à incident(s) concernés par des atteintes aux biens représentent seulement 0,3% du nombre total des matches à incident(s) net retenus, soit une stabilité par rapport à la saison 2010-2011 (0,4%). D'une manière générale, les atteintes aux biens concernent moins de 1% du nombre de matches à incident(s) net(s) retenus quelque soit les saisons de 2006-2007 à 2011-2012 (graphique 1).

**Parmi le nombre de matches à incident(s) net(s) retenus, on recense 0,6% de matches entachés d'incidents à caractère raciste.** Le pourcentage d'atteintes à caractère raciste accuse une légère baisse en 2011-2012 après une baisse entamée depuis la saison 2006-2007 (1,4%) (tableau 1). L'analyse des 76 matches officiels (86 en 2010-2011) concernés par ce type de fait permet de mettre en évidence que l'intégralité des faits sont commis par des hommes (98,8% en 2010-2011) et

que 63,2% (75,6% en 2009-2010) d'entre eux sont commis lors des matches opposant des séniors (graphique 2).

La part des faits à caractère raciste de la catégorie U19-U18 a baissé de 2,6 points en 2011-2012 tandis que les parts des U17-U16 et U15-U14 accusent respectivement une hausse de 12,6 et 4,7 points.

**L'incident survient près de 8 fois sur 10 au cours de la phase de jeu.** En effet, pour 81,5% des matches à incident(s) net(s) retenus pour lesquels on dispose d'éléments sur le moment de commission, les faits se sont déroulés au cours de la partie. Tout comme la saison précédente, les incidents survenant avant le début de la rencontre, ou à la mi-temps restent marginaux (0,3% des matches à incident(s) net(s) retenus pour lesquels on dispose d'éléments sur le moment de commission). Le reste des incidents, soit 9,4%, se produisent après le match (tableau 3).

### Moins de 1% des matches à incident(s) nécessitent l'intervention des secours ou des forces de l'ordre

La gravité ou la nature des incidents exigent parfois l'intervention des secours. C'est ce qui s'est produit pour 0,3% des matches à incident(s) durant la saison 2011-2012 (32 interventions des secours), contre 0,2% des matches à incidents durant la saison 2010-2011 (27 interventions des secours).

La proportion des matches à incident(s) ayant motivé une intervention des forces de l'ordre était passée de 1,0% en 2007-2008 (121 interventions de police ou gendarmerie) à 0,8% en 2008-2009 (93 interventions) et restait stable en ce qui concerne la saison 2009-2010 (0,8% avec 90 interventions des forces de l'ordre). Le nombre de matches à incidents ayant nécessité l'intervention des forces de l'ordre en 2011-2012 est à la hausse par rapport à la saison passée puisqu'elle s'établit à 32 interventions soit 0,3% (0,2% en 2010-2011).

**Une hausse de 10% du nombre de matches à incident(s) arrêtés en 2011-2012.** En ce qui concerne les saisons passées, c'était environ 4% des matches à incident(s) qu'il était nécessaire d'arrêter. La proportion de rencontres qu'il avait fallu stopper suite à un ou plusieurs incidents était en légère baisse d'une saison à une autre entre 2006-2007 et 2008-2009 (4,7% en 2006-2007, 4,3% en 2007-2008, et 4,0% en 2008-2009). Pour la saison 2009-2010, le nombre de matches arrêtés (492 matches) était resté dans les mêmes proportions par rapport aux saisons passées (4,2% de matches arrêtés). En ce qui concerne la saison 2011-2012, c'est 3,7% des

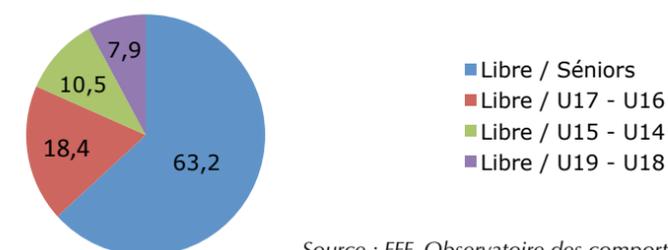
• • • (6) Le nombre de matches à incident(s) net correspond au nombre de matches à incident(s) après traitement (« nettoyage ») de la base de données (voir le paragraphe « constitution de l'échantillon »).

(7) Voir la partie « méthodologie » en fin d'article. Pour de plus amples informations, voir également l'article publié dans le rapport annuel de l'OND 2008 et la partie « développement » insérée dans le Grand Angle n°18, consacré à ce phénomène, et publié en juillet 2009.

(8) Le nombre total de matches officiels classés sensibles n'est pas une donnée transmise à l'Observatoire des comportements. Ce dernier est uniquement informé du caractère sensible d'un match s'il a été marqué d'un incident (case à cocher lors du signalement).

Télécharger

Graphique 2. Parts des matches officiels à incident(s) net(s) entachés d'atteintes à caractères racistes par catégories de licenciés au cours de la saison 2011-2012.



Source : FFF, Observatoire des comportements (traitement ONDRP)

Tableau 2. Nombre de matches à incident(s) net(s) par niveau d'agression de la saison 2006-2007 à la saison 2011-2012.

Télécharger	Saison 2006-2007		Saison 2007-2008		Saison 2008-2009		Saison 2009-2010		Saison 2010-2011		Saison 2011-2012	
	Nombre	%										
<b>Tous niveaux d'agression confondus</b>	<b>7 501</b>	<b>100,0</b>	<b>11 689</b>	<b>100,0</b>	<b>11 338</b>	<b>100,0</b>	<b>11 702</b>	<b>100,0</b>	<b>12 692</b>	<b>100,0</b>	<b>12 736</b>	<b>100,0</b>
<b>Agression physique</b>	<b>3 284</b>	<b>43,8</b>	<b>5 458</b>	<b>46,7</b>	<b>4 964</b>	<b>43,8</b>	<b>5 454</b>	<b>46,6</b>	<b>5 835</b>	<b>46,0</b>	<b>5 909</b>	<b>46,4</b>
Agression par arme	5	0,1	12	0,1	17	0,1	13	0,1	12	0,1	6	0,0
Coup / Brutalité	2 578	34,4	4 624	39,6	4 203	37,1	4 369	37,3	4 725	37,2	4 794	37,6
Bagarre / Echauffourée*									233	1,8	254	2,0
Tentative de coup	267	3,6	380	3,3	306	2,7	400	3,4	344	2,7	346	2,7
Bousculade	434	5,8	442	3,8	438	3,9	672	5,7	521	4,1	509	4,0
<b>Agression verbale</b>	<b>3 801</b>	<b>50,7</b>	<b>5 650</b>	<b>48,3</b>	<b>5 780</b>	<b>51,0</b>	<b>5 745</b>	<b>49,1</b>	<b>6 237</b>	<b>49,1</b>	<b>6 245</b>	<b>49,0</b>
Menace / Intimidation	556	7,4	746	6,4	827	7,3	837	7,2	1 129	8,9	1 126	8,8
Propos grossier ou injurieux	3 245	43,3	4 904	42,0	4 953	43,7	4 908	41,9	5 108	40,2	5 119	40,2
<b>Incivilité</b>	<b>383</b>	<b>5,1</b>	<b>511</b>	<b>4,4</b>	<b>532</b>	<b>4,7</b>	<b>491</b>	<b>4,2</b>	<b>574</b>	<b>4,5</b>	<b>543</b>	<b>4,3</b>
Jet de projectile	103	1,4	113	1,0	107	0,9	85	0,7	95	0,7	114	0,9
Geste et comportement obscène	148	2,0	191	1,6	194	1,7	200	1,7	271	2,1	243	1,9
Crachat	132	1,8	207	1,8	231	2,0	206	1,8	208	1,6	186	1,5
<b>Atteinte aux biens</b>	<b>33</b>	<b>0,4</b>	<b>70</b>	<b>0,6</b>	<b>62</b>	<b>0,5</b>	<b>12</b>	<b>0,1</b>	<b>46</b>	<b>0,4</b>	<b>39</b>	<b>0,3</b>
Vol	8	0,1	11	0,1	11	0,1	0	0,0	8	0,1	9	0,1
Dégradation	24	0,3	58	0,5	51	0,4	12	0,1	38	0,3	30	0,2
Incendie	1	0,0	1	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0

Source : FFF, Observatoire des comportements (traitement ONDRP).

(\*) Cette catégorie d'incident a été créée en début de saison 2010-2011 dans un souci de cohérence avec la classification de la commission de discipline fédérale de la FFF.

Télécharger

Tableau 3. Nombre et parts des matches à incident(s) net(s) par périodes au cours de la saison 2011-2012.

Périodes	Nombre de matches à incident(s) net	%
<b>Total général</b>	<b>12 736</b>	<b>100,0</b>
Pendant le match	10 386	81,5
Après le match	1 199	9,4
Non renseigné	1 100	8,6
A la mi temps	30	0,2
Avant le match	21	0,1

Source : FFF, Observatoire des comportements (traitement ONDRP)

matches à incident(s) qui ont du être arrêtés (soit 475 matches) contre 3,4% des matches à incident(s) arrêtés (soit 429 matches) en 2010-2011.

En volume, on constate une augmentation de 10,7% du nombre de matches à incident(s) arrêtés entre la saison 2010-2011 et la saison 2011-2012 (respectivement 429 et 475 matches à incident(s) arrêtés).

**Une personne est déclarée blessée dans 0,5% des matches officiels à incident(s) en 2011-2012.** Dans 65 matches à incident(s) sur un total de 12 736, il a été recensé au moins une victime de blessure physique. Au total, 68 personnes blessées ont été comptabilisées au cours de la saison 2011-2012. Ce nombre était de 71 en 2010-2011, 209 en 2009-2010, de 244 en 2008-2009, de 261 en 2007-2008 et de 219 en 2006-2007.

En 2011-2012, un certificat médical mentionnant une ITT a été délivré à la suite d'incidents signalés au cours de 57 matches à incident(s), soit dans 87,6% des matches à incident(s) ayant eu à déplorer au moins un blessé.

### Pour 1 000 matches marqués par au moins un incident, moins de 5 plaintes sont déposées

62 plaintes ont ainsi été déposées durant la saison 2011-2012, soit 4,9 plaintes pour 1 000 matches marqués par au moins un incident. 63 plaintes avaient été déposées durant la saison 2010-2011 (5 plaintes pour 1 000 matches à incident(s)), 31 plaintes avaient été déposées durant la saison 2009-2010 (moins de 3 plaintes pour 1 000 matches nets à incident(s)), 39 plaintes avaient été déposées en 2008-2009 (5 plaintes pour 1 000 matches à incident(s)), 62 en 2007-2008 et 33 en 2006-2007.

Le nombre de mains courantes établies auprès de la police nationale est plus faible avec 8 mains courantes établies au cours de la saison 2011-2012 sur l'ensemble des matches à incident(s).

**83% des matches à incident(s) net sont des matches opposant des joueurs ou joueuses âgés de 18 ans et plus.** Durant la saison 2011-2012, 10 637 matches à incident(s) ont été signalés comme étant des matches à incident(s) opposant des joueurs ou joueuses majeurs (soit 83,5% des matches à incident(s) net(s) contre 84,1% en 2010-2011). Les mineurs sont quant à eux impliqués dans 16,4% des matches à incident(s) net(s) (15,9% en 2010-2011).

**Pour 1 000 matches de football couverts par l'Observatoire des comportements, en 2011-2012, il y a eu 18,4 victimes.** En 2010-2011, ce taux était de 18,1 victimes pour 1 000 matches. En 2009-2010, 2008-2009, 2007-2008 et 2006-2007, il était respectivement de 17,6, 18, 20 et 15 victimes pour 1 000 matches couverts par l'Observatoire. Le nombre total de victimes est passé de 12 868 en 2010-2011 à 12 905 en 2011-2012, soit une hausse de 0,3% (tableau 4).

**Dans un peu plus de la moitié des matches à incident(s) de la saison 2011-2012, au moins une victime était un joueur.** En 2011-2012, on comptabilise un joueur victime dans 53,1% des matches à incident(s), contre 53,8% pour la saison 2010-2011. Quelque soit la saison étudiée depuis 2006-2007, les arbitres et autres officiels ont fait l'objet d'une agression dans un peu plus de 43% des matches à incident(s) en moyenne (43,5% pour la saison 2011-2012, tout comme la saison précédente) (tableau 5).

**En 2011-2012, il a été comptabilisé 18,2 agresseurs pour 1 000 matches couverts par l'Observatoire des comportements.** Le rapport entre le nombre d'agresseurs et le nombre total de matches de football couverts par l'Observatoire des comportements de la FFF se traduit par 18,2 agresseurs pour 1 000 matches de football amateur en 2011-2012. En 2010-2011, leur nombre était de 17,8 pour 1 000 matches de football couverts par l'Observatoire des comportements (tableau 6).

**Le type d'agression subie varie en fonction du type de victime.** Globalement, le total des atteintes se répartit entre les «joueurs» et les «arbitres et autres officiels», respectivement à 53,1% et à 43,5%. Une majorité des joueurs sont victimes d'agression physique (76,7%), tandis que les arbitres sont victimes d'agressions verbales (84,8%) (tableau 7).

D'un autre point de vue, 92,3% des victimes de coups/brutalités sont des joueurs: 4 453 joueurs sur un total de 4 826 victimes de coups/brutalités en 2011-2012 (4 450 joueurs sur un total de 4 760 victimes de coups en 2010-2011, soit 93,5%). Par contre, les arbitres et autres officiels constituent 74,9% des victimes de propos grossiers ou injurieux et à 76,1% des victimes de menaces ou intimidations.

**Dans 90,3% des matches à incident(s), au moins un agresseur est un joueur en 2011-2012.** Il s'agit des mêmes proportions que pour les saisons passées où le pourcentage de matches à incident(s) faisant apparaître un joueur agresseur était de l'ordre de 90%. On retrouve au moins un arbitre, un dirigeant, un spectateur, un autre officiel, un tiers extérieur ou encore un éducateur impliqué en qualité d'agresseur dans 9,7% des matches à incident(s) (contre 9,6% en 2010-2011) (tableau 8), les dirigeants représentant 4,7% des agresseurs.

**En 2011-2012, 48,8% des agresseurs ont été mis en cause pour une agression verbale, et 46,6 pour une agression physique.** La saison précédente l'écart entre la part des agresseurs ayant commis des agressions verbales (49,1%) et la part des agresseurs ayant commis des agressions physiques (46,0%) était légèrement supérieur.

**Selon le profil des agresseurs, le type d'agression commise varie.** Globalement, les joueurs agresseurs cumulent 90,3% de la totalité des atteintes (tableau 8). En 2011-2012, 49,4% des joueurs agresseurs ont commis

Télécharger

Tableau 4. Nombre de victimes rapporté au nombre de matches couverts par l'Observatoire des comportements de la FFF au cours de la saison 2011-2012.

	Saison 2006-2007	Saison 2007-2008	Saison 2008-2009	Saison 2009-2010	Saison 2010-2011	Saison 2011-2012	Variation 2010-2011 / 2011-2012
Nombre de matches couverts par l'Observatoire des comportements	552 420	679 729	709 514	683 024	711 375	700 274	- 1,6 %
Nombre de matches à incident(s) net(s) retenus	7 501	11 689	11 338	11 702	12 692	12 736	+ 0,3 %
<b>Nombre de victimes recensées</b>	<b>8 470</b>	<b>13 558</b>	<b>12 935</b>	<b>12 039</b>	<b>12 868</b>	<b>12 905</b>	<b>+ 0,3 %</b>
Nombre de victimes pour 1 000 matches couverts par l'Observatoire des comportements	15,0	20,0	18,0	17,6	18,1	18,4	+ 0,3 point

Source : FFF, Observatoire des comportements (traitement ONDRP)

Tableau 5. Les victimes au cours des matches à incident(s) au cours de la saison 2011-2012 (%).

	Saison 2006-2007	Saison 2007-2008	Saison 2008-2009	Saison 2009-2010	Saison 2010-2011	Saison 2011-2012
	%	%	%	%	%	%
<b>Toutes victimes confondues</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Joueurs</b>	50,5	53,7	52,2	54,3	53,8	53,1
<b>Arbitres / Autres officiels</b>	43,1	43,4	43,7	42,4	43,5	43,5
<b>Spectateurs</b>	1,8	1,6	1,5	1,5	1,3	1,6
<b>Dirigeants</b>	1,7	1,6	1,4	1,4	1,2	1,5
<b>Educateurs</b>	0,0	0,3	0,4	0,3	0,2	0,2
<b>Tiers extérieurs</b>	0,0	0,1	0,3	0,2	0,0	0,1

Source : FFF, Observatoire des comportements (traitement ONDRP)

Télécharger

Tableau 6. Nombre d'agresseurs rapportés au nombre de matches couverts par l'Observatoire des comportements de la FFF au cours de la saison 2011-2012.

	Saison 2006-2007	Saison 2007-2008	Saison 2008-2009	Saison 2009-2010	Saison 2010-2011	Saison 2011-2012	Variation 2010-2011 / 2011-2012
Nombre de matches couverts par l'Observatoire des comportements	552 420	679 729	709 514	683 024	711 375	700 274	- 1,6 %
Nombre de matches à incident(s) net(s) retenus	7 501	11 689	11 338	11 702	12 692	12 736	+ 0,3 %
<b>Nombre d'agresseurs recensés</b>	<b>8 858</b>	<b>13 681</b>	<b>13 409</b>	<b>11 931</b>	<b>12 643</b>	<b>12 761</b>	<b>+ 0,9 %</b>
Nombre d'agresseurs pour 1 000 matches couverts par l'Observatoire des comportements	16,0	20,1	18,9	17,5	17,8	18,2	+ 0,4 point

Source : FFF, Observatoire des comportements (traitement ONDRP)

des agressions physiques et 46,8% d'entre eux des agressions verbales. 82,4% des dirigeants agresseurs ont commis des agressions verbales (84,6% en 2010-2011) (tableau 9).

Par ailleurs, les agressions physiques et les agressions verbales sont commises respectivement à 95,6% et 86,5% par des joueurs. Les dirigeants commettent quant à eux 7,9% des agressions verbales.

Télécharger

Tableau 7. Types d'agressions en fonction du type de victime au cours de la saison 2011-2012.

Niveau d'agression	Nombre de victimes						
	Total	Joueurs	Dirigeants	Spectateurs	Tiers extérieur	Arbitres/Autres officiels	Educateurs
<b>Total général</b>	<b>12 905</b>	<b>6 849</b>	<b>193</b>	<b>203</b>	<b>12</b>	<b>5 617</b>	<b>31</b>
<i>Part en %</i>	<i>100,0</i>	<i>53,1</i>	<i>1,5</i>	<i>1,6</i>	<i>0,1</i>	<i>43,5</i>	<i>0,2</i>
<b>Agression physique</b>	<b>5 997</b>	<b>5 254</b>	<b>82</b>	<b>89</b>	<b>7</b>	<b>553</b>	<b>12</b>
Agression par arme	7	5	0	1	0	1	0
Coup / Brutalité	4 826	4 453	48	38	3	280	4
Bagarre / Echauffourée	306	220	19	39	4	19	5
Bousculade	512	342	7	4	0	156	3
Tentative de coup	346	234	8	7	0	97	0
<b>Agression verbale</b>	<b>6 347</b>	<b>1 394</b>	<b>92</b>	<b>75</b>	<b>5</b>	<b>4 766</b>	<b>15</b>
Menace / Intimidation	1 168	236	28	8	1	889	6
Propos grossiers ou injurieux	5 179	1 158	64	67	4	3 877	9
<b>Incivilité</b>	<b>544</b>	<b>192</b>	<b>16</b>	<b>38</b>	<b>0</b>	<b>294</b>	<b>4</b>
Crachat	190	111	7	8	0	63	1
Geste / Comportement obscène	243	44	6	27	0	165	1
Jet de projectile	111	37	3	3	0	66	2
<b>Atteinte aux biens</b>	<b>17</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
Dégradation	8	4	3	1	0	0	0
Vol	9	5	0	0	0	4	0

Source : FFF, Observatoire des comportements (traitement ONDRP)

Tableau 8. Parts des agresseurs au cours des matches à incident(s) au cours de la saison 2011-2012 (%).

	Saison 2006-2007	Saison 2007-2008	Saison 2008-2009	Saison 2009-2010	Saison 2010-2011	Saison 2011-2012	
	%	%	%	%	%	Volume	%
<b>Tous agresseurs confondus</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>12 761</b>	<b>100,0</b>
<b>Joueurs</b>	<b>89,0</b>	<b>90,7</b>	<b>90,3</b>	<b>92,2</b>	<b>90,4</b>	<b>11 524</b>	<b>90,3</b>
<b>Dirigeants</b>	<b>6,9</b>	<b>5,7</b>	<b>5,9</b>	<b>5,2</b>	<b>4,8</b>	<b>603</b>	<b>4,7</b>
<b>Spectateurs</b>	<b>2,8</b>	<b>2,4</b>	<b>2,2</b>	<b>1,7</b>	<b>2,1</b>	<b>311</b>	<b>2,4</b>
<b>Arbitres / Autres officiels</b>	<b>1,0</b>	<b>0,7</b>	<b>1,2</b>	<b>0,4</b>	<b>1,0</b>	<b>136</b>	<b>1,1</b>
<b>Educateurs</b>	<b>0,0</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>	<b>1,5</b>	<b>151</b>	<b>1,2</b>
<b>Tiers extérieurs</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>36</b>	<b>0,3</b>

Source : FFF, Observatoire des comportements (traitement ONDRP)

Télécharger

Tableau 9. Types d'agressions en fonction du type d'agresseur au cours de la saison 2011-2012.

Niveau d'agression	Nombre d'agresseurs						
	Total	Educateurs	Joueurs	Dirigeants	Spectateurs	Arbitres/Autres officiels	Tiers extérieurs
<b>Total général</b>	<b>12 761</b>	<b>151</b>	<b>11 524</b>	<b>603</b>	<b>311</b>	<b>136</b>	<b>36</b>
<i>Part en %</i>	<i>100,0</i>	<i>1,2</i>	<i>90,3</i>	<i>4,7</i>	<i>2,4</i>	<i>1,1</i>	<i>0,3</i>
<b>Agression physique</b>	<b>5 950</b>	<b>17</b>	<b>5 689</b>	<b>88</b>	<b>109</b>	<b>36</b>	<b>11</b>
Agression par arme	8	0	3	0	3	1	1
Coup / Brutalité	4 775	7	4 658	43	43	20	4
Bagarre / Echauffourée	312	3	227	19	52	8	3
Bousculade	505	4	472	19	5	4	1
Tentative de coup	350	3	329	7	6	3	2
<b>Agression verbale</b>	<b>6 232</b>	<b>124</b>	<b>5 393</b>	<b>497</b>	<b>121</b>	<b>88</b>	<b>9</b>
Menace / Intimidation	1 133	23	940	112	33	22	3
Propos grossiers ou injurieux	5 099	101	4 453	385	88	66	6
<b>Incivilité</b>	<b>547</b>	<b>9</b>	<b>424</b>	<b>16</b>	<b>75</b>	<b>12</b>	<b>11</b>
Crachat	182	0	161	3	16	1	1
Geste / Comportement obscène	241	6	220	7	3	5	0
Jet de projectile	124	3	43	6	56	6	10
<b>Atteintes aux biens</b>	<b>32</b>	<b>1</b>	<b>18</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>5</b>
Dégradation	29	1	18	2	6	0	2
Vol	3	0	0	0	0	0	3

Source : FFF, Observatoire des comportements (traitement ONDRP)

## Zoom sur les données « arbitres victimes »

Selon le recensement des matches à incident(s) net(s) effectués à partir des données recueillies par l'Observatoire des comportements de la Fédération Française de Football au cours de la saison 2011-2012, les agressions subies par les arbitres ont connu une hausse de l'ordre de 0,7% par rapport à la saison 2010-2011.

D'une manière générale, les arbitres et autres officiels victimes (5617 victimes) représentent 43,5% des victimes recensées au cours de la saison 2011-2012 (12905 victimes). 5463 arbitres victimes ont été recensés en 2011-2012 pour un total de 700274 matches de football amateur observés. C'est un volume d'arbitres victimes très légèrement supérieur à celui de la saison 2010-2011 (5425 arbitres) ce qui représente une hausse de 0,7% en 2011-2012 (tableau 10).

### Les violences verbales touchent 85% des arbitres victimes

Parmi les 5463 arbitres victimes, 4667 d'entre eux ont principalement été victimes de violences verbales (soit 85,4% des arbitres victimes contre 85,8% en 2010-2011). 514 arbitres (9,4% des arbitres victimes) ont été victimes de violences physiques contre 454 la saison précédente (10,0% des arbitres victimes). 278 (5,1% des arbitres victimes) ont été victimes d'incivilités contre 310 (5,7% des arbitres victimes) en 2010-2011. Quant aux atteintes aux biens, les arbitres semblent être plus rarement touchés (4 cas recensés pour la saison 2011-2012 et 8 cas au cours de la saison précédente) (tableau 11).

Plus précisément, 69,7% des arbitres victimes au cours de la saison 2011-2012 ont été victimes de propos

Télécharger

**Tableau 10. Les incidents enregistrés par la Fédération Française de Football (FFF) sur la situation des arbitres victimes au cours des saisons 2010-2011 et 2011-2012.**

Saison de football observée	2010-2011	2011-2012	Variation
<b>Centres de gestion participants</b>	125	125	0,0 %
Matches observés	711 375	700 274	- 1,6 %
Matches concernés par les incidents et ayant fait au moins un arbitre victime	5 425	5 463	+ 0,7 %
<b>Arbitres victimes</b>	5 425	5 463	+ 0,7 %
Dont arbitres victimes de violences verbales	4 653	4 667	+ 0,3 %
Dont arbitres victimes de violences physiques	454	514	+ 13,2 %
Dont arbitres victimes d'incivilités	310	278	+ 10,3 %
Dont arbitres victimes d'atteintes aux biens	8	4	-
<b>Nombre d'arbitres victimes pour 1 000 matches à incidents nets</b>	<b>7,6</b>	<b>7,8</b>	<b>+ 0,2 point</b>

Source : Fédération Française de Football, Observatoire des comportements (traitement ONDRP)

Télécharger

**Tableau 11. Types d'agressions recensées par l'Observatoire des comportements de la FFF à l'encontre des arbitres au cours des saisons 2010-2011 et 2011-2012.**

Niveau d'agression	Nombre d'arbitres victimes saison 2010-2011	Nombre d'arbitres victimes saison 2011-2012
<b>Total général</b>	<b>5 425</b>	<b>5 463</b>
<i>Part en %</i>	<i>100,0 %</i>	<i>100,0 %</i>
<b>Agression physique</b>	<b>454</b>	<b>514</b>
<i>Part en %</i>	<i>8,4 %</i>	<i>9,4 %</i>
Agression par arme	1	1
Coup / Brutalité	212	262
Bagarre / Echauffourée	17	11
Bousculade	146	148
Tentative de coup	78	92
<b>Agression verbale</b>	<b>4 653</b>	<b>4 667</b>
<i>Part en %</i>	<i>85,8 %</i>	<i>85,4 %</i>
Menace / Intimidation	894	859
Propos grossiers ou injurieux	3 759	3 808
<b>Incivilité</b>	<b>310</b>	<b>278</b>
<i>Part en %</i>	<i>5,7 %</i>	<i>5,1 %</i>
Crachat	78	59
Geste ou comportement obscène	181	159
Jet de projectile	51	60
<b>Atteinte aux biens</b>	<b>8</b>	<b>4</b>
<i>Part en %</i>	<i>0,1 %</i>	<i>0,1 %</i>
Vol	1	4
Dégradation	7	0

Source : Fédération Française de Football, Observatoire des comportements (traitement ONDRP)

Télécharger

**Tableau 12. Nombre d'arbitres victimes par agrégats des catégories de licences au cours de la saison 2011-2012.**

Agrégats des catégories de licence	Nombre d'arbitres victimes au cours de la saison 2011-2012	%
Hommes majeurs	4 629	84,7
Hommes mineurs	789	14,4
Féminines majeurs	39	0,7
Féminines mineurs	3	0,1
Inconnu	3	0,1
<b>Total</b>	<b>5 463</b>	<b>100,0</b>

Source : Fédération Française de Football, Observatoire des comportements (traitement ONDRP)

grossiers ou injurieux (soit 3 808 sur un total de 5 463 arbitres victimes) contre 69,3% en 2010-2011. Les menaces et actes d'intimidations représentent quant à elles 15,7% des atteintes perpétrées contre les arbitres au cours des matches officiels de football amateurs contre 16,5% la saison précédente (tableau 11).

### Au cours de la saison 2011-2012, un peu moins de 8 matches de football amateurs pour 1 000 ont été entachés d'incidents ayant compté au moins un arbitre victime

Le nombre de matches à incidents nets ayant fait au moins un arbitre victime était précisément de 5 425 en 2010-2011. Il est passé à 5 463 en 2011-2012, soit une augmentation de 0,7%. Lorsque l'on rapporte le nombre de matches à incidents au nombre de matches couverts par l'Observatoire des comportements, cela se traduit par un taux de 7,8 d'arbitres victimes pour 1 000 matches à incidents nets en 2011-2012 contre un taux de 7,6 pour 1 000 matches à incidents nets pour la saison précédente, soit une très légère augmentation de 0,2 point (tableau 11).

### Les arbitres sont majoritairement touchés au cours des matches réalisés au niveau des districts et par une majorité de joueurs

Sur les 5 463 arbitres victimes, 4 163 (soit 76,2%) d'entre eux ont été victimes au cours de matches disputés au niveau du district.

Au cours de la saison 2011-2012, 5 458 agresseurs ont commis des atteintes à l'encontre des arbitres. Les joueurs représentent 84,7% de ces agresseurs, soit 4 623 individus. Quant aux dirigeants (483 individus), ils représentent tout de même 8,8% des agresseurs, tandis que 2,4% des agresseurs sont des éducateurs (133 individus).

### Près de 85 % des arbitres victimes d'une atteinte le sont au cours d'un match de football officiel opposant des hommes majeurs

Au cours de la saison 2011-2012, 70,5% des arbitres sont victimes d'une atteinte au cours d'un match officiel opposant des « hommes séniors » (3 832 arbitres victimes sur un total de 5 463). Si l'on se réfère uniquement à la majorité ou à la minorité, c'est 84,7% des arbitres victimes qui ont été touchés par une atteinte perpétrée par un homme majeur. Quant aux hommes mineurs, ils sont tout de même à l'origine de 14,4% des atteintes commises envers les arbitres victimes (tableau 12).

## Méthodologie

### La base de données de l'Observatoire des comportements de la FFF

Sous l'appellation initiale d'Observatoire de la violence, l'Observatoire des comportements a été créé en 2005. Ses objectifs sont, entre autres, de connaître la réalité du terrain et de disposer de données objectives, afin de pouvoir proposer des actions de prévention ou de réparation et d'en mesurer l'efficacité. Pour ce faire, il a été développé un outil statistique mis en œuvre pour la première fois à l'occasion de la saison de football 2006-2007 et destiné à alimenter une base de données.

Il ne s'agit pas d'une base exhaustive susceptible de fournir des éléments de connaissance sur l'ensemble des matches entachés d'incident(s). En effet, même s'il y en a très peu, tous les centres de gestion, ne contribuent pas à l'alimenter. Pour la saison 2006-2007, sur 126 centres de gestion disposant de l'outil, ils étaient 79 à signaler les matches à incident(s) à l'Observatoire des comportements. Pour la saison 2007-2008, ils étaient au nombre de 107 et de 115 pour la saison 2008-2009, pour atteindre 118 pour la saison 2009-2010. En ce qui concerne les saisons 2011-2012, c'est 99,2% des centres de gestions qui ont participé à la remontée des informations (125 centres de gestions sur les 126 au total concernés par l'Observatoire des comportements). Cela se traduit par une augmentation purement mécanique du nombre de matches à incident(s) porté à la connaissance de la FFF, augmentation due à la mobilisation plus forte des centres de gestion à la collecte des données statistiques d'une part, et à une meilleure prise en compte des constatations des faits de violences et d'incivilité sur le terrain, d'autre part. Depuis cinq saisons, la FFF incite les centres de gestion à s'investir pleinement dans cet exercice statistique. C'est une priorité de la FFF qui se décline sous la forme d'une ligne budgétaire spécifique dans les conventions d'objectifs (*lutte contre les violences et les incivilités*) qui lient la Ligue du Football Amateur (LFA) à ses ligues régionales. Dans l'immédiat, le fait que le nombre de centres de gestion participants ne soit pas le même d'une saison à l'autre interdit de procéder à des comparaisons purement quantitatives entre les saisons étudiées et ne permet qu'une approche qualitative du phénomène des violences dans le football amateur.

La base de données de l'Observatoire des comportements fournit des indications qui permettent de déterminer à la fois les caractéristiques du match et les caractéristiques de l'incident en lui-même. En premier lieu, les données relatives au match sont le type (match officiel, amical, etc.), le numéro d'identification, le centre de gestion organisateur, les clubs en lice, le lieu et la date auxquels il s'est joué, le niveau de compétition (ligue, district ou fédération), la catégorie de joueurs concernés (seniors, jeunes, etc.) et le classement, ou non, en match sensible. Les autres indications sont relatives à l'incident principal survenu durant la partie qui est le seul à être décrit: sa nature (*agression physique ou verbale, atteinte au biens, incivilité*), le moment de la partie auquel il est survenu, s'il avait un caractère raciste, s'il a débouché sur une intervention de la police ou des secours, s'il s'est ensuivi des plaintes, des arrestations, s'il a été accompagné d'un ou plusieurs autres incidents, le nombre de victimes et

de personnes mises en cause, leur origine (club recevant, club visiteur, etc.). En cas d'atteintes aux biens, la base de données fournit également des éléments sur sa nature et permet de déterminer s'il s'agit d'un vol, d'une dégradation ou d'un incendie.

En plein accord avec l'Observatoire des comportements, l'ONDRP a choisi de ne pas exploiter les informations qui permettent d'identifier les centres de gestion ou les clubs concernés. Etablir une géographie de la violence dans le football amateur aurait en effet pu conduire à stigmatiser certains clubs, certains districts ou certaines ligues. L'ONDRP a extrait des éléments qui permettent de déterminer le contexte dans lequel se sont produits les incidents, leur nature, les conséquences qui en ont découlé tant pour le match que pour les personnes impliquées à quelque titre que ce soit et enfin la qualité des agresseurs et des victimes.

### La constitution de l'échantillon

Toutes les rencontres ayant donné lieu à un ou plusieurs incidents et recensées par l'Observatoire des comportements de la FFF n'ont pu être analysées. Même si l'outil statistique mis en place par la FFF a beaucoup progressé depuis la saison 2006-2007, quelques erreurs de saisies ont pu être observées. Un travail de « nettoyage » de la base de données a donc été nécessaire.

Les matches à incidents font l'objet d'un signalement à destination de l'Observatoire des comportements sous la forme d'une fiche d'incident(s) par match, venant relater l'incident le plus grave et uniquement celui-là. Pour déterminer quel était l'incident le plus grave, l'ONDRP a repris les critères de l'Observatoire des comportements qui retient ce classement par ordre de gravité décroissant : agression physique (agression par arme, coup et brutalité, bagarre et échauffourée, bousculade, tentative de coup), agression verbale (menace et intimidation, propos grossier ou injurieux), atteinte aux biens et enfin incivilité (crachat, geste obscène, jet de projectile).

Dans certains cas, l'incident décrit sur la fiche ne comportait aucune victime ni agresseur. Ce qui peut se concevoir dans le cas des jets de projectiles (*par exemple une bouteille d'eau qui est jetée sur la pelouse sans toucher qui que ce soit et sans que l'arbitre ait pu voir qui l'a lancée*) ne l'est plus dans le cas d'un échange de coups ou d'une bousculade. L'ONDRP a donc jugé préférable de ne pas prendre en compte ces matches pour lesquels les informations étaient manifestement erronées ou incomplètes.

Ainsi, concernant la saison 2006-2007, il avait été retenu 7501 matches, au lieu des 7750 matches à incident(s) recensés par l'Observatoire des comportements de la FFF. Pour ce qui est de la saison 2007-2008, l'échantillon porte sur 11 689 matches, contre 12 008 recensés au total. Quant à la saison 2008-2009, sur 11 575 incidents recensés au total, le nombre d'incidents retenus a été de 11 338. Pour la saison 2009-2010, sur 12 328 incidents recensés, 11 702 ont ainsi été retenus. En ce qui concerne la saison 2010-2011, sur 12 803 incidents recensés, 12 692 ont été pris en compte. Enfin, sur les 12 856 matches à incidents recensés au cours de la saison 2011-2012, 12 736 matches à incidents ont été conservés.

# Les publications de

## L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales



Directeur de la publication : André-Michel VENTRE – Rédacteur en chef : Christophe SOULLEZ

### LES VIOLENCES ET LES INCIVILITÉS DANS LE FOOTBALL AMATEUR

Analyse de plus de 19 000 matches émaillés d'un ou plusieurs incidents  
au cours des saisons 2006-2007 et 2007-2008.

Yannick SILVAIN, chargé d'études à l'OND, Adjudant de Gendarmerie  
Rachid BENAZRINE, chargé d'études à l'OND, Commandant de Police  
et la participation de la Fédération Française du Football



Depuis 6 ans, l'Observatoire national de la délinquance (OND) mène plusieurs types de travaux statistiques dans le cadre de sa mission de mesure des phénomènes de délinquance. Il exploite les données statistiques existantes, qu'elles soient d'essence administrative ou non, selon sa propre méthodologie, comme c'est le cas pour les crimes et délits enregistrés par la police ou la gendarmerie nationales. Il collabore avec l'INSEE dans le cadre du dispositif d'enquêtes annuelles de victimation dont il publie régulièrement les résultats et il conduit des études spécialisées lorsqu'il s'autosaisit ou lorsqu'il est sollicité sur un thème particulier.

Le présent numéro de la série « Grand Angle » s'inscrit dans le cadre de ces études spécialisées, tout comme de précédents numéros, le 13<sup>e</sup> consacré à l'enquête sur la nature des violences physiques non crapuleuses à Paris, le 14<sup>e</sup> qui proposait une approche multi-sources de la question des violences physiques par conjoint ou ex-conjoint, ou encore le 15<sup>e</sup> qui s'attachait à l'analyse des phénomènes de délinquance dans les transports en commun ferrés d'Île-de-France. Il s'agit ici, tout autrement, d'appréhender les phénomènes de violences et d'incivilités dans le football amateur, répondant en cela à une demande du conseil d'orientation de l'OND.

Sport populaire, très médiatisé et produit de la mondialisation, le football jouit d'une popularité qui ne se dément pas. Sport d'éducation par excellence, le football amateur ne parvient à masquer ni ses excès ni ses faiblesses, et particulièrement, les violences et les incivilités qui entachent son image. La question qui est régulièrement posée est de savoir comment lutter contre ces comportements socialement inadaptés et qui se constatent très souvent lors des compétitions de football amateur.

La multiplication des incivilités et des violences montre que le sport en général, le football en particulier, n'échappe pas aux maux qui affectent la société dans son ensemble. Pour reprendre l'analyse du sociologue Norbert Élias : « L'incivilité, la violence dans le sport, ne sont que les expressions sociales et culturelles du niveau de civilisation que nous avons atteint collectivement ». Cette étude qui s'appuie sur un échantillon de matches de football relativement intéressant, permet d'avoir une vision de l'ensemble du phénomène de violence et d'incivilité, même si toutefois, il y a lieu d'en relativiser la portée du fait d'un faible nombre de faits connus, à l'occasion des matches à incident(s), au regard du nombre de matches observés.

Les pouvoirs publics se sont très fortement impliqués pour essayer d'endiguer ce phénomène. En France, le cadre juridique consacré au sport a particulièrement évolué depuis 1995, et notamment, en son sein, le code disciplinaire de la Fédération Française de Football (FFF). On songe également à la multiplication des campagnes de sensibilisation, à la protection renforcée des arbitres, qui, depuis le 23 octobre 2006, se sont vu octroyer la qualité de personne chargée d'une mission de service public, et qui permet aux tribunaux de mieux sanctionner un comportement déviant à leur endroit. Quelles que soient leurs dénominations, les différentes institutions en charge de la régulation du sport, de l'éducation et de la sécurité se rencontrent très régulièrement et parlent aujourd'hui le même langage. La mise en œuvre d'actions de prévention et de répression se trouve ainsi grandement facilitée.



INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES DE SÉCURITÉ – Département de l'Observatoire national de la délinquance  
Les Borromées, 3 avenue du Stade de France, 93218 Saint-Denis-La-Plaine cedex Tél. : 01 55 84 53 00 – Fax : 01 55 84 54 29

Retrouvez l'intégralité de ce numéro de **Grand Angle**

sur [www.inhesj.fr](http://www.inhesj.fr)

## Les infractions au droit de l'environnement constatées en 2011 par la Gendarmerie nationale, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques



### Principaux enseignements

En 2011, les militaires de la Gendarmerie nationale, les agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et ceux de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), ont relevé 58 581 infractions au droit de l'environnement, soit une baisse de 15% par rapport à l'année 2010. En 2010, 68 903 infractions de ce type avaient été constatées. L'évolution du nombre d'infractions constatées en 2011 affiche une baisse alors que, sur la période 2006-2010, on a observé une hausse globale de 19,9%.

En 2011, on constate une baisse de 5,4% des infractions constatées en matière d'atteintes au milieu. Au sein de cette famille d'infractions, les plus représentées sont celles relatives aux dépôts d'ordures (6 340 *infractions*, soit 59% *des atteintes aux milieux*). Plus précisément, les infractions les plus relevées sont les suivantes : dépôt d'objet ou d'ordure transporté à l'aide d'un véhicule dans un lieu non autorisé (2 648 *infractions*), abandon d'une épave de véhicule dans un lieu non autorisé (1 524 *infractions*), dépôt ou abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'objets hors des emplacements autorisés (1 326 *infractions*).

On observe une baisse de 23,1% des infractions dressées pour non-respect des règles administratives et/ou préventives. Au sein de cette catégorie, l'index le plus représenté est celui relatif aux atteintes à la faune et à la flore (*index* 17 : 11 831 *infractions* soit 56,2%). Ces atteintes sont également en baisse de 36,4% par rapport à 2010. L'utilisation de produit phytopharmaceutique sans respecter les limitations et conditions d'utilisation déterminées par l'autorité administrative (1 850 *infractions constatées*) est l'infraction la plus constatée de la catégorie. Vient en deuxième position l'exécution de travaux non autorisés par un permis de construire (1 197 *infractions*). Le cumul des infractions pour non-respect des règles administratives et/ou préventives relatives à la chasse porte à 1 815 le nombre d'infractions pour défaut de permis de chasse ou de chasse sans assurance en 2011, contre 1 447 en 2010 soit une augmentation globale ce type d'infractions de 25,4%.

Le nombre d'infractions constatées entrant dans le champ de la « santé publique » connaît une augmentation de 88,6% (*index* 13 à 15) soit 158 infractions constatées en 2010 contre 298 en 2011 (« l'exposition d'un travailleur à l'inhalation de poussières d'amiante sans respect des mesures particulières de protection » a été constatée 44 fois, et « l'usage d'eau contraire à la limitation ou suspension prescrite en cas de sécheresse, pénurie ou accident » a été relevée 304 fois en 2011 contre 126 fois en 2010).

Faisant suite au « Repère n°10 » d'octobre 2009, cette fiche thématique est consacrée aux infractions au droit de l'environnement constatées en 2011 par les militaires de la Gendarmerie nationale, les agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) ainsi que par les agents de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA). L'activité de ces trois organismes peut être considérée comme représentative de l'ensemble de la délinquance environnementale constatée : la gendarmerie est traditionnellement et historiquement très impliquée dans les questions d'environnement et, en 2008, le ministère de l'Écologie estimait que pour la seule police de l'eau, l'ONEMA avait initié 45,8% des infractions constatées en 2006 tandis que l'ONCFS était à l'origine de plus de 80% des procédures établies en matière de police de la chasse et de protection de la faune et de la flore.

Comme cela était précisé dans le « Repère 10 », les données issues de l'état 4001 ne sont pas étudiées dans cette étude. L'état 4001 n'offre qu'une vue très partielle du phénomène. Il ne comptabilise que les infractions pénalement qualifiées de crime ou de délit. Or, près de 80% des infractions au droit de l'environnement sont de nature contraventionnelle et n'apparaissent donc pas dans la statistique policière. De plus, l'état 4001 n'est alimenté que par la police et la gendarmerie nationales. N'y apparaissent donc pas les délits constatés par les autres agences dotées de pouvoirs de police en matière de droit de l'environnement comme l'ONCFS ou l'ONEMA. Enfin, le nombre trop restreint d'index consacrés à la problématique de l'environnement dans la nomenclature de l'état 4001 ne permet pas d'avoir une vision suffisamment précise de cette délinquance.

Les informations extraites des bases de données de la Gendarmerie nationale, de l'ONCFS et de l'ONEMA contribuent à nous fournir une image plus exhaustive de la délinquance environnementale. Il faut toutefois tenir compte du fait que, comme c'est le cas avec l'état 4001, les chiffres ne témoignent pas de l'ensemble de la délinquance commise et ne font que refléter l'activité d'initiative des services, qui dépend de leur charge de travail, mais aussi des orientations locales, dans un domaine où les plaintes sont encore assez rares.

### Une baisse de 15% des infractions au droit de l'environnement entre 2010 et 2011

En 2011, les militaires de la Gendarmerie nationale, les agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et ceux de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), ont relevé 58 581 infractions au droit de l'environnement, soit une baisse de 15,0% par rapport à l'année 2010 (-10 322 *infractions*). En 2010, 68 903 infractions de ce type avaient été constatées (*graphique* 1).

Cette forte baisse du nombre d'infractions constatées en 2011 se produit alors que sur la période 2006-2010, on observait une hausse globale de 19,9%. Finalement, entre 2006 et 2011, on constate une hausse moindre de 1,2% du nombre infractions constatées (57 470 *infractions* en 2006).

Sur les 58 581 infractions constatées, 35 517 l'ont été par la Gendarmerie (60,6%), 16 555 par l'ONCFS (28,3%) et 6 509 par l'ONEMA (11,1%).

### Baisse de 23,1% du nombre d'infractions relevées pour non-respect des règles administratives et/ou préventives entre 2010 et 2011

Entre 2006 et 2008, le nombre d'infractions au droit de l'environnement enregistrées par la gendarmerie, l'ONCFS et l'ONEMA, connaissait des variations peu importantes : +0,7% entre 2006 et 2007 et +1,3% entre 2007 et 2008. Entre 2009 et 2010, ce sont 5 481 infractions supplémentaires qui ont été constatées (+8,6%). Toutefois, le caractère général de ces données dissimule des évolutions contrastées en fonction du type d'infractions<sup>1</sup> (*tableau* 1 et *graphiques* 2 et 5).

Ainsi, de 2006 à 2008, les atteintes aux milieux<sup>2</sup> sont en hausse (+6 943 *infractions constatées*). La tendance s'inverse en 2009 puisqu'on constate alors une baisse de 544 infractions en 2009 par rapport à 2008 (12 713 *faits* en 2008 et 12 169 en 2009). Cette tendance s'est confirmée en 2010 en affichant de nouveau une baisse de -6,8%, soit 824 faits constatés en moins. En 2011, on constate encore une baisse de 5,4%, soit 607 faits constatés en moins. Au sein de cette famille d'infractions, les infractions les plus représentées sont celles relatives aux dépôts d'ordures (6 340 *infractions*, soit 59,0% *des atteintes aux milieux*). Plus précisément, les infractions les plus relevées sont les suivantes : dépôt d'objet ou d'ordure transporté à

l'aide d'un véhicule dans un lieu non autorisé (2 648 *infractions*), abandon d'une épave de véhicule dans un lieu non autorisé (1 524 *infractions*), dépôt ou abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'objets hors des emplacements autorisés (1 326 *infractions*), circulation avec un véhicule à moteur hors des voies ouvertes à la circulation publique, espaces naturels (1 051 *infractions*), déversement de substances nuisibles dans les eaux souterraines, superficielles ou de la mer (533 *infractions*). Il est à noter que 95,3% des infractions relatives aux dépôts d'ordures sont relevées par les militaires de la Gendarmerie nationale.

Entre 2009 et 2010, les infractions relevées pour non-respect des règles administratives et/ou préventives connaissent une hausse de 27,5%. En 2009, 21 462 infractions de cette nature avaient été constatées alors que, pour l'année 2010, leur nombre est de 27 371, dont 20 479 (74,8%) avaient été relevées par les militaires de la gendarmerie. La hausse de ces infractions était de +81,1% sur la période 2008-2010. Notons que ces infractions avaient connu une baisse de 2006 à 2008 (-1,7% soit -343 *infractions* entre 2006 et 2007, et -22,8% soit -4 457 *infractions* entre 2007 et 2008). En 2011, c'est une baisse de 23,1% des infractions de cette catégorie qui est constatée (soit 6 320 *infractions* en moins entre 2010 et 2011). Au sein de cette catégorie, l'index le plus représenté est celui relatif aux atteintes à la faune et à la flore (*index* 17 : 11 831 *infractions* soit 56,2%). Ces atteintes sont également en baisse de 36,4% par rapport à 2010. L'utilisation de produit phytopharmaceutique sans respecter les limitations et conditions d'utilisation déterminées par l'autorité administrative (1 850 *infractions constatées*) est l'infraction la plus constatée de la catégorie. Vient en deuxième position l'exécution de travaux non autorisés par un permis de construire (1 197 *infractions*).

La chasse, sans être porteur du permis ou de l'autorisation de chasser accompagné du document de validation et de l'attestation d'assurance a, quant à elle, été constatée 817 fois en 2011 contre 724 fois en 2010. Le cumul des infractions pour non-respect des règles administratives et/ou préventives relatives à la chasse porte à 1 815 le nombre d'infractions pour défaut de permis de chasse ou de chasse sans assurance en 2011, contre 1 447 en 2010 soit une augmentation globale ce type d'infractions de 25,4%.

Les infractions pour non-respect des règles administratives et/ou préventives en matière de nuisances sonores et visuelles (*index* 18) et celles relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement et règle-

- • • (1) L'ONDRP a développé une typologie des infractions au droit de l'environnement qu'il classe en six grandes catégories : les atteintes aux milieux, la protection de la faune et la flore, les nuisances, la santé publique, le non-respect de règles administratives et/ou préventives et enfin les infractions non identifiées. Voir à ce sujet le rapport annuel 2008 de l'ONDRP, « éléments de connaissance des infractions au droit de l'environnement », chapitre deuxième « l'élaboration de l'état statistique dédié aux infractions commises en matière d'environnement et de santé publique », pages 361 et 362.
- (2) Il s'agit des milieux physiques comme l'eau et les milieux aquatiques, l'air et l'atmosphère. Dans cette dernière catégorie apparaissent les atteintes directes aux milieux (déversement de substance nuisible dans un cours d'eau, par exemple) et les atteintes indirectes comme les dépôts sauvages d'ordures, susceptibles de polluer les sols et la nappe phréatique.

ment sanitaire départemental (index 20) connaissent une baisse en 2011 (1 316 en 2011 pour l'index 18 contre 1 833 infractions constatées en 2010 et 843 infractions constatées en 2011 contre 1 193 en 2009 pour l'index 20).

### Une baisse de 3,4 % des infractions relatives à la protection de la faune et de la flore (index 5 à 10)

Entre 2009 et 2010, on constatait une baisse de 2,8% des infractions relatives à la protection de la faune et de la flore (16 241 infractions en 2010 contre 16 714 en 2009). En 2011, on observe à nouveau une baisse un peu plus marquée de 3,4%, soit 545 infractions constatées en moins.

Parmi ces atteintes, l'index 8 relatif à la chasse est le plus représenté avec 8 942 infractions soit 57% du nombre total d'infractions de cette catégorie. Les agents de l'ONCFS sont à l'origine de 83,2% des infractions relevées relatives à la chasse (index 8) et 50,0% des infractions concernant la pêche (index 9). Les agents de l'ONEMA ont constaté à eux seuls 89,8% des infractions concernant la gestion des ressources piscicoles.

Les infractions les plus fréquentes sont, d'une part, le non respect des prescriptions du schéma départemental de gestion cynégétique relatives à la sécurité des chasseurs et des non chasseurs soit 931 infractions (index 8) et, d'autre part, la chasse sur le terrain d'autrui sans le consentement du propriétaire ou détenteur du droit de chasse (index 8), soit 823 infractions; ainsi que la chasse à l'aide d'un engin, instrument, mode ou moyen prohibé (index 8) avec 726 infractions.

### Une baisse de 22,2 % des nuisances

Le nombre d'infractions constatées pour nuisances sonores ou visuelles (index 11 et 12) s'établit à 10 666 en 2011 contre 13 702 en 2010 soit une baisse de 22,2%.

Les nuisances visuelles baissent de 33,1 % entre 2010 et 2011. L'apposition d'une publicité sur un éclairage public en agglomération a été relevée 1 051 fois en 2011 contre 2 470 fois en 2010.

Les nuisances sonores accusent également une baisse de 17,4% (9 554 faits constatés en 2010 contre 7 891 en 2011). L'infraction « bruit, tapage nocturne troublant la tranquillité d'autrui » est la plus constatée avec 5 896 infractions. Si on leur ajoute 1 159 infractions pour bruit et tapage injurieux diurnes troublant la tranquillité d'autrui, cela porte à 7 055 le nombre d'infractions constatées pour bruit et tapage (soit 89,4% du total des nuisances sonores).

Les infractions non identifiées<sup>3</sup> et les infractions relevées dans le domaine de la santé publique sont peu importantes en volume. Les variations constatées sont difficilement interprétables et les évolutions de ces deux

• • • (3) Infractions qui apparaissent dans les bases de données sous un code Natinf obsolète ou qui sont instituées par des arrêtés locaux pris pour la protection de la faune, de la flore et des milieux et qui ne font pas l'objet d'une codification.

catégories d'infractions ont peu d'impact sur l'évolution du nombre global d'infractions constatées.

Néanmoins, on constate une augmentation de 88,6% du nombre d'infractions entrant dans le champ de la « santé publique » (index 13 à 15) soit 158 infractions constatées en 2010 contre 298 en 2011. Le fait d'exposer un travailleur à l'inhalation de poussières d'amiantes sans respect des mesures particulières de protection a été constaté 44 fois par les militaires de la gendarmerie contre 17 fois en 2010. L'usage d'eau contraire à la limitation ou suspension prescrite en cas de sécheresse, pénurie ou accident a quant à elle été relevé 304 fois en 2011 contre 126 fois en 2010.

### Une hausse de 16,8% des délits entre 2010 et 2011

En matière de droit de l'environnement, les infractions réprimées par le Code pénal sont visées par des qualifications allant de la contravention de première classe au crime (tableau 2).

Alors qu'en 2009, les infractions qualifiées crimes accusaient une hausse de près de 145% (-59,1% en 2010), en 2010, ce sont les contraventions pénales de quatrième classe qui connaissent une forte hausse. Leur nombre était passé de 13 811 en 2009 à 23 893 en 2010, soit une hausse de 73%, très fortement basée sur l'augmentation des infractions constatées pour non-respect des mesures collectives obligatoires de prophylaxie des maladies animales (7 379 infractions en 2010 contre 469 en 2009).

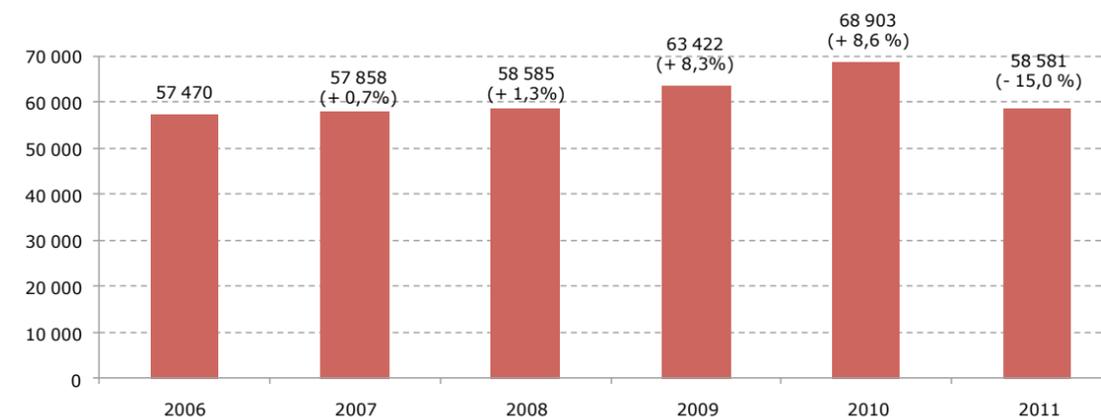
En 2011, ce sont les délits qui connaissent une hausse de 16,8% avec 15 024 infractions constatées contre 12 866 en 2010. Les contraventions pénales de 5<sup>e</sup> classe évoluent également à la hausse avec 647 infractions constatées supplémentaires, soit une augmentation de 4,4%. Les autres qualifications pénales évoluent à la baisse. Ce sont les infractions pénales de 4<sup>e</sup> classe qui accusent la plus forte baisse avec 12 776 infractions constatées en moins, soit une baisse de 52,2%.

### 26,1 % des infractions constatées en 2011 sont des contraventions de la cinquième classe

La qualification pénale la plus représentée en 2011 est la contravention pénale de 5<sup>e</sup> classe alors qu'en 2010, il s'agissait des contraventions pénales de 4<sup>e</sup> classe. En effet, 34,7% des infractions relevées étaient des contraventions de quatrième classe en 2010 (23 893 sur un total de 68 903 infractions) contre 26,1% en 2011 (15 260 sur un total de 58 581 infractions). Parmi les infractions pénalement qualifiées de contraventions de 5<sup>e</sup> classe, on retrouve notamment le dépôt d'objet ou d'ordure transportés à l'aide d'un véhicule dans un lieu non autorisé (2 648 infractions),

Télécharger

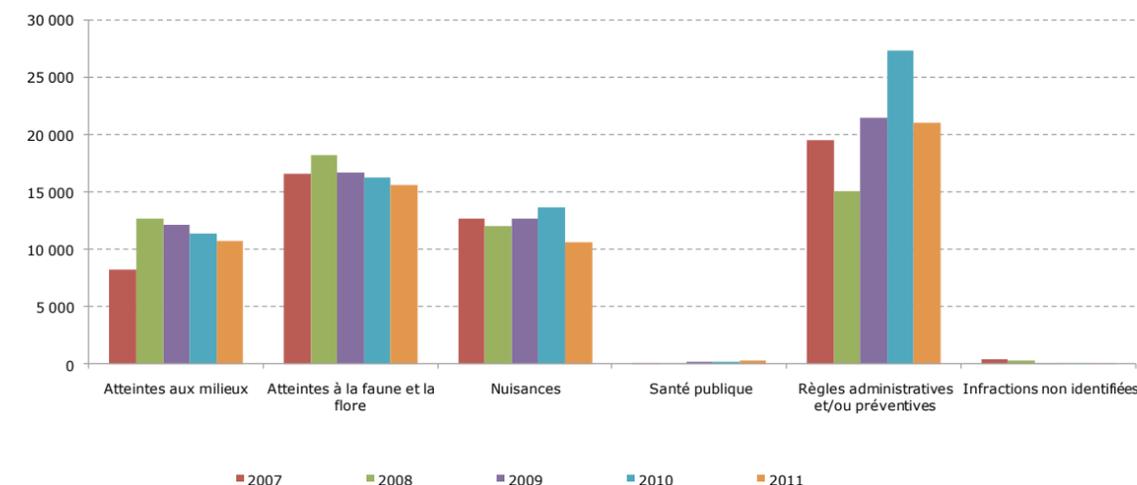
Graphique 1. Les infractions au droit de l'environnement constatées entre 2006 et 2011.



Source : DGGN - ONCFS - ONEMA (Exploitation ONDRP)

Télécharger

Graphique 2. Les différentes catégories d'infractions au droit de l'environnement constatées entre 2007 et 2011.



Source : DGGN - ONCFS - ONEMA (Exploitation ONDRP)

Télécharger

Tableau 1. Les différentes catégories d'infractions au droit de l'environnement constatées entre 2006 et 2011.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Toutes infractions confondues</b>	<b>57 470</b>	<b>57 858</b>	<b>58 585</b>	<b>63 422</b>	<b>68 903</b>	<b>58 581</b>
Atteintes aux milieux	5 770	8 282	12 713	12 169	11 345	10 738
Atteintes à la faune et la flore	17 930	16 677	18 307	16 714	16 241	15 696
Nuisances	13 305	12 735	12 047	12 753	13 702	10 666
Santé publique	273	117	93	237	158	298
Règles administratives et/ou préventives	19 916	19 573	15 116	21 462	27 371	21 051
Infractions non identifiées	276	474	309	87	86	132

Source : DGGN - ONCFS - ONEMA (Exploitation ONDRP)

l'abandon d'une épave de véhicule dans un lieu non autorisé (1 524 *infractions*), la circulation de véhicule sur une route de forêt interdite à la circulation (1 455 *infractions*) ou la circulation avec un véhicule à moteur hors des voies ouvertes à la circulation publique – espace naturel (1 051 *infractions*).

La part des contraventions pénales de 4<sup>e</sup> classe a quant à elle baissé de plus de 15 points (19,5% en 2011 contre 34,7% en 2010) (tableau 2). Parmi les infractions pénalement qualifiées de contraventions de 4<sup>e</sup> classe, on retrouve notamment l'apposition d'une publicité sur un éclairage public en agglomération (1 051 *infractions constatées*).

La part des infractions pénalement qualifiées de délit a augmenté de 6,9 points en 2011. Le nombre de délits est passé de 12 866 infractions constatées en 2010 à 15 024 en 2011.

En 2011, les parts des contraventions pénales de 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> classe sont stables par rapport à 2010. Néanmoins, le nombre de contraventions de première classe (ex : *chasse sans être porteur du permis ou de l'autorisation de chasser accompagné du document de validation et de l'attestation d'assurance ou la non présentation, pour un pêcheur, d'un document attestant de l'appartenance à une association de pêche agréée*) accuse encore une baisse avec 86 faits constatés en moins en 2011 par rapport à 2010 (1 480 faits constatés en 2010 contre 1 394 en 2011) soit une variation de -5,8%. On observe aussi une baisse du nombre d'infractions qualifiées de contraventions de deuxième classe (*dépôt d'ordures ou d'objets sans autorisation dans un lieu public ou privé, par exemple*) avec 190 infractions constatées en moins en 2011 (2 127 *infractions constatées en 2010 contre 1 937 en 2011*).

**On note des disparités en fonction du type de service verbalisateur.** Ainsi, 54,6% des infractions constatées en 2011 par l'ONEMA étaient des délits (3 555 délits sur un total de 6 509 *infractions*). En ce qui concerne l'ONCFS, 32,5% des infractions sont des contraventions de 5<sup>e</sup> classe (5 377 *contraventions de 5<sup>e</sup> classe sur un total de 16 555 infractions*). Pour ce qui est de la Gendarmerie nationale, la qualification pénale la plus représentée est pour l'année 2011 la contravention de 3<sup>e</sup> classe (11 520 sur un total de 35 517, soit 32,4%). Néanmoins, tous services confondus, on note que 51,7% des infractions relevées (30 296 *infractions*) présentaient un caractère de gravité avérée si l'on considère que les infractions les plus graves sont des crimes, des délits ou des contraventions de 5<sup>e</sup> classe (tableau 3).

Les seules infractions punissables de la réclusion criminelle sont des infractions relatives aux destructions, dégradations et détériorations par incendie de bois, forêts, landes, maquis ou plantations d'autrui (à l'exception des incendies involontaires). En 2011, 12 infractions criminelles ont été relevées, contre 18 en 2010, 44 en 2009, 18 en 2008, 6 en 2007 et aucune en 2006 (tableaux 2 et 3, graphique 3). En 2011, ces infractions ont été constatées 12 fois et uniquement par les militaires de la Gendarmerie nationale tout comme les années précédentes.

• • • (4) L'ONEMA prend dorénavant en compte toutes les infractions constatées contrairement aux années précédentes pour lesquelles seule l'infraction principale de chaque procédure judiciaire établie était comptabilisée. Ceci peut expliquer l'augmentation de 48,9% des infractions constatées entre 2010 (4 370 *infractions constatées*) et 2011 (6 509 *infractions constatées*).

## L'ONCFS et l'ONEMA : une activité particulièrement ciblée

La Gendarmerie nationale est compétente au titre de toutes les polices de l'environnement, qu'il s'agisse de la police de la chasse, de la police de l'air ou encore de la police des réserves naturelles. À la différence de l'ONCFS et de l'ONEMA, la Gendarmerie nationale est une force de police à caractère généraliste. De fait, les infractions constatées par ses personnels se répartissent plus ou moins équitablement entre les diverses catégories définies par l'ONDRP, à l'exception notable de la catégorie « santé publique » qui se caractérise par un nombre d'infractions constatées particulièrement faible (tableau 4).

A contrario, l'ONCFS et l'ONEMA sont deux offices spécialisés dans des domaines bien précis, ce qui se reflète fortement dans leur activité répressive.

Ainsi, en 2008, 61% des infractions relevées par l'ONEMA, soit 2 099 sur un total de 3 443, avaient trait à des atteintes aux milieux. Sur ces 2 099 infractions, 2 033 faisaient suite à une pollution aquatique. En 2009, on constatait, d'une part, une baisse des infractions des atteintes aux milieux et des atteintes à la faune et à la flore constatées par l'ONEMA, et, d'autre part, une augmentation significative des infractions liées au non-respect des règles administratives et/ou préventives (2 501 *infractions soit 60,8% du volume total d'infractions qu'il a pu constater*). En 2010, il y avait non seulement une nouvelle hausse des infractions pour non-respect des règles administratives et/ou préventives (2 655 *infractions constatées soit 60,8% des infractions constatées par l'ONEMA*), mais également une hausse des infractions liées aux atteintes aux milieux (1 006 *infractions constatées soit 23,0%*).

En 2011, le changement méthodologique<sup>4</sup> adopté par l'ONEMA ne permet pas de raisonner sur les volumes d'infractions constatées par ses agents. En revanche, en ce qui concerne les parts des différentes catégories d'infractions, on constate une augmentation de 18,9 points des infractions relatives à la santé publique et une augmentation de 9,4 points de la part des infractions relatives au non respect des règles administratives et/ou préventives (annexe F) qui restent les infractions les plus constatées par les agents de l'ONEMA (61,8%, tableau 4).

En 2010, 60,2% des infractions relevées par les agents de l'ONCFS étaient relatives à la protection de la faune et de la flore, soit 8 710 infractions sur un total de 14 479 (9 002 sur un total de 15 320 en 2009 soit 58,8%). Le nombre d'infractions constatées en matière de chasse s'était établi à 6 466 en 2010, contre 6 716 en 2009. En 2011, 70,4% des infractions constatées par l'ONCFS sont des infractions relatives à la protection de la faune et de la flore, avec 10 196 infractions constatées sur un total de 16 555 (tableau 4). En ce qui concerne la chasse, 7 442 infractions ont été relevées par l'ONCFS ce qui représente une hausse de 15,1% par rapport à 2010.

[Télécharger](#)

Tableau 2. Évolution du nombre d'infractions constatées et de leur part de 2006 à 2011 par qualification pénale.

Qualification pénale	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2010-2011 (%)
Contraventions pénales de 1 <sup>e</sup> classe	2 244	2 702	2 225	2 208	1 480	1 394	-5,8
Part des Contraventions pénales de 1 <sup>e</sup> classe	3,9%	4,7%	3,8%	3,5%	2,1%	2,4%	
Contraventions pénales de 2 <sup>e</sup> classe	759	1 304	2 030	2 285	2 127	1 937	-8,9
Part des Contraventions pénales de 2 <sup>e</sup> classe	1,3%	2,3%	3,5%	3,6%	3,1%	3,3%	
Contraventions pénales de 3 <sup>e</sup> classe	15 142	13 541	12 347	14 044	13 820	13 405	-3,0
Part des Contraventions pénales de 3 <sup>e</sup> classe	26,3%	23,4%	21,1%	22,1%	20,1%	22,9%	
Contraventions pénales de 4 <sup>e</sup> classe	12 441	11 564	11 899	13 811	23 893	11 417	-52,2
Part des Contraventions pénales de 4 <sup>e</sup> classe	21,6%	20,0%	20,3%	21,8%	34,7%	19,5%	
Contraventions pénales de 5 <sup>e</sup> classe	14 891	16 286	18 157	18 033	14 613	15 260	4,4
Part des Contraventions pénales de 5 <sup>e</sup> classe	25,9%	28,1%	31,0%	28,4%	21,2%	26,1%	
Délits	11 717	12 090	11 616	12 916	12 866	15 024	16,8
Part des Délits	20,4%	20,9%	19,8%	20,4%	18,7%	25,6%	
Crimes	0	6	18	44	18	12	NS
Part des Crimes	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	
Indéterminées	276	365	293	81	86	132	NS
Part des infractions indéterminées	0,5%	0,6%	0,5%	0,1%	0,1%	0,2%	
<b>Total</b>	<b>57 470</b>	<b>57 858</b>	<b>58 585</b>	<b>63 422</b>	<b>68 904</b>	<b>58 581</b>	<b>-15,0</b>
	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	

Source : DGGN - ONCFS - ONEMA (Exploitation ONDRP)

[Télécharger](#)

Tableau 3. Les infractions constatées en 2011 par les services verbalisateurs.

	Gendarmerie		ONCFS		ONEMA		Total	
	Volume	%	Volume	%	Volume	%	Volume	%
<b>Toutes qualifications pénales</b>	<b>35 517</b>	<b>100,0%</b>	<b>16 555</b>	<b>100,0%</b>	<b>6 509</b>	<b>100,0%</b>	<b>58 581</b>	<b>100,0%</b>
Contraventions de 1 <sup>e</sup> classe	209	0,6%	1 175	7,1%	10	0,2%	1 394	2,4%
Contraventions de 2 <sup>e</sup> classe	1 753	4,9%	150	0,9%	34	0,5%	1 937	3,3%
Contraventions de 3 <sup>e</sup> classe	11 520	32,4%	1 543	9,3%	342	5,3%	13 405	22,9%
Contraventions de 4 <sup>e</sup> classe	6 458	18,2%	4 873	29,4%	86	1,3%	11 417	19,5%
Contraventions de 5 <sup>e</sup> classe	7 480	21,1%	5 377	32,5%	2 403	36,9%	15 260	26,1%
Délits	8 085	22,8%	3 384	20,4%	3 555	54,6%	15 024	25,6%
Crimes	12	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	12	0,0%
Qualification pénale indéterminée	0	0,0%	53	0,3%	79	1,2%	132	0,2%

Source : DGGN - ONCFS - ONEMA (Exploitation ONDRP)

Il est à noter une forte baisse des infractions constatées par les militaires de la Gendarmerie (annexes E et F). La plus forte baisse concerne les infractions relatives au non respect des règles administratives et/ou préventives avec 8330 infractions constatées en moins, soit une baisse de 40,7%. Plus précisément, au sein de cette catégorie

d'infractions, ce sont les infractions relatives aux atteintes à la faune et la flore qui accusent une forte baisse avec 8002 infractions en moins, soit une chute de 59,0% du nombre d'infractions constatées par les militaires de la Gendarmerie.

Télécharger

**Tableau 4. Répartition des infractions constatées en 2011, par catégories et par services verbalisateurs.**

	Gendarmerie		ONCFS		ONEMA		Total	
	Volume	%	Volume	%	Volume	%	Volume	%
<b>Total</b>	<b>35 517</b>	<b>100,0</b>	<b>16 555</b>	<b>100,0</b>	<b>6 509</b>	<b>100,0</b>	<b>58 581</b>	<b>100,0</b>
Atteintes aux milieux	7 998	16,0	1 346	9,3	1 394	21,4	10 738	18,3
Protection de la faune et la flore	4 662	9,3	10 196	70,4	838	12,9	15 696	26,8
Nuisances	10 587	21,2	79	0,5	0	0,0	10 666	18,2
Santé publique	121	0,2	0	0,0	177	2,7	298	0,5
Non respect de règles administratives et/ou préventives	12 149	24,3	4 881	33,7	4 021	61,8	21 051	35,9
Infractions non identifiées	0	0,0	53	0,4	79	1,2	132	0,2

Source : DGGN - ONCFS - ONEMA (Exploitation ONDRP)

### Repères méthodologiques

Quantifier la délinquance environnementale est un exercice rendu difficile par l'inadaptation de l'état 4001, la diversité des types d'agents chargés de mettre en œuvre le droit de l'environnement et, enfin, l'absence d'un outil statistique commun<sup>5</sup>.

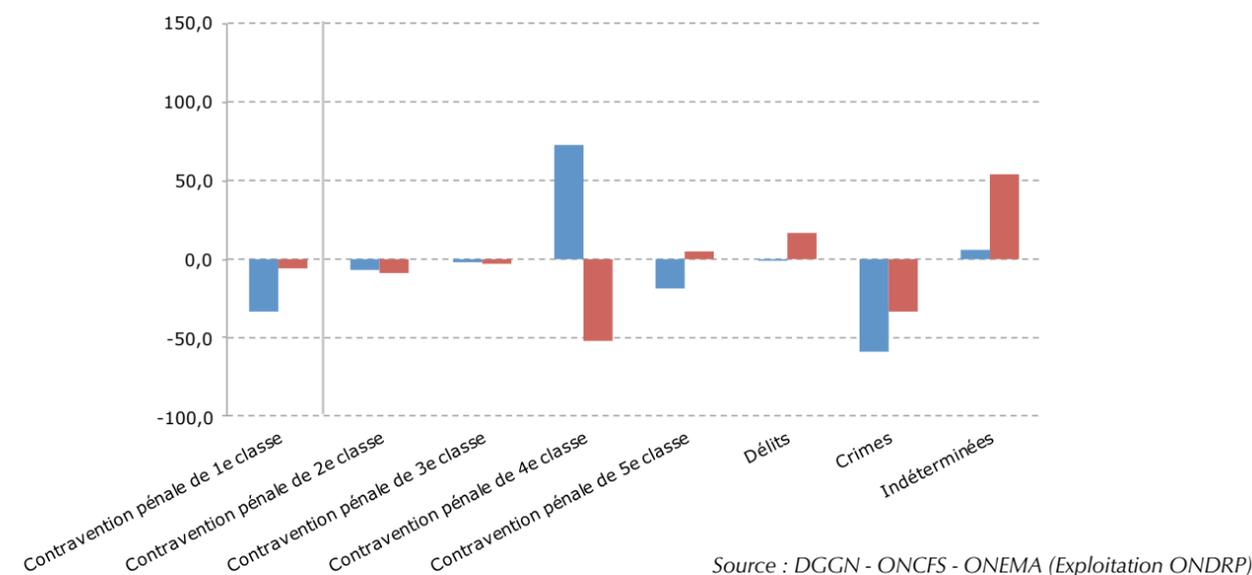
Faute de pouvoir procéder à un recensement exhaustif des infractions constatées, cette fiche présente l'activité, en matière de polices de l'environnement, de la Gendarmerie nationale, de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA). Leurs résultats peuvent en effet être agrégés, car tous trois utilisent une norme commune pour l'établissement de leurs statistiques: le code Natinf. Développé par le ministère de la Justice, ce code permet d'identifier précisément les différentes natures d'infractions et facilite, entre autres, la production de statistiques.

Concernant la Gendarmerie, les informations saisies par chaque enquêteur lors de la constatation d'une infraction viennent alimenter une base nationale de statistiques des infractions. C'est de cette base nationale que la Direction générale de la Gendarmerie nationale extrait les données relatives aux infractions au droit de l'environnement, qui sont exploitées ici. Pour ce qui est de l'ONCFS, depuis 2009, les statistiques ne sont plus établies par agrégat des données établies à partir des comptes-rendus de procès-verbaux (CRPV), communiquées par chaque service et consolidées en bout de chaîne par la Direction de la Police de l'ONCFS et qui établissaient des bilans statistiques. L'outil servant à collecter et à centraliser les données s'appuie maintenant sur une architecture différente. CRPV a désormais pris la forme d'une base de données unique, alimentée au fil du temps directement par les services à l'origine des procédures. L'ONEMA produit pour sa part des statistiques via un infocentre alimenté directement par les informations extraites de manière automatisée des procès-verbaux rédigés à l'aide d'un logiciel particulier: OPALE<sup>6</sup>.

• • • (5) Voir le rapport annuel 2008 de l'ONDRP, « éléments de connaissance des infractions au droit de l'environnement », chapitre premier « méthode », pages 359 à 361

(6) OPALE est le nom de l'outil d'assistance à la rédaction des procès-verbaux utilisé par les agents de l'ONEMA.

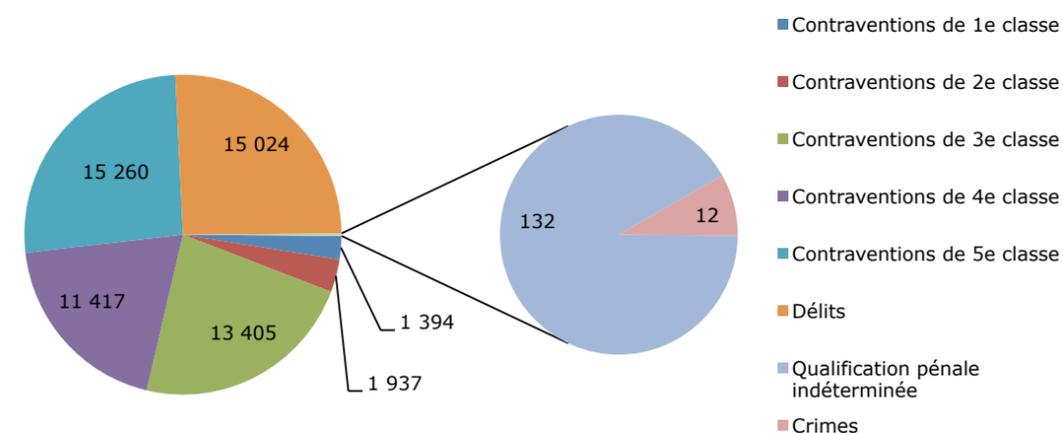
**Graphique 3. Variation du nombre d'infractions constatées par les différents services verbalisateurs, entre 2009 et 2011, par qualifications.**



Source : DGGN - ONCFS - ONEMA (Exploitation ONDRP)

Télécharger

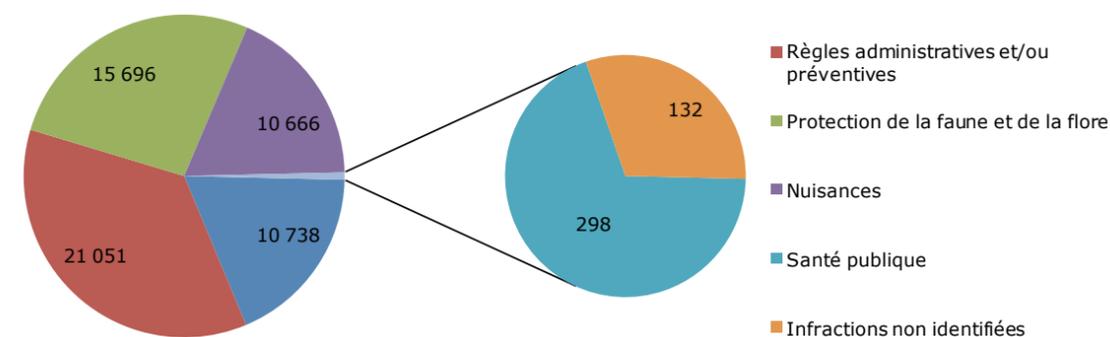
**Graphique 4. Répartition du nombre d'infractions au droit à l'environnement constatées en 2011, par qualification pénale.**



Source : DGGN - ONCFS - ONEMA (Exploitation ONDRP)

Télécharger

**Graphique 5. Répartition du nombre d'infractions au droit à l'environnement constatées en 2011, par catégories d'infractions.**



Source : DGGN - ONCFS - ONEMA (Exploitation ONDRP)

## ANNEXES

Télécharger

Tableau A. État des infractions constatées par la Gendarmerie nationale, l'ONCFS et l'ONEMA en 2006.

	Gendarmerie		ONCFS		ONEMA		Total	
	Volume	%	Volume	%	Volume	%	Volume	%
Atteintes aux milieux	3 489	60,5	917	15,9	1 364	23,6	5 770	100,0
Dont :								
pollutions aquatiques	483	27,3	22	1,2	1 261	71,4	1 766	100,0
pollutions atmosphériques	6	100,0	0	0,0	0	0,0	6	100,0
dépôts d'ordures	1 902	90,2	132	6,3	74	3,5	2 108	100,0
atteintes aux espaces naturels	1 098	58,1	763	40,4	29	1,5	1 890	100,0
Protection de la faune et la flore	7 751	43,2	8 945	49,9	1 234	6,9	17 930	100,0
Dont :								
protection de la faune	1 740	65,8	878	33,2	25	0,9	2 643	100,0
préservation de la flore	2 511	80,3	601	19,2	15	0,5	3 127	100,0
incendies	117	100,0	0	0,0	0	0,0	117	100,0
chasse	2 660	27,7	6 937	72,2	6	0,1	9 603	100,0
pêche	696	29,8	525	22,5	1 112	47,7	2 333	100,0
gestion des ressources piscicoles	27	25,2	4	3,7	76	71,0	107	100,0
Nuisances	13 253	99,6	52	0,4	0	0,0	13 305	100,0
Dont :								
nuisances sonores	8 344	100,0	0	0,0	0	0,0	8 344	100,0
nuisances visuelles	4 909	99,0	52	1,0	0	0,0	4 961	100,0
Santé publique	87	31,9	28	10,3	158	57,9	273	100,0
Dont :								
eaux d'alimentation	80	30,1	28	10,5	158	59,4	266	100,0
amiante	6	100,0	0	0,0	0	0,0	6	100,0
O.G.M.	1	100,0	0	0,0	0	0,0	1	100,0
Règles administratives et/ou préventives	14 528	72,9	3 270	16,4	2 118	10,6	19 916	100,0
Dont règles relatives :								
aux atteintes aux milieux	3 415	70,8	123	2,6	1 284	26,6	4 822	100,0
aux atteintes à la faune et la flore	6 997	63,7	3 146	28,7	834	7,6	10 977	100,0
aux nuisances sonores et visuelles	2 875	100,0	1	0,0	0	0,0	2 876	100,0
à la santé publique	16	100,0	0	0,0	0	0,0	16	100,0
aux installations classées pour la protection de l'environnement et règlement sanitaire départemental	1 219	100,0	0	0,0	0	0,0	1 219	100,0
aux produits dangereux (chimiques, biocides, nucléaires...)	6	100,0	0	0,0	0	0,0	6	100,0
Infractions non identifiées	142	51,4	127	46,0	7	2,5	276	100,0
Total	39 250	68,3	13 339	23,2	4 881	8,5	57 470	100,0

Source : DCGN – ONCFS – ONEMA (exploitation ONDRP)

Télécharger

Tableau B. État des infractions constatées par la Gendarmerie nationale, l'ONCFS et l'ONEMA en 2007.

	Gendarmerie		ONCFS		ONEMA		Total	
	Volume	%	Volume	%	Volume	%	Volume	%
Atteintes aux milieux	5 878	71,0	1 138	13,7	1 266	15,3	8 282	100,0
Dont :								
pollutions aquatiques	613	33,9	33	1,8	1 162	64,3	1 808	100,0
pollutions atmosphériques	10	90,9	1	9,1	0	0,0	11	100,0
dépôts d'ordures	3 849	94,2	164	4,0	74	1,8	4 087	100,0
atteintes aux espaces naturels	1 406	59,2	940	39,6	30	1,3	2 376	100,0
Protection de la faune et la flore	6 444	38,6	9 101	54,6	1 132	6,8	16 677	100,0
Dont :								
protection de la faune	1 615	64,5	849	33,9	40	1,6	2 504	100,0
préservation de la flore	1 924	73,3	680	25,9	21	0,8	2 625	100,0
incendies	161	100,0	0	0,0	0	0,0	161	100,0
chasse	2 039	22,5	7 026	77,4	8	0,1	9 073	100,0
pêche	682	31,6	544	25,2	930	43,1	2 156	100,0
gestion des ressources piscicoles	23	14,6	2	1,3	133	84,2	158	100,0
Nuisances	12 701	99,7	34	0,3	0	0,0	12 735	100,0
Dont :								
nuisances sonores	8 349	100,0	0	0,0	0	0,0	8 349	100,0
nuisances visuelles	4 352	99,2	34	0,8	0	0,0	4 386	100,0
Santé publique	54	46,2	2	1,7	61	52,1	117	100,0
Dont :								
eaux d'alimentation	51	45,0	2	1,8	61	53,5	114	100,0
amiante	3	100,0	0	0,0	0	0,0	3	100,0
O.G.M.	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Règles administratives et/ou préventives	13 504	69,0	4 151	21,2	1 918	9,8	19 573	100,0
Dont règles relatives :								
aux atteintes aux milieux	3 810	73,0	160	3,1	1 247	23,9	5 217	100,0
aux atteintes à la faune et la flore	5 565	54,5	3 989	39,0	665	6,5	10 219	100,0
aux nuisances sonores et visuelles	2 760	100,0	0	0,0	0	0,0	2 760	100,0
à la santé publique	11	84,6	2	15,4	0	0,0	13	100,0
aux installations classées pour la protection de l'environnement et règlement sanitaire départemental	1 356	100,0	0	0,0	0	0,0	1 356	100,0
aux produits dangereux (chimiques, biocides, nucléaires...)	2	25,0	0	0,0	6	75,0	8	100,0
Infractions non identifiées	184	38,8	195	41,1	95	20,0	474	100,0
Total	38 765	67,0	14 621	25,3	4 472	7,7	57 858	100,0

Source : DCGN – ONCFS – ONEMA (exploitation ONDRP)

Télécharger

Tableau C. État des infractions constatées par la Gendarmerie nationale, l'ONCFS et l'ONEMA en 2008.

	Gendarmerie		ONCFS		ONEMA		Total	
	Volume	%	Volume	%	Volume	%	Volume	%
Atteintes aux milieux	9 531	75,0	1 083	8,5	2 099	16,5	12 713	100,0
Dont :								
pollutions aquatiques	560	21,6	29	1,1	2 003	77,3	2 592	100,0
pollutions atmosphériques	17	100,0	0	0,0	0	0,0	17	100,0
dépôts d'ordures	7 415	97,1	153	2,0	72	0,9	7 640	100,0
atteintes aux espaces naturels	1 539	62,5	901	36,6	24	1,0	2 464	100,0
Protection de la faune et la flore	7 603	41,5	9 415	51,4	1 289	7,0	18 307	100,0
Dont :								
protection de la faune	2 263	69,5	976	30,0	16	0,5	3 255	100,0
préservation de la flore	2 505	64,1	699	17,9	707	18,1	3 911	100,0
incendies	151	100,0	0	0,0	0	0,0	151	100,0
chasse	2 091	22,4	7 229	77,6	1	0,0	9 321	100,0
pêche	561	36,7	508	33,3	458	30,0	1 527	100,0
gestion des ressources piscicoles	32	22,5	3	2,1	107	75,4	142	100,0
Nuisances	12 021	99,8	26	0,2	0	0,0	12 047	100,0
Dont :								
nuisances sonores	8 381	100,0	0	0,0	0	0,0	8 381	100,0
nuisances visuelles	3 640	99,3	26	0,7	0	0,0	3 666	100,0
Santé publique	55	59,1	7	7,5	31	33,3	93	100,0
Dont :								
eaux d'alimentation	38	50,0	7	9,2	31	40,8	76	100,0
amiante	17	100,0	0	0,0	0	0,0	17	100,0
O.G.M.	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Règles administratives et/ou préventives	10 295	68,1	4 807	31,8	14	0,1	15 116	100,0
Dont règles relatives :								
aux atteintes aux milieux	3 384	93,1	250	6,9	0	0,0	3 634	100,0
aux atteintes à la faune et la flore	3 681	44,7	4 553	55,3	0	0,0	8 234	100,0
aux nuisances sonores et visuelles	1 937	99,9	2	0,1	0	0,0	1 939	100,0
à la santé publique	68	98,6	1	1,4	0	0,0	69	100,0
aux installations classées pour la protection de l'environnement et règlement sanitaire départemental	1 220	99,9	1	0,1	0	0,0	1 221	100,0
aux produits dangereux (chimiques, biocides, nucléaires...)	5	26,3	0	0,0	14	73,7	19	100,0
Infractions non identifiées	20	6,5	279	90,3	10	3,2	309	100,0
Total	39 525	67,5	15 617	26,7	3 443	5,9	58 585	100,0

Source : DGGN - ONCFS - ONEMA (exploitation ONDRP)

Télécharger

Tableau D. État des infractions constatées par la Gendarmerie nationale, l'ONCFS et l'ONEMA en 2009.

	Gendarmerie		ONCFS		ONEMA		Total	
	Volume	%	Volume	%	Volume	%	Volume	%
Atteintes aux milieux	9 914	81,5%	1 379	11,3%	876	7,2%	12 169	100,0%
Dont :								
pollutions aquatiques	665	45,2%	36	2,4%	769	52,3%	1 470	100,0%
pollutions atmosphériques	36	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	36	100,0%
dépôts d'ordures	7 553	97,0%	170	2,2%	62	0,8%	7 785	100,0%
atteintes aux espaces naturels	1 660	57,7%	1 173	40,8%	45	1,6%	2 878	100,0%
Protection de la faune et la flore	7 073	42,3%	9 002	53,9%	639	3,8%	16 714	100,0%
Dont :								
protection de la faune	1 919	66,6%	940	32,6%	21	0,7%	2 880	100,0%
préservation de la flore	2 372	74,9%	783	24,7%	14	0,4%	3 169	100,0%
incendies	213	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	213	100,0%
chasse	2 025	23,2%	6 716	76,8%	3	0,0%	8 744	100,0%
pêche	504	33,4%	558	37,0%	448	29,7%	1 510	100,0%
gestion des ressources piscicoles	40	20,2%	5	2,5%	153	77,3%	198	100,0%
Nuisances	12 739	99,9%	14	0,1%	0	0,0%	12 753	100,0%
Dont :								
nuisances sonores	9 626	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	9 626	100,0%
nuisances visuelles	3 113	99,6%	14	0,4%	0	0,0%	3 127	100,0%
Santé publique	120	50,6%	30	12,7%	87	36,7%	237	100,0%
Dont :								
eaux d'alimentation	30	20,7%	28	19,3%	87	60,0%	145	100,0%
amiante	90	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	90	100,0%
O.G.M.	0	0,0%	2	100,0%	0	0,0%	2	100,0%
Règles administratives et/ou préventives	14 141	65,9%	4 820	22,5%	2 501	11,7%	21 462	100,0%
Dont règles relatives :								
aux atteintes aux milieux	3 606	71,2%	208	4,1%	1 249	24,7%	5 063	100,0%
aux atteintes à la faune et la flore	7 743	57,2%	4 603	34,0%	1 191	8,8%	13 537	100,0%
aux nuisances sonores et visuelles	1 670	99,6%	6	0,4%	0	0,0%	1 676	100,0%
à la santé publique	18	69,2%	2	7,7%	6	23,1%	26	100,0%
aux installations classées pour la protection de l'environnement et règlement sanitaire départemental	1 080	99,8%	1	0,1%	1	0,1%	1 082	100,0%
aux produits dangereux (chimiques, biocides, nucléaires...)	24	30,8%	0	0,0%	54	69,2%	78	100,0%
Infractions non identifiées	0	0,0%	75	86,2%	12	13,8%	87	100,0%
Total	43 987	69,4%	15 320	24,2%	4 115	6,5%	63 422	100,0%

Source : DGGN - ONCFS - ONEMA (exploitation ONDRP)

Tableau E. État des infractions constatées par la Gendarmerie nationale, l'ONCFS et l'ONEMA en 2010.

	Gendarmerie		ONCFS		ONEMA		Total	
	Volume	%	Volume	%	Volume	%	Volume	%
<b>Atteintes aux milieux</b>	8 953	78,9%	1 386	12,2%	1 006	8,9%	11 345	100,0%
Dont :								
pollutions aquatiques	582	38,2%	28	1,8%	915	60,0%	1 525	100,0%
pollutions atmosphériques	24	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	24	100,0%
dépôts d'ordures	6 700	96,6%	177	2,6%	61	0,9%	6 938	100,0%
atteintes aux espaces naturels	1 647	57,6%	1181	41,3%	30	1,0%	2 858	100,0%
<b>Protection de la faune et la flore</b>	6 901	42,5%	8 710	53,6%	630	3,9%	16 241	100,0%
Dont :								
protection de la faune	2 457	70,7%	980	28,2%	39	1,1%	3 476	100,0%
préservation de la flore	1 908	70,2%	771	28,4%	38	1,4%	2 717	100,0%
incendies	142	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	142	100,0%
chasse	1 928	22,9%	6 466	76,9%	9	0,1%	8 403	100,0%
pêche	416	32,0%	492	37,8%	392	30,2%	1 300	100,0%
gestion des ressources piscicoles	50	24,6%	1	0,5%	152	74,9%	203	100,0%
<b>Nuisances</b>	13 645	99,6%	57	0,4%	0	0,0%	13 702	100,0%
Dont :								
nuisances sonores	9554	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	9 554	100,0%
nuisances visuelles	4 091	98,6%	57	1,4%	0	0,0%	4 148	100,0%
<b>Santé publique</b>	57	36,1%	37	23,4%	64	40,5%	158	100,0%
Dont :								
eaux d'alimentation	34	25,2%	37	27,4%	64	47,4%	135	100,0%
amiante	22	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	22	100,0%
O.G.M.	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
<b>Règles administratives et/ou préventives</b>	20 479	74,8%	4 237	15,5%	2 655	9,7%	27 371	100,0%
Dont règles relatives :								
aux atteintes aux milieux	3 831	68,1%	218	3,9%	1 576	28,0%	5 625	100,0%
aux atteintes à la faune et la flore	13 556	72,9%	3 995	21,5%	1 038	5,6%	18 589	100,0%
aux nuisances sonores et visuelles	1 816	99,1%	17	0,9%	0	0,0%	1 833	100,0%
à la santé publique	49	87,5%	3	5,4%	4	7,1%	56	100,0%
aux installations classées pour la protection de l'environnement et règlement sanitaire départemental	1 191	99,8%	2	0,2%	0	0,0%	1 193	100,0%
aux produits dangereux (chimiques, biocides, nucléaires...)	36	48,0%	2	2,7%	37	49,3%	75	100,0%
<b>Infractions non identifiées</b>	19	22,1%	52	60,5%	15	17,4%	86	100,0%
<b>Total</b>	<b>50 054</b>	<b>72,6%</b>	<b>14 479</b>	<b>21,0%</b>	<b>4 370</b>	<b>6,3%</b>	<b>68 903</b>	<b>100,0%</b>

Source : DGGN - ONCFS - ONEMA (exploitation ONDRP)

Tableau F. Etat des infractions constatées par la Gendarmerie nationale, l'ONCFS et l'ONEMA en 2011.

	Gendarmerie		ONCFS		ONEMA		Total	
	Volume	%	Volume	%	Volume	%	Volume	%
<b>Atteintes aux milieux</b>	7 998	74,5%	1 346	12,5%	1 394	13,0%	10 738	100,0%
Dont :								
pollutions aquatiques	587	29,8%	76	3,9%	1 307	66,3%	1 970	100,0%
pollutions atmosphériques	41	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	41	100,0%
dépôts d'ordures	6 045	95,3%	217	3,4%	78	1,2%	6 340	100,0%
atteintes aux espaces naturels	1 325	55,5%	1053	44,1%	9	0,4%	2 387	100,0%
<b>Protection de la faune et la flore</b>	4 662	29,7%	10 196	65,0%	838	5,3%	15 696	100,0%
Dont :								
protection de la faune	1 514	58,7%	1 004	38,9%	60	2,3%	2 578	100,0%
préservation de la flore	974	50,7%	923	48,0%	25	1,3%	1 922	100,0%
incendies	190	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	190	100,0%
chasse	1 498	16,8%	7 442	83,2%	2	0,0%	8 942	100,0%
pêche	444	26,9%	827	50,0%	382	23,1%	1 653	100,0%
gestion des ressources piscicoles	42	10,2%	0	0,0%	369	89,8%	411	100,0%
<b>Nuisances</b>	10 587	99,3%	79	0,7%	0	0,0%	10 666	100,0%
Dont :								
nuisances sonores	7880	99,9%	11	0,1%	0	0,0%	7 891	100,0%
nuisances visuelles	2 707	97,5%	68	2,5%	0	0,0%	2 775	100,0%
<b>Santé publique</b>	121	40,6%	0	0,0%	177	59,4%	298	100,0%
Dont :								
eaux d'alimentation	70	28,3%	0	0,0%	177	71,7%	247	100,0%
amiante	49	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	49	100,0%
O.G.M.	2	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%
<b>Règles administratives et/ou préventives</b>	12 149	57,7%	4 881	23,2%	4 021	19,1%	21 051	100,0%
Dont règles relatives :								
aux atteintes aux milieux	3 862	60,0%	268	4,2%	2 309	35,9%	6 439	100,0%
aux atteintes à la faune et la flore	5 554	46,9%	4 597	38,9%	1 680	14,2%	11 831	100,0%
aux nuisances sonores et visuelles	1 308	99,4%	8	0,6%	0	0,0%	1 316	100,0%
à la santé publique	501	96,3%	3	0,6%	16	3,1%	520	100,0%
aux installations classées pour la protection de l'environnement et règlement sanitaire départemental	837	99,3%	5	0,6%	1	0,1%	843	100,0%
aux produits dangereux (chimiques, biocides, nucléaires...)	87	85,3%	0	0,0%	15	14,7%	102	100,0%
<b>Infractions non identifiées</b>	0	0,0%	53	40,2%	79	59,8%	132	100,0%
<b>Total</b>	<b>35 517</b>	<b>60,6%</b>	<b>16 555</b>	<b>28,3%</b>	<b>6 509</b>	<b>11,1%</b>	<b>58 581</b>	<b>100,0%</b>

Source : DGGN - ONCFS - ONEMA (exploitation ONDRP)

# Les atteintes contre le groupe La Poste, ses collaborateurs, ses clients et ses activités en 2011



Direction de la Sécurité Globale du Groupe

Le groupe La Poste a assuré ses activités en 2011 dans un contexte de malveillance en augmentation sensible. Ancrée dans ses valeurs, la sécurité des collaborateurs et des clients qui fréquentent quotidiennement les entités postales reste au cœur des préoccupations de l'entreprise.

Qu'elle se déroule dans la rue, aux abords des distributeurs automatiques de billets (DAB) ou au sein d'un bureau de poste, la malveillance est présente partout et emprunte des formes diverses. Pour faire face à la violence émergente accompagnant certains faits, le Président Jean-Paul Bailly et le Délégué général Georges Lefebvre ont renforcé les politiques de sécurité. Des résultats encourageants confortent les actions conduites et reflètent la volonté constante de prévenir l'insécurité.

## La synergie avec les forces de l'ordre

L'efficacité de l'action repose d'abord sur une collaboration étroite avec les forces de l'ordre. Mises en place en 2006, des conventions de partenariat ont été déclinées dans les territoires (levées de doute, rondes, accompagnements, dépôts de plainte systématiques, etc.). Ces actions de coopération concrètes confirment d'année en année leur efficacité.

## Une capacité d'adaptation éprouvée

Le traitement des problématiques d'insécurité nécessite une connaissance en temps réel des incidents. Les dispositifs de veille, associés à un support de collecte privilégié des incidents de sécurité, permettent de faire face à la survenance de nouvelles menaces ou vulnérabilités, et d'en réduire le nombre.

## Les politiques de prévention des incivilités et d'assistance post agression, protectrices des postiers

Comme toute entreprise dont l'activité est réalisée en contact direct avec la clientèle, La Poste est confrontée à la problématique de l'incivilité. Outre les conséquences économiques, les incivilités ont un poids humain. Pour faciliter la mission au quotidien des collaborateurs, La Poste a développé des processus de prises en charge des victimes d'agression.

Un des axes majeurs de cette politique repose sur l'identification des causes. Ainsi, La Poste renforce son action par la formation, les mesures de prévention et les échanges de bonnes pratiques. Mieux préparés à affronter et contenir ces agressions, les postiers sont ainsi plus protégés.

## Les agressions et les incivilités

### Des disparités entre les agressions physiques et les incivilités

Véritable phénomène de société, les postiers sont confrontés quotidiennement aux incivilités.

Depuis 2007, les déclarations d'incidents n'ont cessé de progresser d'année en année : +38% en 2009, +24% en 2010, +37% en 2011. Néanmoins, ce constat est à nuancer au regard d'une plus grande dynamique de signalement. Dans le cadre de la politique de prévention établie par l'entreprise, des outils de signalement ont été conçus et développés.

Cette évolution facilite l'analyse opérationnelle et la mise en œuvre d'actions correctrices concrètes au profit des collaborateurs. Si les incivilités subies par les agents exerçant leur activité en bureaux de poste restent majoritairement au stade de l'altercation orale, les facteurs sont plus exposés aux agressions physiques. Pour autant, le nombre d'agents blessés diminue de 14% et le nombre de jours d'arrêts de travail recule de près d'un quart.

### La prévention des incivilités : un accompagnement des collaborateurs

Garante de la protection des postiers, l'entreprise a renforcé ses dispositifs d'accompagnement et de prise en charge des victimes d'agressions physiques.

Des actions de soutien ont été conçues et proposées aux managers opérationnels. Les dispositifs de formation sur site (l'espace de travail habituel) ont été poursuivis et adaptés aux spécificités de la nouvelle organisation des bureaux de poste, notamment concernant la gestion de l'espace.

Grâce au développement d'outils adaptés, l'identification et le traitement des causes d'incivilités sont facilités. L'entreprise traduit en actions correctrices les enseignements issus de l'analyse des incidents subis.

### Des partenariats

Le partenariat national avec le ministère de l'Intérieur contribue, sinon à dissuader, à contenir l'ardeur de clients agressifs (dépôts de plainte plus systématiques, interventions des forces de police, interpellations, etc.).

Dans la continuité des actions engagées, une démarche d'échanges avec les magistrats a été engagée en vue d'améliorer la réponse pénale aux incivilités le nécessitant.

Des interventions régulières dans les media internes du Groupe et le développement de partenariats divers complètent ces actions de sensibilisation.

## Les atteintes envers la clientèle

Confrontée à une recrudescence de la malveillance, La Poste multiplie les initiatives pour garantir la sécurité de sa clientèle, notamment en lui offrant le meilleur accueil dans ses locaux.

Si le nombre d'atteintes à la clientèle signalées enregistre une hausse (+15%), le niveau de violence exercée à son encontre n'a pas augmenté.

En comparaison, la violence observée au niveau national (*atteintes aux personnes recensées dans le dernier rapport de l'ONDRP*) a augmenté en 2011; les vols avec violence accusent une augmentation de 1,4%, les vols simples contre les particuliers dans des locaux ou des lieux publics progressent de 6,6%.

Si l'Île-de-France totalise près d'un tiers des faits déclarés, les régions PACA (*et plus particulièrement la cité phocéenne*) et Nord sont les plus visées.

Phénomène urbain, il se répand aux départements voisins des grandes agglomérations (Oise, Moselle, etc.) (*carte 1*).

Qu'elles soient physiques ou verbales, la moitié des agressions déclarées ont été constatées dans l'enceinte du bureau de poste.

La clientèle aux abords des DAB demeure une cible. La violence s'exerce hors du champ de vision des caméras de vidéo-protection et vise plus particulièrement les personnes âgées. En 2011, 28% des atteintes à la clientèle relevées ont été constatées aux abords des DAB. Ces déclarations ont doublé, l'augmentation s'étant accélérée durant le second semestre. Les agressions physiques connaissent une hausse de 48%.

Les agresseurs réussissent à s'emparer des billets retirés, parfois même de la carte bancaire de leurs victimes (82% *des cas*). Ce type de vols est en progression de 14%.

Après un léger recul en 2010 La Poste, qui n'est pas la seule enseigne impactée par ces méfaits, a subi une augmentation du nombre de victimes de vols par ruse, représentant 39% des actes commis aux abords des DAB. Ces agressions consistent, pour leurs auteurs, à détourner l'attention de leurs victimes pour leur subtiliser leur carte après avoir enregistré discrètement le code confidentiel.

## Les vols à main armée

### Le braquage : une activité moins lucrative

Les actions conduites pour renforcer la sécurité des personnes et des biens ont permis de faire reculer de deux tiers en 5 ans les vols à main armée visant les

établissements postaux. Avec 136 vols à mains armées recensés, la baisse s'établit à 36,6% en 2011.

Les mesures renforcées, d'optimisation et de sécurisation des fonds et la réduction des espèces dans les bureaux dits « sans argent », rendent plus difficiles et moins lucratifs les braquages dirigés contre les bureaux de poste.

En 2011, ces vols à main armée ont été moins profitables à leurs auteurs : le montant moyen du butin est en recul de 37%. Les malfaiteurs repartent plus souvent bredouilles, 40% des agressions échouent.

Le mode opératoire le plus fréquent est une attaque frontale perpétrée pendant l'ouverture au public, essentiellement en matinée. Ces vols sont commis par des malfaiteurs peu expérimentés.

La durée de temporisation des coffres constituant un obstacle important, 82,5% des braquages ont duré moins de 5 minutes. En 2011, le nombre d'entités multiattaquées a reculé de 40%.

### Répartition géographique des VMA

Les vols à main armée demeurent depuis plusieurs années, localisés en zones urbaines, dont 3% en zones urbaines sensibles.

Sur les dix départements subissant le plus d'attaques, sept se trouvaient en région parisienne. Si les départements traditionnellement touchés l'ont encore été en 2011, le Val-d'Oise avance au premier rang, dépassant son voisin, la Seine-Saint-Denis, département qui après avoir été le plus visé pendant de nombreuses années, a reculé en 2011 à la sixième position (-62%). L'aménagement des établissements les plus sensibles en bureaux sans argent dans ce département contribue à ce résultat (*carte 2*).

### VMA : Impacts humains

La prise en compte des incidences des vols à main armée sur la santé physique et psychologique des collaborateurs demeure une priorité de l'entreprise. La Poste a fortement investi dans la prévention et la prise en charge des victimes d'agressions à main armée.

Les conséquences sur la santé physique des collaborateurs diminuent : moins d'agents en arrêts de travail (-22%), d'agents blessés (-25%), d'agents hospitalisés (-50%). Une prise en charge psychologique est assurée immédiatement après l'agression. Ce dispositif constitue un accompagnement post traumatique efficace. En 2011, le nombre d'arrêts de travail délivrés aux victimes de vols à main armée a reculé de près d'un quart par rapport à l'année précédente.

La baisse sensible des préjudices humains conforte ainsi l'entreprise dans sa politique de protection des collaborateurs.

Carte 1. Répartition des atteintes clientèle enregistrées par La Poste en 2011.



Source : La Poste - Direction de la Sécurité Globale du Groupe

Carte 2. Répartition des vols à main armée enregistrés par La Poste en 2011.



Source : La Poste - Direction de la Sécurité Globale du Groupe

## Les cambriolages

### Une nouvelle baisse

La baisse enregistrée depuis 2009 se poursuit. En 2011, le nombre de cambriolages visant des établissements postaux est en recul de 12,8%. Les statistiques publiées par le ministère de l'Intérieur annoncent pour la même période une hausse de 5,7% des cambriolages en France.

Les 3/4 de ces incidents ont conduit à un dépôt de plainte.

### Des actions peu rentables pour les auteurs

Dans 60% des cas le cambriolage reste au stade de la tentative. Bien que le taux de réussite ait progressé de 8 points, le butin moyen des cambriolages reste néanmoins bas.

Le préjudice financier direct cumulé est en recul de 11% en un an.

Si le cambriolage d'un établissement postal s'avère, dans l'ensemble, peu rentable il n'en constitue pas moins un risque important pour l'entreprise (dégâts et préjudices financiers indirects, fermetures d'établissements, image, traumatisme des agents, etc.). Même sans vol, les dégâts occasionnés pour s'introduire dans les locaux dégradent le patrimoine matériel de La Poste.

### Plus de cambriolages en zones rurales

À l'instar des années précédentes, le cambriolage en bureaux de poste demeure un phénomène rural. Les zones Ouest et Centre Est sont les principales régions affectées par ces vols. Si le Morbihan et l'Indre-et-Loire restent en tête des départements les plus impactés, criminalité favorisée par l'existence d'un réseau routier facilitant les déplacements des malfaiteurs, il convient de noter la baisse significative du nombre de faits (Morbihan -17%, Indre-et-Loire -32%). L'adaptation des politiques de sûreté en termes de moyens techniques et de synergie avec les forces de l'ordre a rendu plus difficile l'effraction, (carte 3).

## Les atteintes visant les automates de La Poste

Après deux années de stabilisation, les atteintes visant les automates de La Poste affichent une progression de 25%. Représentant plus de 60% de ces incidents, les actes de vandalisme sont en augmentation de 83%.

En 2011, les automates de 50 bureaux ont été la cible de malfaiteurs à au moins 3 reprises (46% relèvent d'actes de piratage et 46% de vandalismes). La quasi-totalité des établissements multi-attaqués se situe en zones urbaines (94%) dont un quart en zones urbaines sensibles.

Comme les années précédentes la capitale concentre un tiers des dégradations. Au-delà des impacts sur la qualité de service et les préjudices matériels qu'ils engendrent, ces faits portent atteinte à l'image de l'entreprise, (carte 4).

### Le piratage des distributeurs de billets

Les actes de piratage des distributeurs de billets, toujours plus ingénieux, visant à détourner l'argent des clients (collets marseillais, *skimming*, etc.), se sont multipliés en 2011: +87%. Le collet marseillais est un dispositif « artisanal » tandis que les *skimmers* nécessitent de maîtriser l'emploi de composants électroniques. Les mesures de vigilance, en synergie avec les forces de l'ordre, ont contribué à faire interpellier des individus dont les méfaits dépassaient souvent la dizaine de milliers d'euros.

Le *cash-trapping* s'est amplifié en 2011. Ce procédé, qui ne requiert aucune connaissance informatique, consiste à placer un petit cache sur la trappe qui délivre les billets. Quand le client introduit sa carte, il a la désagréable surprise de ne pas voir s'ouvrir la trappe et de ne pas récupérer la somme demandée. Le client pense à un dysfonctionnement de l'automate. En fait, les billets sont restés bloqués. Il suffit alors à l'escroc de passer après un ou plusieurs clients et de retirer le cache avec l'argent du client trompé.

## Les attaques à l'explosif

Les mesures renforcées de sécurisation des fonds rendent plus difficiles et moins lucratifs les braquages « classiques ». Par ailleurs, le déploiement des bureaux sans argent raréfie les espèces au guichet. Un coffre de transfert ou un distributeur de billets est alors plus attractif. Aussi, les malfaiteurs ont adapté leur « stratégie » d'attaque de fonds.

### Les coffres de transfert: des mesures adaptées

La Poste, qui n'est pas la seule enseigne touchée par ce phénomène, a subi sa première attaque le 24 novembre 2008 (Seine-Saint-Denis).

Ces actions sont particulièrement violentes, laissant encourir des risques physiques importants aux agents et aux riverains. Après la pose de leur dispositif, les malfaiteurs ne prennent aucune précaution pour éviter le passage à proximité du coffre. Les attaques de coffre de transfert, principalement localisées en Ile de France, ont connu un recul de 63% en 2011. Les mesures techniques mises en place ont permis de mettre en échec ces vols et le respect des consignes comportementales d'éviter tout préjudice humain.

### Les DAB: un nouveau mode opératoire

Une nouvelle technique de vols à l'explosif visant les DAB, localisée en région PACA, a fait son apparition

Carte 3. Répartition des cambriolages enregistrés par La Poste en 2011.



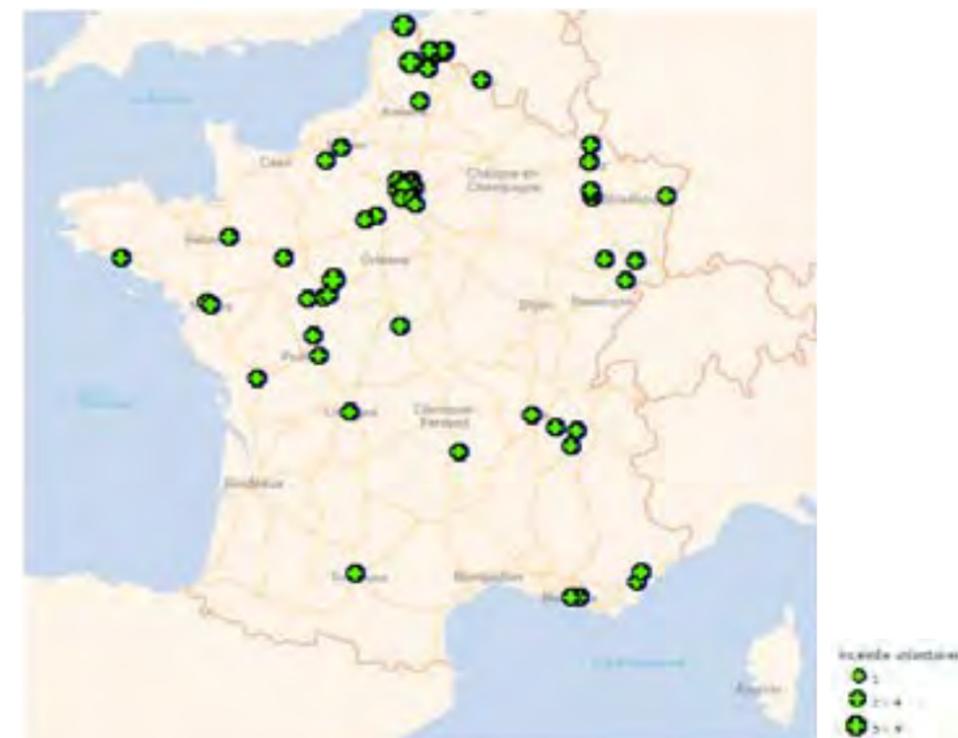
Source : La Poste - Direction de la Sécurité Globale du Groupe

Carte 4. Répartition des atteintes au DAB enregistrées par La Poste en 2011.



Source : La Poste - Direction de la Sécurité Globale du Groupe

Carte 5. Répartition des incendies volontaires enregistrés par La Poste en 2011.



au printemps 2011. Neutralisant les caméras avec de la peinture et après avoir scié ou descélé les barreaux d'une fenêtre située à proximité du local du distributeur, les malfaiteurs introduisent un tuyau dans l'un des orifices de l'appareil (lecteur de cartes, distributeur de billets, etc.). Par ce conduit, ils injectent un mélange gazeux (oxygène et acétylène), provoquant ensuite l'explosion.

Outre l'ouverture du coffre, dont la porte est souvent projetée dans la pièce, la déflagration occasionne d'importants dégâts dans le bureau, sur le bâtiment et dans l'environnement. Ces attaques ont conduit La Poste à compléter ses moyens de protection techniques. Aucun autre fait n'est survenu.

### Les incendies volontaires

En 2011, le nombre d'incendies volontaires signalés est en recul de 16% par rapport à l'année précédente. Dans la continuité de la tendance observée en 2010, les établissements multi impactés sont moins nombreux (-38%). Près des deux tiers concernent les boîtes aux lettres. Selon les statistiques du Ministère de l'Intérieur, les incendies volontaires de biens privés ont diminué de 7,5%.

Le département du Nord et la Capitale concentrent le plus de faits, (carte 5).

### Les autres vandalismes

Qu'ils relèvent de graffitis apposés sur les murs ou de toutes autres formes de détériorations (vitres cassées, automates endommagés, etc.), les actes de vandalisme enregistrent une hausse de 12%. En sus des coûts financiers qui résultent de la réparation ou du remplacement des biens brisés, le vandalisme a un impact négatif sur le cadre de vie des postiers et des clients et porte atteinte à l'image de l'entreprise.

Comme l'année précédente, les départements les plus impactés restent le Rhône, Paris, le Nord et les Bouches-du-Rhône, enregistrant près d'1/5 des faits. Les véhicules concentrent une large part des actes de vandalisme (carte 6).

### Conclusion

Les politiques de sécurité menées par le groupe La Poste ont permis de gravir, en 2011, un échelon supplémentaire dans la lutte contre la malveillance : recul de l'impact humain des incidents de sûreté, baisse sensible des vols à main armée, et des cambriolages.

Néanmoins, face à une délinquance multiforme, en constante évolution, maîtrisant les technologies les plus sophistiquées, capable d'identifier avec professionnalisme les failles de sécurité, La Poste,

Carte 6. Répartition des actes de vandalisme enregistrés par La Poste en 2011.



garante de la protection des personnes et des biens, a décidé début 2012 la mise en place d'une organisation permettant de lutter globalement contre les menaces visant l'entreprise. Le Président Directeur général du Groupe a créé une Direction de la Sécurité Globale du Groupe chargée de définir, piloter et contrôler la

mise en œuvre d'une politique explicitant l'ensemble des mesures de prévention et de protection des actifs humains, matériels et immatériels de l'entreprise contre les menaces. Sans nul doute, cette organisation, novatrice, fédératrice des diverses compétences et expertises en matière de sécurité, s'avèrera efficace.

\* \* \*

## Les publications de

## l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales



Directeur de la publication : Pierre MONZANI – Rédacteur en chef : Christophe SOULLEZ

### PHÉNOMÈNES DE DÉLINQUANCE DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN FERRÉS D'ÎLE-DE-FRANCE

Etudes des plaintes transmises au service régional de la police des transports (SRPT)  
en 2007 et analyse du profil des plaignants

Julie BOÉ, Statisticienne à l'OND

Depuis 5 ans, l'Observatoire national de la délinquance (OND) mène plusieurs types de travaux statistiques dans le cadre de sa mission de mesure des phénomènes de délinquance. Il exploite les données administratives existantes selon sa propre méthodologie, comme c'est le cas pour les chiffres de la délinquance enregistrée par la police ou la gendarmerie, il développe en partenariat avec l'INSEE un dispositif d'enquêtes de victimation dont il publie régulièrement les résultats et il conduit des études spécialisées, lorsqu'il s'auto-saisit ou lorsqu'il est sollicité sur un thème particulier.

Le présent numéro de la série « Grand Angle » s'inscrit dans le cadre de ces études spécialisées, tout comme les deux précédents numéros, le 13<sup>e</sup> consacré à l'enquête sur la nature des violences physiques non crapuleuses à Paris et le 14<sup>e</sup> qui proposait une approche multi-sources de la question des violences physiques par conjoint ou ex-conjoint. **Il s'agit ici de s'intéresser à la délinquance dans les transports en commun, répondant en cela à une demande du conseil d'orientation de l'OND.**

Il existe deux approches possibles de ce thème, selon qu'on dispose de données sur les faits constatés par la police et la gendarmerie, ou de données d'enquête en population générale. Or, l'outil d'enregistrement des faits constatés n'est pas en mesure de fournir des informations sur leur lieu de commission. Il n'existe donc pas de base de données nationale permettant une étude sur la délinquance constatée dans les transports en commun. **L'OND a donc opté pour une étude locale, à partir des seules données existantes, les informations sur les plaintes transmises à la synthèse opérationnelle du Service régional de la police des transports (SRPT) de la région d'Île-de-France.**

L'OND a ainsi obtenu des statistiques très détaillées sur un échantillon de plaintes et de victimes d'actes de délinquance dans les transports en commun mais sur un espace limité. Son objectif, à terme, serait de conduire ce type d'analyse à la fois quantitative et qualitative sur l'ensemble du territoire. Il ne peut être atteint qu'à la condition que les bases de données nationales sur la délinquance enregistrée comportent toute une série d'informations sur le déroulement des faits qui sont inaccessibles aujourd'hui.

En ce qui concerne la victimation, l'enquête annuelle « cadre de vie et sécurité », qui a débuté en 2007, à laquelle contribue l'observatoire de la délinquance dans les transports en commun, et des entreprises telles que la SNCF ou Keolis, comporte de nombreuses questions sur la victimation et le sentiment d'insécurité dans les transports en commun. Elles seront exploitées dans les mois qui viennent et feront l'objet d'une nouvelle publication.

**L'OND tient à remercier le Préfet de Police de Paris, ses collaborateurs et tout particulièrement le service régional de la police des transports pour avoir rendu possible cette étude.**

Pierre MONZANI  
Directeur de l'Institut national des hautes études de sécurité

Alain BAUER  
Criminologue, Président du Conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance

**Participations :** Eva Baradj, stagiaire en fin de Master à l'Institut Démographique de l'Université de Paris 1, a contribué à l'exploitation des données sous la coordination de Julie Boé, statisticienne et auteur de la présente étude. Olivier Courdon, Rachid Benazine, Valérie Borvoisin et Yannick Silvain ont participé à la réalisation de l'enquête sur les victimes dans les transports en commun ferrés d'Île-de-France qui a été rendue possible grâce au Service Régional de la Police des Transports (SRPT).

INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES DE SÉCURITÉ – Département de l'Observatoire national de la délinquance  
Les Borromées, 3 avenue du Stade de France, 93218 Saint-Denis-La-Plaine cedex Tél. : 01 55 84 53 00 – Fax : 01 55 84 54 29

Retrouvez l'intégralité de ce numéro de **Grand Angle**  
sur **www.inhesj.fr**

# Les signaux d'alarme tirés abusivement à bord des trains SNCF en 2011

Observatoire national de la délinquance dans les transports / SNCF



## Introduction

Le signal d'alarme est un dispositif de sécurité à bord des trains permettant d'alerter le conducteur en cas de danger : agression, vitre brisée, dégagement de fumée, malaise à bord... Il se déclenche manuellement à l'aide d'une poignée située en général près des portes de chaque voiture. Initialement, le signal d'alarme activait le freinage d'urgence permettant d'arrêter immédiatement le train. Depuis la mise en place du signal d'alarme par interphonie, notamment dans les matériels de la région Île-de-France, le conducteur est mis en relation orale avec le voyageur ayant tiré le signal d'alarme pour s'enquérir des motifs de l'appel. Cette procédure lui permet ainsi de ne pas stopper le train en pleine voie, d'évaluer le degré d'importance du danger et de décider des mesures d'urgence à prendre. Après avoir arrêté son train et appliqué les consignes de sécurité, le conducteur doit sortir de sa cabine, rechercher la voiture dans laquelle a été tiré le signal, le réarmer, puis revenir à sa cabine et faire repartir le train.

Le signal d'alarme est parfois tiré alors qu'il n'existe pas de danger et sans aucune raison apparente. Il est alors considéré comme un acte de malveillance et est enregistré dans le système d'information CEZAR<sup>1</sup> de la SNCF, compteur statistique des actes transgressifs constatés par les agents sur le réseau de transport de l'entreprise ou portés à leur connaissance.

## Les déclenchements injustifiés et leurs conséquences

La procédure de réarmement d'un signal d'alarme est la même, que l'alarme ait été justifiée ou pas, entraînant ainsi un arrêt du train en pleine voie ou en gare selon les dispositifs. Les usages injustifiés de signaux d'alarme participent grandement à la désorganisation de la circulation des trains : un arrêt de train non prévu et prolongé sur une ligne à fort trafic crée très rapidement un phénomène d'encombrement de la ligne et perturbe la régularité des trains, voire peut aboutir à la suppression de certains d'entre eux. Le déclenchement d'un signal d'alarme provoque au moins une dizaine de minutes de retard pour le train concerné et une réaction en chaîne pour les suivants. À titre d'exemple, en heure de pointe en Île-de-France, l'usage d'un signal d'alarme peut retarder plusieurs dizaines de trains et plusieurs milliers de voyageurs.

Les déclenchements injustifiés de signaux d'alarme ont un retentissement sur la vie des voyageurs du fait du temps perdu, mais également sur la sécurité des circulations et sur les personnels de la SNCF. En parcourant leurs rames pour réarmer le signal tiré, les conducteurs sont parfois victimes d'incivilités ou d'agressions. Ces signaux d'alarme sont des sources de tension pour le conducteur du train affecté, pour les conducteurs des trains suivants et pour les équipes chargées de gérer la circulation ferroviaire. Les conducteurs invoquent les signaux d'alarme tirés abusivement comme l'une des causes majeures de leur sentiment d'insécurité en Île-de-France. Par ailleurs, les arrêts de train prolongés peuvent inciter les voyageurs à outrepasser les consignes de sécurité en ouvrant les portes et en descendant sur les voies. Ils peuvent également contribuer à générer des débordements de la part des voyageurs exaspérés.

## Un phénomène massif ancré en Île-de-France

En 2011, sur les 8000 signaux d'alarme tirés abusivement sur le réseau de la SNCF, 84% d'entre eux ont lieu dans la région Île-de-France (tableau 1). Leur nombre, en augmentation constante depuis 2008, amorce un net recul en 2011 (-16,5% sur le territoire national) en raison de la diminution sensible de ce type d'actes de malveillance en Île-de-France (-21,5% par rapport à 2010). A contrario, le nombre de signaux tirés abusivement est en progression sur les réseaux de province (figure 1). S'agissant des conséquences sur les circulations, le réseau de la région Île-de-France subit les plus lourdes répercussions puisque ces signaux ont provoqué en 2011 près de 1800 heures de retard cumulé contre moins de 400 heures de retard en province (tableau 1).

**Méthodologie :** la cartographie des signaux d'alarme tirés abusivement à bord des trains de la SNCF présentée ci-dessous est réalisée à partir du géoréférencement des informations recensées par l'opérateur de transport. Les signaux d'alarme sont représentés sous forme de symbole ponctuel par discrétisation<sup>2</sup> où le nombre de faits est agrégé en fonction de leur lieu de commission. La taille du symbole ponctuel est proportionnelle au nombre de signaux mettant ainsi en exergue les lieux les plus affectés par ce type de faits.

- • (1) Pour « Connaître l'Évolution des Zones à Risques ».
- (2) La discrétisation consiste à découper les valeurs numériques quantifiant les actes (la série statistique) selon des classes.

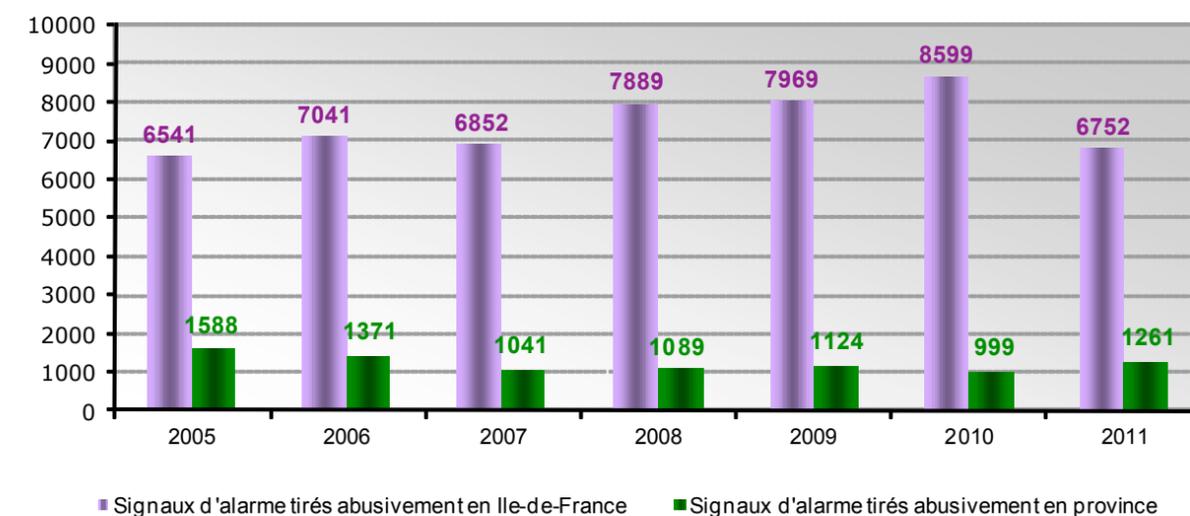
Tableau 1 : volume des signaux d'alarme tirés de manière abusive et leurs incidences sur la régularité.

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	
Nombre de signaux d'alarme tirés abusivement	France entière	Nombre	8129	8412	7893	8978	9093	9598	8013
		Variation en %		+3,5	-6,2	+13,7	+1,3	+5,6	-16,5
	Région Ile-de-France	Nombre	6541	7041	6852	7889	7969	8599	6752
		Variation en %		+7,6	-2,7	+15,1	+1,0	+7,9	-21,5
Part Ile de France / France entière		80%	84%	87%	88%	88%	90%	84%	

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	
Conséquence en heures de retard	France entière	Nombre	1729	2021	1751	2314	2297	2610	2159
		Variation en %		+16,9	-13,4	+32,2	-0,7	+13,6	-17,3
	Région Ile-de-France	Nombre	1311	1723	1485	2042	1998	2307	1787
		Variation en %		+31,5	-13,8	+37,5	-2,1	+15,4	-22,5
Part Ile de France / France entière		76%	85%	85%	88%	87%	88%	83%	

Source : SNCF

Figure 1 : volume des signaux d'alarme tirés de manière abusive en Ile-de-France et en province.



Source : SNCF

La géographie des usages abusifs des signaux d'alarme reflète la disparité territoriale Île-de-France – province mise en exergue dans la figure 1. On observe ainsi une hyper-concentration de ce type de faits dans l'aire urbaine francilienne, le reste du territoire étant relativement épargné (carte 1). On note cependant quelques zones de concentration secondaires relevant à la fois de logiques de lignes telles l'arc méditerranéen, la ligne Bordeaux-Toulouse-Narbonne, les lignes desservant les stations des Alpes et quelques zones de concentration ponctuelle comme Rennes, Poitiers, Angoulême, Lille, Strasbourg...

S'agissant plus précisément de la région Île-de-France, le volume des signaux d'alarme tirés abusivement a tendance à croître de la grande couronne vers Paris et la gare de Paris-Nord concentre le plus grand nombre de signaux. Une exception à ce constat peut être notée avec la ligne Transilien Paris Saint-Lazare – Mantes-la-Jolie qui comptabilise aussi un nombre important de ces malveillances sur l'ensemble de la ligne. En grande couronne, le sud et l'est restent relativement préservés. À l'opposé, l'ouest et le nord regroupent les gares les plus affectées par ce type d'actes.

### Un panel de mesures déployées par la SNCF

Ces dernières années, la SNCF a mis en place un ensemble de mesures pour répondre à ce type de malveillance :

- Le développement de partenariats avec les CLSPD et CISPD<sup>3</sup> visant à produire des actions publiques concertées pour lutter contre les différentes formes de délinquance ;
- Le déploiement de campagnes d'information pour rappeler que les usages injustifiés de signaux d'alarme sont des infractions passibles de poursuites allant de la contravention au délit. En effet, le décret du 22 mars 1942 (article 80-2) sanctionne de l'amende prévue pour les contraventions de la 4<sup>e</sup> classe, toute personne qui se sert sans motif plausible du signal d'alarme mis à la disposition des voyageurs. L'article L.2242-4 du code des transports (article 10 loi n°2009-1503 du 8 décembre 2009) prévoit une peine de 6 mois d'emprisonnement et de 3750 euros d'amende, le fait pour toute personne de faire usage du signal d'alarme mis à la disposition des voyageurs de manière illégitime et dans l'intention de troubler ou d'entraver la mise en marche ou la circulation des trains ;
- Le renforcement des interventions en milieu scolaire (IMS). Cette approche consiste à faire intervenir des agents de la SNCF dans les établissements scolaires proches du réseau ferré en vue de prévenir la malveillance envers les installations ferroviaires (les signaux d'alarme notamment) en faisant prendre conscience aux jeunes de la nécessité de

- • (3) Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance/Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance.

respecter les biens publics et en les sensibilisant aux risques qu'ils courent et font courir aux autres en jouant avec les installations ;

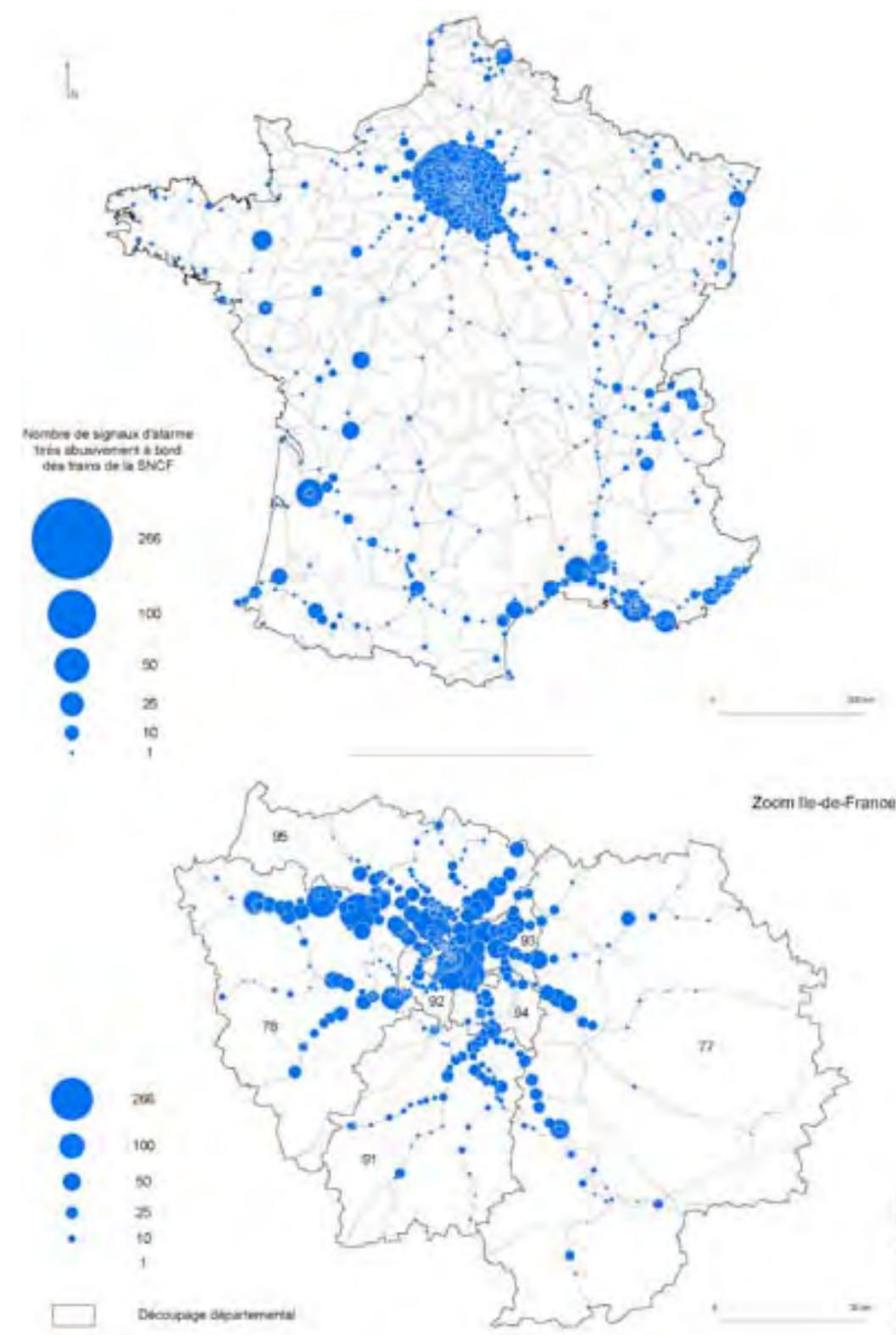
- La mise en place du « buzzer » dans les trains de la ligne D du RER. Il s'agit d'un signal sonore modulé de forte intensité d'environ 5 secondes visant à attirer l'attention des passagers sur la personne qui tire le signal d'alarme afin de dissuader ceux qui le tirent sans raison ;
- La mise en service progressive des nouvelles rames « Francilien » équipées en vidéo embarquée et conçues pour que le réarmement du signal d'alarme puisse se faire depuis la cabine de conduite ;
- La formation d'agents SNCF (agents des gares, agents de la surveillance générale...) habilités à réarmer, après autorisation du conducteur, les signaux d'alarme tirés abusivement. Cette procédure permet ainsi au conducteur de rester dans sa cabine et de faire repartir plus rapidement le train ;
- Les interventions de médiateurs de l'association « Promevil » sur certaines lignes sensibles, ajoutant une présence humaine dissuasive et apportant une sensibilisation sur les faits d'incivilités.

### Une étude environnementale du phénomène en Île-de-France

Afin de compléter la connaissance du phénomène des signaux d'alarme tirés abusivement et de mettre en œuvre de nouvelles actions, l'Observatoire de la sûreté de la SNCF a engagé en mars 2011, en collaboration avec l'Observatoire national de la délinquance dans les transports (ONDT, Ministère chargé des transports) une analyse géostatistique du phénomène en Île-de-France qui a permis d'infirmer l'hypothèse selon laquelle les jeunes scolaires seraient responsables d'une grande partie de ces faits : les heures et les saisons pendant lesquelles ils voyagent ne sont pas les plus affectées par le phénomène. En revanche, la fréquentation des trains pour des activités de loisirs semble constituer un facteur prépondérant puisque les pointes d'incidents sont constatées les samedis et dimanches aux heures et aux lieux où les gens prennent le train pour aller à Paris et en revenir. En outre, les territoires où la désorganisation sociale est forte sont plus exposés que les autres à ce type de malveillance. Une combinaison de facteurs de troubles est généralement à l'œuvre pour favoriser la survenance de ce type de malveillance plutôt qu'un seul facteur déterminant.

Une deuxième étape de l'étude est actuellement en cours. Elle cherche à comprendre pourquoi, dans un environnement socio-démographique analogue, les signaux d'alarme tirés abusivement sont relativement rares en province alors qu'ils sont nombreux et répétés en Île-de-France.

Carte 1 : géographie des signaux d'alarme tirés abusivement à bord des trains de la SNCF en 2011.



Source : SNCF

# Les actes de violence recensés dans les établissements publics du second degré en 2011-2012



Benjamin BEAUMONT, ministère de l'Éducation nationale, DEPP B3

## Principaux enseignements

En 2011-2012, les établissements publics du second degré ont signalé en moyenne 13,6 incidents pour 1 000 élèves. La hausse observée par rapport à l'an passé s'explique principalement par le repérage depuis la rentrée 2011 du harcèlement en milieu scolaire. Un incident sur cinq fait ainsi état d'une situation de harcèlement. Ces actes graves se caractérisent principalement par des violences physiques.

Alors que les lycées d'enseignement général et technologique sont relativement peu affectés par les incidents graves, ceux-ci sont plus fréquents dans les collèges et les lycées professionnels.

La violence des élèves est très majoritairement masculine : 76% des incidents sont commis par des garçons contre 20% par des filles. Les élèves auteurs de violence s'en prennent généralement à des personnes de même sexe, les filles étant moins fréquemment victimes d'agressions physiques que les garçons.

Au cours de l'année scolaire 2011-2012, les établissements publics du second degré ont déclaré en moyenne 13,6 incidents graves pour 1 000 élèves (tableau 1). Cette proportion est en légère hausse par rapport à l'année précédente, où 12,6 incidents pour 1 000 élèves avaient été recensés.

Suite aux assises sur le harcèlement scolaire, tenues en mai 2011, l'enquête SIVIS (*Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire*) repère désormais les situations de harcèlement, ce qui élargit le champ des incidents recensés. Ainsi, à champ constant par rapport à 2010-2011, le nombre d'incidents s'établit à 13 pour 1 000 élèves, soit une hausse de 0,4 incident, qui n'est pas statistiquement significative.

La hausse du nombre d'incidents déclarés observée par rapport à 2007-2008 est aussi à prendre avec précaution : d'une part, si l'on conservait les mêmes critères de repérage qu'en 2007, la hausse ne serait que de 1 incident pour 1 000 élèves environ ; d'autre part, les changements méthodologiques opérés en 2010 (*extension de l'échantillon, mensualisation des réponses*) ont profondément modifié les conditions de collecte.

Ainsi, l'augmentation de la fréquence de collecte induit un repérage plus contraint, qui élève probablement le nombre de faits déclarés. Par ailleurs, le taux de réponse a été affecté par ces changements méthodologiques, ce qui incite à la prudence quant à l'interprétation des résultats. Il faut cependant noter qu'au cours de l'année 2011-2012, en raison d'importants efforts de collecte, le taux de participation à l'enquête s'est sensiblement accru, ce qui est encourageant concernant la fiabilité des résultats observés.

Dans la lignée des années précédentes, le niveau d'exposition à la violence reste très disparate selon le type d'établissement. Ainsi, les lycées professionnels affichent le plus fort taux d'incidents, à hauteur de 19,6 incidents pour 1 000 élèves. Viennent ensuite les

collèges, qui comptabilisent 15 incidents pour 1 000 élèves. Enfin, les lycées d'enseignement général et technologique semblent relativement peu affectés par les phénomènes de violence, le nombre d'incidents avoisinant 5,5 pour 1 000 élèves.

## Les incidents restent très concentrés dans les mêmes établissements

Si les incidents graves déclarés dans SIVIS sont relativement concentrés dans certains établissements, ils le sont sensiblement moins qu'en 2010-2011. Ainsi, au cours d'un trimestre donné, la part d'établissements sans incident s'établit à 41%, proportion comparable à celle de 2007-2008 (38%), alors qu'elle atteignait 48% l'an dernier. Un quart des établissements concentre quelque 73% des signalements au cours d'un trimestre (82% en 2010-2011).

Les 10% d'établissements les plus violents se partagent 44% des incidents, tandis que 5% d'établissements cristallisent 29% des faits (*contre un tiers l'an passé*). De façon globale sur l'ensemble de l'année scolaire, seuls 17% des établissements ne déclarent jamais d'incidents, alors que près d'un établissement sur deux en signale au moins 4. Sur cet aspect, l'année 2010-2011 paraît donc assez atypique, sans doute du fait des perturbations causées par les évolutions méthodologiques de l'enquête évoquées plus haut.

## La part des violences physiques est en hausse

La violence scolaire se caractérise essentiellement par des atteintes aux personnes, qui regroupent 81% des faits recensés (tableau 2). Les atteintes aux biens concernent, quant à elles, 10% des déclarations, et les

Tableau 1. Nombre moyen d'incidents graves déclarés dans le second degré (pour 1 000 élèves).

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Ensemble des EPLE (1)	11,6	10,5	11,2	12,6	13,6
Collèges	13,1	12	12,2	14,1	15,0
Lycées professionnels	15,1	13,1	17,2	17,4	19,6
LEGT, LPO	4,0	3,6	4,3	4,6	5,5

(1) EPLE : Etablissement public local d'enseignement  
Source : MEN-DEPP, enquête SIVIS  
Champ : ensemble des établissements publics du second degré (Métropole et DOM).

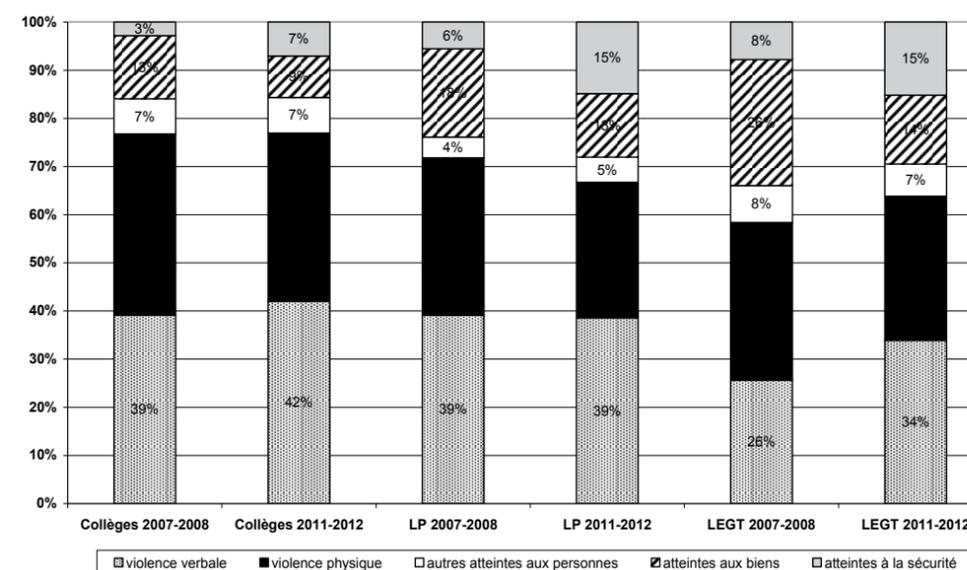
Tableau 2. Les incidents graves selon leur nature (en % du nombre total d'incidents déclarés).

Type d'incident grave	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
<b>Atteintes aux personnes</b>	<b>80,9</b>	<b>80,6</b>	<b>76,2</b>	<b>78,6</b>	<b>80,7</b>
Violence verbale	37,5	35,3	37,9	40,2	40,4
Violence physique	36,4	38,8	30,4	31,2	33,4
Atteinte vie privée	2,1	1,6	2,3	1,6	1,8
Violence sexuelle	1,9	1,6	1,8	2,0	1,8
Racket	1,7	2,3	2,6	2,5	2,3
"Happy slapping"	0,9	0,7	0,8	0,5	0,4
Bizutage	0,4	0,4	0,4	0,5	0,6
<b>Atteintes aux biens</b>	<b>15,4</b>	<b>13</b>	<b>14,1</b>	<b>11,7</b>	<b>10,0</b>
Vol	6,8	5,7	6,5	5,3	5,2
Domage aux locaux ou au matériel	6,5	5,2	6,4	5,2	3,9
Domage aux biens personnels	2,1	2,1	1,2	1,2	0,9
<b>Atteintes à la sécurité</b>	<b>3,8</b>	<b>6,3</b>	<b>9,7</b>	<b>9,7</b>	<b>9,3</b>
Consommation de stupéfiants	1,9	1,9	2,4	1,5	2,0
Trafic de stupéfiants	0,5	1,2	1,0	0,6	0,7
Port d'arme autre qu'à feu (sans violence) (1)	1,2	2,2	3,3	2,1	2,2
Port d'arme à feu (sans violence)	0,1	0,3	0,1	0,1	0,1
Intrusions (sans violence) (1)	-	-	2,1	2	1,5
Consommation d'alcool (1)	-	-	-	2,6	2,3
Suicide et tentative de suicide (1)	-	-	-	0,8	0,4
Autres types de fait (1)	-	0,8	0,8	-	-
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : MEN-DEPP, enquête SIVIS  
Champ : ensemble des établissements publics du second degré (métropole et DOM)

(1) : la modalité « Autre type de fait » a été introduite à la rentrée 2008 et supprimé en 2010, le module comptabilisant les « armes » a été remanié en septembre 2009, les intrusions sont prises en compte depuis décembre 2009, la consommation d'alcool et les suicides et tentatives de suicide sont repérés depuis 2010.

Graphique 1. Répartition des actes graves selon leur nature et le type d'établissement. Evolution 2007-2008 / 2009-2010



Source : MEN-DEPP, enquête SIVIS  
Champ : ensemble des établissements publics du second degré (métropole et DOM)

Télécharger la fiche

atteintes à la sécurité 9%. La plupart des faits recensés relèvent de la violence verbale (40% des faits en 2011-2012) et de la violence physique (33%).

La part et le nombre des agressions verbales affichent une relative stabilité ces dernières années. En revanche, des fluctuations sont observées quant à l'évolution du taux de violence physique. Si la part des violences physiques est tendanciellement décroissante depuis 2007-2008, elle enregistre une hausse statistiquement significative par rapport à l'an dernier (+2 points). En proportion, la part des agressions physiques reste inférieure à 2007-2008, mais ce n'est pas le cas en niveau, ces faits représentant 4,5 incidents pour 1000 élèves en 2011-2012 contre 4,2 en 2007-2008.

Les autres types d'atteinte aux personnes représentent une très faible part des incidents, les atteintes à la vie privée, le racket et la violence à caractère sexuel représentant chacun entre 2,3% et 1,8% des déclarations. La pratique du bizutage et celle du « happy slapping » (acte qui consiste à filmer l'agression physique d'une personne à l'aide d'un téléphone portable) apparaissent très marginales, totalisant moins de 1% des incidents recensés. Aucune hausse statistiquement significative n'est observée pour ce type d'incidents.

Les atteintes aux biens se traduisent essentiellement par des vols, lesquels représentent 5,2% des incidents. Une baisse des dommages aux locaux est observée cette année par rapport à l'an dernier, de 5,2% en 2010-2011 à 3,9% en 2011-2012. La baisse de la part d'incidents relatifs aux dommages aux biens personnels, observée depuis 2007-2008, se poursuit (de 2,1% en 2007-2008 à 0,9% en 2011-2012).

Enfin, les atteintes à la sécurité, moins fréquentes que les autres types d'atteinte, se caractérisent par des comportements illégaux ou à risque, n'impliquant très souvent aucune victime. Une légère hausse des déclarations portant sur la consommation de stupéfiants est observée par rapport à l'an dernier: de 1,5% en 2010-2011 à 2% cette année, proportion comparable à celle de 2007-2008.

Les autres atteintes à la sécurité se traduisent essentiellement par l'introduction d'objets dangereux ou d'armes autres qu'à feu (2,2%), la consommation d'alcool (2,3%) et les intrusions sans violence (1,5%). La hausse de la part des atteintes à la sécurité observée par rapport à 2007-2008 s'explique par un élargissement du champ des données collectées.

Si la nature des incidents déclarés diffère selon le type d'établissement, leur évolution est également contrastée (graphique 1). Ainsi, la part des violences verbales est sensiblement inférieure dans les LEGT (lycées d'enseignement général et technologique) par rapport aux autres types d'établissements (34% dans les LEGT contre respectivement 42% et 39% dans les collèges et lycées professionnels). Alors que la proportion d'agressions verbales affiche une relative stabilité tant en collège qu'en LP (lycée professionnel) par rapport à 2007-2008, elle progresse de 8 points dans les LEGT.

Parallèlement, c'est en collège que les chefs d'établissement déclarent proportionnellement plus de violences physiques (35% des déclarations contre 30% en LEGT et 28% en LP). La part d'agressions physiques est en baisse par rapport à 2007-2008 quel que soit le type d'établissement, cette évolution étant plus marquée en LP qu'ailleurs (-5 points).

Enfin, la part des déclarations consacrées tant aux atteintes aux biens qu'aux atteintes à la sécurité est plus modérée en collège qu'en LP ou en LEGT (respectivement 16% contre 28% et 29%). La hausse des atteintes à la sécurité en LP comme en LEGT découle du repérage depuis 2010 de la consommation d'alcool.

## 20% des déclarations indiquent une situation de harcèlement

**Avertissement :** Depuis la rentrée 2011, les situations de harcèlement font l'objet d'un repérage spécifique dans SIVIS. Ainsi, le questionnaire d'enquête stipule désormais si l'auteur d'un fait grave a agi dans le but de harceler sa victime ou s'il a opéré en réaction à une situation de harcèlement, ces deux modalités étant non exclusives l'une de l'autre.

Un cinquième des déclarations des chefs d'établissement signale une situation de harcèlement: parmi elles, 18% rapportent des actes dont le but est de harceler, 7% indiquent des faits commis en réaction à un harcèlement, tandis que près de 5% décrivent des incidents survenant concomitamment dans le but de harceler et suite à un harcèlement.

Les incidents rapportant une situation de harcèlement se caractérisent principalement par des violences physiques, cette observation étant plus marquée chez les victimes de harcèlement réagissant par un acte grave. Ainsi, 58% des actes commis suite à une situation de harcèlement sont des agressions physiques, contre 44% des actes commis dans le but de harceler. À titre de comparaison, seuls 30% des actes commis hors d'un cadre de harcèlement concernent des violences physiques. Les victimes de harcèlement réagissent peu par des violences verbales (27%), à la différence des auteurs de harcèlement (39%).

Outre les agressions physiques et verbales, les actes commis dans le but de harceler consistent en des atteintes à la vie privée (4,7%), des violences à caractère sexuel (3,9%) et du racket (3,5%). Concernant les incidents survenant en réaction à un harcèlement, les violences autres que physiques et verbales sont principalement d'ordre sexuel (3%) ou se caractérisent par du racket (2,9%).

Les actes graves survenant dans le cadre d'un harcèlement sont commis dans des lieux sensiblement différents des autres types d'actes. Ainsi, les auteurs de harcèlement se manifestent principalement dans les cours de récréation (28% des incidents) et dans une moindre mesure dans les salles de cours (25%); de même, 30% des actes perpétrés suite à un harcèlement le sont dans les cours de récréations (21% dans les salles de

Tableau 3. Taux d'implication des élèves selon le genre de l'auteur.

	Garçons (pour 1000 garçons)	Filles (pour 1000 filles)
Ensemble des EPLE	18,2	5,2
Collèges	20,8	5,3
Lycées professionnels	23,6	10,3
LEGT, LPO	6,4	1,8

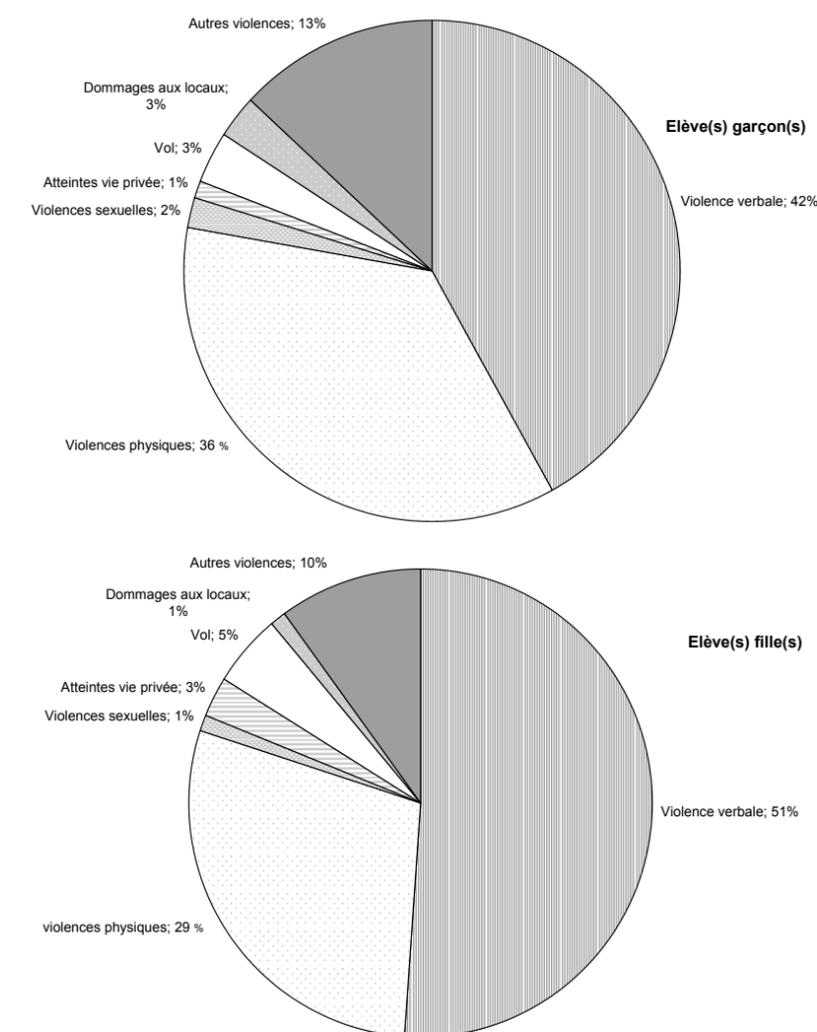
(1) EPLE : Etablissement public local d'enseignement  
Source : MEN-DEPP, enquête SIVIS  
Champ : ensemble des établissements publics du second degré (Métropole et DOM).

Tableau 4. Répartition des actes de violence dont sont auteurs les élèves selon le type de victime.

victimes auteurs	Elève(s) garçon(s)	Elève(s) fille(s)	Personnel homme	Personnel femme	Autres personnes (1)	Ensemble des victimes
Elève(s) garçon(s)	34	11	21	28	5	100
Elève(s) fille(s)	6	33	17	39	4	100
Ensemble des élèves auteurs	28	16	20	30	6	100

Source : DEPP - enquête SIVIS 2011-2012  
Champ : ensemble des établissements publics du second degré (métropole et DOM)  
(1) Cette catégorie désigne l'ensemble des personnes autres que des élèves et des personnels mais aussi des groupes d'élèves de sexe mixte ou inconnu, de même que des personnels de sexe inconnu.

Graphique 2. Nature des incidents commis par les élèves selon les auteurs.



Source : MEN-DEPP, enquête SIVIS  
Champ : ensemble des établissements publics du second degré (métropole et DOM)

cours). À l'inverse, seuls 18% des incidents ne rapportant pas de situation de harcèlement surviennent dans les cours de récréation, contre 34% dans les salles de cours.

Ces observations semblent indiquer une forte prévalence des situations de harcèlement en milieu scolaire. Cependant, elles sont à appréhender avec précaution. Tout d'abord, la définition même du harcèlement laisse une part de subjectivité susceptible de biaiser les résultats observés dans SIVIS.

En outre, la fiabilité du repérage du harcèlement via les déclarations des chefs d'établissement est sujette à caution, ce phénomène étant souvent tu par les victimes. De par la difficulté à identifier de telles situations, les déclarations des chefs d'établissement ne livrent sans doute pas une vision exhaustive des faits de harcèlement dans les établissements.

Par exemple, il semble a priori plus aisé pour un chef d'établissement de repérer un harcèlement caractérisé par des agressions physiques plutôt que par des micro-violences verbales répétées. En complément de l'enquête SIVIS, on consultera utilement les résultats apportés par l'enquête nationale de victimation, laquelle s'applique, à partir des déclarations des élèves, à définir un indicateur du harcèlement scolaire (voir les Notes d'information 11.13 et 12.XX).

### Les garçons sont plus souvent auteurs d'incidents graves que les filles

Qu'ils soient auteurs ou victimes, les garçons sont davantage impliqués que les filles dans les actes de violence commis par les élèves. Ainsi, 76% des élèves auteurs de violences sont de sexe masculin, contre 20% de sexe féminin (les 4% restants étant composés d'élèves de sexe inconnu ou de groupes d'élèves mixtes).

De la même manière, les victimes de ces agressions sont pour 28% d'entre elles des garçons et 16% des filles. Or, les effectifs garçons-filles sont à peu près identiques en moyenne dans les établissements publics du second degré. En 2011-2012, le nombre moyen d'incidents graves par établissement dont l'auteur est un élève de sexe masculin est de 18 pour 1 000 garçons (tableau 3).

Parallèlement, seuls 5 incidents pour 1 000 filles sont le fait d'élèves de sexe féminin. Le taux d'implication des filles dans les incidents graves est près de 3 fois et demie inférieur à celui des garçons. Ce constat est valable dans tout type d'établissement, cet écart étant toutefois plus modéré en lycée professionnel.

### Les élèves auteurs de violence s'en prennent généralement à des personnes de même sexe

Les garçons, de même que le personnel féminin, sont victimes de près de 30% des incidents graves commis par des élèves (tableau 4). Le personnel masculin est, quant à lui, victime de 20% de ces incidents, tandis que les filles sont concernées dans 16% des cas.

Toutefois, le profil des victimes diffère sensiblement selon que l'auteur des violences est une fille ou un garçon. Les auteurs de faits graves s'en prennent prioritairement à des personnes de même sexe. Ainsi,

les incidents commis par un garçon ont pour victime un élève garçon dans 34% des cas, le personnel masculin faisant l'objet de 21% des incidents. Au total, 55% des auteurs masculins de violence ont donc pour victime une personne de sexe masculin.

Symétriquement, les auteurs féminins de violence ont agressé une élève dans 33% des cas (les élèves garçons n'étant concernés que dans 6% des cas) et un personnel féminin dans 39% des cas, soit 72% de victimes de sexe féminin. Si la part du personnel féminin est élevée parmi les victimes d'élèves, que l'auteur soit un garçon ou une fille, ce constat est à modérer par la considération du fort taux de féminisation du personnel, qui atteint 60% dans l'enseignement secondaire public.

### La moitié des incidents commis par les filles sont des violences verbales

Les garçons auteurs de violences (graphique 2) se distinguent principalement par des violences verbales (42%) et physiques (36%). Viennent ensuite dans une moindre mesure les vols et les dommages aux locaux, qui concentrent tous deux 3% des incidents graves commis par les élèves de sexe masculin. Les violences sexuelles sont relativement peu fréquentes (2%).

Les filles auteurs de violences commettent proportionnellement moins de violences physiques que les garçons (29%) mais davantage de violences verbales (51%). La part des vols (5%) est sensiblement supérieure chez les filles par rapport aux garçons, de même que celle des atteintes à la vie privée (3% contre 1% pour les garçons). Les violences sexuelles et les dommages aux locaux sont très rarement le fait d'élèves de sexe féminin, ces deux types d'incident représentant chacun moins de 1% des déclarations.

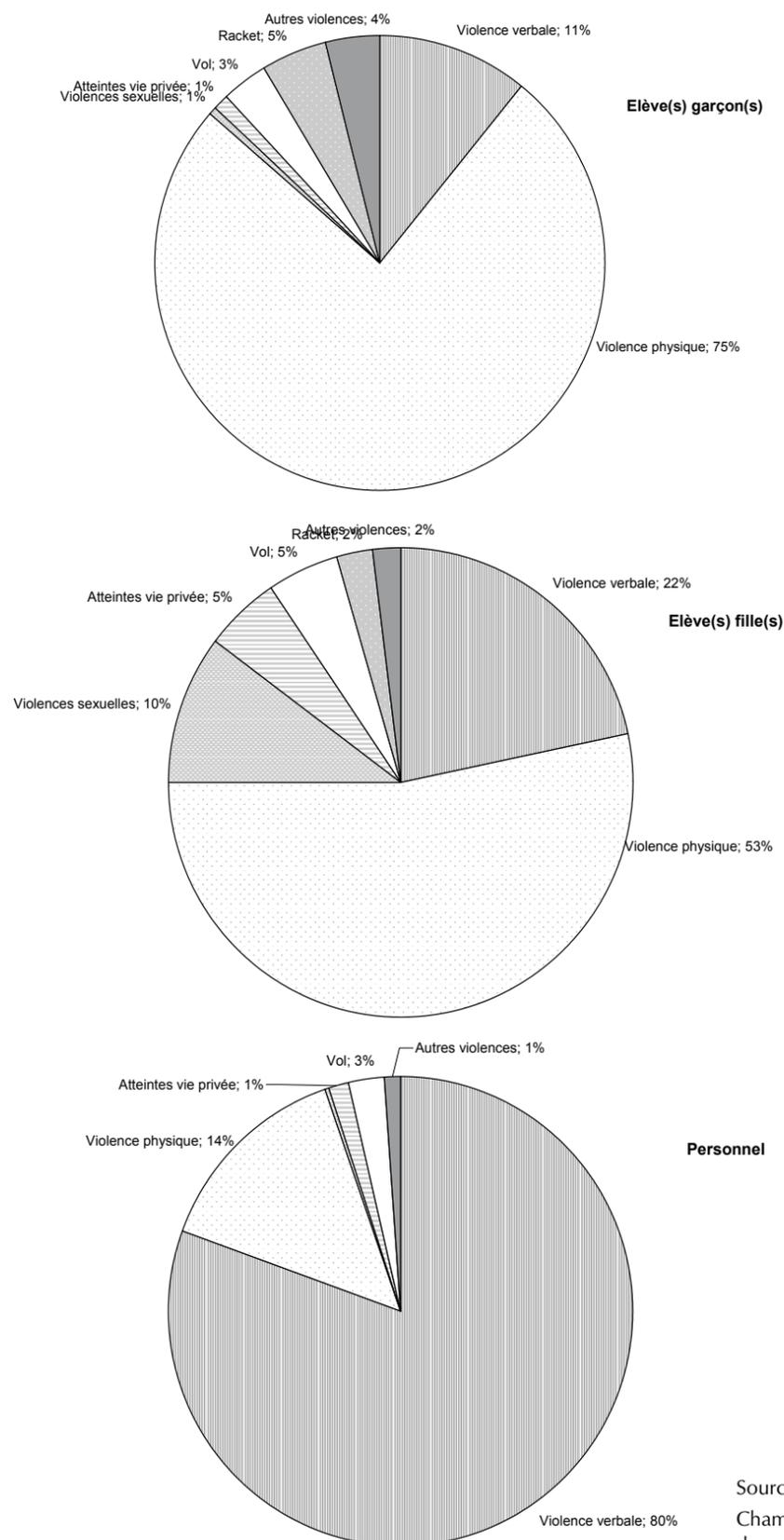
### Les filles sont moins souvent victimes de violences physiques que les garçons

Les actes de violence entre élèves recensés dans SIVIS sont essentiellement de nature physique, avec de fortes disparités selon le sexe (graphique 3). Les filles victimes subissent des agressions à caractère sexuel dans 10% des cas, et d'autres agressions physiques dans 53% des cas.

Viennent ensuite les violences verbales (22%), les atteintes à la vie privée (5%) et les vols (5% également). Alors que les garçons font très rarement l'objet d'agressions sexuelles (moins de 1%), ils subissent d'autres types de violences physiques dans 75% des cas.

À la différence des filles, les violences verbales comptent pour seulement 11% des faits impliquant une victime masculine; alors que les atteintes à la vie privée (1%) et les vols (3%) sont plus rares que chez leurs homologues féminines, la pratique du racket y est plus courante (5% contre 2% seulement des actes envers des filles). Les personnels victimes d'élèves ne subissent pas d'agressions différenciées selon le sexe. 80% des agressions d'élèves envers des personnels sont des violences verbales, la proportion de violences physiques étant de 14%.

Graphique 3. Nature des incidents commis par les élèves selon les victimes.



Source : MEN-DEPP, enquête SIVIS  
Champ : ensemble des établissements publics du second degré (métropole et DOM)

## Présentation de l'enquête SIVIS

Mise en place à la rentrée 2007, l'enquête Sivis (*Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire*) permet le recueil de données sur la violence en milieu scolaire. Le 11 octobre 2012, l'enquête a obtenu pour une durée de deux ans le renouvellement du label de qualité statistique et d'intérêt général, délivré par le Conseil national de l'information statistique (Cnis). Les données qui sont recueillies sont donc protégées par le secret et aucune donnée sur un établissement en particulier ne peut être publiée ni donner lieu à une comparaison entre des établissements identifiables.

L'enquête est réalisée auprès d'un échantillon de 6315 EPLE (*établissements publics locaux d'enseignement*) et près de 1000 circonscriptions. Jusqu'en 2009-2010, l'échantillon ne comportait que 950 EPLE et 200 circonscriptions, pour être représentatif du secteur public au niveau national (*France métropolitaine et Dom*). La très forte extension d'échantillon a pour objet la diffusion de données représentatives au plan départemental.

L'enquête Sivis est centrée sur les actes les plus graves. La volonté d'homogénéiser au mieux les données a conduit à restreindre les critères d'appréciation pour l'enregistrement d'un acte donné, notamment pour toutes les violences entre élèves. Par exemple, pour certains types de faits n'impliquant que des élèves, seuls les incidents présentant un caractère de gravité suffisant, au regard des circonstances et des conséquences de l'acte, sont enregistrés.

En particulier, il faut qu'une des conditions suivantes au moins soit remplie : motivation à caractère discriminatoire, situation de harcèlement, usage d'un objet dangereux ou d'une arme, acte commis dans le cadre d'une intrusion, ayant entraîné des soins ou causé un préjudice financier important, porté à la connaissance de la police, de la gendarmerie ou de la justice, susceptible de donner lieu à un dépôt de plainte ou à un conseil de discipline.

À l'inverse, par l'atteinte grave qu'ils représentent à l'institution scolaire, tous les incidents impliquant un personnel de l'établissement sont retenus. Cette démarche permet d'assurer une meilleure homogénéité des déclarations entre les établissements, même si une certaine subjectivité de la part des responsables d'établissement ne peut être totalement écartée.

À la rentrée 2010, la fréquence de collecte a été augmentée pour passer du trimestre au mois. Pour chaque incident, on connaît le mois durant lequel il s'est produit ; chaque mois, en cas d'absence d'incident, le chef d'établissement doit préciser qu'il ne s'est rien passé. Cela doit permettre de distinguer, quand il n'y a eu aucun incident déclaré, les cas où il ne s'est effectivement rien passé et ceux où le chef d'établissement n'a pu ou voulu répondre.

Depuis la mise en place de l'enquête Sivis, quelques changements de nomenclature ont permis de mieux prendre en compte certains types de faits : une modalité « autre type de fait » a été introduite à la rentrée 2008 afin de tenir compte d'éventuels phénomènes émergents.

Cette question ouverte a notamment mis en évidence l'utilisation d'un spectre assez large d'objets pouvant s'avérer dangereux et des faits liés aux intrusions. L'enquête 2009-2010 a donc intégré une nouvelle comptabilisation de ce type d'objets, suivie en décembre par la prise en compte des intrusions en milieu scolaire. En 2010-2011 s'ajoutent les faits relatifs à l'introduction et la consommation d'alcool, ainsi que les suicides et tentatives de suicide.

Les incidents commis dans le cadre des réseaux sociaux seront à prendre en compte dans la catégorie « Atteintes à la vie privée ». En revanche, la catégorie « Autre type de fait » a été supprimée, car les réponses en clair qu'elle comportait nécessitaient un recodage manuel qui ne pouvait être effectué sur une aussi grande population. Depuis la rentrée 2011, l'enquête Sivis repère désormais les situations de harcèlement. L'année 2012-2013 sera l'objet d'une refonte de la nomenclature des suites et sanctions apportées consécutivement à un incident grave.

Le récent repérage des situations de harcèlement tend à jouer un peu à la hausse : si l'on ne retenait pas les faits dont le harcèlement constitue le seul critère de gravité, la hausse ne serait que de 0,4 point par rapport à l'an dernier.

Les changements méthodologiques introduits en 2010 (*augmentation de la fréquence de collecte, élargissement d'échantillon*) ont été suivis d'une baisse significative du taux de réponse. Si le taux de réponse enregistré au cours des deux premiers trimestres de l'année scolaire 2011-2012 est relativement satisfaisant (*aux alentours de 60%*), il a chuté au dernier trimestre aux alentours de 30%.

Pour modérer ce constat mitigé, une amélioration sensible des taux de réponses, aux alentours d'une dizaine de points par trimestre, est à noter par rapport à l'an dernier, conséquence d'importants efforts pour améliorer la qualité de la collecte. Une attention particulière sera apportée en 2012-2013 de manière à remplir l'objectif d'un taux de réponse à 70% (*niveau de 2008-2009*), en améliorant l'ergonomie de l'application de saisie et en intensifiant les procédures de relance aux non-répondants. Une expertise spécifique a été menée afin de tenir compte des enquêtés ayant répondu seulement une partie de l'année.

Les analyses ont conduit à retenir la population d'enquêtés ayant apporté au moins sept réponses au cours de l'année (*soit 50% des EPLE interrogés*) : les réponses aux mois manquants sont imputées à l'aide d'un modèle économétrique tenant compte à la fois des caractéristiques sociodémographiques des établissements et du niveau de violence observé sur les mois renseignés.

À l'issue de cette phase de sélection des établissements ayant répondu avec suffisamment de sérieux, les données par établissement sont pondérées et corrigées de la non-réponse (*établissements n'ayant pas répondu à l'enquête ou insuffisamment*) par un calage sur marges à partir de caractéristiques observables pouvant être corrélées avec le nombre d'incidents graves : type d'établissement, taille, type de commune, appartenance à l'éducation prioritaire, effectifs par cycle de formation, indicatrices de formation Segpa en collège, de formation professionnelle et de formation supérieure en LEGT-LPO.

### Pour en savoir plus :

- « Résultats de la première enquête nationale de victimation au sein des collèges publics au printemps 2011 », Note d'Information 11.14, MEN-DEPP, octobre 2011.
- « Les actes de violence recensés dans les établissements publics du second degré en 2009-2010 », Note d'Information 10.20, MEN-DEPP, novembre 2010.
- « Les actes de violence recensés dans les établissements publics du second degré en 2008-2009 », Note d'Information 09.22, MEN-DEPP, octobre 2009.
- « Les actes de violence recensés par SIVIS dans les établissements publics du second degré en 2007-2008 », Note d'Information 08.34, MEN-DEPP, décembre 2008.

## Les appels au « 17-Police-secours » pour différends conjugaux enregistrés par la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP) en 2011

**Note :** À compter du 14 septembre 2009, la préfecture de Police de Paris est devenue compétente sur les départements des Hauts-de-Seine (92), de Seine-Saint-Denis (93) et du Val-de-Marne (94), dits de la « petite couronne », qui étaient jusqu'alors des Directions départementales de sécurité publique (DDSP).

Ainsi, avec Paris, ces trois départements ont pris l'appellation de Direction territoriale de la sécurité de proximité (DTSP) et forment désormais la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP).

Les publications des précédents rapports annuels de l'ONDRP ne concernaient que les appels au « 17 police secours » de Paris intra-muros. Cet article est enrichi des données communiquées par la DSPAP pour les départements des Hauts-de-Seine (92), de Seine-Saint-Denis (93) et du Val-de-Marne (94). Cependant, ces départements ayant toujours un mode de fonctionnement autonome, et propre aux structures décentralisées, la DSPAP n'est pas en mesure de fournir les données issues des plateformes du « 17 Police-secours » telles que l'ONDRP les collecte pour Paris. Par ailleurs, au regard des différences socio-économiques de chaque département, il n'apparaît pas souhaitable d'agréger les données.

En 2011, la Direction territoriale de sécurité publique de Paris (DTSP 75) a enregistré 4467 appels au « 17-Police secours » sous le motif « femme battue », soit 1,8% des 245305 appels « urgents » c'est-à-dire conduisant à une intervention des forces de police. Les appels pour ce motif ont augmenté de plus de 10% en une année. Cette augmentation reste toutefois moins élevée qu'en 2010 puisqu'elle était de près de 18% (4049 appels en 2010 contre 3434 en 2009).

1797 des 4467 appels ont été reçus pendant les vacances de nuit, soit 40,2% du total des appels « femme battue », un peu moins que les années précédentes 42% en 2010 et 2009, 44% en 2008).

Comme en 2010, la part totale des appels ayant trait à des violences dans le couple s'élève à 1,8% des appels dits « urgents ». Cette part n'a jamais dépassé 2% depuis 2004, année où a débuté l'observation de ce motif d'appels.

Le « 17 » a reçu, au total, 543730 appels en 2011 contre plus de 533600 l'année précédente. Les sollicitations sont toujours plus nombreuses chaque année mais plus de la moitié des appels ne sont pas du ressort du « 17 » et/ou parasitent la plateforme parisienne.

Pour leur part, les Directions territoriales de sécurité publique des Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne ont respectivement enregistré 3770, 3728 et 3195 appels pour « différends entre époux » en 2011. Ces appels représentent, pour chacun de ces trois départements, 9,8%, 6,6% et 2,8% des appels urgents reçus, soit pour chaque DTSP un total de 38415, 56360 et 112988 appels urgents.

Un certain nombre de plaintes déposées par les victimes de violences dans le couple résultent d'appels de victimes ou témoins directs ou indirects demandant l'intervention des forces de l'ordre. Ces appels sont relayés, au niveau du département, par un central communément dénommé le « 17 Police-secours ».

Cette source est d'autant plus intéressante qu'elle est un complément d'informations pour l'évaluation de ce type de

violences. C'est un outil de connaissance supplémentaire concernant les violences entre conjoints auquel s'est intéressé l'Observatoire national de la délinquance depuis 2008<sup>1</sup>. En effet, certains articles de presse écrite ou parus sur internet<sup>2</sup> indiquaient que « 60% des appels Police-secours de Paris concernaient les violences conjugales ». On trouvait également la variante suivante : « 60% des interventions des cars de Police-secours à Paris la nuit

• • • (1) Voir « Les appels pour différends conjugaux enregistrés par le 17 à Paris en 2007 » - Rapport annuel 2008 - INHES/OND.

(2) Sites : sosfemmes.com - les pénélopes.org - copacamu.org - Fraternet.com - Journée-de-la-Femme.com - INSEE.fr/Lorraine ; ecvf.online.fr, ...

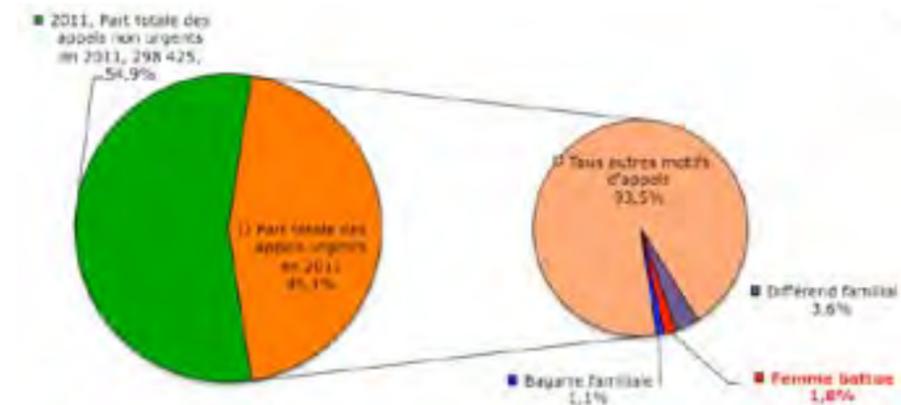
Télécharger

Tableau 1. Évaluation des appels au « 17-Police-secours » de 2004 à 2011.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Total des appels au 17	388 366	414 409	448 591	482 087	505 158	528 208	533 621	543 730
<i>Dont appels urgents</i>	171 060	182 619	192 789	194 970	198 091	213 961	224 300	245 305
<i>Dont appels non urgents</i>	217 306	231 790	255 802	287 117	307 067	314 247	309 321	298 425
Part d'appels urgents dans le total	44,0%	44,1%	43,0%	40,4%	39,2%	40,5%	42,0%	45,1%
Part des appels non urgents	56,0%	55,9%	57,0%	59,6%	60,8%	59,5%	58,0%	54,9%
Moyenne journalière du nombre d'appels	1 064	1 135	1 229	1 321	1 383	1 447	1 462	1 490

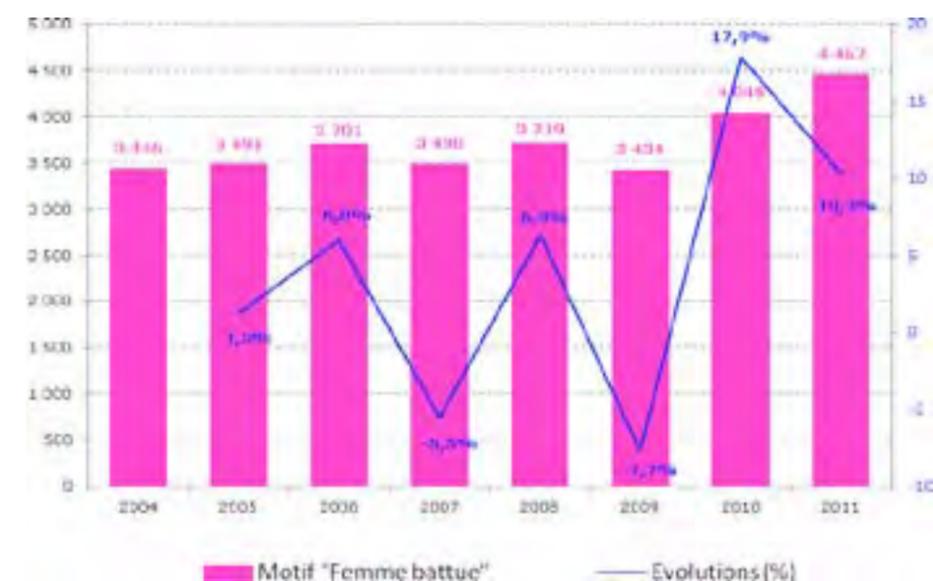
Source : Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP), État-major, préfecture de Police  
Traitement ONDRP

Graphique 1. Part de motifs d'appels susceptibles d'être liés aux violences dans le couple parmi les appels reçus au « 17-Police-secours » en 2011.



Source : Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP), État-major, Préfecture de Police  
- Traitement ONDRP

Graphique 2. Volumes et évolutions des appels enregistrés sous le motif « femme battue » par le « 17-Police-secours » entre 2004 et 2011.



Source : Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP), État-major, préfecture de Police  
- Traitement ONDRP

Télécharger la fiche

concernent les violences conjugales». Il faut toutefois rappeler que ce chiffre date de 1998<sup>3</sup>. L'importance du taux annoncé, 60%, a interpellé l'ONDRP qui s'est rapproché de l'État-major de la Direction de la police urbaine de proximité (désormais DSPAP) afin d'actualiser cette information.

Ainsi, en 2008 la première étude sur les appels reçus par le « 17 Police-secours » (rappelons que cela ne concernait que Paris), a fait apparaître une part de 1,8% d'appels enregistrés sous le motif « femme battue », soit 3 498 appels parmi les 194 970 appels urgents reçus au cours de l'année 2007. La collaboration de l'État-major a permis de disposer des volumes d'appels reçus à compter de l'année 2004. Cela a permis d'observer que les taux étaient comparables depuis 2004 où la part était de 2% d'appels pour « femme battue », soit 3 446 appels pour 171 060 appels urgents enregistrés. En 2005 et 2006, cette part était de 1,9%, le nombre d'appels enregistrés dans le motif « femme battue » ayant été respectivement de 3 491 pour 182 619 appels urgents et 3 701 pour 192 789 appels urgents.

En 2010, l'ONDRP a de nouveau collecté les appels reçus au « 17 Police-secours » pour les années 2008 et 2009, afin de les comparer à ceux des années antérieures. Le nombre d'appels enregistrés sous le motif « femme battue » reste inférieur à 2% des appels dits « urgents ».

### La DTSP de Paris a enregistré 245 305 appels nécessitant une intervention des forces de l'ordre en 2011 dont 4 467 pour le motif « femme battue »

La fiche de saisie des informations communiquées par l'appelant comporte 87 motifs pour la répartition des appels. Deux grandes catégories sont distinguées : les appels dits « urgents » car ce sont ceux qui conduisent à une intervention systématique des fonctionnaires de police sur le lieu des faits et les appels « non urgents » dont l'essentiel ne concerne pas le « 17 ». Ceux-ci sont répartis selon 16 motifs, depuis la demande de renseignements jusqu'aux insultes, erreurs ou demandes de recherches dans l'intérêt des familles.

En 2011, le numéro « 17 » a été composé 543 730 fois, mais seuls 245 305 appels, soit 45,1%, étaient « urgents », c'est-à-dire qu'ils impliquaient l'intervention des services de police. Cela signifie qu'à 298 425 reprises (54,9% du total) les appels ne concernaient pas le « 17 » (Tableau 1).

Les appels dits « non urgents » ont constamment augmenté depuis 2004 mais ils ont amorcé une légère baisse en 2010 : -1,6% d'appels « parasites » (309 425 appels enregistrés, soit 58% du nombre d'appels total en 2010). Cette baisse s'est poursuivie en 2011 avec -3,5% d'appels de cette nature mais ils constituent encore la majorité des enregistrements du « 17 », soit près de 55% (298 425 appels).

- • • (3) Cette information de 1998 faisant état de 60% d'appels au « 17-Police secours » ayant pour motif des violences conjugales fait suite à une enquête initiée par le secrétariat d'État aux droits des femmes. Nombre de publication reprennent cette donnée avec des variantes qui prennent en compte ou non le facteur nuit.

Il est à noter que cette baisse pourrait résulter des effets d'une campagne de communication réalisée en février 2010 (900 affichages à PARIS sur panneaux publicitaires) afin de faire comprendre aux usagers la nécessité de réserver les appels au « 17 » aux cas nécessitant l'intervention des forces de l'ordre. Cette campagne concernait d'ailleurs également le « 15 » (SAMU) et le « 18 » (pompiers de Paris). De plus, le site internet de la préfecture de police, dans sa présentation des numéros d'urgence, sensibilise les usagers sur ces abus d'appels injustifiés.

Les appels « urgents » ont, quant à eux, toujours évolué à la hausse depuis 2004. Entre 2010 et 2011, le nombre de ces appels « urgents » a progressé de 9,4% (soit +21 005 appels par rapport à 2010). Il s'agit de la plus forte augmentation depuis 2004. Le « 17 » est passé de 171 000 à 245 300 appels entre 2004 et 2011, soit +43,4%.

Tous appels confondus, les policiers affectés sur la plateforme du « 17 » ont répondu, 24 heures sur 24, à 1 490 appels en moyenne par jour en 2011 (1 462 en 2010) soit 40% d'appels quotidiens de plus qu'en 2004 (1 064 appels par jour en moyenne).

### En 2011, 4 467 appels ont été enregistrés sous le motif « femme battue », soit 1,8% des 245 305 appels urgents reçus

71 motifs classifient les appels urgents. Le seul concernant explicitement les violences dans le couple est intitulé « femme battue ».

Il est important de comprendre que les données alimentant les statistiques de l'état-major de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP) ne sont basées que sur les informations communiquées par l'appelant. Si les faits réellement constatés s'avèrent différer du signalement enregistré par le « 17 », il n'y a aucune correction par les opérateurs. Ceux-ci ne disposent pas du retour d'information sur les interventions. La vocation du « 17 » est de prendre en compte des appels et de transmettre les informations aux patrouilles d'intervention.

Ce sont surtout les tierces personnes signalant des faits pour lesquels elles ne disposent pas de tous les éléments qui peuvent générer des enregistrements vers un motif qui, en réalité, ne correspond pas tout à fait. Par exemple, si un voisin appelle le « 17 » indiquant que « sa voisine est battue car il l'entend crier », l'opérateur coche le motif « femme battue ». Pourtant, sur place, les personnels d'intervention peuvent être confrontés à une altercation entre membres de la même famille mais pas entre conjoints (mieux informé le « 17 » aurait coché le motif « bagarre familiale »). À l'inverse, des faits s'avérant être des violences entre conjoints pourront être indexés, au regard des informations recueillies par

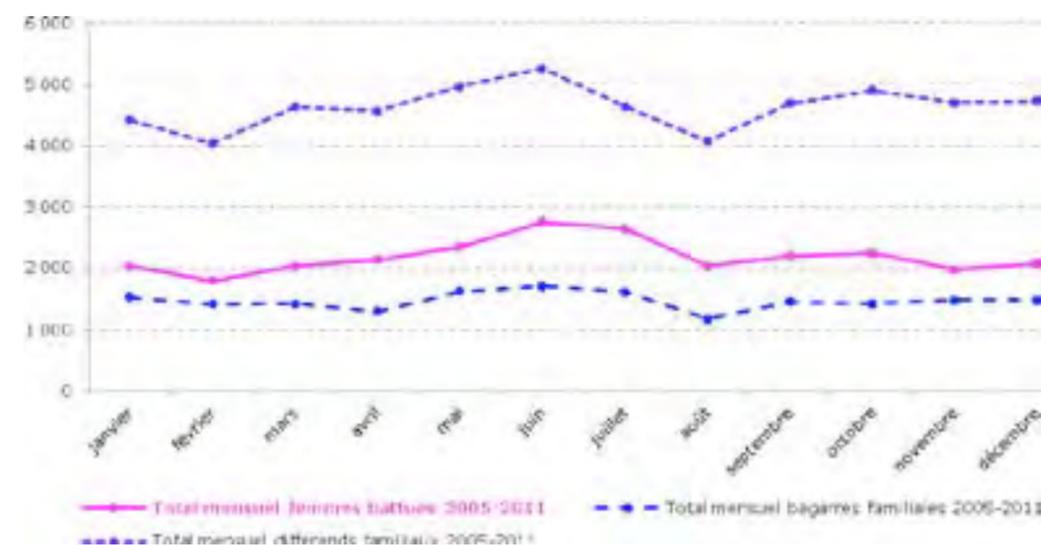
Télécharger

Tableau 2\*. Évaluation du nombre d'appels au « 17-Police-secours » de 2008 à 2011 pour le motif « femme battue » et les motifs susceptibles de concerner les violences au sein du couple.

Motifs d'appels au "17"	2008		2009		2010		2011	
	Nombre	Répartition du motif dans les appels urgents	Nombre	Répartition du motif dans les appels urgents	Nombre	Répartition du motif dans les appels urgents	Nombre	Répartition du motif dans les appels urgents
Nombre total d'appels urgents dont	198 091	100,0%	213 961	100,0%	224 300	100,0%	245 305	100,0%
Femmes battues	3 719	1,9%	3 434	1,6%	4 049	1,8%	4 467	1,8%
Différend familial	7 781	3,9%	8 803	4,1%	8 287	3,7%	8 744	3,6%
Bagarre familiale	2 486	1,3%	2 406	1,1%	2 668	1,2%	2 714	1,1%
Différend	14 955	7,6%	17 838	8,3%	16 145	7,2%	17 160	7,0%
Différend suivi de coup	4 368	2,2%	4 767	2,2%	5 044	2,2%	5 055	2,1%
Différend suite agression sur voie publique	2 774	1,4%	3 006	1,4%	2 780	1,2%	2 813	1,1%
Aggression sur voie publique avec blessé	6 141	3,1%	6 071	2,8%	7 845	3,5%	10 571	4,3%
Bagarre	11 425	5,8%	12 043	5,6%	11 670	5,2%	12 801	5,2%
Tapage	24 441	12,3%	26 965	12,6%	27 546	12,3%	26 801	10,9%

Source : Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP), État-major, préfecture de Police - Traitement ONDRP

Graphique 3. Répartition mensuelle cumulée des appels « femmes battues », « différends familiaux » et « bagarres familiales » au « 17-Police-secours » entre 2005 et 2011.



Source : Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP), État-major, préfecture de Police - Traitement ONDRP

- • • (\*) Les années 2004 à 2007 ont été présentées à l'identique dans le rapport annuel 2008 INHES/OND, page 549 de la fiche thématique « Les appels pour différends conjugaux enregistrés par le 17 à Paris en 2007 ».

l'opérateur, comme « différend familial » ou « bagarre familiale », voire « tapage » et, si la scène se déroule sur la voie publique, sous des motifs comme « bagarre » ou « agression sur la voie publique avec blessé ».

Les violences au sein du couple ne recouvrent qu'un seul motif « femme battue ». Aussi, les hommes victimes de leur conjoint(e) ne sont pas comptabilisés sous cet index. Nous pouvons donc présumer que les opérateurs les enregistrent sous les motifs « différend familial » ou « bagarre familiale » en fonction des éléments qui leur sont transmis par l'appelant.

*Dans le souci de ne pas négliger la part possible d'appels concernant les violences entre conjoints indexés pour d'autres motifs, l'ONDRP choisit de présenter également ceux-ci même si la part supposée est certainement très faible. Il s'agit de rendre compte au plus près du poids des violences entre conjoints dans les appels reçus au « 17 ».*

Les « différends familiaux » et les « bagarres familiales », susceptibles de contenir des appels qui auraient dû être comptabilisés dans la rubrique « femme battue » représentent respectivement 3,6% (8744 appels) et 1,1% (2714 appels) de l'ensemble des appels urgents reçus en 2011 (Graphique 1).

Aussi, le volume d'appels urgents reçus pour ces trois motifs dédiés à la famille, 15925 appels, constitue 6,5% des 245305 appels urgents reçus en 2011 au « 17 ».

À titre de comparaison, le plus gros volume d'appels a trait au motif « tapage », et ce, tous les ans : 10,9% des appels urgents en 2011 (26801 appels), 12,3% en 2010 (27546 appels), 12,6% en 2009 (26965 appels) ou 11,5% en 2004 (19671 appels) (Tableau 2).

Comme en 2010, la part des appels enregistrés sous le motif « femme battue » s'élève à 1,8% de l'ensemble des appels « urgents » : 4467 sont dénombrés en 2011 contre 4049 l'année précédente. Ainsi, depuis 2004, cette part oscille entre 1,6% (part la plus faible en 2009 avec 3434 appels) et 2% (3446 appels en 2004) des appels « urgents ».

Avec ses 4467 appels en 2011, le motif « femme battue » est la 18<sup>e</sup> cause des appels urgents au « 17 », comme en 2010 (19<sup>e</sup> en 2009).

Quelques autres index ne concernent pas les violences dans le couple, pas même la structure familiale, mais pourraient prendre en compte quelques faits de cette nature. Il s'agirait là encore d'appels de tiers ne possédant pas tous les éléments permettant de cibler correctement l'incident à l'origine de leur appel. Par exemple, un passant qui assisterait à une rixe entre un homme et une femme sur la voie publique, ignorant qu'il s'agit d'un couple. Les motifs suivants pourraient donc, selon les informations communiquées par le passant en question, être concernés par des violences entre conjoints : « différend » 17160 appels soit 7% des appels « urgents » en 2011, « différend suivi de coup » 5055 appels soit 2,1% des appels urgents, « différend suite agression sur la voie publique » 2813 appels

- • (4) L'ONDRP ne possède pas les données de l'année 2004 lesquelles contraignaient à une recherche fastidieuse dans les archives pour les personnels de la plateforme.

soit 1,2%, « agression sur voie publique avec blessé » 10571 appels soit 4,3%, « bagarre » 12801 appels soit 5,2% des appels urgents toujours en 2011. Nous y ajouterons le motif « tapage » qui reste une notion plutôt générale et qui là encore pourrait au hasard de renseignements assez flous fournis par l'appelant, concerner des violences dans le couple : 26801 appels en 2011 (10,9% des appels urgents) (Tableau 2).

### L'année 2011 compte près de 30% d'appels « femme battue » de plus qu'en 2004

En 2011, le nombre d'appels « femme battue » (4467 faits) a augmenté de 10,3%, soit 418 appels de plus qu'en 2010 (4049 appels).

Cette hausse est moins élevée que celle de la période 2009-2010 : près de 18% d'appels « femme battue » supplémentaires (respectivement 3434 et 4049 appels, soit +615 appels) avaient été enregistrés. Elle est d'ailleurs la plus importante de la période 2004/2011. En 2005, le nombre d'appels avait augmenté de 1,3%, en 2006 de 6% et de 6,3% en 2008 (Graphique 2).

Entre 2004 et 2011, le nombre d'appels pour le motif « femme battue » a augmenté de 29,6%. Cependant, cette hausse n'a pas été linéaire. En effet, au cours de cette période, il y a eu deux baisses : l'un de -5,5% en 2007 et la seconde de -7,7% en 2009 (Graphique 2).

### Depuis 2005<sup>4</sup>, le mois de juin est surreprésenté en appels pour « femme battue » tandis qu'une baisse est constatée aux périodes de vacances scolaires et tout particulièrement en août

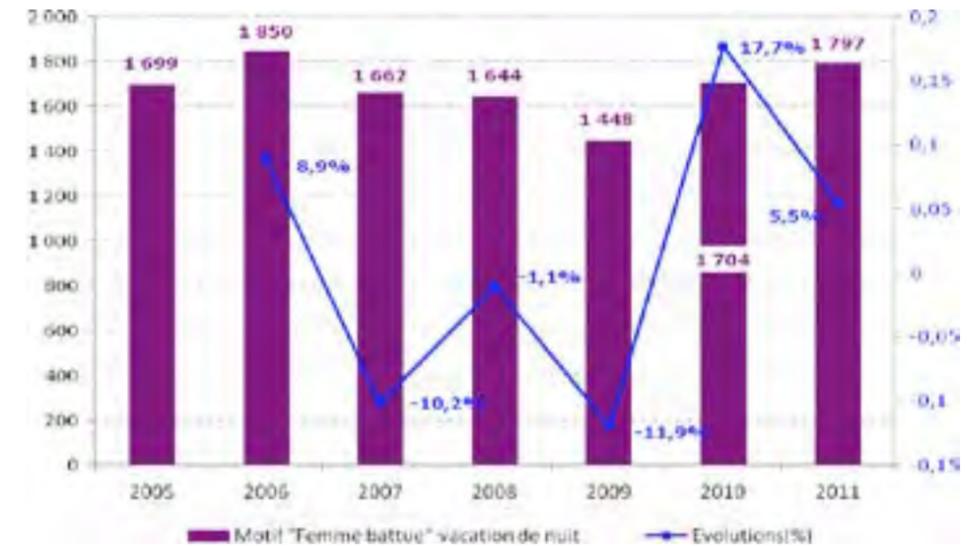
En 2011, à l'instar des années antérieures, c'est le mois de juin qui compte le plus d'appels indexés « femme battue », soit 10% des 4467 appels (448).

Depuis 2005, chaque mois de juin connaît une hausse des appels. De même, chaque année, au mois de juillet débute une baisse plus ou moins forte qui se prolonge sur le mois d'août. L'année 2008 est une exception. Cette année-là, le nombre d'appels en juin, pour ce motif, a été légèrement moins important qu'en mai ou juillet sans que l'on puisse en déterminer la cause. De même, en 2008, le pic d'appels a été enregistré au mois de juillet et la baisse qui s'en est suivie le mois suivant a été de près de 38%.

Le mois d'août est en baisse systématiquement chaque année, baisse plus ou moins sensible selon les années. Ainsi, sur la période 2005 à 2011, les appels ont décliné, selon les années de 16 à 39%, entre les mois de juin et août. La baisse la plus faible est d'ailleurs celle de l'année 2011, -15,8% (377 appels en août contre 448 en juin). Les appels augmentent à nouveau en septembre et octobre, toujours sur l'ensemble de la période considérée, et accusent une légère baisse en novembre (Graphique 3).

Télécharger

Graphique 4. Volumes et évolutions des appels enregistrés de nuit sous le motif « femme battue » par le « 17-Police-secours » entre 2005 et 2011.



Source : Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP), État-major, préfecture de Police - Traitement ONDRP

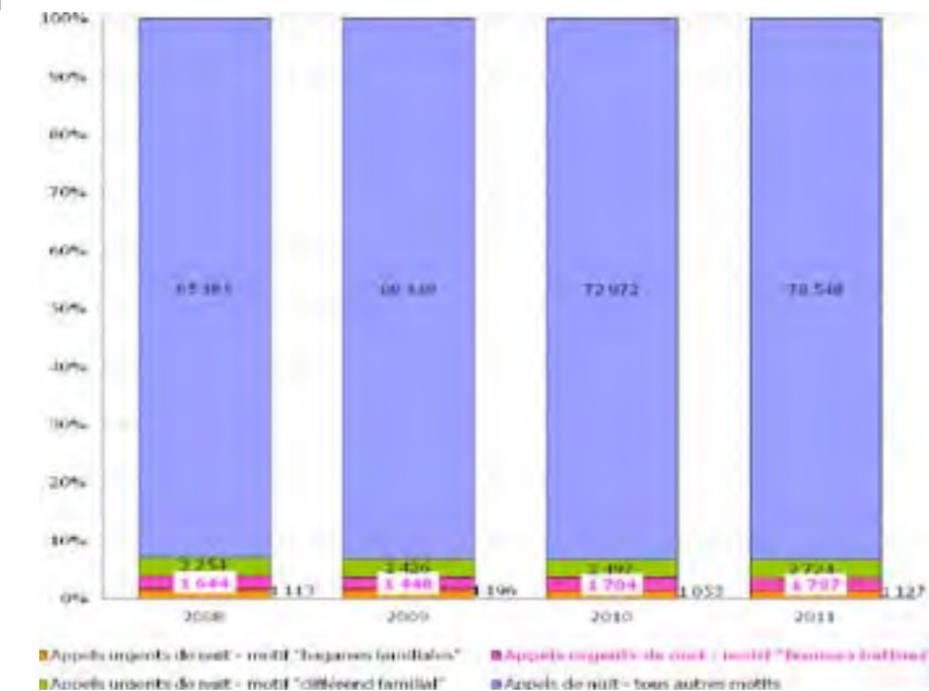
Tableau 3. Part des appels « Femme battue » sur la vacation de nuit au « 17-Police-secours » dans le total des appels enregistrés sous ce motif entre 2005 et 2011.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Total appels motif "Femme battue"	3 491	3 701	3 498	3 719	3 434	4 049	4 467
Appels "Femme battue" vacation de nuit	1 699	1 850	1 662	1 644	1 448	1 704	1 797
Part des appels de nuit dans le total des appels "Femme battue"	48,7%	50,0%	47,5%	44,2%	42,2%	42,1%	40,2%

Source : Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP), État-major, préfecture de Police - Traitement ONDRP

Télécharger

Graphique 5. Volumes des appels urgents de nuit de 2008 à 2011.



Source : Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP), État-major, préfecture de Police - Traitement ONDRP

La tendance mensuelle qui ressort des appels « femme battue » pour l'année 2011 ne change pas lorsque l'on cumule, par mois, chaque année depuis 2005. Aucune année ne présente une évolution différente et significative qui modifie les tendances mensuelles lorsque les années sont additionnées. Les mois de mai à juillet sont les mois présentant les plus gros volumes d'appels tandis qu'août subit invariablement une déflation notable. Nous avons calculé que cette baisse était en moyenne de 23,5% en août par rapport au mois précédent sur le total des 6 années cumulées. La baisse la plus forte a eu lieu en 2007 (-34,6%) et la plus faible en 2011 (-13,1%). On retrouve aussi un « creux » chaque mois de février, période des vacances d'hiver, nonobstant la plus courte durée de ce mois. De même, se dessine une légère baisse sur les mois d'avril et de novembre (sauf pour les « bagarres familiales » en novembre) (Graphique 3).

L'hypothèse la plus plausible paraît être la désaffection de Paris à certaines périodes de l'année qui correspondent aux vacances scolaires. Pour conforter, ou non, cette hypothèse, nous avons comparé les évolutions mensuelles cumulées de la période 2005/2011, des appels pour « femme battue », avec les deux autres motifs déjà évoqués, les « bagarres familiales » et les « différends familiaux ». Visiblement, les tendances à la hausse comme à la baisse se présentent sur les mêmes mois, ou quasi, ce qui va dans le sens d'une baisse des appels pour cause de départ en vacances (Graphique 5).

Cette hypothèse est renforcée par une étude basée sur des sources INSEE et Direction du Tourisme/TNS Sofres<sup>5</sup> qui analyse sur une longue période, 1964 à 2004, les vacances des personnes vivant en France. En 2004, elles sont 65% à partir. Cette enquête indique, à propos de la saisonnalité, que « la majorité des vacances se déroule traditionnellement en juillet et août... » et que « hors période estivale, les mois les plus prisés sont février, avril et décembre, qui correspondent aux « petites vacances scolaires ». Le graphique réalisé sur la saisonnalité des vacances des actifs et des retraités, figure 6 de l'étude de l'INSEE, montre bien le pic de vacanciers sur le mois d'août (cf. annexe 3).

### 1 797 appels étaient des appels de nuit en 2011, soit 40,2% des 4 467 appels « femme battue » et 2,1% de la totalité 84 196 appels urgents de nuit

Les appels de jour et les appels de nuit sont discriminés par la plateforme, d'autant que cela correspond également à une distinction dans l'emploi des fonctionnaires d'intervention<sup>6</sup>.

- • (5) Source : *Le tourisme en France*, édition 2008. « Les vacances des Français depuis 40 ans », Laurence Dauphin, Marie-Anne Le Garrec et Frédéric Tardieu.
- (6) La vacation de nuit des personnels d'intervention couvre le créneau horaire de 22 heures 30 à 06 heures 30.
- (7) L'ONDRP ne possède pas les données de l'année 2004 lesquelles contraignaient à une recherche fastidieuse dans les archives pour les personnels de la plateforme, alors que les informations obtenues démontrent que les volumes d'appels sont plutôt constants d'une année sur l'autre.
- (8) Voir « Les appels pour différends conjugaux enregistrés par le 17 à Paris en 2007 », Rapport annuel 2008 - INHES/OND.

En 2011, 34,3 % des 245 305 appels urgents étaient des appels urgents de nuit soit 84 196 appels. C'est à peine moins que l'année précédente (34,9%), 78 226 appels nocturnes ayant alors été enregistrés. En fait, depuis 2005<sup>7</sup>, le nombre d'appels urgents de nuit est plutôt stable : il représente un peu plus du tiers des appels urgents.

Parmi les 84 196 appels de nuit urgents enregistrés en 2011, 1 797 l'ont été sous le motif « femme battue », soit 2,1 %, une part quasi-identique à l'année précédente (1 704 appels « femme battue » nocturnes pour 78 226 appels de nuit urgents soit 2,2%). Cette part était de 1,9% en 2009 : 1 448 appels « femme battue » lors des vacances de nuit pour 74 519 appels urgents de nuit. Les taux les plus élevés étaient de 2,7% en 2005 et 2006<sup>8</sup>.

Entre 2005 et 2011, le nombre d'appels de nuit pour ce motif a augmenté de 5,8%. La plus forte hausse annuelle a été enregistrée en 2010, +17,7% (1 704 appels) mais elle succédait à une baisse de près de 12% (1 448 appels) en 2009. C'est en 2006 qu'a été comptabilisé le plus gros volume d'appels : 1 850 (Graphique 4).

En 2011, ces 1 797 appels de nuit « femme battue » représentaient 40,2% des 4 467 appels diurnes et nocturnes sous ce motif. Ce taux est le plus faible constaté depuis l'année 2005. Il s'élevait à 48,7% cette année-là. Il a atteint 50% en 2006, le plus fort de la période 2005/2011, soit 1 850 appels nocturnes sur 3 701 appels « femme battue ». À compter de l'année suivante, la part des appels de nuit a amorcé une baisse (47,5%) qui s'est poursuivie jusqu'en 2011 (Tableau 3).

Nous maintiendrons l'hypothèse où des appels, du fait de l'ignorance de l'appelant sur l'exactitude des faits, conduisent à enregistrer des violences entre conjoints sous les motifs « bagarre familiale » ou « différend familial ». La part des appels de nuit pour ces motifs, parmi les appels de nuit urgents, est également très faible, respectivement de 1,3% (1 127 appels) et 3,2% (2 724 appels) en 2011, identiques aux taux de 2010 (Graphique 5).

Les interventions réalisées par les forces de l'ordre en vacation de nuit, soit entre 22 heures 30 et 06 heures 30, faisant suite à des appels pour violences dans le couple, sont donc très minoritaires, en regard du nombre total d'appels reçus au « 17 ».

Les appels au « 17-Police secours » donnent lieu, généralement, au déplacement de personnels d'intervention sur les lieux supposés des faits. Puisque les appelants (témoins) n'ont pas toujours une exacte perception des faits qu'ils dénoncent, avoir connaissance des comptes-rendus d'intervention permettrait d'évaluer très précisément les volumes de violences au sein du couple pour lesquels il y a un déplacement de policiers. Recueillir

Télécharger

Tableau 4. Évaluation des appels au « 17-Police-secours » des directions territoriales de la sécurité publique des départements 92, 93 et 94 en 2011.

	DTSP 92	DTSP 93	DTSP 94
Total des appels au 17	405 465	322 824	257 874
<i>Dont appels urgents</i>	<i>38 415</i>	<i>56 360</i>	<i>112 988</i>
<i>Dont appels non urgents</i>	<i>367 050</i>	<i>266 464</i>	<i>144 886</i>
Part d'appels urgents dans le total	9,5 %	17,5 %	43,8 %
Part des appels non urgents dans le total	90,5 %	82,5 %	56,2 %
Moyenne journalière du nombre d'appels	1 111	884	707

Source : Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP), État-major, préfecture de Police - Traitement ONDRP

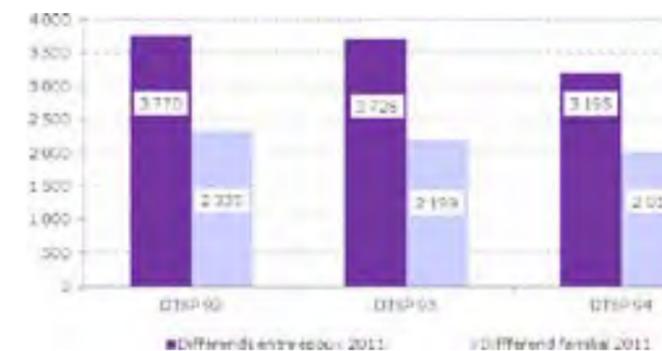
Télécharger

Tableau 5. Évaluation des appels enregistrés « différends entre époux » au « 17-Police-secours » des directions territoriales de la sécurité publique des départements 92, 93 et 94 en 2011.

	DTSP 92	DTSP 93	DTSP 94
Appels urgents	38 415	56 360	112 988
<i>dont différend entre époux</i>	<i>3 770</i>	<i>3 728</i>	<i>3 195</i>
Part différend entre époux / urgents	9,8%	6,6%	2,8%

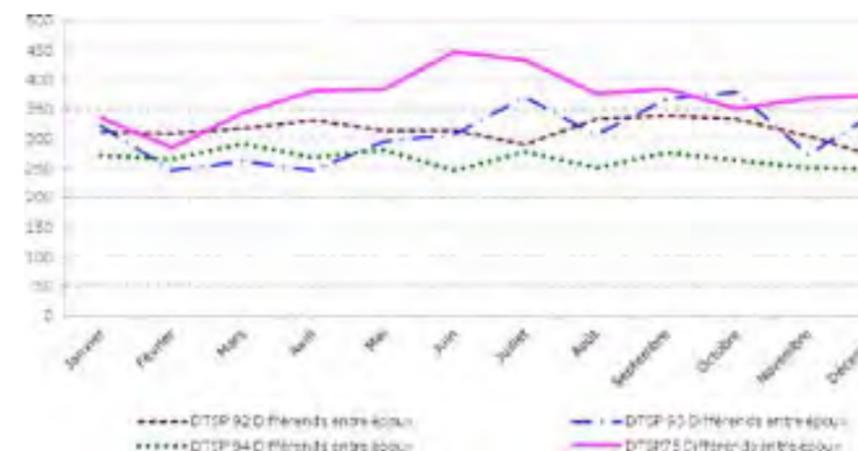
Source : Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP), État-major, préfecture de Police - Traitement ONDRP

Graphique 6. Volumes d'appels pour « différends entre époux » et « différend familial » au « 17-Police-secours » des DTSP 92, 93 et 94 en 2011.



Source : Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP), État-major, préfecture de Police - Traitement ONDRP

Graphique 7. Répartition mensuelle des appels « femmes battues » et « différends entre époux » au « 17-Police-secours » des DTSP 75, 92, 93 et 94 en 2011.



Source : Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP), État-major, préfecture de Police - Traitement ONDRP

ces données s'avère impossible en l'état actuel de l'outil statistique policier : la main courante qui contient une partie sur l'état de saisine des affaires est informatisée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006. Cet état comporte plusieurs rubriques (interventions police-secours, appels au « 17 », réquisitions d'usagers, appels téléphoniques directs au commissariat, appels pompiers, déclenchement téléalarme et instructions hiérarchiques). Mais l'extraction du motif constaté par les personnels à leur arrivée sur les lieux des faits exigerait une recherche manuelle parmi plusieurs milliers de fiches, aussi bien pour la période antérieure au 1<sup>er</sup> juillet 2006 qu'après, puisque la requête n'est pas prévue.

Cependant, et au regard de l'ensemble des chiffres présentés, élargis à plusieurs motifs d'appels, les interventions des personnels de la direction de la police urbaine, faisant suite aux appels au « 17-Police secours » ne concernent les violences entre conjoints que pour une faible part.

### Les appels pour « différend entre époux » s'élèvent à 3 770 appels dans les Hauts-de-Seine, 3 728 en Seine-et-Marne et 3 195 dans le Val-de-Marne en 2011

La préfecture de Police est désormais compétente sur les départements des Hauts-de-Seine (92), de Seine-Saint-Denis (93) et du Val-de-Marne (94) dits de la « petite couronne ». S'ils forment, avec Paris, la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP), chacun dispose d'une plateforme « 17-Police-secours » ayant un fonctionnement propre qui devrait s'uniformiser à terme. L'ONDRP s'est adressé à l'état-major de la DSPAP pour connaître les volumes d'appels enregistrés. Précisons que l'index relatif aux appels pour des violences ou différends au sein du couple s'intitule « différend entre époux » et non « femme battue » comme pour Paris. Cet index est donc susceptible de contenir des appels de victimes masculines de leur conjoint(e).

En 2011, le « 17-Police-secours » de la Direction territoriale de la sécurité de proximité (DTSP) des Hauts-de-Seine a traité 405 465 appels dont 38 415 appels dits urgents (9,5%), nécessitant une intervention des forces de l'ordre. La DTSP de la Seine-Saint-Denis a reçu 322 824 appels dont 56 360 urgents (17,5%) et, dans le Val-de-Marne, 257 974 appels ont été enregistrés dont 112 988 appels urgents (43,8%) (Tableau 4).

Les appels pour « différend entre époux » ont représenté un volume de 3 770 appels dans les Hauts-de-Seine, 3 728 appels en Seine-Saint-Denis et 3 195 dans le Val-de-Marne (94). Même si le nombre d'appels dans le Val-de-Marne est moindre que dans les deux autres départements, les volumes d'appels recueillis ne présentent pas d'écarts importants.

Lorsque nous rapportons le nombre d'appels pour « différend entre époux » au nombre d'appels urgents,

- • • (9) Source INSEE: Population municipale en vigueur au 01/01/2012, recensement 2009, mise à jour en décembre 2011.

nous obtenons, pour au moins deux départements, une part assez sensiblement différente de ce nous observons à Paris. Les 3 770 appels enregistrés par la DTSP 92 ont représenté une part de 9,8% des 38 418 appels urgents traités en 2011. Ce taux a atteint 6,6% pour la DTSP 93 (3 728 des 56 360 appels urgents) et 2,8% pour la DTSP 94 (3 195 des 112 988 appels urgents) (Tableau 5).

Rappelons qu'à Paris, les 4 467 appels enregistrés sous le motif « femme battue » ont constitué 1,8% de l'ensemble des 245 305 appels urgents, soit 6 fois plus que dans les Hauts-de-Seine, 4 fois plus qu'en Seine-Saint-Denis et le double des enregistrements dans le Val-de-Marne.

Les différences significatives de taux d'appels enregistrés « femme battue » à Paris et ceux des appels enregistrés « différend entre époux » dans les Hauts-de-Seine et en Seine-Saint-Denis s'expliquent par l'écart entre le volume d'appels urgents et le sous-ensemble d'appels pour « différend entre époux » ou « femme battue ». En effet, nous remarquons que les volumes d'appels pour « différend entre époux » ou « femme battue » pour ces deux départements et Paris ne présentent pas de gros écarts. Entre le Val-de-Marne et Paris, les taux d'appels pour « différend entre époux » ou « femme battue », parmi les appels urgents, sont très proches, respectivement 2,8% et 1,8% alors même que la DTSP 94 a enregistré 1 272 appels de moins que la DTSP 75 soit -28,5%. Quant au volume d'appels urgents, il est « seulement » moitié moins élevé dans le Val-de-Marne par rapport à Paris (112 988 contre 245 305).

Précisons par ailleurs que la répartition de la population varie d'un département à l'autre. Si Paris compte, au 1<sup>er</sup> janvier 2012, 2 234 105 habitants, les Hauts-de-Seine en recensent 1 561 745, la Seine-Saint-Denis 1 515 983 et le Val-de-Marne 1 318 537<sup>9</sup>. Si l'on mesure le taux d'appels « femme battue » à Paris et « différend entre époux » pour les trois autres départements, pour 10 000 habitants, en 2011, on obtient : 20 appels « femme battue » pour 10 000 habitants à Paris, 24,1 appels « différend entre époux » pour 10 000 habitants dans les Hauts-de-Seine, 24,6 en Seine-Saint-Denis et 24,2 dans le Val-de-Marne.

L'ONDRP s'est également intéressé au motif « différend familial ». Pour chacun des trois départements, le volume d'appels pour ce motif était inférieur à celui des appels pour « différend entre époux », alors qu'à Paris il était largement supérieur au motif « femme battue ». Ainsi, il y a eu 2 335 appels pour « différend entre époux » dans les Hauts-de-Seine, 2 199 en Seine-Saint-Denis et 2 015 dans le Val-de-Marne (Graphique 6). Cela représente un écart respectif de 38%, 41% et 37% avec les appels pour « femme battue ». À l'inverse, le nombre d'appels indexés « différend familial » à Paris reste bien plus nombreux que ceux pour « femme battue ». Ainsi, en 2011, ils étaient presque multipliés par deux : 8 744 appels pour ce motif contre 4 467 appels « femme battue ».

La répartition mensuelle des appels indexés « différend entre époux » pour chacun de ces trois départements n'est pas tout à fait semblable à la distribution des appels mensuels constatés à Paris (Graphique 7). Celle de Seine-Saint-Denis a les similitudes les plus frappantes : baisses en février et en août, hausses à compter de mars avec un pic en juillet (en juin pour Paris). Dans les départements des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne on ne retrouve pas tout à fait le même schéma. Dans le

premier, une légère baisse des faits se démarque en août avec des appels plus nombreux recensés au cours du troisième trimestre tandis que le Val-de-Marne compte deux baisses peu importantes en juin et août et quatre petits pics d'appels en mars, mai, juillet et septembre.

*L'hypothèse des départs et retours en vacances reste tout à fait plausible pour expliquer les variations mensuelles d'appels.*

### Fonctionnement du « 17 » à Paris

C'est au sein de l'État-major de la direction de la police urbaine de proximité de la préfecture de Police de Paris qu'est positionnée la salle opérationnelle vers laquelle convergent tous les appels composés à partir du « 17 »<sup>10</sup>. Elle est destinée à gérer les appels relatifs à toutes les interventions urgentes (cambriolages, accidents, agressions, etc. que l'appelant soit témoin ou victime. Elle assure également le traitement opérationnel des alarmes émanant du système de Télé sécurité de la Police nationale<sup>11</sup>.

Ce service, opérationnel 24h/24, gère les appels avec le souci de la plus grande réactivité des interventions de police urgentes nécessaires, en liaison avec les secteurs de la police territoriale ainsi que les services de secours (BSPP, SAMU). Les opérateurs orientent les effectifs sur le terrain.

Pour Paris, les appels au « 17 » concernent la ville intra-muros, les quelques appels en provenance de communes limitrophes qui parviennent aux opérateurs étant renvoyés vers les services territorialement compétents.

### Gestion des appels au « 17 » à Paris

La salle opérationnelle a reçu, en 2011, 1 490 appels par jour en moyenne. Cette moyenne était de 1 064 en 2004, 1 321 en 2007 (+40% sur la période 2004-2011). La période horaire la plus chargée ne varie guère d'année en année, elle commence dans l'après-midi pour aller crescendo jusque vers 2 ou 3 heures du matin.

Le temps de traitement moyen d'un appel dure entre 35 et 40 secondes<sup>12</sup> sauf pour les cas plus graves ou complexes.

Entre le moment où l'appel est reçu et l'arrivée des effectifs sur les lieux de commission des faits, une moyenne de 7 à 8 minutes s'est écoulée.

Chaque appel fait l'objet d'une fiche informatisée. Ces fiches sont renseignées selon les informations transmises par l'appelant. Le motif d'appel n'est donc vérifiable que lors de l'arrivée des policiers sur les lieux. En effet, l'opérateur extrait des informations de son entretien avec l'appelant. Elles lui permettent de qualifier le motif de l'intervention à venir (cambriolage en cours, agression, viol, femme battue, différend familial, etc.) mais il reste contraint par les explications de son interlocuteur, son degré d'implication, sa perception de l'événement, etc.

Depuis 2003, un disque est diffusé annonçant à l'appelant que la conversation est enregistrée, que le « 17 » n'est pas destiné à l'information du public et que les personnes mal intentionnées s'exposent à des poursuites.

*Le nombre d'appels reçus n'ayant pas de caractère d'urgence (erreurs, demandes d'informations, demandes incongrues ou encore appels malveillants) est tel que, courant février 2010, une campagne d'affichage sur 900 panneaux de la Ville de Paris a été mise en place et concernait d'ailleurs l'ensemble des numéros d'urgence 15 (Samu), 17 (Police-secours) et 18 (Pompiers de Paris).*

- • • (10) Les commissariats sont également contactés, parfois, en lieu et place du « 17 », le plus souvent par des résidents du quartier.
- • • (11) Certains sites sont dotés d'un système d'alarme relié au central du « 17 » se déclenchant en cas d'intrusion.
- • • (12) Le système de gestion des appels a été modifié en 2007.

**Annexe 1. Les appels au « 17-Police-secours » susceptibles d'inclure des demandes d'interventions pour violences entre conjoints de 2005 à 2010. Données des graphiques 2 et 3.**

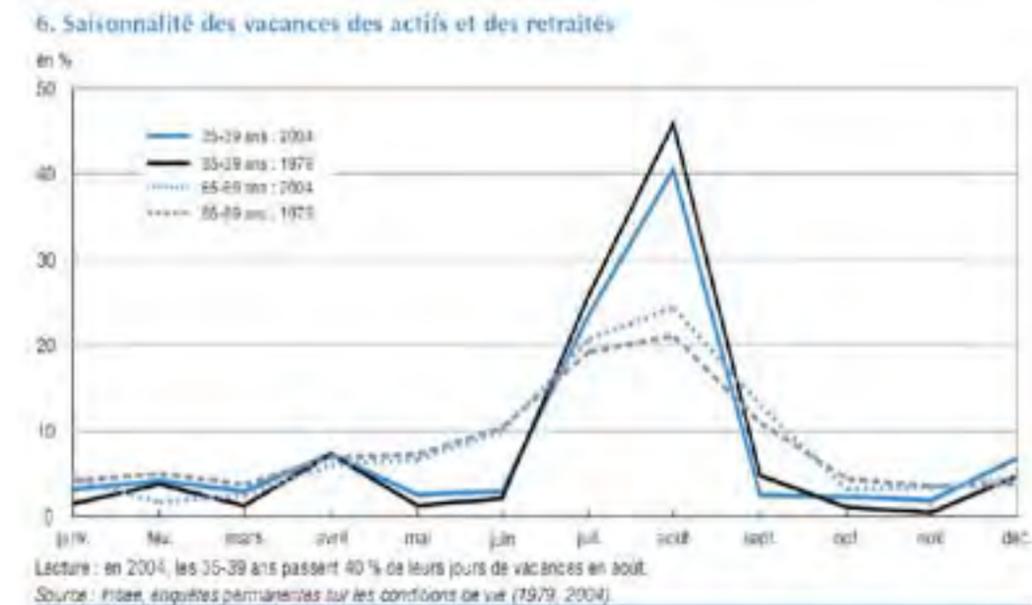
	Total Appels au «17»	Total appels urgents	Total appels urgents (vacation de nuit)	Total "femme battue"	Appels "femme battue" jour	Appels "femme battue" nuit	Total "bagarre familiale"	Total "différend familial"	
2005	janv	31 398	13 178	4 260	237	125	112	244	363
	févr	28 161	12 196	3 681	225	104	121	217	401
	mars	32 901	14 130	4 537	253	137	116	188	542
	avr	32 795	14 361	4 727	245	130	115	162	529
	mai	35 423	15 455	5 447	277	140	137	210	559
	juin	39 680	18 663	7 312	405	182	223	264	611
	juil	38 793	18 283	7 056	355	184	171	211	647
	août	30 268	12 514	4 408	278	136	142	142	504
	sept	36 368	16 334	5 695	305	163	142	253	575
	oct	37 682	16 878	5 631	364	198	166	215	668
	nov	34 985	15 426	5 053	242	139	103	237	588
	déc	35 955	15 201	5 006	305	154	151	237	608
<b>Total 2005</b>	<b>414 409</b>	<b>182 619</b>	<b>62 813</b>	<b>3 491</b>	<b>1 792</b>	<b>1 699</b>	<b>2 580</b>	<b>6 595</b>	
2006	janv	34 239	14 053	4 884	265	128	137	220	603
	févr	32 617	13 480	4 504	267	124	143	207	504
	mars	37 244	15 705	4 559	297	173	124	217	648
	avr	36 257	15 099	5 149	332	185	147	230	592
	mai	38 040	16 627	5 947	359	182	177	275	652
	juin	41 442	19 347	7 619	385	175	210	248	736
	juil	43 885	20 618	8 897	410	179	231	270	693
	août	30 966	12 661	4 339	280	135	145	138	577
	sept	39 274	16 994	5 936	287	145	142	172	689
	oct	39 636	17 085	5 712	310	181	129	165	688
	nov	36 898	15 339	5 156	239	106	133	153	616
	déc	38 093	15 781	5 132	270	138	132	141	656
<b>Total 2006</b>	<b>448 591</b>	<b>192 789</b>	<b>67 834</b>	<b>3 701</b>	<b>1 851</b>	<b>1 850</b>	<b>2 436</b>	<b>7 654</b>	
2007	janv	37 040	15 440	5 226	292	161	131	183	646
	févr	34 744	14 074	4 617	237	136	101	182	574
	mars	39 102	16 233	5 003	271	146	125	187	591
	avr	42 497	16 964	5 868	310	160	150	186	679
	mai	42 812	17 364	6 237	304	146	158	222	685
	juin	47 304	20 165	8 036	373	208	165	233	850
	juil	44 406	17 854	6 925	347	168	179	177	621
	août	34 435	13 344	4 796	227	113	114	156	546
	sept	39 451	15 764	5 741	303	163	140	191	684
	oct	41 020	16 382	6 635	290	140	150	188	671
	nov	39 641	15 621	5 004	287	148	139	252	656
	déc	39 635	15 765	6 424	257	147	110	235	610
<b>Total 2007</b>	<b>482 087</b>	<b>194 970</b>	<b>70 512</b>	<b>3 498</b>	<b>1 836</b>	<b>1 662</b>	<b>2 392</b>	<b>7 813</b>	
2008	janv	39 657	14 762	5 207	318	188	160	231	668
	févr	38 049	14 347	4 420	285	185	118	226	625
	mars	40 199	15 010	5 108	316	166	138	209	690
	avr	41 874	16 097	5 558	273	273	108	169	653
	mai	45 365	18 613	7 158	381	163	163	251	678
	juin	47 780	20 335	8 070	377	377	178	252	749
	juil	45 863	19 425	7 609	386	386	186	230	667
	août	35 818	14 074	5 094	286	286	136	170	556
	sept	39 832	15 390	4 898	257	257	92	212	606
	oct	44 747	17 241	6 092	291	291	126	162	654
	nov	43 821	16 214	5 643	286	286	133	186	590
	déc	42 153	16 583	5 339	263	263	106	188	645
<b>Total 2008</b>	<b>505 158</b>	<b>198 091</b>	<b>70 196</b>	<b>3 719</b>	<b>3 719</b>	<b>1 644</b>	<b>2 486</b>	<b>7 781</b>	
2009	janv	40 984	15 736	5 141	255	141	79	230	743
	févr	36 748	14 443	4 845	231	231	101	182	641
	mars	43 158	16 937	5 310	268	268	108	187	769
	avr	43 005	17 390	5 839	281	281	91	162	665
	mai	46 297	18 963	6 875	332	332	150	234	756
	juin	51 006	21 073	7 860	350	350	175	232	829
	juil	50 074	21 054	8 843	321	321	143	226	668
	août	39 991	16 217	5 752	261	261	122	171	670
	sept	43 314	17 608	5 922	319	319	147	194	737
	oct	46 373	19 140	6 516	268	268	116	169	776
	nov	44 466	17 901	6 082	274	274	113	173	814
	déc	42 792	17 499	5 534	274	274	103	246	735
<b>Total 2009</b>	<b>528 208</b>	<b>213 961</b>	<b>74 519</b>	<b>3 434</b>	<b>3 434</b>	<b>1 448</b>	<b>2 406</b>	<b>8 803</b>	
2010	janv	41 231	16 690	5 778	334	209	125	202	685
	févr	37 937	15 556	4 967	275	193	82	231	628
	mars	43 877	17 754	5 659	291	168	123	229	663
	avr	44 719	18 364	6 428	323	182	141	223	714
	mai	46 975	19 845	7 381	316	181	135	221	832
	juin	51 468	23 212	9 275	419	199	220	217	772
	juil	50 548	22 419	9 832	401	201	200	246	678
	août	36 123	15 113	5 259	327	176	151	162	619
	sept	44 924	18 749	5 922	350	228	122	214	646
	oct	49 159	20 680	6 735	378	237	141	247	678
	nov	44 220	18 351	5 710	288	166	122	255	711
	déc	42 440	17 567	5 280	347	205	142	221	661
<b>Total 2010</b>	<b>533 621</b>	<b>224 300</b>	<b>78 226</b>	<b>4 049</b>	<b>2 345</b>	<b>1 704</b>	<b>2 668</b>	<b>8 287</b>	

Source : Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP), État-major, préfecture de Police - Traitement ONDRP

**Annexe 2. Les appels au « 17-Police-secours » pour « différends entre époux » enregistrés par les DTSP des départements 92, 93 et 94.**

Année 2011	DTSP 92	DTSP 93	DTSP 94
janv	311	323	271
févr	309	247	265
mars	318	263	293
avr	331	246	268
mai	315	295	282
juin	315	308	246
juil	290	372	278
août	333	307	251
sept	340	368	277
oct	334	379	264
nov	305	273	252
déc	269	347	248
<b>Total</b>	<b>3 770</b>	<b>3 728</b>	<b>3 195</b>

Source : Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP), État-major, préfecture de Police - Traitement ONDRP

**Annexe 3. Le tourisme en France, édition 2008, dossier « Les vacances des Français depuis 40 ans ». Figure 6. Saisonnalité des vacances et des actifs retraités.**


Source : Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP), État-major, préfecture de Police - Traitement ONDRP

# La lutte contre le trafic de stupéfiants par les services des douanes



En 2011, lors de 11 989 constatations, les agents des douanes ont intercepté 42,1 tonnes de stupéfiants, ce qui représente une augmentation de 16,6% par rapport à 2010 et une hausse en valeur des produits saisis de 116 millions d'euros pour atteindre un total de 425 millions d'euros. La principale raison de cette augmentation en valeur est la saisie record de plus de 8 tonnes de cocaïne (5,1 tonnes en 2010). Les saisies de cannabis ont augmenté de 13,8%, avec 30,5 tonnes, tandis que les quantités de drogues de synthèses saisies ont fortement augmenté pour atteindre en 2011 un volume de plus de 1 tonne (+223% par rapport à 2010).

En 2011 ont été découvertes de nouvelles drogues de synthèse (dans la famille des cannabinoïdes de synthèse il s'agit du JWH-122, JWH-210, AM-2201, dans le groupe des tryptamines, la 4-AcO-MIPT ou 4-AcO-DMT et 4-Meo-PCP et pour les phénéthylamines il s'agit de la amphétamine), identifiées pour la première fois en France et en Europe par le Service commun des laboratoires des douanes à Paris, suite à des échantillons de produits saisis par les services douaniers à Roissy.

Les données d'activités des services des douanes entre 2008 et 2011 révèle une baisse des constatations de 24,4% (soit 3 883 constatations de moins) ainsi que des quantités appréhendées (-35,9%) mais montre une augmentation notable des valeurs saisies par rapport à l'année 2008 (+32,4%, soit 104 millions d'euros). Cette baisse du nombre de constatations et des quantités, trouve son explication dans de nombreux facteurs, parmi lesquels on peut notamment citer les changements de route d'approvisionnement des filières, le morcellement croissant des quantités expédiées, la complexité des caches aménagées, la généralisation de voitures éclairées ou leurres, etc. À contrario, la hausse des valeurs saisies illustre notamment la dynamique croissante de la DGDDI en matière de lutte contre le trafic de cocaïne (+88,6% de quantités saisies entre 2008 et 2011).

## Présentation des sources de données utilisées

### Les rapports annuels de la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) en France

Chaque année, la DGDDI rédige un rapport reprenant le bilan chiffré des saisies douanières.

### Les rapports annuels de l'Organisation mondiale des douanes (OMD)

Les rapports « Douane et Drogues » de l'OMD reprennent toutes les saisies effectuées par les douanes dans le monde. Les saisies ont été réunies à partir de la base de données du Réseau douanier de lutte contre la fraude, le CEN, opérationnel depuis juillet 2000. Aujourd'hui, 165 pays, représentant plus de 2 000 utilisateurs, ont accès au CEN. Plus de 420 000 cas de fraude douanière ont été enregistrés par les États membres ou leur BRLR (Bureaux régionaux de liaison chargés du renseignement). Les États membres de l'OMD et les BRLR ont contribué à ces rapports en validant et en enregistrant les données relatives aux saisies.

### Les rapports annuels de l'UNODC

L'UNODC ou *United Nations Office on Drugs and Crime* est un organe du Secrétariat des Nations unies dont

- • • (1) Toute opération d'importation ou d'exportation de stupéfiants ou de psychotropes est interdite sauf autorisation spéciale délivrée pour chaque opération par le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire et des produits de santé en application des 92 articles R.5132-78 et R.5132 du Code de la santé publique.

le siège est à l'Office des Nations unies à Vienne en Autriche. Fondée en 1997, par la fusion du Programme des Nations unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et du Centre pour la prévention internationale du crime des Nations unies (CPIC), l'organe fut initialement appelé Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime. L'UNODC publie chaque année un Rapport mondial sur les drogues.

## Infractions douanières et les infractions pénales sur les stupéfiants

Alors que le Code pénal sanctionne l'usage, la revente, le trafic et d'autres comportements en infraction à la législation sur les stupéfiants, le code des douanes ne sanctionne lui que l'absence déclarative ou justificative de flux de marchandises. Il traite l'**irrégularité sur le transport, la détention, l'entrée ou la sortie du territoire d'une marchandise dangereuse pour la santé publique**.

À l'entrée de marchandises sur le territoire douanier national en provenance d'un pays tiers, l'obligation fixée par le code des douanes consiste à conduire à un bureau de douane les marchandises (articles 68, 70 et 75 du code des douanes) afin de les déclarer (articles 84 et 95 du code des douanes). Pour que cette déclaration soit recevable, le déclarant doit présenter les documents permettant l'importation des produits sur le territoire national<sup>1</sup>. En l'absence de ces documents, la marchandise est prohibée au sens de l'article 38 du code des douanes.

À l'intérieur du territoire douanier national, à la circulation ou à la détention<sup>2</sup>, et à l'entrée sur ce dernier en provenance d'un autre état membre, l'obligation consiste à pouvoir justifier à la première réquisition du service des douanes, l'origine des marchandises prohibées. L'origine communautaire des marchandises doit être prouvée dans un premier temps (article 215 du code des douanes et arrêté du 11/12/01). Si des justificatifs recevables sont présentés, le détenteur sera immédiatement contraint de justifier l'origine nationale de ces produits (articles 215 bis et 38§4 du code des douanes). On distingue cinq types d'infractions douanières :

- Lorsque des marchandises prohibées entrent ou sortent du territoire douanier national par un bureau de douane positionné à une frontière avec un **pays tiers, sans avoir été déclarés au service des douanes**, la qualification retenue sur le fondement de l'**article 423 du code des douanes** est l'importation ou l'exportation sans déclaration de marchandises prohibées ;
- Lorsque des marchandises prohibées entrent ou sortent du territoire douanier national par une frontière avec un **pays tiers, sans avoir été conduits au bureau de douane**, la qualification retenue sur le fondement de l'**article 417-1 du code des douanes** est l'importation ou l'exportation en contrebande de marchandises prohibées ;
- Lorsque des marchandises prohibées entrent ou sortent du territoire douanier national par une frontière avec un **pays tiers** et qu'ils ont été **dissimulés dans une cachette aménagée** (moyens cachés dans un véhicule, double fond d'une valise, « mule »...), la qualification retenue sur le fondement de l'**article 417-3 du code des douanes** est l'importation sans déclaration, assimilée à un acte de contrebande de marchandises prohibées ;
- Lorsque des marchandises prohibées entrent sur le territoire douanier national par **une frontière communautaire et que le détenteur des marchandises ne remet pas de justificatif d'origine nationale ou communautaire**, la qualification retenue sur le fondement de l'**article 419 du code des douanes** est une réputation d'importation en contrebande de marchandises prohibées qui circulent/sont détenues irrégulièrement ;
- Lorsque des marchandises prohibées **circulent ou sont détenus à l'intérieur du territoire douanier national** sans un justificatif d'origine nationale ou communautaire, la qualification retenue, là

encore sur le fondement de l'**article 419 du code des douanes**, est une réputation d'importation en contrebande de marchandises prohibées qui circulent/sont détenues irrégulièrement.

Pour toutes ces infractions, la sanction fiscale est prévue à l'**article 414 du code des douanes** : « Sont passibles d'un emprisonnement maximum de trois ans, de la confiscation de l'objet de fraude, de la confiscation des moyens de transport, de la confiscation des objets servant à masquer la fraude et d'une amende comprise entre une et deux fois la valeur de l'objet de fraude, tout fait de contrebande ainsi que tout fait d'importation ou d'exportation sans déclaration lorsque ces infractions se rapportent à des marchandises de la catégorie de celles qui sont prohibées ou fortement taxées au sens du présent code. [...] »

La peine d'emprisonnement est portée à une durée maximale de dix ans et l'amende peut aller jusqu'à cinq fois la valeur de l'objet de la fraude soit lorsque les faits de contrebande, d'importation ou d'exportation portent sur des marchandises dangereuses pour la santé, la moralité ou la sécurité publique, dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé des douanes, soit lorsqu'ils sont commis en bande organisée. »

Dans certaines conditions, l'administration des douanes peut aussi mener des opérations de surveillance sur des réseaux de trafics de stupéfiants impliquant les livraisons postales (article 67 bis I du code des douanes), ainsi que des opérations d'infiltrations (article 67 bis II du code des douanes) et accéder à des locaux professionnels hors procédure de visite domiciliaire (article 63 ter).

Pour les suites judiciaires, la douane, en accord avec le Parquet, peut, conformément à l'article 350 du code des douanes, exercer son pouvoir de transaction.

Si le Parquet souhaite mettre en œuvre des poursuites, il demande au service douanier de remettre la personne mise en cause à un officier de police judiciaire ou à un officier de la douane judiciaire et une enquête en flagrance débute.

Il est à noter que la durée de la retenue douanière<sup>3</sup> s'impute sur celle de la garde à vue<sup>4</sup>. Si l'individu est condamné par une juridiction de jugement, les sanctions fiscales s'additionneront aux sanctions pénales, sauf pour ce qui concerne la peine privative de liberté éventuelle, conformément au principe du non bis in idem<sup>5</sup>.

## La douane a saisi 42,1 tonnes de produits stupéfiants en 2011

Les agents des douanes ont intercepté, à l'occasion de 11 989 constatations, 42,1 tonnes de différents produits stupéfiants en 2011 (tableaux 1 et 2). Les quantités

- • • (2) Il s'agit de la formule d'usage employée par l'administration des douanes.
- (3) La retenue douanière est prévue par l'article 323-1 à 323-10 du code des douanes. Sa durée est de 24 heures, prolongeable une fois sur accord du procureur de la République, dans la limite de 48 heures. Durant ces opérations, la douane peut interpellier d'éventuels complices et intéressés à la fraude.
- (4) La garde à vue est prévue par l'article 63 du Code de procédure pénale. En ce qui concerne les crimes et délits de trafic de stupéfiants prévus par les articles 222-34 à 222-40 du Code pénal, la garde à vue peut durer 96 heures.
- (5) Nul ne peut être poursuivi et puni légalement plusieurs fois pour les mêmes faits.

saisies ont augmenté de +16,6% par rapport à 2010, entraînant une hausse en valeur des produits saisis de 116 millions d'euros pour atteindre un total de 425 millions d'euros (+37,5%, tableau 1). La principale raison de cette augmentation en valeur est la saisie de plus de 8 tonnes de cocaïne. En 2008, la valeur des drogues saisies atteignait 321 millions d'euros. Elle est de 425 millions d'euros en 2011 (soit +32,4%). La valeur des saisies de stupéfiants des années 2009 et 2010 avait diminué chaque année (respectivement de -3,4% et -0,3%, tableau 1).

8,3 tonnes de cocaïne ont été saisies en 2011 (5,1 tonnes en 2010 soit +62,7%). Les saisies de cannabis ont augmenté de 13,8%, avec 30,5 tonnes, sur la période donnée et les quantités de drogues de synthèses saisies ont fortement augmenté pour atteindre en 2011 un volume de plus de 1 tonne.

Les données d'activités des services des douanes entre 2008 et 2011 montre une baisse des constatations de 24,4 % (soit 3 883 constatations de moins, tableau 2) ainsi que des quantités appréhendées (-35,9%, soit 23,6 tonnes) mais révèle une augmentation des valeurs saisies (+32,4%, soit 104 millions d'euros). La tendance à la baisse du nombre de constatations s'est répétée chaque année, passant de 15 872 constatations en 2008, à 14 229 en 2009, 13 091 en 2010 et enfin 11 989 constatations en 2011 (tableau 2).

Par ailleurs, la douane française a permis la saisie de stupéfiants à l'étranger pour 114 millions d'euros en 2011 (contre 93 millions d'euros en 2010 et 45 millions d'euros en 2009, soit une progression de plus de 150%)

**Tableau 1. Évolution des volumes des produits stupéfiants saisis par la douane entre 2008 et 2011.**

	2008	2009	2010	2011	Évolution 2008/2011
<b>Valeur des produits stupéfiants saisis en millions d'euros</b>	321	310	309	425	+ 32,4
Évolutions (en %)	-	- 3,4	- 0,3	+ 37,5	
<b>Volume total des produits stupéfiants saisis en tonnes</b>	65,7	47,1	36,1	42,1	- 35,9
Évolutions (en %)	-	- 28,3	- 23,4	+ 16,6	
<b>Volume de cannabis saisi en tonnes</b>	56,5	37,6	26,8	30,5	- 46,0
Évolutions (en %)	-	- 33,5	- 28,7	+ 13,8	
<b>Volume de cocaïne saisi en tonnes</b>	4,4	5,1	5,1	8,3	+ 88,6
Évolutions (en %)	-	+ 15,9	+ 0,0	+ 62,7	
<b>Volume d'héroïne saisi en tonnes</b>	0,5	0,4	0,4	0,4	- 20,0
Évolutions (en %)	-	- 20,0	+ 0,0	+ 0,0	
<b>Volume des autres drogues saisi en tonnes</b>	4,3	4	3,7	2,9	- 32,6
Évolutions (en %)	-	- 7,0	- 7,5	- 21,6	

Source : Rapports de la DGDDI, traitement ONDRP

**Tableau 2 : Nombre de constatations d'infractions douanières de 2008 à 2011.**

	2008	2009	2010	2011	Évolution 2008/2011 (en %)
<b>Nombre total de constatations</b>	15 872	14 229	13 091	11 989	-24,4
Évolutions (en %)		-10,4	-7,9	-8,4	
<b>Quantités totales saisies en tonnes</b>	65,7	47,1	36,1	42,1	-35,9
Évolutions (en %)		-28,3	-23,4	16,6	

Source : Rapports de la DGDDI, traitement ONDRP

- • • (6) Selon la MILDT, en France, le prix du cannabis varie de 4 à 8 euros le gramme. En moyenne une barrette de 3 grammes de résine ou un sachet de 3 grammes d'herbe coûtera entre 15 et 20 euros. Le rapport 2011 de l'ONU sur les drogues considère que le prix de la cocaïne en France et en Europe de l'Ouest varie entre 60 et 80 euros le gramme.

dans le cadre de 35 filatures internationales en relation avec les autorités étrangères.

La valeur des produits saisis a augmenté alors que les quantités saisies ont diminué par rapport à 2008. Ceci résulte de la combinaison de plusieurs facteurs :

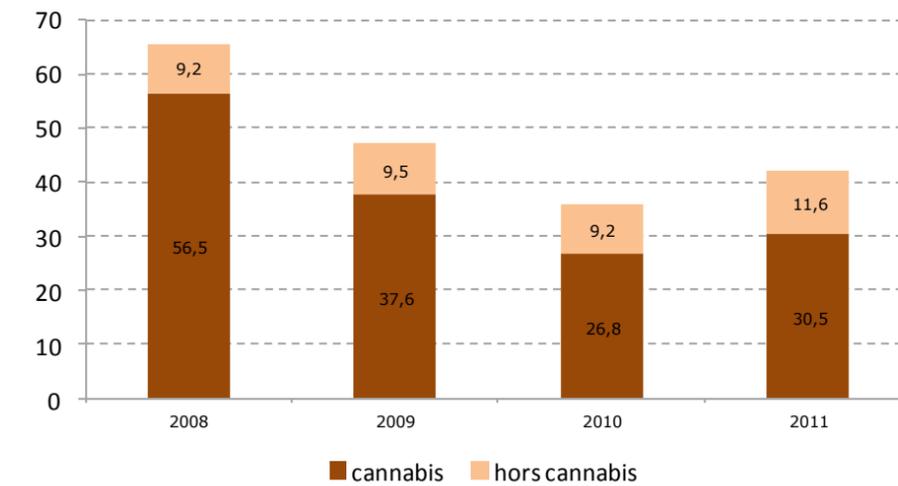
- **Cette baisse des quantités totales saisies entre 2008 et 2011 a été fluctuante et est principalement due à la baisse des quantités de cannabis saisies** en 2009 (-33,5% soit 18,9 tonnes en moins) et 2010 (-28,7% soit 10,8 tonnes en moins). Le cannabis a représenté en 2011, 72,4% du volume global de produits stupéfiants saisis. Cette part est décroissante depuis 2008 (86,0% en 2008, 79,8% en 2009 et 74,2% en 2010, tableau 3). Cette variation a impacté l'ensemble des produits stupéfiants (graphiques 1, 1 bis).
- Le cannabis a une faible valeur marchande. Son impact sur la valeur totale des stupéfiants saisis est moindre par rapport à l'augmentation des quantités saisies de produits stupéfiants avec une plus forte valeur marchande comme la cocaïne. Le gramme de cocaïne est 10 fois plus cher que le gramme de cannabis<sup>6</sup>. Ainsi, même si les volumes saisis de cannabis ont augmenté de 13,8% sur la période, ceux de la cocaïne ont fortement augmenté de 62,7% sur la période.
- malgré la diminution des quantités totales de cannabis saisies sur la période, **la valeur totale des saisies a continué d'augmenter malgré la chute de l'ensemble des volumes saisis.**

**Tableau 3. Répartitions des quantités saisies en tonnes par type de produit stupéfiant sur la période 2008-2011.**

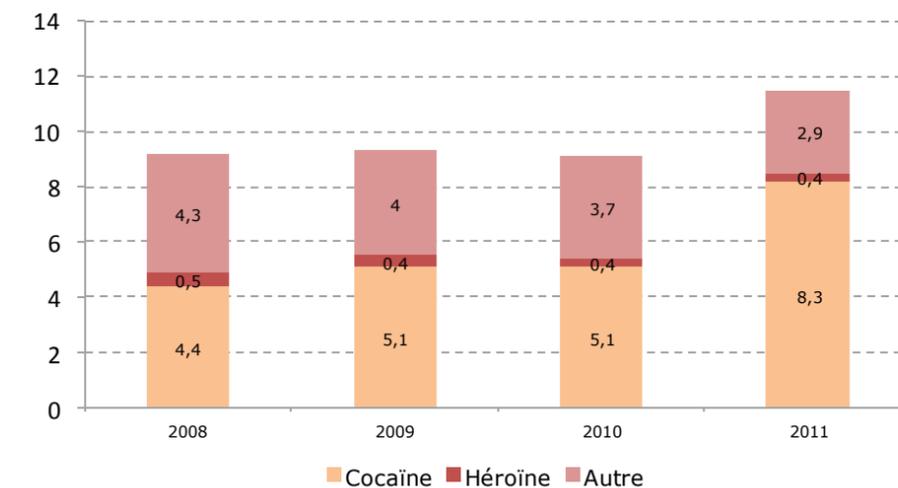
Produits saisis par les services de douane	2008		2009		2010		2011	
	Volume	Part (en %)						
<b>Tous</b>	65,7	100,0	47,1	100,0	36,1	100,0	42,1	100,0
<b>Cannabis</b>	56,5	86,0	37,6	79,8	26,8	74,2	30,5	72,4
<b>Cocaïne</b>	4,4	6,7	5,1	10,8	5,1	14,1	8,3	19,7
<b>Héroïne</b>	0,5	0,8	0,4	0,8	0,4	1,1	0,4	1,0
<b>Autres</b>	4,3	6,5	4	8,5	3,7	10,2	2,9	6,9

Source : Rapports de la DGDDI, traitement ONDRP

**Graphique 1. Évolution par produit des volumes annuels en tonnes de cannabis et des autres produits saisis entre 2008 et 2011.**



**Graphique 1 bis. Évolution par produit des volumes annuels en tonnes de cocaïne, héroïne et autres produits stupéfiants saisis entre 2008 et 2011 (hors cannabis).**



Source : données des deux graphiques issues des rapports de la DGDDI, traitement ONDRP

## Une diminution du nombre de personnes mises en cause de 26,6 % entre 2008 et 2011 qui suit la baisse des constatations

Sur la période 2008-2011, le nombre de personnes mises en cause dans des constatations sur des produits stupéfiants a diminué de 26,6 %. Le nombre de personnes en cause a baissé de 10,7 % entre 2008 et 2009, de 9,0 % entre 2009 et 2010 et de 9,7 % entre 2010 et 2011.

Les personnes interpellées par la douane sont dans la majorité des cas les détenteurs de la marchandise de fraude, qu'ils soient passeurs, mules<sup>7</sup>, consommateurs ou trafiquants. Ces personnes sont majoritairement des hommes, même si les chiffres des quatre années considérées sont décroissants : en 2008 ils représentent 84,1 % (soit 16 054 personnes sur un total de 19 084), 83,4 % en 2009 (14 220 personnes sur un total de 17 045), 82,2 % en 2010 (soit 12 756 personnes sur 15 507) et enfin ils représentent en 2011 plus de 80,9 % des contentieux (soit 11 336 personnes sur un total de 14 008).

La constatation d'une infraction sur les stupéfiants est suivie d'une remise à un service de police judiciaire de la marchandise et de son détenteur (sauf en cas de transaction, article 350 du code des douanes), ce qui ne permet pas matériellement à l'administration des douanes, dans la majorité des cas, d'appréhender d'éventuels complices ou intéressés à la fraude. Cependant, en cas de flagrance, l'administration des douanes dispose de pouvoirs d'enquête (article 64 du code des douanes par exemple) qui lui permettent d'intervenir rapidement, durant la retenue douanière (article 323-3 du code des douanes) et avant remise au service de police judiciaire (article 333 du code des douanes). Durant ces opérations, la douane peut interpellier d'éventuels complices.

Le plus souvent, ce sont les services de la Direction des opérations douanières (DOD) qui en ont la charge. Hors cas de flagrance, l'administration des douanes peut aussi mener des opérations de surveillance sur des réseaux de trafics de stupéfiants impliquant les livraisons postales.

Tableau 4. Évolution en nombre de personnes mises en cause pour des constatations portant sur des produits stupéfiants entre 2008 et 2011.

	2008	2009	2010	2011	Évolution 2008/2011 (en %)
Nombre total de personnes interpellées	19 084	17 045	15 507	14 008	- 26,6
Évolutions (en %)	-	- 10,7	- 9,0	- 9,7	

Source : Rapports de la DGDDI, traitement ONDRP

• • • (7) Une « mule » est un individu qui transporte des produits stupéfiants dans son organisme par ingestion ou enfouissement.

## Les tendances de la fraude par produit en 2011 d'après les rapports de l'Organisation mondiale des douanes (OMD)

Dans les rapports de l'OMD, toutes les quantités de comprimés sont exprimées en kilogrammes à l'aide du taux de conversion d'un comprimé pour un tiers de gramme. Les saisies signalées en ampoules, capsules, unités, etc., sont considérées comme étant signalées sous la forme de comprimés et sont par conséquent également converties en kilogrammes à l'aide du taux de conversion susmentionné.

Le trafic de stupéfiants à destination et au sein de l'Union Européenne semble de plus en plus contrôlé par des groupes criminels privilégiant la diversité en vue d'optimiser leurs profits. Tel est le cas de groupes originaires des Balkans occidentaux et d'Afrique de l'Ouest. Cette même diversification des activités se retrouve également chez des groupes vietnamiens précédemment impliqués dans le trafic de cannabis et qui se tournent aujourd'hui vers le trafic d'héroïne et de drogues de synthèse. Certains groupes s'investissent dans d'autres activités criminelles (contrefaçons, trafic de véhicules volés...) afin de financer leurs opérations de trafic de stupéfiants, par exemple en vendant des véhicules volés dans une région de l'Union pour payer de l'héroïne dans une autre partie de l'UE. La diversification assure une meilleure résilience face aux fluctuations de l'offre et de la demande. Ainsi, l'OMD observe que les distributeurs de drogues de synthèse commettent des atteintes aux biens en période de pénuries d'approvisionnement.

S'agissant des drogues de synthèse, la production d'amphétamine a été externalisée, quittant les états baltes pour la Fédération de Russie et bénéficiant donc simultanément de frais de production moindres et des bénéfices tirés de la distribution dans les pays nordiques.

S'agissant des méthodes de transport, les cargaisons envoyées par conteneurs sont prédominantes dans le trafic de cocaïne, d'héroïne, de cannabis et de précurseurs pour drogues de synthèse destinés à l'Union Européenne.

Source : Rapport Douanes et Drogues 2011, Organisation mondiale des douanes

## Les quantités de cocaïne saisies augmentent de 88,6 % entre 2008 et 2011

Sur la période 2008-2011, les quantités de cocaïne saisies ont augmenté de 88,6% pour atteindre en 2011 un volume de 8,3 tonnes. Les quantités saisies ont augmenté en 2009 (+15,9%) et en 2011 (+62,7%) et ont été stables en 2010 (+0,0%, tableau 5).

Les pays d'Europe occidentale ont saisi à eux seuls près de 80 % de la quantité totale de cocaïne appréhendée, l'Europe de l'Ouest étant (avec les États-Unis) le principal marché de destination de cette drogue.

Alors que l'Espagne et le Portugal restent les principaux points d'entrée en Europe, la cocaïne atteint de plus en plus souvent les marchés de destination directement par conteneurs et fret aérien et via les itinéraires balkaniques à destination de l'Europe du sud-est.

Le trafic ciblant la péninsule ibérique est dominé par l'itinéraire reliant la Colombie à la Galice. Le Portugal est un autre point d'entrée important bien que moins significatif. Toutefois, la diminution signalée des saisies maritimes dans cette région au cours des deux dernières années est révélatrice de la mesure dans laquelle les schémas du trafic ont évolué. Les groupes colombiens continuent de jouer un rôle clé en approvisionnant les groupes européens, y compris la 'Ndrangheta en Italie, et les recettes provenant du trafic de cocaïne à destination de l'Union financent les activités des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC).

L'ONUDC souligne l'augmentation du trafic de cocaïne depuis le Mexique vers la plaque tournante sud-ouest. Cette évolution notable pourrait être annonciatrice d'une nouvelle tendance potentiellement importante pour l'Europe compte tenu de la position dominante des groupes mexicains sur le marché de la drogue en Amérique et des niveaux de violence associés à leurs activités. De fait, si en 2009 le Venezuela était le principal pays source d'envois de cocaïne à l'échelle mondiale, suivi du Mexique et de l'Équateur, les principaux pays sources en 2010 et 2011 sont le Mexique, suivi de la Colombie, de l'Argentine, du Venezuela, du Brésil et de l'Équateur. Le Panama a joué un rôle important en tant que pays de départ avec la République dominicaine, le Pérou, le Honduras, le Chili, la Bolivie et la Jamaïque.

La diminution du trafic de cocaïne depuis l'Afrique de l'Ouest vers la plaque tournante criminelle sud-ouest s'est assortie d'une augmentation du trafic vers d'autres zones de l'Europe via l'Afrique du Nord et les itinéraires balkaniques, avec l'implication de groupes ouest-africains dans le trafic via la Turquie. La cocaïne est acheminée via des zones de la région du Sahel, potentiellement contrôlées par des cellules terroristes liées à Al Qaeda au Maghreb Islamique (AQMI), le Hezbollah ou des groupes rebelles.

Tableau 5. Évolution en kilogrammes de cocaïne saisis entre 2008 et 2011.

	2008	2009	2010	2011	Évolution 2008/2011
Quantité en tonnes de cocaïne saisie	4,4	5,1	5,1	8,3	+ 88,6
Évolutions (en %)	-	+ 15,9	+ 0,0	+ 62,7	

Source : Rapports de la DGDDI, traitement ONDRP

Une expansion du trafic à destination des ports européens au moyen de conteneurs maritimes a également été observée (la dissimulation de la drogue dans des cargaisons de fruits exotiques café, le vin, la résine et les textiles).

Une quantité croissante de cocaïne en provenance d'Amérique latine entre en Europe via les Balkans et l'Europe du Sud-Est (ports de l'Adriatique et de la Mer Noire).

Des ressortissants de l'Union européenne sont également recrutés comme passeurs par des groupes criminels russes. Des groupes géorgiens sont également impliqués dans l'importation de cocaïne en Fédération de Russie et dans le Caucase depuis l'Amérique du Sud.

La plaque tournante nord-ouest conserve un rôle essentiel pour la distribution de la cocaïne sur les marchés de l'Europe. La cocaïne y est stockée pour gagner le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne, les pays nordiques, l'Italie, l'Espagne, la Hongrie, la Roumanie et la Russie.

Source : Rapport Douanes et Drogues 2011, Organisation mondiale des douanes.

## Sur la période 2008-2011, les quantités de drogues de synthèses saisies ont fortement augmenté pour atteindre en 2011 un volume de plus de 1 tonne (+ 223 % par rapport à 2010)

Les services douaniers français ont saisi 17 kilogrammes de précurseurs en 2011 (2,7 kilogrammes en 2010). Les précurseurs chimiques servent à fabriquer des drogues illégales comme la cocaïne, l'héroïne, l'ecstasy et les méthamphétamines.

Les mouvements internationaux légaux de précurseurs chimiques sont régis par des conventions internationales et au niveau de l'Union européenne, par le règlement CE n°111/2005, qui relève de la compétence de la direction générale « Fiscalité et Union douanière » de la Commission européenne. Les mouvements intracommunautaires sont soumis au règlement CE n°273/2004, qui relève de la direction générale « Entreprises et industrie » de la Commission.

Les principaux précurseurs servant à fabriquer illégalement des drogues de synthèse proviennent en grande partie de l'extérieur de l'Union européenne. Le risque d'exportation clandestine de précurseurs chimiques est élevé car ceux-ci quittent le pays de production par un réseau complexe de voies détournées afin de masquer leur origine.

La législation européenne sur les précurseurs, révisée en 2004 et 2005, oblige les États membres à présenter un rapport trimestriel des saisies. Cette mesure permet à la Commission de mieux suivre l'évolution et les tendances du détournement illégal des précurseurs de drogues. Les dispositions du Code européen des douanes permettent une gestion commune des risques aux frontières face à des arrivages potentiellement dangereux.

L'anhydride acétique ou anhydride éthanoïque est utilisé pour produire de la cellulose, des colorants, des produits pharmaceutiques. Utilisé de façon illicite, il est un précurseur pour fabriquer de l'héroïne (Schéma 1).

Le permanganate de potassium est largement utilisé dans le traitement des déchets, l'industrie du cuir et l'industrie du médicament. Illicitement, il sert de déclencheur pour produire de la cocaïne à partir de la plante coca (Schéma 1).

L'éphédrine et pseudo éphédrine utilisées légalement pour certains médicaments, servent illicitement de précurseurs pour préparer des amphétamines et méthamphétamines (schéma 2).

En 2011, de nombreuses saisies de drogues de synthèse viennent confirmer les tendances de 2010, déjà marquées par une forte progression des saisies d'ecstasy, de méphédrone et de méthamphétamines.

Aux côtés de ces drogues bien connues des services de contrôle, s'ajoutent désormais les « nouvelles drogues de synthèse », dont 24 nouvelles substances psychoactives de synthèse ont été identifiées en Europe. Toute l'ingéniosité des organisations criminelles consiste à élaborer des produits « legal highs », chimiquement proches des produits interdits, mais aux formules légèrement différentes.

Schéma 1. L'usage des précurseurs dans la fabrication de la cocaïne et de l'héroïne.

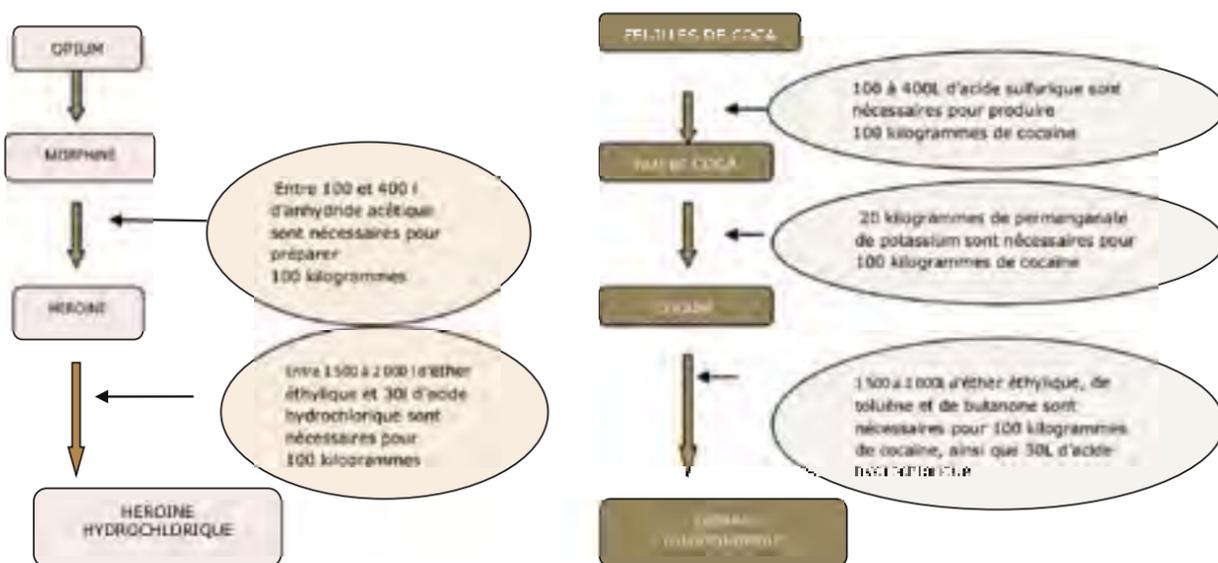
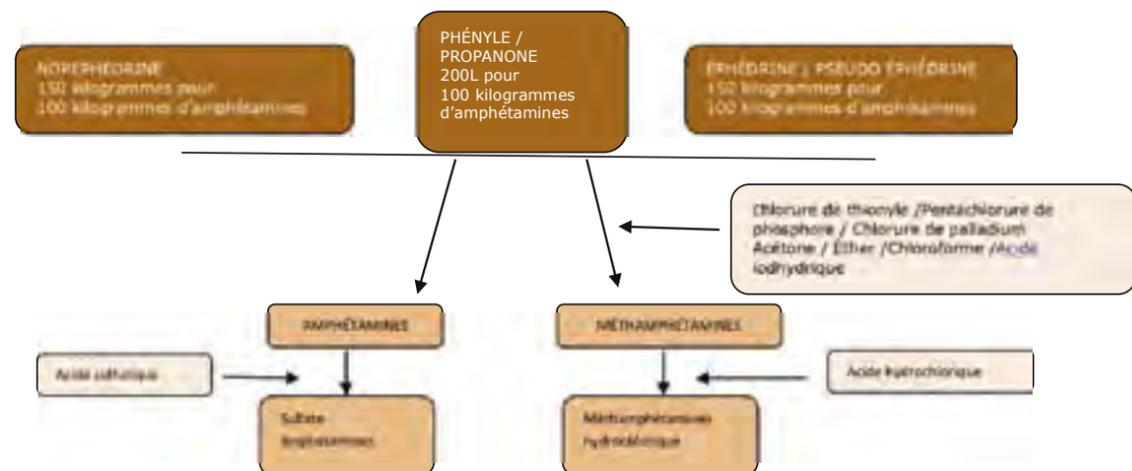


Schéma 2. L'usage des précurseurs dans la fabrication d'amphétamines et de méthamphétamines.



Sur la période 2008-2011, les quantités de drogues de synthèses saisies ont fortement augmenté pour atteindre en 2011 un volume de plus de 1 tonne (+ 223 % par rapport à 2010). L'année 2010 a été marquée par une forte progression des saisies de drogues de synthèses, avec les saisies de 24 601 doses de LSD (4 282 en 2009) et 983 394 doses d'ecstasy. Saisies également de 16 800 doses de méthadone (6 000 en 2009), de 77 kilogrammes de méphédrone (produit classé stupéfiant en juin 2010) et 15,3 kilogrammes de méthamphétamines (100 grammes en 2009).

L'approvisionnement en drogues de synthèse en Europe est soumis à la demande et à la disponibilité d'autres drogues, notamment la cocaïne. De plus, la possibilité de produire ces drogues à proximité des marchés de destination rend cette activité hautement lucrative.

L'ecstasy (MDMA et produits analogues) dans l'Union européenne provient presque exclusivement des Pays-Bas et de la Belgique et continue d'être échangée contre de l'héroïne dans les Balkans occidentaux et la Turquie et contre de la cocaïne fournie par des groupes latino-américains.

Les saisies de méthamphétamines réalisées dans le secteur postal proviennent généralement de Thaïlande et de Chine. En Afrique, des saisies de méthamphétamines ont été opérées pour la première fois en 2010. Le Sénégal, Bénin, Togo, Nigeria et Côte d'Ivoire ont été signalés comme étant les pays sources d'un envoi sur deux.

Les quantités de méthamphétamines appréhendées par les services douaniers dans le monde, augmentent de façon constante depuis 2009 pour s'établir à plus de 7 tonnes en 2011. 14 pays africains sont ainsi apparus depuis 2010, en tant que pays de provenance pour des expéditions de méthamphétamines à destination de la région Asie-Pacifique. Il s'agit, par ordre décroissant de quantités saisies, de la Côte d'Ivoire, de l'Afrique du sud, du Nigeria, du Bénin, du Mali, du Sénégal, du Mozambique, du Cameroun, du Ghana, du Burundi, du Burkina Faso, du Kenya, du Togo et de la Gambie.

Source : Rapport douanes et drogues 2011, Organisation mondiale des douanes

Les saisies d'ecstasy ont augmenté de + 121,4 % par rapport à une année 2010 qui avait déjà été marquée par une forte croissance des saisies

Sur la période 2008-2011, les quantités d'ecstasy saisies ont très fortement varié, et l'évolution sur les quatre années montre que les doses d'ecstasy saisies sont passées de 147 739 doses en 2008 à plus de 2 millions de doses en 2011. En 2010 l'augmentation avait été très importante (+ 3 298,2 %, tableau 6).

En 2011, 2 177 407 doses d'ecstasy ont été interceptées (+ 121,4 % par rapport à 2010, tableau 6). 983 394 doses ont été saisies en 2010, 28 937 en 2009 et 147 739 doses en 2008.

Dans le secteur des amphétamines on observe entre 2008 et 2011 une augmentation importante (+ 456 kilogrammes d'amphétamines, tableau 7). En 2011, 158,7 kilogrammes d'amphétamines ont été saisis lors d'un contrôle effectué à Calais sur un une personne en provenance des Pays-Bas et à destination de la Grande-Bretagne.

Baisse des saisies de cannabis

Sur la période 2008-2011, les volumes de cannabis saisis diminuent (- 46,0 %), pour atteindre 30,5 tonnes en 2011 (tableau 8). Cette baisse trouve notamment son explication dans de nombreux facteurs parmi lesquels on peut notamment citer les changements de route d'approvisionnement des filières, le morcellement croissant de quantités expédiées, la complexification des caches aménagées, la généralisation de voitures éclairées ou leurres, etc.

Le cannabis reste l'une des drogues les plus largement disponibles et utilisées. L'Europe occidentale représente le marché mondial le plus étendu pour la résine de cannabis. La résine marocaine reste la source la plus importante pour le marché européen. Environ 116 tonnes de produit (65 % de la quantité totale saisie) proviennent de ce pays, au regard des

Tableau 6. Évolution en doses d'ecstasy saisies entre 2008 et 2011.

	2008	2009	2010	2011	Évolution 2008/2011 (en %)
Quantité en doses d'ecstasy saisies	147 739	28 939	983 394	2 177 407	1 373,8
Évolution (en %)		- 80,4	+ 3 298,2	+ 121,4	

Source : Rapports de la DGDDI, traitement ONDRP

Tableau 7. Évolution en kilogrammes d'amphétamines saisis entre 2008 et 2011.

	2008	2009	2010	2011	Évolution 2008/2011 (en %)
Quantité en kilogrammes d'amphétamines saisis	112	348	122	568	+ 407,1
Évolutions (en %)		+ 210,7	- 64,9	+ 365,6	

Source : Rapports de la DGDDI, traitement ONDRP

**Tableau 8. Évolution en kilogrammes de cannabis saisi entre 2008 et 2011.**

	2008	2009	2010	2011	Évolution 2008/2011 (en %)
<b>Quantité en kilogrammes de cannabis saisi</b>	56 500	37 600	26 822	<b>30 500</b>	<b>- 46,0</b>
Évolutions (en %)	-	-33,5	-28,7	<b>13,7</b>	

Source : Rapports de la DGDDI, traitement ONDRP

données intégrées par l'OMD. Le cannabis est ensuite transporté vers l'Espagne puis vers la France, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Belgique et l'Allemagne par voie terrestre.

Le Paraguay est un autre pays source pour l'herbe de cannabis dans la région Amérique du Sud. La plupart des drogues paraguayennes ont été détectées à l'intérieur du pays. Les principaux pays de destination sont l'Argentine, suivi par le Brésil et le Chili. Étant donné que le Paraguay est l'un des plus gros producteurs d'herbe de cannabis, il est fort possible que les expéditions d'herbe paraguayennes ciblent également d'autres régions du monde, dont l'Europe.

Source : Rapport douanes et drogues 2011, Organisation mondiale des douanes.

### L'héroïne première victime de la diversification des produits stupéfiants

Sur la période 2008-2011, les quantités d'héroïne saisies diminuent de 20,0% (soit moins de 169 kilogrammes). 2008 avait représenté un volume de saisies important (soit 542 kilogrammes saisis). Les années 2010 et 2011 sont stables (tableau 9).

Si la majeure partie de l'héroïne qui entre dans l'Union arrive toujours d'Afghanistan via la Turquie et les Balkans, la multiplication des liaisons directes entre les pays sources et les pays de distribution a facilité une diversification sans précédent des itinéraires et des méthodes de trafic.

On assiste au développement de l'itinéraire de la Mer Noire via l'Iran, l'Azerbaïdjan, la Géorgie et l'Ukraine à destination de la Roumanie, des états baltes et des pays nordiques. Parmi les autres développements notables, il convient de souligner le recours aux liaisons aériennes entre le Pakistan, l'Iran, l'Inde et les aéroports de l'Union, avec des vols directs ou via des escales en Afrique de l'Est et de l'Ouest. Les pays nordiques sont notamment ciblés par des réseaux ouest-africains qui se livrent à des faits de trafic souvent organisés depuis Istanbul. Des ressortissants d'Afrique de l'Ouest et d'Asie de l'Ouest sont de plus en plus impliqués dans la distribution d'héroïne en Europe.

**Les Routes des Balkans** : les cargaisons d'héroïne traversent l'Adriatique après avoir transité par la Grèce, passent par la

**Tableau 9. Évolution en kilogrammes d'héroïne saisi entre 2008 et 2011.**

	2008	2009	2010	2011	Évolution 2008/2011 (en %)
<b>Quantité en tonnes d'héroïne saisi</b>	0,5	0,4	0,4	<b>0,4</b>	<b>- 20,0</b>
Évolutions (en %)	-	- 20,0	+ 0,0	<b>+ 0,0</b>	

Source : Rapports de la DGDDI, traitement ONDRP

Roumanie, la Bulgarie et l'Europe centrale ou par les Balkans occidentaux. L'Albanie, l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine (ARYM) et la région du Kosovo, sont des sites importants en termes de stockage et de reconditionnement. Du fait de son positionnement (convergence des itinéraires balkaniques et des itinéraires de la Mer Noire), la Hongrie a émergé comme point de transbordement, tant pour l'héroïne que pour ses précurseurs. **Les groupes criminels turcs et albanophones** conservent leur position dominante dans le secteur du trafic d'héroïne à destination et au sein de l'Union.

Dans l'Union, la **plaque tournante criminelle nord-ouest** conserve son rôle de principal centre de distribution pour l'héroïne du fait de la présence d'une diaspora turque. Outre les groupes turcs, des malfaiteurs d'origine néerlandaise et marocaine jouent un rôle important dans la distribution de l'héroïne dans la région. L'Italie reste aussi une région essentielle. La proximité de la **plaque tournante nord-est** avec les marchés de l'héroïne russes et la coopération entre des groupes lituaniens et albanophones facilitent le trafic depuis l'Asie Centrale vers l'Europe de l'Ouest alors qu'en Espagne, des trafiquants pakistanais exploitent les liens existants entre les communautés de la diaspora.

Source : ONUDC, rapport 2011

### Les quantités de Khat saisies ont diminué de 43,2 % depuis 2008

Le khat est un arbuste originaire d'Afrique orientale et de la péninsule arabe, dont les feuilles sont utilisées comme stimulant nerveux. Classé comme stupéfiant en France, ce produit n'est pas placé sous contrôle dans tous les pays du monde. Il est introduit clandestinement dans certains pays d'Europe et d'Amérique du Nord.

Sur la période 2008-2011, les quantités de khat appréhendées ont très fortement chuté (-43,2 % soit -1418 kilogrammes), pour atteindre 1861 kilogrammes interceptés en 2011. Depuis 2009 des baisses sont enregistrées tous les ans : - 21,8 % en 2009 (soit - 714 kilogrammes), -17,9 % en 2010 (soit 460 kilogrammes) et -11,6 % en 2011 (soit une baisse de 244 kilogrammes) (tableau 10).

En 2008, les quantités de khat appréhendées, 3 279 kilogrammes, étaient élevées en raison d'une hausse du nombre d'affaires contentieuses supérieures à 100 kilogrammes (14 contre 11 l'année précédente), dont

3 dépassaient les 300 kilogrammes. Le khat a été appréhendé essentiellement dans l'est de la France (36,7 % des quantités totales) et en région parisienne (31,6 %).

**Tableau 10. Évolution en kilogrammes de khat saisi entre 2008 et 2011.**

	2008	2009	2010	2011	Évolution 2008/2011 (en %)
<b>Quantité en kilogrammes de khat saisi</b>	3 279	2 565	2 105	<b>1 861</b>	<b>- 43,2</b>
Évolution (en %)	-	- 21,8	- 17,9	<b>- 11,6</b>	

Source : Rapports de la DGDDI, traitement ONDRP

### Le SCL, Service commun des laboratoires de la douane, a procédé à 62 000 analyses en 2011

En 2011, le SCL a analysé **10 870 produits prohibés** représentant environ **62 000 analyses**. Les 11 laboratoires du service commun des laboratoires sont répartis sur l'ensemble du territoire (Lille, Le Havre, Strasbourg, Rouen, Paris, Lyon, Montpellier, Marseille, Bordeaux, La Réunion et à la Guadeloupe).

Les stupéfiants usuels comme la cocaïne, l'héroïne et le cannabis représentent toujours les plus grosses quantités saisies par la douane et analysées par le SCL. Ces substances représentent 61 % des échantillons reçus.

Les saisies de stupéfiants de la famille des **amphétamines** (amphétamine, MDMA) ont **progressé** par rapport à 2010 (315 contre 180 en 2010) et reviennent au niveau des années 2007 à 2009.

En 2011 ont été découvertes de nouvelles substances, appartenant à différentes familles. Ainsi, **plusieurs substances ont été identifiées pour la première fois en France et en Europe par le SCL, suite à des échantillons de produits saisis par les douanes à Roissy**.

Le SCL a identifié pour la 1<sup>re</sup> fois sur le territoire national du 4-MEC. Il a permis au service de la DNRED de Lyon de faire une saisie de 22,5 kilos et au SNDJ d'interpeller un réseau de trafiquants et de saisir 8,5 kilos de ce produit. Les services de Lyon ont saisi par la suite 22 autres kilogrammes destinés aux personnes interpellées.

Famille	Nouvelles substances identifiées en 2011 par les laboratoires autres que Paris	Identifiées par le SCL Paris
<b>Dérivés de la cathinone</b>	méphédronne*, Ethcathinone, Méthylone, 4-méthylethylcathinone ou 4-MEC, Ethylone, Butylone, Pentylone, Pentedrone	
<b>Cannabinoïdes de synthèse</b>	CP47, 497, C8*, JWH-018*, JWH-019, JWH-073, JWH-250, JWH-122, JWH-210, AM-2201.	<b>JWH-122, JWH-210, AM-2201</b>
<b>Tryptamines</b>	Harmine*, Diméthyltryptamine * ou DMT*, 4-AcO-MIPT ou 4-Acetoxy-N,N-Methylisopropyltryptamine, 4-AcO-DMT ou 4-Acetoxy-N, N-Diméthyltryptamine ou O-Acetylpsilocin, 4-Méthoxyphencyclidine ou 4-Meo-PCP	<b>4-AcO-MIPT ou 4-AcO-DMT et 4-Meo-PCP</b>
<b>Phénéthylamines</b>	4-fluoroamphétamine* ou 4-FMP* et la Camphétamine ou N-méthyl-3-phenyl-norbornan-2-amine, Camphétamine	<b>Camphétamine</b>
<b>Autres</b>	Sauge divinatoire et mitragynine, Ibogaïne, MDAI, MDPV, 2C-D, pyrrolidinovelérophénone (alpha PVP), Diméthocaïne, Méthoxetamine et la 6-APB	<b>alpha PVP</b>

- • • (8) Les substances marquées d'un \* sont classées stupéfiants, les autres sont de structure proche des stupéfiants, mais ne sont pas réglementées dans la plupart des pays de l'Union européenne. Elles sont disponibles à la vente sur de nombreux sites Internet et le moyen d'acheminement est principalement la voie postale ou le fret express, c'est pourquoi la part des analyses de recherche de stupéfiants reçue au laboratoire venant des services douaniers du fret a été importante.

## La douane française s'adapte aux procédés de fraude

### La mobilisation contre les « Go-Fast »

Le « Go-Fast » est une technique utilisée par les trafiquants pour transporter des produits stupéfiants à bord de moyens de transport à grande vitesse. L'objectif est de déjouer les tentatives d'interception des forces de l'ordre ou des trafiquants rivaux. Lors de transports terrestres, la voiture « ouvreuse » précède la voiture « transporteuse », afin de la prévenir des barrages et éventuels contrôles.

### La radioscopie contre l'ingéniosité des dispositifs

Les brigades de surveillance des douanes mettent en œuvre depuis plusieurs années, trois systèmes fixes de radioscopie des poids lourds et de conteneurs, afin de repérer d'éventuelles anomalies dans les transports de marchandises. Il s'agit du Sycoscan du Havre, de l'Euroscan de Coquelles (tunnel transmanche) et du scanner mobile de Fos-sur-Mer qui permettent de scruter l'intégrité des contenants et des contenus.

La DGDDI dispose de 2 scanners fixes et de 5 scanners mobiles.

### La surveillance aérienne, l'identification optronique et l'arrondissement contre les trafics maritimes

La DGDDI équipe ses avions et hélicoptères de surveillance maritime de récepteurs AIS (Automatic Identification System) qui permettent une identification électronique nominative des navires de commerce. Associés à une cartographie électronique, ces éléments offrent une capacité d'analyse rapide du trafic maritime et renforcent les capacités opérationnelles des patrouilles aériennes.

L'acquisition de 5 systèmes d'identification optronique<sup>9</sup>, pour les hélicoptères de surveillance maritime et aéroterrestre de la douane, a été engagée en 2009 et va permettre d'intensifier la lutte contre la fraude par des capacités accrues d'identification, de ciblage et de poursuite de jour comme de nuit, d'objectifs maritimes ou routiers.

Le vecteur maritime est un mode d'acheminement sensible, du fait des capacités de transport importantes et de la multiplication des possibilités concernant la dissimulation des marchandises de fraude. En matière commerciale, les pays de provenance ou de transbordement sensibles demeurent l'Amérique du Sud et Centrale et les Caraïbes pour la cocaïne, même si l'Afrique de l'Ouest est un point de réacheminement vers l'Europe. La France est un point d'entrée en Europe, tout comme la péninsule ibérique et le Benelux.

• • • (9) Dispositif combinant optique et électronique qui est souvent associé au radar, plus discret et précis, il permet d'améliorer l'observation pour l'aide à la navigation, le pilotage, la reconnaissance et l'identification de cibles.

## Au niveau international, l'OMD participe à la lutte contre les marchés mondiaux d'approvisionnement et de vente de produits stupéfiants

L'OMD apporte son soutien à la lutte contre la criminalité organisée transnationale en matière douanière. À ce titre, elle participe à différents programmes, projets et opérations afin de lutter contre les marchés mondiaux de production, d'approvisionnement et de vente de produits stupéfiants. Plusieurs programmes de coordination ont vu le jour ces dernières années :

### Le « Pacte de Paris » pour lutter contre la principale source d'opium

Depuis le 22 mai 2003, un partenariat est né entre tous les pays touchés par la contrebande d'opium en provenance de l'Afghanistan. Ce partenariat, appelé « Pacte de Paris » et élaboré par l'ONUDDC, met en place des programmes pour lutter contre le trafic d'héroïne en provenance d'Afghanistan. Suite à des consultations informelles avec les pays touchés par ce trafic et les organisations internationales concernées, l'ONUDDC a proposé ensuite la création de « **Consultations du Pacte de Paris** ».

Le Pacte est devenu le principal cadre d'échanges et de coopération pour endiguer le trafic d'héroïne en provenance d'Afghanistan. Il rassemble tous les pays européens y compris la Russie, les États-Unis, le Canada et les États d'Asie centrale voisins de l'Afghanistan, et plusieurs organisations internationales (Nations unies, Interpol, OMD, OSCE, GAFI en particulier).

Le Groupe consultatif du Pacte se réunit chaque année afin d'examiner les propositions formulées par les experts de la « Table Ronde ». Ces spécialistes opérationnels sont des experts techniques provenant de pays touchés par le trafic d'opium, des experts de la lutte contre la fraude, des contributeurs à des missions d'assistance technique bilatérale, des bailleurs de fonds et des organisations internationales ou régionales comme Europol et l'OMD.

### Le projet « precursors required in synthetics manufacture » (PRISM) lutte contre la production d'amphétamines en contrôlant ses produits précurseurs

En coopération avec la Commission européenne et les États-Unis d'Amérique, l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) avait organisé une réunion internationale sur les précurseurs de stimulants

de type amphétamine à Washington en juin 2002. Cette rencontre a amorcé un projet international, intitulé « *precursors required in synthetics manufacture*, PRISM », visant les cinq précurseurs principaux des stimulants de type amphétamines (éphédrine et pseudo éphédrine pour la méthamphétamine, P-2-P pour l'amphétamine, 3,4-MDP-2-P et safrole pour l'Ecstasy) et le matériel utilisé pour la fabrication illicite de ces produits ainsi que l'utilisation de l'internet aux fins du détournement des produits chimiques et du matériel.

Dans le cadre de ce projet, un réseau d'autorités nationales compétentes a été créé en vue de donner aux gouvernements la possibilité de s'attaquer au problème des stimulants de type amphétamine. Des opérations intensives de traçage sont menées qui permettent d'identifier plus facilement la source des précurseurs et du matériel utilisés ainsi que les méthodes de détournement, techniques de contrebande, etc. mises en œuvre, même lorsque les envois ont traversé plusieurs pays.

L'OMD est membre permanent du projet et apporte son soutien à la réalisation du programme.

## L'opération COCAIR III (2011) a été mise en place pour lutter contre les trafics de drogue en Afrique Centrale, Afrique de l'Ouest et Brésil

L'opération COCAIR a été effectuée dans 30 aéroports internationaux en Afrique Centrale, en Afrique de l'Ouest et au Brésil, entre le 28 novembre et le 4 décembre 2011. L'opération a été financée par l'Union européenne et a montré de très bons résultats, faisant état de nombreuses saisies de substances illicites.

Cette opération anti-drogue a été effectuée par l'Organisation mondiale des douanes (OMD), en collaboration avec Interpol et l'Office des Nations Unies contre les drogues et le crime (ONUDDC). Il en a résulté 45 saisies, comprenant 486 kilogrammes de cannabis, 24 kilogrammes de cocaïne, 5 kilogrammes d'héroïne, et l'interception d'amphétamines et de méthamphétamines, telle l'Ecstasy.

COCAIR III représentait la troisième opération conjointe UE-OMD, concernant la route de la cocaïne. Elle a été mise en place pour renforcer les contrôles aéroportuaires dans 30 aéroports internationaux tels le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Nigeria et le Sénégal. Ces aéroports ont été situés par rapport à « la route de la cocaïne » et sont fréquemment utilisés par les trafiquants de drogues latino-américains et européens, via l'Afrique de l'Ouest. L'aéroport de São Paulo au Brésil a pris part à l'exercice.

## Les contrefaçons appréhendées par la direction générale des douanes et des droits indirects en 2011



En 2011, plus de **8,8 millions d'articles** (hors cigarettes contrefaites) ont été saisis par les autorités douanières, à l'occasion de la constatation de **28 211 infractions**, ce qui constitue une **augmentation de +43,4 % par rapport à 2010**.

En 2011, les principaux secteurs concernés par la contrefaçon sont la papeterie de bureau (soit 39 % des saisies avec plus de 3,4 millions d'articles), les vêtements, chaussures et accessoires personnels (ceintures, lunettes de soleil, sacs à main et petites maroquinerie, montres et bijoux) avec 2 463 680 articles (soit 27,8 % des saisies totales), la téléphonie mobile (4 % des saisies soit 352 196 articles), puis les parfums et cosmétiques (soit 3,8 %, 339 642 articles).

Les saisies par la douane peuvent regrouper plusieurs centaines de milliers d'articles sur un petit nombre de constatations. Ces saisies « exceptionnelles » peuvent engendrer un effet de levier important sur le nombre total de saisies (c'est le cas des saisies de 3,4 millions d'articles de bureau) et impacter l'analyse des tendances de la contrefaçon. Ainsi, la part vestimentaire qui était majoritaire les années précédentes se retrouve, cette année, en seconde position. Ces contentieux expliquent les écarts importants en volumes constatés d'une année sur l'autre.

**64,9 % des articles saisis en 2011 proviennent d'Asie**, dont la Chine occupe la première place avec 59 % des saisies à elle seule, **5,5 % proviennent d'Europe** (soit plus de 10 points en moins par rapport à 2010 qui détenait le chiffre de 16 %) et près de 30 % du reste du monde dont 23,7 % des marchandises sans origine déterminée.

Les ventes de contrefaçons, en forte augmentation, ont également été très significatives sur Internet. Ainsi les saisies douanières dans le fret express et postal portent, en 2011, sur plus d'**1,4 millions d'articles** (en 2010 il s'agissait de presque un million d'articles) et 9 888 infractions. Près de 83 % des médicaments (soit 54 353 articles sur un total de 65 559) ont été saisis lors d'opérations de contrôles du fret express et postal.

### En 2011, plus de 8,8 millions d'articles ont été saisis par les autorités douanières, soit une augmentation de +43,4 % par rapport à l'année 2010

Pour l'année 2011, l'ONDRP dispose de données détaillées sur les saisies effectuées par la DGDDI. La douane utilise depuis le début de l'année 2010 la méthodologie d'enregistrement et les codes nomenclatures définis par la Commission européenne. Outre la nomenclature des types de produits saisis, seul le pays d'origine reconnu de l'article est retenu pour caractériser la saisie et non le pays d'origine déclaré par les contrefacteurs auprès des autorités, lequel pouvait parfois, à défaut d'autres informations, être retenu. Il convient par ailleurs de noter que, selon cette méthodologie d'enregistrement du nombre d'articles saisis, les chaussures et autres articles vendus par paire sont comptabilisés comme une unité. Les saisies de médicaments sont exprimées en nombre de pilules/comprimés et non en nombre de boîtes.

Les nombreux changements de nomenclature rendent difficiles les comparaisons par année des tendances et types de biens saisis : par exemple les saisies de chaussures ont été regroupées puis distinguées des saisies de vêtements.

**28 211 infractions douanières** ont permis aux autorités douanières d'appréhender 8867059 articles contrefaits en 2011. En 2010, 20 000 infractions douanières avaient donné lieu à la saisie de 6 182 945 articles,

ce qui représente une augmentation de +43,4%. Les variations annuelles positives concernent les vêtements et accessoires avec 1 210 774 articles supplémentaires (soit +10,9%), les chaussures avec 358 208 paires supplémentaires (soit +119,5%), les jeux et jouets avec 70 430 articles saisis (soit +27% de progression), les médicaments avec 28 090 unités supplémentaires (soit +75%) et enfin la catégorie « autres » qui reprend la papeterie, articles pour bureaux, machines et autres outils, etc. avec 3 236 645 articles supplémentaires (soit +206,7 %, tableau 1).

### 8 867 059 millions d'articles ont été saisis par les autorités douanières, suivant la classification de TAXUD ci-dessous (Taxation and Customs Union, Fiscalité et Union douanière)

– Libellé TAXUD n°1: Les **biens alimentaires** représentent 3 133 392 articles saisis, soit 3,5 % du volume des saisies (576 331 articles en 2010, soit 9,3 % des articles appréhendés par la douane en 2010, tableau 1 et tableau 3). Cela représente une baisse de **-45,6 %** (tableau 1). Parmi ces marchandises, 10 % concernent des boissons. L'Europe est le principal producteur de contrefaçons alimentaires avec 243 936 articles saisis (soit 77,8 % du total en 2011, tableau 6).

– Libellé TAXUD n°2: 339 642 articles de **soins corporels** ont également été appréhendés par la DGDDI en 2011 (3,8 % des parts de saisie contre 13,1 % en 2010 avec 814 325 articles saisis, soit **-58,3 %**). Dans cette catégorie, les parfums sont une part importante (282 569 parfums composent 3,2 % des 3,8 % que représente cette catégorie sur les saisies totales, tableaux 1 et 2).

– Libellé TAXUD n°3 : Au sein de ces articles saisis sont dénombrés 1 227 661 **vêtements et accessoires vestimentaires** (cravates, chapeaux, ceintures, écharpes, gants etc.), décomposés en 831 335 vêtements et 396 326 accessoires vestimentaires. Ce chiffre correspond à 13,8% de l'ensemble des articles saisis en 2011. Ce chiffre correspond à une variation annuelle positive de **+ 10,9 %** par rapport à 2010 (tableau 1).

– Libellé TAXUD n°4: Avec une hausse des saisies de **+ 119,5 %**, les **chaussures** constituent 7,4 % des articles saisis, avec 657 885 articles appréhendés (dont 212 320 paires de chaussures de sport qui représente 2,3 % de la catégorie). En 2010, les chaussures représentaient 4,8 % des saisies totales (tableaux 1 et 3).

– Libellé TAXUD n°5: 578 134 **accessoires personnels** ont également été saisis, soit 6,5% des articles appréhendés (soit **-15,5 %** avec une baisse de 105 772 articles, par rapport à l'année 2010 qui dénombrait 683 906 articles, tableau 1). Ces accessoires sont composés de 139 298 paires de lunettes de soleil (311 016 paires en 2010), 140 405 sacs et accessoires similaires (152 057 articles en 2010), 152 322 bijoux (151 704 en 2010), ainsi que 146 109 montres (69 129 montres en 2010).

– Libellé TAXUD n°6: La **téléphonie mobile**, avec 352 196 articles saisis (soit 4,0% des saisies, contre 7,7% en 2010 soit une baisse de **-26,0 %**) reste toutefois encore une tendance dynamique (475 724 articles saisis en 2010, tableau 1).

– Libellé TAXUD n°7: 120 227 articles appartenant à la catégorie des **équipements (électriques, électroniques et informatiques)** ont été saisis, soit 1,4% du volume des articles appréhendés, ce qui représente une baisse de **-52,1 %** par rapport à 2010.

– Libellé TAXUD n°8: 79 169 **CD, DVD et logiciels (musiques et films)** ont été saisis ce qui représente moins de 1 % du volume des saisies et une baisse de **-29,2 %** par rapport à 2010 (soit 32 709 articles en moins).

– Libellé TAXUD n°9: 330 982 **jeux et jouets** ont également fait l'objet d'une saisie des autorités douanières françaises (soit une augmentation de **+27 %**) représentant 3,7% des saisies totales. Parmi ces saisies, 268 407 articles étaient des jouets.

- • (1) Legitscript offre une source de renseignements sur les médicaments prescrits sur ordonnance et surveille les pharmacies en ligne. Legitscript pratique également des recherches à la demande d'agences gouvernementales sur ce sujet.
- (2) Rapport de la Direction Nationale du Renseignement et des enquêtes Douanières, Observatoire des faux médicaments, la contrefaçon de médicaments : le risque en France.

– Libellé TAXUD n°10: Les tabacs ne sont pas concernés dans cette étude.

– Libellé TAXUD n°11: 65 559 **médicaments** contrefaisants ont été saisis par la douane lors de contrôles du fret postal ordinaire et également lors d'opérations ciblées. Cela représente une augmentation de **+75 %** par rapport à 2010.

Sur 65 559 articles saisis en 2011, 52 618 étaient à destination de la France (soit 80 % du volume total). Parmi eux, 42 685 ont été saisis suite à des contrôles du fret postal et express (soit 81 % des saisies à destination de la France). Ces médicaments provenaient d'achats effectués sur Internet. La généralisation des achats par internet, depuis 2 ans, a introduit des failles dans la politique de protection du consommateur qui peut désormais contourner l'interdiction de mise sur le marché national de certains produits, en se les procurant dans les pays où ils sont autorisés, grâce à la vente sur le Net. Le consommateur contourne ainsi l'existence de structures professionnelles actives comme le LEEM pour les industries du médicament et l'Ordre des pharmaciens, qui concourent, généralement, à sécuriser le système de la santé en France. Selon la société américaine Legitscript, en 2010, 45 780 pharmacies en ligne sont recensées, dont seulement 327 disposent d'agréments officiels. Aucun de ces agréments n'est valable en France<sup>1</sup>. C'est la raison pour laquelle les autorités douanières ont été chargées, début 2010, d'évaluer la menace que représente le phénomène de la contrefaçon de médicaments, grâce à la mise en place de l'Observatoire des contrefaçons de médicaments, implanté au sein de la Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières (DNRED).

Les études effectuées par l'Observatoire des faux médicaments ont montré que jusqu'en 2010, la France était surtout un pays de destination pour des petites quantités destinées à un usage personnel ou à une redistribution « artisanale »<sup>2</sup>. Depuis 2011 les chiffres montrent une forte augmentation des saisies (+75%) supposant une redistribution plus « professionnelle » des marchandises. Les produits sont en provenance de divers pays, principalement l'Inde, la Chine, la Thaïlande, l'Égypte et les Émirats-Arabes-Unis et le destinataire final est la France pour 80% des saisies.

Il est très difficile de conclure à la contrefaçon de médicaments sans avoir préalablement obtenu l'avis du laboratoire détenteur des droits. Or, peu de marques ont déposé une demande d'intervention. Plusieurs raisons sont avancées :

- Le souci de protéger les brevets implique une réticence des laboratoires pour confier à la DGDDI des données confidentielles sur les médicaments fabriqués;

- toute découverte de médicaments contrefaisants nuit à la réputation du médicament copié;
- les laboratoires protègent de nombreuses marques et il n'est pas envisageable de déposer un dossier d'intervention pour chaque marque fabriquée (ex: Sanofi Pasteur est titulaire des droits de plus de 3 000 marques).
- Libellé TAXUD n°12: La catégorie « autres », (comprenant les articles de papeterie, machines, outils etc.) reprend le plus grand nombre d'articles

saisis, 4 802 212, (soit une hausse de + 206,7%) dont deux affaires ayant atteint les 3 millions d'articles (originaires de Chine). Cette catégorie représente 54,2% du volume global des saisies de contrefaçons en 2011. Ces saisies, exceptionnelles, ont un effet de levier important sur le nombre total d'articles saisis et peuvent également expliquer, avec l'évolution du nombre de contrôles effectués par la douane, les écarts importants en volumes constatés d'une année à l'autre.

**Tableau 1. Nombre d'articles saisis et variation annuelle des saisies de contrefaçons par la douane en 2010 et 2011.**

	2010	2011	Évolution 2010/2011 (en %)
<b>Nombre d'articles</b>	<b>6 182 945</b>	<b>8 867 059</b>	<b>+ 43,4</b>
Alimentaire	576 331	313 392	- 45,6
Soins corporels	814 325	339 642	- 58,3
Vêtements et accessoires	1 106 587	1 227 661	+ 10,9
Chaussures	299 677	657 885	+ 119,5
Accessoires personnels	683 906	578 134	- 15,5
Téléphonie	475 724	352 196	- 26,0
Equipements	250 929	120 227	- 52,1
Musiques, films, logiciels	111 878	79 169	-29,2
Jouets, jeux	260 552	330 982	+ 27,0
Médicament	37 469	65 559	+ 75,0
Autres	1 565 567	4 802 212	+ 206,7

Source : DGDDI - Traitement ONDRP

**Tableau 2. Catégories et parts des marchandises saisies par la douane en 2011.**

Type d'article saisi	Nombre d'article saisi en 2011	Part (en %)
<b>Tous articles</b>	<b>8 867 059</b>	<b>100%</b>
Alimentaire	313 392	3,5
Soin corporel	339 642	3,8
dont parfums et produits cosmétiques	285 569	3,2
Vêtement et accessoires vestimentaires	1 227 661	13,8
dont vêtements (prêt-à-porter)	831 335	9,4
dont accessoires vestimentaires	396 326	4,5
Chaussures	657 885	7,4
dont Chaussures de sport	212 320	2,4
Accessoires personnels	578 134	6,5
dont lunettes de soleil	139 298	1,6
dont sacs et petite maroquinerie	140 405	1,6
dont montres	146 109	1,6
dont bijoux et autres accessoires	152 322	1,7
Téléphonie mobile	352 196	4,0
Equipement	120 227	1,4
dont cartes à mémoire, clés USB	44 708	0,5
Musique, film, logiciels	79 169	0,9
Jouets, jeux électroniques	330 982	3,7
dont jouets	268 407	3,0
Médicament	65 559	0,7
Autres	4 802 212	54,2

Source : DGDDI - Traitement ONDRP

**Tableau 3. Nombre et part des articles saisis par la douane en 2010 et 2011.**

Produits saisis par les services de douane	2010		2011	
	Volume	Part (en %)	Volume	Part (en %)
<b>Tous</b>	<b>6 182 945</b>	<b>100,0</b>	<b>8 867 059</b>	<b>100,00</b>
Autres	1 565 567	25,32	4 802 212	54,16
Alimentaire	576 331	9,32	313 392	3,53
Soins corporels	814 325	13,17	339 642	3,83
Vêtements et accessoires	1 106 587	17,90	1 227 661	13,85
Chaussures	299 677	4,85	657 885	7,42
Accessoires personnels	683 906	11,06	578 134	6,52
téléphonie	475 724	7,69	352 196	3,97
Equipement électrique, informatique	250 929	4,06	120 227	1,36
Musique, films, logiciels	111 878	1,81	79 169	0,89
Jouets, jeux	260 552	4,21	330 982	3,73
Médicaments	37 469	0,61	65 559	0,74

Source : DGDDI - Traitement ONDRP

### 1 450 demandes d'intervention ont été déposées auprès de la douane en 2011

En 2011, 1 450 demandes d'intervention ont été déposées en France par les titulaires de droits, auprès de la DGDDI. Parmi elles, 804 demandes d'intervention ont été formulées par les titulaires de droit pour solliciter l'intervention de la douane française, et 646 dossiers concernent des demandes d'intervention communautaires, c'est-à-dire que les agents des douanes d'autres états membres de l'Union européenne sont sollicités.

En 2010, 1 290 demandes d'intervention avaient été déposées en France dont 723 étaient des demandes d'intervention nationales et 567 des demandes d'intervention communautaires.

Le nombre de demandes d'intervention est en hausse de +15,4% en 2010 (soit 173 demandes d'intervention supplémentaires par rapport à 2009) et de +12,4% en 2011 (soit 160 demandes d'intervention supplémentaires).

Les demandes d'intervention déposées en France concernent essentiellement les marques (soit près de 3 demandes sur 4) issues de l'industrie textile, de la parfumerie, de la maroquinerie et des montres.

### La zone Asie<sup>3</sup> représente pour 64,9% la zone d'origine des marchandises saisies en 2011

Plus de la moitié des articles saisis, soit 5 755 498 articles (représentant 64,9% des saisies en 2011, tableau 4), proviennent d'Asie. Ces articles sont originaires

... (3) Les pays de la zone Asie concernés par la contrefaçon : Afghanistan (AF), Chine (CN), Hong Kong (HK), Inde (IN), Indonésie (ID), Japon (JP), Cambodge (KH), Sri Lanka (LK), Corée du Sud (KR), Laos (LA), Malaisie (MY), Philippines (PH), Pakistan (PK), Singapour (SG), Thaïlande (TH), Macao (MO), Mongolie (MN), Taïwan (TW), Vietnam (VN), Kirghizistan (KG), Kazakhstan (KZ), Tadjikistan (TJ), Turkménistan (TM), Ouzbékistan (UZ).

(4) Les pays de la zone Europe concernés par la contrefaçon : Arménie (AM), Chypre (CY), Luxembourg (LU), Belgique (BE), Bulgarie (BG), Suisse (CH), République tchèque (CZ), Allemagne (DE), Estonie (EE), Lituanie (LT), Lettonie (LV) Espagne (ES), France (FR), Grande Bretagne (GB), Géorgie (GE), Grèce (GR), Italie (IT), Malte (MT), Monténégro (ME), Pays Bas (NL), Pologne (PL), Portugal (PT), Roumanie (RO), Russie (RU), Autriche (AT), Turquie (TR), Serbie (YS).

principalement de Chine, Hong Kong, Macao, Taïwan, Thaïlande et Inde. Les catégories, dont les volumes saisis sont les plus représentatifs en matière de contrefaçons d'origine asiatique, sont les suivantes: 79% du volume total des bijoux, 79,8% du volume total des jouets, 77,1% des articles de la catégorie « autre », 72,7% du volume total des médicaments (dont 40,7% des saisies proviennent de l'Inde seule avec 26 744 pièces), 65,7% des soins corporels et 65,4% pour la téléphonie (tableau 4).

La Chine est le pays d'origine en 2011 de 5 233 696 articles saisis (soit 59% des saisies totales, tableau 5). 73,5% du volume total des articles de papeterie saisis (catégorie « autres »), 72,6% des jouets, 64,3% des soins corporels (dont 58,2% du volume total des parfums saisis), 64,1% du volume global des bijoux et enfin 61% des chaussures saisis proviennent de Chine (tableau 5).

### La zone Europe<sup>4</sup> représente la zone d'origine des marchandises saisies pour moins de 6% du volume total saisi en 2011

La Turquie est le principal pays européen concerné avec 337 992 articles saisis par les autorités douanières françaises. 488 242 articles d'origine Europe ont été appréhendés en 2011. Cette part qui représente 5,5% du volume global des saisies était de 13% en 2010. Parmi ces marchandises contrefaisantes, 243 936 articles provenant de Turquie, représentaient des contrefaçons alimentaires (barres en chocolat contrefaisants la marque Duplo, saisies en 4 affaires). Cela représente 77,8% du volume total des saisies alimentaires en 2011 (tableau 6).

Tableau 4. Volume des saisies par catégorie en 2011 dont l'origine est asiatique.

	Nombre articles 1er trimestre origine Asie	Nombre articles 2ème trimestre origine Asie	Nombre articles 3ème trimestre origine Asie	Nombre articles 4ème trimestre origine Asie	Volume total origine Asie	Volume total tout pays	Part en %
<b>TOTAL</b>	<b>1 624 590</b>	<b>1 138 710</b>	<b>2 570 532</b>	<b>421 666</b>	<b>5 755 498</b>	<b>8 867 059</b>	<b>64,9</b>
<b>Alimentaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>313 392</b>	<b>0,0</b>
<b>Soins corporels</b>	<b>20 908</b>	<b>193 335</b>	<b>5 315</b>	<b>3 564</b>	<b>223 122</b>	<b>339 642</b>	<b>65,7</b>
dont parfums	3 500	159 914	4 500	2 273	170 187	285 569	59,6
<b>Vêtements</b>	<b>176 417</b>	<b>227 061</b>	<b>58 701</b>	<b>49 614</b>	<b>511 793</b>	<b>1 227 661</b>	<b>41,7</b>
dont accessoires du vêtement	17 186	162 268	12 141	23 683	215 278	396 326	54,3
<b>Chaussures</b>	<b>26 250</b>	<b>166 546</b>	<b>103 517</b>	<b>121 539</b>	<b>417 852</b>	<b>657 885</b>	<b>63,5</b>
<b>Accessoires personnels</b>	<b>101 447</b>	<b>95 066</b>	<b>47 137</b>	<b>45 715</b>	<b>289 365</b>	<b>578 134</b>	<b>50,1</b>
dont lunettes de soleil	10 657	32 587	3 724	381	47 349	139 298	34,0
dont sacs, petites maroquinerie	16 958	8 144	12 822	24 269	62 193	140 405	44,3
dont montres	18 176	9 790	17 364	12 832	58 162	146 109	39,8
Dont bijoux	55 656	44 545	13 227	8 233	121 661	152 322	79,9
<b>Téléphonie</b>	<b>37 415</b>	<b>77 144</b>	<b>41 111</b>	<b>74 631</b>	<b>230 301</b>	<b>352 196</b>	<b>65,4</b>
<b>Équipement électrique et informatique</b>	<b>12 820</b>	<b>20 277</b>	<b>17 437</b>	<b>25 511</b>	<b>76 045</b>	<b>120 227</b>	<b>63,3</b>
<b>CD's, DVD's</b>	<b>539</b>	<b>4 883</b>	<b>4 550</b>	<b>321</b>	<b>10 293</b>	<b>79 169</b>	<b>13,0</b>
<b>Jouets, jeux</b>	<b>32 179</b>	<b>53 912</b>	<b>122 747</b>	<b>36 721</b>	<b>245 559</b>	<b>330 407</b>	<b>74,3</b>
dont jouets	26 274	37 014	120 171	30 733	214 192	268 407	79,8
<b>Médicaments</b>	<b>7 116</b>	<b>20 842</b>	<b>14 684</b>	<b>5 052</b>	<b>47 694</b>	<b>65 559</b>	<b>72,7</b>
<b>Autres</b>	<b>1 209 499</b>	<b>279 644</b>	<b>2 155 333</b>	<b>58 998</b>	<b>3 703 474</b>	<b>4 802 212</b>	<b>77,1</b>

Source : DGDDI - Traitement ONDRP

Tableau 5. Volume des saisies par catégorie en 2011 dont l'origine est chinoise.

	Nombre articles 1er trimestre origine Chine	Nombre articles 2ème trimestre origine Chine	Nombre articles 3ème trimestre origine Chine	Nombre articles 4ème trimestre origine Chine	Volume total origine Chine	Volume total tout pays	Part en %
<b>TOTAL</b>	<b>1 460 755</b>	<b>998 542</b>	<b>2 456 774</b>	<b>317 625</b>	<b>5 233 696</b>	<b>8 867 059</b>	<b>59,0</b>
<b>Alimentaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>313 392</b>	<b>0,0</b>
<b>Soins corporels</b>	<b>20 187</b>	<b>192 029</b>	<b>3 554</b>	<b>2 588</b>	<b>218 358</b>	<b>339 642</b>	<b>64,3</b>
dont parfums	2 830	158 609	3 552	1 349	166 340	285 569	58,2
<b>Vêtements</b>	<b>167 118</b>	<b>212 141</b>	<b>29 894</b>	<b>36 988</b>	<b>446 141</b>	<b>1 227 661</b>	<b>36,3</b>
dont accessoires du vêtement	15 745	160 097	10 187	16 008	202 037	396 326	51,0
<b>Chaussures</b>	<b>25 945</b>	<b>165 214</b>	<b>101 890</b>	<b>108 172</b>	<b>401 221</b>	<b>657 885</b>	<b>61,0</b>
<b>Accessoires personnels</b>	<b>77 505</b>	<b>74 215</b>	<b>32 594</b>	<b>37 620</b>	<b>221 934</b>	<b>578 134</b>	<b>38,4</b>
dont lunettes de soleil	7 190	30 911	3 383	343	41 827	139 298	30,0
dont sacs, petites maroquinerie	16 052	4 117	10 556	23 956	54 681	140 405	38,9
dont montres	6 223	6 421	7 100	7 918	27 662	146 109	18,9
dont bijoux	48 040	32 677	11 555	5 403	97 675	152 322	64,1
<b>Téléphonie</b>	<b>10 594</b>	<b>36 677</b>	<b>20 670</b>	<b>57 868</b>	<b>125 809</b>	<b>352 196</b>	<b>35,7</b>
<b>Équipement électrique et informatique</b>	<b>5 713</b>	<b>9 928</b>	<b>11 268</b>	<b>14 774</b>	<b>41 683</b>	<b>120 227</b>	<b>34,7</b>
<b>CD's, DVD's</b>	<b>283</b>	<b>759</b>	<b>4 536</b>	<b>321</b>	<b>5 899</b>	<b>79 169</b>	<b>7,5</b>
<b>Jouets, jeux</b>	<b>28 032</b>	<b>42 829</b>	<b>120 460</b>	<b>29 604</b>	<b>220 925</b>	<b>330 407</b>	<b>66,9</b>
dont jouets	25 240	27 290	118 241	23 994	194 765	268 407	72,6
<b>Médicaments</b>	<b>374</b>	<b>15 107</b>	<b>4 581</b>	<b>38</b>	<b>20 100</b>	<b>65 559</b>	<b>30,7</b>
<b>Autres</b>	<b>1 125 004</b>	<b>249 643</b>	<b>2 127 327</b>	<b>29 652</b>	<b>3 531 626</b>	<b>4 802 212</b>	<b>73,5</b>

Source : DGDDI - Traitement ONDRP

Tableau 6. Volume des saisies en 2011 dont l'origine est européenne.

	Nombre articles 1er trimestre origine Europe	Nombre articles 2ème trimestre origine Europe	Nombre articles 3ème trimestre origine Europe	Nombre articles 4ème trimestre origine Europe	Volume total origine Europe	Volume total tout pays	Part en %
<b>TOTAL</b>	<b>9 721</b>	<b>331 088</b>	<b>117 538</b>	<b>29 895</b>	<b>488 242</b>	<b>8 867 059</b>	<b>5,5</b>
<b>Alimentaires</b>	<b>0</b>	<b>215 136</b>	<b>28 800</b>	<b>0</b>	<b>243 936</b>	<b>313 392</b>	<b>77,8</b>
<b>Soins corporels</b>	<b>1 342</b>	<b>37 611</b>	<b>590</b>	<b>1 667</b>	<b>41 210</b>	<b>339 642</b>	<b>12,1</b>
dont parfums	789	37 593	581	1 667	40 630	285 569	14,2
<b>Vêtements</b>	<b>3 773</b>	<b>43 395</b>	<b>5 597</b>	<b>9 691</b>	<b>62 456</b>	<b>1 227 661</b>	<b>5,1</b>
dont accessoires du vêtement	1 505	5 735	2 792	626	10 658	396 326	2,7
<b>Chaussures</b>	<b>1 156</b>	<b>3 708</b>	<b>273</b>	<b>279</b>	<b>5 416</b>	<b>657 885</b>	<b>0,8</b>
<b>Accessoires personnels</b>	<b>554</b>	<b>3 600</b>	<b>1 430</b>	<b>4 578</b>	<b>10 162</b>	<b>578 134</b>	<b>1,8</b>
dont lunettes de soleil	20	553	855	47	1 475	139 298	1,1
dont sacs, petites maroquinerie	201	1 802	480	4 422	6 905	140 405	4,9
dont montres	45	641	77	67	830	146 109	0,6
dont bijoux	288	604	18	42	952	152 322	0,6
<b>Téléphonie</b>	<b>67</b>	<b>3</b>	<b>182</b>	<b>4</b>	<b>256</b>	<b>352 196</b>	<b>0,1</b>
<b>Équipement électrique et informatique</b>	<b>3</b>	<b>34</b>	<b>3</b>	<b>506</b>	<b>546</b>	<b>120 227</b>	<b>0,5</b>
<b>CD's, DVD's</b>	<b>1 550</b>		<b>2 374</b>	<b>1 198</b>	<b>5 122</b>	<b>79 169</b>	<b>6,5</b>
<b>Jouets, jeux</b>	<b>44</b>	<b>39</b>	<b>1 352</b>	<b>327</b>	<b>1 762</b>	<b>330 407</b>	<b>0,5</b>
dont jouets		21	1 197	232	1 450	268 407	0,5
<b>Médicaments</b>	<b>30</b>	<b>12</b>		<b>4</b>	<b>46</b>	<b>65 559</b>	<b>0,1</b>
<b>Autres</b>	<b>1 202</b>	<b>27 550</b>	<b>76 937</b>	<b>11 641</b>	<b>117 330</b>	<b>4 802 212</b>	<b>2,4</b>

Source : DGDDI - Traitement ONDRP

### Les contrefaçons dont l'origine n'a pas pu être déterminée représentent 23,7% du volume total des saisies en 2011

23,7% des saisies douanières en matière de contrefaçons ont une origine indéterminée, ce qui signifie que le pays de provenance est généralement connu mais que l'origine réelle des marchandises n'a pas été établie. Les volumes des saisies les plus importants dans cette catégorie concernent, dans les accessoires personnels, les montres (soit 55,6% des saisies), les CD et DVD pour 55,1%, les accessoires du vêtement (soit 47,2% du volume global) et les vêtements pour 45,6% du volume total (tableau 7).

94,1% des articles saisis proviennent d'Asie, d'Europe ou sont d'origine indéterminée. Par ailleurs, les accessoires personnels représentent plus de la moitié des saisies douanières originaire d'Asie, les proportions des soins corporels, des chaussures, de la téléphonie mobile et des équipements, dépassent également 60% et 70% pour les produits liés aux jouets et aux médicaments. L'Europe est, en revanche, la zone d'origine principale pour près de 80% des saisies de biens alimentaires. Les catégories dont l'origine n'a pas pu être déterminée sont celles des vêtements et des CD, DVD et logiciels (soit pour le premier 45,6% du volume et pour le second 55,1% tableau 8). Moins de 6% des saisies restantes proviennent de la zone Afrique.

### Définition et méthode

La contrefaçon peut être définie comme une violation d'un droit de la propriété intellectuelle sans le consentement de son auteur. C'est l'atteinte à un droit exclusif de propriété littéraire ou artistique (droit d'auteur ou droits voisins) ou de propriété industrielle (par exemple : brevet, marque, dessin ou modèle).

La douane, administration de contrôle des flux de marchandises et des stocks reçoit les demandes de protection des entreprises (demandes d'intervention) titulaires d'un droit de la propriété intellectuelle et dispose de procédures de retenue<sup>5</sup> et de saisie<sup>6</sup> plus ou moins étendues selon le périmètre du droit concerné. Elle s'appuie

• • • (5) Règlement (CE) 1383/2003 ou Code de la propriété intellectuelle.

(6) Code de la propriété intellectuelle ou Code des douanes.

Tableau 7. Volume des saisies en 2011 dont l'origine est indéterminée.

	Nombre articles 1er trimestre origine indéterminée	Nombre articles 2ème trimestre origine indéterminée	Nombre articles 3ème trimestre origine indéterminée	Nombre articles 4ème trimestre origine indéterminée	Volume total origine indéterminée	Volume total tout pays	Part en %
<b>TOTAL</b>	<b>801 203</b>	<b>485 619</b>	<b>343 508</b>	<b>468 255</b>	<b>2 098 585</b>	<b>8 867 059</b>	<b>23,7</b>
<b>Alimentaires</b>	<b>2</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>24</b>	<b>47</b>	<b>313 392</b>	<b>0,0</b>
<b>Soins corporels</b>	<b>23 795</b>	<b>20 101</b>	<b>6 834</b>	<b>4 821</b>	<b>55 551</b>	<b>339 642</b>	<b>16,4</b>
<i>dont parfums</i>	<i>23 680</i>	<i>17 767</i>	<i>6 833</i>	<i>4 655</i>	<i>52 935</i>	<i>285 569</i>	<i>18,5</i>
<b>Vêtements</b>	<b>47 504</b>	<b>204 781</b>	<b>48 041</b>	<b>259 591</b>	<b>559 917</b>	<b>1 227 661</b>	<b>45,6</b>
<i>dont accessoires du vêtement</i>	<i>41 258</i>	<i>114 159</i>	<i>13 543</i>	<i>18 273</i>	<i>187 233</i>	<i>396 326</i>	<i>47,2</i>
<b>Chaussures</b>	<b>31 758</b>	<b>43 941</b>	<b>36 225</b>	<b>88 019</b>	<b>199 943</b>	<b>657 885</b>	<b>30,4</b>
<b>Accessoires personnels</b>	<b>37 194</b>	<b>27 779</b>	<b>66 366</b>	<b>40 849</b>	<b>172 188</b>	<b>578 134</b>	<b>29,8</b>
<i>dont lunettes de soleil</i>	<i>9 197</i>	<i>4 614</i>	<i>3 846</i>	<i>1 004</i>	<i>18 661</i>	<i>139 298</i>	<i>13,4</i>
<i>dont sacs, petites maroquinerie</i>	<i>16 302</i>	<i>14 518</i>	<i>14 645</i>	<i>5 504</i>	<i>50 969</i>	<i>140 405</i>	<i>36,3</i>
<i>dont montres</i>	<i>4 364</i>	<i>4 766</i>	<i>40 409</i>	<i>31 693</i>	<i>81 232</i>	<i>146 109</i>	<i>55,6</i>
<i>dont bijoux</i>	<i>7 331</i>	<i>3 881</i>	<i>7 466</i>	<i>2 648</i>	<i>21 326</i>	<i>152 322</i>	<i>14,0</i>
<b>Téléphonie</b>	<b>32 704</b>	<b>17 335</b>	<b>47 151</b>	<b>3 389</b>	<b>100 579</b>	<b>352 196</b>	<b>28,6</b>
<b>Équipement électrique et informatique</b>	<b>1 759</b>	<b>4 088</b>	<b>6 150</b>	<b>2 676</b>	<b>14 673</b>	<b>120 227</b>	<b>12,2</b>
<b>CD's, DVD's</b>	<b>1 974</b>	<b>8 933</b>	<b>23 049</b>	<b>9 704</b>	<b>43 660</b>	<b>79 169</b>	<b>55,1</b>
<b>Jouets, jeux</b>	<b>15 349</b>	<b>25 933</b>	<b>12 123</b>	<b>16 229</b>	<b>69 634</b>	<b>330 407</b>	<b>21,1</b>
<i>dont jouets</i>	<i>3 479</i>	<i>17 169</i>	<i>8 124</i>	<i>14 853</i>	<i>43 625</i>	<i>268 407</i>	<i>16,3</i>
<b>Médicaments</b>	<b>2 875</b>	<b>2 380</b>	<b>6 177</b>	<b>4 049</b>	<b>15 481</b>	<b>65 559</b>	<b>23,6</b>
<b>Autres</b>	<b>606 289</b>	<b>130 325</b>	<b>91 392</b>	<b>38 904</b>	<b>866 910</b>	<b>4 802 212</b>	<b>18,1</b>

Source : DGDDI - Traitement ONDRP

\* \* \*

Tableau 8. Part des articles saisis par régions en 2011.

	dont Asie (%)	dont Europe (%)	dont Origine indéterminée (%)
<b>Tous types de produits saisis</b>	<b>64,9</b>	<b>5,5</b>	<b>23,7</b>
Alimentaire	0	77,8	0
Soin corporel	65,7	12,1	16,4
Vêtement	41,7	5,1	45,6
Chaussures	63,5	0,8	30,4
Accessoires personnels	50,1	1,8	29,8
Téléphonie mobile	65,4	0,1	28,6
Équipement	63,3	0,5	12,2
Musique, film, logiciels	13	6,5	55,1
Jouets, jeux (dont consoles de jeux électroniques) et articles de sport	74,3	0,5	21,1
Médicament	72,7	0,1	23,6
Autres	77,1	2,4	18,1

Source : DGDDI - Traitement ONDRP

alors sur le Règlement (CE) 1383/2003 du 14 juillet 2003 ou sur le Code de la propriété intellectuelle (Annexes). Sa compétence s'exerce aux frontières de l'Union européenne et du territoire français, que la marchandise soit en libre circulation (provenant de l'Union européenne ou communautarisée) ou non (provenant d'un pays tiers). La douane est aussi compétente à la circulation (voie publique) ou à la détention (locaux privés, locaux commerciaux) à l'intérieur du territoire douanier national (la France). Elle peut contrôler, de sa propre initiative, toute marchandise, personne ou moyen de transport dans un lieu public. Elle peut aussi, après information du procureur de la République, porter ses contrôles dans les locaux commerciaux<sup>7</sup> et après autorisation du président du Tribunal de Grande Instance jusque dans les lieux privés<sup>8</sup> (domiciles par exemple). En cas de flagrant délit les pouvoirs douaniers peuvent être mis en œuvre de manière simplifiée.

Lors des contrôles qu'ils mènent, les agents des douanes peuvent constater des infractions prévues et réprimées par le Code des douanes ou dénoncer des crimes et délits prévus par d'autres codes, au procureur de la République. Parmi les infractions que la douane peut constater, celles d'importation, d'exportation, de détention ou de circulation de contrefaçons tiennent une place principale. La douane, lors d'une découverte de contrefaçons, peut réaliser une retenue. Afin de caractériser le caractère illicite des produits présumés contrefaisants par la douane, le titulaire du droit peut être amené à expertiser les marchandises détenues par la douane. L'administration demande alors que le titulaire de droit dépose une demande d'intervention.

Cette demande peut être déposée préalablement à la découverte par la douane d'une marchandise présumée contrefaite, ou dans les 3 jours qui suivent la découverte de la marchandise. Pendant ces trois jours, la douane peut retenir les contrefaçons présumées afin de permettre au titulaire du droit de déposer une demande d'intervention (cette retenue de trois jours se nomme « **retenue ex officio** »).

• • • (7) Voir l'article 63 ter du Code des douanes.

(8) Voir l'article 64 du Code des douanes.

## Les incendies volontaires de véhicules en 2011 : éléments de compréhension et de comptage

L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) n'a pas connaissance de l'existence d'une source statistique permettant un décompte national du nombre d'incendies volontaires de véhicules.

Pour tenter de répondre à cette problématique de dénombrement, quatre statistiques, visant à mesurer l'activité de services intervenant au cours ou à la suite d'incendies de véhicules, sont présentées et confrontées dans le cadre de cette étude :

- les faits constatés d'incendies volontaires (de véhicules et d'autres types de biens publics ou privés) enregistrés par la police et la gendarmerie, comptés par procédures ;
- les interventions de Police secours pour incendies de véhicules (volontaires ou non), comptés par nombre d'interventions ;
- les interventions des sapeurs pompiers pour incendies de véhicules (volontaires ou non), comptés par nombre d'interventions ;
- les véhicules incendiés (volontairement ou non) ayant fait l'objet de dédommagement par les compagnies d'assurance, comptés par véhicules.

**Aucun de ces indicateurs ne permet de dénombrer avec exactitude le nombre d'incendies volontaires de véhicules et les écarts entre les volumes mesurés par chacune des sources ne permettent pas non plus d'en obtenir un ordre de grandeur précis.**

En 2011, 40244 faits constatés d'incendies volontaires ont été enregistrés par la police et la gendarmerie. Cette même année, 42135 interventions ont été menées par Police secours pour des incendies de véhicules, les sapeurs pompiers sont intervenus à 60832 reprises pour des feux de véhicules, et 45500 véhicules incendiés ont fait l'objet d'un remboursement de la part des compagnies d'assurance.

Si ces quatre indicateurs présentent chacun des limites, différentes, au regard du sujet étudié, qui expliquent au moins en partie les écarts de volume observés, leurs variations annuelles présentent cependant des tendances similaires entre 2006 et 2011.

Entre 2010 et 2011, le nombre de faits constatés d'incendies volontaires a diminué de 7,6 %. Celui des interventions de Police secours pour incendies de véhicules est en baisse de 3,6 %.

Cette baisse, déjà évoquée dans la publication *Repères* n°16 de l'Observatoire, est confirmée par les chiffres des sapeurs pompiers et des compagnies d'assurance publiés en cours d'année 2012 : le nombre d'interventions des sapeurs pompiers pour incendies de véhicules diminue de 4% entre 2010 et 2011 et celui des véhicules incendiés ayant fait l'objet d'un dédommagement par les compagnies d'assurance baisse de 7,5%.

**Ces nouvelles statistiques semblent confirmer l'hypothèse que le nombre d'incendies volontaires de véhicules, dans sa partie portée à la connaissance des administrations, est orienté à la baisse entre 2010 et 2011, pour la deuxième année consécutive.**

### Les indicateurs disponibles pour la mesure du phénomène des incendies volontaires de véhicules

Les incendies volontaires de véhicules peuvent être définis comme la destruction d'un véhicule, partielle ou totale, par le feu du fait de l'action volontaire d'un individu. Les peines encourues pour ces infractions sont décrites au sein de la section « Des destructions, dégradations et détériorations dangereuses pour les personnes » du code pénal.

L'article 322-6 indique que « la destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui par l'effet d'une substance explosive, d'un incendie, ou de tout autre moyen de nature à créer un danger pour les personnes est punie de dix ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende ».

À l'article précédent, le L. 322-5, le cas des incendies résultant d'un « manquement à une obligation de sécurité ou de prudence prévue par la loi » est évoqué et permet d'introduire l'un des principaux problèmes lié au comptage des incendies de véhicules, soit la capacité à distinguer les incendies volontaires des incendies involontaires.

Il apparaît aussi que le code pénal considère indifféremment les actes visant les « biens appartenant à autrui » de ceux visant spécifiquement des véhicules. D'un point de vue statistique, l'absence d'un article du code pénal traitant exclusivement d'un type d'actes rend leur mesure plus complexe car elle signifie le plus souvent qu'ils ne sont pas comptés distinctement.

Deux actions des policiers et des gendarmes peuvent donner lieu à l'établissement de statistiques sur les véhicules incendiés (volontairement ou non) : les interventions sur le terrain et l'enregistrement des déclarations des victimes, et notamment des

Tableau 1. Les indicateurs décrits par l'ONDRP pour la mesure des incendies volontaires de véhicules.

Source	Unité de compte	Champ de l'indicateur	Incendies volontaires de véhicules	Incendies involontaires de véhicules	Incendies volontaires d'autres biens
Etat 4001*	Procédure	Faits constatés par la police et la gendarmerie	X		X
INVU	Interventions	Interventions de Police-Secours pour incendies de véhicules	X	X	
Pompiers	Interventions	Interventions des Sapeurs-pompiers pour feux de véhicules	X	X	
Assurances	Véhicule	Véhicules incendiés ayant fait l'objet d'un remboursement par les compagnies d'assurance	X	X	

x = type d'incendie recensé par l'indicateur

\* index 62 et 63

Source : ONDRP

**Note de lecture :** L'Indicateur national des violences urbaines (INVU) permet de recenser le nombre d'interventions de Police-secours pour des incendies de véhicules. Ces interventions visent des incendies volontaires de véhicules, dont notamment ceux qui ont été commis dans le cadre de « violences urbaines », et également des incendies involontaires de véhicules.

Schéma 1. Le périmètre des différents types d'incendies présentés par l'ONDRP.



Source : ONDRP

**Remarque :** Ce schéma est uniquement présenté à titre illustratif. En particulier, la taille des cadres utilisés ne se veut pas représentative de l'importance de chaque catégorie d'incendie dans l'ensemble des incendies qui sont commis ou portés à la connaissance des administrations.

plaintes. Les services d'incendies et de secours, qui sont appelés pour éteindre les incendies, et les compagnies d'assurance, qui fournissent des contrats prévoyant l'indemnisation en cas de sinistre, sont aussi des acteurs pouvant fournir des éléments de mesure.

Les «incendies volontaires de véhicules», dont on souhaite effectuer le dénombrement, sont, pour les policiers, gendarmes, pompiers ou assureurs, appréhendés à l'aide d'outils dont l'objet principal est d'établir des statistiques d'activité et non d'établir un décompte exhaustif.

De plus, les chiffres établis par les différents intervenants ne se rapportent pas aux mêmes unités de comptage : selon la source, il peut s'agir du nombre de véhicules incendiés, mais l'unité de compte peut aussi être la procédure établie par la police ou la gendarmerie, ou l'intervention sur le terrain des services de secours.

Le souhait de synthétiser les informations disponibles sur la question des incendies volontaires de véhicules conduit à s'intéresser à des chiffres ayant des périmètres différents et ne pouvant pas être directement comparés entre eux.

### L'état 4001 : des incendies volontaires comptés par procédure sans possibilité de distinguer les véhicules

L'outil d'enregistrement des crimes et délits appelé «état 4001» est la source des indicateurs statistiques de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) sur la délinquance enregistrée. Ils sont notamment publiés dans ses bulletins mensuels et le bulletin annuel. Il recense les crimes et délits non routiers constatés par les services de police et les unités de gendarmerie, à l'aide d'une nomenclature d'une centaine d'index d'infractions.

Les incendies volontaires de véhicules sont des infractions de type «destructions et dégradations» composant l'indicateur des atteintes aux biens et sont recensés au sein des index 62 («incendies volontaires de biens publics») et 63 («incendies volontaires de biens privés»). Ces derniers permettent de dénombrer les **procédures établies par la police et la gendarmerie nationales pour incendies volontaires, qui ne comprennent pas uniquement les incendies volontaires de véhicules**, mais également des incendies volontaires d'autres types de biens (locaux, habitations...). Ces deux index ne permettent qu'une distinction entre les incendies visant les biens publics (locaux publics comme les bibliothèques ou les écoles, véhicules administratifs, etc.) de ceux visant des biens privés (habitations, commerces, entrepôts, véhicules, etc.).

À ce jour, seul l'index 68 («Destructions et dégradations de véhicules privés (hors attentats et incendie)») concerne spécifiquement les véhicules mais pour des atteintes autres que les incendies et les attentats.

Il convient également de noter que **le nombre de procédures établies ne peut être confondu avec le nombre effectif de véhicules incendiés**. Une procédure peut, dans certains cas, dénombrer plusieurs véhicules incendiés et ne prend pas en compte les véhicules incendiés par propagation de l'incendie initial.

L'ONDRP n'a pas connaissance des motivations qui ont conduit à constituer la nomenclature telle qu'elle existe aujourd'hui et sans modification depuis 1995. On peut cependant noter que l'existence d'un index de l'état 4001 uniquement consacré aux incendies volontaires de véhicules aurait simplifié l'approche statistique du phénomène.

### L'Indicateur National des Violences Urbaines : les interventions de Police secours<sup>1</sup> pour incendies de véhicules

L'Indicateur National des Violences Urbaines (INVU), mis en place début 2005 par la direction générale de la police nationale (DGPN), a pour objet de recenser des actes dits de «violences urbaines» (annexe 1) dont les policiers (y compris ceux de la préfecture de police de Paris) et les gendarmes ont connaissance. Cet indicateur n'est pas un chiffre unique mais un tableau de bord issu de différentes sources statistiques. Ce tableau est composé de 9 lignes correspondant à ce qui est appelé des index (à ne pas confondre avec ceux de l'état 4001), dont un concerne les incendies de véhicules (annexe 2).

L'index «Incendies de véhicules» permet de mesurer, d'après sa définition dans l'INVU, «**le nombre d'interventions de Police secours pour des incendies de véhicules, sans aucune discrimination liée à l'origine ou au nombre de véhicules incendiés**». Cet index ne propose donc pas un comptage des incendies de véhicules mais des interventions de Police secours, qui peuvent avoir lieu pour un ou plusieurs véhicules incendiés. Une intervention qui concerne plusieurs véhicules incendiés peut notamment faire suite à une propagation de l'incendie initial d'un véhicule. De plus, l'indicateur ne distingue pas les incendies volontaires des incendies involontaires (d'origine accidentelle, par exemple).

Les données de l'indicateur sont établies pour chaque mois au cours de la première quinzaine du mois suivant.

### Les interventions des sapeurs-pompiers pour des feux de véhicules

Les services d'incendie et de secours, et plus particulièrement les sapeurs-pompiers militaires, professionnels ou volontaires, sont généralement conduits à intervenir sur les véhicules incendiés, notamment pour les cas où le feu est actif au moment de la constatation.

• • (1) Intervention des services de police ou des unités de la gendarmerie suite à un appel au numéro «17».

Tableau 2. Les faits constatés, par la police et la gendarmerie, d'incendies volontaires entre 2006 et 2011.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Nombre de faits constatés d'incendies volontaires</b>	<b>43 943</b>	<b>46 032</b>	<b>41 085</b>	<b>45 581</b>	<b>43 568</b>	<b>40 244</b>
Variations annuelles en volume	-	+ 2 089	- 4 947	+ 4 496	- 2 013	- 3 324
Variations annuelles en %	-	+ 4,8	- 10,7	+ 10,9	- 4,4	- 7,6

Source : état 4001 annuel, DCPJ

Tableau 3. Les interventions de Police secours pour des incendies de véhicules entre 2006 et 2011.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Nombre d'interventions de Police secours pour incendies de véhicules</b>	<b>44 157</b>	<b>46 814</b>	<b>40 496</b>	<b>45 042</b>	<b>43 701</b>	<b>42 135</b>
Variations annuelles en volume	-	+ 2 657	- 6 318	+ 4 546	- 1 341	- 1 566
Variations annuelles en %	-	+ 6,0	- 13,5	+ 11,2	- 3,0	- 3,6

Source : Indicateur national des violences urbaines (INVU), DCSP - Traitement ONDRP

Tableau 4. Les interventions des sapeurs pompiers pour feux de véhicules entre 2006 et 2011.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Nombre d'interventions des sapeurs pompiers pour feux de véhicules</b>	<b>59 669</b>	<b>67 192</b>	<b>61 349</b>	<b>66 929</b>	<b>64 244</b>	<b>60 832</b>
Variations annuelles en volume	-	+ 7 523	- 5 843	+ 5 580	- 2 685	- 3 412
Variations annuelles en %	-	+ 12,6	- 8,7	+ 9,1	- 4,0	- 5,3

Source : Statistiques des services d'incendie et de secours, Direction de la sécurité civile - Traitement ONDRP

Tableau 5. Les véhicules ayant fait l'objet d'un dédommagement de la part des compagnies d'assurance entre 2006 et 2010.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Nombre de véhicules incendiés ayant fait l'objet d'un dédommagement</b>	<b>43 220</b>	<b>49 700</b>	<b>43 700</b>	<b>50 200</b>	<b>49 200</b>	<b>45 500</b>
Variations annuelles en volume	-	+ 6 480	- 6 000	+ 6 500	- 1 000	- 3 700
Variations annuelles en %	-	+ 15,0	- 12,1	+ 14,9	- 2,0	- 7,5

Source : Groupement des entreprises mutuelles d'assurance (GEMA) - Traitement ONDRP

Ces interventions sont comptabilisées et des statistiques sont publiées chaque année par la direction de la sécurité civile<sup>2</sup>, en fin de premier semestre. Les statistiques de l'année 2011 ne sont donc pas disponibles à ce jour.

Ces données décrivent les **interventions effectuées par les sapeurs-pompiers pour des feux de véhicules, indépendamment du contexte et de l'origine de l'incendie**, et donc du caractère volontaire ou non.

### Les compagnies d'assurance : les véhicules incendiés qui ont fait l'objet d'un dédommagement

Les compagnies d'assurance interviennent en aval de la constatation de véhicules incendiés et pourront, après une éventuelle expertise du véhicule, procéder au dédommagement du propriétaire qui en aura fait la demande. Le Groupement des entreprises mutuelles d'assurances (GEMA) collecte, entre autres, chaque année auprès des compagnies d'assurance, des informations sur les véhicules incendiés qui ont fait l'objet d'un dédommagement.

Ces données décrivent ainsi **le nombre de véhicules incendiés ayant fait l'objet d'un dédommagement de la part des assureurs**. Par conséquent, ces données n'incluent pas les véhicules pour lesquels aucune assurance n'a été souscrite, ceux qui ne peuvent plus faire l'objet d'un remboursement car trop âgés, ou encore les incendies non déclarés par le propriétaire du véhicule (par exemple pour des cas de voitures volées).

### Analyse multi-sources des statistiques disponibles de 2006 à 2011

L'ONDRP dispose de quatre sources fournissant des données annuelles sur le phénomène des incendies volontaires de véhicules : l'état 4001 qui est géré par la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ), l'INVU géré par la DCSP, le recensement des feux de véhicules de la direction de la sécurité civile, et les véhicules incendiés qui ont fait l'objet d'un dédommagement recensés par le groupement des entreprises mutuelles d'assurance (GEMA).

Aucun de ces indicateurs ne vise une mesure exclusive et exhaustive du nombre d'incendies volontaires de véhicules, ou de la part de ces incendies commis dans un contexte particulier souvent qualifié de « violences urbaines ». L'état 4001 recense des faits d'incendies volontaires telle que cette infraction est définie par l'article 322-6 du code pénal, c'est-à-dire sans distinction de la nature du bien incendié (véhicule, local, habitation, forêt...), ou du contexte de l'incendie (« violence urbaine », différend, fraude à l'assurance...). Les autres sources permettent d'appréhender les incendies de véhicules, mais sans considération du contexte ou du caractère volontaire ou involontaire de l'incendie.

• • • (2) Par exemple, pour les statistiques de l'année 2010 : [http://www.interieur.gouv.fr/sections/a\\_votre\\_service/statistiques/securite\\_civile/2011](http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/statistiques/securite_civile/2011)

Cette fiche thématique vise à compléter l'analyse initiée dans la publication Repères n°16 de l'ONDRP, dont certains éléments sont repris ici, avec les statistiques nouvellement disponibles sur l'activité des sapeurs-pompiers, et du Groupement des entreprises mutuelles d'assurance (GEMA).

En 2011, 40 244 faits constatés d'incendies volontaires ont été enregistrés par la police et la gendarmerie (tableau 2). Ce nombre comprend les incendies volontaires de véhicules mais également tout autre type de biens publics ou privés incendiés volontairement (forêt, habitation, commerce...).

En 2006, un peu moins de 44 000 faits d'incendies volontaires avaient été enregistrés. Leur nombre a augmenté de 4,8% entre 2006 et 2007, soit 2 089 faits constatés supplémentaires. Plus de 46 000 faits d'incendies volontaires sont enregistrés en 2007. Il s'agit du nombre de faits constatés le plus élevé enregistrés entre 2006 et 2011.

Le nombre de faits constatés d'incendies volontaires a ensuite connu deux variations annuelles opposées et de forte ampleur, avec une baisse de 10,7% entre 2007 et 2008 (-4 947 faits constatés), suivie d'une hausse de 10,9% l'année suivante (+4 496 faits constatés entre 2008 et 2009). 45 581 faits d'incendies volontaires sont enregistrés en 2009.

Entre 2009 et 2010, le nombre de faits constatés d'incendies volontaires est orienté à la baisse (-4,4%, soit -2 013 faits constatés). Il diminue de nouveau entre 2010 et 2011, de façon plus prononcée : -7,6%, ce qui correspond à une baisse en volume de -3 324 faits constatés.

En 2011, 42 135 interventions de Police secours pour des incendies de véhicules ont été recensées dans l'Indicateur national des violences urbaines (tableau 3). Le nombre d'interventions est, en niveau, légèrement supérieur au nombre de faits constatés d'incendies volontaires (40 244 faits constatés en 2011).

Cette proximité ne doit cependant pas donner l'impression que ces chiffres sont de même nature. Elle pourrait s'expliquer par le fait que, si l'unité de compte diffère, les recensements effectués dans les deux cas sont similaires. En particulier, la manière d'appréhender les cas d'un incident unique impliquant de multiples véhicules incendiés pourrait être identique. Une procédure décrivant dix véhicules incendiés est sans doute la conséquence d'une unique intervention.

En 2006 et en 2007, le nombre d'interventions est légèrement supérieur à celui des faits constatés d'incendies volontaires : 44 157 interventions et 43 943 faits constatés en 2006, 46 814 interventions et 46 032 faits constatés l'année suivante. Le volume des interventions de Police secours pour incendies de véhicules est en revanche légèrement inférieur à celui des faits constatés en 2008 (40 496 interventions et 41 085 faits constatés), ainsi qu'en 2009 (45 042 interventions et 45 581 faits constatés). En 2010, les deux indicateurs sont très proches en niveau (43 701 interventions et 43 568 faits constatés).

Tableau 6. Les procédures établies pour incendies volontaires (index 62 et 63) par la police et la gendarmerie entre 2006 et 2011 – répartition mensuelle et annuelle.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Nombre de faits constatés d'incendies volontaires (état 4001)</b>	<b>43 943</b>	<b>46 032</b>	<b>41 085</b>	<b>45 581</b>	<b>43 568</b>	<b>40 244</b>
Variations	-	+ 4,8	- 10,7	+ 10,9	- 4,4	- 7,6
<b>Incendies volontaires de biens publics (index 62)</b>	<b>5 916</b>	<b>6 033</b>	<b>5 445</b>	<b>5 695</b>	<b>5 460</b>	<b>5 012</b>
<b>Incendies volontaires de biens privés (index 63)</b>	<b>38 027</b>	<b>39 999</b>	<b>35 640</b>	<b>39 886</b>	<b>38 108</b>	<b>35 232</b>
<b>Janvier</b>	4 216	4 058	4 411	4 454	4 312	4 025
<b>Février</b>	3 169	3 222	3 309	3 196	3 116	2 927
<b>Mars</b>	3 462	3 443	3 071	3 710	3 667	3 677
<b>Avril</b>	3 500	3 598	3 300	3 654	3 808	3 354
<b>Mai</b>	3 748	7 341	3 293	3 655	3 644	3 710
<b>Juin</b>	3 799	3 658	3 426	4 003	3 985	3 439
<b>Juillet</b>	4 120	3 883	4 175	4 976	4 190	3 855
<b>Août</b>	3 132	3 127	2 919	3 723	3 276	3 050
<b>Septembre</b>	3 020	2 954	2 987	3 582	3 342	3 187
<b>Octobre</b>	3 522	3 490	3 533	3 779	3 640	3 261
<b>Novembre</b>	4 805	3 698	3 195	3 652	3 667	3 049
<b>Décembre</b>	3 451	3 561	3 465	3 199	2 918	2 712

Source : état 4001 annuel, DCPJ – état 4001 mensuel DCPJ – Révision à partir des données annuelles – ONDRP

Tableau 7. Les interventions de Police secours pour des incendies de véhicules entre 2006 et 2011 – répartition mensuelle et annuelle.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Nombre d'interventions de Police secours pour incendies de véhicules (INVU)</b>	<b>44 157</b>	<b>46 814</b>	<b>40 496</b>	<b>45 042</b>	<b>43 701</b>	<b>42 135</b>
Variations	-	+ 6,0	- 13,5	+ 11,2	- 3,0	- 3,6
<b>Janvier</b>	3 549	4 013	3 920	4 150	4 631	4 289
<b>Février</b>	3 109	3 456	3 297	3 243	3 156	3 027
<b>Mars</b>	3 336	3 588	3 118	3 822	3 546	3 548
<b>Avril</b>	3 672	3 845	3 118	3 619	3 785	3 455
<b>Mai</b>	3 670	6 778	3 487	3 953	3 843	3 425
<b>Juin</b>	3 677	3 715	3 380	3 961	3 933	3 564
<b>Juillet</b>	4 216	3 875	3 641	4 380	4 011	3 916
<b>Août</b>	3 047	3 223	2 910	3 538	3 152	3 081
<b>Septembre</b>	3 238	2 996	2 780	3 325	3 165	3 371
<b>Octobre</b>	4 712	3 431	3 488	3 813	3 763	3 537
<b>Novembre</b>	4 048	3 944	3 583	3 664	3 428	3 294
<b>Décembre</b>	3 883	3 950	3 774	3 574	3 288	3 628

Source : Indicateur national des violences urbaines (INVU), DCSP – Traitement ONDRP

Les variations annuelles du nombre d'interventions de Police secours sont par conséquent proches de celles des faits constatés d'incendies volontaires. Entre 2006 et 2007, le nombre d'interventions de Police secours connaît une hausse de 6% (+2657 interventions), proche de celle des faits constatés d'incendies volontaires (+4,8%).

Comme pour les faits constatés, le nombre d'interventions de Police secours pour incendies de véhicules connaît, entre 2007 et 2009, deux variations annuelles opposées, supérieures en valeur absolue à 10%: -13,5% entre 2007 et 2008 (-6318 interventions) et +11,2% entre 2008 et 2009 (+4546 interventions).

En 2010, il diminue de 3% par rapport à 2009 (-1341 interventions). Entre 2010 et 2011, le nombre d'interventions de Police secours connaît une baisse de 3,6% (-1566 interventions), d'ampleur équivalente en volume à la baisse de 2009/2010, mais inférieure à celle des faits constatés.

Comme les années précédentes, la tendance observée pour les variations du nombre d'interventions de Police secours pour incendies de véhicules converge avec celle du nombre de faits constatés d'incendies volontaires.

**En 2011, les sapeurs pompiers ont réalisé 60832 interventions pour des feux de véhicules** (tableau 4). Ce nombre comprend toutes les interventions impliquant un feu de véhicule, quel que soit son origine, volontaire ou accidentel, ou son mode de propagation. Le nombre d'interventions des pompiers enregistrées en 2011 est relativement supérieur, environ une fois et demi plus élevé, que celui de Police Secours ou des faits constatés d'incendies volontaires.

L'ONDRP manque d'informations précises pour expliquer l'écart avec le chiffre extrait de l'INVU ayant en commun la notion d'intervention avec celui des sapeurs pompiers. On ignore, par exemple, si une intervention des pompiers pour un incendie de véhicule peut se faire sans présence de la police ou de la gendarmerie et si cette présence, lorsqu'elle n'est pas consécutive à un appel au 17 « Police secours » sera comptée dans l'INVU en tant qu'intervention.

Si leur volume est plus élevé que celui des interventions de Police secours, les variations annuelles du nombre d'interventions des pompiers présentent également les mêmes tendances que les deux précédents indicateurs.

Le nombre d'interventions des pompiers pour feux de véhicules augmente entre 2006 et 2007, passant de 59669 à plus de 67192, soit +12,6% (+7523 interventions). Cette augmentation est cependant plus prononcée que celle des interventions de Police secours ou des faits d'incendies volontaires enregistrés.

Cette forte hausse est suivie de deux variations beaucoup plus proches de celles mesurées par les autres sources. Le nombre d'interventions de pompiers pour feux de véhicules diminue de 8,7% entre 2007 et 2008 (-5843 interventions) et cette baisse est, comme pour les statistiques de l'état 4001 et de l'INVU, suivie

d'une hausse similaire en volume et en pourcentage (+9,1%, soit +5580 interventions).

2685 interventions de moins sont enregistrées entre 2009 et 2010, soit une baisse de 4%. Il diminue à nouveau entre 2010 et 2011 de 5,3% (-3412 interventions). Le nombre d'interventions des sapeurs pompiers enregistrées en 2011 confirme donc la convergence en tendance observée avec les autres sources lors de la précédente étude.

**Selon le groupement des entreprises mutuelles d'assurance (GEMA), 45 500 véhicules ont fait l'objet d'un dédommagement de la part des entreprises mutuelles d'assurance en 2011** (tableau 5). C'est le seul chiffre, parmi ceux dont dispose l'ONDRP, dont l'unité de compte est le véhicule. Ce chiffre ne peut pas pour autant être confondu avec le total des véhicules incendiés volontairement car il n'intègre pas les véhicules incendiés et non indemnisés dans le cadre d'un contrat souscrit avec un assureur, et comprend des véhicules incendiés de façon involontaire ou accidentelle.

L'unité de compte ne permet donc pas de considérer ce chiffre différemment des autres, soit un indicateur indirect du phénomène d'incendies volontaires de véhicules. De plus, la précision du chiffre est donnée à la centaine près et ne permet pas de conclure que celui-ci est exact.

Le nombre de véhicules incendiés ayant fait l'objet d'un dédommagement connaît deux hausses, la première entre 2006 et 2007 (+15%, soit +6480 véhicules). La seconde augmentation, entre 2008 et 2009 (+14,9%, +6500 véhicules), est également précédée d'une baisse proche en volume enregistrée l'année précédente (-12,1% entre 2007 et 2008, soit -6000 véhicules).

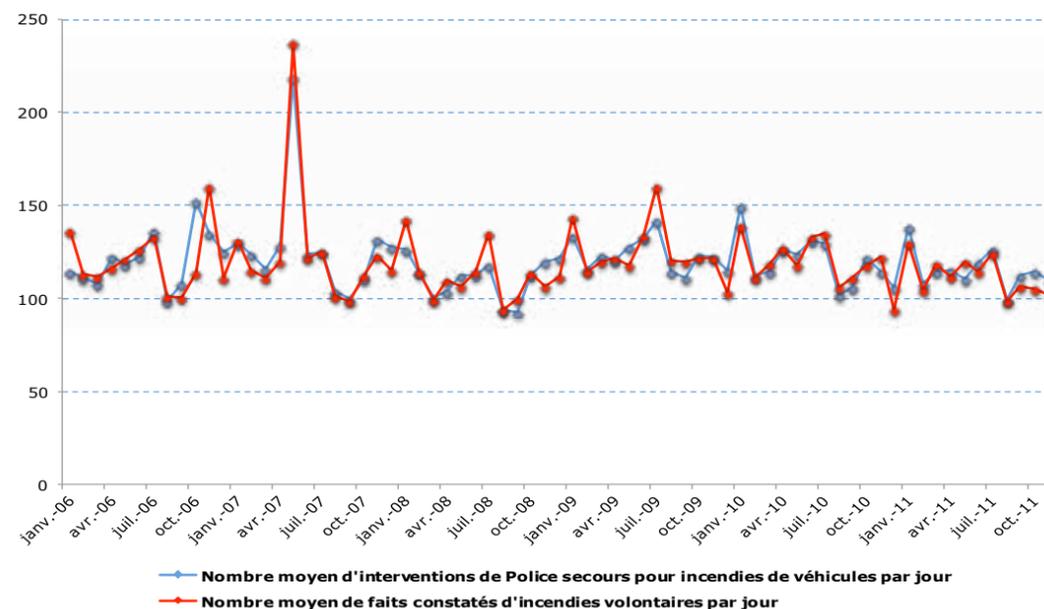
Comme pour les trois autres indicateurs, le nombre de véhicules incendiés ayant fait l'objet d'un dédommagement par les compagnies d'assurance diminue entre 2009 et 2010. Cette baisse de 2% (-1000 véhicules) est légèrement moins prononcée que celles des trois autres indicateurs mais demeure d'un ordre de grandeur relativement proche.

### Répartition mensuelle des faits constatés d'incendies volontaires et des interventions de police secours pour incendies de véhicules

La distinction mensuelle du nombre de faits constatés d'incendies volontaires montre que le total annuel n'est pas identiquement réparti au cours des mois. Il présente des saisonnalités avec des pics atteints en début d'année au mois de janvier, et en milieu d'année au cours du mois de juillet.

En 2011, le nombre mensuel de faits constatés d'incendies volontaires enregistrés par la police et la gendarmerie est en moyenne de 3350 procédures. Il dépasse les 4000 procédures au cours du mois de janvier

Graphique 1. Nombre d'interventions et nombre de procédures établies par jour en données mensuelles de 2006 à 2011.



Source : état 4001 annuel, DCPJ - Indicateur national des violences urbaines (INVU), DCSP - Traitement ONDRP

et la seconde valeur la plus élevée est enregistrée en juillet, avec environ 3850 procédures. Entre 2008 et 2010, les valeurs mensuelles de faits constatés d'incendies volontaires dépassaient également les 4000 procédures au cours des mois de janvier et juillet (tableau 6).

Pour la quatrième année consécutive, les volumes de faits les plus élevés sont enregistrés en janvier, mois du jour de l'an, et juillet, mois au cours duquel se déroule la fête nationale.

En 2010, le nombre mensuel de faits constatés le plus faible était enregistré au cours du mois de décembre, avec moins de 3000 faits constatés. En 2011, le mois de décembre correspond également au nombre de faits constatés le moins élevé de l'année, et même de l'ensemble des mois des années 2006 à 2011 (2712 faits constatés en décembre 2011).

Les années 2006 et 2007 ne présentent pas exactement les mêmes tendances avec des pics atteints respectivement en novembre pour l'année 2006 (soit un an après les émeutes urbaines de fin 2005) et en mai pour l'année 2007 (mois du second tour de la dernière élection présidentielle). C'est lors de ce mois de mai 2007 que le plus grand nombre de faits constatés d'incendies volontaires a été enregistré, soit plus de 7300 faits constatés.

La répartition mensuelle du nombre d'interventions de Police secours pour incendies de véhicules recensées par l'INVU de 2006 à 2011 présente de nombreuses similitudes avec celui de l'état 4001.

En 2011, les nombres d'interventions les plus élevés correspondent également au mois de janvier, avec un peu moins de 4300 interventions, et de juillet avec plus de 3900 interventions (tableau 7).

Il en était de même pour les années 2008 à 2010. Comme pour l'état 4001, le nombre mensuel d'interventions le plus élevé sur la période 2006-2011 est enregistré au cours du mois de mai 2007, avec près de 6800 interventions.

Il convient cependant de noter l'écart important en décembre 2011 entre le nombre d'interventions et de faits constatés. 3628 interventions ont été effectuées par Police secours au cours du mois de décembre 2011, contre 2712 faits constatés (qui, pour rappel, constituait le nombre mensuel le plus bas de 2006 à 2011 pour cette source).

Cette différence de plus de 900 unités explique à elle seule près de la moitié de l'écart entre le nombre annuel d'interventions enregistrées dans l'INVU (42135 interventions pour l'année 2011) et celui de l'état 4001 (40244 faits constatés). De tels écarts ne sont pas nouveaux puisque par exemple, en décembre 2009, le nombre d'interventions était supérieur de près de 400 unités à celui des faits constatés. Cependant l'écart entre le nombre de faits constatés et d'interventions est plus prononcé que ce qui avait été observé auparavant.

Il pourrait s'expliquer par des différences de pratiques de saisie, notamment pour les faits constatés commis en fin d'année dont l'enregistrement pourra être reporté au cours du mois suivant. La disponibilité du nombre de faits constatés d'incendies volontaires qui sera enregistré en janvier 2012 pourra permettre de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse.

En conséquence, les courbes décrivant les variations des nombres moyens journaliers de faits constatés d'incendies volontaires et d'interventions de Police secours pour incendies de véhicules affichent de nombreux points de similitude.

# *Les atteintes déclarées par certaines professions*

---



## Les atteintes aux biens et aux personnels de la Police nationale en 2011



De 2010 à 2011, les atteintes aux biens et aux personnels de la Police nationale enregistrées sont en baisse. Elles représentaient 42907 atteintes en 2010 contre 42132 en 2011, soit une baisse de 1,8% (-775 faits). Il s'agit de la seconde baisse consécutive des atteintes aux personnels de la police nationale depuis 2006 (graphique 1).

Les atteintes aux biens constituées des destructions et dégradations et des vols sont en baisse entre 2010 et 2011 passant de 2052 atteintes en 2010 à 1991 atteintes en 2011, soit une diminution de 2,9%. Cette évolution est due, d'une part, à la diminution des vols par effraction de 18,5% : 330 faits en 2010 contre 269 faits en 2011 et, d'autre part, à l'absence de destruction de locaux administratifs en 2011. Les autres atteintes aux biens de la Police nationale, les dégradations (-0,1%) et les vols de courant électrique (3 en 2010 et 5 en 2011) demeurent globalement stables (tableau 1).

Les atteintes aux personnels de la police nationale sont en baisse de 2010 à 2011, passant de 40855 faits en 2010 à 40141 en 2011 soit une baisse de 1,7%. Il s'agit de la seconde diminution consécutive des atteintes aux personnels qui étaient en augmentation constante entre 2006 et 2009. Elles représentent 95,3% de l'ensemble des atteintes à l'encontre de la Police nationale.

La baisse globale des atteintes à l'encontre de la police nationale provient de la diminution des atteintes aux biens de 3,0% et de celles des atteintes aux personnels de la police nationale de 1,7% entre 2010 et 2011.

Les atteintes aux personnels de la police nationale sont composées de trois catégories d'infractions : les atteintes à l'autorité publique, les atteintes physiques et/ou violentes et les atteintes verbales. Elles sont toutes les trois en baisse entre 2010 et 2011.

### Baisse des atteintes à l'autorité publique pour la seconde année consécutive en 2010 et en 2011

Les atteintes à l'autorité publique enregistrées sont en baisse en 2011 pour la seconde fois depuis 6 ans (tableau 2). Avec 23625 atteintes, l'année 2011 enregistre une baisse de 1,3% par rapport à 2010 où 23947 atteintes étaient comptabilisées.

« Les outrages à agent de la force publique, l'incitation à l'émeute, la rébellion, le refus de se soumettre à vérification et le refus d'obtempérer » constituent l'ensemble des atteintes à l'autorité publique. Seuls les outrages à agents de la force publique affichent, en 2011, une diminution de 4,1%. Les autres atteintes à l'autorité publique augmentent avec la plus forte hausse enregistrée pour les incitations à l'émeute (+58,3% soit de 24 à 38 faits). Les rébellions connaissent une hausse de seulement 4,9%.

Trois atteintes à l'autorité publique représentent 99,3% de l'ensemble en 2011. Il s'agit des outrages à agent de la force publique (17080 atteintes en 2011), les rébellions (5872 faits en 2011) et les refus d'obtempérer (516 faits en 2011).

La part la plus élevée des atteintes à l'autorité publique est celle des outrages avec 72,3% de ces atteintes en 2011. Cette part est donc en diminution par rapport à 2010 où les outrages représentaient 74,4% des atteintes à l'autorité publique, mais reste inférieure à celle enregistrée en 2006 qui était de 76,3%.

### La baisse enregistrée des atteintes physiques est due à la forte diminution des violences volontaires avec armes et tentatives en 2011

Les atteintes physiques contre les personnels sont en diminution entre 2010 et 2011 de 2,7% (tableau 3). Il s'agit de la plus forte baisse des atteintes physiques enregistrées depuis 2006.

Les atteintes physiques sont constituées des violences à agent de la force publique (qui représentent 98,1% de l'ensemble des atteintes physiques), des violences volontaires avec armes et des homicides et tentatives qui incluent les atteintes volontaires à la vie.

Deux catégories d'atteintes sur trois sont en baisse en 2011. Il s'agit des violences volontaires avec armes qui baissent de 21,2% et des violences à agent de la force publique qui baissent de 2,6% entre 2010 et 2011.

Les homicides et tentatives enregistrent la plus forte hausse depuis 2006 avec 34,3% (+23 faits).

### La légère baisse des atteintes verbales s'explique principalement par une quasi stabilité des menaces d'atteintes aux personnes en 2011

Les atteintes à la dignité de la personne, les injures raciales, les menaces d'atteintes aux personnes,

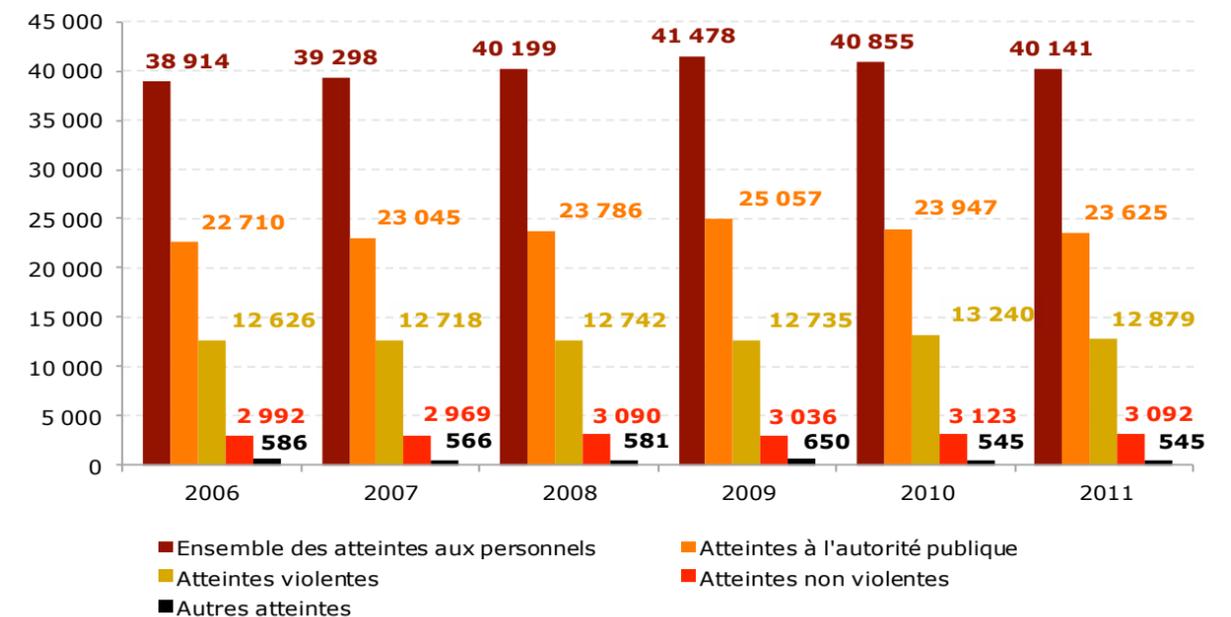
Tableau 1. Les atteintes aux biens de 2006 à 2011.

Télécharger	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Evolutions 2006/2011 (%)
<b>Tous types d'atteintes aux biens</b>	<b>1 851</b>	<b>1 915</b>	<b>1 972</b>	<b>1 964</b>	<b>2 052</b>	<b>1 991</b>	
<i>Evolutions (%)</i>		<b>+ 3,5</b>	<b>+ 3,0</b>	<b>-0,4</b>	<b>+ 4,5</b>	<b>-3,0</b>	<b>+ 7,6</b>
<b>Dégradations locaux administratifs</b>	<b>1 601</b>	<b>1 638</b>	<b>1 710</b>	<b>1 733</b>	<b>1 718</b>	<b>1 717</b>	
<i>Evolutions (%)</i>		<b>+ 2,3</b>	<b>+ 4,4</b>	<b>+ 1,3</b>	<b>-0,9</b>	<b>-0,1</b>	<b>+ 7,2</b>
<b>Destructions de locaux administratifs</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	
<i>Evolutions (%)</i>		<b>NS</b>	<b>NS</b>	<b>NS</b>	<b>NS</b>	<b>NS</b>	<b>NS</b>
<b>Vols par effraction</b>	<b>242</b>	<b>262</b>	<b>256</b>	<b>224</b>	<b>330</b>	<b>269</b>	
<i>Evolutions (%)</i>		<b>+ 8,3</b>	<b>- 2,3</b>	<b>- 12,5</b>	<b>+ 47,3</b>	<b>- 18,5</b>	<b>+ 11,2</b>
<b>Vols de courant électrique</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	
<i>Evolutions (%)</i>		<b>NS</b>	<b>NS</b>	<b>NS</b>	<b>NS</b>	<b>NS</b>	<b>0,0</b>

Source : DCPJ - STIC base nationale / NS : Non significatif

### Télécharger

Graphique 1. Les atteintes aux personnels de la police nationale de 2006 à 2011.



Source : DCPJ - STIC base nationale

les menaces de mort et les appels téléphoniques malveillants forment les atteintes verbales ou non physiques.

Les atteintes verbales enregistrées sont en baisse de 1% en 2011 par rapport à 2010 (tableau 4).

À l'exception des atteintes à la dignité de la personne qui augmentent de 9,4% en 2011 par rapport à 2010, toutes les autres atteintes verbales diminuent, parfois

très fortement, comme c'est le cas pour les injures raciales (-32,6% soit -15 faits) et les appels téléphoniques malveillants (-30% soit -30 faits).

Les menaces d'atteintes aux personnes et les menaces de mort demeurent relativement stables en affichant respectivement une baisse de 0,2 et 0,5% sur cette même période.

## Méthode

Cet article est réalisé à partir de données issues de la base opérationnelle du système de traitement des infractions constatées (STIC) fournies par la Direction générale de la police nationale (DGPN) à l'observatoire national de la délinquance et des réponses pénales.

Dans chaque commissariat de circonscription, les procédures pénales policières sont en principe enregistrées, au sein du système de traitement des infractions constatées – faits constatés et élucidés (STIC-FCE). Celles-ci alimentent le STIC base nationale. Les extractions de cette base nationale sont effectuées par les services de la police technique et scientifique (PTS) situés à Lyon-Ecully, à partir d'un thésaurus des infractions comprenant environ 1 300 items.

La direction centrale de la Police judiciaire procède à une synthèse minutieuse des données extraites qui a pour but de faire correspondre au mieux les infractions qualifiantes retenues avec celle des 107 index de l'état 4001.

Le système de traitement des infractions constatées est étroitement lié à la qualité de l'alimentation du système par les services de police. Les chiffres commentés ne constituent donc qu'une tendance.

Le système d'exploitation du STIC base nationale n'est pas, aujourd'hui, en mesure de distinguer si certaines atteintes ont lieu dans le cadre des fonctions policières ou non.

\* \* \*

Tableau 2. Les atteintes à l'autorité publique enregistrées de 2006 à 2011.

Télécharger	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Evolutions 2006/2011 (%)
<b>Toutes atteintes à l'autorité publique</b>	<b>22 710</b>	<b>23 045</b>	<b>23 786</b>	<b>25 057</b>	<b>23 947</b>	<b>23 625</b>	
<b>Evolutions (%)</b>		<b>+ 1,5</b>	<b>+ 3,2</b>	<b>+ 5,3</b>	<b>- 4,4</b>	<b>- 1,3</b>	<b>+ 4,0</b>
Outrages à agent de la force publique	17 321	17 902	17 952	18 251	17 810	17 080	
Evolutions (%)		+ 3,4	+ 0,3	+ 1,7	- 2,4	- 4,1	- 1,4
Incitation à l'émeute	59	47	18	26	24	38	
Evolutions (%)		- 20,3	- 61,7	+ 44,4	- 7,7	+ 58,3	- 35,6
Rébellion	4 722	4 542	5 276	6 154	5 598	5 872	
Evolutions (%)		- 3,8	+ 16,2	+ 16,6	- 9,0	+ 4,9	+ 24,4
Refus de se soumettre à vérification	142	114	101	125	98	119	
Evolutions (%)		- 19,7	- 11,4	+ 23,8	- 21,6	+ 21,4	- 16,2
Refus d'obtempérer	466	440	439	501	417	516	
Evolutions (%)		- 5,6	- 0,2	+ 14,1	- 16,8	+ 23,7	+ 10,7

Source : DCPJ – STIC base nationale

Tableau 3. Les atteintes physiques enregistrées entre 2006 et 2011.

Télécharger	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Evolutions 2006/2011 (%)
<b>Toutes atteintes physiques</b>	<b>12 626</b>	<b>12 718</b>	<b>12 742</b>	<b>12 735</b>	<b>13 240</b>	<b>12 879</b>	
<b>Evolutions (%)</b>		<b>+ 0,7</b>	<b>+ 0,2</b>	<b>- 0,1</b>	<b>+ 4,0</b>	<b>- 2,7</b>	<b>+ 2,0</b>
Violences à agent de la force publique	12 337	12 484	12 482	12 445	12 975	12 633	
Evolutions (%)		+ 1,2	0	- 0,3	+ 4,3	- 2,6	+ 2,4
Violences volontaires avec armes	215	156	198	221	198	156	
Evolutions (%)		- 27,4	+ 26,9	+ 11,6	- 10,4	- 21,2	- 27,4
Homicides et tentatives*	74	78	62	69	67	90	
Evolutions (%)		+ 5,4	- 20,5	+ 11,3	- 2,9	+ 34,3	+ 21,6

Source : DCPJ – STIC base nationale

\*Dont atteintes volontaires à la vie.

Tableau 4. Les atteintes verbales enregistrées entre 2006 et 2011.

Télécharger	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Evolutions 2006/2011 (%)
<b>Toutes atteintes verbales</b>	<b>2 992</b>	<b>2 969</b>	<b>3 090</b>	<b>3 036</b>	<b>3 123</b>	<b>3 092</b>	
<b>Evolutions (%)</b>		<b>- 0,8</b>	<b>+ 4,1</b>	<b>- 1,7</b>	<b>+ 2,9</b>	<b>- 1,0</b>	<b>+ 3,3</b>
Atteinte à la dignité de la personne	215	228	264	218	233	255	
Evolutions (%)		+ 6,0	+ 15,8	- 17,4	+ 6,9	+ 9,4	+ 18,6
Injures raciales	48	53	51	51	46	31	
Evolutions (%)		+ 10,4	- 3,8	0	- 9,8	- 32,6	- 35,4
Menaces d'atteintes aux personnes	2359	2253	2239	2205	2184	2179	
Evolutions (%)		- 4,5	- 0,6	- 1,5	- 1,0	- 0,2	- 7,6
Menaces de mort	298	351	436	466	560	557	
Evolutions (%)		+ 17,8	+ 24,2	+ 6,9	+ 20,2	- 0,5	+ 86,9
Appels téléphoniques malveillants	72	84	100	96	100	70	
Evolutions (%)		+ 16,7	+ 19,0	- 4,0	+ 4,2	- 30,0	- 100,7

Source : DCPJ – STIC base nationale

## Les atteintes aux personnels et aux biens de la Gendarmerie nationale en 2011



En 2011, la Gendarmerie nationale a enregistré un total de 3 258 atteintes commises soit à l'encontre de ses personnels, soit de ses biens.

Les agressions physiques sur les militaires de la gendarmerie nationale ont représenté 2 254 faits. Ce sont 192 faits de plus qu'en 2010 (2 062 *agressions physiques*) soit une hausse de plus de 9%. 4 524 personnels ont été victimes de ces atteintes, 9,5% de plus que l'année précédente (4 132 *personnels*). Parmi ceux-ci, 1 439 ont été blessés contre 1 408 en 2010 (+2,2%). Aucun militaire n'est décédé contrairement aux années antérieures (2 en 2010, 1 en 2009).

Chaque année, ces agressions se produisent essentiellement lorsque les militaires sont en service d'intervention ou lors d'interpellations. En 2011, leur part s'élevait à 55% (2 *points de moins qu'en 2010*). Les contrôles de police de la route constituent le deuxième poste des atteintes physiques. Ces dernières ont d'ailleurs augmenté de 4 points en 2011, leur part s'établissant à 14% des actes commis et recensés. Les atteintes lors de poursuites en véhicule ont plus que doublé, passant de 91 à 204 faits en un an.

En 2011, les personnels de la Gendarmerie nationale ont été particulièrement victimes en Nouvelle-Calédonie, en Guadeloupe et dans l'Oise, avec respectivement 77, 71 et 68 faits enregistrés, mais moins en Guyane qui était le département qui comptait le plus d'agressions depuis plusieurs années.

Les atteintes aux biens de l'institution (*y compris des biens des personnels lorsque les faits sont commis dans les unités ou sont en lien avec la qualité de la victime*) sont essentiellement des détériorations et affectent surtout les véhicules. 1 004 faits ont été dénombrés en 2011, soit une baisse minime de -2,8%. Au plan national, c'est en Guyane, en Nouvelle-Calédonie puis en Gironde et dans l'Oise qu'ont été collectés le plus de faits.

### 2 254 atteintes physiques sur les militaires de la Gendarmerie nationale ont été dénombrées en 2011

**La gendarmerie nationale a enregistré une hausse de plus de 9% des atteintes à l'encontre de ses personnels en un an**

2 201 faits d'agressions physiques sur des militaires de la Gendarmerie nationale dans l'exercice de leurs fonctions ont été dénombrés en 2011. S'y ajoutent 53 atteintes subies par des militaires qui se trouvaient, au moment de l'agression, en situation dite « hors-service », mais dont la qualité d'agent de la force publique (AFP) était connue des agresseurs. Au total, ce sont donc 2 254 atteintes physiques qui ont été enregistrées, soit +9,3% par rapport à 2010, année au cours de laquelle 2 062 faits ont été recensés. Cette évolution est toutefois modérée par rapport à celle de l'année précédente qui était de +20% puisque 1 720 faits avaient été comptabilisés en 2009. Mais, en 2009, le nombre de faits avait diminué de 5,7% cette dernière année (1 817 *atteintes physiques* en 2008).

Sur une période de 5 années, ces atteintes physiques se sont accrues de près de 47%, 1 536 atteintes physiques ayant été comptabilisées en 2007 (*Graphique 1*).

Le volume de ces agressions physiques sur des personnels de la gendarmerie nationale, dans l'exercice de leurs fonctions, soit 2 201 faits, a augmenté de 8,6% en 2011, 2 026 atteintes ayant été constatées en 2010. Entre 2009 (1 662 faits) et 2010, la hausse avait été de près de 22%. Par ailleurs, sur la période 2007 / 2011, elle s'établissait à près de 48% (1 488 atteintes en 2007).

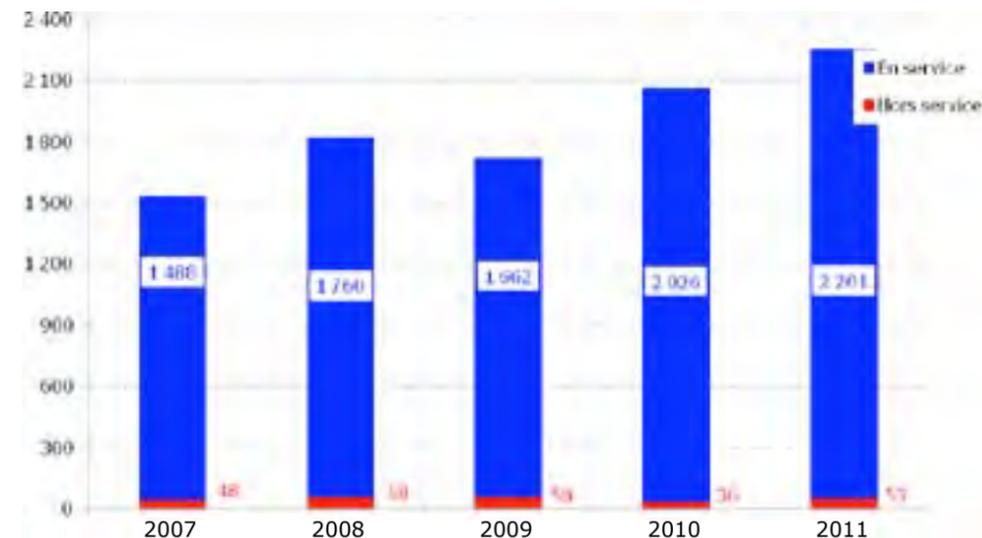
En revanche, les faits commis à l'encontre des militaires en position dite « hors service » sont passés de 36 faits en 2010 à 53 en 2011, volume qui se rapproche plus des années 2008 et 2009 (58 atteintes) voire 2007 (48 atteintes) (*Graphique 1*).

### La majorité des atteintes aux personnels de la gendarmerie ont été commises lors d'interventions ou d'interpellations

Les agressions physiques se produisent le plus souvent lors d'une intervention visant à faire cesser un trouble à l'ordre public (*différend familial ou de voisinage, rixe, personnes ivres, forcenés, etc.*) ou d'une interpellation. C'était encore le cas en 2011 puisque 55,5% des faits, soit 1 251 des 2 254 agressions physiques, se sont déroulées au cours de ce type de mission. Cette part est en légère baisse par rapport à l'année 2010. Elle s'établissait alors à 57,3% (1 181 des 2 062 faits recensés).

Télécharger

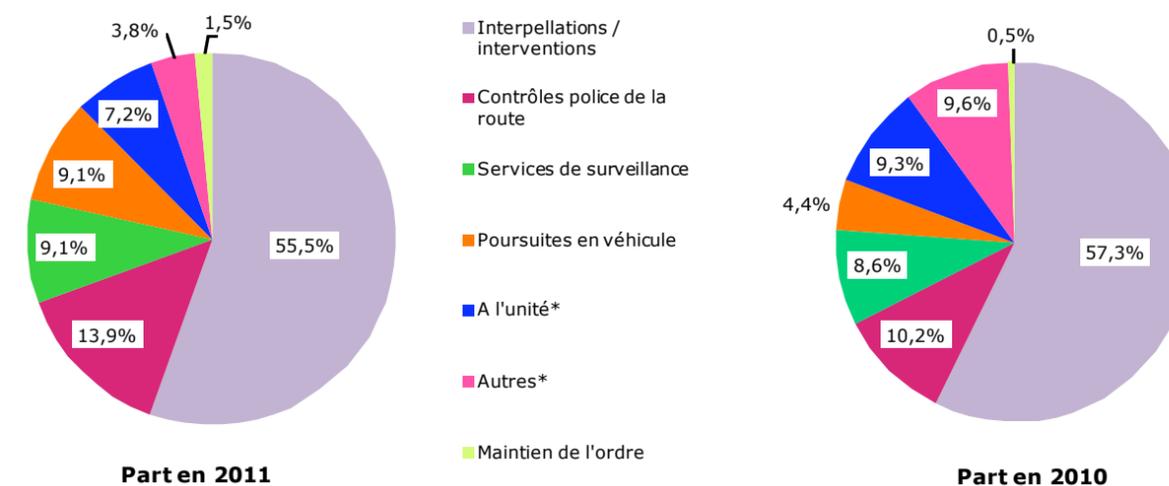
Graphique 1. Nombre d'agressions physiques sur les militaires de la Gendarmerie nationale entre 2007 et 2011.



Source : Direction générale de la Gendarmerie nationale - Traitement ONDRP.

Note de lecture : (\*) la qualité du militaire agressé, qui n'est pas en position de service au moment des faits, est connue de l'auteur.

Graphique 2. Part des atteintes aux militaires de la gendarmerie nationale selon la nature du service effectué en 2010 et 2011.



Source : Direction générale de la Gendarmerie nationale - Traitement ONDRP

**Note de lecture :** « À l'unité » signifie que les agressions se sont produites au cours d'auditions, de garde à vue, de fouille-sûreté et mise en chambre de sûreté. L'index « autres » comprend les transfèrements, les agressions hors service de militaires dont la qualité était connue de l'auteur des faits, les dispositifs d'interception de malfaiteurs comme le « plan ÉPERVIER », les perquisitions, les transports, etc.

Si les faits ont été commis moins souvent en intervention ou lors d'interpellations que l'année précédente, le volume a toutefois augmenté en 2011 (+5,9%) mais dans une bien moindre mesure qu'en 2010 (près de 22%). Il faut cependant tempérer cette hausse de 22% en 2010 car elle est due à un volume plus faible de faits enregistrés en 2009, 970, quand 1 069 faits avaient été recensés en 2008 (Graphique 2 et 3).

Les contrôles de police de la route sont le second poste de perpétration d'actes d'agression envers les personnels de la Gendarmerie nationale, mais avec des volumes bien moindres: 313 faits en 2011, 13,9% de la totalité des faits et une hausse de plus 48% par rapport à 2010 (211 faits). La part des atteintes lors des contrôles de police de la route était de 10,2% des 2062 faits enregistrés en 2010, soit une augmentation de 3,7 points en 2011 (Graphique 2 et 3).

Les atteintes lors des poursuites en véhicule se sont également intensifiées en 2011 puisque leur part était de plus de 9% contre 4,4% l'année précédente. Le nombre de ces atteintes a plus que doublé en un an, passant de 91 à 204 faits.

Les personnels en maintien de l'ordre ont été également plus victimes en 2011: 34 faits contre 11 en 2010.

À l'inverse, les atteintes commises dans les unités ont diminué de 15%, 163 faits, quand il y en avait eu 192 en 2010, soit 7,2% de la totalité des faits (9,6% en 2010).

Toutes les autres circonstances susceptibles d'entraîner une agression sur les personnels (les transfèrements, les agressions hors service de militaires dont la qualité était connue de l'auteur des faits, les dispositifs d'interception de malfaiteurs comme le « plan ÉPERVIER », les perquisitions, les transports, etc.) ont également enregistré moins d'atteintes en 2011. Il y en a eu 85 contre 198 l'année précédente. Ce poste est passé de 9,6% à 3,8% de l'ensemble des faits (Graphiques 2 et 3).

### L'usage d'une arme ou d'une arme par destination a été recensé dans 28% des agressions envers les personnels de la gendarmerie en 2011 et le véhicule, comme moyen de percussion, reste le principal moyen utilisé

L'utilisation d'armes ou d'armes par destination<sup>1</sup>, contre les personnels de la gendarmerie, a diminué en 2011 par rapport à l'année antérieure: 634 faits enregistrés contre 714 en 2010, soit -11,2% (-80 faits).

• • (1) Une arme par destination est un objet pouvant servir à blesser ou tuer quelqu'un alors qu'il ne s'agit pas de son emploi premier: une bouteille, une chaise. Le chien est également une arme par destination.

Article 132-75, alinéa 2 et 4 du code pénal:

- Tout autre objet susceptible de présenter un danger pour les personnes est assimilé à une arme dès lors qu'il est utilisé pour tuer, blesser ou menacer ou qu'il est destiné, par celui qui en est porteur, à tuer, blesser ou menacer.
- L'utilisation d'un animal pour tuer, blesser ou menacer est assimilée à l'usage d'une arme. En cas de condamnation du propriétaire de l'animal ou si le propriétaire est inconnu, le tribunal peut décider de remettre l'animal à une œuvre de protection animale reconnue d'utilité publique ou déclarée, laquelle pourra librement en disposer.

Cependant, il faut relativiser cette baisse. En effet, 613 atteintes ayant été comptabilisées en 2009, l'année 2010 avait été marquée par une hausse de +16,5% (+101 faits). Le volume de l'année 2011 est donc assez proche de celui de 2009 (Tableau 1).

Le recours aux armes ou armes par destination contre les personnels de la gendarmerie croît pourtant sur un plus long terme. 526 faits ayant été enregistrés en 2007 (557 en 2008), l'évolution a affiché un taux de +20,5% sur la période 2007 / 2011.

En 2011, comme pour les années qui précèdent, c'est le véhicule, comme moyen de percussion, qui est le plus utilisé par les agresseurs. 288 faits ont été enregistrés. Ce sont 36 faits de moins qu'en 2010 qui comptait 324 agressions faisant état de cette arme par destination. Il faut souligner qu'en 2010 il y avait eu une augmentation conséquente du nombre de faits de ce type, +43,4% (+98 faits) par rapport à 2009 puisque 224 atteintes avec véhicule avaient été comptabilisées (243 faits en 2008 et 220 en 2007) (Tableau 1).

Viennent ensuite les atteintes avec projectiles, de quelque nature qu'ils soient, présents dans 142 faits, en légère baisse, 174 faits ayant été dénombrés en 2010. Les faits avec projectiles représentent 22,4% de la totalité des atteintes physiques.

73 agressions de personnels de la gendarmerie ont été perpétrées à l'arme blanche en 2011 contre 65 en 2010. Les faits avec arme blanche ont été les plus nombreux en 2008: 99 faits. La part de ce type de faits dans l'ensemble des atteintes était de 11,5% en 2011 (9% en 2010 mais près de 18% en 2008).

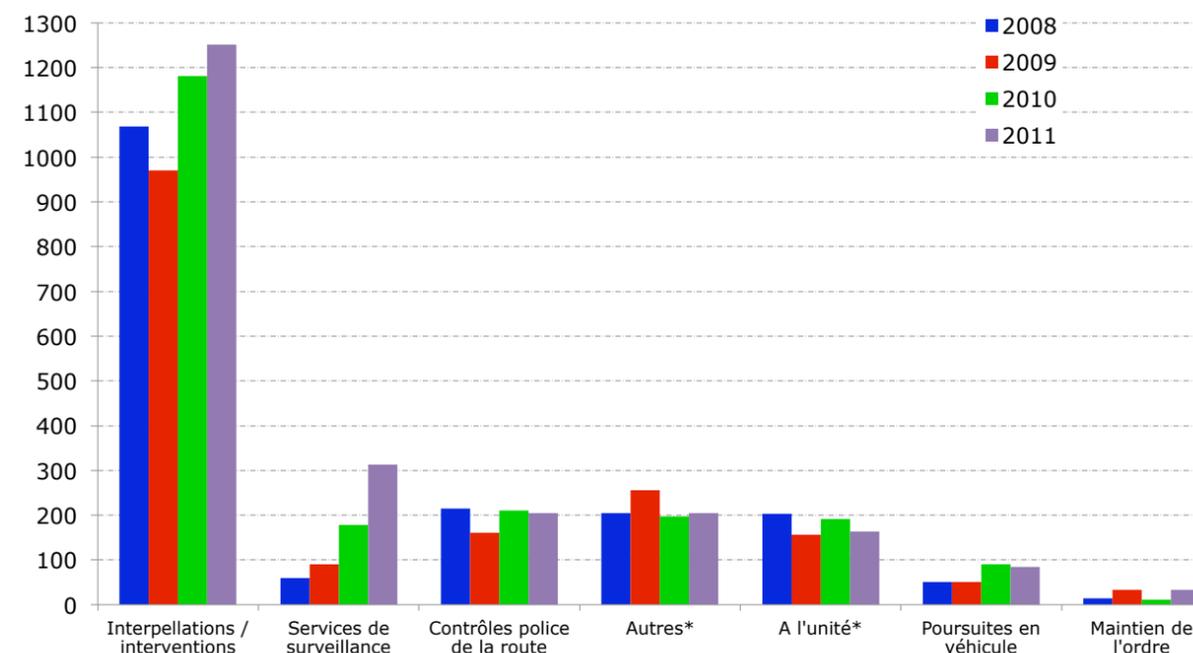
Comme en 2010, les armes à feu ont été moins utilisées lors des agressions contre des militaires de la gendarmerie en 2011: 52 faits enregistrés (55 en 2010). C'est le volume le plus faible depuis 2007 (54 faits), année qui avait été suivie d'une augmentation en 2008 et 2009, respectivement 64 et 75 faits.

Les militaires de la gendarmerie ont également été victimes d'agressions au cours desquelles les agresseurs ont utilisé des bâtons ou des objets assimilés, des engins explosifs ou incendiaires et des animaux et plus généralement tout ce qui a pu être à portée de l'agresseur (Tableau 1).

Les agressions physiques sur les personnels de la gendarmerie nationale augmentent d'année en année et il en est de même pour celles commises avec usage d'une arme ou d'une arme par destination, avec un pic de hausse plutôt marqué en 2010. En revanche, la part de ces faits commis avec une arme ou arme par

Télécharger

Graphique 3. Répartition des atteintes aux militaires de la Gendarmerie nationale selon la nature du service effectué de 2008 à 2011.



Source: Direction générale de la Gendarmerie nationale - Traitement ONDRP

**Note de lecture:** « À l'unité » signifie que les agressions se sont produites au cours d'auditions, de gardes à vue, de fouilles-sûreté et mises en chambre de sûreté. L'index « autres » comprend les transfèrements, les agressions hors service de militaires dont la qualité était connue de l'auteur des faits, les dispositifs d'interception de malfaiteurs comme le « plan ÉPERVIER », les perquisitions, les transports, etc.

Télécharger

Tableau 1. Typologie des armes utilisées dans les atteintes aux personnels de la Gendarmerie nationale entre 2007 et 2011.

	2007	2008	2009	2010	2011	Evolution 2010/2011
<b>Nombre total de faits avec usage d'une arme ou d'une arme par destination</b>	<b>526</b>	<b>557</b>	<b>613</b>	<b>714</b>	<b>634</b>	<b>-11,2%</b>
Véhicules	220	243	226	324	288	-11,1%
Projectiles	122	68	146	174	142	-18,4%
Armes blanches	56	99	68	65	73	12,3%
Armes à feu	54	64	75	55	52	-5,5%
Autres*	44	36	59	55	38	-30,9%
Bâtons et assimilés	20	36	26	24	26	8,3%
Engins explosifs / incendiaires	0	3	8	8	9	12,5%
Animaux	10	8	5	9	6	-33,3%

Source: Direction générale de la Gendarmerie nationale - Traitement ONDRP

**Notes de lecture:** - La catégorie « Autres » concerne tous les objets ou matériels utilisés comme arme par destination comme une chaise, une pelle,..., sachant que l'animal, qui peut devenir une arme par destination, fait l'objet d'un comptage à part.

- « ns » = non significatif.

destination dans le total des agressions physiques recensées apparaît assez stable : entre 31% et près de 36% depuis 2007 mais une année 2011 en-deçà de cette fourchette puisque cette part était de 28% (Tableau 2).

### Le nombre de personnels de la gendarmerie victimes d'une agression a augmenté de 9,5% en 2011.

Les 2254 faits d'agressions recensés en 2011 ont concerné 4524 personnels soit 392 de plus qu'en 2010 puisque 4132 militaires avaient été concernés. La variation annuelle a donc été de +9,5% bien moins forte que celle de l'année précédente. En effet, en 2010, 992 personnels de plus qu'en 2009 avaient été victimes (3140 victimes en 2009). La progression avait alors été de près de 32% (Graphique 4).

Sur la période 2007 / 2011, sachant que 1536 personnels ont été agressés en 2007, le volume de militaires de la gendarmerie victimes a augmenté de près de 47% (Graphique 4).

Tous les corps de la Gendarmerie nationale, officiers, sous-officiers, gendarmes adjoints volontaires et réservistes, ont été touchés par les atteintes commises à l'encontre des personnels. 79% des victimes appartenaient au corps des sous-officiers en 2011 (82% en 2010), soit 3574 personnels contre 3401 l'année précédente (+5,1%, +173 sous-officiers). La deuxième catégorie de personnels victimes concerne les gendarmes adjoints volontaires : 681 victimes, soit 15% en 2011 (590 en 2010). 79 réservistes (58 en 2010) et 77 officiers (83 en 2010) ont également été victimes<sup>2</sup>.

### 88% des faits concernent des personnels affectés en gendarmerie départementale et 65% servent en brigade territoriale

Les militaires de la gendarmerie victimes sont principalement affectés en gendarmerie départementale<sup>3</sup>. En 2011, plus de 88% des 2254 faits ont concerné la gendarmerie départementale. Une part en hausse puisque ce corps était concerné par 86,7% des 2062 faits en 2010 et 85,5% en 2009.

1460 des 2254 faits concernaient des personnels officiant en brigade territoriale (64,8%). Loin derrière, 401 faits ont été commis sur des militaires exerçant en peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie nationale (PSIG) soit 17,8%.

• • • (2) Les volumes et les taux présentés dans ce paragraphe sont collectés à partir des informations recueillies dans les messages portés à la connaissance de la direction générale de la gendarmerie nationale. Un certain nombre ne comportaient pas l'indication du grade mais cette part est très faible puisque 4411 personnels ont été recensés selon leur grade sur les 4524 victimes enregistrées.

(3) 59% de la totalité des effectifs de l'institution sont affectés en gendarmerie départementale. Voir les différentes formations de la gendarmerie nationale sur le site : [www.gendarmerie.interieur.gouv.fr](http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr)

(4) Les faits font l'objet d'un message spécifique adressé à la direction de la gendarmerie nationale. Mais un certain nombre ne font pas état de l'absence ou du nombre de jours d'ITT de même que le message d'informations complémentaires ne le spécifie pas toujours.

Le troisième poste d'agressions par type d'unité concerne la gendarmerie mobile : 268 faits soit 12% des 2254 faits enregistrés.

Dans une moindre mesure, des militaires affectés en escadron départemental de sécurité routière (EDSR) (87 faits), sections ou brigades de recherches (18 faits), groupes de commandement des compagnies et groupements de gendarmerie départementale (15 faits) ont également été agressés.

### 1 439 des 4524 personnels de la gendarmerie agressés ont été blessés en 2011

Contrairement à l'année 2010, aucun décès de militaire de la gendarmerie n'est survenu en 2011. Parmi les 4524 militaires victimes, 1439 ont été blessés, soit 31 de plus qu'en 2010 (+2,2%). Si le nombre de blessés augmente d'année en année, la hausse s'est ralentie : elle était de 33,5% en 2009 (1008 blessés en 2008 et 1346 en 2009) et de +4,6% en 2010 (1408 blessés).

À l'instar des années antérieures, le nombre de jours d'incapacité totale de travail (ITT) connu<sup>4</sup>, a le plus souvent été compris entre 1 et 8 jours en 2011.

Parmi les blessés pour lesquels l'incapacité totale de travail (ITT) a été spécifiée à l'administration centrale, 42%, soit 605 personnels, ont obtenu une ITT de 1 à 8 jours (590 en 2010). 64 blessés ont eu une ITT comprise entre 9 et 29 jours (55 en 2010). De plus, chaque année, une quinzaine de militaires font l'objet de 30 jours d'ITT et plus. Il y en a eu 13 en 2011.

### En 2011, la Nouvelle-Calédonie, la Guadeloupe, l'Oise, la Réunion et la Guyane sont les « points chauds » des agressions contre les militaires de la gendarmerie

La répartition géographique des 2254 atteintes aux personnels de la Gendarmerie nationale est contrastée, mais correspond, globalement, à des zones de densité importante de population dans la zone de compétence de la gendarmerie (ZGN).

En métropole, les personnels de la gendarmerie ont été victimes de 1886 agressions, en 2011, +11,3% par rapport à 2010 (1695 faits). Dans 20 départements ont été comptabilisées plus de 30 agressions dont 7 plus de 40 (3 en 2010). Le premier de ces sept départements est l'Oise où ont été enregistrés 68 faits. L'Oise était déjà surexposée en 2010 avec 53 faits. Avec 15 faits de plus, la variation annuelle s'élève à plus de 28%.

Télécharger

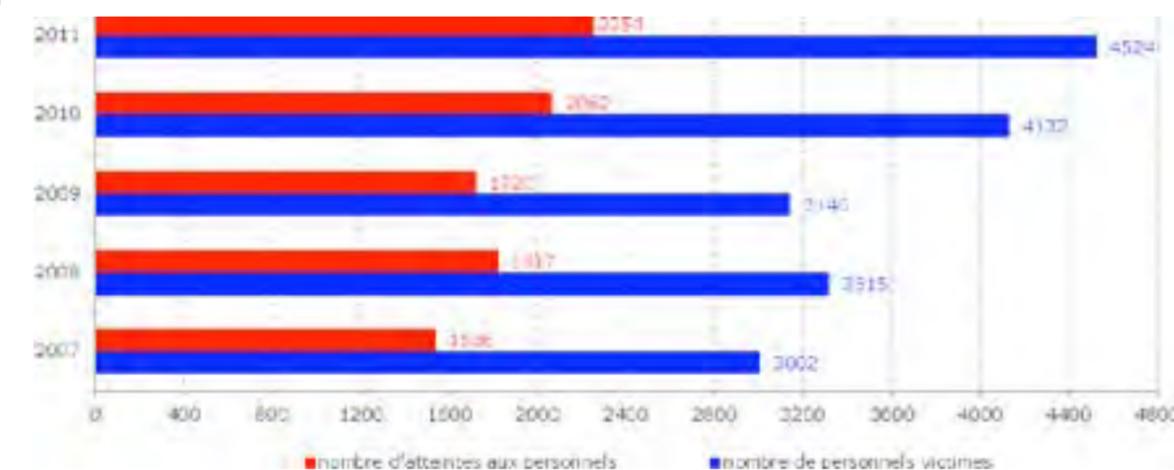
Tableau 2. Part des faits avec usage d'une arme ou d'une arme par destination dans la totalité des atteintes aux personnels de la Gendarmerie nationale entre 2007 et 2011.

	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Nombre total de faits recensés</b>	<b>1 536</b>	<b>1 817</b>	<b>1 720</b>	<b>2 062</b>	<b>2 254</b>
Nombre total de faits avec usage d'une arme ou d'une arme par destination	526	557	613	714	634
Part de l'usage d'une arme ou arme par destination dans le total du nombre de faits (en %)	34,2%	30,7%	35,6%	34,6%	28,1%

Source : Direction générale de la Gendarmerie nationale – Traitement ONDRP

Télécharger

Graphique 4. Volumes d'atteintes aux personnels de la Gendarmerie nationale et nombre de personnels victimes entre 2007 et 2011.



Source : Direction générale de la Gendarmerie nationale – Traitement ONDRP

Télécharger

Tableau 3. Répartition des atteintes aux personnels de la gendarmerie nationale dans les DOM/COM de 2007 à 2011.

	2007	2008	2009	2010	2011	Evolution 2010/2011
<b>Total</b>	<b>1 535</b>	<b>1 807</b>	<b>1 720</b>	<b>2 062</b>	<b>2 254</b>	<b>9,3%</b>
<b>Métropole</b>	<b>1 347</b>	<b>1 569</b>	<b>1 422</b>	<b>1 695</b>	<b>1 886</b>	<b>11,3%</b>
<b>Outre-mer *</b>	<b>188</b>	<b>238</b>	<b>298</b>	<b>367</b>	<b>368</b>	<b>0,3%</b>
Nouvelle-Calédonie	25	29	69	76	77	1,3%
Guadeloupe	42	54	48	75	71	-5,3%
Réunion	20	27	34	45	63	40,0%
Guyane	47	78	69	88	61	-30,7%
Martinique	25	35	50	48	45	-6,3%
Polynésie Française	13	9	17	27	35	29,6%
Mayotte	16	6	7	2	13	ns

Source : Direction générale de la Gendarmerie nationale – Traitement ONDRP

Les autres départements comptabilisant plus de 40 faits en 2011 étaient : l'Isère (56 faits), la Haute-Savoie (49 faits), l'Ille-et-Vilaine (46 faits), le Val-d'Oise (45 faits), la Gironde (44 faits) et la Marne (42 faits). Précisons qu'en 2010, les départements du Rhône et du Nord (avec chacun 47 faits) et du Bas-Rhin (41 faits) se plaçaient, en termes de volume, derrière l'Oise.

Les augmentations les plus fortes, à la hausse, se sont produites dans les départements de l'Eure, de l'Isère et du Maine-et-Loire (+18 faits), de l'Ille-et-Vilaine (+17 faits), de l'Ardèche (+16 faits), de l'Oise (+15 faits), des Vosges (+14 faits). Les départements dont le nombre d'agressions a le plus diminué sont le Rhône (-12 faits), la Savoie et les Yvelines (-11 faits chacun).

**Outre-mer**, 368 agressions de militaires de la gendarmerie ont été recensées en 2011. Il y en avait eu 367 en 2010.

Si la hausse s'est stabilisée en 2011, elle avait été plus importante les années antérieures. Entre 2009 et 2010, elle s'élevait à +23% (298 faits en 2009), +25% en 2009 (238 faits en 2008), +26,6% en 2008 (188 faits en 2007). Sur la période 2007 / 2011, le nombre d'agressions a pratiquement doublé.

Les atteintes subies par les personnels de la gendarmerie affectés outre-mer s'élèvent à 16,5% du total national contre près de 18% en 2010, 17,3% en 2009, 13,2% en 2008 et 12,2% en 2007 (Tableau 3).

La Nouvelle-Calédonie compte, au plan national, le plus grand nombre d'agressions envers les personnels de la gendarmerie : 77 faits. Il y en avait eu 76 en 2010 et 69 en 2009 mais respectivement 25 et 29 en 2007 et 2008.

*Selon la Gendarmerie nationale, les violences à l'encontre des forces de l'ordre se sont multipliées à compter de 2009. Les violences se radicaliseraient. Ainsi, en 2011, 45 des 71 atteintes recensées ont été commises avec une arme ou une arme par destination (21 jets de projectiles, 14 agressions avec un véhicule, 6 usages d'arme à feu).*

Les 71 faits recensés en 2011 en Guadeloupe placent ce département juste après la Nouvelle-Calédonie, toujours sur le plan national. Cependant, moins d'atteintes ont été enregistrées : il y en avait eu 75 l'année précédente qui avait été une année de hausse importante, +56% par rapport à 2009 (48 faits) et même au regard des années 2008 (54 faits) ou 2007 (42 faits).

En Guyane, 61 atteintes aux militaires de la gendarmerie ont été révélées en 2011, 17 faits de moins que l'année précédente. La Guyane était, depuis plusieurs années, le premier département français en volume d'atteintes. 88 faits avaient été enregistrés en 2010, 69 en 2009, 78 en 2008 (Tableau 3).

*Pour expliquer le volume de l'année 2010, nous avons évoqué, dans le précédent rapport annuel de l'ONDRP, un phénomène mis en avant par la Gendarmerie nationale :*

*l'orpaillage clandestin auquel se livrent nombre d'étrangers en situation irrégulière en Guyane. En effet, les personnels de la gendarmerie dans l'exercice de leur mission de lutte contre ce type d'infractions sont de plus en plus souvent confrontés à des réactions très agressives de ces orpailleurs qui n'hésitent plus à faire usage d'armes ou d'armes par destination. En 2011, dans 13 affaires, les individus étaient armés. Dans 7 de ces 13 affaires, ils disposaient de fusils (13 faits en 2010), il y a eu 6 ouvertures du feu et un militaire de la gendarmerie a été gravement blessé. Dans 6 autres, ils étaient en possession d'une arme blanche. 12 agressions consistant à percuter au moyen d'une pirogue ou d'une voiture ont été enregistrées (25 en 2010). Selon la gendarmerie nationale, les personnels font de plus en plus souvent face à des agresseurs déterminés n'hésitant plus à faire usage d'arme ou d'arme par destination.*

Les agressions sont également en hausse depuis plusieurs années à la Réunion : 63 faits ont été recensés en 2011 contre 45 en 2010, soit +40%, 34 en 2009, 27 en 2008 et 20 en 2007.

L'année 2011, à Mayotte, est une année de forte augmentation des agressions envers les personnels de la gendarmerie puisque 13 faits ont été enregistrés contre 2 l'année précédente. Il y en avait eu 7 en 2009, 6 en 2008 mais 26 en 2007.

*Selon la gendarmerie nationale, les troubles sociaux qui se sont déroulés en octobre 2011 à Mayotte expliquent ce volume : 10 faits ont été recensés lors de manifestations qui ont fait 6 blessés parmi les militaires de la gendarmerie.*

1 886 atteintes aux personnels de la Gendarmerie nationale ont été enregistrées en 2011 contre 1 695 en 2010, soit une hausse de 11,3% (+191 faits). Tandis que sur la période 2007 / 2011 les faits recensés Outre-mer ont été pratiquement multipliés par deux, en métropole et sur la même période, la hausse a été de 40%.

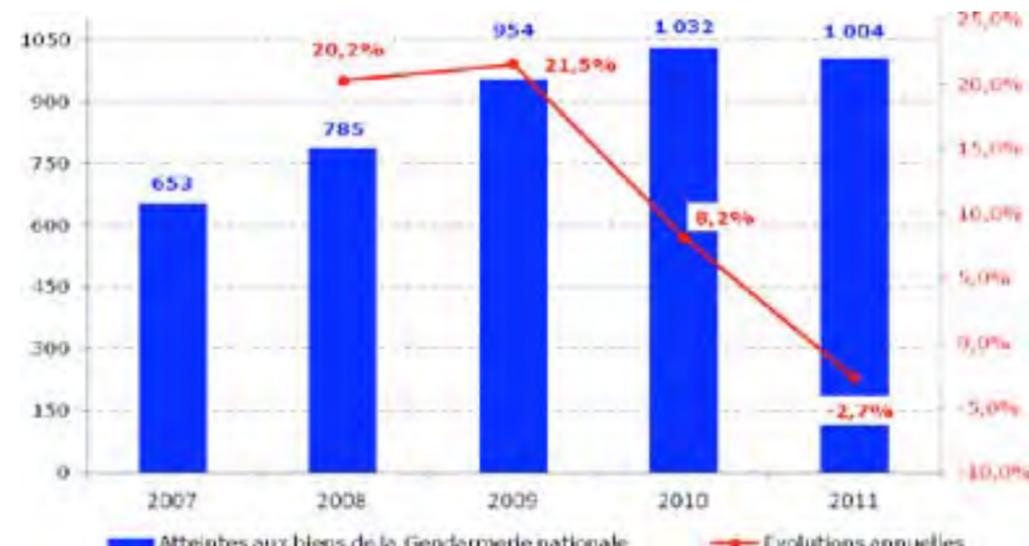
Dans 20 départements (16 en 2010, 10 en 2009, 12 en 2008 et 78 en 2007) ont été comptabilisés plus de 30 atteintes. Ainsi, il y en a eu 68 dans l'Oise qui reste, en 2011, le département le plus exposé en métropole (53 faits en 2010) et se place, au niveau national après la Nouvelle-Calédonie et la Guadeloupe.

Après l'Oise, se positionnent l'Isère (56 faits), la Haute-Savoie (49 faits), l'Ille-et-Vilaine (46 faits), le Val-d'Oise (45 faits), la Gironde (44 faits) et la Marne (42 faits), soit 7 départements à plus de 40 faits contre 4 départements l'année précédente. Par ailleurs, il ne s'agissait pas des mêmes départements, sauf pour l'Oise déjà évoquée, mais du Rhône et du Nord avec 47 faits et du Bas-Rhin avec 41 faits.

Parmi les variations significatives à la hausse comme à la baisse, toutes relatives cependant du fait des volumes concernés, on peut évoquer +18 faits dans l'Eure, l'Isère et le Maine-et-Loire, +17 faits en Ille-et-Vilaine, +16 faits en Ardèche, +15 faits dans l'Oise. Les baisses supérieures à 10 faits ont été recensées dans le Rhône (-12 faits) puis en Savoie et dans les Yvelines (-11 faits).

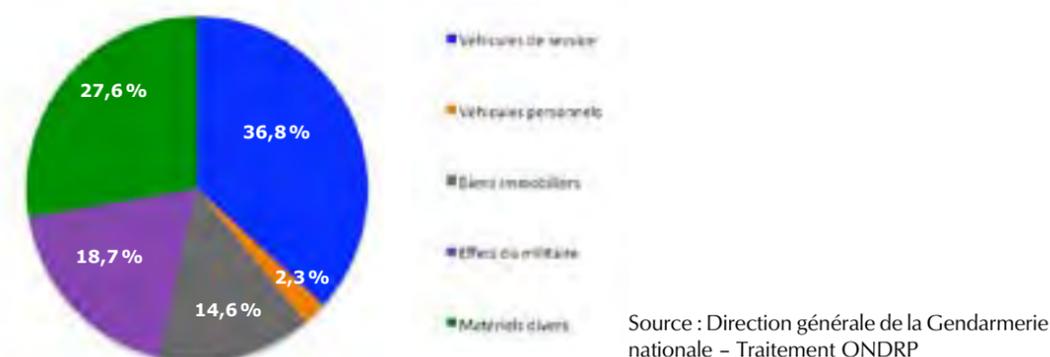
Télécharger

**Graphique 5. Nombre d'atteintes aux biens de la Gendarmerie nationale entre 2007 et 2011 et évolutions annuelles.**



Source : Direction générale de la Gendarmerie nationale - Traitement ONDRP

**Graphique 6. Part des atteintes aux biens de la gendarmerie nationale et de ses personnels en position de service en 2011.**



Source : Direction générale de la Gendarmerie nationale - Traitement ONDRP

Télécharger

**Tableau 4. Répartition des atteintes aux biens de la gendarmerie nationale dans les DOM/COM en 2009 et 2011.**

	2009	2010	2011	Évolution 2010/2011
<b>Total</b>	<b>954</b>	<b>1 032</b>	<b>1 004</b>	<b>-2,7%</b>
<b>Métropole</b>	<b>785</b>	<b>821</b>	<b>795</b>	<b>-3,2%</b>
<b>Outre-mer *</b>	<b>169</b>	<b>211</b>	<b>209</b>	<b>-0,9%</b>
Guyane	59	72	51	-29,2%
Nouvelle-Calédonie	53	54	38	-29,6%
Martinique	16	22	33	50,0%
Guadeloupe	19	26	31	19,2%
Réunion	12	17	24	41,2%
Polynésie Française	9	12	19	58,3%
Mayotte	0	2	3	ns

Source : Direction générale de la Gendarmerie nationale - Traitement ONDRP

**Notes de lecture :** - \* = pour plusieurs des années présentées, le total outre-mer ne correspond pas à l'addition de chaque DOM/COM car sont comptabilisées des atteintes aux biens qui se sont déroulées dans des pays où des militaires de la gendarmerie peuvent servir. Ainsi, en 2011, 10 atteintes ont été recensées en Espagne (5 faits) et en Afghanistan, Côte-d'Ivoire, Maroc, Rwanda et Haïti.  
- « ns » = non significatif.

## 1 004 atteintes aux biens de la Gendarmerie nationale enregistrées en 2011

*Après plusieurs années de hausse, les atteintes aux biens ont très légèrement diminué en 2011*

Les atteintes aux biens de la Gendarmerie nationale regroupent à la fois les biens de cette administration mais aussi celles de ses personnels lorsque leurs biens ont été dégradés ou dérobés dans l'enceinte militaire et lorsqu'il est avéré que la qualité de la victime était connue des auteurs au moment des faits.

Ces atteintes ont légèrement diminué de 2,7% entre 2010 et 2011 passant respectivement de 1032 à 1004 atteintes aux biens. L'écart de volumes entre les deux années étant faible, -28 faits, cette baisse n'est pas très significative et elle succède à plusieurs années de hausse : +8,2% en 2010 (1032 faits), +21,5% en 2009 (954 faits), +20,2% en 2008 (653 faits) (Graphique 5).

Sur la période 2007 / 2011, la progression du volume des atteintes aux biens de la gendarmerie ou de ses personnels a atteint près de 54%.

### Près de 37% des atteintes ont pour cibles les véhicules de service

Ce sont principalement des dégradations sur les véhicules de service (pneus crevés, rayures, tentatives d'incendie, jets de projectiles, ...) qui sont perpétrées.

En 2011, 369 dégradations ont été commises sur des véhicules de service contre 410 en 2010. Ces faits constituent 36,8% de la totalité des dégradations enregistrées. On peut ajouter 23 véhicules personnels appartenant à des militaires objets d'actes de malveillance (30 en 2010) (Graphique 6).

Les effets des militaires (uniformes principalement, cartes professionnelles ...), lorsque ceux-ci ont été détériorés ou volés dans l'enceinte militaire ou lorsque le militaire est en service, ont fait l'objet de 188 atteintes déclarées en 2011 contre 214 en 2010.

Les atteintes aux biens immobiliers de l'institution représentent 147 faits en 2011 (162 en 2010).

Les diverses autres atteintes (mobilier, matériels informatiques ou radio, chambre de sûreté, etc.), ainsi que les biens personnels lorsqu'ils ont été dégradés ou volés dans l'enceinte militaire) sont au nombre de 277 en 211 soit 27,6% des 1004 faits (Graphique 6). C'est le second poste d'atteintes recensées. C'est aussi le seul à avoir augmenté en 2011, soit plus de 28%, 216 ayant été enregistrés en 2010.

La majorité des atteintes sont constituées par des dégradations (413 en 2011), des vols (197 concernant principalement des effets ou des matériels appartenant aux militaires), des percussions (132) des jets d'objets (104). D'autres atteintes sont constituées par des tags, des jets de produits incendiaires, des tirs par arme voire des explosifs.

### La Guyane et la Nouvelle-Calédonie restent surreprésentées au niveau national malgré une baisse des faits recensés

En métropole, la répartition géographique des atteintes aux biens coïncide avec celle des agressions sur les personnels. En 2011, sept départements ont cumulé plus de 20 faits (5 en 2010). Il s'agit de la Gironde (33 faits), de l'Oise (32 faits), de l'Isère (26 faits), de la Haute-Garonne (24 faits), du Calvados (22 faits), du Gard (21 faits) et de l'Ille-et-Vilaine (20 faits). En 2010, les trois premiers cités étaient déjà les trois départements les plus concernés par ce type de faits.

En termes d'évolution annuelle, les atteintes enregistrées ont augmenté de 10 faits et plus dans six départements: les Pyrénées-orientales (17 faits en 2011, +14 faits), le Gard (21 faits en 2011, +12 faits), le Calvados (22 faits en 2011, +11 faits), la Drôme, la Haute-Garonne et l'Ille-et-Vilaine (15, 20 et 24 faits, +10 faits).

Outre-mer et dans les pays où les personnels de la Gendarmerie nationale sont en mission, 209 atteintes aux biens ont été recensées. La Guyane est toujours surreprésentée en 2011 avec 51 faits et ce malgré une baisse de 21 faits par rapport à 2010. Suit la Nouvelle-Calédonie avec 38 faits, 16 de moins qu'en 2010. Dans les autres DOM/COM, les atteintes enregistrées ont augmenté (Tableau 4).

### Mention

Le volume des atteintes aux militaires de la Gendarmerie nationale peut difficilement être mis en comparaison avec celui de la Police nationale (en tenant compte du ratio faits / personnels).

En effet, la Gendarmerie nationale ne dispose pas d'un « marqueur » dans ses bases permettant d'identifier ses personnels en tant que victime d'un fait délictueux.

Les atteintes aux personnels connues reposent sur les éléments recueillis dans un message spécifique « EVENGRAVE ».

Aussi, toutes les atteintes aux personnels ne sont-elles pas prises en compte par ce message ce qui limite le périmètre des données disponibles.

\* \* \*

# Les publications de

## L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales



OCTOBRE  
2012

# Bulletin mensuel

de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales

## Criminalité et délinquance enregistrées en septembre 2012

Les statistiques mensuelles sur les faits constatés de crimes et délits non routiers enregistrés par la police et la gendarmerie sont disponibles dès les premiers jours du mois suivant. Si on ne tient pas compte des effets négatifs de cette mise à disposition rapide sur l'exhaustivité de la collecte et, surtout, si on confond les faits constatés avec les faits commis, on peut présenter ces statistiques comme étant révélatrices de l'évolution en tendance des phénomènes de délinquance.

Or, par définition, les faits qui sont portés à la connaissance de la police et de la gendarmerie ne forment qu'une partie de la délinquance commise, ce qu'on peut appeler la « délinquance enregistrée » : Observer que le nombre de faits constatés de vols a baissé de 3% ou que celui des violences a augmenté de 2% n'apporte pas nécessairement d'information sur la fréquence des phénomènes de délinquance concernés. À elles seules, les statistiques sur la délinquance enregistrée sont difficilement exploitables.

Une forte demande sociale de diagnostic sur la situation la délinquance, s'exprimant, par exemple, à travers des nombreuses sollicitations journalistiques à la suite d'un ou plusieurs faits d'actualité marquant, peut conduire, sur le court terme, à répondre à l'aide des dernières tendances mesurées en matière de faits constatés. Cependant, celles-ci peuvent résulter de facteurs très différents dont les contributions respectives doivent pouvoir être estimées avant d'envisager toute interprétation. Parmi ces facteurs, on peut citer la propension des victimes à déposer plainte ou les pratiques de saisie, autorisées ou non, appliquées par les policiers ou les gendarmes.

Afin, entre autres, de dépasser les limites des statistiques sur la délinquance enregistrée, des chercheurs américains ont conçu, il y a plus de 40 ans, un type de sondages qu'on appelle en français « enquêtes de victimation ». Elles consistent à interroger un échantillon de la population au sujet d'atteintes à la personne ou d'atteintes aux biens subies au cours du passé récent.

En s'adressant directement à l'ensemble des victimes potentielles, les enquêtes de victimation permettent de recenser, non seulement celles qui ont porté plainte à la suite du ou des actes subis, mais aussi les autres victimes, et notamment celles n'ayant fait aucun signalement. On peut exploiter les enquêtes des victimation en tendance ou s'intéresser à des données plus structurelles, comme les caractéristiques des atteintes subies, le profil des victimes, voire celui des auteurs.

Depuis 2007, à l'initiative de l'INSEE et de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), une enquête nationale de victimation, intitulée « Cadre de vie et sécurité » est menée annuellement auprès en moyenne de 17 000 ménages ou personnes de 14 ans et plus.

La collecte de la 6<sup>e</sup> enquête « Cadre de vie et sécurité » a eu lieu de janvier à avril 2012. Ses résultats portant sur la période 2006-2011 seront exploités dans le rapport annuel de



OBSERVATOIRE NATIONAL  
DE LA DÉLINQUANCE  
ET DES RÉPONSES PÉNALES

Ecole Militaire  
1 place Joffre, case 39  
75700 PARIS 07 SP  
Tél. : 01 76 64 89 00  
Fax : 01 76 64 89 31  
Contact : Christophe Souller,  
chef du département ONDRP

1

Retrouvez l'intégralité de ce numéro du **Bulletin mensuel**  
sur [www.inhesj.fr](http://www.inhesj.fr)

## Les condamnations pour infractions dont sont victimes les magistrats ou jurés (2001-2011)

Ministère de la Justice  
Direction des affaires criminelles et des grâces  
Pôle d'évaluation des politiques pénales

Entre les années 2001 et 2010, aucune condamnation pour crime à l'encontre de magistrats n'a été enregistrée. En 2011, une infraction ayant donné lieu à condamnation pour crime a été enregistrée au casier judiciaire national sous la qualification de tentative de meurtre d'un magistrat.

Le nombre de condamnations correctionnelles pour des délits commis contre des magistrats ou des jurés a augmenté durant cette même période: 289 condamnations en 2011 contre 219 condamnations pour l'année 2001.

Néanmoins, les trois dernières années ont connu une régression sensible des condamnations délictuelles (-13%) qui sont passées de 332 en 2008 (sanctionnant 458 infractions) à 289 en 2011 (sanctionnant 406 infractions).

La majorité des infractions sanctionnées en 2011 concernaient des faits d'outrages (318 infractions, soit 78% de l'ensemble des infractions dont sont victimes les magistrats), suivis des menaces (77 infractions soit 19%), des violences (12 infractions soit 2,7%) et une tentative de meurtre (1 infraction soit 0,2%). En 2011, aucune atteinte aux biens n'a été enregistrée.

Rappel : La protection pénale des magistrats, et plus généralement de l'institution judiciaire, résulte d'une série de textes figurant dans le code pénal. En effet, les dispositions de ce code assurent aux magistrats une protection légale appropriée en cas d'atteintes physiques, de menaces, de violences contre ses biens personnels en vue d'influencer son comportement dans l'exercice de ses fonctions, d'outrages, de pressions en vue d'influencer la décision des juridictions, et de diffamation envers un magistrat ou envers les cours et tribunaux.

### Les infractions criminelles

Jusqu'en 2010, aucune condamnation n'a été inscrite au casier judiciaire pour des faits de nature criminelle. En 2011, une tentative de meurtre d'un magistrat a donné lieu à condamnation à une peine de réclusion criminelle de 13 ans.

L'entourage du magistrat est également protégé puisque sont punies de réclusion criminelle à temps, les violences sur conjoint ou l'entourage du magistrat suivies d'infirmité ou ayant entraîné la mort sans intention de la donner et le meurtre d'un conjoint ou d'un membre de l'entourage du magistrat. De 2001 à 2011, aucune condamnation pour l'une de ces qualifications n'a été inscrite au casier judiciaire national.

### Les atteintes aux biens

Très peu de condamnations ont été prononcées sur la période de référence pour ces atteintes.

Entre 2001 et 2011, sont recensées 14 infractions ayant donné lieu à condamnation sous la qualification de dégradation ou détérioration du bien d'un magistrat ou d'un juré pour l'influencer.

Les infractions ayant donné lieu à condamnation sous la qualification de destruction de bien d'un magistrat ou d'un juré pour l'influencer sont marginales: six depuis 2001.

### Les faits de violences

Les violences sur magistrat ou juré sans incapacité ont donné lieu sur la période 2001-2011 à 86 condamnations cumulées. Elles sont restées stables de 2001 à 2002, puis progressent chaque année, passant de 7 en 2003 à 13 en 2007. Depuis 2008, la tendance est à la baisse avec 6 condamnations par an.

Les peines prononcées sont essentiellement des peines d'emprisonnement. Elles étaient majoritairement assorties du sursis total en 2005, alors qu'en 2007, les peines d'emprisonnement sont fermes ou assorties

Tableau 1. Les infractions dont ont été victimes les magistrats ou les jurés ayant donné lieu à condamnation de 2001 à 2011

	Crimes	Biens	Violences	Outrages	Menaces	Total
2001	0	2	16	257	11	286
2002	0	5	10	307	26	348
2003	0	2	17	279	27	325
2004	0	2	21	305	32	360
2005	0	2	23	294	33	352
2006	0	2	17	327	55	401
2007	0	2	25	374	64	465
2008	0	1	15	374	68	458
2009	0	1	12	320	77	410
2010	0	1	11	290	50	352
2011*	1	0	11	318	77	407

\*données provisoires

Source: statistiques issues du casier judiciaire national - traitement par le pôle d'évaluation des politiques pénales de la Direction des affaires criminelles et des grâces - Ministère de la Justice et des libertés - octobre 2012.

du sursis partiel. En 2009 et 2010, les peines d'emprisonnement prononcées sont des peines fermes d'un quantum moyen de 2 mois pour 2009 et de 4 mois pour 2010. En 2009, des peines d'amende ont été prononcées pour un quantum moyen de 400 euros. En 2011, le quantum moyen de l'emprisonnement ferme est de 3 mois.

Le nombre de condamnations pour des violences sur magistrat ou juré suivies d'incapacité n'excédant pas 8 jours fluctue d'une année sur l'autre. Sur la période 2001-2005, aucune tendance à la hausse ou à la baisse ne se dessinait. Le nombre de condamnations pour ces faits était le plus élevé en 2001 soit 14 condamnations, et le plus faible en 2005, avec 4 condamnations. Depuis 2008, une tendance à la baisse semble se dégager, soit 8 condamnations en 2007, 7 en 2008, 6 en 2009, 2 en 2010 et 3 en 2011.

En tout, ce sont 73 condamnations qui ont été inscrites au casier judiciaire national sur toute la période. En 2009, le quantum moyen d'emprisonnement ferme est de 4 mois. En 2010, les peines d'emprisonnement prononcées sont assorties d'un sursis total.

Les violences sur magistrats ou jurés les plus graves, c'est à dire ayant entraîné une incapacité supérieure à 8 jours, sont extrêmement rares. Seules quatre condamnations figurent au casier judiciaire sur la période de référence: 2 en 2003 et 1 en 2008 et 2011. Elles ont donné lieu à des peines d'emprisonnement ferme d'un quantum moyen de 4 mois en 2003 à 15 mois en 2011 et à des peines d'amende.

En ce qui concerne les violences sur le conjoint ou l'entourage du magistrat ou juré, on dénombre, d'une part, 7 condamnations dont 2 en 2005 et en 2007 ainsi qu'une en 2008, 2010 et en 2011 pour des faits

n'ayant entraîné aucune incapacité et, d'autre part, 6 condamnations dont 1 en 2003 et en 2006 ainsi que 2 en 2007 et en 2010 pour des violences suivies d'une incapacité n'excédant pas 8 jours.

### Les menaces

Le code pénal incrimine trois types de menaces à l'encontre des magistrats.

- L'article 434-8 du code pénal vise les menaces envers un magistrat, un juré ou toute personne siégeant dans une juridiction pour l'influencer.

Le nombre de condamnations de ce chef est passé de 11 en 2001 à 17 en 2011. Après une progression entre 2001 et 2005, les condamnations diminuent en 2005-2006 (de 24 à 21). Puis une légère hausse est constatée sur l'année 2007 (26 condamnations) suivie d'une baisse en 2008 (21 condamnations). L'année 2009 enregistre la plus forte hausse depuis 2001, avec 30 condamnations. En 2011, on en compte 17. Les peines prononcées sont principalement de l'emprisonnement assorti d'un sursis partiel.

- Les menaces de crime ou délit contre les personnes ou les biens peuvent être dirigées à l'encontre du magistrat ou à l'encontre du conjoint ou de l'entourage du magistrat.

Dans le premier cas, après une stabilité entre 2004 et 2005, on assiste en 2006 à une hausse significative du nombre de condamnations passant de 6 à 28, une stabilisation en 2008 (25 condamnations), une baisse sensible en 2009 (18 condamnations) et depuis une augmentation importante avec en 2010, 21 condamnations et 29 en 2011. Les peines prononcées sont principalement de l'emprisonnement assorti d'un sursis partiel.

Dans le second cas, le nombre de condamnations était résiduel jusqu'en 2005 (d'une condamnation en 2003 à 6 en 2006). De 2007 à 2009, ces infractions ont fortement augmenté : de 16 condamnations en 2006 à 19 en 2009. En 2010, elles ont chuté de nouveau avec 9 condamnations. Une nouvelle augmentation apparaît en 2011, avec 14 condamnations. Les peines prononcées sont principalement de l'emprisonnement assorti d'un sursis partiel. Le quantum moyen d'emprisonnement ferme est de 5,5 mois en 2011.

– Enfin, les menaces de mort ou d'atteinte aux biens dangereuse pour les personnes à l'encontre d'un magistrat ou juré sont réprimées par l'article 433-3 du code pénal.

41 infractions ayant donné lieu à condamnation de chef sont comptabilisées sur la période. Elles sont en augmentation en 2011, avec 17 condamnations contre 8 en 2010.

### Les outrages

Le délit d'outrage à magistrat ou à juré, prévu et réprimé par l'article 434-24 du code pénal, distingue plusieurs types de comportements répréhensibles (*par geste ou menace d'une part et par parole d'autre part*) et aggrave la peine si les faits sont commis à l'audience.

– Les outrages « hors audience »

L'outrage dans l'exercice des fonctions de magistrat ou juré par parole, écrit ou image est de loin l'infraction donnant lieu au plus grand nombre de condamnations. De 145 en 2001 à 196 en 2011. Entre 2006 et 2007, elles sont passées de 188 à 230 condamnations. Depuis elles sont en baisse. Cependant, l'année 2011 connaît une forte hausse par rapport à l'année 2009, avec 196 condamnations au lieu de 170. Les peines prononcées sont essentiellement de l'emprisonnement ferme, ou avec sursis.

L'outrage par geste, menace ou envoi d'objet à un magistrat dans l'exercice des ses fonctions a également donné lieu à des condamnations chaque année (*entre 14 et 27*). En 2011, 14 condamnations ont été prononcées.

– Les outrages à l'audience

L'outrage par geste ou menace à l'audience a oscillé entre 13 condamnations en 2010 et 35 en 2004. En 2011, on en compte 21, soit une légère augmentation par rapport à 2010.

L'outrage par parole à l'audience est plus fréquent. De 69 en 2001, donnée la plus basse, à 103 en 2008, donnée la plus haute. L'année 2011 compte 87 condamnations : la peine majoritairement prononcée est l'emprisonnement ferme pour un quantum moyen de 2,6 mois. Le montant moyen de l'amende s'élevait à 700 euros.

### Le profil des personnes condamnées

L'étude suivante porte sur les personnes condamnées pour une ou plusieurs infractions dont au moins une d'entre elles est une infraction envers un magistrat, quelle que soit la qualification pénale retenue.

85,5% des personnes condamnées pour ces infractions sont de sexe masculin. Pour l'ensemble des condamnations prononcées en France en 2011, les hommes représentent 90,7% des condamnés.

7,9% des condamnés sont de nationalité étrangère ou apatrides contre 19,4% dans l'ensemble des condamnations prononcées en 2011.

17,7% des condamnés étaient mineurs au moment des faits, dont 61,1% âgés de 16 ou 17 ans. Pour l'ensemble des condamnations prononcées par les juridictions françaises, les mineurs représentent 8,3% des condamnés, dont 57% âgés de 16 ou 17 ans au moment des faits.

35,4% des condamnés sont des majeurs de 18 à 28 ans. 14,5% des condamnés sont dans la tranche d'âge 18-21 ans. Pour l'ensemble des condamnations prononcées en France en 2011, les majeurs âgés de 18 ans à 28 ans représentent 44,7% des condamnés, et ceux âgés de 18 à 21 ans, 19,6%.

\* \* \*

#### MÉTHODOLOGIE

Les données présentées ici retracent une évolution sur onze ans 2001-2011 des condamnations inscrites au casier judiciaire national concernant les infractions dont peuvent être victimes les magistrats. Les condamnations sont inscrites à partir d'un code NATINF. En effet, les infractions sont répertoriées dans une base de données (la base NATINF) par code : une infraction correspond à un code NATINF.

Les critères de délimitation d'une infraction justifiant la création d'un code NATINF sont des critères juridiques et non des critères de fait. Une infraction est définie comme un comportement précis qui peut être reproché à un auteur, et pour lequel sont prévues des sanctions spécifiques.

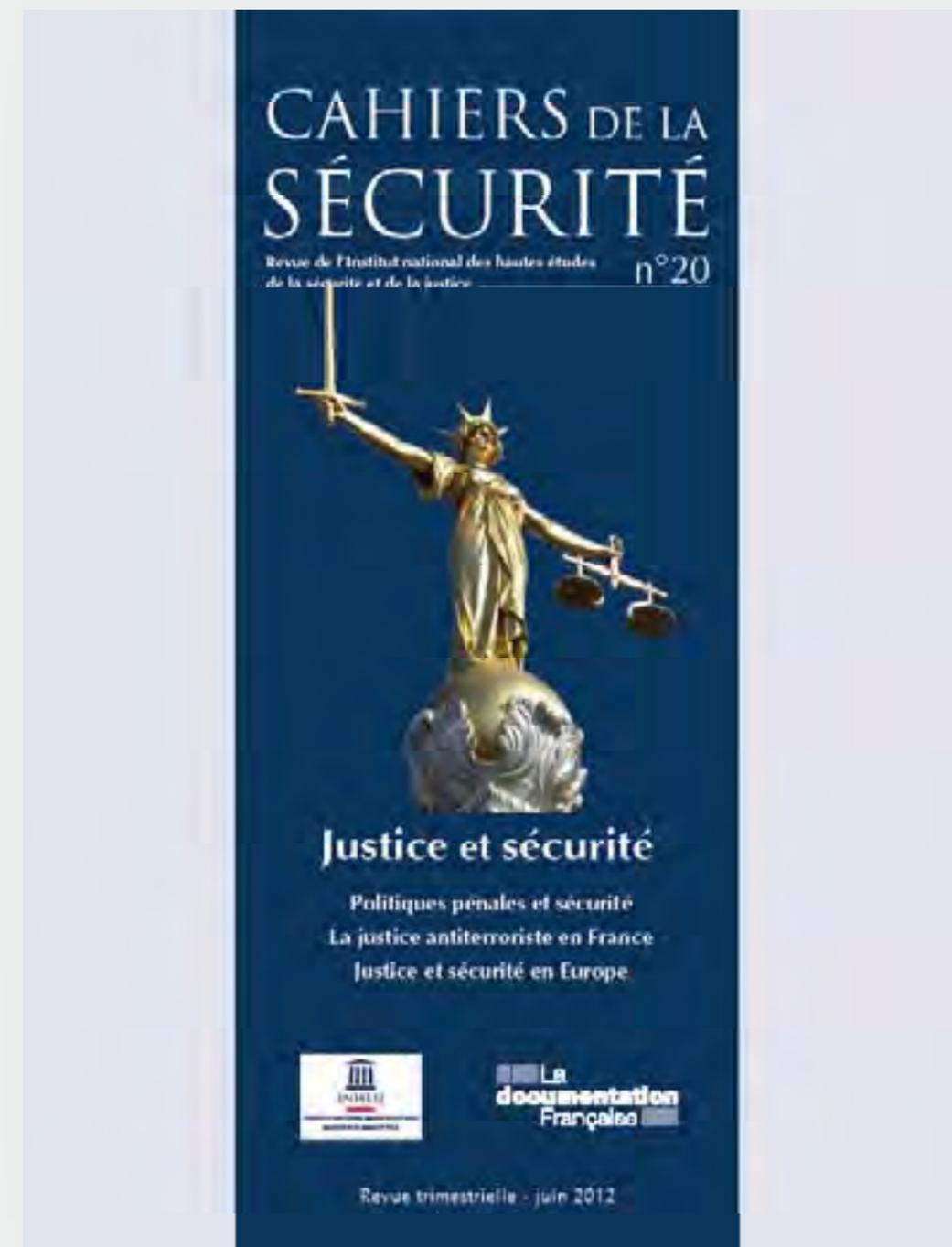
Les textes du code pénal définissant les infractions dont les magistrats peuvent être victimes visent à la fois les magistrats et les jurés. S'agissant de la définition d'un même comportement, un seul code NATINF a été créé par infraction que ce soit un magistrat ou un juré qui en soit la victime.

**En conséquence, les condamnations présentées dans cet article peuvent être des comportements sanctionnés ayant comme victimes un magistrat ou un juré. Il n'est pas possible en l'état des bases de données d'isoler les seules infractions commises uniquement à l'encontre des magistrats professionnels.**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, on compte 7 783 magistrats en fonction dans les juridictions.

# Les publications de

## L'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice



Retrouvez l'intégralité de ce numéro des **Cahiers de la sécurité**  
sur [www.inhesj.fr](http://www.inhesj.fr)

## Les agressions déclarées par les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels en 2011

En 2011, 1 210 sapeurs-pompiers, affectés au sein de 75 Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), y compris la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP<sup>1</sup>) et le Bataillon des marins-pompiers de Marseille (BMPM), ont été victimes d'une agression au cours d'une intervention. En 2010, 1 155 sapeurs-pompiers affectés dans 69 SDIS y compris la BSPP et le BMPM avaient été victimes d'une agression.

On constate une hausse globale de près de 35% du nombre d'agressions déclarées de sapeurs-pompiers sur la période 2007-2011 et une hausse de 4,8% entre 2010 et 2011. Pour 10 000 interventions effectuées, il y a eu 2,9 sapeurs-pompiers agressés au niveau national.

Sur 1 000 sapeurs-pompiers, 5,2 ont fait l'objet d'une agression en 2011.

### Hausse de 4,8% des déclarations d'agressions de sapeurs-pompiers entre 2010 et 2011

Passant de 1 155 en 2010 à 1 210 en 2011, le nombre de sapeurs-pompiers agressés a augmenté de 4,8% (+55 sapeurs-pompiers victimes d'une agression).

Sur la période 2007-2011, c'est une hausse conséquente de près de 35% des déclarations d'agressions de sapeurs-pompiers qui est observée (898 agressions déclarées en 2007).

### En 2011, pour 10 000 interventions effectuées, il y a eu 2,9 sapeurs-pompiers agressés au niveau national

Le nombre d'interventions des sapeurs-pompiers a sensiblement augmenté, passant de 4 210 225 en 2010 à 4 242 244 en 2011 (soit 32 019 interventions en plus). Au regard du nombre de ces interventions, et même si le nombre de sapeurs-pompiers agressés apparaît relativement faible, il ressort qu'en 2011, pour 10 000 interventions, 2,9 sapeurs-pompiers ont été agressés au niveau national contre 2,7 en 2010.

Au niveau régional, c'est en Basse-Normandie que le taux est le plus bas avec 0,5 sapeur-pompier agressé pour 10 000 interventions. Le taux le plus élevé se situe toujours en Alsace : 13 sapeurs-pompiers agressés pour 10 000 interventions (tableau 1).

À l'échelle départementale, le taux le plus bas est relevé dans les Landes, où l'on dénombre 0,4 sapeur-pompier agressé pour 10 000 interventions réalisées. Le taux maximal est toujours relevé en Haute-Saône, avec 25,8 sapeurs-pompiers agressés pour 10 000 interventions (carte 1, annexe 1).

• • •(1) La BSPP couvre les départements 75, 92, 93 et 94.

(2) Le taux d'agression pour 10 000 interventions de sapeurs-pompiers de la BSPP a d'ailleurs baissé entre 2010 et 2011, passant de 2,5 sapeurs-pompiers agressés pour 10 000 interventions en 2010 à 2,1 en 2011. Ce taux de 2,1 est légèrement inférieur à la moyenne nationale qui s'établit à 2,9 sapeurs-pompiers agressés pour 10 000 interventions en 2011.

### Une hausse du taux d'agressions pour 10 000 interventions dans les départements des Hautes-Pyrénées et de l'Ariège

En termes d'évolution entre 2010 et 2011, 56 services ayant déclaré des agressions sur ces deux années conservent un taux d'agressions de sapeurs-pompiers pour 10 000 interventions relativement proches. Pour 45 de ces services, la hausse ou la baisse se situe entre +1,8 point et -1,7 point.

Les deux plus fortes hausses sont enregistrées dans les départements des Hautes-Pyrénées et de l'Ariège avec un passage de 1 agression en 2010 à 18 en 2011 pour le premier (taux de 9,8 agressions pour 10 000 interventions en 2011) et un passage de 1 agression en 2010 à 6 en 2011 pour le second (taux de 6,7 agressions pour 10 000 interventions en 2011). Les deux plus fortes baisses du taux d'agressions pour 10 000 agressions ont été constatées dans l'Oise (-6,7 points) et dans le Loiret (-6,6 points) (annexe 1).

Comme pour les années précédentes, l'hypothèse selon laquelle plus il y a d'interventions, plus le nombre de personnels agressés pour 10 000 interventions est élevé ne se vérifie pas. La BSPP est le service qui a assuré le plus d'interventions en 2011 (501 302 interventions). Elle présente pourtant un taux de 2,1 sapeurs-pompiers agressés pour 10 000 interventions<sup>2</sup>. A contrario, le SDIS de Haute-Saône n'a effectué que 18 241 interventions, soit plus de 27 fois moins que la BSPP et présente néanmoins le taux de personnels agressés le plus élevé pour 10 000 interventions (25,8), soit 12 fois plus que la BSPP.

### Sur 1 000 sapeurs-pompiers, 5,2 ont fait l'objet d'une agression en 2011

En 2011, on dénombrait 234 439 sapeurs-pompiers toutes catégories confondues (professionnels : 39 897 soit

Télécharger

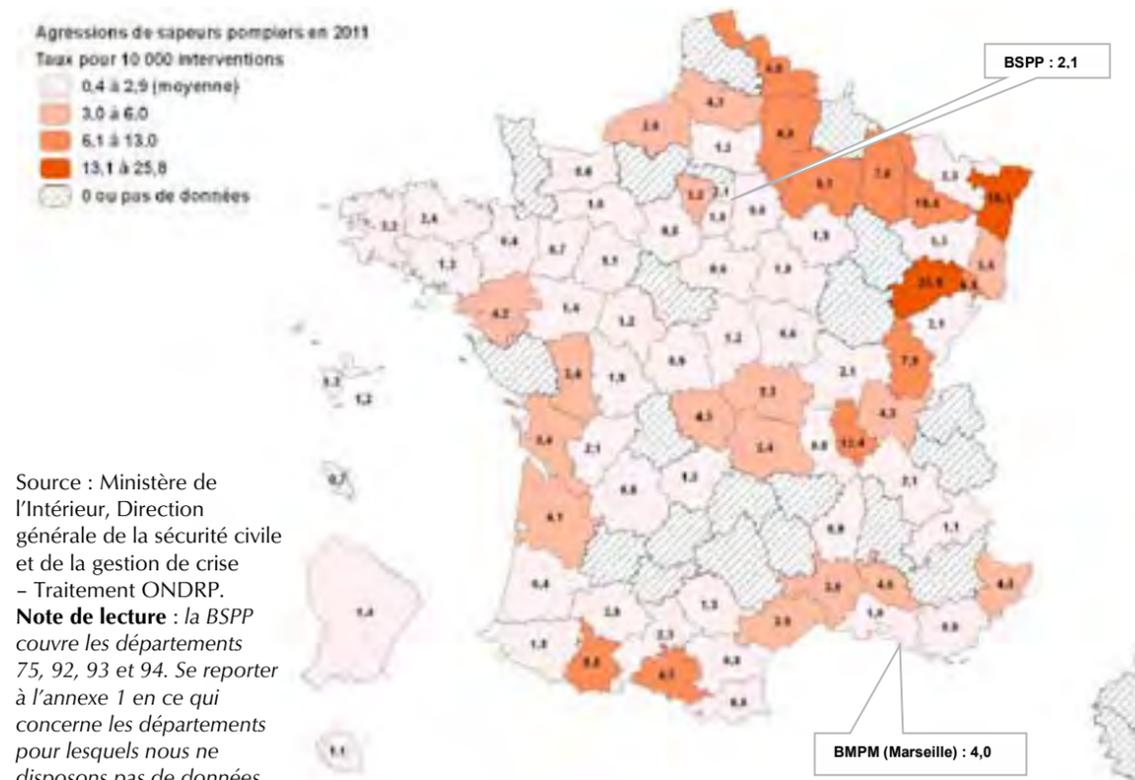
Tableau 1. Nombre de sapeurs-pompiers agressés rapporté au nombre d'interventions, en France entière et par régions en 2011 (agrégats des départements déclarants).

Régions	Total interventions		Effectif		Total SP agressés	Nombre de SP agressés pour 10 000 interventions
	Volume	%	Volume	%		
Corse	28 972	0,7	2 004	0,9	0	0,0
Basse-Normandie	79 695	1,9	5 486	2,3	4	0,5
Centre	142 774	3,4	10 795	4,6	12	0,8
Départements d'Outre-mer	122 573	2,9	5 453	2,3	13	1,1
Bourgogne	89 839	2,1	8 493	3,6	11	1,2
Limousin	36 920	0,9	2 966	1,3	5	1,4
Bretagne	169 234	4,0	10 533	4,5	26	1,5
Ile-de-France	894 122	21,1	20 685	8,8	154	1,7
Pays de la Loire	169 040	4,0	12 815	5,5	36	2,1
Haute-Normandie	105 884	2,5	5 274	2,2	25	2,4
Aquitaine	205 076	4,8	10 322	4,4	50	2,4
Languedoc-Roussillon	177 602	4,2	10 444	4,5	44	2,5
Auvergne	87 766	2,1	8 281	3,5	23	2,6
Provence-Alpes-Côte-D'azur	504 410	11,9	19 563	8,3	136	2,7
Champagne-Ardenne	71 797	1,7	9 727	4,1	20	2,8
Poitou-Charentes	90 156	2,1	6 092	2,6	26	2,9
Midi-Pyrénées	143 125	3,4	9 077	3,9	42	2,9
Picardie	134 379	3,2	8 622	3,7	45	3,3
Nord-Pas-de-Calais	263 434	6,2	10 110	4,3	94	3,6
Rhône-Alpes	377 507	8,9	27 646	11,8	152	4,0
Lorraine	159 951	3,8	11 075	4,7	73	4,6
Franche-Comté	73 518	1,7	6 652	2,8	70	9,5
Alsace	114 470	2,7	12 324	5,3	149	13,0
<b>SDIS</b>	<b>3 637 510</b>	<b>85,7</b>	<b>223 892</b>	<b>95,5</b>	<b>1 066</b>	<b>2,9</b>
<b>Militaire</b>	<b>604 734</b>	<b>14,3</b>	<b>10 547</b>	<b>4,5</b>	<b>144</b>	<b>2,4</b>
<b>Total France</b>	<b>4 242 244</b>	<b>100,0</b>	<b>234 439</b>	<b>100,0</b>	<b>1 210</b>	<b>2,9</b>

Source : Ministère de l'Intérieur, Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise - Traitement ONDRP.

Carte 1. Taux d'agression de sapeurs-pompiers pour 10 000 interventions par département en 2011.

Télécharger



Source : Ministère de l'Intérieur, Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise - Traitement ONDRP.

**Note de lecture :** la BSPP couvre les départements 75, 92, 93 et 94. Se reporter à l'annexe 1 en ce qui concerne les départements pour lesquels nous ne disposons pas de données.

Télécharger la fiche

Télécharger les données

17% des effectifs; militaires: 10237, soit 4,4% des effectifs; volontaires: 184305 soit 78,6% des effectifs). Avec au total 1210 agressions au niveau national, le taux de victimation, qui est le rapport entre le nombre de sapeurs-pompiers agressés et le nombre total de sapeurs-pompiers, s'établit à 5,2‰ (pour mille) contre 4,9‰ en 2010 (1155 agressions). En d'autres termes, pour 1000 sapeurs-pompiers, 5,2 ont fait l'objet d'une agression en 2011. Ce taux global, calculé au niveau national, varie en fonction de la catégorie de personnel.

Ainsi, le taux d'agression est de 15,4 pour 1000 sapeurs-pompiers professionnels (16,1 ‰ en 2010) et de 14,4 pour 1000 sapeurs-pompiers militaires (13,2 ‰ en 2010). Les sapeurs-pompiers volontaires affichent quant à eux un taux de victimation plus faible, soit 2,5‰, légèrement en hausse par rapport à celui de 2010 (2,0‰). Cette différence de taux s'explique par le fait que, pour un volume d'activité comparable, les sapeurs-pompiers professionnels et militaires sont respectivement 4 fois et 18 fois moins nombreux que les volontaires. Cette différence d'effectifs tient au fait que les volontaires sont globalement moins disponibles que leurs collègues professionnels et militaires, l'activité de sapeur-pompier étant pour eux une activité supplémentaire venant s'ajouter à leur activité professionnelle.

En termes d'évolution entre 2010 et 2011, et pour ce qui est des données connues, les départements du Gard et de l'Oise ont connu les baisses les plus fortes du nombre d'agressions pour 1000 sapeurs-pompiers (respectivement -12,7 et -11,2 points). Les hausses les plus marquées concernent le département des Hautes-Pyrénées ainsi que le Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille pour lesquels on constate un accroissement de 14,7 points pour le premier et 12,8 points pour le second entre 2010 et 2011.

Au niveau départemental, le taux le plus faible est enregistré dans les Landes avec un taux d'agression de 0,6‰. C'est en Haute-Saône et dans le Rhône que les taux d'agression sont les plus élevés avec respectivement 25,5 et 24,4 agressions pour 1000 sapeurs-pompiers (carte 2).

### Plus de la moitié des sapeurs-pompiers agressés en 2011 étaient des sapeurs-pompiers professionnels

Parmi les 1210 sapeurs-pompiers agressés en 2011, on compte 613 professionnels, soit une part de 50,7%. Les volontaires représentent 37,4% de l'ensemble avec 453 personnels agressés et les militaires 11,9% (144 personnels agressés). Par rapport à 2010, l'évolution du nombre d'agressions par catégorie de sapeurs-pompiers se caractérise par une hausse du nombre de sapeurs-pompiers volontaires agressés (graphique 1). Tandis que le nombre d'agressions de sapeurs-pompiers professionnels tend à baisser (-27 sapeurs-pompiers professionnels agressés en moins), le nombre de volontaires

agressés est quant à lui à la hausse (+76 sapeurs-pompiers volontaires agressés en plus).

Au niveau national, on constate une hausse du nombre d'agressions déclarées: 898 en 2007, 899 en 2008, 1080 en 2009, 1155 en 2010 et 1210 en 2011. Sur la période 2007-2011, il s'agit d'une augmentation de près de 35% du nombre d'agressions commises à l'encontre des sapeurs-pompiers toutes catégories confondues.

### En 2011, plus de deux sapeurs-pompiers agressés sur trois ont déposé plainte

En France, sur les 1210 sapeurs-pompiers ayant été agressés en 2011, 827 ont déposé plainte, soit 68,3% d'entre eux (contre 735, soit 63,6% d'entre eux en 2010). La propension à faire cette démarche est plus marquée chez les militaires que chez les professionnels ou les volontaires. Ainsi, en 2011, 96,5% des militaires agressés ont déposé plainte (139 plaintes pour 144 agressions). Ce taux est de 66,0% pour les sapeurs-pompiers volontaires (297 plaintes pour 453 agressions) et de 63,8% pour les professionnels (391 plaintes pour 613 agressions).

En 2011, on constate une hausse des dépôts de plaintes relatifs aux agressions pour toutes les catégories de sapeurs-pompiers confondues. Ainsi, 92,0% des agressions envers les sapeurs-pompiers militaires débouchaient sur une plainte en 2010, soit une hausse de 4,5 points de la propension à déposer plainte. De même, on constate une hausse de 4,7 points du taux de plaintes des sapeurs-pompiers professionnels et de 5,0 points de celui des sapeurs-pompiers volontaires.

En 2010, 63,6% des sapeurs-pompiers toutes catégories confondues avaient déposé plainte suite à une agression contre 62% en 2009. La propension à faire cette démarche était plus marquée chez les militaires que chez les professionnels ou les volontaires. Ainsi, en 2010, 92,0% des militaires agressés avaient déposé plainte. Ce taux était de 61,0% pour les sapeurs-pompiers volontaires et de 59,1% pour les professionnels.

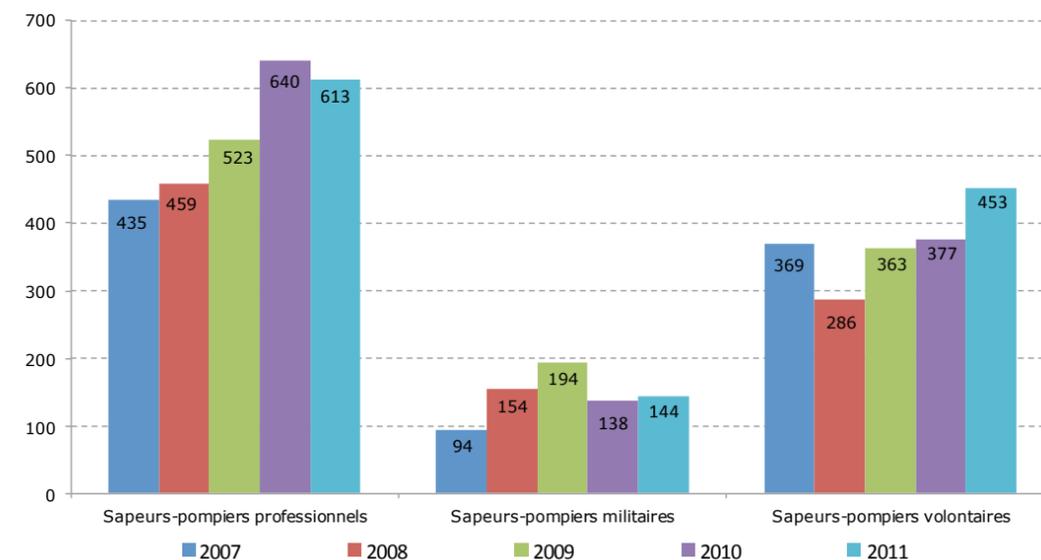
Ces taux avaient assez peu varié entre 2008 et 2009, même si on constatait une légère baisse des plaintes par rapport aux faits d'agressions pour les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires (respectivement 63,2% et 63,6% en 2008). En ce qui concerne les militaires le taux était de 88,3% en 2008.

### Les agressions de sapeurs-pompiers sont à l'origine de 1091 jours d'arrêt de travail en 2011

Sur les 75 services départementaux d'incendie et de secours ayant signalé des agressions de personnels et pour lesquelles le nombre de jours d'arrêt de travail est

Télécharger

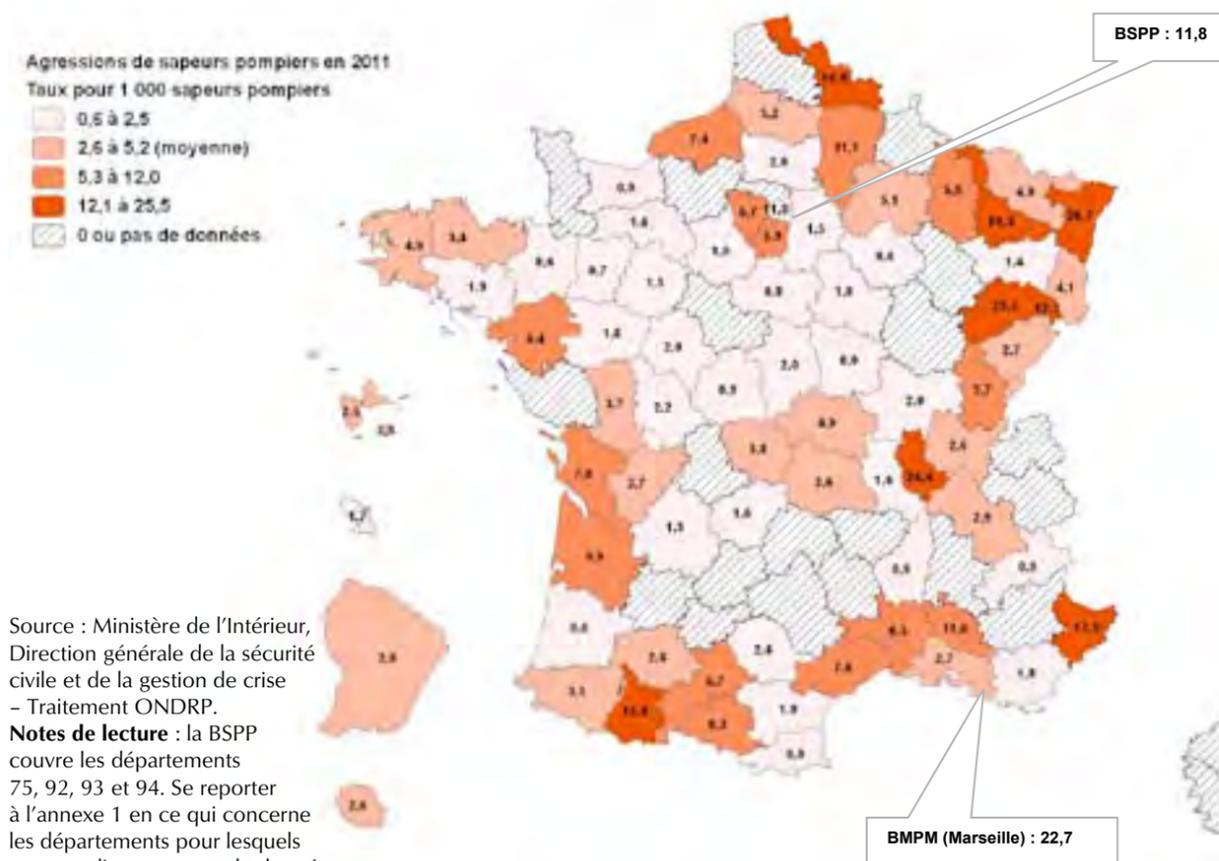
Graphique 1. Nombre de sapeurs-pompiers agressés de 2007 à 2011, par catégorie.



Source : Ministère de l'Intérieur, Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise – Traitement ONDRP.

Télécharger

Carte 2. Taux d'agressions de sapeurs-pompiers pour 1000 sapeurs-pompiers en 2011.



Source : Ministère de l'Intérieur, Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise – Traitement ONDRP.

Notes de lecture : la BSPP couvre les départements 75, 92, 93 et 94. Se reporter à l'annexe 1 en ce qui concerne les départements pour lesquels nous ne disposons pas de donnée.

Retour sommaire

renseigné (qu'il soit nul ou non), 36 font état de journées d'arrêt de travail consécutives à une agression. Le nombre de ces journées s'élève ainsi à 1 091 jours pour 2011 (tableau 2). Avec 276 jours d'arrêt de travail pour 94 agressions, le département du Nord présente le nombre de jours d'arrêt de travail le plus élevé. Pour le Bas-Rhin, qui présente le volume d'agressions le plus élevé, le nombre de jours d'arrêt de travail s'établit à 14.

En 2010, sur les 69 services départementaux qui avaient signalé des agressions, 29 avaient fait état de journées d'arrêt de travail consécutives à une agression pour un total de 457 jours d'arrêt de travail.

### En 2011, 475 véhicules ont été endommagés pour un préjudice estimé à près de 260 000 €

En 2011, que ce soit ou non lors des 1 210 agressions déclarées, 475 véhicules ont été détériorés à l'occasion des différentes missions des sapeurs-pompiers. 337 véhicules avaient subi des dommages en 2010.

Le préjudice est estimé à 258 927 euros pour 424 véhicules endommagés. Il conviendrait d'y ajouter les estimations des préjudices des 51 véhicules pour lesquels le montant des dégâts n'est pas connu. Les services départementaux, la BSPP et le BMPM ont déposé 262 plaintes (tableau 3). Le montant estimé des réparations s'élevait à 247 860 euros en 2010 (du moins en ce qui concerne la somme des estimations renseignées).

### Méthodologie

Lors d'une agression de personne en intervention, le SDIS concerné communique à la Direction de la sécurité civile et de la gestion de crise un certain nombre d'informations relatives au fait incriminé. Le dispositif a été mis en place en 2005, mais il semble que l'information remonte encore de façon relativement hétérogène et variable en fonction des SDIS.

Il est de ce fait difficile d'interpréter les variations constatées, qui peuvent effectivement tenir à une augmentation ou une diminution réelle du nombre d'agressions, mais aussi à une remontée de l'information de plus ou moins bonne qualité. En 2011, on constate cependant que le nombre d'agressions est plus élevé qu'en 2010 et que parallèlement, le nombre de services ayant déclaré une agression a lui aussi augmenté.

Les chiffres présentés ne sont donc pas exhaustifs. Ils ne permettent pas d'avoir une vision pleine et entière du phénomène, mais fournissent néanmoins des tendances.

Les taux de victimation ont été calculés sur la base des effectifs de sapeurs-pompiers de l'année 2011. **Il est très important de souligner le fait que tous les effectifs ne sont pas susceptibles de participer aux interventions.**

Le nombre de plaintes retenu dans cette étude est celui relatif aux plaintes déposées en tant que « personne physique ». Les plaintes déposées en tant que « personne morale » ne sont pas comptabilisées (113 plaintes ont été déposées par les SDIS en 2011 contre 199 en 2010).

Télécharger

Tableau 2. Nombre de journées d'arrêt de travail délivrées, par département en 2011.

Département	Nombre de sapeurs-pompiers agressés	Nombre de jours d'arrêt de travail
58 Nièvre	1	0
28 Eure-et-Loir	2	0
61 Orne	2	0
16 Charente	3	0
23 Creuse	3	0
32 Gers	3	0
81 Tarn	3	0
37 Indre-et-Loire	4	0
89 Yonne	4	0
971 Guadeloupe	4	0
49 Maine-et-Loire	5	0
64 Pyrénées-Atlantiques	6	0
79 Deux-Sèvres	6	0
90 Territoire-de-Belfort	6	0
55 Meuse	7	0
3 Allier	8	0
29 Finistère	11	0
38 Isère	14	0
65 Hautes-Pyrénées	18	0
76 Seine-Maritime	25	0
68 Haut-Rhin	26	0
44 Loire-Atlantique	27	0
40 Landes	1	1
72 Sarthe	3	1
33 Gironde	41	1
35 Ille-et-Vilaine	2	2
18 Cher	3	2
974 Réunion	5	2
1 Ain	14	2
24 Dordogne	2	3
86 Vienne	3	3
25 Doubs	7	5
56 Morbihan	5	7
60 Oise	7	8
2 Aisne	22	8
45 Loiret	2	9
34 Hérault	24	10
77 Seine-et-Marne	6	11
88 Vosges	4	14
67 Bas-Rhin	123	14
11 Aude	2	15
973 Guyane	2	15
84 Vaucluse	23	17
6 Alpes-Maritimes	50	19
69 Rhône	118	19
42 Loire	4	22
78 Yvelines	31	22
66 Pyrénées-Orientales	2	29
57 Moselle	19	37
54 Meurthe-et-Moselle	43	45
83 Var	9	46
BSPP Paris	103	53
BMPM Bouches-du-Rhône	41	63
51 Marne	18	72
80 Somme	16	77
14 Calvados	2	78
17 Charente-Maritime	14	83
59 Nord	94	276
5 Hautes-Alpes	1	Non renseigné
36 Indre	1	Non renseigné
53 Mayenne	1	Non renseigné
7 Ardèche	2	Non renseigné
10 Aube	2	Non renseigné
19 Corrèze	2	Non renseigné
972 Martinique	2	Non renseigné
9 Ariège	6	Non renseigné
71 Saône-et-Loire	6	Non renseigné
22 Côtes-d'Armor	8	Non renseigné
39 Jura	10	Non renseigné
13* Bouches-du-Rhône	12	Non renseigné
31 Haute-Garonne	12	Non renseigné
91 Essonne	14	Non renseigné
63 Puy-de-Dôme	15	Non renseigné
30 Gard	16	Non renseigné
70 Haute-Saône	47	Non renseigné
<b>Total France</b>	<b>1210</b>	<b>1091</b>

\* Hors données du BMPM.  
Source : Ministère de l'Intérieur, Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise - Traitement ONDRP.

Télécharger

**Tableau 3. Nombre de véhicules endommagés, estimation du préjudice et nombre de dépôts de plainte pour véhicules endommagés en 2011.**

Département	Nombre de véhicules endommagés lors d'une agression en intervention	Estimation du préjudice en euros (véhicules endommagés)	Nombre de dépôts de plainte (véhicules endommagés)
16	Charente	1	0
27	Eure	1	100
1	Ain	1	150
58	Nièvre	1	242
56	Morbihan	1	259
24	Dordogne	1	263
974	Réunion	1	500
65	Hautes-Pyrénées	1	700
44	Loire-Atlantique	1	1 500
39	Jura	1	2 320
89	Yonne	1	3 000
23	Creuse	1	Non renseigné
49	Maine-et-Loire	1	Non renseigné
63	Puy-de-Dôme	1	Non renseigné
7	Ardèche	2	600
11	Aude	2	600
17	Charente-Maritime	2	700
60	Oise	2	1 914
971	Guadeloupe	2	6 000
2	Aisne	2	Non renseigné
61	Orne	3	968
90	Territoire-de-Belfort	3	Non renseigné
77	Seine-et-Marne	4	1 536
13*	Bouches-du-Rhône	4	Non renseigné
68	Haut-Rhin	4	Non renseigné
33	Gironde	5	1 934
76	Seine-Maritime	5	2 602
30	Gard	6	0
51	Marne	6	1 553
78	Yvelines	6	6 000
34	Hérault	6	Non renseigné
57	Moselle	7	2 496
80	Somme	8	14 116
91	Essonne	9	6 323
54	Meurthe-et-Moselle	10	6 753
38	Isère	10	12 371
69	Rhône	11	1 249
6	Alpes-Maritimes	11	Non renseigné
BMPM	Bouches-du-Rhône	17	2 746
67	Bas-Rhin	18	Non renseigné
59	Nord	38	20 289
BSPP	Paris	65	18 647
4	Alpes-de-Haute-Provence	67	67 415
22	Côtes-d'Armor	126	73 081
<b>Total France</b>	<b>475</b>	<b>258 927</b>	<b>262</b>

\* Hors données du BMPM.

Source : Ministère de l'Intérieur, Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise – Traitement ONDRP.

**ANNEXE 1. Nombre de sapeurs-pompiers agressés rapporté au nombre d'interventions, par département déclarant en 2010 et 2011.**

Département	2010				2011				
	Nombre d'interventions réalisées	Nombre de sapeurs-pompiers agressés	Nombre de sapeurs-pompiers agressés pour 10 000 interventions	Taux d'agression pour 1000 sapeurs-pompiers	Nombre d'interventions réalisées	Nombre de sapeurs-pompiers agressés	Nombre de sapeurs-pompiers agressés pour 10 000 interventions	Taux d'agression pour 1000 sapeurs-pompiers	
1	Ain	30 311	9	3,0	1,6	32 566	14	4,3	2,6
2	Aisne	39 387	10	2,5	5,0	36 366	22	6,0	11,1
3	Allier	23 063	3	1,3	1,8	24 038	8	3,3	4,9
4	Alpes-de-Haute-Provence	11 875	0	0,0	0,0	11 777	0	0,0	0,0
5	Hautes-Alpes	8 603	1	1,2	1,0	9 375	1	1,1	0,9
6	Alpes-Maritimes	114 064	47	4,1	12,1	114 489	50	4,4	12,9
7	Ardèche	23 573	11	4,7	4,9	23 463	2	0,9	0,9
8	Ardennes	17 016	1	0,6	0,6	13 067		Non renseigné	
9	Ariège	8 958	1	1,1	1,5	9 019	6	6,7	9,3
10	Aube	14 792	1	0,7	0,3	15 107	2	1,3	0,6
11	Aude	29 677	0	0,0	0,0	25 003	2	0,8	1,0
12	Aveyron	11 980	5	4,2	3,9	11 895	0	0,0	0,0
13*	Bouches-du-Rhône	120 761	15	1,2	3,2	119 234	12	1,0	2,7
14	Calvados	49 706	6	1,2	2,8	34 761	2	0,6	0,9
15	Cantal	7 115	0	0,0	0,0	7 428	0	0,0	0,0
16	Charente	14 842	0	0,0	0,0	14 524	3	2,1	2,7
17	Charente-Maritime	39 998	5	1,3	2,2	41 240	14	3,4	7,0
18	Cher	27 776	3	1,1	1,9	24 396	3	1,2	2,0
19	Corrèze	12 556		Non renseigné		13 578	2	1,5	1,6
21	Côte-d'Or	24 127		Non renseigné		22 354		Non renseigné	
22	Côtes-d'Armor	32 783	5	1,5	2,2	33 602	8	2,4	3,4
23	Creuse	6 682	0	0,0	0,0	6 710	3	4,5	3,8
24	Dordogne	23 659	3	1,3	2,2	25 064	2	0,8	1,5
25	Doubs	31 431	12	3,8	4,4	33 796	7	2,1	2,7
26	Drôme	29 058	24	8,3	9,0	30 221		Non renseigné	
27	Eure	43 672	6	1,4	3,1	41 193	0	0,0	0,0
28	Eure-et-Loir	23 485	0	0,0	0,0	23 543	2	0,8	1,0
29	Finistère	48 285	13	2,7	5,7	51 049	11	2,2	4,9
30	Gard	51 510	46	8,9	19,2	52 955	16	3,0	6,5
31	Haute-Garonne	45 967	23	5,0	12,8	47 157	12	2,5	6,7
32	Gers	9 549	0	0,0	0,0	10 606	3	2,8	2,6
33	Gironde	97 864	14	1,4	3,5	99 578	41	4,1	9,9
34	Hérault	63 954		Non renseigné		61 082	24	3,9	7,6
35	Ille-et-Vilaine	48 974		Non renseigné		46 036	2	0,4	0,6
36	Indre	11 658	2	1,7	1,8	10 893	1	0,9	0,9
37	Indre-et-Loire	35 305	9	2,5	4,5	32 589	4	1,2	2,0
38	Isère	68 699	25	3,6	5,3	66 352	14	2,1	2,9
39	Jura	13 320		Non renseigné		12 678	10	7,9	5,7
40	Landes	23 447	2	0,9	1,2	24 009	1	0,4	0,6
41	Loir-et-Cher	22 406		Non renseigné		19 393		Non renseigné	
42	Loire	45 116	0	0,0	0,0	48 190	4	0,8	1,6
43	Haute-Loire	11 392	0	0,0	0,0	11 667		Non renseigné	
44	Loire-Atlantique	61 659	11	1,8	2,6	64 118	27	4,2	6,4
45	Loiret	34 776	25	7,2	10,1	31 960	2	0,6	0,8
46	Lot	8 820		Non renseigné		8 646	0	0,0	0,0
47	Lot-et-Garonne	21 040		Non renseigné		22 264		Non renseigné	
48	Lozère	4 703	0	0,0	0,0	5 114		Non renseigné	
49	Maine-et-Loire	35 476	1	0,3	0,4	36 596	5	1,4	1,8
50	Manche	33 256	2	0,6	1,0	32 091		Non renseigné	
51	Marne	28 735	17	5,9	4,6	29 611	18	6,1	5,1
52	Haute-Marne	12 356	7	5,7	5,0	14 012		Non renseigné	
53	Mayenne	14 109	4	2,8	2,9	13 717	1	0,7	0,7
54	Meurthe-et-Moselle	39 875	22	5,5	9,8	41 425	43	10,4	19,5
55	Meuse	9 314	2	2,1	1,7	9 211	7	7,6	5,9

\* Hors données du BMPM.

Source : Ministère de l'Intérieur, Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise – Traitement ONDRP.

ANNEXE 1 SUITE. Nombre de sapeurs-pompiers agressés rapporté au nombre d'interventions, par département déclarant en 2010 et 2011.

Département	2010				2011				
	Nombre d'interventions réalisées	Nombre de sapeurs-pompiers agressés	Nombre de sapeurs-pompiers agressés pour 10 000 interventions	Taux d'agression pour 1000 sapeurs-pompiers	Nombre d'interventions réalisées	Nombre de sapeurs-pompiers agressés	Nombre de sapeurs-pompiers agressés pour 10 000 interventions	Taux d'agression pour 1000 sapeurs-pompiers	
56	Morbihan	37 900	1	0,3	0,4	38 547	5	1,3	1,9
57	Moselle	69 655	33	4,7	7,2	82 893	19	2,3	4,0
58	Nièvre	16 033	1	0,6	0,9	17 222	1	0,6	0,9
59	Nord	155 077	67	4,3	11,8	156 231	94	6,0	16,0
60	Oise	61 332	48	7,8	13,1	60 608	7	1,2	2,0
61	Orne	13 902	1	0,7	0,8	12 843	2	1,6	1,6
62	Pas-de-Calais	104 811		Non renseigné		107 203		Non renseigné	
63	Puy-de-Dôme	42 608	20	4,7	4,8	44 633	15	3,4	3,6
64	Pyrénées-Atlantiques	34 579	4	1,2	2,1	34 161	6	1,8	3,1
65	Hautes-Pyrénées	17 838	1	0,6	0,8	18 276	18	9,8	15,6
66	Pyrénées-Orientales	34 735	5	1,4	2,3	33 448	2	0,6	0,9
67	Bas-Rhin	60 841	109	17,9	17,5	68 019	123	18,1	20,7
68	Haut-Rhin	41 376	27	6,5	4,1	46 451	26	5,6	4,1
69	Rhône	92 853	127	13,7	24,2	95 037	118	12,4	24,4
70	Haute-Saône	16 920	39	23,0	22,4	18 241	47	25,8	25,5
71	Saône-et-Loire	25 467	8	3,1	2,7	28 208	6	2,1	2,0
72	Sarthe	25 716	0	0,0	0,0	26 336	3	1,1	1,5
73	Savoie	30 541		Non renseigné		32 363		Non renseigné	
74	Haute-Savoie	48 338	3	0,6	1,0	49 315		Non renseigné	
76	Seine-Maritime	78 608		Non renseigné		64 691	25	3,9	7,4
77	Seine-et-Marne	101 215	13	1,3	3,4	104 641	6	0,6	1,5
78	Yvelines	101 632	16	1,6	5,0	97 008	31	3,2	9,7
79	Deux-Sèvres	19 015	3	1,6	1,9	17 600	6	3,4	3,7
80	Somme	39 813	23	5,8	7,5	37 405	16	4,3	5,2
81	Tarn	21 566	4	1,9	3,4	22 654	3	1,3	2,4
82	Tarn-et-Garonne	13 710	0	0,0	0,0	14 872	0	0,0	0,0
83	Var	94 352	10	1,1	2,0	96 018	9	0,9	1,8
84	Vaucluse	51 917	24	4,6	12,0	50 085	23	4,6	11,6
85	Vendée	29 301	0	0,0	0,0	28 273	0	0,0	0,0
86	Vienne	17 323	0	0,0	0,0	16 792	3	1,8	2,2
87	Haute-Vienne	15 795	1	0,6	1,0	16 632		Non renseigné	
88	Vosges	25 741	2	0,8	0,7	26 422	4	1,5	1,4
89	Yonne	24 767	1	0,4	0,4	22 055	4	1,8	1,8
90	Territoire-de-Belfort	8 779		Non renseigné		8 803	6	6,8	12,1
91	Essonne	90 500	27	3,0	11,4	90 153	14	1,6	5,9
95	Val-d'Oise	96 558		Non renseigné		101 018		Non renseigné	
971	Guadeloupe	32 458	1	0,3	0,6	33 787	4	1,2	2,5
972	Martinique	28 324	3	1,1	2,7	28 423	2	0,7	1,7
973	Guyane	15 666	1	0,6	1,5	14 351	2	1,4	2,6
974	Réunion	46 302	1	0,2	0,5	46 012	5	1,1	2,6
2a	Corse-du-Sud	12 710	0	0,0	0,0	15 232		Non renseigné	
2b	Haute-Corse	12 172	0	0,0	0,0	13 740	0	0,0	0,0
BMPM	Marseille	106 214	18	1,7	9,9	103 432	41	4,0	22,7
BSPP	Paris	472 750	120	2,5	13,9	501 302	103	2,1	11,8
<b>Total France</b>		<b>4 210 225</b>	<b>1155</b>	<b>2,7</b>	<b>4,9</b>	<b>4 242 244</b>	<b>1 210</b>	<b>2,9</b>	<b>5,2</b>

Source : Ministère de l'Intérieur, Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise - Traitement ONDRP.

Les publications de

L'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice

## CAHIERS DE LA SÉCURITÉ

n°10



Les crises collectives  
au XXI<sup>e</sup> siècle  
Quel constat ? Quelles réponses ?

Également dans ce numéro

Une histoire de l'entrepreneuriat illicite :  
des ajustements et des stratégies innovantes  
dans les marchés de la drogue en Colombie

Compte rendu des XVI<sup>e</sup> journées européennes  
des représentants territoriaux de l'État



octobre-décembre 2009

Retrouvez l'intégralité de ce numéro des Cahiers de la sécurité

sur [www.inhesj.fr](http://www.inhesj.fr)

## Les atteintes aux biens et aux personnels de la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) en 2011



La Direction générale des douanes et droits indirects est une administration à caractère fiscal rattachée au ministère de l'Économie et des Finances.

La douane exerce des missions de surveillance du territoire et de ses points d'entrée, perçoit les accises (impôts indirects) sur les tabacs et alcools, produits pétroliers, la TVA sur les produits importés des pays tiers à l'Union européenne, les droits de douane à l'importation dans l'Union européenne ainsi que le recouvrement de la TVA dans les échanges intracommunautaires, lutte contre les trafics illicites, contrôle les personnes, protège le patrimoine culturel et les espèces sauvegardées par la Convention de Washington, garantit les intérêts financiers de l'Union européenne et contrôle les matières radioactives.

La douane est composée de 17 414 agents se répartissant en 11 030 hommes et 6 384 femmes, ventilés dans 223 unités terrestres, 5 unités aéromaritimes, 191 bureaux de douane et 94 centres viti-vinicoles. Elle dispose d'un service commun des laboratoires (douane/DGCCRF) de 268 agents motocyclistes, 260 maîtres-chiens, 739 enquêteurs et agents du renseignement à la Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières (DNRED), 189 officiers de douane judiciaire (ODJ), 612 marins gardes-côtes et 185 personnels aériens.

Dans le cadre de ses missions de contrôle, la douane est exposée, au même titre que les services de police et les unités de gendarmerie, aux agressions physiques et/ou verbales de ses agents dans l'exercice de leurs fonctions ainsi qu'à la dégradation ou destruction de ses biens.

En 2011, la sous-direction des affaires juridiques, du contentieux, des contrôles et de lutte contre la fraude de la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) a enregistré 1 046 agressions subies par les agents, dont 368 « passages de vive force » (contre 386 en 2010 soit une baisse de -4,7%). Les atteintes aux agents ont diminué en un an de 18 faits (soit -1,7%). Les biens immobiliers, mobiliers et véhicules appartenant à la Douane ont fait l'objet de 41 atteintes contre 36 l'année précédente (soit une augmentation de +13,9% par rapport à 2010).

L'évolution 2007/2011 permet de relever des augmentations de +95,9% en matière d'agressions physiques, de +42,0% pour les agressions verbales et de +41,5% pour les passages de « vive force » ou fuites en véhicule.

### 1 046 atteintes subies par les agents des douanes en 2011 ont été enregistrées soit une baisse de -1,7%

Le total des atteintes subies par les agents de la DGDDI a légèrement diminué de -1,7% entre 2010 et 2011 (tableau 1) pour atteindre 1 046 faits (soit 18 agressions en moins par rapport à 2010). Les agressions physiques (menaces avec armes incluses) connaissent une baisse de -11,1% avec 96 faits relevés contre 108 en 2010. En volume, cette catégorie reste la plus faible.

Les atteintes visant les agents des douanes les plus fréquentes en 2011 sont les agressions verbales, avec 582 atteintes enregistrées. Elles ont augmenté depuis 2010 de +2,1% (soit 12 faits supplémentaires). Sont également dénombrées 368 passages de vive force<sup>1</sup> ou fuites en véhicule, soit une baisse de -4,7% par rapport à 2010 (soit 18 passages de « vive force » en moins).

- • (1) Note de lecture : le passage de vive force s'entend d'un refus ou d'une omission, par le conducteur d'un véhicule, d'obtempérer aux injonctions d'arrêt exprimées par le service. Cette notion recouvre les passages en force d'un dispositif de contrôle douanier quel qu'en soit le lieu (frontière ou intérieur du territoire), mais également tous moyens utilisés pour éviter un point de contrôle (ralentissement puis redémarrage brusque en vue de se soustraire au contrôle par exemple). À partir de 2010, la douane précise son intitulé en mentionnant « passage de vive force ou fuite en véhicule ».

### Les atteintes aux biens en 2011 ont augmenté de +13,9% et atteignent 41 faits enregistrés

Le total des atteintes aux biens de la DGDDI a augmenté de +13,9% entre 2010 et 2011 pour atteindre 41 faits (tableau 2). Alors que les dégradations et destructions de biens immobiliers baissent de -11,1%, les dégradations et destructions de biens mobiliers et de véhicules augmentent respectivement de +50% et de +10,5%. Ces variations portent sur des valeurs absolues faibles : 12 faits pour les biens mobiliers, 8 pour les biens immobiliers et 21 véhicules.

En 2010, le nombre d'atteintes aux biens diminuait de -12,2%. Cette variation résultait d'une baisse de -42,9% des atteintes aux biens mobiliers et de -10% pour les biens immobiliers.

Tableau 1. Atteintes aux agents de la DGDDI de 2007 à 2011.

	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2007/2011 (en %)
<b>Agressions physiques</b>	49	97	83	108	<b>96</b>	<b>+ 95,9</b>
Évolutions (en %)	-	+ 98,0	- 14,4	+ 30,1	- 11,1	
<b>Agressions verbales</b>	410	657	505	570	<b>582</b>	<b>+ 42,0</b>
Évolutions (en %)	-	+ 60,2	- 23,1	+ 12,9	+ 2,1	
<b>Passage de "vive force" ou fuite en véhicule</b>	260	539	316	386	<b>368</b>	<b>+ 41,5</b>
Évolutions (en %)	-	+ 107,3	- 41,4	+ 22,2	- 4,7	
<b>Total</b>	719	1 293	904	1 064	<b>1 046</b>	<b>+ 45,5</b>
Évolutions (en %)	-	+ 79,8	- 30,1	+ 17,7	- 1,7	

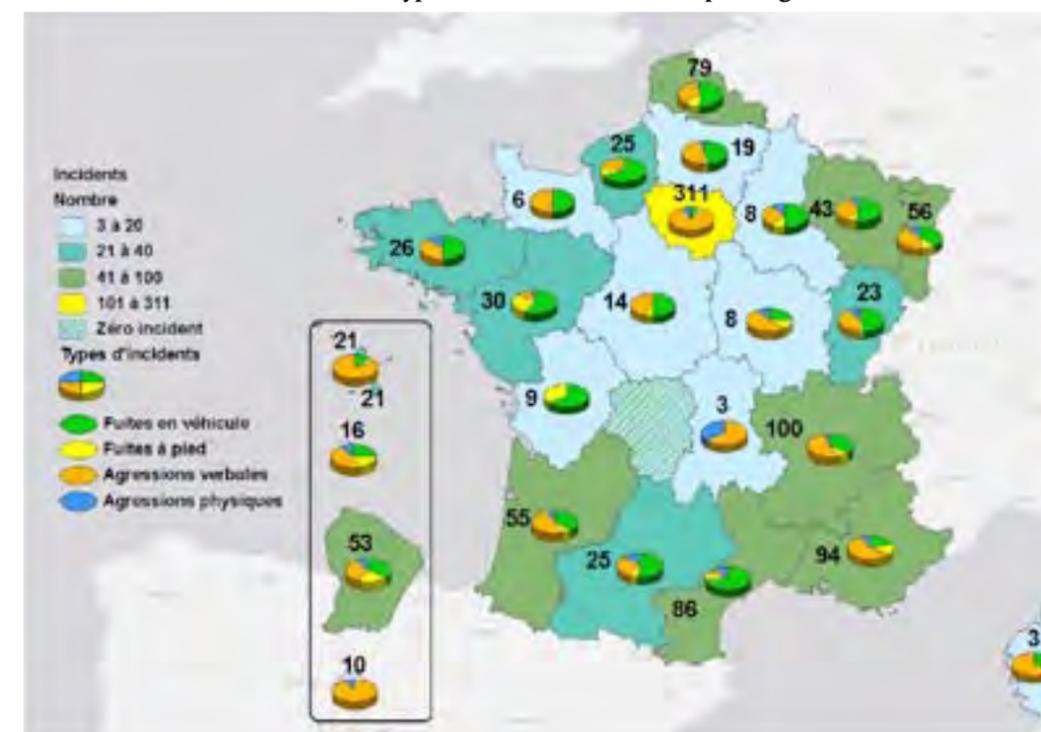
Source : Direction générale des douanes et droits indirects, traitement ONDRP

Tableau 2. Dégradations et destructions de biens de la DGDDI en 2010 et 2011.

	2010	2011	Évolution 2010/2011 (en %)
<b>Biens mobiliers</b>	8	12	50
<b>Biens immobiliers</b>	9	8	-11,1
<b>Véhicules</b>	19	21	10,5
<b>Total</b>	36	41	13,9

Source : Direction générale des douanes et droits indirects, traitement ONDRP

Carte 1. Carte des incidents et types d'incidents en 2011 par région.



Sources : Direction générale des douanes et droits indirects, traitement ONDRP

## 1 agent décédé et 172 agents des douanes blessés en 2011, dont 78 dans le cadre d'un contrôle, 72 dans le cadre du service et 22 impliqués dans un accident de la circulation

1 motard des douanes est décédé des suites de ses blessures, après une course poursuite suite à un passage de « vive force » d'un *go-fast*.

172 agents ont été blessés en 2011, soit -11,8% par rapport à l'année 2010 qui en comptait 195. 22 l'ont été consécutivement à un accident de la circulation, de trajet, lié à l'utilisation du matériel de l'administration. 78 agents blessés en 2011 le sont consécutivement à un contrôle (-7,4% soit 6 agents en moins qu'en 2010), alors que 72 agents le sont dans le cadre du service<sup>2</sup> (-25,8% soit 15 agents en moins qu'en 2010).

### Des atteintes aux personnels de la douane inégalement réparties sur le territoire

La DGDDI dispose de données catégorisées par direction régionale des douanes. Lorsqu'une direction régionale couvre plusieurs régions, l'ONDRP n'a pas pu distinguer les valeurs de chaque région, comme cela est le cas pour le Limousin. En effet, pour la région du Limousin, les départements de la Corrèze, de la Haute-Vienne et de la Creuse sont sous l'autorité de la direction régionale des douanes de Poitiers elle-même située dans la région Poitou-Charentes (carte 1, tableau 3).

Les fuites en véhicules toutes régions confondues sont plus nombreuses que les fuites à pieds (respectivement 368 pour 110 fuites à pieds en 2011); cela concerne le Languedoc-Roussillon, la région PACA, l'Aquitaine, le

Poitou-Charentes, les Pays de la Loire, la Bretagne, la Basse-Normandie, la Haute-Normandie, la Picardie, le Nord-Pas-de-Calais, la Champagne-Ardenne, la Lorraine et la Franche-Comté (carte 1, tableau 3).

Les agressions verbales à l'encontre des agents des douanes sont 5 fois plus nombreuses que les agressions physiques (respectivement 582 atteintes verbales pour 96 actes d'agressions physiques en 2011). Les principales régions, en nombre d'agressions verbales constatées, sont l'Île-de-France<sup>3</sup> (243 agressions verbales enregistrées en 2011, dont 141 à Roissy), les DOM TOM et collectivités d'outre-mer<sup>4</sup> (57 agressions verbales enregistrées en 2011) et la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (54 agressions verbales enregistrées en 2011).

Ces trois régions sont également celles qui enregistrent le nombre d'agressions physiques le plus important : 28 faits pour l'Île-de-France, 8 pour la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et 11 pour les DOM TOM et collectivités d'outre-mer. Elles comptabilisent au total 47 atteintes physiques.

### Les atteintes aux biens concernent principalement les véhicules avec 21 faits soit +10,5% d'augmentation par rapport à 2010

Parmi les 41 faits constatés à l'encontre des biens de l'administration des douanes, 21 véhicules de service ont fait l'objet de dégradations (+10,5% soit 2 faits de plus qu'en 2010).

Les biens immobiliers de la DGDDI ont fait l'objet de 8 atteintes en 2011 contre 9 en 2010 (-11,1% soit 1 fait de moins qu'en 2010), les biens mobiliers de 12 atteintes contre 8 en 2010 (soit une augmentation de +50%).

\*\*\*

- • • (2) Cas repris dans cette rubrique : blessure des agents sans que l'utilisateur soit à l'origine de cette blessure (par exemple une blessure lors de la visite d'un poids-lourd). Cette rubrique englobe également quelques cas de blessure suite à des malaises.
- (3) Direction interrégionale de Paris (comprenant les directions régionales de Paris, de Paris-Ouest, de Paris-Est et d'Orly) et direction interrégionale de Roissy (direction régionale de Roissy-fret et direction régionale de Roissy-Voyageurs).
- (4) Guadeloupe et dépendances (les Saintes, Marie-Galante, la Désirade), Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) et Polynésie française.

Tableau 3. Nombre d'incidents en 2011 par directions régionales des douanes.

2011	Atteintes subies par les agents			
	Fuite en véhicule, passage de « vive force »	Fuite à pied	Agression verbale	Agression physique
Auvergne	-	-	2	1
Basse-Normandie	3	-	3	-
Bayonne	12	3	6	2
Bordeaux	7	2	20	3
Bourgogne	2	1	4	1
Bretagne	13	-	9	4
Centre	7	1	6	-
Chambéry	5	1	15	1
Champagne - Ardennes	4	1	2	1
Corse	1	-	2	-
Dunkerque	4	1	13	2
Franche-Comté	11	1	8	3
Guadeloupe	3	1	17	-
Guyane	17	14	15	6
La Réunion	-	-	9	1
Le Havre	8	1	4	-
Léman	16	5	29	1
Lille	36	10	12	1
Lorraine	23	4	13	3
Lyon	12	4	7	4
Marseille	3	7	14	6
Martinique	4	3	7	2
Midi-Pyrénées	13	2	6	4
Montpellier	4	1	8	-
Mulhouse	11	6	15	3
Nice	4	1	35	2
Nouvelle - Calédonie	18	4	5	2
Orly	1	2	20	2
Paris	2	5	66	13
Paris-Est	13	5	5	1
Paris-Ouest	8	1	11	1
Pays de la Loire	18	7	3	1
Perpignan	38	4	23	8
Picardie	9	1	8	1
Polynésie-Française	-	1	3	-
Poitiers	6	3	-	-
Provence	13	3	5	1
Roissy	1	2	141	11
Rouen	9	1	2	-
Strasbourg	9	1	7	4
DRGC Antilles	-	-	1	-
DRGC Nantes	-	-	1	-
<b>Total</b>	<b>368</b>	<b>110</b>	<b>582</b>	<b>96</b>

Source : Direction générale des douanes et des droits indirects, traitement ONDRP

[Retour sommaire](#)

## Les infractions à la législation du travail et les atteintes aux agents de contrôle en 2011

### Les infractions à la législation du travail en baisse pour la première fois depuis 2007

En 2011, **356 200 interventions en entreprises ont été enregistrées**, soit une baisse de 3,4% par rapport à 2010 (-12 520 interventions). Le nombre d'interventions diminue pour la première fois depuis 2007 (216 757 interventions en 2007, 251 093 en 2008, 307 500 en 2009, 368 720 en 2010). Le nombre moyen d'interventions par agent, 137 en 2011, reste proche de celui observé en 2008 et en 2010. La Direction Générale du Travail (DGT) signale que, pour 2011 «les données sont affectées par un boycott partiel de la saisie dans CAP SITERE» (tableau 1).

En rapportant les suites données aux infractions comme les procès verbaux et les arrêts de travaux au nombre d'interventions, on peut mettre en parallèle les données des quatre années. Ainsi, les interventions en entreprise ont donné lieu en 2011 à 1 191 938 références au code du travail. Hormis une chute du ratio «références au Code du travail / interventions» à 3 en 2009, il reste proche de 3,5 références par interventions (3,8 en 2007, 3,4 en 2008, 3,5 en 2010 et 3,4 en 2011).

Les infractions découlant de ces interventions sont de gravité variable. Elles peuvent ne rester que de simples observations, mais aussi donner lieu à des procès verbaux, voire à l'arrêt des travaux, décision prise par l'agent par exemple lorsqu'il estime qu'il y a imminence d'un danger grave sur un chantier du BTP.

En 2011, **27 768 infractions ont été relevées par procès verbal**, soit 7,8 procès-verbaux par intervention contre 7,0 en 2010 (+0,8 point). Le nombre d'infractions par PV augmentait déjà entre 2009 et 2010 (+0,7 point). De plus, le nombre de procès verbaux par agent passe de 9,9 en 2010 à 10,7 en 2011, après avoir déjà connu une forte hausse l'année précédente (7,9 en 2009).

De leur côté, les arrêts de travaux par intervention connaissent également une augmentation par rapport à 2010: 2,5 en 2011 contre 2,1 en 2010 (tableau 2). De la même façon, on enregistre 3,5 arrêts de travaux par agent en 2011 contre 3,0 en 2010 alors qu'il n'y en avait que de 2,5 en 2009 (tableau 1).

Les effectifs pour 2009 n'étant pas stabilisés, on peut considérer que ce sont les arrivées massives de personnel qui font que les différents ratios sont bas pour cette année-là (voir méthodologie). En 2010, les statistiques par agent étaient revenues à un niveau proche des années 2007 et 2008. On peut émettre l'hypothèse que le creux de 2009 soit uniquement dû à cette arrivée massive.

### Le nombre d'atteintes aux agents de contrôle par intervention en hausse en 2011

En 2011, 2595 agents de contrôle (880 inspecteurs et 1 715 contrôleurs) étaient affectés en section d'inspection du travail. Ces chiffres sont identiques à ceux de 2010. Après une très forte augmentation entre 2008 et 2009 (+768 agents), une stabilisation avait été amorcée en 2010 avec seulement 121 agents supplémentaires.

La mission des inspecteurs et contrôleurs du travail étant de contrôler le respect de la réglementation, ils sont parfois exposés à des réactions de rejet plus ou moins violentes. Elles peuvent revêtir l'aspect d'un refus du droit d'inspection, d'un outrage et/ou violence ou encore d'un obstacle.

En 2011, **23 422 atteintes aux agents ont été recensées**, soit 6,6 incidents pour 100 interventions en entreprise. En 2010, 19 963 incidents avaient été enregistrés, soit une augmentation de plus de 17%. Or, on constate, dans le même temps, que le nombre d'interventions en entreprise a baissé de 3,4%. Le nombre d'incidents pour 100 interventions augmente donc fortement par rapport à 2010, où il s'établissait à 5,4.

Parmi la totalité de ces incidents, 93,2% ont fait l'objet de simples observations en 2011 et 94,5% en 2010. Ainsi, 6,8% des atteintes en 2011 et 5,5% en 2010 ont été relevées par des procès-verbaux pouvant entraîner une action en justice. La part de verbalisation a donc augmenté et retrouve son niveau de 2009 (6,8%).

Depuis 2009, la structure des types d'incidents est globalement la même chaque année. Alors qu'avant 2009, plus de 90% des atteintes étaient relatives au droit d'inspection, leur part est de 86,2% en 2011, soit une faible hausse par rapport à 2010.

La part des obstacles suit, quant à elle, une tendance inverse: elle diminue légèrement entre 2010 et 2011, de 14,3% à 12,9%. Après une forte hausse en 2009 de 5,9 points, c'est la troisième année consécutive que l'on retrouve une telle structure de répartition des atteintes signalées. La part des outrages, quant à elle, reste stable, à moins de 1% (tableau 3).

En 2011, **6,8% des incidents ont fait l'objet d'une verbalisation**. La part des atteintes aux droits des services verbalisées retrouve son niveau de 2009 (5,5% en 2011 contre 5,3 en 2009) après avoir connu une baisse en 2010 (3,9%). Néanmoins, ce type d'incidents fait proportionnellement beaucoup moins l'objet de procès-verbaux que les outrages ou les obstacles.

Tableau 1. Infractions à la législation du travail par agent et les suites enregistrées entre 2008 et 2011.

	Effectifs (Inspecteurs + contrôleurs)	Interventions en entreprise	Rapport "Interventions / effectifs"	Infractions révélées par procès verbaux	Rapport "Infractions révélées par procès verbaux / effectifs"	Arrêts de travaux	Rapport "Arrêts de travaux / effectifs"
2007	1 539	216 757	141	14 964	9,7	5 000	3,2
2008	1 706	251 093	147	15 981	9,4	5 834	3,4
2009	2 474	307 500	124	19 525	7,9	6 201	2,5
2010	2 595	368 720	142	25 797	9,9	7 789	3,0
2011	2 595	356 200	137	27 768	10,7	9 053	3,5

Source : Rapport annuel au BIT - ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville et CAP SITERE

Tableau 2. Infractions à la législation du travail par intervention et les suites enregistrées entre 2008 et 2011.

	Interventions en entreprise	Références au Code du travail	Rapport "Références au Code du travail / Interventions"	Infractions révélées par procès verbaux	Rapport "Infractions révélées par procès verbaux / effectifs" (en %)	Arrêts de travaux	Rapport "Arrêts de travaux / Interventions" (en %)
2007	216 757	815 190	3,8	14 964	6,9	5 000	2,3
2008	251 093	845 165	3,4	15 981	6,4	5 834	2,3
2009	307 500	909 200	3,0	19 525	6,3	6 201	2,0
2010	368 720	1 277 744	3,5	25 797	7,0	7 789	2,1
2011	356 200	1 191 938	3,3	27 768	7,8	9 053	2,5

Sources : Rapport annuel au BIT- ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville et CAP SITERE

Tableau 3. Répartition des atteintes aux agents de contrôle enregistrées entre 2008 et 2011.

	2007		2008		2009		2010		2011	
	Nombre	Part (en %)								
Total des atteintes aux agents	11 457	100,0	14 365	100,0	15 804	100,0	19 963	100,0	23 422	100,0
Droits des services de contrôle	10 363	90,5	13 120	91,3	13 489	85,4	16 917	84,7	20 182	86,2
Obstacles	988	8,6	1 127	7,8	2 171	13,7	2 849	14,3	3 022	12,9
Outrages	106	0,9	118	0,8	144	0,9	197	1,0	218	0,9

Sources : Rapport annuel au BIT- ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville et CAP SITERE

Tableau 4. Part des atteintes aux agents verbalisées selon le type d'atteinte entre 2008 et 2011.

	2007	2008	2009	2010	2011
Part des atteintes verbalisées (en %)	4,2	4,4	6,8	5,5	6,8
Part des atteintes aux droits des services verbalisées	2,5	3,1	5,3	3,9	5,5
Part des atteintes pour Obstacles verbalisées	19,8	16,9	15,0	13,5	14,4
Part des atteintes pour Outrages verbalisées	26,4	28,0	22,2	24,9	26,1

Sources : Rapport annuel au BIT- ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville et CAP SITERE

Télécharger la fiche

Les atteintes pour obstacles verbalisées voient leur proportion croître de nouveau après 3 années de baisse successives. Après être passée de 19,8% en 2007 à 13,5% en 2010, elle s'établit désormais à 14,4% en

2011. La part des atteintes pour outrages verbalisées augmente pour la seconde année consécutive, passant de 24,9% en 2010 à 26,1% en 2011, après avoir été à 22,2% en 2009.

### Méthodologie de collecte

Jusqu'en 1992, l'agrégation manuelle des données sur l'activité mensuelle des agents de contrôle était effectuée par l'administration centrale du travail aux échelles départementale, régionale et nationale.

À partir de 1992, l'application SIE (Système d'Information sur l'Environnement) est lancée par l'administration centrale. À la suite de difficultés notamment liées à l'ergonomie du système, beaucoup d'agents ont continué à remplir leur compte-rendu sur papier. Ainsi, du fait de la cohabitation de deux sources (tableaux Excel et le SIE), les données agrégées étaient incomplètes.

En 2000, le Système d'information travail en réseau (SITERE) a été mis en place pour permettre la saisie, la remontée et l'analyse des informations. Malgré une meilleure représentativité des données saisies et des remontées, les résultats ont été peu satisfaisants. Fin 2005, au sein de SITERE, l'application CAP SITERE a permis de remplacer le SIE pour un meilleur suivi de l'activité et notamment des suites données aux interventions.

Cependant, les chiffres de 2006 ne représentaient que 65% des interventions réalisées par les agents. **En 2007, la saisie a été plus satisfaisante et les données enregistrées représentent près de 90% des interventions qui ont réellement eu lieu. Pour les années 2008 à 2010, la remontée de l'information est encore meilleure. Toutefois, la Direction Générale du Travail (DGT) signale qu'en 2011 «les données sont affectées par un boycott partiel de la saisie dans CAP SITERE».**

La présente fiche porte sur les années 2007/2011. On considère que la comparaison entre les cinq années en termes de valeur absolue est possible compte tenu de la bonne remontée des données. Cependant, il faudra prendre en compte le volume des effectifs (*nombre d'inspecteurs et de contrôleurs*) étant donnée la récente évolution et ses effets sur le nombre d'interventions par exemple.

Les effectifs de l'année 2009 ne sont pas stabilisés, ceci signifie une arrivée continue de nombreux agents tout au long de l'année, et les effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2009 sont bien inférieurs à ceux du 31 décembre 2009. Le calcul des différents rapports étant fondé sur le nombre d'agents en fin d'année, la baisse de l'activité par agent est purement artificielle et ne peut être interprétée directement. En effet les agents arrivés en

cours d'année n'ont pas pu réaliser d'intervention en début d'année, ce qui a un effet de baisse sur les ratios par agent en 2009.

### L'organisation de l'inspection du travail

Jusqu'en 2009, le système d'inspection de la législation du travail comporte :

- Une inspection du travail relevant du ministère chargé du travail.
- Trois services d'inspection réservés à des secteurs spécifiques (transport, agriculture et marine) sous la direction de leur ministère de tutelle.
- Des agents qui se voient attribuer par leur ministère une mission d'inspection.

Au cours de l'année 2009, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), ces services ont fusionné pour former un seul corps interministériel avec une autorité centrale unique : la Direction Générale du Travail (DGT).

L'inspection du travail est organisée en sections d'inspection, chacune étant compétente pour un territoire géographique donné. Une section est en général composée d'un inspecteur assisté de deux contrôleurs du travail.

L'inspecteur ou contrôleur a pour mission de veiller à la bonne application du droit du travail. Il bénéficie d'une libre appréciation quant à la suite à donner à ses contrôles, mais dans le respect d'obligations telles que l'intégrité, l'impartialité et la discrétion.

Pour exercer ses missions, il dispose de pouvoirs garantis par la convention 81 de l'Organisation internationale du travail, notamment du droit d'accès au lieu de travail et à divers documents de l'entreprise. Il a le pouvoir de constater les infractions, de dresser un procès-verbal et même dans certains cas de faire cesser une activité dangereuse. En outre, tout auteur d'actes de résistance tels que les outrages et les violences commises à l'encontre des inspecteurs et des contrôleurs du travail, encourt des sanctions pénales.

Les interventions de l'inspection du travail se répartissent en sept thèmes principaux en 2010 : santé-sécurité, contrat de travail, obligations générales, institutions représentatives du personnel, emploi-formation, négociation collective, libertés et droits fondamentaux.

\* \* \*

# Les publications de

## L'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice

### CAHIERS DE LA SÉCURITÉ

Supplément au n°4

Rapport au Président de la République  
et au Premier ministre

### Déceler-Étudier-Former : une voie nouvelle pour la recherche stratégique

*Rapprocher et mobiliser les institutions publiques  
chargées de penser la sécurité globale*

Rapport remis le 20 mars 2008

avril-juin 2008

Retrouvez l'intégralité de ce numéro des **Cahiers de la sécurité**

sur **www.inhesj.fr**

## Les atteintes contre les personnels et les équipements de la Ville de Paris recensées par l'Observatoire parisien de la tranquillité publique en 2011

Mise à jour réalisée par l'ONDRP à partir du rapport annuel de l'Observatoire parisien de la tranquillité publique rédigé par Claude COMITI et Alexandra NESTERENKO

Note - Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, une procédure de signalement des faits de nature à troubler la tranquillité publique a été mise en place pour l'ensemble des équipements municipaux. Cette nouvelle marche à suivre se substituait à toutes celles qui permettaient jusqu'alors d'informer le cabinet du maire de Paris, la Direction de la prévention et de la protection (DPP) ou la Direction des ressources humaines (DRH). Elle devait par ailleurs remplacer tous les outils qui étaient utilisés en interne par les directions pour comptabiliser les différentes atteintes aux personnes et aux matériels. Il s'agissait alors de mettre en œuvre une méthode permettant à l'administration parisienne de qualifier, de quantifier, de dater et de situer les faits de nature à troubler la tranquillité publique survenus dans les équipements municipaux, ainsi que l'ensemble des agressions commises à l'encontre de ses personnels.

Au fil de sa mise en place, cet outil de signalement et de recensement a étendu son champ de recensement. Ainsi, les atteintes concernant les usagers, et non plus seulement les personnels, ont été enregistrées. Parallèlement, un certain nombre de faits se déroulant sur la voie publique ont été signalés. C'est le cas des atteintes aux personnels municipaux commises sur la voie publique (agents chargés de la collecte des ordures ménagères par exemple). C'est aussi – et surtout – le cas des procès-verbaux dressés pour diverses catégories d'incivilités par les agents de la DPP (mais non ceux des autres directions) qui sont enregistrés dans l'application, au sein de l'agrégat « atteintes à la tranquillité publique ».

Les résultats de ces recueils d'informations et traitements ne peuvent être additionnés avec le décompte de l'insécurité tel qu'il est actuellement effectué à travers les outils traditionnels que sont : les recensements de plaintes, le nombre de faits constatés, ou encore l'analyse de la main courante informatisée de la préfecture de Police (MCI-PP). Ils doivent être analysés séparément.

Tableau 1. Nombres et variations des atteintes contre les personnels municipaux de la ville de Paris en 2011.

Catégories	Population <sup>1</sup> (nb)	2010 (nb)	2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
Atteintes aux biens	52 355	148	131	-17	-11,5	2,5
Atteintes aux personnes	52 355	1 438	1 672	234	16,3	31,9
Atteintes à la tranquillité publique	52 355	910	1 215	305	33,5	23,2
<b>Total</b>	<b>52 355</b>	<b>2 496</b>	<b>3 018</b>	<b>522</b>	<b>20,9</b>	<b>57,6</b>

Source : Ville de Paris - Observatoire parisien de la tranquillité publique / Traitement ONDRP.

- • (1) Source : données 2011 des chiffres du rapport d'activité 2011 de la Ville de Paris ([http://labs.paris.fr/commun/rapport\\_activite\\_2011/liste-services.html](http://labs.paris.fr/commun/rapport_activite_2011/liste-services.html)). Les effectifs pris en compte pour établir le ratio sont les personnels des directions ayant remonté des informations à l'OPTP.

### Le nombre de déclarations d'atteintes subies par les agents municipaux de la ville de Paris est en hausse de près de 21 % en 2011

#### À quoi correspondent les atteintes aux personnels de la Ville de Paris ?

L'Observatoire parisien de la tranquillité publique classe les atteintes aux personnels en trois indicateurs. Le 1<sup>er</sup> concerne les atteintes aux biens et il couvre les atteintes aux biens des personnels sur leur lieu de travail. Ceci peut concerner les vols, bien entendu, mais aussi les dégradations volontaires d'équipements personnels ou encore une détérioration de véhicule. Le 2<sup>e</sup> indicateur couvre le champ des atteintes aux personnes. Il s'agit de recenser dans cette catégorie toutes les atteintes physiques et verbales subies par les personnels sur leur lieu de travail. Ces violences sont réputées avoir été commises. 3<sup>e</sup> et dernier indicateur, les atteintes à la tranquillité publique compilent toutes les atteintes qui se rattachent à un trouble de l'activité des personnels sur leur lieu de travail sans qu'il s'agisse d'une atteinte aux biens ou d'une violence physique. On y recense par exemple les menaces et comportements agressifs envers le personnel, les occupations intempestives de locaux destinés aux personnels, les envahissements de bureaux ou d'espaces réservés aux personnels. Ce sont des atteintes liées aux comportements.

Le nombre d'atteintes à l'encontre des agents municipaux enregistre une hausse de près de 21% (tableau 1), renforçant la tendance à la hausse de l'année précédente (+5,6% en 2010) qui faisait suite à deux années de stabilité en 2008 et 2009. Cette augmentation

globale est due à celle des atteintes aux personnes (+16,3%, +234 signalements) et à celle des atteintes à la tranquillité publique. Ces dernières qui reflètent l'ambiance des équipements municipaux augmentent de 33,5% (+305 signalements) alors même qu'elles étaient en recul dans ces équipements en 2010 (-9,2%). Au total, 3018 atteintes aux personnels de la ville de Paris ont été enregistrées en 2011 ce qui rapporté aux 46000 agents de la collectivité représente un taux moyen de 57,6 atteintes pour 1000 agents<sup>2</sup>.

Les atteintes subies par les agents municipaux se déroulent soit dans les équipements municipaux (88,4%, 2668 signalements), soit sur la voie publique (11,6%, 350 signalements). Comparée à l'année 2010, cette répartition entre équipements et voie publique montre qu'en 2011 l'augmentation concerne principalement les atteintes subies dans les équipements municipaux (+25,1%, +535 signalements), alors que les signalements d'atteintes subies sur la voie publique sont en légère baisse : -3,6%, soit -13 signalements. En 2010, leur répartition entre équipements municipaux et voie publique s'établissait à 85,5% contre 14,5%.

Au sein des 16 directions des services municipaux de la ville de Paris qui ont remonté des signalements d'atteintes subies par leurs agents dans les équipements municipaux, seules quatre ont enregistré des baisses du nombre de ces signalements et pour un total relativement marginal de -69 signalements comparé au total des hausses de signalements : +604 (tableau 2). Au total, le nombre d'atteintes aux agents dans les équipements municipaux s'est élevé à 2668, soit un taux moyen de 51‰.

Les principales directions concernées par les hausses d'atteintes aux agents dans les équipements municipaux sont la Direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE) où les signalements augmentent de 28,6% (+183 signalements), la Direction des affaires culturelles (DAC) (+66,1%, soit +109 signalements), la Direction de l'action sociale enfance et santé (DASES) (+219%, soit +78 signalements), la Direction de la prévention et de la protection (DPP, avec agents d'accueil et de surveillance), +47,6%, soit +99 signalements.

Tableau 2. Nombres et variations des atteintes subies par les personnels municipaux par direction en 2011.

Directions	Atteintes contre les agents dans les équipements en 2010	Atteintes contre les agents dans les équipements en 2011	Écarts (nb)	Variations (%)
Centre d'action sociale de la Ville de Paris	273	233	-40	-14,7
Conseil de Paris	0	3	3	NS
Direction des affaires culturelles	165	274	109	66,1
Direction des affaires scolaires	16	18	2	12,5
Direction de l'action sociale de l'enfance et de la santé	356	434	78	21,9
Direction des usagers, des citoyens et des territoires	3	11	8	266,7
Direction du développement économique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur	17	16	-1	-5,9
Direction des familles et de la petite enfance	79	119	40	50,6
Direction de la jeunesse et des sports	245	257	12	4,9
Direction du logement et de l'habitat	49	48	-1	-2,0
Direction de l'immobilier, de la logistique et des transports	7	18	11	157,1
Direction de la propreté et de l'eau	43	16	-27	-62,8
Direction des espaces verts et de l'environnement	640	823	183	28,6
Direction de la prévention et de la protection	127	186	59	46,5
Direction de la prévention et de la protection - Agents d'accueil et de surveillance	81	121	40	49,4
Direction des ressources humaines	26	76	50	192,3
Direction de la voirie et de l'environnement	6	15	9	150,0
<b>Total</b>	<b>2 133</b>	<b>2 668</b>	<b>535</b>	<b>25,1</b>

Source : Ville de Paris - Observatoire parisien de la tranquillité publique / Traitement ONDRP.

- • (2) Idem note 1.

En chiffre, on constate le plus grand nombre de signalements d'atteintes aux agents municipaux à la Direction des espaces verts et de l'environnement (823 *signalements*), à la Direction de l'action sociale enfance et santé (434 *signalements*), à la Direction de la prévention et de la protection (307 *signalements*), à la Direction des affaires culturelles (274 *signalements*) et au Centre d'action sociale de la ville de Paris (233 *signalements*).

Le taux le plus élevé est constaté à la Direction de la prévention et de la protection où l'on relève un ratio de 295,5 atteintes pour 1 000 agents, tandis que la Direction des espaces verts et de l'environnement enregistre aussi un taux élevé de 210,4 pour 1 000 agents, une direction dont le personnel représente 30% des effectifs de la municipalité. Avec la Direction du logement et de l'habitat (129‰) et la Direction des ressources humaines (136,9‰), ces services sont les seuls à afficher des taux supérieurs au double du taux moyen.

Les signalements d'atteintes aux agents municipaux subies sur la voie publique ne concernent que onze directions ou services de la ville de Paris. Ils émanent pour l'essentiel (84%) de la direction de la propreté et de l'eau (DPE). Cette structure a enregistré une petite hausse des signalements d'atteintes aux agents (+19 *signalements*, soit +6,9%) pour un total de 294 signalements en 2011. Cette augmentation s'inscrit cependant en opposition à la tendance globale légèrement baissière des signalements d'atteintes subies par les agents sur la voie publique en 2011 (-13 *signalements*, soit -3,6%).

Les signalements relevés par la Direction de la propreté et de l'eau sont les plus nombreux en 2011 : 294 signalements. Hormis les signalements relevés par la Direction de la prévention et de la protection (23 *atteintes*), on peut considérer que les autres directions ne sont pas concernées par les phénomènes d'atteintes d'agents sur la voie publique.

### Les atteintes aux personnes subies par les personnels municipaux de Paris sont essentiellement des atteintes verbales

La catégorie des atteintes aux personnes forme l'ensemble d'atteintes aux personnels la plus nombreuse (tableau 1). Tous lieux confondus, les atteintes aux personnes dont sont victimes les personnels municipaux sont très majoritairement des atteintes verbales (tableau 3). Ainsi, sur la totalité des 1 672 atteintes aux agents municipaux en 2011, 83,5% (1 396) étaient des atteintes verbales contre 16,5% (276) des atteintes physiques, au sein desquelles les violences physiques crapuleuses étaient les plus nombreuses : 248, soit 89,9%.

Au sein des atteintes aux personnes, les variations de toutes les catégories mesurées entre 2010 et 2011 s'inscrivent en hausse. Au vu des faibles nombres pris en compte pour certaines d'entre elles, les variations en pourcentage ne sont pas significatives. En revanche,

**Tableau 3. Nombres et variations des atteintes aux personnes subies par les personnels de la Ville de Paris en 2011 et distinction suivant le type de lieu.**

Catégorie	Atteintes aux personnes en 2010 (nb)		Atteintes aux personnes en 2011 (nb)		Écart (nb)	Variations (%)
<b>Agressions physiques crapuleuses</b>	<b>9</b>		<b>18</b>		<b>9</b>	<b>100,0</b>
Dont	Équipements	Voie publique	Équipements	Voie publique		
	8	1	14	4		
<b>Agressions physiques non crapuleuses</b>	<b>196</b>		<b>248</b>		<b>52</b>	<b>26,5</b>
Dont	Équipements	Voie publique	Équipements	Voie publique		
	138	58	187	61		
<b>Agressions sexuelles</b>	<b>1</b>		<b>10</b>		<b>9</b>	<b>900,0</b>
Dont	Équipements	Voie publique	Équipements	Voie publique		
	1	0	10	0		
<b>Agressions verbales</b>	<b>1 232</b>		<b>1 396</b>		<b>164</b>	<b>13,3</b>
Dont	Équipements	Voie publique	Équipements	Voie publique		
	1 032	200	1 211	185		
<b>Total</b>	<b>1 438</b>		<b>1 672</b>		<b>234</b>	<b>16,3</b>
Dont	Équipements	Voie publique	Équipements	Voie publique		
	1 179	259	1 422	250		

Source : Ville de Paris - Observatoire parisien de la tranquillité publique / Traitement ONDRP.

**Tableau 4. Les types d'agressions verbales, leurs variations et représentativités en 2011.**

Types	Atteintes verbales en 2010 (nb)	Atteintes verbales en 2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)	Représentativité (%)
Homophobes	8	9	1	12,5	0,7
Insultes	536	618	82	15,3	51,0
Menaces	394	470	76	19,3	38,8
Racistes	57	80	23	40,4	6,6
Religieux	11	7	- 4	- 36,4	0,6
Sexistes	26	27	1	3,8	2,2
<b>Total</b>	<b>1 032</b>	<b>1 211</b>	<b>179</b>	<b>17,3</b>	<b>100,0</b>

Source : Ville de Paris - Observatoire parisien de la tranquillité publique / Traitement ONDRP.

la variation intervenue dans la catégorie des agressions verbales est significative d'une remontée plus forte de ces signalements : +164 signalements, soit +13,3% (tableau 3).

La distinction entre les lieux où sont commises les atteintes aux personnes par les personnels municipaux ne modifie pas fondamentalement le diagnostic (tableau 2). Dans les équipements municipaux, les atteintes aux personnes les plus nombreuses sont les agressions verbales (1 211, soit 85,2%). Leur taux de variation montre qu'elles progressent plus fortement entre 2010 et 2011 que la progression globale de cette catégorie : +17,3% contre +13,3%. Dans les équipements municipaux, la seconde atteinte aux personnes sur des personnels municipaux est constituée par les agressions physiques non crapuleuses. Cette catégorie représente 187 atteintes, soit 13,2% du total des atteintes aux personnes. Elle est également en progression en 2011 (+49 *signalements*, soit +35,5%).

Sur la voie publique, ce sont également les agressions verbales qui dominent les atteintes aux personnes subies par le personnel municipal. Elles s'élevaient à 185 signalements en 2011 contre 200 en 2010, soit une baisse de 7,5% pour une représentativité de 74%. Cette orientation à la baisse des agressions verbales subies par les agents sur la voie publique est inverse de celle constatée pour les atteintes subies dans les équipements. La seconde atteinte par le volume sur la voie publique est constituée par les agressions physiques non crapuleuses. Elles s'élevaient à 61 signalements en 2011, soit une très légère progression de 3 signalements correspondant à une hausse de 5,2% pour une représentativité de 24,4%.

### Les insultes et les menaces sont les principales formes d'agressions verbales contre les agents municipaux

Les caractéristiques de répartitions des types d'atteintes verbales demeurent approximativement les mêmes que celles constatées en 2010. Un peu plus de la moitié sont des insultes simples (51% soit 618

*signalements*) et un peu plus d'un tiers d'entre elles sont des menaces simples (38,8% soit 470 *signalements*).

S'agissant des agressions verbales qualifiées, elles sont peu nombreuses (123 *signalements*, soit 10,2%). Pour 65% d'entre elles, il s'agit d'agressions verbales à caractère racistes (80 *signalements*). Pour 22%, il s'agit d'agressions à caractère sexiste (27 *signalements*).

Sur les six rubriques décrivant les agressions verbales (tableau 4), cinq sont en augmentation. Seule la rubrique des agressions verbales à caractère religieux contre les agents municipaux est en baisse avec -4 signalements (-36,4%).

### Les agents travaillant dans les équipements continuent à solliciter davantage le renfort de la police : +24%

L'agent, confronté à un fait de nature à troubler la tranquillité publique peut faire appel à d'autres services pour l'aider à résoudre une difficulté. Un certain nombre d'atteintes ne trouvent leur résolution que grâce à l'intervention d'un service spécialisé. Selon le type et la gravité des événements, en fonction de l'urgence de la situation et selon que l'on travaille dans un équipement ou sur la voie publique, on fera appel à des services différents.

Dans la continuité de la tendance observée l'année précédente, les agents municipaux ont davantage sollicité des interventions de services extérieurs pour résoudre les difficultés auxquelles ils étaient confrontés. S'agissant des appels de renforts pour des troubles dans les équipements, ils progressent de 24% en 2011 passant de 2 403 en 2010 à 2 979 en 2011 (tableau 5).

Comme en 2010, les agents font appel en priorité à la police. Ces demandes d'intervention de la police représentent 39,6% des cas (1 179 *appels*) et leur nombre augmente régulièrement depuis trois ans : +29,6% en 2009, +5,1% en 2010.

De même, les appels aux pompiers ont progressé légèrement cette année, passant de 744 à 762 demandes (+2,4%). Les appels à la Direction de la prévention et

Tableau 5. Les services appelés en renforts par les agents municipaux.

Services	Appels en 2010 (nb)	Appels en 2011 (nb)	Écarts (nb)	Variation (%)	Représentativité (%)
Brigade d'assistance aux personnes sans abri (PP)	5	3	- 2	- 40,0	0,1
Direction de l'immobilier, de la logistique et des transports	0	3	3	NS	0,1
Direction de la propreté et de l'eau	26	30	4	15,4	1,0
Direction de la prévention et de la protection	421	617	196	46,6	20,7
Médecin	12	13	1	8,3	0,4
Police (PP)	903	1179	276	30,6	39,6
Pompiers (BSPP)	744	762	18	2,4	25,6
SAMU	40	29	- 11	- 27,5	1,0
SAMU Social	9	7	-2	- 22,2	0,2
Société privée	41	59	18	43,9	2,0
Autres	202	277	75	37,1	9,3
<b>Total</b>	<b>2 403</b>	<b>2 979</b>	<b>576</b>	<b>24,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Ville de Paris - Observatoire parisien de la tranquillité publique / Traitement ONDRP.

de la protection, en baisse en 2010, ont en revanche fortement augmenté en 2011. Ils passent de 421 à 617 demandes, soit une progression de 46,6% traduisant une hausse de 196 appels. À l'inverse, les services à caractère social (BAPSA, SAMU Social, SAMU) ont été moins sollicités par les agents en 2011.

Concernant les demandes d'interventions consécutives à des atteintes subies personnellement par les agents municipaux, elles ont progressé de 41%, passant de 418 à 599 appels. Les appels les plus nombreux aboutissent à la police (236, soit 39,4%) et à la Direction de la prévention et de la protection (154, soit 25,7%).

Par rapport à l'année 2010, le nombre d'appels vers les services extérieurs suite à des atteintes subies par les personnels municipaux a progressé. Il a progressé le plus fortement pour les appels vers des services privés (+57,6%, +19 appels), vers la police (+43%, +71 appels) et vers la Direction de la prévention et de la protection (+26,2%, +32 appels). La catégorie des appels vers « autres » services enregistre aussi une progression importante avec +52 appels, soit +113%, sans qu'il soit possible d'identifier des services à partir de ces statistiques.

Alors que le nombre d'évènements poursuit son augmentation dans les équipements, les agents font davantage appel à la police pour procéder aux contrôles, expulsions et interpellations des auteurs de ces évènements. En 2010, les « prises en charge », plutôt sollicitées dans les actions d'assistance, représentaient plus de 47% des interventions demandées. Cette année encore, leur nombre continue d'augmenter (+10,9%)

mais elles ne constituent plus qu'un tiers des cas. En revanche, on constate en 2011, une très nette augmentation des expulsions (+138%). La demande d'expulsions est désormais la principale raison de demande d'intervention. Elle est invoquée dans la moitié des demandes de renfort.

### Les agents municipaux évoquent plus les atteintes dont ils ont été les victimes

Les atteintes peuvent donner lieu à l'établissement d'un rapport interne visant à informer la hiérarchie. Depuis 2007, le nombre de rapports de cette nature a considérablement augmenté: +35,2% en 2008, +14% en 2009, +15,9% en 2010. En 2011, ce nombre continue d'augmenter (+19,9%). Selon l'OPTP, cette progression continue est une indication de la volonté des personnels d'appeler l'attention de leur hiérarchie sur la dégradation de leurs conditions de travail. Ce résultat peut également être en partie la conséquence de la volonté de l'encadrement d'être davantage tenu informé des incidents concernant le personnel.

En 2011, cette augmentation du nombre de rapports internes s'accompagne d'une hausse de 40,5% de l'évocation des incidents avec la hiérarchie. 5704 agressions ont ainsi été évoquées avec l'encadrement au cours de cette année. Les agressions sont de plus en plus abordées dans les réunions de services (+18,7%) ou avec les collègues (+30,4%). Selon l'OPTP, cette hausse témoigne de la volonté d'en débattre avec l'encadrement.

Tableau 6. Les fiches de signalements d'évènements remontées par l'application ESPRI par direction en 2011.

Directions	Fiches de signalements en 2010	Fiches de signalements en 2011	Écarts (nb)	Variations (%)
Centre d'action sociale de la Ville de Paris	197	148	- 49	- 24,9
Conseil de Paris	7	3	- 4	- 57,1
Direction des affaires culturelles	189	276	87	46,0
Direction des affaires scolaires	63	31	- 32	- 50,8
Direction de l'action sociale de l'enfance et de la santé	138	179	41	29,7
Direction des usagers, des citoyens et des territoires	8	9	1	12,5
Direction du développement économique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur	12	22	10	83,3
Direction des familles et de la petite enfance	154	207	53	34,4
Direction de la jeunesse et des sports	354	402	48	13,6
Direction du logement et de l'habitat	25	24	- 1	- 4,0
Direction de l'immobilier, de la logistique et des transports	10	9	- 1	- 10,0
Direction de la propreté et de l'eau	26	14	- 12	- 46,2
Direction des espaces verts et de l'environnement	2 757	3 639	882	32,0
Direction de la prévention et de la protection	715	2 009	1 294	181,0
Direction de la prévention et de la protection - Agents d'accueil et de surveillance	121	168	47	38,8
Délégation à la politique de la ville et à l'intégration	1	0	- 1	- 100,0
Direction des ressources humaines	11	33	22	200,0
Direction de la voirie et de l'environnement	7	15	8	114,3
Secrétariat général du Conseil d Paris	0	0	0	0,0
<b>Total</b>	<b>4 795</b>	<b>7 188</b>	<b>2 393</b>	<b>49,9</b>

Source : Ville de Paris - Observatoire parisien de la tranquillité publique / Traitement ONDRP.

### Dans les équipements, le nombre de signalement d'évènements a augmenté de 65 % en 2011

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'application ESPRI<sup>3</sup> recense les évènements intervenus dans les équipements municipaux et sur la voie publique: les atteintes aux personnes (*agressions physiques, sexuelles ou verbales*), les atteintes aux biens (*vols, dégradations, incendies, tags*) et les atteintes à la tranquillité publique (*occupations abusives, attroupements, nuisances sonores, état d'ébriété, rixes, comportements agressifs, intrusions*). Elle s'appuie sur une base de données qui recense 1 855 équipements et bâtiments municipaux situés dans et hors Paris et sur des remontées d'informations par fiches d'évènements.

Le nombre de « fiches » concernant des faits de nature à troubler la tranquillité publique commis dans les équipements municipaux a augmenté de 49,9% par rapport à l'année 2010 (+2393 fiches) pour atteindre un total de 7188 en 2011. Cette hausse fait suite à celle constatée les années précédentes (+11,7% en 2009, +9% en 2010). Ces fiches d'évènements contiennent des signalements d'évènements qui sont ensuite analysés

- • (3) Évènements signalés par le réseau Intranet (ESPRI).

par l'Observatoire parisien de la tranquillité publique en fonction de la nature des équipements municipaux.

En 2011 comme en 2010, le nombre de signalements a augmenté, dans la quasi-totalité des directions (tableau 6). Cette hausse résulte en grande partie de l'évolution des signalements de la Direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE), de la Direction de la jeunesse et des sports (DJS), de la Direction des affaires culturelles (DAC) et des agents de la Direction de la prévention et de la protection (DPP).

Les actions de sensibilisation mises en place l'an passé à destination des personnels de la DPP ont eu un effet positif sur le signalement plus systématique des faits de nature à troubler la tranquillité publique. Dans les directions qui avaient déjà déployé des efforts de sensibilisation les années précédentes, le nombre de déclarations d'incidents continue cependant d'augmenter en 2011: +46% pour la DAC (+87 fiches), +13,6% pour la DJS (+48 fiches), +34,4% (+53 fiches) pour la direction des familles et de la petite enfance (DFPE), +29,7% (+41 fiches) pour la direction de l'action sociale de l'enfance et de la santé (DASES).

Toutefois, selon l'Observatoire parisien de la tranquillité publique, cette hausse des signalements ne saurait être interprétée uniquement comme le résultat d'actions de sensibilisation. La hausse des signalements correspond, selon lui, à une hausse des événements constatés dans les équipements. Ainsi à la DEVE, le nombre de signalements s'est accru de près de 32% et à la DPP de plus de 180%. Ces hausses sont trop importantes pour n'être attribuées qu'au seul facteur d'une meilleure remontée de l'information même si l'on constate que les signalements déclarés dans les équipements municipaux sont en augmentation constante depuis la mise en place de l'application ESPRI. En 2007, l'observatoire avait enregistré 6 621 événements dans les équipements municipaux. En 2011 ce sont près de 14 000 événements qui ont été signalés à l'OPTP.

En 2011, l'OPTP a recensé 13 990 événements de troubles à la tranquillité publique dans les équipements municipaux. Ce chiffre traduit une augmentation de 65% des événements (+5 510 événements) par rapport à 2010.

L'augmentation des événements survenus dans les équipements municipaux concerne au tout premier chef la DPP. Le nombre d'événements signalés par les inspecteurs de sécurité de cette direction consacrée à la prévention et à la protection (+2 811 fiches par rapport à 2010) et par les agents de surveillance des mairies a en effet considérablement augmenté.

La Direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE) est elle aussi fortement impliquée dans l'augmentation des signalements. Dès la mise en place de l'application ESPRI, la DEVE s'est engagée dans la démarche de remontée d'information. Selon l'OPTP, la routine de remontée de l'information est installée. On peut attribuer à cette habitude de signalement en partie le fait qu'elle concentre aujourd'hui près de la moitié des événements signalés dans tous les équipements (6 792 événements). En 2011, le nombre d'événements signalés par les agents de la DEVE s'est fortement accru +47,6% par rapport à 2010 (+2 190 événements).

### La hausse des atteintes à la tranquillité publique dans les équipements municipaux concerne tous les arrondissements

Contrairement aux années précédentes, l'ensemble des arrondissements est concernée par la hausse des événements de nature à troubler la tranquillité publique constatés dans les équipements municipaux. Cette augmentation sur l'ensemble du territoire parisien traduit une dégradation du contexte de sécurité dans les équipements municipaux, selon l'OPTP (tableau 7).

**Tableau 7. Les signalements d'événements relatifs aux troubles de la tranquillité publique dans les équipements municipaux en 2011 selon la répartition dans les arrondissements.**

Arrondissements	Evènements en 2010 (nb)	Evènements en 2011 (nb)	Ecart (nb)	Variations (%)
1 <sup>er</sup>	135	146	11	8,1
2 <sup>e</sup>	43	51	8	18,6
3 <sup>e</sup>	90	130	40	44,4
4 <sup>e</sup>	247	421	174	70,4
5 <sup>e</sup>	152	301	149	98,0
6 <sup>e</sup>	103	133	30	29,1
7 <sup>e</sup>	147	317	170	115,6
8 <sup>e</sup>	206	232	26	12,6
9 <sup>e</sup>	114	290	176	154,4
10 <sup>e</sup>	660	1 723	1 063	161,1
11 <sup>e</sup>	521	1 030	509	97,7
12 <sup>e</sup>	490	867	377	76,9
13 <sup>e</sup>	569	667	98	17,2
14 <sup>e</sup>	505	720	215	42,6
15 <sup>e</sup>	987	1 065	78	7,9
16 <sup>e</sup>	302	351	49	16,2
17 <sup>e</sup>	261	333	72	27,6
18 <sup>e</sup>	1 583	2 960	1 377	87,0
19 <sup>e</sup>	504	1 064	560	111,1
20 <sup>e</sup>	763	1 066	303	39,7
<b>Total</b>	<b>8 382</b>	<b>8 382</b>	<b>5 485</b>	<b>65,4</b>

Source : Ville de Paris - Observatoire parisien de la tranquillité publique / Traitement ONDRP.

Les plus fortes hausses de signalements d'événements sont constatées dans les équipements implantés dans le 18<sup>e</sup> arrondissement (+1 377 signalements, +87%) et dans le 10<sup>e</sup> arrondissement (+1 063 signalements, +161,1%). Les plus faibles hausses concernent les équipements municipaux situés dans le 2<sup>e</sup> (+8 signalements, +18,6%), le 1<sup>er</sup> (+11 signalements, +8,1%), le 8<sup>e</sup> (+26 signalements, +12,6%), le 6<sup>e</sup> (+30 signalements, +29,1%).

### Les espaces verts sont les équipements les plus sensibles aux troubles liés à l'insécurité

L'augmentation des signalements d'atteintes constatées dans les espaces verts est importante. Entre 2010 et 2011, les signalements dans ces équipements ont progressé de 3 719 faits, soit une augmentation de 91,2 % pour atteindre la somme de 7 797 faits pour des atteintes qui représentent 67,7% des atteintes constatées dans les équipements.

Les agents de la direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE) ont remonté 63,3% des signalements (5 326 faits) et la plus forte présence des agents de la direction de la prévention et de la protection (DPP) dans les espaces verts dans le courant de l'année 2011 a contribué à mettre en exergue le phénomène. À eux seuls, les agents de la DPP ont en effet constaté 2 452 atteintes soit près de cinq fois plus que l'année précédente pour une représentativité de 31,4%.

Cette hausse est enregistrée dans davantage de sites qu'en 2010. La comparaison entre 2010 et 2011 des sites, que l'on peut qualifier de sensibles (tableau 8, page suivante), conduit aux observations suivantes :

- En 2009 et 2010, 44 espaces verts avaient été considéré comme sensibles par la DPP. En 2011, cette liste concerne 57 sites.
- Tous les arrondissements sont désormais concernés.
- Dans de rares espaces verts, la situation semble s'être stabilisée voire améliorée. c'est le cas notamment au parc George Brassens (15<sup>e</sup>), au square Léon (18<sup>e</sup>), même si la situation dans ces deux jardins reste préoccupante, selon l'OPTP.
- Dans certains espaces verts le nombre de signalements d'événements a fortement augmenté. C'est le cas notamment au square Boucicault dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, au square Alban Satragne dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, au square Aristide Cavaillé-Coll dans le 10<sup>e</sup>, au square des Deux-Néthes dans le 18<sup>e</sup> arrondissement.
- Dans d'autres équipements où la situation était déjà difficile, on assiste à un fort accroissement des atteintes. C'est le cas au jardin d'Eole dans le 18<sup>e</sup>, au square Louise Michel, au jardin des Récollets dans le 10<sup>e</sup>, au parc des Buttes Chaumont dans le 19<sup>e</sup> et au parc de Belleville dans le 20<sup>e</sup> arrondissement.

\* \* \*

Tableau 8. Liste des 57 sites d'espaces verts classés sensibles en 2011.

Arrondissement	Site	Adresse	Atteintes à la tranquillité publique en 2010 (nb)	Atteintes à la tranquillité publique en 2011 (nb)	Ecart (nb)	Variations (%)
1 <sup>e</sup>	jardin des Halles	rue Berger	50	51	1	2,0
	square du Vert galant	place du Pont Neuf	26	50	24	92,3
2 <sup>e</sup>	square de Louvois	1 rue de Louvois	9	23	14	155,6
3 <sup>e</sup>	square du Temple	rue de Bretagne	17	28	11	64,7
	square Emile Chautemps	1 rue Papin	5	41	36	720,0
4 <sup>e</sup>	square Barye	boulevard Henri IV	6	43	37	616,7
	square de la Tour Saint-Jacques	avenue Victoria	21	35	14	66,7
	square Jean XXIII	rue du Cloître Notre-Dame	11	57	46	418,2
	square Louis XIII	place des Vosges	23	17	- 6	- 26,1
5 <sup>e</sup>	square Tino Rossi (berges)	quai Saint-bernard	10	59	49	490,0
	Arènes de Lutèce	49 rue Monge	15	37	22	146,7
6 <sup>e</sup>	jardin Marco Polo	rue Michelet	39	36	- 3	- 7,7
	square Gaston Monnerville	avenue de l'Observatoire	14	30	16	114,3
7 <sup>e</sup>	square Boucicault	1 rue Velpeau	1	169	168	16 800,0
	champs de Mars	quai Branly	44	48	4	9,1
8 <sup>e</sup>	jardins des Champs-Élysées	avenue des Champs-Élysées	24	37	13	54,2
	parc Monceau	boulevard de Courcelles	38	46	8	21,1
9 <sup>e</sup>	square Montholon	rue Lafayette	21	114	93	442,9
10 <sup>e</sup>	square Alban Satragne	rue du Faubourg Saint-Denis	22	298	276	1 254,5
	square de L'Hôpital Villemin	rue des Récollets	31	230	199	641,9
	square Aristide Cavaillé-Coll	place Franz Liszt	76	248	172	226,3
	square Eugène Varlin	quai de Jemmapes	38	54	16	42,1
	square Frédéric Lemaître	quai de Jemmapes	36	61	25	69,4
	écluse des Récollets	quai de Valmy	24	77	53	220,8
11 <sup>e</sup>	square de la Roquette	rue de la Roquette	58	49	- 9	- 15,5
	jardin du Bataclan	boulevard Richard Lenoir	8	51	43	537,5
	square Maurice Gardette	rue Lacharrière	24	78	54	225,0
	square Jules Ferry	11 boulevard Jules Ferry	20	78	58	290,0
12 <sup>e</sup>	parc de Bercy	rue de Bercy	34	101	67	197,1
	parc Floral	esplanade du Château	22	46	24	109,1
13 <sup>e</sup>	square de Choisy	avenue de Choisy	25	25	0	0,0
	square René Le Gall	rue de Croulebarbe	25	67	42	168,0
14 <sup>e</sup>	parc Montsouris	2 rue Gazan	23	34	11	47,8
15 <sup>e</sup>	parc André Citroën	quai André Citroën	60	58	- 2	- 3,3
	parc Georges Brassens	rue des Morillons	146	93	- 53	- 36,3
	jardin Atlantique	Place 5 martyrs lycée Buffon	26	33	7	26,9
	square Saint Lambert	rue Léon Lhermitte	39	70	31	79,5
	square Violet	place Violet	10	38	28	280,0
16 <sup>e</sup>	parc de Bagatelle	71 avenue de l'Hippodrome	10	28	18	180,0
	jardins du Trocadéro	avenue de New York	29	46	17	58,6
17 <sup>e</sup>	square des Batignolles	place Charles Fillion	16	23	7	43,8
	parc Martin Luther-King	rue Cardinet	19	90	71	373,7
18 <sup>e</sup>	Jardins d'Eoles	Rue d'Aubervilliers	315	723	408	129,5
	square Léon	passage Léon	149	135	- 14	- 9,4
	square Suzanne Buisson	rue Girardon	25	106	81	324,0
	square Charles Hermite	rue Charles Hermite	49	56	7	14,3
	square des Deux Nèthes	24 avenue de Clichy	21	119	98	466,7
	square Louise Michel	place Saint-pierre	147	503	356	242,2
	square Rachmaninov	rue Tristan Tzara	47	50	3	6,4
	square de Jessaint	place de la Chapelle	48	38	- 10	- 20,8
	square Léon Serpolet	rue des Cloys	35	34	- 1	- 2,9
	square Maurice Kriegel Valrimont	square de Clignancourt	70	35	- 35	- 50,0
19 <sup>e</sup>	square Butte du chapeau rouge	boulevard Sérurier	20	42	22	110,0
	parc Buttes Chaumont	rue Manin	135	377	242	179,3
20 <sup>e</sup>	cimetière du père Lachaise	rue du Repos	32	45	13	40,6
	parc de Belleville	rue des Couronnes	13	126	113	869,2
	square des Amandiers	rue des Cendriers	44	36	- 8	- 18,2

Source : Ville de Paris - Observatoire parisien de la tranquillité publique / Traitement ONDRP.

## ZOOM SUR LES DÉGRADATIONS SUR LES HORODATEURS

## Forte hausse des dégradations d'horodateurs en 2011 : +68%

Note – Les conventions liant la Ville de Paris avec ses prestataires prévoient très souvent que celles-ci doivent faire état des faits de nature à troubler la tranquillité dans les lieux qu'elles sont amenées à gérer ou à entretenir. C'est le cas des sociétés par exemple entretenant les horodateurs.

12087 horodateurs ont été localisés sur le territoire de Paris en 2011<sup>4</sup>. Ces machines sont implantées sur la voie publique et elles sont l'objet de dégradations diverses. En 2011, celles-ci ont augmenté de 67,8%, passant de 484 dégradations recensées en 2010 à 812 en 2011 (graphique 1). Il s'agit de la plus forte hausse depuis 2006 et elle intervient après trois années de stabilité et même de baisse en 2008 (-37,6%), en 2009 (-1,3%), en 2010 (-34,2%).

Toutefois, comme on peut le constater, à la lecture du tableau 9 ci-dessous, les variations du nombre de dégradations diffèrent d'un arrondissement à l'autre. Treize arrondissements enregistrent des hausses du nombre de dégradations. Selon l'arrondissement, elles varient de +1 fait dans le 6<sup>e</sup> arrondissement (+4,2%), à +147 faits dans le 11<sup>e</sup> arrondissement (+459,4%). Le 7<sup>e</sup> arrondissement enregistre un nombre de faits stable en 2010 et 2011, soit 15 dégradations. Une faible minorité de six arrondissements enregistre des nombres de faits en baisse dans des volumes peu importants allant de -2 dans le 4<sup>e</sup> arrondissement à -27 dégradations dans le 15<sup>e</sup>. En 2011, les actes de vandalisme sur les horodateurs ont été moins nombreux dans les arrondissements centraux (2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissement) ainsi que dans le 15<sup>e</sup> arrondissement. En revanche, on observe de très fortes augmentations des dégradations dans les 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> arrondissements.

Parmi les 20 arrondissements, un seul n'a recensé aucun fait de dégradation d'horodateur en 2011. Il s'agit du 2<sup>e</sup> arrondissement. En revanche, on constate que les 13<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements ont enregistré les plus hauts nombres de dégradations en 2011 avec respectivement 205 et 179 faits pour une moyenne de 41 faits par arrondissement. Outre le 2<sup>e</sup> arrondissement, les 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> (1 fait), 1<sup>er</sup> (3 faits) et 3<sup>e</sup> (7 faits) sont les arrondissements qui enregistrent les nombres de dégradations les plus faibles.

Le calcul en taux permet de comparer les dégradations relativement à leur nombre d'implantation dans chacun des arrondissements de la capitale. Cette opération a pu être réalisée à partir des données mises en ligne par la ville de Paris sur son portail Open Data et retraitées pour être décrites à l'aide de la carte 1. Les données ne prennent en compte que les horodateurs intra muros, à l'exclusion des bornes vélos libre-service et des distributeurs.

Le taux moyen de dégradation pour ces machines s'établit à 67,2 pour 1000 horodateurs. Trois arrondissements enregistrent des taux supérieurs à cette moyenne, au premier rang duquel figure le 6<sup>e</sup> arrondissement (89,6‰), puis le 14<sup>e</sup> (75,4‰) et enfin le 9<sup>e</sup> (75‰). À ce trio on ajoute le 15<sup>e</sup> arrondissement qui bien qu'enregistrant un taux de 63,2‰, soit légèrement inférieur à la moyenne des arrondissements, se rapproche statistiquement plus des trois premiers arrondissements que des autres territoires de cette série. À l'opposé, on trouve bien entendu le 2<sup>e</sup> arrondissement (0,0‰) mais aussi trois arrondissements dont les taux n'atteignent pas 3‰: le 13<sup>e</sup> (2,3‰), le 5<sup>e</sup> (2,4‰), le 11<sup>e</sup> (2,8‰).

Pour l'OPTP, L'extension d'une zone de stationnement payant à un secteur jusqu'alors gratuit suscite des réactions de la population qui se traduisent parfois par des dégradations du mobilier. La plupart du temps, ces dégradations sont concentrées sur une période relativement courte qui se termine généralement par une baisse des dégradations.

Graphique 1. Les nombres de dégradations contre les horodateurs sur la ville de Paris depuis 2006 jusqu'à 2011.



Source : Ville de Paris - Observatoire parisien de la tranquillité publique / Traitement ONDRP.

• • (4) Données Paris Data, site de l'Open Data de la Maire de Paris mise à jour avril 2011 ([http://opendata.paris.fr/opendata/jsp/site/Portal.jsp?document\\_id=99&portlet\\_id=106](http://opendata.paris.fr/opendata/jsp/site/Portal.jsp?document_id=99&portlet_id=106)).

Tableau 9. Les nombres de dégradations d'horodateurs et les variations par arrondissement en 2011.

Arrondissements	Dégradations d'horodateurs en 2010 (nb)	Dégradations d'horodateurs en 2011 (nb)	Écarts (nb)	Variations (%)
1 <sup>er</sup>	1	3	2	200,0
2 <sup>e</sup>	3	0	- 3	- 100,0
3 <sup>e</sup>	14	7	- 7	- 50,0
4 <sup>e</sup>	3	1	- 2	- 66,7
5 <sup>e</sup>	16	1	- 15	- 93,8
6 <sup>e</sup>	24	25	1	4,2
7 <sup>e</sup>	15	15	0	0,0
8 <sup>e</sup>	20	11	- 9	- 45,0
9 <sup>e</sup>	14	30	16	114,3
10 <sup>e</sup>	4	19	15	375,0
11 <sup>e</sup>	32	179	147	459,4
12 <sup>e</sup>	7	49	42	600,0
13 <sup>e</sup>	113	205	92	81,4
14 <sup>e</sup>	39	53	14	35,9
15 <sup>e</sup>	103	76	- 27	- 26,2
16 <sup>e</sup>	19	47	28	147,4
17 <sup>e</sup>	10	28	18	180,0
18 <sup>e</sup>	9	18	9	100,0
19 <sup>e</sup>	11	13	2	18,2
20 <sup>e</sup>	27	32	5	18,5
<b>Total</b>	<b>484</b>	<b>812</b>	<b>328</b>	<b>67,8</b>

Source : Ville de Paris - Observatoire parisien de la tranquillité publique / Traitement ONDRP.

Carte 1. Les taux de dégradations d'horodateurs répartis selon les arrondissements pour 1 000 horodateurs en 2011.



Source : Ville de Paris - Observatoire parisien de la tranquillité publique / Traitement ONDRP.

## Les publications de

## l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales



Directeur de la publication : André-Michel VENTRE – Rédacteur en chef : Christophe SOULLEZ

### LES MAINS COURANTES SUR LES TERRITOIRES DU GRAND PARIS : UNE AUTRE APPROCHE DES FAITS CONNUS DE LA DSPAP Le taux de signalements de Différends sur main courante est plus élevé en petite couronne tandis que Paris enregistre le taux le plus fort de signalements de Tapages et troubles

Jean-Luc BESSON, chargé d'études cartographie-SIG

L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) a notamment pour mission de réaliser des études visant à mesurer les phénomènes criminels tels qu'ils sont connus et enregistrés par les services de police et les unités de gendarmerie. Ces études sont effectuées à partir de l'outil d'enregistrement des crimes et délits (état 4001), ou d'autres sources comme les bases de données locales, les procédures ou encore les déclarations d'usagers sur mains courantes.

L'étude publiée dans ce *Grand Angle* analyse les déclarations d'usagers sur mains courantes enregistrées par la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne de la préfecture de police. Pour la première fois depuis la fusion, le 14 septembre 2009, de l'ex Direction de la police urbaine de proximité à la préfecture de Police avec les directions départementales de sécurité publique des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Meuse, l'ONDRP analyse les signalements d'usagers sur la main courante informatisée à l'échelle des 83 circonscriptions de police.

Ces signalements portent sur des événements qui n'entrent pas, théoriquement, dans le champ pénal. Mais ils n'en sont pas moins des éléments constitutifs du sentiment d'insécurité et peuvent être interprétés comme des indicateurs d'alertes, y compris au niveau individuel, comme lorsqu'il s'agit, par exemple, de signalements de Différends entre époux ou concubins. La main courante peut alors être un indicateur avancé d'une situation qui n'appelle pas encore de traitement judiciaire mais une intervention plus légère de type préventif. Ces renseignements peuvent cependant se prolonger sous forme de plaintes ou faire simultanément l'objet d'une plainte.

Après la parution des *Focus* n°2 et 3 consacrés à l'analyse des origines et destinations des mis en cause et des victimes pour des faits commis à Paris, puis de la publication du *Grand Angle* 24 portant sur l'analyse géolocalisée des atteintes volontaires à l'intégrité physique commises sur la voie publique à Paris en 2008, l'ONDRP poursuit ici la publication d'études ayant pour objectif d'analyser les phénomènes d'insécurité sous un angle géostatistique.

André-Michel VENTRE  
Directeur de l'Institut National des Hautes Études  
de la Sécurité et de la Justice

Alain BAUER  
Professeur de criminologie au CNAM,  
Président du conseil d'orientation de l'ONDRP

INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE  
Département de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales  
École Militaire – 1 place Joffre – Case 39 – 75700 PARIS 07 SP – Tél. : 01 76 64 89 00 – Fax. : 01 76 64 89 31

Retrouvez l'intégralité de ce numéro de **Grand Angle**  
sur [www.inhesj.fr](http://www.inhesj.fr)

## Les atteintes physiques et verbales subies par les personnels des entreprises de transport de 2002 à 2011



Observatoire National de la Délinquance dans les Transports (ONDT)

### Précautions méthodologiques relatives aux statistiques présentées par l'Observatoire national de la délinquance dans les transports (ONDT) du ministère chargé des transports

L'ensemble des données est présenté sous la forme de deux indicateurs agrégeant des types de faits à partir de la nomenclature nationale des faits d'insécurité dans les transports, nomenclature dite « commune ». Le choix de ces agrégats a été fondé sur l'atteinte ou non à l'intégrité physique des personnels<sup>1</sup>:

- **les atteintes physiques** regroupent les atteintes avec violence physique (sans vol), les vols, les tentatives de vol, les attouchements et les vols avec violence;
- **les atteintes verbales** regroupent les vols sous la menace, les crachats sur une personne, les menaces et intimidations, les injures et outrages.

Les agrégats exposés sont issus de données pouvant être qualifiées de fiables et d'exhaustives. C'est le cas des atteintes physiques subies par les personnels des entreprises de transport notamment dans le cadre des accidents du travail mais également des atteintes aux biens de l'entreprise. Les atteintes verbales à l'encontre des personnels méritent, quant à elles, plus de précautions en raison du caractère interprétatif des faits recensés. Les évolutions erratiques du signalement de ce type de faits laissent à penser que leur prise en compte progresse à mesure qu'augmente la lassitude des agents face à cette pression quotidienne.

Les informations présentées sont issues des données recensées par les entreprises de transport, soit directement et quotidiennement (SNCF, RATP), soit par l'intermédiaire d'une enquête annuelle menée par l'Union des transports publics et ferroviaires (UTP)<sup>2</sup> auprès des entreprises adhérentes. Le panel d'entreprises répondant à ces enquêtes varie légèrement d'année en année sans altérer la pertinence de la comparaison dans le temps. En effet, les entreprises répondant à l'enquête UTP représentent plus de 94% de l'effectif de la profession (enquête 2011).

- (1) Suivies ou non d'un arrêt de travail, suivies ou non d'un dépôt de plainte, les atteintes verbales et physiques sont étudiées dans ce document en ratios de faits constatés par million de voyages. Un fait peut concerner plusieurs victimes.
- (2) S'agissant des données UTP, la répartition des atteintes physiques et verbales suivies ou non d'un arrêt de travail par type de réseaux est obtenue par projection du pourcentage de répartition des atteintes physiques et verbales suivies d'un arrêt de travail.

Il a été choisi de présenter les statistiques en ratio par million de voyages. Cette lecture autorise les comparaisons et fédère toutes les entreprises et leur représentant. Cette présentation, si elle annule les effets d'échelle, ne suffit pas pour autant à rendre les situations rigoureusement comparables. Le rapprochement entre les différents types de réseaux ou catégories de métier doit tenir compte de dimensions non quantifiées caractérisant finement les interactions personnels/voyageurs et déterminantes dans les situations conflictuelles:

- profils précis des populations transportées;
- caractéristiques techniques des véhicules (ex : bus articulé ou non...);
- missions exactes des agents (conduite et contrôle, contrôle seul, conduite seule etc.);
- modalités de ces missions (seul ou en groupe, au sol ou roulant...);
- recours techniques et humains de ces agents en cas de problème...

Les comparaisons entre réseaux doivent par conséquent demeurer prudentes et s'appuyer uniquement sur les ordres de grandeur et les tendances pluriannuelles.

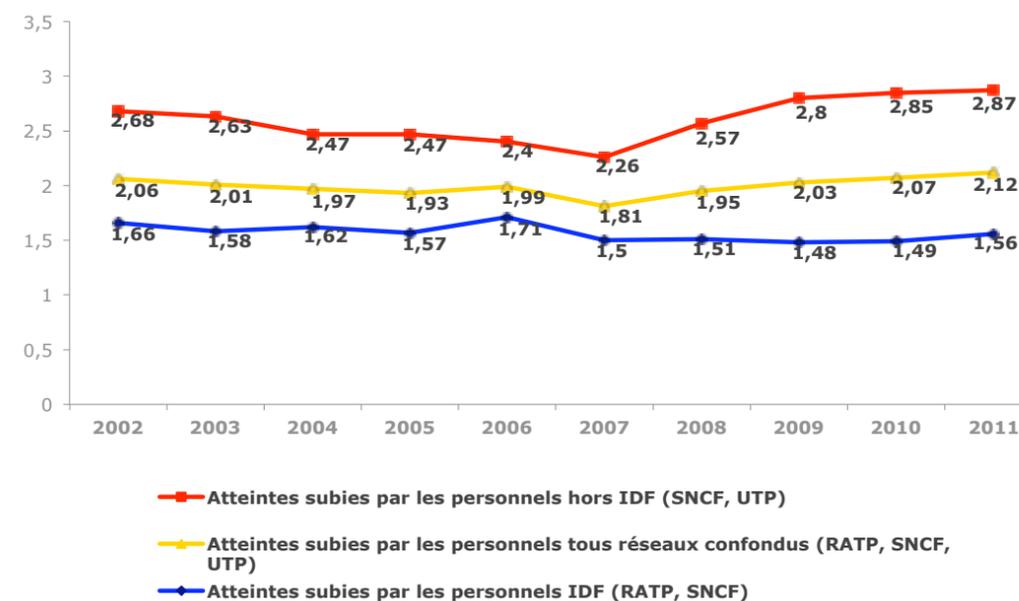
Le présent article s'attache à analyser les atteintes subies par les personnels des entreprises de transport à travers trois angles de vue : réseaux Île-de-France et hors Île-de-France, réseaux bus/tram et métro/RER/train, atteintes physiques et verbales.

### Distinction entre les réseaux Île-de-France et hors Île-de-France

#### Tendance générale

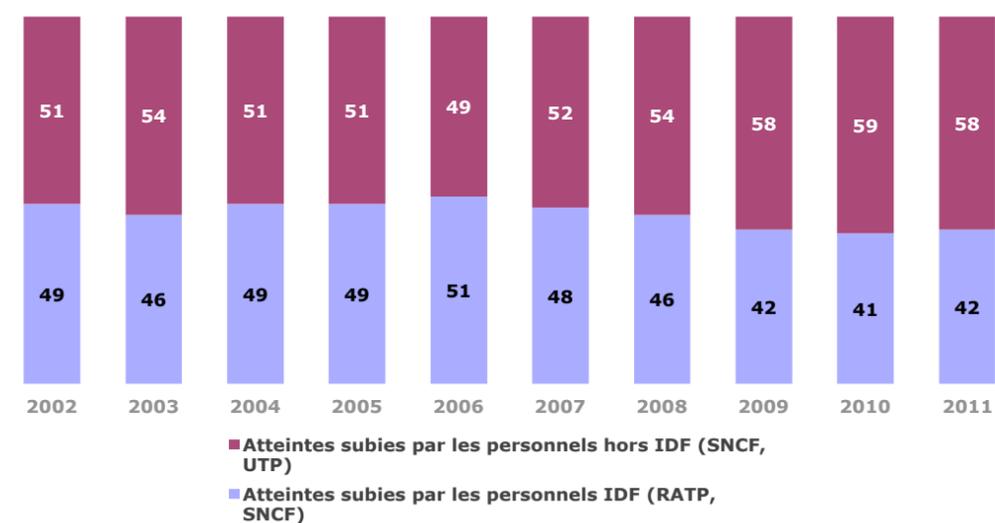
Après avoir affiché une relative stabilité entre 2002 et 2006, le taux d'atteintes physiques et verbales subies par les personnels des entreprises de transport, tous périmètres de réseaux confondus, connaît une nette baisse en 2007. Dès 2008, la tendance s'inverse et ce ratio est depuis en progression constante pour atteindre en 2011 son niveau record (2,12 atteintes par million de voyages) (graphique 1).

Graphique 1. Taux d'atteintes physiques et verbales subies par les personnels sur les réseaux Île-de-France (RATP, SNCF) et hors Île-de-France (SNCF, UTP) par million de voyages de 2002 à 2011.



Source : RATP/SNCF/UTP

Graphique 2. Part des atteintes physiques et verbales subies par les personnels sur les réseaux Île-de-France (RATP, SNCF) et hors Île-de-France (SNCF, UTP) de 2002 à 2011 (en pourcentage).



Source : RATP/SNCF/UTP

## Réseaux Île-de-France (RATP, SNCF)

L'Île-de-France constitue une région aux caractéristiques particulières par rapport au reste du territoire métropolitain. Elle est marquée par :

- une affluence de voyageurs très élevée;
- un trafic beaucoup plus dense;
- un maillage serré et complexe entre différents modes : train, métro, RER, bus et tramway;
- un environnement urbain et socio-éco-démographique singulier;
- une forte attractivité due à son statut de région capitale.

Le taux d'atteintes sur les réseaux Île-de-France (RATP, SNCF) est globalement stable jusqu'en 2006. Cette évolution, prenant en compte tous les modes de transport et tous les types d'atteintes doit être mise en perspective avec les évolutions propres à chaque mode de transport et à chaque type d'atteintes. Après cette tendance des années 2002-2006, l'année 2007 enregistre une baisse significative pour atteindre un taux de 1,5. Le ratio de ce type d'atteintes se stabilise depuis.

## Réseaux hors Île-de-France (SNCF, UTP)

Sur les réseaux hors Île-de-France, les personnels des entreprises de transport urbain adhérentes de l'UTP et ceux de la SNCF subissent une diminution progressive des atteintes de 2002 à 2007. L'inversion de tendance à la hausse constatée depuis 2008 devient durable : depuis 2009 ce ratio ne cesse d'augmenter chaque année. Il atteint en 2011 2,87 atteintes par million de voyages (graphique 1). Cette augmentation s'explique notamment par une hausse importante des atteintes verbales hors Île-de-France sur les réseaux SNCF et UTP.

## Distinction entre les réseaux bus/tram et métro/RER/train

### Tendance générale

Sur l'ensemble de la période étudiée, les réseaux bus/tram connaissent un taux d'atteintes physiques et verbales par million de voyages à l'encontre des personnels plus important que sur les réseaux métro/RER/train (graphique 3).

Ce taux, tous périmètres de réseaux confondus, demeure relativement stable sur la décennie, variant entre 1,81 en 2007 et 2,12 en 2011.

S'agissant des différents types de réseaux, les réseaux bus/tram ont connu une hausse non négligeable du taux d'atteintes physiques et verbales en 2005 et 2006. Après la baisse observée en 2007, ce taux progresse

à nouveau mais moins rapidement jusqu'en 2010 atteignant 2,44. Cette évolution est principalement causée par une nette hausse des atteintes verbales. Après trois années d'augmentation consécutives, le ratio amorçe en 2011 une diminution notable (2,27).

L'inflexion est inverse sur les réseaux métro/RER/train en 2005. Après une stabilisation de ce taux en 2006, celui-ci entame une baisse en 2007. Cette diminution porte à la fois sur le taux d'atteintes physiques et sur le taux d'atteintes verbales. Depuis 2008, la tendance repart à la hausse atteignant les niveaux des années 2002-2004 (autour de 2) jusqu'à les dépasser en 2011 (2,12).

## Réseaux

Les mutations de l'environnement urbain et social influent sur les atteintes constatées sur les réseaux des entreprises de transport. Celles-ci desservent, en effet, des quartiers très différents (activités économiques ou commerciales, établissements scolaires, zones de grands ensembles ou d'habitats pavillonnaires etc.) dont la gestion des actes de délinquance et leurs conséquences n'incombe que partiellement aux entreprises de transport, l'État et les autorités organisatrices de transport assumant leurs responsabilités propres.

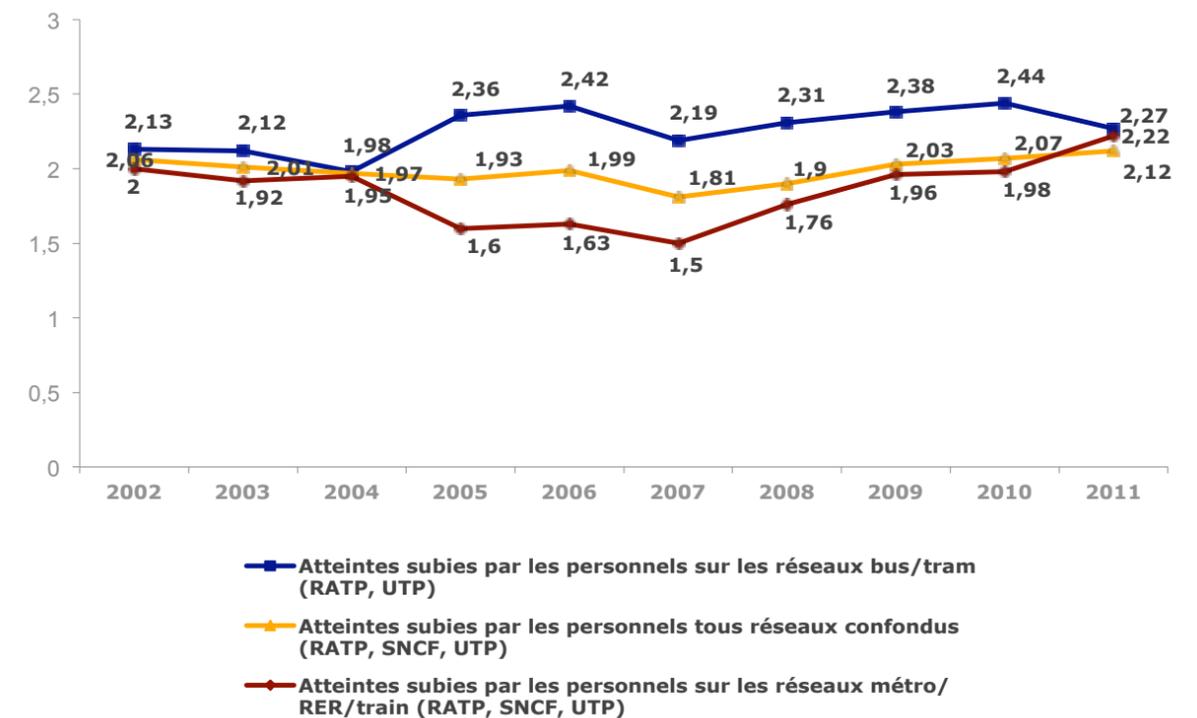
Cette situation est particulièrement prégnante sur les réseaux bus/tram, pour lesquels « l'espace transport » se situe sur la voie publique. Cet environnement complexifie la mission de maîtrise du territoire, les agents de transport sont plus difficilement reconnus comme les garants de l'espace de transport. Par ailleurs, l'utilisation de la voie publique accroît les interactions entre les agents et les personnes n'empruntant pas le réseau de transport. L'espace public étant la « propriété » de tous, cela augmente d'autant le risque de manifestations « violentes » à l'encontre des personnels. De plus, le passage à l'acte est facilité par une fuite notoirement plus aisée des auteurs d'actes de délinquance.

## Métiers

Si l'on s'intéresse aux atteintes à l'encontre des personnels en les différenciant par métier, on observe que les manifestations d'insécurité les affectent différemment. Les conducteurs et les contrôleurs/vérificateurs, métiers œuvrant au contact direct du public et impliquant la charge de faire respecter des règles, sont particulièrement exposés aux violences de toutes formes (graphique 4).

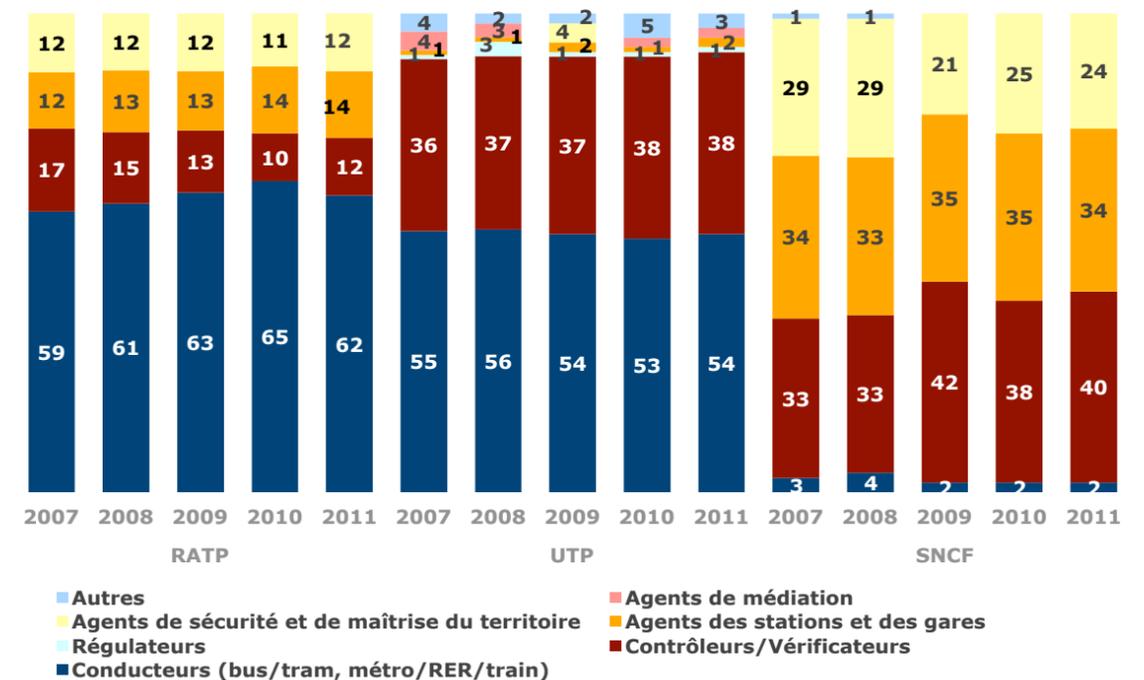
Plus de 50% des atteintes physiques et verbales concernent les conducteurs (en grande majorité des conducteurs de bus). Ces agents exercent un métier complexe qui juxtapose plusieurs missions : conduite avec tous les aléas de circulation, vente et accueil, gardien de l'espace nécessitant de s'assurer du respect

Graphique 3. Taux d'atteintes physiques et verbales subies par les personnels RATP, SNCF, UTP sur les réseaux bus/tram et métro/RER/train par million de voyages de 2002 à 2011.



Source : RATP/SNCF/UTP

Graphique 4. Part des atteintes physiques et verbales subies par les personnels par métier de 2007 à 2011.



Source : RATP/SNCF/UTP

Note : l'UTP procède à une ventilation par métier des atteintes subies uniquement pour les atteintes suivies d'un arrêt de travail, alors que la RATP et la SNCF recensent, quant à elles, les atteintes suivies ou non d'un arrêt de travail.

des règles de bon usage des transports (*montée par l'avant, validation du titre de transport notamment*) et représentation de l'entreprise chargée d'une mission de service public. Les agents de conduite des réseaux métro/RER/train de la SNCF, de la RATP et des entreprises de transport urbain adhérentes de l'UTP n'ont pas de contact direct avec le public et sont donc moins exposés aux atteintes physiques et verbales.

Les autres catégories les plus affectées sont les contrôleurs/vérificateurs mais aussi les agents de sécurité et de maîtrise du territoire et les agents des stations et des gares.

### Distinction entre les atteintes physiques et les atteintes verbales<sup>3</sup>

#### Tendance générale

De 2002 à 2011, le taux d'atteintes verbales est toujours supérieur à celui des atteintes physiques avec un écart globalement stable.

Sur les réseaux Île-de-France, le taux d'atteintes verbales et physiques connaît une relative stabilité de 2002 à 2005 puis une légère hausse en 2006 (*graphique 5*), année pour laquelle le ratio atteint 1,71. Cette hausse s'explique en partie par l'augmentation des atteintes verbales. Les années 2007-2010 renouent avec le niveau global des années précédentes (2002-2005) voire même un niveau légèrement plus faible s'agissant des atteintes physiques. En 2010, ce ratio atteint d'ailleurs son plus bas niveau de la décennie (0,37). En 2011, la tendance s'inverse de manière radicale puisque le taux d'atteintes physiques et verbales enregistre un record (1,92) dû principalement à la recrudescence des atteintes verbales.

Hors Île-de-France, le taux d'atteintes physiques sur les réseaux SNCF connaît une baisse régulière de 2002 à 2007 (*graphique 6*). Le taux d'atteintes verbales décroît un peu plus tardivement, à partir de 2004. Ces ratios apparaissent élevés mais doivent être mis en perspective avec une affluence et un trafic plus faibles que ceux des réseaux franciliens. Alors que le taux d'atteintes physiques enregistre depuis 2008 une légère hausse, le taux d'atteintes verbales hors Île-de-France poursuit une progression significative pour atteindre en 2011 son plus haut niveau depuis 2002 (7,56).

### Les différentes atteintes physiques et verbales dont sont victimes les personnels

Depuis 2002, sur l'ensemble des réseaux RATP et SNCF, la part des atteintes physiques diminue par rapport à celle des atteintes verbales puis se stabilise autour de l'année 2007. En 2011, elle atteint 27% sur les réseaux Île-de-France et 16% sur les réseaux de province (*graphiques 7 et 9*).

Les atteintes avec violence physique sans vol (*ou violences non crapuleuses*) constituent la quasi-totalité des atteintes physiques aux agents. Le niveau de victimation est étroitement lié à l'exposition des agents au public ainsi qu'à la nature de leurs fonctions. Les autres atteintes physiques se composent des vols avec violence ainsi que des tentatives de viols et/ou attouchements, ces actes étant proportionnellement très faibles.

Les atteintes verbales sont majoritairement des injures ou outrages et des menaces ou intimidations. Cette distinction n'existait pas à la SNCF de 2002 à 2004. Un changement méthodologique a conduit à prendre en considération ces deux types de faits à partir de l'année 2005 ce qui a permis de constater que les injures et outrages représentaient la plus grande part des atteintes verbales recensées. Sur les réseaux Île-de-France RATP et SNCF, ces faits constituent environ 60% des atteintes verbales et sur les réseaux SNCF hors Île-de-France autour de 75% (*graphiques 8 et 10*). Les menaces et intimidations sont le deuxième type d'atteintes verbales recensées sur ces réseaux, avec environ 35% pour l'Île-de-France et 25% pour les réseaux hors Île-de-France.

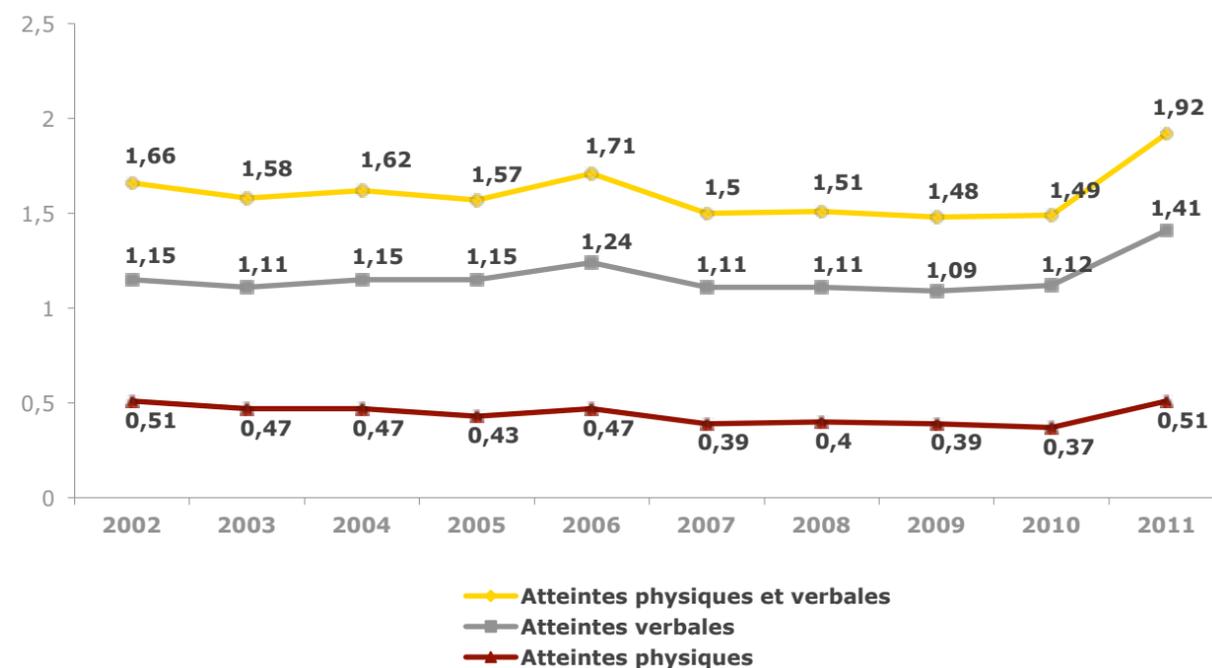
Les crachats sur les personnels représentent une part faible des atteintes verbales en Île-de-France et une part extrêmement faible sur les réseaux SNCF hors Île-de-France (*graphiques 8 et 10*). Ce type d'atteintes est généralement commis à l'encontre des conducteurs de bus.

Notons enfin que les proportions des atteintes, verbales ou physiques, sont relativement stables sur la période étudiée, quelles que soient les augmentations du trafic et du nombre de faits.

\* \* \*

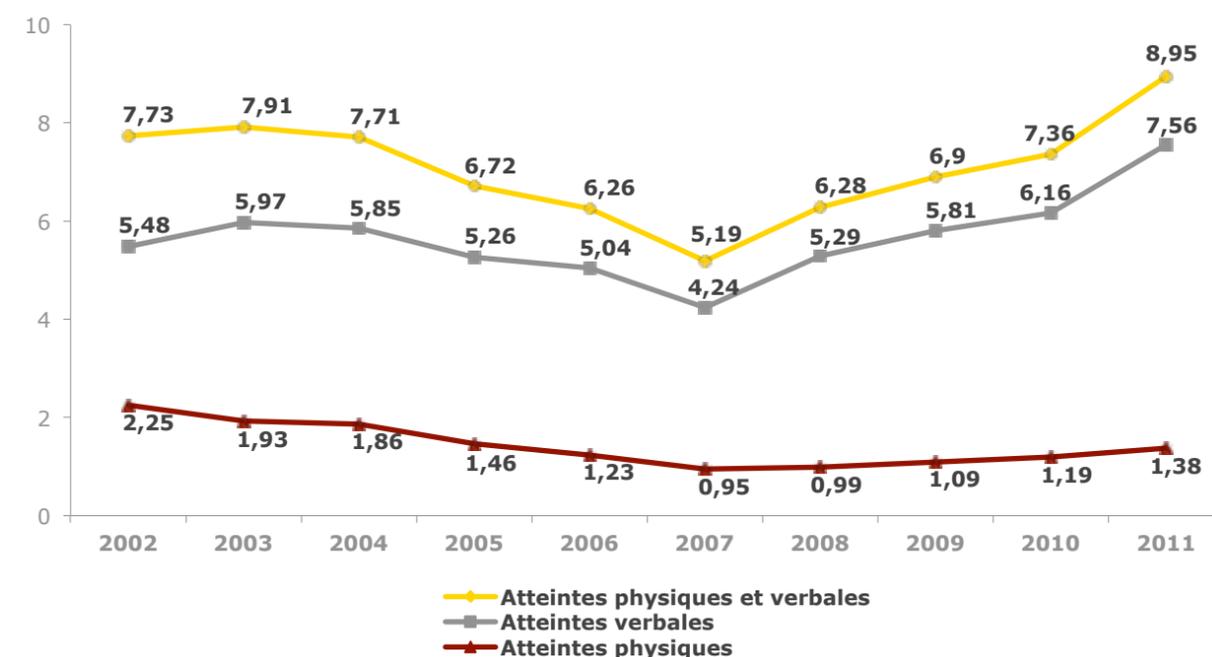
• • • (3) Il n'est pas possible d'établir cette analyse avec les données de l'enquête UTP dans la mesure où le recensement des atteintes physiques et verbales n'est pas différencié dès lors qu'il n'y a pas eu d'arrêt de travail. Cette section ne concerne donc que les personnels de la RATP et de la SNCF.

Graphique 5. Taux d'atteintes physiques et verbales subies par les personnels sur les réseaux Île-de-France (RATP, SNCF) par million de voyages de 2002 à 2011.



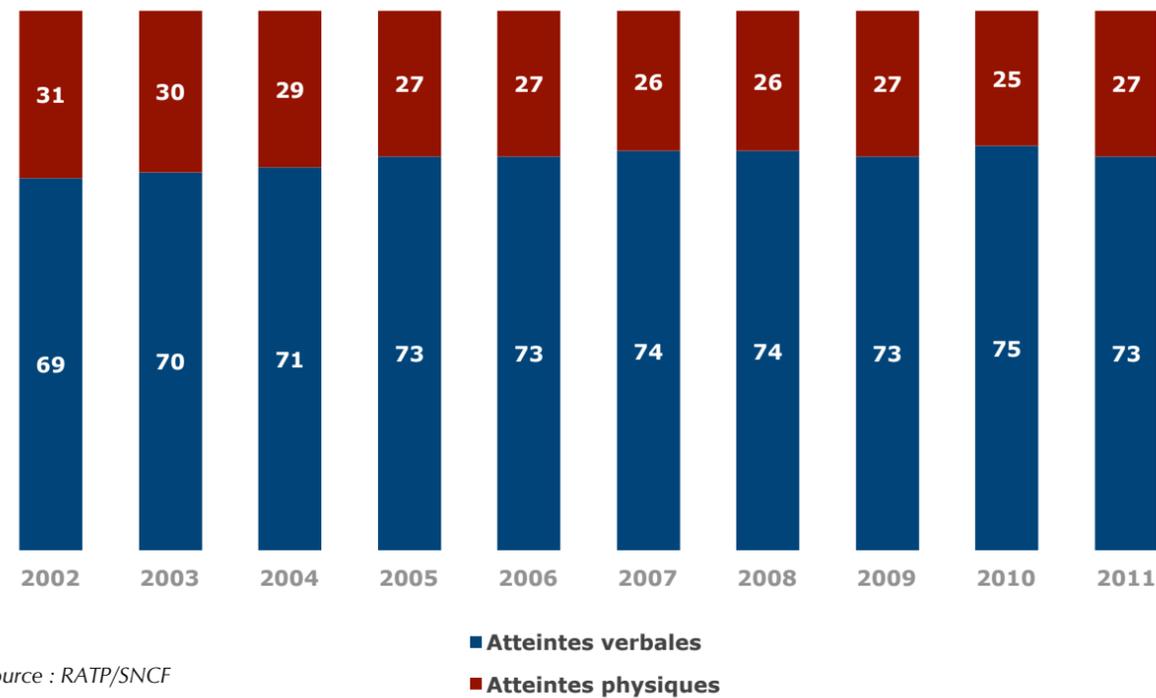
Source : RATP/SNCF

Graphique 6. Taux d'atteintes physiques et verbales subies par les personnels sur les réseaux hors Île-de-France (SNCF) par million de voyages de 2002 à 2011.

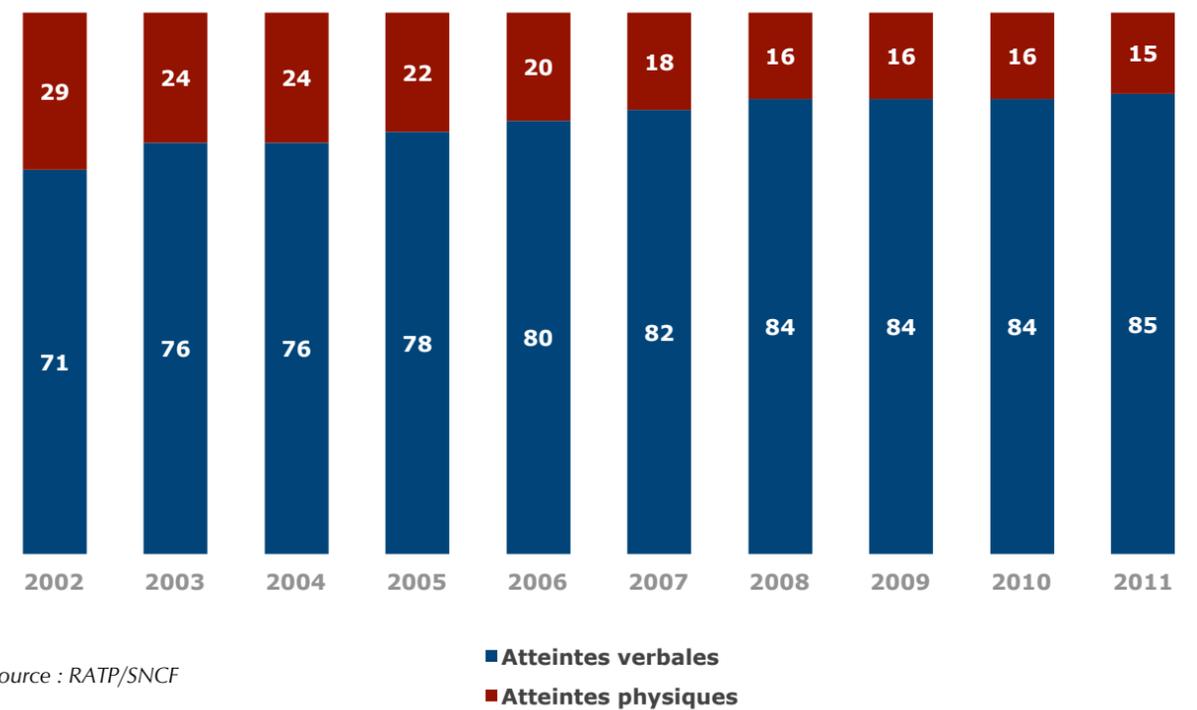


Source : RATP/SNCF

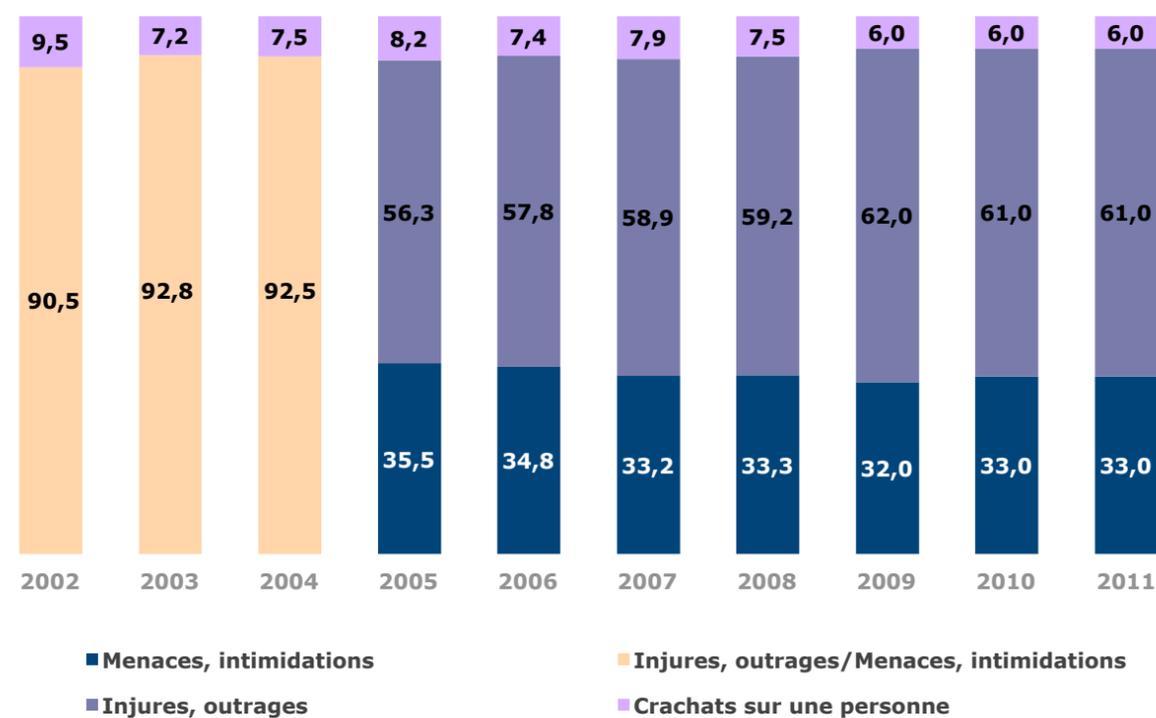
Graphique 7. Part des atteintes physiques et verbales subies par les personnels sur les réseaux Île-de-France (RATP, SNCF) de 2002 à 2011 (en pourcentage).



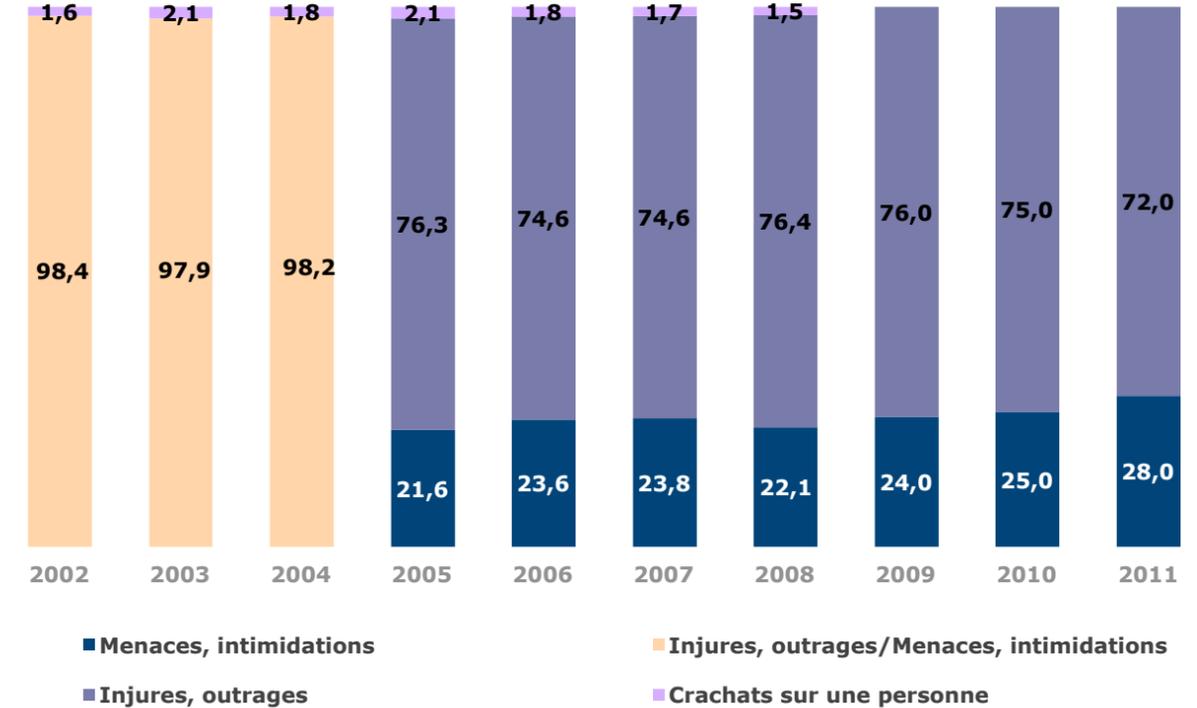
Graphique 9. Part des atteintes physiques et verbales subies par les personnels sur les réseaux hors Île-de-France (SNCF) de 2002 à 2011.



Graphique 8. Part des atteintes verbales, par type de faits, subies par les personnels sur les réseaux Île-de-France (RATP, SNCF) de 2002 à 2011 (en pourcentage).



Graphique 10. Part des atteintes verbales, par type de faits, subies par les personnels sur les réseaux hors Île-de-France (SNCF) de 2002 à 2011 (en pourcentage).



## Les incidents déclarés par les médecins en 2011



En 2011, 822<sup>1</sup> déclarations d'incident(s) ont été transmises par les médecins au Conseil national de l'Ordre contre 920 en 2010, 512 en 2009 et 535 en 2008. On constate donc une baisse du nombre de déclarations de 10,7 % en une année (graphique 1).

4,1 incidents sont déclarés pour 1 000 médecins en activité régulière en 2011, ce qui correspond à une baisse de 0,5 point par rapport à 2010<sup>2</sup> (4,6 incidents avaient été déclarés pour 1 000 médecins en activité régulière en 2010). Il est à noter que les médecins peuvent être victimes et/ou témoins de ces incidents.

### Le taux d'incidents déclarés est plus élevé chez les médecins généralistes

En 2011, 494 déclarations d'incidents ont été transmises par des médecins généralistes et 328 par des spécialistes (0 non réponses). Dans le total des déclarations transmises, ils représentent respectivement 60,1 % et 39,9 % des victimes ou témoins d'incidents. On retrouve ces mêmes proportions en 2010 (respectivement 61,6 % et 38,0 %). De plus, parmi la population totale des médecins en activité régulière<sup>3</sup>, la part des médecins généralistes est de 46,7 % et celle des spécialistes est de 53,3 %. Ainsi, en 2011, 5,3 déclarations ont été réalisées pour 1 000 généralistes et 3,1 déclarations pour 1 000 spécialistes. Les généralistes déclarent donc en 2011 près de deux fois plus d'incidents que les spécialistes.

En 2011, la majorité des incidents (82,0 %) ont été déclarés par des médecins victimes et/ou témoins exerçant leur activité en milieu urbain et plus précisément 54,1 % en centre-ville et 27,9 % en banlieue. Les médecins pratiquant en milieu rural ont déclaré 14,6 % des actes subis (graphique 2).

### 69,8 % des incidents sont qualifiés d'« agressions verbales et menaces » et près de 56,7 % se sont déroulés dans le cadre d'une médecine de ville dans le cabinet du praticien

Depuis 2009, lors de la déclaration d'un incident, les médecins peuvent sélectionner plusieurs réponses concernant la nature et le motif de l'acte. La somme des pourcentages calculés sur la base des 822 déclarations est supérieure à 100.

Ainsi, concernant le type d'incident, 69,8 % des déclarations mentionnent une ou plusieurs « agressions verbales et menaces » (574 médecins), pour 23,2 % d'entre-elles des « vols ou tentatives de vols » (191 médecins), pour 11,8 % d'entre-elles des « agressions physiques » (97 médecins) et pour 11,8 % d'entre-elles des « actes de vandalisme » (97 médecins). Ce sont les quatre principales atteintes déclarées par les médecins.

### Près de 26 % des incidents sont liés à un « problème » de prise en charge

Concernant le motif de l'incident, ces atteintes correspondent en premier lieu à un reproche relatif à une prise en charge (25,8 % des motifs d'incidents). Les quatre autres motifs revenant le plus souvent sont le « vol ou tentative de vol » pour 19,8 % des « incidents », un « refus de prescription » (15,5 % des incidents), « pas de motif particulier » (10,1 % des incidents) et un « temps d'attente jugé excessif » (8,6 %). Même si ces données ne sont pas comparables avec celles des autres années du fait du changement de protocole du questionnaire<sup>4</sup>, ces quatre causes sont parmi les plus citées depuis 2004.

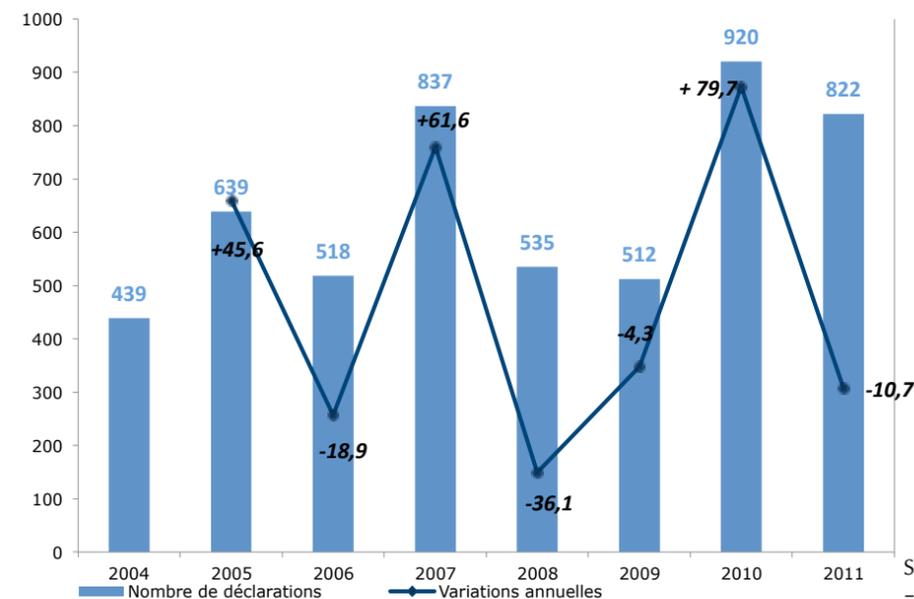
### 72,5 % des déclarations d'incidents dans le cadre de la médecine de ville

En 2011, 596 déclarations dénoncent des incidents s'étant déroulés dans le cadre d'un exercice de médecine de ville. Parmi ces derniers, on recense 466 actes déclarés dans le cabinet du médecin, les 130 autres faits s'étant déroulés dans un autre lieu que le cabinet (dont 26 au domicile du patient, 26 par téléphone et 17 sur la voie publique).

D'autre part, 184 déclarations ont été réalisées par des médecins exerçant dans un établissement de soin, dont 16 dans le cadre d'un service d'urgence et

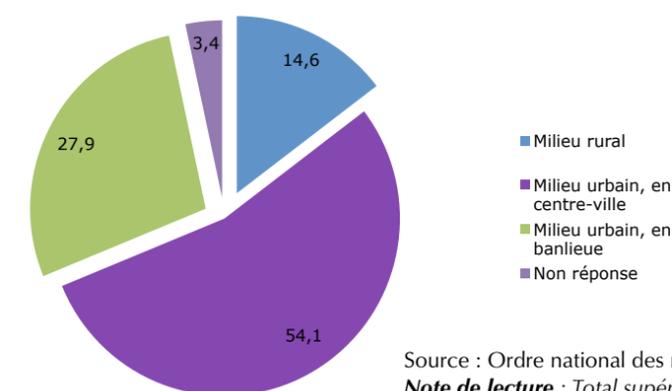
- • • (1) 822 fiches auto-administrées recensées dans le cadre de l'Observatoire pour la Sécurité des Médecins pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010.
- (2) En 2011, la population de référence est de 199 987 médecins en activité régulière et en 2010, la population de référence est de 200 045 médecins en activité régulière (source : Conseil national de l'Ordre des médecins). Selon la définition ordinale, l'activité régulière est composée de médecins qui exercent une activité au même endroit.
- (3) En 2011, parmi les 199 987 médecins en activité régulière (France entière) recensés, 93 394 sont des généralistes et 106 593 sont des spécialistes (source : Conseil national de l'Ordre des médecins).
- (4) Voir à ce sujet, la partie méthodologie.

Graphique 1. Nombre de déclarations d'incidents par les médecins entre 2004 et 2011 et variations annuelles.



Source : Ordre national des médecins - Ipsos - Traitement ONDRP.

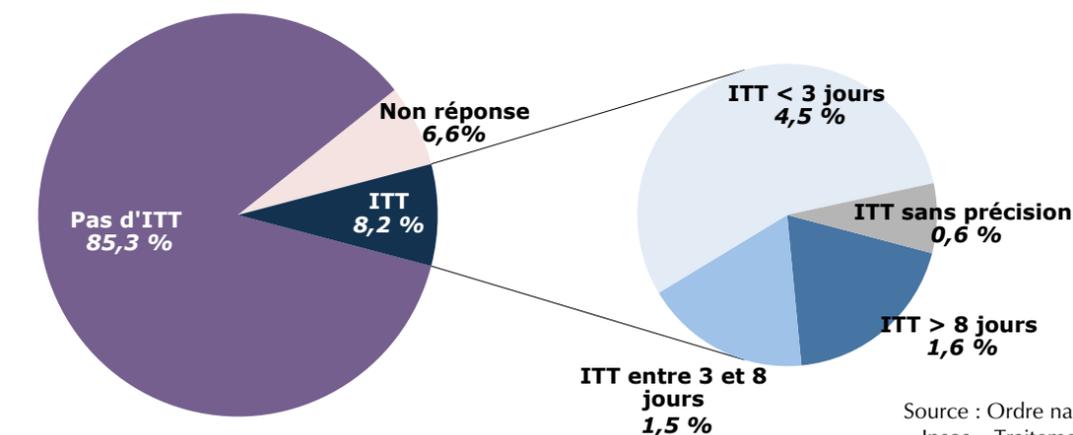
Graphique 2. Répartition des incidents déclarés en 2011 selon le milieu d'exercice du médecin.



Source : Ordre national des médecins - Ipsos - Traitement ONDRP.

Note de lecture : Total supérieur à 100 %, certains médecins ayant coché plusieurs réponses.

Graphique 3. Répartition en pourcentage des conséquences des incidents déclarés en 2010.



Source : Ordre national des médecins - Ipsos - Traitement ONDRP.

168 hors de ce service. Depuis 2007, on observait une baisse du nombre de déclarations dans chacun des lieux d'exercice cités ci-dessus, mis à part une augmentation de +9,1% du nombre de ceux déclarés dans un établissement de soins entre 2008 et 2009. Les données de 2010 montraient une évolution à la hausse du nombre de déclarations hormis dans les services d'urgences avec une baisse de 30,8% (24 déclarations en 2009 contre 18 en 2010). En 2011, la tendance est de nouveau à la baisse avec une diminution de 3,9% du nombre de déclarations d'incidents ayant eu lieu dans le cadre d'un exercice de médecine de ville et de 11,1% du nombre de déclarations d'incidents subis dans le cadre d'un établissement de soin (tableau 2).

### Tout comme en 2010, plus de 40 % des déclarations se font par des médecins exerçant en Île-de-France et en région Rhône-Alpes en 2011

En Île-de-France, 225 incidents ont été déclarés en 2011 (27,4% des déclarations) contre 255 en 2010. Dans la région Rhône-Alpes, 116 faits (14,1% des incidents) ont été transmis à l'Ordre national des médecins en 2011 alors qu'en 2010, 137 faits étaient déclarés.

42 726 médecins généralistes et spécialistes exercent en Île-de-France et 19 434 en région Rhône-Alpes en 2011<sup>5</sup>, soit respectivement 21,4% et 10,0% de la population de référence des médecins en activité régulière. Ainsi, 5,2 déclarations d'incidents sont réalisées pour 1 000 médecins exerçant en Île-de-France et 5,9 pour 1 000 médecins exerçant dans la

région Rhône-Alpes, ce qui est supérieur à la moyenne nationale qui s'établit à 4,1 déclarations d'incidents pour 1 000 médecins en activité régulière.

### Les suites des incidents : 8,2 % se soldent par une incapacité totale de travail en 2011 et un fait sur deux est porté à la connaissance de la police

Entre 2010 et 2011, on observe une diminution du nombre d'incidents se soldant par une incapacité de travail (ITT) : 84 en 2010 et 67 en 2011. Le nombre d'actes n'occasionnant aucune ITT évolue quant à lui de 776 incidents en 2010 à 701 incidents en 2011. Ainsi, 8,2% des faits occasionnent des ITT en 2011, 1,5% d'entre eux se soldant par une ITT comprise entre 3 et 8 jours, 1,6% par une ITT supérieure à 8 jours et 4,5% par une ITT inférieure à 3 jours (graphique 3).

Cependant, l'étude de l'évolution de la part des incidents se soldant par une ITT révèle une certaine stabilité depuis 2008 (8,4% en 2008, 10,0% en 2009, 9,1% en 2010 et 8,2 en 2011).

Les médecins ont déclaré 822 incidents au Conseil national de l'ordre des médecins en 2011, mais seulement 400 ont fait l'objet d'un dépôt de plainte (279) ou d'un signalement enregistré en main courante (121). 33,9% des incidents déclarés ont donné lieu à une plainte et 14,7% à un signalement en main courante. La part des dépôts de plainte a baissé de 4,4 points entre 2010 et 2011 et celle des signalements enregistrés en main courante a augmenté de 1,8 point.

## METHODOLOGIE

L'Observatoire national pour la sécurité des médecins a été créé début 2002. Un questionnaire, élaboré en collaboration avec l'institut privé de sondage Ipsos, est adressé aux Conseils départementaux de l'Ordre chargés de le transmettre aux médecins. Depuis la mise en place de ce dispositif, le Conseil national de l'Ordre sensibilise régulièrement les médecins à la nécessité de remplir ce questionnaire auto-administré<sup>6</sup>.

Il se présente sous la forme d'une fiche de signalement que chaque médecin peut remplir, dès lors qu'il est victime ou témoin d'une infraction dans l'exercice de son activité professionnelle, soit par le bulletin du Conseil national de l'Ordre, soit par son site internet. Une déclaration correspond à un incident. Il la transmet ensuite au Conseil départemental qui, annuellement, transmet l'ensemble des fiches au Conseil national de l'Ordre.

Il est également demandé aux Conseils départementaux d'être très vigilants et de ne pas hésiter à remplir le questionnaire s'ils ont connaissance d'un incident.

Les résultats sont ensuite traités par l'institut Ipsos.

Ce dispositif repose donc sur un système déclaratif. Pour une année n, il ne recense que les déclarations de faits subis par les médecins et portées à la connaissance du Conseil national de l'Ordre des médecins entre le 1<sup>er</sup> janvier de l'année n et le 1<sup>er</sup> mars de l'année n+1. L'analyse qui suit est donc plus instructive sur des tendances et des évolutions que sur des données brutes. Elle n'est qu'indicative et ne reflète, en aucun cas, la situation exhaustive vécue par cette profession puisqu'elle ne se fonde que sur les faits déclarés.

Certaines caractéristiques telles que le lieu d'exercice, le type et la cause de l'incident ne pourront pas faire l'objet d'une étude en tendance. Depuis 2009, Ipsos accepte les réponses multiples concernant ces questions et donc le nombre total de réponses dépasse le nombre total de déclarations.

• • • (5) Nombre de médecins en activité régulière en Île-de-France et en Rhône-Alpes au 1<sup>er</sup> janvier 2011 (Source : Ordre national des médecins, atlas régionaux 2011).

(6) Il s'agit d'informer les médecins sur l'existence de la fiche déclarative et de faire changer un certain état d'esprit qui incite les médecins à ne pas porter plainte ou faire connaître ce qu'ils subissent.

Tableau 1. Les quatre principales atteintes déclarées par les médecins en 2011.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009*	2010	2011	Variation 2004/2008 (%)	Variation 2009/2011 (%)
<b>Nombre total de déclarations</b>	<b>439</b>	<b>639</b>	<b>518</b>	<b>837</b>	<b>535</b>	<b>512</b>	<b>920</b>	<b>822</b>	<b>+ 22,0</b>	<b>+ 60,5</b>
<b>Total des incidents pour les 4 principales atteintes déclarées</b>	<b>434</b>	<b>629</b>	<b>501</b>	<b>831</b>	<b>513</b>	<b>545</b>	<b>1 040</b>	<b>959</b>	<b>+ 18,2</b>	<b>+ 76,0</b>
<i>Nombre d'incidents / Nombre de déclarations (%)</i>	<b>98,9</b>	<b>98,4</b>	<b>96,7</b>	<b>99,3</b>	<b>96,0</b>	<b>106,4</b>	<b>113,0</b>	<b>117,0</b>	-	-
<b>Dont Agressions verbales et menaces</b>	207	332	224	395	262	294	576	574	+ 26,6	+ 95,2
<i>Nombre d'incidents / Nombre de déclarations (%)</i>	47,2	52,0	43,2	47,2	49,0	57,4	62,6	69,8	-	-
<b>Dont Vols ou tentatives de vols</b>	102	145	151	238	131	120	231	191	+ 28,4	+ 59,2
<i>Nombre d'incidents / Nombre de déclarations (%)</i>	23,2	23,0	29,2	28,4	24,5	23,4	25,1	23,2	-	-
<b>Dont Agressions physiques</b>	72	89	73	108	61	81	121	97	- 15,3	+ 19,8
<i>Nombre d'incidents / Nombre de déclarations (%)</i>	16,4	13,9	14,1	12,9	11,4	15,8	13,2	11,8	-	-
<b>Dont Vandalisme</b>	53	63	53	90	59	50	112	97	+ 11,3	+ 94,0
<i>Nombre d'incidents / Nombre de déclarations (%)</i>	12,1	9,9	10,2	10,8	11,0	9,7	12,2	11,8	-	-

Source : Ordre national des médecins – Ipsos – Traitement ONDRP.

\* : Année du changement de méthodologie.

Tableau 2. Nombre de déclarations d'incidents entre 2004 et 2011 selon le cadre d'exercice du médecin.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2010/2011 (en %)
<b>Ensemble des déclarations</b>	<b>439</b>	<b>638</b>	<b>518</b>	<b>837</b>	<b>535</b>	<b>512</b>	<b>920</b>	<b>822</b>	<b>-10,7</b>
<i>Part en %</i>	<b>100,0</b>								
<b>Dans le cadre d'un exercice de médecine de ville</b>	<b>320</b>	<b>447</b>	<b>349</b>	<b>572</b>	<b>386</b>	<b>358</b>	<b>620</b>	<b>596</b>	<b>-3,9</b>
<i>Part en %</i>	<b>72,9</b>	<b>70,1</b>	<b>67,4</b>	<b>68,3</b>	<b>72,1</b>	<b>69,9</b>	<b>67,4</b>	<b>72,5</b>	
<b>- Dont dans le cabinet</b>	261	397	289	489	327	301	490	466	-4,9
<i>Part en %</i>	59,5	62,2	55,8	58,4	61,1	58,8	53,3	56,7	
<b>- Dont dans un autre lieu que le cabinet</b>	59	50	60	83	59	57	130	130	0,0
<i>Part en %</i>	13,4	7,9	11,6	9,9	11,0	11,1	14,1	15,8	
<b>Dans un établissement de soins</b>	<b>71</b>	<b>99</b>	<b>80</b>	<b>130</b>	<b>78</b>	<b>78</b>	<b>207</b>	<b>184</b>	<b>-11,1</b>
<i>Part en %</i>	<b>16,2</b>	<b>15,5</b>	<b>15,4</b>	<b>15,5</b>	<b>14,6</b>	<b>15,2</b>	<b>22,5</b>	<b>22,4</b>	
<b>- Dont hors service d'urgence</b>	45	66	28	85	56	54	189	168	-11,1
<i>Part en %</i>	10,3	10,3	5,4	10,2	10,5	10,5	20,5	20,4	
<b>- Dont dans le cadre d'un service d'urgence</b>	26	33	52	45	22	24	18	16	-11,1
<i>Part en %</i>	5,9	5,2	10,0	5,4	4,1	4,7	2,0	1,9	
<b>Dans un autre cadre</b>	<b>33</b>	<b>65</b>	<b>64</b>	<b>94</b>	<b>43</b>	<b>58</b>	<b>69</b>	<b>25</b>	<b>-63,8</b>
<i>Part en %</i>	<b>7,5</b>	<b>10,2</b>	<b>12,4</b>	<b>11,2</b>	<b>8,0</b>	<b>11,3</b>	<b>7,5</b>	<b>3,0</b>	
<b>Non réponse</b>	<b>15</b>	<b>27</b>	<b>25</b>	<b>41</b>	<b>28</b>	<b>18</b>	<b>24</b>	<b>17</b>	<b>-29,2</b>
<i>Part en %</i>	<b>3,4</b>	<b>4,2</b>	<b>4,8</b>	<b>4,9</b>	<b>5,2</b>	<b>3,5</b>	<b>2,6</b>	<b>2,1</b>	

Source : Ordre national des médecins – Ipsos – Traitement ONDRP.

## Les actes de violences en milieu hospitalier en 2011 recensés par l'ONVH



### Principaux enseignements

En 2011, l'Observatoire national des violences en milieu hospitalier (ONVH) a été rendu destinataire de 5 760 signalements émanant de 337 établissements hospitaliers, soit une augmentation de 13,2% par rapport à 2010, avec en parallèle une hausse de 11,2% du nombre d'établissements déclarants.

Les centres hospitaliers (CHU, CHR, CH) et les centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie (EPSM) sont à l'origine de 86% des signalements.

26% des atteintes aux biens et aux personnes ont été commises au sein des services de psychiatrie.

En 2011, la nature des victimes et des auteurs n'évolue pas. Le personnel hospitalier est toujours la première victime des atteintes aux personnes (82%), et près des trois quarts des auteurs décrits sont des patients.

Plus d'une atteinte aux personnes sur deux est une atteinte de niveau 3 sur les 4 définis par l'ONVH. 5% des atteintes aux personnes font l'objet d'un dépôt de plainte.

L'Observatoire national des violences en milieu hospitalier (ONVH) centralise l'ensemble des informations relatives aux faits de violences signalés par les établissements de santé, publics ou privés, via le logiciel « Netsurvey<sup>1</sup> », logiciel de remontée des faits de violence, mis en place en 2005.

Les faits de violence se décomposent en deux catégories : les atteintes aux personnes et les atteintes aux biens. Ces catégories sont déclinées en niveau de gravité selon la nature des faits (annexe 1).

Les chiffres présentés ci-après n'ont pas un caractère exhaustif, pour les raisons suivantes, exposées par l'ONVH dans son bilan pour l'année 2011 :

– « tous les établissements n'ont pas déclaré les événements survenus au sein de leur structure (11% des établissements déclarants sur l'ensemble des établissements susceptibles de déclarer en 2011). La très grande majorité des établissements déclarants sont des établissements publics de santé, mais les établissements privés déclarants ont manifesté leur volonté de signaler leurs événements auprès de l'ONVH car ils souhaitent également faire connaître la problématique relative à la sécurisation au sein de leurs établissements. La mise en place de la nouvelle plateforme de l'Observatoire national des violences en milieu de santé devrait permettre de corriger ce constat, la déclaration des événements de violences devenant un véritable outil de gestion de la politique de prévention des violences. »

– « les établissements utilisant le logiciel de déclaration ne déclarent pas tous de la même façon les événements subis car une part d'analyse subjective du fait demeure, et « le seuil de tolérance à l'agression » est très différent d'une personne à une autre, d'une structure à une autre » ;

– « tous les établissements n'ont pas développé une politique de prévention et de gestion des violences dynamiques. L'implication des Agences Régionales de Santé dans les politiques mises en œuvre à ce niveau devrait permettre aux établissements de développer un pilotage de cette problématique plus adapté, au travers des outils mis à leur disposition via la nouvelle plateforme et la possibilité d'un suivi en temps réel. »

Les chiffres étudiés ont été arrêtés au 5 janvier 2012. 11% des établissements ont transmis des déclarations (337 établissements sur 3 140 susceptibles de le faire).

**En 2011, l'Observatoire national des violences en milieu hospitalier (ONVH) a été rendu destinataire de 5 760 signalements d'atteintes aux biens ou aux personnes, effectués par 337 établissements publics ou privés de santé<sup>2</sup>**

Par rapport à 2010, le nombre de signalements a progressé de 13,2% (soit 670 signalements supplémentaires). Il est également important de souligner que le nombre d'établissements déclarants a augmenté de 11,2% (soit 34 établissements déclarants en plus). L'augmentation des signalements doit donc être mise en perspective avec la hausse du nombre d'établissements déclarants (tableaux 1 et 2).

• • • (1) Le logiciel Netsurvey a été arrêté le 05/01/2012 avec la mise en place de l'Observatoire national des violences en milieu de santé (ONVS) dont la plateforme est accessible depuis le 09/01/2012.

(2) Il existe trois grandes catégories d'hôpitaux : publics, privés à but non lucratif et privés à but lucratif.

Tableau 1. Évolution du nombre de signalements et du nombre d'établissements déclarants de 2007 à 2011.

	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Nombre de signalements</b>	<b>3 253</b>	<b>3 433</b>	<b>4 742</b>	<b>5 090</b>	<b>5 760</b>
Dont atteintes aux biens	536	367	707	865	749
Part en %	16,5	10,7	14,9	17,0	13,0
Dont atteintes aux personnes	2 717	3 066	4 035	4 225	5 011
Part en %	83,5	89,3	85,1	83,0	87,0
<b>Nombre d'établissements déclarants</b>	<b>251</b>	<b>257</b>	<b>331</b>	<b>303</b>	<b>337</b>

Source : Observatoire national des violences en milieu hospitalier (traitement ONDRP).

Tableau 2. Répartitions des signalements par type d'atteinte et niveau de gravité et variations annuelles de 2007 à 2011.

	2007	2008	2009	2010	2011	Variation entre 2007 et 2011 (%)
<b>Tous types d'atteintes</b>	<b>3 253</b>	<b>3 433</b>	<b>4 742</b>	<b>5 090</b>	<b>5 760</b>	+ 77,1
Variations annuelles en %	-	+ 5,5	+ 38,1	+ 7,3	+ 13,2	-
<b>Atteintes aux biens</b>	<b>536</b>	<b>367</b>	<b>707</b>	<b>865</b>	<b>749</b>	+ 39,7
Variations annuelles en %	-	- 31,5	+ 92,7	+ 22,3	- 13,4	-
Niveau 1	445	272	599	727	629	+ 41,3
Variations annuelles en %	-	- 39,0	+ 120,2	+ 21,4	- 13,5	-
Niveau 2	62	43	50	81	52	- 16,1
Variations annuelles en %	-	- 30,6	+ 16,3	+ 62,0	- 35,8	-
Niveau 3	29	52	58	57	68	+ 134,5
Variations annuelles en %	-	+ 79,3	+ 11,5	- 1,7	+ 19,3	-
<b>Atteintes aux personnes</b>	<b>2 717</b>	<b>3 066</b>	<b>4 035</b>	<b>4 225</b>	<b>5 011</b>	+ 84,4
Variations annuelles en %	-	+ 12,8	+ 31,6	+ 4,7	+ 18,6	-
Niveau 1	537	610	1 008	1 077	1 303	+ 142,6
Variations annuelles en %	-	+ 13,6	+ 65,2	+ 6,9	+ 21,0	-
Niveau 2	634	619	864	761	902	+ 42,3
Variations annuelles en %	-	- 2,7	+ 39,6	- 12,0	+ 18,5	-
Niveau 3	1 532	1 816	2 121	2 352	2 756	+ 79,9
Variations annuelles en %	-	+ 18,5	+ 16,8	+ 10,9	+ 17,2	-
Niveau 4	14	21	42	35	50	+ 257,1
Variations annuelles en %	-	+ 50,0	+ 100,0	- 16,7	+ 42,9	-

Source : Observatoire national des violences en milieu hospitalier (traitement ONDRP).

Graphique 1. Nombre de signalements par type d'atteinte et variations annuelles de 2007 à 2011.



Source : Observatoire national des violences en milieu hospitalier (traitement ONDRP).

Le nombre d'atteintes aux personnes est passé de 4225 en 2010 à 5011 en 2011, soit une progression de 18,6% (786 faits supplémentaires). Le nombre d'atteintes aux biens, qui était de 865 en 2010, connaît quant à lui une baisse en 2011 (749 signalements) avec une variation de -13,4% (soit 116 faits de moins).

Il est à noter qu'en structure, la part des atteintes aux personnes au sein des signalements a augmenté de 4 points en 2011 (13% d'atteintes aux biens en 2011 contre 17% en 2010 et 87% d'atteintes aux personnes en 2011 contre 83% en 2010).

Entre 2007 et 2011, on constate que le nombre total de signalements toutes atteintes confondues a progressé de 77,1% (3253 signalements en 2007 à 5760 signalements en 2011). Plus précisément, le nombre de signalements pour atteintes aux biens augmente de 39,7% (536 signalements en 2007 contre 749 en 2011), malgré une baisse de ce type d'atteintes entre 2010 et 2011. Le nombre de signalements pour atteintes aux personnes présente une hausse de +84,4% (2717 signalements en 2007 contre 5011 en 2011) (tableau 2, graphique 1).

### En 2011, plus d'une atteinte aux personnes sur deux est une atteinte de niveau 3

5011 atteintes aux personnes ont été signalées à l'ONVH en 2011. 55% de ces atteintes (2756) étaient des atteintes de niveau 3, ce qui correspond à l'avant-dernier niveau sur l'échelle de gravité définie par l'ONVH (tableau 2, annexe 1). Ce niveau 3 comprend les violences volontaires, les menaces avec arme ou encore les agressions sexuelles (hors viol). Le reste des atteintes aux personnes se partageait majoritairement entre les atteintes de niveau 1 (injures et insultes principalement) et 2 (menaces). En effet, 26,0% des atteintes aux personnes (1303) étaient des atteintes de niveau 1 et 18,0% (902) étaient des atteintes de niveau 2. Les atteintes de niveau 4, c'est-à-dire les plus graves puisqu'elles regroupent les violences avec armes, le viol et les autres infractions pénales qualifiées de crime, ont représenté 1,0% des atteintes aux personnes recensées par l'ONVH en 2011 (50 signalements).

### 84% des atteintes aux biens recensées en 2011 étaient de faible gravité sur l'échelle définie par l'ONVH

En 2011, l'ONVH a reçu 749 signalements relatifs à des atteintes aux biens. Sur l'ensemble de ces signalements, 84% (629 signalements) concernaient des atteintes aux biens de niveau 1: tags, graffitis, dégradations légères et vols sans effraction. D'autre part, 52 atteintes aux biens étaient de niveau 2 (vols avec effraction) et 68 de niveau 3 (dégradations ou destructions de matériel de valeur, dégradations par incendie, etc.). Il n'existe pas d'atteintes aux biens de niveau 4 sur l'échelle de gravité élaborée par l'ONVH (tableau 2).

### Trois catégories d'établissements concentrent 86% des signalements effectués en 2011

En 2011, les trois catégories d'établissements les plus représentés, notamment en ce qui concerne le nombre de signalements réalisés, sont les centres hospitaliers (CH), les centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie (CHS) et les centres hospitaliers universitaires (CHR) (tableau 3). Ces trois types d'établissements concentrent 86,0% des signalements effectués en 2011 soit 4954 signalements sur un total de 5760 (tableau 3). Plus précisément, les centres hospitaliers sont à l'origine de 45,0% des signalements (soit 2592 signalements sur un total de 5760). Les centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie ont effectué 1498 signalements, soit 26,0% de la totalité. Quant aux centres hospitaliers universitaires, 15% des signalements émanent de leurs structures, soit 864 signalements sur les 5760 au total.

En 2010, ces trois catégories d'établissements avaient déclaré à elles seules 75,9% des signalements.

### En 2011, 25,2% des atteintes aux biens et aux personnes ont été commises au sein des services de psychiatrie, contre 31,2% en 2010

Au sein des établissements, les différentes structures (psychiatrie, urgences, médecine générale, accueil, administration, services spécialisés, etc.) ne sont pas touchées de la même manière par les atteintes aux personnes ou aux biens (annexe 2).

Ainsi, en 2011, toutes atteintes confondues, les trois types de structures les plus affectées ont été les services de psychiatrie (1449 signalements, soit 25,2%), les urgences (868 signalements, soit 15,1%) et les services de médecine générale (721 signalements, soit 12,5%) (tableau 4). Même si la part des atteintes dans les services d'urgences a sensiblement augmenté en 2011 et que les atteintes contre les services de psychiatrie et de médecine générale ont diminué, cette configuration est la même qu'en 2010. Les services de psychiatrie avaient alors concentré 31,7% des signalements (1612 sur un total de 5090), les urgences 13,5% (686 signalements sur un total de 5090), et les services de médecine générale 16% (814 signalements sur un total de 5090).

### Le personnel hospitalier est la principale victime des atteintes aux personnes en 2011

En 2011, il apparaît que la part des personnels victimes, toutes atteintes confondues, s'établit à 82%. Cette part reste stable par rapport à celle de l'année 2010.

Le personnel hospitalier est majoritairement touché par les atteintes aux personnes de niveau 3 (51%).

Tableau 3. Répartition des signalements, par catégorie d'établissement, pour l'année 2011.

	Nombre de signalements	%
<b>Toutes catégories d'établissements confondues</b>	<b>5 760</b>	<b>100,0 %</b>
Centre hospitalier	2 592	45,0 %
Centre hospitalier spécialisé (psychiatrie)	1 498	26,0 %
Centre hospitalier universitaire (CHR)	864	15,0 %
Hôpital local	115	2,0 %
Établissements à but non lucratif (EBNL)	346	6,0 %
Établissements privés	230	4,0 %
Autres*	115	2,0 %

Source : Observatoire national des violences en milieu hospitalier (traitement ONDRP).

\* Maisons de retraite, maisons de repos, centre de soins spécifiques.

Tableau 4. Signalements effectués en 2011, par type de structure et par type d'atteinte.

	Atteintes aux biens		Atteintes aux personnes		Tous types d'atteintes	
	Volume	%	Volume	%	Volume	%
<b>Toutes structures confondues</b>	<b>749</b>	<b>100,0</b>	<b>5 011</b>	<b>100,0</b>	<b>5 760</b>	<b>100,0</b>
Psychiatrie	123	16,4	1 326	26,5	1 449	25,2
Urgences	73	9,8	795	15,9	868	15,1
Médecine	133	17,7	588	11,7	721	12,5
Extérieur établissement (sous-sol, jardin, parking)	91	12,1	121	2,4	212	3,7
Autres (accueil, administration, laboratoire, services spécialisés...)	330	44,0	2 180	43,5	2 510	43,6

Source : Observatoire national des violences en milieu hospitalier (traitement ONDRP).

Tableau 5. Répartition des victimes de violences pour l'année 2011.

	Tous types d'atteintes (%)
Personnel	82,0
Patient	13,0
Autre*	3,0
Visiteur/Accompagnants	1,0
Agent de sécurité	1,0
Total	100,0

Source : Observatoire national des violences en milieu hospitalier (traitement ONDRP).

\* : La catégorie « Autre » s'applique à toutes personnes non identifiées comme accompagnant un patient ou le visitant (les sans domicile fixe, les auteurs inconnus...).

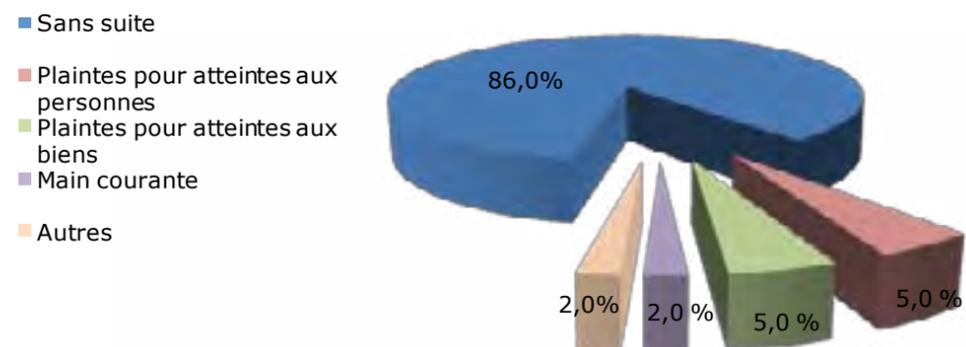
Tableau 6. Répartition des auteurs de violences pour l'année 2011.

	Tous types d'atteintes (%)
Patient	76,0
Visiteur/Accompagnants	15,0
Autre*	5,0
Personnel	4,0
Total	100,0

Source : Observatoire national des violences en milieu hospitalier (traitement ONDRP).

\* : La catégorie « Autres » s'applique à toutes personnes non identifiées comme accompagnant un patient ou le visitant (les sans domicile fixe, les auteurs inconnus...).

Graphique 2. Suites données aux atteintes en 2011.



Source : Observatoire national des violences en milieu hospitalier (traitement ONDRP).

Les patients sont la deuxième catégorie de personnes la plus touchée, avec cependant une part moindre (13%) (tableau 5).

### Toutes structures d'établissements confondues, plus des trois quarts des auteurs décrits en 2011 étaient des patients

Les auteurs des atteintes commises, tels qu'ils sont décrits dans les déclarations, restent très majoritairement des patients puisque leur part est de 76% en 2011, c'est-à-dire 5,0% de plus qu'en 2010. La part des auteurs enregistrés comme étant des accompagnants n'est pas négligeable puisqu'elle atteint 15%.

En fonction de la nature des services concernés, les proportions varient de façons significatives. En effet, pour les services de psychiatrie, 93% des auteurs sont des patients, contre 67% pour les services de médecine.

### Un faible taux de plainte

L'année 2011 se caractérise par une croissance du nombre total des atteintes au sein des établissements de soins (5 760 faits recensés en 2011 contre 5 090 en 2010). Pourtant, 86% des atteintes déclarées au sein des établissements de soins ne donnent lieu à aucun dépôt de plainte ou déclaration à la main courante, malgré le fait que près d'un fait sur deux subis (47,8%) constitue une violence de niveau 3 (agression physique).

Tous types d'atteintes confondues, c'est 10,0% des déclarations d'atteintes qui font l'objet d'une plainte: 5,0% d'atteintes aux personnes, 5,0% d'atteintes aux biens. 2,0% des signalements engendrent une main courante auprès des services de la Police nationale (graphique 2).

### Un faible nombre d'arrêts de travail

En 2011, le nombre d'arrêts de travail enregistrés par l'ONVH est très inférieur<sup>3</sup> au nombre de signalements toutes atteintes confondues. En effet, 4,0% des signalements font l'objet d'un arrêt de travail, contre 4,5% en 2010.

\* \* \*

• • • (3) Le faible pourcentage de signalements d'arrêt de travail est directement lié au logiciel qui ne permet pas de communiquer l'information lorsque la fiche a été remplie et que l'arrêt n'est connu qu'ultérieurement.

## ANNEXE 1. Nomenclature retenue par l'ONVH pour la description des faits de violence.

	Atteintes aux biens	Atteintes aux personnes
<b>Niveau de gravité 1</b>	Vol sans effraction, dégradations légères, dégradations de véhicules sur un parking intérieur de l'établissement (hors véhicules brûlés), tags, graffitis	Injures, insultes et provocations sans menaces (propos outrageants, à caractère discriminatoire ou sexuel), consommation ou trafic de substances illicites (stupéfiants) ou prohibées en milieu hospitalier (alcool), chahuts, occupations des locaux, nuisances, salissures
<b>Niveau de gravité 2</b>	Vol avec effraction	Menaces d'atteintes à l'intégrité physique ou aux biens de la personne, menaces de mort, port d'armes (découverte d'armes lors d'un inventaire ou remise spontanée ou présence indésirable dans les locaux)
<b>Niveau de gravité 3</b>	Dégradations ou destructions de matériel de valeur (médical, informatique, imagerie médicale, etc.), dégradations par incendie volontaire (locaux, véhicules sur parking intérieur de l'établissement), vols à main armée ou en réunion (razzia dans le hall d'accueil...)	Violences volontaires (atteintes à l'intégrité physique, bousculades, crachats, coups), menaces avec armes, par nature ou par destination (arme à feu, arme blanche, scalpel, rasoir, tout autre objet dangereux), agression sexuelle
<b>Niveau de gravité 4</b>		Violences avec arme par nature ou par destination (armes blanches, armes à feu, scalpels, rasoirs, tout objet dangereux), viol et tout autre fait qualifié de crime (meurtre, violences volontaires entraînant mutilation ou infirmité permanente...)

Source : Observatoire national des violences en milieu hospitalier.

## ANNEXE 2. Signalements effectués en 2011, par type de structure et par type d'atteinte.

Structures	Atteintes aux biens	Atteintes aux personnes	Tous types d'atteintes confondues
<b>Toutes structures confondues</b>	<b>749</b>	<b>5 011</b>	<b>5 760</b>
Rubriques non renseignées	210	1 343	1 553
Psychiatrie	123	1 326	1 449
Urgences	73	795	868
Médecine	133	588	721
USLD / EHPAD (Unité de soins longue durée / Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)	12	274	286
Extérieur établissement / sous-sol/ jardin / parking	91	121	212
SSR (soins de suite et de rééducation)	12	107	119
Accueil, standard	15	93	108
Chirurgie	18	89	106
Pédiatrie, Néonatalogie	15	62	77
Gynécologie, obstétrique, maternité	28	42	70
Foyer d'enfance / Adolescents	1	64	65
Réanimation	5	21	26
SSIAD / domicile du patient	0	16	16
Rééducation	1	14	15
Unité de consultations et de soins ambulatoires (milieu pénitentiaire)	0	15	15
Services techniques, sécurité	4	7	11
Alcoolologie	1	8	9
Pharmacie	0	9	9
Bureau du personnel	3	3	6
UHCD / UHTCD (Unité d'Hospitalisation de Courte Durée / Unité d'hospitalisation de très Courte Durée)	0	6	6
Vestiaires	3	2	5
Addictologie	0	5	5
Laboratoire	0	2	2

Source : Observatoire national des violences en milieu hospitalier (traitement ONDRP).

## Les atteintes et incidents relevés sur les agents privés de sécurité du 1<sup>er</sup> février 2011 au 31 janvier 2012

Jean-Louis BLANCHOU, Préfet, Délégué interministériel à la sécurité privée.

Pour la deuxième année consécutive, les atteintes physiques et verbales dont les agents de sécurité sont victimes sont prises en compte au sein du rapport annuel de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP). Les arguments justifiant cette prise en compte n'ont pas varié : il s'agit de suivre et d'objectiver, comme pour d'autres professions (policiers, gendarmes, agents de la RATP et de la SNCF, etc.), l'évolution des atteintes dont peuvent être victimes les agents privés de sécurité, afin d'atteindre une certaine cohérence dans l'évaluation des atteintes des professions, publiques et privées, liées à la sécurité.

Mais, en période de réformes de cette profession (montée en puissance du Conseil National des Activités Privées de Sécurité, rapport IGA-IGEN-IGAS sur la formation, travaux de révision du Livre VI du code de la sécurité intérieure) il existe aussi des raisons conjoncturelles à cette évaluation des atteintes. Mieux connaître les lieux, les circonstances, les conséquences des agressions dont peuvent être victimes les agents privés dans le cadre de l'exercice de leur activité, peut permettre d'adapter leur formation ainsi que celle des encadrants et de mettre l'accent sur différentes situations à risque. À cet intérêt de la connaissance pour adapter la formation, s'ajoute celui d'objectiver la problématique de la protection juridique des agents privés de sécurité. Tant que ne sont pas révélés de manière précise et partagée les risques (lieux, circonstances, évolution, etc.), il demeure difficile d'avancer dans la mise en place d'une protection adéquate, de ces agents privés dont la partie juridique n'est qu'un des aspects.

Cette évaluation statistique reprend la méthodologie expliquée l'an passé (alertes *google* quotidiennes), ses défauts étant donc toujours les mêmes : manque de représentativité et d'exhaustivité ; remontée des atteintes les plus « médiatiques » et correspondant donc au haut du spectre de la délinquance. Cette fois-ci une année complète est analysée (1<sup>er</sup> février 2011 – 31 janvier 2012), au lieu des 6 premiers mois de l'année 2011. Les principales tendances observées initialement se confirment (*partie 1*).

Toutefois, comme annoncée dans l'article de 2011, la recherche d'autres sources de données et d'une méthodologie plus scientifique a débuté, en lien avec les organisations professionnelles représentatives du secteur et l'ONDRP. Cela permet d'avoir des données extraites du rapport de la branche collective « Prévention et sécurité » (qui ne prend pas en compte le transport et le convoyage de fonds), mais aussi d'approfondir l'évaluation dans le domaine de la sûreté aéroportuaire.

### Évaluations à partir des alertes Google

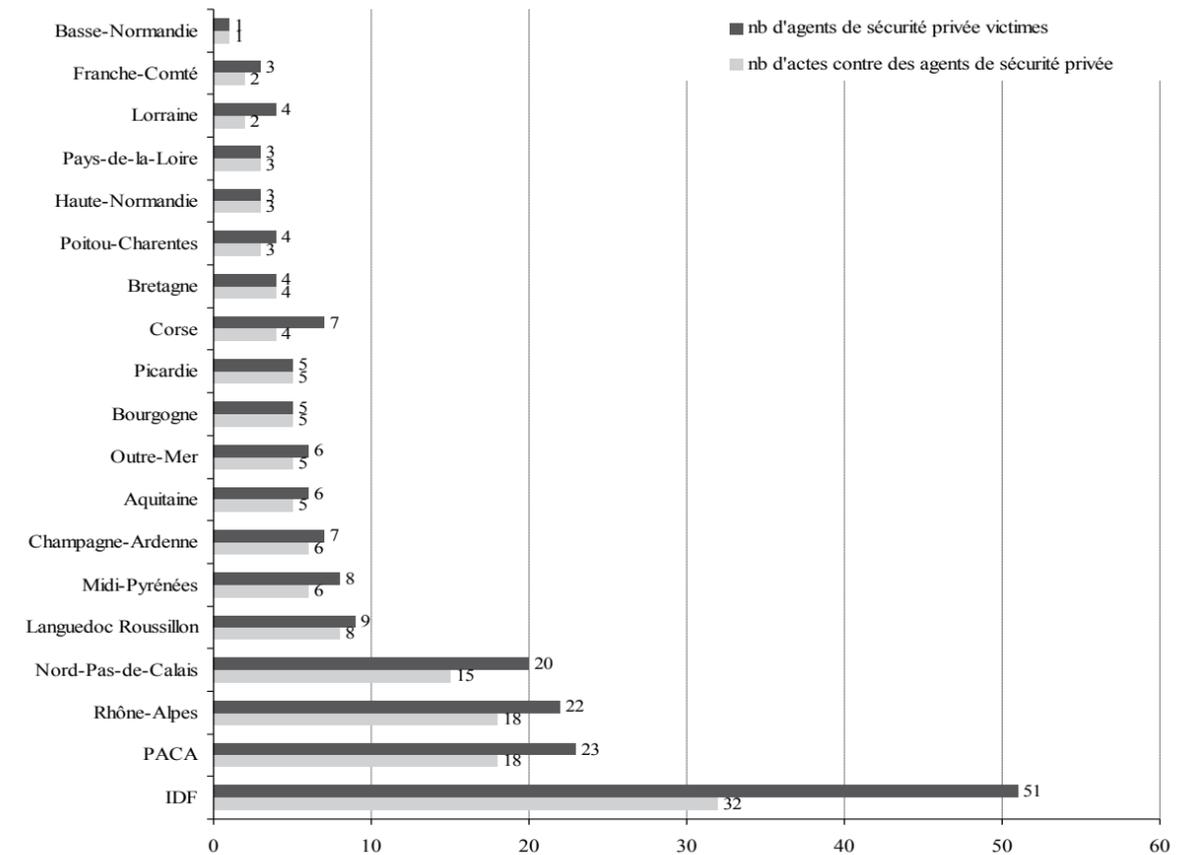
Sur une année, le niveau des atteintes est de 142 actes recensés pour 189 victimes recensées

Du 1<sup>er</sup> février 2011 au 31 janvier 2012, il a été relevé 142 actes d'atteintes physiques et de menaces verbales, ayant pour cibles ou victimes 189 agents de sécurité privée. Notons que deux de ces actes sont à la fois un acte d'agression à leur égard et un acte de violences de leur part vis-à-vis d'une personne. Par ailleurs, hors de ces données, un suicide est à déplorer pour un agent de transport de fonds sur son lieu de travail, ainsi qu'un blessé, dans le même secteur, suite à un accident de la circulation routière.

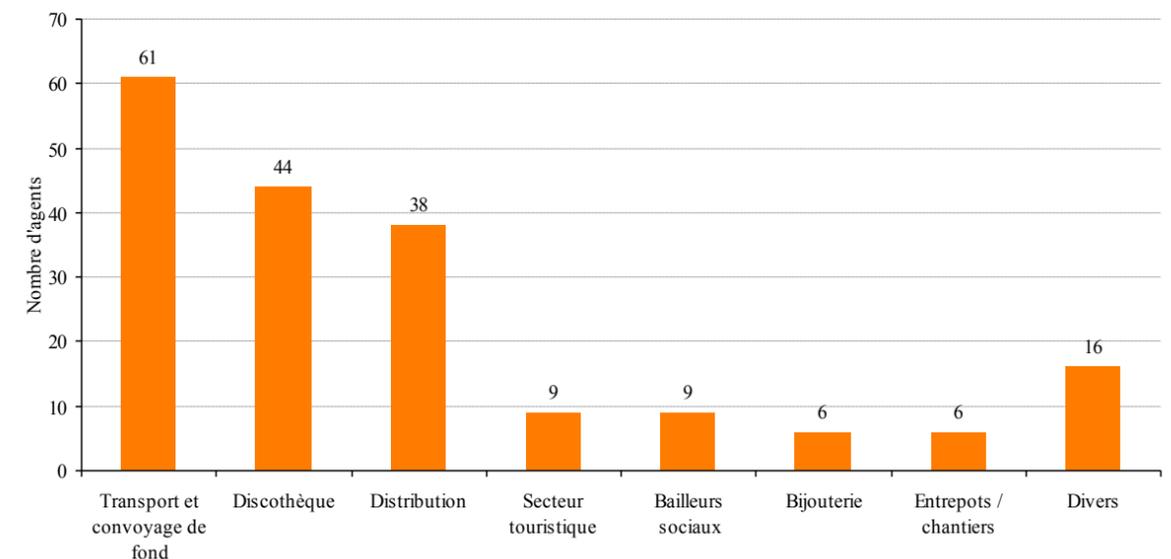
Quatre régions concentrent la majorité des atteintes : l'Île-de-France, PACA, Rhône-Alpes et le Nord-Pas-de-Calais comptent pour 57,2% de l'ensemble des actes d'atteinte sur l'année malgré un lissage certain (64,2% pour les six premiers mois). Sur la période, 32 actes et 51 victimes sont à dénombrer en Île-de-France, et 18 actes et 22 à 23 victimes pour les régions PACA et Rhône-Alpes, ce qui n'était pas le cas pour les 6 premiers mois de l'année. Le Nord-Pas-de-Calais tend à se rapprocher de Rhône-Alpes et de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, avec 15 actes pour 20 victimes. Le reste des 15 régions (dont l'Outre-mer compté en une seule région), ce sont moins de 9 actes et moins de 8 victimes sur une année par région qui s'observe. L'Auvergne, le Limousin, le Centre et l'Alsace sont absentes de ce tableau, aucune remontée d'informations n'étant apparue.

Cette répartition régionale des atteintes et des victimes correspond *grosso modo* à celle des agents de sécurité privée sur le territoire (*Graphique 1*).

Graphique 1. Répartition régionale des atteintes et des agents de sécurité privée victimes d'atteintes (valeur absolue).



Graphique 2. Répartition des 189 agents privés de sécurité victimes par secteur d'activités 1<sup>er</sup> février 2011 - 31 janvier 2012 (valeur absolue).



### Répartition des agents et des atteintes selon le lieu des actes d'agression

En termes de personnels, ce sont **189 agents privés de sécurité victimes d'une atteinte** (et de deux atteintes, dans un cas au moins) **qui sont à dénombrer**<sup>1</sup>: l'analyse des données des six premiers mois avait montré 68 actes d'atteintes pour 87 agents. Cette croissance importante est due à quelques actes, notamment dans le transport de fonds, qui ont impliqué un grand nombre d'agents victimes à la fois: neuf agents privés menacés lors du braquage du centre-fort de la Témis, dans le Val-de-Marne, le 20 septembre 2011. De même, le secteur du logement social a connu, en deux actes séparés, 8 agents menacés durant cette période (Graphique 2).

La répartition des agents victimes par secteur d'activités est la suivante:

- **La population des convoyeurs et transporteurs de fonds est la plus touchée, avec 61 agents de sécurité concernés, soit un tiers**, ce qui s'explique notamment par une attaque d'un centre-fort et par des missions réalisées à trois agents. Le nombre de victimes est en surreprésentation compte-tenu du fait qu'il s'agit de 10000 agents sur environ les 150000 que comprend la sécurité privée (graphique 2).
- Les portiers et agents de sécurité des discothèques arrivent en deuxième position, avec 44 personnes victimes et 22,8% du total (graphique 2).
- Le secteur de la distribution compte 38 agents privés de sécurité victimes, soit 19,7% du total des victimes (graphique 2).
- Les autres secteurs sont plus éparses, à moins de 5% (secteur touristique, dans lequel on fait rentrer les cinémas, les hôtels, les casinos, etc.; le logement; la bijouterie; les entrepôts et chantiers) (graphique 2).
- 16 agents victimes d'atteintes se répartissent, de 1 à 3, dans divers autres lieux (stations-services, restauration, parking, gare, etc., graphique 2).

**Le classement par lieux d'occurrence des atteintes est sensiblement différent, du fait qu'il ne tienne pas compte du nombre d'agents privés de sécurité concernés lors d'une atteinte** (graphique 4).

- Les discothèques (avec 38 actes, soit 26,8%);
- Le secteur de la distribution (avec 35 actes, soit 24,6%);
- Le transport de fonds (avec 32 actes, soit 22,5%);
- Le secteur touristique (avec 7 actes, soit 4,9%);
- La bijouterie (avec 6 actes, soit 4,2%);
- Les entrepôts et chantiers (avec 6 actes, soit 4,2%);
- Le logement (avec 3 actes, soit 2,1%);
- Lieux divers (avec 15 actes, soit 10,6%).

• • • (1) Ne sont pas comptés un suicide et un accident de la route dans le secteur du transport de fonds.

(2) Institut Européen d'Informations et de Conjonctures Professionnelles / Observatoire des Métiers de la Prévention et de la sécurité, *Enquête de branche Prévention - Sécurité*, septembre 2011, p. 59.

### Des atteintes verbales sensiblement plus importantes que les atteintes physiques

Les agents sont victimes à près de 56 %, soit 91 agents, d'atteintes verbales et mises en danger simple (sans rapport corporel), certaines d'entre elles pouvant être particulièrement dangereuses: sur 71 actes impliquant 91 agents, 45 l'ont été dans des circonstances impliquant des armes à feu. **Les atteintes physiques concernent 85 agents, soit 43,6 % des victimes**. Quatre agents ont été tués dans l'exercice de leur métier. Les 81 autres agents blessés l'ont été dans le cadre de 70 cas d'agressions (une agression pouvant concerner plusieurs agents à la fois) (Tableau 1).

**Sur ces 144 actes d'atteintes, près de 46 % l'ont été par le biais d'armes à feu et 13 % par le biais d'armes blanches**. Les armes à feu sont principalement utilisées dans le cas des atteintes dans le transport de fonds (20 actes d'atteinte avec armes à feu sur 33 actes en tout) et dans les discothèques (18 actes d'atteinte avec armes à feu sur 38 actes en tout). Il y a là une confirmation des résultats obtenus sur les six premiers mois de la période. Notons, de même, que l'ensemble des atteintes ayant eu lieu dans les bijouteries, soit 6 sur un an, l'ont été avec une arme à feu. Les autres armes utilisées sont les armes par destination (divers objets et véhicules) pour 12 cas, les bombes lacrymogènes pour 5 cas. 33 actes d'atteintes l'ont été sans armes.

Les **quatre agents de sécurité tués dans l'exercice de leur mission** l'ont été par arme à feu (trois agents de sécurité de discothèque) et par explosif (un convoyeur de fonds).

Outre la poursuite de cet exercice, deux points sont à souligner pour élargir les sources de données, objectiver davantage les atteintes aux agents privés de sécurité et envisager des perspectives d'avenir.

### Élargissement des perspectives

#### Le rapport de branche indique plus de 2000 plaintes déposées par des agents privés de sécurité en 2010

Utilisant une méthode par sondage auprès des entreprises, le Cabinet I+C, mandaté par les syndicats professionnels et de salariés de la branche collective « Prévention et Sécurité » donne depuis 2011 quelques résultats en matière d'atteintes physiques et verbales relatives aux agents privés de sécurité (qui englobent aussi les agents de sécurité incendie, mais pas les agents du transport de fonds ni ceux de la sûreté aéroportuaire)<sup>2</sup>.

En 2010, 28% des salariés, soit 40362 salariés, auraient fait l'objet d'agressions verbales ou d'incivilités, et 1%, soit 1441 salariés, d'agressions physiques.

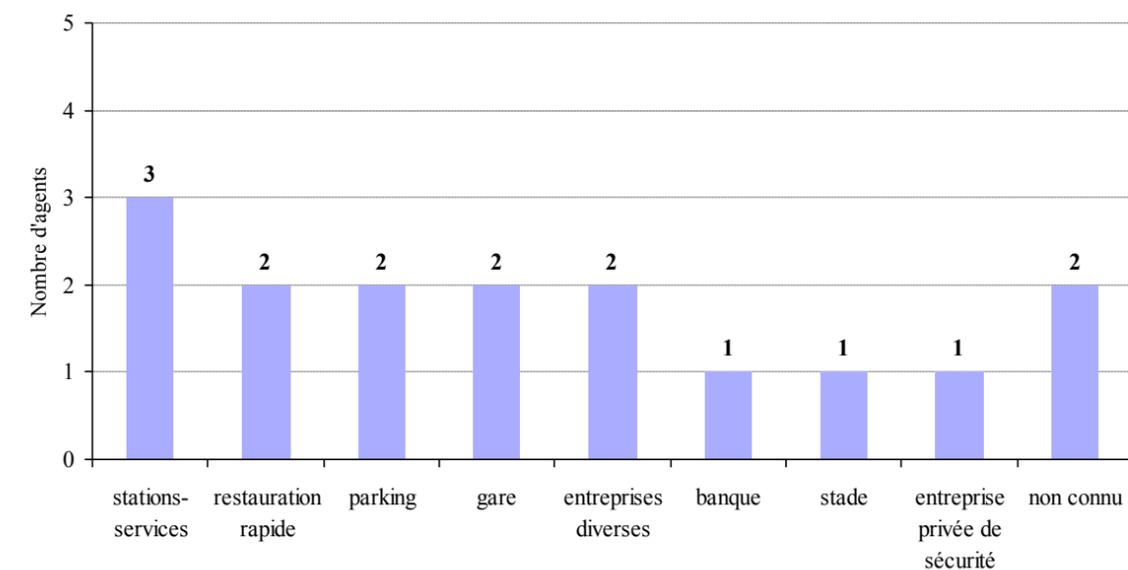
Tableau 1. Répartition par lieu d'activités des 142 faits à l'encontre d'agents privés de sécurité 1<sup>er</sup> février 2011 - 31 janvier 2012 (en %).

Caractéristique des atteintes	Total des atteintes pour 189 agents	Atteintes verbales et mises en danger		Atteintes physiques	
		Mise en danger « simple »	Insulte verbale	Atteinte physique/ blessure	Mort
En valeur absolue	190	91	14	81	4
En pourcentage		49,2	6,7	41,5	2,1
En pourcentage par grandes catégories d'atteintes		55,9%		43,6%	

#### Explications:

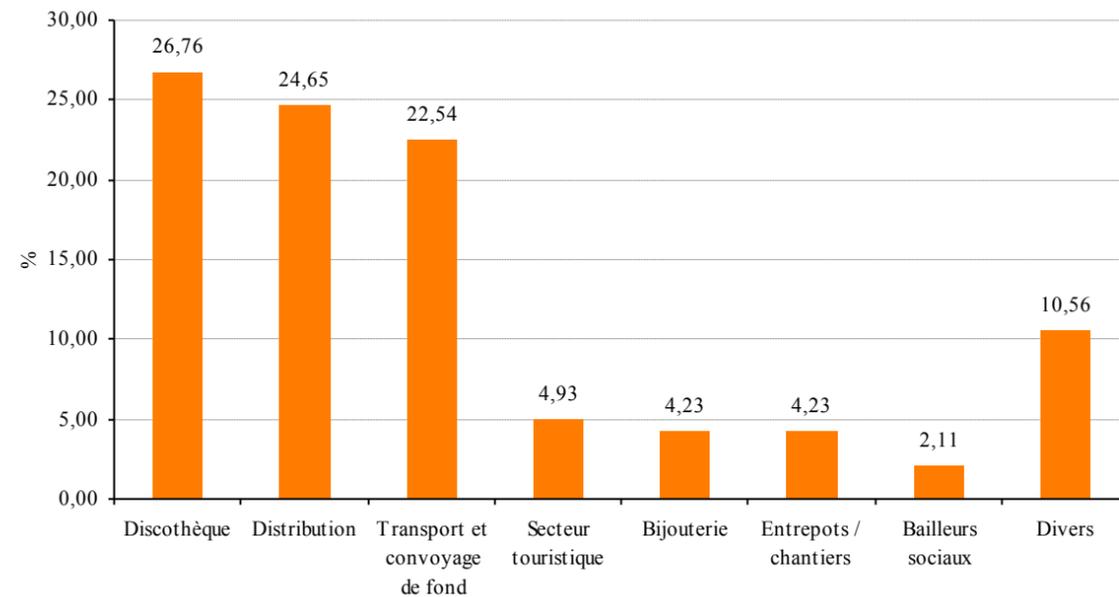
- Deux atteintes ont été comptabilisées pour un agent, à la fois frappé et menacé de mort, ce qui entraîne le nombre de 190 atteintes pour 189 agents.
- Les mises en danger « simple » correspondent à : menace verbale ou réelle de mort, menace avec armes ou explosifs, cible d'un lancement d'objet ou d'un tir d'armes à feu raté, présence lors d'une altercation ou d'un braquage, la neutralisation sans coup ni blessure.
- L'atteinte verbale correspond à des propos injurieux et/ou discriminatoires de toute nature.
- Les atteintes physiques sont comptées dès qu'il y a « agression », coups, réception d'objets, état de choc. Elles correspondent aux actions mettant en cause l'intégrité physique des agents de sécurité privée.

Graphique 3. Répartition des agents de sécurité victimes d'atteintes dans divers lieux autres que les précédents (valeur absolue)\*.



• • • (\*) La catégorie « autre / n.c. » correspond à des lieux non connus (2), à un magasin de détail (1) et à une entreprise privée de sécurité (1)

**Graphique 4. Répartition par lieu d'activités des 142 faits à l'encontre d'agents privés de sécurité 1<sup>er</sup> février 2011 - 31 janvier 2012 (en %).**



Le nombre d'agressions ayant fait l'objet d'une plainte serait de 2090.

Nonobstant des années de référence différentes, ces données sont très supérieures à celles observées par le biais des alertes internet, y compris en ne prenant en compte que le nombre de plaintes (2090 plaintes selon le rapport de branche « prévention et sécurité » contre 191 agents agressés selon les alertes internet).

Ce différentiel important milite non seulement pour une multiplication des sources de données mais aussi pour une convergence vers une méthodologie plus explicite.

#### **L'accord collectif relatif à la procédure applicable aux cas d'agression en situation de travail dans la sûreté aérienne et aéroportuaire**

Cette accord a été signé le 30 novembre 2011 par les organisations professionnelles représentatives concernées par la sûreté aérienne et aéroportuaire (Syndicat des entreprises de sûreté aérienne et aéroportuaire, Union des entreprises de sécurité privée, Syndicat national des entreprises de sécurité privée) ainsi que par les organisations syndicales de salariés. Son objectif est de prévenir les agressions verbales et physiques dont sont victimes les agents de sûreté aérienne et aéroportuaire à leur poste de travail et de mettre en place des actions et mesures de communications préventives, de formation et d'accompagnement en cas d'agression.

L'accompagnement prend la forme de l'appel à un encadrant pour soutenir l'agent victime mais aussi de la formalisation écrite de l'événement survenu (via un formulaire-type). L'entreprise peut aussi accompagner l'agent en cas de dépôt de plainte et doit mettre à sa disposition, s'il le souhaite, un cellule d'écoute psychologique.

La dernière partie de l'accord engage une démarche cohérente avec la recherche d'une objectivation de la quantité et qualité des agressions. En effet, le CHSCT ou les délégués du personnel, reçoivent tous les rapports d'agression à chaque trimestre et destinataires d'un rapport annuel circonstancié (typologie des agressions, nombre de déclarations d'accidents du travail, journées d'ITT, nombre de dépôts de plainte. Des recommandations pourront en découler. Enfin, le rapport annuel de branche « Prévention et sécurité » comportera désormais une section dédiée à l'analyse des agressions en matière de sûreté aérienne et aéroportuaire.

Si l'exhaustivité des données n'a pas pu être grandement améliorée par rapport au premier article relatif aux agressions à l'égard des agents privés de sécurité, il est néanmoins possible de confirmer certaines orientations sur les lieux et activités les plus à risques. Ultérieurs à la période étudiée, plusieurs faits divers dramatiques ont d'ailleurs concernés les établissements de nuit ainsi que le transport de fonds.

\* \* \*

# Géographie criminelle de la France

# CRIMINALITÉ ET DÉLINQUANCE ENREGISTRÉES EN 2011

Les faits constatés par les services de police  
et les unités de gendarmerie

## Géographie départementale des crimes et délits enregistrés en 2011 dans les départements métropolitains et d'outre-mer

L'analyse cartographique est réalisée selon les limites territoriales départementales. Les résultats sont exprimés en taux pour 1 000 habitants (une décimale après la virgule) et sous forme choroplèthe (rapport d'un nombre à un espace géographique).

La population est estimée par l'Insee (voir *tableau ci-dessous*) pour chacun des départements métropolitains et d'outre mer. Les taux sont ensuite répartis en quatre classes selon le calcul par intervalles égaux (nombre variable). Les classes permettent de hiérarchiser la lecture en regroupant les valeurs semblables selon un mode de calcul destiné à faciliter l'interprétation.

L'ONDRP tient cependant à rappeler que l'interprétation de la géographie française des crimes et délits enregistrés dans l'état statistique 4001 doit tenir compte de trois limites importantes.

**La première limite** porte sur l'aire géographique constituée par le département qui est une unité administrative correspondant à une organisation territoriale. **Ce découpage territorial induit pour partie la géographie statistique des crimes et délits.**

**La seconde limite** concerne la méthodologie de localisation des faits constatés qui, dans l'état national statistique 4001, **place le fait au lieu de son enregistrement et non au lieu où il a été commis.** En effet, la loi permet à une victime ou à un plaignant de rapporter un incident aux autorités en n'importe quel point du territoire, indépendamment du lieu de commission du fait. Le système statistique actuel qui enregistre cette information ne prend en compte que l'information du lieu d'enregistrement du fait et non celle du lieu où le fait a été commis. En conséquence, **le nombre de faits enregistrés dans chaque département diffère du nombre effectivement commis dans le département.**

**La troisième limite** a trait à l'écart que l'on constate entre la quantification de la **population issue du recensement** (stock) et la **population effectivement présente** en moyenne (flux) dans chacun des départements tout au long de l'année. Cet écart de population, mesuré par des études dont l'ONDRP a déjà rendu compte dans ses rapports annuels et dans les travaux de la collection Grand Angle, affecte plus ou moins le résultat en taux. C'est notamment le cas pour les infractions d'atteintes aux personnes comme les violences physiques non crapuleuses et les violences physiques crapuleuses. Le biais est plus ou moins grand selon que le nombre de la population présente en moyenne est plus ou moins différent par rapport au nombre de la population recensée. C'est pourquoi l'ONDRP met en garde contre une interprétation des résultats sous forme de classement, classement qui serait par définition erroné.

### La représentation cartographiée des taux

Afin de rendre la lecture et l'interprétation de la cartographie des taux plus aisées, l'ONDRP a choisi d'adopter une discrétisation\* en quatre classes. Ce choix permet de présenter des cartes contrastées qui

(\*) La discrétisation est une opération qui consiste à découper en classe une série de variables qualitatives ou quantitatives. Les objets géographiques présentant des caractéristiques communes sont regroupés dans les mêmes classes de nombres. C'est une simplification de l'information.

permettent de déceler rapidement dans quelle situation se trouve chacun des départements par rapport à ses voisins tout en conservant une image nuancée. La répartition dans les quatre classes est réalisée par la méthode dite des « seuils naturels ». Cette méthodologie statistique met en évidence les valeurs (basses et élevées) de la série statistique analysée.

### Variations et taux

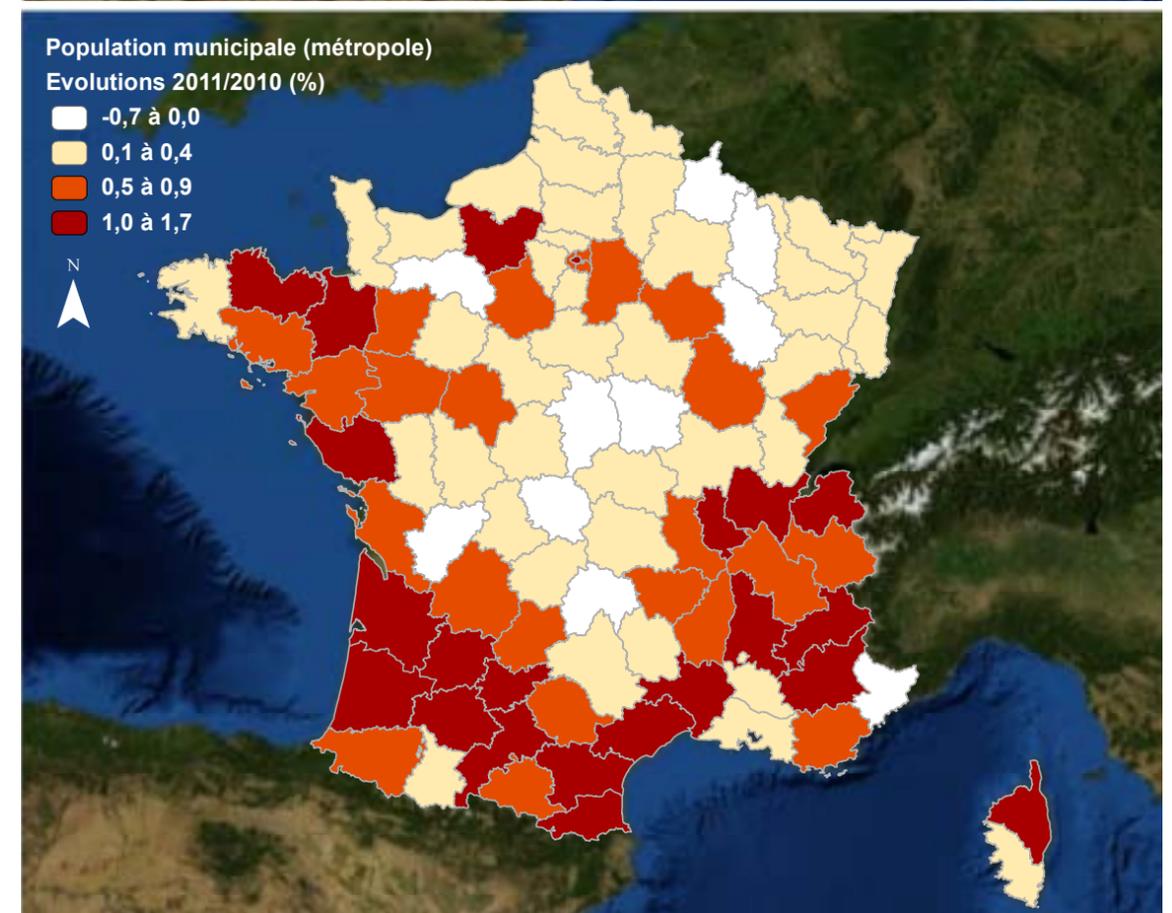
Les crimes et délits enregistrés dans les départements sont rapportés à la population des habitants telle que recensée et estimée par l'Insee. Chaque cartographie comprend le tableau des données représentées ainsi qu'une synthèse rapportant le taux national, les taux les plus élevés et les plus bas, la variation nationale et les variations les plus fortes en

hausse en intégrant le territoire nouveau du Grand Paris.

S'agissant des variations, certaines d'entre elles peuvent être très importantes à la hausse ou à la baisse. Elles doivent cependant être relativisées en fonction du nombre de faits pris en compte. L'ONDRP invite à interpréter ces variations départementales en tendances.

### Population des départements au 1<sup>er</sup> janvier 2012

Population légale municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2012, Insee recensement de la population 2009, date de référence statistique 1<sup>er</sup> janvier 2009. Champ : France métropolitaine et départements d'outre-mer, limites territoriales en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011.



Numéro	Départements	Population
01	AIN	588 853
02	AISNE	539 870
03	ALLIER	343 046
04	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	159 450
05	HAUTES-ALPES	135 836
06	ALPES-MARITIMES	1 079 100
07	ARDECHE	313 578
08	ARDENNES	283 296
09	ARIEGE	151 117
10	AUBE	303 298
11	AUDE	353 980
12	AVEYRON	277 048
13	BOUCHES-DU-RHONE	1 967 299
14	CALVADOS	680 908
15	CANTAL	148 380
16	CHARENTE	351 563
17	CHARENTE-MARITIME	616 607
18	CHER	311 022
19	CORREZE	243 352
21	COTE-D'OR	524 144
22	COTES-D'ARMOR	587 519
23	CREUSE	123 584
24	DORDOGNE	412 082
25	DOUBS	525 276
26	DROME	482 984
27	EURE	582 822
28	EURE-ET-LOIR	425 502
29	FINISTERE	893 914
2A	CORSE-DU-SUD	141 330
2B	HAUTE-CORSE	164 344
30	GARD	701 883
31	HAUTE-GARONNE	1 230 820
32	GERS	187 181
33	GIRONDE	1 434 661

Numéro	Départements	Population
34	HERAULT	1 031 974
35	ILLE-ET-VILAINE	977 449
36	INDRE	232 268
37	INDRE-ET-LOIRE	588 420
38	ISERE	1 197 038
39	JURA	261 277
40	LANDES	379 341
41	LOIR-ET-CHER	327 868
42	LOIRE	746 115
43	HAUTE-LOIRE	223 122
44	LOIRE-ATLANTIQUE	1 266 358
45	LOIRET	653 510
46	LOT	173 562
47	LOT-ET-GARONNE	329 697
48	LOZERE	77 163
49	MAINE-ET-LOIRE	780 082
50	MANCHE	497 762
51	MARNE	566 145
52	HAUTE-MARNE	185 214
53	MAYENNE	305 147
54	MEURTHE-ET-MOSELLE	731 019
55	MEUSE	194 003
56	MORBIHAN	716 182
57	MOSELLE	1 044 898
58	NIEVRE	220 199
59	NORD	2 571 940
60	OISE	801 512
61	ORNE	292 210
62	PAS-DE-CALAIS	1 461 257
63	PUY-DE-DOME	629 416
64	PYRENEES-ATLANTIQUES	650 356
65	HAUTES-PYRENEES	229 670
66	PYRENEES-ORIENTALES	445 890
67	BAS-RHIN	1 094 439

Numéro	Départements	Population
68	HAUT-RHIN	748 614
69	RHONE	1 708 671
70	HAUTE-SAONE	239 194
71	SAONE-ET-LOIRE	554 720
72	SARTHE	561 050
73	SAVOIE	411 007
74	HAUTE-SAVOIE	725 794
75	PARIS	2 234 105
76	SEINE-MARITIME	1 250 120
77	SEINE-ET-MARNE	1 313 414
78	YVELINES	1 407 560
79	DEUX-SEVRES	366 339
80	SOMME	569 775
81	TARN	374 018
82	TARN-ET-GARONNE	239 291
83	VAR	1 007 303
84	VAUCLUSE	540 065
85	VENDEE	626 411
86	VIENNE	426 066
87	HAUTE-VIENNE	374 849
88	VOSGES	380 192
89	YONNE	343 377
90	TERRITOIRE-DE-BELFORT	142 461
91	ESSONNE	1 208 004
92	HAUTS-DE-SEINE	1 561 745
93	SEINE-SAINT-DENIS	1 515 983
94	VAL-DE-MARNE	1 318 537
95	VAL-D'OISE	1 168 892
971	GUADELOUPE	401 554
972	MARTINIQUE	396 404
973	GUYANE	224 469
974	REUNION	816 364

Carte 3. Les limites territoriales des départements.



N°	Département	N°	Département	N°	Département
01	AIN	33	GIRONDE	67	BAS-RHIN
02	AISNE	34	HERAULT	68	HAUT-RHIN
03	ALLIER	35	ILLE-ET-VILAINE	69	RHONE
04	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	36	INDRE	70	HAUTE-SAONE
05	HAUTES-ALPES	37	INDRE-ET-LOIRE	71	SAONE-ET-LOIRE
06	ALPES-MARITIMES	38	ISERE	72	SARTHE
07	ARDECHE	39	JURA	73	SAVOIE
08	ARDENNES	40	LANDES	74	HAUTE-SAVOIE
09	ARIEGE	41	LOIR-ET-CHER	75	PARIS
10	AUBE	42	LOIRE	76	SEINE-MARITIME
11	AUDE	43	HAUTE-LOIRE	77	SEINE-ET-MARNE
12	AVEYRON	44	LOIRE-ATLANTIQUE	78	YVELINES
13	BOUCHES-DU-RHONE	45	LOIRET	79	DEUX-SEVRES
14	CALVADOS	46	LOT	80	SOMME
15	CANTAL	47	LOT-ET-GARONNE	81	TARN
16	CHARENTE	48	LOZERE	82	TARN-ET-GARONNE
17	CHARENTE-MARITIME	49	MAINE-ET-LOIRE	83	VAR
18	CHER	50	MANCHE	84	VAUCLUSE
19	CORREZE	51	MARNE	85	VENDEE
21	COTE-D'OR	52	HAUTE-MARNE	86	VIENNE
22	COTES-D'ARMOR	53	MAYENNE	87	HAUTE-VIENNE
23	CREUSE	54	MEURTHE-ET-MOSELLE	88	VOSGES
24	DORDOGNE	55	MEUSE	89	YONNE
25	DOUBS	56	MORBIHAN	90	TERRITOIRE-DE-BELFORT
26	DROME	57	MOSELLE	91	ESSONNE
27	EURE	58	NIEVRE	92	HAUTS-DE-SEINE
28	EURE-ET-LOIR	59	NORD	93	SEINE-SAINT-DENIS
29	FINISTERE	60	OISE	94	VAL-DE-MARNE
2A	CORSE-DU-SUD	61	ORNE	95	VAL-D'OISE
2B	HAUTE-CORSE	62	PAS-DE-CALAIS	971	GUADELOUPE
30	GARD	63	PUY-DE-DOME	972	MARTINIQUE
31	HAUTE-GARONNE	64	PYRENEES-ATLANTIQUES	973	GUYANE
32	GERS	65	HAUTES-PYRENEES	974	REUNION
		66	PYRENEES-ORIENTALES		

Carte 4. Les limites territoriales des départements et leurs noms.



## Les chiffres clés de la géographie départementale des indicateurs et catégories de crimes et délits enregistrés en 2011 par les services de police et les unités de gendarmerie en métropole et dans les DOM-ROM

La géographie des faits constatés, commis ou tentés, enregistrés dans les départements métropolitains et d'outre mer, porte sur une localisation des faits au lieu de leur enregistrement et non au lieu de leur commission. Le système statistique national actuel ne permet pas une remontée nationale de l'information du lieu précis de commission du crime ou délit lorsque celui-ci est localisable. Cette information n'est actuellement disponible qu'à l'échelle géographique locale. Il s'ensuit que la géographie présentée reflète la distribution géographique des lieux d'enregistrement des faits et doit être interprétée en tenant compte de cette limite géostatistique.

Pour chaque indicateur et catégorie d'infractions, les « chiffres clés » fournissent :

- les trois plus fortes hausses en nombre, les trois plus fortes baisses en nombre par rapport à l'année 2010 ;
- les trois plus fortes hausses en pourcentage, les trois plus fortes baisses en pourcentage ;
- les trois départements présentant les plus hauts et les plus bas nombres de faits en valeurs absolues en 2011 ;
- les trois plus hauts taux et les trois plus faibles taux pour 1000 habitants (pour 10000 habitants concernant les violences sexuelles, pour 100000 habitants concernant les homicides).

Pour chaque indicateur ou catégorie d'indicateur, les index de crimes et délits qui entrent dans sa composition sont mentionnés.

La population prise en compte pour le calcul des taux est la population légale municipale 2009 entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 selon l'Insee. La répartition de la population dans les départements ainsi que les limites territoriales des entités départementales font l'objet de deux cartes placées au début du cahier de la géographie de la criminalité.

## LES ATTEINTES AUX BIENS

Index 15 : Vols à main armée contre des établissements financiers
Index 16 : Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux
Index 17 : Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds
Index 18 : Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile
Index 19 : Autres vols à main armée
Index 20 : Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels
Index 21 : Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile
Index 22 : Autres vols avec armes blanches
Index 23 : Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels
Index 24 : Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile
Index 25 : Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public
Index 26 : Vols violents sans arme contre d'autres victimes
Index 27 : Cambriolages de locaux d'habitations principales
Index 28 : Cambriolages de résidences secondaires
Index 29 : Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers
Index 30 : Cambriolages d'autres lieux
Index 31 : Vols avec entrée par ruse en tous lieux
Index 32 : Vols à la tire
Index 33 : Vols à l'étalage
Index 34 : Vols de véhicules de transport avec fret
Index 35 : Vols d'automobiles
Index 36 : Vols de véhicules motorisés à 2 roues
Index 37 : Vols à la roulotte
Index 38 : Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés
Index 39 : Vols simples sur chantier
Index 40 : Vols simples sur exploitations agricoles
Index 41 : Autres vols simples contre des établissements publics ou privés
Index 42 : Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés
Index 43 : Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics
Index 62 : Incendies volontaires de biens publics
Index 63 : Incendies volontaires de biens privés
Index 64 : Attentats à l'explosif contre des biens publics
Index 65 : Attentats à l'explosif contre des biens privés
Index 66 : Autres destructions et dégradations de biens publics
Index 67 : Autres destructions et dégradations de biens privés

**Hausses en valeurs absolues : Haute- Garonne (+ 2 314),** Drôme (+ 1 240), Maine-et-Loire (+ 1 012).

**Baisses en valeurs absolues : Paris (- 4 681),** Loire-Atlantique (- 3 612), Isère (- 3 553).

**Hausses en pourcentages : Hautes-Alpes (+20,1 %),** Saône-et-Loire (+ 8,4 %), Corse-du-Sud (+ 8,3 %).

**Baisses en pourcentages : Manche (-9,6%),** Pyrénées-Orientales (-9,2 %), Loir-et-Cher (-8,9%).

**Nombres de faits les plus élevés : Paris (143 184),** Bouches-du-Rhône (116 474), Nord (101 379).

**Nombres de faits les plus bas : Lozère (1 101),** Creuse (1 195), Cantal (1 617).

**Taux les plus élevés : Paris (64,1‰),** Seine-Saint-Denis (59,7‰), Bouches-du-Rhône (59,2‰)

**Taux les plus bas : Creuse (9,7 ‰),** Cantal (10,9‰), Aveyron (13,7‰)

## DONT VOLS SANS VIOLENCE

Index 27 : Cambriolages de locaux d'habitations principales

Index 28 : Cambriolages de résidences secondaires

Index 29 : Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers

Index 30 : Cambriolages d'autres lieux

Index 31 : Vols avec entrée par ruse en tous lieux

Index 32 : Vols à la tire

Index 33 : Vols à l'étalage

Index 34 : Vols de véhicules de transport avec fret

Index 35 : Vols d'automobiles

Index 36 : Vols de véhicules motorisés à 2 roues

Index 37 : Vols à la roulotte

Index 38 : Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés

Index 39 : Vols simples sur chantier

Index 40 : Vols simples sur exploitations agricoles

Index 41 : Autres vols simples contre des établissements publics ou privés

Index 42 : Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés

Index 43 : Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics

**Hausses en valeurs absolues : Essonne (+ 1 955),** Drôme (+ 1 524), Maine-et-Loire (+ 1 134).

**Baisses en valeurs absolues : Loire-Atlantique** (- 2 365), Isère (- 2 036), Rhône (- 1 819)

**Hausses en pourcentages : Hautes-Alpes** (+ 20,7 %), Corse-du-Sud (+ 14,9 %), Creuse (+ 14,8 %).

**Baisses en pourcentages : Pyrénées-Orientales** (- 9,6 %), Cantal (- 8,6 %), Manche (- 7,9 %).

**Nombres de faits les plus élevés : Paris** (112 597), Bouches-du-Rhône (90 928), Nord (74 943).

**Nombres de faits les plus bas : Lozère (977),** Creuse (1 034), Cantal (1 247).

**Taux les plus élevés : Paris (50,4‰),** Bouches-du-Rhône (46,2‰), Alpes-Maritimes (44,5‰).

**Taux les plus bas : Creuse (8,4‰), Cantal** (8,4‰), Manche (11,3‰).

## DONT VOLS AVEC VIOLENCES

Index 15 : Vols à main armée contre des établissements financiers

Index 16 : Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux

Index 17 : Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds

Index 18 : Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile

Index 19 : Autres vols à main armée

Index 20 : Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels

Index 21 : Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile

Index 22 : Autres vols avec armes blanches

Index 23 : Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels

Index 24 : Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile

Index 25 : Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public

Index 26 : Vols violents sans arme contre d'autres victimes

**Hausses en valeurs absolues : Bouches-du-Rhône (+ 1 086),** Hauts-de-Seine (+ 677), Val-de-Marne (+ 422).

**Baisses en valeurs absolues : Paris (- 1 249),** Alpes-Maritimes (- 794), Seine-Maritime (- 393).

**Hausses en pourcentages : Haute-Corse** (+ 69,1 %), Alpes-de-Haute-Provence (+ 42,3 %), Maine-et-Loire (+ 37 %).

**Baisses en pourcentages : Indre (- 31,6 %),** Tarn-et-Garonne (- 25 %), Ardèche (- 19 %).

**Nombres de faits les plus élevés : Paris** (17 293), Seine-Saint-Denis (13 866), Bouches-du-Rhône (13 332).

**Nombres de faits les plus bas : Lozère (6),** Creuse (13), Cantal (30).

**Taux les plus élevés : Seine-Saint-Denis (9,1‰),** Paris (7,7‰), Bouches-du-Rhône (6,8‰).

**Taux les plus bas : Lozère (0,1‰), Creuse** (0,1‰), Cantal (0,2‰) et Manche, Aveyron, Creuse, Dordogne (0,2‰).

## DONT VOLS AVEC VIOLENCES SANS ARME

Index 23 : Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels

Index 24 : Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile

Index 25 : Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public

Index 26 : Vols violents sans arme contre d'autres victimes

**Hausses en valeurs absolues : Bouches-du-Rhône (+ 1 037),** Hauts-de-Seine (+ 670), Val-de-Marne (+ 497).

**Baisses en valeurs absolues : Paris (- 1 070),** Seine-Maritime (- 720), Alpes-Maritimes (- 397).

**Hausses en pourcentages : Haute-Corse** (+ 129 %), Alpes-de-Haute-Provence (+ 91,3 %), Corrèze (+ 42,6 %).

**Baisses en pourcentages : Cantal (- 32,4 %),** Indre (- 30 %), Meuse (- 29,2 %).

**Nombres de faits les plus élevés : Paris** (15 653), Seine-Saint-Denis (13 146), Bouches-du-Rhône (11 584).

**Nombres de faits les plus bas : Lozère (6),** Creuse (10), Cantal (23).

**Taux les plus élevés : Seine-Saint-Denis** (8,7‰), Paris (7‰), Bouches-du-Rhône (5,9‰).

**Taux les plus bas : Lozère (0,1‰), Creuse** (0,1‰), Cantal (0,2‰) et Manche, Meuse, Dordogne, Aveyron, Haute-Loire, Ariège, Vienne, Vendée, Haute-Savoie, Deux-Sèvres, Ardèche, Jura, Gers, Indre, Lot (0,2‰).

## DONT VOLS AVEC VIOLENCES AVEC ARMES

Index 15 : Vols à main armée contre des établissements financiers

Index 16 : Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux

Index 17 : Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds

Index 18 : Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile

Index 19 : Autres vols à main armée

Index 20 : Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels

Index 21 : Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile

Index 22 : Autres vols avec armes blanches

**Hausses en valeurs absolues : Bouches-du-Rhône (+ 49),** Vaucluse (+ 47), Maine-et-Loire (+ 43).

**Baisses en valeurs absolues : Seine-Saint-Denis (- 198),** Val-d'Oise (- 189), Paris (- 179).

**Hausses en pourcentages : Cantal (+ 250 %),** Allier (+ 136,4 %), Maine-et-Loire (+ 130,3 %).

**Baisses en pourcentages : Lozère (- 100 %),** Corrèze (- 72,7 %), Jura (- 58,3 %).

**Nombres de faits les plus élevés : Bouches-du-Rhône (1 748),** Paris (1 640), Val-d'Oise (755).

**Nombres de faits les plus bas : Lozère (0),** Corrèze (3), Creuse (3).

**Taux les plus élevés : Guadeloupe (16‰),** Guyane (13,8‰), Martinique (9,4‰).

**Taux les plus bas : Lozère (0,0‰),** Corrèze (0,1‰), Creuse (0,2‰).

## DONT DESTRUCTIONS ET DÉGRADATIONS

Index 62 : Incendies volontaires de biens publics

Index 63 : Incendies volontaires de biens privés

Index 64 : Attentats à l'explosif contre des biens publics

Index 65 : Attentats à l'explosif contre des biens privés

Index 66 : Autres destructions et dégradations de biens publics

Index 67 : Autres destructions et dégradations de biens privés

Index 68 : Destructions et dégradations de véhicules privés

**Hausses en valeurs absolues : Haute-Garonne (+ 1 687)**, Doubs (+ 220), Savoie (+ 111).

**Baisses en valeurs absolues : Paris (-3 652)**, Seine-Saint-Denis (-2 724), Hauts-de-Seine (-2 674).

**Hausses en pourcentages : Haute-Garonne (+ 32,9 %)**, Guyane (+ 17,6%), Hautes-Alpes (+ 16,8 %).

**Baisses en pourcentages : Creuse (- 32,1 %)**, Mayenne (- 30,1 %), Puy-de-Dôme (- 22,4 %).

**Nombres de faits les plus élevés : Nord (20 807)**, Seine-Saint-Denis (17 616), Paris (13 294).

**Nombres de faits les plus bas : Lozère (118)**, Creuse (148), Lot (281).

**Taux les plus élevés : Seine-Saint-Denis (11,6 ‰)**, Marne (8,6 ‰), Seine-Maritime, Yvelines (8,4 ‰).

**Taux les plus bas : Creuse (1,2 ‰)**, Aveyron (1,4 ‰), Lozère (1,5 ‰).

## DONT INCENDIES VOLONTAIRES DE BIENS PRIVÉS

Index 63 : incendies volontaires de biens privés

**Hausses en valeurs absolues : Somme (+ 75)**, Drome (+ 71), Pas-de-Calais (+ 61).

**Baisses en valeurs absolues : Seine-Saint-Denis (- 320)**, Loire-Atlantique (- 306), Isère (- 251).

**Hausses en pourcentages : Guyane (+ 227,3 %)**, Indre (+ 96,8 %), Corrèze (+ 58,8 %).

**Baisses en pourcentages : Creuse (- 71,4 %)**, Cantal (- 46,2 %), Haute-Saône (- 41 %).

**Nombres de faits les plus élevés : Nord (3 105)**, Seine-Saint-Denis (1 572), Rhône (1 514).

**Nombres de faits les plus bas : Lozère (5)**, Cantal (7), Creuse (10).

**Taux les plus élevés : Marne (1,3 / 10 000)**, Nord (1,2 / 10 000), Isère (1,1 / 10 000)

**Taux les plus bas : Cantal (0,0 / 10 000)**, Lozère, Aveyron, Lot, Creuse, Martinique, Ariège, Deux-Sèvres, Lot-et-Garonne, Landes, Manche, Côtes-d'Armor, Paris, Allier (0,1 / 10 000).

## DONT VOLS D'AUTOMOBILES

Index 35 : vols d'automobiles

**Hausses en valeurs absolues : Essonne (+ 640)**, Seine-Saint-Denis (+ 397), Hauts-de-Seine (+ 348).

**Baisses en valeurs absolues : Loire-Atlantique (- 504)**, Rhône (- 500), Alpes-Maritimes (- 487).

**Hausses en pourcentages : Somme (+ 28 %)**, Haute-Loire (+ 23,6 %), Saône-et-Loire (+ 21,5 %)

**Baisses en pourcentages : Creuse (- 36,3 %)**, Indre (- 26,7 %), Corrèze (- 26,4 %).

**Nombres de faits les plus élevés : Bouches-du-Rhône (8 668)**, Seine-Saint-Denis (5 728), Nord (5 726).

**Nombres de faits les plus bas : Lozère (37)**, Creuse (51), Cantal (56).

**Taux le plus élevés : Val-d'Oise (4,7 ‰)**, Bouches-du-Rhône (4,4 ‰), Seine-Saint-Denis (3,8 ‰).

**Taux les plus bas : Cantal et Creuse (0,4 ‰)**, Aveyron, Mayenne, Lozère, Corrèze (0,5 ‰).

## DONT CAMBRIOLAGES ET VOLS AVEC ENTREE PAR RUSE

Index 27 : Cambriolages de locaux d'habitations principales

Index 28 : Cambriolages de résidences secondaires

Index 29 : Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers

Index 30 : Cambriolages d'autres lieux

Index 31 : Vols avec entrée par ruse en tous lieux

**Hausses en valeurs absolues : Haute-Garonne (+ 2 308)**, Bouches-du-Rhône (+ 1 795), Seine-Saint-Denis (+ 1 440).

**Baisses en valeurs absolues : Nord (- 429)**, Pyrénées-Orientales (- 412), Ain (- 391).

**Hausses en pourcentages : Creuse (+ 43,1 %)**, Alpes-de-Haute-Provence (+ 30,5 %), Haute-Garonne (+ 26,7 %).

**Baisses en pourcentages : Ain (- 12,8 %)**, Nièvre (- 12,8 %), Pyrénées-Orientales (- 12,6 %).

**Nombres de faits les plus élevés : Bouches-du-Rhône (20 677)**, Nord (15 195), Paris (13 198).

**Nombres de faits les plus bas : Lozère (227)**, Cantal (277), Creuse (299).

**Taux les plus élevés : Guadeloupe (11,3 ‰)**, Bouches-du-Rhône (10,5 ‰), Gard (9,7 ‰).

**Taux les plus bas : Cantal (1,9 ‰)**, Manche (1,9 ‰), Creuse (2,4 ‰).

## DONT CAMBRIOLAGES D'HABITATIONS PRINCIPALES

Index 27 : Cambriolages de locaux d'habitations principales

**Hausses en valeurs absolues : Bouches-du-Rhône (+ 2 362)**, Haute-Garonne (+ 2 314), Paris (+ 1 435).

**Baisses en valeurs absolues : Nord (- 289)**, Pyrénées-Orientales (- 243), Bas-Rhin (- 179).

**Hausses en pourcentages : Alpes-de-Haute-Provence (+ 90,4 %)**, Lozère (+ 84,1 %), Côte-d'Or (+ 82,5 %).

**Baisses en pourcentages : Pyrénées-Orientales (- 12,6 %)**, Haute-Loire (- 12,2%), Bas-Rhin (- 10,2%).

**Nombres de faits les plus élevés : Bouches-du-Rhône (14 556)**, Nord (8 957), Paris (8 734).

**Nombres de faits les plus bas : Cantal (78)**, Lozère (81), Creuse (90).

**Taux les plus élevés : Guadeloupe (8,1 ‰)**, Bouches-du-Rhône (7,4 ‰), Vaucluse (7,0 ‰).

**Taux les plus bas : Cantal (0,5 ‰)**, Manche (0,6 ‰), Creuse (0,7 ‰).

## DONT CAMBRIOLAGES D'HABITATIONS SECONDAIRES

Index 28 : Cambriolages de résidences secondaires

**Hausses en valeurs absolues : Haute-Garonne (+ 90)**, Loire-Atlantique (+ 78), Eure-et-Loir (+ 52).

**Baisses en valeurs absolues : Var (- 124)**, Alpes-Maritimes (- 96), Gironde (- 63).

**Hausses en pourcentages : Hautes-Pyrénées (+ 63,4 %)**, Puy-de-Dôme (+ 62,3 %), Ariège (+ 62 %).

**Baisses en pourcentages : Meuse (- 51,4 %)**, Corrèze (- 40,0 %), Vienne (- 38,5 %).

**Nombres de faits les plus élevés : Var (819)**, Alpes-Maritimes (716), Hérault (514).

**Nombres de faits les plus bas : Territoire-de-Belfort (9)**, Meuse (17), Cantal (22).

**Taux les plus élevés : Corse-du-Sud (1,0 ‰)**, Var (0,8 ‰), Yonne (0,8 ‰)

**Taux les plus bas : Seine-Saint-Denis, Paris, Hauts-de-Seine, Val-de-Marne, Nord : 0,0 ‰.**

**Taux national :**

## ATTEINTES VOLONTAIRES À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

Index 1 : Règlements de compte entre malfaiteurs
Index 2 : Homicides pour voler et à l'occasion de vols
Index 3 : Homicides pour d'autres motifs
Index 4 : Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols
Index 5 : Tentatives homicides pour d'autres motifs
Index 6 : Coups et blessures volontaires suivis de mort
Index 7 : Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels
Index 8 : Prises d'otages à l'occasion de vols
Index 9 : Prises d'otages dans un autre but
Index 10 : Séquestrations
Index 11 : Menaces ou chantages pour extorsion de fonds
Index 12 : Menaces ou chantages dans un autre but
Index 15 : Vols à main armée contre des établissements financiers
Index 16 : Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux
Index 17 : Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds
Index 18 : Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile
Index 19 : Autres vols à main armée
Index 20 : Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels
Index 21 : Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile
Index 22 : Autres vols avec armes blanches
Index 23 : Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels
Index 24 : Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile
Index 25 : Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public
Index 26 : Vols violents sans arme contre d'autres victimes
Index 46 : Viols sur des majeur(e)s
Index 47 : Viols sur des mineur(e)s
Index 48 : Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s
Index 49 : Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s
Index 51 : Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans
Index 52 : Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants.
Index 73 : Violences à dépositaires autorité

<b>Hausses en valeurs absolues :</b> Bouches-du-Rhône (+ 1 684), Loire-Atlantique (+ 607), Val-d'Oise (+ 516).	<b>Nombre de faits les plus élevés :</b> Paris (35 775), Seine-Saint-Denis (31 331), Bouches-du-Rhône (29 488).
<b>Baisse en valeurs absolues :</b> Paris (- 2 934), Seine-et-Marne (- 888), Essonne (- 547).	<b>Nombre de faits les plus bas :</b> Lozère (234), Creuse (281), Cantal (400).
<b>Hausses en pourcentages :</b> Maine-et-Loire (+ 14,3 %), Drôme (+ 13,8 %), Ariège (+ 13,5 %)	<b>Taux les plus élevés :</b> Seine-Saint-Denis (20,7‰), Paris (16,0‰), Guadeloupe (15,5‰).
<b>Baisse en pourcentages :</b> Puy-de-Dôme (- 7,9%), Lot-et-Garonne (- 7,8 %), Paris (- 7,6 %).	<b>Taux les plus bas :</b> Creuse (2,3‰), Cantal (2,7‰), Aveyron (2,9‰).

## DONT VIOLENCES PHYSIQUES NON CRAPULEUSES

Index 3 : Homicides pour d'autres motifs
Index 5 : Tentatives homicides pour d'autres motifs
Index 6 : Coups et blessures volontaires suivis de mort
Index 7 : Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels
Index 9 : Prises d'otages dans un autre but
Index 10 : Séquestrations
Index 51 : Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans
Index 52 : Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants.
Index 73 : Violences à dépositaires autorité

<b>Hausses en valeurs absolues :</b> Loire-Atlantique (+ 352), Alpes-Maritimes (+ 328), Haute-Garonne (+ 259).	<b>Nombre de faits les plus élevés :</b> Nord (14 000), Paris (12 571), Seine-Saint-Denis (12 374).
<b>Baisse en valeurs absolues :</b> Paris (- 1 046), Seine-et-Marne (- 550), Hauts-de-Seine (- 446).	<b>Nombre de faits les plus bas :</b> Lozère (153), Creuse (173), Cantal (255).
<b>Hausses en pourcentages :</b> Ariège (+ 25,7 %), Corse-du-Sud (+ 19,2 %), Haute-Loire (+ 17,9 %).	<b>Taux les plus élevés :</b> Guadeloupe (8,3‰), Guyane (8,3‰), Seine-Saint-Denis (8,2‰).
<b>Baisse en pourcentages :</b> Lot-et-Garonne (- 10,4 %), Seine-et-Marne (- 8,7 %), Côtes-d'Armor (- 8,3 %).	<b>Taux les plus bas :</b> Creuse (1,4‰), Cantal (1,7‰), Aveyron (1,8‰).

## DONT VIOLENCES PHYSIQUES CRAPULEUSES

Index 1 : Règlements de compte entre malfaiteurs
Index 2 : Homicides pour voler et à l'occasion de vols
Index 4 : Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols
Index 8 : Prises d'otages à l'occasion de vols
Index 15 : Vols à main armée contre des établissements financiers
Index 16 : Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux
Index 17 : Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds
Index 18 : Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile
Index 19 : Autres vols à main armée
Index 20 : Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels
Index 21 : Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile
Index 22 : Autres vols avec armes blanches
Index 23 : Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels
Index 24 : Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile
Index 25 : Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public
Index 26 : Vols violents sans arme contre d'autres victimes

<b>Hausses en valeurs absolues :</b> Bouches-du-Rhône (+ 1 081), Hauts-de-Seine (+ 671), Val-de-Marne (+ 422).	<b>Nombre de faits les plus élevés :</b> Paris (17 302), Seine-Saint-Denis (13 873), Bouches-du-Rhône (13 353).
<b>Baisse en valeurs absolues :</b> Paris (- 1 247), Alpes-Maritimes (- 796), Seine-Maritime (- 394).	<b>Nombre de faits les plus bas :</b> Lozère (6), Creuse (13), Cantal (30).
<b>Hausses en pourcentages :</b> Haute-Corse (+ 71,4%), Alpes-de-Haute-Provence (+ 42,3 %), Maine-et-Loire (+ 37 %).	<b>Taux les plus élevés :</b> Seine-Saint-Denis (9,2‰), Paris (7,7‰), Bouches-du-Rhône (6,8‰).
<b>Baisse en pourcentages :</b> Indre (- 32,3 %), Tarn-et-Garonne (- 25 %), Ardèche, Meuse (- 19%).	<b>Taux les plus bas :</b> Lozère et Creuse (0,1‰), Cantal, Manche, Aveyron, Meuse, Dordogne (0,2‰).

**DONT VIOLENCES SEXUELLES**

Index 46 : Viols sur des majeur(e)s

Index 47 : Viols sur des mineur(e)s

Index 48 : Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s

Index 49 : Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s

**Hausses en valeurs absolues** : Paris (+ 137), Rhône (+ 117), Seine-Saint-Denis (+ 102).**Baisses en valeurs absolues** : Seine-Maritime (- 86), Hauts-de-Seine (-73), Ille-et-Vilaine (- 71).**Hausses en pourcentages** : Haute-Corse (+63%), Ardennes (52,1 %), Aveyron (+ 50 %).**Baisses en pourcentages** : Alpes-de-Haute-Provence (- 45 %), Hautes-Alpes (- 38,2 %), Creuse (- 35,9 %).**Nombres de faits les plus élevés** : Paris (1 415), Nord (1 263), Bouches-du-Rhône (810).**Nombres de faits les plus bas** : Hautes-Alpes (21), Alpes-de-Haute-Provence (22), Lozère (23).**Taux les plus élevés** : Guyane (7,2 / 10 000), Paris (6,3 / 10 000), Somme (5,6 / 10 000).**Taux les plus bas** : Alpes-de-Haute-Provence (1,4 / 10 000), Hautes-Alpes (1,5 / 10 000), Cantal (1,8 / 10 000).**DONT MENACES DE VIOLENCES**

Index 11 : Menaces ou chantages pour extorsion de fonds

Index 12 : Menaces ou chantages dans un autre but

**Hausses en valeurs absolues** : Bouches-du-Rhône (+ 526), Seine-Maritime (+ 208), Seine-Saint-Denis (+ 200).**Baisses en valeurs absolues** : Paris (- 773), Val-de-Marne (- 228), Seine-et-Marne (- 209).**Hausses en pourcentages** : Creuse (+ 37,3 %), Ardennes (+ 35 %), Vienne (+ 28,6 %).**Baisses en pourcentages** : Territoire-de-Belfort (- 34 %), Corrèze (- 23 %), Guyane (- 19,9 %).**Nombres de faits les plus élevés** : Bouches-du-Rhône (5 063), Paris (4 487), Nord (4 310).**Nombres de faits les plus bas** : Lozère (52), Creuse (70), Ariège (76).**Taux les plus élevés** : Guyane (7,2 ‰), Paris (6,3 ‰), Somme (5,6 ‰).**Taux les plus bas** : Alpes-de-Haute-Provence (1,4 ‰), Hautes-Alpes (1,5 ‰), Cantal (1,8 ‰).**DONT AUTRES COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES**

Index 7 : Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels

**Hausses en valeurs absolues** : Alpes-Maritimes (392), Finistère (248), Val d'Oise (231).**Baisses en valeurs absolues** : Paris (- 921), Seine-et-Marne (- 424), Hauts-de-Seine (- 359).**Hausses en pourcentages** : Ariège (+ 23,2 %), Corse-du-Sud (+ 21,7 %), Haute-Loire (+ 14,5 %).**Baisses en pourcentages** : Côtes-d'Armor (- 11,5 %), Lot-et-Garonne (- 10,3 %), Puy-de-Dôme, Aube (-9,4 %).**Nombres de faits les plus élevés** : Nord (11 469), Seine-Saint-Denis (9 632), Paris (9302).**Nombres de faits les plus bas** : Lozère (130), Creuse (147), Cantal (230).**Taux les plus élevés** : Guadeloupe (7,5 ‰), Guyane (7,0 ‰), Martinique (6,5 ‰).**Taux les plus bas** : Creuse (1,2 ‰), Aveyron (1,5 ‰), Cantal, Lot, Vendée, Gers (1,6 ‰).**DONT HOMICIDES**

Index 1 : Règlements de compte entre malfaiteurs

Index 2 : Homicides pour voler et à l'occasion de vols

Index 3 : Homicides pour d'autres motifs

Index 6 : Coups et blessures volontaires suivis de mort

Index 51 : Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans

**Hausses en valeurs absolues** : Var (+ 14), Meurthe-et-Moselle (+ 11), Guadeloupe, Pyrénées-Atlantiques (+ 10).**Baisses en valeurs absolues** : Alpes-Maritimes (- 12), Val-de-Marne (- 11), Aisne (- 10).**Hausses en pourcentages** : Vosges (+ 400 %), Ardennes (+ 350 %), Pyrénées-Atlantiques (+33,3 %) et Lozère, Gers, Meuse (+2 faits/0), Haute-Loire et Haute-Saône (+ 3 faits / 0).**Baisses en pourcentages** : Alpes-de-Haute-Provence, Aveyron, Cantal (- 100 %)**Nombres de faits les plus élevés** : Bouches-du-Rhône (57), Guadeloupe (48), Paris (42).**Nombres de faits les plus bas** : Alpes-de-Haute-Provence, Aveyron, Cantal (0)**Taux les plus élevés** : Guyane (14,7 / 100 000), Guadeloupe (12 / 100 000), Corse-du-Sud (9,9 / 100 000).**Taux les plus bas** : Alpes-de-Haute-Provence, Aveyron, Cantal (0 / 100 000).**DONT HOMICIDES ET TENTATIVES**

Index 1 : Règlements de compte entre malfaiteurs

Index 2 : Homicides pour voler et à l'occasion de vols

Index 3 : Homicides pour d'autres motifs

Index 4 : Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols

Index 5 : Tentatives homicides pour d'autres motifs

Index 6 : Coups et blessures volontaires suivis de mort

Index 51 : Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans

**Hausses en valeurs absolues** : Essonne (+ 38), Nord (+ 35), Var (+ 20).**Baisses en valeurs absolues** : Bas-Rhin (- 15), Aisne et Martinique (- 12), Yonne (- 10).**Hausses en pourcentages** : Deux-Sèvres (+ 700 %), Gers (+ 500), Creuse (+ 300 %). Et Lozère (+ 2 / 0).**Baisses en pourcentages** : Cantal (- 100 %), Lot (- 83,3 %) Aveyron (- 71,4 %).**Nombres de faits les plus élevés** : Bouches-du-Rhône (158), Paris (153), Seine-Saint-Denis (95).**Nombres de faits les plus bas** : Cantal (0), Lot, Hautes-Alpes, Nièvre (1)**Taux les plus élevés** : Guyane (28,1 / 100 000), Guadeloupe (20,9 / 100 000), Corse-du-Sud (16,3 / 100 000).**Taux les plus bas** : Cantal (0 / 100 000), Nièvre (0,5 / 100 000), Lot (0,6 / 100 000).**DONT HOMICIDES ET TENTATIVES NON CRAPULEUX**

Index 3 : Homicides pour d'autres motifs

Index 5 : Tentatives homicides pour d'autres motifs

Index 6 : Coups et blessures volontaires suivis de mort

Index 51 : Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans

**Hausses en valeurs absolues** : Essonne (+ 40), Nord (+ 34), Var (+ 20).**Baisses en valeurs absolues** : Bas-Rhin (- 17), Aisne (- 12), Yonne (- 11).**Hausses en pourcentages** : Deux-Sèvres (+ 600 %), Gers (+ 500 %), Creuse (+ 300 %) et Lozère (+ 2 / 0).**Baisses en pourcentages** : Cantal (- 100 %), Lot (- 83,3 %), Yonne (- 68,8 %).**Nombres de faits les plus élevés** : Paris (144), Bouches-du-Rhône (137), Seine-Saint-Denis (88).**Nombres de faits les plus bas** : Cantal (0), Lot, Hautes-Alpes, Nièvre (1).**Taux les plus élevés** : Guyane (25,4 / 100 000), Guadeloupe (17,9 / 100 000), Martinique (12,9 / 100 000).**Taux les plus bas** : Cantal (0 / 100 000), Nièvre (0,5 / 100 000), Lot (0,6 / 100 000).

**DONT HOMICIDES ET TENTATIVES CRAPULEUX**

Index 1 : Règlements de compte entre malfaiteurs

Index 2 : Homicides pour voler et à l'occasion de vols

Index 4 : Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols

**Hausses en valeurs absolues :** Calvados, Guadeloupe (+ 5), Moselle, Pas-de-Calais (+ 4), Ardennes, Haute-Corse, Vaucluse, Territoire-de-Belfort (+ 2).

**Baisses en valeurs absolues :** Isère (- 13), Hauts-de-Seine (- 6), Bouches-du-Rhône (- 5).

**Hausses en pourcentages :** Orne et Moselle (+ 200 %), Haute-Corse (+ 150 %), Nord et Val-d'Oise (+ 100 %) et 22 départements qui n'avaient pas enregistré d'homicides ou tentative crapuleux en 2010 ont recensé de 1 à 5 faits en 2011 : Aude, Côte-d'Or, Gard, Loire-Atlantique, Haute-Marne, Morbihan, Haut-Rhin, Saône-et-Loire, Sarthe, Somme, Vosges, Yonne, Aube, Charente-Maritime, Cher, Bas-Rhin, Deux-Sèvres, Ardennes, Vaucluse, Territoire-de-Belfort, Pas-de-Calais, Calvados.

**Baisses en pourcentages :** Hauts-de-Seine, Oise, Ille-et-Vilaine, Loir-et-Cher, Seine-Maritime, Martinique, Ain, Allier, Aveyron, Cantal, Côtes-d'Armor, Drôme, Indre, Haute-Savoie, Tarn (- 100 %).

**Nombres de faits les plus élevés :** Bouches-du-Rhône (21), Guadeloupe (12), Paris (9).

**Nombres de faits les plus bas :** 49 départements n'ont enregistré aucun fait en 2011 (49 %).

**Taux les plus élevés :** Corse-du-Sud (5,7 / 100 000), Haute-Corse, Guadeloupe (3 / 100 000).

**Taux les plus bas :** 49 départements enregistrent un taux de 0 / 100 000.

**INFRACTIONS RÉVÉLÉES PAR L'ACTION DES SERVICES**

Index 44 : Recels

Index 45 : Proxénétisme

Index 55 : Trafic et revente sans usage de stupéfiants

Index 56 : Usage-revente de stupéfiants

Index 57 : Usage de stupéfiants

Index 58 : Autres infractions à la législation sur les stupéfiants

Index 59 : Délits de débits de boissons et infraction à la réglementation sur l'alcool et le tabac

Index 69 : Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers

Index 70 : Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers

Index 71 : Autres infractions à la police des étrangers

Index 74 : Port ou détention armes prohibées

Index 76 : Délits des courses et des jeux

Index 77 : Délits interdiction de séjour et de paraître

Index 79 : Atteintes à l'environnement

Index 80 : Chasse et pêche

Index 81 : Faux documents d'identité

Index 82 : Faux documents concernant la circulation des véhicules

Index 83 : Autres faux documents administratifs

Index 93 : Travail clandestin

Index 94 : Emploi d'étranger sans titre de travail

Index 95 : Marchandage - prêt de main d'œuvre

**Hausses en valeurs absolues :** Guyane (+ 1 619), Paris (+ 1 378), Val-d'Oise (+ 1 366).

**Baisses en valeurs absolues :** Alpes-Maritimes (- 515), Pas-de-Calais (- 503), Calvados (- 437).

**Hausses en pourcentages :** Eure-et-Loir (+ 45 %), Loir-et-Cher (+ 29,1 %), Landes (+ 27,4 %).

**Baisses en pourcentages :** Aveyron (- 25,7 %), Haute-Saône (- 17,4 %), Calvados (- 14,7 %).

**Nombres de faits les plus élevés :** Paris (34 878), Nord (18 095), Guyane (17 838).

**Nombres de faits les plus bas :** Lozère (244), Creuse (259), Lot (317).

**Taux les plus élevés :** Guyane (79,5 ‰), Pyrénées-Orientales (16,8 ‰), Paris (15,6 ‰).

**Taux les plus bas :** Lot (1,8 ‰), Creuse (2,1 ‰), Dordogne, Vendée, Haute-Loire, Côtes-d'Armor (2,3 ‰).

**DONT INFRACTIONS À LA LÉGISLATION SUR LES STUPÉFIANTS**

Index 55 : Trafic et revente sans usage de stupéfiants

Index 56 : Usage-revente de stupéfiants

Index 57 : Usage de stupéfiants

Index 58 : Autres infractions à la législation sur les stupéfiants

**Hausses en valeurs absolues :** Hauts-de-Seine (+ 1 156), Nord (+ 740), Seine-Saint-Denis (+ 708).

**Baisses en valeurs absolues :** Paris (- 434), Aveyron (- 376), Calvados (- 222).

**Hausses en pourcentages :** Eure-et-Loir (+ 49,9 %), Landes (+ 41,9 %), Pyrénées-Orientales (+ 39,2 %).

**Baisses en pourcentages :** Aveyron (- 38,1 %), Cher (- 26,5 %), Tarn-et-Garonne (- 23,8 %).

**Nombres de faits les plus élevés :** Paris (12 953), Nord (10 000), Seine-Saint-Denis (8 925).

**Nombres de faits les plus bas :** Lozère (132), Creuse (134), Lot (191).

**Taux les plus élevés :** Seine-Saint-Denis (5,9 ‰), Paris (5,8 ‰), Hautes-Alpes (5,1 ‰).

**Taux les plus bas :** Creuse et Lot (1,1 ‰), Tarn-et-Garonne, Dordogne, Cher (1,2 ‰).

**DONT INFRACTIONS À LA LÉGISLATION SUR LES ÉTRANGERS**

Index 69 : Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers

Index 70 : Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers

Index 71 : Autres infractions à la police des étrangers

**Hausses en valeurs absolues :** Paris (+ 1 870), Guyane (+ 1 692), Bouches-du-Rhône (+ 836).

**Baisses en valeurs absolues :** Pas-de-Calais (- 1 381), Alpes-Maritimes (- 772), Nord (- 341).

**Hausses en pourcentages :** Haute-Marne (+ 250 %), Haute-Loire (+ 200 %), Yonne (+ 117,1 %).

**Baisses en pourcentages :** Lozère (- 66,7 %), Côtes-d'Armor (- 40 %), Allier (- 39 %).

**Nombres de faits les plus élevés :** Guyane (15 764), Paris (12 469), Alpes-Maritimes (5 592).

**Nombres de faits les plus bas :** Lozère (1), Cantal (9), Haute-Saône (10).

**Taux les plus élevés :** Guyane (70,2 ‰), Pyrénées-Orientales (11,3 ‰), Savoie (8,4 ‰).

**Taux les plus bas :** Lozère, Haute-Saône, Côtes-d'Armor (0,0 ‰).

**DONT PORTS D'ARMES PROHIBÉES**

Index 74 : Ports ou détentions d'armes prohibées

**Hausses en valeurs absolues :** Nord (+ 507), Gironde (+ 343), Isère (+ 239).

**Baisses en valeurs absolues :** Paris (- 400), Seine-Saint-Denis (- 267), Essonne (- 127).

**Hausses en pourcentages :** Lozère (+ 80 %), Creuse (+ 69,2 %), Gers (+ 66,7 %).

**Baisses en pourcentages :** Alpes-de-Haute-Provence (- 44,4 %), Lot (- 40,5 %), Haute-Vienne (- 30,5 %).

**Nombres de faits les plus élevés :** Paris (2 854), Bouches-du-Rhône (1 792), Nord (1 692).

**Nombres de faits les plus bas :** Lot et Creuse (22), Lozère (27).

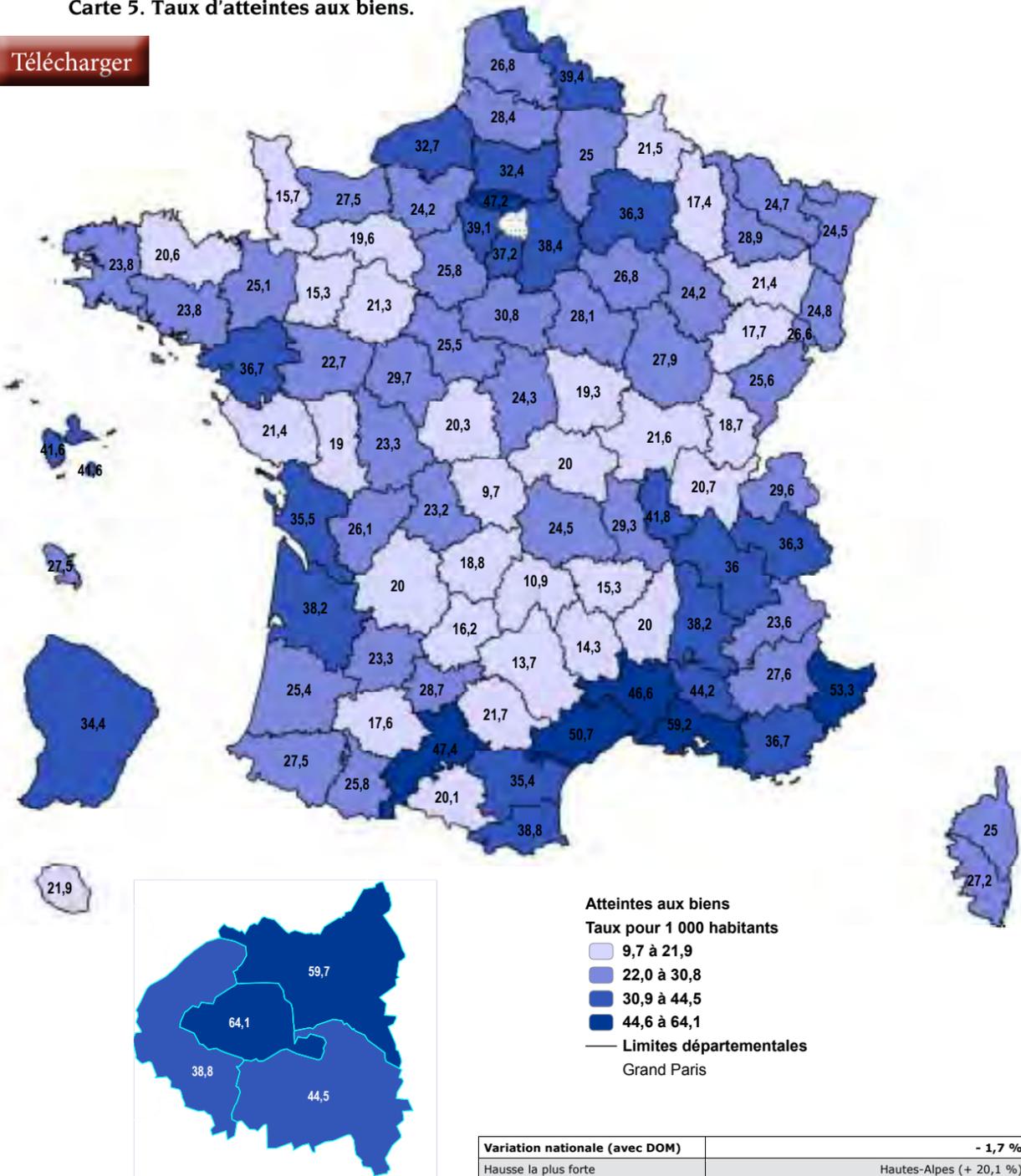
**Taux les plus élevés :** Martinique (1,6 ‰), Paris et Guadeloupe (1,3 ‰), Corse-du-Sud (1 ‰).

**Taux les plus bas :** Lot (0,1 ‰), Vendée, Creuse, Haute-Loire, Côtes-d'Armor, Mayenne, Manche, Deux-Sèvres, Morbihan, Cantal, Orne, Eure, Cher, Landes (0,2 ‰).

# LES ATTEINTES AUX BIENS ENREGISTRÉES DANS LES DÉPARTEMENTS

Carte 5. Taux d'atteintes aux biens.

Télécharger



**Atteintes aux biens**  
Taux pour 1 000 habitants

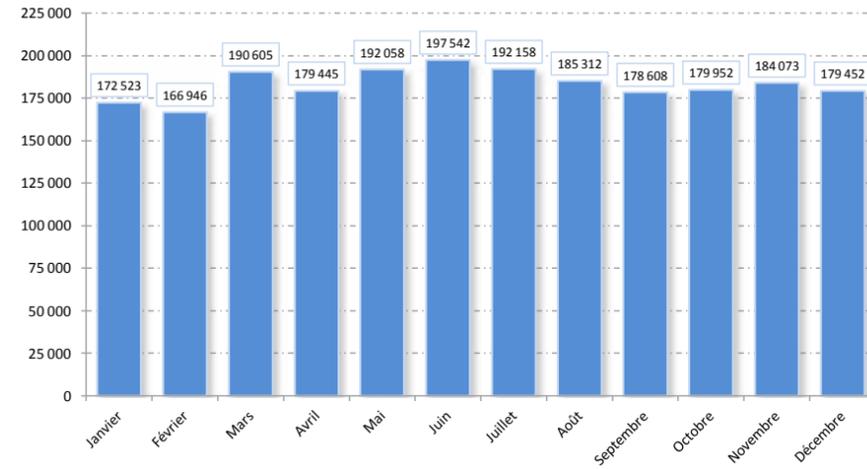
- 9,7 à 21,9
- 22,0 à 30,8
- 30,9 à 44,5
- 44,6 à 64,1

— Limites départementales  
Grand Paris

Variation nationale (avec DOM)	- 1,7 %
Hausse la plus forte	Hautes-Alpes (+ 20,1 %)
Baisse la plus forte	Manche (- 9,6 %)
Variation du Grand Paris	- 0,3 %
Taux national (avec DOM)	34,2 ‰
Taux le plus élevé	Paris (64,1 ‰)
Taux le plus bas	Creuse (9,7 ‰)
Taux Grand Paris	53,2 ‰

Source : état 4001 annuel DCPJ / Traitement ONDRP / Insee population des départements en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2012 / Insee population municipale recensement 2009

Saisonnalité des atteintes aux biens enregistrées en 2011 (nb)



Source : DCPJ état 4001 données provisoires / Traitement ONDRP

ATTEINTES AUX BIENS

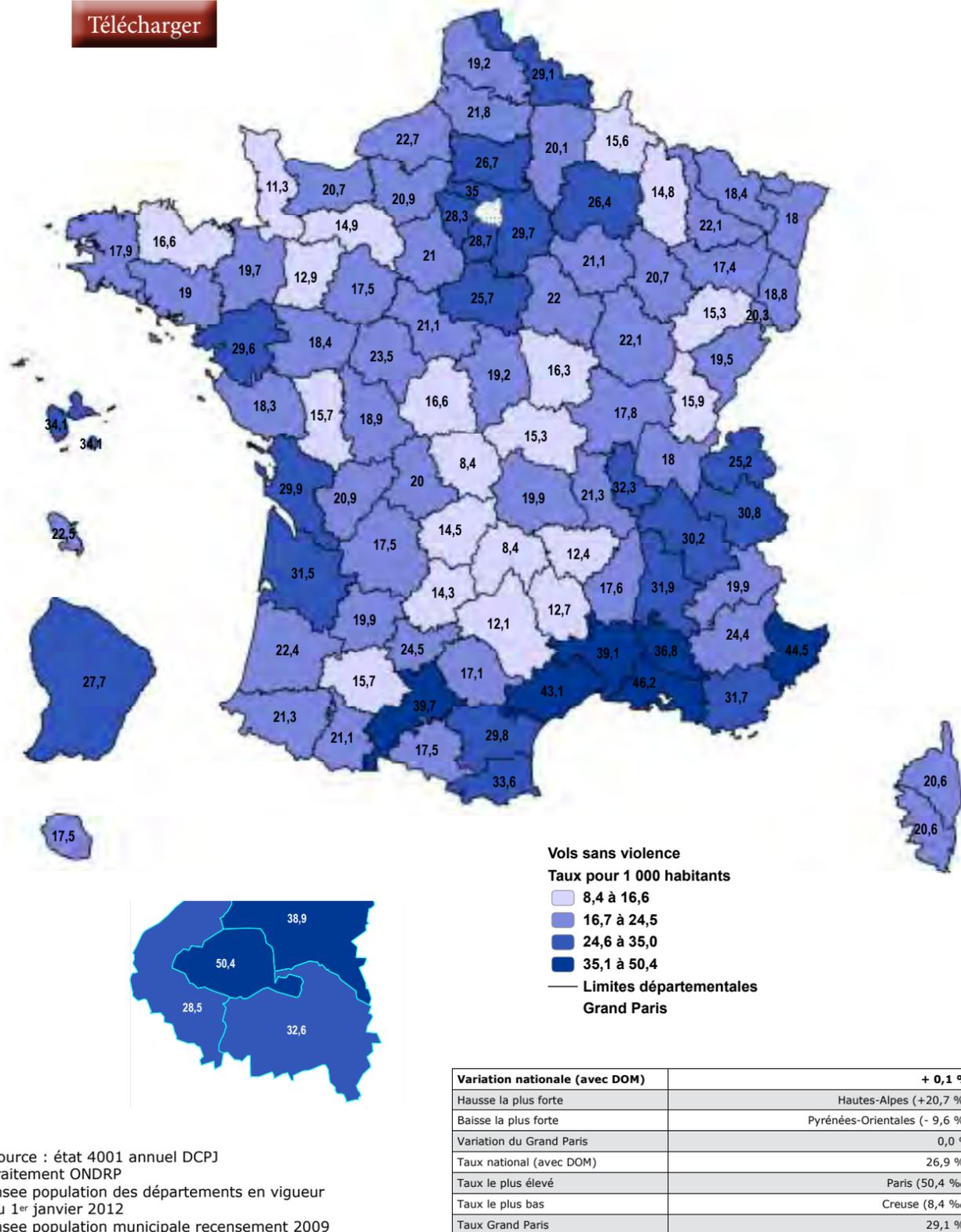
N°	Départements	Population	Atteintes aux biens en 2010	Atteintes aux biens en 2011	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
01	AIN	588 853	13 062	12 173	- 889	- 6,8	20,7
02	AISNE	539 870	13 279	13 523	244	1,8	25,0
03	ALLIER	343 046	6 767	6 845	78	1,2	20,0
04	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	159 450	4 178	4 395	217	5,2	27,6
05	HAUTES-ALPES	135 836	2 671	3 209	538	20,1	23,6
06	ALPES-MARITIMES	1 079 100	58 782	57 552	- 1 230	- 2,1	53,3
07	ARDÈCHE	313 578	6 620	6 287	- 333	- 5,0	20,0
08	ARDENNES	283 296	6 020	6 102	82	1,4	21,5
09	ARIÈGE	151 117	2 964	3 034	70	2,4	20,1
10	AUBE	303 298	8 256	8 130	- 126	- 1,5	26,8
11	AUDE	353 980	13 411	12 543	- 868	- 6,5	35,4
12	AVEYRON	277 048	3 719	3 802	83	2,2	13,7
13	BOUCHES-DU-RHÔNE	1 967 299	117 271	116 474	- 797	- 0,7	59,2
14	CALVADOS	680 908	19 016	18 712	- 304	- 1,6	27,5
15	CANTAL	148 380	1 733	1 617	- 116	- 6,7	10,9
16	CHARENTE	351 563	9 079	9 168	89	1,0	26,1
17	CHARENTE-MARITIME	616 607	22 540	21 904	- 636	- 2,8	35,5
18	CHER	311 022	7 505	7 556	51	0,7	24,3
19	CORRÈZE	243 352	4 634	4 581	- 53	- 1,1	18,8
21	CÔTE-D'OR	524 144	14 284	14 608	324	2,3	27,9
22	CÔTES-D'ARMOR	587 519	12 403	12 074	- 329	- 2,7	20,6
23	CREUSE	123 584	1 129	1 195	66	5,8	9,7
24	DORDOGNE	412 082	8 049	8 259	210	2,6	20,0
25	DOUBS	525 276	13 250	13 453	203	1,5	25,6
26	DROME	482 984	17 222	18 462	1 240	7,2	38,2
27	EURE	582 822	14 767	14 082	- 685	- 4,6	24,2
28	EURE-ET-LOIR	425 502	11 260	10 967	- 293	- 2,6	25,8
29	FINISTÈRE	893 914	21 210	21 258	48	0,2	23,8
2A	CORSE-DU-SUD	141 330	3 550	3 844	294	8,3	27,2
2B	HAUTE-CORSE	164 344	3 956	4 109	153	3,9	25,0
30	GARD	701 883	33 469	32 698	- 771	- 2,3	46,6
31	HAUTE-GARONNE	1 230 820	56 080	58 394	2 314	4,1	47,4
32	HERAULT	187 181	3 085	3 295	210	6,8	17,6
33	GIRONDE	1 434 661	56 580	54 811	- 1 769	- 3,1	38,2
34	HÉRAULT	1 031 974	52 495	52 307	- 188	- 0,4	50,7
35	ILLE-ET-VILAINE	977 449	25 574	24 487	- 1 087	- 4,3	25,1
36	INDRE	232 268	4 522	4 713	191	4,2	20,3
37	INDRE-ET-LOIRE	588 420	17 283	17 485	202	1,2	29,7
38	ISÈRE	1 197 038	46 646	43 093	- 3 553	- 7,6	36,0
39	JURA	261 277	4 831	4 893	62	1,3	18,7
40	LANDES	379 341	9 180	9 633	453	4,9	25,4
41	LOIR-ET-CHEV	327 868	9 186	8 365	- 821	- 8,9	25,5
42	LOIRE	746 115	22 526	21 889	- 637	- 2,8	29,3
43	HAUTE-LOIRE	223 122	3 669	3 424	- 245	- 6,7	15,3
44	LOIRE-ATLANTIQUE	1 266 358	50 048	46 436	- 3 612	- 7,2	36,7
45	LOIRET	653 510	19 682	20 134	452	2,3	30,8
46	LOT	173 562	2 718	2 809	91	3,3	16,2
47	LOT-ET-GARONNE	329 697	7 358	7 680	322	4,4	23,3
48	LOZÈRE	77 163	1 077	1 101	24	2,2	14,3
49	MAINE-ET-LOIRE	780 082	16 715	17 727	1 012	6,1	22,7
50	MANCHE	497 762	8 666	7 838	- 828	- 9,6	15,7
51	MARNE	566 145	21 289	20 573	- 716	- 3,4	36,3
52	HAUTE-MARNE	185 214	4 161	4 488	327	7,9	24,2
53	MAYENNE	305 147	5 084	4 678	- 406	- 8,0	15,3
54	MEURTHE-ET-MOSELLE	731 019	21 736	21 135	- 601	- 2,8	28,9
55	MEUSE	194 003	3 460	3 378	- 82	- 2,4	17,4
56	MORBIHAN	716 182	17 608	17 023	- 585	- 3,3	23,8
57	MOSELLE	1 044 898	25 458	25 771	313	1,2	24,7
58	NIÈVRE	220 199	4 367	4 250	- 117	- 2,7	19,3
59	NORD	2 571 940	104 296	101 379	- 2 917	- 2,8	39,4
60	OISE	801 512	25 650	25 950	300	1,2	32,4
61	ORNE	292 210	6 032	5 713	- 319	- 5,3	19,6
62	PAS-DE-CALAIS	1 461 257	39 654	39 191	- 463	- 1,2	26,8
63	PUY-DE-DÔME	629 416	16 064	15 417	- 647	- 4,0	24,5
64	PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	650 356	17 808	17 905	97	0,5	27,5
65	HAUTES-PYRÉNÉES	229 670	5 497	5 924	427	7,8	25,8
66	PYRÉNÉES-ORIENTALES	445 890	19 037	17 289	- 1 748	- 9,2	38,8
67	BAS-RHIN	1 094 439	28 555	26 760	- 1 795	- 6,3	24,5
68	HAUT-RHIN	748 614	18 686	18 536	- 150	- 0,8	24,8
69	RHÔNE	1 708 671	74 225	71 390	- 2 835	- 3,8	41,8
70	HAUTE-SAÔNE	239 194	4 311	4 228	- 83	- 1,9	17,7
71	SAÔNE-ET-LOIRE	554 720	11 040	11 966	926	8,4	21,6
72	SARTHE	561 050	12 060	11 940	- 120	- 1,0	21,3
73	SAVOIE	411 007	15 275	14 938	- 337	- 2,2	36,3
74	HAUTE-SAVOIE	725 794	21 793	21 480	- 313	- 1,4	29,6
75	PARIS	2 234 105	147 865	143 184	- 4 681	- 3,2	64,1
76	SEINE-MARITIME	1 250 120	42 725	40 937	- 1 788	- 4,2	32,7
77	SEINE-ET-MARNE	1 313 414	50 981	50 497	- 484	- 0,9	38,4
78	YVELINES	1 407 560	55 130	55 060	- 70	- 0,1	39,1
79	DEUX-SÈVRES	366 339	7 342	6 967	- 375	- 5,1	19,0
80	SOMME	569 775	15 539	16 168	629	4,0	28,4
81	TARN	374 018	8 546	8 120	- 426	- 5,0	21,7
82	TARN-ET-GARONNE	239 291	6 573	6 864	291	4,4	28,7
83	VAR	1 007 303	37 431	36 943	- 488	- 1,3	36,7
84	VAUCLUSE	540 065	24 636	23 847	- 789	- 3,2	44,2
85	VENDÉE	626 411	13 157	13 390	233	1,8	21,4
86	VIENNE	426 066	10 767	9 917	- 850	- 7,9	23,3
87	HAUTE-VIENNE	374 849	8 783	8 705	- 78	- 0,9	23,2
88	VOSGES	380 192	7 975	8 154	179	2,2	21,4
89	YONNE	343 377	9 304	9 657	353	3,8	28,1
90	TERRITOIRE-DE-BELFORT	142 461	3 812	3 785	- 27	- 0,7	26,6
91	ESSONNE	1 208 004	44 390	44 988	598	1,3	37,2
92	HAUTS-DE-SEINE	1 561 745	62 332	60 603	- 1 729	- 2,8	38,8
93	SEINE-SAINT-DENIS	1 515 983	93 636	90 466	- 3 170	- 3,4	59,7
94	VAL-DE-MARNE	1 318 537	59 547	58 636	- 911	- 1,5	44,5
95	VAL-D'OISE	1 168 892	56 866	55 159	- 1 707	- 3,0	47,2
971	GUADALOUPE	401 554	17 087	16 716	- 371	- 2,2	41,6
972	MARTINIQUE	396 404	11 656	10 905	- 751	- 6,4	27,5
973	GUYANE	224 469	7 246	7 712	466	6,4	34,4
974	RÉUNION	816 364	17 258	17 880	622	3,6	21,9

Source : DCPJ état 4001 Annuel / Insee population légale municipale 2009 (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 / Traitement ONDRP)

## Dont vols sans violence

Carte 6. Taux des vols sans violence.

Télécharger



Source : état 4001 annuel DCPJ  
Traitement ONDRP  
Insee population des départements en vigueur  
du 1<sup>er</sup> janvier 2012  
Insee population municipale recensement 2009

## Saisonnalité des vols sans violence enregistrés en 2011 (nb)



Source : DCPJ état 4001  
données provisoires/  
Traitement ONDRP

## VOLS SANS VIOLENCE

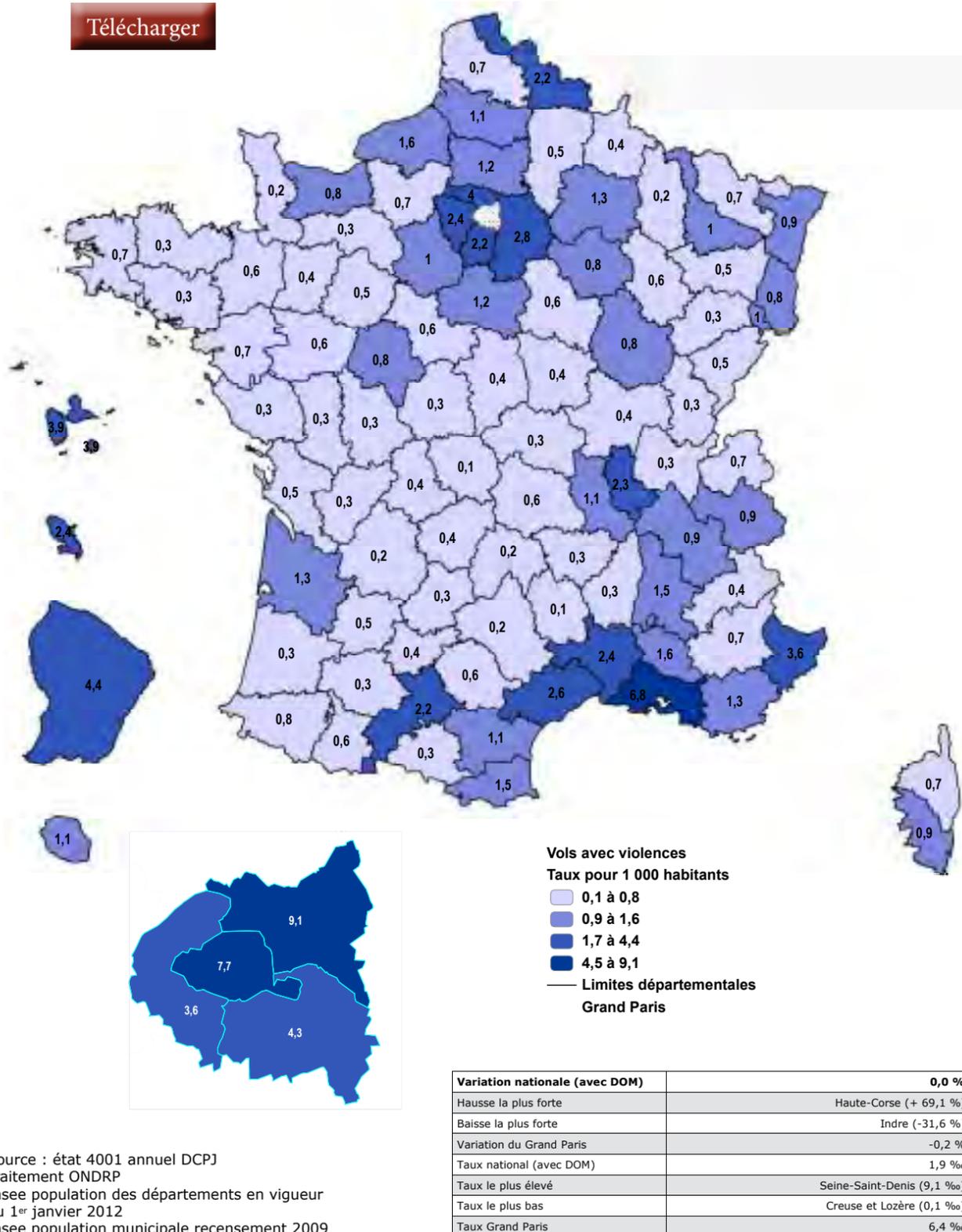
N°	Départements	Population	Vols sans violence en 2010	Vols sans violence en 2011	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
01	AIN	588 853	11 309	10 588	- 721	- 6,4	18,0
02	AISNE	539 870	10 216	10 832	616	6,0	20,1
03	ALLIER	343 046	4 858	5 250	392	8,1	15,3
04	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	159 450	3 672	3 897	225	6,1	24,4
05	HAUTES-ALPES	135 836	2 241	2 705	464	20,7	19,9
06	ALPES-MARITIMES	1 079 100	48 217	48 016	- 201	- 0,4	44,5
07	ARDÈCHE	313 578	5 755	5 522	- 233	- 4,0	17,6
08	ARDENNES	283 296	4 257	4 411	154	3,6	15,6
09	ARIÈGE	151 117	2 528	2 641	113	4,5	17,5
10	AUBE	303 298	6 467	6 385	- 82	- 1,3	21,1
11	AUDE	353 980	11 333	10 564	- 769	- 6,8	29,8
12	AVEYRON	277 048	3 221	3 349	128	4,0	12,1
13	BOUCHES-DU-RHÔNE	1 967 299	91 266	90 928	- 338	- 0,4	46,2
14	CALVADOS	680 908	14 107	14 087	- 20	- 0,1	20,7
15	CANTAL	148 380	1 364	1 247	- 117	- 8,6	8,4
16	CHARENTE	351 563	7 233	7 333	100	1,4	20,9
17	CHARENTE-MARITIME	616 607	18 956	18 465	- 491	- 2,6	29,9
18	CHER	311 022	5 832	5 968	136	2,3	19,2
19	CORRÈZE	243 352	3 531	3 528	- 3	- 0,1	14,5
21	CÔTE-D'OR	524 144	10 947	11 558	611	5,6	22,1
22	COTES-D'ARMOR	587 519	9 624	9 772	148	1,5	16,6
23	CREUSE	123 584	901	1 034	133	14,8	8,4
24	DORDOGNE	412 082	7 096	7 208	112	1,6	17,5
25	DOUBS	525 276	10 245	10 237	- 8	- 0,1	19,5
26	DROME	482 984	13 896	15 420	1 524	11,0	31,9
27	EURE	582 822	12 388	12 162	- 226	- 1,8	20,9
28	EURE-ET-LOIR	425 502	8 794	8 937	143	1,6	21,0
29	FINISTÈRE	893 914	15 484	15 961	477	3,1	17,9
2A	CORSE-DU-SUD	141 330	2 537	2 914	377	14,9	20,6
2B	HAUTE-CORSE	164 344	3 201	3 384	183	5,7	20,6
30	GARD	701 883	27 656	27 434	- 222	- 0,8	39,1
31	HAUTE-GARONNE	1 230 820	47 975	48 811	836	1,7	39,7
32	GERS	187 181	2 676	2 941	265	9,9	15,7
33	GIRONDE	1 434 661	46 820	45 255	- 1 565	- 3,3	31,5
34	HÉRAULT	1 031 974	44 437	44 437	0	0,0	43,1
35	ILLE-ET-VILAINE	977 449	19 980	19 250	- 730	- 3,7	19,7
36	INDRE	232 268	3 621	3 861	240	6,6	16,6
37	INDRE-ET-LOIRE	588 420	13 446	13 849	403	3,0	23,5
38	ISÈRE	1 197 038	38 181	36 145	- 2 036	- 5,3	30,2
39	JURA	261 277	4 075	4 151	76	1,9	15,9
40	LANDES	379 341	7 874	8 495	621	7,9	22,4
41	LOIR-ET-CHER	327 868	7 486	6 915	- 571	- 7,6	21,1
42	LOIRE	746 115	16 332	15 897	- 435	- 2,7	21,3
43	HAUTE-LOIRE	223 122	2 988	2 765	- 223	- 7,5	12,4
44	LOIRE-ATLANTIQUE	1 266 358	39 890	37 525	- 2 365	- 5,9	29,6
45	LOIRET	653 510	15 886	16 787	901	5,7	25,7
46	LOT	173 562	2 367	2 475	108	4,6	14,3
47	LOT-ET-GARONNE	329 697	6 097	6 577	480	7,9	19,9
48	LOZÈRE	77 163	938	977	39	4,2	12,7
49	MAINE-ET-LOIRE	780 082	13 252	14 386	1 134	8,6	18,4
50	MANCHE	497 762	6 091	5 612	- 479	- 7,9	11,3
51	MARNE	566 145	15 250	14 938	- 312	- 2,0	26,4
52	HAUTE-MARNE	185 214	3 436	3 829	393	11,4	20,7
53	MAYENNE	305 147	4 076	3 931	- 145	- 3,6	12,9
54	MEURTHE-ET-MOSELLE	731 019	16 440	16 153	- 287	- 1,7	22,1
55	MEUSE	194 003	2 817	2 864	47	1,7	14,8
56	MORBIHAN	716 182	13 869	13 607	- 262	- 1,9	19,0
57	MOSELLE	1 044 898	18 503	19 198	695	3,8	18,4
58	NIÈVRE	220 199	3 578	3 579	1	0,0	16,3
59	NORD	2 571 940	75 538	74 943	- 595	- 0,8	29,1
60	OISE	801 512	20 376	21 380	1 004	4,9	26,7
61	ORNE	292 210	4 538	4 364	- 174	- 3,8	14,9
62	PAS-DE-CALAIS	1 461 257	27 876	28 054	178	0,6	19,2
63	PUY-DE-DÔME	629 416	12 383	12 528	145	1,2	19,9
64	PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	650 356	13 383	13 883	500	3,7	21,3
65	HAUTES-PYRÉNÉES	229 670	4 417	4 857	440	10,0	21,1
66	PYRÉNÉES-ORIENTALES	445 890	16 558	14 961	- 1 597	- 9,6	33,6
67	BAS-RHIN	1 094 439	20 941	19 726	- 1 215	- 5,8	18,0
68	HAUT-RHIN	748 614	13 995	14 087	92	0,7	18,8
69	RHÔNE	1 708 671	57 073	55 254	- 1 819	- 3,2	32,3
70	HAUTE-SAÛNE	239 194	3 688	3 651	- 37	- 1,0	15,3
71	SAÛNE-ET-LOIRE	554 720	8 858	9 877	1 019	11,5	17,8
72	SARTHE	561 050	9 624	9 802	178	1,8	17,5
73	SAVOIE	411 007	13 179	12 664	- 515	- 3,9	30,8
74	HAUTE-SAVOIE	725 794	18 400	18 297	- 103	- 0,6	25,2
75	PARIS	2 234 105	112 377	112 597	220	0,2	50,4
76	SEINE-MARITIME	1 250 120	29 169	28 431	- 738	- 2,5	22,7
77	SEINE-ET-MARNE	1 313 414	38 486	39 067	581	1,5	29,7
78	YVELINES	1 407 560	38 797	39 842	1 045	2,7	28,3
79	DEUX-SÈVRES	366 339	5 810	5 736	- 74	- 1,3	15,7
80	SOMME	569 775	11 566	12 397	831	7,2	21,8
81	TARN	374 018	6 639	6 401	- 238	- 3,6	17,1
82	TARN-ET-GARONNE	239 291	5 491	5 863	372	6,8	24,5
83	VAR	1 007 303	31 940	31 918	- 22	- 0,1	31,7
84	VAUCLUSE	540 065	20 350	19 878	- 472	- 2,3	36,8
85	VENDÉE	626 411	11 052	11 482	430	3,9	18,3
86	Vienne	426 066	8 552	8 068	- 484	- 5,7	18,9
87	HAUTE-VIENNE	374 849	7 374	7 488	114	1,5	20,0
88	VOSGES	380 192	6 349	6 631	282	4,4	17,4
89	YONNE	343 377	7 186	7 538	352	4,9	22,0
90	TERRITOIRE-DE-BELFORT	142 461	2 754	2 893	139	5,0	20,3
91	ESSONNE	1 208 004	32 761	34 716	1 955	6,0	28,7
92	HAUTS-DE-SEINE	1 561 745	44 283	44 551	268	0,6	28,5
93	SEINE-SAINT-DENIS	1 515 983	59 495	58 984	- 511	- 0,9	38,9
94	VAL-DE-MARNE	1 318 537	42 879	42 944	65	0,2	32,6
95	VAL-D'OISE	1 168 892	41 305	40 932	- 373	- 0,9	35,0
971	GUADELOUPE	401 554	13 896	13 694	- 202	- 1,5	34,1
972	MARTINIQUE	396 404	9 429	8 902	- 527	- 5,6	22,5
973	GUYANE	224 469	5 679	6 210	531	9,4	27,7
974	RÉUNION	816 364	13 483	14 284	801	5,9	17,5

Source : DCPJ état 4001 Annuel / Insee population légale municipale 2009 (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 / Traitement ONDRP)

# Dont vols avec violences

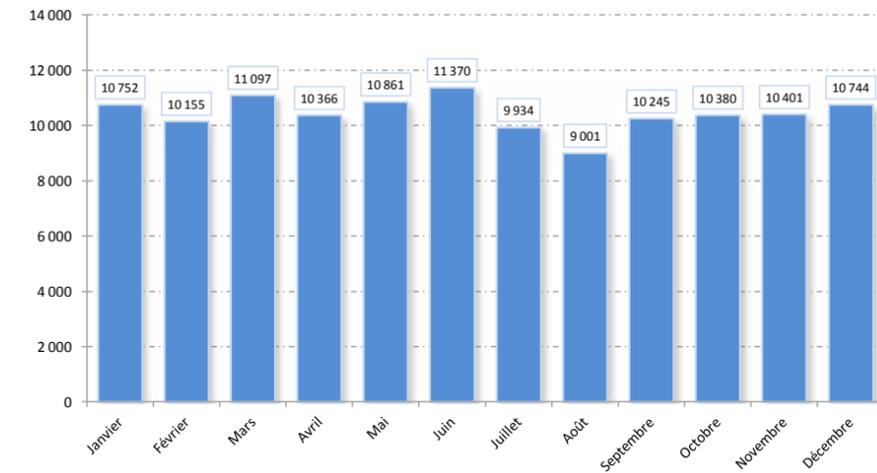
Carte 7. Taux des vols avec violences.

Télécharger



Source : état 4001 annuel DCPJ  
Traitement ONDRP  
Insee population des départements en vigueur  
du 1<sup>er</sup> janvier 2012  
Insee population municipale recensement 2009

## Saisonnalité des vols avec violences enregistrés en 2011 (nb)



Source : DCPJ état 4001  
données provisoires/  
Traitement ONDRP

## VOLS AVEC VIOLENCES

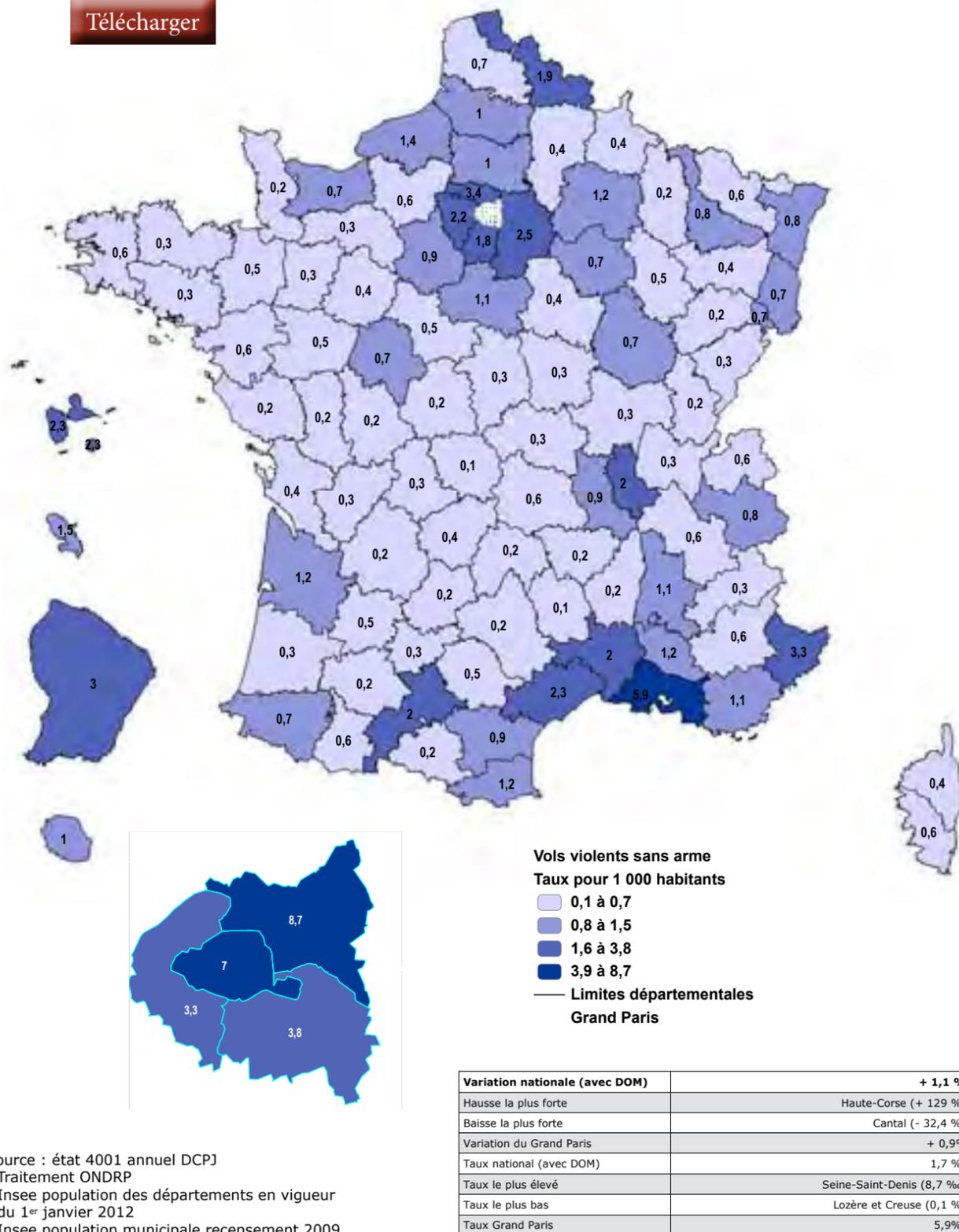
N°	Départements	Population	Vols avec violences en 2010	Vols avec violences en 2011	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
01	AIN	588 853	192	205	13	6,8	0,3
02	AISNE	539 870	332	272	-60	-18,1	0,5
03	ALLIER	343 046	102	113	11	10,8	0,3
04	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	159 450	78	111	33	42,3	0,7
05	HAUTES-ALPES	135 836	44	53	9	20,5	0,4
06	ALPES-MARITIMES	1 079 100	4 638	3 844	-794	-17,1	3,6
07	ARDÈCHE	313 578	126	102	-24	-19,0	0,3
08	ARDENNES	283 296	124	115	-9	-7,3	0,4
09	ARIÈGE	151 117	48	42	-6	-12,5	0,3
10	AUBE	303 298	243	247	4	1,6	0,8
11	AUDE	353 980	363	387	24	6,6	1,1
12	AVEYRON	277 048	66	61	-5	-7,6	0,2
13	BOUCHES-DU-RHÔNE	1 967 299	12 246	13 332	1 086	8,9	6,8
14	CALVADOS	680 908	525	560	35	6,7	0,8
15	CANTAL	148 380	36	30	-6	-16,7	0,2
16	CHARENTE	351 563	110	103	-7	-6,4	0,3
17	CHARENTE-MARITIME	616 607	298	288	-10	-3,4	0,5
18	CHER	311 022	116	139	23	19,8	0,4
19	CORRÈZE	243 352	72	90	18	25,0	0,4
21	CÔTE-D'OR	524 144	424	412	-12	-2,8	0,8
22	COTES-D'ARMOR	587 519	191	191	0	0,0	0,3
23	CREUSE	123 584	10	13	3	30,0	0,1
24	DORDOGNE	412 082	115	103	-12	-10,4	0,2
25	DOUBS	525 276	265	256	-9	-3,4	0,5
26	DROME	482 984	602	714	112	18,6	1,5
27	EURE	582 822	434	405	-29	-6,7	0,7
28	EURE-ET-LOIR	425 502	429	442	13	3,0	1,0
29	FINISTÈRE	893 914	494	597	103	20,9	0,7
2A	CORSE-DU-SUD	141 330	104	121	17	16,3	0,9
2B	HAUTE-CORSE	164 344	68	115	47	69,1	0,7
30	GARD	701 883	1 657	1 704	47	2,8	2,4
31	HAUTE-GARONNE	1 230 820	2 972	2 763	-209	-7,0	2,2
32	GERS	187 181	51	54	3	5,9	0,3
33	GIRONDE	1 434 661	1 845	1 903	58	3,1	1,3
34	HÉRAULT	1 031 974	2 453	2 697	244	9,9	2,6
35	ILLE-ET-VILAINE	977 449	691	596	-95	-13,7	0,6
36	INDRE	232 268	95	65	-30	-31,6	0,3
37	INDRE-ET-LOIRE	588 420	385	461	76	19,7	0,8
38	ISÈRE	1 197 038	1 137	1 107	-30	-2,6	0,9
39	JURA	261 277	75	72	-3	-4,0	0,3
40	LANDES	379 341	104	132	28	26,9	0,3
41	LOIR-ET-CHER	327 868	208	194	-14	-6,7	0,6
42	LOIRE	746 115	817	832	15	1,8	1,1
43	HAUTE-LOIRE	223 122	56	56	0	0,0	0,3
44	LOIRE-ATLANTIQUE	1 266 358	829	915	86	10,4	0,7
45	LOIRET	653 510	829	766	-63	-7,6	1,2
46	LOT	173 562	47	53	6	12,8	0,3
47	LOT-ET-GARONNE	329 697	159	167	8	5,0	0,5
48	LOZÈRE	77 163	6	6	0	0,0	0,1
49	MAINE-ET-LOIRE	780 082	330	452	122	37,0	0,6
50	MANCHE	497 762	101	101	0	0,0	0,2
51	MARNE	566 145	707	764	57	8,1	1,3
52	HAUTE-MARNE	185 214	88	104	16	18,2	0,6
53	MAYENNE	305 147	99	112	13	13,1	0,4
54	MEURTHE-ET-MOSELLE	731 019	863	747	-116	-13,4	1,0
55	MEUSE	194 003	58	47	-11	-19,0	0,2
56	MORBIHAN	716 182	205	206	1	0,5	0,3
57	MOSELLE	1 044 898	856	758	-98	-11,4	0,7
58	NIÈVRE	220 199	87	93	6	6,9	0,4
59	NORD	2 571 940	5 852	5 629	-223	-3,8	2,2
60	OISE	801 512	1 074	953	-121	-11,3	1,2
61	ORNE	292 210	94	87	-7	-7,4	0,3
62	PAS-DE-CALAIS	1 461 257	1 106	1 087	-19	-1,7	0,7
63	PUY-DE-DÔME	629 416	469	397	-72	-15,4	0,6
64	PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	650 356	418	496	78	18,7	0,8
65	HAUTES-PYRÉNÉES	229 670	134	144	10	7,5	0,6
66	PYRÉNÉES-ORIENTALES	445 890	726	659	-67	-9,2	1,5
67	BAS-RHIN	1 094 439	1 085	1 027	-58	-5,3	0,9
68	HAUT-RHIN	748 614	616	623	7	1,1	0,8
69	RHÔNE	1 708 671	3 663	3 899	236	6,4	2,3
70	HAUTE-SAÛNE	239 194	85	82	-3	-3,5	0,3
71	SAÛNE-ET-LOIRE	554 720	213	238	25	11,7	0,4
72	SARTHE	561 050	229	279	50	21,8	0,5
73	SAVOIE	411 007	321	388	67	20,9	0,9
74	HAUTE-SAVOIE	725 794	558	507	-51	-9,1	0,7
75	PARIS	2 234 105	18 542	17 293	-1 249	-6,7	7,7
76	SEINE-MARITIME	1 250 120	2 342	1 949	-393	-16,8	1,6
77	SEINE-ET-MARNE	1 313 414	3 842	3 682	-160	-4,2	2,8
78	YVELINES	1 407 560	3 317	3 396	79	2,4	2,4
79	DEUX-SÈVRES	366 339	93	105	12	12,9	0,3
80	SOMME	569 775	591	641	50	8,5	1,1
81	TARN	374 018	209	223	14	6,7	0,6
82	TARN-ET-GARONNE	239 291	124	93	-31	-25,0	0,4
83	VAR	1 007 303	1 368	1 339	-29	-2,1	1,3
84	VAUCLUSE	540 065	791	865	74	9,4	1,6
85	VENDÉE	626 411	141	172	31	22,0	0,3
86	VIENNE	426 066	146	130	-16	-11,0	0,3
87	HAUTE-VIENNE	374 849	172	166	-6	-3,5	0,4
88	VOSGES	380 192	175	199	24	13,7	0,5
89	YONNE	343 377	197	190	-7	-3,6	0,6
90	TERRITOIRE-DE-BELFORT	142 461	162	142	-20	-12,3	1,0
91	ESSONNE	1 208 004	3 024	2 678	-346	-11,4	2,2
92	HAUTS-DE-SEINE	1 561 745	4 960	5 637	677	13,6	3,6
93	SEINE-SAINT-DENIS	1 515 983	13 801	13 866	65	0,5	9,1
94	VAL-DE-MARNE	1 318 537	5 191	5 613	422	8,1	4,3
95	VAL-D'OISE	1 168 892	4 502	4 702	200	4,4	4,0
971	GUADELOUPE	401 554	1 573	1 584	11	0,7	3,9
972	MARTINIQUE	396 404	917	958	41	4,5	2,4
973	GUYANE	224 469	1 129	987	-142	-12,6	4,4
974	RÉUNION	816 364	765	878	113	14,8	1,1

Source : DCPJ état 4001 Annuel /Insee population légale municipale 2009 (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 /Traitement ONDRP)

# Dont vols avec violences sans arme

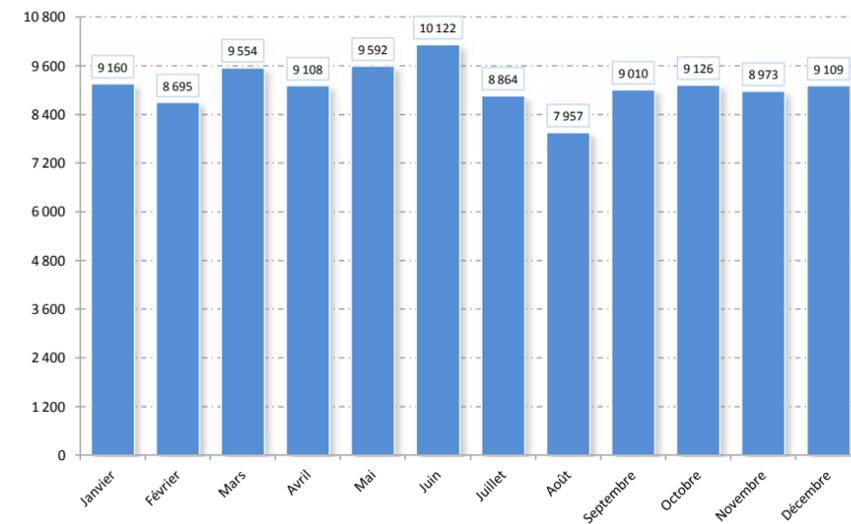
Carte 8. Taux des vols avec violences sans arme.

Télécharger



Source : état 4001 annuel DCPJ / Traitement ONDRP  
/ Insee population des départements en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2012  
/ Insee population municipale recensement 2009

Saisonnalité des vols avec violences sans arme enregistrés en 2011.



Source : DCPJ état 4001 données provisoires / Traitement ONDRP

## VOLS AVEC VIOLENCES SANS ARME

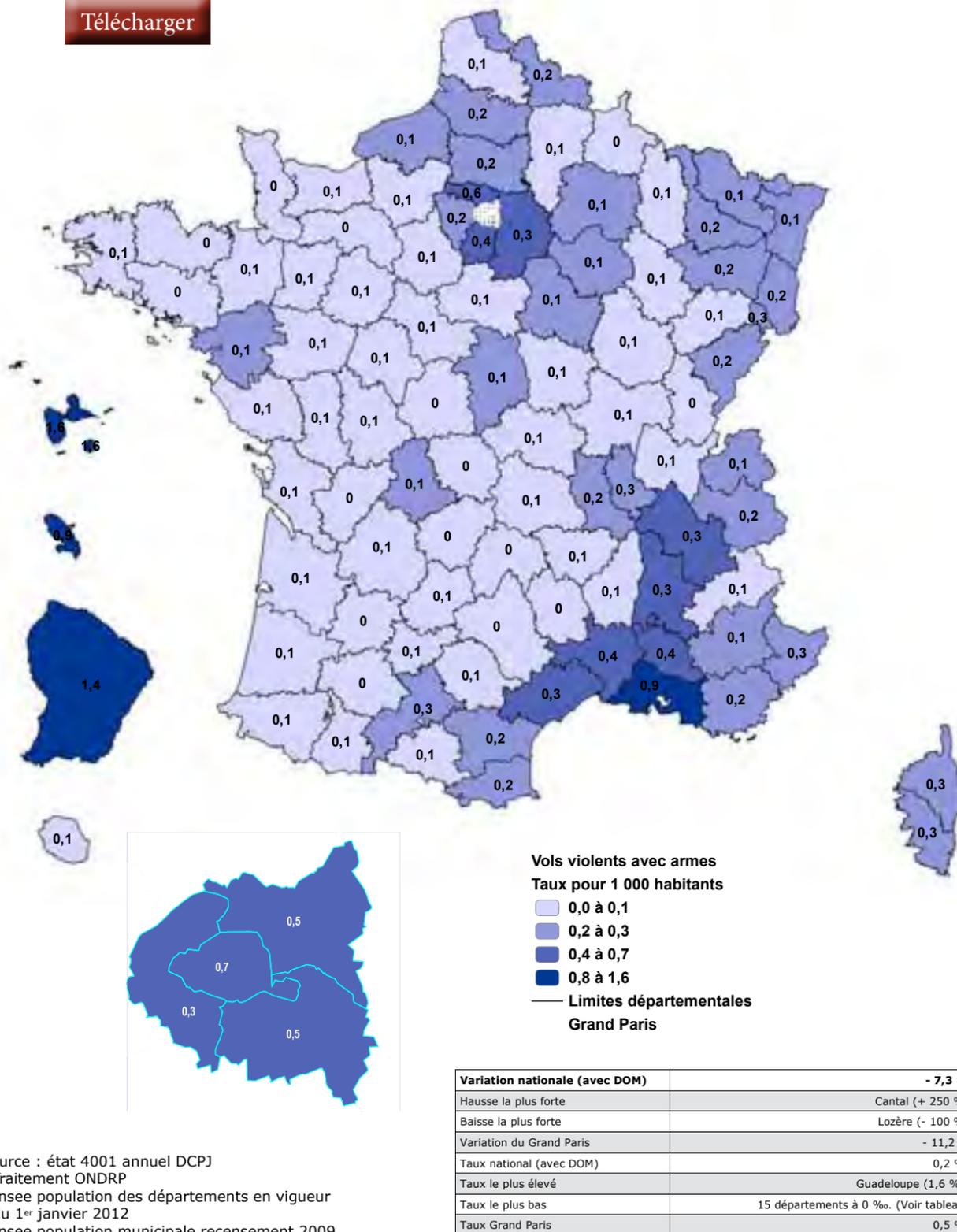
N°	Départements	Population	Vois avec violences sans arme en 2010	Vois avec violences sans arme en 2011	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
01	AIN	588 853	139	156	17	12,2	0,3
02	AISNE	539 870	258	228	- 30	- 11,6	0,4
03	ALLIER	343 046	91	87	- 4	- 4,4	0,3
04	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	159 450	46	88	42	91,3	0,6
05	HAUTES-ALPES	135 836	36	45	9	25,0	0,3
06	ALPES-MARITIMES	1 079 100	4 246	3 526	- 720	- 17,0	3,3
07	ARDÈCHE	313 578	87	74	- 13	- 14,9	0,2
08	ARDENNES	283 296	105	104	- 1	- 1,0	0,4
09	ARIÈGE	151 117	38	30	- 8	- 21,1	0,2
10	AUBE	303 298	214	202	- 12	- 5,6	0,7
11	AUDE	353 980	307	329	22	7,2	0,9
12	AVEYRON	277 048	53	53	0	0,0	0,2
13	BOUCHES-DU-RHÔNE	1 967 299	10 547	11 584	1 037	9,8	5,9
14	CALVADOS	680 908	453	503	50	11,0	0,7
15	CANTAL	148 380	34	23	- 11	- 32,4	0,2
16	CHARENTE	351 563	85	88	3	3,5	0,3
17	CHARENTE-MARITIME	616 607	245	231	- 14	- 5,7	0,4
18	CHER	311 022	79	98	19	24,1	0,3
19	CORRÈZE	243 352	61	87	26	42,6	0,4
21	CÔTE-D'OR	524 144	368	348	- 20	- 5,4	0,7
22	COTES-D'ARMOR	587 519	163	166	3	1,8	0,3
23	CREUSE	123 584	8	10	2	25,0	0,1
24	DORDOGNE	412 082	94	77	- 17	- 18,1	0,2
25	DOUBS	525 276	192	174	- 18	- 9,4	0,3
26	DROME	482 984	479	554	75	15,7	1,1
27	EURE	582 822	368	347	- 21	- 5,7	0,6
28	EURE-ET-LOIR	425 502	378	389	11	2,9	0,9
29	FINISTÈRE	893 914	437	511	74	16,9	0,6
2A	CORSE-DU-SUD	141 330	60	84	24	40,0	0,6
2B	HAUTE-CORSE	164 344	31	71	40	129,0	0,4
30	GARD	701 883	1 319	1 393	74	5,6	2,0
31	HAUTE-GARONNE	1 230 820	2 520	2 416	- 104	- 4,1	2,0
32	GERS	187 181	40	45	5	12,5	0,2
33	GIRONDE	1 434 661	1 689	1 770	81	4,8	1,2
34	HÉRAULT	1 031 974	2 133	2 366	233	10,9	2,3
35	ILLE-ET-VILAINE	977 449	615	536	- 79	- 12,8	0,5
36	INDRE	232 268	80	56	- 24	- 30,0	0,2
37	INDRE-ET-LOIRE	588 420	337	396	59	17,5	0,7
38	ISÈRE	1 197 038	769	722	- 47	- 6,1	0,6
39	JURA	261 277	51	62	11	21,6	0,2
40	LANDES	379 341	88	110	22	25,0	0,3
41	LOIR-ET-CHER	327 868	167	166	- 1	- 0,6	0,5
42	LOIRE	746 115	668	684	16	2,4	0,9
43	HAUTE-LOIRE	223 122	44	43	- 1	- 2,3	0,2
44	LOIRE-ATLANTIQUE	1 266 358	647	736	89	13,8	0,6
45	LOIRET	653 510	740	690	- 50	- 6,8	1,1
46	LOT	173 562	41	43	2	4,9	0,2
47	LOT-ET-GARONNE	329 697	142	152	10	7,0	0,5
48	LOZÈRE	77 163	5	6	1	20,0	0,1
49	MAINE-ET-LOIRE	780 082	297	376	79	26,6	0,5
50	MANCHE	497 762	89	81	- 8	- 9,0	0,2
51	MARNE	566 145	612	688	76	12,4	1,2
52	HAUTE-MARNE	185 214	78	90	12	15,4	0,5
53	MAYENNE	305 147	89	95	6	6,7	0,3
54	MEURTHE-ET-MOSELLE	731 019	663	587	- 76	- 11,5	0,8
55	MEUSE	194 003	48	34	- 14	- 29,2	0,2
56	MORBIHAN	716 182	179	182	3	1,7	0,3
57	MOSELLE	1 044 898	691	613	- 78	- 11,3	0,6
58	NIÈVRE	220 199	70	76	6	8,6	0,3
59	NORD	2 571 940	5 179	4 996	- 183	- 3,5	1,9
60	OISE	801 512	890	786	- 104	- 11,7	1,0
61	ORNE	292 210	81	74	- 7	- 8,6	0,3
62	PAS-DE-CALAIS	1 461 257	941	950	9	1,0	0,7
63	PUY-DE-DÔME	629 416	416	353	- 63	- 15,1	0,6
64	PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	650 356	385	451	66	17,1	0,7
65	HAUTES-PYRÉNÉES	229 670	120	130	10	8,3	0,6
66	PYRÉNÉES-ORIENTALES	445 890	634	551	- 83	- 13,1	1,2
67	BAS-RHIN	1 094 439	911	867	- 44	- 4,8	0,8
68	HAUT-RHIN	748 614	506	504	- 2	- 0,4	0,7
69	RHÔNE	1 708 671	3 051	3 382	331	10,8	2,0
70	HAUTE-SAÔNE	239 194	63	53	- 10	- 15,9	0,2
71	SAÔNE-ET-LOIRE	554 720	169	189	20	11,8	0,3
72	SARTHE	561 050	189	217	28	14,8	0,4
73	SAVOIE	411 007	276	317	41	14,9	0,8
74	HAUTE-SAVOIE	725 794	446	407	- 39	- 8,7	0,6
75	PARIS	2 234 105	16 723	15 653	- 1 070	- 6,4	7,0
76	SEINE-MARITIME	1 250 120	2 163	1 766	- 397	- 18,4	1,4
77	SEINE-ET-MARNE	1 313 414	3 330	3 265	- 65	- 2,0	2,5
78	YVELINES	1 407 560	2 957	3 053	96	3,2	2,2
79	DEUX-SÈVRES	366 339	66	86	20	30,3	0,2
80	SOMME	569 775	499	548	49	9,8	1,0
81	TARN	374 018	182	196	14	7,7	0,5
82	TARN-ET-GARONNE	239 291	95	75	- 20	- 21,1	0,3
83	VAR	1 007 303	1 148	1 155	7	0,6	1,1
84	VAUCLUSE	540 065	639	666	27	4,2	1,2
85	VENDÉE	626 411	98	129	31	31,6	0,2
86	VIENNE	426 066	117	86	- 31	- 26,5	0,2
87	HAUTE-VIENNE	374 849	124	116	- 8	- 6,5	0,3
88	VOSGES	380 192	138	135	- 3	- 2,2	0,4
89	YONNE	343 377	148	143	- 5	- 3,4	0,4
90	TERRITOIRE-DE-BELFORT	142 461	128	106	- 22	- 17,2	0,7
91	ESSONNE	1 208 004	2 537	2 231	- 306	- 12,1	1,8
92	HAUTS-DE-SEINE	1 561 745	4 446	5 116	670	15,1	3,3
93	SEINE-SAINT-DENIS	1 515 983	12 883	13 146	263	2,0	8,7
94	VAL-DE-MARNE	1 318 537	4 478	4 975	497	11,1	3,8
95	VAL-D'OISE	1 168 892	3 558	3 947	389	10,9	3,4
971	GUADELOUPE	401 554	913	941	28	3,1	2,3
972	MARTINIQUE	396 404	462	586	124	26,8	1,5
973	GUYANE	224 469	703	677	- 26	- 3,7	3,0
974	RÉUNION	816 364	668	794	126	18,9	1,0

Source : DCPJ état 4001 Annuel / Insee population légale municipale 2009 (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 / Traitement ONDRP)

# Dont vols avec violences avec armes

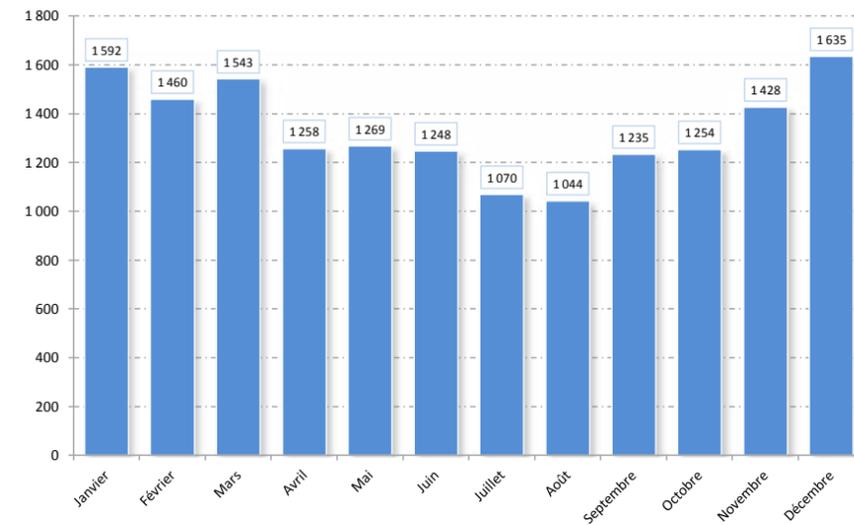
Carte 9. Taux des vols avec violences avec armes.

Télécharger



Source : état 4001 annuel DCPJ / Traitement ONDRP  
/ Insee population des départements en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2012  
/ Insee population municipale recensement 2009

## Saisonnalité des vols avec violences avec armes enregistrés en 2011



Source : DCPJ état 4001 données provisoires / Traitement ONDRP

## VOLS AVEC VIOLENCES AVEC ARMES

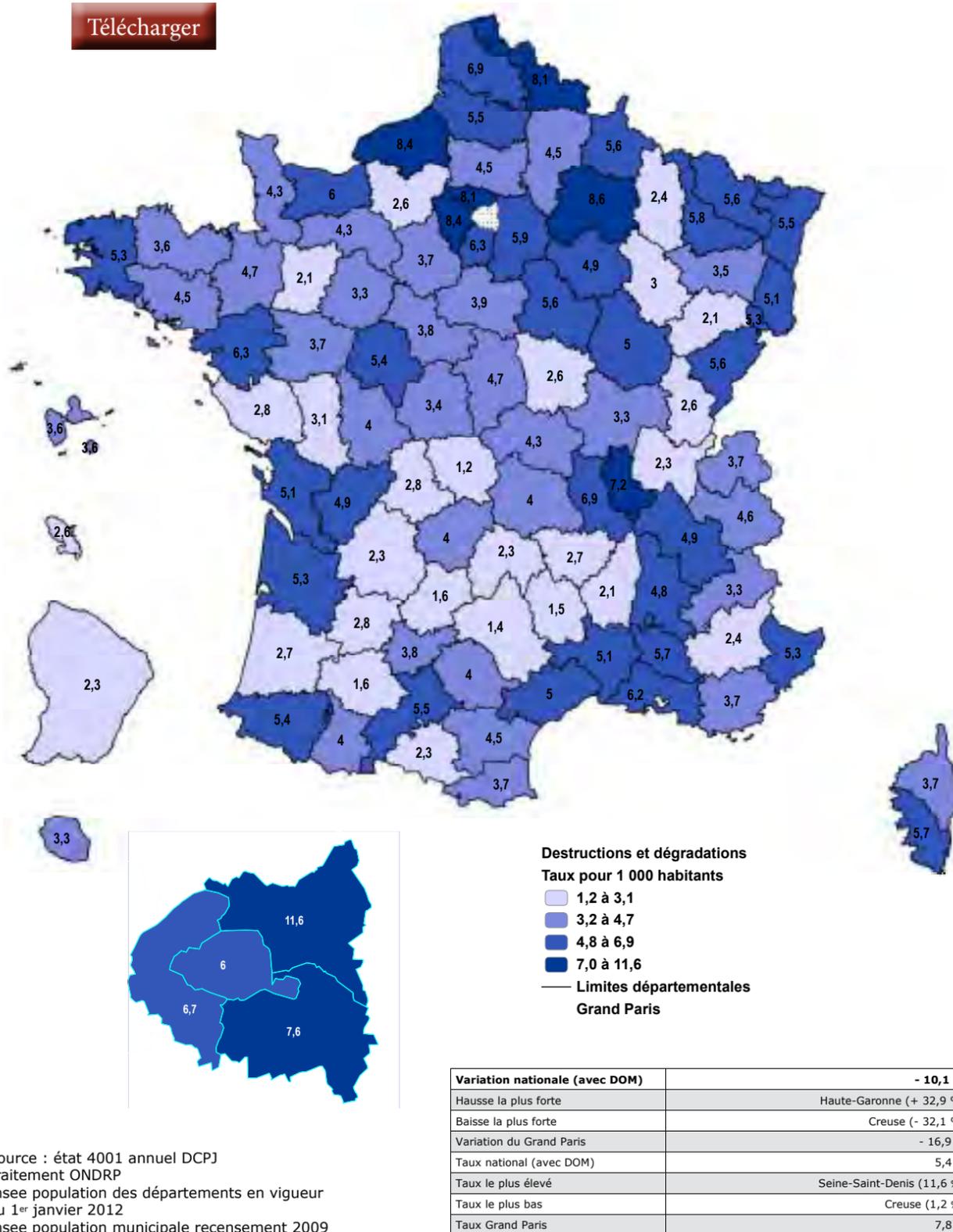
N°	Départements	Population	Vols avec violences avec armes en 2010	Vols Avec violences avec armes en 2011	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (/10 000)
01	AIN	588 853	53	49	- 4	- 7,5	0,8
02	AISNE	539 870	74	44	- 30	- 40,5	0,8
03	ALLIER	343 046	11	26	15	136,4	0,8
04	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	159 450	32	23	- 9	- 28,1	1,4
05	HAUTES-ALPES	135 836	8	8	0	0,0	0,6
06	ALPES-MARITIMES	1 079 100	392	318	- 74	- 18,9	2,9
07	ARDÈCHE	313 578	39	28	- 11	- 28,2	0,9
08	ARDENNES	283 296	19	11	- 8	- 42,1	0,4
09	ARIÈGE	151 117	10	12	2	20,0	0,8
10	AUBE	303 298	29	45	16	55,2	1,5
11	AUDE	353 980	56	58	2	3,6	1,6
12	AVEYRON	277 048	13	8	- 5	- 38,5	0,3
13	BOUCHES-DU-RHÔNE	1 967 299	1 699	1 748	49	2,9	8,9
14	CALVADOS	680 908	72	57	- 15	- 20,8	0,8
15	CANTAL	148 380	2	7	5	250,0	0,5
16	CHARENTE	351 563	25	15	- 10	- 40,0	0,4
17	CHARENTE-MARITIME	616 607	53	57	4	7,5	0,9
18	CHER	311 022	37	41	4	10,8	1,3
19	CORRÈZE	243 352	11	3	- 8	- 72,7	0,1
21	CÔTE-D'OR	524 144	56	64	8	14,3	1,2
22	COTES-D'ARMOR	587 519	28	25	- 3	- 10,7	0,4
23	CREUSE	123 584	2	3	1	50,0	0,2
24	DORDOGNE	412 082	21	26	5	23,8	0,6
25	DOUBS	525 276	73	82	9	12,3	1,6
26	DROME	482 984	123	160	37	30,1	3,3
27	EURE	582 822	66	58	- 8	- 12,1	1,0
28	EURE-ET-LOIR	425 502	51	53	2	3,9	1,2
29	FINISTÈRE	893 914	57	86	29	50,9	1,0
2A	CORSE-DU-SUD	141 330	44	37	- 7	- 15,9	2,6
2B	HAUTE-CORSE	164 344	37	44	7	18,9	2,7
30	GARD	701 883	338	311	- 27	- 8,0	4,4
31	HAUTE-GARONNE	1 230 820	452	347	- 105	- 23,2	2,8
32	GERS	187 181	11	9	- 2	- 18,2	0,5
33	GIRONDE	1 434 661	156	133	- 23	- 14,7	0,9
34	HÉRAULT	1 031 974	320	331	11	3,4	3,2
35	ILLE-ET-VILAINE	977 449	76	60	- 16	- 21,1	0,6
36	INDRE	232 268	15	9	- 6	- 40,0	0,4
37	INDRE-ET-LOIRE	588 420	48	65	17	35,4	1,1
38	ISÈRE	1 197 038	368	385	17	4,6	3,2
39	JURA	261 277	24	10	- 14	- 58,3	0,4
40	LANDES	379 341	16	22	6	37,5	0,6
41	LOIR-ET-CHER	327 868	41	28	- 13	- 31,7	0,9
42	LOIRE	746 115	149	148	- 1	- 0,7	2,0
43	HAUTE-LOIRE	223 122	12	13	1	8,3	0,6
44	LOIRE-ATLANTIQUE	1 266 358	182	179	- 3	- 1,6	1,4
45	LOIRET	653 510	89	76	- 13	- 14,6	1,2
46	LOT	173 562	6	10	4	66,7	0,6
47	LOT-ET-GARONNE	329 697	17	15	- 2	- 11,8	0,5
48	LOZÈRE	77 163	1	0	- 1	- 100,0	0,0
49	MAINE-ET-LOIRE	780 082	33	76	43	130,3	1,0
50	MANCHE	497 762	12	20	8	66,7	0,4
51	MARNE	566 145	95	76	- 19	- 20,0	1,3
52	HAUTE-MARNE	185 214	10	14	4	40,0	0,8
53	MAYENNE	305 147	10	17	7	70,0	0,6
54	MEURTHE-ET-MOSELLE	731 019	200	160	- 40	- 20,0	2,2
55	MEUSE	194 003	10	13	3	30,0	0,7
56	MORBIHAN	716 182	26	24	- 2	- 7,7	0,3
57	MOSELLE	1 044 898	165	145	- 20	- 12,1	1,4
58	NIÈVRE	220 199	17	17	0	0,0	0,8
59	NORD	2 571 940	673	633	- 40	- 5,9	2,5
60	OISE	801 512	184	167	- 17	- 9,2	2,1
61	ORNE	292 210	13	13	0	0,0	0,4
62	PAS-DE-CALAIS	1 461 257	165	137	- 28	- 17,0	0,9
63	PUY-DE-DÔME	629 416	53	44	- 9	- 17,0	0,7
64	PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	650 356	33	45	12	36,4	0,7
65	HAUTES-PYRÉNÉES	229 670	14	14	0	0,0	0,6
66	PYRÉNÉES-ORIENTALES	445 890	92	108	16	17,4	2,4
67	BAS-RHIN	1 094 439	174	160	- 14	- 8,0	1,5
68	HAUT-RHIN	748 614	110	119	9	8,2	1,6
69	RHÔNE	1 708 671	612	517	- 95	- 15,5	3,0
70	HAUTE-SAÔNE	239 194	22	29	7	31,8	1,2
71	SAÔNE-ET-LOIRE	554 720	44	49	5	11,4	0,9
72	SARTHE	561 050	40	62	22	55,0	1,1
73	SAVOIE	411 007	45	71	26	57,8	1,7
74	HAUTE-SAVOIE	725 794	112	100	- 12	- 10,7	1,4
75	PARIS	2 234 105	1 819	1 640	- 179	- 9,8	7,3
76	SEINE-MARITIME	1 250 120	179	183	4	2,2	1,5
77	SEINE-ET-MARNE	1 313 414	512	417	- 95	- 18,6	3,2
78	YVELINES	1 407 560	360	343	- 17	- 4,7	2,4
79	DEUX-SÈVRES	366 339	27	19	- 8	- 29,6	0,5
80	SOMME	569 775	92	93	1	1,1	1,6
81	TARN	374 018	27	27	0	0,0	0,7
82	TARN-ET-GARONNE	239 291	29	18	- 11	- 37,9	0,8
83	VAR	1 007 303	220	184	- 36	- 16,4	1,8
84	VAUCLUSE	540 065	152	199	47	30,9	3,7
85	VENDÉE	626 411	43	43	0	0,0	0,7
86	VIENNE	426 066	29	44	15	51,7	1,0
87	HAUTE-VIENNE	374 849	48	50	2	4,2	1,3
88	VOSGES	380 192	37	64	27	73,0	1,7
89	YONNE	343 377	49	47	- 2	- 4,1	1,4
90	TERRITOIRE-DE-BELFORT	142 461	34	36	2	5,9	2,5
91	ESSONNE	1 208 004	487	447	- 40	- 8,2	3,7
92	HAUTS-DE-SEINE	1 561 745	514	521	7	1,4	3,3
93	SEINE-SAINT-DENIS	1 515 983	918	720	- 198	- 21,6	4,7
94	VAL-DE-MARNE	1 318 537	713	638	- 75	- 10,5	4,8
95	VAL-D'OISE	1 168 892	944	755	- 189	- 20,0	6,5
971	GUADELOUPE	401 554	660	643	- 17	- 2,6	16,0
972	MARTINIQUE	396 404	455	372	- 83	- 18,2	9,4
973	GUYANE	224 469	426	310	- 116	- 27,2	13,8
974	RÉUNION	816 364	97	84	- 13	- 13,4	1,0

Source : DCPJ état 4001 Annuel / Insee population légale municipale 2009 (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 / Traitement ONDRP)

# Dont destructions et dégradations

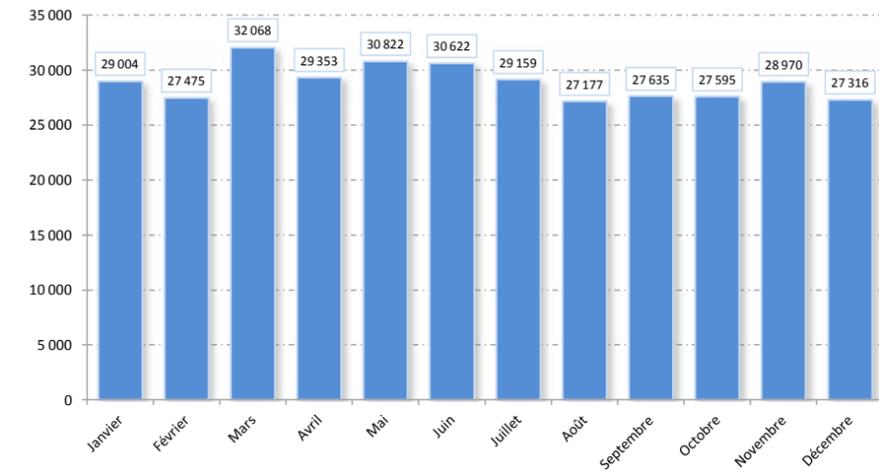
Carte 10. Taux des destructions et dégradations.

Télécharger



Source : état 4001 annuel DCPJ  
Traitement ONDRP  
Insee population des départements en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2012  
Insee population municipale recensement 2009

## Saisonnalité des destructions et dégradations enregistrées en 2011 (nb)



Source : DCPJ état 4001  
Données provisoires/  
Traitement ONDRP

## DESTRUCTIONS ET DÉGRADATIONS

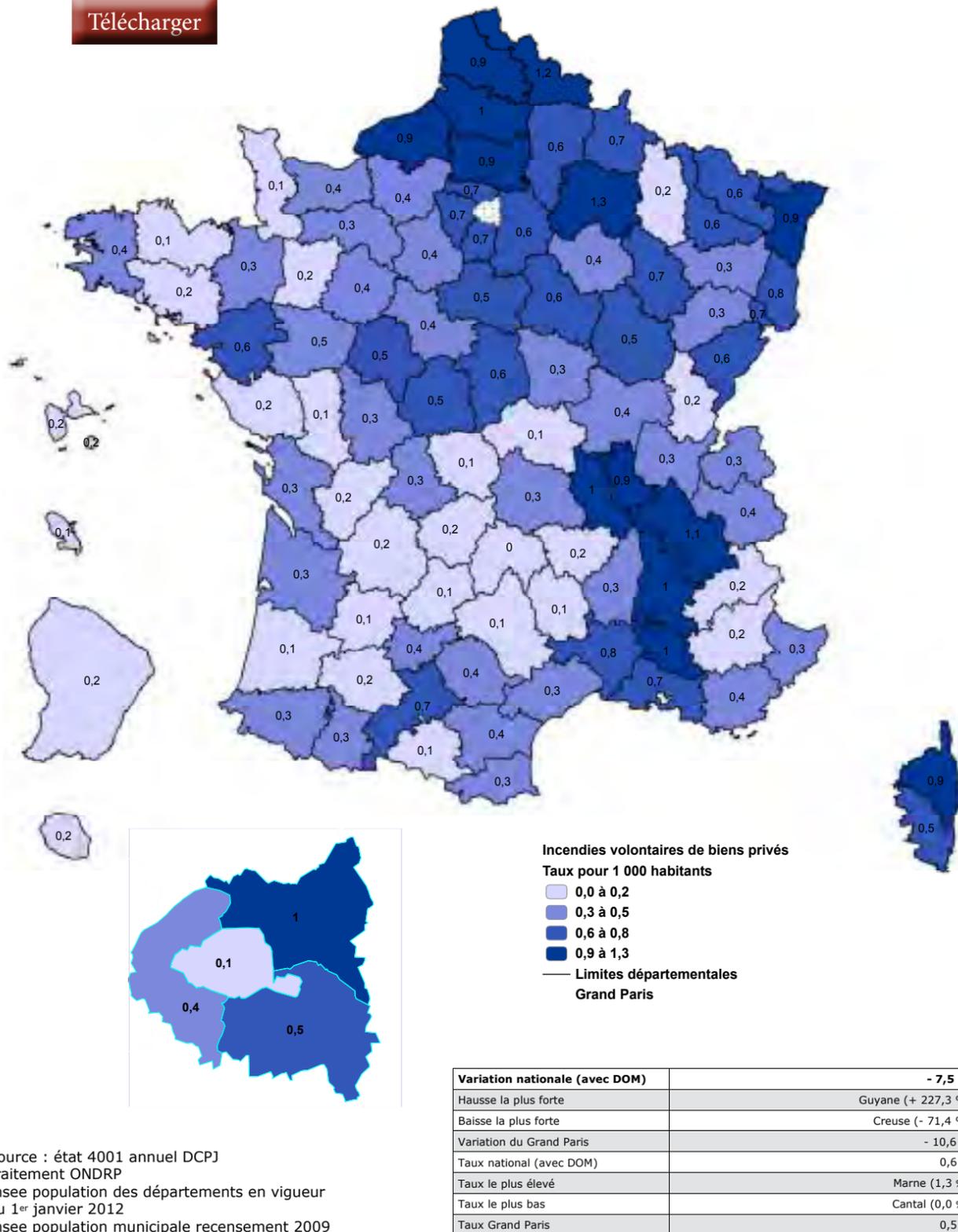
N°	Départements	Population	Destructions et dégradations en 2010	Destructions et dégradations en 2011	Ecarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
01	AIN	588 853	1 561	1 380	- 181	- 11,6	2,3
02	AISNE	539 870	2 731	2 419	- 312	- 11,4	4,5
03	ALLIER	343 046	1 807	1 482	- 325	- 18,0	4,3
04	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	159 450	428	387	- 41	- 9,6	2,4
05	HAUTES-ALPES	135 836	386	451	65	16,8	3,3
06	ALPES-MARITIMES	1 079 100	5 927	5 692	- 235	- 4,0	5,3
07	ARDÈCHE	313 578	739	663	- 76	- 10,3	2,1
08	ARDENNES	283 296	1 639	1 576	- 63	- 3,8	5,6
09	ARIÈGE	151 117	388	351	- 37	- 9,5	2,3
10	AUBE	303 298	1 546	1 498	- 48	- 3,1	4,9
11	AUDE	353 980	1 715	1 992	277	16,2	4,5
12	AVEYRON	277 048	432	392	- 40	- 9,3	1,4
13	BOUCHES-DU-RHÔNE	1 967 299	13 759	12 214	- 1 545	- 11,2	6,2
14	CALVADOS	680 908	4 384	4 065	- 319	- 7,3	6,0
15	CANTAL	148 380	333	340	7	2,1	2,3
16	CHARENTE	351 563	1 736	1 732	- 4	- 0,2	4,9
17	CHARENTE-MARITIME	616 607	3 286	3 151	- 135	- 4,1	5,1
18	CHER	311 022	1 557	1 449	- 108	- 6,9	4,7
19	CORRÈZE	243 352	1 031	963	- 68	- 6,6	4,0
21	CÔTE-D'OR	524 144	2 913	2 638	- 275	- 9,4	5,0
22	COTES-D'ARMOR	587 519	2 588	2 111	- 477	- 18,4	3,6
23	CREUSE	123 584	218	148	- 70	- 32,1	1,2
24	DORDOGNE	412 082	838	948	110	13,1	2,3
25	DOUBS	525 276	2 740	2 960	220	8,0	5,6
26	DROME	482 984	2 724	2 328	- 396	- 14,5	4,8
27	EURE	582 822	1 945	1 515	- 430	- 22,1	2,6
28	EURE-ET-LOIR	425 502	2 037	1 588	- 449	- 22,0	3,7
29	FINISTÈRE	893 914	5 232	4 700	- 532	- 10,2	5,3
2A	CORSE-DU-SUD	141 330	909	809	- 100	- 11,0	5,7
2B	HAUTE-CORSE	164 344	687	610	- 77	- 11,2	3,7
30	GARD	701 883	4 156	3 560	- 596	- 14,3	5,1
31	HAUTE-GARONNE	1 230 820	5 133	6 820	1 687	32,9	5,5
32	GERES	187 181	358	300	- 58	- 16,2	1,6
33	GIRONDE	1 434 661	7 915	7 653	- 262	- 3,3	5,3
34	HÉRAULT	1 031 974	5 605	5 173	- 432	- 7,7	5,0
35	ILLE-ET-VILAINE	977 449	4 903	4 641	- 262	- 5,3	4,7
36	INDRE	232 268	806	787	- 19	- 2,4	3,4
37	INDRE-ET-LOIRE	588 420	3 452	3 175	- 277	- 8,0	5,4
38	ISÈRE	1 197 038	7 328	5 841	- 1 487	- 20,3	4,9
39	JURA	261 277	681	670	- 11	- 1,6	2,6
40	LANDES	379 341	1 202	1 006	- 196	- 16,3	2,7
41	LOIR-ET-CHER	327 868	1 492	1 256	- 236	- 15,8	3,8
42	LOIRE	746 115	5 377	5 160	- 217	- 4,0	6,9
43	HAUTE-LOIRE	223 122	625	603	- 22	- 3,5	2,7
44	LOIRE-ATLANTIQUE	1 266 358	9 329	7 996	- 1 333	- 14,3	6,3
45	LOIRET	653 510	2 967	2 581	- 386	- 13,0	3,9
46	LOT	173 562	304	281	- 23	- 7,6	1,6
47	LOT-ET-GARONNE	329 697	1 102	936	- 166	- 15,1	2,8
48	LOZÈRE	77 163	133	118	- 15	- 11,3	1,5
49	MAINE-ET-LOIRE	780 082	3 133	2 889	- 244	- 7,8	3,7
50	MANCHE	497 762	2 474	2 125	- 349	- 14,1	4,3
51	MARNE	566 145	5 332	4 871	- 461	- 8,6	8,6
52	HAUTE-MARNE	185 214	637	555	- 82	- 12,9	3,0
53	MAYENNE	305 147	909	635	- 274	- 30,1	2,1
54	MEURTHE-ET-MOSELLE	731 019	4 433	4 235	- 198	- 4,5	5,8
55	MEUSE	194 003	585	467	- 118	- 20,2	2,4
56	MORBIHAN	716 182	3 534	3 210	- 324	- 9,2	4,5
57	MOSELLE	1 044 898	6 099	5 815	- 284	- 4,7	5,6
58	NIÈVRE	220 199	702	578	- 124	- 17,7	2,6
59	NORD	2 571 940	22 906	20 807	- 2 099	- 9,2	8,1
60	OISE	801 512	4 200	3 617	- 583	- 13,9	4,5
61	ORNE	292 210	1 400	1 262	- 138	- 9,9	4,3
62	PAS-DE-CALAIS	1 461 257	10 672	10 050	- 622	- 5,8	6,9
63	PUY-DE-DÔME	629 416	3 212	2 492	- 720	- 22,4	4,0
64	PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	650 356	4 007	3 526	- 481	- 12,0	5,4
65	HAUTES-PYRÉNÉES	229 670	946	923	- 23	- 2,4	4,0
66	PYRÉNÉES-ORIENTALES	445 890	1 753	1 669	- 84	- 4,8	3,7
67	BAS-RHIN	1 094 439	6 529	6 007	- 522	- 8,0	5,5
68	HAUT-RHIN	748 614	4 075	3 826	- 249	- 6,1	5,1
69	RHÔNE	1 708 671	13 489	12 237	- 1 252	- 9,3	7,2
70	HAUTE-SAÛNE	239 194	538	495	- 43	- 8,0	2,1
71	SAÛNE-ET-LOIRE	554 720	1 969	1 851	- 118	- 6,0	3,3
72	SARTHE	561 050	2 207	1 859	- 348	- 15,8	3,3
73	SAVOIE	411 007	1 775	1 886	111	6,3	4,6
74	HAUTE-SAVOIE	725 794	2 835	2 676	- 159	- 5,6	3,7
75	PARIS	2 234 105	16 946	13 294	- 3 652	- 21,6	6,0
76	SEINE-MARITIME	1 250 120	11 214	10 557	- 657	- 5,9	8,4
77	SEINE-ET-MARNE	1 313 414	8 653	7 748	- 905	- 10,5	5,9
78	YVELINES	1 407 560	13 016	11 822	- 1 194	- 9,2	8,4
79	DEUX-SÈVRES	366 339	1 439	1 126	- 313	- 21,8	3,1
80	SOMME	569 775	3 382	3 130	- 252	- 7,5	5,5
81	TARN	374 018	1 698	1 496	- 202	- 11,9	4,0
82	TARN-ET-GARONNE	239 291	958	908	- 50	- 5,2	3,8
83	VAR	1 007 303	4 123	3 686	- 437	- 10,6	3,7
84	VAUCLUSE	540 065	3 495	3 104	- 391	- 11,2	5,7
85	VENDEE	626 411	1 964	1 736	- 228	- 11,6	2,8
86	VIENNE	426 066	2 069	1 719	- 350	- 16,9	4,0
87	HAUTE-VIENNE	374 849	1 237	1 051	- 186	- 15,0	2,8
88	VOSGES	380 192	1 451	1 324	- 127	- 8,8	3,5
89	YONNE	343 377	1 921	1 929	8	0,4	5,6
90	TERRITOIRE-DE-BELFORT	142 461	896	750	- 146	- 16,3	5,3
91	ESSONNE	1 208 004	8 605	7 594	- 1 011	- 11,7	6,3
92	HAUTS-DE-SEINE	1 561 745	13 089	10 415	- 2 674	- 20,4	6,7
93	SEINE-SAINT-DENIS	1 515 983	20 340	17 616	- 2 724	- 13,4	11,6
94	VAL-DE-MARNE	1 318 537	11 477	10 079	- 1 398	- 12,2	7,6
95	VAL-D'OISE	1 168 892	11 059	9 525	- 1 534	- 13,9	8,1
971	GUADELOUPE	401 554	1 618	1 438	- 180	- 11,1	3,6
972	MARTINIQUE	396 404	1 310	1 045	- 265	- 20,2	2,6
973	GUYANE	224 469	438	515	77	17,6	2,3
974	RÉUNION	816 364	3 010	2 718	- 292	- 9,7	3,3

Source : DCPJ état 4001 Annuel / Insee population légale municipale 2009 (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 / Traitement ONDRP)

# Dont incendies volontaires de biens privés

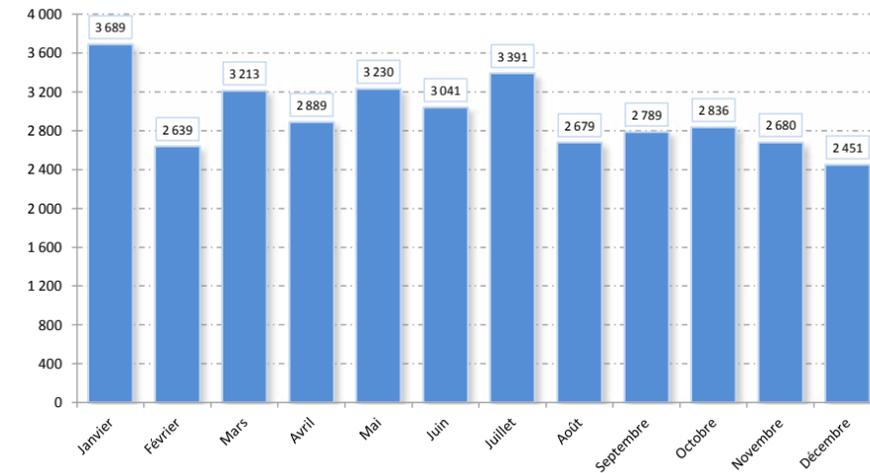
Carte 11. Taux d'incendies volontaires de biens privés.

Télécharger



Source : état 4001 annuel DCPJ  
Traitement ONDRP  
Insee population des départements en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2012  
Insee population municipale recensement 2009

Saisonnalité des incendies volontaires de biens privés enregistrés en 2011 (nb)



Source : DCPJ état 4001  
données provisoires/  
Traitement ONDRP

## INCENDIES VOLONTAIRES DE BIENS PRIVÉS

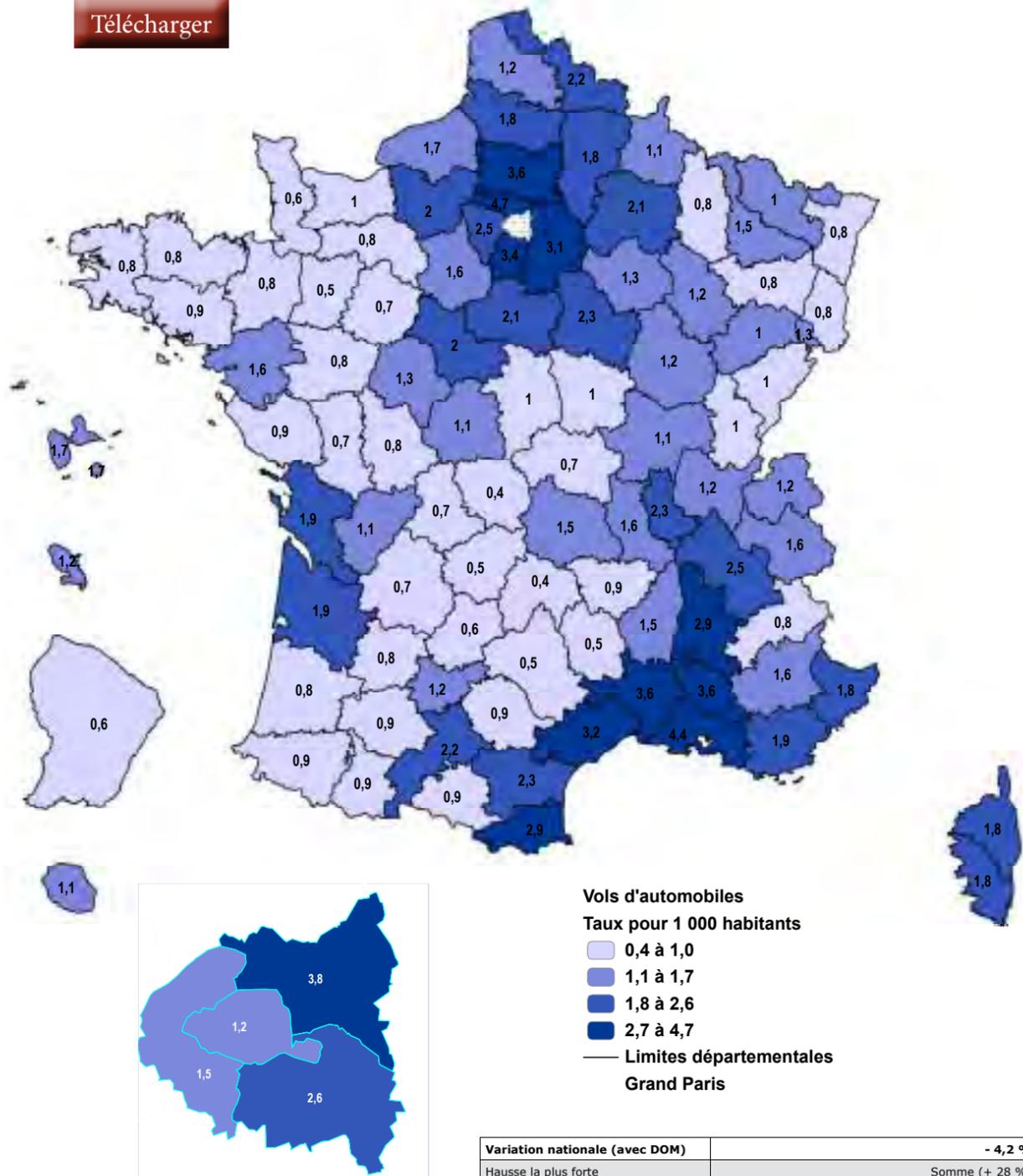
N°	Départements	Population	Incendies de biens privés en 2010	Incendies de biens privés en 2011	Ecart (nb)	Variations (%)	Taux (‰)	N°	Départements	Population	Incendies de biens privés en 2010	Incendies de biens privés en 2011	Ecart (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
01	AIN	588 853	153	150	-3	-2,0	0,3	50	MANCHE	497 762	78	70	-8	-10,3	0,1
02	AISNE	539 870	350	316	-34	-9,7	0,6	51	MARNE	566 145	711	725	14	2,0	1,3
03	ALLIER	343 046	58	50	-8	-13,8	0,1	52	HAUTE-MARNE	185 214	140	127	-13	-9,3	0,7
04	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	159 450	29	29	0	0,0	0,2	53	MAYENNE	305 147	57	62	5	8,8	0,2
05	HAUTES-ALPES	135 836	21	24	3	14,3	0,2	54	MEURTHE-ET-MOSELLE	731 019	429	435	6	1,4	0,6
06	ALPES-MARITIMES	1 079 100	493	377	-116	-23,5	0,3	55	MEUSE	194 003	39	47	8	20,5	0,2
07	ARDÈCHE	313 578	118	104	-14	-11,9	0,3	56	MORBIHAN	716 182	164	125	-39	-23,8	0,2
08	ARDENNES	283 296	218	187	-31	-14,2	0,7	57	MOSELLE	1 044 898	629	638	9	1,4	0,6
09	ARIÈGE	151 117	24	18	-6	-25,0	0,1	58	NIÈVRE	220 199	55	62	7	12,7	0,3
10	AUBE	303 298	125	135	10	8,0	0,4	59	NORD	2 571 940	3 355	3 105	-250	-7,5	1,2
11	AUDE	353 980	142	159	17	12,0	0,4	60	OISE	801 512	746	727	-19	-2,5	0,9
12	AVEYRON	277 048	15	19	4	26,7	0,1	61	ORNE	292 210	94	91	-3	-3,2	0,3
13	BOUCHES-DU-RHÔNE	1 967 299	1 514	1 349	-165	-10,9	0,7	62	PAS-DE-CALAIS	1 461 257	1 217	1 278	61	5,0	0,9
14	CALVADOS	680 908	287	301	14	4,9	0,4	63	PUY-DE-DÔME	629 416	259	192	-67	-25,9	0,3
15	CANTAL	148 380	13	7	-6	-46,2	0,0	64	PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	650 356	248	182	-66	-26,6	0,3
16	CHARENTE	351 563	53	63	10	18,9	0,2	65	HAUTES-PYRÉNÉES	229 670	76	77	1	1,3	0,3
17	CHARENTE-MARITIME	616 607	189	170	-19	-10,1	0,3	66	PYRÉNÉES-ORIENTALES	445 890	158	153	-5	-3,2	0,3
18	CHER	311 022	132	190	58	43,9	0,6	67	BAS-RHIN	1 094 439	1 044	1 014	-30	-2,9	0,9
19	CORRÈZE	243 352	34	54	20	58,8	0,2	68	HAUT-RHIN	748 614	620	566	-54	-8,7	0,8
21	CÔTE-D'OR	524 144	235	287	52	22,1	0,5	69	RHÔNE	1 708 671	1 739	1 514	-225	-12,9	0,9
22	COTES-D'ARMOR	587 519	63	83	20	31,7	0,1	70	HAUTE-SAÛNE	239 194	122	72	-50	-41,0	0,3
23	CREUSE	123 584	35	10	-25	-71,4	0,1	71	SAÛNE-ET-LOIRE	554 720	205	221	16	7,8	0,4
24	DORDOGNE	412 082	57	64	7	12,3	0,2	72	SARTHE	561 050	172	198	26	15,1	0,4
25	DOUBS	525 276	252	293	41	16,3	0,6	73	SAVOIE	411 007	187	179	-8	-4,3	0,4
26	DROME	482 984	414	485	71	17,1	1,0	74	HAUTE-SAVOIE	725 794	225	187	-38	-16,9	0,3
27	EURE	582 822	282	227	-55	-19,5	0,4	75	PARIS	2 234 105	422	324	-98	-23,2	0,1
28	EURE-ET-LOIR	425 502	231	180	-51	-22,1	0,4	76	SEINE-MARITIME	1 250 120	1 283	1 167	-116	-9,0	0,9
29	FINISTÈRE	893 914	370	370	0	0,0	0,4	77	SEINE-ET-MARNE	1 313 414	933	766	-167	-17,9	0,6
2A	CORSE-DU-SUD	141 330	68	73	5	7,4	0,5	78	YVELINES	1 407 560	1 136	982	-154	-13,6	0,7
2B	HAUTE-CORSE	164 344	152	143	-9	-5,9	0,9	79	DEUX-SÈVRES	366 339	77	48	-29	-37,7	0,1
30	GARD	701 883	602	563	-39	-6,5	0,8	80	SOMME	569 775	499	574	75	15,0	1,0
31	HAUTE-GARONNE	1 230 820	949	908	-41	-4,3	0,7	81	TARN	374 018	146	158	12	8,2	0,4
32	GERS	187 181	38	33	-5	-13,2	0,2	82	TARN-ET-GARONNE	239 291	84	96	12	14,3	0,4
33	GIRONDE	1 434 661	526	461	-65	-12,4	0,3	83	VAR	1 007 303	425	396	-29	-6,8	0,4
34	HÉRAULT	1 031 974	389	340	-49	-12,6	0,3	84	VAUCLUSE	540 065	621	520	-101	-16,3	1,0
35	ILLE-ET-VILAINE	977 449	251	256	5	2,0	0,3	85	VENDÉE	626 411	101	121	20	19,8	0,2
36	INDRE	232 268	62	122	60	96,8	0,5	86	VIENNE	426 066	153	114	-39	-25,5	0,3
37	INDRE-ET-LOIRE	588 420	350	296	-54	-15,4	0,5	87	HAUTE-VIENNE	374 849	120	114	-6	-5,0	0,3
38	ISÈRE	1 197 038	1 599	1 348	-251	-15,7	1,1	88	VOSGES	380 192	89	107	18	20,2	0,3
39	JURA	261 277	56	52	-4	-7,1	0,2	89	YONNE	343 377	161	195	34	21,1	0,6
40	LANDES	379 341	65	53	-12	-18,5	0,1	90	TERRITOIRE-DE-BELFORT	142 461	125	103	-22	-17,6	0,7
41	LOIR-ET-CHER	327 868	147	132	-15	-10,2	0,4	91	ESSONNE	1 208 004	1 004	871	-133	-13,2	0,7
42	LOIRE	746 115	836	774	-62	-7,4	1,0	92	HAUTS-DE-SEINE	1 561 745	568	603	35	6,2	0,4
43	HAUTE-LOIRE	223 122	38	52	14	36,8	0,2	93	SEINE-SAINT-DENIS	1 515 983	1 892	1 572	-320	-16,9	1,0
44	LOIRE-ATLANTIQUE	1 266 358	1 037	731	-306	-29,5	0,6	94	VAL-DE-MARNE	1 318 537	716	718	2	0,3	0,5
45	LOIRET	653 510	363	353	-10	-2,8	0,5	95	VAL-D'OISE	1 168 892	908	803	-105	-11,6	0,7
46	LOT	173 562	19	13	-6	-31,6	0,1	971	GUADELOUPE	401 554	89	71	-18	-20,2	0,2
47	LOT-ET-GARONNE	329 697	62	46	-16	-25,8	0,1	972	MARTINIQUE	396 404	24	34	10	41,7	0,1
48	LOZÈRE	77 163	6	5	-1	-16,7	0,1	973	GUYANE	224 469	11	36	25	227,3	0,2
49	MAINE-ET-LOIRE	780 082	354	378	24	6,8	0,5	974	RÉUNION	816 364	236	202	-34	-14,4	0,2

Source : DCPJ état 4001 Annuel / Insee population légale municipale 2009 (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 / Traitement ONDRP)

# Dont vols d'automobiles

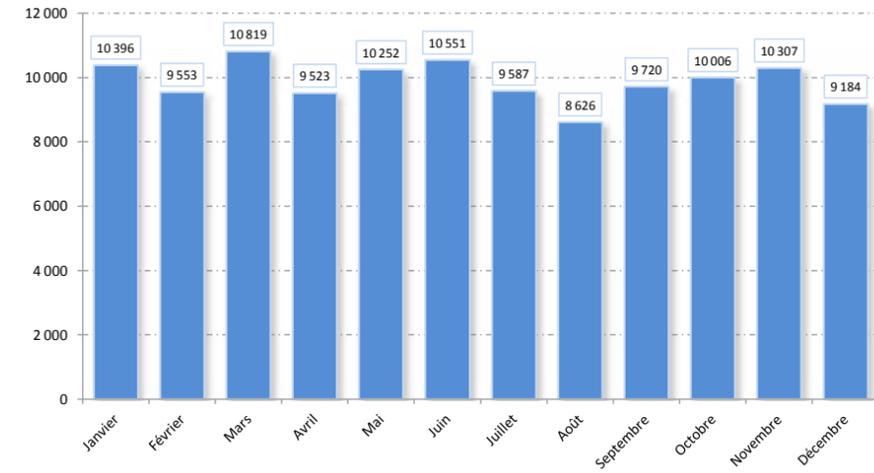
Carte 12. Taux des vols d'automobiles.

Télécharger



Source : état 4001 annuel DCPJ / Traitement ONDRP / Insee population des départements en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2012 / Insee population municipale recensement 2009

## Saisonnalité des vols d'automobiles enregistrés en 2011 (nb)



Source : DCPJ état 4001 données provisoires / Traitement ONDRP

## VOLS D'AUTOMOBILES

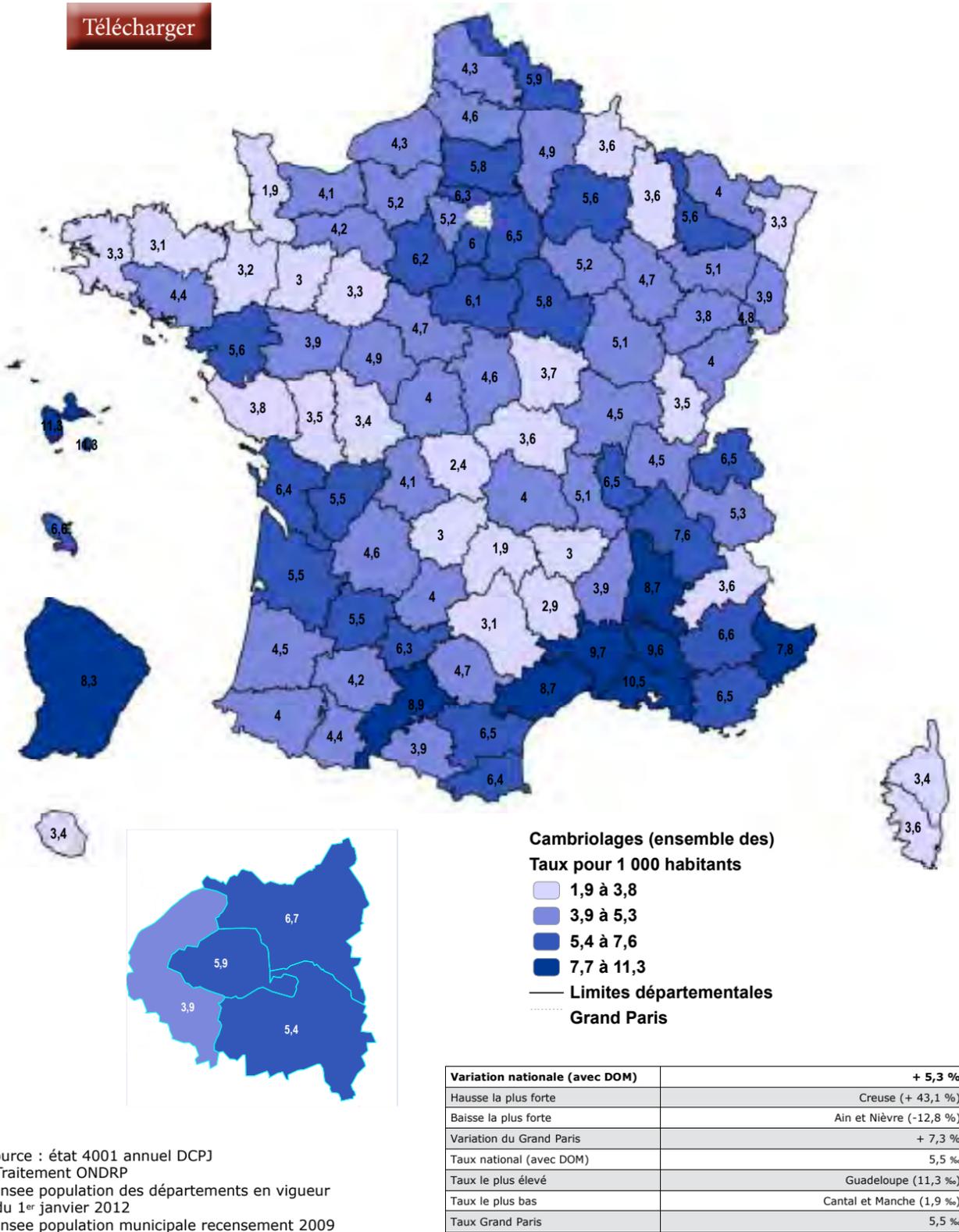
N°	Départements	Population	Vols d'automobiles en 2010	Vols d'automobiles en 2011	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (%)	N°	Départements	Population	Vols d'automobiles en 2010	Vols d'automobiles en 2011	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (%)
01	AIN	588 853	942	705	-237	-25,2	1,2	50	MANCHE	497 762	272	286	14	5,1	0,6
02	AISNE	539 870	937	986	49	5,2	1,8	51	MARNE	566 145	1 342	1 161	-181	-13,5	2,1
03	ALLIER	343 046	232	242	10	4,3	0,7	52	HAUTE-MARNE	185 214	222	229	7	3,2	1,2
04	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	159 450	311	263	-48	-15,4	1,6	53	MAYENNE	305 147	195	146	-49	-25,1	0,5
05	HAUTES-ALPES	135 836	110	104	-6	-5,5	0,8	54	MEURTHE-ET-MOSELLE	731 019	1 185	1 095	-90	-7,6	1,5
06	ALPES-MARITIMES	1 079 100	2 438	1 951	-487	-20,0	1,8	55	MEUSE	194 003	160	147	-13	-8,1	0,8
07	ARDÈCHE	313 578	594	479	-115	-19,4	1,5	56	MORBIHAN	716 182	655	639	-16	-2,4	0,9
08	ARDENNES	283 296	310	300	-10	-3,2	1,1	57	MOSELLE	1 044 898	1 202	1 092	-110	-9,2	1,0
09	ARIÈGE	151 117	150	139	-11	-7,3	0,9	58	NIÈVRE	220 199	223	214	-9	-4,0	1,0
10	AUBE	303 298	434	381	-53	-12,2	1,3	59	NORD	2 571 940	6 031	5 726	-305	-5,1	2,2
11	AUDE	353 980	995	810	-185	-18,6	2,3	60	OISE	801 512	2 876	2 915	39	1,4	3,6
12	AVEYRON	277 048	151	125	-26	-17,2	0,5	61	ORNE	292 210	269	233	-36	-13,4	0,8
13	BOUCHES-DU-RHÔNE	1 967 299	8 641	8 668	27	0,3	4,4	62	PAS-DE-CALAIS	1 461 257	1 776	1 774	-2	-0,1	1,2
14	CALVADOS	680 908	692	679	-13	-1,9	1,0	63	PUY-DE-DÔME	629 416	945	931	-14	-1,5	1,5
15	CANTAL	148 380	59	56	-3	-5,1	0,4	64	PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	650 356	564	587	23	4,1	0,9
16	CHARENTE	351 563	364	385	21	5,8	1,1	65	HAUTES-PYRÉNÉES	229 670	179	197	18	10,1	0,9
17	CHARENTE-MARITIME	616 607	1 338	1 141	-197	-14,7	1,9	66	PYRÉNÉES-ORIENTALES	445 890	1 520	1 289	-231	-15,2	2,9
18	CHER	311 022	331	309	-22	-6,6	1,0	67	BAS-RHIN	1 094 439	922	838	-84	-9,1	0,8
19	CORRÈZE	243 352	159	117	-42	-26,4	0,5	68	HAUT-RHIN	748 614	616	635	19	3,1	0,8
21	CÔTE-D'OR	524 144	753	651	-102	-13,5	1,2	69	RHÔNE	1 708 671	4 400	3 900	-500	-11,4	2,3
22	COTES-D'ARMOR	587 519	462	467	5	1,1	0,8	70	HAUTE-SAÛNE	239 194	213	251	38	17,8	1,0
23	CREUSE	123 584	80	51	-29	-36,3	0,4	71	SAÛNE-ET-LOIRE	554 720	506	615	109	21,5	1,1
24	DORDOGNE	412 082	327	284	-43	-13,1	0,7	72	SARTHE	561 050	490	397	-93	-19,0	0,7
25	DOUBS	525 276	583	538	-45	-7,7	1,0	73	SAVOIE	411 007	670	655	-15	-2,2	1,6
26	DROME	482 984	1 490	1 416	-74	-5,0	2,9	74	HAUTE-SAVOIE	725 794	1 034	899	-135	-13,1	1,2
27	EURE	582 822	1 135	1 185	50	4,4	2,0	75	PARIS	2 234 105	2 564	2 722	158	6,2	1,2
28	EURE-ET-LOIR	425 502	860	695	-165	-19,2	1,6	76	SEINE-MARITIME	1 250 120	2 168	2 090	-78	-3,6	1,7
29	FINISTÈRE	893 914	794	736	-58	-7,3	0,8	77	SEINE-ET-MARNE	1 313 414	3 887	4 083	196	5,0	3,1
2A	CORSE-DU-SUD	141 330	223	255	32	14,3	1,8	78	YVELINES	1 407 560	3 572	3 583	11	0,3	2,5
2B	HAUTE-CORSE	164 344	309	298	-11	-3,6	1,8	79	DEUX-SÈVRES	366 339	310	246	-64	-20,6	0,7
30	GARD	701 883	2 920	2 528	-392	-13,4	3,6	80	SOMME	569 775	814	1 042	228	28,0	1,8
31	HAUTE-GARONNE	1 230 820	3 072	2 721	-351	-11,4	2,2	81	TARN	374 018	300	325	25	8,3	0,9
32	GERS	187 181	163	165	2	1,2	0,9	82	TARN-ET-GARONNE	239 291	353	297	-56	-15,9	1,2
33	GIRONDE	1 434 661	3 032	2 678	-354	-11,7	1,9	83	VAR	1 007 303	2 220	1 925	-295	-13,3	1,9
34	HÉRAULT	1 031 974	3 390	3 275	-115	-3,4	3,2	84	VAUCLUSE	540 065	2 341	1 942	-399	-17,0	3,6
35	ILLE-ET-VILAINE	977 449	941	789	-152	-16,2	0,8	85	VENDÉE	626 411	556	574	18	3,2	0,9
36	INDRE	232 268	337	247	-90	-26,7	1,1	86	VIENNE	426 066	468	362	-106	-22,6	0,8
37	INDRE-ET-LOIRE	588 420	921	757	-164	-17,8	1,3	87	HAUTE-VIENNE	374 849	323	263	-60	-18,6	0,7
38	ISÈRE	1 197 038	3 444	2 990	-454	-13,2	2,5	88	VOSGES	380 192	341	288	-53	-15,5	0,8
39	JURA	261 277	243	255	12	4,9	1,0	89	YONNE	343 377	821	788	-33	-4,0	2,3
40	LANDES	379 341	380	288	-92	-24,2	0,8	90	TERRITOIRE-DE-BELFORT	142 461	177	182	5	2,8	1,3
41	LOIR-ET-CHER	327 868	771	669	-102	-13,2	2,0	91	ESSONNE	1 208 004	3 464	4 104	640	18,5	3,4
42	LOIRE	746 115	1 356	1 210	-146	-10,8	1,6	92	HAUTS-DE-SEINE	1 561 745	1 985	2 333	348	17,5	1,5
43	HAUTE-LOIRE	223 122	165	204	39	23,6	0,9	93	SEINE-SAINT-DENIS	1 515 983	5 331	5 728	397	7,4	3,8
44	LOIRE-ATLANTIQUE	1 266 358	2 480	1 976	-504	-20,3	1,6	94	VAL-DE-MARNE	1 318 537	3 133	3 451	318	10,2	2,6
45	LOIRET	653 510	1 285	1 340	55	4,3	2,1	95	VAL-D'OISE	1 168 892	5 335	5 533	198	3,7	4,7
46	LOT	173 562	122	97	-25	-20,5	0,6	97	GUADELOUPE	401 554	803	675	-128	-15,9	1,7
47	LOT-ET-GARONNE	329 697	274	280	6	2,2	0,8	972	MARTINIQUE	396 404	531	477	-54	-10,2	1,2
48	LOZÈRE	77 163	41	37	-4	-9,8	0,5	973	GUYANE	224 469	150	143	-7	-4,7	0,6
49	MAINE-ET-LOIRE	780 082	780	598	-182	-23,3	0,8	974	RÉUNION	816 364	880	887	7	0,8	1,1

Source : DCPJ état 4001 Annuel / Insee population légale municipale 2009 (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 / Traitement ONDRP)

# Cambriolages et vols avec entrée par ruse

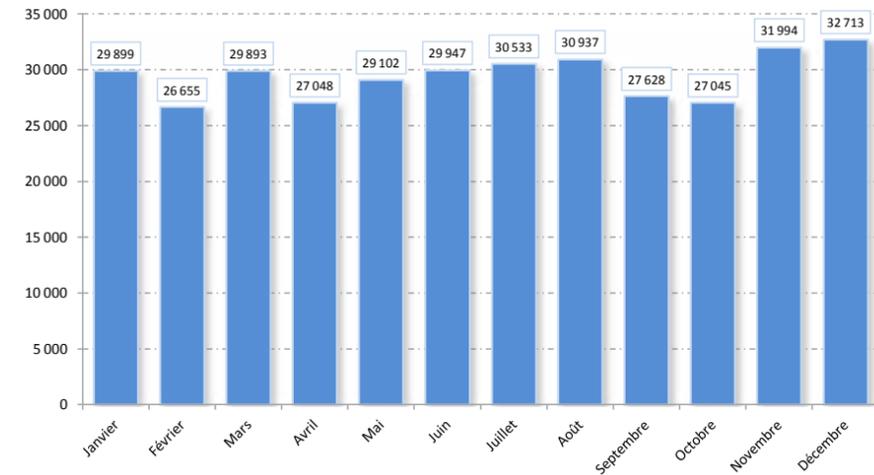
Carte 13. Taux de l'ensemble des cambrilage et vols par ruse.

Télécharger



Source : état 4001 annuel DCPJ / Traitement ONDRP / Insee population des départements en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2012 / Insee population municipale recensement 2009

## Saisonnalité des cambriolages enregistrés en 2011 (nb)



Source : DCPJ état 4001 données provisoires / Traitement ONDRP

## CAMBRIOLAGES ET VOLS AVEC ENTRÉE PAR RUSE

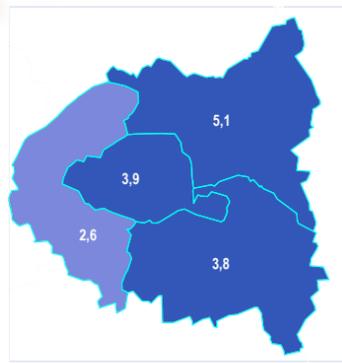
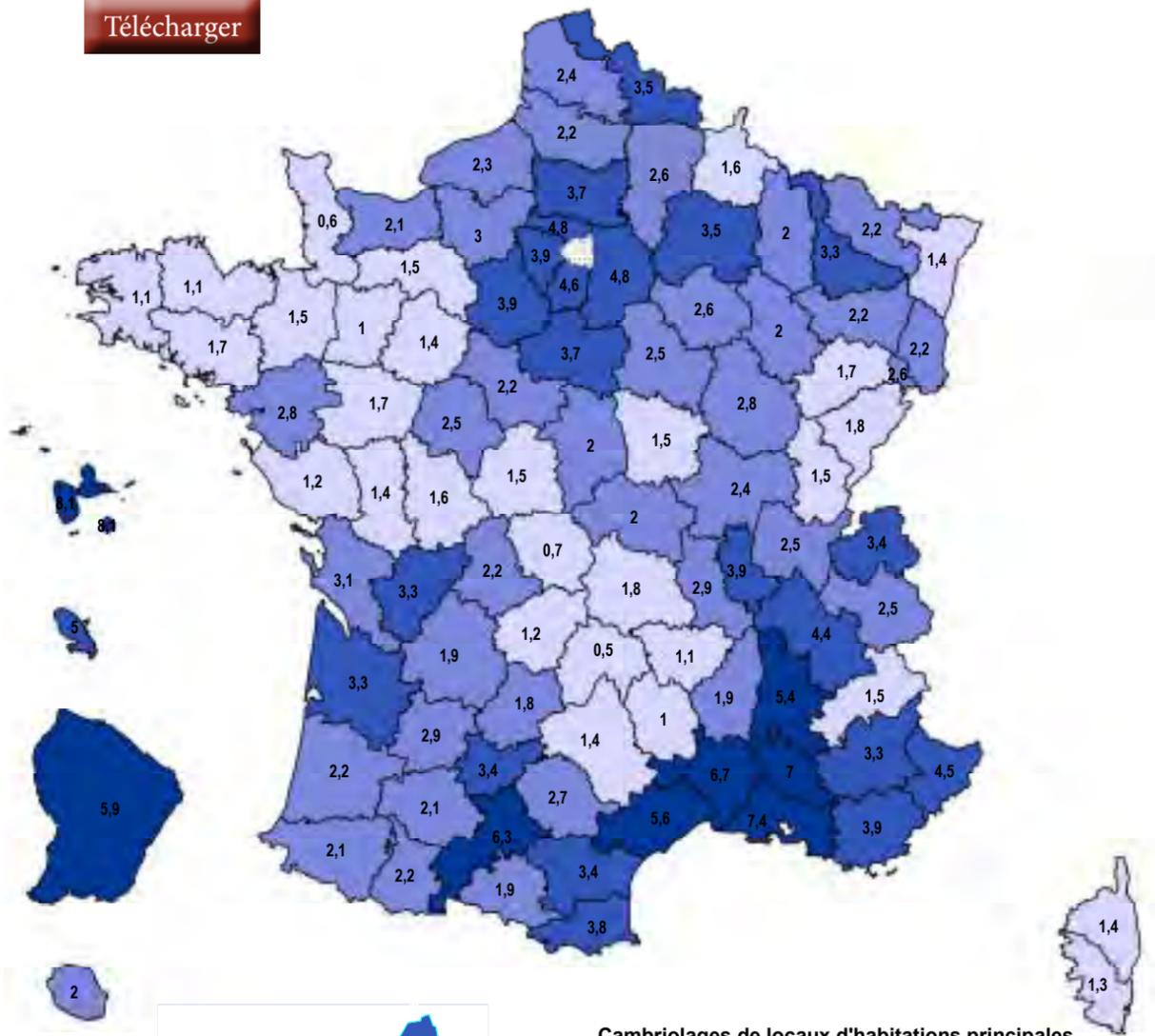
N°	Départements	Population	Cambriolages en 2010	Cambriolages en 2011	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
01	AIN	588 853	3 052	2 661	- 391	- 12,8	4,5
02	AISNE	539 870	2 310	2 636	326	14,1	4,9
03	ALLIER	343 046	1 142	1 241	99	8,7	3,6
04	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	159 450	806	1 052	246	30,5	6,6
05	HAUTES-ALPES	135 836	424	495	71	16,7	3,6
06	ALPES-MARITIMES	1 079 100	8 709	8 440	- 269	- 3,1	7,8
07	ARDÈCHE	313 578	1 155	1 208	53	4,6	3,9
08	ARDENNES	283 296	1 044	1 018	- 26	- 2,5	3,6
09	ARIÈGE	151 117	554	596	42	7,6	3,9
10	AUBE	303 298	1 448	1 562	114	7,9	5,2
11	AUDE	353 980	2 331	2 299	- 32	- 1,4	6,5
12	AVEYRON	277 048	794	852	58	7,3	3,1
13	BOUCHES-DU-RHÔNE	1 967 299	18 882	20 677	1 795	9,5	10,5
14	CALVADOS	680 908	2 488	2 788	300	12,1	4,1
15	CANTAL	148 380	285	277	- 8	- 2,8	1,9
16	CHARENTE	351 563	1 715	1 922	207	12,1	5,5
17	CHARENTE-MARITIME	616 607	4 184	3 975	- 209	- 5,0	6,4
18	CHER	311 022	1 420	1 432	12	0,8	4,6
19	CORRÈZE	243 352	780	730	- 50	- 6,4	3,0
21	CÔTE-D'OR	524 144	2 130	2 691	561	26,3	5,1
22	COTES-D'ARMOR	587 519	1 800	1 832	32	1,8	3,1
23	CREUSE	123 584	209	299	90	43,1	2,4
24	DORDOGNE	412 082	1 866	1 897	31	1,7	4,6
25	DOUBS	525 276	2 058	2 107	49	2,4	4,0
26	DROME	482 984	3 449	4 220	771	22,4	8,7
27	EURE	582 822	2 874	3 042	168	5,8	5,2
28	EURE-ET-LOIR	425 502	2 277	2 637	360	15,8	6,2
29	FINISTÈRE	893 914	2 756	2 914	158	5,7	3,3
2A	CORSE-DU-SUD	141 330	479	509	30	6,3	3,6
2B	HAUTE-CORSE	164 344	570	562	- 8	- 1,4	3,4
30	GARD	701 883	6 375	6 822	447	7,0	9,7
31	HAUTE-GARONNE	1 230 820	8 642	10 950	2 308	26,7	8,9
32	GERS	187 181	695	794	99	14,2	4,2
33	GIRONDE	1 434 661	8 047	7 908	- 139	- 1,7	5,5
34	HÉRAULT	1 031 974	8 759	8 985	226	2,6	8,7
35	ILLE-ET-VILAINE	977 449	3 461	3 089	- 372	- 10,7	3,2
36	INDRE	232 268	803	940	137	17,1	4,0
37	INDRE-ET-LOIRE	588 420	2 826	2 883	57	2,0	4,9
38	ISÈRE	1 197 038	9 033	9 047	14	0,2	7,6
39	JURA	261 277	993	925	- 68	- 6,8	3,5
40	LANDES	379 341	1 687	1 720	33	2,0	4,5
41	LOIR-ET-CHER	327 868	1 620	1 540	- 80	- 4,9	4,7
42	LOIRE	746 115	3 913	3 801	- 112	- 2,9	5,1
43	HAUTE-LOIRE	223 122	755	677	- 78	- 10,3	3,0
44	LOIRE-ATLANTIQUE	1 266 358	6 861	7 120	259	3,8	5,6
45	LOIRET	653 510	3 607	3 978	371	10,3	6,1
46	LOT	173 562	585	692	107	18,3	4,0
47	LOT-ET-GARONNE	329 697	1 509	1 801	292	19,4	5,5
48	LOZÈRE	77 163	196	227	31	15,8	2,9
49	MAINE-ET-LOIRE	780 082	2 628	3 055	427	16,2	3,9
50	MANCHE	497 762	1 012	936	- 76	- 7,5	1,9
51	MARNE	566 145	3 117	3 152	35	1,1	5,6
52	HAUTE-MARNE	185 214	771	877	106	13,7	4,7
53	MAYENNE	305 147	822	924	102	12,4	3,0
54	MEURTHE-ET-MOSELLE	731 019	3 753	4 126	373	9,9	5,6
55	MEUSE	194 003	620	695	75	12,1	3,6
56	MORBIHAN	716 182	3 131	3 158	27	0,9	4,4
57	MOSELLE	1 044 898	3 784	4 194	410	10,8	4,0
58	NIÈVRE	220 199	941	821	- 120	- 12,8	3,7
59	NORD	2 571 940	15 624	15 195	- 429	- 2,7	5,9
60	OISE	801 512	4 159	4 634	475	11,4	5,8
61	ORNE	292 210	1 227	1 221	- 6	- 0,5	4,2
62	PAS-DE-CALAIS	1 461 257	5 919	6 305	386	6,5	4,3
63	PUY-DE-DÔME	629 416	2 395	2 509	114	4,8	4,0
64	PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	650 356	2 661	2 602	- 59	- 2,2	4,0
65	HAUTES-PYRÉNÉES	229 670	909	1 015	106	11,7	4,4
66	PYRÉNÉES-ORIENTALES	445 890	3 281	2 869	- 412	- 12,6	6,4
67	BAS-RHIN	1 094 439	3 824	3 581	- 243	- 6,4	3,3
68	HAUT-RHIN	748 614	3 111	2 889	- 222	- 7,1	3,9
69	RHÔNE	1 708 671	11 203	11 032	- 171	- 1,5	6,5
70	HAUTE-SAÛNE	239 194	1 008	918	- 90	- 8,9	3,8
71	SAÛNE-ET-LOIRE	554 720	2 165	2 518	353	16,3	4,5
72	SARTHE	561 050	1 726	1 852	126	7,3	3,3
73	SAVOIE	411 007	2 299	2 158	- 141	- 6,1	5,3
74	HAUTE-SAVOIE	725 794	4 223	4 748	525	12,4	6,5
75	PARIS	2 234 105	12 853	13 198	345	2,7	5,9
76	SEINE-MARITIME	1 250 120	5 407	5 414	7	0,1	4,3
77	SEINE-ET-MARNE	1 313 414	7 528	8 575	1 047	13,9	6,5
78	YVELINES	1 407 560	6 199	7 288	1 089	17,6	5,2
79	DEUX-SÈVRES	366 339	1 179	1 274	95	8,1	3,5
80	SOMME	569 775	2 308	2 636	328	14,2	4,6
81	TARN	374 018	1 723	1 761	38	2,2	4,7
82	TARN-ET-GARONNE	239 291	1 343	1 518	175	13,0	6,3
83	VAR	1 007 303	6 013	6 575	562	9,3	6,5
84	VAUCLUSE	540 065	5 047	5 197	150	3,0	9,6
85	VENDÉE	626 411	2 240	2 372	132	5,9	3,8
86	VIENNE	426 066	1 516	1 430	- 86	- 5,7	3,4
87	HAUTE-VIENNE	374 849	1 387	1 547	160	11,5	4,1
88	VOSGES	380 192	1 784	1 936	152	8,5	5,1
89	YONNE	343 377	1 863	1 985	122	6,5	5,8
90	TERRITOIRE-DE-BELFORT	142 461	647	678	31	4,8	4,8
91	ESSONNE	1 208 004	6 346	7 306	960	15,1	6,0
92	HAUTS-DE-SEINE	1 561 745	5 382	6 050	668	12,4	3,9
93	SEINE-SAINT-DENIS	1 515 983	8 780	10 220	1 440	16,4	6,7
94	VAL-DE-MARNE	1 318 537	7 049	7 074	25	0,4	5,4
95	VAL-D'OISE	1 168 892	6 689	7 407	718	10,7	6,3
971	GUADELOUPE	401 554	4 471	4 548	77	1,7	11,3
972	MARTINIQUE	396 404	2 876	2 620	- 256	- 8,9	6,6
973	GUYANE	224 469	1 846	1 855	9	0,5	8,3
974	RÉUNION	816 364	2 606	2 755	149	5,7	3,4

Source : DCPJ état 4001 Annuel / Insee population légale municipale 2009 (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 / Traitement ONDRP)

# Dont cambriolages d'habitations principales

Carte 14. Taux de l'ensemble des cambriolages d'habitations principales.

Télécharger



**Cambriolages de locaux d'habitations principales**  
**Taux pour 1 000 habitants**

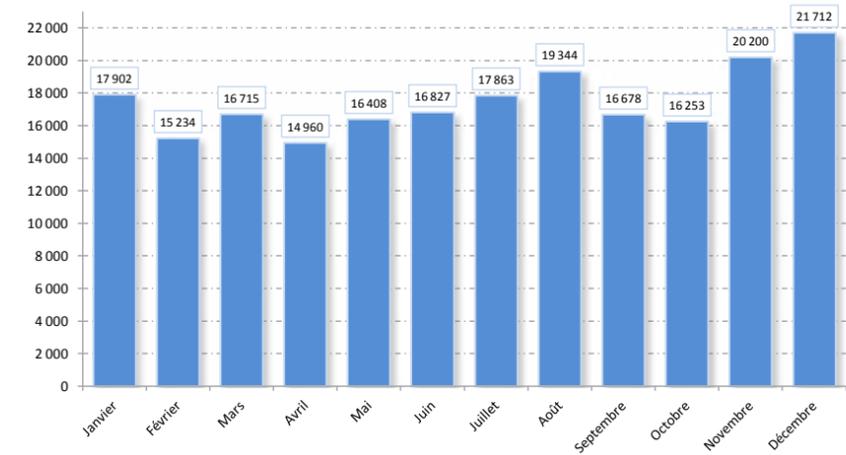
- 0,5 à 1,8
- 1,9 à 3,1
- 3,2 à 5,1
- 5,2 à 8,1

— Limites départementales  
**Grand Paris**

<b>Variation nationale (avec DOM)</b>	<b>+ 16,6 %</b>
Hausse la plus forte	Alpes-de-Haute-Provence (+ 90,4 %)
Baisse la plus forte	Pyrénées-Orientales (-12,6 %)
Variation du Grand Paris	+ 17,2 %
Taux national (avec DOM)	3,3 ‰
Taux le plus élevé	Guadeloupe (8,1 ‰)
Taux le plus bas	Cantal (0,5 ‰)
Taux Grand Paris	3,9 ‰

Source : état 4001 annuel DCPJ / Traitement ONDRP  
 / Insee population des départements en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2012  
 / Insee population municipale recensement 2009

Saisonnalité des cambriolages de locaux d'habitations principales enregistrés en 2011 (nb)



Source : DCPJ état 4001 données provisoires / Traitement ONDRP

## CAMBRIOLAGES D'HABITATIONS PRINCIPALES

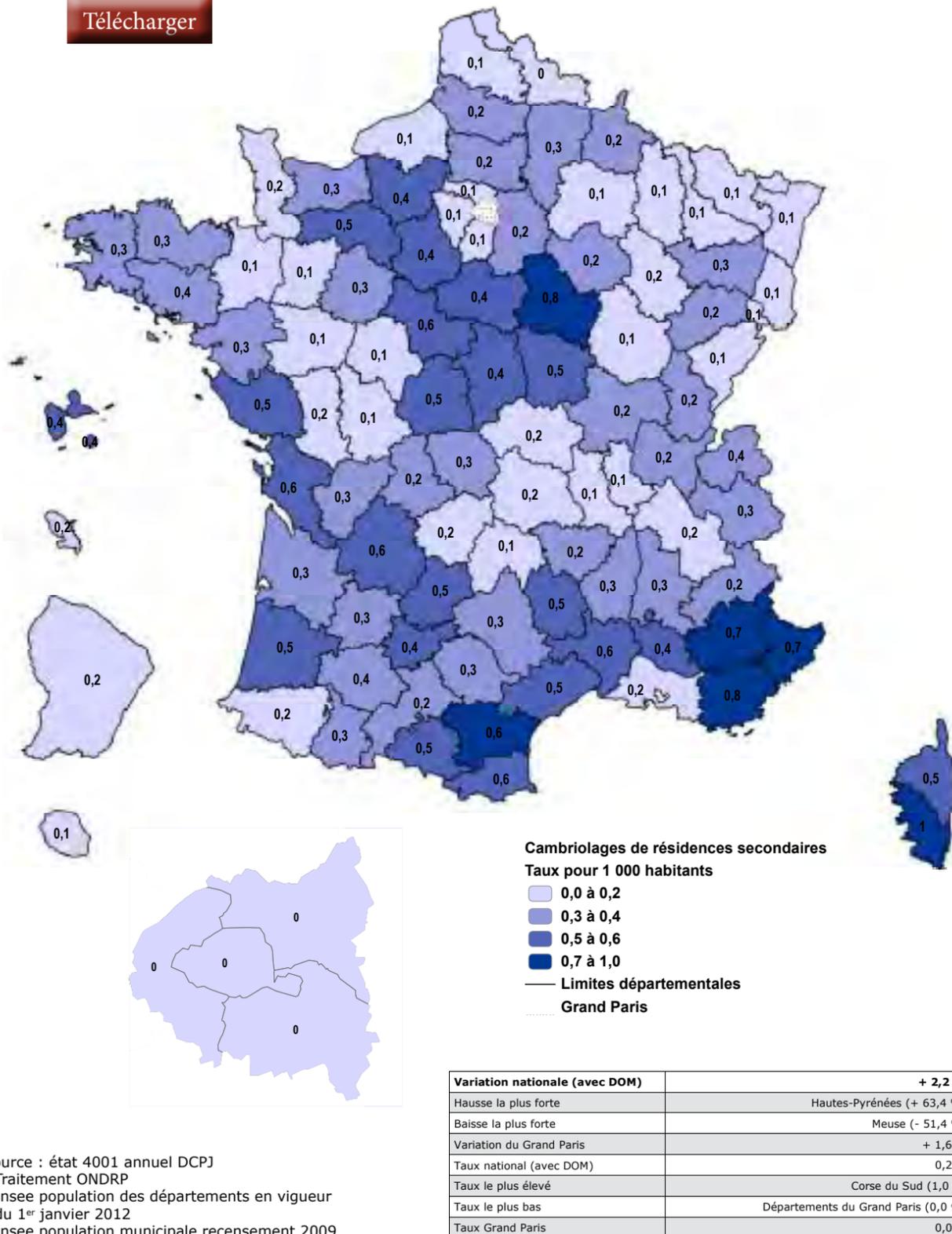
N°	Départements	Population	Cambriolages d'habitations principales en 2010	Cambriolages d'habitations principales en 2011	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)	N°	Départements	Population	Cambriolages d'habitations principales en 2010	Cambriolages d'habitations principales en 2011	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
01	AIN	588 853	1 427	1 482	55	3,9	2,5	50	MANCHE	497 762	295	319	24	8,1	0,6
02	AISNE	539 870	1 027	1 425	398	38,8	2,6	51	MARNE	566 145	1 594	1 995	401	25,2	3,5
03	ALLIER	343 046	567	680	113	19,9	2,0	52	HAUTE-MARNE	185 214	379	369	- 10	- 2,6	2,0
04	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	159 450	280	533	253	90,4	3,3	53	MAYENNE	305 147	305	308	3	1,0	1,0
05	HAUTES-ALPES	135 836	122	202	80	65,6	1,5	54	MEURTHE-ET-MOSELLE	731 019	1 951	2 430	479	24,6	3,3
06	ALPES-MARITIMES	1 079 100	4 626	4 840	214	4,6	4,5	55	MEUSE	194 003	315	384	69	21,9	2,0
07	ARDÈCHE	313 578	517	606	89	17,2	1,9	56	MORBIHAN	716 182	1 038	1 204	166	16,0	1,7
08	ARDENNES	283 296	474	452	- 22	- 4,6	1,6	57	MOSELLE	1 044 898	1 799	2 337	538	29,9	2,2
09	ARIÈGE	151 117	208	284	76	36,5	1,9	58	NIVÈRE	220 199	335	334	- 1	- 0,3	1,5
10	AUBE	303 298	609	782	173	28,4	2,6	59	NORD	2 571 940	9 246	8 957	- 289	- 3,1	3,5
11	AUDE	353 980	1 161	1 207	46	4,0	3,4	60	OISE	801 512	2 337	2 972	635	27,2	3,7
12	AVEYRON	277 048	257	383	126	49,0	1,4	61	ORNE	292 210	421	450	29	6,9	1,5
13	BOUCHES-DU-RHÔNE	1 967 299	12 194	14 556	2 362	19,4	7,4	62	PAS-DE-CALAIS	1 461 257	2 961	3 467	506	17,1	2,4
14	CALVADOS	680 908	1 029	1 418	389	37,8	2,1	63	PUY-DE-DÔME	629 416	882	1 103	221	25,1	1,8
15	CANTAL	148 380	53	78	25	47,2	0,5	64	PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	650 356	1 366	1 351	- 15	- 1,1	2,1
16	CHARENTE	351 563	720	1 151	431	59,9	3,3	65	HAUTES-PYRÉNÉES	229 670	405	515	110	27,2	2,2
17	CHARENTE-MARITIME	616 607	1 733	1 912	179	10,3	3,1	66	PYRÉNÉES-ORIENTALES	445 890	1 926	1 683	- 243	- 12,6	3,8
18	CHER	311 022	582	625	43	7,4	2,0	67	BAS-RHIN	1 094 439	1 749	1 570	- 179	- 10,2	1,4
19	CORRÈZE	243 352	271	288	17	6,3	1,2	68	HAUT-RHIN	748 614	1 622	1 652	30	1,8	2,2
21	CÔTE-D'OR	524 144	810	1 478	668	82,5	2,8	69	RHÔNE	1 708 671	5 537	6 620	1 083	19,6	3,9
22	COTES-D'ARMOR	587 519	594	641	47	7,9	1,1	70	HAUTE-SAÛNE	239 194	383	395	12	3,1	1,7
23	CREUSE	123 584	53	90	37	69,8	0,7	71	SAÛNE-ET-LOIRE	554 720	1 007	1 344	337	33,5	2,4
24	DORDOGNE	412 082	766	799	33	4,3	1,9	72	SARTHE	561 050	647	800	153	23,6	1,4
25	DOUBS	525 276	938	922	- 16	- 1,7	1,8	73	SAVOIE	411 007	900	1 012	112	12,4	2,5
26	DROME	482 984	1 771	2 595	824	46,5	5,4	74	HAUTE-SAVOIE	725 794	1 991	2 446	455	22,9	3,4
27	EURE	582 822	1 517	1 776	259	17,1	3,0	75	PARIS	2 234 105	7 299	8 734	1 435	19,7	3,9
28	EURE-ET-LOIR	425 502	1 257	1 668	411	32,7	3,9	76	SEINE-MARITIME	1 250 120	2 856	2 880	24	0,8	2,3
29	FINISTÈRE	893 914	789	945	156	19,8	1,1	77	SEINE-ET-MARNE	1 313 414	4 920	6 277	1 357	27,6	4,8
2A	CORSE-DU-SUD	141 330	164	184	20	12,2	1,3	78	YVELINES	1 407 560	4 342	5 478	1 136	26,2	3,9
2B	HAUTE-CORSE	164 344	206	226	20	9,7	1,4	79	DEUX-SÈVRES	366 339	433	496	63	14,5	1,4
30	GARD	701 883	4 136	4 731	595	14,4	6,7	80	SOMME	569 775	925	1 249	324	35,0	2,2
31	HAUTE-GARONNE	1 230 820	5 381	7 695	2 314	43,0	6,3	81	TARN	374 018	866	1 024	158	18,2	2,7
32	GERS	187 181	266	390	124	46,6	2,1	82	TARN-ET-GARONNE	239 291	521	816	295	56,6	3,4
33	GIRONDE	1 434 661	4 477	4 699	222	5,0	3,3	83	VAR	1 007 303	3 008	3 915	907	30,2	3,9
34	HÉRAULT	1 031 974	5 317	5 744	427	8,0	5,6	84	VAUCLUSE	540 065	3 355	3 758	403	12,0	7,0
35	ILLE-ET-VILAINE	977 449	1 497	1 465	- 32	- 2,1	1,5	85	VENDÉE	626 411	699	748	49	7,0	1,2
36	INDRE	232 268	264	338	74	28,0	1,5	86	VIENNE	426 066	682	700	18	2,6	1,6
37	INDRE-ET-LOIRE	588 420	1 345	1 472	127	9,4	2,5	87	HAUTE-VIENNE	374 849	578	807	229	39,6	2,2
38	ISÈRE	1 197 038	4 362	5 230	868	19,9	4,4	88	VOSGES	380 192	840	848	8	1,0	2,2
39	JURA	261 277	372	386	14	3,8	1,5	89	YONNE	343 377	698	870	172	24,6	2,5
40	LANDES	379 341	815	846	31	3,8	2,2	90	TERRITOIRE-DE-BELFORT	142 461	352	376	24	6,8	2,6
41	LOIR-ET-CHER	327 868	651	709	58	8,9	2,2	91	ESSONNE	1 208 004	4 479	5 563	1 084	24,2	4,6
42	LOIRE	746 115	1 821	2 166	345	18,9	2,9	92	HAUTS-DE-SEINE	1 561 745	3 349	4 125	776	23,2	2,6
43	HAUTE-LOIRE	223 122	288	253	- 35	- 12,2	1,1	93	SEINE-SAINT-DENIS	1 515 983	6 396	7 777	1 381	21,6	5,1
44	LOIRE-ATLANTIQUE	1 266 358	3 187	3 504	317	9,9	2,8	94	VAL-DE-MARNE	1 318 537	4 813	4 983	170	3,5	3,8
45	LOIRET	653 510	1 979	2 414	435	22,0	3,7	95	VAL-D'OISE	1 168 892	4 789	5 615	826	17,2	4,8
46	LOT	173 562	224	321	97	43,3	1,8	97	GUADELOUPE	401 554	3 017	3 234	217	7,2	8,1
47	LOT-ET-GARONNE	329 697	720	946	226	31,4	2,9	97	MARTINIQUE	396 404	1 944	1 989	45	2,3	5,0
48	LOZÈRE	77 163	44	81	37	84,1	1,0	97	GUYANE	224 469	1 318	1 316	- 2	- 0,2	5,9
49	MAINE-ET-LOIRE	780 082	1 038	1 324	286	27,6	1,7	97	RÉUNION	816 364	1 426	1 657	231	16,2	2,0

Source : DCPJ état 4001 Annuel / Insee population légale municipale 2009 (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 / Traitement ONDRP)

# Dont cambriolages d'habitations secondaires

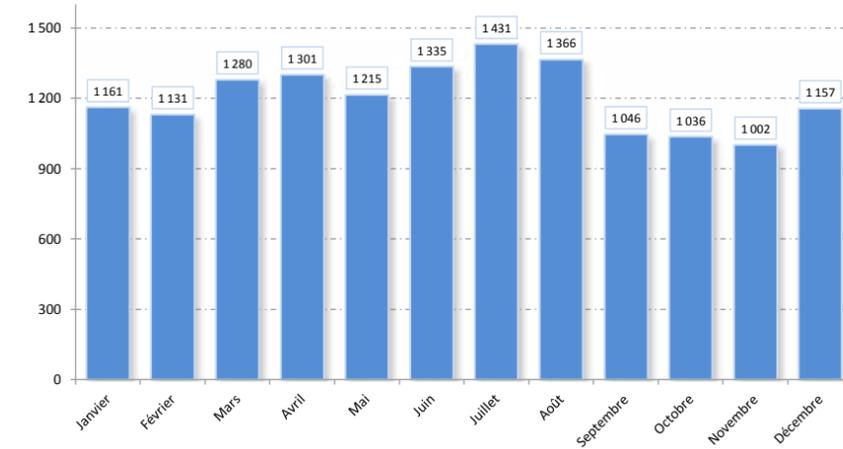
Carte 15. Taux de l'ensemble des cambriolage d'habitations secondaires.

Télécharger



Source : état 4001 annuel DCPJ  
/ Traitement ONDRP  
/ Insee population des départements en vigueur  
du 1<sup>er</sup> janvier 2012  
/ Insee population municipale recensement 2009

Saisonnalité des cambriolages de résidences secondaires enregistrés en 2011 (nb)



Source : DCPJ état 4001  
données provisoires/  
Traitement ONDRP

## CAMBRIOLAGES D'HABITATIONS SECONDAIRES

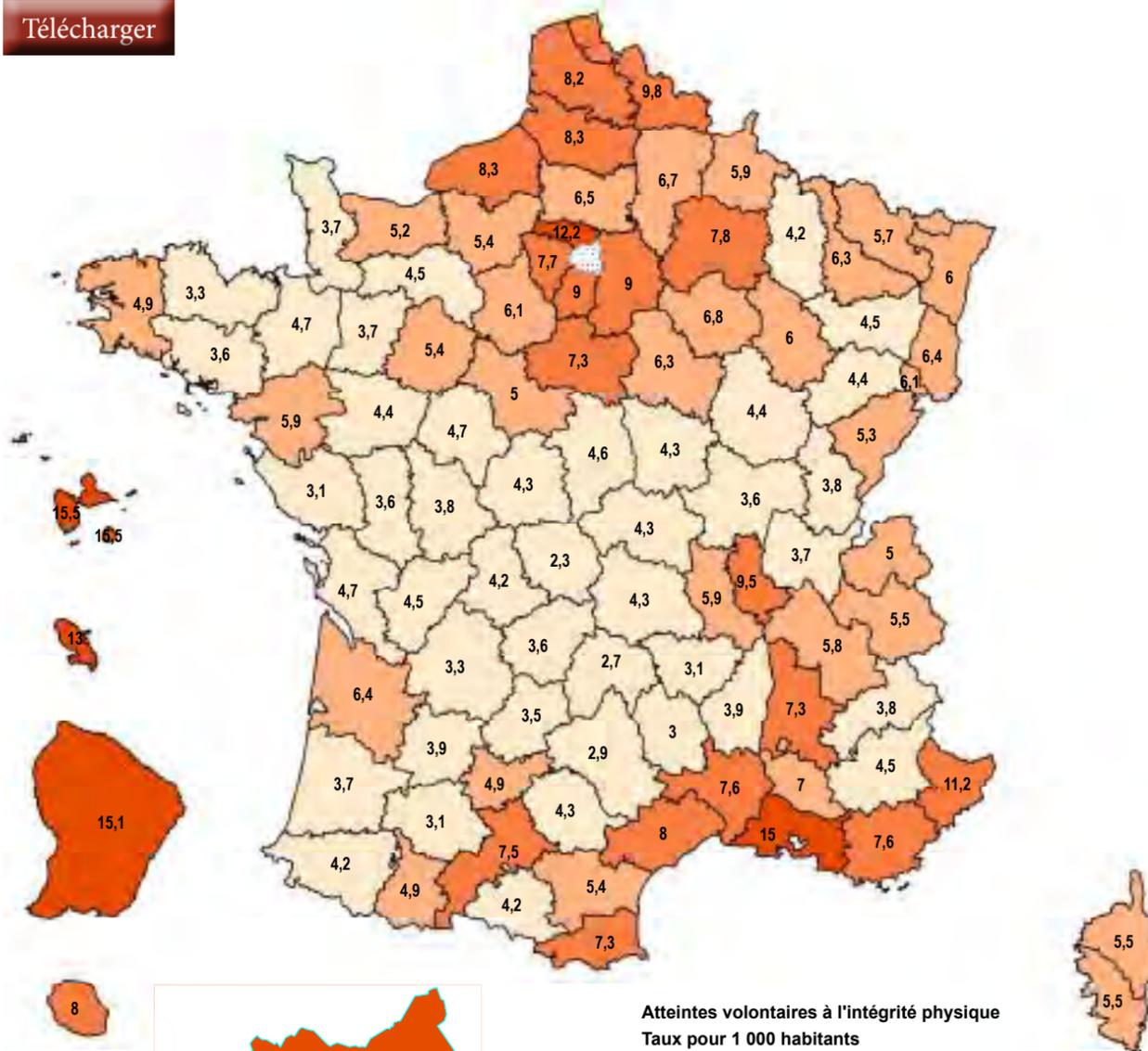
N°	Départements	Population	Cambriolages de résidences secondaires en 2010	Cambriolages de résidences secondaires en 2011	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
01	AIN	588 853	153	142	-11	-7,2	0,2
02	AINSE	539 870	131	148	17	13,0	0,3
03	ALLIER	343 046	59	58	-1	-1,7	0,2
04	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	159 450	88	112	24	27,3	0,7
05	HAUTES-ALPES	135 836	39	29	-10	-25,6	0,2
06	ALPES-MARITIMES	1 079 100	812	716	-96	-11,8	0,7
07	ARDÈCHE	313 578	118	106	-12	-10,2	0,3
08	ARDENNES	283 296	42	60	18	42,9	0,2
09	ARIÈGE	151 117	50	81	31	62,0	0,5
10	AUBE	303 298	94	69	-25	-26,6	0,2
11	AUDE	353 980	226	227	1	0,4	0,6
12	AVEYRON	277 048	57	74	17	29,8	0,3
13	BOUCHES-DU-RHÔNE	1 967 299	291	318	27	9,3	0,2
14	CALVADOS	680 908	228	210	-18	-7,9	0,3
15	CANTAL	148 380	19	22	3	15,8	0,1
16	CHARENTE	351 563	97	96	-1	-1,0	0,3
17	CHARENTE-MARITIME	616 607	361	349	-12	-3,3	0,6
18	CHER	311 022	142	138	-4	-2,8	0,4
19	CORRÈZE	243 352	70	42	-28	-40,0	0,2
21	CÔTE-D'OR	524 144	82	73	-9	-11,0	0,1
22	COTES-D'ARMOR	587 519	223	183	-40	-17,9	0,3
23	CREUSE	123 584	34	33	-1	-2,9	0,3
24	DORDOGNE	412 082	213	235	22	10,3	0,6
25	DOUBS	525 276	37	49	12	32,4	0,1
26	DROME	482 984	151	135	-16	-10,6	0,3
27	EURE	582 822	193	242	49	25,4	0,4
28	EURE-ET-LOIR	425 502	116	168	52	44,8	0,4
29	FINISTÈRE	893 914	241	285	44	18,3	0,3
2A	CORSE-DU-SUD	141 330	130	143	13	10,0	1,0
2B	HAUTE-CORSE	164 344	74	82	8	10,8	0,5
30	GARD	701 883	396	412	16	4,0	0,6
31	HAUTE-GARONNE	1 230 820	168	258	90	53,6	0,2
32	HERS	187 181	58	69	11	19,0	0,4
33	GIRONDE	1 434 661	452	389	-63	-13,9	0,3
34	HÉRAULT	1 031 974	489	514	25	5,1	0,5
35	ILLE-ET-VILAINE	977 449	104	97	-7	-6,7	0,1
36	INDRE	232 268	80	108	28	35,0	0,5
37	INDRE-ET-LOIRE	588 420	102	86	-16	-15,7	0,1
38	ISÈRE	1 197 038	211	220	9	4,3	0,2
39	JURA	261 277	50	54	4	8,0	0,2
40	LANDES	379 341	203	203	0	0,0	0,5
41	LOIR-ET-CHEER	327 868	150	189	39	26,0	0,6
42	LOIRE	746 115	80	79	-1	-1,3	0,1
43	HAUTE-LOIRE	223 122	73	53	-20	-27,4	0,2
44	LOIRE-ATLANTIQUE	1 266 358	262	340	78	29,8	0,3
45	LOIRET	653 510	244	280	36	14,8	0,4
46	LOT	173 562	73	82	9	12,3	0,5
47	LOT-ET-GARONNE	329 697	97	108	11	11,3	0,3
48	LOZÈRE	77 163	28	38	10	35,7	0,5
49	MAINE-ET-LOIRE	780 082	99	102	3	3,0	0,1
50	MANCHE	497 762	82	86	4	4,9	0,2
51	MARNE	566 145	70	72	2	2,9	0,1
52	HAUTE-MARNE	185 214	45	34	-11	-24,4	0,2
53	MAYENNE	305 147	41	42	1	2,4	0,1
54	MEURTHE-ET-MOSELLE	731 019	56	71	15	26,8	0,1
55	MEUSE	194 003	35	17	-18	-51,4	0,1
56	MORBIHAN	716 182	252	256	4	1,6	0,4
57	MOSELLE	1 044 898	63	60	-3	-4,8	0,1
58	NIÈVRE	220 199	125	106	-19	-15,2	0,5
59	NORD	2 571 940	149	95	-54	-36,2	0,0
60	OISE	801 512	155	177	22	14,2	0,2
61	ORNE	292 210	118	139	21	17,8	0,5
62	PAS-DE-CALAIS	1 461 257	217	186	-31	-14,3	0,1
63	PUY-DE-DÔME	629 416	69	112	43	62,3	0,2
64	PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	650 356	105	98	-7	-6,7	0,2
65	HAUTES-PYRÉNÉES	229 670	41	67	26	63,4	0,3
66	PYRÉNÉES-ORIENTALES	445 890	247	269	22	8,9	0,6
67	BAS-RHIN	1 094 439	45	67	22	48,9	0,1
68	HAUT-RHIN	748 614	48	69	21	43,8	0,1
69	RHÔNE	1 708 671	97	94	-3	-3,1	0,1
70	HAUTE-SAÛNE	239 194	73	56	-17	-23,3	0,2
71	SAÛNE-ET-LOIRE	554 720	138	124	-14	-10,1	0,2
72	SARTHE	561 050	147	156	9	6,1	0,3
73	SAVOIE	411 007	97	138	41	42,3	0,3
74	HAUTE-SAVOIE	725 794	262	273	11	4,2	0,4
75	PARIS	2 234 105	101	82	-19	-18,8	0,0
76	SEINE-MARITIME	1 250 120	99	84	-15	-15,2	0,1
77	SEINE-ET-MARNE	1 313 414	264	283	19	7,2	0,2
78	YVELINES	1 407 560	76	84	8	10,5	0,1
79	DEUX-SÈVRES	366 339	66	60	-6	-9,1	0,2
80	SOMME	569 775	146	122	-24	-16,4	0,2
81	TARN	374 018	96	115	19	19,8	0,3
82	TARN-ET-GARONNE	239 291	128	107	-21	-16,4	0,4
83	VAR	1 007 303	943	819	-124	-13,1	0,8
84	VAUCLUSE	540 065	224	218	-6	-2,7	0,4
85	VENDEÈ	626 411	317	328	11	3,5	0,5
86	VIENNE	426 066	91	56	-35	-38,5	0,1
87	HAUTE-VIENNE	374 849	80	84	4	5,0	0,2
88	VOSGES	380 192	113	113	0	0,0	0,3
89	YONNE	343 377	279	275	-4	-1,4	0,8
90	TERRITOIRE-DE-BELFORT	142 461	12	9	-3	-25,0	0,1
91	ESSONNE	1 208 004	86	84	-2	-2,3	0,1
92	HAUTS-DE-SEINE	1 561 745	28	34	6	21,4	0,0
93	SEINE-SAINT-DENIS	1 515 983	33	33	0	0,0	0,0
94	VAL-DE-MARNE	1 318 537	28	44	16	57,1	0,0
95	VAL-D'OISE	1 168 892	50	69	19	38,0	0,1
971	GUADELOUPE	401 554	134	174	40	29,9	0,4
972	MARTINIQUE	396 404	54	68	14	25,9	0,2
973	GUYANE	224 469	23	37	14	60,9	0,2
974	RÉUNION	816 364	48	52	4	8,3	0,1

Source : DCPJ état 4001 Annuel /Insee population légale municipale 2009 (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 /Traitement ONDRP)

# LES ATTEINTES VOLONTAIRES À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE ENREGISTRÉES DANS LES DÉPARTEMENTS

Carte 16. Taux d'atteintes volontaires à l'intégrité physique.

Télécharger



**Atteintes volontaires à l'intégrité physique**  
Taux pour 1 000 habitants

- 2,3 à 4,7
- 4,8 à 7,0
- 7,1 à 11,2
- 11,3 à 20,7

— Limites départementales  
Grand Paris

<b>Variation nationale (avec DOM)</b>	<b>+ 0,1 %</b>
Hausse la plus forte	Maine-et-Loire (+ 14,3 %)
Baisse la plus forte	Puy-de-Dôme (- 4,3 %)
<b>Variation du Grand Paris</b>	<b>- 2,4 %</b>
Taux national (avec DOM)	7,6 ‰
Taux le plus élevé	Seine-Saint-Denis (20,7 ‰)
Taux le plus bas	Creuse (2,3 ‰)
Taux Grand Paris	14,4 ‰

Source : état 4001 annuel DCPJ  
/ Traitement ONDRP  
/ Insee population des départements en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2012  
/ Insee population municipale recensement 2009

Saisonnalité des atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrées en 2011 (nb)



Source : DCPJ état 4001 données provisoires/  
Traitement ONDRP

## ATTEINTES VOLONTAIRES À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

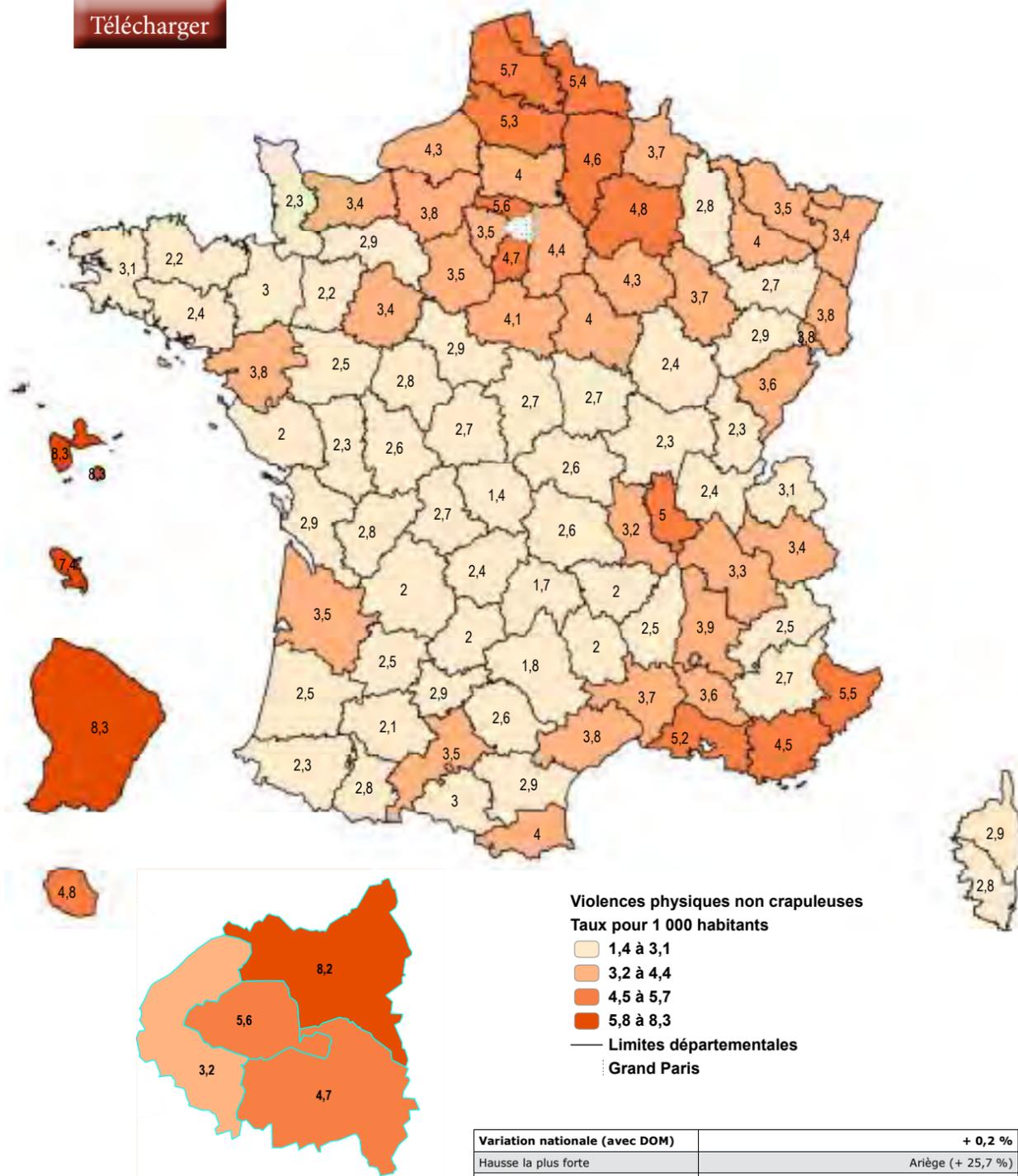
N°	Départements	Population	Atteintes volontaires à l'intégrité physique en 2010	Atteintes volontaires à l'intégrité physique en 2011	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)	N°	Départements	Population	Atteintes volontaires à l'intégrité physique en 2010	Atteintes volontaires à l'intégrité physique en 2011	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
01	AIN	588 853	2 164	2 207	43	2,0	3,7	50	MANCHE	497 762	1 807	1 820	13	0,7	3,7
02	AISNE	539 870	3 549	3 592	43	1,2	6,7	51	MARNE	566 145	4 584	4 427	- 157	- 3,4	7,8
03	ALLIER	343 046	1 415	1 476	61	4,3	4,3	52	HAUTE-MARNE	185 214	1 002	1 115	113	11,3	6,0
04	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	159 450	662	720	58	8,8	4,5	53	MAYENNE	305 147	1 068	1 134	66	6,2	3,7
05	HAUTES-ALPES	135 836	502	510	8	1,6	3,8	54	MEURTHE-ET-MOSELLE	731 019	4 644	4 611	- 33	- 0,7	6,3
06	ALPES-MARITIMES	1 079 100	12 576	12 046	- 530	- 4,2	11,2	55	MEUSE	194 003	852	823	- 29	- 3,4	4,2
07	ARDÈCHE	1 159	1 159	1 228	69	6,0	3,9	56	MORBIHAN	716 182	2 662	2 609	- 53	- 2,0	3,6
08	ARDENNES	283 296	1 542	1 671	129	8,4	5,9	57	MOSELLE	1 044 898	5 950	5 975	25	0,4	5,7
09	ARIÈGE	151 117	556	631	75	13,5	4,2	58	NIÈVRE	220 199	945	936	- 9	- 1,0	4,3
10	AUBE	303 298	2 204	2 068	- 136	- 6,2	6,8	59	NORD	2 571 940	25 373	25 204	- 169	- 0,7	9,8
11	AUDE	353 980	1 825	1 897	72	3,9	5,4	60	OISE	801 512	5 640	5 249	- 391	- 6,9	6,5
12	AVEYRON	277 048	734	801	67	9,1	2,9	61	ORNE	292 210	1 331	1 320	- 11	- 0,8	4,5
13	BOUCHES-DU-RHÔNE	1 967 299	27 804	29 488	1 684	6,1	15,0	62	PAS-DE-CALAIS	1 461 257	12 065	11 994	- 71	- 0,6	8,2
14	CALVADOS	680 908	3 688	3 544	- 144	- 3,9	5,2	63	PUY-DE-DÔME	629 416	2 960	2 726	- 234	- 7,9	4,3
15	CANTAL	148 380	403	400	- 3	- 0,7	2,7	64	PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	650 356	2 540	2 745	205	8,1	4,2
16	CHARENTE	351 563	1 473	1 587	114	7,7	4,5	65	HAUTES-PYRÉNÉES	229 670	1 097	1 121	24	2,2	4,9
17	CHARENTE-MARITIME	616 607	2 771	2 874	103	3,7	4,7	66	PYRÉNÉES-ORIENTALES	445 890	3 334	3 248	- 86	- 2,6	7,3
18	CHER	311 022	1 467	1 443	- 24	- 1,6	4,6	67	BAS-RHIN	1 094 439	6 676	6 554	- 122	- 1,8	6,0
19	CORRÈZE	243 352	909	886	- 23	- 2,5	3,6	68	HAUT-RHIN	748 614	4 838	4 765	- 73	- 1,5	6,4
21	CÔTE-D'OR	524 144	2 364	2 330	- 34	- 1,4	4,4	69	RHÔNE	1 708 671	15 985	16 152	167	1,0	9,5
22	COTES-D'ARMOR	587 519	2 091	1 960	- 131	- 6,3	3,3	70	HAUTE-SAÛNE	239 194	987	1 062	75	7,6	4,4
23	CREUSE	123 584	281	281	0	0,0	2,3	71	SAÛNE-ET-LOIRE	554 720	1 874	1 994	120	6,4	3,6
24	DORDOGNE	412 082	1 437	1 358	- 79	- 5,5	3,3	72	SARTHE	561 050	2 875	3 044	169	5,9	5,4
25	DOUBS	525 276	2 870	2 786	- 84	- 2,9	5,3	73	SAVOIE	411 007	2 268	2 249	- 19	- 0,8	5,5
26	DROME	482 984	3 076	3 502	426	13,8	7,3	74	HAUTE-SAVOIE	725 794	3 619	3 659	40	1,1	5,0
27	EURE	582 822	3 372	3 153	- 219	- 6,5	5,4	75	PARIS	2 234 105	38 709	35 775	- 2 934	- 7,6	16,0
28	EURE-ET-LOIR	425 502	2 679	2 603	- 76	- 2,8	6,1	76	SEINE-MARITIME	1 250 120	10 514	10 352	- 162	- 1,5	8,3
29	FINISTÈRE	893 914	4 003	4 343	340	8,5	4,9	77	SEINE-ET-MARNE	1 313 414	12 686	11 798	- 888	- 7,0	9,0
2A	CORSE-DU-SUD	141 330	715	777	62	8,7	5,5	78	YVELINES	1 407 560	10 861	10 782	- 79	- 0,7	7,7
2B	HAUTE-CORSE	164 344	805	907	102	12,7	5,5	79	DEUX-SÈVRES	366 339	1 213	1 324	111	9,2	3,6
30	GARD	701 883	5 382	5 358	- 24	- 0,4	7,6	80	SOMME	569 775	4 705	4 731	26	0,6	8,3
31	HAUTE-GARONNE	1 230 820	9 075	9 224	149	1,6	7,5	81	TARN	374 018	1 592	1 605	13	0,8	4,3
32	GERS	187 181	597	582	- 15	- 2,5	3,1	82	TARN-ET-GARONNE	239 291	1 234	1 166	- 68	- 5,5	4,9
33	GIRONDE	1 434 661	9 185	9 130	- 55	- 0,6	6,4	83	VAR	1 007 303	7 682	7 609	- 73	- 1,0	7,6
34	HÉRAULT	1 031 974	7 992	8 264	272	3,4	8,0	84	VAUCLUSE	540 065	3 757	3 792	35	0,9	7,0
35	ILLE-ET-VILAINE	977 449	4 686	4 613	- 73	- 1,6	4,7	85	VENDÉE	626 411	1 788	1 515	- 273	- 4,1	3,1
36	INDRE	232 268	994	998	4	0,4	4,3	86	VIENNE	426 066	1 563	1 623	60	3,8	3,8
37	INDRE-ET-LOIRE	588 420	2 633	2 748	115	4,4	4,7	87	HAUTE-VIENNE	374 849	1 532	1 563	31	2,0	4,2
38	ISÈRE	1 197 038	6 599	6 983	384	5,8	5,8	88	VOSGES	380 192	1 521	1 694	173	11,4	4,5
39	JURA	261 277	939	995	56	6,0	3,8	89	YONNE	343 377	2 216	2 174	- 42	- 1,9	6,3
40	LANDES	379 341	1 324	1 422	98	7,4	3,7	90	TERRITOIRE-DE-BELFORT	142 461	941	874	- 67	- 7,1	6,1
41	LOIR-ET-CHER	327 868	1 546	1 637	91	5,9	5,0	91	ESSONNE	1 208 004	11 367	10 820	- 547	- 4,8	9,0
42	LOIRE	746 115	4 158	4 365	207	5,0	5,9	92	HAUTS-DE-SEINE	1 561 745	13 605	13 704	99	0,7	8,8
43	HAUTE-LOIRE	223 122	625	692	67	10,7	3,1	93	SEINE-SAINT-DENIS	1 515 983	30 877	31 331	454	1,5	20,7
44	LOIRE-ATLANTIQUE	1 266 358	6 900	7 507	607	8,8	5,9	94	VAL-DE-MARNE	1 318 537	14 580	14 605	25	0,2	11,1
45	LOIRET	653 510	4 656	4 785	129	2,8	7,3	95	VAL-D'OISE	1 168 892	13 799	14 315	516	3,7	12,2
46	LOT	173 562	606	608	2	0,3	3,5	971	GUADELOUPE	401 554	6 462	6 215	- 247	- 3,8	15,5
47	LOT-ET-GARONNE	329 697	1 401	1 292	- 109	- 7,8	3,9	972	MARTINIQUE	396 404	5 446	5 170	- 276	- 5,1	13,0
48	LOZÈRE	77 163	245	234	- 11	- 4,5	3,0	973	GUYANE	224 469	3 480	3 381	- 99	- 2,8	15,1
49	MAINE-ET-LOIRE	780 082	2 991	3 418	427	14,3	4,4	974	RÉUNION	816 364	6 145	6 497	352	5,7	8,0

Source : DCPJ état 4001 Annuel / Insee population légale municipale 2009 (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012) / Traitement ONDRP

## Dont violences physiques non crapuleuses

Carte 17. Taux des violences physiques non crapuleuses.

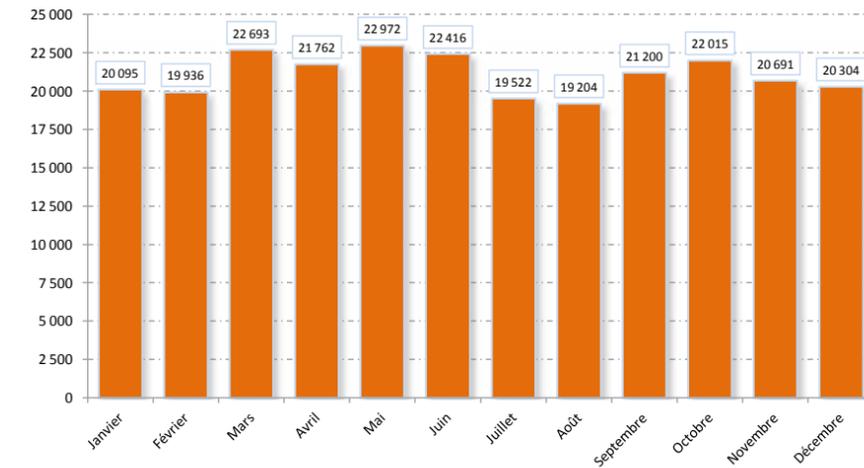
Télécharger



Variation nationale (avec DOM)	+ 0,2 %
Hausse la plus forte	Ariège (+ 25,7 %)
Baisse la plus forte	Lot-et-Garonne (- 10,4 %)
Variation du Grand Paris	- 4,2%
Taux national (avec DOM)	3,9 ‰
Taux le plus élevé	Guadeloupe et Guyane (8,3 ‰)
Taux le plus bas	Creuse (1,4 ‰)
Taux Grand Paris	5,4 ‰

Source : état 4001 annuel DCPJ  
/ Traitement ONDRP  
/ Insee population des départements en vigueur  
du 1<sup>er</sup> janvier 2012  
/ Insee population municipale recensement 2009

Saisonnalité des violences physiques non crapuleuses enregistrées en 2011 (nb)



Source : DCPJ état 4001  
données provisoires/  
Traitement ONDRP

### VIOLENCES PHYSIQUES NON CRAPULEUSES

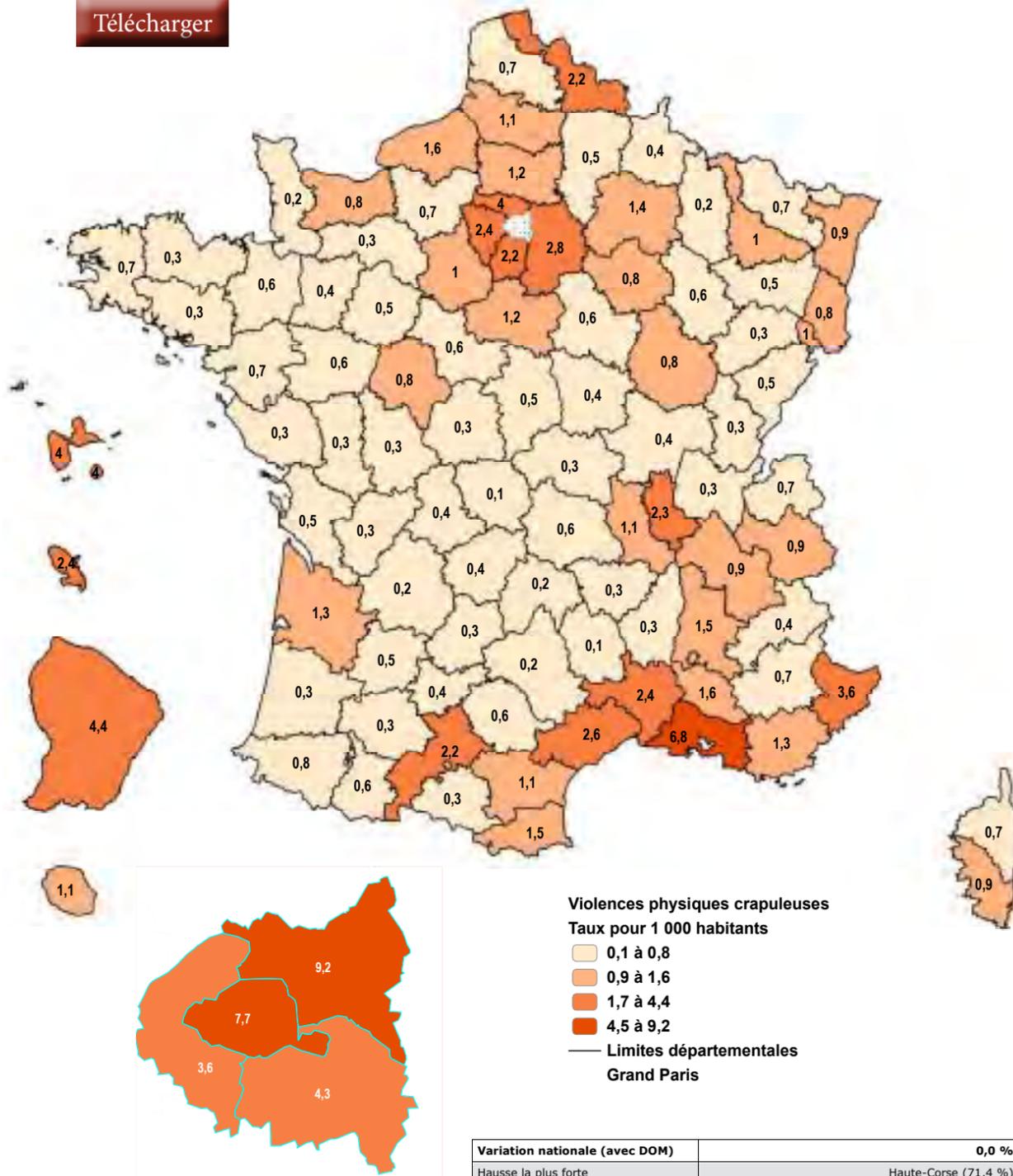
N°	Départements	Population	Violences physiques non crapuleuses en 2010	Violences physiques non crapuleuses en 2011	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
01	AIN	588 853	1 382	1 387	5	0,4	2,4
02	AISNE	539 870	2 306	2 462	156	6,8	4,6
03	ALLIER	343 046	876	908	32	3,7	2,6
04	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	159 450	390	427	37	9,5	2,7
05	HAUTES-ALPES	135 836	347	341	-6	-1,7	2,5
06	ALPES-MARITIMES	1 079 100	5 586	5 914	328	5,9	5,5
07	ARDÈCHE	313 578	704	774	70	9,9	2,5
08	ARDENNES	283 296	1 051	1 045	-6	-0,6	3,7
09	ARIÈGE	151 117	362	455	93	25,7	3,0
10	AUBE	303 298	1 405	1 301	-104	-7,4	4,3
11	AUDE	353 980	940	1 010	70	7,4	2,9
12	AVEYRON	277 048	482	497	15	3,1	1,8
13	BOUCHES-DU-RHÔNE	1 967 299	10 164	10 262	98	1,0	5,2
14	CALVADOS	680 908	2 416	2 326	-90	-3,7	3,4
15	CANTAL	148 380	249	255	6	2,4	1,7
16	CHARENTE	351 563	910	999	89	9,8	2,8
17	CHARENTE-MARITIME	616 607	1 772	1 813	41	2,3	2,9
18	CHER	311 022	885	852	-33	-3,7	2,7
19	CORRÈZE	243 352	593	578	-15	-2,5	2,4
21	CÔTE-D'OR	524 144	1 281	1 241	-40	-3,1	2,4
22	COTES-D'ARMOR	587 519	1 419	1 301	-118	-8,3	2,2
23	CREUSE	123 584	181	173	-8	-4,4	1,4
24	DORDOGNE	412 082	883	841	-42	-4,8	2,0
25	DOUBS	525 276	1 881	1 868	-13	-0,7	3,6
26	DROME	482 984	1 650	1 893	243	14,7	3,9
27	EURE	582 822	2 320	2 215	-105	-4,5	3,8
28	EURE-ET-LOIR	425 502	1 528	1 503	-25	-1,6	3,5
29	FINISTÈRE	893 914	2 505	2 752	247	9,9	3,1
2A	CORSE-DU-SUD	141 330	333	397	64	19,2	2,8
2B	HAUTE-CORSE	164 344	430	472	42	9,8	2,9
30	GARD	701 883	2 480	2 617	137	5,5	3,7
31	HAUTE-GARONNE	1 230 820	4 038	4 297	259	6,4	3,5
32	GERS	187 181	396	385	-11	-2,8	2,1
33	GIRONDE	1 434 661	5 100	4 960	-140	-2,7	3,5
34	HÉRAULT	1 031 974	3 880	3 950	70	1,8	3,8
35	ILLE-ET-VILAINE	977 449	2 933	2 913	-20	-0,7	3,0
36	INDRE	232 268	641	632	-9	-1,4	2,7
37	INDRE-ET-LOIRE	588 420	1 584	1 661	77	4,9	2,8
38	ISÈRE	1 197 038	3 761	3 997	236	6,3	3,3
39	JURA	261 277	612	613	1	0,2	2,3
40	LANDES	379 341	879	938	59	6,7	2,5
41	LOIR-ET-CHER	327 868	886	937	51	5,8	2,9
42	LOIRE	746 115	2 337	2 416	79	3,4	3,2
43	HAUTE-LOIRE	223 122	375	442	67	17,9	2,0
44	LOIRE-ATLANTIQUE	1 266 358	4 417	4 769	352	8,0	3,8
45	LOIRET	653 510	2 607	2 702	95	3,6	4,1
46	LOT	173 562	372	344	-28	-7,5	2,0
47	LOT-ET-GARONNE	329 697	920	824	-96	-10,4	2,5
48	LOZÈRE	77 163	156	153	-3	-1,9	2,0
49	MAINE-ET-LOIRE	780 082	1 822	1 977	155	8,5	2,5
50	MANCHE	497 762	1 157	1 159	2	0,2	2,3
51	MARNE	566 145	2 816	2 736	-80	-2,8	4,8
52	HAUTE-MARNE	185 214	633	693	60	9,5	3,7
53	MAYENNE	305 147	652	686	34	5,2	2,2
54	MEURTHE-ET-MOSELLE	731 019	2 922	2 905	-17	-0,6	4,0
55	MEUSE	194 003	580	550	-30	-5,2	2,8
56	MORBIHAN	716 182	1 761	1 697	-64	-3,6	2,4
57	MOSELLE	1 044 898	3 556	3 680	124	3,5	3,5
58	NIÈVRE	220 199	605	598	-7	-1,2	2,7
59	NORD	2 571 940	13 745	14 000	255	1,9	5,4
60	OISE	801 512	3 409	3 174	-235	-6,9	4,0
61	ORNE	292 210	834	847	13	1,6	2,9
62	PAS-DE-CALAIS	1 461 257	8 138	8 275	137	1,7	5,7
63	PUY-DE-DÔME	629 416	1 736	1 656	-80	-4,6	2,6
64	PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	650 356	1 453	1 498	45	3,1	2,3
65	HAUTES-PYRÉNÉES	229 670	606	644	38	6,3	2,8
66	PYRÉNÉES-ORIENTALES	445 890	1 799	1 764	-35	-1,9	4,0
67	BAS-RHIN	1 094 439	3 730	3 697	-33	-0,9	3,4
68	HAUT-RHIN	748 614	2 980	2 844	-136	-4,6	3,8
69	RHÔNE	1 708 671	8 554	8 550	-4	0,0	5,0
70	HAUTE-SAÔNE	239 194	638	692	54	8,5	2,9
71	SAÔNE-ET-LOIRE	554 720	1 205	1 259	54	4,5	2,3
72	SARTHE	561 050	1 860	1 894	34	1,8	3,4
73	SAVOIE	411 007	1 477	1 384	-93	-6,3	3,4
74	HAUTE-SAVOIE	725 794	2 228	2 383	155	7,0	3,1
75	PARIS	2 234 105	13 617	12 571	-1 046	-7,7	5,6
76	SEINE-MARITIME	1 250 120	5 259	5 369	110	2,1	4,3
77	SEINE-ET-MARNE	1 313 414	6 315	5 765	-550	-8,7	4,4
78	YVELINES	1 407 560	5 086	4 928	-158	-3,1	3,5
79	DEUX-SÈVRES	366 339	768	830	62	8,1	2,3
80	SOMME	569 775	3 049	3 000	-49	-1,6	5,3
81	TARN	374 018	957	962	5	0,5	2,6
82	TARN-ET-GARONNE	239 291	724	696	-28	-3,9	2,9
83	VAR	1 007 303	4 514	4 540	26	0,6	4,5
84	VAUCLUSE	540 065	1 955	1 955	0	0,0	3,6
85	VENDÉE	626 411	1 145	1 245	100	8,7	2,0
86	VIENNE	426 066	1 072	1 104	32	3,0	2,6
87	HAUTE-VIENNE	374 849	967	1 011	44	4,6	2,7
88	VOSGES	380 192	962	1 036	74	7,7	2,7
89	YONNE	343 377	1 431	1 368	-63	-4,4	4,0
90	TERRITOIRE-DE-BELFORT	142 461	532	541	9	1,7	3,8
91	ESSONNE	1 208 004	5 865	5 718	-147	-2,5	4,7
92	HAUTS-DE-SEINE	1 561 745	5 488	5 042	-446	-8,1	3,2
93	SEINE-SAINT-DENIS	1 515 983	12 286	12 374	88	0,7	8,2
94	VAL-DE-MARNE	1 318 537	6 297	6 134	-163	-2,6	4,7
95	VAL-D'OISE	1 168 892	6 411	6 581	170	2,7	5,6
971	GUADELOUPE	401 554	3 504	3 345	-159	-4,5	8,3
972	MARTINIQUE	396 404	3 040	2 945	-95	-3,1	7,4
973	GUYANE	224 469	1 712	1 858	146	8,5	8,3
974	RÉUNION	816 364	3 751	3 959	208	5,5	4,8

Source : DCPJ état 4001 Annuel / Insee population légale municipale 2009 (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 / Traitement ONDRP)

## Dont violences physiques crapuleuses

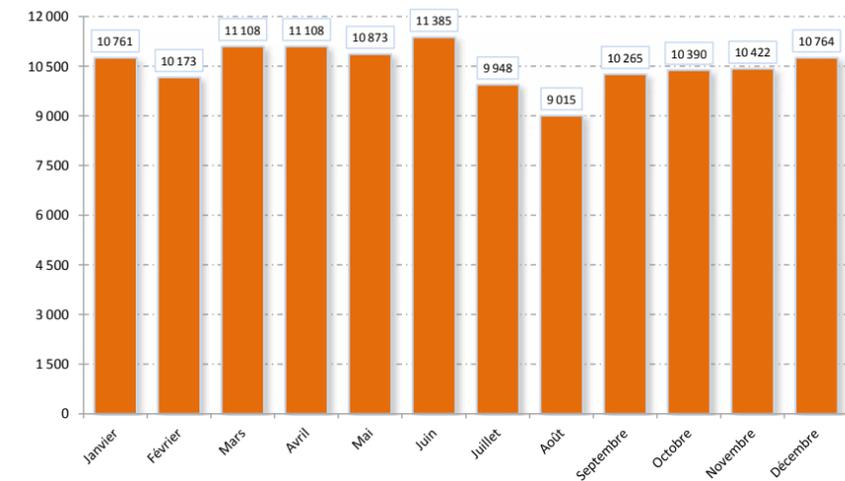
Carte 18. Taux des violences physiques crapuleuses.

Télécharger



Source : état 4001 annuel DCPJ / Traitement ONDRP  
/ Insee population des départements en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2012  
/ Insee population municipale recensement 2009

Saisonnalité des violences physiques crapuleuses enregistrées en 2011 (nb)



Source : DCPJ état 4001 données provisoires / Traitement ONDRP

### VIOLENCES PHYSIQUES CRAPULEUSES

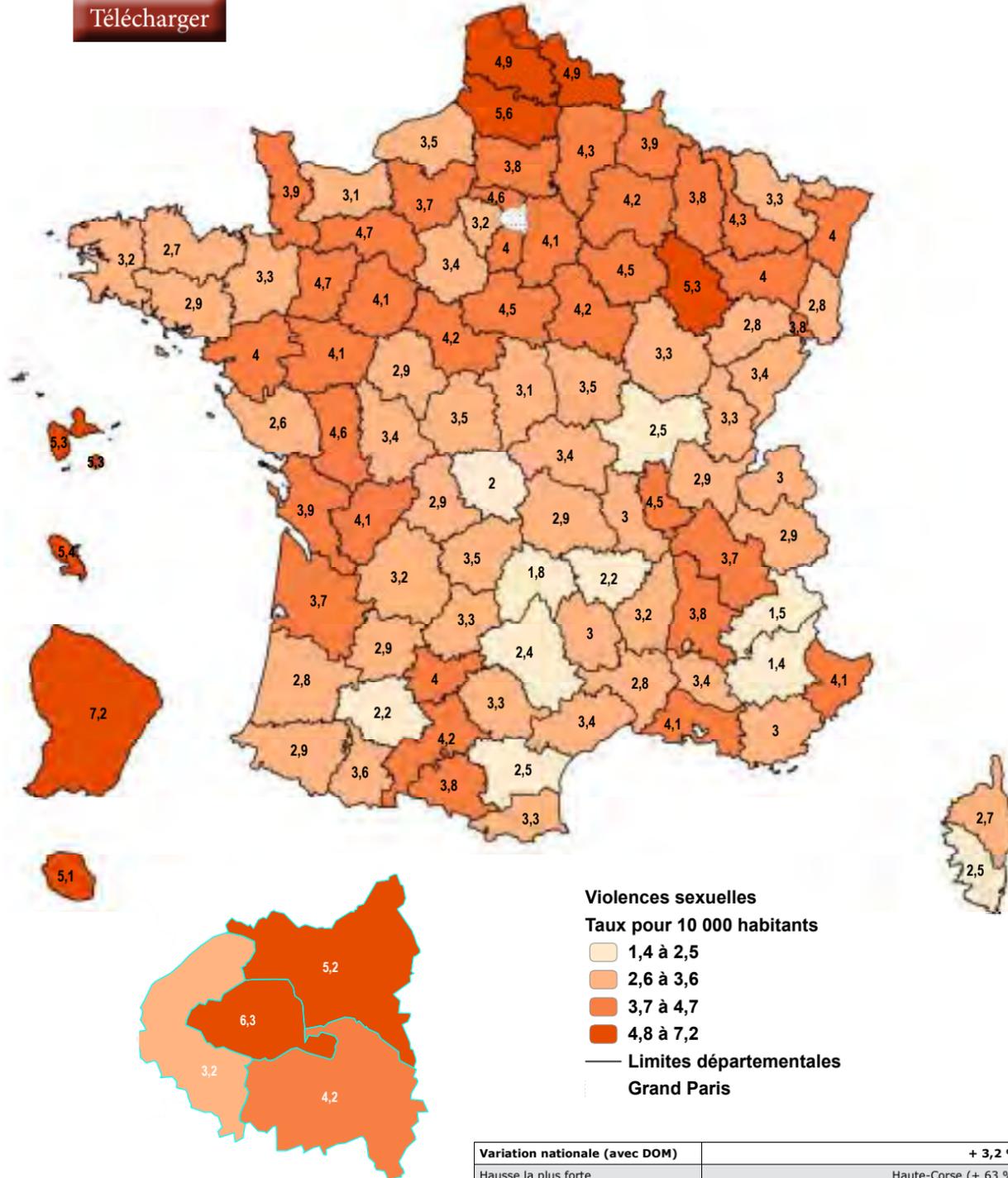
N°	Départements	Population	Violences physiques crapuleuses en 2010	Violences physiques crapuleuses en 2011	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)	N°	Départements	Population	Violences physiques crapuleuses en 2010	Violences physiques crapuleuses en 2011	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
01	AIN	588 853	193	205	12	6,2	0,3	50	MANCHE	497 762	101	101	0	0,0	0,2
02	AISNE	539 870	333	272	- 61	- 18,3	0,5	51	MARNE	566 145	708	765	57	8,1	1,4
03	ALLIER	343 046	103	113	10	9,7	0,3	52	HAUTE-MARNE	185 214	88	105	17	19,3	0,6
04	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	159 450	78	111	33	42,3	0,7	53	MAYENNE	305 147	100	113	13	13,0	0,4
05	HAUTES-ALPES	135 836	44	53	9	20,5	0,4	54	MEURTHE-ET-MOSELLE	731 019	865	748	- 117	- 13,5	1,0
06	ALPES-MARITIMES	1 079 100	4 645	3 849	- 796	- 17,1	3,6	55	MEUSE	194 003	58	47	- 11	- 19,0	0,2
07	ARDÈCHE	313 578	126	102	- 24	- 19,0	0,3	56	MORBIHAN	716 182	205	207	2	1,0	0,3
08	ARDENNES	283 296	124	118	- 6	- 4,8	0,4	57	MOSELLE	1 044 898	859	765	- 94	- 10,9	0,7
09	ARIÈGE	151 117	48	42	- 6	- 12,5	0,3	58	NIÈVRE	220 199	87	93	6	6,9	0,4
10	AUBE	303 298	243	249	6	2,5	0,8	59	NORD	2 571 940	5 853	5 631	- 222	- 3,8	2,2
11	AUDE	353 980	363	388	25	6,9	1,1	60	OISE	801 512	1 077	953	- 124	- 11,5	1,2
12	AVEYRON	277 048	67	61	- 6	- 9,0	0,2	61	ORNE	292 210	95	90	- 5	- 5,3	0,3
13	BOUCHES-DU-RHÔNE	1 967 299	12 272	13 353	1 081	8,8	6,8	62	PAS-DE-CALAIS	1 461 257	1 106	1 091	- 15	- 1,4	0,7
14	CALVADOS	680 908	525	566	41	7,8	0,8	63	PUY-DE-DÔME	629 416	469	397	- 72	- 15,4	0,6
15	CANTAL	148 380	37	30	- 7	- 18,9	0,2	64	PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	650 356	419	496	77	18,4	0,8
16	CHARENTE	351 563	110	103	- 7	- 6,4	0,3	65	HAUTES-PYRÉNÉES	229 670	134	144	10	7,5	0,6
17	CHARENTE-MARITIME	616 607	298	290	- 8	- 2,7	0,5	66	PYRÉNÉES-ORIENTALES	445 890	726	659	- 67	- 9,2	1,5
18	CHER	311 022	116	141	25	21,6	0,5	67	BAS-RHIN	1 094 439	1 085	1 029	- 56	- 5,2	0,9
19	CORRÈZE	243 352	72	90	18	25,0	0,4	68	HAUT-RHIN	748 614	616	625	9	1,5	0,8
21	CÔTE-D'OR	524 144	424	413	- 11	- 2,6	0,8	69	RHÔNE	1 708 671	3 667	3 900	233	6,4	2,3
22	COTES-D'ARMOR	587 519	192	191	- 1	- 0,5	0,3	70	HAUTE-SAÛNE	239 194	85	82	- 3	- 3,5	0,3
23	CREUSE	123 584	10	13	3	30,0	0,1	71	SAÛNE-ET-LOIRE	554 720	213	239	26	12,2	0,4
24	DORDOGNE	412 082	115	103	- 12	- 10,4	0,2	72	SARTHE	561 050	229	280	51	22,3	0,5
25	DOUBS	525 276	266	256	- 10	- 3,8	0,5	73	SAVOIE	411 007	321	388	67	20,9	0,9
26	DROME	482 984	604	714	110	18,2	1,5	74	HAUTE-SAVOIE	725 794	561	507	- 54	- 9,6	0,7
27	EURE	582 822	436	406	- 30	- 6,9	0,7	75	PARIS	2 234 105	18 549	17 302	- 1 247	- 6,7	7,7
28	EURE-ET-LOIR	425 502	429	442	13	3,0	1,0	76	SEINE-MARITIME	1 250 120	2 344	1 950	- 394	- 16,8	1,6
29	FINISTÈRE	893 914	495	598	103	20,8	0,7	77	SEINE-ET-MARNE	1 313 414	3 843	3 685	- 158	- 4,1	2,8
2A	CORSE-DU-SUD	141 330	110	129	19	17,3	0,9	78	YVELINES	1 407 560	3 321	3 399	78	2,3	2,4
2B	HAUTE-CORSE	164 344	70	120	50	71,4	0,7	79	DEUX-SÈVRES	366 339	93	107	14	15,1	0,3
30	GARD	701 883	1 657	1 705	48	2,9	2,4	80	SOMME	569 775	591	642	51	8,6	1,1
31	HAUTE-GARONNE	1 230 820	2 976	2 764	- 212	- 7,1	2,2	81	TARN	374 018	210	223	13	6,2	0,6
32	GERS	187 181	51	54	3	5,9	0,3	82	TARN-ET-GARONNE	239 291	124	93	- 31	- 25,0	0,4
33	GIRONDE	1 434 661	1 848	1 907	59	3,2	1,3	83	VAR	1 007 303	1 369	1 340	- 29	- 2,1	1,3
34	HÉRAULT	1 031 974	2 456	2 699	243	9,9	2,6	84	VAUCLUSE	540 065	791	868	77	9,7	1,6
35	ILLE-ET-VILAINE	977 449	693	596	- 97	- 14,0	0,6	85	VENDÉE	626 411	141	172	31	22,0	0,3
36	INDRE	232 268	96	65	- 31	- 32,3	0,3	86	Vienne	426 066	146	130	- 16	- 11,0	0,3
37	INDRE-ET-LOIRE	588 420	385	461	76	19,7	0,8	87	HAUTE-VIENNE	374 849	172	166	- 6	- 3,5	0,4
38	ISÈRE	1 197 038	1 152	1 109	- 43	- 3,7	0,9	88	VOSGES	380 192	176	200	24	13,6	0,5
39	JURA	261 277	75	72	- 3	- 4,0	0,3	89	YONNE	343 377	197	191	- 6	- 3,0	0,6
40	LANDES	379 341	104	132	28	26,9	0,3	90	TERRITOIRE-DE-BELFORT	142 461	162	145	- 17	- 10,5	1,0
41	LOIR-ET-CHER	327 868	210	194	- 16	- 7,6	0,6	91	ESSONNE	1 208 004	3 027	2 681	- 346	- 11,4	2,2
42	LOIRE	746 115	821	834	13	1,6	1,1	92	HAUTS-DE-SEINE	1 561 745	4 966	5 637	671	13,5	3,6
43	HAUTE-LOIRE	223 122	56	57	1	1,8	0,3	93	SEINE-SAINT-DENIS	1 515 983	13 809	13 873	64	0,5	9,2
44	LOIRE-ATLANTIQUE	1 266 358	829	916	87	10,5	0,7	94	VAL-DE-MARNE	1 318 537	5 196	5 618	422	8,1	4,3
45	LOIRET	653 510	829	766	- 63	- 7,6	1,2	95	VAL-D'OISE	1 168 892	4 506	4 710	204	4,5	4,0
46	LOT	173 562	47	53	6	12,8	0,3	971	GUADELOUPE	401 554	1 580	1 596	16	1,0	4,0
47	LOT-ET-GARONNE	329 697	163	169	6	3,7	0,5	972	MARTINIQUE	396 404	920	958	38	4,1	2,4
48	LOZÈRE	77 163	6	6	0	0,0	0,1	973	GUYANE	224 469	1 138	995	- 143	- 12,6	4,4
49	MAINE-ET-LOIRE	780 082	330	452	122	37,0	0,6	974	RÉUNION	816 364	765	878	113	14,8	1,1

Source : DCPJ état 4001 Annuel / Insee population légale municipale 2009 (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 / Traitement ONDRP)

## Dont violences sexuelles

Carte 19. Taux des violences sexuelles.

Télécharger



Source : état 4001 annuel DCPJ  
/ Traitement ONDRP  
/ Insee population des départements en vigueur  
du 1<sup>er</sup> janvier 2012  
/ Insee population municipale recensement 2009

Saisonnalité des violences sexuelles enregistrées en 2011 (nb)



Source : DCPJ état 4001  
données provisoires/  
Traitement ONDRP

### VIOLENCES SEXUELLES

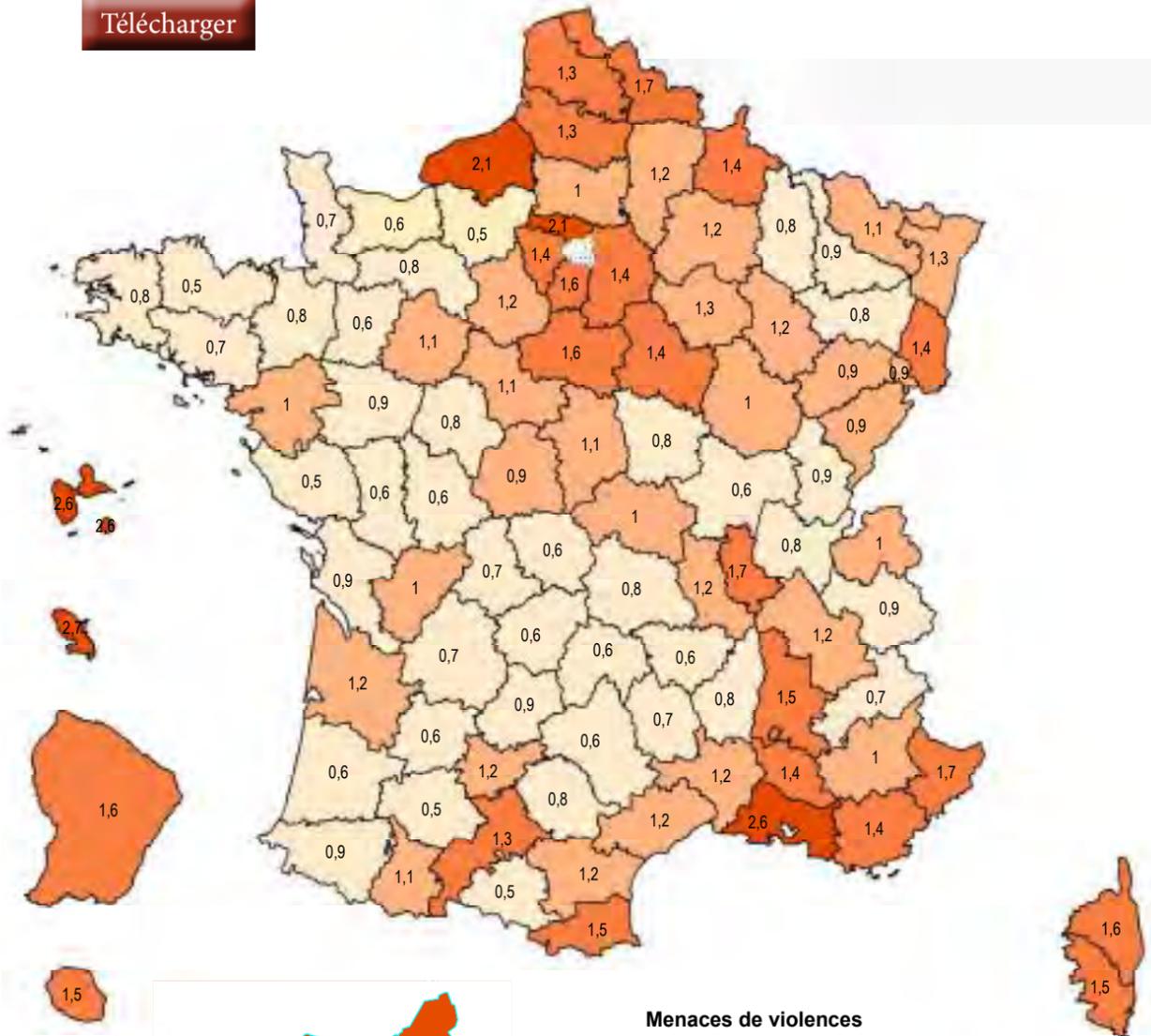
N°	Départements	Population	Violences sexuelles en 2010	Violences sexuelles en 2011	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (/10 000)	N°	Départements	Population	Violences sexuelles en 2010	Violences sexuelles en 2011	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (/10 000)
01	AIN	588 853	147	168	21	14,3	2,9	50	MANCHE	497 762	184	196	12	6,5	3,9
02	AISNE	539 870	218	232	14	6,4	4,3	51	MARNE	566 145	235	238	3	1,3	4,2
03	ALLIER	343 046	140	118	-22	-15,7	3,4	52	HAUTE-MARNE	185 214	82	98	16	19,5	5,3
04	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	159 450	40	22	-18	-45,0	1,4	53	MAYENNE	305 147	110	144	34	30,9	4,7
05	HAUTES-ALPES	135 836	34	21	-13	-38,2	1,5	54	MEURTHE-ET-MOSELLE	731 019	216	311	95	44,0	4,3
06	ALPES-MARITIMES	1 079 100	377	443	66	17,5	4,1	55	MEUSE	194 003	72	73	1	1,4	3,8
07	ARDÈCHE	313 578	97	99	2	2,1	3,2	56	MORBIHAN	716 182	198	205	7	3,5	2,9
08	ARDENNES	283 296	73	111	38	52,1	3,9	57	MOSELLE	1 044 898	311	340	29	9,3	3,3
09	ARIÈGE	151 117	53	58	5	9,4	3,8	58	NIÈVRE	220 199	90	78	-12	-13,3	3,5
10	AUBE	303 298	142	136	-6	-4,2	4,5	59	NORD	2 571 940	1 292	1 263	-29	-2,2	4,9
11	AUDE	353 980	114	89	-25	-21,9	2,5	60	OISE	801 512	238	304	66	27,7	3,8
12	AVEYRON	277 048	44	66	22	50,0	2,4	61	ORNE	292 210	131	138	7	5,3	4,7
13	BOUCHES-DU-RHÔNE	1 967 299	831	810	-21	-2,5	4,1	62	PAS-DE-CALAIS	1 461 257	737	714	-23	-3,1	4,9
14	CALVADOS	680 908	240	210	-30	-12,5	3,1	63	PUY-DE-DÔME	629 416	164	183	19	11,6	2,9
15	CANTAL	148 380	33	27	-6	-18,2	1,8	64	PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	650 356	162	190	28	17,3	2,9
16	CHARENTE	351 563	178	144	-34	-19,1	4,1	65	HAUTES-PYRÉNÉES	229 670	95	83	-12	-12,6	3,6
17	CHARENTE-MARITIME	616 607	235	240	5	2,1	3,9	66	PYRÉNÉES-ORIENTALES	445 890	158	147	-11	-7,0	3,3
18	CHER	311 022	91	96	5	5,5	3,1	67	BAS-RHIN	1 094 439	430	435	5	1,2	4,0
19	CORRÈZE	243 352	70	84	14	20,0	3,5	68	HAUT-RHIN	748 614	195	212	17	8,7	2,8
21	CÔTE-D'OR	524 144	153	174	21	13,7	3,3	69	RHÔNE	1 708 671	657	774	117	17,8	4,5
22	COTES-D'ARMOR	587 519	150	158	8	5,3	2,7	70	HAUTE-SAÛNE	239 194	56	66	10	17,9	2,8
23	CREUSE	123 584	39	25	-14	-35,9	2,0	71	SAÛNE-ET-LOIRE	554 720	144	136	-8	-5,6	2,5
24	DORDOGNE	412 082	134	131	-3	-2,2	3,2	72	SARTHE	561 050	207	228	21	10,1	4,1
25	DOUBS	525 276	166	178	12	7,2	3,4	73	SAVOIE	411 007	113	118	5	4,4	2,9
26	DROME	482 984	179	183	4	2,2	3,8	74	HAUTE-SAVOIE	725 794	195	219	24	12,3	3,0
27	EURE	582 822	240	213	-27	-11,3	3,7	75	PARIS	2 234 105	1 283	1 415	132	10,3	6,3
28	EURE-ET-LOIR	425 502	207	144	-63	-30,4	3,4	76	SEINE-MARITIME	1 250 120	521	435	-86	-16,5	3,5
29	FINISTÈRE	893 914	288	287	-1	-0,3	3,2	77	SEINE-ET-MARNE	1 313 414	509	538	29	5,7	4,1
2A	CORSE-DU-SUD	141 330	39	35	-4	-10,3	2,5	78	YVELINES	1 407 560	437	455	18	4,1	3,2
2B	HAUTE-CORSE	164 344	27	44	17	63,0	2,7	79	DEUX-SÈVRES	366 339	135	169	34	25,2	4,6
30	GARD	701 883	198	195	-3	-1,5	2,8	80	SOMME	569 775	260	321	61	23,5	5,6
31	HAUTE-GARONNE	1 230 820	425	522	97	22,8	4,2	81	TARN	374 018	123	124	1	0,8	3,3
32	GERS	187 181	48	42	-6	-12,5	2,2	82	TARN-ET-GARONNE	239 291	102	95	-7	-6,9	4,0
33	GIRONDE	1 434 661	469	537	68	14,5	3,7	83	VAR	1 007 303	295	305	10	3,4	3,0
34	HÉRAULT	1 031 974	346	348	2	0,6	3,4	84	VAUCLUSE	540 065	173	186	13	7,5	3,4
35	ILLE-ET-VILAINE	977 449	390	319	-71	-18,2	3,3	85	VENDÉE	626 411	147	165	18	12,2	2,6
36	INDRE	232 268	75	81	6	8,0	3,5	86	VIENNE	426 066	156	146	-10	-6,4	3,4
37	INDRE-ET-LOIRE	588 420	178	171	-7	-3,9	2,9	87	HAUTE-VIENNE	374 849	126	109	-17	-13,5	2,9
38	ISÈRE	1 197 038	367	444	77	21,0	3,7	88	VOSGES	380 192	114	153	39	34,2	4,0
39	JURA	261 277	75	87	12	16,0	3,3	89	YONNE	343 377	140	145	5	3,6	4,2
40	LANDES	379 341	92	106	14	15,2	2,8	90	TERRITOIRE-DE-BELFORT	142 461	44	54	10	22,7	3,8
41	LOIR-ET-CHER	327 868	130	137	7	5,4	4,2	91	ESSONNE	1 208 004	504	488	-16	-3,2	4,0
42	LOIRE	746 115	239	226	-13	-5,4	3,0	92	HAUTS-DE-SEINE	1 561 745	573	500	-73	-12,7	3,2
43	HAUTE-LOIRE	223 122	49	50	1	2,0	2,2	93	SEINE-SAINT-DENIS	1 515 983	682	784	102	15,0	5,2
44	LOIRE-ATLANTIQUE	1 266 358	499	505	6	1,2	4,0	94	VAL-DE-MARNE	1 318 537	545	549	4	0,7	4,2
45	LOIRET	653 510	286	291	5	1,7	4,5	95	VAL-D'OISE	1 168 892	520	543	23	4,4	4,6
46	LOT	173 562	45	58	13	28,9	3,3	971	GUADELOUPE	401 554	239	212	-27	-11,3	5,3
47	LOT-ET-GARONNE	329 697	101	95	-6	-5,9	2,9	972	MARTINIQUE	396 404	257	213	-44	-17,1	5,4
48	LOZÈRE	77 163	21	23	2	9,5	3,0	973	GUYANE	224 469	172	161	-11	-6,4	7,2
49	MAINE-ET-LOIRE	780 082	290	316	26	9,0	4,1	974	RÉUNION	816 364	468	415	-53	-11,3	5,1

Source : DCPJ état 4001 Annuel / Insee population légale municipale 2009 (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 / Traitement ONDRP)

# Dont menaces de violences

Carte 20. Taux des menaces de violences.

Télécharger



**Menaces de violences**  
Taux pour 1 000 habitants

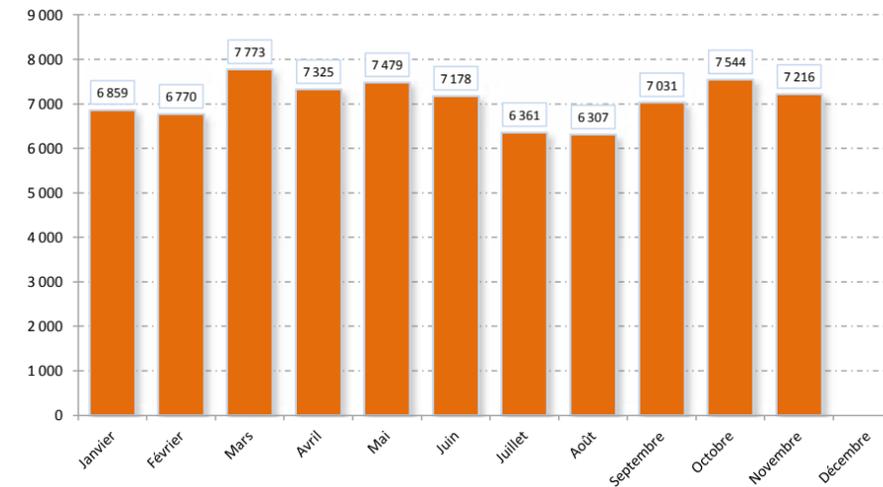
- 0,5 à 0,9
- 1,0 à 1,3
- 1,4 à 1,7
- 1,8 à 2,8

— Limites départementales  
Grand Paris

<b>Variation nationale (avec DOM)</b>	<b>- 1,1 %</b>
Hausse la plus forte	Creuse (+ 37,3 %)
Baisse la plus forte	Territoire de Belfort (- 34 %)
Variation du Grand Paris	- 6,0 %
Taux national (avec DOM)	1,3 ‰
Taux le plus élevé	Seine-Saint-Denis (2,8 ‰)
Taux le plus bas	Ariège (0,5 ‰)
Taux Grand Paris	2,1 ‰

Source : état 4001 annuel DCPJ / Traitement ONDRP / Insee population des départements en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2012 / Insee population municipale recensement 2009

Saisonnalité des menaces de violences enregistrées en 2011 (nb)



Source : DCPJ état 4001 données provisoires / Traitement ONDRP

## MENACES DE VIOLENCES

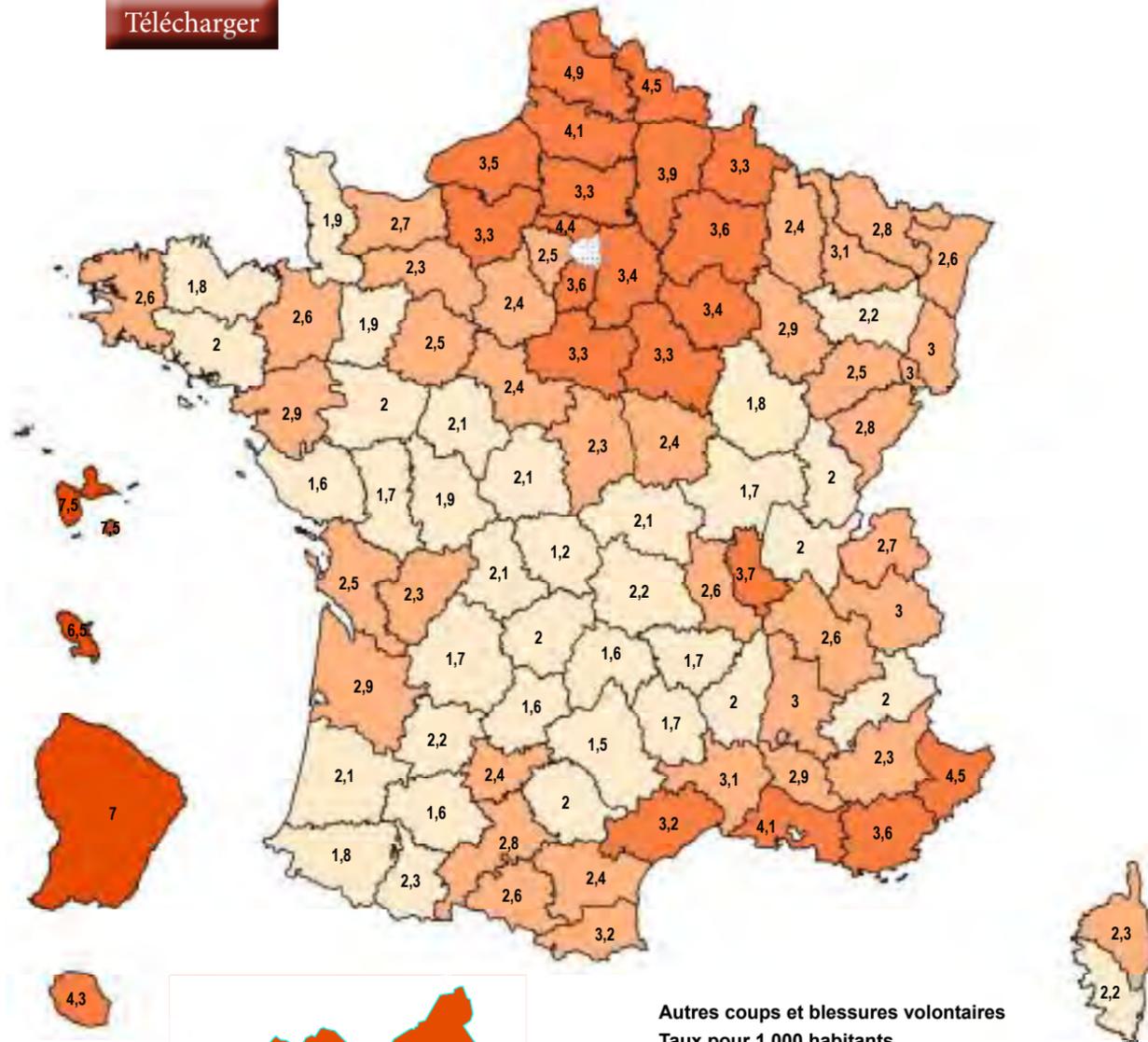
N°	Départements	Population	Menaces de violences en 2010	Menaces de violences en 2011	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
01	AIN	588 853	442	447	5	1,1	2,9
02	AISNE	539 870	692	626	-66	-9,5	4,3
03	ALLIER	343 046	296	337	41	13,9	3,4
04	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	159 450	154	160	6	3,9	1,4
05	HAUTES-ALPES	135 836	77	95	18	23,4	1,5
06	ALPES-MARITIMES	1 079 100	1 968	1 840	-128	-6,5	4,1
07	ARDÈCHE	313 578	232	253	21	9,1	3,2
08	ARDENNES	283 296	294	397	103	35,0	3,9
09	ARIÈGE	151 117	93	76	-17	-18,3	3,8
10	AUBE	303 298	414	382	-32	-7,7	4,5
11	AUDE	353 980	408	410	2	0,5	2,5
12	AVEYRON	277 048	141	177	36	25,5	2,4
13	BOUCHES-DU-RHÔNE	1 967 299	4 537	5 063	526	11,6	4,1
14	CALVADOS	680 908	507	442	-65	-12,8	3,1
15	CANTAL	148 380	84	88	4	4,8	1,8
16	CHARENTE	351 563	275	341	66	24,0	4,1
17	CHARENTE-MARITIME	616 607	466	531	65	13,9	3,9
18	CHER	311 022	375	354	-21	-5,6	3,1
19	CORRÈZE	243 352	174	134	-40	-23,0	3,5
21	CÔTE-D'OR	524 144	506	502	-4	-0,8	3,3
22	COTES-D'ARMOR	587 519	330	310	-20	-6,1	2,7
23	CREUSE	123 584	51	70	19	37,3	2,0
24	DORDOGNE	412 082	305	283	-22	-7,2	3,2
25	DOUBS	525 276	557	484	-73	-13,1	3,4
26	DROME	482 984	643	712	69	10,7	3,8
27	EURE	582 822	376	319	-57	-15,2	3,7
28	EURE-ET-LOIR	425 502	515	514	-1	-0,2	3,4
29	FINISTÈRE	893 914	715	706	-9	-1,3	3,2
2A	CORSE-DU-SUD	141 330	233	216	-17	-7,3	2,5
2B	HAUTE-CORSE	164 344	278	271	-7	-2,5	2,7
30	GARD	701 883	1 047	841	-206	-19,7	2,8
31	HAUTE-GARONNE	1 230 820	1 636	1 641	5	0,3	4,2
32	GERS	187 181	102	101	-1	-1,0	2,2
33	GIRONDE	1 434 661	1 768	1 726	-42	-2,4	3,7
34	HÉRAULT	1 031 974	1 310	1 267	-43	-3,3	3,4
35	ILLE-ET-VILAINE	977 449	670	785	115	17,2	3,3
36	INDRE	232 268	182	220	38	20,9	3,5
37	INDRE-ET-LOIRE	588 420	486	455	-31	-6,4	2,9
38	ISÈRE	1 197 038	1 319	1 433	114	8,6	3,7
39	JURA	261 277	177	223	46	26,0	3,3
40	LANDES	379 341	249	246	-3	-1,2	2,8
41	LOIR-ET-CHER	327 868	320	369	49	15,3	4,2
42	LOIRE	746 115	761	889	128	16,8	3,0
43	HAUTE-LOIRE	223 122	145	143	-2	-1,4	2,2
44	LOIRE-ATLANTIQUE	1 266 358	1 155	1 317	162	14,0	4,0
45	LOIRET	653 510	934	1 026	92	9,9	4,5
46	LOT	173 562	142	153	11	7,7	3,3
47	LOT-ET-GARONNE	329 697	217	204	-13	-6,0	2,9
48	LOZÈRE	77 163	62	52	-10	-16,1	3,0
49	MAINE-ET-LOIRE	780 082	549	673	124	22,6	4,1
50	MANCHE	497 762	365	364	-1	-0,3	3,9
51	MARNE	566 145	825	688	-137	-16,6	4,2
52	HAUTE-MARNE	185 214	199	219	20	10,1	5,3
53	MAYENNE	305 147	206	191	-15	-7,3	4,7
54	MEURTHE-ET-MOSELLE	731 019	641	647	6	0,9	4,3
55	MEUSE	194 003	142	153	11	7,7	3,8
56	MORBIHAN	716 182	498	500	2	0,4	2,9
57	MOSELLE	1 044 898	1 224	1 190	-34	-2,8	3,3
58	NIÈVRE	220 199	163	167	4	2,5	3,5
59	NORD	2 571 940	4 483	4 310	-173	-3,9	4,9
60	OISE	801 512	916	818	-98	-10,7	3,8
61	ORNE	292 210	271	245	-26	-9,6	4,7
62	PAS-DE-CALAIS	1 461 257	2 084	1 914	-170	-8,2	4,9
63	PUY-DE-DÔME	629 416	591	490	-101	-17,1	2,9
64	PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	650 356	506	561	55	10,9	2,9
65	HAUTES-PYRÉNÉES	229 670	262	250	-12	-4,6	3,6
66	PYRÉNÉES-ORIENTALES	445 890	651	678	27	4,1	3,3
67	BAS-RHIN	1 094 439	1 431	1 393	-38	-2,7	4,0
68	HAUT-RHIN	748 614	1 047	1 084	37	3,5	2,8
69	RHÔNE	1 708 671	3 107	2 928	-179	-5,8	4,5
70	HAUTE-SAÛNE	239 194	208	222	14	6,7	2,8
71	SAÛNE-ET-LOIRE	554 720	312	360	48	15,4	2,5
72	SARTHE	561 050	579	642	63	10,9	4,1
73	SAVOIE	411 007	357	359	2	0,6	2,9
74	HAUTE-SAVOIE	725 794	635	700	65	10,2	3,0
75	PARIS	2 234 105	5 260	4 487	-773	-14,7	6,3
76	SEINE-MARITIME	1 250 120	2 390	2 598	208	8,7	3,5
77	SEINE-ET-MARNE	1 313 414	2 019	1 810	-209	-10,4	4,1
78	YVELINES	1 407 560	2 017	2 000	-17	-0,8	3,2
79	DEUX-SÈVRES	366 339	217	218	1	0,5	4,6
80	SOMME	569 775	805	768	-37	-4,6	5,6
81	TARN	374 018	302	296	-6	-2,0	3,3
82	TARN-ET-GARONNE	239 291	284	282	-2	-0,7	4,0
83	VAR	1 007 303	1 504	1 424	-80	-5,3	3,0
84	VAUCLUSE	540 065	838	783	-55	-6,6	3,4
85	VENDÉE	626 411	355	333	-22	-6,2	2,6
86	VIENNE	426 066	189	243	54	28,6	3,4
87	HAUTE-VIENNE	374 849	267	277	10	3,7	2,9
88	VOSGES	380 192	269	305	36	13,4	4,0
89	YONNE	343 377	448	470	22	4,9	4,2
90	TERRITOIRE-DE-BELFORT	142 461	203	134	-69	-34,0	3,8
91	ESSONNE	1 208 004	1 971	1 933	-38	-1,9	4,0
92	HAUTS-DE-SEINE	1 561 745	2 578	2 525	-53	-2,1	3,2
93	SEINE-SAINT-DENIS	1 515 983	4 100	4 300	200	4,9	5,2
94	VAL-DE-MARNE	1 318 537	2 542	2 304	-238	-9,4	4,2
95	VAL-D'OISE	1 168 892	2 362	2 481	119	5,0	4,6
971	GUADELOUPE	401 554	1 139	1 062	-77	-6,8	5,3
972	MARTINIQUE	396 404	1 229	1 054	-175	-14,2	5,4
973	GUYANE	224 469	458	367	-91	-19,9	7,2
974	RÉUNION	816 364	1 161	1 245	84	7,2	5,1

Source : DCPJ état 4001 Annuel /Insee population légale municipale 2009 (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 /Traitement ONDRP)

# Dont autres coups et blessures volontaires

Carte 21. Taux des autres coups et blessures volontaires.

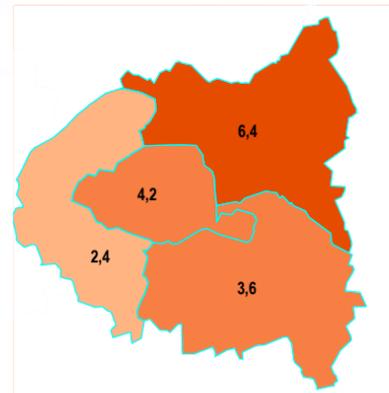
Télécharger



Autres coups et blessures volontaires  
Taux pour 1 000 habitants

- 1,2 à 2,3
- 2,4 à 3,2
- 3,3 à 4,9
- 5,0 à 7,5

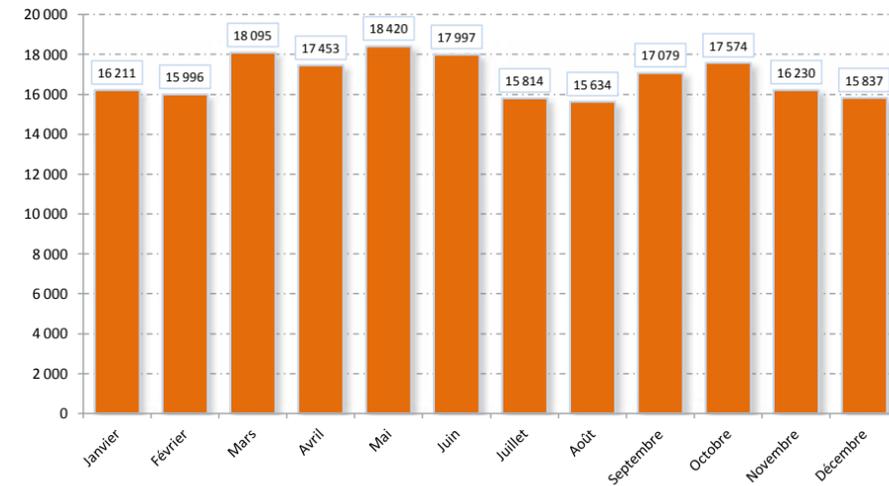
— Limites départementales  
Grand Paris



<b>Variation nationale (avec DOM)</b>	<b>- 0,2 %</b>
Hausse la plus forte	Ariège (+ 23,2 %)
Baisse la plus forte	Côtes d'Armor (- 11,5 %)
<b>Variation du Grand Paris</b>	<b>- 4,9 %</b>
Taux national (avec DOM)	3,2 ‰
Taux le plus élevé	Guadeloupe (7,5 ‰)
Taux le plus bas	Creuse (1,2 ‰)
Taux Grand Paris	4,1 ‰

Source : état 4001 annuel DCPJ / Traitement ONDRP / Insee population des départements en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2012 / Insee population municipale recensement 2009

Saisonnalité des autres coups et blessures volontaires enregistrés en 2011 (nb)



Source : DCPJ état 4001 données provisoires / Traitement ONDRP

## AUTRES COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES

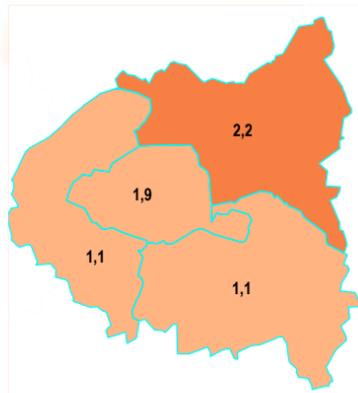
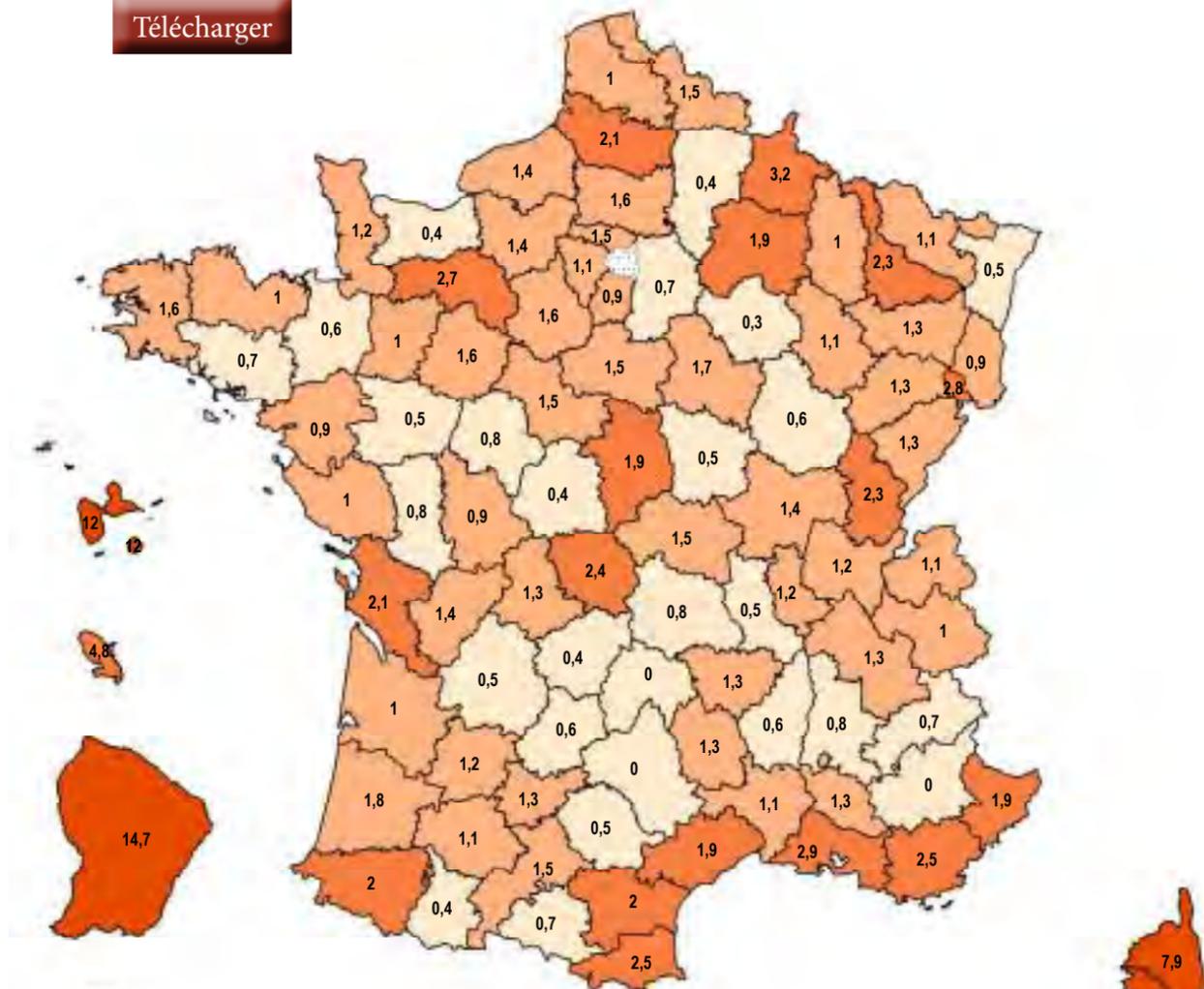
N°	Départements	Population	Autres coups et blessures en 2010	Autres coups et blessures en 2011	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)	N°	Départements	Population	Autres coups et blessures en 2010	Autres coups et blessures en 2011	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
01	AIN	588 853	1 146	1 164	18	1,6	2,0	50	MANCHE	497 762	918	940	22	2,4	1,9
02	AISNE	539 870	1 916	2 095	179	9,3	3,9	51	MARNE	566 145	2 164	2 054	- 110	- 5,1	3,6
03	ALLIER	343 046	710	720	10	1,4	2,1	52	HAUTE-MARNE	185 214	517	545	28	5,4	2,9
04	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	159 450	328	366	38	11,6	2,3	53	MAYENNE	305 147	554	576	22	4,0	1,9
05	HAUTES-ALPES	135 836	260	273	13	5,0	2,0	54	MEURTHE-ET-MOSELLE	731 019	2 380	2 293	- 87	- 3,7	3,1
06	ALPES-MARITIMES	1 079 100	4 471	4 863	392	8,8	4,5	55	MEUSE	194 003	479	461	- 18	- 3,8	2,4
07	ARDÈCHE	313 578	597	630	33	5,5	2,0	56	MORBIHAN	716 182	1 503	1 435	- 68	- 4,5	2,0
08	ARDENNES	283 296	938	930	- 8	- 0,9	3,3	57	MOSELLE	1 044 898	2 859	2 903	44	1,5	2,8
09	ARIÈGE	151 117	315	388	73	23,2	2,6	58	NIÈVRE	220 199	533	529	- 4	- 0,8	2,4
10	AUBE	303 298	1 128	1 022	- 106	- 9,4	3,4	59	NORD	2 571 940	11 295	11 469	174	1,5	4,5
11	AUDE	353 980	791	862	71	9,0	2,4	60	OISE	801 512	2 919	2 670	- 249	- 8,5	3,3
12	AVEYRON	277 048	403	405	2	0,5	1,5	61	ORNE	292 210	674	668	- 6	- 0,9	2,3
13	BOUCHES-DU-RHÔNE	1 967 299	8 007	8 070	63	0,8	4,1	62	PAS-DE-CALAIS	1 461 257	7 143	7 163	20	0,3	4,9
14	CALVADOS	680 908	1 889	1 805	- 84	- 4,4	2,7	63	PUY-DE-DÔME	629 416	1 505	1 363	- 142	- 9,4	2,2
15	CANTAL	148 380	213	230	17	8,0	1,6	64	PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	650 356	1 188	1 187	- 1	- 0,1	1,8
16	CHARENTE	351 563	746	804	58	7,8	2,3	65	HAUTES-PYRÉNÉES	229 670	494	520	26	5,3	2,3
17	CHARENTE-MARITIME	616 607	1 517	1 518	1	0,1	2,5	66	PYRÉNÉES-ORIENTALES	445 890	1 467	1 425	- 42	- 2,9	3,2
18	CHER	311 022	741	720	- 21	- 2,8	2,3	67	BAS-RHIN	1 094 439	2 825	2 791	- 34	- 1,2	2,6
19	CORRÈZE	243 352	472	489	17	3,6	2,0	68	HAUT-RHIN	748 614	2 232	2 223	- 9	- 0,4	3,0
21	CÔTE-D'OR	524 144	1 017	968	- 49	- 4,8	1,8	69	RHÔNE	1 708 671	6 399	6 250	- 149	- 2,3	3,7
22	COTES-D'ARMOR	587 519	1 225	1 084	- 141	- 11,5	1,8	70	HAUTE-SAÛNE	239 194	561	591	30	5,3	2,5
23	CREUSE	123 584	154	147	- 7	- 4,5	1,2	71	SAÛNE-ET-LOIRE	554 720	980	968	- 12	- 1,2	1,7
24	DORDOGNE	412 082	767	713	- 54	- 7,0	1,7	72	SARTHE	561 050	1 401	1 423	22	1,6	2,5
25	DOUBS	525 276	1 455	1 457	2	0,1	2,8	73	SAVOIE	411 007	1 286	1 235	- 51	- 4,0	3,0
26	DROME	482 984	1 347	1 449	102	7,6	3,0	74	HAUTE-SAVOIE	725 794	1 937	1 927	- 10	- 0,5	2,7
27	EURE	582 822	2 037	1 950	- 87	- 4,3	3,3	75	PARIS	2 234 105	10 223	9 302	- 921	- 9,0	4,2
28	EURE-ET-LOIR	425 502	1 137	1 036	- 101	- 8,9	2,4	76	SEINE-MARITIME	1 250 120	4 272	4 357	85	2,0	3,5
29	FINISTÈRE	893 914	2 096	2 344	248	11,8	2,6	77	SEINE-ET-MARNE	1 313 414	4 907	4 483	- 424	- 8,6	3,4
2A	CORSE-DU-SUD	141 330	253	308	55	21,7	2,2	78	YVELINES	1 407 560	3 595	3 481	- 114	- 3,2	2,5
2B	HAUTE-CORSE	164 344	350	386	36	10,3	2,3	79	DEUX-SÈVRES	366 339	612	629	17	2,8	1,7
30	GARD	701 883	2 117	2 197	80	3,8	3,1	80	SOMME	569 775	2 451	2 335	- 116	- 4,7	4,1
31	HAUTE-GARONNE	1 230 820	3 211	3 386	175	5,5	2,8	81	TARN	374 018	812	765	- 47	- 5,8	2,0
32	GERS	187 181	326	308	- 18	- 5,5	1,6	82	TARN-ET-GARONNE	239 291	604	586	- 18	- 3,0	2,4
33	GIRONDE	1 434 661	4 193	4 122	- 71	- 1,7	2,9	83	VAR	1 007 303	3 641	3 676	35	1,0	3,6
34	HÉRAULT	1 031 974	3 285	3 332	47	1,4	3,2	84	VAUCLUSE	540 065	1 537	1 587	50	3,3	2,9
35	ILLE-ET-VILAINE	977 449	2 499	2 524	25	1,0	2,6	85	VENDÉE	626 411	926	1 021	95	10,3	1,6
36	INDRE	232 268	497	495	- 2	- 0,4	2,1	86	VIENNE	426 066	850	827	- 23	- 2,7	1,9
37	INDRE-ET-LOIRE	588 420	1 190	1 237	47	3,9	2,1	87	HAUTE-VIENNE	374 849	774	785	11	1,4	2,1
38	ISÈRE	1 197 038	3 022	3 160	138	4,6	2,6	88	VOSGES	380 192	744	824	80	10,8	2,2
39	JURA	261 277	499	515	16	3,2	2,0	89	YONNE	343 377	1 148	1 116	- 32	- 2,8	3,3
40	LANDES	379 341	765	812	47	6,1	2,1	90	TERRITOIRE-DE-BELFORT	142 461	409	425	16	3,9	3,0
41	LOIR-ET-CHER	327 868	732	788	56	7,7	2,4	91	ESSONNE	1 208 004	4 476	4 293	- 183	- 4,1	3,6
42	LOIRE	746 115	1 867	1 968	101	5,4	2,6	92	HAUTS-DE-SEINE	1 561 745	4 065	3 706	- 359	- 8,8	2,4
43	HAUTE-LOIRE	223 122	325	372	47	14,5	1,7	93	SEINE-SAINT-DENIS	1 515 983	9 633	9 632	- 1	0,0	6,4
44	LOIRE-ATLANTIQUE	1 266 358	3 427	3 639	212	6,2	2,9	94	VAL-DE-MARNE	1 318 537	4 866	4 727	- 139	- 2,9	3,6
45	LOIRET	653 510	2 110	2 153	43	2,0	3,3	95	VAL-D'OISE	1 168 892	4 963	5 194	231	4,7	4,4
46	LOT	173 562	309	282	- 27	- 8,7	1,6	971	GUADELOUPE	401 554	3 111	2 994	- 117	- 3,8	7,5
47	LOT-ET-GARONNE	329 697	790	709	- 81	- 10,3	2,2	972	MARTINIQUE	396 404	2 713	2 580	- 133	- 4,9	6,5
48	LOZÈRE	77 163	138	130	- 8	- 5,8	1,7	973	GUYANE	224 469	1 405	1 564	159	11,3	7,0
49	MAINE-ET-LOIRE	780 082	1 457	1 578	121	8,3	2,0	974	RÉUNION	816 364	3 250	3 481	231	7,1	4,3

Source : DCPJ état 4001 Annuel / Insee population légale municipale 2009 (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 / Traitement ONDRP)

# Dont homicides

Carte 22. Taux d'homicides.

Télécharger



**Homicides**  
Taux pour 100 000 habitants

- 0,0 à 0,9
- 1,0 à 1,9
- 2,0 à 4,9
- 5,0 à 14,7

— Limites départementales  
Grand Paris

Variation nationale (avec DOM)	+ 7,2 %
Hausse la plus forte	NS
Baisse la plus forte	NS
Variation du Grand Paris	NS
Taux national (avec DOM)	1,5/100 000
Taux le plus élevé	Guyane (14,7/100 000)
Taux le plus bas	Alpes-de-Haute-Provence, Aveyron, Cantal (0,0/100 000)
Taux Grand Paris	1,6/100 000

Source : état 4001 annuel DCPJ / Traitement ONDRP / Insee population des départements en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2012 / Insee population municipale recensement 2009

Saisonnalité des homicides enregistrés en 2011 (nb)



Source : DCPJ état 4001 données provisoires / Traitement ONDRP

## HOMICIDES

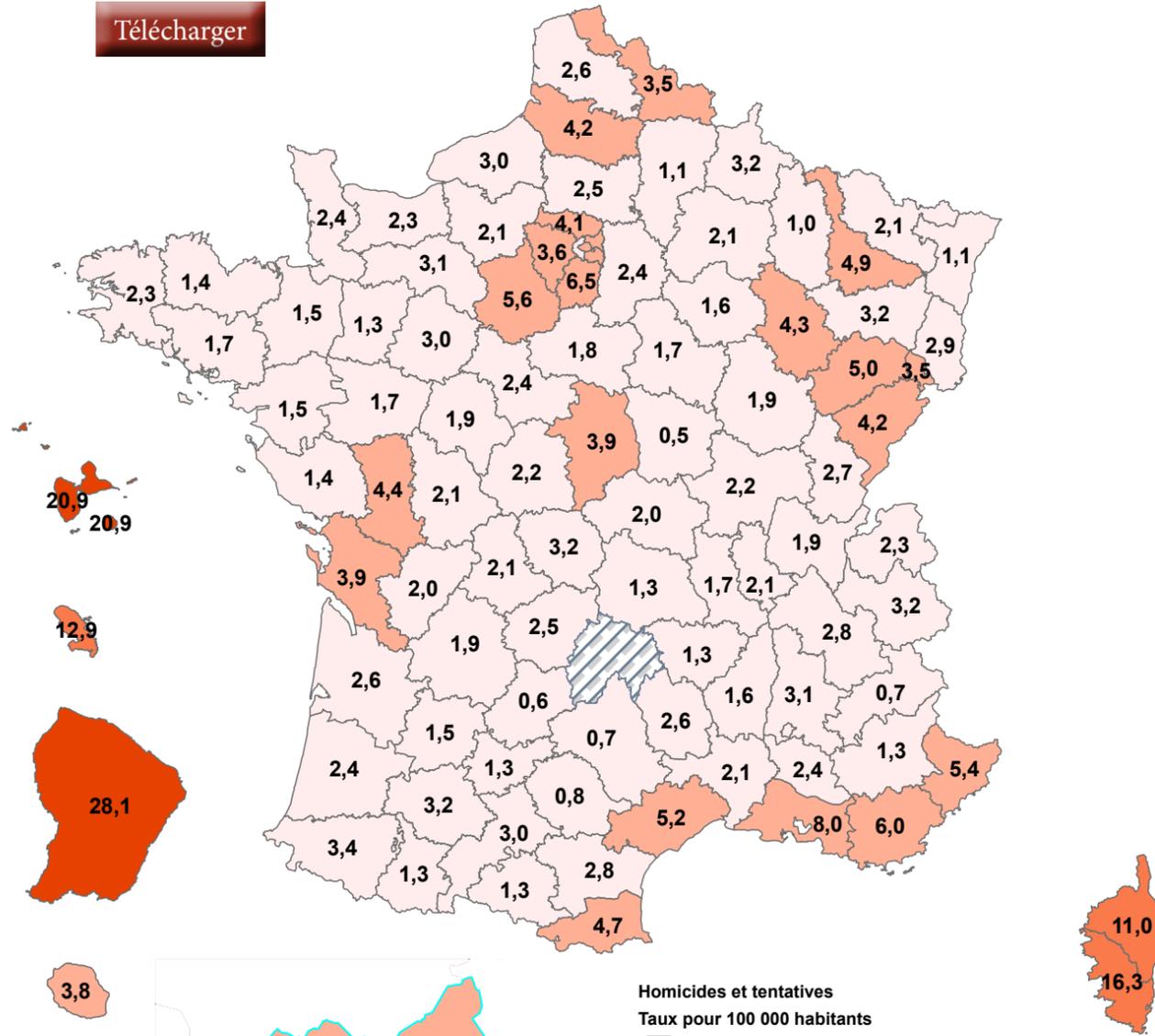
Départements	Population	Homicides en 2010	Homicides en 2011	Écarts (nb)	Variations (%)	Taux (/100 000)
01 AIN	588 853	8	7	-1	-12,5	1,2
02 AISNE	539 870	12	2	-10	-83,3	0,4
03 ALLIER	343 046	4	5	1	25,0	1,5
04 ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	159 450	3	0	-3	-100,0	0,0
05 HAUTES-ALPES	135 836	3	1	-2	-66,7	0,7
06 ALPES-MARITIMES	1 079 100	33	21	-12	-36,4	1,9
07 ARDÈCHE	313 578	5	2	-3	-60,0	0,6
08 ARDENNES	283 296	2	9	7	350,0	3,2
09 ARIÈGE	151 117	2	1	-1	-50,0	0,7
10 AUBE	303 298	3	1	-2	-66,7	0,3
11 AUDE	353 980	7	7	0	0,0	2,0
12 AVEYRON	277 048	3	0	-3	-100,0	0,0
13 BOUCHES-DU-RHÔNE	1 967 299	54	57	3	5,6	2,9
14 CALVADOS	680 908	3	3	0	0,0	0,4
15 CANTAL	148 380	3	0	-3	-100,0	0,0
16 CHARENTE	351 563	4	5	1	25,0	1,4
17 CHARENTE-MARITIME	616 607	5	13	8	160,0	2,1
18 CHER	311 022	3	6	3	100,0	1,9
19 CORRÈZE	243 352	3	1	-2	-66,7	0,4
21 CÔTE-D'OR	524 144	1	3	2	200,0	0,6
22 COTES-D'ARMOR	587 519	5	6	1	20,0	1,0
23 CREUSE	123 584	0	3	3	NS	2,4
24 DORDOGNE	412 082	1	2	1	100,0	0,5
25 DOUBS	525 276	5	7	2	40,0	1,3
26 DROME	482 984	5	4	-1	-20,0	0,8
27 EURE	582 822	9	8	-1	-11,1	1,4
28 EURE-ET-LOIR	425 502	5	7	2	40,0	1,6
29 FINISTÈRE	893 914	14	14	0	0,0	1,6
2A CORSE-DU-SUD	141 330	14	14	0	0,0	9,9
2B HAUTE-CORSE	164 344	6	13	7	116,7	7,9
30 GARD	701 883	5	8	3	60,0	1,1
31 HAUTE-GARONNE	1 230 820	15	18	3	20,0	1,5
32 GERS	187 181	0	2	2	NS	1,1
33 GIRONDE	1 434 661	22	15	-7	-31,8	1,0
34 HÉRAULT	1 031 974	21	20	-1	-4,8	1,9
35 ILLE-ET-VILAINE	977 449	10	6	-4	-40,0	0,6
36 INDRE	232 268	1	1	0	0,0	0,4
37 INDRE-ET-LOIRE	588 420	3	5	2	66,7	0,8
38 ISÈRE	1 197 038	20	15	-5	-25,0	1,3
39 JURA	261 277	5	6	1	20,0	2,3
40 LANDES	379 341	5	7	2	40,0	1,8
41 LOIR-ET-CHER	327 868	6	5	-1	-16,7	1,5
42 LOIRE	746 115	4	4	0	0,0	0,5
43 HAUTE-LOIRE	223 122	0	3	3	NS	1,3
44 LOIRE-ATLANTIQUE	1 266 358	7	12	5	71,4	0,9
45 LOIRET	653 510	9	10	1	11,1	1,5
46 LOT	173 562	2	1	-1	-50,0	0,6
47 LOT-ET-GARONNE	329 697	9	4	-5	-55,6	1,2
48 LOZÈRE	77 163	0	1	1	NS	1,3
49 MAINE-ET-LOIRE	780 082	4	4	0	0,0	0,5
50 MANCHE	497 762	3	6	3	100,0	1,2
51 MARNE	566 145	7	11	4	57,1	1,9
52 HAUTE-MARNE	185 214	3	2	-1	-33,3	1,1
53 MAYENNE	305 147	4	3	-1	-25,0	1,0
54 MEURTHE-ET-MOSELLE	731 019	6	17	11	183,3	2,3
55 MEUSE	194 003	0	2	2	NS	1,0
56 MORBIHAN	716 182	7	5	-2	-28,6	0,7
57 MOSELLE	1 044 898	12	11	-1	-8,3	1,1
58 NIÈVRE	220 199	1	1	0	0,0	0,5
59 NORD	2 571 940	29	38	9	31,0	1,5
60 OISE	801 512	9	13	4	44,4	1,6
61 ORNE	292 210	7	8	1	14,3	2,7
62 PAS-DE-CALAIS	1 461 257	12	15	3	25,0	1,0
63 PUY-DE-DÔME	629 416	8	5	-3	-37,5	0,8
64 PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	650 356	3	13	10	333,3	2,0
65 HAUTES-PYRÉNÉES	229 670	1	1	0	0,0	0,4
66 PYRÉNÉES-ORIENTALES	445 890	13	11	-2	-15,4	2,5
67 BAS-RHIN	1 094 439	15	6	-9	-60,0	0,5
68 HAUT-RHIN	748 614	7	7	0	0,0	0,9
69 RHÔNE	1 708 671	14	20	6	42,9	1,2
70 HAUTE-SAÔNE	239 194	0	3	3	NS	1,3
71 SAÔNE-ET-LOIRE	554 720	12	8	-4	-33,3	1,4
72 SARTHE	561 050	6	9	3	50,0	1,6
73 SAVOIE	411 007	2	4	2	100,0	1,0
74 HAUTE-SAVOIE	725 794	5	8	3	60,0	1,1
75 PARIS	2 234 105	45	42	-3	-6,7	1,9
76 SEINE-MARITIME	1 250 120	25	18	-7	-28,0	1,4
77 SEINE-ET-MARNE	1 313 414	6	9	3	50,0	0,7
78 YVELINES	1 407 560	14	16	2	14,3	1,1
79 DEUX-SÈVRES	366 339	2	3	1	50,0	0,8
80 SOMME	569 775	5	12	7	140,0	2,1
81 TARN	374 018	3	2	-1	-33,3	0,5
82 TARN-ET-GARONNE	239 291	1	3	2	200,0	1,3
83 VAR	1 007 303	11	25	14	127,3	2,5
84 VAUCLUSE	540 065	3	7	4	133,3	1,3
85 VENDÉE	626 411	10	6	-4	-40,0	1,0
86 VIENNE	426 066	2	4	2	100,0	0,9
87 HAUTE-VIENNE	374 849	4	5	1	25,0	1,3
88 VOSGES	380 192	1	5	4	400,0	1,3
89 YONNE	343 377	5	6	1	20,0	1,7
90 TERRITOIRE-DE-BELFORT	142 461	3	4	1	33,3	2,8
91 ESSONNE	1 208 004	9	11	2	22,2	0,9
92 HAUTS-DE-SEINE	1 561 745	21	17	-4	-19,0	1,1
93 SEINE-SAINT-DENIS	1 515 983	24	33	9	37,5	2,2
94 VAL-DE-MARNE	1 318 537	26	15	-11	-42,3	1,1
95 VAL-D'OISE	1 168 892	17	17	0	0,0	1,5
971 GUADELOUPE	401 554	38	48	10	26,3	12,0
972 MARTINIQUE	396 404	25	19	-6	-24,0	4,8
973 GUYANE	224 469	36	33	-3	-8,3	14,7
974 RÉUNION	816 364	14	18	4	28,6	2,2

Source : DCPJ état 4001 Annual / Insee population légale municipale 2009 (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 / Traitement ONDRP)

# Dont homicides et tentatives

Carte 23. Taux des homicides et tentatives.

Télécharger



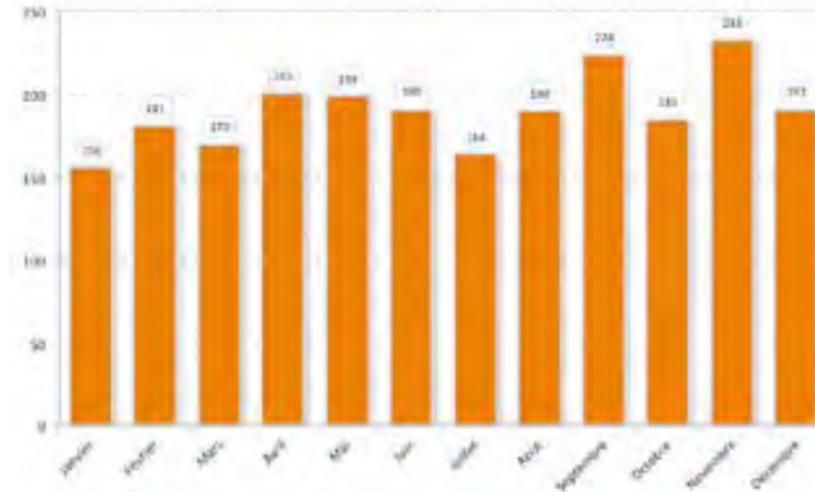
**Homicides et tentatives**  
Taux pour 100 000 habitants

- 0,5 à 3,4
- 3,5 à 8,0
- 8,1 à 16,3
- 16,4 à 28,1
- 0 homicide ou tentative

Variation nationale (avec DOM)	+ 9,3 %
Hausse la plus forte	Deux-Sèvres (+ 700 %)
Baisse la plus forte	Cantal (- 100 %)
Variation du Grand Paris	+ 1,4 %
Taux national (avec DOM)	3,6/100 000
Taux le plus élevé	Guyane (28,1/100 000)
Taux le plus bas	Cantal (0/100 000)
Taux Grand Paris	5,6/100 000

Source : état 4001 annuel DCPJ / Traitement ONDRP / Insee population des départements en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2012 / Insee population municipale recensement 2009

## Saisonnalité des homicides et tentatives enregistrés en 2011.



Source : DCPJ état 4001 données provisoires / Traitement ONDRP

### HOMICIDES ET TENTATIVES

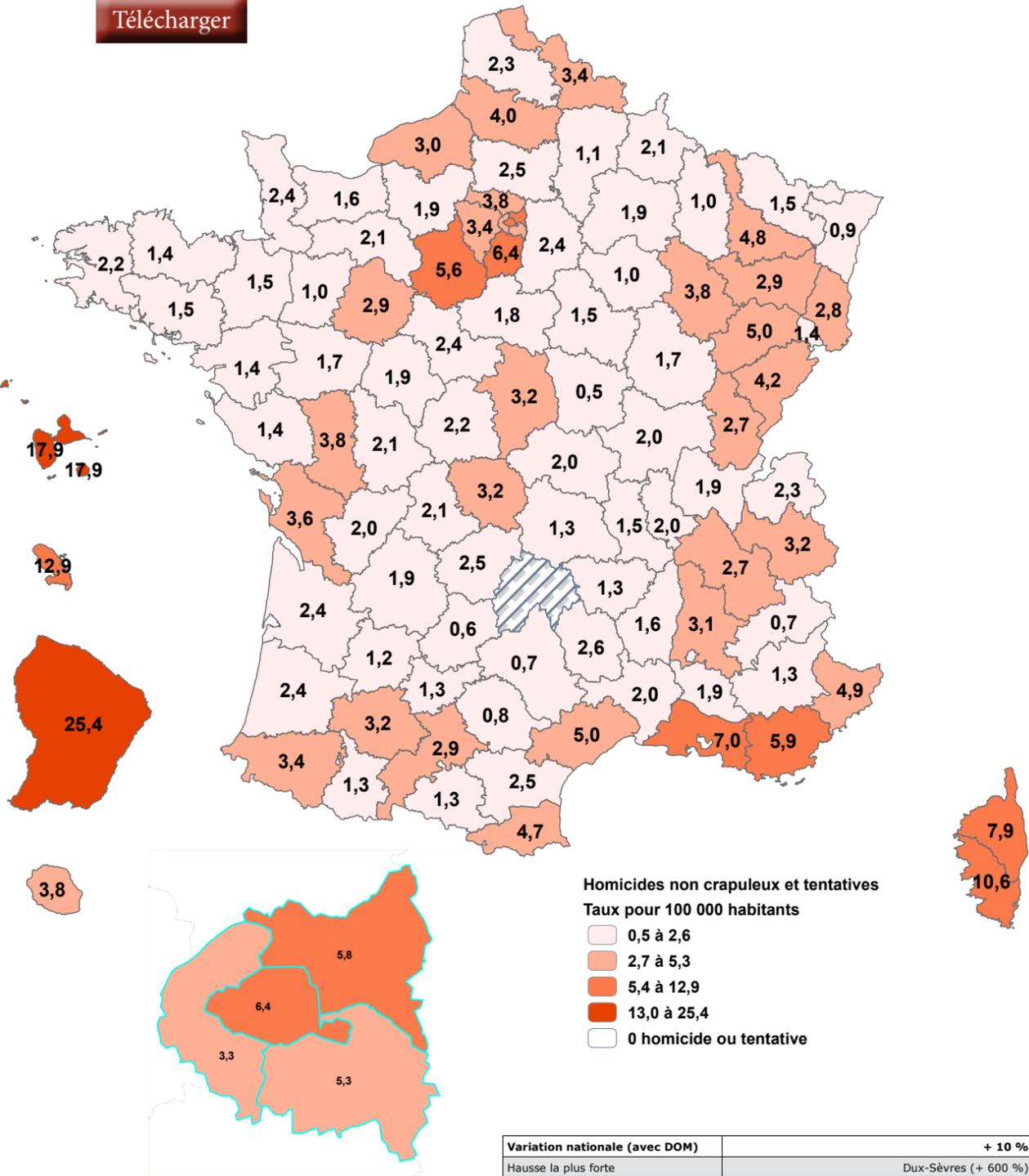
N°	Départements	Population	Homicides et tentatives en 2010	Homicides et tentatives en 2011	Ecart (nb)	Variations (%)	Taux /100 000	N°	Départements	Population	Homicides et tentatives en 2010	Homicides et tentatives en 2011	Ecart (nb)	Variations (%)	Taux /100 000
01	AIN	588 853	18	11	- 7	- 38,9	1,9	50	MANCHE	497 762	6	12	6	100,0	2,4
02	AISNE	539 870	18	6	- 12	- 66,7	1,1	51	MARNE	566 145	12	12	0	0,0	2,1
03	ALLIER	343 046	10	7	- 3	- 30,0	2,0	52	HAUTE-MARNE	185 214	5	8	3	60,0	4,3
04	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	159 450	3	2	- 1	- 33,3	1,3	53	MAYENNE	305 147	5	4	- 1	- 20,0	1,3
05	HAUTES-ALPES	135 836	3	1	- 2	- 66,7	0,7	54	MEURTHE-ET-MOSELLE	731 019	21	36	15	71,4	4,9
06	ALPES-MARITIMES	1 079 100	56	58	2	3,6	5,4	55	MEUSE	194 003	2	2	0	0,0	1,0
07	ARDÈCHE	313 578	9	5	- 4	- 44,4	1,6	56	MORBIHAN	716 182	15	12	- 3	- 20,0	1,7
08	ARDENNES	283 296	3	9	6	200,0	3,2	57	MOSELLE	1 044 898	20	22	2	10,0	2,1
09	ARIÈGE	151 117	4	2	- 2	- 50,0	1,3	58	NIÈVRE	220 199	2	1	- 1	- 50,0	0,5
10	AUBE	303 298	4	5	1	25,0	1,6	59	NORD	2 571 940	55	90	35	63,6	3,5
11	AUDE	353 980	9	10	1	11,1	2,8	60	OISE	801 512	22	20	- 2	- 9,1	2,5
12	AVEYRON	277 048	7	2	- 5	- 71,4	0,7	61	ORNE	292 210	9	9	0	0,0	3,1
13	BOUCHES-DU-RHÔNE	1 967 299	151	158	7	4,6	8,0	62	PAS-DE-CALAIS	1 461 257	31	38	7	22,6	2,6
14	CALVADOS	680 908	14	16	2	14,3	2,3	63	PUY-DE-DÔME	629 416	9	8	- 1	- 11,1	1,3
15	CANTAL	148 380	3	0	- 3	- 100,0	0,0	64	PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	650 356	12	22	10	83,3	3,4
16	CHARENTE	351 563	9	7	- 2	- 22,2	2,0	65	HAUTES-PYRÉNÉES	229 670	2	3	1	50,0	1,3
17	CHARENTE-MARITIME	616 607	9	24	15	166,7	3,9	66	PYRÉNÉES-ORIENTALES	445 890	23	21	- 2	- 8,7	4,7
18	CHER	311 022	4	12	8	200,0	3,9	67	BAS-RHIN	1 094 439	27	12	- 15	- 55,6	1,1
19	CORRÈZE	243 352	4	6	2	50,0	2,5	68	HAUT-RHIN	748 614	19	22	3	15,8	2,9
21	CÔTE-D'OR	524 144	8	10	2	25,0	1,9	69	RHÔNE	1 708 671	38	36	- 2	- 5,3	2,1
22	COTES-D'ARMOR	587 519	7	8	1	14,3	1,4	70	HAUTE-SAÛNE	239 194	4	12	8	200,0	5,0
23	CREUSE	123 584	1	4	3	300,0	3,2	71	SAÛNE-ET-LOIRE	554 720	19	12	- 7	- 36,8	2,2
24	DORDOGNE	412 082	5	8	3	60,0	1,9	72	SARTHE	561 050	8	17	9	112,5	3,0
25	DOUBS	525 276	15	22	7	46,7	4,2	73	SAVOIE	411 007	8	13	5	62,5	3,2
26	DROME	482 984	9	15	6	66,7	3,1	74	HAUTE-SAVOIE	725 794	17	17	0	0,0	2,3
27	EURE	582 822	10	12	2	20,0	2,1	75	PARIS	2 234 105	155	153	- 2	- 1,3	6,8
28	EURE-ET-LOIR	425 502	13	24	11	84,6	5,6	76	SEINE-MARITIME	1 250 120	44	37	- 7	- 15,9	3,0
29	FINISTÈRE	893 914	23	21	- 2	- 8,7	2,3	77	SEINE-ET-MARNE	1 313 414	16	32	16	100,0	2,4
2A	CORSE-DU-SUD	141 330	22	23	1	4,5	16,3	78	YVELINES	1 407 560	40	50	10	25,0	3,6
2B	HAUTE-CORSE	164 344	15	18	3	20,0	11,0	79	DEUX-SÈVRES	366 339	2	16	14	700,0	4,4
30	GARD	701 883	12	15	3	25,0	2,1	80	SOMME	569 775	13	24	11	84,6	4,2
31	HAUTE-GARONNE	1 230 820	38	37	- 1	- 2,6	3,0	81	TARN	374 018	9	3	- 6	- 66,7	0,8
32	GERS	187 181	1	6	5	500,0	3,2	82	TARN-ET-GARONNE	239 291	3	3	0	0,0	1,3
33	GIRONDE	1 434 661	38	38	0	0,0	2,6	83	VAR	1 007 303	40	60	20	50,0	6,0
34	HÉRAULT	1 031 974	55	54	- 1	- 1,8	5,2	84	VAUCLUSE	540 065	11	13	2	18,2	2,4
35	ILLE-ET-VILAINE	977 449	16	15	- 1	- 6,3	1,5	85	VENDÉE	626 411	13	9	- 4	- 30,8	1,4
36	INDRE	232 268	3	5	2	66,7	2,2	86	VIENNE	426 066	3	9	6	200,0	2,1
37	INDRE-ET-LOIRE	588 420	10	11	1	10,0	1,9	87	HAUTE-VIENNE	374 849	4	8	4	100,0	2,1
38	ISÈRE	1 197 038	41	33	- 8	- 19,5	2,8	88	VOSGES	380 192	4	12	8	200,0	3,2
39	JURA	261 277	6	7	1	16,7	2,7	89	YONNE	343 377	16	6	- 10	- 62,5	1,7
40	LANDES	379 341	10	9	- 1	- 10,0	2,4	90	TERRITOIRE-DE-BELFORT	142 461	4	5	1	25,0	3,5
41	LOIR-ET-CHER	327 868	10	8	- 2	- 20,0	2,4	91	ESSONNE	1 208 004	40	78	38	95,0	6,5
42	LOIRE	746 115	22	13	- 9	- 40,9	1,7	92	HAUTS-DE-SEINE	1 561 745	55	51	- 4	- 7,3	3,3
43	HAUTE-LOIRE	223 122	2	3	1	50,0	1,3	93	SEINE-SAINT-DENIS	1 515 983	95	95	0	0,0	6,3
44	LOIRE-ATLANTIQUE	1 266 358	18	19	1	5,6	1,5	94	VAL-DE-MARNE	1 318 537	63	74	11	17,5	5,6
45	LOIRET	653 510	17	12	- 5	- 29,4	1,8	95	VAL-D'OISE	1 168 892	55	48	- 7	- 12,7	4,1
46	LOT	173 562	6	1	- 5	- 83,3	0,6	971	GUADELOUPE	401 554	79	84	5	6,3	20,9
47	LOT-ET-GARONNE	329 697	11	5	- 6	- 54,5	1,5	972	MARTINIQUE	396 404	63	51	- 12	- 19,0	12,9
48	LOZÈRE	77 163	0	2	2	NS	2,6	973	GUYANE	224 469	57	63	6	10,5	28,1
49	MAINE-ET-LOIRE	780 082	9	13	4	44,4	1,7	974	RÉUNION	816 364	27	31	4	14,8	3,8

Source : DCPJ état 4001 Annuel /Insee population légale municipale 2009 (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 /Traitement ONDRP)

# Dont homicides et tentatives non crapuleux

Carte 24. Taux des homicides et tentatives non crapuleux.

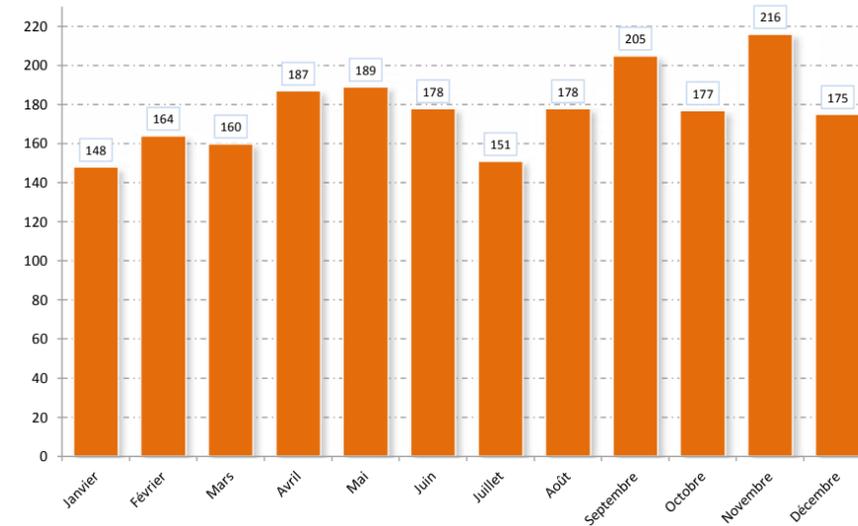
Télécharger



<b>Variation nationale (avec DOM)</b>	<b>+ 10 %</b>
Hausse la plus forte	Dux-Sèvres (+ 600 %)
Baisse la plus forte	Cantal (- 100 %)
Variation du Grand Paris	+ 2,60 %
Taux national (avec DOM)	3,3/100 000
Taux le plus élevé	Guyane (25,4/100 000)
Taux le plus bas	Cantal (0/100 000)
Taux Grand Paris	5,3/100 000

Source : état 4001 annuel DCPJ / Traitement ONDRP / Insee population des départements en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2012 / Insee population municipale recensement 2009.

Saisonnalité des homicides et tentatives non crapuleux enregistrés en 2011.



Source : DCPJ état 4001 données provisoires / Traitement ONDRP

## HOMICIDES ET TENTATIVES NON CRAPULEUX

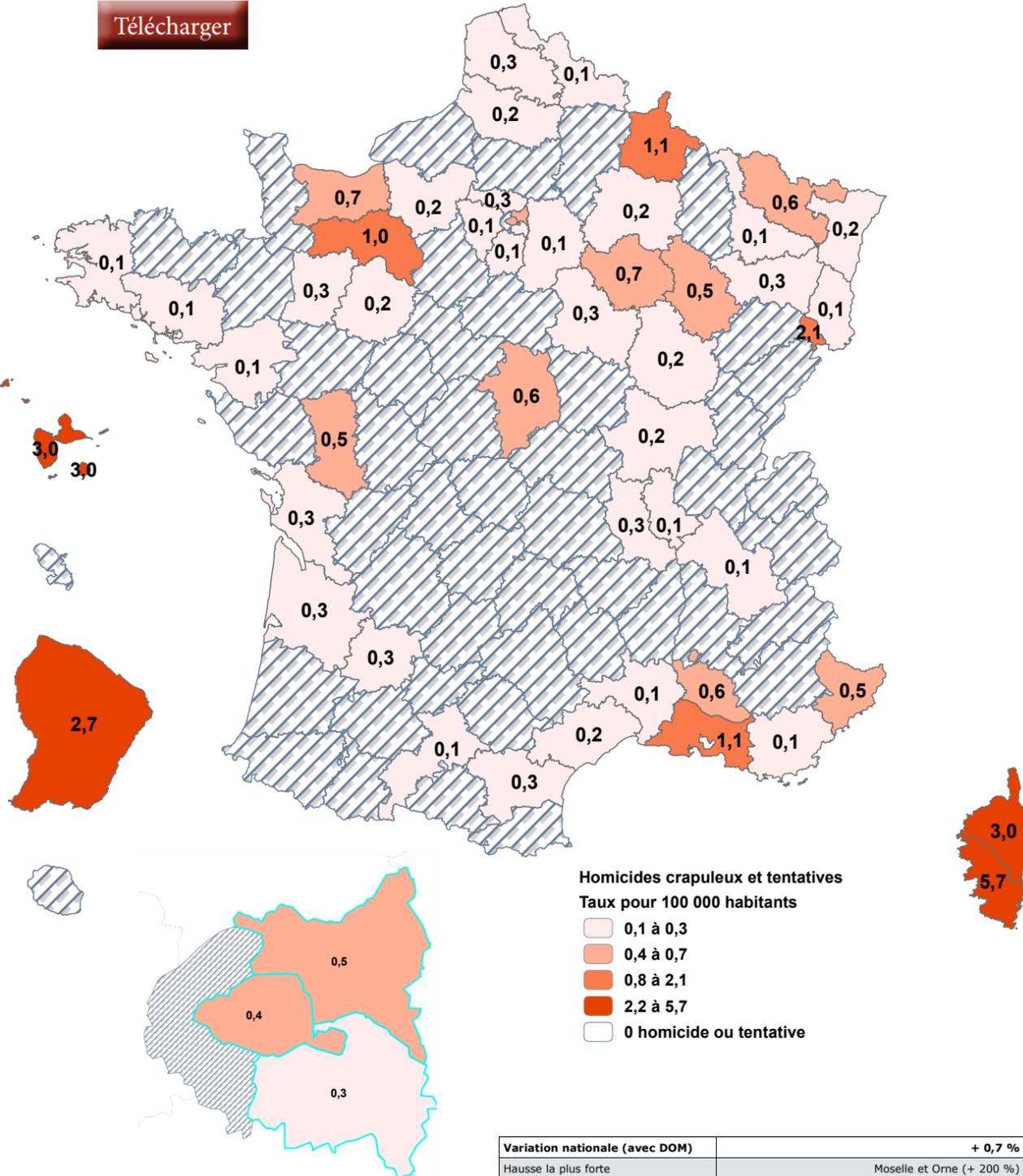
N°	Départements	Population	Homicides et tentatives non crapuleux en 2010	Homicides et tentatives non crapuleux en 2011	Ecart (nb)	Variations (%)	Taux (/100 000)
01	AIN	588 853	17	11	- 6	- 35,3	1,9
02	AISNE	539 870	18	6	- 12	- 66,7	1,1
03	ALLIER	343 046	9	7	- 2	- 22,2	2,0
04	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	159 450	3	2	- 1	- 33,3	1,3
05	HAUTES-ALPES	135 836	3	1	- 2	- 66,7	0,7
06	ALPES-MARITIMES	1 079 100	51	53	2	3,9	4,9
07	ARDÈCHE	313 578	9	5	- 4	- 44,4	1,6
08	ARDENNES	283 296	3	6	3	100,0	2,1
09	ARIÈGE	151 117	4	2	- 2	- 50,0	1,3
10	AUBE	303 298	4	3	- 1	- 25,0	1,0
11	AUDE	353 980	9	9	0	0,0	2,5
12	AVEYRON	277 048	6	2	- 4	- 66,7	0,7
13	BOUCHES-DU-RHÔNE	1 967 299	125	137	12	9,6	7,0
14	CALVADOS	680 908	14	11	- 3	- 21,4	1,6
15	CANTAL	148 380	2	0	- 2	- 100,0	0,0
16	CHARENTE	351 563	9	7	- 2	- 22,2	2,0
17	CHARENTE-MARITIME	616 607	9	22	13	144,4	3,6
18	CHER	311 022	4	10	6	150,0	3,2
19	CORRÈZE	243 352	4	6	2	50,0	2,5
21	CÔTE-D'OR	524 144	8	9	1	12,5	1,7
22	COTES-D'ARMOR	587 519	6	8	2	33,3	1,4
23	CREUSE	123 584	1	4	3	300,0	3,2
24	DORDOGNE	412 082	5	8	3	60,0	1,9
25	DOUBS	525 276	15	22	7	46,7	4,2
26	DROME	482 984	8	15	7	87,5	3,1
27	EURE	582 822	8	11	3	37,5	1,9
28	EURE-ET-LOIR	425 502	13	24	11	84,6	5,6
29	FINISTÈRE	893 914	22	20	- 2	- 9,1	2,2
2A	CORSE-DU-SUD	141 330	16	15	- 1	- 6,3	10,6
2B	HAUTE-CORSE	164 344	13	13	0	0,0	7,9
30	GARD	701 883	12	14	2	16,7	2,0
31	HAUTE-GARONNE	1 230 820	34	36	2	5,9	2,9
32	GERS	187 181	1	6	5	500,0	3,2
33	GIRONDE	1 434 661	35	34	- 1	- 2,9	2,4
34	HÉRAULT	1 031 974	53	52	- 1	- 1,9	5,0
35	ILLE-ET-VILAINE	977 449	14	15	1	7,1	1,5
36	INDRE	232 268	2	5	3	150,0	2,2
37	INDRE-ET-LOIRE	588 420	10	11	1	10,0	1,9
38	ISÈRE	1 197 038	27	32	5	18,5	2,7
39	JURA	261 277	6	7	1	16,7	2,7
40	LANDES	379 341	10	9	- 1	- 10,0	2,4
41	LOIR-ET-CHER	327 868	8	8	0	0,0	2,4
42	LOIRE	746 115	18	11	- 7	- 38,9	1,5
43	HAUTE-LOIRE	223 122	2	3	1	50,0	1,3
44	LOIRE-ATLANTIQUE	1 266 358	18	18	0	0,0	1,4
45	LOIRET	653 510	17	12	- 5	- 29,4	1,8
46	LOT	173 562	6	1	- 5	- 83,3	0,6
47	LOT-ET-GARONNE	329 697	7	4	- 3	- 42,9	1,2
48	LOZÈRE	77 163	0	2	2	NS	2,6
49	MAINE-ET-LOIRE	780 082	9	13	4	44,4	1,7
50	MANCHE	497 762	6	12	6	100,0	2,4
51	MARNE	566 145	11	11	0	0,0	1,9
52	HAUTE-MARNE	185 214	5	7	2	40,0	3,8
53	MAYENNE	305 147	4	3	- 1	- 25,0	1,0
54	MEURTHE-ET-MOSELLE	731 019	19	35	16	84,2	4,8
55	MEUSE	194 003	2	2	0	0,0	1,0
56	MORBIHAN	716 182	15	11	- 4	- 26,7	1,5
57	MOSELLE	1 044 898	18	16	- 2	- 11,1	1,5
58	NIÈVRE	220 199	2	1	- 1	- 50,0	0,5
59	NORD	2 571 940	54	88	34	63,0	3,4
60	OISE	801 512	19	20	1	5,3	2,5
61	ORNE	292 210	8	6	- 2	- 25,0	2,1
62	PAS-DE-CALAIS	1 461 257	31	34	3	9,7	2,3
63	PUY-DE-DÔME	629 416	9	8	- 1	- 11,1	1,3
64	PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	650 356	12	22	10	83,3	3,4
65	HAUTES-PYRÉNÉES	229 670	2	3	1	50,0	1,3
66	PYRÉNÉES-ORIENTALES	445 890	23	21	- 2	- 8,7	4,7
67	BAS-RHIN	1 094 439	27	10	- 17	- 63,0	0,9
68	HAUT-RHIN	748 614	19	21	2	10,5	2,8
69	RHÔNE	1 708 671	36	35	- 1	- 2,8	2,0
70	HAUTE-SAÛNE	239 194	4	12	8	200,0	5,0
71	SAÛNE-ET-LOIRE	554 720	19	11	- 8	- 42,1	2,0
72	SARTHE	561 050	8	16	8	100,0	2,9
73	SAVOIE	411 007	8	13	5	62,5	3,2
74	HAUTE-SAVOIE	725 794	16	17	1	6,3	2,3
75	PARIS	2 234 105	148	144	- 4	- 2,7	6,4
76	SEINE-MARITIME	1 250 120	42	37	- 5	- 11,9	3,0
77	SEINE-ET-MARNE	1 313 414	15	31	16	106,7	2,4
78	YVELINES	1 407 560	37	48	11	29,7	3,4
79	DEUX-SÈVRES	366 339	2	14	12	600,0	3,8
80	SOMME	569 775	13	23	10	76,9	4,0
81	TARN	374 018	8	3	- 5	- 62,5	0,8
82	TARN-ET-GARONNE	239 291	3	3	0	0,0	1,3
83	VAR	1 007 303	39	59	20	51,3	5,9
84	VAUCLUSE	540 065	11	10	- 1	- 9,1	1,9
85	VENDÉE	626 411	13	9	- 4	- 30,8	1,4
86	VIENNE	426 066	3	9	6	200,0	2,1
87	HAUTE-VIENNE	374 849	4	8	4	100,0	2,1
88	VOSGES	380 192	4	11	7	175,0	2,9
89	YONNE	343 377	16	5	- 11	- 68,8	1,5
90	TERRITOIRE-DE-BELFORT	142 461	4	2	- 2	- 50,0	1,4
91	ESSONNE	1 208 004	37	77	40	108,1	6,4
92	HAUTS-DE-SEINE	1 561 745	49	51	2	4,1	3,3
93	SEINE-SAINT-DENIS	1 515 983	88	88	0	0,0	5,8
94	VAL-DE-MARNE	1 318 537	59	70	11	18,6	5,3
95	VAL-D'OISE	1 168 892	53	44	- 9	- 17,0	3,8
971	GUADELOUPE	401 554	72	72	0	0,0	17,9
972	MARTINIQUE	396 404	61	51	- 10	- 16,4	12,9
973	GUYANE	224 469	48	57	9	18,8	25,4
974	RÉUNION	816 364	27	31	4	14,8	3,8

Source : DCPJ état 4001 Annual /Insee population légale municipale 2009 (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 /Traitement ONDRP)

# Dont homicides et tentatives crapuleux

Carte 25. Taux des homicides et tentatives crapuleux.

Télécharger



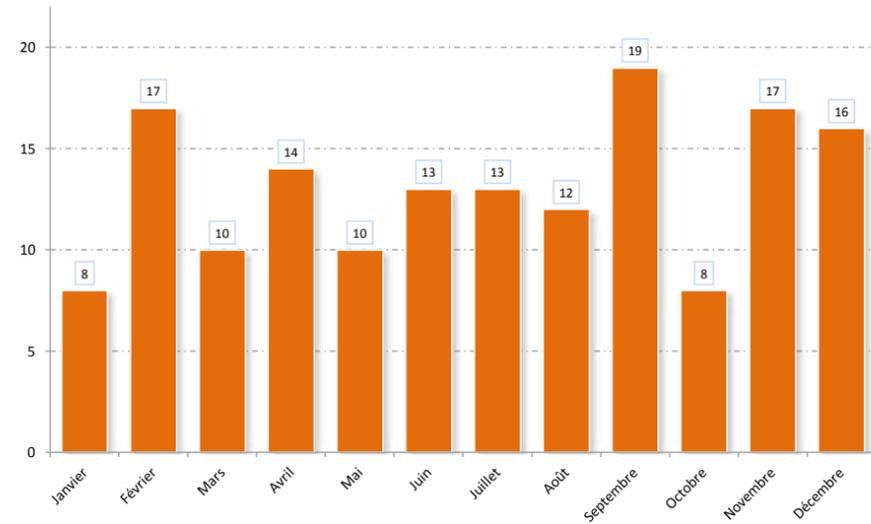
**Homicides crapuleux et tentatives**  
**Taux pour 100 000 habitants**

- 0,1 à 0,3
- 0,4 à 0,7
- 0,8 à 2,1
- 2,2 à 5,7
- 0 homicide ou tentative

<b>Variation nationale (avec DOM)</b>	<b>+ 0,7 %</b>
Hausse la plus forte	Moselle et Orne (+ 200 %)
Baisse la plus forte	15 départements à 0 %.. (Voir tableau)
Variation du Grand Paris	-16,7 %
Taux national (avec DOM)	0,2/100 000
Taux le plus élevé	Corse du Sud (5,7/100 000)
Taux le plus bas	49 départements à 0/100 000
Taux Grand Paris	0,3/100 000

Source : état 4001 annuel DCPJ / Traitement ONDRP / Insee population des départements en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2012 / Insee population municipale recensement 2009

Saisonnalité des homicides et tentatives crapuleux enregistrés en 2011.



Source : DCPJ état 4001 données provisoires / Traitement ONDRP

## HOMICIDES ET TENTATIVES CRAPULEUX

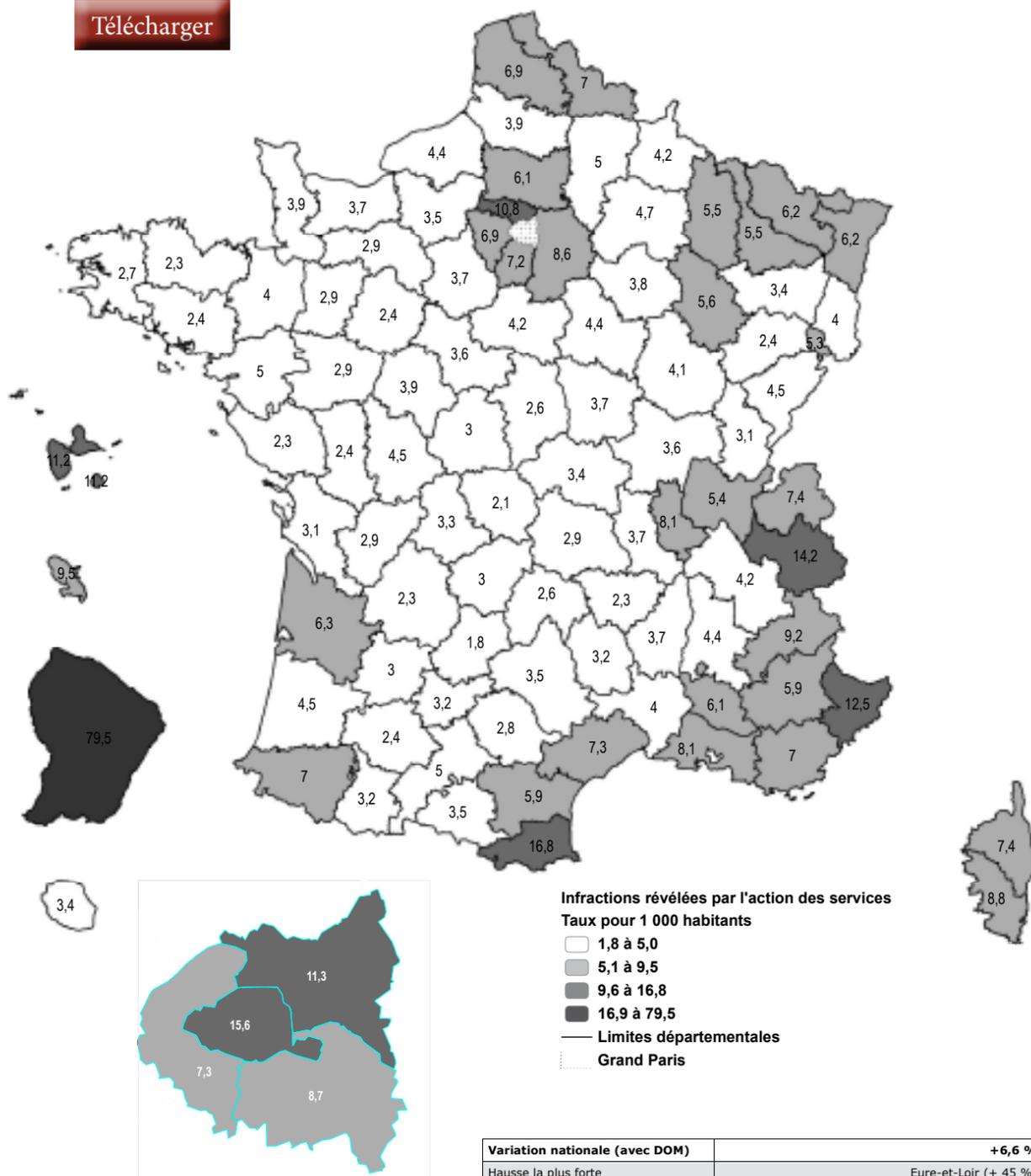
N°	Départements	Population	Homicides et tentatives crapuleux en 2010	Homicides et tentatives crapuleux en 2011	Ecart (nb)	Variations (%)	Taux (/100 000)	N°	Départements	Population	Homicides et tentatives crapuleux en 2010	Homicides et tentatives crapuleux en 2011	Ecart (nb)	Variations (%)	Taux (/100 000)
01	AIN	588 853	1	0	-1	-100,0	0,0	50	MANCHE	497 762	0	0	0	0,0	0,0
02	AISNE	539 870	0	0	0	0,0	0,0	51	MARNE	566 145	1	1	0	0,0	0,2
03	ALLIER	343 046	1	0	-1	-100,0	0,0	52	HAUTE-MARNE	185 214	0	1	1	NS	0,5
04	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	159 450	0	0	0	0,0	0,0	53	MAYENNE	305 147	1	1	0	0,0	0,3
05	HAUTES-ALPES	135 836	0	0	0	0,0	0,0	54	MEURTHE-ET-MOSELLE	731 019	2	1	-1	-50,0	0,1
06	ALPES-MARITIMES	1 079 100	5	5	0	0,0	0,5	55	MEUSE	194 003	0	0	0	0,0	0,0
07	ARDÈCHE	313 578	0	0	0	0,0	0,0	56	MORBIHAN	716 182	0	1	1	NS	0,1
08	ARDENNES	283 296	0	3	3	NS	1,1	57	MOSELLE	1 044 898	2	6	4	200,0	0,6
09	ARIÈGE	151 117	0	0	0	0,0	0,0	58	NIÈVRE	220 199	0	0	0	0,0	0,0
10	AUBE	303 298	0	2	2	NS	0,7	59	NORD	2 571 940	1	2	1	100,0	0,1
11	AUDE	353 980	0	1	1	NS	0,3	60	OISE	801 512	3	0	-3	-100,0	0,0
12	AVEYRON	277 048	1	0	-1	-100,0	0,0	61	ORNE	292 210	1	3	2	200,0	1,0
13	BOUCHES-DU-RHÔNE	1 967 299	26	21	-5	-19,2	1,1	62	PAS-DE-CALAIS	1 461 257	0	4	4	NS	0,3
14	CALVADOS	680 908	0	5	5	NS	0,7	63	PUY-DE-DÔME	629 416	0	0	0	0,0	0,0
15	CANTAL	148 380	1	0	-1	-100,0	0,0	64	PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	650 356	0	0	0	0,0	0,0
16	CHARENTE	351 563	0	0	0	0,0	0,0	65	HAUTES-PYRÉNÉES	229 670	0	0	0	0,0	0,0
17	CHARENTE-MARITIME	616 607	0	2	2	NS	0,3	66	PYRÉNÉES-ORIENTALES	445 890	0	0	0	0,0	0,0
18	CHER	311 022	0	2	2	NS	0,6	67	BAS-RHIN	1 094 439	0	2	2	NS	0,2
19	CORRÈZE	243 352	0	0	0	0,0	0,0	68	HAUT-RHIN	748 614	0	1	1	NS	0,1
20	CÔTE-D'OR	524 144	0	1	1	NS	0,2	69	RHÔNE	1 708 671	2	1	-1	-50,0	0,1
21	CÔTE-D'OR	524 144	0	1	1	NS	0,2	70	HAUTE-SAÔNE	239 194	0	0	0	0,0	0,0
22	COTES-D'ARMOR	587 519	1	0	-1	-100,0	0,0	71	SAÔNE-ET-LOIRE	554 720	0	1	1	NS	0,2
23	CREUSE	123 584	0	0	0	0,0	0,0	72	SARTHE	561 050	0	1	1	NS	0,2
24	DORDOGNE	412 082	0	0	0	0,0	0,0	73	SAVOIE	411 007	0	0	0	0,0	0,0
25	DOUBS	525 276	0	0	0	0,0	0,0	74	HAUTE-SAVOIE	725 794	1	0	-1	-100,0	0,0
26	DROME	482 984	1	0	-1	-100,0	0,0	75	PARIS	2 234 105	7	9	2	28,6	0,4
27	EURE	582 822	2	1	-1	-50,0	0,2	76	SEINE-MARITIME	1 250 120	2	0	-2	-100,0	0,0
28	EURE-ET-LOIR	425 502	0	0	0	0,0	0,0	77	SEINE-ET-MARNE	1 313 414	1	1	0	0,0	0,1
29	FINISTÈRE	893 914	1	1	0	0,0	0,1	78	YVELINES	1 407 560	3	2	-1	-33,3	0,1
2A	CORSE-DU-SUD	141 330	6	8	2	33,3	5,7	79	DEUX-SÈVRES	366 339	0	2	2	NS	0,5
2B	HAUTE-CORSE	164 344	2	5	3	150,0	3,0	80	SOMME	569 775	0	1	1	NS	0,2
30	GARD	701 883	0	1	1	NS	0,1	81	TARN	374 018	1	0	-1	-100,0	0,0
31	HAUTE-GARONNE	1 230 820	4	1	-3	-75,0	0,1	82	TARN-ET-GARONNE	239 291	0	0	0	0,0	0,0
32	GERS	187 181	0	0	0	0,0	0,0	83	VAR	1 007 303	1	1	0	0,0	0,1
33	GIRONDE	1 434 661	3	4	1	33,3	0,3	84	VAUCLUSE	540 065	0	3	3	NS	0,6
34	HÉRAULT	1 031 974	2	2	0	0,0	0,2	85	VENDÉE	626 411	0	0	0	0,0	0,0
35	ILLE-ET-VILAINE	977 449	2	0	-2	-100,0	0,0	86	VIENNE	426 066	0	0	0	0,0	0,0
36	INDRE	232 268	1	0	-1	-100,0	0,0	87	HAUTE-VIENNE	374 849	0	0	0	0,0	0,0
37	INDRE-ET-LOIRE	588 420	0	0	0	0,0	0,0	88	VOSGES	380 192	0	1	1	NS	0,3
38	ISÈRE	1 197 038	14	1	-13	-92,9	0,1	89	YONNE	343 377	0	1	1	NS	0,3
39	JURA	261 277	0	0	0	0,0	0,0	90	TERRITOIRE-DE-BELFORT	142 461	0	3	3	NS	2,1
40	LANDES	379 341	0	0	0	0,0	0,0	91	ESSONNE	1 208 004	3	1	-2	-66,7	0,1
41	LOIR-ET-CHER	327 868	2	0	-2	-100,0	0,0	92	HAUTS-DE-SEINE	1 561 745	6	0	-6	-100,0	0,0
42	LOIRE	746 115	4	2	-2	-50,0	0,3	93	SEINE-SAINT-DENIS	1 515 983	7	7	0	0,0	0,5
43	HAUTE-LOIRE	223 122	0	0	0	0,0	0,0	94	VAL-DE-MARNE	1 318 537	4	4	0	0,0	0,3
44	LOIRE-ATLANTIQUE	1 266 358	0	1	1	NS	0,1	95	VAL-D'OISE	1 168 892	2	4	2	100,0	0,3
45	LOIRET	653 510	0	0	0	0,0	0,0	971	GUADELOUPE	401 554	7	12	5	71,4	3,0
46	LOT	173 562	0	0	0	0,0	0,0	972	MARTINIQUE	396 404	2	0	-2	-100,0	0,0
47	LOT-ET-GARONNE	329 697	4	1	-3	-75,0	0,3	973	GUYANE	224 469	9	6	-3	-33,3	2,7
48	LOZÈRE	77 163	0	0	0	0,0	0,0	974	RÉUNION	816 364	0	0	0	0,0	0,0
49	MAINE-ET-LOIRE	780 082	0	0	0	0,0	0,0								

Source : DCPJ état 4001 Annuel /Insee population légale municipale 2009 (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 /Traitement ONDRP)

# LES INFRACTIONS RÉVÉLÉES PAR L'ACTION DES SERVICES ENREGISTRÉES DANS LES DÉPARTEMENTS

Carte 26. Infractions révélées par l'action des services.

Télécharger



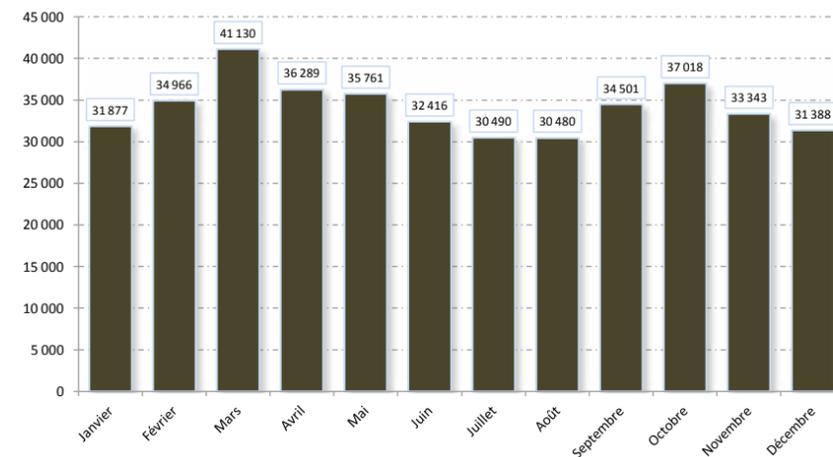
**Infractions révélées par l'action des services**  
**Taux pour 1 000 habitants**

- 1,8 à 5,0
- 5,1 à 9,5
- 9,6 à 16,8
- 16,9 à 79,5
- Limites départementales
- Grand Paris

<b>Variation nationale (avec DOM)</b>	<b>+6,6 %</b>
Hausse la plus forte	Eure-et-Loir (+ 45 %)
Baisse la plus forte	Aveyron (- 25,7 %)
Variation du Grand Paris	+ 4,6 %
Taux national (avec DOM)	6,4 ‰
Taux le plus élevé	Guyane (79,5 ‰)
Taux le plus bas	Lot (1,8 ‰)
Taux Grand Paris	11,3 ‰

Source : état 4001 annuel DCPJ / Traitement ONDRP / Insee population des départements en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2012 / Insee population municipale recensement 2009

Saisonnalité des infractions révélées par l'action des services enregistrées en 2011 (nb)



Source : DCPJ état 4001 données provisoires / Traitement ONDRP

INFRACTIONS RÉVÉLÉES PAR L'ACTION DES SERVICES

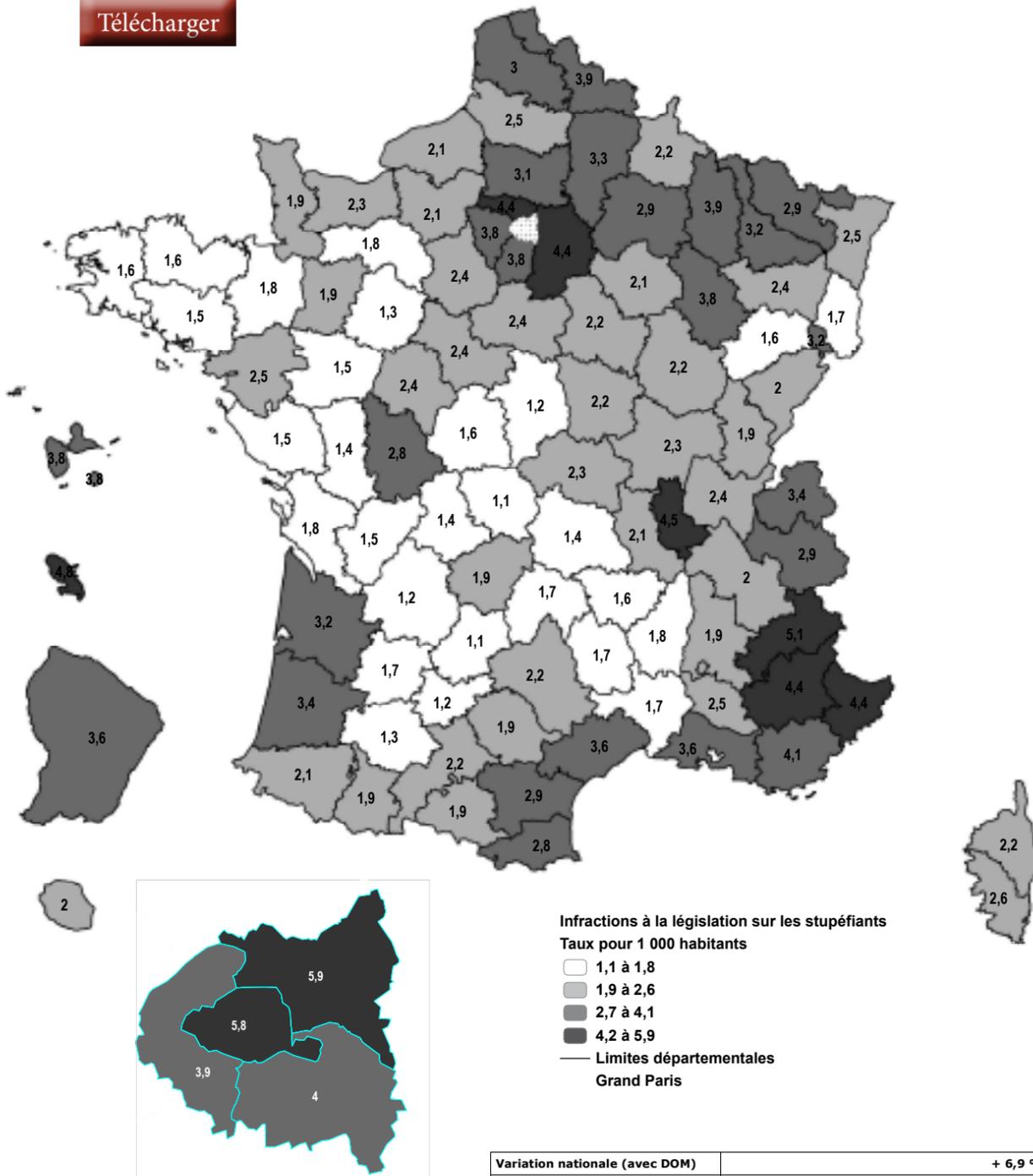
N°	Départements	Population	Infractions révélées par l'action des services en 2010	Infractions révélées par l'action des services en 2011	Ecarts (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
01	AIN	588 853	2 755	3 192	437	15,9	5,4
02	AISNE	539 870	2 334	2 703	369	15,8	5,0
03	ALLIER	343 046	1 085	1 174	89	8,2	3,4
04	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	159 450	915	934	19	2,1	5,9
05	HAUTES-ALPES	135 836	1 142	1 256	114	10,0	9,2
06	ALPES-MARITIMES	1 079 100	13 990	13 475	- 515	- 3,7	12,5
07	ARDÈCHE	313 578	1 046	1 148	102	9,8	3,7
08	ARDENNES	283 296	1 260	1 194	- 66	- 5,2	4,2
09	ARIÈGE	151 117	477	528	51	10,7	3,5
10	AUBE	303 298	1 119	1 159	40	3,6	3,8
11	AUDE	353 980	1 800	2 072	272	15,1	5,9
12	AVEYRON	277 048	1 319	980	- 339	- 25,7	3,5
13	BOUCHES-DU-RHÔNE	1 967 299	14 994	15 936	942	6,3	8,1
14	CALVADOS	680 908	2 978	2 541	- 437	- 14,7	3,7
15	CANTAL	148 380	331	383	52	15,7	2,6
16	CHARENTE	351 563	979	1 020	41	4,2	2,9
17	CHARENTE-MARITIME	616 607	1 853	1 937	84	4,5	3,1
18	CHER	311 022	927	815	- 112	- 12,1	2,6
19	CORRÈZE	243 352	715	737	22	3,1	3,0
21	CÔTE-D'OR	524 144	1 986	2 158	172	8,7	4,1
22	COTES-D'ARMOR	587 519	1 305	1 369	64	4,9	2,3
23	CREUSE	123 584	270	259	- 11	- 4,1	2,1
24	DORDOGNE	412 082	878	944	66	7,5	2,3
25	DOUBS	525 276	2 353	2 348	- 5	- 0,2	4,5
26	DROME	482 984	1 884	2 118	234	12,4	4,4
27	EURE	582 822	1 912	2 029	117	6,1	3,5
28	EURE-ET-LOIR	425 502	1 099	1 594	495	45,0	3,7
29	FINISTÈRE	893 914	2 369	2 412	43	1,8	2,7
2A	CORSE-DU-SUD	141 330	1 241	1 237	- 4	- 0,3	8,8
2B	HAUTE-CORSE	164 344	1 251	1 214	- 37	- 3,0	7,4
30	GARD	701 883	2 670	2 824	154	5,8	4,0
31	HAUTE-GARONNE	1 230 820	5 445	6 149	704	12,9	5,0
32	GERES	187 181	386	453	67	17,4	2,4
33	GIRONDE	1 434 661	8 122	9 064	942	11,6	6,3
34	HÉRAULT	1 031 974	7 047	7 484	437	6,2	7,3
35	ILLE-ET-VILAINE	977 449	3 401	3 882	481	14,1	4,0
36	INDRE	232 268	720	689	- 31	- 4,3	3,0
37	INDRE-ET-LOIRE	588 420	2 175	2 278	103	4,7	3,9
38	ISÈRE	1 197 038	4 304	5 039	735	17,1	4,2
39	JURA	261 277	852	806	- 46	- 5,4	3,1
40	LANDES	379 341	1 339	1 706	367	27,4	4,5
41	LOIR-ET-CHER	327 868	920	1 188	268	29,1	3,6
42	LOIRE	746 115	2 245	2 788	543	24,2	3,7
43	HAUTE-LOIRE	223 122	592	523	- 69	- 11,7	2,3
44	LOIRE-ATLANTIQUE	1 266 358	5 801	6 273	472	8,1	5,0
45	LOIRET	653 510	2 321	2 749	428	18,4	4,2
46	LOT	173 562	342	317	- 25	- 7,3	1,8
47	LOT-ET-GARONNE	329 697	1 106	987	- 119	- 10,8	3,0
48	LOZÈRE	77 163	224	244	20	8,9	3,2
49	MAINE-ET-LOIRE	780 082	2 133	2 228	95	4,5	2,9
50	MANCHE	497 762	1 997	1 966	- 31	- 1,6	3,9
51	MARNE	566 145	2 400	2 656	256	10,7	4,7
52	HAUTE-MARNE	185 214	1 046	1 029	- 17	- 1,6	5,6
53	MAYENNE	305 147	837	882	45	5,4	2,9
54	MEURTHE-ET-MOSELLE	731 019	4 128	4 008	- 120	- 2,9	5,5
55	MEUSE	194 003	1 075	1 064	- 11	- 1,0	5,5
56	MORBHAN	716 182	1 483	1 725	242	16,3	2,4
57	MOSELLE	1 044 898	6 297	6 461	164	2,6	6,2
58	NIÈVRE	220 199	876	806	- 70	- 8,0	3,7
59	NORD	2 571 940	16 996	18 095	1 099	6,5	7,0
60	OISE	801 512	3 858	4 894	1 036	26,9	6,1
61	ORNE	292 210	895	860	- 35	- 3,9	2,9
62	PAS-DE-CALAIS	1 461 257	10 542	10 039	- 503	- 4,8	6,9
63	PUY-DE-DÔME	629 416	1 570	1 851	281	17,9	2,9
64	PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	650 356	4 116	4 523	407	9,9	7,0
65	HAUTES-PYRÉNÉES	229 670	640	746	106	16,6	3,2
66	PYRÉNÉES-ORIENTALES	445 890	6 676	7 491	815	12,2	16,8
67	BAS-RHIN	1 094 439	6 562	6 818	256	3,9	6,2
68	HAUT-RHIN	748 614	3 273	3 004	- 269	- 8,2	4,0
69	RHÔNE	1 708 671	12 908	13 785	877	6,8	8,1
70	HAUTE-SAÔNE	239 194	705	582	- 123	- 17,4	2,4
71	SAÔNE-ET-LOIRE	554 720	2 051	1 994	- 57	- 2,8	3,6
72	SARTHE	561 050	1 283	1 321	38	3,0	2,4
73	SAVOIE	411 007	4 846	5 839	993	20,5	14,2
74	HAUTE-SAVOIE	725 794	4 875	5 389	514	10,5	7,4
75	PARIS	2 234 105	33 500	34 878	1 378	4,1	15,6
76	SEINE-MARITIME	1 250 120	4 680	5 550	870	18,6	4,4
77	SEINE-ET-MARNE	1 313 414	10 425	11 252	827	7,9	8,6
78	YVELINES	1 407 560	8 538	9 642	1 104	12,9	6,9
79	DEUX-SÈVRES	366 339	893	870	- 23	- 2,6	2,4
80	SOMME	569 775	2 214	2 243	29	1,3	3,9
81	TARN	374 018	916	1 064	148	16,2	2,8
82	TARN-ET-GARONNE	239 291	757	777	20	2,6	3,2
83	VAR	1 007 303	6 506	7 064	558	8,6	7,0
84	VAUCLUSE	540 065	3 268	3 271	3	0,1	6,1
85	VENDEE	626 411	1 369	1 457	88	6,4	2,3
86	VIENNE	426 066	1 661	1 910	249	15,0	4,5
87	HAUTE-VIENNE	374 849	1 167	1 234	67	5,7	3,3
88	VOSGES	380 192	1 111	1 292	181	16,3	3,4
89	YONNE	343 377	1 652	1 525	- 127	- 7,7	4,4
90	TERRITOIRE-DE-BELFORT	142 461	649	762	113	17,4	5,3
91	ESSONNE	1 208 004	8 087	8 687	600	7,4	7,2
92	HAUTS-DE-SEINE	1 561 745	10 246	11 339	1 093	10,7	7,3
93	SEINE-SAINT-DENIS	1 515 983	16 142	17 063	921	5,7	11,3
94	VAL-DE-MARNE	1 318 537	11 553	11 440	- 113	- 1,0	8,7
95	VAL-D'OISE	1 168 892	11 311	12 677	1 366	12,1	10,8
971	GUADELOUPE	401 554	4 400	4 481	81	1,8	11,2
972	MARTINIQUE	396 404	3 373	3 765	392	11,6	9,5
973	GUYANE	224 469	16 219	17 838	1 619	10,0	79,5
974	RÉUNION	816 364	2 612	2 794	182	7,0	3,4

Source : DCPJ état 4001 Annuel / Insee population légale municipale 2009 (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 / Traitement ONDRP)

# Dont infractions à la législation sur les stupéfiants

Carte 27. Infractions à la législation sur les stupéfiants.

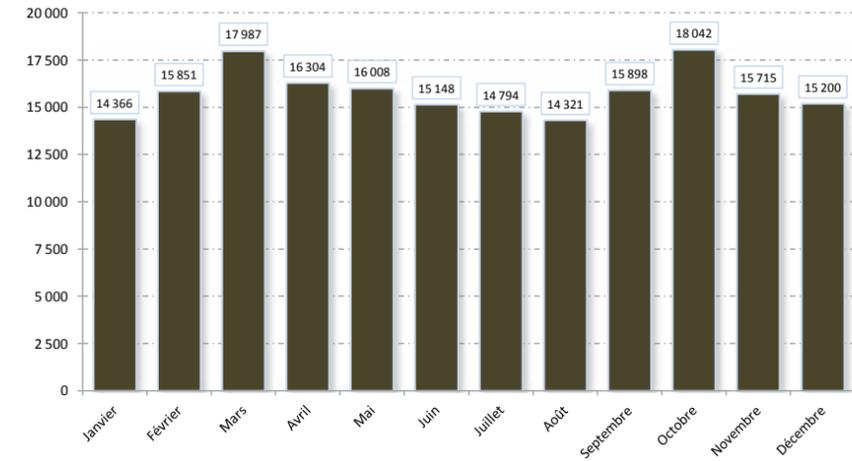
Télécharger



Variation nationale (avec DOM)	+ 6,9 %
Hausse la plus forte	Eure-et-Loir (+ 49,9 %)
Baisse la plus forte	Aveyron (- 38,1 %)
Variation du Grand Paris	4,4 %
Taux national (avec DOM)	3,0 ‰
Taux le plus élevé	Seine-Saint-Denis (5,9 ‰)
Taux le plus bas	Creuse et Lot (1,1 ‰)
Taux Grand Paris	5,0 ‰

Source : état 4001 annuel DCPJ / Traitement ONDRP / Insee population des départements en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2012 / Insee population municipale recensement 2009

Saisonnalité des infractions à la législation sur les stupéfiants enregistrées en 2011 (nb)



Source : DCPJ état 4001 données provisoires / Traitement ONDRP

## INFRACTIONS À LA LÉGISLATION SUR LES STUPÉFIANTS

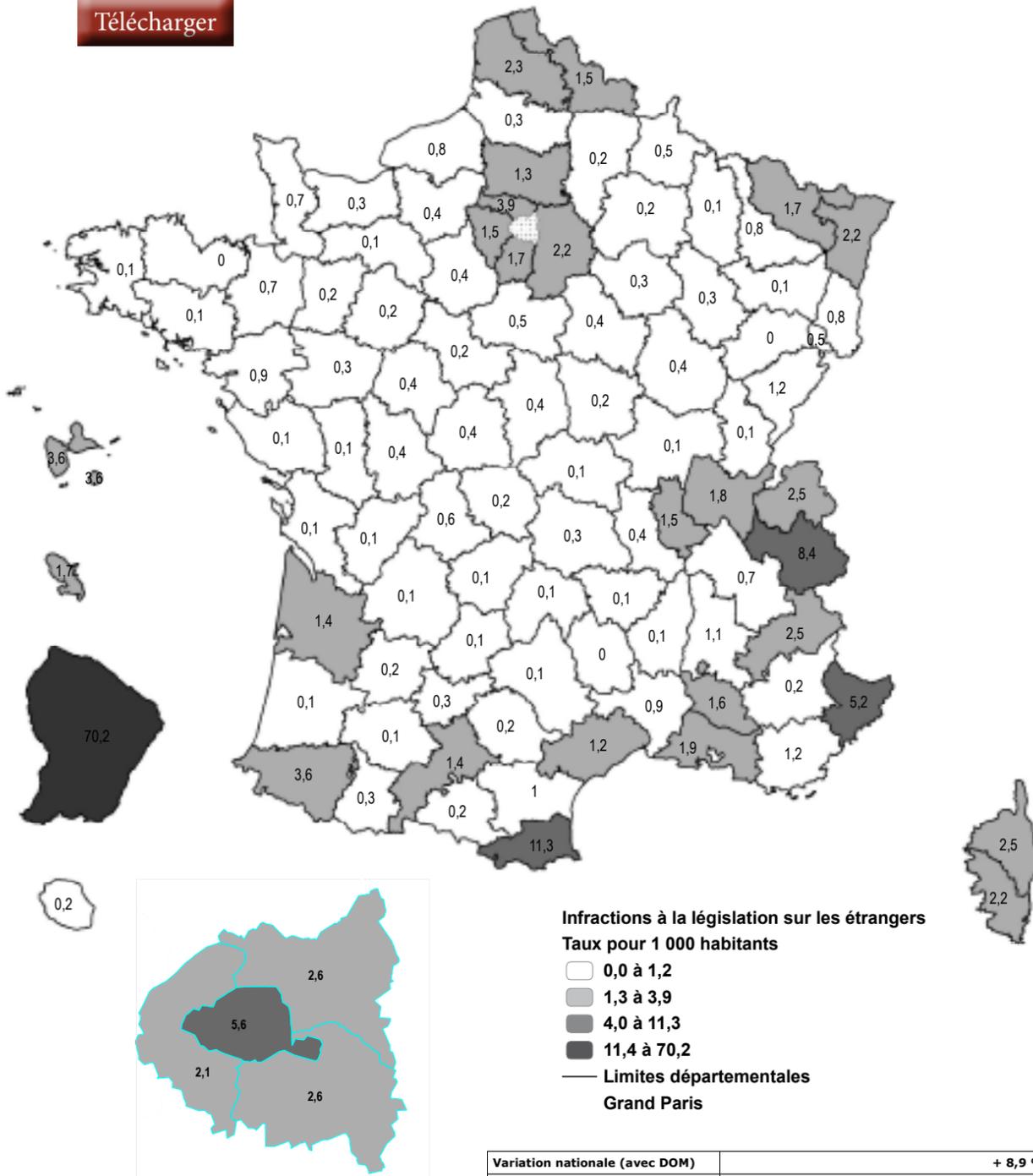
N°	Départements	Population	Infractions à la législation sur les stupéfiants en 2010	Infractions à la législation sur les stupéfiants en 2011	Ecart (nb)	Variations (%)	Taux (‰)	N°	Départements	Population	Infractions à la législation sur les stupéfiants en 2010	Infractions à la législation sur les stupéfiants en 2011	Ecart (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
01	AIN	588 853	1 148	1 389	241	21,0	2,4	50	MANCHE	497 762	968	941	- 27	- 2,8	1,9
02	AISNE	539 870	1 624	1 804	180	11,1	3,3	51	MARNE	566 145	1 462	1 634	172	11,8	2,9
03	ALLIER	343 046	670	789	119	17,8	2,3	52	HAUTE-MARNE	185 214	698	709	11	1,6	3,8
04	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	159 450	645	701	56	8,7	4,4	53	MAYENNE	305 147	541	566	25	4,6	1,9
05	HAUTES-ALPES	135 836	635	689	54	8,5	5,1	54	MEURTHE-ET-MOSELLE	731 019	2 237	2 345	108	4,8	3,2
06	ALPES-MARITIMES	1 079 100	4 286	4 741	455	10,6	4,4	55	MEUSE	194 003	719	751	32	4,5	3,9
07	ARDÈCHE	313 578	530	566	36	6,8	1,8	56	MORBIHAN	716 182	944	1 070	126	13,3	1,5
08	ARDENNES	283 296	791	625	- 166	- 21,0	2,2	57	MOSELLE	1 044 898	3 027	3 043	16	0,5	2,9
09	ARIÈGE	151 117	279	290	11	3,9	1,9	58	NIÈVRE	220 199	571	491	- 80	- 14,0	2,2
10	AUBE	303 298	643	624	- 19	- 3,0	2,1	59	NORD	2 571 940	9 260	10 000	740	8,0	3,9
11	AUDE	353 980	823	1 012	189	23,0	2,9	60	OISE	801 512	1 854	2 507	653	35,2	3,1
12	AVEYRON	277 048	986	610	- 376	- 38,1	2,2	61	ORNE	292 210	593	533	- 60	- 10,1	1,8
13	BOUCHES-DU-RHÔNE	1 967 299	7 054	7 094	40	0,6	3,6	62	PAS-DE-CALAIS	1 461 257	3 918	4 357	439	11,2	3,0
14	CALVADOS	680 908	1 764	1 542	- 222	- 12,6	2,3	63	PUY-DE-DÔME	629 416	764	898	134	17,5	1,4
15	CANTAL	148 380	201	253	52	25,9	1,7	64	PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	650 356	1 322	1 398	76	5,7	2,1
16	CHARENTE	351 563	403	529	126	31,3	1,5	65	HAUTES-PYRÉNÉES	229 670	384	444	60	15,6	1,9
17	CHARENTE-MARITIME	616 607	1 053	1 102	49	4,7	1,8	66	PYRÉNÉES-ORIENTALES	445 890	911	1 268	357	39,2	2,8
18	CHER	311 022	521	383	- 138	- 26,5	1,2	67	BAS-RHIN	1 094 439	2 466	2 763	297	12,0	2,5
19	CORRÈZE	243 352	439	454	15	3,4	1,9	68	HAUT-RHIN	748 614	1 438	1 245	- 193	- 13,4	1,7
21	CÔTE-D'OR	524 144	921	1 142	221	24,0	2,2	69	RHÔNE	1 708 671	6 988	7 690	702	10,0	4,5
22	COTES-D'ARMOR	587 519	838	912	74	8,8	1,6	70	HAUTE-SAÔNE	239 194	431	379	- 52	- 12,1	1,6
23	CREUSE	123 584	154	134	- 20	- 13,0	1,1	71	SAÔNE-ET-LOIRE	554 720	1 358	1 277	- 81	- 6,0	2,3
24	DORDOGNE	412 082	471	492	21	4,5	1,2	72	SARTHE	561 050	680	728	48	7,1	1,3
25	DOUBS	525 276	1 026	1 038	12	1,2	2,0	73	SAVOIE	411 007	1 011	1 190	179	17,7	2,9
26	DROME	482 984	897	895	- 2	- 0,2	1,9	74	HAUTE-SAVOIE	725 794	2 225	2 461	236	10,6	3,4
27	EURE	582 822	1 141	1 236	95	8,3	2,1	75	PARIS	2 234 105	13 387	12 953	- 434	- 3,2	5,8
28	EURE-ET-LOIR	425 502	668	1 001	333	49,9	2,4	76	SEINE-MARITIME	1 250 120	2 422	2 679	257	10,6	2,1
29	FINISTÈRE	893 914	1 409	1 415	6	0,4	1,6	77	SEINE-ET-MARNE	1 313 414	5 391	5 805	414	7,7	4,4
2A	CORSE-DU-SUD	141 330	397	363	- 34	- 8,6	2,6	78	YVELINES	1 407 560	4 798	5 318	520	10,8	3,8
2B	HAUTE-CORSE	164 344	394	368	- 26	- 6,6	2,2	79	DEUX-SÈVRES	366 339	571	510	- 61	- 10,7	1,4
30	GARD	701 883	1 133	1 209	76	6,7	1,7	80	SOMME	569 775	1 414	1 396	- 18	- 1,3	2,5
31	HAUTE-GARONNE	1 230 820	2 210	2 651	441	20,0	2,2	81	TARN	374 018	568	693	125	22,0	1,9
32	GERES	187 181	189	252	63	33,3	1,3	82	TARN-ET-GARONNE	239 291	374	285	- 89	- 23,8	1,2
33	GIRONDE	1 434 661	4 425	4 547	122	2,8	3,2	83	VAR	1 007 303	3 724	4 095	371	10,0	4,1
34	HÉRAULT	1 031 974	3 470	3 690	220	6,3	3,6	84	VAUCLUSE	540 065	1 474	1 327	- 147	- 10,0	2,5
35	ILLE-ET-VILAINE	977 449	1 524	1 783	259	17,0	1,8	85	VENDÉE	626 411	880	917	37	4,2	1,5
36	INDRE	232 268	400	361	- 39	- 9,8	1,6	86	VIENNE	426 066	1 108	1 210	102	9,2	2,8
37	INDRE-ET-LOIRE	588 420	1 376	1 437	61	4,4	2,4	87	HAUTE-VIENNE	374 849	511	524	13	2,5	1,4
38	ISÈRE	1 197 038	1 926	2 398	472	24,5	2,0	88	VOSGES	380 192	763	895	132	17,3	2,4
39	JURA	261 277	555	498	- 57	- 10,3	1,9	89	YONNE	343 377	752	744	- 8	- 1,1	2,2
40	LANDES	379 341	918	1 303	385	41,9	3,4	90	TERRITOIRE-DE-BELFORT	142 461	337	461	124	36,8	3,2
41	LOIR-ET-CHEER	327 868	596	801	205	34,4	2,4	91	ESSONNE	1 208 004	4 582	4 536	- 46	- 1,0	3,8
42	LOIRE	746 115	1 246	1 604	358	28,7	2,1	92	HAUTS-DE-SEINE	1 561 745	4 994	6 150	1 156	23,1	3,9
43	HAUTE-LOIRE	223 122	428	360	- 68	- 15,9	1,6	93	SEINE-SAINT-DENIS	1 515 983	8 217	8 925	708	8,6	5,9
44	LOIRE-ATLANTIQUE	1 266 358	2 894	3 170	276	9,5	2,5	94	VAL-DE-MARNE	1 318 537	5 310	5 279	- 31	- 0,6	4,0
45	LOIRET	653 510	1 310	1 548	238	18,2	2,4	95	VAL-D'OISE	1 168 892	4 528	5 130	602	13,3	4,4
46	LOT	173 562	190	191	1	0,5	1,1	971	GUADELOUPE	401 554	1 540	1 544	4	0,3	3,8
47	LOT-ET-GARONNE	329 697	660	558	- 102	- 15,5	1,7	972	MARTINIQUE	396 404	1 749	1 895	146	8,3	4,8
48	LOZÈRE	77 163	149	132	- 17	- 11,4	1,7	973	GUYANE	224 469	862	809	- 53	- 6,1	3,6
49	MAINE-ET-LOIRE	780 082	1 116	1 191	75	6,7	1,5	974	RÉUNION	816 364	1 397	1 621	224	16,0	2,0

Source : DCPJ état 4001 Annuel / Insee population légale municipale 2009 (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 / Traitement ONDRP)

# Dont infractions à la législation sur les étrangers

Carte 28. Infractions à la législation sur les étrangers.

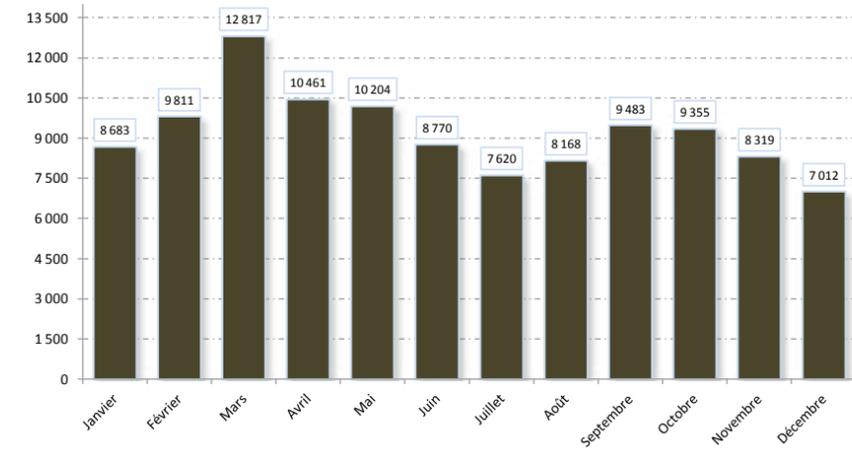
Télécharger



<b>Variation nationale (avec DOM)</b>	<b>+ 8,9 %</b>
Hausse la plus forte	Haute-Loire (+ 250 %)
Baisse la plus forte	Lozère (- 66,7 %)
Variation du Grand Paris	+ 10,3%
Taux national (avec DOM)	1,7 ‰
Taux le plus élevé	Guyane (70,2 ‰)
Taux le plus bas	Lozère, Haute-Saône, Cotes d'Armor (0,0 ‰)
Taux Grand Paris	3,5 ‰

Source : état 4001 annuel DCPJ / Traitement ONDRP  
/ Insee population des départements en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2012  
/ Insee population municipale recensement 2009

Saisonnalité des infractions à la législation sur les étrangers enregistrées en 2011 (nb)



Source : DCPJ état 4001 données provisoires / Traitement ONDRP

## INFRACTIONS À LA LÉGISLATION SUR LES ÉTRANGERS

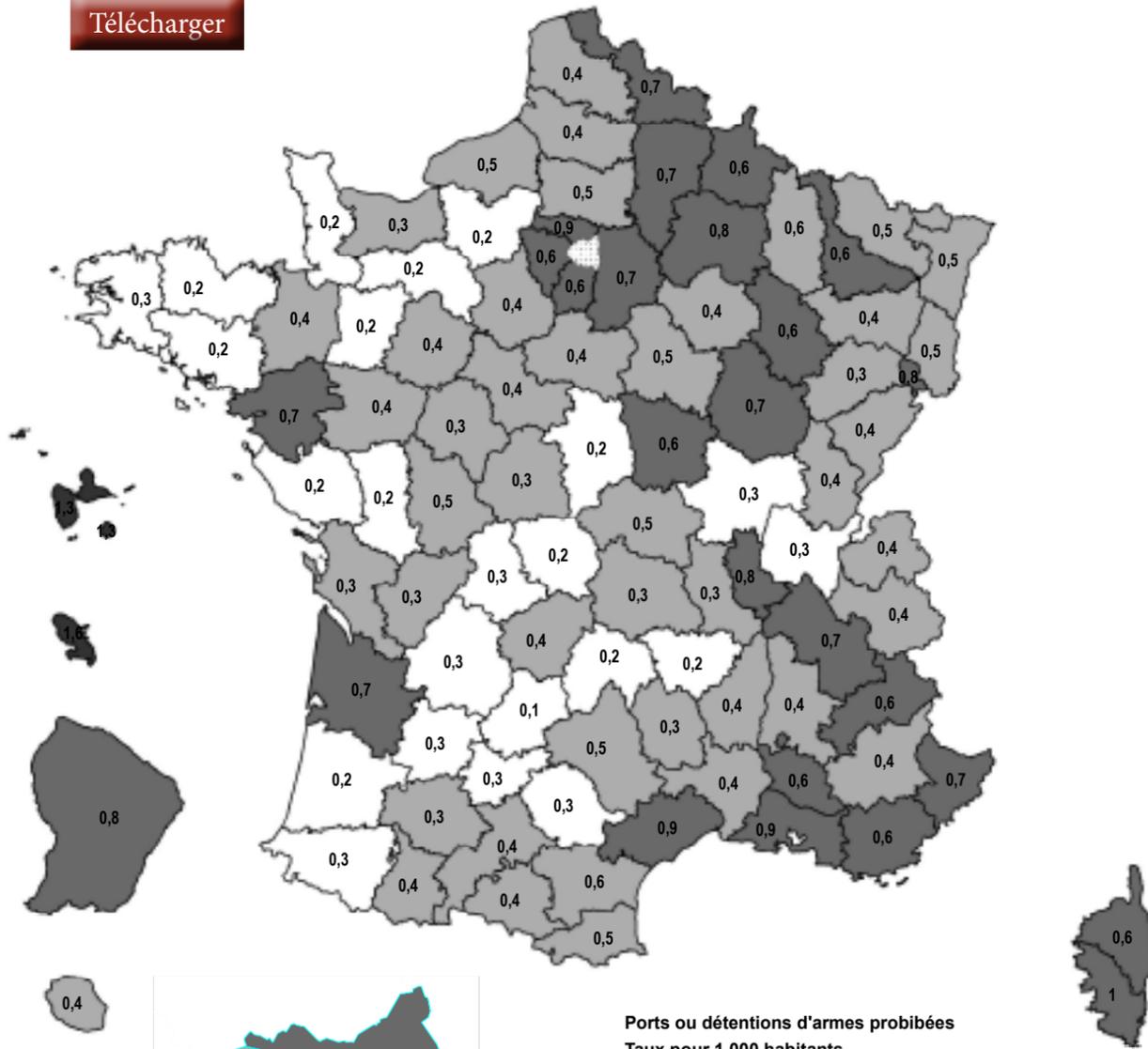
N°	Départements	Population	Infractions à la législation sur les étrangers en 2010	Infractions à la législation sur les étrangers en 2011	Ecart (nb)	Variations (%)	Taux (‰)
01	AIN	588 853	820	1 044	224	27,3	1,8
02	AISNE	539 870	100	118	18	18,0	0,2
03	ALLIER	343 046	41	25	-16	-39,0	0,1
04	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	159 450	47	29	-18	-38,3	0,2
05	HAUTES-ALPES	135 836	255	340	85	33,3	2,5
06	ALPES-MARITIMES	1 079 100	6 364	5 592	-772	-12,1	5,2
07	ARDÈCHE	313 578	31	45	14	45,2	0,1
08	ARDENNES	283 296	139	150	11	7,9	0,5
09	ARIÈGE	151 117	46	29	-17	-37,0	0,2
10	AUBE	303 298	56	97	41	73,2	0,3
11	AUDE	353 980	349	346	-3	-0,9	1,0
12	AVEYRON	277 048	55	41	-14	-25,5	0,1
13	BOUCHES-DU-RHÔNE	1 967 299	3 000	3 836	836	27,9	1,9
14	CALVADOS	680 908	230	224	-6	-2,6	0,3
15	CANTAL	148 380	5	9	4	80,0	0,1
16	CHARENTE	351 563	33	44	11	33,3	0,1
17	CHARENTE-MARITIME	616 607	62	56	-6	-9,7	0,1
18	CHER	311 022	110	118	8	7,3	0,4
19	CORRÈZE	243 352	21	24	3	14,3	0,1
21	CÔTE-D'OR	524 144	224	206	-18	-8,0	0,4
22	COTES-D'ARMOR	587 519	45	27	-18	-40,0	0,0
23	CREUSE	123 584	12	19	7	58,3	0,2
24	DORDOGNE	412 082	32	42	10	31,3	0,1
25	DOUBS	525 276	616	630	14	2,3	1,2
26	DROME	482 984	338	546	208	61,5	1,1
27	EURE	582 822	234	235	1	0,4	0,4
28	EURE-ET-LOIR	425 502	113	170	57	50,4	0,4
29	FINISTÈRE	893 914	93	108	15	16,1	0,1
2A	CORSE-DU-SUD	141 330	331	311	-20	-6,0	2,2
2B	HAUTE-CORSE	164 344	486	417	-69	-14,2	2,5
30	GARD	701 883	606	633	27	4,5	0,9
31	HAUTE-GARONNE	1 230 820	1 641	1 691	50	3,0	1,4
32	GERS	187 181	16	16	0	0,0	0,1
33	GIRONDE	1 434 661	1 700	1 994	294	17,3	1,4
34	HÉRAULT	1 031 974	1 191	1 284	93	7,8	1,2
35	ILLE-ET-VILAINE	977 449	668	641	-27	-4,0	0,7
36	INDRE	232 268	89	101	12	13,5	0,4
37	INDRE-ET-LOIRE	588 420	229	224	-5	-2,2	0,4
38	ISÈRE	1 197 038	649	790	141	21,7	0,7
39	JURA	261 277	30	20	-10	-33,3	0,1
40	LANDES	379 341	28	42	14	50,0	0,1
41	LOIR-ET-CHER	327 868	55	65	10	18,2	0,2
42	LOIRE	746 115	215	318	103	47,9	0,4
43	HAUTE-LOIRE	223 122	6	21	15	250,0	0,1
44	LOIRE-ATLANTIQUE	1 266 358	967	1 140	173	17,9	0,9
45	LOIRET	653 510	298	334	36	12,1	0,5
46	LOT	173 562	16	12	-4	-25,0	0,1
47	LOT-ET-GARONNE	329 697	42	51	9	21,4	0,2
48	LOZÈRE	77 163	3	1	-2	-66,7	0,0
49	MAINE-ET-LOIRE	780 082	210	243	33	15,7	0,3
50	MANCHE	497 762	313	352	39	12,5	0,7
51	MARNE	566 145	149	101	-48	-32,2	0,2
52	HAUTE-MARNE	185 214	17	51	34	200,0	0,3
53	MAYENNE	305 147	69	65	-4	-5,8	0,2
54	MEURTHE-ET-MOSELLE	731 019	672	562	-110	-16,4	0,8
55	MEUSE	194 003	26	29	3	11,5	0,1
56	MORBIHAN	716 182	39	67	28	71,8	0,1
57	MOSELLE	1 044 898	1 645	1 799	154	9,4	1,7
58	NIÈVRE	220 199	37	41	4	10,8	0,2
59	NORD	2 571 940	4 130	3 789	-341	-8,3	1,5
60	OISE	801 512	779	1 003	224	28,8	1,3
61	ORNE	292 210	25	28	3	12,0	0,1
62	PAS-DE-CALAIS	1 461 257	4 677	3 296	-1 381	-29,5	2,3
63	PUY-DE-DÔME	629 416	176	175	-1	-0,6	0,3
64	PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	650 356	2 020	2 338	318	15,7	3,6
65	HAUTES-PYRÉNÉES	229 670	40	62	22	55,0	0,3
66	PYRÉNÉES-ORIENTALES	445 890	4 576	5 051	475	10,4	11,3
67	BAS-RHIN	1 094 439	2 380	2 382	2	0,1	2,2
68	HAUT-RHIN	748 614	719	631	-88	-12,2	0,8
69	RHÔNE	1 708 671	2 332	2 542	210	9,0	1,5
70	HAUTE-SAÔNE	239 194	16	10	-6	-37,5	0,0
71	SAÔNE-ET-LOIRE	554 720	115	82	-33	-28,7	0,1
72	SARTHE	561 050	99	97	-2	-2,0	0,2
73	SAVOIE	411 007	2 760	3 461	701	25,4	8,4
74	HAUTE-SAVOIE	725 794	1 629	1 797	168	10,3	2,5
75	PARIS	2 234 105	10 599	12 469	1 870	17,6	5,6
76	SEINE-MARITIME	1 250 120	691	992	301	43,6	0,8
77	SEINE-ET-MARNE	1 313 414	2 553	2 941	388	15,2	2,2
78	YVELINES	1 407 560	1 558	2 163	605	38,8	1,5
79	DEUX-SÈVRES	366 339	45	34	-11	-24,4	0,1
80	SOMME	569 775	219	176	-43	-19,6	0,3
81	TARN	374 018	59	73	14	23,7	0,2
82	TARN-ET-GARONNE	239 291	52	67	15	28,8	0,3
83	VAR	1 007 303	950	1 195	245	25,8	1,2
84	VAUCLUSE	540 065	661	842	181	27,4	1,6
85	VENDÉE	626 411	56	72	16	28,6	0,1
86	VIENNE	426 066	150	161	11	7,3	0,4
87	HAUTE-VIENNE	374 849	229	229	0	0,0	0,6
88	VOSGES	380 192	39	51	12	30,8	0,1
89	YONNE	343 377	70	152	82	117,1	0,4
90	TERRITOIRE-DE-BELFORT	142 461	98	77	-21	-21,4	0,5
91	ESSONNE	1 208 004	1 465	2 043	578	39,5	1,7
92	HAUTS-DE-SEINE	1 561 745	3 181	3 226	45	1,4	2,1
93	SEINE-SAINT-DENIS	1 515 983	3 700	3 914	214	5,8	2,6
94	VAL-DE-MARNE	1 318 537	3 362	3 386	24	0,7	2,6
95	VAL-D'OISE	1 168 892	3 713	4 504	791	21,3	3,9
971	GUADELOUPE	401 554	1 371	1 435	64	4,7	3,6
972	MARTINIQUE	396 404	564	675	111	19,7	1,7
973	GUYANE	224 469	14 072	15 764	1 692	12,0	70,2
974	RÉUNION	816 364	169	135	-34	-20,1	0,2

Source : DCPJ état 4001 Annuel / Insee population légale municipale 2009 (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 / Traitement ONDRP)

# Dont ports ou détentions d'armes prohibés

Carte 29. Ports et détentions d'armes prohibés.

Télécharger



Ports ou détentions d'armes prohibées  
Taux pour 1 000 habitants

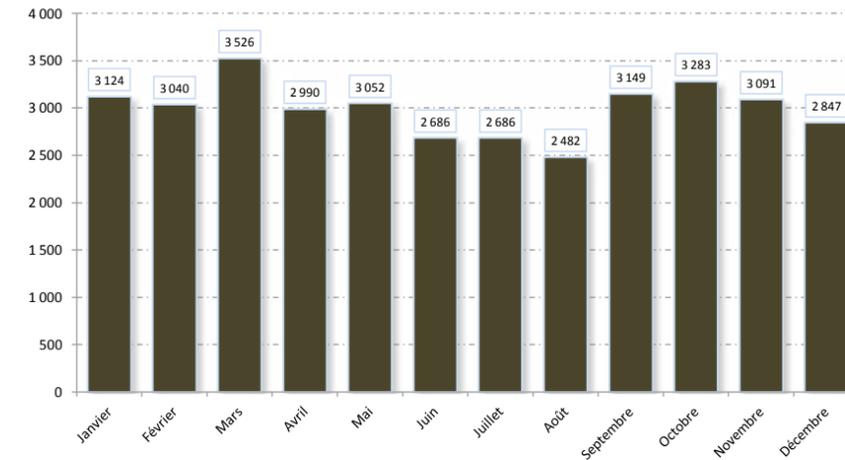
- 0,1 à 0,3
- 0,4 à 0,6
- 0,7 à 1,0
- 1,1 à 1,6

— Limites départementales  
Grand Paris

Variation nationale (avec DOM)	+ 6,3 %
Hausse la plus forte	Lozère (+ 80 %)
Baisse la plus forte	Alpes-de Haute-Provence (- 44,4 %)
Variation du Grand Paris	- 12,3 %
Taux national (avec DOM)	0,6 ‰
Taux le plus élevé	Martinique (1,6 ‰)
Taux le plus bas	Lot (0,1 ‰)
Taux Grand Paris	0,9 ‰

Source : état 4001 annuel DCPJ  
/ Traitement ONDRP  
/ Insee population des départements en vigueur  
du 1<sup>er</sup> janvier 2012  
/ Insee population municipale recensement 2009

## Saisonnalité des ports ou détentions d'armes prohibés enregistrés en 2011 (nb)



Source : DCPJ état 4001  
données provisoires/  
Traitement ONDRP

## PORTS ET DÉTENTIONS D'ARMES PROHIBÉES

N°	Départements	Population	Ports ou détentions d'armes prohibés en 2010	Ports ou détentions d'armes prohibés en 2011	Ecart (nb)	Variations (%)	Taux (/10 000)	N°	Départements	Population	Ports ou détentions d'armes prohibés en 2010	Ports ou détentions d'armes prohibés en 2011	Ecart (nb)	Variations (%)	Taux (/10 000)
01	AIN	588 853	150	176	26	17,3	3,0	50	MANCHE	497 762	76	103	27	35,5	2,1
02	AISNE	539 870	242	366	124	51,2	6,8	51	MARNE	566 145	294	454	160	54,4	8,0
03	ALLIER	343 046	124	155	31	25,0	4,5	52	HAUTE-MARNE	185 214	143	105	-38	-26,6	5,7
04	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	159 450	108	60	-48	-44,4	3,8	53	MAYENNE	305 147	68	62	-6	-8,8	2,0
05	HAUTES-ALPES	135 836	115	86	-29	-25,2	6,3	54	MEURTHE-ET-MOSELLE	731 019	448	440	-8	-1,8	6,0
06	ALPES-MARITIMES	1 079 100	747	773	26	3,5	7,2	55	MEUSE	194 003	98	108	10	10,2	5,6
07	ARDÈCHE	313 578	114	124	10	8,8	4,0	56	MORBIHAN	716 182	111	163	52	46,8	2,3
08	ARDENNES	283 296	143	181	38	26,6	6,4	57	MOSELLE	1 044 898	522	568	46	8,8	5,4
09	ARIÈGE	151 117	51	55	4	7,8	3,6	58	NIÈVRE	220 199	143	134	-9	-6,3	6,1
10	AUBE	303 298	108	125	17	15,7	4,1	59	NORD	2 571 940	1 185	1 692	507	42,8	6,6
11	AUDE	353 980	141	195	54	38,3	5,5	60	OISE	801 512	313	392	79	25,2	4,9
12	AVEYRON	277 048	133	128	-5	-3,8	4,6	61	ORNE	292 210	86	69	-17	-19,8	2,4
13	BOUCHES-DU-RHÔNE	1 967 299	1 719	1 792	73	4,2	9,1	62	PAS-DE-CALAIS	1 461 257	459	562	103	22,4	3,8
14	CALVADOS	680 908	269	221	-48	-17,8	3,2	63	PUY-DE-DÔME	629 416	190	215	25	13,2	3,4
15	CANTAL	148 380	38	35	-3	-7,9	2,4	64	PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	650 356	198	201	3	1,5	3,1
16	CHARENTE	351 563	87	120	33	37,9	3,4	65	HAUTES-PYRÉNÉES	229 670	75	85	10	13,3	3,7
17	CHARENTE-MARITIME	616 607	132	212	80	60,6	3,4	66	PYRÉNÉES-ORIENTALES	445 890	178	230	52	29,2	5,2
18	CHER	311 022	90	77	-13	-14,4	2,5	67	BAS-RHIN	1 094 439	560	519	-41	-7,3	4,7
19	CORRÈZE	243 352	85	88	3	3,5	3,6	68	HAUT-RHIN	748 614	333	384	51	15,3	5,1
21	CÔTE-D'OR	524 144	319	342	23	7,2	6,5	69	RHÔNE	1 708 671	1 382	1 413	31	2,2	8,3
22	COTES-D'ARMOR	587 519	112	112	0	0,0	1,9	70	HAUTE-SAÛNE	239 194	77	81	4	5,2	3,4
23	CREUSE	123 584	13	22	9	69,2	1,8	71	SAÛNE-ET-LOIRE	554 720	143	147	4	2,8	2,6
24	DORDOGNE	412 082	89	105	16	18,0	2,5	72	SARTHE	561 050	228	250	22	9,6	4,5
25	DOUBS	525 276	207	236	29	14,0	4,5	73	SAVOIE	411 007	152	157	5	3,3	3,8
26	DROME	482 984	209	183	-26	-12,4	3,8	74	HAUTE-SAVOIE	725 794	292	321	29	9,9	4,4
27	EURE	582 822	134	140	6	4,5	2,4	75	PARIS	2 234 105	3 254	2 854	-400	-12,3	12,8
28	EURE-ET-LOIR	425 502	114	169	55	48,2	4,0	76	SEINE-MARITIME	1 250 120	491	594	103	21,0	4,8
29	FINISTÈRE	893 914	254	237	-17	-6,7	2,7	77	SEINE-ET-MARNE	1 313 414	961	936	-25	-2,6	7,1
2A	CORSE-DU-SUD	141 330	156	142	-14	-9,0	10,0	78	YVELINES	1 407 560	808	860	52	6,4	6,1
2B	HAUTE-CORSE	164 344	103	95	-8	-7,8	5,8	79	DEUX-SÈVRES	366 339	69	83	14	20,3	2,3
30	GARD	701 883	241	296	55	22,8	4,2	80	SOMME	569 775	242	233	-9	-3,7	4,1
31	HAUTE-GARONNE	1 230 820	503	519	16	3,2	4,2	81	TARN	374 018	77	94	17	22,1	2,5
32	GERS	187 181	39	65	26	66,7	3,5	82	TARN-ET-GARONNE	239 291	72	74	2	2,8	3,1
33	GIRONDE	1 434 661	695	1 038	343	49,4	7,2	83	VAR	1 007 303	576	625	49	8,5	6,2
34	HÉRAULT	1 031 974	811	924	113	13,9	9,0	84	VAUCLUSE	540 065	362	314	-48	-13,3	5,8
35	ILLE-ET-VILAINE	977 449	291	362	71	24,4	3,7	85	VENDÉE	626 411	93	101	8	8,6	1,6
36	INDRE	232 268	74	79	5	6,8	3,4	86	VIENNE	426 066	165	195	30	18,2	4,6
37	INDRE-ET-LOIRE	588 420	173	194	21	12,1	3,3	87	HAUTE-VIENNE	374 849	167	116	-51	-30,5	3,1
38	ISÈRE	1 197 038	642	881	239	37,2	7,4	88	VOSGES	380 192	123	139	16	13,0	3,7
39	JURA	261 277	88	93	5	5,7	3,6	89	YONNE	343 377	184	156	-28	-15,2	4,5
40	LANDES	379 341	104	94	-10	-9,6	2,5	90	TERRITOIRE-DE-BELFORT	142 461	85	109	24	28,2	7,7
41	LOIR-ET-CHER	327 868	123	118	-5	-4,1	3,6	91	ESSONNE	1 208 004	813	686	-127	-15,6	5,7
42	LOIRE	746 115	206	246	40	19,4	3,3	92	HAUTS-DE-SEINE	1 561 745	762	712	-50	-6,6	4,6
43	HAUTE-LOIRE	223 122	57	40	-17	-29,8	1,8	93	SEINE-SAINT-DENIS	1 515 983	1 457	1 190	-267	-18,3	7,8
44	LOIRE-ATLANTIQUE	1 266 358	652	859	207	31,7	6,8	94	VAL-DE-MARNE	1 318 537	1 151	1 054	-97	-8,4	8,0
45	LOIRET	653 510	233	244	11	4,7	3,7	95	VAL-D'OISE	1 168 892	1 044	1 003	-41	-3,9	8,6
46	LOT	173 562	37	22	-15	-40,5	1,3	971	GUADELOUPE	401 554	468	510	42	9,0	12,7
47	LOT-ET-GARONNE	329 697	95	86	-9	-9,5	2,6	972	MARTINIQUE	396 404	564	645	81	14,4	16,3
48	LOZÈRE	77 163	15	27	12	80,0	3,5	973	GUYANE	224 469	176	180	4	2,3	8,0
49	MAINE-ET-LOIRE	780 082	215	330	115	53,5	4,2	974	RÉUNION	816 364	247	302	55	22,3	3,7

Source : DCPJ état 4001 Annuel /Insee population légale municipale 2009 (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 /Traitement ONDRP)

# *Regards sur l'étranger*

---



## La criminalité enregistrée aux États-Unis en 2011

Les services de police des États-Unis sont fortement décentralisés. On y distingue les polices locales, les polices des comtés, les polices d'État et les services fédéraux. Les activités de ces services dépendent en grande partie de leur ressort territorial et des domaines criminels relevant de leur compétence. Dans ce cadre, un programme national de collecte des statistiques de la délinquance, l'*Uniform crime reporting program* (UCR), a été mis en place par le FBI (*Federal bureau of investigation*) auprès de plus de 17 000 services couvrant 96% de la population des États-Unis. L'UCR distingue les infractions de type I, dont tous les faits constatés sont communiqués, et les infractions de type II, dont seules les données d'interpellation sont transmises. Les faits de type II ne sont donc pas intégrés aux données de la criminalité enregistrée telle qu'elle est présentée ici ; il s'agit notamment des actes de vandalisme, des violences légères, des atteintes sexuelles autres que les viols, des fraudes et des faits de possession d'armes.

Les tentatives sont comptées avec les atteintes effectives, sauf pour les homicides.

Le rapport de l'UCR est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.fbi.gov/about-us/cjis/ucr/crime-in-the-u.s/2011/crime-in-the-u.s.-2011>

### Légère baisse des atteintes aux biens entre 2010 et 2011

9 417 569 atteintes aux biens (*property crime, robberies*<sup>1</sup>) ont été constatées en 2011 par les services participant à l'*Uniform Crime Reporting Program*. 4% d'entre elles sont des vols avec violences, 23% des cambriolages, 8% des vols de véhicules à moteur et 65% d'autres vols (*larcenies-thefts*) (graphique 1).

Les atteintes aux biens ont diminué de 0,7% entre 2010 et 2011, avec 64 145 faits enregistrés de moins. **Toutes les catégories d'atteintes aux biens sont en baisse, sauf les cambriolages**, qui suivent une légère hausse de 0,9%.

Depuis 2006, les atteintes aux biens n'ont cessé de décroître mais on constate un ralentissement de la baisse depuis 2009 : après un recul d'environ 1% chaque année entre 2006 et 2008, elles diminuent de 4,6% de 2008 à 2009, de 2,7% l'année suivante et enfin de 0,7% en 2011. Le recul est de 10% au total entre 2006 et 2011 (-1 051 278 faits). Sur ces cinq ans, la diminution du nombre de vols liés aux véhicules à moteur (*motor vehicle theft, larceny-theft from motor vehicles, larceny-theft of motor vehicle accessories*) est à l'origine de l'essentiel de celle mesurée à un niveau plus agrégé pour les atteintes aux biens. De 2000 à 2011 le taux d'atteintes aux biens est passé de 37,6 à 30,2‰ (graphique 3).

Les vols de véhicules à moteur (tout véhicule terrestre à moteur à l'exception des véhicules sur rail et des équipements agricoles et de chantier) ont décliné de 40,3% de 2006 à 2011 (- 482 872 faits constatés) et de 3,3% de 2010 à 2011 (-24 192 faits constatés). Parmi les atteintes aux biens, ce type d'infraction constitue celui qui a le plus diminué sur 5 ans.

L'index des cambriolages rassemble les entrées

sans autorisation dans un local (résidence d'habitation, commerce, bâtiment public etc., à l'exception des véhicules) intervenues dans le but de commettre un vol. Il comprend donc les entrées illégales, avec ou sans effraction (*forcible entry et unlawful entry – no force*), ainsi que les tentatives (*attempted forcible entry*). Au nombre de 2 188 005 en 2011, ils augmentent de 0,9% en un an (+19546 faits). Entre 2010 et 2011, seul le nombre de cambriolages de résidences d'habitation est en hausse, les autres étant en recul. L'ensemble des cambriolages est en légère baisse de 2006 à 2011 (-0,3%, -6 988 faits).

Les autres vols sans violence (*larcenies – thefts*) regroupent l'ensemble des autres vols simples, dont notamment les vols sur véhicules à moteur, de bicyclettes et les vols à la tire. Ils reculent de 0,7% de 2010 à 2011 (-44 806 faits) et de 7% depuis 2006 (-466 568 faits). Les vols à la roulotte et d'accessoires sur véhicules à moteur (*larceny-theft from motor vehicles, larceny-theft of motor vehicle accessories*) en constituent environ un tiers. Ceux-ci décroissent de façon de plus en plus importante depuis 2008 : l'évolution passe de -2,4% entre 2008 et 2009 à -7,5% de 2010 à 2011. Au total, en ajoutant les vols de véhicules à moteur, les vols liés aux véhicules à moteur ont diminué de près de 23,8% en cinq ans (-856 196 faits).

Les vols avec violences (*robberies*) diminuent de 4% entre 2010 et 2011 et passent de 369 089 à 354 396 faits enregistrés. Ils baissent de façon continue depuis 2006, mais c'est depuis 2008 qu'ils diminuent de façon importante : -7,9% puis -9,7% chaque année entre 2008 et 2010, soit au total -21% depuis 2006. Depuis 2000, le taux de *robberies* est passé de 1,4 à 1,1 pour 1 000 habitants.

L'UCR n'est pas destinataire d'informations

• • • (1) Les destructions et dégradations ne figurent pas dans les atteintes aux biens car elles relèvent des infractions de type II.

Tableau 1. Nombre et évolutions annuelles des faits constatés d'atteintes aux biens et d'atteintes volontaires à l'intégrité physique de 2006 à 2011.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2006-2011 (%)	Nombre d'atteintes pour 1000 habitants en 2011
<b>Atteintes aux biens (property crime, robberies)<sup>1</sup></b>	<b>10 468 847</b>	<b>10 329 536</b>	<b>10 217 715</b>	<b>9 745 802</b>	<b>9 481 714</b>	<b>9 417 569</b>	<b>-10,0</b>	<b>30,2</b>
Variation (%)		-1,3	-1,1	-4,6	-2,7	-0,7		
<b>Taux pour 1 000 habitants</b>	<b>35,1</b>	<b>34,3</b>	<b>33,6</b>	<b>31,7</b>	<b>30,6</b>	<b>30,2</b>		
<b>Vols avec violences (robberies)</b>	<b>449 246</b>	<b>447 324</b>	<b>443 563</b>	<b>408 742</b>	<b>369 089</b>	<b>354 396</b>	<b>-21,1</b>	<b>1,1</b>
Variation (%)		-0,4	-0,8	-7,9	-9,7	-4,0		
<b>Cambriolages</b>	<b>2 194 993</b>	<b>2 190 198</b>	<b>2 228 887</b>	<b>2 203 313</b>	<b>2 168 459</b>	<b>2 188 005</b>	<b>-0,3</b>	<b>7,0</b>
Variation (%)		-0,2	1,8	-1,1	-1,6	0,9		
<b>Vols de véhicule à moteur</b>	<b>1 198 245</b>	<b>1 100 472</b>	<b>959 059</b>	<b>795 652</b>	<b>739 565</b>	<b>715 373</b>	<b>-40,3</b>	<b>2,3</b>
Variation (%)		-8,2	-12,9	-17,0	-7,0	-3,3		
<b>Autres vols sans violence (larcenies - thefts)</b>	<b>6 626 363</b>	<b>6 591 542</b>	<b>6 586 206</b>	<b>6 338 095</b>	<b>6 204 601</b>	<b>6 159 795</b>	<b>-7,0</b>	<b>19,8</b>
Variation (%)		-0,5	-0,1	-3,8	-2,1	-0,7		
Dont : Vols à la roulotte et d'accessoires sur véhicules à moteur <sup>2</sup>	2 398 114	2 314 107	2 357 709	2 300 853	2 188 575	2 024 790	-15,6	6,5
Variation (%)		-3,5	1,9	-2,4	-4,9	-7,5		
<b>Vols à l'étalage</b>	<b>875 191</b>	<b>982 402</b>	<b>1 067 655</b>	<b>1 149 406</b>	<b>1 064 608</b>	<b>1 079 316</b>	<b>23,3</b>	<b>3,5</b>
Variation (%)		12,3	8,7	7,7	-7,4	1,4		
<b>Atteintes volontaires à l'intégrité physique (violent crime)</b>	<b>1 435 951</b>	<b>1 422 970</b>	<b>1 394 461</b>	<b>1 325 896</b>	<b>1 251 248</b>	<b>1 203 564</b>	<b>-16,2</b>	<b>3,9</b>
Variation (%)		-0,9	-2,0	-4,9	-5,6	-3,8		
<b>Taux pour 1 000 habitants</b>	<b>4,8</b>	<b>4,7</b>	<b>4,6</b>	<b>4,3</b>	<b>4,0</b>	<b>3,9</b>		
<b>Vols avec violences (robberies)</b>	<b>449 246</b>	<b>447 324</b>	<b>443 563</b>	<b>408 742</b>	<b>369 089</b>	<b>354 396</b>	<b>-21,1</b>	<b>1,1</b>
Variation (%)		-0,4	-0,8	-7,9	-9,7	-4,0		
<b>Viols (forcible rapes)</b>	<b>94 472</b>	<b>92 160</b>	<b>90 750</b>	<b>89 241</b>	<b>85 593</b>	<b>83 425</b>	<b>-11,7</b>	<b>0,3</b>
Variation (%)		-2,4	-1,5	-1,7	-4,1	-2,5		
<b>Homicides (murders and nonnegligent manslaughters)</b>	<b>17 309</b>	<b>17 128</b>	<b>16 465</b>	<b>15 399</b>	<b>14 722</b>	<b>14 612</b>	<b>-15,6</b>	<b>0,0</b>
Variation (%)		-1,0	-3,9	-6,5	-4,4	-0,7		
<b>Coups et blessures volontaires graves (aggravated assaults)</b>	<b>874 096</b>	<b>866 358</b>	<b>843 683</b>	<b>812 514</b>	<b>781 844</b>	<b>751 131</b>	<b>-14,1</b>	<b>2,4</b>
Variation (%)		-0,9	-2,6	-3,7	-3,8	-3,9		

Source : uniform crime reports, federal bureau of investigation / traitement ONDRP

1 Destructions et dégradations exclues. Les vols avec violences (*robberies*) apparaissent à la fois dans les atteintes aux biens, en tant que vols, et dans les atteintes volontaires à l'intégrité physique, en tant que violences.

2 From motor vehicles et motor vehicles accessories.

concernant l'usage éventuel d'une arme pour toutes les données qui lui sont transmises. Cependant, d'après ses estimations pour 2011, une arme à feu a été utilisée dans 41,3% des vols avec violences. L'usage d'autres types d'arme est moins fréquent: une arme coupante ou tranchante (*knife or cutting instrument*) a été relevée dans 7,8 % et une autre arme dans 10,1% des cas. L'UCR estime donc qu'en 2011 près de 60% des vols avec violences impliquent l'utilisation d'une arme aux États-Unis.

### Des atteintes volontaires à l'intégrité physique toujours en recul

Plus de six atteintes volontaires à l'intégrité physique sur dix sont des coups et blessures volontaires graves (*aggravated assaults*). Il s'agit d'atteintes volontaires avec usage d'une arme ou infligeant de sévères blessures, et de tentatives ou menaces de violences avec arme. Les coups et blessures de moindre gravité ne sont pas pris en compte dans les statistiques présentées par l'UCR. Les autres atteintes volontaires à l'intégrité physique sont des vols avec violences (30% du total en 2011), des viols (7%) et enfin des homicides (1%) (*graphique 2*).

**En 2011, 1 203 564 atteintes volontaires à l'intégrité physique ont été reportées, soit une baisse de 3,8% par rapport à 2010 (-47 684 faits).** Elles diminuent régulièrement depuis 2006: en cinq ans, on en a constaté 232 887 de moins (-10,4%). Ce recul continu

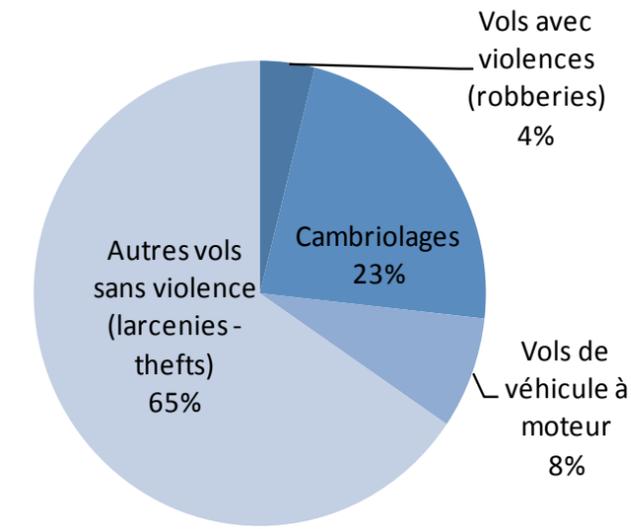
concerne tous les types d'atteintes. Pour mille habitants, les atteintes à l'intégrité physique ont atteint leur plus bas niveau depuis 2000, passant de 5,1‰ à 3,9‰ en 2011 (*graphique 2*).

En 2011, l'UCR a constaté une légère baisse du nombre d'**homicides**<sup>2</sup>, avec 110 faits de moins en un an. Ces 14612 homicides enregistrés s'inscrivent dans une baisse continue depuis cinq ans (17309 en 2006, soit -15,6%). De 2000 à 2011, le taux d'homicide pour 100 000 habitants perd 0,8 point (de 5,5 à 4,7‰). 68% d'entre eux impliquent l'usage d'une arme à feu en 2011.

Les **viols**<sup>3</sup> (*forcible rapes*), au nombre de 83425 en 2011, sont en baisse, avec 2168 faits de moins en un an (-2,5%). Depuis 2006, ils ont reculé de 11,7% (-11 047 faits). On compte 52,7 *forcible rapes* pour 100 000 femmes en 2011.

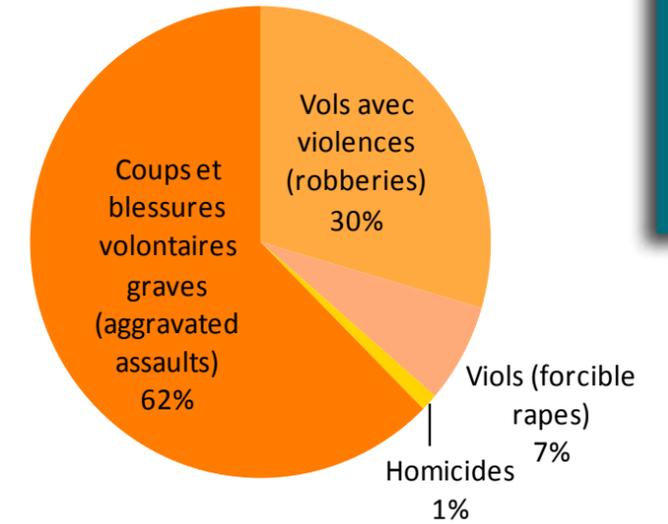
Les **coups et blessures volontaires graves** (*aggravated assaults*) sont dans trois cas sur quatre de violences avec arme: 21% d'entre eux impliquaient en 2011 l'usage d'une arme à feu, 19% d'une arme blanche tranchante et 33% d'un autre type d'arme. Ils reculent de façon significative depuis 2010, avec 751 131 faits constatés en 2011, soit 30 713 de moins en un an (-3,9%), baisse du même ordre que celles enregistrées les deux années précédentes; depuis 2006, l'évolution est de -14,1%. Le taux pour 1 000 habitants d'*aggravated assaults* passe de 3,2 à 2,4‰ entre 2000 et 2011.

**Graphique 1. Répartition des atteintes aux biens en 2011.**



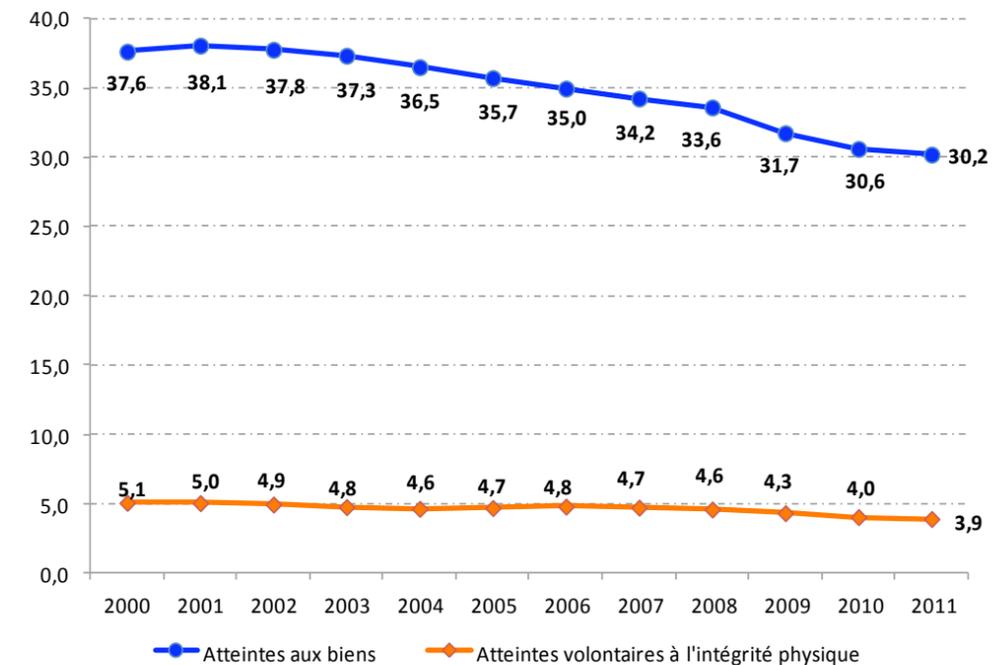
Source : uniform crime reports, federal bureau of investigation / traitement ONDRP

**Graphique 2. Répartition des atteintes volontaires à l'intégrité physique en 2011.**



Source : uniform crime reports, federal bureau of investigation / traitement ONDRP

**Graphique 3. Nombre d'atteintes aux biens et d'atteintes volontaires à l'intégrité physique constatées pour 1000 habitants de 2000 à 2011.**



Source : uniform crime reports, federal bureau of investigation / traitement ONDRP

• • • (2) *Murders and nonnegligent manslaughters* (hors homicides accidentels, homicides en légitime défense et tentatives).  
 (3) L'indicateur *forcible rapes* regroupe uniquement les pénétrations et tentatives de pénétration pénienne dont sont victimes les femmes.

\* \* \*

## La criminalité enregistrée au Canada en 2011

Les statistiques de la criminalité sont recueillies au Canada dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC), élaboré en 1962. Les services de police fédéraux, provinciaux et municipaux du pays soumettent chaque mois à « Statistique Canada » des données conformes à un ensemble de catégories et de définitions communes approuvées à l'échelle nationale.

En 2009, Statistique Canada a modifié la présentation des statistiques de la criminalité, avec de nouveaux tableaux agrégés plus détaillés. Certaines données, comme les menaces et harcèlements, ne sont de ce fait disponibles que depuis 2007 et des modifications de définition des infractions peuvent biaiser légèrement certaines évolutions depuis 2006.

Les statistiques présentées ici ne tiennent pas compte des délits routiers ni des infractions aux lois fédérales. Du moment qu'ils sont réprimés par le Code criminel, il n'y a pas de seuil minimum de gravité des faits de violence pour qu'ils soient enregistrés.

Statistique Canada a créé un indice de gravité de la criminalité, construit pour mesurer le volume et la gravité des infractions. Dans le calcul de cet indice, un poids est attribué à chaque infraction, selon la moyenne des peines imposées par les tribunaux criminels. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids attribué à l'infraction est élevé. Une analyse avec cet indice de la criminalité au Canada est disponible à l'adresse suivante : <http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=85-002-X&lang=fr>

### Tous les types d'atteintes aux biens sont en baisse de 2010 à 2011

Statistique Canada regroupe dans les *crimes contre les biens* les infractions relevant pour l'ONDRP des atteintes aux biens, mais également les fraudes et les recels (*possessions de biens volés*). Pour obtenir des données plus proches de la méthodologie de l'ONDRP, il s'agit de ne pas intégrer ces infractions au total des crimes contre les biens. En revanche, il faut prendre en compte les vols avec violence (*vols qualifiés*), qui ne sont comptabilisés par Statistique Canada que dans les *crimes violents*.

Ainsi constituées, les atteintes aux biens sont en 2011 composées de 326 355 *méfais et crimes d'incendie* (*destructions et dégradations*), de 29 746 vols avec violence et de 776 233 vols sans violence, soit respectivement 28,8, 2,6 et 68,6% de l'indicateur. Parmi les vols sans violence, on compte 181 217 cambriolages et 82 411 vols de véhicules à moteur, qui représentent 16 et 7,3% des atteintes aux biens. Enfin, 512 605 vols simples (*autres vols*) ont été enregistrés en 2011 (45,2% de l'indicateur) (*graphique 1*).

En 2011, 1 132 334 atteintes aux biens au total ont été enregistrées au Canada, soit 83 189 faits de moins par rapport à 2010 (-6,8%). Tous les types d'atteintes aux biens sont en diminution. Depuis 2006, l'indicateur est en baisse annuelle moyenne de 5%, soit -22,9% au total jusque 2011. Pour 1 000 habitants, le taux d'atteintes aux biens est ainsi passé de 45,1‰ à 32,8‰ (*tableau 1*).

Les **vols avec violence** enregistrés en 2011 marquent un recul de 2,4% en un an, soit 732 faits de moins. L'année précédente, ils décroissaient de 6,1%, après une année de stabilité. Ils ont ainsi atteint leur niveau le plus bas depuis 2006 : en cinq ans, ils ont fléchi de 3,1%. On en compte 0,9 pour 1 000 habitants en 2011.

Les **vols sans violence** diminuent également, de 6,8% entre 2010 et 2011 (-56 488 *faits constatés*). Tous les

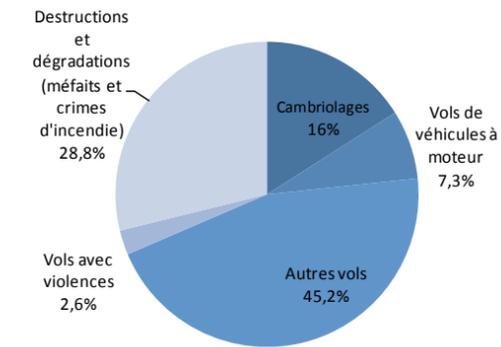
types de vols sont concernés, mais un peu plus de la moitié de la baisse résulte du recul des **vols simples de moins de 5 000 dollars**, hors véhicules à moteur. Ils fléchissent de 5,7% entre 2010 et 2011 (-30 057 *faits constatés*) et diminuaient dans la même proportion l'année précédente. Depuis 2006, ils sont en recul de 19,5%, soit 120 366 faits de moins. Les vols simples de plus de 5 000 dollars (*autre qu'un véhicule à moteur*), au nombre de 15 153 en 2011, diminuent également en un an : -3,2% soit une baisse de 496 faits. L'évolution en cinq ans est de -11,4% (-1 941 *faits*).

Les **vols de véhicules à moteur** regroupent principalement les vols d'automobiles, de camions et de deux-roues à moteur, immatriculés ou non, hors véhicules maritimes. Ils suivent une tendance continue à la baisse. Celle-ci est de 10,9% de 2010 à 2011, après un recul de 14,3% l'année précédente. En cinq ans, on en compte presque deux fois moins (-48,1% soit -76 227 *faits constatés*).

Les *introductions par effraction* désignent les **cambriolages et les vols avec entrée par ruse** dans une résidence d'habitation, principale ou secondaire, un bâtiment ou une partie de bâtiment, un véhicule de chemin de fer, un navire, aéronef ou remorque, et certains parcs ou enclos (*articles 348 et 350 du code criminel canadien*). Ils sont en baisse de 8% de 2010 à 2011 (-15 481 *faits constatés*). On en compte de moins en moins chaque année depuis 2006 : en cinq ans, leur nombre a décliné de 27,9%, soit -70 144 *faits constatés*.

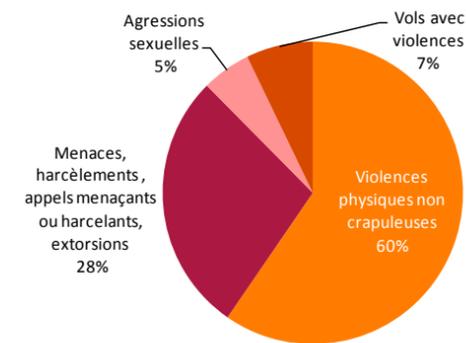
Enfin, parmi les atteintes aux biens, Statistique Canada présente les données relatives aux **méfais**. Il s'agit essentiellement de destructions et dégradations, la définition qu'en donne l'article 430 du code criminel canadien pouvant être résumée de la façon suivante : le fait de détruire ou détériorer volontairement un bien, de le rendre dangereux ou inutile, d'en empêcher l'usage ou d'empêcher quelqu'un d'en avoir l'usage.

Graphique 1. Répartition des atteintes aux biens en 2011.



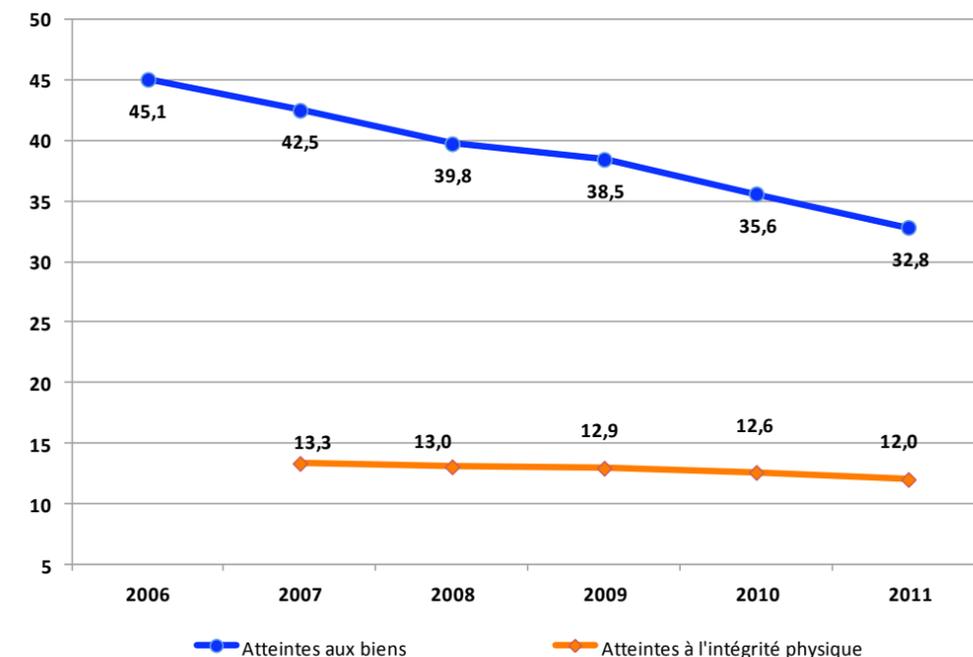
Source : centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité / traitement ONDRP

Graphique 2. Répartition des atteintes à l'intégrité physique en 2011.



Source : centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité / traitement ONDRP

Graphique 3. Nombre d'atteintes aux biens et d'atteintes à l'intégrité physique constatées pour 1000 habitants de 2006 à 2011.



Source : centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité / traitement ONDRP

Depuis 2006, ces infractions, auxquelles on peut ajouter les crimes d'incendie, suivent une tendance baissière qui s'accroît d'année en année et atteint -7,4% de 2010 à 2011 (-25 969 faits constatés). On enregistre ainsi une diminution de 66 282 méfaits et crimes d'incendie en cinq ans au Canada, soit -16,9%.

Le taux d'atteintes aux biens passe de 45,1 à 35,3 pour 1 000 habitants de 2006 à 2011. Il baisse pour toutes les catégories d'infractions. Ce recul est de 7,9 points en cinq ans pour les vols (de 33 à 25‰) et de 1,9 points pour les méfaits (de 12,1 à 10,2‰).

### Les atteintes à l'intégrité physique diminuent de 3,6 % en un an

Les atteintes à l'intégrité physique sont composées de violences physiques non crapuleuses (60% de l'indicateur en 2011), de menaces et harcèlements criminels (28%), d'agressions sexuelles (5%) et de vols avec violences (7%), déjà étudiés dans les atteintes aux biens (graphique 2).

**Hormis les homicides, tous les types d'atteintes à l'intégrité physique sont en baisse de 2010 à 2011.**

246 585 faits de **violences physiques non crapuleuses** ont été enregistrés en 2011, soit 7,4 faits pour 1 000 habitants. Ce chiffre est en diminution de 3,5% par rapport à 2010. Il comprend les *homicides volontaires*, les *autres infractions causant la mort*, les *tentatives de meurtre*, les *voies de fait (violences aux personnes)*, les *séquestrations* et *enlèvements*.

Les services de police ont fait part en 2011 de 598 **homicides volontaires** (*hors tentatives*), soit 44 faits de plus que l'année précédente. Cela correspond à un taux de 1,7 homicide volontaire enregistré pour 100 000 habitants. Ce taux reste assez faible si on le compare à celui observé au début des années 1980 (*plus de 2,5 homicides volontaires pour 100 000 habitants jusqu'en 1984*). Les tentatives d'homicide ont en revanche légèrement fléchi en 2011, avec 655 faits enregistrés, soit 13 de moins qu'en 2010.

Les **voies de fait** sont des violences aux personnes d'ordre non sexuel. À l'exception des violences aux fonctionnaires publics et de certaines infractions spécifiques, les *voies de fait* sont classées en trois catégories selon leur gravité. Elles sont en baisse de 2010 à 2011, à l'exception des plus graves: les *voies de fait de niveau 3 (la victime est blessée, mutilée ou défigurée)* sont stables (+0,1% en un an, soit +5 faits constatés). Elles atteignent 3 486 faits en 2011. Elles suivent une tendance générale à la hausse depuis 2006, avec 134 faits supplémentaires en cinq ans (+4%, de 3 352 à 3 486 faits constatés). En revanche, les violences avec usage d'une arme ou causant des lésions corporelles (*voies de fait de niveau 2*) passent entre 2010 et 2011 de 51 955 à 50 184 faits (-3,4%) et fléchissent de 5,9% en cinq ans (-3 173 faits constatés). Enfin, les voies de fait de niveau 1 (*premier niveau d'agression, le mis en cause inflige ou non à la victime des blessures corporelles légères*), qui représentent 70% des violences physiques non crapuleuses, sont en baisse de 1,4% de 2010 à 2011 (*de 175 289 à 172 770 faits constatés*) et de 6,1% en cinq ans (-11 150 faits constatés).

Les **menaces et harcèlements criminels** (*menaces, harcèlements criminels, appels menaçants ou harcelants, extorsions*) font l'objet d'un index depuis 2007. Ils suivent une tendance générale à la baisse depuis cette date: on en compte 8 500 de moins en quatre ans, dont 5 343 faits entre 2010 et 2011 (-4,4% en un an).

Comme les voies de fait, les **agressions sexuelles** sont distinguées selon leur gravité: agression de niveau 1 / agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles / agression sexuelle grave<sup>1</sup>. En 2011, les services de police ont enregistré 21 821 agressions sexuelles dont la majorité (98%) relevait des agressions de niveau 1. Globalement, le taux d'agressions sexuelles a fléchi de 3% en 2011. Les agressions graves (*niveau 3*) ont affiché en proportion la plus forte baisse (-23%), passant de 179 à 140 faits, tandis que celles de niveau 1 ont diminué de 512 faits (*de 21 795 à 21 283 faits*, -3%). Les agressions de niveau 2 sont stables en un an. De 2006 à 2011, les agressions sexuelles sont globalement en recul de 1,9% (*de 22 245 à 21 821 faits constatés*) et de 0,1 point en taux pour 1 000 habitants (de 0,7 à 0,6‰).

\* \* \*

• • • (1) Les agressions commises contre les enfants ne sont que partiellement disponibles pour les années précédant 2010 et ne sont donc pas prises en compte.

**Tableau 1. Nombre et évolutions annuelles des faits constatés d'atteintes aux biens et d'atteintes à l'intégrité physique de 2006 à 2011.**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2006-2011 (%)	Nombre d'atteintes pour 1000 habitants en 2011
<b>Atteintes aux biens</b>	<b>1 468 255</b>	<b>1 400 123</b>	<b>1 324 554</b>	<b>1 297 204</b>	<b>1 215 523</b>	<b>1 132 334</b>	<b>-22,9</b>	<b>35,3</b>
Variation annuelle (%)		-4,6	-5,4	-2,1	-6,3	-6,8		
<b>Vols</b>	<b>1 075 618</b>	<b>1 008 920</b>	<b>936 205</b>	<b>921 474</b>	<b>863 199</b>	<b>805 979</b>	<b>-25,1</b>	<b>25,0</b>
Variation annuelle (%)		-6,2	-7,2	-1,6	-6,3	-6,6		
<b>Vols sans violence</b>	<b>1 044 911</b>	<b>974 738</b>	<b>903 924</b>	<b>889 011</b>	<b>832 721</b>	<b>776 233</b>	<b>-25,7</b>	<b>24,1</b>
Variation annuelle (%)		-6,7	-7,3	-1,6	-6,3	-6,8		
<b>Cambriolages (introductions par effraction)</b>	<b>251 361</b>	<b>231 520</b>	<b>209 755</b>	<b>206 069</b>	<b>197 058</b>	<b>181 217</b>	<b>-27,9</b>	<b>5,7</b>
Variation annuelle (%)		-7,9	-9,4	-1,8	-4,4	-8,0		
<b>Vols de véhicules à moteur</b>	<b>158 638</b>	<b>145 701</b>	<b>125 271</b>	<b>107 992</b>	<b>92 505</b>	<b>82 411</b>	<b>-48,1</b>	<b>2,7</b>
Variation annuelle (%)		-8,2	-14,0	-13,8	-14,3	-10,9		
<b>Vols de plus de 5000 dollars (autre qu'un véhicule à moteur)</b>	<b>17 094</b>	<b>17 432</b>	<b>16 743</b>	<b>15 795</b>	<b>15 649</b>	<b>15 153</b>	<b>-11,4</b>	<b>0,5</b>
Variation annuelle (%)		+2,0	-4,0	-5,7	-0,9	-3,2		
<b>Vols de moins de 5000 dollars (autre qu'un véhicule à moteur)</b>	<b>617 818</b>	<b>580 085</b>	<b>552 155</b>	<b>559 155</b>	<b>527 509</b>	<b>497 452</b>	<b>-19,5</b>	<b>15,3</b>
Variation annuelle (%)		-6,1	-4,8	+1,3	-5,7	-5,7		
<b>Vols avec violences</b>	<b>30 707</b>	<b>34 182</b>	<b>32 281</b>	<b>32 463</b>	<b>30 478</b>	<b>29 746</b>	<b>-3,1</b>	<b>0,9</b>
Variation annuelle (%)		+11,3	-5,6	0,6	-6,1	-2,4		
<b>Destructions et dégradations (méfaits et crimes d'incendie)</b>	<b>392 637</b>	<b>391 203</b>	<b>388 349</b>	<b>375 730</b>	<b>352 324</b>	<b>326 355</b>	<b>-16,9</b>	<b>10,2</b>
Variation annuelle (%)		-0,4	-0,7	-3,2	-6,2	-7,4		
<b>Atteintes à l'intégrité physique</b>	<b>--</b>	<b>438 692</b>	<b>434 521</b>	<b>435 933</b>	<b>429 240</b>	<b>413 653</b>	<b>--</b>	<b>12,4</b>
Variation annuelle (%)			-1,0	+0,3	-1,5	-3,6		
<b>Violences physiques (hors vols qualifiés)<sup>2</sup></b>	<b>259 596</b>	<b>259 075</b>	<b>257 769</b>	<b>259 133</b>	<b>255 542</b>	<b>246 585</b>	<b>-5,0</b>	<b>7,4</b>
Variation annuelle (%)		-0,2	-0,5	+0,5	-1,4	-3,5		
<b>Dont :</b>								
<b>Homicides volontaires<sup>1</sup></b>	<b>606</b>	<b>594</b>	<b>611</b>	<b>610</b>	<b>554</b>	<b>598</b>	<b>-1,3</b>	<b>0,0</b>
Variation annuelle (%)		-2,0	+2,9	-0,2	-9,2	+7,9		
<b>Voies de fait graves (niveau 3)</b>	<b>3 352</b>	<b>3 481</b>	<b>3 554</b>	<b>3 619</b>	<b>3 481</b>	<b>3 486</b>	<b>4,0</b>	<b>0,1</b>
Variation annuelle (%)		+3,8	+2,1	+1,8	-3,8	+0,1		
<b>Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)</b>	<b>53 357</b>	<b>54 788</b>	<b>54 251</b>	<b>53 383</b>	<b>51 955</b>	<b>50 184</b>	<b>-5,9</b>	<b>1,5</b>
Variation annuelle (%)		+2,7	-1,0	-1,6	-2,7	-3,4		
<b>Voies de fait simples (niveau 1)</b>	<b>183 920</b>	<b>180 790</b>	<b>180 096</b>	<b>180 564</b>	<b>175 289</b>	<b>172 770</b>	<b>-6,1</b>	<b>5,1</b>
Variation annuelle (%)		-1,7	-0,4	+0,3	-2,9	-1,4		
<b>Menaces, harcèlements criminels, appels menaçants ou harcelants, extorsions<sup>3</sup></b>	<b>--</b>	<b>124 001</b>	<b>122 988</b>	<b>123 416</b>	<b>120 844</b>	<b>115 501</b>	<b>--</b>	<b>3,5</b>
Variation annuelle (%)			-0,8	+0,3	-2,1	-4,4		
<b>Aggressions sexuelles</b>	<b>22 245</b>	<b>21 434</b>	<b>21 483</b>	<b>20 921</b>	<b>22 376</b>	<b>21 821</b>	<b>-1,9</b>	<b>0,6</b>
Variation annuelle (%)		-3,6	+0,2	-2,6	+7,0	-2,5		
<b>Vols avec violences (vols qualifiés)</b>	<b>30 707</b>	<b>34 182</b>	<b>32 281</b>	<b>32 463</b>	<b>30 478</b>	<b>29 746</b>	<b>-3,1</b>	<b>0,9</b>
Variation annuelle (%)		+11,3	-5,6	+0,6	-6,1	-2,4		

Source : centre canadien de la statistique juridique, programme de déclaration uniforme de la criminalité / traitement ONDRP.

(1) Hors tentatives.

(2) Homicides, autres infractions causant la mort, tentatives de meurtres, voies de fait (violences aux personnes), séquestrations, enlèvements.

(3) Voir remarque sur les changements des règles d'enregistrement.

## La victimation en 2011/2012 en Angleterre et au Pays de Galles selon la British Crime Survey

Une enquête de victimation est menée chaque année en Angleterre et au Pays de Galles (*british crime survey*, BCS) depuis 1981 auprès des personnes âgées de 16 ans ou plus résidant dans un domicile privé. Pour 2011/2012, environ 46 000 entretiens ont été conduits entre avril 2011 et mars 2012 sur les faits dont ces personnes ont pu être les victimes dans les douze mois précédant l'entrevue<sup>1</sup>. Un volet de l'enquête porte sur des sujets en relation avec la délinquance, comme le sentiment d'insécurité ou la perception du fonctionnement des services de police et du système judiciaire. Les tentatives sont comptabilisées avec les atteintes effectives.

Les taux pour la population sont calculés à partir d'une estimation du nombre de ménages (23 724 882 en 2011/2012) et de personnes de 16 ans ou plus (45 278 539). Ces estimations changeant tous les ans, il peut donc y avoir de légères différences entre les chiffres de cette année et ceux présentés dans les précédents rapports de l'ONDRP.

Depuis janvier 2009, un volet de l'enquête porte sur les mineurs âgés de 10 à 15 ans, dont les résultats ont été publiés à la demande d'utilisateurs de l'enquête. Les résultats de cette enquête, dont aucune tendance ne peut être déduite en raison de son caractère encore trop récent, sont l'objet d'un développement à part dans l'enquête de la *British Crime Survey*.

### Des atteintes aux biens en léger recul

Avec 5 761 000 faits, le nombre d'atteintes aux ménages accuse une légère baisse par rapport à ce qu'il était en 2010/2011 (-100 000 faits). **Cette évolution masque cependant des disparités dans les tendances des différents types d'atteinte, notamment les cambriolages et les actes de vandalisme (tableau 1).**

La baisse des **actes de vandalisme**, amorcée depuis 2009/2010, se poursuit en 2011/2012. Avec 133 000 faits de moins qu'en 2010/2011, la diminution est de l'ordre de 6,6%. La tendance à la baisse observée depuis 1995 se poursuit donc, tant d'ailleurs pour les actes de vandalisme commis sur véhicules, encore que dans une moindre proportion, que pour tous les autres actes de vandalisme non commis sur des véhicules.

Après avoir connu une hausse très significative entre 2009/2010 et 2010/2011 (+14,4%), les **cambriolages**<sup>2</sup> connaissent également une baisse de l'ordre de 44 000 faits, passant de 745 000 faits en 2010/2011 à 701 000 faits en 2011/2012, soit un recul de 6%. L'observation du nombre de cambriolages enregistrés dans les prochaines années permettra de déterminer si la brutale hausse de 2010/2011 n'était qu'un épisode conjoncturel ou si la reprise à la hausse se confirme. La réduction du nombre de cambriolages pour 2011/2012 s'est faite surtout pour ce qui concerne les effractions (-35 000 faits) et les cambriolages sans pertes (-32 000 faits).

Les **vols liés aux véhicules à moteur**, après une faible baisse en 2010/2011, connaissent une légère augmentation de près de 2,4% en 2011/12. Le constat établi dans le rapport annuel précédent se confirme

- • (1) Les personnes interrogées le sont à propos des infractions dont elles ont été victimes dans le courant des douze mois précédant le moment où l'entretien a eu lieu. Les faits rapportés sont par conséquent susceptibles d'avoir eu lieu entre avril 2010 et février 2012, soit sur une période de près de 21 mois.
- (2) Dans la BCS, les cambriolages sont des vols dans une résidence principale ou secondaire du ménage avec une entrée illégale, qu'il y ait eu effraction ou non.

par conséquent, puisque, pour la troisième année consécutive, ces atteintes se situent à leur niveau le plus bas depuis 1981 (*soit 1 217 000 faits enregistrés en 2011/2012, soit autant qu'en 2010/2011*). Les vols de voitures restent stables (94 000 en 2011/2012, *soit autant qu'en 2010/2011*). Les vols commis sur véhicules à moteur à l'exclusion des vélos, quant à eux, augmentent de 36 000 pour se situer à 894 000 faits. Les autres vols aux ménages, enfin, continuent de progresser avec 1 371 000 faits constatés en 2011/2012, soit 126 000 faits de plus qu'en 2010/2011.

### Une légère diminution des atteintes à l'intégrité physique

Après avoir connu une augmentation en 2010/2011, le nombre d'atteintes à l'intégrité physique connaît une baisse de l'ordre de 145 000 faits, se trouvant ainsi à son niveau le plus bas depuis 1981 (*soit 2 051 000 faits enregistrés en 2011/2012 contre 2 074 000 en 1981*). **La baisse tendancielle observée depuis 2001/2002 pour ce type d'infractions se poursuit donc également.**

**Les évolutions sont cependant différentes selon le type de violence.** Les agressions n'ayant occasionné aucune blessure constituent toujours la part la plus importante des infractions et sont même en progression par rapport à 2010/2011 (42% du total, *soit 857 000 faits*). Viennent ensuite les coups et blessure graves (498 000 faits) et les coups et blessures légers (441 000, *soit 22% du total des atteintes à l'intégrité constatées*). Les vols avec violence, avec 254 000 faits recensés, viennent en dernier.

Tableau 1. Les atteintes déclarées dans le cadre des enquêtes BCS, de 1995 à 2011/2012.

	1995	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	variation 2005/06-2011/12 (%)	variation 1995-2011/12 (%)
<b>Atteintes aux biens sans violence</b>	<b>14 933 000</b>	<b>8 365 000</b>	<b>8 586 000</b>	<b>7 801 000</b>	<b>8 333 000</b>	<b>7 424 000</b>	<b>7 417 000</b>	<b>7 476 000</b>		
<b>variation (%)</b>	-	-	+ 2,6	-9,1	+ 6,8	-10,9	-0,1	+ 0,8	+ 11,6	-49,9
<b>Atteintes aux biens des ménages</b>	<b>12 184 000</b>	<b>6 592 000</b>	<b>6 871 000</b>	<b>6 233 000</b>	<b>6 512 000</b>	<b>5 863 000</b>	<b>5 861 000</b>	<b>5 761 000</b>		
<b>variation (%)</b>	-	-	+ 4,2	-9,3	+ 4,5	-10	-0,1	-1,7	-12,6	-52,7
Vandalisme	3 300 000	2 651 000	2 896 000	2 604 000	2 671 000	2 377 000	2 156 000	2 024 000	-23,7	-38,7
variation (%)	-	-	+ 9,2	-10,1	+ 2,6	-11	-9,3	-6,1		
Cambriolages	1 735 000	711 000	703 000	713 000	717 000	651 000	745 000	701 000	-1,4	-59,6
variation (%)	-	-	-1,1	+ 1,4	+ 0,6	-9,2	14,4	-5,9		
Vols liés aux véhicules à moteur	4 266 000	1 680 000	1 635 000	1 457 000	1 460 000	1 213 000	1 189 000	1 217 000	-27,6	-71,5
variation (%)	-	-	-2,7	-10,9	+ 0,2	-16,9	-2	+ 2,6		
Vols de bicyclettes	660 000	426 000	466 000	429 000	521 000	474 000	526 000	448 000	+ 5,2	-32,2
variation (%)	-	-	+ 9,4	-7,9	+ 21,4	-9	11	-14,8		
Autres vols aux ménages	2 223 000	1 124 000	1 171 000	1 030 000	1 143 000	1 148 000	1 244 000	1 371 000	+ 21,9	-38,3
variation (%)	-	-	+ 4,2	-12	+ 11	+ 0,4	8,4	+ 12		
<b>Vols sans violence aux personnes</b>	<b>2 749 000</b>	<b>1 773 000</b>	<b>1 715 000</b>	<b>1 568 000</b>	<b>1 821 000</b>	<b>1 561 000</b>	<b>1 556 000</b>	<b>1 715 000</b>	<b>-3,3</b>	<b>-37,6</b>
<b>variation (%)</b>	-	-	-3,3	-8,6	+ 16,1	-14,3	-0,3	+ 10,2		
Vols à la tire et à l'arraché	680 000	576 000	574 000	581 000	725 000	525 000	563 000	625 000	+ 8,5	-9,1
variation (%)	-	-	-0,3	+ 1,2	+ 24,8	-27,6	7,2	+ 11		
Autres vols d'effets personnels	2 069 000	1 197 000	1 141 000	987 000	1 096 000	1 036 000	993 000	1 090 000	-8,9	-47,3
variation (%)	-	-	-4,7	-13,5	+ 11	-5,5	-4,2	+ 9,8		
<b>Violences</b>	<b>4 176 000</b>	<b>2 348 000</b>	<b>2 471 000</b>	<b>2 201 000</b>	<b>2 115 000</b>	<b>2 087 000</b>	<b>2 203 000</b>	<b>2 051 000</b>	<b>-12,6</b>	<b>-50,9</b>
<b>variation (%)</b>	-	-	+ 5,2	-10,9	-3,9	-1,3	5,6	-6,9		
Coups et blessures graves	914 000	547 000	578 000	477 000	466 000	501 000	520 000	498 000	-9,0	-45,5
variation (%)	-	-	+ 5,7	-17,5	-2,3	+ 7,5	3,8	-4,2		
Coups et blessures légers	1 356 000	572 000	571 000	492 000	533 000	428 000	591 000	441 000	-22,9	-67,5
variation (%)	-	-	-0,2	-13,8	+ 8,3	-19,7	38,1	-25,4		
Actes de violence n'ayant pas occasionné de blessures	1 567 000	918 000	1 002 000	917 000	844 000	823 000	844 000	857 000	-6,6	-45,3
variation (%)	-	-	+ 9,2	-8,5	-8	-2,5	2,6	+ 1,5		
Vols avec violence	339 000	311 000	320 000	315 000	272 000	335 000	248 000	254 000	-18,3	-25,1
variation (%)	-	-	+ 2,9	-1,6	-13,7	+ 23,2	-26	+ 2,4		
Violences domestiques	989 000	357 000	407 000	343 000	293 000	290 000	392 000	308 000	-13,7	-68,9
variation (%)	-	-	+ 14	-15,7	-14,6	-1	35,2	-21,4		
Violences hors ménage de la part de personnes connues	1 816 000	817 000	845 000	776 000	691 000	679 000	678 000	731 000	-10,5	-59,7
variation (%)	-	-	+ 3,4	-8,2	-11	-1,7	-0,1	+ 7,8		
Violences de la part de personnes inconnues	1 004 000	863 000	894 000	766 000	852 000	786 000	885 000	753 000	-12,7	-25,0
variation (%)	-	-	+ 3,6	-14,3	+ 11,2	-7,7	12,6	+ 14,9		
Vols avec violences et vols à la tire	419 000	382 000	392 000	394 000	375 000	398 000	321 000	338 000	-11,5	-19,3
variation (%)	-	-	+ 2,6	+ 0,5	-4,8	+ 6,1	-19,3	+ 5,3		

Source : British Crime Survey

[Retour sommaire](#)

Si l'ensemble des infractions de cette catégorie sont relativement stables il convient toutefois de noter une exception pour les **coups et blessures légers** en très net recul en 2011/2012, passant de 591 000 faits à 441 000 faits, soit une diminution de l'ordre de 25%. Cette variation est d'autant plus surprenante qu'elle fait suite à une nette augmentation constatée entre 2009/2010 et 2010/2011.

**Sur le long terme**, les déclarations d'atteintes à l'intégrité physique ont été progressivement plus nombreuses tout au long des années 1980 et 1990, avec un pic en 1995, pour connaître un recul à partir des années 2000 qui n'a cessé, à quelques exceptions près, de se poursuivre depuis. La baisse par rapport à l'année de référence 1995 se poursuit donc, puisque, toutes violences confondues, ce sont près de 51% de faits qui ont été déclarés en moins en 2011/2012 par rapport au nombre de faits enregistrés en 1995 (soit 4 176 000 faits enregistrés en 1995). Ils sont ainsi, pour la première fois, revenus à un niveau inférieur à ce qu'ils étaient en 1981 (23 000 faits de moins qu'en 1981). Depuis 1995, les coups et blessures légers sont ainsi en recul de près de 67% (de 1 356 000 de faits enregistrés en 1995 à 441 000 faits en 2011/2012). Ces faits sont d'ailleurs en net recul par rapport à ce qu'ils étaient en 2001/2011 (594 000 faits recensés en 2010/2011). Enfin, comparées à ce qu'elles étaient en 1995, les agressions n'ayant pas donné lieu à des blessures ont diminué de 45% et les coups et blessures graves, de 46%. Les vols avec violence, enfin, ont reculé de 25%. Si ces derniers présentaient une forte variabilité tout au long de ces dernières années (-13,7% en 2008/2009, +23,2% en 2009/2010, -26% en 2010/2011), leur nombre est stable entre 2010 et 2012.

**Une arme est utilisée dans 22% des cas**, soit une augmentation de deux points par rapport à 2010/2011. Ce taux continue d'être stable depuis 2001. Ainsi que cela avait déjà été observé en 2010/2011, les armes les plus utilisées sont les lames, les objets contondants et les bouteilles de verre.

**Les infractions sexuelles** font l'objet d'un questionnaire à part, auto-administré, destiné aux personnes de 16 à 59 ans. 3% des femmes interrogées ont déclaré avoir subi au moins un acte de violence sexuelle au cours des 12 derniers mois, soit une augmentation de 0,5 point par rapport à la période précédente. La proportion des hommes s'étant déclarés victimes est de 0,3%, soit une part presque identique à ce qu'elle était sur la période précédente (0,5%). Le même constat peut être fait pour les violences sexuelles tous sexes confondus (1,6% pour 1,5% en 2010/2011). On

ne constate ainsi aucune baisse significative de ces violences depuis 2004/2005. Les violences sexuelles portées à la connaissance des forces de police sont en recul de 2% par rapport à 2010/2011.

Le questionnaire auto-administré comporte également un volet portant sur les **violences au sein du ménage**<sup>3</sup>. En 2011/12, 7,3% des femmes et 5,0% des hommes âgés de 16 à 59 ans ont été victimes de ce type d'atteintes. La variation de ces taux sur un an n'est pas plus significative qu'elle ne l'était en 2010/11. On observe cependant une légère augmentation de la part des hommes dans les victimes. Ceci étant, on peut observer une tendance à la baisse à moyen terme (depuis 2004/05) : la part des personnes ayant subi des violences de la part de leur conjoint passe de 4,3% à 3,0% pour les hommes entre 2004/05 et 2011/12, et de 5,9% à 4,6% pour les femmes. Les violences de la part d'un membre de la famille suivent la même tendance (de 2,1% à 1,6% pour les hommes et de 3,3% à 2,5% pour les femmes), de même que les faits de harcèlement (de 6,3% à 2,7% pour les hommes et de 6,6% à 4,2% pour les femmes).

**Quatre types de violence selon les relations entre la victime et l'auteur de l'infraction** ont été dégagés dans l'enquête. Si on ne constate pas de variation significative sur une année, on voit que les atteintes à l'intégrité physique de la part de personnes inconnues de la victime, prennent une part importante dans l'ensemble des violences de 1995 à 2011/2012 : elles en constituaient 24% en 1995 contre 37% en 2011/2012 ; la part des atteintes par des personnes connues de la victime<sup>4</sup> passe à l'inverse de 43% à 36% sur cette période. La part des violences domestique a également baissé depuis 1995 de 23% à 15%, tout en restant stable ces dernières années. Les vols avec violence et à la tire restent stables (16,5% en 2011/2012).

### Stabilité des taux d'élucidation

**Le taux de déclaration aux services de police est de 44% en moyenne** pour 2011/12, soit une augmentation de 3 points par rapport à la période précédente (graphique 1). Cette augmentation du taux de déclaration concerne les violences ayant entraîné des blessures sérieuses (65%) et les vols avec violences (55%). Ce taux masque des disparités importantes selon le type d'infractions : très élevé pour des vols de véhicules à moteur (94%), ou les cambriolages (81% pour les cambriolages avec pertes), il reste faible concernant les actes de vandalisme (34%) et les violences n'ayant pas entraîné de blessures (33%).

\* \* \*

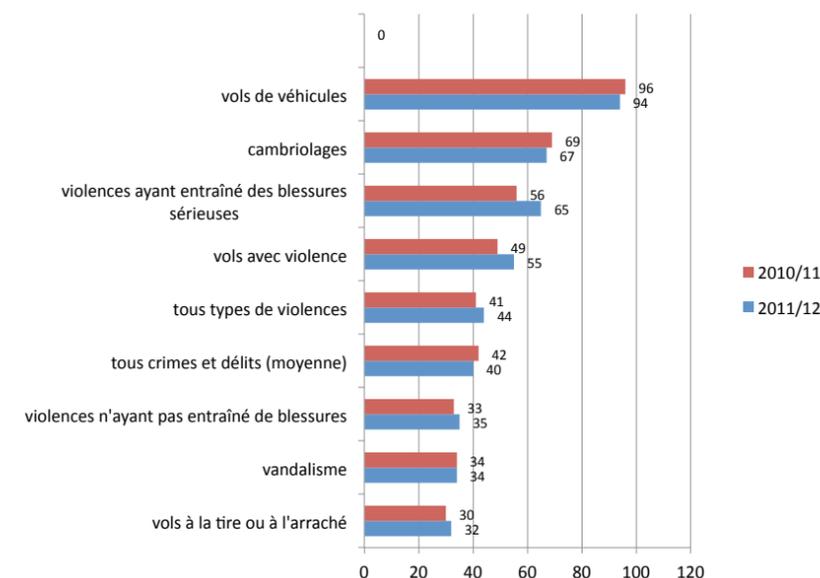
• • • (3) Regroupe les violences non sexuelles de la part du conjoint ou ex-conjoint.  
 (4) Acquaintance violence : dont la victime connaît un des auteurs ou plus, de vue au minimum.

**Tableau 2. Proportion des personnes âgées de 16 à 59 ans selon le sexe ayant déclaré au moins un acte de violence au sein du ménage en 2011/2012**

	Depuis l'âge de 16 ans			Dans les 12 derniers mois		
	Hommes	Femmes	Tout sexe	Hommes	Femmes	Tout sexe
<i>Part des personnes victimes une fois ou plus</i>						
<b>Toute violence au sein du ménage (physique ou morale, menaces, violences sexuelles, harcèlement de la part du conjoint, de l'ex conjoint ou d'un membre de la famille)</b>	<b>17,8</b>	<b>31,0</b>	<b>24,4</b>	<b>5,0</b>	<b>7,3</b>	<b>6,1</b>
<b>Toute violence de la part du conjoint ou ex-conjoint</b>	<b>14,2</b>	<b>27,1</b>	<b>20,6</b>	<b>3,6</b>	<b>5,4</b>	<b>4,5</b>
<b>Toute violence de la part d'un membre de la famille</b>	<b>7,6</b>	<b>10,6</b>	<b>9,1</b>	<b>1,8</b>	<b>2,7</b>	<b>2,2</b>
<b>Violence de la part du conjoint ou ex-conjoint (non sexuelle)</b>	<b>12,7</b>	<b>24,3</b>	<b>18,5</b>	<b>3,0</b>	<b>4,2</b>	<b>3,6</b>
Violence morale	8,4	16,6	12,5	2,0	3,0	2,5
Menaces ou usage de la force	7,4	18,7	13,0	1,4	2,2	1,8
Menaces	1,2	10,2	5,7	0,1	1,0	0,5
Usage de la force	7,3	17,1	12,2	1,4	1,9	1,6
- légère	3,4	13,1	8,3	0,6	1,3	1,0
- grave	6,1	13,2	9,7	1,1	1,3	1,2
<b>Violence d'un membre de la famille (non sexuelle)</b>	<b>7,0</b>	<b>9,2</b>	<b>8,1</b>	<b>1,6</b>	<b>2,4</b>	<b>2,0</b>
Violence morale	4,0	5,9	4,9	0,7	1,3	1,0
Menaces ou usage de la force	4,1	6,1	5,1	0,9	1,5	1,2
Menaces	1,1	2,4	1,7	0,2	0,6	0,4
Usage de la force	3,8	5,3	4,5	0,8	1,1	1,0
- légère	1,9	3,3	2,6	0,4	0,6	0,5
- grave	2,9	3,9	3,4	0,6	0,9	0,8
<b>Violence à caractère sexuel (tentatives comprises)</b>	<b>2,7</b>	<b>19,6</b>	<b>11,1</b>	<b>0,3</b>	<b>3,0</b>	<b>1,6</b>
Violence grave à caractère sexuel (tentatives comprises)	0,5	5,3	2,9	0,0	0,6	0,3
Violence grave à caractère sexuel (tentatives exclues)	0,4	4,3	2,3	0,0	0,4	0,2
Viols et tentatives de viol	0,3	4,6	2,5	-	0,5	0,2
Viols (tentatives exclues)	0,2	3,8	2,0	-	0,3	0,2
Violence avec pénétration (tentatives comprises)	0,3	2,1	1,2	0,0	0,3	0,2
Violence avec pénétration (tentatives exclues)	0,2	1,6	0,9	0,0	0,2	0,1
Violences à caractère sexuel légères	2,4	18,8	10,5	0,3	2,7	1,5
<b>Harcèlement</b>	<b>10,4</b>	<b>18,3</b>	<b>14,3</b>	<b>2,7</b>	<b>4,2</b>	<b>3,5</b>

Source : British Crime Survey

**Graphique 1. Taux de déclaration aux services de police en 2010/11 et 2011/2012.**



Source : British Crime Survey

## La criminalité enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles en 2011

Les statistiques mesurant la criminalité du Royaume-Uni ne sont pas homogènes dans les territoires de l'État. Ceci tient aux différents systèmes juridiques en vigueur en Irlande du Nord et en Écosse, chacun de ces deux territoires ayant leur droit propre, et en Angleterre et au Pays de Galles. Ces derniers, outre qu'ils couvrent le territoire le plus vaste et comptent la population la plus nombreuse, partagent tous deux un troisième droit spécifique.

Dans chacun de ces territoires, le calendrier de collecte est similaire, à savoir, du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars. La période retenue est à l'image des années budgétaires.

Suite au rapport du *National statistician* de juin 2011 (*National Statistician's Review of Crime Statistics: England and Wales*<sup>1</sup>), la publication et l'analyse des statistiques de la délinquance, qu'il s'agisse de la criminalité enregistrée par les services de police ou de l'exploitation des résultats de l'enquête de victimation annuelle, est assurée depuis le 1<sup>er</sup> avril 2012 par l'autorité statistique nationale du Royaume Uni, *the Office for national statistics*.

Les données sont collectées par différentes<sup>2</sup> forces de police d'Angleterre et du pays de Galles, ainsi que par la police des transports (*British Transport Police*). Les faits portés à la connaissance de ces services sont enregistrés dès lors qu'ils sont susceptibles de donner lieu à un jugement par un jury (*notifiable offences*). Sont également inclus certains faits similaires, comme les agressions sans blessure. Les tentatives sont comptabilisées.

Les atteintes par imprudence à la vie humaine survenues dans les accidents de la circulation et les infractions routières de conduite dangereuse sont enregistrées, ce qui n'est pas le cas dans le système français (état 4001). Ces dernières sont cependant recensées dans un indicateur « divers », dont il n'est pas fait état ici. Les violences non intentionnelles peuvent être comptabilisées et il n'y a pas de seuil minimal de blessures ou de jours d'arrêt de travail suite aux violences subies par une victime pour qu'une infraction soit comptabilisée. Les violences conjugales ne font pas l'objet d'un index spécifique.

The *Office for National Statistics* distingue les violences faites aux personnes (*Violence Against the Person*), les violences sexuelles (*sexual offences*), qui seront regroupées ici sous l'indicateur « atteintes à l'intégrité physique », et les atteintes aux biens (*property crime*). Ces dernières incluent les fraudes et contrefaçons (*fraud and forgery offences*), dont il ne sera par tenu compte ici du fait des spécificités trop importantes de ce type d'infraction. Les vols avec violences (*robbery offences*) apparaissent à la fois dans les atteintes aux biens, en tant que vols, et dans les atteintes volontaires à l'intégrité physique, en tant que violences.

### Baisse des atteintes aux biens...

Sur les 2729525 atteintes aux biens constatées en 2011/2012, 77% sont des vols. Avec 501053 faits, les cambriolages représentent 18% de l'indicateur, les vols liés aux véhicules à moteur 15% et les vols à l'étalage 11%. On compte également 100589 vols personnels simples (*thefts from the person*, 3,6% de l'indicateur), vols et tentatives de vols sans usage de violence d'un bien porté par la victime. 74690 vols avec violences (*robbery offences*) ont été constatés, soit 2,7% de l'ensemble. Les autres atteintes aux biens sont les destructions et dégradations (*criminal damage offences*, 23% du total) (graphique 1).

Les atteintes aux biens sont en recul de 98642 faits par rapport à 2010/2011 (-3,5%). La baisse constatée depuis plusieurs années se poursuit donc, bien qu'elle ralentisse pour la deuxième année consécutive (-4,3% entre 2009/10 et 2010/2011, -8,4% en moyenne au cours des trois années précédentes). Sur le long terme, ces atteintes diminuent régulièrement depuis 2002/2003 (-40,0%) (tableau 1).

Les destructions et dégradations continuent de diminuer dans des proportions plus importantes que les autres atteintes aux biens, avec 69779 faits de moins en 2011/2012 qu'en 2010/2011, soit une baisse de près de -10%. Relativement stables auparavant, elles ont diminué chaque année en moyenne de 12% entre 2006/2007 et 2010/2011. On en compte 631221 en 2011/2012, en recul de plus de 46% depuis 2006/2007. La baisse, amorcée depuis 2003/2004, se poursuit donc. En 2011/2012, environ deux faits de ce type sur cinq concernaient des véhicules.

Avec 2098304 faits constatés en 2011/2012, les vols diminuent de 1,4% en un an (-28863 faits). Cette diminution est comparable avec celle de l'année précédente et marque un ralentissement de la baisse enregistrée entre 2006/07 et 2009/10 (en moyenne de près de 6% annuels). Ce fléchissement de la tendance est notamment dû à la hausse des vols personnels (*thefts from the person*).

Les cambriolages (et entrées par ruse, de résidence d'habitation, de locaux professionnels ou d'autres locaux) continuent de diminuer entre 2010/2011 et 2011/2012

- • • (1) <http://www.statisticsauthority.gov.uk/national-statistician/ns-reports-reviews-and-guidance/national-statistician-s-reports/national-statistician-s-review-of-crime-statistics.pdf>
- (2) On en recense 43.

Tableau 1. Nombres et évolutions annuelles des faits constatés d'atteintes aux biens et d'atteintes à l'intégrité physique de 2006/2007 à 2011/2012.

	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	Variation 2006/2007-2011/2012 (%)	Nombre d'atteintes pour 1000 habitants en 2011/2012
<b>Atteintes aux biens</b>	<b>3 854 245</b>	<b>3 482 478</b>	<b>3 269 931</b>	<b>2 954 631</b>	<b>2 828 167</b>	<b>2 729 525</b>	<b>- 29,2</b>	<b>51,2</b>
Variation (%)		-9,6	-6,1	-9,6	-4,3	-3,5		
<b>Vols</b>	<b>2 669 205</b>	<b>2 446 122</b>	<b>2 333 570</b>	<b>2 147 984</b>	<b>2 127 167</b>	<b>2 098 304</b>	<b>-21,4</b>	<b>38,5</b>
Variation (%)		-8,4	-4,6	-8,0	-10	-14		
<b>Vols sans violence</b>	<b>2 567 829</b>	<b>2 361 349</b>	<b>2 253 440</b>	<b>2 072 879</b>	<b>2 050 978</b>	<b>2 023 614</b>	<b>-21,2</b>	<b>37,1</b>
Variation (%)		-8,0	-4,6	-8,0	-11	-13		
<b>Dont :</b> <b>Cambriolages (burglaries)</b>	<b>622 012</b>	<b>583 710</b>	<b>581 584</b>	<b>540 660</b>	<b>522 683</b>	<b>501 053</b>	<b>-19,4</b>	<b>9,5</b>
Variation (%)		-6,2	-0,4	-7,0	-3,3	-4,1		
<b>Vols liés aux véhicules à moteur (offences against vehicles)</b>	<b>765 015</b>	<b>656 453</b>	<b>591 853</b>	<b>494 894</b>	<b>449 616</b>	<b>417 444</b>	<b>-45,4</b>	<b>8,1</b>
Variation (%)		-14,2	-9,8	-16,4	-9,1	-7,2		
<b>Vols aux personnes (thefts from the person)</b>	<b>114 852</b>	<b>101 660</b>	<b>89 652</b>	<b>92 247</b>	<b>92 902</b>	<b>100 589</b>	<b>-12,4</b>	<b>1,7</b>
Variation (%)		-11,5	-11,8	+2,9	+0,7	+8,3		
<b>Vols à l'étalage (shoplifting)</b>	<b>294 282</b>	<b>290 653</b>	<b>320 739</b>	<b>307 824</b>	<b>305 896</b>	<b>308 322</b>	<b>4,8</b>	<b>5,5</b>
Variation (%)		-1,2	+10,4	-4,0	-0,6	+0,8		
<b>Vols avec violences (robbery offences)</b>	<b>101 376</b>	<b>84 773</b>	<b>80 130</b>	<b>75 105</b>	<b>76 189</b>	<b>74 690</b>	<b>-26,3</b>	<b>1,4</b>
Variation (%)		-16,4	-5,5	-6,3	+14	-2,0		
<b>Destructions et dégradations (criminal damage offences)</b>	<b>1 185 040</b>	<b>1 036 356</b>	<b>936 361</b>	<b>806 647</b>	<b>701 000</b>	<b>631 221</b>	<b>-46,7</b>	<b>12,7</b>
Variation (%)		-12,5	-9,6	-13,9	-13,1	-10,0		
<b>Atteintes à l'intégrité physique</b>	<b>1 205 065</b>	<b>1 099 770</b>	<b>1 035 036</b>	<b>1 000 879</b>	<b>953 047</b>	<b>890 870</b>	<b>- 26,1</b>	<b>17,3</b>
Variation (%)		-8,7	-5,9	-3,3	-4,8	-6,5		
<b>Violences non crapuleuses</b>	<b>1 103 689</b>	<b>1 014 997</b>	<b>954 906</b>	<b>925 774</b>	<b>876 858</b>	<b>816 180</b>	<b>- 26,0</b>	<b>15,9</b>
Variation (%)		-8,0	-5,9	-3,1	-5,3	-6,9		
<b>Dont :</b> <b>Coups et blessures (violence against the person - with injury)</b>	<b>506 594</b>	<b>452 609</b>	<b>420 980</b>	<b>401 629</b>	<b>368 655</b>	<b>338 445</b>	<b>- 33,2</b>	<b>6,7</b>
Variation (%)		-10,7	-7,0	-4,6	-8,2	-8,2		
<b>Dont Homicides</b>	<b>758</b>	<b>773</b>	<b>663</b>	<b>618</b>	<b>642</b>	<b>550</b>	<b>- 27,4</b>	<b>0,0</b>
Variation (%)		+2,0	-14,2	-6,8	+3,9	-14,3		
<b>Infractions sexuelles (sexual offences)</b>	<b>57 522</b>	<b>53 566</b>	<b>51 429</b>	<b>54 355</b>	<b>54 919</b>	<b>53 665</b>	<b>- 6,7</b>	<b>1,0</b>
Variation (%)		-6,9	-4,0	+5,7	+10	-2,3		
<b>Vols avec violences (robbery offences)</b>	<b>101 376</b>	<b>84 773</b>	<b>80 130</b>	<b>75 105</b>	<b>76 189</b>	<b>74 690</b>	<b>- 26,3</b>	<b>1,4</b>
Variation (%)		-16,4	-5,5	-6,3	+14	-2,0		

Source : Office for national statistics / traitement ONDRP

avec -4,1 % en un an (- 21 630 faits), dont -5 % pour les résidences d'habitation et -3 % pour les autres types de locaux. Le ralentissement de la baisse observé entre 2010/2011 pour ce type d'infractions se confirme donc. La baisse constatée entre 2009/2010 et 2010/2011 avait été de l'ordre de 7 % (-40 924 faits en moins). En cinq ans, on compte 120 959 cambriolages en moins (-19,4 %).

La baisse des vols liés aux véhicules à moteur se poursuit également dans les mêmes proportions que l'année précédente (-7,2% entre 2011/2012 et 2010/2011 avec 32 172 faits enregistrés en moins; -9,1 % l'année précédente). Cependant, la baisse enregistrée pour ce type d'infractions était plus importante auparavant (-16,4% entre 2008/2009 et 2009/2010). Rappelons que le recul de ce type d'infractions explique toujours une grande partie de la baisse de l'ensemble des vols, puisqu'ils représentent plus de la moitié de ceux-ci entre 2006/2007 et 2011/2012: sur 570 901 vols constatés de moins sur cette période, 347571 sont liés aux véhicules à moteur.

En revanche, les vols aux personnes (thefts from the person), qui s'étaient stabilisés entre 2009/2010 et 2010/2011 (+0,7% seulement) sont de nouveau en hausse entre 2010/2011 et 2011/2012 (+8%), avec 7 687 faits enregistrés en plus. Cette hausse est progressive depuis 2008/2009; elle fait suite à une baisse continue enregistrée chaque année depuis 2002/2003.

Le taux d'atteinte aux biens pour 1 000 habitants est de 51,2‰ en 2011/2012, en recul de 20,5 points en cinq ans (71,7‰ en 2006/2007).

### ... ainsi que des atteintes à l'intégrité physique

Les atteintes à l'intégrité physique continuent de baisser, passant de 953 047 en 2010/2011 à 890 870 en 2011/2012 (-6,5%). Depuis 2006/2007, elles diminuent chaque année de 5,8% en moyenne.

### 91 % sont des violences non crapuleuses

Sur l'ensemble des atteintes aux personnes, la proportion des coups et blessures (violence against the person – with injury) reste identique à ce qu'elle était l'année précédente, soit 4 sur 10, et explique cette année encore pour moitié la baisse constatée de l'indicateur. On compte en effet 30210 faits de coups et blessures de moins en 2011/2012 que l'année précédente, soit un recul de près de 8,2%. Les autres atteintes à l'intégrité physique sont des violences sans blessure physique (violence against the person – without injury), des violences sexuelles (6% du total) et des vols avec violences (8,4%).

Après une augmentation de 24 faits en 2010/2011, les homicides connaissent une baisse significative en 2011/2012, portant leur total à 550 (-92 faits enregistrés, soit une baisse de 14,3%). Si l'on excepte les années 2007/2008 et 2010/2011, les homicides n'ont ainsi cessé de diminuer depuis 2002/2003. En 2011/2012, le nombre d'homicides est à son plus bas niveau depuis 1989. Les tentatives d'homicides continuent également de décroître, avec 40 faits de moins en 2011/2012 (483 tentatives enregistrées en 2011/2012 contre 523 l'année précédente, soit 7,6% de moins)<sup>3</sup>.

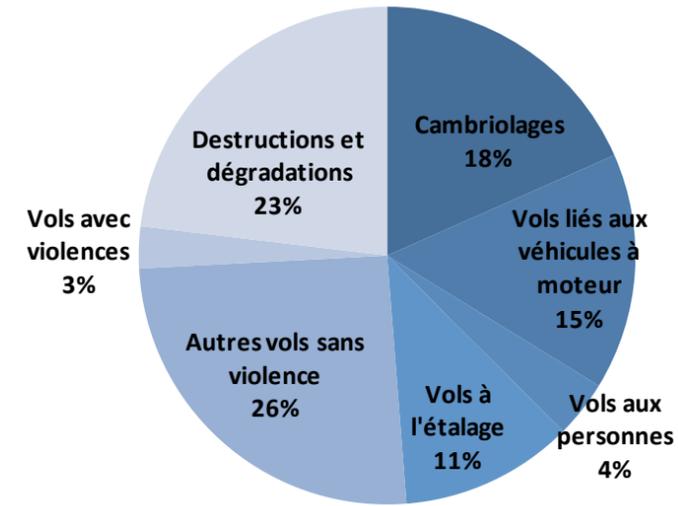
Les infractions sexuelles, après une légère augmentation de 1% en 2010/2011, diminuent en 2011/2012 (-2,3%, soit 1 254 faits enregistrés de moins). Ces infractions ont continuellement baissé au cours des années 2004/2005 à 2008/2009 et ont été quasiment stables entre 2009/2010 et 2010/2011 (+1%).

Le taux d'atteinte à l'intégrité physique pour 1 000 habitants recule de 5,1 points en cinq ans, passant 22,4‰ en 2006/2007 à 17,3‰ en 2011/2012.

\* \* \*

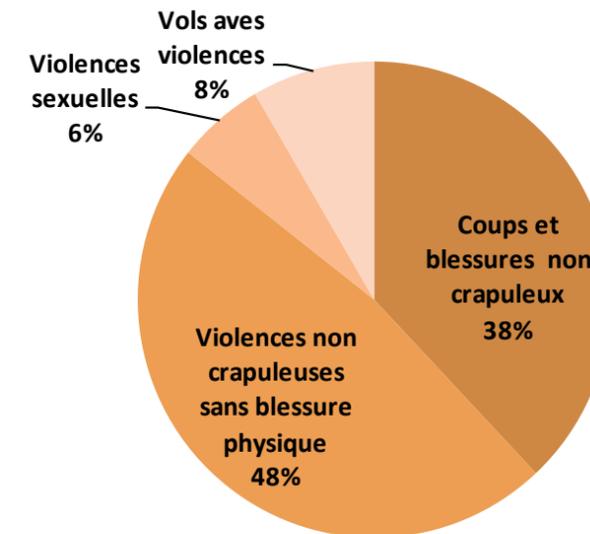
• • • (3) Notons que l'utilisation d'une arme n'est pas systématiquement recensée par les services de police.

Graphique 1. Répartition des atteintes aux biens en 2011/2012.



Source : Office for national statistics / traitement ONDRP

Graphique 2. Répartition des atteintes à l'intégrité physique en 2011/2012.



Source : Office for national statistics / traitement ONDRP

## La criminalité enregistrée en Allemagne en 2011

Les statistiques de la délinquance enregistrée en Allemagne sont publiées par le Bundeskriminalamt, Office fédéral de police criminelle dépendant du ministère de l'Intérieur. C'est un organe d'information, de renseignements et de police judiciaire, chargé de coordonner au niveau national et international la lutte contre la criminalité. Parmi ses missions figure la centralisation des éléments statistiques transmis par les services de police de la fédération et des États fédérés (Länder).

Les tentatives sont comptabilisées avec les atteintes effectives. Lorsque plusieurs infractions sont tentées ou commises au cours d'un même fait, n'est enregistrée que celle pour laquelle la peine encourue est la plus grave au sens du code pénal. Les infractions au code de la route ne sont pas incluses dans les statistiques de la criminalité.

### Les atteintes aux biens sont en hausse de 2,9% entre 2010 et 2011

Les atteintes aux biens regroupent les vols et les destructions et dégradations (respectivement 78 et 22% du total en 2011). 98% des vols enregistrés ont été commis sans violence.

Les atteintes aux biens enregistrées étaient en baisse de 3,6% en moyenne chaque année de 2007 à 2010, soit -264688 faits constatés en trois ans. Mais entre 2010 et 2011, elles progressent de 2,9% (+89343 faits constatés). Cette hausse est due à l'évolution des vols (+4,3%, +101850 faits constatés), les destructions et dégradations continuant à diminuer (-1,8%, -12507 faits constatés), pour la troisième année consécutive depuis 2008 (tableau 1).

Le taux d'atteintes aux biens pour 1000 habitants<sup>1</sup> s'infléchit sur dix ans: il est de 42,2‰ en 2000, de 38,4‰ en 2011 (graphique 1).

La hausse des vols de 4,3% entre 2010 et 2011 intervient alors que ces faits connaissent une baisse annuelle continue depuis 4 ans: ils diminuaient chaque année en moyenne de 3% de 2006 à 2010, soit au total -305646 faits.

Les vols liés aux véhicules à moteur, qui représentent presque un vol sur cinq, enregistrent une légère hausse de 0,6% entre 2010 et 2011. Ces infractions avaient connu une baisse importante de 12,3% entre 2007 et 2008, et continuaient à diminuer les années suivantes mais à un rythme plus modéré: -8,4% de 2008 à 2009, -4,8% l'année suivante.

Les cambriolages de locaux d'habitation progressent depuis trois ans: +5,1% de 2008 à 2009, +6,6% l'année suivante, +9,3% de 2010 à 2011 (+24311 faits constatés au total, soit 132595 faits en 2011). L'évolution est de +25% au total de 2006 à 2011. Par ailleurs, la baisse des cambriolages de locaux commerciaux qu'on pouvait observer depuis 2006 s'interrompt: on en compte 0,7% de plus de 2010 à 2011, après des baisses en moyenne annuelle de presque 5% les quatre années précédentes.

• • (1) La population de l'Allemagne est estimée à 81 751 602 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Les vols avec violences ne concernent qu'un nombre relativement réduit de faits en proportion de l'ensemble des vols (48021 en 2011). Depuis 2005, on en enregistre de moins en moins: ils diminuent de 2,2% en moyenne chaque année. Cependant, on observe une stabilisation entre 2010 et 2011, avec 145 faits de moins (-0,3%).

Les destructions et dégradations diminuent pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, mais de façon moindre de 2010 à 2011: -1,8% (-12507 faits constatés), contre -9,6% l'année précédente. L'évolution est de -9,6% depuis 2006 (-72823 faits constatés). En 2011, le taux est de 8,6 pour 1000 habitants.

### Léger recul de 0,5% des atteintes à l'intégrité physique en un an

En 2011, les violences volontaires légères représentaient 65% des atteintes à l'intégrité physique. Les violences aggravées, les vols avec violences et les viols et agressions sexuelles graves en constituaient respectivement 24,7 et 1,3%.

571397 atteintes à l'intégrité physique ont été recensées en 2011, soit -2796 faits constatés en un an (-0,5%). Après une année de stabilité entre 2008 et 2009, leur nombre a diminué de 0,7% l'année suivante. Entre 2006 et 2011, la baisse enregistrée atteint -3975 faits (-0,7%).

Le taux d'atteintes à l'intégrité physique pour 1000 habitants est passé de 5,5 à 7% de 2000 à 2011. Cette hausse s'est produite de façon progressive jusque 2006, puis le taux s'est stabilisé entre 7 et 7,1‰. La tendance haussière du taux d'atteintes à l'intégrité physique s'est donc interrompue ces cinq dernières années (graphique 1).

La baisse des atteintes à l'intégrité physique de 2010 à 2011 est essentiellement due à la diminution des violences volontaires graves, qui sont en recul de 2,7%, soit 3812 faits de moins. Celles-ci diminuent depuis 2007 (-10,2%). On compte par ailleurs 2174 homicides en 2011. Ils sont en baisse depuis 2006 (-294 faits constatés).

Tableau 1. Nombre et évolutions annuelles des faits constatés d'atteintes aux biens et d'atteintes à l'intégrité physique de 2006 à 2011.

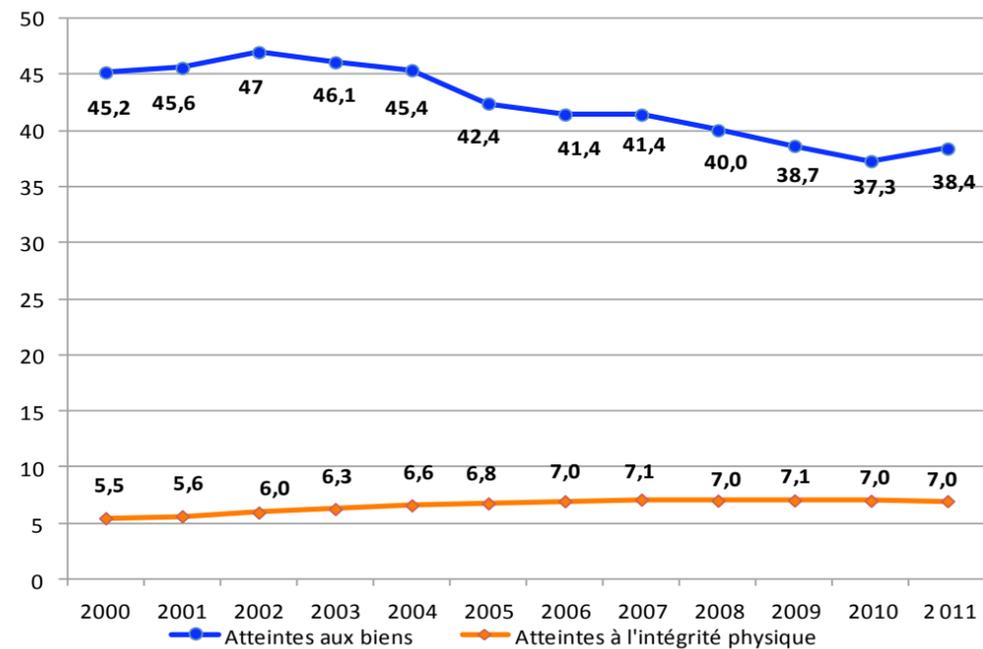
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2006-2011 %	Nombre d'atteintes pour 1000 habitants en 2011
<b>Atteintes aux biens</b>	<b>3 416 715</b>	<b>3 410 439</b>	<b>3 292 372</b>	<b>3 169 510</b>	<b>3 050 753</b>	<b>3 140 096</b>	<b>-8,1</b>	<b>38,4</b>
Variation annuelle (%)		-0,2	-3,5	-3,7	-3,7	2,9		
<b>Vols</b>	<b>2 655 598</b>	<b>2 614 640</b>	<b>2 493 193</b>	<b>2 393 963</b>	<b>2 349 952</b>	<b>2 451 802</b>	<b>-7,7</b>	<b>30,0</b>
Variation annuelle (%)		-1,5	-4,6	-4,0	-1,8	4,3		
Vols sans violence (Diebstahlskriminalität insgesamt)	2 601 902	2 561 691	2 443 280	2 344 646	2 301 786	2 403 781	-7,6	29,4
Variation annuelle (%)		-1,5	-4,6	-4,0	-1,8	4,4		
<b>Dont :</b>								
Cambriolages de locaux d'habitation (schl. 435 00)	106 107	109 128	108 284	113 800	121 347	132 595	25,0	1,6
Variation annuelle (%)		2,8	-0,8	5,1	6,6	9,3		
Cambriolages de locaux commerciaux (Schl. *10*00)	180 145	177 017	162 374	152 416	146 979	147 936	-17,9	1,8
Variation annuelle (%)		-1,7	-8,3	-6,1	-3,6	0,7		
Vols liés aux véhicules à moteur (Schl. 495100, 495200, *50*00, *55000)	595 355	577 528	506 422	463 769	441 623	444 214	-25,4	5,4
Variation annuelle (%)		-3,0	-12,3	-8,4	-4,8	0,6		
Vols avec violences	53 696	52 949	49 913	49 317	48 166	48 021	-10,6	0,6
Variation annuelle (%)		-1,4	-5,7	-1,2	-2,3	-0,3		
<b>Destructions et dégradations (Sachbeschädigung)</b>	<b>761 117</b>	<b>795 799</b>	<b>799 179</b>	<b>775 547</b>	<b>700 801</b>	<b>688 294</b>	<b>-9,6</b>	<b>8,4</b>
Variation annuelle (%)		4,6	0,4	-3,0	-9,6	-1,8		
<b>Atteintes à l'intégrité physique*</b>	<b>575 372</b>	<b>585 214</b>	<b>578 176</b>	<b>578 155</b>	<b>574 193</b>	<b>571 397</b>	<b>-0,7</b>	<b>7,0</b>
Variation annuelle (%)		1,7	-1,2	0,0	-0,7	-0,5		
<b>Violences non crapuleuses **</b>	<b>521 676</b>	<b>532 265</b>	<b>528 263</b>	<b>528 838</b>	<b>526 027</b>	<b>523 376</b>	<b>0,3</b>	<b>6,4</b>
Variation annuelle (%)		2,0	-0,8	0,1	-0,5	-0,5		
<b>Dont :</b>								
Homicides (schl. 01000, 02000)	2 468	2 347	2 266	2 277	2 218	2 174	-11,9	--
Variation annuelle (%)		-4,9	-3,5	0,5	-2,6	-2,0		
Violences volontaires	510 775	523 283	518 499	519 010	515 853	513 458	0,5	6,3
Variation annuelle (%)		2,4	-0,3	0,7	-0,9	-0,4		
Graves (Schl. 222 000)	150 874	154 849	151 208	149 301	142 903	139 091	-7,8	1,7
Variation annuelle (%)		2,6	-2,4	-1,3	-4,3	-2,7		
Légères (Schl. 224000, vorsätzliche leichte Körperverletzung)	359 901	368 434	367 291	369 709	372 950	374 367	4,0	4,6
Variation annuelle (%)		2,4	-0,3	0,7	0,9	0,4		
Viols et agressions sexuelles graves (Vergewaltigung und sexuelle Nötigung, schl. 111000)	8 118	7 511	7 292	7 314	7 724	7 539	-7,1	0,1
Variation annuelle (%)		-7,5	-2,9	0,3	5,6	-2,4		
<b>Vols avec violences (Raubdelikte)</b>	<b>53 696</b>	<b>52 949</b>	<b>49 913</b>	<b>49 317</b>	<b>48 166</b>	<b>48 021</b>	<b>-10,6</b>	<b>0,6</b>
Variation annuelle (%)		-1,4	-5,7	-1,2	-2,3	-0,3		

Source : polizeiliche Kriminalstatistik Grundtabelle

\* hors menaces et chantages

\*\* Schl. 892 000 et 224 000 hors vols avec violences

Graphique 1. Nombre d'atteintes aux biens et d'atteintes à l'intégrité physique constatées pour 1000 habitants de 2000 à 2011.



Source : Polizeiliche Kriminalstatistik Grundtabelle

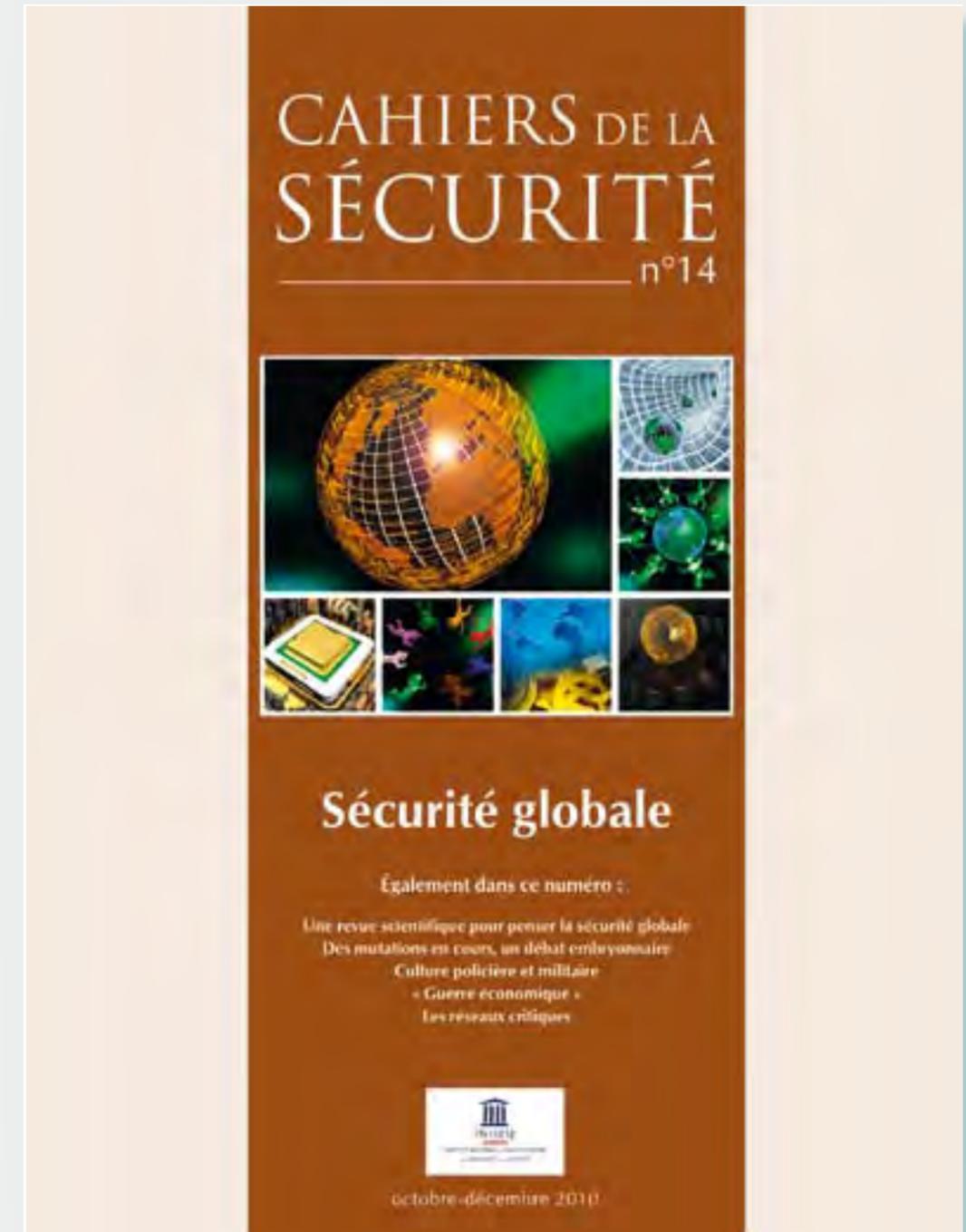
En revanche, **les violences volontaires légères** (*Vorsätzliche leichte Körperverletzung*), au nombre de 372 367 en 2010, croissent légèrement en un an (+0,4%). Elles sont en hausse de 4% depuis 2006 (+ 14 466 faits constatés). **Les viols et agressions sexuelles graves** (*Vergewaltigung und sexuelle Nötigung*) s'infléchissent légèrement de 2010 à 2011: on en compte 185 de moins (-2,4%), le total passant de 7 724 à 7 539 faits constatés, retrouvant un niveau proche de celui atteint en 2007.

Les **menaces et chantages** ne sont pas intégrés à l'indicateur des atteintes à l'intégrité physique. Ils sont en baisse de 2% de 2010 à 2011 (*de 163 428 à 160 043 faits constatés*), en hausse de 0,8 % depuis 2006 (*158 771 faits constatés en 2006*).

\* \* \*

# Les publications de

**l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice**



Retrouvez l'intégralité de ce numéro des **Cahiers de la sécurité** sur [www.inhesj.fr](http://www.inhesj.fr)

## La criminalité enregistrée en Espagne en 2011

### Avertissement

Les forces de sécurité sont constituées en Espagne de la police nationale (*cuero nacional de policia*), dont l'aire de compétence est limitée aux zones urbaines, de la gendarmerie nationale (*guardia civil*) et des polices autonomes. En effet, dans le cadre de la division territoriale de l'État en 17 communautés autonomes, trois d'entre elles ont choisi de se doter de leurs propres forces de police: la Catalogne (*Mossos d'Esquadra*), la Navarre (*Policia Foral de Navarra*) et le Pays basque (*Ertaintza*). Les statistiques de la délinquance, publiées par le ministère de l'Intérieur espagnol, ne regroupent que récemment les données produites par tous les services de police territoriaux du pays. Les données fournies par les Mossos d'Esquadra sont régulièrement actualisées, ce qui peut créer des distorsions.

Les principaux indicateurs des données enregistrées sont les *delitos contra la vida, integridad y libertad* (type I), qui correspondent aux atteintes à l'intégrité physique, les *delitos contra el patrimonio* (type II), qui regroupent les atteintes aux biens et les escroqueries et infractions économiques et financières, les *faltas de lesiones* et les *faltas de hurtos*, infractions ne constituant pas des délits au sens du Code pénal espagnol (types III et IV). Au sein de ces indicateurs, les index correspondant aux infractions telles qu'elles sont définies par le Code pénal. Les tentatives sont comptabilisées. Il ne sera tenu compte ici que des délits.

La catégorie des destructions et dégradations (*daños*) n'a été créée qu'en 2008. À cette période en effet, de nouvelles règles d'enregistrement ont été mises en place progressivement, ce qui ne permet pas à ce jour une étude en évolution des données concernées. Par ailleurs, les statistiques détaillées des « délits contre l'ordre socio-économique » ne sont pas publiées en Espagne. On dispose donc seulement du total annuel des destructions et dégradations et des « atteintes socio-économiques ». Enfin, des changements méthodologiques ont affecté la comptabilisation des vols dans un véhicule à moteur, ce qui ne permet pas de les étudier séparément.

### De 2010 à 2011, le nombre total de vols diminue malgré une hausse des vols avec violences

L'indicateur des *Delitos contra el patrimonio* regroupe les infractions du titre XIII du Code pénal espagnol (*delitos contra el patrimonio y contra el orden socioeconómico*): les vols, les destructions et dégradations et les escroqueries et infractions économiques et financières (« atteintes socio-économiques »): fraudes, délits relatifs à la propriété intellectuelle et industrielle, au marché et aux consommateurs, recels, blanchiments de capitaux, délits financiers, etc.). Les vols sans violence ni effraction (*hurtos*) de biens d'une valeur inférieure à 400 euros n'y figurent pas car ils ne constituent pas des délits.

Les *delitos contra el patrimonio* sont au nombre de 804 573 en 2011, en recul de 3,3% depuis 2010 et de 3,5% depuis 2007 (tableau 1). En 2011, 52% d'entre eux sont des cambriolages et vols dans un véhicule à moteur (*robos con fuerza en las cosas*), 19% des vols simples (*hurtos*), 11% des vols avec violences et 6% des vols de véhicules à moteur. Les 12% restant sont constitués d'escroqueries, d'infractions économiques et financières et de destructions et dégradations (graphique 1).

**709 566 vols ont été enregistrés en 2011, en baisse de 2,8% par rapport à 2010** (-20 688 faits). Cette inflexion est la conséquence du recul des vols sans violence, les vols avec violences étant, eux, en augmentation. De 2007 à 2011, l'ensemble des vols a diminué de 1,2% (-45 267 faits constatés), conséquence à la fois de l'évolution des

vols avec et sans violence. On en compte 15 pour 1 000 habitants en 2011.

Les **vols sans violence** évoluent différemment selon le type de vols: de 2010 à 2011, on observe une baisse du nombre de cambriolages, du nombre de vols dans un véhicule à moteur (-6,5%) et du nombre de vols de véhicules à moteur (-9,9%), mais une hausse des autres vols sans violence (*hurtos*, +7,3%).

L'indicateur des *robos con fuerza en las cosas* regroupe les **cambriolages de résidences d'habitation ou d'autres locaux et les vols dans un véhicule à moteur**. Avec 100 779 faits, les cambriolages de résidences d'habitation (*viviendas*), qui représentent un quart environ de l'indicateur, diminuent de 9,7% entre 2010 et 2011 (soit -10 877 faits). Cette diminution succède à trois années de hausse de ce type de cambriolages. Cela explique qu'entre 2007-2011 il y a eu une augmentation de 18 815 faits (+23%). Les cambriolages d'établissements commerciaux (*establecimientos*, qui représentent 16% de l'ensemble des *robos con fuerza en las cosas*), décroissent de 9,7% de 2010 à 2011 soit -21 141 faits constatés en 2011. Contrairement à ce qui se produit pour les résidences d'habitation, depuis 2009 le nombre de faits constatés de cambriolages d'établissements commerciaux diminue progressivement (globalement -25 122 faits entre 2009 et 2011).

Malgré ces baisses, l'indicateur des *robos con fuerza en las cosas* augmente de 4,8% de 2007 à 2011.

Les **vols de véhicules à moteur** chutent de 9,9% de 2010 à 2011 (-5 708 faits constatés). Ils ont connu des baisses annuelles importantes depuis 2007, soit une

Tableau 1. Nombre et évolutions annuelles des faits constatés de *delitos contra el patrimonio* et d'atteintes à l'intégrité physique de 2007 à 2011.

	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2007/2011 (%)	Nombre d'atteintes pour 1000 habitants en 2011
<b>Delitos contra el patrimonio (atteintes aux biens et escroqueries et infractions économiques et financières)</b>	<b>833 593</b>	<b>879 884</b>	<b>852 380</b>	<b>832 312</b>	<b>804 573</b>	<b>- 3,5</b>	<b>17,0</b>
Variation (%)		+ 5,6	- 3,1	- 2,4	- 3,3		
<b>Vols</b>	<b>718 292</b>	<b>742 935</b>	<b>701 112</b>	<b>730 254</b>	<b>709 566</b>	<b>- 1,2</b>	<b>15,0</b>
Variation (%)		+ 3,4	- 5,6	4,2	- 2,8		
<b>Vols sans violence</b>	<b>629 696</b>	<b>650 103</b>	<b>610 705</b>	<b>645 843</b>	<b>621 848</b>	<b>- 1,2</b>	<b>13,2</b>
Variation (%)		+ 3,2	- 6,1	+ 5,8	- 3,7		
Cambriolages et vols dans un véhicule à moteur ( <i>robos con fuerza en las cosas</i> *)	395 753	418 320	403 652	443 772	414 937	+ 4,8	8,8
Variation (%)		+ 5,7	- 3,5	+ 9,9	- 6,5		
Dont :							
Cambriolages de résidences d'habitation ( <i>viviendas</i> )	81 964	93 880	97 834	111 656	100 779	+ 23,0	2,1
Variation (%)		+ 14,5	+ 4,2	+ 14,1	- 9,7		
Cambriolages d'établissements commerciaux ( <i>establecimientos</i> )	93 801	98 877	92 342	88 361	67 220	- 28,3	1,4
Variation (%)		5,4	- 6,6	- 4,3	- 23,9		
Vols de véhicules à moteur	98 178	85 640	69 089	57 506	51 798	- 47,2	1,1
Variation (%)		- 12,8	- 19,3	- 16,8	- 9,9		
Autres vols sans violence ( <i>hurtos</i> )	135 765	146 143	137 964	144 565	155 113	+ 14,3	3,3
Variation (%)		7,6	- 5,6	4,8	7,3		
<b>Vols avec violences (robos con violencia o intimidacion)</b>	<b>88 596</b>	<b>92 832</b>	<b>90 407</b>	<b>84 411</b>	<b>87 718</b>	<b>- 1,0</b>	<b>1,9</b>
Variation (%)		+ 4,8	- 2,6	- 6,6	+ 3,9		
Dont :							
Vols avec violences sur la voie publique ( <i>robos violencia en via publica</i> )	61 957	63 504	61 836	58 930	58 472	- 5,6	1,2
Variation (%)		+ 2,5	- 2,6	- 4,7	- 0,8		
<b>Escroqueries et infractions économiques et financières et destructions et dégradations (daños)*</b>	<b>115 301</b>	<b>136 949</b>	<b>151 268</b>	<b>102 058</b>	<b>95 007</b>	<b>- 17,6</b>	<b>2,0</b>
Variation (%)		+ 18,8	+ 10,5	- 32,5	- 6,9		
<b>Atteintes à l'intégrité physique (delitos contra vida, integridad y libertad personas, robos con violencia o intimidacion)</b>	<b>216 127</b>	<b>231 312</b>	<b>226 033</b>	<b>217 057</b>	<b>224 625</b>	<b>+ 3,9</b>	<b>4,8</b>
Variation (%)		+ 7,0	- 2,3	- 4,0	+ 3,5		
<b>Violences physiques non crapuleuses</b>	<b>127 531</b>	<b>138 480</b>	<b>135 626</b>	<b>132 646</b>	<b>136 907</b>	<b>+ 7,4</b>	<b>2,9</b>
Variation (%)		+ 8,6	- 2,1	- 2,2	+ 3,2		
Homicides ( <i>asesinatos y homicidios dolosos consumados</i> )	388	414	412	401	387	- 0,3	--
Variation (%)		+ 6,7	- 0,5	- 2,7	- 3,5		
Tentatives d'homicides	904	880	828	776	826	- 8,6	--
Variation (%)		- 2,7	- 5,9	- 6,3	+ 6,4		
Violences dans le cadre familial ( <i>malos tratos ambito familiar</i> )	63 501	67 425	68 492	77 577	79 940	+ 25,9	1,7
Variation (%)		+ 6,2	+ 1,6	+ 13,3	+ 3,0		
Autres violences physiques ou psychologiques ( <i>delitos de lesiones</i> )	15 737	18 831	18 507	18 286	17 904	+ 13,8	0,4
Variation (%)		+ 19,7	- 1,7	- 1,2	- 2,1		
Violences sexuelles ( <i>delitos contra libertad / indemnidad sexual</i> )	10 224	11 797	10 689	9 957	9 878	- 3,4	0,2
Variation (%)		+ 15,4	- 9,4	- 6,8	- 0,8		
Autres violences ( <i>otros contra vida, libertad e integridad</i> )	36 777	39 133	36 698	25 649	27 972	- 23,9	0,6
Variation (%)		+ 6,4	- 6,2	- 30,1	+ 9,1		
<b>Vols avec violences (robos violencia o intimidacion)</b>	<b>88 596</b>	<b>92 832</b>	<b>90 407</b>	<b>84 411</b>	<b>87 718</b>	<b>- 1,0</b>	<b>1,9</b>
Variation (%)		+ 4,8	- 2,6	- 6,6	+ 3,9		

Source : ministerio del interior - secretaria de estado de seguridad - gabinete de coordinacion y estudios / traitement ONDRP

(\* Voir avertissement sur les changements des règles d'enregistrement.

évolution de -47,2% en quatre ans (*de 98 178 à 51 798 faits constatés*). On constate un ralentissement de la baisse depuis 2009, l'évolution annuelle passant de -19,3 à -16,8 et enfin -9,9%.

Les **autres vols sans violences ni effraction** (*hurto*) sont en hausse pour la 2<sup>e</sup> année consécutive: +7,3% de 2010 à 2011, +4,8% l'année précédente. Ils atteignent en 2011 leur plus haut niveau depuis 2007, passant de 135 765 à 155 113 faits constatés (+19,3%).

Les **vols avec violences** (*robos con violencia o intimidacion*) progressent de 3,9% de 2010 à 2011 : on compte 3 307 faits supplémentaires, soit 87 718 faits enregistrés en 2011. Ils restent cependant à un niveau inférieur à celui enregistré en 2007 (88 596 *faits constatés*, soit -1% en quatre ans). Parmi ces vols avec violences, ceux qui ont eu lieu sur la voie publique (*robos violencia en via publica*), qui en constituent environ les deux tiers, diminuent légèrement, de 0,8% de 2010 à 2011. L'augmentation des vols avec violence sur cette période est donc due à l'évolution de ceux qui ont été commis hors de la voie publique. En 2011, le taux de vols avec violences pour 1 000 habitants est de 1,9‰.

### Les atteintes à l'intégrité physique sont en hausse de 3,5% en 2011

224 625 atteintes à l'intégrité physique (*delitos contra vida, integridad y libertad personas et robos violencia o intimidacion*) ont été enregistrées en Espagne en 2011. Parmi elles, les violences dans le cadre familial font l'objet d'un index spécifique, qui regroupe les infractions réprimées par les articles 153 et 173.2 du Code pénal (hors agressions sexuelles). Elles représentent plus d'un tiers des atteintes à l'intégrité physique (36% de l'indicateur en 2011). Une autre part importante de ces atteintes est représentée par les vols avec violences (39%). Les autres atteintes sont les violences physiques ou psychologiques (*delitos de lesiones*, 8%), les autres violences (*otros contra vida, libertad y integridad*), les violences sexuelles (4%) et les homicides et tentatives d'homicide (1%) (*graphique 2*).

Les **atteintes à l'intégrité physique ont progressé de 3,5% de 2010 à 2011, soit 7 568 faits constatés supplémentaires**. Les deux années précédentes, elles étaient en revanche en régression de 4 puis de 2,3%. De 2007 à 2011, elles ont tout de même progressé de 3,9%, passant de 216 127 à 224 625 faits constatés, soit un taux de 4,8 pour 1 000 habitants en 2011.

La hausse des atteintes à l'intégrité physique entre 2010 et 2011 s'explique à la fois par celle des vols avec violences, des violences dans le cadre familial et des autres violences physiques ou psychologiques (*otros contra vida, libertad e integridad*).

Les **violences dans le cadre familial** (*malos tratos ambito familia*) regroupent les atteintes physiques ou psychologiques (hors violences sexuelles) pour lesquelles un traitement médical s'est avéré nécessaire et dont ont été victimes des hommes ou des femmes qui avait avec le mis en cause un lien familial entendu au sens large, conformément aux critères retenus dans le Code pénal espagnol (conjoint, ex-conjoint, lien par une relation affective analogue même sans vie en commun, personne spécialement vulnérable vivant avec l'auteur, lien familial). Les infractions relevant de cette définition sont en hausse de 3% de 2010 à 2011, avec 79 940 faits constatés en 2011. Cette augmentation n'est pas aussi importante que l'année précédente (+13%) mais porte néanmoins ces violences à un niveau inédit depuis 2007: la hausse depuis cette année est de 25,9% (*de 73 265 à 79 940 faits*). En taux par habitant, on passe en quatre ans de 1,4 à 1,7 violence dans le cadre familial enregistrée pour 1 000 habitants.

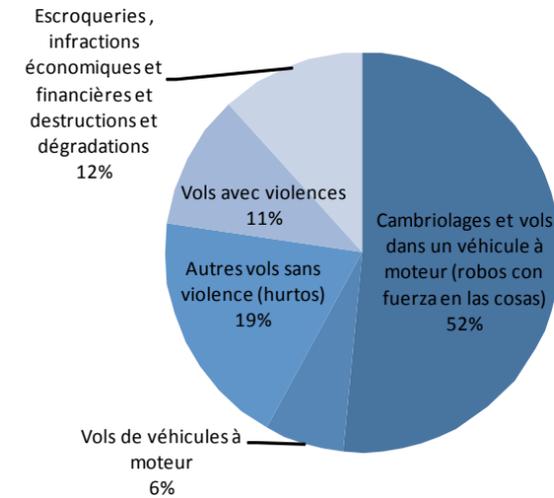
Les **autres violences physiques ou psychologiques** (*delitos de lesiones*) sont les agressions hors cadre familial qui portent atteinte à l'intégrité physique ou mentale de la victime, entraînant des lésions exigeant non seulement des premiers soins médicaux, mais également un traitement médical ou chirurgical (article 147 du Code pénal espagnol). Au nombre de 17 904 en 2011, elles sont en baisse en un an (-2,1%, -473 *faits*) pour la troisième année consécutive.

Les **violences sexuelles** (*delitos contra libertad / indemnidad sexual*) regroupent principalement les atteintes à la liberté sexuelle avec usage de violence ou d'intimidation (article 178 du code pénal espagnol). Elles sont en légère baisse de 0,8% de 2010 à 2011; avec 9 878 faits constatés en 2011, elles sont en hausse de 4,4% depuis 2007.

Les autres violences (*otros contra vida, libertad e integridad*) regroupent notamment les **menaces ou chantages et les séquestrations constituant des délits**. On enregistre pour ces infractions une hausse importante de 9,1% entre 2010 et 2011: elles passent de 25 649 à 27 972 faits constatés.

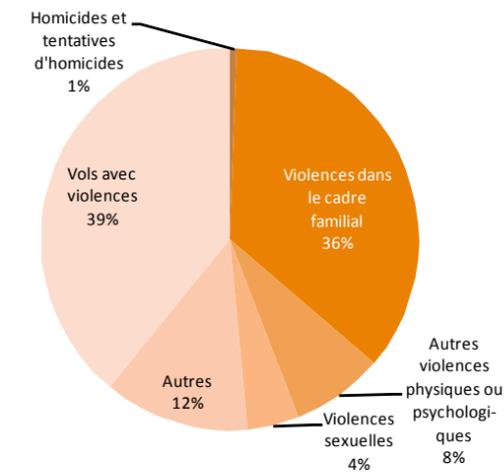
\* \* \*

Graphique 1. Composition des *delitos contra el patrimonio* en 2011.



Source : *ministerio del interior - secretaria de estado de seguridad - gabinete de coordinacion y estudios / traitement ONDRP*

Graphique 2. Composition des atteintes à l'intégrité physique (*delitos contra vida, integridad y libertad personas / robos con violencia o intimidacion*) en 2011



Source : *ministerio del interior - secretaria de estado de seguridad - gabinete de coordinacion y estudios / traitement ONDRP*

# *Préconisations*

---



# LES SUITES DES PRÉCONISATIONS DU CONSEIL D'ORIENTATION DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA DÉLINQUANCE ET DES RÉPONSES PÉNALES

Télécharger  
l'article

Au regard de ses analyses, des échanges avec ses partenaires et des objectifs prévus dans son décret de création, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales a notamment pour mission de « *communiquer les conclusions qu'inspirent ses analyses aux ministres intéressés et aux partenaires de l'observatoire* ». Dans ce cadre, et aux fins d'amélioration des dispositifs de politique publique, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales préconise la mise en œuvre de plusieurs actions qui contribueraient à une meilleure connaissance et une appréhension plus efficace des évolutions de la criminalité et de la délinquance, du profil des auteurs d'infractions et de leurs victimes.

## Les études en cours déjà préconisées

1

### 1. les vols à main armée contre les personnes morales

Du fait de l'augmentation en 2008 et 2009 des vols à main armée, et particulièrement contre les établissements commerciaux, l'ONDRP souhaite approfondir la connaissance de ce phénomène. L'objectif de cette étude est d'enrichir les informations quantitatives extraites de l'état 4001 à partir d'informations qualitatives. Le champ de l'étude concernerait les vols à main armée contre les personnes morales (établissements bancaires, commerces, transports de fonds). Cela nécessiterait une analyse particulière sur le type de victimes des faits de vols à main armée, notamment de ceux enregistrés à l'index 19 de la nomenclature de l'état 4001 (« autres vols à main armée »), personnes physiques ou personnes morales.

La collecte de données sur les caractéristiques concernant les personnes mises en cause (l'âge, le sexe) ainsi que des informations sur les modes opératoires (type d'arme utilisée, distinction entre armes réelles et factices...) seront notamment accessibles par l'intermédiaire

de l'Office Central de la Lutte contre le Crime Organisé (OCLCO). Cet apport devrait permettre d'enrichir l'étude de ce phénomène. L'étude portera sur plus de 1 200 procédures enregistrées sur l'ensemble de l'année 2009.

*L'étude sera publiée au mois de décembre 2012.*

### 2. les caractéristiques des homicides enregistrés par la police et la gendarmerie nationales

En 2009/2010, les échanges entre l'ONDRP, la Direction centrale de la police judiciaire et la Direction générale de la gendarmerie nationale ont permis de mettre en place une étude qualitative sur les homicides et tentatives d'homicides enregistrés. Les données s'y rapportant ont été extraites de la base de données opérationnelle sur les crimes et délits enregistrés (STIC-BN) pour l'année 2009. À partir de cet échantillon, l'objectif de l'étude est de déterminer la nature des faits considérés et le profil des victimes et des personnes mises en cause.

Cette étude n'a pu aboutir faute de données suffisamment exploitables. Suite à l'extraction des informations des bases de données opérationnelles de la police et de la gendarmerie nationales il n'a pas été possible de construire un fichier regroupant un nombre suffisant d'informations. Cette étude sera reprise dans le cadre de l'étude internationale sur les homicides, dirigées par Marc Ouimet et Maurice Cusson, professeurs de criminologie à l'Université de Montréal, et pour laquelle l'ONDRP est le coordonateur Europe.

### 3. Analyse spatiale et temporelle de la délinquance enregistrée sur les territoires du Grand Paris

Cette étude vise à analyser la géographie et la temporalité des faits d'atteintes volontaires à l'intégrité physique et de ses quatre catégories, commis en 2010 et géolocalisés sur le territoire du Grand Paris (départements 75, 92, 93, 94) à partir des données DSPAP et DPJ75.

Il s'agira en outre de mesurer les écarts statistiques concernant les faits de crimes et délits commis à Paris, mais déclarés dans l'un des trois départements de la petite couronne, et les faits déclarés à Paris, mais commis dans les territoires de la petite couronne. Cette analyse comportera un zoom sur la localisation des faits de violences entre conjoints et notamment le phénomène des répétitions à la même adresse.

Cette étude comportera un volet complémentaire portant sur un comparatif des méthodologies employées et des résultats obtenus pour des études identiques menées à New York (États-Unis) et Montréal (Canada) qui sont des agglomérations de taille comparable avec celle du Grand Paris.

*Cette étude n'a pu être conduite en raison de l'indisponibilité des données devant être recueillies auprès de la préfecture de police en 2011. L'ONDRP a finalement pu les obtenir en juillet 2012. Elles concernent les faits constatés au lieu de commission à Paris en 2010 et les faits constatés au lieu de commission à Paris, dans les Hauts-de-Seine, en Seine-Saint-Denis, dans le Val-de-Marne en 2011. Pour cette dernière année, la table dispose des variables des mis en cause et des victimes rapportées aux lieux des faits constatés.*

Il s'agira à partir de ces tables :

1 / D'en analyser l'intégrité et de procéder à leur géocodage.

2 / De mesurer les écarts statistiques concernant les faits de crimes et délits commis à Paris, mais déclarés dans l'un des trois départements de la petite couronne et les faits déclarés à Paris, mais commis dans les territoires de la petite couronne (étude 1).

3 / De mettre en évidence à l'aide d'une analyse spatiale les lieux de victimation des femmes sur la voie publique pour une sélection d'infractions en tenant compte de la nature de l'infraction et de la temporalité. L'analyse des lieux utilisera un modèle d'analyse spatiale des risques (étude 2).

4 / Ce projet comportera un volet complémentaire portant sur un comparatif des méthodologies employées et des résultats obtenus pour des analyses d'infractions de voie publique similaires, à New York (États-Unis) en collaboration avec Rutgers university, center on Public Security, et Montréal (Canada), Service de Police de la Ville de Montréal. Ces travaux comporteront une option de déclinaison opérationnelle en lien avec l'état major de la DSPAP sur le pré-positionnement des véhicules sur le réseau réel de voies, en fonction du décèlement des points chauds et du modèle d'analyse spatiale des risques utilisé ici dans le cadre de l'anticipation de déplacement (étude 3).

### 4. La délinquance enregistrée dans les transports en commun

Afin de compléter ces deux premières études sur la délinquance dans les transports en commun (« Grand angle n°15 : Phénomènes de délinquance dans les transports ferrés d'Ile-de-France » et « Grand angle n°19 : 5,4 % des atteintes déclarées par les 14 ans et plus ont lieu dans les transports en commun »), le conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales avait proposé de réaliser, en collaboration avec la Direction centrale de la police aux frontières et l'Observatoire national de la délinquance dans les transports, une étude sur la délinquance enregistrée dans les transports en commun.

*Cette étude n'a pu débuter. Elle fera l'objet d'une analyse exploratoire avec l'ensemble des acteurs concernés au 1<sup>er</sup> semestre 2013.*

### 5. Les violences associées aux manifestations sportives

À partir des données issues du casier judiciaire national, du fichier national des interdictions de stade (décisions judiciaires ou administratives), des condamnations prononcées par les tribunaux

(peines principales prononcées calculées sur les condamnations à infraction unique, quantum, amendes, mesures de substitution, dispenses de peine, mesures et sanctions éducatives), des données de la DGGN et de la DGPN, il est proposé d'étudier depuis 2005 ou 2006 à 2010, les caractéristiques des infractions de violences liées aux manifestations sportives ainsi que les réponses pénales apportées par l'autorité judiciaire.

*Cette étude a fait l'objet d'une publication en juillet 2012 : Focus n°8 « Violences, incivilités et autres infractions spécifiques aux activités physiques et sportives de 2005 à 2011 ».*

### 6. La victimation des séniors

Alors que le sexe et l'âge des victimes qui portent plainte sont des informations saisies par la police et la gendarmerie au niveau local, c'est-à-dire dans les bases de données opérationnelles consultables dans les commissariats ou les brigades, elles ne figurent pas dans les statistiques nationales, à l'exception de certaines données disparates. Il arrive en effet que l'index d'enregistrement d'un crime ou d'un délit comprenne une indication d'âge (« viol sur mineur ») ou de sexe (« vols violents sans armes contre des femmes sur la voie publique »), mais le plus souvent, lorsqu'un vol ou un acte de violence est constaté, on ne sait rien de l'âge ou du sexe de la victime.

L'allongement de l'espérance de vie entraîne un vieillissement de la population. La proportion de personnes de plus de 60 ou de plus de 75 ans s'accroît de façon régulière. L'enquête « Cadre de vie et sécurité » permet d'interroger toutes les personnes de 14 ans et plus à propos des atteintes personnelles qu'elles ont subies (vols, violences ou menaces) en dehors des violences sexuelles ou de celles commises au sein du ménage. Pour ces dernières, il existe une limite d'âge qui a été décidée en raison du protocole de l'enquête qui soumet les questions sur les violences sexuelles et les violences au sein du ménage à l'aide d'un questionnaire auto administré.

Il est proposé d'étudier les réponses des personnes âgées de 60 ans et plus sur la victimation et le sentiment d'insécurité à la fois en évolution (études de variations annuelles des taux de réponse) et en structure (études des réponses à partir de l'échantillon formé par la réunion de ceux des 5 enquêtes annuelles et en fonction de

différentes caractéristiques sociodémographiques ou de lieu d'habitation).

En cumulant les résultats des cinq enquêtes annuelles, un échantillon de plus de 28 000 personnes de 60 ans et plus peut être constitué. On peut alors analyser les réponses des 60 ans et plus selon différentes tranches d'âge : il s'agit de comparer les réponses des personnes de 60 à 69 ans (environ 12 350 personnes interrogées lors des 5 enquêtes), de 70 à 79 ans (environ 10 000 personnes) et de 80 ans et plus (environ 6 100 personnes).

Les victimations abordées sont les vols personnels avec ou sans violences ou menaces et les atteintes personnelles hors vol et hors ménage de type violences physiques, menaces ou injures. S'agissant du sentiment d'insécurité, l'étude porte en particulier sur celui ressenti dans le quartier ou le village ou au domicile. D'autres questions sur le cadre de vie ou les opinions en matière de sécurité peuvent faire l'objet de recherches.

*Cette étude sera conduite au dernier semestre 2012/1<sup>er</sup> semestre 2013.*

### 7. Les multi mis en cause dans le Grand Paris en 2009 et 2010

Lorsqu'une personne est mise en cause pour un crime ou un délit non routier, son enregistrement statistique se traduit par l'ajout d'une unité au compteur du nombre de mis en cause de l'index d'infraction qui lui a été associé. Si pendant une période de temps donnée, une même personne est mise en cause à plusieurs reprises pour des faits différents, elle sera comptée autant de fois qu'elle est mise en cause. Le nombre de personnes mises en cause ne correspond donc pas à la taille de la population formée par les personnes mises en cause au moins une fois, mais au produit de cette population par le nombre de mises en cause de chacun de ses membres. Le conseil d'orientation de l'ONDRP souhaite qu'une étude, éventuellement locale, soit menée sur les personnes qui au cours d'une année ont été mises en cause à plusieurs reprises pour crimes et délits non routiers. Il s'agira notamment de déterminer leur profil ainsi que le type d'infractions pour lesquelles elles ont été mises en cause à différentes reprises.

*Cette étude est en cours. Elle devrait être publiée fin 2012/début 2013.*

## 8. L'évolution de la nomenclature de l'état 4001

L'état 4001 est l'outil d'enregistrement des crimes et délits par les services de police et les unités de gendarmerie. C'est un outil de travail incontournable pour de nombreux services qui s'appuient sur les données collectées pour effectuer des analyses et études à visées opérationnelles ou statistiques.

À partir du constat d'absence d'enregistrements sous format dématérialisé des états 4001 renseignés de 1973 à 1994, l'ONDRP s'est intéressé à l'histoire de cet outil, à ses mutations révélatrices de faits sociétaux, d'évolutions législatives, doctrinales ou politiques..., toutes étant intimement liées les unes aux autres.

L'objectif de l'étude en cours est d'analyser l'évolution de l'état 4001 depuis 1973 à nos jours. Comment en est-on arrivé aux 107 index que l'on connaît actuellement et qui apparaissent en 1995? L'analyse des statistiques de police judiciaire depuis 1973 jusqu'à 2011 permet-elle d'identifier des continuités et des ruptures dans la méthodologie? Quels types d'infractions peuvent faire l'objet d'une comparaison sur le long terme? Quelles sont les ruptures de l'appareil statistique liées à des modifications législatives ou méthodologiques? Etc.

*Cette étude est cours et devrait être publiée au 1<sup>er</sup> semestre 2013.*

## 9. Trafic de stupéfiants et réponse pénale

L'ONDRP et l'ODFT (Observatoire français des drogues et des toxicomanies) proposent une étude sur la réponse apportée, tout au long de la chaîne pénale, aux infractions à la législation sur les stupéfiants. Délits sans victime, ces infractions ne peuvent être sanctionnées que suite à leur « révélation » par l'activité des services de police ou des unités de gendarmerie. L'orientation des investigations policières joue donc un rôle prépondérant dans l'évolution de la sanction pénale. La hausse importante des mises en cause, notamment pour usage de stupéfiants, s'est accompagnée d'une systématisation du traitement judiciaire et d'un élargissement de ses modalités, tenant compte de l'enjeu de santé publique. Au bout de la chaîne pénale, l'emprisonnement et le suivi en milieu ouvert tendent à intégrer un objectif de prévention de la récidive.

*Cette étude sera réalisée en 2013. Elle demandera l'accès à certaines données du ministère de la Justice ainsi qu'une coordination avec l'OFDT.*

## 10. Les vols de métaux

Véritable phénomène criminel, les vols de métaux sont impactés par leur cours en bourse. Ainsi, en 2010, le nombre de vols de métaux recensés par l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI) a plus que doublé : plus de 11 600 faits contre 5 500 en 2009. L'étude sur les vols de métaux recensés par l'OCLDI, qui n'est pas une analyse statistique exhaustive puisqu'elle s'appuie en très grande partie sur les faits constatés par la Gendarmerie nationale, présente dans une première partie les généralités concernant les faits enregistrés (évolutions, métaux concernés, catégories de victimes...). Une seconde partie est consacrée à l'analyse spatio-temporelle des données recueillies. Enfin, elle s'enrichit qualitativement en présentant des données recueillies auprès des entreprises subissant des préjudices importants comme la SNCF ou les réseaux de transport d'EDF.

*Cette étude a fait l'objet d'une publication en juin 2012 dans le cadre du Focus n°7.*

## 11. L'impact de la réforme de la garde à vue sur l'activité « élucidation / mise en cause »

Dans le cadre de ses études, l'ONDRP analyse le rapport « Gardes à vue / Mis en cause », au moyen duquel il s'intéresse aux variations par infraction de l'usage de la garde à vue. On interprète l'évolution du nombre de gardes à vue par type d'infraction. (Voir la méthodologie des Tableaux de bord annuels de l'ONDRP). Les évolutions législatives récentes ont eu un impact sur le nombre de gardes à vue enregistrées. La question qui se pose, dans ce contexte de baisse, est de savoir si cela a touché toutes les infractions de façon équivalente ou certaines spécifiquement.

Le Conseil d'orientation propose de poursuivre cette analyse, éventuellement à l'aide de données supplémentaires, afin de mieux appréhender l'impact des nouvelles règles sur la fréquence d'élucidation par infraction et sur le niveau d'activité d'« Élucidation / Mise en cause ».

*Cette étude est en cours et sera publiée au 1<sup>er</sup> semestre 2013.*

# Annexes

## Annexe : 1

## LES INDICATEURS DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA DÉLINQUANCE ET DES RÉPONSES PÉNALES

L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales a créé, par regroupement de plusieurs index de l'état 4001, quatre indicateurs en vue d'analyser l'évolution de différents phénomènes criminels. Ces indicateurs sont : les atteintes volontaires à l'intégrité physique, les atteintes aux biens, les infractions révélées par l'action des services, et les infractions économiques, financières et escroqueries.

Les infractions qui ne font pas partie de ces quatre indicateurs sont dans « autres infractions ».

Télécharger l'annexe

### LES ATTEINTES VOLONTAIRES À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

#### 1. Violences physiques non crapuleuses

- index 3 : Homicides pour autres motifs
- index 5 : Tentatives d'homicide pour autres motifs
- index 6 : Coups et violences volontaires suivis de mort
- Index 7 : Autres CBV criminels ou correctionnels
- Index 9 : Prises d'otages dans un autre but
- Index 10 : Séquestrations
- Index 51 : Homicides sur enfants -15 ans
- Index 52 : Mauvais traitements à enfants
- Index 73 : Violences à dépositaires de l'autorité

#### 2. Violences physiques crapuleuses <sup>1</sup>

- Index 1 : Règlements de compte entre malfaiteurs
- Index 2 : Homicides pour vols
- Index 4 : Tentatives d'homicides pour vol
- Index 008 : Prises d'otage pour et à l'occasion de vols
- Index 15/16/17/18/19 : Vols à main armée avec arme à feu
- Index 20/21/22 : Vols avec violences avec arme blanche
- Index 23/24/25/26 : Vols avec violences sans arme

#### 3. Violences sexuelles

- Index 46 : Viols sur majeurs
- Index 47 : Viols sur mineurs
- Index 48 : Harcèlements et agressions sexuelles sur majeurs
- Index 49 : Harcèlements et agressions sexuelles sur mineurs

#### 4. Menaces de violence

- Index 11 : menaces ou chantages pour extorsion de fonds
- Index 12 : menaces ou chantages dans un autre but <sup>2</sup>

• • •(1) Les vols avec violences sont également présents dans l'indicateur des atteintes aux biens.

(2) Il s'agit, pour cet index, d'être prudent car il peut contenir des menaces d'atteinte aux biens tout aussi bien que des menaces d'atteinte aux personnes.

**LES ATTEINTES AUX BIENS****1. Vols****Vols sans violence**

Vols liés aux véhicules à moteurs

- Index 35 : Vols d'automobiles
- Index 37 : Vols à la roulotte
- Index 38 : Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés
- Index 36 : Vols de véhicules motorisés à 2 roues
- Index 34 : Vols de véhicules de transport avec fret

Cambriolages et vols avec entrée par ruse

- Index 27 : Cambriolages de locaux d'habitations principales
- Index 28 : Cambriolages de résidences secondaires
- Index 29 : Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers
- Index 30 : Cambriolages d'autres lieux
- Index 31 : Vols avec entrée par ruse en tous lieux

Vols simples contre des particuliers (hors vols liés aux véhicules à moteurs)

- Index 32 : Vols à la tire
- Index 42 : Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés
- Index 43 : Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics

Vols simples contre d'autres victimes (hors vols liés aux véhicules à moteurs)

- Index 33 : Vols à l'étalage
- Index 39 : Vols simples sur chantier
- Index 40 : Vols simples sur exploitations agricoles
- Index 41 : Autres vols simples contre des établissements publics ou privés

**Vols avec violences<sup>3</sup>**

Vols à main armée

- Index 15 : Vols à main armée contre des établissements financiers
- Index 16 : Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux
- Index 17 : Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds
- Index 18 : Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile
- Index 19 : Autres vols à main armée

Vols avec armes blanches

- Index 20 : Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels
- Index 21 : Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile
- Index 22 : Autres vols avec armes blanches

Vols violents sans arme

- Index 23 : Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels
- Index 24 : Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile
- Index 25 : Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public
- Index 26 : Vols violents sans arme contre d'autres victimes

• • (3) Les vols avec violences sont également présents dans l'indicateur atteintes volontaires à l'intégrité physique.

**2. Destructures et dégradations**

Incendies volontaires

- Index 62 : Incendies volontaires de biens publics
- Index 63 : Incendies volontaires de biens privés

Attentats à l'explosif

- Index 64 : Attentats à l'explosif contre des biens publics
- Index 65 : Attentats à l'explosif contre des biens privés

Destructures et dégradations (hors attentats, incendies)

- Index 66 : Destructures et dégradations de biens publics (hors attentats, incendies)
- Index 67 : Destructures et dégradations de biens privés (hors attentats, incendies et véhicules privés)
- Index 68 : Destructures et dégradations de véhicules privés (hors attentats et incendie)

**LES INFRACTIONS RÉVÉLÉES PAR L'ACTION DES SERVICES****1. Infractions à la législation sur les stupéfiants**

- Index 57 : usage de stupéfiants
- Index 56 : usage-revente de stupéfiants
- Index 55 : trafic et revente sans usage de stupéfiants
- Index 58 : autres infractions à la législation sur les stupéfiants

**2. Infractions à la police des étrangers**

- Index 69 : infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers
- Index 70 : aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers
- Index 71 : autres infractions à la police des étrangers

**3. Recels**

- Index 44 : recels

**4. Port ou détention armes prohibées**

- Index 74 : port ou détention armes prohibées

**5. Faux documents administratifs**

- Index 81 : faux documents d'identité
- Index 82 : faux documents concernant la circulation des véhicules
- Index 83 : autres faux documents administratifs

**6. Infractions à la législation sur le travail<sup>4</sup>**

- Index 93 : travail clandestin
- Index 94 : emploi d'étranger sans titre de travail
- Index 95 : marchandage - prêt de main d'œuvre

**7. Autres infractions**

- Index 80 : chasse, pêche
- Index 79 : atteintes à l'environnement
- Index 59 : délits de débits de boissons et infraction à la réglementation sur l'alcool et le tabac
- Index 45 : proxénétisme
- Index 76 : délits des courses et des jeux
- Index 77 : délits d'interdiction de séjour et de paraître

• • (4) Les infractions à la législation sur le travail sont également présentes dans l'indicateur des escroqueries et infractions économiques et financières.

## NOTICES SUR LES PERSONNELS DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA DÉLINQUANCE ET DES RÉPONSES PÉNALES

### Les personnels du département ONDRP de l'INHESJ ayant contribué à la rédaction du rapport :

Télécharger  
l'annexe

**Christophe SOULLEZ**, 41 ans, est chef du département de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Auparavant, il a exercé des fonctions de direction de cabinet au sein de plusieurs collectivités territoriales. Titulaire d'un DEA de droit pénal et d'un DESS d'ingénierie de la sécurité, diplômé de l'Institut de criminologie de Paris, il est également enseignant à l'école des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN), à l'école nationale supérieure de police (ENSP), à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, à l'IPAG de Clermont-Ferrand et à l'Université Paris II.

Il est l'auteur de plusieurs ouvrages dont « Les violences urbaines » (Milan, 1999) et « Lexique de la sécurité » (PUF, 2001). Il est co-auteur, avec Luc RUDOLPH, de « La police en France » (Milan, 2000), « Insécurité la vérité ! » (JC Lattès, 2002) et « Les stratégies de la sécurité » (PUF 2007). Avec Alain BAUER, de « Violences et insécurité urbaines » (PUF, QSJ, nouvelle édition 2010) et des « Fichiers de police et de gendarmerie » (PUF, QSJ, 2009), de « Les politiques publiques de sécurité » (PUF, QSJ, 2011), « Histoire criminelle de la France » (Odile Jacob, 2012), « La criminologie pour les Nuls » (First, 2012) et, avec Alain BAUER et Cyril RIZK, de « Statistiques criminelles et enquêtes de victimation » (PUF, QSJ, 2011)

Il est rapporteur du groupe de travail sur l'amélioration du contrôle et de l'organisation des fichiers de police et de gendarmerie (présidé par Alain Bauer).

Il a été membre du groupe de travail sur la sécurité au quotidien (présidé par Michel Gaudin - 2007) et rapporteur de la mission sur le rapprochement des instituts chargés de la recherche et de la réflexion stratégique (présidé par Alain Bauer - 2007), du groupe de travail sur les fichiers des douanes (2010) et de la mission sur les violences en milieu scolaire (2010).

**Cyril RIZK**, 39 ans, est statisticien, agent de la fonction publique de l'État, et responsable des statistiques à l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales depuis novembre 2003. Il est attaché principal de l'INSEE et ancien élève de l'École Nationale de la Statistique et de l'Analyse de l'Information (promotion 1997). Chargé d'études à la sous-direction de la statistique, des études et de la documentation du ministère de la Justice de 1997 à 2001. Responsable de l'enquête « Vie de quartier » au sein de la division sur les conditions de vie des ménages à la direction générale de l'INSEE de 2001 à 2003. Il est co-auteur avec Alain BAUER et Christophe SOULLEZ de « Statistiques criminelles et enquêtes de victimation » (PUF, QSJ, 2011).

**Jean-Luc BESSON**, 54 ans, attaché territorial, est chargé d'études, cartographie et systèmes d'information géographique à l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales depuis novembre 2005, détaché auprès de l'INHESJ depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Il est un ancien directeur de service de la Direction prévention et relations police justice de la ville de Roubaix. Diplômé d'une école de journalisme, diplômé en victimologie, ancien auditeur du *National Institute of Justice* et le *National Law Enforcement & Corrections Technology Center*, il a piloté le premier programme d'échange partenarial ville/police de données localisées (nomenclature état 4001) dans le cadre

du CLS. Il est l'auteur de l'ouvrage « Les cartes du crime », PUF 2005, du « Guide du coordinateur CLS-CLSPD », Éditions Territoriales, 2005, co-directeur du classeur « Sécuriser la Ville » Éditions Territoriales, 2005, co-auteur de l'ouvrage « Géographie de la France criminelle », Éditions Odile Jacob, 2006. Il est intervenant dans plusieurs masters de sécurité publique organisés par l'université de Paris 2 Assas, IPAG de l'université de Clermont-Ferrand et l'école des officiers de la gendarmerie nationale, et dans le master système d'information géographique de Paris VIII.

**Valérie BONVOISIN**, 47 ans, est lieutenant de Gendarmerie et chargée d'études à l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales depuis mars 2005. Entrée dans la Gendarmerie nationale en 1983, elle a servi en brigades départementales, en brigade de recherches départementale, a effectué un détachement à l'école de gendarmerie de Montluçon comme instructeur. Affectée comme opératrice puis chef du plateau gendarmerie à la section centrale de coopération opérationnelle de police (SCCOPOL), service interministériel, elle a participé à la mise en place du SIRENE, élaboré les procédures de travail des gendarmes opérateurs, collaboré à la réalisation de la fiche technique gendarmerie « Aide à la procédure Schengen ». En 1994, elle a officié en ex-Yougoslavie dans le cadre des opérations extérieures sous couvert de l'ONU

**Bertrand COSNAY**, 41 ans, est adjudant de gendarmerie et chargé d'études à l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales depuis février 2010. Entré en gendarmerie en 2000, officier de police judiciaire, il a servi en brigades territoriales et en brigade de recherches en Seine-Maritime et dans l'Eure. De 1997 à 1999, il était enseignant d'éducation physique et sportive dans des établissements du second degré en Haute-Normandie. Il est titulaire d'une maîtrise en sciences et techniques des activités physiques et sportives et d'un master II en management de la sécurité urbaine. Il est membre du Comité du supportérisme.

**Olivier GOURDON**, 36 ans, attaché d'administration du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration est chargé de mission à l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales depuis janvier 2006. Ancien élève de l'IRA de Nantes, il a exercé des fonctions antérieures au commissariat central du 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris, puis à la Direction centrale de la police judiciaire, où il était délégué français aux comités financiers, ressources humaines et sécurité de l'Office européen de police (Europol) à La Haye. Il a ensuite effectué un détachement auprès de la préfecture de la région Martinique.

**Jorick GUILLANEUF**, 27 ans, statisticien et agent de la fonction publique de l'État. Il est en poste à l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales depuis septembre 2010. Attaché de l'INSEE et ancien élève de l'École Nationale de la Statistique et de l'Analyse de l'Information (ENSAI - promotion 2008), il a effectué une première expérience au sein des services informatiques de l'INSEE, dans le domaine de la messagerie électronique, entre 2007 et 2010. Il prépare actuellement un diplôme en ingénierie des systèmes d'information au CNAM.

**Aurélien LANGLADE**, 27 ans, est chargé d'études à l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Titulaire d'une licence en droit et diplômé de criminologie au sein de l'Institut de criminologie de Paris (Assas, Paris II), il est également titulaire d'un master de criminologie obtenu à l'université de Montréal (Canada). Son mémoire de fin d'études, intitulé « analyse et explication de la variation du taux d'homicide en Europe », fut réalisé sous la direction de Monsieur Marc Ouimet.

**Mickaël SCHERR**, 28 ans, est chargé d'études statistiques à l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales depuis avril 2010. Ancien étudiant à l'Institut d'études démographiques de l'université Bordeaux IV, il a réalisé son stage de fin d'études au sein de l'Observatoire du 115 de la Gironde où il a réalisé une étude sur le profil des usagers des services d'hébergement d'urgence du département.

**Inès BETTAÏEB**, 24 ans, est chargée d'études statistiques à l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales depuis le 1<sup>er</sup> Février 2012. Titulaire d'une licence de mathématiques et informatique obtenue en 2009, à l'Université René Descartes (Paris V), et d'un DEA en mathématiques appliquées de l'université Pierre et Marie Curie (promotion 2011), elle a réalisé son stage de fin d'études à la direction de l'ingénierie de la SNCF où elle a été en charge d'analyser le comportement du matériel roulant en fonction de la géométrie de la voie.

**Etienne PERRON-BAILLY**, 22 ans, est statisticien et agent de la fonction publique de l'État. Il est en poste à l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales depuis septembre 2011. Il est attaché de l'INSEE et ancien élève de l'École Nationale de la Statistique et de l'Analyse de l'Information (ENSAI - promotion 2011).

**Antoine LE GRAËT**, 22 ans, est statisticien et agent de la fonction publique de l'État. Il est en poste à l'Observatoire national de la délinquance des réponses pénales depuis septembre 2012. Attaché de l'INSEE et ancien élève de l'École Nationale de la Statistique et de l'Analyse de l'Information (ENSAI - promotion 2012), il a réalisé une étude sur l'utilisation des transports dans la Communauté d'Agglomération de La Rochelle qu'il a présenté à la Direction régionale de l'INSEE de Poitou-Charentes en mai 2012.

**Abdelmalik BENAOUA**, 33 ans, est chargé d'études statistiques à l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales depuis août 2011. Ancien étudiant à l'Institut d'études démographiques de l'université Bordeaux IV, il est également titulaire d'une maîtrise de droit privé. Il a exercé des fonctions antérieures de chargé d'études à la Direction de l'administration pénitentiaire du ministère de la justice, notamment sur la question de la récidive des sortants de prison.

**Sandrine MARY**, 43 ans, inspectrice des douanes chargée d'études à l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Anciennement en poste comme analyste du renseignement à la Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières, spécialiste à la Cellule de lutte contre les contrefaçons, référent Chine pour la mission IPR Intellectual Property Rights au G8 Expert Meeting IPR. Titulaire d'un mastère à l'ENA (École Nationale d'Administration), diplômée risk Manager dans le domaine des Cyberrisques.

**Céline GARDEL**, 35 ans, est Lieutenant de Police et chargée d'études à l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales depuis Septembre 2011. Titulaire d'une Maîtrise en Droit « Carrières judiciaires et sciences criminelles » et d'un DU de criminologie proposés à l'Université des sciences sociales et d'études politiques Anatole France de Toulouse, elle a intégré l'École Nationale Supérieure des Officiers de Police en Février 2003. Affectée à la Police aux Frontières du Haut Rhin en Août 2004, elle s'investit au sein de l'Unité d'Eloignement en tant qu'adjointe au chef de service, puis au sein de la Cellule Formation en tant que chef de service, avant de rejoindre le SPAF de l'Aéroport de Bâle Mulhouse en février 2009 en tant qu'adjointe au chef de service.

**Alexandre MOUTON**, 37 ans, attaché d'administration du ministère de l'équipement, est en poste à l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012. Ancien élève de l'IRA de Nantes, il a été chargé d'études à l'Institut national des hautes études de sécurité et chargé d'études juridiques à la direction des affaires juridiques du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**

**André-Michel VENTRE** est directeur de l'INHESJ depuis le 24 avril 2009.

Inspecteur général de la Police nationale, André-Michel VENTRE a occupé différentes fonctions au sein du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration. Il a notamment été Chef de la Sûreté à Versailles, chef du district de Nanterre, directeur central adjoint de la Direction centrale de la police aux frontières et chargé de mission à l'Inspection générale de la police nationale. Il a également été Secrétaire général du Syndicat des commissaires et hauts fonctionnaires de la Police nationale.

Il est co-auteur, avec Alain BAUER, de l'ouvrage : « *Les polices en France* » (Que sais-je ?, PUF, 2001).

**INTRODUCTION GÉNÉRALE & RÉVISION GÉNÉRALE DU DOCUMENT**

**Alain BAUER** est Professeur de Criminologie au Conservatoire National des Arts et Métiers ainsi qu'aux Universités de New York et Beijing.

Président du Conseil d'administration du Conseil Supérieur de la Formation et de la Recherche Stratégique (CSFRS)

Président par intérim du Conseil d'Orientation de l'ONDRP

Consultant sur le terrorisme du NYPD, du LASD et de la Sûreté du Québec

\* \* \*

Ancien Président de la Commission Nationale de la Vidéoprotection (Ministère de l'Intérieur) et du groupe de travail sur l'amélioration du contrôle et de l'organisation des fichiers de police et de gendarmerie

Ancien Président du groupe de travail sur l'amélioration du contrôle des accès aux traitements automatisés de données du ministère de la Justice

Ancien Président du Conseil d'Orientation de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales

Ancien Vice Président de l'Université Panthéon Sorbonne (1982/1988)

Ancien Chargé de Mission au Cabinet du Premier Ministre Michel Rocard (1988/1990)

Ancien Membre du Collège de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) 2005/2007

Ancien Membre de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme 2000/2003

Ancien Président de la mission sur le contrôle des fichiers de police (Ministère de l'Intérieur)

Ancien Rapporteur de la mission sur la sécurité au quotidien (Ministère de l'Intérieur)

Ancien Président de la mission sur les violences en milieu scolaire, les sanctions et la place de la famille (Ministère de l'Éducation nationale)

Ancien Président du groupe de travail sur les fichiers de la Direction générale des douanes et des droits indirects (Ministère du Budget)

\* \* \*

Enseignant aux Universités de Paris I Panthéon Sorbonne, Paris II, Paris V, au Centre d'études Supérieures de la Gendarmerie nationale, à l'École nationale de la magistrature, à l'École nationale supérieure de police, *Senior Fellow* au *Terrorist Center* du John Jay College of Criminal Justice de New York (États Unis), à l'Académie de Police Criminelle de Chine, à l'Académie de la Police Armée de Chine, à l'Université de Droit et de Science Politique de Pékin, au Collège de Police du Canada, etc.

\* \* \*

**Auteur ou co-auteur de :**

Violences et insécurité urbaines (PUF 1998, 12<sup>e</sup> éd. 2010)  
 L'Amérique, la violence, le crime (PUF 2000, 2<sup>e</sup> éd. 2001)  
 La guerre ne fait que commencer (Jean-Claude Lattès 2002, Folio Gallimard 2003)  
 Les polices en France (PUF 2001, 3<sup>e</sup> éd. 2010)  
 Le crime aux États-Unis (PUF 2003)  
 Les polices aux États-Unis (PUF 2003)  
 Dico rebelle (Michalon 2004)  
 Imaginer la sécurité globale (La pensée et les hommes Bruxelles 2004)  
 État d'urgence (Robert Laffont 2004)  
 L'énigme Al Qaida (Jean Claude Lattès 2005)  
 Géographie criminelle de la France (Odile Jacob 2006)  
 World Chaos (DRMCC 2007)  
 Mieux contrôler les fichiers de police et de gendarmerie (Documentation Française 2007)  
 Radicalization in the West (NYPD 2007)  
 Vers une plus grande efficacité du service public de sécurité au quotidien (Documentation Française 2007)  
 Le nouveau chaos mondial (Les Riaux 2007)  
 La criminalité en France (CNRS Editions 2007)  
 Déceler, étudier, former : une voie nouvelle pour la recherche stratégique (INHES 2008)  
 Jeux en ligne et menaces criminelles (Rapport au ministre des comptes, 2008)  
 Le 11 Septembre (Editions Ouest France 2008)  
 Année stratégique 2008  
 Vidéosurveillance et vidéoprotection (PUF 2008)  
 Terrorism Early Warning (LASD 2008)  
 La criminalité en France (CNRS Editions 2008)  
 Football et société (FFF 2008),  
 Sécurité privée en Europe (INHES 2008)  
 Criminologie Française (2009)  
 Les 100 mots de la police et du crime (PUF 2009)  
 Les fichiers de police et de gendarmerie (PUF 2009)  
 Les études de sécurité publique (PUF 2009)  
 La face noire de la mondialisation (CNRS Editions 2009)  
 Année stratégique 2010 (Daloz 2009)  
 La criminalité en France (CNRS Editions 2009)  
 Le sens de la Liberté (PUL 2010)  
 Les terroristes écrivent toujours ce qu'ils vont faire (PUF 2010)

À la recherche de la criminologie (CNRS Editions 2010)  
 Année stratégique 2011 (Daloz 2010)  
 Statistiques criminelles et victimation (PUF 2010)  
 Introduction générale à la criminologie (PUF 2010)  
 Les 100 mots du terrorisme (PUF 2010)  
 Les politiques publiques de sécurité (PUF, QSJ, 2011)  
 Histoire criminelle de la France (Odile Jacob, 2012)  
 La criminologie pour les Nuls (First, 2012)

**RÉDACTEUR EN CHEF**

**Christophe SOULLEZ** est chef du département de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Auparavant, il a exercé des fonctions de direction de cabinet au sein de plusieurs collectivités territoriales. Titulaire d'un DEA de droit pénal et d'un DESS d'ingénierie de la sécurité, diplômé de l'Institut de criminologie de Paris, il est également enseignant à l'école des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN), à l'école nationale supérieure de police (ENSP), à l'IPAG de Clermont-Ferrand et à l'Université Paris II.

Il est l'auteur de plusieurs ouvrages dont «Les violences urbaines» (Milan, 1999) et «Lexique de la sécurité» (PUF, 2001). Il est co-auteur, avec Luc RUDOLPH, de «La police en France» (Milan, 2000), «Insécurité la vérité !» (JC Lattès, 2002) et «Les stratégies de la sécurité» (PUF, 2007). Avec Alain BAUER, de «Violences et insécurité urbaines» (PUF, QSJ, nouvelle édition 2010) et des «Fichiers de police et de gendarmerie» (PUF, QSJ, 2009), de «Les politiques publiques de sécurité» (PUF, QSJ, 2011), «Histoire criminelle de la France» (Odile Jacob, 2012), «La criminologie pour les Nuls» (First, 2012) et, avec Alain BAUER et Cyril RIZK, de «Statistiques criminelles et enquêtes de victimation» (PUF, QSJ, 2011).

Il est rapporteur du groupe de travail sur l'amélioration du contrôle et de l'organisation des fichiers de police et de gendarmerie (présidé par Alain BAUER).

Il a été membre du groupe de travail sur la sécurité au quotidien (présidé par Michel Gaudin - 2007) et rapporteur de la mission sur le rapprochement des instituts chargés de la recherche et de la réflexion stratégique (2007), du groupe de travail sur les fichiers des douanes (2010) et de la mission sur les violences en milieu scolaire (2010).

**COORDINATION**

**Olivier GOURDON** et **Alexandre MOUTON**, département ONDRP, INHESJ

**MAQUETTE**

**Daniel VIZET**, **Laetitia BEGOT** et **Marine OSTAPOWICZ**, Cellule conception, Cabinet, INHESJ

\* \* \*

## VICTIMATION

### Victimation personnelle et opinions sur la sécurité mesurées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2012

Cyril RIZK, Département ONDRP, INHESJ

### Les atteintes aux biens déclarées par les ménages et les personnes de 14 ans et plus de 2006 à 2011 d'après les enquêtes « Cadre de vie et sécurité »

Cyril RIZK, Département ONDRP, INHESJ

### La victimation des personnels du premier degré en France et leur perception du climat scolaire

Eric DEBARBIEUX, Observatoire International de la Violence à l'école, Université Paris-Est Créteil

## CRIMES ET DÉLITS CONSTATÉS

### Criminalité organisée et délinquance spécialisée : les tendances observées, au cours de l'année 2011, par les offices centraux de la direction centrale de la police judiciaire

Direction générale de la police nationale / Direction centrale de la police judiciaire

### L'activité des offices centraux de la police judiciaire de la Gendarmerie nationale

Direction générale de la gendarmerie nationale

### Les crimes et délits enregistrés à Paris et dans le Grand Paris en 2011

Jean-Luc BESSON, Département ONDRP, INHESJ

### Éléments de mesure des violences au sein du couple

Valérie BONVOISIN, Département ONDRP, INHESJ

### Éléments de connaissance sur la fraude aux documents et à l'identité en 2011

Aurélien LANGLADE, Département ONDRP, INHESJ

### La cybercriminalité et les infractions liées à l'utilisation frauduleuse d'Internet : éléments de mesure et d'analyse

Jorick GUILLANEUF, Département ONDRP, INHESJ

### Le panorama de la cybercriminalité en 2011 selon le Club de la sécurité de l'information français (CLUSIF)

François PAGET, secrétaire général du Club de la sécurité de l'information français

## RÉPONSES PÉNALES

### L'activité judiciaire pénale

Ministère de la Justice, Secrétariat général, Sous-direction de la statistique et des études

### Les personnes prises en charge par l'administration pénitentiaire

Anne-Maud KOMPREDRA et Angélique HAZARD, Bureau des études et de la prospective, PMJ5, Direction de l'administration pénitentiaire, Ministère de la Justice

### Sanctions pénales prononcées en 2010

Pierre-Victor TOURNIER, Directeur de recherche au CNRS, centre d'histoire sociale du XX<sup>e</sup> siècle, Université Paris I

### Démographie du placement sous écrou

Pierre-Victor TOURNIER, Directeur de recherche au CNRS, centre d'histoire sociale du XX<sup>e</sup> siècle, Université Paris I

### Les décès sous écrou

Pierre-Victor TOURNIER, Directeur de recherche au CNRS, centre d'histoire sociale du XX<sup>e</sup> siècle, Université Paris I

### Les traitements judiciaires des mineurs délinquants et leur conséquence

Ministère de la Justice, Direction de la protection judiciaire de la jeunesse, Sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation

## FICHES THÉMATIQUES

- 1. Les atteintes aux biens constatées par les services de police et les unités de gendarmerie en 2011**  
Inès BETTAIEB, Département ONDRP, INHESJ
- 2. Les atteintes volontaires à l'intégrité physique constatées par les services de police et les unités de gendarmerie en 2011**  
Inès BETTAIEB, Département ONDRP, INHESJ
- 3. Les escroqueries et infractions économiques et financières constatées par les services de police et les unités de gendarmerie en 2011**  
Inès BETTAIEB, Département ONDRP, INHESJ
- 4. Les infractions révélées par l'action des services de police et les unités de gendarmerie en 2011**  
Inès BETTAIEB, Département ONDRP, INHESJ
- 5. Les « autres crimes et délits » constatés par les services de police et les unités de gendarmerie en 2011**  
Inès BETTAIEB, Département ONDRP, INHESJ
- 6. Les personnes mises en cause pour crimes et délits non routiers en 2011**  
Mickaël SCHERR / Etienne PERRON BAILLY, Département ONDRP, INHESJ
- 7. Les mineurs et les majeurs mis en cause par les services de police et les unités de gendarmerie en 2011**  
Etienne PERRON BAILLY, Département ONDRP, INHESJ
- 8. Les hommes et les femmes mis en cause par les services de police et les unités de gendarmerie en 2011**  
Etienne PERRON BAILLY, Département ONDRP, INHESJ
- 9. Les mis en cause pour atteintes aux biens en 2011**  
Mickaël SCHERR, Département ONDRP, INHESJ
- 10. Les mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols) en 2011**  
Mickaël SCHERR, Département ONDRP, INHESJ
- 11. Les mis en cause pour escroqueries et infractions économiques et financières (hors infractions à la législation du travail) en 2011**  
Mickaël SCHERR, Département ONDRP, INHESJ
- 12. Les mis en cause pour infractions révélées par l'action des services en 2011**  
Mickaël SCHERR, Département ONDRP, INHESJ
- 13. Les phénomènes criminels traités par la Direction générale des douanes et des droits indirects en 2011**  
Thierry PICART, Administrateur Civil hors classe, Bureau D3 de lutte contre la fraude, Direction générale des douanes et droits indirects
- 14. Les infractions au code de la consommation et au droit de la concurrence en 2011**  
Mickaël SCHERR, Département ONDRP, INHESJ
- 15. Les infractions fiscales en 2011**  
Aurélien LANGLADE, Département ONDRP, INHESJ
- 16. Les vols dans les coffres bancaires et les distributeurs automatiques de billets de banque recensés par l'OCLDI en 2011**  
Valérie BONVOISIN, Département ONDRP, INHESJ
- 17. Les vols de fret recensés par l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante en 2011**  
Valérie BONVOISIN, Département ONDRP, INHESJ
- 18. Les vols de métaux et tentatives portés à la connaissance de l'OCLDI en 2011**  
Valérie BONVOISIN, Département ONDRP, INHESJ
- 19. Les vols de métaux et tentatives de vols enregistrés dans les espaces de transport de la SNCF en 2011**  
Observatoire national de la délinquance dans les transports / SNCF
- 20. Les tags et graffitis constatés dans les espaces de la sncf en 2011**  
Observatoire national de la délinquance dans les transports / SNCF

**21. Les signalements des usagers dans la main courante informatisée de la Police nationale en 2011**

Jorick GUILLANEUF, Département ONDRP, INHESJ

**22. Les signalements enregistrés dans la main courante informatisée du Grand Paris en 2011**

Jean-Luc BESSON, Département ONDRP, INHESJ

**23. Insécurité routière et délinquance routière en 2011**

Christian MACHU, adjoint au secrétaire général de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière

**24. Les contraventions dressées pour violences par les unités de la Gendarmerie nationale en 2011**

Bertrand COSNAY, Département ONDRP, INHESJ

**25. Les violences et les incivilités recensées dans le football amateur lors de la saison 2011-2012**

Bertrand COSNAY, Département ONDRP, INHESJ

**26. Les infractions au droit de l'environnement constatées en 2011 par la Gendarmerie nationale, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques**

Bertrand COSNAY, Département ONDRP, INHESJ

**27. Les atteintes contre le groupe La Poste, ses collaborateurs, ses clients et ses activités en 2011**

Direction de la sécurité globale du Groupe La Poste

**28. Les signaux d'alarme tirés abusivement à bord des trains SNCF en 2011**

Observatoire national de la délinquance dans les transports / SNCF

**29. Les actes de violence recensés dans les établissements publics du second degré en 2011-2012**

Fabrice MURAT, Chef du bureau des études sur les établissements et l'éducation prioritaire, Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance, Secrétariat général, Ministère de l'Éducation nationale

**30. Les appels au « 17-Police-secours » pour différends conjugaux enregistrés par la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP) en 2011**

Valérie BONVOISIN, Département ONDRP, INHESJ

**31. La lutte contre le trafic de stupéfiants par les services des douanes**

Sandrine MARY, Département ONDRP, INHESJ

**32. Les contrefaçons appréhendées par la Direction générale des douanes et des droits indirects en 2011**

Sandrine MARY, Département ONDRP, INHESJ

**33. Les incendies volontaires de véhicules en 2011 : éléments de compréhension et de comptage**

Jorick GUILLANEUF, Département ONDRP, INHESJ

**LES ATTEINTES DÉCLARÉES PAR CERTAINES PROFESSIONS****1. Les atteintes aux biens et aux personnels de la Police nationale en 2011**

Céline GARDEL, Département ONDRP, INHESJ

**2. Les atteintes aux personnels et aux biens de la Gendarmerie nationale en 2011**

Valérie BONVOISIN, Département ONDRP, INHESJ

**3. Les condamnations pour infractions dont sont victimes les magistrats ou jurés (2001-2011)**

Ministère de la Justice, Direction des affaires criminelles et des grâces, Pôle d'évaluation des politiques pénales

**4. Les agressions déclarées par les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels en 2011**

Bertrand COSNAY, Département ONDRP, INHESJ

**5. Les atteintes aux biens et aux personnels de la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) en 2011**

Sandrine MARY, Département ONDRP, INHESJ

**6. Les infractions à la législation du travail et les atteintes aux agents de contrôle en 2011**

Antoine LE GRAET, Département ONDRP, INHESJ

**7. Les atteintes contre les personnels et les équipements de la Ville de Paris recensées par l'Observatoire parisien de la tranquillité publique en 2011**

Jean-Luc BESSON, Département ONDRP, INHESJ

**8. Les atteintes physiques et verbales subies par les personnels des entreprises de transport de 2002 à 2011**

Observatoire national de la délinquance dans les transports

**9. Les incidents déclarés par les médecins en 2011**

Bertrand COSNAY, Département ONDRP, INHESJ

**10. Les actes de violences en milieu hospitalier en 2011 recensés par l'ONVH**

Bertrand COSNAY, Département ONDRP, INHESJ

**11. Les atteintes et incidents relevés sur les agents privés de sécurité du 1<sup>er</sup> février 2011 au 31 janvier 2012**

Jean-Louis BLANCHOU, préfet, Délégué interministériel à la sécurité privée

**GÉOGRAPHIE CRIMINELLE DE LA FRANCE****Géographie départementale des crimes et délits enregistrés en 2011 dans les départements métropolitains et d'outre-mer**

Jean-Luc BESSON, Département ONDRP, INHESJ

**REGARDS SUR L'ÉTRANGER****1. La criminalité enregistrée aux États-Unis en 2011**

Olivier Gourdon, Département ONDRP, INHESJ

**2. La criminalité enregistrée au Canada en 2011**

Olivier Gourdon, Département ONDRP, INHESJ

**3. La victimation en 2011/2012 en Angleterre et au Pays de Galles selon la British Crime Survey**

Alexandre MOUTON, Département ONDRP, INHESJ

**4. La criminalité enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles**

Olivier Gourdon, Département ONDRP, INHESJ

**5. La criminalité enregistrée en Allemagne en 2011**

Olivier Gourdon, Département ONDRP, INHESJ

**6. La criminalité enregistrée en Espagne en 2011**

Olivier Gourdon, Département ONDRP, INHESJ

\* \* \*

**Ce rapport a bénéficié du concours de nombreux ministères, administrations et organismes publics et privés.**

**Le département de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales souhaite remercier :**

**Le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration**

**Direction générale de la police nationale (DGPN)**

Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ)

Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (OCLCTIC)

Office central contre le crime organisé (OCLO)

Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (OCRTIS)

Office central pour la répression de la traite des êtres humains (OCRTEH)

Office central pour la répression des violences aux personnes (OCRVP)

Office central pour la répression de la grande délinquance financière (OCRGDF)

Office central pour la répression du faux monnayage (OCRFM)

Office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC)

Division des études et de la prospective (DEP) de la DCPJ

Délégation aux Victimes (DAV)

Direction centrale de la sécurité publique (DCSP)

- La section accueil et assistance aux victimes

**Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise (DGSCGC)**

**Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)**

Bureau du contrôle de gestion, de l'évaluation et de la performance (BCGEP)

Office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI)

Office central de lutte contre le travail illégal (OCLTI)

Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé (OCLAESP)

**Le ministère de la Justice**

Direction des affaires criminelles et des grâces (DACG)

Direction de l'administration pénitentiaire (DAP)

Secrétariat général / Service du support et des moyens / Sous-direction de la statistique et des études

Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)

**Le ministère de l'Économie et des finances**

Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF)

Direction générale des finances publiques (DGFIP)

Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI)

**L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)**

Télécharger  
l'annexe

**Le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie**

Office national de la chasse et de la faune sauvage  
Office national de l'eau et des milieux aquatiques

**Le ministère de l'Éducation nationale**

Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP)

**Le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social**

Comité interministériel des villes (CIV)  
Direction générale du travail (DGT)

**La préfecture de Police de Paris**

Direction régionale de la police judiciaire (DRPJ)  
Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP)

- L'état major
- Le bureau d'analyses statistiques
- Le service de prévention de police administrative et de documentation (SPPAD)

**Ville de Paris**

L'Observatoire parisien de la tranquillité publique (OPTP)

**L'Observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR)****La SNCF****La RATP****La brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP)****L'Observatoire européen de la violence scolaire****L'Union des transports publics (UTP)****L'Observatoire national de la délinquance dans les transports (ONDT)****L'Ordre national des médecins****L'Union nationale des arbitres de football (UNAF)****L'Observatoire des comportements de la Fédération Française de Football****Le groupe La Poste****La Fédération nationale Solidarité Femmes (FNSF)****L'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFFI)****L'Observatoire national des violences en milieu hospitalier****Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)****Association des fournisseurs d'accès et de service internet (AFA)****Observatoire de la sécurité des cartes de paiement****Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES)****Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)****Centre opérationnel en sécurité des systèmes d'information (COSSI)****Le département de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales tient à remercier pour leur contribution (ordre d'apparition des articles dans le rapport) :**

**Éric DEBARBIEUX**, Professeur, Observatoire Européen de la Violence Scolaire

**Laetitia EVRARD**, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance – B3, ministère de l'Éducation nationale

**Pierre-Victor TOURNIER**, Directeur de recherche au CNRS, centre d'histoire sociale du XXe siècle, Université Paris I

**Angélique HAZARD**, Bureau des études et de la prospective, PMJ5, Direction de l'administration pénitentiaire, ministère de la Justice et des Libertés

**Christian MACHU**, secrétaire général-adjoint de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière

**Fabrice MURAT**, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance – B3, Ministère de l'éducation nationale

**Claude COMITI** et **ALEXANDRA NESTERENKO** de l'Observatoire parisien de la tranquillité publique

**Jean-Louis BLANCHOU**, Préfet, Délégué interministériel à la sécurité privée.

**Nicolas ARPAGIAN**, directeur scientifique du cycle « Sécurité Numérique » à l'INHESJ

**Eric DELBECQUE**, Chef du département « Sécurité Economique » de l'INHESJ

**Philippe WOLF**, chargé de mission auprès du Directeur Général de l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) et **Luc VALLÉE**, ingénieur au Centre opérationnel en Sécurité des Systèmes d'Information (COSSI)

**Myriam QUEMENER**, magistrate

**Marie-Françoise MARAIS**, Présidente de l'Hadopi

**Georges FENECH**, président de la MIVILUDES

**Fabrice MATTATIA**, Ingénieur en chef des mines, Docteur en droit, ancien conseiller de la secrétaire d'État à l'économie numérique

**Éric FREYSSINET**, lieutenant-colonel, chef de la Division de lutte contre la cybercriminalité, Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale, Direction générale de la gendarmerie nationale

**Solange GHERNAOUTI-HÉLIE**, Docteur en Informatique de l'université Paris VI

**Christian AGHROUM**, Commissaire divisionnaire, ancien chef de l'Office Central de Lutte contre la Criminalité, liée aux Technologies de l'Information et de la Communication et actuellement Chief Security Officer (directeur de la sûreté) pour une grande entreprise internationale

**José Antonio RODRIGUEZ GONZALEZ**, Directeur du GESI (Gabinete de estudios de seguridad interior), Espagne

**Lisbeth LAURSEN**, Senior Adviser, Statistics Denmark

**L'équipe rédactionnelle de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales tient également à adresser tous ses remerciements à :**

**Daniel VIZET**, Responsable de la cellule conception graphique, INHESJ

**Laetitia BEGOT**, Cellule Conception Graphique, INHESJ

**Marine OSTAPOWICZ**, Cellule Conception Graphique, INHESJ

\*\*\*

**Michel DUEE**, Division conditions de vie des ménages, INSEE

**Laurence JALUZOT**, Division conditions de vie des ménages, INSEE

**Sébastien PICARD**, Division conditions de vie des ménages, INSEE

**Francis CHANTÔME**, Pôle « Enquête ménages », INSEE, Nancy

**Toutes celles et ceux qui ont contribué par leurs remarques, observations, relectures à l'élaboration de ce huitième rapport annuel.**

## Annexe : 5

# BIBLIOGRAPHIE

[Télécharger l'annexe](#)

- Annuaire statistique de la justice**, La documentation Française, juillet 2012
- Criminalité et délinquance constatées en France – année 2011**, ministère de l'Intérieur, Direction générale de la police nationale, DCPJ, La documentation Française, avril 2012
- Enquête de victimation INSEE-IHESI (I')**, coll. *Études et recherches*, IHESI, janvier 2000.
- Mesure de la délinquance (Ia), les cahiers de la sécurité intérieure**, IHESI, La documentation Française, février-avril 1991.
- Rapport Caresche-Pandraud sur les statistiques de la délinquance**, janvier 2002.
- Violences envers les femmes en France (les)**, La documentation Française, juin 2002.
- AUBUSSON de CAVARLAY B., LALAM N., PADIEU R., ZAMORA P., 2002, **Les statistiques de la délinquance**, France Portrait Social 2002-2003, INSEE, 141-158.
- AUBUSSON de CAVARLAY B., 1998, **De la statistique criminelle apparente à la statistique judiciaire cachée**, *Déviance et société*, 22, 2.
- BAUER A., RIZK C., SOULLEZ C., **Statistiques criminelles et enquête de victimation**, PUF, 2011
- BOLLING, K., GRANT, C., SINCLAIR, P. (2007), 2006-7 **British Crime Survey (England and Wales). Technical Report**, Volume 1, Home Office, Research, Development and Statistics.
- BOURGOIN N., **Les chiffres du crime, statistiques criminelles et contrôle social (France, 1825-2006)**, L'Harmattan, 2008.
- BRUNEAU S. (sous la direction de), **Les enquêtes de victimation à l'échelle internationale**, rapport du Centre International pour la Prévention de la Criminalité, 2006
- DELARUE J.-M., 2006, **L'indépendance de la statistique à l'égard du pouvoir politique**, *Journal de la Société Française de Statistique*, tome 147, n°4.
- DIDIER E., ROBERT P., ZAUBERMAN R. et NÉVANEN S., **Victimations et statistiques policières en Ile de France**, CESDIP, janvier 2007
- GRÉMY J. -P., **Mesurer la délinquance à partir du témoignage des victimes. L'enquête pilote IHESI-INSEE de janvier 1999**, Paris, IHESI, coll. *Études et recherches*.
- GUEGAN I., **Inventaire des enquêtes administratives et statistiques 1789-1795**, Cths Edition, 1995
- HOUGH M., MAYHEW P., « **L'évolution de la criminalité à travers deux décennies du British Crime Survey** », *Déviance et société*, n° 3, 267-2862, 2004
- OCQUETEAU F., 2012, **Une machine à retraiter les outils de mesure du crime et de l'insécurité: l'Observatoire national de la délinquance**, *Droit et Société*, 81, p. 447-471
- OCQUETEAU F., 2005, « Observer les délinquances. Où, comment et pourquoi ? Sur la genèse de l'Observatoire national de la délinquance », in J. FERRET et C. MOUHANNA (dir.), **Peurs sur la ville, vers un populisme punitif à la française**, Paris, PUF, p. 188-210
- OCQUETEAU F., FRENAIS J., VARLY P., **Ordonner le désordre. Une contribution au débat sur les indicateurs du crime**, La documentation Française, 2002.
- President's Commission, **The Challenge of Crime in a Free Society**, Washington DC, US Government Printing Office, 1967.
- QUETELET A., **Sur la statistique morale et les principes qui doivent en former la base**, Mémoires de l'Académie Royale, Bruxelles, 1848, XXI, 1-67; réédition : *Déviance et Société*, 1984, 8, 1, 13-41.

ROBERT P., **Mesurer la délinquance en Europe: comparer statistiques officielles et enquêtes**, l'Harmattan, 2009.

ROBERT Ph., AUBUSSON DE CAVARLAY B., POTTIER M.-L., TOURNIER P.-V., **Les comptes du crime, les délinquances en France et leurs mesures**, Paris, Sycomore, 1985 ; 2<sup>e</sup> édition refondue, Paris, l'Harmattan, 1994.

ROBERT Ph., ZAUBERMAN R., POTTIER M.-L., LAGRANGE H., **Mesurer le crime, entre statistiques de police et enquêtes de victimation (1985-1995)**, *Revue Française de Sociologie*, 1999, XL, 2, 255-294.

SOULLEZ C., RIZK C., 2012, **Concurrence entre acteurs du débat public sur les statistiques de la délinquance. Formalisation et étude de cas à partir d'expériences directes**, Arpenter le champ pénal, n°293, 29 octobre 2012.

TOURNIER P.V., 2008, **Vers un observatoire national de la délinquance et des réponses pénales**, in Alain BAUER (dir.), *La criminalité en France. Rapport de l'Observatoire national de la délinquance 2008*, Institut national des hautes études de sécurité (INHES), CNRS Editions, p.665-672.

TOURNIER P.V., 2010, **Vers une base de données criminologiques sous l'égide de l'ONDRP?** in Rapport 2010 de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), Chapitre « Réponses -pénales », Editions du CNRS, novembre 2010, p. 415-423.

TOURNIER P.V. (Ed.), 2012, **L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), Bilan et perspectives**, textes rédigés à la suite du débat du 7 février 2012, au Sénat, présidé par M. Jean-Pierre Sueur, Président de la Commission des Lois du Sénat, Publication de DES Maintenant en Europe, février 2012, 34 p.

ZAUBERMAN R. (sous la direction de), **Les enquêtes de délinquance et de déviance autoreportées en Europe**, L'Harmattan, 2009



ÉCOLE MILITAIRE  
1 place Joffre  
Case 39  
75700 PARIS 07 SP  
Tél.: 33 (0)1 76 64 89 00 – Télécopie : 33 (0)1 76 64 89 27  
www.inhesj.fr